LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
JUIL 16 1984
JULY
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

33 Élisabeth II

VOLUME II, 1984

COMPRENANT LA PÉRIODE DU HUITIÈME JOUR DE FÉVRIER 1984
AU VINGT-DEUXIÈME JOUR DE MARS 1984, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA

JUIN 16 1984

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 février 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE TOURISME

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE COORDONNER SES RÈGLEMENTS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, je voudrais une fois encore parler du tourisme et souligner à quel point il importe de tâcher par tous les moyens de stimuler cette industrie dans le marasme. Ces dernières années, de moins en moins de Canadiens et d'étrangers ont choisi de passer leurs vacances au Canada. Par contre, monsieur le Président, le pourcentage des Canadiens qui voyagent à l'étranger augmente de 5 p. 100 chaque année.

Notre industrie du tourisme déclinante est aux prises avec de nombreux problèmes, et le plus grave, ce sont les prix. Le Canada est devenu un lieu de destination trop coûteux pour les touristes, surtout en raison des taxes excessives imposées par tous les niveaux de gouvernement sur l'hébergement, l'essence et l'alcool.

De plus, les décisions gouvernementales sont souvent prises sans égard aux conséquences néfastes qu'elles auront sur le tourisme. Il y a un manque de coordination entre les différents ministères de l'État en matière de réglementation, ce qui finit par nuire à l'industrie du tourisme. Les différents niveaux de gouvernement doivent collaborer davantage afin de coordonner et de mettre en œuvre des programmes visant à favoriser le tourisme.

En conséquence, je demande au gouvernement fédéral de prendre l'initiative et les mesures qui s'imposent pour exploiter toutes les possibilités de l'industrie touristique au Canada, ce qui contribuerait énormément à créer les emplois dont nous avons tant besoin en ces temps de stagnation économique.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

ON BLÂME LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR D'AVOIR DRESSÉ UNE LISTE DE FONCTIONNAIRES

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, l'exécuteur des hautes œuvres dans le *Mikado* dit qu'il a une petite liste de noms au cas où, un jour, il aurait besoin d'une victime. L'opposition officielle a révélé qu'elle aussi a sa petite liste. A l'instar de la Reine de cœur dans *Alice au pays des merveilles*, le député de Calgary (M. Andre) et ses acolytes veulent décapiter plus de 3,000 personnes nommées par le gouvernement pour servir les Canadiens. Même des conservateurs sont menacés, monsieur le Président. Peu importe que ces gens-là se dévouent au service des Canadiens, ils seront tous liquidés.

Il y a lieu de se demander quelles autres petites listes les conservateurs dressent pour le jour où ils désigneront des victimes à la vindicte des membres du parti. Ont-ils des listes de diplomates et de fonctionnaires à supprimer? Au lieu d'une administration dynamique de la part des conservateurs les Canadiens peuvent s'attendre à voir un vilain couperet faire rouler la tête des victimes sur le billot.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES CONSÉQUENCES DE LA TAXE DE VENTE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, la fabrication de voitures au Canada a des retombées économiques considérables. Les fabricants d'acier, de caoutchouc et de plastique et une foule de travailleurs de domaines connexes comptent beaucoup sur le maintien de l'industrie automobile au Canada. En dépit du fait que les ventes de voitures en Amérique du Nord ont connu quelques années catastrophiques et que les importations représentent environ un tiers du marché canadien, notre régime de taxe de vente continue à favoriser les voitures étrangères. A cause de cette taxe fédérale, il en coûte $400 de moins à un Canadien qui achète une voiture japonaise, par exemple, au lieu d'un véhicule fabriqué au Canada qui fournit des emplois aux Canadiens.

Ce serait une affaire très simple pour peu que le gouvernement soit disposé à faire le changement. Le ministre des Finances (M. Lalonde) peut relever le défi et annoncer ce changement dans son prochain exposé budgétaire. A l'heure actuelle, la taxe sur les voitures canadiennes est prélevée sur la valeur au détail des voitures canadiennes, tandis que la taxe sur les voitures importées est prélevée sur la valeur élevée à l'acquitté, moins élevée. Pourquoi cette distinction préjudiciable à la voiture fabriquée en Amérique du Nord? Le comité d'étude de la taxe fédérale de vente signalait dès le mois de mai 1983 que c'était une injustice. Le rapport du groupe de travail établi par l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce a signalé que c'était une injustice flagrante.

Étant donné l'importance de l'industrie automobile au Canada, que de si nombreux ministres admettent sans grand enthousiasme, on ne peut guère comprendre l'hésitation manifeste du gouvernement à rectifier ce qui, aux yeux de tous, est une injustice flagrante.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE HAUTE TECHNOLOGIE DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le Président, j'ai une bonne et une mauvaise nouvelle concernant le développement des industries de haute technologie dans la région de Montréal. Une étude de la compagnie «Fantus» de Chicago pour le service du ministère de l'Expansion économique régionale devant évaluer les avantages de la région de Montréal comme site d'implantation d'entreprises à haute technologie confirmait et démontrait que les subventions du gouvernement canadien représentent un avantage appréciable par rapport à d'autres centres nord-américains tels que Boston, Chicago, San Francisco, Los Angeles et New York. Les investissements du gouvernement fédéral ont été de l'ordre de deux milliards de dollars au cours des dix derniers mois dans le domaine de la haute technologie pour la région de Montréal. Cependant, et c'est là la mauvaise nouvelle, l'étude indiquait dans une note émise par le vice-président que les avantages reliés au coût d'implantation et d'opération tendent à être moins significatifs à cause des lois du gouvernement du Québec concernant le niveau plus élevé de l'imposition des cadres, l'incertitude politique et certaines réglementations gouvernementales, comme la Loi 17 et les licences obligatoires.

Nous espérons, monsieur le Président, que ces contraintes qui ont été une influence marquée sur la décision d'investir des entreprises fassent l'objet d'un examen sérieux. Quant à l'annonce faite par M. René Lévesque, à savoir que les élections au Québec porteront sur l'indépendance, ce n'est certes pas de nature à favoriser les investissements, non seulement dans la région de Montréal, mais également dans toute la province.

Monsieur le Président, c'est sérieux parce que des milliers d'emplois sont compromis.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA SITUATION DE L'INDUSTRIE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Pour faire face à la crise avec laquelle le secteur forestier de la Colombie-Britannique est aux prises, monsieur le Président, le gouvernement créditiste de cette province n'a rien trouvé de mieux que de mettre à pied 500 travailleurs de la forêt. C'est comme mettre à pied des pompiers au beau milieu d'un incendie. Les conservateurs voudraient à leur tour s'en mêler. Au cours du débat de vendredi dernier consacré à la crise dans le secteur des pêches de la Colombie-Britannique, le député conservateur de Capilano (M. Huntington) a donné à entendre que le ministère des Pêches avait trop de fonctionnaires. Il a dit en effet: «Il est grand temps de lui faire subir une cure d'amaigrissement».

S'il n'est pas le critique du parti conservateur dans le secteur des pêches, le député de Capilano est néanmoins leur critique en ce qui concerne le Conseil du Trésor. En septembre dernier, il a donné à entendre qu'il faudrait réduire de 20 p. 100 le nombre des employés de la Fonction publique.

● (1410)

Alors que la situation économique de la Colombie-Britannique se détériorait, les mises à pied dans le secteur public ont aggravé les choses. Environ 15.2 p. 100 de notre main-d'œuvre active, soit plus de 200,000 travailleurs, sont officiellement en chômage à l'heure actuelle. En mettant à pied des travailleurs de la forêt, nous mettons en péril à la fois des emplois actuels et des emplois futurs. Maintenant selon le député de Capilano il faut aussi mettre à pied des travailleurs dans le secteur des pêches. Et pourtant, les services chargés de surveiller la mise en application du règlement concernant l'habitat manquent déjà de personnel. Or, si nous négligeons de protéger l'habitat, nous n'aurons bientôt plus du tout de secteur des pêches.

Si les libéraux proposent d'éliminer les pêcheurs pour faire face à la crise dans le secteur des pêches, les conservateurs proposent au contraire d'éliminer les fonctionnaires. Il faudrait que les Canadiens sachent que tant les libéraux que . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LES FINANCES

LES CRÉDITS DESTINÉS AUX PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS—LA SITUATION À PETERBOROUGH

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, on a donné à chacun des députés libéraux la somme de $500,000 pour créer des emplois dans leurs circonscriptions respectives, mais leurs collègues de l'opposition ont été laissés pour compte. C'est là du favoritisme et de la mesquinerie de si bas étage, que même les plus indifférents en sont scandalisés. Dans ma circonscription de Peterborough, j'ai compilé en 1983, soit au cours de la même période, une liste de projets de création d'emplois d'une valeur de $460,000; deux de ces projets avaient été proposés par l'Université Trent, six par le Collège Sir Sanford Fleming, neuf par des organismes philanthropiques, notamment le centre de planification familiale de la région et le groupe Women Against Assault, un par le service de psychiatrie de l'hôpital municipal; un des projets consistait en une étude sur la clientèle du YMCA, un autre visait à créer des emplois pour les personnes âgées, quelques-uns concernaient la défense de l'environnement, d'autres les programmes et activités du YWCA, un dernier visait l'évaluation des besoins de l'organisme Native Alliance, pour ne nommer que ceux-là. Ces $460,000 auraient permis de créer à Peterborough 84 emplois permanents, 1,514 semaines de travail pour certains projets. Il aurait donc suffit pour tout cela d'une modeste subvention fédérale de $460,000. Alors pourquoi les députés libéraux obtiennent-ils $500,000 alors que les représentants des circonscriptions conservatrices ne reçoivent strictement rien?

* * *

[*Français*]

LES PARTIS POLITIQUES

LE PRÉSUMÉ VERSEMENT D'UNE SOMME D'ARGENT À UNE CAMPAGNE ANTI-CLARK

M. Gaston Gourde (Lévis): Merci, monsieur le Président. Le chef de l'Opposition a oublié de répondre à quatre questions qui lui ont été posées lundi dernier dans le cadre de cette période réservée aux députés.

Je lui demande donc à nouveau de clarifier plusieurs faits d'intérêt national. Au sujet du présumé versement d'une somme de 25,000 dollars ou de 250,000 dollars par un non-

résident, M. Walter Wolf, à une coalition anti-Clark, le chef de l'Opposition en était-il au courant lorsque lui et son ami Michel Cogger ont donné leur appui à l'ex-chef, le député de Yellowhead, à la fin de 1982? Et même s'il n'était pas au courant, ce dont je doute, peut-il nous dire s'il appuie une telle manœuvre faite par un non-résident?

Le chef de l'Opposition devrait savoir que l'article 76 de notre Loi électorale défend à quiconque résidant à l'étranger de solliciter ou de chercher de quelque manière que ce soit à inciter des électeurs à voter pour un candidat ou à s'abstenir sous peine d'infraction à la loi. Il importe peu que nous n'ayons pas été en période électorale au moment où ces événements se sont produits, puisque le Parti progressiste conservateur et son chef ont permis de créer un précédent dangereux et de donner emprise à la détérioration des mœurs électorales. C'est le devoir du chef de l'Opposition d'expliquer publiquement s'il cautionne de tels actes indéfendables. En plus de défier l'esprit des lois électorales dont on s'inspire généralement lorsqu'il y a course à la direction dans un parti, il laisse inexpliquée son attitude de fin 1982, à savoir si Joe Clark aurait reçu à ce moment le baiser de Judas, juste avant la rébellion orchestrée qui s'est matérialisée à Winnipeg en janvier 1983.

* * *

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

L'ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DANS LE CADRE DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DROITS DES AUTOCHTONES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, nous avons été à même dernièrement de constater la bêtise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) qui a pour stratégie d'entourer de mystère les négociations concernant les revendications territoriales, et de ne pas consulter les tiers intéressés, comme en témoigne l'entente conclue dans le cadre du Comité d'étude des droits des autochtones. Apparemment, on n'a pas du tout cherché à régler les problèmes de chevauchement entre propriétés voisines et l'on a prévu une prime de 10 p. 100 sur les offres des soumissionnaires tant privés que publics, selon leur origine ethnique, ce qui a exaspéré le milieu des affaires et qui aura de vastes conséquences d'un bout à l'autre du Canada.

● (1415)

Bien que le ministre ait été jusqu'ici réfractaire aux arguments rationnels, il doit cette fois prendre en considération l'avis des hommes d'affaires du Nord et les revendications des Dénés et des Métis afin de compléter sans plus de délai et de façon juste et équitable l'entente concernant Inuvialuit.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA TAXE SUR LES AUTOBUS SPÉCIALEMENT ÉQUIPÉS POUR TRANSPORTER LES HANDICAPÉS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, Revenu Canada s'efforce de percevoir $70,000 en taxes de vente et amendes en rapport avec l'acquisition d'autobus spécialement équipés pour transporter les handicapés par la Communauté urbaine de Toronto. L'organisme gouvernemental a jugé que les amputés et les patients en fauteuil roulant ne peuvaient être considérés comme handicapés aux fins de la loi sur la taxe d'accise s'ils se rendent à l'hôpital afin d'y être traités pour des maladies qui sont sans rapport avec leur état. Cette décision entre complètement en contradiction avec la position que le gouvernment a adoptée à l'occasion de l'Année internationale des handicapés. Elle entre également en contradiction avec les recommandations contenues dans le rapport «Obstacles» du comité spécial concernant les invalides et les handicapés.

Cette décision s'appuie implicitement sur l'hypothèse erronée voulant que les handicapés soient malades. Les handicapés sont tout sauf malades, et il est parfaitement injuste de la part du gouvernement de perpétuer ce stéréotype, surtout dans le cadre d'une mesure aussi fondamentale que la taxation. Les députés de mon parti insistent pour que le gouvernement renverse cette décision de Revenu Canada qui se trouve à pénaliser indirectement les handicapés qui ne devraient pas avoir à surmonter cet obstacle supplémentaire.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LES VÉRIFICATEURS DE DOUANES ET ACCISE—L'ASPECT RENTABILITÉ MENTIONNÉ DANS UNE NOTE DE SERVICE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Hier, il nous a assuré qu'il était contraire à la politique de son ministère de fixer des quotas à ses vérificateurs. Il nous a également garanti qu'en aucun temps au cours de son mandat les vérificateurs de Douanes et Accise n'ont été tenus de respecter des quotas. Comment le ministre peut-il concilier cette déclaration qui date d'hier avec une note de service émanant du gestionnaire de district d'un bureau de Kitchener-Waterloo des Douanes et Accise et datée du 2 mai 1983, qui s'intitulait «Rentabilité des vérifications et cotisations modifiée par journée de vérification» et dans laquelle, on établit certains quotas pour les vérificateurs, on signale que ces quotas ont été fixés à la suite de pressions exercées par l'Administration centrale et on précise que le principal objectif est la rentabilité? On n'y parle nullement, cependant, de la justice avec laquelle on doit traiter les personnes faisant l'objet de vérifications.

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiens à réitérer à cette Chambre ce que j'ai indiqué hier, et j'invite le député à se renseigner sur les procédures qui existent à l'intérieur de la Direction de l'accise dans le cadre de la planification du travail de vérification.

J'aimerais indiquer aussi au député que cette pratique existe depuis une dizaine d'années. Ce n'est pas une méthode nouvelle. Elle est peut-être nouvelle pour lui! Je pensais que son court séjour au Conseil du Trésor lui aurait au moins permis d'apprendre l'ABC de la gestion des affaires publiques et de certains ministères. Et j'aimerais lui indiquer également que la méthode que nous utilisons nous permet d'établir une procédure par laquelle nous utilisons, dans le meilleur intérêt de ceux qui détiennent des licences relativement à l'accise tout autant que dans celui du gouvernement, les années-personnes qui sont à notre disposition.

Ce qu'il est important de retenir, monsieur le Président, ce sont deux concepts: celui de changements apportés sur le plan fiscal à la fin d'une vérification, d'une part, et, d'autre part, le concept de «profitabilité», pour utiliser l'expression qu'on trouve dans la note de service. Le concept du changement à la fiscalité ou à la valeur fiscale s'applique aussi bien aux montants qui sont en faveur du contribuable, c'est-à-dire lorsque ce dernier a surévalué les montants qu'il a donnés, qu'aux montants qui font l'objet d'une cotisation, c'est-à-dire qui sont en faveur du gouvernement. Et lorsqu'on regarde également le concept de «profitabilité» ou de rendement, on tient compte également des deux aspects. On tient compte, à la suite de la vérification, des montants qui retournent aux contribuables parce qu'ils ont fait une erreur en versant trop; également, on tient compte des cotisations qui ajoutent des fonds au gouvernement. Je pense qu'il est bien important de connaître . . .

M. le Président: J'invite l'honorable ministre à répondre d'une façon plus brève, si possible.

● (1420)

[*Traduction*]

LE MONTANT EXIGÉ QUOTIDIENNEMENT

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, la Chambre a certainement remarqué que dans sa réponse verbeuse le ministre n'abordait pas la question. Je lui ai demandé comment il pouvait concilier les quotas imposés, à la demande de l'Administration centrale, aux vérificateurs des Douanes et Accise et sa déclaration d'hier, selon laquelle ces quotas étaient contraires à la politique gouvernementale et n'existaient pas au sein des Douanes et Accise. Le ministre nie l'existence de quotas.

Quelle est la différence entre un quota et la nécessité pour les vérificateurs de la catégorie PM-2 d'avoir une cotisation modifiée de $330 pas jour? Quelle est la différence entre les deux, si ce n'est simplement de préciser à combien s'élève le quota?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je dois indiquer tout de suite au député qu'à l'occasion d'une revue de la gestion des pratiques de l'accise, le Vérificateur général avait confirmé la pratique utilisée depuis 10 ans, et qui est encore utilisée, afin d'établir des mécanismes de vérification à l'intérieur du ministère, ce qui donne le meilleur rendement afin de rendre justice aux détenteurs de licences et au gouvernement, étant donné que l'examen doit porter sur les dossiers qui sont aussi bien l'objet de remboursements aux contribuables, que sur ceux qui sont à l'avantage, si je peux utiliser cette expression, du gouvernement.

Le député devrait comprendre qu'afin d'établir et de bien gérer cette pratique et l'efficacité des procédures de vérification, nous nous basons sur des statistiques établies antérieurement à partir des vérifications qui ont été faites, et que nous utilisons ces statistiques afin, justement, de mettre au point la méthode de vérification qui est la plus appropriée et la plus avantageuse, tant pour le détenteur de licence que pour le gouvernement.

Je dois ajouter, monsieur le Président, que sur un total, par exemple, de taux de vérification de $3.00 l'an dernier, $2.00 étaient à l'avantage du gouvernement et $1.00 était en fait à l'avantage du détenteur de licence.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU MINISTÈRE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, le ministre vient tout simplement de défendre le système de quotas et non pas nier qu'ils existent.

Je voudrais lui souligner, en particulier, une phrase du document: «Lorsque une vérification n'est pas rentable ou qu'on estime inutile une vérification plus approfondie . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il est vrai qu'on a l'habitude à la Chambre d'accepter plus d'une question supplémentaire. Cependant, la présidence se demande s'il convient de donner lecture de documents dans le cadre d'une seconde question supplémentaire. Le député voudrait-il bien poser sa question?

M. Beatty: Oui, monsieur le Président. Je voudrais demander au ministre—et j'espère bien obtenir une réponse directe pour une fois—si la politique de son ministère a été modifiée, afin que la rentabilité des vérifications—l'argent qui peut être recouvré—devienne le principal critère et qu'il ne soit plus nécessaire de s'assurer, avant tout, que tous paient leur juste part, ni plus ni moins?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député a eu un court séjour au gouvernement. Cela n'a pas réussi à contribuer à améliorer ses connaissances. On dirait qu'au contraire, cela a contribué à améliorer son ignorance.

Je le réfère au rapport du Vérificateur général du Canada qui a été déposé à la Chambre, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979, à la page 456, et ce serait son devoir de parlementaire de l'avoir déjà fait. A cette page, le Vérificateur général du Canada explique le concept de «profitabilité» tel qu'il s'applique aux vérifications à l'accise. Il verra que le Vérificateur explique le concept de la même façon que ce qui est dit dans la note de service que le député n'a pas su lire. Il verra également que le Vérificateur général du Canada confirme que c'est un concept qui est efficace pour bien vérifier les comptes des contribuables.

Et je rappelle au député que pour l'année 1982-1983, 95 millions de dollars sont allés au gouvernement, après les vérifications, mais qu'également 41 millions de dollars sont retournés aux contribuables, parce qu'ils avaient trop déclaré en ce qui a trait à l'accise.

● (1425)

[*Traduction*]

M. le Président: J'aimerais rappeler aux députés qu'ils devraient surveiller la longueur de leurs questions et de leurs réponses. Il m'apparaît que nous avons maintenant de petits débats au lieu d'une période des questions. La présidence est à la disposition de la Chambre. Parfois, la nature d'une question invite une réponse plus longue, mais la présidence essaie d'abréger les choses pour que les échanges soient plus parlementaires s'il y a moyen. La parole est au député de Waterloo.

L'IMPÔT SUR LES AUTOBUS POUR HANDICAPÉS

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre du Revenu national. Bien entendu, il est au courant de l'article publié ce matin dans *The Globe and Mail* que le député de Beaches a déjà mentionné dans sa déclaration. L'article porte sur la façon dont les fonctionnaires du ministre exercent leur harcèlement, en l'occurrence à l'endroit du service d'autobus spéciaux pour les handicapés de la région de Toronto, et tout cela pour percevoir quelque $70,000 d'impôts. C'est symptomatique de la façon d'agir du ministère. J'en ai déjà parlé la semaine dernière, je le fais encore une fois et mes collègues l'ont fait eux aussi. M. Ken Christie a expliqué le problème. Le ministre reconnaîtra que ses fonctionnaires ont de toute évidence fait erreur. Ils ont mal agi. Le ministre a-t-il déjà demandé qu'ils annulent leur décision et a-t-il pris des mesures pour rectifier la situation?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): La décision à laquelle le député a fait allusion (—) concerne la municipalité régionale de Toronto. Les autobus en question sont utilisés pour le transport des handicapés et des malades et la décision de les imposer s'appuyait sur une décision antérieure de la Commission du tarif. Nous avons cessé de percevoir l'argent et invité la société de transport à comparaître devant la Commission du tarif pour que celle-ci puisse voir si la décision des fonctionnaires est conforme à sa décision antérieure ou si elle devrait être modifiée.

M. Nielsen: Vous essaierez bientôt d'imposer les chiens des aveugles.

LA FAÇON DE TRAITER LES HANDICAPÉS

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, peu importe ce que dit le ministre, c'est du harcèlement. On dit que la façon d'agir de Revenu Canada a changé depuis deux ans. Le ministre a déclaré que les fonctionnaires s'efforceraient de faire preuve de compassion et de bienveillance dans la mise en application de la loi de l'impôt. Comment peut-on dire qu'ils ont eu des sentiments de compassion à l'endroit des handicapés? S'attaqueront-ils maintenant aux aveugles? Où est-elle cette compassion? La loi visait à protéger ceux-là mêmes qu'elle est en train de pénaliser. Le ministre peut-il me dire pourquoi ses fonctionnaires interprètent la loi de façon aussi mesquine?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai bien indiqué, de façon très claire, que la décision du ministère était basée sur la décision antérieure prise par un organisme qui s'appelle la Commission du tarif et que le député connaît sûrement.

Nous avons décidé, étant donné la nature de la transaction, que nous ne demanderions pas, que nous ne collecterions pas l'argent qui a été cotisé auprès de la Municipality of Metropolitan Toronto, et que nous attendrions que la Commission du tarif se soit à nouveau penchée sur cette question et ait émis une décision.

J'espère que le député ne voulait pas indiquer dans sa question que le ministère devrait faire fi des lois et d'organismes quasi-judiciaires comme la Commission du tarif. Je pense que la position du ministère est très claire. Voici une situation basée sur une décision antérieure prise par un organisme quasi-judiciaire comme la Commission du tarif et qui dit: «C'est taxable». Cependant, comme nous reconnaissons qu'il peut y avoir une zone grise, nous disons: «Nous ne collectons pas l'argent . . . Utilisez l'autobus, gardez l'argent». Et si la Commission du tarif, qui est un organisme quasi-judiciaire, entérine la décision, nous agirons et, si la Commission du tarif vous donne raison, très bien, il n'y aura pas d'argent de réclamé et il n'y a d'ailleurs pas, actuellement, d'argent de collecté; donc, il n'y a pas de dommage de causé à l'organisme en cause, ni aux autres.

• (1430)

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ORDONNER À LA COMMISSION DU TARIF DE REVENIR SUR SA DÉCISION

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Celui-ci a fait savoir qu'il demanderait à la Commission du tarif si elle ne voudrait pas reconsidérer cette décision. Comme la décision rendue à Calgary diffère de celle qui a été rendue à Toronto, le ministre serait-il prêt à faire davantage, à savoir ordonner à la Commission du tarif de revenir sur la décision qu'elle a prise en mai, afin que les invalides n'aient pas à souffrir pareille discrimination?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis convaincu que le député serait le premier à blâmer un ministre qui donnerait de telles instructions à un organisme quasi-judiciaire comme la Commission du tarif.

[*Traduction*]

M. Young: Comme le sait le ministre, c'est le gouvernement qui arrête la politique à suivre, non pas les fonctionnaires.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE MODIFIER LA POLITIQUE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le ministre va-t-il modifier la politique, s'il s'agit bien là de la politique, afin qu'il n'y ait plus de discrimination à l'endroit des invalides? La question est simple. C'est le ministre qui décide de la politique à suivre; qu'il la modifie donc!

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'inviterais le député à considérer la question de façon beaucoup plus attentive. Le député devrait d'abord se rendre compte que l'administration des lois n'est pas une administration arbitraire. Premièrement, l'administration des lois est basée, en l'occurrence, sur les numéros tarifaires qui ont été acceptés par ce Parlement. Deuxièmement, lorsqu'il y a matière à interprétation des décisions d'organismes qui se prononcent sur l'interprétation à donner à ces numéros tarifaires, en l'occurrence, la Commission du tarif, je suis convaincu que le député ne voudrait pas que le ministre change les lois, les décisions des tribunaux, sans qu'une proposition soit faite à la Chambre et soit entérinée par une approbation de ce Parlement avant d'entreprendre quoi que ce soit. Je crois que notre position . . . Si son collègue peut lui laisser la paix, peut-être comprendra-t-il la situation! Et le député devrait comprendre: 1. qu'il y a eu une décision antérieure de la Commission du tarif; 2. que nous ne collectons pas l'argent, parce que nous reconnaissons qu'il y a possibilité de dispute, et qu'il y a effectivement dispute entre les deux parties quant à l'interprétation de la décision de la Commission du tarif. Nous

avons invité la société de transport en cause à faire appel à la Commission du tarif de cette situation précise et en attendant, nous ne collectons pas l'argent.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES D'EMPLOI—LA LISTE DES PROJETS APPROUVÉS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je vais poser ma question au premier ministre. Comme il le sait peut-être, à la séance du 25 novembre du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, les fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration se sont engagés à publier la liste des projets de création d'emplois dans le cadre du Programme d'initiatives spéciales d'emploi. Ils ont même déclaré au comité que c'était une question de jours. Cela c'était en novembre, et les renseignements relatifs à ces projets n'ont pas été communiqués. Voilà pourquoi mon collègue le député de Saint-Jean-Est a demandé à nouveau en janvier à la Chambre, par écrit cette fois, la liste des projets et les renseignements qui les concernent. Nous les attendons toujours.

Pourquoi le premier ministre et son gouvernement refusent-ils de fournir des renseignements précis sur ces projets et de nous en communiquer la liste, comme le gouvernement s'était engagé à le faire il y a deux mois et demi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député parle d'un engagement pris en novembre. J'avoue que je ne siégeais pas à ce comité. Je ne sais pas qui a pris cet engagement. S'il s'agit d'un fonctionnaire, comme l'affirme mon interlocuteur, ce travail devrait être considérablement avancé.

J'ai parlé hier d'une demande inscrite au *Feuilleton* qui avait été faite il y a moins de trois semaines, si ma mémoire est fidèle, sur laquelle on travaille. Le ministre qui assiste aux réunions de l'OCDE à Paris cette semaine, sera de retour à la Chambre lundi. Je suis persuadé qu'il sera en mesure de dire précisément à quelle date pourra être communiquée la liste de tous les projets de création d'emplois qui ont été lancés dans le cadre des divers programmes annoncés par le ministre dans son budget.

M. Crombie: J'espère que le premier ministre attirera l'attention du ministre là-dessus. J'ai déjà suivi cette filière une fois auparavant, au sujet des affectations de 1982-83. J'avais demandé au ministre et au gouvernement des réponses précises sur les projets de ce programme, et je n'ai toujours pas de réponse depuis quinze mois. Voilà la raison de mes préoccupations.

ON DEMANDE DE COMMUNIQUER LES RENSEIGNEMENTS AU PUBLIC

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur le Président, le premier ministre peut-il rappeler au ministre qu'il est question de l'argent destiné aux chômeurs et qu'il est très important de communiquer ces renseignements au public? Les citoyens et les chômeurs ont le droit de savoir à quoi s'en tenir. Peut-il nous promettre qu'il donnera le feu vert aux agents du ministère pour qu'ils communiquent au public les renseignements qu'ils possèdent? Peut-il s'y engager?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, si j'ai bien compris, la question n'est pas de savoir si cet argent est dépensé pour les chômeurs. En effet, c'est bien le cas. Cela figurait dans le budget du ministre comme ce dernier l'a dit lui-même. Il a accéléré l'octroi de ces fonds.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: En fait, je crois que les députés de l'opposition se sont notamment plaints que la majeure partie de cet argent avait été dépensée avant qu'ils aient eu la chance de mettre la main dessus. Si tel est bien l'objet de leur plainte . . .

M. Epp: On a favorisé les libéraux.

M. Trudeau: Telle est la plainte que les députés d'en face ont fait entendre ces jours-ci. Une bonne partie de cet argent a été dépensée. Les députés veulent savoir comment. Je peux leur dire que nous sommes en train d'établir la liste. Le ministre sera à la Chambre lundi. Il pourra vous dire à quelle date ces données seront communiquées. Néanmoins, la question n'est pas de savoir si les chômeurs profitent bien de cet argent. Cela ne fait aucun doute. Le ministre a donné des exemples de projets réalisés dans la circonscription du député de Kingston et les Îles. Je pourrais vous en citer d'autres.

M. Munro (Hamilton-Est): Au Yukon.

M. Trudeau: Cet argent sert à créer des emplois pour les chômeurs.

M. Epp: Quelqu'un a la liste. Demandez qu'on vous la donne.

M. Trudeau: Par conséquent, la question est de savoir quelles sont les circonscriptions qui ont profité de cet argent et si l'octroi de ces fonds était justifié. Le député pourra en juger lui-même lorsqu'il aura la liste de toutes les sommes dépensées.

M. Clark (Yellowhead): Quand?

LE COMMERCE

LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE PAPIER EN MALAISIE—LE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Les inculpations de 1980 contre des responsables de Stadler Hurter Ltd., sont toujours en instance, notamment celles contre Peter Oberleitner. Stadler Hurter Ltd. est une société qui a fermé ses portes puis est devenue Klockner-Stadler Hurter Ltd. Celle-ci a reçu du gouvernement—le communiqué du ministre l'indique—144 millions de dollars américains pour un complexe de fabrication de pâtes et papiers en Malaisie.

Étant donné que M. Oberleitner est le premier vice-président chargé des finances internationales dans la nouvelle société, le ministre s'est-il renseigné et estime-t-il qu'on peut avoir confiance dans cette société vu l'important financement fourni par le gouvernement fédéral?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je ne sais pas avec certitude où le député veut en venir. Il y avait une société en difficulté. Elle n'a pas réellement fermé ses portes, on a plutôt constitué une nouvelle société avec Klockner et celle-ci s'emploie actuellement à vendre des biens et services dans diverses parties du monde.

Cette société, qui avait soumissionné de même que d'autres pays, a obtenu un contrat pour la construction, dans le sud de Sabah en Malaisie, d'une usine de papier fin qui entraînera des emplois au Canada et la vente de 144 millions de biens canadiens. Personnellement, je trouve que c'est une excellente affaire.

Nous n'avançons pas d'argent à cette société. Nous avons accordé à la Malaisie un prêt remboursable, assurant ainsi des emplois au Canada et la vente de biens. Je ne sais pas si le député est d'avis qu'il serait préférable qu'on laisse ce contrat au Japon, ou à la France ou un des autres concurrents, ou s'il estime que dans le cadre d'une nouvelle politique commerciale, nous devrions être prêts à vendre des machines ainsi que des matières premières quand il y a des occasions qui autrement iraient à d'autres pays.

• (1440)

LA NÉGOCIATION DU FINANCEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, la réponse du ministre ne manquera pas d'intéresser les travailleurs de l'usine de Bowater, à Terre-Neuve, ainsi que les 12,000 Canadiens actuellement sans emploi dans l'industrie forestière, en Colombie-Britannique.

Je pose ma question supplémentaire au premier ministre. Le sénateur Jack Austin, qui était administrateur de Klockner-Stadler Hurter jusqu'à sa nomination au cabinet, a-t-il participé à la négociation ou à l'approbation du financement qu'a obtenu cette société, Klockner-Stadler Hurter Ltd?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je tiens à dire en premier lieu que les négociations se sont déroulées par l'entremise de mes services et de la SEE sans la participation du sénateur Austin, pour autant que je sache. Il n'aurait pas pu intervenir sans que j'en sois informé.

Deuxièmement, le député a soulevé un point important en parlant des travailleurs de Corner Brook notamment, et d'autres également. Il existe une différence très importante entre une politique commerciale judicieuse et la position qu'il préconise et que le chef de l'opposition n'approuve certainement pas. L'usine de South Sabah fabrique un produit entièrement différent de celle de Corner Brook et l'avenir de celle-ci n'est donc nullement menacé. Permettez-moi de dire au député à cet égard que si nous ne vendons ni nos machines ni notre technique pour la construction de cette usine à la Malaisie, 15 autres concurrents le feront. Allons-nous refuser aux Canadiens les emplois dans les secteurs de la fabrication et de l'exportation des machines parce que des personnes comme le député ont des opinions aussi peu judicieuses?

* * *

LES PÊCHES

L'INTERCEPTION EN HAUTE MER DE SAUMONS CHINOOK ET COHO

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Pêches et des Océans, que je sais être en réunion avec les pêcheurs à l'heure actuelle, je pose ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La coalition des survivants créée par les pêcheurs de la Colombie-Britannique signale dans son mémoire deux de ses préoccupations qui nous concernent sur le plan international.

Le ministre sait-il que des pêcheurs japonais ont intercepté en haute mer du saumon canadien, plus particulièrement 107,000 saumons chinook et 1.2 million de saumons coho, qu'ils ont embarqués dans des navires-usines utilisant des filets maillants? Quel moyen a-t-il dans l'immédiat d'empêcher cette interception de poisson canadien afin que nous puissions préserver non seulement nos réserves de saumon mais aussi les emplois de pêcheurs canadiens dont la situation financière est désespérée?

M. Brian Tobin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député a raison, le ministre est en ce moment en réunion avec toute la délégation des pêcheurs de la Colombie-Britannique. La question que pose le député a été soulevée déjà et le ministre a reconnu que le problème existe. Nous allons l'examiner. Comme le député le sait, notre compétence ne s'étend pas au-delà de la limite de 200 milles au large, mais la question sera soulevée et étudiée.

Il n'est pas superflu de rappeler, ce que le député n'ignore sûrement pas, que toute une série de questions extrêmement complexes sont en jeu et que divers groupes de pêcheurs ont accès au saumon de la côte ouest. C'est le désir de discuter dans un esprit de collaboration et non de confrontation qui est à l'origine de la recontre que tiennent en ce moment le ministre et les pêcheurs. J'espère que la volonté de consulter et de trouver des solutions qui anime cette réunion sera imitée à la Chambre au lieu de l'exemple que nous avons eu vendredi dernier quand l'opposition s'est répandue en récriminations sans proposer la moindre solution vraiment sérieuse.

Questions orales

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Il est bien curieux, monsieur le Président, que 117 pêcheurs aient dû venir à Ottawa pour s'entretenir avec le ministre des Pêches et des Océans.

Je poserai ma question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Depuis 1971, nous tentons sans succès de conclure une entente avec les États-Unis sur l'interception du saumon sur la côte ouest. Il arrive souvent que les négociations soient bloquées par de puissants hommes politiques d'Alaska, d'Oregon et de Washington. Pour sa part, le gouvernement fédéral n'a pas fait preuve de beaucoup d'initiative pour négocier une entente acceptable pour les habitants de la Colombie-Britannique, surtout les pêcheurs. Le ministre accepterait-il de se mêler lui-même de négocier une entente acceptable avec les États-Unis afin de protéger et nos ressources et les emplois de nos pêcheurs?

M. Brian Tobin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je tiens à signaler que ces 117 pêcheurs ont dû venir à Ottawa pour que l'opposition puisse se rendre compte enfin que la côte ouest avait des difficultés.

En ce qui concerne la négociation d'un traité sur le saumon avec les États-Unis, il faut dire et répéter que le Canada et les États-Unis ont conlu un accord en 1983. Le document a été signé. On croyait qu'avec un peu de bonne volonté de part et d'autre le traité serait ratifié. Mais nous n'avons pu le faire.

La position du Canada était tout à fait simple. Ou bien, comme certains le proposent, semble-t-il, il fallait dire aux pêcheurs de la Colombie-Britannique que nous faisions marche arrière après avoir conclu un traité avec les Américains, ou bien déclarer qu'il est inacceptable pour le Canada de céder encore davantage de ses ressources, de tolérer qu'un groupe de pression d'Alaska dicte sa conduite à l'administration américaine, et quitter la table des négociations en attendant que des propositions réalistes nous permettent de protéger les droits de nos pêcheurs. Voilà la question.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE HAUTE TECHNOLOGIE DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Un rapport de la compagnie Fantus de Chicago démontrait, et confirmait que la région de Montréal représentait un avantage appréciable comme site d'implantation d'entreprises à haute technologie comparativement à des endroits comme Boston, New-York, Los Angeles et d'autres. Cependant, ces avantages reliés aux coûts d'implantation et d'opération étaient diminués à cause de certaines politiques du gouvernement du Québec, comme la thèse de l'indépendance et la Loi 17 qui diminuent les avantages pour ces industries.

Je demanderais donc au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie s'il a communiqué avec son homologue du Québec de façon à informer ce dernier du contenu du rapport en cause ainsi que des dangers que représente la thèse séparatiste pour l'avenir de la haute technologie dans la région de Montréal, ce qui va compromettre des milliers d'emplois pour le Québec.

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il me semble que le rapport en cause a simplement confirmé ce que l'on sait déjà, c'est-à-dire que la région de Montréal, en fait la province de Québec, est un endroit très important, très attirant, très séduisant pour les investisseurs. Seulement, il faut une stabilité politique. Je n'ai pas encore parlé à mon homologue, mais j'ai l'intention de lui envoyer une copie du rapport en cause, parce que ainsi que je le disais, cela confirme tout à fait, et à 100 p. 100, les déclarations que nous avons faites dans le passé à la suite des études publiques faites ici et au Québec.

* * *

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

L'ENTENTE AVEC LE CEDA SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES—LE TRAITEMENT PRÉFÉRENTIEL ACCORDÉ À UN GROUPE D'AUTOCHTONES

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Deux ententes ont été conclues sur les revendications territoriales, l'une avec le Conseil des Indiens du Yukon et l'autre avec le Comité d'étude des droits des autochtones. Il y a eu d'excellentes négociations et les négociateurs méritent des félicitations. Il y a toutefois deux problèmes importants: le problème de chevauchement dont le ministre a parlé à la Chambre la semaine dernière et celui qui préoccupe beaucoup plusieurs groupements, notamment le Conseil des Indiens du Yukon, la bande Old Crow, les Dénés, les Métis et la Fédération canadienne des entreprises indépendantes. Il s'agit de la clause où l'on accorde un traitement préférentiel de 10 p. 100 à un des groupements signataires de l'entente avec le CEDA. Le ministre est au courant. Que compte-t-il faire au sujet de cette clause?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, sur le plan pragmatique, la clause ne s'appliquera peut-être pas beaucoup parce que le CIY a dit dans son entente qu'il n'était pas disposé à donner la préférence au CEDA dans le cadre de son entente. La réciprocité est finie parce que le CEDA ne l'accordera pas au CIY. Par conséquent, les représentants du Yukon n'ont pas à se préoccuper au sujet d'une éventuelle prolifération des bénéficiaires venant au Yukon en vertu de l'entente avec le CEDA.

• (1450)

En ce qui concerne les 10 p. 100 proprement dits, la première réunion a été utile, car les hommes d'affaires ont constaté que, selon l'interprétation vérifiée par M. Reisman et par le négociateur du CEDA, cela ne s'appliquait qu'aux contrats fédéraux, contrairement à ce qu'ils croyaient; c'est pour cela qu'ils avaient réagi violemment.

Comme je l'avais promis au gouvernement du Yukon et aux autres, j'ai rencontré ce matin M. Reisman et M. de Leury pour voir ce que l'on pouvait faire pour étudier les problèmes qui devaient, paraît-il, découler de la clause des 10 p. 100. Nous essayons de voir ce que l'on peut faire. J'espère rencontrer les représentants de la coalition des hommes d'affaires du Nord, que cette affaire préoccupe, d'ici sept ou huit jours. Il est trop tôt pour prédire quelle solution sera adoptée; je peux dire au député qu'on s'en occupe sans faute.

ON DEMANDE DE REPORTER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous garantir aujourd'hui même que l'entente n'ira pas plus loin tant que l'on n'aura pas réglé cette question du traitement préférentiel de 10 p. 100. Il n'y a pas que les hommes d'affaires du Nord qui se tracassent; les autochtones, les Dénés, les Métis, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes sont tous très inquiets à ce sujet.

Tout d'un coup, la politique du ministre qui prône la justice n'est plus aussi juste dans ce cas-ci. Le ministre doit admettre qu'un traitement préférentiel serait nuisible pour les Inuit et qu'il provoquerait une polarisation dans le Nord, ce qu'il faut éviter à tout prix dans ces ententes.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le dernier commentaire du député me surprend. L'opposition m'ayant reproché à maintes reprises d'adopter une attitude paternaliste et condescendante envers les groupes autochtones, je trouve la déclaration du député plutôt offensante; il prétend que les négociateurs du CEDA ne savaient pas ce qui était bien pour eux lorsqu'ils ont négocié cette clause; je suis certain que ces derniers trouveront cela choquant aussi.

Je signale au député qu'il existe d'autres précédents et que des traitements préférentiels analogues ont déjà été adoptés par les gouvernements du Nord. Ce n'est pas une nouveauté; des programmes d'action positive ont été instaurés et certaines préférences ont été accordées dans le cadre des politiques d'achat du gouvernement fédéral. Les hommes d'affaires autochtones du Nord ont par ailleurs la possibilité de profiter de ces 10 p. 100 par le biais d'entreprises en participation.

Je ne veux pas discuter des avantages ou des inconvénients de ces 10 p. 100 à la Chambre des communes, car le député a pris une décision, cela saute aux yeux. En toute franchise, je ne prends pas de décision et je ne saisis pas le gouvernement de cette affaire tant que je n'ai pas eu une autre réunion avec les hommes d'affaires. Tant que nous n'aurons pas eu les réunions définitives que j'ai promis de tenir, il ne serait pas bien de prendre parti de façon définitive. Le député ne devrait pas le faire non plus. Il faut donner aux deux parties l'occasion d'exprimer leur opinion.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA CONSERVATION DES DOCUMENTS ET DES NOTES DE SERVICE DU MINISTÈRE

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre se rappellera que, dans son télégramme du 22 décembre dernier, par lequel il mettait fin aux quotas appliqués dans les bureaux de district du ministère, il disait entre autres choses que les surveillants qui auraient imposé aux vérificateurs des quotas portant sur les sommes à récupérer devaient répondre à toute demande de renseignement à ce sujet, que cette pratique était contraire à la politique ministérielle et qu'elle avait été supprimée; en outre, le directeur devait annoncer par lettre à tous les employés la suppression de ces quotas.

Je demande au ministre de nous donner l'assurance formelle qu'aucun dossier d'employé n'a été modifié d'aucune façon depuis que l'on a chargé M. Farlinger et la firme Woods Gordon de faire enquête à ce sujet. Je lui demande également de nous donner l'assurance qu'aucune note de service faisant état de l'existence et de l'application courante de quotas n'a été détruite.

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, afin que je puisse donner une telle assurance, il faudrait d'abord que j'aie fait au préalable une vérification de tous les bureaux de districts et que j'aie pu contacter tous les directeurs de division, dans chacun des bureaux de districts. Cependant, j'aimerais indiquer clairement au député que M. Farlinger est déjà au travail pour mener son étude et qu'il a déjà été en contact avec de nombreux hauts fonctionnaires du ministère. Il tient à bien remplir son mandat, et je suis convaincu qu'il aura à sa disposition, non seulement la collaboration de tous les gestionnaires des bureaux de districts, mais également celle de tous les directeurs des diverses sections dans chacun des bureaux de districts, et de plus qu'il aura accès à tous les documents qui lui permettront d'évaluer les pratiques de gestion qui existent, ou qui existaient, suivant ce qu'il jugera d'étudier à l'intérieur de nos bureaux de district, ainsi qu'à la Division centrale du ministère, à Ottawa.

[*Traduction*]

LES DOSSIERS PERSONNELS DES EMPLOYÉS

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, le ministre s'engagerait-il devant la Chambre à vérifier si des dossiers personnels d'employés de Revenu Canada ont été modifiés d'une façon ou d'une autre depuis la nomination de M. Farlinger ou même avant, dans le but de dissimuler l'existence des quotas, qui est indiscutable? Le ministre voudrait-il promettre à la Chambre de faire enquête à ce sujet?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiens absolument à ce que M. Farlinger, comme je viens de l'indiquer, ait à sa disposition les documents les plus pertinents possibles, et les plus récents qui puissent exister et décrire certaines pratiques de gestion au sein du ministère. Je peux confirmer au député que je m'informerai pour savoir si des mesures contraires aux faits étaient prises et si de tels documents pourraient être soustraits. Cependant, je peux tout de suite lui dire qu'étant donné la facilité avec laquelle lui-même peut se procurer de tels documents, je suis convaincu qu'il y en a des milliers d'autres qui restent à la disposition de M. Farlinger qui pourra en faire l'examen de la façon qu'il le voudra.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE FONDS DU PROGRAMME DE STIMULANTS IMMÉDIATS À L'EMPLOI EN SASKATCHEWAN—LE RÔLE DU SÉNATEUR ARGUE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je vais poser ma question au premier ministre étant donné que le ministre des Finances et celui de l'Emploi et de l'Immigration sont absents. J'ai parlé hier du programme de stimulants immédiats à l'emploi en rappelant que le sénateur Hazen Argue dispose d'un fonds de 4 milliards de dollars auquel seuls lui-même et ses collaborateurs ont accès. Les fonctionnaires ne font ni le tri ni l'analyse des demandes présentées dans le cadre de ce programme. Et les députés néo-démocrates et conservateurs n'ont pas été avertis non plus qu'un tel fonds existait.

Cela étant, le premier ministre pourrait-il nous dire de quel droit le gouvernement confie à ce sénateur 4 milliards de dollars qu'il peut dépenser à son gré en Saskatchewan sans faire appel aux fonctionnaires et à l'insu des députés? S'il réfute ce que je viens de dire, accepterait-il de déposer à la Chambre des documents prouvant que les fonctionnaires ont participé à toutes les décisions qui concernaient la Saskatchewan avant que le sénateur Hazen Argue ne tranche la question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai bien des réserves à faire sur tout ce que le député a avancé. J'en prends dûment note. Je vais m'enquérir et demander que le ministre soit informé de sa question.

[*Français*]

M. Nystrom: L'honorable ministre peut-il confirmer si ce sont les fonctionnaires qui ont recommandé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, il y a quelques semaines, une subvention de 300,000 dollars pour la transformation d'un garage municipal en un club de judo à Québec? Le nom du club est le Club de judo de Giffard, dans la circonscription Montmorency-Orléans.

[*Traduction*]

M. le Président: Il vaut mieux faire inscrire au *Feuilleton* les questions qui traitent de cas individuels.

Des voix: Non, non.

M. le Président: Le député de Yorkton-Melville a la parole.

[*Français*]

M. Nystrom: Je vais poser directement la question. Est-ce que les fonctionnaires ont fait une recommandation ou est-ce que la recommandation a été faite par le député de Montmorency-Orléans de façon unilatérale?

[*Traduction*]

M. le Président: Les questions qui portent sur des projets spécifiques touchant à des cas individuels doivent être consignées au *Feuilleton*. La parole est au député de Restigouche.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LES EMPLOYÉS QUI FUMENT DANS LA CABINE DE PILOTAGE DES AVIONS

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Lors de la dernière session, j'ai soulevé avec le ministre des Transports et son prédécesseur le grave problème des personnes qui fument à bord des avions. Vous vous souviendrez de la catastrophe qui a fait 23 morts à Cincinnati et, plus récemment, un employé . . .

Des voix: Règlement!

Une voix: Inscrivez-la au *Feuilleton*.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence n'a pas entendu le député, car son attention a été détournée pendant un instant. Le député voudrait-il répéter ce qu'il a dit?

M. Harquail: Monsieur le Président, je m'efforce de poser une question très importante en dépit des interjections des députés du Nouveau parti démocratique qui se moquent de la sécurité des passagers des avions au Canada. Ils regretteront un jour leur attitude, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il est impossible à la présidence d'entendre la question du député pour le moment.

• (1500)

M. Harquail: Monsieur le Président, je n'ai pas encore eu la possibilité de me faire entendre à cause des hurlements des députés du Nouveau parti démocratique. J'ai une grave . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député veut bien poser sa question, la présidence va l'écouter attentivement.

M. Harquail: Je vous remercie, monsieur le Président. Je voudrais demander au ministre s'il est disposé à envisager d'interdire au moins aux employés des compagnies aériennes de fumer dans la cabine de ces appareils, et, dans la mesure du possible, d'étudier la question plus générale de la sécurité des Canadiens qui voyagent en avion. Nous devrions veiller à leur sécurité en évitant qu'ils courent des risques à cause de quelques personnes qui désirent fumer pendant les vols.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait finalement réussi à poser cette question très grave et très importante qui se rapporte . . .

M. Nowlan: Il vous en a parlé hier.

M. Axworthy: . . . a la sécurité des passagers des avions. Je suis content de pouvoir annoncer au député que, suite à ses instances très efficaces . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: . . . nous sommes en train d'étudier cette très importante question.

M. Hees: Lloyd a au moins le sens de l'humour. On est obligé de lui reconnaître cette qualité, même si c'est la seule qu'il possède.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA CONSERVATION DES DOCUMENTS DU MINISTÈRE—ON DEMANDE AU MINISTRE DE DONNER DES DIRECTIVES

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais poser une petite question supplémentaire au ministre du Revenu national qui se rattache à la question soulevée par le député de Cambridge. Nous savons que le ministre a le pouvoir de donner très rapidement des directives de façon à changer les quotas en objectifs et les objectifs en buts à atteindre. Le ministre ordonnera-t-il immédiatement et catégoriquement à tous les fonctionnaires des bureaux régionaux de l'impôt qui relèvent de lui, de ne pas altérer ou dissimuler les documents relatifs aux questions soulevées par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe et le député de Cambridge, afin que la commission Wood Gundy puisse examiner les pièces originales et non pas d'autres qu'on y aurait substituées?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, si le leader de l'Opposition officielle avait écouté ma réponse précédente, il aurait compris que je tiens à ce que M. Farlinger ait en main les documents qui existent et qui décrivent les pratiques de gestion à l'intérieur du ministère dans toutes les sections et au niveau du bureau de district.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Donnerez-vous ces directives? Le ferez-vous?

[*Français*]

M. Bussières: Si le député ne comprend pas ce que cette assurance veut dire, cela lui en prend un peu plus que le sens commun ne l'exige!

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nielsen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement comme tous les jeudis. Comme le ministre du Revenu national ne veut pas donner des instructions . . .

M. Pinard: Mercredi.

M. Nielsen: La question de privilège du mercredi, désolé.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Étant donné la nature du débat de demain—dont nous avons déjà discuté—afin que tous les députés soient aussi bien informés que ceux d'en face, le leader parlementaire du gouvernement pourra-t-il nous indiquer notre emploi du temps de demain et la nature du débat ainsi que la façon dont il sera mené?

M. Pinard: Monsieur le Président, il n'y a rien de bien particulier quant aux règles à suivre demain si ce n'est, comme je l'ai dit la semaine dernière, que le premier ministre sera le premier à prendre la parole demain matin au sujet de la motion principale.

Comme c'est la semaine dernière que j'en ai parlé, le député a raison de demander si nous nous sommes mis d'accord sur le déroulement de la dernière journée de débat sur le discours du trône. Nous nous sommes entendus pour qu'à la suite du discours du premier ministre, dont la durée sera illimitée conformément au Règlement, le chef de l'opposition officielle soit autorisé, si la Chambre y consent, à parler de nouveau de sa motion pendant une période illimitée, comme il se doit. Nous sommes heureux de donner ainsi au chef du député l'occasion d'exprimer certaines opinions et idées.

Le discours du chef de l'opposition officielle sera suivi, si la Chambre y consent, du discours du chef du Nouveau parti démocratique qui, lui aussi, disposera d'un temps de parole illimité.

A la suite de ces trois discours, et je crois que nous siégerons aux heures normales, les autres discours seront limités selon le Règlement. Je crois qu'à la fin de la journée nous voterons sur la motion principale.

Voilà dans les grandes lignes, ce que nous avons décidé hier à la réunion des leaders parlementaires. Par conséquent, il est entendu que le premier à obtenir la parole demain à 11 heures après la prière sera le premier ministre du Canada.

M. Deans: Monsieur le Président, à ce propos, je tiens seulement à préciser que nous sommes prêts à donner notre consentement pour permettre au chef de l'opposition officielle de prendre la parole demain. Nous sommes tout à fait d'accord pour que le chef du Nouveau parti démocratique dispose d'un temps de parole illimité, comme l'a dit le président du Conseil privé. Nous avons hâte d'entendre ce que le premier ministre aura à dire.

Décès de l'hon. James Sinclair

LE DÉCÈS DE L'HON. JAMES SINCLAIR

HOMMAGES À L'ANCIEN MINISTRE

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je vous sais gré de me permettre de vous dire le chagrin et le regret que me cause la perte pour notre pays d'un homme qui a assumé son rôle de député à la Chambre des communes avec brio et beaucoup d'efficacité. Je veux parler de l'honorable James Sinclair, décédé hier à Vancouver.

Je signale tout d'abord que nous avons été collègues à la Chambre pendant assez longtemps. Il a été élu la première fois en 1940, et moi en 1942. Nos mandats à tous deux ont duré jusqu'en 1958. C'est à cette occasion que le premier ministre de l'époque, le très honorable M. Diefenbaker, a cherché à conclure une entente pour éviter au Parlement de subir des élections générales, projet contre lequel les deux députés à avoir protesté dans les mêmes termes étaient justement James Sinclair et moi-même.

Ce que je voudrais dire avant tout à son sujet, c'est que ceux d'entre nous qui le connaissaient à ce moment-là savaient qu'il était un député très compétent, un orateur éloquent, capable de se lancer dans des discussions et des débats sans se départir de son esprit de justice. Il est devenu en temps voulu membre du cabinet du très honorable Mackenzie King et, par la suite, du très honorable Louis Saint-Laurent; son mandat, je le répète, a pris fin en 1958.

James Sinclair était très efficace en tant que député. Il a également résolu certains problèmes touchant les droits des députés. Vous serez peut-être surpris d'apprendre que c'est lui qui a fait le nécessaire pour que les députés puissent voyager par avion au cours de leurs déplacements. Ses réalisations ne s'arrêtent pas là. Ceux d'entre nous qui l'ont connu au cours de ses 18 ans à la Chambre se souviendront de lui comme d'un député très compétent, efficace et honnête.

Nous regrettons la perte que doit causer sa disparition au premier ministre, qui est son gendre, ainsi qu'à ses trois petits-fils. Nous leur exprimons nos sincères condoléances. Chacun d'entre nous au Parlement est conscient de ce que ce monsieur a fait à la Chambre des communes et nous nous joignons à tous les Canadiens qui, aujourd'hui, rendent hommage à James Sinclair, dont nous regrettons vivement la disparition.

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Au nom de la loyale opposition de Sa Majesté, monsieur le Président, j'aimerais faire nôtres les remarques du député qui, lui aussi, est avec nous depuis très longtemps. En toute sincérité, nous pouvons dire que nous partageons ses sentiments. Quand j'ai pris mon fauteuil à la Chambre au début de 1958—j'avais été élu en décembre 1957—je connaissais bien le bon travail accompli par le regretté James Sinclair. J'ai eu l'avantage, comme le vice-premier ministre (M. MacEachen) lui aussi pendant quelque temps, de suivre les débats à la tribune jusqu'à ce que je prenne mon siège à la Chambre. Je n'ai pas observé M. Sinclair très longtemps, mais assez pour lui vouer ma profonde admiration. A l'instar du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a soulevé cette question, nous offrons nos condoléances à ses survivants et nous pleurons sa perte.

• (1510)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a bien fait d'attirer notre attention sur le décès de l'honorable Jimmy Sinclair, qui a été pendant longtemps député à la Chambre et qui, après son départ, en 1958, a fait une brillante carrière dans l'entreprise privée. Lorsque j'ai été élu pour la première fois à la Chambre, j'ai eu l'occasion d'observer M. Sinclair s'acquitter de son rôle de ministre. Comme l'a déclaré le député de Winnipeg-Nord-Centre, c'était un homme remarquable et dynamique qui participait aux débats avec un enthousiasme rare, du moins de nos jours, à la Chambre des communes. Évidemment, ses grandes qualités de dialecticien et d'analyste ont ressorti encore davantage, semble-t-il, au cours de la brève période où il a siégé dans l'opposition, soit pendant la courte session de 1957-1958 à laquelle a fait allusion le député du Yukon (M. Nielsen). Je voudrais remonter à cette époque, à l'instar du député, et signaler, comme l'ont fait le député du Yukon et lui, les services qu'il a rendus au Canada et à la Chambre des communes. Je me joins notamment à eux pour exprimer les condoléances de mon parti à son épouse, Kathleen, qui l'a toujours fermement appuyé, pendant sa carrière politique et après, à ses cinq filles, à ses cinq petits-enfants et à son gendre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. SKELLY—LA NÉCESSITÉ D'ADOPTER UNE POLITIQUE DE GESTION DES PÊCHES FONDÉE SUR LA CONSULTATION

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui un certain nombre de pétitions. La première signée par des pêcheurs de la côte du Pacifique, révèle que la plupart de ceux qui s'intéressent à la pêche sur la côte du Pacifique et comptent sur elle pour subsister ne croient plus que le ministère des Pêches et des Océans puisse gérer efficacement et objectivement les pêches sur la côte du Pacifique. Il est donc résolu que le gouvernement fédéral devrait prendre les dispositions suivantes pour procéder à des consultations: établir un comité consultatif composé de représentants élus de divers groupes d'usagers; s'engager à mettre au point une politique de gestion des pêches fondée sur les consultations et le consensus qui s'en dégage.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre des communes de recommander instamment au gouvernement de mettre sur pied une politique efficace de consultation pour obtenir un consensus au sujet de la mise en œuvre d'une politique en matière de pêches au lieu de continuer à agir unilatéralement.

M. SKELLY—LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE PÊCHES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): La deuxième pétition est signée encore une fois par un certain nombre de pêcheurs de la côte Ouest qui sont extrêmement préoccupés par la situation du secteur de la pêche à l'heure actuelle. Étant donné que les coûts élevés du carburant, des intérêts, du mouillage et d'autres facteurs qui ont contribué à faire grimper leurs frais d'exploitation sont la conséquence directe des mesures prises par le gouvernement, et étant donné que les pêcheurs contribuent au bien-être de tous les Canadiens en leur procurant une denrée alimentaire essentielle grâce à l'exploitation des ressources marines, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre des communes de prendre immédiatement des mesures susceptibles d'exonérer les pêcheurs ces frais excessifs attribuables à la politique gouvernementale.

M. SKELLY—LA PROTECTION DE L'HABITAT DU POISSON

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): La troisième pétition, monsieur le Président, a trait à l'un des plus graves problèmes concernant la pêche sur la côte Ouest, c'est-à-dire la protection de l'habitat. Étant donné que le conflit qui oppose les usagers des ressources, dans des domaines tels que l'abattage du bois, l'exploitation minière, la promotion immobilière et les pêcheurs, entraîne une destruction considérable et permanente de l'habitat fragile du poisson sur la côte Ouest, il est résolu que le gouvernement fédéral doit mettre en œuvre les mesures suivantes afin de le protéger: élaborer une loi particulière visant à désigner certaines régions comme habitat inviolable du poisson sur toute l'étendue . . .

M. le Président: Le député aurait-il l'obligeance d'en arriver à l'objet de la pétition?

M. Skelly: Les pêcheurs pétitionnaires souhaitent que le gouvernement prenne des mesures précises et positives pour protéger l'habitat du poisson au lieu de s'en tenir à l'attitude velléitaire qu'il a observée jusqu'ici. Vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au gouvernement d'agir immédiatement pour leur donner cet appui.

M. SKELLY—LES CONSÉQUENCES DE CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ASSURANCE-CHÔMAGE POUR LES PÊCHEURS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): L'avant-dernière pétition a un caractère très actuel. Encore une fois, elle porte la signature d'un certain nombre de pêcheurs. Attendu que le Conseil arbitral de la Commission de l'assurance-chômage a décidé que certaines dispositions relatives aux pêcheurs allaient à l'encontre de la Charte des droits, qu'une décision de cette nature remet en question le pouvoir qu'a le gouvernement d'établir des dispositions concernant l'assurance-chômage dans le domaine des pêches, attendu aussi que les dispositions sont particulièrement rigoureuses à l'endroit des pêcheurs qui sont déjà défavorisés financièrement, vos pétitionnaires prient humblement la Chambre des communes de prendre des mesures en vue de modifier la loi sur l'assurance-chômage afin qu'elle ne soit plus discriminatoire à l'égard des pêcheurs.

M. le Président: Le député pourrait signer ses pétitions avant de les présenter à la Chambre. Et maintenant, la dernière?

M. Skelly: Si vous me le permettez, je préférerais la présenter demain.

M. le Président: Très bien.

M. FLIS—ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES MÉDECINS POLONAIS RÉFUGIÉS

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom des soussignés, résidents de l'Ontario, qui se prévalent maintenant de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Les soussignés prient humblement mais instamment les autorités tant fédérales que provinciales de prendre les mesures nécessaires pour aider les médecins polonais réfugiés dans notre pays à obtenir dans les plus brefs délais le droit d'exercer, et ce en créant un plus grand nombre de postes d'internes dans les hôpitaux et en prévoyant d'aider financièrement les membres de ce groupe durant leur formation. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION DE BELL CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications) demande à présenter le projet de Loi C-20, Loi concernant Bell Canada et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et la Loi sur la radio.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1520)

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 40, 379 et 400.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

LE COÛT DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES DU GOUVERNEMENT

Question nº 40—**M. Beatty:**

En 1982, combien le gouvernement a-t-il payé au total en frais d'interurbain non placés par les téléphonistes du gouvernement ou sur le réseau interurbain de l'État?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse à la question ci-dessus est la suivante:

En se basant sur les données des ministères dans leurs plans des systèmes et techniques d'information (PSTI) de 1982 et celles fournies à la direction de la gestion bancaire et de la comptabilité du gouvernement du Canada—Approvisionnements et Services Canada, nous estimons que $33,500,000 ont été facturés directement aux ministères par les compagnies de téléphone pour les appels interurbains acheminés hors des services gouvernementaux.

On calcule que seulement 9.2 p. 100 des appels représentés par ce $33,500,000 auraient pu être faits sur le réseau interurbain gouvernemental. Les 90.8 p. 100 qui restent représentent des appels commerciaux (IA) composés à partir ou en direction de localités non desservies par le réseau. Par exemple, il peut s'agir d'appels aux États-Unis et à l'étranger ou d'appels en direction de localités canadiennes où il n'est pas rentable d'avoir les circuits gouvernementaux.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

Question nº 379—**M. Howie:**

1. Au cours de la présente année financière, combien de personnes travaillent au Conseil économique du Canada et quel est le coût estimatif total des traitements?

2. Au cours de chacune des deux années financières précédentes, combien a-t-on dépensé au titre des traitements?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Au 17 janvier 1984, 136 personnes travaillaient au Conseil économique du Canada, et le coût estimatif total des traitements était de $5,159,000.

2. Montant dépensé au titre des traitements.
1981-1982—$4,552,901
1982-1983—$4,791,923

LES DROITS DES AUTOCHTONES

Question nº 400—**M. Howie:**

Le ministère de la Justice a-t-il créé un service spécial chargé d'identifier et de définir les droits des autochtones qu'il faudrait inclure dans la constitution du Canada et, si oui, *a*) combien de services a-t-on créés, *b*) quel était le coût total de chaque service, *c*) quel est l'objet de cette structure, *d*) quand les services termineront-ils leurs travaux?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): En ce qui concerne le ministère de la Justice: Non. Le ministère de la Justice n'a pas créé un service spécial pour cette fin. Le travail a plutôt été effectué par la section des Affaires autochtones qui a été établie en 1976 et fortement appuyé par le sous-ministre, sous-ministre associé (Litiges) et la section du droit public du ministère.

[*Traduction*]

M. Evans: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Tous les avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-14, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise et à prévoir un impôt sur les revenus pétroliers, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je voudrais faire résumer le discours que j'ai prononcé hier sur ce projet de loi qui, à notre avis, comporte des aspects très choquants. Il propose de réduire l'impôt que doivent verser les sociétés pétrolières sur leurs revenus pétroliers. Il en résultera, du moins à ce qu'il semble, à tout prendre, une réduction unilatérale de cet impôt, sans condition. Par suite de cette réduction inconditionnelle, il faudra consacrer davantage de l'argent des contribuables aux frais de fonctionnement du pays. Le gouvernement aura donc moins de fonds à dépenser pour les handicapés. Bien des députés des deux côtés de la Chambre ont parlé d'une foule de projets utiles pour les handicapés. Nous nous demandons comment on peut alléger la charge fiscale de sociétés qui se sont assez bien tirées d'affaire ces dernières années et, du même coup, assombrir l'horizon des handicapés. C'est inacceptable, car beaucoup de retraités et de particuliers seront défavorisés. Si on décide de diminuer unilatéralement et inconditionnellement les impôts des sociétés pétrolières, il y aura encore moins d'argent pour les handicapés, la création d'emplois, les retraités et toutes sortes de projets louables.

Fait à noter, monsieur le Président, nous allons percevoir moins d'impôts d'Imperial Oil qui, au cours des trois dernières années, a réalisé des profits d'environ 600 millions de dollars. Pendant la récession, ses gains ont baissé à environ 400 millions. L'an dernier, ses profits se sont établis à un peu plus de 200 millions. Beaucoup d'autres entreprises sont en difficulté, acculées à la faillite. Les sept grandes sociétés pétrolières ont toujours prospéré au Canada et leur situation n'a pas changé. Monsieur le Président, notre parti s'en offusque, car ces sociétés sont prospères au détriment du Canada, des Canadiens et de leurs ressources. A notre avis, elles ne jouent pas leur rôle et le gouvernement et le parti conservateur sont tout à fait disposés à leur laisser gagner encore plus au détriment de nombreuses autres. A notre sens, la réduction d'impôt ne profitera pas aux petites sociétés canadiennes. Il faut mettre sur pied des programmes directs en vue de leur offrir des avantages pour les aider à rester en activité et à s'épanouir. Nous ne sommes pas impressionnés par une diminution d'impôt qui vise essentiellement à aider les sept grosses sociétés exploitées dans notre pays. Ce principe est regrettable et choquant.

Le deuxième point, c'est l'aveuglement total dont font preuve le gouvernement et l'opposition officielle. Ils sont disposés à accorder des dégrèvements d'impôt inconditionnels. Le ministre d'État chargé des Finances (M. MacLaren) a déclaré qu'il veut améliorer et accroître les liquidités d'Imperial Oil. Il veut augmenter les liquidités des sept grosses sociétés. Cela nous inquiète vivement. Nous savons, grâce au rapport de la Commission Bertrand, que ces mêmes sociétés ont extorqué 12 millions de dollars aux Canadiens entre 1958 et 1973. La Commission Bertrand a été constituée par le gouvernement en vue de mettre au jour cette énorme escroquerie dont ont fait les frais les Canadiens. Cette commission a formulé de nombreuses conclusions et recommandations, dont aucune, jusqu'ici, n'a été mise en vigueur. C'est déplorable, stupide et choquant. Nous devons prendre des mesures qui s'appliquent précisément aux grosses sociétés du pays qui continuent à faire des bénéfices et dont les liquidités sont supérieures à celles de presque toutes les autres sociétés. Nous pourrions insister, si nous voulons vraiment leur accorder un dégrèvement d'impôt, pour que celui-ci soit directement rattaché à l'investissement dans des projets créateurs d'emplois. Nous ne devrions accorder à ces sociétés aucun dégrèvement, avantage ou concession fiscale à moins qu'elles ne les utilisent à l'égard de projets précis de création d'emplois qui amélioreront le taux d'emploi et la viabilité des localités en cause.

Hier, le porte-parole de l'opposition officielle est intervenu à la Chambre et nous a parlé des problèmes que connaît une usine de gaz à Grande Prairie. Les exemples sont nombreux de sociétés auxquelles nous pourrions accorder des dégrèvements fiscaux à l'égard de projets précis. Nous pourrions fixer la condition, avant d'accroître les liquidités d'une entreprise aux frais du contribuable, que celle-ci s'en serve pour financer un projet créateur d'emplois.

Le troisième aspect critique de cet allégement, monsieur le Président, est d'être destiné aux sociétés pétrolières. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement entretient cette véritable obsession qu'il a de protéger les banques et les sociétés pétrolières. Il le fait, c'est certain. Comment les Canadiens peuvent tolérer pareille situation me dépasse. Le gouvernement actuel et l'opposition officielle tiennent à réserver ce dégrèvement aux seules sociétés pétrolières. Il n'est fait aucune tentative pour en transmettre l'avantage jusqu'aux consommateurs. Le gouvernement ne fait aucun effort pour créer un programme d'allègements fiscaux d'aval, pensé en fonction des consommateurs, ni pour leur en transmettre le moindre bénéfice.

Il est bien regrettable, monsieur le Président, que le gouvernement n'ait pas mis au point une politique d'aval. Chaque fois que nous allons faire le plein d'essence, nous constatons que le prix a augmenté. Pourtant, ici à la Chambre, nous allons autoriser une réduction d'impôt pour donner aux grandes sociétés pétrolières le maximum de bénéfices et davantage de liquidités, sans garantie aucune qu'elles vont entreprendre des projets de création d'emplois ou transmettre ces bénéfices aux consommateurs, aux petites entreprises, aux pêcheurs ou aux agriculteurs. Personne n'en bénéficie, sauf les sociétés pétrolières. Monsieur le Président, c'est répréhensible, stupide et révoltant.

Dans notre parti, nous voudrions voir l'inverse se produire. Nous aimerions voir le gouvernement admettre que sa politique énergétique nationale a durement éprouvé les Canadiens et qu'il n'a pas sérieusement envisagé la possibilité d'une politique d'aval. Aucune tentative n'est faite pour diminuer les prix de l'essence à la consommation.

• (1530)

Faisons la revue des événements. Il semble que chaque fois qu'on a été d'accord pour augmenter le prix à la tête des puits, les sociétés pétrolières ont ajouté leur propre majoration qui s'est répercutée jusqu'aux dernières étapes de la distribution. Aucune méthode précise ne peut à l'heure actuelle déterminer quel est le juste prix pour les combustibles comme l'essence, le mazout et d'autres. Le gouvernement ne s'intéresse pas à ce qui se passe au niveau de la vente au détail, parce qu'il est trop occupé à en rejeter le blâme sur les provinces.

Il semble qu'en réalité, chaque fois que le prix augmente, les sociétés pétrolières ne déduisent pas seulement la part du producteur du prix à la tête des puits, mais qu'elles ajoutent également leur propre majoration de prix qui se fait ressentir à la pompe.

Le gouvernement a aussi négligé ses devoirs envers les consommateurs en ne présentant pas à la Chambe une politique de la concurrence. Il n'a pas proposé de politique pour la protection des petites stations-service indépendantes. Nous avons vu les sociétés pétrolières essayer d'éliminer ces exploitants, d'acheter leur commerce, de réduire leur approvisionnement ou de leur livrer une guerre des prix. Il est très intéressant d'observer ce qui se passe lors d'une guerre des prix. En même temps qu'elles font la guerre de l'essence aux détaillants indépendants, ici, à Ottawa, les grandes sociétés haussent leurs prix dans l'île Vancouver afin de payer les frais de cette guerre. Ce sont les Canadiens de l'île Vancouver qui font les frais de toutes les guerres de l'essence qu'elles livrent ailleurs au pays. Les grandes sociétés ne sont donc jamais perdantes, quoi qu'elles fassent.

Le gouvernement n'a pas su défendre les consommateurs en n'exigeant pas une politique de fixation de prix durables ou de concurrence loyale qui puisse protéger les débitants d'essence indépendants. Quand aurons-nous un système qui permette une saine concurrence plutôt que cette espèce d'accord tacite avec les multinationales et les grandes sociétés pétrolières?

Sincèrement, je suis persuadé qu'aucun projet de loi sur la concurrence ne sera présenté au cours de la présente législature. Je suis sûr que la présente session prendra fin avant que soit adoptée une mesure visant à alléger le fardeau des consommateurs ou à remplacer avantageusement une politique énergétique nationale qui a échoué.

Notre parti a sommé le gouvernement et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) de prendre un certain nombre de mesures en matière d'énergie. D'abord, le ministre devrait accorder moins d'attention à ses propres aspirations politiques et consacrer plus de temps à son ministère. Nous voudrions en outre qu'il prenne l'initiative de reprenser la politique énergétique nationale. Nous voudrions certes qu'il remanie le Programme d'encouragement du secteur pétrolier. On trouve au Canada de nombreux cas où l'argent investi est englouti dans l'océan ou sert à forer des puits secs. Il vaudrait mieux employer cet argent à assurer immédiatement la sécurité énergétique du Canada, à réduire le coût de l'énergie pour les Canadiens et à mettre de nombreuses autres formes d'énergie à la portée de la population.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourrait autoriser que l'on mène immédiatement une enquête sur le cycle du combustible nucléaire. On pourrait ainsi se pencher sur les problèmes qui ont découlé du dilemme de Key Lake. On pourrait en outre examiner les questions qui ont été soulevées maintes et maintes fois à la Chambre et à l'Assemblée législative de l'Ontario au sujet de l'échec apparent du programme nucléaire au Canada et dans le monde entier. Il semble que les Canadiens ont payé fort cher cette initiative énergétique.

Le gouvernement propose d'accorder des réductions d'impôt aux sociétés pétrolières, alors que les recettes fiscales ainsi perdues pourraient sans doute servir à financer une enquête sur le cycle du combustible nucléaire. L'autre jour, l'opposition officielle reprochait au gouvernement de donner à la Corée du Sud toute notre technologie nucléaire, ce qui lui permettrait de rivaliser avec le Canada à l'échelle mondiale. Il est tout à fait insensé que les contribuables canadiens paient pour mettre au point une technologie, qu'elle soit utile ou nocive, et que le gouvernement vende ensuite cette technologie à un pays comme la Corée du Sud, qui s'en servira sans aucun doute pour faire concurrence au Canada et vendre les mêmes produits à d'autres pays. C'est insensé.

Le fait est que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourrait faire en sorte que les recettes fiscales qu'il compte remettre aux sociétés pétrolières soient dépensées plutôt pour effectuer une enquête sur le cycle du combustible nucléaire. Cela se justifierait puisque la question de savoir si l'industrie nucléaire est avantageuse pour les Canadiens est loin d'être réglée, surtout en ce qui a trait à l'élimination à long terme des déchets. Il est possible que ces déchets continuent à représenter un énorme problème pour les générations futures pendant des milliers d'années. On a dit, peut-être pour plaisanter, que l'on pourrait mettre sur pied une importante industrie au Canada simplement en fermant les stations nucléaires et en les conditionnant en vue de les conserver.

Je défie tout ministériel de me dire quels torts cela pourrait causer de recueillir des renseignements et des opinions au sujet du cycle du combustible nucléaire en tenant une enquête. Je reconnais que lorsque l'opposition officielle était au pouvoir en 1979, elle avait au moins songé à demander une enquête sur l'industrie nucléaire du Canada. Il n'y a cependant eu aucun engagement de politique de pris à ce sujet de la part du nouveau chef du parti conservateur, qui essaie d'accéder au pouvoir sans proposer la moindre politique. Je suis certain que l'ensemble du pays accueillerait volontiers une déclaration à ce sujet. Cela inciterait peut-être même le gouvernement fatigué d'en face, qui semble n'avoir plus d'idées du tout, à entreprendre cette enquête dès maintenant. L'opposition officielle ferait ainsi quelque chose de constructif pour une fois.

M. Shields: Le parti libéral de l'Ouest.

M. Fisher: Quelle voix suave!

M. Regan: Ne dites pas de telles choses.

M. Skelly: On ne peut même pas le leur proposer.

De toute façon, je continuerai à parler des autres formes d'énergie possibles et de la conservation. Il s'est passé quelque chose d'étonnant à la Chambre il y a environ un mois au cours d'une discussion au sujet du Programme d'encouragement du secteur pétrolier à laquelle le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait participé. On a demandé au ministre pourquoi son ministère retirait 50 millions de dollars dans le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes pour les verser au Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Le ministre a répondu qu'il serait d'accord pour se pencher sur cette question alors que ce virement de fonds figurait déjà dans les prévisions budgétaires que nous devions examiner le soir même. Le ministre n'était même pas suffisamment informé des projets que son ministère demandait au Parlement d'approuver pour répondre aux questions à la Chambre.

Ces 50 millions de dollars retirés du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes aurait permis d'améliorer l'isolation de milliers de maisons du Canada. En outre, si le gouvernement s'efforçait vraiment d'appliquer ce programme, les Canadiens pourraient économiser énormément d'énergie. Néanmoins, son ministère—je ne crois pas que le ministre ait été au courant—voulait consacrer 50 millions de dollars à un puits improductif. De fait, cette somme aurait probablement dépassé 50 millions de dollars. Comment peut-on expliquer une proposition de ce genre? Tandis qu'on aurait pu continuer à réduire la consommation d'énergie grâce au programme d'isolation thermique des maisons, le ministre était tout à fait disposé à puiser 50 millions de dollars dans les crédits d'un programme utile pour les risquer dans des travaux de prospection sous-marins ou pour les consacrer au forage d'un seul trou sec dans l'espoir de produire quelque chose de positif pour les Canadiens dans le domaine de la sécurité énergétique. Un raisonnement de ce genre est absolument aberrant. C'est un choix à courte vue qui ne tient compte que de l'immédiat et causera une multitude de problèmes au Canada.

Nous sommes aussi vivement déçus que le gouvernement ait négligé les énergies douces. Les Canadiens s'intéressent vivement aux recherches effectuées pour trouver d'autres façons d'utiliser l'énergie. Il y a quelques mois, une grande controverse a été déclenchée quand le gouvernement a tenté de décider quels crédits il affecterait à la mise en valeur des énergies douces, notamment l'énergie solaire. Le gouvernement a répondu: «Nous n'avons pas suffisamment d'argent à consacrer

à cette fin». Au lieu de consentir cette somme ridicule, le gouvernement préfère utiliser les fonds disponibles pour accorder des concessions fiscales aux sociétés pétrolières, afin d'améliorer leurs ressources d'autofinancement, sans les obliger pour autant à mettre sur pied des projets de création d'emplois.

• (1540)

Je constate, monsieur le Président, que vous me demandez de conclure. Un dernier point, toutefois. Cette dépense n'entraînera pas l'établissement de projets valables. Elle ne servira qu'à améliorer les ressources d'autofinancement des multinationales. En deuxième lieu, le gouvernement ne se propose pas d'en faire profiter les consommateurs. On pourrait consacrer cette somme à de nombreux projets louables dans le domaine énergétique. Elle pourrait être utilisée dans les domaines sociaux. Le proposition que renferme ce projet de loi est vraiment scandaleuse.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour vous féliciter de votre nomination et féliciter également le vice-président (M. Corbin) et le président suppléant (M. Guilbault). Nous souhaitons que votre prédécesseur se rétablisse promptement afin de pouvoir prendre ses nouvelles fonctions. Son absence se fait sentir à la Chambre.

Parler d'énergie encore une fois, est pour moi un plaisir renouvelé. Depuis que je suis venu à Ottawa en 1979, je l'ai fait à maintes reprises. J'ai écouté le discours ronflant du député de Comox-Powell River (M. Skelly). Il a parlé des sept grandes pétrolières, à qui on fera des conditions un peu meilleures. Il faut bien se le rappeler, ce sont ces sociétés qui sont venues découvrir du pétrole au Canada. Bay Street ne pouvait trouver le capital de risque nécessaire à la prospection pétrolière dans les provinces de l'ouest. Nous leur devons donc une certaine reconnaissance. Bien sûr, j'admets leur cupidité. Elles savent sauter sur l'occasion. Ce sont des opportunistes. Mais heureusement, ces compagnies ont fait profiter le Canada de leur expérience. Et le Programme énergétique national leur a fait la vie dure. Avant cette intervention, elles dépensaient au Canada plus de 100 p. 100 de leur capital d'autofinancement. Aujourd'hui, sauf erreur, la proportion est inférieure à 50 p. 100. Je crois que leur apport a été positif. Si elles avaient pu, elles auraient exploité les sables bitumineux et probablement qu'en 1985 nous aurions produit du pétrole à partir des réserves connues, à partir du pétrole lourd et des sables bitumineux.

Les néo-démocrates ne cessent de répéter: «Nationalisons, tout». Et quoiqu'en dise le député de Comox-Powell River, rendons grâce aux multinationales. La General Motors est implantée dans la circonscription de son chef. Tant mieux, car cette société a introduit au Canada une technologie nouvelle, créé de l'emploi au moment même où bien des Canadiens étaient en chômage.

Je ne suis pas un détracteur des multinationales. Il faut canadianiser davantage nos entreprises. Mais il reste que les multinationales ont largement contribué à notre économie.

Le député de Comox-Powell River et moi-même sommes d'accord sur un point: le programme d'encouragement du secteur pétrolier doit être modifié. Nous divergons de vues sur les modalités, mais nous sommes d'accord sur le principe. J'y reviendrai d'ailleurs un peu plus loin. Il convient de noter que l'actuel ministre d'État aux Finances (M. MacLaren) était secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie au moment où se sont tenues les audiences sur l'énergie. Il soutient encore le même triste sire. A l'époque, l'actuel ministre d'État aux Finances tenait les mêmes propos qu'il nous a livrés hier. D'après lui, les sociétés pétrolières seraient traitées aux petits oignons.

Je voudrais faire une mise au point en rappellant quelques déclarations faites il y a deux ans, au moment où le Programme énergétique national était débattu en comité. Comme vous le savez, monsieur le Président, les audiences ont duré huit semaines, qui ont été chargées. Nous avons tenté d'améliorer la loi. Nous avons réussi à modifier une importante disposition, le paragraphe 79(1) je pense, soit l'article 1(1) de l'actuel projet qui concerne la Cour fédérale. Cet amendement proposé par le parti conservateur était très important, monsieur le Président. Avant que cet amendement ait été proposé avec l'appui de l'Association du barreau canadien, il semblait évident que ce serait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui aurait le dernier mot. Cette perspective nous effrayait puisque les sociétés pétrolières n'auraient pu avoir recours à un tribunal supérieur. Nous avons insisté pour que l'on permette le recours à la Cour fédérale. Le gouvernement propose une modification de pure forme à cet article. Mais si la loi prévoit le recours à la Cour fédérale, c'est grâce aux députés conservateurs qui ont siégé à ce comité et qui ont lutté avec acharnement pendant huit semaines pour l'obtenir. Ce point est très important. Quant au fait qu'il s'agit du même tribunal qui tranche les appels concernant la loi de l'impôt sur le revenu, je m'interroge à ce sujet après avoir entendu les révélations faites à la Chambre au sujet de l'attitude des fonctionnaires de Revenu Canada.

Je me rappelle très clairement du texte initial du Programme énergétique national. Nous étions d'accord avec les libéraux sur certains points: l'équité, l'autarcie énergétique et la canadianisation de l'industrie. Mais, fondamentalement, le PEN n'était pas équitable. Il était injuste envers l'ouest et envers le cœur industriel du Canada, c'est-à-dire le Québec et l'Ontario. Pour ce qui est de l'autosuffisance énergétique, nous importons actuellement 33 p. 100 de nos approvisionnements en pétrole. Avant le Programme énergétique national, nous en importions 25 p. 100.

M. MacLaren: Ce sont les chiffres nets.

M. Fennell: J'ai pris ces chiffres dans les documents officiels qui étaient les documents de travail de l'ancien ministre de l'Énergie, à ce qu'il nous a dit.

M. Fisher: Combien en vendons-nous?

M. Fennell: Nos vis-à-vis peuvent argumenter, mais il n'en reste pas moins que je me fonde sur les mêmes documents que le ministre, de son propre aveu.

Le bill à l'étude propose des modifications aux dispositions concernant la participation fédérale. Je vais vous expliquer l'origine de ces changements, monsieur le Président. Peu après les audiences sur l'énergie, nous avons été convoqués par le sous-ministre adjoint de l'Énergie à une réunion à la pièce 229-Nord. Après qu'il nous eut exposé tous les changements proposés dans ce document que nous appelions le bébé PEN, je lui ai demandé à quoi tout cela rimait. Il m'a répondu que, en fait, la boule de cristal s'était lourdement trompée. En d'autres termes, il fallait modifier le programme de l'ordinateur. Il n'y avait pas de quoi fouetter un chat, mais c'était absolument

nécessaire. En somme, les prévisions gouvernementales quant à l'évolution du prix du pétrole ne se sont pas réalisées. Et même, le prix du pétrole a évolué dans le sens contraire de ce que le gouvernement souhaitait. Ce que le gouvernement tente de faire, par ce bill, c'est de dire aux Canadiens «on vous remet une partie de ce qu'on vous a pris». Mais c'est trop peu et trop tard. D'ailleurs, il est trop tard pour que le gouvernement puisse s'en sortir. Il est tombé trop bas pour pouvoir remonter la pente.

Je m'intéresse énormément aux victimes d'actes de violence. Un homme avec qui j'étudiais la question m'a demandé de lui obtenir un exemplaire du bill présenté hier. Je m'en suis procuré un exemplaire immédiatement après sa présentation et je l'ai feuilleté en attendant de pouvoir prendre part au débat. J'ai remarqué que les modifications proposées au Code criminel sont regroupées dans un nouveau bill omnibus. Cela m'a rappelé le jour où nous avons déclenché la sonnerie. J'aurais cru que le gouvernement saurait par expérience que la Chambre des communes juge inacceptable ce genre de fourre-tout.

M. Malone: Touche-à-tout.

M. Fennell: Nous l'avons prouvé à propos du bill énergétique. Le gouvernement a été forcé de modifier en profondeur le bill qu'il avait présenté. Il a dû le scinder en plusieurs projets distincts. Le gouvernement a été forcé de faire les choses comme il convient.

A cette époque, j'avais prononcé un long discours. C'était avant que l'on ne modifie le Règlement. Mon discours avait duré une heure et quart. Je voudrais citer certaines observations que j'ai faites il y a deux ans et qui sont toujours d'actualité. Je ne frappe pas souvent aussi juste. Mais ce que j'ai prédit à ce moment-là s'est concrétisé. Ce projet de loi a privé de liquidités l'industrie pétrolière de l'ouest du Canada. Voilà maintenant que le gouvernement nous affirme que grâce à ces changements il fournira des stimulants de 2 milliards pour le pétrole lourd.

J'ai lu un très intéressant rapport préparé par un étudiant aux études supérieures à l'Université de l'Alberta. Ce rapport figurait sur la récente liste de la Bibliothèque du Parlement. Il montrait que sur une période de cinq ans, ces stimulants totaliseraient moins de 900 millions de dollars. Il prévoyait également que, tous comptes faits, ces stimulants représenteraient moins de 500 millions. Ce n'est pas honnête, c'est induire le public en erreur. Le gouvernement ne dit pas les choses comme elles sont. Il affirme qu'il remboursera beaucoup plus qu'il ne le fera en réalité.

• (1550)

Comme je l'ai dit auparavant, la société BP Resources affiche cette année une croissance absolument sensationnelle de ses bénéfices. J'en ai discuté avec ses dirigeants. Ils sont heureux d'être débarrassés de leur secteur de commercialisation qui les entraînait dans une position déficitaire. Le gouvernement actuel a inventé le taux de participation canadienne et perçu de l'argent de chaque contribuable pour acquérir BP, et il en a fait l'acquisition au moment où le cours de ses actions était à son sommet. Nous savons de façon certaine que le gouvernement a payé au moins 200 millions de plus que ce que valait la société. J'ai découvert jusqu'à présent—et je suis en train d'en faire établir la preuve—qu'il s'avérera probablement que l'on a payé environ un demi-milliard en trop par rapport à la valeur réelle de l'actif de BP.

Voici ce que je disais le 22 avril 1982, comme en fait foi le hansard:

> Ce n'est pas là la canadianisation, propre à nous ramener aux sources, à nos origines. Nous devons la naissance de notre pays à l'entreprise privée, aux entrepreneurs. Ce n'est pas de la canadianisation. C'est de l'interventionisme et une nationalisation, qui n'a rien donné dans aucun pays au monde et qui ne donnera rien ici. C'est une honte. La redevance de participation canadienne que je qualifierais de «fonds servant à des pots-de-vin», car c'est bien à cela que l'emploie le gouvernement, n'a ni fin ni commencement. Cela continuera d'être un artifice au moyen duquel le gouvernement libéral s'empare des deniers des contribuables.

Je le savais à ce moment-là. Nous le savions tous. On en a maintenant la preuve. Le gouvernement nous a dit que c'était pour acquérir BP. Puis il nous a dit qu'il fallait encore un demi-milliard de dollars pour tirer d'affaire la société Dome. Le ministre a déclaré à la Chambre que le produit de cette redevance serait porté au compte des recettes générales. Il s'agit d'une redevance perçue auprès de chaque Canadien, tous les jours de la semaine. Je soutiens qu'il faudrait la supprimer. Nous avions raison alors. Nous avons exposé les faits tels qu'ils étaient. Les ministériels se sont moqués de nous et ont protesté de leurs bonnes intentions à grands cris ici à la Chambre. Ils nous ont assurés que cela ne se passerait pas ainsi. Cela s'est passé ainsi, prouvant que nous avions raison.

Ce que je déteste vraiment le plus relativement au PEP, c'est que le gouvernement et les services administratifs chargés d'appliquer le programme en question—en fait ce sont les bureaucrates qui dirigent les gouvernants et non plus l'inverse—ont été incapables de départager les gagnants et les perdants. Je ne nommerai même pas les entreprises car je l'ai fait assez souvent et nous les connaissons tous. Le gouvernement prétend qu'il est plus compétent que n'importe qui d'autre pour ce qui est de décider où il faut investir l'argent qu'il enlève au secteur privé. A l'époque, le ministre d'État chargé du Développement économique et régional (M. Johnston) a déclaré que le rôle du secteur privé était de réaliser des profits et d'accumuler des richesses, et celui du gouvernement de redistribuer les richesses. Il n'a réussi qu'à faire disparaître ces richesses en cherchant à deviner qui seraient les gagnants. Il s'est rendu dans les régions inexploitées de la côte est. Je trouve merveilleux le développement qui s'y fait à l'heure actuelle. Cependant, nous ne savons toujours pas combien nous devrons payer pour amener ce pétrole sur la terre ferme. Pourtant, nous savons qu'en dépensant de l'argent pour raffiner l'huile lourde et pour traiter les sables bitumineux, nous n'arriverons sûrement pas à l'autarcie énergétique d'ici à 1990. Nous n'entretenons pas le moindre espoir d'y arriver d'ici à l'an 2000, et nous savons qu'après l'an 2000, nous nous éloignerons de plus en plus de l'objectif convoité.

Si les sociétés pétrolières avaient pu conserver leurs liquidités, elles auraient pu sans subventions, sans l'aide du gouvernement et sans que le gouvernement leur dise où forer, réaliser des mégaprojets. Elles auraient pu y arriver par leurs propres moyens. Cet échec, notre parti le juge inacceptable. Nous nous sommes battus. Nous nous y sommes opposés et continuerons de le faire.

Le gouvernement a inscrit quelques bonnes choses dans ce projet de loi, mais c'est trop peu et trop tard. Il a accordé un crédit d'impôt de $250,000 aux petites sociétés canadiennes. S'il l'a fait, c'est que ces petites entreprises n'auraient pu survivre sans lui. Je me suis entretenu avec des représentants du

secteur pétrolier. Sans ce crédit d'impôt, les sociétés pétrolières n'auraient pu survivre au Programme énergétique national. Pour elles, ce n'est pas le Pérou, mais il leur a permis de ne pas s'endetter.

Le projet de loi modifie également le taux de réduction des redevances pétrolières. Naguère, en 1982, nous avons soutenu—et j'y reviendrai—qu'en vertu de la Constitution, les ressources naturelles relevaient des provinces. Cependant, pour quelque raison inconnue, le gouvernement a décidé qu'elles relèvent au contraire du gouvernement du Canada. Il a décidé qu'elles relèvent du gouvernement du Canada et non des Canadiens. Ce sont les Canadiens qui en font les frais, et le gouvernement du Canada qui empoche l'argent et le répartit comme bon lui semble. Nous trouvons cela tout à fait inacceptable.

Les libéraux nous parlent de l'aubaine que ce programme a constituée pour le Canada. J'ai bien peur que dans l'Ouest, on doive plutôt parler de catastrophe. L'Alberta n'avait pas de chômage au moment où le Programme énergétique national a été mis en œuvre. A l'heure actuelle, une foule de gens quittent la province pour retourner en Ontario, au Québec et dans les Maritimes. Ces personnes sont tellement déçues qu'elles ne retourneront jamais dans l'Ouest. Elles ont été les victimes du Programme énergétique national qui a eu des répercussions néfastes non seulement pour l'Ouest, mais également pour l'Ontario. Il y a eu un effet d'enchaînement dont j'ai parlé le 23 avril 1982. A ce moment-là j'ai signalé les effets qui en découleraient et mes prévisions se sont avérées. J'ai également parlé de la fabrication de compresseurs au Québec et de conduites en Ontario. Ces secteurs se sont effondrés.

Que serait-il advenu du secteur sidérurgique si les libéraux avaient lancé deux ou trois mégaprojets? Quelles auraient été les répercussions pour l'Ontario? Je reconnais que dans ma circonscription, à l'heure actuelle, les choses vont très bien. Le taux de chômage est très bas. Cela s'explique par le fait que les Américains ont, enfin, décidé de fabriquer la bonne automobile en temps opportun. La société General Motors fabrique maintenant une grosse voiture pour laquelle la demande est très forte aux États-Unis. Nous sommes chanceux, mais nous ne le devons pas à la planification gouvernementale, mais bien à celle de General Motors.

Selon moi, il est très important de signaler que l'industrie pétrochimique du Canada traverse une crise. Sa situation est précaire. On sait maintenant qu'il faut réduire de 15c. le prix de l'essence, mais au lieu de cela, le gouvernement fédéral, qui a l'argent facile, a décidé de verser 50 millions de dollars à la société Pétrosar pour laquelle ce n'est là qu'un palliatif qui ne règle absolument pas ses problèmes. Encore combien de dons de 50 millions de dollars le gouvernement va-t-il préférer faire au lieu de réduire de 15c. le prix de l'essence?

• (1600)

Avant de terminer, monsieur le Président, je voudrais signaler qu'en Saskatchewan on laisse dans le sous-sol des millions de mètres cubes de gaz que les producteurs gaziers de l'Ouest aimeraient bien vendre à un prix beaucoup moindre. A cause du gouvernement et des taxes qu'il impose, ils n'arrivent pas à le vendre à un prix acceptable pour permettre à l'industrie pétrochimique de survivre au Canada.

M. le Président: Sauf erreur, le Règlement prévoit une période de questions et réponses de 10 minutes. Des députés désirent-ils poser des questions ou livrer de brèves observations?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je voudrais faire des observations au sujet de la proposition du député d'Ontario et des arguments qu'il avance pour défendre les sept grands et les multinationales en général. Une multinationale, par définition, est une société qui utilise votre argent pour vous acheter. C'est exactement ce que les sociétés pétrolières ont fait au Canada. Au fil des ans, elles ont retiré du Canada cinq fois plus qu'elles n'y ont investi. Ce chiffre ne tient pas compte de l'argent qu'elles ont gagné et réinvesti au Canada. Il s'agit simplement de leur mise de fond initiale, d'un seul coup ou à intervalles, dans l'économie canadienne. Elles ont utilisé notre argent pour nous acheter et elles continuent de le faire.

Avec ce projet de loi, on a un bon exemple d'une mesure qui permet aux multinationales, en l'occurrence, les sociétés pétrolières, de nous acheter. Il leur donne, en effet, un peu plus de 1 p. 100 qu'elles pourront utiliser pour réinvestir. Or, ce faisant, elles continuent à augmenter leur part de propriété de notre industrie pétrolière. Le député d'Ontario pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

M. Fennell: Monsieur le Président, je le ferai avec grand plaisir, car bien des affirmations du député sont inexactes. Le député et son parti sont censés représenter le monde ouvrier dans l'est du pays. Or, je crois faire un bien meilleur travail à cet égard. N'oublions pas que ce sont les multinationales qui, au Canada, ont créé des emplois, surtout syndiqués.

Il est totalement absurde de prétendre, comme le fait le député, que pour $1.25 qu'elles récoltent, elles en investissent 25 cents. Je vais donner comme exemple le cas de la société Imperial Oil. Les principales caisses de retraite du Canada représentent une partie des avoirs de cette société. Et l'argent que cet investissement rapporte permettra aux cotisants de prendre leur retraite à l'abri du besoin plus tard. Et il y a plus: cette société paie des intérêts sur le capital qu'elle emprunte au Canada. Cela représente une source de recettes financières pour le Canada. Ces recettes font partie des bénéfices imposables qui profitent à l'État. Le député n'y entend rien en économie. Il devrait étudier le modèle japonais. Le Japon encourage l'importation de techniques étrangères parce qu'il en a besoin pour procurer du travail à ses citoyens. Nous devrions faire de même, nous qui accusons un retard considérable sur ce plan. On pourrait ainsi créer des emplois. Or, nous savons bien que le plus grave problème actuellement au Canada, c'est qu'il y a 1.5 million de chômeurs. Et tant que nous n'aurons pas résolu ce problème, nous devrons nous débrouiller pour attirer les capitaux étrangers d'où qu'ils viennent.

Le député ferait bien de relire plus attentivement ses statistiques, avant de parler des capitaux qui entrent et qui sortent du pays. Ce qu'il dit est inexact, ne correspond pas à la réalité et induit le public en erreur.

M. Althouse: Monsieur le Président, pour la gouverne du député qui vient de parler, je lui rappelle que les réserves pétrolières, c'est-à-dire celles qui ont été accumulées avant 1974, représentaient 54 p. 100 de notre production l'année dernière et que le coût de production de ce pétrole était établi à environ 82 p. 100 du cours mondial à l'époque. Le reste de la production l'année dernière, c'est-à-dire 46 p. 100, a été produit au cours mondial. Comment le député ferait-il pour régler

le problème des prix pétroliers? A l'entendre, on croirait qu'il alignerait les prix pétroliers sur le cours mondial indépendamment de la manière dont le pétrole est produit. Comment ferait-il pour justifier, aux yeux des Canadiens, le 9 ou 10 p. 100 additionnel qu'il faudrait prévoir pour compenser ces coûts supplémentaires d'exploitation afin qu'on puisse vendre tout notre pétrole bon marché?

M. Fennell: Monsieur le Président, nous payons plus actuellement que le cours mondial pour l'essence et le mazout. Le député ne dit pas tout. Il ne tient pas compte des taxes. Or, il y a une taxe de 66 ⅔ cents par gallon d'essence. Et cette taxe n'a rien à voir avec les bénéfices réalisés par les sociétés pétrolières. C'est une taxe. On prétend qu'elle est utilisée pour les subventions d'encouragement au secteur pétrolier qui sont débloquées pour la prospection en Nouvelle-Écosse et dans la mer de Beaufort. On ne s'en sert pas pour prospecter les régions où on trouve du pétrole habituellement.

Si nous adoptions aujourd'hui le cours mondial, l'essence et le mazout baisseraient. Si telle était la solution adoptée, je l'appuierais parce qu'elle viendrait en aide aux consommateurs du pays, dont ce parti-là prétend prendre la défense. Ils sont mal pris. Ils essaient de tout étatiser. Ils voudraient que nous ayons plus de Canadair et plus d'Eldorado, qu'il a fallu renflouer à coup de 400 millions. Ils voudraient que les contribuables continuent à payer ces déficits des sociétés de la Couronne. Quant à moi, je crois que si nous passions au cours mondial aujourd'hui, l'essence et le mazout baisseraient.

M. Skelly: Monsieur le Président, que c'est donc amusant d'entendre de pareilles bêtises. Je me demande vraiment comment l'orateur précédent a pu sans rire nous débiter de pareils boniments. Il est bien évident qu'il n'a pas lu «État de la concurrence dans l'industrie pétrolière au Canada». Sa thèse est parfaitement incroyable. Est-ce qu'il voudrait éclaircir un tout petit point? Il a dit que les Japonais sont désireux d'obtenir la technologie étrangère. Est-ce qu'ils veulent, comme les Canadiens et comme son parti, avoir le capital et le contrôle étrangers en même temps que la technologie?

Le parti du député semble pressé d'attirer le capital et le contrôle étrangers. C'est là sa solution pour réinspirer notre technolgie. Au Canada, nous avons développé une quantité énorme de techniques qui ne sont pas restées ici. Au contraire elles sont parties. Nous payons les travaux de recherche et de développement que les multinationales expédient à l'étranger. Le député veut-il reconnaître qu'il plaisantait uniquement, qu'il ne suffit pas d'avoir le capital étranger et le contrôle étranger à la place de la canadianisation? Je dis bien canadianisation, et non pas nationalisation.

• (1610)

M. Fennell: Monsieur le Président, nous sommes en faveur de la canadianisation. Je n'ai pas parlé de contrôle. Je serais enchanté d'avoir du capital de sociétés étrangères qui nous apporteraient des techniques nouvelles. Je reconnais non seulement que la technologie multinationale a quitté le pays, mais que la technologie canadienne est partie aussi. Et cela parce que nous n'avons pas su inciter ces sociétés à rester chez nous.

Ce que je dis, ce sont des faits que l'on peut prouver. Mais les propos du député, ce sont des belles phrases socialistes. Nous sommes d'opinion diamétralement opposée, nous ne nous entendrons jamais sur rien, sauf que les subventions d'incitation pétrolière doivent être changées. Mais ce ne sont pas les mêmes changements que le député et moi demandons.

Je n'admets pas qu'il dise que nous sommes absolument en faveur du contrôle étranger. Nous sommes pour la canadianisation, pour que les Canadiens placent leur argent dans des sociétés canadiennes afin de se débarrasser du contrôle étranger.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer au débat sur le projet de loi C-14 qui remet un peu d'ordre dans les mesures prises par le gouvernement ses dernières années.

Je voudrais revenir sur certains propos du député de Comox-Powell River (M. Skelly). Celui-ci affirme qu'Imperial Oil, notamment, nous a rendu de très mauvais services et il reproche à la société ses investissements comme ceux de Cold Lake et de Grand Centre, parce qu'elle s'attendrait à ce qu'on lui fasse la charité. Quand Imperial Oil a voulu aménager à Cold Lake et à Grand Centre une usine de pétrole lourd, qui ferait appel à une technologie de pointe jamais utilisée encore à l'échelle commerciale, elle comptait dépenser 12 ou 13 milliards de dollars. C'était l'équivalent de tout son actif au Canada. La décision appartenait au conseil d'administration. La société s'est aperçu que le Programme énergétique national ne lui permettait pas de récupérer sa mise de manière à protéger les fonds des régimes de pensions ou des particuliers et des sociétés de fiducie qu'elle avait d'investis chez elle.

Je supporte mal les beaux discours que tiennent les députés à la gauche de la Chambre quand, de toute évidence, ils ne peuvent pas nous présenter la réalité parce qu'ils ne la connaissent pas.

Je vais parler de trois mesures prévues dans le projet de loi, car elles m'apparaissent importantes. Celui-ci fait ressortir de façon dramatique les effets désastreux du ralentissement qui frappe le secteur énergétique, surtout dans l'ouest du Canada. Le gouvernement a voulu intervenir sans admettre qu'il s'était trompé. Peu à peu il a pris diverses initiatives pour tâcher de relancer les affaires. Les activités dans le bassin sédimentaire de l'ouest se sont arrêtées. On a déménagé les installations de forage, des petits entrepreneurs qui venaient de se lancer et des petites entreprises de services ont tout perdu, et par la même occasion un nombre incalculable d'emplois a été supprimé. Bien des petites localités en ont ressenti les soubresauts: Grande-Prairie, Fort McMurray, Bonnyville, Grand Centre, Cold Lake, Slave Lake et High Prairie, situées dans le Nord, de même que plusieurs municipalités du Sud.

Le projet de loi accordera aux sociétés un crédit annuel de $250,000 sur leurs revenus pétroliers imposables. Cette mesure a du bon, monsieur le Président, car les sociétés disposeront d'un peu plus de liquidités qu'elles pourront investir. Le taux des redevances baisse légèrement de 12 à 11 p. 100. Le projet de loi redresse également le programme de récupération assistée du pétrole que le gouvernement a instauré.

Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de parler longuement du projet de loi même, monsieur le Président, et je tiens plutôt à m'en inspirer pour faire ressortir certaines des choses qui se sont produites en vertu du Programme énergétique national. Je voudrais saisir la Chambre de certaines solutions de rechange qui devraient à mon avis figurer dans la mesure à l'étude avant

que le secteur pétrolier ne puisse se remettre à tourner comme il le devrait pour nous sortir de la récession.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) s'est déclaré nettement en désaccord avec les déclarations que le chef de notre parti a faites à Calgary. Lors d'une réunion regroupant des libéraux à Ottawa, le ministre en a profité pour faire certaines critiques acerbes à leur sujet. Et comme lui seul sait le faire, il a également assuré avec une grande éloquence la défense du Programme énergétique national dont il a vanté les bienfaits. Notre chef avait soutenu que la production pétrolière diminuait de 30,000 barils par an. Le ministre a répondu en citant des prévisions publiées dans la revue *Oilweek*, selon lesquelles cette production s'accroîterait de 3.4 p. 100 en 1983 par rapport à 1982. Tout cela est bien exact, mais je tiens à démontrer que le ministre dénature les données que lui communiquent ses collaborateurs. En fait, c'est de cette façon que le gouvernement s'emploie à régler les difficultés qui surgissent sur son chemin, au lieu de s'y attaquer de front.

Ainsi, le ministre a négligé de rappeler que, en 1983, la production de pétrole brut classique serait inférieure de 16 p. 100 par rapport à 1979, et que les gains réalisés en 1983 sont pour la plupart imputables à la production record de deux usines d'exploitation des sables bitumineux, qui ont pratiquement doublé leur rendement en 1979. Ces usines sont situées au nord de Fort McMurray. Le ministre a omis de signaler que les nappes pétrolières qu'on avait découvertes en 1947 et qui avaient lancé le secteur pétrolier au Canada, soit le champ pétrolifère Leduc, étaient désormais épuisées. Il a également négligé de dire que nos réserves de pétrole classique étaient en train de diminuer progressivement, car les activités de prospection et de forage avaient été massivement transférées, du fait de l'intervention du gouvernement, du bassin sédimentaire de l'Ouest aux régions situées au large de nos côtes et aux terres du Canada. Le ministre a cité les calculs de la *Oilweek* d'après lesquels les dépenses effectuées en 1983 par le secteur au chapitre de la prospection et de la mise en valeur se sont élevées à 5.6 milliards de dollars et il a fait remarquer que le coût dépasserait de 70 p. 100 les 3.2 milliards dépensés en 1979. Cela est également vrai, mais le ministre ne nous a pas dit que de ces 3.7 milliards que l'on prévoit consacrer aux activités de prospection en 1983, plus de 3 milliards seront dépensés dans les terres domaniales alors que seulement 700 millions le seront dans le bassin sédimentaire de l'Ouest aux réserves bien connues.

Monsieur le Président, je voudrais à présent vous parler de la chasse aux canards. Ce n'est pas dans les régions montagneuses que l'on attrape des canards, et il convient plutôt de se rendre dans les endroits que ces bêtes fréquentent. Le gouvernement souhaite trouver du pétrole. Or nous avons dans l'Ouest un bassin sédimentaire bien établi. Nous avons les sables bitumineux et la capacité de production. Ce que fait le gouvernement, en vertu de sa politique, c'est qu'il transfère cette capacité dans ce que l'on appelle les terres du Canada où, jusqu'à présent, on n'a rien découvert d'important, je veux parler de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie.

• (1620)

Une voix: Il faut penser à l'avenir!

M. Shields: Un député me crie qu'il faut penser à l'avenir. De toute évidence, il n'a pas écouté, il refuse d'écouter. Ce que j'ai dit, c'est que si l'on chasse le canard, on va à un endroit où ils se tiennent. Il y a du pétrole dans le bassin sédimentaire de l'Ouest. Il faut l'explorer et produire à un prix raisonnable, ce qui créera des emplois. Nous avons deux millions de chômeurs. Voilà le problème. Certainement, il faut penser à l'avenir, mais il ne faut pas pour autant arrêter toute exploration sur les terres du Canada. En effet, on ne prend pas 75 ou 80 p. 100 des investissements d'exploration—par décret gouvernemental—au bassin sédimentaire de l'Ouest et aux sables bitumineux, pour les affecter à l'exploration en mer de Beaufort et sur les terres du Canada, où l'on n'a pas toujours fait de découverte notable de pétrole. Voilà le problème.

Au Canada, nous nous consacrons maintenant à quelques puits extrêmement coûteux sur les terres du Canada, plutôt qu'à un secteur florissant dans les régions d'exploitation traditionnelles. Tout cela a été fait par décret gouvernemental. Voilà l'œuvre du gouvernement.

Il faut admettre que l'on a découvert quelque 1.5 milliards de barils de pétrole à Hibernia. Toutefois, j'ai ici un document qui dit que la production d'Hibernia ne commencera pas avant 1995 au plus tôt, soit dans au moins 11 ans d'ici. Le Canada sort maintenant de la récession et entre dans une période de relance économique, et cela signifie que ces quatre dernières années ont été littéralement gaspillées, car nous allons devoir acheter du pérole et, pour ce faire, dépenser des dollars à l'étranger. Ces achats représenteront deux milliards de dollars si la relance a l'ampleur qu'on espère.

Je voudrais attirer l'attention, monsieur le Président, sur ce qu'a dit le ministre de l'Énergie et qui montre qu'il ne connaît pas son propre ministère et qu'il ne comprend pas le problème énergétique. A un moment, il a dit: «Le marché du gaz ne changera pas, à moins que Mulroney ne décide de brader notre gaz.» Un peu plus tôt, dans le même discours, dans la même ville, il avait déclaré: «Mulroney devrait dire à Peter Lougheed de diminuer le prix qu'il a fixé pour le gaz. Un tel geste contribuerait davantage à promouvoir l'utilisation du gaz au Canada que toutes les vaines paroles contre le PEN». Par conséquent, d'une part, il prétend que les conservateurs veulent brader notre gaz et, d'autre part, il demande au chef de notre parti d'aller voir le premier ministre de l'Alberta pour lui dire de vendre notre gaz moins cher, afin de résoudre tous les problèmes du secteur gazier, ce qui serait beaucoup plus utile que de parler de Programme énergétique national. Nous avons supporté ces déclarations contradictoires du gouvernement pendant trop longtemps. Les Canadiens sont au courant et ils rendront leur jugement lors des prochaines élections, soyez-en sûr.

L'Association des services au secteur pétrolier du Canada, qui représente les sociétés de service et d'approvisionnement, et non les entrepreneurs de forage et de service des plates-formes, ont constaté que les sociétés membres avaient, au cours des trois dernières années, réduit leur personnel de 40 p. 100—ce qui signifie de 20,000 à 30,000 emplois supprimés—en raison de la politique énergétique nationale. Et nous parlons là d'un secteur de service qui est canadien à 98 p. 100. Il ne s'agit pas de sociétés étrangères. Il s'agit de Canadiens qui ont créé un secteur de service qui a une réputation mondiale. Je me demande si les députés se rendent compte qu'aux abords d'Edmonton et de Calgary, il y a des sociétés qui fabriquent des plates-formes de forage qui sont considérées dans le monde

comme de qualité et de conception très supérieures. Ces plates-formes sont vendues pratiquement dans le monde entier. Les députés du Nouveau parti démocratique parlent de technologie. Voilà justement une technologie que les Canadiens ont mise au point et qu'ils distribuent dans le monde entier.

Pour faire un forage de reconnaissance coûtant 100 millions de dollars dans les régions inexploitées, il faut le même nombre d'ouvriers que pour faire un forage de reconnaissance coûtant $500,000 dans le bassin sédimentaire de l'Ouest. Par conséquent, si nous nous intéressons à la création d'emplois et aux sommes que nous investissons pour créer des emplois, nous devrions nous rappeler que l'on crée autant d'emplois en forant un puits qui revient à $500,000 dans le bassin sédimentaire de l'Ouest que l'on en crée en forant un puits de 100 millions de dollars au large des côtes; et dans ce dernier cas, nous sommes obligés d'effectuer moins de forages parce qu'ils sont extrêmement coûteux.

Je voudrais expliquer, monsieur le Président, ce qu'il faudrait faire à mon avis pour redresser la situation de l'industrie pétrolière afin qu'elle puisse nous sortir de la récession. Je pense que nous devrions adopter les prix du marché. J'ai entendu tout à l'heure un député du Nouveau parti démocratique dire à mon collègue le député d'Ontario (M. Fennell): «Comment pouvez-vous justifier l'application des prix mondiaux?» Je vais vous dire pour ma part, monsieur le Président, comment je la justifierais. Il suffit de regarder quelle est la situation au sud de la frontière, aux États-Unis, où le prix mondial est en vigueur depuis assez longtemps. Il y a eu une libéralisation des prix il y a 18 mois ou deux ans. Or, à l'heure actuelle, si je fais le plein aux États-Unis, je paie l'essence 30c. le gallon de moins qu'au Canada.

Le problème, au Canada, c'est que nous payons plus cher que le prix mondial, comme l'a dit le député d'Ontario, à cause des taxes qui s'ajoutent au prix de l'essence. Je veux parler des taxes fédérales, de l'impôt sur les revenus du pétrole et du gaz, ainsi que de la redevance de canadianisation qui était censée être temporaire. Ce sont ces impôts qui constituent le problème. Nous avons un gouvernement endetté jusqu'au cou qui jette l'argent par les fenêtres. C'est en refusant d'appliquer les prix du marché que l'on crée un problème. Le prix du marché avantage le consommateur en augmentant les approvisionnements. Il encourage les sociétés pétrolières à prospecter parce qu'elles savent qu'elles pourront vendre leur pétrole au prix mondial. Elle savent que le gouvernement ne leur mettra pas de bâtons dans les roues. Cela rend le prix de l'essence et du mazout concurrentiel. Le plafonnement des prix au Canada s'accompagne de taxes excessives qu'imposent le gouvernement fédéral et certaines provinces consommatrices. C'est la raison pour laquelle les consommateurs payent le pétrole plus cher que si l'on appliquait les prix du marché.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Les pêcheurs aussi.

M. Shields: Naturellement, les pêcheurs et les agriculteurs aussi. Cela a des répercussions dans l'ensemble du système. Selon moi, nous devons nous intéresser aux possibilités d'investissement qui s'offrent aux Canadiens. Nous voulons canadianiser l'industrie pétrolière. Je pense que nous devons encourager les Canadiens à investir dans leurs propres industries. Comment pouvons-nous parvenir à ce résultat? Une des solutions se trouve dans le régime fiscal. Nous pourrions créer des sortes de caisses enregistrées d'épargne-retraite pour l'énergie, qui permettraient de canaliser les investissements vers le secteur énergétique, en accordant le même genre d'avantages fiscaux que pour les REER dont le contenu est conservé par les compagnies d'assurance et de fiducie. On peut déclarer non imposable le rendement d'un placement dans l'industrie pétrolière. Il existe mille et une façons d'encourager les gens à investir dans cette industrie.

• (1630)

Nous devons rendre le régime fiscal équitable. Quant il est question de l'impôt sur les revenus pétroliers, je pense à quelqu'un qui vend des hamburgers—dans un restaurant McDonald's, par exemple—ou qui ouvre un Dairy Queen. Le franchisé paye au franchiseur un pourcentage de son chiffre d'affaires. Peu importe s'il fait des profits ou essuie des pertes, il doit payer ce pourcentage. C'est ça l'impôt sur les revenus pétroliers. Tant pis si la société est déficitaire, elle est obligée de payer cet impôt à la tête du puits. Ce n'est pas la façon de faire des affaires, monsieur le Président. En toute équité, il faut supprimer cet impôt sur la production, car les seules victimes sont les exploitants qui essayent de mettre cette ressource en valeur. Il frappe directement les petites sociétés canadiennes.

Le président suppléant (M. Guilbault): Une période de dix minutes est prévue pour les questions et commentaires.

M. Skelly: Monsieur le Président, nous concédons au député que le problème fiscal est d'importance, mais il n'est pas tout à fait exact qu'on puisse passer la frontière et aller faire le plein aux États-Unis pour moins cher qu'au Canada. Il y a certains endroits aux États-Unis où l'essence est moins chère qu'au Canada et d'autres où elle est plus chère.

Le député est-il prêt à reconnaître que la situation aux États-Unis diffère non seulement au point de vue impôt, mais également au point de vue concurrence? Les grandes sociétés se livrent une concurrence beaucoup plus vive et semblent donc se partager plus équitablement le marché, faisant ainsi profiter les consommateurs de prix plus bas. Au Canada, les grandes sociétés fixent et contrôlent les prix. Dès que le produit quitte la tête de puits, on en gonfle le prix artificiellement et les grandes sociétés s'arrangent pour le respecter. Par le biais de la guerre des prix, ces sociétés sont venus à bout des marchands indépendants, les ont ensuite achetés et ont des prête-noms à leur service.

Le député aurait-il l'obligeance d'exposer en toute honnêteté la position de son parti à l'égard d'une politique qui favoriserait la concurrence entre les marchands indépendants de façon que les consommateurs puissent payer un prix raisonnable pour leur essence? Pourquoi son parti s'y oppose-t-il?

M. Shields: Monsieur le Président, cela ne me dérange pas de répondre à une question, mais je refuse de laisser le député me faire dire ce que je n'ai pas dit. Mon parti est pour la concurrence. Voilà de quoi il s'agit. Lorsque les gouvernements interviennent et commencent à tout réglementer comme ils l'ont fait, la concurrence n'existe plus, bien entendu. Voilà le genre de chose dont il parle. Il a parlé d'un prix gonflé artificiellement. Bien entendu. S'il avait écouté ce que j'ai dit, peu importe que la société, petite ou grosse, réalise des bénéfices ou

non, elle doit payer l'impôt sur les revenus pétroliers, la redevance spéciale de canadianisation et toutes les taxes sur la valeur prélevées directement à la tête du puits. Que peuvent-elles faire? Comme je me suis efforcé de vous le faire comprendre, cela revient au même que si je vous disais d'utiliser mon nom pour lancer une entreprise, mais qu'il faudra me verser 5 p. 100, que l'affaire soit rentable ou non. C'est exactement ce dont il s'agit ici. Il s'agit d'une taxe sur la production. Il n'y en a pas aux États-Unis.

Le député a dit que dans certaines villes américaines, on peut acheter l'essence moins cher qu'au Canada, mais que dans certaines autres, elle coûte plus cher. Certainement. Je suis persuadé que le prix est un peu plus élevé en Alaska qu'au Canada. Mais le prix moyen aux États-Unis est inférieur de 30c. le gallon au prix moyen au Canada. D'aucuns me disent que l'écart est encore plus grand que cela, mais j'ai fait mes propres calculs. J'ai consulté les statistiques et je sais que c'est vrai. Le député parle d'absence de concurrence. Il y aura absence de concurrence tant que les Canadiens n'auront pas la possibilité d'investir de façon équitable dans l'industrie pétrolière, et partant de créer la concurrence. Voilà l'essentiel du problème.

M. Skelly: Monsieur le Président, pour avoir examiné attentivement la politique conservatrice, aussi insuffisante soit-elle, et compte tenu de la source, je puis comprendre que même les statistiques soient trompeuses. Il est difficile de tirer des conclusions à l'égard des prix, alors que dans l'est des États-Unis, il y a des régions où le prix est plus élevé qu'au Canada. Je n'essaie pas d'en faire une excuse. J'estime que le véritable problème qui se pose ici, c'est que nous pourrions avoir de meilleurs prix au Canada si le parti conservateur ne s'opposait pas à ce que l'on présente un projet de loi efficace en matière de concurrence, qui protègerait les détaillants indépendants qui peuvent concurrencer les grandes sociétés qui exercent en fait un monopole.

Comment le ministre peut-il nier les données du rapport Bertrand? La Commission nous a-t-elle menti ou mal informés? Pourquoi le député rejette-t-il la concurrence? Son ancien chef a déclaré que la question de la concurrence avait été reléguée au second plan, et cette déclaration a été citée dans une revue d'affaires. Le député parle différemment des chefs de son parti. Les conservateurs s'opposent à la concurrence jusqu'à ce que l'un d'eux se prononce officiellement en faveur d'une mesure législative sur la concurrence. Parler n'engage à rien, monsieur le Président. Plaçons devant le public un énoncé écrit de politique.

M. Shields: Monsieur le Président, ces envolées doctrinaires bien caractéristiques des néo-démocrates ne méritent guère de réponse. Les néo-démocrates se sont si étroitement associés au parti libéral dans l'Ouest que dans toutes les provinces de cette région on les appelle le parti libéral de l'Ouest. Je me rappelle avoir entendu le critique néo-démocrate en matière d'énergie dire, quand le Programme énergétique national a été présenté, que le prélèvement de canadianisation était une merveilleuse idée, que le gouvernement ne devait pas s'arrêter à Petrofina mais s'en prendre aux grandes entreprises et les acheter. Ce parti ne se souciait pas du nombre de personnes qu'il jetait sur le pavé, monsieur le Président. Il pense comme si l'argent tombait du ciel. Personne n'a de comptes à rendre à qui que ce soit. Achetons, achetons encore. Nous sommes là pour vous dire exactement ce qu'il faut acheter et ce qu'il ne faut pas acheter.

Le parti conservateur préconise la libre entreprise. C'est l'un des principes fondamentaux de notre parti. Nous sommes pour la libre entreprise et la concurrence. Le Programme énergétique national n'a fait qu'étouffer la libre entreprise et la concurrence. Je pense que je pourrais répéter la même chose indéfiniment, monsieur le Président, mais le député avancerait toujours la même argumentation socialiste pour dire que nous devons tout acheter et tout contrôler et que son parti dira aux gens exactement ce qu'ils doivent acheter et contrôler. Je ne suis pas d'accord et je suis certain que la population ne l'est pas non plus.

M. Mckenzie: Je voudrais me permettre quelques observations et poser une question à mon collègue d'Athabasca. Je tiens tout d'abord à bien préciser que, pendant la trentième législature, tous les partis avaient convenu à la Chambre que les prix au Canada devaient se rapprocher graduellement des prix mondiaux du pétrole. Cela figure noir sur blanc et le NPD était d'accord là-dessus.

Le député affirme que nous sommes contre les marchands indépendants. Qu'il relise tous les discours que nous avons faits à l'occasion du débat sur le Programme énergétique national et il verra que nous avons souligné à maintes reprises l'effet désastreux qu'il aurait sur l'industrie canadienne du pétrole. Nous ne défendions pas les multinationales. C'était l'industrie pétrolière canadienne et toutes ses fournisseurs qui allaient en souffrir. Le Programme énergétique national a coûté au Canada quelque 60,000 emplois, et c'est l'Ontario qui a été la province la plus touchée. Grâce à des stimulants et au régime de libre entreprise, la Saskatchewan, dirigée par un gouvernement conservateur, connaît aujourd'hui un regain d'activité dans le domaine pétrolier. Nous favorisons la libre entreprise ainsi que la concurrence.

• (1640)

Le député s'imagine-t-il que d'autres acquisitions comme celle de Petro-Fina et davantage de nationalisations contribueront à relancer l'emploi au Canada?

M. Shields: Monsieur le Président, voilà une question intéressante. L'ensemble des Canadiens et tous les députés de la Chambre savent que la redevance de canadianisation coûte au consommateur moyen environ $60 par année. Cet argent aboutit dans les coffres fédéraux à Ottawa à raison de 75 à 85 millions par moi. Ce qui fait au total près d'un milliard par année. A l'heure actuelle, il y a plus d'un milliard de dollars dans cette caisse. Elle devait servir à acheter des sociétés pétrolières étrangères.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé.

M. Shields: Je n'ai pas terminé ma réponse.

Le président suppléant (M. Guilbault): La période réservée aux questions est terminée.

Une voix: Et le consentement unanime?

Le président suppléant (M. Guilbault): Demande-t-on le consentement unanime? Le député est-il autorisé à continuer sa réponse.

Des voix: D'accord.

Revenus pétroliers

M. Shields: Monsieur le Président, les analyses de marché effectuées par les principales maisons de courtage au Canada et aux États-Unis révèlent que le Canada a payé pour acheter Petro-Canada 300 à 500 millions de dollars de plus qu'un prix d'achat normal. Nous avons payé trop cher. Les Canadiens s'en rendent compte et reconnaissent que l'économie canadienne en a souffert. L'argent qui a servi à acheter Petro-Fina a quité le pays. Il a contribué à faire grimper les taux d'intérêt. Les Canadiens ont alors fait savoir au gouvernement qu'ils ne voulaient pas qu'il procède de cette façon pour acheter d'autres sociétés pétrolières. Cet argent n'a rien fait pour nous. Il n'a ni créé d'emplois, ni découvert de nouveaux gisements, ni accru notre production pétrolière d'un seul baril. Il n'a servi qu'à acheter ce qui existait déjà. Le gouvernement a entendu leur message. Le ministre des Finances (M. Lalonde) a fait savoir que le gouvernement utiliserait dorénavant la redevance de canadianisation pour aider le Canada à atteindre l'autarcie pétrolière. Cela peut signifier n'importe quoi. Ou verra bien avec le temps.

L'hon. George Hees (Northumberland): En 1980, monsieur le Président, le gouvernement fédéral a imposé à la pompe le paiement d'une redevance de canadianisation pour obtenir l'argent dont il avait besoin pour racheter Petro-Fina qui est devenue Petro-Canada. Or, il a fini de régler cet achat il y a neuf mois. La redevance de 4c. le gallon sur le prix de l'essence à la pompe qu'il avait imposée ne se justifiant plus, le gouvernement aurait dû l'abolir. Il ne l'a pas fait. Il continue d'obliger automobilistes et camionneurs à lui verser 65 millions de dollars par mois, ce qui représente jusqu'à maintnant 600 millions de dollars. Si les propriétaires de voitures et de camions avaient pu conserver cet argent, ils auraient pu accroître leurs achats au détail chez nous et redonner ainsi du travail à des milliers de Canadiens actuellement en chômage. Grâce à ces 600 millions de dollars supplémentaires, ceux-ci auraient pu trouver des emplois et accroître notre productivité.

Si l'argent avait pu servir à réduire le prix de l'essence au détail, il aurait rendu le Canada beaucoup plus attrayant pour les touristes. Quatre-vingt-cinq pour cent des revenus du tourisme étranger au Canada proviennent des Américains en visite chez nous. Et 74 p. 100 de ces derniers voyagent en automobile. Tourisme Canada a démontré que la croissance du déficit touristique au Canada est directement reliée à la diminution des voyages en automobile des touristes américains.

Dans un mémoire préparé à l'intention du ministre des Finances (M. Lalonde) ce mois-ci, l'Association canadienne des automobilistes a documenté les chiffres fournis par Tourisme Canada, et il faudrait vraiment les prendre sérieusement en considération. Cet organisme démontre que si le Canada avait conservé en 1981 la part du tourisme international dont il bénéficiait dix ans auparavant, il aurait tout d'abord enregistré des recettes supplémentaires de 2.2 milliards de dollars canadiens; deuxièmement, 154,000 nouveaux emplois y auraient été créés; troisièmement, il aurait pu éponger son déficit au chapitre du tourisme de 1.1 milliard de dollars; quatrièmement, les revenus des particuliers se seraient accrus de 3.9 milliards de dollars; cinquièmement, le gouvernement aurait pu percevoir un milliard de plus en impôts; et sixièmement, l'industrie touristique aurait pu réinvestir des revenus supplémentaires de 350 milliards.

Il est indispensable, monsieur le Président, que l'on prenne des mesures immédiates en vue d'accroître le tourisme automobile afin d'assurer une relance économique positive au Canada. Peu importe l'objet du projet de loi C-14, le fait demeure que le gouvernement recueille des recettes fiscales de 600 millions de dollars et qu'on ignore l'utilisation qu'il entend en faire.

J'aurais une suggestion à faire au gouvernement au sujet de l'utilisation de cette somme. Un très grand nombre de Canadiens se trouvent dans une situation financière précaire et le gouvernement leur doit assistance. Ce sont les personnes qui n'ont pu profiter des prestations de maternité et, par la suite, des allocations familiales. Elles se sont nourries, vêtues et instruites sans l'aide du gouvernement. Elles n'ont pu compter sur l'assurance-maladie.

Pourtant, elles ont, au cours des deux grandes guerres et de quelques conflits mineurs, en temps de paix, et lors de la grande crise de 1929, joué un rôle probablement inégalé dans l'histoire de notre pays. Elles n'étaient pour rien dans l'inflation et n'avaient pas contribué à notre dette nationale. Elles sont victimes des circonstances. Elles ne sont plus en mesure de se défendre énergétiquement et leurs défenseurs se font rares. Leur revenu se situe en-dessous du seuil de pauvreté et lorsque la conjoncture est difficile, ce sont les premières à en pâtir.

Bon nombre de ces personnes ont pris leur retraite avant 1966, date à laquelle le Régime de pensions du Canada est entré en vigueur et elles n'ont donc aucun droit maintenant ni aux prestations prévues dans le cadre de ce régime ni aux prestations de décès plus tard. J'ai écrit à maintes reprises au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) pour lui parler de nos vieillards dont bon nombre n'ont pas de quoi vivre. Voici ce qu'elle m'a répondu le 6 octobre 1983:

> Étant donné que les prestations du supplément du revenu garanti ne suffisent pas à mettre les personnes seules à l'abri du besoin, le gouvernement est bien décidé à les majorer dès qu'il en aura les moyens.

Le gouvernement a promis de venir en aide à ce groupe de Canadiens dans le discours du trône du 7 décembre. Voici ce qu'il a déclaré:

> Le gouvernement déposera donc un projet de loi pour augmenter le supplément destiné aux personnes à la retraite vivant seules et fournir ainsi une aide accrue à plus de 700,000 d'entre elles.

Or, il y a presque deux mois de cela, monsieur le Président. Le gouvernement a présenté d'autres projets de loi depuis lors, mais il n'a pas respecté la promesse qu'il avait faite envers ces personnes en adoptant une mesure qui pressait pourtant.

• (1650)

Qu'est-ce que M^me^ le ministre entend quand elle dit: «quand le gouvernement en aura les moyens»? Le gouvernement touche 65 millions depuis neuf mois à des fins non précisées, ce qui fait en tout 600 millions dans ses caisses. Ces 600 millions devraient être employés immédiatement pour remonter le revenu garanti de ces personnes âgées nécessiteuses jusqu'au niveau du seuil de la pauvreté défini par le Conseil national du bien-être social, et de préférence au-dessus. Le ministre devrait présenter en priorité un projet de loi, qu'elle a promis si souvent et qui était encore promis dans le discours du trône, pour que les augmentations puissent continuer quand le fonds sera à sec.

Il faudrait cesser immédiatement de prélever cette taxe non autorisée, afin que les automobilistes et les camionneurs puissent conserver ces 4c. le gallon, comme cela n'est que juste. Ces 65 millions de plus en circulation chaque mois vont augmenter considérablement les ventes au détail, et créer les conditions favorables à l'embauche de milliers de travailleurs. Avec le fort taux de chômage qu'il y a au Canada aujourd'hui, la réduction du prix de l'essence va jouer un rôle non négligeable dans la relance.

M. Gimaïel: Monsieur le Président, que dit le député de certaines mesures provinciales concernant la taxe de vente sur les carburants, spécialement au Québec et en Ontario? Au Québec, la taxe de vente à la pompe est de 30 p. 100, et je pense qu'elle est de 20 p. 100 en Ontario. Je serais curieux de savoir ce que pense le député de ces taxes provinciales.

Quel effet ont ces impôts indirects sur nos personnes âgées qui, comme le député le disait, sont le plus touchées par ces taxes et par la cherté de certaines formes d'énergie, alors que toutes ces taxes n'ont pas spécialement pour but d'aider le pays à atteindre l'autosuffisance pétrolière et gazière, mais plutôt d'apporter plus d'argent au caisses provinciales.

M. Hees: Monsieur le Président, le député sait qu'il faut élever les impôts pour payer toutes sortes de choses dont les Canadiens ont besoin dans les diverses provinces canadiennes. Les gouvernements provinciaux se sont servis de la taxe sur l'essence et le pétrole pour recueillir de l'argent dont nous sommes tous très contents de pouvoir profiter. En 1980, la Chambre adoptait cette taxe de quatre cents le gallon. L'opposition était d'accord. Du moment que cet argent était utilisé aux fins indiquées, pour acheter Petrofina, personne n'y voyait d'inconvénient.

Le député doit bien se rendre compte que depuis neuf mois cette taxe a perdu sa raison d'être. Les automobilistes et les camionneurs canadiens ont dû débourser 600 millions de dollars qui auraient dû rester dans leurs poches étant donné que cette taxe n'était plus justifiée et qu'elle ne remplissait plus son but premier. Voilà à quoi se résument nos objections. Nous ne voyons pas d'inconvénients à ce que le gouvernement provincial ou fédéral perçoive des taxes à des fins utiles. Mais quand une taxe adoptée par le Parlement a perdu sa raison d'être, il n'y a aucune raison de la maintenir et il faut donc l'abolir.

Je veux dire par là que les 600 millions de dollars perçus par le gouvernement auraient pu servir à accorder aux pensionnés l'augmentation dont ils ont désespérément besoin. Le gouvernement aurait alors maintenu cette taxe pour le bon motif. Voilà pourquoi j'ai demandé que ces 600 millions servent à cette fin.

M. Gimaïel: Si j'ai bien compris le député, il veut dire que cette taxe doit disparaître parce qu'elle a perdu son utilité première étant donné que le gouvernement a acheté Petrofina. Je crois néanmoins que les taxes provinciales . . .

M. Malone: Cela les regarde.

M. Gimaïel: Je ne parle pas des redevances, je dis simplement que la taxe de vente que certaines provinces comme l'Ontario imposent sur l'essence n'ont nullement un but humanitaire. Elles contribuent à l'inflation et augmentent le coût de tout ce qui doit être transporté d'un bout à l'autre du pays. Elles augmentent les coûts de production. C'est une taxe qui a des conséquences néfastes pour toutes les personnes âgées et qui les empêche de satisfaire à leurs besoins, notamment sur le plan du transport. Si le député pense qu'il faudrait abolir cette taxe fédérale spéciale, il faudrait que les taxes provinciales disparaissent également.

Je serais ravi que le député fasse savoir au premier ministre de l'Ontario, par exemple, que le parti progressiste conservateur est contre les redevances énergétiques à moins qu'elles aient pour but d'aider le gouvernement à répondre aux besoins des Canadiens dans ce domaine. Si seulement ces mesures inhumaines pouvaient disparaître, surtout la taxe de vente provinciale, qui est tellement inflationniste et inhumaine.

M. Hees: Monsieur le Président, le député est assommant à force de ne pas vouloir comprendre. Les gouvernements fédéral et provinciaux perçoivent divers impôts dans des buts précis. Les projets de loi de nature fiscale sont soumis aux assemblées législatives où ils sont débattus. S'ils sont adoptés à la majorité ils ont force de loi et débouchent sur la perception d'impôts.

Je n'ai rien contre ce processus législatif. Il appartient aux assemblées législatives des provinces et au Parlement canadien, au niveau fédéral, de décider si certains impôts sont justifiés et doivent être perçus. C'est la Chambre, en l'occurrence, qui a adopté cette mesure d'imposition. Loin de moi l'idée de prétendre que l'opposition était en faveur. Si je m'en souviens bien, il y a quatre ans, nous nous y sommes opposés. J'ai déclaré que le Parlement avait décidé à la majorité d'adopter cette mesure fiscale et qu'il l'avait ainsi légalisée. Quand la majorité parlementaire vote en faveur d'une mesure, celle-ci devient texte de loi.

Cette taxe avait un seul objet précis, celui de nous permettre de faire l'acquisition de Petrofina. Une fois que cette société devenait propriété de l'État, il devenait inutile de continuer à percevoir cette taxe et il aurait alors fallu la supprimer. Rien de plus simple.

M. Gimaïel: Ainsi, si j'ai bien compris, le député et son parti sont d'accord pour que les gouvernements provinciaux puissent imposer une taxe de vente sur l'essence. Là est ma question. Le parti du député est-il d'accord pour que l'on prélève une taxe de vente provinciale sur l'essence?

M. Hees: Monsieur le Président, j'essaie de faire comprendre à ce député à l'esprit fort obtus que si une assemblée législative décide à la majorité que telle ou telle taxe sera perçue de telle ou telle façon, et dépensée de telle ou telle autre façon, c'est précisément ce qu'elle fait, car rien ne peut l'en empêcher.

M. Gimaïel: Êtes-vous d'accord?

M. Hees: J'espère m'être fait comprendre en des termes clairs et simples. J'ai essayé de m'exprimer de la façon la plus claire et la plus simple possible. J'espère que le député comprend comment les choses se passent.

M. Fisher: Vous cherchez à vous défiler.

M. Skelly: Monsieur le Président, à la lumière de ce que le dernier intervenant vient de nous dire, pourrait-il nous expliquer un peu à quel niveau devrait se situer le prix du combustible, si nous voulons être en mesure de soutenir la concurrence? Il est très difficile de soutirer aux députés de ce parti des observations un tant soit peu utiles. Étant donné la longue expérience du député, et j'irais jusqu'à dire sa contribution exceptionnelle, pourrait-il essayer de faire quelques observations sur la position de son parti à propos du rôle que la concurrence doit jouer pour la fixation des prix dans le secteur

pétrolier? En particulier, pourrait-il préciser la position de son parti à propos de mesures législatives sur la concurrence qui seraient conçues pour protéger les plus petites compagnies contre l'avidité des plus grandes.

• (1700)

M. Hees: Monsieur le Président, je suis avant tout, exclusivement et toujours, en faveur de la libre entreprise. Je ne vois pas de meilleur moyen de fixer les cours d'une denrée que de laisser faire le marché. Dans le cas de l'essence, à mon avis, et d'après mon expérience de l'évolution des prix de n'importe quelle denrée, le public en profitera et obtiendra les prix les plus bas, s'il y a une concurrence libre, générale et sans intervention. Les entreprises concurrentes baisseront leurs prix jusqu'au niveau où elles feront encore suffisamment de bénéfices pour continuer à tourner et approvisionner le consommateur.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, s'il vous plaît. Cela termine la période des questions. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, si nous avions eu plus de temps pour questionner le député qui vient de parler, je lui aurais posé la question suivante, que je formule à titre gratuit. Le député a déclaré qu'il était en faveur du marché libre pour le prix de l'essence. Est-ce qu'il considère que le cartel de l'OPEP constitue un marché libre? C'est l'OPEP qui fixe les prix. Je regrette que le député quitte la Chambre.

M. Hees: Je n'ai pas le choix. Chaque minute qui passe me barbe un peu plus.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, s'il vous plaît. Puis-je demander aux députés de respecter le décorum. Un député vient de passer entre le fauteuil de la présidence et le député qui avait la parole. Il est sorti maintenant, mais cette situation ne devrait pas être tolérée.

M. Waddell: Il se peut que le député s'en remette maintenant à sa sénilité plutôt qu'à son habileté.

Des voix: Règlement.

M. Fisher: C'est assez puéril!

M. Malone: Il est tout simplement passé devant le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), c'est tout.

M. Waddell: Monsieur le Président, je venais de commencer à parler . . .

M. Evans: Retirez vos propos.

M. Malone: Pour prouver que vous êtes sénile.

M. Waddell: Le député n'a certainement pas encore eu l'occasion d'entendre un seul mot. J'ai posé la question qui se rapporte à la nature en général de la politique canadienne depuis cinq ans. Le gouvernement conservateur a perdu les élections de 1980 sur la question du prix du pétrole. C'est précisément à cause de la remarque truffée d'inexactitudes du dernier député qui a parlé, et qui devrait pourtant être au courant pour la bonne raison qu'il est à la Chambre depuis longtemps, que les Canadiens n'étaient pas disposés à accepter l'idée d'un marché libre du pétrole.

Si la Chambre le veut bien, je vous dirai pourquoi, monsieur le Président. Le gouvernement Clark a été renversé à cause d'un budget dont un des éléments essentiels était une forte augmentation du prix de l'essence.

M. Malone: De dix-huit cents.

M. Waddell: Le parti conservateur, dominé à l'époque par son caucus de l'Alberta qui voulait—et les Albertains défendaient leurs intérêts, ce qui est normal—aligner le prix du pétrole sur le prix mondial, a accepté le principe. Les Canadiens ont éprouvé de la difficulté à le comprendre, parce que le prix du baril de pétrole qui était de $3 en 1970, passait soudainement à $28. Pour les gens, c'était le même pétrole et dans leur esprit, les ressources n'appartenaient pas aux compagnies pétrolières ni même à une province ou une région du pays, mais à l'ensemble du Canada. Les Canadiens ne pouvaient pas comprendre pourquoi le prix du pétrole devait grimper pour atteindre le prix mondial, et c'est ce que le député conservateur qui a parlé avant moi a dit, et c'est qu'il faudrait adopter le prix mondial.

C'est surtout autour de cette question que tourne la politique du Canada depuis cinq ou six ans. Les Canadiens ont compris que c'était un prix artificiel, fixé surtout par les pays arabes, par les pays exportateurs de pétrole. Nos producteurs voulaient suivre le mouvement parce qu'ils en profiteraient largement. Les gouvernements, pour leur part, devaient toucher des retombées fiscales, et le gouvernement fédéral en voulait bien sûr lui aussi. C'est sur ce point, je me permets de le dire, que le gouvernement Clark s'est montré très faible et incapable de traiter avec les premiers ministres provinciaux, l'un en Alberta qui tirait de son côté et un autre, en Ontario, qui tirait du sien. Quand on écrira l'histoire, c'est une des raisons que l'on retiendra à mon avis pour expliquer la chute de ce gouvernement.

M. Malone: Parlez-nous de Laxer.

M. Waddell: Le député me demande de parler de Laxer. Je vais le faire dans une minute et je vais effectivement vous dire des choses à son sujet.

Le projet de loi à l'étude, et je veux y rattacher ce que j'ai dit, aura pour effet de réduire de 12 à 11 p. 100 le taux réel de la taxe à la tête du puits. Voilà en quoi consiste la modification apportée à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Il est facile à tous ces gens engagés dans l'industrie pétrolière et énergétique de lancer toutes ces belles expressions mais pour le Canadien moyen, il est préférable de s'imaginer qu'il s'agit d'un gâteau. Or, ce gâteau représente nos ressources pétrolières et gazières, et nous avons à le partager. C'est ce qui explique tous les conflits entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. C'est ce qui explique le Programme énergétique national . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): Juste une observation encore une fois. Je vais la faire en français cette fois-ci.

[*Français*]

Un député vient encore de traverser la Chambre entre celui qui a la parole et le Président. La prochaine fois que cela se produira, je nommerai la circonscription de l'honorable député qui agit ainsi.

[*Traduction*]

M. Malone: Ha, ha! Il vient d'être nommé.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Monsieur le Président, il est impossible de parler dans cette Chambre. Il y a des conversations privées et personne ne s'intéresse à ce qui se dit. Je tiens à apporter une contribution à ce débat. Ayant été pendant des années le critique de mon parti en matière d'énergie, je pense avoir quelques connaissances dans ce domaine. Je prie donc les députés de bien vouloir me laisser continuer.

Comme je le disais, il existe un gâteau qu'il faut trouver le moyen de partager. C'est là qu'entrent en jeu le Programme énergétique national et la canadianisation de l'industrie pétrolière. C'est cette question qui provoque des conflits avec l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. C'est sur cette question que se sont jouées les élections de 1980. Nous avons la mémoire courte, mais c'est en fait la question qui nous préoccupe aujourd'hui.

Ce projet de loi est très intéressant. Il accorde davantage d'argent aux sociétés pétrolières. Ces dernières disent qu'elles veulent améliorer leur marge brute d'autofinancement, alors que leurs bénéfices ont augmenté de 38 p. 100 par rapport à l'année dernière. Les sociétés pétrolières affirment toujours qu'elles veulent accroître leurs rentrées. Nous aimerions tous pouvoir en faire autant. Cela veut dire que nous aurions davantage d'argent en poche. Les compagnies se servent continuellement de cet argument.

Revenons à ce qui s'est passé à partir de 1970, monsieur le Président, et je vous dirai pourquoi le Nouveau parti démocratique sait ce que cela veut dire en réalité quand les sociétés pétrolières affirment qu'elles veulent augmenter leur marge d'autofinancement. Au début des années 70, le président de la société Imperial Oil et d'autres compagnies pétrolières ont dit qu'il y avait énormément de pétrole au Canada et que nous devrions exporter du pétrole aux États-Unis pour accroître nos rentrées . . .

M. Malone: Ils avaient raison.

M. Waddell: Ils ont ainsi exporté plus de la moitié de nos réserves de pétrole conventionnel.

M. Malone: Bravo!

M. Waddell: Le député applaudit. Seulement, ils ont vendu ce pétrole à environ $3 le baril. Que s'est-il passé ensuite? Un ministre a été induit en erreur. Il a affirmé à la Chambre des communes que nous avions assez de pétrole pour 300 ans et que nos réserves de gaz naturel nous dureraient 900 ans.

M. Malone: Nous avons toujours ces réserves.

• (1710)

M. Waddell: Le fait est qu'après que nous ayons exporté notre pétrole bon marché obtenu selon les méthodes traditionnelles, les sociétés pétrolières sont revenues à la charge, après le premier choc pétrolier causé par l'OPEP en 1973, et nous ont dit: «Nous ne pouvons plus exporter nos ressources pétrolières. Nous n'en avons plus. Elles sont sur le point de se tarir. En fait, nous n'en aurons plus du tout dans huit ans». C'est un fait que nous avons de moins en moins chez nous de pétrole bon marché obtenu selon les méthodes traditionnelles.

M. Malone: C'est de cela qu'il est question, pas de l'autre chose.

M. Waddell: Le tour du député viendra dans une minute.

M. Malone: Je vous crois.

M. Waddell: Le député ne devrait pas se servir de son micro pour me harceler ainsi tandis que je parle. Ce n'est pas juste. Son tour viendra tout à l'heure. Ce que je dis est très important. Ce qui est arrivé . . .

M. Malone: Ce n'est pas arrivé!

M. Waddell: Monsieur le Président, je ne harcèle pas le député quand il a la parole. Au moyen d'un microphone ouvert, c'est joliment facile de harceler celui qui parle.

M. Parent: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour être justes envers les députés présents, je trouve que nous devrions laisser le député néo-démocrate dire ce qu'il pense, même si je ne partage pas son point de vue. Je propose donc, en toute déférence, que si le microphone à sa droite le dérange, monsieur le Président, vous ordonniez qu'on le ferme, afin que je puisse entendre ce qu'il dit.

Le président suppléant (M. Guilbault): Je le demande au technicien.

Une voix: C'est impossible.

Le président suppléant (M. Guilbault): Le député qui a la parole a le droit de se faire entendre. Ses collègues doivent se taire, même s'ils ne sont pas d'accord avec lui. Je demande à tous d'écouter le député, sinon religieusement, du moins poliment.

M. Waddell: Je remercie le député d'en face. Je vais essayer de m'en tenir un peu plus aux faits. Il n'empêche que le prix du pétrole a grimpé en flèche au début des années 1970, provoquant les poussées d'inflation dont nous avons souffert. Cette augmentation, et celle de 1978, sont venues à bout des économies de l'Ouest. C'est la cause de tant de problèmes et c'est pourquoi nous avons posé jour après jour des questions sur les taux élevés de chômage et d'inflation, et ainsi de suite. Ce fut là le début de nos problèmes.

Pour nous, la situation s'aggravait, car nos ressources en pétrole classique bon marché s'épuisaient.

M. Malone: C'est vrai.

M. Waddell: Nous avions cru les sociétés qui soutenaient que nos réserves étaient abondantes.

M. Malone: Non.

M. Waddell: Tout à coup, nous avons dû importer du pétrole, ce qui a coûté aux contribuables des milliards de dollars ces dernières années. L'équilibre s'est maintenant presque rétabli, mais à ce moment-là, nous importions du pétrole. Cela a fait grimper le déficit du gouvernement fédéral, ce qui pose un autre problème. Lorsqu'une société pétrolière dit: «Nous avons besoin de liquidités», nous savons ce qui s'ensuit. Le même scénario se répète constamment au Canada. Les sociétés prétendent qu'elles doivent exporter—c'est ce qui se passe avec le gaz naturel—et qu'il leur faut davantage de liquidités. Le gouvernement leur permet ensuite d'exporter, elles réalisent

des bénéfices, puis elles reviennent nous dire ensuite «Nous manquons de ressources. Il nous faut de l'argent pour en trouver». On leur accorde alors des allégements fiscaux et plus de liquidités grâce auxquelles elles peuvent trouver de nouvelles ressources. Une fois qu'elles possèdent les ressources, elles veulent les exporter.

M. Malone: Parlez-nous donc du PEN.

M. Waddell: Tommy Douglas a dit un jour que les Canadiens étaient fous de se voir imposer une pénurie de pétrole, et encore plus de risquer une pénurie de gaz à l'avenir.

Je tiens à dire ce qui cloche dans le Programme énergétique national, et je parlerai également de Jim Laxer. Mon ami souhaite que je le fasse. Le problème, c'est que le PEN est imparfait, en raison notamment de l'impôt sur les revenus pétroliers dont il est question dans la mesure à l'étude. La tâche n'a pas été facile pour les petites sociétés pétrolières et autres. Ce programme était imparfait parce qu'il a proposé le déplacement des activités de prospection, avec toutes les concessions fiscales qui s'ensuivent, de l'Alberta et du bassin sédimentaire de l'Ouest, en Saskatchewan, où elles devraient véritablement avoir lieu, vers la mer de Beaufort et les gisements sous-marins. Ce fut le résultat d'une épreuve de force. Le gouvernement fédéral a essayé d'avoir la haute main sur les secteurs qui sont de son ressort, à savoir le Nord et les gisements sous-marins. Il n'a aucun pouvoir en Saskatchewan, en Alberta ni en Colombie-Britannique. Le problème était donc dû en partie à un affrontement.

Je me suis élevé publiquement contre le PEN et Jim Laxer a déclaré que j'aurais dû l'appuyer. Ce programme était imparfait parce qu'une bonne politique énergétique aurait dû se concentrer sur l'exploitation des ressources de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Même mon ami à ma droite en conviendra. Il le sait puisqu'il vient de l'Ouest. Ce programme était imparfait parce qu'il cherchait à canadianiser l'industrie de façon très complexe et onéreuse, grâce aux subventions d'encouragement au secteur pétrolier. Le gouvernement avait prévu d'accorder 8 milliards de dollars en subventions entre 1982 et 1986, et pourtant, il prétend avoir du mal à trouver les fonds pour financer l'enseignement postsecondaire et les pensions. Il était prêt à accorder 8 milliards de dollars aux sociétés pétrolières pour accroître leurs liquidités; de 80c. à 93c., dans certains cas, pour $1.

Je dis à Jim Laxer et à la Chambre—et je l'ai déjà dit, à l'instar du chef de mon parti—que notre méthode aurait été beaucoup plus simple. Nous aurions consacré cet argent à nationaliser ou à racheter l'une des principales sociétés pétrolières, comme Imperial Oil, et non à des subventions dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Cette initiative à elle seule nous aurait permis de posséder 50 p. 100 de ce secteur d'ici 1990, et nous aurions économisé en cours de route, par rapport aux subventions d'encouragement au secteur pétrolier. Telle était notre politique, elle était très claire et nous sommes prêts à la défendre n'importe où dans le pays.

M. Malone: Vous avez drôlement raison, des taxes de 50 p. 100.

M. Waddell: Avec le projet de loi à l'étude, le gouvernement revient un peu en arrière sur sa politique énergétique nationale. Nous avions prévu cette situation à la suite de toutes les pressions exercées auprès des libéraux par les représentants de l'industrie. C'est un secteur puissant, soutenu par les Américains qui ont désormais un nouveau toutou au Canada, un toutou qui s'appelle Brian Mulroney.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député n'a pas le droit de citer le nom d'une personne. La présidence nous met toujours en garde contre cela. Pourquoi la même règle ne s'applique-t-elle pas à tous?

Le président suppléant (M. Guilbault): Elle devrait s'appliquer à tous.

M. Waddell: J'en conviens. Je dirai donc que les Américains ont un toutou en la personne du député de Central Nova (M. Mulroney) et qu'il l'emmènent faire sa petite promenade presque tous les jours, au cours de ses discours sur l'énergie.

Je le répète, nous assistons à un recul par rapport au Programme énergétique national, comme le prouvent les modifications à l'étude. Le gouvernement veut-il augmenter les prix pour les sociétés pétrolières? Je vais dire à la Chambre comment procéder. C'est simple. En vertu du régime en vigueur, il existe ce que l'on appelle l'ancien pétrole au prix contrôlé. Il y a également le nouveau pétrole, dont le prix est égal ou supérieur au cours international. Que fait donc un astucieux ministre de l'Énergie qui veut se plier au bon vouloir des sociétés pétrolières? Il n'a qu'à dire que l'ancien pétrole est du «nouveau pétrole». C'est ce que fait une partie de ce projet de loi ou une partie de la loi de l'impôt. Il n'a qu'à redéfinir l'ancien pétrole pour que ce soit du nouveau pétrole qui se vend alors au prix mondial, ou à prolonger la période, comme le prévoit cet article, au bout de laquelle l'ancien pétrole devient du nouveau pétrole ou que le nouveau pétrole est bien tel. C'est très simple. C'est tout ce qu'il a à faire. Ce que nous voyons ici est un abandon du Programme énergétique national.

M. Malone: Bravo!

M. Waddell: Le principe du Programme énergétique national était absolument juste. Il s'agissait de canadianiser notre industrie. Les conservateurs avaient tort à cet égard. Ils veulent que nous soyons simplement une colonie des États-Unis. L'industrie énergétique est primordiale. Elle devrait être propriété canadienne. Ce n'est pas nécessaire qu'elle soit entièrement propriété publique. Comme je l'ai dit il y a une minute, nous aurions dû nationaliser Imperial Oil. C'est vrai, et j'ai expliqué pourquoi. Le secteur énergétique sera mixte. Nous avons au Canada une économie mixte, mais ne l'abandonnons pas au pouvoir de Gulf, Texaco, Imperial ou plutôt Exxon, et aux autres des Sept Sœurs. Ces sociétés ne défendront pas les intérêts du Canada. C'est un fait bien établi. A certains moments, elles n'ont pas agi dans l'intérêt du Canada. L'énergie est un bien essentiel. Nous devons avoir une certaine mainmise en la matière. Il nous faut un Programme énergétique national. Je le crois, même si je suis de l'Ouest. J'accepte que le gouvernement fédéral ait un rôle à jouer.

M. Malone: Vous n'êtes pas de l'Ouest.

M. Waddell: Je n'approuve pas la façon dont le gouvernement fédéral joue ce rôle. Je tiens à dire quelque chose de positif au sujet de ce projet de loi.

M. Malone: Bonne idée.

M. Waddell: Je veux parler du rôle que le gouvernement devrait jouer. Je remarque que l'impôt sur les revenus pétroliers prévu dans le projet de loi ne touche pas les investissements et la récupération pétrolière assistée. Autrement dit, il y a des avantages en matière de récupération assistée. Cette dernière ne vise pas seulement le pétrole classique. Les puits doivent être plus profonds. Il faut diverses méthodes. Il faut se lancer dans la mise en valeur non pas des sables bitumineux, mais du pétrole lourd et d'autres ressources du genre. Comme dirait peut-être le député à ma droite si on le lui demandait . . .

M. Malone: A notre extrême droite.

M. Waddell: . . . nous avons une Arabie saoudite au Canada. Ce n'est pas nécessairement au large de la côte. C'est dans les gisements de pétrole plus lourd, à la frontière entre la Saskatchewan et le Manitoba. Si nous développons cette région, ce que nous ferons sûrement un jour, nous découvrirons du pétrole en abondance. Sa mise en valeur coûtera cher cependant. Nous avons malheureusement bradé nos ressources classiques à vil prix. Il n'en reste plus rien. Nous avons commis cette erreur. L'autre pétrole coûtera plus cher à extraire. C'est ce qu'il faudrait faire. Dans la mesure où ces modifications à la taxe favorise la récupération assistée, elles sont bénéfiques.

• (1720)

J'ai parlé de deux aspects. Je ne sais pas si j'ai vidé la question au sujet de M. Laxer. Je pourrais peut-être résumer. Il n'aurait pas convenu que les néo-démocrates approuvent une politique énergétique nationale comportant pareilles imperfections. Je ne crois pas en avoir parlé auparavant, mais au plus fort du conflit sur les prix, de la lutte entre le premier ministre Lougheed et le gouvernement fédéral, au moment où l'Alberta coupait l'approvisionnement et l'unité nationale était compromise, parce que mon parti représente les deux régions de l'Est et de l'Ouest, j'ai cru de mon devoir d'essayer de mettre au point une politique des prix.

Je me suis rendu à Edmonton et j'ai consulté aussi le gouverneur de la Saskatchewan qui était alors néo-démocrate. Je me suis entretenu et j'ai collaboré avec eux ainsi qu'avec le chef néo-démocrate à Edmonton, Grant Notley. Nous nous sommes entretenus et avons négocié un accord sur le pétrole. Cela avait peu d'importance parce que nous n'étions pas au pouvoir, mais nous avons commencé à comprendre toutes les difficultés. Je dois dire au premier ministre M. Lougheed et au ministre des Finances (M. Lalonde) que ce n'était pas une tâche facile. En réalité, c'était très difficile pour eux de s'entendre. Nous avons tenté de négocier un prix pondéré. Le prix du gouvernement libéral était pondéré et j'étais d'accord.

Je terminerai là-dessus, monsieur le Président. Nous avons voulu partager le gâteau et nous avons dit que si les provinces voulaient pour leur part le prix mondial, elles l'obtiendraient et si le gouvernement fédéral voulait moins que le prix mondial, il l'aurait également. A partir de là, nous avons établi un prix. Malheureusement, nous n'avons jamais pu appliquer notre formule, mais avons tenté de conclure un marché. C'était très important dans l'intérêt de l'unité nationale.

Je ferai remarquer à M. Laxer et à d'autres que le Nouveau parti démocratique, représentant l'Est et l'Ouest, était uni, au sujet de son programme énergétique. La chose était importante au point de vue politique. Je suis heureux que nous l'ayons été quand j'étais porte-parole pour les questions énergétiques, et que nous le soyons encore.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre!

M. Waddell: Puis-je terminer avec une seule phrase?

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): Il n'y a pas consentement. J'ai entendu un non.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'estime que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a fait un excellent exposé.

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: Quelle surprise!

M. Skelly: C'est un des discours les plus importants et les plus constructifs des dernières heures de ce débat.

M. Malone: Miroir, dis-moi . . .

M. Skelly: Après avoir approfondi les questions qu'il a abordées, le député aurait-il des conclusions à tirer? A-t-il certaines conclusions à proposer?

M. Waddell: Monsieur le Président, pour être juste envers d'autres députés, je m'efforcerai de n'ajouter qu'une phrase en terminant.

M. Malone: Merci de vous montrer juste.

M. Waddell: L'autre jour à mon bureau de circonscription, un étudiant m'a interrogé au sujet de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières ainsi que sur le Programme énergétique national. La discussion n'en finit pas. Il y a tant de choses à aborder qu'il est difficile de tout énumérer de façon bien nette. J'ai tenté d'examiner certains aspects valables du projet de loi, certaines difficultés inhérentes à la TRPG: comment elle se rattache au Programme énergétique national, pourquoi nous avions besoin d'un tel programme, de même que ses lacunes et la difficulté de fixer un prix raisonnable. C'était plus difficile que le député l'avait imaginé. Je n'aurais pas dû critiquer comme je l'ai fait le député de Northumberland (M. Hees). Il arrive parfois que nos paroles dépassent notre pensée. Le député est un vétéran de la Chambre. Cependant il n'aurait pas dû quitter avant que j'aie commencé à parler.

Ce que je voulais lui dire pour conclure, et il pourra lire mes propos dans le hansard, est ceci: on peut prétendre que les prix doivent s'aligner sur les cours mondiaux et qu'il faut s'en remettre au marché libre, mais cela est impossible dans le cas du pétrole. C'est en tout cas très difficile. Et c'est pourquoi nous sommes en train d'étudier une loi fiscale très complexe.

M. Malone: Monsieur le Président, si le député n'avait pas tenu au début de son discours des propos déplacés au sujet du député de Northumberland (M. Hees), je n'aurais pas fait de commentaires. Étant donné qu'il s'est prononcé en faveur de la canadianisation, un objectif que défendent tous les partis à la Chambre . . .

M. Ferguson: Allez dire cela à votre chef.

Revenus pétroliers

M. Malone: . . . conséquence du PEN, peut-il nous dire combien de derricks étrangers ont quitté l'Alberta et la Saskatchewan?

M. Evans: Et combien sont revenus au Canada l'an dernier?

M. Waddell: Monsieur le Président, de nombreux discours ont été faits à la Chambre pour déplorer le départ de ces installations. Je n'ai pas de chiffres sur les derricks étrangers, mais je peux vous dire quelques mots sur cet exode. Oui, un certain nombre sont partis aux États-Unis. Et quelques-uns sont revenus. Ce secteur d'activités était dans le marasme à cause des dissensions au sein de l'OPEP et on ne peut évaluer la situation à partir du nombre de derricks qui entrent ou qui sortent du pays.

Dans mon discours, j'ai dit que, à mon avis, les taxes avaient nuit à l'industrie en Alberta, que cette province connaissait un ralentissement d'activités. J'ai dit en Alberta que cela me paraissait une erreur. Au départ, les taxes élevées faisaient déjà des ravages.

Pour terminer, je dirai que contrairement à ce que dit le député, tous les partis n'acceptent pas la canadianisation. Il n'a qu'à relire le discours de son chef, le chef de l'opposition. Ce dernier n'est pas en faveur de la canadianisation. Il est plutôt en faveur de l'américanisation de l'industrie pétrolière. Il se dispose à ouvrir toute grande la porte aux investissements américains. Et de nouveau, ils contrôleront de 70 à 80 p. 100 de ce secteur d'activités. C'est l'évidence même. Il n'y a pas de consensus sur la canadianisation. Les conservateurs n'y croient pas. Mes collègues néo-démocrates et moi-même avons proposé diverses mesures pour atteindre très rapidement cet objectif.

M. Regan: Monsieur le Président, le député s'oppose-t-il vraiment, comme il l'a dit, aux investissements dans le pétrole sous-marin, investissements si précieux pour l'économie de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Croit-il vraiment qu'il suffisait de poursuivre une politique favorisant l'investissement dans les régions où les réserves étaient raisonnablement délimitées, qu'on n'aurait pas dû encourager les recherches plus coûteuses, recherches nécessaires si nous voulons pouvoir compter à l'avenir sur des réserves sous-marines? Je sais que le parti conservateur s'est opposé à l'octroi de subventions pour les travaux de recherche au large de la Nouvelle-Écosse. Le chef de l'opposition (M. Mulroney) a dit à Halifax qu'il s'opposait à ces subventions, qu'il favorisait plutôt des mesures qui mettraient un terme à la prospection pétrolière dans la région d'Halifax. Je suis plutôt scandalisé de voir que le NPD affirme pour sa part que c'était une erreur que de lancer un programme favorisant la prospection sous-marine.

M. Waddell: C'est une bonne question, monsieur le Président, mais je n'ai pas dit cela. J'ai dit que nous devrions exploiter d'abord le pétrole du bassin sédimentaire de l'ouest. Ce gisement coûte moins cher à exploiter. Nous savons qu'il y a du pétrole à cet endroit. C'est une affaire complexe. Ensuite, nous devons assurer la sécurité de nos approvisionnements en énergie à plus long terme, ce qui nécessite l'exploitation du pétrole offshore.

Puisque j'en ai l'occasion, je pourrais peut-être ajouter quelques mots. Le ministre est très rarement prétentieux, mais il l'est un peu actuellement. Les députés de la Nouvelle-Écosse et le premier ministre de cette province ont jeté de la poudre aux yeux aux citoyens de cette région. Ces pauvres gens qui cherchent désespérément à relancer leur industrie parce qu'ils ont été si mal gouvernés depuis longtemps se sont fait promettre la prospérité tous azimuts. On leur a promis un énorme boom pétrolier et ils en sont obnubilés. On leur a promis monts et merveilles. Je m'en voudrais de les décevoir, mais il ne serait peut-être pas mauvais de dire certaines vérités. Le filon n'est pas peut-être pas aussi riche qu'on le croit.

Car il faut d'abord faire de la prospection pour découvrir les gisements sous-marins. Disons la vérité aux gens. L'exploitation du gisement Hibernia coûtera fort cher. Il en coûte moins cher d'acheter du pétrole en Libye et au Nigeria, mais nous ne pouvons pas dépendre en toute confiance de ces sources d'approvisionnement. Il faut mettre en valeur nos ressources offshore, mais cela ce sera long, coûteux et dangereux. Soyons francs envers les citoyens des Maritimes. Je ne dis pas qu'il faut s'opposer à la mise en valeur de ces ressources, mais je dis que nous devrions commencer par exploiter les gisements les plus rentables et passer ensuite aux autres.

• (1730)

Il me semble que la mer de Beaufort n'est rien d'autre qu'un prétexte à subventions pour la Dome Petroleum. Après toutes ces années, nous n'avons pas encore vu une goutte de pétrole sortir de ce puits sans fond. Nous devrions plutôt aller du côté d'Hibernia. Il y a du gaz en Nouvelle-Écosse, mais je ne crois pas qu'il y ait du pétrole. Il y a aussi du gaz dans le gisement Hibernia et dans le bassin sédimentaire de l'ouest, et c'est de ce côté qu'il faut chercher.

M. Taylor: Monsieur le Président, je voudrais protester énergiquement contre les allégations selon lesquelles le chef de l'opposition officielle (M. Mulroney) voudrait faire de notre pays une colonie des États-Unis. Ces propos sont indignes d'un député. Sous la gouverne de notre chef, le Canada sera plus fort. Nous laisserons les Américains venir investir chez nous, mais sous notre direction et selon des règles fixées par nous, comme nous l'avons fait en Alberta. Nous n'aurions pas de pétrole aujourd'hui si nous avions adopté cette attitude et si nous avions empêché les Américains de trouver du pétrole et du gaz chez nous. Il a fallu forer deux cents puits avant de trouver quoi que ce soit. Le Canada est aujourd'hui un pays plus fort parce que cette prospection a été faite selon nos règles et sous notre direction. Voilà ce que le chef de l'opposition fera. Il ne transformera absolument pas notre pays en colonie, et je proteste énergiquement contre ces propos carrément mensongers.

M. Waddell: Puis-je répondre brièvement?

Le président suppléant (M. Guilbault): Non, ce n'était pas une question. Le député de Crowfoot (M. Malone).

M. Malone: Monsieur le Président, premièrement, je voudrais que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) nous dise combien coûte le pétrole libyen. Deuxièmement, puisque l'on parle de canadianisation, pourrait-il nous dire combien, parmi les entreprises du secteur des services pétroliers qui ont fait faillite à cause du PEN, étaient étrangères et combien étaient canadiennes?

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est à contrecœur que j'interviens au beau milieu d'une question, mais il y a un point au sujet duquel il serait utile que la présidence apporte quelques éclaircissements. Quand un

député intervient et tient des propos aussi provocateurs et scandaleux que ceux tenus par le député de Bow River (M. Taylor) . . .

M. Taylor: C'était la vérité, voilà ce qui vous choque.

M. Skelly: Je me demande si l'on doit empêcher quelqu'un de répondre et de mettre les choses au clair. La présidence a-t-elle l'intention de ne pas permettre aux députés qui ont parlé de répondre?

Le président suppléant (M. Guilbault): Ce n'est pas la question; la question, c'est que la présidence donne la parole aux députés dans l'ordre où il se lèvent en se fiant à son jugement. Revenons au débat.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais qu'il y a une période pour poser des questions et y répondre mais si l'on fait un rappel au Règlement sur une question de procédure pendant cette période, il faudrait à mon sens retrancher le temps qu'on y a consacré de cette période. Il me semble que j'ai encore la possibilité de répondre brièvement à la question du député de Crowfoot, et à celle de l'autre député.

Le président suppléant (M. Guilbault): Non, le temps prévu pour la période des questions était écoulé au moment où le député de Comox-Powell River (M. Skelly) faisait un rappel au Règlement. La période des questions est finie, c'est certain. Elle peut être prolongée si la Chambre le désire et si elle y consent à l'unanimité. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que la période des questions soit prolongée?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): Il n'y a pas consentement unanime et nous reprendrons donc le débat. Le député de Crowfoot (M. Malone).

M. Fisher: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, nous devons intervenir à tour de rôle et le député de Crowfoot vient tout juste de parler.

M. Evans: Nous avons entendu tout ce que nous voulions entendre.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, Nos vis-à-vis disent avoir entendu tout ce qu'ils désiraient entendre. S'ils veulent aller souper de bonne heure, je n'ai rien contre.

J'ai tellement de choses à dire, monsieur le Président, que je ne sais pas par quel bout commencer.

M. Evans: Pourquoi pas le projet de loi?

M. Malone: Sans vouloir défendre les multinationales, que ce soit General Motors, General Foods ou les sociétés pétrolières en général, je voudrais, en tant qu'Albertain, vous faire un bref historique de ce qui c'est passé dans cette province.

Tout d'abord, l'Alberta, à l'instar de la Saskatchewan, estime avoir été victime d'une énorme injustice au début du siècle. Ce n'était pas une province comme les autres. Lorsque toutes les autres provinces se sont jointes à la Confédération, elles étaient assurées de conserver leurs ressources. Cela était vrai pour la Colombie-Britannique, le Manitoba et les provinces de l'Atlantique, mais pas pour la Saskatchewan et l'Alberta. Au cours des 25 premières années de l'histoire de ces provinces, de 1905 à 1930, le principal sujet de préoccupation des agriculteurs de ces provinces était de trouver le moyen de profiter des avantages consentis aux autres provinces.

A cette époque-là, les recettes fiscales de ces deux provinces n'équivalaient qu'à seulement 30 p. 100 des frais d'exploitation des universités, des écoles et des hôpitaux. Le gouvernement fédéral se réservait le droit de tirer une redevance de toutes les ressources. Dans les 25 premières années de leur histoire, ces deux provinces des Prairies ont lutté pour obtenir l'égalité avec les autres provinces. Après 1930 leurs représentants sont venus à maintes reprises demander humblement de l'argent au gouvernement fédéral et aux financiers des rues James à Montréal et Bay, de Toronto.

Les sables bitumineux ne sont pas chose nouvelle. A la fin des années 1700, les trappeurs qui parcouraient les Territoires du Nord-Ouest savaient que ces sables renfermaient du pétrole et ils en parlaient dans leur journal. Pourtant, au début de leur histoire, alors que le Canada importait son pétrole de l'étranger, ces provinces n'ont pas reçu un sou du centre du Canada. Elles étaient les plus pauvres du pays et incapables de rembourser leurs dettes jusque dans les années 1940. Avant cette époque, elles accumulaient toujours un déficit. C'est alors que la société Imperial Oil est venu s'établir en Alberta et a creusé le puits Leduc nº 1, le premier rayon de soleil dans l'histoire de cette province.

A l'heure actuelle, le NPD parle des sociétés pétrolières multinationales dans des termes très peu élogieux, les accusant d'empoisonner l'atmosphère, afin de nous faire croire que ces sociétés n'ont que des torts. Je mets les députés au défi de trouver des produits liquides aussi bon marché que l'essence. Elle se vend moins cher que le Coca-Cola, le peroxyde, voire l'eau distillée pour fer à repasser.

Il n'est pas nécessaire de forer jusqu'à 80 ou 90 trous pour rien avant de se procurer du Coca-Cola. Et on n'est pas obligé d'exploiter un champ complet de Coca-Cola qu'on doit raffiner et ensuite distribuer aux stations-service. Je ne dis pas que le Coca-Cola soit aussi important que l'essence; je sais bien que ce n'est pas le cas.

M. Hovdebo: Et lui aussi il est fabriqué par les multinationales.

M. Malone: La belle affaire! Je viens de réveiller un néo-démocrate qui s'était assoupi; je n'ai pas perdu mon temps après tout.

Il faut se rendre à l'évidence: l'industrie pétrolière est bien administrée. Lorsque mes collègues à ma gauche traitent les multinationales pétrolières de scélérates, je voudrais bien savoir pourquoi ils n'attaquent jamais les autres multinationales, comme la Banque royale du Canada ou l'industrie automobile. C'est parce que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) vient lui-même de la région où les multinationales de l'automobile ont élu domicile. Mais il n'hésite pas pourtant à s'en prendre aux sociétés pétrolières.

• (1740)

Nous vivons dans un monde de multinationales, monsieur le Président. Le plus grand exportateur de matériel pour l'exploitation pétrolière a son siège social à Calgary. Nous exportons de la technologie pétrolière à Houston et à Denver. Ces exportations représentent pour le Canada des millions de dollars. Mais les néo-démocrates ne voudraient pas pour tout l'or du monde vivre parmi les multinationales, car ils estiment qu'elles nous font du tort. Il est grand temps que les Canadiens ouvrent les yeux, qu'ils se rendent compte que nous ferions bien de tailler notre place parmi ces multinationales car autrement elles pourraient bien nous fermer leurs portes.

De qui les néo-démocrates veulent-ils tant se protéger? Qu'est-ce qui leur fait tellement peur qu'ils ne veulent pas que le Canada se taille une place dans le monde? Croient-ils que si nous ouvrons nos portes aux autres pays, nous n'arriverons pas à soutenir la concurrence? Monsieur le Président, ils oublient que nos gens sont parmi les plus instruits et nos ressources les plus abondantes du monde. Si nous ne pouvons pas soutenir la concurrence toutes portes ouvertes, sans toutes ces protections de la nationalisation, quel coup dur pour la population du Canada!

Qu'est-ce que c'est que ce beau monument à la nationalisation que le Nouveau parti démocratique voudrait nous lancer à la figure? C'est PetroCan, son idole. Pour ce parti, il n'y a rien de si beau que PetroCan. Dans le quartier des affaires de Calgary, monsieur, les deux plus grands buildings sont ceux de PetroCan. Des monuments érigés à la nationalisation. Cinq cents acres de marbre, taillé en Finlande et poli en Italie. Livré par bateau sur la côte est du Canada, puis expédié par train à Calgary. Les plus grands édifices du Canada sont maintenant à Calgary. En hommage à la nationalisation. Impossible d'échapper à PetroCan. A quelque station-service ou chez quelque pompiste que vous vous rendiez, chaque fois qu'il appuie sur la détente nous payons des taxes pour payer ces deux immeubles. Beau système.

Je suis agriculteur. Mon exploitation marcherait très bien si tous les Canadiens prenaient simplement 4c. sur le prix de chaque litre d'essence—ou du gallon, excusez-moi—pour me les donner. Mes affaires ne seraient pas compliquées. Mais c'est contraire à la transparence financière et c'est irresponsable. La Chambre est maintenant saisie du projet de loi C-14, Dieu merci, car il reconnaît au moins que le gouvernement a commis hara-kiri avec ce qu'il appelle son «Nouveau Programme énergétique».

J'aimerais dire quelques mots de l'intérêt qu'il y a à ce que l'ouest du Canada soit florissant, parce qu'il y a des effets, des retombées pour le Canada central. On a prétendu, à tort, que si nous n'avions pas nationalisé l'industrie pétrolière, l'ouest du Canada serait devenu trop fort.

Je vais vous dire, monsieur le Président, qu'un des principaux travaux de recherche a été effectué par J. C. Hunderhill, de la Chambre de Commerce albertaine . . .

M. Skelly: Il s'agit du service de renseignements canadien, n'est-ce pas?

M. Malone: Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) s'imagine que la Chambre de Commerce, c'est-à-dire ces petits hommes d'affaires qui fournissent les emplois dans les villes et les villages de nos circonscriptions, et même de la sienne, c'est le service de renseignements canadien, une sorte de mouvement clandestin. Cela ne m'étonne pas de la part du Nouveau parti démocratique.

J'aimerais dire quelques mots de ce que la production de pétrole et de gaz dans l'ouest du Canada aurait représenté pour le Canada central. Dans les 25 ans de durée d'une seule usine—il s'agit d'une usine à sables bitumineux—on pouvait compter qu'il en coûterait de 60 à 65 milliards pour soutenir l'investissement, le remplacement de majorité des puits se chiffrant dans les 20 milliards de dollars. Si vous appliquez le coefficient multiplicateur du CPA, vous arrivez à 290 milliards qui se répercutent dans l'économie canadienne, si ces usines à sables bitumineux qui étaient en train avant les dernières élections étaient restées en activité.

Ce que cela aurait représenté, c'est un avantage énorme pour le Canada central. Tout d'abord, la dette canadienne aurait été beaucoup moins lourde. Alors que nous avons actuellement un chômage aigu, l'usine à sables bitumineux aurait fait gagner aux ménages ontariens 108 milliards de dollars de la façon suivante: production de fonte et d'acier, 800 millions; machines et constructions métalliques, 370 millions; matériel de transport, 325 millions, fabrication et transformation, 740 millions; financement, 370 millions; fournitures et services, 750 millions. Bref, monsieur le Président, ce qui favorise l'industrie pétrolière de l'ouest du Canada favorise également les usines de l'Ontario et du Québec.

Nous n'avons pas d'acier dans l'Ouest. Nous ne pouvons pas fabriquer nous-mêmes nos pipelines. Nous ne pouvons pas fabriquer des produits. Ce sont les industries du centre qui s'en chargent. Mais qu'il s'agisse de l'Est, du Nord ou de l'Ouest, quand les régions s'enrichissent, le centre s'enrichit du même coup, car toutes nos provinces sont interdépendantes. Le fait est que le chômage qui sévit actuellement dans l'ensemble du pays est dû, dans une large mesure, au Programme énergétique national qui a limité notre potentiel.

Avant l'instauration de ce programme, l'industrie pétrolière était la plus forte de toutes. Elle était le moteur de notre économie. Le gouvernement l'a tuée et c'est à cause du Programme énergétique national que nous avons connu des taux de chômage catastrophiques.

Le député de Vancouver-Kinsgway (M. Waddell) a parlé de la canadianisation. Je peux vous citer quelques statistiques datant du 21 mai 1980, avant l'instauration du Programme énergétique national. Nous avions alors 324 tours de forage en activité. Nous en avions 37 qui se déplaçaient. Nous avions 12 tours qui foraient et 46 tours démontées. Le 18 mai 1983 nous n'avions plus que 51 tours qui foraient, 17 qui se déplaçaient et 388 qui restaient inutilisées. Voilà le résultat du Programme énergétique national.

Nous importons actuellement environ 200 millions de barils de pétrole par jour. C'est beaucoup moins que les 500 millions de baril que nous importions il y a quatre ou cinq ans. Néanmoins, quand nous achetons ce pétrole, nous fournissons des emplois aux Mexicains. Nous créons des emplois à l'étranger. Nous devons évidemment faire du commerce avec les autres pays. Je le comprends. C'est une nécessité. Toutefois, je ne comprends vraiment pas pourquoi un pays qui possède des ressources et un potentiel certain ne parvient pas à mettre en place l'infrastructure voulue pour répondre à ses propres besoins. Le gouvernement préfère s'adresser aux étrangers. Il

préfère envoyer aux autres pays l'argent de nos impôts. Il préfère aider les étrangers à se créer des emplois à nos dépens à cause de malheureuses querelles entre l'Est et l'Ouest qui font que le gouvernement ne supporte pas l'idée que l'industrie pétrolière puisse prospérer dans l'ouest du pays. Le gouvernement n'a pas pu supporter sa réussite. Il s'est imaginé qu'en tuant l'industrie pétrolière, qu'en la nationalisant, il servirait les intérêts du centre. Le fait est qu'une société pétrolière qui utilisait chaque année entre 500 et 600 camions d'une demi-tonne n'en n'a acheté aucun l'année dernière. Cela n'a-t-il pas des répercussions en Ontario, le centre de l'industrie automobile? Cela n'a-t-il pas de conséquences pour les mines de fer de Sudbury? Nous voyons toutes les industries s'effondrer soudainement. Le secteur pétrolier était le seul véritable moteur de notre économie quand le gouvernement a instauré le Programme énergétique national qui fait du tort à toutes les provinces et pas seulement à celles de l'Ouest.

• (1750)

Je voudrais parler quelques instants de ces derricks qui ont cessé toute activité du Canada, dans le but non pas uniquement de rappeler qu'ils étaient la propriété d'intérêts canadiens, ce qui est bien le cas, pour dire non pas seulement que le secteur tertiaire était également canadien, et c'est aussi le cas, mais parce que, à mon avis, beaucoup de gens qui lisent le hansard et suivent nos débats à la télévision, et même les députés d'en face ne savent pas vraiment de quoi il s'agit au juste quand nous parlons de «derricks». Ils s'imaginent ce derrick isolé qu'entoure une poignée de gens.

Or, il faut environ 16 camions pour déplacer un derrick, monsieur le Président. Ce n'est pas simplement le derrick que l'on déplace, mais aussi les compresseurs et tout le matériel qui l'accompagne. Pour déplacer un derrick de l'Alberta au Texas, il en coûte quelque $500,000. Que s'est-il passé au Canada? En 1980, nous comptions 324 derricks en activité. En 1983, ce nombre était passé à 51. C'est le gouvernement qui a sapé ce secteur industriel.

Il nous a bien rebattu les oreilles avec ses belles paroles sur l'autarcie énergétique, mais qu'a-t-il fait de concret? Il a créé Petro-Canada. Savez-vous, monsieur le Président, ce qu'il est impossible aux ministériels de faire? Eh bien, il leur est impossible de mettre dans un récipient une pinte, une tasse ou ne serait-ce qu'une cuillerée à café de pétrole que cette compagnie ait jamais extrait. Car elle n'en a pas trouvé une goutte. Tout ce qu'elle à réussi à faire, c'est d'ériger deux tours jumelles pour ses bureaux à Calgary, et d'acheter d'autres sociétés qu'elle a dirigées exactement de la même façon qu'avant leur acquisition, mais elle n'a pas trouvé une seule goutte de pétrole. Le gouvernement n'a pas favorisé le secteur pétrolier national; il n'a pas réussi non plus à accroître notre autarcie dans le domaine. Il s'est contenté plutôt de miner nos fondements économiques. On ne saurait imputer à ce seul programme le chômage qui afflige le pays, mais on peut certainement l'en blâmer pour une bonne part. Ses répercussions ont été considérables.

Si l'on avait donné suite aux deux projets d'extraction des sables bitumineux, monsieur le Président, tel que cela avait été prévu à l'origine avant la réélection de ce gouvernement en 1980, l'Ontario à elle seule aurait bénéficié de retombées de quelque 800 millions de dollars au chapitre de la fabrication de métal, de 370 millions pour le matériel de transport, de 325 millions pour les activités de fabrication et de transformation, de 740 millions pour le financement, et de 370 millions au chapitre du commerce et des services. La liste est bien longue. Le gouvernement a donc essayé de détruire non seulement le secteur pétrolier, mais aussi le pouvoir des gens de l'Ouest. Il lui avait semblé que, d'une certaine façon, nous étions un peu trop puissants dans l'Ouest.

En réalité, la canadianisation de notre secteur pétrolier se faisait beaucoup plus rapidement avant l'adoption du PEN que maintenant. Le secteur des services qui était canadien a été chassé. Les installations de forage appartenaient à des Canadiens mais il n'en reste pas beaucoup. Nous n'avons pas acculé les multinationales à la faillite, seulement les sociétés canadiennes. Je mets les libéraux au défi d'aller prononcer un discours sur le pétrole à Nisku. Qu'ils aillent à Brooks, en Alberta, essayer de défendre le Programme énergétique national. Ils risqueraient de se faire empaler parce que les gens sont amers et furieux. Qu'ils s'essaient également à Coronation, en Alberta. Les libéraux ont fait du tort à ces citoyens en les privant de leur emploi et en les empêchant de s'acheter des biens fabriqués dans le centre du Canada.

Pourquoi craignent-ils que les gens des régions éloignées fassent de l'argent puisque, lorsqu'ils en ont, monsieur le Président, ils font exactement comme tout le monde et le dépensent? S'ils achètent un réfrigérateur de marque canadienne, il est fabriqué dans les provinces centrales. Leur moquette, si c'est un produit canadien, vient du centre du Canada. Les automobiles canadiennes viennent aussi de la même région. Même nos grille-pain sont fabriqués dans le centre. Quand l'Île-du-Prince-Édouard s'enrichit, le centre du Canada en profite. Si l'Ouest s'enrichissait, les provinces centrales seraient d'autant plus riches. Achevons enfin de nous entredéchirer pour constater combien toutes les régions canadiennes sont dépendantes les unes des autres. Quand l'une s'améliore, l'autre le fait aussi. Il est inutile d'anéantir une industrie quelque part afin de protéger le pouvoir ailleurs. Pour nous convaincre que nous avions besoin du PEN, le ministre des Finances (M. Lalonde), qui était alors ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a dit qu'autrement l'Alberta s'enrichirait au-delà de toute attente. C'était lors d'un discours prononcé au Chateau Lacombe d'Edmonton. Nous ne devrions pas avoir peur puisqu'à titre de Canadiens nous pouvons profiter de la richesse des autres.

M. de Corneille: Monsieur le Président, je m'étonne que le député laisse entendre que la politique du gouvernement vise à monter une région contre une autre. C'est une insinuation très regrettable. Dans les circonstances, je pense qu'il est tout à fait scandaleux d'essayer de monter une région contre une autre de cette façon, mais il y a une chose qui me préoccupe au sujet des détails; c'est que le député semble avoir une mémoire très sélective et n'a retenu que les données qui l'arrangeaient. Il a oublié de nous dire que les sociétés pétrolières et gazières des États-Unis connaissaient le même genre de problème. De même, il nous a parlé des problèmes liés aux plates-formes pétrolières au Canada et du fait qu'elles étaient parties aux États-Unis, mais il a soigneusement omis de nous dire ce que sont devenues ces plates-formes une fois arrivées là-bas. Combien d'entre elles n'ont pas été mises en service? Les États-Unis ont connu exactement le même problème; il y a eu un surplus de gaz, des problèmes avec les plates-formes, et les

sociétés pétrolières ont perdu beaucoup de plumes. Voilà ce que je voulais dire, monsieur le Président.

Je vous remercie.

M. Skelly: Le député de Crowfoot (M. Malone) pourrait-il nous dire pourquoi son parti s'oppose à l'accroissement de la canadianisation? Il a avoué une opposition quasi-totale à l'application de ce principe dans le secteur. Pourquoi son parti s'oppose-t-il à une concurrence qui profiterait aux consommateurs canadiens? Il sait que les sept grandes pétrolières, celles qui, selon lui, ont construit le Canada, finiront par évincer tous les petits entrepreneurs. Elles sont dans une position telle qu'elles peuvent vendre moins cher aux consommateurs. Elles sont réellement au cœur du système de libre entreprise. Pourquoi son parti a-t-il tellement nui à l'industrie en appuyant une politique de taux d'intérêt élevés? Je me souviens que le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) disait qu'il ne voyait aucune autre solution que le recours aux taux d'intérêt élevés. Nous sommes prêts à admettre que le gouvernement libéral actuel est probablement un des pires que nous ayons eus depuis la Confédération. Le député ne me contredira certainement pas. La seule chose qui serait pire, c'est le gouvernement conservateur qui suivra vraisemblablement.

Le député pourrait-il nous dire pourquoi son parti est contre la concurrence, contre la libre entreprise et en faveur des taux d'intérêt élevés?

M. Malone: Monsieur le Président, le député de Comox-Powell River a une imagination débridée. Il y a tellement d'insinuations fausses dans ses remarques et dans ses questions qu'elles ne méritent pas de réponse de qui que ce soit. Le public sait très bien quelle est l'histoire de nos deux partis et du parti d'en face. Il n'a pas besoin d'enfoncer des portes ouvertes ou de médire à qui mieux mieux. Je n'attacherai aucun crédit à de telles déclarations, car elles n'en méritent aucun, monsieur le Président.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Guilbault): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 9 février 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le lundi 6 février, de la motion de M. Jack Burghardt: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, l'explosion de la première bombe atomique dans le désert du Nouveau-Mexique, en 1945, a remis en question la survie même de l'humanité. L'homme se donnait ainsi le pouvoir de s'auto-détruire. Depuis ce moment, la peur de la bombe hante constamment les enfants. Et nous, leurs parents, sommes devenus tout aussi impuissants à dissiper leurs craintes qu'à apaiser les nôtres. Car une guerre nucléaire ne ferait aucune sélection: que nous siégions de ce côté de la Chambre ou de l'autre; que nous soyons du côté de ceux qui ont raison ou de ceux qui ont tort; que nous soyons riches ou pauvres; que nous appartenions à l'Est ou à l'Ouest, au Nord ou au Sud.

Les armes nucléaires font partie de la réalité. Elles existeront probablement toujours. Et elles fonctionnent avec une efficacité horrifiante qui rend incertaine la survie de l'espèce humaine. La seule issue possible est que nous contrôlions ce risque. Nous ne pourrons plus jamais repousser cette tâche, ni la traiter à la légère, ni en faire une affaire de routine.

Mais il nous est surtout interdit de céder au découragement. C'est à l'Est et l'Ouest que revient le devoir primordial de gérer ce risque. Les Canadiens constatent toutefois avec inquiétude que les superpuissances semblent s'être détournées de cette responsabilité capitale, qu'elles semblent trop absorbées par leurs rivalités idéologiques, leurs incessants calculs de parité, leurs démonstrations de force et de volonté. Les Canadiens savent également qu'il serait téméraire d'espérer que l'animosité existant entre l'Est et l'Ouest disparaîtra avant d'atteindre le point de non-retour. Les spécialistes voudraient nous faire croire que les questions afférentes à une guerre nucléaire sont devenues trop complexes pour être laissées à d'autres qu'eux. Ils voudraient que nous fassions confiance à une poignée de seigneurs de la stratégie nucléaire ainsi qu'aux scientifiques qui nous ont fait passer des bombes atomiques aux ogives thermonucléaires, des missiles à une seule ogive aux missiles à dix ogives et plus, des armes simplement dissuasives aux armes qui mettent en péril l'existence de chaque être humain.

Les Canadiens, comme tous les autres peuples estiment qu'une génération passée à fignoler des théories et des instruments capables de les annihiler a compromis bien plus qu'elle n'a augmenté leur sécurité. La poussée technologique rencontre trop souvent une oreille sympathique dans la sphère politique. Ce sont en effet les dirigeants politiques qui décident des budgets consacrés à la défense et à la recherche. Puisque ce sont eux qui gouvernent, ce sont eux qui doivent affirmer leur volonté de paix. Sinon la science continuera de mettre au point des engins de plus en plus meurtriers. La sécurité du Canada est en jeu; nous avons acquis le droit d'être entendus, en temps de paix comme en temps de guerre.

Nous n'avions absolument été pour rien dans le déclenchement de la Première Guerre mondiale ni de la Seconde: pourtant, des milliers de Canadiens ont combattu et sont morts durant ces conflits. Et nous avons contribué à la reconstruction du monde après la guerre: nous étions à Bretton Woods lorsque fut établie la Banque mondiale; nous étions à Dumbarton Oaks et à San Francisco lorsque l'ONU fut créée. Nous avons prôné l'adhésion de tous les pays aux Nations Unies à une époque où cela n'était pas toujours bien vu. Qu'on se souvienne du rôle joué par le Premier ministre Diefenbaker pour favoriser l'adhésion de Cuba; ou de l'appui de MM. St-Laurent et Pearson, qui a permis à de nombreux États indépendants d'entrer à l'ONU; ou encore du rôle joué par notre gouvernement en faveur de la reconnaissance de la République populaire de Chine et de son accession au Conseil de sécurité de l'ONU.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Canada était l'un des rares pays à posséder la technologie et les ressources nécessaires à la construction des armes nucléaires. Mais nous avions vu ces terribles engins à l'œuvre et savions ce dont ils étaient capables. Tous les gouvernements qui suivirent renoncèrent donc à l'option nucléaire et mirent les compétences canadiennes au service de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Et au lieu de nous doter d'une force nucléaire nationale, nous nous sommes joints à des organisations de sécurité collective telles que l'ONU, l'OTAN et NORAD. Le Canada est un partenaire loyal de chacune de ces trois organisations. Nous avons joué un rôle de premier plan dans les initiatives de l'ONU visant à l'établissement et au maintien de la paix au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique. Au sein de l'OTAN, nous sommes l'un des rares pays à maintenir en permanence des forces à l'extérieur de nos frontières. Au sein du NORAD, nous fournissons une chose qui n'a pas de prix: notre espace aérien. Les États-Unis peuvent établir leur propre système de défense en sachant que les 4000 kilomètres situés au nord de leur frontière sont occupés par un allié sûr.

Nous ne badinons pas avec nos engagements. Nous avons remplacé nos avions de patrouille maritime par les appareils les plus perfectionnés au monde. Nos brigades armées sont maintenant équipées d'un char d'assaut très performant, le Léopard. Nous sommes en train de nous doter d'avions tactiques et d'interception des plus modernes. Nous avons mis sur pied un programme pour acquérir de nouvelles frégates. Tout cet équipement, le plus perfectionné qui soit, est destiné à des fins défensives.

• (1110)

En 1969, nous avons décidé qu'il n'était plus approprié que nos forces armées soient équipées d'armes nucléaires. Nous

avons alors annoncé notre intention de nous départir graduellement de ces systèmes d'armement au fur et à mesure de leur remplacement, mais tout en respectant nos engagements envers nos alliés. Dès 1970, nous n'avions plus de roquettes sol-sol «Honest John» en Europe. Et dès 1972, nous avions achevé la conversion de nos avions basés en Europe pour les faire servir en cas d'offensive non plus nucléaire, mais classique. Également en 1972, l'appareil Bomarc équipé de missiles sol-air fut retourné aux États-Unis. Nous avons ensuite décidé de remplacer les CF-101 basés au Canada et munis d'armes nucléaires par les excellents chasseurs CF-18. Ces appareils assureront plus efficacement notre défense aérienne avec des armes classiques que les CF-101 avec des armes nucléaires. Ainsi, nous nous débarrasserons cette année des derniers vestiges d'armement nucléaire.

Mais nous avons fait beaucoup plus que de voir à notre défense. Nous nous sommes penchés sur les causes de l'insécurité et de l'instabilité, surtout dans le tiers-monde. Les axes Est-Ouest et Nord-Sud gouvernent les relations de notre époque. La résolution des problèmes du Sud dépend d'une amélioration de la sécurité mondiale. En consacrant des sommes faramineuses à leurs dépenses militaires, l'Est, l'Ouest et le Sud faussent les politiques économiques et détournent d'importantes ressources qui pourraient être affectées au développement économique mondial. Ceci entraîne une aggravation de l'instabilité politique dans le tiers-monde, laquelle se répercute à l'Est et à l'Ouest et ajoute à notre insécurité. Les Canadiens ont pleinement le droit de prendre position. A chacun de nous qui les représentons dans cette Chambre, les Canadiens disent que le danger est devenu trop imminent. Dans le monde entier, les populations tiennent des propos semblables à leurs dirigeants. Ils veulent que ceux-ci agissent, qu'ils acceptent leurs responsabilités politiques et cherchent à réduire les risques d'une conflagration nucléaire.

L'automne dernier, j'ai parlé d'une conjonction alarmante de diverses crises. J'ai attiré l'attention sur la convergence de trois tendances qui peuvent se révéler désastreuses: le recours à la force pour régler les différends, le risque d'une prolifération des armes nucléaires et la dégradation des relations entre l'Est et l'Ouest. J'ai donc décidé de tenir l'engagement pris l'été dernier par les sept chefs d'État et de gouvernement des pays industrialisés réunis à Williamsburg, soit «de consacrer toutes nos ressources à réduire la menace de guerre». J'ai décidé d'user de l'influence du Canada pour sensibiliser la communauté internationale à ce danger, essayer de revitaliser au plus haut niveau politique les relations Est-Ouest, tenter de renverser le courant actuel d'affrontement et rechercher un intérêt commun aux deux parties.

• (1115)

J'ai suggéré qu'on mette de côté les mégaphones, qu'on suspende la guerre des idées et des mots, qu'on mette fin au manichéisme dans les deux camps, qu'on fasse preuve de leadership et d'habileté politique dans les relations entre l'Est et l'Ouest—la plus importante relation stratégique qui soit.

Depuis l'automne dernier, j'ai fait part de ces idées à Paris, La Haye, Bruxelles et Rome, ainsi qu'au Vatican, à Bonn, à Londres et à Zurich. Je les ai présentées à Tokyo, à Dacca, et à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, à New Delhi. Je me suis rendu à Pékin, à Washington et aux Nations Unies. J'ai rencontré les dirigeants politiques à Prague, Berlin-Est et Bucarest afin de m'assurer que notre message soit compris des plus hautes instances du Pacte de Varsovie.

Chaque fois, mon message fut direct. Le Canada ne cherche pas à siéger à la table des superpuissances. Mais nos vies et notre avenir sont en jeu à cette table. Et il en va de même pour les neuf dixièmes de la population mondiale qui vivent ailleurs qu'aux États-Unis et en Union soviétique. Tous, nous avons le droit et la responsabilité de nous engager et de rappeler aux protagonistes leur appartenance à la race humaine.

Nous avons proposé de donner un élan politique nouveau à la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe. Alors que tous les autres ponts entre l'Est et l'Ouest s'effondraient, cette conférence a pris une importance considérable et est devenue la seule tribune servant le processus de détente amorcé à Helsinki.

Nous avons proposé qu'on fasse de part et d'autre des efforts au niveau politique en vue d'aiguillonner les négocations de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces. Ces pourparlers sont cruciaux pour établir l'équilibre des forces classiques en Europe centrale, relever le seuil nucléaire et ainsi réduire le risque d'un premier recours hâtif aux armes nucléaires.

Je souhaiterais ouvrir une parenthèse et préciser que les négociations de Genève portent sur une «réduction» des forces. Ces négociations n'ont pas but d'établir un nouvel équilibre à un échelon supérieur mais bien à un niveau inférieur. Et je ne comprends vraiment pas—après tout je l'ai expliqué maintes fois—pourquoi mes critiques persistent à croire que relever le seuil nucléaire en équilibrant les forces classiques signifie l'établissement d'un équilibre à un niveau supérieur. Le but des négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces est vraiment d'obtenir un équilibre à un échelon inférieur et donc de relever le seuil nucléaire.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Nous avons proposé des rencontres des cinq puissances nucléaires aussitôt que possible afin que soit créée une tribune où l'on pourra négocier des limites globales et, ultimement, des réductions à leurs arsenaux nucléaires.

Nous avons demandé instamment que soient prises des mesures pour renforcer le Traité sur la non-prolifération. La non-prolifération des armes nucléaires est aussi bien dans l'intérêt des superpuissances et des puissances moyennes que des micro-États. Or tant que les cinq puissances nucléaires ne manifesteront pas davantage leur intention d'amorcer les réductions prévues dans ce pacte, nous courons le grave danger de voir les engins nucléaires se propager dans de nouvelles régions du globe et exciter les anciennes rivalités.

En définitive, à chaque étape j'ai pressé les dirigeants de s'engager personnellement, d'accorder à la paix la plus haute priorité, d'exercer le leadership politique que commande la gravité de la situation et de relancer le dialogue entre l'Est et l'Ouest. J'ai fait remarquer au président Reagan que l'Est recevait bien les signes qu'il donnait de la puissance des États-Unis, mais non un message de paix. Et j'ai dit aux dirigeants de l'Europe de l'Est que la dureté de leurs déclarations avaient entraîné à coup sûr le rejet des propositions plus constructives par le Pacte de Varsovie. L'incompréhension et la méfiance

sont profondément enracinées dans les deux camps. Mais nous commençons à entrevoir des signes de progrès.

A Goa, en novembre, quarante-deux dirigeants du Commonwealth ont fortement appuyé nos efforts en vue de restaurer le dialogue politique entre l'Est et l'Ouest et de favoriser les négociations entre les États dotés d'armes nucléaires.

A Bruxelles, en décembre, les ministres des Affaires étrangères de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord sont arrivés à un consensus sur plusieurs questions que j'avais défendues avec vigueur ces dernières années, en particulier aux réunions au sommet de l'OTAN. Dans leur déclaration, ils ont offert aux pays de l'Est une relation équilibrée et constructive. Ils ont montré clairement que les pays occidentaux n'aspiraient pas à la supériorité stratégique et qu'ils respectaient les intérêts légitimes de l'Union soviétique au chapitre de la sécurité. Il y a les déclarations de Bruxelles de décembre; une rencontre à laquelle le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pris part; une réunion où il a joué un rôle majeur en faisant accepter ces points.

• (1120)

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Conformément à notre initiative, l'Est et l'Ouest ont convenu de reprendre le 16 mars les pourparlers de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces; et ils ont convenu en outre que les ministres des Affaires étrangères devraient contribuer plus activement au progrès de ces négociations.

Également à notre suggestion, et pour souligner l'importance qu'ils attachent au dialogue politique de haut niveau, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont participé le mois dernier à l'inauguration de la Conférence de Stockholm. Les ministres des Affaires étrangères des pays membres du Pacte de Varsovie répondirent à cette initiative occidentale en se rendant eux aussi à Stockholm. Il importe de noter la rencontre de cinq heures que n'auraient pas eue autrement le secrétaire d'État américain, M. Shultz, et le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Gromyko. Les deux ont également rencontré mon collègue, le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

C'était la première fois depuis la clôture acrimonieuse de la Conférence de Madrid, en septembre dernier, et la tragédie de l'avion sud-coréen que les pays de l'Est et de l'Ouest renouaient contact au plan politique.

Même le premier ministre Thatcher a entamé des démarches en vue d'améliorer la qualité des rapports entre l'Est et l'Ouest. Sa visite à Budapest, la semaine dernière, témoigne d'un nouvel élan dans le dialogue Est-Ouest, d'une volonté de trouver des points d'entente entre membres d'alliances opposées et d'un désir de rassurer sur les intentions.

Contrairement à ses déclarations antérieures, le président Reagan a mentionné le mois dernier à deux occasions que les États-Unis étaient disposés à rechercher un dialogue constructif avec l'URSS. Moscou a choisi de répondre de façon mitigée, alliant une rhétorique plutôt dure avec des signes prudents de disposition à rétablir la communication.

Monsieur le Président, je viens tout juste d'avoir des entretiens avec les dirigeants de la Tchécoslovaquie, de la République démocratique allemande et de la Roumanie. Ces états sont bien représentatifs des pays de l'Europe centrale. Ce sont des puissances moyennes qui ont une longue expérience des tensions entre l'Est et l'Ouest.

Ils sont, bien sûr, très liés à l'URSS. Dans les circonstances actuelles, leur identité propre, leur influence et le leadership qu'ils exercent sont significatifs. J'ai noté, par exemple, qu'ils avaient répondu favorablement à ma suggestion que les puissances moyennes de chaque alliance puissent jouer un rôle constructif en renouant avec la tradition des consultations politiques au plus haut niveau entre l'Est et l'Ouest.

Je leur ai exposé les idées de l'Ouest sur le déclin de la détente et l'importance de la ranimer. Et j'ai écouté les leurs. Nous avons parlé des signaux hétéroclites que s'envoient l'Est et l'Ouest, de la nécessité de dépasser un certain niveau de langage et de poser des gestes susceptibles de rétablir la confiance et de réduire les tensions.

Des discussions que j'ai eues en Europe de l'Est, je conclus ceci:

—En premier lieu, j'ai été frappé du contraste entre des rencontres privées, toutes empreintes de cordialité et de pondération et où l'idéologie est absente, et les sorties publiques fracassantes du Pacte de Varsovie dont nous sommes parfois les témoins. Cela illustre bien l'importance du contact personnel et du dialogue à huis clos. Car sans le dialogue, nous risquons des deux côtés de demeurer prisonniers de nos propres polémiques.

Des voix: Bravo!

• (1125)

M. Trudeau: Ensuite, si lors de nos rencontres privées nous pouvons laisser de côté les invectives que nous échangeons publiquement sur les questions importantes, alors je crois que nous sommes capables d'entamer un processus de discussions portant sur des sujets d'intérêt commun. Cela va prendre du temps, mais j'ai l'intime conviction que l'Est et l'Ouest peuvent atteindre ce degré de maturité dans leurs relations.

Enfin, pour atteindre ce stade de maturité, nous devrons résoudre nos problèmes mutuels d'incompréhension—fermeture d'esprit, déformation de faits, erreurs subjectives d'analyse et de jugement.

Peu de mes interlocuteurs, par exemple, ont semblé vraiment capables de comprendre ou encore d'admettre la menace grave que les SS-20 soviétiques font peser sur les pays occidentaux. Quant à nous, je me demande si nous n'avons pas sous-évalué les répercussions qu'ont eues sur le Pacte de Varsovie le déploiement des forces nucléaires de portée intermédiaire et les propos fermes que nous avons tenus ces dernières années.

Il ne sera pas facile d'apprendre à mieux nous comprendre et à mieux mesurer l'impact de nos faits et gestes. Entre l'impasse de la confrontation, exigeant que le déploiement des forces nucléaires de portée moyenne se poursuive, et la nécessité de rouvrir les négociations, seule la «troisième voie», celle de la confiance politique et de la communication, favorisera une solution rapide et constructive.

En réfléchissant à ces conclusions et aux entretiens que j'ai eus tant à l'Est qu'à l'Ouest, il me semble évident que nous partageons—et cela commence d'ailleurs à se voir—une communauté de vues et d'idées. J'aimerais ici faire état de dix principes qui rapprochent l'Est de l'Ouest:

1. Les deux reconnaissent l'impossibilité de gagner un conflit nucléaire.

2. Les deux conviennent qu'une guerre nucléaire ne devrait jamais être déclenchée.

3. Les deux souhaitent s'affranchir des risques d'une guerre accidentelle ou d'une attaque surprise.

4. Les deux reconnaissent le danger inhérent aux armes déstabilisatrices.

5. Les deux comprennent la nécessité de disposer de techniques améliorées pour gérer les crises.

6. Les deux alliances sont conscientes des conséquences funestes qu'entraînerait le fait d'être la première à lancer une attaque.

7. Les deux ont intérêt à accroître leur sécurité et à en réduire les coûts.

8. Les deux ont intérêt à prévenir la prolifération des armes nucléaires dans les autres pays, souvent appelée prolifération horizontale.

9. Les deux en sont arrivés prudemment à reconnaître leurs intérêts mutuels et légitimes au chapitre de la sécurité.

10. Les deux comprennent que leur sécurité stratégique ne peut dépendre de la défaillance politique ou économique de l'autre.

Décalogue modeste, sans doute. Mais, en cette période où se manifestent des signes de résorption de la crise, peut-être est-il à propos de revenir à l'essentiel, de redémarrer en nous appuyant sur les principes auxquels nous pouvons adhérer de part et d'autre, de trouver un point de départ, une base commune, même restreinte. Nous entendons donc nous appuyer sur ces dix principes pour cerner les éléments d'une communauté d'intention propre à rapprocher les dirigeants de l'Est et de l'Ouest.

Je m'apprête à écrire aux présidents Reagan et Andropov, à des dirigeants des deux alliances et à d'autres hommes d'État pour leur proposer ces principes comme base de rapprochement entre les deux camps, car il existe des points d'accord à côté des sujets de désaccord. Il y a un moyen de sortir de l'impasse des derniers mois. On peut percevoir des indices prometteurs et je pense que la crise a inversé son cours.

Si nous considérons le travail accompli au cours des quatre derniers mois et les perspectives pour les mois à venir, nous avons lieu d'être encouragés par les résultats que nous commençons à observer. Ainsi, nous avons cherché à susciter un dialogue entre l'Est et l'Ouest. Ce dialogue est engagé. Nous avons également cherché à persuader les deux camps de mettre une sourdine à leur rhétorique. Là aussi, nos efforts commencent à porter fruit.

• (1130)

J'ai en outre cherché à m'associer à des dirigeants d'opinions semblables dans divers milieux un peu partout dans le monde. Beaucoup parmi eux ont engagé, ou poursuivi, leurs propres initiatives pour réduire les tensions, et avancé des propositions personnelles pour le contrôle des armements. Mon collègue, le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et moi-même avons poursuivi l'initiative du Canada au sein d'institutions multilatérales, dans des contacts bilatéraux, à des conférences spéciales et dans des entretiens avec des groupes et des individus.

Nous avons imprimé une impulsion politique aux relations entre l'Est et l'Ouest; mais cette impulsion n'est pas suffisante en soi. Il faut y ajouter le soutien de l'imagination et la force de la persistance, et l'appuyer par des actes. En effet, nous avons besoin d'imagination pour trouver des idées inédites nous permettant de résoudre de vieilles impasses et de faire face à de nouveaux dangers, de persistance pour négocier de nouvelles ententes et relever les défis de la technologie, et d'actes, fussent-ils très humbles, pour manifester notre bonne foi. Nous devons aussi prendre des mesures précises, comme trouver les moyens de vérifier les ententes sur le contrôle des armements, et favoriser la tenue de consultations régulières entre l'Est et l'Ouest.

[*Français*]

Au cours des mois à venir, monsieur le Président, le Canada s'appliquera à consolider les progrès réalisés jusqu'ici pour favoriser le développement et la mise en œuvre de nos idées. Nous ne prétendons pas détenir le monopole des propositions et nous ne nous attendons pas non plus à les voir acceptées du jour au lendemain. Ce qui compte, c'est qu'au moins quelques-uns des principaux baromètres des relations entre l'Est et l'Ouest montrent qu'elles ont enfin cessé de se mettre au rouge. J'entends pour ma part poursuivre mes efforts en ce sens, quoique de façon nécessairement moins intensive qu'au cours des derniers mois. On reconnaîtra que 16 pays plus les Nations Unies en trois mois, monsieur le Président, c'est un rythme auquel je ne peux me soumettre tout au long de l'année; mais j'ai l'intention de me rendre à Moscou lorsque les circonstances le permettront. Mes collègues du Cabinet, nos ambassadeurs à l'étranger et tous les Canadiens qui partagent nos buts assureront également le suivi de notre initiative.

Le Canada fera sa part dans les assemblées de l'Ouest, dans les pourparlers bilatéraux, aux réunions et conférences multilatérales et dans les contacts avec l'Union soviétique et ses alliés.

Nous mettrons toutes nos énergies à favoriser les progrès à la Conférence de Stockholm, comme l'avancement des pourparlers sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces. Et si ces pourparlers traînent en longueur, le Canada veillera à ce que les dirigeants politiques interviennent de nouveau personnellement pour les stimuler. Mais lorsque les négociations de Vienne reprendront le mois prochain, l'OTAN devra absolument être en mesure de répondre à la proposition faite l'été dernier par les membres du Pacte de Varsovie.

Après plus amples consultations avec nos alliés de l'OTAN, nous diffuserons au cours de la session actuelle de la Conférence de Genève sur le désarmement trois propositions destinées à ralentir la poussée des nouvelles techniques. Nous renforcerons ainsi la stratégie d'asphyxie que j'ai mise de l'avant dès 1978. Ces propositions sont les suivantes: Interdiction de mettre au point des systèmes anti-satellites à haute altitude; restriction à la mobilité des missiles balistiques intercontinentaux; amélioration des possibilités de vérification des nouveaux systèmes d'armement stratégique.

D'ici la révision du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'année prochaine, nous continuerons d'exhorter les deux groupes à en respecter les engagements, car la sécurité forme un tout indissociable. Et si des pays non détenteurs d'armes nucléaires décident d'en acquérir, la sécurité de chaque être humain se trouvera menacée.

Selon le compromis à la base du Traité sur la non-prolifération, les puissances nucléaires devaient réduire leurs arsenaux et les États non nucléarisés acceptaient en contrepartie de ne pas se doter d'armes atomiques. Les uns et les autres devaient,

par ailleurs, veiller à partager les avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Donc, les États actuellement dotés d'armes atomiques portent l'immense et la première responsabilité d'en prévenir la dissémination.

Voilà pourquoi nous devons réitérer notre proposition de convoquer une conférence des cinq États dotés d'armes nucléaires, proposition dont la logique me paraît contraignante. Ces cinq États sont, en effet, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. A ce titre, ils détiennent des responsabilités tout autant que leur droit de véto. C'est pourquoi j'ai demandé au secrétaire général des Nations Unies, M. Perez de Cuellar, d'envisager et de favoriser la tenue de réunions à huis clos de leurs représentants à New York. Au cours de mes entretiens avec le premier ministre Zhao, en janvier, j'ai constaté que depuis ma visite à Pékin, les Chinois paraissaient désormais disposés à envisager de tels contacts sans y poser les conditions dont ils avaient fait état précédemment.

Cette idée fera son chemin lentement, bien sûr, comme toute autre idée nouvelle; mais je pense qu'elle finira par emporter l'adhésion des intéressés, car la menace nucléaire comporte des dangers tels qu'accidents, erreurs de calcul, crises, défaillances des systèmes, auxquels les cinq puissances en cause doivent faire face et dont elles assument la responsabilité de gérer de concert. C'est pourquoi, à mon sens, les consultations entre les cinq devraient porter, en premier lieu, sur la gestion des crises, particulièrement en cas d'incidents impliquant des armes nucléaires, et sur l'amélioration des communications en période de crise. Parmi les cinq États dotés d'armes nucléaires, les deux superpuissances possèdent de loin les plus importants arsenaux. Elles assument en conséquence la responsabilité de faire preuve, pour les réduire, du même génie qu'elles ont appliqué à les construire, et elles doivent s'interdire de laisser leur opinion sur la moralité et la légitimité de l'autre entraver une reprise rapide des pourparlers sur le contrôle des armements. Elles doivent absolument revenir à la table des négociations sur le contrôle et la réduction des armes nucléaires stratégiques et de portée moyenne.

Au cours des dix dernières années, les superpuissances n'ont pas signé une seule entente importante sur le contrôle des armements. Pendant la décennie précédente, elles en avaient pourtant conclu une douzaine; elles doivent maintenant poser des gestes pour dissiper la méfiance. Dans ce sens, elles auraient intérêt à sanctionner une entente qu'elles observent déjà; le traité sur l'imposition d'un seuil de limitation des essais nucléaires souterrains.

J'ai accordé beaucoup d'attention jusqu'ici, monsieur le Président, aux relations entre les cinq, à l'environnement bilatéral des superpuissances et aux négociations et conférences multilatérales.

Le processus consultatif que nous offre l'OTAN renforce dans une large mesure notre contribution à ces travaux. L'OTAN est, en effet, une tribune importante pour le Canada, tant en ce qui concerne sa politique nationale que la sécurité collective et la conduite fondamentale des relations entre l'Est et l'Ouest. Lors de la création de l'OTAN en 1949, le Canada avait insisté pour que cette alliance soit non seulement militaire, mais aussi politique, et il continue en toute loyauté de respecter ses engagements envers l'Alliance et ses politiques. Mais toutes les institutions tendent naturellement à glisser sur la pente de l'inertie à moins que leurs membres ne les vivifient et ne repensent leur orientation.

Je me suis donc réjoui de la décision prise par les ministres de l'OTAN, à leur réunion de décembre, de faire procéder à un examen complet des mesures que l'OTAN peut prendre pour améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest. Le Canada avait d'ailleurs préconisé une telle mesure à plusieurs réunions au sommet de l'OTAN.

• (1140)

Le dernier examen de ce genre avait été effectué en 1967, à l'initiative de M. Pierre Harmel, ministre des Affaires étrangères de la Belgique. On avait, à ce moment-là, tout comme aujourd'hui, le sentiment qu'un changement s'imposait. L'Alliance avait besoin de se donner une vision de l'avenir et une stratégie politique pour la réaliser. Le document issu de ce travail, intitulé *Les tâches futures de l'Alliance*, marqua une étape importante dans l'orientation de l'OTAN. Il vint répondre, comme nous devons le faire aujourd'hui, aux besoins d'une politique générale pour orienter notre sécurité militaire et lui donner son plein sens.

Les conclusions les plus profondes contenues dans ce document étaient les suivantes:

1. La sécurité militaire n'est pas incompatible avec une politique de détente. Au contraire, l'une et l'autre doivent se compléter.

2. Le travail de réduction équilibrée des forces militaires et les efforts pour enrayer l'instabilité et l'insécurité doivent être intensifiés.

3. Le monde a changé depuis la création de l'OTAN en 1949 et il nous faut, disait-on en 1967, orienter notre action en fonction de notre vision de l'avenir.

4. Chaque membre de l'Alliance a une contribution à y apporter de plain-pied et en consultation avec les autres États qui en font partie.

Monsieur le Président, en dépit d'échecs fréquents, les résultats de cette politique s'avèrent impressionnants, surtout si on les considère dans la perspective actuelle: les règlements interallemands de la fin des années soixante; la promotion bilatérale des liens avec l'URSS par de nombreux pays de l'Ouest, y compris ma propre visite en 1971; les éléments d'un rapprochement entre les superpuissances et l'Acte final d'Helsinki conclu en 1975.

Nous devons aborder la période à venir avec le même esprit de recherche, la même diplomatie créatrice et la même vision prospective.

Le monde a encore changé depuis 1967, voyez-vous! Nous percevons les transferts de pouvoir et l'évolution des mentalités. Et les relations entre l'Est et l'Ouest sont beaucoup plus complexes qu'elles ne l'étaient il y a 17 ans, car les courants d'autarcie, d'interaction et d'interdépendance imprévisibles alors viennent les perturber.

Le nouvel examen décrété par les ministres de l'OTAN doit, de toute nécessité, permettre de définir l'orientation de l'Alliance pour jusqu'à la fin du siècle. Le Canada participera à ce travail et se conformera à ces résultats. Qu'il me soit permis de féliciter ici le ministre des Affaires étrangères de la Belgique, M. Léo Tindemans, d'avoir lancé cette initiative et de saluer dans la personne du nouveau secrétaire général de l'OTAN, Lord Carrington, un homme dont les idées sur les

relations entre l'Est et l'Ouest seront pour nous une source de créativité en même temps que de bon sens.

Monsieur le Président, l'OTAN est une alliance de démocraties. L'ouverture des discussions et l'autonomie d'action sont tout aussi importantes pour nous qu'elles l'étaient pour M. Harmel, et du temps de M. Harmel.

Une alliance qui ne saurait pas respecter la démocratie dans ses assemblées ne réussirait pas davantage à la défendre sur le terrain. Les réunions au sommet de l'OTAN revêtent une importance particulière et devraient constituer l'échelon suprême du leadership responsable et du véritable dialogue. Madame Thatcher et moi-même avons d'ailleurs discuté de ce point lors de sa visite au Canada en septembre dernier. Dans mon allocution suivant le dîner donné en son honneur à Toronto, je disais, et je me cite:

> . . . Le Canada considère l'OTAN comme la pierre angulaire de sa politique de défense. Nous ne voulons cependant pas être des partenaires silencieux. Il s'agit après tout d'une alliance politique, et les politiciens aiment à discuter, voire à argumenter. Si, de temps à autre, nous sommes en désaccord et déployons de grands efforts pour résoudre nos différends, loin d'être un symptôme de faiblesse, c'est plutôt un signe de la force qui imprègne notre association libre de pays indépendants.

Tout comme le dernier cadre de politique générale de l'OTAN avait été le produit du ferment intellectuel et de la turbulence militaire des années soixante, de même le prochain examen de ses orientations devrait tenir compte, au moins en tant que toile de fond, de toutes les idées actuelles sur la sécurité internationale et sur les effets des armes nucléaires. Nombre de ces idées sont troublantes, incompatibles et difficiles à aborder, mais elles ont cours, monsieur le Président, et aucune conspiration du silence ne les fera disparaître. Ni l'Alliance, ni les démocraties qui en font partie ne sont fondées sur une foi aveugle et les «liturgies» politiques et stratégiques ne suffisent à elles seules à rallier l'appui des peuples aux politiques de défense et aux dépenses qu'elles entraînent. Pour combler le fossé entre la sagesse établie et l'inquiétude du public, il faut assurément pénétrer un domaine actuellement occupé par de nombreux critiques de toutes convictions, celui des idées, le domaine des idées et des doctrines contemporaines. A mon sens, le nouvel examen des orientations de l'OTAN devra répéter ce que j'ai appelé le besoin de haute politique à tous les paliers de rapports entre l'Est et l'Ouest, et il devra tenir compte, comme l'avait fait M. Harmel, des différences de perception entre les membres de l'Alliance, des perspectives, inconséquences et ambiguïtés européennes et nord-américaines, et des doutes et aspirations encore vagues qui se font jour de part et d'autre de l'Atlantique.

[*Traduction*]

Les Canadiens savent à quel point l'heure est grave. Ils savent que notre influence est limitée et que nous ne pouvons forcer les autres pays à nous écouter. Mais ils savent aussi que le Canada a un rôle à jouer. Dans ce sens, le gouvernement s'occupe de créer un institut chargé de la défense et du contrôle des armements pour aider le Canada et les Canadiens à orienter et faire progresser le débat sur la paix et la sécurité.

De nombreux Canadiens et Canadiennes m'ont appuyé et encouragé tout au cours de mes démarches pour subordonner la science de la guerre à l'art de la politique. Je tiens à leur exprimer mes remerciements, monsieur le Président.

[*Français*]

Et je veux aussi remercier en langue française les correspondants très nombreux qui m'ont écrit en cette langue pour m'encourager de leurs conseils, de leurs prières, et les remercier très vivement d'avoir voulu participer avec nous, le gouvernement, avec nous, le Parlement, à cette démarche.

Des voix: Bravo!

• (1150)

[*Traduction*]

Et je leur donne l'assurance, à eux et à tous les députés ici présents, que le travail amorcé se poursuivra. Le gouvernement du Canada est voué à cette entreprise et il entend la mener à bonne fin.

Mais nous avons besoin pour cela de la collaboration des États qui possèdent des armements nucléaires et ont le pouvoir d'y recourir. Car ce sont les puissances nucléaires, et par-dessus tout les superpuissances, qui portent en l'occurrence la plus grande part de responsabilité. Souhaitons que la postérité puisse dire d'elles que notre époque fut celle où elle surent soumettre leur génie technique à leur jugement politique et subordonner leur intérêt au bien commun. Souhaitons, en d'autres termes, qu'il y ait une postérité.

Et souhaitons que l'on puisse affirmer des autres nations qu'elles ont pris conscience de leur responsabilité de travailler à réduire la menace d'anéantissement, à promouvoir le renoncement aux armes nucléaires et à établir une paix durable.

Souhaitons enfin que l'on puisse dire du Canada et des Canadians que nous avons vu venir la crise; que nous avons agi et pris des risques; que nous avons été loyaux envers nos amis et ouverts avec nos adversaires et que, fidèles à nos idéaux, nous avons fait tout en notre pouvoir pour écarter le spectre de la guerre.

Des voix: Bravo!

M. Brian Mulroney (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous sommes réunis pour discuter de la question capitale de la paix à un moment où l'humanité fait face à une terrible alternative: chercher un moyen de réduire la tension internationale ou frôler la catastrophe nucléaire. Il ne fait pas de doute que le monde est aujourd'hui soumis à des tensions et des contraintes encore jamais vues dans l'histoire moderne. Monsieur le Président, il est certes à la fois curieux et triste que des hommes et des femmes soient aujourd'hui réunis dans un esprit de fraternité aux Jeux olympiques d'hiver et qu'en même temps, leurs chefs politiques détournent les yeux de ce bel exemple donné par la jeunesse et parlent plutôt des impératifs guerriers qui risquent de décimer cette même génération.

Nous avons peut-être une leçon à tirer de cette page d'histoire qui nous enseigne comment les générations antérieures en sont venues à faire la guerre simplement parce que beaucoup croyaient qu'elle était inévitable. Nous ne devons jamais succomber à la tentation facile de croire que la guerre ne peut être évitée, parce que nous en sommes à un point de notre histoire où un affrontement nucléaire entraînerait notre perte à tous. Nous ne pouvons pas non plus nous permettre une guerre classique qui pourrait signaler le début de la fin. Il n'y pas à se faire d'illusions à ce sujet. Un conflit nucléaire demain ou plus tard, ce serait vraiment le début de la fin de l'humanité entière. Nul n'y échapperait. il n'y aurait aucun refuge.

En tant que Canadiens, nous sommes ici pour reprendre notre quête d'une paix durable par le chemin accablant du compromis et de la négociation. Nous sommes ici parce que nous le voulons, parce que nous le devons.

[*Français*]

Nous rêvons tous du jour où les armes nucléaires seront bannies de la terre. Mais nous ne pourrons jamais retourner à l'époque où elles n'existaient pas. Elles représentent une menace terrifiante que nos leaders politiques doivent essayer de contenir. Par contre, si la stratégie globale de l'OTAN ne comportait pas un élément nucléaire crédible, on pourrait s'exposer au chantage nucléaire avec les terribles conséquences que cela suppose et dont le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a d'ailleurs fait mention.

Nous n'avons pas d'autre choix donc que de chercher des moyens de réduire le recours aux armes nucléaires en Europe et ailleurs.

Mon parti, monsieur le Président, et moi-même abordons cette question primordiale à partir de trois principes absolument fondamentaux.

D'abord, la politique étrangère du Canada doit être, espérons le, en tout temps, mais sûrement sur les questions de gravité internationale, doit être fondée, dis-je, sur un consensus entre les partis. Deuxièmement, notre sécurité repose sur la solidarité de l'OTAN. Et en troisième lieu, ce n'est qu'en renforçant la dissuasion non nucléaire que nous allons devenir moins dépendants de ces mêmes armes nucléaires.

[*Traduction*]

Permettez-moi monsieur le Président, de développer ma pensée. Le premier ministre (M. Trudeau) a parlé en termes éloquents de la nécessité de réduire la tension Est-Ouest. Nous sommes entièrement de cet avis et, comme je l'ai dit à la Chambre le 14 novembre dernier et répété depuis, tous nos vœux l'accompagnent. Sans le maintien de la paix, aucun espoir n'est permis pour le Canada, aucun rêve n'est plus permis pour les Canadiens. Nous sommes entièrement d'accord avec les objectifs que vise l'initiative de paix du premier ministre, et nous sommes heureux qu'il fasse rapport au Parlement sur cette importante question qui retient depuis quelques mois toute son attention.

Jusqu'ici—et je dis ceci avec beaucoup plus de regret que de colère—le Parlement a dû se contenter des renseignements donnés lors de l'assemblée politique à Montréal où le premier ministre a présenté ses propositions, et des quelques éclaircissements qu'il a bien voulu apporter dans les déclarations qu'il a faites en Europe de l'Est. Nous trouvons déplorable ce manque de respect envers le Parlement. Nous trouvons déplorable que le premier ministre, se lançant dans une entreprise honorable, ait raté une occasion de donner énormément plus de crédibilité à son initiative de paix.

Car ce qui a fait défaut à l'initiative du premier ministre, c'est une approbation formelle de ses propositions et peut-être l'ajout de nouvelles propositions tout aussi valables par la Chambre des communes, avant qu'il n'entreprenne ses voyages à l'étranger.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Dans mon discours du 4 décembre, j'ai insisté pour que le premier ministre présente une résolution à cette fin, et je suis convaincu qu'elle aurait reçu l'approbation unanime de la Chambre. Je peux lui assurer d'ailleurs que s'il le faisait aujourd'hui, notre appui ne serait pas moins enthousiaste. Avec l'appui de la Chambre, le premier ministre aurait pu qualifier d'indignes les arguments au sujet du caractère partisan de son initiative. Avec un tel mandat, le premier ministre aurait pu faire valoir qu'il avait l'appui de tous les Canadiens, de tous les partis et de toutes les régions du pays.

Je fais de nouveau appel au premier ministre aujourd'hui. Il a donné à entendre qu'il a l'intention d'entreprendre d'autres voyages. Je lui souhaite encore bonne chance. Mais je l'exhorte à présenter une résolution pour que tous les députés puissent l'examiner et lui donner l'appui unanime qui l'aidera à accomplir sa mission.

• (1200)

Je crois, monsieur le Président, qu'un tel appui de la part de tous les députés aurait d'autres effets positifs et pratiques. Il permettrait par exemple d'envoyer des délégations multipartites et non partisanes aux conférences sur le désarmement, ce qui serait une preuve concrète de la détermination de la Chambre d'appuyer les initiatives du premier ministre.

Une fois obtenu cet appui formel de tous les partis, il serait logique aussi d'adresser un renvoi au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale pour lui demander de se pencher sur les conflits qui font rage actuellement et qui pourraient entraîner l'utilisation de ces armes nucléaires que le premier ministre—comme tous les Canadiens—craint tant. Nous avons beau nous préoccuper de catastrophes nucléaires, nous ne devons pas oublier non plus qu'à l'heure actuelle, quelque quatre millions de soldats s'opposent dans plus de 35 conflits armés. Le quart des nations du monde sont présentement engagées dans de telles guerres qui ont déjà coûté la vie à plus de cinq millions de personnes.

[*Français*]

Monsieur le Président, répondant au discours du trône du 15 avril 1980, mon collègue, le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) lançait d'ailleurs il y a maintenant quatre ans l'avertissement suivant: Il est à peu près certain, disait-il, que la présente décennie sera marquée par une instabilité régionale presque constante, alors que se détériorent les relations entre les superpuissances. Avec les bouleversements au Liban, en Asie du Sud-Est et en Amérique centrale, il devient donc urgent que le Parlement cherche attentivement des moyens à prendre pour que le Canada puisse exercer une influence positive dans le règlement de ces conflits. Un appel à la reprise des pourparlers de Genève sur le désarmement des forces nucléaires intermédiaires aurait plus d'impact s'il était appuyé par cette Chambre. Il en serait de même également des initiatives ou des tentatives du premier ministre (M. Trudeau) pour réunir à la même table, comme il l'a mentionné avec raison encore aujourd'hui, les cinq puissances nucléaires du monde.

Voilà bien des années que la non-prolifération nucléaire préoccupe les Canadiens. Je me rappelle, par exemple, qu'en 1962, alors que l'honorable Howard Green était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il avait lui-même proposé, étant membre du gouvernement du très honorable M. Diefenbaker, à la première séance du Comité du désarmement des Nations Unies, un projet de déclaration destiné à bannir à tout jamais les armes nucléaires de l'espace. Avec l'encouragement

du Parlement, le Canada pourrait reprendre avec une nouvelle vigueur ce rôle de premier plan qu'il a si longtemps joué, un rôle qui consiste en tout temps à promouvoir la non-prolifération nucléaire parmi les pays qui possèdent déjà la technologie nucléaire et parmi ceux également, monsieur le Président, qui ont les moyens d'utiliser cette technologie à des fins non pacifiques.

[*Traduction*]

Je ne suis pas député depuis très longtemps, mais je suis convaincu que cette Chambre doit redevenir le lieu par excellence où susciter un consensus national autour du défi que nous posent les affaires étrangères.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous ne sommes pas obligés de tout ramener à des politiques étroitement partisanes qui nous dressent les uns contre les autres. En fait, c'est cette Chambre même, avec tous les instruments dont elle dispose, qui devrait être le principal véhicule de promotion des programmes canadiens de désarmement et de contrôle des armements. Il n'y a que peu d'initiatives qui soient plus nobles que celle-là, et encore moins qui puissent apporter plus de réconfort aux Canadiens que les délibérations de la Chambre laissent souvent perplexes. C'est là une excellente occasion pour le premier ministre de mettre en branle un processus qui honorera ce lieu et ceux qui le servent.

Tout en me félicitant de l'appui que le premier ministre a exprimé pour un institut du désarmement, et dans le même esprit de générosité que lui, je voudrais lui demander de renvoyer ses propositions à un comité de la Chambre qui pourrait recueillir l'opinion de tous les groupes et personnes intéressés du Canada. Certes, le comité pourrait recommander que l'institut relève directement du Parlement et ce serait probablement une excellente idée.

Depuis de nombreuses années, le Canada est fier de pouvoir jouer le rôle d'honnête courtier dans les affaires mondiales. C'est un rôle utile et important, et je pense que l'initiative du premier ministre s'inscrit dans cette tradition. C'est pour cette raison que je le salue aujourd'hui, comme j'ai eu l'occasion de le faire ailleurs.

Malheureusement, monsieur le Président—et je le dis sans intention partisane—je crois déceler dans l'esprit du premier ministre une certaine confusion, délibérée ou non, entre, d'une part, le rôle du Canada en tant que membre de l'alliance et, d'autre part, une position quelconque d'observateur neutre des affaires internationales. Cette confusion, je pense, tient au fait que le premier ministre paraît vouloir diminuer la valeur de certains principes très importants dans l'espoir de faire progresser ses propositions de paix.

Or, monsieur le Président, nous sommes une nation occidentale membre de l'OTAN et nous croyons fermement aux idéaux de la liberté individuelle et collective. Nous sommes enfants de la liberté. Ce sont là des principes sur lesquels nous ne pouvons faire aucun compromis, et nous n'en ferons pas.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Comme Canadiens, monsieur le Président, nous n'accepterons ni la finlandisation inexorable de l'Europe ni la neutralisation du Canada. Nous, membres de l'alliance occidentale, sommes prêts à nous défendre contre toute tentative visant à nous imposer des régimes étrangers et odieux par le recours à la force ou la menace du recours à la force. Il n'y a rien, mais rien, de belliqueux, monsieur le Président, à considérer avec réalisme les intentions des Soviétiques. Leur politique en Europe obéit à deux impératifs évidents: préserver l'hégémonie soviétique sur l'Europe de l'Est et affaiblir l'Alliance occidentale, en particulier les liens entre les États-Unis et l'Europe. Les dirigeants politiques de tous les côtés de la Chambre doivent faire preuve de vigilance pour éviter de devenir des pions dans la stratégie soviétique. Voilà pourquoi l'OTAN est la tribune qui convient tout à fait à nos initiatives en politique étrangère.

Le 4 décembre dernier à Toronto, j'ai prié le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), avant qu'il ne parte pour Bruxelles, de pousser plus avant la politique existante de non-déclenchement des hostilités nucléaires en insistant pour que les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN l'examinent sérieusement dans leurs réunions privées. Je reconnais que ma demande est pour le moins délicate et je vais revenir dans un instant à l'essentiel de cette proposition. Les réunions privées des ministres de l'OTAN sont tout aussi importantes. C'est là qu'il convient de discuter de la politique de l'OTAN et des changements à y apporter.

• (1210)

Lorsqu'il a commenté mes propos de Toronto le 9 décembre dernier dans cette Chambre, le premier ministre n'a pas manqué de me reprocher d'être allé aussi loin, disant même que les propos de ce genre n'avaient pas leur place en dehors de l'enceinte de l'OTAN et ajoutant que c'était ce que nous faisions. Voilà pourquoi il y a deux choses qui m'ont inquiété dans la tournée que le premier ministre vient de faire dans les capitales du pacte de Varsovie.

[*Français*]

D'abord, monsieur le Président, c'est une chose que de discuter au sein des conseils de l'Alliance, mais c'est tout autre chose que de mettre publiquement en doute, en pleine tournée des pays du Pacte de Varsovie, la détermination des alliés de l'OTAN de donner suite aux politiques de l'Alliance. Il y a une marge de différence entre les deux. Comme l'a fait remarquer l'ancien premier ministre de la République française, M. Raymond Barre, une telle déclaration ébranle les fondements de la sécurité en Europe et la crédibilité sur laquelle repose la sécurité collective. En second lieu, j'ai été déçu d'apprendre que le très honorable premier ministre et le Président de l'Allemagne de l'Est, la République démocratique allemande, avaient convenu de créer un comité de hauts fonctionnaires et de ministres chargé, et je cite: De travailler ensemble pour en quelque sorte identifier les secteurs où il est possible de s'entendre.

Une telle consultation, avant communication avec cette Chambre, avant communication à ce que je sache, avec nos alliés, en dehors du cadre de l'Alliance, ne peut que semer la confusion et risquer d'aboutir à des erreurs de jugement.

Notre sécurité, monsieur le Président, repose sur la solidarité de l'OTAN, et l'attitude du très honorable premier ministre à Davos, la semaine dernière et dans les diverses capitales de l'Europe de l'Est ne fait, si vous me permettez de le dire, que réfléter celle de son gouvernement à l'égard de la défense et de l'OTAN.

[*Traduction*]

En avril 1969, le premier ministre a unilatéralement réduit notre contribution à l'OTAN, expliquant que le Canada n'avait pas de politique étrangère digne de ce nom, sauf celle dictée par sa participation à l'OTAN, et que c'était là une bien mauvaise chose pour un pays. Depuis qu'il est premier ministre, les dépenses au titre de la défense ont diminué de 38 p. 100 en poucentage du PNB. Cette négligence délibérée de notre apport à la sécurité collective de l'Alliance a fait qu'aujourd'hui, le Canada est, de tous les pays de l'OTAN et à l'exception du Luxembourg, celui qui consacre par habitant le moins d'argent de la défense. Tous les jours, nous envoyons nos braves soldats en mission périlleuse avec un matériel désuet. Les Canadiens apprécient à sa juste juste valeur le dévouement de leurs soldats, mais ils ne leur demandent pas de risquer leur vie dans des appareils trop vieux pour être sûrs.

Il est triste de constater qu'en négligeant de la sorte nos forces classiques de dissuasion pendant une quinzaine d'années, nous avons sérieusement miné notre réputation de fiabilité auprès de nos alliés et réduit d'autant notre influence dans les conseils où se prennent les décisions. Monsieur le Président, il m'est très pénible d'exposer ces faits. Ils sont pourtant exacts et portent un dur coup à la fierté nationale. Mais certaines choses doivent être dites à un moment donné.

Cette négligence de nos moyens classiques de dissuasion a entraîné une trop grande dépendance envers les armes nucléaires. Voilà la tragédie. Voilà la genèse du problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. Nous ne pouvons, d'une part, dire que nous soutenons l'OTAN et, d'autre part, négliger nos forces armées pendant quinze ans. Nos engagements envers l'alliance peuvent et doivent être respectés. Nous ne pouvons pas dire que nous nous opposons au parapluie nucléaire tout en ne voulant pas renforcer les moyens classiques de dissuasion. Nous devons faire des efforts soutenus pour réduire notre dépendance actuelle envers l'usage hâtif possible des armes nucléaires en améliorant sensiblement les éléments classiques de notre défense.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous ne pouvons pas espérer, du moins dans un avenir prévisible, ne plus avoir à recourir aux armes nucléaires comme outil de dissuasion. Par contre, nous devons faire tous les efforts possibles pour que l'OTAN soit moins obligée qu'aujourd'hui d'utiliser, même comme moyen de dissuasion, le recours hâtif aux armes nucléaires. Il faut renforcer, et je rejoins presque textuellement les paroles du premier ministre là-dessus, il n'y a pas de possibilité d'erreur entre citoyens intelligents, il faut renforcer, dis-je, de toute urgence la dissuasion non nucléaire. Cet objectif devrait être une des plus grandes priorités politiques au Canada et dans tous les autres pays de l'OTAN. Si nous tenons à préserver nos valeurs les plus précieuses, nous devons admettre la nécessité d'avoir des forces classiques efficaces. Le général Bernard Rogers, le commandant suprême des Forces alliées en Europe, déclarait à l'été de 1982 qu'il était possible de renforcer considérablement les arsenaux classiques de l'OTAN, sans engager pour autant des dépenses énormes. Ces améliorations, disait-il, permettraient de changer la stratégie actuelle pour qu'il ne soit plus nécessaire de compter sur le recours hâtif aux armes nucléaires. Le général Rogers estimait que, pour y arriver, il faudrait ajouter, et je le cite par voie d'exemple, 1 p. 100 aux dépenses militaires annuelles de l'OTAN, lesquelles ont été fixées à 3 p. 100 depuis 1978. Il ajoutait que cette augmentation annuelle de 1 p. 100 en termes réels aurait pour effet de majorer la contribution «par tête de pipe» des citoyens de l'OTAN de 10 dollars américains par année.

[*Traduction*]

Un autre rapport s'est penché sur les possibilités de réduire la dépendance actuelle de l'OTAN envers les armes nucléaires. C'est celui produit dans le cadre de la prestigieuse Étude sur la sécurité en Europe. Ce rapport conclut que l'OTAN pourrait renforcer considérablement ses moyens classiques de défense pour un coût total comparable à celui du missile MX. Une fois renforcés ces moyens classiques de défense, les ministres de l'OTAN pourraient alors mettre en œuvre une série de plans et de programmes susceptibles de réduire au bout du compte le recours aux armes nucléaires.

Une dissuasion classique améliorée, comme je viens de la décrire, devrait empêcher le pacte de Varsovie de remporter une rapide victoire stratégique. A partir de là, le contrôle des armements pourrait servir à détourner les forces nucléaires de leur rôle de provocation ou de déstabilisation. Nous sommes prêts, monsieur le Président, à adopter cette ligne de conduite. Nous croyons d'ailleurs que la grande majorité des Canadiens est disposée à l'accepter. Un nouveau gouvernement travaillerait dans ce sens, puisque c'est le seul moyen dont nous disposons pour contribuer à éliminer la menace d'une escalade nucléaire.

• (1220)

Je suis convaincu, ainsi que mes collègues, qu'en réduisant au minimum les possibilités de recours aux armes nucléaires, nous ferons un grand pas vers le désarmement et la sécurité. Mais tout cela ne sera possible que par l'application constante des trois principes fondamentaux que j'ai énoncés, à savoir, que la politique étrangère du Canada doit être fondée sur un consensus entre les partis. C'est là une noble obligation du gouvernement et j'exhorte encore le premier ministre à ne jamais oublier que tous les députés s'intéressent à cette initiative et sont toujours prêt à y contribuer. Le deuxième principe, c'est que notre sécurité repose sur la solidarité de l'OTAN. Enfin, ce n'est qu'en renforçant la dissuasion non nucléaire que nous pouvons réduire la dépendance actuelle envers les armes nucléaires.

J'exhorte le gouvernement, le premier ministre et chacun d'entre nous à la Chambre à accorder le meilleur appui public possible à la sécurité de l'alliance, parce que c'est le seul moyen de préserver sa cohésion politique.

Cela n'empêche en aucune façon les États membres de prendre des initiatives s'inscrivant dans le cadre général des objectifs politiques de l'alliance. Cela n'empêche en aucune façon le genre de dialogue actuellement engagé entre gouvernements qui pourrait apporter une contribution, aussi modeste soit-elle, à la recherche d'une paix durable. Seul un tel appui peut assurer le maintien de la cohésion politique et de l'intégrité de l'alliance et mener, à mon avis, à l'examen et, je l'espère, à l'adoption de mesures susceptibles d'aboutir à une réduction sensible des armes nucléaires en Europe et ailleurs dans le monde. Le chemin qui mène à la paix, nous devons le prendre ensemble.

Je puis vous dire que je suis comme beaucoup d'autres dans cette Chambre et dans le pays tout entier. Je suis père de trois jeunes enfants et je veux leur laisser un monde sur lequel ne pèse plus la menace de la guerre nucléaire. Ce serait le plus bel héritage que nous pourrions laisser aux enfants du monde. Mais pour réaliser ce rêve, nous devons faire des efforts plus soutenus. Nous devons négocier avec plus de tact. Nous devons parler sur un ton moins dur; le message n'en passera que mieux.

Le défi est de taille, mais comme Browning l'a dit avec tant d'éloquence: «Il faut vouloir saisir plus qu'on ne peut étreindre, sinon pourquoi le ciel?»

Des voix: Bravo!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en discutant du désarmement aujourd'hui, et surtout sur le plan nucléaire, nous contribuons un tant soit peu, du moins nous l'espérons, à résoudre un problème qui suscite les craintes, les appréhensions et les espoirs de tous les êtres humains depuis plusieurs mois.

Le premier ministre (M. Trudeau) et le chef de l'opposition (M. Mulroney) ont parlé du rôle que les hommes politiques ont joué ou auraient dû jouer dans la solution de ce problème des plus importants. Avant toute chose, je tiens à dire aujourd'hui que nous, députés, devrions être les premiers à rendre à César ce qui appartient à César. Autrement dit, nous devrions remercier les Canadiens ordinaires, hommes, femmes et enfants qui, non pas à l'automne ni même au printemps dernier, mais il y a près de deux ans, ont commencé en dehors de la Chambre à mettre la question cruciale du désarmement nucléaire à l'ordre du jour politique du Canada.

Je tiens à rendre hommage à tous ces citoyens qui représentent environ 500 groupes dans notre pays, comme les groupes bénévoles de médecins, travailleurs non spécialisés, anciens combattants, hommes et femmes, qui, en même temps que d'autres groupes dans le monde, ont de leur propre chef saisi tous les hommes politiques de ce problème, pour nous permettre d'assumer nos responsabilités en prenant les décisions qui s'imposent sur le plan politique, si nous voulons un jour venir à bout de ce problème.

Cela dit, je tiens à rendre un hommage spécial aux députés de mon caucus. A l'instar du chef de l'opposition, j'assure au premier ministre que mes collègues et moi lui donnons notre appui tout entier dans la poursuite des objectifs qu'il s'est fixés l'automne dernier avant d'entreprendre ses voyages à l'étranger. A lui et à tous les Canadiens, je rappelle que, il y a presque deux ans, le Nouveau parti démocratique avait saisi la Chambre de cette question, pas seulement pour qu'elle la débatte, mais pour qu'elle se prononce sur le sujet. Ce n'est pas d'hier que notre parti préconise activement la paix.

Au cours de ses voyages à l'étranger, le premier ministre a fait quatre propositions clés: d'abord, il a recommandé la tenue d'une conférence réunissant les cinq puissances nucléaires; ensuite, il a prôné l'élargissement du traité sur la non-prolifération; troisièmement, il a essayé de faire accepter l'idée de réaliser un équilibre des forces classifiques en Europe à un échelon inférieur, non pas supérieur; enfin, il a proposé la conclusion d'un accord sur l'interdiction des essais d'armes antisatellites.

Même si des bulletins d'information laissaient entendre que le premier ministre n'avait pas obtenu d'accord substantiel sur les détails de ces propositions, nous commettrions une grave erreur en en concluant que d'une façon ou d'une autre l'initiative qu'a prise le premier ministre a été elle-même un échec. Cette initiative revêt une grande importance à mes yeux, non seulement pour les Canadiens mais pour tous ceux qui, dans le monde, cherchent un moyen de sortir de l'impasse du désarmement nucléaire. Il n'y aura échec, selon nous, que si nous n'y donnons pas suite en prenant les mesures qui s'imposent et que je crois découler des questions qui ont été soulevées au cours de cet important périple à l'étranger.

Il est évident que le voyage du premier ministre a eu notamment pour résultat d'ouvrir le débat sur certaines des hypothèses fondamentales qui servent d'appui à l'escalade nucléaire. Ce débat pourrait conduire, au Canada, à un changement de politique, s'il est honnête et consciencieux et s'il démontre que certaines hypothèses sont carrément erronées.

• (1230)

Refuser de l'entreprendre signifierait que l'initiative du premier ministre a été pour le moins futile, sinon malveillante. Le gouvernement doit maintenant veiller à ce que l'attention sur la scène politique au Canada continue à se concentrer sur le désarmement, surtout le désarmement nucléaire. A cette fin, le gouvernement doit garantir que les principes qu'il énonce se reflètent dans sa façon d'agir tant au Canada qu'à l'étranger.

A mon avis, le meilleur moyen d'y parvenir consiste à faire en sorte que le Canada s'oppose systématiquement aux armes nucléaires dans tous les aspects de sa politique intérieure et étrangère ainsi que dans ses programmes de défense. Je pense que nous pouvons et que nous devons le faire. Je suis aussi convaincu que si nous adoptons cette attitude systématique au Canada, nous pouvons exercer une influence sur d'autres pays. Notre mot d'ordre, si je peux me permettre d'en proposer un, devrait être celui-ci: si nous voulons un monde non nucléaire, voyons d'abord à ce que le Canada soit lui-même totalement non nucléaire.

[*Français*]

Monsieur le Président, le Canada doit s'assurer que le débat sur le désarmement demeure l'une de nos principales préoccupations politiques. Nous devons faire tous les efforts possibles pour favoriser le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire. Pour atteindre ce but, il faut en toute logique que nos principes soient appuyés par des gestes concrets. Je crois fermement que nous y arriverons en nous opposant aux armes nucléaires pour le Canada et les autres pays. Notre politique étrangère et notre politique de défense ne peuvent être contradictoires. Notre exemple peut influencer les autres. Le principe que nous devons adopter est simple. Si nous voulons un monde sans arme nucléaire, nous devons nous-mêmes, au Canada, nous plier à cette exigence.

[*Traduction*]

Je voudrais énoncer aussi nettement et brièvement que possible, au nom de mon parti, certaines propositions qui nous sembleraient aller dans cette voie. Tout d'abord, le Canada devrait compter parmi les pays qui soutiennent les mesures sérieuses et équilibrées visant à instaurer la confiance et quand ces mesures sont proposées, quelle que soit leur provenance, le Canada ne devrait pas hésiter à leur accorder publiquement son appui. Signalons, par exemple, la résolution au sujet d'un blocage en ce qui concerne les armes nucléaires que la Suède a présentée

aux Nations Unies. Elle réclame l'arrêt, réciproquement vérifiable, de la production, de la mise à l'essai et du déploiement des armes nucléaires. Nous devrions en toute logique appuyer cette résolution, si l'on en juge d'après le discours que le premier ministre vient de faire et d'après ses propos antérieurs. Le Canada devrait maintenant déclarer qu'il appuiera cette résolution aux Nations Unies.

En deuxième lieu, nous devrions nous engager à consacrer à la recherche et à l'analyse en matière de désarmement une somme beaucoup plus élevée qu'auparavant et cette somme devrait être un certain pourcentage croissant de nos crédits au titre de la défense.

En troisième lieu, nous devrions donner suite à cette action concrète, l'objectif avoué du premier ministre étant de s'opposer au développement d'armes anti-satellites. Plus précisément, étant donné que nous avons contribué au développement de cette technologie, cela suppose le refus, de la part du gouvernement du Canada, de collaborer à la mise au point de satellites militaires. Et comme le premier ministre le sait, cela exigerait un profond remaniement de notre politique. En outre, nous devrions nous joindre à l'Agence internationale de contrôle des satellites dont la France a proposé la création.

En quatrième lieu, nous devons nous opposer ouvertement à la politique voulant que nous utilisions les premiers les armes nucléaires.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: D'après moi, le premier ministre a eu raison de remettre en question l'actuelle stratégie de l'OTAN fondée sur cette politique. Car, ce faisant, il s'est joint à un nombre de plus en plus grand de personnes, y compris le commandant en chef des forces de l'OTAN, qui ont manifesté ouvertement leur scepticisme, estimant que le premier ministre n'avait pas tort de s'interroger sur l'efficacité d'une telle stratégie. En outre, il n'y a pas si longtemps, maints Canadiens, Américains et Européens, y compris un groupe de nos députés représentant tous les partis, ont mis ouvertement en doute le bien-fondé de cette stratégie.

J'estime utile de le signaler, car le premier ministre l'a mentionné en passant à l'étranger, mais nous n'avons pas eu encore à la Chambre l'occasion d'examiner les raisons pour lesquelles il met lui-même en doute le bien-fondé de cette stratégie. J'aimerais également savoir ce qu'en pense le chef de l'opposition. Quant à moi, je tiens à préciser clairement pourquoi je trouve cette stratégie désuète.

Il semblait plausible, à une époque, de pouvoir alléguer qu'une politique de recours en premier à l'arme nucléaire servait en réalité de moyen de dissuasion militaire. C'était vrai uniquement à l'époque où les États-Unis disposaient d'une supériorité nucléaire écrasante. A l'heure actuelle, ce serait tout simplement ridicule, si ce n'était si dangereux pour le genre humain tout entier, de s'en tenir à cette stragétie. J'ai du mal à imaginer que les États-Unis pourraient recourir à leurs armes nucléaires dans l'éventualité d'une attaque contre l'Europe au moyen d'armes classiques. Les Américains savent fort bien que s'ils lancent leurs missiles en Europe ils verront inéluctablement apparaître au large des côtes est et ouest des États-Unis, des sous-marins soviétiques porteurs de missiles nucléaires. Ainsi, la destruction d'objectifs en Europe et en Union soviétique de la part des Américains sera suivie d'une riposte soviétique de même envergure et la destruction d'objectifs aux États-Unis.

C'est certes là, monsieur le Président, la raison principale qui explique la franche discussion, le scepticisme et les critiques qui entourent la stratégie de l'OTAN, laquelle s'appuie sur le recours en premier à l'arme nucléaire. Selon moi, cette stratégie n'a qu'un objectif dans le monde moderne actuel, et c'est de servir de prétexte à des dépenses toujours croissantes d'année en année pour la mise au point d'armes nucléaires encore plus sophistiquées. Au nom de la raison et de l'humanité, il est, certes, temps de mettre un terme à cette démence.

Étant donné que certaines déclarations du premier ministre ont amorcé le débat à l'étranger à ce sujet, j'espère qu'il se poursuivra non seulement ici-même, à la Chambre, et dans l'intérêt des Canadiens, mais également au sein des conseils de l'OTAN.

Je voudrais, en terminant, aborder un sujet relié logiquement à toute cette question. Il s'agit de la décision prise par le Canada au sujet des essais du missile de croisière. Rien ne saurait mieux montrer à quel point nous pouvons être illogiques et sottement obstinés.

• (1240)

Avant d'en dire plus sur le missile de croisière, je voudrais faire une mise au point. Il n'y a pas moins de trois ministres qui ont dit à diverses époques que si le gouvernement du Canada avait pris cette décision au sujet du missile Cruise, c'est parce qu'il était membre de l'OTAN. Or, c'est faux, monsieur le Président.

La décision de déployer des missiles en Europe, ce qu'on apelle la politique ambivalente, a été prise le 12 décembre 1979. Elle portait sur le missile Pershing et sur le missile Cruise, ce dernier étant lancé à partir du sol. Rien n'a été dit au sujet des Cruise lancés à partir d'avion. La décision canadienne portait non pas sur les missiles d'Europe, sur un Cruise à lancement terrestre, mais sur un missile à déployer dans nos régions septentrionales et qui devait être monté sur bombardiers du commandement stratégique aérien pour être lancé du ciel. Ce sont là deux missiles différents.

Si l'on soumet ces missiles à des essais c'est, je le répète, pour étayer la puissance de dissuasion stratégique des États-Unis par des fondements techniquement opérationnels. Le premier ministre a qualifié cette stratégie dissuasive de tactique d'intimidation d'un autre âge. Le premier ministre, qui a l'esprit cartésien, ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Il ne peut pas contester ouvertement une stratégie de dissuasion périmée qui, dit-il, appartient à un autre âge et diriger un gouvernement qui collabore à la mise au point d'un missile qui fait partie intégrante de cette même stratégie périmée.

Je demande au premier ministre de songer sérieusement à prendre une décision importante et concrète qui pourrait donner du crédit à tout ce qu'il a fait ces derniers mois. J'estime qu'à moins de faire preuve de suite dans les idées, le gouvernement perdra toute crédibilité.

Comme vous le savez, le gouvernement s'est engagé à tester le missile de croisière le mois prochain. D'autre part, l'entente conclue entre le Canada et les États-Unis nous permet d'arrêter les essais de tout autre missile en donnant un préavis d'un an.

J'invite le premier ministre à se rappeler les arguments mêmes qu'il a invoqués lorsqu'il était en Europe, à tenir compte de ses propres préoccupations, dont il nous a d'ailleurs fait part aujourd'hui, à acquiescer aux vœux de la majorité des Canadiens, bref, à faire savoir aux États-Unis, et cela dans les plus brefs délais, qu'après les prochains essais, nous n'avons plus l'intention d'autoriser la poursuite d'autres essais de missiles de croisière au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ce sont là les propositions que je présente au nom de mon parti. J'exhorte le gouvernement à se dépêcher d'y donner suite. Le temps presse et pour les enfants du premier ministre et pour ceux du chef de l'opposition, et pour mon fils et ma fille et pour tous les enfants de la planète. C'est donc maintenant qu'il convient d'agir.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Les députés sont-ils prêts à se prononcer?

M. Evans: Monsieur le Président, si les autres partis sont d'accord, nous pourrions peut-être dire qu'il est 13 heures.

M. le Président: Les députés sont-ils d'accord pour dire qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. Nielsen: Poursuivons.

M. le Président: Si personne ne demande la parole, la présidence n'a pas le choix, elle doit mettre la motion aux voix.

Des voix: Il est 13 heures.

M. le Président: Si aucun député ne veut parler, la présidence n'a pas le choix.

M. Nielsen: Le secrétaire parlementaire a demandé . . .

M. le Président: La présidence ne peut plus autoriser d'intervention.

Une voix: Le vote!

M. Evans: Monsieur le Président, je pense que les députés s'attendaient que les discours du premier ministre (M. Trudeau), du chef de l'opposition (M. Mulroney) et du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) durent jusqu'à 13 heures. C'est pourquoi ils ont prévu des orateurs pour la période allant de 15 à 17 heures. Partant, ne serait-il pas raisonnable de dire qu'il est 13 heures?

M. le Président: J'ai demandé le consentement unanime et j'ai nettement entendu un non. Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il semble y avoir consentement unanime. Par conséquent, la séance est suspendue jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

ON CRITIQUE LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, quand le ministre du Revenu national (M. Bussières) va-t-il régler certains des problèmes que les députés conservateurs lui ont signalés au nom de leurs électeurs? Les rationalisations, les excuses et les commentaires à n'en plus finir à propos des méthodes et des pratiques ne règlent rien et ne font que retourner le couteau dans la plaie du contribuable.

Hier, le ministre a dit: «Cette pratique existe depuis une dizaine d'années.» Il aurait dit vingt ans que cela n'aurait pas amélioré la situation. Pourquoi le ministre n'est-il pas allé au fond de cette affaire?

En réponse au député de Waterloo (M. McLean) qui plaidait la cause des handicapés et des malades, le ministre, au lieu de s'attaquer aux problèmes, a dit que les impôts étaient basés sur une décision antérieure de la Commission du tarif, qui allait réexaminer sa décision. Qui mène, la Commission ou le gouvernement? C'était une mauvaise décision, alors pourquoi ne pas la modifier immédiatement?

Dans un autre cas, mes électeurs de Cochrane se sont fait voler mille dollars. Revenu Canada a encaissé le chèque en règlement d'impôts, puis il l'a perdu, égaré ou se l'est fait voler. Revenu Canada a alors retiré mille dollars de leurs comptes en banque. Le président du Conseil du Trésor (M. Gray) s'intéresse à cette affaire, mais le ministre du Revenu national, au lieu de rembourser l'argent, dit que le dossier a été détruit, donne des explications cousues de fil blanc et nous sermonne sur la justice et la compassion. Que le ministre et le gouvernement respectent la justice, qu'ils fassent preuve de compassion et qu'ils remboursent l'argent.

LA SANTÉ

LE TAUX ÉLEVÉ DE MALFORMATIONS CONGÉNITALES DANS L'OUEST DE LA VILLE DE TORONTO

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, dans le *Globe and Mail* de ce matin, on rapporte qu'une étude commanditée par la Ville de Toronto à la suite des inquiétudes exprimées par des groupes d'écologistes au sujet des risques auxquelles les femmes enceintes vivant dans la région du Junction Triangle sont exposées, a effectivement révélé un taux beaucoup plus élevé de malformations congénitales irrémédiables dans l'ouest de la ville. L'étude ne révèle pas la cause de ces malformations, mais se demande plutôt si elles ne pourraient pas être reliées aux origines ethniques de la mère.

Étant donné le manque de consultation avec le département de la santé de la Ville de York, où habitent la majorité de ces mères, et étant donné l'attitude cavalière et même raciste manifestée aux mères et aux malheureuses victimes de ce tragique problème, je prie instamment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) d'ordonner immédiatement une enquête approfondie sur les cas anormalement élevés de graves malformations congénitales dans l'ouest de Toronto.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, cela ne vous regarde pas, ni moi non plus, je le crains. L'été dernier, il manquait une somme de 25 millions de dollars au CN. Certains ont réclamé une enquête du vérificateur général. Le président du CN, M. Horner, a déclaré que cela ne nous regardait pas. Il ne souffrira aucune vérification publique parce qu'il craint l'ingérence politique.

Canadair, cette jungle de l'aéronautique qui appartient au gouvernement, a perdu 1.4 milliard en une seule année. Comme il s'agit d'une société de la Couronne, cette perte ne nous regarde pas. Canadair compte 22 vice-présidents pour 2,400 employés. Chacun coûte aux contribuables $600,000 par an. Toutefois, cela ne nous regarde pas.

Nous avons aussi Petro-Canada, la société nationale qui multiplie les messages télévisés où l'on ne voit que canards, bernaches, castors et feuilles d'érable, impose directement le revenu des contribuables et prélève indirectement une taxe sur l'essence. Elle consacre 1.7 milliard de dollars à l'achat d'une société pétrolière belge qui ne peut trouver de pétrole, mais cela ne nous regarde pas. Petro-Canada est propriétaire des deux plus hauts gratte-ciel à Calgary. On y trouve une superficie de 500 acres de murs en marbre tiré de carrières finlandaises et poli en Italie. Le coût ne nous regarde pas. Ces temples glorifient la nationalisation, notre maladie nationale.

Le gouvernement a dissimulé ses coûts dans près de 400 sociétés de la Couronne. Le vérificateur général Kenneth Dye a raison: les Canadiens devraient exiger la vérification des livres de chaque société de la Couronne. Nous devons les abolir

Article 21 du Règlement

ou elles doivent rendre des comptes. Elles nous appartiennent et cela nous regarde donc.

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES

L'ENVOI DE JEUNES ATHLÈTES À SARAJEVO

M. Pierre Deniger (La Prairie): Monsieur le Président, je désire attirer l'attention de la Chambre sur une situation tout à fait invraisemblable.

M. Roger Jackson, président de l'Association olympique canadienne, est présentement à Sarajevo avec ses acolytes, alors que M. Paul Boivin de Saint-Lambert et Lynne Lacasse de Brossard sont au Canada. Ces deux jeunes de ma circonscription sont tous deux membres de l'Équipe nationale de ski et, pourtant, à cause d'une décision tout à fait incroyable de l'Association olympique canadienne, seule responsable de la sélection de l'équipe olympique, ces jeunes sont restés au pays.

Monsieur le Président, le Canada sera l'hôte des Jeux olympiques en 1988, et alors qu'il pouvait envoyer 14 skieurs alpins, alors que le Canada, dis-je, investit énormément d'argent pour nos jeunes skieurs, pour nos jeunes athlètes, il me semble que l'intérêt public au pays tout entier serait mieux servi si, au lieu d'envoyer des dirigeants de l'Association olympique canadienne à Sarajevo, on envoyait tous les athlètes que l'on peut.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE SECTEUR DE LA PÊCHE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA POLITIQUE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la conjoncture économique et politique a mis la pêche commerciale au bord de la faillite en Colombie-Britannique. Le gouvernement doit assumer la pleine et entière responsabilité de cet état de choses car c'est à cause de ses mesures condamnables que la pêche en général, et l'industrie qui en dépend, en sont rendues à pareilles extrémités. Le Nouveau parti démocratique prêche une politique totalement différente de celle qu'affectionne la coalition libérale-conservatrice qui veille surtout aux intérêts des grandes sociétés. Notre parti est persuadé que le secteur de la pêche en Colombie-Britannique peut se donner de l'expansion sans compromettre les réserves de poisson, qu'elle peut créer des emplois et fabriquer des produits que nous pourrons exporter.

Contrairement aux libéraux et aux conservateurs, nous voulons aider les pêcheurs maintenant en leur accordant des dégrèvements fiscaux et en prenant des mesures pour que ce soient nos flottes de pêche et non les flottes américaines qui capturent notre saumon. Nous serions prêts à débloquer 200 millions de dollars pour aménager et repeupler nos cours d'eau à saumon. Mais avant tout, nous ferions en sorte de protéger et d'étendre les habitats naturels du poisson pour qu'ils soient plus productifs, en appliquant les lois qui existent actuellement.

Article 21 du Règlement

LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR SUR LES QUESTIONS IMPORTANTES

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, la semaine dernière, le chef de l'opposition (M. Mulroney) a constitué un groupe de fidèles du parti pour le conseiller en matière de politique. Manifestement, il commence à mettre en doute le bien-fondé de l'opinion du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui estime que l'on ne doit rien dire aux Canadiens de la position du parti sur les questions importantes.

L'une des personnes nommées à ce groupe consultatif est M. D'Arcy McKeough, membre bien connu de la machine conservatrice de l'Ontario et actuellement président de la Union Gas. Quelques heures après sa nomination, M. McKeough a commencé à donner des conseils en matière de fiscalité et de taxation. Il recommande que le gouvernement fédéral augmente les taxes de vente et l'impôt sur le revenu, diminue les encouragements fiscaux pour la création d'emplois, réduise les prestations et les programmes destinés aux pauvres et aux indigents, de même que les allocations familiales.

On ne peut que s'émerveiller devant l'hypocrisie et la dextérité philosophique d'un parti dont les membres, d'une part, manifestent beaucoup de sympathie pour les contribuables canadiens, alors que d'autre part, ils proposent de les imposer encore plus et de façon aveugle, qui demandent des efforts toujours plus grands pour la création d'emplois, mais réclament la réduction des programmes à cette fin. Quand l'opposition sera-t-elle enfin franche et dira-t-elle aux Canadiens sa position véritable?

* * *

LES FINANCES

L'UTILISATION DES CRÉDITS DESTINÉS À LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, mardi dernier, le premier ministre a fait à la Chambre une déclaration erronée au sujet des programmes fédéraux de création d'emplois. Voici ce qu'il a dit:

> Dans certaines provinces, notamment l'Île-du-Prince-Édouard, on a dépensé plus d'argent dans les circonscriptions représentées par des conservateurs que dans les circonscriptions libérales.

Or, c'est précisément le contraire qui s'est produit, ce qui prouve encore une fois que le gouvernement se soucie plus de ses partisans que du million et demi de chômeurs canadiens. En réalité, les premières subventions qui ont été accordées en vertu du programme Canada au travail et du programme de Croissance locale de l'emploi étaient cinq fois plus élevées dans les deux circonscriptions libérales que dans les deux circonscriptions conservatrices de l'Île-du-Prince-Édouard, et cela bien que le taux de chômage dans les quatre circonscriptions ait été grosso modo comparable. Plus précisément, les circonscriptions libérales d'Egmont et de Cardigan ont reçu à elles deux la somme de $4,734,000, alors que les deux circonscriptions conservatrices de Malpèque et de Hillsborough ont reçu en tout et pour tout seulement $866,000 en vertu des deux programmes en question.

J'exhorte donc le gouvernement à cesser d'utiliser les deniers publics à des fins sectaires et politiques au détriment des chômeurs, non pas uniquement dans l'Île-du-Prince-Édouard, mais aussi dans toutes les provinces et toutes les régions du pays.

* * *

• (1410)

[*Français*]

L'INDUSTRIE

L'INSTALLATION POSSIBLE D'UNE COMPAGNIE AMÉRICAINE DANS LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, j'apprenais hier, par la voie de la télévision, que la compagnie américaine Kaiser, qui est un producteur d'aluminium, examine présentement la possibilité de s'installer dans la province de Québec. J'aimerais, monsieur le Président, profiter de l'occasion que vous me donnez pour souligner aux gens de la circonscription de Lac-Saint-Jean que l'occasion me semble très belle pour le gouvernement québécois dans ses négociations qu'il aura avec la compagnie Kaiser, en vue de la fourniture de l'électricité dont pourrait avoir besoin une nouvelle usine, d'évaluer les chances de venir s'installer dans la circonscription de Lac-Saint-Jean, laquelle a dû subir,tout comme le reste de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean des pertes d'emplois dans le domaine de l'aluminium parce que la société Alcan doit se moderniser. Les centaines d'emplois perdus dans cette technologie qui est extrêmement importante pour notre région, technologie pour laquelle nous sommes reconnus comme la métropole du monde de l'aluminium depuis plus de 50 ans, ces emplois perdus, dis-je, ont occasionné un grave problème social dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. J'ose espérer que la province, après avoir renvoyé la compagnie Péchiney à Bécancour, négociera comme il se doit, ou tâchera de négocier une entente avec la Kaiser pour l'amener dans notre région où sont situées toutes les installations portuaires ainsi que le gaz qu'y amène le gouvernement canadien, présentement, plus une main-d'œuvre disponible, main-d'œuvre extrêmement compétente dans le domaine de l'aluminium, afin que nous ayons notre part du lot de ces milliards de dollars qui retombent dans l'industrie de l'aluminium, au Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA PÉNURIE DE CHERCHEURS DANS L'OUEST CANADIEN

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, le financement de la recherche agricole est sérieusement en panne. Une fuite provoque peu à peu l'épuisement des crédits à ce titre dans l'Ouest. Nous en sommes au point où le laboratoire des viandes Lacombe, dans ma circonscription, n'aura pas de maître-bouchers avant avril 1984 alors que son exploitation aurait pu débuter dès le 25 novembre 1983.

En 1983, la recherche agricole employait à temps plein 3,545 travailleurs dont plus de la moitié se trouvent au Québec et en Ontario. Le gouvernement fédéral a supprimé 26 postes de chercheurs agricoles en Alberta en mutant leur titulaire hors des Prairies. Avec les compressions de poste affectées ces

dix dernières années, nous en avons perdu au total soixante-dix-huit. Étant donné l'ouverture de deux nouvelles stations de recherches dans le centre du Canada, l'Ouest peut s'attendre à perdre davantage de chercheurs et de crédits.

Compte tenu du fait que l'Ouest possède 80 p. 100 des terres agricoles du Canada et que nos exportations de produits agricoles rapportent 60 p. 100 des devises étrangères dans ce domaine, nous sommes en droit de demander que l'on rétablisse un régime juste et équitable et que le gouvernement tienne compte de ces pourcentages lorsqu'il affecte les crédits. Il est d'un intérêt vital qu'on rétablisse dans les provinces de l'Ouest les postes supprimés et qu'on augmente sensiblement le financement de la recherche. Autrement, nous aurons de nouveaux laboratoires dépourvus de chercheurs.

M. le Président: Je dois interrompre le député.

* * *

LES FINANCES

LA SUBVENTION VERSÉE À L'ALLIANCE COMMUNITY SERVICES DE TORONTO

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma déclaration d'aujourd'hui porte sur ce qui me paraît être un autre cas de favoritisme dans la distribution des fonds publics. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a octroyé $585,000 à l'Alliance Community Services de Toronto. L'argent a été versé par l'entremise de la Direction générale du développement de l'emploi.

Le 5 janvier dernier, l'Alliance Community Services a ouvert ses portes à Toronto en dépit des objections de tous les principaux organismes italo-canadiens.

Ces organismes sont les suivants: le congrès national italien, la société nationale canadienne des bénévoles, le centre pour la culture et l'éducation italiennes, l'association italo-canadienne des affaires et des professions liérales ainsi que différents groupes tel que le Costi, qui a rendu depuis 30 ans des services inestimables à la communauté italo-canadienne.

Parmi ceux qui favorisaient l'octroi de cette somme, on note le vice-président de l'Association libérale d'Eglinton-Larence et le vice-président de l'Association libérale de York-Ouest.

En plus de ces groupes privés qui s'opposaient à la subvention, il semble que le ministère lui-même recommandait de ne pas verser cette subvention de plus de $500,000.

Le question qui nous vient à l'esprit est celle-ci: comment le ministre en est-il arrivé à la conclusion que l'opinion de deux ou trois partisans libéraux devait l'emporter sur le point de vue majoritaire de ceux qui s'intéressent de très près à la prestation de services?

M. le Président: Le temps de parole du député est terminé. Passons aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE PROGRAMME DE PROJETS SPÉCIAUX DE RELANCE—LA RÉPARTITION DES FONDS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, en l'absence du ministre d'État chargé du Développement économique et régional, je pose ma question au premier ministre suppléant. Je tiens à bien préciser qu'aucun député de notre parti ne s'oppose à l'utilisation à bon escient des crédits fédéraux affectés à la création d'emplois, s'il s'agit de créer de vrais emplois. Ce qui nous inquiète, ce sont les millions de dollars de crédits fédéraux alloués par favoritisme à des circonscriptions libérales à travers le pays.

M. Regan: Foutaises!

M. Siddon: Nous exigeons que ce gaspillage et favoritisme cessent.

Le premier ministre suppléant peut-il confirmer un bulletin de nouvelles de CTV selon lequel les circonscriptions libérales ont été avantagées sur le plan du financement octroyé aux termes du Programme spécial de relance, tout comme elles l'ont été dans le cadre du Programme d'initiatives spéciales d'emploi? En outre, le ministre peut-il déposer aujourd'hui une ventilation par circonscription des crédits déjà gaspillés en vertu du Programme spécial de relance?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)): Monsieur le Président, je pensais que les députés avaient accès à tous les renseignements concernant le Programme spécial de relance. Je me souviens que lorsque j'étais ministre des Transports il y a longtemps, tous ces renseignements étaient étalés au grand jour et que des communiqués étaient publiés à chaque fois. Je ne vois pas comment l'on peut dissimuler quoi que ce soit en l'occurrence.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le sourire est toujours de mise!

M. Pepin: Je me ferai un plaisir de demander à mon ami le nouveau ministre des Transports d'envoyer aux députés une copie de ces déclarations le jour où elles sont faites.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LA LISTE DES PROJETS APPROUVÉS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, les renseignements contenus dans le document du cabinet qui est daté du 26 janvier et qui a été divulgué sans autorisation ne concordent pas avec les renseignements incomplets fournis par le ministre. De fait, le document confirme que les provinces des Prairies, qui comptent à peu près le même nombre d'habitants que le Québec, ont reçu la moitié moins de fonds que cette province dans le cadre du programme de projets spéciaux de relance.

J'ai aussi une note contenant des instructions sur les réponses que les ministres devraient donner pour détourner la question. Voici ce que je veux savoir: étant donné que l'Association canadienne de la construction prévoit que ces millions de dollars de dépenses ne créeront que 2,000 emplois cette année et que ces fonds sont tous déversés dans des circonscriptions libérales, le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à présenter à la

Chambre une liste indiquant, par circonscription, où ces millions de dollars seront dépensés dans le cadre de projets spéciaux de relance?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)): Monsieur le Président, je pense avoir entendu le premier ministre ou le ministre des Finances dire que l'on publierait une liste des divers programmes qui visent à réduire le nombre de chômeurs au Canada. Mon honorable ami se laisse prendre au piège bien connu qui consiste à croire que tous les programmes du gouvernement doivent s'appliquer de la même façon à toutes les provinces du Canada. Cela est impossible. Ainsi, le gouvernement ne peut pas affecter les mêmes fonds à l'industrie céréalière de l'Est qu'à celle de l'Ouest parce que l'industrie dans l'Est n'a pas la même envergure.

M. Crosbie: Très juste!

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: J'ai dit qu'elle n'avait pas la même envergure; je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de céréales dans l'Est.

M. Crosbie: Cela dénote un grand savoir.

M. Pepin: La seule façon de juger ces questions, comme le dirait M. Clark, consiste à envisager la situation dans son ensemble et à voir comment les fonds fournis par le gouvernement pour réduire le taux de chômage s'équilibrent d'un océan à l'autre.

M. Hnatyshyn: Le ministre du charabia!

M. Siddon: Monsieur le Président, le ministre parle des versements de stabilisation du prix du grain et du tarif du Nid-de-Corbeau. Il devrait pouvoir confirmer que le cabinet considère que les subventions du Nid-de-Corbeau compensent les fonds que les provinces de l'Ouest devraient recevoir normalement pour les projets spéciaux de relance. C'est un fait bien connu au cabinet.

• (1420)

LE CONTRAT POUR L'ÉMISSION DE TÉLÉVISION QUI A SUIVI LE BUDGET

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Enfin, monsieur le Président, le ministre confirmera-t-il qu'au lieu de dépenser pour créer des emplois réels, son collègue, le ministre d'État chargé du Développement économique, a dépensé au delà de $40,000 pour réaliser une émission de télévision qui sera diffusée le 19 février, immédiatement après l'exposé budgétaire, pour lui permettre de présenter de nouvelles initiatives, probablement les mêmes qui seront déjà annoncées dans l'exposé budgétaire? Une société appelé Media Albernatives a obtenu le contrat pour cette émission. Confirmera-t-il aussi que ce n'est qu'une partie des dépenses totales du gouvernement pour la publicité au sujet du programme des projets spéciaux de relance, qui est davantage orienté sur la publicité que sur la création d'emplois permanents et durables pour les Canadiens?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)): Monsieur le Président, j'ai essayé de suivre la question le mieux possible. Mon anglais est assez bon, mais dans ce cas-ci, je n'ai pas réussi à suivre. Le premier ministre, lui, a peut-être réussi. Il est plus bilingue que moi. Je lirai les feuillets bleus après la période des questions et je signalerai l'affaire soulevée par le député, même si je ne sais pas encore au juste de quoi il s'agit, au ministre compétent, quel qu'il soit.

LE COÛT DES PANNEAUX PUBLICITAIRES ANNONÇANT DIVERS PROJETS

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique et régional. En son absence, je vais poser ma question au premier ministre ou à celui qui le remplace. J'ai sous les yeux un document qu'un des hauts fonctionnaires du ministre m'a remis de son plein gré et je remarque que, jusqu'au 23 septembre 1983, on a consacré plus de $300,000 à des panneaux publicitaires annonçant divers projets spéciaux de relance dans les différentes régions du pays. Par exemple, le ministère a acheté 164 panneaux de quatre pieds sur huit coûtant $1,343 chacun. Cette somme ne comprend pas les frais d'installation.

Nous nous sommes renseignés auprès de peintres d'enseigne et le modèle le plus luxueux qu'ils aient pu nous proposer coûte $600. Le premier ministre ou le premier ministre suppléant peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement a gaspillé des milliers de dollars en payant $1,350 pièce des enseignes qui ne devraient pas coûter plus de $600?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, depuis quelques jours, j'essaie de suivre le raisonnement des députés d'en face et si j'ai bien compris ils se plaignent de ne pas avoir été informés de ce programme et que seuls les libéraux étaient au courant. Si nous faisons faire des panneaux coûteux c'est pour que l'opposition puisse savoir ce qui se passe.

M. Greenaway: Monsieur le Président, je n'ennuierai pas le premier ministre avec une question supplémentaire. Je la poserai à quelqu'un qui pourra me répondre. Je rappelle au premier ministre qu'il y a une grosse différence de prix entre une enseigne de $600 et une autre de $1,350. Vous gaspillez de l'argent, Mac.

L'ÉTUDE DE L'EFFICACITÉ DE LA PUBLICITÉ

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé du développement économique et régional peut-il confirmer que le gouvernement a employé l'entreprise D. W. Hartford and Associates Ltd. pour étudier l'efficacité de la campagne vantant les projets spéciaux de relance? Autrement dit, le ministre se sert-il de l'argent des contribuables pour savoir si sa propre propagande porte ses fruits?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je voudrais d'abord m'excuser de mon absence au moment où ont été posées les premières questions. Je trouve curieux que le député de Richmond-Delta-Sud dont la circonscription a bénéficié d'un des projets les plus importants, l'aéroport international de Vancouver . . .

M. McDermid: Dont il faudrait parler dans le cadre des prévisions budgétaires du ministère des Transports.

M. Johnston: . . . ait eu l'extraordinaire audace de critiquer le programme.

M. le Président: Le ministre répond-il à la question du député de Cariboo-Chilcotin?

M. Johnston: Monsieur le Président, nous devons veiller à ce que les Canadiens apprécient les avantages de la reprise annoncée l'année dernière dans le budget du ministre des Finances et cela faisait partie intégrante de notre programme.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Ce programme avait pour but de suppléer à l'insuffisance des investissements du secteur privé qui persiste toujours malheureusement.

Quand nous voyons des chantiers de construction surgir dans toutes les régions du pays . . .

M. Crosbie: Les hauts lieux du favoritisme.

M. Johnston: . . . et quand nous voyons des établissements comme l'Institut des recherches maritimes et forestières dans la circonscription du député de York-Sunbury, nous espérons que cela incitera le secteur privé à investir pour profiter de la relance . . .

M. McDermid: Il se fait graisser la patte avec son propre argent.

M. Johnston: . . . que le gouvernement a énormément favorisé grâce à ce programme et aux autres mesures de relance prévus dans le budget d'avril.

* * *

LES PÊCHES

L'ÉTAT DE L'INDUSTRIE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Il y a un an, en raison des vives pressions exercées par son conseil consultatif, le ministre a affirmé, il s'en souvient, qu'on en avait terminé avec le rapport et que, de là, on passerait à autre chose. En dépit de cette confirmation, les collaborateurs du ministre formulent encore des propositions visant à limiter le nombre des bateaux, à délivrer des permis sectoriels, à transférer les permis et à privatiser cette ressource. Étant donné que l'industrie de la pêche s'oppose catégoriquement à ces idées, le ministre pourrait-il nous dire qui il écoute lors de ses consultations? Quels pêcheurs préconisent la décimation de leur industrie au point qu'on s'exposerait à d'importantes transactions intéressant aussi bien la pêche en haute mer que les cours d'eau de la Colombie-Britannique?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député n'est vraiment pas au courant. Hier, je me suis entretenu avec plus de 100 pêcheurs de la côte du Pacifique. Ils étaient incapables de s'entretenir avec leur député provincial et ont dû venir à Ottawa pour voir leur représentant fédéral. La réunion a été très amicale et constructive. Ils étaient si satisfaits de cette réunion qu'ils ont proposé d'en tenir une autre à Vancouver en fin de semaine et j'ai volontiers accepté cette proposition.

Comme je le leur ai dit, je prépare actuellement un document à l'intention du cabinet. Pour m'assurer que je n'oublie aucune solution ou problème, je leur ai transmis une liste de toute une série de questions qui se posent au secteur des pêches du Pacifique et je peux bien le dire aux députés, ils ont convenu que je n'avais oublié aucun des divers problèmes et solutions que le cabinet examinera en temps voulu.

M. Miller: Le ministre doit savoir que son conseil consultatif siège depuis un an et que les recommandations de son ministère à ce comité ont incité 125 pêcheurs à venir de la Colombie-Britannique pour rejeter les propositions de son ministère.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LES RAPPORTS ET LES DOCUMENTS DU MINISTÈRE

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Ce matin, après avoir discuté de ces questions avec les mêmes pêcheurs, le comité des pêches et des forêts a décidé de se rendre en Colombie-Britannique pour rencontrer de nouveau les représentants des pêcheurs de cette province. Puisque le ministre s'entretiendra avec son conseil consultatif la semaine prochaine et avec la Fishermen's Survival Coalition voudrait-il déposer à la Chambre le dernier document que son ministère a rédigé sur les solutions à envisager, le rapport Pearse, le rapport Cruickshank et tout autre document qui pourrait aider le comité des pêches et des forêts à examiner en toute objectivité cette crise qui sévit dans les pêches, et afin que ce comité puisse lui présenter des recommandations?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Naturellement, monsieur le Président, tous ces documents sont du domaine public et il appartient au comité et à son comité directeur de prendre leurs décisions. Ce n'est pas moi qui vais dicter l'ordre du jour d'un comité parlementaire. J'ai trop de respect pour mes collègues députés.

M. Miller: Le ministre sait que nous avons déjà tenté de faire déposer ces documents à la Chambre afin que le comité puisse les étudier. Il faut qu'ils soient déposés avant que nous puissions les examiner officiellement.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LE PROJET DE LOI

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Etant donné l'état d'inquiétude dans lequel vit toute le secteur de la pêche en Colombie-Britannique de même que les groupes qui en dépendent, qu'il s'agisse d'hommes d'affaires ou d'entreprises de services, le ministre voudrait-il, au lieu de se contenter d'un jour de débat pour apporter des changements majeurs dans ce secteur d'activité comme il l'a fait sur la côte est par le projet C-138, déposer le projet de loi afin que nous puissions discuter des nouvelles orientations, afin que nous puissions protéger le gagne-pain des pêcheurs de la Colombie-Britannique et de leurs collectivités et afin que ce projet répondre aux vœux des premiers intéressés plutôt qu'à ceux du ministre, de ses conseillers et des fonctionnaires?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je répondrai en disant ceci. Pas nécessairement une loi, mais une loi si nécessaire. Et je ne veux pas m'engager à favoriser une option aux dépens d'une autre.

* * *

LE BUDGET

LES ARRANGEMENTS FAITS AVEC LA PRESSE POUR LA PRÉSENTATION

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances je vais poser ma question au ministre d'État aux Finances. Elle concerne les dispositions à prendre pour la présentation la semaine prochaine de l'exposé budgétaire. Le ministre des Finances souhaiterait enfermer définitivement les journalistes, mais pour cette fois il suggère de les enfermer avant son discours pour qu'ils puissent étudier les documents budgétaires, et de ne pas les relâcher avant une heure ou jusqu'à ce qu'il ait terminé son discours à la Chambre. C'est avec juste raison que la galerie de la presse a refusé de se plier à cette tentative flagrante de censure et de manipulation de l'information.

• (1430)

Je demande au ministre si le ministère des Finances va faire aux membres de la galerie de la presse de nouvelles propositions qui leur permettent d'étudier convenablement les documents budgétaires, et les libérer, comme cela a été fait le 19 décembre 1979, pour qu'ils fassent leurs comptes rendus et leurs commentaires, ou si la presse va être empêchée de rendre compte convenablement du budget du 15?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il y a des pourparlers avec la tribune de la presse au sujet des modalités proposées. Toutes facilités vont être offertes aux journalistes parlementaires pour que les Canadiens soient pleinement informés du budget, de la façon la plus rapide et la plus efficace possible.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'INTERVENIR

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. On se demande si le refrain préféré du gouvernement est «La Polka des prébendes» ou «La Presse, qu'on envoie danser le long des golfes clairs». On n'a pris avec les journalistes qui devaient traiter de l'exposé budgétaire aucune disposition pour leur permettre de voir d'avance les documents. Le ministre veut qu'ils s'engagent par écrit à ne rien dire, tant qu'il n'aura pas tenu la jambe à la population canadienne pendant une heure.

Peut-être faudra-t-il que je demande cela au premier ministre, puisqu'il s'entend si bien avec la presse? Est-ce que le premier ministre va intervenir, ordonner à ses services et au ministre de laisser sortir les journalistes à 8 heures ou à telle autre heure où le ministre commencera son discours, afin qu'ils puissent rendre compte convenablement des exploits fantastiques que son gouvernement va consigner dans l'exposé budgétaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, j'imagine que l'opposition est d'accord avec l'idée de boucler les journalistes, sinon elle se plaindrait comme d'habitude qu'il y a des fuites budgétaires et il est bien évident que nous ne pouvons donner les documents budgétaires à personne avant l'heure du budget.

M. Crosbie: Il y en a déjà eu une.

M. Trudeau: Donc, il est d'accord en principe pour que l'on ne laisse pas sortir la presse, et j'imagine que pour le reste il s'agit de savoir pendant combien de temps. Donc, quand il s'indigne vertueusement au sujet du bouclage et de la liberté de parole, c'est sur une question de quantité et pas de qualité.

M. Crosbie: Il y a déjà eu une fuite. Une dernière question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: Le député de Peterborough.

M. Domm: Monsieur le Président, je voudrais poser une question . . .

M. Crosbie: Une dernière question supplémentaire, monsieur le Président? Sauf erreur, j'ai posé la dernière question.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA SAISIE DES BIENS DES CONTRIBUABLES PAR LE MINISTÈRE

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. A l'heure actuelle, le ministère du Revenu peut, sans procès, déclarer des contribuables coupables et, par la suite, avec la bénédiction du ministre, saisir des salaires ou les comptes de banque d'enfants, de personnes âgées ou d'handicapés et fermer des entreprises. Comment le ministre du Revenu peut-il justifier cette façon d'agir qui contredit le principe fondamental de notre droit canadien en vertu duquel une personne est innocente jusqu'à preuve du contraire?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député se réfère à l'obligation d'un contribuable, lorsque celui-ci reçoit un avis de cotisation du ministère, de payer, même s'il présente un avis d'opposition ou même s'il porte la cause devant les tribunaux.

J'aimerais demander au député de relire les dispositions de la loi qui précisent les conditions selon lesquelles le ministre doit percevoir les impôts lorsqu'un avis de cotisation est émis, même s'il y a avis d'opposition, même s'il y a appel. Cependant, j'aimerais indiquer au député que nous avons développé une pratique au sein du ministère, pratique selon laquelle nous acceptons la garantie d'une tierce partie, ce qui évite des déboursements de la part du contribuable qui fait appel ou qui présente un avis d'opposition conformément aux dispositions de la loi lorsqu'il reçoit un avis de cotisation du ministère.

[*Traduction*]

M. Domm: Monsieur le Président, cela sera un bien maigre réconfort pour les nombreuses entreprises du pays dont les portes ont été fermées et les employés licenciés, car elles ne pouvaient trouver cette tierce partie. A l'heure actuelle, le gouvernement a beaucoup moins de difficulté à trouver de l'argent que le secteur privé.

LES DÉPENS DES CONTRIBUABLES EN APPELANT DES COTISATIONS

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Deux petits commerçants indépendants de Toronto sont acculés au pied du mur, car ils comptaient sur la somme de $42,000 que le gouvernement fédéral devait leur verser, ce dernier ayant été condamné aux dépens par le juge. Le gouvernement a le droit de retenir cette somme en attendant que la procédure d'appel soit terminée, ce qui peut prendre de nombreuses années. Il peut se permettre d'attendre, car il a les moyens de retenir les services d'avocats et d'obtenir les copies conformes de jugements, ce qui n'est pas le cas du petit détaillant, à plus forte raison la ménagère, qui ne peut compter sur les deniers publics. Que pense le ministre du fait qu'il y ait maintenant deux poids deux mesures au Canada lorsqu'il s'agit du gouvernement contre un citoyen ordinaire?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne peux que répéter au député que les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu sont extrêmement rigoureuses. Elles le sont justement afin de préserver l'équité du système d'imposition fiscale que nous avons au pays. J'aimerais également lui rappeler que lorsque des cas particuliers se présentent, par exemple une société ou un individu dans une situation financière difficile, nous les examinons et nous tentons d'en arriver à une entente pour permettre à l'individu ou à l'entreprise de récupérer afin de payer dans un laps de temps raisonnable qui préserve le principe de l'équité du système pour payer ses impôts au ministère du Revenu.

Je pense que le député, peut-être à partir d'un cas ou deux, exagère grossièrement la situation. S'il a des cas particuliers à porter à mon attention, je peux lui donner toute l'assurance possible que nous examinerons les circonstances particulières qu'il portera à notre connaissance et que nous sommes prêts, au ministère, à donner une chance, soit à une entreprise ou à un individu, de payer ses impôts dans des temps raisonnables tout en lui permettant de continuer à avoir une viabilité financière.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'EMPLOI À UN CLUB DE JUDO

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le premier ministre voudrait-il convenir avec moi que si son gouvernement affecte des crédits à la création d'emplois, c'est vraisemblablement dans l'espoir d'assurer la survie du parti libéral et non pas pour répondre aux besoins des chômeurs, et qu'à l'égard de certains programmes il ne sollicite l'avis ni des députés de l'opposition ni des fonctionnaires. Ainsi, le premier ministre voudrait-il bien examiner le cas d'un programme mis en œuvre à Giffard, dans la banlieue de Québec, où $300,000 ont été octroyés à un club de judo sans même, à ma connaissance, que la Fonction publique l'ait approuvé.

M. Duclos: Vous vous trompez!

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, nos vis-à-vis se sont plaints constamment ces dernières semaines de l'absence de participation du ministre et de ses services. Ils se plaignent maintenant que la participation des fonctionnaires n'est pas non plus suffisante. Je ne m'y retrouve pas dans leur logique, monsieur le Président.

LA MÉTHODE DE RÉPARTITION DES FONDS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais formuler ma question en lui donnant une tournure un peu plus personnelle. Le premier ministre pourrait-il m'aider à comprender, à moi qui favorise la création d'emplois, qui préconise l'intervention du gouvernement, mais qui déplore la mise en œuvre de projets de création d'emplois—je ne parle pas ici du programme Canada au travail qui est tout à fait juste—à propos desquels ni les députés de l'opposition ni les bureaucrates n'ont été consultés. Nous avons mentionné la caisse électorale de 4 millions de dollars du sénateur Argue en Saskatchewan, un projet à Toronto et, maintenant, un autre projet à Québec. Est-ce vraiment juste et équitable? Est-ce là la bonne façon de gérer une vraie caisse de création d'emplois au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député a cité des cas précis. Il a cité hier le cas de la Saskatchewan, et je lui ai répondu que je me renseignerais et que je signalerais ce cas au ministre. Il me signale maintenant un cas à Québec. Ce sont là des cas précis dont je ne sais rien, monsieur le Président. Ce que je sais, par contre, c'est que le dernier budget prévoyait une affection de crédits de 4.8 milliards de dollars à la création d'emplois de toutes sortes. Une tranche de ce montant a servi à établir une infrastructure, une autre a créer directement des emplois, et une autre enfin au recyclage.

• (1440)

J'ai dit il y a quelques jours que 15 ministères environ ont été impliqués dans la dépense de ces crédits. Comme l'a si bien dit le ministre d'État chargé des Relations extérieures, il faudrait examiner l'utilisation qui a été faite de ces crédits très considérables pour voir s'ils ont été dépensés injustement dans les différentes régions du pays, ou si au contraire ils ont servi à créer des emplois, soit directement, soit par l'entremise de projets de recyclage ou d'infrastructure. Je ne me les rappelle pas tous. Si le député voulait bien faire inscrire des questions au *Feuilleton* ou m'en donner préavis, je prendrais volontiers note des différents cas et vérifierai si ses plaintes se justifient.

Pour en revenir à ma réponse précédente, je ne comprends pas pourquoi le sénateur Argue, qui fait pourtant partie du cabinet, n'aurait pas le droit de dépenser une partie de ces crédits. Le gouvernement en effet doit précisément s'occuper de dépenser cet argent. Pour ce faire, nous avons besoin la plupart du temps du concours des fonctionnaires. Si un projet a apparemment tellement de mérite que nous pouvons nous en charger nous-mêmes, je ne trouve rien à redire à ce que nous nous en chargions, à condition toutefois que nous le fassions en tenant compte des intentions de la loi et du budget qui sont de créer des emplois d'une manière équitable.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE PENSION ALIMENTAIRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. De nombreuses Canadiennes et leurs enfants vivent une situation difficile parce que les tribunaux n'obligent pas les maris à se conformer aux ordonnances de pension alimentaire. Le ministre peut-il nous dire si les consultations qu'il a à ce sujet avec les gouvernements provinciaux progressent quelque peu?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, comme le député l'a laissé entendre dans sa question, cette affaire relève pour une bonne part de la compétence des provinces. Je ne trahirai aucun secret judiciaire en disant que, ces dernières années, les gouvernements provinciaux se sont montrés peu ouverts aux propositions visant à résoudre le problème. Quant à lui, le gouvernement fédéral est disposé à accepter en principe l'idée d'un registre national des ordonnances de divorce et ordonnances connexes, telles les ordonnances de pension alimentaire, de garde des enfants et autres ordonnances provinciales. Par suite des discussions qu'ont eues les sous-procureurs généraux ces deux derniers jours, je crois que nous avons beaucoup progressé en ce sens.

Je tiens à rendre un hommage tout particulier à mon collègue, le ministre chargé de la Situation de la femme, pour avoir contribué à résoudre l'impasse. Je crois que celle-ci a été résolue. D'ici quelques mois, nous pourrons probablement envisager d'établir un tel programme.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA VIOLENCE CROISSANTE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE KINGSTON

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au solliciteur général, porte sur le fait qu'il y a eu dans les pénitenciers fédéraux de la région de Kingston autant de meurtres et d'agressions à coup de couteau au cours du premier mois de cette année, qu'il n'y en avait eu au cours de toute l'année dernière. Les gardiens, les organismes chargés de la réinsertion sociale des détenus et l'avocat de la Couronne du comté de Frontenac disent tous qu'ils n'arrivent plus à maintenir l'ordre. Quelle assurance ont les intéressés, voire la communauté, que cette violence croissante ne s'étendra pas?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux garantir au député que la situation dans les pénitenciers de la région de Kingston me préoccupe énormément. Tout récemment, j'ai demandé qu'on procède, par les voies normales, à une enquête spéciale au sein des services pénitenciers canadiens. Cette enquête commencera, je l'espère, d'ici quelques jours. La semaine dernière, j'ai approuvé le mandat du groupe chargé de l'enquête.

On devrait procéder à une étude très approfondie des causes du désordre qui règne dans ces pénitenciers, afin de s'en prendre aux racines du mal et de voir s'il est possible de réduire le nombre d'incidents violents qui se produisent dans les pénitenciers où des personnes extrêmement dangereuses sont incarcérées pour de très longues périodes.

LA NATURE DES DÉLITS D'AGRESSION

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le solliciteur général pourrait-il nous dire si le mandat du groupe d'étude comprendra une évaluation du changement dans la nature des incidents violents dans les pénitenciers? Je suis persuadée qu'il est au courant. Cette évaluation est-elle prévue? Dans le cas contraire, peut-il remédier à cette lacune?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais savoir ce que l'honorable représentante entend par «changement dans la nature des incidents violents». Ce sera là une des questions qui sera étudiée. Je ne voudrais cependant pas que l'enquête parte du principe que la nature des incidents violents a changé.

* * *

LES PÊCHES

LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE LA PÊCHE EN NOUVELLE-ÉCOSSE—LES RÉPERCUSSIONS SUR LA FLOTTILLE DE PÊCHE DE RIVERPORT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le secteur de la pêche de la Nouvelle-Écosse vient d'être restructuré sans qu'on n'accorde au gouvernement fédéral un intérêt majoritaire, comme l'avait prévu l'architecte de la Commission Kirby, dont les efforts ont été récompensés par une nomination au Sénat. Quelles seront les répercussions de cette restructuration en Nouvelle-Écosse par rapport au programme de restructuration générale du secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique, surtout en ce qui concerne la flottille de pêche aux pétoncles de Riverport? Deux bateaux de Riverport ont déjà été vendus, et le reste de la flottille risque de connaître le même sort. Le ministre peut-il nous fournir des renseignements là-dessus?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député que le cabinet avait décidé de solliciter de nouveaux investissements privés. Ce n'est qu'après avoir constaté l'échec de cette démarche que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement du Canada et la Banque de la Nouvelle-Écosse ont conclu l'entente de Port Hawkesbury en septembre dernier. C'est seulement en décembre que des actionnaires minoritaires se sont décidés à faire une offre. Ils étaient au courant depuis plus d'un an déjà des problèmes que posait la nationalisation, mais ils s'étaient abstenus jusque-là de faire quoi que ce soit. Si la proposition des représentants du secteur privé a été approuvée, c'est que le gouvernement fédéral les a aidés à améliorer leur offre et a convaincu la banque de l'accepter. C'est

surtout grâce à nous que la solution proposée par le secteur privé a eu l'assentiment des banques.

Pour ce qui est de la flottille de pêche aux pétoncles, selon l'entente conclue entre les diverses parties intéressées, l'entreprise terre-neuvienne deviendra propriétaire d'un certain nombre de bâtiments. Les emplois demeureront en Nouvelle-Écosse, comme par le passé. En échange, l'entreprise néo-écossaise ouvrira plusieurs usines à Terre-Neuve et y créera ainsi des emplois. Les deux sociétés auront des avoirs dans chacune des provinces.

M. Crouse: Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse.

LES MARCHÉS DU POISSON SALÉ

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre mais concerne un autre domaine. Le Canada ayant vu baisser ses ventes de poisson salé sur les marchés mondiaux qui sont dans le marasme, les pêcheurs se tournent maintenant vers le marché du poisson frais de la Nouvelle-Angleterre, ce qui nuit au prix de vente de tous les poissons. Le ministre est-il conscient de la situation? Dans ce cas, quelles mesures entrevoit-il en vue de trouver de nouveaux débouchés au poisson salé du Canada, de manière à diversifier nos marchés et à venir en aide au secteur des pêches qui est durement éprouvé du point de vue économique?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député me demande ce que je compte faire afin de trouver de nouveaux débouchés pour la morue salée. Je lui signale avec fierté que j'ai dirigé dernièrement une délégation d'hommes d'affaires au Portugal. A la suite de nos démarches et sur mes instances, ce pays a décidé pour la première fois de s'approvisionner en morue salée principalement au Canada. Notre pays comblera 55 p. 100 des besoins intérieurs du Portugal. C'est une percée dont il faut se réjouir.

* * *

• (1450)

LES PENSIONS

LE SORT DES FEMMES ÂGÉES VIVANT SEULES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre n'ignore pas que le Conseil national du bien-être social a publié un rapport sur les personnes de soixante-cinq ans et plus qui confirme ce que nous savons depuis un certain temps, à savoir que 60 p. 100 des femmes âgées vivant seules sont dans la pauvreté, puisqu'elles ont droit au SRG. Le rapport nous le rappelle, mais le ministre est au courant de la situation depuis trois ou quatre ans—depuis que je suis ici. Madame le ministre peut-elle dire à la Chambre ce qu'elle compte faire dans l'immédiat et à la longue, pour aider ces femmes âgées seules à sortir de cette pauvreté.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je compte faire de mon mieux le plus tôt possible.

M. Young: Cette réponse n'est pas du tout satisfaisante et elle ne réconfortera pas les femmes qui cherchent de l'aide parce qu'elles se trouvent dans une situation grave.

ON DEMANDE D'ÉLARGIR LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le comité de la réforme des pensions et le ministre ont déjà dit qu'il fallait en réalité étendre le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec pour que ces personnes âgées reçoivent leur juste part des richesses du pays. Je demande à nouveau à madame le ministre quand elle présentera à la Chambre un programme visant à améliorer les régimes publics de pensions qu'elle compte respecter afin d'aider effectivement les personnes âgées qui en ont le plus besoin.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, si le député parle du rapport du groupe d'étude parlementaire, ce qui est apparemment le cas, à en juger d'après sa deuxième question, il sait sans doute que le gouvernement est en train de l'étudier. Comme nous l'avons toujours dit, nous comptons intervenir aussi rapidement que possible.

* * *

LA SANTÉ

LA FRÉQUENCE DES MALFORMATIONS CONGÉNITALES DANS LA PARTIE OUEST DE TORONTO

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle est au courant de l'article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui qui fait état de la fréquence des malformations incurables dans la partie ouest de Toronto. Son ministère possède-t-il des données qui confirment ces constatations, et étant donné le caractère dangereusement incertain des conclusions, son ministère mènera-t-il sa propre enquête sur ce triste phénomène?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, à priori, quand une étude sur la santé ou l'hygiène fonde l'une ou l'autre de ses constatations sur un élément de caractère racial, nous sommes, si je puis dire, doublement circonspects. Nous n'avons pas reçu les données pertinentes du ministère de la Santé de l'Ontario. Nous les avons demandées aujourd'hui. Je vais mettre le plus grand soin à étudier la façon exacte dont cette étude a été menée, la taille de l'échantillon et la région géographique précise pour voir si les conclusions sont valables ou non.

Questions orales

LES COMMUNICATIONS

L'ÉTUDE DU SOUS-COMITÉ SUR LES ÉMISSIONS À TENDANCES SEXUELLES ABUSIVES

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, ma question est destinée au président du Conseil privé. Étant donné que le sous-comité spécial sur les émissions à tendances sexuelles abusives est tombé dans l'oubli à la fin de la dernière session parlementaire, le 6 décembre, et étant donné que je suis en mesure de lui donner l'assurance que tous les membres du comité permanent des communications et de la culture ne demandent pas mieux que de voir ce sous-comité reconstitué sans délai, s'engagerait-il maintenant devant la Chambre à prendre toutes les dispositions nécessaires afin que ce sous-comité, si important pour tant de Canadiens, reprenne ses activités?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je prends note des instances du député. Il n'ignore pas que le comité est maître de ses propres décisions.

* * *

LES MESURES D'URGENCE

LES ABRIS ANTIRETOMBÉES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. En 1981, Planification d'urgence Canada publiait une brochure intitulée «onze mesures pour la survie». On y donnait des conseils sur la façon d'éviter les effets d'une explosion nucléaire, et on affirmait péremptoirement que: «Ce qu'il y a de mieux pour vous protéger, vous et votre famille, c'est un abri antiretombées». Le gouvernement s'est il assigné comme objectif que chaque Canadien ait un abri antiretombées et du revitaillement de secours en cas de catastrophe nucléaire, et est-ce ce qu'il conseille aux citoyens?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si je comprends bien, cette brochure a été publiée par Planification d'urgence Canada. Cela relève du président du Conseil privé.

M. le Président: Le député de Calgary-Ouest.

M. Gurbin: Une question supplémentaire.

M. le Président: Le député voudrait-il tenir compte du fait qu'un grand nombre de membres de son parti demandent la parole?

LA PROTECTION CONTRE UNE CATASTROPHE NUCLÉAIRE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au président du Conseil privé. J'aimerais qu'il réponde à la première question que j'ai posée au ministre de la Défense nationale. Le gouvernement a-t-il pour objectif que chaque Canadien ait un abri antiretombées pour se protéger d'une catastrophe nucléaire et lui conseille-t-il de prendre des mesures en ce sens? Si telle n'est pas son but, comment peut-il justifier que des abris antiretombées aient été construits et que de coûteuses mesures spéciales aient été prises pour protéger une toute petite élite du gouvernement et de la Fonction publique, au cas où il y aurait une explosion nucléaire?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a pour principe de fournir aux Canadiens la meilleure protection possible dans tous les cas de désastre national majeur, ce qui comprend évidemment le désastre nucléaire.

J'ai déjà dit qu'il était improbable que beaucoup de Canadiens survivent à un désastre nucléaire. Voilà pourquoi nous estimons qu'il est encore plus important de soutenir ceux qui, comme le premier ministre du Canada, s'efforcent d'amener les grandes puissances à parler de désarmement. C'est là ce qu'il peut y avoir de mieux comme défense. Mais cela ne nous empêche pas d'essayer de donner la meilleure protection possible au pays pour ceux qui, s'il y en a, survivraient à une catastrophe nucléaire.

* * *

LES FINANCES

LE PROGRAMME SPÉCIAL DE STIMULATION DE L'EMPLOI—LE MESSAGE SUR TÉLÉSCRIPTEUR DEMANDANT DE TRANSMETTRE TOUTES LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS AU BUREAU DU MINISTRE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Il se souvient sans doute que nous avons soulevé il a deux ou trois jours la question du programme spécial de stimulation de l'emploi. Le personnel de mon bureau n'a cessé depuis lors de téléphoner aux centres de main-d'œuvre du Canada pour tâcher d'obtenir des renseignements au sujet de ce programme, mais en vain. Cependant, nous avons découvert que lesdits centres ont reçu mardi, peu après la période des questions, un message sur téléscripteur leur enjoignant d'orienter toutes les demandes qu'ils pourraient recevoir vers le cabinet du ministre. Chercherait-on à cacher quelque chose? Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a décidé lui-même d'envoyer ce message ou si c'est l'un des employés de son bureau qui a pris cette initiative?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'entends parler de ce prétendu message. Encore une fois, je prends le député à témoin de ma surprise. Les députés de l'opposition voudraient que les ministres interviennent. Par contre, s'ils le font ils les accusent d'ingérence. Ils reprochent au ministre du Revenu national son indifférence, et ils en accusent d'autres d'un excès d'enthousiasme. Je dois avouer que je n'arrive pas à les suivre.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES SYSTÈMES DE VÉRIFICATION DES DÉLAIS DE LIVRAISON

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Postes. Il se souviendra que nous avons soulevé la question du faux test NEPS de livraison certifiée du courrier, qui a servi à donner l'impression aux Canadiens que le courrier est livré dans les délais au Canada. Le ministre sait probablement qu'un autre système de test vient d'être créé. Sait-il que ce système est tout aussi irréaliste et inadéquat que le système NEPS, parce que les résultats peuvent être déformés très facilement?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, il s'agit évidemment d'une question de débat, puisque les responsables de la Société canadienne des Postes considèrent que leur système de vérification de la qualité du courrier est un système qui a été mis à l'épreuve par des sociétés indépendantes, extérieures à la Société, et qu'il a été jugé valable non seulement par cette évaluation extérieure, mais aussi par des clients des Postes qui ont été appelés à participer à ce système de vérification.

Que l'honorable député ne croie pas à l'efficacité de ce système, c'est son droit, mais c'est là un débat qui se situe entre les autorités de la Société canadienne des Postes et lui-même.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES SUBVENTIONS DU PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—LA LETTRE ENVOYÉE AU PRÉSIDENT D'UNE ASSOCIATION LIBÉRALE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce dernier a démenti avec vigueur que les subventions du programme Canada au travail puissent être accordées en fonction des intérêts du Parti libéral. Mon bureau a reçu l'autre jour une enveloppe qui m'était adressée et qui contenait une lettre de M. Ken Jones, président de l'association libérale de White Rock (C.-B.). On y trouve ce passage:

● (1500)

Pour vous tenir au courant de l'objet de ce programme et de ce qu'il a permis de réaliser jusqu'à présent, je vous envoie un exemplaire de la proposition de subventions et une brochure décrivant le programme. Je joins aussi une description de la proposition que nous avons soumise dans le cadre de Canada au travail . . . Si je peux vous être de quelque utilité pour vous renseigner davantage sur ces programmes, n'hésitez pas à faire appel à moi . . .

Si la politique partisane du Parti libéral n'a rien à voir avec le programme Canada au travail, pourquoi les gens qui demandent des subventions devraient-ils présenter des instances au président de l'association libérale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai énormément de mal à comprendre le sens d'une telle question.

Notre devoir, en tant que députés et personnalités politiques, est de faire connaître aux citoyens les programmes qui ont été institués par des organismes gouvernementaux, qui découlent du budget ou de diverses mesures prises par le gouvernement. C'est pourquoi les députés de ce côté-ci de la Chambre se donnent la peine d'écrire ce genre de lettre pour prévenir les gens de leur circonscription que certains fonds sont disponibles, qu'il existe des programmes de recyclage, des programmes pour les chômeurs ou encore un programme d'assurance-maladie. De ce côté-ci de la Chambre, nous faisons notre travail. Nous achetons même des panneaux pour faire connaître ces programmes aux citoyens. Nous n'hésitons pas à faire de la publicité pour faire connaître l'existence de ces programmes.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Les députés d'en face nous ont reproché à maintes reprises de tout dissimuler, de tout faire en cachette, affirmant que les citoyens ont le droit de savoir; et quand nous donnons à ces derniers des renseignements sur les programmes du gouvernement, sur les avantages du budget, voilà le genre de question qu'on nous pose. Les bras m'en tombent.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE RESTAURANT DU PARLEMENT

DÉPÔT DES ÉTATS DE COMPTES ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau les états de comptes du restaurant du Parlement, et je fais remarquer aux députés qu'il n'y a pas là de quoi rire, ainsi que le rapport du vérificateur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1983.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DU RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau les rapports dans lesquels le greffier des pétitions déclare avoir examiné les pétitions présentées par des députés le mercredi 8 février 1984, et les avoir trouvées conformes au Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Monsieur le Président, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quel sera l'ordre du jour pour demain et, si possible, pour lundi, mardi et jeudi.

M. Pinard: Monsieur le Président, demain nous commencerons le débat sur le projet de loi C-9 et, si nous terminons, nous attaquerons le projet de loi C-10. Lundi, nous reprendrons le débat sur le projet de loi C-9, si nécessaire, et ensuite nous passerons au projet de loi C-10. En outre, je désigne mardi prochain comme journée d'opposition.

Mercredi, selon l'heure du budget et la longueur du discours, nous reprendrons le débat sur le projet de loi C-9 ou C-10 dans cet ordre. Jeudi prochain, nous aurons notre première journée de débat sur le budget.

En ce qui concerne l'heure du budget, je crois que l'opposition préférerait que le ministre des Finances fasse son discours le soir, à 20 heures, je suppose. J'en ai parlé au ministre des Finances, qui étudie la question et nous dira ce qu'il en est demain, après la période des questions.

M. Nielsen: Je remercie le leader à la Chambre de ces renseignements. Il sait, comme nous tous, que traditionnellement, le discours du budget est prononcé à 20 heures. Mais, en raison du Règlement provisoire, il a fallu, lors du dernier budget, que la Chambre donne son consentement pour que le discours soit prononcé aussi tard. Pour faciliter le travail de planification du leader du gouvernement à la Chambre, je peux lui dire que de ce côté, nous sommes heureux de consentir à l'avance à ce que le discours du budget commence à 20 heures mercredi soir.

M. Pinard: Monsieur le Président, je suis heureux de cette offre de collaboration. Mais, nous devons également réexaminer nos traditions séculaires dans le nouvel esprit de la réforme parlementaire qui veut que l'on abolisse ces séances du soir. Par contre, j'ai déjà dit plus tôt que nous n'étions pas décidés. Je voudrais toutefois entendre le ministre des Finances. Nous aurons besoin du consentement de la Chambre si le discours du budget est prononcé à 20 heures, pas s'il a lieu, par exemple, à 15 heures après la période des questions. Comme je l'ai dit précédemment, le ministre des Finances prendra sa décision d'ici demain et informera la Chambre, vraisemblablement demain midi.

M. Deans: Monsieur le Président, je ne peux pas donner mon consentement tout de suite, tant que je n'ai pas entendu ce que le ministre des Finances a en tête. J'ai discuté de cette question avec mes collègues et je ne vois pas très bien pourquoi on pourrait vouloir que ce discours ait lieu à 20 heures, bien que je sois en principe d'accord.

M. Nielsen: Ça a toujours été à 20 heures.

M. Deans: Par conséquent, je voudrais entendre certaines des raisons pour lesquelles le discours du budget devrait être prononcé à 20 heures plutôt que pendant les heures normales de séance.

M. Nielsen: Il a toujours été prononcé à cette heure-là.

M. le Président: Trois députés m'ont donné avis de questions. Le député de Winnipeg-Nord-Centre, le député de Montmorency-Orléans et le ministre du Travail qui, je pense, désire faire une déclaration.

* * *

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DÉSIGNÉ

MEILLEURS VŒUX À L'HON. JEANNE SAUVÉ

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je vous suis très reconnaissant de me permettre d'exprimer une inquiétude qui est certainement partagée par tous les députés à la Chambre. Depuis longtemps, nous sommes fort inquiets au sujet de la santé de notre ancien Président, M^me^ Jeanne Sauvé. C'est avec tristesse que nous avons appris les problèmes de santé dont elle a souffert pendant son mandat à la présidence de la Chambre et depuis qu'elle a été désignée pour occuper le poste de gouverneur général. Nous avons donc été ravis d'apprendre hier soir, aux nouvelles de Radio-Canada, que sa santé s'améliore nettement et qu'il y a bon espoir qu'elle soit parfaitement rétablie très bientôt.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Nous nous réjouissons d'apprendre cette nouvelle diffusée par Radio-Canada et annoncée ici. Nous souhaitons ardemment faire tout ce qui est en notre pouvoir pour l'aider à jouir d'une très bonne santé. Nous lui transmettons nos meilleurs vœux. Que Dieu la bénisse.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Au nom de tous les députés, je me ferai un plaisir de transmettre ces bons vœux de la Chambre des communes à M^me^ Sauvé.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'EMPLOI À UN CLUB DE JUDO

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Monsieur le Président, au cours de la période des questions orales d'hier, et ça s'est reproduit aujourd'hui, les députés néo-démocrates de Yorkton-Melville (M. Nystrom) dans le cas d'hier, et de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) aujourd'hui, ont laissé entendre qu'une subvention accordée dans ma circonscription électorale à un organisme de loisirs du quartier Giffard dans la ville de Beauport avait été accordée sans les autorisations nécessaires de la Direction de la création d'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Monsieur le Président, je voudrais nier, avec la dernière des énergies, les faussetés qui ont été véhiculées par ces députés.

M. le Président: L'honorable député a fait sa déclaration. Je dois dire qu'il n'a pas soulevé de vraie question de privilège, mais il a fait plutôt un rappel au Règlement. Maintenant, il a fait sa déclaration, et je pense que tout le monde a bien compris ce qu'il a dit.

L'honorable ministre du Travail (M. Ouellet) a la parole.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. COOPER—LA TENTATIVE D'INTIMIDATION IMPUTÉE À UNE FONCTIONNAIRE DE POSTES CANADA

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais répondre aux observations faites lundi dernier par le député de Peace River (M. Cooper) au sujet de la conduite prétendument répréhensible d'une employée de Postes Canada, qui aurait, selon le député «tenté d'entraver ma liberté de parole à la Chambre». Ces paroles figurent à la page 1102 du hansard.

L'intervention du député portait essentiellement sur le fait qu'il aurait été menacé par une employée de Postes Canada. Comme vous vous en souviendrez, j'avais promis d'examiner la question et de faire rapport à la Chambre à la première occasion. C'est ce que j'ai fait, monsieur le Président, et je suis heureux de vous faire connaître aujourd'hui les résultats de mes démarches ainsi qu'aux députés.

D'abord, j'ai découvert que le député de Peace River ne s'était jamais entretenu directement avec l'employée de Postes Canada. L'affaire soulevée par le député repose entièrement sur des conversations qu'a eues l'adjoint du député avec cette personne. Autrement dit, les allégations du député découlent de l'interprétation qu'a donnée son adjoint d'une conversation qu'il a eue avec une employée de Postes Canada.

• (1510)

Je suis personnellement entré en contact avec cette employée, qui m'a donné l'assurance qu'à aucun moment de la conversation, elle n'avait formulé de menaces susceptibles d'empêcher le député de jouer son rôle de porte-parole de l'opposition officielle ou de donner l'impression que Postes Canada refusait sa collaboration.

Je puis garantir que la personne en question est attachée depuis deux ans au bureau du président, où elle s'occupe des requêtes et des demandes de renseignements des députés de tous les partis, des sénateurs et du public. Pas une seule fois en deux ans, ses compétences professionnelles n'ont été remises en question, malgré les difficultés et les exigences du poste qu'elle occupe. Les accusations portées par le député de Peace River qui lui reproche, outre son attitude arrogante, d'avoir menacé un député, de manquer d'esprit de collaboration au point de faire obstruction et de manifester du mépris pour le Parlement—autant d'accusations lancées par ouï-dire puisque, je le répète, le député ne s'est jamais entretenu directement avec la personne en question—sont, à mon avis, imméritées et injustifiées.

Je pense honnêtement qu'étant donné l'explication que j'ai obtenue, l'accusation du député de Peace River, qui prétend qu'il y a eu atteinte à ses privilèges de parlementaire, est tout à fait sans fondement.

Pour terminer, en tant que ministre responsable de Postes Canada, je puis assurer au député et à tous ses collègues qu'ils peuvent continuer à compter sur l'entière collaboration de Postes Canada, surtout le député en sa qualité de critique de la loyale opposition de Sa Majesté, ainsi que les autres qui présentent de temps à autre des instances au nom de leurs électeurs.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): A ce sujet, monsieur le Président, vous vous souvenez sans doute que lorsque le député de Peace River (M. Cooper) a soulevé le problème pour la première fois, j'ai dit à la présidence qu'il serait prudent de demander au ministre d'effectuer des vérifications et de faire rapport à la Chambre, ce qu'il vient de faire. Si je puis me permettre une autre suggestion à la présidence, la voie à suivre désormais, compte tenu de l'explication du ministre, serait de permettre au député de Peace River d'étudier la réponse du ministre, lorsque le hansard sera imprimé demain. Lorsqu'il l'aura fait, nous déciderons, si besoin est, de soulever à nouveau la question.

M. le Président: Le député du Yukon (M. Nielsen), dans sa sagesse habituelle, a fait une proposition des plus sages, que j'accepte avec plaisir.

Une voix: Oh, oh!

M. le Président: Bien sincèrement, sa proposition est sage.

* * *

LES FINANCES

LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'EMPLOI À UN CLUB DE JUDO

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Monsieur le Président, je voudrais obtenir votre avis. Il y a un certain temps, j'ai soulevé un rappel au Règlement, mais vous ne m'avez pas autorisé à rectifier des allégations sans fondement d'un député néo-démocrate. Je voudrais savoir pourquoi je n'ai pas eu la chance de rectifier ces allégations fausses.

M. le Président: Le député n'a pas soulevé une question de privilège et n'a même pas mentionné que c'en était une. Il ne s'agit guère d'un rappel au Règlement, mais d'une question litigieuse. Le député a déclaré catégoriquement qu'il rejetait les accusations. La présidence a pris soin de ne pas l'interrompre et de lui laisser faire une déclaration très explicite. Il avait le droit de rétablir les faits.

Le compte rendu révélera, je crois, que le député a nié catégoriquement les accusations et a déclaré qu'elles étaient fausses. Je présume que c'est ce qu'il répéterait. Dans les circonstances, la présidence espère que ce différend évident entre les députés, qui n'a rien d'exceptionnel, pourrait maintenant être mis de côté. Le député de Montmorency-Orléans (M. Duclos) aura la chance d'examiner le compte rendu. Il voudra peut-être soulever la question d'une autre façon à la Chambre ou devant un des comités.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président, j'ai été accusé d'avoir fait des allégations.

[*Français*]

Si vous regardez le hansard, à la page . . .

M. le Président: A l'ordre! Je demande à l'honorable député de me dire s'il soulève la question de privilège ou s'il invoque le Règlement. Qu'est-ce qu'il veut faire en ce moment?

M. Nystrom: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, parce que le député de Montmorency-Orléans m'a attribué des propos.

[*Traduction*]

M. le Président: Non. La présidence préfère poursuivre maintenant avec les travaux inscrits à l'ordre du jour.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. NYSTROM—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE—LA TENUE D'UN VOTE LIBRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 281 personnes de la circonscription fédérale de Yorkton-Melville, qui souhaitent par ce moyen manifester leur opposition à l'essai des missiles de croisière. Il convient sans doute de déposer aujourd'hui cette pétition, surtout après les excellents discours que nous avons entendus ce matin à la Chambre. Les soussignés s'inquiètent du fait que nous procédons à ces essais en acquiescement à la requête qui nous a été présentée par les autorités américaines, et non pas par les autorités de l'OTAN.

A ces causes, vos pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à permettre la tenue d'un vote libre à la Chambre des communes, afin que les députés de tous les partis indifféremment puissent se prononcer selon leur conscience, et non pas selon les directives de leurs partis respectifs sur la question de l'essai des missiles de croisière.

* * *

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Jack Burghardt: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le Président, on me permettra d'abord de féliciter mes deux collègues qui ont proposé et appuyé la motion sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Monsieur le Président, j'aimerais au début de ce court exposé offrir au nouveau gouverneur général désigné, M^me^ Sauvé, mes meilleurs vœux de prompt rétablissement et lui souhaiter, comme l'a fait mon honorable collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) aujourd'hui, un prompt rétablissement et qu'elle nous revienne dans les plus brefs délais.

• (1520)

Monsieur le Président, au cours de ce bref exposé, j'aimerais traiter de quatre sujet: Tout d'abord de la cartographie; deuxièmement, de l'Office canadien de renouveau industriel; troisièmement, d'un sommet économique régional en Estrie; et quatrièmement, de la création du ministère de la Jeunesse.

Monsieur le Président, l'annonce au sujet de la cartographie faite par l'honorable Jean Chrétien, le 30 janvier dernier, a créé une profonde satisfaction à Sherbrooke et dans les Cantons de l'Est, car depuis sept ans les Sherbrookois et les Estriens souhaitent vivement que ce projet se réalise. Je ne raconterai pas ici les péripéties d'un dossier qui m'a causé bien des nuits blanches et d'innombrables démarches, mais je tiens cependant à remercier mes collègues des Cantons de l'Est, les ministres régionaux qui ont eu à piloter ce projet, notamment le député de Drummond (M. Pinard) et le secrétaire d'État (M. Joyal) et surtout à remercier très sincèrement l'honorable ministre des Finances et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour leur travail acharné dans ce dossier et pour la compréhension des efforts qui ont été effectués et des vœux de la population de Sherbrooke et de l'Estrie.

Cette annonce, monsieur le Président, sans assurer un développement économique pour les prochaines décennies, apporte à notre région un élément extrêmement important dans la restructuration industrielle de notre région. La cartographie, inutile de le dire, est un secteur de pointe, et l'Institut de cartographie qui viendra s'établir chez nous au cours des prochaines années sera l'un des instituts cartographiques les plus perfectionnés au monde. Une centaine de cartographes, venant de la capitale nationale chez nous en Estrie, en plus des 300 cartographes qui seront recrutés à Sherbrooke, représentent des occasions intéressantes pour les finissants de nos institutions locales. Les investissements de plus de 75 millions de dollars et l'achat d'équipement ultra moderne, en plus des 15 millions de dollars de masse salariale annuelle, signifient que l'Institut de cartographie deviendra l'un des gros employeurs et l'une des industries les plus importantes de la région que je représente.

Nous aurons l'occasion au cours des prochains mois, à travers les divers clubs sociaux de la région, d'informer la population sur ce que sera cet Institut de cartographie à Sherbrooke. Un centre d'information sera prochainement ouvert, de même qu'un centre de recrutement où des locaux loués temporairement serviront à former les futurs cartographes. L'un des éléments les plus intéressants de l'annonce qui a été faite par M. Chrétien la semaine dernière, c'est la coopération qui s'établira entre le nouvel Institut et les universités de Sherbrooke et Bishop, vu la proximité des deux institutions de haut savoir. Le nouvel Institut de cartographie pourra établir ainsi de fructueux contacts avec plusieurs facultés, entre autres la Faculté des arts par le biais du Département de géographie, la Faculté des sciences appliquées et la Faculté des sciences pures. Cette coopération qui s'établira avec nos institutions locales ne pourra qu'être bénéfique aux universités, aux universitaires, aux professeurs, aux chercheurs et aux futurs cartographes.

Monsieur le Président, l'aboutissement de ce dossier représente, pour moi, le plus important que j'ai eu à défendre au cours de ma carrière politique. Et je suis extrêmement fier de cette annonce et surtout de la détermination du gouvernement et des ministres avec lesquels j'ai eu à discuter, de l'intention bien arrêtée du gouvernement, dès le départ, de compléter cet excellent programme de décentralisation des services fédéraux vers les provinces. Par le transfert de la cartographie à Sherbrooke, c'est la fin de la deuxième et dernière phase du programme gouvernemental de décentralisation. Personnellement, et je suis certain d'exprimer ici le souhait de l'immense majorité des citoyens de Sherbrooke et de l'Estrie, je pense que les terrains pour l'érection de ce futur édifice qu'habitera la cartographie seront choisis dans les plus brefs délais et que la construction de cet important édifice sera mise en chantier dans un avenir très rapproché.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant dire un mot à propos de l'Office canadien de renouveau industriel. Le 26 octobre 1981, le premier ministre du Canada annonçait la création de l'Office canadien pour un renouveau industriel. Le mandat de l'OCRI consistait à favoriser la restructuration, le regroupement et la modernisation des entreprises des secteurs du textile et du vêtement afin de renouveler la base économique des régions fortement dépendantes de ces industries et qui sont toujours les plus susceptibles d'être touchées par la libéralisation progressive du commerce international. Pour ce faire, un volet de cinq ans et un programme régional de renouveau industriel d'une durée minimum de deux ans furent mis sur pied afin d'atteindre ces objectifs précis. Aucune des sept régions canadiennes désignées n'a pu profiter du programme avant un an à cause du temps nécessaire à l'implantation d'une équipe de travail compétente, tant au chapitre de l'analyse des dossiers, qu'à celui de la prospection sectorielle et, bien sûr, de la réalisation d'études spécialisées, afin de déterminer les stratégies industrielles pour chacune des sept régions canadiennes choisies.

Dans le cas de la région de Sherbrooke-Magog, ce n'est que le 24 novembre 1982 que cette étude fut rendue publique et, en effet, une société d'experts conseils, la Gaucher Pringle, déposait alors son analyse économique de la région de Sherbrooke-Magog et proposait une stratégie de renouveau industriel axée sur le développement et la prospection d'industries de haute technologie dans les domaines de la micro-électronique, de la transformation des métaux, des plastiques et du paramédical. Cela signifie que les régions désignées n'ont pu bénéficier du programme que pour une période d'à peine un an et non deux ans, et qu'en toute vérité, ce n'est que depuis une dizaine de mois que nos régions peuvent profiter des avantages de ce programme spécial.

Le programme de l'OCRI représente des avantages certains en comparaison avec le nouveau programme de développement industriel et régional. Les avantages sont les suivants: la prospection faite par les fonctionnaires du MIC-MEER l'est pour l'ensemble des provinces canadiennes, alors que la prospection faite par les représentants de l'OCRI l'est pour les sept régions désignées seulement, c'est-à-dire Cornwall, Hawkesbury, Trois-Rivières, Shawinigan, Victoriaville et Plessisville, Valleyfield, Drummondville et Sherbrooke-Magog. La contribution fédérale est d'ailleurs plus généreuse avec le programme de l'OCRI au regard du PDIR, le premier pouvant offrir des subventions pour l'achat de terrains industriels, les coûts de préproduction et les services en commun, alors que le second limite sa contribution aux immobilisations en bâtiments et en machinerie seulement, si l'on considère un projet d'investissement. Le champ d'intervention est également plus intéressant avec l'OCRI par le fait que ses offres de subvention peuvent être faites à des entreprises de nature commerciale, ce qui ne serait pas la situation dans le cas du PDIR.

Le Conseil d'administration de l'OCRI qui a pleine et entière juridiction sur les offres pour la réalisation des projets prend ses décisions dans des délais très rapides, ce qui convient beaucoup mieux, bien sûr, aux industriels, que dans le cas du PDIR. C'est le cas entre autres à Sherbrooke de la compagnie Tie Communications et de la Travenol qui sont venues s'établir récemment.

Enfin, un paiement peut être affecté avec l'OCRI, alors que moins de 25 p. 100 des actifs sont requis, tandis qu'avec le nouveau programme mis sur pied par le ministère, aucun paiement ne peut être accordé avant 30 jours après la mise en exploitation commerciale. Ce qui signifie pour certains projets des coûts d'intérêt supplémentaires très importants lorsque plusieurs mois s'écoulent entre l'acquisition de l'équipement, son installation et sa mise en production.

Ainsi, depuis que le programme régional de l'OCRI est applicable, c'est-à-dire depuis le 8 avril 1982, la région de Sherbrooke-Magog a vu une vingtaine de projets industriels acceptés, ces projets pouvant créer près de 700 emplois et générer ainsi plus de 55 millions de dollars d'investissements, ce qui est remarquable, compte tenu de la conjoncture économique actuelle. Et ces projets compensent partiellement pour les 1,300 emplois perdus à Sherbrooke et à Magog depuis deux ans dans le domaine du textile, du vêtement et de la chaussure.

C'est pour ces raisons, monsieur le Président, que les villes de Sherbrooke et de Magog demandent au gouvernement du Canada de reconduire pour au moins deux autres années leur désignation en zones spéciales de l'OCRI afin que les efforts de renouveau industriel soient maintenus dans les régions fortement dominées par l'industrie du textile, du vêtement et de la chaussure, et par conséquent, qui ont été plus durement touchées au cours des deux dernières années par les pertes permanentes d'emplois dans ce secteur.

D'ailleurs, dans cette Chambre, le 24 janvier dernier, monsieur le Président, je proposais une motion dans laquelle je disais, et je cite:

> Avec l'appui de mes collègues des Cantons de l'Est, nous demandons avec insistance au gouvernement canadien de se pencher dans les meilleurs délais sur la requête déposée par la ville de Sherbrooke et la ville de Magog à l'effet de poursuivre pour au moins deux ans cet excellent programme qui a permis à notre région durant une période économique difficile de faire des progrès remarquables.

Monsieur le Président, je suis heureux de constater que le ministre responsable est actuellement dans cette Chambre; je sais qu'il m'écoute avec une oreille attentive, et d'ailleurs pour l'en convaincre encore davantage, l'éditorialiste en chef de *La Tribune*, récemment, publiait un article intitulé: OCRI, mieux que le Lotto 6/49. Il disait, et je cite:

> Si le programme d'OCRI était reconduit pour quelques années, d'autres industries de forte taille comme Tie Communications pourraient s'installer dans la région et lui donner une vocation qui de par sa nature inciterait d'autres compagnies spécialisées en électronique à émigrer chez-nous.

Et je recevais récemment une lettre qui été envoyée au très honorable premier ministre (M. Trudeau) et dans laquelle le président de la Chambre de commerce de Sherbrooke disait ceci, et je cite:

> Les efforts des différents intervenants économiques des régions de Sherbrooke et Magog depuis les dernières années commençaient à porter fruit avec la venue du programme OCRI. L'arrêt de ce programme, nous le craignons, pourrait réduire énormément l'impact et les résultats de ces efforts. Nous espérons que vous accorderez une attention particulière à notre demande et qu'une annonce prochaine de l'extension du programme OCRI sera faite et à cet effet, il nous fera plaisir, monsieur le premier ministre, de vous recevoir à Sherbrooke afin d'effectuer cette annonce.

• (1530)

Monsieur le Président, j'espère que le gouvernement considérera cette demande légitime de la part de la région pour continuer cet excellent programme qui, au dire de tous les intervenants économiques du milieu, représente sûrement le

meilleur programme mis sur pied par le gouvernement fédéral au cours des dernières années.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant aborder le Sommet économique régional qui doit se tenir à Sherbrooke en novembre prochain, selon toute vraisemblance. J'aimerais au départ citer un discours que j'ai prononcé dans cette Chambre le 7 novembre 1981, dans lequel je proposais qu'un sommet économique régional soit tenu, et je me cite:

Pour coordonner nos efforts sur le plan économique, il me semble qu'une bonne façon serait de tenir d'ici quelques mois un sommet économique dans notre région. Nous pourrions, dans un premier temps, réunir les intervenants économiques de Sherbrooke et, dans un deuxième temps, peut-être avoir un Sommet économique régional, afin de nous assurer que nos interventions auprès des divers paliers de gouvernement aient la plus grande efficacité possible.

Commençons d'abord par nous entendre au niveau de Sherbrooke sur les priorités, les orientations et à examiner les modalités d'actions. Lorsque ceci sera fait, nous pourrons inviter la grande région de l'Estrie à se joindre à nous dans un effort de développement, dans un effort commun de développement, parce que le développement économique de la région de Sherbrooke est très étroitement lié, dis-je, à celui de l'Estrie et *vice versa*. Ce sommet économique, en plus de nous permettre de faire le point sur la situation et de décider des orientations à poursuivre, nous permettrait également d'établir les grandes priorités de la région pour les prochaines années. C'est ce qui s'impose, à mon humble avis. Au cours des dernières années, nous avons eu des sommets économiques dans la région sur le textile, sur la chaussure, sur le meuble, mais un sommet économique régional nous permettrait donc de faire connaître l'état de santé de tous les secteurs de l'économie de Sherbrooke et nous donnerait l'occasion de décider de l'orientation que nous souhaitons voir pour notre région.

Monsieur le Président, le 27 octobre dernier, le caucus du Parti québécois de l'Estrie décidait d'annoncer dans une conférence de presse qu'un sommet économique aurait lieu vers la fin de l'année 1984. Et après avoir annoncé la tenue de ce sommet, la présidente du Conseil des députés du Parti québécois de l'Estrie a rappelé entre autres dans cette conférence de presse les origines et la raison d'être des sommets économiques dont la formule a été mise au point, disait-elle, par le gouvernement du Québec et expérimentée avec succès dans plusieurs régions.

Monsieur le Président, je recevais en novembre dernier une lettre du ministre responsable, pour la région, l'honorable Raynald Fréchette, lettre qu'il m'a fait parvenir le 11 novembre dernier et dans laquelle il disait: «Pour votre information, j'aimerais vous indiquer que les membres de ce comité»—parlant du Comité d'orientation de ce sommet économique—«seront des élus, des chefs d'entreprises, des personnes détenant un pouvoir décisionnel dans leur secteur et dont l'impact dans leur milieu est reconnu».

Il propose entre autres que 28 personnes au niveau régional composent le comité devant orienter ce sommet économique, et dans une lettre que je lui expédiais au début janvier, je lui soumettais bien humblement deux propositions. La première: que la «députation» fédérale au niveau de la région ait deux sièges, et la deuxième, que la «députation» provinciale, à l'Assemblée nationale, ait également deux sièges. Mais, malheureusement, cela n'a pas été retenu et il m'écrivait récemment que les 24 membres, et je cite la lettre: «Les 24 membres présents à cette rencontre ont procédé à l'analyse des propositions que vous avez faites, des propositions contenues dans votre lettre, et après discussion ont unanimement pris la décision de ne retenir ni l'une ni l'autre des deux propositions».

Monsieur le Président, j'aimerais dire en ce qui touche à ce Sommet économique régional que la participation des députés fédéraux de l'Estrie sera assurée puisqu'on nous donne un siège. Ce que je regrette cependant, c'est qu'à l'heure actuelle, le Caucus régional péquiste de l'Estrie à l'Assemblée nationale détiendra deux sièges, et n'ont pas été invités à participer les quatre députés libéraux siégeant à l'Assemblée nationale.

Il me semble qu'on aurait pu copier très bien ce qui a été fait dans d'autres régions du Québec, notamment chez mon collègue de Terrebonne (M. Comtois) qui a coprésidé avec un ministre de l'Assemblée nationale le Sommet économique De Lanaudière. Et tous les intervenants, tous les députés au niveau fédéral et provincial sont intervenus lors de ce sommet économique-là. A titre d'exemple, le député de Joliette (M. La Salle), qui n'est pas libéral, et le député de Terrebonne sont intervenus en tant que représentants de cette région lors de leur sommet économique. A l'heure actuelle, les députés libéraux de l'Estrie, à l'Assemblée nationale, ne sont pas invités. J'espère, puisque nous en sommes au début de l'organisation de ce sommet économique, que les membres du Comité d'orientation voudront se pencher sur cet aspect-là et faire en sorte que tous les élus, à quelque palier de gouvernement qu'ils soient, et qui représentent l'Estrie, soit à l'Assemblée nationale, soit à la Chambre des communes, soient également invités à participer lors de ce sommet qui devra se tenir vers la fin de l'année. Pour ma part, je tiens à assurer aux organisateurs de ce Sommet que la «députation» fédérale de l'Estrie sera présente, qu'elle y participera activement et que nous apporterons toute la collaboration possible à l'organisation afin que ce Sommet économique extrêmement important pour notre région remporte un véritable succès.

Monsieur le Président, j'aimerais finalement traiter, très brièvement d'un problème qui m'apparaît sûrement le plus pénible, à l'heure actuelle au Canada, c'est celui du chômage surtout chez les jeunes. En ce qui touche à la jeunesse, je le reconnais au départ, le problème n'est pas plus facile au Canada qu'il ne l'est dans d'autres pays, dans plusieurs régions de notre pays la situation est encore plus dramatique que dans celle que je représente. Le chômage chez les jeunes est, à mon humble avis, un grand drame social au Canada. Nous ne pouvons pas laisser perdre d'immenses talents dans l'oisiveté, dans l'angoisse et dans l'appréhension du lendemain. Pour l'avenir de notre pays, les bâtisseurs de demain, les énergies perdues aujourd'hui pourraient s'avérer extrêmement coûteuses si dès maintenant, nous ne faisons pas tout ce qui est humainement possible pour alléger la situation et aider les jeunes qui se cherchent des emplois et qui veulent travailler, mais qui n'en ont pas la chance, aussi bien à cause de la situation économique actuelle, qu'à cause très souvent de la structure même de l'emploi.

J'aimerais, ici, remercier d'une façon particulière le Cabinet qui a décidé de créer un ministère de la Jeunesse. Bien sûr, le ministère de la Jeunesse ne réglera pas tous les problèmes de l'emploi chez les jeunes au Canada; mais une chose est certaine, c'est que ce ministère permettra aux jeunes d'orienter certaines de leurs actions et de faire pression auprès du gouvernement par l'intermédiaire des programmes qui s'adressent surtout à eux, de faire pression, dis-je, pour que ces programmes soient prolongés dans certains cas, et que, dans d'autres cas, ils soient créés. Car à l'heure actuelle, dans nos régions, chaque semaine nous recevons une multitude de jeunes qui viennent nous rencontrer à nos bureaux de circonscriptions

pour nous demander de faire le plus possible afin que le chômage qui les frappe encore plus cruellement que d'autres soit réglé.

Monsieur le Président, j'aurais énormément de choses à dire. Il me reste encore quatre pages de mon discours, mais malheureusement je . . .

M. le Président: A l'ordre! C'est avec regret que je dois interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Questions. Commentaires.

[*Traduction*]

M. Skelly: Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt le député de Sherbrooke nous parler de ses inquiétudes au sujet du chômage. Je me demande s'il pourrait préciser jusqu'où vont ces inquiétudes. Cette semaine, à Ottawa, un grand nombre de pêcheurs de la côte ouest de la Colombie-Britannique ont tenté de solliciter son appui sur le député. Serait-il disposé à dire à la Chambre s'il a reçu ces démarcheurs et s'il s'est engagé à communiquer avec le ministre ou à présenter des instances à la Chambre au sujet du sort des pêcheurs? L'attitude du gouvernement dans ce dossier va provoquer un très grave problème de chômage. Le député est-il en mesure . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Avant de permettre au député de Sherbrooke de répondre à cette question, je voudrais revenir sur un point que j'ai déjà signalé. Je rappelle que les questions et observations doivent porter sur les questions précises que le député précédent a abordées dans son intervention. Je sais que le député de Comox-Powell River (M. Skelly) traite du chômage en général, mais il soulève une question précise que le député de Sherbrooke n'a pas abordée dans son discours. En l'occurrence, toutefois, j'autorise la question.

• (1540)

M. Pelletier: Monsieur le Président, je crois pouvoir dire au député de Comox-Powell River (M. Skelly) que j'ai effectivement rencontré une délégation de pêcheurs de Colombie-Britannique hier. Ils sont restés dans mon bureau environ une demi-heure. Nous avons discuté de toute cette question. Je leur ai dit que je parlerais au ministre du problème qu'ils m'ont exposé. J'ai lu les différents documents qu'ils m'avaient envoyés avant leur visite. Notre entretien a été très cordial. Je leur ai dit que j'avais travaillé avec le ministre des Pêches (M. De Bané) lorsqu'il était ministre de l'Expansion économique régionale et président du Comité de l'expansion économique régionale et que c'était, à mon avis, l'un des ministres les plus larges d'esprit que je connaisse. Je leur ai dit également que notre caucus avait souvent discuté des problèmes des pêcheurs de Colombie-Britannique et que leur initiative ne pouvait que contribuer à améliorer la situation. Je ne veux pas dire qu'elle sera réglée à la satisfaction de tous, mais il est certain que des représentants du gouvernement ont entendu leur message et qu'ils l'ont transmis au ministre.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'ai juste une chose à ajouter. En tant que député de la côte ouest, je tiens à remercier le député de l'attention qu'il a portée à cette question. Certains de nos collègues n'ont pas eu le temps de s'en occuper. Néanmoins, en tant que député de la région, je remercie le député d'en face pour le temps et les efforts qu'il a consacrés à ce problème et je suis certain qu'il s'efforcera d'accorder à cette question la priorité qu'elle mérite et qu'il tiendra les promesses qu'il a faites à ces pêcheurs.

M. le vice-président: A l'ordre. Je dois ajouter quelque chose à ce que j'ai déjà dit. De toute évidence, ce qui vient d'être dit n'avait rien à voir avec le sujet du débat ni le discours précédent du député. A l'avenir, je serai plus prudent avant d'autoriser des réponses à ce genre de questions. Le débat.

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur le Président, je voudrais profiter des quelques minutes dont je dispose pour aborder un sujet qui me semble très important pour la trame même de notre pays. Il y a quelques mois, notre chef m'a confié la responsabilité de porte-parole du parti conservateur en matière de multiculturalisme. J'ai eu la merveilleuse expérience, monsieur le Président, de parcourir le Canada en tous sens et de rencontrer des personnes et des groupes représentant nos diverses collectivités ethniques et culturelles. Ainsi, j'ai eu la chance inouïe de me faire nombre de nouveaux amis.

Je voudrais rappeler aux députés, monsieur le Président, que le Canada tire notamment sa force de sa diversité. Presque chacun d'entre nous, par exemple, vient d'un endroit différent. Non seulement cette diversité existe à la Chambre des communes mais, mieux encore, dans le pays tout entier. Elle nous donne cette qualité et cette saveur particulières qu'on nous reconnaît à peu près partout dans le monde. Nous venons de divers pays. Nous avons chacun notre passé, notre langue, nos coutumes, notre couleur, ce qui nous individualise et fait en même temps notre force. Quand nous avons enfin appris à travailler ensemble, à nous respecter mutuellement, à vraiment nous comprendre les uns les autres, nous devenons des êtres forts et c'est à ce moment, monsieur le Président, que nous sommes de vrais Canadiens.

En général, les Canadiens s'attendent que leur gouvernement donne l'exemple. La plupart du temps, ils cherchent dans leur gouvernement leur reflet et, parfois, celui de leur collectivité. A ce propos, monsieur le Président, je voudrais évoquer toute la question du multiculturalisme et montrer le chemin parcouru depuis 1971. En effet, c'est en 1971 que le premier ministre (M. Trudeau) a créé le ministère d'État au Multiculturalisme. Toutefois, j'ai été étonné de constater, en parlant avec les gens que j'ai rencontrés au cours de mes voyages, combien la population en général était encore peu sensibilisée aux buts et aux objectifs que poursuit le ministère qui existe pourtant depuis treize ans. On dirait, monsieur le Président, que les gouvernements, surtout libéraux, qui se sont succédés depuis 1971 n'ont favorisé le multiculturalisme que pour la forme, pour la bonne raison que, malgré toutes les belles paroles, ce n'est pas une priorité pour le gouvernement. Plus grave encore, monsieur le Président, on ne lui a pas donné de budget convenable.

Comme la plupart d'entre nous le savent, le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Collenette) relève du Secrétariat d'État, dont le budget, sans compter les fonds et les subventions qu'il distribue, s'établit aux environ de 200 à 300 millions de dollars. Le multiculturalisme, bien sûr, n'est certes pas une des priorités du ministère du Secrétariat d'État. Au départ le budget affecté au multiculturalisme était d'environ 10 millions et celui projeté pour l'année qui vient sera de l'ordre de 18 à 20 millions de dollars. Vu qu'il est si modeste, et comme ce ministère est englobé dans celui, plus grand, du Secrétariat d'État, il constitue, comme auparavant, un secteur

oublié au sein même du gouvernement. Il en résulte que les Canadiens de tout le pays dont les origines ne sont ni anglaises ni françaises et qui sont au nombre de huit à dix millions, estiment, à juste titre à mon avis, que tout le domaine du multiculturalisme n'a qu'une importance symbolique qu'on rehausse à l'époque des élections pour gagner des votes.

En effet, quand on parcourt le pays, on entend dire que la communauté culturelle ethnique canadienne est courtisée quelques mois avant les élections—et nous en observons déjà les manifestations à l'heure actuelle—pour ensuite être en grande partie oubliée, quoique pas complètement, quelques mois après. C'est ce qu'on entend répéter encore et toujours, monsieur le Président, dans les conservations avec les gens qu'on rencontre d'un bout à l'autre du pays. La direction actuelle du ministère du Multiculturalisme est généralement considérée trop politique. On estime qu'il faut plutôt établir un ministère qui tâche de s'occuper des questions multiculturelles de façon engagée et sérieuse. Ce n'est pas le cas de la direction actuelle.

Le gouvernement libéral, monsieur le Président, doit changer d'attitude, et pas seulement pour des raisons démographiques. J'ai mentionné l'importance numérique de la communauté multiculturelle. Elle représente le tiers de la population totale du Canada au point de vue démographique. Nous devons nous assurer qu'on accorde à une politique multiculturelle globale l'importance nationale qu'elle mérite. Les Canadiens quelle que soit leur origine ethnique ne sauraient s'attendre à moins de la part de leur gouvernement fédéral. Les Canadiens des différentes origines ethnoculturelles veulent s'intégrer réellement à toutes les couches de la société. Ce n'est pas le cas actuellement et ils estiment qu'ils n'ont pas accès aux leviers de commande dans l'entreprise privée ou dans les services publics, qu'ils s'agissent d'organismes, de ministères ou de sociétés d'État. Ils estiment qu'on leur refuse la place qu'il leur revient. Nous, du parti progressiste conservateur, croyons que tous les Canadiens, quels que soient leur race, leur couleur, leur religion et leur patrimoine culturel, ont une chance égale de s'épanouir dans le secteur d'activités qu'ils ont choisi. Cela doit être un des éléments de base de la politique multiculturelle qui est la nôtre. Nous devons promouvoir la tolérance et le respect de tous, quels que soient le patrimoine et les valeurs culturels de chacun. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

• (1550)

Le multiculturalisme n'est pas une notion qu'on doit aux bureaucrates et aux sociologues. C'est plutôt une importante réalité de la vie canadienne. Un tiers des Canadiens sont d'origine autre que française ou anglaise, mais c'est avec beaucoup de réticence que l'on a reconnu ce fait. Les différentes communautés culturelles ne sont pas suffisamment représentées aux échelons supérieurs de la Fonction publique, des organismes publics et des commissions ou sociétés de la Couronne. Il est difficile de trouver des représentants des minorités visibles aux leviers de commande des différents secteurs de la société canadienne. Pendant trop longtemps, on a fait trop peu de cas de l'indifférence du gouvernement à l'égard de la nouvelle réalité culturelle. Il faut que cela change.

Le gouvernement actuel illustre bien cette attitude en refusant, en dépit de requêtes répétées, de créer un ministère du multiculturalisme ayant son propre budget. Quand le parti progressiste conservateur formera le prochain gouvernement, ces choses vont changer. Les Canadiens de toutes origines seront invités à participer plus activement à tous les échelons de gouvernement, puisqu'il arrive bien souvent qu'il appartient au gouvernement de donner l'exemple en adoptant une attitude juste et équitable. Si, en tant qu'un gouvernement chargé d'administrer les deniers publics et les affaires du pays, nous sommes incapables d'être justes et objectifs, nous ne pouvons certes pas nous permettre de critiquer ceux qui font de même.

La manipulation politique dont elles croient faire l'objet a rendu cyniques certaines personnes. Le gouvernement libéral voit dans le multiculturalisme un outil politique et non pas une réalité sociale. Cela doit changer. Il faut qu'il devienne une réalité sociale et non pas simplement un slogan électoral. Un véritable ministère du Multiculturalisme doit être créé, afin que le ministre chargé de cette question ait un certain poids au sein du Cabinet et que le gouvernement soit sensibilisé aux besoins de cette importante communauté. L'égalité des citoyens doit être la règle et l'un des fondements de la politique gouvernementale. Nous devons faire disparaître toutes les barrières qui empêchent les membres de certains groupes culturels d'être des citoyens à part entière. Toutes les communautés culturelles doivent être les bienvenues sur la scène politique. Nous devons faire connaître aux Canadiens dans quelle mesure les membres des diverses communautés culturelles ont contribué à l'essor de notre pays. Nous devons sensibiliser les organismes gouvernementaux et les artisans de la politique aux aspirations et aux besoins particulières des diverses communautés culturelles.

En disant cela, ce qui nous vient tout de suite à l'esprit, monsieur le Président, c'est le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et ses règlements qui touchent ces communautés dans tout le pays. Ce qui importe cependant, c'est que les membres de ces communautés culturelles puissent participer à la prise de décisions et être égaux à tous les autres Canadiens sur le marché du travail. C'est le moins qu'on puisse demander. Nous devrions également faire en sorte que le Code criminel soit plus sévère dans les cas de discrimination raciale. Les minorités visibles doivent jouer un plus grand rôle dans les médias lorsqu'il s'agit de brosser un tableau de leur communauté à la télévision. Tout semble indiquer que les minorités visibles du pays n'ont aucun rôle à jouer dans les médias, ce qui explique qu'elles se sentent rejetées et isolées et victimes de discrimination. Nous pouvons et devons faciliter grandement l'insertion des néo-canadiens dans la société canadienne. Cette insertion doit avoir lieu et c'est à nous de les aider à y parvenir.

Il y a également, monsieur le Président, le problème particulier qui se pose pour de nombreuses immigrantes qui doivent non seulement apprendre la langue du pays, mais également, si elles sont chefs d'une famille monoparentale, trouver à placer leurs enfants pendant qu'elles sont au travail. Il faut trouver le moyen de régler ces problèmes et de pourvoir aux besoins de ces communautés. Les conférences et les belles paroles ne suffisent pas. Il faut renforcer la loi sur les droits de la personne pour mettre un terme à la discrimination et à la propagande haineuse. Et nous avons le pouvoir de le faire en tant que parlementaires. Le gouvernement devrait embaucher ou former des conseillers spéciaux pour régler les problèmes propres aux minorités visibles, des spécialistes qui seraient plus sensibilisés au sort de ces gens que les personnes qui traitent généralement avec le grand public. Nous pourrions aussi procéder par

décrets du conseil pour nommer des gens de couleur qualifiés au sein des conseils et des commissions fédérales. On n'en demande pas plus. Mais ces nominations ne sont pas nombreuses. Nous pourrions joindre nos efforts à ceux des gouvernements provinciaux pour convaincre les établissements scolaires de faire preuve de tolérance, ce qui n'est pas toujours le cas. En créant un nouveau ministère, le gouvernement fédéral pourrait faire beaucoup dans ce domaine.

• (1600)

Bref, monsieur le Président, on considère le Canada comme un pays remarquable où priment la justice et la liberté. Des gens d'origines, de langues, de couleurs et de religions différentes veulent immigrer ici parce qu'à leurs yeux, il n'y a pas d'autres pays aussi justes et aussi libres. Monsieur le Président, si nous avons cette qualité-là, c'est que nous sommes hétérogènes, différents, mais Canadiens néanmoins. Nous voulons préserver ce qu'il y a de mieux dans notre culture et notre langue, mais cela ne nous empêche pas d'être des Canadiens. C'est là notre particularité. Au lieu de faire de la politique partisane avec la question de multiculturalisme, nous devrions la traiter comme n'importe quel autre aspect de notre vie, c'est-à-dire d'une façon rationnelle, objective et équitable, et faire participer aux décisions les Canadiens dont les antécédents et les idées diffèrent des nôtres. Non seulement nos organismes, nos commissions et le Parlement y gagneraient-ils, mais ce serait une bonne chose pour le Canada tout entier.

M. Hudecki: Monsieur le Président, je voudrais d'abord faire une déclaration, puis poser une question. Je connais assez le député de Lisgar (M. Murta) pour savoir qu'il ne voudrait donner l'impression qu'il donne à propos de la contribution de la politique du multiculturalisme. Dans ma circonscription, la plupart des suggestions qu'il a faites se sont réalisées. Il existe un bureau central doté d'une très bonne bibliothèque dont s'occupe une personne qui connaît bien plusieurs cultures. Ce bureau s'intéresse surtout aux personnes de différentes origines ethniques. Il existe des bureaux satellites où des conseillers aident les gens à remplir leurs déclarations d'impôt et à résoudre leurs problèmes d'immigration. Dans les écoles locales, on donne des cours subventionnés dans le cadre du programme multiculturel; l'accent y est mis sur différentes études linguistiques. Chaque année se tient un festival où différents groupes multiculturels peuvent montrer le fruit de leur efforts soutenus et leurs réalisations culturelles. Il n'y a pas bien longtemps, on publiait encore un bon journal à large diffusion. Ce journal contenait des renseignements intéressant différents groupes, notamment le groupe afro-antillais, les différents groupes de l'Europe de l'Est et ainsi de suite. L'un des problèmes, c'est que le nombre n'augmente pas nécessairement beaucoup parce qu'une bonne partie de ces gens se sont intégrés par la suite à la société en général.

A quels domaines le député s'est-il intéressé dans son enquête? Si une circonscription n'est pas bien représentée, si le multiculturalisme n'est pas bien exprimé et si la politique n'est pas bien utilisée, c'est à cause des défauts du député qui la représente.

M. Murta: Monsieur le Président, je voudrais répondre au député qui est un très bon ami. Je lui signale qu'une bonne partie des choses auxquelles il a fait allusion se produisent dans différentes régions du pays. Au Manitoba, il y a le Folklorama, un grand festival multiculturel qui se tient l'été. Au Manitoba, il existe également le Centre international qui fait un travail formidable sur le plan éducatif, et qui aide les nouveaux immigrants à s'adapter au pays. En tant que Canadiens, nous avons constaté que les fonctions multiculturelles comme les chansons et les danses ne posent pas vraiment de problème. Cela se produit chaque année et c'est bon pour le Canada et pour les participants.

En parlant à des représentants de groupe ethnoculturels dans diverses régions du pays, je me rends compte qu'ils ne sont pas prêts à se contenter des chansons et des danses dont nous avons l'habitude de parler. Il ne suffit pas de donner des cours de langue aux nouveaux immigrants qui arrivent au Canada. La communauté multiculturelle de notre pays veut avoir davantage voix au chapitre. N'oublions pas qu'il s'agit d'environ 30 à 35 p. 100 de notre population totale. Ces gens-là me disent qu'ils veulent la place qui leur revient dans la gestion du pays, du moment qu'ils sont qualifiés, qu'ils ont les compétences voulues et sont prêts à se déplacer. En substance, ils disent qu'ils ont mûri, qu'ils ont atteint l'âge adulte et veulent être traités comme tout le monde. Dans les commissions et les organismes nationaux que fonde le gouvernement, on ne voit pas de membres des minorités visibles, monsieur le Président. Nous ne sommes pas suffisamment sensibilités à cette question. A mon avis, si l'on créait un ministère à part entière disposant de crédits suffisants, il pourrait atteindre le but recherché et exercerait une influence très positive sur le pays.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai pris la parole à maintes occasions à la Chambre pour parler de questions économiques parce que j'ai assumé des responsabilités dans ce domaine et aussi parce que ces questions m'intéressent beaucoup. Je me suis efforcé de faire quelque chose pour mes électeurs et tous les Canadiens dans ce domaine. Aujourd'hui, cependant, je voudrais revenir sur les questions qu'a abordées le premier ministre (M. Trudeau) dans son discours. J'ai été très impressionné par les initiatives du premier ministre, à l'instar d'ailleurs de tous les députés de la Chambre comme l'ont reconnu aujourd'hui le chef de l'opposition officielle (M. Mulroney) et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Il est d'une importance vitale de regarder la situation mondiale et, en tant que pays, d'encourager nos dirigeants à faire le maximum pour la corriger, sans préoccupations partisanes.

Je voudrais parler de ce que les Canadiens peuvent faire pour éviter que n'augmentent les risques de guerre nucléaire. Je crois que l'initiative de paix du premier ministre a montré aux citoyens de notre pays et aux dirigeants des pays étrangers la gravité de la situation actuelle. Elle nous a fait penser à certaines mesures concrètes qu'il importe de prendre pour diminuer le climat d'incertitude existant aujourd'hui. Nous ne devons pas penser seulement à notre sécurité personnelle et à la survie de l'humanité. Nous devons penser à la qualité de la vie dans le monde et aux conséquences que cela aurait à cet égard si nous pouvions mettre un terme à la course aux armements et diminuer la menace que constituent toutes les armes, nucléaires ou non. Il est évident que nous pourrions régler un bon nombre des problèmes sociaux et économiques du monde si nous utilisions à des fins plus productives les sommes folles qui

alimentent chaque année la course aux armements et qui servent en particulier à acquérir des armes nucléaires.

Cette année et l'année dernière, quelque 700 milliards de dollars ont été consacrés à l'achat d'armes conventionnelles et nucléaires. Il est évident que cet argent pourrait être utilisé de façon plus constructive et certainement moins destructive, autant dans les pays industrialisés que sous-développés. Dans des pays comme le Canada, on pourrait s'en servir pour moderniser l'industrie, qui en a grandement besoin, comme chacun sait, ou encore pour des programmes de création d'emplois et de formation dont nos jeunes ont le plus grand besoin, pour la construction de logements ou encore pour la lutte contre la pauvreté. On pourrait faire tout cela dans notre pays.

• (1610)

Dans les pays moins développés, cet argent pourrait servir à hausser le niveau de vie des classes défavorisées au dessus du seuil de la pauvreté. Ne serait-ce que pour cela, il faut chercher par tous les moyens à ralentir la course aux armements. Nous pouvons aborder la question sous un angle différent de celui de la menace que les armes nucléaires font peser sur le monde entier.

Le Canada a été un participant actif et de premier plan à beaucoup d'efforts internationaux dans le domaine du contrôle des armements, et je suis convaincu que nous devons poursuivre nos efforts en ce sens.

C'est certes l'objet de l'initiative du premier ministre. Comme le premier ministre l'a déclaré à la première session spéciale des Nations Unies sur le désarmement, en 1978, le Canada a été le premier pays qui, dans la période d'après-guerre, ait choisi de ne pas fabriquer d'armes nucléaires bien qu'il ait possédé la technologie nécessaire. Le premier ministre l'a rappelé dans son discours aujourd'hui. Nous avons été le premier pays détenteur d'armes nucléaires qui ait décidé de s'en débarrasser, et nous avons également décidé de ne pas équiper d'armes nucléaires nos troupes des Nations Unies et de l'OTAN en Europe.

Le Canada a appuyé activement les efforts en vue de conclure un traité bannissant totalement les essais nucléaires, un traité garantissant la non-prolifération nucléaire, et de prendre des mesures visant à empêcher la militarisation de l'espace. Le premier ministre a fait allusion à tous ces points dans son discours de ce matin. Par notre participation aux débats sur le désarmement à des tribunes internationales comme l'Assemblée générale des Nations Unies et les commissions de l'ONU et de l'OTAN, nous avons manifesté la force de nos convictions à l'égard de la paix et de la sécurité dans un monde interdépendant.

Cependant, au cours des dernières années, nous avons assisté à une dégradation du climat politique international. Le déploiement récent des missiles Pershing II et des missiles de croisière, dans le cadre de la décision ambivalente de l'OTAN face au déploiement par l'Union soviétique des missiles SS-20 et d'autres engins plus meurtriers, a grandement exacerbé les tensions Est-Ouest. Nous avons été témoins depuis de la suspension du dialogue entre les superpuissances sur le contrôle des armes et le désarmement, comme l'atteste la rupture des négociations sur la force nucléaire de portée intermédiaire, des START ainsi que des entretiens sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces. Le seul débat politique sur ces questions se poursuit à la conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe qui a débuté à Stockholm à la fin de janvier.

Le premier ministre, entre autres, a demandé, avec raison, que ces entretiens soient portés au niveau politique. Il s'ensuit que la conférence donne la chance aux ministres des affaires étrangères de l'OTAN et du pacte de Varsovie ainsi que des pays neutres et non alignés de reprendre les négociations pour restaurer la confiance internationale. Je sais que nous espérons tous vivement que ces discussions seront couronnées de succès.

C'est dans ce climat international de plus en plus instable qu'il faut placer les initiatives de paix du premier ministre. En prenant ses initiatives, le premier ministre a demandé qu'«aux plus hauts échelons politiques, on s'engage résolument à accélérer la conclusion d'un accord», et j'ai constaté aujourd'hui que certains groupes préconisant le désarmement nucléaire au Canada ont changé d'attitude et appuient maintenant l'initiative du premier minitre.

Au Sommet de Williamsburg, en 1983, les chefs des pays industrialisés ont déclaré:

> Nous nous engageons à utiliser toutes nos ressources politiques pour réduire la menace de guerre. Nous rêvons d'un monde où ne planerait plus aucune menace de guerre et tenons à ce que ce rêve se réalise.

Étant un des participants au Sommet, le premier ministre a fait un geste politique pour en arriver à cette fin. Le plan de paix canadien démontre également la nécessité pour les chefs des puissances moyennes, non seulement pour les superpuissances ou les cinq puissances nucléaires, de participer à la recherche de la paix.

Depuis 1945, le monde assiste à la terrifiante prolifération des armes nucléaires dont les capacités de destruction se sont sans cesse accrues. Après la première bombe atomique, on a mis au point des armes thermonucléaires, les missiles ICBM, les missiles de croisière lancés de sous-marins, les missiles à ogives multiples indépendantes, et si nous ne mettons pas un frein à ce mouvement nous aurons bientôt dans l'espace des systèmes anti-satellites.

Si les moyens techniques ont progressé, je ne pense pas qu'il y ait eu une évolution politique parallèle concernant le développement et l'usage des armes. Il semble que les stratèges nucléaires aient réussi à distinguer la stratégie militaire nucléaire des objectifs politiques et de la réalité sociale au point où ils envisagent maintenant l'idée d'une guerre nucléaire qu'on pourrait gagner ou qui pourrait se prolonger.

Il est impossible d'assurer son hégémonie par la voie de l'escalade. A moins de réussir à atténuer les tensions mondiales et à freiner la course aux armements, il n'y aura pas d'hégémonie mais plutôt la destruction mutuelle garantie, l'apocalypse.

Comme l'a dit le premier ministre: «les pays de l'Est et de l'Ouest doivent chercher en priorité à forger un nouveau lien entre la stratégie militaire et des objectifs politiques bien arrêtés auxquels la stratégie» et c'est très important «doit se subordonner.»

Robert McNamara, l'ancien secrétaire d'État à la défense des États-Unis, a écrit un article où il exprime des préoccupations analogues. Il estime en fait que les armes nucléaires ne peuvent servir à aucune fin militaire, sinon dissuader l'adversaire d'utiliser les siennes. Il se demande s'il y a vraiment un litige ou un conflit susceptible de légitimer le recours aux

armes nucléaires lors d'un affrontement. J'avoue que je n'imagine pas de situation pouvant justifier un tel recours et j'estime que dans l'élaboration de toute stratégie d'attaque ou de riposte, il faudrait tenir compte de cette réalité.

En sa qualité de membre de l'OTAN, le Canada reconnaît les besoins de sécurité légitimes de ses alliés. Nous devons prendre des mesures pour sauvegarder notre sécurité collective, mais il ne faudrait pas que ces mesures la mettent en péril.

Tout au long de l'histoire de l'humanité, la guerre n'a été, semble-t-il, que la réaction de pays menacés par un danger direct et immédiat. Souvent, la mise en œuvre de moyens de défense engendre la guerre. Compte tenu du climat de suspicion et de méfiance qui règne à l'heure actuelle, nous devons faire en sorte que le seuil nucléaire minimal et l'augmentation de la puissance de destruction n'aboutissent, ni maintenant ni jamais, au recours aux armes nucléaires lors d'un affrontement entre les superpuissances.

C'est avec un immense intérêt et grâce probablement à un heureux concours de circonstances que j'ai pu regarder hier soir l'émission «A Walk Through the Twentieth Century» en provenance des États-Unis et diffusée au réseau de télévision PBS. Bill Moyers, l'animateur, y a examiné la façon dont la mise au point de nouvelles armes avait changé la face du monde, voire même l'idée que nous nous faisons de la guerre. Il a rappelé que l'homme à qui nous sommes redevables des prix Nobel de la paix, l'inventeur de la dynamite, s'imaginait que son invention possédait un si terrible pouvoir de destruction que jamais les hommes ne l'utiliseraient et qu'ils devraient renoncer définitivement à se faire la guerre.

Depuis le début du XX^{e} siècle, nous avons assisté à l'évolution de l'idée de guerre, tout particulièrement au cours des 50 dernières années. Avant l'invention de la mitrailleuse, la guerre passait pour une occupation chevaleresque où seuls les militaires se faisaient tuer et où les civils n'étaient pas directement impliqués.

L'invention et l'utilisation de la mitrailleuse ont marqué le début de la dépersonnalisation de la guerre. Par la suite, la guerre a cessé d'être une activité chevaleresque—ce qu'elle n'a en fait jamais été—pour en devenir une où un seul combattant muni d'une machine à tuer pouvait éliminer des milliers de personnes sans jamais voir leur visage, ni savoir leur nom, ni se préoccuper de leur point de vue ni connaître leurs objectifs.

• (1620)

Une fois engagé le processus de dépersonnalisation de la guerre avec l'utilisation de la mitrailleuse, l'étape suivante de cette révolution est apparue durant la Première Guerre mondiale avec l'exploitation du deuxième élément de destruction, le sous-marin. Cet appareil a servi à couler des navires civils, notamment le *Lusitania*, tragédie où plus de 1,000 hommes, femmes et enfants, tous des non-combattants, ont trouvé la mort à cause d'une torpille lancée sans aucune utilité puisque cette catastrophe n'a pas hâté la fin de la guerre. Des civils furent ainsi tués au hasard par une pièce d'équipement mécanisé. On considérait qu'elle avait un pouvoir de destruction tellement horrible qu'elle ne serait jamais utilisée et ferait disparaître la guerre.

L'invention de l'avion et son exploitation à des fins guerrières ont marqué la troisième étape de cette révolution. Son apparition a entraîné la dépersonnalisation ultime de la guerre durant la dernière partie de la Première Guerre mondiale mais davantage encore durant la Seconde Guerre mondiale. Ce sont bel et bien des millions et des millions de vies humaines, des civils, des non-combattants, qui ont été décimées à cause de l'exploitation de ce produit de technologie avancée à des fins guerrières.

Quand on pense que la Grande Guerre était «la der des der», et qu'on voit ensuite ce qui s'est passé pendant la Seconde Guerre mondiale, qui a fait mourir des millions de personnes aux mains de machines conduites par des gens qui n'avaient aucune idée, aucune notion de la force terrible qu'ils lançaient contre des êtres humains. Ils avaient tout simplement l'impression d'utiliser un instrument. Il me semble que ce programme a bien démontré qu'il serait vain de chercher l'arme définitive qui mette fin à toutes les guerres. Une pareille arme n'existe pas, monsieur le Président. Il n'y a pas d'arme qui mette un terme à la terrible destruction de la guerre. Au contraire, elle ne fait que la rendre encore plus terrible. La guerre ne concerne plus uniquement les combattants comme le premier ministre a cherché à le prouver en s'inspirant des leçons de l'histoire et la guerre n'est plus une question de politique, parce que la bataille n'oppose plus des personnes, mais l'homme à la machine, et la machine à l'homme. Cette dépersonnalisation a rendu infiniment plus grand que jamais le risque d'une guerre totale.

On a signalé que pour la première fois de l'histoire, il est mort plus de civils que de militaires pendant la Seconde guerre mondiale. La Première guerre mondiale a fait autant de victimes de part et d'autre. Au cours de la Seconde guerre mondiale, 16 millions de combattants ont été tués contre 34 millions de civils. Une troisième guerre mondiale qui se déroulerait dans le contexte insensé d'une guerre nucléaire limitée ferait au moins 300 millions de victimes, dont plus de 90 p. 100 de civils. Les morts seraient des gens ne s'intéressant pas à la guerre, n'ayant aucun désir d'entrer en guerre qui seraient simplement les innocentes victimes de cette façon démentielle de vouloir résoudre les problèmes mondiaux.

C'est inacceptable. Nous tous, ici présents, estimons que c'est inacceptable. Je pense que nous ne devons épargner aucun effort pour veiller à ce que cela n'arrive jamais. Ce sera peut-être par les progrès réalisés dans le domaine des armements et les essais d'armes nouvelles augmenteront notre force de dissuasion. Mais ce n'est pas le cas. Il n'en est rien. Contrairement à ce que croient les inventeurs et les partisans de l'escalade de la course aux armements, ces progrès ne mettront jamais un terme à la guerre. Cette dépersonnalisation n'a fait que rendre encore plus terrible l'éventualité d'une guerre à tel point que le nombre relativement limité d'armes que nous possédons pourrait éliminer toute trace de vie de la surface de la terre. Nous n'aurions jamais dû laisser cette folie prendre de telles proportions.

Parce qu'il a un sens profond de l'histoire, le premier ministre a proposé une série de mesures susceptibles de dissiper la menace que représentent la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires dans le monde et l'hostilité croissante qui existe entre les superpuissances. Les chefs des pays de l'Est et de l'Ouest ne sont pas restés insensibles à ses arguments. Il a demandé que soit instituée une tribune internationale où les cinq puissances nucléaires pourraient négocier des accords et où elles pourraient reconduire et renforcer les dispositions actuelles du Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Et dans le cadre de ces propositions, il a suggéré, pour compenser l'accroissement de la puissance nucléaire en Europe, de réduire l'équilibre des armements classiques à des niveaux acceptables. Et parmi les autres mesures, il a proposé aussi d'appliquer une politique d'asphyxie dans le domaine des nouveaux systèmes nucléaires, d'interdire le lancement dans l'espace de systèmes anti-satellites, et d'améliorer les méthodes de vérification, notamment celles qui concerne les restrictions sur la mobilité des ICBM. Mais le plus important sans doute, c'est la nécessité de mettre l'accent sur la volonté politique et de rétablir la surveillance du système par les hommes politiques, comme le premier ministre l'a fait ressortir, car la politique tient essentiellement de l'interaction des hommes. Le déroulement de l'histoire de l'humanité depuis le début du siècle le confirme, à mon avis. En effet, nous avons progressivement dépolitisé non seulement la structure militaire et industrielle dans son ensemble, mais aussi la notion même de la guerre dont il conviendrait de nous défaire.

En recevant le prix Nobel de la paix en 1957, M. Lester B. Pearson a déclaré que l'avènement du nucléaire imposait aux nations de choisir entre la paix et l'extinction de la race humaine. Or jamais de toute l'histoire de l'humanité n'avons-nous eu à faire un choix aussi renversant qu'en ce moment. Mais c'est seulement lorsque nous aurons enfin compris que l'armement nucléaire ne peut se comparer en aucune façon aux autres types d'armes qu'il nous sera possible de faire le choix qui s'impose et de prendre les moyens pour le concrétiser. Les armes nucléaires ne doivent pas nous servir à atteindre des objectifs politiques stratégiques; elles doivent plutôt et uniquement servir d'instrument de dissuasion sûr et efficace. Mais nous n'y réussirons que lorsque nous aurons cessé complètement de nous en servir, et même d'en construire, et que nous entreprendront de mettre l'accent de préférence sur l'armement classique. Je crois que les États-Unis et l'Union soviétique vont devoir se rendre à l'évidence que nous n'avons pas d'autre choix que la cohabitation pacifique sur notre planète.

En terminant, je voudrais citer une autre déclaration faite lors de la première session spéciale de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement, en 1978:

> Supprimer la menace d'une guerre mondiale, d'une guerre nucléaire, est la tâche la plus impérative et la plus urgente de l'heure. L'humanité est placée devant un choix: nous mettons fin à la course aux armements et procédons au désarmement, ou nous nous résignons à être anéantis.

M. Skelly: Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) vient de faire un discours très marquant. Dans mon intervention, j'aimerais approuver tous les efforts que peut tenter le premier ministre (M. Trudeau) pour hâter l'avènement de la paix dans le monde. Je me heurte toutefois à certaines difficultés. Le député voudrait-il commenter les trois points suivants? Il est difficile de croire au sérieux et à la sincérité d'une démarche en faveur de la paix où l'on décèle un soupçon d'hypocrisie, quand le premier ministre du Canada, le parti libéral et le parti conservateur approuvent l'essai du missile de croisière au Canada, et que le premier ministre, à une conférence spéciale sur le désarmement, défend la politique d'étouffement qui interdirait la mise à l'essai de cette arme par n'importe quel pays. Cette hypocrisie est difficile à comprendre.

• (1630)

Deuxièmement, les libéraux et les conservateurs se sont donné la main pour rejeter une motion visant à faire du Canada une zone dénucléarisée. En vertu de cette proposition, notre pays aurait cessé de fabriquer des pièces d'armement nucléaire, ce qui aurait accru notre crédibilité sur la scène internationale.

Les nations intermédiaires ont demandé au premier ministre et à notre pays d'intervenir dans le conflit en Amérique centrale de façon à offrir une plus grande aide aux pays qui en ont besoin, comme le Nicaragua, et d'user de notre influence de façon plus ferme et efficace en vue de réunir les antagonistes à la table de négociation au Salvador. Et pourtant, le premier ministre et le gouvernement du Canada semblent être prêts à fournir du matériel aux forces armées des pays qui provoquent ou aggravent le conflit en Amérique centrale.

Pourquoi procédons-nous aux essais des missiles de croisière puisque nous savons que cette hypocrisie nuit à notre réputation dans le monde? Pourquoi continuons-nous à fabriquer des pièces d'armement nucléaire? Pourquoi les Canadiens ne jouent-ils pas un rôle beaucoup plus important en Amérique centrale, en vue de ramener la paix et la stabilité dans cette région grâce à la négociation et en offrant une aide efficace aux pays qui le demandent?

M. Evans: Monsieur le Président, je vais essayer de répondre à ces trois questions. Premièrement, en ce qui concerne les essais des missiles de croisière, nous nous entendons tous à dire qu'il vaudrait mieux cesser totalement de fabriquer de nouvelles armes nucléaires ou de nouveaux systèmes de déploiement, ce qui est le cas en l'occurrence. Cependant, nous devons envisager les choses sous une perspective différente, à savoir que si nous voulons que le premier ministre et notre pays jouent un rôle dans les négociations et affirment notre crédibilité auprès de nos alliés de l'OTAN ainsi qu'à l'égard du bloc de l'Est, nous devons passer pour un partenaire stable de l'alliance de l'OTAN. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la décision concernant les missiles de croisière. S'il n'avait pas pris cette décision ou si l'on nous considérait comme un partenaire mais non à part entière de l'alliance occidentale, le premier ministre aurait eu beaucoup de mal à marquer des points comme il l'a fait auprès de nos alliés du monde occidental.

D'autre part, le premier ministre, appuyé en cela par les députés, a fait des ouvertures de paix à l'Est, ce qui en a fait un porte-parole digne de foi de l'autre côté du rideau de fer également. Il a réussi à établir un certain équilibre. Je crois vraiment que la position adoptée par le Canada au sujet de la mise à l'essai des missiles de croisière a été un élément fondamental de cet équilibre. Le premier ministre a alors été en mesure d'entreprendre sa mission de paix qui, je l'espère, sera couronnée de succès en fin de compte. Cela nous en dit beaucoup plus sur l'importance de cette décision que tout ce qui a été dit à la Chambre dans le passé.

En ce qui a trait à une zone dénucléarisée, cette suggestion a été faite dans une motion d'initiative parlementaire. Nous voulions, certes, en débattre à la Chambre. En fait, nous devions donner notre accord pour qu'il y ait débat, et c'est ce que nous avons fait. Cependant, il n'y a pas eu de débat, car personne n'est intervenu. Selon moi, il serait plutôt téméraire de la part d'un député de voter en faveur d'une mesure, alors

que l'auteur de la motion ne s'est même pas levé pour l'expliquer ou nous dire à quoi elle visait au juste. Le motionnaire est tout simplement resté assis dans son coin. On a alors procédé immédiatement à un vote sans aucun débat, et comme on pouvait s'y attendre, dans les circonstances, la motion a été rejetée.

Je pourrais ajouter qu'une autre motion—il s'agit, sauf erreur, d'un projet de loi reprenant à peu de choses près les mêmes termes—est inscrite au *Feuilleton*. Lorsque nous en serons saisis, lors de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, j'espère que nous aurons l'occasion d'en débattre et que des députés voudront bien intervenir. En ce qui a trait à l'Amérique centrale . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, j'ignore si j'ai bien compris le député, mais vers la fin de son intervention, j'a cru entendre des paroles courageuses ou une ineptie incroyable. J'ai cru, en effet, l'entendre dire que nous devrions essayer de dépolitiser la notion de guerre. Je me demande s'il a bien pensé à ce que cela signifie ou s'il voulait plutôt dire que nous devrions dépolitiser la notion de paix. J'ignore au juste ce qu'il avait à l'esprit. C'est une déclaration vraiment étrange, car, sauf erreur, les guerres n'ont que des motifs politiques.

M. Evans: Monsieur le Président, le député a interprété ou compris tout de travers ce que j'ai dit. En fait, j'ai dit tout le contraire. J'ai dit qu'il fallait politiser à nouveau cette motion car, je le répète, l'apparition des engins de guerre a fait disparaître l'aspect politique de la guerre, la politique étant un moyen de résoudre les conflits entre les hommes. Avec la mécanisation de la guerre, le règlement des conflits ne consiste plus à tenter de résoudre mutuellement ces difficultés. Maintenant, des groupes de gens qui ne se connaissent même pas se lancent des engins de destruction massive. Voilà ce que j'ai voulu dire, que la mécanisation de la guerre avait dépolitisé les conflits au point où nous sommes maintenant en mesure de détruire des millions de personnes en une fraction de seconde. C'est la dépolitisation totale du concept de règlement des conflits. Il faut repolitiser ce concept afin que ces conflits soient réglés par l'interaction humaine et la raison plutôt que par l'application de moyens mécaniques entraînant la destruction et la mort.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai compris ce qu'a voulu dire le député d'Ottawa-Centre (M. Evans). Il a presque répondu à ma troisième question, qui me paraît fondamentale. La Chambre accepterait peut-être de lui accorder une autre minute pour lui permettre de terminer sa réponse concernant l'Amérique centrale.

M. le vice-président: Si le secrétaire parlementaire le désire, il a encore une minute et demie à sa disposition.

M. Evans: Monsieur le Président, je serai très sincère et très franc envers le député de Comox-Powell River (M. Skelly). Je ne suis pas aussi bien informé que je le voudrais, ou que le député l'est, peut-être, des activités du gouvernement et de ses positions en ce qui concerne diverses situations en Amérique centrale. Selon les entretiens que j'ai eus avec le ministre d'État aux Relations extérieures (M. Pepin) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), j'en déduis que notre politique vise à réduire les tensions, à ne pas fournir d'armes, et à défendre cette politique auprès des États-Unis et d'autres pays qui fournissent des armes aux belligérants. Autant que je sache, c'est l'approche que favorise le gouvernement. Il est possible que nous puissions faire davantage. Comme c'est déjà arrivé par le passé, je souhaite vivement qu'un débat ait lieu sur ce que nous pourrions faire en Amérique centrale.

Je sais que le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) connaît très bien cette région. J'ai bien goûté certains de ses récits de voyages. Je sais également qu'un comité multipartite de trois membres s'est rendu dans cette région pendant la dernière intersession, pour voir les choses de plus près. Je reconnais que j'ai encore beaucoup à apprendre dans ce domaine, mais telle que je conçois la politique gouvernementale, elle n'est pas aussi éloignée de ce que souhaiterait le député que sa question aurait pu le laisser croire aux députés.

• (1640)

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, j'en suis à mon premier discours à la Chambre et c'est un grand honneur pour moi de prendre part aujourd'hui au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Il y a un peu plus de quatre mois, j'avais le privilège d'être présenté à la Chambre par mon collègue le chef de l'opposition (M. Mulroney). C'est une journée que je n'oublierai jamais.

Comme représentant de Mission-Port Moody, je succède à un homme exceptionnel, à un député consciencieux et dévoué. Le dévouement dont il a fait preuve envers la population de Mission-Port Moody et du Canada est pour moi un grand défi et un véritable stimulant à me dépasser. Mark Rose et moi ne partageons certainement pas les mêmes idées politiques, mais nous ressentons les mêmes inquiétudes devant le chômage massif et dévastateur qui sévit dans Mission-Port Moody et dans le reste du Canada, devant la négligence dont notre région a été l'objet ces dernières années.

Je voudrais vous parler de ma circonscription, monsieur le Président, pour que tous les députés n'en comprennent pas seulement les difficultés, mais aussi le formidable potentiel.

Ma circonscription de Mission-Port Moody est une belle région du sud de la Colombie-Britannique, sur la rive nord du fleuve Fraser. Ses 120,000 habitants vivent pour la plupart dans des localités sises le long du Fraser, depuis Port Moody jusqu'à Harrison Mills, en passant par Coquitlam, Port Coquitlam, Pitt Meadows, Maple Ridge, Whonnock, Ruskin, Mission et Deroche.

Des quartiers résidentiels de la banlieue de Port Coquitlam aux forêts de la vallée de la rivière Harrison, qui abritent le réputé Sasquatch, les gens de Mission-Port Moody partagent avec les autres Canadiens le même amour pour leur pays et les mêmes espoirs et rêves pour leurs enfants. Notre région possède la beauté naturelle et les généreuses ressources qui font la renommée de la Colombie-Britannique, mais est aussi tourmentée par le chômage et les épreuves qui oppressent notre pays. Le chômage est le seul grand problème qui intéresse les gens de Mission-Port Moody. Ce fut le thème dominant de la campagne qui a précédé l'élection complémentaire que j'ai remportée. Ce problème préoccupe aujourd'hui tous les citoyens de ma circonscription.

Des espoirs ont été anéantis et des rêves brisés à cause du chômage. Le mécontentement s'accentue et la colère gronde au cœur de mes électeurs. Ils ne sont pas en colère contre moi. Ils sont en colère contre le gouvernement d'en face, car ils savent

que l'ingérence, la mauvaise gestion et la négligence malhonnête du gouvernement sont à l'origine de nos problèmes actuels. Toutefois, leur colère a stimulé leur résolution de faire changer les choses. Ils veulent en finir avec l'instabilité. Ils veulent mettre fin à la corruption. Ils veulent réparer le mal qui a été fait et rétablir la confiance dans notre régime gouvernemental.

Voilà pourquoi je siège à la Chambre. Le 29 août, les électeurs de Mission-Port Moody ont manifesté leur désir de voir les choses changer. En fait, c'est le 29 août, dans Mission-Port Moody, qu'est née la vague de changement qui va secouer le Canada tout entier. Les Canadiens ne veulent plus sacrifier leurs possibilités. Ils connaissent le potentiel de notre pays et ils vont nous débarrasser du gouvernement qui nous a empêchés de développer ce potentiel.

Le potentiel de Mission-Port Moody réside dans les industries primaires qui ont toujours fait la prospérité du Canada—les forêts, les pêches, l'agriculture. Ce sont aussi ces secteurs qui ont été le plus durement touchés au cours des trois dernières années. Le gouvernement d'en face ne s'est tout simplement pas occupé de ces secteurs essentiels. Au lieu de prendre d'importantes décisions en vue de préserver nos stocks de poisson, de reboiser nos forêts et de permettre à nos agriculteurs de survivre, le gouvernement a, par sa négligence, mis ces industries de ressources dans le pétrin. Le discours du trône prouve que le gouvernement continuera de négliger l'important secteur primaire. Ce discours, qui est censé être le plan d'action du gouvernement pour l'avenir, ne fait que mentionner brièvement les industries de ressources qui ont édifié notre pays, généré notre richesse et assuré notre niveau de vie élevé.

Au sujet des pêches du Pacifique à l'agonie, le gouvernement dit qu'il faut se pencher sur les problèmes de ce secteur; rien de plus précis. Il n'y a rien qui puisse redonner espoir aux pêcheurs de ma circonscription, qui se sont réunis en conférence le mois dernier afin de s'organiser un programme de survie. Pendant ce temps-là, le rapport de la Commission Pearse, bon ou mauvais, traîne sur les tablettes, car le gouvernement refuse de donner suite aux recommendations de M. Pearse. Il ne fait que continuer à fermer les yeux sur la situation lamentable des pêcheurs de la côte ouest.

On peut en dire autant pour l'industrie forestière qui est d'une importance vitale, et pour Mission-Port Moody et pour l'ensemble du pays. Cette industrie est de loin le plus grand employeur de ma région. Nous avons 45 scieries. Les usines de pâtes et papiers, les fabriques de bardeaux, les pépinières et les autres entreprises tertiaires créent des emplois et de la richesse dans ma circonscription et ces activités ont des effets d'entraînement sur toute notre économie.

Le gouvernement n'ignore pas que les forêts ne sont pas comme le mines, qu'on peut les reboiser. C'est notre ressource renouvelable la plus importante et pourtant on n'a rien fait pour qu'elle profite aux prochaines générations. Nos forêts commencent peu à peu à se dégarnir. Et on ne fait pas de reboisement parce que le gouvernement en face n'arrive pas à s'entendre avec les provinces, parce qu'il n'arrive pas à comprendre que nos forêts sont une ressource à la fois fédérale et provinciale. Elles sont comme une grande exploitation agricole qui finira par être totalement déserte si on ne la cultive pas.

On a parlé, dans le discours du trône, d'un organisme fédéral qui serait chargé de la conservation de nos forêts, mais qu'est-il arrivé des 130 millions de dollars que le ministre chargé du Service canadien des forêts avait promis aux provinces l'année dernière? Où cet argent est-il passé? A-t-il fondu comme neige au soleil? Il est disparu en tout cas. Il ne faudrait que 4 p. 100 des recettes forestières pour reboiser nos forêts. Et on créerait 100,000 emplois en ensemençant les régions exploitées. L'industrie forestière pourrait prospérer et assurer du même coup aux Canadiens un haut niveau de vie.

Le gouvernement pourrait aussi en profiter pour financer la recherche et le développement dans le domaine des nouveaux produits forestiers. Pour tirer le meilleur parti possible de nos forêts, il faut trouver le moyen de produire davantage à partir d'un simple billot de bois. On commence, par exemple, à se rendre compte que notre industrie du contreplaqué est désuète. Le coût de revient du bois de placage est beaucoup trop élevé. Et il se gaspille énormément de bois dans les usines de pâtes et papiers. C'est un fait et le jour où nous aurons perdu l'industrie du contreplaqué, nous n'aurons rien pour la remplacer. Grâce à la nouvelle technologie, nous pourrions produire du carton gris, des panneaux durs à base de résine et d'autres produits à partir des déchets du bois. Si nous n'appliquons pas la nouvelle technologie au secteur primaire et si nous n'adoptons pas de nouvelles méthodes d'exploitation industrielle, les industries forestières vont mourir lentement, mais sûrement. Et si jamais pareille chose arrivait, nous aurons des centaines de milliers de chômeurs de plus. C'est tout le pays qui s'en ressentira. Et c'est pourtant une éventualité que le gouvernement refuse toujours d'envisager.

Pourquoi alors le gouvernement n'a-t-il tenu aucun compte des industries qui dépendent du secteur primaire dans l'Ouest du Canada? Pourquoi s'en est-il pris à l'industrie pétrolière et gazière? Pourquoi a-t-il aussi mal administré les pêches de la côte ouest? La solution réside dans l'attitude du gouvernement vis-à-vis du Canada. Notre pays doit sa réussite à la liberté dont nous disposons pour réaliser nos espoirs et nos rêves individuels. L'unité ne peut pas nous être imposée par l'État. Nous devons tous travailler pour y parvenir. Voilà ce qu'est le Canada. Les Canadiens veulent être traités équitablement quelle que soit la région du pays où ils vivent. Ils veulent disposer des mêmes possibilités et des mêmes chances. Ils sont unis par l'objectif commun qui animait nos ancêtres, celui de survivre dans une terre sauvage et de réussir grâce à leur labeur.

• (1650)

Nous nous sommes unis par nécessité. Nous formons une confédération simplement parce que chaque région du pays a quelque chose à offrir. Chaque région offre des possibilités. Chaque région offre des ressources. Le Canada est une confédération de régions et non un regroupement d'intérêts particuliers.

Le gouvernement considère le Canada comme un pays formé de groupes différents. Il traite chaque région ou chaque groupe différemment selon ce que lui dictent ses intérêts politiques. Il manœuvre les différents groupes. Il dorlotte certaines régions tandis qu'il en néglige d'autres, selon les résultats obtenus aux élections. L'unité nationale n'est qu'une théorie abstraite que le gouvernement cherche à imposer quand tout le reste échoue.

Le discours du trône prouve une fois de plus l'attitude destructive du gouvernement. Ce dernier cherche à faire plaisir à pratiquement tous les groupes d'intérêt particulier. Il fait toutes sortes de promesses ici et là dans un seul but, celui de servir ses intérêts politiques.

Il promet des études, des subventions pour effectuer des études et d'autres subventions pour étudier ces dernières. Voilà comment le gouvernement propose de résoudre les problèmes du Canada. Étudiez le problème et, qui sait, peut-être disparaîtra-t-il. Dans la négative, trouvez un groupe qui s'intéresse à ce problème et financez-le pour qu'il dépende de vous et qu'il cesse d'ameuter l'opinion publique.

Ce ne sont pas des solutions, monsieur le Président, ce ne sont que des tactiques visant à maintenir au pouvoir un gouvernement arrogant, indifférent, incompétent et destructeur.

Dans le discours du trône, le gouvernement parle de consolider nos atouts régionaux. Comment peut-il parler sérieusement, monsieur le Président? C'est cette même clique qui a détruit les relations fédérales-provinciales. C'est le premier ministre (M. Trudeau) qui a déclaré que le fédéralisme coopératif était mort. Voilà que le gouvernement tente désespérément de rétablir sa crédibilité politique en parlant de ressusciter le fédéralisme coopératif. Dans son discours du trône, il promet de lancer une nouvelle ère de planification et de consultations fédérales-provinciales. Ce n'est qu'une autre promesse en l'air, une promesse qu'il ne tiendra pas et qu'il trahira.

La population de Mission-Port Moody ne veut pas de traitement de faveur. Elle ne veut pas qu'on la traite comme un groupe d'intérêts particuliers. Elle ne veut pas des cadeaux ou des largesses du gouvernement libéral. Elle demande simplement un traitement équitable. Elle veut être représentée ici et à l'autre endroit par des personnes conscientes de leurs responsabilités, qui s'engagent à promouvoir l'unité nationale, la croissance et le développement, la liberté et la prospérité.

Comme tous les autres Canadiens, les citoyens de Mission-Port Moody veulent que le gouvernement fasse un discours du trône dans lequel il prenne des engagements véritables au lieu de faire des promesses en l'air. Ils veulent qu'il s'engage à redonner confiance dans notre économie nationale. Ils veulent un système fiscal offrant des stimulants pour inciter les gens à investir et à prendre des risques. Ils veulent que le secteur privé, véritable moteur de la croissance économique, obtienne au moins une petite chance. Ils veulent qu'on lève les obstacles et les barrages bureaucratiques afin que les petits entrepreneurs, champions de la création d'emplois, puissent offrir des emplois permanents à temps plein.

Les Canadiens veulent que leur gouvernement favorise la recherche et le développement en offrant des encouragements fiscaux aux entreprises. Ils souhaitent qu'on adapte les nouvelles technologies à notre secteur primaire et secondaire en vue d'accroître leur productivité et d'améliorer la qualité de leurs produits. Ils demandent à leur gouvernement de récompenser le travail ardu et les sacrifices au lieu de prélever des impôts sur le succès et de redistribuer les richesses. Ils tiennent à ce que soit maintenu notre précieux régime des soins de santé, alors que le gouvernement en sape la base en reniant ses engagements. Ils veulent que le gouvernement procure des débouchés aux jeunes grâce à la prestation d'un enseignement de qualité tant dans les disciplines techniques et professionnelles que dans les autres matières.

Partout au pays, monsieur le Président, les Canadiens demandent à leur gouvernement de leur donner une lueur d'espoir. Comment les citoyens de Mission-Port Moody ou d'ailleurs peuvent-ils espérer quand un million et demi des leurs sont en chômage? Et comment trouver du travail, je vous le demande, quand le gouvernement actuel veut contrôler notre économie dans ses moindres détails?

L'expérience nous a montré que si on laisse les coudées franches aux Canadiens, ils trouvent le courage et les moyens d'accomplir de grandes choses. J'ai déjà mentionné notre désir profond de maintenir notre unité en nous tournant résolument vers la réussite et le progrès. Partout au Canada les régions ont atteint la réussite et réalisé des progrès, grâce aux régions elles-mêmes et aux citoyens qui les composent. Monsieur le Président, nos régions sont fortes, tout comme le désir que nous, Canadiens, avons de travailler ensemble.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis fier d'être issu des deux peuples fondateurs de notre grand pays et, en particulier, de mes racines canadiennes-françaises. Bien qu'il y ait plus de 30 ans que je n'ai pas parlé français, j'ose adresser quelques mots à la Chambre dans cette langue que j'affectionne. J'ai été témoin, au sein de la collectivité où j'habitais, de la force de l'unité nationale. Comme j'ai vécu dans un milieu canadien-français hors Québec, j'ai souvent eu l'occasion de me rendre compte que le succès transcende les barrières culturelles et linguistiques. J'ai vu un peuple mettre de côté ses intérêts régionaux et travailler ensemble en tant que Canadiens pour construire et développer notre pays. En tant que député du parti progressiste conservateur, je suis heureux d'avoir eu l'honneur de travailler afin d'en arriver à une entente avec les provinces de Québec et du Manitoba en ce qui a trait à la défense des droits des minorités linguistiques, à la défense de nos deux langues officielles pour ainsi participer à édifier un véritable pays «bilingue».

[*Traduction*]

Les Canadiens ont une identité bien à eux et ils ont chacun de grands idéaux et des valeurs bien ancrées. Ils ne souhaitent pas que le gouvernement s'interpose dans leur vie quotidienne, ou encore que leurs idéaux soient assujettis à une doctrine politique. Ils ne veulent pas qu'un groupe de soi-disant intellectuels leur dictent les modalités du progrès de la nation. Il savent pertinemment que ces intellectuels élitistes ne peuvent pas les obliger à censurer pour leur propre compte les informations que leur fournissent les médias.

J'ai foi en mes concitoyens canadiens, monsieur le Président. Je sais que la nation est unie d'un océan à l'autre. Je sais que mes compatriotes trouveront le moyen de rétablir la prospérité au Canada. J'espère simplement que ce sera pour bientôt, car les gens souffrent en ce moment.

En dernier lieu, monsieur le Président, j'invite les députés d'en face à examiner attentivement le discours du trône et, tandis que l'hiver s'installe avec ses rigueurs sur notre vaste pays, à se demander quelle mesure d'espoir on y trouve pour ces millions de Canadiens qui n'ont pas eu la possibilité de gagner leur vie depuis des mois ou dont les familles sont éprouvées, le père, la mère, un frère, ou une sœur ayant épuisé leurs prestations d'assurance-chômage.

Que ces ministériels d'en face et leur gouvernement, qui est le principal responsable de la situation précaire de nos chômeurs, réfléchissent bien là-dessus, dans le fond de leur cœur, en ces temps fort difficiles.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! Le discours de l'honorable député est suivi d'une période de dix minutes allouées aux questions et aux commentaires.

[*Traduction*]

M. Kristiansen: Monsieur le Président, je tiens au départ à féliciter le député de Mission-Port Moody (M. St. Germain) pour un premier discours qui, en dépit de certaines divergences sur les plans de la pensée, des idées et de l'analyse, m'a bien plu somme toute. Il a été prononcé avec éloquence, si l'on oublie les questions politiques qui nous séparent. Je sais gré au député des bonnes paroles qu'il a eues pour son prédécesseur à la Chambre, M. Mark Rose; je lui sais également gré d'avoir reconnu, comme son prédécesseur d'ailleurs, que sa région a grandement besoin de solutions qu'il appartient au gouvernement et à d'autres organismes canadiens de trouver.

• (1700)

Cela étant dit, j'ai tout de même une question à poser, monsieur le Président. Je suis d'accord pour une bonne part avec ce que le député a dit; je souscris à bon nombre des critiques qu'il formule et reconnais aussi les problèmes qu'il déplore dans sa localité et qui existent dans la mienne dans le secteur forestier. Il m'a paru cependant quelque peu étrange qu'un partisan de la doctrine conservatrice préconise à toutes fins pratiques une plus grande ingérence gouvernementale pour obliger le secteur privé qui est prédominant, à tout le moins dans le secteur forestier, à se lancer dans la production de panneaux de grandes particules, de panneaux de particules, de panneaux d'aggloméré, ainsi de suite. Ces techniques sont employées dans bien des régions en Amérique du Nord. Mais fort étrangement, elles ont été absentes dans le secteur forestier de la Colombie-Britannique. Le député préconise-t-il ainsi que le gouvernement intervienne ou encore qu'il octroie une subvention spéciale pour amener le secteur privé à satisfaire aux exigences du marché et à celles que nous impose l'instabilité de nos ressources, laquelle instabilité nous devons à des années d'impéritie administrative? Le député veut-il dire qu'il appartient au gouvernement de résoudre ce problème, alors que le secteur privé qu'il glorifie, et qui, sans aucun doute, a un rôle à jouer, n'a pas pu ou n'a pas voulu construire les usines dont l'industrie et les consommateurs avaient besoin?

M. St. Germain: Monsieur le Président, lorsque je parle des progrès réalisés, je tiens ce que je sais du secteur privé, de la visite des diverses industries de cette région, des usines de produits chimiques etc. Je dis, comme la plupart de mes collègues de l'opposition officielle, que je ne suis pas en faveur de l'intervention du gouvernement. Toutefois, ce que nous proposons, c'est un programme spécial d'encouragement de la recherche et du développement. Cela se pratique dans d'autres parties de l'Amérique du Nord. C'est pourquoi la recherche se fait à ces endroits-là. Tout ce que nous disons, monsieur le Président, c'est que nous voulons ces encouragements de sorte que l'on puisse développer nos propres technologies au lieu d'avoir à dépendre d'autres pays.

Nous travaillons avec les usines de ma région, monsieur le Président, celles avec lesquelles je me suis mis en rapport, pour nous assurer que la recherche et le développement continuent, sur les bardeaux ignifuges par exemple, mais il ne s'agit pas toujours de grandes entreprises. Il y a de petits exploitants, monsieur le Président, qui luttent pour s'en sortir après ces deux années de récession. Ce que je propose, c'est de créer des encouragements permettant à ces gens de reporter leurs impôts, et de consacrer une partie de leur argent à la recherche et au développement. Voilà réellement ce que nous demandons. Les hommes d'affaires de la région Mission-Port Moody, monsieur le Président, ne demandent pas de cadeaux ou de renflouages. Tout ce que nous voulons c'est la possibilité de travailler.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'ai été très impressionné par le discours du député de Mission-Port Moody (M. St. Germain). Et je l'en félicite. Je voudrais faire une remarque et connaître ensuite l'avis du député. J'estime qu'il y a place pour le gouvernement et la libre entreprise le pense également. Nous pouvons citer en particulier la recherche et le développement et l'aide à la recherche de marchés. Si le gouvernement consacrait ses énergies à trouver des marchés et à la recherche et au développement, l'industrie suivrait, du moins c'est ce que j'ai constaté. Je me demande si cela est conforme à la position du député de Mission-Port Moody?

M. St. Germain: Monsieur le Président, je voudrais remercier les deux députés de leurs compliments et de l'occasion qui m'est donnée de répondre à leurs questions. Logiquement, sans recherche et développement et sans nouvelle technologie, nous ne progresserons pas. C'est d'ailleurs pourquoi notre économie est dans cette situation aujourd'hui. Nous devons aider les petites entreprises à trouver d'autres marchés, monsieur le Président, faute de quoi elles ne survivront pas. Étant donné la récession qui a sévi au cours des deux dernières années dans le domaine du bois d'œuvre, il est incroyable qu'elles aient pu tenir le coup. Le gouvernement profite largement des impôts et des taxes produits par ces industries lorsqu'elles fonctionnent à plein. Toutefois, lorsqu'elles sont en difficulté, comme c'est le cas maintenant, et souffrent de la récession qui vient de se produire, il est très improbable que sans une aide, qui profiterait à tous les Canadiens, elles puissent survivre.

[*Français*]

M. Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire à la Chambre, avant de poser mes deux questions à l'honorable député de Mission-Port Moody (M. St. Germain), que je suis profondément déçu de ... A distance, j'avais remarqué l'arrivée de l'honorable député depuis au-delà de quatre mois, et il me semblait qu'il avait tout de même un visage assez sympathique. Maintenant, je vois qu'il a immédiatement pris une tendance conservatrice qui est celle de critiquer de façon très négative. Je suis un peu déçu de cette attitude. Pendant tout son discours ... Je dois dire que depuis plus de quatre mois qu'il est ici, c'est son premier discours, et ce sera probablement par la suite un député silencieux. Mais de toute façon, je suis un peu déçu.

Je voudrais lui demander, par exemple, lorsqu'il parle de *tax incentives*, je voudrais lui demander, dis-je, comment il peut penser pouvoir intéresser des compagnies à se lancer en affaires, donc de nouvelles entreprises, avec ce qu'on appelle des

stimulants fiscaux? En fait, pour des compagnies qui n'ont pas d'argent, je pense que les stimulants fiscaux ne peuvent vraiment pas leur être tellement utiles.

Quand il parle également de recherche et de développement, nous souscrivons volontiers à cette option qu'il met de l'avant. Mais j'aimerais qu'il nous dise en même temps comment faire, et c'est ce qui nous préoccupe ici, quand on pousse la recherche et le développement, car évidemment on finit alors par mettre un nombre considérable de gens à pied. Et les gens d'en face sont les premiers à nous dire que le taux de chômage est très élevé au Canada.

J'aimerais qu'il traite cette question en considérant aussi que d'une part, oui, nous devons nous lancer dans la haute technologie et cela, personne de ce côté-ci de la Chambre ne le nie mais d'autre part on se rend compte que de plus en plus les machines mettent les gens à pied. Il y a des machines dans le domaine forestier, par exemple, qui remplacent 25 ou 30 hommes; dans des camps de bûcherons où il y avait 200 hommes, ces derniers sont remplacés maintenant par 25 hommes, par 25 opérateurs d'équipement.

Alors, qu'est-ce qu'il entend faire pour solutionner le problème de ces gens-là qui vont perdre leur emploi à cause de la haute technologie? En terminant, j'aimerais qu'il nous précise ce qu'il entend quand il parle du domaine forestier, domaine sur lequel il a insisté principalement dans son discours, et à propos duquel il a accusé le gouvernement fédéral de ne rien faire. Est-ce qu'il est d'abord conscient que le domaine forestier relève . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, je dois interrompre l'honorable secrétaire parlementaire. La période de dix minutes réservée aux questions et aux commentaires vient de se terminer. Nous retournons au débat . . .

• (1710)

[*Traduction*]

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Mission-Port Moody (M. St. Germain) pour le premier discours qu'il prononce à la Chambre des communes, et j'approuve les propos aimables qu'il a tenus sur son prédécesseur. J'ai souvent dit que c'était un homme formidable dont j'ai apprécié l'amitié depuis le peu de temps que je suis à la Chambre. Je tiens par ailleurs à profiter de l'occasion, monsieur le Président, car c'est la première fois que je peux parler depuis que vous avez été promu à votre rang actuel, pour vous féliciter pour votre promotion et vous souhaiter bonne chance.

Je crois que le discours du trône répond à certaines des préoccupations de mes électeurs en ce qui concerne le maintien de la paix et la prospérité. Je parlerai de la paix dans le monde, monsieur le Président, mais il suffit de dire qu'à titre de parlementaires et de Canadiens, nous avons eu la chance de suivre un débat ou plutôt d'entendre une déclaration de principe des trois partis politiques représentés actuellement à la Chambre des communes. Nous avons entendu parler le premier ministre (M. Trudeau), le chef de l'opposition officielle (M. Mulroney) et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). J'ai été impressionné par tous les discours, surtout, peut-être à cause de mes opinions, par celui du premier ministre et encore davantage par les initiatives qu'il prend depuis quelques mois pour essayer d'attirer l'attention des hommes politiques sur ce problème très important. Il est allé discuter avec les dirigeants d'autres pays, en particulier et à l'occasion de conférences. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) a été l'instigateur et l'organisateur de certains de ces voyages. Il ne faut pas oublier non plus le discours du premier ministre aux Nations Unies. Cette manifestation de bonne volonté politique est extrêmement importante et je crois que les Canadiens en général, peu importe leur allégeance politique ou leurs croyances politiques traditionnelles, commencent à comprendre que le maintien de la paix dans le monde est un objectif poursuivi par eux tous. Nous souhaitons bonne chance au premier ministre pour les nombreux mois durant lesquels il va essayer d'améliorer le dialogue entre l'Est et l'Ouest.

La garantie de la prospérité, monsieur le Président, intéresse véritablement les gens que je représente. Sur les nombreuses mesures annoncées dans le discours du trône, je me contenterai de parler de quelques-unes. Il en est une en particulier, monsieur le Président, qui revêt, j'en suis sûr, une grande importance pour mes électeurs. Il s'agit de l'assurance-maladie. Bien des choses ont déjà été dites à propos de l'assurance-maladie, et ce n'est pas fini; mais, pour ma part, je considère l'assurance-maladie comme la véritable clé de voute de notre système. Il est tellement pratique de pouvoir recevoir des soins médicaux dans toutes les régions du Canada, contrairement à ce qui se produit dans d'autres pays. Qu'ils soient ouvrier dans une aciérie, mineur, infirmière, professeur, architecte ou que sais-je encore, mes électeurs savent ce que le gouvernement fédéral et leur gouvernement provincial dépensent pour l'assurance-maladie et ils apprécient cet effort. Je pense qu'ils souscrivent aux objectifs de la nouvelle loi canadienne sur la santé. Certes, on pourra toujours trouver à redire à une phrase, voire un paragraphe de la nouvelle loi, mais je suis persuadé que l'écrasante majorité des gens de ma circonscription en approuveront dans l'ensemble le contenu.

Il est question dans le discours du trône de la collaboration du patronat, des gouvernements, des syndicats et de tous les citoyens. Cette collaboration est très importante si nous voulons pouvoir effectivement garantir la prospérité. Ni le gouvernement fédéral, ni les gouvernements provinciaux, ni les municipalités ne peuvent engendrer la richesse qui permettrait de créer les milliers d'emplois dont notre pays a tant besoin. Ils doivent collaborer avec les autres paliers de gouvernement, le patronat et les syndicats. Nous ne pouvons nous permettre le luxe de dire que c'est la faute des provinces. Les salariés ne peuvent se permettre de prétendre que c'est à cause des patrons, pas plus que ces derniers ne peuvent affirmer qu'il n'y aurait plus de problème si seulement les syndicats se montraient coopératifs. Cette propension à chercher un bouc émissaire, monsieur le Président, est un luxe que les députés et les citoyens ne sont plus prêts à tolérer. Tous les gouvernements, quelle que soit leur orientation politique, de même que les salariés, syndiqués ou non, et les chefs d'entreprises, grandes et petites, doivent manifester fermement l'intention de régler les problèmes qui touchent les Canadiens dans toutes les régions.

D'un point de vue régional, monsieur le Président, on peut toujours affirmer qu'une région a tiré plus d'avantages qu'une autre. Mais les chômeurs, au nombre de 1.5 million, veulent simplement trouver du travail pour pouvoir se payer tout ce qu'un bon nombre d'entre nous prennent pour acquis.

Il était également question des pensions des personnes âgées dans le discours du trône. Je ne sais pas s'il existe un seul député à la Chambre qui s'opposerait à ce qu'on donne davantage d'argent aux personnes âgées. Je ne crois pas qu'un seul député s'opposerait à une augmentation du SRG. Les personnes du troisième âge ont traversé de multiples épreuves; certaines ont connu les deux guerres mondiales. Je pense qu'il est juste que mon gouvernement, dans les derniers mois ou les dernières années de notre mandat, s'efforce d'accroître le revenu de ces Canadiens économiquement faibles. Comme les gens de ma circonscription, je verrais d'un bon œil le gouvernement donner davantage d'argent à ces citoyens.

Le discours du trône touche plusieurs autres domaines, monsieur le Président. On y parle de la restructuration des pêches et de la politique énergétique du Canada. La restructuration des pêches dans la région de l'Atlantique est importante non seulement pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, mais pour toutes les provinces maritimes. Je crois que le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) et les ministres qui viennent de ces provinces sont parvenus à des résultats valables en discutant avec leurs homologues provinciaux. En consultation avec les pêcheurs et leurs organismes représentatifs, de même qu'avec diverses parties concernées, ils ont conclu des accords dont certains députés ne saisissent peut-être pas très bien la portée, ou qu'ils n'approuvent pas totalement, mais qui constituent une première étape dans la réforme d'un secteur qui est essentiel pour le développement économique des provinces de l'Atlantique. Si les pêches continuent de stagner, c'en est fait de l'économie du Canada atlantique.

• (1720)

On a beaucoup parlé de la politique énergétique. Le chef de l'opposition officielle a abordé cette question dans certains discours et je ne reviendrai pas là-dessus. A Calgary, il tient certains propos, qui se sont pas les mêmes qu'en Nouvelle-Écosse. Quand il est à Montréal, c'est encore d'autres questions qu'il préfère aborder. Monsieur le Président, les politiques énergétiques du gouvernement ont largement profité aux Canadiens de l'Atlantique et à mes électeurs en particulier. N'eût été l'entente entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Canada concernant le pétrole sous-marin, l'économie de la province serait dans le marasme le plus total.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse n'est pas inféodé à notre gouvernement. En fait, il est plus bleu que la majorité de nos collègues d'en face. C'est lui ainsi que le ministre provincial de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui ont parcouru la Nouvelle-Écosse et souligné les avantages de la politique énergétique nationale pour les habitants du Canada atlantique. On peut dire, je pense, que la politique énergétique nationale a apporté plus de 2 milliards de dollars à l'économie de la région de l'Atlantique.

Le discours du trône mentionne également le nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale. Ce ministère pourra sans doute coordonner les efforts et d'aborder l'expansion industrielle des diverses régions de façon vraiment exhaustive. J'ai, comme d'autres députés, exprimé certaines inquiétudes à ce sujet, tant au comité qu'ici même. Je suivrai de très près ce qui se passera dans les diverses régions. Je surveillerai attentivement la situation pour m'assurer que les objectifs du ministère de l'Expansion industrielle régionale seront repris et réalisés avec encore plus de vigueur dans les Maritimes. Si ce n'est pas le cas, je n'ai pas l'intention de pontifier comme les députés d'en face. Nous changerons cette politique et ce ministère. Les libéraux ne sont pas comme les conservateurs. Ces derniers parlent beaucoup, mais ne font pas grand-chose. Ils parlent des programmes sociaux, de la défense et de l'équilibre budgétaire. Dans certaines régions du pays, quel que soit leur auditoire, ils affirment qu'ils maintiendront les programmes sociaux. Dans d'autres régions, ils disent que la défense nationale doit constituer une priorité et que nous devons augmenter nos dépenses à ce chapitre. Ailleurs encore, ils parlent d'équilibrer le budget. Comment peut-on en même temps maintenir les programmes sociaux que le gouvernement a instaurés avec tellement d'efficacité et accroître le budget du ministère de la Défense nationale de Dieu sait combien de milliards de dollars, tout en équilibrant le budget?

M. Malone: En déclenchant des élections.

M. Dingwall: Voilà la notion farfelue que les conservateurs se font de l'économie. Ils n'y réfléchissent pas beaucoup, mais ils en parlent énormément. Le parti conservateur sait ce qu'il faut dire à chaque circonscription et à chaque région du pays. Il leur dit ce qu'elles veulent entendre. Contrairement au parti libéral et au Nouveau parti démocratique, ils racontent ce qu'ils veulent. A Calgary, le chef de l'opposition officielle parle de supprimer les dispositions de rétroparticipation dans la politique énergétique nationale ainsi que le Programme d'encouragements du secteur pétrolier. Quand il va à Halifax en Nouvelle-Écosse il fait entendre un tout autre son de cloche. Il n'en a encore que pour quelques mois probablement car on va sûrement s'en débarrasser aux prochaines élections. Il raconte à la presse qu'il ne veut pas faire de déclaration pour l'instant. J'imagine qu'il dit aux conservateurs de l'Atlantique que les subventions pour l'encouragement du secteur pétrolier sont excellentes. On cherche à plaire à tout le monde et à son père.

Il y aurait encore beaucoup à dire. J'aimerais parler notamment du nouveau ministère à la Jeunesse. Je suis fort content que le gouvernement ait pris une telle mesure. J'aurais cru que les députés d'en face s'en seraient félicités. Mais ils tergiversent comme toujours et avec l'esprit de dénigrement qui les caractérise, ils refusent d'admettre que certaines mesures et certains ministères ont été établis pour permettre à la jeunesse de s'épanouir. Je voudrais signaler, pour leur gouverne, une déclaration fort importante que le ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Hervieux-Payette) a faite dans un discours qu'elle a prononcé le 6 février:

> J'aurai certes besoin de la collaboration de tous, car je n'ai pas l'illusion de croire que les instruments mis entre mes mains seules me donneront le pouvoir magique de résoudre tous les problèmes des jeunes Canadiens et Canadiennes, mais avec toute la détermination qu'on me reconnaît ou qu'on pourrait me reprocher, j'ai l'intention de me faire le promoteur au cours de mon mandat de toutes les formules susceptibles d'améliorer le sort de nos jeunes, de leur faciliter l'accès à tous les mécanismes qui existent déjà, bref, d'être un peu le catalyseur d'un espoir devenant sans cesse plus réalisable.

Je trouve que c'est une déclaration fort importante, à la fois pour la génération actuelle et pour la prochaine génération. On célébrera, en 1985, l'Année internationale de la jeunesse et tous les Canadiens, surtout les jeunes, voudront participer aux fêtes qui marqueront cet événement. Il faudra donc que les

membres du gouvernement et de l'opposition discutent, au cours du débat et au sein d'un comité, des grands problèmes qui concernent notre jeunesse.

Le chômage a atteint un stade chronique, monsieur le Président. L'enseignement est aussi une question très importante. La famille en tant qu'institution fait partie des questions qu'il faudra aborder. Ce sont autant de sujets qui intéressent les jeunes au premier chef. J'ai bon espoir que le nouveau ministère, surtout à cause du dynamisme et de l'enthousiasme qui animent son titulaire, trouvera des moyens de régler nombre de ces problèmes. J'aimerais bien que les députés de l'opposition, au lieu de s'égosiller, fassent preuve d'un peu plus de sérieux en nous proposant des moyens d'engager un véritable dialogue pour régler certains problèmes qui sont très graves. Mais à quoi peut-on s'attendre d'un parti défaitiste comme l'opposition officielle.

• (1730)

J'ai appris au cours de mon bref mandat . . .

M. Malone: Rien du tout.

M. Dingwall: . . . en tant que député . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): Je regrette d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est expiré.

M. Skelly: Monsieur le Président, le député avait beaucoup à dire au sujet des pêches et de la paix. En ce qui a trait aux pêches de la côte ouest, pourquoi les pêcheurs et les localités de ce littoral n'ont-ils pas droit aux mêmes égards que ceux de la côte est, en ce qui concerne notamment les accords, les consultations et les subventions dont il a parlés?

Je voudrais signaler plusieurs domaines dans lesquels son gouvernement pourrait peut-être prendre des mesures constructives. Premièrement, le gouvernement devrait protéger les ressources. Deuxièmement, il devrait cesser d'agir de façon unilatérale et prévoir plutôt de véritables consultations. Troisièmement, il pourrait prendre des mesures constructives au sujet du programme de restructuration et de réduction de la flotte. Quatrièmement, il devrait remédier à la situation en ce qui a trait aux coûts que fixe le gouvernement comme ceux de l'énergie et les taux d'intérêt qui ont augmenté les frais d'exploitation des pêcheurs au point d'en faire disparaître un grand nombre. Il devrait également améliorer les relations intergouvernementales, car elles sont si mauvaises dans cette région que le gouvernement fédéral ne parvient pas à faire appliquer les lois existantes. Sixièmement, il devrait protéger les assises économiques des localités côtières dépendant de la pêche, car le ministère est prêt à les faire disparaître. Enfin, il devrait mettre un terme à la terreur que font régner les banques à charte qui saisissent les navires et les maisons des pêcheurs de la côte ouest et exercent des pressions sur leurs avaliseurs. J'ai d'ailleurs signalé cette situation au gouvernement récemment, mais il n'a pris, jusqu'à maintenant, aucune mesure.

Si je transmets au député la correspondance montrant que les banques terrorisent, en fait, les pêcheurs, leur niant tout droit civil et tout accès à des recours, sera-t-il disposé à se mettre en rapport avec le ministre des Finances (M. Lalonde), le ministre de la Justice (M. Chrétien) et le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) pour déterminer si l'on peut, au moins dans ce domaine, faire quelque chose pour remédier à la situation? Sera-t-il prêt à se joindre à moi et à d'autres députés de ce côté-ci, afin de convaincre le ministre des Finances d'agir pour mettre un frein aux mesures que la plus puissante organisation du pays prend contre les pêcheurs?

M. Dingwall: Monsieur le Président, le député a dit vouloir un partage égal, si je peux m'exprimer ainsi, des avantages. Il a parlé de la restructuration du secteur de la pêche de la côte est et de ses préoccupations au sujet de ce secteur sur la côte ouest. Je voudrais lui signaler que le gouvernement a beaucoup fait pour les pêcheurs de la côte ouest. Dois-je lui rappeler que la mise en œuvre du programme des 6 et 5 p. 100 a permis de réduire grandement le taux d'inflation? Va-t-il jusqu'à dire que cette réduction n'a eu aucun effet bénéfique sur les pêcheurs de sa circonscription ou de la côte ouest? Voudrait-il nous faire croire que les taux d'intérêt, qui ont été réduits de moitié, n'ont aucune importance pour les pêcheurs des deux littoraux? La réponse est très évidente. En effet, ces mesures ont eu des conséquences très positives sur les pêcheurs de la côte du Pacifique.

Le député dit qu'il pourrait me fournir des pièces de correspondance et me demande si, dans ce cas, j'interviendrais. Je trouve, moi aussi, inquiétant que des banques ou des institutions financières puissent terroriser des particuliers, pour reprendre ses mots. Néanmoins, je voudrais bien voir ces documents. Il est arrivé à certains de mes électeurs d'éprouver des ennuis semblables. Mais nous avons obtenu réparation de diverses façons en nous adressant à des autorités du milieu bancaire.

Je suis disposé à étudier l'affaire. Je devrai demander conseil quant aux démarches à entreprendre, car je ne connais pas la question sous tous ses angles.

En dernier lieu, le député demande si notre gouvernement compte prendre des mesures précises en ce qui concerne les pêches du Pacifique. Pas plus tard qu'hier, le ministre des Pêches et des Océans a accepté de recevoir la coalition des pêcheurs qui voulaient se faire entendre. A maintes reprises, il a précisément déclaré à la Chambre qu'il prendrait sérieusement en considération leurs propositions. Nous espérons qu'une décision suivra dans les plus brefs délais.

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur le Président, le débat sur le discours du trône touche à sa fin, puisque nous en sommes au huitième et dernier jour, mais je voudrais dire encore quelques mots des discours du trône en général et de celui-ci en particulier. Les discours du trône sont un peu comme l'enfer, ils sont pavés de bonnes intentions.

Lorsqu'un discours du trône est écrit de façon cynique, de telle sorte qu'aucune de ses propositions ne sera jamais mise en place, je trouve qu'il représente un acte méprisable de la part d'un gouvernement. Il n'y a pas un député, pas un journaliste de la tribune de presse, pas un particulier qui puisse prétendre que ces huit jours de discours n'ont pas été qu'une simple farce. Le discours du trône était une tentative pour leurrer les gens, mais on ne s'y trompe pas.

Il aurait été plus réaliste que le gouverneur général, lorsqu'il a présenté le discours du trône, dise que puisque le gouvernement peut rester au pouvoir encore un an, même si traditionnellement son mandat se termine le 18 février 1984, il propose ces dernières mesures qu'il essaiera d'adopter. Mais le gouvernement n'en a rien fait. Il nous a présenté un discours du trône qui contient peut-être des mesures législatives pour dix ans. Comme le disait un des journalistes de la tribune de la presse après l'avoir entendu: «Si les chiens et les chats pouvaient voter, le discours du trône contiendrait également quelque chose pour eux».

Nous réalisons tous qu'un discours du trône est essentiellement une promesse de ventriloque de la part des ministres. Si l'on se reportait aux anciens pour voir les promesses, les engagements, les principes qu'ils contenaient, puis que l'on revoyait les discours des années suivantes, on s'apercevrait que bien peu de ces objectifs sont jamais atteints.

Un discours du trône, c'est essentiellement un exercice de futilité. A mon avis, passer huit jours à en débattre à la Chambre est un gaspillage d'argent et une perte de temps, alors que l'un et l'autre pourraient être utilisés à accomplir quelque chose pour le bien des Canadiens.

Actuellement, nous avons au moins sept rapports sur la réforme parlementaire. Je doute qu'un seul d'entre eux envisage un débat de huit jours sur le discours du trône. La raison, c'est que ces huit jours de débat fournissent aux députés de l'arrière-ban l'occasion de faire des discours et leur donnent de la matière à distribuer dans leur circonscription. D'après moi, les divers discours ne sont qu'un ramassis d'exagérations pour tromper les électeurs. Voilà le résultat de ces huit jours de débat. Je trouve cela déplorable.

J'ai accepté de venir ici pour travailler pour les gens de North Vancouver-Burnaby. Je fais de mon mieux. Je ne suis pas venu ici pour écouter des députés du parti gouvernemental se glorifier, se leurrer, en essayant de justifier ce qui ne peut pas l'être. Je suis venu ici pour faire quelque chose pour le pays.

Je prétends qu'une personne qui aurait suivi régulièrement les débats de la Chambre des communes à la télévision conclurait, à ce stade, qu'un tel débat sur le discours du trône est inutile. En effet, les règles qui imposent de s'en tenir au sujet disparaissent complètement. Dans la plupart des discours, de quelque côté qu'ils viennent, on s'est peu préoccupé du discours du trône. Cela aussi je le trouve regrettable. Un débat à la Chambre des communes devrait toujours porter sur un sujet. Le discours du trône n'en est pas un. Très bientôt, nous passerons six autres journées à discuter précisément de la même manière lors du débat entourant l'exposé budgétaire, et pratiquement tous les intervenants feront encore une fois fi de la règle de la pertinence. Mais ne prenez pas à mal mes propos, monsieur le Président. Je n'adresse pas ce reproche au seul gouvernement, mais bien à l'ensemble des députés de la Chambre des communes, et moi y compris. Que diable! Il doit certainement exister un moyen pour tous les cerveaux ici réunis d'éviter de perdre une quinzaine de jours à poursuivre une activité aussi futile! Hélas, bien que je souhaite vivement que les ministériels puissent entendre ce que les députés de l'opposition ont à dire, je tiens aussi et encore plus à ce qu'ils étudient attentivement nos propositions. Quand nous saisissons le gouvernement de projets sensés, que ce dernier sache le reconnaître à notre crédit et qu'il comprenne que nous ne recherchons que l'intérêt bien compris des Canadiens. Mais il n'en est jamais ainsi. J'avoue en toute sincérité qu'il ne m'est pas encore arrivé de constater que les députés de la majorité se soient laissés influencer par un discours de l'opposition ou, à vrai dire, qu'ils en aient écouté un avec un tant soit peu de respect ou de silence. Un peu de chahut est acceptable. Il donne du piquant au discours. Par contre, c'est un terrible affront envers les Canadiens qui nous ont envoyés ici et que nous représentons tous ensemble de ne pas écouter, de ne pas entendre, de ne pas suivre un discours parce qu'il ne venait pas des banquettes ministérielles.

• (1740)

Je consacrerai les deux dernières minutes à signaler deux problèmes que je déplore vraiment et qui se rapportent à la discussion sur le discours du trône. Le discours du trône est un des discours les plus cyniques qui soit; il est complètement cynique.

Il y a 1.5 million de chômeurs au Canada; le nombre a augmenté de 50 p. 100 depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, il y a quatre ans. Plus de 500,000 jeunes n'ont pas d'espoir de trouver un emploi. En Colombie-Britannique, le taux de chômage est actuellement de plus de 14 p. 100. Le taux de chômage pour l'ensemble du pays, qui est peut-être la condamnation la plus grave de toutes du gouvernement actuel, restera supérieur à 12 p. 100 cette année. Plus de 600,000 Canadiens, de 65 ans ou plus, vivent dans la pauvreté. Un gouvernement qui arrive à rester au pouvoir et à dépasser son mandat de quatre ans malgré cette situation ne mérite pas de tenir le coup. Il ne mérite pas d'avoir le droit de faire des lois et de diriger le pays. J'espère seulement que le peuple canadien se rendra compte que le gouvernement est lamentable, pitoyable, mauvais et qu'il n'a pas d'idées; nous qui sommes dans l'opposition, nous le savons bien.

Le temps passe et aux Canadiens qui ont suivi ce débat, je dirai que si cela ne leur prouve pas qu'ils doivent se débarrasser de ces vauriens, c'est qu'ils ont le gouvernement qu'ils méritent; pourtant, personne ne mérite un gouvernement comme celui-ci.

Puis-je dire qu'il est 17 h 45, monsieur le Président?

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Guilbault): Comme il est 17 h 45, conformément aux dispositions de l'article 42(5) du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix la question nécessaire pour statuer sur la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Guilbault): La motion est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée.

M. Forrestall: Adoptée sur division.

Le président suppléant (M. Guilbault): Adoptée sur division.

(La motion de M. Burghardt est adoptée.)

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général par le Président.

M. Nielsen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse, mais j'étais dans le couloir. J'ai entendu la présidence dire que la motion était adoptée sur division. J'ai entendu la présidence dire «adoptée sur division». On me le confirme?

Le président suppléant (M. Guilbault): Oui.

M. Pinard: Monsieur le Président, nous nous réjouissons que la motion soit adoptée, mais franchement, nous pensions qu'elle avait été adoptée tout court. C'est seulement après que vous avez dit «adoptée» que quelqu'un a crié «sur division».

Des voix: Non.

M. Pinard: Si l'opposition veut un vote nominal, nous n'y voyons pas d'inconvénient, mais nous sommes contents que la motion soit adoptée. Si je viens de proposer cette motion, c'est parce que j'ai pris pour acquis que la motion était adoptée.

Le président suppléant (M. Guilbault): La présidence a entendu «sur division», et je me souviens avoir déclaré que la motion était adoptée sur division. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion du président du Conseil privé?

M. Nielsen: Sur division.

Le président suppléant (M. Guilbault): Adoptée sur division.

(La motion de M. Pinard est adoptée.)

Le président suppléant (M. Guilbault): Comme il est 17 h 50, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 17 h 50, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 10 février 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE L'HON. EARL ROWE ET DU SÉNATEUR ALLISTER GROSART

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, la Chambre a appris avec regret le décès de l'honorable Earl Rowe, ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario et ancien député à la Chambre. Sa disparition marque la rupture d'un lien de plus avec la génération politique de George Drew et du regretté très honorable John Diefenbaker.

Earl Rowe a été nommé lieutenant-gouverneur par le premier ministre Diefenbaker et s'est illustré dans son poste sous les gouvernements de M. Diefenbaker et de l'honorable George Drew. Il était ministre sans portefeuille, le plus jeune, en fait, du gouvernement de R. B. Bennett. L'honorable Earl Rowe a été député fédéral de la circonscription de Simcoe-Sud en 1932 et de Dufferin-Simcoe pendant 38 ans, sauf une brève interruption lorsqu'il est devenu chef du parti en Ontario.

Nous transmettons nos condoléances à son fils Bill et à sa fille Jean Casselman Wadds, ancienne député. En effet, le regretté honorable Earl Rowe et Jean Casselman Wadds ont constitué la première équipe père-fille à siéger à la Chambre des communes. Comme vous le savez, elle est l'ancien haut-commissaire du Canada à Londres et siège actuellement à la Commission royale d'enquête MacDonald.

Monsieur le Président, même si c'est inhabituel, nous devrions signaler également la disparition du sénateur Allister Grosart, passionné de littérature, qui aimait la vie, la compagnie des autres et les bons livres. Il avait étudié Shakespeare et était chaud partisan de la démocratie parlementaire. Il a été Président du Sénat sous le gouvernement du très honorable Joe Clark. Grâce à son respect de l'esprit parlementaire et à son dévouement pour l'institution parlementaire, il a su se faire apprécier de ses collègues sénateurs.

Sa disparition marque une autre coupure avec l'époque Diefenbaker, et les Canadiens pleureront sa perte. Le Parlement a perdu un défenseur et ses amis pleureront un camarade distingué, courtois et fidèle. Nous transmettons nos plus sincères condoléances à sa veuve Thelma et à ses trois filles affligées par son deuil.

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Au nom du gouvernement et des députés ministériels, monsieur le Président, je tiens à dire que nous déplorons la disparition de l'honorable Earl Rowe. M. Rowe a eu une carrière politique fort distinguée aux niveaux municipal, provincial et fédéral. Il a été député à la Chambre des communes pendant 38 années de suite, interrompues seulement pendant le peu de temps où il a servi à titre de chef du parti conservateur de l'Ontario. Il s'est également distingué à titre de lieutenant-gouverneur de l'Ontario. Pendant un certain temps à l'époque où il siégait à la Chambre des communes, il a fait partie du cabinet du très honorable R. B. Bennett.

Il y a un autre aspect de sa vie qui a beaucoup marqué la ville de Windsor où j'habite. Il y a beaucoup contribué à l'implantation de la course sous harnais. Avec son fils Bill il a en effet fondé l'hippodrome de Windsor, une très importante entreprise de ma ville.

• (1110)

Au nom du gouvernement et de l'ensemble des députés ministériels, je tiens à transmettre à son fils Bill et à sa sœur Jean Casselman Wadds, une de nos anciennes collègues l'expression de nos très sincères condoléances à l'occasion du deuil qui les afflige. Earl Rowe continuera sûrement de faire partie longtemps encore de l'histoire contemporaine de notre pays.

Au nom du gouvernement, je tiens par ailleurs à nous associer à l'hommage rendu à l'honorable sénateur Allister Grosart à l'occasion de son décès.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir que le Nouveau parti démocratique s'associe lui aussi aux hommages rendus à la mémoire de l'honorable Earl Rowe et de l'honorable sénateur Allister Grosart.

Je faisais partie de l'assemblée législative de l'Ontario à l'époque où il présidait ses délibérations. Je conserve de lui un excellent souvenir. Il était doué d'une bonne humeur communicative et il savait atténuer à l'occasion le sérieux de nos délibérations. Notre parti tient à exprimer ses plus vives condoléances à la famille du défunt, à M^me^ Wadds et à son fils Bill.

Quant au sénateur Grosart, je me souviens qu'à mon arrivée à la Chambre des communes il m'avait convoqué à son bureau pour discuter de l'un des projets qu'il avait à cœur. Il s'intéressait à toute la question des sciences et de la technologie et il m'avait invité à faire partie avec lui d'un comité, sinon pour le former, du moins pour en propager l'idée, afin de favoriser le dialogue entre les députés et les représentants du monde des sciences et de la technologie. Au nom de mes collègues et en mon nom personnel, je tiens à faire savoir combien nous avons été tristes d'apprendre son décès.

Hommages

LE DÉCÈS DE YURI ANDROPOV, PRÉSIDENT DE L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je tiens à dire que le gouvernement a été très attristé d'apprendre le décès du président de l'URSS, Yuri Andropov.

M. Andropov a consacré sa vie à son pays. Son mandat de président a été très bref. Il a néanmoins joué un rôle important au cours de cette brève période, car c'est un homme qui voyait loin et qui a travaillé dur pour améliorer les conditions de vie de son peuple, c'était un homme modeste et dévoué.

Le gouvernement du Canada adresse ses sincères condoléances au gouvernement et au peuple de l'Union soviétique ainsi qu'à la famille du défunt.

Nous profitons de l'occasion pour réaffirmer notre vif désir de collaborer avec l'Union soviétique pour renforcer la coopération et l'amitié dont dépend l'avenir de l'humanité. C'est le moment pour les chefs de tous les pays de renouveler leurs efforts de paix. Le président Andropov comprenait ses responsabilités à cet égard et nous sommes certains que ses successeurs poursuivront son œuvre. Je peux assurer à la Chambre que le Canada continuera ses efforts en ce sens.

M. Brian Mulroney (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, je me joins au premier ministre M. Trudeau pour exprimer mes condoléances au gouvernement de l'Union soviétique et à la famille du défunt à la suite du décès du président Andropov qui survient à un très mauvais moment. J'ai déjà eu l'occasion de le faire personnellement ce matin.

Je me joins au premier ministre pour rendre hommage à ce grand homme. Nous ne pouvons que regretter profondément une telle perte, surtout en cette période de tension et d'instabilité.

Je partage également l'opinion du premier ministre et j'espère que son successeur poursuivra les efforts que nous devons tous déployer surtout les dirigeants d'un pays aussi influent, en vue de réduire les tensions et parvenir à une formule honorable pour limiter et, espérons-le, éliminer les armes nucléaires. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à son gouvernement.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, au nom de mes collègues, je voudrais ajouter mes condoléances à celles qui ont été exprimées par le premier ministre (M. Trudeau) et le chef de l'opposition officielle (M. Mulroney). Quand M. Andropov a assumé la direction du gouvernement de l'Union soviétique, bien des gens de par le monde ont cru que nous entrions dans une nouvelle ère, et en fait, on a cru que son avènement au pouvoir finirait par entraîner un allègement des tensions. En rétrospective, sa longue maladie ne lui aura pas permis d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés officiellement, ou encore n'aura pas favorisé la réalisation des vœux de bien des citoyens de la planète.

• (1115)

Ainsi, au nom de mes collègues, je tiens à me joindre au premier ministre et au chef de l'opposition pour dire que nous regrettons nous aussi sa disparition et demander que nos condoléances soient transmises tant à ses proches qu'au gouvernement de l'Union soviétique.

M. le Président: A cette étape-ci, nous devrions normalement passer à la période des questions et sauter l'étape des déclarations faites en vertu de l'article 21 du Règlement. Qu'en pensent les députés?

M. Nielsen: Monsieur le Président, nous souhaitons plutôt commencer par les déclarations et passer ensuite à la période des questions.

M. Pinard: Monsieur le Président, si c'est ce que souhaite l'opposition, nous n'y voyons pas d'inconvénient, mais nous aurions préféré passer directement à la période des questions.

M. Deans: Monsieur le Président, puisque les deux partis de l'opposition souhaitent faire des déclarations et que le gouvernement n'y voit pas d'inconvénient, nous devrions faire preuve de générosité et acquiescer.

M. le Président: Nous entendrons donc des déclarations en vertu de l'article 21 jusqu'à 11 h 30 et ensuite nous entamerons la période des questions qui sera cette fois de 45 minutes.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA FAUNE

LA POPULATION DES LOUPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, depuis plusieurs semaines, j'observe sans mot dire le battage publicitaire croissant autour de la question de la population des loups en Colombie-Britannique. Certains groupes ou personnes malavisés tentent de discréditer les agents de la protection de la faune de la Colombie-Britannique et leurs partisans qui tâchent de contrôler la population des loups dans cette province.

Il n'empêche que dans certaines régions de ma circonscription et de celle de mon collègue, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle), la population de loups est déchaînée. Les habitants de ces régions, témoins des ravages causés par les hordes de loups, préviennent depuis quelque temps le gouvernement de la province qu'il importe de prendre des mesures de contrôle efficaces. C'est ce que font actuellement les agents d'aménagement de la faune de la province. Ce n'est pas une tâche agréable, mais c'est le seul moyen d'empêcher le massacre de la faune et des animaux domestiques. Bien sûr, les prédateurs s'attaquent aux animaux faibles et malades, mais lorsque les loups sont aussi nombreux qu'ils le sont maintenant, ils attaquent au hasard et se livrent à un carnage inacceptable.

Nous autres, de Colombie-Britannique, sommes capables de nous occuper de nos propres affaires et n'avons pas besoin de l'aide de gens comme Paul Watson et du promoteur du livre de poche «Hardly Knowit». Je demande donc que l'on tienne compte des chevreuils, des moutons, des orignaux et des caribous qui, eux aussi, ont droit à la vie.

* * *

L'INDUSTRIE

LES RÈGLEMENTS SUR LE CLASSEMENT DU BŒUF

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, à la suite de modifications récentes aux règlements sur le classement du bœuf, le secteur de la viande au Canada sépare maintenant les quartiers antérieurs des quartiers postérieurs en sciant les carcasses de bœuf entre les douzième et treizième côtes. Cette nouvelle pratique crée des difficultés aux juifs orthodoxes. D'après leurs préceptes diététiques, la consommation de viande provenant de la douzième côte est interdite à cause du suifs. A l'heure actuelle, ils ne peuvent donc pas consommer ni l'une ni l'autre. Un nombre restreint d'abattoirs spécialisés alimentent 90 p. 100 du marché cacher. Une exemption permettant de dépecer les carcasses destinées au marché cacher entre les onzième et douzième côtes réglerait le problème.

J'admets qu'un double système de classement risque d'entraîner des difficultés administratives, mais il est plus important de répondre aux besoins des gens que de simplifier l'administration. De plus, il semble que les quartiers antérieurs seraient facilement exportables. Que ce soit pour répondre aux besoins des gens ou pour favoriser le commerce, je pense que l'exemption demandée est justifiée. Le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires sans délai.

* * *

LE SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER (CUSO)

FÉLICITATIONS POUR LE TRAVAIL ACCOMPLI

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, le CUSO existe au Canada depuis 1961. Jusqu'ici, quelque 9,000 jeunes Canadiens sont allés dans divers pays du monde collaborer au processus de développement.

Un ouvrage par Branca Lapajne, qui a été publié récemment, critique le CUSO et son œuvre.

• (1120)

Le CUSO a travaillé dans des pays socialistes et dans des pays capitalistes. Il a eu ses succès et ses échecs mais, surtout, il a édifié tout un monde d'expérience. Il a accumulé toute une expérience en matière de développement.

Le développement n'est pas l'œuvre d'entrepreneurs indépendants ou de sociétés multinationales qui vont s'installer dans un pays pour faire beaucoup d'argent. Le développement concerne les peuples—il les libère des contraintes de la pauvreté, de la faim et de la maladie. Le développement a son aspect politique aussi. Lorsqu'on se rend dans un pays à titre de bénévole, on peut accepter le statu quo, on peut accepter les mouvements qui préconisent le changement, mais on ne peut rien faire. Ce sont toutes là des activités d'ordre politique. Pour un peuple qui a été asservi, opprimé, exploité et humilié par des mouvements issus de son sein ou par des forces économiques, politiques ou militaires de l'extérieur, le développement est aussi synonyme de libération.

La libération est un processus par lequel un peuple devient de plus en plus maître de ses affaires dans le cadre de sa réalité historique et culturelle. Tout ce qui fait obstacle à cela n'est pas du développement.

Je voudrais simplement dire que j'appuie le CUSO et tous ceux qui y ont œuvré afin que le processus de développement se perpétue.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

RAPPEL DE L'HÉROÏSME DES SOLDATS POLONAIS À LA BATAILLE DU MONT CASSIN

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, au moment où l'on prépare les cérémonies qui marqueront le 40e anniversaire de l'invasion de la Normandie, il ne faut pas oublier son prélude courageux et sanglant durant la campagne italienne. Je veux parler de l'offensive alliée dirigée contre le sud de l'Europe pour faire diversion et détruire des forces ennemies en prévision de l'invasion décisive de la Normandie.

Il faut particulièrement se souvenir que l'une des batailles les plus héroïques a été livrée au Mont Cassin où les alliés, y compris des soldats canadiens et polonais, ont fait de grands sacrifices malgré la résistance massive des troupes nazies en terrain accidenté.

Je crains que la génération actuelle n'ait tendance à oublier la vaillante résistance que les Polonais ont opposée au nom des alliés au Mont Cassin, depuis que la Pologne a été contrainte à adhérer au pacte de Varsovie, rôle imposé à ce pays auparavant démocratique par une série malencontreuse de circonstances découlant de décisions prises à Yalta durant la Seconde Guerre mondiale.

L'armée polonaise a eu l'honneur de prendre la forteresse du Mont Cassin destinée par les Nazis à protéger Rome. Les pertes de vie ont été considérables, s'élevant à 1,000. Un monument érigé sur le flanc de la montagne porte l'inscription suivante: «Nous, soldats polonais, pour assurer notre liberté et la vôtre, avons confié nos âmes à Dieu, notre corps au sol italien et nos cœurs à la Pologne.» Leur contribution à la cause de la liberté, qui leur a été malheureusement refusée depuis la Seconde Guerre mondiale, ne doit pas être oubliée en cette année anniversaire de la bataille du Mont Cassin.

Article 21 du Règlement

LES FINANCES

L'AFFECTATION DE FONDS À LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE HAMILTON-WENTWORTH

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, ma circonscription, celle de Hamilton-Wentworth et moi-même, son représentant progressiste conservateur, figurons sur une liste de circonscriptions conservatrices ayant reçu des subventions fédérales pour la création d'emplois, liste dressée par les libéraux.

Les libéraux vont encore plus loin dans leur lutte contre la mauvaise publicité au sujet du favoritisme. Les libéraux accusent maintenant d'être contre la création d'emplois quiconque de notre parti se plaint des subventions gouvernementales versées à nos circonscriptions. Cette campagne de diffamation contre les députés conservateurs, orchestrée pour faire oublier le favoritisme, est non seulement ignoble, elle indique également l'état de corruption du gouvernement libéral. Cela tourne à la tragicomédie dans le cas de l'agrandissement de l'aéroport municipal de Hamilton.

L'agrandissement de cet aéroport situé dans ma circonscription, au coût de 40 à 50 millions de dollars, compte depuis plus de dix ans parmi les priorités du gouvernement fédéral.

Les travaux de préparation, l'expropriation des terrains devant servir à la piste d'atterrissage, en fait l'ensemble du projet ont été approuvés par tous les niveaux de gouvernement il y a au moins deux ans.

On compte parmi les plus fervents promoteurs de cet agrandissement tous les membres du conseil municipal de Hamilton dont la majorité habitent dans trois circonscriptions libérales, soit Hamilton-Est, Hamilton-Ouest et Lincoln.

J'ai peine à imaginer que dans son désespoir le gouvernement fédéral remonterait dans le temps pour m'associer à l'une de ses opérations de favoritisme. Si ces 45 millions représentent une subvention si généreuse à une circonscription conservatrice, comment se fait-il que j'en n'avais jamais entendu parler jusqu'à ce que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) s'en attribue tout le mérite?

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, les Canadiens se font rebattre les oreilles depuis le mois de juin dernier à propos du «changement de face» du parti conservateur. J'estime qu'on serait bien en peine de trouver une description plus appropriée.

Nous avons été saisis au réveil ce matin, pour ne pas dire assaillis, par un nouvel exemple de la double face des conservateurs. Je trouve quelque peu perfide que le chef de l'opposition (M. Mulroney) puisse, apparemment sans remords de conscience, dire tant de choses différentes en si peu de temps. Comment les Canadiens pourront-ils faire confiance à un homme qui déclare, le 9 mai 1983, que les fonctionnaires n'ont jamais fait une journée de travail dans leur vie et, le 9 février 1984, que la bureaucratie à Ottawa compte parmi les meilleures du monde?

• (1125)

Lui-même ne doit plus savoir où il en est quant il promet, d'une part, d'effectuer des compressions partout, quelles que soient les circonstances et, d'autre part, de veiller à ce que les emloyés de la Fonction publique soient bien payés et bien soignés. Si le chef de l'opposition faisait ainsi de la réclame pour un détersif ou des céréales de table au lieu d'idées politiques, il serait sûrement accusé de publicité trompeuse.

Les propos opportunistes que le chef de l'opposition a tenus hier soir à une réunion conservatrice dans la circonscription d'Ottawa-Carleton prouve une fois de plus qu'il est simplement le chef reptile à la tête d'un parti de caméléons politiques.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le langage du député n'est guère parlementaire. La présidence doit signaler que les termes de la dernière phrase ne sont pas recevables et demander au député de se rétracter.

Des voix: Rétractez-vous!

M. le Président: Il n'est guère acceptable de traiter quelqu'un de «chef reptile».

Des voix: C'est une honte!

M. le Président: Le député voudrait-il retirer ce terme?

M. Evans: Quel terme, monsieur le Président?

M. le Président: Le terme «reptile», appliqué à un député.

M. Evans: Oui, monsieur le Président, je retire le terme «reptile».

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

HOMMAGE À L'ÉQUIPE DE HOCKEY CANADIENNE

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, tous les Canadiens sont fiers, à juste titre, des exploits de notre équipe de hockey olympique. Après avoir tant dit que nous n'étions plus à la hauteur au hockey, notre sport national, voilà que l'ardeur, le courage et le patriotisme qui caractérisent tant de jeunes Canadiens semblent prouver le contraire.

Il y a certes loin de la coupe aux lèvres car deux parties ce n'est pas encore assez pour gagner une médaille et notre équipe va avoir affaire à des adversaires coriaces, mais elle fait plaisir à voir et souhaitons-lui bonne chance. Admirons ses efforts car elle était condamnée au départ. Je crois donc que nous devons tous nous intéresser à ses efforts et aux succès qu'elle remportera. Cette équipe est formée de Canadiens venant de tous les régions du pays, choisis parmi les deux groupes linguistiques, des jeunes gens qui se donnent la main pour remporter la victoire. L'esprit de courage et de sacrifice qui les anime devrait nous édifier tous, surtout les députés de la Chambre des communes, en les incitant à travailler ensemble pour le plus grand bien de leurs concitoyens.

J'ai vu moi-même un bel exemple d'esprit de dévouement et de sacrifice dans la personne de Craig Redmond, un membre de notre équipe nationale, qui a déjà joué sur la même formation que mon fils. Je sais aussi que cet esprit d'entreprise est le propre de notre jeunesse actuelle qui cherche à se tailler une place dans un monde en pleine évolution. Cette jeunesse est notre plus grande ressource. Elle reflète bien l'esprit sportif des

Canadiens qu'ils gagnent ou qu'ils perdent aux Jeux olympiques. Elle est l'avenir de notre pays.

Des voix: Bravo!

* * *

LE RÉSEAU ANGLAIS DE RADIO-CANADA

LE BESOIN D'ÉMISSIONS MULTICULTURELLES

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, la série d'émissions Planète de Radio-Québec est un modèle d'émissions à caractère multiculturel télédiffusées par des médias publics, que Radio-Canada devrait imiter. Depuis plusieurs années, Radio-Québec diffuse des émissions ethnoculturelles dans la langue du groupe ethno-culturel concerné, avec des sous-titres français, à une heure de pointe, le samedi soir. L'émission est rediffusée la semaine suivante à une heure différente. J'exhorte le ministre d'État au Multiculturalisme (M. Collenette) et le ministre des Communications (M. Fox) à essayer de persuader le réseau anglais de Radio-Canada de suivre cet exemple, de promouvoir une politique de multiculturalisme et de diffuser des émissions multiculturelles analogues pour les Canadiens anglais.

Grâce à Radio-Québec, les Canadiens français ont vu des documentaires sur l'holocauste des Ukrainiens et sur l'artiste ukrainien William Kurelek. Le réseau anglais de Radio-Canada n'a pas diffusé d'émissions de qualité analogues. Ainsi, il n'y a aucune raison que ce dernier ne diffuse pas une émission d'une demi-heure sur les Chinois canadiens en Chine, pendant leur Nouvel An ou un documentaire sur les Asiatiques canadiens avec sous-titres anglais, aux heures de pointe. Il est temps que ce réseau ait une politique vraiment multiculturelle.

* * *

LES PARIS SPORTIFS

LE PROJET FÉDÉRAL DE PARIS SPORTIFS

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, bientôt, un amateur de sports pourra prédire que les Oilers d'Edmonton battront les Canadiens de Montréal par le score de 12 à 0 et, grâce à son intelligence et à son intuition, gagner un prix en argent à la loterie sportive fédérale. Certains applaudiront peut-être le gouvernement fédéral pour avoir créé un nouveau sport de salon sous la forme des paris collectifs sportifs, mais pour ma part, je proteste contre l'avidité de ce gouvernement qui trahit une entente signée, viole la loi et taxe les pauvres. En 1979, le gouvernement fédéral a conclu avec les provinces une entente par laquelle il s'engageait à ne pas se mêler de loteries. En retour, les gouvernements provinciaux ont payé 34 millions de dollars au gouvernement fédéral en 1983. Voilà maintenant que les fédéraux prétendent que ce système de paris sportifs n'est pas une loterie.

Ce sont les mêmes fédéraux qui rajustent le chômage de saison en saison, frabriquent de toutes pièces des lettres qu'auraient écrites le chef de l'opposition (M. Mulroney) et dépensent 200 millions de dollars à même les deniers publics confiés au Parlement pour sauver la carrière politique de leur ministre des Finances (M. Lalonde). Si un réseau de paris collectifs sportifs n'est pas une loterie, alors le Jello n'est pas un dessert, Alan Fotheringham est la bienvaillance même et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) est un professeur d'anglais.

Des voix: Bravo!

M. Malone: Les libéraux veulent s'emparer de l'argent des Canadiens, c'est pourquoi Revenu Canada n'applique pas de «quotas», mais bien des «objectifs», qui deviennent soudainement des «cibles de travail» quand on découvre leur existence, et qu'on qualifie ensuite de simples «buts», ce qui revient finalement au même, car il s'agit bel et bien de quotas, peu importe les euphémismes que l'on emploie pour les déguiser.

Il existe une entente qui interdit au gouvernement fédéral d'exploiter des loteries; il s'empresse donc de créer une loterie qu'il qualifie de «paris collectifs sportifs». Les «chômeurs» deviennent les «défavorisés» et le favoritisme éhonté des libéraux devient la «voie express». Cette corruption du langage est digne du roman «1984». Ces gribouilles qui grouillent et scribouillent ne sont qu'une bande de rimailleurs qui ne riment à rien.

M. le Président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Oh, oh!

• (1130)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—LE RÔLE DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre, porte sur le programme d'initiatives spéciales pour l'emploi qui est, en réalité, une caisse de 150 millions de dollars permettant au gouvernement de verser des subventions à qui bon lui semble. Nous pouvons prouver, monsieur le Président, que le cabinet du premier ministre utilise ce programme à ses propres fins et que, contrairement à ce qui se passe dans le cas des autres programmes de création d'emplois, les subventions versées ne sont pas rendues publiques. Le premier ministre est-il prêt à reconnaître que son cabinet a la mainmise sur ce programme qu'il manipule à ses fins et que, comme les documents que nous avons en main le prouvent, toute cette affaire répugnante est entourée du plus grand secret?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur le Président.

Mlle MacDonald: Il est intéressant de remarquer que le premier ministre ne reconnaît même pas ce qui se passe dans son cabinet.

Questions orales

LA DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, en novembre dernier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'est exprimé en ces termes au sujet du programme d'initiatives spéciales pour l'emploi, et je cite:

Selon moi, je ne peux qu'inviter les députés, une fois qu'ils connaitront les critères, à me soumettre des projets utiles dans leur région qui, selon eux, y répondent, afin que je les étudie.

C'est ce qu'a déclaré le ministre de l'Emploi et de l'Immigration le 29 novembre. Or, les documents que j'ai en main montrent que les 150 millions de dollars prévus en vertu de ce programme avaient été affectés en totalité ou presque à des projets plusieurs mois avant cette date. Le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a parlé d'un programme, alors que son Cabinet et ses ministres avaient déjà prévu l'affectation de la majeure partie des crédits?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne vois pas l'objet de la question, monsieur le Président. Le ministre disait à des membres de son propre caucus d'utiliser des programmes qui avaient . . .

M. Gray: Un comité parlementaire.

M. Trudeau: Encore mieux . . . il disait donc à un comité parlementaire d'utiliser des programmes qui avaient été annoncés publiquement dans le budget et qui sont en cours. Nous savons que certains députés de l'opposition, celui de Joliette, par exemple, en ont profité. Ils étaient donc publics. Le député de Kingston et les Îles a même laissé entendre que son parti ne s'était pas occupé de ces programmes plus tôt parce que durant l'été il avait bien d'autres choses à faire.

Ces programmes sont du domaine public. Ils sont ouverts à tous et les ministres suggèrent à des membres d'un comité parlementaire d'utiliser ces programmes, comme c'est leur droit. Qu'y a-t-il de mal là-dedans?

LA DATE DES PRISES DE DÉCISION CONCERNANT LES PROJETS APPROUVÉS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Le premier ministre continue de vouloir cacher cette caisse noire de 150 millions de dollars dont il se sert ainsi que ses ministres et il essaie de nous faire croire qu'il s'agit des programmes de création d'emplois qui, eux, sont du domaine public.

Je voudrais lui dire que le document que j'ai en main montre que son cabinet a fait circuler des listes des projets aux fins d'étude et que des décisions ont été prises dès juin dernier. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a demandé aux députés leurs recommandations après leur avoir soumis les critères en février. Le premier ministre n'est-il pas d'accord pour parler de malhonnêteté dans ce cas-là, lorsque lui-même et ses ministres, après avoir pris des décisions relativement à un programme en juin, demandent aux députés, pour sauvegarder les apparences, de présenter des recommandations huit mois plus tard? Dans quel régime vivons-nous?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je suis désolé, mais je n'ai pas noté les dates exactes. Le député se plaint du fait que des ministres et des députés utilisent un programme sur une période de plusieurs mois, et que certains l'utilisent de nombreux mois plus tard. Qu'y a-t-il de mal là-dedans, tant que la caisse n'est pas vide? Pourquoi les députés de l'opposition ne profitent-ils pas de ces fonds encore disponibles? Qui leur reprocherait de le faire? Peut-être leurs électeurs se plaindraient-ils de leur lenteur à agir, mais si des crédits sont encore disponibles pour la création d'emplois pour les chômeurs, pourquoi le député accorde-t-il tant d'importance à des dates?

L'ADMINISTRATION DU PROGRAMME

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, nous avons vraiment un problème à cet égard. Le premier ministre nous affirme que le programme avait été rendu public, mais le 17 novembre 1982, il y avait au *Feuilleton* toute une série de questions auxquelles on n'a jamais répondu.

Le premier ministre le sait, nous avons en notre possession un document selon lequel l'administration de ce programme relève nettement de son cabinet. Pourrait-il dire à la Chambre des communes pourquoi, dans le cas de ces crédits de 150 millions, on a jugé nécessaire que le cabinet du premier ministre en supervise la distribution d'une façon clandestine, d'une façon qui excluait les députés et ne permettait pas aux Canadiens de savoir clairement à quelles fins ils servaient? Pourquoi le cabinet du premier ministre a-t-il décidé de se charger d'administrer ce programme de 150 millions par année?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je dois dire tout d'abord que je ne sais pas à quel document les députés d'en face font allusion. Il doit sûrement exister un document quelconque où mes collaborateurs encouragent les députés—de préférence les libéraux, j'espère—à se prévaloir d'un programme qui a été annoncé dans deux budgets. Sauf erreur, les premiers crédits de 150 millions ont été annoncés dans le budget de juin 1982, et les seconds dans le budget d'avril 1983. Voici qu'éclate maintenant, monsieur le Président, le grand scandale autour du fait que le cabinet du premier ministre—rattaché à un premier ministre libéral—invite les députés à se presser de se prévaloir de ces programmes qui ont été annoncés publiquement. J'ose espérer que le cabinet du chef de l'opposition, qui fonctionne aux frais des contribuables au coût de . . .

M. Turner: Plus d'un million de dollars par an.

M. Trudeau: . . . plus d'un million de dollars par an . . . J'ose espérer que le chef de l'opposition veillera à ce que ses propres collaborateurs . . .

M. Nielsen: Quel est votre budget?

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Cela ne représente que le dixième de son budget de vacances.

M. Hees: C'est ce qu'a coûté votre dernier voyage.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Trudeau: Monsieur le Président, j'ai comparu devant un comité parlementaire il y a quelques mois pour répondre aux questions sur les effectifs de mon cabinet. J'ai dit qu'ils avaient diminué. Depuis que le député de Yellowhead (M. Clark), alors premier ministre, a dirigé le cabinet du premier ministre, les effectifs de mon cabinet ont diminué.

Une voix: Mais ils ont augmenté en qualité.

M. McDermid: Parlez-nous du bureau du Conseil privé. Dites-nous où vous en avez déménagé le personnel.

M. Trudeau: Comme l'a dit un de mes collègues, mes effectifs ont diminué, mais ils ont augmenté en qualité.

M. Mulroney: Jim Coutts ne l'oubliera jamais.

M. Trudeau: Et pour prouver qu'ils ont augmenté en qualité . . .

Une voix: Leur qualité n'a jamais été aussi pauvre.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Eh bien, je ferai remarquer au député qui a posé la question que ses collègues ne s'intéressent pas à la réponse.

M. Dick: Vous avez oublié la question.

• (1140)

LE RÔLE DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Je rappelle l'essentiel de la question. Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas jouer franc jeu et avouer aux Canadiens et aux députés les raisons pour lesquelles son bureau veut contrôler ces projets? Il a dit à la Chambre que cette façon d'agir est assez normale. Je voudrais lire quelques citations et demander au premier ministre si cela lui paraît toujours normal. Selon une de ces citations, on ne sait pas exactement à l'heure actuelle si la somme de 150 millions servira à acquitter le coût de ces projets ou si ce coût viendra s'ajouter aux 150 millions de dollars; un représentant du bureau du premier ministre est censé éclaircir la situation. Il y a de nombreuses citations analogues concernant le caractère confidentiel qu'il faut préserver.

M. le Président: Le député voudrait-il poser sa question supplémentaire?

M. Hawkes: Monsieur le Président, je voudrais savoir si le bureau du premier ministre obéit au souci électoral au lieu de veiller à la subsistance des Canadiens en chômage. Pourquoi le bureau du premier ministre a-t-il fait des Canadiens des chômeurs de première classe dans certaines régions et de deuxième classe dans d'autres? Pourquoi le premier ministre doit-il assumer cette responsabilité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le député cite ce que j'estime être des arguments peu probants. Il prétend que, d'après le document, nous faisons une distinction entre les chômeurs d'une certaine région du pays par rapport à d'autres. Pourrait-il nous lire cette citation ou ne la fabrique-t-il pas de toutes pièces comme je le soupçonne de le faire?

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LISTE CONTENANT LES NOMS DE DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

M. Brian Mulroney (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, je suis toujours prêt à rendre service au premier ministre. Il y a deux semaines, il ignorait combien il y avait de chômeurs au Canada et, maintenant, il ignore combien de gens travaillent à son propre cabinet. En 1983-1984, le CPM, le BCP et le BRFP, et je ne vois pas trop bien de quoi il s'agit, et autres services du même genre dépenseront 85.6 millions de dollars pour 258,000 années-personnes.

Ma question est la suivante. A la lumière de ce qui a été dit directement à propos de la question . . .

[*Français*]

. . . Mais attendez, cela s'en vient. Les gars du Québec, on va aller vous chercher l'un après l'autre!

[*Traduction*]

Étant donné les questions soulevées par l'honorable représentante de Kingston-et-les-Îles, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que le personnel politique ou autre de son cabinet ne s'est pas réuni depuis 72 heures pour établir une liste des députés qui ont posé des questions au sujet de la caisse spéciale? Peut-il nous assurer qu'aucune liste n'a été dressée contenant les noms de députés néo-démocrates et conservateurs, et qu'il va se rendre immédiatement à son bureau pour mettre fin à toute activité de ce genre et congédier toute personne qui a pu s'en occuper? Car c'est bien ce qui s'est fait.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): D'abord, monsieur le Président, je dois dire au chef de l'opposition qu'il y a une différence entre le cabinet du premier ministre, le bureau du Conseil privé et le Bureau des relations fédérales-provinciales.

Une voix: Pas dans votre gouvernement.

M. McLean: Autrefois, il y avait une différence.

M. Trudeau: Le chef de l'opposition porte une accusation très grave. Il accuse le bureau du Conseil privé de ne pas être impartial du point de vue politique. Il dit que c'est la même chose que le cabinet du premier ministre. J'affirme que sa déclaration est sans aucun fondement, qu'elle est tout à fait honteuse et qu'il devrait la retirer.

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Retirez vos paroles!

M. le Président: Je dois signaler au chef de l'opposition qu'il est la troisième personne de son parti à poser des questions et que le Nouveau parti démocratique n'a pas eu une seule occasion d'en poser jusqu'ici. Il peut poser encore une question supplémentaire.

M. Mulroney: Monsieur le Président, la situation doit être bien honteuse pour alarmer ainsi le premier ministre.

Des voix: Retirez vos paroles!

M. Mulroney: Il a eu l'audace de déclarer à la Chambre qu'il parlait à titre de premier ministre libéral. Ce qu'il a fait a été de politiser toute la Fonction publique et c'est ce qui cause tout le problème.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: C'est ce qu'il a fait; il le fait depuis toujours.

M. Mulroney: Les intérêts du parti libéral l'emportent sur les intérêts des Canadiens ordinaires, surtout les chômeurs.

ON DEMANDE UNE ASSURANCE FORMELLE À PROPOS DE LA LISTE

M. Brian Mulroney (chef de l'Opposition): Je demande au premier ministre de donner aux députés du Nouveau parti démocratique et de mon parti l'assurance formelle qu'aucune liste n'a été dressée des députés qui ont posé des questions pour les insulter et essayer de les intimider dans l'exercice de leurs fonctions. Je voudrais que le premier ministre nous donne sa parole dès maintenant parce que nous avons entendu parler d'activités de ce genre.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Avouez, Pierre!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai fait une distinction entre les employés du cabinet du premier ministre et ceux d'autres services et j'ai dit espérer qu'ils se préoccupaient beaucoup des libéraux du Canada. C'est leur travail.

Une voix: Est-ce leur travail?

M. Mulroney: Leur travail est d'être équitables. Vous êtes censé être le premier ministre de tout le pays.

M. Hees: Vous êtes censé être impartial.

M. le Président: A l'ordre! Le premier ministre a la parole.

M. Trudeau: Monsieur le Président, j'ose croire que le personnel du chef de l'opposition travaille pour lui et non pour les ministériels. Si ces personnes ne le faisaient pas, je suis certain qu'elles seraient congédiées parce que le chef de l'opposition a laissé entendre qu'il était prêt à congédier tout fonctionnaire qui a été politisé. Il a dit que nous avions politisé toute la Fonction publique. Si c'est ce qu'il pense, j'imagine qu'il congédiera tous les fonctionnaires. Il les soupçonne tous d'être les serviteurs du parti libéral, ce qui est une affirmation ridicule de la part du chef d'un parti sérieux.

M. Nielsen: Vous avez nommé des libéraux partout, aux sociétés de la Couronne et au Sénat.

M. Trudeau: Nous avons un chef irréfléchi d'une opposition qui est peut-être irréfléchie elle aussi.

M. Hees: Parlez-nous de la liste noire, Pierre. Donnez-nous des nouvelles à propos de la liste noire.

M. Trudeau: La Fonction publique du Canada sert le gouvernement élu du pays.

M. Nielsen: Je pensais qu'elle servait la population.

M. Trudeau: Le gouvernement est maintenant libéral et il était auparavant conservateur.

M. Hees: Il sera conservateur très bientôt.

M. Trudeau: Il sera peut-être conservateur un jour ou l'autre, mais il ne faut pas y compter vu la façon dont le chef de l'opposition s'occupe de ses affaires.

M. le Président: La parole est au député de Hamilton Mountain.

M. Trudeau: Monsieur le Président . . .

M. Deans: Merci, monsieur le Président.

M. le Président: La parole est au très hononorable premier ministre.

M. Trudeau: Monsieur le Président, on a dit que je n'avais pas répondu à la question. C'est bien vrai qu'on m'a interrogé à propos de listes . . .

M. Hees: Donnez-nous la liste noire, Pierre.

M. Trudeau: Vous êtes tombé sur la tête.

M. le Président: La présidence a de la difficulté à faire le rapport entre les questions et les réponses. Je signale aux députés que cette période des questions est en train de se transformer en une série de petits débats au lieu d'être un échange de questions et de réponses. La parole est au député de Hamilton-Mountain.

M. Nystrom: Pour poser une question raisonnable.

M. Deans: Monsieur le Président, voilà j'imagine ce qu'on obtient avec un million de dollars. Je ne veux pas tremper là-dedans. Cela me paraît louche.

M. McDermid: Rien à craindre, on ne veut pas de vous.

* * *

LES FINANCES

LES CONCESSIONS FISCALES ACCORDÉES AUX GRANDES SOCIÉTÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. On apprend de sources appartenant au ministère des Finances que le gouvernement a l'intention d'accorder la semaine prochaine des concessions fiscales encore plus grandes aux sociétés, et spécialement d'augmenter l'allocation du coût en capital et de réduire le taux d'imposition des avocats et des médecins. Nous donnons déjà dans les 10 milliards par année à ces sociétés. Et rien ne montre que cela crée un seul emploi au Canada. Le ministre veut-il nous donner aujourd'hui l'assurance qu'il va mettre un terme la semaine prochaine à cet arnaquage du contribuable moyen, faire en sorte que les sociétés cessent de financer leur activité par des cadeaux fiscaux qui ont pour résultat de faire augmenter les impôts des contribuables moyens?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, il est bien connu qu'avant chaque budget, il y a toutes sortes de bruits qui circulent dans la presse, la plupart conjecturaux.

M. Jarvis: Pas la dernière fois.

M. Lalonde: J'imagine qu'ils sont tous conjecturaux, et de façon générale la plupart sont inexacts. Je prends note de la demande de mon honorable ami pour l'établissement du prochain budget. Il conclura lui-même quand il aura vu le budget.

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai déjà tiré mes conclusions.

L'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS ET DES PARTICULIERS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Le ministre a souvent déclaré que s'il est incapable d'accorder le soutien qu'il estime lui-même nécessaire à tant de groupes et de personnes, c'est qu'il ne sait où prendre l'argent. Je signale au ministre, ce qu'il sait déjà d'ailleurs, qu'en pourcentage des recettes totales de l'État, l'impôt sur les sociétés est tombé de 21.4 à 6.4 p. 100. Si on fait la comparaison entre ce que versent ces sociétés au Canada en impôts fédéraux et les mêmes sociétés aux États, on constate qu'ici elles versent 33 p. 100 de leurs profits, alors qu'aux États-Unis les mêmes sociétés versent exactement 40 p. 100 de leurs profits.

• (1150)

Est-ce que le ministre va prendre des mesures immédiates pour faire cesser cette habitude de plus en plus répandue qui consiste à aller puiser dans les poches du contribuable moyen pour financer les marges bénéficiaires des grosses sociétés, dont plusieurs dépensent leur argent à l'étranger? Va-t-il abroger le milliard d'augmentations d'impôts qui doit entrer en vigueur cette année, et qui va toucher chaque ménage du Canada, afin d'essayer de montrer que le gouvernement a décidé d'agir, devant l'absence du sens des responsabilités dont font preuve les sociétés, comme le gouvernement lui-même d'ailleurs?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je signale à mon ami que si la part des impôts qui est versée par les sociétés a baissé pendant la récession, cela n'a rien d'étonnant puisque les profits sont tombés brutalement pendant cette récession. Le député sait par exemple qu'un grand nombre de sociétés qui n'ont pas réalisé de bénéfices ont en fait accusé des pertes très lourdes pendant cette période. Il est certain que si les sociétés ont des pertes, elles ne peuvent pas payer d'impôts. Le député sait également que même en 1983, avec la reprise, la part des profits dans le produit national brut a été moins élevée qu'avant la récession. Ce sont les autres catégories sociales qui ont maintenu ou augmenté leur part relative du PNB.

Quant à la recommandation qu'il a faite à la fin de sa question, je lui rappelle qu'il n'y a pas de garantie que l'augmentation d'impôt des fabricants serait nécessairement répercutée sur le consommateur. Tout dépend de la concurrence. Certaines sociétés peuvent la prendre à leur compte en réduisant leurs profits ou en n'augmentant que partiellement leurs prix, alors que d'autres la répercuteront. Tout sera fonction de la situation de la concurrence et des circonstances. Il n'y a pas de garantie ou d'assurance que cela va être nécessairement payé à la fin par le consommateur.

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES PLUS DÉMUNIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre ne doit pas vivre dans le même monde que la plupart des gens. Il ne veut sûrement pas nous faire croire que les sociétés qui doivent payer des impôts plus lourds ne s'en déchargeront pas sur les consommateurs d'autant plus qu'il s'agit là d'une taxe de vente.

Si le ministre prétend que les citoyens ont les moyens de payer ces taxes et qu'ils peuvent trouver dans leurs poches de l'argent supplémentaire pour augmenter les profits des sociétés, il doit reconnaître aussi qu'étant donné les chiffres que je lui ai cités, le gouvernement a de l'argent pour aider les centaines de milliers de personnes qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, les dizaines de milliers de gens qui sont allés, malgré eux, allonger la liste des assistés sociaux et les 40 p. 100 ou plus de personnes âgées qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. S'il croit que la situation financière globale de notre pays justifie que le gouvernement augmente les impôts des particuliers afin de réduire ceux des sociétés et de certaines privilégiés, sans doute reconnaît-il qu'il a les moyens d'assurer un revenu décent aux plus dimunis?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'inviterais mon collègue à attendre la présentation du Budget, mercredi prochain. A l'occasion de ce Budget, je pourrai présenter un état général de la situation économique au Canada, ainsi que les propositions que je compte mettre de l'avant en rapport avec cette situation économique. Le député aura, en particulier, l'occasion d'évaluer où seront assignés prioritairement les fonds qui pourraient être disponibles au cours de cette année. Et lorsqu'il aura pris connaissance des priorités gouvernementales à ce sujet, lorsqu'il pourra constater où le gouvernement a assigné en priorité ces fonds, il sera en mesure d'en arriver à une conclusion éclairée qui, je l'espère, le satisfera, ou tout au moins lui permettra d'appuyer les mesures que j'aurai mises de l'avant à cet égard.

Je veux tout simplement lui rappeler que ce gouvernement, tout au long des années, a prouvé sa préoccupation vis-à-vis des plus démunis dans la société, les personnes âgées, les chômeurs et les personnes dans le besoin. Le dossier du gouvernement se compare favorablement à celui de n'importe quel autre pays industrialisé, et durant la récession, nous sommes un des seuls gouvernements industrialisés qui n'a pas réduit les bénéfices sociaux, mais qui au contraire a maintenu ses bénéfices en faveur des gens les plus démunis dans notre société. Il s'agit là d'une tradition libérale, et j'espère bien que nous la continuerons lors du prochain Budget.

Questions orales

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

L'APPLICATION DE DÉCISIONS ANTÉRIEURES D'UN TRIBUNAL DE L'IMPÔT À DES HANDICAPÉS

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Au député de Waterloo (M. McLean) qui l'interrogeait le 8 février à propos des $70,000 d'impôts perçus relativement aux autobus pour handicapés, le ministre a répondu que l'imposition de ces autobus remontait à une décision antérieure. Interrogé ensuite à propos d'un certain M. Bourne qui est handicapé, il a fait savoir que celui-ci ne pouvait pas se prévaloir de la décision rendue en faveur d'un certain M. Mike Overdyk. Ce dernier avait eu gain de cause au détriment de la Commission de révision de l'impôt. Étant donné la publicité qui a entouré cette affaire, le ministre sait ce que cette personne a dû subir.

M. le Président: La présidence déplore, encore une fois, qu'on évoque des cas particuliers. On ne peut s'attendre raisonnablement qu'un ministre soit au courant de tout.

M. McDermid: Il sait de quoi il s'agit.

M. le Président: Ce n'est pas la première fois que la présidence avertit de la sorte les députés. On peut certes parler du principe en jeu dans une affaire, mais on ne saurait poser une question sur des cas particuliers à moins, encore une fois, que ce ne soit pour illustrer un principe.

M. Fennell: Je m'excuse, monsieur le Président, mais je suis persuadé que le ministre est au courant de l'affaire en question. Le ministre veut-il s'engager à examiner la situation des handicapés et à tenir compte des précédents établis par les tribunaux de l'impôt?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense qu'il faut bien distinguer ici deux choses: d'abord, le cas qui regarde l'impôt et la décision de la Cour d'appel de l'impôt pour ce qui est des réclamations d'un handicapé, en particulier en ce qui a trait à sa déclaration. D'autre part, un cas de taxe d'accise qui est tout à fait différent et qui n'est pas traité de la même façon. Et j'ai déjà indiqué au député, dans le cas particulier de la décision de la Cour d'appel de l'impôt qui accordait la possibilité de déduire des dépenses dans des cas très précis, et à partir d'un cas particulier qui a été cité par le député, que le ministère du Revenu avait pris la décision d'appliquer la décision de la Cour dans les cas similaires. Je pense que cela est clair et que ça rencontre les préoccupations du député.

[*Traduction*]

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, au nom des principes humanitaires, le ministre ferait-il pression auprès de son collègue des Finances afin qu'il inscrive, dans son budget, des dispositions qui permettent aux handicapés de déduire leurs dépenses normales lorsqu'ils doivent se rendre au travail par leurs propres moyens ainsi que tous les frais qui leur sont particuliers?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense que le ministre des Finances, qui est ici, a bien entendu les représentations du député.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME D'AIDE À LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS—ON DEMANDE L'EXPANSION DU PROGRAMME

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Contrairement à de nombreux programmes gouvernementaux dont l'argent va surtout aux grandes sociétés, le programme d'aide à la remise en état des logements, ou PAREL, profite directement aux propriétaires moyens. Ce programme permet d'améliorer la qualité du logement ce qui a des conséquences immédiates sur l'emploi et entraîne des retombées dans la collectivité locale. Étant donné qu'il s'agit d'un excellent programme, le ministre envisagerait-il de l'étendre, de sorte qu'il n'y ait plus de discrimination entre les Canadiens qui vivent dans des zones désignées et les autres, et le gouvernement augmentera-t-il les fonds disponibles, afin que l'on puisse aider l'économie à un moment où elle a besoin de stimulants?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je remercie le député de son appui. Le PAREL est un programme de logement qui a connu beaucoup de succès par le passé. Il a permis de sauver de nombreux logements qui, autrement, auraient dû être remplacés par des neufs.

• (1200)

Lorsque nous réévaluons notre programme de logements sociaux, nous essayons de trouver le meilleur usage possible des fonds et de loger de plus en plus de gens. Nous envisageons la possibilité de transférer de l'argent affecté aux programmes traidionnels de logements sociaux à la rénovation et à la restauration de logements, notamment du type auberge, pour voir si cela donnerait de bons résultats. Je remercie le député de son appui.

LA RÉPARTITION DES FONDS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, simplement pour souligner l'importance de cela, il y a trois localités dans ma circonscription qui ont été désignées comme étant admissibles au PAREL. Des responsables de la SCHL ont admis que pour une seule d'entre elles ils reçoivent par an plus de 100 demandes d'aide en vertu de ce programme. J'espère que le ministre sera en mesure d'obtenir plus de fonds et qu'ils ne viendront pas d'un autre programme de logements. Si le ministre est absolument incapable d'obtenir des fonds supplémentaires pour le projet, pourrait-il au moins redistribuer ce qu'il a, de sorte que les collectivités ou les quartiers qui n'étaient pas admissibles par le passé puissent profiter de ce programme à l'avenir?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, si le député vérifie les budgets des dépenses supplémentaires des derniers mois, il constatera que chaque fois que c'est possible, les fonds libérés, parce qu'ils n'ont pas été employés à d'autres programmes, sont transférés de préférence au PAREL. En fait, nous avons réaffecté de l'argent à ce programme. Nous envisageons la possibilité d'en étendre le champ d'application. Toutefois, je dois dire au député que tant que nous ne serons pas en mesure d'y consacrer beaucoup plus de fonds nouveaux, il serait injuste, vis-à-vis de ceux qui sont sur des listes d'attente depuis quelque temps, d'appliquer le programme à l'ensemble du pays.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—LA POSITION DU CANADA AUX NATIONS UNIES

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre chargé des Relations extérieures à propos de la situation extrêmement dangereuse au Liban, surtout à propos du bombardement du *New Jersey* sur les positions des druzes et des musulmans, qui sont appuyés par la Syrie qui est à son tour appuyée par l'Union soviétique. Sauf erreur, le secrétaire général de l'ONU a dit que l'ONU participerait, à certaines conditions, pour essayer de résoudre certains de ces problèmes. Avons-nous donné à notre ambassadeur à l'ONU l'instruction de soutenir les initiatives de l'ONU dans ce domaine? C'est une des façons d'essayer de remédier à une situation extrêmement dangereuse.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)): Monsieur le Président, la position du Canada à l'égard des forces de maintien de la paix est connue. C'est celle que notre pays a adoptée à propos du Liban. Nous accepterions de participer à une force de ce genre si on en organisait une. De toute évidence, notre participation dépendrait de plusieurs conditions. Premièrement, il faudrait qu'il s'agisse d'une force de l'ONU. Deuxièmement, il faudrait bien sûr que les parties en cause l'approuvent. Troisièmement, il faudrait que cette initiative soit accompagnée d'un cessez-le-feu. Le principe des opérations de maintien de la paix a été accepté par les milieux diplomatiques canadiens. En pratique, il faut que les conditions que j'ai énumérées soit respectées.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

LE PROJET DE PROMULGUER UN CODE DU TRAVAIL DU YUKON

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Depuis assez longtemps, mais surtout depuis trois ans, le gouvernement du Yukon envisage et étudie la possibilité d'adopter une législation du travail, et notamment de créer un code du travail du Yukon. Il lui faudrait pour cela l'approbation du ministre.

Afin d'éviter une question supplémentaire, le ministre peut-il nous dire ce qu'il va répondre suite à la demande du ministre approprié qui, je crois, lui a écrit? Il faudrait apporter une modification à la Partie V du code. Le ministre a déjà annoncé que nous pouvions nous attendre à voir modifier plusieurs autres parties du code. Est-il disposé à accepter une modification permettant au gouvernement du Yukon de promulguer le Code du travail du Yukon?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, cette question est actuellement à l'étude avec les fonctionnaires de mon ministère, et j'espère que lorsqu'on déposera les amendements au Code canadien du travail, il y aura une réponse, à cet effet.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES RÉPERCUSSIONS DES FORAGES AU LARGE DE LA CÔTE OUEST—L'ANNONCE D'UNE ÉTUDE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le gouvernement fédéral et la Colombie-Britannique ont signé hier un accord par lequel ils s'engagent à dépenser chacun $300,000 pour étudier les répercussions écologiques, sociales et économiques des forages sous-marins. Le ministre trouve-t-il suffisant le crédit de $70,000 qui permettra à des experts d'étudier les données biologiques fournies par Petro-Canada et Chevron? Peut-il dire aux députés de cette Chambre et aux habitants de la Colombie-Britannique pourquoi le gouvernement fédéral n'accorde pas de fonds d'intervention? On a dépensé 1 million de dollars en fonds d'intervention pour les audiences concernant la mer de Beaufort. En tout, on leur a consacré 3.5 millions. Pourquoi n'y a-t-il que $600,000 pour la Colombie-Britannique? Pourquoi n'y a-t-il pas de fonds d'intervention?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je vais prendre note de la question du député. Je lui répondrai dans les meilleurs délais.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

M. le Président: Il m'est difficile d'accepter une question supplémentaire. Le ministre vient de dire qu'il voudrait prendre note de la question pour y répondre à un autre moment. Si le député a une question supplémentaire qui porte sur le même sujet, je lui donne la parole.

M. Fulton: Monsieur le Président, il s'agit bien du même sujet.

Questions orales

ON DEMANDE PLUS DE FONDS

M. Jim Fulton (Skeena): En 1971, le gouvernement du ministre a pris une mesure officielle pour suspendre les forages en mer en Colombie-Britannique, à cause des risques que ces forages représentaient pour les activités de pêche des autochtones et la pêche sportive commerciale dont le chiffre d'affaires dépassait le milliard de dollars. Je suis certain que le ministre est au courant des audiences en cours qui portent sur la catastrophe de l'*Ocean Ranger*. Cela va coûter 13 millions de dollars. Le ministre n'admet-il pas, en principe du moins, qu'il faudrait débloquer davantage de crédits pour ce processus de consultation en Colombie-Britannique, de manière à évaluer les dangers avant qu'il y ait des accidents mortels, que l'économie soit touchée et que les stocks de poissons soient détruits? Au lieu de dépenser 13 millions une fois que le mal est fait, nous devrions dépenser plus de $300,000 dès maintenant pour évaluer les dangers que représentent les forages dans le détroit d'Hecate et dans l'entrée Dixon, avant que l'environnement de la Colombie-Britannique ne soit gravement affecté.

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'étudierai la proposition du député. Je me permets de lui rappeler que mon ministère a toujours mené une politique très prudente et qu'il ne permet pas des travaux ou des activités qui risquent de nuire à l'habitat des poissons. Je lui rappelle que, dans le cas des sédiments contaminés du ruisseau False, le ministère a délivré deux permis . . .

M. Fulton: Non, non, nous parlons des forages sous-marins. Vous avez signé l'accord hier.

M. De Bané: . . . Mais seulement pour apporter des sédiments non contaminés. Mon ministère a l'intention de s'acquitter de cette responsabilité avec une grande rigueur.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES ENGAGEMENTS ENVERS L'OTAN

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le gouvernement a renié son engagement envers l'OTAN et les Canadiens, car il n'augmentera pas son budget de défense de 3 p. 100 par an jusqu'en 1986-1987. Le gouvernement a décidé de ne pas augmenter ce budget à partir de 1984-1985, ce qui empêchera les Forces armées canadiennes de s'acquitter de leurs obligations envers l'OTAN.

Le ministre nous dirait-il si le gouvernement reviendra sur cette décision peu judicieuse de bloquer toute augmentation en 1984-1985? Aurait-il au moins l'honnêteté de dire quels engagements envers l'OTAN ne seront pas respectés? Les Forces armées seront incapables de remplir leurs engagements envers l'OTAN si le gouvernement maintient cette décision.

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député devrait relire le discours du trône, car il constaterait que la croissance réelle de nos dépenses militaires pour la défense sera maintenue à 3 p. 100. C'est là la position du gouvernement. Je recommande au député d'examiner les prévisions budgétaires qui seront déposées d'ici peu, car il constatera que le gouvernement tient sa promesse.

L'opposition a l'impression que nous allons sabrer dans le budget de la défense. Fait à noter, notre budget de défense a augmenté chaque année depuis 1973-1974, alors que nos dépenses globales s'établissaient à 2.2 milliards de dollars. Nous prévoyons de dépenser 8 milliards cette année, ce qui représente une forte augmentation.

• (1210)

La seule diminution appréciable du budget de défense a été décrétée en 1979-1980 quand les conservateurs formaient le gouvernement.

M. Andre: D'après ce document du cabinet, les Forces armées n'obtiendront à peu près que la moitié des fonds dont elles ont besoin pour respecter leurs engagements minimums envers l'OTAN. Je dis bien engagements minimums.

LE MONTANT DES FONDS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur le Président, ce que je veux que le ministre me dise, c'est si les Forces armées vont disposer des fonds nécessaires pour respecter nos engagements ou si, et j'espère que le ministre aura l'honnêteté de le dire le cas échéant, nous laissons tomber certains de nos engagements en ne fournissant pas à nos troupes le matériel et les armes nécessaires pour remplir ces obligations? C'est l'un ou l'autre.

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ferai remarquer au député que depuis un certain temps, toutes nos grosses dépenses d'équipement pour la défense nous ont servi à remplir nos obligations envers l'OTAN. Nos frégates, nos CF-18, nos chars d'assaut Leopard, et même nos véhicules à roues vont tous nous permettre de réaliser cet objectif. Nous faisons honneur à nos obligations envers l'OTAN et continuerons à le faire. Le député fait des allégations qui ne sont pas fondées.

M. le Président: Le député de Northumberland a la parole.

M. Hees: Je vous remercie, monsieur le Président, mais comme le premier ministre a eu vent de mon intention de lui poser une question, il a filé. Je vous demande de bien vouloir m'accorder la parole un autre jour.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES PÊCHES

L'ASSAINISSEMENT DES COURS D'EAU ET DES FRAYÈRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Cette semaine, une délégation de pêcheurs de la côte ouest nous a rendu visite. Leur principal objectif était de convaincre le gouvernement de les aider à reconstituer les ressources halieutiques qui sont gravement menacées.

Le ministre voudra-t-il proposer au cabinet, dans le cadre du programme des projets spéciaux de relance, qu'au lieu de dépenser 42 millions pour rénover une vieille bâtisse gouvernementale située dans le centre-ville de Vancouver et qui n'offre aucune possibilité d'emploi à long terme, que les 42 millions soient attribués à un projet-pilote afin que les membres de la coalition des pêcheurs et d'autres puissent entreprendre d'assainir les cours d'eau, de construire des bassins d'incubation et d'aménager des frayères, enfin utiliser cet argent d'une façon beaucoup plus constructive qu'on posant du tapis dans une vieille bâtisse afin que les fonctionnaires s'y trouvent plus à l'aise?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, il est certain que plusieurs initiatives peuvent s'envisager pour refaire et reconstituer les stocks de la côte du Pacifique. Le gouvernement a déjà attribué plus de 150 millions au programme de mise en valeur des salmonidés. Cette année et l'an prochain, il ajoutera encore 75 millions à ce programme.

L'initiative que propose le député, soit la protection des habitats du poisson, est sûrement intéressante, mais il faut admettre une fois pour toutes que la meilleure façon d'accroître les stocks et la moins coûteuse, c'est de diminuer les prises. Il faut bien s'en rendre compte.

Je suis certain que la majorité des pêcheurs comprennent que l'effort de pêche doit être réduit si nous voulons donner une chance aux stocks de se reconstituer.

M. le Président: Une brève question supplémentaire. La présidence voudrait donner la parole à un autre député.

ON PROPOSE QUE LE COMITÉ SE RENDE SUR LA CÔTE OUEST

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, cette question comporte bien d'autres aspects qui pourraient être examinés. Cependant, j'ai une question à poser au ministre compte tenu de la motion que tous les partis ont adoptée hier à la séance du comité permanent, soit que le comité permanent des pêches et des forêts soit autorisé à se rendre immédiatement sur la côte ouest pour visiter les collectivités de pêcheurs et mieux se renseigner auprès d'eux et de leurs familles sur la façon dont ils veulent participer à la relance de l'industrie de la pêche. Le ministre et le gouvernement sont-ils prêts à appuyer le comité permanent et à lui permettre immédiatement d'aller sur la côte ouest et de formuler des recommandations qui seront soumises à toute la Chambre?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je n'ai pas changé d'avis. Il ne m'appartient pas de me mêler du travail du comité parlementaire.

M. Siddon: Appuyez-vous cette initiative?

M. De Bané: Il faudra l'examiner en temps et lieu et je demanderai l'avis du leader parlementaire du gouvernement.

* * *

LES FORÊTS

LA NÉGOCIATION DES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, en partie parce que le ministre dont relève le service canadien des forêts est absent aujourd'hui. Le ministre des Finances doit savoir que les négociations concernant un nouvel accord fédéral-provincial sur les forêts, en Colombie-Britannique, viennent d'être rompues. Par conséquent, il est possible que les dépenses du gouvernement fédéral à l'égard des forêts en Colombie-Britannique ne s'élèvent plus à près de 52 millions de dollars, mais seulement à 5 millions l'an prochain.

Il doit savoir également qu'aucun nouvel accord n'a été conclu dans le domaine forestier avec les trois grandes provinces, à savoir l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique. Puisque le gouvernement fédéral n'a dépensé jusqu'ici que 10 des quelque 130 millions de dollars affectés au reboisement, le ministre peut-il nous donner l'assurance que les fonds qui n'auront pas été dépensés cette année, parce que les provinces et le gouvernement fédéral n'ont pas pu se mettre d'accord, s'ajouteront aux crédits prévus pour la prochaine année financière, ce qui nous permettra de sauver le peu qui reste, dans bon nombre de provinces, de ce secteur très important pour notre pays?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, des entretiens sont effectivement en cours avec les diverses provinces en vue de reconduire les accords sur les forêts. Certains d'entre eux ont déjà été conclus, notamment avec le gouvernement du Manitoba. Dans d'autres provinces, comme la Colombie-Britannique, il semble être plus difficile de se mettre d'accord. Je sais que mon collègue consacre beaucoup de temps et d'efforts à la conclusion d'une entente satisfaisante. Nous poursuivrons nos efforts dans ce domaine. Pour répondre à la demande précise du député, nous y réfléchirons.

M. Pinard: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député peut-il poser une brève question supplémentaire parce que nous n'avons plus de temps?

M. Nielsen: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Je donnerai la parole au député pour un rappel au Règlement après une brève question supplémentaire.

M. Pinard: J'invoque le Règlement.

M. le Président: La présidence souhaite permettre au député de poser une brève question supplémentaire avant d'entendre le rappel au règlement.

Le budget

LES FONDS À DÉPENSER EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique dit que son gouvernement l'a autorisé à au moins dépenser les cinq millions de dollars prévus en vertu de l'accord existant. Apparemment, nous n'avons pas l'assurance que les cinq millions de dollars prévus aux termes de l'accord existant seront disponibles pour au moins une prolongation d'un an de l'accord fédéral-provincial. Le ministre des Finances peut-il nous assurer ici que cinq des 130 millions de dollars qui ont été alloués seront réellement disponibles afin que nous ne perdions pas la moindre chance de restaurer un peu les ressources forestière en Colombie-Britannique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je porterai les instances du député à l'attention du ministre qui s'occupe des forêts. Je signalerai toutefois que rien n'empêche le gouvernement de la Colombie-Britannique d'investir cet argent dans ses propres ressources. Les forêts et les terres domaniales appartiennent au gouvernement provincial. Rien n'empêche le gouvernement provincial de dépenser, s'il le veut, les cinq millions de dollars. Qu'il le fasse! Avec ma bénédiction! Comme ce sont ses forêts et ses ressources, pourquoi se gêner et ne pas dépenser davantage?

* * *

LE BUDGET

L'HEURE DE LA PRÉSENTATION

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, hier, le leader parlementaire du gouvernement nous a dit qu'il serait peut-être en mesure aujourd'hui, après la période des questions, de nous donner l'heure exacte du budget mercredi prochain. J'ai dit, pour ma part, que nous étions disposés à donner notre consentement pour que les heures de séance soient prolongées jusqu'à 20 heures, l'heure habituelle du budget, afin d'entendre cet exposé budgétaire.

Depuis lors, j'ai étudié la question avec soin et j'ai consulté mes collègues. Nous sommes maintenant prêts, si le gouvernement est disposé à accepter notre offre, à proposer 16 heures. A ce moment-là, sauf erreur, toutes les Bourses seront fermées. Si cette heure-là convient mieux au gouvernement que 20 heures, nous accepterons volontiers que l'exposé budgétaire soit prononcé à 16 heures.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je vous avais fait savoir que je voulais invoquer le Règlement précisément à ce sujet. Nous aurions gagné beaucoup de temps si j'étais intervenu en premier.

• (1220)

Ce que je dis . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je demande aux députés de faire preuve d'un peu de tolérance envers la présidence qui a eu une journée difficile.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Dick: On peut dire la même chose du gouvernement.

M. Pinard: Hier, j'ai signalé que nous serions mieux en mesure, aujourd'hui, de préciser l'heure exacte de la présentation du budget. J'ai dit également que l'opposition officielle nous avait fait savoir qu'elle préférait 20 heures. En fait, elle s'est dit d'accord, hier, pour donner son consentement pour cette heure. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que nous préférions l'après-midi, mais l'opposition officielle avait refusé que le budget soit présenté à 16 h 30. Nous sommes donc très heureux qu'elle soit maintenant revenue sur sa position et qu'elle soit prête à accepter 16 heures.

Nous nous sommes mis en rapport avec les cambistes et la plupart d'entre eux ont dit préférer un budget en après-midi. Nous nous réjouissons de cette collaboration. La réforme parlementaire est actuellement à l'étude. Or, comme les séances du soir ont, enfin, disparu, je pense qu'il est dans l'esprit de la réforme parlementaire que tous les exposés importants, notamment l'exposé budgétaire, aient lieu l'après-midi. Ainsi, je remercie l'opposition officielle d'avoir accepté que le budget soit présenté à 16 heures, mercredi prochain.

L'article 64(2) du Règlement prévoit, cependant, qu'un ordre de la Chambre est nécessaire. Je vous demande donc, monsieur le Président, de désigner l'ordre du jour nécessaire, afin de permettre au ministre des Finances de proposer une motion conformément à l'article 64(3) du Règlement et de présenter son exposé budgétaire mercredi prochain, le 15 février 1984.

Ainsi, puisque le leader parlementaire du NPD a également donné son accord, ce dont je le remercie, il est entendu que l'exposé budgétaire aura lieu à 16 heures et que si nous arrivons à l'ordre du jour avant 16 heures, la séance sera suspendue jusqu'à cette heure-là.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je me réjouis que nous ayons pu convenir d'une heure qui, ainsi que je le pensais, sera satisfaisante pour tous. Quant à moi, j'aurais préféré 16 heures 8 minutes et 36 secondes, mais je pense que 16 heures fera l'affaire.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: C'est ce à quoi il faut s'attendre avec Laxer.

M. Nielsen: Monsieur le Président, il faudrait également que la Chambre, conformément aux vœux du leader du gouvernement, fasse en sorte mercredi d'arriver à l'ordre du jour avant 16 heures. Nous sommes d'accord pour que si elle y arrive avant 16 heures, la séance soit suspendue. Comme d'habitude nous aurons mercredi la période des questions, et si nous arrivons à l'ordre du jour avant 16 heures, nous acceptons que la séance soit suspendue jusqu'à 16 heures pour le budget.

M. Pinard: Voilà la deuxième partie du consentement que je sollicitais. J'ai dit que si nous arrivions à l'ordre du jour avant 16 heures, la séance serait suspendue. Je me réjouis que nous ayons pu nous entendre là-dessus, monsieur le Président.

M. le Président: En est-il ainsi convenu et ordonné?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

* * *

[*Français*]

LE REVENU NATIONAL

L'IMPÔT SUR LES AUTOBUS POUR HANDICAPÉS

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, sans vouloir vous embarrasser, à une réponse aux députés de Waterloo et de Beaches cette semaine, j'indiquais que nous ne percevrions pas la taxe sur une vente d'autobus pour handicapés. Cependant, comme l'argent avait déjà été retenu, nous l'avons remboursé hier, de telle sorte que la réponse technique qui consiste à «ne pas percevoir», devient «faire un remboursement».

[*Traduction*]

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens simplement à remercier le ministre du Revenu national (M. Bussières) d'avoir apporté cette correction. J'espère qu'il va aussi mettre fin à cette injustice fondamentale.

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais moi aussi souligner la rectification essentielle que fait le ministre. En fait, la question . . .

M. le Président: A l'ordre. Le ministre a apporté une correction ou fourni une explication.

M. Ouellet: C'est ce qui a été fait.

M. le Président: Sa déclaration a pu clarifier certains points. C'est un privilège que la Chambre accorde, mais la présidence n'a pas l'intention d'engager ou de laisser engager un débat là-dessus.

* * *

PÉTITIONS

M. NYSTROM—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE—LA TENUE D'UN VOTE LIBRE

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que la pétition présentée par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) le jeudi 9 février 1984 satisfait aux exigences du Règlement quant à la forme.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 340, 362, 385 et 389.

[*Texte*]

LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Question no 340—**M. Orlikow:**

1. Compte tenu des tendances antérieures et des inscriptions actuelles au niveau postsecondaire, combien de prêts aux étudiants du Canada seront consolidés par des étudiants qui auront cessé d'étudier à plein temps entre le 1er août 1982 et le 31 juillet 1983?

2. Au cours de chacune des quatre dernières années, quel a été le nombre total de prêts consolidés?

3. Quelle valeur totale représenteront les prêts qui, selon les prévisions, seront consolidés au cours de l'année financière 1982-1983?

4. Au cours de chacune des quatre dernières années financières, quelle a été la valeur moyenne per capita des prêts consolidés, et quelle est la valeur moyenne per capita des prêts qui le seront en 1982-1983?

5. Parmi les étudiants qui ont consolidé leurs prêts au cours de chacune des quatre dernières années financières et qui, d'après les prévisions, le feront en 1982-1983, combien bénéficient du programme de prêts depuis *a*) un, *b*) deux, *c*) trois, *d*) quatre, *e*) cinq ans ou plus?

6. Quel a été le pourcentage des défauts de remboursement des prêts au cours de chacune des quatre dernières années financières et quel est le taux prévu pour 1982-1983?

7. Au cours de chacune des quatre dernières années financières et compte tenu des prévisions pour 1982-1983, quelle a été la différence entre le taux d'intérêt exigé pour les prêts aux étudiants du Canada et le taux préférentiel moyen sur une base trimestrielle?

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): 1 à 4. Prêts consolidés par des étudiants ayant cessé d'étudier à plein temps.

Année de prêts	Nombre de prêts consolidés	Valeur totale	Moyenne per capita
1978-1979	59,000	$129,000,000	$2,186
1979-1980	57,000	133,000,000	2,333
1980-1981	56,000	136,000,000	2,429
1981-1982	63,000	156,000,000	2,476
1982-1983 (prévisions)	65,000-70,000	$200,000,000	$2,857 à $3,077

Remarque: Le présent système informatique ne garde pas de données sur une base historique. Les renseignements indiqués ci-dessus ne représentent donc que des prévisions.

5. Les fichiers informatisés de prêts n'étant gardés que sur une base cumulative, il n'est pas possible d'identifier le nombre d'années pendant lesquelles les étudiants ayant consolidé leurs prêts ont bénéficié du programme canadien de prêts aux étudiants.

6. Le taux des défauts de remboursement des prêts est défini comme le rapport entre le nombre d'étudiants dont les prêts doivent être consolidés et le remboursement commencé, et le nombre d'étudiants dont le paiement a été réclamé au Gouvernement par l'institution prêteuse à cause du défaut de remboursement, conformément à l'accord de prêt consolidé. Les taux ci-dessous sont cumulatifs depuis l'introduction du programme jusqu'à la fin de chaque année de prêts.

1978-1979	8.6 pour cent
1979-1980	9.2 pour cent
1980-1981	9.7 pour cent
1981-1982	10.1 pour cent
1982-1983	10.7 pour cent (prévu)

7.

Année financière	Trimestre	Taux du gouvernement supérieur (+) ou inférieur (−) au taux préférentiel des banques à charte	Taux dont bénéficient les étudiants, supérieur (+) ou inférieur (−) au taux préférentiel des banques à charte
		pour cent	pour cent
1978-1979	1	−1.13	−0.75
	2	−2.17	−1.8
	3	−2.5	−2.13
	4	−2.67	−2.3
1979-1980	1	−4.0	−4.13
	2	−4.13	−4.23
	3	−4.97	−5.08
	4	−2.26	−2.38
1980-1981	1	+0.83	+0.58
	2	−3.5	−3.75
	3	−4.83	−5.08
	4	−6.92	−7.17
1981-1982	1	−5.83	−6.46
	2	−1.5	−2.13
	3	−1.33	−1.96
	4	−2.0	−2.63
1982-1983	1	+1.46	+0.96
	2	+3.77	+3.27
	3	+4.38	+3.88
	4	+5.38 (prévu)	+4.88

LE PROGRAMME D'AIDE AU MARKETING DU CANADA

Question nº 362—**M. St. Germain:**

Depuis le 1er avril 1981, des entreprises ou des particuliers ont-ils reçu de l'aide en vertu du Programme d'aide à la commercialisation du Canada de l'Office de tourisme du gouvernement canadien et, dans l'affirmative et dans chaque province, combien *a*) d'entreprises, *b*) de particuliers et combien en a-t-il coûté au total à ce jour?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Oui, des entreprises ont reçu de l'aide en vertu du Programme d'aide au marketing du Canada depuis son introduction, le 1er avril 1982:

a)	Ontario	17
	Colombie-Britannique	16
	Québec	7
	Alberta	5
	Saskatchewan	3
	Terre-Neuve	1
	Nouvelle-Écosse	1
	Manitoba	1
	Territoires du Nord-Ouest	1
	Territoire du Yukon	1
b)	Aucun.	

Le coût total à ce jour se chiffre à $444,276.57.

LES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES SUR L'AIDE JURIDIQUE

Question nº 385—**M. Howie:**

Le gouvernement renégociera-t-il les ententes fédérales-provinciales sur l'aide juridique et quel est le coût estimatif de cette renégociation pour le Canada?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): En ce qui concerne le ministère de la Justice: l'entente fédérale-provinciale relative à l'aide juridique en matière criminelle fait actuellement l'objet de négociations entre le gouvernement fédéral et les dix provinces. Le gouvernement fédéral a fait une offre aux provinces et celle-ci augmenterait la contribution totale du gouvernement fédéral à plus de 40 millions de dollars pour l'année 1983-1984. Ceci représente une augmentation de 12 millions de dollars, ou 43 p. 100, par rapport à ce qui était dû en 1982-1983 en vertu de l'ancienne entente. En 1984-1985, la contribution du gouvernement fédéral sera augmentée à 45 millions de dollars.

La contribution fédérale additionnelle qui sera fournie aux provinces pour les services d'aide juridique aux jeunes contrevenants, qui seront requis suite à la proclamation de la *Loi sur les jeunes contrevenants* le 1er avril 1984, n'est pas incluse dans les montants ci-haut mentionnés. Ce partage de frais additionnel fait présentement l'objet de négociations avec les provinces.

L'ÉTUDE SUR LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Question nº 389—**M. Howie:**

Le ministère de la Justice a-t-il entrepris une étude sur les tribunaux administratifs et, si oui, quels en sont *a*) la durée, *b*) le coût estimatif, *c*) l'objet?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): En ce qui concerne le ministère de la Justice:

1. *a*) Oui, le ministère de la Justice étudie en ce moment la question des tribunaux administratifs fédéraux dans le contexte d'un projet de réforme en droit administratif qui fut mis sur pied durant l'année fiscale 1983-1984 pour une période prévue de trois ans, devant donc se terminer à la fin de l'année fiscale 1985-1986.

b) Le coût total du projet est estimé à $850,000.

c) Le personnel du projet ainsi que des experts-conseils entreprennent des recherches et préparent des recommandations sur les sujets suivants:

1. La rationalisation des tribunaux d'appel en matière d'avantages sociaux;

2. directives uniformes sur la procédure administrative pour tribunaux et la possibilité d'établir un conseil consultatif pour tribunaux;

3. révisions à la Loi sur les textes réglementaires;

4. le droit concernant la Couronne, y compris les procès et l'immunité de la Couronne, la prérogative royale, les privilèges et l'ensemble des obligations de la Couronne.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 136 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 136 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES STATISTIQUES SUR LE CRIME

Question nº 136—**M. Patterson:**

1. Depuis 1975, par année, combien y a-t-il eu de meurtres au Canada?

2. Par année, combien y a-t-il eu de meurtres d'enfants de moins de 16 ans?

3. Depuis 1975, par année, combien d'enfants ont été victimes de viol ou d'agression sexuelle?

4. Combien d'enfants assassinés, par année, ont été victimes d'agression sexuelle?

5. *a*) Depuis 1975, par année, dans les cas de meurtres d'enfants, combien de personnes ont été accusées (i) de meurtre au premier degré (ii) de meurtre au deuxième degré (iii) d'homicide involontaire et, dans chaque cas quelle a été la sentence imposée, *b*) combien des personnes (i) accusées (ii) reconnues coupables avaient déjà un casier judiciaire à la suite d'agressions sexuelles sur des enfants?

6. Depuis 1975, par année, combien *a*) de meurtres, *b*) de viols ou d'agressions sexuelles ont été commis par des personnes libérées d'un établissement pénitencier (i) sous surveillance obligatoire (ii) en vertu de libérations de fin de semaine ou de jour dans le cadre du programme de libération temporaire (iii) sur parole?

7. Depuis 1975, combien de personnes accusées de viol ou d'agression sexuelle *a*) ont été libérées sous caution, *b*) ont commis des délits de nature sexuelle pendant qu'elles étaient libérées sous caution?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Evans: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et à modifier certaines loi en conséquence ou de façon corrélative, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude est un tournant dans l'histoire des services du renseignement de sécurité. Nous demandons au Parlement d'offrir, pour la première fois dans les annales du Canada, un cadre juridique plus complet et plus détaillé que celui de n'importe quelle autre service de sécurité du monde. Dans tous les autres pays, les services de sécurité relèvent en grande partie du gouvernement. Avec le projet de loi C-9, nous avons essayé de réduire cet élément au minimum. D'après le gouvernement, c'est non seulement souhaitable mais indispensable si l'on veut maintenir l'équilibre nécessaire entre la sécurité nationale et les libertés civiques, qui jouent un rôle essentiel dans notre société.

[*Français*]

Le projet de loi C-9 est le résultat de nombreuses années de recherche, de discussions et de débats sur la façon dont cet

équilibre devrait être obtenu. Depuis la Seconde Guerre mondiale, nous avons assisté, tant au Canada que dans l'ensemble du monde, à une expansion vertigineuse des activités de renseignements de sécurité expansion, qui s'est généralement faite sans autorisation ou sans contrôle législatif clair. Au Canada, l'actuel service de sécurité de la GRC n'a pas de mandat précisé par une loi. Il exerce ses pouvoirs qui ne sont ni définis par le Parlement, ni réglés par un contrôle judiciaire. A mesure que la question de la sécurité devient pour nous de plus en plus complexe, l'absence d'un cadre juridique précis fait naître des préoccupations liées aux droits et aux libertés individuels.

• (1230)

[*Traduction*]

Au cours des 15 dernières années, ces préoccupations ont été étudiées par deux Commissions d'enquête, la Commission Mackenzie en 1969 et la Commission McDonald en 1981. Ces deux Commissions ont conclu que, pour répondre efficacement aux menaces pour la sécurité canadienne, tout en protégeant les libertés civiles des Canadiens, notre service de sécurité devait être séparé de la GRC et devenir plus civil; par ailleurs, il convenait de le doter d'un mandat légal et d'un nouveau système de contrôle et d'examen des opérations de sécurité.

Sur ces recommandations, le gouvernement a préparé un ensemble détaillé de propositions pour réorganiser le service de sécurité de la GRC et en faire un organisme civil, fonctionnant dans le cadre d'un nouveau mandat, avec de nouveaux pouvoirs et de nouveaux contrôles et, pour la première fois, soumis à un processus d'examen indépendant. Ces propositions figuraient, l'an dernier, dans le projet de loi C-157, déféré, pour examen, à un comité spécial du Sénat. Après avoir entendu les présentations de groupes et particuliers intéressés dans tout le Canada, les sénateurs ont confirmé les recommandations principales des commissions antérieures et adopté les principes généraux du projet de loi C-157. En même temps, ils proposaient de nombreux amendements qui devaient permettre de parvenir à l'équilibre essentiel entre la sécurité nationale et les libertés individuelles.

Le comité du Sénat a rappelé l'urgence de cette mesure législative. Il déclarait que nos services actuels de renseignements ne sont pas acceptables et qu'il convenait d'adopter la nouvelle mesure législative prochainement. Je reconnais qu'il y a urgence. J'ai déposé la mesure législative modifiée dès que possible pour permettre la tenue d'un un grand débat parlementaire sur le projet de loi C-9.

A ce stade, il importe de s'en tenir surtout aux grands principes de ce projet de loi. Il est certain qu'un projet de loi qui traite aussi directement de sécurité nationale dans une société libre, soulève des questions complexes et gênantes. Dans un domaine où une attitude calme et raisonnée est essentielle, il est facile de tomber dans le sensationnalisme ou les paroles creuses, et de perdre de vue ce que vise réellement le projet de loi C-9. Une chose est certaine aujourd'hui, nous avons besoin d'un service de renseignements efficace. Les Commissions Mackenzie et McDonald l'ont démontré de façon convaincante. Il y a eu de nombreuses occasions au cours des dernières années où la sécurité nationale aurait été gravement compromise si nous n'avions pas reçu les renseignements pertinents de notre service de sécurité actuel.

Service du renseignement de sécurité

Voici ce qu'affirmait la Commission Mackenzie en 1969:

... l'État a incontestablement le devoir de protéger ses secrets, ses renseignements, ses institutions et sa politique contre l'espionnage, l'indiscrétion, la subversion et l'ingérence clandestine; par contre, on peut contester l'efficacité des organisations et des structures établies par l'État pour s'acquitter de ses responsabilités dans un domaine qui peut mettre en jeu les libertés fondamentales de l'individu.

[*Français*]

Il convient de souligner qu'au cours des récentes audiences devant le Sénat, alors que bien des gens mettaient en question l'organisation et les méthodes que nous avons proposées, nul n'a mis en doute le besoin d'un genre quelconque d'organisme de renseignements de sécurité.

Nous voulons restreindre le mandat de notre service de sécurité afin que la portée de nos activités de renseignements de sécurité soit plus clairement et plus minutieusement définie. Nous voulons indiquer les pouvoirs précis que le service sera autorisé à utiliser, et nous voulons préciser les conditions et les limites de l'utilisation de ces pouvoirs. Nous voulons que ces conditions soient définies dans un cadre détaillé qui assurera le respect total de l'autorité de la loi, et nous voulons établir un comité non gouvernemental et totalement indépendant qui surveillera la justification des activités de renseignements de sécurité et rendra compte régulièrement au solliciteur général du Canada et au Parlement.

Le projet de loi a donc pour but, dans une large mesure, de présenter une nouvelle gamme de garanties et de contrôles qui n'existent pas actuellement pour protéger les droits des Canadiens contre des ingérences indues. Si nous nous soucions de la qualité de notre démocratie et de la liberté d'opposition et d'association politiques qui sont essentielles dans notre société, je crois alors que cette loi est nécessaire. La Commission McDonald a souligné qu'au Canada, le but d'un service de renseignements et de sécurité est de protéger les besoins d'une société libre et démocratique. C'est là tout l'objet du projet de loi C-9.

[*Traduction*]

D'aucuns pensent que nous pourrions implanter la formule que nous proposons au sein même du service de sécurité de la GRC. A vrai dire, certains interprètent la création d'un service de sécurité distinct de la GRC comme une façon implicite de critiquer l'aptitude et l'intégrité de notre service de police national. Qu'il soit bien entendu que c'est là une conception fondamentalement erronée de la position que tient le gouvernement.

La Gendarmerie royale du Canada est la meilleure police au monde. Elle jouit d'une renommée internationale fort bien méritée. Pour ma part, je suis extrêmement fier de cette police qui s'est consacrée avec autant d'intégrité et de dévouement à faire respecter la loi. Cependant, le régime qui assure à la GRC son efficacité policière réduit d'autant son aptitude à constituer une agence du renseignement de sécurité. Il y a plus d'un siècle que la GRC est chargée de maintenir l'ordre au Canada. Ses obligations en matière de sécurité nationale découlent, d'autre part, de la création d'une division spéciale au sein de sa hiérarchie lors de la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins, à la faveur du débat sur le projet de loi C-157, nous avons constaté que les Canadiens souhaitent que nous distinguions entre les fonctions policières et celles qui concernent la sécurité.

Il est clairement ressorti au début de la décennie que les Canadiens intéressés par ces questions souhaitaient que le solliciteur général soit parfaitement et en tout temps au courant des activités du service du renseignement de sécurité et qu'il assume la pleine responsabilité de chaque mandat émis par les tribunaux pour enquêter sur des menaces envers la sécurité du Canada. le grand public et le comité sénatorial ont bien fait valoir de cette façon qu'on peut espérer que le service rendra convenablement compte de ses activités.

Le gouvernement est d'accord là-dessus. Pour donner suite à cette réclamation sensée, il s'impose d'établir des liens étroits entre le gouvernement et le service du renseignement—d'établir des relations ou des liens prépondérants de responsabilité gouvernementale globale à l'égard des activités de ce service. D'autre part, en ce qui concerne l'activité policière, les attentes de la population ne concordent pas avec la tradition existant de longue date. Le parlement a doté le service policier du Canada, notamment la Gendarmerie royale du Canada, du Code criminel, et le gouvernement a formulé à l'intention de ce service des directives concernant les techniques employées pour faire enquête. La loi prévoit que les membres de la GRC se fassent délivrer un mandat à cette fin.

Il est assurément notoire que le ministre, ou solliciteur général, ne peut dicter à la GRC quand ouvrir ou fermer un dossier criminel. Le solliciteur général ne peut ordonner à la GRC de faire enquête ou sur telle ou telle affaire, et quand demander ou non aux tribunaux un mandat lui permettant de poursuivre une enquête plus poussée. Les Canadiens souhaitent que les enquêtes policières soient totalement franches de l'ingérence et de la surveillance gouvernementales. En d'autres mots, les citoyens veulent que le service du renseignement de sécurité de la GRC puisse être appelé à rendre des comptes, mais ils tiennent à ce que son activité policière puisse se poursuivre en autonomie.

Il n'a pas été facile à la GRC d'assumer en même temps ces deux responsabilités contradictoires. Deux commissions royales d'enquête ont fait état dans leurs rapports respectifs des difficultés qui pouvaient surgir. Il est grand temps de faire cas de cette incompatibilité. Le moment est venu de permettre à la GRC de conserver son indépendance classique et fondamentale au chapitre de son activité policière. En fait, comme je compte l'expliquer tout à l'heure, le projet de loi insiste considérablement sur le rôle policier de cet organisme en matière de sécurité. Tandis que sera mis sur pied ce service de sécurité, on supprimera ses pouvoirs de procéder à des arrestations, mais le ministre s'intéressera de plus près à son activité et assumera de plus grandes responsabilités à l'égard du Parlement, en temps normal comme le nécessite tout service de sécurité.

• (1240)

En 1969, la Commission Mackenzie a exposé ainsi les raisons qui justifiaient, selon elle, la création d'un corps distinct:

Si l'on fait abstraction des quelques ressemblances qui existent dans les méthodes d'enquête, les différences entre les responsabilités d'un corps policier et celles d'un service de sécurité nous semblent très marquées. Le premier souci des corps policiers est de faire respecter la loi, de faire enquête sur les infractions, de recueillir des preuves et d'amener les délinquants devant les tribunaux. Les services de sécurité, eux, exercent principalement une action préventive et recueillent des renseignements ... En résumé, nous croyons que l'agent professionnel de sécurité diffère nettement du policier professionnel et que cette différence devrait se refléter dans les programmes de recrutement, les méthodes d'entraînement et les structures des organisations ... Nous sommes plutôt d'avis

que la meilleure solution serait la création d'un organisme non policier qui assumerait, au Canada, les fonctions d'un service de sécurité.

Lorsque la Chambre a été saisie du rapport, l'honorable Robert Stanfield s'est bien rendu compte des différences qui existaient entre ces deux fonctions policières et il s'est demandé si la Gendarmerie royale se prêterait volontiers aux changements proposés dans ledit rapport. L'honorable Tommy Douglas, le chef du Nouveau parti démocratique a aussi abordé le problème dans les termes suivants:

Je voudrais parler tout d'abord de cette recommandation de la commission royale qui estime qu'il y a énormément de différences entre les responsabilitées d'un corps policier et celles d'un service de sécurité. Sans vouloir critiquer le moins du monde les services excellents que la Gendarmerie royale nous a toujours fournis, il n'en demeure pas moins qu'il existe effectivement une grande différence entre l'application de la loi qui est du ressort d'un corps policier et le rôle d'un service de sécurité. Les méthodes d'entraînement, le recrutement et l'organisation même sont différentes.

Je trouve qu'il faut avoir suivi une formation assez spéciale et être bien renseigné pour faire la distinction entre le droit à la dissidence et la volonté de modifier la société par des moyens subversifs. J'estime donc que la recommandation de la Commission royale est justifiée et je suis fort déçu que le gouvernement l'ait rejetée d'emblée.

La Commission McDonald devait reprendre l'étude de cette question en 1981 et elle en a conclu qu'il serait plus facile d'exercer les fonctions propres à la sécurité si nous avions un organisme de sécurité civil distinct qui ne relève pas de notre corps policier national.

Le comité sénatorial devait lui aussi aboutir à la même conclusion l'année dernière. Je crois que nous devons nous rallier à l'opinion émise par le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) lors d'une conférence de presse qui a suivi la publication du rapport du comité du Sénat: la séparation en deux corps distincts ne doit plus être considérée comme une question d'actualité. Après 15 ans de discussions et de tâtonnements, tous les arguments convergent: Il nous faut une agence autonome et spécialisée pour répondre aux techniques d'espionnage de plus en plus sophistiquées qui menacent notre sécurité nationale.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je crois qu'il s'agissait plutôt du député de Saskatoon-Est. En tout cas, je peux affirmer que ce n'était pas le député de Saskatoon-Ouest. Vous feriez mieux de demander au service de renseignement de vérifier ce point, car je ne crois pas que vous ayez raison.

M. Kaplan: Je vérifierai cette citation pendant la pause.

Comme je le disais, il ne s'agit nullement d'une critique adressée à la GRC. Les gens du service de sécurité actuel ont accompli de l'excellent travail dans des conditions très difficiles. On leur a demandé de s'acquitter d'une tâche alors qu'il n'existait aucune structure appropriée pour les soutenir. Ils ont pourtant réussi à se mériter le respect des spécialistes internationaux. Ils méritent une meilleure organisation et ils sont certainement très favorables à la création d'un organisme civil qui rendra possible une amélioration de la direction et un contrôle plus serré dans ce secteur.

J'insiste sur le fait que l'on n'écarte pas la GRC des services de renseignement et de sécurité, comme certains l'affirment. En fait, comme les députés le savent, le projet de loi prévoit expressément à la Partie IV que la GRC aura la responsabilité première de faire enquête sur toute infraction en matière de sécurité, sur tous les actes qui constituent une menace à la sécurité du Canada.

Les commissions Mackenzie et McDonald ont conclu que les tâches policières sont incompatibles avec les tâches des services de renseignement et de sécurité; de même, il est nécessaire de ne confier aucune tâche policière à un organisme de renseignement et de sécurité. Le projet de loi C-9 atteint cet objectif en faisant de l'enquête sur les crimes mettant en cause la sécurité nationale la chasse gardée des autorités policières. Bref, dans le domaine de la sécurité, la GRC continuera de jouer un rôle conforme à sa raison d'être et à sa réputation mondiale dans le domaine de l'application de la loi.

[*Français*]

Il faut tout au moins faire savoir au nouvel organisme en termes législatifs clairs et sans équivoque ce qu'il est censé faire. C'est pourquoi le projet de mandat est une partie si importante du projet de loi C-9. Le mandat sera la définition par le Parlement de la portée et des limites des activités de renseignement de sécurité. Il devra être pour les employés du Service du renseignement de sécurité un guide définitif de leurs fonctions et constituer également un point de référence claire pour l'évaluation de l'efficacité et de la justesse des activités de renseignement de sécurité. En passant de l'actuel mandat établi par une directive du Cabinet, et donc susceptible d'être modifié par le Cabinet, à un mandat législatif qui ne peut être changé qu'ici, nous faisons un grand pas en avant dans la protection des droits des Canadiens.

[*Traduction*]

Le but primordial du service sera de recueillir et d'analyser des renseignements afin de garantir la sécurité du Canada. Le service actuel de sécurité de la Gendarmerie royale est chargé, et je cite maintenant un passage de la directive du cabinet remontant à 1975, «de maintenir la sécurité intérieure en décelant, surveillant, décourageant, prévenant et contrecarrant les activités de particuliers ou de groupes» et suit ensuite une liste des activités pouvant menacer la sécurité. Je voudrais rappeler aux députés que, conformément aux recommandations de la commission McDonald, les mots «encourageant, prévenant et contrecarrant» ne figurent nullement dans le projet de loi C-9. Le nouveau service ne pourra pas, selon l'expression utilisée par la commission McDonald, prendre mesures pour assurer la sécurité. Le service se bornera à recueillir et à analyser les renseignements de sécurité et à en faire rapport.

A l'article 2 du projet de loi, ces menaces sont nettement définies: l'espionnage ou le sabotage, l'ingérance étrangère, le terrorisme et la subversion. Bien que chaque élément soit important, la définition de la subversion exige une attention particulière. D'autres aspects du mandat portent en général sur l'activité d'agents étrangers ou des activités dirigées par des agents étrangers, mais la subversion est une activité à laquelle peuvent participer plus directement les Canadiens. Définir la subversion pose le difficile problème d'établir la ligne de démarcation entre la manifestation légitime d'un désaccord et l'activité subversive, laquelle peut faire l'objet de surveillance.

Il ne doit faire aucun doute que les Canadiens sont assurés du droit fondamental de manifester leur désaccord sur le plan politique et de préconiser des changements radicaux dans les mœurs, les programmes gouvernementaux ou les institutions politiques sans faire l'objet de surveillance pour autant. La commission McDonald décrit l'exercice de ce droit comme «le nerf d'une démocratie dynamique» et nous ne saurions tolérer un système qui menace d'en entraver l'exercice.

Service du renseignement de sécurité

Certains ont soutenu que puisque la subversion est si difficile à distinguer de la manifestation légitime d'un désaccord, nous devrions l'exclure du mandat d'un service de sécurité; mais cela est sûrement dangereux. La subversion véritable constitue une réelle menace à la sécurité nationale, et nous devons être en mesure de lutter contre une telle menace. Comme le faisait observer le comité sénatorial:

. . . certains témoins ont même suggéré que le SCRS ne devrait pas s'occuper du tout de la subversion, notamment parce qu'il est si difficile de la distinguer des activités licites. Le Comité n'est pas de cet avis. Bien qu'elle soit effectivement difficile à délimiter, la subversion peut réellement constituer une menace à la sécurité de l'État qui, lui, devrait être en mesure de se protéger contre toute initiative illicite visant à affaiblir ses institutions.

● (1250)

Donc, j'ai essayé d'établir une définition qui vise précisément cette forme de subversion laquelle est susceptible de présenter un danger sérieux pour une société démocratique. La Commission McDonald a bien dit:

L'élément clé de l'activité subversive celui auquel s'intéressent particulièrement les services de sécurité c'est celui qui consiste à essayer de miner ou d'attaquer par la violence ou des moyens illicites, les valeurs reçues, les mécanismes et les structures du gouvernement démocratique au Canada.

La définition que je propose correspond exactement à cet élément clé de la subversion, et à lui seul.

[*Français*]

Je suis persuadé que le mandat décrit dans le projet de loi constitue la meilleure protection possible des libertés civiles au Canada. Il ne sera pas possible, en aucun cas, d'interpréter des mouvements d'opposition ou des troubles non violents et légitimes comme une menace à la sécurité nationale. Pour éviter toutefois toute possibilité, si ténue soit-elle, de fausse interprétation, nous avons précisé dans le projet de loi que nul ne peut faire l'objet d'une enquête du Service uniquement parce qu'il a participé à des mouvements légitimes de défense, de protestation ou d'opposition.

[*Traduction*]

Je signale également que d'après la mission qui lui a été confiée sous une forme remaniée dans le projet en discussion, les services de sécurité ne sont autorisés à faire que les enquêtes qui sont «strictement nécessaires» à la sécurité nationale. Donc, cette mission doit s'interpréter au sens strict. Ce n'est pas que lorsqu'il aura été démontré que ces enquêtes étaient nécessaires à la sécurité nationale que les services chargés de cette mission pourront en effectuer.

La mission définit quelle sorte de travail le service de sécurité doit accomplir, mais il faut encore préciser de quelle façon il doit procéder. Dans le projet C-9 on énonce les divers pouvoirs d'enquête dont le service dispose, et on fixe les conditions dans lesquelles ces pouvoirs doivent s'exercer. D'accord, ces pouvoirs sont considérables, et beaucoup éprouvent une inquiétude bien compréhensible à voir confier de pareils moyens à un organisme public. La Commission McDonald, dont le souci indiscutable de défendre des libertés individuelles transparaît dans son rapport, a également exprimé le souci que l'organisme de sécurité reçoive tous les moyens d'enquête correspondant aux attributions légitimes qui découlent de sa mission. Les commissaires ont fait observer ce qui suit:

En raison du secret dont s'entourent ceux qui constituent la plus grave menace à la sécurité intérieure du Canada, l'organisme chargé du renseignement de sécurité doit être autorisé à utiliser toutes sortes de techniques d'enquête, pour être à même de recueillir les renseignements. Un éventail complet de moyens doit être mis à sa disposition, depuis l'étude des sources publiques de documentation et l'obtention de renseignements auprès des citoyens, des corps policiers et des organismes publics . . .jusqu'à l'utilisation de méthodes beaucoup plus secrètes et indiscrètes susceptibles de faire intervenir des pouvoirs que la loi ne confie pas aux citoyens ordinaires.

Le comité sénatorial a conclu dans le même sens l'an dernier puisqu'il a déclaré:

Si l'utilité d'une technique donnée varie en fonction des circonstances, en refuser absolument une à l'organisme constituerait une entrave déraisonnable à son activité. Le comité est conscient du danger qu'entraîne l'attribution de ces pouvoirs à quiconque. Mais . . . la façon correcte d'éviter les abus, c'est de restreindre (ces pouvoirs) à des cas bien déterminés et contraignants . . . C'est ainsi que l'ouverture du courrier sera possible, mais seulement, le cas justement où sera remplie une série de conditions strictes, et où cela est permis par la mission et les attributions de l'agence.

En pesant les conséquences de ces pouvoirs, les députés devraient noter que le projet de loi C-9 pose plusieurs conditions exceptionnellement strictes pour l'exercice de ces pouvoirs. Ainsi, pour la première fois, ces pouvoirs seront soumis à un contrôle judiciaire par le biais de mandats. Je fais remarquer qu'aucune mesure actuelle ne prévoit l'intervention de juges pour surveiller l'exercice de ces pouvoirs. Il s'agit d'un grand pas en avant dans la protection des droits de la personne. Il ne sera pas permis au Service d'exercer ses pouvoirs d'enquête sans un mandat judiciaire, et chaque demande de mandat devra au préalable être approuvée par le solliciteur général. Un juge qui décerne un mandat doit d'abord prouver que le Service en a absolument besoin pour exercer ses fonctions, que d'autres méthodes d'enquête ont été essayées en vain ou que des raisons particulières justifient le recours obligatoire à cette méthode.

Il y a même d'autres conditions qui vont aider à prévenir les abus de pouvoir. Ainsi, pour empêcher qu'on ait recours de préférence à des juges accommodants, toute demande de mandat devra faire mention de toute demande antérieure et la durée de validité de tous les mandats sera limitée à un an. A elles toutes, ces conditions représentent une importante série de garanties contre les risques d'abus dans les activités de renseignement, et qui plus est, ces garanties ne sont pas prévues dans les dispositions actuelles. Elles représentent un grand progrès sur le plan de la protection des droits de la personne.

Le projet de loi C-9 renferme également une nouvelle série de dispositions de contrôle et d'examen des activités de renseignement de sécurité. Le solliciteur général sera entièrement responsable du nouveau service de sécurité, dont il rendra compte, comme en vertu du système actuel. Toutefois, deux nouvelles dispositions du projet de loi visent à s'assurer que l'ensemble du système fonctionne comme prévu. Ce sont peut-être les éléments les plus novateurs de notre projet de loi, et ils sont vitaux, à mon avis, dans la mesure où ils garantissent de façon efficace et concrète que les activités de renseignement n'enfreindront pas la règle du droit. Comparées aux dispositions actuelles, elles offrent une protection supplémentaire à l'égard des droits des Canadiens.

D'abord, il y aura un inspecteur général qui surveillera les activités opérationnelles du Service. Il aura directement accès aux informations relatives aux activités de renseignement, et son travail consistera à s'assurer que le Service respecte la politique et les procédés en vigueur. L'inspecteur général doit informer le ministre de toute activité lui paraissant non autorisée ou illégale ou comportant un abus de pouvoir en matière d'investigation, et le ministre doit signaler toute illégalité au procureur général.

Ensuite, il y aura un Comité indépendant de surveillance des activités de renseignement de sécurité, composé de personnalités distinguées «de l'extérieur» qui n'ont pas d'intérêts engagés dans le Service. Au moins trois et au plus cinq membres du Conseil privé qui ne siègent pas au Parlement seront nommés par décret du conseil, une fois que le premier ministre aura consulté le chef de l'opposition et le chef de tout autre parti politique comptant au moins douze députés à la Chambre.

Le Comité de surveillance aura directement accès à tous les renseignements relatifs aux activités du Service. Il recevra régulièrement des rapports du directeur du Service et de l'inspecteur général. Il se livrera à un examen permanent des lignes de conduite et procédures et fera les recommandations voulues au ministre. Il étudiera les plaintes formulées à l'endroit du service et examinera les méthodes d'enquête sécuritaire utilisées par les services d'immigration et les services d'emploi de la Fonction publique en enquêtant au besoin sur certains cas particuliers. Les citoyens qui se voient refuser un emploi au gouvernement ou de l'avancement à la Fonction publique ou encore la possibilité d'émigrer ont donc pour la première fois, grâce à cette mesure, la possibilité d'obtenir une révision. Cela représente également un grand progrès sur le plan des libertés civiles.

Enfin, ce comité de surveillance présentera chaque année son rapport au Parlement et, conformément aux règlements actuels, ce rapport sera renvoyé à un comité permanent. Par conséquent, le comité de surveillance aura avant tout pour rôle de mettre en lumière les abus de pouvoir et de lancer un débat public et parlementaire sur certaines questions de politique.

[*Français*]

Au risque de me répéter, j'aimerais insister de nouveau sur le fait que toutes les dispositions du projet de loi, mandat légiféré, pouvoirs définis par le Parlement, contrôles judiciaires et surveillance par un organisme indépendant, sont nouvelles et qu'elles sont toutes nécessaires à un équilibre approprié entre la sécurité nationale et les libertés civiles des Canadiens. Aucune de ces garanties n'existe actuellement. Nous faisons œuvre de pionniers avec ce projet de loi. Et, comme toujours dans ces cas, ce n'est pas une tâche facile.

Tous les gouvernements du monde hésitent à établir un cadre législatif détaillé pour les activités de renseignement de sécurité. La raison en est évidente. Quand on demande aux gens de penser aux pouvoirs nécessaires pour assurer l'efficacité du renseignement de sécurité, ils se sentent profondément touchés. Il est donc facile pour les critiques de parler uniquement des dangers que ces pouvoirs représentent et de passer sous silence les dispositions établies pour s'en prémunir.

[*Traduction*]

Dois-je dire qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. Herbert): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Herbert): L'honorable solliciteur général a la parole.

M. Kaplan: Monsieur le Président, ayant presque terminé mes remarques, je désire continuer où je les ai laissées.

Le gouvernement tente de s'attaquer à la question de la sécurité nationale de façon ouverte et franche. Nous croyons que le meilleur moyen de protéger les libertés civiles est d'établir publiquement un cadre juridique qui permet de définir et de contrôler les activités de renseignement. Nous croyons également que pour qu'un tel cadre soit efficace, il nous faut l'appui et la compréhension du public.

• (1410)

[*Traduction*]

La majorité des gens admettent la nécessité d'une intervention législative dans ce domaine. En adoptant une Charte des droits et des libertés, nous avons démontré et affirmé notre engagement à l'égard des libertés individuelles. Nous avons pris d'autres initiatives telle la loi sur l'accès à l'information, la loi sur la protection de la vie privée et la loi sur les jeunes délinquants. Le projet de loi C-9, venant après ces initiatives, comble une grave lacune, lacune qui met en péril les réalisations du Parlement. Voilà pourquoi cette loi est fondamentale.

Le projet de loi C-9 est l'aboutissement d'un long et difficile processus qui a commencé il y a 15 ans. Le gouvernement a fait preuve de bonne foi. Nous ne cherchons pas à créer un service de sécurité comme le décrivait Orwell et nous ne voulons pas faire du Canada un État policier. Au contraire, nous avons écouté ce que pense le public de nos propositions et, si certaines critiques m'ont paru exagérées, je reconnais que certaines préoccupations étaient fondées. J'ai fait de mon mieux pour en tenir compte et je crois que le projet aujourd'hui à l'étude n'en est que meilleur.

Voilà les propositions, monsieur le Président. Je voudrais que ces garanties importantes soient mises en place le plus rapidement possible, mais il appartient au Parlement d'en décider. Après 15 ans d'études et de débat, je crois que la question essentielle peut se résumer ainsi: nous pouvons donner aux Canadiens l'assurance sans équivoque, inscrite dans la loi, que leurs droits et libertés seront respectés, ou bien nous pouvons laisser nos services de renseignement et de sécurité dans un état d'incertitude prolongé, sans cadre législatif, sans mandat public, sans encadrement judiciaire et sans aucun examen externe et indépendant; bref, sans aucune des garanties qui sont essentielles, à notre avis, pour la sauvegarde des droits et des libertés dont nous jouissons dans notre société. Peu importe ce qui se passera au cours de la session actuelle du Parlement, nous serons forcés de choisir entre ces deux possibilités. Je crois que le choix s'impose de lui-même, monsieur le Président.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir enfin, je dis bien «enfin», engager le débat à la Chambre des communes sur cette mesure législative de la plus haute importance. Il ne peut y avoir aucun doute quant à la nécessité d'examiner à la loupe le projet de loi à l'étude aujourd'hui. Dans son discours, le solliciteur général (M. Kaplan) a rappelé que la question de la sécurité et des moyens dont nous disposons à cet égard est à l'étude depuis longtemps. Je m'attarderai plus loin sur cet aspect de la question. Néanmoins, c'est la première fois que l'occasion nous est enfin donnée de débattre ce sujet à la Chambre même. A titre de représentants élus des Canadiens, nous sommes en mesure

pour la première fois de prendre part à ce débat qui est engagé depuis 15 ans, de l'aveu même du solliciteur général.

Ce projet de loi vise à créer une nouvelle force de sécurité civile au Canada. Ce corps, s'il est constitué, se distinguerait d'une police ordinaire de deux façons essentielles: il aurait le droit de mener des activités de surveillance par intrusion qui dépasseraient de loin ce que peuvent se permettre à l'heure actuelle les organismes chargés de l'application de la loi. Deuxièmement, il se servirait de ces pouvoirs pour atteindre un objectif qui diffère par nature et en substance de celui des forces policières. Au lieu d'enquêter sur des crimes et d'amener les criminels devant les tribunaux, le nouvel organisme serait chargé d'obtenir des informations sur des groupes et des citoyens canadiens, de même que sur des ressortissants étrangers qu'on juge utile de surveiller. Même dans une société démocratique, il est bien évident que la connaissance est une source de puissance. Les gouvernements et leurs organismes sont assoiffés d'informations et en ramassent assidûment. Une fois qu'ils les ont en leur possession, ils ne tiennent pas à les divulguer, sauf quand cela les arrange.

Nous avons eu récemment un très bon exemple de l'utilisation abusive que notre gouvernement peut faire de renseignements confidentiels, monsieur le Président. Le ministre des Finances (M. Lalonde) n'a pas hésité à demander à ses sbires de fouiller dans les dossiers du ministère pour tenter de trouver des documents dont il aurait pu se servir à des fins politiques, et d'autres façons, contre le chef de l'opposition (M. Mulroney). Finalement, il a fait chou blanc. En fait, la ruse du ministre des Finances s'est retournée contre lui; dans tout le pays, on lui a vivement reproché ses actions destinées à maintenir en vie un gouvernement moribond dans les derniers moments d'une législature. En l'occurrence, cependant, l'essentiel n'est pas que le ministre ne soit pas parvenu à ses fins en faisant une utilisation abusive d'un document confidentiel.

L'important, c'est qu'il a tenté de se servir de renseignements donnés confidentiellement au gouvernement, tout simplement pour atteindre ce que j'appellerais des objectifs politiques grossiers. Si le ministre des Finances, ou n'importe quel ministre des Finances, est prêt à s'abaisser à ce point en cherchant dans les dossiers du gouvernement des documents qui pourraient être compromettants pour un citoyen canadien, il est absolument vital que les informations obtenues clandestinement par un service de sécurité ne puissent donner lieu à des abus comparables.

C'est pourquoi ce projet de loi est tellement important. Quand on étudie un projet de loi qui propose d'accorder des pouvoirs extraordinaires à un service du gouvernement qui travaillera obligatoirement dans l'ombre, on doit faire preuve d'une extrême vigilance pour s'assurer que ces pouvoirs ne pourront jamais être utilisés à mauvais escient.

Malheureusement, monsieur le Président, comme je le signalais au début, nous avons attendu trop longtemps des initiatives précises du gouvernement à ce sujet. Le 26 juin 1969, le rapport de la commission royale d'enquête sur la sécurité, la commission Mackenzie, était déposé à la Chambre. Après quatre heures de débat, il a apparemment subi le sort réservé à de nombreux rapports émanant des commissions royales: le gouvernement l'a mis au rancart sans tenir aucun compte de ses recommandations.

Une quinzaine d'années se sont écoulées depuis le dépôt de ce rapport. Durant cette période, la direction du service de sécurité de la Gendarmerie royale, dont l'existence était problématique, a continué à fonctionner. Il a subi certains changements dont, entre autres, la nomination d'un directeur civil et le recrutement d'un personnel civil aux postes non opérationnels. En 1977, une autre commission royale d'enquête était constituée, soit la commission McDonald par suite d'événements survenus principalement dans les années 70 et touchant les activités du FLQ au Québec. En raison des questions posées à la Chambre, le gouvernement a été contraint d'instituer une commission royale d'enquête pour examiner les allégations au sujet d'irrégularités commises durant cette période-là. J'y reviendrai plus tard, à propos du projet de loi à l'étude.

• (1420)

Toutefois, il importe de nous rappeler, monsieur le Président, qu'au cours du débat à la Chambre des communes qui a abouti à la création de la Commission Macdonald, aucun député du gouvernement actuel dirigé par le premier ministre (M. Trudeau) pas plus que le solliciteur général ou tout autre membre de l'exécutif du gouvernement de notre pays n'a voulu accepter la responsabilité des incidents qui se sont produits dans les services de sécurité sous l'égide du gouvernement du Canada.

La Commission Macdonald avait entre autres pour mandat de présenter un rapport et de faire des recommandations à l'égard de la politique et des méthodes utilisées par la GRC dans l'exercice de ses fonctions relatives à la sécurité au Canada. La Commission a déposé son rapport en 1981 et a présenté certaines recommandations précises en matière de sécurité. Or, ce n'est qu'en 1983 que le gouvernement a trouvé moyen de présenter la première ébauche d'une mesure législative à cet égard. Dieu seul sait à quoi le ministre a pensé durant ces deux années. La Commission s'était prononcée et avait fait ses recommandations, mais le ministre est resté muet durant deux ans à cogiter, à réfléchir, à mûrir sa réponse. On a peine à croire que, après deux ans, le ministre ait cru bon de consacrer au problème une attention des plus minutieuses et digne de son collègue qui siège à l'autre endroit, où la cogitation est toujours à l'ordre du jour. Il a eu amplement le temps de préparer sa réponse—deux ans. C'est presque incroyable, le gouvernement et le ministre ont consacré deux ans à cette tâche et ils n'ont pas réussi à présenter une meilleure mesure que le projet de loi C-157.

Imaginez, quinze ans après la Commission MacKenzie et deux ans et demi après le dépôt du rapport Macdonald, c'est la première occasion qu'ont les représentants élus des Canadiens de débattre cette question cruciale. Le gouvernement a tout simplement manqué à son devoir en nous faisant attendre si longtemps avant de se décider à passer à l'action.

Il ne fait aucun doute, à mes yeux, qu'étant donné l'ineptie et l'inefficacité du ministre et du gouvernement, le moral des membres de nos services de sécurité en a pris un coup. Ils ont fait l'objet d'un examen minutieux par des commissions royales d'enquête, tandis qu'un comité du Sénat passait les services au crible. Au lieu de proposer une mesure législative pertinente et réaliste, le ministre nous a présenté un projet de loi mal conçu et mal rédigé. En matière de sécurité nationale, élément essentiel à la survie d'un pays, le gouvernement a mis les pieds dans le plat. Il n'a pas fait face à ses responsabilités, et il en paie le prix aujourd'hui.

La première fois que nous avons été appelés à étudier cette importante mesure, le ministre a déclaré, à la Chambre et à l'extérieur, que nous devions fermer les yeux et ne pas tenir compte de la responsabilité dont nous ont chargés nos électeurs. C'est indigne d'un ministre, quel qu'il soit. Les députés de notre parti prennent leurs responsabilités très au sérieux. Nous allons accorder à cette mesure l'attention qu'elle mérite. Il n'est pas question pour nous de fermer les yeux et de laisser adopter un projet de loi qui n'est ni satisfaisant ni précis. Le ministre devrait le comprendre. Il a mis beaucoup de temps à élaborer ses propres propositions. Il n'est que juste que nous ayons le temps de bien étudier cette loi à la Chambre des communes et au comité. Ce ne sont pas seulement les députés, mais bien tous les Canadiens qui veulent une loi appropriée et ils devraient avoir la possibilité de faire connaître leur point de vue, nonobstant le fait que nous ayons eu une commission royale et un rapport sénatorial. Nous sommes maintenant saisis d'un projet qu'ont dit nouveau, présenté par le solliciteur général, après que sa proposition initiale, le projet de loi C-157, eut été fort remaniée.

J'aurais cru qu'après avoir vécu ce processus et avoir décidé d'agir et de présenter cette mesure législative, le ministre aurait eu un projet de loi valable à proposer. C'est peut-être là se montrer trop bon. Lorsque le ministre a présenté sa première mesure législative, le projet de loi C-157, il a dit que celui-ci témoignait d'une attitude juste et raisonnable. Il prétend maintenant que la critique de cette proposition était exagérée. Tout ce que je puis dire, c'est que le projet de loi C-157, qui a été présenté le 18 mai 1983, était absolument abominable.

Je voudrais parler de cette première mesure, monsieur le Président, parce qu'elle a un rapport avec celle dont nous sommes saisis aujourd'hui. Après quinze années d'études par diverses commissions royales, elle a soulevé de toutes parts la désapprobation et le mécontentement. Elle a été vigoureusement critiquée par tous les corps de police imaginables. Les procureurs généraux des provinces l'ont rejetée à l'unanimité. Les mouvements de libertés civiles l'ont condamnée. L'Association du barreau canadien a été catégorique: il fallait ou retirer le projet de loi ou le modifier en profondeur. Je n'aurais pas assez du temps qui m'est alloué aujourd'hui pour énumérer tous les groupes, particuliers et organismes qui ont exprimé leur vive inquiétude devant la portée et la signification de la proposition qu'avait présentée le ministre.

La réaction uniforme des Canadiens n'a pas été l'effet du hasard. Elle n'avait rien d'une réaction automatique. Le projet de loi a provoqué ce genre de réaction parce que c'était la mesure la plus mal conçue et la plus imparfaite que j'aie eu le malheur de voir à la Chambre. Il y avait très peu de rapport entre le projet de loi C-157 et les recommandations de la Commission Macdonald. Un article après l'autre laissait tomber les sauvegardes fondamentales nécessaires pour protéger les droits et les libertés des Canadiens. A tous les points de vue, le projet de loi était catastrophique.

C'est à ce moment-là que des députés de ce côté-ci de la Chambre ont proposé au ministre de renvoyer le sujet du projet de loi au comité de la justice et des questions juridiques pour qu'il soit examiné de façon approfondie par les représentants élus de la population canadienne. Nous aurions voulu voir un comité multipartite examiner le sujet de cette première mesure. Il nous semblait logique et approprié qu'un comité de la Chambre, formé de représentants de la population, examine le projet de loi. Le premier a rejeté catégoriquement notre offre.

M. Kaplan: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président. Je tiens à faire une mise au point: ce n'est pas le gouvernement qui a repoussé la création d'un comité multipartite. Le NPD était d'accord. Ce sont plutôt les conservateurs qui ont mis des bâtons dans les roues.

Le président suppléant (M. Herbert): Ce n'est sûrement pas une question de privilège. La parole est au député de Saskatoon-Ouest.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, il se passe des choses étranges aujourd'hui à la Chambre. D'aucuns ont des hallucinations et j'ai du mal à m'y retrouver. J'aimerais rappeler au solliciteur général que j'ai participé à certaines discussions. Mon collègue de Durham-Northumberland (M. Lawrence), qui était le critique à ce moment-là, a proposé au solliciteur général de confier l'examen de la question à un comité permanent de la Chambre.

La question de privilège est absurde comme vous venez de le constater, monsieur le Président. Elle est à la fois inopportune et sans fondement. Si le député veut en discuter, fort bien. Je tiens à vous dire que c'est ce qui s'est réellement passé. Le compte rendu établira que le solliciteur général a effectivement renvoyé la question à un autre organisme non électif. C'est-à-dire à l'autre endroit. Un comité spécial du Sénat a été chargé d'examiner les dispositions de la loi initiale. Au cours de ces quinze années, nous avons chargé toutes sortes d'organismes d'examiner cette loi.

• (1430)

J'insiste là-dessus parce qu'il importe, je crois, que les Canadiens comprennent que c'est la première fois que des gens qui doivent rechercher l'appui de l'électorat canadien, qui représentent le point de vue de celui-ci et qui sont sensibles à l'opinion de la moyenne des Canadiens, sont appelés à étudier cette loi. S'il était encore besoin de démontrer le dédain et le mépris du gouvernement pour la Chambre, il suffirait de songer à la façon dont on nous a traités à l'égard de cette loi.

Je veux parler du travail du comité du Sénat. Je crois qu'il a été tout de suite évident pour les honorables sénateurs des deux côtés de même que pour les indépendants siégeant à ce comité que la loi qu'ils étudiaient était une véritable calamité. Quand le comité a finalement fait son rapport, il était unanime à critiquer sévèrement le projet de loi. Le rapport, qui équivaut à une analyse et à une condamnation de chacune des dispositions, recommandait des changements à presque tous les aspects de toutes les parties du projet de loi.

Il serait beaucoup trop long de discuter des changements proposés, mais permettez-moi de traiter de quelques-unes des principales propositions de réforme. Il n'y avait aucun doute dans l'esprit des sénateurs que le mandat du Service était beaucoup trop flou et ambigu. Comment un service doté de pouvoirs aussi exceptionnels peut-il diriger son activité s'il ne sait pas quand il pourrait utiliser ces pouvoirs? Il est évident que cela ne peut pas se produire si nous voulons garder notre liberté en tant que Canadiens. Les sénateurs ont répondu en apportant certains changements et en en proposant d'autres pour préciser le mandat. Ils voulaient une définition claire et précise des «menaces envers la sécurité du Canada». Ils voulaient s'assurer que le Service ne ferait que le strict nécessaire et pas davantage. Je voudrais revenir en temps opportun à cet aspect important de la réponse du ministre.

Les sénateurs ont également examiné les pouvoirs qu'on devait conférer au nouvel organisme. Selon l'ancien projet, dès que le mandat était délivré, les membres du service étaient passablement libres d'agir à leur guise. Ils pouvaient avoir accès aux déclarations d'impôt, aux dossiers statistiques, aux données du recensement, aux dossiers médicaux et psychiatriques, pour ne nommer que ceux-là. Ils auraient pu utiliser l'écoute électronique dans n'importe quel cas, n'importe où, n'importe quand.

M. Kaplan: Avec l'autorisation des tribunaux.

M. Hnatyshyn: On peut dire que ce sont des pouvoirs assez étendus, monsieur le Président. En fait, n'importe quel Canadien sensé dirait que ce sont de larges pouvoirs.

M. Kaplan: Avec l'autorisation des tribunaux.

M. Hnatyshyn: On pourrait croire que de tels pouvoirs ne devraient être octroyés qu'avec beaucoup de circonspection et seulement dans des circonstances exceptionnelles.

Le solliciteur général dit qu'il leur fallait un mandat judiciaire. Il a apporté tant de modifications à cette disposition, suite à l'étude entreprise par le Sénat, qu'on peut se demander ce qu'il avait à l'esprit en utilisant le mot «mandat judiciaire» dans la version originale.

Je voudrais traiter de ce point qui, à mon avis, est essentiel, fondamental. J'estime qu'environ la moitié des observations faites aujourd'hui par le solliciteur général ont porté sur l'organisation matérielle de cet organisme et le choix entre son rattachement à la GRC ou sa constitution en agence civile. Je crois que le solliciteur général devrait concentrer son attention sur les considérations essentielles qu'appelle l'étude de ce bill, c'est-à-dire les pouvoirs, l'obligation de rendre des comptes et le mandat de ce nouveau service de sécurité. Je signale au ministre que c'est à l'égard de ces questions que nous, à titre de législateurs, assumons une responsabilité très importante.

Dans la proposition initiale, le solliciteur général avait prévu une disposition permettant à un juge d'émettre un mandat accordant à l'agence des pouvoirs spéciaux s'il était convaincu qu'elle en avait besoin pour s'acquitter de sa tâche. Il y avait donc un encadrement judiciaire. Mais dans le scénario envisagé, les lignes directrices brillaient par leur absence. La décision était laissée à l'entière discrétion du juge.

Le comité du Sénat a considéré que c'était loin d'être suffisant. J'irai plus loin et je parlerai plutôt d'inconscience. J'irai jusqu'à dire qu'on fait peu de cas des principes élémentaires de justice dont il est fait état partout dans le projet de loi.

On n'a rien trouvé pour combler cette lacune. On s'est contenté plutôt, dans le rapport, de recommander l'adoption de normes plus sévères en ce qui concerne l'obtention des mandats, d'en fixer une limite d'application et de prévoir des dispositions qui empêcheraient qu'on choisisse les juges en fonction de leurs opinions. Le solliciteur général en a parlé ce matin.

Le comité n'a fait aucune suggestion concernant les pouvoirs énormes dont ce service serait investi. Cette question n'occupe qu'un ou deux paragraphes du rapport. Et j'estime, pour ma part, que la Chambre des communes devrait se pencher tout spécialement sur cet aspect de la question. Mieux, le sénateur Pitfield lui-même, tout en rappelant qu'il s'était acquitté des responsabilités qu'on lui avait confiées à titre de président du comité, a reconnu que certaines questions devraient faire l'objet d'une étude approfondie à la Chambre des communes. Si le président du comité du Sénat juge qu'il faut encore étudier attentivement ces questions, ce n'est pas moi qui vais le contester.

En ce qui concerne l'autorisation d'ouvrir le courrier et de consulter les dossiers médicaux, en tant que membre du comité, je tiens à avoir l'occasion d'étudier la question, pour pouvoir décider si ces mesures législatives se justifient.

Le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen), qui a été membre de ce comité, partage mon opinion, je le sais, même s'il est du côté ministériel. Il a manifesté très souvent son indépendance et son souci du respect des libertés civiques des Canadiens.

L'article du projet de loi qui aurait donné carte blanche aux agents du service de sécurité et qui leur aurait permis d'enfreindre la loi, a provoqué de vives controverses publiques. Le Sénat a proposé que les agents ne jouissent pas à cet égard d'une protection supérieure à celle que le Code criminel offre aux agents de la paix. La disposition dont je viens de parler a peut-être suscité de vives controverses mais d'après moi, ce n'est pas l'article le plus dangereux d'un projet de loi truffé de dispositions qui risquent d'être dangereuses. C'est le cas de l'article 6 qui, s'il était promulgué, supprimerait une des pierres angulaires de notre régime parlementaire. Il s'agit de la responsabilité ministérielle, en théorie et en pratique. Je voudrais en parler à propos du nouveau projet de loi également, car je ne suis pas satisfait de celui-ci à cet égard. Il faut étudier attentivement la question de la responsabilité ministérielle parce que c'est un des fondements de notre régime de gouvernement parlementaire. C'est une des bases de notre régime démocratique.

Les ministres doivent être responsables de leurs actes et des agissements du gouvernement devant la Chambre. La version originale du projet de loi faisait fi de ce principe fondamental et aurait permis à un fonctionnaire nommé, le directeur du service, d'avoir la préséance sur le ministre. Le solliciteur général aurait été tenu à l'écard de toutes les activités de ce service. Lorsqu'on songe à la version originale de ce projet de loi, il ne faut pas s'étonner qu'il ait été accueillie avec mépris par tout le monde. Si cette disposition avait été adoptée, le solliciteur général n'aurait plus eu à rendre compte de ses actes aux représentants élus du peuple à la Chambre des communes. Il est injustifiable de tenter d'inclure une disposition semblable dans un projet de loi, surtout une mesure de cette importance.

M. Kaplan: Elle a été supprimée.

M. Hnatyshyn: Le comité du Sénat a recommandé de faire volte-face dans ce domaine. Il est dit dans le rapport que le Service devrait être un livre ouvert pour le ministre. Nul doute là-dessus. Il doit relever entièrement du ministre et lui rendre compte de toutes ses activités.

Je voudrais aborder un dernier point dans les propositions présentées par le ministre avant de passer au projet de loi remanié dont nous sommes saisis. En vertu du projet de loi initial, l'inspecteur général aurait surveillé les activités opérationnelles du Service. En fait, il aurait été les yeux et les oreilles du ministre. Comme tous les autres articles du projet de loi, cette disposition était foncièrement mauvaise. La personne chargée de la surveillance des activités courantes n'aurait pas eu accès aux documents pertinents du cabinet. Bien que le Service puisse contrôler ces documents et fonder ses décisions sur ceux-ci, l'inspecteur général n'y aurait pas eu accès. Son action aurait pu, à toutes fins utiles, être entravée. Le comité du Sénat a recommandé un libre accès aux documents du cabinet.

Le solliciteur général, dans la version actuelle du projet de loi, a préféré de ne pas adopter la plus importante des recommandations du comité, à mon avis.

• (1440)

Tel est le point essentiel des recommandations du Sénat. Ce dernier a soigneusement étudié le projet de loi. Il a pu ainsi se rendre compte de l'ampleur de l'opposition qu'il suscite. Chaque fois que je vois le leader adjoint du gouvernement, le sénateur Royce Frith, marcher main dans la main avec les critiques de l'opposition, et les sénateurs libéraux critiquer le solliciteur général et le premier ministre au sujet de cette mesure, je me rends compte de la gravité du problème. Ce n'est pas moi qui le dis, monsieur le Président, même si vous trouvez que je manque d'objectivité. Quand je vois les libéraux s'inquiéter des conséquences de ces initiatives, je sais qu'il y a quelque chose qui cloche au Canada. Tout le monde, à commencer par le sénateur Pitfield, s'est opposé à cette loi. A part le solliciteur général et le premier ministre, il est impossible de trouver qui que ce soit en faveur de cette mesure. En fait, il devient de plus en plus évident qu'il s'agit sans doute d'une initiative personnelle de ces deux hommes. Aucun autre député qui siège de ce côté-là n'osera se dire en faveur de ce projet de loi.

M. Pepin: Si, moi.

M. Hnatyshyn: Le ministre a promis de régler cette question le plus rapidement possible dès qu'il recevrait le rapport. Nous avons d'abord entendu dire que ce serait le 1er décembre 1983 puis, à la veille de Noël et c'est finalement aujourd'hui que nous avons reçu ce projet de loi. J'ai déclaré, au nom de mon parti, qu'un certain nombre d'articles nous inquiètent sérieusement. Notre parti ne peut appuyer cette mesure sous sa forme actuelle.

Je tiens à vous expliquer un peu pourquoi, monsieur le Président, parce que c'est un projet de loi complexe. Je voudrais exposer ici certains de ces thèmes généraux qui reviennent tout au long de cette mesure et énoncer certains principes qui devraient y figurer selon moi. J'en ai déjà cité quelques-uns aujourd'hui.

Je tiens à dire au Solliciteur général que nous considérons qu'il s'agit d'une importante mesure. Nous prenons nos responsabilités au sérieux. Nous voulons donner à cette question toute l'attention qu'elle mérite. Sur trois points vitaux: mission, pouvoirs et justificabilité, le projet comporte encore de sérieuses lacunes.

Je commencerai par le premier de ces points, celui de savoir comment la mission du service doit être définie. Il s'agit là d'un sujet crucial absolument, et auquel nous devons accorder le maximum de réflexion. En donnant des pouvoirs aussi énormes à un organisme qui fonctionne en dehors des circuits normaux d'observation publique, il faut lui définir ce qu'il doit faire, d'une façon claire, précise et non-équivoque. Or ce n'est pas ce que fait le projet de loi. Il n'apporte pas la solution à ce problème puisqu'il lui manque la précision juridique absolument nécessaire à un projet de loi de ce genre.

Je vais vous donner quelques exemples, à propos de la définition de ce qui constitue une menace pour la sécurité du pays. Elle emploie le terme «d'espionnage», qui est un de ses éléments clés. On peut prendre dans son collimateur, quelqu'un qui pratique l'espionnage visant le Canada. Mais qu'est-ce que cela signifie?

M. Kaplan: C'est dans le Code criminel.

M. Hnatyshyn: Selon le dictionnaire, monsieur le Président, cela veut dire espionner. Mais aux termes de la loi sur les secrets officiels, espionner comporte à peu près tous les sens qu'on veut donner à ce terme. C'est absurde.

M. Kaplan: Présentez un amendement.

M. Hnatyshyn: Pourquoi ne pas dire au ministre que nous voulons qu'on définisse de façon claire et précise les activités faisant partie du mandat de ce service. Le même article provoque une difficulté semblable ailleurs dans le projet de loi. Il porte à une conclusion illogique. Ainsi, un Canadien qui appuie les buts et les activités des rebelles afghans, par exemple, constituerait une menace pour la sécurité du Canada. Je renvoie le ministre à la définition de ce que sont les menaces envers la sécurité du Canada. Qu'il lise jusqu'à la fin l'alinéa *c*) et il verra que toute personne au Canada qui soutient un groupe ou un organisme étrangers qui s'opposent à un régime tyrannique devient, en vertu de cette définition, une menace envers la sécurité du Canada. Cela signifie-t-il que si nous appuyons l'existence du syndicat Solidarité en Pologne, nous devenons soudainement, compte tenu du fait qu'il y a eu des incidents violents en raison de la loi martiale, que le premier ministre de ce pays a approuvée lors de sa visite là-bas, nous devenons, dis-je, des menaces envers la sécurité du Canada?

M. Cullen: Non.

M. Hnatyshyn: Les groupes qui appuient les Sandinistes sont-ils une menace? Je dis que le libellé est encore trop vague. Il doit être repensé et doit recevoir l'importance que nous lui reconnaissons.

C'est une question vraiment sérieuse. Chacune des parties de la définition des menaces envers la sécurité du Canada a fait l'objet de critiques, notamment de groupes comme les solliciteurs généraux des provinces qui trouvent qu'elle manque de précision. Que dire par exemple de:

b) les activités influencées par l'étranger qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts, et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque;

Je pense que nous devons reconsidérer ces définitions pour nous assurer des limites des pouvoirs de l'organisme concerné. Cet alinéa est inacceptable pour moi et mes collègues de ce parti.

M. Kaplan: Avez-vous les amendements que vous proposez? Faites-nous les voir.

M. Hnatyshyn: Je dis que c'est inacceptable pour les Canadiens. Nous allons prendre nos responsabilités sérieusement. Nous allons aider le solliciteur général, car Dieu sait qu'il a besoin d'aide. Je peux vous le dire, après l'avoir vu travailler au cours de ces dernières années. Je ne suis pas souvent d'accord avec le premier ministre, mais lorsqu'il a qualifié le solliciteur général de naïf, sur le plan politique, pour une fois il savait ce qu'il disait.

La mesure accorde des pouvoirs considérables à ce service une fois que le mandat de surveillance est décerné. A cet égard, elle n'est guère différente de la mesure qui l'a précédée. Si ce texte est adopté, on pourra fouiller, sans limite aucune, la vie privée et le passé des particuliers. On pourra ouvrir et copier le courrier. On pourrait avoir accès à toutes sortes de dossiers confidentiels, des rapports psychiatriques aux déclarations de revenu. Il deviendra licite d'écouter aux portes pour ainsi dire et de faire de la surveillance électronique.

Il convient donc de se demander si, dans chacun des cas, tous ces pouvoirs sont bien nécessaires. Est-il vraiment nécessaire de prévoir autant de pouvoirs spéciaux? Les représentants élus du peuple canadien ont le droit d'exiger des renseignements très clairs là-dessus pour être en mesure de se prononcer en toute connaissance de cause et de s'assurer que le futur texte de loi sera à la fois clair et précis. Ce sont là des questions qu'il conviendrait d'examiner avec sérieux et réalisme. Évitons de les traiter à la légère et sans avoir mûrement réfléchi à leur sujet. Il ne serait que logique, avant d'entériner des pouvoirs de cette importance, que nous veillions de notre mieux à accorder à ce service les pouvoirs jugés essentiels pour qu'il puisse mener à bien son mandat. Et partant, nous devrions nous assurer que ces pouvoirs ne soient pas accordés en plus grand nombre que nécessaire.

Je tiens à faire remarquer que la nouvelle mesure est passablement différente à cet égard du projet de loi qui l'a précédée. Ainsi, les données fournies en vertu de la loi sur la statistique sont exemptés de l'examen par ce service. Ce n'est pourtant pas ce qu'avait recommandé le comité sénatorial. Alors, du jour au lendemain, les renseignements recueillis en vertu de la loi sur la statistique échappent à l'examen de ce nouveau service de sécurité. Il y a lieu de se demander sur quoi on s'est fondé pour prendre une telle disposition. Pourquoi fait-on exception dans ce cas-là alors que les Canadiens sont tenus par la loi, et sous peine d'amende, peut-être même d'emprisonnement, de remplir les questionnaires de recensement? Les citoyens sont également tenus par la loi de faire leur déclaration d'impôt sur le revenu. Ils doivent, de par la loi, remplir un certain nombre de déclarations. Est-ce là le principe qui guide le législateur pour cette mesure? Il s'impose de donner réponse à ces questions. Pourquoi distinguer ainsi les renseignements fournis en vertu de la loi sur la statistique? Le ministre ne s'étonnera pas, je pense, que les députés soient curieux de connaître le principe théorique ou doctrinaire qui a inspiré l'inclusion de cette disposition.

Je le répète, le projet de loi précédent était tout à fait inacceptable dans la mesure où il n'obligeait pas le ministre à rendre pleinement compte de ses actes. Dans sa dernière mesure, le solliciteur général a tenu compte de certaines recommandations du Sénat à cet égard. A mon sens, il n'a répondu qu'en partie au problème général de l'imputabilité ministérielle.

• (1450)

En réalité, ni l'inspecteur général ni le comité de surveillance prévu dans ce projet de loi n'aura accès aux documents ministériels en vue de surveiller ce service. Autrement dit, le ministre et le gouvernement peuvent facilement se retrancher derrière des documents du cabinet pour éviter de rendre pleinement compte de leurs actes. Tant que tous ces documents ne seront pas ouverts à tous, il ne pourra y avoir d'examen approfondi. Sans celui-ci, on ne peut pas obliger les intéressés à rendre pleinement compte de leurs actes.

Je rappelle à la Chambre que nous sommes ici aujourd'hui parce qu'au cours de la dernière décennie, le gouvernement a refusé de rendre le moindrement compte de ses activités. En vertu de l'exclusion prévue aux termes de la loi sur l'accès à l'information ou de toute autre loi, on ne peut pas examiner certains documents ni se rendre compte des pressions exercées auprès des services de sécurité pour obtenir des résultats, quelles que soient les tactiques utilisées.

Il est inadmissible de voir un cabinet faire mine de ne pas savoir ce qui se passe et d'exiger certains renseignements des services de sécurité de la GRC, comme il l'a fait au début des années 70. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que le gouvernement et le premier ministre ont exercé des pressions sur le service de sécurité pour avoir la preuve de la culpabilité du FLQ. Lorsqu'il est impossible d'obtenir les documents du cabinet, le contrôle qu'exercent les Canadiens et leurs représentants est loin d'atteindre le degré auquel on s'attendrait dans une société libre et démocratique.

Je pourrais parler pendant des heures de certaines dispositions du projet de loi qui sont nébuleuses. Nous, du parti progressiste conservateur, défendons certains principes. L'un de ceux-là est que dans une société démocratique et libre, il est essentiel et fondamental de gouverner dans le respect de la loi. Nous, conservateurs, nous inquiétons de certaines mesures qui ont été prises. En ce qui a trait à ce projet de loi, nous comprenons que nous avons une immense responsabilité en tant qu'opposition, car le ministre a dit ici même qu'il était prêt à faire adopter ce projet de loi tel quel. Je ne suis pas le seul à être préoccupé par ce projet de loi. C'est pourquoi j'ai dit, au nom de mon parti que, pour un certain nombre de raisons que nous pourrons examiner au cours du débat à la Chambre et des audiences du comité, nous ne pouvons accepter ce projet de loi sous sa forme actuelle.

Nous voulons être sensés et assumer avec sérieux nos responsabilités, mais nos vis-à-vis ne semblent pas vouloir se faire une idée. En conclusion, le président du comité permanent de la justice et des questions juridiques, le député de Rosemont (M. Lachance) a dit ce qui suit au sujet du projet de loi C-9:

> Ce n'est pas vraiment une question prioritaire, six ou huit mois avant des élections; ce n'est pas j'imagine, le genre de projet de loi qui vous fait gagner des élections.

Et il a ajouté:

> Ainsi, les membres du caucus, qu'ils viennent du Québec ou d'ailleurs, ne semblent pas pressés de faire adopter ce projet de loi.

En tant que député de l'opposition, je me dois, à l'instar de mes collègues, vu le régime parlementaire dans lequel nous vivons d'étudier avec soin le projet de loi dont nous sommes saisis, afin de m'assurer que les droits et libertés des Canadiens sont bien protégés. Nous entendons assumer cette responsabilité et utiliser les pouvoirs qui nous sont conférés en tant que députés pour maintenir l'équilibre voulu entre la sécurité nationale et les principes fondamentaux d'une société libre et démocratique. Nous, du parti progressiste conservateur, ne pouvons accepter rien de moins.

Des voix: Bravo!

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour participer au débat sur le projet de loi vraisemblablement le plus important dont le Parlement soit saisi. Le comité du Sénat qui a examiné le projet de loi C-157, le prédécesseur de celui-ci, a fait état de la nécessité de maintenir l'équilibre délicat entre les besoins de sécurité du Canada d'une part, et les libertés et droits civils fondamentaux de tous les Canadiens d'autre part. Alors que nous examinons le projet de loi C-9, nous devons nous demander si vraiment il arrive à maintenir cet équilibre délicat. Après avoir examiné avec soin les dispositions de ce projet de loi, sans tenir compte des critères ni du projet de loi précédent ni même du rapport du comité du Sénat, mais seulement des recommandations de la commission McDonald et des normes de base qu'il y a lieu d'appliquer par respect aux libertés civiles, je dois conclure que ce projet de loi ne rencontre même pas les normes minimales en ce domaine.

Les députés qui ont pris la parole avant moi ont dit comment nous en étions arrivés à la formule actuelle. Bien peu de gens auraient pu prévoir, au moment où le caporal Robert Samson a admis devant un tribunal du Québec en 1976 qu'il était au courant de certaines activités des services de sécurité que les Canadiens auraient vraisemblablement intérêt à connaître, qu'il venait ce faisant d'ouvrir une sorte de boîte de Pandore. En juillet 1977, à la suite des événements qui ont suivi ce mouvement d'humeur devant un tribunal du Québec, le gouvernement de l'époque, les députés le savent, a créé la commission McDonald pour effectuer une étude complète de tous les aspects de la loi sur la sécurité au Canada, y compris les activités illégales.

Après avoir tenu de longues audiences, reçu les instances de représentants de toutes les couches de notre société et entendu maints témoins, la commission McDonald a soumis son rapport au gouvernement. En août 1981, celui-ci a répondu aux recommandations de la commission McDonald en déclarant qu'il était prêt à donner suite à sa recommandation fondamentale quant à la création d'un service de sécurité civil qui serait distinct des services de sécurité de la GRC. Cependant, dans ce que de nombreuses personnes à l'époque ont tenu pour un geste de suprême arrogance, le gouvernement a rejeté les principaux arguments sur lesquels la commission McDonald appuyait son rapport. Il est allé même jusqu'à solliciter un deuxième avis juridique de l'honorable Spence, ancien juge de la Cour suprême, et de Me Robert Wright, avocat de Toronto, avis qui réduisait à néant les arguments de la commission McDonald. Cela n'a pas manqué d'inquiéter ceux d'entre nous qui reconnaissaient qu'il fallait apporter des changements dans ce domaine, mais non pas au prix des libertés civiles.

Service du renseignement de sécurité

Malgré la preuve largement faite de méfaits institutionnalisés, que le rapport de la Commission McDonald a clairement documentés, malgré la preuve de cécité volontaire de la part non seulement des cadres supérieurs du service de sécurité de la GRC mais, plus grave encore, de leurs maitres politiques, il importe d'examiner ce qui s'est produit à la suite de ces révélations.

D'après le rapport de la Commission McDonald, ses membres ont constaté une disposition de la part des membres de la GRC à tromper ceux qui, en dehors de la Gendarmerie, exercent une autorité ou une compétence constitutionnelles sur eux ou sur leurs activités. La Commission McDonald a documenté une série de méfaits et d'actes criminels, qu'il s'agisse d'incendie criminel, de vol, de cambriolage, d'enlèvement, d'ouverture illégale du courrier et d'accès illégal aux dossiers gouvernementaux, et la liste s'allonge malheureusement sans cesse. Comme l'a fait remarquer également la Commission, l'un des genres de méfaits les plus répréhensibles commis par la GRC consiste dans la grande variété d'actes illégaux et malhonnêtes commis par le service de sécurité en vue de perturber les activités de groupes politiques radicaux au Canada soupçonnés de menacer la sécurité nationale. La plupart de ces activités se sont produites au début des années 70, suivant les exhortations au moins tacites du gouvernement de l'époque de mettre un frein à ce genre d'activité même si elles étaient tout à fait licites.

Il me paraît important de retracer le contexte historique pour rappeler aux Canadiens les événements qui sont à l'origine du projet de loi à l'étude. Voici ce qu'a dit la Commission McDonald:

● (1500)

Ces méthodes ont violé la règle du droit, causé des torts à des citoyens canadiens et ont réussi par des moyens secrets à manipuler les événements politiques et les organes d'information. Non seulement ces pratiques allaient à l'encontre d'importants principes de la démocratie canadienne, mais elles ont également causé un tort grave au service de sécurité lui-même.

Elle concluait en ces termes:

Devant l'approbation de telles méthodes le public sera moins disposé à accepter n'importe quel genre d'activités secrètes de renseignement.

Quelle a été la réaction de ceux qui sont chargés par la Constitution de faire respecter la loi au Canada, de veiller à ce que soit respecté le principe de la règle du droit actuellement consacré dans le préambule de notre Constitution? Le Gouvernement du Canada n'a pas engagé jusqu'à présent une seule poursuite contre quelque violation que ce soit de la loi fédérale. Malgré la preuve claire et accablante de nombreuses violations d'un certain nombre de lois, qu'il s'agisse de la loi de l'impôt sur le revenu, de la loi sur les postes ou de la loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement a décidé qu'il n'y aura absolument aucune poursuite dans les cas de violation de ces lois fédérales.

Au niveau provincial, seul le procureur général du Québec, parmi les quatres provinces—la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec—où on a trouvé des preuves d'activités criminelles, seul le procureur du Québec, dis-je, à la suite du rapport de la commission Keable, a porté des accusations pour des infractions très graves au Code criminel. Jusqu'ici, on ne sait guère, pour m'exprimer le plus charitablement possible, si des mesures disciplinaires ont été prises au sein du service de sécurité de la Gendarmerie royale pour punir des violations flagrantes des normes que doit respecter un service de sécurité dans une société démocratique.

En août 1973, le ministre de la Justice de l'époque a déclaré sans équivoque qu'aucune mesure disciplinaire n'avait été prise contre des membres du service de sécurité de la Gendarmerie royale pour infractions à la loi et aux normes, infractions que la commission royale d'enquête McDonald a parfaitement exposées. A peine une semaine plus tard, nous entendions le solliciteur général (M. Kaplan) affirmer que des mesures disciplinaires étaient effectivement prises, mais il a refusé d'en préciser la nature, de dire qui elles visaient et quand et pourquoi elles avaient été prises. En somme, cela revenait à dire: ne tenez pas compte de la déclaration du ministre de la Justice qui a affirmé qu'aucune mesure disciplinaire n'avait été prise, mais faites-moi confiance quand je dis que nous avons châtié ceux qui devaient l'être. Cependant, je ne révélerai ni comment ni quand nous l'avons fait.

Qu'est-ce que cela signifie pour la règle de droit? Est-ce un moyen de dissuasion efficace pour les autres agents qui peuvent être tentés, dans des circonstances analogues, de violer les normes élevées de l'éthique du service de sécurité? Je le répète, aucune mesure disciplinaire n'a été prise ni aucune poursuite intentée. De fait, on a tourné en dérision la règle de droit au Canada.

Il y a 800,000 Canadiens qui ont un dossier. D'après le rapport de la commission royale d'enquête McDonald, la plupart d'entre eux n'ont rien fait de répréhensible. Néanmoins, nous ignorons combien de ces dossiers ont été détruits ou même dans quelle mesure les intéressés ont été mis au courant de l'existence de ces dossiers ou de la façon dont ils ont été utilisés contre eux.

Depuis près de deux ans, le gouvernement examine les recommandations de la commission McDonald et, fait quelque peu paradoxal, il a établi un service provisoire dont le principal conseiller en matière de politique est un des dirigeants du service de sécurité de la Gendarmerie royale qui avait au départ réclamé l'établissement de la commission McDonald. Ces délibérations ont finalement abouti au projet de loi C-157 présenté en mai 1983. Ce projet de loi constitue une attaque en règle sans précédent, contre les libertés civiles de tous les Canadiens. Le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a souligné que cette mesure avait été critiquée dans l'ensemble du pays par toutes sortes de gens, qu'ils soient procureur général d'une province, universitaires, défenseurs des libertés civiles ou syndicalistes. Toutefois, quand le porte-parole officiel du Parti conservateur a déclaré que le projet de loi C-157 avait été critiqué par tout le monde, et quand il a rappelé que le projet de loi avait été considéré à l'époque comme très mauvais, il a oublié un petit détail. Il y a en effet un groupe de Canadiens qui n'a pas dit un mot devant cette attaque contre les libertés civiles. Ce groupe est resté muet, il a gardé le silence le plus complet pendant que les procureurs généraux des provinces, les libertaires et toutes sortes de gens condamnaient ce projet de loi. Or, le groupe en question qui a gardé le silence en refusant de s'acquitter de ses responsabilités envers les citoyens de notre pays n'était nul autre que le Parti conservateur.

Le député de Saskatoon-Ouest, de même que son collègue le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) et

d'autres déclarent maintenant que le projet de loi C-157 était terriblement mauvais, ce en quoi ils ont raison, et qu'il s'en prenait aux libertés civiles. Mais où étaient donc ces grands défenseurs des libertés civiles au mois de mai, juin, juillet, août, et ainsi de suite jusqu'en janvier? Ils ont refusé de prendre position, préférant faire l'autruche. Quand le député de Saskatoon-Ouest déclare candidement que . . .

M. Friesen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour répondre à la question du député, je peux lui dire que je critiquais le bill publiquement à Toronto.

M. le vice-président: Les députés devraient s'abstenir d'interrompre celui qui a la parole.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de voir une fois encore le député de Saskatoon-Ouest se manifester. Je suis certain qu'il aura à cœur de mettre les choses au point s'il a vraiment pris position au nom de son parti, ou si le député de Durham-Northumberland qui était je crois le critique officiel l'a fait. Je me réjouirais énormément si l'on pouvait éclairer la Chambre sur la position qu'ils ont prise.

Le silence a été rompu une fois par Elmer MacKay, l'ancien député de Central Nova, quelques jours après le dépôt du projet de loi. Il s'est d'abord déclaré fortement favorable à la création d'un service de sécurité civil. Il a dit ensuite que le projet de loi C-157 contenait probablement trop de dispositions visant à protéger les libertés civiles, ce qui gênerait le nouveau service de sécurité dans son travail. Je n'aurais donc pas dû laisser entendre que le caucus conservateur avait gardé un silence total. J'aurais dû dire un mot des déclarations de l'ancien député de Central Nova. Il reste qu'à un moment où le Parti conservateur avait le devoir de défendre avec vigueur les libertés civiles, il est resté honteusement silencieux. Je rappelle à la Chambre que ce député est maintenant le principal conseiller politique du chef de l'opposition (M. Mulroney).

Le projet de loi C-157 comportait de graves lacunes. Le Solliciteur général qui défendait ce projet de loi n'a pas hésité à le présenter comme une grande innovation qui contribuerait véritablement à renforcer les libertés civiles de tous les Canadiens. Nous ne sommes évidemment pas dupes. Je ne vais pas faire perdre le temps de la Chambre en analysant en détail les lacunes de ce projet de loi. Cela a été fait à maintes occasions, pas dans cette Chambre, mais dans divers forums dans tout le pays. Par exemple, l'article 21 de ce projet de loi aurait à toutes fins pratiques donné carte blanche au nouveau service de sécurité pour enfreindre n'importe quelle loi canadienne, fédérale ou provinciale. Il y avait à l'article 12 du projet de loi des dispositions qui baillonnaient effectivement les médias en les empêchant de signaler au public quoi que ce soit concernant le service de sécurité, même les illégalités. L'article 2 du bill C-157 prévoyait des dispositions qui auraient permis d'intercepter et de lire le courrier de mon collègue et ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), parce qu'il aurait porté atteinte à la sécurité nationale en proposant d'abolir le Sénat. Comment qualifier, monsieur le Président, un bill qui renfermait des dispositions qui auraient permis au directeur de ce service de sécurité de dire au solliciteur général de se mêler de ses affaires si le solliciteur général jugeait inacceptable que l'on espionne un groupe donné. Voilà le genre de projet de loi que le solliciteur général a présenté à l'époque et qu'il nous présente de nouveau, lui qui, par miracle, fait toujours partie du cabinet.

• (1510)

Le projet de loi C-157 a été renvoyé à un comité du Sénat présidé par le sénateur Pitfield. Fait intéressant, ce dernier était l'un des principaux conseillers du gouvernement pour la rédaction de la réponse au rapport de la commission McDonald. Le comité du Sénat a étudié à fond les dispositions du projet de loi C-157, et bien qu'il en ait adopté les principes essentiels, il a formulé un certain nombre de recommandations propres à l'améliorer. Je dois signaler aussi que même si le projet de loi tient compte de certaines critiques que le comité Pitfield a formulées, celui-ci en avait formulé d'autres très importantes auxquelles on n'a pas donné suite. J'ajouterai qu'en dépit des critiques cinglantes du député de Saskatoon-Ouest à l'égard d'un certain nombre de dispositions du projet de loi C-9, critiques que je fais miennes, il semblerait encore une fois qu'il y ait deux poids deux mesures, car les recommandations du comité Pitfield dont procède ce projet de loi, à deux exceptions flagrantes près, étaient celles qui découlaient du rapport unanime du comité du Sénat. Autrement dit, le parti conservateur combat à la Chambre ce qu'il appuie sans réserve à l'autre endroit. Le suivre dans sa logique n'est pas facile.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant examiner les dispositions du projet de loi C-9 proprement dit et signaler ce que notre parti considère comme ses très graves lacunes.

[*Français*]

Je dois dire, monsieur le Président, que le projet de loi C-9 demeure complètement inacceptable au NPD. Je crois, en effet, que l'équilibre essentiel entre la protection des droits individuels et la sécurité collective ne se trouve pas dans ce projet de loi. En effet, monsieur le Président, le Service canadien du renseignement de sécurité sera une espèce de version canadienne de la CIA américaine, avec les pouvoirs et la possibilité d'abus de cet organisme. Elle se verra, par exemple, octroyer des pouvoirs étendus comme l'ouverture du courrier de première classe, l'accès à des fichiers d'information confidentiels comme ceux de l'impôt et les fichiers médicaux, par exemple.

Malgré les améliorations apportées à la nouvelle version de la loi, nous pensons que ce projet de loi constitue encore un affront aux libertés civiles de tout Canadien.

[*Traduction*]

Il y a trois ou quatre éléments fondamentaux du projet de loi que je vais examiner. J'aimerais exposer certains de nos grands sujets de préoccupation, sans entrer dans le détail des dispositions évidemment, puisque nous en sommes à la deuxième lecture. Il importe d'examiner attentivement la portée du projet. Tout d'abord, le nouveau service de sécurité se voit confier trois activités premières par le projet de loi C-1. Tout d'abord, le service pourrait en fait assurer la surveillance et fournir des renseignements sur ce qu'on appelle les «menaces envers la sécurité du Canada». Ensuite, le service de sécurité aurait le pouvoir de fournir des évaluations de sécurité pour les besoins de l'État fédéral. Enfin, une des dispositions dont les médias n'ont à peu près pas parlé donne en fait au service de sécurité le droit d'intervenir dans un domaine qui ne met absolument pas en cause la sécurité nationale. Le solliciteur général l'a même reconnu dans ses dépositions auprès du comité sénatorial. Je veux parler, monsieur le Président, de la fourniture de connaissances et de renseignements susceptibles d'aider le Canada à diriger ses affaires extérieures. Cela n'a absolument

rien à voir avec la sécurité nationale. Je vais parler dans quelques instants des graves menaces que laissent planer ces dispositions du projet de loi.

Pour ce qui est du mandat du service de sécurité, je constate que la définition qu'on en donne dans le projet de loi C-9 reste toujours beaucoup plus large, sous bien des rapports, que celle qui avait été établie par la Commission McDonald. Le C-9 est sans aucun doute meilleur que le C-157. Mais il n'en demeure pas moins que des Canadiens irréprochables pourraient faire les frais des pouvoirs vastement discrétionnaires et abusifs qui sont prévus dans cette mesure. Le procureur général, Roy McMurtrey, qui n'est pourtant pas reconnu comme un ardent défenseur des libertés civiles, a dénoncé le mandat prévu pour ce service qu'il considère comme dangereusement vague. Et c'est toujours le cas maintenant, monsieur le Président, même avec les dispositions qui figurent dans la mesure que nous étudions car les groupes religieux, le mouvement ouvrier ou tout autre organisme qui voudrait donner des fonds au Congrès national de l'Afrique du Sud pour soutenir ce mouvement qui lutte contre un régime violent ou au mouvement de libération de l'Amérique centrale, ou, tant qu'à y être, aux rebelles afghans, pourraient devenir la cible du service de sécurité et faire l'objet des enquêtes abusives qui sont permises dans ce projet de loi. Ceux qui protestent contre le missile de croisière pourraient sans doute être visés par les dispositions de l'alinéa (*b*) du projet de loi si un directeur un peu trop zèlé pensait qu'ils se sont laissé influencer par une puissance étrangère quelconque. Il suffit de prêter l'oreille à ce qui se dit au sud de la frontière pour voir que c'est parfaitement possible.

Il faudrait définir la portée de ce projet de loi avec le maximum de prudence afin qu'il vise uniquement ceux qui menacent vraiment la sécurité nationale en faisant de l'espionnage ou du terrorisme suivant une définition précise de ces termes. En effet, nous avons constaté trop souvent que si les forces policières ont la possibilité d'exercer une surveillance abusive sur des Canadiens innocents, elles ont malheureusement tendance à en profiter. Les services de sécurité ont ouvert des dossiers sur plus de 800,000 citoyens respectueux des lois.

A mon avis, la portée de cette mesure demeure beaucoup trop vaste, car elle peut viser beaucoup trop de gens. Néanmoins, les pouvoirs conférés au nouveau service de sécurité constituent l'essentiel de ce projet de loi et son principal élément. Ce sont les pouvoirs qu'on nous demande d'accorder à cet organisme, qui n'aura même pas de compte à rendre à un comité parlementaire, qui représentent, selon moi, le principal danger. C'est sur ce plan que le nouveau service de sécurité civil obtient des pouvoirs nettement plus vastes que ceux que possèdent actuellement les services de sécurité de la GRC. Le nouveau service de sécurité pourra pénétrer par effraction pratiquement n'importe où au Canada. Cette mesure s'appliquerait aux bureaux des députés, aux cabinets de médecins, aux bureaux du gouvernement—en réalité, plus besoin de pénétrer par effraction dans les bureaux du gouvernement puisque le projet de loi leur confère l'accès à ces dossiers. Les domiciles non plus ne sont pas épargnés. Aucun lieu n'est sacré pour les membres du service de sécurité en vertu de ce projet de loi.

• (1520)

M. Kaplan: S'ils possèdent un mandat judiciaire.

M. Robinson (Burnaby): Ils auraient accès littéralement à tous les documents gouvernementaux, qu'ils se rapportent aux allocations familiales, à l'assurance-chômage, à l'impôt sur le revenu ou que sais-je encore. Aux termes des dispositions du projet de loi, ils auraient carte blanche pour se procurer les dossiers du gouvernement. Tous les renseignements de nature privée leur seraient également accessibles: dossiers médicaux, psychiatriques, dossiers des avocats, des membres du clergé, pourvu qu'ils demandent à un juge d'une cour fédérale de leur décerner un mandat et qu'ils l'obtiennent. Plus rien n'est sacré.

M. Kaplan: Il existe une garantie importante.

M. Robinson (Burnaby): Statistique Canada a réussi à sauvegarder le caractère confidentiel des données du recensement, mais tout autre dossier peut être examiné par le nouveau service de sécurité.

Que dit le rapport de la Commission McDonald sur l'accessibilité du service de sécurité aux documents? On y affirme que le service de sécurité ne devrait pas pouvoir utiliser ces techniques d'ingérence dans la vie privée des Canadiens que l'on suspecte de se livrer à des activités subversives. On y recommande, dans le cas des personnes soupçonnées de poursuivre des activités d'espionnage ou de terrorisme, de recourir à certaines de ces techniques. On y précise clairement cependant qu'on ne devrait en aucun cas recourir à de telles techniques, que ce soit la lecture du courrier, la vérification d'archives gouvernementales, ou la surveillance électronique, contre les Canadiens soupçonnés de subversion. or le législateur fait carrément fi de cette recommandation fondamentale dans le projet de loi, et soumet tout le monde indifféremment à ces techniques.

Le solliciteur général du Canada rappelle que les agents du service doivent se procurer un mandat avant de faire quoi que ce soit. Certes, il leur faut un mandat, tout comme les forces policières doivent de nos jours obtenir un mandat pour exercer une surveillance électronique. Si l'on consulte les données concernant le nombre des demandes formulées en ce sens en vertu des dispositions du Code criminel, c'est pour constater que depuis quatre ans, sur un total de 2000 à 3000 demandes, seulement 15 ou 16 ont été rejetées. Dans le cas des techniques d'enquête par intrusion, considère-t-on que le recours au contrôle d'un juge de la cour fédérale constitue une garantie de sécurité suffisante?

M. Manly: Le juge sur demande.

M. Robinson (Burnaby): Le juge sur demande, comme le dit mon collègue. C'est certainement une mesure de protection tout à fait insuffisante.

Le comité Pitfield recommandait qu'avant de délivrer un mandat pour des techniques d'enquête par intrusion, le juge de la cour fédérale pèse l'ingérence que cela peut constituer pour un particulier d'une part et l'information qu'on pourrait obtenir par ces moyens d'autre part. Cette importante recommandation a été rejetée par le gouvernement dans le projet de loi C-9.

La nécessité de certaines protections à l'égard du placement d'informateurs, qui est certainement une des techniques par intrusion les plus inquiétantes, est également absente de cette mesure législative.

Finalement, la dernière question est celle de la surveillance. Le projet de loi de ce que l'on pourrait considérer comme des normes minimales de surveillance et de responsabilité. On prévoit un Inspecteur général et un Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, mais les deux organismes ne peuvent pas avoir accès aux documents du cabinet qui sont déjà en la possession du service de sécurité lui-même.

Comme le professeur Peter Russell le disait, l'arrogance de cette disposition est tout simplement ahurissante. Nous devons nous souvenir que les documents du Cabinet que nous refusons ainsi de montrer à l'Inspecteur général et au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, sont déjà entre les mains du service de sécurité. Ces gens auxquels on ne peut confier ces documents sont des membres du Conseil privé, nommés par le gouvernement de l'époque. C'est donc une mascarade en fait de surveillance.

Une recommandation de la commission McDonald dit qu'un comité parlementaire est essentielle si l'on veut que les Canadiens aient confiance dans un service de sécurité civile, ou tout autre service de sécurité quel qu'il soit. Un tel organisme s'est révélé efficace aux États-Unis et en Allemagne de l'Ouest. Je prétends qu'un organisme similaire est absolument essentiel ici. Le rapport de la commission McDonald indiquait clairement, à propos des vastes pouvoirs que l'on proposait—et je répète que le projet de loi va beaucoup plus loin que la commission McDonald—que tous les comités parlementaires, dans les exemples utilisés témoignaient d'un désir démocratique de soumettre les activités secrètes de renseignement à une surveillance par des personnes associées aux critiques démocratiques du parti au pouvoir. C'est cette recommandation fondamentale dont le projet de loi ne tiendrait nullement compte.

Il y a une autre question dont il faut s'occuper, monsieur le Président, et c'est la possibilités que le nouveau service passe des abus dans le partage de renseignements avec des agences étrangères. A un moment donné, le solliciteur général a mentionné que le service actuel de sécurité échange des renseignements avec des agences étrangères dont l'existence n'est même pas reconnue dans ce pays. Comment pouvons-nous accorder à un nouveau service de sécurité le pouvoir d'obtenir plein accès aux renseignements sur la vie privée des Canadiens quand nous savons que ces renseignements pourraient aboutir chez des agences de sécurité étrangères qui ne sont assujetties à aucun contrôle?

J'ai signalé les dispositions du projet de loi qui accorderaient des pouvoirs d'intrusion utilisables contre ceux qui pourraient détenir des renseignements utiles à la conduite des relations extérieures avant même que la sécurité nationale ne soit menacée. On pourrait ouvrir le courrier, intercepter les appels téléphoniques et recourir à d'autres techniques semblables contre les groupes d'étudiants, les groupes ethniques ou les professeurs étrangers détenteurs de renseignements qui pourraient être utiles au ministère des Affaires extérieures. Dans une société démocratique, une disposition pareille est, certes, tout à fait inacceptable.

Trois aspects de ce projet de loi laissent tout à fait à désirer. Il s'agit du mandat potentiel du nouveau service de sécurité, des énormes pouvoirs qui lui sont conférés et toute la question de la surveillance et de la responsabilité du Parlement.

Il est de mise que ce projet de loi soit débattu en 1984, monsieur le Président, car il serait ironique qu'en essayant de protéger le Canada contre toute influence totalitaire, nous adoptions la façon d'agir même des gouvernements totalitaires. Ce serait vraiment le comble.

Selon moi, ce projet de loi, sous sa forme actuelle, menace sérieusement les libertés civiles de tous les Canadiens. Il s'agit en effet d'une invasion injustifiée de leur vie privée. Nous, de ce parti, ferons tout en notre pouvoir pour empêcher la promulgation de ce projet de loi qui est atteinte indescriptible aux libertés civiles.

• (1530)

[*Français*]

M. Alain Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le Président, je suis évidemment très heureux de pouvoir participer à ce débat. Je voudrais cependant avec votre permission, et dans un premier temps, faire état du fait que l'Opposition fait des remarques, des critiques et des commentaires qui malheureusement et à mon humble avis concernent plus précisément l'ancienne version du projet de loi. Je rappelle à la Chambre, monsieur le Président, que le projet de loi C-9 est radicalement différent de la première version, soit le projet de loi C-157. Je dirais même que l'objectif de plus de 40 amendements qui ont été apportés au projet de loi C-157 était le suivant: on voulait rendre plus étroit le mandat du service de sécurité. On voulait aussi renforcer le contrôle ministériel et, de ce fait, la responsabilité ministérielle des actes du service de sécurité. On voulait en plus rendre plus sévères les normes régissant l'approbation et l'emploi des techniques d'enquête. Ces amendements-là également visaient à confirmer clairement que le fonctionnement du Service de renseignement de sécurité respecte en tout point la primauté du droit. On voulait également clarifier et renforcer les dispositions concernant la surveillance et l'examen des tierces parties. On voulait également réaffirmer les pouvoirs des procureurs généraux des provinces pour la poursuite des infractions en matière de sécurité tout en laissant aux autorités fédérales des pouvoirs suffisant pour intervenir dans l'intérêt de la sécurité du Canada. Je dirai, monsieur le Président, que la nouvelle version, celle dont on discute présentement dans cette Chambre, d'autre part atteint d'une part ces objectifs, et précise considérablement d'autre part à peu près et à toutes fins pratiques la totalité des principaux reproches et critiques qui, il faut le reconnaître, avaient d'une certaines façon leur bien-fondé puisque le gouvernement a déposé un nouveau projet sous l'appellation de «Projet de loi C-9».

Service du renseignement de sécurité

Comme le faisait remarquer dans son exposé de ce matin l'honorable solliciteur général (M. Kaplan), ce projet de loi représente pour le Service canadien du renseignement de sécurité une réorientation de toute première importance. Cette réorientation vise deux grands buts, deux grands objectifs. Le premier, celui d'assurer le fondement législatif de ce système, et le deuxième tout aussi important, celui d'établir un équilibre juste et pragmatique entre la protection et la sécurité nationale et les libertés individuelles. Il y a près de 15 ans, monsieur le Président, les membres de la Commission royale d'enquête sur la sécurité, Maxwell McKenzie, Yves Pratte et l'honorable M. J. Caldwell, ont déclaré dans le rapport qu'ils ont rendu public, ce qui suit: «La nécessité des pratiques de sécurité découle principalement du fait que l'État a le devoir de protéger ses informations, ses institutions et sa politique contre l'espionnage, l'indiscrétion, la subversion et l'ingérence clandestine. L'histoire démontre qu'effectivement les tentatives d'espionnage, de subversion, d'ingérence clandestine ont toujours existé. De telles activités se reproduisent d'ailleurs à l'heure actuelle, avec ou sans succès, mais elles continueront sans doute de se produire d'une façon ou d'une autre aussi longtemps que les relations internationales seront basées sur l'existence d'États souverains».

Douze ans plus tard, la Commission McDonald, au tout début de son rapport, a exposé les mêmes menaces que celles décrites par la Commission McKenzie. A cet effet, d'ailleurs, à propos des activités des agents des puissances étrangères, cette même Commission McDonald déclarait ceci: «Ces activités n'ont pas diminué, même si depuis des années notre pays n'est pas en guerre, et malgré l'atténuation des tensions internationales liées à ce que les plus optimistes appellent la détente Est-Ouest. Bien au contraire, puisque ces dernières années non seulement le nombre d'organismes de renseignement étrangers a-t-il augmenté, mais de plus en plus cherche-t-on à s'en servir contre le Canada, tant pour obtenir des renseignements que pour influer sur le cours des politiques canadiennes.»

Des études nombreuses et minutieuses et les débats publics qu'a suscité depuis une quinzaine d'années la question des besoins du Canada en renseignements de sécurité n'ont cessé de sensibiliser le public et le gouvernement sur la complexité toujours croissante des menaces à la sécurité du Canada. Les rapports auxquels je faisais référence précédemment, ceux des deux commissions royales, ont montré d'une façon évidente la réalité bien triste mais indéniable de la vie au sein de la communauté internationale moderne.

J'aimerais aujourd'hui, monsieur le Président, traiter plus particulièrement de deux aspects. En premier lieu, je voudrais parler du terrorisme international, et en deuxième lieu, de ce que l'on appelle les transferts de technologie. Ces deux aspects font ressortir la complexité sans cesse croissante de la menace sur le plan du renseignement de sécurité, et la nécessité pour les organismes de sécurité d'y répondre au moyen de méthodes beaucoup plus raffinées et surtout plus efficaces.

De toute évidence, l'explosion technologique des 30 dernières années a eu un effet extrêmement profond sur la qualité de la vie de la société occidentale. Nous le sentons dans la vie quotidienne, comme tous les honorables députés le savent; notre capacité de défense et celle de nos alliés de l'OTAN dépendent de plus en plus de nos compétences en matières technologiques.

Malgré les nombreuses restrictions imposées sur l'exportation de ces compétences, une bonne partie de notre savoir-faire se retrouve dans les pays du bloc de l'Est et là, on l'utilise presque exclusivement à des fins militaires.

D'ailleurs, un certain nombre d'articles et de livres ont récemment été publiés sur ce sujet. A titre d'exemple, je me permettrai de citer *The Falcon and the Snowman*, qui expose en détail les méthodes employées pour accomplir ces transferts de technologie carrément illicites. Plusieurs cas d'activités de ce genre se sont également produits au cours des dernières années, et avec votre permission, monsieur le Président, j'en énumérerai quelques-unes.

En tout premier lieu, qu'il me soit permis de relater à la Chambre qu'en 1982, un représentant commercial soviétique a été expulsé du Canada parce qu'il avait secrètement offert à un homme d'affaires canadien une somme très importante pour l'achat de technologies de diffusion restreinte dans le domaine des fibres optiques, et ce en déclarant qu'il pouvait contourner les règlements canadiens en matière d'exportation.

Voici un deuxième exemple: il s'agit du cas des trois agents de renseignement soviétiques qui se sont servis du Canada comme lieu de rencontre sûr pour obtenir d'un ingénieur américain des renseignements carrément secrets sur les moyens militaires de nos voisins, les États-Unis. Pour ce faire, ils ont eu recours à toute une gamme de méthodes et de matériel d'espionnage traditionnels. Ces agents, dis-je, ont également été expulsés du Canada.

Et, finalement, comme troisième exemple, pas plus tard qu'en septembre dernier, deux diplomates soviétique en poste à Montréal ont été déclarés *personae non gratae* pour avoir tenté d'obtenir de la haute technologie extrêmement secrète.

Je pense, monsieur le Président, que ces trois exemples sont des exemples extrêmement éloquents qui prouvent, hors de tout doute, à quel point nos secrets technologiques sont vulnérables et doivent être protégés. Ces exemples nous font également voir la nécessité d'intervenir dans les meilleurs délais.

Le deuxième point dont je voudrais traiter est celui du terrorisme international, et dans l'introduction de sa discussion sur cette menace pour la sécurité du Canada, la même Commission McDonald écrivait, et je cite ce qui suit: L'internationalisation des activités terroristes depuis la fin des années soixante a considérablement aggravé cette menace à la sécurité du Canada. Fait très intéressant à noter, la Commission royale d'enquête sur la sécurité n'a même pas fait mention de cette menace dans ce rapport de 1968. Il faudrait être bien présomptueux pour prédire la disparition éventuelle de la menace terroriste, car le fanatisme politique, au lieu d'être à la baisse, est de plus en plus à la hausse et, malheureusement, la technique moderne permet souvent à quelques poignées d'individus de menacer des populations entières. La protection contre le terrorisme demeurera encore longtemps et sans l'ombre d'un doute un objectif parmi les plus importantes des mesures de sécurité. Partout dans le monde, le nombre des incidents terroristes a augmenté d'une façon dramatique ces dernières années. Et le Canada, comme beaucoup de pays, n'a pas été épargné. Ainsi des terroristes arméniens ont revendiqué la responsabilité de quatre attentats à la bombe, de deux tentatives d'extorsion et de deux tentatives d'assassinats de diplomates turcs à Ottawa dont l'une, comme on s'en souviendra tous, a malheureusement réussi.

Selon le sénateur Arthur J. Golberg, ancien juge de la Cour suprême des États-Unis, la menace posée par le terrorisme moderne transcende les frontières nationales et les intérêts des États souverains. Il va plus loin en ajoutant, et je cite:

> Cette épidémie de menaces et de sacrifices de vies humaines met en danger tant la croissance que le fonctionnement de notre système de droit international. En effet, le terrorisme moderne, qui a à sa disposition aujourd'hui des moyens technologiques hautement perfectionnés et qui pourra un jour avoir accès à des armes biologiques et nucléaires, menace de façon claire et réelle l'existence même de la civilisation.

La Commission McDonald a souligné que les groupes terroristes modernes se perfectionnent de plus en plus et sont devenus de véritables experts dans la poursuite clandestine d'objectifs politiques, la violence. C'est pourquoi la Commission a autant insisté sur la nécessité de recueillir des renseignements justes bien avant que l'on ait en main les preuves nécessaires pour entamer des poursuites. En d'autres termes, avant que des actes de violence soient commis et que le service de police compétent ait à intervenir, le projet de loi C-9 tient compte de cette réalité et prévoit un mécanisme efficace pour contrer la menace terroriste qui ne cesse de croître même au Canada.

Avant de terminer, j'aimerais parler d'un autre aspect du débat sur le renseignement de sécurité, celui de l'urgence d'une mesure législative. Le projet de loi déposé à la Chambre contient les outils qui nous permettront de lutter efficacement contre l'augmentation constante des menaces pour la sécurité du Canada, dont les deux que j'ai brièvement expliquées précédemment. Il nous faut agir dès maintenant. Le monde de l'espionnage, du terrorisme et de la subversion n'est pas statique, il évolue, il se perfectionne au moment même où nous discutons des difficultés qu'il pose et des méthodes qui nous permettraient de nous prémunir contre ces attaques. C'est pour cela, monsieur le Président, que le comité sénatorial spécial a souligné dans son rapport l'extrême urgence des mesures législatives relatives à la sécurité. Ce faisant, il a joint les rangs du nombre sans cesse croissant des spécialistes du renseignement de sécurité et des observateurs éclairés qui nous exhortent à adopter des dispositions législatives et nous pressent de protéger les intérêts de notre pays sur le plan de la sécurité. Le projet de loi C-9 répond à ce besoin très impérieux. Qui plus est, il le fait de manière à assurer en même temps le respect total et la protection par la loi des libertés et des droits fondamentaux de tous les Canadiens.

Monsieur le Président, je dirai que le projet de loi C-9, de façon évidente et généralement admise par tous ceux qui ont critiqué le défunt projet de loi C-157, est un projet de loi qui se veut quelque chose d'extrêmement nouveau, d'extrêmement bien et qui ne devrait pas être critiqué ni contesté à partir d'arguments qui, dans certains cas, valaient peut-être pour l'ancienne formule, mais qui ne tiennent pas aujourd'hui.

Nous espérons que l'Opposition orientera ses critiques de manière à suggérer éventuellement d'autres améliorations. Cependant, je rappelle que le projet de loi C-9 répond à toutes les principales préoccupations dans sa nouvelle version.

• (1540)

[*Traduction*]

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député qui vient de parler. Il prend la défense de ce projet de loi et il trouve que c'est une nette amélioration par rapport à la version précédente, et surtout qu'il tient compte des recommandations du comité Pitfield. Celui-ci a vivement recommander que l'organe de surveillance du service de sécurité, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, et l'inspecteur général, puissent consulter à leur guise tous les documents qui sont en la possession du service de sécurité proprement dit. Malgré la vive recommandation du gouvernement, le projet de loi C-9 ne tient pas compte de cette recommandation. Par conséquent, même si le service de sécurité a accès à certains documents du cabinet définis très vaguement, l'organe chargé de la surveillance d'après le projet de loi n'a pas accès à ces documents. Comment le secrétaire parlementaire peut-il justifier cette disposition du projet de loi et la décision du gouvernement de faire fi de cette recommandation capitale du comité Pitfield?

[*Français*]

M. Tardif: Monsieur le Président, comme je le mentionnais tout à l'heure dans mon exposé, le projet de loi C-157 a fait l'objet de plusieurs amendements et je mentionnais même qu'il y en avait eu une quarantaine. Il est évident que si l'on utilise l'ancien texte et que l'on prend une situation particulière, on peut se trouver dans une situation où la réponse n'est peut-être pas satisfaisante. Je dirai cependant à mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), que si l'on apprécie la nouvelle version, le projet de loi C-9, on y retrouve une quantité importante et notoire de dispositions qui rendent beaucoup plus flexibles, plus ouvertes, plus consultatives toutes les mesures qui touchent à la sécurité.

[*Traduction*]

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire voudrait peut-être répondre à la question. Voici la question: pourquoi la recommandation capitale du comité Pitfield, voulant que le comité de surveillance puisse consulter tous les documents en la possession du service de sécurité, notamment les documents du cabinet, a-t-elle été rejetée?

[*Français*]

M. Tardif: La réponse est fort simple, monsieur le Président, c'est que le gouvernement n'a pas cru bon d'y donner suite.

[*Traduction*]

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai encore une question dans un autre domaine. En vertu des dispositions de ce projet de loi, le nouveau service de sécurité pourra échanger les renseignements qu'il a obtenus par des moyens indiscrets avec les services secrets d'autres pays. Étant donné que ce service aura accès à toute une série de documents confidentiels relatifs à des Canadiens, le gouvernement est-il disposé à nous dire précisément avec quels services étrangers il échangera ces renseignements?

Service du renseignement de sécurité

[*Français*]

M. Tardif: Monsieur le Président, je ne peux évidemment pas parler au nom du gouvernement. Mais en ce qui me concerne il s'agit là d'une question qui sera réglée par le Comité consultatif et qui veillera dans les circonstances, étant donné le contexte, les circonstances, comme je viens de le dire, à rendre, s'il le juge à propos, publics ou non publics ce genre de renseignements.

[*Traduction*]

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire pourrait peut-être répondre à cette question des plus directes. Le gouvernement va-t-il divulguer le nom des services d'autres pays avec lequel notre service de sécurité échangera des renseignements?

[*Français*]

M. Tardif: Je ne le crois pas, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il ne le croit pas. En d'autres termes, le service de sécurité va fouiller dans la vie privée des Canadiens et transmettre les renseignements obtenus aux services de pays inconnus.

• (1550)

Ma dernière question a trait à une affaire très importante. A la suite des recommandations de la commission McDonald, le ministre de la Justice (M. MacGuigan) a déclaré qu'aucune mesure disciplinaire n'avait été prise contre les membres du service de sécurité coupables de méfaits ou d'infractions à la loi identifiés dans le rapport de la commission McDonald. Le solliciteur général a prétendu qu'il y avait eu des mesures disciplinaires. Je demande au secrétaire parlementaire qui dit vrai.

[*Français*]

M. Tardif: Monsieur le Président, en ce qui me concerne, qu'il me soit permis de dire à la Chambre qu'à ma connaissance, au Québec, il y a environ une dizaine d'exemples concrets de poursuites.

[*Traduction*]

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je ne parlais pas, bien sûr, de poursuites au criminel, mais bien de mesures disciplinaires prises dans les services de sécurité de la GRC.

Le secrétaire parlementaire veut-il dire maintenant qu'en fait, des mesures disciplinaires, par opposition à des poursuites au criminel, ont été prises contre des membres des services de sécurité?

M. le vice-président: A l'ordre. Peut-être la présidence n'a pas écouté aussi attentivement qu'elle le fait d'habitude le discours du secrétaire parlementaire, mais conformément au Règlement provisoire de la Chambre qui prévoit cette période de questions et commentaires, les questions doivent porter strictement sur les observations qu'a formulées le député dans son discours et non sur de nouveaux éléments. Je le répète, je donne le bénéfice du doute au député et permettrai au secrétaire parlementaire de répondre à la question, si bon lui semble.

[*Français*]

M. Tardif: En réponse à cette dernière question, monsieur le Président, je crois que le solliciteur général, a bien répondu, à savoir que le nécessaire avait été fait en ce qui concerne les mesures disciplinaires.

[*Traduction*]

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi d'être le deuxième orateur de mon parti à prendre part au débat sur le projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité.

Je voudrais d'abord, avant d'aller plus loin, formuler une ou deux observations à propos du discours du député de Burnaby (M. Robinson). Intéressant comme toujours, il a essayé de faire croire que notre parti ne défendait pas, en quelque sorte, les intérêts des Canadiens. Or, je sais personnellement que les membres de notre groupe ont sillonné le pays pour parler contre le projet de loi C-157. Mais le député, lui, a dételé tout de suite, si bien que son chef lui a retiré son poste de critique de la justice, l'a dénoncé et l'a renvoyé sur les banquettes arrière. Bien sûr, il a été dénoncé par son parti.

En ce qui a trait au projet de loi sur le divorce, le député s'est empressé d'approuver un autre projet de loi gouvernemental sur le divorce à peine deux semaines plus tard, pour finir par être répudié par son parti qui, en fait, s'est prononcé contre ce projet de loi, à l'instar du parti conservateur.

Il a aussi parlé des États qui portent atteinte aux droits des gens et précisé que le NPD protégerait les droits de la personne, mais je le lui demande, quels pays ont violé les droits de la personne davantage que les pays socialistes? Et qui est le vice-président de l'Internationale-socialiste? Son illustre chef lui-même en personne! Quelle honte!

A mon avis, il ne faut jamais oublier les circonstances qui ont abouti à ce projet de loi. Il ne fait aucun doute que cette question préoccupe les Canadiens depuis longtemps. Les commissions qui examinent le problème depuis quinze ans sont toutes venues à la conclusion que nous avions besoin d'un service de sécurité civil qui soit distinct de la GRC.

C'est ce qui a abouti quinze ans plus tard au projet de loi C-157. Cette mesure législative laissait tant à désirer que le gouvernement, même s'il étudiait la question depuis quinze ans, n'a pas même osé le présenter en deuxième lecture. Après l'avoir présenté en première lecture, le gouvernement l'a soumis à l'examen préliminaire de divers groupes du pays, qui ont protesté si haut qu'il a dû le retirer. Il l'a renvoyé à un comité du Sénat qui y a apporté au-delà de quarante modifications importantes.

Bien qu'il s'agisse d'une mesure assez peu volumineuse qui ne compte que 46 pages, elle aura pour effet de modifier toute la nature du pays pendant un certain nombre d'années. J'ai toujours été étonné par la minceur des projets de loi et les répercussions importantes que nos décisions, en tant que parlementaires, ont sur la vie et l'avenir de nos concitoyens. Il en va de même, qu'il s'agisse d'une mesure constitutionnelle, du projet de loi omnibus concernant le droit pénal que nous étudions actuellement ou d'un petit projet comme le C-9.

Je suis impatient d'entendre les autres députés prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture, car c'est un problème que nous devons aborder en toute objectivité. Ce débat nous donne l'occasion d'examiner l'objet du projet de loi et de nous efforcer honnêtement de prendre les décisions qui servent le mieux les intérêts du pays. Je suis impatient de renvoyer ce projet de loi au comité pour permettre à divers groupes canadiens, comme Alan Borovoy et l'Association canadienne des libertés civiles, de faire entendre leurs vues. Lorsque nous aurons consulté les divers groupes à travers le pays, nous saurons ce qu'ils pensent du projet de loi C-9.

Même si celui-ci est fondamentalement différent du projet de loi C-157, bon nombre de ses articles ne manqueront pas de préoccuper les citoyens canadiens. De par leur nature, les Canadiens sont portés à croire que nous devons respecter la règle du droit. Si j'ai une critique à formuler à l'endroit du gouvernement, ce sera d'avoir enfreint ce principe en permettant de porter atteinte aux droits des personnes et en leur faisant perdre, d'une certaine façon, le bénéfice de la présomption d'innocence. Certains députés en ont déjà fait les frais, ayant été en butte à des insinuations malveillantes. Les gens s'inquiètent au sujet du projet de loi parce que nous avons tendance à oublier la règle du droit.

Nous défendons un autre principe fondamental, celui du gouvernement responsable. Là encore, les Canadiens s'inquiètent parce qu'ils ont l'impression que le sectarisme politique prend le dessus, ce qui est dû essentiellement au fait que le parti libéral est au pouvoir depuis trop longtemps, à la nature de sa constitution fédérale et à l'absence d'autonomie au niveau des circonscriptions. Les Canadiens ont l'impression que les députés libéraux de l'arrière-ban n'obligent pas le cabinet à respecter cette tradition d'un gouvernement responsable. C'est pourquoi ce projet de loi les inquiète.

Ce qui inquiète avant tout les Canadiens avec lesquels je me suis entretenu, c'est que le gouvernement libéral est au pouvoir depuis si longtemps qu'il a perdu ce sens de la responsabilité ministérielle que l'on retrouve au Parlement du Royaume-Uni. En Grande-Bretagne, le ministre Callaghan a démissionné à cause d'un rapport de presse publié quelques jours ou quelques semaines avant l'incident des îles Falkland. Il a réagi en homme d'honneur et a déclaré que même s'il s'agissait d'une note de service sans importance, le principe de la responsabilité ministérielle l'obligeait à démissionner, parce que l'intégrité du mode de vie britannique était remise en question. Son geste mérite notre admiration.

Je puis citer plusieurs cas où des membres du cabinet libéral actuel n'ont pas suivi cet exemple. S'ils l'avaient fait, ils n'en auraient pas beaucoup souffert et ils auraient préservé du même coup le principe du droit canadien, à savoir celui de la responsabilité ministérielle. Je crois que c'est pour cette raison que le projet de loi inquiète les Canadiens.

Si cette mesure avait été proposée il y a des années par le premier ministre Saint-Laurent ou par Diefenbaker, les Canadiens l'auraient sans doute beaucoup mieux acceptée parce qu'à l'époque, ils étaient fondamentalement convaincus que le gouvernement prenait les mesures qui s'imposaient en l'occurrence. Cette confiance n'existe plus aujourd'hui. Il faut espérer qu'après les prochaines élections et un changement de gouvernement, le personnel du cabinet sera entièrement remanié, ce qui permettra de rétablir cette confiance et de proposer à nouveau ce projet de loi.

Il faut se demander si ce projet de loi est seulement nécessaire. Ses partisans se justifient en invoquant l'expansion des services de renseignement dans le monde entier. Depuis la Seconde Guerre mondiale, il y a eu un litige entre les deux doctrines, celles de l'école soviétique et de l'école américaine.

Puis-je dire qu'il est 16 heures?

• (1600)

M. le vice-président: Comme il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre consent-elle unanimement à ce que toutes les initiatives parlementaires qui précèdent l'article nº 58 soient reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative prévoyant le remboursement, par le gouvernement de tous les honoraires professionnels et autres coûts payés par un particulier pour se défendre contre toute poursuite intentée par la Couronne, y compris par voie d'accusation ou de déclaration sommaire de culpabilité, et contre tous les appels, et dans toute autre situation où les ressources de la Couronne l'ont obligé à engager des dépenses pour se défendre contre une poursuite intentée par la Couronne:

1. lorsque l'intéressé doit prendre des mesures en vertu d'une loi du Parlement du Canada et qu'on lui donne par la suite raison; ou

2. lorsque, après avoir entrepris des procédures contre une personne, la Couronne laisse tomber la poursuite.

—Monsieur le Président, je serai bref, la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant plutôt courte. J'espère que quelques autres députés prendront la parole au sujet de cette motion et l'appuieront et que nous mettrons fin à notre débat aujourd'hui, à temps pour renvoyer la question au comité afin que nous puissions commencer à prendre les mesures qui s'imposent à cet égard.

Ce qui m'a amené à présenter cette motion au Parlement du Canada, c'est vraiment mon expérience en tant que représentant élu depuis 1979. Comme citoyen ordinaire n'ayant pas la responsabilité de représenter des concitoyens, je ne me rendais pas compte des problèmes que nous, législateurs, avons créés dans la société canadienne d'aujourd'hui en cherchant, à mon avis, à bien faire. Nous adoptons chaque jour à la Chambre des communes des pages et des pages de textes législatifs. Nous en sommes au point où les lois canadiennes se font chaque jour plus nombreuses. Parmi les pouvoirs que nous donnons au cabinet canadien lorsque nous adoptons une loi, et cela est fréquent, il y a celui de prendre des décrets du conseil et d'établir des règlements. L'an dernier, plus de 4,000 différents

règlements ont été ainsi adoptés. Ensuite nous devons en retour engager des gens pour interpréter ces règlements et, dans certains cas, pour les faire respecter. La nature humaine étant ce qu'elle est, il arrive que d'aucuns font preuve d'un zèle excessif dans l'interprétation d'un règlement. Il s'ensuit très souvent que des pressions énormes, une tension psychologique énorme, sont subies au niveau individuel. Et cela s'accompagne toujours de frais. Dans bien des cas, ces frais sont si considérables qu'ils suffisent à acculer un individu à la faillite, causant un tort irréparable à des membres de la famille.

J'ai longuement et sérieusement réfléchi à ce que nous pourrions faire à cet égard. Nous ne pouvons certes pas cesser de faire appliquer les lois et les règlements. Si nous voulons que l'ordre règne dans notre société grâce à l'application de lois et de règlements, il nous faut un système qui oblige les individus à respecter ces lois et ces règlements et à rendre des comptes à cet égard. Dans une société moderne comme la société canadienne, compte tenu du fait que les lois se multiplient et qu'il y a plus d'un quart de million de fonctionnaires fédéraux qui sont chargés de faire exécuter ces lois, il faut un système qui n'oblige pas l'individu à payer ce qui revient à une amende, non pas parce qu'il a fait quelque chose de mal, mais simplement parce qu'il est accusé d'avoir mal agi.

Je ne cherche pas par cette motion à mettre des deniers publics entre les mains de ceux qui ont mal agi. Je tente de distinguer ceux qui ont mal agi de ceux qui en sont simplement accusés. J'ai relu le compte rendu des récentes délibérations à la Chambre des communes. Elles ont porté plus que d'habitude sur le percepteur d'impôt. Nous avons beaucoup parlé de nouvelles cotisations et d'appels. Ce qui arrive, et je crois que tous les députés le savent, c'est que les gens trouvent répréhensible que le percepteur d'impôt vienne annoncer qu'il relève une cotisation de $200, $800 ou $1,000. Nous les entendons dire que c'est mal interpréter la loi de l'impôt. Mais les bureaucrates leur ripostent en les invitant à faire appel. Le contribuable réfléchit à ce qu'il lui en coûtera d'en appeler. Cela peut représenter une dépense de $5,000 ou $50,000, plus que la cotisation supplémentaire qui est réclamée. Le contribuable a une réaction bien normale quand il se dit qu'il a raison, qu'il voudrait le prouver, et détromper le cotiseur, mais qu'il lui en coûterait tellement cher qu'il vaut mieux s'incliner tout simplement devant la décision de l'employé de la Fonction publique, l'employé du public.

J'ai relu les règlements sur l'environnement et aussi la loi électorale même. Dans ces deux domaines, les fonctionnaires peuvent intenter des poursuites contre une personne. Celle-ci peut penser qu'elle a raison, mais elle doit décider si le coût dépasse les avantages qu'il y aurait pour elle à céder. Les députés rencontrent beaucoup trop de cas où les personnes se sont inclinées devant la décision d'un seul individu parce qu'il leur en aurait coûté plus cher, pour se justifier, que ce qu'elles auraient retiré.

J'estime, monsieur le Président, que ce n'est pas ainsi que se définit la société canadienne. Si nous devons avoir un gouvernement omniprésent et être soumis à toutes sortes de règlements, le particulier ne devrait pas avoir à payer à partir du moment où il est accusé, mais à partir de celui où il est reconnu coupable. S'il est prouvé que le contribuable a fraudé, qu'il a enfreint le droit pénal, peut-être alors s'impose-t-il de sévir. Il ne faudrait pas nous rendre victimes d'un seul bureaucrate qui nous accuse d'avoir mal agi. Cette réglementation s'étend à tous les domaines qui relèvent du ministère de la Justice, depuis l'octroi de permis jusqu'aux pêches, en passant par le domaine des transports.

La première affaire dont j'ai eu à m'occuper, comme député, concernait les règlements et les textes réglementaires. J'ai examiné un texte de règlement portant que les agents des pêches pouvaient annoncer sur une bande de radio amateur qu'à partir d'un moment donné, l'utilisation de tel agrès devenait interdite. Les peines imposées au contrevenant à ce moment-là consistaient en la confiscation immédiate de son équipement et une amende. C'est de la justice instantanée, monsieur le Président. Les particuliers ont du mal à se protéger contre des lois comme celles-là.

J'ai vu des cas où les douanes ont bloqué l'expédition de produits comme des crabes qui étaient destinés à des restaurants, à cause d'un détail qui, comme le contribuable a fini par le prouver, n'aurait pas dû s'appliquer à lui. Peut-être l'agent des douanes s'était-il levé du mauvais pied ce matin-là! Le destinataire du chargement ou l'expéditeur doit payer. Il faut que quelqu'un paie. Ce n'est pas le fonctionnaire, ce n'est pas la Couronne; quelqu'un acquitte la note. Je dis que cet état de choses ne doit pas durer. Selon notre système, je pense qu'il peut arriver que la grosse machine de l'État, avec toutes ses ressources, tous ses fonctionnaires, tous ses procureurs et ses moyens financiers, poursuive une personne. Lorsque la personne en question a gain de cause, nous, les contribuables, avons collectivement l'obligation de rembourser à cette personne les frais subis pour assurer sa défense. C'est en somme David contre Goliath. Dans la majorité des cas, David est pénalisé du moment où un bureaucrate intente une poursuite, même si ce bureaucrate est dans l'erreur.

• (1610)

Si ma motion était adoptée et si on mettait en place un tel système, nous serions en mesure de repérer les bureaucrates trop zélés, si leur dossier personnel révélait de fréquentes erreurs. Ils coûteraient cher aux contribuables en portant des accusations ou en interprétant des règlements d'une façon qui n'est pas conforme à l'intention du législateur ou d'une façon injuste pour l'intéressé. La société en général profiterait d'un mécanisme exigeant des comptes de cette petite minorité de bureaucrates ou de fonctionnaires qui font du zèle et causent d'inutiles difficultés aux particuliers.

Je sais que d'autres députés veulent prendre la parole. J'espère qu'ils apporteront une contribution positive au débat de cet après-midi. Compte tenu de leur expérience de représentants élus, j'espère qu'ils comprendront la sagesse et la nécessité d'un tel système dans une société moderne. Je souhaite sincèrement que le débat prenne fin avant 5 heures afin que nous puissions proposer que la question soit soumise à un comité. Nous ne présumons pas de ce que le comité pourra décider, mais si la question lui était posée, il pourrait commencer à en examiner les principes, les coûts et le bien-fondé. Et il faut espérer que le comité puisse soumettre un rapport au Parlement dans un avenir pas trop éloigné.

Je recommande donc à la Chambre d'appuyer la motion qui, je le souhaite sincèrement, sera renvoyée à un comité d'ici 5 heures cet après-midi afin que nous puissions tenter de rectifier une anomalie qui mérite sûrement de l'être dans le Canada d'aujourd'hui.

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de participer au débat cet après-midi. La proposition à l'étude est loin d'être nouvelle, mais je félicite tout de même le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) pour avoir de nouveau signalé cette question à la Chambre et à tous ceux qui nous regardent à la télévision, nous lisent dans les journaux ou nous écoutent à la radio. Car c'est une question qui inquiète de plus en plus de Canadiens. Assurément, c'est une question qui nous préoccupe de plus en plus, à titre de représentants élus.

Dans une motion précédente analogue à celle du député, on disait que les frais devraient être imputés au ministère, qu'il s'agisse du ministère de l'Environnement, du ministère des Pêches et des Océans, du ministère du Revenu national ou de tout autre ministère, chaque fois que le ministère en question intentait des poursuites contre un citoyen pour une infraction quelconque et que le présumé coupable était acquitté. Au moment où le député terminait son discours, je me suis rappelé que, dans le débat précédent, on avait parlé de ceux qui prenaient une initiative mais sans en subir les conséquences, s'ils avaient tort; effectivement, ils n'ont rien à perdre. Bien sûr, les fonctionnaire n'auraient rien à débourser personnellement. Ils ont un rôle à jouer, mais je me demande s'ils réfléchissent suffisamment avant d'intenter une poursuite, qu'il s'agisse de la saisie de biens aux douanes, par exemple, du matériel de pêche comme le député l'a mentionné, ou chaque fois que l'on suppose qu'il y a eu infraction à une loi ou à un règlement protégeant l'environnement. Ils y regarderaient peut-être de plus près s'ils savaient qu'en se trompant dans leur interprétation ou dans leur initiative, la responsabilité incomberait à leur ministère. Je suppose qu'en pareil cas on aurait un peu plus de considération pour le simple citoyen.

Je regrette que la motion du député soit un peu diffuse. Sa portée est trop vaste. Elle couvre un vaste domaine. On cherche à régler le problème en soumettant la question à un comité, mais nous ne pouvons oublier qu'elle couvre toute une série de questions. Qu'il s'agisse d'indemniser des citoyens poursuivis en vertu du Code criminel, et acquitté, qu'il s'agisse d'un cas d'infraction fiscale ou de violation des règlements de la pêche, le député aurait dû faire porter sa motion sur un domaine en particulier. Nous aurions pu alors évaluer plus facilement les coûts, les conséquences des sanctions sur un ministère en particulier ou encore le nombre de personnes qui seraient concernées.

Quand on lance une idée nouvelle comme celle-là, on se heurte d'habitude à une vive opposition de la part des gouvernements, que ce soit au palier municipal, provincial ou fédéral. Il faut commencer modestement dans le cadre d'un projet-pilote pour montrer qu'il s'agit d'une bonne initiative, qui avantage les Canadiens en général ou du moins ceux qu'elle touche.

Les propriétaires, aux dires du députés, se rendent souvent compte que pour s'opposer à une hausse d'évaluation foncière de $200 ou $400, ils devraient dépenser bien d'avantage. Ce n'est pas inhabituel. Au palier provincial, je connais des gens accusés à tort d'avoir effectué illégalement un virage à gauche ou d'avoir conduit leur véhicule d'une façon dangereuse et qui ont préféré payer quand ils ont su qu'ils risquaient, s'ils comparaissaient devant un tribunal, de devoir débourser beaucoup plus en amendes et frais de justice. Le simple citoyen se dit en l'occurrence qu'il a de la chance de s'en tirer à si bon compte, estimant qu'il serait fou de gaspiller $200 dans l'espoir d'en épargner $50. Aussi admet-il sa culpabilité, ce qui est vraiment dommage. Grâce à l'assistance judiciaire qui existe dans la plupart des provinces les particuliers sont davantage enclins à aller devant les tribunaux, notamment les économiquement faibles, parce qu'ils peuvent obtenir les services d'un avocat et plaider leur cause sans encourir d'énormes frais.

Je ne pense pas avoir besoin de convaincre la majorité des Canadiens qui ont fait l'objet de poursuites de la part du gouvernement ou d'organismes du gouvernement que les citoyens accusés à tort d'un délit devraient pouvoir obtenir de l'aide. Je ne parle pas d'un délit ordinaire, et c'est là que je m'écarte de la position de mon collègue pour ce qui est des poursuites criminelles. Il faudrait que ce soit un délit particulièrement odieux et que le ministère public ait fait preuve de négligence, mais je ne sais pas si je suis vraiment d'accord avec mon collègue en ce qui concerne la poursuite. Je songe plutôt à des questions de droit civil où il y aurait eu négligence. Souvent, en tant que Canadiens, nous sommes obligés d'accepter des interprétations parce que nous n'avons pas les moyens financiers de les contester. Je pense que c'est l'objet de la motion du député. Je trouve qu'il aurait dû la préciser davantage.

Le député a fait état de ce qu'il en coûte au particulier. Je me demande ce que sa motion, si elle était adoptée, pourrait en coûter aux Canadiens pour ce qui est de l'étranglement des tribunaux civils et administratifs. A-t-il réfléchi qu'en dernier ressort le particulier pourrait avoir du mal à assumer ce fardeau? A-t-il pensé à ce qu'il en coûterait aux contribuables? Les mesures proposées dans la motion du député entraîneraient-elles l'engorgement du système judiciaire ou des tribunaux administratifs? Franchement, je ne vois pas comment on pourrait renvoyer à un comité cette motion ou son objet. J'envisagerais une motion mettant l'accent sur un domaine plus précis, qui nous permettrait d'examiner le coût de la mesure proposée et son impact sur les tribunaux de l'impôt ou sur l'appareil judiciaire. Cela nous permettrait de mieux cerner le pour et le contre de la proprosition.

A première vue, il me semble difficile de déterminer l'objet précis de la motion. Le député semble envisager l'instauration d'un cadre législatif général qui s'appliquerait à toute poursuite au criminel lorsque la Couronne ne porte pas d'accusation ou lorsque l'inculpé n'est pas reconnu coupable. Il est certain que c'est ce point qui était au cœur des préoccupations du public dans certaines affaires dont la presse a fait état, notamment le cas d'une personne d'une province de l'Atlantique qui, dix ou onze ans après avoir été reconnue coupable de meurtre, a été innocentée de ce crime. Si jamais nous avons besoin d'un argument contre la peine capitale, je suis certain que l'on ressortira cette affaire. En outre, la proposition de la motion semble s'appliquer aux affaires civiles, aux injonctions interlocutoires et autres procédures.

• (1620)

A cet égard, il faut se demander dans quelles circonstances une personne doit prendre des mesures pour se défendre, pour reprendre le texte même de la motion. On peut aussi se demander ce que peut signifier l'expression «autres coûts» dans les diverses situations possibles. On pourrait le préciser s'il ne s'agissait que de l'interprétation de la loi de l'impôt sur le revenu par le ministère du Revenu national. Dans ce domaine, il serait possible de préciser ce que le député entend par les termes «autres coûts» employés dans sa motion.

En supposant qu'il soit possible de préciser clairement les limites de l'application du régime proposé dans la motion, je crois que cette proposition donne quand même lieu à un certain nombre de questions de fond et à des considérations complexes qui méritent une étude plus approfondie. Je traiterai d'abord des poursuites au criminel. Comme les députés le savent, le Code criminel est une loi fédérale et toute poursuite intentée à cet égard est donc visée par la motion. En fait, aux termes de la loi constitutionnelle de 1867, il incombe au Parlement du Canada d'établir le droit criminel et la procédure afférente.

Pour décider si l'État devrait rembourser tous ceux qui sont accusés d'un acte criminel et qui ne sont pas reconnus coupables, que ce soit à la suite de la suspension des procédures ou du retrait des accusations, de la décision de ne pas intenter de poursuites à la suite d'une enquête préliminaire, de l'acquittement ou de la découverte, par la suite, que l'intéressé a été condamné par erreur, il faut tout d'abord définir les pratiques établies par la tradition dans un régime de droit coutumier comme le nôtre.

Jusqu'ici, la loi n'a jamais prévu de dédommagement pour les accusés qui ont été libérés après l'enquête préliminaire ou acquittés à leur procès, parce que l'on estimait qu'il était dans l'intérêt public que les personnes dont la tâche est de lutter contre le crime ne soient pas gênées indûment par la crainte d'éventuelles poursuites intentées au civil, particulièrement si l'on tient compte de l'aboutissement imprévisible de tout procès criminel. Cependant, il ne serait pas acceptable qu'un citoyen doive payer les frais de procédures judiciaires intentées contre lui lorsque, au départ, il n'existait pas de motif raisonnable d'intenter des poursuites et que ces poursuites ont été intentées par malveillance ou dans un but autre que celui d'appliquer la loi. C'est pourquoi la loi prévoit la possibilité d'intenter des poursuites au civil pour réclamer un dédommagement dans les cas de poursuites malveillantes.

Il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs quand il s'agit de décider s'il faut suppléer à cette démarche individuelle ou la remplacer par une certaine forme d'indemnisation publique. Un facteur que nous ne pouvons tout simplement pas ignorer dans le contexte canadien, c'est celui de la division des responsabilités en matière de justice criminelle entre les paliers fédéral et provincial de gouvernement. Tandis que la responsabilité législative en matière de droit et de procédure criminels appartient nettement au Parlement fédéral, c'est généralement aux autorités provinciales, et plus particulièrement aux procureurs généraux des provinces qu'il appartient de décider d'intenter des poursuites en vertu du Code criminel.

Toute discussion pour le moment, et je limite en l'occurrence mes observations aux poursuites au criminel, doit également tenir compte du fait que dans le cas de plusieurs milliers de personnes accusées de délits criminels, leurs frais de justice sont acquittés grâce à des régimes d'assistance judiciaire créés par les gouvernements provinciaux et dont le gouvernement fédéral partage les coûts. J'ai découvert une statistique intéressante en préparant mon intervention. En 1981-1982, le gouvernement fédéral a contribué pour près de 30 millions de dollars au coût des services d'assistance judiciaire offerts dans plus de 200,000 causes d'un bout à l'autre du pays. C'est un fait qui n'est pas négligeable quand il s'agit de déterminer l'ampleur du problème à la lumière des besoins réels. Cela, sans tenir compte des considérations qu'a exposées le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Nous avons donc 200,000 causes et 30 millions de dollars pour une année. Quelle serait l'ampleur des recommandations contenues dans la motion du député? Il vaut la peine de répéter qu'il faut focaliser davantage.

Abstraction faite des responsabilités constitutionnelles, il m'apparaît important de faire certaines distinctions concernant la conception du programme. Par exemple, le régime suggéré par la motion devrait-il s'appliquer à tous ceux qui sont accusés d'un délit criminel mais jugés non coupables, ou cette aide devrait-elle être offerte sur une base plus restreinte? Dans ce dernier cas, selon quels critères cette aide serait-elle limitée? Devrait-elle couvrir tous les frais encourus par l'accusé pour assurer sa défense ou devrait-elle être plafonnée? La motion ne le stipule pas bien clairement. Ce régime devrait-il tenir compte de la possibilité de payer? Devrait-on y prévoir une disposition spéciale dans le cas de ceux que l'on constate plus tard avoir été condamnés à tort, ou ces cas devraient-ils entrer dans le cadre d'un régime général qui s'adresserait avant tout aux défendeurs qui gagnent leur cause à leur procès ou en appel?

Une possibilité, bien sûr, consisterait à laisser à l'exécutif le soin de prendre une décision, comme cela se fait pour les paiements à titre gracieux accordés en réparation de graves erreurs judiciaires, heureusement fort rares. Cette formule permet d'examiner chaque cas de façon précise et en toute liberté à la lumière des circonstances. Quant à savoir s'il faut préférer la souplesse de cette formule à celle, d'application plus prévisible, que la motion voudrait mettre en place par voie législative, il s'agit d'une question à trancher selon les facteurs qui s'appliquent dans ce domaine.

Maintenant que j'ai signalé tous ces aspects, en m'en tenant toutefois aux poursuites au criminel et en laissant de côté les procédures au civil ou autres, je voudrais rappeler à la Chambre qu'il s'est déjà fait un certain nombre d'études sur cette question au Canada. Ainsi, la Commission de réforme du droit s'est interrogée à ce sujet il y a quelques années dans un document de travail sur les frais subis dans les causes criminelles. Sauf erreur, elle abordera de nouveau la question dans la première étape de ses travaux sur la réforme du droit pénal. Pour sa part, l'Association canadienne du barreau a fait de nombreux travaux dans ce domaine et il est possible que, sous peu, elle rende plus largement accessibles les résultats de ses études. Le gouvernement de l'Ontario a lui aussi étudié les nombreuses questions complexes que soulève ce problème et, si l'on en croit les médias, rendra ses conclusions publiques avant longtemps.

Compte tenu de toute cette activité et du fait que le ministère fédéral de la Justice continue à suivre la question de près, il est peut-être recommandable d'attendre que les résultats des différentes études et rapports soient connus avant de prendre une initiative officielle à la suite de la recommandation faite dans la motion. On nous reproche toujours d'étudier exagérément tous les problèmes à mort, de faire trop d'études ou d'avoir un comité. Il est préférable de faire ces études et de prendre des initiatives intelligentes, en toute connaissance de cause, que d'agir au petit bonheur sans savoir combien cela coûtera et sans connaître les difficultés, faute d'avoir bien étudié le problème.

En raison des doutes que laisse planer le libellé de la motion, et j'ai parlé uniquement de l'aspect criminel cet après-midi, je crois que la meilleure solution consisterait à demander des précisions au motionnaire, pour savoir en qui consiste au juste le plan qu'il a en tête et examiner la situation à la lumière des autres études qu'effectuent l'Association du barreau et les gouvernements provinciaux, dont relèvent surtout les questions d'ordre criminel. Il est trop tôt à mon sens pour que le gouvernement fédéral prenne une initiative générale dans un domaine où ce sont les provinces qui en subiraient surtout les conséquences.

Je ne tiens pas à empiéter davantage sur le temps de la Chambre. Je connais d'autres collègues que cette question intéresse. D'après eux, on pourrait offrir une certaine forme d'aide à différents Canadiens. A mon avis, à ce stade, la meilleure solution consiste peut-être pour l'exécutif à faire preuve d'une certaine sagesse. Je voudrais que ce soit le cas plus souvent qu'à l'heure actuelle. Certaines difficultés méritent vraiment toute notre attention. Dans un domaine qui relève de la compétence du gouvernement fédéral et des provinces, le ministre de la Justice et les procureurs généraux des provinces devraient collaborer et essayer de trouver un moyen de débloquer des crédits dans les cas classiques d'erreurs judiciaires ou dans le cas où la Couronne a fait faire des frais à une personne. Comme l'a dit le député de Calgary-Ouest, cela peut très bien avoir des conséquences pour ces personnes pour le restant de leurs jours. Je remercie encore une fois le député d'avoir mis le sujet sur le tapis. J'aimerais beaucoup . . .

M. Gilchrist: Laissez le comité prendre la décision.

M. Cullen: Le député dit qu'il faut laisser le comité prendre la décision. Aucun comité ne peut prendre cette décision parce que c'est vraiment trop vague. La prochaine fois que le député proposera la motion, il devrait s'attacher à un point. Voyons un peu, faisons un projet-pilote et voyons si nous arrivons à le faire marcher.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur le Président, je voudrais souscrire à la motion nº 58 que nous a présenté notre collègue de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Je suis parfaitement d'accord avec l'objet de la motion. Mon intervention sera très courte, car il importe que la question soit renvoyée au comité. Il m'a déjà été donné de m'intéresser de près à une affaire qui devrait inquiéter la Chambre au premier chef. La question a directement trait à l'objet visé par le député. Il se trouve dans ma circonscription une jeune femme mariée qui a deux enfants à sa charge. Son époux est décédé et elle n'a pas eu droit aux prestations versées au conjoint survivant en vertu du régime de pensions du Canada. C'est plutôt l'épouse de droit commun qui en a bénéficié. Après plus d'un an d'échange de communications écrites dans un sens comme dans l'autre, elle a enfin décidé de m'appeler à son secours et je l'ai alors représentée devant le conseil d'arbitrage qui s'était réuni pour voir s'il n'y avait pas lieu de lui accorder cette pension en raison de sa situation de femme mariée. Outre ma personne, se trouvaient à l'audience un représentant du gouvernement du Canada et un juge indépendant. Le conseil a décidé à l'unanimité que cette dame devait bénéficier des prestations en question.

• (1630)

Les services du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) en ont appelé de cette décision, ce qui a obligé la jeune femme à recourir à des avocats. Un peu moins d'un an plus tard, après de fastidieuses discussions avec les juristes et de longues démarches auprès de diverses personnes dont elle sollicitait l'appui, la jeune femme a réussi enfin à faire entendre sa cause qu'elle a d'ailleurs remportée grâce à la décision équitable du juge. On lui a remboursé rétroactivement l'intégralité de la somme due. Toutefois, les honoraires d'avocats se sont élevés à $1,600 et cette jeune femme n'y est pour rien. Ces dépenses lui ont été imposées en raison de l'appel qu'a interjeté le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je tiens à faire consigner un passage d'une lettre que j'ai fait parvenir à madame le ministre le 3 février 1984. Je ne nommerai pas la jeune dame, car ce serait lui causer du tort.

Je vous écris au sujet . . .

D'une mandante.

. . . de Revelstoke, en Colombie-Britannique.

Sa cause . . .

. . . a été portée devant un conseil de révision dont les membres ont tranché a l'unanimité en sa faveur, et ont décidé qu'elle devrait recevoir les prestations versées au conjoint survivant en vertu du régime de pensions du Canada de . . .

Son conjoint décédé.

Votre ministère en a appelé de la décision du Bureau fédéral d'appel qui s'était également prononcé en . . .

Sa . . .

. . . faveur, et je sais pertinemment qu'elle a été payée rétroactivement. Comme votre ministère a interjeté appel auprès du Conseil de révision des pensions . . .

Frais juridiques

La dame en question . . .

. . . a dû engager un avocat pour protéger ses intérêts. Cela lui a coûté plus de $1,600 qui devraient être acquittés par votre ministère.

Je vous envoie un état de ses dépenses et j'espère que votre ministère les remboursera comme il le doit.

Cette femme a été en lutte à des difficultés sans nombre et c'est seulement parce que je l'en ai persuadée qu'elle a eu le courage d'aller jusqu'au bout. Par conséquent, je tiens à féliciter le député de Calgary-Ouest de sa motion. J'exhorte la Chambre à la renvoyer au comité afin qu'on puisse discuter de ce genre de question et j'espère qu'il en sortira quelque chose afin que les personnes dans la même situation que cette dame ne soient pas obligées de se soumettre à toute cette procédure.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, les Canadiens ont ce que j'appellerais «un sens inné de la justice». Quand nous voyons que tout se ligue contre une certaine personne, qu'elle se trouve désavantagée injustement même si la loi est appliquée à la lettre, nous estimons que quelque chose ne va pas et qu'il faut y remédier. Nous devons signaler ce genre de problème car cela fait partie de notre travail de député. Depuis des années ou des mois nous entendons raconter toutes sortes d'histoires à faire dresser les cheveux sur la tête. Nous en avons entendu plusieurs cet après-midi. Je voudrais vous citer d'autres exemples de citoyens canadiens qui se sont trouvés totalement impuissants face à l'État, au gouvernement.

Je me réjouis que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) ait présenté cette motion cet après-midi. Je me réjouis également que le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) ait exposé en détail les aspects fondamentaux du problème. Cela nous fournit l'occasion d'y remédier afin qu'à l'avenir nous ne soyons pas obligés de régler chaque cas un à un comme c'est actuellement le cas. Apparemment, il existe une différence dans ce qu'on pourrait appeler le droit criminel général—et je ne donne pas à ce terme sa signification technique. Peut-être voudrait-il mieux l'appeler le «droit traditionnel» qui vise les agressions, les infractions, les vols et autres délits criminels du même genre. Nos lois contiennent de nombreuses dispositions protégeant l'individu, qu'il s'agisse de la victime ou de l'accusé. En ce qui concerne les victimes, nous avons des dispositions prévoyant la restitution. La législation provinciale prévoit une indemnisation pour les victimes, nous avons des dispositions prévoyant la restitution. La législation provinciale prévoit une indemnisation pour les victimes d'actes criminels. Si quelqu'un se fait accuser à tort, il peut poursuivre les autorités pour arrestation arbitraire. Les personnes accusées de ce genre de délit peuvent bénéficier de l'aide juridique. La plupart des provinces ou territoires offrent ce service.

D'une génération à l'autre, nous avons créé un système qui respecte et protège l'individu. Néanmoins, quand nous nous trouvons devant ce que nous pourrions appeler une loi administrative comme c'est le cas de la plupart des nouvelles lois portant sur les règles et règlements du gouvernement, la situation est très différente. Tout semble jouer en faveur de l'administrateur, en faveur de l'État. Lorsqu'on doit se battre contre un gouvernement monolithique, on se retrouve dans une situation très difficile et cela peut entraîner des dépenses considérables. Dans ce genre d'affaires, il revient souvent beaucoup plus cher d'obtenir justice qu'en vertu du droit criminel ou, comme je l'ai appelé, le système traditionnel. Dans le cas d'une entrée par effraction, la procédure est fort simple. L'accusé peut assurer sa propre défense au tribunal et il dispose de nombreux moyens pour ce faire. En droit administratif, cependant, il arrive très souvent que les particuliers doivent entamer les procédures. C'est beaucoup plus difficile que de se présenter à la cour pour se défendre. En matière de refus de permis injustifié, notamment, alors que de nos jours on a besoin à tout propos d'une licence ou d'un permis, on a avantage à recourir à un avocat spécialisé, qui connaît bien la question. Il faut très souvent appeler à la barre des témoins experts. Ces poursuites risquent d'être fort complexes et de coûter très cher.

• (1640)

Les affaires du domaine fiscal entrent dans cette catégorie même s'il y a une accusation de portée en vertu du Code criminel. J'ai eu l'occasion il y a quelque temps de m'entretenir avec une personne inculpée de fraude fiscale pour la somme de $25,000, montant assez minime étant donné la nature de l'entreprise. Ce particulier a dû dépenser quelque $250,000 en honoraires d'avocats et de comptables pour tenter de se disculper et pour ne pas payer les $25,000 que la Couronne lui réclame à tort. Je ne peux prédire l'issue de cette affaire, mais si la personne est innocentée, je crois qu'elle devrait avoir un certain recours contre l'État.

Il s'est passé dernièrement un autre cas de ce genre dans ma circonscription à propos des pêches. C'est un secteur qui fait parler de lui, car le ministère des Pêches et des Océans est si empressé de respecter les règlements à la lettre qu'il a tendance à agir prématurément. On a saisi un millier de poissons chez un grossiste de ma circonscription, sous prétexte, sans doute, qu'ils avaient été pêchés illégalement. Mais aucune accusation n'a été portée depuis et, vraisemblablement, il n'y en aura pas. Le délit n'est peut-être pas assez grave pour justifier une accusation ou, encore, on a jugé qu'il valait mieux dans l'intérêt public de ne pas intenter de poursuites. Entretemps, la victime ne peut pas vaquer normalement à ses affaires et elle ignore si elle pourra récupérer le poisson. S'il n'y a pas de poursuites, quel recours a-t-elle contre la Couronne?

Ce ne sont là que quelques illustrations, monsieur le Président. Je ne vais pas m'étendre plus longuement sur le sujet, car nous avons déjà entendu cet après-midi la plupart des arguments en faveur de la proposition, bien qu'on en ait avancé d'autres contre aussi. J'ai écouté attentivement les propos du député de Sarnia-Lambton qui a apporté quelques bonnes idées et dont certaines critiques étaient probablement justifiées. Il est vrai que nous aurions pu concentrer davantage le libellé de la motion et nous en tenir à des questions d'ordre fiscal au lieu d'y aller aussi globalement. On s'interroge, en particulier, sur la mise en application de ce programme et sur ce qu'il en coûterait à la Couronne et au Trésor public.

Parce qu'il est nécessaire d'approfondir la question, il y aurait lieu de renvoyer la teneur de la motion à un comité. Je voudrais par conséquent présenter la motion suivante. Je propose, appuyé par le député de Leeds-Grenville (Mme Cossitt):

Que le sujet de la motion d'initiative parlementaire numéro 58, au nom du député de Calgary-Ouest, soit renvoyé au comité mixte des Règlements et autres textes réglementaires pour examen, puis rapporté au Parlement le plus tôt possible.

M. le vice-président: La Présidence ne peut pas accepter l'amendement proposé par le député de Western Arctic (M. Nickerson), et ce pour les raisons suivantes. La situation serait similaire à celle où la Chambre débat d'une mesure législative en seconde lecture et où, dans certains cas, le sujet peut réellement être renvoyé à un comité permanent pour étude ultérieure par ce moyen. Mais nous ne traitons pas d'un projet de loi; nous traitons d'une motion. Il y a des précédents que je vais citer si les députés le souhaitent, mais je ne voudrais pas prendre plus longtemps que nécessaire.

Je désire attirer l'attention des députés sur la Cinquième Édition du Beauchesne, commentaire 435.1, qui se lit ainsi: «Proposer le renvoi d'une question—ou d'un sujet dans le cas présent—à un comité ne constitue pas une proposition d'amendement à une motion».

Il y a d'autres précédents que je pourrais citer, l'un remontant à 1926, où une situation similaire s'est présentée au cours d'un débat lorsqu'un député a proposé, appuyé par un collègue, que le sujet de la question soit renvoyé à un comité permanent. Le président de l'époque a déclaré la motion irrecevable pour la même raison que celle que j'ai invoquée en citant Beauchesne. C'est le précédent sur lequel s'appuie la jurisprudence de Beauchesne.

Par conséquent, je dois déclarer l'amendement irrecevable.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je félicite le député qui a proposé la motion originale. Cela indique bien ce qu'il essaie de faire. Si nous étouffons ce bill, ce n'est pas parce que nous n'en reconnaissons pas la qualité. De ce côté de la Chambre nous la reconnaissons tous. J'ai été témoins récemment de deux ou trois cas où la réputation de certains amis députés a fortement souffert, alors qu'ils ont été reconnus totalement innocents. Les mesures du gouvernement leur ont coûté beaucoup d'argent, mais ils n'ont pas pu récupérer grand chose. Dans certains cas, ils seront touchés financièrement, dans d'autres c'est leur réputation qui en souffrira pour le reste de leur vie.

Il y a le cas de l'Hôpital pour enfants de Toronto où une infirmière a été accusée puis reconnue non coupable; on a même montré très clairement par la suite qu'elle ne pouvait pas être coupable. L'affaire, pourtant, a fait beaucoup de tort à sa famille et est pour une bonne part dans le décès de son père. Je pense que cette femme a connu deux ou trois années absolument terribles. Elle est totalement innocente, mais pourtant elle n'a aucun recours. Elle ne peut obtenir ni aide ni remboursement des centaines de milliers de dollars qu'elle a dépensés pour se défendre.

Je ne suis pas avocat, mais je crois que dans certaines affaires civiles il est possible de se faire rembourser les frais de cour. Il existe d'autres façons dont la motion, si elle était amendée ou adoptée dans sa forme actuelle, pourrait aider les gens qui rencontrent des difficultés. Je pense à des cas où le paragraphe 1 de la motion s'appliquerait, quand une personne doit prendre des mesures en vertu d'une loi du Parlement et qu'on lui donne finalement raison. Comme l'a dit le député d'en face tout à l'heure, nous avons vu de nombreux cas où des personnes étaient obligées de demander des conseils juridiques simplement parce qu'elles étaient incapable de présenter un appel. Il existe de nombreux exemples d'affaires concernant les impôts ou une demande d'indemnisation pour un accident du travail dans lesquels les intéressés ont dû dépenser énormément d'argent et se sont fait beaucoup de souci avant d'obtenir gain de cause. Dans ces affaires-là, il me semble que nous pourrions avoir une sorte de système de plaidoyer. Cela a donné de très bons résultats au ministère des Affaires des anciens combattants pour les pensions. Il existe bien des façons de fournir cette aide, comme le dit le député.

• (1650)

Dans le domaine pénal, monsieur le Président, j'ai été particulièrement troublé par l'affaire Marshall, en Nouvelle-Écosse. Cet homme, qui est innocent du crime pour lequel il a été condamné, était en prison depuis environ 11 ans quand on s'est rendu compte que quelqu'un d'autre était coupable. Il est fort probable que la Couronne s'est montrée négligente dans cette affaire. Je pense que personne ne contestera que nous essayons toujours d'être justes au Canada. Nous avons essayé de colmater les brèches qui existent dans nos services sociaux et nous avons pris des mesures pour que personne ne reste sans gîte ou sans rien à manger, ne fût-ce que temporairement. Mais on n'a pas fait grand chose dans ce domaine. Les deux cas que j'ai signalés, l'affaire Nelles et l'affaire Marshall, sont maintenant de notoriété publique, mais je sais qu'il en existe bien d'autres dont nous n'avons pas entendu parler. J'ai l'impression que plus que partout ailleurs, les mesures que l'on prend actuellement sont loin de suffire. C'est d'autant plus difficile que certaines personnes ne font rien pour éviter que de telles erreurs n'arrivent. Mais j'estime que nous devrions agir le plus rapidement possible.

Monsieur le Président, je suis heureux qu'on ait présenté cette motion et je trouve qu'il nous incombe d'exercer des pressions auprès de gens qui pourraient trouver une solution. Je sais bien qu'il n'y a pas de panacée à ce problème et c'est là la difficulté. La réponse serait peut-être d'améliorer la procédure pour la partie défenderesse. En tout cas, je crois qu'il ne faudrait pas traiter les causes criminelles sur le même pied que les infractions qui relèvent des règlements.

Monsieur le Président, je vais me rasseoir pour permettre à un autre de mes collègues de faire une brève déclaration à ce sujet.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, que Dieu me préserve de mes amis, mes ennemis, je m'en charge! Je tiens à féliciter le député d'en face de nous avoir signalé ce problème, un problème très grave évidemment. Le ministre concerné en a déjà été averti et je suis persuadé qu'il examinera toutes les solutions possibles et imaginables. C'est, certes, un sujet qui est revenu souvent sur le tapis ces derniers mois, voire ces dernières années. Et toutes les affaires qu'on nous a rapportées aujourd'hui ont souvent fait la manchette. Il faut s'en féliciter car la Commission de réforme du droit s'est penchée sur le problème de l'indemnisation des victimes tout comme le gouvernement de l'Ontario et aussi la Commission de réforme du droit de la Colombie-Britannique qui s'est intéressé aussi au sort des innocents qui sont traduits devant les tribunaux.

Dans le cas de certaines mesures prises par les ministères du gouvernement, dans le cas des douanes et accises ou de l'impôt, par exemple, il ne fait pas de doute qu'il y aurait eu remboursement si on avait eu un régime comme celui qu'a proposé le député de Calgary-Ouest. Sans vouloir m'éloigner du sujet, je rappelle qu'on a signalé nombre de cas dernièrement à la Chambre concernant le ministère du Revenu du Canada. Je crois qu'après avoir pris connaissance des faits, certains d'entre nous ont tenu des propos qui ont beaucoup nui à la Fonction publique du Canada.

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

(A 17 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 février 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 10 février 1984, de la motion de M. Kaplan: Que le projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et à modifier certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, lorsque le débat a été ajourné vendredi, j'en arrivais justement au vif du sujet et j'avais dit que des entretiens avec mes électeurs et d'autres personnes m'avaient permis de constater que ce qui inquiète le plus les Canadiens à propos de ce projet de loi, c'est qu'ils n'ont absolument pas confiance en leur gouvernement. Je peux comprendre ces inquiétudes.

Nul doute que les Canadiens ont confiance en la GRC et croient que le gouvernement libéral actuel l'a laissée tomber, alors que les séparatistes et le FLQ constituaient des menaces pour le Québec au début des années 1970. J'ai soutenu que le gouvernement a prouvé à plusieurs reprises qu'on ne pouvait lui faire confiance. On se souviendra de la promesse de ne pas réglementer les prix et les salaires et de ne pas majorer les taxes sur l'essence, taxes qui ont, en fait augmenté énormément. Les Canadiens de l'Est et de l'Ouest n'ont pas oublié la première proposition constitutionnelle selon laquelle deux provinces auraient possédé à jamais un droit de veto absolu, mais non pas les huits autres provinces ni les nouvelles provinces. Il a fallu supprimer cette disposition de la constitution, car elle portait atteinte au sens de la justice des Canadiens. Cela a contribué également à rendre les gens plus méfiants à l'endroit du gouvernement libéral actuel.

Je suis sûr que vous étiez aussi horrifié que moi, monsieur le Président, lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a dit à la Chambre, la semaine dernière, qu'il ne voyait rien de mal à ce que le cabinet du premier ministre dispense des faveurs politiques d'une façon éhontée, en accordant $500,000 aux députés libéraux et rien aux députés de l'opposition. Nous avons sûrement, le premier ministre et moi, à titre de député, des conceptions complètement différentes du rôle de premier ministre. A mon avis, le premier ministre devrait défendre les intérêts de tout le pays et de tous ses habitants, même si certaines régions n'ont pas élu de membres de son parti. Chose certaine, monsieur le Président, au moment où le premier ministre a pris le pouvoir, son parti comptait 27 députés de l'Ouest et il n'en compte plus aucun maintenant. Il n'a pas perdu ces sièges parce que les gens de l'Ouest ont l'esprit de contradiction ou parce que la Constitution laisse à désirer, mais à cause de la politique de son gouvernement.

• (1110)

M. Evans: Combien de députés avez-vous au Québec?

M. Thacker: Lorsque les membres du parti conversateur comprendront les besoins des Québécois et y répondront, il y élira des députés, comme on le verra aux prochaines élections. De même, le parti libéral devra répondre aux besoins des gens de l'Ouest s'il veut y élire des députés. C'est pourquoi je soutiens qu'il incombe sans aucun doute au premier ministre, puisqu'il exerce les plus hautes fonctions dans le pays, de faire en sorte que ces gens se sentent bien chez eux. Il s'en est bien gardé, ce qui explique pourquoi il a perdu les circonscriptions de l'Ouest et pourquoi il perdra les prochaines élections.

Revenons à nos moutons: avons-nous besoin d'un Service du renseignement de sécurité? On a répondu oui à cette question il y a bien des années, après la Seconde Guerre mondiale. La GRC a d'importants services de sécurité, le ministère de la Défense nationale a des experts dans ce domaine, ce n'est donc pas comme si nous n'avions rien du tout. Il s'agit de savoir si ces services de sécurité devraient continuer à relever de la GRC ou être transformés en organisme civil.

Nous savons tous que d'autres pays ont des organismes civils distincts, notamment les États-Unis et le Royaume-Uni. Ce dernier a des services distincts, même si Scotland Yard est une institution de longue date, comme la GRC l'est au Canada. Il faut se demander si le Canada a vécu une expérience unique ou si la tournure des événements nous commande de transformer les services de sécurité de la GRC en organisme civil privé. D'après ceux qui préconisent cette scission, comme des policiers ont déjà incendié des granges et enfreint la loi, un organisme civil distinct serait plus facile à surveiller et à contrôler.

Ce raisonnement n'impressionne pas les gens de l'Ouest, car ils disent que le gouvernement a trahi la GRC. Ils sont convaincus que le chef du cabinet libéral a ordonné à la GRC d'infiltrer le FLQ et de recueillir le plus de preuves possibles afin de le discréditer. Quand la GRC s'est fait prendre en flagrant délit, a-t-il été question de responsabilité ministérielle? A-t-on admis que des hommes politiques en étaient tant soit peu responsables? Pas du tout, monsieur le Président. On a créé une commission et dépensé des millions de dollars des contribuables pour disculper l'instance politique. Nous connaissons assez bien les êtres humains pour savoir que la GRC n'aurait pas décidé unilatéralement de commettre toutes sortes d'infractions à la loi sans les directives, l'autorisation et l'approbation tacite du gouvernement. C'est pourquoi les Canadiens veulent que l'organisme continue de relever de la

GRC. Ils sont d'avis que les services de sécurité ont été trahis et que le cabinet n'a pas assumé ses responsabilités.

Comparez notre système de gouvernement, qui est censé être responsable—les ministres devraient l'être, mais ne le sont pas—à celui du Royaume-Uni, le modèle des parlements, où les ministres démissionnent régulièrement lorsque leurs subalternes sont pris en faute. Dans notre système de gouvernement, les ministres doivent démissionner. Je suppose que l'affaire Carrington est un cas classique. Dans un télégramme provenant des îles Falkland, on laissait entendre que l'Argentine pourrait attaquer. Toute personne raisonnable aurait agi exactement comme le ministre l'a fait. Et pourtant, quand les Argentins ont attaqué, le ministre n'a pas hésité à déclarer: «Je sais que vous ne blâmeriez pas». Néanmoins, la responsabilité ministérielle en vigueur depuis toujours dans ce pays l'a obligé à démissionner, ce qu'il a fait avec fierté. C'est ce qui manque au sein du gouvernement actuel.

• (1115)

La deuxième question clé, c'est que si nous créons un organisme de sécurité, qu'il soit civil ou qu'il continue à relever de la GRC, quels changements devrons-nous apporter pour réaliser un équilibre entre les droits et les libertés fondamentales gagnés par nos ancêtres, qui se sont battus et ont payé de leur vie pour atteindre ce but, et le fait de pouvoir, en tant qu'État, recueillir des renseignements et mettre la main sur des agents de sécurité en activité dans notre pays? Il existe au Canada une énorme ambassade de Russie qui, à l'instar de celles d'autres gouvernements, s'occupe de nos affaires internes. Elles ont pour objet de saper notre mode de vie, de sorte que nous avons donc besoin d'un organisme de sécurité, lequel doit faire l'objet d'un débat approfondi.

Ce projet de loi devra être renvoyé au comité à un moment donné. Nous ne pouvons pas prendre une décision à la légère, comme le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) l'a signalé. C'est aujourd'hui le deuxième jour où les représentants élus peuvent discuter de toute cette question. Le gouvernement prétend que la population en discute depuis une quinzaine d'années. Le projet initial a été renvoyé à un comité du Sénat qui lui a apporté une quarantaine de modifications. Néanmoins, ce n'est que la deuxième fois que nous en discutons à la Chambre. Nous savons d'expérience qu'il faut plusieurs semaines, une fois le débat amorcé à la Chambre, pour permettre aux Canadiens de réfléchir à la question et de faire connaître leurs vues à leurs représentants élus, ce qui nous permettra d'en arriver à une conclusion quant aux mesures qui s'imposent. C'est pourquoi, à mon sens, le débat de deuxième lecture doit être suffisamment long et le projet de loi doit être renvoyé au comité. Nous devons pouvoir consulter les spécialistes en la matière et connaître leur avis sur les nouvelles propositions que renferme le projet de loi C-9. Elles sont si différentes que l'on dirait un train de mesures entièrement distinctes des dispositions initiales proposées par le gouvernement.

En examinant le projet de loi, je me suis demandé si le mandat de l'organisme est suffisamment bien défini. Je voudrais connaître l'avis d'experts pour savoir s'il est possible, par exemple, de définir l'espionnage de façon plus précise que dans le projet de loi actuel, ou de préciser ce que l'on entend véritablement par menaces pour la sécurité nationale. Si cette disposition risque un jour d'empêcher la création d'un parti régional, comme le Parti Québécois, le Western Canada Concept ou le Crédit social, je serais très inquiet parce qu'à mon avis, il est normal que ces aliénations régionales et ces sentiments de frustration puissent se cristalliser dans un parti qui pourra ensuite être élu au Parlement. La plupart du temps, ces partis sont absorbés dans le courant général. Je citerai l'exemple des progressistes au début du siècle et, plus récemment, du Crédit social et des créditistes. Si on les considérait en quelque sorte comme une menace pour la sécurité nationale, je serais très inquiet. Nous devrions examiner la question.

Je ne comprends vraiment pas pourquoi seule la loi sur la statistique est exempte des dispositions de ce projet de loi, et j'ai de nombreuses questions à poser à ce sujet. Premièrement, je veux être absolument certain que nous allons créer, si le gouvernement réussit à faire adopter cette mesure, un organisme dont quelqu'un rendra compte. Tout comme la règle du droit est fondamentale, tout comme nous avons droit à un gouvernement responsable, je veux être en droit d'exiger une responsabilité ministérielle. C'est sous cet angle que je vais examiner le projet à l'étude.

Des voix: Bravo!

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker). En concluant, il a dit qu'à son avis, il fallait s'assurer que quelqu'un surveille la situation et rende des comptes à l'égard de cet organisme important. Le député approuve-t-il la recommandation de la Commission McDonald concernant la création d'un comité de surveillance parlementaire sur le modèle de ceux qui existent en Allemagne de l'Ouest et aux États-Unis, en vue de permettre au Parlement de surveiller les activités du nouveau service de sécurité?

• (1120)

M. Thacker: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que par principe, si nous devions recommencer à zéro, je recommanderais fermement cette solution. Il devrait s'agir d'un groupe de personnes qui sont responsables devant l'ensemble de la population. Lorsque je parle de responsabilité ministérielle, il s'agit d'être responsable non seulement devant le cabinet, mais également devant la Chambre, mais s'il s'agissait d'un comité composé de députés, nous sommes déjà responsables devant la population. Si nous faisons quelque chose de mal et que les Canadiens désapprouvent, ils peuvent se débarrasser de nous. Nous devons rendre des comptes tous les quatre ans, ou au bout de cinq ans, dans le cas du gouvernement actuel. En principe, je suis d'accord. Si nous voulons nous écarter de ce principe, je veux pouvoir comprendre les raisons valables et les arguments qui nous poussent à créer un comité de surveillance composé d'anciens membres du Conseil privé, par exemple.

M. Taylor: Monsieur le Président, je veux poser une question à mon collègue. Les États-Unis et la Grange-Bretagne possèdent des services de sécurité distincts. On m'a signalé notamment que des espions peuvent s'infiltrer dans ces services et y mener des activités parallèles. Je voudrais demander à mon ami juriste si, à son avis, ce genre d'infiltration ne risque pas d'être plus facile dans des services de sécurité distinct que dans ceux de la GRC?

M. Thacker: Monsieur le Président, je suppose que ce ne devrait pas nécessairement être le cas, mais je crois en fait qu'il en serait ainsi. Un nouvel organisme n'aurait pas les longues décennies de tradition de la GRC. Celle-ci a des antécédents quasi militaires. Il y a la vraie discipline militaire et il y a la quasi discipline de la GRC. Un organisme civil n'aurait rien de tout cela. D'aucuns trouvent très facile de rompre avec les traditions. Je ne crois pas que les traditions soient à prendre à la légère. Elles se sont établies au long de nombreuses générations. Les membres de la GRC doivent satisfaire à un degré d'excellence élevé. Ils le savent dès le premier jour de leur instruction, à Regina ou dans l'Est. Compte tenu de tout cela, je ne crois pas que nous devrions simplement laisser tomber la GRC pour un nouvel organisme civil qui n'aura ni les antécédents ni la tradition de la GRC.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je déduis de tout cela que, si le député de Lethbridge-Foothills devait rédiger une mesure législative à cet égard, il ne créerait pas un service civil de sécurité, mais maintiendrait ce service dans le cadre actuel de la GRC. Serait-ce là une bonne déduction?

M. Thacker: Oui, monsieur le Président, ce serait certes toujours là mon point de départ. Point n'est besoin de modifier cette tradition. La GRC a toujours bien rempli son devoir. La seule faille réside dans les événements bien connus au Québec. Je le répète, les gens de ma circonscription avec qui j'aborde ce sujet croient pour la plupart que la GRC a été en fait trahie par le gouvernement de l'époque. Elle a été poussée à obtenir des preuves, parfois illégalement. Lorsqu'on l'a prise en flagrant délit, les hommes politiques s'en sont lavés les mains et il n'y avait plus de responsabilité ministérielle ni de cabinet. C'est ce que croient mes mandants. C'est ce que je crois. Pourquoi donc devrions-nous lui tenir rigueur de cela?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais faire deux ou trois observations. Je remarque que mon honorable ami, le député de Burnaby (M. Robinson), est le seul de son parti à avoir participé au débat et traité de ces questions. Je me demande si le NPD a une position précise à l'égard de ce projet de loi. Je me rappelle, par exemple, un certain nombre de cas où des néo-démocrates ont dû se rétracter, je dirais, en matière d'affaires jurdiques et légales. Je songe notamment à la fois où mon collègue, le député de Burnaby, avait pris la parole au nom de son parti sur la question de la prostitution. La position qu'il avait alors exposée était qu'il voulait établir des quartiers réservés dans toutes les villes du pays. Dès qu'il eut prononcé ces mots à une émission de ligne ouverte de Jack Webster, à Vancouver, il y eut évidemment un mouvement d'horreur et de désarroi au bureau du chef de son parti. Non seulement cela, mais il y eut renversement de cette position prise par . . .

• (1125)

M. Manly: Monsieur le Président, je crois que les observations et questions doivent porter sur le contenu de l'allocution qui vient d'être prononcée.

Le président suppléant (M. Herbert): J'allais dire que cela ne devait pas tourner en une controverse entre d'autres députés. Néanmoins, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a le droit de présenter des observations. Et si on y répond, c'est bien parce que nous en sommes à la période des questions.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je suis content que le député soit intervenu. Je sais que j'ai touché un point extrêmement sensible, mais je disais simplement que le député de Burnaby a dit au nom de son parti que la proposition gouvernementale était tout bonnement idéale et ne présentait aucun problème pour ce qui concernait le NPD. Deux semaines plus tard, évidemment, le critique juridique de son parti renversait cette position; les néo-démocrates nourrissaient en fait diverses et importantes réserves au sujet de cette mesure législative. Cela m'ennuie parce que, comme nous l'avons constaté, dès que le député de Burnaby prend la parole pour exposer une position, le chef de son parti est habituellement prêt à renverser cette position.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le député de Saskatoon-Ouest donne certes un spectacle divertissant à regarder, mais j'attire l'attention de la présidence sur le Règlement. Il est clair que les questions ou observations doivent avoir trait au discours qui a été fait au cours des vingt minutes précédentes. Sauf votre respect, toute affirmation contraire de la part de la présidence bat cette règle en brèche. Autrement, un député pourrait tout à son aise disserter sur n'importe quel sujet de son choix. L'intention de cette disposition est clairement d'autoriser des questions ou des observations sur le discours qui a précédé.

Je ne vais rien dire de la véracité des propos de mon savant collègue, qui sont évidemment sans fondement.

Le président suppléant (M. Herbert): Je comprends très bien le point de vue du député de Burnaby. Je rappelle toutefois qu'après les observations du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), le député de Burnaby lui-même a posé des questions qui ont probablement incité un autre député à intervenir. Comme tout cela me semble découler de l'exposé du député de Lethbridge-Foothills, je ne vois pas ce qui peut mettre le Règlement en cause.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je ne comprends pas cette susceptibilité. Il est vrai que nous sommes lundi matin et qu'après une fin de semaine dans leur circonscription, les députés du NPD sont naturellement nerveux en ce qui concerne leur fortune politique ou autre.

M. de Jong: Vous ne ferez pas partie du cabinet non plus, Ray.

Le président suppléant (M. Herbert): Même si c'est lundi matin, nous ferions mieux de laisser nos délibérations reprendre leur cours normal.

M. Hnatyshyn: Je voulais expliquer, monsieur le Président, si vous le permettez . . .

M. de Jong: Vous avez beaucoup de choses à expliquer.

M. Hnatyshyn: . . . que l'apport du député de Lethbridge-Foothills au débat a été des plus constructif. Je voulais savoir si nous allions bénéficier ou non de la participation du NPD . . .

M. de Jong: Tenez-vous tranquille à votre place et écoutez.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, les néo-démocrates n'ont aucune retenue aujourd'hui. Je ne sais pas ce qui leur est arrivé en fin de semaine, mais ils ne tiennent pas en place. J'essaie de leur rendre service. J'ai passé toute ma carrière politique à essayer d'aider les néo-démocrates, à leur offrir mes conseils et mon aide. Que font-ils? En retour, ils m'interrompent bruyamment quand j'essaie de parler.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, je vous prie. Je crois qu'il vaudrait mieux, dans les circonstances, poursuivre le débat.

• (1130)

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je sais gré au parti conservateur de me donner l'occasion de parler du projet de loi. D'habitude, les conservateurs font trois interventions entre celles des néo-démocrates, mais ils ne semblent pas prendre à ce projet de loi autant d'intérêt qu'ils le devraient. Il faut peut-être, comme vous l'avez dit, en attribuer la raison au fait que c'est lundi matin. Quoi qu'il en soit, je suis heureux de faire valoir à mes collègues des Communes et au public canadien les arguments qui doivent nous retenir d'adopter ce projet de loi.

Tel que je comprends ce projet de loi, il a pour principe sous-jacent qu'une société libre et démocratique au Canada, ne peut avoir de meilleure protection qu'un service de sécurité qui possède des pouvoirs extraordinaires de fouiller dans la vie des simples citoyens et qui peut se passer de la surveillance du Parlement. C'est le principe qui sous-tend la mesure, d'après la façon dont j'interprète certaines de ses dispositions et l'absence de certaines autres.

Pour comprendre ce qui rend cette mesure si peu acceptable pour notre parti, il faut remonter à l'année 1976-1977, quand le Canada a été secoué par une série de révélations sur les actes illégaux dont s'était rendu coupable le service de sécurité de la Gendarmerie royale. La consternation que les Canadiens ont ressentie devant cet acte illégal n'a eu de pair que leur dégoût devant les tentatives du gouvernement en vue d'éluder la question. Pas un seul ministre du cabinet, pas un seul ministériel de l'arrière-ban n'ont eu le courage de s'élever contre cet abus de confiance de la part de ceux qui sont chargés de protéger nos libertés et de sauvegarder notre société démocratique.

On a appris qu'il y avait eu des granges brûlées illégalement, des vols de dynamite, des incursions dans des agences de presse et des bureaux de partis démocratiques, et ainsi de suite. Quand les pressions ont commencé à être trop fortes pour le gouvernement, il a finalement mis sur pied une commission royale d'enquête, ce qui est une méthode bien éprouvée pour éloigner l'attention du public d'un scandale. La plupart des gens ont pensé à l'époque que cette commission ne ferait rien d'autre que dissimuler les faits. La Commission McDonald est la commission royale d'enquête qui a coûté le plus cher de toute l'histoire du Canada jusque-là, soit quelque 15 millions de dollars. Lorsqu'elle a finalement présenté son rapport en janvier 1981, le gouvernement a laissé traîner les choses jusqu'au 25 août et il a ensuite publié le rapport accompagné de deux documents supplémentaires qui mettaient en doute certaines des constatations de la Commission.

Jusqu'ici, le gouvernement n'a pris aucune disposition à la suite des actes illégaux commis par les membres du service de sécurité. Deux ministres nous disent des choses contradictoires. Nous ne sommes donc même pas sûrs que le gouvernement ait pris des mesures internes à l'égard des membres de la GRC qui ont violé des règlements du service lui-même.

On ne peut pas dire que le rapport de la Commission McDonald ait fait beaucoup pour les libertés civiles au Canada, loin de là. La Commission a fait surtout ce qu'on lui avait demandé ou, plutôt, surtout ce qu'elle était supposée faire pour le gouvernement libéral, mais elle s'est malgré tout penchée sur certains actes qu'elle considérait comme pouvant avoir été illégaux et pour lesquels on aurait peut-être pu intenter des poursuites.

Le solliciteur général du Canada (M. Kaplan) n'a même pas pu accepter ce petit reproche adressé au service de sécurité et au gouvernement. Quand le rapport a été publié, il a fait une déclaration dans laquelle il a dit:

> Et le ministère de la Justice et des avocats indépendants de l'extérieur ont examiné très attentivement les reproches adressés à la GRC à l'égard de son manque de respect pour la loi. A de nombreuses reprises, la Commission critique des gestes qu'elle dit ne pas être autorisés de façon expresse par la loi. Le ministère de la Justice et les avocats indépendants estiment qu'à moins qu'un geste soit interdit soit par le droit coutumier soit par une loi quelconque, il n'est pas illégal et que, dans des circonstances appropriées, des gestes qui ne sont pas expressément autorisés par la loi peuvent être nécessaires et appropriés.

Il importe de se rappeler ce principe lorsqu'on examine le projet de loi C-9, parce que dans bien des cas, cette mesure ne reflète pas les recommandations de la Commission McDonald qui, comme je l'ai déjà dit, n'a pas vraiment exalté les libertés civiles au Canada.

Par exemple, à la page 1133 du rapport, dans sa recommandation nº 17, la Commission conseille au gouvernement d'élaborer des directives administratives en ce qui concerne les principes à appliquer dans l'emploi d'agents secrets par le service de renseignements de sécurité. Elle dit que ces directives devraient être approuvées par le solliciteur général et portées à la connaissance du public. Je voudrais me reporter plus particulièrement aux directives 17*e*), *f*) et *g*), que voici:

> *e*) il ne faut pas employer d'agents secrets aux fins de déstabiliser des groupes canadiens, à moins qu'il n'y ait de raisons de croire que ces groupes s'adonnent à l'espionnage, au sabotage ou à l'ingérence étrangère;
>
> *f*) l'ordre doit être intimé aux agents secrets de ne pas agir en qualité d'agents provocateurs et, dans les cas où des projets d'activités violentes viennent à leur connaissance, ils doivent faire tout en leur possible pour persuader les membres du groupe d'adopter des méthodes plus modérées de contestation;
>
> *g*) il ne faudrait pas profiter des entrevues aux fins du filtrage sécuritaire pour essayer de recruter en tant que sources des personnes interviewées;

Vu que le ministre a déclaré que ce qui n'est pas expressément interdit peut être autorisé, il me semble que des articles comme ceux-ci devraient être insérés dans le projet de loi avant son adoption. A la page 1141, le rapport parle de renseignements accessoires découverts par suite d'enquêtes sur d'autres questions et recommande qu'on exerce une surveillance étroite pour garantir que les enquêtes ne servent pas à des fins qui n'ont rien à voir avec la sécurité du Canada et que l'utilisation de renseignements accessoires soit surveillée de très près pour garantir qu'ils ne servent pas à autre chose.

La recommandation nº 33 dit ceci:

Nous recommandons que soit insérée dans la loi régissant le service de renseignements pour la sécurité une disposition interdisant formellement au service d'appliquer des mesures en vue d'assurer la sécurité.

Je n'ai pas vu d'article à ce sujet dans le projet de loi C-9, monsieur le Président. La recommandation nº 37 dit ceci:

Nous recommandons qu'il soit interdit au service de renseignements pour la sécurité de diffuser des renseignements ou de fausses informations en vue de semer la confusion parmi des citoyens ou des mouvements politiques canadiens ou leur causer quelque préjudice.

Je n'ai rien vu dans le projet de loi qui interdise une telle activité.

Dans ses recommandations nºs 49 et 50, la Commission conseille l'adoption de lignes directrices pour régir les relations avec les organes de sécurité étrangers auxquels le service de sécurité canadien pourra transmettre des renseignements qu'il aura recueillis sur des Canadiens, en vertu du projet de loi. La Commission McDonald a recommandé qu'au moins des lignes directrices soient établies dans ce domaine. Cependant, le projet de loi reste muet sur cette question, et vu la déclaration du ministre selon laquelle ce qui n'est pas interdit est permis, l'on devrait, selon moi, remédier à cette lacune.

Vendredi dernier, le député de Burnaby (M. Robinson) a essayé d'obtenir du secrétaire parlementaire une réponse à cette question. Il a demandé alors si le gouvernement allait rendre public le nom des organismes d'autres pays avec lesquels le service de sécurité canadien échangera des renseignements. Le secrétaire parlementaire a alors répondu et je cite: «Je ne le crois pas, monsieur le Président». Nous ignorons donc non seulement le nom de ces autres organismes mais également quels renseignements leur seront transmis.

La même chose s'applique à toute la question de la surveillance et de la responsabilité du Parlement. A la page 1165 du rapport, la Commission McDonald recommande la formation d'un conseil consultatif formé de trois membres dont la nomination devrait être approuvée par le Parlement. En d'autres termes, le gouvernement devrait soumettre le nom des personnes choisies à la Chambre et au Sénat, qui pourraient alors s'opposer à certaines nominations.

A l'article 35 du projet de loi C-9 il est question d'un comité de surveillance. Les chefs des partis d'opposition seront consultés au sujet de la formation de ce comité, mais le Parlement n'aura pas son mot à dire. Nous savons tous que les consultations de ce genre, dans certains cas, se résument à peu de choses. Selon moi, nous devrions, au moins, examiner la recommandation de la Commission McDonald selon laquelle les nominations devraient être soumises à l'approbation du Parlement.

● (1140)

En ce qui a trait aux pouvoirs des deux comités, la Commission recommande qu'on leur communique tous les documents. Comme on l'a déjà signalé, le projet de loi limite la communication de ces documents au cabinet, ce qui permet, en fait, aux membres du service de sécurité de pouvoir consulter certains documents du cabinet, mais le comité de surveillance, qui est chargé d'examiner les activités du service de sécurité, ne pourra pas les consulter.

Selon le paragraphe *g*) de la recommandation nº 180 de la Commission, le conseil consultatif devrait faire rapport à un comité parlementaire mixte de la sécurité et des renseignements au moins une fois par an, au sujet des questions suivantes:

(i) sur la portée et la fréquence des activités illégales et répréhensibles de membres du service de renseignements pour la sécurité . . .

(ii) sur toute directive donnée par le gouvernement du Canada au service de renseignements pour la sécurité ou à tout autre organisation fédérale qui recueille des renseignements en secret, et que le Conseil juge inadmissible;

(iii) sur tout problème sérieux d'interprétation ou d'application de la loi régissant le service de renseignements pour la sécurité.

Cette recommandation met beaucoup plus l'accent sur la surveillance et la responsabilité du Parlement que le projet de loi C-9 dont l'article 53 prévoit simplement que le conseil consultatif doit présenter au ministre un rapport qu'il dépose, pour sa part, au Parlement, et nous ignorons si le Parlement a le droit d'en débattre.

L'article 184, à la page 1168 du rapport de la Commission, prévoit la nomination d'un comité parlementaire mixte qui aurait le pouvoir d'examiner les prévisions budgétaires anuelles du service de sécurité proposé. Or, le projet de loi ne prévoit aucun de ces pouvoirs, monsieur le Président. Lorsque la Commission a présenté son rapport, elle a affirmé que toutes les recommandations étaient liées. Comme en témoigne la page 423 du document, elle s'est exprimée en ces termes:

Il serait dangereux d'accepter les recommandations concernant les genres d'activités au sujet desquels le service devrait avoir le pouvoir de recueillir des renseignements sans donner suite à celles qui ont trait à l'examen et au contrôle à exercer par le ministre, le Parlement et l'organisme de révision indépendant. De même, il serait dangereux d'accepter les recommandations portant sur les rapports entre l'organisme proposé et les services de pays étrangers sans instaurer à cet égard le même régime d'examen et de surveillance.

Voilà donc une commission royale qui coûte au contribuable 15 millions de dollars et qui nous dit qu'il faut absolument prévoir certains mécanismes de sécurité si on ne veut pas faire face à une situation dangereuse. Or, c'est précisément la situation qu'entraîne le projet de loi C-9.

Les conservateurs disent qu'ils s'opposent à ce projet de loi, mais je me demande avec quelle vigueur ils vont s'y opposer. Dans la pièce de Brecht intitulée *La Mère Courage et ses enfants*, l'un des personnages dit: «C'est injuste, je ne l'accepterai pas». Ce à quoi la Mère Courage répond: «Pendant combien de temps ne l'accepteras-tu pas? Une heure? Une journée? Une semaine?» Je voudrais savoir pendant combien de temps les conservateurs s'opposeront à cette mesure? Vont-ils faire intervenir le même nombre de députés que nous ou vont-ils se faire un devoir de faire intervenir trois fois plus de députés que nous, comme c'est leur droit? Voyons jusqu'à quel point les conservateurs s'opposent à ce projet de loi.

Le vendredi 10 février 1984, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a traité du projet de loi. J'ai trouvé fort intéressant ce qu'il en a dit, notamment ce qui figure à la page 1289 du hansard, et je cite:

Service du renseignement de sécurité

Si cette mesure avait été proposée il y a des années par le premier ministre Saint-Laurent ou par Diefenbaker, les Canadiens l'auraient sans doute beaucoup mieux acceptée parce qu'à l'époque, ils étaient fondamentalement convaincus que le gouvernement prenait les mesures qui s'imposaient en l'occurrence. Cette confiance n'existe plus aujourd'hui. Il faut espérer qu'après les prochaines élections et un changement de gouvernement, le personnel du cabinet sera entièrement remanié, ce qui permettra de rétablir cette confiance et de proposer à nouveau ce projet de loi.

Ce que les conservateurs nous disent en l'occurrence, c'est que nous aurions tort d'acheter cette voiture usagée aux libéraux, mais que nous aurions raison de l'acheter aux conservateurs, car ceux-ci méritent notre confiance. Les Canadiens savent jusqu'à quel point ils peuvent faire confiance au parti conservateur. A l'automne de 1982, le chef actuel de ce parti prononçait son serment d'allégeance au député de Yellowhead (M. Clark), alors même qu'il ourdissait de le détrôner à Winnipeg. Nous savons jusqu'à quel point nous pouvons faire confiance aux conservateurs . . . nous pouvons leur faire confiance presqu'autant qu'aux libéraux.

A la page 426 de son rapport, la commission McDonald rappelle trois conditions essentielles de la démocratie, soit un gouvernement responsable, la règle de droit et la liberté de dissidence légitime sur le plan politique. Elle ajoute:

Ce sont là, répétons-le, les conditions de la démocratie, et elles ne doivent, à ce titre, faire l'objet d'aucun compromis et ne doivent pas, non plus, être sacrifiées ou diminuée sous prétexte d'assurer la sécurité.

Monsieur le Président, le projet de loi C-9 va permettre au gouvernement de n'être pas responsable, de ne pas rendre compte au Parlement de l'activité de son service de sécurité. Quant à la règle du droit, le gouvernement, nous l'avons constaté maintes fois par le passé, a fermé les yeux. Il n'a pas intenté d'actions en justice contre les transgresseurs, de sorte que les Canadiens méprisent aujourd'hui la loi, car ils constatent qu'elle n'est pas la même pour tous.

A la page 427 de son rapport, la commission écrit:

La troisième condition, le droit à la dissidence démocratique, est peut-être la plus difficile à remplir car elle suppose l'exercice d'un jugement empreint de prudence. Et pourtant, nous croyons qu'il est possible de distinguer entre, d'une part, les personnes qui veulent renverser notre régime démocratique ou qui ont recours à la violence ou à des menaces de violence pour faire fi de nos usages démocratiques et, d'autres part, celles qui cherchent à réformer radicalement nos institutions socio-économiques ou politiques à l'intérieur de notre régime démocratique.

Jusqu'à maintenant, le service de sécurité n'a pas tenu compte de cette distinction. Selon moi, monsieur le Président, certains éléments du projet de loi n'en tiennent pas compte non plus.

Selon le ministre la gravité de la situation exige que l'on adopte ce projet de loi de toute urgence. C'est de la fumisterie. Cette urgence n'existait-elle pas déjà dans les années 70, à l'époque où nous avions de plus en plus la preuve que les services de sécurité enfreignaient la loi? Pourquoi à ce moment-là le gouvernement n'a-t-il pas jugé urgent d'agir? Il a commencé par tout nier en bloc, puis il a tergiversé, pour aboutir en fin compte à nommer une commission royale d'enquête, espérant ainsi enterrer l'affaire. Au cours d'une entrevue qu'il accordait le 24 janvier, le sénateur Pitfield a exhorté le Parlement à adopter le projet de loi C-9 toute affaire cessante, sous prétexte de démontrer aux Canadiens que notre régime parlementaire fonctionne à merveille.

Je vous dirai quant à moi, monsieur le Président, que le Parlement doit au contraire le rejeter pour leur prouver justement qu'il fonctionne. Ce projet de loi accorde en effet au service de sécurité un mandat beaucoup trop général. N'y sont pas incorporés non plus de freins et contrepoids obligeant le service de sécurité à justifier son activité et à en rendre compte comme il se doit au Parlement. Il va permettre au service de sécurité de s'immiscer indûment dans la vie des Canadiens et de saper ainsi les bases de notre démocratie. J'exhorte donc tous les députés à faire front commun avec notre parti pour faire échec à ce projet de loi.

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Je comprends qu'il soit déçu de la loi actuelle. Cependant, lorsqu'il exhorte les députés conservateurs à faire cause commune avec ceux de son parti pour s'opposer systématiquement à l'adoption de ce projet de loi, ne se rend-il pas compte qu'il perpétue en quelque sorte les dispositions de la loi actuelle. Il assure la continuité du service de sécurité actuel.

M. Blackburn: C'est du chantage politique à la Chambre des communes.

M. Kaplan: Le député prétend que c'est du chantage politique, mais c'est en réalité un fait. Notre service de sécurité actuel est pourvu d'un mandat mais il ne fait pas rapport au Parlement et fonctionne sans mandat judiciaire. Il est muni de pouvoirs très étendus dont il ne rend aucun compte au Parlement.

• (1150)

Le gouvernement veut modifier la situation. Le député voudrait que nous fassions davantage, mais il conviendra certes qu'en toute prudence, nous devons présenter ce projet de loi, non pas le bloquer ou le faire échouer, le faire examiner normalement par le Parlement et voir si les députés seront capables d'y apporter des améliorations. J'en doute, mais je veux bien me laisser convaincre. Comment peuvent-ils prétendre vouloir préserver la vie privée et les libertés civiles des Canadiens alors qu'ils veulent bloquer l'adoption de ce projet de loi qui représente une amélioration, un progrès par rapport à la loi actuelle?

M. Manly: Monsieur le Président, on est en droit de se demander très sérieusement s'il s'agit vraiment d'une amélioration. Pour la première fois, on autorise l'ouverture du courrier même s'il ne s'agit pas de trafic des stupéfiants. En outre, on peut consulter les dossiers de l'impôt sur le revenu. A mon avis, le projet de loi ne représente pas une véritable amélioration par rapport au statu quo actuel qui lui est insatisfaisant. Nous voulons un véritable changement ce n'est pas en présentant et en adoptant ce projet de loi que nous y parviendrons. Il ne prévoit aucune protection suffisante ni imputabilité parlementaire. La Chambre manquerait à son devoir en adoptant ce projet de loi tel quel. Nous ne pouvons simplement pas accepter une mesure législative qui ne comporte aucune responsabilité envers le Parlement et qui autorise des changements aussi radicaux.

C'est la première fois depuis 15 ans, monsieur le Président, qu'on tient un débat général sur la question. J'espère que tous les députés de notre parti et du parti conservateur et peut-être certains députés libéraux s'intéresseront à la question et formuleront leurs remarques.

M. Thacker: Monsieur le Président, je n'ai pu me rendre compte si le député dans son discours préconise en principe la dissociation du service de sécurité de la Gendarmerie royale ou s'il estime que dans certaines circonstances avec des freins et

contrepoids satisfaisants ce serait une initiative appropriée pour le Canada. Voudrait-il bien éclaircir ce point?

M. Manly: Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. Tel n'était pas mon argument. Je ne me suis pas prononcé pour ou contre la question. J'ai affirmé que le projet de loi propose l'établissement d'un service sécurité muni de pouvoirs étendus non assujetti au contrôle parlementaire. Voilà pourquoi nous nous opposons à la mesure et nous voulons que la Chambre se penche sur la question.

M. Thacker: Monsieur le Président, je saurais gré au député de me faire connaître son opinion. J'ai dit dans mon discours que certains premiers ministres auraient pu jadis présenter un projet de loi de ce genre et que le principe aurait été accepté parce que les députés faisaient plus confiance au gouvernement. Je crois que la méfiance manifestée actuellement envers le gouvernement au pouvoir est exceptionnelle. Mais un gouvernement à l'avenir doté d'une nouvelle équipe, pourrait dissocier le service de sécurité de la Gendarmerie royale et établir une agence civile moyennant freins et contrepoids satisfaisants. Si un civil était assujetti à des freins et contrepoids satisfaisants, notamment un contrôle parlementaire, le député appuierait-il cette initiative?

M. Manly: Monsieur le Président, nous voudrions voir le projet de loi et le débattre en fonction de ses qualités intrinsèques. Ce projet de loi ne contient pas les freins et contrepoids nécessaires et il confère au service du renseignement de sécurité des pouvoirs qu'aucun service de ce genre ne devrait avoir.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais faire des commentaires et poser une question à mon collègue. Puisque le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a mis la question sur le tapis, je ne peux pas résister à l'envie de dire que nous attendons impatiemment les commentaires de l'éminent porte-parole officiel du parti conservateur sur le dilemme suivant: le service de sécurité devrait-il continuer à s'occuper des opérations de sécurité au Canada ou faudrait-il créer un service de sécurité civil. Je sais que mon collègue le député de Lethbridge-Foothills brûle d'envie de poser cette question à son collègue le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), l'ancien expert du parti conservateur en matière de justice et l'ancien président du comité de la justice et des questions juridiques du comité du caucus conservateur. Je suis certain que ce dernier donnerait volontiers des explications à la Chambre sur cette question importante.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, les observations de l'ancien critique de la justice du Nouveau parti démocratique, qui est actuellement expert de ce parti en matière de consommation m'ont vivement intéressé. De toute évidence, on ne pouvait pas lui faire confiance à ce titre. Pour rendre justice au solliciteur général (M. Kaplan), je tiens à signaler les observations finales du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly).

Une voix: Je pensais que vous étiez chrétien.

M. Friesen: Oui. A la fin de son intervention, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles a signalé que le ministre avait hâte de mettre un terme à ce débat et de renvoyer le projet de loi au comité. J'ai lu le discours du ministre. J'aime critiquer le ministre, mais en toute justice, il n'a pas fait de telle déclaration dans son discours. Il a dit effectivement qu'il fallait débattre le projet de loi et l'adopter, mais il n'a pas parlé de l'adopter rapidement, si je ne m'abuse. Dans ses observations finales, consignées à la page 1275 du hansard, le ministre a dit ceci:

> Nous pouvons donner aux Canadiens l'assurance sans équivoque, inscrite dans la loi, que leurs droits et libertés seront respectés, ou bien nous pouvons laisser nos services de renseignement et de sécurité dans un état d'incertitude prolongé, sans cadre législatif, sans mandat public, sans encadrement judiciaire et sans aucun examen externe et indépendant; bref, sans aucune des garanties qui sont essentielles, à notre avis, pour la sauvegarde des droits et des libertés dont nous jouissons dans notre société.

Je voudrais signaler deux points d'emblée. Le ministre n'a pas dit qu'il était pressé de faire adopter ce projet de loi, même si c'est peut-être le cas. J'imagine aisément qu'il veuille que cette mesure soit renvoyée rapidement au comité. S'il n'a pas dit cela, c'est que son caucus ne l'a peut-être pas entièrement appuyé pour le projet de loi. J'ai sous les yeux une déclaration que le président du comité permanent de la justice et des questions juridiques, le député de Rosemont (M. Lachance), a faite dans le cadre de l'émission de télévision *House on the Hill*, diffusée par le réseau CJOH le 29 janvier:

> Six ou huit mois avant les élections, ce n'est pas un projet qu'on classe parmi les priorités; je suppose que l'on ne gagne pas des élections en votant une mesure semblable. D'une part, c'est une mesure controversée, d'autre part ce n'est pas le genre de mesure qui retient l'attention du grand public. Par conséquent, ni le groupe des députés du Québec ni le reste du caucus libéral n'insiste vraiment auprès de moi pour que cette mesure soit adoptée sans tarder.

Je pense que le ministre doit nous préciser quelle est la position de son groupe parlementaire relativement à cette mesure. Ce dernier l'approuve-t-il? Est-il prêt à collaborer pour que le projet de loi soit renvoyé à un comité? Et à l'étape du comité, peut-on s'attendre à ce qu'il fasse l'unanimité chez les députés libéraux? Se peut-il que le président du comité de la justice exprime le point de vue d'un nombre important de députés libéraux quand il affirme que ce projet de loi n'est pas urgent? Dans ce cas, j'espère qu'il règne assez de liberté au sein du caucus pour que ses membres puissent dire carrément ce qu'ils en pensent.

J'espère que nous ne revivrons pas l'expérience que nous avons connue au moment de l'étude du projet de loi concernant les revues *Time* et *Reader's Digest*, alors que l'ancien député de Vancouver-Kinsgway, M^me^ Simma Holt, en dépit de ses loyaux services, n'avait pas été admise au comité. Vous-même, monsieur le Président, vous faisiez partie depuis deux ans du comité du secrétaire d'État et pourtant, vous en aviez été écarté parce que le gouvernement connaissait votre opposition au projet de loi.

● (1200)

Quand le comité entreprendra l'étude du projet de loi, j'espère que le gouvernement n'interviendra pas dans la composition du comité de la justice, si bien que les députés ministériels membres du comité pourront s'exprimer en toute liberté.

Le passage que je viens de lire, exprimant le point de vue du ministre, m'inquiète aussi. S'il est vrai que le débat entourant cette question dure depuis 15 ans, je me demande bien pourquoi. Si, comme le souligne le solliciteur général, nous pouvons laisser notre système de sécurité dans un état prolongé d'incertitude, sans cadre législatif, sans mandat officiel, sans rôle approuvé par les tribunaux ni examen indépendant ou externe—en somme, aucune des garanties que nous jugeons importantes pour les droits et les libertés dont nous jouissons—dans ce cas, pourquoi en est-il ainsi depuis 15 ans? Si le gouverne-

ment se préoccupe des droits civils et des droits de la personne, pourquoi a-t-il attendu 15 ans avant de coiffer de l'autorité législative les activités d'un service de sécurité, qu'il s'agisse d'un service spécialisé de la GRC ou d'un service distinct? Le service de sécurité lui-même reste étranger à cette question: Pourquoi avons-nous attendu 15 ans avant de protéger les droits des citoyens canadiens? Pourquoi a-t-on incendié des granges? Pourquoi des locaux de partis politiques ont-ils été saccagés? Pourquoi les Canadiens ont-ils été à la merci de telles activités? Ce sont des questions auxquelles le solliciteur général doit répondre. Le gouvernement doit rendre des comptes.

Comme l'a dit le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), si une mesure semblable avait été proposée telle quelle par un gouvernement précédent, le gouvernement Saint-Laurent, le gouvernement Diefenbaker ou le gouvernement Pearson, elle aurait probablement suscité peu de protestations parce que le public faisait confiance à ces gouvernements et à leurs initiatives.

Le problème qui se pose aujourd'hui est une question de confiance à l'endroit du gouvernement. Ce n'est pas uniquement une question d'incompétence qui nous préoccupe, bien que les cas d'incompétence soient flagrants dans la présente administration. Ce qui préoccupe vraiment le public canadien c'est que le gouvernement semble se complaire dans le pouvoir. Il lui plaît tellement qu'il ne fait preuve d'aucune discipline, retenue ou modération dans l'exercice de ce pouvoir.

Je pense que les exemples sont très nombreux et très patents. D'abord, il y a le projet de loi C-157, qui a précédé le C-9. Pourquoi le C-157 proposait-il des pouvoirs? Pourquoi les rôles du service de sécurité étaient-ils si mal définis et pourquoi les définitions elles-mêmes étaient-elles si vagues? La raison est, je suppose, que le gouvernement se complaît énormément à exercer le plus de pouvoir possible. C'est ce qui a fait naître une telle méfiance à l'endroit du gouvernement.

La deuxième raison est que le débat se déroule trop souvent à l'extérieur de la Chambre. L'étude du projet de loi sur le tarif du Nid-de-Corbeau remonte à deux ans à peine. Le projet avait été annoncé et discuté dans les principales villes du Canada avant d'être soumis à la Chambre. Le projet a été soumis aux parlementaires deux jours seulement avant le débat prévu. C'est une attitude typique du gouvernement.

Je devrais féliciter le ministre pour avoir déposé le projet de loi C-157. Il a été diffusé, ce qui nous a permis de le débattre à l'extérieur de la Chambre; par ailleurs, le public a pu prendre connaissance des intentions du gouvernement. C'est à la suite de cet examen public qu'il a finalement fallu renvoyer le bill au comité du Sénat pour qu'il l'étudie et fasse des recommandations. Les membres du comité ont carrément rejeté le bill et l'ont taillé en pièces, ce qui a entraîné la présentation d'une nouvelle version.

Le gouvernement n'inspire pas confiance parce qu'il est assoiffé de pouvoir; il aime le pouvoir et il en abuse sans aucune retenue.

Pour mon dernier exemple, je reviens à un thème qui me tient à cœur, et je le dis avec ironie. Il s'agit de l'ordonnance des mesures d'urgence 1981-1305. Ce décret du conseil se divise en deux parties, les pouvoirs en temps de paix et en temps de guerre, mais il renferme une disposition qui confère à la Couronne un pouvoir discrétionnaire absolu.

Les mesures en temps de paix sont régies en grande partie par les ententes fédérales-provinciales. Dans ces conditions, pourquoi donc est-il nécessaire d'accorder à la Couronne un pouvoir discrétionnaire que le premier ministre peut utiliser à sa guise? Puisque les ententes fédérales-provinciales régissent presque toutes les situations pouvant nécessiter des mesures d'urgences en temps de paix, pourquoi y ajouter une prérogative de la Couronne? Encore une fois, la seule conclusion possible est que le gouvernement prend un malin plaisir à posséder les pouvoirs les plus étendus possibles, pour le cas où il aurait l'occasion de s'en servir.

Mais le plus troublant concerne les dispositions prévues en temps de guerre. Je tiens à être précis, et je renvoie donc à la Partie II de ce décret sur les mesures d'urgence. Dans la liste des pouvoirs conférés au solliciteur général du Canada, on trouve les articles 6 et 7. L'article 6 est le pouvoir de «créer, administrer et exploiter des camps d'internement de civils». L'article 7 vise à «faciliter la réduction sélective et le transfèrement de la population carcérale afin d'établir des camps d'internement de civils».

Je vous le demande, monsieur le Président, où est la logique? Le ministre a dit à la Chambre vendredi dernier qu'il fallait légiférer de façon à réglementer étroitement les activités des fonctionnaires. Pourtant, il existe une disposition qui lui permet de libérer des prisonniers incarcérés dans les pénitenciers, d'élargir des criminels reconnus coupables d'avoir enfreint le Code criminel, pour les remplacer par des citoyens qui n'ont nullement enfreint la loi. Comment peut-on justifier que le gouvernement ait le pouvoir de libérer des criminels notoires pour faire de la place pour des citoyens qui n'ont commis aucun crime? La seule conclusion possible, c'est que le gouvernement se complaît à posséder de vastes pouvoirs.

Si le gouvernement actuel suscite une telle méfiance, c'est parce que son dossier n'est pas reluisant. L'incompétence et l'incurie suffiraient bien assez pour inciter les Canadiens à se débarrasser du gouvernement actuel, mais la principale raison, c'est la méfiance.

Pour revenir à la question de l'adoption rapide des mesures législatives, je me rappelle qu'il y a plus d'un an, le solliciteur général nous avait demandé d'adopter rapidement les mesures sur la surveillance obligatoire des détenus. Il voulait que le débat soit limité à un seul jour parce que la Chambre était trop occupée à discuter des mesures économiques. Le bill en question a été envoyé au Sénat qui l'a complètement démoli. Quand le gouvernement veut faire adopter à la vapeur des mesures qui sont rejetées par le Sénat, après un examen approfondi, pourquoi accepterait-on d'expédier rapidement une mesure quelconque? Que dire de ce que le gouvernement fait au ministère du Revenu où il s'en donne à cœur joie. Ses agissements, depuis qu'il est au pouvoir, prêtent à suspicion et il faut donc passer à la loupe tous les projets de loi qu'il dépose.

• (1210)

Certaines dispositions du projet de loi sont sujettes à caution. Il y a notamment l'article 14(2) du C-157 qui dit que le service de sécurité ne se limitera pas seulement à se tenir au courant de la conjoncture politique, sociale et économique du Canada. Le comité du Sénat a bel et bien dit que pareille disposition assurerait la part aux abus et qu'elle ne serait pas respectée. Voici le texte de l'article 12(2) du projet de loi dans sa version actuelle:

La présente loi n'a pas pour effet d'empêcher le Service de se tenir au courant, à l'aide de sources publiques d'information, de la conjoncture politique, économique et sociale du Canada et des événements qui peuvent influer sur celle-ci.

C'est la même disposition dans sa version originale, monsieur le Président. Le Sénat voulait s'en débarrasser, mais le ministre y tient. Monsieur le Président, je voudrais savoir si le Service de sécurité, lorsqu'il va consulter les sources publiques d'information, lira tout ce qu'il pourra trouver sur nos concitoyens dans les journaux? A quel genre de service de découpage va-t-il faire appel? Sur qui va-t-on conserver un dossier? S'agirait-il des mêmes pouvoirs élargis prévus à l'origine, des pouvoirs non pas plus restreints, mais plus vastes? Pour que le public se sente en sécurité, il ne faut pas que le service de sécurité dispose de pouvoirs plus vastes, mais plus restrictifs.

Je passe maintenant à l'article 14 du projet de loi actuel dont voici le texte:

Le Service peut fournir des conseils à un ministre sur les questions de sécurité du Canada en rapport avec l'exercice par ce ministre des pouvoirs et fonctions qui lui sont conférés en vertu de la Loi sur la citoyenneté ou la Loi sur l'immigration de 1976.

Pourquoi un service de sécurité devrait-il faire rapport à un ministre ou le conseiller? Je croyais que seul le solliciteur général était concerné. Le service de sécurité va-t-il maintenant renseigner le ministre de l'Emploi et de l'Immigration? Ou le ministre du Revenu peut-être? Je croyais que seul le solliciteur général devait rendre compte de ses activités? Que se passe-t-il, monsieur le Président?

Certaines dispositions me préoccupent aussi. Voyons par exemple l'article 21. La question est fort simple. On semble vouloir dire que le solliciteur général serait l'autorité suprême en ce qui concerne la délivrance des mandats de perquisition. Depuis les quatre années qu'il occupe ce poste, combien de fois en a-t-il refusé? En a-t-il refusé parmi les centaines qu'il a autorisées depuis tout ce temps? Combien alors?

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, je vous prie. Je rappelle aux députés qu'ils ne doivent pas passer devant le député qui parle car il empêche la présidence de le voir.

M. Friesen: Je n'y ai pas fait tellement attention, monsieur le Président. Comme le député de Burnaby (M. Robinson) prend la Chambre des communes pour un amphithéâtre syndical, cela ne m'a pas frappé.

Des voix: Oh, oh!

M. Friesen: J'ai voulu terminer sur trois dispositions qui sont mentionnées dans un article écrit il y a dix ans. Il était intitulé «Articulation entre les services secrets et le gouvernement, dans un État moderne». Il a été rédigé par un Britannique, et eux s'y connaissent en services secrets, ils ont commis suffisamment de boulettes pour savoir de quoi il retourne. L'auteur tire huit conclusions évidentes. Je ne vais présenter que les trois premières, et j'en resterai là. Je sais que vous vous impatientez, monsieur le Président. Voici ce qu'il dit tout d'abord:

. . . le front opérationnel des opérations secrètes doit être aussi étroit que possible.

Ce qui m'inquiète dans le projet de loi, c'est qu'il est aussi large que possible. Deuxième conclusion:

. . . les impératifs et les priorités du renseignement, tant secret que révélé, doivent être définis au niveau national et politique, jamais au niveau départemental-ministériel.

C'est ce niveau qui m'inquiète. Il ne répond pas à cette exigence. La troisième conclusion porte:

. . . maintenir la séparation entre la compilation et la collecte des renseignements; et veiller à ce que, pour les questions majeures, la compilation ultime s'effectue au niveau national.

Il est essentiel de maintenir la séparation entre la collecte et la compilation. Donc, j'estime qu'il faut examiner de très près ce projet de loi.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) au sujet des pouvoirs dont il a parlé, des pouvoirs étendus prévus au projet de loi C-157. Considérant la sévérité avec laquelle il a critiqué les dispositions du projet de loi C-157—il a dit lui-même que, dans un discours qu'il avait fait à Toronto, il avait critiqué certaines dispositions du projet de loi C-157—peut-être pourrait-il nous dire comment il se fait que le chef et le porte-parole officiel de son parti ont refusé de se prononcer dans un sens ou dans l'autre sur ce projet de loi, pendant tout le temps qu'il a été déposé à la Chambre?

M. Friesen: Monsieur le Président, je ne suis peut-être qu'un vieux prof' d'anglais mais je ne tiendrais pas le raisonnement de clinicien que tient le savant avocat de Burnaby, qui ne brille pas par le sens des distinctions. Quand j'ai dit vendredi dernier que j'avais pris la parole à Toronto, j'ai parlé du projet de loi C-157 et pas du texte actuel. J'aimerais que le député saisisse bien cette nuance.

Quant à notre porte-parole pour ce projet de loi et à notre chef, je leur laisserai le soin de s'expliquer eux-mêmes.

M. Kaplan: Monsieur le Président, avant de poser ma question, je voudrais remercier le député d'avoir si bien exposé la position que j'ai adoptée dans mon discours, mon désir de voir adopter, le projet de loi sans pour autant demander au Parlement d'agir avec précipitation ou de ne pas y mettre le soin qu'appelle un sujet aussi important.

Dans ces conditions, est-ce que son parti et le NPD seraient disposés à envisager et à accepter, vu l'importance du sujet et le délai réaliste que nous laissent les derniers mois de cette législature, de renvoyer le projet de loi non pas au comité de la justice, comme le prévoit la motion dont j'ai saisi la Chambre, mais à un comité spécial, un comité de dix membres par exemple qui ne serait pas arrêté par le travail normal du comité de la justice—ses prévisions budgétaires, par le projet de loi du divorce par les projets de loi modifiant le Code criminel, qui sont très importants et qui risquent d'être renvoyés au comité de la justice. Est-ce que le Parti conservateur et le NPD ne voient pas d'avantages à renvoyer cette question à un comité spécial?

Service du renseignement de sécurité

M. Friesen: Pour commencer, comme je n'ai pas d'assurance tous risques je ne parlerai pas au nom du NPD et je ne vous dirai pas non plus ce qu'il va faire. Je tiens à signaler au ministre—et notre porte-parole fera connaître notre position officielle à ce sujet—que les débats de la Chambre revêtent beaucoup d'importance pour les citoyens, étant donné qu'ils peuvent les voir à la télévision nationale. Par conséquent, il est primordial que nous examinions cette question librement et en profondeur. J'estime très important que le maximum de Canadiens puissent entendre et suivre quotidiennement nos débats et c'est un privilège dont ils doivent pouvoir profiter. Je sais que la réaction du public n'est pas toujours immédiate. Nous devons lui donner la chance de suivre le débat sans chercher à faire de l'obstruction systématique ou à court-circuiter nos adversaires. Pour ce qui est de renvoyer le projet de loi au comité, je laisserai notre porte-parole en parler.

• (1220)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'ai entendu ce qu'a dit le Solliciteur général (M. Kaplan) quant à la façon d'étudier ce projet de loi. Il n'ignore pas que nous avons discuté dans les grandes lignes des diverses options qui s'offrent à nous. J'ai dit vendredi et je répète aujourd'hui, que normalement, nos leaders parlementaires devraient étudier la question afin d'établir quel est le comité qui doit étudier cette mesure. Le Solliciteur général a effectivement mis le doigt sur l'un des problèmes que nous pose ce projet de loi. Je ne veux pas m'étendre de nouveau là-dessus. J'ai soulevé la question vendredi dernier afin que les Canadiens puissent comprendre exactement où nous en étions. C'est la première fois que nous avons eu l'occasion d'examiner cette question extrêmement importante à la Chambre des communes. En conséquence, je suis enclin à dire qu'il nous faut un débat juste et raisonnable.

J'ai dit aussi vendredi qu'il fallait soumettre cette mesure à un examen équitable et attentif. Il faudrait pouvoir l'étudier article par article et le public doit pouvoir dire ce qu'il pense de la nouvelle version proposée. Le solliciteur général n'ignore pas que, comme le député de Burnaby (M. Robinson) la mentionné, le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) était le critique du solliciteur général lorsqu'a été présenté le projet de loi C-157. Il a exprimé de façon claire et sans équivoque la position de mon parti à cet égard. Cette mesure constituait une atteinte grave et manifeste aux libertés civiles des Canadiens.

Depuis que j'assume mes importantes responsabilités de critique du solliciteur général, je n'ai nullement hésité à exprimer nos inquiétudes au sujet du nouveau projet de loi. Bien sûr, le député de Burnaby doit maintenant passer davantage de temps en Colombie-Britannique et cela pour d'excellentes raisons étant donné que les prochaines élections sont pour bientôt. S'il était ici, il ne se ferait aucune illusion quant à la position de mon parti.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Le député sait qu'on ne doit pas faire allusion à la présence ou à l'absence d'un député. Ses propos ne se rapportent pas directement au sujet et je lui demande donc de conclure, car il parle depuis assez longtemps.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je ne voulais faire aucune réflexion désobligeante. Comme le député de Burnaby ignorait de quoi il parlait au sujet de la position de mon parti, j'ai seulement supposé qu'il n'était pas là. Je me suis peut-être trompé. Peut-être qu'il était présent, mais qu'il n'a pas prêté attention à la position que mon chef et moi-même avons prise au sujet de cette mesure.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je me réjouis d'entendre le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) nous demander de passer en revue les déclarations faites à la Chambre au sujet du projet de loi C-157. Je le mets au défi de citer une seule occasion où son prédécesseur, le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence), maintenant critique de la justice pour le parti conservateur, a émis des critiques à la Chambre au sujet du projet de loi C-157.

Je conseille également au député de rechercher soigneusement toute observation que son chef aurait pu faire au sujet de cette mesure. Encore une fois, je le mets au défi de profiter de cette période de dix minutes pour nous dire quand son chef ou le député de Durham-Northumberland, le porte-parole officiel de son parti, a déjà parlé du projet de loi C-157.

Le député de Saskatoon-Ouest a raison. La position de son parti a été claire et sans équivoque. Il ne fait aucun doute qu'il est resté muet au sujet de ce projet de loi, comme on peut le voir en relisant le hansard.

Je voudrais poser une question au député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen).

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Je regrette, mais ce défi ne pourra pas être relevé, car la période des questions et réponses est terminée.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, de toute évidence le gouvernement, à l'exception du solliciteur général (M. Kaplan) et de son secrétaire parlementaire (M. Tardif) ne tient pas à participer à ce débat. Les ministériels sont sans doute perdus dans la brume, qu'ils soient dehors ou à la Chambre. Quoi qu'il en soit, étant donné le sérieux de la question, je m'étonne que le gouvernement ait réussi à museler ses députés.

Mais avant qu'on me juge trop critique à l'endroit du projet de loi, je voudrais faire un compliment et un seul. C'est à propos de la table analytique qui se trouve à la fin. Les députés savent combien j'ai insisté pour que le Règlement de la Chambre s'accompagne d'une table des matières. Je suis ravi de constater que la pratique commence à s'étendre aux projets de loi, surtout les plus compliqués, comme celui-ci. A défaut d'une table des matières, qui seraient aussi très utile, nous avons du moins une table analytique dans le projet de loi C-9.

Le projet de loi C-19, notamment, réunit en une table des matières les modifications au Code criminel. C'est ainsi qu'on l'appelle, bien qu'elle soit donnée dans l'ordre alphabétique, alors que pour le projet de loi à l'étude on a suivi l'ordre des articles, du début à la fin. Il s'agit d'une «table analytique», selon le document. C'est un progrès heureux méritant d'être mentionné en ce qui concerne la rédaction de projets de loi difficiles. Je remercie le gouvernement de cette initiative. J'en félicite les fonctionnaires du gouvernement qui sont à la tribune. Qu'ils en soient les initiateurs ou qu'on leur ait demandé ce service, l'idée est bonne et doit être poursuivie.

Ayant jeté ces quelques fleurs en ce printemps où les jonquilles tardent encore à percer, j'en viens maintenant au projet de loi en question ainsi qu'à divers autres que le solliciteur général et le ministre de la Justice (M. MacGuigan) nous ont présentés. Trois d'entre eux ont franchi l'étape de la première lecture. En temps opportun, ils seront vraisemblablement renvoyés au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Le projet de loi C-9, qui fait partie de ce groupe, est la version améliorée et légèrement édulcorée du projet de loi C-157 présenté au cours de la session précédente. Il y a en outre le projet de loi C-10, sur le divorce, et une troisième mesure qui renferme 600 pages de modifications exhaustives au Code criminel allant de la pornographie au régime des jurys. Ces trois mesures nous ont été présentées en l'espace d'une dizaine de jours tout au plus.

Le comité permanent de la justice et des questions juridiques devra les examiner, mais je ne sais pas comment il s'y prendra. De deux choses l'une. Il se peut que le gouvernement, après avoir retardé pendant 15 ans la présentation du projet de loi C-9, ait agi délibérément afin de montrer qu'il s'intéresse effectivement à certains domaines et qu'il est disposé à intervenir, maintenant que les élections sont imminentes. Les ministériels pourront se vanter d'avoir proposé ces mesures et accuser l'opposition de les avoir bloquées, se moquant pas mal du fait qu'une instance composée de personnes responsables ne saurait adopter trois projets de loi de cette importance et de cette envergure dans le peu de temps qu'il reste avant la dissolution des Chambres. Il peut s'agir de trois mois, peut-être de neuf. Mais même en l'espace de neuf mois, on aurait peine à accorder au projet de loi sur le divorce et à la mesure tendant à modifier le Code criminel toute l'attention qu'ils méritent.

• (1230)

C'est pourquoi je doute de la sincérité du gouvernement qui choisit ce moment pour intervenir alors qu'il aurait pu le faire bien avant. Je n'en veux pas du tout aux fonctionnaires qui ont rédigé le projet de loi. Mais ils ne sont pas maîtres du calendrier des travaux. Cette décision est d'ordre politique. Mais je conteste qu'une telle décision soit à l'origine de la présentation de ces trois mesures si près des élections.

Voilà pour ma première critique; j'en ai beaucoup d'autres. Malheureusement, je n'ai pu entendre vendredi dernier toutes les interventions. Je n'avais pas le texte du hansard, à mon départ, et je n'ai donc pas pu étudier chacune des observations.

Dans ce projet de loi, il y a une phraséologie un peu inhabituelle qui n'est pas sans me déranger. J'ai comparé le texte du projet de loi C-9 avec l'ancien C-157, et relevé notamment les omissions. Dans le projet de loi C-157 on admettait que le Canada avait des amis. On pouvait y lire: «l'espionnage et le sabotage contre le Canada ou un État allié ou associé avec lui». Cette expression «État allié ou associé avec lui» a été supprimée. Cela veut-il dire que si nous venions à découvrir au Canada un complot quelconque, ou de l'espionnage, contre l'un de nos alliés ou associés, nous ne nous y intéresserions pas? Pourquoi a-t-on supprimé ce membre de phrase?

Je crois savoir que le Sénat a considéré cet aspect et déclaré que l'on pouvait facilement s'en dispenser. On l'a donc supprimé à deux endroits dans la définition des «menaces envers la sécurité du Canada», à l'alinéa *a*), et si je me souviens bien à l'alinéa *b*). Je m'inquiète que l'on néglige nos alliés au point de refuser au Service canadien du renseignement de sécurité le pouvoir d'enquêter sur les cas d'espionnage ou de sabotage touchant l'un de nos alliés ou associés. En les laissant de côté, nous nous isolons peut-être un peu trop.

Le Canada est un pays qui a particulièrement besoin d'amis, d'alliés et d'associés. Pourtant, nous avons l'air de dire: «Qu'ils aillent au diable, s'ils ont des ennuis tant pis; nous allons nous occuper de nos propres affaires avec notre Service canadien du renseignement de sécurité sans nous faire de soucis pour les amis et associés». Voilà l'un des inconvénients de cette suppression.

Mon expérience prouve que dans ce domaine, comme dans de nombreux autres, l'échange d'information marche dans les deux sens. Si vous n'avez rien à donner ou si vous refusez de donner, vous ne recevrez rien. C'est l'une des raisons pour lesquelles je déplore la suppression, dans la nouvelle version, de cette expression qui figurait dans le projet de loi original. On estimait au Sénat que l'expression «préjudiciable à ses intérêts» était suffisamment vaste pour tout englober. Pourtant, je ne vois aucun inconvénient à laisser la mention des alliés et associés. Nous devrions indiquer clairement que cette possibilité demeure.

Il y a un autre aspect qui n'a pas non plus été éclairci. C'est à l'alinéa *b*) de cette même définition, qui traite des «activités qui touchent le Canada ou s'y déroulent». L'anglais oppose nettement «relating to» (qui touchent) à «within» (s'y); par conséquent, s'il y avait, n'importe où au monde, des activités touchant le Canada le Service canadien du renseignement de sécurité aurait le pouvoir d'enquêter et de soumettre un rapport.

Est-ce vraiment là l'intention du gouvernement, le contre-espionnage à l'étranger? Avons-nous l'intention d'envoyer des espions à l'étranger pour voir quelles activités peuvent «toucher le Canada»? Généralement, on a admis que ce projet de loi était plutôt «intérieur», mais cet alinéa, qui doit encore être défini, laisse entendre qu'il pourrait y avoir des conséquences plus vastes en ce qui concerne le personnel canadien et les pratiques d'investigation. Si l'on veut mentionner par là l'échange de renseignements touchant le Canada, même s'ils ont lieu ailleurs au monde, ce que j'ai dit précédemment au sujet de l'omission est encore plus valable.

Nous n'allons certainement pas obtenir, de nos alliés ou amis, des renseignements sur les activités touchant le Canada si nous ne sommes pas prêts à partager avec eux des renseignements relatifs à toute activité qui les touche et qui se produit au Canada. C'est tout simplement logique. L'échange de renseignements marche dans les deux sens. Par conséquent je suis un peu inquiet. J'ai vérifié la version française de la même définition et on peut dire qu'elle est équivalente. Elle se lit ainsi: *c*) les activités qui touchent le Canada ou s'y déroulent et visent à favoriser l'usage de la violence dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada ou dans un État étranger. Le texte dit: «un État étranger», et cela ne signifie pas nécessairement un État ami, «atteindre un objectif politique au Canada ou dans un État étranger».

• (1240)

Ainsi, nous pourrions avoir un groupe de Cubains qui comploteraient, au Canada, pour changer le régime de Cuba. Est-ce que leur activité pourrait légitimement faire l'objet d'une enquête par le Service canadien du renseignement de sécurité? Le projet de loi C-157 était plutôt mal rédigé, monsieur le Président, mais celui-ci comporte également de nombreuses imprécisions, en dépit des fleurs que j'ai envoyées un peu plus tôt. Cela m'inquiète.

Un autre chose qui m'inquiète beaucoup c'est le parrain, si vous voulez, de ce projet de loi. Il me semble, si je reviens quelque 15 ans en arrière, que pratiquement, le gouvernement salit tout ce qu'il touche. On pourrait citer un grand nombre de choses, mais je pense particulièrement au ministère des Affaires extérieures où j'étais autrefois agent du service extérieur, que le gouvernement a réussi, d'une façon ou d'une autre, à dégarder et à souiller. J'ignore si c'était délibéré, mais c'est un fait. Les changements les plus récents effectués ont conduit à une confusion totale au sein du ministère lui-même et dans les autres ministères du gouvernement. Par exemple, j'ai entendu que lorsque le secteur industriel canadien se procure des pièces, des brevets ou des techniques de l'étranger, le ministère de l'Industrie et du Commerce doit envoyer ses employés sur place pour les y découvrir.

A toutes fins pratiques, c'était le ministère des Affaires extérieures qui avait le dernier mot, par l'exploitation de ses ambassades à l'étranger, en ce qui concerne la perspective que nous avons au Canada de la scène internationale, les moyens que nous prenons pour faire connaître notre point de vue sur les autres pays, le recrutement de nos partenaires commerciaux ou encore la prospection de nouveaux marchés à l'étranger. Et nous voici à présent devant un autre exemple de la façon dont le gouvernement dénature, macule, ou déforme pratiquement tout ce qui lui tombe sous la main. J'en suis très inquiet.

Il y a tout lieu de se méfier d'une mesure de la sorte, monsieur le Président, qui traite d'une telle activité, soit la sécurité et l'espionnage, du fait même que le gouvernement la parraine, car ce dernier ne nous inspire pas confiance. Mais je ne fais que répéter ce qui a déjà été dit, et il est grand temps, je le crains, que le gouvernement se rende compte que, dans pratiquement tous les domaines, on ne lui fait pas confiance. Le ministère du Revenu national se démène encore pour essayer de rétablir son intégrité aux yeux de la population, si jamais il y a réussit. Il ne faut pas en imputer la faute aux fonctionnaires, mais plutôt aux ministres qui ont cette vision retorse de la façon dont ils devraient s'occuper de leurs portefeuilles respectifs.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations et poser une question au député. L'une des dispositions de ce projet de loi à avoir soulevé un énorme tollé et que l'on retrouve dans l'article 16, alors que dans la mesure précédente, elle figurait à l'article 18, je crois, permettrait au nouveau service d'entreprendre des activités qui n'ont strictement rien à voir avec la sécurité nationale. En fait, pour la première fois de notre histoire, ce service aurait un rôle à jouer dans la conduite des affaires internationales et étrangères du Canada. Je me permets de signaler au député l'article 16 qui se lit comme suit:

> . . . le Service peut, dans les domaines de la défense et de la conduite des affaires internationales du Canada, prêter son assistance au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou au ministre de la Défense nationale, dans les limites du Canada, à la collecte d'informations ou de renseignements sur les moyens, les intentions ou les activités:
>
> *a*) d'un État étranger ou d'un groupe d'États étrangers,
>
> *b*) d'une personne qui n'est: . . .

Ni un citoyen canadien, ni un immigrant reçu dans les faits. Comme peuvent le déduire les députés, en vertu de cette disposition, le service se voit accorder le pouvoir de recourir à toutes les techniques d'ingérence prévues dans le projet de loi contre des personnes qui ne menacent en rien la sécurité de l'État canadien. Il pourrait même servir de source de renseignement au gouvernement du jour pour la conduite de ses affaires étrangères.

Etant donnée la grande envergure des pouvoirs proposés dans cette mesure, par exemple le pouvoir d'ouvrir le courrier des particuliers, d'examiner les archives gouvernementales, notamment les déclarations de revenu, les dossiers d'allocations familiales et, d'assurance-chômage, et tout autre dossier en la possession du gouvernement, le pouvoir de perquisitionner dans n'importe quel lieu et d'examiner les dossiers confidentiels . . .

M. Kaplan: Les agents sont déjà autorisés à le faire.

M. Robinson (Burnaby): . . . et notamment les dossiers médicaux et d'autres—d'après le solliciteur général du Canada, les agents peuvent déjà entrer là où ils veulent—

M. Kaplan: A la condition d'avoir un mandat.

M. Robinson (Burnaby): —que ce soit dans le bureau d'un médecin, d'un député, d'un avocat, d'un journaliste, ainsi de suite.

M. Kaplan: Le député sait pertinemment que l'actuelle loi autorise déjà nos agents à faire tout cela.

M. Robinson (Burnaby): On aurait pu espérer que le solliciteur général avait fait savoir sans ambiguïté au Service que de telles activités sont anormales. J'apprécierais beaucoup que le solliciteur général intervienne dans ce sens.

Comme les fonctions du Service sont censées être liées à la sécurité nationale, que pense le député d'Esquimalt-Saanich de cette très importante extension des pouvoirs du nouveau service de sécurité, qui pourrait ainsi, à l'aide de techniques d'intrusion, obtenir des renseignements pour la conduite des affaires internationales au Canada?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, je suis heureux qu'on me pose cette question, car je n'avais pas réussi à faire état de toutes les critiques que m'inspire ce projet de loi. Le député a critiqué le projet de loi sous certains aspects importants. Si, comme il l'affirme, le projet de loi permet au gouvernement, et notamment aux deux ministres mentionnés, d'obtenir des renseignements au Canada, ces dispositions ont sûrement une trop grande portée. Je me demande pourquoi les rédacteurs du projet de loi ont décidé d'exclure les citoyens canadiens qui pourraient être mêlés à certaines de ces activités. Malheureusement, nous avons déjà connu des cas de citoyens canadiens qui avaient participé à certaines des activités susceptibles d'intéresser le service de sécurité. S'il m'en restait le temps, j'aurais pu approfondir cette question de l'exclusion des citoyens canadiens. Je ne pense vraiment pas que cette exclusion soit appropriée.

• (1250)

M. Hnatyshyn: Nous apprécions les commentaires du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) qui s'intéresse beaucoup à ce projet de loi. Je constate que le solliciteur général (M. Kaplan) a écouté attentivement les observations de mon collègue. Compte tenu des questions que ce dernier s'est fait poser par le député de Burnaby (M. Robinson), je serais curieux que celui-ci arrive à nous rappeler une seule occasion où le chef de son parti aurait pris position sur ce projet de loi dans cette enceinte. Il me semble qu'il a observé un silence total sur cette question. Quand le chef de son parti prend la parole, le député de Burnaby sait d'ailleurs que c'est habituellement pour s'opposer à la position qu'il a adoptée. Cela a été le cas quand son chef a rejeté catégoriquement sa position au sujet du projet de loi sur la prostitution. Dans le cas du projet de loi sur le divorce, le député de Burnaby a là encore été contredit par son chef.

Pour ce qui est de notre parti, comme c'est la première fois que le sujet est abordé à la Chambre des communes, je dois dire que j'ai posé des questions au solliciteur général en ma qualité de porte-parole de mon parti pour les questions concernant son ministère, après le dépôt du rapport du Sénat, pour savoir quand nous pouvions espérer voir déposer ce projet de loi. A l'époque, le solliciteur général a déclaré qu'il allait faire étudier le rapport par des spécialistes. Au comité de la justice et des affaires juridiques, j'ai essayé de savoir quelle était la position du solliciteur général envers le rapport du comité du Sénat, et je répète que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'étudier la question à la Chambre des communes.

Je ne vais pas insister là-dessus, monsieur le Président, mais je voudrais quand même souligner, en commentant les remarques de mon collègue qui étaient très intéressantes, que nous prenons très au sérieux nos responsabilités en ce qui a trait à ce projet de loi. Nous voulons l'étudier en profondeur. Le solliciteur général et le gouvernement devront montrer qu'ils sont disposés à revoir certains pouvoirs qu'on se propose d'accorder à cet organisme. Nous voulons être sûr que cet organisme devra toujours rendre des comptes, que ses pouvoirs feront l'objet de contrôles et seront clairement et précisément définis, et enfin que l'organisme sera vraiment en mesure d'assumer ses responsabilités. Comme je l'ai dit vendredi, le principe fondamental qui régit notre pays et qui nous concerne tous, c'est que le gouvernement doit se conformer à la loi, et cette obligation vaut pour tout organisme du gouvernement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au dernier député qui est intervenu dans le débat. J'ai certaines réserves à propos des procédures d'appel et de révision qui donneraient à des personnes faisant l'objet d'une enquête la possibilité de défendre leur réputation. Le député pourrait-il nous donner son avis sur cet aspect du projet de loi?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, j'avais préparé des notes là-dessus, mais je n'ai malheureusement pas eu le temps de m'en servir. Il s'agit d'une lacune du projet de loi. Je n'ai pas réussi à trouver de quels moyens dispose une personne pour rétablir sa réputation si elle a fait injustement l'objet d'écoutes électroniques, parce qu'on la soupçonnait d'être un espion ou de se livrer à des actes de sabotage, et si le public en prend connaissance. C'est un des points que nous devrons examiner avec attention pour faire en sorte qu'une personne qui est absolument innocente ait bien la possibilité de rétablir sa réputation et que le ministre responsable de l'organisme qui a permis que se produise le délit, la diffamation, en soit tenu responsable à la Chambre.

La réputation des citoyens canadiens est importante pour le pays. Nous ne devons pas permettre à cet organisme de ternir la réputation des citoyens et, lorsque cela se fait par erreur, les citoyens en question devraient disposer de certains moyens pour défendre leur réputation. Le ministre devrait être tenu responsable, personnellement, devant la Chambre, d'avoir permis que cela se produise.

Le président suppléant (M. Herbert): La période consacrée aux questions et aux réponses est terminée.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, nous examinons aujourd'hui l'un des projets de loi les plus importants dont le Parlement ait été saisi. Il a mis longtemps à voir le jour. Il remonte à l'époque de la Commission Mackenzie de 1969, de la Commission McDonald de 1981 et du très regrettable projet de loi C-157, qui a donné le frisson à tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. On nous demande aujourd'hui d'examiner le projet de loi C-9.

Je considère cette mesure sous un angle particulier, monsieur le Président. A mes yeux, ce que chaque Canadien possède de plus cher, ce sont ses libertés fondamentales. Celles-ci passent avant la richesse personnelle, les biens matériels ou la position sociale. Les libertés fondamentales ont évolué au cours des siècles, elles ont vu le jour avec la Grande Charte et ont été consacrées par notre tradition parlementaire. Le geste le plus important que chacun d'entre nous puisse faire à la Chambre, c'est de s'assurer que nous faisons tout notre possible pour protéger ces droits et libertés et de ne rien faire qui risque de les restreindre de quelque façon. Nous ne devons pas quitter la Chambre après avoir accepté que l'on empiète sur les droits et libertés des Canadiens. A mes yeux, c'est l'objectif qu'atteindra la mesure à l'étude.

Article 21 du Règlement

Quand le solliciteur général (M. Kaplan) est intervenu vendredi dernier, il a déclaré: «Une chose est certaine aujourd'hui, nous avons besoin d'un service de renseignements efficace.» Personne n'en disconviendra, je pense, monsieur le Président. Ce qui est en cause, en réalité, ce sont le cadre et le fonctionnement de ce service de renseignement. Il a un rôle à jouer: il devra lutter contre les menaces à la sécurité nationale, mais nous devons être convaincus que dans la poursuite de cet objectif, nous ne porterons aucune atteinte aux droits et libertés des particuliers canadiens.

Notre devoir, avant tout, doit être de veiller à imposer des limites aux activités du service de renseignement, mais non à celles des Canadiens et Canadiennes.

Vendredi, lorsqu'il a pris la parole, comme on peut le lire à la page 1275 du hansard, le ministre a déclaré:

En adoptant une Charte des droits et libertés, nous avons démontré et affirmé notre engagement à l'égard des libertés individuelles.

Si c'est vrai, pourquoi les Canadiens s'inquiètent-ils tant aujourd'hui des activités auxquelles se livrent des fonctionnaires de Revenu Canada? S'il est vrai que la Charte des droits et libertés garantit ainsi les droits et libertés des Canadiens, comment se fait-il qu'une affaire comme celle de Donald Marshall continue à faire honte au pays? Où sont les droits et libertés qui sont censés être garantis à un particulier comme lui? Où étaient les droits et libertés de Peter Treu? Personne ne peut oublier les souffrances que cette personne a subies, et nous devons faire en sorte que le projet de loi à l'étude garantisse ces droits et libertés.

Je vois qu'il est 13 heures, monsieur le Président.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Herbert): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LE RÔLE DES HAUTS FONCTIONNAIRES DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, il y a plus d'un an, l'aide des jeunes du parti libéral du Canada condamnait par une majorité écrasante un gouvernement qui se livre «à des sondages, une propagande et un favoritisme orchestrés par une petite élite». Ce mouvement de réforme à l'intérieur du parti n'a donné qu'un ministre des Finances (M. Lalonde) qui se sert du budget pour affecter 300 millions de dollars de l'argent des contribuables à une caisse noire mise à la disposition de ceux qui tirent les ficelles dans le cabinet du premier ministre.

Le cancer est localisé dans les coulisses du cabinet du premier ministre et se propage. Au Canada, de nos jours, les Canadiens sont de plus en plus gênés d'avoir à reconnaître qu'ils ont déjà appuyé le parti libéral. De plus en plus de libéraux veulent savoir qui a donné à ces tripoteurs de fonds dans le cabinet du premier ministre le pouvoir de décider qui aura un emploi et qui n'en aura pas.

De plus en plus de Canadiens réclament une enquête publique sur le rôle que les tripoteurs de fonds qui travaillent dans les coulisses du cabinet du premier ministre ont joué dans l'affectation subreptice de fonds publics. Les Canadiens ont le choix entre le tripotage des fonds publics et la démocratie. Je les invite à choisir la démocratie dès qu'ils en auront la chance.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce sont les reptiles dans le bureau du premier ministre qui causent nos problèmes.

[*Traduction*]

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LES AFFAIRES SOCIALES

LES PERSONNES QUI SUBISSENT UNE TRANSPLANTATION CARDIAQUE—LES OBSTACLES À LA RENTRÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'aimerais présenter des instances au nom des personnes qui subissent une transplantation cardiaque. En général, le public ne sait pas grand-chose de ce genre d'intervention chirurgicale, surtout parce que les patients fuient la publicité, sans doute avec raison. Cependant, monsieur le Président, le public devrait savoir qu'un nouveau médicament améliore les chances de succès de ces interventions.

Dernièrement, un de mes électeurs, après une greffe du cœur, a pu reprendre ses activités normales. Son médecin ne lui interdit plus rien, ce qui n'empêche pas mon électeur d'être extrêmement contrarié. Ayant dû s'absenter pendant trois ans du secteur de l'informatique, il a été distancé par les autres qui ont marché de pair avec l'évolution technologique. De plus, les employeurs hésitent à engager quelqu'un qui a subi une transplantation cardiaque, car ils ignorent que ces interventions réussissent.

Pis encore, la rente d'invalidité de mon électeur doit expirer sous peu et il n'est pas admissible aux prestations d'assurance-chômage parce qu'il n'a pas travaillé assez longtemps au cours de la période prescrite aux termes des règlements de la Commission de l'assurance-chômage. Cet homme-là a payé ses cotisations d'assurance-chômage pendant vingt ans, avant que son état de santé le force à quitter son emploi.

Monsieur le Président, il faut créer de nouveaux programmes sociaux sans délai afin d'aider le nombre sans cesse croissant de patients qui ont subi avec succès une transplantation cardiaque à reprendre une vie normale et utile.

L'ÉDUCATION

LA FERMETURE IMMINENTE DU CENTRE UNIVERSITAIRE DAVID THOMPSON À NELSON (C.-B.)

M. Lyle S. Kristiansen (Kooteny-Ouest): Monsieur le Président, les gouvernements conservateurs provinciaux du Canada dissipent à qui mieux mieux la contribution fédérale à l'enseignement en continuant de détourner d'énormes sommes destinées à l'enseignement postsecondaire tandis qu'Ottawa laisse faire sans rien dire. Cette tendance à l'abus qui va en s'aggravant a atteint son comble en Colombie-Britannique où d'énormes majorations des frais de scolarité, des compressions de personnel, la suppression de cours et même la fermeture pure et simple d'établissements deviennent monnaie courante tandis que l'argent des contribuables est gaspillé en projets prestigieux et en abandon ruineux des ressources.

Dans ma propre circonscription, Kootenay-Ouest, dans ma ville natale en fait, la fermeture, le 1er mai, du Centre universitaire David Thompson, le seul campus non métropolitain de la Colombie-Britannique, va ajouter au nombre des chômeurs une centaine d'enseignants et d'employés et priver environ 500 étudiants de leur droit à poursuivre eux aussi leurs études. Mais le drame ne se confine pas aux strictes limites locales. De nombreux programmes du Centre universitaire David Thompson, ceux des beaux-arts, de l'école des lettres et d'éducation rurale, sont uniques et n'existent tout simplement nulle part ailleurs dans notre province. De nombreux étudiants viennent donc d'autres régions et plus de 60 p. 100 sont des femmes.

Je supplie le gouvernement de répondre bientôt aux instances que nous lui avons faites antérieurement, ma collègue, la représentante de New Westminster-Coquitlam (Mme Jewett), et moi-même, et d'envisager de toute urgence l'action qu'il pourrait entreprendre en versant des fonds d'urgence ou en appliquant des sanctions spéciales afin de sauver des emplois et des programmes en Colombie-Britannique et de sauvegarder les droits et les futures carrières de nos jeunes à Nelson, dans l'ensemble de la Colombie-Britannique et partout au Canada.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Au nom des milliers de Canadiens de souche finlandaise qui vivent dans ma circonscription et des milliers d'autres qui vivent ailleurs au Canada, monsieur le Président, je tiens à signaler au chef de l'opposition (M. Mulroney) que c'est à tort qu'il a utilisé le terme «finlandisation». Comme me l'ont signalé à juste titre maints Canadiens de souche finlandaise, la Finlande, bien que vivant dans l'ombre de l'Union soviétique, poursuit, contrairement à d'autres pays dans une situation analogue, une politique d'indépendance et non de sujétion. Elle n'y parvient pas sans mal, comme on se l'imagine. J'ai jugé nécessaire de fournir cette explication. En donnant au terme «finlandisation» un sens entièrement opposé à son sens véritable, le chef de l'opposition à fait injure aux Finlandais de partout.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CONFLIT AU LIBAN—LES CONSÉQUENCES

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Monsieur le Président, la poursuite des combats et de l'effusion de sang au Liban attriste tous ceux qui recherchent une solution au présent conflit et également tous ceux qui désirent la paix dans le monde. Les Canadiens sympathisent beaucoup avec l'homme de la rue libanais qui n'a d'autre désir que celui de vivre en paix et de poursuivre ses activités journalières normalement. Nous constatons tous que ce sont les citoyens libanais qui souffrent le plus de cette situation et qui n'ont rien à gagner dans ce conflit.

Chez nous, nous savons que les Canadiens d'origine libanaise sont très reconnus pour leur esprit d'entreprise qui ne connaît aucune barrière raciale ou idéologique. On leur reconnaît également la volonté de travailler fort en vue d'atteindre leurs buts personnels ou familiaux. Tous les soirs, les images de la télévision nous rappellent en premier lieu la tragédie qui se déroule dans les rues de Beyrouth et, en second lieu, le besoin pressant pour tous les citoyens du monde de chercher un moyen efficace nous assurant de vivre tous ensemble dans la paix.

* * *

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL—LA POSITION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

L'hon. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges): Monsieur le Président, en novembre dernier, le chef de l'opposition a déclaré, devant des militants conservateurs de l'Alberta, que son parti supprimerait la disposition concernant le 25 p. 100 de «rétroparticipation» du Programme énergétique national. Pendant ce temps, le premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse, John Buchanan, ne ménageait pas les démarches auprès des libéraux à Ottawa pour qu'ils entérinent cette disposition dans la loi afin qu'un prochain gouvernement ne puisse la supprimer.

Il y a quelques jours, alors qu'ils s'adressait au parti conservateur de la Nouvelle-Écosse, le chef de l'opposition officielle a semblé contredire ce qu'il avait déclaré à Calgary en assurant au premier ministre de cette province qu'il ne ferait rien qui puisse nuire à la Nouvelle-Écosse. Mais pendant qu'il tenait de tels propos, le député d'Étobicoke Centre (M. Wilson) affirmait, dans une entrevue accordée au *Maclean*, qu'un gouvernement conservateur se débarrasserait de cette disposition concernant la rétroparticpation de 25 p. 100.

• (1410)

Les conservateurs vont-ils finir par se mettre d'accord, monsieur le Président? Vont-ils cesser de se contredire, de raconter une chose dans une partie du pays et le contraire dans une autre? Quand le chef de l'opposition et ses porte-parole officiels vont-ils cesser de jeter de la poudre aux yeux de nos concitoyens?

Article 21 du Règlement

LE REVENU NATIONAL

LA SAISIE DU COMPTE DE BANQUE D'UN SALON DE COIFFURE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, voici un cas qui se passe d'explication. La Canadienne en question est propriétaire d'un salon de coiffure. Durant l'été et jusqu'à la fin de l'automne, elle a été gravement atteinte d'une maladie de dégénérescence. Elle souffrait tellement qu'elle devait prendre des calmants 24 heures par jour et était incapable de travailler. Elle a enfin subi une intervention chirurgicale qui l'a soulagée et lui a permis de revenir au travail.

L'entreprise a continué à fonctionner en son absence mais à son retour elle a cru discerner une erreur dans les retenues envoyées au ministère du Revenu national. Pour tenter d'éclaircir la situation, elle a appelé le ministère du Revenu national et lui a demandé de venir faire une vérification. La vérification exécutée par le ministère a révélé que les retenues n'étaient pas assez élevées et qu'il manquait environ $3,400.

Un fonctionnaire du ministère du Revenu national s'est mis à hurler et à crier à tel point que la dame en question a fondu en larmes. Il refusé d'accepter le paiement de la somme en souffrance au moyen de chèques postdatés. Un autre fonctionnaire du ministère lui a conseillé de ne pas s'en faire, d'adresser ses chèques postdatés directement au Centre de l'impôt à Winnipeg et tout serait réglé. C'est ce qu'elle a donc fait et elle a continué à vaquer à ses affaires. Peu de temps après sans autre avis par téléphone ou par écrit, le ministère du Revenu a rafflé tous les fonds dans le compte de banque de la compagnie, la mettant sérieusement en danger.

Le Revenu national a-t-il perdu toute notion de bienséance élémentaire? Le gouvernement cherche-t-il à acculer les entreprises à la faillite? Cette affaire a été soumise à l'attention du ministre et du premier ministre (M. Trudeau).

M. le Président: Le temps de parole du député est expiré.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE BILINGUISME—LA POSITION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, en octobre dernier, faisant preuve d'une rare unanimité, la Chambre a voté une résolution appuyant le rétablissement dans la province du Manitoba de certains droits concernant l'usage du français, droits prévus dans la loi du Manitoba de 1870. L'objet de la résolution était d'appuyer les efforts du gouvernement du Manitoba qui s'efforce de trouver une solution politique plutôt que d'attendre une solution imposée par un tribunal. Nous nous souvenons tous avec quelle éloquence le chef de l'opposition, à l'occasion de son premier discours à la Chambre, a exprimé son appui enthousiaste de même que celui de son groupe parlementaire.

C'est avec beaucoup de consternation que nous avons appris, vendredi dernier, que deux députés progressistes conservateurs, les députés de Winnipeg-Assiniboine et de Simcoe-Sud, avaient brisé l'unanimité réalisée l'automne dernier. Ces deux députés sont maintenant prêts à fournir une aide financière au principal groupe d'opposition à l'instauration de services en français au Manitoba. Monsieur le Président, la position des conservateurs tient du mystère. Appuient-ils le fanatisme organisé de Grant Russell et de son «groupe folklorique», ou souhaitent-ils sincèrement le rétablissement d'un droit fondamental des franco-manitobains?

Il incombe maintenant au chef de l'opposition de faire preuve d'autorité sur cette question fondamentale. Et je l'invite à le faire avant la fin de cette semaine. Tous les Canadiens qui croient à la dualité canadienne auront les yeux fixés sur lui.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LES DIFFICULTÉS RÉSULTANT DE CERTAINES PROCÉDURES

M. Pierre Deniger (La Prairie): Monsieur le Président, je désire attirer l'attention de cette Chambre sur un véritable problème qui touche aux demandes de ceux qui veulent immigrer dans la catégorie «classe familiale», et je m'explique: En effet, il existe présentement dans les dossiers de l'immigration, surtout dans ceux en provenance de l'Inde, du Bangladesh et du Pakistan des délais considérables entre le moment où l'on fait une demande et celui où la demande est enfin acceptée. Le résultat est le suivant, c'est que souvent un jeune requérant qui peut n'avoir que 19 ans au moment de la demande verra son dossier traîner pendant plus de deux ans, et à ce moment-là il atteint l'âge de 21 ans, ce qui l'élimine automatiquement de toutes les procédures d'Immigration Canada.

Il me semble donc, monsieur le Président, que pour rendre justice à tous les gens qui veulent venir au Canada et à tous les parrains canadiens de ces gens-là, il faudrait que la date de mise en vigueur relative à l'administration des dossiers d'immigration soit la date du dépôt et non pas celle de l'acceptation de la demande.

* * *

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

LES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES EAUX INTÉRIEURES DU NORD

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, par suite de la décision rendue la semaine dernière par le juge de la cour fédérale, M^me^ Barbara Reed, selon laquelle le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir d'autoriser l'utilisation des ressources en eau dans les Territoires du Nord-Ouest sans qu'un permis à cet effet n'ait été attribué, puisque cette pratique enfreint la loi sur les eaux intérieures du Nord, les utilisateurs de ces ressources se sont retrouvés dans une situation fort incongrue face à cette lacune dans la réglementation. Malheureusement, ce problème, c'est au ministère des Affaires indiennes et du Nord que nous le devons. Fâché d'avoir perdu ses pouvoirs coloniaux antérieurs, il a refusé de se conformer à la loi sur les eaux intérieures du Nord qui transfère les compétences à cet égard à l'Office des eaux des territoires du Nord-Ouest.

Il s'impose de corriger rapidement cette situation. La solution est évidente à tous ceux qui veulent bien la voir. Le contrôleur des droits concernant l'utilisation des ressources en eau doit cesser de relever du ministère des Affaires indiennes et rendre plutôt compte, non pas au ministre, mais bien à l'Office des eaux des territoires du Nord-Ouest. De cette façon, nous légaliserons la situation et nous veillerons à ce que les vœux du Parlement tels qu'exprimés dans la loi sur les eaux intérieures du Nord soient respectés.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE CHÔMAGE EN 1980 ET 1984

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances, à qui je rappellerai que le taux de chômage était de 7.5 p. 100 en mars 1980, avec 967,000 Canadiens sans travail. Aujourd'hui, quatre ans après l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral, le taux est passé à 11.2 p. 100 et il y a 1,473,000 Canadiens sans travail. Nos usines fonctionnaient à 80 p. 100 de leur capacité en 1980. Mais au cours des trois derniers trimestres de l'an dernier, elles ne fonctionnaient plus qu'à 68 p. 100 de leur capacité. Voilà les chiffres, les résultats de la gestion et de la politique du ministre sur l'énergie et les investissements depuis quatre ans. Comment le gouvernement et le ministre pourraient-ils, par un budget quelconque, compenser le tort qu'ils font ainsi aux Canadiens depuis quatre ans?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir rendu hommage aux 15 ans de gouvernement libéral qui ont précédé 1980, et qui avaient donné de si bons résultats pour l'économie canadienne. Je lui rappelle également que c'est le monde entier qui a traversé la pire récession que nous ayons connue depuis la grande crise des années 30. On compte encore 30 millions de chômeurs dans les pays industrialisés. Le Canada a souffert comme les autres de cette récession.

Je rappelle au député qu'en 1983, le Canada a connu une reprise très forte qui ne le cède en rien à celle d'aucun autre pays. J'espère que lorsque le budget sera présenté cette semaine, le député constatera que les mesures proposées vont assurer la poursuite de cette reprise, que nous allons prendre les mesures voulues pour que l'économie canadienne continue de croître à l'avantage de tous les Canadiens.

M. Crosbie: Monsieur le Président, gueuserie cherche compagnie, et ce n'est pas ce qui manque du côté gouvernemental. Le ministre me fait penser à un busard ébecqueté, et les Canadiens en ont ras le bol de sa chanson.

LE REVENU INDIVIDUEL DISPONIBLE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Le revenu réel des ménages, qui est pour le Canada un problème immédiat, a chuté de 6 p. 100 entre 1980 et 1982. Pendant les trois premiers trimestres de 1983, le revenu individuel disponible réel a baissé de 1.8 p. 100, alors qu'aux États-Unis il augmentait.

Dans ces conditions, maintenant que la reprise fait long feu et que le déficit va être inférieur de plusieurs milliards à ce que le ministre avait dit en avril dernier, est-ce qu'il va consentir à stimuler la reprise en relevant le supplément général de revenu garanti? Est-ce qu'il va consentir à supprimer les 4.5c. Gallon de prélèvement de canadianisation, qui représentent 965 millions pour cette année? Est-ce qu'il va consentir à supprimer l'augmentation de la taxe de vente fédérale de 1 p. 100 d'octobre prochain, qu'il a déjà imposée aux consommateurs canadiens? Va-t-il reconnaître qu'il faut aider les consommateurs canadiens si nous voulons que la reprise se poursuive? Est-ce qu'il va prendre ces mesures que nous estimons de nécessité immédiate?

• (1420)

M. le Président: La présidence a du mal à considérer cela comme une seule question supplémentaire. Néanmoins, la parole est au ministre des Finances.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue de Terre-Neuve a parlé des Conservateurs qui mangent à deux râteliers. Je répondrai au député que les diverses mesures qu'il demande réduiraient considérablement les recettes de l'État. Peut-être faudrait-il qu'il confère avec son chef, qui demande de réduire le déficit. Je lui recommande d'abord un entretien avec son chef, pour savoir s'ils veulent réduire le déficit ou l'augmenter, réduire les impôts ou les abaisser, etc.

Quant aux recommandations précises qu'il a faites, il faudra évidemment qu'il attende l'exposé budgétaire de mercredi prochain pour connaître les mesures que nous allons présenter . . .

M. Dick: Mercredi prochain, ou mercredi qui vient?

M. Lalonde: Mercredi qui vient. En ce qui concerne les taxes qu'il a mentionnées, en particulier la taxe de canadianisation, je lui rappelle que le 1er février de cette année, le gouvernement a supprimé la taxe sur le gaz naturel et les gaz liquéfiés, qui produisait 800 millions par année. En conséquence, le trésor fédéral touche depuis le 1er février 800 millions de moins que l'année précédente en impôts sur le gaz naturel et les gaz liquéfiés. Voilà une mesure importante.

M. le Président: A l'ordre. Est-ce que la Chambre ne pourrait pas attendre le budget pour se lancer dans un débat ouvert sur des propositions à caractère apparemment budgétaire?

M. Crosbie: Monsieur le Président, je vais tâcher d'être magnanime.

Questions orales

LES PROMESSES ÉLECTORALES DE 1980

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Le député n'ignore sûrement pas qu'il y a bien longtemps de cela, un Chinois, en apprenant qu'il allait faire partie du gouvernement, décida que cette année-là serait l'année du rat.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je conseille donc au ministre de prendre les mesures que je lui ai suggérées et d'en profiter pour réduire le déficit qui sera alors de plusieurs milliards de dollars de moins en avril qu'il ne l'avait lui-même prévu. Cela étant, va-t-il tenir les promesses qu'il avait faites au cours des élections de 1980 et prendre les mesures qui s'imposent pur que ses grands projets se réalisent et que la récession soit vaincue? Il est en retard de quatre ans.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'honorable député a dû . . . Je dois dire que . . .

[*Traduction*]

Je vais le dire en anglais. Je ne sais pas comment on a appelé l'année 1980, lorsque le ministre détenait le portefeuille des Finances, mais c'était sûrement l'année du serpent.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Lalonde: Je voudrais dire à mon honorable collègue que le Budget sera présenté mercredi prochain. Il devra donc attendre au moins deux jours pour savoir quelles sont les mesures que contient ce Budget. Ce que je tiens à lui dire, c'est que de la même façon que le Budget de l'an dernier était axé sur la croissance de l'économie, la reprise économique et la croissance de l'emploi, de la même façon, ce Budget que je prépare répondra aux nombreuses démarches que j'ai reçues durant les derniers mois et qui m'ont suggéré de continuer l'orientation fondamentale de la politique qui était contenue dans le Budget d'avril dernier.

[*Traduction*]

LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Contrairement à ce qu'il vient de dire à mon collègue, depuis 1980, l'année où le gouvernement a pris le pouvoir, notre situation économique a été nettement plus mauvaise qu'aux États-Unis. Je l'ai dit fort clairement le 1er février sans que le ministre ne me contredise.

La différence est due surtout au fait que le gouvernement a sciemment décidé d'adopter une série de mesures mal conçues en partie à cause du ministre mais aussi à cause de son prédécesseur. Ces mesures étaient bien différentes de celles des États-Unis. Il s'agissait notamment du Programme énergétique national, de l'administration de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, de la politique à l'égard des taux d'intérêt qui a entraîné des taux nettement plus élevés chez-nous, un déficit plus lourd et des hausses d'impôt supérieures. Je pourrais poursuivre longtemps ainsi, mais afin que . . .

M. le Président: Le député devrait poser sa question. Nous pouvons difficilement nous lancer d'avance dans des mini-débats sur le budget.

M. Wilson: J'allais justement poser ma question, monsieur le Président. Afin de regagner la confiance qu'il vient de perdre, le ministre reconnaîtra-t-il que les mesures que je viens de nommer sont effectivement à l'origine de la différence entre notre situation économique et celle des États-Unis et du taux de chômage beaucoup plus élevé que nous avons au Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a parlé d'une série de mesures mal conçues. Je peux seulement lui répondre en citant les paroles du député de Saint-Jean-Ouest qui a répondu à la question précédente. Il y a un mois environ, il a déclaré sans équivoque dans une interview donnée au *Globe and Mail* que s'il était à ma place il suivrait à peu près la même politique.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson: Il est absolument certain que le député de Saint-Jean-Ouest n'adopterait en aucun cas les mesures que je viens de citer.

LES PRÉVISIONS CONCERNANT LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, nous devons principalement notre reprise économique aux ventes d'automobiles, la vie utile moyenne des automobiles étant très élevée au Canada, ainsi qu'au secteur du bâtiment qui a bénéficié de certains programmes gouvernementaux. Comme ces deux facteurs perdent de leur importance et que la croissance de l'industrie sera nulle cette année au Canada contre une augmentation réelle de 9 p. 100 aux États-Unis, d'où viendra la forte reprise dont parle le ministre si cela ne doit pas devenir une sinistre blague comme celle que son prédécesseur nous a faite en 1981 en présentant le budget lamentable qui a fait tant de tort à de nombreux Canadiens.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dirai d'abord au député qu'il doit attendre 48 heures. Deuxièmement, je lui demande de relire l'excellente interview que le député de Saint-Jean-Ouest a accordée au *Globe and Mail*. Troisièmement, je lui rappelle qu'en 1983 la totalité des principaux indices ont été supérieurs à ce que j'avais prévu dans mon budget. Le député et ses collègues avaient pourtant dit que mes prévisions étaient trop optimistes et qu'elles manquaient de réalisme. En réalité, tant en ce qui concerne l'inflation que l'emploi, les taux d'intérêt et la croissance économiques, les résultats ont été meilleurs que je ne le prévoyais dans mon budget de 1983.

LES FORÊTS

LES PRÉVISIONS QUANT AU NOMBRE D'EMPLOIS PERDUS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement, qui s'occupe des questions touchant aux forêts. Comme il le sait, le secteur des produits forestiers revêt énormément d'importance pour au moins cinq de nos provinces et une importance cruciale pour certaines d'entre elles. Avant la fin de semaine, son ministère a publié un rapport qui prévoit que 30,000 emplois disparaîtront du secteur des produits forestiers et encore 30,000 du secteur des services connexes. Peut-il dire à la Chambre si ces chiffres alarmants sont exacts et, s'ils le sont, ce que son gouvernement compte faire pour aider cet important secteur de l'économie du Canada?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous avons pris un engagement envers FORINTEX et l'institut pour quelques années. Nous avons renouvelé notre engagement et le député sait très bien que nous tenons à protéger la viabilité de ce secteur de l'économie.

En 1983-1984, nous avons tout fait pour préserver des emplois dans ce secteur, surtout en puisant dans la Caisse d'assurance-chômage pour financer la création d'emplois, et ce malgré le manque de collaboration d'une des provinces.

M. Broadbent: La Chambre, et ce qui est plus important, les Canadiens eux-mêmes, vont constater que le ministre n'a ni confirmé ni nié l'exactitude de ces chiffres alarmants. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre 60,000 emplois au Canada à ce moment-ci de notre histoire.

LES FONDS POUR LE REBOISEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, puisque le ministre vient de dire qu'il fait beaucoup pour garder des emplois, peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement fédéral libéral, qui avait promis il y a à peine 18 mois d'affecter 130 millions de dollars au reboisement, ce qui devrait créer des emplois, vient de réduire le montant ainsi affecté de plusieurs millions de dollars? Le montant promis de 130 millions de dollars au cours des cinq prochaines années a récemment été réduit de plusieurs millions de dollars, ce qui signifie que les fonds fournis à la Colombie-Britannique baisseront de 52 millions de dollars par année à cinq millions de dollars, soit le dixième du montant prévu. Si le ministre se préoccupe de la création d'emplois, pourquoi ne réaffecte-t-il pas le montant prévu au reboisement?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de nier ou de confirmer l'exactitude des chiffres contenus dans l'étude. Il s'agit de prévisions et, bien entendu, il faut en prendre et en laisser. J'espère toutefois que ces pertes d'emplois ne se réaliseront pas.

• (1430)

Quant aux détails de la participation du gouvernement fédéral aux ententes avec les gouvernements des provinces, je peux

Présence à la tribune

vous confirmer, monsieur le Président, que nous avons jusqu'ici respecté la politique de renouvellement forestier annoncée dans le passé. Nous l'avons fait surtout parce que nous tenons à la même chose que le député, soit à protéger les emplois et la viabilité de ce secteur de notre économie.

M. Broadbent: Monsieur le Président, seul un ministre du cabinet libéral peut croire que le gouvernement fait plus pour aider les chômeurs en réduisant les fonds de 10 p. 100 ou en ne dépensant que le dixième du montant prévu à l'origine. C'est typique de la pensée libérale.

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE DES FORÊTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme tous ceux qui connaissent bien ce secteur savent qu'il traverse une crise grave, le ministre va-t-il convoquer une réunion des ministres provinciaux des Forêts afin d'élaborer tout de suite des recommandations visant la solution de cette crise? Plus précisément, le ministre va-t-il envisager la création d'un ministère fédéral des Forêts qui aurait notamment pour fonction de chercher d'autres marchés d'exportation pour les produits forestiers canadiens?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ferai tout pour favoriser et renforcer le secteur forestier au Canada. A cet égard, je voudrais simplement attirer l'attention du député sur quelque chose dont il ne semble pas vouloir tenir compte, à savoir que, au cours de la présente année financière, nous avons investi quelque trois millions et demi de dollars dans les écoles de sylviculture de tout le pays, neuf millions et demi de dollars dans la recherche et le développement, cent millions de dollars dans la création d'emplois. Dans l'expansion des installations forestières, nous allons investir quelque 33 millions de dollars dans les Maritimes, 11 millions dans les Laurentides, 13 millions dans la région des Grands Lacs et 14 millions dans la région du Pacifique. Pour renforcer les installations de recherche en matière de pâtes et papiers, nous avons déboursé dix-sept millions de dollars au cours de la présente année financière. Quant aux avions-citernes, nous allons investir quelque 157 millions de dollars en deniers fédéraux seulement et tout cela, monsieur le Président, parce que nous croyons que nous avons un rôle à jouer et que l'industrie forestière est un secteur important de notre économie. Le député n'est qu'un prophète de malheur.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE MAIRES ET DE REPRÉSENTANTS ÉLUS DES PAYS-BAS

M. le Président: Puis-je attirer l'attention de la Chambre sur la présence à la tribune du Président, d'un groupe de maires et de représentants élus de la province de la Frise, aux Pays-Bas?

Des voix: Bravo!

Questions orales

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DES MEMBRES D'UN COMITÉ DE L'ALBERTA SUR LA RÉFORME DU SÉNAT

M. le Président: Puis-je attirer aussi l'attention de la Chambre sur la présence à la tribune du Sénat de membres d'un comité de la réforme du Sénat de la province de l'Alberta?

Des voix: Bravo!

* * *

LE REVENU NATIONAL

LE GROUPE DE TRAVAIL DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—LA COMPARUTION DE FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Interrogé au cours de la fin de semaine au sujet de l'immunité accordée aux fonctionnaires de Revenu Canada, le ministre aurait répondu:

. . . je n'ai aucune objection à ce que les fonctionnaires les rencontrent . . .

C'est-à-dire qu'ils rencontrent les membres du groupe de travail et qu'ils répondent à toutes leurs questions, pourvu que les règles parlementaires soient respectées.

Le ministre sait bien qu'il ne s'agit pas d'un groupe de travail parlementaire. Le ministre sait que les règles parlementaires ne s'appliquent pas.

Je déduis de la réponse du ministre qu'aucune immunité ne sera accordée aux fonctionnaires de Revenu Canada qui témoigneront devant ce groupe de travail. Le ministre donnera-t-il l'assurance que tous les fonctionnaires de Revenu Canada qui voudront témoigner devant ce groupe de travail pourront le faire sans crainte de sanctions ou de représailles? Je demande aussi au ministre ce qu'il entendait exactement par ces règles parlementaires qui s'appliqueraient?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député me pose cette question. J'ai déjà indiqué dans ma réponse qu'il fallait faire une distinction entre un comité parlementaire qui est un comité permanent de la Chambre des communes et un comité d'un caucus de députés. En l'occurrence, pour ce dont on parle, il s'agit, si j'ai bien compris, d'un comité du caucus des députés progressistes conservateurs, et j'ai indiqué qu'en cette circonstance particulière, il y avait également des lignes directrices qui s'appliquaient, c'est-à-dire une pratique bien connue des parlementaires et touchant aux informations qui sont données par les fonctionnaires à des caucus de députés ou à un comité de caucus de députés, ce qui s'applique d'ailleurs à tous les caucus de tous les partis, bien entendu. J'ai indiqué également que les lignes directrices et la pratique, le coutumier, qui doivent s'appliquer dans le cas des caucus ou de comités s'appliquaient en cette circonstance.

[*Traduction*]

M. Speyer: Monsieur le Président, ce que le ministre vient de dire de façon détournée, c'est que les fonctionnaires de Revenu Canada qui témoigneront devant ce groupe de travail, qui n'est pas mandaté par le Parlement mais par le parti conservateur, n'auront absolument aucune immunité et pourront craindre des sanctions et des représailles. Voilà ce que nous dit le ministre.

LES LIGNES DIRECTRICES RÉGISSANT LA COMPARUTION DES FONCTIONNAIRES

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, le ministre voudrait-il confirmer l'exactitude de cette assertion, c'est-à-dire que tout employé de Revenu Canada qui témoignerait devant ce groupe de travail s'exposerait à subir des sanctions ou des représailles pour avoir permis aux députés de connaître les pratiques qui ont cours à Revenu Canada?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense que le député fait un grossier sophisme. J'aimerais d'abord l'entendre dire qu'il reconnaît qu'il s'agit d'un comité du caucus des députés progressistes conservateurs. Le député dit que ce n'est pas un comité du caucus conservateur. Si c'est un comité et ce caucus doivent accepter que ce comité et ce caucus conservateurs acceptent de suivre les lignes directrices, les règles du jeu qui sont bien établies, ainsi que les pratiques qui sont bien établies lorsque les fonctionnaires vont rencontrer les gens, que ce soit le caucus du Nouveau parti démocratique, le caucus du parti progressiste conservateur, ou que ce soit le caucus du parti libéral. Si le député ne veut plus accepter ces règles, ni ces lignes directrices, ni cette pratique, il devrait le dire carrément.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE CAS DE DONALD MARSHALL—LA POSSIBILITÉ D'INDEMNISATION

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre suppléant, l'intéressera énormément, j'en suis persuadé, en tant que natif de la Nouvelle-Écosse. Partage-t-il le sentiment de honte que j'éprouve en tant qu'habitant de la Nouvelle-Écosse, face à l'injustice dont a été victime Donald Marshall et en tant que parlementaire canadien, face à l'inertie du Parlement, et plus particulièrement du ministre de la Justice, qui n'a rien fait pour réparer cette injustice et indemniser sous une forme ou sous une autre Donald Marshall?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, sauf erreur, certains aspects importants de cette affaire sont maintenant débattus devant les tribunaux de la Nouvelle-Écosse.

Mlle MacDonald: C'est honteux!

M. Kaplan: Je désire attendre la décision des tribunaux.

M. Crosbie: Il a passé 11 ans de sa vie en prison. Au diable les tribunaux.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, je tiens à dire que le premier ministre suppléant me déçoit énormément, car il refuse d'assumer les responsabilités attachées à ce poste. Je lui ai demandé si son gouvernement, et plus particulièrement le ministre de la Justice, était prêt à donner l'exemple et à prendre des mesures concrètes pour réparer cette injustice, peu importe l'affaire jugée à l'heure actuelle en Nouvelle-Écosse qui n'affecte en rien l'indemnisation de M. Marshall, qui a passé onze ans de sa vie derrière les barreaux, et qui ne change rien au fait que des preuves ont été détruites. Les divers niveaux de gouvernement se sont renvoyés la balle jusqu'à maintenant. Pendant ce temps, le tort causé à la victime n'a pas été réparé. L'injustice demeurera, mais le gouvernement peut redresser d'une certaine manière les torts causés.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député n'a apporté aucun élément nouveau à une question qui a déjà été posée à plusieurs reprises ici même . . .

M. Nowlan: Rien n'a été fait.

M. Kaplan: . . . et à laquelle mon collègue, le ministre de la Justice, a répondu.

M. Crosbie: Il faut que le premier ministre suppléant agisse. Qui le fera autrement?

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE STIMULATION IMMÉDIATE DE L'EMPLOI EN SASKATCHEWAN—LE RÔLE DU SÉNATEUR

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): La question que je pose au ministre de l'Emploi et de l'Immigration a trait au programme de stimulation immédiate de l'emploi en Saskatchewan. Je crois savoir que le sénateur Hazen Argue dispose à cette fin d'une caisse de 4 millions de dollars et que c'est seulement par son entremise qu'on peut y puiser. Je crois savoir également que les fonctionnaires n'ont pas l'occasion d'intervenir avant que le bureau du sénateur n'ait pris une décision et que celui du ministre de l'Emploi ne l'entérine. Ce n'est qu'après que les fonctionnaires peuvent intervenir. Pourquoi ne peuvent-ils pas intervenir plus tôt? Pourquoi le sénateur dispose-t-il ainsi de cette caisse noire de 4 millions de dollars qu'il peut distribuer à sa fantaisie en Saskatchewan?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne pense pas que le député ait bien décrit le programme tel qu'il se présente en réalité. Selon la méthode adoptée, le cabinet d'un ministre peut fort bien proposer des projet qui sont ensuite examinés par le comité d'adjudication. C'est à cette étape-là que les fonctionnaires évaluent les projets. Je ne vois aucun mérite particulier à leur faire évaluer tous les projets soumis.

• (1440)

Le programme vise en effet à financer les projets susceptibles à première vue de créer rapidement des emplois. J'estime important de signaler—et dans sa question le député semble le reconnaître—que les fonctionnaires évaluent en fait les projets avant qu'ils ne soient approuvés.

LES POUVOIRS DU MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur le Président. Le ministre a confirmé que c'est seulement par l'intermédiaire du bureau du sénateur Argue que l'on peut puiser dans cette caisse et que les fonctionnaires n'interviennent pas lors de l'examen et du choix des projets. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent dans le cas des autres programmes, y compris le programme Canada au travail. En vertu de quel pouvoir le ministre peut-il ainsi confier cette caisse noire à un sénateur, alors qu'il n'agit pas ainsi à l'égard des autres programmes de son ministère? A-t-il le droit d'agir ainsi?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je croyais avoir bien fait comprendre au député que je n'acceptais pas l'hypothèse sur laquelle il fonde sa question. On ne saurait en aucune façon la qualifier de caisse noire. On cherche un mécanisme qui permette la mise en œuvre rapide de projets de création d'emplois.

Des voix: Oh!

M. Roberts: Rien n'autorise à penser que l'argent soit destiné plus précisément aux associations ou aux régions qui favorisent le parti libéral. C'est un fait que les ministres chargés des différentes régions ont leur mot à dire au moment du choix des projets. Le député semble trouver cela scandaleux. Compte tenu des engagements qui découlent de la solidarité et de la responsabilité du cabinet, je trouverais quant à moi fort curieux que les ministres ne soient pas au courant des projets prévus pour leurs régions respectives.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—LE TEMPS MIS À ENVOYER LES CRITÈRES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. L'ennui avec la voie expresse du ministre, c'est qu'elle conduit uniquement au caucus libéral.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Je voudrais poser une question très simple au ministre. Le 29 novembre, au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, le ministre, en réponse à une question que je lui avais posée à propos des critères pour le programme d'initiatives spéciales pour l'emploi ou le programme spécial d'emploi ou le programme spécial de stimulation de l'emploi—il a porté trois titres différents—a dit: «Si cela ne vous a pas encore été envoyé, ce sera fait dans un ou deux jours». C'était le 29 novembre. A ce moment-là, il restait 12 millions de dollars dans le fonds. Peut-il nous expliquer pourquoi il n'a pas fait connaître les critères avant le 2 février?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais d'abord signaler au député que cette voie ne mène pas uniquement aux circonscriptions libérales. S'il se souvient bien, en novembre dernier, lorsque nous avons discuté de la question au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, je lui avais dit que j'accepterais volontiers toute suggestion de sa part ou d'autres députés de l'opposition dans le cadre de ces projets.

Des voix: Oh! oh!

M. Roberts: Il est assez regrettable qu'il n'ait pas daigné nous en présenter. Quand aux allégations au sujet des chiffres, il me faudra examiner la question.

M. McGrath: Difficile de présenter un projet sans connaître les critères du programme. Nous n'avons obtenu ces critères que le 2 février, même s'il nous les avait promis pour le jour suivant.

LA CONSULTATION DE DÉPUTÉS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, permettez-moi de parler des critères. Le 7 février, le premier ministre a dit à la Chambre qu'on avait consulté les membres du caucus libéral et les députés—surtout les membres du caucus libéral—leur demandant de soumettre des projets. Et pourtant, d'après les critères:

> . . . les octrois et subventions n'ont pas été attribués en fonction des circonscriptions et n'ont pas fait l'objet de consultations en bonne et due forme avec les députés.

Le ministre expliquerait-il à la Chambre pourquoi on a consulté seulement les députés libéraux, alors que, d'après les critères, aucun député ne devait être consulté?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le député oublie de dire «en bonne et due forme».

Des voix: Oh, oh!

M. Roberts: A mon avis, il n'y a pas eu de consultation en bonne et due forme avec les députés libéraux, sauf que le gouvernement a donné des renseignements généraux aux députés en les incitant à profiter des programmes offerts.

Au comité, en novembre, le député a demandé les critères du programme. Je lui ai alors expliqué que nous avions à dessein établi des critères très variés, généraux et souples, afin de réduire la paperasse au minimum. Je lui ai promis qu'il aurait les critères aussitôt que possible.

M. McGrath: Il y a deux mois et demi de cela.

M. Roberts: On a établi les critères un peu avant Noël. J'avais l'impression qu'ils n'étaient pas aussi clairs que le député l'eût souhaité, ce que je lui ai dit à mon retour. Il se plaint de ne pas avoir été en mesure de nous faire des suggestions parce qu'il n'avait pas les critères. Il aurait dû en discuter avec certains de ses collègues qui n'ont pas eu de difficulté à nous faire des suggestions.

* * *

LE COMMERCE

L'ANNONCE DE LA DÉCISION D'UN GRAND MAGASIN ALIMENTAIRE DU ROYAUME-UNI DE NE PLUS VENDRE DE POISSON CANADIEN

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, je poserai ma question au vice-premier ministre en sa qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a quelques jours, M. Ian MacLaurin, directeur administratif de TESCO, grand magasin alimentaire du Royaume-Uni, annonçait que son entreprise n'offrirait plus en vente de poisson canadien une fois ses stocks épuisés, pour protester contre la chasse aux phoques pratiquée par les Canadiens.

Le ministre sait-il que les exportateurs canadiens pourront perdre de nombreux marchés au Royaume-Uni à la suite de cette malheureuse campagne de publicité dictée par un sentimentalisme exagéré à l'endroit des animaux, et si oui, quelle mesure entend-il prendre pour protéger le secteur de la pêche?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, la question que le député vient de poser intéresse au plus haut point le secteur de la pêche.

M. Crosbie: Avez-vous perdu la langue, Allan?

M. Regan: Le ministère a pris très au sérieux cet avertissement venu de Grande-Bretagne. Nous croyons que les principaux responsables de ce secteur doivent être consultés et c'est ce que le ministère a entrepris de faire. Naturellement, la menace est totalement injustifiée et constitue un cas isolé. Nous croyons que la meilleure façon de la combattre est de lui donner le moins de publicité possible.

M. Nowlan: Cachez-la sous le tapis.

M. Crouse: Je remercie le ministre d'État au Commerce international de sa réponse mais ma question s'adressait au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE LANCER UNE CAMPAGNE PUBLIQUE D'INFORMATION

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, je voudrais rappeller à la Chambre que je suis allé au Royaume-Uni et dans quelques capitales européennes il y a un an à peine, en compagnie du ministre des Pêches et que les représentants du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont adopté la politique de l'autruche, mais çà n'a pas marché. Je demande donc au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il serait prêt à lancer une campagne publique d'information au Royaume-Uni, et en Europe en général, à la radio, à la télévision et dans d'autres médias, en vue de neutraliser cette détestable propagande. Si son budget ne le lui permet pas, il arriverait peut-être à convaincre le ministre des Pêches de lui donner une partie des 20 millions qu'il songe à dépenser au Canada. Il vaudrait mieux sans doute dépenser cet argent là où sont nos marchés, pour lutter contre une campagne qui risque d'avoir des conséquences fâcheuses pour le secteur de la pêche et d'ébranler nos marchés d'exportation.

L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, le député se rappelle peut-être que depuis quatre ans, nous faisons de grandes campagnes de publicité pour expliquer aux Européens les réalités de la chasse aux phoques. Étant donné que le sujet soulève les passions et que le public est généralement mal informé, il a été très difficile de mener à bien nos campagnes. Nous croyons cependant qu'il faut continuer à expliquer que la pêche commerciale est une activité tout à fait différente de la chasse aux phoques. Pour ce qui est de la qualité des produits canadiens ceux-ci se défendent d'eux-mêmes, puisque ce sont les meilleurs produits que l'on retrouve dans les magasins en Grande-Bretagne et ailleurs. Nous croyons qu'il sera possible de trouver une solution à ce problème mais, je le répète, en parler à la Chambre des communes n'est pas la meilleure façon d'y parvenir.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—LA DÉPENSE DE FONDS—L'APPLICATION DES CRITÈRES

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui a reconnu que l'année dernière, au mois de novembre, on avait dépensé $138 millions de dollars pour les initiatives spéciales pour l'emploi, et 150 millions l'année précédente. Il a admis par ailleurs que l'année dernière, en décembre, il n'était pas assez satisfait des critères pour les révéler aux députés de ce côté-ci de la Chambre des communes. Le ministre veut-il dire qu'il a dépensé 288 millions de dollars malgré l'absence de critères qu'il jugeait satisfaisants?

● (1450)

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président. Ce que je voulais dire et ce que j'ai dit, si je ne m'abuse, c'est que les critères ne se présentaient pas d'une façon assez claire pour que les députés d'en face puissent les comprendre.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, le ministre est logique avec lui-même. Son voisin de pupitre, le ministre des Finances, a dépensé 200 millions de dollars parce qu'il avait laissé photographier le texte de son discours. Le ministre a donc dépensé 288 millions pour un programme alors qu'il ne jugeait pas les critères assez clairs pour les révéler aux députés.

LA NATURE DES CONSULTATIONS OFFICIEUSES AVEC DES DÉPUTÉS

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je voudrais continuer à discuter des consultations officieuses. A en juger d'après les critères qui ont été révélés, les députés n'ont pas été consultés officiellement. Le ministre en a fait tout un plat. Il a parlé de consultations officieuses. Quelle était la nature des consultations officieuses avec les députés libéraux pour que l'on crée cette assiette au beurre libérale de plusieurs millions de dollars? Quand le ministre présentera-t-il à la Chambre une liste détaillée de toutes les dépenses effectuées dans le cadre de ce programme, dans toutes les circonscriptions du Canada qui en profitent?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le très honorable représentant a groupé plusieurs questions en une. Il ne se donne manifestement pas la peine d'écouter ce que je dis ou d'interpréter correctement mes propos. S'il se donne la peine de consulter le hansard, il verra que je n'ai pas tenu les propos qu'il me prête dans la première partie de sa question.

Quant à savoir quand les listes seront prêtes, j'ai donné à mes collaborateurs l'instruction de compiler une liste aussi exacte et aussi complète que possible des projets que nous avons financés. J'ai dit au député qu'il faudrait attendre plusieurs jours pour que le travail soit terminé. Sauf erreur, la liste sera prête dans environ une semaine, peut-être plus tôt si j'arrive à activer les choses.

LES CRITÈRES S'APPLIQUANT À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION À ALLIANCE COMMUNITY SERVICES DE TORONTO

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. A titre de chef de son ministère et de ministre représentant la région de Toronto, connaît-il l'existence d'un document de travail daté du 29 août 1983, qui concerne l'intégration de la communauté italienne et ses relations avec le parti libéral et dans lequel on déclare qu'il est nécessaire de financer des organismes loyaux et valables au sein de cette collectivité? Dans ce cas, le ministre veut-il nous expliquer les critères dont il s'est servi pour consentir une subvention de $583,000 à un groupe, The Alliance Community Services, dont la formation répondait à une recommandation de ce document et qui se compose de députés libéraux qui sont en même temps les signataires de ce document? D'abord, le ministre est-il au courant de ce document et, ensuite, quels étaient ses critères pour accorder une subvention de $583,000 à Alliance Community Services de Toronto?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Pour répondre à la première partie de cette question, monsieur le Président, sauf erreur de ma part, non, je ne suis pas au courant du document dont le député a cité un passage. Je ne saurais affirmer que mon cabinet n'en a pas été saisi, mais je n'ai eu connaissance d'aucun document qui contienne les mots qu'on vient de rapporter.

Quant à la façon dont le projet a été approuvé, les fonctionnaires de mon ministère en ont fait une évaluation. Étant

donné que nous sommes persuadés, de ce côté-ci de la Chambre, que les députés connaissent bien leur milieu et que nous respectons les interventions qu'ils nous proposent, le projet en question a donc été évalué par mes fonctionnaires et nous nous sommes également fondés sur l'opinion d'un député qui connaît très bien la collectivité pour laquelle il a défendu ce projet.

L'APPROBATION DE LA SUBVENTION PAR LE MINISTÈRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le ministre vient de dire que les fonctionnaires de son ministère ont approuvé cette subvention. Ai-je raison de croire que cette subvention, à laquelle se sont opposés le United Way of greater Toronto et le Social Planning Council of Metro Toronto, n'est qu'une manœuvre libérale, de gens qui ont des relations avec le bureau de Jim Coutt ou de collègues du ministre risquant de perdre leur siège? Voudrait-il répéter que son ministère a confirmé cette subvention et qu'il est prêt à déposer le contrat et l'approbation de cette subvention par les responsables de son mnistère?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui, monsieur le Président, je peux confirmer qu'à la suite des lettres que m'ont envoyées les organismes mentionnés par le député, j'ai demandé une réévaluation du projet et un fonctionnaire de notre ministère s'est rendu sur place pour procéder à un examen. Le projet fait actuellement l'objet d'une surveillance. Je peux confirmer que tout cela s'est bien produit.

Personnellement, je n'ai aucune objection à déposer le contrat. Je ne sais pas si cela exige la permission des gens avec qui nous avons traité, par conséquent je devrais peut-être réserver ma promesse au député de ce point de vue. Toutefois, je peux lui affirmer qu'en approuvant ce projet et en le signant, il n'a certainement été tenu aucun compte des relations que les organisateurs pouvaient avoir, ou ne pas avoir, avec un parti politique.

Il est très clair que n'importe qui a le droit de proposer des projets en vertu de ce programme, en se fondant sur son affiliation politique, et que je n'essaie pas de remettre en doute l'affiliation des gens qui nous proposent des mesures. Je me souviens d'avoir approuvé le financement d'une coopérative de logements Stanley Knowles à Toronto. Je ne sais pas quelle était l'affiliation politique des gens qui avaient proposé ce projet, mais je serais bien surpris si l'on me disait qu'ils étaient libéraux.

Tout ce que je dis c'est que le fait d'être engagé politiquement n'empêche pas de participer à des programmes gouvernementaux. Je puis assurer au député que ce n'étaient pas des considérations politiques qui ont conduit à l'attribution de cette subvention à ce groupe.

L'UNESCO

LES RAISONS DU RETRAIT ANNONCÉ PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre sait que les États-Unis ont annoncé leur intention de se retirer de l'UNESCO à la fin de 1984 sous prétexte que cet organisme est trop politisé et mal administré. Le gouvernement canadien a-t-il examiné les raisons invoquées par les États-Unis? Si ces raisons sont fondées, le gouvernement va-t-il exercer des pressions sur l'UNESCO pour inciter cet organisme très important à se réformer lui-même avant que ses structures ne s'affaiblissent?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur le Président. Nous avons suivi de très près cette décision du gouvernement américain. Nous savions déjà auparavant que les États-Unis risquaient de prendre cette décision. Nous leur avons fait savoir que c'était à notre avis une erreur, qu'il vaudrait beaucoup mieux rester membre de l'UNESCO et s'efforcer de corriger, avec la collaboration d'autres pays, certaines des lacunes qui étaient apparentes.

Il est cependant possible que les États-Unis reviennent sur leur décision dans le courant de l'année. Je ne me fais pas trop d'illusions, mais nous pourrons voir pendant cette période s'il est possible de chercher à améliorer certaines choses avec d'autres pays, de façon à inciter les États-Unis à ne pas quitter l'organisme. Une bonne partie de son budget provient des États-Unis. Si ces ressources disparaissent, cela nuira au travail de l'UNESCO. Je suis convaincu que certaines des critiques étaient justifiées. Je pense particulièrement à de nombreuses discussions à caractère politique qui seraient davantage à leur place dans d'autres organismes.

LA POSITION DU CANADA

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, que fait le gouvernement canadien pour protester directement auprès de l'UNESCO afin que cet organisme entame une réforme qui tienne compte des critiques adressées par les États-Unis?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir d'envoyer au député le texte de la déclaration qu'a faite mon collègue le ministre des Relations extérieures à la réunion de l'UNESCO. Il y énumérait les mesures qui devraient être prises pour améliorer l'efficacité de cet organisme. Nous avons collaboré très étroitement avec d'autres pays membres de l'UNESCO afin d'obtenir des changements. Nous savions qu'il était nécessaire de faire quelque chose pour améliorer la situation à l'UNESCO avant que les États-Unis ne prennent leur décision.

• (1500)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. BLAIKIE—LE DÉCÈS DE MEMBRES DE LA MILICE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 2,400 citoyens du Canada qui demandent au ministre de la Défense nationale (M. Blais) du gouvernement du Canada d'autoriser la publication de la transcription de l'enquête militaire sur le décès de deux membres de la milice canadienne, les soldats Darren Michael Krosney et Rodney Laurendeau, tués le 21 août 1983 sur la route entre Dundurn, en Saskatchewan et Winnipeg, au Manitoba. Les soussignés demandent que les documents soient mis à la disposition des parents pour leur tranquillité d'esprit, afin qu'ils puissent connaître les événements qui se sont véritablement déroulés en ce jour tragique et tirer au clair certaines contradictions dans les diverses descriptions de l'incident.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT À RESTREINDRE LES POSSIBILITÉS D'AVORTEMENT THÉRAPEUTIQUE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud) demande à présenter le projet de loi C-216, tendant à modifier le Code criminel (protection de la vie des innocents).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à restreindre les possibilités d'avortement thérapeutique à l'état de santé physique de la mère. On pratique actuellement les avortements à tort et à travers, mais au départ, ils n'étaient pas censés servir de moyen contraceptif. Plus de 70,000 enfants Canadiens à naître ont été assassinés l'an dernier à cause d'avortements injustifiés, et ce projet de loi vise à restreindre cette activité.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA CHAMBRE DES COMMUNES ET LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION CONCERNANT LES ÉLECTIONS PARTIELLES

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton) demande à présenter le projet de loi C-219, tendant à modifier la loi sur la Chambre des communes et la loi électorale du Canada (élections partielles).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Dick: Monsieur le Président, ce projet de loi reprend une mesure proposée au cours de la session précédente. Il tombe à point, étant donné que deux sièges sont vacants et que la législation canadienne concernant les élections partielles est la plus ancienne et la plus démodée de tous les pays démocratiques du monde. La mesure vise à hâter l'élection de députés aux sièges vacants.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE RÈGLEMENT

MODIFICATION CONCERNANT LE COMITÉ MIXTE DES LANGUES OFFICIELLES

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

Le président du Conseil privé:

Que l'article 69(3) du Règlement soit modifié par l'adjonction de ce qui suit:

«d) le comité de la politique et des programmes de langues officielles, chargé de représenter cette Chambre au comité mixte des deux Chambres, qui comprend 15 membres;»

Et qu'un message soit adressé au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre aux fins susmentionnées et de choisir, si le Sénat le juge opportun, certains de ses membres pour le représenter au comité mixte dont on propose l'établissement.

M. le Président: Conformément au paragraphe (2) de l'article 25 du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 370, 390 et 395.

[*Texte*]

LA CONSTITUTION

Question nº 370—**M. Stewart:**

1. Le gouvernement a-t-il commandé des jeux de livres, y compris des armoires en chêne munies de plaques en laiton, pour commémorer le rapatriememt de la constitution du Canada et, dans l'affirmative, *a*) combien de jeux commémoratifs a-t-on commandés, *b*) combien la production en a-t-elle coûté au total?

2. Les jeux commémoratifs se vendent-ils $1,075 pièce et, dans l'affirmative, ce prix reflète-t-il le coût réel de production?

3. Les volumes 1 à 10 ont-ils été attribués et, dans l'affirmative, à qui?

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): 1. Non.

2 et 3. Sans objet.

LES CRIMINELS D'HABITUDE

Question nº 390—**M. Howie:**

Le ministère de la Justice a-t-il procédé à une étude sur le cas des personnes déclarées criminels d'habitude et, si oui, *a*) combien de cas a-t-on étudiés, *b*) quel a été le coût estimatif de cette étude, *c*) combien de temps a-t-elle nécessité, *d*) quel en était l'objet?

Service du renseignement de sécurité

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): En ce qui concerne le ministère de la Justice: Oui, l'étude est en cours:

a) 93, *b*) $301,000, *c*) juillet 1983 à mars 1984, *d*) afin d'informer le ministre de la Justice du statut de chaque criminel d'habitude, de lui indiquer à quels individus, le cas échéant, ce statut ne s'applique plus de fait qu'ils ne semblent plus représenter un danger pour la société, et de faire des recommandations quant à la question ultérieure de chacun de ces cas par les autorités pénitentiaires.

LES BUREAUX DES COMMISSAIRES À L'INFORMATION ET À LA VIE PRIVÉE

Question nº 395—**M. Howie:**

Combien a-t-il fallu d'employés au total pour les bureaux des commissaires à l'information et à la vie privée du Canada et combien en a-t-il coûté au total en *a*) traitements, *b*) locaux?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): En ce qui concerne les Bureaux des Commissaires à l'information et à la protection de la vie privée du Canada:

Personnes à l'emploi des Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée en date du 31 décembre 1983: 33.

a) Coût des traitements en date du 31 décembre 1983—$481,795.

b) Coût des locaux—$287,422.*

* Payable par le ministère des Travaux publiques et y compris $149,608 comme coûts d'aménagement.

[*Français*]

M. Evans: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Kaplan:

Que le projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et à modifier certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, dans mes observations sur le projet de loi C-9, au moment où nous avons ajourné nos travaux à 13 heures, je disais qu'une mesure législative traitant de renseignement et de surveillance devrait d'abord et avant tout prévoir toute contrainte et limite nécessaire pour contenir les activités de l'organisme même et l'empêcher de brimer ou de violer les droits et libertés fondamentales des Canadiens. Cela devrait être un élément fondamental de ce projet de loi ou de toute autre mesure du même genre.

Le projet de loi à l'étude satisfait-il à ce critère? Il est certes mieux que celui qui l'a précédé, le projet de loi C-157, mais, à mon avis, il laisse encore beaucoup à désirer. Permettez-moi de m'expliquer. La mesure énonce les pouvoirs d'enquête accordés au nouveau service. L'article 21 stipule ceci:

Le directeur ou un employé désigné à cette fin par le ministre peut, après avoir obtenu l'approbation du ministre, demander à un juge de décerner un mandat en conformité avec le présent article s'il a des motifs raisonnables de croire que le mandat est nécessaire pour permettre au Service de faire enquête sur des menaces envers la sécurité du Canada ou d'exercer les fonctions qui lui sont conférées en vertu de l'article 16.

Cela veut dire que les juges de la Cour fédérale décerneraient des mandats pour des opérations aussi indiscrètes que la surveillance électronique, l'ouverture du courrier et l'accès aux renseignements confidentiels. Le service ne serait pas autorisé à faire certaines choses, comme par exemple prendre connaissance de renseignements visés par la loi sur la statistique. Néanmoins, le fait de pouvoir décerner un mandat pour procéder à de telles opérations est dangereux à mon avis pour plusieurs raisons.

Le projet de loi ne définit nulle part de façon claire quand un mandat peut être décerné. On retrouve des mots comme «espionnage» et «sabotage», mais ils ne sont définis nulle part dans le projet de loi. Il faut donc se demander comment un juge pourrait décider quand il convient de décerner un mandat si la loi ne contient aucune définition précise pour le guider. La Chambre a le devoir et l'obligation d'adopter des lois qui renferment de telles définitions. C'est le Parlement et non le tribunal qui doit légiférer.

Puisque des mots aussi importants que «sabotage» et «espionnage» ne sont pas définis, il est facile de comprendre pourquoi cette mesure inquiète tellement de gens. Toutes sortes de groupes, d'organismes et d'associations comme l'Association des libertés civiles mènent une campagne contre le projet de loi. Cette mesure les préoccupe. Ils disent à juste titre que le service de renseignement pourrait faire enquête sur presque n'importe quel groupe du Canada si le gouvernement n'était pas d'accord sur ses objectifs et ses activités. Ces enquêtes pourraient s'étendre aux activités en faveur de certains particuliers au Canada ou dans diverses régions du monde.

• (1510)

Le solliciteur général a cherché à soutenir que ce devait être au ministre à juger si la menace à la sécurité était d'une telle gravité qu'elle nécessitait qu'on viole la vie privée des intéressés quand il s'agit de réclamer un mandat. Il compare les deux situations et affirme qu'il doit avoir le droit de décider quand la gravité d'une menace à la sécurité l'emporte.

C'est un instrument très dangereux à confier à n'importe qui. Si je pouvais être assuré que chacun des ministres qui siègent en face ou encore n'importe quel ministre était aussi sage que Salomon, était tout à fait honnête et infaillible, c'est une proposition que l'on pourrait peut-être alors envisagée. Or, je sais et vous savez, monsieur le Président, que tel n'est pas le cas. Nous en avons eu un excellent exemple il y a quelques jours avec les maladresses du ministre du Revenu national (M. Bussières) ou récemment lors de l'affaire des lettres à laquelle était mêlé le ministre des Finances (M. Lalonde). Ces exemples révèlent malheureusement l'abus de pouvoir auquel cette mesure législative pourrait donner lieu.

Ces deux exemples prouvent que ce ne sont jamais les ministres qui doivent subir les conséquences d'un abus de pouvoir, mais bien les victimes impuissantes de leurs abus.

On peut également considérer les effets négatifs des tactiques abusives de Revenu Canada sur la vie des centaines de Canadiens ordinaires. Nous pouvons imaginer l'angoisse, l'anxiété et le désespoir de nombre d'entre eux. Tel est le pouvoir que détient un ministre de la Couronne, comme le ministre des Finances qui a profité récemment de ses fonctions et des renseignements qu'il a obtenus à titre confidentiel, pour faire des déclarations contre le chef de l'opposition (M. Mulroney) qu'il a d'ailleurs été incapable de prouver par la suite, tout simplement parce que le ministre des Finances s'intéresse davantage à la politique qu'à la justice.

En outre, quand on songe aux possibilités d'abus, il suffit de se rappeler l'affaire infamante de Peter Treu. Voilà en effet, un Canadien qui a fait l'objet d'une enquête secrète, qui a été accusé en secret et dont le procès s'est déroulé à huis clos. Dans son cas, les règles les plus élémentaires de la justice ont été bafouées—celle notamment de la présomption d'innocence et du droit d'affronter ses accusateurs. On n'a tenu aucun compte de ces règles. Même si, en définitive, il a été exonéré de toutes les accusations portées contre lui, il n'en demeure pas moins que sa réputation, son emploi, ses économies et sa vie personnelle ont souffert énormément de cette affaire à cause de pouvoirs très étendus dépassant largement le cadre de la loi.

A l'instar de bon nombre de Canadiens, monsieur le Président, de pareils exemples m'effraient. Ils montrent qu'aucun ministre ne devrait à lui seul diriger un organisme détenant des pouvoirs aussi étendus que le service de sécurité qu'on nous propose.

On a signalé, à juste titre, qu'information et pouvoir vont de pair. Selon moi, on ne devrait confier à aucun ministre un droit de regard aussi important sur la vie des gens. Le projet de loi ne comporte pas les freins et les contrepoids nécessaires. Le solliciteur général a prétendu qu'il serait impossible d'abuser de ces pouvoirs, car le service serait surveillé par trois autres organismes civils. Selon lui, ce sont des freins et contrepoids suffisants.

Le premier de ces organismes chargés de vérifier les pouvoirs du service est l'inspecteur général qui a pour tâche de surveiller les activités opérationnelles du service et s'assurer que ce dernier observe les directives en la matière. On me dit que l'inspecteur général pourra consulter tous les documents détenus par le service, sauf ceux du cabinet. Je vous demande, monsieur le Président, comment l'inspecteur général pourra jouer son rôle alors qu'il sera incapable de prendre connaissance de documents du cabinet touchant peut-être le service. C'est particulièrement important, puisque le service relève directement du ministre qui doit autoriser toutes les demandes de mandat.

Si ses conséquences n'étaient pas si graves, on pourrait presque rire d'une disposition de ce genre. Selon moi, l'inspecteur général jouera le rôle d'un chien de garde muselé. Il n'aura jamais tous les renseignements nécessaires à sa disposition.

La même chose s'applique dans le cas du comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Il doit, globalement, surveiller la façon dont le service exerce ses fonctions en vertu de la loi. Ce sera là sa responsabilité. En outre, il devra faire enquête sur les plaintes reçues, tenir des audiences relatives à ses évaluations et présenter des rapports au ministre. Lui non plus cependant, ne pourra pas consulter les documents du cabinet. Ainsi, une fois de plus, son efficacité sera limitée, car il n'aura pas tous les faits en main.

Enfin, le projet de loi prévoit un troisième groupe, un comité parlementaire chargé, cinq ans après la promulgation de la loi—et j'insiste là-dessus, monsieur le Président—d'examiner tous les aspects du nouveau service. Selon moi, c'est un peu comme si on attendait pour fermer la porte de la cage que l'oiseau se soit envolé.

Ce sont là, selon le ministre, les trois mécanismes qui permettront d'éviter les abus. Pour ma part, monsieur le Président, je ne crois pas que les intéressés aient les pouvoirs nécessaires. Dans les cas comme celui-ci, il faut en arriver à un équilibre très délicat entre la sécurité nationale et les libertés individuelles. C'est ce dont nous parlons ici. Même si le projet de loi C-9 est bien meilleur que son prédécesseur, le projet de loi C-157, à cet égard, il est quand même bien loin d'être satisfaisant.

Son libellé est beaucoup trop vague. Il laisse la porte ouverte à des abus inutiles et peut-être même dangereux. Cette mesure accorde des pouvoirs discrétionnaires beaucoup trop importants au ministre et au cabinet. Le projet de loi prévoit d'énormes pouvoirs pour cet organisme sans comporter, en contrepartie, des dispositions pour en surveiller les activités.

La règle du droit a toujours été le fondement de notre système de gouvernement. Or, le projet de loi actuellement à l'étude permettrait qu'on viole ce principe. Les députés de notre parti auraient donc mauvaise conscience de souscrire à cette mesure dans sa version actuelle.

Des voix: Bravo!

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) qui a fait certaines remarques fort pertinentes à propos du projet de loi. Je suis d'accord avec elle sur bien des points. Je voudrais surtout qu'elle réponde à une question sur ce qu'elle a dit concernant les mesures prévues pour surveiller cet organisme et l'obliger à rendre des comptes.

Service du renseignement de sécurité

Le député n'ignore sans doute pas que la Commission McDonald avait fortement recommandé qu'on établisse un comité de surveillance restreint composé de députés de l'opposition pour obliger le nouveau service à rendre des comptes au Parlement et non pas seulement à un ministre en particulier ou à une personne que le ministre aurait nommée. Le député est-elle d'accord pour qu'on crée un comité parlementaire qui serait justement chargé de surveiller les activités du Service de sécurité comme la Commission McDonald l'avait recommandé?

• (1520)

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je réponds au député de Burnaby (M. Robinson) que je suis tout à fait favorable à cette proposition-là. Mais je tiens à ce qu'il soit bien assuré qu'il s'agisse vraiment d'un comité parlementaire indépendant, et non d'un comité coopté par le ministre en poste pour sa convenance personnelle.

M. Robinson (Burnaby): Je puis donc en conclure que le député serait d'accord pour la création d'un pareil comité, à condition que les garanties d'indépendance soient respectées? N'est-ce pas?

Mlle MacDonald: Oui, absolument, et j'aimerais y réfléchir. Le député doit certainement savoir qu'il y a d'autres Chambres, dans d'autres pays, qui utilisent cette formule. J'aimerais que nous les examinions, pour voir quelles sont les meilleures modalités de ce genre de système existant en d'autres pays que nous pourrions adopter ici.

M. Allmand: Monsieur le Président, de mon côté j'ai pris beaucoup d'intérêt aux observations du député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), notamment celles qui portent sur l'imprécision et les lacunes du projet. Le député peut-elle nous dire si elle ou son parti vont préparer à l'intention du comité, lorsqu'il se réunira, une série d'amendements qui présenteront noir sur blanc les passages qu'elle voudrait incorporer au projet de loi, pour que nous puissions voir si ces amendements répondraient mieux à notre but que ceux du projet actuel?

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je dirai au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) que ce projet de loi nous déplaît beaucoup, et nous estimons qu'il devra être beaucoup plus précis. Mais ce n'est pas une raison pour dire tout de go: «Voici les amendements que nous proposons.» Nous estimons qu'il y a un grand nombre de personnes au pays qui ont un avis à donner sur les définitions qui devraient figurer au projet de loi. Elles n'ont pas toutes été entendues, loin de là. Quand nous connaîtrons leur avis, j'inviterai le député à venir au comité pour prendre connaissance des amendements que nous présenterons.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais aussi féliciter ma collègue, le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) de son excellente participation à ce débat. Elle défend toujours les intérêts du Canadien moyen. Elle ne nous a pas déçus à propos de cette importante mesure.

En ce qui concerne la question qu'elle a soulevée au sujet des amendements apportés en comité et auxquels le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine Est (M. Allmand) a fait allusion, les députés et le solliciteur général (M. Kaplan) seront sans doute ravis d'apprendre que nous sommes prêts à présenter des recommandations précises sous forme d'amendements à la loi actuelle. Je pense qu'on a consacré énormément de temps à la rédaction du projet de loi précédent et de celui-ci, mais malheureusement ce n'est toujours pas satisfaisant.

J'ai essayé de vous donner quelques exemples des conclusions ridicules auxquelles la définition actuelle de «menaces envers la sécurité nationale» permet d'arriver. Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est, qui a déjà été solliciteur général, peut comprendre qu'il s'agit là de questions complexes. Nous n'avons néanmoins pas encore eu l'occasion de faire connaître notre opinion. Depuis 15 ans, cette question a été étudiée par diverses commissions et un comité sénatorial, mais c'est seulement maintenant que la Chambre des communes, les représentants du peuple ont leur mot à dire. Nous prenons nos responsabilités au sérieux.

Je demande au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est s'il est en faveur d'un projet de loi qui autorise les services de sécurité à obtenir des renseignements sur les gens qui soutiennent le mouvement Solidarité de Pologne, qui soutiennent les rebelles afghans et les Sandinistes d'Amérique centrale. Voilà ce que sous-entend la définition des menaces envers la sécurité du Canada. Ces définitions nous inquiètent. Nous comptons veiller au grain. Nous présenterons des amendements et des propositions en temps voulu. Néanmoins, telles sont les questions dont il faut discuter à la Chambre des communes. Le projet de loi actuel est le résultat de toutes sortes de propositions différentes. Il y a eu un certain nombre de changements. Néanmoins, il est trop facile de dire: «Fermons les yeux et allons de l'avant» avant d'avoir étudié et examiné suffisamment cette mesure.

Je veux tout simplement assurer aux députés, en ce qui concerne les amendements, que nous y travaillons et que nous allons nous acquitter de notre devoir à titre de députés de la loyale opposition de Sa Majesté.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. J'invite tout d'abord les députés à restreindre en quelque sorte leurs observations au discours prononcé par la représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald).

M. Allmand: Monsieur le Président, malgré les précisions que nous ont données les députés de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) et de Kingston et les Îles, je voudrais bien savoir si l'oratrice principale, surtout, ne pense pas qu'il vaut mieux nous attaquer tout de suite aux définitions et à l'établissement d'un mandat, étant donné que notre service de sécurité, sous l'égide de la GRC, fonctionne actuellement sans aucun mandat légal? Son mandat lui a été donné par le cabinet en 1976. Toutefois, le service de sécurité n'est régi que par des lignes directrices très vagues et il ne possède pas de mandat légal. La représentante est-elle d'accord avec moi quant à l'urgence de la question et à la nécessité de nous entendre sur une mesure législative précise et adéquate en vue de la régler?

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je vois que la situation actuelle préoccupe le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est. Cependant, je dois lui rappeler que ce n'est pas le parti conservateur qui a présenté cette mesure répugnante qu'était le projet de loi C-157. Il a fallu des mois de séances pour le renverser et le démolir. Nous avons ainsi perdu de précieux mois, voire des années-lumière.

En retour, je voudrais qu'on me garantisse, lorsque le parti conservateur présentera de bons amendements, lorsqu'il soumettra au comité ses amendements responsables, que les députés libéraux, qui seront majoritaires, ne les rejetteront pas automatiquement sous prétexte que le ministre leur aura dit qu'il ne veut absolument pas modifier le projet de loi.

Le président suppléant (M. Herbert): La période des questions et des observations est écoulée. Le débat se poursuit avec le député de Strathcona.

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Donald Smith, Lord Strathcona, monsieur le Président . . .

M. Robinson (Burnaby): J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Herbert): Le député de Burnaby (M. Robinson) pour un rappel au Règlement.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'aimerais que la présidence vérifie sa liste de députés qui ont pris la parole. J'estime que c'est maintenant le tour d'un député de notre parti, le député de Regina-Est (M. de Jong).

Le président suppléant (M. Herbert): Je serais très heureux de vérifier ma liste, toutefois je n'ai vu qu'un seul député se lever. J'ai donné la parole au député qui s'est levé. Je vais vérifier ma liste pour m'assurer que l'on se conforme à l'alternance habituelle. Le député de Strathcona.

M. Kilgour: Edmonton-Strathcona, monsieur le Président, a été nommé en l'honneur de Donald Smith, qui venait de la même région que vous. Il a été anobli et c'est pourquoi la circonscription est devenue Strathcona.

Mlle MacDonald: Il venait d'Écosse.

M. Kilgour: Je sais qu'il venait d'Écosse, mais il a vécu à Montréal après avoir quitté l'Ouest et beaucoup de gens considèrent qu'il est de la même région que le Président suppléant.

Je voudrais commencer par le thème qui a été soulevé par mon collègue, le député de Kingston et les Iles (M^lle^ MacDonald). Notre problème, de ce côté de la Chambre, tient au fait que le projet de loi qui a précédé celui-ci était vraiment mauvais. Je pense que la plupart des députés de ce côté admettront que le projet de loi actuel représente une amélioration marquée. Le C-157 aurait probablement mérité de figurer dans le *Ripley's Believe It or Not* ou le Livre des records de Guiness, comme étant la mesure législative la plus draconienne jamais introduite à la Chambre des communes. Il était tellement mauvais que le gouvernement n'a pas eu le courage de le présenter à la Chambre. Il l'a présenté à la Chambre au bout du couloir. Là, il a été carrément mis en pièces par tous ceux qui ont comparu devant le comité constitué pour l'étudier.

Service du renseignement de sécurité

• (1530)

Mon rôle, aujourd'hui, est simplement de faire ressortir certains points que soulèveront des députés de ce côté et qui nous inquiètent, au cas où ce projet de loi viendrait à être renvoyé au comité. Commençons par l'article 12(2) du projet de loi qui dit que rien n'empêche le service de sécurité de «se tenir au courant à l'aide de sources publiques d'information» de la conjoncture politique, économique et sociale du Canada. De ce côté de la Chambre, nous nous demandons pourquoi la recommandation du Sénat à cet égard n'a pas été suivie. Si, comme le disait le Sénat, les mots que j'ai cités étaient inutiles, pourquoi ont-ils été conservés? Le ministre serait-il assez aimable pour nous éclairer sur ce point.

Dans l'article de définitions du projet de loi à l'étude on dit que les menaces envers la sécurité du Canada sont «l'espionnage ou le sabotage visant le Canada». Nous nous demandons, de ce côté de la Chambre, pourquoi l'espionnage et le sabotage n'ont pas été définis. Il est vrai que le sabotage est défini dans le Code criminel. Est-ce que cette définition s'applique au projet de loi actuel? C'est quelque chose qui intéresse également les députés. Nous nous demandons pourquoi le terme «espionnage» n'est pas défini. Que signifie-t-il réellement? Le mot est défini de façon très large à l'article 3 de la loi concernant les secrets officiels. Je demande donc au ministre de nous dire pourquoi l'espionnage n'est pas défini ici.

En troisième lieu, on avait établi dans la mesure précédente, que, par comportement inacceptable, il fallait entendre, entre autres choses, l'usage de violence ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens, ainsi de suite. Est-ce que le fait de lancer une tomate à un homme politique constitue un acte violent? Je suis sûr que la plupart des députés ici réunis, se sont déjà fait lancer quelque chose de ce genre, tomate ou non. Nous soutiendrons au comité que la définition est trop vague. Il conviendrait d'utiliser dans le projet de loi une expression comme «strictement nécessaire», tel que l'avait recommandé le comité sénatorial. Beaucoup de procureurs généraux provinciaux ont dénoncé ce passage et se sont déclarés d'avis que la définition était trop floue. Plusieurs témoins ayant comparu devant le comité sénatorial ont exhorté le gouvernement à la modifier de façon à n'y traiter que de l'usage de violence grave ou de menaces de violence grave, ce qui exclurait des actes comme le fait de lancer une tomate à un homme politique.

Ma quatrième objection découle aussi de la définition que l'on donne au comportement subversif. Dans la mesure précédente, on explique qu'il s'agit d'activités qui, par des actions cachées et illicites, visent à saper le régime de gouvernement constitutionnellement établi au Canada ou dont le but immédiat est sa destruction ou son renversement, par la violence. Que faut-il entendre par là en ce qui concerne les actes licites de protestation ou de désaccord? Les témoins ont déclaré devant le comité sénatorial que le service de sécurité ne devrait pas s'occuper des activités subversives, lesquelles devraient plutôt continuer à faire l'objet d'enquêtes en vertu du Code criminel.

En cinquième lieu, je voudrais traiter de l'article où il est question d'affaires internationales et de défense. Dans l'ancienne mesure, il s'agissait de l'article 18. Le nouvel article est essentiellement le même, mais on y a inclus les recommandations du Sénat, exception faite de celle selon laquelle on devrait laisser à ce service le monopole de la collecte de ce type de renseignements. Je parle de l'article 16 dans la nouvelle mesure. Nous demanderons en comité si ce service devrait s'adonner à ce genre d'activité qui n'est pas directement liée à la sécurité du Canada. Nous demanderons à connaître les paramètres de cette disposition. D'après les témoignages entendus par le comité sénatorial, on risque d'invoquer cet article pour recueillir des données économiques, commerciales, sociales et autres concernant d'autres États. Il importe de signaler qu'il est possible d'accorder des mandats tendant à permettre au service de recourir à ses diverses techniques pour donner suite à ces dispositions. Nous voulons savoir comment le juge peut décider s'il y a lieu ou non d'émettre un mandat. Est-ce qu'il suffit à un agent du service de sécurité de prier un juge de signer le mandat qui a été approuvé au préalable par le solliciteur général? Quelles sont les questions et les circonstances que le juge pourra trouver suffisamment graves pour justifier l'octroi du mandat?

Le sixième point, monsieur le Président, c'est la question de l'article 21, qui traite des mandats et qui énonce un certain nombre de dispositions à cet égard. Par exemple, il y est stipulé qu'une demande de mandat ne peut être faite qu'avec l'approbation du ministre. Les lignes directrices et garanties énoncées par le Sénat y sont incorporées. Nous croyons que c'est une bonne chose. La durée maximale d'un mandat est d'un an. Les dossiers confidentiels tenus aux termes de la loi sur la statistique, comme les déclarations faites aux fins du recensement, ne peuvent faire l'objet d'un mandat. Là encore, il s'agit d'établir l'équilibre entre la gravité de la menace à la sécurité et le droit des citoyens à la vie privée.

Le gouvernement déclare que le ministre n'approuvera la demande de mandat que si les circonstances le justifient. Pour ce qui est de la durée maximale du mandat, la commission McDonald recommandait 180 jours. Le bill prévoit une durée maximale d'un an. Il faudra demander pourquoi le gouvernement a ainsi doublé la durée maximale recommandée par la commission McDonald.

En ce qui concerne la loi sur la statistique, nous demanderons pourquoi les documents assujettis à cette loi sont maintenant exemptés alors que le bill précédent permettait de les consulter grâce à un mandat. Nous demandons aussi s'il y aurait lieu d'exiger un rapport annuel sur les perquisitions effectuées par mandat, comme dans le cas de la loi sur les secrets officiels.

Le septième point dont je voudrais traiter concerne l'article 20, qui traite de la protection des employés. Cet article stipule que les employés du service bénéficient de la même protection que les agents de la paix dans l'exercice de leurs fonctions. La commission McDonald recommandait que les gouvernements fédéral et provinciaux fassent en sorte que les employés de ce service ne soient pas assujettis à l'application de certaines lois précises. Il faut se demander si les procureurs généraux provinciaux qui administrent le droit criminel ont le droit d'être informés des illégalités commises par les agents du service, peut-être sous réserve de la non divulgation de certains renseignements dans le cas où le gouvernement fédéral juge qu'il serait nuisible à la sécurité de l'État de les divulguer. Nous avons quelques réserves à ce sujet.

Mon huitième point porte sur l'administration et la responsabilité, qui sont évidemment d'une grande importance. Le bill supprime la disposition qui accordait au directeur le dernier mot en ce qui concerne les objectifs du service et les renseignements qui seraient transmis au gouvernement. Ceux qui ont eu l'occasion de feuilleter le projet de loi savent que le texte actuel de cet article dit que le ministre peut remettre des instructions écrites au directeur. Et les instructions verbales? Comment le comité de surveillance en aurait-il connaissance? Les instructions devraient-elles être toutes données par écrit? Si des instructions verbales sont suffisantes, le ministre ne serait-il pas incité à limiter la fréquence de ses instructions écrites? J'espère que le ministre aura de bonnes réponses à ces questions quand le projet de loi sera à l'étude au comité de la justice.

• (1540)

La neuvième chose qui me préoccupe a trait à l'article 30, qui dit clairement que l'inspecteur général est chargé de suivre l'observation par le Service de ses règles générales en matière opérationnelle et de surveiller les activités opérationnelles du Service.

Je suis heureux que le ministre soit à la Chambre parce que je voudrais lui demander pourquoi le gouvernement n'a pas donné suite aux recommandations du Sénat à ce sujet. Comment l'inspecteur général peut-il surveiller les activités du service et s'assurer qu'il respecte ses règles générales si l'inspecteur ne peut pas voir les documents du cabinet qui pourraient toucher le Service? Je voudrais que le ministre nous l'explique le plus tôt possible.

La dixième chose qui me préoccupe a trait à l'article 34, qui constitue le comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, qui serait composé de trois à cinq membres. Le comité de surveillance n'aura pas non plus accès aux documents du cabinet pour surveiller les activités du Service. Comment peut-il vraiment suivre toutes les activités du Service s'il n'a pas accès à ces documents? Les fonctions élargies du comité de surveillance reflètent les recommandations du rapport du Sénat, mais je rappelle à la Chambre que la Commission McDonald conseillait l'établissement d'un comité parlementaire mixte pour surveiller le Service de sécurité.

Mon dernier point porte sur la question des infractions en matière de sécurité. La GRC conserve le rôle primordial à cet égard, mais le solliciteur général peut conclure des ententes avec d'autres corps policiers au sujet des enquêtes sur les infractions en matière de sécurité. Le gouvernement a donc donné suite à la recommandation du Sénat quant au rôle du procureur général fédéral. Je voudrais simplement demander à cet égard si la GRC a le devoir de consulter d'autres corps policiers, comme le suggérait le comité du Sénat?

D'autres députés ont déjà dit qu'on laissait traîner cette question en longueur depuis 15 ans. Pendant ce temps, il y a eu plusieurs commisssions royales d'enquête d'instituées. Il y a eu des baisses de moral et aussi de l'inefficacité au sein du service de sécurité du Canada. Un projet de loi a enfin été présenté après 15 ans.

De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que nous manquerions à notre devoir, en tant que parti qui compte former le prochain gouvernement lorsqu'il y aura des élections, si nous ne faisions pas un examen relativement approfondi de cette mesure avant qu'elle ne soit renvoyée au comité de la justice. Nous avertissons d'ailleurs le gouvernement que nous étudierons soigneusement le projet de loi quand il sera à l'étude au comité de la justice.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Avant que nous passions à la période des questions d'une durée de dix minutes, je voudrais attirer l'attention des députés sur le commentaire nº 381 de la quatrième édition de Beauchesne, qui se lit comme ceci:

> Lors de l'étude de la motion portant deuxième lecture, il est irrégulier de discuter les articles du projet de loi.

Je crois que les députés pourraient formuler leurs propos de façon à ne pas mentionner d'articles précis du projet de loi. Il y aura maintenant une période de questions et d'observations d'une durée de dix minutes.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, dans le courant de ses très intéressantes observations, le député a mentionné deux éléments-clés de cette mesure législative, éléments d'une importance considérable, a-t-il laissé entendre. L'un concernait certains des pouvoirs accordés à ce nouvel organisme, et l'autre la question du droit de regard. Nous, de notre parti, considérons ces deux éléments, soit les nouveaux pouvoirs sans précédent qui sont accordés à cet organisme et l'importance du droit de regard parlementaire, comme deux des éléments essentiels de tout projet de loi établissant un nouvel organisme de sécurité.

Le solliciteur général devrait certes savoir que, s'il veut vraiment que ce projet de loi soit renvoyé au comité, il devrait être disposé à envisager de modifier ces deux éléments-clés que la Commission McDonald elle-même a reconnus comme étant l'essentiel de toute mesure législative dans ce domaine. Ce projet de loi doit certes être étudié de façon approfondie au comité, car nous voulons en examiner attentivement les éléments. Je me permets de signaler à nouveau ces deux éléments. Le premier est la question du droit de regard et de la responsabilité parlementaires que la Commission McDonald considérait comme la pierre angulaire de la responsabilité d'un organisme de sécurité dans une société démocratique. Le second élément concerne l'utilisation des pouvoirs, et notamment des pouvoirs d'intrusion dans la vie privée, contre des Canadiens soupçonnés de subversion.

Comme le sait le solliciteur général, c'est précisément dans ce domaine que la Commission McDonald a vivement recommandé que des procédés d'intrusion ne soient pas en fait autorisés.

Permettez-moi de poser au député une question en rapport avec l'un de ces procédés d'intrusion dans la vie privée. Il s'agit de l'ouverture du courrier de première classe. Le député a été cité à maintes reprises comme étant en faveur de donner aux services policiers le pouvoir d'ouvrir le courrier de première classe. Il n'est pas sans savoir que le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) s'oppose vigoureusement à leur conférer ces pouvoirs et que son collègue le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) s'est prononcé en faveur de cette idée.

Compte tenu de ses propres observations sur le pouvoir des forces policières d'ouvrir le courrier de première classe, croit-il que le nouvel organisme du renseignement de sécurité doit en avoir l'autorité en dépit du fait que la Commission McDonald a recommandé sans équivoque qu'elle ne lui soit pas accordée?

M. Kilgour: Monsieur le Président, le lien m'échappe entre la question et le préambule, qui a pris environ les trois quarts des observations du député, mais je vais répondre à la dernière partie de la question. J'ai dit, il est vrai, que la section des stupéfiants de la GRC devrait être autorisée à ouvrir les lettres lorsqu'elle a de fortes présomptions qu'elles contiennent de l'héroïne ou de la cocaïne. J'ai cependant toujours soutenu qu'elle devrait auparavant obtenir une ordonnance du tribunal. En d'autres termes, si dix-sept témoins attestent qu'une personne de Bangkok a envoyé un gramme d'héroïne par courrier de première classe à une personne de ma circonscription, je crois que quelqu'un de Burnaby doit pouvoir obtenir d'un juge une ordonnance l'autorisant à ouvrir cette lettre.

Qu'on me reprenne si je me trompe, mais autant que je sache, il n'y a pas de pays au monde où le courrier n'est pas ouvert en pareil cas. Je rappelle au député de la Colombie-Britannique, où le problème de drogues fortes est tellement aigu, qu'une étude faite à Baltimore il y a quelques années a démontré que 233 héroïnomanes avaient commis plus de 500,000 délits criminels dans cette ville sur une période de onze ans. Je n'ai pas besoin de dire au député, qui ne l'ignore pas, que de l'avis général, les héroïnomanes commettent une grande partie des vols par effraction et des cambriolages qui surviennent dans tout le Canada, surtout en Colombie-Britannique. Ce sont les raisons pour lesquelles j'ai prôné l'ouverture du courrier.

Je ne répondrai pas à la question que mon collègue m'a posée concernant le service de sécurité car, comme il le sait, ce domaine ne relève plus de mes responsabilités. Voilà pourquoi je n'ai pas à répondre à sa question.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, si cette question ne relève plus de la responsabilité du ministre, je suis certain que les députés souhaiteraient savoir si, à son avis, la nouvelle agence de sécurité devrait être autorisée à ouvrir le courrier de première classe. Le député estime-t-il que ce pouvoir devrait être octroyé à la nouvelle agence en dépit d'une recommandation contraire de la Commission McDonald? Deuxièmement, que vient faire dans le débat le fait que dix-sept témoins aient vu un gramme d'héroïne, expédié de Bangkok, dans une enveloppe adressée à Burnaby?

M. Kilgour: Ma réponse est la même, monsieur le Président.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'aurais une question semblable à poser au député qui vient de prendre la parole. Je pense que ses électeurs ont le droit de savoir où il a pris les chiffres qu'il a cités. Je ne vois là aucun lien avec la question qu'a posée mon collègue. Le député pourrait nous indiquer le titre du rapport qu'il a cité et qui concernait certains héroïnomanes. Je suis certain que nombre de ses électeurs voudraient savoir ce que cela vient faire dans le décor.

De même, ses électeurs voudraient aussi connaître son point de vue sur l'ouverture du courrier de première classe, question que lui a déjà posé le député de Burnaby. Cela m'intéresse également. Il arrive souvent que le député envoie au rédacteur du journal de ma circonscription des lettres calomnieuses. Je pense que ses électeurs et tous les autres Canadiens ont le droit de connaître son point de vue. Peut-être n'a-t-il pas d'opinion, mais je pense que les députés et tous les Canadiens ont le droit de savoir ce qu'il pense de l'ouverture du courrier de première classe par un service de sécurité ou par tout autre organisme d'application de la loi.

• (1550)

M. Kilgour: Monsieur le Président, le député de Skeena (M. Fulton) n'a qu'à se pencher et à demander à son collègue de Burnaby (M. Robinson) ce que j'ai dit. Il apprendra que, d'après moi, il faudrait 17 témoins à Burnaby ou à Skeena pour dire que la lettre de Bangkok à destination de la circonscription du député contient de l'héroïne. Autrement, il n'obtiendrait pas le mandat, et personne ne voudrait qu'un juge soit habilité à émettre un mandat dans des circonstances autres que celles-là.

Je ne me souviens pas qui a fait l'étude à Baltimore, mais je pense que c'était l'Université du Maryland. Si mon collègue s'intéresse vraiment à la réponse, je me ferai un plaisir d'en discuter avec lui en privé et d'essayer de lui donner la référence. Si le député doute de l'exactitude de l'étude ou du fait que les toxicomanes commettent beaucoup de crimes dans sa circonscription ou dans celle de son collègue de Burnaby, je leur dirai à tous les deux que c'est là une des raisons pour lesquelles nous nous attendons de les battre aux prochaines élections.

M. Fulton: Je serai très bref, monsieur le Président. Nous savons parfaitement que le député éprouve de sérieuses difficultés à s'en tenir aux faits plutôt qu'à des idées farfelues, mais ma question est très simple. Est-il d'avis que le projet de loi C-9 à l'étude devrait être adopté tel quel, de façon à donner au service de sécurité le droit d'ouvrir le courrier de première classe des Canadiens? C'est une question très simple. Je suis sûr que les électeurs d'Edmonton aimeraient savoir si le député peut répondre à une question à la Chambre des communes. Sinon, je leur conseillerais de le chasser d'ici.

M. Kilgour: C'est la même réponse qu'à la question précédente, monsieur le Président.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) est-il d'avis qu'avant de placer un informateur dans un groupe au Canada, un groupe soupçonné d'activités qui constituent une menace pour la sécurité nationale d'une façon générale, il faudrait obtenir un mandat judiciaire de quelque sorte?

M. Kilgour: J'ai l'impression d'être à la barre des témoins, monsieur le Président. Je sais comment le gouvernement doit se sentir. La réponse à la question du député, telle qu'il l'a formulée, est oui.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je désire me joindre à mes collègues et aux autres députés qui ont déjà participé au débat sur le projet de loi C-9.

M. Fulton: C'est peut-être neuf, mais ce n'est pas mieux.

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: Je voudrais tout d'abord parler brièvement du genre de changements sociaux qui se produisent dans notre société et dans le monde entier, ainsi que du rythme de ces changements. Tous ceux qui s'intéressent aux sciences sociales ont constaté les changements énormes qui se sont produits depuis quelques années dans les attitudes, la culture, l'économie et la politique. La réflection sociale et les habitudes évoluent très rapidement. Nous parlons des changements technologiques, économiques, sociaux, culturels et politiques. Nous assistons à des changements considérables sur le plan humain. Des gens qui avaient reçu une certaine formation professionnelle constatent tout à coup que leur profession est en train de disparaître. De même, des gens à qui on avait inculqué certaines croyances dans leur milieu culturel découvrent qu'un bon nombre de ces croyances culturelles ne sont plus partagées par l'ensemble de la société. La nouvelle génération, la première de nombreuses générations à venir, attend beaucoup de la vie, notamment sur le plan matériel, à cause de la révolution qui s'est produite dans les domaines des communications et de la télévision. Par contre, notre société est de moins en moins capable de répondre à ces attentes. Il risque d'y avoir un chômage massif dans les années à venir. Des gens ne réussiront pas à trouver un travail valable ou à se faire une véritable place dans la vie.

C'est une garantie de désordre social, car de nombreuses personnes dont la société ne pourra pas combler les attentes élémentaires risquent de réagir avec colère et peut-être avec violence. De nombreuses études ont déjà été effectuées. Je pense à l'étude Decima qui remonte à environ un an et qui montre à quel point les Canadiens ne font plus confiance aux institutions traditionnelles. Ils ne font plus confiance au Parlement, ni aux organismes chargés de l'application de la loi, ni au gouvernement ou aux églises. Ils n'ont plus foi dans les institutions sociales traditionnelles qui étaient jusque là le ciment de la société. Ces institutions nous rapprochaient tous et contribuaient à élaborer un système de valeurs et de croyances élémentaires partagées par l'ensemble des citoyens.

Je mentionne tout cela parce que je crois que c'est important au moment où nous discutons d'un projet de loi sur la sécurité, comme celui d'aujourd'hui. Nous devons avoir une bonne idée du contexte dans lequel évolue la société. Je vois des réactions de peur et de panique chez certains députés, notamment chez certains députés du côté du gouvernement. Ils pensent que nous devrions accroître les pouvoirs de la police pour tenter de contrôler ces changements sociaux, voire de les supprimer. A mon avis, en fin de compte, il est impossible de contrecarrer l'évolution de la société. Nous vivons dans un monde où les changements sociaux sont extrêmement rapides, et aucune police secrète n'y peut rien, même si les activités de la police sont très étendues. Certes, il est possible de ralentir les changements sociaux pendant une brève période. Mais, comme l'eau qui s'accumule derrière un barrage, tout cela ne fait que créer une force qui finira pas l'emporter en écrasant les éléments qui s'opposent à un véritable changement historique.

Nous sommes témoins d'une évolution sociale rapide non seulement au Canada, mais également dans tout le monde, la plupart des gens attendant de plus en plus de la vie. Une bonne partie de l'humanité n'acceptera plus l'ignorance, la famine et l'oppression politique. Les gens n'accepteront plus un système féodal dans lequel quelques élus oppriment la majorité. Sur la scène internationale, les besoins croissants des gens entraînent des changements qui, bien souvent, aboutissent à une révolution. Ceux qui tiennent les rênes du pouvoir ne veulent pas de ces changements. Ils utilisent l'armée et la police secrète pour freiner cette évolution, mais la volonté des gens finit toujours par l'emporter. Grâce à la révolution, bon nombre de ces changements verront le jour et les gens commenceront à réaliser leurs désirs.

Or, avec le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui le gouvernement tente de maîtriser l'évolution sociale. Il y a alors le risque que le gouvernement utilise la police secrète pour arrêter tout progrès social.

La façon de préparer la voie à l'évaluation sociale, monsieur le Président, consiste à prévoir l'avenir et à comprendre que bien des gens se retrouveront sans emploi et incapables de gagner un revenu décent. Pour résoudre ce problème, il ne s'agit pas de donner encore plus de pouvoirs à la police, mais bien de faire preuve d'esprit novateur et d'avoir la volonté politique voulue pour mettre en œuvre des programmes permettant aux personnes ainsi déplacées par cette évolution de se fixer des objectifs dans leur vie. C'est vraiment là la solution aux problèmes engendrés par l'évolution sociale.

Selon moi, monsieur le Président, le projet de loi C-9 est une tentative de répression. Il a trois grands objectifs, à savoir proposer un mandat pour le service de sécurité; définir ses pouvoirs et établir les mécanismes de contrôle du service secret que le gouvernement désire créer.

Permettez-moi de parler tout d'abord du mandat général du service. Nous avons vu que même un procureur général conservateur, comme celui de l'Ontario, juge les définitions contenues dans ce projet de loi très dangereuses et vagues, pour reprendre ses termes. Il a ajouté que la définition de sécurité nationale demeurait floue. Il a avoué en outre que l'allusion concernant «les activités influencées par l'étranger» l'inquiétait car il craignait qu'elles puissent viser les multinationales étrangères exerçant leur activité au Canada. Je comprends ce qui inquiète le procureur général de l'Ontario et je compatis. De nombreux membres d'associations visant à défendre les libertés civiles et de nombreux députés, tant conservateurs que néo-démocrates, ont exprimé l'inquiétude que leur inspiraient les définitions à caractère trop général. Je ne serais pas du tout surpris que de nombreux députés ministériels entretiennent eux aussi des craintes analogues.

• (1600)

Compte tenu des définitions qui figurent dans ce projet de loi, diverses initiatives que pourraient prendre individuellement ou collectivement certains Canadiens pour appuyer le Congrès national africain, pour dénoncer la présence des troupes soviétiques en Afghanistan ou pour venir en aide financièrement à la résistance salvadorienne pourraient être tenues pour illégales. Ces Canadiens pourraient par conséquent être espionnés comme le projet de loi l'autorise.

Ainsi, on pourrait considérer que l'Association canadienne pour la survie de l'agriculture s'est livrée à des activités illégales, lorsque au moment où les taux d'intérêt élevés acculaient les agriculteurs à la ruine, elle a organisée des ventes aux enchères de machines aratoires qui ont permis à certains agriculteurs de vendre leurs tracteurs pour à peu près $1. Dans l'acceptation la plus large de cette expression, on pourrait vraisemblablement considérer cette association comme un organisme subversif, car ses activités économiques avaient indubitablement des résonnances politiques.

M. Kaplan: C'est absolument faux, et vous le savez.

M. de Jong: Cette association pourrait être tenue pour subversive.

M. Kaplan: Prétendre cela, c'est faire injure à la GRC.

M. de Jong: Encore selon l'acceptation la plus large de cette expression, les grèves illégales et les arrêts de travail pourraient passer pour des activités subversives, car ils remettent en question les méthodes établies pour régler les différends politiques et économiques. En fait, les définitions présentent un caractère si général qu'elles permettraient de déclarer subversifs tous ceux qui s'opposent à la structure du pouvoir politique et économique au Canada et de les espionner.

Il y a un autre domaine qui inspire de vive préoccupation, je veux parler du genre de pouvoirs que le projet de loi prévoit. Les citoyens canadiens risquent qu'on intercepte leurs conversations, qu'on ouvre leur courrier, qu'on pénètre le secret qu'ils confient à leur confesseur. Ils risquent qu'on pénètre dans leur domicile, pour y fouiller, qu'on fasse intrusion dans leurs dossiers confidentiels, même s'il n'y avait pas la moindre raison de soupçonner qu'ils aient violé la loi. Ces pouvoirs sont si larges que le Canadien moyen ayant le sens de la justice ne peut manquer de s'effrayer en voyant tout ce que le projet de loi C-9 rend légal.

Je répète que le but de ce projet n'est pas de permettre la collecte d'informations en cas de violation de la loi, réelle ou prévue, en cas d'activité criminelle quelconque. Il s'agit véritablement d'une activité de renseignement, qui n'a pas pour résultat final de faire inculper qui que ce soit. Il s'agit purement de réunir des renseignements.

Il est certain que les États-Unis ont beaucoup plus à redouter que nous l'action des terroristes de l'intérieur ou de l'extérieur. Leurs citoyens sont mieux protégés que les nôtres, surtout si ce projet de loi est adopté. Aux États-Unis, par exemple, le FBI doit démontrer au juge qu'il y a des raisons probables de croire que la personne ou le groupe suspect pratique telle activité illégale. Avec le projet de loi C-9, les conditions à remplir pour obtenir un mandat seraient moins strictes. Il suffirait d'invoquer des «motifs raisonnables» sans spécifier de délit particulier. Également aux États-Unis, le juge doit être convaincu que l'installation d'une table d'écoute permettra d'obtenir la preuve d'un acte criminel. Dans le projet de loi canadien, ce n'est pas nécessaire. On peut émettre un mandat pour permettre au SCRS d'enquêter sur une menace. La définition de la menace est tellement vaste que cela peut viser n'importe quel groupe. On accorde des pouvoirs terrifiants à une agence civile en définissant très vaguement son mandat et ses objectifs généraux.

Une troisième question mérite d'être étudiée. Après avoir accordé ces pouvoirs considérables à ce petit groupe, dispose-t-on de moyens pour contrôler ses activités ou réparer les oublis? Pas tellement du point de vue judiciaire. Il doit effectivement obtenir un mandat avant de pouvoir enquêter, d'ouvrir des dossiers, de brancher des lignes téléphoniques sur tables d'écoute ou de s'introduire dans des maisons à toute heure du jour ou de la nuit. Néanmoins, le juge n'a rien sur quoi se baser, car les définitions sont si vagues qu'il n'a guère d'autre choix que donner son accord automatique. Il n'est pas nécessaire de prouver raisonnablement qu'un acte criminel est commis ou risque d'être commis dans un délai précis; il n'y a rien de tel. Bref, on s'en remet au jugement d'un agent qui pourrait avoir besoin de renseignements supplémentaires sur les faits et gestes, la correspondance, l'état de santé ou la cote de crédit de la personne qui fait l'objet d'une enquête. Le judiciaire n'a donc pas vraiment voix au chapitre; il fait fonction de machine à estampiller.

L'autre étape, c'est le comité de révision qui n'a pas grand chose à dire. Le service de sécurité a la partie d'autant plus facile que ce comité n'a pas accès aux documents ministériels. Et ce n'est pourtant pas faute de l'avoir recommandé puisque le sénateur Pitfield lui-même considérait que ces documents devaient être à la disposition des intéressés. Il a reconnu que le cabinet et le service de sécurité avaient tout loisir de passer outre au comité de révision et que c'était lui lier les mains au départ que de ne pas mettre ces documents à sa disposition. C'est une mesure pour la frime que la création de ce comité puisqu'il ne disposerait pas des documents nécessaires pour étudier les activités du service de renseignement.

Nous voilà projetés encore une fois en pleine fiction comme dans le roman de George Orwell, *Nineteen Eighty-Four*, ou les mots ont un double sens et ne correspondent plus à la réalité. La plus grave lacune de ce projet de loi, c'est qu'il ne permet au Parlement que de faire un examen dérisoire des activités du Service de sécurité. Les députés n'ont aucun véritable moyen de savoir ce qui se passe au sein de cet organisme. Pour se justifier, le gouvernement dira qu'on ne peut faire confiance ni aux députés ni au comité de révision même s'il comprend des ex-ministres et des membres du Conseil privé. On ne peut confier les documents du cabinet au comité et encore moins aux députés. Voilà tout le respect que le gouvernement éprouve pour notre régime démocratique. Et pourtant, il prétend que cet organisme a justement pour but de protéger notre système démocratique. Mais il n'a aucune foi dans la démocratie.

• (1610)

Posons-nous la question de fond, à savoir pourquoi le gouvernement tient tant à ce qu'on étudie cette mesure maintenant. Le Code criminel n'accorde-t-il pas déjà à la GRC des pouvoirs suffisants pour qu'elle fasse des enquêtes et intente des poursuites en cas de délit? Si le gouvernement a quelque motif de croire qu'il existe une crise nationale, que notre régime démocratique est en péril, que nous avons besoin d'un service spécial de sécurité pour enquêter sur les citoyens, mettre leur ligne téléphonique sur écoute et entrer par effraction dans leur foyer, qu'il ait au moins la décence de nous exposer la situation. Au lieu de cela, les ministériels se retranchent dans le mutisme le plus complet. Pas un seul n'a pris la parole aujourd'hui pour nous expliquer le bien-fondé de ce projet de loi.

L'explication demeure peut-être hypothétique. Il pourrait survenir un événement qui nécessiterait que nous ayons ces pouvoirs. Le gouvernement ne se fonderait donc que sur des hypothèses. Quand le ministre demande un mandat judiciaire, il ne s'inspire pas de la réalité mais de cas hypothétiques. En poussant plus loin ce raisonnement, le gouvernement fonde son projet de loi sur des appréhensions plutôt que sur un besoin réel.

Le gouvernement peut bien prétendre que c'est ce que recommandait la Commission McDonald, mais c'est absurde. C'est «1984» en pire. La Commission McDonald avait recommandé, en effet, la création d'une agence civile du renseignement, mais elle avait aussi prévu des mécanismes de contrôle raisonnables. Le gouvernement a préféré en faire abstraction. La Commission avait signalé les lacunes de la situation actuelle. Le gouvernement est tombé sur ce prétexte pour légaliser des activités illégales.

En somme, ce projet de loi va créer un cadre légal qui permettra à ce gouvernement et aux suivants de se maintenir au pouvoir par des moyens antidémocratiques. L'instrument destiné à protéger notre démocratie, notre liberté de parole, notre système judiciaire et notre mode de vie deviendra celui-là même qui détruira ce dont nous jouissons. Ce projet de loi est malvenu. Il empeste. Nous devons empêcher le gouvernement.

M. Kaplan: Monsieur le Président, le député prétend qu'il n'y a que des menaces hypothétiques envers la sécurité du Canada et que, par conséquent, les pouvoirs que nous recherchons ne serviraient qu'à supprimer la démocratie. La réalité lui échappe terriblement. J'ai peine à imaginer que ses belles paroles puissent leurrer beaucoup de Canadiens et les amener à croire que le gouvernement veuille se servir de ce projet de loi pour démolir notre pays et y supprimer la démocratie.

Je voudrais poser une question au député. Il parle de menaces hypothétiques. Il devrait savoir que notre sécurité est concrètement menacée. Je vais exposer un problème au député et lui demander comment il s'y prendrait pour le régler. Si jamais on devait le prévenir que des membres du KGB ou des terroristes notoires sont entrés au Canada, ce sont là des renseignements qu'il nous arrive parfois de recevoir et auxquels nous croyons, après avoir examiné d'abord les éléments de preuve alors si jamais on devait le prévenir d'une telle chose, d'après le député, nous ne devrions pas être autorisés à surveiller ces gens, car ils ne commettent pas nécessairement un crime, ou encore parce que nous n'avons pas de preuve sur ce crime, n'est-ce pas? Laisse-t-il entendre qu'un tel pouvoir ne devrait pas exister, que nous n'aurions pas de motif valable pour ouvrir le courrier de ces gens par exemple, en prenant les précautions nécessaires? Les mesures de précaution prévues dans le projet de loi ne plaisent peut-être pas au député. Je voudrais lui dire que, en dépit de son acharnement fanatique contre le gouvernement, il ne peut tout de même pas s'empêcher de reconnaître que, dans certaines circonstances, les membres du KGB ou d'autres services d'espionnage hostiles à notre pays peuvent y entrer, nous en aurions des preuves tangibles, et ce pourrait être aussi des groupes de terroristes internationaux, car il ne faut pas oublier que l'Amérique du Nord accueillera les athlètes des Jeux olympiques cet été, que Sa Sainteté le Pape nous

rendra visite cette année, que sa Majesté viendra en août, bref dans toutes ces situations . . .

M. Blackburn: Nous avons la police.

M. Kaplan: Le député nous rappelle que nous avons la police. Je ne veux pas savoir si nous devrions les poursuivre avec des méthodes policières ou non. Je sais qu'il serait d'accord avec cette idée. Je voudrais plutôt savoir ceci: si nous sommes au courant de leur arrivée sur notre territoire, ne sommes-nous pas justifiés de surveiller et leur courrier et leur personne, sans nécessairement savoir s'ils comptent commettre un crime particulier ou non?

M. de Jong: Monsieur le Président, je suis un peu étonné de la question qu'on vient de me poser. Tout d'abord, elle me paraît laisser entendre que les actuels organismes de surveillance de la loi sont entièrement incapables de faire face . . .

M. Kaplan: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. de Jong: Je reconnais qu'il peut exister des menaces fort illégitimes contre la société canadienne, contre Sa Sainteté le Pape lorsqu'il viendra au Canada, et contre les athlètes des Jeux olympiques qui auront lieu en Amérique du Nord. Ce sont là des cibles que pourraient fort bien viser des terroristes étrangers. Je suis parfaitement d'accord là-dessus. Le ministre est-il en train de nous dire qu'à l'heure actuelle la GRC n'a pas le pouvoir de surveiller la situation et de prendre des mesures de précaution contre ces éventuelles menaces venues de l'étranger?

La deuxième chose que je voudrais faire remarquer, c'est que lorsque le ministre a présenté cette mesure législative, j'aurais aimé qu'il suive davantage l'exemple américain et qu'il traite les citoyens canadiens et les immigrants reçus quelque peu différemment des agents étrangers. C'est retirer aux citoyens canadiens leurs libertés fondamentales que d'autoriser qu'on les espionne, qu'on écoute leurs conversations téléphoniques ou que l'on pénètre dans leur maison en vertu d'une vague définition de cette loi, alors qu'il n'y a aucune preuve tangible qu'ils soient mêlés à une tentative d'assassinat contre le Pape ou à une activité terroriste quelconque, mais qu'ils sont simplement vaguement suspects. J'aimerais que le ministre nous explique la raison pour laquelle on ne fait pas de distinction entre les citoyens canadiens et des terroristes étrangers ou des membres du KGB, de la CIA ou autre chose.

M. Kaplan: Monsieur le Président, le député vient de montrer qu'il n'est pas prêt à considérer un exemple concret. Nous lui avons posé une question. Il essaie de mettre certaines hypothèses à l'épreuve. Laissez-moi répéter que notre sécurité nationale est réellement menacée. A l'occasion, nous avons la preuve que des agents étrangers hostiles et des membres de groupes terroristes pénètrent dans ce pays ou y transitent. Il demande pourquoi la police ne peut pas les poursuivre en vertu du Code criminel. En vertu du Code criminel, comme on l'a signalé, il faut avoir une preuve raisonnable d'un crime précis ou d'une intention criminelle. Dans l'exemple que je lui donne, la seule preuve que nous ayons c'est qu'ils sont justement dans le pays et que ce sont des terroristes. Je lui demande de m'accorder son appui. Je lui demande ainsi qu'au Parlement de convenir que dans des circonstances semblables, avec les garanties dont je suis disposé à parler en comité, que je suis prêt à mettre au point ou à modifier, il serait justifié de mettre une ligne téléphonique sur écoute, sans preuve formelle que le groupe de terroristes ou les agents de renseignements ennemis en question sont en train de tramer un crime, et d'ouvrir leur courrier, compte tenu de toutes les garanties que le Parlement impose. Ce sont des questions simples. Le député les a esquivées la première fois et je sais qu'il le fera encore.

M. de Jong: Monsieur le Président, je ne crois pas que le ministre ait bien compris ma réponse. Premièrement, j'ai reconnu, et personne ici ne serait assez bête pour le nier, que des terroristes ou agents de renseignements étrangers risquent bel et bien de présenter une menace pour le Canada. Étant donné ce qui se passe dans le monde aujourd'hui, cette éventualité est fort possible.

Le ministre n'a pas répondu à ma question. Pourquoi mettre des citoyens canadiens dans le même sac que des terroristes ou des agents de renseignements étrangers? C'est une chose de surveiller l'entrée de terroristes étrangers au Canada, d'intercepter leur courrier et d'écouter leurs conversations téléphoniques. C'en est une tout autre de considérer un citoyen canadien qui n'a jamais enfreint la loi et qui recueille peut-être des fonds pour les rebelles au Salvador ou en Afghanistan comme un élément subversif, sous prétexte qu'il s'occupe activement de quelque façon de renverser un gouvernement constitué légalement dans un pays étranger. Ce projet de loi met tout le monde dans le même sac. A mon avis, le ministre ne voit pas où nous voulons en venir.

• (1620)

M. Kaplan: Monsieur le Président, je répondrai probablement à cette question au cours du débat, si cela peut aider le député à répondre à la mienne. Il demande pourquoi on suppose que des Canadiens pourraient se rendre coupables d'actes de terrorisme, d'espionnage ou de subversion? Poser la question, c'est y répondre. On voudrait bien faire confiance à ses concitoyens, mais nous savons—et l'histoire nous l'enseigne—que des Canadiens sont capables d'actes de terrorisme, d'espionnage et de subversion. C'est pourquoi il en est question dans le projet de loi et le député fait preuve de naïveté en le niant. Ses électeurs et les autres qui suivent le débat auront remarqué qu'il refuse de répondre à la question que je pose au Parlement au cours de l'étude de ce projet de loi. Je demande au Parlement d'admettre qu'il existe des circonstances où, sans preuve ni indice qu'un crime a été commis, l'interception du courrier et la surveillance pourraient se justifier. Il refuse d'en tenir compte, ce qui est caractéristique du Nouveau parti démocratique.

M. de Jong: Monsieur le Président, je vais m'efforcer d'être bref, mais les observations du ministre appellent de longues réponses. Je pensais avoir déjà répondu à certaines de ces questions dans mon exposé.

M. Kaplan: Allez, répondez par oui ou par non.

M. de Jong: Nous tenons à établir la distinction, comme on le fait aux États-Unis et dans la plupart des autres pays, entre

les terroristes et les éléments subversifs canadiens et étrangers. Nous reprochons notamment à ce projet de loi de n'en rien faire. Ce que nous cherchons à prouver, c'est que le Code criminel accorde déjà à la police de vastes pouvoirs pour ouvrir le courrier des terroristes nationaux . . .

M. Kaplan: Ce n'est pas vrai.

M. de Jong: . . . et épier leurs conversations téléphoniques.

M. Kaplan: Ce n'est pas vrai.

M. de Jong: Le gouvernement tient plus de 800,000 dossiers sur des Canadiens et il prétend que ce n'est pas assez. Il y a des limites à tout, n'est-ce pas, monsieur le Président?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Herbert): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de South West Nova (M^lle^ Campbell)—Les pêches—L'avenir des entreprises autonomes en Nouvelle-Écosse; le député de Burnaby (M. Robinson)—La Gendarmerie royale du Canada—Les conclusions de la Commission McDonald concernant les infractions aux lois—La décision de ne pas prendre de mesures disciplinaires. *b*) On demande le retrait du projet de loi concernant le service de sécurité; le député de Peterborough (M. Domm)—Le revenu national—La saisie des biens des contribuables par le ministère. *b*) Les dépenses des contribuables en appelant des cotisations.

* * *

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Kaplan: Que le projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et à modifier certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet du projet de loi C-9. Le mieux est de tenir un débat public sur cette question et d'obtenir le plus de témoignages possible des Canadiens. Je crois pouvoir dire sans me tromper que l'ensemble des Canadiens souhaitent disposer de bons services de sécurité, l'un des meilleurs. Ils s'intéressent également à la question de savoir si ces services relèvent de la GRC ou s'il s'agit d'un nouvel organisme appelé Service canadien du renseignement de sécurité. Dans certains grands pays, il existe un service distinct des forces de police. C'est le cas aux États-Unis et en Angleterre, et le système marche très bien, de toute apparence. Un service de renseignement disctinct offre des avantages mais le service assuré par la Gendarmerie royale du Canada en offre aussi. Si les Canadiens en général, et la Chambre des communes en particulier, décident de séparer le service de ceux de la GRC, la réputation de la GRC ne sera pas ternie du tout. Nous admirons tous la GRC; elle a fait de l'excellent travail de surveillance policière, et c'est toujours vrai. Si l'on décide de créer un service distinct, il faudra à mon sens prévoir des garanties en matière de responsabilité, pour veiller à ce qu'il surveille les espions et les activités de la cinquième colonne, et pas seulement des gens qui désirent autant que nous édifier notre pays mais qui ont une opinion différente sur les méthodes à employer.

Il faut être très prudent à cet égard, monsieur le Président. Le Canada est un pays jeune comparativement aux pays européens et asiatiques. A bien des égards, nous sommes encore en voie de développement. Mon ami le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) parlait ce matin de groupements politiques qui se forment de temps à autre. Certains sont disparus, d'autres ont joué un rôle utile pour disparaître ensuite et quelques-uns ont fait long feu. Toutefois, nous ne devrions jamais empêcher un groupe de Canadiens d'utiliser les moyens qu'il juge utiles pour édifier un grand pays. Le parti libéral, le parti conservateur, le parti socialiste ou communiste ne sont pas les seuls détenteurs de la sagesse. Les gens ont diverses idées et diverses opinions. Ils ont parfois une façon inédite d'envisager les problèmes qui surgissent.

L'Alberta au tout début de son existence fut dirigée par un gouvernement libéral durant une dizaine d'années, mais la population décida de ne pas appuyer les conservateurs ni les libéraux qui avaient sérieusement entamé le crédit de la province et avaient provoqué de nombreux scandales avec les chemins de fer et ainsi de suite. Elle s'adressa à un nouveau parti dirigé par un avocat, feu John E. Brownlee et désigné sous le nom de United Farmers of Alberta. Il demeura au pouvoir jusqu'en 1935 accomplissant une foule de bonnes choses. Il déplaça les lignes téléphoniques pour permettre aux ruraux de profiter du service téléphonique. On estime encore que c'est un des grands exploits de l'UFA. Il s'adressa au gouvernement fédéral le suppliant et revendiquant la propriété de nos ressources naturelles, comme l'ont fait d'autres provinces. Finalement en 1930, le gouvernement fédéral céda à la province la propriété de ses ressources naturelles, afin qu'elle soit sur le même pied que les autres provinces canadiennes. C'est une réalisation notoire du régime de l'UFA. Toutefois, si nous avions eu un service de renseignement quand le parti a été fondé et que nous leur ayons dit: «Non, vous ne pouvez pas fonder ce parti, car vous préconisez des idées nouvelles». C'est ce qu'il faisait monsieur le Président. Ce parti voulait accomplir des choses que rejetaient les vieux partis. Il aurait été regrettable de l'en empêcher parce que ses membres étaient aussi loyaux que n'importe lequel d'entre nous.

Il y a eu aussi un gouvernement créditiste. Ce parti était dirigé par le regretté William Aberhart, un homme vigoureux, mais à l'entendre parler des banques, on n'aurait jamais cru qu'il avait été conservateur. Il a parlé du pouvoir des banques. Il a constaté que les gens étaient affamés, mais que des denrées étaient disponibles. Pourquoi donc, s'est-il dit ne pas se procurer les fonds voulus pour distribuer les produits à la population et les rassasier en cette terre d'abondance. Il proposait une nouvelle théorie, mais un service de sécurité aurait cru qu'il voulait bouleverser le pays. Il aurait été regrettable que son parti ne réussisse pas à prendre le pouvoir durant les 35 ou 36 années suivantes pour donner à l'Alberta un gouvernement et une orientation valables. Je pense à des personnes comme les premiers ministres MM. Manning et Aberhart qui étaient des hommes énergiques, de loyaux Canadiens qui voulaient que tous nos citoyens partagent la grande richesse de notre pays.

● (1630)

Plus récemment encore, il y a eu un mouvement séparatiste dans l'ouest du Canada. A mon avis, c'étaient tous de loyaux Canadiens qui avaient adopté des idées différentes. Ils croyaient qu'en raison de la population élevée au Québec et en Ontario, les provinces Maritimes ou l'Ouest ne pourraient jamais obtenir justice. Je prétends le contraire. Je dis que le salut du Canada repose sur la réforme du Sénat où des freins et contrepoids peuvent exercer des pressions sur un gouvernement arrogant. Si nous avions eu des freins et contrepoids quand le programme énergétique national a été proposé, il n'aurait jamais été adopté et ainsi n'aurait pas ruiné l'industrie dans l'ouest du Canada. Si nous avions eu des freins et contrepoids quand le projet de loi sur le Nid-de-Corbeau a été adopté, un fardeau énorme n'aurait pas été imposé aux céréaliers de l'Ouest, qu'ils ne peuvent assumer sans voir baisser leurs revenus et augmenter leurs dépenses.

Une réforme représenterait le salut du pays. Chaque région doit être traitée équitablement. Toutefois, je ne voudrais pas qu'un service de renseignement s'attaque à un groupe qui voudrait diriger le pays d'une façon peu orthodoxe. A mon avis, c'est l'un des dangers que comporte un service de renseignement.

Nous voulons que le service de renseignement réussisse à dépister les agents de la cinquième colonne qui veulent anéantir le pays, qui veulent nous asservir à une autre puissance qui pourrait accaparer nos grandes richesses. Je veux donc parler de la cinquième colonne et non des Canadiens qui veulent être fiers de leur pays en s'y prenant autrement.

Monsieur le Président, il faut que la GRC ou le service du renseignement rende des comptes au Parlement. A mon avis, nous ne devons pas laisser le service du renseignement agir à sa guise sans l'obliger à rendre des comptes. Cela ne marcherait tout simplement pas. En raison de la structure presque militaire de la GRC, tous ses membres doivent rendre des comptes, depuis le commissaire jusqu'au simple agent. Chaque détachement a un chef qui doit répondre des actions bonnes ou mauvaises de ses subalternes, fussent-ils agents, caporaux ou officiers. C'est là l'une des raisons pour lesquelles les Canadiens de l'Ouest préféreraient que ce soit la GRC qui continue de s'occuper du renseignement. Ils savent que les membres de la GRC sont disciplinés et qu'ils rendent des comptes. Les autorités qui dirigent la GRC devraient rendre des comptes au gouvernement du Canada. A son tour, le gouvernement du Canada devrait assumer toute la responsabilité des mesures qu'il ordonne à la GRC de prendre, parfois contre son gré. Je suis sûr que quelqu'un avait ordonné aux membres de la GRC de prendre les mesures illégales qu'ils ont prises au Québec. Je ne puis croire un seul instant que des membres de la GRC aient pu décider de leur propre chef d'incendier des granges, de voler des documents ou d'enfoncer des portes. J'ai trop d'estime pour eux pour ne pas croire qu'en l'occurrence ils n'ont fait qu'obéir aux ordres. S'ils reçoivent l'ordre de faire quelque chose, ils le font. Cela fait partie de leur discipline, de leur formation et de leur vie. La même observation s'applique aux fantassins, aux aviateurs et aux marins en temps de guerre. La démocratie n'existe pas en temps de guerre. Elle n'existe pas non plus dans l'armée. Il faut quelqu'un pour décider et quelqu'un pour exécuter les ordres. Parfois les sans grade s'imaginent que la pagaille règne. A l'époque où je servais dans l'aviation, bien souvent j'ai pensé que le commandant avait perdu la boule, mais j'ai été à même de constater qu'il savait ce qu'il faisait.

Je me souviens qu'à un certain moment, on m'avait vacciné car j'avais affecté en Extrême-Orient. Toute l'escadron avait hâte de partir, mais nous avons soudain reçu l'ordre de rentrer au Canada. J'ai pensé alors que le gouvernement du Canada ne savait plus ce qu'il faisait, lui qui nous avait ordonné d'abord de nous préparer à partir, et qui nous ordonnait maintenant de rentrer. Nous étions certes heureux de rentrer au Canada, mais nous nous étions portés volontaires pour servir en Extrême-Orient. Quelques jours plus tard, nous apprenions que la bombe avait été lâchée et que si le gouvernement du Canada nous avait ordonné de rentrer, c'est qu'il savait que la guerre était presque finie.

Il faut que quelqu'un prenne les décisions et en assume la responsabilité; c'est ce qui se passe dans la GRC. C'est l'un de ses points forts. Ce matin, j'ai soulevé auprès de mon collègue la question d'une infiltration possible par des membres d'une cinquième colonne. C'est difficile à la GRC. Vous ne commencez pas au haut de l'échelle; bien au contraire, vous devez gravir lentement les échelons. Si une personne a des tendances subversives, on le découvrira certainement dans cinq, dix, quinze ou vingt ans. Ces gens-là ne font pas long feu dans la GRC et c'est l'un de ses points forts. Il est difficile de s'infiltrer dans la GRC et d'influencer les activités du service de renseignement.

Nous avons appris que des agents étrangers s'étaient infiltrés dans les services secrets de la Grande-Bretagne et des États-Unis, ce qui prouve leur habileté. La même chose peut peut-être se produire à la GRC, mais j'en doute. Chose certaine, ce serait fort possible dans le cas d'un service distinct; nous en avons eu la preuve aux États-Unis et en Grande-Bretagne. C'est là l'un des avantages de la GRC par rapport à un service distinct.

D'un autre côté, un service distinct pourrait attirer des personnes extrêmement intelligentes et compétentes dans ce domaine. Les agents de la GRC sont très bien entraînés également. En Alberta, j'ai rencontré un agent que j'avais connu lorsque je n'étais encore qu'un jeune garçon. Il avait travaillé pour le service de sécurité, mais lorsqu'il avait vu qu'on envisageait très sérieusement de séparer ce service de la GRC, il avait rejoint la GRC dont il voulait demeurer un

agent. C'était l'ambition de sa vie d'être membre de la GRC et il avait donc quitté le service de sécurité, même s'il jugeait que la formation qu'il avait reçue au sein de ce servive lui était très utile.

Nombreux sont ceux qui croient que la formation dans diverses universités et dans d'autres domaines sera avantageuse au sein du service de sécurité. Ce sera peut-être le cas, mais il faudra attendre pour le savoir. Cependant, chose certaine, si nous décidons de suivre cette voie, nous devrons absolument nous assurer que ce service ne soit pas infiltré par des éléments subversifs, et plus particulièrement des agents étrangers.

● (1640)

C'est cependant sur la surveillance et la responsabilité du Parlement que je veux insister. Selon moi, le service doit relever du gouvernement. Le directeur, quel qu'il soit, doit certainement rendre des comptes au ministre qui lui-même doit en rendre aux députés qui eux-mêmes sont comptables envers les Canadiens. C'est ainsi que fonctionne la démocratie. Or, les principes démocratiques devraient s'appliquer à tous nos services, que ce soit le service de renseignement, le fisc, que sais-je encore. Le régime démocratique pourra fonctionner si le ministre, qui est nommé au cabinet, rend des comptes à la Chambre ou au corps législatif et si les députés en rendent aux Canadiens. C'est là la force de la démocratie. Ce devrait être là le principal objectif à atteindre dans le cadre de la création de ce service. Croyons-nous nécessaire de rendre des comptes? Bien sûr et cette responsabilité incombe au ministre. Je ne suis pas du tout d'accord avec les anciens solliciteurs généraux qui déclarent n'être absolument pas responsables des activités de la GRC. Cette responsabilité incombe au ministre. Je désire, certes, insister sur la nécessité de rendre des comptes. Lorsque ce projet de loi sera renvoyé en comité, assurons-nous que quelle que soit la voie suivie par la majorité au sujet de ce service de renseignement, le directeur sera comptable envers le ministre qui lui-même le sera envers la Chambre des communes qui à son tour, devra rendre des comptes aux Canadiens. Si nous suivons cette voie, nous pourrons alors avoir au Canada un excellent service de renseignement, que ce soit la GRC ou un service distinct.

Le président suppléant (M. Herbert): Questions, commentaires? Débat.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-9. Je ne crois pas avoir vu, parmi tous les projets de loi dont la Chambre a été saisie au cours des quatre années où j'y ai siégé, un projet de loi aussi compliqué et difficile à comprendre, qui soulève autant de questions et qui touche autant de gens d'un bout à l'autre du pays. En lisant le projet de loi, le rapport du comité du Sénat et le projet de loi C-157, un certain nombre de questions viennent à l'esprit et doivent être soulevées. Au comité, j'espère que mes collègues vont examiner ces questions de façon très raisonnable.

Nous, au Canada, vivons dans un système que nous appuyons et auquel nous devons le type de gouvernement que nous avons, avec toutes ses imperfections. Nous nous sentons libres de parler de la réforme du Sénat et des modifications au Règlement de la Chambre des communes. En effet, nous prisons par-dessus tout, selon moi, la liberté qu'ont les gens de se déplacer dans le pays, de rentrer à la maison le soir et de fermer leurs portes, de comprendre nos lois et de discuter du gouvernement. Chacun est libre de former un parti opposé au gouvernement actuel, qui s'élève contre notre façon d'agir. J'ai toujours été fier que nous autres, Canadiens, permettions à un parti communiste d'exister ouvertement dans le pays. Ce parti peut soutenir toutes sortes d'idées à propos du Canada, comme il l'a fait librement au cours d'élections où il a même pu présenter des candidats. Tous les pays n'accordent pas autant de latitude. Si nous le faisons, c'est que nous savons qu'on ne peut nuire à un système en agissant au grand jour.

Je voudrais aborder certaines des questions qui me tracassent à l'égard de ce projet de loi et qui, je l'espère, seront étudiées par le comité au cours de l'étude article par article. Je voudrais d'abord parler de l'article 14(2) du projet de loi C-157. Je cite:

> La présente loi n'a pas pour effet d'empêcher le Service de se tenir au courant de la conjoncture politique, économique et sociale du Canada.

On n'a pas donné suite à la recommandation du comité du Sénat dans ce cas, et je me demande pour quelle raison. Le rapport du comité du Sénat disait:

> Rien . . . n'empêche les employés du SCRS de se tenir au courant . . . Bien au contraire, . . . ils devront nécessairement être bien informés. Encombrer une loi de précisions inutiles, c'est courir après les difficultés.

Pour le Sénat, inclure cet article dans le projet de loi revient à courir après les difficultés. Nous avons vu ce genre de chose se produire chez nos voisins du Sud. Nous avons vu ce qui s'est passé lors de l'affaire Watergate. Nous avons vu le tort qui a été fait lors des campagnes politiques et dans d'autres secteurs également. Le rapport du comité du Sénat prévient clairement la Chambre des communes que si l'on inclut ces termes dans le projet de loi, on risque de s'attirer des ennuis. Si le comité du Sénat est convaincu que ces termes sont inutiles dans le projet de loi, pourquoi s'y trouvent-ils encore?

A l'article 2, on trouve la définition suivante des «menaces envers la sécurité du Canada»:

> . . . l'espionnage et le sabotage contre le Canada ou «un État allié ou associé avec lui» et les activités qui visent à les favoriser.

Dans sa recommandation qui n'a pas été suivie, le comité du Sénat déclarait que les termes «espionnage» et «sabotage» ne sont pas définis dans le projet de loi. Qu'entend-on par espionnage? Et par sabotage? Laissons-nous au ministre du jour le soin de les définir? Ou encore au service de sécurité proprement dit? A mon sens, de par la nature de ses activités, le service de sécurité risque de déceler du «sabotage» et de l'«espionnage» dans divers secteurs et de diverses façons, si nous n'en donnons pas une définition précise. On pourrait, par

exemple, atténuer le terme et l'appliquer à une activité boursière qui risque de saboter l'économie. On pourrait l'appliquer à quelqu'un qui essaie de négocier en titres ou en devises canadiennes de façon à provoquer une hausse ou une baisse des prix. Certains avocats n'auront aucun mal à interpréter ce terme de façon à définir l'espionnage comme une grave spéculation en devises canadiennes. Il faut absolument définir clairement ces termes. Nous laissons au hasard trop de choses que je ne puis comprendre, en tant que profane, et que bon nombre de représentants des associations légales et de membres du Barreau ne comprennent pas davantage. Il faut définir les termes pour savoir exactement ce qu'ils signifient. Le sabotage constitue déjà une infraction aux termes du Code criminel, qui le définit. Je me demande par contre ce que l'on entend véritablement par «espionnage». Dans le dictionnaire, on le définit par les activités auxquelles se livrent les espions, et l'article 3 de la loi sur les secrets officiels en donne une définition très vaste. Il faut absolument définir l'espionnage dans le projet de loi à l'étude et je demande à mes collègues d'y remédier lors de l'étude en comité.

• (1650)

L'article 2*c*) de l'ancien projet de loi, le C-157, faisait allusion aux activités qui touchent le Canada ou s'y déroulent et visent à favoriser l'usage de la violence ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada ou dans un État étranger. Les procureurs généraux des provinces se sont dits inquiets face à cette définition, qu'ils jugent trop générale. Je suis d'accord avec eux. Plusieurs témoins qui ont comparu devant le comité du Sénat l'ont exhorté à modifier la définition afin de la limiter au recours à des actes de violence graves ou à la menace d'actes de violence graves. Par exemple, nous voyons dans tout le pays des gens qui manifestent contre les essais de missiles de croisière. Les contestataires peuvent franchir la première ligne de défense érigée par les Forces armées autour d'une base aérienne ou même autour des Communes. On dresse des barricades quand les gens manifestent. Ils ne deviennent pas nécessairement violents quand ils franchissent les barricades et parviennent jusqu'à la porte de la Chambre pour faire connaître leur opinion. A mon avis, aucun député ne considérerait cela comme un acte de violence. Le projet de loi renferme des dispositions qui rendraient ces manifestations illégales. Ce serait entraver leur liberté individuelle que de les empêcher de s'exprimer comme ils sont habitués à le faire. je ne parle pas d'un saboteur ou d'un espion qui a recours à la violence en se servant d'explosifs pour faire dérailler un train ou faire sauter quelque chose. Ça, c'est autre chose. D'ailleurs, il y a d'autres activités qui ne répondent pas à ce critère. J'exhorte mes collègues à considérer sérieusement ces aspect du projet de loi.

L'article 18 traite des affaires internationales et de la défense. Il habilite le Service, en matière de défense ou d'affaires internationales, à aider le Canada à obtenir des renseignements sur un autre pays ou sur un étranger. Je ne suis pas certain si le Service devrait faire ce genre de travail étant donné qu'il n'a aucun rapport avec notre sécurité. Je pense que le libellé est trop vague; il faudrait qu'il soit plus précis et qu'il ait trait directement à la sécurité du Canada. Si les affaires internationales n'ont rien en commun avec la sécurité du pays, elles ne devraient pas êtres incluses dans l'article. C'est un aspect à étudier de plus près.

Quels sont les paramètres de cette disposition? D'après les témoignages entendus au comité du Sénat, cet article servira à receuillir des données économiques, commerciales et sociales sur les autres pays. Je n'ai rien à redire à cela, surtout dans le cas de pays qui bénéficient de notre aide en vertu d'accords. Les Canadiens seraient vexés de constater que les services de sécurité d'autres pays recueillent secrètement des renseignements sur leur économie, leur commerce ou leur société. De toute façon, ces renseignements s'obtiennent facilement d'habitude dans une société libre. Je ne vois pas le lien entre les deux.

En vertu de cet article, on peut émettre des mandats pour permettre au Service de s'ingérer dans les affaires des autres. Comment un juge décide-t-il s'il doit décerner un mandat? Dans mon esprit, le Service de sécurité est là pour protéger la sécurité de notre pays. Et, pourtant, nous lui donnons le pouvoir d'user de méthodes jugées nettement subversives dans d'autres pays afin de réunir des informations commerciales, économiques et autres qui n'ont rien à voir avec la sécurité de notre pays. Je peux imaginer que des employés du nouvel organisme de sécurité ou des officiers supérieurs de la GRC employés par le Service de sécurité dans nos ambassades dans d'autres pays soient expulsés sans autre forme de procès parce que nous leurs aurons donné le pouvoir de faire du travail jugé subversif dans un autre pays. Je ne suis pas sûr que c'est bien là ce que nous voulons faire. Étant donné que des mandats sont décernés pour aider le Service à assumer ses fonctions et responsabilités, un juge va-t-il toujours décerner un mandat au Canada si le ministre compétent demande au Service d'agir en vertu de cette disposition? Pas nécessairement. Il reste encore à ré-examiner cet article, monsieur le Président.

Je voudrais commenter les pouvoirs prévus dans ce projet de loi. L'article 22 accorde des pouvoirs extraordinaires au Service par voie de mandats. Les pouvoirs extraordinaires m'inquiètent toujours. Si un juge est convaincu que le Service a besoin d'un mandat pour remplir ses devoirs et fonctions conformément à la loi, il peut décerner un mandat autorisant le Service à intercepter des communications ou à acquérir des informations, documents ou objets. C'est plutôt vague et peut manifestement donner lieu à des abus. Après une étude approfondie, le comité du Sénat avait recommandé d'établir un équilibre entre la gravité de la menace pour la sécurité et la violation de l'intimité de ceux touchés par le mandat.

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 17 heures, la Chambre va maintenant passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION CONCERNANT LE DROIT DE PURGER UNE HYPOTHÈQUE

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton) propose: Que le projet de loi C-212, tendant à modifier la loi sur l'intérêt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole encore une fois pour parler de ce très bref projet de loi que j'ai présenté à la Chambre. Cette mesure a été débattue une première fois le 2 mars 1983, mais elle reste très à propos et mérite d'être débattue de nouveau.

J'espère faire comprendre aux députés et à l'ensemble des Canadiens les difficultés qu'éprouvent des centaines de milliers de leurs concitoyens qui ont été pris au piège par des taux d'intérêt hypothécaires excessivement élevés. Je veux parler du problème auquel font face des familles canadiennes qui doivent payer des taux d'intérêt hypothécaires de 17, 18 et 21 p. 100 alors qu'elles pourraient maintenant refinancer leur hypothèque à un taux d'environ 12 p. 100.

Quand j'ai présenté ce projet de loi l'année dernière, je me suis renseigné auprès de la SCHL et j'ai appris que 700,000 Canadiens avaient contracté des hypothèques à des taux de 17 p. 100 ou plus. J'ignore quels sont les chiffres à l'heure actuelle puisque les données recueillies au cours du recensement de 1981 n'ont pas encore été colligées, du moins d'après Statistique Canada. Le chiffre a certainement baissé d'environ 150,000, mais il reste malgré tout quelque 500,000 Canadiens qui doivent payer des taux d'intérêt élevés.

Le projet de loi offre à ces propriétaires un moyen de profiter des taux d'intérêt actuels, qui sont moins élevés. Il leur permettrait tout simplement d'acquitter le solde de leur hypothèque actuelle en payant une amende de trois mois d'intérêt; ils pourraient ensuite demander une nouvelle hypothèque à un taux moindre.

Cette mesure vise à rendre la loi sur l'intérêt conforme aux usages courants. Permettez-moi d'expliquer brièvement ce qui se fait maintenant. Depuis 1907, la loi sur l'intérêt contient le même article 10. Celui-ci remonte peut-être même à la toute première loi sur l'intérêt présentée dans ce qui était alors le Haut-Canada en 1859 mais, de toute façon, cette disposition existe depuis aussi longtemps que le pays lui-même. Selon cet article, si quelqu'un a contracté une hypothèque d'une durée de plus de cinq ans, il peut l'acquitter après cinq ans en payant une amende de trois mois. Bien entendu, pendant bien des décennies au Canada, les hypothèques de 25 ans étaient chose courante. Cette disposition permettait aux gens d'acquitter leur hypothèque en payant une amende de trois mois d'intérêt après un cinquième de la durée de l'hypothèque de 25 ans. Cette disposition semblait juste et elle l'a été pendant au moins 60 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1967 et 1968, quand les prêteurs sur hypothèque, les sociétés de fiducie et les banques ont modifié unilatéralement ce critère qui avait survécu pendant des décennies et réduit la durée normale des hypothèques à dix ans. C'est à ce moment-là que le taux d'inflation a commencé à monter en flèche. Il était alors d'environ 4 p. 100.

A mon avis, les institutions financières sont allées encore plus loin. Quand les taux d'intérêt ont commencé à grimper pour la première fois de notre histoire, entre 1979 et 1983, elles ont réduit davantage la durée des hypothèques à un maximum de cinq ans, puis de trois ans et enfin de un an. A un moment donné, on ne pouvait obtenir que des hypothèques de six mois. Au cours de la dernière année, des sociétés ont reporté de nouveau le terme à cinq ans. Mais comme John Sanduski de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain le déclarait dans un article du *Financial Times* du 5 décembre 1983, l'accès à un financement à long terme reste l'une des plus grandes priorités des constructeurs de maisons. Ce n'est pas seulement une priorité pour les constructeurs, mais aussi pour les créanciers hypothécaires et ceux qui empruntent pour acheter les maisons. Les prêteurs ont modifié cet arrangement de 60 ans qui permettait de purger, la cinquième année, une hypothèque de 25 ans. Ils l'ont modifié unilatéralement à leurs propres fins.

Je propose maintenant que nous revenions à un arrangement juste afin que, comme après cinq ans dans le cas d'une hypothèque de 25 ans, le débiteur puisse purger son hypothèque, quelle qu'elle soit, au cinquième du terme, à la condition de payer trois mois d'intérêt. Voilà l'essentiel du projet de loi. Peu m'importe qu'il soit adopté ou que les députés préfèrent en annuler l'ordre et en renvoyer le sujet au comité, je tiens à ce que la proposition soit approfondie.

Je sais ce que les prêteurs vont dire, notamment, qu'ils ont emprunté à 16 p. 100 et prêté à 18 p. 100, dans des certificats de placement garantis de cinq ans, et le reste. Je tiens à dire au gouvernement qu'il est bien libre de faire droit aux demandes des grandes institutions financières, avec tous leurs profits et leur grande richesse, et de faire fi des petits emprunteurs. Mais il cède tout simplement aux grandes banques. Je crois qu'il devrait être attentif aux besoins des humbles gens.

J'aurais à cet égard quelques observations à faire au sujet des banques. Le 18 octobre, les résultats de recherches ont révélé que l'écart entre le taux d'escompte et le taux d'inflation était le plus élevé depuis dix ans, exception faite du mois de décembre 1980. En ce qui concerne le taux d'intérêt réel, l'écart entre le taux des banques à charte et le taux d'escompte était le plus prononcé de n'importe quel mois de n'importe quelle année depuis dix ans, sauf pour le mois de décembre 1980.

L'automne dernier, la différence en ce qui concerne le taux minimum des banques à charte était d'environ 5.5 p. 100 à 6 p. 100. En 1972, elle était de .90 p. 100; en décembre 1973, de .20 p. 100; en décembre 1976, de 3.75 p. 100, et en janvier 1983, de 3.70 p. 100. Les banques ne sont pas à plaindre en ce moment. Mais qu'elles viennent au comité nous faire le récit de leurs malheurs. J'aurais quelques questions à leur poser.

J'ai ici quelques exemples parmi tant d'autres. Les sociétés de fiducie ne cessent de se plaindre. Dans un article paru dans le *Globe and Mail* du 8 décembre 1983, on dit que l'année précédente, la Financial Trust Company avait gagné 56c. par action mais que pour les neuf derniers mois terminés en décembre 1983, elle avait gagné 98c. Au cours de la même période, les gains de la Victoria and Grey sont passés de $1.15 par action en 1982 à $1.79. Ces deux entreprises ne sont pas

nécessairement malmenées. Ne nous apitoyons pas trop sur leurs malheurs sans leur donner une chance de s'expliquer.

Dans la livraison de mars 1983 du bulletin de Gardiner and Watson, une firme de courtage canadienne réputée, on compare les marges d'intérêts nets, les hypothèques et les certificats de dépôt généraux. On affirme dans cet article que d'une façon générale, l'écart entre les taux des hypothèques et des certificats a été d'environ 1.50 p. 100 de sorte que par rapport aux taux courants, les sociétés de fiducie pourront améliorer leur écart de 25 à 125 points en fonction des conditions du nouveau marché. Elles affirment qu'elles gagnent plus. L'écart était plus grand en 1983, au moment où l'article a été rédigé, qu'au cours des années précédentes.

• (1710)

Je ne voudrais pas vous entretenir trop longtemps, mais je veux signaler deux choses qui devraient intéresser le gouvernement. Par exemple, le 24 juin 1974, à 17 h 45 HNE, heure de la publication, nous avons pu lire la déclaration du premier ministre sur la consommation. En voici un passage:

> Les libéraux vont garantir par une loi le remboursement d'une hypothèque au cours des cinq premières années du contrat, sans pénalisation excessive, à condition que l'intéressé le veuille. La loi actuelle autorise le remboursement au bout de cinq ans . . .

Voilà la promesse faite par le premier ministre (M. Trudeau) et embellie quelque peu par une des dépêches. Je n'ai pas le texte intégral de sa déclaration. J'ai simplement le texte publié par son cabinet où l'on dit qu'il garantirait le droit de rembourser une hypothèque en payant une pénalité de trois mois. Voilà ce que nous avaient promis les libéraux en 1974. Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas tenu leur promesse? Je leur conseillerais de n'écouter ni les banques ni les sociétés de fiducie. Qu'ils présentent une mesure. Que la question soit examinée à fond en songeant surtout aux taux d'intérêts élevés et aux pénalités de $6,000, $7,000, $8,000, $9,000 et $12,000 qu'imposent certains établissements financiers. Qu'est-ce qu'on attend? Qu'on présente la mesure et nous l'examinerons du point de vue du consommateur.

Je voudrais revenir sur un point que le ministre des Finances (M. Lalonde) a signalé le 28 mars 1983 en répondant à une question que lui posait un député. Le projet de loi ayant déjà été présenté, voici ce qu'a répondu le ministre:

> En effet, madame le Président. Le point soulevé par l'honorable député me semble éminemment valable, savoir qu'une dose de pénalité de trois mois m'apparaîtrait raisonnable, étant donné les circonstances. De plus, je suggèrerais que, s'il existe des cas du genre de ceux mentionnés par l'honorable député, qu'on les porte à mon attention, et je m'engage à les faire transmettre aux institutions concernées, à la fois par l'inspecteur général des banques ou par toute autre agence appropriée, pour qu'ils soient examinés de très près, et ainsi éviter que des citoyens ne soient injustement traités par les institutions financières.

Le ministre des Finances se rangeait à l'avis du premier ministre. Puis, bien sûr, le 11 octobre 1983, le ministre de la Consommation et des Corporations (Mme Erola) a fait une déclaration devant les journalistes. Voici le reportage de la Presse canadienne:

> La loi accorde déjà cette option aux acheteurs, mais seulement après cinq ans. Depuis des mois, les députés néo-démocrates et conservateurs pressent le gouvernement d'assouplir la loi. Jusqu'à maintenant, la principale réaction du gouvernement a été d'exercer des pressions morales sur les banques et les sociétés de fiducie.

Ces efforts ont échoué. La dépêche de la PC poursuivait en ces termes: «Mais nous avons certes la conviction qu'il faut prendre des mesures quelconques, a déclaré jeudi Mme Erola. Des milliers de propriétaires de maisons ont renégocié ou contracté des hypothèques lorsque les taux d'intérêt étaient à 18 p. 100 ou même plus élevés. On a même signalé à mon attention de nombreux cas de débiteurs qui ont dû payer des pénalités de paiement anticipé atteignant jusqu'à dix mois, a ajouté Mme Erola». Voilà trois ans que je signale des cas semblables à l'attention du ministre. Le ministre a refusé de dire quand le gouvernement décidera enfin de présenter un projet de loi pour venir en aide aux propriétaires de maisons. La mesure à l'étude vise à aider les propriétaires et non les banques et les sociétés de fiducie. Cependant, les banques ont fait savoir que toute modification de la loi ne serait pas rétroactive, ce qui est acceptable. Que l'on nous propose au moins des changements qui rendront la situation un peu plus équitable et qui permettront de rétablir cet équilibre qui existait depuis 60 ans et qui a été bouleversé par les institutions de prêts.

La question est revenue sur le tapis à de nombreuses reprises et le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré que la mesure était imminente, ce qui était très encourageant. Mais nous n'avons rien vu venir, nous attendons toujours et nous espérons qu'il n'est pas trop tard. Ce débat est très opportun, juste avant l'exposé budgétaire qui aura lieu mercredi. Il y aura peut-être un changement de dernière minute. Nous l'espérons.

Mme Erola: Je comprends!

M. Dick: Le ministre vient de dire «Je comprends!». J'ai bon espoir. Il faut absolument faire quelque chose pour aider les consommateurs.

J'ai remarqué que le 13 octobre 1983, même le député d'Oshawa et chef du nouveau parti démocratique (M. Broadbent) s'est enfin décidé à dire son mot au sujet des taux d'intérêt hypothécaire.

Après enquête, on constate qu'aux États-Unis, il est courant que les gens s'en tirent avec une pénalité de trois mois. Dans le cas d'un très important fonds hypothécaire quasi-gouvernemental, les citoyens de 29 États américains peuvent rembourser en tout temps une hypothèque de trente ans; ils peuvent rembourser après un an, trois ans, cinq ans, toujours en ne payant qu'une pénalité de trois mois. Dans d'autres États, il n'y a aucune pénalité. Au Royaume-Uni, on peut également rembourser une hypothèque moyennant paiement d'une pénalité de trois mois. Si les Britanniques et les Américains peuvent le faire, pourquoi pas les Canadiens?

J'ai fait allusion à la société de fiducie Victoria et Gray. J'espère que personne ne dira que cette pauvre société ne fait pas de très bonnes affaires. Je viens de lire dans les journaux que Victoria et Gray s'apprête à fonder sa propre banque. Je m'inquiète au sujet de la Royal Trust. Elle possède depuis nombre d'années la Royal Trust Bank de Floride qu'elle cherche maintenant à revendre. Aux dernières nouvelles, cette banque n'était pas encore vendue. Mais grâce à cette banque, la Royal Trust a été en mesure de prêter de l'argent en se conformant aux normes en vigueur aux États-Unis.

Ce qui vaut pour les États-Unis devrait aussi valoir pour le Canada et je crois que nous devrions imiter les Américains sur ce plan-là car dans 29 États américains, il est prévu une pénalité de trois mois pour ceux qui renégocient une hypothèque de 30 ans et aucune pénalité dans le reste du pays. Pourquoi ne pas faire pareil chez nous?

Il faudrait au moins qu'un comité étudie cette question. Je ne demande pas mieux que d'annuler l'ordre qui a été adopté et de renvoyer le sujet du projet de loi à un comité si tout le monde est d'accord. Je crois qu'il faut défendre d'abord les consommateurs et la population et non pas les établissements financiers. Je ne dis pas qu'ils n'ont pas le droit de se faire entendre. Peut-être qu'ils arriveraient à nous persuader que nous avons tort. Mais qu'ils s'expliquent ouvertement et non pas dans l'antichambre du ministre des Finances. Le secrétaire parlementaire aura tout le loisir de nous exposer son point de vue dans un instant. Mais il faut laisser les propriétaires souffler un peu. Il y en a 500,000 qui sont pris dans le carcan hypothécaire. Rangeons-nous du côté du ministre des Finances qui, en 1981, demandait aux établissements financiers de se sacrifier, ne serait-ce qu'un tout petit peu. Ils ont tous fait davantage de bénéfices. Ils n'ont fait aucun sacrifice. Il y a eu plus de saisies en 1983 qu'en 1982. Et il y en aura probablement plus en 1984 qu'en 1983. Les propriétaires ont résisté tant qu'ils ont pu, mais comme la récession persistait, ils ont épuisé leurs économies et il y en aura encore qui perdront leur maison. J'espère que le gouvernement, s'il refuse que le comité soit saisi de cette mesure, acceptera au moins qu'il en étudie la substance.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, c'est un plaisir que de pouvoir dire quelques mots au sujet du projet de loi C-212. présenté par le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick). J'estime qu'il a raison d'affirmer qu'il y aurait peut-être lieu de modifier la loi sur l'intérêt, de nous occuper de la population canadienne plutôt que des établissements financiers. Je ne veux pas dire par là qu'il faille nous mettre à calomnier les sociétés de fiducie et de prêts, les caisses populaires ou les *credit unions*. Il y a des années que les banques jouissent au Canada d'une situation privilégiée. En examinant le rendement du capital des grandes banques du Canada, on constate que d'une année sur l'autre, il dépasse les 16 p. 100. Je ne pense pas qu'il y ait un autre secteur ni un autre genre d'activité qui puisse prétendre réaliser depuis des décennies un rendement de l'ordre de 16 p. 100 en moyenne sur son capital. En bon français, cela veut dire que les banques se tirent mieux d'affaire que n'importe quel autre secteur de l'économie à peu près. Il y a peut-être quelques domaines où il y a eu des améliorations, peut-être une rivalité avec les banques. Je veux parler des domaines où l'État contrôle les prix, par exemple les réseaux publics, les pipe-lines, etc. Mais de façon générale, je ne pense pas qu'il existe un seul Canadien ou une seule Canadienne qui ne puisse honnêtement dire que le système bancaire canadien bénéficie d'un climat de faveur.

• (1720)

Ce que le projet de loi nous demande, c'est pour quelle raison nous n'aurions pas au Canada la situation qui règne en d'autres pays où les gens disent, par l'intermédiaire de leur gouvernement, et surtout en ces périodes difficiles, qu'ils veulent pouvoir rembourser leurs hypothèques, comme j'imagine n'importe quelle famille canadienne aimerait le faire si elle en était capable, sans être pénalisés pour avoir pris cette décision très sage. En ce moment, il a été signalé aux députés d'innombrables cas de personnes désirant rembourser l'hypothèque de leur maison mais qui constatent, en raison d'incroyables pénalisations qui les frapperaient de ce fait, qu'elles y perdraient trop ou qu'elles ne pourraient le faire.

Je me souviens très bien de l'époque, c'était il y a quelques mois, où le ministre des Finances (M. Lalonde) nous répétait jour après jour, à nous et à la population canadienne, qu'il n'y avait pas à craindre ces pénalisations. Trois mois de dédit suffisaient, nous affirmait-il. Et il nous demandait de l'informer des cas où l'on exigeait plus. Il nous demandait de lui en apporter la preuve sur son bureau, pour qu'il puisse intervenir auprès de l'établissement financier en question ou de l'inspecteur général des banques. J'imagine que les Canadiens en ont conclu que le ministre voulait, au poste de responsabilité et d'autorité qu'il occupe, faire quelque chose au sujet des pénalisations de plus de trois mois. Je pense avoir reçu 200 ou 300 lettres de personnes dans ma circonscription qui se sont trouvées dans cette situation. Elles m'ont dit qu'elles avaient entendu le ministre des Finances à la télévision nationale ou qu'elles avaient lu son discours dans le journal et qu'elles l'avaient pris au mot. Elles ont écrit: «Voilà mon hypothèque, voilà ce que je suis prêt à faire, mais la compagnie hypothécaire n'a pas accepté». Comme il leur a demandé de signaler les problèmes, ces personnes l'ont fait, mais sans le moindre résultat. Autrement dit, le ministre des Finances a trompé bien des gens en laissant entendre qu'une pénalité de trois mois constituerait une solution raisonnable.

En fait, le projet de loi C-12 prend le ministre au mot. Il dit au ministre des Finances et au premier ministre (M. Trudeau): «Comme vous avez donné votre approbation, faisons examiner la question par le comité des finances».

M. Evans: Nous la lui avons renvoyée.

M. Riis: Renvoyons cette question au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et voyons exactement pourquoi il n'y a eu aucun changement.

M. Evans: Le comité des finances a étudié la question de 1976 à 1978.

M. Riis: Le député d'en face, qui a déjà présidé le comité des finances, dit que la question a déjà été étudiée. Peut-être l'a-t-elle été il y a plusieurs années, mais le problème est bien actuel. Nous sommes en pleine récession surtout dans certaines régions du pays. C'est maintenant que les gens ont besoin d'aide.

Il y a quelque mois à peine, le premier ministre disait que les banques devaient assumer leur part du fardeau comme tout le monde. Leur fardeau ne pèse pas bien lourd. Les détenteurs d'hypothèques du Canada veulent être traités équitablement comme s'ils résidaient dans d'autres pays. Le ministre des Finances le leur a promis.

Nous demandons au gouvernement de laisser examiner cette question au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Nous ne lui demandons pas de s'engager aujourd'hui, mais c'est en tout cas une question qui touche de très près des milliers de Canadiens. Nous demandons également aux représentants des institutions financières ainsi qu'à divers groupes de consommateurs de comparaître devant le comité pour faire valoir leur point de vue. Le comité pourra ensuite décider. Je suis certain que les membres du comité des finances examineront soigneusement les témoignages et qu'ils feront ou ne feront pas de recommandations au ministre, selon leurs conclusions.

Nous ne demandons pas au gouvernement de prendre position aujourd'hui. Nous ne lui demandons pas de réponse ou de décision définitive. Nous lui demandons simplement de renvoyer la question au comité compétent afin que nous puissions étudier un amendement à la loi de l'impôt sur le revenu. Ce projet de loi est sans dout suffisamment important pour que les députés l'étudient rapidement. Je ne vois aucune raison d'hésiter à le faire et d'étouffer une autre bonne suggestion avant qu'elle ne soit renvoyée et examinée comme elle le mérite.

[*Français*]

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, quand je me suis préparé pour le débat de cet après-midi, je voulais à vrai dire féliciter l'honorable député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) pour avoir amené ce sujet à la Chambre. Sauf qu'après l'avoir entendu, je dois finalement reprendre mes premières idées, parce que son tir n'a vraiment pas été juste, et ce à plusieurs reprises.

Premièrement, il veut nous laisser croire que seuls lui et son parti s'intéressent aux problèmes des propriétaires de maisons. Cela est faux, et j'aimerais souligner un passage du dernier discours du Trône dans lequel le gouvernement a annoncé ses intentions de proposer des mesures législatives pour rétablir la confiance dans le marché du logement en garantissant une plus grande protection aux propriétaires de maisons, et en offrant un plus grand choix d'instruments de financement hypothécaire. Ces mesures devraient accroître la sécurité des propriétaires, faciliter l'accès à la propriété, renforcer la confiance et la stabilité de l'industrie de la construction domiciliaire et assouplir les conditions du marché hypothécaire.

[*Traduction*]

Deuxièmement, la solution simpliste du député n'est certainement pas la bonne. Il n'a vraiment rien apporté de neuf en fait de modifications ou d'idées depuis la dernière fois que sa mesure a été débattue à la Chambre au cours de la dernière session de ce Parlement. On sait, en fait, que les trois mois d'intérêts prévus comme sanction sur les hypothèques de cinq ans ont provoqué la suppression de ces hypothèques à longue échéance. Mais il ne tient pas compte de ce problème.

Le député doit bien savoir que les institutions financières jouent sur la différence entre les intérêts sur les prêts et ceux sur l'épargne. S'il fallait créer de l'incertitude à propos des intérêts sur les prêts, chacun sait qu'il y aurait des répercussions sur l'épargne, ce qui serait préjudiciable aux consommateurs, aux veufs et aux retraités.

[*Français*]

Et troisièmement, monsieur le Président, le député fait une simplification grossière d'une question qui est très complexe. Il s'est référé à la déclaration faite par le premier ministre en 1974 quand ce dernier a dit que le gouvernement avait l'intention de proposer des amendements ou une législation pour permettre au débiteurs hypothécaires de rembourser leurs hypothèques. Le député siège ici depuis dix ans, et je me demande finalement où il était. Était-il réveillé quand les débats à ce sujet ont eu lieu à la Chambre et au sein des comités de la Chambre? S'il était réveillé, il devrait être au courant d'un projet de loi qui a été présenté à ce moment-là par le ministre de la Consommation et des Corporations.

• (1730)

[*Traduction*]

Il est vrai que le projet de loi tendant à protéger les emprunteurs et les épargnants, présenté le 27 octobre 1976 conformément à l'engagement qu'avait pris le premier ministre (M. Trudeau), aurait permis aux emprunteurs de rembourser entièrement une hypothèque après trois ans, moyennant le versement de trois mois d'intérêts, mais cette proposition avait suscité à l'époque un véritable tollé, vraisemblablement de la part du député et de son parti . . .

M. Dick: Vraisemblablement ou dans les faits?

M. Berger: Je n'y étais pas en 1976. Comme le député y était, je lui laisse le soin de répondre. On a prétexté que cette mesure ferait augmenter globalement les taux d'intérêts sur les prêts afin de compenser les pertes que les prêteurs subiraient en raison des remboursements prématurés lorsque les taux baisseraient. J'ai évoqué ce problème lors de mon intervention. Elle risquait de nuire aux fonds d'appui. Elle aurait réduit le volume des crédits hypothécaires et la diversité des instruments disponibles aux emprunteurs.

Comme on avait abrogé la mesure et renoncé à toute tentative de mettre en œuvre au niveau fédéral une loi complète sur le crédit à la consommation, on s'est tourné vers la collaboration fédérale-provinciale pour opérer une réforme. On espérait pouvoir se doter de règlements uniformes et utiles par le biais d'une série de modifications aux lois fédérales et provinciales, notamment, au niveau fédéral, la loi sur l'intérêt et la loi sur les banques.

Le groupe fédéral-provincial sur le crédit à la consommation, qui a été mis sur pied en 1977, a reçu le mandat de proposer des mesures de réforme appropriées. Après de longs pourparlers, le groupe a réussi en 1980 à convenir des modalités de paiement qui auraient permis de rembourser intégralement une hypothèque en tout temps avant les délais prévus, et auraient limité les pénalités à trois mois d'intérêt. Toutefois, lorsqu'on leur a présenté la formule lors de la conférence d'octobre 1980, les ministres fédéraux et provinciaux de la Consommation ne l'ont pas acceptée à l'unanimité et ont ordonné au groupe de travail de fouiller encore plus la question du remboursement hypothécaire prématuré. Je suis curieux de savoir si le député s'est jamais donné la peine de prendre connaissance des délibérations de ce groupe de travail et des difficultés auxquelles il s'est buté avant de trouver la solution à ce problème.

Mais par la suite, le groupe de travail n'a pas été en mesure de trouver une formule permettant de réglementer le remboursement prématuré des hypothèques. Il a reconnu toutefois que les conditions et les modalités régissant les contrats hypothécaires, ainsi que les droits, ou l'absence de droits, au chapitre du remboursement prématuré, devraient être expliqués à l'emprunteur avant que celui-ci ne signe quoi que ce soit. Je tiens à ce que le député sache que cette disposition a été adoptée dans le nouveau Règlement sur la divulgation du coût d'emprunt découlant de la loi sur les banques que nous a présentée le gouvernement lors de la dernière session. On y établit les formules prescrites pour la divulgation des conditions et modalités de remboursement prématuré. Je constate avec regret que les autorités provinciales ont négligé de proposer des mesures semblables qui s'appliqueraient à tous les prêteurs réglementés par les gouvernements provinciaux.

J'aurais tort de ne pas parler de l'aide fournie par notre gouvernement en vertu du Régime canadien de renouvellement hypothécaire. Comme nous le savons tous, durant la période où les taux d'intérêt étaient très élevés, le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux ont fourni de l'assistance financière à bien des gens dans l'obligation de renouveler leur hypothèque. Certaines provinces ont subventionné le renouvellement des hypothèques de sorte que les emprunteurs en difficulté n'ont eu à payer que des taux d'intérêt de 12 p. 100. Le gouvernement fédéral a créé le Régime canadien de renouvellement hypothécaire, mais le député n'y a fait aucune allusion dans son intervention.

C'est une question complexe. Elle touche non seulement au prépaiement des hypothèques, mais à la question de la publication complète des renseignements au moment où le prêt est accordé. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M^me^ Erola) a fait faire une étude l'an dernier sur les présentations censément fautives lors de la négociation des hypothèques. Comme nous le savons tous, des allégations ont été faites au sujet des présentations des prêteurs hypothécaires à propos des pénalités de remboursement. Lorsque les taux d'intérêt étaient élevés, en 1982, certaines personnes prétendent qu'on les a incitées à souscrire des hypothèques pour cinq ans plutôt que pour une période plus courte. Apparemment, on leur aurait dit qu'elles pourraient renégocier à un taux d'intérêt plus bas, si ceux-ci venaient à baisser, moyennant paiement d'une pénalité équivalente à trois mensualités. Une étude a été effectuée par la Direction des pratiques commerciales du Bureau de la politique de concurrence et le ministre, qui a pris connaissance de cette étude, proposera des changements législatifs sur tous les aspects de ce problème.

En conclusion, je rappelle une fois de plus l'engagement que ce gouvernement a pris dans le discours du trône. Je peux affirmer au député et à tous les Canadiens que le gouvernement présentera, très prochainement, des propositions très complètes.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, la question soulevée par le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) est très sérieuse. Avant de commencer, je veux remercier le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Berger). Comme d'habitude il a fait un exposé remarquable. Je suis heureux de déclarer à la Chambre que son travail est d'une qualité telle qu'il vient de créer un précédent inhabituel. Mes électeurs ont commencé une pétition pour le nommer candidat de ma circonscription afin qu'il puisse se présenter à Mississauga. Il a tellement de qualités qu'ils voudraient l'avoir comme député. D'après ce qu'il m'a dit il serait heureux que je prenne sa circonscription, mais nous le laisserons d'abord venir à Mississauga.

M. le vice-président: A l'ordre. J'invite le secrétaire parlementaire à s'en tenir au projet de loi à l'étude.

M. Fisher: Merci, monsieur le Président. J'avais besoin que vous me le rappeliez. Si vous n'étiez pas intervenu, j'aurais continué pendant des heures à parler des qualités de mon collègue. Je ne voudrais pas faire cela.

Le député de Lanark-Renfrew-Carleton montre, par son projet de loi, un sens surprenant du populisme. En fait, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a dû être fortement tenté de l'inviter au caucus néo-démocrate. C'était une belle envolée. Je suis heureux qu'il y ait au moins un progressiste conservateur qui soit prêt à défendre les droits du citoyen moyen. Beaucoup d'autres sont prêts à défendre les administrateurs et les riches en général, mais celui-ci, au moins, est prêt à montrer qu'il a une conscience. Le député a bien réussi.

C'est la deuxième fois qu'il soulève cette question. Dans chaque cas nous avons vu son grand sens du populisme. Je soupçonne, et je suis sûr que je ne suis pas le seul, que cela conduira à son exclusion du parti. Je ne vois pas pourquoi le parti continuerait à accepter quelqu'un qui veut représenter l'homme de la rue. Je l'avertis que le parti conservateur s'est débarrassé de députés et en a poignardé dans le dos. Cela s'est produit chez moi, dans le cas du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Il a failli être attaqué lors de sa nomination. J'espère qu'un bon député, populiste, sensible, consciencieux comme celui-ci a sa nomination assurée, car autrement son parti va lui en vouloir d'avoir présenté une question aussi sensible et qui fasse preuve de tant de bon sens.

• (1740)

Dans son projet de loi, le député n'a pas tenu compte de certains facteurs économiques importants que je tiens à souligner. Je sais que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Evans) va nous faire dans quelques minutes un récit partiel des efforts déployés par le comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques dans ce domaine; je tiens néanmoins à parler de la situation actuelle du marché hypothécaire, car je crois qu'il s'y passe certaines choses vraiment intéressantes. A mon avis, le marché hypothécaire à court terme—et je reviendrai là-dessus—est vraiment très intéressant pour les propriétaires de maison. Le taux des prêts hypothécaires d'un an est tombé à environ 10 p. 100, ce qui est vraiment une bonne chose pour la plupart des propriétaires. En fait, quand on compare cela avec la situation d'il y a environ deux ans, comme l'a fait le député à juste titre, on se rend compte que la situation s'est vraiment améliorée pour ces propriétaires qui ont dû payer des taux d'environ 20 p. 100 à un moment donné.

Les taux d'intérêt, monsieur le Président, sont un symptôme de la conjoncture économique. Les taux peu élevés d'aujourd'hui sont le signe que notre économie se porte de mieux de mieux. Les taux d'intérêt sont un symptôme. Ils ne sont pas la cause véritable de la plupart de nos problèmes économiques, mais ils sont le symptôme d'un désordre profond. Dans ce sens, les taux d'intérêt peu élevés d'aujourd'hui sont le symptôme de

la santé retrouvée de notre économie. C'est en cela que nous devons y attacher une grande importance. Notre économie est sur la voie de la relance, elle retrouve toute sa vigueur, et la baisse générale des taux d'intrêt en est la preuve. Nous voudrions tous les voir encore plus bas, et c'est aussi l'ambition du ministre des Finances (M. Lalonde), comme il l'a dit à maintes reprises à la Chambre. Mais nous ne pouvons les faire baisser davantage pour le moment à cause des taux d'intérêt américains et de l'influence exercée par l'économie de notre énorme voisin du Sud. Quand les taux d'intérêt sont aussi élevés qu'ils le sont aujourd'hui aux États-Unis, nous devons nous aussi maintenir les nôtres à un niveau légèrement plus élevé que nous le voudrions. Nous ne pouvons pas nous permettre de descendre trop en-dessous du niveau des taux d'intérêt américains; autrement, notre dollar en ferait les frais et nous affaiblirions encore une fois notre économie. Parce que nous sommes des gens pratiques, nous savons que notre économie ne peut pas prendre trop de distance par rapport à celle des États-Unis. Du fait que le marché monétaire et les taux d'intérêt américains demeurent à un niveau élevé, les nôtres doivent rester à un niveau supérieur à ce qui serait souhaitable.

Cela dit, 10 p. 100 est mieux que 20 p. 100, et il est rassurant de voir les taux d'intérêt revenus aux alentours de 10 p. 100. Je pense même qu'il est possible d'obtenir aujourd'hui d'aussi bons prêts hypothécaires qu'en 1972. Il faut remonter jusque-là pour trouver des taux comparables à ceux d'aujourd'hui. Il faudrait que je vérifie cela, mais je sais que la santé actuelle de notre économie est quelque chose que nous n'avions pas vu depuis longtemps. La stabilité économique est en vue, et ce facteur a contribué à faire baisser les taux d'intérêt.

J'ai dit au début que j'aimais les taux d'intérêt à court terme. L'année dernière et il y a deux ans, je pense que bien des gens avaient peur de la conjoncture économique et ils ont cherché à donner à leur famille une sorte de protection. Certes, ils savaient que 18 p. 100 n'était pas un bon taux, mais ils craignaient de se retrouver un jour devant une hypothèque à 25 p. 100. Par conséquent, ils ont pris une hypothèque de cinq ans. Pensant qu'il fallait rechercher la stabilité, ils ont pris le terme le plus long. Ils ont choisi une hypothèque à un taux garanti de 18 p. 100. Cela s'est produit dans ma circonscription. Je connais des tas de gens qui ont pris des hypothèques de cinq ans à un taux d'intérêt très élevé. Aujourd'hui, ils se mordent les doigts en voyant les hypothèques autour de 10 p. 100. Les remarques du député sur ce point sont donc très justes.

Par rapport aux taux actuels, monsieur le Président, certaines personnes estiment qu'elles se sont fait voler. Mais, quand des gens établissent cette comparaison, nous ne devons pas oublier qu'ils ont signé le document eux-mêmes. Dans ma circonscription, les gens qui ont signé ces contrats savaient ce qu'ils faisaient. Ils avaient un objectif en tête. Ils recherchaient la stabilité. Ils avaient peur de ce que leur réservait l'économie et ne voulaient pas risquer de se retrouver dans une situation encore pire un an plus tard. C'est pourquoi ils ont parié sur un terme de cinq ans. Je pense qu'ils savaient ce qu'ils faisaient.

M. Dick: Vous pensez!

M. Fisher: Des habitants de la circonscription de Kamloops-Shuswap ont communiqué avec leur député. Eh bien, je peux dire que les gens de Mississauga-Nord ont été très nombreux à me dire qu'ils savaient ce qu'ils faisaient quand ils ont pris ces hypothèques. Ils n'étaient pas contents de la situation, mais ils savaient ce qu'ils faisaient et ils ont pris cette décision pour se donner une certaine sécurité. Ils ont pris des hypothèques de cinq ans à 18 p. 100 parce qu'ils pensaient que cela valait mieux que de prendre une hypothèque d'un an à 18 p. 100 en risquant d'être obligés de la renouveler à 25 p. 100 l'année suivante. Cela leur faisait peur. Ils ne voulaient pas que cela leur arrive. C'est du moins ce que j'ai compris. Les propriétaires de ma circonscription m'ont dit qu'ils n'avaient pas pris leur décision à la légère et qu'ils savaient ce qu'ils faisaient. Ils savent qu'ils ont signé un contrat de propos délibéré. Ils ne l'ont pas fait à l'aveuglette.

Le député de Burlington (M. Kempling), un autre grand défenseur du peuple—et je signale à cet égard aux néo-démocrates qu'ils devraient se sentir menacés lorsqu'il y a deux députés conservateurs qui se font les défenseurs du peuple—a lui aussi soulevé cette question, mais du point de vue des affaires. Il a demandé s'il y avait eu des cas de fraude ou de consommateurs dupés. Il a demandé si les institutions financières avaient essayé délibérément d'embrouiller la situation et d'induire les propriétaires de maison en erreur. Il a donné des exemples précis et le ministre de la Consommation et des Corporations est en train de faire enquête. Il faut cependant bien préciser qu'il y a très peu de cas douteux, comme le député de Burlington l'a dit lui-même à la Chambre. Cela n'excuse pas ce qui c'est passé. Même si une seule personne souffre, c'est déjà trop. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Cela vaut donc la peine de faire enquête pour voir s'il n'y a pas eu de propriétaires de maison dupés par une banque, une société de fiducie ou quelque autre institution financière. Nous devons nous assurer que cela ne s'est pas produit. L'accusation est grave. Nous devons faire enquête et je félicite le député de Burlington d'avoir soulevé la question. Nous devons cependant reconnaître aussi que la très grande majorité des propriétaires savaient ce qu'ils faisaient. Ils ont signé un contrat de propos délibéré pour une raison précise. Ils savaient ce que cela leur coûterait par mois et ils étaient prêts à payer. Dans ma circonscription du moins, la très grande majorité des propriétaires connaissaient les autres possibilités pour les hypothèques de plus brève durée, mais cela leur faisait peur et ils ne voulaient pas s'y laisser prendre. Cependant, nous avons tous bien hâte que le ministre rende compte de son enquête sur cette question très importante.

On a aussi allégué que certaines promesses verbales n'avaient pas été tenues. Certains détenteurs d'hypothèques ont reçu de nouveaux documents à signer ou bien des documents qui omettaient à dessein les droits du détenteur de l'hypothèque. C'est inadmissible. Je pense que nous devons le faire comprendre clairement aux établissements financiers. C'est ce que le député de Burlington a dit aux sociétés fiduciaires lorsqu'elles ont témoigné au comité l'automne dernier et je l'ai appuyé à ce moment-là. Les institutions financières ont avoué que cela les préoccupaient. Le *Sun* de Toronto en a parlé, exprimant une certaine indignation. Je dois dire que Garth Turner aime à houspiller les libéraux dans le *Sun* mais j'aime lire sa chronique parce qu'il donne de bons conseils. Ses idées politiques sont erronées, mais les conseils qu'il donne en matière de finance sont excellents. Il a des choses intéressantes

à dire notamment au sujet des hypothèques. Il a parlé des compagnies de fiducie et de leur comportement à l'égard des hypothèques. Au fur et à mesure que ce débat se poursuivait pendant quelques mois, nous nous sommes rendu compte qu'il s'agissait d'un nombre restreint de cas. Il ne s'agit pas de centaines de milliers de particuliers comme le député le laisse entendre. Sa conscience lui fait plus honneur que sa façon de calculer. Il a raison pour le nombre des hypothèques en souffrance, mais je ne crois pas que toutes ces hypothèques aient été prises frauduleusement. Il faudrait dire encore là que ces hypothèques ont été pour la plupart consenties à des gens qui comprenaient exactement ce qu'ils obtenaient et étaient heureux de l'obtenir.

• (1750)

Le député de Burlington a soulevé la question, toutefois, et, au comité, les sociétés de fiducie ont répondu à ces préoccupations et ont exprimé leurs propres préoccupations. Nous avons aussi entendu le ministre de la Consommation et des Corporations (M^me^ Erola).

Comme je l'ai dit au début, les taux d'intérêt ne sont pas en soi signes de problèmes économiques, mais ils sont plutôt des symptômes de problèmes. Aujourd'hui, ils sont des symptômes de santé économique, car ils sont à la baisse.

Je voudrais citer des taux d'intérêts qui ont cours aujourd'hui. Au 30 janvier, les Obligations d'épargne du Canada rapportaient 9.5 p. 100 la première année et 7 p. 100 chacune des six années subséquentes. Nous sommes loin des 19 p. 100 qu'il nous fallait payer il y a deux ou trois ans afin d'être compétitifs. Le taux de la Banque du Canada était de 9.98 le 30 janvier, le taux bancaire préférentiel était de 11 p. 100, les hypothèques d'un an à taux variable étaient à 10.25 p. 100 et les hypothèques de cinq ans à taux fixe à 12.50 p. 100. Ces chiffres témoignent de la santé et de la vigueur de notre économie et montrent que les banques n'essaient pas de mettre tout le monde sur la paille ni d'écorcher le pays.

Rappelons-nous le bon travail accompli par le comité des finances lorsqu'il a examiné les profits des banques. Si le système hypothécaire pose des problèmes, voyons ce qui peut être fait au lieu de nous débarrasser carrément du système. Ne détruisons pas tout le système financier ou hypothécaire afin de résoudre des problèmes mineurs.

Si nous nous penchions sur les conclusions du comité des finances, nous constaterions que de nombreuses allégations de profits excessifs ne sont pas vraies du tout. Un rapport minoritaire a été rédigé par le NPD et je suis persuadé que le député de Lanark se ferait un plaisir de le signer, mais les autres conservateurs ne l'ont pas signé. Ils se sont ralliés à la majorité et n'ont pas trouvé les profits des banques excessivement élevés. Le député devrait savoir, à mon avis, que son parti ne croit pas que les banques volent les Canadiens. Je ne crois pas que les Canadiens souhaitent que l'on détruise les banques en voulant résoudre des problèmes précis. Je ne crois pas que les Canadiens veulent voir la Banque de Nouvelle-Écosse couler à pic parce qu'un client a un problème hypothécaire. C'est une réponse trop radicale à un problème précis. Nous ne devons pas oublier que tout remède que nous proposons à l'égard d'un problème doit être relativement équilibré. Nous fonctionnons selon un système délicat en vertu duquel les banques ont une obligation envers un déposant dont elles utilisent les fonds pour accorder des prêts hypothécaires. Allons-nous renoncer à ces hypothèques et à tous ces . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) invoque-t-il le Règlement?

M. Dick: Monsieur le Président, le député me permet-il de lui poser une brève question?

M. Fisher: Oui, s'il me reste du temps à la fin de mes observations, monsieur le Président. Le député a déjà eu vingt minutes à sa disposition et je tiens à utiliser le temps qui m'est imparti. Certaines de ses remarques appellent une réponse.

Nous risquons de constater que le genre de remède qu'il propose peut provenir d'une source légèrement différente. Il existe notamment le Programme canadien de renouvellement hypothécaire qui vise à résoudre les problèmes auxquels les gens se heurtent dans des circonstances extrêmes. Lorsque leurs versements hypothécaires représentent plus de 30 p. 100 du revenu familial brut, nous leur accordons une subvention afin de ramener ces paiements à un montant plus réaliste. Nous n'avons pas cherché à bouleverser complètement le régime bancaire pour résoudre un problème donné. Au contraire, nous nous sommes tournés vers le propriétaire, auquel le problème réel se pose, et l'avons aidé directement. Cette solution est plus réaliste. Nous n'avons pas proposé de solution radicale susceptible de bouleverser le système habituel. Nous avons offert une aide aux propriétaires et, dans ma circonscription, ce programme a été bien reçu parce qu'il s'adressait aux gens qui en avaient besoin. Une fois la crise passée, notre aide n'est plus nécessaire.

Je vois que le député de Saint-Boniface (M. Bockstael) veut participer au débat, monsieur le Président, et je sais qu'il est d'accord avec moi sur ce point. Nous avons offert des taux spéciaux du même ordre dans d'autres circonstances. Il y a notamment la Société du crédit agricole et le Programme des prêts à la petite entreprise, qui s'appliquent dans des cas spéciaux et prévoient le versement de subventions à des personnes qui n'ont pas d'autre choix. Cette solution est plus réaliste que le fait de bouleverser tout le système. Nous devons appliquer ce principe à de nombreux cas et nous rendre compte qu'il convient d'aider les personnes qui en ont besoin, au lieu de procéder à un véritable remue-ménage.

Il est inutile de s'en prendre aux banques en général pour le moment. Au contraire, nous devons effectuer des recherches et déterminer les cas extrêmes en vue d'y trouver une solution. Le système est très valable pour les propriétaires et, pour les banques, il donne de bons résultats.

Je me rappelle le jour où il ne restait plus de fonds hypothécaires. Une fois l'an, il fallait faire la queue pour démontrer qu'on était admissible à un prêt hypothécaire. Nous avons réglé ce problème, de sorte que les Canadiens peuvent maintenant obtenir de bons prêts hypothécaires garantis par un système financier stable et savoir exactement où ils en sont. Quand nous constatons l'existence d'un problème, comme l'a fait le député conciencieux, trouvons une solution efficace et immédiate.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Dick: Monsieur le Président, j'aimerais poser une brève question au député.

M. le vice-président: A l'ordre. Le député doit obtenir le consentement unanime. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Dick: Le député se rend-il compte que le projet de loi C-112 est très précis? Il change un seul mot dans toute une loi, substituant le mot «un» au mot «cinq»? Ce n'est pas un grand chambardement, il suffit de changer un seul mot.

M. Fisher: Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais obtenir des éclaircissements à ce sujet. Le député veut-il dire que ce seul mot constitue une modification mineure? Ne voit-il pas que la substitution de ce seul mot est un changement fondamental?

M. Dick: Ce n'est certainement pas une modification aussi fondamentale que le député le laisse entendre.

M. Fisher: Monsieur le Président, c'est là une déclaration irréfléchie. Le député devrait admettre que c'est un changement majeur, non pas une modification mineure, comme il le pense. Autrement, pourquoi le prêteur est-il inquiet? Le député pourrait peut-être répondre à cette question-là.

M. Dick: C'est vous qui êtes inquiet.

M. le vice-président: A l'ordre. Les députés ne sont pas en comité plénier.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai seulement le temps de signaler que cette motion a été présentée par le premier ministre (M. Trudeau), à l'appel des déclarations, en 1974. En 1976, le gouvernement a présenté un projet de loi, alors que j'étais fonctionnaire, et à cette époque, j'ai tâché, de concert avec le ministre et les gouvernements provinciaux, d'en arriver à une solution. Les conservateurs ont empêché l'adoption de ce projet de loi.

M. le vice-président: A l'ordre. Avant de donner lecture de la motion d'ajournement, j'informe la Chambre que les députés se sont entendus pour intervertir l'ordre des deux premières questions.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION McDONALD CONCERNANT LES INFRACTIONS AUX LOIS—LA DÉCISION DE NE PAS PRENDRE DE MESURES DISCIPLINAIRES. B) ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI CONCERNANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'interviens pour faire suite à une question que j'ai posée au solliciteur général (M. Kaplan) à la Chambre le 31 janvier. Elle porte sur les conclusions de la commission McDonald concernant les infractions aux lois commises par certains membres des services de sécurité de la GRC. J'ai alors demandé au solliciteur général quelles mesures disciplinaires il recommanderait au commissaire de la GRC de prendre de façon à assurer que les lois soient respectées dans notre pays.

Avant de poser ma question, je tiens à faire remarquer que la Commission McDonald a réussi à trouver, non sans de nombreuses audiences, un dénominateur commun, si l'on veut, aux diverses activités du service du renseignement de sécurité, surtout au niveau des cadres supérieurs. On a ainsi constaté, et je cite le rapport, que:

> ... certains agents de la GRC étaient déterminés à berner ceux qui avaient un certain droit de regard, de par la constitution ou autrement, sur leurs agissements ou leurs activités.

Je fais remarquer, monsieur le Président, que si des ministres plus avisés, j'entends les solliciteurs généraux de l'époque, avaient été plus attentifs et s'ils avaient fait preuve de plus de diligence dans l'exercice de leur mandat pour détecter les négligences commises en ce qui concerne le service de sécurité, alors ce dernier n'aurait certainement pas pu fonctionner en l'absence de mesures politiques, comme c'est manifestement le cas à l'heure actuelle. Je dois faire remarquer également que dans certains cas il ressort très clairement que les agents ont été exhortés à poursuivre leur activité, et que le cabinet et les solliciteurs généraux qui souhaitaient vivement un peu plus d'efficacité de la part de ce service que celle dont il avait fait preuve lors des événements d'octobre 1970 ont fermé les yeux, à tout le moins volontairement, sur la légalité de ses agissements.

La règle du droit et la discipline sont d'autant plus importantes quand on songe aux activités que certains membres du service de sécurité ont menées, comme les mesures de «démantèlement» et les contre-mesures notamment. Je pense à certains actes criminels qui ont été commis—on a incendié une grange, trafiqué un moteur d'automobile, rempli de fausses déclarations d'impôt, volé, proféré des menaces au téléphone et enlevé des personnes, sans compter d'autres agissements qui n'étaient peut-être pas illicites selon la Commission McDonald, mais qui étaient certes abusifs et inacceptables comme le fait d'émettre de faux communiqués pour que les médias et les partisans du FLQ les interprètent comme un appel légitime aux armes. En fait, on a cherché à persuader un employeur de licencier une personne soupçonnée d'appartenir à un groupe subversif, on a répandu de fausses rumeurs et on a tenté de troubler des réunions de groupes syndicaux radicaux en les surveillant ostensiblement. Voici ce que la Commission McDonald a fait remarquer:

> On a violé la règle du droit en causant du tort à des citoyens canadiens et en tentant, par des manœuvres secrètes, d'influer sur le cours des événements politiques et sur l'opinion publique.

Monsieur le Président, considérant les méfaits et les irrégularités qui avaient été commises, on aurait cru que le commissaire de la GRC aurait pris certaines mesures disciplinaires contre les personnes concernées, et que à fortiori, le solliciteur général qui doit rendre compte au Parlement des activités de la GRC aurait rendu publiques les sanctions imposées.

Or, en août l'année dernière, le ministre de la Justice (M. MacGuigan) a déclaré que le gouvernement n'avait pas l'intention d'intervenir. Il a dit que toute mesure disciplinaire relevait du commissaire alors que le ministre de toute évidence ne pouvait se soustraire à ses responsabilités. Il a simplement déclaré que le commissaire avait décidé qu'il serait inopportun d'imposer des sanctions dans les cas que la Commission McDonald avait relevés tout en admettant que les conclusions des tribunaux du Québec pourraient donner lieu à certaines mesures disciplinaires.

Par la suite, le solliciteur général a laissé entendre que des mesures disciplinaires avaient bel et bien été prises, mais il a refusé de nous donner des précisions sur leur nature et de nous dire quand et contre qui elles ont été prises. Nous devons donc lui faire confiance. C'est, certes, une déclaration des plus surprenantes de la part du solliciteur général. C'est vraiment renversant de constater que les Canadiens et leurs représentants n'ont pas le droit de savoir exactement quelles mesures disciplinaires ont été prises, le cas échéant, contre les membres du service de sécurité qui ont violé la loi ou les normes élevées de conduite qu'ils se doivent de respecter.

• (1805)

Je voudrais que le solliciteur général me dise exactement quels membres du service de sécurité ont fait l'objet de sanctions, et le cas échéant, qu'il me précise la nature de ces sanctions et la date à laquelle elles ont été prises. Dans le cas contraire, monsieur le Président, on aura certainement le droit de douter de la justice au Canada. Comment peut-on prétendre que lorsque des mesures disciplinaires sont prises, il n'est pas dans l'intérêt des Canadiens de savoir exactement en quoi elles consistaient? C'est également important, afin de montrer aux autres membres du service de sécurité les sanctions que nous pourrions prendre à l'avenir si des actes semblables se reproduisaient.

En refusant de dire aux Canadiens tout ce qu'il sait à ce sujet, le solliciteur général manque à son devoir qui consiste à leur rendre des comptes et à chapeauter le service de sécurité et à s'assurer que ses membres respectent la loi et les normes d'excellence que tout service de sécurité d'un régime démocratique doit observer.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député de Burnaby (M. Robinson) semble prendre un malin plaisir à rappeler sans cesse à la population du Canada un chapitre de l'histoire de la GRC qui compte sans doute parmi les plus regrettables. C'est certes le plus regrettable de toute l'histoire du service de sécurité de la GRC. Il s'agit d'un chapitre que la Gendarmerie, le service de sécurité et le gouvernement travaillent très fort à fermer, en prenant toutes les mesures nécessaires pour qu'il ne puisse plus se reproduire.

Le député semble croire que des mesures disciplinaires constitueraient un moyen approprié de prouver notre respect de la loi. Je voudrais rappeler à la Chambre que les incidents mentionnés par la Commission McDonald à cet égard, c'est-à-dire les agissements qui étaient peut-être contraires à la loi, ne peuvent être réglés par de simples mesures disciplinaires imposées par le commissaire de la GRC. Il s'agit de questions qui dépassent la compétence du commissaire et du Ministère et qui ne peuvent être réglées que par les procureurs généraux fédéral et provinciaux, qui doivent prendre les décisions propres à satisfaire les Canadiens quant au respect de la loi. Je ne suis pas le ministre responsable et le gouvernement fédéral ne peut seul chercher à résoudre ce problème. Il devra soulever la question auprès d'autres ministres et d'autres gouvernements s'il estime qu'on ne satisfait pas aux exigences de la règle du droit dans les questions examinées par la Commission McDonald.

Pour ce qui est des questions de discipline, je le renvoie à la loi sur la Gendarmerie royale qui place clairement la discipline sous l'autorité du commissaire et dans le champ de ses compétences. J'ai informé la Chambre que le commissaire s'était occupé de la question, qu'il avait pris des mesures et qu'il m'avait signalé que des sanctions avaient été prises dans certains cas. Si le commissaire avait voulu que la divulgation fasse partie de la sanction, cela aurait fait partie de sa décision. Notre tradition, à laquelle je n'ai pas l'intention de déroger, exige que ces mesures relèvent de l'autorité du commissaire à tous égards.

M. Robinson (Burnaby): Voilà pour la responsabilité ministérielle.

M. Kaplan: Je voudrais rappeler au député que nous avons la possibilité d'agir concrètement afin d'accroître l'obligation de rendre des comptes. Il s'agit, comme l'ont recommandé deux commissions royales et le comité du Sénat, de rétablir le service de sécurité dans le cadre d'un système approprié de sauvegarde et de contrôles prévoyant un processus indépendant et externe d'examen. Je ne demande pas au député de me faire confiance, comme il me l'a erronément fait dire. Je lui demande de travailler avec moi à bien établir notre sécurité nationale à l'intérieur d'un cadre législatif prévoyant un examen et un contrôle appropriés dont nous pouvons être fiers, qui servira bien mieux le service de sécurité et la sécurité de notre pays. Nous débattons la question depuis deux jours maintenant. Je souhaite que bientôt, avec son appui, la question sera renvoyée à un comité parlementaire.

• (1810)

LES PÊCHES—L'AVENIR DES ENTREPRISES AUTONOMES EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Mlle Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, vous êtes certainement bien au courant de mes inquiétudes au sujet de la pêche sur la côte est. Je prends la parole ce soir pour soulever de nouveau la question que j'ai posée au ministre des Pêches et Océans le 7 février et aussi pour dire à quel point je suis déçue de sa réponse. Il m'a dit qu'il prendrait note de mes instances. C'est souvent une simple fin de non-recevoir.

Ma question portait sur le fait que le gouvernement s'était engagé à verser à la Banque de Nouvelle-Écosse environ 70 millions au cours des cinq à dix prochaines années et que la somme affectée en vertu du projet de loi C-170 à la restructuration des pêches de la côte est n'a pas été dépensée en totalité. Je pense qu'il reste environ 45 millions. Vu la situation, j'ai demandé au ministre de réexaminer le cas des petites entreprises autonomes de la côte est qui éprouvent de graves difficultés.

Je n'ai pas appuyé le projet de loi de restructuration, car j'ai toujours estimé que, même si une restructuration s'imposait, les banques auraient dû mettre en faillite les compagnies de la côte est en difficulté au lieu que le gouvernement fédéral leur garantisse, au cours des années à venir, les prêts accordés aux entreprises restructurées pour couvrir leurs dettes.

Le gouvernement fédéral n'a offert aucune garantie aux petites entreprises autonomes. En Nouvelle-Écosse, rien n'a été prévu pour elles non plus. A Terre-Neuve cependant, le gouvernement provincial leur a accordé une garantie de prêt de 12 millions de dollars pour leur permettre de participer à la restructuration. Les grosses entreprises ont également fait beaucoup de tort aux petites.

Les petits indépendants forment l'épine dorsale de chaque localité non seulement de South West Nova, mais également de toutes les provinces des Maritimes. Ces petites entreprises n'ont pas demandé d'aide comme les grosses, mais leurs difficultés n'en sont pas moins réelles. Les banques leur ont coupé les vivres afin de leur faire la vie dure.

Je demande que les 45 millions affectés à la restructuration de la pêche de la côte est qui n'ont pas été dépensés servent à accorder des garanties de prêts aux nombreux petits indépendants de la province. Le gouvernement fédéral et les deux provinces ont non seulement contribué au refinancement du secteur de la pêche hauturière, mais ils ont également garanti à ces entreprises une certaine quantité de prises pour les cinq prochaines années. Ils ont accru leurs quotas, ils leur ont accordé le sébaste du golfe et l'accès à la morue du nord. En même temps, dans les régions comme le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse où les pêcheurs ont réussi à vendre leurs poissons et à garder des stocks assez faibles, les banques ont resserré leurs pressions à cause des difficultés financières de la pêche hauturière. Par exemple, au lieu d'accroître les quotas de morue, on les a réduits. Cela a été fait sans même étudier le niveau des stocks de morue. La limite fixée en 1981 a été maintenue. Le ministre a promis d'effectuer une étude, mais il ne l'a pas fait. Pendant tout ce temps, nous avons pu constater les besoins de la pêche hauturière. Ces pêcheurs viendront probablement réclamer davantage l'année prochaine.

• (1815)

Ce que je demande exactement, c'est que cette aide soit accordée aux petites entreprises indépendantes, aux pêcheurs côtiers des provinces maritimes. Le ministre possède déjà cet argent. Il dispose de 45 millions de dollars. Il n'a pas besoin d'attendre au premier avril, au début de la prochaine année financière, pour accorder une garantie additionnelle de 100 millions de dollars. Le ministre pourrait aider ces entreprises immédiatement.

La campagne de pêche commence dès maintenant. Nous usines ne tournent pas. Elles attendent des garanties financières de la part des gouvernements fédéral et provinciaux, des garanties semblables à celles que l'on a accordées à la pêche hauturière, mais peut-être pas de la même ampleur. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont accordé ces garanties pour leur permettre de rembourser leurs dettes et de ne pas ralentir leurs activités. Ces entreprises auront des stocks de poisson plus importants l'année prochaine que l'année dernière.

On n'a pas tenu compte de l'importance qu'ont sur la côte est les petites usines de transformation indépendantes. Si l'on ne prend pas immédiatement des mesures, beaucoup d'usines ne pourront pas rouvrir leurs portes parce qu'elles sont incapables d'obtenir des prêts des institutions financières avec lesquelles elles ont fait affaire dans le passé. Il faudrait peut-être exercer des pressions sur les banques. Peut-être que les gouvernements fédéral et provinciaux n'ont pas signalé aux banques le tort qu'elles causaient aux petites entreprises indépendantes. Si l'avenir de la côte est repose sur les ressources naturelles et notamment sur la pêche, il est certain que tous les paliers de gouvernement doivent tenir compte des difficultés qu'éprouvent beaucoup de petites entreprises indépendantes et de pêcheurs côtiers dans les régions comme celle que je représente.

M. Brian Tobin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir aujourd'hui développer plus amplement que le ministre n'a pu le faire pendant la période des questions, la semaine dernière, la réponse à la question du député de South West Nova (M^lle^ Campbell).

Permettez-moi tout d'abord de dire que la cause plaidée par le député de South West Nova ou plutôt son plaidoyer en faveur de la stabilité future des petits transformateurs indépendants est pleinement justifié, et que le ministère des Pêches et Océans est du même sentiment. Nous aussi, nous nous préoccupons beaucoup des petits transformateurs indépendants de la côte est du reste du pays. Nous notons que certains ont survécu, ces deux ou trois dernières années, sans aide de l'État, et nous les en félicitons! Sans l'avoir souhaité parce qu'il y a une liste de 100 choses dont nous aimerions nous occuper, nous avons dû intervenir pour restructurer ces grosses sociétés, afin de maintenir l'assiette sociale et économique de l'est du Canada.

Ceci dit, j'aimerais répéter tout d'abord que le but premier de la loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique, le projet de loi C-170 dont le député a parlé, est de rajeunir ces grandes sociétés de haute mer qui étaient ou sont en voie de restructuration. Je rappelle au député, ainsi qu'à tous les autres, qu'il y a au ministère de l'Expansion industrielle régionale des programmes à la disposition de toutes les entreprises, donc des petites entreprises de transformation du poisson, pour des fins telles que la modernisation, l'expansion et la restructuration. Tous les députés savent que les petits transformateurs indépendants ont déjà eu recours à ces programmes.

Peut-être serait-il sage de préciser tout de suite qu'il y a un fonds flottant de 45 millions à la disposition des intéressés, et tout ce que nous avons à faire c'est de le dépenser. Je me souviens, monsieur le Président, et vous également, que la semaine dernière il est arrivé une délégation de 114 pêcheurs de l'ouest du Canada, et que à la suite de cette visite de nombreuses questions ont été posées à la Chambre au ministre au sujet des problèmes des pêcheurs de la côte ouest. Je pense que nous

avons l'obligation également de nous occuper de ces questions qui préoccupent fortement nos pêcheurs.

Je tiens à faire savoir à la Chambre et à tous les députés que le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) et ses collègues du cabinet déplorent énormément les problèmes avec lesquels les petits transformateurs sont aux prises. Ils envisagent actuellement plusieurs remèdes. Je ne sais pas si le gouvernement aurait raison d'agir ainsi qu'il l'a fait dans le cas des pêches hauturières et d'acquérir une participation dans les petites entreprises qui sont le plus souvent des entreprises familiales. Certes, nous nous rendons compte qu'elles ont réussi à surnager alors que bien des grandes ont coulé. Si elles poursuivent actuellement leur activité, c'est qu'elles sont à la fois souples et novatrices. En raison de leur succès, elles méritent que les Canadiens leur viennent en aide lorsqu'elles sont dans le besoin. Les Canadiens ne sauraient . . .

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie!

• (1820)

LE REVENU NATIONAL—LA SAISIE DES BIENS DES CONTRIBUABLES PAR LE MINISTÈRE. B) LES DÉPENS DES CONTRIBUABLES EN APPELANT DES COTISATIONS

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, les Canadiens se rendent de plus en compte qu'en matière de justice, on se heurte à deux poids, deux mesures. Il y a d'abord la justice pour les simples citoyens, et il y a ensuite la justice du gouvernement. Nous constatons de plus en plus que ce régime existe dans le domaine de la fiscalité et que le gouvernement n'hésite pas à recourir aux tribunaux pour toucher la part des revenus qu'il estime lui revenir. Cela n'étonnera aucun des contribuables qui ont eu la mauvaise idée d'intenter des poursuites au gouvernement pour s'opposer à ses décisions ou règlements. Cette lutte contre l'État monolythe aboutit le plus souvent à une guerre d'usure et à des frais considérables. Obtenir justice, en l'occurrence, est une entreprise infiniment plus coûteuse pour les citoyens qui doivent compter uniquement sur leurs maigres ressources que pour le gouvernement qui peut puiser à pleines mains dans les deniers publics.

Par exemple, une personne qui fait un appel contre le gouvernement risque de devoir engager d'énormes dépenses sans avoir pratiquement de garantie de succès. Un particulier qui décide de porter sa cause en appel prend une décision cruciale, alors que le gouvernement choisit automatiquement cette solution à cause de ses nombreuses sources de revenu. Je connais personnellement quelqu'un qui a déjà dû dépenser $5,000 en honoraires d'avocat et qui pense devoir débourser environ $18,500 pour un appel.

Le 9 février, en faisant allusion à moi, le ministre du Revenu national (M. Bussières) a déclaré ceci:

> S'il a des cas précis à porter à mon attention, je peux lui donner l'assurance que nous étudierons les circonstances particulières . . .

Eh bien je peux lui citer le cas de la société Ernest Herbst Food Company de Downsview, en Ontario. Le patron de cette société a été reconnu coupable d'avoir vendu des sucreries dont le poids n'était indiqué qu'en onces. M. Herbst m'a affirmé qu'il avait déjà payé environ $5,000 en frais d'avocat jusqu'à présent et qu'il pouvait s'attendre à dépenser $18,500 de plus pour un appel. Il a donc deux possibilités: soit il prend le risque de porter sa cause en appel en dépensant une petite fortune, soit il se résigne à payer l'amende de $4,000.

Il convient de comparer cet exemple avec le cas de MM. Jack Halpert et Ray Christiansen, deux vendeurs d'essence au détail indépendants déclarés innocents par un juge de la Cour provinciale de l'Ontario. Suite à cette décision, le gouvernement fédéral a immédiatement interjeté appel, fort de l'argent des contribuables. Non seulement a-t-il fait appel, mais il a obtenu que soit suspendue la décision du tribunal de verser $42,000 de frais à MM. Halpert et Christiansen. En somme, ces deux petits détaillants ne pourront recouvrer leurs dépenses en attendant que la cour d'appel se soit prononcée.

Et d'après moi, la Ernest Herbst Food Company de Downsview devrait avoir le droit d'interjeter appel tout comme le gouvernement. Si le gouvernement peut se permettre de dépenser des fonds publics pour en appeler de ses propres causes perdues, pourquoi un simple particulier qui a gain de cause dans une affaire contestée par le gouvernement, ne pourrait-il pas avoir la même occasion?

Ce qui arrive, c'est que les repartiteurs du ministère du Revenu peuvent déclarer coupable un contribuable sans qu'un tribunal se soit prononcé. En réalité—je pense que tous les députés le savent—si des agents du fisc peuvent décider qu'un contribuable doit payer $200, $800 ou même $1,000 de plus, certains contribuables soutiennent le contraire. Certains affirment que la loi de l'impôt a été mal interprétée, mais les bureaucrates rétorquent que l'intéressé a toujours le droit d'en appeler. Ensuite le contribuable se rend compte que les frais d'un appel risquent de s'élever à $5,000 voire à $50,000—dans le cas que je vous ai cité, les frais seraient de $18,500—soit beaucoup plus que le montant de la nouvelle cotisation.

• (1825)

C'est une réaction tout à fait normale, pour un contribuable convaincu d'avoir raison, que de vouloir le prouver. Mais on a beau vouloir montrer au fisc qu'il a tort, quand on sait tout ce qu'il en coûtera, on se résigne à accepter la décision des fonctionnaires, qui sont censés être au service de la population. Voici ce que m'a répondu le ministre le 9 février: «Il existe une autre solution. Si un tiers se porte garant des impôts que ce particulier doit au gouvernement, nous accepterons d'entendre sa cause en appel».

En toute déférence, le ministre peut bien dire que le contribuable qui fait l'objet d'une réévaluation peut avoir recours à la garantie d'un tiers. Mais il en va autrement, pour ce particulier qui a été imposé sur son revenu d'entreprise et qui a dû abandonner ses affaires parce qu'il était incapable de payer, de penser qu'il pourrait trouver un tiers qui se porte garant de ses dépens, de ses amendes et des frais relatifs à la mise sous séquestre, comme il s'ensuit très souvent. En effet, l'acharnement avec lequel les vérificateurs d'impôt travaillent aujourd'hui mène souvent les chefs de petites entreprises à la faillite.

Si le ministre voulait être juste à l'endroit des Canadiens, il reconnaîtrait la nécessité d'une aide financière quelconque afin que tous les Halpert et les Christiansen de Toronto, qui ont gagné la poursuite intentée contre eux par le gouvernement, reçoivent le montant que le tribunal leur a accordé plutôt que de devoir porter jusqu'à trois fois leur cause en appel. Halpert et Christiansen devront maintenant s'adresser à la Cour de comté de l'Ontario, puis à la Cour d'appel de cette province et, enfin, à la Cour suprême du Canada. Entre-temps, sourd à toute considération, le gouvernement force des entrepreneurs à

abandonner leurs affaires en ne les ménageant pas, pour récupérer ce qu'ils lui doivent, alors que les particuliers et les hommes d'affaires n'ont pas cette possibilité de récupérer leurs biens.

M. Garnet M. Bloomfield (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, en répondant à la question que le député a posée le 9 février 1984 à propos du ministère du Revenu, il faut se demander si c'est une conduite responsable, de la part d'un député, que de faire, à la Chambre, des accusations contre le ministère et le gouvernement en général sans citer aucune preuve et en ne tenant aucun compte des faits. Prenons, par exemple, les mots et les phrases dans la première question qu'il a posée. D'abord, il prétend que le ministère du Revenu peut, sans procès, déclarer des contribuables coupables; deuxièmement, qu'il peut fermer des entreprises sans procès et, troisièmement, que le ministre contredit le principe fondamental en vertu duquel une personne est innocente jusqu'à preuve du contraire.

Le député a parlé de la saisie de comptes de banque d'enfants, de personnes âgées ou d'handicapés. Il sait, j'en suis certain, que la saisie d'un compte de banque d'enfant était en fait due à une erreur d'identité de la part d'une banque et non du ministère du Revenu national.

Qui sont les personnes âgées et les handicapés dont les comptes ont été saisis? Le député a-t-il connaissance de cas d'injustice et a-t-il pris la peine d'en informer le ministre? On ne recourt à la saisie de comptes de banque ou de salaires une fois seulement qu'un certain nombre d'autres mesures de perception ont échoué et que le contribuable ne s'est pas prévalu du droit permanent à négocier des conditions convenables de paiement.

Le député a ensuite parlé, si je le comprends bien, de petits commerçants indépendants qui s'étaient vus attribuer $42,000 de dépens lors d'un procès contre le gouvernement fédéral. Il semblerait qu'il ne s'agit pas d'une question fiscale. C'est un autre exemple d'utilisation, de faits incertains par des députés qui en tirent des conclusions qui sont souvent erronées. J'invite tous les députés qui sont dans cette situation et qui pensent que certains de leurs électeurs ont été injustement traitée par le ministère, à soumettre la question à l'attention du ministre, avec tous les détails—et je répète tous les détails—relatifs au cas.

[*Français*]

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 18 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 février 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—LA POLITIQUE DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement parce qu'il

1. accorde aux sociétés des réductions d'impôt sur le revenu pour leur permettre de faire des profits sans aucune garantie que ces avantages fiscaux entraîneront de nouveaux investissements ou la création d'emplois;

2. accroît le fardeau fiscal des Canadiens au moment même où il faut stimuler davantage l'économie; et

3. affecte les fonds réservés à la création d'emplois d'une façon partisane non fondée sur les niveaux d'emploi locaux.

—Monsieur le Président, vendredi dernier, nous avons été peut-être témoins à la Chambre du geste le plus arrogant qu'il nous ait été donné de voir depuis des années. D'abord, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a signalé ce qui se passe actuellement au Canada. Des gens font la file aux soupes populaires, ayant tout simplement dépensé tout leur argent à la fin du mois. Des milliers et des milliers d'étudiants n'ont pas les moyens de suivre les cours qu'ils voudraient suivre. Des mères célibataires n'ont pas d'argent pour mener leurs enfants chez le dentiste. Les anciens combattants appellent leurs députés—des vétérans qui ont combattu, par exemple, à Dieppe, et qui, à la fin du mois, doivent aller à la Légion implorer qu'on puise dans la caisse de l'Armistice afin qu'ils puissent manger.

Le député de Vancouver-Kingsway nous a dit que ces choses se passaient alors que, dans une banlieue de la ville de Québec, le gouvernemnt libéral accordait $300,000 à un club de judo. N'est-ce-pas là la preuve que le gouvernement est devenu fou, qu'il est formé de traîtres arrogants, insensibles et indifférents envers les Canadiens.

Or, le premier ministre (M. Trudeau) a répété à plusieurs reprises à la Chambre que l'économie canadienne se portait assez bien. Le ministre des Finances (M. Lalonde) ne passe pas un jour sans dire à la Chambre que la reprise est bel et bien amorcée dans tout le pays, qu'elle est vigoureuse. Il y a des gens comme Michael Walker, cet économiste mal famé qui travaille à l'usine à penser conservatrice à l'Institut Fraser de Vancouver, qui a dit l'autre jour qu'en dépit d'un taux de chômage de 11 p. 100, l'économie canadienne allait à fond de train. Mais qui va à fond de train et dans quelle direction? Peut-être va-t-il à fond de train.

• (1110)

Les familles monoparentales vont-elles à fond de train ces temps-ci? La relance actuelle encourage-t-elle les centaines de milliers de retraités qui vivent encore sous le seuil de la pauvreté à aller à fond de train? Le million et demi de chômeurs canadiens vont-ils à fond de train? Le million de travailleurs à temps partiel qui arrivent à peine à nourrir leur famille participent-ils à la relance? Les centaines de milliers de petits commerçants qui ont peine à survivre sous les monceaux de paperasse bénéficient-ils de la relance? Que dire des perspectives d'avenir des pêcheurs de la côte Ouest qui nous ont rendu visite la semaine passée? Et les 20 p. 100 de jeunes Canadiens au chômage qui disputeront bientôt des emplois à temps partiel ou à plein temps à des centaines de milliers de diplômés d'écoles secondaires, de collèges, d'écoles techniques, d'écoles de formation professionnelle et d'universités qui, eux, déboucheront pour la première fois sur le marché du travail?

D'aucuns parlent de relance et d'une économie qui repart à fond de train. Ne nous leurrons pas, ils ne veulent parler que de la reprise des bénéfices des sociétés. Les bénéfices nets d'impôts des sociétés canadiennes en 1983 ont augmenté de 69.4 p. 100. Voilà la relance dont ces gens-là parlent, c'est évident.

Dans son dernier budget, le gouvernement a dit que la solution à nos maux économiques consistait à accorder des subventions et des concessions fiscales aux sociétés pour qu'elles réinvestissent cet argent dans l'économie canadienne, ce qui les ferait redémarrer et créerait des emplois pour elles. C'était le principe, le mythe. C'est ainsi que, dans son dernier budget, le gouvernement justifiait aux yeux des Canadiens son élan de générosité envers les sociétés. C'est exactement la même politique qui est suivie depuis des années. Si les progressistes conservateurs avaient le dernier mot, ils accorderaient encore plus de dégrèvements fiscaux aux sociétés afin de stimuler l'économie. Si je me trompe, j'espère qu'ils vont prendre la parole pour mettre les choses au point. Si j'ai bien compris, c'est exactement ce que le chef de l'opposition (M. Mulroney) a dit.

Nous n'avons pas obtenu les résultats escomptés. En effet, les sociétés ont accepté les subventions ou les concessions fiscales, ce dont on ne peut les blâmer. Cependant, ont-elles investi dans de nouvelles installations ou dans du matériel? Non, pas du tout. En effet, lorsqu'on examine les investissements dans le pays, on constate qu'ils ont diminué de 12 p. 100 en 1982 par rapport à l'année précédente. En 1983, ils ont encore diminué de quelques points et, selon toutes les prévisions disponibles, il semble que les investissements diminueront encore en 1984 et 1985 au Canada.

Autrement dit, les investissements prévus—qui contribuent à l'expansion économique et à la création d'emplois—n'ont pas eu lieu et si les concessions fiscales ont bien été accordées, elles n'ont pas produit l'effet escompté. Elles ont été accordées selon les principes économiques à la Reagan que nous appliquons au Canada ou ce que l'on appelle couramment la théorie des «miettes». Cette théorie consiste à aider ceux qui se trouvent en haut de la pyramide et les grandes sociétés et d'accorder des concessions fiscales aux riches, au Canada, en espérant que les avantages finiront par se répercuter sur le Canadien moyen. Rien ne prouve que cela se produise dans notre pays.

• (1115)

Les sociétés adorent ces concessions fiscales et ces subventions d'État. En fait, elles les exigent. L'autre jour, l'Association des manufacturiers canadiens a exhorté le ministre des Finances à prévoir un milliard de dollars de plus en concessions fiscales dans son prochain budget. Le dernier budget prévoyait pour les quatre prochaines années, 2.7 milliards en nouvelles concessions fiscales à l'intention des sociétés, outre les 8 milliards qui doivent être accordés aux grandes sociétés pétrolières, sous forme de subventions d'encouragement au secteur pétrolier, entre 1982 et 1986.

L'an dernier, 10 milliards de dollars en concessions fiscales ont été accordés à un groupe choisi de sociétés. On prétend que toutes les sociétés ont droit à ces avantages et qu'elles en profitent toutes. Si l'on regarde de près lesquelles profitent des concessions fiscales, on constate qu'il s'agit d'un groupe extrêmement restreint de sociétés qui utilisent réellement et obtiennent ces concessions fiscales, grâce à l'une ou plus des 200 échappatoires que comporte notre régime fiscal.

Il y a même beaucoup à dire, surtout de la part des membres du cabinet, au sujet du taux d'imposition des sociétés en vigueur dans notre pays, qui est censé être 50 p. 100. C'est une mascarade! Selon une multitude de rapports et toutes sortes de preuves, une société moyenne aurait, semble-t-il, payé seulement 23 p. 100 d'impôt en 1980. Lorsqu'on commence à examiner la façon dont les sociétés profitent du régime fiscal, on peut énumérer des douzaines de sociétés au Canada qui, l'an dernier, ont réalisé d'importants bénéfices mais n'ont pas payé un seul sou d'impôt sur le revenu au gouvernement fédéral. Je vais en citer quelques-unes. La Compagnie de la baie d'Hudson a réalisé des bénéfices de plusieurs millions de dollars, mais elle n'a pas payé un cent d'impôt sur le revenu. Steinberg Incorporated a réalisé 34 millions de bénéfices et n'a pas payé d'impôt du tout non plus. Simpsons-Sears, 27 millions de bénéfices, pas un sou d'impôt sur le revenu. Total Petroleum, 12 millions de bénéfices, pas d'impôt sur le revenu. Domtar Incorporated n'a pas payé d'impôt.

La liste est longue de grandes sociétés qui, au Canada, ont été très rentables l'an dernier, extrêmement rentables même, mais qui n'ont pas payé un sou d'impôt sur le revenu fédéral grâce aux 200 échappatoires et plus que le gouvernement fédéral a prévues dans le régime fiscal à l'intention de ses amies les sociétés.

Les sociétés les plus astucieuses de toutes sont les banques. Il suffit de voir ce qu'elles ont pu obtenir de nos gouvernements libéraux et conservateurs au cours des années. Elles ont affiné l'art de profiter des échappatoires offertes aux sociétés. En 1982, elles ont réalisé plusieurs centaines de millions de dollars de bénéfices. Dans certains cas, leurs bénéfices nets atteignaient jusqu'à 130 p. 100. Quel taux d'imposition les banques ont-elles payé en moyenne? Elles ont versé en moyenne 8.1 p. 100 d'impôt sur le revenu.

M. Nickerson: C'est trop.

M. Riis: Les conservateurs crient que c'est trop; un taux de 8.1 p. 100 est trop élevé pour les banques. Les conservateurs risquent de trahir leurs vrais sentiments en faisant de telles interjections. Les cinq plus grandes banques du Canada ont payé en moyenne 8.1 p. 100 d'impôt en 1982, alors que les Canadiens moyens dont les revenus ont été de $18,000 ont payé environ 20 p. 100 d'impôt sur le revenu. Sans parler des deux principales institutions qui n'ont pas versé un cent d'impôt sur le revenu.

Je mets les ministériels au défi de mentionner un seul économiste de renom qui oserait dire que les concessions d'impôt accordées aux sociétés stimulent l'économie quand il y a récession. Ces dernières semaines, on a remis aux députés toutes sortes d'études et de rapports établis par des économistes bien connus et respectés qui disent que le fait d'accorder des concessions fiscales aux sociétés ne fait pas grand-chose pour stimuler l'économie, que ce soit à long ou à court terme. De fait, quatre études importantes ont été effectuées au Canada au début des années 70 et elles démontrent toutes que le montant des investissements additionnels suscités par les encouragements fiscaux ont représenté moins que le montant des recettes gouvernementales perdues. Une étude menée récemment à l'Université Memorial nous apprend que, pour chaque tranche de 21c. d'investissements suscités par les concessions fiscales accordées aux fabricants, le Trésor canadien a perdu un dollar de recettes. Nous avons perdu de l'argent, monsieur le Président.

• (1120)

Je voudrais demander aux ministériels ce qu'ils ont fait du compte des dépenses fiscales créé en 1979. On y montrait clairement le montant des concessions fiscales accordées aux sociétés et à certains Canadiens qui touchent les tranches supérieures de revenu. Cela nous donnait une idée des avantages dont jouissent les Canadiens. Les libéraux ont maintenant laissé tomber le compte des dépenses fiscales. Il est impossible de savoir ce que font les sociétés. Il est temps de réorganiser de fond en comble notre régime d'imposition des sociétés et d'exiger des choses comme la recherche et le développement, la formation en cours d'emploi, l'achat de matériel et de services canadiens, la création de nouveaux emplois, et ainsi de suite, en retour des subventions et des concessions fiscales accordées aux sociétés. Nous pouvons bien attendre quelque chose des entreprises si nous sommes pour leur donner l'argent des contribuables.

Lorsqu'on voit ce qui arrive au contribuable canadien moyen par suite des concessions fiscales accordées aux entreprises, il y a presque de quoi être écœuré. Cette année, le Canadien moyen a vu ses impôts considérablement accrus. Le Canadian moyen paie davantage d'impôts en 1983-1984. En 1984-1985, les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers grimperont de 1.9 milliard de dollars. Nous prévoyons qu'au cours des quatre prochaines années elles augmenteront de près de neuf milliards de dollars. Cela signifie que neuf milliards de dollars seront puisés dans les poches des Canadiens ordinaires au

moment même où le secteur manufacturier n'a jamais eu autant besoin que les consommateurs utilisent leur pouvoir d'achat. Nous avons des usines qui accusent un rendement réduit de 20 à 30 p. 100. Il leur est nécessaire que les Canadiens achètent des maisons, des appareils électriques et des véhicules.

Le pouvoir d'achat des Canadiens diminue et l'une des raisons en est que le gouvernement vient chercher davantage d'argent dans la poche des Canadiens ordinaires. L'impôt sur le revenu des particuliers est à la hausse. La taxe de vente fédérale monte. Nous devons encore payer la redevance spéciale sur l'essence qui ne devrait pourtant plus exister aujourd'hui. Plus de neuf milliards de dollars seront arrachés des poches des travailleurs canadiens moyens au cours des quatre prochaines années parce que le gouvernement va essayer de trouver de l'argent pour compenser les impôts qu'il ne perçoit pas sur le revenu des sociétés.

En terminant, monsieur le Président, je crois pouvoir dire que la chose la plus scandaleuse qui se soit produite à la Chambre depuis des mois, c'est que le gouvernement a établi, supposément à l'intention de tous les députés, une caisse spéciale permettant à ceux-ci de transposer dans leur circonscription les projets de création d'emplois imaginés par les bureaucrates. On voulait répondre à des besoins urgents comme construire des ponts, aménager des passages à niveau et développer des infrastructures locales. Le gouvernement a oublié un aspect important: il n'a informé que les députés libéraux de l'existence de cette caisse. Avant que le Parlement ne se rende compte de l'existence de cette caisse, 138 sur 150 millions de dollars avaient déjà été dépensés dans des circonscriptions libérales seulement. Le fait que le Québec ait bénéficié de la moitié de ces fonds, alors qu'il ne compte que 30 p. 100 des chômeurs de tout le pays, prouve manifestement le préjugé en faveur des circonscriptions libérales. On nous a dit en novembre dernier qu'il y avait une caisse et qu'on nous donnerait des lignes directrices sur la façon d'utiliser cet argent aux fins de la création d'emplois. Ce n'est que plusieurs semaines plus tard que des députés ont appris quelles étaient les conditions. A ce moment là, 138 des 150 millions avaient déjà été attribués aux députés du caucus libéral.

• (1125)

Voilà l'hypocrisie, le comportement arrogant et cynique que les Canadiens en sont venus à considérer comme normal de la part du gouvernement libéral du Canada. Nous ne pouvons espérer davantage de cette façon minable et perfide d'aborder le développement économique de notre pays. Les Canadiens ne s'attendent à rien de plus. Ils savent que les ministériels sont capables de tout dans les derniers jours où ils essaient désespérément de s'agripper au pouvoir qui leur échappe.

Il est embarrassant d'avoir en place un gouvernement qui n'hésite pas à faire preuve d'autant d'indifférence envers le programme de relance. Il savait parfaitement quand il a établi sa politique monétaire de taux d'intérêt élevés et de chômage aigu, quelles en seraient les conséquences sociales. Il s'y est engagé délibérément et il a clairement énuméré les autres pays où elle était en application. Il savait quelles conséquences sociales, quelle souffrance humaine et quelle misère allaient être infligées aux Canadiens. Il était prêt à risquer.

Nous voyons devant nous un gouvernement qui est prêt à assurer sa survie aux élections grâce au programme d'initiatives spéciales, aux dépens des chômeurs, des pauvres, des parents seuls, des anciens combattants et de tous les autres qu'on n'en finirait pas de nommer. C'est un gouvernement insouciant qui est prêt à faire n'importe quoi pour regagner la faveur des électeurs dans certaines circonscriptions.

Nous, du Nouveau parti démocratique, voulons faire ressortir deux points, monsieur le Président. Premièrement, que le programme de relance en application aujourd'hui est injuste et discriminatoire envers les Canadiens qui sont le moins en mesure de le supporter ces temps-ci.

Deuxièmement, le dernier indice que nous avons eu du cas que fait le gouvernement d'un programme juste de relance a été le programme d'initiatives spéciales conçu tout exprès et uniquement pour les députés libéraux.

Près de la moitié des Canadiens, la moitié des sans-travail, la moitié des pauvres et la moitié des jeunes n'ont pas pu profiter de cette démarche de création d'emplois. C'est l'exemple d'un gouvernement qui verse dans l'arrogance et l'indifférence. Si c'est là le type de gouvernement qui nous dirige, je suppose que le budget qu'on nous présentera dans quelques heures, sera un budget, comme l'a indiqué le ministre des Finances, du statu quo, c'est-à-dire du pareil au même. Ce qui laisse entrevoir plus d'injustice, plus de souffrances et des années et des années encore de vaches maigres pour un nombre croissant de Canadiens. C'est la relance des bénéfices, non la reprise pour l'ensemble des citoyens.

Le Nouveau parti démocratique souhaite ardemment que le ministre des Finances reconnaisse qu'il a commis une erreur de jugement, que la politique monétaire que lui et la Banque du Canada ont appliquée ne donne pas les résultats escomptés. Nous souhaitons que, dans un esprit de justice, d'équité et de compassion, le gouvernement du Canada et le ministre des Finances présentent un budget qui fasse passer les êtres humains avant les bénéfices.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le porte-parole du Nouveau parti démocratique se rappellera cette période de neuf mois où l'orientation politique était fondée sur le bon sens. On reconnaissait ainsi que les pauvres gens étaient importants, que l'essentiel de la création d'emploi devait s'effectuer surtout dans le secteur privé. En fait, au cours de cette période de neuf mois, nous avons connu un gain net de près de 300,000 emplois. A cause d'une doctrine différente, nous venions de traverser une période de quatre ans qui avait entraîné la perte de plus d'un demi-million d'emplois.

Le député et son parti sont-ils convaincus qu'il est de la plus haute importance que les employeurs aient suffisamment d'argent pour moderniser leur entreprise, entreprendre des travaux de recherche et de développement, mettre au point des produits nouveaux? Ce sont là, n'est-ce pas, des éléments essentiels pour préparer des emplois, ou le NPD estime-t-il que plus les rentrées gouvernementales seront élevées, plus les chefs d'entreprise seront en mesure de faire des recherches et de fabriquer des produits? Le député est-il en train de soutenir que les travailleurs du secteur privé devraient perdre leur emploi afin qu'il y en ait davantage pour le secteur public? Est-ce là le sens de son exposé?

Les subsides

• (1130)

M. Riis: Monsieur le Président, je m'empresse de répondre à cette question. Avant de le faire, cependant, je voudrais lui rappeler qu'au moment où le parti progressiste-conservateur a été au pouvoir, pendant une brève période en 1979, il a supprimé tous les programmes de création d'emplois, n'en laissant subsister aucun. Je me souviens que, dans ma circonscription, on avait trouvé des idées très neuves. La mise en place de certaines infrastructures s'imposaient. Nos gens sont donc venus trouver leur député progressiste-conservateur pour lui dire qu'ils avaient un pressant besoin d'argent et que les programmes gouvernementaux pourraient leur être d'un précieux secours. On leur a répondu de rentrer chez eux, que c'en était fini des programmes de mesures sociales. Tels ont été la sollicitude, la compassion et l'intérêt qu'ont manifestés les conservateurs durant leur bref séjour au pouvoir. Ils ont simplement aboli les programmes de création d'emplois.

En réponse à la question absurde du député, s'il m'avait écouté attentivement—et même s'il ne l'avait pas fait, je l'ai dit très nettement à maintes reprises—il doit savoir que nous nous opposons à l'octroi d'importantes concessions fiscales à toutes les sociétés, car ces concessions n'ont pas donné lieu au développement de nouveaux produits, à la mise sur pied de nouvelles usines et à des dépenses d'immobilisations. Elles ont donné lieu à des fusionnements et à des acquisitions, à une baisse nette des investissements dans les secteurs dont le député a fait mention.

J'ai dit, comme nous l'avons déjà proposé, que si des concessions fiscales sont accordées aux sociétés—et ce genre de mesure a sa place, il n'y a pas à s'y tromper—et que nous leur accordions des deniers publics par le biais de subventions, de concessions fiscales, d'échappatoires ou d'autres façons, nous devrons compter obtenir quelque chose en retour, soit par exemple des placements dans de nouvelles gammes de produits, la recherche et le développement, de nouvelles techniques de commercialisation et de production, la création d'emplois et la formation professionnelle. Elles ne devraient pas obtenir ces fonds à moins qu'elles n'agissent en ce sens. C'est ce à quoi nous nous attendons.

Si ces sociétés veulent agir en bons citoyens et améliorer directement ou indirectement l'économie canadienne, des concessions fiscales sont tout à fait appropriées. Toutefois, distribuer des fonds publics par milliards et obtenir en retour une multiplication des fusionnements parmi les industries au Canada, comment cela peut-il être profitable directement ou indirectement à l'économie canadienne ou aux Canadiens, je vous le demande? Ces deniers publics servent uniquement à financer des fusionnements ou à effectuer des placements à l'étranger.

M. Evans: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député. Personne ne lui reprochera la compassion et l'intérêt qu'il manifeste envers les simples Canadiens. Nous nous préoccupons des plus démunis de notre société et nous convenons qu'il faut les secourir. Je ne suis pas du tout d'accord avec le député et son parti quant aux changements qu'ils préconisent pour rectifier la situation.

Le député a affirmé que les sociétés ne payaient pas leur juste part des impôts. Il y a deux semaines, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a parlé à la Chambre et je lui ai alors posé très franchement la simple question suivante: Savait-il que durant les années 70, compte tenu de l'inflation, le revenu disponible des particuliers ainsi que les salaires et traitements réels ont doublé?

Une voix: Et de 1980 à 1984?

M. Evans: Pendant cette même période, les bénéfices des sociétés ont diminué de 5 p. 100 en termes réels.

M. Broadbent: Parlez-nous des quatre dernières années.

M. Evans: Donc, les revenus ont doublé tandis que les bénéfices ont subi un recul de 5 p. 100. Le député réclame des stimulants pour inciter les entreprises à investir davantage dans la recherche et le développement et dans la création d'emplois. Ces chiffres devraient le faire réfléchir. Si les bénéfices des sociétés ont diminué au cours de cette période, comment voulez-vous qu'elles investissent davantage? Ne croyez-vous pas qu'au lieu de déblatérer contre les sociétés et de les accuser de ne pas faire leur juste part, il faudrait plutôt chercher quels sont les problèmes fondamentaux? Nous ne réglerons pas ces problèmes en vitupérant, en déblatérant à la Chambre des communes ou en nous contentant d'explications superficielles. Il faut examiner le problème en profondeur, nous demander pourquoi le secteur privé ne crée pas d'emplois. Voilà la question. En quoi le problème est-il lié à la rentabilité des entreprises privées et comment pouvons-nous le résoudre?

M. Riis: Monsieur le Président, le député a soulevé plusieurs points et je vais tenter de lui répondre de mon mieux. Premièrement, je voudrais contester les affirmations faites par le député lorsqu'il a abordé cette question à la Chambre il y a deux semaines. Je me rappelle très bien de son argumentation. J'ai demandé à notre service de recherche parlementaire d'analyser sa déclaration. Je dois dire que cette déclaration ne résiste pas à l'analyse. Les bénéfices réalisés par les sociétés de 1960 à 1980 . . .

M. Evans: De 1970 à 1973. Vous utilisez une période différente, des données différentes.

M. Riis: En prenant comme point de référence l'année 1982, les profits ont effectivement diminué, mais le député jongle avec les statistiques de façon à ne montrer qu'un seul côté de la médaille. Il demande ce qu'on peut faire. En guise de réponse, je voudrais citer un article paru il y a deux semaines dans le *Globe and Mail*, dans lequel on rapportait les propos suivants tenus par le directeur général de la Banque de Montréal: «Les grandes entreprises canadiennes sont inondées de dégrèvements fiscaux». Elles ne savent plus qu'en faire. Le problème, monsieur le Président, c'est que le Canada n'a aucune stratégie industrielle. Notre pays avance à l'aveuglette en ce qui concerne la croissance des secteurs publics et privés.

M. Pepin: Nommez donc un seul pays qui en ait une.

M. Riis: Le ministre demande de nommer un pays qui en ait une.

M. Pepin: Cela change tout le temps.

M. Riis: Le Japon a une idée très claire de ce qu'il attend des principaux secteurs de son économie. Le Canada, lui, n'en a pas et c'est parce que le gouvernement ne s'est pas donné la peine d'élaborer de stratégies sectorielles pour son industrie. Comment nos grandes entreprises peuvent-elles se développer d'une manière réaliste? Comment savoir où investir et dans quoi? Quelle orientation avons-nous adoptée? C'est ainsi que certaines de nos grandes entreprises s'engagent dans telle voie, alors que d'autres s'engagent dans telle autre voie. C'est que le gouvernement fédéral n'a pas su montrer la voie dans le domaine économique. C'est qu'il n'a pas su non plus, de concert avec les gouvernements provinciaux, le patronat et le salariat, élaborer de stratégies sectorielles pour notre économie. Voilà, monsieur le Président, la principale raison pour laquelle nous n'avons pas les investissements nécessaires à notre infrastructure économique, à nos programmes de création d'emplois, et pourquoi nous ne saurions non plus en obtenir au niveau de l'enseignement ou de la formation postsecondaire dans quelque domaine que ce soit. Comme nous ne savons pas où nous allons, monsieur le Président, comment pourrions-nous nous préparer en vue de cette mission?

Le président suppléant (M. Guilbault): Voilà qui met fin à la période des questions. Débat.

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il n'y a pas lieu de s'étonner si, comme il en a l'habitude, le député d'en face a commencé son discours en décrivant en termes sinistres l'état actuel de notre économie. Il nous a présenté un tableau sombre qui, certes d'après lui, ne permet guère d'espérer.

Cela va à l'encontre de tous les faits, de toutes les données et de toutes les statistiques qu'il voudrait présenter à l'appui de sa thèse. En effet, tout indique que la situation économique s'améliore. En fait, nous assistons à une véritable relance de notre économie et les choses sont telles que l'on pourrait assister maintenant à une croissance sans égale depuis longtemps tant chez nous que dans n'importe quel autre pays industrialisé.

• (1140)

Notre vis-à-vis a donné quelques exemples frappants des cas tragiques, qui sont pour nous tous un sujet de préoccupation, bien entendu. Il faut cependant reconnaître que notre produit national brut a augmenté de façon appréciable. La croissance économique réelle a varié entre 7 et 8 p. 100 pendant la majeure partie de 1983 et elle s'est accompagnée d'une augmentation des mises en chantier, des ventes au détail et de la production industrielle. Au cours de l'année dernière, la situation s'est grandement améliorée dans tous ces domaines.

En outre, nous avons assisté à une croissance importante des échanges commerciaux, notre balance commerciale n'ayant jamais été aussi bonne. Nous avons également réussi à mater l'inflation, l'un des principaux facteurs de la reprise économique, beaucoup mieux que prévu il y a un an ou plus. En 1982, le taux d'inflation s'établissait à 11.9 p. 100 et il n'est plus maintenant que de 4.5 p. 100. Les taux d'intérêt ont chuté de façon appréciable, ce qui a préparé la voie à notre croissance économique future et joué un rôle essentiel dans la reprise économique que nous connaissons depuis 12 à 14 mois.

L'avenir, monsieur le Président, s'annonce donc très bien. Tous les députés s'entendent pour dire que le chômage est un problème persistant, aux racines profondes. Au cours de la dernière année, nous avons créé beaucoup plus d'emplois que prévu, mais un très grand nombre de personnes sont entrées sur le marché du travail. Ainsi, le taux de chômage, même s'il est bien inférieur à ce qu'il était en 1982 et 1983, demeure à un niveau inacceptable. Nous voulons réduire plus rapidement le taux de chômage et c'est là, je le répète, l'une des principales raisons d'être des encouragements fiscaux que le gouvernement a accordés au cours des dernières années. La relance est là, elle est en cours. L'avenir s'annonce donc très bien contrairement à ce que mon collègue néo-démocrate essaie toujours de nous faire croire.

La motion dont nous sommes saisis, monsieur le Président, porte sur plusieurs aspects de la politique financière du gouvernement. Je voudrais d'abord parler de la question des encouragements fiscaux. Mon vis-à-vis semble affectionner particulièrement les termes plus péjoratifs comme «réductions d'impôt» et «échappatoires fiscales» comme si les encouragements fiscaux avaient quelque chose de répréhensible et même, sur le plan moral, de diabolique. Ces mesures sont, bien entendu, prévues dans le cas de l'impôt sur le revenu des particuliers, mais dans le cas de l'impôt des sociétés, elles ont des objectifs bien précis et rapportent des avantages concrets à l'économie canadienne et, par le fait même, aux Canadiens.

Étant donné que le temps nous presse ce matin, je voudrais aborder trois domaines: la recherche et le développement; les investissements; et la petite entreprise. Sauf erreur, mon collègue néo-démocrate s'oppose aux encouragements fiscaux dans la recherche et le développement. Je trouve cela surprenant de sa part, puisqu'il sait fort bien, j'en suis persuadé, que jamais dans notre histoire nous n'avons eu plus besoin d'utiliser la technologie de pointe et d'innover dans ce domaine, si nous voulons connaître une prospérité accrue.

Si le Canada est le pays industrialisé qui accorde le plus d'encouragements fiscaux pour la recherche et le développement, c'est que son économie est dominée, en grande partie, par des capitaux étrangers. Généralement, une société multinationale étrangère effectue ses travaux de recherche et de développement à son siège social ou dans le pays qui a acquis une notoriété mondiale dans le domaine concerné. Au Canada, afin d'inciter les entreprises canadiennes en particulier à consacrer davantage de ressources à la recherche et au développement, nous offrons une série d'encouragements fiscaux qui se révèlent être très utiles pour la mise au point d'une technologie canadienne. Je suis surpris de voir le NPD s'opposer à cette politique, mais j'ai bien peur que ce soit là un bon exemple de l'attitude adoptée par ce parti au cours des dernières années, ce sur quoi je reviendrai dans quelques instants.

En ce qui concerne les investissements, le député admet que l'accumulation de capitaux est un élément essentiel à la croissance économique. Or, les stimulants fiscaux prévus dans le budget d'avril 1983, comme les reports fiscaux sur des périodes ultérieures ou antérieures, servent en quelque sorte à canaliser et à stimuler les investissements à moyen terme. Le député prétend qu'il n'en voit pas la portée immédiate. Personne n'en

attendait autant de lui. Mais je vais revenir sur ce point dans un instant.

Pour ce qui est des petites entreprises, le député d'en face ne considère évidemment pas que ce sont elles qui créent le plus grand nombre d'emplois. Mais il n'y a pas que le côté emplois; il ne faut pas oublier non plus qu'elles nous appartiennent et que souvent, elles trouvent les applications les plus innovatrices de la haute technologie. Le député considère pourtant que c'est un sacrilège de leur accorder des privilèges fiscaux. Il est contre l'idée de stimulants fiscaux qui encourageraient les petites entreprises à investir leurs capitaux au Canada.

Sur ces trois plans, monsieur le Président, qu'il s'agisse de la recherche et du développement, des investissements ou des stimulants fiscaux à l'intention des petites entreprises, le député n'a jamais pu établir le moins du monde qu'il s'agissait d'aumônes fiscales. Il existe dans son propos une contradiction qu'il n'arrive pas à résoudre: l'importance des bénéfices dans notre système économique. Les bénéfices commerciaux et les épargnes personnelles ne sont-ils pas une source de financement propre à relancer l'économie? L'accumulation de capitaux qui ne peut exister sans la notion de bénéfice est essentielle à l'expansion et à la croissance de notre économie. Pourtant, le député en parle comme si c'était de l'argent que les gros bonnets capitalistes fourrent dans leur poche sans qu'on n'en voie la couleur, de l'argent qui ne profite qu'à l'entrepreneur ou à l'homme d'affaires qu'il soupçonne des plus noirs desseins.

La vérité, c'est que notre économie ne pourrait fonctionner sans accumulation de capitaux et la meilleure façon d'en accumuler, c'est par le biais des entreprises. Le député voudrait réduire les impôts des particuliers, et supprimer les stimulants fiscaux qu'il considère comme des mesures fiscales mauvaises; ce faisant, il relèverait forcément les impôts des sociétés. Il ne peut pas se contredire.

• (1150)

Si nous voulons une économie qui ait plus d'investissements, plus de croissance, plus d'emplois, comme tous les députés le désirent je pense, il faut que les sociétés aient la possibilité de réinvestir leurs profits et même, dans certains cas, il faut les inciter à le faire.

Si l'on me permet une digression, le député d'en face a encore une fois cédé à son habitude. Il s'en est pris aux profits bancaires. C'est une de ses marottes, et j'avoue qu'elle me tape un peu sur les nerfs. Le député devrait comprendre que la loi sur les banques et la réglementation de l'inspecteur des banques prévoient pour les profits bancaires un mode de calcul qui est passablement différent de celui qui est pratiqué par les autres entreprises au Canada. Le député devrait savoir que les usages comptables des banques canadiennes sont différents de ceux des autres entreprises, la différence la plus marquante portant sur la façon d'amortir les pertes sur prêts subies par les banques. Les banques étalent ces pertes sur une période bien plus longue que les autres entreprises, et d'ailleurs elles y sont obligées. Cela fait qu'en certaines circonstances, les profits bancaires sont beaucoup plus élevés que ceux des autres entreprises, mais à cause uniquement des différences d'usages comptables et non pas parce que les banques trouveraient le moyen de réaliser des profits exorbitants sur le dos des pauvres travailleurs.

M. Orlikow: Expliquez-nous pourquoi elles ne payent pas d'impôt.

M. Riis: Pas d'impôt. Rien du tout. Alors qu'elles ont réalisé 300 millions de profits.

M. MacLaren: Nos amis d'en face parlent des sociétés qui ne payent pas d'impôt.

M. Orlikow: Les banques.

M. MacLaren: J'ai parlé de cela l'autre jour. Ce qui se passe en fait, c'est que bon nombre de sociétés accusent une perte une année ou l'autre, tout comme les personnes physiques peuvent subir une perte de revenu une année ou l'autre. Dans notre régime fiscal, au nom de l'équité, il y a un étalement des pertes et des profits sur certaines périodes déterminées.

Comme je l'ai déjà dit, il y a des mesures incitatives pour les entreprises et pour les investissements, sous forme de report d'impôt et de rétro-imputation d'impôt. C'est ainsi qu'il y a également des incitations sous forme de crédits d'impôt divers. La coïncidence du déplacement fiscal de la perte et du crédit d'impôt peut faire en sorte que sur une année donnée, une banque ou une entreprise n'ait pas à payer d'impôt.

Est-ce que le député d'en face veut nous faire croire que chaque année, les sociétés ou les personnes physiques doivent payer exactement ce qu'elles ont gagné ou perdu cette année-là? Que le taux d'imposition doit s'appliquer sans qu'on tienne compte d'une année antérieure ou future? Si c'est cela qu'il demande, le nombre des faillites de sociétés, le nombre des personnes physiques en difficulté augmenteraient énormément. Je ne pense pas que c'est cela qu'il désire.

Je pense que le problème essentiel posé par la motion du député et par son discours, c'est celui auquel se heurte son parti tout entier. Je ne sais pas si le professeur Laxer a encore sa carte de membre du Nouveau parti démocratique, mais il l'a eue pendant plusieurs années. Il a fort bien résumé la difficulté qui se pose pour le député quand il traite des incitations fiscales et des bénéfices des entreprises.

Dans son intéressant rapport sur la position actuelle du NPD, le professeur Laxer déclare que ce dernier désire laisser la majeure partie de l'entreprise productive entre les mains du secteur privé. En effet, les stimulants fiscaux à l'entreprise, même en échange de garanties de rendement bien précises, ressemblent trop à des cadeaux aux yeux des néo-démocrates. Le professeur Laxer ajoute qu'en pratique le NPD croit que les problèmes économiques sont dus non pas à un manque de productivité mais plutôt à l'insuffisance de la demande des consommateurs. Il croit que le NPD rejette l'idée des stimulants fiscaux mais qu'il ne sait pas encore par quoi les remplacer. Il n'a aucune politique à cet égard. Il n'a aucune suggestion à faire. Le professeur Laxer estime qu'il s'agit surtout de trouver un moyen d'orienter l'épargne des Canadiens vers les secteurs économiques où la croissance risque d'être la plus forte. Pourtant les néo-démocrates ignorent totalement quelle est la meilleure façon d'y parvenir. Ils parlent seulement de redistribuer le revenu sans proposer de solution constructive pour favoriser les investissements.

Le professeur Laxer, qui est sans doute lui-même néo-démocrate, déclare que si les entreprises manufacturières canadiennes avaient le choix entre un impôt sur les sociétés élevé si elles ne réinvestissaient pas utilement leurs bénéfices et un impôt plus faible si elles faisaient des investissements utiles, ce qui revient ni plus ni moins à des stimulants fiscaux et des échappatoires fiscales comme l'a dit le député d'en face, elles opteraient pour la deuxième solution.

Le professeur Laxer a ensuite donné son avis au NPD et je me joins à lui pour donner ce conseil . . .

M. Sargeant: Un conseil libéral.

M. MacLaren: . . . à ce parti qui semble totalement à court d'idées en ce moment. Le professeur Laxer recommande que les entreprises obtiennent des points fiscaux en moins, c'est à dire des stimulants fiscaux, si elles achètent de l'outillage canadien, si elles font de la recherche et du développement, utilisent de nouvelles techniques plus productives, forment des travailleurs à des emplois spécialisés et favorisent la promotion des femmes.

M. Kristiansen: Il y a le mot «si».

M. MacLaren: Notre système actuel de stimulants fiscaux prévoit tout cela.

M. Kristiansen: Il y a des concessions fiscales de toutes sortes.

M. MacLaren: Le député ne tient absolument pas compte de l'ensemble du problème s'il prétend que les stimulants fiscaux ont quelque chose de très répréhensible. Comme l'a dit le professeur Laxer, son parti se tient à l'écart de ce grand débat au sujet de l'avenir, ce qui n'est pas surprenant de sa part. Selon lui, il est temps que le parti affronte l'avenir et participe au débat.

Comme le député a quelque chose à dire, je l'exhorte à s'intéresser à nos problèmes économiques véritables. Au lieu de s'occuper comme toujours de la redistribution plutôt que de la production, qu'il nous dise s'il a des solutions à proposer pour adapter notre industrie extractive, notre industrie forestière et minière aux nouvelles technologies, aux nouveaux marchés et à la nouvelle concurrence.

M. Riis: Vous prenez l'argent pour le donner aux circonscriptions libérales.

M. MacLaren: Pourquoi son parti ne s'attaque-t-il pas à la question cruciale pour notre économie et notre société, l'adaptation de notre main-d'œuvre à la technologie de pointe?

M. Fulton: C'est vous qui formez le gouvernement et vous n'avez pas de politique.

M. MacLaren: Pourquoi le député d'en face ne parle-t-il pas de formation? Ne s'intéresse-t-il pas à cette question dans le contexte de notre économie?

M. Fulton: Voyons ce que vous préconisez.

M. MacLaren: Fait plus important, nous prenons toutes ces mesures . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Je signale aux députés qui sont tout à fait à ma gauche qu'ils pourront poser leurs questions et faire leurs observations dans quelques instants. Ils devraient respecter le silence pendant le discours du ministre.

M. MacLaren: Nous préconisons autre chose, du côté ministériel. Nous reconnaissons le fait qu'à l'avenir, la croissance de l'économie canadienne dépendra directement de notre compétitivité à l'échelle internationale. Notre aptitude à produire plus efficacement des biens et des services sera le véritable instrument de notre prospérité. C'est pourquoi nous avons instauré des méthodes permettant aux milieux patronal et syndical ainsi qu'au gouvernement de se consulter et de collaborer en vue de trouver des moyens nouveaux et passionnants. Voilà notre réponse aux questions que le député a voulu soulever ce matin, sans aucun succès toutefois.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais interroger le ministre à propos d'une critique qu'il a faite à l'endroit de notre parti. Nous n'avons jamais prétendu qu'il suffisait d'augmenter la consommation pour relancer l'emploi. Nous disons plutôt, en ce qui concerne les encouragements fiscaux et l'imposition des sociétés, que les largesses maladroites n'améliorent pas du tout la productivité.

Chaque jour, le gouvernement et les industriels répètent aux Canadiens qu'il faut améliorer la productivité afin de créer des emplois. Là-dessus, j'ai des exemples précis à signaler au ministre. Bell Canada vient de dépenser des centaines de millions de dollars pour acheter Trans-Canada Pipelines. Depuis quelques années, la société Edper a fait l'acquisition de la Brascan, de la Noranda, de certaines compagnies de fiducie et d'autres d'assurances. Si cette société a pu faire de telles transactions, c'est que les échappatoires des mesures fiscales lui ont permis d'accumuler le capital nécessaire.

• (1200)

Je voudrais bien que le ministre nous dise combien de ces mainmises ont permis de créer ne serait-ce qu'un seul nouvel emploi, ou encore d'améliorer la productivité. Ce sont les intérêts qui détiennent ces entreprises qui en ont été considérablement avantagés. Car l'actif de leurs établissements s'en est accru. Mais en quoi les mainmises elles-mêmes ont-elles amélioré la situation économique? En quoi ont-elles augmenté la productivité et permis de créer ne serait-ce qu'un seul nouvel emploi?

M. MacLaren: Monsieur le Président, le député semble avoir des préjugés défavorables envers les grandes entreprises. Je n'y vois aucun inconvénient. Il a droit à ses opinions. De ce côté-ci, toutefois, nous savons que la société canadienne entière peut bénéficier autant des grandes que des petites entreprises. Les nombreuses fusions et mainmises qui ont été effectuées dans le passé peuvent, dans certains cas, paraître à leurs détracteurs d'un avantage limité pour la population. D'autres peuvent apparaître comme rapportant des avantages certains. La fusion et la consolidation des sociétés peut favoriser la synergie, et permettre de trouver de nouvelles sources de capitaux à investir. Les mesures politiques tendant à encourager les fusions et les rachats peuvent améliorer la compétitivité de nos entreprises face aux grandes sociétés étrangères. Il y a quelques années de cela, la Commission royale d'enquête Bryce avait étudié à fond la question des fusions et des mainmises et leurs conséquences sur l'économie canadienne.

Mais le député d'en face dénonce ces activités, réclamant en quelque sorte qu'on les condamne et y mette un terme. Je ne suis cependant pas d'accord avec lui. Je le répète, elles peuvent procurer à la société canadienne des avantages des plus tangibles, car ainsi nos grandes entreprises se retrouvent en mesure de soutenir la concurrence internationale et de mobiliser les ressources nécessaires à l'exploitation de nos divers talents et richesses naturelles.

M. Hawkes: Monsieur le Président, ma question sera très courte. D'après la motion, le Nouveau parti démocratique souhaite que le gouvernement affecte les fonds réservés à la création d'emplois selon une formule fondée sur les niveaux d'emploi locaux. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) nous a déclaré à maintes reprises que les crédits du programme Canada au travail sont répartis selon une formule objective qui fait entrer en ligne de compte les taux de l'emploi et du chômage dans les diverses circonscriptions.

Je ne comprends pas très bien et j'aimerais que le ministre m'explique. Il me semble que tous les dix ans nous faisons un recensement pour obtenir des données. On peut ainsi savoir combien de personnes ont un travail et combien sont en chômage, dans chaque circonscription et dans chaque localité du pays. Toutefois, entre-temps, personne, pas un organisme gouvernemental—ni Statistique Canada ni Emploi et Immigration—ne réunit des données sur le chômage ou l'emploi selon les localités ou les circonscriptions. La question est alors de savoir comment répartir les fonds selon une formule objective, puisque nous n'avons pas de données sur la société canadienne qui nous permettent de le faire, sauf une fois tous les dix ans. Comment le gouvernement peut-il penser qu'il fait un travail objectif sans une base de données?

M. MacLaren: Monsieur le Président, l'un de mes collègues répondra à la question générale que le député a soulevée il y a un moment. Quant à la question particulière des statistiques, je crois savoir que la Commission de l'assurance-chômage ainsi que Statistique Canada compilent des statistiques provisoires entre les recensements décennaux. Si je peux aider le député à cet égard, je serais heureux de lui fournir quelques renseignements lorsque je les aurai trouvés.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, nos collègues du parti néo-démocrate seront peut-être un peu surpris si je leur dis, pour commencer, que même si nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec le libellé de leur motion et même si nous estimons qu'elle a besoin d'être un peu peaufinée, nous avons l'intention de l'appuyer.

Pour l'améliorer, donc, et pour essayer de la rendre plus précise, moins obscure, moins ambiguë, moins vague, nous avons l'intention, et je voudrais le faire avant que l'horloge ne m'en empêche, de proposer un amendement. J'espère que cet amendement recevra l'agrément des néo-démocrates, car j'estime qu'il renforce et améliore notablement la motion, tout en tenant compte de certaines des inquiétudes qui ont été soulevées lors de ce débat.

Je propose, appuyé par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes):

Qu'on modifie la motion en supprimant le point après le mot «locaux» et en ajoutant ce qui suit: «au lieu de mettre l'accent sur des programmes de création d'emplois accessibles à tous les Canadiens, comme le Programme Accès-carrière et les crédits d'impôt à l'emploi remboursables.»

Le président suppléant (M. Guilbault): Si le député désire continuer à parler, la présidence étudiera l'amendement et réservera sa décision.

M. McGrath: Monsieur le Président, je voulais simplement être sûr, étant donné le temps limité dont nous disposons dans ces débats, que j'aurais le temps de proposer mon amendement. Je suis persuadé que vous le jugerez recevable.

Il est assez intéressant de remarquer que la teneur de mon amendement a fait l'objet d'une intervention de la part du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Evans) qui, lors d'une nomination précédente, a souffert d'être le secrétaire parlementaire de l'ancien ministre des Finances. Bien que nous n'ayons pas toujours été d'accord avec le député, nous avons beaucoup admiré la façon dont il s'est promené dans le pays en essayant de défendre une politique indéfendable.

Il a posé une question dans son intervention. Pourquoi ne crée-t-on pas des emplois dans le secteur privé? C'est précisément la nature de notre amendement. D'après nous, grâce au mécanisme d'un crédit d'impôt à l'emploi remboursable, on peut s'attacher à résoudre les problèmes auxquels les travailleurs sont confrontés.

Ainsi, un crédit d'impôt à l'emploi remboursable permet de concentrer son attention sur le chômage chez les jeunes, qui est un problème aigu. Il y a plus de 500,000 jeunes chômeurs au Canada à l'heure actuelle. Le taux de chômage chez les jeunes est statique. Il reste au même niveau depuis 15 ou 16 mois; le nombre de jeunes chômeurs représente toujours environ 20 p. 100 des travailleurs. Un crédit d'impôt remboursable aurait l'avantage de permettre de s'occuper directement du chômage chez les jeunes et d'offrir des emplois permanents—et j'insiste là-dessus—et intéressants dans le secteur privé.

Il y a un point sur lequel je suis d'accord avec le ministre. Le voici. Il a répondu à un député néo-démocrate que ce sont les petites entreprises qui créent le plus d'emplois au Canada. Nous, les conservateurs, nous appuyons cette thèse et nous sommes disposés à la défendre. C'est pourquoi nous avons proposé cette solution.

Il faut comprendre pourquoi il est nécessaire d'instaurer un crédit d'impôt à l'emploi remboursable. J'ai été passablement surpris d'entendre le ministre d'État aux Finances (M. MacLaren) parler de reprise économique. Je suppose que nous en entendrons encore parler demain, dans le budget, quand le ministre des Finances parlera de reprise économique. Par contre, le ministre d'État aux Finances donnait l'impression de s'emballer. Dans son euphorie, il a exagéré et il a parlé d'amélioration de la situation de l'emploi.

Il n'y a pas eu d'amélioration. Ainsi, le taux de chômage moyen était de 11.1 p. 100 en 1982, en pleine récession. En 1983, il est passé à 11.9 p. 100. Ce sont les données que Statistique Canada a publiées en janvier de cette année. Nous constatons que le taux de chômage est resté stable à 11.1 p. 100 pendant le dernier trimestre de 1983 et qu'il est même monté à 11.2 p. 100 en janvier 1984. Tout cela s'est passé à un moment où le chômage diminuait aux États-Unis, d'une année sur l'autre, mois après mois. En 1983, le taux de chômage a baissé de deux points aux États-Unis par rapport à 1982. Pendant chaque mois du dernier trimestre, quand le taux de chômage au Canada demeurait de 11.1 p. 100, le chômage continuait à diminuer aux États-Unis à raison d'un ou deux points par mois, ce qui fait qu'il est maintenant de 8 p. 100 et sera probablement inférieur à ce chiffre dans les statistiques qui seront publiées le mois prochain.

● (1210)

Je crains fort, et je ne suis pas le seul, que le ministre des Finances nous parle demain de relance économique. Il nous expliquera à quel point l'économie est florissante. Il va se vanter d'avoir appliqué une politique qui a permis de faire baisser le taux d'inflation. Il oubliera cependant qu'un taux de chômage désaisonnalisé de 11.2 p. 100 signifie que 1,400,000 Canadiens se trouvent sans travail à l'heure actuelle. Ce chiffre englobe deux catétories de citoyens qui méritent particulièrement notre attention, car ce sont les deux catégories qui ont été les plus durement touchées par la récession ainsi que par les changements de structure qui s'opèrent dans l'économie par suite de la révolution technologique de la micro-électronique. Il s'agit des jeunes qui semblent être en chômage en permanence, puisque le taux de chômage pour cette catégorie s'est stabilisé entre 18 et 20 p. 100 depuis 15 mois. De plus, selon l'OCDE, cette tendance va se maintenir au cours des deux prochaines années. L'autre catérorie est celle des travailleurs d'un âge avancé qui risquent d'être obligés de se recycler pour s'adapter aux changements technologiques et qui risquent en même temps de devoir déménager dans une autre région en supposant qu'il existe un espoir de trouver du travail.

Ce sont les deux groupes que l'on abandonne. Il est moralement irresponsable de parler de relance économique alors qu'il y a tous ces chômeurs au Canada, que nous avons une génération perdue de plus de un million et demi de jeunes qui n'ont pas de travail depuis deux ans, et que nous avons tous ces hommes d'un certain âge, ces chefs de famille, qui sont les plus durement touchés et qui sont les plus grandes victimes du phénomène de chômage chronique à long terme. Voilà pourquoi nous estimons qu'il devrait y avoir un crédit d'impôt remboursable dans le budget de demain. Ce n'est pas une idée nouvelle. Elle a déjà été essayée avec succès.

Je voudrais vous renvoyer à un ouvrage publié en 1982 par le Conseil économique du Canada et intitulé: «Pénuries et carences—travailleurs qualifiés et emplois durant les années 80». En ce qui concerne le crédit d'impôt à l'emploi, voici ce que dit la recommandation 11:

> Nous recommandons que le gouvernement fédéral institue un programme de création directe d'emplois dans le secteur privé, qui serait de courte durée, fondé sur la formule des crédits d'impôt à l'emploi et destiné aux groupes de la population qui doivent supporter une part disproportionnée du fardeau du chômage.

Le rapport défend ensuite cette proposition en rappelant notre brève expérience du crédit d'impôt remboursable. On peut lire ceci à la page 118:

> Au sujet de la portée du programme, nous signalons qu'au cours de sa dernière année, le PCIE a fourni environ 50,000 emplois au coût d'à peu près 100 millions de dollars.

Nous parlons d'emplois permanents. Nous parlons d'emplois qui engendreront des revenus, car ces personnes renverront de l'argent au trésor sous forme d'impôts.

Comparons cela pour la même année avec le programme RELAIS du gouvernement. Le programme RELAIS est assez intéressant, car il a été conçu pour aider les chômeurs qui se trouvent probablement dans la situation la plus pathétique, c'est-à-dire ceux qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage. Ce programme visait à procurer un emploi à des chômeurs pour le minimum de temps qui leur était nécessaire pour avoir de nouveau droit aux prestations d'assurance-chômage. Le programme RELAIS a permis de créer 40,000 emplois de 1982 à 1984, moyennant 500 millions de dollars. Or le crédit d'impôt remboursable à l'emploi permettrait de créer 50,000 emplois en dépensant 100 millions de dollars. Ces chiffres sont tirés d'un rapport de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada publié en juin 1983.

Si nous considérons l'ensemble des programmes directs de création d'emplois du gouvernement fédéral pour l'année financière 1982-1983, nous constatons que le gouvernement a dépensé 609 millions de dollars pour créer 215,000 emplois. Ce qu'il convient de souligner, c'est qu'il s'agit d'emplois à court terme dont la durée varie de 12 à 16 semaines. Ce que nous voulons, ce sont des emplois permanents. Les chômeurs canadiens veulent des emplois permanents. C'est la raison de notre amendement.

Il est intéressant que le Conseil économique du Canada soit revenu sur cette question dans son rapport de 1983, son vingtième exposé annuel intitulé «L'amorce d'un redressement». Il y est question de la reprise, du chômage ainsi que du danger de laisser les chômeurs à la traîne. Il répète essentiellement ce qu'il dit dans sa recommandation. On trouve à la page 104:

> De tels programmes ont déjà été mis à l'essai sous diverses formes au Canada et à l'étranger. Les personnes principalement visées par ce genre de mesures seraient celles qui assument une part disproportionnée du fardeau du chômage, en particulier les chômeurs à long terme.

Il recommande au gouvernement une fois de plus d'établir un crédit d'impôt remboursable pour la création d'emplois. Nous défendons en fait cette proposition—et nous convenons avec le ministre d'État aux Finances que le secteur privé et, notamment, les petites entreprises offrent les meilleures possibilités de création d'emplois, et d'emplois permanents par surcroît.

La motion du NPD traite également de ce qui est, à mon avis, un des abus les plus scandaleux, dégueulasses, répréhensibles et partisans qu'on ait vu au Parlement depuis fort longtemps. Je parle de la caisse noire, de l'assiette au beurre dont on s'est enquis à la Chambre depuis environ une semaine. Tâchons de remonter aux origines de ce programme. Il en a d'abord été question dans le budget du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) du 28 juin 1982. Il s'appelait alors le Programme de stimulation immédiate de l'emploi.

Les subsides

Le 16 novembre 1982, le député de Rosedale (M. Crombie) a demandé des détails sur ce programme, comme en fait foi la page 20694 du hansard. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a répondu à ce moment-là qu'il s'agissait moins d'un programme comme tel qu'une affectation de crédits prévue dans le budget de juin et que ces crédits avaient été affectés à un certain nombre de ministères pour financer des projets qui étaient en veilleuse ou qui pouvaient être financés directement. Il a conseillé ensuite au député de faire inscrire ses questions au *Feuilleton*, et je ne suis pas sûr que mon collègue l'ait fait—je vois qu'il hoche la tête—mais, de toute façon, on n'y a pas encore répondu.

Le 30 novembre 1982, et à nouveau le 21 janvier 1983, le député de Rosedale a posé d'autres questions. Puis, l'actuel ministre des Finances nous a proposé son budget d'avril. Une année entière s'est écoulée depuis et nous ne savons rien du programme. Nous ne savons rien des critères selon lesquels il s'applique. Le gouvernement a refusé de répondre aux questions orales et écrites du critique officiel de notre parti, le député de Rosedale. Une année entière s'est écoulée et le gouvernement a dépensé 150 millions de dollars de fonds publics sans rendre le moindre compte à la Chambre.

Il a été question à nouveau du programme dans le long budget d'avril 1983, où l'on peut lire ceci:

● (1220)

$150 millions de plus seront fournis pour les projets locaux à forte proportion de main-d'œuvre . . .

Dans les derniers documents budgétaires, ce programme revient à la surface sous un nom différent. Il s'appelle désormais le Programme d'initiatives spéciales pour l'emploi.

Je n'ennuierai pas davantage la Chambre en lui donnant d'autres détails sur les origines du scandale, puisque scandale il y a, si ce n'est pour lui demander de se reporter au 29 novembre 1983, où nous avons posé des questions au comité en vue d'obtenir d'autres détails au sujet de ce programme. Des communiqués de presse étaient publiés qui ne manquaient pas d'intérêt. J'en ai toute une poignée sous la main, mais je ne parlerai que de quelques-uns d'entre eux:

Swift Current: Le sénateur Hazen Argue, représentant de la Saskatchewan au cabinet fédéral, a annoncé lundi une subvention fédérale de $100,000 pour la construction d'un stade communautaire à Cabri.

Félicitations, Cabri, j'espère que vous obtiendrez votre stade. Où était le député de cette circonscription? Non seulement n'a-t-on pas eu la politesse de le prévenir, mais il n'a même pas été consulté, comme on le fait dans le cadre des autres programmes en vigueur.

Je passe au sénateur Olson, représentant de l'Alberta au cabinet. Je cite un extrait d'un communiqué de presse du 8 octobre 1982, que voici:

Le sénateur Bud Olson, leader du gouvernement au Sénat, a annoncé aujourd'hui qu'une subvention fédérale de 1 million de dollars serait accordée à l'Association canadienne de l'ajisme (Association de l'Alberta).

Là encore, aucune allusion aux députés qui représentent l'Alberta à la Chambre. Et ainsi de suite, la liste est longue. Lors d'une séance de comité, le gouvernement a refusé de nous renseigner au sujet de ce programme. Il a refusé de nous expliquer quels en sont les critères d'application. Le sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration, répondant à ma collègue de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) a déclaré que les critères nous seraient fournis dans un jour ou deux. En réponse à l'une des mes questions, voici ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) a déclaré au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, le 29 novembre dernier:

Je ne puis vous dire qu'une seule chose: Lorsque vous aurez pris connaissance des critères, si vous estimez que certains projets utiles dans votre région y répondent, faites-moi parvenir les propositions et je les examinerai.

J'ai trouvé sur le moment cette offre généreuse de la part du ministre, même si j'ai craint quelque peu que la caisse ne soit vide entre-temps, puisqu'à l'époque, 138 des 150 millions de dollars prévus dans le budget Lalonde avaient déjà été dépensés à l'égard de 844 projets, dont certains, que je viens de citer, avaient déjà été annoncés par des sénateurs libéraux.

J'ai cru le ministre sur parole. Dans ma province, le taux de chômage est de 20 p. 100 et 42 p. 100 des travailleurs reçoivent des prestations d'assurance-chômage. J'essayais de croire à l'impossible, je voulais faire confiance au ministre. Et j'ai attendu longtemps. A une question que je lui posais à la Chambre le 17 janvier, le ministre a répété qu'il s'agissait d'un programme express et qu'il me fournirait les critères dans quelques jours.

Quand avons-nous eu les critères? Le 2 février. Hier, le ministre des Finances a déclaré à la Chambre que nous ne les avions pas eus avant le 2 février parce qu'il n'en était pas satisfait, car ils étaient plutôt ambigus et pas très clairs. Il n'en était pas satisfait, mais n'empêche que les députés libéraux ont obtenu des fonds pour leurs circonscriptions—288 millions de dollars alloués en fonction de critères confus et provisoires. Avant de nous dévoiler les critères pour que nous puissions profiter du programme, le ministre a senti le besoin de les mettre au point. Enfin, nous les avons obtenus le 2 février, mais probablement trop tard, car la caisse était vide.

Monsieur le Président, je suis prêt à parier avec vous que l'assiette au beurre va réapparaître dans le budget de demain, mais sous une appellation différente. Vous verrez, monsieur le Président, il en sera question dans le budget.

Le président suppléant (M. Guilbault): La présidence a examiné l'amendement proposé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et l'a jugé recevable. Il y aura maintenant une période de dix minutes pour des questions, des réponses et des commentaires.

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, je sais gré au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) d'avoir proposé cette motion. Compte tenu des remarques du député conservateur qui vient de parler, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre continue de siéger durant l'heure du dîner, afin de poursuivre l'étude de la motion de subsides nº 5.

Le président suppléant (M. Guilbault): Selon la présidence, la motion du député est conforme à l'article 8(4)a) du Règlement. Que ceux qui s'y opposent veuillent bien se lever.

Et moins de 25 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Guilbault): Puisque moins de 25 députés se sont levés, la motion est adoptée. Passons maintenant à la période de dix minutes pour des questions ou des commentaires. Poursuivons le débat.

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur le Président, comme l'amendement de mon collègue de Saint-Jean-Est (M. McGrath) porte là-dessus, j'avais l'intention aujourd'hui de parler du crédit d'impôt à l'emploi remboursable. L'amendement présenté par mon ami vise essentiellement à inclure le principe du crédit d'impôt remboursable dans notre programme de création d'emplois dans les secteurs privés et publics. Il y a plusieurs aspects à cette question qui doivent être portés à l'attention de la Chambre.

Comme l'a dit le député de Saint-Jean-Est, et cela mérite d'être répété, il importe de comprendre que le crédit d'impôt remboursable nous permettra tout simplement de créer plus d'emplois tout en dépensant les mêmes sommes d'argent. Nous ne sommes pas les seuls de cet avis. Il y a aussi le Conseil économique du Canada. C'est pourquoi il a affirmé à deux reprises, et ce dans deux rapports différents, que nous devions nous éloigner des programmes de création directe d'emplois et opter plutôt pour des crédits d'impôt remboursables. Il a recommandé ce mécanisme sans tenir compte de l'idéologie des divers partis ou de la moindre considération politique. Il a recommandé ce mécanisme parce que c'est un moyen efficace de créer plus d'emplois en dépensant moins d'argent.

• (1230)

Il y a d'autres avantages au crédit d'impôt à l'emploi remboursable, monsieur le Président. Nous pourrions nous concentrer davantage sur des groupes précis qui sont plus touchés que d'autres par la récession et les bouleversements économiques. Comme l'a dit mon honorable ami de Saint-Jean-Est, nous pourrions aider le demi-million et plus de jeunes chômeurs ainsi que les travailleurs plus âgés qui n'ont pas de possibilité d'emplois. Je pourrais aussi mentionner les handicapés. La grande souplesse du crédit d'impôt à l'emploi remboursable nous permettrait de nous concentrer sur des groupes précis qui éprouvent plus de difficultés que d'autres. En outre, ce mécanisme créerait des emplois permanents. Nous avons souvent entendu les divers ministres de l'Emploi et le ministre des Finances (M. Lalonde) parler des montants énormes qui sont dépensés et du nombre incroyable d'emplois qui seront créés à cause de cela. Ils désignent leurs programmes de création d'emplois par toutes sortes de sigles. Le public se demande pourquoi, après tellement de dépenses et de promesses d'emplois, il y a de moins en moins d'emplois et de plus en plus de programmes gouvernementaux. Les travailleurs ne cherchent pas des emplois de courte durée. Tous ceux qui ont le sens de leurs responsabilités sont prêt à accepter n'importe quel emploi lorsqu'ils n'en ont pas. Par contre, ce qu'ils cherchent ce sont des emplois permanents. C'est l'un des avantages du crédit d'impôt à l'emploi remboursable.

Ce qui est peut-être encore plus important, c'est que le crédit d'impôt remboursable est relié à la formation en cours d'emploi. Il pourrait être utilisé pour des secteurs précis de notre économie, ce qui nous permettrait d'allier la formation professionnelle dans certains secteurs au crédit d'impôt remboursable. Nous pourrions aussi participer à la croissance économique et au développement du secteur privé au lieu de créer des emplois d'été ou d'hiver à court terme. Il nous permettrait de faire face au virage technologique à mesure que les secteurs économiques se développent.

C'est pourquoi notre parti a toujours été en faveur du crédit d'impôt remboursable à l'emploi, monsieur le Président. Il nous permet de créer plus d'emplois avec moins d'argent. Il peut s'allier à la formation en cours d'emploi afin que les gens puissent entrevoir des emplois permanents à l'avenir, dans une économie dynamique et florissante. Il nous parle de promouvoir la croissance et le développement de secteurs donnés. C'est très important à ce stade-ci de notre histoire où nous sommes inexorablement entraînés dans la révolution technologique, surtout dans le domaine des communciations. De moins en moins de personnes trouvent les occasions ou les programmes de formation qui leur garantiront de vrais emplois. C'est pourquoi l'amendement que propose mon ami le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) à la motion principale mérite l'approbation de tous les députés, de quelque parti qu'ils soient. Cette idée est sanctionnée par le Conseil économique du Canada et tous ceux qui comprennent objectivement ce que cela exigera de nous que de remettre l'économie canadienne sur la voie de la croissance et de la développer pour créer des emplois.

Nous avons une autre raison de voir dans le crédit d'impôt remboursable la meilleure méthode de créer des emplois. Tout observateur objectif peut voir, en examinant les programmes de création d'emplois lancés par les ministres de l'Emploi qui se sont succédés au cours des trois dernières années et demie, qu'ils ont été abominablement mal gérés. Le gouvernement ne cesse de vanter les programmes et de parler des sommes qu'il verse au fonds de création d'emplois, mais au bout du compte, nous avons aujourd'hui moins d'emplois que l'an dernier et un taux de chômage de 11.2 p. 100. Tous ces programmes, tous ces discours et toute cette glorification qui nous viennent des ministres de la Couronne depuis trois ans et demi ne nous laissent voir, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, que l'une des pires performances de création d'emploi dans le monde occidental.

En dehors des autres questions qu'aborde la motion, j'espère que cet amendement du député de Saint-Jean-Est recevra l'approbation des députés. Monsieur le Président, le crédit d'impôt remboursable à l'emploi est une idée qui mérite d'être appuyée par tous les partis. Vous allez bientôt la voir appliquée parce qu'il n'y a aucun doute qu'elle est logique et cruciale pour de nombreux chômeurs.

En plus de ses nombreux avantages, le crédit d'impôt remboursable à l'emploi nous permettrait de contourner le problème que le gouvernement a fait surgir ces trois dernières années. Celui-ci n'a pas su gérer les fonds destinés à la création d'emplois si l'on en juge par la recrudescence du chômage et de la perte des emplois. Il a aussi utilisé les fonds destinés à la création d'emploi à ses propres fins politiques. Au cours des trois dernières années, mon ami, le député de Saint-Jean-Est, et moi-même, lorsque j'étais critique de l'emploi pour mon parti, avons soulevé la question à maintes reprises. En novembre 1982, j'ai demandé quels étaient les critères d'accès au programme qui servait alors à alimenter le favoritisme libéral. Il y a quinze mois, en novembre 1982, j'ai demandé par écrit à

la Chambre que le gouvernement dépose les critères d'accessibilité et les détails concernant ce fonds servant alors au graissage de patte. Il y a quinze mois de cela, et la population n'est toujours pas renseignée. Le gouvernement n'a pas voulu divulguer cette information ni à moi, ni à mon parti, ni à la Chambre, ni à la population.

Cette information est importante. Elle montrerait que le gouvernement a constamment utilisé au cours des trois dernières années les fonds destinés à la création d'emplois à ses propres fins politiques. Voilà pourquoi il hésite à fournir cette information aujourd'hui. Voilà pourquoi nous avons à nouveau tenté ces dernières semaines d'obtenir des renseignements sur la nouvelle caisse libérale de création d'emplois servant au graissage de patte.

Je voudrais citer un cas précis, monsieur le Président. Le 8 décembre 1983, les médias reçoivent un communiqué intitulé: «M^me^ Ursula Appolloni annonce l'octroi d'une subvention de $230,000 à Covenant House». Dans ce communiqué, Ursula Appolloni, député de York-Sud-Weston, annonce qu'elle réserve $230,000 pour Covenant House, à Toronto. Monsieur le Président, Covenant House est située dans la circonscription de Rosedale, celle que je représente ici. La subvention a été versée à l'archidiocèse catholique de Toronto. Je connais très bien ces gens et je leur ai téléphoné l'autre jour. Je leur ai demandé quand M^me^ Appolloni, député de York-Sud-Weston . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. C'est la deuxième fois que le député appelle un autre député par son nom. Voudrait-il appeler M^me^ le député par le nom de sa circonscription?

• (1240)

M. Crombie: Monsieur le Président, je me reportais au communiqué du député, où on lit: M^me^ Ursula Appoloni.

Le président suppléant (M. Guilbault): Permettez-moi de signaler que ce n'est pas une explication. Beauchesne dit très nettement que de citer un document antiparlementaire ne rend pas la citation plus parlementaire. Il faut faire en sorte que celle-ci soit conforme à la procédure de la Chambre.

M. Crombie: Merci, monsieur le Président. La chose importante, dans tout cela, c'est qu'hier à la Chambre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) a dit clairement que les critères avaient été préparés un peu avant Noël. Le député de York-Sud-Weston (M^me^ Appolloni) négocie avec l'archidiocèse de Toronto depuis la fin d'octobre pour lui obtenir des fonds de $230,000. Durant toute cette période, je me suis entretenu avec les collaborateurs du ministre à Toronto à trois reprises. Soit le 14 octobre, le 4 novembre et le 3 novembre pour négocier 32 projets aux termes du programme Canada au travail et de l'article 38. Pendant tout ce temps, les fonctionnaires n'ont pas soufflé mot du financement disponible puisé dans une autre caisse relevant du ministre. Ce matin, j'ai téléphoné aux collaborateurs du ministre et je leur ai demandé si, durant les négociations pour le financement de 32 projets dans ma circonscription, ils connaissaient l'existence de ces fonds. Ils ont répondu par la négative. Je leur ai alors demandé quand ils avaient été mis au courant. Vers la fin de janvier, m'ont-ils répondu. Je rappelle que ce sont les collaborateurs du ministre.

Il y a une chose que je voudrais savoir, tout comme la population de ma circonscription. Pendant que je négocie au nom de mes électeurs avec les collaborateurs du ministre, qui ne sont nullement au courant de l'existence d'une autre caisse de création d'emplois et des critères qui en régissent l'utilisation, comment la représentante de York-Sud-Weston peut-elle se rendre dans ma circonscription, et probablement dans n'importe quelle autre, et négocier un projet avec un certain groupe? Que devient le régime parlementaire, dans ces conditions?

Le député de York-Sud-Weston ne représente pas la circonscription de Rosedale. Tandis que je négociais 32 projets au nom de mes commettants, le député de York-Sud-Weston est arrivé sur les lieux remettre $230,000 pour un projet.

Les projets dont j'ai parlé sont importants, monsieur le Président. Il s'agit du *North Jarvis Community Newspaper*, un centre communautaire, des projets d'entraide, un projet Extension et une proposition pour créer des emplois au parc Regent.

Faut-il s'étonner que les gens deviennent cyniques? Cela sent la corruption à plein nez. C'est le mot qui convient, il ne s'agit pas d'autre chose. Il est scandaleux que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration refuse de l'admettre.

M. McGrath: Il n'est même pas à la Chambre.

M. Crombie: C'est une chose que de faire en sorte que les députés libéraux obtiennent des fonds avant les autres pour financer des projets dans leur propre circonscription, ce qui est déjà déplorable. C'est inéquitable, c'est injuste et c'est malhonnête, mais les libéraux le font depuis si longtemps que les gens y sont habitués. Mais ce qui est pire dans cette affaire, c'est qu'ils ne se contentent pas de faire du favoritisme dans leur propre circonscription; ils le font aussi dans d'autres circonscriptions. Les électeurs de Rosedale n'ont pas élu un libéral; c'est moi, le député de Rosedale. Je suis très dévoué envers mes électeurs, et quand je négocie avec les collaborateurs du ministre, je constate qu'ils ignorent tout comme moi que le ministre permet au député de York-Sud-Weston de négocier la réalisation d'un projet dans ma circonscription.

J'ignore ce que le gouvernement entend faire à ce sujet. J'ignore ce que compte faire le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui représente une circonscription du grand Toronto, mais je peux vous dire que cette affaire sent mauvais et que les Torontois savent reconnaître cette odeur. C'est encore pire que les bonnes vieilles habitudes libérales de favoritisme et de corruption. Les libéraux s'imaginent maintenant qu'ils n'ont même pas besoin de se faire élire pour administrer le pays, qu'ils n'ont qu'à connaître personnellement le ministre. Ils ne sont pas assujettis aux critères comme tous les autres, ils n'ont pas besoin de faire une demande officielle et de suivre le processus démocratique, il leur suffit de connaître le ministre. Quand les choses en sont là, monsieur le Président, les Canadiens savent qu'il est temps de se débarrasser du gouvernement.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration devrait démissionner, monsieur le Président. Il n'a plus une miette de crédibilité et rien de ce qu'il pourrait dire ne pourrait le disculper. Voilà un ministre qui affirme que les critères d'application de ce programme n'ont été établis qu'un peu avant Noël, alors qu'un député libéral négociait avec l'un de mes électeurs dès le mois d'octobre. Mes électeurs ne toléreront pas plus longtemps ce genre de chose, monsieur le Président.

Il faut créer un crédit d'impôt à l'emploi, non pas uniquement parce qu'il permet de créer davantage d'emplois à moindres frais, ni parce qu'il nous permet de concentrer nos efforts sur les groupes les plus durement frappés par le chômage, ni parce qu'il permet de donner aux travailleurs une formation sur le tas, mais aussi parce qu'il permet aux Canadiens d'avoir au moins l'impression que le gouvernement est honnête. Et les libéraux ne peuvent mettre la main sur cet argent. C'est ce que souhaite la population.

M. Anguish: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au député concernant une affaire soulevée par le député conservateur de Calgary. Ce dernier a mis en cause la façon dont le taux de chômage était établi dans les diverses régions. Selon moi, il y a quelque chose qui cloche. Par exemple, la dernière année du programme de développement communautaire, ma circonscription a reçu environ $980,000; cette année, dans le cadre des projets Canada au Travail, on nous a octroyé $100,000. L'explication? Le taux de chômage de notre région étant inférieur à la moyenne, nous n'avons droit qu'au minimum, $100,000. Dans la partie nord de ma circonscription, on retrouve beaucoup de collectivités autochtones où le chômage dépasse 90 p. 100; dans nombre de ces localités, ce n'est pas le taux de chômage mais plutôt le taux d'emploi qui est de 10 p. 100.

Pour établir le taux de chômage, Statistiques Canada procède par sondage téléphonique, mais très peu d'appels sont faits dans les localités éloignées du Nord, des localités autochtones, où peu de gens ont le téléphone. Voilà pourquoi j'estime que cette méthode laisse à désirer.

Le député qui vient de prendre la parole a-t-il une idée de la façon dont le parti conservateur, s'il était au pouvoir, procéderait pour établir le taux de chômage réel dans toutes les régions.

M. Crombie: Monsieur le Président, pour répondre à la première partie de la question du député, je pense avoir suffisamment expliqué que, à mon avis, le gouvernement fait preuve d'incompétence dans la gestion des programmes de création d'emplois et se rend coupable de corruption dans leur application. L'essentiel serait de nous assurer qu'il existe un mécanisme permettant de déterminer avec assez de certitude quels sont les besoins en matière d'emplois.

• (1250)

Je songe à un organisme que l'on vient tout just de créer et qui serait en mesure d'effectuer efficacement cette tâche, soit l'Institut national de recherche sur la main-d'œuvre industrielle. Cet organisme dispose au moins de quelque outils rudimentaires de mesure, de loin supérieurs aux méthodes actuellement utilisées.

Dans l'état actuel des choses, en ce qui concerne le nombre de personnes dans ma propre circonscription—soit dit en passant, le député de Spadina (M. Heap) et moi-même représentont les circonscriptions les plus populeuses—nous nous interrogeons sur le programme Canada au Travail et l'article 38. Dans ma circonscription, les sommes attribuées aux termes de l'article 38 se sont élevées à $70,000 soit presque autant que la somme initiale de $100,000. La méthode utilisée à l'heure actuelle est imprécise, mal appliquée et laisse place à la corruption. Il conviendrait d'examiner les nouvelles ressources offertes par l'Institut national de recherche sur la main-d'œuvre industrielle.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Si je prends aujourd'hui la parole en témoignant un peu plus d'enthousiasme qu'en d'autres occasions, monsieur le Président, c'est que je dispose cette fois-ci de 20 minutes pour faire savoir à tous les Canadiens, tant au moyen du hansard que par le réseau de télévision, certaines des manœuvres qui se sont tramées au cabinet du premier ministre relativement à l'utilisation d'une certaine caisse noire de 300 millions de dollars. Vendredi dernier, j'ai fait savoir à la Chambre, avec l'appui de l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) que nous étions entrés en possession de certains documents qui nous ont permis de comprendre qu'on a utilisé secrètement cette caisse noire à des fins partisanes et d'une façon qui contredit les efforts que le gouvernement prétend déployer pour venir en aide à nos chômeurs.

Je tiens à faire consigner au hansard et à communiquer à la Chambre des extraits importants de ces documents que mon bureau a reçus jeudi dernier. Ma première citation concerne les premières étapes de ce programme mis en œuvre en 1982, alors qu'il était coiffé d'un titre différent. Le gouvernement parle aujourd'hui de son Programme spécial de stimulation de l'emploi. Je ne citerai qu'un bref extrait du procès-verbal des délibérations du groupe qui avait été chargé de mettre ce programme en œuvre. Voici:

> Les projets sont choisis le plus souvent en fonction de leurs répercussions locales. Leur mise en application rapide est essentielle, puisqu'ils doivent créer des emplois sans délai. Il y a lieu pour le moment d'insister sur la nécessité d'en assurer le caractère secret.

«La nécessité d'en assurer le caractère secret», monsieur le Président. Quiconque au Canada veut prendre la peine aujourd'hui—soit près de deux ans plus tard—de communiquer avec un Centre de main-d'œuvre quelque part au Canada pour demander des renseignements à propos de ce programme constatera qu'ils ne sont pas disponibles. Les députés n'ont pas réussi à obtenir de renseignements au sujet de ce programme depuis que le gouvernement l'a annoncé à l'occasion de la présentation de son budget. Seuls les députés libéraux, de l'aveu même du premier ministre (M. Trudeau), ont réussi à en obtenir mais personne d'autre, députés ou simples Canadiens. Ces renseignements étaient réservés exclusivement aux députés libéraux. Monsieur le Président, nous avons demandé . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Puis-je demander au député de préciser de quel document il s'agit et de nous signaler sa source?

M. Hawkes: Monsieur le Président, je ferai verser ce document au hansard. En ce qui a trait à sa source, je l'ai obtenu de personnes sûres au sein du parti conservateur.

Le président suppléant (M. Guilbault): Le député sait que le Règlement prévoit que les documents dont des passages sont cités à la Chambre doivent être décrits. Or, la description qu'il nous a donnée est tout à fait inacceptable.

M. Hawkes: Monsieur le Président, c'est un document interne qui s'adresse au secrétariat et au personnel politique des différents ministres. Il a été distribué aux personnes qui assistaient à une réunion. Il se présente sous la forme d'un procès-verbal, monsieur le Président. D'accord?

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Non, je ne suis pas du tout d'accord. Le Règlement est très clair à ce sujet. Si le député désire citer des passages de documents, il doit décrire ces derniers de façon précise et ne pas employer des termes comme «comités», «groupes» ou «confidentiels». Est-ce clair?

M. Hawkes: Monsieur le Président, cela pose certaines difficultés à un député. Je dirai simplement qu'il s'agit de cinq pages que je déposerai et dont j'entends tirer certains passages. Est-ce d'accord, monsieur le Président?

M. Waddell: Quel est le titre?

Le président suppléant (M. Guilbault): Le député ne pourra en citer des passages qu'après avoir décrit le document concerné. Ce n'est pas nouveau et le député le sait pertinemment. S'il est incapable de nous donner la source du document, je lui prierai d'avoir la bonté de ne pas en citer des extraits.

M. Waddell: Puisque vous allez le déposer, décrivez-le.

M. Hawkes: Monsieur le Président, puis-je avoir le consentement unanime de la Chambre pour déposer ce document et laisser les députés décider?

Le président suppléant (M. Guilbault): Y a-t-il consentement unanime pour le dépôt du document?

[*Français*]

M. Laniel: Monsieur le Président, le Règlement stipule que l'honorable député n'a pas le droit de déposer des documents. Seuls les ministres ont le privilège de le faire. Autrement, on noierait le Bureau de toutes sortes de papiers! Il est prévu au Règlement que ce n'est pas la prérogative d'un député de déposer un document, d'autant plus qu'il s'agit ici d'un document dont l'honorable député semble avoir honte car il n'a même pas le courage de l'identifier.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je désire intervenir au sujet du même rappel au Règlement. Sauf erreur, mon collègue, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) est en train d'intervenir au sujet d'une motion dont nous sommes saisis, et dans le cadre de son intervention, il cite certains passages d'un document, ce qui, à mon humble avis, est tout à fait convenable. Comme le député ministériel l'a signalé, seuls les ministres peuvent déposer des documents à moins que la Chambre ne donne son consentement unanime. Nous devons interpréter le Règlement afin de nous assurer que la liberté d'expression des députés, surtout ceux de l'opposition officielle, n'est pas limitée. Selon moi, monsieur le Président, empêcher mon collègue de citer certains passages d'un document dans le cadre de son intervention constituerait une atteinte grave au droit de parole des députés.

Sauf erreur, ce qu'il ne faut pas faire c'est abuser du Règlement et lire des interventions. Mais dans la mesure où il s'agit de documents authentiques que le député a en sa possession, je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas en citer autant de passages qu'il voudrait tant qu'il ne s'éloigne pas du sujet à l'étude. Je voudrais, monsieur le Président, que vous tranchiez cette question comme vous en avez le pouvoir au nom de la liberté d'expression et pour ne pas empêcher la Chambre de remettre en question les pratiques du gouvernement actuel qui sont contestées non seulement par les députés, mais aussi par l'ensemble de la population.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. Si cela peut être de quelque secours à la Présidence, je lui rappelle que le Règlement est formel: le député doit dire de quel document il s'agit. Or, un document qui a un nom traite forcément d'un sujet quelconque. Et comme un nom est toujours évocateur, le député pourrait nous dire s'il s'agit, par exemple, d'une note de service interne traitant des pratiques en matière d'emploi, de subventions, voire une note de service d'un ministère. Le député doit certes nous dire de quoi il est question avant d'en citer des extraits. Le député devrait être autorisé à le faire s'il est prêt à déposer ledit document.

• (1300)

M. Crombie: Monsieur le Président, avant de trancher la question, la Présidence ne doit pas oublier que le député ne veut pas cacher quoi que ce soit. Il a offert de déposer le document en question. Cela semble une preuve suffisante de sa bonne foi. Si le gouvernement refuse qu'il le dépose, il va se retrouver dans une situation passablement inconfortable. Il ne peut déposer le document sans le consentement unanime de la Chambre. Le député est prêt à le rendre public en le déposant et j'espère que la Présidence en tiendra dûment compte avant de rendre sa décision.

[*Français*]

M. Laniel: Monsieur le Président, pour relever le point soulevé par l'honorable député de Rosedale (M. Crombie) . . .

[*Traduction*]

. . . je voudrais lui demander comment je puis admettre que l'on dépose un document, quand j'ai en face de moi un député qui n'a pas le courage et la conviction de l'identifier, pas assez de confiance dans le document pour cela. Je ne veux pas consentir que l'on dépose un document dont je ne connais pas l'identité. Si le fait de le déposer lui permet de lire un discours pris dans ce document parce qu'il n'a rien à dire dans le débat, je réponds qu'il est ici pour faire des discours dans ses termes à lui, et non pas pour lire des documents ou pour citer des passages de documents inconnus.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Il y a deux choses à examiner. Tout d'abord, le député demande à déposer un document. C'est une affaire vite réglée, elle est très simple et sans complication. Comme il n'est pas ministre, il ne lui est normalement pas permis de déposer un document, mais il peut le faire s'il a le consentement unanime. Déposer un document et en citer des passages sont deux choses qui ne relèvent pas du même article du Règlement. Donc, la Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député dépose son document?

Des voix: D'accord.

M. Laniel: Non, pas de document inconnu.

Le président suppléant (M. Guilbault): Donc il n'y a pas consentement unanime. Le deuxième point, qui est celui de citer un passage de document, est également très simple. J'invite le député à lire le commentaire 329(4) de Beauchesne, 5e édition, qui dit:

Le député qui cite une lettre à la Chambre doit être disposé, soit à communiquer le nom de l'auteur, soit à souscrire sans réserve, en ce qui le concerne, à son contenu.

Cela veut dire que si le député ne veut pas donner le nom de l'auteur du document, il faut qu'il dise ce qu'il contient comme si cela venait de lui. Il ne peut pas en faire état comme d'un document émanant d'un comité nébuleux. Ceci étant admis, je prie le député de reprendre son discours et de se plier au Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'imagine que pour sortir du dilemme, il va falloir que je fasse preuve d'un peu d'imagination. Si j'avais assisté à la réunion des personnes chargées de ces programmes, si l'on m'avait prié de rédiger le procès-verbal de la réunion, voici ce que j'aurais pu écrire dans ce procès-verbal et qui correspond . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Le député ne saurait prendre à la légère la décision que je viens de rendre. Il faut ou bien qu'il cite le document, ou bien qu'il s'abstienne d'en faire état comme émanant d'une réunion ou comme étant le procès-verbal d'un groupe. Il peut dire simplement à la Chambre ce qu'il a à dire, mais s'il veut citer le document, il faudra qu'il l'identifie. Ne cherchons pas à contourner le Règlement. Ou bien le député ne cite pas le document, ou alors il en indique la source.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'espère que ce rappel au Règlement ne compte pas dans mon temps de parole.

Des voix: Si!

M. Hawkes: Monsieur le Président, permettez-moi de revenir à mon point de départ. Ces programmes ont un caractère confidentiel qui n'échappe à personne au pays. Depuis deux ans nous essayons de faire dire au Centre de main d'œuvre du Canada comment ses fonds sont répartis. Nous n'avons pas pu le découvrir à l'occasion des audiences du comité ni en inscrivant des questions au *Feuilleton*. Par conséquent, il ne fait aucun doute qu'il s'agit là de fonds secrets prélevés sur le budget et distribués de façon mystérieuse.

J'ai bien l'impression que le bureau du premier ministre, les manipulateurs du parti libéral du Canada, se chargent eux-même de répartir cet argent. J'ai même appris qu'avant le budget de juin 1982, les manipulateurs du bureau du premier ministre se sont occupés directement de sélectionner deux catégories de projets. Ces derniers étaient présentés directement au bureau du premier ministre puis répartis en deux catégories si bien que nous nous sommes retrouvés avec deux grands programmes de financement. Nous avions le financement accéléré des petits programmes locaux et un budget important pour les projets de travaux publics spéciaux. Les manipulateurs du bureau du premier ministre ont pris ces décisions en fonction des projets qui leur ont été soumis.

Mais d'où venaient les projets? Étaient-ils soumis par le grand public? Non, monsieur le Président, ils venaient des ministres. Est-ce normal? En général, oui. Néanmoins, ces projets provenaient surtout des ministres politiques, des ministres chargés de faire marcher l'assiette au beurre dans les dix provinces du Canada; voilà d'où venaient ces projets.

D'après ce que j'ai appris, ce cas de désaccord avec le ministre directement responsable d'un budget, par exemple celui des Transports (M. Axworthy), ou le ministre des Communications (M. Fox) ou encore le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts), en cas de divergence d'opinion entre le ministre politique d'une province et le ministre directement responsable du budget qui lui avait été voté par le Parlement, c'est le ministre politique qui décidait comment dépenser cet argent. Cela ne constitue-t-il pas une grave violation des principes fondamentaux de la démocratie?

D'après les renseignements que je possède, monsieur le Président, il est question de projets fermes et de projets éventuels. Toujours d'après les mêmes renseignements, les fonctionnaires réunissaient des données sur des projets devant être financés une fois qu'il s'agissait de projets fermes. Qu'entend-on par là? Un projet auquel le ministre politique a donné son accord. Les fonctionnaires devaient alors réunir des renseignements leur permettant de justifier la dépense, après quoi la décision était prise. Pour les projets éventuels, qui n'avaient pas été approuvés par un ministre politique, seule l'administration centrale devait réunir les données. Les membres du comité, le réseau normal de la Fonction publique, ne pouvaient pas réunir des renseignements sur ces projets avant qu'ils ne soient considérés comme des projets fermes.

Tout ce système fait des ministres de véritables marionnettes. La Chambre des communes se donne la peine d'approuver le budget principal des dépenses. Nous faisons comparaître un ministre devant le comité pour examiner son programme de dépenses. A titre de députés, responsables que nous sommes envers les contribuables canadiens, nous n'avons pas l'oreille des ministres chargés de la stratégie politique. Nous n'avons pas l'occasion de les interroger sur la manière dont ils comptent dépenser les fonds publics. Ceux qui tirent les ficelles dans le cabinet du premier ministre ne comparaissent pas aux comités. Nous ne sommes pas en mesure de les interroger sur leurs prévisions de dépenses. Les ministres qui témoignent devant les comités sont des exécutants. Nous adoptons les crédits prévus dans leur budget de dépenses. Comme il est décevant et révoltant d'apprendre que les budgets des ministères d'exécution sont fixés par les ministres à vocation politique.

Les subsides

• (1310)

Je rappelle aux députés qu'à l'heure actuelle, au Canada, trois de ces ministres viennent du Sénat plutôt que de la Chambre des communes. Ils ne sont pas investis de la même autorité que ceux qui ont été élus. Est-il juste que des personnes ainsi nommées décident de quelle manière les ministres exécutants dépenseront une partie de leur budget? C'est en faire des marionnettes. Les ministres exécutants du gouvernement ne sont que des pantins entre les mains de ministres à vocation politique venant du Sénat qui leur disent comment dépenser les crédits qui leur ont été consentis par la voie démocratique à la Chambre des communes. Ce principe fondamental est compromis par une machination ourdie dans les officines du cabinet du premier ministre.

En matière de communication, il s'agit d'abord d'entourer ces projets du plus grand secret tant qu'il reste des décisions à prendre. Après quoi on érige des pancartes et les ministres à vocation politique annoncent que des subventions sont accordées. Ainsi ils peuvent s'en attribuer le mérite. C'est prévu dans le plan de diffusion. Mais alors qu'on maintient dans l'ignorance les députés et les Canadiens en général, il se peut qu'on en informe les présidents de quelques associations de circonscription ayant un certain poids politique. Quoi qu'il en soit, tous les députés n'en sont pas informés. Qui a conçu ce plan? Il est l'œuvre d'un conseiller du premier ministre et du ministre des Finances (M. Lalonde).

Pourquoi avons-nous l'impression à la Chambre que le ministre des Finances est celui qui a mis au point une stratégie de communication en vue de la dépense de 150 millions de dollars qui met en cause quinze ministères et relève de l'administration du ministre de l'Emploi et de l'Immigration? Qu'est-ce qui peut bien amener le ministre des Finances à élaborer une stratégie de communication en compagnie d'un adjoint du premier ministre? Comment prouver aux Canadiens et aux députés que c'est bien le ministre des Finances qui a été chargé d'évaluer cette stratégie qui comporte une dépense de fonds publics d'une valeur de 150 millions de dollars? Cela est fort inhabituel. A mon avis, ce crédit de 150 millions de dollars par an est des plus étranges. C'est sûrement une caisse électorale secrète qu'on a créée avec ces fonds. Les emplois créés sont accessoires à son objectif premier, l'utilisation des fonds publics pour manipuler la population canadienne sur le plan politique.

Voilà à quoi nous ont toujours exposés les méthodes dont se sert le gouvernement pour affecter des fonds à la création d'emplois. Si ce dernier tient à se mêler directement de cette activité, il aurait intérêt à constituer des comités consultatifs régionaux regroupant des citoyens des localités visées, qui décideraient des bénéficiaires des emplois créés. Tout autre système équivaudrait tout simplement à permettre aux ministres nommés pour des raisons politiques de céder à des tentations partisanes. Cette caisse secrète de 300 millions de dollars est la preuve la plus claire qu'il m'a jamais été donné de voir de toute ma carrière parlementaire que les méthodes du gouvernement dans ce domaine ne sont pas des plus avisées.

En 1981, j'avais écrit au vérificateur général pour lui conseiller de faire mener une enquête spéciale sur les méthodes employées pour affecter les fonds publics. L'utilité d'une telle enquête est d'autant plus évidente de nos jours. En sa qualité de serviteur de la Chambre, le vérificateur général est le seul à être sans parti pris et à disposer des pouvoirs officiels et juridiques nécessaires pour vérifier si les crédits votés à la Chambre ont été dépensés à des fins légitimes et conformes à la loi et dans un esprit d'efficacité et de rentabilité. Les collaborateurs du vérificateur général suivent peut-être nos délibérations en ce moment, ou peut-être encore suivent-ils l'affaire dans les journaux. Il est grand temps que nous entreprenions à tout le moins cette enquête.

Si le gouvernement est convaincu qu'il ne s'agit pas là d'une caisse électorale secrète, que les employés du bureau du premier ministre n'en profiteront pas pour manigancer dans les coulisses, et s'il trouve parfaitement juste que des ministres ayant été nommés à leur poste pour des considérations politiques puissent dicter aux ministres détenant d'importants portefeuilles comment dépenser leur budget, alors pourquoi le leader parlementaire du gouvernement ne recommanderait-il pas officiellement cet après-midi la tenue d'une enquête publique sur les méthodes auxquelles on a recours pour décider de l'utilisation que l'on réservera aux crédits du Programme spécial de stimulation de l'emploi et de son prédécesseur immédiat? S'il n'a vraiment rien à cacher, le gouvernement ne devrait nullement hésiter à se blanchir en constituant un groupe de parlementaires qui seraient autorisés à mener une enquête complète et impartiale sur cette affaire.

Le moment est venu pour nous, les parlementaires, d'assumer sérieusement nos responsabilités. Mais il est temps aussi que le gouvernement nous permette de les assumer pleinement. Il est grand temps que soit menée une enquête publique sur les méthodes dont se sert le parti libéral pour affecter ces fonds spéciaux de création d'emplois.

Le président suppléant (M. Guilbault): Y a-t-il des questions, des observations, des réponses? Le débat se poursuit.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais relever le défi du député qui m'a précédé et donner des exemples concrets au sujet des programmes de création d'emplois. Je vais citer des documents particuliers et je pense que la Chambre s'apercevra que quelque chose ne va pas dans l'affectation de ces subventions.

J'ai fait ma propre enquête sur les méthodes d'attribution d'une subvention particulière. Cet aspect touche donc le débat puisque notre critique financier, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), a inclus dans sa motion une condamnation du gouvernement parce qu'il «affecte les fonds réservés à la création d'emplois d'une façon partisane non fondée sur les niveaux d'emploi locaux».

Je veux parler de la subvention de $583,000 qui a été accordée à un groupe de Toronto, censément pour des services sociaux. Toutefois, lorsque je vous aurai cité ces documents, vous constaterez quel est l'objet réel de la subvention. Le groupe s'appelle la Canadian Alliance for Italian Integration and Culture. Il est connu également sous le nom de Alliance Community Services. Je pense que les bureaux sont situés au 3271 Dufferin, à Toronto, dans l'Ontario.

Tout d'abord, je voudrais me reporter à un document du ministère de la Consommation et du Commerce de l'Ontario. Il s'agit des lettres patentes de la Canadian Alliance for Italian Integration and Culture. Il semble que cet organisme ait été constitué en société le 18 février 1983, comme en atteste la lettre nº 540,758. Il s'agit d'un organisme charitable dont l'adresse est 295 College, Suite 300, Toronto. Il est censé organiser des œuvres charitables au profit des communautés ethniques et en particulier de la communauté italienne. Le document est disponible et je demanderai plus tard l'autorisation de le déposer.

● (1320)

Il donne la composition du conseil d'administration. Je voudrais, messieurs les députés, que vous remarquiez particulièrement trois noms; Giacomo Capitanio; Giuseppe Volpe ou Joe Volpe, un éducateur; et Albina Maria Guarnieri qui figure comme directrice des communications. Ils sont tous de Toronto. Il y a également six autres personnes. Je voudrais que la Chambre retienne particulièrement ces trois noms. Je reviendrai à eux et nous allons les retrouver dans les autres documents que je vais citer. Cette société a été constituée pour entreprendre des travaux au nom de la communauté italo-canadienne en février.

Mon deuxième document, que j'ai mentionné à la Chambre hier, est un projet de discussion sur l'intégration des communautés italiennes et leurs relations avec le parti libéral. Je ne lirai pas tout le document mais j'en citerai un des principaux passages. Le voici:

Il faut avoir des contacts avec la communauté en installant un bureau dans un secteur où les Italiens sont très nombreux, pour connaître leurs besoins et essayer de les satisfaire.

Autrement dit, pour essayer de satisfaire ces besoins. A la page 4 de ce document, on dit qu'il est nécessaire de financer des organismes loyaux et valables dans notre communauté pour répondre aux besoins de—et on parle des besoins des personnes âgées, des femmes, des jeunes, des petites entreprises et ainsi de suite. Le fait qu'une des recommandations d'un groupe de Canadiens d'origine italienne, membres du parti libéral, porte sur la création d'un bureau spécial pour répondre aux besoins de la communauté est passablement important. Il n'y a rien à redire à cela. Les libéraux d'origine italienne ont parfaitement le droit, à l'instar des néo-démocrates ou des conservateurs—disons plutôt des Italiens d'allégeance libérale, des Italiens d'allégeance conservatrice ou des Italiens d'allégeance néo-démocrate—de former un groupe à part. Mais voyez quels noms se trouvent sur la liste. M. Giacomo Capitanio, comme vice-président de l'Association libérale fédérale de York-Ouest. Le nom de M^lle^ Albina Guarnieri figure à titre d'administratrice de la *Canadian Alliance for Integration and Culture*. On y trouve également le nom de M. Joe Volpe, candidat dans la circonscription provinciale de Downsview. On relève par ailleurs le nom d'autres personnes qui sont candidates au poste d'échevin municipal, d'anciens adjoints législatifs, notamment un député provincial, M. Michael Spencieri. Ces personnes ont le droit de faire des recommandations au parti libéral.

Mon troisième document porte sur un projet ou un programme de création d'emplois dans les services sociaux, pour répondre aux besoins de la collectivité de la zone nord-ouest de Toronto. Qui a présenté ce document? La *Canadian Alliance for Integration and Culture*. On dirait qu'on a laissé tomber le terme «Italian» dans l'appellation, mais le numéro d'enregistrement de cet organisme sans but lucratif est précisé; il s'agit du numéro 540,758, soit le même que celui qui se trouve dans les documents de constitution en société de la *Canadian Alliance for Italian Integration and Culture*. Il s'agit essentiellement des mêmes personnes. Le président, qui présente ce document, est M. Joe Volpe, administrateur de l'Alliance dont le nom figure dans les documents libéraux et qui veut un bureau de quartier. Que veut ce groupe? Il veut des crédits pour installer un bureau de quartier destiné à aider la communauté italienne. Voici son premier objectif:

1. Ouvrir un «bureau de quartier» bien situé dans «Eglington-Lawrence» et ouvert à tous ceux qui ont besoin d'aide pour l'accès aux services.

Pour qui serait-ce pratique, monsieur le Président? Pour le parti libéral dans la ville de Toronto. Pour un certain groupe de personnes faisant partie de la communauté italienne, un groupe dominé par certains Italiens, qui fait peser une menace sur certains des députés fédéraux actuels, je l'ai dit l'autre jour à la Chambre. En fait, on est en train de former un groupe qui essayera en fin de compte de prendre le pouvoir et de liquider les députés libéraux d'Etobicoke-Lakeshore, de York-Ouest voire d'autres circonscriptions, notamment celle du ministre assis là et de son collègue le député de Trinity.

Je reviendrai là-dessus dans un moment. C'est une proposition de création d'emplois qui a été soumise. J'en viens maintenant à la procédure normale du programme de création d'emplois. C'est ce dont parlait le dernier député. Les députés savent de quoi il s'agit.

Quelle est la procédure normale pour un programme de création d'emplois? Permettez-moi de vous expliquer en quoi elle consiste, monsieur le Président, vu que les bureaux du ministère pour Toronto me l'ont confirmé ce matin. Tout d'abord, un chargé de projet se procure les règlements auprès du gouvernement et les annonce au public. Le chargé de projet va solliciter des demandes dans la collectivité. Puis le bureau reçoit les demandes qui sont alors étudiées par des experts-conseils. D'après ce qu'on m'a dit, au moins trois experts-conseils vérifient si la demande est sérieuse et si le projet est intéressant pour la collectivité, mais ils peuvent être dix dans certains cas. Ensuite, le chargé de projet soumet une recommandation au bureau régional qui la fait parvenir au ministre pour qu'il l'approuve.

Pour certains programmes, dont Canada au travail et Été Canada, les députés jouent un certain rôle. Cela m'est arrivé. J'ai obtenu des subventions pour ma circonscription. J'ai suivi le processus et j'y ai participé à Vancouver. Le député est amené à approuver les subventions juste avant que la recommandation soit soumise au bureau régional.

Que se passe-t-il alors pour ce nouveau programme, celui dont vient de parler le député de Calgary? Il a parlé du programme spécial d'initiatives pour l'emploi dont le budget était de 300 millions de dollars. Il l'a qualifié de caisse noire des députés libéraux. Il a souligné que la confidentialité est nécessaire, mais c'est plus que cela. Je vais vous lire comment les subventions sont accordées, monsieur le Président. J'ai vérifié la question auprès de fonctionnaires qui travaillent dans la région. Une demande est soumise dans le cadre de ce programme. J'ai demandé à des fonctionnaires d'où venait la demande. Ils m'ont répondu qu'ils n'en savaient rien. La demande arrive donc sans que personne ne fasse de démarches

auprès de la collectivité. Quand je leur ai demandé comment ils avaient reçu la demande, ils m'ont répondu: «Elle arrive simplement au bureau». Ils en font une évaluation et passent à l'étape de la recommandation. L'évaluation ne se fait pas de la même manière que pour les autres programmes. Une seule personne est chargée de l'évaluation pour la moitié des circonscriptions de la région métropolitaine de Toronto. Pour les autres programmes, 11 personnes s'occupent de l'évaluation. L'évaluation n'est faite que pour la forme. En réalité, la demande est simplement envoyée au ministre. D'où vient-elle? Nous le savons. Elle vient d'un député. Dans la circonscription d'Eglinton-Lawrence, le représentant actuel qui siège à la Chambre fait une recommandation. Comme c'est pratique!

Cela vous donne une idée de la situation, monsieur le Président. Un groupe de libéraux d'origine italienne forment une société dont les membres se rencontrent et disent qu'il faudrait construire un bureau avec pignon sur rue; puis ils rédigent une proposition. Ensuite, le même groupe demande une subvention. Après cela, leur député leur accorde une subvention de $583,000. Pour faire quoi? C'est l'essentiel de l'affaire.

J'ai en main une lettre que Centraide a envoyée à l'honorable John Roberts le 17 janvier 1984. Dans cette lettre, l'organisme affirme que le gouvernement libéral n'a pas consulté la collectivité au sujet de cette «grosse» dépense de fonds fédéraux. Il n'y a pratiquement pas eu de consultations avec les ministères concernés.

• (1330)

Il existe un groupe appelé COSTI-IIAS Immigrant Services qui travaille depuis trente ans parmi la collectivité italienne. Il me semble—peut-être fais-je erreur—que l'actuel ministre de l'Environnement (M. Caccia) a déjà été directeur de ce groupe. Son conseil d'administration compte des membres des professions libérales de tout le pays. Il a bonne réputation. Il offre les même services sociaux que fournit ce groupe libéral. Il a diffusé un communiqué de presse disant qu'il y a chevauchement des services sociaux. En d'autres termes, on a dépensé $583,000 pour fournir les mêmes services sociaux. Le Social Planning Council of Metropolitain Toronto a envoyé une lettre au président du Conseil du Trésor (M. Gray) le 17 janvier au sujet de l'Alliance for Italian Integration and Culture. Le Conseil s'élève contre l'absence de consultations en ces termes:

C'est une vraie gifle pour l'organisation de promotion sociale ainsi que pour d'autres organismes de prestation directe de services que cette mesure soit prise à un moment aussi délicat pour le secteur non gouvernemental.

J'ai posé une question au ministre à cet effet hier à la Chambre. Le journaliste Joe O'Donnel rapportait dans le *Toronto Star* du 14 février:

Le ministre a dit n'avoir pas approuvé et ratifié ce projet en raison d'une quelconque affiliation politique des parrains du projet.

La question que je vous pose, monsieur le Président, que je pose aux Canadiens et au parti libéral est celle-ci: Pourquoi a-t-on approuvé cette subvention? Cette décision bat en brèche les organismes existants et va à l'encontre du projet actuel de promotion sociale à Toronto. Elle politise l'organisme. Pourquoi l'a-t-on approuvée? Voilà un exemple concret. Pourquoi? Qui a découvert cette affaire? Les députés de l'opposition n'en savaient rien. Même la Fonction publique ne connaissait pas l'existence de ces subventions; elle a simplement reçu les demandes, mystérieusement. Cela n'est pas juste une manœuvre politique. C'est de la corruption, c'est de la corruption pure et simple. Les citoyens du Canada devraient savoir que c'est ainsi qu'on dépense leur argent.

Comme l'a signalé Centraide, $248,000 sont affectés chaque année à de nouveaux programmes dans la région métropolitaine de Toronto et elle reçoit 71 demandes de la part d'organismes. Voilà $583,000 qui tombent du ciel pour un organisme qui n'a aucune compétence professionnelle dans ce domaine. Quelle honte! Comment le ministre de l'Environnement peut-il faire partie du caucus de la région métropolitaine de Toronto? Je me demande aussi comment son collègue le ministre d'État chargé des Finances (M. MacLaren) peut être complice de ce genre de choses. Voilà deux ministres responsables. Comment peuvent-ils se livrer à des actes de ce genre? Je ne pense pas qu'ils soient à ce point corrompus.

J'ai écrit aujourd'hui une lettre au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et je voudrais vous la lire. La voici:

Monsieur,

Je vous écris au sujet de la subvention de $583,000 accordée à Alliance Community Services, dans la circonscription d'Eglington-Lawrence, à Toronto.

Si vous me le permettez, je voudrais signaler en passant que le taux de chômage, dans Eglinton-Lawrence, est d'environ 4.4 p. 100. Quoi qu'il en soit, voici la suite de la lettre:

Vous trouverez ci-joint une documentation complète, à savoir:

1. la question que je vous ai posée hier à la Chambre des communes;
2. les lettres patentes de la Canadian Alliance for Italian Integration and Culture;
3. un document de travail sur l'intégration de la communauté italienne et ses relations avec le parti libéral;
4. une proposition relative à un programme de création d'emplois dans le domaine des services sociaux, etc., émanant de la Canadian Alliance;
5. la brochure distribuée par le bureau de l'Alliance ouvert au public;
6. des lettres de la United Way of Greater Toronto et du Social Planning Council of Metropolitan Toronto, dans lesquelles ils s'opposent à la subvention; et
7. une déclaration du Service aux immigrants COSTI-IIAS (organisme qui offre un service professionnel depuis 30 ans dans ce domaine), dans laquelle il s'oppose à la création d'un autre service semblable.

Le lien existant entre ce projet et le parti libéral ne vous échappera sans doute pas. En tant que prétendu «ministre politique de Toronto», vous feriez preuve d'incompétence en n'étant pas au courant.

En tant que ministre de l'Emploi du Canada, vous avez approuvé une subvention qui ouvre la voie—en dépit des objections formulées par l'organisme actuellement en activité au sein de la communauté italienne du Toronto métropolitain—à d'anciens ou à d'éventuels candidats libéraux qui voudront faire du porte à porte et, qui plus est, grâce aux deniers publics.

Le secteur public procède au mieux à une étude superficielle de ces subventions. Il y a répétition entre les services. Comparé à COSTI, le conseil d'administration de l'Alliance n'a aucune expérience.

Vous avez politisé le travail social à Toronto, ce qui aura des répercussions à long terme.

En deux mots, cette subvention semble plutôt louche.

Je vous conseille de faire preuve d'autorité en l'occurrence, de revoir la situation et de retirer la subvention.

En terminant, j'aimerais soulever deux autres questions, afin que les Canadiens comprennent pourquoi je ne veux pas que les candidats libéraux—passés, présents ou futurs—fassent du porte-à-porte pour un organisme financé au moyen de fonds publics. Étant donné la nature de la politique de nos jours, cet organisme peut reconnaître tous les votants de cette collectivité et les enrégimenter dans le parti libéral en prévision d'élections ou pour en empêcher certains d'être mis en candidature. Voici comment ils s'y prendraient, par exemple, pour défaire le député de York-Est (M. Fleming) à une assemblée de mise en candidature: tout serait programmé dans leur ordinateur personnel, y compris noms et adresses. Il n'y a rien de mal à cela,

tous les partis le font à l'heure actuelle. Mais là où cela devient de la corruption, c'est que le financement est assuré par le gouvernement du Canada au chapitre de la création d'emplois.

J'arrive d'Edmonton où le taux de chômage est de 14 p. 100. Je me suis entretenu avec des jeunes chômeurs qui ont perdu toute illusion et qui s'inquiètent de la tournure des événements. Si je leur avais parlé de cette subvention, comment auraient-ils réagi en apprenant que c'est là la politique pourrie du gouvernement en matière de création d'emplois?

Non seulement le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il de minces chances d'être élu chef du parti libéral—j'ai entendu dire qu'il songe à se présenter—mais il devrait plutôt démissionner de la Chambre des communes pour cause de corruption.

En terminant, je demande le consentement unanime de la Chambre—je ne m'attends pas à l'obtenir, car le parti libéral va essayer de camoufler cette pourriture—afin de déposer à la Chambre, pour la gouverne de tous les députés, les lettres patentes de la Canadian Alliance for Italian Integration and Culture, un document de travail sur l'intégration et sur les relations de la communauté italienne avec le parti libéral, un projet de programme de création d'emplois dans le domaine des services sociaux pour répondre aux besoins de la communauté dans le nord-ouest de Toronto et, enfin, le dépliant des Services communautaires de l'Alliance—ils sont déjà en place—publié par la CAFIIC, sous la présidence de M. J. Volpe, et financé par la Direction générale du développement de l'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Je demande le consentement unanime pour déposer ces quatres documents.

M. le vice-président: A l'ordre. La présidence rappelle aux députés que, d'après le Règlement, seuls les ministres peuvent déposer des documents.

M. McGrath: Un député peut le faire s'il obtient le consentement unanime.

M. le vice-président: Comme le signale le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), un député peut le faire s'il obtient le consentement unanime. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député dépose certains documents?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime. Nous reprenons le débat et la parole est au député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn).

M. Fisher: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. N'y a-t-il pas de période de questions après ce discours, après ces propos outrageants?

M. le vice-président: La présidence s'excuse. Elle aurait dû autoriser la période de questions et de commentaires. Je remercie l'honorable secrétaire parlementaire d'avoir rappelé ses devoirs à la présidence. Nous passerons maintenant aux questions et aux commentaires.

M. Fisher: Monsieur le Président, je suis président d'un groupe officieux connu sous le nom de caucus parlementaire libéral de la région de Toronto et j'ai donc écouté avec intérêt les directives que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) nous a données sur la façon de nous occuper de nos affaires. Peut-il nous donner des preuves que les membres de l'organisme en question ont fait un mauvais usage des fonds gouvernementaux? Je veux dire par là peut-il prouver qu'ils exerçaient des activités politiques pendant qu'ils étaient payés par le gouvernement, qu'ils se servaient de l'organisme, de la liste ou de tout matériel ou installation de l'organisme à des fins politiques?

• (1340)

Le député a porté une accusation grave. Il a mentionné des noms. Ceux qu'il a nommés ne peuvent pas se défendre parce qu'il a porté cette accusation à la Chambre des communes. Je lui demande de faire plus que condamner des gens par association comme il l'a fait jusqu'ici et de prouver que ces gens agissent de façon répréhensible et se font financer par l'argent du gouvernement.

M. Laniel: C'est une tactique propre au NPD.

M. Waddell: Monsieur le Président, le député a dit que mon discours était outrageant.

M. Fisher: Il l'était.

M. Waddell: Cela me vexe. J'ai essayé d'établir les faits d'après certains documents que je voulais déposer à la Chambre, mais le parti libéral ne m'a pas permis de le faire parce qu'il m'a refusé le consentement unanime. J'ai exposé toute l'affaire en détail. Quant à la question de savoir s'il y a eu activités politiques ou non, le député sait que c'est presque impossible de prouver une telle chose et qu'il faut essayer plutôt de reconstituer les faits pour expliquer ce qui c'est passé.

Dans ce cas-ci, il me semble que les faits ne laissent entrevoir qu'une seule conclusion possible. Ce que je disais, c'est que l'organisme en question a pu être utilisé exactement aux fins expliquées dans le document du parti libéral, où l'on disait vouloir établir un bureau dans la localité pour diffuser les vues du parti.

Essentiellement les mêmes personnes font ensuite appel au gouvernement et obtiennent une subvention qui est approuvée d'une drôle de manière, différente de celle dont sont approuvées toutes les autres subventions que nous avons vu octroyer à des fins de création d'emplois, et tout à coup ils ont un bureau avec pignon sur rue. Je dis que cela nous amène à la conclusion accablante que ces gens ont obtenu leur bureau aux fins exactes qu'ils ont exposées dans leur programme de création d'emplois.

J'ai tenté de vérifier cela plus en détail. Le député dit que je compromets ces gens. J'ai essayé d'en joindre quelques-uns par téléphone. J'ai eu du mal à les atteindre. J'ai téléphoné à Albina Maria Guarnieri. J'ai appelé Lowther Consultants, à Toronto; il n'y avait plus de service à ce numéro. On m'a fourni l'autre numéro. C'était celui du bureau de Jim Coutts. J'ai appelé là et j'ai demandé à parler à M^me^ Guarnieri. C'est alors qu'on m'a dit qu'elle était en réunion. J'ai essayé de parler à ces gens.

J'ai parlé aussi à des fonctionaires. J'ai posé une question au ministre hier à ce sujet. Il me semble que j'ai fait tout ce qu'il était raisonnable de faire pour exposer mon point de vue. Lorsqu'on réunit toutes les preuves et qu'on constate l'appui de la collectivité, les relations et ce que ces gens tentaient de faire, il est évident qu'il feront exactement ce qu'ils voulaient faire, d'après leur document.

Je dois dire au député qu'il faut tenir compte de la façon dont on s'y prend pour faire de la politique aujourd'hui. Lorsqu'on a cette information, on peut s'en servir et c'est exactement ce que le parti libéral veut faire. Le député peut ne pas être d'accord. Je lui dis: «Montrez-moi la recommandation détaillée du fonctionnaire. Montrez-moi le rapport de supervision. Dites-moi ce qu'il en coûte d'approuver ce service». On peut critiquer la subvention à deux points de vue. D'abord, elle fait double emploi et n'a pas de sens. Ensuite, il ne fait absolument aucun doute à mon sens qu'il s'agit manifestement d'une machination politique.

M. Fisher: Monsieur le Président, le député ne cesse de s'enfoncer. Il dit avoir tenté de parler aux gens, mais admet ne pas avoir réussi. Il dit n'avoir aucun contact direct avec l'un ou l'autre des principaux intéressés. Il avoue n'avoir aucune preuve concrète, et il est néanmoins diposé à venir dire deux ou trois choses à la Chambre. Il va nommer des gens, les accuser de participer à des activités louches, dire qu'il s'agit d'un véritable complot, non seulement de la part de ces gens mais aussi des députés de ce côté-ci.

Voyons si le député est prêt à aller en dehors de la Chambre accuser les personnes qu'il vient de nommer. A-t-il le courage d'aller blâmer ces personnes à l'extérieur où il ne jouit pas de la protection de notre Règlement, pour qu'elles puissent lui répliquer, comme il se doit, devant un tribunal? Il sait très bien qu'il n'a pas assez de preuves pour cela. Mais il ne manque pas de théories stupides. Il y a, en effet, controverse. COSTI-IIAS a exprimé ces inquiétudes. Répondons-y à ce niveau. Franchir un pas de plus et accuser d'agissements répréhensibles et corrompus des personnes qui sont engagées dans un travail social et une activité politique légitimes, c'est du joli. C'est ce que Joseph McCarthy a fait dans les années 50. Si le député ne veut pas que son nom soit associé au maccarthysme, qu'il reprenne ces accusations à l'extérieur où ces personnes pourront lui répondre.

M. le vice-président: A l'ordre. Je demande aux députés de coopérer et d'être le plus brefs possible dans leurs questions et observations.

M. Waddell: Je vais répondre brièvement. Je demande aux députés d'examiner les lettres patentes et d'essayer d'y trouver un seul travailleur social. Ce sont de parfaits amateurs. C'est le gouvernement que j'ai traité de corrompu, et non ces personnes.

M. Fisher: Êtes-vous prêt à le répéter à l'extérieur?

M. Waddell: C'est le fait du ministre. C'est le ministre qui s'est montré incompétent dans son travail politique à Toronto et le gouvernement corrompu dans la façon dont il a accordé ces subventions.

M. Fisher: Non, monsieur, vous avez porté des accusations précises. Allez les répéter à l'extérieur.

M. Waddell: J'ai dit que le gouvernement était corrompu.

M. le vice-président: A l'ordre!

[*Français*]

M. Laniel: Monsieur le Président, l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a mentionné dans ses remarques qu'il n'avait rien à critiquer au sujet de l'application du programme d'initiatives locales qui s'appelle aujourd'hui Canada au Travail parce que le système lui permettait à titre de député de l'Opposition, tout autant qu'à un député ministériel, une certaine contribution dans la sélection finale des projets.

Dans mon cas, je ne veux pas m'engager à défendre un projet particulier dans une circonscription particulière, mais est-ce que ceci veut dire que l'honorable député n'aurait fait aucune objection quant au programme s'il avait fait son travail dans sa propre circonscription et s'il avait fait des recommandations pour des projets valables dans celle-ci?

Il vient accuser le gouvernement ou les députés du gouvernement d'avoir fait du patronage ou d'encourager des organismes plus ou moins valables. J'aimerais lui rappeler qu'il y a quelques années, lorsque nous avons institué le programme d'initiatives locales, j'ai appris qu'à Vancouver en particulier, et peut-être dans sa propre circonscription, il y a eu un projet d'approuvé sur recommandation d'un député, probablement de son parti, pour une petite ferme, laquelle est devenue par la suite une ferme où l'on cultivait de la marijuana. On ne peut certes pas nécessairement blâmer tous les députés d'être mêlés à des sélections qui, en somme, conduisent à des excès pareils. Mais je pense que l'honorable député devrait au moins reconnaître que son argumentation nous pousse à croire que s'il avait pu contribuer à faire ses petites recommandations dans sa propre circonscription, son petit patronage NPD à lui, il n'aurait pas formulé d'objection au sujet du programme.

[*Traduction*]

M. Waddell: Monsieur le Président, je n'ai aucune objection contre ces autres programmes. Je souscris sans réserve à ces programmes. J'ai rencontré la fonctionnaire qui s'occupe d'analyser les projets de Canada au travail dans ma circonscription. C'est un excellent programme et personne ne trouve quoi que ce soit à y redire. Mais je rappelle au député que le programme en question pose un problème, puisqu'il s'agit d'un programme sélectif. Seuls les députés libéraux en ont été informés. On leur a dit de faire des propositions dans les formes pour obtenir des subventions. Les modalités d'application sont inacceptables. On aboutit ainsi à des subventions comme celle-ci, qui suscite l'opposition des associations communautaires, dont certaines se dévouent dans la collectivité depuis 30 ans. Cela donne lieu à des accusations d'ingérence politique. En fait, je crois que, en l'occurrence, il s'agit d'un programme à caractère politique. Le gouvernement s'expose à la critique. Je suis certain que, dans le régime britannique, l'octroi d'une telle subvention entraînerait la démission du ministre, contrairement à ce qui se passe au Canada.

• (1350)

Pour résumer, monsieur le Président, je n'ai aucune objection à l'octroi de subventions fondé sur des modalités légitimes, permettant aux députés de fournir des renseignements aux fonctionnaires au besoin. Mais, en l'occurrence, il s'agissait d'un programme spécial dont nous n'avons pas été informés comme il convient. Tout s'est fait dans le secret et ce sont les députés libéraux qui en ont bénéficié. Je crois que cela leur coûtera cher. Les retombées seront néfastes à la fois pour le programme et pour le gouvernement.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, il me reste environ dix minutes, d'ici à 2 heures, pour commencer mon discours. Je pourrai conclure après la période des questions.

Je dois d'abord préciser que je participe au débat animé d'un sentiment de tristesse plutôt que poussé par la colère. Une vague d'indignation soulève le pays tout entier. Depuis que l'on a appris que la création d'emplois donne lieu à toutes sortes de manœuvres politiques de la part du gouvernement, surtout du premier ministre (M. Trudeau) et des membres du cabinet, j'ai eu l'occasion de me rendre dans ma circonscription et même de parcourir une bonne partie du pays. Ayant moi-même fait ma modeste part pour dénoncer ces pratiques à la Chambre, j'ai été très étonné de l'indignation qu'on a tenue à m'exprimer, moi représentant élu, dans les cafés, les aéroports, les avions et dans ma propre circonscription, au sujet de ces manœuvres impitoyables et cyniques auxquelles donnent lieu les projets de relance des investissements et les projets de création d'emplois. Pour m'exprimer avec le plus de ménagement possible, ces projets ont été adjugés n'importe comment, au petit bonheur, l'intérêt politique étant le critère de base.

Depuis quelques mois, le Nouveau parti démoratique s'emploie à attaquer notre parti. Il a dépensé beaucoup de son temps et de son énergie à s'en prendre à mon chef et aux politiques de mon parti.

Une voix: Quelles politiques?

M. Hnatyshyn: Aujourd'hui, je dois féliciter les députés du Nouveau parti démocratique. Et je suis disposé à le faire de temps en temps, chaque fois qu'ils auront une lueur d'intelligence. Enfin, après des mois, ils commencent à ajuster leur tir sur le gouvernement libéral. Je les félicite d'avoir présenté cette résolution. Bien qu'elle ne nous convienne pas entièrement, nous allons quand même l'appuyer parce qu'elle comporte des éléments qui forcent l'adhésion. Malheureusement, alors que cette motion aurait pu servir de prétexte à discuter de la meilleure façon possible de créer de l'emploi, l'attitude du gouvernement en matière de création d'emplois a donné au débat un ton désagréable. Je songe à la manipulation, au favoritisme et à la magouille qui s'exercent au détriment de ceux qui veulent travailler mais ne peuvent trouver un emploi.

Je sais que la question du favoritisme pose un problème de principe aux néo-démocrates. Car ceux-ci favorisent l'intervention du gouvernement. Comme l'a dit le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), ils feraient exactement la même chose que le gouvernement, c'est-à-dire qu'ils distribueraient de l'argent chaque fois que, à leur avis, cet argent serait très utile. Ils ne précisent pas cependant qu'il s'agit d'une utilité politique ou économique. L'une des lacunes de la politique des libéraux et des néo-démocrates, c'est que l'argent n'est pas réparti d'une façon juste et équitable ni dirigé vers ceux qu'on prétend aider, les chômeurs. Mon collègue de Saint-Jean (M. McGrath) a exposé des politiques et des principes qu'un gouvernement progressiste-conservateur adopterait pour aider les secteurs où les possibilités d'emploi sont les meilleures, par exemple le secteur de la petite entreprise. Les Canadiens comprennent cela.

Je voudrais parler d'un passage de la motion qui m'intéresse plus particulièrement comme d'ailleurs des milliers de Canadiens. Il s'agit de la dernière partie de la motion du Nouveau parti démocratique qui reproche au gouvernement d'avoir affecté des fonds réservés à la création d'emplois de façon partiale et non fondée sur les niveaux d'emploi locaux.

Une des choses que j'ai remarquées au sujet du débat en cours est un fait très simple de l'existence. Le gouvernement libéral, craignant vivement qu'un député de l'arrière-plan ne participe au débat et ne soit interrogé, a interdit aux libéraux de prendre la parole. Le gouvernement n'a qu'un seul ministre qui a participé à ce débat de deux heures. Aucun député de l'arrière-plan n'a assez de cran pour participer au débat et affronter les critiques et les questions de l'opposition. Voilà un indice de ce qui cloche dans nos programmes de création d'emplois et notre gouvernement actuel.

Dans l'arène politique de la Chambre des communes où règne l'esprit-de-parti, je ne citerai pas mes collègues à propos de ce qui s'est passé au sein du parti libéral. J'irai directement à la source. Je me reporterai à la direction même du parti libéral du Canada. Une commission a été établie par la présidente, Iona Campagnolo et chargée d'examiner certains problèmes que doit affronter le parti libéral au Canada et la faiblesse de ses assises dans certaines régions. Cette commission, présidée par Gordon Gibson, libéral de la Colombie-Britannique, a été établie aux termes de résolutions adoptées au congrès libéral de 1982.

J'ignore si le nom d'Alfred Apps vous dit quelque chose. Alfred Apps est président de l'Association des jeunes libéraux. C'est lui qui a présenté au congrès libéral national une résolution qui fustigeait le parti libéral. Cette résolution a obtenu l'appui écrasant des membres ordinaires du parti libéral. Cette résolution condamnait l'action des éminences grises du Parti libéral qui, sans mandat électif ni comptes à rendre, donc sans légitimité, se livrent à des manœuvres électorales, à ces sondages d'opinion, à cette propagande et à ces favoritismes orchestrés par une petite élite. D'après le journaliste Terrance Wills, de la *Gazette*, cette attaque visait le premier ministre (M. Trudeau), son gourou de la stratégie le sénateur Keith Davey, son principal secrétaire Jim Coutts et d'autres personnages de coulisse du gouvernement qui court-circuitent le bureau démocratiquement élu du parti.

Article 21 du Règlement

Cette commission a présenté des conclusions et des suggestions très intéressantes. On y relève entre autres choses:

Certains pensent que la rançon payée par le parti pour rester si longtemps au pouvoir a été la perte de son idéalisme.

Et ceci:

On n'a pas encore trouvé de réponse à notre grave faiblesse dans l'ouest du Canada.

Je reviendrai là-dessus. La commission disait également:

Le parti national n'a pas l'oreille du groupe parlementaire. Étant donné la qualité des conseils qui viennent du parti national, il faudrait que le député soit un saint ou un aspirant à l'investiture pour accorder beaucoup d'attention au parti national.

Ce ne sont pas des adversaires politiques du gouvernement libéral qui ont dit cela, mais la commission créée par le président du Parti libéral. Ces affirmations, ce sont des résolutions adoptées à une majorité écrasante par la base du parti libéral. D'un bout à l'autre du pays les gens, libéraux compris, en ont ras le bol de la façon dont on conçoit la création d'emplois et la gestion des affaires publiques. Cette façon de faire a dévalorisé le Parlement, elle a ravalé le groupe parlementaire à une situation de béni-oui-oui, elle a centralisé toute l'activité au cabinet du premier ministre, entre les mains de personnes qui n'ont pas de mandat électif ni de comptes à rendre à l'opinion. J'estime, monsieur le Président, que c'est là le nœud du problème actuel, au moment où nous avons ce taux de chômage record de 11.2 p. 100.

• (1400)

M. le Président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES NORMES RELATIVES AUX ÉMISSIONS DES AUTOMOBILES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, M. Michael Perley, porte-parole de la coalition canadienne contre les pluies acides, a déclaré au cours de discussions que M. Michael Walsh, employé de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement sous le gouvernement Carter, avait contribué à faire adopter des mesures législatives plus strictes sur les émissions des automobiles.

Des déclarations ont été faites à ce sujet, mais je me demande si le ministre de l'Environnement ou le ministre des Transports comptent annoncer que les normes relatives aux émissions des automobiles ne changeront pas au Canada avant que les modèles 1990 ne sortent.

Compte tenu du fait que les voitures assemblées au Canada sont envoyées aux États-Unis avec un dispositif de réduction des émissions, pourquoi le gouvernement hésite-t-il à faire appliquer les mêmes normes ici et pourquoi ne pas commencer par les modèles de 1986? Je me demande si les ministres compétents ont eu des consultations avec les fabricants d'automobiles et s'ils sont partis du principe que l'on utilisera moins l'essence avec plomb, et que cela suffira.

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES

UNE MÉDAILLE D'OR POUR LE CANADA

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir que M. Gaétan Boucher a gagné ce matin une médaille d'or pour le Canada dans la catégorie patinage de vitesse, et que c'est sa deuxième médaille en deux jours.

Je sais très bien, monsieur le Président, qu'il n'est pas coutume en vertu de l'article 21 du Règlement de féliciter qui que ce soit, et je n'ai aucunement l'intention d'aller à l'encontre de l'esprit du Règlement.

Je me permets quand même de souligner le fait que cette médaille d'or, tout comme la veille la médaille d'argent, a été gagnée bien que le Canada n'aide que marginalement cette discipline. En effet, l'équipe canadienne de patinage de vitesse doit aller à l'étranger pour s'entraîner sur de la glace artificielle, puisque le Canada n'en a pas.

Monsieur le Président, je voudrais aussi porter à l'attention des Canadiens et de cette Chambre le fait suivant: Vous savez que les prochains Jeux olympiques auront lieu à Calgary, ici même au Canada, et qu'ainsi l'Ouest canadien disposera d'installations nécessaires à l'entraînement pour le patinage de vitesse sur un anneau de glace artificielle. Je considère qu'il serait primordial de doter également l'Est du Canada d'un anneau de vitesse, compte tenu du fait que la présente délégation canadienne qui nous représente en patinage de vitesse aux Jeux olympiques de Sarajevo est constituée de sept patineurs qui sont tous de la province de Québec.

En terminant, je désire faire remarquer que Gaétan Boucher avec tous les athlètes qui nous représentent aux Jeux olympiques de Sarajevo sont un exemple pour les jeunes Canadiens qui aspirent tous être un jour et à leur tour la fierté de leur pays.

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

LES RETARDS DANS LE SERVICE VOYAGEURS

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Comme j'ai disposé de si peu de temps au comité la semaine dernière et comme la situation revêt une extrême gravité, monsieur le Président, j'entends au cours des prochains jours, voire des prochaines semaines, me prévaloir des dispositions de l'article 21 du Règlement pour faire part à la Chambre de certains soucis que j'éprouve au sujet de l'exploitation de VIA Rail.

Contrairement à ce que la publicité voudrait nous faire croire, les Canadiens n'éprouvent plus aucun plaisir à voyager par train dans notre pays. Vérification faite, aucun des 36 trains de voyageurs qui étaient en service le lendemain de Noël n'est arrivé à destination à l'heure prévue. Je concède que 10 d'entre eux n'ont accusé en moyenne qu'une trentaine de minutes de retard, mais les autres, à l'exception d'un seul qui n'est même pas parti et qu'on a dû remplacer par un autobus, ont accusé des retards se situant entre 1 heure et demie et 4 heures et demie.

Quatre trains étaient bondés bien avant d'arriver à destination et les passagers n'ont guère été bien traités. Par ailleurs des centaines de voyageurs n'ont pu circuler à cause du manque de places.

Le 2 janvier de cette année, autre jour férié, la situation a été à peu près aussi mauvaise. Si un train est arrivé à l'heure, les autres ont accusé un retard pouvant atteindre jusqu'à trois heures.

Je me rends compte qu'il s'agissait là de jours fériés, mais VIA Rail jusque-là s'était appliquée à bien servir ses clients. Elle ne s'y applique même plus. VIA Rail et sa direction ne desservent plus les Canadiens comme ils le devraient.

* * *

[*Français*]

LE BILINGUISME

LA RECONNAISSANCE DU FRANÇAIS AU MANITOBA

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, hier, je prenais connaissance dans le *Quorum* du vendredi 10 février 1984 d'un article du journal *The Gazette* du 10 février 1984. La citation était en anglais:

[*Traduction*]

Deux députés essaient de financer la lutte contre les droits des Franco-Manitobains.

[*Français*]

Monsieur le Président, dans cet article on pouvait lire ceci, et je vais le dire en français pour le bénéfice de la presse canadienne:

«Un député conservateur du Manitoba a déclaré jeudi que le projet de loi du Manitoba sur la loi des francophones auxquels les conservateurs fédéraux ont donné leur appui est une tentative socialiste et irréversible de tout, l'harmonie et la paix.»

Il s'agit évidemment du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie). L'autre député dont on parle dans l'article du journal *The Gazette*, c'est le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) qui est à son siège cet après-midi.

Monsieur le Président, je veux m'inscrire en faux contre cette attitude de deux députés progressistes conservateurs après qu'ici, à la Chambre, on ait voté une résolution au sujet des droits des francophones. Je me rappelle que le député de Simcoe-Sud, lors d'un discours sur la Constitution, avait dit que la seule langue officielle qui devait être parlée au pays était l'anglais. Quand je vois ces deux députés faire complètement abstraction de la réalité canadienne et de la situation des francophones au pays, je trouve cela tellement honteux, monsieur le Président, que je ne peux pas faire autrement que de me lever et demander au chef du parti progressiste conservateur d'expulser ces deux députés. Et quand le chef du parti progressiste conservateur vient nous dire que son parti a payé sa dette envers les francophones du Manitoba depuis l'affaire Louis Riel, je trouve honteux cette situation et je dénonce énormément le chef de ce parti qui vient déclarer au Québec vouloir défendre les droits des francophones alors que deux députés de son parti ne sont même pas capables de suivre son opinion sur les droits des francophones au Manitoba, et que l'on va provoquer une lutte fratricide entre les gens du Manitoba, lutte principalement dirigée contre les francophones.

Monsieur le Président, je trouve cela honteux, et je demande au chef du parti progressiste conservateur de prendre des mesures disciplinaires contre ces deux députés.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE AVANT LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, je n'en reviens pas de voir le mépris dont le gouvernement a fait preuve envers le Parlement et les tribunaux alors qu'il se hâtait de faire procéder aux essais du missile de croisière au Canada.

La Cour suprême se penche aujourd'hui sur la validité de cette décision dont elle a été saisie aux termes de l'article 7 de la Charte des droits et des libertés. Mais avant même qu'elle n'ait pu entendre la cause, le ministre de la Défense nationale a déclaré à la presse que les essais du missile de croisière débuteraient dans quelques semaines même si la Cour suprême n'avait pas encore rendu sa décision.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement se montre aussi arrogant et aussi méprisant dans cette affaire. En décembre 1981, le cabinet avait accepté, en principe, que l'on fasse l'essai du missile de croisière au Canada. Mais avant même que ce projet ne soit connu du public, le gouvernement a refusé d'en faire l'objet d'un débat. Et à plusieurs reprises, il a fait la sourde oreille lorsque certains députés demandaient que la question soit tranchée par un vote libre à la Chambre. Il ne s'est pas opposé à ce que les essais du missile Cruise soient contestés en justice mais plus tard, une fois les poursuites intentées en vertu de la Charte des droits, le gouvernement a cherché à obtenir un non-lieu en soutenant que les tribunaux n'étaient pas habilités à se prononcer sur les décisions du cabinet en matière de défense et de sécurité nationale.

Monsieur le Président, les députés d'en face devraient rougir de honte du mépris dont le gouvernement a fait preuve à l'endroit du Parlement et des tribunaux dans cette affaire.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LE BILINGUISME

L'ATTITUDE DU CHEF DE L'OPPOSITION

M. Gaston Gourde (Lévis): Monsieur le Président, le journal *La Presse* de ce matin rapporte avec exactitude, je crois, que le chef de l'Opposition a erré dans son appui au fait français au Manitoba. L'automne dernier il déclarait avoir levé l'hypothèque qui pesait sur les conservateurs depuis 100 ans en matière de bilinguisme. Il n'a rien fait dans ce sens sinon jeter un voile plus opaque sur cette scène révoltante où l'on met en présence un chef qui joue l'invertébré et des députés qui annulent son geste en déclarant que son appui du bout des lèvres au bilinguisme n'est qu'un vœu pieux vide de sens.

Mais où est-il ce chef de l'Opposition qui le 13 juin dernier dans le journal *Le Droit* déclarait que c'est lui qui déciderait des grandes politiques du parti et ne tolérerait pas la dissidence? On se souvient que Robert Stanfield, ex-chef du parti progressiste conservateur, avait refusé d'entériner la candidature de Leonard Jones, ex-maire de Moncton, aux élections générales en raison de ses positions anti-bilinguisme.

Où est-il ce chef de l'Opposition quand les députés de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) et de Simcoe-Sud (M. Stewart) démentent ses positions en matière de bilinguisme? Peut-il aujourd'hui être au moins à la cheville de M. Stanfield et ordonner immédiatement aux deux dissidents de quitter son parti sur une question si fondamentale ou de démissionner? Tous les francophones du Canada attendent avec impatience les démarches en ce sens du chef conservateur.

* * *

[*Traduction*]

LA PAPAUTÉ

LA VISITE PROCHAINE DU PAPE À LA CHAPELLE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS À MIDLAND (ONT.)

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, les citoyens de Simcoe-Nord et de la région de Midland-Penetanguishene, en particulier, sont ravis et honorés de la visite que Sa Sainteté le pape Jean Paul II fera à la chapelle des Saints-Martyrs canadiens et au village huron de Sainte-Marie lors de son voyage au Canada. Six des huit martyrs de l'Amérique du Nord ont été missionnaires à Sainte-Marie. La chapelle des Saints-Martyrs est importante du point de vue religieux et historique puisqu'elle est dédiée aux premiers Canadiens à avoir été canonisés.

Sous l'habile direction du père James Farrell, un groupe imposant de travailleurs bénévoles de l'endroit travaille d'arrache-pied en vue d'assurer la réussite de la visite du pape dans la région. Ils ont la tâche de se préparer à recevoir les centaines de milliers de personnes qui voudront voir Sa Sainteté. Il est donc évident, monsieur le Président, que la visite du pape dans la région de Midland-Penetanguishene aura une importance distincte de celle qu'il fera à Toronto.

J'ai été fort déçu aujourd'hui de constater que pour certains médias à caractère national, le passage du pape à Midland s'inscrit tout simplement dans le cadre de sa visite à Toronto. Au nom des citoyens de Simcoe-Nord et, en particulier, des milliers de personnes qui se dévoueront sans compter pour assurer le succès de cette visite à Midland, j'invite les médias à faire de cette visite un élément distinct du passage du pape à Toronto.

* * *

• (1410)

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

ON DEMANDE SON ABOLITION OU SA RÉORIENTATION

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai eu le privilège d'assister récemment à Davos, en Suisse, à la conférence sur la relance et la sécurité économiques mondiales. De nombreuses questions ont été abordées. Nous avons pu constater que tous les pays étaient à la recherche d'investissements internationaux à la fois sous forme d'intérêt et de dette et qu'ils supprimaient les obstacles pouvant nuire à ce genre d'investissements.

Au Canada, l'Agence d'examen de l'investissement étranger fait peur aux investisseurs étrangers. Même si elle a été restructurée en profondeur, elle continue à les dissuader d'investir leurs capitaux au Canada. Cet organisme devrait changer de nom et consacrer tous ses efforts à favoriser les investissements étrangers dans certains secteurs clés de notre économie. Il devrait faciliter la reprise économique au lieu de la freiner. Il a été créé en 1973 et, en dix ans, il a réussi à réduire la main-mise étrangère dans le secteur étranger de 33 p. 100 à 26 p. 100. A l'heure actuelle, il approuve 95 p. 100 des demandes qui lui sont présentées et n'en rejette que 5 p. 100, mais du point de vue psychologique il représente quand même un obstacle important. Débarrassons-nous de lui ou changeons son rôle et son nom. Le Canada a besoin des investissements étrangers.

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES

HOMMAGE A GAÉTAN BOUCHER

M. Raymond Dupont (Chambly): Monsieur le Président, j'aimerais faire une déclaration en conformité de l'article 21 du Règlement et attirer l'attention de mes collègues pour souligner un événement marquant survenu dans le cadre des Jeux olympiques de Sarajevo.

M. Gaétan Boucher qui représente le Canada dans la discipline du patinage de vitesse a remporté une première médaille d'or dans l'épreuve des 1,000 mètres. Il vient de plus de remporter une médaille de bronze il y a quelques jours, dans l'épreuve des 500 mètres.

Cet honneur qui nous échoit est à l'image de Gaétan Boucher, le premier Canadien à obtenir une médaille d'or dans cette discipline. Il va sans dire que tous les Canadiens sont très fiers de la performance de Gaétan Boucher, et particulièrement les résidants de Saint-Hubert où il habite. Dernièrement, il y a à peine quelques mois, au nom de Gaétan Boucher était érigé à Saint-Hubert une aréna pour souligner l'esprit sportif et le magnifique travail qu'il a fait pour le sport amateur.

Je tiens à souligner, monsieur le Président, que je suis personnellement heureux de l'exploit de ce jeune athlète et je profite de cette occasion pour lui offrir toutes mes félicitations.

* * *

[*Traduction*]

LE TOURISME

LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE FISCALE

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur le Président, le 3 février dernier, le *Star* de Toronto a publié une lettre d'un Canadien qui réside actuellement en Floride. On y décrivait en détail l'une des principales raisons pour lesquelles le secteur du tourisme continue de connaître de graves difficultés au Canada. Les taxes gouvernementales font qu'un gallon d'essence se vend $2.30 à Windsor, en Ontario, alors que de l'autre côté de la frontière, il ne coûte que $1.40 en devises canadiennes, soit un écart de 65 p. 100. En outre, au Canada, les chambres de motel coûtent pratiquement deux fois plus cher qu'aux États-Unis, où les boissons alcoolisées ne se vendent pas dans tous les magasins au même prix, car la concurrence est permise, et en outre, elles ne sont pas imposées à 80 p. 100, comme c'est le cas au Canada. Tous ceux qui sont déjà allés aux États-Unis savent fort bien que les repas de restaurant et les produits d'alimentation coûtent pratiquement deux fois moins cher qu'ici.

Il est impérieux que le gouvernement se rende compte que ce ne sont pas les campagnes publicitaires ni même un taux de change avantageux pour les Américains qui vont pouvoir réparer les torts causés par sa politique fiscale. Cette dernière fait fuir, en effet, les touristes américains et canadiens et ruine notre industrie touristique.

* * *

VIA RAIL

LA REMISE EN SERVICE DU TRONÇON QUI RELIE WINNIPEG À EDMONTON

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, tout récemment, le ministre des Transports (M. Axworthy) a reconnu que le tronçon ferroviaire de Via Rail qui relie Winnipeg à Edmonton était important et il a annoncé sa remise en service. Il reste cependant à rouvrir le tronçon reliant Edmonton, Jasper, la vallée de la Thompson-Nord et Vancouver, qui traverse peut-être l'une des plus belles régions de l'Ouest. Ce parcours offre sans aucun doute de grandes possibilités sur le plan touristique, car il permet de traverser l'une des régions les plus impressionnantes du monde dont on a su préserver la beauté naturelle.

Étant donné que Expo 86 approche à grands pas et que de 12 à 18 mois de planification sont nécessaires, afin de préparer, outre-mer, des voyages organisés au Canada, j'exhorte donc le ministre des Transports, au nom du Nouveau parti démocratique, à rouvrir le parcours Edmonton-Vancouver afin, non seulement de tirer profit des possibilités qu'offrent les Rocheuses sur le plan du tourisme, mais également d'offrir les services qui font cruellement défaut à la vallée de la Thompson-Nord.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse directement au rapide ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui, je soupçonne, souffrait hier d'un peu de décalage horaire, car c'est la seule façon dont on peu expliquer certaines des déclarations incroyables qu'il a faites à la Chambre. Le 21 janvier 1983, en réponse à une question de mon collègue, le député de Rosedale, le ministre qui s'occupait alors du Développement économique avait déclaré que 400 projets avaient été approuvés en vertu du programme d'initiatives spéciales pour l'emploi. En outre, en novembre de l'année dernière, au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, on nous a dit que 844 projets, représentant 138 millions de dollars, avaient été approuvés en vertu de ce même programme. Cela étant, le ministre pourrait-il dire à la Chambre pour quelle raison il ne peut pas mettre cette liste à la disposition de la Chambre? Est-il possible qu'elle ait été épurée dans les coulisses du cabinet du premier ministre?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la réponse à la deuxième partie de la question du député est non. Dans la première partie, il demande que la liste soit présentée circonscription par circonscription. Ce n'est pas de cette manière que les projets ont été approuvés et cela exige par conséquent une préparation considérable. Comme je l'ai dit aux députés hier, je m'efforcerai de présenter cette liste à la Chambre dès que possible. J'espère pouvoir le faire d'ici lundi, peut-être même avant.

M. McGrath: Monsieur le Président, le ministre pourrait-il fournir à la Chambre la liste non expurgée dont il a parlé en novembre dernier? Nous déterminerons nous-mêmes les circonscriptions visées.

LA PARTICIPATION DES MINISTRES RÉGIONAUX

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre pour quelle raison le programme ne bénéficie que de la participation des ministres régionaux, alors que les quatre autres peuvent également bénéficier de l'initiative de ministres, de députés et du public? Le ministre pourrait-il nous dire quelle est la différence entre le programme d'initiatives spéciales pour l'emploi, qui est censé agir rapidement, auquel seuls les ministres régionaux et non pas le public sont appelés à participer, et les quatres autres programmes en faveur de l'emploi?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député pose plusieurs questions. Premièrement, la liste n'est pas une liste expurgée. Non seulement nous fournirons celle qu'il a demandée, mais nous ferons en sorte qu'elle soit aussi à jour que possible.

Deuxièmement, les projets sont proposés non seulement par les ministres régionaux mais également les ministères, les députés, les municipalités et un certain nombre d'organismes. On n'empêche personne de proposer des projets à financer.

LA LISTE DES PROJETS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, il importe que le ministre soit franc avec les députés, car il y va de sa crédibilité. La notion même d'imputabilité est en jeu. Il s'agit ici d'une somme de 300 millions de dollars qui ont été puisés à même le trésor national et dont le gouvernement ne nous a pas rendu compte. Je pose la question au ministre dont la crédibilité est en cause—il nous a déjà affirmé que des 300 millions, on a dépensé 288 millions. Il nous a dit que 844 projets avaient été approuvés—mais pourquoi diable refuse-t-il de divulguer à la Chambre et à la population canadienne la liste de ces projets? Que cherche-t-il à cacher au juste?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne cherche pas à cacher quoi que ce soit. Comme je l'ai déjà expliqué à la Chambre hier, je compte fournir la liste des projets . . .

Une voix: Quand cela?

M. Roberts: Si le député qui vient de poser cette question avait été des nôtres hier, il aurait su que je me suis engagé à la déposer d'ici à lundi prochain, et peut-être même avant, si la chose se révèle possible. Je tiens à rappeler au député qui m'interroge qu'il ne s'agit pas simplement de ma crédibilité qui est mise en cause. Le député me fait quelque peu penser à la Reine Marie d'Autriche dont on raconte qu'elle a versé bien des larmes, mais qu'elle a cependant pris tout ce qu'on a bien voulu lui donner. Ainsi, d'une part, le député dénonce le programme devant ses collègues réunis à la Chambre, tandis que, de l'autre, il me demande, dans une lettre qu'il m'a envoyée en fait hier, de subventionner des projets dans sa circonscription en vertu de ce même programme.

LA SUBVENTION ACCORDÉE À COVENANT HOUSE, À TORONTO

L'hon. David Crombie (Rosedale): C'est également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse, monsieur le Président. Le 8 décembre 1983, le ministre le sait, l'honorable représentante libérale de York-Sud-Weston a fait paraître un communiqué pour annoncer qu'une subvention de $230,000 était accordée à Covenant House, dans le centre-ville de Toronto dans la circonscription de Rosedale. L'honorable représentante avait apparemment négocié pour obtenir cette subvention au nom du ministre au cours des mois d'octobre et de novembre. A la même époque, je négociais moi-même avec les collaborateurs du ministre la mise en œuvre de 32 projets dans ma circonscription. Je puis donner au ministre l'assurance que durant tout ce temps, ni ses collaborateurs ni moi—j'ai vérifié ce matin—n'étions au courant de la caisse dont parle maintenant le ministre.

• (1420)

Pour tout dire, à mon insu, alors que je négociais la mise en œuvre de 32 projets dans ma propre circonscription, l'honorable représentante du York-Sud-Weston a réussi au nom du ministre à obtenir une subvention de $230,000. Le ministre trouve-t-il le procédé honnête? Est-ce ainsi qu'il comprend la démocratie?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Si je réponds par la négative à la première partie de la question en disant que j'avais oublié ce communiqué, monsieur le Président, je dois néanmoins reconnaître que je me réjouis que l'honorable représentante l'ait publié. Le député cherche-t-il à nous dire qu'il aurait préféré que ce projet ne soit pas réalisé dans sa circonscription? Veut-il laisser entendre également que parce qu'il négocie lui-même avec des fonctionnaires la mise en œuvre de projets qu'il voudrait voir réaliser, les autres députés ne devraient pas discuter la possibilité de réaliser d'autres projets à Toronto? S'il en est ainsi, je trouve qu'il cherche à s'arroger un droit de veto auquel il ne saurait prétendre en tant que député.

LE RÔLE DES FONCTIONNAIRES

L'hon. David Crombie (Rosedale): Si le ministre veut bien comme je l'ai fait moi-même ce matin communiquer avec ses propres fonctionnaires à Toronto, il constatera que les trois qui s'occupent des projets de création d'emplois ignoraient, tout comme moi et les autres députés, l'existence de ces fonds auxquels le ministre et ses amis libéraux ont pu avoir accès. En somme, le ministre a fait fi de toute méthode de contrôle public. Trente-deux projets dans ma circonscription revêtaient beaucoup d'importance, comme il y en avait sans doute dans d'autres circonscriptions. Il ne devrait pas être nécessaire de connaître un ministre de la Couronne pour obtenir une subvention destinée à créer de l'emploi.

Des voix: Bravo!

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): C'est parce que je sais que le député qui a posé la question est très sérieux que je prends également au sérieux ses allégations, monsieur le Président. J'avoue que je serais fort surpris de constater, vérification faite, que les faits ne sont pas vraiment tels qu'il les a présentés à la Chambre, mais je vais néanmoins lui faire l'honneur de me renseigner.

LE PROGRAMME DE PROJETS SPÉCIAUX DE RELANCE—LE MONTANT DES DÉPENSES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention sur les projets spéciaux de relance. Dans son budget de l'année dernière, le ministre des Finances a dit que ces projets constituent l'essentiel du programme de relance. Il a dit hier que le gouvernement veillait à réaliser ces projets en priorité afin que les Canadiens en profitent au maximum. Étant donné qu'il a l'intention d'accélérer ces projets, le ministre veut-il nous expliquer pourquoi, d'après un rapport confidentiel de son ministère, seulement 396 des 625 millions affectés à ce projet ont été dépensés jusqu'ici? Pourquoi a-t-il fallu si longtemps pour mettre ces projets en route alors que tant de Canadiens sont aux abois?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, en fait, les projets ont été réalisés à un rythme accéléré. Pas moins de 232 projets entraînant un déboursé total de 1.96 milliard, ce qui représente 81 p. 100 du budget total de 2.4 milliards seront entrepris d'ici le 28 février. Bien sûr, il y a eu des écarts d'une région à l'autre et d'un projet à l'autre, mais je me ferai un plaisir de fournir aux députés d'en face tous les renseignements voulus sur l'état actuel des projets.

L'UTILISATION DES FONDS NON DÉPENSÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, étant donné que seulement 396 des 625 millions affectés aux projets spéciaux de relance ont été dépensés, soit à peine plus de la moitié, le ministre de l'Emploi peut-il nous confirmer que la somme non dépensée ne fera pas partie des nouveaux fonds affectés à la création d'emplois dans le budget de demain?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député me pose cette question, mais les projets spéciaux de relance relèvent de mon collègue, le ministre d'État chargé du Développement économique. Quant à savoir si cela figurera dans le budget de demain, il n'a qu'a attendre pour voir ce qui se passera demain.

LE NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais poser au même ministre une question très importante. Les circonscriptions reçoivent beaucoup d'argent et les circonscriptions libérales plus que les autres, mais de nombreux électeurs nous demandent combien rapportent de tels investissements? Combien nous rapportent les $500,000 accordés à cette circonscription de Toronto? Le ministre a-t-il mis en place un mécanisme quelconque pour qu'on lui rende compte des sommes consacrées à la création d'emplois? Autrement dit, sait-on combien d'emplois ont été créés grâce à ces investissements?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député émet une hypothèse et je voudrais clarifier la situation en ce qui concerne la première partie de sa question. Seule une partie du programme Canada au travail et du programme Été Canada est financée circonscription par circonscription. Comme nous l'avons, je crois, répété bien souvent, les fonds spéciaux d'emploi auxquels les députés ont fait allusion ces derniers jours ne sont pas répartis circonscription par circonscription.

M. Nielsen: Libéral par libéral.

M. Roberts: Quant à l'évaluation des programmes, il est vrai qu'en général nous essayons d'analyser leurs effets sur la création d'emplois. C'est plus ou moins facile ou difficile à faire selon qu'il y a ou non des retombées indirectes et selon la nature des projets.

LES DÉPENSES PRÉVUES DANS LE BUDGET

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et porte sur les projets spéciaux d'immobilisations pour la relance que le ministre des Finances a annoncés dans son budget de l'année dernière. Dans cet exposé budgétaire, le ministre nous avait laissé entrevoir la réalisation de travaux très importants. Nous savons aujourd'hui que les 121 projets ont été divisés en 283 sous-projets, et qu'en septembre le travail n'avait encore commencé que dans 13 cas. Sur les 725 millions de dollars affectés à ce programme, seulement 388 millions vont être dépensés cette année.

Compte tenu de ces faits, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi les Canadiens devraient continuer à croire ce qui est annoncé dans un budget, puisque le gouvernement va dépenser seulement 388 millions sur les 725 annoncés dans le dernier budget? Ce ne sont pas les travaux qui sont très importants, c'est la déformation de la vérité. Le ministre peut-il expliquer pourquoi il a déformé la vérité et quelle sera la nouvelle vérité de demain? Pouvons-nous croire un traître mot de ce qui sera annoncé demain dans le budget au sujet des projets de création d'emplois?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la réponse à la dernière question est affirmative; le député peut prêter foi à ce qu'annoncera le budget de demain. Quant à la première question, j'y ai répondu tout à l'heure. J'ai parlé des 232 projets qui seront en marche le 28 février et qui représentent des investissements totalisant environ 1.96 milliard de dollars. Les travaux sont en cours et les projets d'immobilisations avancent comme cela était prévu dans le budget d'avril.

L'ÉLABORATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, c'est au ministre d'État aux Finances que j'adresse ma question supplémentaire plutôt qu'au ministre responsable des grands travaux. La personne chargée des communications pour ce projet, M. Robert Irvine, a déclaré aujourd'hui que les projections de dépenses du gouvernement fédéral étaient très imprécises à l'époque du budget, l'année dernière. Selon lui, 100 millions de dollars auraient été ajoutés à cause de la fuite qu'a provoquée le ministre des Finances l'année dernière au moment du dépôt du budget. A l'en croire, le gouvernement ne sait toujours pas comment il va dépenser cet argent.

Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi nous devrions prêter fois à un seul mot du budget de demain? Comment pouvons-nous faire confiance au gouvernement quand il annonce son intention de dépenser davantage pour les projets de création d'emplois? Comment ne pas croire que l'argent qui n'a pas été dépensé cette année va être recyclé? Plus personne ne peut faire confiance au ministre ni à son gouvernement. Il ne reste pas la moindre trace de leur réputation d'honnêteté et de compétence.

• (1430)

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député d'en face peut se procurer facilement tous les renseignements s'il s'en donne la peine. La Commission des projets d'immobilisations spéciaux de relance publie un rapport qui fait périodiquement le point sur la question. Le dernier rapport est sorti le 2 février. Le député d'en face pourra y trouver tous les renseignements qu'il souhaite obtenir.

Et si cela ne lui suffit pas, il existe une liste générale des projets d'immobilisations spéciaux de relance qui est publiée à certains intervalles en tenant compte des mises à jour. La dernière liste a été publiée à la fin de novembre et on y trouve toutes sortes de précisions sur l'état d'avancement de chacun des projets accélérés et sur les dépenses correspondantes.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—LA PRÉSENTATION DE LA LISTE DES PROJETS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur l'opération de dissimulation à laquelle s'est livré le ministre de l'Emploi et de l'Immigration relativement au programme d'initiatives spéciales pour l'emploi. Je voudrais lui demander pourquoi . . .

M. Dingwall: Asseyez-vous.

Mlle MacDonald: Certains ministériels me crient de m'asseoir.

M. Dingwall: Vous ne dites que des inepties.

Mlle MacDonald: Ils ne veulent pas entendre la vérité au sujet de leur programme.

Le 24 novembre dernier, en comité, les collaborateurs du ministre ont déclaré pouvoir fournir aux membres du comité la liste des projets, par province. Le président du comité a alors confirmé que ces renseignements seraient transmis aux membres du comité. Pourquoi alors le ministre les a-t-il muselés depuis ce temps? Pourquoi retient-il cette information depuis trois mois?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je trouve vraiment bizarre que le député m'accuse de dissimulation. La semaine dernière, à la Chambre, comme en témoigne le hansard, sauf erreur, elle a, de concert avec son collègue le député de Rosedale, réclamé le dépôt de la liste des projets. C'est exactement ce que j'ai accepté de faire. Je ne peux donc pas voir comment elle peut m'accuser d'avoir dissimulé les faits, alors que j'ai décidé de faire exactement ce qu'ils m'avaient demandé à la Chambre.

Je lui transmettrai les renseignements les plus à jour et les plus clairs possible à ce sujet, comme elle me l'a demandé. Je me suis engagé ici même à le faire au début de la semaine prochaine et j'entends tenir parole.

Mlle MacDonald: En refusant ainsi de présenter cette liste le gouvernement prouve une fois de plus sa procrastination dans tous les domaines. Il lui a fallu trois mois pour enfin se décider à faire quelque chose qui n'aurait demandé que trois jours.

LA COMMUNICATION DES CRITÈRES D'APPLICATION DU PROGRAMME AUX DÉPUTÉS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au ministre au sujet de ce programme. Le 29 novembre dernier, il a déclaré ce qui suit en comité:

> A cela, je peux vous répondre une chose, et une seule: Dès que ces critères d'application vous seront communiqués, faites-moi part de vos propositions, pour tout projet dans votre région qui vous semble correspondre aux conditions du programme.

Dès que ces critères nous seront communiqués, dit-il. Il en a de bonnes. Pourquoi a-t-il refusé pendant trois mois de les rendre publics?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai expliqué, hier, à la Chambre et je le regrette d'ailleurs, car j'aurais préféré que ces critères soient transmis aux députés plus rapidement, que lorsque ces critères m'ont été soumis, j'ai jugé qu'ils étaient présentés d'une façon qui risquait de les rendre difficiles à comprendre pour les députés de l'opposition. J'ai souligné en comité que les critères étaient très variés, généraux et souples.

Lorsque nous sommes revenus après les vacances de Noël, j'ai reçu les critères sous leur nouvelle forme et peu de temps après, je les ai transmis aux députés. Je regrette ce délai et si l'on veut m'accuser d'avoir commis une faute de ce point de vue-là, j'accepte cette critique. Mon intention n'était ni d'empêcher les députés de l'opposition de prendre connaissance de ces critères ni de museler mes fonctionnaires.

En fait, puisque nous avons reçu certaines recommandations de députés de l'opposition, c'est bien la preuve à mon avis qu'ils ne considèrent pas qu'ils n'ont pu présenter leurs instances au sujet de projets à financer en vertu du programme, faute de précisions.

* * *

LE REVENU NATIONAL

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU DE VANCOUVER

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. La semaine dernière, j'ai révélé qu'au bureau régional de l'Impôt de Vancouver des quotas existaient depuis quelque temps et que les cadres du bureau avaient tenté d'en dissimuler littéralement les preuves en appliquant du correcteur liquide blanc pour machine à écrire sur toutes les notes de service internes où il était question de ces quotas.

Étant donné que le directeur régional de l'Impôt à Vancouver a, de toute évidence, trompé le public de cette région à propos de l'existence de quotas et qu'on en a dissimulé les preuves au moyen de correcteur liquide, le ministre expliquera-t-il à la Chambre ce qui s'est passé exactement dans cette incroyable affaire? Ordonnera-t-il la tenue d'une enquête indépendante sur les circonstances de cette affaire? Étant donné que le directeur régional a trompé le public, le suspendra-t-il de ses fonctions en attendant le résultat de l'enquête interne?

[*Français*]

M. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je dois d'abord vous dire que j'ai été stupéfait d'apprendre les commentaires que le député a faits à la presse à la suite de cet incident. Je croyais que le député était fortement préoccupé par le respect des droits de l'individu, et je maintiens quand même qu'il est probablement un des députés les plus préoccupés par cela. J'ai été surpris de voir que, du même coup, il accusait, jugeait et condamnait, comme il vient de le faire maintenant, le directeur du bureau de district de Vancouver. Je crois que le directeur du bureau de district de Vancouver a offert une explication relativement à cette situation.

J'aimerais également rappeler au député que la question des contingentements a été expliquée à plusieurs reprises à cette Chambre quant à la fonction de vérification à l'intérieur du ministère. J'ai indiqué que la politique qui consiste à ne pas appliquer de tels contingentements à la fonction de vérification avait été réitérée, donc que la politique avait été appliquée au plan des bureaux régionaux. Pour ce qui est d'autres formes d'objectifs ou de normes de production pour les autres fonctions à l'intérieur d'un bureau de district, j'ai indiqué également que ces objectifs ou ces normes devaient être appliqués et étaient appliqués effectivement en tenant compte de la nature des diverses fonctions ainsi que des pratiques de gestion qui sont bien connues.

[*Traduction*]

LES QUOTAS DE TRAVAIL MENTIONNÉS DANS UN EXPOSÉ DE FONCTIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, une fois de plus le ministre nie l'existence de quotas et parle d'objectifs de rendement. Comment le ministre peut-il expliquer le contenu d'une note de service confidentielle qui a, en fait, été envoyée aux fonctionnaires supérieurs de son ministère et vaut pour tout le Canada? Il s'agit de l'exposé de fonctions d'un chef du service des recouvrements, selon lequel une des fonctions consiste à «établir des quotas de travail pour chaque fonction». Comment le ministre peut-il continuer à nier l'existence de quotas, alors que, d'après un exposé de fonctions de son propre ministère, l'une des fonctions des chefs de service consiste à s'assurer que ces quotas sont effectivement atteints?

[*Français*]

M. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne voudrais pas entrer dans une querelle de mots avec le député; j'aimerais bien cependant qu'il garde à l'esprit qu'il est bien indiqué que l'imposition de contingentements à de hautes fonctions de vérification n'était pas la politique du ministère. Car le député fait référence à un document qui traite d'une action qui est autre que l'acte lui-même de vérification. Je lui parle de l'action de vérification qui, de par sa nature même, ne permet pas d'avoir de tels types de contingentements, et l'établissement d'objectifs de production ainsi que de mesures de production doivent s'établir selon d'autres facteurs. Pour ce qui est des autres domaines, les pratiques d'établissement de normes de production sont gérées de façon à répondre à la nature propre des opérations qui sont effectuées par ces diverses sections.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

L'UTILISATION DES FONDS DESTINÉS À LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et porte sur l'emploi malhonnête que font le gouvernement et le cabinet des fonds qui devraient servir à la création d'emplois dans notre pays. Je tiens à dire au ministre qu'il s'agit d'une question de moralité pour le gouvernement, et c'est ainsi que les Canadiens l'entendent. Ne me croyez pas sur parole, lisez donc la résolution adoptée par le parti libéral réuni au grand complet en vue de débattre des tactiques plus ou moins honnêtes auxquelles a recours une petite élite de membres du cabinet libéral.

• (1440)

Comment le ministre peut-il justifier la dépense, faite à la va-vite et au petit bonheur, de sommes énormes à l'égard de ces projets, alors que de nombreuses régions du pays ont été totalement privées de crédits en vertu des divers programmes en vigueur? Comment le ministre peut-il justifier une telle chose dans une société libre et démocratique?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à dire avant toute chose et bien sincèrement au député qu'aucun d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'a de leçon de morale à recevoir de lui.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Roberts: La deuxième chose que je tiens à dire au député, c'est que s'il suivait les débats à la Chambre, il comprendrait les explications relatives au nouveau système que nous avons mis sur pied en vue de restreindre au maximum les formalités administratives et d'essayer de créer des emplois le plus rapidement possible grâce à ce programme supplémentaire. Tel est l'objectif poursuivi et nous l'avons atteint, je crois.

Questions orales

LE RESTE DES FONDS NON DÉPENSÉS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, pour vous donner une idée des sommes énormes que ces gars-là donnent à leurs amis, je tiens à signaler que ces 300 millions de dollars représentent l'ensemble des crédits affectés au Programme Accès-carrière en vue de créer des possibilités d'emploi à l'intention des jeunes Canadiens.

Quels fonds le ministre va-t-il distribuer qui n'ont pas encore été dépensés? De combien dispose-t-il encore pour le reste du pays et les autres députés? Le ministre peut-il nous préciser combien il lui reste? Quelles miettes restera-t-il à distribuer entre les autres Canadiens, une fois que ses amis libéraux seront servis?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les fonds dépensés aux termes de ce programme ont été répartis entre divers groupes, y compris les municipalités, les organismes écologiques, les associations religieuses et les collectivités ethniques. A mon sens, ce n'est pas une insulte que de les considérer comme des amis.

M. Nielsen: Des libéraux!

M. Roberts: Si le député laisse entendre que ces personnes ont quelque affiliation politique au sens sectaire du terme, c'est lui qui insulte tout un groupe de collectivités importantes et dignes de foi à travers le pays. Il regrettera ses paroles.

Dans la deuxième partie de sa question, le député a demandé combien il reste . . .

M. Epp: Penseriez-vous à des élections?

Une voix: L'opposition ne veut pas connaître la réponse.

M. Roberts: Pour répondre à la deuxième partie de la question du député, je pense qu'il reste environ 90 millions de dollars à distribuer dans le cadre de ce programme.

COVENANT HOUSE—LA NÉGOCIATION DE LA SUBVENTION

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la personne qui a négocié au nom du gouvernement l'octroi de la subvention à Covenant House. Je demande donc au député de York-Sud-Weston qui l'a autorisée à négocier au nom du gouvernement.

M. le Président: Je signale au député que l'on peut poser une question à un ministre, à un secrétaire parlementaire ou au président d'un comité. Les simples députés ne sont pas autorisés à répondre. Je regrette de devoir le rappeler au très honorable député.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, nous sommes donc placés dans une situation où un député libéral peut négocier au nom du gouvernement mais ne peut pas être tenu responsable devant la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Ils sapent notre régime et applaudissent en plus. C'est de la folie.

LE POUVOIR DE NÉGOCIER UN PROJET

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je voudrais poser la même question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Qui a autorisé le député de York-Sud-Weston, qui lui a donné le pouvoir de négocier un projet dans une autre circonscription que la sienne? Était-ce le ministre lui-même? Était-ce le sénateur Keith Davey? Cela faisait-il partie intégrante de la campagne électorale des libéraux? Faut-il connaître le numéro de téléphone privé du ministre et être membre en règle du parti libéral du Canada pour être admissible à une subvention puisée à même des fonds publics destinés à aider tous les Canadiens?

Des voix: Bravo!

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est réjouissant de voir l'ancien chef de l'opposition en aussi bonne forme et d'entendre les applaudissements qu'il soulève parmi l'arrière-ban de son parti.

Des voix: Bravo!

M. Roberts: Je parie que beaucoup de ces députés aimeraient le voir reprendre son ancien poste.

Pour ce qui est de la question du député, ce n'est que du baratin. Il est vraiment extraordinaire de laisser entendre qu'aucun député au Parlement ne devrait discuter avec un groupe quelconque de la possibilité de recevoir une subvention aux termes d'un programme gouvernemental.

M. McGrath: Dans la circonscription d'un autre député?

M. Roberts: Il est notoire que des députés, ministériels et de l'opposition, discutent tous les jours et depuis toujours de diverses possibilités qui s'offrent à certains groupes de bénéficier légitimement des programmes gouvernementaux. Si le député s'inquiète de ne pas avoir accès aux autorités assez facilement, je lui donnerai mon numéro de téléphone. Je me ferai un plaisir de m'entretenir avec lui quand il le voudra.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, ce qui est en cause dans cette affaire, c'est la responsabilité, qui est le fondement même de notre régime parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Le député de Niagara Falls, mon frère jumeau, est déjà venu dans ma circonscription pour essayer de trouver des clients pour un programme dont on n'avait pas soufflé mot au député de Yellowhead.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Je voudrais revenir . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Le député de Yellowhead a la parole.

L'AUTORISATION DE NÉGOCIER

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est une question que je lui ai déjà posée. Qui a autorisé le député de York-Sud-Weston à négocier au nom du gouvernement fédéral la distribution de fonds destinée à attirer des avantages politiques au parti libéral dans une circonscription qui n'est pas la sienne? C'est une simple question. Le ministre a-t-il donné son autorisation? Ou le sénateur Davey? Ou encore Jim Coutts qui a dépensé un million dans sa circonscription sans avoir consulté le député de Spadina ou avoir obtenu son accord . . .

M. Andre: C'est l'assiette au beurre. Elle est si encrassée qu'elle devient gluante.

M. Clark (Yellowhead): Qui a autorisé le député à négocier cette dépense?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, tout simplement parce que le très honorable représentant éprouve de la difficulté à présenter des clients qui profiteraient des programmes du gouvernement, cela ne devrait pas empêcher d'autres députés, y compris le député de Niagara Falls, de tenter de combler ce vide. Bref, je dirai au très honorable représentant, et il devrait le savoir . . .

Mlle MacDonald: Pourquoi un si grand nombre ont-ils été rejetés?

M. Roberts: . . . que tout député, voire tout citoyen, peut discuter avec divers groupes comment ils peuvent profiter des programmes du gouvernement.

Les négociations ou, si vous le préférez, la signature des contrats avec les divers groupes intéressés—une négociation en ce sens—a été confiée à mes collaborateurs. Rien n'empêche un député de parler des avantages possibles des programmes ou de la façon dont ils peuvent être utilisés. J'invite les députés de l'opposition à en faire autant. J'aimerais qu'ils nous proposent certains projets valables.

M. Crombie: J'en ai trente-deux, John.

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

LES TÉTINES DE BIBERONS

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle fait suite à un article du *Toronto Star* du 26 décembre concernant un rapport américain sur la présence de substances cancérigènes dans des tétines de biberons.

Des voix: Oh, oh!

Mme Appolloni: Ce n'est pas drôle, monsieur le Président.

Étant donné les règlements américains récents concernant les taux de nitrosamine dans les tétines de biberons, le ministre a-t-elle l'intention de prendre des mesures à propos de ces produits?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur le Président, à titre de précaution, je proposerai des règlements dès que possible pour fixer des niveaux maximums de nitrosamine dans les tétines. C'est une question relativement urgente. Je demanderais aux députés de considérer ceci assez sérieusement. Des tests chez les animaux ont démontré que c'est un produit cancérigène. La mesure que je proposerai prévoit une réduction en deux temps. Pour le reste de l'année, nous demanderons que les produits ne contiennent que 30 parties par milliard de nitrosamine puis, à partir du 1er janvier 1985, dix parties par milliard.

• (1450)

Je voudrais m'empresser de rassurer tous les parents du Canada, car 75 p. 100 de tous les produits qui ont été éprouvés par mon ministère jusqu'à maintenant ont des taux de nitrosamine indétectables ou inférieurs à 30 parties par milliard. Je désire rassurer tous les parents et leur affirmer que la plupart des produits sont sûrs. Nous allons publier une liste de tous ceux qui ont été éprouvés avec les niveaux mesurés. En terminant je voudrais ajouter . . .

Des voix: Règlement!

Mme Erola: . . . que cela prouve une fois de plus qu'il n'y a rien qui remplace l'original.

* * *

LE REVENU NATIONAL

ON DEMANDE UN MORATOIRE SUR LES POURSUITES

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Je lui rappelle qu'après que la Cour fédérale eut tranché en faveur de Paul Graham lors d'un appel interjeté aux termes de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu l'automne dernier, le ministre a décidé alors de porter cette cause devant la Cour suprême du Canada.

J'ai appris dernièrement qu'un juge de la Saskatchewan avait débouté M. Neil Nikolaisen qui avait aussi interjeté appel pour une évaluation fiscale faite aux termes de l'article 31 et que l'affaire Graham avait servi de précédent pour rendre une telle décision. Étant donné qu'il existe une telle confusion judiciaire au sujet de l'interprétation à donner à cet article, pourquoi le ministre n'imposerait-il pas un moratoire sur toutes les causes actuellement en suspens tant que les tribunaux n'auront pas fait la lumière là-dessus?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je n'étais pas au courant de la deuxième décision de la Cour à laquelle le député a fait allusion. Cependant, j'aimerais lui dire à nouveau que l'administration de l'article 31 en particulier, pour les cas qu'elle ne couvre pas, car le député le sait, elle ne couvre que deux catégories de façon générale, et que c'est la troisième catégorie qui est laissée sans direction précise, me préoccupe. Je vais examiner ce deuxième cas qu'il me soumet.

J'aimerais toutefois lui rappeler que nous avons décidé d'en appeler de la décision dans le cas Graham, justement à cause des implications que cela pouvait avoir sur l'interprétation de la loi de l'impôt sur le revenu. J'aimerais dire à nouveau au député, et à la Chambre également, que je suis préoccupé par l'interprétation et la pratique qui touchent à la vérification et en particulier à la façon dont on refuse de compter les pertes lorsqu'il y a transaction de ferme qui ne rencontre pas le test de la possibilité ou de l'espoir d'un profit probable.

[*Traduction*]

M. Greenaway: J'espère qu'il en sera question dans le budget car ce problème ne va pas se régler tout seul. Nous en reparlerons tant qu'on ne viendra pas au secours des nombreux agriculteurs du Canada qui trouvent que le ministère du Revenu à la main lourde par les temps qui courent.

LA SAISIE DES COMPTES BANCAIRES DE CONTRIBUABLES QUI CONTESTENT LEUR COTISATION FISCALE

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Est-ce légal au Canada de procéder à une saisie-arrêt de comptes bancaires et de se fonder sur des demandes formelles à des tiers pour prendre l'argent de contribuables qui contestent leur évaluation devant un tribunal fiscale?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à plusieurs reprises au député. L'article de la loi qui touche à cette question ne me vient pas à l'esprit, mais il est clairement indiqué dans la loi de l'impôt sur le revenu que même s'il y a appel ou avis d'objection, eu égard à un avis de cotisation, le ministre doit percevoir les sommes d'argent qui ont été cotisées.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LA SUBVENTION ACCORDÉE À L'ORGANISME DE SERVICES COMMUNAUTAIRES ALLIANCE DE TORONTO

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. J'ai devant moi les lettres patentes de février dernier de la Canadian Alliance for Italian Integration and Culture, le document de travail préparé par le parti libéral l'été dernier recommandant l'ouverture d'un bureau populaire du parti libéral, la demande de cette société d'un bureau populaire et, enfin, la subvention de $583,000 à ce groupe de libéraux en vue.

En tant que titulaire de son ministère, ministre politique de la région métropolitaine de Toronto et candidat possible à la direction de son parti, quand a-t-il entendu parler pour la première fois des liens libéraux avec cette subvention particulière et de l'opposition du milieu des services sociaux dans la région métropolitaine de Toronto?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir fait parvenir une partie de cette information avant la période des questions. Il manquait malheureusement la documentation qui devait accompagner la lettre.

M. Crosbie: Elle a été détruite.

M. Roberts: J'ai demandé à mon bureau de l'obtenir du sien, et je n'ai donc pas eu la chance d'examiner toutes les pièces qu'il m'a envoyées.

Pour répondre aux deux questions précises qu'il m'a posées, premièrement, quand j'ai été mis au courant des instances des agences de services sociaux, j'en ai pris connaissance quand elles m'ont été faites, soit après la signature du contrat pour la subvention. A la question sur les liens politiques, sur le manifeste politique ou quel que soit ce document, je réponds que je crois l'avoir reçu hier, après que le député eut soulevé la question à la Chambre. Le document m'a été envoyé la semaine dernière alors que j'étais absent du pays. Je crois que mon personnel l'a fait venir quand il en a été question dans certains journaux. Mais c'était la première fois que je prenais connaissance de ce document, donc de la prétendue affiliation politique de toutes ces personnes, en fonction du document qu'il a mentionné.

M. Waddell: Il intéressera peut-être le ministre de savoir qu'après avoir vérifié auprès de la Fonction publique à Toronto, j'ai appris que cette subvention s'accompagnait de la recommandation la plus superficielle et qu'elle était l'objet d'opposition; il est clair qu'il y a derrière cette subvention des ramifications libérales.

LES MOTIFS JUSTIFIANT LA SUBVENTION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le ministre a accordé hier une interview au *Star* de Toronto après que j'eus posé une question. Il aurait dit «qu'un projet n'était certes pas approuvé et financé en fonction des relations que ses parrains peuvent ou non avoir avec tel ou tel parti politique».

Compte tenu de l'opposition de Centraide, de celle du Conseil de planification sociale de la région métropolitaine de Toronto et étant donné qu'un organisme appelé COSTI-IIAS travaille avec succès dans ce domaine depuis trente ans, pourquoi le ministre a-t-il approuvé un tel double jeu et abandonné les véritables chômeurs canadiens qui ont de réels besoins?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il s'agit encore d'une question multiple. Je croyais avoir bien précisé dans ma première réponse que le projet avait été approuvé avant que les instances venant des divers organismes sociaux ne nous parviennent, comme le député vient de le mentionner dans sa seconde question.

Il y a deux autres points que je tiens à préciser. D'abord, on ne peut empêcher des groupes ou des personnes de présenter une demande dans le cadre de programmes gouvernementaux à cause de leur allégeance politique passée ou présente. Je suis persuadé que beaucoup de néo-démocrates demandent des subventions ou de l'aide. Je puis lui assurer que l'allégeance politique n'a rien à voir dans le processus décisionnel, lorsque j'approuve ou rejette un projet, car je ne cherche pas à savoir quelle est l'allégeance politique des personnes qui demandent une subvention. Je crois qu'il serait très mal pour moi d'agir ainsi.

Je crois qu'il serait très mal de ma part, par exemple, de demander si tel groupe de Toronto qui présente un projet est un groupe de partisans néo-démocrates ou un groupe de partisans conservateurs. Je ne crois pas que ce soit là la bonne question à poser lorsqu'il y a lieu d'approuver ou de rejeter un projet.

M. Waddell: Quelle est la bonne question à poser?

* * *

LES FORÊTS

LA SITUATION DANS LE SECTEUR FORESTIER—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement, qui est chargé des forêts dans ses moments de loisir. La semaine dernière, le gouvernement publiait un rapport qui confirmait à nouveau ce que nous redoutions le plus: 15 ans de négligence délibérée ont acculé l'industrie forestière à des fermetures massives, au licenciement de 60,000 travailleurs directs du secteur, et à la fermeture de grands centres, de régions et de localités privés d'activité économique.

Qu'est-ce que le ministre peut nous annoncer aujourd'hui en fait de recherche de politique nouvelle qui rétablirait la situation, de politiques nouvelles qui lui redonneraient le contrôle des dépenses de l'État pour qu'il les canalise vers des objectifs nationaux clairs et nets, pour la reconstitution de nos forêts épuisées, pour le renouvellement de nos forêts et pour leur protection contre des dévastations futures?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, sans vouloir décourager le député quant à l'intérêt que je porte aux questions forestières et qui est aussi vif que le sien, je lui signalerai que l'étude en question, si je ne m'abuse, repose sur l'hypothèse voulant qu'il y aurait des pertes d'emplois si les forêts ne sont pas reconstituées dans sa province. La question est donc la suivante: Est-ce cela qui va arriver?

• (1500)

Je voudrais signaler au député qu'en Colombie-Britannique, depuis trois ans, et je cite les chiffres de mémoire, l'État fédéral a investi 12, 42 et 35 millions respectivement. Nous sommes attachés à cette politique de reconstitution, mais je dois rappeler au député que sa province a elle aussi un rôle majeur à jouer, puisque la plupart des terrains lui appartiennent.

LES NÉGOCIATIONS EN VUE DE RENOUVELER L'ACCORD AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, le gouvernement annonçait en septembre 1982 qu'il allait dépenser 130 millions. Il est bien évident que l'État fédéral doit s'acquitter de ses responsabilités dans le cadre d'un accord fédéral-provincial. La semaine dernière, il est apparu qu'il n'y aurait pas de renouvellement de l'accord avec la Colombie-Britannique cette année, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de dépenses fédérales en Colombie-Britannique cette année dans le domaine de la reconstitution forestière et de la protection des forêts. Entre parenthèses, combien d'autres provinces vont être privées de ces dispositions fédérales-provinciales? Le ministre fédéral a eu une année complète pour renégocier l'accord. Comment se fait-il qu'il ne s'acquitte pas de ses responsabilités, qu'il ne s'affirme pas comme il en a la mission?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'invite le député à se renseigner auprès de ses amis de Victoria, à ne pas tirer de conclusions hâtives avant que les négociations n'aient abouti.

* * *

PÉTITIONS

M. BLAIKIE—LE DÉCÈS DE MEMBRES DE LA MILICE

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que la pétition présentée par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) le lundi 13 février 1984 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

AGRICULTURE

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Éva Côté (Rimouski-Témiscouata): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent de l'agriculture, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 259, 353 et 365.

[*Texte*]

LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU NORD LIMITÉE

Question nº 259—**M. Schellenberger:**

1. La Société des Transports du Nord Limitée réserve-t-elle des péniches pour distribuer le carburant et, le cas échéant, *a*) combien, *b*) quels genres de carburants transportent-elles?

2. Les péniches transportent-elles des marchandises sur le pont lorsqu'elles ne transportent pas de carburant et, le cas échéant, *a*) enlève-t-on les réservoirs à carburant, *b*) vidange-t-on les réservoirs avant d'utiliser le pont pour transporter des véhicules et des marchandises?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): La Société des Transports du Nord Limitée nous informe de ce qui suit:

1. Les péniches qui font partie de la flotte utilisée par la Société ont toutes un double usage, car elles peuvent transporter des marchandises sèches et des produits pétroliers. Elles servent à transporter l'une ou l'autre de ces catégories de produits, ou les deux à la fois, selon les besoins.

Les produits pétroliers transportés comprennent des carburants divers tels que le mazout, le carburant diesel, l'essence au plomb provenant d'une alcoylation, le carburant d'aviation et le carburant ordinaire, au plomb et sans plomb, ainsi que les carburéacteurs.

2. Selon la politique et l'usage actuels, les péniches qui ont servi au ravitaillement en produits très volatils et qui sont par la suite affectées au transport des marchandises sèches sont décapées et débarrassées de leurs gaz avant d'être utilisées à cette fin.

DESIGN CANADA

Question nº 353—**M. St-Germain:**

1. Pour l'année financière 1982-1983, quel était le budget total de *Design Canada* et quel était son mandat?

2. Au cours de la même année, combien de personnes cet organisme employait-il directement?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): 1. Pour l'année financière 1982-1983, le budget total de «Design Canada» était de $1,099,221, incluant les salaires. Le mandat de «Design Canada» était d'encourager et d'accélérer le relèvement des normes esthétiques applicables aux produits de fabrication canadienne.

2. Au cours de la même année, cet organisme employait directement 20 personnes.

LE DOCUMENT INTITULÉ «BUILDING FOR THE FUTURE: TOWARDS A DISTINCTIVE CBC»

Question nº 365—**M. St. Germain:**

1. Au sujet du document du ministère des Communications intitulé: *Bâtir l'avenir: vers une Société Radio-Canada distincte*, combien ont coûté au total *a*) la conception, *b*) la production et l'impression, *c*) la distribution?

2. Une entreprise privée a-t-elle participé à un aspect quelconque de la préparation de ce document et, dans l'affirmative, *a*) laquelle, *b*) quel travail a-t-elle effectué et combien en a-t-il coûté au total?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse à la question ci-dessus est la suivante:

			Coût	Fournisseur
1.	*a*)	Conception graphique prêt pour impression*	$ 5,924.90*	Wendesigns Ltée*
	b)	Composition	$ 4,271.56	Bureau d'impression du Gouvernement canadien— Édifice Jackson
		Impression	$ 45,508.37	Bureau d'impression du Gouvernement canadien
		Traduction et rédaction française*	$ 4,200.65*	Alphascript Ltée*
	c)	Distribution	$ 2,517.19	Centre de Publications du Gouvernement canadien
Total			$ 62,422.67	

2. Les astérisques identifient deux entreprises privées, leur participation et leurs coûts.

[*Traduction*]

M. Evans: Monsieur le Président, je demanderais que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

[*Français*]

Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. COOPER—LA TENTATIVE D'INTIMIDATION IMPUTÉE À UN FONCTIONNAIRE DE POSTES CANADA

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je prends la parole pour faire mes observations finales sur la question de privilège que j'ai soulevée à la Chambre le 6 février 1984. Je tiens à signaler tout d'abord que je ne suis pas du tout surpris que le ministre conteste la véracité de mes déclarations. Le ministre sait toutefois très bien que cela n'avait absolument aucun rapport avec ma question de privilège et que cela n'a rien à voir avec le sujet. L'opinion du ministre est très importante et elle sera d'une importance capitale au moment où le comité étudiera la question, mais pas avant. Il y a eu un appel téléphonique, et je crois que nous

sommes d'accord sur ce point; au cours de cet appel, on a dit à mes collaborateurs qu'il fallait bien se conduire ou se comporter d'une certaine façon, sinon que nous serions traités d'une certaine façon.

Par ailleurs, le ministre insinue qu'il s'agit tout simplement d'un ouï-dire, parce que je n'ai pas reçu personnellement l'appel qui a été fait à mon bureau. Dans ce cas, le même raisonnement s'applique au ministre, lorsqu'il avance qu'il n'y a pas matière à question de privilège. Seul un comité peut décider de ce qui est vrai et de ce qui est ouï-dire, après avoir entendu tous les témoignages.

Voici ce que dit le commentaire 322 de la cinquième édition de Beauchesne, à la page 115:

> Des Orateurs ont officiellement arrêté qu'une déclaration d'un député au sujet d'un fait qui le concerne et dont il a personnellement connaissance doit être acceptée . . .

Par conséquent, la question de privilège demeure valable. D'après la vingtième édition de l'ouvrage de Erskine May, à la page 158, toute tentative indirecte pour influencer un député porte autant atteinte aux privilèges que la tentative directe. Voici ce qu'il dit à la rubrique «Actes tendant indirectement à faire obstruction aux députés dans l'exercice de leurs fonctions»:

> Un comportement qui, sans constituer une tentative directe pour influencer un député dans l'exercice de ses fonctions, aurait tendance à gêner son indépendance dans l'exercice de ses fonctions à l'avenir sera aussi considéré comme une violation de privilège.

Voici la définition de *prima facie* que donne la quatrième édition révisée du Black's Law Dictionary, à la page 1353:

> Prime facie. Latin. A première vue; de prime abord.

C'est cet élément de possibilité qui me porte à croire que la question de privilège est fondée de prime abord. Pour plus de clarté, voici ce que dit à ce sujet la dix-neuvième édition de l'ouvrage d'Erskine May, à la page 347:

> On a souvent rappelé que le rôle de l'Orateur, lorsqu'il doit se prononcer sur une atteinte aux privilèges, se borne à établir si l'affaire dont il est saisi répond aux normes prescrites, c'est-à-dire si elle doit avoir priorité sur les motions ou autres articles de l'ordre du jour inscrits au *Feuilleton*. Il ne lui appartient pas de statuer sur le fond autrement dit, de juger s'il y a eu ou non atteinte aux privilèges. Seule la Chambre est compétente à cet égard.

Seule la Chambre peut statuer en fin de compte sur la question de privilège. D'après les décisions du président Jerome, à la page 30, lorsqu'il y a un doute, autrement dit une possibilité, la Chambre doit se prononcer sur la question. Voici la décision du Président consignée au hansard du 27 mars 1969, à la page 7182:

> Je serais porté à penser au premier abord que ce sont les droits du député en sa qualité d'ancien fonctionnaire de l'État qui sont en cause, Il a peut-être un grief contre le gouvernement à ce titre plutôt qu'à celui de député. Par contre, les députés savent que la Chambre a toujours eu à cœur de protéger les droits et les privilèges de tous ses membres. Comme l'interprétation des précédents suscite un certain doute dans ce cas-ci, je serais enclin à faire bénéficier le député de ce doute.

Lorsque l'agent de projet du président de la Société canadienne des postes a appelé mon bureau elle voulait, c'est évident, influencer ma décision, ce qui est contraire au commentaire 67 de la page 23 de la cinquième édition du Beauchesne qui se lit comme suit:

> On convient généralement que toute menace faite à un député dans le dessein d'influencer son vote ou son comportement, en sa qualité de député, constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre.

Lorsqu'elle a exprimé sa colère, parce que je refusais de retirer ma question, elle a essayé de limiter ma liberté de parole dont il est question au commentaire 55 de la page 20 de la cinquième édition du Beauchesne, qui se lit comme suit:

> La liberté de parole, qui compte aussi parmi les «privilèges» du député, tant dans l'enceinte de la Chambre qu'aux comités, est à la fois le plus incontesté et le plus fondamental des droits de celui-ci.

Enfin, le commentaire 72 de la page 24 de la cinquième édition du Beauchesne se lit comme suit:

> Dès 1867, la Chambre adoptait un règlement interdisant les offres d'argent aux députés, ou toute autre forme de corruption.

On m'a offert un avantage pour m'inciter à me comporter d'une certaine façon et on m'a menacé de subir les conséquences de mes actes si je refusais d'agir d'une certaine manière, laquelle pouvait fort bien m'empêcher de servir mes électeurs. Je vous reporte, à cet égard, à la page 143 de la vingtième édition d'Erskine May où on lit ce qui suit:

> De façon générale, on peut affirmer que tout acte, ou toute omission, qui gêne ou contrarie l'une ou l'autre des deux Chambres du Parlement dans l'exercice de ses fonctions, ou qui gêne ou contrarie tout membre ou fonctionnaire de ces Chambres dans l'exercice de ses fonctions ou qui tend, directement ou indirectement, à produire ces résultats peut être considéré comme constituant une violation de privilège, même s'il n'existe aucun précédent.

Selon moi, cette initiative de la part du bureau du président des Postes canadiennes constituait une tentative pour influencer mon comportement à la Chambre.

Ce n'est pas là une question de personnalités, mais bien de principes. Il faut absolument que les Canadiens comprennent que l'indépendance du Parlement est d'une importance primordiale et qu'on ne peut empêcher un député d'exercer son droit de parole. Je suis disposé, monsieur le Président, si vous décidez qu'il y a bien là matière à question de privilège, à présenter la motion voulue pour que cette question soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

• (1510)

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, j'aimerais dire un mot d'un autre aspect que la présidence devrait examiner lorsqu'elle doit décider comme maintenant s'il y a matière à première vue à soulever la question de privilège.

Étant donné les circonstances et les contradictions entre les propos du député de Peace River (M. Cooper) qui a soulevé la question de privilège et ceux du ministre qui lui a répondu, voici la situation dans laquelle se trouve la présidence. Pour pouvoir décider qu'il n'y a pas matière à soulever la question de privilège, il va falloir que la présidence décide laquelle des positions adoptées est acceptable. Or ce n'est pas là, à mon humble avis, le rôle de la présidence. Si au contraire la présidence estime qu'il y a matière à soulever la question de privilège, elle ne porte pas de jugement de valeur, mais en arrive tout simplement à la conclusion qu'étant donné les propos contradictoires de l'un et de l'autre députés, elle doit en saisir la Chambre. A mon avis, voilà l'attitude que la présidence devrait adopter.

La question de privilège que le député de Peace River a soulevée est bien celle qui de tous les cas qui se soient présentés ressemble le plus à une véritable atteinte aux privilèges du moins depuis que vous assumez vos fonctions actuelles, monsieur le Président. En fait, en comparaison d'un grand nombre de celles qui ont été soulevées au cours de la présente législature, c'est de loin la plus substantielle et la plus grave. Nul autre député n'est intervenu dans le conflit qui oppose le ministre et le député qui, tous deux, méritent d'être crus du fait de leur statut de député. Ce n'est manifestement pas la présidence

qui doit trancher cette question. Voilà pouruoi je dis qu'il s'agit bel et bien d'une question de privilège et pourquoi je vous exhorte à en saisir la Chambre.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, je n'ai seulement entendu que les remarques à la fin de l'intervention du leader de l'Opposition. Il y a une chose qui me frappe; il semble dans ses propos parler de conflit entre l'honorable député et le ministre. Il n'y a pas de conflit entre le député et moi. L'honorable député a allégué à la Chambre que ses privilèges avaient été lésés à la suite d'une conversation téléphonique avec un employé de la Société canadienne des Postes. Après vérification, il appert qu'il n'a pas lui-même parlé avec cet employé de la Société canadienne des Postes. Par conséquent, toute la base de sa question de privilège repose sur les propos d'une troisième personne qui lui ont été rapportés. C'est donc sur du ouï-dire exclusivement que la supposée intervention est basée. Par conséquent, je crois qu'il n'y a pas matière à question de privilège. Il est plutôt question de désaccord entre des parties, ce qui arrive régulièrement à la Chambre quand il y a des désaccords entre des députés, de part et d'autre de la Chambre. Je soumets à votre attention, monsieur le Président, que plutôt qu'une question de privilège, il s'agit là d'une question de désaccord.

[*Traduction*]

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur le Président, je n'interviendrai que brièvement sur cette question. Parce que de tous les cas dont j'ai eu connaissance, l'affaire qui a été soulevée est celle qui se rapproche le plus d'une atteinte aux privilèges, j'ai fait des recherches.

Bien entendu, on ne peut pas s'attendre que vous vous prononciez sur les faits dans cette affaire. Ce que nous en savons, c'est par ouï-dire. Il vous suffira de juger que les présomptions sont suffisantes pour recommander que le comité en décide. La ressemblance avec une enquête préliminaire me frappe. Il n'appartient pas au juge d'instruction de se prononcer sur les faits. Il doit décider, à la lumière des faits qui lui sont révélés, s'il y a des motifs suffisants de porter la cause en jugement. Le raisonnement est le même que lorsque nous avions des jurys d'accusation. Une seule partie présentait les faits devant le jury de mise en accusation. Ce jury ne tranchait jamais sur les questions de fait.

L'information qui vous est transmise l'est sur la foi d'autrui. Vous ne pouvez pas vous prononcer là-dessus. Je ne crois pas que vous puissiez conclure à une divergence d'opinions entre les députés, car en réalité, il ne s'agit pas de cela. L'affaire remonte plus loin que cela. J'estime qu'il y a dans les faits allégués une atteinte aux privilèges des députés. La question ne peut pas être tranchée ici à la Chambre.

Si les présomptions sont suffisantes, ce que je crois à la lumière des lectures que j'ai faites, j'estime qu'il convient alors de renvoyer cette affaire au comité où une décision pourra se fonder sur les faits, après audition des personnes en cause. Les membres du comité entendront les témoignagnes des personnes qui sont directement concernées au lieu de se fier à des ouï-dire. J'espère que vous en jugerez ainsi.

M. le Président: La présidence s'engage à relire attentivement le compte rendu et à rendre sa décision plus tard.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—LA POLITIQUE DE CRÉATION D'EMPLOIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Riis:

Que la Chambre blâme le gouvernement parce qu'il

1. accorde aux sociétés des réductions d'impôt sur le revenu pour leur permettre de faire des profits sans aucune garantie que ces avantages fiscaux entraîneront de nouveaux investissements ou la création d'emplois;

2. accroît le fardeau fiscal des Canadiens au moment même où il faut stimuler davantage l'économie; et

3. affecte les fonds réservés à la création d'emplois d'une façon partisane non fondée sur les niveaux d'emploi locaux.

Ainsi que de l'amendement de M. McGrath:

Qu'on modifie la motion en supprimant le point après le mot «locaux» et en ajoutant ce qui suit:

«au lieu de mettre l'accent sur des programmes de création d'emplois accessibles à tous les Canadiens, comme le Programme Accès-carrière et les crédits d'impôt à l'emploi remboursables.»

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, comme je le disais avant 2 heures, nous sommes en train d'étudier une motion néo-démocrate présentée un jour réservé à l'opposition pour qu'elle puisse dénoncer certaines mesures gouvernementales. Le Nouveau parti démocratique a enfin décidé de pointer ses canons sur le parti ministériel.

Et pour toutes sortes de raisons nous appuyons cette motion de défiance. Désormais, tous les doutes qu'on aurait pu avoir quant au cynisme dont font preuve les députés ministériels dans cette affaire sont dissipés: ils sont aussi coupables que les ministres eux-mêmes. Pendant la période des questions, tous les députés libéraux affichaient de petits sourires narquois, ou bien s'esclaffaient, approuvant ainsi l'usage abusif de fonds publics. Les Canadiens se souviendront comment ces députés ont approuvé les dernières manœuvres d'un gouvernement moribond.

Ce n'est pas tous les jours que je m'associe au Nouveau parti démocratique, monsieur le Président. J'essaie de les appuyer quand ils ont raison. Il existe trois grandes certitudes. L'une, la mort, l'autre, les impôts. La troisième, c'est que le prochain sondage Gallup donnera 15 p. 100 au NPD. Voilà les trois certitudes de l'existence. Pourtant, je veux bien épauler mes collègues à notre gauche en défendant leur propre motion, car elle en vaut la peine.

Tout à l'heure, pendant la période des questions, j'ai pu constater que les réponses du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) étaient tout à fait indéfendables . . .

M. McGrath: Incroyables.

M. Hnatyshyn: . . . incroyables . . .

M. McGrath: Inimaginables.

M. Hnatyshyn: . . . inimaginables. Mon collègue de Saint-Jean-Est (M. McGrath) dispose de toute une batterie de qualificatifs opportuns. S'il m'en fournissait la liste à la fin de mon discours, avec la permission de la Chambre je la déposerais sur le bureau.

Cela me rappelle justement un chant de Noël. Nous avons la version libérale de la façon dont l'argent est dépensé pour créer de l'emploi. Je ne vais pas vous la chanter mais je peux vous la réciter pour vous livrer le fonds de ma pensée.

• (1520)

A la période des questions aujourd'hui, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) avait l'air du Père Noël qui vérifie qui a été méchant ou sage.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: C'est exactement ce qui se passe avec ce groupe. J'ai posé très franchement au ministre une question à propos du mauvais usage des fonds publics dans cette affaire. Je voulais connaître l'importance des fonds engagés dans la caisse noire. Les gens ont-ils une idée des sommes qui se dépensent à des fins partisanes au Canada? Trois-cents millions de dollars, sans aucun égard aux taux de chômage dans les diverses régions, pourvu qu'un quelconque libéral affirme que le parti obtiendrait quelque avantage politique en déposant de l'argent à tel ou tel endroit.

C'est inacceptable comme «voie express». Voilà ce que donne la méthode des subventions gouvernementales pour créer des emplois. Les lacunes sautent aux yeux. Ce programme prête à des abus et invite au jeu des influences politiques, et l'affectation des fonds ne se fait pas du tout de la façon normale et efficace.

Je suis heureux que le Nouveau parti démocratique ait soulevé cette question à la Chambre. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a refusé de nous mettre au courant des critères malgré la demande faite en ce sens il y a quelques mois. En réalité, il craignait en les divulguant que les Canadiens comprennent. C'est simple, il avait peur que tout l'argent n'ait pas encore été attribué. Le ministre avoue qu'il reste 19 millions de dollars à partager équitablement entre nous. C'est le ministre des Finances (M. Lalonde) qui a révélé ces critères dans une note de service le 1er février. Ce n'est pas une mince somme, mais ce sont tout de même des miettes par rapport aux 300 millions de dollars, soit 150 millions sur un an.

Le député de Restigouche (M. Harquail) a absolument raison de dire que nous avons besoin de cet argent. J'ai beaucoup de respect pour lui et le ministre des Travaux publics (M. LeBlanc), qui sont tous deux des Maritimes; ils ne sont pas du genre de ceux que j'associerais aux minables et aux corrompus qui pratiquent le favoritisme. Ils prennent leur devoir au sérieux et savent que les victimes du chômage sont très nombreuses. On pourra soutenir tant qu'on voudra que les mesures politiques du gouvernement, du fait de leur existence ou de leur absence, ont ou non des répercussions sur le taux de chômage. Mais je fais simplement remarquer que le taux officiel du chômage se situe à 11.2 p. 100 alors que dans le cas des jeunes, il est de 24 p. 100. Il ne faut pas non plus oublier les chômeurs non recensés, qui ne cherchent pas officiellement du travail, ce qui gonflerait d'autant plus le total des données sur le chômage.

Monsieur le Président, on se demande peut-être pourquoi nous soulevons cette question du favoritisme auquel s'adonne le gouvernement. C'est pour la bonne raison que, de ce côté-ci de la Chambre, les députés tiennent à ce que les crédits soient répartis de façon équitable, juste et efficace entre l'ensemble des Canadiens qui sont sans travail. Je suis tout à fait disposé, si c'est cela qu'il faut faire pour obtenir des fonds suffisants pour la Saskatchewan, à prêter main forte au ministre de l'autre endroit, qui représente la Saskatchewan au cabinet, soit le sénateur Argue. Il correspondait bien à l'image que notre parti se faisait du Père Noël. Quand il a été nommé au cabinet, il s'est débarrassé de sa belle barbe, ce qui lui a enlevé son aspect de Père Noël et en a fait un simple ministre libéral qui se contente de dépenser de l'argent en Saskatchewan, sans consulter qui que ce soit là-dessus. Comme nous l'a déjà fait remarquer à diverses reprises le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), ce ministre dépense sans se soucier le moindrement des niveaux de l'emploi ou du taux du chômage dans la province.

En 1983-1984, on a consacré la somme de 30 millions de dollars au Programme Compagnie de travailleurs; pour 1984-1985, ce sont 40 millions que l'on compte dépenser. Ces crédits ne se comparent même pas aux 300 millions que le cabinet libéral a versé dans sa caisse électorale. Le premier ministre est entouré d'un groupe de conseillers qui ne sont pas élus et ne rendent compte à aucun parlementaire; ces gens se livrent à des manipulations dans les coulisses, pour reprendre plus ou moins les termes employés par les représentants de la base du parti libéral dans une résolution adoptée lors d'un congrès et visant à condamner et le gouvernement et la direction du parti. La base du parti a même accusé le gouvernement de pratiquer le favoritisme et de se livrer à des manipulations. Elle l'a accusé de faire fi des représentants élus. Elle a déclaré que les parlementaires étaient d'obscurs personnages. Mais à cet égard la situation est changée maintenant, puisqu'on a donné à chacun d'entre eux la jolie somme de $500,000. N'est-ce pas là faire preuve d'un grand cynisme alors que l'on cherche à rallier le parti à sa direction?

Devant pareil gaspillage des fonds publics, monsieur le Président, il me vient à l'esprit ces paroles d'Oliver Cromwell qui a déclaré en 1653, devant le Parlement croupion:

> Vous siégez ici depuis trop longtemps déjà, pour ce que cela nous a rapporté. Partez, que je vous dis; que nous soyons enfin débarrasés. Pour l'amour du ciel, partez!

M. le vice-président: Y a-t-il des questions, des observations? Reprise du débat.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. Je vais parler surtout de la première partie de la motion qui blâme le gouvernement d'accorder aux sociétés des réductions d'impôt sur le revenu pour leur permettre de faire des profits, sans aucune garantie que ces avantages fiscaux entraîneront de nouveaux investissements ou la création d'emplois. Depuis quelque

temps, je m'inquiète de la façon dont le gouvernement affecte de l'argent aux programmes Été Canada et Canada au travail 1983-1984. J'ai déjà fait connaître mes vues au ministre et il importe, à mon avis, de les communiquer à la Chambre.

Je vais rappeler d'abord certaines occasions où, à titre de député, je suis intervenu au nom de personnes qui avaient essayé d'obtenir un prêt de la Banque fédérale de développement ou un prêt hypothécaire de la Société du crédit agricole. Lorsque nous faisons des pressions pour le compte d'électeurs de nos circonscriptions et faisons affaire avec des institutions comme la Banque fédérale de dévelopement, on nous dit que le prêt demandé n'est pas de ceux qu'accorde cet organisme. Quand nous intercédons auprès de la Société du crédit agricole au nom d'agriculteurs qui ont beaucoup souffert de la politique libérale de taux d'intérêt élevés, nous constatons que sa caisse est à sec.

Dans ces conditions, je ne saurais approuver un programme conçu pour fournir des fonds sous forme de dons ou de subventions à des entreprises à but lucratif sous prétexte que les faits exposés dans le formulaire de demande du programme Canada au travail vont créer des emplois. C'est ma première objection à la façon dont le gouvernement répartit les fonds dans le cadre de ces programmes.

Ma deuxième objection a trait à la méthode qu'emploie le gouvernement pour mettre ces programmes à la disposition des gens de ma circonscription. A mon avis, les programmes de publicité et d'information par lesquels une entreprise de Simcoe-Nord apprend qu'elle peut ou devrait présenter une demande pour le programme Canada au travail ou le programme Été Canada sont nettement insuffisants. Selon moi, il faudrait procéder à un énorme battage publicitaire auprès des entreprises de la circonscription pour qu'elles soient toutes en mesure de présenter une demande pour ces programmes. Je ne suis pas autant convaincu que cela a été fait. La publicité me semble bien insuffisante. Je ne crois pas non plus qu'on ait fait assez de publicité par la poste pour faire en sorte que toutes les entreprises de la circonscription soient sur un pied d'égalité. Je suis donc en butte à deux problèmes jusqu'à maintenant. Premièrement, je ne peux pas obtenir de prêts dans le cadre de programmes donnés, auprès d'une institution donnée et, deuxièmement, pour les programmes Canada au travail et Été Canada, la publicité et l'information laissent beaucoup à désirer.

● (1530)

Troisièmement, ce sont les employés de Main-d'œuvre Canada qui décident quelles demandes devraient être acceptées et soumises à l'approbation du ministre. J'ai interrogé les responsables de Main-d'œuvre Canada qui prennent ces décisions dans ma circonscription de Simcoe-Nord et dans mon cas, monsieur le Président, même s'ils sont pleins de bonnes intentions, il y a une marge entre les bonnes intentions et le savoir-faire. A mon avis, les employés de Main-d'œuvre Canada n'ont pas la formation voulue et ne sont pas en mesure de porter des jugements de valeur, sur le plan commercial, que j'hésiterais personnellement à porter, malgré mes 25 ans d'expérience d'expert-comptable et d'avocat. Je ne doute pas de leur sincérité, mais je doute de leur aptitude à porter ces jugements de valeur. Je vous le dis, monsieur le Président, le gouvernement est en conflit avec lui-même. A l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce, il y avait des fonctionnaires qualifiés et compétents en la matière qui étaient en mesure de prendre ces décisions. A mon avis, monsieur le Président, compte tenu des programmes que le gouvernement applique, il y a des personnes compétentes à l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce pour prendre ces décisions. Malheureusement, ce ne sont pas elles qui les prennent, mais bien les employés de Main-d'œuvre Canada, qui n'ont ni la formation ni la qualification voulues pour décider si un projet donné permettra réellement de créer des emplois.

Je voudrais revenir sur ce point pendant quelques instants. Pourra-t-on véritablement créer le nombre d'emplois prévus dans les demandes de projets présentées dans le cadre des programmes Canada au Travail ou Été Canada? Je vous reporte à un article paru dans le *Globe and Mail* entre Noël et le Nouvel An, où l'on faisait état d'un rapport publié par la Ontario Development Corporation, selon lequel le nombre d'emplois créés grâce à des prêts jusqu'en 1979 était inférieur de 39 p. 100 au nombre d'emplois prévus dans les demandes. Autrement dit, monsieur le Président, il y a un écart très net entre le nombre d'emplois mentionnés dans les demandes de projets et ceux qui sont réellement créés, selon les conclusions de la Ontario Development Corporation. La différence essentielle entre les demandes dont la Ontario Development Corporation a été saisie et celles dont il est question aujourd'hui, c'est que dans le premier cas, il s'agit de prêts, tandis que dans le cas des programmes Été Canada et Canada au Travail, il s'agit de subventions. C'est de l'argent que nous donnons. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à tous les députés, que nous faisons une erreur en accordant des subventions à tout bout de champ et en comptant là-dessus pour créer des emplois. J'estime qu'il y aurait plus de chances que ces emplois soient créés si l'argent était plutôt prêté.

Un autre point qui m'agace à propos des programmes que nous avons, monsieur le Président, c'est qu'il ne semble pas y avoir de sanctions suffisamment sévères pour contrôler efficacement un programme et faire remettre l'argent au gouvernement si le candidat ne respecte pas les critères du programme. En fait, les programmes ne prévoient d'autres sanctions que la simple suspension de la subvention. Voilà donc que le gouvernement verse des subventions sans prévoir la moindre sanction si les emplois ne sont en fait pas créés.

Je me permets de dire quelques mots de ma position en tant que député. J'estime, monsieur le Président, que, à cause de ce que j'ai dit, nous—et je veux dire tous les députés de la Chambre des communes—nous trouvons dans une position difficile, quels que soient nos antécédents politiques. Si un député favorise une demande au détriment d'un concurrent, il se trouve dans une position intenable. Si quelqu'un d'un certain secteur économique entend parler du programme et présente une demande, et qu'une ou d'autres personnes n'en entendent pas parler, comment celles-ci peuvent-elles être sur un pied d'égalité avec l'heureux candidat? Dans quelle position nous, députés, nous trouvons-nous, ayant affaire à ce que j'estime être des fonctionnaires peu rodés, lorsque nous apposons le sceau définitif d'approbation sur ces demandes? Je vous assure que lorsque nous devons choisir entre des candidats d'une même sphère comme le secteur touristique ou la fabrication de certains types d'équipement de sport ou d'athlétisme—et dans une circonscription comme la mienne, on peut dire qui ils sont—nous,

députés, nous trouvons dans une position intenable. Si nous appuyons la demande d'un candidat et que ce candidat est choisi, et que nous découvrons que lui ou ses employés appuient politiquement notre parti, serons-nous alors accusés de népotisme? Comme nous devons maintenant apposer un sceau personnel d'approbation sur ces demandes, allons-nous douter de notre jugement si l'une d'entre elles est refusée, parce que le gouvernement veut que les députés s'occupent très étroitement de ces demandes?

Outre cela, monsieur le Président, je veux aborder la question de savoir s'il faut aider de ces subventions les entreprises ayant un bon dossier. J'aurais moins de mal avec cette question si nous prêtions l'argent. Nous leur accordons des fonds, nous distribuons les deniers publics en vertu des programmes Été Canada et Canada au travail. A mon avis, il serait préférable de consentir des prêts. Je me contenterais même de prêts-subventions. Si une société reçoit $100,000 qu'elle destine à la création de 50 emplois et que, à la fin de l'année, les 50 emplois existent, on pourrait faire remise de $10,000. A la fin de la deuxième année, on pourrait encore faire remise de $10,000 si les emplois existent encore. Toutefois, je doute fort que nous rendions justice aux contribuables en nous contentant de faire des cadeaux.

En outre, que dire de ceux qui obtiennent des subventions pour les investir dans des immobilisations ensuite revendues? Ils construisent des bâtiments où doivent travailler de nouveaux employés, mais ils les vendent aussitôt et déguerpissent. Il n'y a aucune sanction, monsieur le Président. Ces gens font un profit inattendu aux dépens des contribuables canadiens. Aucune disposition de ces subventions ne permet au gouvernement de détenir une hypothèque de deuxième rang, mais rien ne peut l'en empêcher et c'est ce à quoi je m'oppose. S'il faut absolument accorder des subventions—et je le répète, nous devrions plutôt consentir des prêts—nous devrions assurément garder une main-mise sur les biens meubles ou immeubles. En Ontario, nous pourrions le faire au moyen d'une hypothèque ou d'un privilège sur les biens personnels. Nous devons certes protéger le contribuable canadien contre ceux qui profitent de ces subventions pour construire un immeuble, le vendre et aller s'installer en Floride. Nous n'avons pas pris ces précautions et je le déplore.

• (1540)

J'ai parlé particulièrement de ma circonscription, monsieur le Président, mais je crois que mes remarques s'appliquent à toutes les circonscriptions canadiennes. Je veux souligner que je ne critique nullement les fonctionnaires avec lesquels je me suis entretenu au bureau de Barrie du ministère de la Main-d'œuvre. Je n'ai eu qu'à me féliciter des excellentes relations que j'ai nouées avec eux quand nous nous sommes rendus débattre le financement des sociétés à but non lucratif. Je me préoccupe strictement de l'ingérence gouvernementale dans le processus d'octroi de subventions aux entreprises commerciales.

En outre, monsieur le Président, je voudrais parler de l'incidence de cette méthode de financement sur le bénévolat dans notre société. Il importe, je crois, de le signaler. Le gouvernement a décidé de financer les associations bénévoles durant un ou deux ans à la fois, mais pas plus. Il ne veut pas financer les associations bénévoles à long terme. Toutefois, depuis quatre ou cinq ans, les institutions bénévoles ont examiné les sources de financement et ont déclaré: «Nous avons un programme correspondant aux normes, nous voulons utiliser ces fonds». Elles obtiennent des fonds pour un ou deux ans, mais elles constatent du jour au lendemain qu'on les leur enlève en vertu de certains critères. J'estime que le bénévolat en a assez d'une foule de ces programmes. Il constate qu'il ne peut poursuivre si le financement n'est pas maintenu. Il faut un ou deux ans pour mettre un programme au point et le rendre efficace, puis les fonds sont coupés. Je prétends que très bientôt, les bénévoles au sein de notre société accueilleront ces programmes avec méfiance. Je vous aurai prévenus, nous rendons un bien mauvais service aux organismes sans but lucratif.

Pour terminer, monsieur le Président, j'appuie sans réserve la première partie de la motion du NPD. Je suis parfaitement conscient des risques que comporte ce genre de programme. A l'instar du ministre, je ne ferai rien, je ne toucherai à rien, ni ne signerai quoi que ce soit concernant les subventions accordées à des entreprises de ma circonscription à cause des risques que je vous ai exposés. Je continuerai cependant à favoriser le financement des organismes bénévoles, surtout ceux de ma circonscription. J'ai fait tout mon possible pour obtenir une aide financière à la Huronia Tourist Association qui a conçu un programme d'hébergement à l'intention des personnes qui se déplaceront pour voir le pape. J'appuie sans réserve l'aide ponctuelle qu'on peut apporter à des programmes de ce genre. Cependant, j'ai posé la question au vérificateur général. Je lui ai proposé en ma qualité de député et aussi de président du comité permanent des comptes publics—et je suis sûr que dans un an ou deux le vérificateur général le fera—de faire enquête pour savoir combien d'emplois ont été créés comparativement au nombre qu'on avait prévu dans la demande de subvention. D'après moi, monsieur le Président, leur nombre n'est pas ce qu'il devrait être pour les raisons que je vous ai exposées.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions, commentaires, débat. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration a la parole.

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, au sujet de cette motion à l'étude, aujourd'hui, on ne doit pas être surpris du côté ministériel du fait que des allégations de toutes sortes soient faites au sujet des programmes de création d'emplois du gouvernement. Ils sont bien trop populaires et c'est pour cela qu'on fait toutes sortes d'allégations. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) à qui l'on doit le débat aujourd'hui sait à quel point la population canadienne appuie les efforts du gouvernement pour soutenir la relance économique. Le député sait aussi que l'un des moyens les plus sûrs de soutenir la relance économique, c'est la création directe d'emplois.

Monsieur le Président, la plus grande richesse de ce pays, c'est d'abord ses ressources humaines; c'est ce que nous devons d'abord garder en tête lorsque, par la force des choses, l'État est appelé à jouer un rôle accru pour soutenir l'activité économique. Le gouvernement fédéral a la responsabilité de réduire au minimum les répercussions des bouleversements économiques sur la population canadienne, bouleversements qui sont souvent de caractère mondial comme la dernière crise économique.

Nous croyons sans doute qu'il revient surtout au secteur privé de fournir les emplois nécessaires à l'épanouissement des carrières de nos concitoyens. Mais de son côté le gouvernement a le devoir de prendre les mesures nécessaires pour créer l'environnement économique indispensable à la création d'emplois. A l'occasion, monsieur le Président, le gouvernement doit jouer un rôle de sauveteur comme nous l'avons vu au cours de ces dernières années quand il s'est agi d'aider certaines grandes sociétés. Nous n'avons ménagé aucun effort durant cette période où, comme je viens de le signaler, l'économie mondiale traversait une crise profonde qui affectait particulièrement le marché du travail. C'est durant cette période que nous avons relancé l'idée du travail partagé pour empêcher que trop de Canadiens ne soient mis à pied.

C'est au cours de la même période que refusant de voir uniquement le court terme le gouvernement a doté le pays du nouveau Programme national de formation pour que nos travailleurs et nos travailleuses puissent s'adapter aux nouvelles conditions du marché du travail. Quand on jette un regard franc en arrière, on doit admettre que si nous avons pu nous en tirer beaucoup mieux que dans d'autres pays, ce fut grâce à une meilleure utilisation de ces «coussins économiques» que sont, par exemple, nos programmes de création d'emplois et l'article 38 du programme d'assurance-chômage qui fut utilisé d'une façon originale pour créer des milliers d'emplois dans les secteurs des mines, des forêts et des pêcheries. Bien sûr, monsieur le Président, le gouvernement a le devoir d'aider les plus démunis de notre société. C'est pourquoi certains programmes de création d'emplois accordent une attention spéciale à certains groupes qui sont les plus affectés par le chômage. De même, nous devons nous assurer que les régions les plus touchées par les fermetures d'usines ou d'entreprises, donc les licenciements massifs, soient clairement identifiées avant de procéder à une juste répartition des allocations. C'est la raison pour laquelle, par exemple, plusieurs circonscriptions recevront plus que l'allocation de base prévue pour chacune d'elles dans le cadre du Programme Canada au travail.

Monsieur le Président, nous n'avons pas fini de parler de création d'emplois à la Chambre, car à la faveur des sommes additionnelles annoncées dans le discours du Trône, le Programme de création d'emplois du gouvernement canadien pour l'année 1984-1985, notamment Canada au travail, atteindront plus de 1,100 millions de dollars, et ceci ne tient pas compte des dépenses de la présente année fiscale où 260,000 personnes ont participé, par le biais de ces programmes, à un investissement total de 805 millions 700,000 dollars. Qui d'entre nous, à la Chambre, monsieur le Président, n'a pas été témoin d'expériences heureuses parmi ses commettants, grâce à ces progammes de création d'emplois? Combien d'organismes ont pu, grâce à ces programmes, aider leurs concitoyens à s'assurer un revenu minimum tout en aidant la collectivité! Et que dire, monsieur le Président, de la participation de l'entreprise privée qui a parrainé, par exemple, au Québec plus de 22 p. 100 des projets du programme RELAIS? Que dire également des efforts acharnés provenant des municipalités qui veulent également participer au développement de l'emploi? Il nous faut constater que le gouvernement canadien fait un effort considérable, aussi bien dans le secteur de la création d'emplois que dans celui de la formation professionnelle, pour épauler l'entreprise privée dans la relance de l'économie canadienne.

• (1550)

Je crois que l'on déprécie trop souvent des programmes qui sont souvent copiés ou adaptés à l'étranger, et qui permettent aux travailleurs de retrouver la satisfaction d'un emploi, tout en accomplissant un travail utile à la collectivité, et ce d'autant plus que plusieurs de ces emplois débouchent sur un travail permanent. Dans le cas des jeunes qui obtiennent alors un premier emploi, cela leur vaut plus tard, quand ils recherchent un emploi permament, de pouvoir revendiquer une expérience dont ils n'auraient pu se réclamer autrement.

Monsieur le Président, puisque l'on m'en donne l'occasion, je passerai en revue les quatre nouveaux programmes de création d'emploi du gouvernement du Canada; il s'agit de quatre programmes qui sont le résultat de la fusion de 12 formules. Je profite de l'occasion pour signaler que ces nouveaux programmes ont été élaborés en étroite collaboration avec l'entreprise privée, d'autres niveaux de gouvernement, les dirigeants syndicaux et des représentants du secteur de l'éducation.

Deux programmes, Accès-Carrière et la Compagnie de travailleurs visent à appuyer la mise en valeur des ressources humaines. En d'autres mots, ils sont conçus pour aider les gens à se préparer à occuper un emploi à temps complet et à joindre la population active. Un autre programme, Canada au travail, a pour objet de résoudre les problèmes d'emploi découlant de la récession économique ou de toute autre perturbation imprévue sur le marché du travail, par exemple, la fermeture d'usine ou d'entreprise, le licenciement massif, et le reste. Le quatrième programme, connu sous le nom de CLÉ, c'est-à-dire croissance locale de l'emploi, est axé sur la collectivité. Il vise à stimuler et à appuyer le développement et la croissance de l'emploi à l'échelle locale.

Examinons d'abord le Programme Accès-Carrière. Si l'on exclut les dépenses opérationelles, quelque 294 millions de dollars ont été affectés à ce programme pour l'année financière 1984-1985, en vue de créer des débouchés pour ceux qui éprouvent beaucoup de difficultés à trouver un emploi permanent. Il a comme principal objectif de répondre, entre autres, à un problème devenu plus grave au cours des dernières années, à savoir celui de la transition du monde des études à celui du travail. Le Programme Accès-Carrière permettra d'apporter des réponses pratiques à deux questions qui préoccupent depuis trop longtemps bon nombre de personnes, à savoir: Comment peut-on obtenir un emploi si l'on ne possède pas les compétences et l'expérience nécessaires? Mais aussi, comment acquérir l'expérience et les compétences voulues si l'on ne réussit pas à obtenir un emploi? Le Programme Accès-Carrière peut fournir aux employeurs une subvention salariale afin qu'ils embauchent et forment des jeunes en cours d'emploi. La subvention, d'une durée maximale de six mois, peut atteindre 50 p. 100 de la rémunération brute versée aux participants. Dans le cas de ce programme, les emplois équivalent essentiellement à des

stages permettant aux participants d'acquérir les compétences nécessaires pour les rendre admissibles à un emploi continu. Le Programme Accès-Carrière prévoit également le versement d'une aide financière aux personnes handicapées ou défavorisées et à celles qui reviennent sur le marché du travail après une longue absence. Pour ces personnes, le montant initial de la subvention peut atteindre 85 p. 100 de la rémunération brute qui leur est payée. La subvention peut être versée pour une période allant jusqu'à 12 mois, le montant étant réduit progressivement. Dans certains cas, une contribution maximale de 10,000 dollars peut servir à fournir des installations ou de l'équipement à des personnes handicapées. On s'attend que 92,000 nouveaux participants environ vont se prévaloir des avantages du Programme Accès-Carrière au cours de l'année financière 1984-1985.

Le Programme Compagnie de travailleurs, qui poursuit un objectif semblable, s'adresse principalement aux personnes défavorisées, d'une façon ou d'une autre, sur le plan de l'emploi. Il peut s'agir, monsieur le Président, d'handicapés physiques ou mentaux, de personnes ayant de graves problèmes sociaux, tels que les anciens alcooliques et les toxicomanes, ou les délinquants qui ont besoin d'aide pour redevenir des membres productifs de la société, ainsi que d'autres personnes défavorisées. Le Programme Compagnie de travailleurs, qui prévoit lui aussi l'octroi de subventions salariales aux entreprises, aux associations, aux groupes communautaires et aux particuliers, offre aux personnes défavorisées la possibilité d'acquérir les compétences, la motivation, les habitudes de travail, ainsi que l'expérience nécessaire pour devenir membres à part entière de la population active. Le programme comprend également la prestation de services d'orientation professionnelle et de cours de formation. Pour 1984-1985, le Programme Compagnie de travailleurs dispose d'environ 37 millions de dollars sans compter les déboursés opérationnels. Ce montant comprend 19 millions de dollars affectés au projet destiné expressément aux jeunes en chômage. On prévoit qu'environ 4,700 nouveaux participants pourront profiter du programme en deux ans.

Voyons maintenant, monsieur le Président, le Programme CLÉ qui, comme je l'ai indiqué précédemment, procure des fonds pour favoriser le développement local et pour créer des déboursés dans les régions souffrant d'un taux continuellement élevé de chômage. A cette fin, le programme adopte plusieurs modes, dont certains sont relativement complexes; mais quels qu'ils soient, leur but commun est d'accroître le nombre d'emplois dans la collectivité, c'est-à-dire établir de nouvelles entreprises ou contribuer à l'expansion de celles qui sont déjà en place. Les projets CLÉ doivent refléter les priorités de la collectivité et respecter un plan global de développement local. Ces projets profitent non seulement aux chômeurs qui peuvent ainsi travailler, mais également aux entreprises et aux organisations locales ainsi qu'à la collectivité elle-même. Le programme offre également une aide financière aux collectivités pour les aider à analyser leurs propres besoins et à élaborer leur stratégie d'expansion.

Pour l'année financière 1984-1985 du Programme, le montant total des fonds dont dispose CLÉ s'élève à quelque 100 millions de dollars, ce qui devrait permettre de créer environ 17,700 emplois à l'échelle canadienne. Comme dans le cas des autres programmes, le salaire versé aux participants en vertu de CLÉ ne peut dépasser le taux en vigueur dans la région pour un travail semblable. De plus, les projets approuvés ne peuvent livrer de concurrence déloyale aux entreprises ou aux services déjà établis.

Et nous en arrivons à Canada au travail, un programme qui dispose pour 1984-1985 d'un budget global de 488.4 millions de dollars. Son but est de compenser la disparition d'emplois en période de récession ou d'atténuer les effets de toute perturbation inattendue sur le marché du travail, comme je l'ai signalé précédemment.

Canada au travail offre une aide financière, sous forme de contribution, à une vaste gamme de projets qui doivent toutefois satisfaire à certains critères. Ordinairement, ces projets doivent créer au moins trois emplois à temps complet et ils peuvent durer de six à 52 semaines, sauf dans le cas des projets de création d'emplois d'été pour les étudiants, dont la durée maximale est de 18 semaines.

Les propositions de projets doivent faire correspondre les compétences des participants aux exigences des postes. Au moment de l'évaluation, on détermine également leurs répercussions sur le développement économique de la localité et les avantages qu'ils présentent pour la collectivité. Les participants sélectionnés parmi les travailleurs en chômage depuis au moins huit semaines sont présentés aux employeurs dont les projets sont acceptés par l'entremise du Centre d'emploi du Canada le plus rapproché. On accorde la priorité aux demandeurs d'emplois qui ont épuisé leur droit à l'assurance-chômage, aux bénéficiaires de l'aide sociale ou aux travailleurs licenciés qui touchent des prestations d'assurance-chômage. En vertu du Programme Canada au travail, les projets peuvent recevoir une contribution maximale de 325 dollars par semaine-travail, de même que 125 dollars, au maximum, au titre des coûts autres que les salaires. Le gouvernement fédéral a donc affecté à ces quatre programmes de création d'emplois plus d'un milliard de dollars en 1984-1985. On conviendra, monsieur le Président, qu'il s'agit là d'un investissement extrêmement rentable.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Aujourd'hui même, la présidence m'a reproché de citer un passage d'un document que je refusais d'identifier pour des raisons qui me paraissaient valables. Je constate que le secrétaire parlementaire est en train de lire un document. Serait-il possible d'assujettir le secrétaire parlementaire aux mêmes règles et de l'obliger à préciser sa source, qu'il s'agisse d'une simple brochure officielle ou de tout autre document?

M. le vice-président: D'une certaine manière, je crois que le député a raison. La présidence estime que si on ne peut reprocher à un député de citer des documents, ce ne sont pas les précédents qui manquent. Beauchesne traite justement de cette question. Les députés sont autorisés à s'inspirer parfois dans une bonne mesure de notes écrites. Selon la coutume parlementaire les députés devraient s'abstenir par exemple de lire un discours qui a déjà été fait à la Chambre. Voilà pourquoi notamment on recommande d'éviter de lire des textes. Beauchesne précise également que si un député a des questions de nature technique à exposer et qu'il tient à ce que la Chambre soit le mieux informée possible, il peut citer longuement ses notes. Cependant, la présidence estime qu'il appartient à chacun de juger au meilleur de sa connaissance s'il doit lire un

texte ou s'inspirer largement de notes écrites. A cause de la distance, la présidence n'est pas en mesure de juger si un député lit son discours ou non. Elle préfère laisser cette question à la discrétion de chacun. Dans certains cas, un député peut citer littéralement un texte; il pourra l'avoir pris dans une revue ou même dans le hansard. On ne peut pas dire qu'il s'agisse là d'un vrai discours. Je viens de vous faire part de mon point de vue. Je suis prêt à entendre de nouveau le député s'il a des observations à faire.

• (1600)

M. Hawkes: Monsieur le Président, je vous remercie de vos observations. Ce matin, je citais un document écrit par quelqu'un d'autre. Je ne voulais pas préciser le nom de l'auteur du document, car cela aurait pu causer des difficultés à ce fonctionnaire. En l'occurrence, si le député voulait bien dire qui est l'auteur du document, l'affaire serait close. S'il lit un document écrit par quelqu'un d'autre, il pourrait peut-être se conformer à la pratique établie et nous dire le nom de l'auteur du document avant d'en poursuivre la lecture.

M. le vice-président: A l'ordre. Comme le député le sait, je n'étais pas à la Chambre ce matin. Je ne peux et ne veux pas porter un jugement sur les propos tenus par celui qui occupait le fauteuil à ce moment-là. Je crois comprendre que le député a cité un document ce matin. L'ouvrage de Beauchesne traite de cette question. Il incombe aux députés qui citent des documents de nommer l'auteur ou de préciser la source. Il me semble que c'est la pratique habituelle. C'est peut-être ce que la présidence demandait au député. Absolument rien n'empêche un député de citer un document. Beauchesne demande que l'on précise la source ou l'auteur du document. Je crois que c'est le problème qui se posait à la Chambre ce matin. Cela dit, je ne vois aucun empêchement à ce que le député poursuive son discours à l'heure actuelle. Il me semble qu'il ne cite pas un document mais qu'il prononce un discours.

[*Français*]

M. le vice-président: J'aimerais aviser l'honorable secrétaire parlementaire qu'il lui reste une minute pour terminer son discours.

M. Dubois: Monsieur le Président, j'ai bien l'impression que les commentaires de mon collègue ont été pris sur mon temps de parole parce que j'ai commencé à parler à 15 h 45. Alors, dois-je comprendre que les commentaires non appropriés de mon collègue de Calgary-Ouest (M. Hawkes) ont été pris sur mon temps de parole? Je dois dire qu'il s'agit de mon propre discours, monsieur le Président, et que si celui-ci est trop précis pour mon collègue, je le regrette. S'il prend connaissance des programmes du gouvernement comme il écoute les discours, je ne suis pas étonné qu'il ait de la difficulté à les comprendre.

Donc, monsieur le Président, lorsque je parlais des divers programmes de création d'emplois je voulais répondre d'une façon précise à l'objet de la motion d'aujourd'hui, en ce sens que nous faisons un effort concernant la création d'emplois.

Je vais conclure en disant que tous les efforts concertés à l'échelle canadienne qui touchent toutes les régions du pays, est-il besoin de le préciser, ont pour objectif de veiller à ce que tous les Canadiens aient la possibilité de contribuer à la reprise économique maintenant bien amorcée et d'en profiter pleinement. J'ose espérer que nous pourrons poursuivre cet objectif demain j'en suis sûr lors de la lecture du Budget.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Je voudrais demander au secrétaire parlementaire, qui est un représentant du gouvernement, si son ministre approuve chacun des projets subventionnés dans le cadre du programme des initiatives spéciales pour l'emploi.

[*Français*]

M. Dubois: Concernant les projets d'initiatives spéciales, beaucoup de questions ont été posées à la Chambre. Le ministre y a répondu hier; il y a répondu encore aujourd'hui. Si on se reporte au compte rendu officiel d'hier, et on pourra se référer à celui de demain également, le ministre a dit que le plus tôt possible, il produira les projets, et ce pourra être lundi ou même avant s'il y a lieu.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire dirait-il à la Chambre combien de fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration travaillent expressément à l'attribution de subventions aux projets dans le cadre de ce programme?

[*Français*]

M. Dubois: Monsieur le Président, je prends note de cette question. Beaucoup de fonctionnaires au sein du ministère de l'Emploi et de l'Immigration sont concernés par tous les projets de création d'emploi. Je n'ai pas fait d'étude exhaustive de toutes les personnes qui travaillent au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Par ailleurs, cette question peut être fort bien vérifiée par les prévisions budgétaires qui ont été présentées à la Chambre, ainsi que par les crédits supplémentaires; et à ce que je sache, tous les renseignements qu'il veut avoir dans ces circonstances sont là. De plus, nous serons obligés, également, de déposer les prévisions budgétaires pour la prochaine année fiscale. Il pourra alors avoir tous les renseignements qu'il désire. Je dois dire qu'ayant un souci de représenter mes électeurs et d'aider à la création d'emplois, je ne me mets pas du jour au lendemain à compter s'il y a un, 200 ou 300 fonctionnaires qui travaillent au ministère. Je peux lui dire qu'il y en a suffisammment pour créer des emplois au pays.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous expliquer la différence entre certains des autres programmes dont il a parlé, notamment entre les programmes RELAIS et Canada au travail? Il est possible de se procurer une formule de demande dans un Centre d'emploi du Canada et de demander des subventions à la création d'emploi dnas le cadre des programmes dont il parle. De toute apparence, il n'est pas possible de s'y prendre de la même façon pour les projets spéciaux de création d'emploi. Le secrétaire parlementaire peut-il expliquer pourquoi cette différence existe? Peut-il nous dire comment on fait une demande relative aux projets spéciaux de création d'emplois?

[*Français*]

M. Dubois: Concernant ce programme, monsieur le Président, tel qu'il en a été discuté ici à la Chambre et aussi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration concernant les critères, nous avons dit que c'était un programme de création d'emplois à rendement beaucoup plus rapide, à critères souples et flexibles, sans problème de bureaucratie.

Depuis le mois de novembre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, lorsqu'il témoignait devant le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, a invité tous les députés de la Chambre à lui faire parvenir leur programme et a dit qu'il pourrait y répondre de façon adéquate. Et cette question concernant les demandes relatives à ce programme m'étonne énormément. Je sais qu'il y a un collègue du député de Calgary, je ne me souviens plus si c'est Calgary-Ouest ou Calgary-Est, mais il y a un de ses collègues ici, dis-je, qui siège à la Chambre depuis 1968, c'est le député de Joliette (M. La Salle). C'est curieux! Évidemment, lui, il a fait son travail. Et si certains députés ici avaient également examiné les budgets de juin 1982 et d'avril 1983, ils auraient pu voir comment s'y prendre pour faire une demande. Mais je comprends qu'au lieu de parler des critères et de niveau des programmes, ils étaient peut-être plus intéressés à discuter de leadership et de courir après des délégués de 14 et 15 ans, et des gens dans les bars.

M. Laniel: J'ai justement une question à poser au secrétaire parlementaire concernant le député de Joliette (M. La Salle) qui était ministre des Approvisionnements et du patronage, je pense, dans le Cabinet Clark. J'aimerais demander au secrétaire parlementaire, étant donné que le député de Joliette a reconnu dans cette Chambre avoir obtenu pour sa circonscription des projets pour une somme de 400,000 dollars et qu'il a même déclaré publiquement avoir fait son travail comme l'honorable député vient de le dire, si l'honorable député de Joliette, dis-je, continue à faire son travail. Est-ce qu'il a présentement d'autres projets devant le ministre pour approbation?

M. Dubois: Monsieur le Président, je ne pourrais pas donner exactement les programmes qu'il a proposés directement au ministre au sujet de la création d'emploi pour Canada au travail et RELAIS. Le député de Joliette a fait ses représentations et il a reçu les allocations conformément à ce qui était publié par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration au mois de septembre et également lors du discours du Trône. Quant aux programmes visant à stimuler immédiatement la création d'emplois, je m'en rapporte uniquement aux commentaires du député de Joliette que j'ai lus dans les journaux où il mentionnait qu'il voulait avoir encore plus d'argent pour sa circonscription, qu'il aurait obtenu une somme de 400,000 dollars et qu'il était en train de travailler pour en obtenir davantage.

La réponse, si on veut simplifier, avec ce que le député de Joliette lui-même a dit, la réponse, dis-je, serait oui, monsieur le Président.

• (1610)

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire se souvient peut-être que le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) a donné la semaine dernière des entrevues dans lesquelles il a dit que pour les projets spéciaux de création d'emplois, il fallait notamment présenter un projet flatteur pour le gouvernement. Quelle est l'importance de ce critère?

[*Français*]

M. Dubois: Monsieur le Président, si c'était uniquement pour que le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) ait une bonne image, dois-je comprendre qu'à ce moment-là nous ne sommes peut-être pas des gens tellement généreux, et que nous faisons en sorte que pour le Québec et les autres circonscriptions, principalement au Québec, pour employer son expression, nous serions également équitables pour le député de Joliette qui, lui aussi, a ces projets-là? Alors, je ne vois pas du tout comment cela peut toucher les membres du gouvernement. A ce que je sache, le député de Joliette n'est pas membre du parti ministériel, mais bien membre du parti progressiste conservateur, le même parti que son collègue qui me pose des questions. Il faudrait peut-être, à ce moment-là, que dans ce parti ils arrêtent de se chicaner et commencent à se parler pour discuter du Budget de juin 1982 et celui d'avril 1983, même si ça fait plusieurs mois. Monsieur le Président, ils pourront à ce moment-là se rendre compte de l'existence de tous les programmes de création d'emplois.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, je me demande si le député pourrait, en nous donnant sa parole, nous dire sans ambages que les critères sur lesquels on se base pour attribuer ces crédits étaient en réalité identiques aux critères qu'on nous a communiqués le 2 février. Je me demande s'il pourrait nous dire qu'il ne s'agissait pas de critères spéciaux, contrairement aux insinuations du député d'Ottawa-Centre, mais que les vrais critères sur lesquels on s'est basé pour attribuer ces 288 à 300 millions de dollars étaient les critères donnés par écrit dont tous les députés ont reçu la liste le 2 février. Le député peut-il nous donner sa parole que les critères donnés par écrit étaient les vrais critères?

[*Français*]

M. Dubois: Concernant le document du 2 février 1984, monsieur le Président, document qui a été envoyé à tous les députés de cette Chambre, je n'ai aucune hésitation à dire à l'honorable député que les critères de ce programme sont exactement ceux que stipule le document du 2 février provenant du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Ce document a été envoyé par une personne qui agit comme assistante au sein du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Je n'ai aucune hésitation à admettre cette chose-là parce que ce document est public. Tous les 282 députés l'ont reçu; enfin il y a deux sièges de vacants, je devrais dire que les 280 députés ont reçu effectivement ces critères, et que ce soit les députés de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan, du Québec, de l'Ontario, je dis que tous les députés ont reçu le même document daté du 2 février 1984.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Faut-il comprendre qu'il n'existait pas d'autres critères, que les critères donnés par écrit étaient les seuls sur lesquels on s'est fondé pour attribuer les crédits?

M. Dubois: Monsieur le Président, je le certifie. La réponse est affirmative. Il vaudrait peut-être mieux que je parle anglais. La réponse à cette question et à la précédente est affirmative.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, on éprouve toujours du plaisir à participer à un débat sur une motion des députés néo-démocrates, ces grands planistes sociaux, ces centralisateurs, partisans d'une politique industrielle conçue pour assurer à tous la justice sociale et l'égalité économique! On dirait qu'ils ne se sont pas encore rendu compte que les 15 ans de problèmes que nous venons de connaître sont justement le fruit de cette sorte de politique. La motion qu'on a présentée veut mettre en lumière certaines injustices qui pourraient exister dans la façon avec laquelle on traite les revenus imposables des grandes sociétés et dans les concessions et les échappatoires qui leur confèrent, semble-t-il, une place de choix au sein de notre régime fiscal.

Voilà qui ne manque certes pas d'intérêt, mais s'il est peut-être exact qu'il y a surconcentration chez les grandes sociétés, c'est par réaction, à mon avis, à un gouvernement trop centralisateur qui cherche à accaparer tous les pouvoirs. Les sociétés sont devenues des instruments d'une politique nationale. Pour s'acquitter du rôle social qu'on leur a imposé, il faut qu'elles grossissent.

Il va de soi forcément que nos grandes sociétés sont d'autant plus vigoureuses et importantes que nous sommes un pays d'exportateurs, que nos ressources naturelles sont immenses et qu'il faut des grandes sociétés dans le secteur primaire pour fabriquer et expédier les produits que nous vendons partout dans le monde. Ce phénomène est lié à l'histoire et à la nature même de notre pays. Mais depuis quelques années, à cause des mesures centralisatrices du gouvernement actuel, nous avons vu naître un certain nombre de grosses sociétés qui n'ont plus rien de commun avec la libre entreprise. Ces sociétés n'avaient pas le choix. C'est le gouvernement qui en a fait les instruments de sa politique sociale.

Je tiens à m'expliquer lorsque je dis que nous avons imposé à nos sociétés et à nos entreprises un fardeau social peu ordinaire. Je vois que le député de Skeena (M. Fulton) est parmi nous. Il n'a certes pas oublié une affaire qui s'est passée dans sa propre circonscription alors qu'après avoir consacré 15 ans à dresser les plans de l'exploitation d'une mine, et une fois qu'on eut disposé de tous les capitaux nécessaires pour lancer le projet, 35 p. 100 de l'argent débloqué ne concernaient absolument en rien la mine elle-même, mais étaient destinés à construire un village, une piscine, une école et toutes les installations à vocation sociale que comporte un village. Le gouvernement avait imposé cette responsabilité à la compagnie concernée. Et le plus malheureux, c'est que la compagnie en question ou toute autre entreprise en coparticipation qui aurait été intéressée par le projet, se heurtait à toutes sortes d'embûches qui l'empêchaient de trouver les capitaux nécessaires. A cause de l'AEIE et d'autres mesures économiques nationalistes comme celles qu'affectionnent les néo-démocrates, les compagnies ont beaucoup de mal à réunir les capitaux nécessaires pour donner suite à un projet, étant donné qu'il faut 15 ou 20 ans ou même plus pour qu'il aboutisse. Et tout cela encore à cause d'une surréglementation mal coordonnée, non pas uniquement entre les différents ministères fédéraux, mais aussi de la part d'autres intéressés comme les gouvernements provinciaux, les municipalités et ainsi de suite.

Le Canada n'est plus un endroit très hospitalier pour ceux qui ont des projets d'investissement. C'est ce qui explique pourquoi nos mines ne fonctionnent qu'à 50 p. 100 de leur capacité, 60 p. 100 dans le cas de notre industrie forestière, notre poule aux œufs d'or. C'est pour cette raison aussi qu'en tentant de résister aux nouveaux concurrents qui ont surgi sur les marchés internationaux, nous avons vu notre économie de marché se modifier radicalement au cours des 50 dernières années. Nous ne vivons plus dans une économie de libre marché. Le gouvernement s'empare des sociétés qui ne sont pas encore nationalisées pour en faire des instruments de sa politique sociale. Lorsqu'une mine ferme ses portes au Yukon, par exemple, et qu'elle doit licencier ses employés, on peut fort bien lui accorder une subvention de 30 millions de dollars pour qu'elle reste en activité. Nous nous fichons pas mal de savoir ou de penser que cela risque de perturber l'économie de marché. Voilà une société qui dispose maintenant de 30 millions pour produire son produit: 30 millions sans intérêts, et même sans obligation de rembourser. Cela entraîne naturellement des perturbations au niveau des bilans. Cela crée des problèmes au plan des décisions d'investissement que les autres sociétés ou investisseurs ont à prendre.

• (1620)

Comment en sommes-nous arrivés là? Qu'est-ce qui nous a amenés à cette situation grave, car elle l'est? Je sais gré au Nouveau parti démocratique d'avoir signalé à la Chambre que dans la présente conjoncture de chômage massif, les entreprises et les sociétés n'ont pas les moyens de relever le défi en élargissant leur capacité de production. Nous ne sommes plus compétitifs. Nos entreprises pâtissent maintenant d'être devenues des partenaires dans une économie à planification centrale, d'avoir permis à l'État de s'interposer entre les forces du marché et elles-mêmes, d'avoir éliminé le risque. Nous en payons maintenant les conséquences.

Tout cela grâce à une obsession de notre premier ministre (M. Trudeau). Nous nous sommes donné des airs de partenaires, de grands intervenants sur la place industrielle du monde occidental, des pays de l'OCDE. Mais nous ne comprenons pas que nous ne sommes pas comme les autres pays industrialisés du monde occidental. Nous ne sommes pas comme le Japon, l'Allemagne, la France ou la Grande-Bretagne. Notre force industrielle repose sur nos grandes industries primaires: l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière, l'exploitation minière. Voilà les ressources qui manquent à nos partenaires industriels du monde occidental. C'est chez nous qu'ils doivent se les procurer. Sur ce plan, nous traitons d'égal à égal avec eux. Je voudrais m'attarder là-dessus un instant.

En matière d'aide étrangère, quand il s'agit de combler l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement, il faut de toute évidence créer une économie dans le Tiers monde, au lieu de fournir de l'aide tout simplement. Cela, le NPD le comprend. Il se donne du moins l'apparence de compatir avec les populations du Tiers monde, même s'il va en sens contraire lorsqu'il nous demande d'entourer nos pays de barrières, de relever les tarifs douaniers, d'empêcher les pays pauvres de commercer avec nous. En concurrence et en collusion avec nos partenaires industriels, nous affirmons qu'au lieu de donner au Tiers monde de l'argent pour s'acheter des aliments ou ce qu'on voudra, il faut lui permettre de développer son économie. Si j'étais planificateur japonais, je dirais qu'il n'y a rien de plus beau que de mettre une mine de cuivre en exploitation au Chili. C'est une chose qui augmente l'offre de cuivre, qui aiguise la concurrence des prix, et qui profite à l'industrie japonaise.

Est-ce que cela profite à l'industrie canadienne? Pas du tout. Lorsque nous accordons au Mexique ou au Chili un prêt ou une subvention de 200 millions pour lancer une mine de cuivre, comme nous avons fait dans ces deux pays, nous ne faisons pas que donner 200 millions. Cela, personne ne s'y oppose. Mais nous sacrifions 2 milliards de production de cuivre chez nous. Et nous sacrifions également 200,000 emplois. Voilà ce que nous faisons.

Nous avons récemment construit en Malaisie une usine de pâte de papier. Elle n'aura absolument aucun mal à vendre son produit, dans le très puissant bloc commercial qui est en voie de s'ériger dans les pays riverains du Pacifique. Le ministre dit que si nous n'avions pas construit cette usine, quelqu'un d'autre l'aurait fait. C'est exact. Mais cela revient à dire que si nous ne nous mettons pas la corde au cou, c'est quelqu'un d'autre qui va nous la mettre. Il est absolument ridicule de concurrencer des pays industrialisés en vue de créer des entreprises destinées à relever l'économie du Tiers monde.

M. Blais: Vous n'en croyez rien.

M. Oberle: Au contraire. L'ignorance se révèle. Qu'avons-nous à faire dans le Tiers monde? Nous devrions peut-être annoncer à nos partenaires industriels que nous songeons à établir des usines au Chili et au Mexique, pour leur laisser les mines de cuivre. S'ils veulent exploiter des mines de cuivre dans ces pays, alors occupons-nous d'autre chose. Tâchons de dépenser n^os^ 200 millions de dollars d'une façon différente de celle de nos partenaires industriels. Cela montre combien nos entreprises sont devenues le jouet de la politique nationale ou internationale. Nous n'avons pas de plan directeur pour l'industrie, c'est bien évident. Dans le monde, nous faisons concurrence à des pays dont l'infrastructure économique diffère absolument de la nôtre. J'ai expliqué pourquoi.

Les néo-démocrates voudraient nous faire croire que si nous aménageons une usine de pâtes et papiers en Malaisie, pendant les travaux ce pays aura besoin de nos moteurs, de nos machines et de nos ingénieurs, créant ainsi de l'emploi dans notre Golden Triangle. Ils s'imaginent qu'une bonne partie des 200 millions de dollars seront dépensés au Canada. C'est bien tout ce qui sera dépensé ici. A la longue, je l'ai démontré, cette entreprise va nous coûter 2 milliards de dollars parce que nous allons exporter nos emplois et y laisser notre puissance industrielle.

Nous avons laissé se dégrader le pivot de notre force industrielle. A quoi bon maintenant dénoncer la tendance qui s'est manifestée dans l'après-guerre et qui a pris de l'ampleur depuis une dizaine d'années. Notre secteur minier ne tourne aujourd'hui qu'à 50 p. 100 de sa capacité. Il y a quinze ans, nous satisfaisions 95 p. 100 de la demande mondiale de nickel. Aujourd'hui, le taux est passé à 35 p. 100. Et nous dénonçons la compétition que nous livrent les pays du Tiers monde.

Lors des audiences de la Commission Macdonald, un ancien sous-ministre des Finances, s'adressant aux représentants de l'Association canadienne des mines, a voulu savoir s'ils pensaient effectivement que ce secteur, au Canada, était sur son déclin. Le secteur des mines fait vivre quelque 150 petites et moyennes municipalités dans toute la partie septentrionale du Canada, il emploie directement 300,000 Canadiens et, indirectement, 400,000 encore. Je refuse d'imaginer que ce secteur puisse être sur le déclin d'ici à cinq ans.

Que nous reste-t-il? Tout simplement, selon les néo-démocrates, à concurrencer les nouveaux pays producteurs du Tiers monde à leurs conditions. Mais ils ne cherchent pas le profit. Ils ont des critères différents. Mon collègue de Skeena devrait en parler à ses électeurs, ceux qui créent des emplois dans sa circonscription et non pas ceux qui vont lui demander une subvention de $30,000 pour aménager une piste de ski de Smithers à je ne sais où. Ils lui diront la même chose. Nous ne pouvons pas faire concurrence à ces nouveaux intervenants à leurs conditions. Ce ne sont pas les profits qui les attirent. Ce sont des entreprises d'État et elles cherchent à créer des emplois et à récolter des devises étrangères. La mine de cuivre au Chili continuera d'être exploitée longtemps après que toutes les mines de cuivre du Canada auront fermé leurs portes. Peu importe combien d'argent elle perd. Aussi longtemps qu'elle donnera de l'emploi et qu'elle détiendra des liquidités en devises étrangères, cette mine de cuivre demeurera en exploitation. Si cette mine existe, c'est que nous avons payé pour son exploitation et que nous continuerons de le faire au détriment de nos propres travailleurs.

• (1630)

Mon ami de Skeena ne peut plus avoir recours à l'excuse qu'utilisent normalement les socialistes, à savoir que si à 25 ans vous n'êtes pas encore socialiste, vous n'avez pas de cœur, et que si vous êtes socialiste après 30 ans, vous n'avez pas de tête. Mon ami de Skeena n'a désormais plus sa place dans cette zone grise. Ou bien il n'a pas de cœur ou pas de tête.

Chose certaine, notre force industrielle repose dans le grand esprit d'entreprise qui a fait du Canada un géant industriel dans le monde. Les Canadiens ont eu l'esprit d'initiative et l'ingéniosité de fabriquer une meilleure souricière, d'aller sur les lieux, de livrer le produit dans les plus brefs délais selon les normes requises par ses clients dans le monde entier. Ranimer cet esprit d'initiative constitue notre unique planche de salut. Il nous faut offrir la combinaison voulue de cuivre, de minéraux et de produits forestiers aux peuples du monde qui en ont besoin, selon leurs besoins et en temps opportun. Nous sommes en mesure de le faire, mais seulement si nous accordons une certaine liberté d'action, si nous offrons des encouragements et des stimulants à nos géants industriels. Il faut reculer pour permettre au marché de mieux fonctionner.

Le gouvernement doit se retirer du marché. Il est impossible d'intervenir juste un peu. En renflouant une entreprise, on crée des distortions sur le marché, de sorte que les autres entreprises doivent faire face à une concurrence injuste. Il faut ensuite les renflouer toutes. C'est s'aventurer sur une pente très glissante qu'il est impossible de remonter, du moins tant que le gouvernement sera au pouvoir, appuyé par le petit croupion rouge. De toute évidence, ils croient qu'il n'y a qu'à concentrer le pouvoir entre les mêmes mains, celles du gouvernement, tant et si bien que ces grandes entreprises qui achètent, vendent et échangent sont parvenues à s'isoler totalement de toutes les forces du marché.

Dès qu'elles éprouvent des difficultés, et plus particulièrement si les banques leur disent qu'elles sont en difficulté, elles se précipitent vers le gouvernement. Elles lui demandent de les renflouer ou plutôt de renflouer les banques, non pas, en vérité, les travailleurs ou l'entreprise. Maislin Trucking en est un bel exemple. On n'a pas renfloué les travailleurs ou les petits entrepreneurs qui travaillaient pour Maislin Trucking. On a renfloué la banque, puis elle a tout lâché, et ce fut un sauve-qui-peut. Personne n'a eu pitié du petit entrepreneur ou de l'ouvrier. On n'a eu de compassion que pour la banque qui avait dit à Maislin de demander au gouvernement de la renflouer, sans quoi il aurait l'incroyable responsabilité politique de mettre tous ces gens au chômage. Il en va de même pour Dome Petroleum et toutes les autres entreprises de sauvetage auxquelles nous avons participé.

Le problème, c'est que l'on ne peut pas se contenter de sauver à moitié une entreprise, de même que l'on ne peut pas être à moitié enceinte. Une fois démarré, le processus doit continuer. C'est un peu comme un cancer qui détruit tout notre système. Il est temps de mettre un terme à cette croissance incontrôlée. Il est temps de commencer à renforcer les bases de notre système, à faire sortir le gouvernement du marché et à alléger le fardeau social des sociétés.

J'ai dit quelques mots des impôts lorsque j'ai parlé de la mine située dans la circonscription de mon ami de Skeena. Trente-cinq p. 100 des capitaux requis pour mettre cette mine en exploitation concernent les structures sociales. Lorsqu'on parle d'impôt, pensons aux taxes que les sociétés doivent payer outre l'impôt sur les bénéfices, notamment les taxes sur le carburant et les taxes municipales, régionales et provinciales. Elles ont toutes atteint des proportions injustifiées. Le coût d'exploitation de nombreux centres de ressources dans le pays représente, à l'heure actuelle, de 25 à 30 p. 100 par an en autres impôts et taxes. C'est incroyable. Nous devons renverser la tendance. Au lieu d'imposer plus de taxes à nos sociétés, nous devons être moins sévères, alléger cet énorme fardeau social et les libérer du gouvernement actuel et de ce petit groupe parasite là-bas.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au député de Prince George-Peace River (M. Oberle). Je ne m'étendrai pas longtemps sur la façon dont le député a déformé la réalité. Certains de ses électeurs le croient sans doute. De temps à autre, je distribue des discours dans ma circonscription et tout le monde se paye une bonne rigolade. Le député ne sait manifestement pas de quoi il parle, même si à l'occasion, il donne l'impression de le savoir, en dehors de la Chambre.

A l'époque où le député était ministre, son gouvernement a décidé de supprimer tous les crédits à la création d'emplois. C'est l'une des questions à l'étude aujourd'hui. Peut-il nous dire quels résultats cette politique a eu à l'égard de projets comme ceux dont nous parlons aujourd'hui? Il accuse le gouvernement d'en face de donner de l'argent à la Malaisie pour la construction d'une usine de pâtes à papier, et au Chili pour l'ouverture d'une mine de cuivre. J'ai pris le temps d'écrire une lettre aux Affaires extérieures. J'ai toutes les données en main. Je sais que les chiffres étaient plus élevés en 1979, lorsque le député faisait partie du gouvernement, que de 1980 à 1984 sous le gouvernement actuel. Le gouvernement conservateur a dépensé davantage que les libéraux pour ouvrir dans d'autres pays des mines en concurrence directe avec les nôtres. Dans le secteur forestier, il a financé certains projets dans des dictatures sud-américaines et indonésiennes, qui n'ont même pas été réalisés dans notre pays. Le député prétend être très au courant de l'industrie forestière, mais ce n'est pas moins ce qui s'est passé.

Le ministre veut-il dire aux Canadiens que l'expérience de Schefferville est véritablement la bonne solution? Estime-t-il que lorsque des mines ferment, le gouvernement et les sociétés en cause n'ont aucune responsabilité? Le cas de Schefferville est-il véritablement la devise du Parti conservateur?

M. Oberle: Monsieur le Président, parlons d'humour. On ne peut pas traiter le député de menteur effronté, parce qu'il a du front tout autour de la tête. Il ne dit certainement pas la vérité lorsqu'il parle des politiques du gouvernement Clark en 1979. J'ai parlé du fait que nous avions à vrai dire renoncé à nos options. Il ne nous reste plus d'options. Les entreprises n'ont pas reçu d'argent pour prendre de l'expansion. Nous avons détruit leurs débouchés. Il y a deux millions de chômeurs au Canada, dont la moitié sont âgés de moins de 24 ans. On n'a pas le choix, il faut compter sur les programmes de création d'emplois à brève échéance que le gouvernement instaure depuis cinq ou six ans.

Dans quelques mois, vous pourrez peut-être m'appeler monsieur le ministre. Alors, je vous dirai probablement que pendant un certain temps, pour combler ce fossé et rétablir l'esprit d'entreprise et le fondement sur lequel repose l'industrie et l'économie, il faudra probablement continuer à mettre en œuvre des programmes de création d'emplois et des programmes innovateurs auxquels les petites entreprises, qui sont les véritables créatrices d'emplois, pourraient souscrire. Ces programmes ne créeront pas des emplois de deux mois, quatre fois par ans, qui pourront compter pour 400,000 emplois en un an, chaque emploi étant recyclé à quatre reprises. Le nombre d'emplois créés par le gouvernement depuis cinq ans est supérieur au nombre d'habitants. Le gouvernement recycle ces emplois trois ou quatre fois par an.

Le Nouveau parti démocratique a aidé les députés d'en face à renverser le budget conservateur en février 1980. Ce budget contenait très peu de mesures suceptibles de sauver les agriculteurs et les pêcheurs de la circonscription du député. Ils ont décidé de vendre leur âme au diable en renversant le gouvernement progressiste conservateur. Nous devrons probablement maintenir certains de ces programmes. Par contre, ce ne sera pas pour longtemps; nous les maintiendrons juste le temps qu'il faut pour redresser la situation économique et rétablir un régime de libre entreprise où les petits commerçants auront un

rôle à jouer et où ils auront les instruments et les stimulants nécessaires pour créer des emplois permanents. On essaie toutes ces politiques depuis une quinzaine d'années. Lorsque je vais dans la circonscription du député, je constate que les gens meurent d'envie de parler à quelqu'un qui ne déforme pas la vérité, comme il le fait parfois. Nous devons rétablir l'économie de libre entreprise, car autrement nous ne serons pas en mesure de soutenir la concurrence internationale, si nous nationalisons la totalité du secteur primaire, étant donné les critères dont les entreprises appartenant à l'État se servent en tant qu'instruments de politique sociale.

• (1640)

Une voix: Vous mènerez le Canada à sa perte.

M. Oberle: Vous verrez bien ce que nous ferons. Si les députés à nos côtés souhaitent découvrir très rapidement quelle sera la politique industrielle du parti progressiste conservateur, il leur suffit d'inciter les gens d'en face à déclencher les élections. On saura alors très vite ce que nous comptons faire.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, s'il vous plaît. Je tiens avant toutes choses à rappeler aux députés que, lors de la période réservée aux questions et réponses, ils doivent se lever s'ils veulent intervenir, et aussi qu'ils doivent en tout temps s'adresser à la présidence.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire qui sera courte. Les députés ont certainement remarqué que leur collègue de Prince George-Peace River (M. Oberle) a négligé de répondre à la question au sujet de Schefferville ou encore aux questions concernant la position du parti conservateur sur le dossier forestier international ou le financement du secteur minier international. Il a soigneusement évité de rappeler que les conservateurs ont supprimé la quasi totalité des projets de création d'emplois au Canada à l'époque où ils étaient au pouvoir.

Quand le député s'est rendu dans ma circonscription, il n'y a pas longtemps de cela, il a soulevé une question particulière qui a incité de très nombreux fonctionnaires à m'écrire à ce sujet. Le député a déclaré en effet qu'il y aurait lieu, immédiatement après les prochaines élections, de renvoyer au moins 60,000 fonctionnaires. De simples calculs nous permettent de constater que de 9,000 à 10,000 personnes en Colombie-Britannique risquent d'être licenciées. Ainsi des agents de la GRC et la plupart des militaires dans la province seraient renvoyés.

Le député ne pourrait-il nous dire s'il compte se débarrasser aussi de tous les fonctionnaires fédéraux travaillant dans le domaine fédéral du bien-être et de la santé en Colombie-Britannique? Puisque l'on sait qu'il a déjà promis de renvoyer 9,000 personnes en Colombie-Britannique, le député peut-il nous dire, et ce avant que le couperet ne tombe, s'il sait combien de fonctionnaires fédéraux on compte dans cette province?

M. Oberle: Monsieur le Président, je croyais l'avoir dit au député dans ma première réponse, mais il avait soutenu à tort que nous avions supprimé progressivement tous les programmes de création d'emplois en 1979. Les choses ne se sont pas passées ainsi. Pour ce qui est de renvoyer 60,000 fonctionnaires, la mémoire du député ne lui fait pas défaut. C'est bien ce que nous avons fait en 1979, mais nous avons découvert pendant cette courte période que, sans avoir à faire quoi que ce soit de particulier, par le biais de la réduction naturelle des effectifs et de la réorganisation de certains ministères, nous avions déjà atteint la moitié de notre objectif; nous avons donc réussi à ne renvoyer personne.

Je peux dire au député que je n'ai pas beaucoup d'admiration pour le programme de M. Bennett, en Colombie-Britannique. Il n'a découvert la récession que le lendemain des élections. Par contre, nous en sommes conscients depuis un certain temps. Il aurait pu faire ce qu'a fait le parti progressiste conservateur en Ontario au cours des années. Par l'érosion des effectifs, une planification intelligente, des programmes de recyclage et d'éducation des adultes, il a procédé à une restructuration qui a permis au gouvernement de réduire une Fonction publique surabondante. On peut y parvenir de façon intelligente sans créer le genre de souffrances que le député me reproche d'avoir causé. C'est ce qui a été fait en 1979.

Le député a mentionné Schefferville. La raison pour laquelle l'usine a fermé—et, malheureusement, si nous maintenons les mêmes au pouvoir pendant longtemps encore nous aurons peut-être d'autres Schefferville—c'est que nous ne sommes plus concurrentiels. Il y a cinq ans, le Brésil était au cinquième rang dans le monde pour la production de minerai de fer, mais aujourd'hui il produit plus que le Canada et les États-Unis réunis.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais la période des questions est expirée. Le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons).

L'hon. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges): Monsieur le Président, mon collègue de Skeena (M. Fulton) ne devrait pas être trop dur pour le député de Prince George-Peace River (M. Oberle). Il devrait se rappeler qu'il fait partie des modérés de son parti, en fait, du point de vue philosophique, il serait plutôt des nôtres. Par ailleurs, il a dit également à la Chambre qu'on lui avait promis un poste au cabinet, comme les 85 autres de son côté.

Mlle MacDonald: J'espère que vous ne parlez pas par expérience.

M. Simmons: La député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) parle d'expérience. J'admets qu'elle et moi avons quelque chose en commun; nous avons tous les deux traversé le cabinet en coup de vent.

Mlle MacDonald: J'ai fait quelque chose.

M. Simmons: Et pour cause. Nous avons passé les quatre dernières années à essayer de défaire ce que la dame de Kingston et les Îles a fait. Il suffit de parler au ministre de la Justice (M. MacGuigan), l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pour le savoir.

Je voudrais parler de ce que je considère comme la remarquable performance du député de Prince George-Peace River, monsieur le Président. Il a confirmé aujourd'hui ce que mon bon ami le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) raconte à la population depuis plusieurs mois: si vous voulez connaître les intentions des conservateurs, vous devez les élire. Vous devez vous engager les yeux fermés. C'est ce que les députés de ce parti disent aux citoyens canadiens. Si vous voulez savoir en quoi consiste notre politique, commencez par nous élire; voilà à quoi se résument les propos du député. Pour ma part, je lui dis qu'il peut continuer à rêver.

Je prie le député de Skeena de ne pas se montrer trop dur envers le représentant de Prince George-Peace River, car s'il reste debout assez longtemps, il nous en apprendra peut-être un peu plus long sur les idées que ne partagent pas les conservateurs sur diverses questions.

Les Tories s'en prennent beaucoup ces jours-ci aux programmes de création d'emplois du gouvernement. Je me demande pourquoi. Ils affirment ne pas avoir eu l'occasion de participer à l'élaboration de certains projets. Qu'y a-t-il d'anormal à cela? Pourquoi devraient-ils avoir leur mot à dire en ce qui a trait à la mise en œuvre de ces projets? Les citoyens canadiens ont eu la sagesse d'élire il y a quatre ans un gouvernement libéral. Quand les Tories finiront-ils par se convaincre qu'ils ne sont pas le gouvernement. Naturellement, en tant que députés, ils peuvent et doivent donner leur avis à la Chambre sur les programmes et les dépenses publiques, mais ils n'ont absolument aucune raison d'avoir voix au chapitre pour la mise en œuvre de ces programmes.

Si les conservateurs veulent avoir voix au chapitre, deux possibilités s'offrent à eux: ils peuvent se faire élire en assez grand nombre pour constituer un gouvernement, ou ils peuvent changer de parti et appuyer le gouvernement. Ce sont les deux seules façons dont ils vont pouvoir participer à la mise sur pied des programmes du gouvernement. C'est ainsi que fonctionne un régime démocratique.

M. Dick: C'est le système de l'assiette au beurre.

M. Simmons: Ai-je davantage voix au chapitre que les députés conservateurs en ce qui concerne les programmes de création d'emplois, monsieur le Président? La réponse est un oui catégorique, vous pouvez m'en croire. Il ne faudrait pas compter sur moi pour soutenir un gouvernement qui ne me permettrait pas d'avoir davantage d'influence que si j'étais dans l'opposition. Il est évident que j'ai mon mot à dire. Quiconque prétendrait le contraire se tromperait lourdement ou ferait preuve de naïveté. Pourquoi alors fait-on tant d'histoires à propos du programme de création d'emplois du gouvernement et des initiatives que nous avons prises pour créer des emplois dans tout le pays? Pourquoi cette inquiétude forcée, cette manifestation orchestrée de colère, cette indignation simulée de la part des conservateurs? Pour trouver la réponse, monsieur le Président, il faut remonter à 1979, au temps du gouvernement conservateur qui n'a heureusement été que de courte durée. Ce gouvernement a fait disparaître les programmes de main-d'œuvre qu'avait lancés le gouvernement libéral précédent. Voilà la position de ce parti sur la création d'emplois. Il a supprimé tous les projets relatifs aux pêches dans la région de l'Atlantique lorsque le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a été ministre des Pêches. J'entends les conservateurs dire que ce n'est pas vrai. Ils veulent récrire ce chapitre de l'histoire, comme le député de Prince George-Peace River l'a fait à propos de Schefferville. Personne de Schefferville ne le croira cependant. Personne de l'ouest du Labrador n'ajoutera foi à ses histoires. Personne de Terre-Neuve ne se laissera prendre à son boniment.

• (1650)

Au cours de mes tournées dans Terre-Neuve, la question que je me fais poser le plus souvent par les gens ordinaires qui ne suivent pas la politique de trop près est la suivante: est-ce que le chef de l'opposition (M. Mulroney) est le même homme qui a été président de la société Iron Ore du Canada. Ils me demande si c'est le même homme qui était mêlé à l'affaire de Schefferville. Si le député de Prince George-Peace River veut m'en croire, il aurait tout avantage politique à éviter ce sujet comme la peste, car rien ne justifie ce qui s'est produit et la seule excuse que peut avoir celui qui est aujourd'hui le député de Central Nova (M. Mulroney), c'est qu'il avait reçu ses instructions de Cleveland.

M. Ellis: Qu'est-ce que c'est que ce charabia?

M. Simmons: Le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis) n'y comprend peut-êre rien. Cela n'a rien d'étonnant. Si le député de Central Nova avait eu les intérêts des gens de Schefferville à cœur, il n'aurait pas été aussi empressé de se plier aux désirs de la multinationale de Cleveland. Voilà ce que cela veut dire.

M. Ellis: Sottises!

M. Simmons: Ils recommencent, monsieur le Président. Ce parti veut récrire d'autres parties de l'histoire. Ces programmes de création d'emplois répondent à des besoins économiques et sociaux très réels.

M. Oberle: Creuser des trous pour ensuite les remplir.

M. Simmons: Ces programmes procurent des emplois. Ils servent à améliorer des installations dans des localités de tous les coins du pays. Le député de Prince George-Peace River parle de trous qu'on creuse pour ensuite les remplir. Cela prouve le peu qu'il sait des réalisations de ces progammes. Est-ce qu'un établissement pour l'habillage de la viande à Robinson, à Terre-Neuve, c'est creuser un trou pour le remplir? Non, c'est un moyen d'aider des agriculteurs à mettre leur produit sur le marché. Le député est-il contre? Et le mur de soutènement, à Crabbes River, pour aider les pêcheurs? Et les digues, à Rushoon, à Terre-Neuve, pour protéger la propriété des habitants locaux contre les crues? Et le poste d'incendie à Morrisville, l'aqueduc réaménagé à Red Harbour, le centre communautaire à St. Theresa's, les améliorations au stade de hockey de Port-aux-Basques?

M. Oberle: Nous avons maintenant droit aux listes.

M. Simmons: On peut difficilement dire que c'est creuser des trous pour les remplir ensuite. Ces projets répondent à des besoins bien réels de localités de tout le Canada. A-t-on de sombres et abominables desseins, monsieur le Président, quand on veut aider les Canadiens de toutes les régions à protéger leur maison contre les crues, les agriculteurs à préparer leurs produits pour le marché et les pêcheurs à radouber leurs bateaux? Voilà ce que vont accomplir les fonds destinés à la création d'emplois que j'ai contribué à voter. Les conservateurs trouvent cela minable, sinistre et appellent cela du favoritisme. Je dirai, monsieur le Président, que c'est employer de façon très raisonnable les deniers publics. Ce faisant, nous fournissons des emplois à des gens qui ont traversé une ou deux années très pénibles, surtout à Terre-Neuve. Le secteur de la pêche hauturière s'est presque effondré. Celui de la pêche côtière a connu une année absolument désastreuse.

M. Oberle: A qui la faute?

M. Simmons: Les activités saisonnières dans le secteur de la construction n'ont jamais été aussi ralenties.

M. Oberle: A qui la faute?

M. Simmons: L'honorable représentant demande à qui la faute. Je peux le lui dire. Le taux de chômage à Terre-Neuve est à l'heure actuelle de 20 p. 100, le double de la moyenne nationale, parce que nous avons au pouvoir à Terre-Neuve un gouvernement conservateur qui préfère tempêter et fulminer, assister aux matchs du Super Bowl et blâmer le gouvernement fédéral plutôt que de faire le travail pour lequel il a été élu, soit gouverner. Terre-Neuve n'a pas eu un jour, une heure, ou même cinq minutes de gouvernement provincial dans les quatre ou cinq dernières années. Il a eu plein de discours, plein de belles paroles, et plein d'accusations portées contre d'autres. Pendant que le gouvernement joue, Rome brule. Pendant qu'il s'emploie continuellement à se distraire, les Terre-neuviens sont en chômage. Voilà à qui la faute, si le député veut le savoir. Nous ne pouvions tolérer cela et nous contenter de pointer du doigt et de blâmer quelqu'un d'autre pour tout cela. Nous ne pouvions tolérer cela et permettre que les gens de ces localités s'en aillent tout simplement au bien-être social. Nous avons donc fait ce que les conservateurs appellent du «favoritisme», ce que les conservateurs qualifient de «sinistre et de minable», et ce que je considère comme une façon très raisonnable d'employer les deniers publics, à savoir fournir des installations portuaires aux pêcheurs, améliorer les installations agricoles, ajouter à l'infrastructure: construction d'aqueducs, de salles communautaires et de centres sportifs. Voilà ce que nous avons fait et ce que nous continuerons de faire avec cet argent.

C'est le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), je crois, qui a parlé plus tôt au cours du débat de ce fonds de 300 millions de dollars servant, selon lui, à payer des pots-de-vin. Que faisons-nous avec ce fonds servant à payer des pots-de-vin, monsieur le Président? Je viens de vous parler de ce qui se fait dans ma circonscription de Burin-Saint-Georges. Qu'en est-il ailleurs au pays? Que dire de Kingston et les Îles où nous avons un bon projet que l'honorable représentante a elle-même promu et appuyé? Et dans Rosedale, à Toronto? Je suis persuadé que ceux qui ont regardé la période des questions, cet après-midi, ont vu la contradiction dans les questions des conservateurs. Ceux-ci ont d'un trait prétendu que tout l'argent avait été dépensé dans des circonscriptions libérales, puis, le député de Rosedale (M. Crombie) est venu se plaindre de ce que des fonds étaient dépensés dans sa circonscription à son insu. Nous ne pouvons être tenus responsables du fait que les conservateurs ne font pas toujours leur travail. Ce n'est pas de notre faute s'ils ne restent pas en communication avec des groupes de leurs propres circonscriptions. Si ces groupes doivent s'adresser aux députés libéraux pour obtenir quelque chose, on ne peut pas vraiment nous en tenir rigueur. Est-ce que le député de York-Sud-Weston (M^me^ Appolloni) aurait dû s'en laver les mains et dire non à ces gens? Ou faire ce que je crois être son devoir de député et voir à ce que ces gens, dans sa circonscription ou ailleurs au pays, aient accès à l'information sur les programmes gouvernementaux? Sa faute a été de faire son travail. La faute du député de Rosedale est la suivante: au lieu de faire son travail en collaborant avec les groupes de sa circonscription, il vient ici tenter de salir ceux qui ont fait le travail à sa place.

Où donc l'argent est-il encore dépensé? Je sais que certaines circonscriptions du Québec sont libérales. Quelqu'un vient de me le confirmer. Cependant, on m'apprend qu'il existe une circonscription, celle de Joliette, qui, pour l'instant du moins, n'est pas représentée par un libéral. Et pourtant, monsieur le Président, un projet présenté par la circonscription de Joliette, laquelle est représentée par un bon conservateur, a reçu $400,000 de ce fonds électoral. Je dois reconnaître que, en ce qui concerne la circonscription de Joliette, il existe une bonne raison. Il existe un motif caché, un motif surtout d'ordre politique, pour que cette circonscription soit comblée. Nous voulons que le député de Joliette (M. La Salle) soit réélu, car nous ne pouvons nous faire à l'idée qu'il n'y ait pas de représentant conservateur au Québec. Depuis leur congrès de direction, soit depuis huit mois, les conservateurs ont essayé de trouver une circonscription du Québec où le député provisoire de Central Nova pourrait se présenter en toute sécurité. Voilà ce qui les préoccupe depuis huit mois. Ils ont fait un sondage, les résultats ne leur plaisant pas, ils ont entrepris de sonder le sondage. Un jour où l'autre, monsieur le Président, ils finiront par trouver une circonscription qui leur paraîtra assez sûre.

• (1700)

M. Oberle: Avez-vous essayé d'en trouver une dernièrement en Colombie-Britannique ou en Alberta?

M. Simmons: Monsieur le Président, il n'y a pas de caisse électorale! Il n'y a pas de caisse noire!

Des voix: Oh, oh!

M. Oberle: Plus fort.

M. Simmons: Il n'y a pas de caisse électorale. Grands dieux, je pense qu'ils ont compris. Il n'y a pas de caisse noire. Ce n'est qu'une de nos dernières initiatives pour aider quelques chômeurs. Quelques-uns de ceux que nous aidons viennent de Schefferville. Grâce à ces programmes, ils viennent de trouver de l'emploi dans ma circonscription. Voilà ce que nous faisons avec cette prétendue caisse électorale. Quels sont donc les critères, monsieur le Président, qui permettent d'en bénéficier? D'abord . . .

M. Oberle: Vous devez être libéral.

M. Simmons: D'abord, des emplois à créer. En second lieu, des projets à réaliser. Ce sont les deux critères. Le député affirme qu'il y en a un troisième: être libéral. Dans ce cas, il y a beaucoup de libéraux là-bas et beaucoup qui dirigent ces projets. Des libéraux et même des néo-démocrates qui dirigent ces projets et y participent. Les critères sont le besoin d'emplois et la présentation de projets raisonnables.

Le monsieur de Prince George-Peace River veut rallumer l'esprit d'entreprise. J'ai des nouvelles pour lui: nous l'avons fait avant lui. Nous ravivons cet esprit, car l'économie progresse. Vous pouvez bien faire fi de tous les indicateurs économiques, mais les choses restent ce qu'elles sont. Les indicateurs montrent clairement que le pire est passé, quoi qu'en disent ces prophètes de malheur qui souhaitent que tout aille mal. Nous avons lancé des programmes de création d'emplois à court terme en attendant que le secteur privé, enfin regaillardi, puisse en créer lui-même grâce aux politiques du gouvernement actuel. Et voilà pourquoi je suis heureux de pouvoir voter contre la motion.

Mlle MacDonald: J'ai une observation à faire, monsieur le Président. Il n'arrive pas souvent que je me sente calomniée à la Chambre, mais je tiens à préciser que je ne peux comparer la période où j'ai été ministre avec celle où le député lui-même a fait partie du cabinet. Je fais une distinction très nette entre les deux situations et je tenais à le dire.

M. Simmons: Monsieur le Président, je suis heureux que le député de Kingston et les Îles ait fait cette mise au point. Tout ce que je voulais dire au sujet de ma brève période au sein du cabinet, puisqu'elle a amené le débat sur cette question, c'est que je n'ai pris aucune décision regrettable.

Des voix: Oh, oh!

M. Oberle: Des paroles à retenir.

M. Nystrom: Il n'a pas eu le temps, puisqu'il n'a occupé son poste que pendant deux semaines.

Ma question porte sur la prétendue caisse noire, monsieur le Président. En Saskatchewan qui ne compte aucune circonscription libérale où dépenser cet argent, il est donc dépensé différemment. Je voudrais m'enquérir au sujet du Programme de stimulation immédiate de l'emploi dont est chargé le sénateur Hazen Argue. Des crédits de 4 millions de dollars sont affectés à ce programme et on ne peut y avoir accès que par l'intermédiaire du sénateur Hazen Argue. Je me suis mis en rapport avec les représentants du ministère de l'Emploi et de l'Immigration au sujet de fonds d'immobilisations, mais ils m'ont affirmé qu'il était impossible d'en obtenir. Ils m'ont signalé que dans le cas du programme Canada au travail et d'autres programmes, ils pouvaient financer les coûts de main-d'œuvre de certains projets, mais pas les dépenses en immobilisation. Chaque fois que nous présentons des projets de ce genre, monsieur le Président, on nous dit que le programme n'existe pas et nous découvrons un peu plus tard, grâce à des sources confidentielles, que le sénateur Argue administre une caisse de 4 millions de dollars qui sert à financer des dépenses en immobilisation. Le député croit-il juste que l'on tienne les députés et les municipalités dans l'ignorance au sujet de ce programme?

L'autre question porte sur le fait que les fonctionnaires n'examinent pas les demandes. Les agents de projet n'examinent ni n'analysent ces demandes. Les représentants du ministère ne font aucune recommandation. Seul le bureau du sénateur Hazen Argue prend une décision qui est alors soumise à Ottawa et approuvée automatiquement. C'est par la suite seulement que les fonctionnaires entrent en jeu. Est-ce convenable? Les fonctionnaires ne devraient-ils pas faire le même travail que dans le cas des autres programmes comme Canada au travail? Pourquoi dans ce cas-ci un ministre prend-il des décisions unilatérales plutôt que de laisser ces décisions aux fonctionnaires, comme il se doit?

M. Simmons: Monsieur le Président, tout d'abord le sénateur représentant la Saskatchewan a d'autres responsabilités. Il fait partie du cabinet et à ce titre, il est autorisé à prendre certaines décisions. J'ignore au juste comment les choses se passent en Saskatchewan. Cependant, je peux dire au député que tous les projets de création d'emplois dont je me suis occupé ont été examinés de très près par les fonctionnaires de la Main-d'œuvre qui ont choisi ceux qui devaient être retenus. Je ne peux que supposer que c'est ce qui se passe dans tous les autres cas.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'exhorte le député de Rosedale (M. Crombie) à se reporter au compte rendu des débats car il se peut que la question de privilège soit soulevée à la suite des observations du député qui m'a précédé. Je voudrais également signaler que des observateurs impartiaux ont jugé que la société Iron Ore avait fait preuve d'une générosité et d'une équité sans pareilles dans toute l'histoire des sociétés canadiennes lorsqu'elle a réglé la question de Schefferville.

M. Gimaïel: Voyons!

M. Hawkes: Cela vous en dit long sur l'attitude du chef de notre parti face aux travailleurs canadiens. Si on pouvait en dire autant de nos vis-à-vis, nous aurions pu nous attendre à de grandes initiatives de la part du gouvernement, mais aucun député n'en a jamais été témoin. Cependant, nous avons vu que le président d'une société, qui est maintenant notre chef, a su répondre aux besoins des travailleurs, et cela augure bien pour l'avenir des travailleurs sous le nouveau gouvernement que nous formerons sous peu, nous l'espérons.

Je voudrais donc poser au député la question suivante. Depuis 19 ans à l'exception de neuf mois son parti dirige le pays. Pendant une bonne partie de cette période, et c'est certainement le cas à l'heure actuelle, le taux de chômage à Terre-Neuve, qu'il représente, a été extrêmement élevé. Je me demande ce que le député trouve de si merveilleux dans les mesures que son parti a prises étant donné que tout ce qu'il a réussi à créer à Terre-Neuve, en 19 ans, c'est du chômage. Que trouve-t-il de si merveilleux dans ces mesures puisqu'on n'a pas réussi à régler le problème du chômage en 19 ans?

• (1710)

M. Simmons: Monsieur le Président, le député de Calgary-Ouest a parfaitement raison de dire que le règlement obtenu pour Schefferville n'était pas mauvais. Ce n'était pas ce règlement que je critiquais, mais plutôt l'ensemble des circonstances qui ont abouti à pareille situation.

On a obtenu de bonnes conditions parce que mon collègue, le député de Manicouagan (M. Maltais), est intervenu. Le président de l'Iron Ore, à l'époque, a félicité le député pour avoir réussi ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, réussissons toujours à faire, c'est-à-dire multiplier les démarches auprès du gouvernement pour qu'il règle certains problèmes vraiment graves.

Certes, le gouvernement a pris des mesures pour régler ce problème, mais ce n'était pas lui qui l'avait créé. C'est le député, qui représente provisoirement la circonscription de Central Nova, qui en était responsable en réglant passivement sa conduite sur celle des gens de Cleveland au lieu d'écouter ceux qu'il représentait dans cette localité.

Je réponds maintenant à l'autre partie de la question. Le gouvernement a créé des milliers d'emplois à Terre-Neuve, mais gouverner, c'est aussi une affaire de collaboration. Or, pendant que nous multipliions les initiatives pour créer des emplois dans cette province, le gouvernement provincial se croisait les bras. Il est exact que si les deux gouvernements avaient collaboré, on aurait réduit de beaucoup le nombre de chômeurs. Mais si le nombre de chômeurs est deux fois plus élevé que la moyenne nationale actuellement, c'est que le gouvernement de Saint-Jean n'a pas levé le petit doigt. Il était trop occupé à prononcer des discours.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'étais suspendu aux lèvres du député lorsqu'il a parlé de la circonscription de Joliette. Il a commencé par dire que les libéraux avaient consacré d'énormes sommes d'argent à cette circonscription et ensuite il a eu le front de prétendre que c'était pour que son député conservateur actuel puisse se faire réélire. Il est de notoriété publique que tout ce qu'on a fait dans Joliette, c'était pour battre le député actuel de cette circonscription (M. La Salle) afin de le remplacer par un libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: La vérité choque comme on peut le constater à les entendre chahuter. Le député croit-il que les Québécois soient aussi naïfs?

M. Simmons: Monsieur le Président, ce ne sont pas les Québécois qui sont naïfs. Le dernier venu au Québec sait fort bien que je plaisantais lorsque j'ai dit qu'on voulait garder le député de Joliette. Il est regrettable que mon collègue de Bow River (M. Taylor) n'ait pas plus le sens de l'humour, mais il ne faut pas trop lui en demander.

Le président suppléant (M. Herbert): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat. Avant de commencer, je voudrais lire la motion à l'étude. Voici:

Que la Chambre blâme le gouvernement parce qu'il

1. accorde aux sociétés des réductions d'impôt sur le revenu pour leur permettre de faire des profits sans aucune garantie que ces avantages fiscaux entraîneront de nouveaux investissements ou la création d'emplois;

2. accroît le fardeau fiscal des Canadiens au moment même où il faut stimuler davantage l'économie; et

3. affecte les fonds réservés à la création d'emplois d'une façon partisane non fondée sur les niveaux d'emploi locaux.

Nous étudions également un amendement proposé par le parti conservateur voulant qu'on ajoute ce qui suit à la motion:

Au lieu de mettre l'accent sur des programmes de création d'emplois accessibles à tous les Canadiens, comme le Programme Accès-carrière et les crédits d'impôt à l'emploi remboursables.

Je voudrais d'abord parler de l'amendement. A ce propos, je veux porter à votre attention un message que je viens de recevoir par téléphone au cours de la période des questions et observations. Ma circonscription se trouve devant un nouveau problème à cause des frères et des sœurs de sang du parti conservateur en Colombie-Britannique.

En mai 1983, le gouvernement provincial a créé dans ma circonscription le nouveau parc provincial Valhalla Alpine à la demande d'une grande partie de l'opinion publique. Le président de la société qui a lancé ce programme se verra décerner la médaille de la conservation par le gouverneur général à la fin du mois à la suite de ses pourparlers avec l'industrie touristique canadienne.

Ce secteur estime avec raison que ce nouveau parc offrira à l'économie locale la possibilité de compenser les pertes subies à la suite de la dégradation de l'industrie forestière causée par la mauvaise gestion du gouvernement fédéral et du gouvernement dont nous sommes affligés à Victoria.

Les nouvelles que je viens de recevoir concernent un nouveau programme d'emploi du gouvernement fédéral, Environnement 2000. Le personnel de la direction des parcs de ma région qui connaît bien les besoins et les caractéristiques de cette dernière a appuyé une demande présentée dans le cadre d'Environnement 2000 en vue d'aménager des sentiers et des installations dans ce parc. Cela devait du même coup créer des emplois dans l'industrie touristique et le secteur des services de la région. Le ministère provincial des parcs de Victoria a opposé son veto à ce projet.

Ce n'est sans doute pas la dernière fois que je le dis, je trouve étrange que l'opposition conservatrice parle d'offrir des programmes de création d'emplois à tous les Canadiens répondant aux conditions requises alors que ses frères et sœurs de sang qui prétendent gouverner la Colombie-Britannique nous empêchent de nous développer, de nous diversifier et de créer des emplois à long terme chaque fois que l'occasion s'en présente. Cette région a l'un des taux de chômage les plus élevés de la province et elle est en passe de rejoindre les régions du pays les plus touchées par le chômage.

D'après les chiffres que les agents d'Emploi Canada de ma région m'ont communiqués aujourd'hui, la région de Nelson a actuellement un taux de chômage de 24.6 p. 100. Dans les environs immédiats de Nelson ce taux atteint 27 ou 28 p. 100. Avec de nouvelles restrictions budgétaires, de nouvelles mises à pied et la fermeture d'autres établissements, nous pourrons nous estimer heureux si nous restons nettement en-dessous des 40 p. 100 d'ici deux mois. Nous sommes au bord de la catastrophe.

La plupart des politiciens qui essaient de défendre les intérêts de leurs électeurs signeront certainement un pacte avec le diable si c'est nécessaire pour obtenir des résultats. Fort heureusement, depuis quatre ans, j'ai réussi à amener de nombreux agents fédéraux a coopérer un peu afin d'obtenir des subventions et des programmes pour nous aider à édifier une base agricole dans certains secteurs de notre région et pour rebâtir partiellement notre industrie des chalets qui était prospère auparavant. Mais cet effort de diversification ne sert pas à grand chose lorsqu'il se présente sous la forme d'une multitude de mini-programmes; si utile soient-ils lorsque la politique macro-économique du gouvernement d'Ottawa et du gouvernement conservateur de Victoria nous enlèvent toute chance d'établir une économie saine à long terme.

L'industrie forestière de Colombie-Britannique est absolument essentielle au bien-être économique de tous les résidents de la province y compris ceux de ma circonscription. Néanmoins à cause de la mauvaise gestion du gouvernement d'ici et de celui de Victoria nous nous retrouvons avec des forêts trop vieilles et un reboisement peu efficace. Par conséquent, à cause des restrictions budgétaires, les semis sèchent avant d'arriver à la plantation. En raison du peu de crédits engagés dans les programmes de reboisement par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par l'industrie, la forêt et la sylviculture souffrent depuis longtemps de négligence. Des boisés entiers dépérissent. Malgré les programmes d'encouragements forestiers—ce qui touche de près au débat d'aujourd'hui—malgré la multiplication des encouragements fiscaux ces dernières années, l'industrie n'a pas jugé bon de réoutiller ses usines de base même si elle avait des travaux de recherche à sa portée. Elle a assisté à la disparition du contreplaqué et si elle ne dispose plus de ressources suffisantes pour ses usines situées sur la côte du Pacifique ou à l'intérieur de la Colombie-Britannique, c'est que la nature même de cette ressource s'est altérée en raison d'une mauvaise gestion.

• (1720)

La technologie existe. Elle est employée ailleurs au Canada et aux États-Unis. Des usines où l'on fabriquait du contreplaqué produisent maintenant des panneaux de copeaux, du carton gris et font de l'aboutage, de manière à utiliser leurs stocks tout en fabriquant des produits de qualité qui peuvent être commercialisés. Les débouchés existent aussi. Mais malgré tous les moyens incitatifs et toutes les largesses que lui offre de plus en plus ce gouvernement étant donné sa politique, l'industrie ne s'est pas encore décidée à démarrer. Je n'en reviens pas des conservateurs à ma droite pour qui il suffirait de se débarrasser de ce gouvernement. Ils accordent toute leur confiance au secteur privé, ils l'encensent et s'imaginent qu'il peut tout faire. Mais il n'en est rien. Le secteur privé a échoué lamentablement, en dépit de tous les moyens que le gouvernement lui donne. Ce n'est pas la recherche qui fait défaut. Les industriels ont tout simplement failli à la tâche.

J'écoutais le député de Prince George-Peace River (M. Oberle), il y a quelques instants, reprocher aux néo-démocrates une politique, qu'il a inventée de toutes pièces, selon laquelle nous préconiserions d'offrir aux sociétés, sous forme de subventions ou d'exemptions fiscales, l'argent des contribuables afin qu'elles ouvrent des exploitations minières dans les mers du Sud ou qu'elles construisent d'énormes complexes de pâtes et papiers en quelque partie du monde. Je ne sais pas ce qu'il a fumé, mais je n'ai jamais entendu quiconque de notre parti proposer des politiques de ce genre. En réalité, nous avons souvent été les premiers à critiquer le gouvernement d'en face parce qu'il appliquait de telles politiques. Nous continuons à le faire parce qu'il persiste à consentir des subventions et des allégements fiscaux qui débouchent sur des fusions et des prises de contrôle sur une très vaste échelle; il subventionne aussi avec notre argent des entreprises qui nous font ensuite concurrence à l'étranger.

MacMillan Bloedel, notamment, n'a pas eu besoin de faveurs pour dépenser des millions de dollars gagnés au Canada en vue de concurrencer par des usines en Amérique du Sud ses activités canadiennes. Elle l'a fait par ses propres moyens. Pourquoi? Parce que les grosses sociétés ne s'embarrassent pas de loyauté à l'égard de leur pays. Les industriels ne sont pas plus mauvais pour autant. Ainsi, MacMillan Bloedel se conduit comme ce à quoi il faut s'attendre. Certes, tout gouvernement doit avoir, parmi ses objectifs, le soin d'imposer aux sociétés qui fonctionnent sur son territoire une certaine échelle des valeurs qui les oblige entre autres, en plus de verser, bien sûr, des bénéfices à leurs actionnaires, à réinvestir dans le pays même une partie raisonnable voire, sans exagérer, la plus grande partie des profits qu'elles réalisent à même les ressources nationales et la main-d'œuvre. On a vu ce phénomène se développer au Canada, et les conservateurs voudraient que nous persévérions encore plus dans cette voie. Plus tard, les conservateurs exigeront des dégrèvements fiscaux plus importants pour favoriser toute une série de travaux de recherche plus compliqués destinés à nous permettre de remplacer les industries de base que, selon leur programme, ou plutôt le programme que leur dictent leurs partisans, et le secteur des affaires, nous avons réussi à chasser du pays en nombres incalculables depuis quelques décennies. Je ne vois vraiment pas où ils veulent en venir.

Nous avons été d'accord avec les critiques adressées au gouvernement, et nous en avons même fait quelques-unes de notre propre initiative. Vers la mi-1982, j'avais posé des questions à la Chambre, je m'en souviens bien, précisément au sujet d'un programme spécial d'encouragements à la création d'emplois que devait mettre en œuvre le bureau du premier ministre, et pour lequel toutes les décisions devaient être prises par les principaux sénateurs libéraux. J'en avais nommé quelques-uns devant être lancés en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, ce qui aurait bien entendu donné lieu à un favoritisme de grande échelle dans le cadre duquel les deniers publics auraient servi les fins politiques du gouvernement. Or ce genre de choses ne nous plaisent pas du tout. Nous n'apprécions pas non plus que l'on affecte des fonds sans que soient consultées les régions visées dans le but de permettre à tous indifféremment de bénéficier des programmes de subventions, d'investissement et d'expansion.

Mais voyons un peu ce qu'ont fait les conservateurs durant leur séjour éclair au pouvoir en 1979, lorsqu'ils en ont profité pour faire table rase de tous les comités consultatifs régionaux. Le gouvernement libéral les a rétablis, pour les supprimer ensuite. A présent, les conservateurs veulent bien les entendre. Désormais, ce sont les députés eux-mêmes qui assument les frais de fonctionnement de ces comités. Je n'ai pas d'objections à cela. Je préfère y aller de mon argent pour m'assurer une saine participation des régions visées par ce genre de décision que, pour m'épargner quelques jours de labeur, m'en remettre a des bureaucrates qui perçoivent mal les besoins et les priorités régionales.

Quelle attitude affichent les conservateurs à l'égard de la création de l'emploi? Selon la *Gazette* de Montréal du 18 mai 1983, voici ce que le nouveau chef de ce parti a déclaré à ce sujet:

«On trouvera bien des emplois pour les libéraux, et les néo-démocrates aussi», a déclaré dernièrement au Nouveau-Brunswick M. Mulroney, «mais seulement quand cela fera déjà 15 ans que je suis premier ministre et qu'il ne se trouvera plus un seul conservateur auquel je puisse donner du travail.»

Voilà quel sera le programme de création d'emplois des conservateurs. Ces gens dénoncent le favoritisme. Mais ils diront que leur chef cherchait seulement avec ces propos à recruter des mandants pour l'élire à la direction du parti. C'est là une explication plausible, je suppose. Puisque les conservateurs n'ont plus dit mot à ce sujet, j'en déduis qu'ils s'en tiennent à cela. Je n'irai pas jusqu'à qualifier les conservateurs d'hypocrites. Cela ne se fait pas ici. Mais quelque chose ne va pas lorsque les gens ont l'audace de se plaindre du népotisme alors qu'ils ont annoncé publiquement que leurs programmes de création d'emplois seront réservés aux membres de leur parti pendant 15 ans. Espérons que nous n'aurons jamais à souffrir 15 ans de domination conservatrice. Si les conservateurs font en 15 ans ce que leurs frères et sœurs de sang ont fait en Colombie-Britannique en 29 des 32 dernières années, alors ce pays sera encore plus plat qu'il ne l'est aujourd'hui. Il sera même sous terre.

Je voudrais maintenant vous donner une idée de la gravité de la situation de l'emploi. Même si nous apprécions les programmes qui ont permis de créer des emplois dans notre région, fussent-ils à court terme, je voudrais citer quelques chiffres pour montrer la gravité de la situation dans ma circonscription. Dans le domaine de l'exploitation forestière, pendant la période de 1980 à mars 1983, nous avons perdu 310 emplois; dans la fabrication et le traitement, 1,019 emplois; dans les mines, 407 emplois; dans la construction, 320 emplois; et dans le secteur du détail et des services 350 emplois. Aucun de ces chiffres ne comprend les réductions de personnel dans les entreprises encore en activité. Il s'agit simplement de fermetures, dans une circonscription qui a la plus faible population de toutes les circonscriptions de Colombie-Britannique et, comme je l'ai dit, un taux de chômage de 27 p. 100.

• (1730)

Récemment, le gouvernement provincial à Victoria a procédé à des réductions de personnel dans le domaine de la foresterie, aussi incroyable que cela puisse paraître, ce qui a donné un plus fort pourcentage de mises à pied que dans tout autre secteur de la province. Nous sommes dans une des principales régions forestières. Pour une raison quelconque, le gouvernement fédéral, de la même façon qu'il distribue des encouragements fiscaux et des allocations, sans demander de garanties et sans aucune surveillance, a versé au gouvernement provincial des fonds pour l'éducation et la santé, en laissant la bande de Victoria éliminer complètement un établissement d'enseignement, supprimant ainsi 100 emplois à plein temps et les revenus produits par 500 étudiants. Tout cela arrive d'un seul coup.

Le gouvernement est-il surpris que nous ne soyons pas plus reconnaissants du succès que nous avons eu dans nos relations avec ses fonctionnaires, pour obtenir un nombre relativement important de projets de création d'emplois à court terme?

Je n'ai pas truffé mon discours de statistiques. Il y en a beaucoup qui le font, elles existent et le gouvernement les a vues, notamment dans le rapport Carter et de nombreux autres qu'il a commandés à des organismes publics ou privés au cours des dernières années. Je voudrais citer le président de la Banque de Montréal qui disait:

Toute l'industrie nage maintenant dans les encouragements fiscaux. Il y a une telle capacité inutilisée . . . que la dernière chose dont nous ayons besoin c'est un supplément de capacité.

Avec une politique comme celle-là, il est certainement temps que les députés ministériels se rendent compte que la distribution d'argent, sans insister sur des résultats et quelque chose en retour de l'argent dépensé, n'accomplit rien. Nous devons faire en sorte que l'industrie développe ses capacités, plutôt que de la voir disparaître et devoir ensuite distribuer de maigres montants à droite à gauche, en essayant de faire des recherches sur de grandes idées dont l'avenir demeure incertain.

Le président suppléant (M. Herbert): Y a-t-il des questions ou des observations? Comme personne ne veut poser de questions ou faire d'observations, la présidence donne la parole au député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bujold) pour le débat.

[*Français*]

A l'ordre! L'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bujold) a la parole.

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, il me fait énormément plaisir de prendre part à ce débat. En premier lieu, je voudrais répondre à mon collègue de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) qui se plaignait plus tôt du fait que le gouvernement avait aboli les comités de consultation au niveau de la sélection des programmes de création d'emplois. La raison en était bien simple, monsieur le Président, c'est que nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous préférons prendre cet argent pour créer des emplois à la base, plutôt que d'engager des gens ou de donner de l'argent à des gens qui certainement pouvaient avoir un «input» au plan de la région; mais notre priorité a été mise dans les programmes de création d'emplois.

Monsieur le Président, je voudrais traiter plus particulièrement du paragraphe 3 de la motion qui a été présentée aujourd'hui, soit l'affectation de fonds réservés à la création d'emplois. On nous accuse de l'avoir fait d'une façon partisane. En faisant cela, monsieur le Président, j'aimerais revenir un peu au passé et souligner brièvement que les problèmes économiques que nous avons connus dans le monde et dans tous les pays industrialisés plus particulièrement ont affecté également le Canada. C'est pour cette raison qu'il est quand même intéressant de remarquer l'augmentation progressive du taux de chômage au cours des cinq dernières années. On remarque par exemple qu'en 1979-1980 nous avons alloué environ 330 millions de dollars aux divers programmes de création d'emplois du gouvernement canadien. En 1980-1981, nous avons alloué environ 300 millions de dollars; en 1981-1982, environ 340 millions de dollars, et c'est à ce moment-là que nous avons vu la situation économique se détériorer à travers le monde et plus particulièrement au Canada. Ce qui a fait qu'en 1982-1983 nous avons alloué près de 550 millions de dollars aux divers programmes de création d'emplois à travers le pays.

En 1983-1984, année qui a été très pénible au niveau de l'emploi et surtout des mises à pied et du taux de chômage à travers le pays, le gouvernement canadien, le gouvernement libéral a pris ses responsabilités et a alloué un montant

d'argent sans précédent d'environ 1,500 millions de dollars pour la création d'emplois au pays.

Il est extrêmement surprenant de voir nos collègues d'en face se plaindre depuis environ 15 jours que le gouvernement a affecté ses fonds d'une manière partisane. Je crois que ces gens ont peur, ou craignent, ou sont tout simplement naïfs et ne veulent pas regarder la réalité et voir comment ces choses se sont passées d'une façon concrète.

Plus tôt je signalais les montants d'argent qui ont été alloués à la création d'emplois; ces montants ont été alloués en se basant sur les statistiques du chômage. Évidemment, il est naturel et il est logique que ce sont les endroits au pays où le taux de chômage a été le plus élevé qui ont reçu le plus d'argent. Et encore une fois si ces montants d'argent ont été alloués dans beaucoup de circonscriptions où siègent les collègues libéraux, c'est justement, monsieur le Président, parce que dans ces circonscriptions on trouvait le plus haut taux de chômage à travers le pays. Je prends ma région par exemple, l'Est du Québec et la circonscription que je représente, Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine; à certaines périodes de l'année, nous avons jusqu'à 60 p. 100 des travailleurs en chômage.

Il n'est donc pas surprenant que nous recevions des montants substantiels pour la création d'emplois. Mais également, monsieur le Président, nous devons souligner que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de l'époque, devant son désir de rendre plus accessibles nos divers programmes de création d'emplois à une foule de gens et à une foule d'organismes, a fait en sorte de modifier nos programmes de création d'emplois qui étaient de 12 à ce moment-là, pour les réduire à quatre. Nous avions pensé à ce moment-là devoir faciliter l'accessibilité de ces progammes à toutes les couches de la population et faire en sorte que les divers groupes au niveau local aient moins de difficultés à faire des demandes relativement à ces programmes.

On se rend compte depuis environ 15 jours que la majorité, sinon la très grande majorité de la population canadienne, a compris et a accepté ces modifications que nous avons apportées à nos programmes de création d'emplois, surtout que beaucoup ont été en mesure de faire des demandes relativement à ces programmes, sauf nos amis d'en face, nos amis des deux partis de l'opposition. A les entendre depuis 15 jours dans cette Chambre, on est porté à croire qu'eux seuls, au Canada, n'ont pas compris les modifications que nous avons faites au niveau de ces programmes, et je le dis encore une fois, pour les rendre plus accessibles et plus compréhensibles à la population. Il n'est pas surprenant, monsieur le Président, que la population canadienne voit clair dans les agissements des partis de l'opposition, et c'est pour cette raison qu'elle ne les a pas élus en 1980. C'est encore pour cette raison qu'elle n'osera pas élire ces gens-là lors des prochaines élections, et ce parce qu'ils ont beaucoup de difficultés à comprendre les divers programmes de création d'emplois que nous mettons de l'avant et que nous voulons rendre accessibles à tous.

• (1740)

Encore une fois, monsieur le Président, et brièvement, ces projets que nous avons fondus en quatre sont extrêmement simples, et extrêmement faciles à atteindre. Ils sont extrêmement faciles également à administrer. Que ce soit le Programme ACCÈS ou que ce soit le Programme des compagnies des travailleurs, ou encore le Programme RELAIS ou le Programme de création locale d'emplois, ce sont tous autant de programmes qui font en sorte que les gens, dans les milieux où nous avons un haut taux de chômage, puissent faire des demandes et bénéficier de ces sommes d'argent.

Un autre point important était soulevé cette semaine et la semaine dernière, à savoir que nos collègues n'avaient pas été mis au courant des divers programmes que nous avions. J'ai devant moi, monsieur le Président, des lettres que j'ai reçues en tant qu'élu, en tant que député, de la part du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, des lettres, dis-je, qui ont été transmises à tous les députés de cette Chambre. En janvier 1982, nous recevions nous les 282 députés de cette Chambre une lettre du ministre qui nous fournissait certains renseignements sur le Programme Été-Canada. Cela a été fourni à tous les députés d'en face qui pouvaient en prendre connaissance. En février 1983, monsieur le Président, encore une fois le ministre de l'époque transmettait une lettre à tous les députés les mettant au courant de divers renseignements pour le Programme Été-Canada.

En décembre 1983, encore une fois, une lettre a été transmise à tous les députés pour leur donner des renseignements sur la répartition des fonds qui étaient mis à la disposition de chaque circonscription pour les programmes de Canada au travail.

Encore une fois, monsieur le Président, le 30 décembre 1983, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration transmettait à nous tous divers renseignements sur le Programme Été-Canada pour la grandeur du pays et pour toutes les circonscriptions. Comment pouvons-nous accepter le fait que ces gens se plaignent aujourd'hui de ne pas avoir été renseignés sur nos divers programmes de création d'emplois? Il faut se poser d'autres questions, monsieur le Président, et essayer de connaître les vraies raisons dont on nous accuse aujourd'hui, à savoir ne pas avoir fourni à la Chambre les renseignements adéquats pour nos programmes de création d'emplois. Pendant que nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous défendions les intérêts de nos contribuables, nous travaillions afin de pallier le chômage à travers le pays, ces gens, surtout ceux de l'opposition officielle se querellaient pour savoir qui était le meilleur d'entre eux pour devenir chef de parti. Cela a duré environ deux ou trois mois, voire quatre mois. Il n'est donc pas surprenant qu'ils n'aient pas eu le temps de lire la correspondance qui leur était transmise par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Par la suite, ils se sont lancés dans un congrès à la chefferie qui a duré environ quatre mois. Encore une fois, il n'est pas surprenant que ces gens n'aient pas eu le temps de lire leur courrier. Ils se promenaient à travers le pays, comme on l'a souligné cette année, pour essayer de recueillir des jeunes comme délégués à leur congrès et ils passaient leur temps à se quereller et à se promener à travers le pays pour savoir qui appuyer comme candidat. Encore une fois, on n'avait pas le temps de lire la correspondance qui était transmise par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration!

On arrivait parfois à des comités à la dernière minute, en retard, et on posait quelques questions pour pouvoir les transmettre aux électeurs de leurs circonscriptions et par là démontrer qu'on s'occupait du chômage au pays. Mais ce n'était pas là leur principale préoccupation. Ils avaient d'autres préoccupations majeures, soit leur congrès! Une fois que ce congrès a été réglé, on pensait qu'au moins ils auraient été en mesure de

s'occuper de leurs commettants et faire en sorte de prendre connaissance des divers programmes de création d'emplois qui étaient mis à leur disposition.

Je devrais souligner, monsieur le Président, que probablement seul le député de Joliette (M. La Salle) a été en mesure de comprendre ces projets . . . Et je dis «comprendre», parce qu'il a été en mesure d'en profiter, et ce parce que probablement il s'est retiré quelque peu de cette querelle à la chefferie. Il est resté en arrière, et il a été en mesure, lui, de prendre connaissance des dossiers qu'on lui transmettait, et de profiter de ces programmes.

Monsieur le Président, je crois qu'il faut quand même être réaliste et de ne pas duper, ou tenter de duper, la population canadienne en faisant croire que le gouvernement, que le parti libéral a voulu cacher des faits à cette Chambre et à la population canadienne. Nos programmes de création d'emplois ont été établis selon des chiffres clairs, selon des chiffres qu'il est impossible de fausser à travers tout le pays, parce qu'ils sont établis par Statistique Canada et qu'ils démontrent clairement que dans certaines régions du pays nous avons des hauts taux de chômage, et que l'on se doit d'y répondre par des programmes de création d'emplois. Qu'on ne vienne pas nous faire croire aujourd'hui que parce que nous avons répondu à la misère des gens, parce que nous avons voulu créer des emplois pour ceux qui étaient mis à pied, nous avons voulu tromper la population canadienne! C'est cette même population, monsieur le Président, qui au cours de la prochaine année aura à décider de l'agissement de ces gens d'en face et qui dira qui a raison dans ce débat. Est-ce que c'est le gouvernement actuel qui s'intéresse à la situation pénible de certaines personnes à travers le pays, ou des gens qui veulent seulement marquer des points politiques et faire croire des choses qui n'existent pas?

En terminant, je pense qu'il est extrêmement important que nous prenions conscience du fait que ce gouvernement défend l'intérêt des plus démunis à travers le pays. C'est ce qui a toujours fait et qui va toujours faire la renommée du parti libéral, monsieur le Président. C'est pour cette raison que nous formons le gouvernement et que nous le formerons dans l'avenir!

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre! Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément aux dispositions de l'article 62(9) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur le champ toute question nécessaire pour disposer des travaux des subsides.

[*Traduction*]

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Herbert): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Herbert): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Herbert): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Herbert): Qu'on appelle les députés.

(L'amendement de M. McGrath, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote nº 15*)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Broadbent
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Cossitt (Mme)
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
King
Knowles
Kristiansen
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDonald (Mme) (Broadview-Greenwood)
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Mitges
Mulroney
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil
Nickerson
Nielsen
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Patterson
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Sargeant
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Shields
Siddon
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wilson
Wise
Wright
Young—105.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel

Les subsides

Messieurs

Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Maléparl
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (M^lle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Yanakis—135.

M. le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

Le vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Pouvons-nous nous passer de la sonnerie?

M. Deans: Monsieur le Président, si vous demandez le consentement de la Chambre, je crois que les députés accepteront que le résultat du vote sur l'amendement soit repris pour ce vote-ci et soit inscrit dans le hansard en tant que résultat officiel.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Riis, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 16)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Broadbent
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Cossitt (M^me)
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Jewett (M^lle)
Keeper
Kempling
King
Knowles
Kristiansen
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
MacDougall
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDonald (M^me) (Broadview-Greenwood)
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (M^me)
Mitges
Mulroney
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil
Nickerson
Nielsen
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Patterson
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Sargeant
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Shields
Siddon
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wilson
Wise
Wright
Young—105.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni (M^me)
Axworthy
Bachand
Baker
Beauchamp-Niquet (M^me)
Bégin (M^me)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (M^lle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (M^me)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (M^me)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (M^me)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (M^me)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Maléparl
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (M^lle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Yanakis—135.

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 18 h 15, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 h 15, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 février 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

ON CRITIQUE LES ACTIVITÉS DE CERTAINS MEMBRES

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, malheur au Canada si le cabinet du premier ministre (M. Trudeau) se sert de l'argent des contribuables pour lancer une chasse aux sorcières à ses fins personnelles!

Le parti libéral et ses larbins ont démontré que rien ne les arrête quand il s'agit d'étaler au grand jour une correspondance privée, de jouer de sales tours, de se livrer à des dissimulations et à des attaques personnelles, de constituer une caisse noire à des fins politiques et d'ourdir des complots, et qu'ils ne reculent devant aucune turpitude.

Les hommes et les femmes désespérés adoptent des tactiques désespérées. La corruption au sein du parti libéral a atteint un tel point que même ses propres membres en ont été révoltés lors de leur dernier congrès, et c'était avant la fameuse excursion de Washington. Les protagonistes dans l'affaire Watergate ont l'air des anges à côté des membres du cabinet du premier ministre. Qui plus est, les autres députés libéraux sont à blâmer, car ils ferment les yeux sur ces tactiques et n'y peuvent rien. Ils vont nous léguer un triste héritage, car ils ont porté atteinte aux principes démocratiques.

* * *

L'EMPLOI

LA SUBVENTION ACCORDÉE À COVENANT HOUSE, À TORONTO—ON AVOUE AVOIR FOURNI DE L'AIDE

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, selon le hansard d'hier, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a parlé de questions de moralité. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, croyons que la plus grossière immoralité consiste en ce que des députés une fois avertis de problèmes graves ne fassent rien pour les résoudre.

J'ai été avertie du grave problème des enfants de la rue par un article intitulé «Une bombe sociale est amorcée sur la rue Yonge», paru dans le *Star* du dimanche 16 octobre 1983, et j'ai cherché une solution. Mais cela m'attire maintenant les foudres des conservateurs.

Par conséquent, pour avoir aidé, directement ou indirectement, à fournir logement et pension à des jeunes délinquants de tout le Canada—*mea culpa*; pour avoir ainsi osé empiéter sur le paisible fief de Rosedale—*mea culpa*; pour avoir directement ou indirectement créé des emplois parrainés par l'archidiocèse catholique de Toronto—*mea maxima culpa*.

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

LES ACTIVITÉS DE CERTAINS MEMBRES—ON DEMANDE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, de toute évidence, les agents qui travaillent en coulisse au cabinet du premier ministre (M. Trudeau) fouillent dans nos goussets et utilisent leur caisse électorale pour créer des emplois d'espions au cabinet du premier ministre. Cette façon d'agir n'est pas digne d'un régime démocratique ni d'un gouvernement représentatif ni du Canada que je connais et que j'aime.

Les gaspilleurs qui travaillent en coulisse au cabinet du premier ministre tentent d'inventer de nouvelles façons de s'attaquer aux députés. La semaine dernière, le premier ministre lui-même a tenté de me dénigrer devant ma famille, mes amis et mes électeurs en disant que j'étais un député de deuxième ordre et que j'inventais des citations de toutes pièces. Si je figure sur la liste noire du premier ministre, que ces gaspilleurs occultes et ces agents secrets de son cabinet tentent de m'attaquer. Il incombe aux députés de défendre notre régime démocratique. Laissons les Canadiens en juger. Il nous faut des élections maintenant. Les quatre années sont écoulées.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MALAWI—ON DEMANDE DE COMMUER LA PEINE CAPITALE IMPOSÉE À L'ANCIEN MINISTRE DE LA JUSTICE ET À SON ÉPOUSE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Si je prends la parole, monsieur le Président, c'est pour demander à tous les députés de se joindre à moi pour prier le président à vie du Malawi de commuer les sentences de mort prononcées contre l'ancien ministre de la justice et procureur général du Malawi, Orton Chirwa et sa femme Vera.

M. et M^me^ Chirwa ont été déclarés coupables de trahison par le tribunal traditionnel régional en juillet 1982 alors qu'ils protestaient de leur innocence. Ils ont interjeté appel auprès du Tribunal traditionnel national qui a confirmé le verdict du tribunal d'une juridiction inférieure. Les représentants d'Amnesty International ont déclaré que la procédure de ces tribunaux n'est pas du tout conforme aux normes juridiques universellement reconnues. Ils entendent saisir de cette affaire la Commission des droits de l'homme des Nations Unies au cours de la présente session. Cependant, la seule instance à laquelle les époux Chirwa pourraient encore s'adresser au Malawi demeure Son Excellence le docteur Banda, président à vie. J'exhorte donc les députés à prier Son Excellence le docteur Banda d'user du pouvoir de clémence qui est sien en tant que président à vie pour commuer la sentence de M. et à M^me^ Chirwa pour des raisons humanitaires.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

DE PRÉSUMÉES CUEILLETTES D'INFORMATIONS SUR DES AFFAIRES RELATIVES À M. MULRONEY

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, je ne peux résister et faire une déclaration, moi aussi, compte tenu de ce que j'ai entendu ce matin, à savoir que le Bureau du premier ministre aurait converti deux de ses employés en agents secrets pour tenter de justifier le salissage d'un homme qui, pourtant, manifeste le désir de consacrer toutes ses énergies aux plus grands intérêts de son pays. Étant donné les circonstances, je pense pouvoir faire appel à l'honneur de tous les députés de la Chambre pour condamner sévèrement un geste aussi odieux que celui de tenter par toutes sortes de manières, par des attitudes absolument inacceptables dans le cadre de ce Parlement, de vouloir étudier le passé d'un homme pour l'empêcher de servir son pays de la bonne manière. Monsieur le Président, je condamne sévèrement et j'exige, j'exhorte même le premier ministre, dès son retour au pays, à expliquer les raisons d'une telle enquête en ce qui a trait à des choses qui n'ont absolument aucun sens, à notre avis.

* * *

● (1410)

L'ENVIRONNEMENT

UNE NOUVELLE ÈRE DANS LE DOMAINE DES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

M. Denis Ethier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, grâce à l'inauguration récente d'un ordinateur des plus perfectionnés en Amérique du Nord au Centre météorologique canadien de Dorval, le Canada entre dans une nouvelle ère de prévisions météorologiques à long terme plus fiables. De plus, cet ordinateur jouera un rôle capital dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement. En effet, il produira des perspectives saisonnières et de meilleures évaluations des changements climatiques. Il facilitera la recherche nationale et internationale sur le transport à distance des polluants atmosphériques. Avec cet ordinateur, on pourra également élaborer de meilleures stratégies de lutte contre les pluies acides et aussi, en cas d'urgence environnementale, intervenir plus rapidement et de manière efficace.

Monsieur le Président, le gouvernement libéral ne craint pas d'intervenir dans les domaines de pointe de la haute technologie, car les informations météorologiques rapportent chaque année à notre économie plus d'un milliard de dollars.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LA SUBVENTION ACCORDÉE AU COMMUNITY ALLIANCE GROUP DE TORONTO—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE REVENIR SUR LA DÉCISION PRISE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, alors que j'étais à Edmonton le week-end dernier, je me suis entretenu avec beaucoup de chômeurs, surtout des jeunes. Ils ont besoin d'espoir. Il faut adopter des programmes qui créeront pour eux des emplois. Ces programmes sont très importants. Voilà pourquoi j'ai évoqué cette semaine à la Chambre l'octroi d'une subvention de $583,000 au Community Alliance Group de Toronto.

Étant donné qu'il y existe déjà des organismes qui remplissent le même rôle, étant donné que la communauté italienne y a manifesté son opposition, étant donné que même le député de York-Ouest (M. Fleming) a déclaré, selon le *Star* de Toronto d'aujourd'hui, qu'il y avait des gens de l'extérieur mêlés à l'octroi de cette subvention, et que cet organisme venait razzier sa propre circonscription, et étant donné qu'il devient de plus en plus évident que l'octroi de cette subvention résulte d'un jeu d'influences politiques, je demande au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts), en sa qualité de ministre à vocation politique et de ministre exécutant, de s'élever au-dessus de ces considérations et de réexaminer cette subvention, tenant ainsi la promesse qu'il avait faite aux représentants des groupes, c'est-à-dire de réaffecter ces crédits car toute autre décision serait très injuste pour la communauté italienne de Toronto et pour les chômeurs canadiens.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

LA POSITION DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE ET DES MEMBRES DE SON PARTI

M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, vous savez, la politique a de drôles d'aléas!

J'entendais tout à l'heure le député de Joliette (M. La Salle) prendre la défense de celui-là même qu'il appelait «le veau d'or» lors de la campagne au leadership de son parti il y a plus d'un an. Il parlait à l'époque et de façon éloquente monsieur. Pour ma part, je désire aller vers l'avenir du député de Central Nova (M. Mulroney), monsieur le Président.

Le député de Central Nova semble laisser croire aux Québécois d'aujourd'hui que son parti a effacé l'erreur faite du temps de Louis Riel par ce même parti politique. Je tiens à lui signaler que dans son propre parti il y a encore des députés qui sont contre la loi sur les langues officielles et ils l'ont dit clairement. Je parle du député de Simcoe-Sud (M. Stewart) entre autres et du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie), pour ne nommer que ceux-là.

Je me souviens, monsieur le Président, que lors du débat sur la Constitution, j'avais demandé à son prédécesseur, le député de Yellowhead (M. Clark), de remettre au pas le député de Simcoe-Sud après un discours que ce dernier avait prononcé, et je l'ai mis au défi de faire ce qu'avait fait l'ancien leader conservateur M. Stanfield avec le député de Moncton, à l'époque.

Je voudrais signaler au député de Central Nova ce qui est arrivé au député de Yellowhead après cela. Il n'a pas fait ce qu'il devait faire pour vraiment éclaircir la position de son parti, et c'est son parti même qui l'a démis de ses fonctions de chef de l'Opposition. Je recommande donc au député de Central Nova de faire son devoir envers le Canada, envers tous les Canadiens de langue française et de mettre au pas les membres de son parti qui ne sont pas d'accord avec l'idée de ce parti-là, si vraiment il en a une, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

L'ENQUÊTE SUR LE CHEF DE L'OPPOSITION—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, le comité mis sur pied par le président du parti libéral en est venu à la conclusion que son parti baignait dans la confusion, qu'il était las, arrogant, calculateur, imbus de lui-même et inutile, et il s'est donné pour objectif d'organiser un meilleur parti libéral. Eh bien, la moindre amélioration serait la bienvenue. En fait, ce parti ne saurait guère tomber plus bas ni être plus corrompu qu'en ce moment.

Dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, on peut lire que le cabinet du premier ministre se serait servi des deniers des contribuables pour fouiner dans la vie privée du chef du parti progressiste conservateur, avant son élection. Ces députés de la majorité n'ont pas de mesure politique à nous proposer pour régler les difficultés de la société lourdement endettée et affligée par le chômage, qu'ils ont créées et ils se méfient de l'honnêteté de notre chef; c'est pourquoi ils cherchent à découvrir à tout prix des scandales sur son compte. Et ils ont puisé à même les deniers des contribuables pour mener à bien leur méfait. On n'a strictement rien trouvé à lui reprocher, et ainsi le ministre des Finances (M. Lalonde) a inventé une histoire selon laquelle, avant d'entrer dans la vie politique, notre chef présentait des instances en sa faveur et celle des bien nantis, alors qu'en réalité, dans ses lettres présumées compromettantes, il suppliait le ministre de faire preuve d'équité à l'égard des travailleurs. Les excuses que le ministre a présentées par la suite sonnaient creux.

Combien d'autres Canadiens font l'objet de pareilles enquêtes indiscrètes? Sommes-nous tous susceptibles d'en être victimes un jour? Il n'est guère étonnant que le comité du parti libéral ait déclaré que ce gouvernement est calculateur. Les Canadiens voudraient que leur gouvernement soit honnête et intègre. Les libéraux les ont trahis à cet égard. Ils devraient donc démissionner et laisser un homme du calibre de notre chef conservateur prendre en main les affaires du pays et rétablir l'honnêteté et l'intégrité au sein du gouvernement.

• (1415)

L'ENVIRONNEMENT

LE TRANSPORT DE DÉCHETS TOXIQUES VIA LES EAUX CANADIENNES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, la semaine dernière, un chaland chargé de déchets toxiques est parti de l'Alaska en direction de Seattle en empruntant nos eaux territoriales. Il contenait 261 tonnes métriques de déchets provenant des bases militaires américaines, des déchets contaminés par un produit cancérigène appelé polychlorobiphénile ou PCB. Les responsables n'ont même pas daigné avertir le gouvernement de la Colombie-Britannique que le chaland en question allait emprunter un passage maritime intérieur de cette province. Il semblerait que les expéditeurs de matières aussi dangereuses pour notre littoral ne sont pas tenus d'avertir le gouvernement fédéral quand ils expédient ces produits via nos eaux territoriales, au dire du ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique.

Les libéraux d'Ottawa auront beau fermer les yeux, les habitants de la Colombie-Britannique considèrent que de telles matières menacent la vie marine et forcément la vie et la santé de la population. Le gouvernement fédéral se montre aussi négligent dans cette affaire qu'il l'a été, il y a quelques semaines, lorsqu'il y a eu déversement général de matières radioactives à Key Lake. La même situation s'est produite lorsque des déchets toxiques déversés accidentellement dans le Niagara aux États-Unis ont abouti au Canada.

Il faut que le ministre de l'Environnement (M. Caccia), le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané), le ministre des Transports (M. Axworthy) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) se réunissent pour établir des règlements interdisant le transport de déchets toxiques via les eaux canadiennes.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

L'ENQUÊTE DE CERTAINS EMPLOYÉS SUR LE CHEF DE L'OPPOSITION

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant, qui doit savoir que certains employés du cabinet du premier ministre ont reconnu que ce cabinet a chargé des personnes, aux frais du contribuable, de mener une chasse aux sorcières inutile sur le passé du chef de l'opposition avant qu'il n'entre sur la scène publique, et que ces personnes ont peut-être participé à des activités qui se révéleront illégales.

Le premier ministre suppléant est certainement aussi affolé que moi de constater la similitude entre l'affaire Watergate et ce qui se passe au cabinet du premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous savons qu'il s'agissait d'une opération clandestine, montée par des responsables du cabinet du premier ministre. Le premier ministre suppléant peut-il me dire qui a autorisé cette opération?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si l'on prenait à la lettre la description que vient de nous faire le très honorable représentant de Yellowhead ou l'article de journal sur lequel il se fonde sans doute, il y aurait lieu de s'inquiéter puisque, dans l'article en question, on parle d'une opération de renseignement clandestine. Ce n'est absolument pas le cas. Le cabinet du premier ministre n'a procédé à aucune opération de ce genre sur la conduite du chef de l'opposition ni sur ses antécédents avant d'entrer sur la scène publique. Je nie entièrement l'existence d'une opération clandestine.

Je demande au très honorable représentant de Yellowhead d'adopter une attitude plus sérieuse à l'égard d'une question des plus importantes.

M. Clark (Yellowhead): Les aveux des employés du cabinet du premier ministre sont tout à fait contradictoires au démenti que vient de nous donner le premier ministre suppléant et à son indifférence à l'égard des principes fondamentaux d'honnêteté et de moralité et des usages de la Chambre des communes.

ON DEMANDE QUI A AUTORISÉ L'ENQUÊTE

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je constate que le premier ministre suppléant a admis l'existence d'une opération, mais qu'il a refusé de me dire qui l'avait autorisée. Je répète donc ma question. Qui a autorisé cette enquête qui, à notre avis, enfreint la loi et qui, chose certaine, est contraire aux traditions du Parlement? A qui M. Crenna a-t-il fait son rapport, de retour de la chasse aux sorcières qu'il a menée en vain à Washington?

• (1420)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, prenons le cas de M. Crenna et voyons exactement ce qui s'est passé.

M. Crenna est employé à plein temps au cabinet du premier ministre. Il s'est rendu à Washington pour diverses raisons en tant que représentant de ce cabinet. Il avait d'importantes affaires publiques à régler à Washington, et il en a profité pour se rendre à la Securities and Exchange Commission en vue d'obtenir le rapport annuel de la société Iron Ore et quelques autres renseignements qui sont déjà du domaine public. Il s'est rendu dans un bureau ouvert au public, a signé un document, a obtenu l'autorisation de prendre ces documents auxquels n'importe quel citoyen américain ou canadien peut avoir accès. Il a fallu très peu de temps, et c'est ce qui pousse l'ancien chef de l'opposition à parler de chasse aux sorcières; c'est également pour cette raison que l'auteur de l'article du *Globe and Mail* a déclaré que deux employés du cabinet du premier ministre avaient participé à une opération de renseignement clandestine.

A Washington, M. Crenna a agi au grand jour, au vu et au su du public, et toute l'affaire est du domaine public. Il n'y a rien de secret là-dedans. N'importe quel citoyen qui paie les droits requis aux services publics peut faire la même chose.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LA RAISON DE RECUEILLIR DES RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE LA SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION DES ÉTATS-UNIS

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, le vice-premier ministre esquive encore une fois la question. Il reconnaît que la recherche a été faite.

Je voudrais lui demander pourquoi M. Crenna est allé aux États-Unis se renseigner auprès de la Securities and Exchange Commission. des opérations boursières. Qui a autorisé cette expédition? A qui a-t-il rendu des comptes à son retour? Le premier ministre suppléant voudrait-il nous dire si le premier ministre était informé directement de cette démarche ou seulement indirectement, par l'entremise de son premier secrétaire, qui faisait partie du groupe qui a conçu ce plan?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous ne devons pas oublier que M. Crenna recueillait de l'information publique sur l'activité d'une multinationale en propriété exclusive. Il est du domaine public que lorsque le chef de l'opposition s'est porté candidat à la direction de son parti, il s'est largement appuyé dans sa campagne auprès du public canadien sur les talents supérieurs de gestionnaire qu'il avait démontrés à l'Iron Ore Company of Canada et sur la façon dont il avait réglé les problèmes d'adaptation des ouvriers. Il m'a semblé que c'était . . .

M. Clark (Yellowhead): Il vous a semblé à vous?

M. MacEachen: . . . un élément très important des recherches de tout organisme professionnel de se renseigner sur tous les aspects de cette entreprise magistrale, pour reprendre les termes du chef de l'opposition.

M. Crenna examinait une question que le chef de l'opposition a lui-même introduite dans le domaine public alors qu'il aspirait à la direction du parti conservateur et qu'il a fait insérer dans son manifeste politique. Qu'y a-t-il de mal à cela? Je ne vois pas ce qu'il y a de répréhensible . . .

M. Andre: C'est le langage que tient Alfred Apps.

M. MacEachen: . . . à se renseigner sur les activités publiques d'une société multinationale qui a une filiale au Canada.

L'ancien chef de l'opposition demande qui a autorisé cette recherche. Le projet relevait du premier secrétaire qui engage tout le personnel. J'ignore si le premier ministre était au courant ou non. Chose certaine, je n'en savais rien. Je trouve tout à fait normal de se tenir au courant de ce qui se passe.

M. McGrath: Monsieur le Président, le vice-premier ministre reconnaît maintenant que des fonds publics ont servi à une étude des dossiers de la Commission de contrôle, à Washington, dont le seul but était de détruire la réputation du chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

Une voix: Quelle absurdité!

M. McGrath: Croyez-moi, monsieur le Président, si ceux qui occupent les banquettes ministérielles subissaient le même test, ils échoueraient.

• (1425)

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je voudrais aussi demander au premier ministre suppléant, qui met sa crédibilité en jeu en niant qu'il y a eu quoi que ce soit de répréhensible à ce sujet, s'il est prêt à demander qu'on entreprenne une enquête indépendante sur cette affaire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Ils ont réagi de la même façon à l'enquête Erwin.

M. McGrath: Le public canadien ne trouve rien de drôle là-dedans. Étant donné que le premier ministre suppléant a mis sa crédibilité à la Chambre en jeu en niant qu'il y ait eu quoi que ce soit de répréhensible dans cette affaire, est-il disposé à autoriser une enquête indépendante sur cette opération louche et clandestine qui ne visait qu'un seul objectif, en l'occurrence, détruire la réputation du chef de l'opposition, le député de Central Nova, grâce à une utilisation irrégulière de fonds publics.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, vraiment, le député devrait essayer de prendre note des faits que j'ai exposés à la Chambre. En ce qui concerne M. Crenna, celui-ci a demandé des renseignements qui appartiennent au domaine public puisqu'ils concernent une société qui exerce ou exerçait des activités au Canada. C'est tout ce qu'il a fait. Il n'y a pas eu d'enquête sur le comportement personnel du chef de l'opposition et, si jamais j'apprenais qu'une telle enquête a eu lieu, je ne serais certes pas d'accord.

Une voix: Que craignez-vous?

M. MacEachen: Je me demande pourquoi il devrait y avoir une enquête indépendante sur une visite à un bureau public pour obtenir des dossiers qui sont du domaine public à Washington. Le député veut-il qu'on fasse enquête là-dessus?

LE RÔLE D'UN RECHERCHISTE ADJOINT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, le premier ministre suppléant voudra peut-être dire à la Chambre quel était l'emploi de M. Pierre Cadieux qui a, semble-t-il, joué le rôle d'un «agent secret» dans cette opération clandestine?

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Pourquoi agissait-il de façon clandestine s'il n'y avait rien à cacher, si cette opération était légitime, régulière et acceptable?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons réglé le cas de M. Crenna, qui avait été accusé d'être un agent secret. Passons maintenant à l'autre cas. Qui est cet agent secret dont parle le député?

M. McGrath: Je ne l'ai pas appelé un agent secret.

M. MacEachen: Qui est cet individu furtif mentionné dans *The Globe and Mail* et où travaillait-il? Eh bien, il est maintenant inscrit à l'Université d'Ottawa. Il avait un emploi d'été et il a fait ce travail de recherche pendant quelques mois avant de s'inscrire à l'université. Voilà donc qui est cet agent qui opérait clandestinement. Quel était le lieu de son travail clandestin? C'était la bibliothèque de l'Université d'Ottawa.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Encore.

LE CONTENU DU DOSSIER

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et porte sur la même affaire. J'ai écouté très attentivement les réponses du premier ministre suppléant; il a dit que tous les renseignements obtenus étaient du domaine public et accessibles au grand public. Cependant, je voudrais lui dire que le simple citoyen canadien ne travaille pas au cabinet du premier ministre et qu'il n'a pas accès aux fonds et aux pouvoirs de l'État. C'est une différence importante.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Au sujet de l'atteinte à la vie privée dont le ministre des Finances s'est récemment rendu coupable en divulguant des lettres écrites par un simple citoyen qui se trouve être devenu depuis chef de l'opposition, M. Cadieux a dit que l'utilisation de ces lettres témoignait d'une «complète ignorance du dossier». Je pose au premier ministre suppléant la question suivante: si ce geste témoignait d'une complète ignorance du dossier, alors qu'y a-t-il d'autre dans ce dossier?

• (1430)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député fait allusion à l'utilisation des fonds. Le premier ministre dispose d'un budget administratif, tout comme le chef du Nouveau parti démocratique. Ce dernier a un budget de $500,000 pour assurer le fonctionnement de son cabinet. S'il veut s'en servir pour financer des recherches, il en a le droit. Il dispose d'un service de recherche qui est financé à même les deniers publics. Alors qu'il ne vienne pas nous reprocher d'avoir mal utilisé les deniers publics, car il peut disposer de ces fonds pour financer des recherches à sa guise.

Le député a demandé ce qu'il y a dans le dossier. Eh bien, le dossier est au cabinet du premier ministre, les journalistes sont invités à aller le consulter. Si le chef du NPD veut le lire, il y trouvera une chronologie des événements et un tas de coupures de presse, et je crois que ce sera une lecture des plus fastidieuses.

LES DOSSIERS FISCAUX ET LA VIE PRIVÉE DES DÉPUTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, on peut comprendre qu'un parti politique, qu'il soit au pouvoir ou dans l'opposition, puisse entreprendre une enquête publique sur les activités publiques d'un adversaire politique. Mais ce n'est pas la même chose que de mener une enquête sur la vie et les affaires privées qui doivent rester des affaires privées. C'est une distinction fondamentale.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il y a quelques semaines, nous avons vu comment le ministre des Finances avait dérogé à cette règle. Puisque le gouvernement et le grand public sont au courant de cette affaire, ma question a trait au contenu du dossier.

Le vice-premier ministre peut-il nous confirmer sans équivoque qu'aucun membre du cabinet du premier ministre n'a autorisé la tenue d'une enquête sur les dossiers fiscaux de députés, par exemple, ou encore sur leur vie privée? Voilà une question fondamentale qui intéresse la démocratie. Si le gouvernement avait le sens de ce qu'on peut faire ou ne pas faire, il pourrait nous donner un non catégorique à toutes ces questions.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je peux d'abord assurer au chef du NPD que ces recherches n'ont pas porté sur la vie privée du chef de l'opposition. S'il se rappelle bien, au moment où le chef de l'opposition s'est porté candidat à la direction du parti conservateur, il a publié une belle documentation pour se mettre en valeur. Il y expliquait notamment, pour montrer qu'il pouvait prétendre au poste de chef, comment il avait réglé l'affaire de Schefferville. On trouvait dans le même document toute une série de propos concernant cette affaire.

M. Broadbent: Vous ne répondez pas à ma question.

M. Axworthy: C'est pourtant la question.

M. MacEachen: Dans son livre intitulé «Telle est ma position» au cas où le chef du NPD . . .

M. Broadbent: Répondez à ma question!

M. MacEachen: . . . ne l'aurait pas lu, le député trouvera tout un chapitre consacré à l'affaire de Schefferville, et qui explique comment le chef de l'opposition à résolu ce problème. Et nous avons voulu en savoir davantage sur cette question que lui-même avait mise sur le tapis. Cela n'a rien à voir avec sa vie privée. Quant aux autres questions du député, je leur réponds par un non catégorique.

M. Broadbent: Monsieur le Président, il est étrange que le vice-premier ministre qui affirmait n'en avoir pas discuté avec le premier ministre, soit en mesure d'opposer un non catégorique. Je suppose qu'il dit la vérité et que le premier ministre pourra confirmer les faits à son retour.

ON DEMANDE D'ASSURER FORMELLEMENT QU'IL N'Y A PAS EU D'ENQUÊTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, pour être parfaitement clair, le vice-premier ministre assure-t-il sans l'ombre d'un doute à la Chambre qu'aucun bureau politique de l'État qui a accès aux fonds voulus ne fait des enquêtes publiques au sujet de renseignements accessibles au grand public, qu'il s'agisse de Scherferville ou de tout autre renseignement accessible? Affirme-t-il que le gouvernement ne fait jamais enquête sur la situation fiscale ou la vie privée des députés ou des candidats des partis conservateur, néo-démocrate, voire libéral?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef néo-démocrates m'a demandé si le cabinet du premier ministre faisait enquête sur la vie privée des députés de l'opposition y compris sur leur dossier d'impôt sur le revenu. Je trouve cette question très insultante.

M. Broadbent: C'est ce qu'a fait le ministre des Finances.

M. MacEachen: Je rejette cette allégation. J'ai répondu à sa question par la négative et je réponds de même à sa deuxième question qui s'applique maintenant au gouvernement tout entier. Faisons-nous enquête sur la vie personnelle ou les dossiers d'impôt sur le revenu personnel des députés? Il s'agit également d'une question insultante et je réponds par la négative.

Des voix: Bravo!

LA PARTICIPATION DE FONCTIONNAIRES ET DE MINISTRES

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre suppléant. Les accusations portées dans le numéro du *Globe and Mail* de ce matin sont extrêmement graves. Il semblerait, en effet, que des membres du cabinet du premier ministre aient abusé des pouvoirs que leur confère leur charge. Jusqu'à maintenant, le premier ministre suppléant a déclaré que deux personnes, à sa connaissance, étaient impliquées dans cette affaire, à savoir MM. Crenna et Cadieux. Il semblerait également que MM. Gillan et Tom Axworthy, le premier secrétaire du premier ministre, aient quelque chose à y voir. Je voudrais donc savoir combien de personnes sont concernées au juste. Ses observations laissent à penser qu'il n'en sait rien et qu'il ignore également si le premier ministre est au courant.

Si l'on en croit d'autres personnes, le ministre des Finances connaissait tout de l'affaire il y a quelques semaines déjà. Qui d'autre est impliqué dans cet abus de pouvoir au sein du cabinet du premier ministre? Combien d'autres personnes? Les ministres ont-ils quelque chose à y voir? Le premier ministre est-il au courant?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Avez-vous bientôt fini, David?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous parlons ici de deux personnes qui ont été accusées dans le numéro de ce matin du *Globe and Mail* d'avoir mené une enquête discrète. Nous savons tous ce que cela signifie. J'ai essayé, dans chaque cas, de faire toute la lumière sur cette affaire dans le peu de temps à ma disposition ce matin. Je n'ai rien caché au député. Si j'en apprends plus à ce sujet, je l'en informerai ainsi que la Chambre. Quoi qu'il en soit, je ne fais que présenter les faits tels que je les connais, dans les cas de MM. Crenna et Cadieux.

Selon moi, le fait que nous ayons invité la presse à prendre connaissance du dossier compilé par M. Cadieux montre que nous n'avions rien caché et que ce dossier ne renfermait aucun renseignement sur la vie personnelle du chef de l'opposition. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que je m'opposerais catégoriquement à toute enquête menée par le gouvernement dans la vie privée d'un député. C'est là le rôle de la police, si elle le désire, mais pas le nôtre.

M. Crombie: Monsieur le Président, selon moi, le premier ministre suppléant et, en fait, tous les Canadiens, comprendront que l'article de ce matin nous a plutôt fait penser aux abus commis à la Chambre par le ministre des Finances. C'est la raison pour laquelle nous attachons beaucoup plus d'importance à cette affaire que le premier ministre suppléant.

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE FASSE ENQUÊTE

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur le Président, nous pouvons comprendre que le gouvernement a eu peu de temps pour faire enquête et que le premier ministre suppléant ne puisse nous confirmer que deux des quatre noms mentionnés dans le journal; cependant, M. Tom Axworthy, le premier secrétaire du premier ministre, et d'autres personnes seraient, semble-t-il, impliqués. Ce que nous voulons savoir, à l'instar de tout le monde, j'en suis persuadé, c'est qui d'autre est impliqué, où cette affaire va s'arrêter et qui d'autre va être touché?

Le premier ministre suppléant pourrait-il nous promettre aujourd'hui que dès que le premier ministre sera de retour il le priera de faire entreprendre une enquête approfondie, afin que la question puisse être éclaircie? Ce qui est en jeu ici, ce ne sont pas simplement le premier ministre suppléant et le gouvernement, mais également l'inviolabilité et l'importance de la Chambre.

• (1440)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si la conduite à proprement parler était répréhensible, il serait important de découvrir si d'autres personnes étaient impliquées. Mais personnellement je ne trouve rien de répréhensible à vouloir obtenir des renseignements relatifs à des questions d'intérêt public et à l'opinion de personnalités sur ces questions. C'est ce qui s'est passé en l'occurrence. Toute cette question découle d'une très importante affaire en matière de relations industrielles, d'une fermeture très importante dans laquelle le chef de l'opposition a eu son mot à dire et sur laquelle il a attiré l'attention lui-même. Selon moi, il nous incombait d'être bien informés à ce sujet; c'est tout. Pourquoi demander qui d'autre est impliqué dans l'affaire? Si c'était le cas de trois ou six autres personnes, cela changerait-il quelque chose à une action qui, a proprement parler n'a rien de répréhensible?

LA POSITION DU VICE-PREMIER MINISTRE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au vice-premier ministre, qui voudrait bien se débarrasser du sujet en disant qu'il ne s'est rien fait de répréhensible. Il y a quelques jours, lorsque le ministre des Finances s'est trouvé dans l'impossibilité de produire certaine lettre, il a cherché à s'étayer sur une conversation avec le sous-ministre des Finances dont il avait entendu parler. Le gouvernement a recours à une foule de moyen à la Chambre pour s'accrocher au pouvoir, pour ravaler la députation à son propre niveau.

Est-ce que le vice-premier ministre n'estime pas que cette initiative, avec tout ce qui a été dénoncé à la Chambre, est une chose dégradante pour le gouvernement, pour la Chambre et pour les institutions mêmes que nous avons pour mission de défendre aux yeux des Canadiens?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il s'agit d'une affaire bien déterminée qui a été lancée par la presse ce matin et que l'opposition vient d'évoquer, à juste titre d'ailleurs. J'ai expliqué ce qui s'était passé dans chaque cas, d'après ce que j'en sais. Je ne vois pas ce qu'il pourrait y avoir de dégradant à aller se documenter dans un bureau public, je ne vois rien de dégradant non plus à faire des recherches, principalement à la bibliothèque de l'Université d'Ottawa, pour se renseigner sur un événement public. Contrairement au député, je ne vois rien de dégradant à cela.

M. Epp: Monsieur le Président, puisque le vice-premier ministre estime qu'il s'agit d'une vétille, il y a lieu de préciser que c'est le secrétaire principal du Cabinet du premier ministre qui a jugé l'affaire assez importante pour mettre en train ce genre d'activité.

LES INSTRUCTIONS DONNÉES AU RECHERCHISTE ADJOINT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, s'il s'agissait d'une chose aussi banale, aussi insignifiante et d'aussi peu d'importance, comment se fait-il qu'on a donné instructions à M. Cadieux de procéder à titre privé, de ne pas mettre en cause le premier ministre, de n'avoir aucune communication téléphonique, de ne pas avoir de bureau au Cabinet du premier ministre, mais de se renseigner?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je n'ai pas parlé de vétille. Le député fait reposer son argumentation sur ce mot de vétille, comme si je l'avais employé. Je n'ai pas dit que cet événement sur lequel on se documentait, et auquel le chef de l'opposition a accordé tant d'attention était une affaire sans importance. Il s'agit d'un événement important pour les serviteurs de l'État et les industriels du Canada. Mais il n'y avait rien de dégradant à l'examiner, comme je l'ai expliqué. Comment pourrais-je répondre à une question que le député fonde sur une expression que je n'ai jamais utilisée?

* * *

L'EMPLOI

LE DÉBLOCAGE DE FONDS DESTINÉS À DES PROJETS SUR LES RÉSERVES INDIENNES

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est au sujet des accusations de favoritisme portées à l'endroit de ce ministre il y a une huitaine de jours. Ma question concerne les projets Canada au travail dans ma circonscription. Les programmes que nous avions l'année dernière ont été réduits. Nous n'avons plus que le dizième environ de ce que nous avions l'année précédente. Aucune allocation spéciale n'a été prévue pour les Indiens de fait, les Métis et les Indiens de droit. Pas un seul projet à l'intention des Indiens de fait ou des Métis n'a été financé dans ma circonscripton. Nous attendons toujours l'approbation d'un grand nombre des projets visant les Indiens de droit qui ont été présentés il y a déjà six mois.

D'après ce que j'ai appris, il y aurait désaccord entre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a un taux de chômage de plus de 90 p. 100 dans les réserves des régions du Nord alors qu'on parle d'un taux de 8 p. 100 pour ma circonscription. Quand va-t-on enfin débloquer ces fonds pour les réserves de la circonscription de The Battlefords-Meadow Lake et les autres circonscriptions du pays qui doivent attendre que le ministre et son collègue des Affaires indiennes et du Nord canadien aient fini de se quereller quant à la façon de dépenser cet argent?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député parle de mésentente, de querelles et de désaccords entre mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et moi-même. En toute sincérité, je ne pense pas qu'il y ait les moindres divergences d'opinions entre nous. Il y en a déjà eu, mais nous les avons toujours réglées. Si le ministre prétend que l'examen des subventions attribué à ces circonscriptions dans le cadre de Canada au travail a été retardé à cause d'une divergence de vues entre mon collègue et moi-même, c'est tout simplement faux.

En ce qui concerne la situation de sa circonscription vis-à-vis du programme Canada au travail, je n'ai pas sous la main les détails des projets proposés et des recommandations que le ministre a faites. Je me ferai un plaisir d'examiner la situation ainsi que la requête du député.

LA FORMULE DE RÉPARTITION DES SUBVENTIONS

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, il faut attendre six mois avant que la subvention ne soit accordée. Étant donné que le taux de chômage dépasse 90 p. 100 je pense qu'il y a là un problème certain. Le ministre devrait s'expliquer.

Au lieu de diriger ces fonds vers un programme de favoritisme orchestré par les libéraux, le ministre va-t-il examiner la formule utilisée pour établir le taux de chômage? Je sais que, dans ma circonscription, le taux réel est nettement supérieur à celui de 8 p. 100 sur lequel se fondent les subventions. Il est nettement plus élevé. Les Centres d'emploi du Canada peuvent le confirmer. Le ministre va-t-il réviser la formule au lieu de favoriser simplement les amis du parti libéral? Va-t-il changer la formule afin qu'elle soit plus réaliste et qu'elle permette aux chômeurs d'obtenir des emplois, même à court terme, grâce à ce programme?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la ferveur avec laquelle le député a posé sa question m'impressionne vivement. Toutefois, j'aurais été encore bien plus impressionné s'il avait manifesté cette ferveur plus tôt au lieu d'attendre que des habitants de sa circonscription viennent dans la tribune pour l'écouter. Il aurait eu largement l'occasion de me parler de cette question personnellement ou à la Chambre au cours du dernier mois écoulé. Je regrette qu'il ait attendu jusqu'à maintenant.

* * *

[*Français*]

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

LES DROITS LINGUISTIQUES DES FRANCO-ONTARIENS

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Au cours du débat devant conduire à l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, les principaux porte-parole du gouvernement ont constamment répété que l'article 23 de la Charte visait tout simplement à accorder aux minorités francophones à travers le Canada des droits scolaires équivalant à ceux dont jouit la minorité anglophone du Québec.

A la lumière de ce qui précède, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si d'un point de vue juridique les Franco-Ontariens peuvent vraiment se réclamer du traitement accordé à la minorité anglophone du Québec lorsqu'ils revendiquent le droit à la gestion de leur système scolaire et pourrait-il dire si de l'avis du gouvernement l'article 23 de la Charte des droits et libertés accorde un tel droit à la minorité francophone de l'Ontario «là ou le nombre le justifie»?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, le gouvernement a pris position en faveur d'une interprétation très libérale de l'article 23 de la Constitution. Les mots en cause sont «des établissements d'enseignement de la minorité linguistique» et notre position à ce sujet est que tous les moyens pour créer un établissement pour la minorité linguistique doivent être pris dans le cadre de l'interprétation de cet article de notre Constitution.

• (1450)

[*Traduction*]

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

LES CONSEILS DONNÉS PAR DES FONCTIONNAIRES AU MINISTRE DU REVENU NATIONAL

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Ce dernier sait qu'à la suite des critiques faites à l'endroit du ministère du Revenu, le cabinet du premier ministre, pris de fureur, a confié à un petit groupe de personnes le soin de conseiller le ministre du Revenu national dans ce domaine.

Selon M. Tom Axworthy, premier secrétaire, il est normal que le cabinet du premier ministre serve à des fins partisanes. Étant donné les tactiques d'investigation et les tentatives visant à salir et à traîner dans la fange la réputation du chef de l'opposition, comment les députés qui ont critiqué le ministère du Revenu peuvent-ils se sentir à l'abri des ripostes sachant que le cabinet du premier ministre ne se gêne pas pour faire enquête sur le chef de l'opposition et divers autres députés?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la question est tout à fait gratuite. Le député n'attend pas de réponse. Il ne fait que porter des accusations dont j'ai déjà traité. Il n'y a aucune enquête sur la vie privée des députés. Encore une fois, le député prétend le contraire. Je me demande pourquoi. Il n'y a aucune entreprise de ce genre. Le député est-il étonné que le cabinet du premier ministre s'intéresse à la vie politique au Canada?

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Il le fait et continuera de le faire. Si jamais le parti conservateur devait à nouveau former le gouvernement, dans un avenir très, très lointain, je suis convaincu que le premier ministre de ce gouvernement se préoccuperait de la vie politique au Canada et s'intéresserait de très près aux gestes posés par le chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Speyer: Monsieur le Président, dans la lignée du vice-premier ministre, Saint-Laurent et Laurier auraient été scandalisés des tactiques auxquelles leur parti a maintenant recours.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LE MINISTÈRE NE SURVEILLE PAS LES DÉCLARATIONS D'IMPÔT DE CERTAINS DÉPUTÉS

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, je voudrais interroger aussi le ministre du Revenu national. Veut-il confirmer ma déclaration selon laquelle un groupe de personnes lui prodiguent maintenant leurs conseils au sein même du cabinet du premier ministre depuis la crise ou la furie provoquée à propos de Revenu Canada? En outre, peut-il garantir à chacun des députés à la Chambre que les déclarations d'impôt du chef de l'opposition ou de quelque député n'ont pas fait l'objet d'une surveillance?

M. MacEachen: Nous avons déjà répondu à cette question.

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, d'abord en ce qui concerne la première partie de la question du député, j'aimerais lui indiquer qu'avec l'aide du Conseil privé, où sont les plus hauts fonctionnaires qui assument la responsabilité de la Fonction publique au sein du gouvernement, avec l'aide du Conseil privé, dis-je, nous avons mis en place un groupe de travail pour s'occuper des communications et améliorer celles-ci avec le public au sein du ministère du Revenu. J'aimerais que le député comprenne bien qu'il s'agit de fonctionnaires du Conseil privé et qu'ils sont tous des hauts fonctionnaires du gouvernement, et j'aimerais également lui indiquer que quels que soient les critères reliés à la «partisanerie» politique, ils n'entrent jamais en ligne de compte dans les déterminations de la vérification de la déclaration d'un contribuable.

[*Traduction*]

LA DESCRIPTION DE TÂCHES D'UN RECHERCHISTE ADJOINT

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, de par ses responsabilités statutaires le ministre de la Justice est tenu de faire appliquer les lois du Canada. Cela étant, le ministre s'est-il assuré, ou s'assurera-t-il, que M. Tom Axworthy, secrétaire principal du premier ministre, ou tout autre collaborateur du cabinet de celui-ci, n'a pas commis de délit, en falsifiant de façon malhonnête ou frauduleuse des documents—délit prévu à l'article 355 du Code criminel ou même à l'article 356 relatif à la falsification des registres d'emploi—puisque M. Pierre Cadieux a été embauché par le cabinet du premier ministre, et apparemment M. Axworthy, en vertu d'une fausse description de tâches et d'une fausse classification.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, la question du député est pleine d'allégations et d'insinuations. S'il veut prêter de telles intentions à quiconque, qu'il le fasse en termes clairs et directs.

Des voix: Bravo!

Questions orales

ON DEMANDE D'EXAMINER LA POSSIBILITÉ D'UN COMPLOT

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Justice. Lorsque le ministre étudiera cette question, ce qu'il est tenu de faire en vertu de ses responsabilités statutaires, voudra-t-il examiner la question du complot criminel prévu à l'article 423 du Code criminel, qui pourrait s'appliquer au rôle que des collaborateurs du cabinet du premier ministre auraient pu jouer dans la falsification des registres d'emploi de la Fonction publique de ce pays?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, je donnerai aux questions du député l'attention qu'elles méritent.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous feriez mieux de les regarder.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ENQUÊTE SUR LA MORT DE MILICIENS—ON DEMANDE LE TEXTE DU RAPPORT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Lundi, j'ai eu l'occasion de présenter une pétition à la Chambre, demandant au ministre de révéler le texte du rapport de l'enquête militaire sur l'accident dans lequel deux jeunes miliciens ont perdu la vie, le 21 août 1983; j'ai d'ailleurs donné une copie de la pétition au ministre. Le ministre m'a déjà dit que d'après lui, il fallait essayer d'obtenir ces renseignements en vertu de la loi sur l'accès à l'information. On lui a demandé d'user de ses pouvoirs ministériels pour permettre aux familles de se procurer ce document et de savoir ce qui s'est passé au juste ce jour-là. Je sais que le ministre a eu l'occasion d'étudier la question. Peut-il nous dire s'il est disposé à fournir ce document.

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question et pour l'intérêt soutenu qu'il porte à cette affaire. Comme je le lui ai déjà dit, il faut se renseigner aux termes de la loi sur l'accès à l'information. Sauf erreur, une demande a déjà été faite et j'ai dit aux fonctionnaires de mon ministère d'accorder toute leur attention à cette demande pour pouvoir donner les renseignement plus vite.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je trouve que dans ce cas-ci, le ministre aurait pu user de ses pouvoirs. Les familles attendent déjà depuis le mois d'août pour savoir ce qui s'est passé. Je regrette que le député n'ait pas décidé de fournir ce document immédiatement.

LE PERMIS DE CONDUIRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Défense nationale. Pourrait-il me dire s'il serait disposé, du fait que c'est différent de l'enquête, à dire à la milice de remettre aux parents une copie de l'original du permis de conduire du simple soldat Krosney à ses parents pour leur permettre de savoir si leur fils avait appris oui ou non à conduire le véhicule qu'il conduisait le jour où il a été tué?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je considérerai ces commentaires comme une instance, et je veillerai à ce que l'on fasse tout son possible pour donner suite à la demande.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA PROLONGATION DES DÉLAIS POUR LA PRÉSENTATION DE PROJETS

Mme Éva Côté (Rimouski-Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Environnement. Il y a déjà quelque temps, ce dernier annonçait un programme extrêmement intéressant connu sous le nom de Environnement 2000. Cependant, la date limite pour la présentation des projets dans le cadre de ce programme est extrêmement courte et des instances ont été faites auprès du ministre à ce sujet. J'aimerais que le ministre nous dise aujourd'hui si c'est possible, si la date limite pour la présentation de projets dans le cadre du Programme Environnement 2000 a été reportée afin de permettre la présentation de projets intéressants?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme madame le député l'a dit, plusieurs députés ont exprimé un intérêt relativement au Programme Environnement 2000 et à la question de la date limite. J'ai examiné la question et, pour donner du temps à tous les Canadiens qui sont intéressés à ce programme-là et qui demeurent dans les régions les plus éloignées du pays, j'ai décidé de reporter la date limite de cinq jours.

* * *

[*Traduction*]

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

LA DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CHEF DE L'OPPOSITION

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre au sujet des opérations clandestines menées par le bureau du premier ministre . . .

M. Ouellet: Ce n'est pas vrai.

M. Hnatyshyn: . . . pour se renseigner sur les antécédents du chef de l'opposition. Le premier ministre et le vice-premier ministre confondent visiblement le fait de dépenser leur propre argent et celui d'utiliser des deniers publics et des installations publiques à des fins politiques. Au moins, les plombiers du Watergate se faisaient payer par le parti républicain.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Je voudrais poser au vice-premier ministre deux questions précises. Premièrement, les accusations que le ministre des Finances a portées récemment à la Chambre contre le chef de l'opposition découlaient-elles d'une divulgation stratégique des documents que s'est procurée l'équipe envoyée par le bureau du premier ministre?

• (1500)

D'autre part, peut-il nous dire—et il devrait le savoir—si un fonctionnaire de notre ambassade à Washington a aidé M. Crenna à obtenir ces renseignements?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est superflu, à ma connaissance, de se faire aider par un employé d'ambassade pour se présenter dans un bureau ouvert au public, remplir une demande et acquitter un droit pour obtenir des documents que tout le monde peut se procurer. Il serait vraiment superflu d'avoir recours aux services de l'ambassade pour une activité consistant simplement à réunir des informations, et qui n'est nullement une activité clandestine contrairement à ce que le député continue à prétendre en dépit de tous les faits.

LE RECOURS AU SERVICE DE SÉCURITÉ

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, le vice-premier ministre n'a pas répondu à ma question portant sur les actions répréhensibles dont le ministre des Finances s'est rendu coupable récemment en fouillant dans les dossiers que divers ministères, dont le sien, possèdent sur le chef de l'opposition. Je voudrais que le vice-premier ministre nous dise s'il existe un rapport quelconque entre ces deux faits. Je voudrais aussi savoir s'il peut nous donner une garantie absolue que le gouvernement ne se sert pas de ses services chargés d'appliquer la loi, que ce soit des services du solliciteur général ou d'un service de sécurité, pour obtenir des renseignements sur le chef de l'opposition ou n'importe quel autre député.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à des questions similaires que m'avait posées le chef du Nouveau parti démocratique. Il est évident que l'opposition ne reculera devant rien pour porter des accusations sans fondement. Le député laisse entendre maintenant que le gouvernement se sert du service de sécurité. C'est une allégation gratuite, injustifiée et indigne.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—L'ENQUÊTE PRÉSUMÉE SUR LE CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à la suite des propos échangés au cours de la période des questions aujourd'hui. Il s'agit d'une affaire très grave, sans doute la plus grave à éclater à la Chambre, du moins depuis le début de ma carrière.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Je sais que le gouvernement . . .

Une voix: En trente ans?

M. Nielsen: Je sais que les députés ministériels ne prennent pas la chose au sérieux, mais pour ma part, je prends très au sérieux toute tentative de la part du gouvernement pour intimider des députés à la Chambre des communes dans l'exercice de leurs fonctions, en les menaçant de publier des renseignements d'ordre privé ou confidentiel les concernant, parce que c'est exactement ce qui se passe en l'occurrence.

Il s'agit de fonctionnaires et d'agents qui ont été recrutés en vue de déterrer des renseignements contre le chef de la loyale opposition de Sa Majesté (M. Mulroney), acte aussi méprisable qu'indigne de la part du cabinet du premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Nous avons eu un aperçu, monsieur le Président, du fonctionnement interne du cabinet du premier ministre (M. Trudeau), et ce qui en ressort n'est guère encourageant pour les Canadiens, qui continuent à croire qu'un premier ministre représente toute la population, que la Fonction publique, rémunérée à même le Trésor public, ne se mêle pas de politique, et que les Canadiens peuvent compter sur l'impartialité des organismes de l'État. Le cabinet du premier ministre, et surtout dans la mesure où il touche de près la Fonction publique, est précisément un tel organisme de l'État. Il doit être prêt à appliquer à tous les Canadiens cette fameuse justice impartiale qui tient tant à cœur au premier ministre. Au lieu de cela, nous avons une preuve de la malhonnêteté des organismes de l'État, et ce, dans des conditions jamais vues dans notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Le fait de constituer un dossier sur ses adversaires politiques, de se mettre à faire des recherches sur les activités, non pas publiques mais privées, d'un membre de l'opposition, est courant chez les gouvernements militaires d'ordre secondaire, les dictatures mesquines et les sociétés totalitaires. Toutefois, c'est tout à fait déplacé dans une démocratie parlementaire, et ce n'est pas la première fois que ce genre de chose se produit sous un gouvernement libéral.

Un premier ministre libéral a déjà eu recours à la GRC pour fouiller dans les dossiers pendant dix ans afin de trouver des informations visant à discréditer l'opposition. On avait établi une commission d'enquête devant laquelle un ex-premier ministre du pays, le chef de l'opposition, le regretté très honorable John Diefenbaker, avait refusé de comparaître. Depuis, la politisation de nos institutions a progressé à pas de géant. Nous avons un premier ministre qui aime les raccourcis. Il est si occupé à régler les problèmes du monde qu'il n'a plus de temps à consacrer à son cabinet.

A peine quelques semaines après l'élection du nouveau chef du parti conservateur, des émissaires ont été envoyés à Washington pour déterrer des informations. Ils ne cherchaient pas des données biographiques. Nous aurions pu leur en fournir, avec plaisir même. Ils étaient à l'affût d'informations qui auraient pu jeter le discrédit sur de notre parti. Et ces recherches ont été effectuées avec l'aide de fonctionnaires, aux frais du public. Qu'ils n'aient rien trouvé n'atténue en rien le caractère sournois et irrégulier de cet acte désespéré, puisqu'il n'y a pas d'autre façon de le qualifier.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Certains de nos députés ont été menacés dans l'exercice de leurs fonctions. On a laissé entendre de façon à peine voilée à des députés qui avaient critiqué les méthodes de recouvrement d'impôts du ministère du Revenu national, qu'on publierait leur dossier fiscal. Un ministre, en l'occurrence le ministre des Finances, (M. Lalonde), a menacé, à la Chambre, de divulguer des lettres qui montreraient le chef de l'opposition sous un jour peu flatteur. La Chambre, monsieur le Président, a toujours été des plus jalouses de ses privilèges, comme la Chambre britannique. Menacer un député dans l'exercice de ses fonctions est si grave que les statuts l'interdisent. Et voilà maintenant que plane sur nous la menace d'utiliser les vastes ressources du gouvernement, comme l'a signalé le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), pour déterrer des informations contre l'opposition, y compris son chef.

La marge n'est pas grande entre déterrer et fabriquer. Ceux qui n'hésitent pas à engager des enquêteurs pour passer en revue les activités du chef de l'opposition sont tout aussi capables de fabriquer des renseignements de toutes pièces. N'aurait-il pas été plus à propos que le premier ministre enquête sur les antécédents de ses propres ministres avant de les nommer, plutôt que d'affecter les ressources du gouvernement à des fins semblables?

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Il est déjà arrivé que le ministre des Finances n'ait pas voulu produire une lettre qui allait directement à l'encontre de ce qu'il avait essayé de nous faire croire. C'est ce qu'on appelle de la suppression, monsieur le Président, et je parle expressément de la lettre du 30 novembre qu'il n'a pas déposée. Cette dernière violation des privilèges d'un député est la plus grave que nous ayons jamais vue à la Chambre.

Le chef de l'opposition est un dignitaire de la Chambre. Il occupe une fonction que les précédents et les règles parlementaires du Canada et de la Grande-Bretagne reconnaissent constitutionnellement, tout comme celle du premier ministre. En vertu de la Constitution, son devoir est d'attaquer et de critiquer le gouvernement. Le chef de l'opposition s'est acquitté de cette fonction de façon raisonnable, honnête et équitable.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Personne ne peut l'accuser d'être sectaire à outrance. A mon avis, il pèche par excès de modération.

Comment a-t-il été traité en retour? Il a été menacé, sa correspondance personnelle a été rendue publique et il a fait l'objet d'enquêtes secrètes et clandestines. De toute évidence, c'est là une des révélations les plus graves jamais faites dans une Chambre des communes de n'importe quelle démocratie parlementaire.

Le enquêteurs ont été rémunérés à même les deniers publics, des fonctionnaires ont été subornés, des déplacements secrets ont été autorisés afin de découvrir au Canada ou à l'étranger la moindre chose qui puisse élever des doutes sur la conduite du chef de l'opposition lorsqu'il était à la tête d'une entreprise privée. Tout cela s'ajoutant à la diffusion de communications privées par le ministre des Finances, le message est clair pour les hommes d'affaires et industriels canadiens ou pour ceux d'entre nous qui s'efforcent de servir nos électeurs au Parlement. Nous risquons tous d'être disséqués, harassés, de faire l'objet d'enquêtes ou d'être espionnés par un gouvernement qui use librement de l'appareil de la Fonction publique à des fins sectaires.

• (1510)

Nous savons ce qu'il est advenu de la Caisse spéciale de relance: 300 millions de dollars tirés du Trésor public ont été remis aux députés libéraux afin de verser des pots-de-vin avec la bénédiction du cabinet du premier ministre. Jusqu'où cette politisation est-elle allée? Voici que le cabinet du premier ministre, le bureau le plus élevé du pays, qui devrait être au service de tous les Canadiens, quelle que soit leur allégeance politique, est corrompu et sert de quartier général pour des activités d'espionnage contre des députés de l'opposition. Faut-il s'étonner que des Canadiens de tout le pays hésitent sérieusement à confier un nouvel organisme du renseignement de sécurité à des gens capables de mener le genre de manœuvres que M. Axworthy a dirigées à partir du cabinet du premier ministre?

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: C'est du cabinet du premier ministre que les pots-de-vin ont été distribués. C'est avec la bénédiction de M. Axworthy que des fonds ont été accordés à divers projets ici et là. Étrangement, tous ces projets qui ont été lancés du bureau de M. Axworthy, et c'était à se demander s'il s'agissait de son propre bureau ou du cabinet du premier ministre, semblaient tous tomber du ciel comme la manne, pour atterrir où? En pays libéral. M. Axworthy n'y est pas allé avec le dos de la cuiller pour ce qui concerne le favoritisme pratiqué au cabinet du premier ministre. Il en a fait l'antichambre de la Fédération libérale nationale. Le seul critère d'admission est le degré de sectarisme libéral de la personne cherchant à obtenir des faveurs. Nous avons vu ce sectarisme . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Ils rient, là-bas. Cela montre bien à quel point ils ont peu d'esprit.

L'article écrit par Lawrence Martin et publié aujourd'hui dans le *Globe and Mail* confirme que des fonctionnaires ont été employés à enquêter sur au moins un député en vue d'utiliser l'information ainsi recueillie à la Chambre des communes pour empêcher l'opposition d'interroger le gouvernement sur l'accomplissement de ses devoirs administratifs.

Monsieur le Président, vous avez été saisi récemment d'un cas semblable où un fonctionnaire a menacé de ne plus dispenser les services d'un organisme gouvernemental si un certain député ne faisait pas contrôler ses questions avant de les poser à la Chambre, pendant la période des questions. Vous avez réservé votre jugement là-dessus. Il n'y a aucun doute, selon moi, que si cette menace a été proférée, elle constitue une violation des privilèges. De même, si implicitement ou explicitement, on menace un député de divulguer des renseignements confidentiels à son sujet s'il pose une question à la Chambre afin d'obtenir d'un ministre quelque information sur ses fonctions ou les programmes de son ministère, on cherche à restreindre la liberté de parole à la Chambre, ce qui est essentiellement un mépris de l'autorité du Parlement. Pareille menace a été faite. Le commentaire 55 de la cinquième édition de Beauchesne se lit comme suit:

> La liberté de parole, qui compte aussi parmi les «privilèges» du député, tant dans l'enceinte de la Chambre qu'aux comités, est à la fois le plus incontesté et le plus fondamental des droits de celui-ci.

Ce privilège fondamental est attaqué à la Chambre. Les députés ne peuvent plus poser des questions au gouvernement à la Chambre de crainte de représailles. Les députés de ce côté-ci ne peuvent plus poser des questions au sujet des affaires relevant des fonctions officielles des ministres, de leur charge publique sans s'attendre à ce que le ministre réagisse en divulguant des renseignements à leur sujet, comme simples citoyens, avant leur élection à un poste officiel. Tel est le fond de l'affaire en l'occurrence.

En outre, le gouvernement a agi ainsi sachant très bien que les allégations des ministres doivent être acceptées à la Chambre et que, en raison de l'immunité parlementaire, elles ne peuvent faire l'objet d'aucune poursuite en dehors de la Chambre.

Cette attaque concertée contre les députés de l'opposition semble avoir été orchestrée au cabinet du premier ministre et il en est donc directement responsable à titre de ministre de la Couronne. Quand des collaborateurs du premier ministre se livrent à des activités visant à intimider des députés, à leur nuire dans l'exercice de leurs fonctions, à les calomnier et à faire des procès d'intention quant à leurs activités de parlementaires, c'est le premier ministre et personne d'autre qui doit assumer la responsabilité d'actes aussi sordides.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: L'article du *Globe and Mail* prouve, et le vice-premier ministre (M. MacEachen) l'a d'ailleurs admis aujourd'hui, qu'au moins deux employés du cabinet du premier ministre ont fait de la recherche, c'est l'euphémisme qu'il a employé, sur la conduite et les actes du chef de l'opposition pendant la période où il n'était qu'un simple citoyen, soit avant son élection à la Chambre. En outre, l'article précise que l'une de ces deux personnes a été embauchée expressément dans le but de se livrer à cette enquête et que la description des fonctions de cet employé a été rédigée par le secrétaire principal du premier ministre. De l'entrevue effectuée par le journaliste du *Globe and Mail*, il ressort clairement que le secrétaire principal du premier ministre était parfaitement au courant des activités auxquelles se livraient ces employés du cabinet du premier ministre et qu'il les approuvait.

Il ne fait aucun doute que cette enquête menée sur les activités du chef de l'opposition a été autorisée à un échelon élevé du cabinet du premier ministre et que ce dernier était au courant de la tenue de l'enquête ou aurait dû l'être.

Il est vrai qu'une enquête sur la vie privée d'un député menée par des collaborateurs politiques du premier ministre, aussi déplaisant et déraisonnable que cela puisse être, n'est pas une raison suffisante pour soulever la question de privilège. Il faut faire la preuve que cette enquête a été motivée par des gestes ou des déclarations du chef de l'opposition, dans l'exercice de son rôle de parlementaire, et que l'objectif poursuivis par le premier ministre était d'intimider le chef de l'opposition et de l'empêcher d'accomplir son travail. C'est l'hypothèse avancée dans un article du *Globe and Mail* qui figure aussi en première page du *Citizen*. Selon l'article du *Globe and Mail*, le premier secrétaire du premier ministre aurait affirmé que ces recherches plus poussées sur les antécédents de M. Mulroney s'imposaient parce que celui-ci exploitait le dossier des licenciements à l'Iron Ore.

Bien que les employés du cabinet du premier ministre qui ont mené l'enquête sur les activités du chef de l'opposition quand il était à l'Iron Ore, aient été engagés avant que ce dernier se fasse élire à la Chambre des communes, l'article signale que ce n'est que l'automne dernier que l'opération a pris de l'ampleur. Selon le *Globe and Mail*, la même personne aurait affirmé que la recherche de renseignements sur M. Mulroney était devenue une affaire importante au sein de la hiérarchie libérale et que plusieurs groupes y participaient. Si on hésite encore à croire que ces renseignements étaient recueillis pour servir durant les période de questions, ces doutes se dissipent quand on lit le dernier paragraphe de l'article:

> M. Axworthy rappelle qu'il ne faut pas confondre, comme on le fait souvent, le cabinet du premier ministre et le bureau du Conseil privé. Le cabinet du premier ministre est un bureau «politique». Les renseignements recueillis servent «à préparer les périodes de questions ... Nous devons savoir à qui nous avons affaire».

Il reste à savoir quels renseignements obtenus auprès de la Commission américaine des valeurs mobilières peuvent concerner l'attitude des députés pendant les périodes de questions. Cependant, il est évident que les enquêteurs du cabinet du premier ministre cherchaient à recueillir des renseignements qui seraient utiles pendant les périodes de questions. Par conséquent, on a désormais deux bons motifs d'invoquer la question de privilège. Tout d'abord, l'enquête a résulté de questions soulevées par le chef de l'opposition ou y était reliée. Deuxièmement, on a entrepris cette enquête afin de pouvoir exercer une certaine forme de représailles à la Chambre durant la période des questions.

Privilège—M. Nielsen

● (1520)

Pour prouver qu'il y a eu atteinte aux privilèges, il faut établir que le gouvernement a tenté d'intimider le chef de l'opposition ou de l'entraver dans l'exercice des ses fonctions en menaçant de divulguer des renseignements sur ses faits et gestes de simple citoyen.

Le ministre des Finances a amplement démontré le mardi 24 janvier dernier, qu'il y avait eu justement une telle tentative d'intimidation. Vous vous en rappellez sans doute, monsieur le Président mais lorsque le chef de l'opposition a pris la parole pour poser au ministre des Finances une question sur les répercussions des mesures prises par le ministre auraient sur les chômeurs, le ministre n'a pas répondu à la question mais a répliqué, comme en fait foi le hansard à la page 693, que la question du chef de l'opposition:

> ... serait un peu plus sérieuse et crédible si, lorsque nous avons établi le dernier budget, le député nous avait présenté des idées différentes de celles qui me sont venues de lui à cette époque où il était dans le secteur privé, c'est-à-dire un régime favorable aux riches, un régime qui l'aurait avantagé lui plutôt que les chômeurs.

Comme nous le savons maintenant, ces allégations étaient sans fondement, et le ministre a dû ravaler ses paroles. Il importe de constater, lorsqu'on critique ainsi l'intégrité du chef de l'opposition et, lorsqu'on s'efforce de compromettre sa crédibilité lorsqu'il pose des questions à la Chambre, qu'il semble y avoir un rapport entre l'enquête entreprise par le cabinet du premier ministre et l'accusation lancée par le ministre des Finances à la Chambre.

Voici, selon le *Globe and Mail*, ce qu'a dit le fonctionnaire du cabinet du premier ministre qui était chargé de l'enquête:

> M. Lalonde en est un parfait exemple.
>
> J'ignore qui a pu le mettre au courant d'une lettre censée revendiquer des faveurs pour les riches. Cela révèle une ignorance complète du dossier.

De prime abord, cette observation semblerait indiquer qu'il n'existe aucun lien entre les propos du ministre des Finances et les mesures prises par le cabinet du premier ministre pour obtenir les renseignements. Cependant, le fait que l'employé du cabinet du premier ministre ait remarqué que le dossier renfermait des renseignements précis et exacts au sujet de la lettre en question démontre que le cabinet du premier ministre a dû obtenir cette lettre au ministère des Finances ou que les fonctionnaires du ministère des Finances ont dû communiquer au cabinet du premier ministre des renseignements précis au sujet de la lettre que le chef de l'opposition avait adressée au ministre et à ses collaborateurs.

Le ministre des Finances ne saurait décliner sa responsabilité à l'égard des initiatives de ses collaborateurs, non plus qu'il ne saurait nier son intention d'utiliser les renseignements au cours de la période des questions pour intimider et embarrasser le chef de l'opposition. Peut-il justifier alors le transfert d'une lettre privée du ministère des Finances au service politique du cabinet du premier ministre? Je ne le pense pas.

L'aspect inquiétant de toute cette affaire est parfaitement mis en lumière dans les propos que le *Globe and Mail* attribue à l'employé du cabinet du premier ministre chargé de l'enquête. Les voici:

> Les démarches entreprises pour obtenir les renseignements sont parfaitement régulières. Cependant, ce qui n'est absolument pas régulière, c'est l'interprétation donnée aux renseignements définitifs.

Les employés du cabinet du premier ministre ont manifestement effectué une recherche poussée, à tel point que certains d'entre eux ont dû même se rendre jusqu'à Washington pour y fouiller les dossiers, et vraisemblablement aussi les dossiers des ministères du gouvernement canadien, à en juger par les renseignements obtenus du ministère des Finances, afin de préparer un dossier que le premier ministre et les ministres pourraient «interpréter», comme le disait le secrétaire principal du premier ministre «et utiliser à l'occasion de la période des questions».

Ce que voulait le gouvernement, c'était intimider le chef de l'opposition. Il entendait «interpréter» les renseignements contenus dans le dossier chaque fois que le chef de l'opposition poserait à la Chambre des questions que le gouvernement trouverait trop délicates ou trop embarrassantes sur le plan politique. Le terme «interpréter» a reçu une nouvelle acception. Quand le gouvernement nous dit qu'il «interprète» un renseignement, nous savons maintenant qu'il cherche à travestir la vérité de façon à nuire à la réputation de ses adversaires. Par interprétation, on entend en fait intimidation et obstruction. Même si le gouvernement doit être déçu de n'avoir rien pu trouver de compromettant sur le chef de l'opposition, la question de privilège reste fondée. Il s'est servi de sa position privilégiée pour monter un dossier sur le chef de l'opposition et il était prêt à se réfugier derrière les privilèges de la Chambre des communes lorsqu'il a donné publiquement à la Chambre sa version des renseignements qu'il avait recueillis.

Les agissements du gouvernement justifient la question de privilège pour deux raisons. D'une part, fait-il preuve de mépris à l'endroit du Parlement en tentant de réduire un député au silence? Deuxièmement, le gouvernement a-t-il le droit de consigner des allégations au compte rendu de la Chambre sans être tenu de prouver ce qu'il avance et sans en être tenu responsable?

La réponse à la première question va de soi: le Règlement défend d'intimider un député. Voici ce qu'on trouve à la page 157 d'Erskine May à propos de ce qui constitue de l'intimidation sous la rubrique: «Tentative d'intimidation des députés»:

> Toute tentative pour influencer la conduite des députés par la menace constitue également une violation de privilège.

Suivent ensuite plusieurs exemples qui font autorité à ce sujet.

Les observations relevées dans Erskine May sont en outre confirmées dans la cinquième édition du Beauchesne, au commentaire 67 dont voici un passage:

> On convient généralement que toute menace faite à un député dans le dessein d'influencer son vote ou son comportement, en sa qualité de député, constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre.

La menace, implicite ou avouée, de publier des renseignements sur la vie privée d'un député, qui pourrait poser des questions embarrassantes au gouvernement, est tout à fait conforme à la définition de l'intimidation. Étant donné que pareille tentative d'intimidation limite la liberté de parole d'un député, elle constitue donc le plus grave outrage qu'on puisse faire au Parlement.

Et il existe encore un autre problème: A cause du Règlement, les ministres qui déposent des documents ou qui font allusion à la vie privée d'un député pour éviter de rendre compte de leurs charges ministérielles n'ont pas à craindre que les simples députés en fassent autant. Il n'est pas loisible par exemple à un député d'interroger à la Chambre un ministre sur

une question qui n'entre pas dans les attributions du portefeuille dont il est actuellement titulaire. Toutes les autres questions sont irrecevables, et vous ne manqueriez pas de les déclarer telles, monsieur.

On ne saurait permettre aux ministres de faire un usage injuste de l'accès particulier qu'ils ont à des renseignements et à des moyens d'État dont les contribuables font les frais. C'est un des fondements du régime parlementaire que les règles sont là pour protéger la minorité contre la tyrannie de la majorité. Il ne faut pas que les membres de la Chambre des communes aient individuellement à redouter des attaques contre leur intégrité ainsi que les intrusions dans leur vie privée qui seraient motivées uniquement par l'intérêt que le gouvernement peut y voir.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: En outre, il ne faut pas que le personnel d'État politisé qui est affecté au CPM ait le pouvoir d'écumer les documents de l'administration dans le but de constituer des dossiers dont se serviront ensuite les ministres pour chercher à ternir la réputation de quiconque leur déplaît à la Chambre. Le simple fait qu'une telle action ait été envisagée par des agents de l'État constitue une violation des privilèges de la Chambre et de ses membres. Mais que des ministres aient eu l'intention de se servir des renseignements ainsi obtenus constitue une atteinte bien plus grave au Parlement.

Et pour démontrer que la menance contre les députés peut être aussi bien implicite qu'explicite, j'attire votre attention sur l'observation suivante, prise à la page 162 de la 20e édition d'Erskine May:

> Les deux Chambres considéreront comme violations de leurs privilèges non seulement les actes tendant directement à entraver leurs officiers dans l'exercice de leurs fonctions, mais également tous faits et gestes susceptibles de les dissuader de s'en acquitter à l'avenir.

● (1530)

Il n'y a pas de doute que l'objet de la campagne montée contre le chef de l'opposition était de contrer les questions qu'il soulevait à la Chambre. En rendant publics des renseignements privés lorsque le chef de l'opposition posait une question à laquelle ils ne voulaient pas répondre, les ministres du gouvernement espéraient le réduire au silence. Malheureusement, le gouvernement a été incapable de trouver les renseignements incriminants qu'il espérait et le chef de l'opposition n'est pas homme à se laisser facilement détourner de ses devoirs ni à oublier que les ministres sont responsables de leurs actions dans leurs ministères respectifs. Néanmoins, la tentative faite pour limiter la liberté de parole du chef de l'opposition est un outrage à cette Chambre.

Je prétends que la gravité de cet outrage est confirmée par les observations suivantes relevées aux pages 158 et 159 de la 20e Édition d'Erskine May, qui parlent de la question des représailles contre des députés et des actes qui portent préjudice à leur travail à la Chambre ou l'entravent. Les titres et textes se lisent comme suit:

> Actes tendant indirectement à gêner les députés dans l'exercice de leurs fonctions.
>
> Une conduite ne constituant pas une tentative directe pour influencer un député dans l'exercice de ses fonctions, mais ayant tendance à nuire à son indépendance pour leur exécution ultérieure, sera également considérée comme une violation de privilège.

A la même page on trouve ce qui suit:

> Coercition de députés en raison de leur conduite au Parlement. Employer des mesures coercitives contre un député ou un sénateur en raison de sa conduite au Parlement, constitue une violation de privilège.

Au milieu de la page 158 se trouve le titre «Critique des députés» qui est également considérée par cette autorité comme une violation de privilège. Les actions entreprises par le cabinet du premier ministre, et ainsi en son nom, constituent une grave violation de privilège parlementaire, monsieur le Président.

Cette question de privilège ne vise pas simplement les droits du chef de l'opposition. Si le gouvernement n'est pas condamné pour ses pratiques dans cette affaire contre le chef de l'opposition, n'importe quel député pourra faire l'objet d'un procès public, sans mise en accusation. Tout député qui pose une question à la Chambre sait qu'un ministre risque de révéler des informations à son sujet en guise de représailles. Monsieur le Président, le Règlement ne nous permet pas d'obliger un ministre à répondre aux questions, mais de toute apparence, en posant des questions, on s'expose à une attaque personnelle contre notre liberté de parole de la part du gouvernement. S'il n'y a pas là matière à question de privilège, que faut-il alors?

Le nœud de la question réside dans le principe séculaire selon lequel on porte atteinte aux privilèges des députés en publiant des déclarations peu flatteuses pour les députés et en les menaçant d'aller plus loin s'ils ont participé au débat à la Chambre. Ce principe a été exposé dans la fameuse affaire Plimsoll, en 1873; il est expliqué à la page 157 de la vingtième édition de May et il demeure valable à l'heure actuelle.

Ce qui nous préoccupe beaucoup, c'est le fait que ce soit devenu monnaie courante, comme le dit le *Globe and Mail*. Il semblerait que l'atteinte à la liberté du député est une tactique employée couramment dans les ministères; aussi, le premier ministre partage la responsabilité avec certains de ses collègues du cabinet.

Enfin, monsieur le Président, si vous jugez que la question de privilège paraît fondée de prime abord—que j'ai exposé un problème suffisamment important pour que la Chambre puisse l'étudier et rendre une décision—je serais disposé à présenter la motion appropriée pour que le sujet de l'article, et les circonstances qui l'entourent, soient renvoyés au comité permanent des privilèges et élections.

Vous considérez qu'il s'agit d'un problème grave, je le sais, monsieur le Président. Si vous occupez pas la présidence depuis peu, vous êtes député depuis assez longtemps pour savoir . . .

Le président du Conseil privé (M. Pinard) traite la question avec une telle désinvolture qu'il fait semblant de jouer du violon.

M. Pinard: Vous faites perdre son temps à la Chambre.

M. Nielsen: Nous considérons que c'est grave, monsieur le Président. Le ministre m'accuse de faire perdre son temps à la Chambre. En vertu d'un ordre de la Chambre qui émane de lui, si nous arrivions à l'ordre du jour avant 16 heures, nous devrions nous lever et nous réunir à nouveau; je ne perds pas mon temps techniquement parlant et le problème que je soulève n'est certainement pas sans importance. Une menace pèse sur tous les députés de l'opposition, et on ne peut pas la prendre à la légère.

Je sais, Monsieur, que vous attacherez suffisamment d'importance à cette affaire pour la prendre en délibéré et réfléchir très sérieusement à la décision qu'il faut prendre. En toute sincérité, je trouve cette question de privilège valable. Il faut que la Chambre rende une décision à ce sujet.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'ai pas les talents de prophète du député de Yukon (M. Nielsen) de sorte que je n'ai pas une «brique» ou une trentaine de pages préparées à l'avance, voire précuites, pour faire mon intervention sur un sujet qui, selon l'allégué du député de Yukon, prendrait sa source dans un article qui a été publié ce matin. Je regardais le texte élaboré qu'il a préparé. Je me demande s'il l'a préparé aujourd'hui ou si c'est dans ses dossiers depuis un certain temps. Quoi qu'il en soit, je me contenterai de mon côté de simplement me baser sur les faits qui pourraient justifier, s'il y a lieu, le fondement d'une question de privilège.

Si l'on en juge par les faits qui sont devant la Chambre et qui sont les seuls faits qui doivent être considérés par la Présidence pour en venir à une conclusion sur la question de privilège, c'est très mince. Il y a une foule de beaux principes, parfois un peu exagérés et un peu étirés, qui ont été énumérés, énoncés par le député de Yukon, mais règle générale, il a cité des principes qui dans certains cas étaient hors contexte, mais des principes qui ne doivent être pris en considération que si les faits, en l'occurrence, justifient leur prise en considération.

Ce qui fait défaut dans son plaidoyer, dans sa cause, c'est qu'il n'y a absolument aucun fait, aucun soupçon d'élément qui dans ce cas nous porte à croire qu'il y aurait eu enquête sur la vie privée d'un ou de plusieurs députés. Il n'y a absolument rien devant nous qui nous permette de conclure, voire même de soupçonner que la vie privée d'un député aurait pu faire l'objet d'une «enquête secrète», pour utiliser les mots de l'Opposition.

Vous avez sans doute entendu, monsieur le Président, les réponses brèves, concises, précises et brillantes du vice-premier ministre (M. MacEachen) durant la période des questions orales. A tour de rôle, il a désarmé les députés de la première rangée du Parti progressiste conservateur qui visiblement voulaient bâtir un momentum devant les justifier tout probablement de se livrer à une certaine obstruction, et pouvant souligner un brillant anniversaire. Malheureusement, pour ces députés d'en face, le vice-premier ministre, d'une façon très simple, parce qu'il avait les faits et la vérité sur son côté, les a littéralement désarmés de sorte que le document pré-préparé, le document précuit du député de Yukon est devenu totalement insignifiant. Il n'y a absolument aucun fondement aux faits.

Ces faits, monsieur le Président, sont très simples. Pendant la campagne au leadership du Parti progressiste conservateur, un des candidats, maintenant le député de Central Nova (M. Mulroney) a présenté une argumentation selon laquelle il voulait conduire le pays un peu comme on dirige une grande entreprise, parce que lui, il avait eu l'expérience dans le domaine d'une grande entreprise multinationale, qui s'appelle l'Iron Ore, et qu'il avait démontré qu'il avait su bien administrer cette compagnie. C'est lui-même qui devenant homme public s'est basé sur son expérience et ses activités à la direction d'une multinationale pour aider à sa candidature, pour aider à son élection. D'ailleurs, et on l'a vu par la suite, il a utilisé ces mêmes arguments pendant sa campagne électorale dans Central Nova, et il s'est subséquemment référé, ici, à la Chambre, à la même gestion de la compagnie Iron Ore, en particulier à Schefferville.

• (1540)

C'est ça qui est le fait fondamental de tout ce que nous discutons aujourd'hui. Après ces allégations rendues publiques et utilisées publiquement par le chef de l'opposition pour se faire élire, il y a un des deux individus accusés par l'Opposition d'être espion secret, un certain M. Crenna, du bureau politique du Premier ministre, et il y a également le bureau du Conseil privé. Le chef de l'opposition a aussi son bureau qui a des fonds qui lui sont votés et dépassent un million de dollars pour engager des employés qui ne font que de la politique. Le chef néo-démocrate a lui aussi un budget pour le même genre de personnel qui monte à 570,000 dollars, comme l'indiquait le vice-premier ministre. Et le premier ministre a de son côté un budget un peu plus élevé pour son propre bureau politique. Ce M. Crenna fait partie du bureau politique du premier ministre et après affirmations du député de Central Nova à propos de son expérience dans la gestion des grandes entreprises . . . eh bien, on tient à vérifier exactement ce qui s'est passé à l'Iron Ore. Qu'est-ce qui est arrivé à Schefferville? Qu'est-ce qui est si brillant dans l'administration d'une entreprise qui oblige à fermer une usine et qui met littéralement l'économie de la Côte-Nord du Québec en faillite? Qu'est-ce qui est si brillant? C'est pourquoi nous voulons savoir ce qui s'est passé dans ce dossier utilisé par le chef de l'opposition lui-même.

Or, ce M. Crenna, ce pseudo-espion secret, à l'occasion d'une de ses fonctions normales, alors qu'il se trouve à Washington pour obtenir des renseignements dans l'exécution de ses fonctions légitimes dans divers autres secteurs, s'adresse, comme l'a dit le député et le vice-premier ministre, à une commission publique, à une commission sur les actions et obligations aux États-Unis. C'est une commission publique qui a un comptoir public où l'on peut obtenir des documents publics concernant un rapport public sur une compagnie publique. Ce sont les faits concernant l'espion secret, M. Crenna. Il a été dans un endroit public demander un document public au sujet d'une compagnie publique, point! Il n'y a rien d'autre devant nous qui nous porte à conclure qu'il a enquêté sur la vie privée de qui que ce soit. Cela est le premier personnage impliqué et je pense ne pas exagérer. Je vous demande dans les réponses qui ont été données aux questions posées et dans tous les faits qui sont devant vous de m'indiquer un élément qui pourrait nous porter à croire que la vie privée d'un individu a fait l'objet d'une enquête.

Le deuxième personnage impliqué, un deuxième espion secret, tel qu'indiqué et accusé par l'opposition, il s'agit d'un M. Cadieux. M. Cadieux, ce n'est pas un espion secret, monsieur le Président! M. Cadieux, c'est un étudiant qui pendant l'été s'est vu accordé un montant d'argent pour faire une recherche publique en guise d'emploi d'été. Il n'a pas agi à partir d'une cachette, dans un endroit secret, sournoisement, pour faire enquête secrètement, comme espion secret, sur la vie privée du chef de l'opposition! C'est un petit étudiant qui pendant l'été, comme travail, a fait une recherche sur une compagnie publique, l'Iron Ore entre autres, et sur la situation à Schefferville, puisque le chef de l'opposition s'en est servi. Il a fait cette recherche à partir de la bibliothèque de l'Université d'Ottawa.

Alors, ce sont les seuls faits que l'on a devant soi. C'est absolument ridicule, monsieur le Président, de voir le député de Yukon monter sur ses grands chevaux, nous sortir sa brique précuite en présence de réponses claires, précises et simples qui ont été fournies, et qui correspondent à la vérité, par le vice-premier ministre.

Je pense que dans les deux cas, que ce soit le cas de M. Crenna ou que ce soit celui de M. Cadieux, on n'a pas affaire à des espions secrets. Ce sont deux individus qui agissaient légitimement dans l'exécution de leurs fonctions légitimes, normales et qui faisaient une démarche publique, obtenaient des renseignements publics sur une compagnie publique, point! Il n'y a rien d'autre, monsieur le Président, dans tous les faits qui sont devant nous et qui nous portent à soupçonner que quelqu'un ait pu faire enquête sur la vie privée d'un député.

Monsieur le Président, on ne peut pas faire autrement dans le cas de la plainte qui est portée ici au nom du député de Central Nova que de se référer à un précédent. Et fait curieux, ce précédent est également une plainte qui avait été portée par le prédécesseur du chef de l'opposition, l'ancien député de Central Nova, M. MacKay.

[*Traduction*]

C'est sans doute une coïncidence que, deux fois de suite, nous soyons victimes de la même tactique conservatrice, une vaine tentative de faire perdre du temps à la Chambre. En 1977, l'ancien député de Central Nova avait soulevé la question de privilège. Il semblait décontenancé et on avait découvert par la suite que ses accusations étaient tout à fait erronées et que les faits les contredisaient.

En 1977, vous vous en souvenez certainement, monsieur le Président, la tactique des conservateurs avait consisté cette fois-là à soutenir que les députés faisaient l'objet d'une certaine surveillance, car on ouvrait apparemment leur courrier, écoutait leurs conversations téléphoniques, et avait même installé des micros dans leurs bureaux respectifs. Ils n'ont cité que deux cas dits «fondés». Pour l'affaire de la surveillance du courrier, l'objet de la plainte était une carte postale de forme étrange et non affranchie, comme on l'a appris par la suite, en fait, une fiche informatique plastifiée que le chef du bureau de poste avait remis à la GRC après avoir pris connaissance de son message. Pour l'affaire de l'écoute électronique, M. MacKay, l'ancien député de Central Nova, le prédécesseur du chef de l'opposition, et aujourd'hui son principal conseiller, avait à l'époque engagé un détective de Toronto pour passer son bureau au peigne fin. Ce détective avait prétendu avoir découvert un dispositif d'écoute dans le bureau du député et, par suite de la plainte de M. MacKay, le Président avait fait venir la police. Celle-ci avait alors découvert que le dispositif en question était factice et qu'il avait été mis en place par le détective lui-même. Ce dernier a été poursuivi en justice inculpé, en plus de l'amende qu'on lui a infligée, on lui a retiré son permis.

Voilà quelle la nature de l'affaire antérieure dont le conseiller du chef de l'opposition, l'ancien député de Central Nova, a saisi la Chambre.

Aujourd'hui, nous avons à régler la plainte concernant le nouveau député de Central Nova, laquelle me paraît presque ridicule. Nous avons été témoins aujourd'hui d'une tactique par le biais de laquelle on cherche à créer une crise à la Chambre des communes. Je me demande bien pourquoi. Les conservateurs ne sont peut-être pas contents de se rappeler leur défaite d'il y a quatre ans et dont on célèbre l'anniversaire aujourd'hui. Mais chose certaine, leur vaine tentative a été parfaitement sapée par les réponses à la fois simples et brillantes que le vice-premier ministre (M. MacEachen) a fournies à toutes leurs questions.

Dans toute cette affaire, il ne se trouve aucun élément qui nous permette de croire qu'on aurait pu faire enquête sur la vie privée d'un député ou d'un autre. Bien au contraire, les faits sont des plus clairs et des plus simples. Un employé d'un bureau politique faisait son travail en cherchant des documents publics provenant d'un bureau public, d'une commission publique, qui traitaient avec une société publique, la Iron Ore Company of Canada. Cet étudiant allait pendant l'été à la bibliothèque de l'Université d'Ottawa pour découvrir ce qui s'était passé à Schefferville et pour obtenir des renseignements sur la société Iron Ore.

Tout cela est du domaine public. Il s'agissait de ramasser des coupures de journaux et d'obtenir des renseignements sur une société publique. Je ne vois rien là, monsieur le Président, qui puisse vous permettre de soupçonner qu'il aurait pu y avoir une enquête privée sur la vie privée d'un député de cette Chambre. A mon avis, en donnant des réponses très directes reposant sur des faits très simples, le vice-premier ministre a montré le peu de cas qu'il convient de faire de cette insinuation. Cette tentative ne devrait pas être encouragée. Je pense que vous devriez rejeter cette prétendue question de privilège, car elle est futile.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais vous renvoyer au commentaire 19 de la cinquième édition de Beauchesne qui explique très clairement que, quand des députés ne s'entendent pas sur des faits, cela ne peut donner lieu à une question de privilège. Nous sommes aujourd'hui en présence de députés de l'opposition qui prétendent connaître des faits et qui vous ont affirmé, monsieur le Président, que des agents secrets avaient enquêté sur la vie privée du chef de l'opposition ou d'un autre député. Ce n'est pas le cas et cela a été fermement démenti par le vice-premier ministre.

En outre, quand le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) lui a posé une question intelligente, le vice-premier ministre a répondu d'une manière très directe, sans aucune ambiguïté. Il a répondu non quand on lui a demandé s'il y avait actuellement une enquête en cours sur un député de la Chambre. Je pense que nous devrions croire le vice-premier

ministre sur parole et que cela devrait mettre un terme à cette histoire.

L'opposition devrait avoir honte de faire perdre le temps de la Chambre en revenant sans cesse sur une question qui a déjà été tirée au clair, alors qu'il n'y avait aucun élément anormal dans tout le dossier. Il s'agissait simplement de deux personnes qui ont accompli leur travail au grand jour, et qui l'ont fait bien, et tout cela concerne seulement des faits publics, des documents publics, des commissions publiques et une société publique.

M. le Président: La parole est au député d'Hamilton Mountain (M. Deans).

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai écouté . . .

M. le Président: A l'ordre. La présidence tient à attirer l'attention des députés sur l'ordre de la Chambre en vertu duquel nous aborderons à 16 heures les questions budgétaires.

M. Nielsen: Sur ce rappel au Règlement, monsieur le Président . . .

M. le Président: La présidence a donné la parole au député d'Hamilton Mountain qui désire invoquer le Règlement.

• (1550)

M. Nielsen: C'est sur une observation de la présidence, monsieur le Président. Très brièvement.

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) accepte l'ordre de la Chambre de 16 heures.

M. Nielsen: En effet, mais je me demande s'il s'agit bien d'un ordre de la Chambre. Nous n'avons pas du tout l'intention de poursuivre ce débat au-delà de 16 heures, car nous voulons entendre l'exposé budgétaire. Mais l'affaire est beaucoup trop importante pour ne pas la reprendre demain à 15 heures.

M. le Président: La présidence n'entend pas le moindrement priver les députés de leur droit de parole. Les précédents ne manquent pas, le dernier en date étant celui du député de Peace River (M. Cooper).

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les propos qui ont été échangés au cours de la période des questions, de même que l'intervention du leader parlementaire de l'opposition et la réponse du président du Conseil privé (M. Pinard). J'ai lu le journal, moi aussi, ce matin et j'ai relu l'article en question à plusieurs reprises. Malheureusement, il soulève beaucoup plus de questions qu'il n'en règle. Vous avez sans doute remarqué que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a posé certaines questions auxquelles l'article n'apporte pas de réponse. J'ai prêté une oreille attentive au discours du leader parlementaire de l'opposition et j'avoue bien franchement qu'il a parlé longtemps et que ses propos étaient parfois décousus. Ce discours enflammé a soulevé un certain nombre de questions qui se rattachaient sans doute à la question de privilège que le député avait évoquée, mais il y a lieu de préciser qu'elles ont déjà été débattues depuis deux ou trois semaines.

Ainsi en est-il, monsieur le Président, de la lettre à laquelle le ministre des Finances (M. Lalonde) a fait allusion et qui n'existe pas, comme nous l'avons finalement appris. Nous avons appuyé l'opposition officielle qui demandait le dépôt de cette lettre pour enfin apprendre, à notre stupéfaction, qu'il n'y avait pas de lettre et que les observations du ministre sur les propos que le chef de l'opposition (M. Mulroney) était censé avoir écrits n'étaient pas fondées.

Le leader parlementaire de l'opposition officielle a soulevé une autre question très préoccupante. Il a dit que certains députés avaient été menacés à cause de déclarations qu'ils auraient pu faire sur des questions qui inquiètent manifestement le public. On les a menacés de divulguer des informations les concernant pour les intimider et mettre un terme à leurs critiques publiques légitimes. Je voudrais revenir plus longuement sur cette question plus tard. Il a ensuite parlé du fonds spécial de relance, dont il a été beaucoup question à la Chambre ces derniers jours, et de toute la question de l'utilisation de fonds publics par le gouvernement libéral à des fins partisanes, du moins en apparence.

Bien que ces questions revêtent un intérêt certain et qu'elles tendent à discréditer le gouvernement, à juste tire, je ne suis pas sûr qu'elles se rattachent à la question à l'étude. Il s'agit de deux questions connexes, mais distinctes. Le gouvernement a-t-il utilisé des fonds publics pour recueillir et obtenir des informations de nature privée sur des députés? Il faut bien fouiller cette question afin d'établir les faits. Le gouvernement a-t-il utilisé les fonds qui lui sont consentis pour l'exercice de ses responsabilités, afin d'obtenir des renseignements personnels ou du domaine public qui pourraient être utilisés pour ternir la réputation d'un député ou saper son efficacité ou celle de divers députés, comme l'a signalé mon chef. A mon avis, il s'agit d'une question distincte et je l'aborderai dans un instant.

Voici la deuxième question si on a utilisé ces deniers publics pour obtenir ces renseignements, devaient-ils servir à intimider un député? Sauf erreur, ce sont les termes que le leader parlementaire de l'opposition a employés. En outre, devaient-ils être utilisés pour tenter de priver un député de sa liberté de parole.

Il n'est guère facile de répondre à ces questions, monsieur le Président. L'article paru dans le journal aujourd'hui, bien qu'il fourmille d'insinuations, présente peu de preuves. Toutefois, cela dit, il n'est pas déraisonnable de conclure qu'il aurait pu en être ainsi. Il aurait été plus facile d'en arriver à une conclusion si le leader parlementaire de l'opposition officielle avait expressément traité de cette affaire plutôt que d'autres.

A mon avis, monsieur le Président, la question que vous avez à résoudre est double. Il faut d'abord se demander, comme je l'ai dit, si le gouvernement peut, en exerçant tous les pouvoirs du Trésor . . .

M. Nielsen: De l'État.

M. Deans: En exerçant tous les pouvoirs de l'État précise mon collègue, tous les pouvoirs financiers du Trésor, le gouvernement peut-il se permettre de faire des enquêtes, à n'importe quel prix et avec n'importe quel moyen, sur les affaires privées des parlementaires, qu'il s'agisse d'activités commerciales ou autres? Est-ce là une violation de nos privilèges? Il est évident à première vue que le cabinet du premier ministre (M. Trudeau) a cherché à se renseigner. Vous devez cependant décider s'il s'agissait d'une simple activité de recherche ou si l'objectif était d'intimider le chef de l'opposition officielle et de lui nuire dans l'exercice de ses responsabilités.

Comme il est 16 heures, monsieur le Président, je préférerais poursuivre mon exposé demain.

• (1600)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Ce budget vise à édifier une économie forte et prospère qui crée des emplois durables et satisfaisants pour tous les Canadiens prêts à travailler, une économie qui offre les possibilités et la sécurité économique que tous les Canadiens recherchent.

Mon budget traduit en actes le programme de croissance, d'initiative, de sécurité et de partenariat exposé dans le Discours du Trône.

Nous nous trouvons dans un contexte international et domestique en nette amélioration. La reprise économique mondiale s'affermit. Les menaces pesant sur le système financier ont été repoussées grâce à la coopération étroite des gouvernements, des institutions internationales et des milieux bancaires. La menace protectionniste n'a pas disparu dans le monde. Dans ce domaine, comme sur le plan financier, mes collègues et moi-même travaillons activement avec les autres gouvernements à promouvoir un contexte international plus stable et plus prévisible.

Sur le plan intérieur, nos résultats sont remarquables. Dans le budget de juin 1982, mon prédécesseur avait établi le programme 6&5 afin de porter un coup d'arrêt à l'inflation qui rongeait notre économie. Ce but a été atteint. Mon budget d'avril visait à assurer la relance. Ce but a lui aussi été atteint. La croissance a été plus forte, l'inflation plus faible et l'emploi plus élevé que prévu en avril dernier. Si nous comparons notre reprise économique à celle des autres pays, le Canada s'en tire mieux que la plupart. La croissance régulière et sûre de notre économie devrait nous placer dans le groupe de tête des pays industrialisés cette année.

Ce sont là de bons résultats. Pourtant, aucun d'entre nous ne peut être satisfait quand plus de 1.4 million de Canadiens, nos proches, nos amis et nos voisins, veulent trouver un emploi et n'y parviennent pas.

[*Français*]

STRATÉGIE DU BUDGET

Mon budget vise à créer des emplois par le partenariat. Le secteur privé doit être le principal créateur d'emplois. Cependant, le gouvernement peut y contribuer en fournissant l'aide souhaitable, en rendant l'administration moins lourde quand la chose est possible et en prenant le leadership quand c'est nécessaire. En fin de compte, c'est la confiance des Canadiens—consommateurs, épargnants et investisseurs—et la créativité, l'énergie et l'initiative découlant de cette confiance—qui façonneront notre avenir.

En consultant des Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions, j'ai été encouragé par le réalisme avec lequel ils envisagent nos défis économiques et humains. Un regain de confiance s'est manifesté dans tout le pays—confiance dans notre potentiel économique et dans notre capacité de le réaliser. Nous sommes aussi de plus en plus conscients que notre avenir dépend fondamentalement d'un partenariat solide, coopératif et responsable entre les citoyens eux-mêmes, et entre les citoyens d'une part et les gouvernements d'autre part.

[*Traduction*]

Je proposerai aujourd'hui de nouvelles initiatives pour renforcer ce partenariat. Avant de donner des précisions sur ces initiatives, j'aimerais indiquer l'orientation générale de certaines d'entre elles.

Les résultats du programme 6&5 sont un exemple remarquable de ce que les Canadiens peuvent faire quand ils s'y mettent tous ensemble. Les résultats obtenus nous permettront de maintenir en 1984 notre engagement de restreindre les prix et les salaires, mais en étant plus souples.

Pour assurer les emplois dont nous avons besoin, nous devons devenir plus efficaces, plus productifs et plus dynamiques. J'annoncerai des mesures importantes pour améliorer notre productivité, notre compétitivité et notre capacité d'exportation.

La principale source d'emploi au Canada, ce sont les centaines de milliers de petites et moyennes entreprises.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Je suis heureux que les conservateurs s'en soient finalement rendu compte. J'allégerai leur fardeau administratif en simplifiant leur régime fiscal. Une sécurité économique accrue renforcera la confiance des Canadiens et stimulera la croissance et la création d'emplois. Je proposerai des mesures novatrices afin d'accroître la sécurité des propriétaires de résidences. J'annoncerai aussi des mesures importantes pour réformer le système canadien de pension, notamment en faveur de ceux qui sont le plus dans le besoin.

• (1610)

Ce budget est marqué au coin de la responsabilité fiscale. Il trace la voie qui nous mènera de la reprise à l'expansion. Il favorisera la croissance des revenus et de l'emploi. Et à noter, il le fera par le soutien public de l'initiative privée.

L'initiative privée dépend de la confiance. La confiance dépend elle-même en bonne partie de la cohérence de la politique gouvernementale.

Mon objectif en qualité de ministre des Finances a été et reste simple: assurer la croissance de l'économie, pour que les Canadiens qui veulent travailler puissent trouver des emplois productifs et satisfaisants. Ma politique a toujours tendu à cette fin.

La croissance et l'emploi dépendent de notre réussite dans quatre grands domaines: résorber l'inflation, accroître l'investissement, réduire le déficit et améliorer notre compétitivité et notre productivité. Je décrirai maintenant les progrès accomplis dans les domaines de l'inflation, de l'investissement et du déficit, de même que nos perspectives des prochaines années. Je reviendrai plus longuement sur la compétitivité et la productivité.

[*Français*]

CONTENIR L'INFLATION

Les Canadiens peuvent être fiers de notre succès collectif contre l'inflation, que nous avons ramenée de 12 p. 100 ou presque en juin 1982 à 4.5 p. 100 à la fin de 1983.

Le programme 6&5 du gouvernement a sensiblement contribué à ce résultat. La restriction des prix et des salaires dans le secteur fédéral a aidé à ralentir l'inflation. Le défi lancé aux Canadiens était de suivre l'exemple donné par le gouvernement fédéral dans leurs propres décisions en matière de prix et de salaire. Ce défi, ils l'ont relevé. L'inflation, après être restée dans les deux chiffres pendant trois ans, est tombée à 5.8 p. 100 en moyenne en 1983, son plus faible taux annuel depuis 10 ans.

Le programme 6&5 a été appuyé par une politique fiscale et monétaire responsable. Cette politique restera axée vers une croissance réelle sans accélération de l'inflation.

Cependant, le programme 6&5 expirera graduellement à partir de la fin juin.

Au cours des derniers mois, j'ai bénéficié des consultations tenues avec des représentants du monde du travail et des milieux d'affaires, d'autres associations, des membres du Parlement et mes homologues des provinces. Les Canadiens reconnaissent le rôle essentiel joué par le programme dans notre passage d'un monde de récession à 12 p. 100 à un monde de reprise à 5 p. 100. Ils ont pressé le gouvernement fédéral de continuer à faire preuve de leadership dans la lutte contre l'inflation. La plupart nous ont cependant averti que les distorsions résultant d'une simple prolongation du programme risqueraient de faire plus de mal que de bien.

[*Traduction*]

Convaincu que je suis que les décisions de prix et de salaires du secteur privé ne relanceront pas l'inflation, je ne propose pas de nouveaux indicateurs pour le secteur privé. De plus, à compter du 1er janvier 1985, les allocations familiales, les prestations de Sécurité de la vieillesse, les pensions de la fonction publique ainsi que les tranches de revenu imposable et les déductions fiscales redeviendront entièrement indexées sur la hausse du coût de la vie.

Je suis cependant conscient du devoir fondamental de tous les gouvernements de continuer à faire preuve de discipline dans leurs propres décisions de prix et de salaires.

Le gouvernement fédéral continuera de donner l'exemple. J'affirme aujourd'hui notre volonté de continuer à restreindre les prix et les salaires au niveau fédéral.

La politique actuelle de limitation des hausses du prix des biens et des services vendus par le gouvernement fédéral, ses sociétés de la Couronne et les industries réglementées au niveau fédéral sera prolongée d'un an. L'indicateur de prix sera ramené de 5 à 4 p. 100 pendant cette période.

Le contrôle législatif des traitements du secteur public ne sera pas prolongé.

Conformément aux vœux des syndicats du secteur public et de beaucoup d'autres, le gouvernement est disposé à reprendre la négociation collective à l'expiration de la législation. Je tiens à dire clairement que nous serons fermes, nous serons responsables et nous serons justes dans les négociations. Aucun paiement de rattrapage ne sera accordé et nous serons guidés par quatre grands principes:

Premièrement, les règlements salariaux dans le secteur fédéral contribueront à réduire l'inflation et seront financièrement responsables.

Deuxièmement, ils seront basés sur des comparaisons de rémunération globale avec le secteur privé; c'est-à-dire que la sécurité d'emploi, les pensions, les heures de travail et autres facteurs entreront en ligne de compte.

Troisièmement, ils ne devraient pas devancer le secteur privé pour des emplois comparables.

Quatrièmement, ils viseront à promouvoir l'accroissement de la productivité et du rendement, et à tenir compte des responsabilités relatives de travail.

S'il apparaissait dans des cas précis que les décisions arbitrales dans le secteur public ou les règlements salariaux dans nos sociétés de la Couronne sont trop élevés en regard de ces principes ou qu'une entente salariale raisonnable est impossible sans des grèves longues, perturbatrices, et néfastes à l'intérêt public, le gouvernement demandera au Parlement de légiférer un règlement salarial.

De plus, mon collègue le président du Conseil du Trésor (M. Gray), entamera des consultations avec le monde du travail et d'autres groupes intéressés sur les propositions de modification de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Cette loi, qui établit le cadre de la négociation collective dans la fonction publique fédérale, n'a pas été mise à jour depuis son instauration en 1967. Le gouvernement comme les syndicats du secteur public veulent l'adapter aux réalités actuelles.

[*Français*]

Pour 1984, je prévois une inflation moyenne d'environ 5 p 100, contre 5.8 p. 100 en 1983. Les projections économiques que je déposerai avec ce budget prévoient de nouveaux progrès d'ici le milieu de la décennie dans le ralentissement de l'inflation. Grâce aux mesures que je viens d'annoncer, les décisions fédérales en matière de prix et de salaires contribueront à ce résultat. Je m'attends à ce que les autres gouvernements et le secteur privé continuent de faire leur part à ce sujet.

ACCROÎTRE L'INVESTISSEMENT

De nouveaux emplois viendront d'une expansion de l'activité des entreprises dans tout le Canada, afin de répondre aux besoins des Canadiens et des acheteurs étrangers. Cette expansion nécessitera des investissements.

Les investissements publics, en particulier ceux du gouvernement fédéral, stimuleront la croissance économique cette année. Sous l'impulsion des Projets spéciaux de relance, nos dépenses d'investissement augmenteront de plus de 25 p. 100 en 1984.

Les investissements des entreprises ont diminué d'environ 9 p. 100 en 1983, soit moins que je l'avais prévu en avril dernier. Les entreprises ont sensiblement amélioré leur situation financière l'an dernier. Une reprise vigoureuse, une inflation et des taux d'intérêt moins élevés et une productivité plus forte ont contribué au net redressement des bénéfices des entreprises! Il est important de souligner, cependant, que les bénéfices sont encore inférieurs à leur niveau passé, mais ils remontent. Leur redressement, joint à des marchés boursiers beaucoup plus fermes et aux encouragements fiscaux présentés dans mon budget d'avril pour favoriser l'investissement privé, a aidé les entreprises à renforcer notablement leur bilan. Tous ces facteurs positifs commencent à produire un accroissement des projets d'investissement.

Les achats d'équipement, après un redressement au second semestre de 1983, devraient marquer une vive hausse cette année, dépassant d'à peu près 7 p. 100 le niveau de 1983. Des taux d'intérêt stables et une consommation en croissance devraient encourager les entreprises à moderniser et à accroître leur appareil de production. La construction d'usines devrait repartir au second semestre et je prévois une hausse globale des investissements des entreprises de 2¼ p. 100 en 1984. A partir de 1985, ces investissements devraient être un facteur important de croissance économique au Canada.

• (1620)

[*Traduction*]

RÉDUIRE LE DÉFICIT

Quand les entreprises accroissent leurs investissements, le gouvernement doit réduire ses besoins financiers.

En avril, j'avais estimé le déficit du gouvernement pour 1983-84 à $31.3 milliards. Mes estimations actuelles de recettes et de dépenses ne sont guère différentes de celles que j'avais présentées au Parlement en avril 1983.

Les changements apportés aux projections de recettes et de dépenses se traduiront par un déficit d'environ $31.5 milliards pour l'exercice courant. Les besoins financiers du gouvernement seront d'environ $27 milliards.

Le déficit a permis de soutenir le bien-être des Canadiens et l'activité économique pendant la période difficile de la récession et de la première année de reprise. Les besoins financiers actuels ont été financés sans pousser les taux d'intérêt à la hausse, grâce à l'abondance de l'épargne et à la faiblesse des investissements des entreprises. Il devra cependant réduire son déficit à mesure que l'investissement se redressera et que l'économie progressera.

Je reste déterminé à réduire le déficit fédéral sans nuire pour autant à nos perspectives économiques. La stratégie financière exposée en avril dernier s'est révélé la bonne.

Au cours du prochain exercice, compte tenu des mesures proposées dans ce budget, le déficit diminuera de près de $2 milliards pour descendre à $29.6 milliards. Les besoins financiers seront de $25.6 milliards.

A moyen terme, le déficit continuera de baisser, conformément à la stratégie prévue en avril dernier, passant de plus de 8 p. 100 du Produit national brut cette année à environ 4.7 p. 100 d'ici 1987-88. Les besoins financiers diminueront encore plus vite, tombant de 6.9 p. 100 du Produit national brut cette année à 3.4 p. 100 d'ici 1987-88.

[*Français*]

ASSURER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

Créer des emplois pour les Canadiens qui veulent travailler est notre objectif primordial. Les progrès que nous réalisons dans le ralentissement de l'inflation, l'amélioration de la compétitivité, le redressement des investissements et la réduction du déficit se font sentir sur le plan de la croissance et de l'emploi.

La première année de la reprise a été plus vigoureuse que prévu en avril dernier. Nous avons obtenu en 1983 une progression réelle d'environ 3 p. 100 au lieu des 2.3 p. 100 que j'avais projetés moi-même en avril dernier. L'emploi aussi a augmenté plus que prévu. Environ 400,000 emplois ont été créés en 1983.

Le gouvernement fait un effort considérable pour atténuer les difficultés du chômage et accélérer la création de nouveaux emplois.

Dans mon budget d'avril, j'avais annoncé un Programme spécial de relance de $4.8 milliards visant à créer des emplois en accélérant les investissements productifs. La moitié de ces fonds est mise à la disposition du secteur privé, pour y soutenir l'investissement. Les $2.4 milliards restants sont consacrés à l'améliortion des installations publiques dans des secteurs clés de l'économie et dans toutes les régions du Canada. Les travaux ont maintenant commencé dans plus de 200 Projets spéciaux de relance afin d'améliorer nos capacités de recherche fondamentales, nos infrastructures portuaires, notre réseau de transport, nos installations agricoles et nos attraits touristiques. Plus de $1 milliard sera consacré à ces projets en 1984-1985. Ces installations soutiendront l'investissement privé et contribueront à la croissance dans tout le pays, créant des emplois pour des milliers de Canadiens.

Outre le Programme spécial de relance, le gouvernement a déjà engagé plus de $2.3 milliards, au cours du prochain exercice, pour fournir directement des possibilités d'emploi et de formation à près de 550,000 Canadiens. Cela comprend les $400 millions supplémentaires annoncés dans le Discours du Trône.

[*Traduction*]

La création d'emplois pour nos jeunes est une priorité. Notre vitalité future en dépend. Ce serait une tragédie nationale que nos jeunes ne puissent réaliser leur potentiel. Le Discours du Trône annonçait des fonds de plus de $1 milliard pour aider les jeunes Canadiens à acquérir des compétences nouvelles et à trouver des emplois satisfaisants dans les secteurs privé, bénévole et public. Le Premier ministre a aussi annoncé la nomination d'un ministre d'État à la Jeunesse afin de superviser la coordination des programmes d'aide aux jeunes Canadiens. J'annonce aujourd'hui que ces fonds seront accrus de $150 millions, ce qui portera la caisse des perspectives-jeunesse à $1.3 milliard pour cette année.

Au cours du prochain exercice, les sommes consacrées par le gouvernement aux Projets spéciaux de relance et à l'aide directe à l'emploi dépasseront $3.5 milliards. C'est environ $525 millions de plus que pour le présent exercice.

[*Français*]

Il faut cependant reconnaître que l'action du gouvernement a des limites. Les emplois satisfaisants et durables que recherchent les Canadiens doivent être fournis par une économie saine et prospère, animée par un secteur privé vigoureux.

Je prévois une croissance d'environ 5 p. 100 en 1984, contre 3 p. 100 l'an dernier. Une nouvelle et forte augmentation de l'emploi—environ 3.5 p. 100—accroîtra le revenu personnel des Canadiens. Le revenu total des particuliers, après inflation et après impôts, devrait progresser en 1984, après une diminution au cours des deux dernières années. La consommation devrait se renforcer en 1984 grâce à cette hausse du revenu des particuliers et à une légère baisse du taux d'épargne.

Le redressement du marché résidentiel commencé en 1983 se poursuivra grâce à 170,000 mises en chantier environ, en moyenne annuelle. Les dépenses d'investissement du gouvernement, notamment les Projets spéciaux de relance apporteront un soutien important. Je m'attends à ce que le rôle des investissements des entreprises se renforce pendant l'année, pour devenir le principal soutien de l'expansion à moyen terme.

La croissance réelle devrait se poursuivre à moyen terme et s'établir à près de 4 p. 100 par année en moyenne de 1985 à 1988. La progression de l'emploi demeurera forte. Selon les projections, près de 1.6 million d'emplois nouveaux seront créés de 1984 à 1988. Cependant, la population active s'accroîtra aussi, notamment en 1984, l'expansion des possibilités d'emploi incitant bien des Canadiens à revenir sur le marché du travail. Le taux de chômage risque donc de ne pas baisser de façon très remarquée cette année. Il devrait toutefois fléchir régulièrement, pour descendre aux environs de 7.5 p. 100 d'ici 1988.

● (1630)

[*Traduction*]

Ces prévisions ne sont pas des objectifs. Nos résultats de l'an dernier ont prouvé qu'en travaillant ensemble nous pouvions faire mieux que prévu. Nous devrions essayer de répéter cette performance. Les mesures que je vais annoncer y contribueront.

PARTENAIRES POUR RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ ET LA PRODUCTIVITÉ

Je traiterai maintenant de la compétitivité et de la productivité de l'économie canadienne.

Le renforcement de notre compétitivité est un défi crucial pour tous. C'est un défi à relever si nous voulons créer de nouvelles possibilités économiques et de nouveaux emplois.

Nous progressons. L'an dernier, le ralentissement des coûts et la forte croissance de la productivité nous ont aidé à maintenir notre compétitivité internationale. Nos exportations ont augmenté de plus de 5 p. 100, accroissant notre part du marché mondial.

Pour que le Canada continue de croître, nous devons être mieux armés pour rivaliser avec nos partenaires commerciaux, tant sur notre propre marché qu'à l'étranger. Cela signifie que nous devons comprimer nos coûts et être plus productifs. Nous devons être de niveau international. Le gouvernement est résolu à renforcer le système commercial international. La seule façon de croître et de prospérer est d'améliorer notre propre performance et non pas de nous couper du reste du monde.

Il y a trois semaines, le gouvernement annonçait que les représentants des milieux d'affaires et du monde du travail s'étaient entendus sur le mandat et la structure du Centre canadien du marché du travail et de la productivité. Le gouvernement fédéral a prévu environ $27 millions pour le fonctionnement du Centre au cours des quatre prochaines années. La création de ce centre est un aboutissement de ce que je considère comme l'une des initiatives les plus importantes du budget d'avril 1983: établir un nouveau partenariat national entre les travailleurs, les entreprises et les gouvernements afin d'affronter la rude concurrence des années 80 et de créer les emplois dont les Canadiens ont besoin. Ce partenariat ne peut être imposé par la loi: il doit reposer sur le sens profond des intérêts économiques communs.

Je tiens à remercier les représentants du monde du travail et des milieux d'affaires qui ont travaillé ensemble pour faire du Centre une réalité. Je suis certain qu'il apportera bientôt une précieuse contribution à l'accroissement de la productivité et de l'emploi.

Pour assurer l'efficacité et la productivité de notre économie, ma collègue le ministre de la Consommation et des Corporations proposera bientôt des modifications de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. En modernisant la politique de la concurrence, le gouvernement aidera à promouvoir l'efficacité et la croissance. Une bonne politique de la concurrence permet aux producteurs efficaces de prospérer et assure un traitement équitable aux grandes sociétés, aux petites entreprises et aux consommateurs. Les modifications proposées aideront les entreprises canadiennes à relever le défi de la concurrence étrangère dans le pays et à l'étranger.

J'annonce aujourd'hui de nouvelles mesures pour aider les employés et les employeurs canadiens à bâtir une économie plus productive et plus compétitive.

[*Français*]

RÉGIME DE PARTICIPATION DES EMPLOYÉS AUX BÉNÉFICES

La clé du succès est la productivité. Investir dans un équipement moderne est une nécessité. L'éducation, la formation et la recherche sont tout aussi nécessaires. Cependant, il faut que tous ces efforts aillent dans le même sens, ce qui veut dire amener les Canadiens à coopérer en milieu de travail pour fabriquer de meilleurs produits à meilleur prix.

Les dirigeants dynamiques sont conscients de cette nécessité. Les méthodes traditionnelles de gestion s'adaptent à l'évolution des attitudes et à la montée des aspirations des travailleurs. Les employés d'aujourd'hui veulent être informés des objectifs et des résultats de leur entreprise. Ils veulent connaître le pourquoi, et pas seulement le comment des choses. Ils veulent participer aux décisions qui touchent leur cadre de travail et la sécurité de leur emploi. Ils veulent aussi que leur contribution personnelle au succès de l'entreprise soit reconnue et récompensée. Répondre à ces aspirations légitimes peut être très profitable tant pour l'entreprise que pour les employés.

[*Traduction*]

Le gouvernement est persuadé qu'une meilleure coopération entre employeurs et employés est essentielle pour la croissance économique.

Je propose donc d'encourager ce processus en offrant une aide fiscale à un nouveau Régime de participation des employés aux bénéfices.

Le gouvernement accordera un crédit d'impôt de 10 pour cent des bénéfices partagés en vertu du régime. Soixante pour cent du crédit d'impôt iront aux employés et 40 pour cent à l'employeur.

Le Régime de participation des employés aux bénéfices vise à compléter la négociation collective, non à la remplacer. L'expérience a prouvé que, pour réussir, la participation aux bénéfices ne pouvait être un substitut à des salaires concurrentiels.

Toute entreprise désireuse d'adopter le régime devra former un comité employés-employeur. Les modalités du régime devront être acceptées à la fois par le personnel et la direction.

Je déposerai avec ce budget un document donnant plus de détails sur le régime proposé. Je voudrais passer bientôt à l'étape législative pour permettre à ces régimes d'entrer en vigueur en 1985. Je me propose donc de consulter sans retard les provinces, les milieux d'affaires et le monde du travail pour obtenir leur point de vue et leur coopération.

Je compte aussi élargir l'aide fiscale aux options d'achat d'actions des employés. Ce mécanisme permet de récompenser le dynamisme et l'initiative des employés. Il leur donne une incitation directement liée à leur capacité d'accroître la productivité, la compétitivité et la croissance de leur entreprise.

[*Français*]

FONDS POUR L'AIDE ET LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'aide publique peut faire beaucoup pour accroître le rôle que notre secteur privé peut jouer dans le développement international.

Dans mon budget d'avril, j'avais souligné l'importance des exportations pour la relance et l'expansion de l'économie. J'avais établi un fonds spécial pour la relance des exportations de $180 millions afin de permettre à la Société pour l'expansion des exportations d'apporter une aide accrue à nos exportateurs.

Les pays en développement offrent de nombreux débouchés à notre secteur privé. Cependant, plusieurs de ces pays éprouvent des problèmes exceptionnellement graves de balance des paiements qui entravent leurs efforts de développement et leur capacité d'importation. Pour investir, ces pays doivent souvent disposer d'un financement extérieur à des conditions avantageuses. Pour répondre à ce besoin, dans notre propre intérêt ainsi que dans le leur, nous exigerons une meilleure coordination de nos politiques d'aide au développement et de financement des exportations.

• (1640)

[*Traduction*]

Dans le Discours du Trône, le gouvernement rappelait son engagement de consacrer 0.5 pour cent du PNB à l'aide publique au développement d'ici le milieu des années 80 et de la porter à 0.7 pour cent d'ici la fin de la décennie. Cet engagement obligera le Canada à renforcer ses programmes classiques d'aide au développement ainsi qu'à instaurer de nouveaux mécanismes d'aide.

A cet égard, j'annonce que, à mesure que nous nous rapprocherons de l'objectif de 0.7 pour cent du PNB, jusqu'à la moitié de la hausse de l'aide publique canadienne au développement sera affectée à un fonds spécial qui aidera les entreprises canadiennes à se tailler une place plus importante dans les pays en développement. D'ici 1990, jusqu'à $1.3 milliard pourra être consacré à ce fonds afin de fournir un financement aux projets qui tiennent une place prioritaire dans les plans de développement des pays bénéficiaires, pour lesquels les entreprises canadiennes sont compétitives et qui exigent un financement à conditions avantageuses.

Le gouvernement élaborera des lignes directrices pour l'utilisation de ce fonds, en consultation avec les milieux d'affaires. L'objectif sera d'aider les entreprises canadiennes à fournir davantage de biens et de services pour soutenir le développement du tiers-monde et à accroître leur part des projets multilatéraux de développement. Le gouvernement veut aussi renforcer la coopération industrielle entre le Canada et les pays en développement.

[*Français*]

SIMPLIFICATION DU RÉGIME FISCAL DE LA PETITE ENTREPRISE

Je voudrais maintenant traiter de la question de la simplification du régime fiscal de la petite entreprise. L'une des responsabilités importantes du gouvernement envers le secteur privé est de veiller à ce que les règles du jeu restent simples et claires. Trop de talent, d'argent et d'énergie sont gaspillés à tenir des registres compliqués, à remplir des déclarations difficiles et à essayer de comprendre une législation toujours plus ardue. Le ministre d'État à la petite entreprise et moi-même avons reçu de nombreuses observations sur la complexité du régime fiscal des petites entreprises. Avec les avis des organisations de petites entreprises et de fiscalistes, j'ai consacré beaucoup d'efforts à simplifier le régime fiscal.

La simplification fiscale peut libérer des ressources précieuses qui seraient mieux utilisées à faire marcher et prospérer les entreprises. Certes, le régime fiscal présente inévitablement une certaine complexité pour traiter tout l'éventail des situations qui caractérisent une économie complexe. Je tiens cependant à simplifier le système dans la mesure du possible. Je propose ce soir une initiative importante dans ce sens, tout en reconnaissant qu'il reste beaucoup à faire et je compte bien poursuivre mes efforts à cet égard.

[*Traduction*]

Les petites entreprises sont la principale source de dynamisme et de création d'emplois au Canada. C'est donc un secteur tout indiqué pour commencer à simplifier l'impôt. La simplification du régime fiscal des petites entreprises peut être aussi importante que l'aide financière considérable que leur fournit le gouvernement.

Je déposerai avec le budget un document proposant une simplification importante du régime fiscal de la petite entreprise. L'objet initial du compte des déductions cumulatives était de limiter le taux réduit d'imposition de la petite entreprise aux compagnies ayant moins de $1 million de revenu cumulatif d'entreprise. Cela obligeait cependant toutes les petites corporations commerciales à tenir ce compte, peu importe leur taille. Ce compte est un véritable casse-tête législatif et administratif. Je propose de l'éliminer. Cela réduira la paperasse et les registres à tenir par près de 300,000 petites entreprises canadiennes.

Nous allégerons aussi le fardeau administratif des petites entreprises en supprimant la distinction entre le revenu d'entreprise active et le revenu d'entreprise non admissible et en simplifiant les dispositions traitant des entreprises de placement désignées, des entreprises de prestation de services personnels et des sociétés formées de corporations.

Ces propositions diminueront des deux tiers la législation fiscale de la petite entreprise, raccourciront et simplifieront la déclaration d'impôt et réduiront les tâches de tenue de registres. Ces mesures apporteront aussi des économies d'impôt supplémentaires aux petites et moyennes entreprises en expansion. Au cours de leur première année complète d'application, les impôts fédéraux des corporations privées sous contrôle canadien seront réduits de $150 millions.

Lors de mes consultations sur la simplification fiscale, bien des Canadiens m'ont déclaré que la rapidité des changemetns apportés au régime fiscal au cours des dernières années était en soi une source de complexité. Je veux donc donner aux intéressés le temps de faire leurs commentaires sur ces mesures. Le document que je déposerai aujourd'hui contient des propositions détaillées et un avant-projet de législation. J'espère recevoir tout commentaire d'ici le 15 avril afin de présenter un projet de loi peu après. Les mesures entreront en vigueur après leur adoption par le Parlement.

ADMINISTRATION PLUS ÉQUITABLE DES IMPÔTS

Le régime fiscal canadien repose sur l'autocotisation et l'observation volontaire. Cependant, la Loi est si complexe que le contribuable a souvent du mal à remplir sa déclaration d'impôt. Il lui est de plus en plus difficile d'être certain de respecter la loi et de réclamer tous les allégements auxquels il a droit.

On demande de plus en plus à Revenu Canada de fournir des renseignements, d'aider à remplir les déclarations, d'indiquer à l'avance sa position et d'offrir d'autres services du même genre aux contribuables.

Le ministre du Revenu national a chargé un expert indépendant d'examiner à fond l'administration de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le but est de déterminer les mesures à prendre pour améliorer le service de Revenu Canada au public, sans l'entraver dans l'exécution de son mandat. Cependant, certaines mesures peuvent être prises dès maintenant.

Pour répondre aux instances de mon collègue le ministre du Revenu national, je propose aujourd'hui plusieurs changements immédiats de la Loi qui, pris dans leur ensemble, devraient alléger sensiblement le fardeau administratif des contribuables et rendre l'administration des impôts plus équitable.

Les acomptes provisionnels d'impôt à verser chaque trimestre sont un véritable fardeau pour beaucoup de personnes âgées. J'accrois donc le seuil annuel d'impôt de $400 en-deçà duquel les particuliers sont dispensés d'acomptes provisionnels. Le nouveau seuil sera fixé à $1,000 et étendu aux corporations. De plus, quand l'intérêt sur les acomptes d'impôt tardifs ou insuffisants sera inférieur à $25, il ne sera pas facturé. Ces nouveaux seuils dispenseront des acomptes provisionnels d'impôt—et de la paperasse correspondante—environ 350,000 citoyens du troisième âge et plus de 50,000 corporations, dont la plupart sont des petites entreprises et des corporations agricoles familiales.

• (1650)

Je propose un ensemble de changements législatifs pour améliorer l'administration des impôts. Plusieurs visent à faciliter le règlement des litiges fiscaux et les appels des contribuables.

Le délai accordé au contribuable pour s'opposer officiellement à une cotisation est porté de 90 à 180 jours. De plus, au lieu d'être obligé de payer les impôts contestés, le contribuable aura le droit de fournir à la place une garantie suffisante.

Des dispositions plus généreuses seront instaurées pour l'adjudication des dépens en cas d'appel favorable au contribuable devant les tribunaux. La Cour canadienne de l'impôt pourra ordonner à Revenu Canada d'assumer jusqu'à $1,000 des frais d'appel d'un contribuable qui obtient gain de cause.

Le contribuable aura aussi droit au remboursement de tout impôt payé en trop lorsqu'un tribunal rend une décision en sa faveur, même si Revenu Canada fait appel de la décision. D'autres allégements sont apportés au contribuable en matière de choix et de renonciation.

[*Français*]

J'apporte aussi plusieurs améliorations importantes à l'administration des taxes de vente et d'accise. Le gouvernement commencera à payer des intérêts aux contribuables si des paiements en trop de taxes tardent à être remboursés. Les fabricants pourront aussi demander le remboursement des taxes de vente ou d'accise remises sur les ventes qui deviennent de mauvaises créances. De plus, un mécanisme de cotisation et d'appel sera incorporé à la *Loi sur la taxe d'accise*. Les droits d'appel des contribuables seront enchâssés dans la Loi.

Ces propositions ainsi que d'autres décrites dans les renseignements supplémentaires répondent à un certain nombre de préoccupations sérieuses soulevées par l'administration des impôts et représentent une amélioration importante des droits du contribuable, et je tiendrais à remercier le ministre du Revenu national (M. Bussières) pour sa coopération à ce sujet.

[*Traduction*]

CHANGEMENTS DE LA TAXE DE VENTE

Je propose aussi un autre changement de la taxe de vente.

La question de savoir si la taxe sur les ventes des fabricants devrait passer au niveau du gros est étudiée depuis plusieurs années. L'un des objectifs du gouvernement était d'éliminer l'avantage injustifié que cette taxe donnait aux producteurs étrangers concurrençant les fabricants canadiens sur notre propre marché. Le problème était particulièrement sérieux dans l'industrie automobile.

L'an dernier, j'avais nommé un comité du secteur privé afin d'étudier les options. Le comité a préconisé de ne pas déplacer la taxe au niveau du gros en général. Il a plutôt recommandé au gouvernement de pallier les lacunes particulières du système actuel. Le gouvernement accepte cette recommandation.

Je propose cependant de faire passer au niveau du gros, à compter du 1er mars 1984, la taxe de vente des fabricants sur les véhicules routiers. A l'heure actuelle, la taxe subie par une automobile japonaise ou européenne peut être inférieure de $100 à $200 à celle qui frappe une automobile comparable produite au Canada ou aux États-Unis. Le changement que je propose entraînera une légère diminution des recettes fédérales. Il assurera cependant une application uniforme de la taxe à toutes les marques de véhicules et mettre fin à l'avantage injustifié dont bénéficiaient les automobiles importées d'outre-mer.

Cette mesure, parmi d'autres, soutiendra la croissance et l'emploi dans l'industrie automobile canadienne.

AUTRES MESURES FISCALES

Je propose d'apporter à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, au Tarif des douanes et à la *Loi sur les douanes* plusieurs autres changements intéressant les Canadiens placés dans des cas particuliers. Ces changements sont décrits dans les renseignements supplémentaires que je déposerai avec ce budget.

Une mesure que je tiens à mentionner touche le secteur de l'énergie. Bien que la situation s'améliore dans l'industrie pétrolière, il faut y maintenir une aide temporaire, en particulier pour les entreprises canadiennes qui sont généralement les plus dynamiques dans la recherche de nouvelles sources de pétrole et de gaz. En avril dernier, j'avais apporté un soutien à ces entreprises en repoussant d'un an le rétablissement de la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires, du 1er juin 1983 au 1er juin 1984. Je propose de différer le rétablissement de cette taxe d'une autre année, jusqu'au 1er juin 1985.

Je propose aussi des changements qui faciliteront le transfert des exploitations agricoles familiales entre générations. Ces changements sont conformes à l'engagement du gouvernement de préserver l'exploitation agricole familiale.

L'application possible de l'article 31 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* aux agriculteurs a suscité une certaine controverse. Les tribunaux ont clairement souligné dans leurs jugements que les pertes agricoles sont restreintes d'aucune façon pour les contribuables dont l'agriculture est la principale occupation, et je tiens à affirmer que tel est bien le but de notre politique. Ceux dont l'agriculture est la principale activité n'ont pas à craindre que leurs pertes ne soient restreintes. Cela comprend les agriculteurs qui ont pris un travail pour compléter leur revenu, comme le font bien des agriculteurs pour soutenir leur exploitation.

La question de l'application de ces règles se pose pour ceux qui pratiquent l'agriculture à temps partiel ou comme passe-temps. Nombre de ces personnes ont une activité professionnelle ou autre à plein temps en ville. Certains craignent qu'une modification des règles sur les pertes en faveur de ces personnes n'ait un effet négatif sur le prix des fermes et n'encourage la spéculation sur les terres agricoles. Avant d'envisager un changement quelconque de l'article 31, je me propose d'établir un groupe consultatif qui étudiera les effets que des modifications pourraient avoir sur le secteur agricole.

[*Français*]

PARTENAIRES POUR ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

En préparant ce budget, l'une de mes principales préoccupations a été d'améliorer la sécurité économique des Canadiens.

Tout au long de la récession et de la reprise, le gouvernement a tenu à maintenir toute une gamme de programmes apportant un appui économique essentiel aux Canadiens, en matière de soutien du revenu, de soins de santé et de possibilités économiques. Tous ces programmes contribuent à créer des conditions favorables à la croissance économique et au maintien de cette croissance.

Je propose aujourd'hui d'importantes mesures pour améliorer la sécurité économique et la confiance des Canadiens.

DE MEILLEURES PENSIONS POUR LES CANADIENS

Tout d'abord, la question des pensions. Les pensions sont le principal garant de la sécurité économique des Canadiens à la retraite. Nous voulons et nous pouvons les renforcer.

Un débat constructif a été mené à travers le pays pendant plusieurs années sur la meilleure façon d'assurer de meilleures pensions aux Canadiens. En décembre 1982, le gouvernement rendait public un Livre vert sur les pensions. Ce document a été étudié à fond par le Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions, qui a produit son rapport à la fin de 1983.

Je propose aujourd'hui d'agir dans cinq domaines importants de la réforme des pensions.

En premier lieu, trop de retraités Canadiens reçoivent des pensions insuffisantes pour vivre dans le confort et la dignité. Je veux parler des personnes âgées vivant seules qui reçoivent le Supplément de revenu garanti.

Ce gouvernement-ci n'abandonnera jamais ceux qui, après avoir leur vie durant aidé à bâtir ce pays, ont maintenant besoin d'aide. Dans le Discours du trône, le gouvernement s'était engagé à accroître le SRG versé aux personnes vivant seules. Ma collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, déposera bientôt un projet de loi visant à hausser de $50 par mois la prestation maximale de ces pensionnés. Le SRG augmentera de $25 par mois le 1er juillet prochain et de $25 le 1er décembre. Cela portera le revenu garanti aux personnes âgées vivant seules à plus de 60 pour cent le montant versé aux couples, comme le recommandaient de nombreux groupes du mouvement féminin, du milieu des affaires et du monde du travail.

• (1700)

[*Traduction*]

Si l'on combine le SRG à la pension universelle de sécurité de la vieillesse, les pensionnés vivant seuls seront assurés d'un revenu minimal de $600 par mois, soit $7,200 par an. Environ 750,000 personnes âgées vivant seules, dont les trois quarts sont des femmes, bénéficieront de cette augmentation. L'aide supplémentaire versée par le gouvernement s'élèvera à $460 millions sur une année complète. Cette hausse de $50 s'ajoute à celle de $35 instaurée par ce gouvernement le 1er juillet 1980. Grâce à ces augmentations accordées au cours des quatre dernières années, les Canadiens âgés qui sont le plus dans le besoin recevront l'an prochain une aide supplémentaire équivalant à plus de $1 milliard de plus que ce qu'ils auraient reçu en l'absence des mesures prises au cours des quatre dernières années. Nous veillerons aussi à ce que les personnes qui reçoivent une pension partielle de Sécurité de la vieillesse—pour la plupart des immigrants canadiens—aient des prestations de SRG suffisantes pour disposer du même revenu minimum que les autres pensionnés. Environ 3,000 pensionnés bénéficieront de cette mesure dans l'année qui vient. Leur nombre montera à 25,000 environ d'ici la fin de la décennie.

Nous avons tenu notre engagement d'aider ceux qui en avaient le plus besoin.

J'espère que les provinces ne profiteront pas de cette hausse appréciable des prestations aux personnes âgées pour réduire leurs propres versements ou accroître leurs prélèvements.

En second lieu, je compte présenter sous peu un projet de loi qui améliorera sensiblement les normes minimales de tous les régimes privés de pension réglementés au niveau fédéral, ce qui toucherait près d'un million de travailleurs canadiens. Je déposerai un document donnant des détails sur ces propositions.

Les changements que je propose protégeront à l'avenir les pensions contre l'inflation.

Ils favoriseront la mobilité des employés en leur assurant l'acquisition de leurs droits de pension après deux années de service au lieu de dix et en leur permettant de les transférer s'ils changent d'emploi.

Les changements étendront aussi le champ des pensions pour les employés à plein temps et les employés à temps partiel, dont beaucoup sont des femmes.

En fait, ces propositions bénéficieront aux femmes de plusieurs autres façons; premièrement, en obligeant les régimes de pension à prévoir des pensions de survivant et à ne pas en arrêter le paiement en cas de remariage; deuxièmement, en exigeant le partage des pensions acquises entre les conjoints en cas de rupture du mariage; troisièmement, en assurant des pensions égales aux femmes et aux hommes qui prennent leur retraite dans des conditions identiques.

De nouvelles dispositions permettront aux employés d'être mieux informés et d'être représentés dans les comités consultatifs des régimes de pensions.

Il faudra du temps aux régimes privés pour s'adapter à ce nouveau régime. Je propose que ces mesures entrent en vigueur au plus tard le 1er janvier 1987. Je chercherai à avancer leur date d'application si cela est possible. Je compte sur les provinces pour adopter des mesures analogues dans leur domaine de compétence.

En troisième lieu, en ce qui concerne le Régime de pensions du Canada, ma collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social proposera bientôt plusieurs modifications précises afin de renforcer le RPC et d'améliorer les prestations que ce régime offre aux femmes.

Ces propositions comprennent le partage automatique des prestations de pensions en cas de rupture du mariage ou quand le plus jeune des conjoints arrive à 65 ans, le maintien des prestations de survivant en cas de remariage et le relèvement des gains ouvrant droit à pension au niveau du salaire moyen dans l'industrie d'ici janvier 1987. Nous demanderons un accord rapide des provinces pour mettre en œuvre ces mesures.

Plusieurs changements plus importants du RPC seront débattus avec les provinces à partir de l'été. Mentionnons la possibilité d'une pension de personne au foyer, l'amélioration des prestations de survivant et d'invalidité, l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite et le financement du RPC.

En quatrième lieu, je propose d'apporter une réforme importante au régime fiscal des particuliers afin d'améliorer l'aide fiscale à l'épargne-retraite. Je déposerai avec ce budget un document d'étude donnant des détails sur cette réforme.

Il est devenu clair, avec le temps, que plusieurs aspects du régime fiscal de l'épargne-retraite manquent d'équité et de souplesse. Par exemple, le régime actuel accorde une aide et une souplesse nettement plus grandes aux Canadiens qui participent à un régime à prestations déterminées qu'à ceux qui ont un régime à cotisation définies tel qu'un REER. Cette inégalité pénalise notamment les employés de petites entreprises, les agriculteurs, les pêcheurs, les professionnels et les autres personnes travaillant à leur compte.

Je propose des changements qui mettront tous les régimes de pensions sur un pied d'égalité en matière fiscale et permettront le report annuel des droits de cotisation basés sur l'ensemble des gains de la carrière. Tous les Canadiens auront ainsi un accès comparable à l'aide fiscale. Ils pourront épargner en vue de la retraite selon leurs moyens, sans perdre leurs droits à l'aide fiscale. Cela tiendra compte du fait que bien des Canadiens, au début de leur vie active, ont du mal à épargner pour leur retraite parce qu'ils veulent s'acheter une maison, ont de grosses dépenses familiales ou investissent dans une entreprise.

Le nouveau système d'aide fiscale sera également indexé sur le salaire moyen dans l'industrie, pour permettre aux Canadiens de se constituer des pensions qui suivent l'inflation et la hausse réelle du niveau de vie.

Je propose également d'instaurer un nouveau Compte enregistré de pension, un mécanisme individuel d'épargne auquel les employeurs et les employés pourront verser des fonds qui ne pourront être retirés avant la retraite. Le Compte enregistré de pension dispensera beaucoup de petites entreprises des tâches complexes d'administration des pensions, tout en donnant aux employés une meilleure transférabilité.

• (1710)

Le nouveau système accordera une aide fiscale permettant de constituer une pension adéquate basée sur les gains de carrière. Ils pourront déduire leurs propres cotisations ou celles versées pour leur compte par un employeur à n'importe quel régime enregistré de pension à concurrence de 18 pour cent de leurs gains de carrière.

Pendant la première étape du nouveu système, commençant en 1985, le plafond monétaire de déduction annuelle, pour les régimes à cotisations définies, y compris les REER, passera de $5,500 à $10,000. Il sera porté à $12,000 en 1986 et $14,000 en 1987. Le plafond limitant les cotisations des employés à des régimes enregistrés à prestations déterminées sera aboli en 1985.

Au cours de la deuxième étape commençant en 1988, le nouveau système entrera entièrement en vigueur. Le plafond annuel de cotisation déductible donnant droit à une aide fiscale, pour tous les régimes de pension combinés, passera alors à $15,500. Ce plafond sera ensuite indexé sur le salaire moyen dans l'industrie. Les Canadiens pourront aussi reporter leurs droits annuels de déduction non utilisés.

En cinquième lieu, je prends immédiatement des mesures pour aider les agriculteurs à se constituer une meilleure pension de retraite. A compter de cette année, une disposition spéciale leur permettra de verser à un REER jusqu'à $120,000 de gains en capital imposables provenant de la vente d'une ferme. La somme admissible sera de $10,000 pour chaque année d'exploitation de l'agriculture entre 1972 et 1983. Cela tient compte des difficultés particulières que les agriculteurs éprouvent pour prévoir leur retraite pendant les années où ils investissent dans leur exploitation.

[*Français*]

Le nouveau système d'aide fiscale à l'épargne-retraite, joint aux changements proposés de la *Loi sur les normes des prestations de pension*, accroîtront la capacité des Canadiens de se bâtir une meilleure retraite. Il contribuera donc à asseoir la sécurité économique des Canadiens sur des bases solides tout en accroissant une épargne qui soutiendra l'investissement et la croissnce de l'économie à moyen terme. Cela montre une fois de plus comment l'aide publique à l'initiative privée peut aider les Canadiens à s'aider eux-mêmes et, ainsi, à préparer un avenir meilleur pour tous.

Enfin, le gouvernement réitère sa volonté d'assurer à tous les Canadiens un revenu de retraite suffisant. Il s'engage à suivre de près la réaction des provinces et du secteur privé aux propositions de réforme des pensions présentées dans ce budget. Il sera prêt à discuter avec eux de toutes mesures supplémentaires, ainsi que de leur nature et de leur calendrier d'application.

UNE MEILLEURE PROTECTION POUR LES PROPRIÉTAIRES

Une autre de nos préoccupations est la sécurité des propriétaires et des acheteurs de maisons. J'ai trois mesures à annoncer dans ce domaine.

Les taux hypothécaires, après avoir chuté, sont stables depuis plusieurs mois. Des taux d'intérêt moins élevés et plus stables, joints à l'augmentation des revenus et des encouragements publics, ont rétabli en partie la confiance des acheteurs de maisons au Canada. Cependant, au cours des dernières années, des milliers de propriétaires ont été durement éprouvés par la montée des taux hypothécaires à des niveaux sans précédent. Le Programme canadien de renouvellement hypothécaires à des niveaux sans précédent. Le Programme canadien de renouvellement hypothécaire est venu en aide à plus de 20,000 Canadiens en difficulté financière qui devaient renouveler leur hypothèque à des taux d'intérêt extrêmement élevés. Le Programme canadien d'accession à la propriété a versé des subventions de $3,000 à plus de 260,000 nouveaux propriétaires. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a dépensé environ $800 millions pour aider les Canadiens à devenir propriétaires d'une maison.

Grâce au retour de taux d'intérêt moins élevés et à l'aide fournie dans mon budget d'avril, les mises en chantier d'habitations se sont nettement redressées en 1983.

Cependant, beaucoup de Canadiens qui avaient été obligés de renouveler leur hypothèque à des taux très élevés en 1981 et 1982 continuent d'éprouver des difficultés financières, même après la baisse des taux. Je veux aider les Canadiens qui sont aux prises avec des difficultés. Le gouvernement a encouragé les grandes institutions de prêt à les aider. J'ai également étudié avec mes collègues, le ministre des Travaux publics et le ministre de la Consommation des Corporations, des mesures susceptibles d'accroître la souplesse du marché hypothécaire, de renforcer l'information et les droits des emprunteurs et de protéger les propriétaires contre des hausses extraordinaires des taux hypothécaires.

Le gouvernement est disposé à agir dans trois domaines pour renforcer les droits des emprunteurs et rendre le marché hypothécaire plus juste et plus souple, afin d'améliorer la sécurité des propriétaires canadiens. Ces propositions sont décrites dans un document que je dépose avec ce budget.

[*Traduction*]

Tout d'abord, le gouvernement propose un Programme de protection des taux hypothécaires qui apportera une sécurité financière aux propriétaires obligés de renouveler leur hypothèque à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés. Tous les Canadiens pourront adhérer au régime. Les participants verseront un droit modeste lorsqu'ils renouvelleront ou contracteront une hypothèque. Ils seront ainsi protégés contre une hausse extraordinaire des taux d'intérêt pendant une période égale au terme initial de l'hypothèque. Un propriétaire ayant une hypothèque de cinq ans qui participe au programme aura la garantie d'une stabilité relative de ses mensualités hypothécaires pendant dix ans, soit le double du terme initial.

La protection des taux hypothécaires apportent une importante sécurité personnelle aux propriétaires et à ceux qui veulent s'acheter un logement. Mon collègue, le ministre des Travaux publics, et moi-même désirons consulter les milieux financiers et l'industrie de l'habitation sur un certain nombre de modalités de fonctionnement du programme. Ces consultations devraient prendre fin d'ici un mois à peu près. Une législation sera présentée dès que les détails seront réglés. Tous les propriétaires qui concluront un nouvau contrat hypothécaire après le 1er mars 1984 pourront participer au programme.

Ensuite, avec ma collègue le ministre de la Consommation et des Corporations (Mme Erola), je proposerai des changements de la *Loi sur l'intérêt*. Les nouvelles mesures exigeront la divulgation de renseignements sur le taux d'intérêt ainsi que les droits et les pénalités de remboursement anticipé, de façon que les emprunteurs connaissent de manière précise et simple les conditions de leur contrat. Les modifications garantiront aussi le droit de rembourser par anticipation toute hypothèque et limiteront la pénalité maximale exigible dans ce cas par une formule équitable pour l'emprunteur comme pour le prêteur. Le gouvernement se propose d'agir le plus vite possible. J'invite aussi les institutions financières à offrir volontairement et sur-le-champ les mesures proposées de remboursement anticipé aux emprunteurs hypothécaires existants.

• (1720)

Enfin, pour promouvoir les hypothèques à plus de cinq ans dans le secteur privé—hypothèques qui, comme les députés le savent n'existent pratiquement plus—, je prendrai des mesures favorisant le développement des titres hypothécaires. Des hypothèques à long terme peuvent apporter une sécurité appréciable aux propriétaires en garantissant leurs paiements hypothécaires pendant une longue période. Je suis disposé à proposer des modifications qui élimineront les obstacles législatifs au développement des titres hypothécaires et me propose de consulter les prêteurs pour voir si d'autres mesures sont nécessaires au développement de ces titres dans le secteur privé.

[*Français*]

Les mesures que je propose pour améliorer la sécurité des propriétaires permettront à plus de Canadiens de s'acheter une maison. Cela améliorera leur sécurité économique personnelle tout en contribuant à la construction résidentielle, aux investissements des entreprises et à la croissance.

Ce budget a été précédé de consultations intensives avec des citoyens représentant tous les secteurs de l'économie et toutes les régions du pays. Ces consultations représentent une mesure importante pour tenir l'engagement du gouvernement, dans le Discours du Trône, d'instaurer des mécanismes plus permanents de consultation économique.

J'ai trouvé ces consultations extrêmement fructueuses et tiens à remercier tous ceux et celles qui ont pris le temps et fait l'effort de présenter leurs points de vue à mes collègues et à moi-même.

Le message qui revenait constamment était la nécessité d'avoir une période de stabilité et de cohérence dans la politique économique. Ce n'est pas le moment de changer de cap. Mes interlocuteurs ont également souligné que le processus budgétaire devrait permettre de présenter les initiatives importantes d'une façon qui favorise un débat public éclairé avant leur entrée en vigueur.

Conformément au Livre vert sur le processus budgétaire publié en avril 1982, le gouvernement rend le processus d'élaboration du budget toujours plus ouvert.

[*Traduction*]

Des consultations intensives sont maintenant devenues une caractéristique permanente de l'élaboration du budget. C'est une bonne chose, selon moi. D'importantes propositions de mon dernier budget, comme le Régime de placements en titres indexés et les encouragements fiscaux améliorés à la recherche et au développement, ont largement bénéficié des compétences et des connaissances manifestées lors des consultations et des observations postbudgétaires.

Mon budget d'aujourd'hui poursuit cette évolution vers un processus plus ouvert. Le gouvernement est conscient que la consultation ne peut et ne doit pas remplacer l'action. Cependant, des propositions, telles que celles présentées aujourd'hui peuvent être améliorées au profit de tous quand les Canadiens ont la possibilité de donner leur avis à ce sujet.

CONCLUSION

Je dépose avec ce budget des avis de motions des voies et moyens sur tous les changements fiscaux et tarifaires que j'ai proposés. Je dépose également tous les documents budgétaires que j'ai mentionnés.

Ces documents sur la participation aux bénéfices, la simplification fiscale, le marché hypothécaire et la réforme des pensions contiennent d'importantes propositions. Ces dernières renforceront le sentiment de solidarité entre le gouvernement et le secteur privé, tout en accroissant les possibilités et la sécurité économiques des Canadiens. Le gouvernement souhaite appliquer ces propositions dans les meilleurs délais. Au cours des prochaines semaines, mes collègues et moi-même aurons des rencontres avec nos partenaires du monde du travail, du milieu des affaires et des provinces pour connaître leur point de vue.

[*Français*]

Eh bien voilà, monsieur le Président, j'ai présenté un budget qui, j'en suis convaincu, nous fera passer de la reprise à l'expansion, notamment en veillant à ce qu'un plus grand nombres de secteurs, de régions et de Canadiens bénéficient des fruits de la croissance. Cela comprend tout particulièrement les jeunes qui ont besoin de travail ainsi que nos concitoyens qui sont à leur retraite, ou bien en approchent, et qui méritent que leurs contributions soient reconnues à leur juste valeur.

Nous, Canadiens, devons partager les sacrifices quand les temps sont durs, mais aussi partager les bénéfices dans les temps plus favorables qui s'annoncent maintenant. Et surtout, nous devons mieux nous partager la tâche de faire croître notre économie en travaillant comme de véritables partenaires que nous sommes. Mon budget ouvre des voies nouvelles pour atteindre cet avenir économique, meilleur et plus profitable pour tous.

A mesure que les entreprises retrouveront leur rentabilité, leurs employés participeront plus directement et plus complètement au fruit de leur travail. Grâce à la simplification substantielle de leur régime fiscal, les petites et moyennes entreprises pourront consacrer plus de temps, plus de talents et plus d'argent à une croissance productive.

Suite aux mesures contenues dans ce budget, les propriétaires et les constructeurs de maisons au Canada profiteront de l'amélioration de la confiance et de la stabilité ainsi que d'un avenir mieux assuré.

Nos jeunes bénéficieront d'une amélioration de leur chance d'obtenir des emplois sûrs et satisfaisants, grâce à un accroissement substantiel des ressources matérielles que le gouvernement leur consacrera cette année.

Comme je l'ai dit, le fonds spécial pour les jeunes s'établira à environ 1.3 milliard de dollars cette année.

Enfin, les personnes âgées d'aujourd'hui et de demain auront une meilleure part des biens durement acquis grâce à la réforme du système des pensions. Les agriculteurs en particulier profiteront de nouvelles mesures innovatrices qui les aideront à mieux prévoir leur retraite.

[*Traduction*]

Si nous voulons relever les défis de demain, nous ne pouvons nous contenter des résultats et des habitudes d'hier. Ce ne sont pas elles qui nous aideront sur un marché international de plus en plus concurrentiel. Nous devons devenir meilleurs que nos concurrents—meilleurs dans la production et la vente de biens et de services, meilleurs dans la coopération pour l'intérêt économique commun de tous les Canadiens.

Si nous sommes à la hauteur de ce défi, nous donnerons aux Canadiens des possibilités nouvelles d'obtenir des emplois satisfaisants et permanents. Nous donnerons à plus de Canadiens la possibilité de s'acheter une maison, de lancer ou de développer une petite entreprise et d'investir avec confiance dans notre avenir. En bref, nous donnerons aux Canadiens la possibilité de se bâtir une vie meilleure, plus satisfaisante, sur des fondations économiques sûres.

C'est là le but du programme d'action que j'ai présenté aujourd'hui pour mener le Canada de la reprise à l'expansion.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, je dois malheureusement dire la vérité aux Canadiens. Je ne peux pas faire autrement. Si je prends la parole ici ce soir, ce n'est pas pour les tromper en leur disant qu'il s'agit d'un merveilleux budget. Le gouvernement se contente de faire quelques cadeaux parce qu'il y a été obligé. Il y a un peu d'aide pour ceux qui ont été victimes des injustices du ministère du Revenu national et cela, bien sûr, grâce aux députés de ce côté-ci qui ont beaucoup insisté là-dessus. Il y a quelques améliorations sur le plan des pensions de retraite et on les doit en grande partie au député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) et à d'autres qui ont fait beaucoup de bruit à propos de cette question.

Lorsqu'on examine ce budget en détail, monsieur le Président, on constate que toutes ces améliorations ne représentent qu'une perte nette de revenu de 215 millions de dollars pour le gouvernement. Ce n'est que très superficiel. En avril dernier, le gouvernement a augmenté les impôts des Canadiens de 805 millions de dollars. Cela coûtera aux contribuables 2.4 milliards l'année prochaine et, l'année suivante, 2.9 milliards. Toutes les mesures d'aujourd'hui qui semblent tellement positives ne coûteront que 215 millions au gouvernement, tandis que ce dernier extorque quatre fois plus aux contribuables canadiens. Le gouvernement prélève une taxe spéciale de canadianisation de 840 millions sans l'autorisation de la Chambre. Cette somme a été incluse dans les recettes générales sans quoi la dette de cette année, qui s'élève à 31.5 milliards aurait été alourdie de 840 millions. Voilà le genre de tricheries auxquelles le gouvernement nous a habitués.

• (1730)

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur le Président, pour bien montrer que je suis bilingue je voudrais citer au ministre quelques mots d'un grand auteur français, Rabelais. Ses dernières paroles furent: «Tirez le rideau, la farce est jouée».

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Cela veut dire: Baissez le rideau, la farce est terminée.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le 18 février, les Canadiens auront eu à supporter quatre ans de gouvernement libéral. Le gouvernement n'a plus l'autorité moral qu'il faut pour gouverner. Moi je dis: Consultons la population sur ce budget.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Qu'est-ce que le ministre a affirmé dans son budget du mois d'avril, il y a dix mois? Permettez-moi de le citer:

> Mon premier souci dans ce budget est de venir en aide au million et demi et plus de Canadiens qui sont prêts à travailler, mais ne peuvent pas se trouver d'emploi.

Voilà ce que le ministre a dit il y a dix mois. Combien y a-t-il aujourd'hui de chômeurs canadiens qui ne peuvent pas trouver d'emploi? Un million et demi. Autant exactement que ceux qu'il allait aider il y a dix mois.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous avons les plus grands déficits de notre histoire sans pourtant faire travailler un chômeur de plus. Nous avons actuellement un déficit de 31.5 milliards de dollars sans qu'il y ait un chômeur de plus qui travaille. Voilà à quoi riment les déficits, monsieur le Président. Savez-vous qu'au cours des cinq prochaines années, y compris l'exercice qui commence à la fin de mars, le gouvernement aura accumulé des déficits de quelque 173 milliards de dollars. Il dit qu'il lui faudra 114.1 milliards de dollars. Or, le gouvernement devra emprunter la totalité de cette somme car il devra payer environ 109.1 milliards de dollars en intérêts sur les déficits accumulés et sur la dette qu'il a contractée depuis huit ou dix ans.

Des voix: C'est honteux!

M. Crosbie: Un budget qui ne laisse aucune perspective d'avenir au Canada, qui n'assure ni la relance ni la croissance économique. C'est un budget qui ne vaut rien, un budget déficitaire.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le service de la dette cette année, c'est-à-dire le remboursement de la dette que le gouvernement a déjà contractée, est de l'ordre de 18.1 milliards de dollars. Un dollar sur trois que les Canadiens vont payer en impôts cette année servira à acquitter les intérêts de la dette. L'an prochain la dette publique passera à 20.3 milliards, l'année suivante à 22.4 milliards, l'année d'après à 23.6 milliards et ensuite à 24.7 milliards. C'est de l'argent gaspillé pour payer des intérêts. Pour quoi, monsieur le Président? Pour des améliorations durables? Non, pour payer les intérêts de la dette contractée par ces dépensiers, ces paniers percés d'en face.

L'an prochain, le déficit s'élèvera à 26.9 milliards de dollars. Savez-vous, monsieur le Président, que l'impôt sur le revenu des particuliers augmentera de 16 p. 100 cette année, l'impôt des sociétés de 25 p. 100 et que les recettes s'accroîtront, selon les données, de 14 p. 100? Tout augmente avec le gouvernement, sauf ce qui devrait augmenter. Le ministre vient de relever le budget. Le gouvernement actuel a relevé cinq budgets.

La dette publique nette du pays à la fin de mars atteindra 150 milliards. Or, lorsque le premier ministre (M. Trudeau), qui est actuellement en voyage en Russie, a pris le pouvoir, cette dette n'atteignait que 17 milliards de dollars. Elle s'élève maintenant à 150 milliards de dollars. Pas étonnant qu'il ait honte d'être ici pour la présentation du budget!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Toute excuse est bonne pour que le premier ministre se tienne loin lorsque nos problèmes nationaux du Canada sont à l'étude, car il ne veut pas savoir dans quelle situation honteuse se trouve le Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Cela va les tenir occupés!

M. Crosbie: Ils espèrent maintenant pour la plupart qu'il ne revienne jamais.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Il n'y a qu'un moyen pour que notre pays connaisse une vraie relance économique et c'est de diminuer les taux d'intérêt. Il n'y a qu'un moyen pour que les taux d'intérêt diminuent et c'est que le gouvernement se montre déterminé à restreindre ses dépenses et ses déficits. C'est le seul moyen. Ce budget ne va que contrecarrer et faire avorter la relance. Il n'indique nullement que le gouvernement va restreindre ses dépenses ni son déficit. Le ministre des Finances le sait. C'est précisément le conseil qu'il a donné à M. Volcker. Vous vous souvenez quand je lui ai posé la question, la semaine dernière, monsieur le Président? J'ai cité M. Volcker, le président de la Banque centrale américaine, qui a déclaré ceci:

> ... des déficits élevés retardent la reprise économique. Les déficits fédéraux ont maintenu les taux d'intérêt à la hausse et ralenti l'expansion dans les secteurs de l'économie qui sont davantage sensibles aux taux d'intérêt, comme l'habitation, l'automobile et les investissements à long terme des entreprises.

J'ai demandé au ministre s'il souscrivait à ces affirmations. Il a répondu que oui, sûrement, qu'il avait dit cela le premier, longtemps avant Volcker. Si le ministre donne raison à M. Volcker, comment peut-il continuer à présenter des budgets qui entraînent des déficits beaucoup plus considérables que celui des État-Unis? L'économie des États-Unis est dix fois plus grande que la nôtre. Leur déficit est de 183 milliards de dollars cette année, si je ne m'abuse. Le nôtre s'élève à 31.5 milliards. Transposé dans l'économie américaine, il équivaut à 310 milliards. C'est bien pis que le déficit américain. Si ces principes économiques sont valables aux États-Unis, ils le sont au Canada. Le gouvernement nous mène à la ruine parce qu'il n'a pas le cran, la jugeotte ou le courage voulus pour s'attaquer aux véritables problèmes que le Canada doit affronter.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je ne me considère pas comme un spécialiste, monsieur le Président. Je citerai donc quelqu'un d'autre:

Les taux d'intérêt réels sont élevés et cela me semble attribuable en partie aux inquiétudes qui se manifestent au sujet d'une recrudescence de l'inflation et d'importants déficits.

«Les taux d'intérêt réels sont élevés.» Pourquoi? A cause des inquiétudes qui se manifestent au sujet d'une recrudescence de l'inflation et d'importants déficits. Qui a dit cela? Le ministre d'État chargé du Développement économique et régional (M. Johnston) dans un exposé qu'il faisait à la commission royale d'enquête MacDonald le 21 septembre dernier. Comment peut-il demeurer membre d'un gouvernement qui ne tient nul compte de ces principes et ces opinions économiques.

M. Lalonde: Je l'ai dit également.

M. Crosbie: C'est à cause de vous que les taux d'intérêt réels sont élevés. Vous et votre gouvernement et vos dépenses des quatre dernières années. Vous ne voulez rien faire pour vous attaquer au problème.

Monsieur le Président, je voudrais citer une autre déclaration que j'ai notée quelque part dans mes nombreux papiers.

Des voix: Oh, oh!

M. Tousignant: Qu'avez-vous à dire du budget, John?

M. Crosbie: Si vous voulez que je présente un budget, vous n'avez qu'à déclencher des élections dès demain, et vous verrez que mon budget ne se fera pas attendre.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le ministre des Finances a dit ceci:

Un budget n'est pas une solution toute faite, mais une pierre d'assisse sur laquelle bâtir la réussite.

M. Evans: Qu'en pensez-vous?

M. Crosbie: Ce budget n'est pas une pierre d'assisse sur laquelle on pourra édifier la moindre reprise économique au Canada. Le gouvernement nous a présenté six de ces documents depuis qu'il a repris le pouvoir il y a quatre ans. Le premier nous a été présenté le 21 avril 1980 sous la forme d'une déclaration économique. Il y a eu ensuite celui du 28 octobre 1980. C'est alors que le pauvre vieux vice-premier ministre (M. MacEachen) a présenté un budget axé sur l'énergie. Avec l'aide du ministre de l'Énergie de l'époque, il a réduit tout ce secteur à néant. Ces deux-là devraient être traînés devant les tribunaux pour tentative de meurtre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

• (1740)

M. Crosbie: Le 12 novembre 1981, le vice-premier ministre a fait marche arrière. Il est devenu l'effeuilleur des ministres des Finances. Il a laissé tomber une à une toutes ses réformes fiscales et s'est retrouvé nu comme un ver devant les Canadiens. Le 28 janvier 1982, il a présenté un autre budget et il est allé au bout de son numéro—même le cache-sexe y est passé cette fois.

Le 27 octobre 1982, le ministre des Finances M. Lalonde a fait une déclaration économique et, le 17 avril 1983, il a présenté un budget. Nous en sommes donc à sept; le septième qui ne sera pas le dernier, espèrent-ils. Chacun d'eux est différent du précédent, chacun d'eux contredisant le dernier. Le public a perdu toute confiance. Surtout ceux, Canadiens ou étrangers qui ont de l'argent à placer. Enfin, arrive le budget d'aujourd'hui qui révèle une situation que tout ce qu'aurait pu inventer l'imagination la plus démente. Le déficit, loin d'avoir diminué de quelques milliards comme le voulait la rumeur, s'est accru de plusieurs millions.

L'année dernière, la fuite relative au budget dont le ministre s'est rendu coupable a coûté aux contribuables canadiens 200 millions de dollars. Mais il y a plus. Son déficit budgétaire s'élève maintenant à 31.5 milliards. Soit dit en passant, lors de la réunion à huis clos, nous avons demandé sur quoi le gouvernement se fondait pour parler de la baisse des taux d'intérêt dont il est question à plusieurs reprises dans ces documents. Souvenez-vous que c'est particulièrement important, car c'est le service de la dette nationale qui coûte le plus au gouvernement à l'heure actuelle. Quand on veut prévoir ce qu'on devra affecter à ce chapitre, il faut déterminer quels seront les taux d'intérêt dans les cinq prochaines années. Les collaborateurs du ministre ont prétendu que ces dépenses chuteraient et nous leur avons alors demandé sur quels taux d'intérêt ils se basaient. Ils nous ont dit être incapables de nous le préciser. Nous leur avons alors demandé pourquoi, et s'il n'était pas nécessaire d'utiliser certaines estimations relatives aux taux d'intérêt. Ils nous ont dit devoir s'en référer au ministre. Je leur ai donc signalé que s'ils attendaient que le ministre leur donne la permission de nous dire quels taux d'intérêt ont été utilisés—et c'était probablement 3 p. 100—nous ne saurions jamais alors quelles hypothèses ont été retenues en ce qui a trait aux taux d'intérêt. En d'autres termes, ces chiffres sont tout à fait fictifs.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le Canadien moyen dirait qu'ils ne sont pas fiables. J'espère que les Canadiens qui nous regardent ce soir seront également à l'écoute demain matin, car j'entends intervenir à nouveau à 11 heures.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je montrerai alors dans quelle mesure les prévisions du gouvernement se sont avérées inexactes au cours des quatre dernières années. C'est à vous faire dresser les cheveux sur la tête, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le 29 novembre dernier, le député ministériel de York-Ouest (M. Fleming) a déclaré que le gouvernement se devait de changer s'il voulait garder le pouvoir. Le gouvernement n'est plus qu'un mort vivant à l'heure actuelle. Il n'a absolument pas changé. Comme le député, le cynisme, la propagande et la manipulation sont la marque de commerce du gouvernement, mais ce n'est pas ce qui lui permettra de nourrir les chômeurs.

Savez-vous, monsieur le Président, ce que renferme, au juste, cet exposé budgétaire? Je voudrais vous donner un petit exemple des illusions qu'il contient, afin de vous montrer comment on procède. Le gouvernement ne peut nourrir les gens avec des illusions. Je voudrais me reporter à la page 7 de l'exposé. Soit dit en passant, nos députés n'ont pas encore reçu, sauf erreur, leur copie de l'exposé budgétaire.

Des voix: Non.

M. Crosbie: Lorsque nos députés vont quitter la Chambre, ils vont être interrogés par leurs électeurs, la radio et les autres médias sur le budget et les documents budgétaires. On ne leur a même pas encore permis d'en prendre connaissance; on ne les a même pas encore distribués. Voilà une façon scandaleuse de diffuser les nouvelles.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: A la page 7 de son exposé, le ministre parle d'assurer la croissance et l'emploi. Il conclut ainsi:

Le taux de chômage risque donc de ne pas baisser de façon très marquée cette année.

Eh bien, c'est une prédiction assez sûre. En effet beaucoup de libéraux seront en chômage s'ils peuvent finir par se décider à déclencher des élections. Il poursuit en ces termes:

Il devrait toutefois fléchir régulièrement, pour descendre aux environs de 7.5 p. 100 d'ici 1988.

Or, l'auditeur n'entend que «fléchir régulièrement pour descendre aux environs de 7.5 p. 100». Il ne s'aperçoit pas qu'il a ajouté «1988». Mais s'il peut mettre la main, ce qui ne sera pas le cas, sur le plan financier et les autres documents budgétaires pour les consulter, il y découvrira ce que le ministre prédit réellement pour 1988 c'est-à-dire dans cinq ans, à moins que je ne sache plus compter.

Voici ce qu'on trouve dans le document: en 1983, le taux de chômage s'établissait à 11.9 p. 100; en 1984, il atteindra en moyenne 10.9 p. 100. Il s'agit de cette année. Quant au nombre de chômeurs, le ministre compte qu'il y aura 1,401,000 Canadiens sans emploi au cours de 1984, non pas 1988, car ils ne pourraient pas survivre sur l'air du temps jusqu'à cette date. Le gouvernement estime à 10.1 p. 100 le taux de chômage en 1985, soit 1,336,000 chômeurs. Selon le ministre, en 1986, il y aura 1,238,000 chômeurs; en 1987, il y en aura 1,184,000 et, en 1987-1988, nous n'en compterons plus que 1,106,000. Il n'est plus question de ce taux de 7.5 p. 100 que les auditeurs peu attentifs auraient pu retenir de ce discours au débit rapide dont le ministre vient de donner lecture. Telle n'est pas sa prévision. Ce qu'il prévoit, c'est d'abandonner les chômeurs à leur sort. Le ministre entend laisser tous ces chômeurs se débrouiller au cours des cinq prochaines années. Monsieur le Président, 1,401,000 personnes vont demeurer sans emploi cette année; voilà qui diffère de ce que l'exposé budgétaire nous porte à croire. A propos, je dispose d'un temps illimité, ce qui devrait réjouir les gens d'en face.

Le ministre a déclaré que son budget d'avril visait à assurer la relance et que ce but avait été atteint. Est-ce bien ce que pensent les chômeurs au nombre d'un million et demi? Pas du tout. Ils auront bientôt l'occasion de faire leur tir au but.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Savez-vous, monsieur le Président, que nos entreprises industrielles ne fonctionnent qu'à 70 p. 100 de leur capacité? Est-ce cela la relance économique? Je m'étais fixé pour objectif d'assurer la relance. Cet objectif, je l'ai également atteint». Le ministre avait-il pour objectif que nos entreprises industrielles fonctionnent à 70 p. 100 de leur capacité? Si c'est là son objectif, qu'il démissionnne! Ce n'est pas le nôtre. Notre objectif à nous, c'est 100 p. 100, et non pas 70 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: A la page 2, le ministre déclare: «Ce budget est marqué au coin de la responsabilité fiscale». C'est au contraire le budget le plus débile et le moins marqué au coin de la responsabilité fiscale que le gouvernement ait jamais présenté à la Chambre. Comment se permet-il de critquer le président Reagan? Les déficits du président Américain sont bien meilleurs que le sien. Comment le gouvernement peut-il venir nous annoncer de semblables déficits pour les cinq prochaines années, sans nous dire comment ils vont changer? L'amélioration du régime des pensions que nous avons examinée aujourd'hui et que nous appuyons, de même que l'augmentation du Supplément de revenu garanti ne seront guère utiles aux Canadiens si notre pays ne connaît pas de croissance économique dans 10 ou 15 ans, s'il est en perte de vitesse, s'il n'existe plus en tant que puissance industrielle, si nous n'arrivons pas à accroître notre productivité, à soutenir la concurrence étrangère, à restreindre notre déficit, à nous corriger de notre fainéantise, à freiner le gaspillage du gouvernement actuel, et à lui faire perdre son goût de se cramponner au pouvoir à tout prix et pour toujours. Si nous n'y parvenons pas, ces gens-là n'auront plus aucune sécurité.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: C'est pourquoi il importe que nous prenions le pouvoir. Les Canadiens et les médias nous demandent: «Qu'allez-vous faire, comment allez-vous contenir le déficit et quelles dépenses allez-vous éliminer»? C'est la responsabilité de ceux qui, il y a quatre ans, ont endormi l'électorat avec leurs supercheries, leurs mensonges et leurs ruses. Leur responsabilité est de gouverner. Si les Canadiens nous accordent un mandat, nous assumerons nos responsabilités. Nous ferons alors toutes les choses impopulaires qui doivent être faites.

• (1750)

Une voix: Parlez-nous en.

M. Crosbie: Vous avez eu vos 20 ans. Vous nous avez amenés au point où nous en sommes. Tous autant que vous êtes vous manquez de courage.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le ministre dit à la page trois qu'il va rétablir l'indexation que notre ancien chef, M. Stanfield, avait été le premier à préconiser, que les libéraux ont volée et adoptée puis qu'ils ont trahie sans raison, il y a plusieurs années. Ils vont de nouveau indexer les tranches d'imposition, les déductions, etc. alors qu'ils n'auraient jamais dû la supprimer, puisqu'elle n'était nullement la cause de l'inflation. Si elle en était responsable, pourquoi la rétablir, alors que l'inflation est encore de 5 p. 100 et qu'elle menace encore d'augmenter? De toute évidence, elle n'en était pas responsable.

Celui qui a mis fin au principe de l'indexation c'est le vice-premier ministre. Il avale une autre couleuvre, aujourd'hui, puisque le principe de l'indexation retourne au budget.

M. Evans: Trente-cinq minutes de passées et vous n'avez toujours rien dit.

M. Crosbie: Nous savions ce que vous feriez. L'inconnu est bien préférable, par conséquent ne vous en préoccupez pas. Donnez aux Canadiens un choix entre le gouvernement et n'importe quoi d'autre, un groupe de fantômes, de zombies de l'espace, et ils choisiront.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ce que je veux, c'est que les ministériels se posent des questions. Que propose le budget contre les taux d'intérêt élevés que nous connaissons au Canada? Que préconise-t-il pour être sûr qu'ils diminueront au cours des prochains mois? Voilà le secret de toute relance économique.

Que fait le budget pour faire baisser les taux d'intérêt et augmenter la demande des consommateurs? Le prélèvement de canadianisation continue à exister et coûte au consommateur canadien 4.5c. par gallon. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) a eu l'audace, le toupet, le culot d'annoncer le 21 novembre que le gouvernement allait continuer à percevoir ce prélèvement de canadianisation, même s'il ne savait pas ce qu'il allait faire des revenus. Ça lui était égal d'ailleurs, mais il allait continuer à le percevoir. Le vice-premier ministre a déclaré que si l'on votait pour les libéraux, les prix baisseraient. Or, depuis, les prix ont grimpé en flèche.

Qu'a-t-on fait dans le budget pour réduire les taux d'intérêt? Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour favoriser la demande chez les consommateurs? Qu'a-t-il fait pour encourager les investissements commerciaux? Ces mesures budgétaires ne les encourageront en rien. Tous ceux qui se proposent de faire des investissements éviteront le Canada jusqu'à ce que nous ayons un gouvernement qui se montre disposé à s'attaquer à ces difficultés. Je m'expliquerai demain. Si les députés sont curieux de connaître les mesures que je prendrais, je les invite à se joindre alors à nous, et leur dirai à ce moment-là quoi faire.

Ce dont ce pays a besoin, c'est d'avoir confiance en son gouvernement; les citoyens ordinaires devraient avoir confiance en leur gouvernement. Mais comment le pourraient-ils alors que ce dernier agit comme s'il n'était composé que de paniers percés dépensant sans compter les fonds publics? Ce déficit de 31.5 milliards est imputable en partie au fait que l'on embauche des enquêteurs pour examiner les dossiers et les activités du chef de l'opposition (M. Mulroney), qui remontent à une époque bien antérieure à son entrée dans la vie politique. Un régime qui descend aussi bas peut-il vraiment inspirer confiance? Bien sûr que non. Un investisseur peut-il avoir confiance en un gouvernement qui estime avoir perdu le contrôle et se fiche éperdument du gaspillage, mais en apparence ne compte nullement freiner ses dépenses, et qui accroîtra le fardeau fiscal? Non. On ne saurait avoir confiance en un tel gouvernement.

Savez-vous que le déficit structurel dépasse 50 p. 100? L'époque actuelle ne se caractérise pas par la prospérité. Selon les propres analyses du gouvernement, plus de la moitié du déficit de 31 milliards de dollars est structurelle. Certes, une relance économique ne suffira pas à le faire disparaître, mais le gouvernement fait-il au moins quelque chose? Les citoyens peuvent-ils faire confiance à un gouvernement qui ne comprend pas ce simple fait? Bien sûr que non.

Peuvent-ils faire confiance à un gouvernement qui change de politique fiscale et de politique économique tous les six mois, qui change de ministre des Finances et qui ressort en désespoir de cause le seul membre du cabinet qui est capable de se faufiler partout, un maccarthyste nouveau genre qui a tenté de ternir la réputation du distingué chef de notre parti, ce qui lui a valu de se faire vertement critiquer par tous les journaux du Dominion, qu'ils soient français, anglais ou ukrainiens?

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous avons besoin d'un climat de confiance. Nous avons besoin d'un programme convaincant, d'une diminution du déficit qui permettra d'absorber le déficit structurel en quatre ou cinq ans. Il nous faut pouvoir faire preuve de sollicitude envers les personnes nécessiteuses qui méritent un avenir plus rose, et il nous faut pour cela une économie saine, en pleine croissance. Nous avons besoin d'honnêteté dans les objectifs et leur manifestation. Les citoyens en ont assez de toutes ces histoires, car ils constatent que le gouvernement est incroyablement malhonnête et ils pensent que tous les politiciens sont faits dans le même moule.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous devons restaurer l'intégrité du processus gouvernemental. Nous devons nous débarrasser de ceux à qui 20 ans de pouvoir ont fait perdre le sens du bien et du mal. Nous devons redonner aux ministres du cabinet une juste perception des choses. Les puissants doivent tomber et faire preuve d'humilité, et les humbles doivent avoir la possibilité de faire leurs preuves. Ce climat économique permettra de faire baisser les taux d'intérêt. Il redonnera confiance et relancera les investissements. Au fur et à mesure que les consommateurs et les investisseurs reprendront confiance, nous entrerons dans une phase de création d'emplois et de croissance. Cela engendrera un climat plus favorable pour la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces. Voilà ce que nous avons l'intention d'apporter au pays quand nous prendrons le pouvoir.

En terminant, temporairement, permettez-moi d'ajouter ceci. Les Canadiens sont dégoûtés par le favoritisme politique et la corruption que le parti libéral répand dans le pays. Les libéraux ont réussi à dépasser dans ce domaine les pires excès de M. Duplessis ou de M. Smalllwood. Ces deux derniers étaient des enfants de chœur à côté de ce que le gouvernement a réussi à faire dans les derniers mois.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le maccarthysme malveillant, la dilapidation des fonds publics, les tactiques de diffamation, la recherche de faits déshonorants sur des personnes parfaitement honorables, tout cela est absolument méprisable. Aucun budget, aucune série de programmes ne peut dissiper cette atmosphère. Seules des élections et un nouveau gouvernement peuvent régler le problème. Si vous vous intéressez au sort des Canadiens, donnez-leur une chance et déclenchez des élections. C'est ainsi que l'on arrivera à une véritable croissance économique.

En guise de conclusion, je voudrais encourager mes amis, les Canadiens, en leur disant qu'il n'est pas trop tard pour essayer d'édifier un monde nouveau, pour s'affranchir du joug et remettre de l'ordre. Il faut châtier le gouvernement libéral et la situation commencera à s'améliorer dans tous les domaines.

Je propose:

Que le débat soit ajourné maintenant.

J'espère, monsieur le Président, être ici à 11 heures du matin. Soyez à l'écoute demain matin!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 16 février 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Pinard: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je remercie le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), qui sait qu'il me suffira d'une minute pour expliquer ce que nous ferons dans les jours qui viennent et annoncer aux députés quand nous étudierons le budget. Le premier jour de débat va naturellement être aujourd'hui. Les deuxième, troisième et quatrième jours du débat sur le budget seront mardi, mercredi et jeudi prochains. Demain et lundi, nous étudierons les projets de loi C-18, C-9 et C-10, dans cet ordre.

Voilà notre programme pour les prochains jours. Je remercie le député de Saint-Jean-Ouest de m'avoir donné l'occasion de l'annoncer.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 15 février, de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, je ne veux pas me répéter. J'espère que tout ce que je vais dire aujourd'hui au sujet de l'exposé budgétaire que le ministre a fait hier sera nouveau et inédit.

Je voudrais tout d'abord parler de la situation du chômage. La plus grosse lacune du budget est probablement de ne pas assurer une relance à long terme au Canada. En effet, il ne propose aucune solution qui nous permettrait de combler le déficit actuel du gouvernement dans les cinq prochaines années. Il ne propose aucun moyen susceptible de faire baisser les taux d'intérêt réels ou relatifs d'ici cinq ans. Il n'explique pas comment la relance économique actuelle peut se poursuivre avec succès.

Il ressort également du budget que le gouvernement paraît incapable de régler la question du chômage, qui touche à l'heure actuelle 1,473,000 personnes. Les chiffres qui sont mentionnés dans le document pour le plan fiscal sont incroyables. Derrière les statistiques et la phraséologie du budget, il ressort que le ministre prévoit qu'il y aura cette année 1,401,000 chômeurs au Canada en moyenne pendant l'année. Pour 1984-1985, il prévoit que 1,336,000 Canadiens resteront en chômage. Pour 1985-1986, il s'attend à ce que 1,238,000 Canadiens restent chômeurs pendant toute l'année. En 1986-1987, il y aura 1,184,000 chômeurs d'après les prévisions du ministre. Et même en 1987-1988, 1,106,000 Canadiens resteront chômeurs si le gouvernement actuel conserve le pouvoir.

• (1110)

Je peux vous affirmer, monsieur le Président, que nous n'avons pas l'intention d'accepter ce genre de statistiques pour la Canada quand nous prendrons le pouvoir une fois que le gouvernement aura déclenché des élections. Ces chiffres ne sont pas satisfaisants. Le budget du ministre semble de prime abord comporter des éléments intéressants, mais, quand on y regarde de plus près, comme je l'ai dit hier soir, il me fait penser à un capelan, ce petit poisson qui échoue sur les plages de Terre-Neuve dans un dernier spasme. Le capelan reste sur la plage, éclairé par la lune, pendant quelques jours. Il a l'air brillant et luisant à la surface, mais on constate qu'il est complètement pourri à l'intérieur quand on le transperce. Il en va de même pour le budget. Il brille en surface, mais il est complètement gâté à l'intérieur. Voilà donc le nombre de chômeurs que prévoit le ministre au Canada pour les cinq prochaines années.

Le ministre ne manque pas de nous dire que notre situation est bien meilleure que celle du reste du monde, qu'il est fier de notre relance économique et que nous n'avons vraiment rien à envier aux États-Unis. Le taux de chômage aux États-Unis est de 8 p. 100 à l'heure actuelle. Vous souvenez-vous, monsieur le Président, que, quand le premier ministre (M. Trudeau) a constitué son gouvernement en 1968, le taux de chômage était de 4.8 p. 100. Il y avait alors 360,000 chômeurs. Le gouvernement a battu tous les records. Si le premier ministre reste au pouvoir assez longtemps, plus aucun Canadien n'aura de travail. Il y avait 4.5 p. 100 de chômeurs quand le premier ministre est entré en fonction en 1968.

Voyons un peu quel était le taux de chômage en mars 1980 quand les terribles conservateurs ont quitté le pouvoir. Soit dit en passant, c'est la seule année où le déficit a diminué depuis longtemps. Quelle était la situation pendant les huit mois où nous avons gouverné? En mars 1980, le taux de chômage était de 7.5 p. 100. Il y avait 967,000 chômeurs à l'hiver de 1980. Quatre ans plus tard, 1,473,000 Canadiens sont en chômage, et le gouvernement prévoit que certains de ces chômeurs ne trouveront pas de travail avant la fin des années 80. Si vous ne trouvez pas qu'il est grand temps que ce gouvernement fatigué et sans imagination s'en aille, que vous faut-il de plus? Restera-t-il des citoyens ayant un emploi si le gouvernement actuel garde le pouvoir? Il y avait 360,000 chômeurs lorsque M. Trudeau a été élu premier ministre et à l'heure actuelle, il y en a 1,473,000.

Je voulais faire une autre réflexion à propos des chiffres qui ont été donnés à la Chambre. Il s'agit de prévisions pour cinq ans. Comme je l'ai dit hier, le gouvernement a prévu, cela va de soi, des déficits faramineux, s'élevant au total à 142.1 milliards de dollars pour les cinq prochaines années. C'est une série de déficits énormes et une terrible augmentation des dépenses. Ces prévisions sont-elles exactes?

Le gouvernement prévoit devoir verser 114 millions rien qu'en intérêts et emprunter 119 millions. Ces chiffres sont-ils exacts? Comme vous le savez, monsieur le Président, nous ignorons sur quels taux d'intérêt le gouvernement base ses calculs. D'après les déclarations du gouvernement, nous savons qu'il se fonde sur des chiffres bizarres pour prévoir ses dépenses. Ainsi, le gouvernement prétend que cette année, les dépenses totales s'élèveront à 90.076 milliards de dollars, et qu'elles atteindront 99.3 milliards l'année suivante, 108.5, 118.4 et 128.3 milliards les années suivantes. C'est ce que nous dit le gouvernement.

• (1115)

C'est une augmentation de 7.6 p. 100 cette année, de 5.3 p. 100 en 1985, de 5.6 p. 100 en 1986 et de 6 p. 100 en 1987. Voilà quelle sera l'augmentation proportionnelle des dépenses chaque année.

Le gouvernement dit que, durant cette période, le coût de la vie augmentera. En 1984, l'augmentation sera de 5.2 p. 100; elle sera de 5.3 p. 100 en 1985, de 4.8 p. 100 en 1986 et de 4.5 p. 100 en 1987. D'après le gouvernement, le produit national brut augmentera aussi pendant cette période. Il progressera de 10.3 p. 100 en 1984, de 9.3 p. 100 en 1985, de 9.1 p. 100 en 1986 et de 8.3 p. 100 en 1987.

Comparons les augmentations proportionnelles des dépenses du gouvernement ou les augmentations que le gouvernement prévoit pour chaque année. Nous constatons notamment qu'en 1985, ses dépenses augmenteront, d'après lui, de 5.3 p. 100 et que la hausse du coût de la vie sera absolument identique. Nous savons que ces prévisions n'ont absolument aucune chance d'être exactes. Par conséquent, nous savons que sous le régime actuel, les déficits seront encore plus terribles.

En voyant que d'après le gouvernement, le PNB augmentera de 9.3 p. 100 en 1985 alors que ses dépenses n'augmenteront que de 5.3 p. 100, nous savons que les chiffres que le ministre veut faire passer pour des prévisions sont dans une large mesure fictifs.

Cette réflexion en amène une autre, monsieur le Président. Voyons si les prévisions que le gouvernement révèle à la Chambre ou aux Canadiens sont habituellement exactes. J'espère bien que cela n'ennuiera pas les députés car il me faudra quelques minutes.

Soit dit en passant, j'ai des déclarations à citer. En 1969-1970, le premier ministre a déclaré, le 13 août, que nous irions à la ruine financière si l'on ne faisait rien pour restreindre les dépenses. C'est ce que le premier ministre a dit en 1969-1970, monsieur le Président. Cette année-là, nous avons dépensé 13.8 milliards de dollars. C'est le montant qu'atteignaient les dépenses du gouvernement au moment où le pauvre premier ministre nous a dit que nous nous acheminions vers une catastrophe financière si l'on n'arrivait pas à mettre un frein aux dépenses. Nous avons eu un surplus de 493 millions de dollars cette année-là, et notre dette était de 18.1 milliards. Il y a 14 ans, le premier ministre redoutait déjà de nous voir courir à l'abîme.

Voici une observation qui peut présenter un certain intérêt, monsieur le Président. Le 8 mai 1972, M. John Turner a dit:

> La vérité toute nue est qu'on ne saurait tout faire à la fois, ne disposant tout simplement pas des ressources nécessaires. La politique fiscale n'est pas de portée illimitée. Les stimulants et les réajustements ont une fin.

Les dépenses totalisaient à ce moment-là 20.8 milliards de dollars et la dette nette 18.8 milliards. Peut-être verra-t-on ce personnage ressusciter cette année si l'on n'assiste pas à la deuxième résurrection du premier ministre, qui battrait ainsi le record établi il y a plusieurs milliers d'années; dans le cas contraire peut-être verra-t-on alors M. Turner réapparaître! Le 19 novembre 1974, il a dit:

> Nous devons tout mettre en œuvre, dans les limites du possible, pour freiner l'augmentation des dépenses de l'État . . .Nous tâcherons, comme par le passé, de réduire le gaspillage, de limiter la croissance de la Fonction publique et de n'approuver, en fait de programmes nouveaux, que les plus importants.

C'était la politique du gouvernement en 1974-1975. Les dépenses totalisaient à ce moment-là 30.8 milliards, le déficit atteignait 1.7 milliard et la dette nette 21.1 milliards.

L'année suivante, le 23 juin 1975, M. Turner a dit dans son discours du budget:

> Le gouvernement se propose donc de donner l'exemple en matière de restrictions, en exerçant une surveillance très rigoureuse sur ses activités et ses programmes.

A-t-on déjà été témoin de telles protestations d'austérité et de contrôle financier monsieur le Président? Or, il a dépensé 36.5 milliards de dollars et a fait passer le déficit à 5.4 milliards et la dette nette à 22.9 milliards. Puis vint M. Donald Macdonald, le président actuel d'une commission royale d'enquête chargée d'étudier les perspectives économiques du Canada. Le 25 mai 1977, il a dit:

> Si nous voulons atteindre nos objectifs de contrôle des dépenses, nous devons faire preuve de prudence dans l'établissement de nouveaux programmes et réduire au minimum les ressources nécessaires au fonctionnement des programmes existants . . . Il importe que ces déficits record diminuent.

C'était le vœu pieux que faisait M. Donald Macdonald, le génie qui dirige actuellement la commission royale Macdonald. Lui, il a dépensé 40.3 milliards de dollars, son déficit a atteint 6.2 milliards et la dette nette 28.3 milliards. Il a présenté un autre budget l'année suivante. Le 31 mars 1977, à cette occasion-là, il a dit:

> Le contrôle des dépenses publiques fait partie intégrante de la politique de lutte contre l'inflation. D'après le gouvernement, les restrictions sont aussi nécessaires aujourd'hui qu'au début du programme.

Ses dépenses cette fois se sont élevées à 45.5 milliards de dollars, le déficit atteignant 10.8 milliards et la dette nette 34.6 milliards. A force de compressions, monsieur le Président, le caucus libéral souffre de hernie.

• (1120)

En 1978-1979, le nouveau ministre des Finances, l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien), qui est parti en campagne, a déclaré le 16 novembre que le gouvernement était plus déterminé que jamais à restreindre ses dépenses au maximum. Combien a-t-il dépensé? Il a dépensé 49.3 milliards de dollars. Quel a été son déficit? Il a été de 12.2 milliards. A combien s'élevait la dette nette au début de l'année financière? A 44.8 milliards de dollars.

En 1979-1980, voilà que le premier ministre s'intéresse au problème, neuf ou dix ans plus tard. Il s'est affolé au sujet de ce qui s'est dit en 1970. Je crois qu'il est passé à la télévision. Il a connu un revirement spectaculaire au cours d'un de ses voyages. Il a voyagé plus souvent que Bob Hope et Bing Crosby réunis. A l'exception de l'équipage de «La croisière s'amuse», c'est la famille qui voyage le plus. Le 12 janvier 1980, au cours de la campagne électorale, voici ce que le premier ministre a déclaré:

Nous limiterons l'augmentation des dépenses gouvernementales à un taux inférieur à la hausse du PNB . . . Le déficit sera ainsi réduit de façon progressive et régulière . . . Tout nouveau programme de dépenses visant à répondre aux besoins croissants des Canadiens sera financé grâce à une réaffectation des dépenses actuelles ou une augmentation des revenus. Nous n'accroîtrons pas le déficit en créant de nouveaux programmes.

Combien le gouvernement a-t-il dépensé cette année-là? Il a dépensé 54.4 milliards de dollars. Le déficit s'est élevé à 11.4 milliards, un peu moins que l'année précédente. Pourquoi? Parce que les conservateurs avaient réussi à être au pouvoir pendant huit mois et à restreindre le déficit au cours de cette période. A combien s'élevait la dette nette au début de l'année? A 57.1 milliards de dollars.

Soit dit en passant, monsieur le Président, si j'étais resté ministre des Finances, il n'y aurait pas aujourd'hui au Canada 1,473,000 chômeurs, mais des centaines de milliers de moins.

Comme vous le voyez, monsieur le Président, le gouvernement actuel est véritablement déterminé à faire preuve d'austérité et à limiter ses dépenses; il est horrifié et choqué par le montant du déficit et bien décidé à le réduire au maximum, à en croire tous les beaux discours dont il nous abreuve chaque année.

En 1980-1981, l'actuel vice-premier ministre (M. MacEachen) a déclaré ceci, dans l'un de ses grands budgets du 20 octobre 1980:

En vue de réduire le déficit, ce qui est indispensable, il a fallu restreindre considérablement les dépenses.

Mais pas au Cap-Breton. Le sphinx celtique n'a pas restreint ses dépenses au Cap-Breton, puisqu'il a dépensé 62.8 milliards de dollars. Le déficit s'élevait à 12.6 milliards et la dette nette, à 68.5 milliards.

Puis il a proposé un autre budget pour l'année 1981-1982. Le budget du 12 novembre renfermait trois thèmes principaux: austérité, équité et relance économique. Voici ce que le ministre a déclaré:

De notre côté, nous devons réduire considérablement notre déficit et nos besoins d'emprunt.

Qu'a-t-il fait, malgré ses belles paroles? Ses dépenses se sont élevées à 75 milliards de dollars, son déficit à 13.6 milliards et la dette nette, à 81.2 milliards. Mais pourtant, se dirait-on, il avait dit qu'il fallait réduire considérablement notre déficit et nos besoins d'emprunt.

Puis a proposé un autre budget le 28 juin 1982, dans lequel il disait:

Certains prétendent qu'il (le gouvernement) devrait imprimer plus d'argent.

Sans aucun doute, et lui en premier.

Pour d'autres, il devrait laisser courir le déficit.

Oh, il ne ferait jamais une chose pareille!

Mais cela n'aurait aucun résultat.

Eh bien, si laisser courir le déficit ne sert à rien, pourquoi l'a-t-il fait?

L'inflation et le chômage ne feraient qu'empirer.

Le ministre des Finances savait que, si le gouvernement laissait courir le déficit, l'inflation et le chômage allaient empirer. Pourtant, c'est ce qu'il a fait. Il l'a tellement laissé courir qu'il n'a jamais pu le rattraper.

M. Nielsen: Marc, le coureur.

M. Crosbie: Oui, ou plutôt Allan, le coureur.

• (1125)

Il a ensuite ajouté que les taux d'intérêts augmenteraient davantage. L'ex-ministre des Finances a prédit le passé. Il a poursuivi en disant que le Canada ne serait plus concurrentiel sur les marchés mondiaux et que la reprise tarderait à s'amorcer. Voici ce que le ministre des Finances du moment a dit le 28 juin 1982: si nous laissons gonfler le déficit, l'inflation et le chômage vont empirer, les taux d'intérêts vont grimper encore davantage, nous ne serons plus concurrentiels sur les marchés mondiaux et la reprise tardera à s'amorcer. Que fait-il? Il laisse gonfler le déficit. Les dépenses se sont élevées à 89 milliards et demi de dollars, le déficit, à 25.2 milliards, contre seulement 13 milliards l'année précédente.

Le vice-premier ministre n'allait pas laisser augmenter le déficit, au contraire, il allait le contrôler avec fermeté. Et le déficit a doublé! S'il n'y mettait pas frein nous allions nous retrouver dans une situation très précaire, avait-il affirmé. C'est exactement ce qui est arrivé, mais n'empêche que les libéraux continuent de gouverner. Ils détiennent le pouvoir depuis des années, alors ils vont s'y accrocher effrontément durant quelques mois de plus, peu importent leurs bévues.

Et l'année suivante? L'année suivante, l'actuel ministre des Finances (M. Lalonde) a déclaré le 19 avril 1983: «C'est un budget responsable sur le plan financier». Quelle bonne nouvelle! C'est le premier budget responsable sur le plan financier que le gouvernement dépose. Que fait-il? Il dépense 100.2 milliards de dollars. Le déficit est de 31.1 milliards, y compris les 200 millions que nous a coûtés son indiscrétion. Il est le seul ministre des Finances canadien à avoir été pris en flagrant délit. Le déficit s'est finalement établi à 31.5 plutôt qu'à 31.3 milliards. Quelle était la dette du Canada au début de l'année? Elle était de 119.2 milliards. D'après lui, à combien s'élèvera-t-elle à la fin de mars 1984? A 150.9 milliards, soit 38.8 p. 100 du PNB, le pourcentage du PNB le plus élevé depuis à peu près 1951, conséquence directe de la guerre. A $6,001 en moyenne par tête d'habitant, notre dette n'a jamais été aussi forte. Voilà où nous en sommes avec ce budget, ce ministre et tous ses collègues responsables sur le plan financier. Il n'y en a pas un seul qui se soit résolu à réduire le déficit chaque année.

Monsieur le Président, le ministre des Finances est à la Chambre. Il est excellent danseur, comme le *Globe and Mail* en fait foi. C'est le Jimmy Durante des ministres des Finances canadiens. Un Cyrano, quoi!

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Je dois rappeler au député qu'il n'est pas permis de donner un spectacle à la Chambre.

M. Nielsen: Dans ce cas, le ministre des Finances devrait se retirer.

M. Crosbie: Si quelqu'un le demande, monsieur le Président, je suis prêt à déposer ce document.

Des voix: Bravo!

M. Malone: Déposez le ministre!

M. Crosbie: En vérité, monsieur le Président, j'ai l'impression d'être brutal quand je suis forcé de dire de telles choses, car je n'aime pas critiquer.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Malheureusement, le plus charitable d'entre nous ne peut s'empêcher de signaler les lacunes du gouvernement. Permettez-moi de revenir sur le même problème. Prenons l'ancien ministre des Finances, maintenant vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Soit dit en passant, jamais un autre ministre n'a suscité autant de confusion que lui à propos de notre politique extérieure. Heureusement, le premier ministre s'intéresse beaucoup aux affaires étrangères et le vice-premier ministre n'a pas besoin de se mêler d'affaires qui lui sont plus étrangères qu'à n'importe qui. Le 28 octobre 1980, cet ancien ministre des Finances avait promis que, pendant l'exercice financier 1983-1984, le déficit et les besoins de caisse du gouvernement baisseraient graduellement.

Je vais maintenant dire à la Chambre à quel point les prévisions budgétaires sont exactes. Selon le ministre, nous n'avions besoin à ce moment-là que d'une réduction modérée du déficit l'année suivante. Bien entendu, le déficit a augmenté. Il avait dit qu'il s'attendait à voir le déficit budgétaire tomber de 14.2 milliards de dollars en 1980 à 13.7 milliards en 1981-1982, baisser de façon plus marquée pour atteindre 12.1 milliards en 1982-1983 et descendre jusqu'à 11.8 milliards de dollars en 1983-1984. Le ministre projetait bravement le déficit qu'accuserait le gouvernement au cours des trois années suivantes. Voyons maintenant à quel point ses prévisions et celles de ses employés à la forteresse des Finances étaient exactes. Le ministre prévoyait un déficit de 12.1 milliards pour 1982-1983. En réalité, le déficit a atteint 24.6 milliards de dollars. Le ministre actuel nous demande de croire que ses prévisions pour les cinq prochaines années, qui sont épouvantables, se réaliseront alors que le déficit de 1982-1983 représentait deux fois le déficit de 12.1 milliards prévu par son prédécesseur. Celui-ci prévoyait un déficit de 11.8 milliards pour 1983-1984. Il s'agit là de l'année qui se terminera à la fin de mars. Le vice-premier ministre disait que le déficit serait de 11.8 milliards. Il est, de fait, de 31.5 milliards. Il est donc trois fois plus important que prévu, monsieur le Président. Trois fois huit font vingt-quatre, trois fois un font trois et encore trois fois un font trois. Pour ma part, je fais mes calculs avec beaucoup de soin. Le déficit est près de trois fois plus élevé que le chiffre prévu par le ministre. Si le ministre actuel fait les mêmes erreurs, nous aurons des déficits de 70 milliards et de 75 milliards au lieu de 25 milliards et de 26 milliards. Si le ministre actuel est aussi exact que l'autre, c'est ce qui arrivera. Rien ne nous porte à croire qu'il sera plus précis que son prédécesseur. Ils ont tous deux les idées sens devant derrière.

• (1130)

Dans son budget du 12 novembre, l'ancien ministre disait:

> J'estime que nous devons diminuer sensiblement notre déficit et nos besoins d'emprunt—encore plus que je ne l'avais proposé il y a un an. Cela diminuera les tensions sur les marchés financiers, favorisera la baisse des taux d'intérêt et fera de la place aux emprunteurs dans le besoin.

C'était à l'époque où le gouvernement empruntait 10 ou 11 milliards par année. Il voulait diminuer les tensions qui s'exercaient sur les marchés financiers, favoriser la baisse des taux d'intérêt et faire de la place aux emprunteurs dans le besoin. Le ministre actuel dit que nous n'avons pas à nous faire du souci parce que nous devons emprunter 27 milliards de dollars sur les marchés financiers. Il dit que nous n'avons pas besoin de diminuer les pressions sur ces marchés. Il dit que nous n'avons pas besoin de favoriser la baisse des taux d'intérêt ou de faire de la place aux emprunteurs dans le besoin parce qu'il a tellement bien réussi dans le passé que plus personne ne veut emprunter. Notre économie est tellement active que personne ne veut emprunter sauf le gouvernement. Voilà le succès extraordinaire que le ministre a remporté.

Le vice-premier ministre disait: «Je me suis donné pour tâche de réduire le déficit au cours des deux exercices financiers à venir.» J'ai montré à la Chambre à quel point il a réussi. Dans son dernier budget, celui du 28 juin 1982, le vice-premier ministre disait: «Le gouvernement ne peut consciemment accroître le déficit.» C'est ce qu'il disait. Pourtant, le gouvernement a triplé le déficit. On pensait auparavant que le ministre des Finances devait être quelqu'un de sincère, honnête, scrupuleux, prudent dans ses déclarations, et qu'il devait se garder d'exagérer et de faire peur aux marchés financiers au lieu de commencer par dire que le gouvernement ne pouvait consciemment accroître le déficit pour ensuite le faire doubler ou tripler. Faut-il s'étonner que les Canadiens manquent de confiance? Faut-il s'étonner que les étrangers ne veuillent pas investir au Canada et que les Canadiens préfèrent investir aux États-Unis et ailleurs? Le Zanzibar, l'Afganistan ou tout autre pays semblent plus attrayants aux investisseurs que le Canada. Nous ne pouvons pas croire un seul mot de ce que nous disent nos ministres des Finances.

Pareilles chicaneries et inexactitudes ne sont guère de nature à inspirer la confiance, monsieur le Président. Le gouvernement ne présente pas seulement des budgets, il présente aussi des exposés économiques. Quand il veut faire croire que la situation n'est pas si grave, il présente un exposé économique. Le ministre a déclaré que le déficit budgétaire pour 1982-1983 serait de 23.6 milliards de dollars. Nous étions alors a mi-chemin de l'année financière. Le déficit était en réalité de 24.6 milliards. Il nous a soumis un projet de loi demandant le plus gros pouvoir d'emprunt que le gouvernement ait jamais sollicité de la Chambre, alléguant que le déficit pour l'année serait de 27.2 milliards. Le déficit n'a pas été de 27.2 milliards, mais de 24.6 milliards. En d'autres termes, on ne peut croire un mot de ce que disent ces ministres, monsieur le Président. Nous savons ce qui s'est produit les dix ou douze années pour lesquelles je vous ai donné des citations. C'est pourquoi on ne peut décrire l'état dans lequel se trouve le pays autrement que par mauvaise passe.

Il y a quelques semaines, le ministre a souhaité que s'établisse un contrat social avec les Canadiens. Il veut un pacte. La

population canadienne ne veut s'engager à rien envers le gouvernement sinon à le mettre dehors. Elle ne prend pas d'autre engagement.

Le processus politique a été tellement ravalé en servant aux fins partisanes du parti libéral au pouvoir, monsieur le Président, que celui qui paie ses impôts aujourd'hui devrait avoir droit à un reçu de cotisation déductible au parti libéral, car cet argent ne sert pas pour le bien public. Chaque fois que c'est possible, il est détourné à des fins politiques partisanes dont nous avons eu un exemple ces derniers jours, au bureau du premier ministre.

Qu'est-ce qui croît le plus rapidement au Canada aujourd'hui, monsieur le Président? Ce n'est pas l'insécurité et la peur au sein du caucus libéral, ni les projets dans les circonscriptions libérales. C'est le coût du service de la dette du gouvernement du Canada. Outre tous les autres aspects inquiétants de la dette, le terme moyen avant échéance de la dette publique aujourd'hui est tombé de six ans et demi à cinq ans et quart. Autrement dit, les créances du gouvernement ont maintenant une échéance moyenne de seulement cinq ans et demi. C'est le temps qu'a le gouvernement pour rembourser ces sommes, y compris les 90 millions de dollars en obligations d'épargne du Canada. Les deux tiers environ de la dette globale viendra à échéance dans moins de trois ans. Les deux tiers de cette somme fantastique devient exigible et doit être refinancée dans les trois prochaines années. Arrêtez-vous un instant pour y penser.

Le vérificateur général lui-même a affirmé que ces chiffres ne sont pas exacts et qu'ils ne donnent pas une estimation exacte de la dette. Il a signalé que la dette a été sous-estimée l'an dernier de 5.3 milliards. Même le chiffre faramineux déclaré l'an dernier était sous-estimé de 5.3 milliards, parce que des décaissements de 3.28 milliards au titre de l'assurance-chômage n'y figuraient pas. Le gouvernement n'a inscrit nulle part dans les comptes les pertes de plus de un milliard de Canadair, celles de de Havilland et d'autre entreprises semblables.

Le gouvernement s'est donné beaucoup de mal l'an dernier pour distinguer la partie structurelle du déficit de la partie cyclique, afin d'essayer de mieux excuser l'ampleur du déficit. Malheureusement, les études qu'il a faites l'an dernier et cette année révèlent que plus de la moitié de la dette actuelle est structurelle. Même si l'économie était en plein essor, nous aurions quand même un déficit cette année de 18 milliards. Plus on regarde ce qui se passe, plus noir est le tableau.

Le ministre crâne dans son budget et prédit que nous aurons une croissance vigoureuse cette année. D'autres organismes autonomes, comme le Conference Board du Canada dont les prévisions se sont révélées beaucoup plus justes que celles du gouvernement, prédisent un taux de 3.3 p. 100 et de .3 p. 100 pour l'année prochaine.

M. Lalonde: Voyez ce que dit l'OCDE.

M. Crosbie: Chaque fois que je le fais, je constate à quel point la situation du Canada est pitoyable comparativement à celle des autres pays de l'OCDE, et cela me déprime. C'est pourquoi je préfère ne pas étudier ses chiffres.

En février 1983, Statistique Canada a annoncé que la valeur des biens et des services avait fléchi de .2 p. 100. Le 31 janvier, Statistique Canada a signalé que l'incertitude des projets d'investissements au Canada contrastaient avec la vigueur des gains aux États-Unis. Que contient le budget qui pourrait raffermir les projets d'investissement au lieu de les ébranler? Rien. Il n'y a rien dans ce budget qui puisse encourager qui que ce soit à investir ici au Canada. Notre industrie fonctionne à l'heure actuelle à, je crois, 70 p. 100 de sa capacité. C'est Statistique Canada même qui apporte un démenti à ce que dit le ministre, à savoir que l'incertitude des projets d'investissements au Canada contraste avec la vigueur des gains aux États-Unis.

• (1140)

Jusqu'à quel point le gouvernement tient-il à aider les consommateurs et les contribuables canadiens? J'ai mentionné hier la redevance de canadianisation. Le gouvernement a prélevé cette redevance sans le consentement ni l'autorisation de la Chambre et, au lieu de laisser cet argent dans une caisse spéciale, il l'a versé aux recettes générales de façon à réduire son déficit, qui est encore de 31 milliards et demi de dollars.

Qu'a dit le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le 22 novembre 1983? Je n'ai pu trouver la citation dans le *Star* de Toronto, hier soir, mais il a dit: «Nous maintenons la redevance, mais nous examinons encore ce que nous ferons de l'argent». Est-ce assez arrogant à votre goût? Le gouvernement impose maintenant les Canadiens avant même de savoir ce qu'il fera de l'argent. Si ce n'est pas là le summum de l'arrogance ... «Nous maintenons la redevance», dit le ministre en se battant la poitrine, à la manière d'un gorille parcourant le pays: «Nous maintenons la redevance parce que j'en ai décidé ainsi, et tant pis pour le consommateur canadien. Nous examinons encore ce que nous ferons de l'argent». Maintenant nous savons ce qu'il fait de l'argent. Il s'en sert uniquement pour tenter de maintenir le déficit à 31 milliards et demi de dollars.

A propos de l'honnêteté du gouvernement, qu'avait dit le vice-premier ministre au sujet de la redevance de canadianisation lorsque celle-ci a été imposée le 28 octobre 1980? A la page 11 de son allocution, il avait promis ce qui suit aux Canadiens:

> Le fonds sera alimenté par un prélèvement de participation canadienne qui touchera toute la consommation de pétrole et de gaz au Canada et entrera en vigueur à mesure que le programme d'acquisition progressera. Ce prélèvement sera fixé au niveau voulu pour que le programme s'autofinance entièrement; il n'influera aucunement sur le déficit du gouvernement.

Voilà la promesse solennelle qui avait été faite le 28 octobre 1980, lorsque la population canadienne s'est vu imposer une taxe de 1c. le litre de mazout, d'essence et de tout produit fabriqué à partir d'un baril de pétrole. Cela revient à 4.5c. le gallon; 840 millions de dollars cette année, 960 millions l'année prochaine et un milliard l'année d'ensuite. On nous a dit que le programme s'autofinancerait et qu'il n'influerait aucunement sur le déficit du gouvernement. Que fait le gouvernement quatre ans plus tard? Il réduit le déficit de 800 millions de dollars, ou de 420 millions cette année, je crois, en se servant de 500 millions de dollars destinés à Dome, comme si Dome avait besoin de ces 500 millions après tout ce qu'elle a eu du gouvernement, soit beaucoup plus que 500 millions de dollars. Il s'en sert maintenant pour réduire le déficit gouvernemental. Peut-on croire un seul mot prononcé par l'un ou l'autre membre de cette bande de bouffons? Évidemment pas. Je regrette de devoir le dire.

Juste en passant, je voudrais, en tant que natif des provinces de l'Atlantique, dire à quel point le gouvernement a honteusement maltraité les provinces de l'Atlantique au cours des trois ou quatre dernières années. Il a aboli le MEER. Il s'est débarrassé du MEER en janvier 1981, et nous aurons maintenant ce que le gouvernement appelle les ADER. Il s'est débarrassé du MEER, l'a remplacé par le MEIR, et nous aurons maintenant les ADER, ou Accords de développement économique régional.

Les fonds dépensés à Terre-Neuve au titre de l'expansion économique régionale ont diminué de 70 à 80 p. 100 depuis quelques années. Je crois savoir que le gouvernement consacrera 2 milliards de dollars aux accords de développement économique régional, dont 1.2 milliard au Québec et 30 millions par exemple en Alberta. C'est cela, la justice du gouvernement; 1.2 milliard au Québec et 30 millions en Alberta. J'ignore s'il dépensera quelque-chose à Terre-Neuve.

C'est ce qui est advenu de ce grand programme de lutte contre les disparités régionales. Les députés se souviennent-ils du premier ministre en 1968 quand il s'affichait sur nos tremplins et affirmait qu'il surmonterait les disparités régionales. Voilà l'aboutissement de sa tentative.

Le ministre actuel des Finances déclarait le 15 septembre que notre principal souci dans le domaine économique était de créer des emplois pour atténuer le grave problème du chômage. En est-il question dans le dernier budget? Qu'est devenue cette priorité du 15 septembre? Le 23 janvier dernier, quand il a fait un discours au Canadian Club de Toronto—on a la mémoire courte—il a déclaré:

> Les politiques budgétaires en 1984 doivent également respecter la stabilité qui s'impose dans les domaines économique et fiscal. Cela signifie maintenir fermement la politique fiscale . . .

Il a enfourché son dada de la politique fiscale:

> . . . pour contenir le déficit et le réduire ensuite à mesure que la reprise s'affirmera.

C'est ce qu'il a dit au Canadian Club le 23 janvier dernier. Qu'en est-il de cette proposition? Que sert au ministre de faire des discours s'il n'y donne pas suite?

Le gouvernement a déclaré dans le discours du trône de 1983 qu'il présentera:

> Un programme complet destiné à encourager la croissance économique afin qu'un plus grand nombre de Canadiens puissent s'acheter une maison, apprendre un métier, développer une entreprise, acquérir des titres de propriété dans nos industries de ressources et obtenir une part équitable des énormes avantages que notre pays peut offrir.

Où est le programme complet? Voici le budget du gouvernement pour 1984 et on n'y trouve aucun programme de ce genre. J'ai signalé hier que la principale préoccupation du ministre des Finances en avril dernier était d'aider 1.5 million de Canadiens en chômage qui ne peuvent trouver de travail. Il n'a rien fait pour eux. Dans le budget d'avril dernier, le ministre disait:

> Je m'attends à ce qu'une croissance rapide se poursuive en 1984 à un rythme moyen de 5.2 p. 100. Cette expansion sera aussi plus générale, grâce au raffermissement des investissements.

Aucune de ces prévisions n'a été réalisée. La reprise n'est pas d'envergure générale.

J'ai parlé des constatations que publie Statistique Canada. Les voici:

> Les sources de croissance de la demande intérieure se rétrécissent comme l'atteste la répartition régionale de l'activité économique . . . De fait, la région centrale du Canada a connu en général une hausse d'emploi depuis juin tandis que des baisses nettes ont été constatées dans l'ouest du Canada, notamment en Alberta et en Colombie-Britannique.

Où est la croissance générale que le ministre nous avait promise il y a à peine dix mois? Comment le budget tient-il compte du fait que la reprise générale promise en avril ne se soit pas produite? Quelle partie du budget nous permettrait de croire que la reprise générale aura lieu effectivement?

La taxe spéciale de relance imposée en avril dernier coûtera quelques 805 millions de dollars aux contribuables au cours du présent exercice. Elle leur coûtera 2.4 milliards en 1985-1986 et 2.975 milliards en 1986-1987. Le ministre l'a qualifiée de taxe spéciale de relance. Il devrait maintenant parler d'une taxe spéciale de récession. Car il n'y a pas eu de relance. Et cette taxe spéciale de récession, n'aidera pas à la relance. De nouveau voici ce que disait Statistique Canada le 31 janvier:

> La reprise économique s'est essoufflée au quatrième trimestre et il est probable que ce ralentissement marquera encore le début en 1984. C'est surtout dans la demande intérieure que la croissance a été la plus modérée.

Quelle mesure du budget vise à favoriser la demande intérieure? Aucune, car le ministre augmente les taxes et prélève en impôts quatre fois plus que ce qu'il a accordé hier aux différents secteurs. Il aurait pu soutenir la demande s'il avait supprimé la taxe de canadianisation. Il aurait favorisé la demande de biens de consommation s'il avait supprimé la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale qui entrera en vigueur en octobre. C'est une taxe régressive qui pèse très lourd sur les gens à faible revenu.

Le ministre propose des changements aux régimes de pensions qui favoriseront les riches puisqu'il relève les limites des REER. Où donc, dans son budget, le ministre favorise-t-il la demande intérieure?

S'il en est un, parmi nos vis-à-vis, qui puisse me signaler une seule mesure, je l'écouterai volontiers. La hausse de la taxe de vente en octobre coûtera 365 millions de dollars aux Canadiens. Cela vaut pour l'exercice en cours. Naturellement, le montant sera beaucoup plus élevé l'an prochain, puisque la taxe aura été en vigueur pendant une année complète.

• (1150)

Quel est le principal obstacle ou la grande entrave à la reprise économique? On peut écouter à ce sujet le Conference Board ou d'autres experts en économie. Selon le Conference Board, «étant donné le taux d'inflation, les taux d'intérêt restent élevés; ils ne peuvent donc pas contribuer pas, comme d'habitude, à relancer l'activité économique comme c'est le cas dans les reprises cycliques ordinaires». Le budget cherche-t-il à résoudre ce problème? Non. A deux endroits, les documents budgétaires signalent que le gouvernement s'attend à une diminution des taux d'intérêt, mais il refuse de nous dire quelles projections il a utilisées pour calculer les coûts du service de la dette pour les cinq prochaines années.

A l'heure actuelle, le taux d'intérêt de la Banque du Canada est de 10 p. 100, ce qui est supérieur au taux d'avril dernier. Est-ce un bon indice d'une baisse probable des taux d'intérêt? Le taux préférentiel de la Banque est de 11 p. 100. Si l'inflation a sensiblement diminué, elle n'a pas eu d'influence sur les taux d'intérêt. Pourquoi? Parce que les investisseurs ne font pas confiance au gouvernement. Ils savent bien que le gouvernement est incapable de gérer les affaires économiques du pays. Ils savent que si le gouvernement reste au pouvoir nous

aurons une nouvelle flambée d'inflation suivie d'une catastrophe économique. Voilà pourquoi la Banque s'abstient de baisser ses taux d'intérêt. Comme je l'ai dit hier soir, le budget ne favorise nullement une baisse des taux d'intérêt, ni la relance de la consommation ou de l'investissement des entreprises, trois choses essentielles à toute véritable reprise économique.

C'est une bien triste histoire. Soit dit en passant, quand les libéraux prendront la parole, j'espère qu'ils ne nous ennuieront pas en citant un article que j'aurais commis dans le *Globe and Mail*, à moins qu'ils n'y regardent d'un peu plus près. J'ai été assez franc pour dire que le budget d'avril dernier contenait une bonne approche générale. C'était justement l'approche qu'il fallait par comparaison avec les erreurs monumentales qu'avaient été les budgets précédents. Cette approche générale était bonne, mais le ministre a quitté cette voie pour emprunter celle de son prédécesseur qui mène inexorablement au désastre. Avec ce budget, les Canadiens peuvent être assurés d'un avenir économique incertain et vacillant. Le ministre a choisi cette voie, ayant quitté celle qui paraissait la meilleure. Il vient de manquer l'occasion de relancer l'économie canadienne.

Évidemment, d'autres députés de notre parti interviendront dans ce débat pour discuter d'autres aspects du budget: la question de la réforme des pensions, qui est importante; les améliorations apportées aux pratiques de vérification du ministère du Revenu national, que nous avons forcé le gouvernement à entreprendre et qui sont également fort importantes. On discutera de tout cela.

A cet égard, je propose l'amendement suivant à la motion budgétaire:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre regrette que le gouvernement ait omis de présenter des mesures conçues pour réduire le déficit budgétaire du Canada, abaisser les taux d'intérêts élevés actuels, réduire le niveau élevé et paralysant du chômage ou de proposer une réforme significative des pensions, mesures qui s'imposent toutes à la suite des années de mauvaise gestion économique du gouvernement, et qu'elle blâme le gouvernement du mauvais usage régulier qu'il fait des fonds publics et de sa mauvaise administration arrogante qui ont causé dans le public une crise de confiance envers le gouvernement.»

Pour compléter le tableau déjà sombre que j'ai brossé ce matin, cet amalgame de mauvaise gestion économique, d'erreurs dans les prévisions, cette mystification du public, cette absence totale de contrôle et de cohérence, je dois dire qu'il n'y a pas un seul Canadien doué d'une once d'impartialité qui puisse examiner les affaires à Ottawa sans percevoir nettement qu'il est en présence d'un gouvernement qui se vautre dans la pire incurie. Et quand je dis «incurie», je pourrais aussi bien parler d'écurie. Les Canadiens voient clairement que nos dirigeants sont prêts à tout pour conserver le pouvoir. La méfiance règne. Le seul espoir qui subsiste au Canada, c'est que des élections soient déclenchées avant longtemps et que les Canadiens aient ainsi l'occasion d'essayer une solution de rechange et de voir ce dont nous sommes capables dans l'administration des affaires publiques. C'est le seul espoir, car même si les dirigeants actuels présentaient une série de mesures parfaitement adaptées à la conjoncture économique, ils n'aboutiraient à rien puisqu'ils ne peuvent réussir sans inspirer confiance. Or, plus personne ne fait confiance au gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Si le ministre jouissait de la confiance populaire dont il se targue, le gouvernement se présenterait certainement devant les électeurs après quatre années passées au pouvoir, échéance qui arrive justement cette semaine, le 18 février. Dans tous les pays démocratiques, le gouvernement va habituellement aux urnes au cours de sa quatrième année au pouvoir. Le gouvernement actuel est au pouvoir depuis quatre ans révolus.

M. Fisher: Vous l'avez fait après quatre mois.

M. Crosbie: Oui, et les Canadiens en ont terriblement souffert. Votre mandat au Parlement sera de courte durée. Vous ne serez pas réélu, et vous me manquerez.

M. Fisher: Venez donc faire campagne dans ma circonscription. Mes électeurs vous aiment bien.

M. Crosbie: Les électeurs de Mississauga vont vous étriper, mon cher monsieur.

M. Fisher: Venez donc les y aider. Nous vous adorons.

M. Crosbie: Seul le gouvernement actuel a l'audace de gouverner quatre ans dans ces circonstances et d'essayer de se cramponner au pouvoir après quatre ans. Si le ministre croit que les Canadiens approuvent ce que les libéraux ont fait depuis quatre ans, et même depuis quatorze ans, pourquoi ne conseille-t-il pas au premier ministre de s'installer ici pour un bout de temps? Le premier ministre est-il disposé à passer six semaines au Canada pour faire campagne? Il ne pourrait supporter d'être privé de voyages à l'étranger pendant six semaines. Le ministre devrait essayer de le convaincre de rester ici pendant six semaines et de se lancer dans une campagne électorale. Mettons-le à l'épreuve.

M. Lalonde: Où étiez-vous en janvier?

M. Fisher: Oui, où étiez-vous?

M. Crosbie: J'ai payé moi-même mes frais de voyage.

M. Lalonde: Vous êtes payé pour être présent à la Chambre.

M. Harquail: Quand êtes-vous rentré?

M. Crosbie: En janvier j'étais au Yémen, monsieur le Président, et j'y ai trouvé, vous pouvez me croire, un niveau d'intelligence bien supérieur à celui des députés ministériels.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: J'ai rencontré là-bas quelqu'un qui m'a rappelé le ministre des Finances.

M. Harquail: C'est ce que vous avez trouvé de plus intelligent à dire.

M. Crosbie: Nous y avons rencontré un troupeau de couaggas; c'est une espèce d'âne sauvage qui ressemble à celui qui ne cesse de braire dans le coin.

Nous demandons aux députés ministériels qui font semblant d'être satisfaits du budget—que dis-je!—nous les prions instamment de dissoudre les Chambres et de déclencher des élections. Mettons ce budget à l'épreuve. Voyons ce que les Canadiens en pensent. Voyons ce qu'en pensent notre 1.4 million de chômeurs, et aussi les habitants de Terre-Neuve, eux qui n'ont pas de représentant au sein du cabinet depuis six mois. Le cabinet l'a expulsé et humilié il y a six mois, pour ensuite le recycler et le réinstaller, car celui qu'il avait nommé pour le remplacer a eu des petits ennuis avec le fisc. Voyons également ce qu'en pensent les gens du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, et aussi les gens du Québec. Si le chômage a diminué au Québec, c'est que le gouvernement a embauché du monde pour aller espionner un peu partout dans l'espoir de trouver quelque chose à reprocher au

chef de l'opposition (M. Mulroney). Le seul endroit où le chômage a tant soit peu baissé c'est au cabinet du premier ministre qui embauche du monde. Qu'on demande donc aussi leur avis aux gens de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Voilà ce que nous voulons. Nous ne voulons plus voir une année de plus ce gouvernement moribond crucifier les Canadiens alors qu'il se cramponne désespérément au pouvoir. J'invite fortement les députés d'en-face, certains d'entre eux tout au moins, à écouter la voix de leur conscience et à nous aider à nous débarrasser définitivement de ces sinistres personnages dès aujourd'hui, ou bien lorsque nous serons appelés à nous prononcer mardi prochain. Donnez donc une chance aux Canadiens. Vous exercez le pouvoir depuis quatre ans; donnez-leur donc maintenant une chance de faire savoir s'ils regrettent ce qu'ils ont fait le 18 février 1980. Je sais d'avance ce qu'ils diront.

• (1200)

Des voix: Bravo!

M. Harquail: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En régime démocratique, tout député a le droit de poser une question. Mais comme vous n'êtes sûrement pas arrivé à découvrir la question du député qui vient de reprendre son siège dans tout ce verbiage et dans toutes ces élucubrations, je vous signale qu'Erskine May parle des propos de certains lunatiques au Parlement britannique. Ce qu'il en dit s'applique vraisemblablement aux propos tenus ici qui frisent la démence. Il propose un remède fort efficace que nous pourrions utiliser nous-mêmes à la Chambre.

Le président suppléant (M. Herbert): Si le député est d'avis qu'on a tenu certains propos qui sont contraires à nos usages, je le prierais de les citer. Quant à moi, je ne les ai pas entendus. J'examinerai la transcription. S'il y a quoi que ce soit qu'il trouve répréhensible, il pourrait me dire de quoi il s'agit exactement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre aujourd'hui la parole pour donner au nom du Nouveau parti démocratique la réplique au budget présenté hier par le ministre des Finances (M. Lalonde) et pour tâcher de donner une idée qui montre bien de quel sorte de budget il s'agit. Au cours des dernières heures, divers groupes ont fait connaître leur réaction au budget.

Je vous prie d'imaginer un instant le ministre des Finances revêtu d'un costume usé jusqu'à la corde sur lequel il aurait cousu de brillantes paillettes de toutes les couleurs. Lorsqu'il s'est présenté hier à la Chambre des communes pour y prononcer son exposé budgétaire, il a brillé sous les feux des projecteurs. Son costume pailleté lui donnait vraiment une brillante apparence. Mais quelques heures après, le lendemain, le tissu du costume usé jusqu'à la corde apparait comme il est vraiment.

Ainsi en est-il du budget. Quand les gens en ont entendu l'exposé hier soir, ils avaient l'impression qu'il comportait de bons éléments, qu'il apportait quelque chose à tout le monde. Mais quand on en analyse soigneusement le contenu point par point, on constate que le budget comporte effectivement des mesures qui en réjouiront beaucoup, surtout une élite très restreinte et spéciale de la société canadienne.

Parmi les documents budgétaires qu'a distribués le ministre, il s'en trouve un intitulé «L'économie canadienne en reprise». Je soupçonne que la plupart des Canadiens ne se sont pas aperçu ces derniers mois qu'il y avait reprise au Canada; c'est le cas de la plupart de mes électeurs. Ils en entendent parler dans les journaux ou de la bouche du ministre des Finances. Ils entendent divers dirigeants d'entreprise parler de signes de reprise ou dire que les perspectives semblent bonnes, que la relance est en marche, peut-être pas aussi forte que l'avait prévu le gouvernement, mais quand même bien évidente. Mais dans sa vie de tous les jours le Canadien moyen n'a pas vu de signe de reprise. Il est juste de se demander qui profite de cette relance. Est-elle équitable pour tous? Non.

Qui sont les gagnants avec ce budget? L'un des meilleurs moyens de le savoir c'est d'écouter les réactions qui se font entendre quelques heures après, une fois la poussière retombée, une fois dissipé l'écran de fumée et une fois calmée toute l'animation entourant la présentation du budget. Qui se réjouit aujourd'hui? On peut voir qui sont ceux qui ont probablement sablé le champagne hier soir reconnaissants au gouvernement de ce qu'il a fait pour eux dans le budget.

Ceux qui siègent au conseil d'administration des grandes sociétés doivent se réjouir aujourd'hui, car notre spécialiste des échappatoires fiscales, le ministre des Finances, leur a ouvert la porte toute grande. Les subventions et les concessions fiscales leur arrivent toutes cuites dans le bec, encore une fois. Mais elles n'ont pas été les seules à profiter des largesses du gouvernement car on a aussi prévu des échappatoires pour notre élite bien nantie. Il y a quelques jours, on pouvait compter 200 échappatoires fiscales; or, voilà qu'on en ajoute d'autres qui vont rendre notre régime fiscal encore plus injuste et ses retombées économiques aussi, forcément.

Quelqu'un a-t-il entendu une clameur de joie parmi le million et demi de chômeurs que nous avons actuellement? C'est le mutisme le plus complet parce qu'il n'existe vraiment rien dans le budget qui pourrait les aider à se trouver du travail. Est-ce qu'on entend les pauvres se féliciter du budget? Et les femmes? Y en a-t-il une seule parmi celles qui travaillent dans les pêches ou un seul travailleur forestier qui ait crié de joie en entendant la lecture du budget?

Et si on prête bien l'oreille, est-ce qu'on entend des murmures de satisfaction du côté des petites entreprises? Il y en a peut-être une poignée qui se réjouissent, mais les autres n'ont pas le cœur à fêter. Après avoir soigneusement pesé les belles paroles du ministre des Finances, elles se rendent compte qu'il n'y a pas de quoi se réjouir.

A part les grandes sociétés et les bien nantis, les avocats, les médecins, les dentistes, les vétérinaires et les chiropracticiens, qui paient moins d'impôt que naguère, qui pourrait se féliciter du budget? Après toutes les échappatoires qui existaient déjà dans notre régime fiscal pour les privilégiés de notre société, le ministre des Finances a trouvé le moyen de leur en fournir d'autres. Ils payaient naguère 33⅓ p. 100 d'impôt, maintenant ils n'en paient plus que 25 p. 100. Autrement dit, le ministre donne des milliers et des milliers de dollars aux plus riches, les médecins et les avocats qui se lancent en affaires et qui mettent sur pied des entreprises en coparticipation.

Qui va payer pour toutes ces échappatoires? Qui va combler le manque à gagner de l'État? Il faut pourtant que quelqu'un paie des impôts. Il faut que quelqu'un paie la note pour toutes les nouvelles échappatoires fiscales dont les grandes sociétés et les plus riches pourront profiter dorénavant. Le ministre des Finances s'est-il rendu aux instances de nos concitoyens qui voulaient notamment qu'il supprime les hausses fiscales décrétées en avril dernier, des hausses qui frappaient toutes les familles canadiennes? Non. Par conséquent, il lui faudra soutirer $200 ou $300 de nos familles pour compenser les largesses fiscales qu'il a si généreusement consenties dans son budget hier soir.

Le ministre prétend qu'on aide les jeunes au Canada. Ils devraient donc s'en réjouir, mais y en a-t-il beaucoup aujourd'hui, surtout les chômeurs, à se féliciter de leur sort? Quand on réfléchit mûrement aux 150 millions de dollars que le ministre a prévus pour les jeunes chômeurs, on se rend compte que finalement, c'est le même fonds insignifiant dont on parle depuis quelques jours. Lorsqu'on a fait le tour du budget, on s'aperçoit qu'il n'y a pas grand chose pour nos jeunes chômeurs.

• (1210)

Monsieur le Président, quand on considère le nombre de jeunes chômeurs que nous avons actuellement et la somme d'argent qui leur est destinée, on se rend vite compte que seulement 1.5 p. 100 d'entre eux pourront se trouver un emploi d'une durée d'un an. Par conséquent, 1.5 p. 100 de chômeurs de moins et cela, pour un an seulement. A-t-on songé aux centaines de milliers de jeunes qui vont se chercher du travail dans quelques semaines ou dans quelques mois, les étudiants des universités, des collèges, des instituts techniques et des écoles commerciales et secondaires? Voilà le genre d'aide que le gouvernement leur a apportée. Une misère. Je me demande comment le ministre des Finances fait pour trouver le courage de déclarer dans son budget que son gouvernement va aider les jeunes en leur offrant une aide aussi dérisoire?

M. Lalonde: Cela représente 1.3 milliard de dollars.

M. Riis: Ensuite le ministre des Finances a dit: «Nous allons aider les personnes âgées, nous allons augmenter les versements au titre du supplément de revenu garanti». Il y a quelques mois, le ministre des Finances a créé un groupe de travail chargé d'aller consulter ces gens dans le pays afin d'essayer de comprendre les besoins du troisième âge et de faire des recommandations au gouvernement. Le groupe de travail s'est acquitté de cette mission. Il a dit que pour commencer, le government devait augmenter immédiatement le SRG de $100 par mois. Est-ce que le ministre s'est exécuté? Pas du tout. Il n'en a fourni que la moitié.

Faisons la ventilation. Les personnes âgées touchant le SRG vont recevoir au 1er juillet de cette année une augmentation de 75c. par jour. Mes parents sont de ce nombre. Je leur ai téléphoné. Je leur ai dit: «Papa, maman, bonne nouvelle. Vous allez recevoir du ministre des Finances 75c. par jour à partir du 1er juillet.» Ils n'en ont pas été spécialement enchantés. Car avec ce qu'on appelle cette amélioration du sort des personnes âgées, il y en a des centaines et des milliers qui vont continuer de vivre en-deçà du seuil de la pauvreté, en-deçà du seuil défini par le gouvernement lui-même. Il y a des centaines et des milliers de nos personnes âgées qui vont être dans cette situation. Est-ce qu'il y a la moindre chose dans ce budget pour les anciens combattants, pour ceux qui se sont battus à Dieppe? Non, rien du tout. Est-ce qu'il y a eu une augmentation pour les anciens combattants, qui ont du mal à survivre comme nous le savons? Non, rien du tout.

M. Evans: Ils touchent le RSG.

M. Riis: Il y a des centaines et des milliers de personnes âgées qui vivent en-deçà du seuil de la pauvreté, et le ministre des Finances et le gouvernement disent qu'ils vont donner beaucoup pour les pensions. Mais ensuite, il y a bien sûr les REER. Quand on y regarde de près, monsieur le Président, beaucoup de Canadiens peuvent profiter des REER. Ils peuvent y verser $1,000, $2,000, et beaucoup le font. Mais ce n'est pas tellement le contribuable moyen que le ministre des Finances a aidé. Il a dit: «Nous allons relever le plafond à $15,500 par année.» S'il vous reste $10,000 ou $15,000 en poche à la fin de l'année vous pouvez les placer dans un régime de retraite. Ceux qui vont profiter au maximum de cette autorisation, ce sont ceux qui gagnent près de $90,000 par année. C'est ceux-là qui vont pouvoir en profiter au maximum, ceux qui gagnent près de $90,000 par année.

Je ne pense pas qu'il subsiste de doutes sur l'hypocrisie du gouvernement qui a présenté ce budget. Il donne à ces personnes, comme le dit mon chef, un abattement fiscal de $8,000. Mais le gouvernement prétend maintenant qu'il s'est ravisé, qu'il va envoyer un message aux travailleurs du pays, qu'il va maintenant leur demander de participer à un effort collectif de relance économique. Le gouvernement a dit qu'il venait d'accorder des avantages fiscaux à ses amis les entreprises, et des avantages fiscaux aux Canadiens qui sont dans les tranches supérieures de revenus. Mais voici qu'il demande au monde ouvrier d'adhérer au programme de relance. Et comme premier geste, le gouvernement a dit qu'il allait rétablir la liberté de négociation collective dans le secteur public. En d'autres termes, il a mis le pistolet à la tempe des salariés et il leur dit: «Maintenant vous allez pouvoir négocier librement». C'est le coup de la roulette russe.

Le gouvernement a dit qu'il allait relancer la négociation collective mais est-ce qu'il n'a pas dit également: «Si vous n'êtes pas d'accord avec nous, si vous ne faites pas exactement ce que nous disons, c'est une loi qui va vous imposer des conditions.» Est-ce cela qu'il appelle la libre négociation collective? Est-ce ainsi qu'il va encourager les travailleurs du Canada à collaborer librement et pleinement? Est-ce cela le message qu'il veut donner aux travailleurs, la libre négociation collective sous la menace du pistolet? Ce budget n'apporte aucun espoir réel pour les mois qui viennent aux Canadiens à revenus moyens ou faibles, aux Canadiens qui n'ont pas encore été partie prenante à ce qu'on appelle le programme de relance.

Il faut que je dise un mot de mes amis du parti conservateur. Ils ont assez parlé du déficit. Ils se demandent s'il faut plafonner le déficit à 27 milliards, à 29 milliards, à 31.5 milliards, et ainsi de suite. Voilà ce qui les préoccupe. Ils disent que cela les inquiète beaucoup. Mais le chef de l'opposition officielle (M. Mulroney) a pris la parole l'autre jour pour dire qu'il fallait augmenter de 300 millions les dépenses militaires. Et ensuite le critique pour les questions de pêche a dit à Vancouver qu'il fallait aider le secteur de la pêche, dépenser encore 300 millions. Les conservateurs disent la même chose à propos de l'agriculture. Le critique de l'emploi dit qu'il faudrait consacrer davantage d'argent à la création d'emplois. Le critique de la petite entreprise dit qu'il faudrait accorder davantage de concessions fiscales aux petites entreprises. Le critique de l'industrie répète jour après jour qu'il faut octroyer plus d'avantages fiscaux aux sociétés pour les inciter à investir.

Vous ne pouvez pas jouer sur les deux tableaux, monsieur le Président. Les députés ne peuvent pas nous demander jour après jour de dépenser des centaines de millions de dollars de plus ici et là et d'accorder pour des milliards de dollars d'avantages fiscaux en nous demandant en même temps de réduire le déficit. S'ils étaient honnêtes et sincères, s'ils voulaient vraiment aider les secteurs comme ils le prétendent et s'ils voulaient vraiment réduire le déficit, ils ne diraient pas cela. Savez-vous qui en souffrira? Savez-vous qui verra sa pension de retraite diminuer? Savez-vous qui réduira les prestations d'assurance-chômage et l'aide aux familles monoparentales? Les progressistes conservateurs.

M. Taylor: Sottises!

M. Riis: Vous ne pouvez pas jouer sur les deux tableaux. Vous ne pouvez pas réduire le déficit et augmenter en même temps les dépenses dans pratiquement tous les secteurs. Les conservateurs devraient être plus honnêtes. Voilà pourquoi ils refusent de dire au gouvernement ce qu'ils feraient à sa place.

Je dois reconnaître que l'ancien ministre des Finances du gouvernement conservateur, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) est honnête avec les citoyens. Il leur a déclaré «Nous ne pouvons pas vous dire ce que nous allons faire. Nous ne pouvons pas vous dire quelles sont nos politiques, car si nous le faisions, les Canadiens ne voteraient jamais pour nous.» C'est un homme honnête.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Je suis heureux de siéger du même côté qu'un conservateur aussi franc et honnête.

M. Crosbie: Vous étiez là en 1979. Pourquoi avez-vous voté contre nous?

M. Riis: Je voudrais faire une petite pause pour proposer un sous-amendement à l'amendement du député de Saint-Jean-Ouest. Je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

> Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par une virgule et en y ajoutant ce qui suit:
>
> «et que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir maintenu les politiques libérales et conservatrices qui sont à l'origine d'un chômage sans précédent, de la pauvreté généralisée chez les personnes âgées et d'une fiscalité écrasante pour les Canadiens à revenus moyens et faibles; et que la Chambre blâme en outre le gouvernement d'avoir omis de présenter dans cet exposé budgétaire un programme de relance équitable qui mettrait fin aux concessions fiscales non productives accordées aux sociétés, supprimerait l'augmentation de $1.4 milliard de la taxe à la consommation annoncée dans le dernier budget, prévoirait des mécanismes qui permettraient de traiter équitablement les travailleurs déplacés par le progrès technologique et augmenterait les investissements productifs dans les secteurs de l'économie qui constitueront le pivot de toute prospérité économique future.»

Comme j'ai dit, à propos de mes collègues du parti conservateur, qu'ils n'étaient pas prêts à se montrer honnêtes envers les Canadiens à l'égard de leurs politiques et comme le Nouveau parti démocratique a reproché au gouvernement et au ministre des Finances de ne pas prendre les mesures que nous jugions nécessaires pour assurer la reprise économique et que nous avons également reproché aux conservateurs de rester trop vagues, je me sens obligé de mentionner ici certaines des mesures que nous aurions prises dans le cadre de ce budget. Nous espérons que le gouvernement en tiendra compte dans le nouveau budget qu'il présentera avant les élections.

• (1220)

Nous commencerions par annuler les hausses d'impôt imposées aux consommateurs. Nous avons souvent entendu dire qu'il fallait que des consommateurs favorisent la reprise; il faut que les Canadiens puissent acheter les maisons, les appareils ménagers et les véhicules dont ils ont besoin afin de stimuler le secteur manufacturier et de permettre aux usines de fonctionner à plus de 60 ou 70 p. 100 de leur capacité. Il faut pour cela que les citoyens disposent d'un revenu suffisant.

Il ne faut donc surtout pas augmenter les impôts comme le gouvernement conservateur l'a fait pendant la crise. Pourtant, le ministre des Finances n'hésite pas à dire que tous les ménages canadiens devront payer entre $200 et $300 d'impôts supplémentaires cette année comme si cela devait favoriser la reprise économique. Notre parti commencerait donc par annuler cette hausse d'impôt.

Ensuite, dans le but de réduire le déficit, nous changerions complètement le régime d'imposition des particuliers afin que chacun paie sa juste part. Nous avons souvent signalé que des milliers et des milliers de Canadiens ayant un revenu supérieur à $50,000, $100,000 ou $500,000 par an ne payaient pas un sous d'impôt sur le revenu. Alors qui paye? Les 16 millions de Canadiens moyens qui remplissent chaque année leur déclaration et dont l'impôt est déduit à la source. Ils comblent la différence et payent plus que leur juste part. Il faut donc modifier le régime d'imposition des particuliers afin que chacun assume sa juste part du fardeau fiscal.

Il faut également réviser le régime d'imposition des sociétés. L'année dernière, de nombreuses sociétés ont réalisé des centaines de millions de dollars de bénéfices. Nous n'y voyons aucun inconvénient; nous voulons que l'économie prospère. Néanmoins lorsqu'une entreprise réalise des centaines de millions de dollars de bénéfices comme la Banque de Montréal l'a fait l'année dernière, nous nous attendons à ce qu'elle paie sa juste part d'impôts au lieu de s'en tirer sans payer le moindre sou comme certaines compagnies ont pu le faire grâce aux échappatoires fiscales.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolé d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Bien entendu, il lui serait possible de poursuivre si les députés y consentaient à l'unanimité. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Fisher: Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que nous y consentons. Je sais que le député arrive bientôt au passage positif dans son discours, et nous aimerions bien l'entendre. Je tiens simplement à lui rappeler que notre parti compte un représentant qui voudrait bien prendre la parole avant le déjeuner.

M. Riis: Je vous remercie, monsieur le Président, et je tiens aussi à remercier mes collègues conservateurs et libéraux du bon geste qu'ils ont posé à mon endroit. Je tâcherai d'être bref et de finir mon discours dans les minutes qui vont suivre.

Mon chef l'a soutenu à bien des reprises, monsieur le Président, pour combler le déficit, on pourrait entre autres choses, reconsidérer les quelque 10 milliards de dollars que l'on donne au secteur des affaires sous la forme de dégrèvements fiscaux et de subventions. Il ne serait pas injuste, à mon avis, de rappeler à ce secteur que s'il compte sur le soutien des contribuables canadiens, que ce soit sous la forme de dégrèvements fiscaux ou de subventions, on attend néanmoins qu'il nous rende certains comptes. Nous sommes en droit d'exiger de lui qu'il prenne certaines initiatives dans les domaines de la recherche et du développement, de la création d'emplois et de la formation professionnelle, ou encore qu'il achète à des fournisseurs canadiens des usines et du matériel nouveaux. En d'autres mots, on ne devrait accorder des dégrèvements fiscaux aux entreprises qu'à condition qu'elles participent en contrepartie de façon tangible à l'essor de l'économie. Cela va évidemment de soi. Le secteur des affaires ne verrait aucun inconvénient à pareille initiative.

M. Broadbent: En lieu et place des cadeaux du gouvernement.

M. Riis: Nous pourrions supprimer ces cadeaux. Nous ne sommes pas du tout d'accord pour que l'on accorde des subventions sans rien attendre en échange.

On a omis dans le budget de parler des taux d'intérêt, et l'opposition officielle n'a pas encore traité de la question. Mes collègues néo-démocrates et moi-même estimons qu'il ne saurait y avoir de reprise économique soutenue tant que les taux d'intérêt demeureront à leur niveau actuel et tant qu'ils seront sujets à des variations aussi marquées que celles que nous avons connues depuis quelques mois et même quelques années. Il serait opportun que le ministre des Finances, par le biais de la Banque du Canada, prenne des mesures concrètes et efficaces pour faire baisser les taux d'intérêt et les maintenir à des niveaux peu élevés. L'écart qui existe à l'heure actuelle au pays entre le taux d'inflation et les taux d'intérêt n'a jamais été aussi grand de toute notre histoire. Il est temps que cet écart et les taux d'intérêt soient réduits afin que nos concitoyens aient les moyens de contracter des hypothèques, d'agrandir leurs petites entreprises, leurs exploitations agricoles et leurs fermes d'élevage et de se lancer dans diverses autres entreprises commerciales. Voilà le genre de grande initiative courageuse que les députés néo-démocrates jugent absolument nécessaire de prendre pour favoriser une relance soutenue.

Nous souhaitons également accroître les possibilités de création d'emplois dans les secteurs clés de l'activité économique, et ce en investissant dans leur infrastructure. Je m'explique: le secteur forestier, par exemple, est le plus prépondérant d'un bout à l'autre du pays. Dans cinq provinces sur dix, il constitue le principal secteur d'activité, et dans chacune d'elles il revêt une importance tangible; pourtant, il est en proie à d'énormes difficultés à l'heure actuelle, du fait d'une insuffisance de capitaux d'investissements, tant privés que publics. Ne serait-il donc pas tout à fait opportun d'injecter les capitaux du secteur public dans des programmes de reboisement, ou encore des programmes de mise en valeur des salmonidés ou de protection de leur environnement? Nous ne considérons pas cela comme une dépense, mais plutôt comme un investissement sérieux dans l'économie du Canada.

C'est de cela que le pays a besoin et il conviendrait de donner suite à cette proposition l'année prochaine ou dans les deux à trois années à venir. C'est maintenant qu'il nous faut agir, car pareil investissement donnerait immédiatement du travail à des centaines de milliers de Canadiens, ce qui favoriserait l'expansion économique assortie d'une relance soutenue. Par effet d'entraînement, les recettes fiscales que rapportent les sociétés et les particuliers aux coffres de l'État en seraient accrues. Voilà donc le genre d'investissement dont nous souhaitons être témoins au Canada.

Nous voudrions que le gouvernement se mette à planifier, qu'il collabore avec l'entreprise privée, les travailleurs et les gouvernements régionaux en vue d'établir nos objectifs au cours de la prochaine décennie. Il devrait se fixer une stratégie économique qui tienne compte des régions et qui puisse recueillir le soutien et l'adhésion de chacun. Nous serions en mesure, alors, de développer notre économie. Mais les atermoiements de la crise, les hésitations continuelles et les initiatives ponctuelles ne peuvent pas assurer notre relance économique. L'exposé budgétaire dont on vient de nous donner lecture ne fait pas exception à la règle. Il manque de perspective, il n'offre pas aux Canadiens de vision d'avenir.

Ce budget, monsieur le Président, prouve à mon parti que le gouvernement n'a pas tenu compte des attentes de la majorité des citoyens. En cette période difficile, il faut se soucier de leurs problèmes, révéler leur triste sort et défendre leurs intérêts à la Chambre des communes.

Aujourd'hui et tous les jours que durera ce débat, le Nouveau parti démocratique se fera leur porte-parole. Les Canadiens sont absents de ce document.

Des voix: Bravo!

• (1230)

[*Français*]

M. Pierre Deniger (La Prairie): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole en ce lendemain

du dépôt du budget pour l'année financière 1984-1985. J'ai dit «plaisir», monsieur le Président, parce que cet exercice financier marque le début de la période de consolidation des acquis de la politique économique du gouvernement.

En effet, déduction faite de l'inflation, la croissance au pays au cours de l'année dernière a été de 3 p. 100 et le nombre d'emplois créés, de l'ordre de 400,000. L'inflation, cette plaie des économies développées, a enfin été jugulée de manière incontestable, et je dirais même incontestée par mes collègues de l'opposition. Ces résultats ne sont certes pas le fruit du hasard, même si d'aucuns trouvent pénible de devoir l'admettre. Effectivement, les résultats que je viens de mentionner sont l'illustration la plus claire des bienfaits apportés par le budget de l'année dernière à la santé économique du pays.

Ce budget rehausse ma foi en cette institution parlementaire, car rares sont les députés qui n'ont pas vu de leurs commettants venir leur faire part des difficultés qu'ils éprouvaient, difficultés qui ont été corrigées dans le budget d'hier.

J'aimerais aujourd'hui partager avec mes collègues un grand nombre de ces réalisations qui dénotent chez le ministre des Finances (M. Lalonde) un talent que l'on trouve rarement chez bien des ministres, je veux dire savoir non seulement écouter, mais aussi agir.

J'écoutais il y a un instant les propos de l'ancien ministre des Finances du gouvernement progressiste conservateur parler des taux d'intérêt. Il en a parlé hier soir aux nouvelles; il en a reparlé ce matin à *Canada AM*. Je voudrais lui rappeler ce qu'il a dit le 15 novembre 1979, justement à propos des taux d'intérêt:

«Si nous avons des intérêts élevés, ce n'est pas par le désir du gouvernement, telle n'est pas notre politique. Comme personne ne tient à avoir des intérêts élevés, le gouvernement n'a pas pour politique d'en avoir. Mais tout simplement, c'est une chose à laquelle le gouvernement ne peut rien changer. Ce n'est pas une question de choix.»

Imaginez, monsieur le Président, quel aveu d'impuissance nous faisait alors le ministre des Finances de l'époque conservatrice. Nous avons pris les moyens pour réduire l'inflation et les taux d'intérêt. Ceux-ci ont baissé de plus de 50 p. 100 au cours des deux dernières années, et je crois que c'est tout à l'honneur du ministre des Finances.

Monsieur le Président, le budget que la Chambre est aujourd'hui invitée à étudier n'est ni plus ni moins que l'aboutissement d'une démarche fructueuse entreprise il y a dix mois. Les résultats, comme je l'ai dit, sont là. Il s'agit maintenant de les consolider, d'en assurer la continuité. Mais dans la grande tradition libérale, il ne pouvait être question de s'en tenir là. Il fallait également penser à ceux et à celles que la croissance avait momentanément oubliés, ceux et celles que la récession avait le plus durement frappés. Voilà pourquoi ce budget s'efforce également de tenir compte des véritables aspirations du citoyen ordinaire, de monsieur et de madame tout le monde. Tout d'abord, le budget s'efforce de continuer de restaurer le dynamisme de l'économie. Un exemple frappant parmi tant d'autres, monsieur le Président, est cette décision de surseoir à l'application de la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires. Bien qu'il s'agisse là d'une source importante de revenus pour le gouvernement, le ministre des Finances (M. Lalonde) n'a pas hésité de s'en priver au bénéfice du secteur privé. Le message est clair: Le gouvernement ne fera jamais passer ses propres intérêts avant ceux des sociétés qui génèrent la richesse de notre pays.

Pour stimuler l'économie il faut également stimuler les agents qui participent à l'activité économique. C'est là la clef du succès en matière de productivité. En 1984, l'investissement ne doit plus se limiter à la machinerie. Il doit couvrir les ressources humaines. Voilà pourquoi le gouvernement se propose d'aider les entreprises à sensibiliser leurs employés aux réalités de l'économie en les encourageant à faire participer cesdits employés aux profits générés par l'activité de leur unité économique. La coopération accrue qui s'ensuivra ne saurait que bénéficier à la qualité et à la compétitivité des produits canadiens à l'étranger.

Cette idée, monsieur le Président, n'est pas nouvelle. D'ailleurs, à la Chambre même le ministre d'État (Jeunesse) M^me^ Hervieux-Payette avait déposé, à l'époque, un projet de loi privé qui justement faisait état de cette réalité positive qui servira à augmenter la productivité et la richesse non seulement des employeurs, mais aussi de tous les employés. Par ailleurs, il faut rester dans le domaine de l'efficacité sur les marchés internationaux, et on ne saurait que louer la décision de créer un fonds pour l'aide et le commerce international. En effet, non seulement cela permettra à nos compagnies de respecter leurs engagements internationaux qui constituent la politique même de notre pays, mais ouvrira des marchés nouveaux aux entreprises qui sauront se montrer concurrentielles. Et combien de députés à la Chambre n'ont pas reçu la visite d'entrepreneurs qui voulaient justement percer au plan du marché international? Cette aide-là est une aide qui va générer des profits à nos compagnies, générer de l'emploi, ainsi qu'aider à relancer l'économie qui est bien amorcée, monsieur le Président.

Toutes ces initiatives sont certes importantes, nécessaires, voire cruciales même; mais on a déjà de la difficulté à concevoir ce qu'elles apporteront de positif à la situation des gens ordinaires.

Ce budget est selon moi dédicacé à ces personnes anonymes qui travaillent dur à faire de ce pays ce qu'il est, à savoir un lieu où il fait bon vivre. Avant toute chose, il attache une place prioritaire à la création d'emplois. Le budget précédent avait déjà consacré près de 3 milliards de dollars à l'aide à l'emploi. Le budget actuel augmente ces fonds de plus de 15 p. 100 pour un total de plus de 3.5 milliards de dollars. Les jeunes ne seront pas oubliés, monsieur le Président. En plus du milliard de dollars du dernier budget, on ajoute 150 millions de dollars immédiatement, ce sont des fonds supplémentaires qui viennent s'ajouter à cet indispensable effort, celui de redonner espoir à la jeunesse.

Un autre aspect du souci marqué du gouvernement actuel est de résoudre les problèmes des gens ordinaires en ce qui a trait aux mesures fiscales qui touchent à la petite et à la moyenne entreprise. Ces petites et moyennes entreprises constituent, en effet, la source majeure de création d'emplois au pays immédiatement. Il s'agit donc d'un secteur tout indiqué pour commencer à simplifier l'impôt et à stimuler l'économie. Désormais le compte dit des déductions cumulatives sera éliminé, ce qui réduira considérablement le nombre d'heures où les petits entrepreneurs sont contraints à s'affairer à cette paperasse administrative. De surcroît, ce fardeau administratif sera encore plus réduit grâce à la suppression de la distinction entre les revenus d'entreprises actives et ceux d'entreprises non actives. Au total, le petit entrepreneur aura à faire face à trois

fois moins de législation fiscale, et il pourra dorénavant consacrer son temps à des activités moins frustrantes et plus productives.

Et cela, monsieur le Président, répond directement aux instances que je recevais de la Société pour le progrès de la Rive-Sud, de la Chambre de Commerce de la Rive-Sud, qui se plaignaient justement de cette paperasserie, de cette lourdeur administrative, de ces formulaires fiscaux qui n'en finissaient pas. Encore une fois, nous répondons à ces revendications très justes par ce budget.

Mais en ce qui a trait à l'individu ordinaire, monsieur le Président, le budget propose une pléthore de mesures à caractère social dont l'objectif commun est de garantir une sécurité matérielle accrue à ceux dont les revenus s'avèrent vulnérables. Cette aide s'adresse tout d'abord à ceux qui ont fait de ce pays ce qu'il est devenu. Et je parle ici évidemment de nos aînés, à savoir les personnes du troisième âge. L'assistance matérielle aux personnes âgées, contenue dans ce budget, comporte de nombreux volets. En premier lieu, il était indispensable de faire un effort tout particulier à l'égard des plus démunis parmi nos aînés. Ainsi, au Québec seulement, 230,000 personnes pourront bénéficier, dès le 1er juillet prochain, d'une hausse de supplément de revenu garanti de 25 dollars par mois, ce à quoi s'ajouteront 25 dollars par mois, à compter du 1er décembre. Dans la seule circonscription de La Prairie, je veux parler de ma circonscription, 3,300 résidents seront affectés immédiatement par cette mesure très populaire qui était, je le répète, la réponse à la revendication justifiée des gens de ma circonscription.

Une voix: Bravo!

M. Deniger: Voilà des mesures concrètes que les gens des clubs de l'âge d'or de ma circonscription apprécieront car elles produiront une vraie tranquillité d'esprit et le moyen de se permettre quelques «extras», ce qui était jusqu'à présent impossible. Mais il fallait envisager une réforme en profondeur du Régime des pensions sous toutes ses facettes pour le rendre plus équitable et assurer un avenir serein aux futurs retraités.

Laissez-moi traiter d'un volet de la réforme des pensions proposée. Pour faire face à la situation particulièrement difficile des femmes âgées qui sont seules, le gouvernement propose de partager les prestations de pensions en cas de rupture de mariage et de maintenir les prestations des survivants en cas de remariage. De plus, en cas de décès, le survivant recevra au moins 60 p. 100 des prestations qui étaient versées au conjoint décédé. Encore une fois, monsieur le Président, ce budget répond à un besoin réel des gens qui venaient nous voir, nous, les députés. Et le ministre a écouté ce message, et il a agi. Pour préparer cette retraite, un certain nombre de mesures s'imposaient. Entre autres un accès juste et équitable à l'aide fiscale. Par le biais du nouveau Régime d'épargne enregistré proposé, les Canadiens qui travaillent à leur compte ou dont l'employeur n'offre pas ce régime auront droit à une assistance fiscale équivalente à celle dont jouissent les citoyens plus privilégiés. Et c'est grâce à ce nouveau régime que les déductions fiscales seront non seulement plus équitables, mais aussi plus généreuses envers tous. Qui parmi nous, députés, n'avons reçu des gens âgés de 45, 55 ans, qui viennent nous voir et qui nous disent: Monsieur le député, je me trouve devant rien, je n'ai pas de fonds de pension, qu'est-ce que je vais faire?

• (1240)

Encore une fois, monsieur le Président, ce budget répond à un besoin réel chez nos personnes âgées. Et que dire du soulagement pour le contribuable lorsque viendra dorénavant le temps de la fameuse déclaration d'impôt de la fin d'avril. Finis les maux de tête! Désormais, les règles du jeu seront simplifiées. Ces règles seront aussi plus justes envers ceux qui seront saisis d'avis de cotisation.

Nous connaissons tous, en temps que députés, la publicité qui entoure les dossiers d'impôt depuis quelques semaines. Encore une fois, les revendications tant des députés de l'opposition que de ceux du côté ministériel trouvent une réponse dans le budget du ministre des Finances. Les avis d'opposition, on peut les signifier 180 jours après la réception de l'avis de cotisation, au lieu de 90 jours. Maintenant, au lieu de verser immédiatement le plein montant, on peut donner une garantie de paiement, ce qui simplifie énormément le fardeau de l'administration de la loi de l'impôt sur le revenu, et qui répond, encore une fois, à des besoins très réels, très concrets de nos électeurs.

Toujours à propos du régime fiscal proposé, les personnes âgées se devaient d'être l'objet de simplifications. Les mesures touchant aux acomptes provisionnels éviteront que ces personnes âgées soient pénalisées, faute d'avoir évalué leurs revenus au denier près.

Monsieur le Président, encore une fois, combien parmi nous, les députés, n'avons pas reçu ce genre de revendications? En cette Chambre, au caucus, mois après mois, on faisait des instances. Le ministre nous a écoutés, et il a agi.

En résumé, monsieur le Président, voici le budget que les gens de la circonscription de La Prairie, que les Canadiens attendaient, j'ai nommé le budget dans lequel monsieur et madame tout le monde savent que le gouvernement a à cœur leurs préoccupations et leur destinée. Il s'agit d'un budget qui consolide les acquis de la reprise économique, d'un budget audacieux également qui n'a pas peur d'innover en matière sociale pour fournir aux citoyens de ce pays des protections matérielles qu'ils méritent, protections, monsieur le Président, dont les députés du Parti progressiste conservateur sont peut-être les champions théoriques, mais qu'en pratique ils n'ont jamais défendues de manière concrètes.

Monsieur le Président, il ne suffit pas seulement, selon l'expression favorite du chef de l'opposition officielle (M. Mulroney), de parler de tendresse. Il faut agir! Et ce qu'il y a de plus merveilleux dans ce budget, c'est que l'accroissement des dépenses sociales ne se fera en aucune manière au détriment de la réduction du déficit. Il s'agit d'un gouvernement dont la responsabilité en matière financière ne sera jamais mise en doute, mais également d'un gouvernement qui ne fera jamais s'endetter les citoyens pour éviter que l'État ne s'endette. Et le déficit, parlons-en du déficit, monsieur le Président! On a critiqué de long en large la taille du déficit. Mais comment préserver l'acquis? Aider les plus durement frappés par la crise tout en injectant des fonds pour créer des emplois et stimuler l'économie et ce, sans augmenter les dépenses. Au pire de la crise, on ne pouvait pas réduire le déficit car cela aurait accru l'impact de la récession. Et si demain on coupait les dépenses gouvernementales, si on augmentait les impôts considérablement, quel effet cela aurait-il? Cela paralyserait l'économie actuelle qui a de l'élan et qui est en pleine reprise. Mais que

disent nos amis, les députés progressistes conservateurs? Ils parlent de réduire le déficit pour une certaine clientèle, mais ils parlent aussi d'un budget de défense sensiblement accru; ils parlent de transferts de fonds supplémentaires aux provinces, et ils parlent également d'allégements fiscaus accrus pour les entreprises. Le député du Nouveau parti démocratique a encore fait plus tôt des précisions de ce genre relativement à des contradictions des députés de l'opposition qui disent, quand ils parlent aux gens de la foresterie, qu'il faut augmenter le budget dans le domaine de la foresterie; quand ils parlent aux gens des pêcheries, ils disent qu'il faut augmenter le budget des pêcheries; quand ils parlent aux gens du bien-être social, ils disent qu'il faut augmenter les prestations, et ils parlent aussi de réduire le déficit! Monsieur le Président, peut-être qu'enfin, ce débat sur le budget donnera l'occasion aux députés de l'opposition de dire précisément à la Chambre ce qu'ils entendent faire. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) nous ne l'a pas dit, tantôt, monsieur le Président. Il a donné un spectacle, un bon spectacle toutefois. Il est le meilleur showman qu'on ait jamais eu à la Chambre. Il nous fait rire du début à la fin! Mais ce n'est pas cela gouverner. Gouverner, monsieur le Président, c'est choisir d'aider les gens qui sont les plus démunis, ceux qui en ont le plus besoin, ceux qui viennent nous voir, nous, les députés de l'opposition et ceux du côté ministériel, à propos de problèmes véritables, de problèmes réels. C'est cela le budget, monsieur le Président, c'est un budget de reprise, d'élan, un budget qui rassure la population.

Les électeurs de la circonscription de La Prairie sont en grande partie propriétaires de maisons. Combien parmi eux sont venus me voir? Combien d'autres sont allés voir d'autres députés pour se plaindre des hypothèques qu'ils ne pouvaient pas payer d'avance parce que justement, ils étaient tellement pénalisés? Je parle des hypothèques qu'ils devaient endurer cinq ans, parce qu'ils les avaient renouvelées pour cinq ans à un taux tellement élevé.

Encore une fois, monsieur le Président, ces revendications, ces plaintes que les députés ont reçues, le ministre des Finances les a entendues. Il en a pris connaissance et il a agi. Je pense que l'industrie immobilière qui est créatrice de beaucoup d'emplois répondra positivement à cette générosité gouvernementale pour permettre non seulement de rassurer le détenteur d'une hypothèque, mais aussi de permettre à beaucoup de jeunes qui n'ont pas de maison d'acquérir justement cette première maison qu'ils désirent.

Monsieur le Président, il y a tellement à dire sur ce budget. Et je sais que mon temps de parole est écoulé. Je voudrais simplement dire aux gens de la circonscription de La Prairie qui ont souvent pris la peine de répondre aux sondages que je leur envoie, qu'ils ont aujourd'hui la preuve sans équivoque que leurs revendications, leurs demandes, leurs désirs ne sont pas tombés dans les oreilles de sourds. Le ministre des Finances nous a présenté un budget humain, un budget pour le petit monde, pour monsieur tout le monde, pour les gens ordinaires, les gens qui nous élisent, nous, les députés, tant ceux de l'Opposition que ceux de ce côté-ci.

Monsieur le Président, je donne le message suivant à mes collègues de l'Opposition qui auront à voter dans quelques jours sur ce budget: Allez-vous voter pour l'avenir en endossant ce budget ou avouerez-vous enfin que la générosité a un parti, et que ce parti n'est sûrement pas le Parti progressiste conservateur?

Le président suppléant (M. Herbert): Une période de 10 minutes est allouée aux questions et réponses et aux observations.

[*Traduction*]

M. Taylor: Monsieur le Président, si le député a besoin de quelques minutes de plus, nous n'y voyons pas d'objection. Cependant, s'il a terminé, j'aurais une ou deux questions à lui poser.

• (1250)

Monsieur le Président, j'ai aimé le discours du député, surtout lorsqu'il a dit qu'il fallait aider ceux qui en ont le plus besoin. Je partage ce point de vue. Bien entendu, il y a des limites à ce qu'un gouvernement peut faire. Mais je m'étonne qu'il n'ait pas comblé une lacune énorme dans nos programmes sociaux. Nous avons des propositions pour les personnes âgées, nous allons améliorer le sort des retraités qui vivent seuls et dans la misère et nous sommes venus en aide à certains conjoints. Mais les femmes qui ont perdu leur mari avant que la modification n'entre en vigueur ne bénéficient d'aucune retraite et doivent attendre d'avoir 65 ans. Il y a un énorme vide à combler, en particulier en ce qui concerne les femmes de 50 à 65 ans ou, encore, entre 55 et 65 ou même 60 et 65 ans. Un très grand nombre de ces femmes n'ont aucun revenu. Certaines ont consacré leur vie à soigner un parent âgé, un frère infirme ou à aider les autres. Elles ont épargné au gouvernement des sommes fabuleuses parce qu'elles ont accepté de rester au foyer. Elles ne font pas partie du Régime des pensions du Canada. Les femmes ont du mal à se trouver du travail lorsqu'elles ont atteint 50 ou 55 ans. Bon nombre d'entre elles ont élevé une famille et, maintenant, elles doivent s'en remettre au bien-être social. Il n'y a pas de honte, pour ma part, à vivre des prestations du bien-être social, mais bien des gens ne considèrent pas cela comme une pension. Ils s'imaginent qu'ils n'ont pas droit à cet argent.

Le député ne pense-t-il pas qu'il y a un vide à combler en ce domaine? Je me demande pourquoi le gouvernement n'a pas cru bon de commencer à s'occuper de ces femmes afin de leur redonner un peu de dignité dans leur vieillesse.

[*Français*]

M. Deniger: Monsieur le Président, j'ai bien apprécié les remarques de mon collègue d'en face. Je serais même prêt à dire que pour la première fois depuis que je le connais, depuis que je l'écoute à la Chambre, il a parlé aujourd'hui comme un libéral, non pas comme un conservateur.

Il me semble, monsieur le Président, qu'il a raison justement. Il a raison parce qu'il faut aider les plus démunis, et nous avons aidé ceux-ci dans ce Budget. Il y a une question de degrés. Il y a un choix à faire et nous l'avons fait. Si nous avions eu énormément d'argent, si nous n'avions pas eu de déficit et si nous avions eu toute la latitude possible, il est évident que tous les gens dans le besoin au pays auraient pu être aidés. Mais je tiens à souligner et à rappeler à mon collègue, à titre d'exemple, que les gens qui ont besoin d'argent auront un supplément annuel garanti augmenté, et que l'on s'occupe des femmes vivant seules et qui étaient vraiment dans une situation déplorable. Les gens entre 55 et 65 ans? Au prochain budget!

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'exposé du député. J'ai apprécié ce qu'il avait à dire et j'estime que c'était un discours réfléchi. Il jugera peut-être que ma question n'a pas de rapport avec ce qu'il vient de déclarer et, dans ce cas, je comprendrai qu'il ne désire pas y répondre. Il a répété à maintes reprises la nécessité d'assurer une relance vigoureuse et soutenue et il a souligné un certain nombre d'initiatives que, selon lui, le gouvernement avait prises pour la favoriser et être certain qu'elle se produise.

Le député pourrait-il expliquer pourquoi, à un moment où nous souhaitons tous tellement cette relance, le gouvernement estime que 1984 est l'année où il convient d'imposer beaucoup plus les consommateurs? Je pense plus particulièrement aux augmentations de la taxe de vente, des prélèvements sur l'essence et des taux de l'impôt sur le revenu, qui se monteront à $200 ou $300 en moyenne pour chaque famille canadienne. Le député peut-il faire quelques observations? Certains d'entre nous ont du mal à comprendre comment l'augmentation des impôts, à ce moment, peut faire autre chose que nuire à une relance.

[*Français*]

M. Deniger: Monsieur le Président, il est clair que mon collègue parle de mesures fiscales qui ont été déposées dans le dernier budget et non pas dans celui d'hier car ce budget-ci ne comporte aucune augmentation de taxes devant s'appliquer immédiatement.

Je pense, et le député le sait fort bien, que la politique même du gouvernement est la suivante: La reprise économique s'amorce bien, si on passe justement à une période d'expansion, celle-ci rapportera des revenus supplémentaires et ceux-ci permettront au gouvernement d'investir davantage dans l'économie en aidant la petite et la moyenne entreprise qui elle contribuera à faire tourner la roue en créant des emplois. Cette création d'emplois va provoquer la consommation, et la consommation va permettre au gouvernement de trouver de l'argent pour réduire le déficit, ce que les députés d'en face désirent tant.

[*Traduction*]

M. Fisher: Monsieur le Président, je voudrais bien connaître l'opinion du député sur le secteur du logement dans sa circonscription, à Montréal et au Québec en général. Nous avons eu de très bonnes réactions de la part des porte-parole de l'Ontario. M. Henry Stolp, de l'ACHDU, a déclaré:

> Ces décisions vont augmenter la confiance du consommateur, ce qui est vraiment nécessaire avant que nous puissions avoir une amélioration marquée des ventes.

Bill Dixon de l'Association canadienne de l'immeuble estime pour sa part que ces initiatives devraient stimuler la vente de maisons. Le député vient d'une circonscription où il y a beaucoup de nouvelles habitations et beaucoup de gens s'intéressent à ces questions. Pourrait-il nous expliquer en quoi la protection hypothécaire sera utile dans sa circonscription.

[*Français*]

M. Deniger: Monsieur le Président, s'il y a une mesure qui fait plus particulièrement plaisir au député de La Prairie, c'est justement celle qui concerne tout l'aspect hypothécaire, toute la stimulation de l'industrie de la construction domiciliaire.

Il est évident, monsieur le Président, que dans une circonscription comme la mienne, un peu comme la vôtre, il y a énormément de maisons qui se construisent tous les ans et il y a de l'espace pour en construire davantage. Il s'en construit près de Montréal, donc près des milieux du travail. De telles mesures vont rendre confiance aux jeunes propriétaires, qui seront désormais assurés de ne pas perdre leur maison si jamais nous avons une flambée des taux d'intérêt, comme nous en avons eu vers la fin des années 1970. De telles mesures vont permettre la construction de milliers d'autres maisons dans ma circonscription de La Prairie qui connaît déjà une énorme expansion. Ce budget-là, monsieur le Président, dans la circonscription de La Prairie, va créer énormément d'emplois et va apporter une richesse et une sécurité dont les gens ont nettement besoin.

[*Traduction*]

M. Kempling: Monsieur le Président, je me demande si nous pourrions avoir l'accord des députés pour dire qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Herbert): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES SOINS MÉDICAUX

LES HONORAIRES VERSÉS AUX MÉDECINS EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) a, par ses déclarations publiques à propos de la nouvelle loi canadienne sur la santé, semé la confusion parmi les Canadiens à l'égard des régimes de santé de leur province respective. Au centre de cette controverse: la surfacturation. Malheureusement, les remarques faites à propos de la surfacturation laissent planer injustement des soupçons sur les médecins de certaines provinces, en particulier ceux de la Nouvelle-Écosse.

Article 21 du Règlement

A la fin des années 1960, lorsque seuls les services hospitaliers étaient payés par l'assurance-maladie, le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse ont négocié en vue d'appliquer le régime existant aux services médicaux. Bien entendu, les médecins, représentés par la Medical Society of Nova Scotia, ont aussi pris part à ces négociations.

Étant donné ses ressources limitées, la Nouvelle-Écosse n'avait pas les moyens, même avec l'aide du gouvernement fédéral, d'étendre l'application de son régime d'assurance-maladie. Les négociations ont abouti à un compromis selon lequel les médecins acceptaient que le gouvernement paie 85 p. 100 des frais approuvés pour services rendus. Ils pouvaient exiger que leurs patients leur versent le reste.

Parler de surfacturation dans ce cas, c'est induire le public en erreur et c'est injuste envers les médecins de la Nouvelle-Écosse. La Medical Society of Nova Scotia doit avoir la possibilité de défendre son point de vue devant le comité parlementaire chargé d'étudier la loi canadienne sur la santé. Ce qui importe vraiment dans le domaine de la santé, c'est d'assurer des soins de qualité aux patients. Ne permettons pas au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'embrouiller la question avec des paroles creuses.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

ON DEMANDE D'INTERDIRE DE FUMER DANS LES AVIONS

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire très urgente pour les Canadiens qui voyagent. Je félicite chaudement le ministre des Transports (M. Axworthy) pour avoir créé le Conseil de sécurité de l'aviation canadienne et pour avoir nommé le lieutenant-général Thorneycroft inspecteur général de la sécurité des transports pour Transports Canada, mais je ne crois pas que cela soit suffisant. Lorsqu'on songe à des événements récents, tel l'incendie qui s'est déclaré dans la cabine de pilotage d'un avion d'Air Canada parce qu'un membre de l'équipage a mis le feu à son porte-documents avec une cigarette, on se rend compte encore une fois à quel point il est urgent que le ministre songe sérieusement à au moins recommander aux lignes aériennes que des employés comme les pilotes, co-pilotes et autres membres d'équipage n'aient pas le droit de fumer dans la cabine de pilotage d'un appareil.

Je recommande à la Chambre d'appuyer mes efforts visant à protéger tous ceux qui voyagent au Canada en amenant le ministre des Transports à songer sérieusement à défendre à quiconque de fumer dans un avion au Canada.

* * *

LES BANQUES

LES DÉPÔTS À LONG TERME NON PROTÉGÉS PAR L'ASSURANCE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, on m'a fait remarquer qu'il y avait eu une grave omission quand des modifications à la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada ont été sanctionnées le 27 avril 1983.

Nous savons tous que, les modifications relevaient notamment de $20,000 à $60,000 le montant du dépôt dans un compte qui est assuré en cas de faillite de la banque, de la société de fiducie ou d'un autre établissement de prêt où les fonds sont déposés.

La garantie ne s'applique toutefois qu'aux dépôts à terme fixe de cinq ans ou moins. Autrement dit, les dépôts qui sont bloqués pendant plus de cinq ans ne sont pas protégés par la loi sur la Société d'assurance-dépôts.

Je crois que la majorité des Canadiens l'ignorent et qu'ils sont persuadés que les fonds qu'ils ont investis dans des dépôts à terme fixe de plus de cinq ans sont entièrement assurés et protégés. Je prie donc le gouvernement de mettre cette information à la portée de tous les Canadiens ou de modifier la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada pour qu'elle s'applique à tous les dépôts quel qu'en soit le terme.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES

M. Raymond Savard (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, il y a au pays environ 750,000 personnes âgées, dont les trois quarts sont des femmes vivant au seuil de la pauvreté. Le ministre a voulu leur venir en aide en leur assurant une pension minimale de 600 dollars par mois soit 7,200 dollars par année. A cet effet, un projet de loi sera présenté sous peu par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) afin qu'une augmentation de 50 dollars par mois soit accordée aux personnes seules, soit 25 dollars par mois à compter du 1^er^ juillet prochain, plus 25 dollars par mois à partir du 1^er^ décembre de cette année. L'aide supplémentaire versée par notre gouvernement s'élèvera donc à 460 millions de dollars pour une année complète.

Mon intervention, monsieur le Président, intéresse surtout le gouvernement du Québec qui ne semble pas avoir une très haute estime des personnes du troisième âge, si j'en juge par les remarques de son premier ministre. J'ose espérer que l'augmentation tant attendue par les personnes âgées et surtout celles qui vivent dans des centres d'accueil ne sera pas retirée par le gouvernement du Québec, et que celui-ci aura au moins le cœur de leur laisser cette augmentation et de ne pas pénaliser ces personnes qui ont bâti notre pays et qui méritent vivement de vivre dans des conditions saines et favorables.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS

CRITIQUE DES MESURES BUDGÉTAIRES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, à la suite du budget du ministre des Finances (M. Lalonde), les pensionnés devront encore se contenter de la portion congrue. Le quart des Canadiens de plus de 65 ans vivent dans la pauvreté. Mais cela ne paraît pas émouvoir le gouvernement, car il refuse de faire de la lutte contre la pauvreté une de ses priorités. Au cours de ses consultations pré-budgétaires, le ministre est resté sans pitié, refusant d'entendre les organismes qui luttent contre la pauvreté. On voit aujourd'hui les résultats.

En accordant 83c. par jour le 1er juillet et 83c. par jour le 1er décembre au pensionné célibataire de Toronto, on ne fera franchir à son revenu que le quart de la distance qui sépare les prestations actuelles du seuil de la pauvreté. C'est à la fois insuffisant et injuste. Les rétraités ont besoin de hausses substantielles dès maintenant, non en juillet prochain au moment où les libéraux tiendront leur congrès, ou l'automne prochain en pleine campagne électorale peut-être.

Non seulement le gouvernement est-il resté inflexible devant la misère des pensionnés d'aujourd'hui, mais il a aussi abandonné les pensionnés de demain en refusant d'élargir les régimes de pension du Canada et du Québec. Des centaines de Canadiens ont participé de bonne foi aux réunions du groupe d'étude sur la réforme des pensions. Mais ce n'était qu'une manœuvre. Les gourous du ministère des Finances ont déjà décidé qu'il valait mieux privilégier les riches en favorisant l'épargne par le biais de la fiscalité plutôt que d'améliorer le sort des pensionnés.

Ce budget n'a rien d'équitable ou de juste. En fait, il fait du tort aux pensionnés canadiens. Le gouvernement devrait en rougir.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA LITUANIE—L'ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, il y a 66 ans aujourd'hui, l'indépendance était restaurée en Lituanie. L'anniversaire de la proclamation de l'indépendance de la Lituanie en 1918 est généralement célébré par les Lituaniens au Canada, aux États-Unis et dans beaucoup de pays européens.

La Lituanie avait réussi à rétablir son indépendance en 1918, à la fin de la Première Guerre mondiale, mais elle fut occupée à nouveau en 1940 lorsque les forces armées soviétiques ont envahi les pays indépendants de Lituanie, Lettonie et Estonie. Les pays baltes, pacifiques et pro-occidentaux, furent écrasés par la force armée de leur voisin hostile. Aux termes des arrangements cyniques contenus dans l'entente Ribbentrop-Molotov, l'Union soviétique a en effet incorporé de force et impitoyablement les trois républiques baltes dans son empire.

Aujourd'hui, les peuples baltes continuent de lutter pour obtenir les libertés dont nous jouissons. Les Baltes sont condamnés à des peines de prison inhumaines, à l'exil et sont persécutés pour leurs croyances politiques et religieuses. Des Lituaniens courageux, hommes et femmes cherchent encore à exercer leurs droits de penser, de s'exprimer et de croire selon la voix de leur conscience.

Ce qui permet d'espérer encore dans l'avenir de la Lituanie, c'est le fait notamment qu'une nouvelle génération de résistants lutte contre les efforts systématiques de l'Union soviétique pour détruire la nationalité lituanienne.

Je presse le gouvernement du Canada de continuer à ne pas reconnaître l'intégration forcée des États baltes dans l'Union soviétique. Je profite également de l'occasion pour rendre un hommage chaleureux aux nombreux activistes qui luttent pour la reconnaissance des droits de la personne en Lituanie, et au peuple lituanien qui poursuit sa lutte pour faire triompher la liberté et la démocratie.

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES

HOMMAGE À GAÉTAN BOUCHER

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, en premier lieu j'aimerais parler du passage du ministre d'État (Santé et Sport amateur) (M. Olivier) à Sarajevo la semaine dernière où il a fait certaines déclarations à propos de la structure des Jeux olympiques, du sport amateur et où il en a profité pour faire quelques déclarations assez sévères à l'encontre des membres de l'Association olympique canadienne et de leurs compères du Comité international olympique qui se sont érigés en une autocratie hautaine qu'on ne peut ébranler, disait-il. Étant donné les circonstances, j'espère bien que le ministre donnera une suite à ces déclarations en faisant des observations à la Chambre. Bien sûr, il a souhaité voir plus de Québécois participer à ces Jeux olympiques et vous serez aussi heureux que moi d'apprendre, monsieur le Président, la bonne performance de notre club de hockey à ces Jeux olympiques.

De plus, comment ne pourrait-on pas crier bravo à ce Québécois qui est devenu un des plus grands Canadiens ce matin, j'ai nommé Gaétan Boucher, et ce, grâce à ses trois médailles.

Étant donné les circonstances, monsieur le Président, au nom de tous les Canadiens et des Québécois qui sont très fiers de cette performance, je voudrais dire tout simplement, comme vous vous sentez le besoin de le dire vous-même ainsi que tous les députés de cette Chambre: Bravo Gaétan!

* * *

• (1410)

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE DES ZONES DÉSIGNÉES SUR LA CÔTE NORD

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le Président, je rencontrais ce matin M. Angelo Forte, que je salue dans les tribunes, et qui est le président du Comité de reclassement des travailleurs de Schefferville. Ce matin, nous regardions l'évaluation du dossier de reclassification des travailleurs de Schefferville. J'aimerais demander s'il n'y aurait pas lieu à ce stade-ci de réévaluer la zone désignée Port-Cartier/Sept-Îles/Schefferville, à la lumière de certains faits nouveaux. On apprend actuellement que depuis que la zone désignée n'est plus, il y a eu plus de gens mis à pied à la compagnie Iron Ore que pendant les deux années où la zone était désignée.

Je pense donc, monsieur le Président, pour être juste envers tous les gens de la Côte Nord, qu'il serait important que les ministres responsables des zones désignées se réunissent en compagnie de M. Forte et de son équipe en vue de regarder ce qui peut être fait de plus que ce qui a déjà été fait par le gouvernement fédéral et la compagnie ainsi que par d'autres personnes.

Article 21 du Règlement

Il est très important, monsieur le Président, que cette réunion-là ait lieu parce que sur la Côte Nord les temps sont actuellement extrêmement difficiles. On a de la difficulté à obtenir des rencontres avec certains fonctionnaires des ministères, ce qui permettrait de faire débloquer les dossiers.

Je pense, monsieur le Président, que tout ce qui a été fait actuellement par le gouvernement fédéral a été fait de façon juste et extraordinaire. M. Forte et son équipe ont fait un très bon travail, mais il reste encore beaucoup à faire. Il y a M^me^ Paradis, présidente d'un autre groupe, qui voudrait et qui souhaite que l'on puisse intégrer dans une même formule tous les gens qui ont été mis à pied et que l'on traite tout le monde de façon équitable. Les cas de Schefferville, de Labrador City, de Wabush, de Sept-Îles, monsieur le Président, méritent un réexamen de la situation, méritent de recevoir encore l'aide du gouvernement fédéral et encore davantage.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE PLAFOND FIXÉ POUR LA DÉDUCTION DES FRAIS DE GARDERIE AUX FINS DE L'IMPÔT

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, il est admis depuis longtemps que l'entreprise peut déduire certaines dépenses et, généralement, il n'y a pas de plafond pour les dépenses admissibles. Toutefois ce n'est pas le cas pour des frais de garderie. Bien que la déduction minimale de base pour les frais de garderie ait été relevée pour l'année d'imposition 1983, elle n'en demeure pas moins plafonnée. Il s'agit là d'une des nombreuses omissions du budget d'hier.

Il y a deux raisons essentielles pour lesquelles je m'oppose à ce plafond. Tout d'abord, le coût prohibitif de la garderie empêche les parents uniques, qui très souvent sont des femmes seules, d'entrer sur le marché du travail. Même si la plupart des gouvernements provinciaux fournissent des subventions pour les frais de garderie, celles-ci sont généralement faibles, voire non existantes, pour les femmes ayant des revenus moyens et, étant donné que les frais de garderie dépassent largement la déduction maximale autorisée, de nombreux parents uniques doivent payer des frais de garderie non déductibles de leur poche. Le second argument contre le plafond relève du principe général qui veut que l'on assure aux femmes l'égalité d'accès à l'emploi.

De toute évidence, les frais de garde des enfants, constituent pour les mères seules qui travaillent un désavantage économique certain. La garde des enfants étant une dépense indispensable pour les parents uniques qui veulent travailler, il est très injuste de leur refuser le droit de déduire une portion de ces frais d'emploi légitimes. Il est clair que le plafond imposé aux déductions pour les frais de garderie doit être éliminé.

[*Français*]

LA SANTÉ

ON DEMANDE DE VENIR EN AIDE AUX PERSONNES ATTEINTES DE CANCER

M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, partant du principe qui établit la gratuité des soins de santé partout au Canada et à tout le monde, je m'interroge sur une situation qui se présente, hélas, trop souvent et qui semble échapper à ce principe de gratuité! Je veux parler des personnes qui sont atteintes de cette maladie grave qu'est le cancer, qui doivent voyager sur de longues distances pour se rendre dans des centres recevoir les traitements adéquats et qui souvent doivent se faire accompagner, ce qui est le cas des enfants.

Je n'ai pas à vous dire, monsieur le Président, tout ce que ça entraîne comme coûts, et des coûts qui s'élèvent à plusieurs milliers de dollars. J'en ai parlé à notre collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien être social (M^me^ Bégin) qui semble d'accord avec le principe. J'ai écrit au ministre de la Santé du Québec pour l'exhorter à essayer de trouver des solutions pour corriger cette situation. A mon avis ces gens et leur entourage immédiat ont assez à subir les traumatismes et les conséquences graves qu'une maladie comme celle-là peut entraîner, sans avoir à dépendre d'âmes charitables et de clubs sociaux, sans avoir à attendre des dons de ces gens-là, pour pouvoir défrayer leurs frais de transport. J'exhorte donc le gouvernement du Québec à assumer cette pleine responsabilité.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE RÉGIME DE PARTICIPATION DES EMPLOYÉS AUX BÉNÉFICES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, le budget d'hier, tout comme celui de 1983, est hautement défavorable aux Canadiens à faible et moyen revenus, mais plutôt intéressant pour ceux qui ont des revenus élevés. Les propositions de participation aux bénéfices en sont un exemple particulièrement flagrant.

Les employés participants auront droit à un crédit d'impôt de 6 p. 100 de leur part des bénéfices. Toutefois, le montant maximal de bénéfices partagés qui peut être utilisé pour le calcul du crédit d'impôt est égal à 25 p. 100 du revenu annuel, jusqu'à un revenu maximum de $60,000. Cela signifie qu'une personne qui gagnerait $60,000 pourrait calculer son crédit d'impôt sur un maximum de $15,000 de bénéfices partagés. Par contre, un employé qui aurait un revenu de $20,000 ne pourrait calculer son crédit d'impôt que sur $5,000. Il s'ensuit que l'employé qui gagne $60,000 peut obtenir un crédit d'impôt maximal de $900 tandis que celui qui ne gagne que $20,000 ne peut déduire que $300.

De toute évidence, le thème du budget est: Les riches s'enrichissent et les pauvres paient les impôts. L'injustice de cette proposition doit apparaître clairement au ministre qui devrait être honteux de l'avoir suggérée. Si l'on ne peut pas rendre la proposition de participation aux bénéfices juste pour tous les employés, il faut la supprimer.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

L'ENQUÊTE SUR LE CHEF DE L'OPPOSITION—LES ACTIVITÉS DES FONCTIONNAIRES—ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE ÉTAIT AU COURANT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Elle concerne ce que nous apprenons tous les jours sur l'enquête à laquelle s'est livré le bureau du premier ministre et qui portait sur les affaires personnelles du chef de l'opposition en tant que simple citoyen; la dernière révélation concernait son domicile privé. J'ai travaillé pour le bureau de deux premiers ministres conservateurs, et je puis affirmer qu'aucun de ces messieurs ne se serait jamais permis d'employer des tactiques aussi répugnantes . . .

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: . . . pas plus que ne l'auraient fait les prédécesseurs du premier ministre, feu le très honorable Louis Saint-Laurent et feu le très honorable Lester B. Pearson.

Voici ce que je veux demander au premier ministre suppléant: Le premier ministre savait-il que son secrétaire principal et d'autres personnes travaillant pour son bureau se livraient à ce genre de pratiques infâmes, et le premier ministre a-t-il approuvé ces activités?

Une voix: Le voici.

M. Chrétien: Monsieur le Président, j'allais justement dire que le premier ministre allait arriver bientôt, mais il est déjà là.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, dans les circonstances, je pense que je devrais répéter la question.

Monsieur le Président, comme le premier ministre vient d'arriver, je vais répéter ma question. Elle concerne ce que nous apprenons tous les jours sur l'enquête à laquelle s'est livré le bureau du premier ministre et qui portait sur les affaires personnelles du chef de l'opposition en tant que simple citoyen; la dernière révélation concernait son domicile privé. Comme je l'ai dit, j'ai eu l'occasion de travailler pour le bureau de deux premiers ministres conservateurs, et aucun de ces messieurs ne se serait jamais permis d'employer des tactiques aussi répugnantes, pas plus que les prédécesseurs du premier ministre, feu le très honorable Louis Saint-Laurent et feu le très honorable Lester B. Pearson.

Une voix: Cela méritait d'être répété.

Mlle MacDonald: Le premier ministre savait-il que son secrétaire principal et d'autres personnes travaillant pour son bureau se livraient à ces pratiques infâmes, et a-t-il approuvé cette opération?

• (1420)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, s'il y avait eu une enquête portant sur des affaires personnelles et privées, je pense que l'honorable député aurait raison de parler de pratiques infâmes. Mais de telles pratiques infâmes n'ont jamais existé à ma connaissance. Que je sache, il n'y a jamais eu d'enquête sur des affaires privées. J'ai commencé à me renseigner il y a une heure; j'ai vu les propos qui ont été échangés hier à la Chambre et j'ai lu certains des articles. Il me semble que le vice-premier ministre a montré très clairement qu'il n'y avait pas eu d'enquête sur la vie privée de quelqu'un. Les intéressés ont eu recours à un service de coupures de presse. Ils ont consulté des dossiers publics. Tout ce qui a été fait a été rendu public.

Je sais que mon secrétaire personnel a ouvert les portes de mon bureau aux journalistes qui ont passé un certain temps à regarder toutes les coupures de presse réunies par nos services et d'autres dossiers. Ils ne contiennent rien de personnel. Il s'agit uniquement de renseignements qui proviennent de journaux et sont du domaine public.

Le député prétend que de telles choses ne se faisaient pas du temps des premiers ministres précédents. Je crois que le bureau du chef de l'opposition se livre à ce genre d'activités et qu'il possède même quelques boîtes de renseignements sur moi, qu'il se refuse à montrer à la presse. L'honorable représentante devrait peut-être se dissocier du chef actuel de son parti, puisqu'il est très loin de répondre aux normes établies par les honorables personnes qu'elle a mentionnées.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'EXIGER LA DÉMISSION DES FONCTIONNAIRES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je peux dire au premier ministre que j'ai des dossiers sur lui.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Mlle MacDonald: Le premier ministre devrait savoir que chaque fois que le bureau d'un ministre du cabinet publie un communiqué, celui-ci est versé dans un dossier dans un bureau d'un député. Il y a cependant une distinction qui semble lui échapper. Quand le premier ministre du Canada se sert des pouvoirs de l'État pour se renseigner sur le titre de propriété d'un citoyen, ce n'est pas du tout la même chose que lorsqu'un député verse dans ses dossiers des communiqués de presse. Voilà la distinction. Malheureusement, le premier ministre et ses collègues se complaisent dans la boue depuis tellement longtemps qu'ils ne sont plus capables de reconnaître le bien du mal.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Depuis son retour, le premier ministre a-t-il interrogé les membres de son personnel au sujet de cet abus de confiance dont s'est rendu coupable le bureau qui assume les plus hautes responsabilités du pays, et leur a-t-il demandé de démissionner? Dans la négative, va-t-il le faire immédiatement?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, l'honorable représentante fait allusion à un abus de confiance et elle prétend que mon bureau s'est servi des pouvoirs de l'État. Ce sont des accusations graves qui ne reposent aucunement sur des faits. Il s'agit de pures inventions. J'ai expliqué très clairement, et notre bureau a fait de même, que nous avons un dossier constitué d'articles de journaux. L'honorable représentante a reconnu elle-même qu'elle avait un dossier sur moi. J'espère qu'elle va le rendre public, à l'exception peut-être des lettres personnelles que nous avons pu échanger.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Où est l'abus de confiance? L'honorable représentante s'est elle-même servie des deniers publics. Elle a eu recours à des gens qui sont payés par les deniers publics. Avec quel argent le chef de l'opposition constitue-t-il les dossiers qu'il se refuse à montrer à la presse, contrairement à ce que nous avons fait? Certaines sociétés multinationales lui ont-ils donné de l'argent pour cela? Non, monsieur le Président. Le chef de l'opposition a un bureau de recherche qui reçoit plus de $500,000 chaque année. En tant que chef de parti, il reçoit plus de 1 million de dollars par an simplement pour son personnel. Doit-on en conclure qu'il se sert des pouvoirs de l'État parce qu'il s'agit de l'argent des contribuables? Si c'est le cas, l'accusation vaut pour nous deux et nous devrions tous deux être condamnés.

M. Deans: Démissionnez!

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Voyons s'ils applaudissent quand je dis que nous devrions être condamnés tous les trois. En effet, le chef du Nouveau parti démocratique, en tant que chef de parti, reçoit plus de $500,000 par année, et le bureau de recherche du NPD reçoit plus de $250,000 par an.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Combien recevez-vous?

M. Trudeau: On me demande ce que je reçois. Je peux dire que les bureaux de recherche des deux partis d'opposition reçoivent ensemble plus que le bureau de recherche du caucus libéral.

Il y a plus de dix ans, afin d'améliorer la qualité des questions posées à la Chambre . . .

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: . . . pour permettre à l'opposition de bien faire son travail et pour contrebalancer l'avantage que procure au gouvernement le fait d'avoir à son service la Fonction publique du Canada—puisque c'est ainsi que marche le système—nous avons pris l'initiative de financer les bureaux de recherche des chefs de l'opposition. S'ils se sont servis de cet argent pour constituer sur moi-même des dossiers tellement mesquins qu'ils n'osent pas les montrer, c'est leur problème, pas le nôtre.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DE NOMMER LES PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ À L'OPÉRATION

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le premier ministre est prêt à tout.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Le problème en l'occurrence, c'est que le premier ministre et les membres de son personnel ont essayé de déterrer des renseignements grâce auxquels ils espéraient discréditer le chef de l'opposition, mais leur plan a échoué. Le ministre des Finances en est la preuve vivante.

Nous apprenons aujourd'hui que dix personnes ont participé à cette opération menée aux frais du contribuable. Le premier ministre peut-il nous dire de qui il s'agit et qui leur a donné le feu vert et peut-il, par souci d'honnêteté, donner l'assurance à la Chambre et au pays que le cabinet du premier ministre ne participera plus à des activités aussi honteuses? S'il refuse de nous en assurer, qu'il démissionne.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, l'honorable représentante me demande de donner l'assurance que mon cabinet ne participera plus à ce genre d'activité. Je ne puis lui donner cette assurance parce qu'il ne s'est jamais l'a jamais fait. Nous n'avons pas fait de recherches sur la vie privée de particuliers. Nous avons un service de coupures de presse, c'est tout.

• (1430)

M. Crosbie: Qui fait des recherches sur les titres de propriété.

M. Trudeau: Le député parle de recherches sur les titres de propriété. Le vice-premier ministre a réglé cette question hier.

Une voix: Non, ce n'est pas vrai.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: A qui appartient votre maison?

M. Trudeau: Le député veut savoir à qui appartient ma maison. Qu'il lise la *Gazette* et d'autres journaux. Ils ont fait des recherches dans les Archivres nationales au sujet de ma maison de Montréal.

M. Clark (Yellowhead): Aux frais de qui?

M. Trudeau: Aux frais de qui? A leurs frais, bien entendu. C'est ce qui s'est passé pour la maison du chef de l'opposition. D'après mes renseignements, l'un des employés de mon cabinet a lu dans la *Gazette* journal de Montréal, que le chef de l'opposition avait acheté sa maison pour $1 et qu'il l'avait revendue le même prix.

Une voix: A qui?

M. Trudeau: Je ne sais pas.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Il s'agissait d'un article de la *Gazette* de Montréal.

Une voix: Nous voulons savoir comment l'affaire s'est faite.

M. Trudeau: Je suppose que la *Gazette* tire sa source des Archives nationales. Je sais que l'un des employés de mon cabinet, impressionné par la remarque du chef de l'opposition, lequel a déclaré dans des discours qu'il savait ce que c'était que de payer une hypothèque . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Quelqu'un de mon cabinet a voulu savoir à combien s'élevait ses paiements hypothécaires.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Et il est allé au cadastre.

M. Blackburn: Comment pourriez-vous savoir ce que c'est que de payer une hypothèque?

M. Trudeau: . . . comme le font continuellement les journalistes pour ma maison de Montréal. Et alors?

M. Clark (Yellowhead): Qui a envoyé des journalistes de la *Gazette?*

M. Trudeau: Le député de Yellowhead demande qui a envoyé les journalistes de la *Gazette?*

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Voilà une autre question, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le député de Kingston dit que son parti a des doutes à cause d'une certaine lettre dont le ministre des Finances a parlé. Quel bureau de recherche a permis au député du Yukon de faire allusion à une lettre que le président de la société Iron Ore avait reçue du ministre de l'époque? Qui la lui a donnée?

M. Chrétien: Qui a donné l'autorisation?

M. Trudeau: Était-ce M. Mulroney ou son bureau de recherche qui a examiné les dossiers et trouvé cet échange de correspondance, non pas avec le chef de l'opposition, mais avec le président de Iron Ore, le grand administrateur de cette société?

M. Chrétien: Qui a fermé la mine?

M. Trudeau: Et qui a fermé la mine?

Des voix: Bravo!

L'ENVOI D'UN EMPLOYÉ À WASHINGTON

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, c'est une chose que de conserver un dossier de coupures de presse, mais une autre que d'utiliser les puissants instruments de l'État pour fouiller dans la vie privée des particuliers.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Le premier ministre ne fait pas la distinction entre le rôle des services de recherche des députés et son rôle de chef du gouvernement et de conseiller principal de la Couronne, et celui des instruments, des instruments extrêmement puissants, qu'il a à sa disposition en sa qualité.

M. Clark (Yellowhead): Qu'il a et qu'il utilise.

M. McGrath: Ce qui est en cause ici, monsieur le Président, c'est l'abus de ces pouvoirs. Je voudrais demander au premier ministre, puisqu'il n'y aurait rien de répréhensible, de dire à la Chambre pourquoi il a dû envoyer David Crenna à Washington, comme le disait hier le vice-premier ministre, pour obtenir de la Securities and Exchange Commission des États-Unis le rapport annuel de la Iron Ore Company of Canada et d'autres renseignements publics que, soit dit en passant, l'on peut tous se procurer à la Bibliothèque du Parlement et que j'ai pu avoir ce matin.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Tout ce qui est du domaine public et se trouve à la Securities and Exchange Commission aurait pu être obtenu par l'intermédiaire de notre ambassade. Pourquoi était-il nécessaire d'envoyer M. David Crenna à Washington?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Tout d'abord, je dois revenir au préambule de la question où le député insinue que nous utilisons les puissants instruments de l'État pour réunir des renseignements secrets. Ces faits ne sont pas exacts, monsieur le Président. Dans le cas qui nous préoccupe, nous n'avons pas fait appel aux puissants instruments de l'État, mais au service de recherche du caucus libéral, aux titulaires de postes d'exception du cabinet du premier ministre. Tout comme le chef de l'opposition a un personnel d'exception, qui a réuni deux tiroirs pleins de dossiers sur mon compte, en plus de ceux dont dispose le député de Kingston.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Utilisent-ils les puissants instruments de l'État? Non, monsieur le Président.

M. Crombie: Non, mais vous oui.

M. Trudeau: Que le député prouve ses allégations. Si c'est le personnel d'exception du premier ministre, n'y a-t-il pas une distinction entre le personnel de l'État et celui employé par le premier ministre? J'ai déjà eu cette discussion avec le chef de l'opposition qui a l'air de croire—et je pensais le député mieux informé—qu'il n'y a pas de distinction entre la Fonction publique, qui embauche en vertu de la loi sur la Fonction publique, et le cabinet du premier ministre dont le personnel occupe des postes d'exception. Le cabinet du premier ministre est de nature politique, tout comme celui du chef de l'opposition. Je ne peux pas croire que le député soit aussi ignorant; il faut être hypocrite pour prétendre qu'il s'agit de la même chose. Le représentant et les députés d'en face connaissent très bien la différence. Je pense que vous jouez les hypocrites!

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Monsieur le Président, lorsqu'on parle d'hypocrisie, le premier ministre ne cède sa place à personne.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: De toute évidence, le premier ministre n'a pas lu le code préparé par le regretté Lester B. Pearson qui fixait les responsabilités morales du personnel des ministres. Voilà la distinction; des ministres, des membres du gouvernement.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, la presse a lancé des allégations sérieuses à propos de certaines activités émanant du cabinet du premier ministre. Celui-ci aurait l'occasion de faire taire ces bruits en acceptant la tenue d'une enquête publique indépendante.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Je vous assure que le chef de l'opposition est disposé à ouvrir à des enquêteurs publics tous les bureaux placés sous sa surveillance.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Cette hypothèse me paraît plutôt gratuite, monsieur le Président. Le chef de l'opposition est prêt à tout ouvrir au grand jour. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ce matin devant les journalistes? Pourquoi n'a-t-il pas ouvert ses dossiers? Quelle sorte d'offre le député est-il en train de faire? Il parle pour la forme, tout simplement. Nous avons ouvert nos dossiers aux journalistes, pourquoi le chef de l'opposition n'en a-t-il pas fait autant? Parce que la mentalité des gens d'en face n'a pas changé: ils emploient la flicaille, embauchent des détectives privés sous prétexte que leurs lignes téléphoniques sont sur écoute alors qu'ils ont tout manigancé; c'est ce qu'ils ont fait sous leur ancien chef . . .

M. McGrath: Parlez-en à Goyer.

M. Epp: Parlez-en au groupe extra-parlementaire.

M. Hees: Vous êtes en train de dégringoler.

M. Trudeau: C'est vous qui dégringolez si vous n'avez pas mieux à faire que d'inventer des sornettes semblables . . .

M. Hees: C'était le coup fatal.

M. Trudeau: Ils pigent constamment dans des documents confidentiels qu'ils reçoivent sous enveloppe brune, ils lisent des documents confidentiels qu'ils ont obtenus illégalement—ils agissent dans l'illégalité et viennent ensuite nous accuser de puiser dans des documents publics et des dossiers de presse. Quelle bande d'hypocrites!

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

• (1440)

LE BUDGET

LES CONSÉQUENCES POUR LES FAMILLES DE DIFFÉRENTS NIVEAUX DE REVENUS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Dans le discours du budget qu'il a prononcé hier soir ainsi que dans le discours du budget précédent, le ministre a parlé de justice et de reprise. J'ai une invitation à lancer au ministre. Je voudrais qu'il vienne à Oshawa. Serait-il disposé à rencontrer deux familles? La première famille est une famille de la classe moyenne, qui habite un certain secteur de la ville. A cause du dernier budget, durant les deux prochaines années, ses taxes augmenteront de pas moins de $500.

L'autre famille habite un autre secteur de la ville. Le chef de famille est un avocat, qui gagne $90,000 par an. Grâce au budget d'hier soir, grâce aux changements que le ministre a apportés, il économisera $7,500 en taxes et en impôts.

Le ministre est-il d'accord pour rencontrer les deux familles et expliquer pourquoi il a du augmenter les taxes de la classe moyenne pour subventionner les riches?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le chef du Nouveau parti démocratique d'avoir parlé du budget, contrairement aux députés de l'opposition officielle, qui semblent ignorer la situation économique et ce qu'il faut faire pour la redresser.

Je dois dire au député que ma circonscription compte de nombreux électeurs dont certains ont un revenu très faible, d'autres un revenu moyen et d'autres encore un revenu élevé. Je les rencontre régulièrement; j'espère que mon collègue rencontre les siens également.

Je tiens à signaler au député plusieurs mesures budgétaires qu'il semble ignorer. La seule augmentation des dépenses prévues cette année servira à aider les personnes qui en ont le plus besoin. Les personnes seules qui ont droit au SRG, au supplément de revenu garanti, recevront $50 de plus par mois, et nous consacrerons plus de 1.3 milliard de dollars aux jeunes chômeurs.

Ces changements viennent se greffer à la participation aux bénéfices qui permettra aux travailleurs à revenu faible, moyen ou élevé, de recevoir leur part des bénéfices de leur société. Les modifications qui vont être apportées aux régimes de pensions seront avantageuses pour tous les travailleurs relevant du gouvernement fédéral et pour tous ceux qui participent au Régime de pensions du Canada. Par ailleurs, grâce à ces changements, les personnes sans emploi, les propriétaires ou les employés de petites entreprises qui n'ont pas de régime de pensions, les indépendants comme les agriculteurs, les pêcheurs et les membres de professions libérales, auront les mêmes avantages que les ouvriers d'usine ou que les personnes bénéficiant de certains régimes de prévoyance. La mesure budgétaire vise à donner à tous les Canadiens la possibilité de recevoir des prestations de pension. Je propose à mon collègue de revenir au budget.

M. Broadbent: Monsieur le Président, il y a quelques minutes à peine, le premier ministre a parlé d'hypocrisie. Je tiens à dire au ministre des Finances que les Canadiens commencent à en avoir assez d'entendre des déclarations hypocrites comme celle qu'il vient de faire à propos de la distribution des revenus et des politiques fiscales du gouvernement.

LE MONTANT DE L'AUGMENTATION DES PRESTATIONS DES PENSIONNÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire découle directement de ce que vient tout juste de nous dire le ministre. Il soutient avoir augmenté les prestations des bénéficiaires du supplément de revenu garanti. Le ministre sait pertinemment que nous comptons au Canada quelque 750,000 pensionnés démunis. A ces gens, il n'accorde qu'une augmentation de $1.66 par jour. Eu égard à cela, et compte tenu de ce que les changements apportés aux régimes de pension privés ne profitent principalement qu'aux riches, pourquoi a-t-il mis sur pied un barème de prestations qui rapporterait aux bien nantis $20 et quelques par jour par rapport à $1.66 par jour aux pauvres? Comment expliquer que l'on donne tant aux riches et si peu aux pauvres? Le vote du riche vaudrait-il 20 fois plus que celui du pauvre?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député que, pour venir en aide aux personnes âgées, nous avons donné suite aux recommandations qui nous avaient été présentées par divers groupes s'intéressant de près aux services d'aide sociale et d'assistance ainsi que par divers autres organismes. Il s'agit en fait de veiller à ce que les personnes âgées vivant seules et bénéficiant des prestations de la sécurité de la vieillesse reçoivent l'épuivalent de 60 p. 100 du montant que l'on verse aux couples âgés. En réalité, et le député le sait pertinemment, nous nous proposons de porter les prestations accordées à cette catégorie de personnes à une somme épuivalant à plus de 60 p. 100 des prestations versées aux couples. Cette mesure entre en vigueur immédiatement.

Pour ce qui est des autres mesures, comme je l'ai déjà expliqué au député, en vertu du Régime d'aide fiscale, nous proposons, en ce qui a trait à la réforme des régimes de pension, de mettre tous les régimes de pensions sur un pied d'égalité, que le détenteur du régime soit un professionnel indépendant, un agriculteur, un homme d'affaires ou un salarié. Tous les Canadiens jouissent ainsi d'un accès comparable, et ce n'est que juste lorsqu'il s'agit de personnes dans la même situation.

M. Broadbent: Monsieur le Président, voilà que le ministre parle encore une fois de justice. Il y a fait allusion hier soir et même avant cela. Il ne cesse de nous entretenir de la relance et de la justice.

LES ÉCHAPPATOIRES FISCALES À LA DISPOSITION DES RICHES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, étant donné que, même après ce budget, les citoyens vivant en deçà du seuil de la pauvreté continueront à payer de l'impôt, tout comme les retraités d'ailleurs, pourquoi notre régime fiscal continue-t-il d'être truffé de plus de 200 échappatoires grâce auxquelles le particulier qui gagne $200,000 par an réussit à ne pas payer un seul cent au percepteur? A quand une relance équitable qui favorisera l'ensemble des Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens . . .

[*Traduction*]

M. Broadbent: Ah! Vous parlez en français maintenant?

M. Lalonde: Avez-vous quelque chose contre cela? Je croyais que le français était, tout aussi bien que l'anglais, la langue officielle de ce pays. Qu'avez-vous à redire contre la langue française?

[*Français*]

. . . je vais parler en français quand cela fera mon affaire!

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Je connais l'honorable député et je sais l'intérêt qu'il porte au bilinguisme et le dévouement qu'il manifeste à cet égard. Je veux bien croire que sa réaction en est une de colère et qu'elle n'a pas été réellement pensée. Je vais répondre à la question.

En ce qui concerne donc la question soulevée par l'honorable député, je voudrais lui rappeler que les gens qui reçoivent des pensions au Canada ont un régime qui se compare favorablement avec celui de n'importe quel autre pays industrialisé; en fait, il est plus généreux que dans l'ensemble des pays industrialisés.

D'autre part, les avantages fiscaux donnés aux personnes âgées sont substantiellement plus élevés que ceux donnés aux personnes de moins de 65 ans. L'honorable député sait cela également. Il y a évidemment des pensionnés qui paient des impôts, mais c'est parce qu'ils ont des revenus; ce sont ceux qui ont des revenus substantiels, de la même façon que ceux qui ont moins de 65 ans paieront aussi des impôts s'ils ont des revenus substantiels.

En ce qui concerne les cas précis auxquels l'honorable député voudra bien se référer, nous en avons déjà discuté dans des périodes de questions antérieure. Il connaît les règles de l'impôt; on exige que les gens paient l'impôt sur le revenu qu'ils reçoivent, selon des règles bien connues, selon la loi de l'impôt sur le revenu qui a été votée par le Parlement.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE

M. le Président: Je tiens à signaler à la Chambre la présence dans la tribune du Président de l'honorable Du-wan Pong, président du comité des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale de la République de Corée.

Des voix: Bravo!

* * *

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

L'AUTEUR DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES TITRES DE PROPRIÉTÉ DE LA RÉSIDENCE DU CHEF DE L'OPPOSITION

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il le sait, un employé de son cabinet—qui est indéniablement l'organe politique le plus puissant du pays, puisqu'un appel de ce bureau équivaut à un appel du chef du gouvernement, avec tout ce que cela comporte de poids politique—un employé de son cabinet, donc, M. Crenna, aurait dit qu'une demande de renseignements a été faite au sujet des titres de propriété de la résidence de l'actuel chef de l'opposition. Le premier ministre

nie-t-il que cette demande ait été faite? Dans la négative, nous dira-t-il qui a fait cette demande?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, j'ignore le nom de la personne qui a fait cette demande. Je suis prêt à dire sans aucune hésitation que si M. Crenna a fait cette recherche, la demande lui en avait probablement été faite par un employé de mon bureau qui était son supérieur ou en tout cas l'un de ses collègues. Il n'est donc pas question de nier que la demande provienne de mon bureau, si M. Crenna a fait . . . je crois que le député de Yellowhead fait allusion aux recherches effectuées à la Commission des valeurs mobilières . . .

• (1450)

Une voix: Non, au sujet de l'hypothèque.

M. Chrétien: L'hypothèque.

M. Trudeau: Alors, autant que je sache, ce n'est pas M. Crenna qui a fait cette recherche. Mais on me dit qu'un employé de mon bureau a demandé à une personne qui s'occupe d'immobilier à Montréal d'examiner les documents publics pour savoir s'il était exact que M. Mulroney a acheté sa maison au coût de $1, comme le rapportait un article de la *Gazette*. Et l'on me dit que je faisais erreur en affirmant qu'il l'avait revendue pour la même somme. Je regrette . . .

M. Chrétien: $500,000.

M. Trudeau: . . . d'avoir induit la Chambre en erreur. Ce n'était pas intentionnel. Et alors, monsieur le Président? Quelqu'un a vérifié l'exactitude des faits rapportés dans la *Gazette* en consultant les documents publics.

Si seulement le chef de l'opposition et tous ses partisans procédaient également à certaines vérifications avant de faire des allégations non fondées qu'ils cueillent très souvent dans les journaux. Car c'est bien ce qui s'est passé ces deux derniers jours. Ils ont lu dans les journaux des allégations manifestement fausses qu'ils ont répétées à la Chambre sans avoir pris la peine de vérifier si elles étaient fondées ou non.

Apparemment, les employés de mon bureau sont plus consciencieux que les députés de l'opposition. Ils vérifient dans les documents publics avant de répéter des balivernes.

LE CONTENU DU DOSSIER

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Nous progressons, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Le premier ministre a confirmé que son bureau avait demandé qu'on vérifie ces renseignements et que cela avait été fait. Sans doute a-t-on gardé trace de cette vérification. Le premier ministre peut-il nous dire si les résultats de cette vérification figuraient dans le dossier Mulroney que le bureau du premier ministre a constitué aux frais des contribuables. Dans la négative, pourquoi n'y sont-ils pas? Et quels autres documents a-t-on soustrait du dossier Mulroney avant de le communiquer à la presse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, la deuxième partie de la question annule la première. Le député suppose qu'on a enlevé certains documents du dossier. Je ne sais même pas si cela figurait dans le dossier, monsieur le Président. Nous savons qu'un article paru dans la *Gazette* affirmait qu'un des membres de mon bureau avait vérifié si c'était vrai ou non. Je suppose donc que le dossier contient seulement un article de la *Gazette* accompagné sans doute d'une note écrite à la main disant: «C'est exact. Nous avons vérifié». Je ne sais pas au juste, monsieur le Président. En tout cas, ce dossier ne m'intéresse absolument pas.

M. Coates: Pourquoi le conservez-vous alors?

M. Jarvis: Quelqu'un pense que cela vous intéresse.

Une voix: Quelqu'un s'y intéresse.

M. Trudeau: Il est évident que quelqu'un d'en face tient beaucoup à savoir ce que nous savons. A ma connaissance, ce n'est pas notre parti qui a soulevé la question de l'Iron Ore. C'est le chef de l'opposition qui se considère comme un grand administrateur et qui se sert d'Iron Ore pour le prouver. Il sait d'ailleurs combien il est difficile d'assumer une lourde hypothèque étant donné que sa maison ne lui a coûté qu'un dollar. C'est de notoriété publique et il n'est donc pas correct, de la part d'un ancien premier ministre, de laisser entendre que je ne peux pas être à la fois premier ministre et chef du parti libéral et que je ne peux pas jouer un rôle politique à ce titre. Encore une fois, le chef de l'opposition avait du personnel politique. Je me souviens d'avoir dit devant un comité parlementaire qu'il avait plus de personnel politique . . .

Des voix: Règlement.

M. Trudeau: . . . que moi à son service.

Une voix: C'est une honte.

M. Crosbie: Ils sont au bout de leur rouleau. Règlement, monsieur le Président.

M. Trudeau: Qu'ont-ils fait, monsieur le Président.

Ont-ils constitué des dossiers et les ont-ils fait disparaître subrepticement afin que la presse ne les voit pas? Lançons-nous ce genre d'accusation . . .

M. Crosbie: Règlement.

M. Jarvis: Posez la question à votre ministre des Finances.

M. Trudeau: . . . à propos de l'ancien premier ministre? Qu'avait-il dans ses propres dossiers? A-t-il détruit . . . pourquoi a-t-il détruit des dossiers lorsqu'il est devenu chef de l'opposition?

LA FAÇON DE PROCÉDER SUIVIE POUR NOMMER UN ANCIEN MINISTRE AU CABINET

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Comme je l'ai déjà questionné au sujet d'une enquête effectuée par un haut fonctionnaire de son cabinet aux frais des contribuables sur une question qui, de toute façon, aurait dû être examinée par notre parti si toutefois c'était vraiment nécessaire et que je l'ai également questionné au sujet d'une enquête publique que nous croyons totalement injustifiée, je voudrais maintenant demander au premier ministre du Canada pourquoi il ne s'est pas intéressé autant aux antécédents du député de Burin-Saint-Georges avant de le nommer au cabinet pendant dix jours?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je pense que le député de Yellowhead vient de gaffer. Il ne fait pas la différence entre un dossier public conservé au bureau de l'enregistrement de Montréal et des renseignements fiscaux qui demeurent confidentiels en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu. Il laisse entendre que les membres de notre personnel devraient examiner les dossiers de l'impôt. Je suppose qu'il l'aurait fait.

Une voix: C'est une honte.

M. Trudeau: Et peut-être l'a-t-il fait avant de nommer ses ministres. Pas moi. Je supposais que c'était des gens honnêtes. Je ne supposerai pas le contraire . . .

M. Hnatyshyn: Étant donné vos antécédents, c'est difficile à croire.

M. Trudeau: Je ne supposerai pas le contraire à cause de certains membres de mon personnel qui ont été embauchés en tant que libéraux pour jouer un rôle politique, non pas le rôle de fonctionnaires, mais un rôle politique. Ne soyons pas hypocrites, monsieur le Président. Le chef de l'opposition est également chef du parti conservateur. Le chef du gouvernement se trouve à être aussi le chef du parti libéral. L'un comme l'autre jouent aussi un rôle politique. Mais nous n'irions pas fouiller dans le dossier fiscal d'un député alors que le député de Yellowhead le ferait sans doute, du moins sa question permet-elle de le croire.

Des voix: Encore.

* * *

[*Français*]

LE SPORT AMATEUR

DEMANDE D'INFRASTRUCTURES POUR STE-FOY

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur le Président, je vois que les députés sont un peu excités aujourd'hui. Voici des questions de nature un peu plus gracieuse, monsieur le Président. Mes questions s'adressent au ministre d'État (Santé et Sport amateur) (M. Olivier). Le ministre sait sans doute que Gaétan Boucher a gagné ce matin sa troisième médaille, soit une médaille d'or en patinage de vitesse et que cette médaille s'ajoute aux deux autres gagnées cette semaine. Le ministre va-t-il prendre en considération la demande faite par la Fédération de patinage de vitesse du Québec dont sept des athlètes font partie de l'équipe de patinage de vitesse du Canada? Est-ce qu'il va tenir compte de cette demande pour équiper la ville de Ste-Foy d'un anneau de glace artificielle pour le patinage de vitesse, afin d'éviter que l'équipe canadienne de patinage de vitesse soit obligée de s'expatrier, c'est-à-dire d'aller s'entraîner en Europe ou à Lake Placid?

Monsieur le Président, il devient extrêmement important que les récipiendaires des médailles d'or que l'on a obtenues à un coût extrêmement réduit puissent être encouragés. Il serait encourageant qu'en 1988 on puisse avoir non pas seulement Gaétan Boucher, mais des Daigle, des Grenier, des Thibault et des Pichette.

L'hon. Jacques Olivier (ministre d'État (Santé et Sport amateur)): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour féliciter, au nom du gouvernement canadien et de tous les Canadiens, M. Gaétan Boucher qui devient le premier athlète amateur du Canada a s'être mérité trois médailles aux Jeux olympiques d'hiver. Gaétan Boucher devient aussi le premier Canadien athlète amateur à gagner deux médailles d'or dans une olympique d'hiver.

Pour répondre à cette question, je dois simplement dire que le gouvernement canadien et mon ministère étudient présentement la possibilité, premièrement, d'installer une piste ovale olympique pour patinage rapide à Calgary pour la somme de 35 millions de dollars et deuxièmement, d'aménager des installations dans les régions de l'Est pour que les gens de l'Est puissent aussi pratiquer ce sport.

Je dois dire aussi en terminant que M. Gaétan Boucher recevra le 11 avril l'Ordre du Canada pour ses exploits et l'honneur qu'il en retire au nom des pays à travers le monde.

• (1500)

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Saint-Jean-Ouest a la parole.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE TAUX DE CHÔMAGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances du gouvernement Schickelgruber.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Voilà John en pleine forme.

M. Crosbie: C'est ce qui est arrivé au Reichstag en 1933.

Dans son budget du 19 avril 1983, le ministre des Finances a déclaré ce qui suit:

. . . mon premier souci dans ce budget est de venir en aide au million et demi de Canadiens qui sont prêts à travailler, mais ne peuvent se trouver d'emploi.

Dix mois plus tard, le nombre de chômeurs est de 1,473,000 et le ministre prévoit qu'il sera de plus de 1,400,000 cette année et l'année prochaine et qu'il dépassera le 1,100,000 en 1988. Son premier souci est-il toujours de trouver des emplois aux Canadiens? Quand va-t-il passer de la parole aux actes en tenant une promesse aussi louable que celle qu'il a faite en avril 1983?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, aux yeux du député et de son parti, nous sommes toujours en 1983. Pour sa gouverne, je lui rappelle que nous sommes maintenant en 1984 et que nous avons présenté un budget hier pour relancer l'économie et pour aider bon nombre de Canadiens, comme les vieillards, les jeunes, les travailleurs, les agriculteurs, les petits entrepreneurs et les propriétaires de maison. Mon collègue devrait se donner la peine de le lire.

Quant aux chiffres qu'il vient de lancer, je lui rappelle que nous avons créé 40,000 emplois l'année dernière. Un nombre qui se compare très avantageusement avec tout ce qu'on a réussi à faire dans les autres pays industrialisés. J'ai déjà dit aussi que nous allions créer près de 1.6 million de nouveaux emplois au cours des cinq prochaines années. Nous n'arriverons certes pas à supprimer totalement le chômage au cours de cette période pour la bonne raison que c'est chez nous que la main-d'œuvre augmente le plus rapidement. Mon collègue ne l'ignore certes pas.

Nous allons créer des emplois le plus vite possible sans compromettre irrémédiablement la relance générale de l'économie. Nous sommes très au fait de la situation: Jamais, dans toute notre histoire, un gouvernement n'a fait autant pour combattre le chômage. Mais nous comptons aussi sur le secteur privé car nous voulons qu'il soit le moteur de la croissance économique. C'est ce que nous prévoyons qu'il sera l'année prochaine.

M. Crosbie: Une courte question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: Avec tout le respect que je dois au député, je rappelle que l'heure prévue pour les questions est maintenant écoulée et qu'il faut passer au débat sur le budget. On prévoit aborder certaines questions au cours de ce débat, semble-t-il. La présidence voudrait que le député de . . .

M. Crosbie: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Y a-t-il quelque chose de plus grave que le chômage, monsieur le Président? Il faut faire quelque chose car le temps presse.

M. le Président: La présidence a donné la parole au député alors qu'il était plus de 3 heures et elle . . .

M. Crosbie: Monsieur le Président, une courte question supplémentaire.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Crosbie: Monsieur le Président, nous voyons bien que nous sommes en 1984 lorsqu'on entend le Grand frère répondre à nos questions. Heil Schickelgruber!

M. Trudeau: Le Reichstag a été incendié par des gens comme vous.

M. Crosbie: Et le chômage? Vous dégradez vos fonctions.

M. le Président: La parole est au député de Hamilton Mountain (M. Deans) pour la question de privilège.

M. Crosbie: On nous défend de poser des questions. Vous avez peur qu'on vous parle du chômage.

M. Trudeau: Levez-vous.

M. Ouellet: Farceur.

M. Crosbie: Bons baisers de Russie.

M. Trudeau: Si le chômage vous préoccupe autant, pourquoi avez-vous passé une demi-heure à poser des questions sur des coupures de journaux?

M. Crosbie: Une question supplémentaire, monsieur le Président.

Des voix: Asseyez-vous.

M. Deans: Monsieur le Président, je . . .

M. le Président: La présidence a rappelé que le débat sur le budget qui s'en vient la préoccupait beaucoup car il faut qu'il se déroule dans les règles. Elle a donné maintenant la parole au député de Hamilton Mountain qui veut soulever la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—L'ENQUÊTE PRÉSUMÉE SUR LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je regrette sincèrement qu'on ait consacré tant de temps à cette affaire au cours de la période des questions, ce qui a empêché d'autres députés de poser des questions vraiment sérieuses.

Hier, vous le savez, j'ai formulé des observations à propos de la question de privilège du chef de l'opposition officielle et de la réponse du président du Conseil privé (M. Pinard). L'affaire, en fait, présente si peu d'intérêt que la plupart des députés s'occupent d'autres choses. Moi qui ai écouté avec attention aujourd'hui les propos de l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et du premier ministre (M. Trudeau), je dois dire que toute cette affaire me rend malade. En fait, j'en suis si malade que je n'ai cure d'en parler. Décidez comme bon vous semble.

M. le Président: La présidence a dû se méprendre . . .

M. McKinnon: Il est malade.

M. le Président: Si le député avait la parole, c'était pour dire ce qu'il pensait de la question de privilège. S'il songe à blâmer la présidence ou . . .

M. Nielsen: Il tenait simplement à faire savoir à la présidence qu'il est malade.

M. McKenzie: Cela, nous le savions.

M. le Président: D'autres députés désirent-ils prendre la parole?

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur le Président, je tiens à dire ce que je pense de la question de privilège que le leader de l'opposition à la Chambre a soulevée hier. J'avais espéré pendant au moins un instant connaître l'avis du député de Hamilton Mountain sur la question.

M. Deans: A quoi bon?

M. Crombie: Je ne veux pas revenir sur ce qu'a dit le leader de notre parti, mais j'aimerais examiner un aspect qu'en l'occurrence j'estime important. C'est à propos de la discussion qui s'est déroulée hier au cours de la période des questions. Or, maintenant que je sais ce qu'en pense le premier ministre (M. Trudeau), je trouve que mes propos vous seront encore plus utiles que je ne l'avais tout d'abord cru quand vous prendrez votre décision.

Le nœud du problème, et vraisemblablement aussi de ceux que nous avons éprouvés ces derniers mois, tient à notre conception du rôle que le cabinet du premier ministre, à notre avis, devrait jouer vis-à-vis du gouvernement et de la Chambre. Le vice-premier ministre a dit l'autre jour, monsieur le Président, qu'il n'y avait pas de différence fondamentale entre l'utilisation des fonds publics affectés au bureau d'un député ou du chef de l'opposition (M. Mulroney) ou de ceux affectés au cabinet du premier ministre. Dans un article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui le principal secrétaire du premier ministre tente une fois de plus de démontrer l'analogie en disant que le chef de l'opposition dispose de fonds pour la recherche au même titre que chaque député et que le cabinet du premier ministre.

Après avoir entendu le premier ministre lui-même dire qu'à son avis la conduite de son «personnel soustrait à l'application de la loi» n'est pas régie par les mêmes règles que celles des fonctionnaires, je dois vous dire à quel point j'espère que vous porterez attention à cette question, car il y a très longtemps que je n'ai entendu de propos aussi inquiétants. Le premier ministre est complètement dans l'erreur. Il est stupéfiant qu'il tienne des propos aussi alarmants. La position constitutionnelle du cabinet du premier ministre diffère complètement de celle du bureau d'un député ou du chef de l'opposition; en fait, de la plupart des bureaux auxquels on peut songer.

En 1979, un excellent livre a été publié, «The Super Bureaucrats». Dans ce livre on énumère les organismes centraux du gouvernement et, surtout, on discute du cabinet du premier ministre. Il donne la plus courte définition qu'on puisse trouver des fonctions du cabinet du premier ministre. Je vous la recommande, monsieur le Président, car elle revêt une très grande importance. Ce livre explique que le cabinet du premier ministre assiste le premier ministre dans l'exercice du pouvoir et de ses fonctions, ainsi que dans l'exécution de ses responsabilités en tant que chef du gouvernement et de l'administration.

• (1510)

Voilà la tâche du cabinet du premier ministre. Il conseille le premier ministre à titre de chef du gouvernement et de l'administration. C'est l'énorme et importante différence fondamentale, monsieur le Président, entre le cabinet du premier ministre et le bureau du chef de l'opposition (M. Mulroney), ou bien sûr, tout autre bureau de recherche. La différence fondamentale tient au fait que lorsque le cabinet du premier ministre s'exprime, pose une question, écrit une lettre, charge une personne d'enquêter ou téléphone, il le fait avec l'autorité et le pouvoir du gouvernement et de l'État.

Le premier ministre a dit aujourd'hui une chose que je n'aurais jamais cru entendre à la Chambre. Il a dit qu'en ce qui regarde le personnel de son cabinet, il était «soustrait à l'application de la loi» et n'était pas régi par le code de conduite imposé à tous les fonctionnaires. S'il subsistait le moindre doute sur le pouvoir du cabinet du premier ministre, on sait maintenant qu'il s'est considérablement accru depuis 15 ans. Le pouvoir y est centralisé de plus en plus. Voilà pourquoi on se préoccupe tant de la situation.

Lorsque le premier ministre a parlé de travaux de recherche à caractère politique, il a confondu complètement le rôle de son parti avec sa fonction de chef de gouvernement. Cela me préoccupe, monsieur le Président, et vous devriez en tenir compte lorsque vous prendrez votre décision.

J'aimerais citer un passage d'un article sur un sujet qui a récemment fait l'objet de discussions dans une ville de notre pays. Le voici:

> La croissance d'organismes centraux (notamment le cabinet du premier ministre . . .) a eu une incidence spectaculaire sur le rôle du parti libéral au gouvernement. Avec le développement de ressources puissantes autour du chef, de nombreuses fonctions qui sont «politiques»—au sens partisan du terme—ont été confiées à des fonctionnaires payés par le trésor public. Une bonne partie de ce qui aurait pu autrement avoir été le rôle du parti a été absorbée . . . par les développements.
>
> On comprend donc qu'il est devenu progressivement plus facile au parti de s'abandonner à un rôle de simple machine électorale que l'on remonte tous les quatre ans mais qui reste essentiellement en veilleuse et inopérante entre les campagnes électorales. Même en période électorale, une bonne partie de la planification et des activités connexes qui, pourrait-on s'imaginer, relève de la compétence du parti est incorporée au gouvernement ou dans les institutions parlementaires et tributaire des ressources gouvernementales ou parlementaires.

Je n'ai pas inventé cela, monsieur le Président. C'est tiré d'un document de travail sur la réforme du parti libéral, préparé par le comité pour la réforme du parti libéral au Canada, sous les auspices du président du parti libéral.

Il est dangereux de confondre les activités de ceux qui travaillent dans le cabinet du premier ministre avec les activités de ceux qui travaillent au bureau du chef de l'opposition officielle ou de tout autre député. C'est une question importante pour nous et pour le parti libéral; c'est du moins ce que disent les libéraux qui souhaitent une réforme. Cette question a préoccupé bien des gens dans d'autres pays. Comment limiter le pouvoir du cabinet du premier ministre en rapport avec les privilèges de la Chambre et avec ceux des députés? La question est de savoir si le gouvernement, le premier ministre et le cabinet du premier ministre ont le pouvoir de venir intimider les députés à la Chambre. Voilà la question. C'est pourquoi la question de privilège est à prendre au sérieux.

Privilège—M. Nielsen

La plus vieille querelle de l'histoire de notre Parlement a toujours porté sur la façon de contrôler le pouvoir du gouvernement et le pouvoir de l'État. Cette querelle est aussi vieille que le Parlement lui-même. Monsieur le Président, les droits et privilèges que vous nous assurez, de même que vos propres droits et privilèges de Président, résultent de la nécessité qu'a reconnue le Parlement anglais, il y a 400 ans, de veiller à ce que la Couronne, l'État et le gouvernement du jour ne puissent s'insinuer dans la Chambre pour y intimider des députés. En guise de réaction aux questions de privilège soulevées dans les années 1640, alors que le roi ordonnait au Président de la Chambre de faire ceci ou cela, le Président de l'époque avait dit: «Je ne vois et je n'entends que ce que le Parlement veut que je voie et entende».

M. Evans: Le roi fait partie du Parlement.

M. Crombie: Monsieur le Président, le député d'en face . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. A l'ordre.

M. Blenkarn: Asseyez-vous!

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Rosedale.

M. Crombie: Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) est intervenu pour nous apprendre que le premier ministre agit en tant que député. Nous ne parlons pas ici du rôle du premier ministre en tant que député, mais bien du rôle du cabinet du premier ministre en tant qu'élément de l'administration.

M. Fisher: Votre bureau ne fait-il rien, David?

M. Crombie: C'est du pouvoir qu'a l'État d'user d'intimidation contre la Chambre et ses représentants dont nous parlons. Ce genre de pouvoir exécutif . . .

M. Fisher: Vous employez votre bureau aux mêmes fins. Vous le faites constamment.

M. Crombie: Monsieur le Président, est-ce que je pourrais avoir le silence, s'il vous plaît. Je voudrais un peu de calme, monsieur le Président.

M. le Président: La journée a été suffisamment difficile. Je demande aux députés de faire silence. La parole est au député de Rosedale.

M. Crombie: Merci beaucoup, monsieur le Président. Je peux me passer des conseils des députés d'en face qui ne comprennent pas comment la Chambre est censée fonctionner. Le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) ne sait rien faire de mieux que d'interrompre les autres. Il ne contribue rien lui-même.

La question en cause n'est pas importante qu'ici, elle l'a été dans d'autres pays. Le contrôle sur le pouvoir exécutif s'est infiniment étendu dans la plupart des pays. Dans les régimes démocratiques, nous nous sommes donné le moyen d'y mettre un frein. Dans les années 70, aux États-Unis, on a fait fouiller les dossiers des membres du Congrès et des adversaires du gouvernement par le Revenu national, en vertu de ce même pouvoir exécutif.

Il y a quelques semaines, à la Chambre, le ministre des Finances (M. Lalonde) a prétendu que par l'entremise du cabinet du premier ministre, composé de personnes qui sont censées être au service de la population, il avait obtenu des informations sur de présumées actions du chef de l'opposition. Voilà, monsieur le Président, ce qui nous inquiète. Il faut tuer ce mouvement dans l'œuf. Tout gouvernement qui pense que le cabinet du premier ministre est un instrument de politique ou d'un parti politique et qu'il n'a pas pour fonction de servir le chef de gouvernement, n'est pas digne d'exercer le pouvoir. C'est pourquoi le Parlement, avec ses privilèges, a toujours été le rivage où venait s'échouer les assauts de ceux qui voulaient abuser du pouvoir.

Nous avions, comme deuxième moyen de contenir ce pouvoir, monsieur le Président, les privilèges particuliers des députés. Je suis dans la vie publique depuis près de quinze ans. J'ai détenu le pouvoir de prendre des décisions influant sur la vie d'autrui. Je connais bien les flatteries, les intimidations, les menaces, ouvertes ou voilées, dont les décideurs sont l'objet. Il n'est que trop facile de se laisser effaroucher. Il faut du courage pour ne pas se laisser intimider par ceux qui aimeraient bien empêcher les gens de remplir leurs fonctions. Voilà pourquoi il faut quelque chose d'autre. Les privilèges de la Chambre et de ses membres individuellement, voilà ce qui permet aux députés de résister aux pressions de ceux qui aimeraient bien les réduire au silence. Les privilèges et les droits des députés, n'ont rien d'ésotérique, d'irréel ou de confus. Ils sont la condition *sine qua non* de l'exercice de nos fonctions publiques.

• (1520)

Si le gouvernement au pouvoir réussit à effrayer les députés en se servant des dossiers auxquels seul le Cabinet du premier ministre a accès, à l'exclusion des autres chambres de recherche, c'est la brèche ouverte par laquelle le flot s'engouffrera et il ne faudra plus compter que les députés s'acquitteront de leurs fonctions.

Le jour où les députés, et plus généralement la Chambre seront auront lieu de soupçonner que le Cabinet du premier ministre s'occupe plus de questions d'opportunisme politique que de gouverner, ce jour-là, ce seront vos droits et les miens, monsieur le Président, donc les droits des Canadiens, qui seront menacés.

Mais pour protéger les libertés de notre institution, pour la défendre contre les abus et les pouvoirs du gouvernement incarné par le Cabinet du premier ministre, il n'y a pas que les droits du Parlement et les droits des députés eux-mêmes, il y a aussi la morale. Toutes les règles de la Chambre, les principes qui les sous-tendent et toutes les libertés dont nous jouissons prennent leur source dans la conception commune que nous avons de la façon d'agir en politique. Le fondement de la politique, c'est la morale. Voilà pourquoi tous les membres des cabinets ministériels et du Cabinet du premier ministre sont soumis aux mêmes règles morales contrairement à ce que nous disait aujourd'hui le premier ministre.

Il y a un texte que je tiens à citer, parce qu'il émane d'un grand premier ministre libéral. Après les scandales des années 1960 le premier ministre Pearson, préoccupé de la conduite du Cabinet du premier ministre et des Cabinets minitériels, avait affirmé la nécessité d'adopter un code de conduite applicable de nos jours, et il avait ajouté:

Il ne suffit pas que celui qui exerce des fonctions de ministre, ou de n'importe quel autre poste de responsabilité à la Fonction publique, se conforme à la loi. Cela, c'est une chose qui va de soi. Il lui est demandé beaucoup plus. Il faut non seulement qu'il respecte la loi, mais qu'il se comporte de façon si scrupuleuse qu'il n'ait pas à redouter le contrôle public le plus strict. La conduite des affaires publiques doit être au-dessus de tout soupçon aux plans de la morale, de l'objectivité et de l'égalité de traitement.

Et il a bien dit que cela s'appliquait à tous les membres des cabinets. En lisant demain le hansard, nous allons constater que le premier ministre au pouvoir ne comprend pas le point capital, qui est que le personnel de son Cabinet, hors cadres ou pas, est astreint à ces préceptes de conduite dans les mêmes conditions et au même titre que tous les autres. Voilà ce qui était au cœur de l'affaire du Watergate; ce n'était pas l'effraction, c'était l'abus du pouvoir exécutif. C'est là le point capital.

Contre l'abus de pouvoir il ne peut y avoir qu'un rempart, le code d'éthique. Voilà pourquoi Lester Pearson a fait cette déclaration au milieu des années 1960. Il serait temps que le gouvernement la relise.

Je me suis largement inspiré du document de travail rédigé par ceux qui veulent réformer le parti libéral et des réflexions d'un libéral d'autrefois qui au moins comprenait que la politique repose sur un fondement moral. J'ai agi de la sorte parce qu'en soulevant aujourd'hui une question de privilège, je veux savoir en somme si le cabinet du premier ministre, avec le pouvoir qu'il détient, est tenu de respecter un code moral, afin de ne pas porter atteinte aux droits et privilèges de la Chambre et des députés.

Chose intéressante, personne ne conteste les faits, car il est évident, d'après le compte rendu d'hier, que le vice-premier ministre (M. MacEachen) a affirmé qu'il ne s'agissait pas d'une question de faits, mais plutôt d'une question d'interprétation. Vous vous voudrez peut-être consulter le compte rendu, monsieur le Président, mais c'est ce que j'y trouve.

Je prétends que, compte tenu des faits, le premier secrétaire et d'autres collaborateurs du premier ministre n'ont pas agi de façon irréprochable.

Enfin, permettez-moi de dire que, d'après l'opinion du groupe de réforme du parti libéral, celle de Lester Pearson et aux yeux de toute personne sincère, nous nous méfions des initiatives que le cabinet du premier ministre a prises—n'oublions pas que la meilleure façon d'intimider quelqu'un, c'est encore de semer des soupçons—parce qu'elles pourraient porter atteinte aux droits et privilèges de la Chambre et des députés, et cela ne contribuera guère à faire comprendre au gouvernement que la politique doit resposer sur des fondements moraux.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je vous ferai remarquer tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège, mais simplement d'une affaire litigieuse.

En deuxième lieu, nous avons entendu des propos plutôt tendancieux et étranges dans la bouche d'une homme qui tombe précisément dans les travers dont il accuse le parti libéral. Permettez-moi de signaler que le député de Rosedale (M. Crombie) est chef politique de son parti dans l'agglomération urbaine de Toronto. Ce poste sans caractère officiel lui a été confié par son parti et cela n'entrave sûrement pas ses fonctions officielles de représentant élu. Mais vous savez bien, monsieur le Président, tout comme moi, que dans l'exercice de cette tâche il sera au moins tenté, s'il ne succombe pas déjà à la tentation, d'utiliser les ressources financières et autres de son bureau d'Ottawa et de sa circonscription pour mener à bien sa tâche. La tentation est réelle.

Et pourtant, il se lève à la Chambre pour nous dire que le premier ministre (M. Trudeau) ne devrait pas succomber à de telles tentations, qu'il ne devrait pas se conduire en politique, en représentant élu. Il admet que le premier ministre puisse disposer d'un personnel politique mais à condition qu'il ne s'en serve pas à des fins politiques. Et pourtant, le député de Rosedale se conduit en homme politique comme tout autre député.

Le député de Rosedale devrait moins s'occuper de ma circonscription et davantage de la sienne. Il finirait ainsi par obtenir quelques-unes de ces subventions dont il déplore la mauvaise répartition.

Aujourd'hui, le député de Rosedale a créé une diversion dans l'espoir de semer des doutes sur les activités du parti libéral. Comme le vice-premier ministre (M. MacEachen) l'a souligné hier, qui a-t-il de mal à monter un dossier de coupures de journaux? Ce n'est pas une action clandestine. Il a même invité les membres de la tribune de la presse et des députés de l'opposition à y jeter un coup d'œil. Il a fait toute la lumière. Pouvons-nous dire que nos vis-à-vis n'ont jamais fait la même chose à notre sujet? C'est une pratique courante, en politique. Comme nous voulons savoir quelles sont nos positions sur différentes questions d'intérêt public, nous faisons des recherches. Une question d'intérêt public est une question que nous sommes prêts à soulever ici-même ou que d'autres nous obligent à aborder.

• (1530)

Comme on l'a dit aujourd'hui pendant la période de questions le député de Central Nova (M. Mulroney), qui a déjà soulevé lui-même beaucoup de ces questions, on ne peut pas dire qu'il y a là un abus de pouvoir politique; on a simplement cherché à savoir si ces positions résistaient à l'analyse. C'est de bonne guerre. Ce sont les règles du jeu.

Cependant, quand le député de Rosedale (M. Crombie) consacre de longues minutes pour discuter d'une question de privilège simplement pour en tirer des avantages politiques, je pense qu'il abuse. Il fait perdre le temps de ses collègues. Il prive du droit de parole ceux qui veulent discuter de questions importantes, du budget par exemple. Les conservateurs imposent la clôture à leur manière. Pour nous empêcher d'aborder des questions pressantes, ils ont recours à des tactiques de diversion.

D'abord, les questions soulevées par le député de Rosedale le concernent aussi bien lui-même que tout autre député. Ce sont des questions partisanes. Si nous nous servons de nos bureaux à des fins politiques, le public le comprend fort bien. Le public ne s'émeut pas si nous profitons de nos bureaux et de notre propre rôle pour affermir nos positions, celles de politiques partisans. En second lieu, le public admet également que les hommes politiques tiennent à vérifier certaines affirmations,

comme celles que le député de Central Nova a faites. En troisième lieu, je dénonce l'usage abusif qu'a fait le député de Rosedale de la question de privilège pour se lancer dans un interminable débat, faisant perdre le temps des autres députés alors qu'un grand nombre de députés veulent participer au débat sur le budget.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je voudrais prendre part au débat sur cette question de privilège, car elle m'apparaît fondamentale et elle touche de très près aux principes démocratiques en vigueur au Canada.

Voici ce que dit le commentaire 157 de Beauchesne, 5e édition, à la page 49:

Le chef de l'opposition et certains de ses principaux collègues forment un groupe dont chacun des membres s'occupe plus particulièrement d'un secteur donné de l'activité du gouvernement, qu'il est chargé de critiquer, du double point de vue de la politique et de l'administration.

Cela précise le rôle ou la fonction du chef de l'opposition (M. Mulroney), qu'il tire d'une longue tradition parlementaire et doit être respectée. Toute tentative visant à saper ce rôle porte atteinte aux privilèges des députés et fait injure à la Chambre.

A la page 143 d'Erskine May, 20e édition, on trouve le passage suivant:

D'ordre général, on peut dire qu'un geste ou une omission qui gêne ou entrave l'une ou l'autre chambre dans l'exercice de ses fonctions, qui gêne ou entrave un député ou un haut fonctionnaire de l'une ou l'autre chambre dans l'accomplissement de ses obligations ou qui tend, par voie directe ou indirecte, à produire cet effet constitue un outrage, même en l'absence d'un précédent . . .

De toute évidence, le geste posé par le cabinet du premier ministre (M. Trudeau) visait directement le chef de l'opposition, dans l'exercice de ses fonctions, à la Chambre. C'était, par conséquent, porter atteinte à nos privilèges.

Voici quelques passages d'un article paru dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui:

M. Crenna a également confirmé que l'opération Camouflage, qu'il coordonnait, a mis en cause une dizaine de hauts fonctionnaires tant du cabinet du premier ministre que de l'extérieur depuis ses débuts l'été dernier.

Et plus loin:

Le cabinet du premier ministre a aussi lancé des appels à des fonctionnaires spécialisés dans la recherche de nature politique pour lui prêter main forte dans ses travaux relatifs au dossier Mulroney.

Cela signifie que des fonctionnaires sont appelés à exercer des fonctions politiques, ce qui va nettement à l'encontre de leur mandat.

Il reste à nous demander à quoi devaient servir ces renseignements. Ils ont manifestement été recueillis dans le but d'être utilisés à la Chambre en vue de nuire au travail du chef de l'opposition. Il n'y a qu'à examiner les récents agissements du ministre des Finances (M. Lalonde) pour saisir toute l'importance d'actes de ce genre.

Dans le numéro d'hier du journal *The Globe and Mail*, M. Cadieux laissait entendre que les documents que l'on cherchait à réunir devaient servir à attaquer le chef de l'opposition à la Chambre des communes.

Si l'on en juge par la vingtième édition d'Erskine May, une tentative indirecte pour influencer un député est une violation de privilège au même titre qu'une tentative directe, car il est dit à la page 158, sous le titre «Actes tendant indirectement à faire obstruction aux députés dans l'exercice de leurs fonctions»:

Un comportement qui, sans constituer une tentative directe pour influencer un député dans l'exercice de ses fonctions, aurait tendance à gêner son indépendance dans l'exercice de ses fonctions à l'avenir sera aussi considéré comme une violation de privilège.

Cette manœuvre de la part du cabinet du premier ministre avait en fait pour but de gêner le chef de l'opposition dans l'exercice de ses fonctions à la Chambre. Seuls les plus naïfs des Canadiens ne croiraient pas cela.

A la page 23 de la cinquième édition de Beauchesne, on peut lire ce qui suit, sous la rubrique «Menaces envers un député»:

On convient généralement que toute menace faite à un député dans le dessein d'influencer son vote ou son comportement, en sa qualité de député, constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre.

Il est très clair que cette manœuvre se voulait une menace à l'endroit du chef de l'opposition et constituait donc manifestement une atteinte à ses privilèges.

Le 17 octobre 1973, comme en témoigne la page 6942 du hansard, le député David Lewis a soulevé la question de privilège au sujet de l'écoute électronique dans le cas d'une réunion du caucus néo-démocrate. Le Président a estimé qu'il s'agissait a priori d'une question de privilège. L'argument invoqué était qu'il importait de préserver l'intimité du caucus néo-démocrate; la même chose vaut pour l'intimité du chef de l'opposition.

Le mardi 4 septembre 1973, comme on peut le lire à la page 6179 du hansard, le député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) a soulevé la question de privilège parce que la GRC avait effectué des investigations à son bureau. Elle avait insisté sur la nécessité de préserver l'intimité des députés. Encore là, le Président avait jugé qu'il s'agissait bien a priori d'une question de privilège.

Il y a manifestement eu ici tentative de la part du gouvernement pour saboter le travail du chef de l'opposition à la Chambre. Il y a ensuite la question du comportement partial de hauts fonctionnaires du gouvernement. M. Mitchell Sharp, ex-député bien connu, avait son point de vue sur l'utilisation de la Fonction publique et sur ce genre de comportement. Voici ce qu'il disait:

Je crois que les hommes politiques et les hauts fonctionnaires ont le devoir de veiller à ce que soit atteint et maintenu l'idéal d'une Fonction publique désintéressée et impartiale.

Ce geste avait manifestement pour but d'influer sur le chef de l'opposition dans l'exercice de ses fonctions à la Chambre. Il est clair, si l'on en juge par les citations de Beauchesne et d'Erskine May, que ce genre d'actions revient ni plus ni moins à une violation de privilège. J'encourage le Président à juger qu'il s'agit de prime abord d'une question de privilège, pour que la Chambre puisse aller de l'avant et vérifier le sérieux de ces allégations.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Le député d'en face qui vient de se rasseoir a signalé—et je pense qu'il citait Beauchesne, mais je ne sais pas quel commentaire exactement—que le rôle du chef de l'opposition (M. Mulroney) est de critiquer la politique proposée par le gouvernement en place. Cela me paraît tout à fait logique. C'est exactement ce que sont censés faire le chef de l'opposition, les membres du Cabinet fantôme et les députés de l'opposition. Par contre, ce que le commentaire de Beauchesne ne dit pas, c'est que dans ce but, il faut compiler des dossiers et des renseignements sur des membres du Cabinet dans le but exprès de les empêcher d'exercer leurs fonctions ministérielles, ou de mener à la Chambre une campagne de persécution personnelle contre les ministres et ce, grâce à des renseignements glanés de façon plus ou moins louche, dans des notes secrètes ou grâce à d'autres sources d'information auxquelles a accès l'opposition. A mes yeux, c'est exactement ce que l'opposition reproche actuellement au Cabinet du premier ministre (M. Trudeau). Depuis des années, nous voyons des membres de l'opposition recourir à cette méthode, qu'ils ne jugent pas immorale.

• (1540)

Je voudrais citer des propos du très honorable représentant de Yellowhead (M. Clark), à l'époque où il était chef du gouvernement en 1979. Il a comparu alors devant le comité des prévisions budgétaires en général. On peut se reporter au fascicule des délibérations de ce comité en date du 15 novembre 1979, page 9:22, où se trouve un échange de propos entre les membres du comité et le très honorable représentant. Dans l'extrait que je vais citer, le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin), aujourd'hui vice-président, pose une question au très honorable représentant. Je cite:

M. CORBIN: —Je pense bien que nous aurions pu ajouter aussi que le cabinet du premier ministre a un objectif politique partisan, car n'est-il pas difficile de détacher la partisanerie de la politique?

M. CLARK (YELLOWHEAD): C'est difficile maintenant, c'était difficile dans le passé, ce sera difficile dans l'avenir.

M. CORBIN: Alors, vous avez l'intention de maintenir les pratiques, les us et coutumes qui ont persisté jusqu'à date en ce qui concerne votre cabinet et le rôle politique de plusieurs membres de votre personnel?

M. CLARK (YELLOWHEAD): Oui, je crois que c'est essentiel, étant donné la nature politique du rôle d'un premier ministre dans notre système. Je suis à la fois le premier ministre et le chef d'un parti, comme mon prédécesseur et comme tous les premiers ministres.

M. CORBIN: Votre parti a-t-il des bureaux indépendants ici à Ottawa?

M. CLARK (YELLOWHEAD): Oui.

M. CORBIN: Est-ce que vous avez un bureau parmi ceux du parti?

M. CLARK (YELLOWHEAD): Non.

M. CORBIN: Alors, vous transigez vos affaires partisanes à même votre cabinet de premier ministre, ici sur la Colline ou dans l'édifice Langevin?

M. CLARK (YELLOWHEAD): Comme je l'ai fait en qualité de chef de l'opposition, oui. Comme, j'imagine, le fait aussi l'actuel chef de l'opposition.

Le cabinet du premier ministre, selon l'ex-premier ministre, s'occupe d'affaires de parti par l'entremise des membres du personnel du premier ministre, jouissant de l'immunité tant au cabinet situé à l'édifice Langevin que sur la Colline parlementaire. C'est exactement ce qu'a déclaré aujourd'hui l'actuel premier ministre (M. Trudeau) au sujet des membres de son personnel jouissant de l'immunité.

M. Crombie: Faux, encore une fois.

M. Evans: Le député dit que c'est faux encore une fois. Il blâme le très honorable représentant de Yellowhead, qui est intervenu aujourd'hui d'un air indigné, reprochant au premier ministre d'avoir fait exactement ce qu'il dit avoir fait en 1979.

Je sais que le personnel des députés sur la colline examine les journaux tous les jours, y découpe des articles portant sur d'autres députés, les postes qu'ils ont acceptés et les déclarations qu'ils ont faites et ces coupures sont versées dans les dossiers. On fait donc des enquêtes, je le dis en toute franchise, sur les antécédents des autres députés.

Des députés de l'opposition ont déjà fait une enquête de ce genre sur ma carrière avant que je ne devienne député. Ces renseignements ne figuraient pas dans les journaux ou dans les archives de la bibliothèque du Parlement. Ils ont été obtenus ailleurs et transmis aux bureaux des députés de l'opposition.

Le député de Peace River (M. Cooper) a cité Erskine May et M. Sharp au sujet du rôle des fonctionnaires. L'erreur fondamentale qu'il fait est semblable à celle que le chef de l'opposition a commise l'autre jour. Il y a une différence fondamentale entre les personnes qui relèvent de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, qui sont des fonctionnaires permanents et à plein temps, et le personnel des ministres et des députés qui est soustrait à cette loi. Ce ne sont pas des fonctionnaires conformément à la définition employée dans les passages que le député tire de Beauchesne, d'Erskine May et de propos d'anciens ministres. Il est parfaitement vrai, et c'est indispensable, que la Fonction publique, conformément à la définition que renferme la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, doit être impartiale, servir le gouvernement au pouvoir et être apolitique. Ce n'est pas la même chose. De fait, c'est pourquoi nous disons que le personnel en question aujourd'hui est soustrait à l'application de la loi. Il est partial et il est choisi en conséquence.

Je suis persuadé que le chef de l'opposition ne compte aucun employé libéral ou néo-démocrate dans son bureau. Il recrute des conservateurs, c'est un recrutement partial. Voilà pourquoi le personnel est soustrait à l'application de la loi. Il est censé être partial. C'est pourquoi ces employés ne peuvent pas être fonctionnaires. La loi sur l'emploi dans la Fonction publique interdit formellement un comportement de ce genre.

Nous parlons du personnel soustrait à l'application de la loi. Je ne fais pas de distinction, comme l'a fait le député de Rosedale (M. Crombie), entre le cabinet du premier ministre et celui du chef de l'opposition, car, dans notre régime parlementaire, le chef de l'opposition est un éventuel premier ministre. Si le député de Rosedale estime normal que le bureau du chef de l'opposition soit partisan et recueille des renseignements politiques et autres sur les membres de notre parti, mais croit que ces pratiques cesseront si jamais il devient premier ministre, dans ce cas le député a l'imagination un peu trop fertile.

Le très honorable député de Yellowhead a confirmé devant le comité des prévisions budgétaires en général que son attitude à ce sujet n'avait pas changé quand il était devenu premier ministre. On trouve ce passage dans le rapport du comité et j'en ai donné lecture. Les propos du très honorable député de Yellowhead sont assez éloquents.

Nos privilèges ne sont nullement en cause ici. L'objet n'est pas d'intimider quiconque. On a recueilli un certain nombre de documents publics pour bien connaître la position du chef de l'opposition sur certaines questions, tout comme le font l'opposition, des ministres et sûrement le premier ministre, comme ce dernier l'a indiqué à la période des questions. C'est donc une fausse question de privilège. Comme l'a dit mon collègue, le député de Mississauga-Nord (M. Fisher), on a soulevé cette question aujourd'hui pour faire perdre le temps des députés, afin de les empêcher d'examiner d'autres questions, le budget par exemple.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député d'Ottawa-Centre (M. Evans), parce que le sujet de discussion est un domaine que ni lui-même ni aucun autre membre de son parti n'ont jamais osé aborder. La question découle de certains faits dont on a eu connaissance depuis quelques jours. C'est une question que le député d'Ottawa-Centre ne comprend peut-être pas. C'est une question de moralité, et rien d'autre.

Ayant déjà collaboré au cabinet de l'ancien premier ministre, je peux dire que nous connaissions les règlements. Nous connaissions les règles de conduite et d'éthique à respecter. C'est une chose que l'actuel premier ministre (M. Trudeau), ses collaborateurs et ceux qui siègent derrière lui semblent avoir oubliée. Voilà la différence.

Hier, on a entendu une réponse intéressante à une question posée par un journaliste. Un fonctionnaire du cabinet du premier ministre, M. David Crenna, a dit:

• (1550)

J'ignore ce qui constitue à vos yeux la conduite légitime des employés du cabinet du premier ministre.

Voilà, monsieur le Président, ce qui constitue le fondement même de toute cette affaire. Ces gens-là ignorent et ne comprennent pas ce que devrait être la conduite légitime des collaborateurs du premier ministre. Le vice-premier ministre (M. MacEachen) ne le comprend pas davantage et quant au premier ministre, il ignore jusqu'à la notion de conduite légitime, c'est-à-dire les questions au sujet desquelles on peut en toute franchise poser des questions et recueillir des renseignements. Cela ne va pas jusqu'à fouiller dans la vie privée des Canadiens.

M. Evans: Vous l'avez fait à mon sujet.

Mlle MacDonald: C'est ce que vous avez fait. C'est exactement ce qui est en cause, monsieur le Président.

M. le Président: La présidence n'a pas fait quoi que ce soit, soit dit en toute déférence.

Mlle MacDonald: Je m'excuse, monsieur le Président. J'ai commis une erreur en disant «vous». Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je m'adressais aux occupants des banquettes ministérielles. Je vous présente mes excuses.

Je veux aussi signaler qu'il y a une très nette différence entre les renseignements dont il est question et la documentation que je possède à titre de simple député, documentation qui nous est envoyée par les ministres. Nous recevons des piles de paperasse, et il m'arrive de souhaiter que cette avalanche de papier s'arrête. Nous sommes noyés dans la paperasse. Quoi qu'il en soit, j'ai tout cela dans mes dossiers. Nous recevons aussi des lettres de citoyens. Vous seriez étonné de savoir combien m'écrivent au sujet du premier ministre. Ce qu'ils ont à en dire n'est pas très flatteur.

M. Fisher: Les gens m'écrivent à votre sujet.

Mlle MacDonald: C'est bien possible. Le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) dit que des gens peuvent lui écrire à mon sujet. J'en conviens. Cela fait partie des privilèges des Canadiens. Je le reconnais volontiers. Il y a une très nette différence entre classer des documents de ce genre dans des dossiers et aller fouiller secrètement dans les dossiers pour trouver des renseignements comme ceux que les collaborateurs du premier ministre s'imaginaient pouvoir trouver dans des dossiers, à Washington ou à Montréal, au sujet d'une certaine résidence, afin de discréditer le chef de l'opposition (M. Mulroney). C'est exactement ce qu'ils ont fait, monsieur le Président.

M. Evans: Où voyez-vous des recherches secrètes? Qu'y avait-il de secret là-dedans?

Mlle MacDonald: La question est de savoir pourquoi ils cherchaient ces renseignements. Combien d'autres renseignements ont-ils recueillis et dissimulés quelque part? Pas seulement au sujet du chef de l'opposition mais de quiconque a pu faire l'objet de recherches. C'est la question fondamentale qui est au cœur de cette question de privilège. Il n'y a pas un seul député à la Chambre des communes qui ait osé poser des questions à la Chambre au sujet de l'activité interne du gouvernement. Pas un seul député n'est à l'abri de ce genre d'activité mise au jour ces dernières semaines et ces derniers mois au cabinet du premier ministre. Pas un seul. Voilà ce que vous devez juger, monsieur le Président. Jusqu'où pourra aller ce genre d'activité? Jusqu'où ira cet abus du rôle du cabinet du premier ministre?

M. Fisher: Jusqu'à la bibliothèque? Parlez-nous des bibliothèques, Flora.

Mlle MacDonald: Je vais vous en parler. Pourquoi quelqu'un du Conseil privé a-t-il conseillé à M. Cadieux de ne pas travailler à la bibliothèque du Parlement où il aurait trouvé cette information? Parce qu'on ne voulait pas que les gens d'ici sachent qu'il travaillait pour le bureau du premier ministre. Pourquoi cette dissimulation?

M. Nickerson: Le gouvernement s'y connaît en dissimulation.

Mlle MacDonald: Quelles sont les explications? Ce point est au cœur de la question de privilège. Tant que cette activité pourra se poursuivre, il n'y a absolument aucune garantie qu'un député qui s'oppose au gouvernement ou un citoyen qui a des critiques à formuler contre les actions de ce gouvernement ne verra pas ses droits violés, sa vie privée fouillée et étalée au grand jour par le gouvernement pour de motifs vils. La cause du gouvernement est tellement désespérée, monsieur le Président, qu'il ne recule devant rien pour sauver sa peau. Il s'enlise toujours un peu plus chaque jour.

M. le Président: La présidence voudrait signaler qu'elle a entendu jusqu'ici une abondance d'opinions. Il lui appartient de trancher la question de privilège, qui se confine dans des limites étroites. Je voudrais maintenant que nous passions à d'autres travaux de la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

AGRICULTURE

PRÉSENTATION DU 2e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Éva Coté (Rimouski-Témiscouata): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer ici, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du comité permanent de l'agriculture.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE MODIFICATIVE

M. Gordon Taylor (Bow River) demande à présenter le projet de loi C-218, tendant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (conjoints).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Taylor: Monsieur le Président, le paragraphe 7(3.2) de la loi est injuste envers les femmes exerçant des activités agricoles qui sont légalement mariées à des agriculteurs. Une femme possédant une terre et un livret de permis délivré par la Commission canadienne du blé qui est célibataire ou vit en concubinage reçoit des paiements anticipés pour le grain des Prairies pourvu qu'elle ait leur équivalent en grain dans ses silos. Une autre dans la même situation mais mariée à un agriculteur qui détient également un livret de permis de la Commission canadienne du blé n'a pas droit aux paiements anticipés. Dans tous les cas, la facture est payée lorsque le grain est transporté à l'élévateur. Mon projet de loi vise à mettre fin à l'injustice dont sont victimes les femmes mariées dont je viens de parler. La loi ne devrait pas encourager l'union libre en accordant à une concubine des avantages auxquels n'a pas droit une femme légalement mariée, dans les mêmes conditions.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 191, 330 à 335 inclusivement, 361, 402, et 491.

[*Texte*]

LES EXPERTS-CONSEILS EMBAUCHÉS PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR

Question no 191—**M. Blenkarn:**

1. Au cours de l'année financière *a*) 1981-1982, *b*) 1982-1983, le Conseil du Trésor a-t-il embauché des experts-conseils de l'extérieur et, le cas échéant, (i) combien (ii) combien leur a-t-il versé au total?

2. Des experts-conseils ont-ils touché plus de $20,000 et, le cas échéant et dans chaque cas, *a*) de qui s'agit-il, *b*) combien lui a-t-on versé, *c*) pour quels services?

M. Peter Lang (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): La réponse est la suivante:

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada:

1. *a*) 1981-1982 *b*) 1982-1983

   (i) 37 (i) 44

   (ii) $516,587 (ii) $383,184.04

2. 1981-1982

a)	*b*)	*c*)
Eric A. Milligan	$ 62,900	Étudier certaines questions relatives au programme gouvernemental de réforme de la réglementation et faire rapport à ce sujet.
Margot Priest	$ 55,200	Étudier certaines questions relatives au programme gouvernemental de réforme de la réglementation et faire rapport à ce sujet.
Hay Associates Canada Ltd.	$193,105.59	Élaborer une méthode d'évaluation des postes de contrôleur de la circulation aérienne et établir les niveaux de salaire, les primes et les avantages garantis appropriés.
Towers, Perrin, Forster and Crosby	$ 22,000	Vérifier les préférences et examiner les attitudes des gestionnaires de la Fonction publique fédérale qui sont passés ou qui passeront probablement à la catégorie de la gestion, etc.
Systemhouse Ltd.	$ 25,000	Vérifier les intrants du Système d'information sur les langues officielles (SILO).
1982-1983		
Margot Priest	$ 15,400	Étudier certaines questions relatives au programme gouvernemental de réforme de la réglementation et faire rapport à ce sujet.

Questions au Feuilleton

Eric A. Milligan	$ 68,821.41	Étudier certaines questions relatives au programme gouvernemental de réforme de la réglementation et faire rapport à ce sujet.
Victor Spassov Editorial Services Ltd.	$ 25,200	Préparer et répertorier les textes en vue de la publication du registre de consultation.
Words Associated	$ 25,200	Préparer, vérifier et répertorier les textes français en vue de la publication du registre de consultation.
Université McGill	$ 30,129.73	Effectuer au nom du Conseil du Trésor et de l'Alliance de la Fonction publique un examen des plaintes des employés aux Terrasses de la Chaudière concernant des problèmes de santé.
Management Research Consulting	$ 22,976.21	Élaborer les Phases II et IV des programmes de formation des ressources humaines.

Bureau du Contrôleur général:

1. *a)* 1981-1982 *b)* 1982-1983

(i) 37 (i) 36

(ii) $384,913 (ii) $246,709

2. 1981-1982

a)	*b)*	*c)*
Abt Associates of Canada	$ 25,000	Entreprendre une évaluation du Programme de recrutement et de perfectionnement des agents financiers et préparer un rapport.
Coopers and Lybrand	$ 66,484.50	Examiner la vérification interne des systèmes informatiques et faire des recommandations à ce sujet.
Peat, Marwick, Mitchell and Company	$ 31,548.55	Participer à la préparation d'un document d'étude pour l'examen du Cabinet qui déterminerait la nécessité d'un examen exhaustif de la loi sur l'administration financière.
Price Waterhouse	$ 43,500	Examiner le financement actuel de chacune des sociétés de la Couronne et faire rapport à ce sujet et proposer des mesures s'il y a lieu afin de rajuster leur financement pour faire en sorte qu'il soit conforme à la politique actuelle et à la modification des annexes se rapportant aux sociétés de la Couronne.
Touche Ross & Co.	$ 29,025.75	Élaborer des lignes directrices pratiques au sujet de la détermination des coûts à l'intention des ministères.
Peat, Marwick and Partners	$ 20,000	Rédiger un document d'étude au sujet des méthodes d'évaluation des programmes et de leur pertinence.

1982-1983

Ernst & Whinney	$ 23,200	Évaluer le Programme d'aide à la mise en œuvre et produire un rapport final au plus tard le 1er septembre 1982.
Allan Bennett & Associates	$ 32,262.50	Assurer des services de rédaction concernant vingt plans de dépenses de programmes et fournir également des conseils et de l'aide aux rédacteurs du ministère en ce qui concerne la préparation de leurs plans.
Peat, Marwick, Mitchell and Company	$ 24,500	Aider à déterminer s'il y a lieu de réviser la loi sur l'administration financière.
Woods Gordon	$ 24,250	Élaborer un Programme de perfectionnement professionnel pour la Direction des pratiques de gestion.

LE HAUT-COMMISSARIAT CANADIEN À LONDRES

Question nº 330—**M. Stevens:**

En 1983, quels étaient *a)* le nombre total d'employés (ressortissants locaux et Canadiens), *b)* le coût total de fonctionnement du haut commissariat canadien à Londres?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pendant l'année 1983, le nombre total d'employés du haut-commissariat canadien à Londres était de 344 (214 ressortissants locaux et 130 Canadiens). Le coût total de fonctionnement du haut-commissariat était de $15,836,695.

L'AMBASSADE DU CANADA À PARIS

Question nº 331—**M. Stevens:**

En 1983, quels étaient *a)* le nombre total d'employés (ressortissants locaux et Canadiens), *b)* le coût total de fonctionnement de l'ambassade du Canada à Paris?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pendant l'année 1983, le nombre total d'employés de l'ambassade du Canada à Paris était de 246 (156 ressortissants locaux et 90 Canadiens). Le coût total de fonctionnement de l'ambassade était de $15,644,780.

L'AMBASSADE DU CANADA À WASHINGTON

Question nº 332—**M. Stevens:**

En 1983, quels étaient *a)* le nombre total d'employés (ressortissants locaux et Canadiens), *b)* le coût total de fonctionnement de l'ambassade du Canada à Washington?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pendant l'année 1983, le nombre total d'employés de l'ambassade du Canada à Washington était de 299 (98 ressortissants locaux et 201 Canadiens). Le coût total de fonctionnement de l'ambassade était de $14,169,287.

L'AMBASSADE DU CANADA À BONN

Question nº 333—**M. Stevens:**

En 1983, quels étaient *a)* le nombre total d'employés (ressortissants locaux et Canadiens), *b)* le coût total de fonctionnement de l'ambassade du Canada à Bonn?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pendant l'année 1983, le nombre total d'employés de l'ambassade du Canada à Bonn était de 112 (60 ressortissants locaux et 52 Canadiens). Le coût total de fonctionnement de l'ambassade était de $5,970,248.

L'AMBASSADE DU CANADA À TOKYO

Question nº 334—**M. Stevens:**

En 1983, quels étaient *a*) le nombre total d'employés (ressortissants locaux et Canadiens), *b*) le coût total de fonctionnement de l'ambassade du Canada à Tokyo?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pendant l'année 1983, le nombre total d'employés de l'ambassade du Canada à Tokyo était de 154 (94 ressortissants locaux et 60 Canadiens). Le coût total de fonctionnement de l'ambassade était de $10,573,395.

L'AMBASSADE DU CANADA À ROME

Question nº 335—**M. Stevens:**

En 1983, quels étaient *a*) le nombre total d'employés (ressortissants locaux et Canadiens), *b*) le coût total de fonctionnement de l'ambassade du Canada à Rome?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pendant l'année 1983, le nombre total d'employés de l'ambassade du Canada à Rome était de 84 (52 ressortissants locaux et 32 Canadiens). Le coût total de fonctionnement de l'ambassade était de $5,023,092.

LE FONDS D'EXPANSION DES ENTREPRISES

Question nº 361—**M. St. Germain:**

Existe-t-il un fonds d'expansion des entreprises administré par le ministère des Approvisionnements et Services et, dans l'affirmative, depuis le 1er avril 1981, combien a-t-on consacré *a*) à l'innovation de produits, *b*) à l'augmentation du contenu canadien, *c*) aux coûts de développement de départ?

M. Paul-André Massé (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Le Fonds d'expansion des entreprises fut établi en 1981 pour aider à financer les coûts d'augmentation pour les contrats du gouvernement reliés à l'établissement ou à l'entretien de sources canadiennes d'approvisionnement.

a), *b*) et *c*) Le Fonds d'expansion des entreprises peut assumer certains coûts de développement de départ, d'innovation de produits et d'augmentation du contenu canadien. Ces catégories de coûts ne sont pas mutuellement exclusives, puisque, par exemple, aider une entreprise avec des coûts de départ ou de développement d'un produit contribue aussi à un niveau plus élevé du contenu canadien. Dix-huit millions de dollars du Fonds d'expansion des entreprises furent dépensés à ce jour, et on s'attend à ce que ces argents produisent 324 millions de dollars en augmentation de ventes, 180 millions de dollars en exportation et la création de près de 2,900 années-personnes d'emploi au Canada durant les dix prochaines années.

LA POLITIQUE CANADIENNE EN MATIÈRE DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

Question nº 402—**M. Howie:**

Le gouvernement oblige-t-il tout pays à qui il vend du matériel nucléaire à garantir que celui-ci ne sera pas traité, enrichi ou que la forme ou le contenu n'en seront pas modifiés autrement sans son autorisation préalable?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La politique canadienne en matière de non-prolifération nous oblige de conclure des accords bilatéraux avec nos partenaires nucléaires. Au terme de ces accords, les matières nucléaires transférées entre les parties ne doivent être enrichies au delà 20 p. 100 en U235 ou retraitées qu'avec accord par écrit au préalable entre les deux parties. Donc, tout pays qui reçoit des matières nucléaires canadiennes doit avoir l'autorisation préalable du Canada avant de les retraiter ou de les enrichir au delà 20 p. 100 en U235.

LA PARTICIPATION DU CANADA À L'EXPO 84 À LA NOUVELLE-ORLÉANS

Question nº 491—**M. Howie:**

Le gouvernement a-t-il prévu un montant quelconque en vue de la participation canadienne à l'Expo '84 à la Nouvelle-Orléans et, dans l'affirmative, de combien?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, le gouvernement a alloué 5.5 millions de dollars au titre de la participation du Canada à l'Expo 84 à la Nouvelle-Orléans.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Evans: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

• (1600)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Crosbie (page 1445) et du sous-amendement de M. Riis (page 1448).

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, le discours du trône et l'exposé budgétaire donnent au gouvernement l'occasion de redéfinir la voie et la direction dans laquelle le pays est engagée. Bon nombre d'entre nous estiment depuis quelque temps que nous sommes engagés dans la mauvaise voie, dans la mauvaise direction, sur une pente glissante, sans espoir de retour.

Nous avons vu l'effet qu'a eu sur notre économie l'influence des penseurs et des universitaires. Notre dette nationale a grimpé à des sommets inacceptables. Comme l'a fait remarquer mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), le fardeau de la dette que le Canadien moyen devra payer ne s'allégera pas avant bien des années. En fait, le gouvernement devra s'adresser aux mêmes marchés financiers que le secteur privé, qui de ce fait aura encore plus de difficulté à se financer.

Nous avons connu l'inflation et la récession, et nous avons vu des taux d'intérêt excessifs ruiner des centaines de milliers d'entreprises et anéantir les espoirs et les rêves de millions de Canadiens.

C'est toujours avec impatience que je vois approcher la présentation du budget, car c'est une occasion de changement, de réparation, de restructuration. Ainsi en était-il dans le cas du budget d'hier. J'y voyais l'occasion pour le gouvernement d'apporter des changements qui pourraient atténuer les difficultés qu'éprouvent les chômeurs canadiens au nombre d'un million et demi. Tous ces espoirs, toutes ces attentes ont été quelque peu déçus par les nouvelles que nous avons reçues le 31 janvier de Statistique Canada, nouvelles selon lesquelles la reprise semblait avoir perdu un peu de sa vigueur au quatrième trimestre et que ce ralentissement allait se poursuivre au début de 1984. Le Conference Board du Canada a annoncé que des indices inquiétants laissaient croire que la reprise pourrait ne pas être aussi vigoureuse qu'on aurait pu l'espérer. Le produit national brut a baissé de .2 p. 100 en novembre, et la demande a diminué en réalité de .2 p. 100 au cours du troisième trimestre.

D'après les observations rapportées par les journaux et les discours des représentants du monde des affaires et des autres, nous constatons que les consommateurs ont perdu confiance au cours du dernier trimestre. En fait, l'enquête du ministère de l'Expansion industrielle régionale dont les résultats ont été publiés en décembre révèle qu'en 1984 les grosses sociétés réduiront encore leurs investissements.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les nombreux entretiens que le ministre des Finances (M. Lalonde) a eu avec les représentants du monde des affaires au cours de ces derniers mois. L'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre de Commerce du Canada, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'Organisation canadienne de la petite entreprise et de nombreuses autres associations industrielles et commerciales ont présenté des mémoires et rencontré le ministre des Finances et ses représentants.

Bien sûr, il suffit de lire les manchettes des journaux financiers pour voir que telle ou telle société a enregistré des bénéfices records, mais ce n'est pas un phénomène général. Le monde des affaires éprouve de nombreuses difficultés. Même si les taux d'intérêt ont quelque peu baissé, les taux bancaires se situent toujours à 6.5 point de pourcentage au-dessus du taux d'inflation. Quand vous les comparez aux taux en vigueur avant le début de la récession, vous constatez qu'à l'époque le taux préférentiel se situait à 3.4 p. 100 du taux d'inflation. L'inflation a baissé, mais l'écart entre le taux d'inflation et le taux préférentiel s'est accru. En fait, nous pouvons constater que les taux d'intérêt réels sont deux fois plus élevés qu'ils ne devraient l'être. Un grand nombre de nos institutions financières conservent beaucoup de liquidités. Elles ont beaucoup d'argent à prêter, mais cet argent ne sert pas à financer les opérations commerciales. En fait, les prêts commerciaux sont nettement en baisse.

C'est dans le secteur des hypothèques résidentielles que la compétition est vraiment serrée. Je pense que nous pouvons tous nous en réjouir. Les taux hypothécaires ont nettement baissé l'année dernière. Il ne semble pas pour le moment que les prêts commerciaux soient en hausse. Il y a une bonne raison à cela, monsieur le Président. La plupart de nos PME sont endettées. Elles hésitent à contracter des emprunts supplémentaires à long terme parce que les taux d'intérêt ont eu des effets désastreux pendant la récession. Un grand nombre d'entreprises ont tout juste réussi à survivre.

Ceux qui savent lire le bilan et les états financiers des entreprises confirmeront que la plupart d'entre elles sont dans une situation très précaire. La plupart des sociétés ont saigné leur compte de bénéfices non répartis pour survivre à la récession. Beaucoup ont rogné leurs capitaux propres et ne fonctionnent plus aujourd'hui qu'avec un fonds de roulement amenuisé. Voilà je crois la situation véritable du plus grand nombre de nos petites et moyennes entreprises. Et c'est ce qui explique que les prêts aux entreprises sont en baisse, monsieur le Président. Leur situation est délicate. Elles craignent que s'il y a une légère remontée des taux d'intérêt, beaucoup de ces sociétés qui ont survécu à la récession ne tiendront pas le coup une deuxième fois. Accrochées par les dents, elles n'espèrent qu'une chose: c'est que les taux d'intérêt continuent à baisser. Voilà un de leurs espoirs, et ce que j'espérais trouver dans le budget.

Si l'on veut que les petites et moyennes entreprises survivent, qu'elles reprennent du poil de la bête, qu'elles redonnent du travail au plus grand nombre de nos 1,500,000 chômeurs—puisque le ministre des Finances ne cesse de répéter qu'il compte sur le secteur privé pour réduire le chômage—il ne faut pas que nos sociétés aient des bilans exsangues. Il faut qu'elles aient des fonds de roulement qui leur permettent de faire la soudure, il ne faut pas qu'il y ait la moindre chance que les taux d'intérêt remontent, que la reprise tout à fait précaire hésite le moindrement. A court de capitaux propres, avec des fonds de roulement réduits et un endettement marqué, les entreprises n'ont tout simplement pas la possibilité de rattraper le mou, de résorber le chômage comme le ministre s'y attend.

D'accord, les initiatives en faveur des petites entreprises annoncées au budget seront les bienvenues lorsqu'elles se seront effectivement concrétisées. Mais le problème structurel va rester et décourager l'expansion qu'il nous faudrait pour nous attaquer au chômage.

Je constate avec le plus grand découragement que le ministre n'a rien fait en ce qui concerne l'allocation du coût en capital. J'estime que c'est une faute lourde. Je sais que l'Association des manufacturiers canadiens a exercé des pressions très énergétiques en ce sens, et suivant ce que m'ont dit des hommes d'affaires de tous les coins du pays, tout le monde s'attendait à des correctifs. Cette inaction inquiète beaucoup de monde. Ceux qui ne savent pas comment fonctionne l'allocation du coût en capital ne peuvent pas comprendre à quel point cela a été terrible pour la marge brute d'autofinancement de la

plupart des entreprises qui l'utilisent. Cette absence de correctifs du côté de l'allocation du coût en capital a eu des conséquences déplorables sur l'autosuffisance des entreprises. C'est l'obstacle majeur à l'investissement, qui entrave l'expansion de l'industrie.

Dans son exposé budgétaire, le ministre a admis l'importance de la productivité, et souligné la cherté des nouvelles machines de production. Il faut que notre industrie se modernise, et pour soutenir la concurrence mondiale, il faut qu'elle s'outille à neuf. Mais il est frustrant de constater que malgré cette reconnaissance de principe, rien n'a été vraiment fait. Je dirai même que d'après les prévisions, nous allons continuer d'avoir un taux de chômage à deux chiffres dans un avenir prévisible.

Et d'après les prévisions gouvernementales qui figurent aux documents budgétaires, la productivité va baisser au cours des prochaines années. Tout le monde sait que nous sommes presque au dernier rang de l'OCDE pour les chiffres de productivité.

L'autre chose que nous avons relevée au budget, c'est qu'en fait de réduction du déficit, le ministre ne nous offre que de bonnes paroles. Ceux qui n'en sont pas à leurs premières armes à la Chambre ont entendu maintes fois le ministre prédire que le déficit allait diminuer, qu'on déposerait incessamment les prévisions budgétaires pour le confirmer. Il peut arriver que les prévisions budgétaires indiquent bel et bien que les dépenses publiques n'augmentent plus, mais ce sont celles qui figurent dans le budget principal. Or, en cours de route, nous allons recevoir les budgets supplémentaires (A), (B), (C) et (D) et nous nous apercevrons à la fin de l'exercice, monsieur le Président, que nos dépenses sont aussi élevées, sinon plus, qu'elles ne l'étaient naguère. Au demeurant, le ministre donne l'impression de faire figure de gardien des deniers de l'État dont le rôle consiste à contenir la horde des irresponsables qui dépenseraient des milliards de dollars pour s'attirer les faveurs de l'électorat.

• (1610)

Nous avons vu dernièrement comment ce gouvernement arrogant avait usé de tactiques mesquines pour tâcher d'améliorer sa cote auprès du public. Et je fais allusion à ces projets spéciaux réservés, semble-t-il, aux députés libéraux et non pas à tous les députés, comme cela aurait dû être.

Je dois dire, monsieur le Président, que j'ai été consterné et irrité par les fonctionnaires du ministère des Finances qui assistaient à la séance d'information à huis clos sur le budget, pour répondre à nos questions après notre étude des documents. Je ne nommerai personne. Je ne ferai pas cela, car nous sommes convenus de ne pas le faire. Toutefois, j'ai constaté que lorsqu'on leur posait des questions précises, et difficiles, ils évitaient d'y répondre en déclarant: «c'est une question de politique, vous devrez en parler au ministre». Lorsque l'on demandait une explication sur certains des chiffres que nous avions vus dans les documents, ils ne disaient rien de précis non plus. Par exemple, j'ai demandé combien il en coûterait de rétablir la disposition concernant la déduction pour amortissement qui a été supprimée dans le précédent budget du ministre des Finances. Le fonctionnaire a levé sa main et a tiré le chiffre de 1.2 milliard. Pendant des mois, j'avais demandé à l'ancien ministre des Finances de me fournir ce chiffre. Je n'ai même pas reçu d'accusé de réception de mes lettres. Lorsque je lui parlais, il était toujours sur le point de me le fournir, mais il ne s'est finalement jamais exécuté. Lorsque j'ai demandé au fonctionnaire du ministère des Finances d'où il tirait ce chiffre de 1.2 milliard, quelles étaient les données qu'il avait utilisées pour y parvenir, si je pourrais d'une façon ou d'une autre les vérifier, il a finalement admis que c'était juste une supposition de sa part qui ne se fondait sur aucune donnée réelle.

Je trouve que dans les circonstances il s'agit d'un comportement révoltant. J'ai eu l'impression que ces fonctionnaires étaient simplement destinés à nous décourager et pas vraiment à répondre à nos questions; ils semblaient nous donner n'importe quelle réponse qu'ils pensaient que nous accepterions. Ils savaient que nous devions partir à un moment précis et c'était donc pour eux simplement une question de temps.

Le budget annonçait un grand nombre d'études, de consultations et de promesses d'action et nous sommes plutôt d'accord avec certaines d'entre elles. Nous pensons que les initiatives concernant les pensions sont bonnes. Je souhaiterais seulement qu'elles arrivent plus vite u'on ne l'a promis. Toutefois, je les trouve plutôt bonnes. Je ne me réjouis pas excessivement des $50 par mois supplémentaires qui seront versés aux personnes âgées en deux étapes, même si je suis persuadé qu'elles seront heureuses de les recevoir. On peut considérer ce montant de différentes façons. J'ai entendu quelqu'un dire que c'était l'équivalent de $1 par semaine. Quelqu'un d'autre que c'était deux beignes et un café. Ce n'est pas très généreux, mais comme ce montant s'ajoute à l'argent que reçoivent déjà les personnes âgées, cela aidera les plus indigentes.

Le budget annonçait une aide pour les propriétaires de logement. Je voudrais conclure en parlant de ce sujet particulier, car j'ai souvent insisté auprès du ministre des Finances, du ministre de la Consommation et des Corporations (M^me^ Erola) et d'autres, à ce sujet. Je dois dire que je suis heureux de ce qui va être fait, bien que d'après moi on ne se soit pas attaqué au vrai problème. Le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) et d'autres se sont intéressés sérieusement à cette question. Nous sommes heureux de ce qui a été fait. Je suis sûr que de nombreux propriétaires le seront également. Toutefois il y a encore quelque 750,000 Canadiens qui sont prisonniers d'hypothèques à taux d'intérêt élevé. De ceux-là, le budget ne parle pas. Certains—et je le sais car j'ai échangé de la correspondance avec eux—ont été en mesure de renégocier leur hypothèque. Quelques sociétés ont accepté de passer outre à leurs règlements et de les aider. Toutefois, j'espère que le ministre, dans ses négociations avec les sociétés hypothécaires, insistera pour qu'elles considèrent la question des particuliers aux prises avec ce problème. Avant de leur concéder quoi que ce soit, il devra faire en sorte que cette question soit tranchée. Un grand nombre de Canadiens ont été traités de façon ignoble et révoltante. J'ai été irrité en lisant divers documents que ces sociétés publient; pour le renouvellement des prêts hypothécaires, elles passent outre aux mesures prises par le Parlement canadien et les gouvernements provinciaux, en forçant les emprunteurs à renoncer à leurs droits prévus en vertu de la loi canadienne sur l'intérêt et de la loi sur les hypothèques de l'Ontario et du Manitoba. Elles abusent de façon éhontée du pouvoir que leur confèrent l'argent et leur situation.

Quand il devra traiter avec les sociétés de prêts hypothécaires, j'espère que le ministre n'aura pas peur de leur dire que jamais plus il ne permettra qu'elles prennent les gens en otage. Elles ne devraient jamais plus pouvoir abuser de leur pouvoir pour annuler des décisions prises par les députés fédéraux ou provinciaux. Elles ont réussi à jouer impunément de leur puissance. J'espère que le ministre prendra bonne note de mes observations et qu'il n'hésitera pas à se montrer sévère envers ces sociétés, car nous n'avons pas à leur accorder quoi que ce soit à moins qu'elles ne s'engagent à ne plus jamais agir de la sorte.

Si je traite de cette question c'est qu'à la réunion d'information avec les fonctionnaires, hier, je leur ai demandé ce qu'il fallait entendre par la modification de la loi sur les intérêts dont ils avaient parlé. L'un d'eux m'a répondu que le gouvernement se proposait de supprimer l'article 10 de cette loi, qui permet à un particulier ayant une hypothèque sur cinq ans de renégocier son emprunt s'il paie trois mois d'intérêts. Les fonctionnaires prétendent que c'est ce qui explique nos hypothèques à court terme. C'est pour cette raison que nous n'aurions pas d'hypothèques sur dix ans. Je me demande dans quel monde ils vivent. Ils n'ont qu'à traverser la frontière pour constater que les mêmes dispositions existent aux États-Unis depuis des années, mais qu'on y trouve néanmoins des hypothèques qui s'étalent sur 25 et même 30 ans.

A mon avis nous ne devrions pas retirer ce droit aux débiteurs hypothécaires. Toutefois, si nous le faisons, il faut prévoir une compensation pour les sociétés hypothécaires. J'espère, monsieur le Président, que nous n'assisterons plus jamais au Canada à des démonstrations de puissance implacable comme celles auxquelles se sont livrées des sociétés hypothécaires et de fiducie qui ont ruiné des débiteurs hypothécaires et leur ont fait perdre leur maison.

Je félicite le gouvernement de prendre ces mesures. Je crois toutefois, qu'elles devraient être plus rigoureuses, mais c'est néanmoins un premier pas et peut-être, quand le projet de loi sera déposé, aurons-nous la possibilité d'en discuter et d'y apporter des améliorations.

M. Fisher: Monsieur le Président, j'ai quelques mots à dire. Le député a, comme à l'habitude, défendu sérieusement et fermement les intérêts des gens, dont les détenteurs d'hypothèques, et je l'en félicite. je ne veux pas atténuer son mérite, remettre cela en question. Je voudrais simplement rectifier certains de ses propos. Il a fait allusion à la réunion à huis clos à laquelle assistaient les critiques financiers de l'opposition hier après-midi. Je rappellerai au député deux choses: premièrement, lorsque les fonctionnaires sont arrivés à la réunion, ils ont tenu pour acquis que leurs conversations resteraient secrètes. Ils ne s'attendaient pas à ce qu'il les répète à la Chambre des communes. Ce n'est pas parce qu'on s'abstient de nommer les intéressés que l'on devrait se permettre de pareilles indiscrétions. C'est un petit stratagème qui ne prend pas. Deuxièmement, il a laissé entendre que ces fonctionnaires jouaient un rôle politique. Je voudrais le reprendre. Il s'agissait de fonctionnaires impartiaux. Non pas des gens du parti libéral ou du gouvernement, mais des fonctionnaires impartiaux qui doivent savoir où s'arrêtent leurs responsabilités à titre de fonctionnaires et leur devoir de satisfaire la curiosité du député en tant que critique de l'opposition. C'est ainsi qu'ils laissent au ministre le soin de décider de l'information à révéler. C'est leur devoir. Ils n'ont pas le choix. Le député a donné aujourd'hui l'impression, d'abord qu'il était manipulé pour des raisons politiques, et ensuite, que les fonctionnaires en question étaient partiaux. Je voudrais qu'il soit clair que ces deux allégations sont fausses. Et ce n'est pas tout. Je crois qu'en révélant les informations confidentielles, qu'elles soient vraies ou fausses, discutées lors de la rencontre à huis clos, on nuit à l'esprit de collaboration.

• (1620)

M. Kempling: Monsieur le Président, si le député se donne la peine de lire le compte rendu, il verra qu'il a tout à fait tort. Je n'ai pas utilisé les expressions «politiques» ou «décisions politiques», et n'y ai pas fait allusion d'aucune façon. Je n'ai pas mentionné le nom des fonctionnaires car cela faisait partie du secret dont nous étions convenus. Je n'ai pas non plus cité expressément ni directement les renseignements qu'ils nous ont révélés. Toutefois, monsieur le Président, j'ai dit que j'étais déçu de la qualité de l'information qu'ils nous ont fournie, et qu'ils n'avaient pas répondu directement à nos questions. Ils ont cité des chiffres au petit bonheur et ont généralement éludé les questions difficiles qui leur étaient posées. C'est à mon avis une observation juste. Ce n'était pas le premier huis clos auquel je participais, j'ai assisté à plusieurs au fil des ans, et nous avons obtenu auparavant des fonctionnaires du ministère des Finances des renseignements plus directs et plus solides que nous n'en avons obtenu hier. J'ai été très déçu, et je faisais une comparaison entre les années précédentes et cette année. Je le répète, j'ai été déçu de la qualité de l'information qu'on nous a fournie. Ils auraient tout aussi bien pu s'abstenir d'y assister en ce qui me concerne. Je ne pense pas que quiconque y a assisté ait appris grand-chose à cette occasion.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: Conformément à l'article 45 du Règlement, j'ai le devoir d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues ce soir: le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly)—Le logement—Le programme d'aide à la remise en état des logements—On demande l'expansion du programme. *b*) La répartition des fonds; le député de Burlington (M. Kempling)—Le revenu national—Le refus de déduire le prix des prothèses nécessaires pour marcher. *b*) On demande une définition plus large de «l'invalidité»; le député de Burnaby (M. Robinson)—Le revenu national—On demande une enquête sur les activités du bureau de Vancouver. *b*) Les quotas de travail mentionnés dans un exposé de fonctions.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Crosbie (page 1445) et du sous-amendement de M. Riis (page 1448).

L'hon. David Smith (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le ministre des Finances (M. Lalonde) de nous avoir présenté hier un budget que je considère très optimiste. Tout d'abord, je le trouve optimiste dans son évaluation de l'esprit canadien. Je le trouve optimiste en raison des franches consultations qui ont eu lieu pendant son élaboration et parce qu'il confirme le rôle que joue le gouvernement pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Je voudrais également remercier le ministre des Finances de m'avoir demandé d'être parmi les premiers à intervenir dans le cadre de ce débat. Il l'a fait parce qu'il faut bien admettre que son budget me facilite la tâche, en ma qualité de ministre chargé des Petites entreprises. Ce budget, monsieur le Président, est favorable à la petite entreprise. Il reconnaît le rôle vital que ce secteur joue dans la relance économique en cours dans tout le pays.

Les petites entreprises, monsieur le Président, constituent véritablement la sève de notre économie. Il y a au Canada 750,000 petites entreprises, qui représentent 97 p. 100 de l'ensemble des entreprises. Elles représentent également 30 p. 100 du secteur commercial du produit national brut, et 42 p. 100 des emplois dans le secteur privé au Canada. Les Canadiens qui gèrent et possèdent une petite entreprise croient en leur pays. Ils croient en l'avenir économique de notre pays, dans lequel ils ont investi. Ils croient au régime de la libre entreprise, à l'initiative, à l'éthique professionnelle, au fait de prendre des risques et de profiter du fruit d'un travail assidu. Voilà les personnes qui composent le secteur de la petite entreprise au Canada et notre gouvernement croit en elles. Notre confiance dans ce secteur est justifiée puisqu'à l'heure actuelle, les petites entreprises créent environ deux tiers des nouveaux emplois créés dans le pays. L'un des principaux objectifs que poursuit le budget du ministre des Finances est de créer des emplois en association avec le secteur privé.

A mes yeux, ce budget est équilibré, dans la mesure où, il établit, d'une part, de bons plans économiques et offre, d'autre part, des solutions sérieuses sur le plan social. C'est normal et conforme à la théorie du gouvernement actuel, qui croit au régime de la libre entreprise, mais non au détriment de la justice sociale.

Avant d'aborder en détail certains aspects qui me semblent avantageux pour les petites entreprises, je voudrais dire que contrairement à ce que semblent croire certains cyniques, il ne s'agit ni d'un budget électoral, ni d'un budget qui repose sur des sondages d'opinions, ni encore d'une tentative en vue de marquer des points sur le plan politique contre une opposition dénuée de la moindre idée. C'est un budget équilibré, réfléchi et sérieux, qui réalise un juste équilibre entre de bons principes économiques et une conscience sociale.

Comment cette théorie se compare-t-elle à celle du parti conservateur? Voyons un peu ce qu'a déclaré son critique financier, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Il a dit qu'il fallait être dur, mesquin et méchant et faire toutes sortes de choses désagréables. C'est pourquoi, a-t-il ajouté, je ne veux pas dire maintenant ce qu'il fera. Le croirez-vous? C'est bien ce qu'il a dit. Nous savons tous qu'il en est persuadé, mais nous n'aurions jamais cru qu'il oserait le dire. Il a ajouté que si un budget conservateur était présenté à ce moment-ci, il effraierait les Canadiens. Voilà ce qu'a dit le critique officiel du parti conservateur. Eh bien, monsieur le Président, notre parti n'est pas au pouvoir pour effrayer les Canadiens. Il est ici pour redonner confiance dans la relance économique qui est déjà amorcée au Canada. C'est ce qui nous distingue de l'opposition officielle. Entendez le député: «Il faut être dur, mesquin et méchant». Eh bien, je ne doute nullement que si les conservateurs étaient au pouvoir, ils seraient durs, mesquins et méchants. Ils ont déjà été au pouvoir, mais que le ciel préserve les Canadiens qu'ils y reviennent, car c'est exactement là ce que l'on pourrait attendre d'eux.

Avant d'examiner certaines dispositions de ce budget que je crois particulièrement avantageuses pour le secteur de la petite entreprise, je voudrais dire un mot de la façon dont le budget est établi. Ce budget découle principalement de consultations avec le secteur privé, avec tous les éléments du secteur de la petite entreprise, avec des associations d'entrepreneurs, de même que de nombreuses propositions formulées par de simples citoyens. Ces propositions ont été examinées, analysées par de hauts fonctionnaires et par le ministre des Finances, et, dans certains cas, retenues. L'une des questions à propos desquelles le gouvernement a reçu de nombreuses instances ces dernières années, et surtout ces derniers mois, est celle de la complexité de notre régime fiscal. Une fiscalité complexe peut coûter cher en temps et en argent. Le ministre des Finances s'est penché sur ce problème. Il a apporté des changements précis à la fiscalité de façon à la simplifier. Je n'entrerai pas dans le détail, comme la suppression du compte des déductions cumulatives, mais j'ajouterai que nous avons publié un document très complet intitulé «La simplification du régime fiscal de la petite entreprise», qui permettra le maximum de discussions et de consultations avec tous les éléments du milieu canadien des affaires. Je crois possible qu'on puisse élaguer encore davantage et que d'autres changements soient apportés par suite de ce processus de consultation.

• (1630)

L'Association canadienne d'études fiscales et l'Association québécoise de planification fiscale et successorale ont joué un rôle important dans les consultations. Elles ont organisé des colloques et entretenu un dialogue avec les collaborateurs du ministre des Finances. Sur toute la question des changements précis en vue de simplifier la fiscalité, plus des deux tiers des dispositions fiscales visant les petites entreprises ont été éliminés. C'est un progrès véritable, monsieur le Président, dont tout le monde à la Chambre doit être heureux et fier.

Les prochains entretiens ont en réalité un double objectif: tout d'abord, recueillir l'avis d'autres persones que les experts et assurer la continuité dans ces changements afin que les contribuables eux-mêmes puissent s'y adapter. Ils doivent aussi donner au gouvernement, grâce à ce processus, la possibilité de discuter des propositions en profondeur avant de les mettre en vigueur. Comme je le disais, il est possible que d'autres changements découlent de ces consultations.

D'autres changements budgétaires généraux auront des effets spectaculaires pour le secteur de la petite entreprise. Ce budget est une véritable bénédiction pour les petites entreprises. Les avantages comprennent un assouplissement des règles relatives au versement des acomptes provisionnels. Il y a au Canada 50,000 petites entreprises et sociétés agricoles familiales qui vont bénéficier de ce changement. Il y a, notamment, les frais pour droit d'usage d'une automobile, les améliorations administratives à la taxe de vente, le prolongement de la période d'appel en matière d'impôt, les dispositions qui permettent l'adjudication des dépens en cas d'appel favorable au contribuable. La possibilité est offerte à de nombreuses petites entreprises qui veulent exploiter les débouchés commerciaux des pays du tiers monde, de profiter du Fonds pour l'aide et le commerce international de 1.3 milliard de dollars. Un autre aspect du budget avantageux pour le secteur de la petite entreprise est la continuation de la lutte à l'inflation et le plafonnement des hausses de prix à 4 p. 100.

D'autres domaines d'intérêt dans le budget concernent mes fonctions ministérielles. Je voudrais dire un mot du tourisme. Le budget lui est favorable. Il réaffirme l'engagement qu'a pris le gouvernement avec les Projets spéciaux de relance. Plus d'un milliard est consacré à ces projets. Un certain nombre d'entre eux visent à apporter des améliorations dans le secteur touristique. Nombre d'établissements dans ce secteur sont des petites entreprises. Ce qui est bon pour la petite entreprise est aussi bon pour le tourisme. Dans le dernier discours du trône, le gouvernement a reconnu sans ambage la nécessité d'une stratégie du tourisme et annoncé qu'elle serait élaborée et présentée avant longtemps. Dernièrement, le gouvernement a dit qu'il ferait des annonces à la télévision. L'une d'elles encouragera les Canadiens à prendre leurs vacances dans leur pays et une autre—la campagne commencera dans deux mois—invitera les Américains à visiter le Canada. Ces différents programmes contribueront à aider le secteur touristique. Ce secteur a également accès un nouveau programme de développement industriel et régional dont notre ministère a la responsabilité.

Fait intéressant à signaler, monsieur le Président, le budget propose d'inciter les employés à participer à la relance économique en acquérant des actions et en participant aux bénéfices. Cette proposition est d'une logique inattaquable. En premier lieu, elle contribuera à accroître la productivité. Autrement dit, elle incite à la fois la direction et les travailleurs à accroître leur productivité, à augmenter leurs bénéfices. Elle favorisera aussi les relations employeurs-employés et encouragera sûrement l'esprit d'initiative des Canadiens.

Au début de mon discours, j'ai dit que le budget était équilibré. Équilibré en ce sens qu'il propose de saines mesures économiques sans pourtant négliger nos obligations d'ordre social. Je songe par exemple au relèvement des pensions et à la hausse du supplément de revenu garanti. Ces deux mesures réaffirment le souci que le gouvernement a toujours manifesté à l'égard de ses responsabilités sociales.

Par ailleurs, le relèvement du plafond imposé aux REER est une autre mesure favorisant la sécurité des pensions tout en intéressant la petite entreprise. Cette mesure intéresse particulièrement les petits exploitants qui ne participent pas aux grands régimes de pension accessibles aux employés des grandes entreprises et aux fonctionnaires. En 1985, cette limite sera de $10,000 et de $15,000 en 1988. C'est donc une mesure qui sera fort profitable aux petites entreprises.

Je voudrais parler aussi des améliorations que le gouvernement a apportées aux prestations de retraite. On propose notamment de diviser le montant de ces prestations lorsqu'il y a rupture du mariage, de permettre au survivant du couple de continuer à les recevoir lorsqu'il se remarie et on propose aussi d'accorder un montant égal aux hommes et aux femmes dans des conditions analogues. Sauf erreur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) va présenter des amendements en conséquence une fois qu'elle aura consulté les gouvernements provinciaux.

Il est aussi question, à ma grande satisfaction, de la pension des ménagères. Le gouvernement tient à ce que les femmes puissent bénéficier d'un revenu convenable au moment de leur retraite. Et les mesures qu'il propose constituent un moyen d'atteindre cet objectif. Les modifications qu'on entend apporter aux régimes d'épargne-retraite enregistrés permettront aux petits entrepreneurs, qui économisent en prévision de leur retraite, de s'en servir plus facilement pour déduire leurs impôts.

On dispose finalement, pour couronner le tout sur la situation des ménagères, d'études effectuées par le secrétariat de la petite entreprise sur le rôle de la femme dans le monde du travail. Certes, il est relativement récent que des femmes se lancent en affaires, mais il demeure que les petites entreprises appartenant à des femmes et exploitées par celles-ci recrutent un personnel assez important, surtout chez la gent féminine. Il m'a été donné de voir dernièrement des données statistiques selon lesquelles environ 30 p. 100 des petites entreprises canadiennes appartiennent à des femmes, et il s'agit pour un bon nombre de commerces de détail. Près des deux tiers des femmes interrogées par le secrétariat se sont dit d'avis qu'en règle générale les femmes d'affaires propriétaires d'entreprises n'éprouvaient pas plus de difficultés que leurs confrères dans la même situation. Les femmes d'affaires souhaitent être traitées sur un pied d'égalité par rapport aux autres membres de la communauté des affaires, et je puis assurer aux députés que c'est là mon objectif ainsi que celui de mon gouvernement.

Je ne doute nullement, monsieur le Président, que l'accent mis par le ministre des Finances sur la petite entreprise aura les retombées souhaitées et encouragera globalement l'économie. Par petite entreprise, il faut entendre des commerces de toutes sortes. Il peut s'agir de petites manufactures, de petites usines de conditionnement, et de sous-traitants du secteur de la construction, par exemple. Évidemment, le secteur de la construction domiciliaire dans son ensemble bénéficiera énormément du Programme de protection des taux hypothécaires qu'on vient de proposer. Il peut aussi s'agir des exploitants d'entreprises dans le secteur du tourisme. Beaucoup d'exploitants de petits hôtels et de restaurateurs verront certainement

que bon nombre de ces dispositions concernant la petite entreprise les avantageront passablement. Je suis persuadé que cette grande ressource canadienne qu'est la petite entreprise bénéficiera des encouragements nécessaires pour jouer convenablement son rôle dans l'économie.

En terminant, monsieur le Président, je tiens à répéter les trois grandes caractéristiques du nouveau budget du ministre des Finances. Tout d'abord, nous avons affaire à un budget élaboré en consultation avec tous les secteurs de l'économie, et surtout le secteur privé, les grandes entreprises, les petites entreprises et tous ceux qui s'intéressent de près au milieu des affaires. Ensuite, vient cette volonté d'accroître la productivité nationale et notre compétitivité. Enfin, on reconnaît que les petites entreprises sont la principale source de dynamisme et de création d'emplois au Canada. J'ajoute à cela, monsieur le Président, que de concert avec d'autres ministres, et surtout le ministre d'État aux Finances (M. MacLaren), je compte poursuivre les consultations avec le secteur des affaires, notamment le secteur de la petite entreprise, pour favoriser la réalisation des projets formulés dans ce budget.

En guise de conclusion, monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre des Finances de nous avoir présenté un budget qui me paraît être sensé, raisonnable et optimiste. Nous avons là un budget optimiste qui dénote une saine planification financière d'une part, et une bonne conscience sociale de l'autre. Cela comprend des programmes et des initiatives qui montrent on ne peut mieux le rôle que le gouvernement peut jouer dans le soutien de la reprise économique que nous constatons en ce moment au Canada. J'ajoute que je désire remercier le ministre des Finances de cette occasion que j'ai de participer au débat à ses tout débuts.

• (1640)

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du ministre d'État (Petites entreprises) (M. Smith) dans lequel il a vanté les mérites de la petite entreprise. Il a eu raison, je pense, de dire qu'une bonne part des créations d'emplois sur lesquelles nous comptons pour les quelques années qui viennent vont nous être données par les petites entreprises. Il serait peut-être encore plus juste de préciser que la totalité des emplois créés au Canada au cours de la prochaine décennie vont nous être donnés par les petites et moyennes entreprises.

M. John Bullock est président du plus gros peut-être des groupements de petites entreprises du Canada et le démarcheur le plus efficace pour les questions qui les intéressent. Il s'est acquis l'estime du ministre et des petites entreprises en général, grâce à la connaissance qu'il a de leur situation. Comment le ministre explique-t-il que M. Bullock ait dit hier soir que le budget n'allait pas faire créer un seul emploi dans les petites entreprises? Il s'est dit satisfait des petits changements que les petites entreprises réclamaient depuis des années. Le ministre a exposé assez longuement la nature de ces améliorations.

Au plan de la création d'emplois, le plus puissant des groupes de petites entreprises canadiens a déclaré que le budget ne va pas faire créer un seul emploi dans le secteur des petites entreprises. Qu'est-ce que le ministre répond à cela?

M. Smith: Monsieur le Président, il m'arrive d'être d'accord avec M. Bullock, et il m'arrive aussi de ne pas l'être. M. Bullock a dit plusieurs choses hier soir, qui n'ont pas toutes été reproduites. Certains de ses propos étaient favorables aux mesures budgétaires, et d'autres pas.

Il se trouve que je ne suis pas du même avis. Je trouve que le budget est sensé. En facilitant à beaucoup d'égards l'activité des petites entreprises, il va inévitablement faire créer des emplois.

Si l'on tient compte de ce qu'ont dit dans l'ensemble les représentants des entreprises, l'opinion est assez favorable. En fait, il y a beaucoup de responsables de l'organisme de M. Bullock (la Fédération des entreprises indépendantes) qui ont donné leur avis sur le budget. Si l'on me permet une expression qu'emploie parfois l'opposition, à en croire la totalité de leurs commentaires ils sont dans l'ensemble très positifs et favorables.

M. Riis: Est-ce que le ministre voudrait donner son avis sur les $1,000 que le gouvernement doit maintenant rembourser en guise de dommages-intérêts à la petite entreprise qui gagne un appel sur décision fiscale? Il sait qu'en moyenne, l'appel de décision fiscale coûte de $2,000 à $4,000 aux petites entreprises. Pourquoi le gouvernement ne rembourserait-il pas les frais légitimes d'une petite entreprise lorsqu'il est démontré que cette dernière a été parfaitement honnête et que le gouvernement s'est trompé. Au lieu de $1,000 pourquoi ne pas rembourser une somme plus réaliste?

M. Smith: Monsieur le Président, il y a bien des choses que nous voudrions faire, et qui seraient sans doute populaires, mais nous devons tenir compte de nos moyens financiers. A mon avis, c'est déjà un bon début que de modifier les règlements pour permettre aux tribunaux d'accorder le remboursement des frais jusqu'à concurrence de $1,000. C'est une initiative à laquelle il y a certainement lieu d'applaudir.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre au sujet de la petite entreprise. Dans la région que je représente, toutes les petites entreprises ont donné à la Banque fédérale de développement le surnom de «banque fédérale de destruction».

La petite entreprise éprouve énormément de difficultés à participer à la reprise. La Banque a refusé de renégocier des prêts, ce qui aurait abaissé les taux d'intérêt dont certains s'élèvent jusqu'à 21 p. 100. Elle accepterait de descendre jusqu'à 14 ou à 16 p. 100, mais en imposant une amende considérable sous forme de versements d'intérêts. Cette attitude est gravement préjudiciable aux chefs de petites entreprises de ma circonscription aussi bien qu'à ceux du Canada tout entier.

A cet endroit, quelques petits entrepreneurs veulent former un comité pour s'opposer à la Banque fédérale de développement. Le ministre veut-il nous dire ce qu'il entend faire pour que la Banque se plie davantage aux besoins des petits entrepreneurs en vue les aider à la longue à se remettre sur la voie de la reprise? Est-il disposé à lutter pour obtenir les mêmes résultats auquel s'attend le ministre des Finances lorsqu'il parle d'aider les propriétaires à renégocier leurs emprunts? Que fera-t-il à propos de cette banque de l'État qui nuit tellement au milieu des affaires?

M. Smith: Monsieur le Président, je crois que la Banque vient précisément en aide aux entreprises. Celle-ci compte 85 succursales au Canada. Dans une grande mesure, elle constitue un prêteur de dernière instance.

Il demeure toutefois que la Banque gère des deniers publics et qu'elle se doit de le faire de manière sérieuse. Elle ne peut pas consentir des prêts en se fondant sur de simples considérations politiques, mais plutôt sur des considérations bancaires.

Nul n'est tenu de contracter un emprunt auprès de la Banque fédérale de développement. Toute personne qui emprunte à une banque conclut un contrat. Avant d'accorder le prêt demandé, la Banque doit obtenir des garanties, et c'est pourquoi elle exige un certain taux d'intérêt. Il ne me semble donc pas raisonnable de demander à la Banque d'accepter de subir des pertes lors du refinancement d'une dette.

Je rappelle que, au cours de la dernière année financière, la BFD a subi des pertes de l'ordre de 80 millions de dollars. Personne ne saurait prétendre, ne serait-ce qu'un seul instant, que la Banque n'a pas fait sa part et n'a pas soutenu financièrement nombre de sociétés ne pouvant s'adresser à aucune autre institution financière au pays. Je ne veux pas dire par là qu'il nous faille renoncer à tous les principes bancaires et distribuer gratuitement l'argent.

M. Taylor: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de sa promotion au cabinet. Il y a longtemps que je considère que le tourisme ne jouit pas au niveau fédéral du prestige qu'il mérite. Le tourisme est pourtant une grande industrie dans ce pays, même si beaucoup ne se rendent pas compte de son importance.

Le ministre dispose-t-il de fonds pour l'aider à construire des attractions originales qui attireront les gens dans ce pays? Ces fonds pourraient être accordés sous forme de prêts ou de subventions. Je ne parle pas de projets ordinaires, mais de choses qui soient vraiment originales. Existe-t-il un tel fonds fédéral et, sinon, quelle est la première fonction du ministère fédéral du Tourisme?

M. Smith: Monsieur le Président, la fonction première de Tourisme Canada est d'encourager le tourisme dans ce pays. Bien entendu, nous n'essayons pas de favoriser une région plutôt qu'une autre. Nous encourageons les Canadiens à prendre leurs vacances au pays et nous nous efforçons de donner à toutes les destinations touristiques de ce pays la même importance.

Nous faisons également beaucoup de publicité à l'extérieur du Canada. En avril nous lancerons une grande campagne de télévision dans la partie nord des États-Unis pour encourager le tourisme vers notre pays.

Je remercie le député de l'intérêt qu'il attache au tourisme. Je pourrais dire que le Programme de développement industriel régional, administré par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Lumley), accorde une certaine aide à la réalisation de propositions qui peuvent être liées au tourisme. Si le député désire que je lui donne de plus amples renseignements ou s'il veut rencontrer des groupes intéressés ayant des idées, je serai heureux d'organiser une réunion avec les responsables compétents.

M. Malone: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au nouveau ministre du cabinet. Elle touche un groupe de personnes qui, à mes yeux, se rangent parmi les hommes d'affaires les plus importants, soit celles qui s'occupent de la production de denrées alimentaires. Je sais que le gouvernement a apporté certains changements dans le domaine des gains en capital, mais je juge ses efforts plutôt insignifiants.

• (1650)

Compte tenu du fait que l'on a choisi l'année 1971 pour le «jour de l'évaluation», comment le gouvernement actuel ou n'importe quel gouvernement peut-il continuer à prétendre qu'il a le droit légitime de calculer un gain comme un gain réel alors qu'il considère comme un gain la somme correspondant à l'inflation de 1971 à la date où le calcul est fait? N'importe quel enfant de 5e année sait que le gouvernement fait de la double imposition et qu'il met ainsi les petites entreprises, agricoles ou autres, dans une situation très pénible.

M. le vice-président: A l'ordre. La question ayant été posée, la Chambre peut permettre au ministre de répondre.

Des voix: D'accord.

M. Smith: Merci, monsieur le Président. Je crois que la question est essentiellement de nature rhétorique et qu'elle se présente plutôt sous forme de débat. Je la considère comme une instance. Le seul point sur lequel je ne suis toutefois pas d'accord, c'est qu'à mon humble avis, une disposition qui permet à un agriculteur de placer $120,000 dans un REER lorsqu'il vend son exploitation n'est pas insignifiante. La plupart des Canadiens moyens ne la trouvent certainement pas insignifiante. C'est une solution mûrement réfléchie et constructive à un problème réel. C'est certainement un pas dans la bonne voie, c'est du sérieux!

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Serait-il possible de demander à la Chambre si elle consent à l'unanimité à prolonger les questions pour une période que la présidence juge appropriée puisqu'on s'intéresse beaucoup aux réponses du ministre? Est-il possible de demander à la Chambre de consentir à prolonger un peu cette période de questions?

M. le vice-président: La présidence observe le Règlement, cela va de soi. Je vais poser la question à la Chambre. Est-ce d'accord?

M. Fisher: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement sur le même sujet. Le député le sait, il n'y a malheureusement pas moyen d'arrêter une fois qu'on a commencé. Il y a toute une série de députés qui voudraient parler. Je sais que le ministre voudrait répondre à d'autres questions, mais je ne peux pas lui donner mon consentement.

M. Mayer: Rien que dix minutes de plus.

M. le vice-président: Comme il n'y a pas consentement unanime, la Chambre poursuit le débat.

M. Manly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais que la Chambre consente à l'unanimité à nous permettre de poser des questions pendant dix minutes encore.

M. Malone: Monsieur le Président, je tiens à signaler que le député ministériel a parfaitement raison de dire qu'il n'y a pas moyen d'arrêter une fois qu'on a commencé. Je donne mon appui au député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) qui demande une prolongation de dix minutes, ce qui est très raisonnable. Les ministériels ne devraient pas avoir peur de cette requête raisonnable.

M. Fisher: Monsieur le Président, à première vue, la requête paraît raisonnable. Par contre, si les députés sont vraiment sincères, ils feraient bien de dire à leur collègue, le député de Rosedale (M. Crombie) et au député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) de ne pas perdre autant de temps juste après la période des questions à soulever des questions de privilège spécieuses. Je crois qu'il faut laisser parler les autres députés dont le nom figure sur la liste. Il y a plusieurs députés de mon côté qui voudraient prendre la parole, si ce n'est pas le cas des autres.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime, si je ne m'abuse. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Fisher: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

[*Français*]

Débat. L'honorable député de Joliette a la parole.

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, je ferai remarquer tout de suite que je n'avais aucune objection à ce que l'on accorde dix minutes de plus. Je sentais que certains députés étaient fort intéressés à poser des questions pertinentes au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme). Enfin, le Règlement, c'est le Règlement!

Je voudrais, monsieur le Président, faire à mon tour quelques observations sur le Budget qui me paraissait, ce matin, selon les journaux, beaucoup moins populaire que la victoire de Gaétan Boucher dans cette grande compétition internationale. Vous comprendrez que tous les Canadiens s'intéressaient, bien sûr, à cette grande victoire et paraissaient beaucoup plus réjouis de voir qu'un Canadien avait si bien réussi compte tenu de la note financière que nous a présentée hier le ministre des Finances (M. Lalonde). Vous savez, monsieur le Président, j'écoutais le ministre de la Petite et Moyenne entreprises, tantôt, et je ne mets pas en doute sa bonne foi et ses intentions d'apporter une grande collaboration au secteur privé. Il faisait un acte de foi au nom de son gouvernement envers le secteur privé, à propos de cette concertation, de cette coopération. On pourrait même aller jusqu'aux provinces! Ce qui me renverse quand même, monsieur le Président, c'est que le ministre de la Petite et Moyenne entreprises ne se rend pas compte que le ministre des Finances, qui est l'auteur de ce bloc d'information, de mesures, de propositions qu'on nous a présentées hier, s'est comporté depuis je dirais au moins 10 ans avec une arrogance incroyable. Et étant donné ses prévisions, que ce soit dans le domaine de l'énergie ou des finances, je dirais non seulement avec une arrogance, mais avec une incompétence sans précédent. Et là on parle de rétablir un climat de confiance! Je me demande comment on peut oser parler de rétablir un climat de confiance quand depuis 18 mois, et je ne me trompe pas, sondages à l'appui, monsieur le Président, ce gouvernement a perdu la confiance du grand public. A peine moins de 30 p. 100, l'un dans l'autre, au cours des 18 derniers mois! C'est la preuve que les Canadiens n'ont plus confiance en ce gouvernement. Bien sûr que ce gouvernement dira toujours qu'il a obtenu la majorité des sièges en 1980, mais depuis 18 mois, ce gouvernement est conscient d'avoir perdu la confiance du grand public, et il tente de se comporter comme s'il avait cet appui et il parle évidemment avec un optimisme qui trahit l'hypocrisie étant donné que le ministre des Finances sait très bien qu'il n'a plus la confiance du grand public, et qu'il ne lui sera pas possible de la rétablir grâce au Budget qu'il a présenté hier soir. Je dirais même, monsieur le Président, pour votre information, que certains malins au sein du monde des affaires, par exemple, pour simplement vous prouver jusqu'à point le ministre des Finances a perdu la confiance du grand public, le monde des affaires, dis-je, se plaît à dire en riant: Eh bien, écoute La Salle, si vous allez former le gouvernement au cours des mois qui suivent, n'oubliez pas de conserver quand même au ministre des Finances un poste qu'il aimerait bien avoir, soit celui de président de la Société canadienne des Postes, ce qui pourrait lui permettre de lire le courrier de tous les Canadiens sans difficulté! Vous voyez, monsieur le Président, jusqu'où on s'amuse, aujourd'hui avec la crédibilité du ministre des Finances, crédibilité qui est à son plus bas. Alors, dans son Budget, monsieur le Président, il est clair qu'il y a des mesures qui sont intéressantes et d'autres qui le sont moins. Je pourrais parler de quelques bonnes nouvelles, eh bien, là le gouvernement a enfin décidé d'accorder aux personnes âgées, aux personnes seules, une augmentation pour leur permettre de faire face à leurs obligations. Or, de ce côté-ci de la Chambre, monsieur le Président, ce n'est pas d'hier que nous ressentons ce besoin pressant. Le gouvernement semble bien disposé, dans l'ensemble de ce côté-là. Étant donné les mesures que le gouvernement a proposées hier, si je ne m'abuse, il n'y en a pas plus qu'une ou deux qui pourraient être mises en vigueur avant le 1^er^ janvier 1985. Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le Président, comme moi, que les chances d'aller au peuple, avant le 1^er^ janvier 1985, sont très grandes. Alors le premier ministre, dans son hypocrisie continue, il nous présente une pièce dont il n'aura probablement pas la responsabilité d'appliquer. Je pourrais également, monsieur le Président, me réjouir de voir qu'on a enfin compris le problème des formules du ministère du Revenu vis-à-vis de la petite et moyenne entreprises. Il semble que le gouvernement ait enfin décidé de modifier et d'améliorer les formulaires du ministère du Revenu en ce qui a trait à la petite et moyenne entreprises, mais n'allons pas croire du même coup, monsieur le Président, que ceci créera des milliers d'emplois. On va enfin faciliter, aider la petite et moyenne entreprises avec des formulaires beaucoup plus faciles à comprendre et plus simples également à remplir. Alors, cela va de soi, nous sommes fort heureux de cette modification.

On parle également d'une aide aux agriculteurs. On sait parfaitement bien, monsieur le Président, qu'avant de penser de présenter une législation qui pourrait permettre aux agriculteurs de bénéficier et de se gagner un fonds de retraite, de s'assurer un fonds de retraite, dis-je, il faudrait que ces derniers commencent premièrement par faire de l'argent, qu'ils possèdent une certaine sécurité! Faudrait-il penser, par exemple, à des mesures qui auraient pu être appropriées vis-à-vis de la relève en agriculture? La survie de l'agriculture, c'est d'abord très important et c'est un point sur lequel le ministre des Finances (M. Lalonde) est demeuré complètement muet. Alors, il est clair qu'au niveau des agriculteurs, les propositions faites dans ce budget sont nettement insuffisantes, et il est aussi clair que le ministre n'a pas voulu toucher un iota du problème majeur actuellement au sujet du financement, par lequel beaucoup d'agriculteurs encore, relativement à leur hypothèque et au taux de chômage, au taux d'intérêt qu'on a connu, il y a quelques années, sont aux prises avec ces taux exorbitants. Et dans le budget je ne vois pas d'aide particulière pour sauver ces agriculteurs, et tous les députés sont au courant, pour les sauver, dis-je, de la faillite et leur donner cette sécurité nécessaire pour améliorer leur sort et permettre évidemment une expansion agricole suffisante dans ce grand pays.

• (1700)

On a également parlé, monsieur le Président, de limiter ou de donner une assurance relativement aux taux d'intérêt dans le domaine de l'habitation. On ne connaît pas encore les précisions à ce sujet. Le ministre signale que nous connaîtrons les critères de ce projet de loi dans un mois. Il est aussi pressant, c'est évident, monsieur le Président, de donner une certaine sécurité, une stabilité. Et cela le ministre des Finances n'a rien inventé quand il nous a présenté cela, hier. Cela fait des années, des mois particulièrement que nous sollicitons de la part du gouvernement de faire un mouvement de ce côté pour renforcer ce secteur important qu'est celui de la construction.

Également, monsieur le Président, le ministre des Finances a parlé avec évidemment beaucoup d'emphase de l'aide aux jeunes chômeurs. Récemment, le nouveau ministre de la Jeunesse reconnaissait que la jeunesse canadienne était en proie au désespoir, que nous étions en train de perdre une génération, et elle reconnaissait tout simplement cela en assumant en tant que ministre ses nouvelles responsabilités. Mais depuis 15 ans, monsieur le Président, il y a eu un gouvernement qui devait s'occuper de cette jeunesse, il y a eu un gouvernement qui devait s'occuper de la création d'emplois de façon générale, ce qui aurait permis à ces jeunes de vivre des moments d'optimisme bien meilleurs que ceux qu'ils vivent actuellement.

Alors, on vient de se rendre compte qu'il y existe 400,000 ou 500,000 jeunes qui sont en quête de travail actuellement, et qui sont en crise de désespoir alors que le ministre nous parle évidemment de millions et de millions de dollars, soit 150 millions de dollars additionnels! Mais s'il arrivait, monsieur le Président, que ces sommes d'argent soient dépensées ou tout au moins consacrées à des programmes, comme on en a connu, ce serait des programmes qui permettraient à cette jeunesse dans un pourcentage de 15 à 20 p. 100 environ, pas plus, d'occuper un emploi durant 20 à 26 semaines. Les chanceux profiteront peut-être de 52 semaines. Mais le programme terminé, ces jeunes devront bénéficier, comme ils le font depuis 4 ou 5 ans, des prestations d'assurance-chômage. Donc avouons, monsieur le Président, que ces programmes «frisent» le bien-être social déguisé. On les emploie sur le marché du travail à des projets qui, nous l'espérons, sont toujours valables, mais pas nécessairement toujours valables et vous en êtes conscients; et on les retourne ensuite à l'assurance-chômage. Comment une telle attitude du gouvernement pourrait-elle renforcer la confiance des Canadiens? Comment peut-on bâtir la prospérité ou remettre le Canada sur le chemin de la prospérité à l'aide de programmes temporaires, pour des emplois temporaires? Et le ministre se vante d'avoir créé, l'an dernier, 400,000 emplois; le gouvernement canadien a créé 400,000 emplois. Jamais, il ne nous a donné de chiffres sur les emplois temporaires! Sur ces 400,000, des milliers n'ont travaillé que durant 20 ou 26 semaines et sont revenus au chômage. Et on ne les voit plus dans les statistiques parce qu'ils ne bénéficient ni d'un emploi, ni de prestations de chômage. Ils dépendent, bien sûr, dans chacune de leurs provinces du bien-être social. Alors, c'est facile de leurrer les jeunes en leur disant: Nous avons maintenant créé un ministère, nous avons nommé un ministre de la Jeunesse; on va s'occuper de vous. Au cours des 15 dernières années, il semblait que ce n'était pas nécessaire. Étant donné qu'on a un ministère de la Jeunesse, on réglera le problème qu'on a laissé pourrir pendant 15 ans. Eh bien non, monsieur le Président! Les jeunes ne sont pas des fous! Il ne faut quand même pas les prendre pour des enfants qui ne peuvent pas saisir les responsabilités d'un gouvernement. On ne répond pas actuellement, par ce Budget, aux besoins de cette jeunesse canadienne, et on ne répond pas non plus à ce besoin de création d'emplois.

Je voudrais, monsieur le Président, insister particulièrement sur le fait que le ministre a reconnu récemment qu'il n'avait pas réussi à dépenser les millions de dollars qu'il avait annoncés dans son budget de 1983 pour la création d'emplois, et que de 300 à 400 millions de dollars étaient restés sur la tablette jusqu'à ce jour. Il doit les réinvestir, bien sûr, dans ce nouveau budget. Mais comment expliquer, par exemple, qu'au niveau de cette coopération, de cette concertation avec les provinces dont il fait mention souvent, comment expliquer dis-je, qu'on a pas encore réussi à trouver cette entente nécessaire, ne serait-ce qu'au niveau de ma province, le Québec. Vous êtes conscient, monsieur le Président, de cette perte incroyable que nous connaissons au Québec, et je suis conscient moi aussi du fait qu'on n'a pas réussi à s'entendre, que l'on n'a pas fait les efforts suffisants pour répondre au nom des 1,250 municipalités du Québec qui espèrent voir une entente être signée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Ce dossier est actuellement, selon mes informations et elles sont bonnes, sur la table du Conseil des ministres depuis déjà quelques semaines. Nos ministres qui sont du Québec pourtant, et il y a aussi six douzaines de députés et un peu plus ... On a un nombre suffisant de ministres qui sont du Québec et qui n'ont pas décidé, qui n'ont pas jugé bon de régler cette entente une fois pour toutes, pour permettre la réalisation de projets municipaux qui seraient générateurs d'emplois.

Voilà, monsieur le Président, là où le ministre des Finances ne dit pas toute la vérité, pour ne pas dire qu'il ment à la Chambre. Il ne dit pas toute la vérité quand il parle d'efforts qu'il fait pour la création d'emplois. Il eut été possible depuis des mois de régler cette entente; il eut été possible également

de satisfaire les municipalités et d'éviter que le gouvernement du Québec aille jusqu'à menacer les municipalités de pénalités parce que le gouvernement fédéral voulait donner directement des subventions aux municipalités. La concertation, la coopération, le respect d'un fédéralisme vécu, ça se fait dans le respect des juridictions provinciales. Ce que le ministre des Finances ne dit pas, ce qu'il ne respecte pas et ce que ce gouvernement ne veut pas respecter, monsieur le Président! Alors, j'insiste à l'occasion du débat sur le budget pour que le ministre des Finances saisisse bien l'importance de régler cette entente au nom de 1,250 municipalités qui attendent et qui espèrent que le gouvernement fédéral va finalement oublier ses raisons partisanes et accepter de signer une entente avec le Québec, ce qui permettrait à ces municipalités d'avoir des fonds fédéraux et qui n'empêcherait pas les députés libéraux du Québec, et moi comme conservateur, d'applaudir à cette entente et de dire aux gens du Québec que, oui, la redistribution équitable des impôts du Québec payés à Ottawa, elle leur revient de façon respectueuse.

Et là-dessus, monsieur le Président, je dois accuser le gouvernement de mauvaise foi, et je dois accuser le gouvernement de ne pas faire le nécessaire pour régler une entente aussi urgente et aussi importante pour le Québec. Bien sûr, on aimerait mieux faire ce qu'on a fait depuis quelques mois. On aimerait mieux «tripoter» 250 millions de dollars destinés au Québec et lancer des projets à qui mieux mieux, sans donner d'information suffisante aux gens de l'opposition! Monsieur le Président, vous savez que ça frise la corruption, ce genre de méthode ... Et c'est inacceptable! Il eut été préférable de signer cette entente avec le gouvernement du Québec. Bien sûr que les députés libéraux du Québec se sentaient gênés lorsqu'ils se faisaient dire par les maires des municipalités, par des citoyens du Québec: Comment se fait-il qu'on ne peut pas bénéficier des sommes d'argent du gouvernement fédéral? Voilà la raison pour laquelle ils ont jugé bon d'établir un programme qui leur permettait, sous leur propre direction, de diriger des crédits vers le Québec au sujet des projets le plus souvent présentés par des partisans du parti ce qui en même temps leur permettait de tenter d'améliorer leur cote de popularité au Québec! Parce qu'au Québec comme ailleurs au pays, on sait que la cote de popularité du gouvernement est à la baisse.

Voilà, monsieur le Président, le genre d'observations qu'il est nécessaire de faire en cette Chambre.

J'implore, j'exhorte le caucus libéral du Québec, les ministres libéraux du Québec, de régler cette entente le plus rapidement possible et si jamais ils refusaient, mardi prochain, parce que je sais qu'ils ont à étudier cette question-là au Cabinet des ministres, il y a quand même des libéraux du Québec qui en ont assez de cette absence d'entente, et c'est la raison pour laquelle je tiens mes informations de très bonne source, monsieur le Président.

Également, le ministre des Finances parle de stabilité cohérente en politiques économiques! Comment le ministre des Finances peut-il être pris au sérieux par le monde des affaires, lorsque dans son budget on ne voit nulle part l'importance qu'il devrait attacher pour augmenter les crédits à la recherche et au développement! Monsieur le Président, l'homme d'affaires, le Canadien moyen sait parfaitement bien que la base d'une orientation économique à long terme, lorsqu'on parle d'efficacité dans l'industrie, d'augmentation de la productivité dans l'industrie, lorsqu'on parle de l'importance de moderniser l'industrie traditionnelle pour la sauvegarde de nos emplois traditionnels, lorsqu'on parle également de trouver de nouvelles technologies pour des créations d'emplois, chez nous au Canada, elle est à la base et à la fine pointe d'une recherche plus poussée. Aucun crédit, monsieur le Président! Aucun crédit dans le discours du budget pour augmenter des fonds à la recherche et au développement, et chez nous ça veut dire quelque chose! C'est la base de toute politique éventuelle sur le plan économique. Comment pourrait-on faire croire, comment pourrait-on augmenter la confiance des Canadiens si on ne pouvait d'abord disposer de crédits suffisants à une recherche plus poussée, ce qui conséquemment nous permettrait de faire un développement rationnel et nécessaire en fonction de nos besoins, monsieur le Président?

C'est impensable de voir le ministre des Finances nous présenter ce document sans d'abord et avant tout établir sa pierre angulaire sur une recherche, sur des crédits favorisant une recherche plus poussée. On sait parfaitement bien, monsieur le Président, que nos industries pourraient profiter des marchés extérieurs dans la mesure où elles auraient une recherche suffisamment poussée pour connaître la possibilité des marchés extérieurs. De plus, cette recherche plus poussée pourrait permettre à nos syndiqués de mieux comprendre l'importance de la productivité si ces employés-là veulent que leur industrie survive à la concurrence que nous avons sur le plan international. Mais quand on fait fi de ces sommes d'argent nécessaires à une recherche et à un développement plus poussés, on ferme la porte à cette relance économique qui est pourtant urgente.

Lorsqu'on parle d'une meilleure collaboration avec le secteur privé, lorsque j'entends le ministre des Finances qui a perdu sa crédibilité le jour où il a, comme ministre de l'Énergie, combattu férocement et avec acharnement le secteur privé, le ministre aujourd'hui se traîne aux genoux des hommes d'affaires en les sollicitant et en leur demandant de coopérer à cette relance économique. Pour comble d'optimisme de sa part, il parle aujourd'hui d'expansion économique. Monsieur le Président, nous connaissons la situation actuelle. On sait que la récession économique que nous avons connue a fait beaucoup plus mal et je ne pense pas que cette relance économique soit, «repartie» comme le dit le ministre des Finances actuellement. Mais cette collaboration du secteur privé, il ne peut pas l'avoir compte tenu de son comportement récent. C'est pour ces raisons-là, monsieur le Président, que lorsque j'entendais tantôt ... et je termine là-dessus, lorsque j'entendais le ministre de l'Industrie et du Commerce dire, prétendre qu'un budget conservateur pourrait effrayer les Canadiens, je vous dis tout de suite que les Canadiens par milliers réclament un jugement populaire pour condamner comme il le mérite un gouvernement qui a fait preuve d'une faillite aussi monumentale, et ça dans tous les domaines, monsieur le Président!

Le président suppléant (M. Guilbault): Une période de 10 minutes est allouée pour les questions et les commentaires. L'honorable député de Comox-Powell River (M. Skelly) a la parole.

• (1710)

[*Traduction*]

M. Skelly: Je voudrais faire une observation sur le discours du député qui a parlé avant moi. Je sais que son parti hésite à prendre position sur n'importe quel sujet qui touche les Canadiens. En ce qui concerne les petites entreprises, le budget disait que l'on va présenter une mesure législative sur la concurrence. Pourquoi le parti conservateur s'oppose-t-il à un projet de loi qui protégerait les petites entreprises contre les activités prédatrices des grandes entreprises? Je me contenterai de donner un exemple qu'il pourra développer. Les multinationales pétrolières, les conglomérats étrangers avec lesquels le parti conservateur entretient de bonnes relations, ont prévu et lancé une attaque assez grave contre les petites sociétés pétrolières indépendantes canadiennes qui leur font concurrence, qui offrent un choix aux Canadiens et qui permettent de maintenir les prix à un niveau raisonnable . . .

M. Malone: Qui ont le cran de se plaindre.

M. Skelly: Pourtant, ce parti s'est officiellement opposé à toute mesure législative visant à protéger les petites entreprises. Le député pourrait-il expliquer pourquoi ce parti est contre un projet de loi sur la concurrence favorisant les petites entreprises?

Le président suppléant (M. Guilbault): Le député de Joliette (M. La Salle) a la parole. A l'ordre. Pourrions-nous entendre la réponse du député?

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai entendu quelqu'un parler d'imbécillité. La présidence accepterait-elle que l'on traite les conservateurs d'imbécilles parce qu'ils n'ont pas pris position en faveur des petites entreprises?

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Le député sait, j'en suis sûr, qu'il faut éviter d'employer des termes de ce genre à la Chambre.

[*Français*]

M. La Salle: Monsieur le Président, je pense que l'honorable député qui me pose la question est tout à fait dans l'erreur lorsqu'il laisse supposer que nous ne sommes pas disposés à aider la petite et la moyenne entreprises. Nous voulons donner à la petite et à la moyenne entreprises les mêmes avantages qu'à l'ensemble des entreprises canadiennes; et nous pensons, lorsque je dis que la petite et la moyenne entreprises apprécieront les modifications des formulaires à remplir pour l'impôt sur le revenu, que c'est une chose, mais que c'est insuffisant. Il y a des mesures fiscales sur lesquelles nous nous étions déjà entendus pour favoriser la petite et la moyenne entreprises, mais là où nous pouvons les aider, c'est dans la perspective d'une recherche plus poussée pour trouver des marchés, pour aider à analyser également où sont ces marchés à l'extérieur et fournir des services par rapport à une augmentation de productivité. On pourra se contenter longtemps de certaines études faites par des consultants, des études théoriques, des études artificielles. Je pense que le temps est venu de fournir à ces petites et moyennes entreprises des études poussées pour augmenter leur productivité, pour les rendre plus concurrentielles et pour qu'elles cessent d'être aux mains du gouvernement pour leur survie, par des subventions.

En deux mots, ce que l'on voudrait donner à ces petites et moyennes entreprises, c'est leur apprendre à pêcher et non leur donner un poisson.

Alors, voilà pour une recherche plus poussée. Je mentionnais tantôt que les crédits affectés à la recherche sont insuffisants. On n'en parle pas dans le budget actuellement. Mais par des crédits additionnels, on pourrait fournir des services immensément intéressants et valables à cette petite et moyenne entreprises. On ne veut pas que l'État aille diriger la petite et moyenne entreprises. On veut aider par des services et voire même par des enquêtes sur les marchés extérieurs pour trouver des débouchés. Et ça, ce n'est pas favoriser uniquement les multinationales. Nous nous penchons sur un développement régional où l'on retrouve de plus en plus de petites et moyennes entreprises, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Skelly: Monsieur le Président, même si le député n'a pas traité de la question de la protection de la petite entreprise au pays, je voudrais aborder un autre point. Le parti conservateur est l'ami des multinationales et, à l'appui de mes dires, j'enjoins le député de consulter les discours de son propre chef qui a dit que le parti conservateur faciliterait l'entrée des entreprises et des capitaux étrangers au Canada. Je voudrais donner un autre exemple prouvant que son parti fait fausse route en ce qui concerne la petite entreprise. Un certain nombre de compagnies d'élimination des déchets se sont installées au Canada; elles ont été fort bien accueillies, comme toutes les sources de capitaux étrangers. Comme résultat: les petites entreprises canadiennes ont fait faillite.

M. Malone: Citez donc un seul exemple.

M. Skelly: J'y arrive. Il n'existe aucune mesure législative au Canada en matière de concurrence protégeant les petites entreprises canadiennes contre les énormes capitaux et les méthodes cupides de ces entreprises étrangères. C'est un problème qui tracasse l'agglomération urbaine de Vancouver. Les gens réclament instamment de l'aide. Le parti conservateur ne s'inquiète pas outre mesure que des petites entreprises canadiennes disparaissent par suite des manœuvres regrettables auxquelles se livrent les entreprises étrangères au Canada. Qu'est-ce que ce parti entend donc faire pour empêcher que les capitaux étrangers n'acculent à la faillite les petites entreprises canadiennes?

• (1720)

[*Français*]

M. La Salle: Monsieur le Président, je vous avouerai humblement que je n'ai jamais prétendu être capable de répondre à toutes les questions qui me sont posées en cette Chambre et Dieu merci, je le sais, moi!

Maintenant, lorsqu'on laisse supposer que le Parti progressiste conservateur va à l'encontre de la petite et de la moyenne entreprises, ou se prononce contre la petite et la moyenne entreprises, je regrette avec tout le respect que j'ai pour cet honorable député de cette Chambre, mais c'est une fausseté évidente. Nous voulons donner une protection à la petite et à la moyenne entreprises. Nous voulons leur donner toutes les chances dont elles pourraient profiter pour leur survie. Bien sûr, je n'ai pas la même philosophie que mon honorable collègue. Alors, loin de moi de vouloir entretenir des entreprises qui seraient à toutes fins pratiques non rentables. Mais je voudrais

que notre parti, que ce gouvernement, quel que soit le gouvernement, et notre parti est parfaitement d'accord là-dessus, puisse lui fournir toutes les chances possibles pour sa survie, pour son expansion. Voilà maintenant, je pense que si on réussit à redonner cette forme à notre petite et à notre moyenne entreprises, et à nos entreprises canadiennes, on serait beaucoup moins embarrassés par ce qu'on appelle le produit étranger. Parce qu'il faut être concurrentiel. Et qu'on ne me demande pas de s'entourer ou de s'enfermer dans un circuit de protection à 100 p. 100. Il faut quand même être ouvert au monde; j'admets cependant et je reconnais qu'il est important également de favoriser un minimum de protection pour le commerce canadien, mais avec un pourcentage décent. Il nous restera à établir le pourcentage qu'on appelle décent ou indécent.

[*Traduction*]

M. Taylor: Monsieur le Président, je trouve toujours amusant d'entendre le socialiste de Powell River parler de concurrence. Le nationalisme et la concurrence ne font pas bon ménage.

Je veux poser une question au député de Joliette (M. La Salle). J'ai apprécié ce qu'il a dit à propos de la recherche et du développement. Il m'a fait penser à un excellent ingénieur, le doyen de la faculté de génie de l'université d'Alberta, M. Bob Hardy. Lorsque je travaillais au ministère de la Voirie en Alberta, il soutenait que si nous affections 1 p. 100 de notre budget à la recherche, nous en retirerions des avantages considérables. Nous avons suivi sa recommandation pour nous rendre compte, dix ans plus tard, que non seulement notre dollar rapportait davantage, mais que nous disposions de meilleures structures et travaux publics plus efficaces. J'approuve ce qu'a dit le député à propos de la recherche et du développement.

Y a-t-il des domaines dans sa circonscription où la recherche et le développement permettrait de créer des emplois et augmenterait la valeur de chaque dollar des contribuables investi? Cela compte également.

[*Français*]

M. La Salle: Il est évident, monsieur le Président, que toutes les régions du Canada, dans cette possibilité d'une augmentation de la recherche et du développement, y trouveraient pour chaque dollar investi beaucoup plus d'effets positifs que c'est la situation présentement. Dans ma région comme dans n'importe quelle autre région du Canada, il est clair que la nécessité d'augmenter les crédits à la recherche et au développement pourrait signifier des réalisations et des projets qui correspondraient à la nature même de ces régions.

[*Traduction*]

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre part à un débat budgétaire. Après avoir longuement examiné les documents au cours de la séance d'information à huis clos à laquelle j'ai eu le privilège d'assister en compagnie de députés des deux côtés de la Chambre, j'ai été fort emballé par les programmes qu'on y expose.

Nous nous rendons tous compte que le déficit fédéral est élevé et qu'il limite le champ de manœuvre du gouvernement, qui ne pouvait nulle part accroître beaucoup ses dépenses. Il n'avait pas non plus la possibilité de réduire sensiblement le déficit en ce moment, à cause de la fragilité de la reprise et de la nécessité d'entrer dans une phase d'expansion où nous serions assurés de ne pas nuire à la relance qui est amorcée et qui promet d'accroître l'embauche et de remettre notre économie en marche.

C'est avec un vif intérêt que j'ai écouté le discours du ministre et pris connaissance des programmes dont je reparlerai plus tard. J'étais aussi curieux de voir comment l'opposition allait attaquer le budget. Ce document renferme des mesures pour les petites entreprises, une réforme des pensions, un programme d'assurance-hypothèques, des programmes sensés, la simplification des règles fiscales visant les petites entreprises—autant de dispositions sensées qui sont le résultat de consultations et qui en prévoient d'autres. Il me semblait alors que l'opposition aurait de la difficulté à attaquer ces mesures.

Dans l'intervention que le critique de l'opposition en matière de finances a faite hier soir et qu'il a poursuivie ce matin, il n'a pas discuté du tout de l'essentiel des dispositions du budget. Pendant 90 minutes, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) n'a parlé que d'une chose: le déficit. Il en a traité sous tous les angles imaginables. C'est ce dont le député de Saint-Jean-Ouest a parlé pendant 90 minutes. Il n'a rien dit des dispositions du budget ni des causes du déficit; il s'est simplement gargarisé d'une longue diatribe où il a décrit tous les maux qui allaient s'abattre sur le Canada si le problème du déficit n'était pas réglé.

Le député de Saint-Jean-Ouest n'a rien dit de ce que les conservateurs feraient s'ils étaient au pouvoir ou de ce qu'ils auraient fait s'ils avaient été au pouvoir pendant la même période. Nous nous rappelons tous—et le député en a parlé dans son discours parce qu'il savait que nous le ferions nous-mêmes—ce qu'il a dit l'année dernière à propos du budget d'avril du ministre des Finances (M. Lalonde) quand on lui a demandé ce qu'il ferait face à la situation qui existait au pays à ce moment-là. Comme il l'a reconnu ce matin, il avait dit à l'époque que le ministre avait agi de façon réfléhie, que le budget était approprié à ce moment-là et qu'il ferait essentiellement la même chose. C'est ce qu'il avait dit en avril dernier. Quels changements dramatiques sont intervenus depuis? Hier soir, le ministre des Finances a présenté un budget tout à fait raisonnable étant donné la situation qui existe maintenant au Canada.

Depuis un an et demi, nous traversons une grave récession mondiale. Cette récession a touché tous les pays industrialisés du monde, mais ce sont les pays les moins développés qui en ont le plus souffert. C'est la pire récession mondiale depuis les années 30. C'est de là que provient notre déficit actuel. Voilà l'explication logique du déficit.

Si le déficit dépasse de beaucoup ce qu'un gouvernement conservateur aurait toléré, il faut alors se demander comment il l'aurait empêché de s'accroître. Je comptais bien entendre le député de Saint-Jean-Ouest nous en parler. Par exemple, les conservateurs auraient-ils réduit les prestations d'assurance-chômage? Auraient-ils réduit les prestations de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les prestations du Régime de pensions du Canada? Auraient-ils sabré d'autres dépenses sociales?

Je me rappelle que l'opposition ne nous a pas appuyés quand nous avons proposé le programme des 6 et 5 p. 100. Elle prétendait qu'il était injuste de réduire les dépenses ou d'imposer

des restrictions, mais elle affirme maintenant qu'elle aurait, pour sa part, réduit le déficit de façon marquée.

Cette argumentation ne tient pas, monsieur le Président. Les députés d'en face auraient-ils abaissé le budget de la défense? Auraient-ils réduit les dépenses destinées à favoriser la croissance économique en période de récession, quand l'industrie était prise à la gorge et avait besoin de l'aide du gouvernement fédéral? Le parti progressiste conservateur aurait-il réduit les fonds affectés à la création d'emplois? Je sais qu'il l'a fait en 1979 quand il était au pouvoir. Mais pendant une récession, quand des milliers d'emplois disparaissaient, aurait-il comprimé les fonds affectés par le gouvernement fédéral à la création d'emplois? Je ne le pense pas, monsieur le Président. A mon avis, lorsqu'un parti consciencieux est au pouvoir et qu'il doit assumer la responsabilité de diriger le pays en temps de grave récession économique, il ne fait pas des choses de ce genre, car cela peut donner un déficit beaucoup plus élevé que celui que nous accusons maintenant. De toute façon, j'espère qu'aucun parti fédéral canadien ne l'aurait fait.

• (1730)

Il faut cependant se demander ce que le parti d'en face aurait fait différemment à l'époque et ce qu'il ferait d'autre que ce que nous faisons nous-mêmes maintenant. Je pense que de plus en plus de Canadiens commencent à se poser cette question. Ils ne sont pas vraiment satisfaits de la réponse qu'ils obtiennent. L'année dernière, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) nous a dit que s'il faisait face à la même situation que le ministre des Finances, il ferait essentiellement la même chose que lui. Pourtant, il vient nous dire ici même à la Chambre: «Nous réduirions le déficit». C'est tout ce qu'il a dit pendant son exposé . . .il a consacré 90 minutes au déficit.

Et au sujet de l'avenir? Le député de Saint-Jean-Ouest a déjà dit bien des choses. D'abord, il y a quelques mois, on lui a demandé ce que le parti conservateur ferait s'il était au pouvoir. Il a dit essentiellement ceci: «Si je vous le dis, nous ne serons jamais élus.» Autrement dit, si les conservateurs disaient aux Canadiens ce qu'ils feraient, ils ne seraient jamais élus. Le député de Saint-Jean-Ouest a fait encore une fois la même chose hier soir. Voici ce qu'on peut lire dans le numéro du 16 février du *Citizen* d'Ottawa:

Selon Mulroney, le déficit de 31.5 milliards de dollars signifie que le gouvernement libéral est au bord de la faillite et que ce qu'il faut aux Canadiens en réalité, c'est un nouveau gouvernement.

Cependant, le critique financier conservateur John Crosbie a reconnu que les mesures que le gouvernement devrait prendre pour réduire le déficit effraieraient la plupart des Canadiens.

L'article poursuit en ces termes:

«Il faut être mesquin et méchant et faire toutes sortes de choses désagréables,» a déclaré Crosbie en dehors de la Chambre lorsqu'on lui a demandé ce que ferait un gouvernement conservateur. «C'est pourquoi je ne veux pas dire maintenant ce qu'il fera.»

Autrement dit, les conservateurs ont un petit plan. J'ai déjà signalé à la Chambre que les conservateurs ont une petite liste. Ils admettent avoir une liste de 3,500 noms de particuliers qu'ils vont flanquer à la porte de la Fonction publique, si l'on peut dire, et je pense, monsieur le Président, que la liste est sans doute beaucoup plus longue. Non seulement ils ont une petite liste, mais ils ont aussi un petit plan et celui-ci, pour citer le député de Saint-Jean-Ouest, sera «mesquin, méchant et fera toutes sortes de choses désagréables». Voilà leur petit plan, monsieur le Président. Il nous suffit de passer en revue les dépenses proposées dans le budget, les enveloppes de dépenses, et nous découvrirons en quoi consiste ce petit plan. Nous avons déjà entendu des députés de l'opposition nous faire part de certaines mesures qu'ils prendront, notamment accroître les dépenses au chapitre de la défense, augmenter les paiements de transfert aux provinces au titre de l'assurance-maladie, diminuer les impôts, ce qui diminuera les recettes, bien entendu.

Si l'on passe en revue les enveloppes économiques, monsieur le Président, quelles sont les dépenses du gouvernement? L'an prochain, le gouvernement fédéral consacrera 11.2 milliards de dollars à l'expansion économique, 4 milliards à l'expansion du secteur énergétique, aux nouvelles ressources énergétiques, 2 milliards aux questions juridiques et à la justice dans notre pays, 4.2 milliards à la remise en état des routes et des ports et toutes sortes de projets qui tombent sous la rubrique des services au gouvernement, édifices, monuments nationaux, parcs nationaux et tout ce qui relève du gouvernement fédéral sous forme d'infrastructure. En outre, 192 millions de dollars iront au Parlement. Si l'on supprime le Parlement, on ne gagnera pas grand-chose. La défense recevra 8.7 milliards de dollars. Les Affaires extérieures et l'aide à l'étranger, 2.7 milliards. Les conservateurs effectueront-ils des compressions dans ce domaine? Les accords fiscaux, 5.9 milliards; il s'agit de la péréquation. Un gouvernement conservateur ne restreindra pas les paiements de péréquation aux provinces, à mon sens, mais peut-être le fera-t-il. Le service de la dette publique, 20.4 milliards. Un gouvernement désireux d'être «mesquin, méchant et de faire toutes sortes de choses désagréables» pourra sans doute effectuer des coupures dans tous ces secteurs. La plus grosse dépense, toutefois, monsieur le Président, touche les affaires sociales, avec 39.7 milliards de dollars. Quelque chose me dit, monsieur le Président, et d'autres députés commencent à en arriver à la même conclusion, que c'est dans ce domaine, dans l'enveloppe des affaires sociales, que s'appliquera le petit plan des conservateurs. En vue de réduire le déficit, c'est à ce secteur que s'attaquera ce parti. Nous avons prouvé, monsieur le Président, pendant la récession et encore une fois dans le budget qui vient d'être présenté, que le gouvernement actuel ne prendra pas ce genre de mesure. Il fera tout pour empêcher qu'on réduise les crédits dans le secteur des affaires sociales.

Nous avons beaucoup entendu parler du déficit. Selon le numéro du 16 février de la *Gazette* de Montréal, le chef de l'opposition (M. Mulroney) aurait dit, et je cite:

«Il n'y a rien dans ce budget qui réponde au problème fondamental, à savoir l'énorme déficit qui va freiner la relance économique», a dit M. Mulroney aux journalistes.

Le chef conservateur a dit que «le gouvernement faisait preuve dans ses dépenses d'une prodigalité sans précédent pour un pays occidental industrialisé».

Ce seraient là les paroles exactes qu'a prononcées hier soir le chef de l'opposition. Examinons bien ce déficit, monsieur le Président, vraiment bien, car on est en train de faire craindre aux Canadiens que ce déficit ne détruise tout le pays, qu'il ne nous écrase. Si l'on regarde les choses dans leur perspective, il me semble et il semblera à la plupart des Canadiens, je crois, qu'il fut un temps—et je suppose que je révélerai mon âge en rappelant cette époque—où l'on pouvait acheter une automobile pour $2,500. En fait, si je remonte à ma plus tendre enfance, je me souviens d'un temps où l'on pouvait acheter une automobile pour $1,200 environ. Aujourd'hui, une voiture coûte $12,000. Lorsqu'elle se vendait $1,200, l'acheteur devait

peut-être emprunter $800. Pour acheter aujourd'hui une voiture à $12,000, il faut peut-être emprunter $10,000 ou $11,000. C'est là une hausse énorme du point de vue de la dette contractée. Toutefois, les revenus aussi ont augmenté, monsieur le Président. Les gens peuvent se permettre d'emprunter davantage. Il me semble qu'on devrait déterminer la richesse des gens, la valeur de leurs revenus, en fonction des dettes qu'ils peuvent se permettre de contracter.

Considérons la dette publique nette—soit le chiffre dont parlait le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie)—par rapport au total des revenus personnels, par rapport aux revenus personnels de tous les Canadiens mis ensemble. Au plus fort de la récession, en 1983-1984, ce rapport était de 45.1 p. 100. Autrement dit, la dette publique nette représentait 45 p. 100 de tous les revenus des Canadiens. Il s'agit là de la dette totale et non du déficit. Le déficit est ce que l'on accumule en un an. La dette est le total de tous les déficits antérieurs. Bien sûr, 45 p. 100, c'est beaucoup, car de 1971 à 1982, le rapport se situait en principe entre 19 et 33 p. 100. Il est maintenant de 45 p. 100 à cause de la grave récession et de l'importance du déficit de l'année en cours.

Retournons en arrière, monsieur le Président. D'après le chef de l'opposition, la situation n'aurait jamais été aussi grave. En 1946-1947, la dette publique nette équivalait à 132 p. 100 des revenus personnels. Autrement dit, le montant de la dette atteignait trois fois le total des revenus de tous les Canadiens. Jetons donc un coup d'œil sur les années que nous pourrions appeler la belle époque des conservateurs. Je veux parler du temps du régime Diefenbaker, de 1957 à 1963. Voyons un peu quel était l'endettement public net en proportion du revenu des particuliers durant ces jours heureux du conservatisme où la richesse et les emplois allaient de pair. C'est vrai que ce fut une ère de prospérité. Nous admettons tous que les années 60 furent une période de croissance rapide pour le Canada. Quels étaient ces chiffres? Je vous rappelle, monsieur le Président, que cette année, il s'agit de 45 p. 100. Écoutez bien ce qui suit. En 1957-1958, le taux était de 48.7 p. 100; en 1958-1959, de 49.5 p. 100, et par la suite 48.6, 47.2, 49.1, 47.3 et 47.8 p. 100. Toujours sous le gouvernement Diefenbaker, pendant la belle époque des conservateurs. Le rapport de la dette publique aux revenus des particuliers a été plus élevé pendant toute cette période qu'il ne l'est actuellement, à l'issue de la pire récession que l'Occident ait connue depuis cinquante ans. Oui, c'était la belle époque. Le revenu des particuliers progressait rapidement. Mais qu'en est-il de la dette, monsieur le Président? Étonnant, n'est-ce pas? Tout au long des années 60, le taux de la dette publique par rapport au revenu des particuliers était plus élevé qu'aujourd'hui. Le député de Saint-Jean-Ouest s'en prend au gouvernement: oui, nous allons vers la catastrophe. Eh bien, ce ne fut pas la catastrophe au cours des années 60. C'était même la prospérité.

• (1740)

Permettez-moi de vous expliquer pourquoi l'endettement est ce qu'il est aujourd'hui: c'est que le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour protéger les Canadiens pendant la pire récession que nous ayons eue depuis cinquante ans. Pouvez-vous imaginer ce qui serait arrivé, quelle aurait été la situation depuis un an et demi ou ce qu'elle serait actuellement si nous n'avions pas réagi? Nous aurions l'agitation dans les rues, monsieur le Président. Le gouvernement a continué de financer les programmes sociaux mis en place au fil des ans et il continue de le faire dans le budget.

Bien sûr, nous procédons à des changements de structures pour relever les pensions, améliorer la situation de la petite entreprise, car nous croyons que c'est là qu'il y aura des emplois à l'avenir. Il sera désormais plus facile de lancer et d'exploiter avec succès une petite entreprise. Tout cela va créer des emplois, monsieur le Président, et le budget s'oriente résolument dans cette voie. On se dispose à réduire des deux tiers les dispositions fiscales applicables aux petites entreprises. En somme si l'épaisseur de la législation fiscale est de trois pouces, elle ne sera plus, grâce à ces mesures, que d'un pouce.

M. Mayer: Je le croirai quand je l'aurai vu.

M. Evans: Je pense que nous pourrions même nous rendre au quart de pouce. Certains de mes collègues des deux côtés et moi-même allons continuer de collaborer ensemble afin d'atteindre ce quart de pouce. Ce sera sûrement formidable. Le ministre des Finances s'est engagé résolument dans cette voie.

Jetons un coup d'œil à une autre série de données. Le chef de l'opposition a dit que le gouvernement dépensait avec prodigalité, beaucoup plus que tous les autres pays industrialisés. Qu'en est-il au juste, monsieur le Président? S'agit-il des dépenses fédérales en proportion du PNB? La proportion est de 9.2 p. 100.

Pourrait-on m'accorder une minute de plus pour terminer mon discours, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Guilbault): Y a-t-il unanimité pour que le député termine son discours?

Des voix: D'accord.

M. Evans: Je voudrais remercier mes collègues, monsieur le Président. Je disais que, actuellement, les dépenses fédérales représentent 9.2 p. 100 du PNB. En 1979, l'année du gouvernement conservateur, le chiffre était de 13.8 p. 100, soit 33 p. 100 plus élevé qu'aujourd'hui. Seigneur!, si l'on remonte à l'âge d'or du gouvernement Diefenbaker, la proportion était successivement de 10.1, 11.7, 9.3, et 10 p. 100. C'était plus élevé qu'aujourd'hui, monsieur le Président. Il me semble qu'il faut examiner soigneusement les faits avant de crier au loup, car le député de Saint-Jean-Ouest a présenté beaucoup de faits sous un faux jour. J'espère certes que dans les prochains discours sur ce budget, on tiendra compte de ces faits avant de formuler des observations comme celles que l'on entend.

Je vous le dis tout net, monsieur le Président, ce budget est marqué au coin de la responsabilité, compte tenu de la conjoncture. Il nous fait accomplir des pas de géant dans des secteurs d'une grande importance. Je suis fier de souscrire sans réserve à ce budget.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député exprimer avec éloquence sa satisfaction au sujet du budget. J'ai deux questions à poser. Il a fait de nombreuses observations au sujet de la création d'emplois au Canada. Au cours des prochaines années, ce sont évidemment les petites et moyennes entreprises qui créeront les emplois. Les gouvernements ne créeront pas d'emplois et, à mon avis, personne ne croit que les grandes entreprises seront créatrices d'emplois. En matière de création d'emplois, nous passons donc de l'ère des mégaprojets à celle des microprojets.

J'ai lu certaines observations formulées par le président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, M. Bulloch, qui s'est prononcé sur le budget hier soir. Il reconnaît que le budget renferme de nombreuses mesures positives d'ordre administratif à l'intention des petites entreprises. Cependant, il a dit que, dans l'ensemble, le budget n'entraînera la création d'aucun nouvel emploi dans le secteur de la petite entreprise. En d'autres termes, le budget n'encouragera pas les petites entreprises à agrandir leurs installations et à créer de nouveaux emplois. Ces propos semblent contredire les affirmations du député. Le député ne croit-il pas qu'il aurait été avantageux que le ministre des Finances annule la hausse de l'impôt sur le revenu personnel que les Canadiens vont subir cette année à la suite du budget d'avril dernier? Cela pourrait signifier une perte de revenus pour le gouvernement d'environ 1.4 milliard de dollars cette année. Dans cette relance où les consommateurs doivent jouer le rôle principal ou ouvrir la marche, l'annulation de cette hausse d'impôt n'aurait-elle pas été utile?

M. Evans: Non, monsieur le Président. Comme nous voulions augmenter la consommation de 100 p. 100, la seule façon d'y arriver était d'augmenter le supplément de revenu garanti, ce que nous avons fait. Les personnes âgées sont les plus nécessiteuses. Par conséquent, elles dépensent tout et ne mettent rien de côté. Nous mettons ainsi à leur disposition des centaines de millions de dollars et nous sommes certains qu'elles vont les dépenser. C'est ainsi que nous devions procéder et nous l'avons fait.

Je tiens M. Bulloch en haute estime. Je ne pense pas qu'il y ait bien des gens qui connaissent mieux que lui le monde des petites entreprises. Cependant, je pense qu'en éliminant le compte des déductions cumulatives, nous encourageons les entreprises à s'agrandir. Si celles-ci hésitaient à le faire, c'est qu'en dépassant la limite de un million de dollars, elles cessaient d'être des petites entreprises, avec les horribles implications fiscales que cela comporte. Voilà pourquoi nous éliminons le compte des déductions cumulatives et nous disons $200,000 par année sans limite. Les chefs d'entreprises vont se sentir libérés de leurs entraves et ils seront libres d'agrandir leur entreprise, ce qu'ils feront, je pense, effectivement.

Par ailleurs, et maints commentateurs au Canada l'ont signalé, le budget a en outre créé une impression de stabilité. Le ministre des Finances n'a pas apporté de changements draconiens. Il a présenté des mesures à caractère structurel et apporté des changements que les gens vont apprécier aux pensions, aux hypothèques et à l'imposition des petites entreprises. Ce budget vise à confirmer l'impression de stabilité et d'utilité que le gouvernement a créée par le passé. Il va redonner confiance aux hommes d'affaires et, grâce aux mesures d'austérité, il va maintenir la hausse des prix à 4 p. 100. Il permettra de convaincre les gens que l'on va enfin réussir à juguler l'inflation. Voilà le genre de choses que nous devons faire si l'on veut que la confiance règne, ce qui permettra d'amorcer la baisse du taux d'intérêt réel. Quand les Canadiens seront convaincus qu'il n'y a plus de risque d'inflation, les taux d'intérêt vont s'aligner sur le taux d'inflation. Voilà ce que nous devons faire. Cela s'élabore sur la stabilité, la confiance et une gestion budgétaire saine, autant d'éléments qui se retrouvent dans le budget que le ministre a présenté hier soir.

• (1750)

M. Fisher: Monsieur le Président, j'ai écouté avec plaisir les observations de mon collègue. Il a signalé que les dépenses du gouvernement peuvent beaucoup contribuer à atténuer les conséquences des ralentissements économiques et des récessions, celles surtout qui touchent les économiquement faibles. Il a également fait remarquer que les conservateurs entendaient être «méchants, mesquins et durs». J'aimerais citer un extrait d'un article paru dans le *Star* de Toronto du 12 février qui va un peu plus loin. Voici ce qu'a écrit Joseph Schlesinger, un homme impartial, un correspondant de la CBC à l'étranger:

> Le Canada et les États-Unis ont tous deux traversé une période difficile ces trois dernières années, marquée par un chômage élevé, une aggravation de la pauvreté et des budgets grevés.
>
> Mais il y a une énorme différence dans la façon dont les deux pays ont traité les victimes de ces temps difficiles.
>
> Appelons cette différence, l'aspect humanitaire. Mais il . . .

Il s'agit du gouvernement du Canada.

> . . . s'efforce de remédier aux difficultés grâce à des programmes de création d'emplois et de supplément de revenu. Aux États-Unis, le gouvernement fédéral est dirigé par des gens qui non seulement réduisent ce genre d'aide, mais nient réellement l'existence de certains de ces problèmes.

Voici ce qu'a dit Edwin Meese, l'un des conseillers politiques les plus écoutés du président:

> . . . si les gens font la queue à la soupe populaire, c'est parce que la nourriture est gratuite; c'est une solution de facilité.

Ça, c'est une mentalité conservatrice. Nous avons entendu dire à la Chambre que les conservateurs entendaient se montrer mesquins et durs. Voilà ce qu'ils veulent dire. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a dit à la Chambre que les Américains s'y étaient bien pris avec le déficit. Voilà ce qu'il veut dire. Il a ce genre de cynisme à l'égard des pauvres. L'humanité, voilà la différence. J'aimerais savoir ce que le député pense à ce sujet.

M. Evans: Monsieur le Président, je ne veux pas expliquer . . .

M. Kempling: Quel baratin!

M. Evans: Monsieur le Président, on a pu voir il y a quelques années un film intitulé «Sargeant Pepper's Lonely Hearts Club Band».

M. Mayer: Vous lui avez vraiment posé une question difficile.

M. Evans: Il y avait dans ce film un groupe de personnages appelés les «Blue Meanies». Nous avons en face de nous les Blue Meanies d'aujourd'hui. Je vais citer encore une fois les paroles du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui disait:

> Il faut être mesquin, méchant, et prendre toutes sortes de mesures désagréables.

Voilà ce que nous entendons de la bouche du Blue Meanie en chef de Saint-Jean-Ouest. Il ajoutait:

> Voilà pourquoi je ne vais pas exposer tout ce qu'ils feraient maintenant.

Vous ne voteriez jamais pour nous si nous le faisions. Monsieur le Président, le député parle des réductions budgétaires effectuées aux États-Unis et ici. Le chef de l'opposition a dit qu'il effectuerait des réductions à tous les postes et dans toutes les circonstances. Voilà la parole d'un autre Blue Meanie. Il réduirait les dépenses au chapitre des consultants, des conseillers juridiques et des comptables de l'extérieur, de la publicité, de la fonction publique, de la rémunération, du gaspillage, des subventions improductives, des voyages, de l'indexation des pensions de retraite, des avantages sociaux, des programmes

d'immobilisations, des dépassements de coûts, et ainsi de suite. Les Blue Meanies parlent et les gens écoutent. Voilà ce qui nous attend durant les prochains mois, monsieur le Président.

M. Deans: Monsieur le Président, ma question est toute simple et a pour objet de chercher à obtenir une réponse des gens d'en face. Qu'est-ce que je suis maintenant censé dire aux plus de 100,000 chômeurs qui ont épuisé leur droit aux prestations d'assurance-chômage mais qui n'ont pas droit aux prestations de bien-être social parce qu'ils ont un conjoint qui gagne juste assez pour les empêcher d'y être admissibles? Qu'est-ce que je vais dire à ces gens, lundi prochain, qu'il y a au budget pour les aider? Que puis-je leur conseiller de faire pour payer leur hypothèque et pour trouver un emploi dans la région de Hamilton, où il y a 50 p. 100 de chômage dans la construction et 20 p. 100 dans la sidérurgie? Il y a eu six fermetures d'usines depuis 14 mois. La croissance des emplois est négative, c'est-à-dire qu'il se crée moins d'emplois qu'il n'y a de personnes pour les pourvoir. Que puis-je leur dire? Voilà une question que j'ai posée au ministre des Finances (M. Lalonde) et au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts). Même si vraiment leur cœur saigne pour ces gens-là personne ne leur offre la moindre assistance, la moindre aide. Qu'est-ce que je vais leur dire à propos du budget, alors que le gouvernement trouve 190 millions à donner aux sociétés pétrolières? Il n'hésite pas à renoncer à des centaines de millions de recettes fiscales, au profit des REER de ceux qui en ont déjà suffisamment. Il n'hésite pas à réduire la charge fiscale des avocats, des médecins et des comptables. Le budget ne comporte pas un seul élément qui réponde à leur besoins immédiats.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Comme par hasard, cette question tombe juste à la fin de la période des questions.

M. Deans: Je la poserai à nouveau demain.

Le président suppléant (M. Guilbault): Ce n'est pas la faute du député. S'il y a consentement unanime, le secrétaire parlementaire pourra y répondre.

Des voix: D'accord.

M. Evans: Monsieur le Président, le député pourra leur dire que l'année prochaine, l'État fédéral va dépenser 3.5 milliards en projets spéciaux d'investissements de relance. Le ministre des Transports (M. Axworthy) a mis en route le plus important programme de reconstruction du réseau de transport de l'Ouest jamais connu au pays. Cela va augmenter la demande d'acier, de rails et de matériel qui s'achètent au centre du pays et qui se fabriquent à Hamilton. En outre, le gouvernement a prévu un programme d'incitations pour la participation des employés aux bénéfices et à la création d'emplois dans les petites entreprises. Tous les programmes de création d'emplois que le gouvernement a lancés ces dernières années sont actuellement en plein essor. Les projets spéciaux de relance vont bon train. Ils vont créer des emplois. Il y a de l'espoir pour ces gens, avec qui nous compatissons tous. Il y a de l'espoir. Le gouvernement adopte des mesures qui vont faire vraiment le maximum qui puisse se faire dans la situation actuelle du pays.

M. Mayer: Monsieur le Président, j'ai quelques minutes. Je vais faire quelques observations et dire qu'il est 6 heures, si on me le permet. Le député parle des initiatives fantastiques du ministre des Transports. Il faudrait qu'on prenne le ministre des Transports, qu'on l'enferme dans un wagon de queue et qu'on l'envoie se balader dans les Prairies au bout d'un train. Cela lui apprendrait peut-être à connaître un peu les chemins de fer. Si je dis cela, c'est qu'il siégeait au comité du Cabinet qui a permis le démantèlement de VIA Rail. A l'époque, ils ont dit qu'ils allaient économiser 100 millions. Les gouvernementaux font de pieuses déclarations, dignes d'Alice au pays des merveilles. Je n'ai jamais entendu pareilles sottises de ma vie. En 1981-1982, VIA Rail coûtait 540 millions. Le ministre des Transports a dit qu'il allait économiser 100 millions. Donc le déficit de VIA aurait dû diminuer. Cette année, ce service nous coûte 825 millions de dollars. Il a réduit les principales sources de revenus et conservé la même structure des coûts. Voilà la merveilleuse initiative que l'on prend sous l'égide du ministre des Transports. Ce sont tous des fous à lier. Je ne peux même plus parler, tellement cela me vexe. Le 1er février 1983, ils ont soutenu que ce projet ferroviaire créerait quelque 375,000 emplois dans l'Ouest. C'est ce que nous avait promis l'ancien ministre des Transports.

• (1800)

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre!

M. Mayer: Puis-je dire qu'il est 18 heures, monsieur le Président, puisqu'il est effectivement 18 heures?

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE LOGEMENT—LE PROGRAMME D'AIDE À LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS—ON DEMANDE L'EXPANSION DU PROGRAMME. B) LA RÉPARTITION DES FONDS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, le 10 février dernier, j'ai posé une question au ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) au sujet du Programme d'aide à la remise en état des logements, le PAREL. J'en avais alors profité pour faire valoir que le programme était excellent, certes, mais qu'il était limité à des zones et des quartiers désignés, ce qui signifiait que beaucoup de Canadiens n'étaient pas en mesure de s'en prévaloir.

Qu'on me permette de rappeler brièvement certaines des qualités du PAREL. Tout d'abord, il répond à un besoin très concret au chapitre de la remise en état de certains logements. Il permet à bien des gens, dont un bon nombre ont des revenus fixes, de rénover leur maison, qu'il s'agisse de leur résidence particulière ou d'appartements locatifs.

En deuxième lieu, il a des répercussions immédiates et directes sur la situation de l'emploi. En effet, le PAREL nécessite d'importantes ressources humaines.

En troisième lieu, les localités visées bénéficient directement de ses retombées. Quand un particulier veut remettre en état sa maison, il doit acheter des matériaux de construction et des fournitures chez les marchands de l'endroit. Le PAREL permet de subventionner les citoyens désireux de rénover leur domicile, et de créer des emplois. Cependant, et je le répète, son principal défaut découle du fait qu'on n'y a jamais affectés des crédits suffisants.

De ce fait, des centaines de localités et de quartiers au Canada sont laissés pour compte, ne pouvant se prévaloir de ce programme. Je compte dans ma circonscription trois localités qui n'ont jamais été désignées. Bon nombre des habitants de ces régions vivent à proximité de zones rurales où leurs voisins peuvent bénéficier du PAREL, alors qu'ils n'y ont pas droit, eux, même s'ils en font la demande. Beaucoup de ces gens sont établis dans de vieilles maisons qui auraient grandement besoin d'être rénovées. Les retraités aux revenus fixes voient leurs voisins d'en face se prévaloir du programme. Ils s'enquièrent mais constatent qu'ils sont inadmissibles parce que leur localité n'a jamais été désignée. Cette injustice devrait tous nous inquiéter.

Dans le cas d'une municipalité, j'écris au ministre et à la SCHL depuis 1980 pour tenter de rendre cette localité admissible au programme PAREL. En avril 1981, on me donnait l'assurance que la localité de North Cowichan était sur la liste prioritaire, mais que de nouveaux fonds devaient être débloqués. Toutefois, en décembre 1982, dans l'intervalle l'économie de North Cowichan s'était sensiblement détériorée et les besoins étaient encore plus grands, le ministre m'a écrit que North Cowichan, Duncan and Ladysmith n'étaient plus comprises parmi les localités prioritaires.

Dans les lettres que j'ai reçues du ministre à ce sujet, il parle constamment de la pénurie de fonds, des restrictions budgétaires, pour expliquer pourquoi ces endroits n'ont pas été désignés.

Une des nombreuses déceptions dans le budget d'hier est que le gouvernement a négligé d'élargir un programme que tous les députés jugent satisfaisant. C'est un bon programme qui remettrait des fonds aux propriétaires de logements qui, à leur tour, les verseraient aux artisans et aux entreprises locales. C'est un instrument de ce genre, comme le prétendent les députés de ce côté-ci, dont notre économie a besoin. Toutefois, le ministre et le gouvernement répondent que les restrictions budgétaires interdisent toute expansion du programme.

Dans l'exposé budgétaire d'hier, nous avons vu comment certaines de ces restrictions budgétaires sont appliquées dans d'autres secteurs de l'économie. Par exemple, les sociétés pétrolières reçoivent un don de 190 millions par suite de la suspension de la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires jusqu'au 1er janvier 1985. Nous avons entendu le ministre des Finances annoncer que les plafonds des contributions aux REER soustraites à l'impôt seront doublés et triplés. Cette proposition sera directement avantageuse pour les riches. Comme nous le savons tous, ceux qui touchent des revenus faibles ou moyens sont incapables d'épargner le montant maximal de $5,500 versé au REER et soustrait à l'impôt chaque année. A fortiori les $10,000 prévus pour 1985 ou les $15,000 pour 1988. Cette majoration des exemptions fiscales à l'égard des REER est un allégement accordé aux riches qui représentera 675 millions de dollars d'ici quelques années.

• (1805)

Nous n'avons pourtant pas besoin de stimuler l'épargne. Des grandes sociétés ont été généreusement renflouées. Depuis deux semaines, nous entendons parler d'une caisse noire du parti libéral de 150 millions de dollars. Si le gouvernement renonçait à utiliser les deniers publics pour s'attirer les faveurs de certaines circonscriptions et tentait plutôt de les utiliser le mieux possible, notre économie ne se trouverait pas dans un pareil pétrin.

Des localités d'un bout à l'autre du Canada attendent depuis des années d'être désignées aux fins du PAREL. Elles se trouvent à la fin d'une longue file qui n'avance jamais. Je demande au gouvernement de prendre certaines dispositions pour élargir et financer le programme, afin que nous puissions réparer nos maisons, créer des emplois et donner une nouvelle impulsion à notre économie.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'aimerais répondre aux questions de l'honorable député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) du 10 février 1984, au sujet du programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL).

Comme l'a souligné le député, le PAREL connaît un vif succès. Depuis son entrée en vigueur en 1974, quelque 262,000 logements d'un bout à l'autre du Canada ont bénéficié d'une aide pour leur réparation. Au cours des deux dernières années, le gouvernement fédéral a contribué 359 millions de dollars au titre du financement des immobilisations du Programme, dont 309 millions étaient susceptibles de remise. Grâce à cette aide, environ 89,000 logements ont été remis en état. Au cours de 1983, on a accordé à deux reprises un financement supplémentaire au PAREL. Ainsi, 40 millions de dollars échelonnés sur deux ans ont été affectés au Programme lors du budget d'avril. En octobre, le Programme a reçu un financement additionnel de 40 millions de dollars afin d'en permettre l'application sans interruption jusqu'à la fin de l'année. Ces mesures témoignent clairement de l'engagement du gouvernement fédéral à préserver le parc de logements existants. Nous continuerons de financer en 1984 ce programme qui connaît une grande faveur auprès du public afin de permettre au plus grand nombre de personnes possible d'en profiter.

J'aimerais préciser, monsieur le Président, que nombre de régions au pays sont déjà désignées comme admissibles au PAREL. Bien que le gouvernement fédéral reconnaisse que le Progamme n'est pas offert dans toutes les régions, sauf pour les personnes handicapées, un des objectifs du Programme est de favoriser la revitalisation des collectivités et, par conséquent, les efforts sont concentrés sur les zones caractérisées par des conditions de logement en mauvais état. Il a fallu restreindre l'admissibilité au Programme en raison de la demande importante par rapport au budget limité.

Comme l'a indiqué le ministre dans sa réponse devant la Chambre des communes, il serait injuste de rendre universelle l'application du Programme sans en accroître le financement, puisqu'on risquerait ainsi de priver des personnes qui ont présenté une demande d'aide depuis déjà un certain temps.

J'apprécie l'intérêt que porte le député au PAREL et l'appui qu'il y manifeste. Les programmes de logement fédéraux font continuellement l'objet d'évaluations visant à les améliorer. Le PAREL est actuellement à l'étude et une attention particulière est accordée à la possibilité d'en élargir l'admissibilité à tous les citoyens de toutes les régions.

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL—LE REFUS DE DÉDUIRE LE PRIX DES PROTHÈSES NÉCESSAIRES POUR MARCHER. B) ON DEMANDE UNE DÉFINITION PLUS LARGE DE «L'INVALIDITÉ»

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, le 16 janvier dernier, j'ai posé une question au ministre du Revenu national (M. Bussières) à propos d'un de mes électeurs, M. David Bourne, qui a constaté combien le ministère du Revenu national était intraitable. Les fonctionnaires de ce ministère ont, en effet, refusé de déduire de son revenu le coût de ses prothèses et ils lui ont dit de se servir plutôt d'une chaise roulante. J'ai protesté contre cette décision auprès du ministre. Je lui ai demandé de réexaminer les lois et les règlements et de les modifier si possible. La Commission de révision de l'impôt a entendu la cause de M. Michael Overdyk, un cas semblable à celui de M. Bourne. Elle a rendu une décision favorable à M. Oberdyk. Je me demande si le ministre ne pourrait pas voir lui-même si cette décision ne constituerait pas un précédent applicable à d'autres invalides dans le même cas.

● (1810)

Il s'agit d'un cas difficile. La personne en question est un jeune homme qui est encore capable de se mouvoir à l'aide de prothèses et de béquilles. Il travaillait pour la société British Petroleum qui est devenue Petro-Canada. Grâce à ses prothèses et à ses béquilles, il pouvait se déplacer dans son bureau. Il peut même conduire une voiture, se promener, promener son chien et ainsi de suite. Mais si jamais il optait pour une chaise roulante au lieu des prothèses qu'il a actuellement, il finirait par éprouver de graves problèmes psychologiques sur lesquels je reviendrai dans un instant. Il aurait du mal à se trouver un emploi s'il se déplaçait en chaise roulante et il ne serait plus autonome.

Bon nombre de petits employeurs choisissent d'installer leurs bureaux au deuxième étage d'immeubles qui ne sont pas munis d'ascenseurs dans la plupart ds cas. Les portes de ces immeubles sont souvent trop étroites pour laisser passer une chaise roulante et les salles de bain ne sont pas toujours aménagées en conséquence. Comme il est autonome, une chaise roulante aurait des effets psychologiques désastreux car il se sentirait diminué.

J'en sais personnellement quelque chose car j'ai souffert de la poliomyélite. Pendant quatre ans, j'ai marché à l'aide de prothèses et de béquilles. Je sais qu'il faut ajuster ces prothèses une ou deux fois par année. J'étais en pleine croissance à l'époque. Je sais combien elles peuvent faire mal quand on tombe. J'étais couvert d'ecchymoses et d'égratignures. Mais j'ai été plus chanceux que beaucoup d'autres: j'ai réussi à m'en sortir.

Je sais donc tout ce que cet homme endure. Il veut coûte que coûte continuer à marcher avec ses prothèses qui sont plus chères qu'une chaise roulante. Il faut qu'il les fasse ajuster ou qu'il les remplace chaque année. Il voudrait continuer à s'en servir le plus longtemps possible. Il n'a rien de tellement différent des autres au bureau où il peut se mouvoir comme tous ses collègues. Il peut se promener, sortir en cas d'incendie et conduire sa voiture. Il n'est pas différent des autres sauf qu'il se déplace un peu plus lentement. Or, s'il en était réduit à se promener en chaise roulante, il se sentirait plus limité dans sa vie de tous les jours.

Je voudrais que le ministre envisage ce problème du point de vue humanitaire. Je lui ai déjà écrit à ce propos, je lui en ai parlé à la Chambre et aussi personnellement. Je ne comprends pas pourquoi le ministère refuse d'agir.

Il existe un cas analogue à Hamilton, celui de M. Nagler, professeur à l'université de Waterloo. Il est atteint de paralysie cérébrale. Il est capable de conduire une voiture, de s'habiller et d'accomplir presque toutes les activités quotidiennes, mais il est incapable de tenir un stylo ou un crayon en main et de taper à la machine. Pour pouvoir enseigner à l'université, il doit engager une secrétaire. L'université ne lui offre pas ce service. Pour pouvoir enseigner, il doit donc engager une secrétaire à laquelle il dicte ses notes. C'est une personne utile, intelligente. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on ne peut pas modifier la loi de l'impôt sur le revenu en faveur de ces cas-là.

Dans la question supplémentaire que j'ai posée au ministre, j'ai demandé pourquoi le gouvernement n'acceptait pas la recommandation du comité spécial des Communes. La résolution nº 46 de ce comité résoudrait le problème de personnes comme David Bourne et le professeur Nagler. Si le gouvernement acceptait cette recommandation, on pourrait tenir compte de ces personnes et s'occuper d'elles. Le fait que le gouvernement ne puisse pas agir ni s'occuper de ces personnes et leur permettre d'être membres à part entière de la société est déplorable.

M. Garnet M. Bloomfield (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, avant de répondre, je tiens à rappeler au député que je ne donnerai peut-être pas de renseignements sur les affaires d'un contribuable en particulier, notamment de celui dont le député parle dans sa question. Je ne peux donner que des informations d'ordre général. Par ailleurs, si dans sa question, le député a dit que l'on avait rejeté une demande de déduction pour une prothèse nécessaire pour marcher, il est évident que, faisant allusion à un cas précis, il voulait dire en réalité que l'on avait refusé une demande de déduction pour invalidité.

● (1815)

Ici la loi est assez précise. Le député ne l'aimera peut-être pas et il la contestera peut-être, mais si c'est le cas, il ne doit pas s'en prendre au ministère qui doit l'administrer telle qu'elle se présente. La loi précise, dans le contexte qui nous intéresse, que la déduction pour invalidité est accordée à une personne qui:

. . . est obligée de garder le lit ou de demeurer dans un fauteuil roulant pendant de longues périodes chaque jour, pendant une période de douze mois se terminant dans l'année . . .

Par conséquent, la loi définit l'invalidité comme le fait de devoir garder le lit ou de demeurer dans un fauteuil roulant et telle est la loi qui doit être administrée.

Dans l'affaire Overdyk, qui est de notoriété publique, le Conseil de révision de l'impôt, qui s'appelle maintenant le tribunal de l'impôt, a tenu compte de faits particuliers. Je peux dire que le ministère réglera sans doute d'autres cas semblables selon la décision rendue dans l'affaire Overdyk.

LE REVENU NATIONAL—A) ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU DE VANCOUVER. B) LES QUOTAS DE TRAVAIL MENTIONNÉS DANS UN EXPOSÉ DE FONCTIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): C'est avec plaisir que je prends la parole ce soir au sujet d'une question que j'ai

soulevée au début de la semaine à propos des quotas imposés dans les bureaux de Revenu Canada, et plus particulièrement au bureau régional de l'impôt à Vancouver.

Depuis que j'ai parlé des quotas et que j'ai mentionné que toute allusion à ces quotas avait été supprimée au bureau de Vancouver au début de la semaine dernière, j'ai été inondé d'appels téléphoniques et de lettres, provenant surtout de résidents de Burnaby, mais également de citoyens de toute la province qui s'inquiètent des conséquences de ces quotas sur les méthodes de travail de Revenu Canada.

J'insiste sur le fait que personne ne s'oppose aux normes de rendement, c'est à dire aux normes qui cherchent raisonnablement à établir les critères auxquels doivent satisfaire les employés de Revenu Canada. Personne ne s'oppose non plus à ce que l'on poursuive les contribuables en mesure de payer leurs impôts et qui cherchent délibérément à s'y soustraire. Néanmoins, en cette période de crise économique, il n'est guère raisonnable que les agents de Revenu Canada, les agents du fisc, s'en prennent aux victimes de la politique économique du gouvernement alors qu'il y a tant de chômeurs et que les petites entreprises subissent les conséquences désastreuses de cette politique économique. Revenu Canada ne devrait certainement pas imposer un système qui oblige son personnel à respecter des quotas.

Je ne m'en prends nullement au personnel de Revenu Canada. Il est important, je pense, que le public comprenne que ces lignes de conduite ont été élaborées par le gouvernement, par les hauts fonctionnaires de l'administration centrale, par la direction et que le personnel se contente bien souvent de les appliquer.

Par exemple, ce ne sont pas les employés du ministère qui ont décidé d'entreposer tous les dossiers des contribuables canadiens dans sept bureaux centraux. Ce ne sont pas les fonctionnaires qui ont décidé d'établir des quotas. Ils n'ont pas décidé non plus de limiter à trois minutes les appels téléphoniques des contribuables aux bureaux de Revenu Canada.

Mais le directeur du bureau de l'impôt de Revenu Canada à Vancouver ment effrontément lorsqu'il nie l'existence des quotas. Incidemment, les cadres supérieurs de ce bureau ont voulu supprimer tout élément de preuve et pour ce faire, ils ont vidé une pleine bouteille de liquide correcteur afin de blanchir tout ce qui faisait référence à des quotas dans les documents qui se trouvaient à Vancouver. Il y a quelques documents qu'ils n'ont pu retoucher, notamment l'énoncé de fonctions pour un poste PM3, celui de chef de section de la perception.

Ce document, qui a été diffusé partout au Canada, expose entre autres la fonction suivante:

> . . . observer les fluctuations de la charge de travail et de la production et établir des quotas de travail à l'égard de chaque fonction . . .

Pourquoi diable le ministre s'obstine-t-il à nier l'existence de quotas dans les bureaux de l'impôt de Revenu Canada quand l'énoncé de fonctions d'un chef de section dans ce ministère contient noir sur blanc l'obligation d'assurer la satisfaction de ces quotas. Le ministre fait de la restriction mentale ou bien il est une langue fourchue. Il n'est pas question ici de vérification mais de perception.

• (1820)

Ces quotas ont des conséquences très nettes sur les contribuables. Un trop grand nombre d'entre eux subissent à tort des tracasseries de toutes sortes: on saisit leur salaire pour que les fonctionnaires puissent satisfaire aux exigences des quotas, on s'octroie des privilèges sur les biens et lorsqu'ils téléphonent, on leur raccroche au nez. En fait, ces fonctionnaires qui, j'en suis convaincu, voudraient rendre aux contribuables des services de qualité en sont empêchés.

Je voudrais dire sans ambages que les gens de ma circonscription de Burnaby, qui dans de nombreux cas ont été indûment harcelés du fait de la politique des quotas, demandent premièrement que l'on reconnaisse l'existence de ces quotas et, deuxièmement, ce qui est plus important, que l'on y mette fin.

Je suis persuadé que les employés de Revenu Canada peuvent s'acquitter de leurs responsabilités sans qu'on leur fixe un nombre déterminé de comptes par période de temps. Il me paraît inacceptable que le personnel de direction du bureau de l'impôt de Vancouver puisse, délibérément, essayer de détruire toute preuve de l'existence de quotas. Ce genre de conduite est inacceptable dans la Fonction publique. Le directeur régional d'Impôt Canada doit accepter la responsabilité de cette conduite totalement incongrue.

Nous devons procéder à une enquête indépendante et complète sur les raisons qui l'ont conduit tout d'abord à nier l'existence de ces quotas et ensuite à essayer de camoufler la situation.

M. Garnet M. Bloomfield (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national (M. Bussières) a répondu maintes et maintes fois, à la Chambre, aux allégations concernant les quotas fixés aux inspecteurs. Il l'a fait avec ce que je pourrais simplement qualifier d'une patience exemplaire. Par conséquent, je ne vais pas reprendre les mêmes explications.

Le député parle de formules utilisées dans un bureau du ministère et qui touchent la production attendue ou réelle des agents de perception et non des inspecteurs. Le ministre n'a jamais dit que le ministère ne fixait pas de normes de production. En fait, l'objectif premier du ministère est de faire l'utilisation la meilleure et la plus efficace de toutes ses ressources, fussent-elles matérielles ou humaines. Il y a un système d'affectation de ces ressources entre les différentes fonctions et les différents bureaux, de façon à optimiser la productivité. La production que l'on attend de chaque type de service est extrêmement importante pour ce processus d'affectation.

Le député devrait savoir que même le Vérificateur général a approuvé la façon de fixer les indices de performance des employés du gouvernement et il s'agit tout simplement de bonnes pratiques administratives.

Le député a eu en sa possession, par des moyens que j'ignore, un document interne d'un bureau de district. En raison d'une confusion locale, de la part d'une surveillant subalterne, ce document a été modifié. Le député semble y voir quelque chose de sinistre qui m'échappe. Il me semble que toute personne désireuse de «camoufler» quelque chose, avec des mauvaises intentions—le député utilise les mots «camoufler

la situation» dans sa question originale—ne serait pas assez naïve pour utiliser du liquide correcteur blanc. Pour être tout à fait franc, ainsi que le député devrait le savoir, les liquides laissent une trace blanche qui rend la correction parfaitement visible. Si l'on veut modifier un texte, il y a bien des façons de procéder, mais celle-ci doit être la pire de toutes.

L'ajournement

Le président suppléant (M. Guilbault): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 18 h 25, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 février 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE REPORTAGE SUR LES MANIFESTATIONS CONTRE LA CHASSE AUX LOUPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour signaler à la Chambre une affaire qui inquiète sérieusement mes électeurs et d'autres Canadiens du nord du Canada.

Nous, des régions nordiques, avons pitié de ceux qui, pour une raison ou une autre, doivent vivre et travailler dans les jungles de béton du Sud. Nous éprouvons même de la compassion et de la sympathie pour ceux qui, à l'occasion, répriment leur instinct grégaire et s'aventurent ailleurs au Canada pour lancer des croisades en faveur de l'équilibre écologique sous les étendards du romancier Farley Mowatt.

C'est pourquoi je me préoccupe surtout de la façon dont la société Radio-Canada dépeint les événements quand le public se porte à la défense des phoques ou, plus récemment, des loups. En prévision d'une manifestation contre la chasse aux loups dans le nord de la Colombie-Britannique, dix employés des réseaux anglais et français de la télévision d'État sont arrivés à Fort Nelson bien avant le groupe de cinq protestataires, manifestement pour monter l'incident de toutes pièces plutôt que pour en faire un reportage.

On se sert de mes électeurs de Fort Nelson et de Fort St. John pour ameuter le public contre les programmes du gouvernement destinés à protéger la faune et les animaux domestiques contre les loups envahissants. Il semble que les fonds ne manquent pas, car les journalistes ont les moyens d'affréter des hélicoptères et d'autres appareils afin de dramatiser le moindre geste des protestataires.

Étant donné que les journalistes se complaisent dans le reportage tendancieux d'incidents de ce genre, le ministre des Communications (M. Fox) serait bien avisé de réexaminer le mandat de Radio-Canada afin de s'assurer que l'intérêt national et . . .

M. le Président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LES RÉUNIONS DU COMITÉ DES PARLEMENTAIRES, DES SCIENTIFIQUES ET DES INGÉNIEURS

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le comité des parlementaires, des scientifiques et des ingénieurs, connu sous le sigle anglais COPSE, a été établi afin de faciliter les relations entre les parlementaires et le monde des sciences et du génie. Il organise des séances d'information à l'heure du déjeuner le deuxième mardi de chaque mois sur des questions qui intéressent les scientifiques et les parlementaires. On épargne le plus possible à cet auditoire varié le jargon technique difficile à comprendre. Des travailleurs chevronnés du domaine scientifique sont les orateurs invités.

Seule une poignée de parlementaires ont une formation scientifique, et, pourtant, nous vivons à une époque sans précédent de changement technique et informatique qui, dans l'espace d'une génération, aura un effet révolutionnaire sur la société canadienne. Les députés ont l'occasion de se mettre au courant, dans les domaines des sciences, de la médecine et de la technologie, des progrès qui transforment les modes de vie, les habitudes de travail et les rapports économiques de tous les Canadiens. La tâche du Parlement est de préparer le terrain à ce changement.

En attendant la formation d'un comité parlementaire permanent des sciences et de la technologie, les réunions mensuelles du COPSE constituent une tribune précieuse qui permet aux députés de se mettre au fait des questions qui influent sur la vie de tous ceux qu'ils représentent. Je regrette que si peu de députés appuient cette initiative du COPSE qui vise à aider notre pays à se tailler une place dans notre monde de la technologie et de l'information.

* * *

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

L'ENQUÊTE SUR LE CHEF DE L'OPPOSITION

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, nous avons entendu et lu une foule de révélations depuis quelques jours au sujet d'une machination ourdie au cabinet du premier ministre (M. Trudeau) pour recueillir des renseignements de nature personnelle sur le chef de l'opposition (M. Mulroney) à la seule fin de tenter de le déconsidérer. Contrairement à tout autre bureau au Canada, le cabinet du premier ministre possède un pouvoir illimité pour recueillir des renseignements.

Nous venons d'apprendre qu'un employé du cabinet du premier ministre a été chargé de s'adresser à divers ministères du gouvernement pour obtenir des renseignements de nature confidentielle et personnelle au sujet du chef de l'opposition. Aucun député ne devrait pouvoir consulter les dossiers confidentiels des ministères; aucun bureau de recherche des autres partis ne peut exiger cela. Ils ont accès aux renseignements qui sont du domaine public, mais le cabinet du premier ministre peut mettre la main sur des renseignements confidentiels, voilà la différence.

Article 21 du Règlement

Nous avons constaté que la documentation confidentielle dont le ministre des Finances (M. Lalonde) a parlé est envisagée comme un moyen de menacer le chef de l'opposition. Le premier ministre et ses principaux collaborateurs n'ont nullement nié cette activité, et rien n'indique qu'elle ait pris fin.

Cet effort redoublé en vue de déconsidérer le chef de l'opposition est incompatible avec les fonctions du cabinet du premier ministre et devrait cesser immédiatement.

* * *

• (1110)

LES PARCS NATIONAUX

L'APPROVISIONNEMENT DE DAUPHIN (MAN.) EN EAU

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, les autorités de la ville de Dauphin se sont jusqu'ici efforcées en vain d'obtenir un bail à long terme pour pouvoir utiliser le lac Edwards, dans le parc national du mont Riding, comme source d'approvisionnement de réserve en eau. Les négociations entre les autorités de Dauphin et les fonctionnaires de Parcs Canada sont dans une impasse depuis 1979.

La ville de Dauphin se servait déjà du lac Edwards, sis dans le parc national du mount Riding, pour s'alimenter en eau longtemps avant la création de ce parc national.

Les dirigeants de Parcs Canada veulent forcer la ville à renoncer au lac si elle ne peut établir à leur satisfaction ses besoins actuels et prévus en eau venant du lac. Le problème est maintenant devenu si aigu que les fonctionnaires du parc interdisent aux employés d'entretien municipaux l'accès aux digues pour y effectuer des réparations. Il s'agit d'un problème pressant qui s'éternise depuis trop longtemps. Je prie le ministre d'intervenir personnellement pour résoudre le problème et garantir l'approvisionnement futur en eau de la ville de Dauphin.

* * *

LES PENSIONS

LES DISPOSITIONS DU BUDGET CONCERNANT L'ACCROISSEMENT DES PRESTATIONS

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention des députés sur certaines dispositions du budget qui vont être profitables à des milliers de Canadiens et d'immigrants de fraîche date à la retraite. Le ministre des Finances (M. Lalonde) a expliqué que la hausse mensuelle de $50 cette année va être d'un grand secours aux retraités les plus démunis, c'est-à-dire les personnes seules et les couples dont seul le mari ou la femme retire des prestations. Il y aura, en tout, quelque 750,000 retraités qui vont en bénéficier, dont les trois quarts sont des femmes.

[*Français*]

Mais ce qui me fait particulièrement plaisir, monsieur le Président, ce sont les dispositions concernant les immigrants.

[*Traduction*]

Les immigrants à la retraite dont les prestations mensuelles sont inférieures à celles d'un retraité vivant seul vont profiter énormément de cette mesure. Ceux qui, à compter de 1977, ne recevaient qu'une partie des prestations de la sécurité de la vieillesse en raison de restrictions concernant le lieu de résidence auront droit maintenant à une aide supplémentaire. Par exemple, un immigrant qui n'avait droit qu'à la moitié des prestations mensuelles de la sécurité de la vieillesse, pourra bénéficier dorénavant du supplément du revenu garanti jusqu'à qu'à ce que ses prestations globales équivalent au minimum mensuel accordé à tous les Canadiens. Les prestations minimales pour personnes seules seront maintenant de $600 par mois. Monsieur le Président, c'est une bonne mesure et nous espérons que certains députés n'oublieront pas d'en faire part à leurs électeurs.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, ce sont les chômeurs qui subissent l'odieux du budget présenté par le ministre des Finances. Ils continueront d'être aussi nombreux tout au long de l'année, puisque le taux de chômage, qui est actuellement de 11.2 p. 100, devrait osciller autour de 10.9 p. 100 pour l'ensemble de l'année et de 10.1 p. 100 l'année prochaine. Et ces chiffres ne disent pas le pire, monsieur le Président.

Que dire des jeunes qui sont actuellement en chômage? Que peuvent-ils espérer du budget à brève échéance? Que fera-t-on avec 150 millions de dollars? Le nouveau ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Hervieux-Payette) et le ministre des Finances (M. Lalonde) ont renoncé à créer des emplois pour nos jeunes, c'est flagrant.

Je suis profondément remué quand je constate que ces jeunes se résignent à devenir une génération sacrifiée, n'ayant aucun espoir de trouver de l'emploi. Il est grand temps que le gouvernement leur donne l'occasion d'aller aux urnes pour provoquer le changement.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR À L'ÉGARD DU CHÔMAGE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais vous signaler deux cas d'hypocrisie; ce mot est d'ailleurs revenu souvent sur le tapis lors de nos débats d'hier. Je viens tout juste d'entendre le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) prétendre que les conservateurs se soucient réellement du sort des chômeurs et des jeunes.

M. Crosbie: Bravo!

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Voyons ce que nous dit le critique des finances—l'ancien et éventuel futur ministre des finances promet encore de . . .

M. Stevens: Bravo!

M. Crosbie: Bravo!

M. Nielsen: Bravo!

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Ils paraissent très sûrs d'eux-mêmes. Il promet de préparer un budget sévère, et de prendre des mesures rigoureuses et austères. J'exhorte les députés, les Canadiens et nos collègues à nos côtés qui applaudissent d'écouter ce soir les informations au réseau de télévision *Global*, auxquelles l'actuel critique des finances révélera la véritable nature du parti conservateur lorsqu'il répétera que s'il faisait part à l'électorat de toutes les mesures que son parti et lui-même comptent prendre, ils ne réussiraient jamais à se faire élire. Leur véritable programme politique repose sur de l'hypocrisie, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LES PROPOSITIONS ET LES PRÉVISIONS CONTENUES DANS LE BUDGET

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, qui est probablement en train de courir après quelque titre de propriété, et en l'absence du ministre des Finances, je veux poser une question au premier ministre suppléant. Dans le budget déposé il y a deux jours, le ministre dit, à la page 1:

. . . mon budget visait à assurer la relance.

Il parlait de son budget d'avril.

Ce but a lui aussi été atteint.

Avec 1,473,000 Canadiens sans emploi, un taux de chômage qui risque d'atteindre 10.9 p. 100 cette année, une industrie canadienne ne fonctionnant qu'à 70 p. 100 de sa capacité, un taux préférentiel atteignant 11 p. 100, une recrudescence de l'inflation, une baisse prévue de 2.7 p. 100 dans la construction non domiciliaire et de 1.3 p. 100 dans la construction domiciliaire, alors que le ministre des Finances prévoit que les salaires moyens réels n'augmenteront pas du tout cette année, comment le gouvernement peut-il prétendre que la relance est assurée? Qui croit-il berner? Comment la relance pourrait-elle être assurée, étant donné ces faits et ces projections?

M. Stevens: Voici le premier ministre suppléant.

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député soulève la vieille question de savoir si la bouteille est à moitié pleine ou à moitié vide. Bien sûr, il y a encore beaucoup à faire. Si le député d'en face ne s'en rend pas compte, il ne saurait comprendre l'état actuel de l'économie. Chose certaine, nous avons bel et bien réussi à relancer l'économie depuis un an environ.

Une voix: Pour qui?

M. MacLaren: Les taux d'intérêt ont baissé sensiblement et plus d'emplois ont été créés.

M. Riis: Dans les circonscriptions libérales, bien sûr.

M. MacLaren: Nous avons créé quelque 400,000 emplois dans notre économie depuis quatorze mois.

M. Heap: Cinq cent mille emplois ont été perdus.

M. MacLaren: Le taux d'inflation a baissé de façon appréciable depuis un an. L'indice des prix à la consommation est passé de plus de 12 p. 100 à environ 5 p. 100. Et cette tendance se maintient.

Le budget d'avril dernier visait à mettre en place, à la fois dans les secteurs privé et public, des programmes propres à stimuler la reprise économique. Le budget actuel qui emboîte le pas au budget d'avril, a pour but d'assurer une véritable croissance économique au Canada. Le député n'est pas sans le savoir. Cela saute aux yeux.

M. Crosbie: Monsieur le Président, le ministre n'a pas dit dans son budget qu'il restait encore beaucoup à faire. Il a dit que son budget visait à assurer la relance et que ce but avait été atteint. Il y a une grande différence entre ces deux déclarations. L'une d'elles déforme complètement les faits. Le ministre des Finances n'a pas dit qu'il restait encore beaucoup à faire.

LE TAUX D'INFLATION

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre qui, je le sais, s'intéresse beaucoup au sort des Canadiens. Voici ce que le ministre des Finances a déclaré mercredi dans son exposé budgétaire.

Pour 1984, je prévois une inflation moyenne d'environ 5 p. 100 . . .

Deux jours plus tard, Statistique Canada publiait l'indice du coût de la vie, révélant une hausse de 5.3 p. 100 entre janvier 1983 et janvier 1984, contre 4.5 p. 100 le mois précédent—soit une augmentation deux mois de suite. Si l'on supprime de l'indice l'alimentation et l'énergie, le taux d'inflation de base a augmenté pour la première fois depuis de nombreux mois, ce qui est très grave. Si l'on prend le taux désaisonnalisé, l'augmentation pour l'année, si elle se maintient jusqu'à la fin de celle-ci, sera de 9.6 p. 100. Comment le gouvernement du premier ministre actuel espère-t-il que les Canadiens prendront au sérieux ses prévisions et ses projections si, deux jours à peine après la présentation du budget, celles concernant l'inflation se révèlent fausses? Comment peut-il espérer une diminution des taux d'intérêt, alors que l'inflation est déjà en hausse et que le budget proposé ne prévoit rien pour y remédier?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député doit se rendre compte que c'était prévu. La hausse du prix des denrées alimentaires était prévue depuis plus de trois ou quatre semaines, à l'époque où le gel a sévi aux États-Unis, touchant particulièrement les fruits et légumes. Il s'agit, à notre avis, d'un phénomène prévu et sans doute provisoire.

• (1120)

M. Crosbie: Le gel électoral va frapper votre gouvernement, quelle que soit la date des élections.

LE NOMBRE DES CHÔMEURS

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, il y a à l'heure actuelle 1,473,000 chômeurs. Lorsque le premier ministre est arrivé au pouvoir, en 1968, il n'y en avait que 360,000; à son retour, en mars 1980, leur nombre s'élevait à 967,000; s'il reste en poste encore longtemps, plus personne n'aura d'emploi au Canada. Quand le premier ministre va-t-il nous proposer un budget prévoyant des mesures à l'intention des chômeurs? Se rend-il compte que son ministre a prévu une moyenne de 1.4 million de chômeurs, cette année, et encore 1.1 million en 1988? Quand le premier ministre va-t-il faire quelque chose pour recouvrer les pertes que nous avons subies depuis qu'il dirige le pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, il suffit au député de vérifier les résultats de l'an dernier, où nous avons créé près de 350,000 nouveaux emplois. Nous avons pu le faire grâce au budget très sérieux que le ministre nous a présenté en avril dernier et, à notre avis, le dernier budget permettra lui aussi de créer des emplois permanents de façon soutenue.

LES TAUX D'INTÉRÊT—LES PROJECTIONS DU MINISTÈRE DES FINANCES

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État (Finances). Il sait que les taux d'intérêt ont un effet majeur sur le taux d'inflation. Il sait que le service de la dette nationale devient plus cher. Il sait que Statistique Canada annonce que le taux d'inflation désaisonnalisé est rendu à 5.3 p. 100, et que le taux d'inflation d'un mois à l'autre n'a jamais été si élevé depuis juin 1983. Même en faisant abstraction des composantes fruits, légumes et énergie, mentionnées par le premier ministre, il y a pour la première fois depuis février 1982 une remontée de la tendance. Voilà des faits qui contredisent les affirmations ronflantes du budget.

Est-ce que le ministre va nous dire à partir de quel taux d'intérêt le ministère des Finances a fait ces projections sur le service de la dette? Peut-il nous dire si les taux d'intérêt vont rester stables, s'ils vont monter ou descendre, compte tenu de ces données nouvelles communiquées par Statistique Canada?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense que le député a posé trois questions distinctes. En ce qui concerne l'IPC, abstraction faite de l'alimentation et de l'énergie comme il l'a fait à juste titre, l'IPC tout compris n'a pas augmenté en janvier: il a baissé de 0.2 p. 100. En ce qui concerne le taux d'intérêt pris en compte dans nos calculs, c'est là une donnée que nous ne publions pas. Le député le sait. Comme l'État emprunte sur le marchés financiers, il ne tient pas à claironner sur le marché les taux d'intérêt qu'il anticipe. C'est là une question qui se règle sur le marché même. Les prévisions sont basées sur des hypothèses qui ne sont pas rendues publiques. Quant au troisième point, je pense qu'il trouve une réponse fort juste dans le passage du discours où le ministre affirme qu'il ne prévoit pas d'augmentation des taux d'intérêt pour l'année 1984.

LE MONTANT DES CHARGES DU SERVICE DE LA DETTE

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, nous ne connaissons que trop bien les belles phrases du ministre des Finances. Il nous en a rassasiés dans son exposé budgétaire de l'autre jour et dans les interviews qu'il a données depuis. Il y conclut que la reprise est en marche, que le loyer externe de l'argent emprunté par les sociétés doit baisser, qu'une période de stabilité continue s'annonce, que les six et cinq ont réussi, que l'inflation est maîtrisée.

M. Rossi: Bravo! Continuez!

M. Huntington: Et que la marche de la baisse des taux d'intérêt est encourageante. Tout cela il nous l'a raconté. S'il faut en croire ses belles phrases, monsieur le Président, pourquoi les charges du service de la dette ont-elles augmenté de plus de un milliard par rapport au dernier budget d'il y a dix mois? Pourquoi ne nous informe-t-il pas? Pourquoi ce silence sur les taux d'intérêt que le ministère des Finances a tenu compte dans ses projections de février 1984? Les Canadiens sont en droit de connaître ce chiffre.

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député ne peut pas ignorer que les taux d'intérêt ont baissé considérablement depuis 14 à 16 mois. En juin 1982, par exemple, le taux bancaire dépassait 16.5 p. 100. Aujourd'hui il est à 10 p. 100, et il n'a pas bougé depuis un certain temps.

• (1125)

M. Huntington: Répondez à la question. Quel taux avez-vous utilisé?

M. MacLaren: J'ai déjà dit au député que le gouvernement n'a pas pour habitude, que ce soit notre parti ou le sien qui soit au pouvoir, de faire connaître ces taux d'intérêt. Le député ne nous demande certainement pas d'anticiper sur la façon dont les marchés vont réagir à toutes sortes de facteurs qui influent sur les taux d'intérêt. Nous sommes obligés de faire des hypothèses dans un but de planification, mais aucun gouvernement du Canada n'a pour principe de publier ces statistiques.

LES FINANCES

LES PROPOSITIONS FISCALES CONCERNANT LES ENTREPRISES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, j'ai posé certaines questions au ministre des Finances au sujet de l'iniquité du budget à l'endroit des pensionnés et des Canadiens à moyen et faible revenus. Il a répondu avec une candeur désarmante que c'est ainsi que joue la fiscalité. Enfin, la fiscalité libérale, je suppose.

Je voudrais interroger le premier ministre au sujet encore aujourd'hui de l'iniquité d'un budget qui favorise les grandes entreprises. En vertu du nouveau budget, Eaton et Bata, qui sont loin d'être des petits magasins du coin, seront maintenant considérés comme des petites entreprises. Ils pourront être imposés au taux des petites entreprises, soit 15 p. 100. Et par suite des hausses d'impôt prévues dans le dernier budget du ministre des Finances, les familles moyennes vont devoir payer $500 de plus en impôts. C'est la notion gouvernementale de justice que la hausse de $500 imposée aux simples citoyens compense pour les milliers de dollars de recettes fiscales perdues avec Bata et Eaton.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que le député interprète mal la disposition budgétaire relative à la petite entreprise. La proposition est très simple. Il s'agit de simplifier toute la structure fiscale et de supprimer les catégories artificielles de petites et de plus grandes entreprises. Le principe en vertu duquel les grandes entreprises ne sont pas imposées au même taux que les petites est maintenu dans le budget. La compagnie Eaton ne peut manifestement pas être considérée comme une petite entreprise. Ses deux premières centaines de milliers de dollars de profit sont peut-être imposées au taux de la petite entreprise aux fins de la simplification du régime fiscal. Toutefois, tout ce qui excède cela est imposé à un autre taux. Le député interprète mal le budget. Il ferait bien d'en relire le chapitre pertinent.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je crois que le premier ministre aussi ferait bien de relire le budget. Il verrait que j'ai raison.

LES PROPOSITIONS FISCALES CONCERNANT LES MEMBRES DE PROFESSIONS LIBÉRALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais passer à un autre aspect de l'iniquité du budget, soit aux possibilités offertes aux membres de professions libérales comme les médecins et les avocats. Selon l'exposé budgétaire, les médecins, les avocats et les autres membres de professions libérales qui ont un revenu de $80,000 à $90,000 par année auront de nouveau la possibilité de se constituer en sociétés. Le premier ministre trouve-t-il juste que des membres de professions libérales et d'autres contribuables à gros revenus, dont le taux d'imposition réel est maintenant de 50 p. 100 parce que leurs revenus se situent dans la tranche des $80,000 à $90,000, voient leur taux d'imposition baisser à environ 15 p. 100, lequel est le taux des travailleurs ordinaires qui ne peuvent pas se constituer en sociétés? Est-ce le genre d'équité que préconise le gouvernement? Croit-il qu'il faille faire des cadeaux spéciaux aux Canadiens plus riches pour redistribuer le revenu au lieu d'établir un système plus équitable pour les Canadiens à revenus moyens ou faibles?

• (1130)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances propose d'offrir aux membres des professions libérales et autres travailleurs de même catégorie une disposition qui existait dans le passé et qu'il compte rétablir. Nous avons procédé autrement pendant un certain temps. Je ne me rappelle pas jamais avoir entendu le chef du NPD appuyer le mécanisme que nous voulons maintenant remplacer.

Je me rappelle cependant que, quand l'ancien ministre des Finances, qui est maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait proposé dans son budget de novembre 1981 de supprimer expressément ce que le député lui-même appelait des échappatoires, le chef du NPD et ses collègues ne l'avaient pas appuyé. C'est tout à fait typique de la part du NPD de n'appuyer aucune réforme progressiste proposée par le gouvernement. Il continue simplement de tout attaquer indistinctement.

M. Broadbent: C'est bien caractéristique du comportement politique du premier ministre que d'éluder bassement une question difficile à laquelle il devait répondre et de fournir au lieu des renseignements trompeurs sans aucun rapport avec le sujet. Notre parti a appuyé les dispositions du bubget mentionné par le premier ministre qui visait à supprimer les échappatoires dont profitaient des Canadiens à gros revenus. Nous nous sommes opposés aux autres dispositions qui accordaient d'autres avantages à des gens qui n'en méritaient pas. C'est pourtant bien clair.

LA PROPOSITION FISCALE TOUCHANT LES AVOCATS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais que le premier ministre réponde à ma question. Comme il y a maintenant plus de quatre millions de Canadiens qui vivent dans la pauvreté, que les retraités doivent payer de l'impôt sur leur revenu de pension et que les chômeurs doivent payer de l'impôt sur leurs prestations d'assurance-chômage, le premier ministre considère-t-il que la justice veut que nous rétablissions un autre genre d'échappatoire dans notre régime fiscal pour permettre aux avocats qui gagnent $80,000 par année de ne payer que 15 p. 100 d'impôt sur leur revenu? Quelle hypocrisie! Quelle injustice!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député dit qu'il a appuyé le budget de 1981. Je me rappelle pourtant qu'il a voté contre ce budget.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'EXISTENCE DE QUOTAS

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Depuis quelques semaines et à plusieurs reprises, le ministre a catégoriquement nié l'existence de quotas imposés aux vérificateurs de son ministère. Il a même envoyé une directive à chacun des bureaux régionaux leur ordonnant de mettre un terme au régime de quotas.

Cette semaine encore, le *Globe and Mail* a prouvé, documents à l'appui, que, en dépit des assurances du ministre, les quotas sont toujours appliqués dans un certain nombre de bureaux régionaux. Les fonctionnaires ont-ils désobéi à un ordre formel du ministre ou ce dernier s'est-il prêté à une grotesque mise en scène?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai déjà invité, à plusieurs reprises, le député à se pencher sur la question de l'établissement de normes d'efficacité et d'efficience au sein du ministère, ainsi que sur la façon dont sont établis ces diverses normes et sur la façon dont cela est géré. Le député refuse obstinément de le faire. Il fait preuve de cécité mentale en refusant de se pencher sur cette question.

Je l'inviterais à relire certaines des observations qui ont été faites par son collègue qui dit que, oui, il est voire bon, nécessaire d'avoir des indicateurs de rendement, et que oui, il est nécessaire d'être efficace et productif dans les ministères, et c'est proprement le but de l'existence des indicateurs de rendement qui sont en place et gérés de façon à tenir compte de la nature des diverses opérations effectuées au sein du ministère. Tant que le député refusera d'admettre qu'il doit exister de l'efficacité du ministère, comme plusieurs de ses collègues le demandent, tant qu'il refusera d'examiner le problème de fond qui est celui de la gestion des ministères en fonction, justement, de l'efficacité et du rendement, il ne comprendra jamais rien à la gestion d'un ministère.

[*Traduction*]

LES VÉRIFICATEURS DU BUREAU DE SUDBURY

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, le problème central n'est pas celui de l'efficacité. C'est plutôt la franchise du ministre qui est en jeu. Peut-on le croire quand il affirme à la Chambre des Communes qu'il n'y a pas de régime de quotas au sein de son ministère? Les documents en provenance de Sudbury révèlent que les quotas des vérificateurs sont de $350 l'heure. Le ministre nie-t-il ces renseignements et sinon, pourquoi a-t-il affirmé à la Chambre des communes que les quotas avaient été supprimés? Pouvons-nous ajouter foi aux affirmations du ministre?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense que le député est complètement à côté de la question. Il se refuse de voir le problème fondamental. Comme il sait qu'il sera obligé d'admettre qu'il a tort, et qu'il ne connaît rien à la gestion d'un ministère, et qu'il sait qu'il lui faudra savoir accepter la philosophie présentée par son parti, philosophie qui est depuis longtemps acceptée par ce gouvernement, à savoir qu'il faut avoir au sein de chacun des ministères la gestion efficace des ressources humaines, et que la gestion efficace de ces ressources humaines doit être adaptée à chacune des fonctions au sein des ministères, tant que la partisanerie l'aveuglera, le député n'y comprendra jamais rien!

[*Traduction*]

LES VÉRIFICATIONS «RÉUSSIES»

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Revenu national. Est-il au courant de l'expression vérification «réussie»? Si oui, les vérificateurs sont-ils cotés en fonction du pourcentage de vérifications réussies par rapport au montant des cotisations? Est-il au courant que cela s'ajoute aux quotas fixés aux vérificateurs?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député suit la même ligne de pensée que son collègue qui n'a malheureusement pas de pensée vis-à-vis de la gestion des ministères. Le député devrait savoir qu'au niveau de la conduite des vérifications il existe une gestion qui vise à obtenir le meilleur rendement possible du travail de nos vérificateurs, et que cette gestion-là se fait avec souplesse en tenant compte de la nécessité d'obtenir des résultats d'une part et, d'autre part, en tenant compte de la justice, du respect et des droits des contribuables dans la conduite d'une vérification.

[*Traduction*]

LES DOSSIERS D'ÉVALUATION DU PERSONNEL

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, si le ministre est tellement convaincu que les quotas n'existent pas, peut-il dire à la Chambre pourquoi on est en train de corriger les dossiers d'évaluation du personnel, pourquoi le dossier de chaque vérificateur est modifié à l'insu de l'intéressé? Est-il en mesure de justifier ces pratiques à la Chambre des communes si les régimes de quotas n'ont jamais existé?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'invite le député à venir au cours des prochaines semaines aux comités permanents de la Chambre lorsqu'on procédera aux examens attentifs des prévisions budgétaires du ministère.

Nous pourrons, à l'occasion, lui expliquer dans les moindres détails de quelle façon nous gérons les divers instruments de performance que nous utilisons au sein du ministère. De plus, il aura l'occasion, à ce moment-là, de constater pourquoi nous établissons ces mesures de performance, et comment nous les gérons. Il comprendra alors chacun des éléments qui contribuent à établir ces normes de performance.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE ET LES QUESTIONS JURIDIQUES

LES NÉGOCIATIONS AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE EN CE QUI CONCERNE LE FINANCEMENT DE L'AIDE JURIDIQUE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question au sujet de l'aide juridique en Colombie-Britannique s'adresse au ministre de la Justice. Il sait certainement que le gouvernement de Colombie-Britannique a réduit l'aide juridique, impose des frais d'utilisation et se propose de présenter une mesure législative qui renverserait une décision de sa propre cour d'appel. Le ministre pourrait-il confirmer

que son ministère négocie actuellement un accord avec le gouvernement de Colombie-Britannique en ce qui concerne l'affectation de fonds fédéraux à l'aide juridique? Est-il prêt à se déclarer en faveur d'une aide juridique suffisante et contre ce genre de réduction en Colombie-Britannique?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, je suis certainement prêt à admettre, avec le député, qu'il est des plus souhaitables d'avoir un système d'aide juridique le plus complet possible dans toutes les provinces. Le représentant n'ignore sans doute pas que ces accords prévoient normalement, en échange des fonds fédéraux, certains engagements de la part des provinces. Bien entendu elles sont tenues de respecter ces engagements.

Il est exact que nous négocions un nouvel accord actuellement. Je peux affirmer au député que je n'envisage pas d'opter pour une formule d'accord qui priverait les habitants de Colombie-Britannique du genre de protection dont ils ont bénéficié par le passé. Toutefois, il y a de nombreux aspects à tout système d'aide juridique qui ne dépendent que du gouvernement provincial et sur lesquels nous n'aurions absolument pas le droit d'exercer une influence quelconque.

Nous ferons de notre mieux pour négocier le meilleur accord possible avec la Colombie-Britannique. Je pense qu'il subsistera un problème que les habitants de Colombie-Britannique voudront résoudre eux-mêmes à la lumière des déclarations que le solliciteur général de cette province a faites récemment, déclarations avec lesquelles je ne suis absolument pas d'accord.

• (1140)

LA RÉDUCTION DU SERVICE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, si ce sont là les sentiments du ministre, je les partage. Mais s'il estime que nous devrions offrir des services d'aide juridique les plus complets possible en Colombie-Britannique, pourrait-il me dire pourquoi, dans le domaine de la santé, le gouvernement fédéral a proposé une loi et se prépare à empêcher les provinces d'imposer des frais modérateurs? Pourquoi ne fait-il pas la même chose avec l'aide juridique en Colombie-Britannique et ne retient-il pas l'argent qui devrait aller à la province si elle agit de cette façon?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, je n'ai pas besoin d'expliquer au député les différences qu'il y a entre les deux genres de système. Notre régime d'aide juridique n'est pas analogue à notre régime de soins médicaux. La proportion d'argent qui revient aux avocats n'est pas la même que celle qui revient aux médecins. Il y a un nombre considérable de différences entre les deux régimes. Nous faisons une offre générale à toutes les provinces, pas seulement à la Colombie-Britannique, pour renégocier les accords régissant l'aide juridique. J'espère être en mesure de présenter un rapport à la Chambre sur les accords que nous parviendrons à conclure.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CANADIEN PACIFIQUE—LA FAÇON DE TRAITER LES TRAVAILLEURS DONT L'EMPLOI A DISPARU

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le ministre est-il disposé à proposer ses bons offices pour amener les compagnies telles que le CP à s'adapter au XX^{e} siècle pour ce qui est de leurs relations ouvrières relativement à l'évolution technologique? Par exemple, trois de mes commettants qui travaillent au CP depuis 38 ans en moyenne et dont l'évolution technologique a fait disparaître les emplois ont le choix entre déraciner leur famille et déménager, entraînant ainsi la mise à pied de trois travailleurs plus jeunes ou renoncer à leur pension durant sept ans. Le ministre est-il disposé à prendre une certaine initiative dans une affaire de ce genre?

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, à la demande du député j'examinerai l'affaire et demanderai à certains de mes collaborateurs d'étudier la situation. S'il est opportun d'intervenir directement auprès de la société, je le ferai volontiers.

* * *

L'INDUSTRIE

LA COTE INDUSTRIELLE DU CANADA

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ménagez-le, George!

M. Hees: Monsieur le Président, étant donné que la prestigieuse assemblée européenne de gestion dont le siège est à Genève a établi, en se fondant sur les données que lui avaient fournies l'OCDE, les Nations Unies et le Fond monétaire international, que la cote internationale du Canada pour ce qui est de la concurrence industrielle était passée au 11^{e} rang en 1983, alors qu'elle était au 5^{e} rang en 1981, et que cette chute marquée a beaucoup contribué au gonflement du chômage que nous connaissons aujourd'hui, le premier ministre pourrait-il nous dire ce que son gouvernement entend faire pour remédier à cette très grave situation?

M. Nielsen: Déclencher des élections.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député m'interroge au sujet des cotes industrielles. A mon avis, si cette prestigieuse assemblée examinait les cotes, elle constaterait que la sienne n'est guère meilleure que les cotes industrielles.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Monsieur le Président, c'est là le genre de réponse que le premier ministre nous donne ces jours-ci, ce qui démontre jusqu'à quel point il se moque de la position concurrentielle du Canada ou de son niveau de productivité, alors que tous deux ont beaucoup contribué au chômage qui sévit chez nous depuis que les Canadiens ont le malheur de l'avoir pour premier ministre.

Questions orales

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. George Hees (Northumberland): J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre, monsieur le Président. Au moment où il va amorcer sa campagne électorale à la tête de son parti, ne pense-t-il pas qu'il pourrait commencer à s'occuper des graves problèmes du chômage et du manque d'emplois auxquels 1.4 million de Canadiens environ ont à faire face à l'heure actuelle?

M. Hnatyshyn: Je pense que Jean Chrétien vient de s'évanouir.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, si le député voulait vraiment participer au débat sur le budget, il aurait pris connaissance des documents budgétaires, de sorte qu'il saurait que ces préoccupations figurent au cœur même du budget du ministre des Finances. Mais le député paraît se complaire à plutôt à lire et à relire les documents en provenance de Genève, sans jamais n'y rien comprendre d'ailleurs, car lorsqu'il parle de cote industrielle, il omet sciemment de parler de tous les emplois que nos très vastes ressources ont permis de créer.

M. Hees: Vous et moi savons que ces emplois ne sont que temporaires.

M. Trudeau: Le député ne semble pas se rendre compte que nos très vastes ressources sont la source d'un grand nombre d'emplois. Il me fait de la peine lorsqu'il dit que ce sont des emplois temporaires. Nos ressources, monsieur le Président, ne sont pas temporaires. C'est en fait la compréhension temporaire et faible qu'a le député des événements.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES CONSÉQUENCES DES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE SUR DES COMMUNAUTÉS DE L'ALBERTA

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il se souvient sans doute qu'au cours des entretiens qu'il a eus avec la population de Grand Centre lorsqu'il est venu récemment visiter le nord-est de l'Alberta, le ministre a dit qu'il enverrait, à la demande des habitants de la région, une équipe d'agents d'information dans le nord-est de la province pour faire connaître les effets des essais du missile de croisière sur les gens. Le ministre n'ignore pas non plus que ces équipes se sont rendues sur place en avertissant la population seulement deux ou trois jours d'avance. Mon téléphone n'a cessé de sonner.

Les gens veulent savoir quelles conséquences les essais du missile de croisière aura sur leur vie. Ils ont demandé au ministre d'envoyer ses équipes. Néanmoins, ces dernières sont allées sur place avec seulement deux jours de préavis, ce qui a empêché beaucoup de gens qui voulaient être tenus au courant d'assister aux réunions. Le ministre va-t-il envoyer ses équipes en donnant cette fois un préavis suffisant?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les équipes sont allées sur place. L'avis a été diffusé dans toute la région. Je signale d'ailleurs que les réunions ont attiré énormément de monde. Il y a eu de nombreux échanges de vues entre l'auditoire et les membres de nos équipes. Le grand intérêt manifesté par la population a donné lieu à de longues discussions autour desquelles on a fait beaucoup de publicité ce qui a encore accru l'intérêt des gens de la région. S'il est nécessaire de tenir d'autres séances d'information ou de diffuser des renseignements supplémentaires, je m'empresserai de collaborer avec le député pour fournir ces renseignements aux habitants de sa circonscription.

L'ANNONCE DES RÉUNIONS

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Défense nationale. Je tiens à bien préciser au ministre que les personnes qui demandent ces renseignements ne savent pas encore si elles sont pour ou contre les essais du missile de croisière. Elles veulent savoir en quoi cela peut changer leur vie. La population de Peace-River a eu un préavis de trois jours avant la réunion, ce qui empêchait pratiquement tous les ruraux d'y assiter. Les habitants de High Prairie ont été avertis deux jours à l'avance. Ceux de Slave Lake n'ont même pas eu de réunion. La population d'Athabasca non plus. Le ministre s'est engagé à avertir la population de la date à laquelle auraient lieu les essais. Il ne l'a pas fait. Va-t-il remédier à cet oubli?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai essayé de fournir le maximum de renseignements. C'est pourquoi je me suis engagé à tenir des séances d'information dans la région du député et dans toutes les régions où l'on en a fait la demande. Notre but est d'informer la population. Si l'on désire des renseignements supplémentaires, nous nous ferons un plaisir de les donner. Je le répète, je serai heureux de collaborer en ce sens avec le député.

* * *

L'EMPLOI

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE LA LISTE DES PROJETS SUBVENTIONNÉS EN ONTARIO

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je pourrais sans doute poser ma question au premier ministre. Il s'est déplacé légèrement à droite. S'il regagnait le centre je pourrais l'interroger.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Le revoilà à sa place, monsieur le Président. Le premier ministre n'ignore pas que de nombreuses accusations ont été portées à propos de l'attribution de sommes destinées à la création d'emplois, en vertu du programme de subventions et de contributions. En vue d'éclaircir la situation, le premier ministre peut-il nous confirmer dès maintenant qu'il existe une liste de projets concernant l'Ontario dans le cadre de ce programme? Apparemment, cette liste a été déposée dans un coffre-fort à Toronto. Est-il en mesure de confirmer ce fait? Et afin de dissiper toute confusion, pourrait-il déposer cette liste à la Chambre dès aujourd'hui?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je ne peux rien confirmer parce que je n'ai connaissance d'aucune liste secrète qui se trouverait à Toronto ou ailleurs. Je sais toutefois, pour avoir parlé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration hier, qu'il s'occupe de rassembler tous les documents qui lui permettront de renseigner l'opposition sur les divers programmes de création d'emplois qu'il a implantés grâce aux crédits que lui accorde le budget.

• (1150)

LA RÉPARTITION DES CRÉDITS ENTRE LES CIRCONSCRIPTIONS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, étant donné l'ardeur au travail de ses adjoints à son cabinet, le premier ministre pourrait sans doute nous confirmer que la liste de Toronto montre que 25 millions de dollars ont été attribués à l'Ontario. Est-il vrai que précisément 91 p. 100 de ces crédits ont été consentis à des circonscriptions représentées au Parlement par des députés libéraux?

M. Robinson (Burnaby): L'assiette au beurre!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député fonde sa question sur les données qu'il s'attend de trouver dans les documents que le ministre va déposer et publier. Je ne peux pas en prédire la teneur. Si le député est allé écornifler en forçant les serrures, pourquoi ne se charge-t-il pas de rendre ces renseignements publics? Moi-même, je ne les ai pas. J'attends que le ministre les annonce.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES DROITS IMPOSÉS AUX DÉTENUS POUR PARTICIPER AU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle concerne une autre sorte de droits dissuasifs qu'il a décidé d'imposer, au nom du gouvernement, aux détenus qui suivent des cours de niveau postsecondaire. Le ministre sait que seulement 14 p. 100 des détenus qui ont reçu un enseignement postsecondaire reviennent en prison après avoir purgé leur sentence, alors que la moyenne est de 52 p. 100 pour l'ensemble des détenus. Dans ces conditions, pourquoi le gouvernement impose-t-il ce genre de droits pour dissuader les détenus de suivre des cours postsecondaires?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme le député le sait, je suis tout à fait en faveur de l'enseignement postsecondaire dans nos pénitenciers. D'ailleurs, j'ai remis avant-hier leur baccalauréat aux trois premiers francophones à avoir obtenu un diplôme universitaire pendant qu'ils étaient incarcérés dans un pénitencier fédéral, et j'en suis fier. Il ne faut cependant pas oublier que, contrairement à l'enseignement primaire et secondaire, les cours universitaires ne sont pas gratuits pour les citoyens qui n'ont commis aucun crime et qui ne sont pas détenus dans un pénitencier. Ils doivent acquitter des frais. Même s'ils doivent payer, ils choisissent d'aller à l'université parce qu'ils savent qu'ils vont en retirer quelque chose. Je ne vois donc pas pourquoi les détenus, à qui le Service correctionnel du Canada verse de l'argent pendant qu'ils sont derrière les barreaux, ne devraient pas acquitter certains droits, comme le commun des mortels, pour compenser une partie du coût de l'enseignement qui leur est dispensé.

M. Hnatyshyn: La réponse du solliciteur général montre clairement qu'il n'accorde plus aucune importance au rôle de la réhabilitation de notre système pénitentiaire, et que tout ce qui l'intéresse, ce sont les quelques dollars que reçoivent les détenus.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES ENQUÊTES RELATIVES AUX COTES DE SÉCURITÉ—LA CLASSIFICATION DES DOCUMENTS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une question supplémentaire. Au sujet de la question des enquêtes de sécurité, le ministre a écrit à ses collègues du cabinet pour leur demander de réduire fortement le nombre de cas où la GRC doit effectuer une évaluation sur le plan de la sécurité. Vous savez que le président de la Commission canadienne des droits de la personne n'a pas mâché ses mots à propos du nombre d'enquêtes de sécurité effectuées par le gouvernement. Selon le ministre, quelle proportion des enquêtes de sécurité demandées par le gouvernement fédéral est superflue? Deuxièmement, prend-il des mesures pour obtenir une reclassification des documents et des responsabilités, puisque tous les problèmes qui se posent dans ce domaine viennent de là?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Comme l'a dit le député, monsieur le Président, j'ai effectivement demandé à chacun de mes collègues de vérifier le nombre de cotes de sécurité que leur ministère demande pour l'embauche de fonctionnaires et les avancements. J'ai l'intention de continuer à m'intéresser à cette question, mais il serait prématuré d'évaluer dès maintenant le genre de résultats qu'on peut espérer obtenir. Je crois possible d'améliorer la situation en diminuant le nombre de cas où l'on demande une cote de sécurité pour un fonctionnaire du gouvernement.

En ce qui concerne la deuxième question, le député a raison de dire que le problème fondamental tient au trop grand nombre de documents classifiés. Mon ministère collabore avec trois autres ministères du gouvernement pour établir des critères de classification plus stricts. Il s'agit d'un programme complexe que j'ai déjà décrit en public. Il faudra apporter des modifications fondamentales à des pratiques gouvernementales qui existent probablement depuis plusieurs siècles. J'espère bien pouvoir améliorer la situation dans ce domaine. Je n'ai pas encore approuvé tous les aspects des critères généraux qui serviront à la classification.

En revanche, j'ai entamé une réforme très importante, et je veux parler de la proposition consistant à réorganiser le Service de sécurité de la CRC pour en faire un service de renseignement distinct. Le même projet de loi prévoit un droit d'appel permettant à quiconque estime avoir été considéré à tord comme une menace pour la sécurité de demander qu'on revoit son cas. C'est une amélioration considérable, parce qu'elle évitera qu'on abuse de la classification et qu'on demande un trop grand nombre de cotes de sécurité. Si le député souhaite vraiment ce genre de réforme, je lui recommande fortement de favoriser l'adoption de ce projet de loi qui permettra de diminuer concrètement le nombre d'enquêtes de sécurité que demande le gouvernement.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LE RECOURS AUX DEMANDES FORMELLES À DES TIERS

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et a trait aux demandes formelles à des tiers. Je puis comprendre qu'il se présente des cas où un gouvernement voudra faire une demande formelle à l'égard du compte de banque d'un particulier. Je n'ai pas fait de relevé national, mais à en juger par les renseignements que j'ai obtenus de quelques banques de ma circonscription, le nombre des demandes formelles à des tiers a augmenté énormément depuis octobre ou novembre derniers. Est-ce le ministre ou ses collaborateurs qui ont exigé qu'on multiplie les demandes formelles à des tiers et, dans l'affirmative, pourquoi?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Non, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'ANNULATION DES DEMANDES FORMELLES À DES TIERS

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je félicite le ministre d'avoir répondu à la question. Étant donné qu'il y a une augmentation extraordinaire du nombre des demandes formelles à des tiers, étant donné que le ministre vient de dire qu'il n'a pas ordonné qu'on en accroît le nombre de ces demandes formelles, et étant donné les difficultés énormes que cela cause aux particuliers, comment se fait-il que dans la grande majorité des cas ces demandes formelles sont annulées par son ministère après 24 ou 48 heures alors qu'elles ne s'imposaient pas pour commencer? Le ministre peut-il justifier qu'on abuse autant du système quand on annule ainsi de telles demandes après quelques jours, surtout dans des régions comme la mienne composées de petites villes où la nouvelle se répand partout et peut ruiner la réputation d'un particulier pour la vie? N'ordonnera-t-il pas qu'on diminue le nombre des demandes formelles à des tiers à l'endroit des contribuables?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense qu'il y a une explication que le député comprendra assez facilement lorsqu'il s'agit par exemple d'une demande faite à des tiers et que l'on doit retirer après quelques jours. J'ai expérimenté plusieurs situations quand à la suite d'une demande faite à des tiers, le contribuable qui savait qu'il devait un montant d'argent s'est empressé de rembourser immédiatement le ministère du Revenu pour le montant d'impôt qui était dû. Le député fait signe que non; cependant, c'est une expérience concluante qui s'est passée.

Cependant, j'aimerais indiquer au député que cette mesure, qui est extrêmement rigoureuse, n'est prise que dans des occasions où il y a eu, par la faute du contribuable, un défaut d'entente avec le ministère du Revenu afin de trouver un moyen de régler la dette d'impôt de ce contribuable. C'est la responsabilité du contribuable que de venir au bureau de district et d'indiquer sa capacité financière et d'indiquer comment il entend acquitter sa dette d'impôt. S'il ne s'acquitte pas de cette responsabilité, il peut être sujet aux dispositions difficiles contenues dans la loi.

Cependant, j'aimerais saisir cette occasion pour rappeler aux députés que nous faisons le plus possible en notre pouvoir afin de trouver un terrain d'entente et un accommodement possibles de concert avec les contribuables, en tenant compte de la nature de la dette et également de la situation financière, donc de la capacité de payer des contribuables.

* * *

[*Traduction*]

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

L'ENQUÊTE PRÉSUMÉE SUR LA VIE PRIVÉE DES DÉPUTÉS

L'hon. Paul J. Cosgrove (York-Scarborough): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Monsieur le premier ministre, tout à l'heure, à la Chambre, un député a fait une allégation dénuée de tout fondement. Il a dit que des fonctionnaires de votre cabinet ont ordonné à des fonctionnaires d'autres services fédéraux de faire une enquête sur la vie privée des députés. Le premier ministre peut-il dire ce qu'il pense de cette allégation.

• (1200)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je suis reconnaissant au député de me permettre de répondre à l'allégation faite hors de la Chambre, sans qu'on m'ait posé directement de question. Je suis heureux de nier catégoriquement qu'une telle opération ait eu lieu.

J'ajouterais que, dans un cas, des employés du cabinet du premier ministre ont demandé des renseignements au bureau de tous les ministres à propos d'une allégation du chef de l'opposition. Ce dernier a déclaré, le 19 septembre, si je ne m'abuse, qu'il avait reçu d'un ministre dont il n'a pas révélé le

nom une lettre le félicitant de la façon dont il s'était occupé de la fermeture de l'usine de la société Iron Ore à Schefferville. Puisque le chef de l'opposition s'est vanté d'avoir reçu cette lettre, nous avons consulté tous les ministres pour essayer de connaître son auteur. Le député de Yukon a fourni la réponse peu de temps après, quand il a montré la lettre à la Chambre des communes; elle avait été écrite par le ministre de la Consommation et des Corporations. C'est la seule fois que nous ayons fait le tour des bureaux des ministres. Ce n'est plus arrivé. Voilà pour vous, Flora.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AUX PENSIONS APPLICABLES AUX VEUVES D'AGENTS TUÉS EN SERVICE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général. Il le sait, j'ai exhorté à plusieurs reprises le ministre à appliquer les critères d'admissibilité aux pensions aux veuves et aux familles des agents de la GRC tués en service. Le ministre a fait faire l'automne dernier une étude qui a montré clairement que les régimes de pensions actuels sont insuffisants et que les critères étaient très imparfaits.

Que compte faire le solliciteur général pour mettre en œuvre une recommandation importante de cette étude, où il est question de traiter les agents de la GRC et leur famille avec justice, et des changements au régime de pensions, qui sont attendus depuis longtemps et qui permettraient aux familles de recevoir une pension si un agent de la GRC est tué en service, pas seulement s'il s'agit de mort violente?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député l'a peut-être oublié, mais depuis les quatre années que je suis solliciteur général, j'ai nettement amélioré les pensions des veuves et enfants d'agents de la GRC tués en service, si cette mort est la conséquence des risques spéciaux que courent ces agents, mais pas d'autres fonctionnaires ou citoyens. J'ai dit au député que les critères sont souples et qu'ils ne s'appliquent pas uniquement lorsqu'un agent de la GRC est victime d'un acte criminel ou lorsqu'il est tué par des criminels essayant de se sauver des lieux du crime; ils tiennent compte du fait que lorsqu'un agent va au travail—et les gardiens de prisons sont soumis au même régime—il court des risques spéciaux que les autres citoyens ne courent pas. Lorsque ces risques sont la cause du décès, la société doit faire quelque chose. Voilà notre politique, et c'est pourquoi les veuves et les orphelins dont le père ou le mari meurt dans ces circonstances spéciales, reçoivent des prestations de pension plus élevées.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÊCHES ET FORÊTS

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, en ma qualité de président du comité permanent des pêches et des forêts, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

PÉTITIONS

M. ALTHOUSE—L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RÉSERVE AGRICOLE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de citoyens de l'Ontario qui désirent soumettre un grief. Ils déclarent humblement que la région de Pickering-Seaton et l'emplacement de l'aéroport de Pickering ont été remembrés par expropriation en vue de la construction d'un aéroport qui ne s'est jamais réalisée. Comme cet emplacement pourrait servir de réserve agricole pour Pickering, ils prient le gouvernement fédéral d'en négocier l'établissement en permanence sur les terres de Pickering, afin qu'elle serve de modèle de préservation des terres agricoles et de source d'approvisionnement en produits alimentaires pour le marché urbain avoisinant.

M. COSGROVE—LES PEINES IMPOSÉES POUR CONDUITE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

L'hon. Paul J. Cosgrove (York-Scarborough): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée elle aussi par des citoyens de l'Ontario. Elle signale les problèmes que cause la conduite d'un véhicule automobile en état d'ivresse. C'est la deuxième que je présente à la Chambre. Les pétitionnaires exhortent respectueusement le Parlement à adopter une loi qui imposera des peines plus sévères à ceux qui sont reconnus coupables de conduite en état d'ébriété.

* * *

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MODIFICATION CONCERNANT LE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Spadina) demande à présenter le projet de loi C-219, tendant à modifier la loi sur l'immigration de 1976 (reconnaissance du statut de réfugié).

—Monsieur le Président, la mesure tend à modifier la loi sur l'immigration afin que tous ceux qui, se trouvant au Canada, demandent le statut de réfugié aient droit à une audience devant le comité consultatif du statut de réfugié. Non seulement elle mettra le comité mieux en mesure de juger des cas, mais elle rendra la demande moins éprouvante pour les requérants et fera épargner beaucoup de temps au personnel. Elle profitera à tout le monde.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 343, 367 et 485.

[*Texte*]

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Question no 343—**M. Orlikow:**

1. Qui est membre du conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations et quelles sont leur adresse et leur profession?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): La Société pour l'expansion des exportations déclare que:

1. Le conseil d'administration de la SEE est composé de 15 membres. Il y a présentement deux postes vacants au conseil: Les noms, adresses et occupations sont comme suit:

Nom	Adresse	Occupation
M. J. A. Armstrong	1235, rue Bay, Bureau 601, Toronto (Ontario). M5W 1K3	Ancien président du Conseil et chef de la direction, Compagnie pétrolière impériale Limitée
M. P. Berthiaume	3 Place du Commerce, Bureau 320, Île les Sœurs, Verdun (Québec). H3E 1H7	Président, Le Groupe BST Inc. et la Société d'Automation TECNEX (1983) Limitée
M. G. K. Bouey	234, rue Wellington, Ottawa (Ontario). K1A 0G9	Gouverneur, Banque du Canada
M. J. L. Bragg	Rue Main, (C.P. 220), Oxford (Nouvelle-Écosse). B0M 1P0	Président, Oxford Frozen Foods Ltd.
Mme M. Y. Catley-Carlson	Place du Centre, 12e étage, 200, Promenade du Portage, Hull (Québec). H1A 0G4	Président, Agence canadienne de développement international
M. S. Cloutier	110, rue O'Connor, Ottawa (Ontario). K1P 5T9	Président du Conseil et Président, Société pour l'expansion des exportations
M. M. A. Cohen	Place Bell Canada, 27e étage, 160, rue Elgin, Ottawa (Ontario). K1A 0G5	Sous-ministre des Finances
M. V. E. Daughney	777, rue Hornby, Vancouver (Colombie-Britannique). V6Z 1S4	Président, First City Trust
M. P. Goyette	266, rue St-Jacques, Bureau 101, Montréal (Québec). H2Y 1N1	Président et Chef des opérations, La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal
M. M. D. MacDonald	10405, av. Jasper, Edmonton (Alberta). T5J 3N4	Parlee, Irving, Henning, Mustard & Rodney, Avocats
Mme S. Ostry	Immeuble Lester B. Pearson, Tour A, 8e étage, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario). K1A 0G2	Sous-ministre, Commerce international et Coordonnateur des relations économiques internationales Ministère des Affaires extérieures
M. W. J. Riva	1176, rue Georgia ouest, Bureau 1900, Vancouver (Colombie-Britannique). B6E 4B9	Vice-Président du Conseil de Westar Mining, Westar Mining Ltd.
M. W. R. Teschke	235, rue Queen 11e étage est, Ottawa (Ontario). K1A 0H5	Sous-ministre, Département d'État au Développement économique et régional

LES NAVIRES DE LA GARDE CÔTIÈRE «QUADRA» ET «VANCOUVER»

Question nº 367—**M. St. Germain:**

1. Au sujet de la disposition des deux navires météorologiques de la côte ouest, soit le *Quadra* et le *Vancouver* de la Garde côtière, pour désaffecter les navires, combien ont coûté au total *a*) l'enlèvement de l'équipement, *b*) l'entreposage ou l'amarrage, *c*) les autres préparatifs pour la vente?

2. Le gouvernement de la République populaire de Chine s'est-il dit intéressé à acheter le *Quadra* et le *Vancouver* et, dans l'affirmative, combien a-t-il offert et quand a-t-il présenté son offre?

3. La Corporation de l'Expo '86 s'est-elle dite intéressé à retenir les services du *Quadra* ou du *Vancouver* et, dans l'affirmative, quand *a*) a-t-elle manifesté son intérêt pour la première fois, *b*) a-t-elle confirmé qu'elle n'était plus intéressée à l'un ou l'autre des deux navires?

4. A-t-on vendu le *Quadra* et le *Vancouver* et, dans l'affirmative, dans chaque cas, *a*) quand, *b*) à qui, *c*) combien?

M. Paul-André Massé (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): La Corporation de dispositions des biens de la Couronne me communique les renseignements suivants:

1. *a*) $188,375.20, *b*) 408,755, *c*) néant.

2. Aucune offre écrite ne fut reçue de la République populaire chinoise, cependant, au printemps 1981 la Société fut approchée par plusieurs entreprises de Hong Kong disant représenter la Chine continentale. Elles se sont retirées lorsqu'elles se sont rendues compte de l'intention de vendre le *Vancouver* à la Corporation de l'Expo '86.

3. *a*) En décembre 1981, la Corporation de l'Expo '86 s'est dite intéressée de retenir le CCGS *Vancouver*. *b*) Le 31 août 1982 la Corporation, confirma par écrit qu'elle n'était plus intéressée.

4. Oui. *a*) Le 4 novembre 1982. *b*) McIntosh Steamships Ltd., Les Îles Caïmans, Antilles Anglaises.

c) CCGS *Quadra*—$295,000, CCGS *Vancouver*—$350,000.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Question nº 485—**M. Howie:**

Depuis le 1er avril 1983, le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il versé des sommes supérieures à 1 million de dollars à la Société canadienne des postes et, dans l'affirmative, *a*) de combien, *b*) quel était l'objet de ces paiements?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Non. *a*) Sans objet. *b*) Sans objet.

[*Français*]

M. Evans: Je suggère, monsieur le Président , que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

• (1210)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS RELATIVES AUX TERRES RETRANCHÉES DES RÉSERVES DES INDIENS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Roméo LeBlanc (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-18, Loi prévoyant le règlement des revendications des bandes d'Indiens de la Colombie-Britannique relatives à certaines terres retranchées de leurs réserves, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir m'adresser à vous à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C-18, Loi prévoyant le règlement des revendications des bandes d'Indiens de la Colombie-Britannique relatives à certaines terres retranchées de leurs réserves.

Ce projet de loi, monsieur le Président, s'applique au règlement d'une catégorie particulière de revendications foncières des bandes indiennes de la Colombie-Britannique. Ces revendications portent le nom de Revendications des terres retranchées.

Les députés de la Colombie-Britannique se rappelleront que 22 bandes indiennes de cette province revendiquent depuis longtemps le droit d'obtenir des compensations pour les terres retranchées de leurs réserves en 1920 et ce, sans leur consentement.

Le principal objectif de ce projet de loi est de donner aux bandes indiennes intéressées le pouvoir de conclure des ententes avec le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique pour régler ces revendications. Cette loi, monsieur le Président, confirmera les ententes en vigueur et leur donnera force de loi. Elle autorisera également le gouverneur en conseil à conclure d'autres accords.

Je crois, monsieur le Président, que ce projet de loi vaut la peine d'être approuvé par tous les députés. J'aimerais passer en revue les raisons pour lesquelles je demande à la Chambre de l'appuyer.

Je dois tout d'abord vous dire qu'une raison pressante m'amène dès maintenant à porter ce projet de loi à votre attention. En effet, lors d'une entente signée il y a près de deux ans par le gouvernement fédéral, celui de la Colombie-Britannique et la bande de Penticton, il fut stipulé que la loi fédérale requise devait être adoptée d'ici le 6 mars 1984. Si cette condition n'est pas remplie d'ici là, le gouvernement de la Colombie-Britannique ne sera plus tenu de donner à la bande sa part de compensation financière et cela retardera le transfert des terres à la bande. Or, le gouvernement de la Colombie-Britannique a accepté, en attendant l'adoption de la loi fédérale, de rendre à la bande près de 5,000 hectares de terres de réserve et de lui remettre 1.2 million de dollars. Voilà pourquoi, monsieur le Président, ce projet de loi devient une priorité. La question

aurait dû vous être soumise en deuxième lecture plus tôt, mais à la suite du dépôt de l'ébauche du projet de loi à la Chambre des communes en juin dernier, certaines bandes ont demandé des changements. Tout le monde étant d'accord sur la nature des modifications à apporter, le projet de loi a été réécrit. L'histoire des terres retranchées permet de comprendre pourquoi les Indiens ont mis en doute le bien-fondé des politiques et des méthodes des deux gouvernements intéressés de même que leur bonne foi. Avant et après l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération en 1871 certaines terres de la Couronne avaient été mises de côté à l'intention des bandes indiennes. Dès le départ, le gouvernement fédéral et celui de la nouvelle province ont commencé à avoir des divergences d'opinions quant à la superficie des réserves. La province soutenait que les plans définis par le gouvernement fédéral pour établir des réserves plus grandes nuiraient à l'établissement des nouveaux colons et à leurs activités. Selon elle, la superficie perdue en raison des montagnes et des forêts réduisait grandement l'étendue des terres propres à la colonisation. C'est en 1912 que pour résoudre cette question le gouvernement fédéral nommait M. J. A. McKenna commissaire spécial, lequel devait alors rencontrer à plusieurs reprises Sir Richard McBride, premier ministre de la Colombie-Britannique, pour aboutir à ce qu'il fut convenu d'appeler la convention McKenna-McBride.

Cette convention, monsieur le Président, prévoyait la création d'une Commission royale d'enquête composée de cinq personnes et ayant pour mandat de régler la question des réserves au moyen de changements importants:

1. Retrancher des réserves les terres ne répondant pas vraiment à des besoins, avec le consentement des Indiens;

2. Ajouter des terres aux réserves trop petites;

3. Créer de nouvelles réserves indiennes au besoin.

D'après la convention, monsieur le Président, les terres retranchées allaient être vendues. Les sommes ainsi obtenues devant être réparties également entre les deux niveaux de gouvernement, la part qui revenait au gouvernement fédéral devait alors être utilisée au profit des bandes auxquelles des terres avaient été enlevées. La Commission a recueilli des témoignages dans toute la Colombie-Britannique.

Permettez-moi, monsieur le Président, de vous lire un passage d'une allocution prononcée en juin 1913 par le président de la Commission aux Indiens de la réserve de Capilano:

> Si une réserve comprend une superficie qui dépasse les besoins réels des Indiens qui y habitent, la Commission déterminera la portion de terre à retrancher. Cependant, cette portion ne pourra être retirée qu'avec le consentement des Indiens intéressés.

Je crois qu'il ressort clairement de tout ceci l'obligation de consulter les membres des bandes intéressées avant même de retrancher toute parcelle de terre des réserves. Avec de telles garanties, maintes fois répétées et consignées, les chefs Indiens se sont montrés coopératifs et bien disposés au cours des discussions avec la Commission.

Lors d'une assemblée de la bande de Metlakatla, en 1915, le chef déclarait ce qui suit:

> Nous voulons que la réserve Indienne de Metlakatla jouisse d'une certaine sécurité. Nous ne sommes pas d'accord avec les jeunes qui veulent que des terres soient retranchées de notre réserve. Mais nous ne voulons pas pour l'instant nous prononcer ouvertement contre le projet. Nous vous laissons décider ce qui est le mieux pour nous, nous voulons en fait protéger notre réserve.

Monsieur le Président, la Commission McKenna-McBride a déposé son rapport en 1916, trois ans plus tard. Cependant, tout de suite après le dépôt de ce document, l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique adoptait l'*Indian Affairs Settlement Act*, puis en 1920, le Parlement canadien votait la loi du règlement relatif aux terres des sauvages de la Colombie-Britannique. Cependant, cette loi éliminait la nécessité d'obtenir le consentement des bandes.

Voilà ce qui est à l'origine du mécontentement des Indiens de la Colombie-Britannique depuis plus de 60 ans. Les 22 bandes touchées, monsieur le Président, considèrent qu'il s'agit là d'une violation de la convention McKenna-McBride, car des terres ont effectivement été retranchées sans leur consentement.

Depuis cette époque, leurs chefs n'ont jamais cessé d'insister auprès des deux gouvernements pour que soient réglés leurs griefs et qu'on leur redonne ces terres. Finalement, en 1969, bien que techniquement non responsable, le gouvernement fédéral consentait à négocier un règlement. Les discussions entre les autorités fédérales et provinciales ont commencé et, en 1977, celles-ci amorçaient ensemble des négociations tripartites avec un comité représentant les 22 bandes.

Au début de 1981, monsieur le Président, ce comité concluait qu'il ne pouvait plus poursuivre, pour l'instant. C'est alors que chacune des bandes, se fondant sur des principes généraux préalablement reconnus, a commencé à négocier directement avec les deux niveaux de gouvernement. Entre autres choses, il fut convenu que, dans la mesure du possible, les terres originellement retranchées seraient remises aux bandes. Les règlements demandés par celles-ci portent sur plus de 12,000 hectares, mais environ 10 p. 100 des terres retranchées ne seront pas rendues aux Indiens.

Pour les terres devenues la propriété de tiers, le gouvernement fédéral versera une indemnité. La province offre déjà une compensation pour les terres retranchées qu'elle préfère conserver à des fins publiques, ainsi qu'une indemnité au chapitre des dommages causés au cours des années sur les terres retranchées qui seront rendues aux Indiens.

Monsieur le Président, les députés seront sans doute intéressés d'apprendre quelques détails sur les ententes conclues jusqu'à présent avec six des bandes concernées, et ce, afin de mieux étudier ce projet de loi.

• (1220)

D'abord plus de 4,900 hectares de terre seront rendus à la bande de Penticton, la première à parvenir à un règlement. La bande recevra aussi quelque 13 millions de dollars du gouvernement du Canada et 1.2 million de dollars de la Colombie-Britannique.

Troisièmement la bande d'Osoyoos touchera 634,000 dollars du gouvernement du Canada et près de 360,000 dollars du gouvernement de la Colombie-Britannique. De plus, près de 70 hectares de terre seront remis à la bande de Clinton, ainsi que 10,000 dollars au nom de la Colombie-Britannique et 140,000 dollars au nom du gouvernement du Canada.

De plus la bande de Westbank récupérera 22 hectares de terre en plus de 7 millions de dollars versés par le gouvernement du Canada et d'environ 1 million de dollars accordés par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

En outre, monsieur le Président, la bande Squamish recevra plus de 45 hectares de terre, près d'un million de dollars du gouvernement canadien et plus de .5 million de dollars de la Colombie-Britannique.

Et pour terminer, la bande d'Okanagan aura pour sa part 27 hectares de terre, plus de 1.4 million de dollars du gouvernement du Canada et 32,000 dollars de la Colombie-Britannique. Cet accord devra être ratifié par la bande.

Mais, monsieur le Président, au-delà de ces chiffres, il y a des sentiments profonds et durables que personne ne peut quantifier. Lors d'une cérémonie de signature à laquelle assistaient les chefs des bandes de Westbank, d'Okanagan et de Squamish ainsi que le procureur général de la Colombie-Britannique, voici ce que déclarait le chef Mathias de la bande Squamish. Il disait, et je cite:

Maintenant notre peuple peut de nouveau marcher sur 115 acres de la réserve Squamish de Capilano, se tourner vers le soleil et se sentir fier. Ceci est un événement historique.

Et le chef Mathias de continuer:

La lutte est près d'aboutir, et cela me réchauffe le cœur de voir le procureur général de la Colombie-Britannique et le ministre des Affaires indiennes du Canada signer avec nous une entente sur la question des terres retranchées.

Je voudrais souligner ici le rôle important joué par la Colombie-Britannique. Sans la bonne volonté et la coopération de cette province, le problème n'aurait jamais été résolu.

Monsieur le Président, la province a fourni des millions de dollars, mais le plus important est le transfert de 12,000 hectares de terre qui pourront être rendus aux descendants de la population d'origine, à la suite de l'adoption de cette loi. Les ententes signées à ce jour démontrent, une fois de plus, que le gouvernement de la Colombie-Britannique et celui du Canada peuvent travailler ensemble à servir les autochtones de cette province. Les efforts déployés par la Colombie-Britannique sont sans prix et l'on attend de nouvelles rencontres avec le procureur général de cette province pour signer avec lui d'autres règlements fonciers.

De toutes les parties concernées, monsieur le Président, ce sont bien sûr les chefs indiens qui ont joué le rôle le plus important. La patience, la persévérance et la détermination leur ont permis de retrouver leurs terres.

Maintenant je voudrais parler davantage du caractère urgent de ce projet de loi et des négociations qui ont suivi la présentation de l'ébauche de juin dernier. Au cours des négociations tenues entre le Canada, la Colombie-Britannique et la bande de Penticton, nous sommes tous convenus d'insérer dans ce projet une disposition stipulant que des lois fédérales et provinciales spéciales devraient entrer en vigueur dans les deux ans qui suivent l'acceptation de l'accord par la bande au moyen d'un référendum. Or la bande de Penticton, monsieur le Président, a accepté l'entente par voie de référendum le 6 mars 1982, et l'Assemblée législative de la province de la Colombie-Britannique a adopté, au mois de juillet de cette année-là, une loi portant sur la question des terres indiennes retranchées. L'entente conclue avec la bande de Penticton, monsieur le Président, ainsi que beaucoup d'autres contiennent une disposition selon laquelle les fonds payables à la bande par la province devront être détenus en fidéicommis pendant deux ans.

Je dois souligner, monsieur le Président, que si la loi fédérale n'est pas adoptée d'ici le 6 mars 1984, soit d'ici 15 jours, le million de dollars actuellement détenu en fidéicommis au nom de la bande de Penticton, ainsi que les 200,000 dollars d'intérêt qui s'y rattachent seront rendus à la province. Et vous vous souviendrez, monsieur le Président, que j'indiquais tout à l'heure que plus de 12,000 hectares de terres seraient remis aux 22 bandes. Tant que le projet de loi ne sera pas adopté, ces terres ne pourront être rendues à la province. De là l'urgence d'entériner cette loi.

Le 14 juin 1983, l'ébauche d'une loi traitant de ces ententes était déposée à la Chambre des communes. Une telle décision fut prise à cette date parce qu'un certain nombre de bandes avaient clairement indiqué qu'elles ne signeraient aucune entente ni même ne continueraient à négocier tant qu'elles ne connaîtraient pas le contenu de la loi proposée. Lorsque l'ébauche de la loi fut déposée, certaines bandes se sont tout de suite demandé si ce projet de loi pourrait toucher toutes sortes de revendications. Ce n'était pas le but du projet de loi qui avait été préparé pour permettre seulement le règlement des revendications touchant aux terres retranchées. Nous avons alors négocié avec les représentants des bandes afin d'apaiser leurs craintes. Une expression contenue dans cette ébauche inquiétait en particulier les bandes. Elle portait sur le statut des terres de réserve entre 1871 et 1938 et se lisait comme il suit, et je cite:

. . . que la province de la Colombie-Britannique avait affectées à l'usage et au profit des Indiens . . .

Après de longues consultations, monsieur le Président, l'expression a été modifiée de sorte qu'elle se lit maintenant ainsi:

. . . réservées à l'usage et au profit des Indiens . . .

Mais les Indiens, monsieur le Président, avaient aussi d'autres préoccupations. En particulier, ils craignaient que la loi ne soit interprétée de façon à s'appliquer à d'autres terres que les terres retranchées. Pour répondre à cette question, nous avons ajouté une septième disposition qui se lit comme il suit:

La présente loi n'a pour effet de porter atteinte aux revendications d'une bande ou de son conseil autres que celles relatives aux terres retranchées.

Monsieur le Président, je suis heureux d'indiquer au député qu'à la suite de ces modifications, nous avons reçu en décembre dernier une lettre de l'Union des Chefs Indiens de la Colombie-Britannique nous informant que toutes les bandes, sauf une, avaient retiré les objections soulevées au sujet de cette ébauche. Nous continuons actuellement à négocier avec la bande qui s'y oppose encore et espérons bientôt conclure une entente avec elle.

Monsieur le Président, je crois que nous avons maintenant une meilleure proposition acceptée par toutes les parties en cause, la Colombie-Britannique, le gouvernement du Canada, et ce qui est plus important, les bandes et les associations autochtones.

Il faut adopter cette loi sans délai car, comme je l'ai déjà mentionné, ces ententes comportent une prescription de deux ans. Dans le cas de la bande de Penticton, cette période se termine le 6 mars prochain. Si la loi n'est pas adoptée d'ici là, cette bande perdra un million de dollars plus 200,000 dollars d'intérêt et elle ne retrouvera pas ses terres. Il en est de même des autres ententes signées. Nous arrivons à la fin de la période de prescription, monsieur le Président, et ces bandes risquent de subir des pertes semblables.

Leur impatience est donc bien compréhensible et légitime.

Donc, il y a quelques jours arrivait une lettre de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique demandant avec insistance l'adoption de la loi, et ce, avant le deuxième anniversaire de l'entente de Penticton. Les chefs estiment que dans le cas contraire, cela porterait préjudice aux bandes et que l'esprit des négociations ne serait pas respecté. Ajoutons que ce projet de loi qui nous permet de réparer certaines injustices dont souffrent encore 10,000 Indiens inscrits et qui sont aussi nos concitoyens, mérite d'être soutenu par tous. Les habitants des terres en cause pourront ainsi continuer à travailler à la construction d'un meilleur avenir.

Monsieur le Président, en terminant je voudrais citer des propos tenus récemment par le chef Murray Alexis lors d'une cérémonie de signatures. Celui-ci disait, et je cite:

> Ce que je puis d'ores et déjà prévoir, c'est que les relations vont s'améliorer entre nos communautés. Peu importe la race, peu importe qu'on fasse partie des premières nations ou des derniers arrivants, on pourra peut-être aujourd'hui tout recommencer et construire ce pays ensemble.

Donc, monsieur le Président, et pour le bien-être des Indiens de la Colombie-Britannique, je demanderais à ce que l'on puisse adopter assez rapidement le projet de loi C-18 et qu'enfin, justice soit rendue aux peuples autochtones de la Colombie-Britannique.

• (1230)

[*Traduction*]

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, c'est la première fois, en tant que porte-parole officiel de . . .

Des voix: Questions.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Le Règlement ne prévoit aucune période de questions après chacune des trois premières interventions du débat de deuxième lecture. Les trois premiers intervenants ont droit à quarante minutes chacun; le secrétaire parlementaire n'a pas employé tout le temps mis à sa disposition, mais cela ne veut pas dire qu'on peut maintenant poser des questions. Les questions seront entendues après les trois premières interventions.

M. McDermid: Monsieur le Président, je me reprends. C'est la première fois aujourd'hui que je m'adresse à la Chambre en tant que porte-parole officiel de la loyale opposition de Sa Majesté pour les questions intéressant le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je me réjouis de participer au débat du projet de loi C-18, ou loi prévoyant le règlement des revendications des bandes d'Indiens de la Colombie-Britannique relatives à certaines terres retranchées de leurs réserves.

Notre parti appuie ce projet de loi, monsieur le Président. Nous en comprenons l'urgence et nous n'en retarderons pas indûment l'adoption. En fait, notre parti va s'assurer qu'il sera lu pour la troisième fois et adopté aujourd'hui même. Toutefois, je suis extrêmement déçu que le gouvernement ait tant tardé à présenter ce projet de loi et que le secrétaire parlementaire ait laissé entendre que l'opposition était responsable de ce retard. Rien n'est moins vrai. C'est le gouvernement qui décide du calendrier des travaux de la Chambre. Ce projet de loi a été présenté tout récemment à la Chambre et, comme à son habitude, le gouvernement l'a présenté à la dernière minute, causant ainsi beaucoup de souci aux bandes indiennes qui vont bénéficier financièrement du règlement de ces revendications territoriales. Il aurait pu être présenté et adopté beaucoup plus tôt.

J'ajouterai que le ministre a jugé bon de ne pas se présenter aujourd'hui, monsieur le Président. Il m'a écrit une lettre dans laquelle il explique qu'il a d'autres engagements. Je regrette qu'il doive se préoccuper davantage des affaires du parti libéral dans les Territoires du Nord-Ouest que des vingt-deux bandes indiennes de la Colombie-Britannique visées par cette très importante mesure législative. Je suis très déçu qu'il ait préféré respecter un engagement politique envers l'Association libérale des Territoires du Nord-Ouest plutôt que d'assumer son devoir de député et de venir débattre ici de ce projet de loi très important.

J'ajoute que dans les notes d'information que j'ai reçues du ministère, il était toujours question de mesures impériales et la superficie des terrains y était indiquée en acres. J'ai remarqué que le secrétaire parlementaire emploie les mesures métriques. Il serait très intéressant de savoir quel étalon utilise le ministère. Le gouvernement actuel tient tant au système métrique—et le secrétaire parlementaire s'en est servi aujourd'hui—et pourtant, dans toutes les notes d'information, les superficies sont indiquées en acres. C'est pourquoi j'espère que la Chambre me pardonnera de faire la même chose aujourd'hui, ce qui, de toute façon, est plus facile à comprendre pour la plupart d'entre nous.

Nous parlons aujourd'hui des terres retranchées. Il ne s'agit pas des premières revendications territoriales, ni des revendications générales ou précises dont on parle actuellement dans tout le pays. Nous parlons aujourd'hui de terres qui ont été perdues à cause des levés effectués par le gouvernement, en vertu de décrets du conseil ou simplement parce que l'on a empiété sur les réserves indiennes délimitées depuis les environs de 1860. Ces terres ont été prises aux Indiens sans consulter au préalable les bandes touchées ni obtenir leur permission. Il y a 22 affaires en cours et, comme le secrétaire parlementaire l'a expliqué, 16 sont en voie de négociation à l'heure actuelle, cinq ont déjà été réglées et une est à l'étude. Même si je ne devrais pas prendre la défense de mes amis à la gauche, tant sur le plan géographique qu'idéologique, on doit dire en toute justice que les trois partis tiennent à remédier à cette injustice et à rendre aux autochtones de la Colombie-Britannique un bien qui leur appartient de plein droit. Il ne fait aucun doute que les terres appartiennent aux bandes indiennes, lesquelles doivent être dédommagées.

Le 29 janvier dernier, monsieur le Président, j'ai eu le plaisir de me rendre dans la réserve indienne de Penticton, accompagnant mon collègue qui représente cette région, le député de Okanagan-Similkameen (M. King). Là-bas, j'ai rencontré le chef Steward Phillip, Louise Eneas et Emory Gabriel. Étant donné mes relations personnelles avec cette tribu et l'importance que le projet de loi à l'étude revêt à ses yeux, je voudrais vous relater mon expérience là-bas en fin janvier. Cette bande dispose de près d'un million de dollars que lui a donné le gouvernement de la Colombie-Britannique, outre quelque $200,000 en intérêts accumulés au cours des deux dernières années, tandis que l'argent était détenu en fiducie. Elle a également reçu près de 13 millions de dollars d'indemnités fédérales. Elle aura donc obtenu plus de 14.6 millions de dollars en indemnisation, ainsi que 12,211 acres. Une partie des 14,207 acres qui ont été retranchés de la réserve a servi à la construction de l'aéroport de Penticton et d'un projet de promotion immobilière.

Cette tribu, monsieur le Président, possède une magnifique réserve dans les collines qui surplombent Penticton, dans la vallée de l'Okanagan. Sous la direction du chef Steward Phillip, elle a judicieusement investi tout l'argent qu'elle a reçu jusqu'ici. Elle vient justement de construire quarante maisons neuves dans la réserve. Les membres de la bande vont les payer, mais elles seront financées grâce aux intérêts sur l'argent investi. Ce sont de magnifiques maisons, dont quelques-unes ont une superficie de 1,000 à 1,100 pieds carrés. La bande investit et dépense judicieusement l'argent et il paraît qu'elle est très satisfaite de la tournure des événements. Bien entendu, elle se demandait si ce projet de loi serait adopté à temps pour que le gouvernement de la Colombie-Britannique puisse lui remettre l'argent qui lui revient. Je le répète, nous dissiperons ses inquiétudes en faisant franchir les trois étapes au projet de loi.

Il y a encore certaines questions en litige et les négociations se poursuivent. Je demande instamment au gouvernement d'accélérer les négociations tripartites qui sont en cours. Je sais que le gouvernement de la Colombie-Britannique y prend part également. Je me suis permis de discuter de la question avec le procureur général de la Colombie-Britannique. Il est impatient de voir les négociations aboutir afin que le projet de loi soit adopté et que les Indiens obtiennent les terres et les sommes en question.

• (1240)

Je voudrais discuter de l'importance des relations avec les Indiens de nos jours au Canada. Nous sommes à la croisée des chemins. Je serais bien inquiet si le gouvernement persistait à présenter des mesures législatives, qu'elles portent sur l'autonomie politique des Indiens, sur la compensation de revendications globales ou toute autre question, et pressait la Chambre chaque fois qu'il s'agit des affaires indiennes. Les pourparlers constitutionnels sont actuellement en cours. Le gouvernement use d'un stratagème qui, à mon avis, est des plus inéquitables et que je tiens à dénoncer. Le gouvernement avertit les peuples autochtones du pays que si le parti progressiste conservateur prend le pouvoir, ils seront plus mal partagés, car nous ne nous occuperons pas d'eux. Rien n'est plus faux. Je le démentis catégoriquement aujourd'hui, de même que mes collègues et mon chef. Nous nous intéressons aux autochtones comme, je l'espère, tous les députés à la Chambre. Nous tenons à agir dans leurs intérêts supérieurs et, de concert avec eux, nous voulons arriver à des solutions pratiques propres à régler les problèmes des autochtones du pays.

J'exhorte les ministériels à ne pas inspirer de telles craintes à la collectivité autochtone, car elles sont totalement injustifiées. Les autochtones deviendront les pions d'un jeu politique tout à fait déplacé. L'impartialité est de rigueur dans le cas des droits des autochtones. Je mets le gouvernement en garde contre la tactique qu'il a adoptée et qu'on m'a fait remarquer à maintes reprises, entre autres, à l'émission «The Fifth Estate». Je demande au secrétaire parlementaire de bien faire savoir au gouvernement que notre parti est en faveur des droits des autochtones et qu'il s'engage à toujours agir dans leurs intérêts bien compris.

Les pourparlers constitutionnels qui se déroulent à l'heure actuelle accusent un certain retard. Ayant assisté à tous ces pourparlers, je dois dire que je les ai trouvés à la fois intéressants mais assez décevants. Le gouvernement fédéral n'a pas vraiment fait connaître son attitude et se contente de garder le silence et d'écouter les autres. C'est quelque peu décevant. J'espère que dans deux ou trois semaines, plus précisément lors de la conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones qui doit avoir lieu les 8 et 9 mars, le gouvernement présentera quelque chose de vraiment consistant que toutes les parties pourront étudier à fond et discuter utilement. J'insiste sur le mot utilement. Cela ne pourrait que servir les intérêts des autochtones.

Par votre entremise, monsieur le Président, je tiens à dire au secrétaire parlementaire que la loyale opposition de Sa Majesté appuie ce projet de loi. Nous allons veiller à ce qu'il franchisse aujourd'hui toutes les étapes. Je m'étonne cependant que le secrétaire parlementaire n'ait pas jugé opportun de saisir aujourd'hui de ce projet de loi le comité plénier de préférence au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Il se peut cependant que je me trompe et qu'il en soit question au cours du débat.

De nombreux députés de la loyale opposition de Sa Majesté vont prendre la parole pour donner leur avis sur ce projet de loi au cours de la journée, car ils s'y intéressent et se sentent visés personnellement. Toutefois, leur participation ne doit en aucune manière être interprétée comme une manœuvre visant à retarder l'examen du projet de loi, car nous tenons à ce que la Chambre l'adopte dès aujourd'hui.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer à l'étude de cette importante mesure, importante pour les Indiens de la Colombie-Britannique et pour tous les habitants de la province. Je voudrais d'abord féliciter le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) d'avoir présenté ce projet, qui marque un grand progrès dans la réparation d'une vieille injustice. Il est assez rare que j'aie l'occasion de rendre hommage au ministre, mais je suis heureux de pouvoir rendre à César ce qui lui appartient.

Le règlement des revendications territoriales progresse à pas de tortue partout au Canada et plus particulièrement en Colombie-Britannique. C'est beaucoup trop lent à mon goût. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien partage sans doute mon avis. Chose certaine, les Indiens eux-mêmes trouvent que nous ne progressons pas assez vite. Cependant, la mesure à l'étude et les ententes qui l'ont précédée constituent un progrès. Je pense qu'il faut en attribuer au ministre une partie du mérite. Et aussi au gouvernement de la Colombie-Britannique qui a finalement accepté de franchir cette étape du règlement des revendications territoriales.

Le projet de loi C-18 sanctionne les conventions mettant en cause le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et certaines bandes indiennes de la province qui ont perdu une partie de leurs terres à la suite des audiences de la Commission McKenna-McBride tenues de 1913 à 1916. Là où il n'y a pas eu de conventions de conclues prévoyant une indemnité ou la remise des terres, le projet de loi autorise le gouverneur en conseil à les approuver ultérieurement. En somme, monsieur le Président, la mesure permettra au gouvernement de verser, à titre d'indemnité fédérale, les montants négociés avec les bandes indiennes.

Il est important de signaler que la question des terres retranchées des réserves se distingue de la question plus globale des revendications territoriales autochtones en Colombie-Britannique. Il serait temps que le gouvernement de la Colombie-Britannique reconnaisse la validité de ces revendications et entreprenne de négocier sérieusement. A cet égard, je voudrais souligner l'importance de l'article 7 qui ne figurait pas dans le projet de loi déposé en juin dernier. L'article 7 se lit ainsi:

La présente loi n'a pas pour effet de porter atteinte aux revendications d'une bande ou de son conseil autres que celles relatives aux terres retranchées.

Nombreuses étaient les bandes indiennes qui s'inquiétaient des conventions et du projet de loi précédent, lequel ne contenait pas cette dernière disposition. Elles craignaient que la signature d'une convention relativement aux terres retranchées ne puisse nuire aux revendications globales que la plupart des bandes indiennes de la Colombie-Britannique s'efforcent de faire valoir à l'heure actuelle. Les terres retranchées s'entendent des terres qui faisaient partie de réserves et que différents gouvernements ont retranché par la suite. Il importe de rappeler que les retranchements recommandés par la commission McKenna-McBride n'ont été ni les premiers ni les derniers. Ils constituaient un signe évident de l'autoritarisme gouvernemental qui faisait fi des droits fondamentaux et de la volonté des Indiens. A cette époque, c'était aussi un indice manifeste de collusion entre le gouvernement provincial et le gouvernement central.

L'histoire des réserves indiennes de la Colombie-Britannique n'a pas été une suite d'événements réjouissants. Au début, les Indiens étaient les seuls à occuper le territoire. Ils revendiquent encore le droit de propriété sur toute la superficie de la Colombie-Britannique. Il y avait des territoires bien délimités et des divisions très nettes parmi les diverses nations indiennes de la Colombie-Britannique.

● (1250)

La colonisation a débuté dans l'île de Vancouver sous les auspices de la Compagnie de la Baie d'Hudson et sous la direction de son principal instigateur sir James Douglas. Celui-ci est devenu plus tard gouverneur de la colonie de la Couronne dans l'île de Vancouver, colonie sœur de la Colombie-Britannique qui a finalement été fusionnée avec cette dernière. Il a négocié certains traités avec les Indiens dans les environs de Victoria et de Nanaïmo. Ces traités reconnaissaient tacitement les droits fonciers des Indiens et certaines négociations se déroulèrent au sujet de l'exploitation des ressources que les Indiens revendiquaient à bon droit.

Plus tard, en qualité de gouverneur de la colonie unifiée de l'île de Vancouver et de la Colombie-Britannique, Douglas a ordonné que des réserves soient constituées conformément aux vœux des Indiens eux-mêmes. Le gouvernement n'était pas censé imposer une délimitation des réserves, mais leur superficie devait être établie en fonction des besoins des Indiens. Leur superficie ne pouvait pas être réduite par suite de l'intrusion des colons ou aux termes d'une mesure législative. En rétrospective, la politique du gouverneur Douglas nous semble aujourd'hui avoir été assez généreuse.

Toutefois, en 1865, après la fin du mandat du gouverneur Douglas, Joseph Trutch est devenu le nouveau commissaire des terres puis lieutenant-gouverneur. Sous sa direction, une nouvelle ligne de conduite bien différente a été adoptée. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a refusé de reconnaître le droit de propriété des Indiens et a réduit la superficie des réserves établies par le gouverneur Douglas qui en avait interdit l'usurpation. Le gouvernement a empêché les Indiens d'acheter des terres en dehors des réserves et s'est montré injuste envers les Indiens dans l'exploitation ou l'utilisation des terres domaniales.

Tout cela, en dépit des protestations énergiques des Indiens. Ces derniers ont lutté vigoureusement contre le gouvernement et ont résisté aux tentatives d'autres groupes ou particuliers pour les priver de leurs droits. Cela est vrai des Indiens de tout le Canada. Bien que les origines du mouvement indien ne remontent pas seulement à 10 ou 15 ans, ces dernières années ont cependant été marquées par l'émergence d'un nouveau sentiment d'unité. Il s'agit d'une unité encore fragile, mais les Indiens se sont toujours efforcés de faire valoir leurs droits.

Il existait entre 1876 et 1910 une commission fédérale-provinciale des réserves indiennes qui avait pour mandat de réexaminer la superficie des réserves, dont certaines avaient été réduites par M. Trutch, et d'en créer de nouvelles dans les régions où il n'en existait pas. Certaines réserves ont parfois été agrandies, et d'autres parfois réduites.

Les consultations qui devaient avoir lieu avec les bandes indiennes se sont souvent déroulées au petit bonheur. Après que la Commission eut créé de nouvelles réserves, les gouvernements très réactionnaires qui se sont succédés à l'époque en Colombie-Britannique ne les ont pas toujours reconnues ou approuvées. Cela voulait dire que même si une commission avait recommandé qu'on agrandisse une réserve, les Indiens ne pouvaient pas toujours obtenir l'accord du gouvernement provincial. Il y avait constamment des disputes entre les gouvernements fédéral et provincial au sujet de la superficie et de la générosité des réserves. Règle générale, les réserves en Colombie-Britannique ne représentent qu'une fraction de la superficie des réserves des autres régions du Canada.

Une convention a finalement été conclue entre le représentant fédéral, M. McKenna, et le premier ministre de la province, sir Richard McBride, le 24 septembre 1912. Ils ont créé une commission qui devait parcourir toute la Colombie-Britannique et discuter avec les bandes indiennes. D'après l'article 2 de la convention conclue le 24 septembre 1912, la Commission avait le pouvoir d'ajuster la superficie des réserves indiennes en Colombie-Britannique de la façon suivante:

a) Là où les commissaires sont convaincus qu'une réserve telle qu'elle est présentement délimitée est plus vaste que ne l'exigent raisonnablement les besoins des Indiens de la tribu ou de la localité, cette réserve sera réduite, avec le consentement des Indiens, comme l'exige la loi sur les Indiens, à une superficie que les commissaires jugeront raisonnablement suffisante pour répondre aux besoins de ces Indiens.

b) Lorsque les commissaires estiment qu'on n'a pas réservé suffisamment de terres à l'usage des Indiens dans une localité donnée, ils peuvent en fixer des superficies additionnelles pour lesdits Indiens et réserver d'autres terres pour les bandes d'Indiens qui n'en disposent pas déjà.

Il ne faut donc pas oublier qu'il est bel et bien dit dans le mandat des commissaires qu'on ne pouvait réduire la superficie des terres des Indiens sans obtenir leur consentement conformément à la loi sur les Indiens.

Lorsque la Commission a parcouru le territoire de la Colombie-Britannique, elle a assuré aux Indiens qu'aucune mesure ne serait prise sans leur consentement. Mais c'était une promesse en l'air. On a enlevé à 22 bandes indiennes quelque 36,000 acres de terres sans jamais les consulter et en dépit de leurs vigoureuses protestations.

En 1920, le gouvernement fédéral a ratifié cette action en adoptant la loi du règlement relatif aux terres des sauvages de la Colombie-Britannique. J'aimerais citer l'article 3 de cette loi qui est fort édifiant:

Aux fins du règlement, de la revision ou de la ratification des réductions ou retranchements opérés sur les réserves, suivant les recommandations de la commission royale, le Gouverneur en conseil peut décréter les réductions ou retranchements à effectuer sans leur abandon par les sauvages, nonobstant toutes dispositions contraires de la *Loi des sauvages* . . .

Cet article a d'autant plus d'importance qu'il trouve son prolongement dans l'article 4 du projet de loi. En voici le texte:

4. Les négociations engagées en vue de la conclusion de la convention visée au paragraphe 3(1), qu'elles aboutissent ou non, ne constituent pas la reconnaissance par Sa Majesté du chef du Canada de l'existence de quelque obligation juridique que ce soit, de sa part, envers la bande concernée.

Autrement dit, tout est strictement légal. On a dépouillé les Indiens de leurs terres en faisant adopter une loi par le Parlement. C'est tout à fait légal selon le projet de loi C-18 et d'après la règle du droit aussi, j'imagine, mais c'est immoral et injuste. Les Indiens n'ont jamais admis cela. Il en ont conservé un arrière-goût de méfiance qui fait que lorsqu'un de nous, libéral ou oppositionnel, parle aux Indiens d'un texte législatif susceptible de protéger leurs droits, ils sont sceptiques et avec raison. La loi sur les Indiens contient beaucoup d'interdictions qui ont entravé leur développement pendant des années, mais aussi des protections qui ont fait que leurs terres ne pouvaient être cédées sans leur consentement. Ces protections, les Indiens en ont compris toute la signification quand le Parlement a décidé de leur retirer ce droit. La loi de 1920 a supprimé purement et simplement leur droit de se prononcer par un vote sur les cessions de terrains. Elle les a spoliés.

Outre les retranchements officiels consécutifs à la commission McKenna-McBride, la commission Ditchburn-Clark était censée réexaminer les recommandations de McKenna-McBride. Les Indiens ont encore une fois été spoliés de nouvelles terres et de nouvelles ressources.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais nous sommes rendus à 13 heures. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pourrions-nous demander le consentement unanime pour renvoyer le projet de loi, lorsqu'il aura passé la deuxième lecture, au comité plénier plutôt qu'au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien?

M. Collenette: Monsieur le Président, j'ai enfin la possibilité de vous féliciter d'avoir été désigné président suppléant. Il y a eu des consultations entre les divers partis. Je me félicite de la collaboration du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid). Nous serions disposés à renvoyer le projet de loi au comité plénier, puis à procéder à la troisième lecture aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Guilbault): La Chambre consent-elle unanimement à se former directement en comité plénier?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): La présidence pourrait peut-être demander à la Chambre de lui préciser par écrit ce qu'elle compte faire exactement. Je pourrais peut-être accorder de nouveau la parole au député.

M. McDermid: Monsieur le Président, je demandais à la Chambre d'accorder son consentement unanime une fois la deuxième lecture terminée s'il reste des députés désirant prendre la parole pour que le projet de loi soit étudié aujourd'hui même en comité plénier et que nous passions à la troisième lecture au lieu de renvoyer le projet de loi au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien comme il en avait été question ce matin. Je demande le consentement unanime que le ministre a déjà donné et que mon collègue du Nouveau parti démocratique donnera sans doute lui aussi.

Le président suppléant (M. Guilbault): Y a-t-il consentement unanime à l'égard de la proposition du député de Brandon-Georgetown (M. McDermid)?

Des voix: D'accord.

• (1410)

M. Manly: Monsieur le Président, à 13 heures, j'ai parlé de la Commission McKenna-McBride chargée d'examiner des conclusions de la Commission Ditchburn-Clark. J'ai souligné que dans d'autres cas, des Indiens s'étaient vu enlever des terres. En outre, à la réserve nº 1 de St Mary's, la Commission McKenna-McBride a désigné 1,280 acres qui deviendront la réserve indienne nº 1A. La Commission Ditchburn-Clark a annulé cette décision et la désignation de cette réserve n'a jamais été confirmée.

En ce qui concerne la bande indienne Kitimat, la Commission McBride a ordonné que 10 acres soient retranchées de la réserve. La Commission Ditchburn-Clark a modifié sa décision en recommandant de considérer qu'il s'agit d'une «demande rejetée» et non pas d'un retranchement. Cela veut dire que les Kitimats ne peuvent pas présenter de revendications pour ces terres retranchées en vertu de ce projet de loi ou de l'accord fédéral-provincial. Il y a également le cas de la bande Lower-Kootenay. Avant que la Commission McKenna-McBride n'intervienne, on lui avait accordé une réserve temporaire, ce qui constitue une situation plutôt bizarre.

J'ai parlé tout à l'heure de l'article 2*b*) du mandat de la Commission McKenna-McBride, qui avait le pouvoir de recommander l'agrandissement des réserves, chose qu'elle a faite. Ses membres ont publié un rapport provisoire, nº 80, recommandant l'octroi de plus de terres. Toutefois, le rapport final de la Commission n'en parlait pas et retranchait même 2,370 acres à la bande de Lower Kootenay, ne lui en laissant que 365.

Actuellement, la bande de Lower Kootenay accuse la Commission McKenna-McBride d'une forme de fraude. La bande a présenté une revendication particulière qui ne relève pas de la mesure législative sur les terres retranchées des réserves. Néanmoins, nous pouvons avoir une idée de la façon dont les commissaires ont agi . . . et ce n'est pas dans l'intérêt des Indiens. Je cite un extrait de la page 28 du mémoire de la Lower Columbia:

> Le 13 mai 1915, la Commission royale D. M. MacDowell a écrit ceci à Guy Lowenberg à Creston: «P.S. Confidentiellement, je peux vous dire qu'en traitant avec les réserves de Creston, nous n'avons pas négligé vos intérêts, et lorsque vous serez prêt à commencer les travaux, vous pourrez vous en assurer par l'intermédiaire du gouvernement provincial.»

La Commission Ditchburn-Clark a continué le grignotage progressif des réserves indiennes. Le dernier transfert de réserves indiennes au gouvernement fédéral, n'a eu lieu qu'un 1938, par l'adoption du décret du conseil 1036. Et encore, ce décret donnait au gouvernement provincial le pouvoir d'exproprier jusqu'à un vingtième des terres de toute réserve indienne pour l'aménagement de routes, de pipe-lines, de lignes de transmission, de voies ferrées ou autre, sans aucune compensation. Les terres retranchées en vertu de la Convention McKenna-McBride ne sont qu'un exemple de plus dans la longue histoire des appropriations de terres indiennes par les gouvernements du Canada et de Colombie-Britannique.

Le mouvement pour le règlement des terres retranchées en vertu de la Convention McKenna-McBride a commencé en 1969, lorsque le gouvernement fédéral a accepté de négocier. En 1975, le gouvernement de Colombie-Britannique, sous la direction du premier ministre Dave Barrett, a accepté également. Je suis heureux de dire que c'est finalement un gouvernement néo-démocrate qui a mis les choses en route, même s'il faut bien reconnaître que cela ne s'est pas fait sans mal.

Je me rappelle d'une grande manifestation au début de l'été 1975 où des Indiens étaient venus présenter leurs doléances au gouvernement néo-démocrate. Je me rappelle que des gens sont allés au congrès NPD cette année-là et ont fort bien exposé leur position. Ils l'ont présentée à tous les membres du parti néo-démocrate et ceux-ci ont alors adopté une politique qui a été à l'origine du changement d'attitude du gouvernement. Voilà un exemple réconfortant de la démocratie à l'œuvre. Les Indiens savent que la bonne volonté ne manque pas, à la condition cependant qu'ils puissent se faire entendre et exposer leurs points de vues.

Je voudrais dire quelques mots sur les principes à la base de cette entente. Les fonds qu'on y prévoit d'accorder proviennent du trésor public. Dans certains cas, des terres ont été enlevées à des bandes indiennes et vendues à des intérêts privés; pourtant les fonds prévus dans l'entente sont tirés de la trésorerie nationale. Personne n'est appelé à déménager. Il importe de le noter car cela prouve que le gouvernement a agi dans l'intérêt des Indiens aussi bien que dans celui des acquéreurs des terres en question. C'est là un principe dont il conviendra de se rappeler lors de la conclusion d'ententes futures, surtout celles qui concernent les droits de pêche au large de nos côtes et font partie des revendications autochtones sur lesquelles la Colombie-Britannique a accepté de négocier.

Nous voulons que justice soit rendue aux Indiens, et ce par l'ensemble des Canadiens, et non pas seulement par certains petits groupes. J'entends par là que la participation accrue des Indiens à la pêche ne devrait pas se faire uniquement au détriment des autres pêcheurs de la Colombie-Britannique. Les sommes qu'il est prévu d'accorder en vertu de cette entente ne sont pas trop généreuses, compte tenu des pertes foncières subies.

J'insiste sur le fait que cet argent doit être versé en sus d'autres sommes qui seraient normalement accordées aux bandes indiennes de la Colombie-Britannique. Je trouve fort inquiétant, que le gouvernement cherche d'une part à favoriser ce qu'il appelle l'autonomie politique des Indiens et qu'il reconnaît aux bandes indiennes une plus grande autodétermination, tandis que de l'autre il réduit certains services très importants. A titre d'exemple, la *Urban Native Society* de Vancouver s'intéresse de près à la formation des Indiens établis dans la ville depuis une vingtaine d'années. Les subventions que lui versait le gouvernement fédéral seront supprimées.

Il ne suffit pas de renoncer ainsi à ses responsabilités, sous prétexte que les bandes disposent désormais de l'autorité nécessaire pour prendre les décisions qui s'imposent. Il y a tout lieu d'améliorer les conditions de vie dans les réserves afin que les Indiens n'aient pas à les quitter pour s'installer dans les centres déjà surpeuplés de nos villes. Entre-temps, nous devons maintenir notre aide à ceux qui décident tout de même de vivre dans les villes. D'après le rapport du *Vancouver Native Peace Liaison Committee*, quelque 6,000 Indiens vivraient dans cette métropole de la côte ouest. Pourtant le gouvernement fédéral ne fait rien pour leur venir en aide.

Les conventions que nous avons conclues avec les bandes indiennes ne sont pas parfaites. Certaines dispositions accordent des droits à la province alors que les droits des autochtones ne sont pas reconnus, ce qui constitue un outrage envers le peuple indien. Le gouvernement provincial actuel demeure sur la défensive dans le règlement des revendications générales des autochtones.

Avant de nous féliciter trop ouvertement des accords auxquels nous sommes parvenus en ce qui concerne les terres retranchées, il conviendrait sans doute de replacer le tout dans le contexte plus vaste des revendications générales des autochtones. En terminant, j'aimerais citer le témoignage de M. Charles Wesley, porte-parole de bande de la nation Kispaiox, devant la Commission McKenna-McBride en avril 1915. Voici ses mots:

● (1420)

Je tiens à vous dire que la réserve dont vous venez de parler ne nous intéresse pas pour la simple raison que nous ne voulons pas de réserve. A l'origine, ce pays appartenait à nos ancêtres . . . ce n'est que tout récemment que le gouvernement a envoyé des hommes mesurer les terres qui nous entourent, sans même nous avertir de ce qu'ils faisaient. Ensuite, le gouvernement provincial est venu vendre les terres qui nous entourent. C'était nos vieux campements en amont de la rivière Kispaiox, là où nous avions coutume de pêcher le saumon, ainsi que nos camps de chasse, les bois où nous faisions la cueillette. Et ce à quoi nous nous opposons le plus, c'est votre insistance à nous donner cette réserve. Vous avez mesuré toutes ces terres et vous dites qu'elles vous appartiennent . . .

Nous voulons que les terres que le gouvernement provincial a vendues nous soient rendues. Vous nous présentez la Bible pour que nous soyons tous de bonne foi. Ces messieurs doivent dire la vérité, l'interprète aussi et moi de même. Il est écrit . . . que Dieu veut qu'un homme ne prenne pas la terre de son voisin. Les terres données à nos ancêtres s'étendaient au-delà des montagnes et c'est ce que le gouvernement a découpé en petits morceaux. Ces terres étaient notre patrimoine transmis de génération en génération, mais voici qu'on les a vendues; c'est pourquoi nous demandons qu'elles nous soient rendues.

Je suis heureux que le gouvernement ait pu négocier avec certaines bandes et le concours du gouvernement de la Colombie-Britannique pour essayer de régler le problème des terres retranchées des réserves. Ce projet de loi me plaît beaucoup. J'espère que le gouvernement arrivera à conclure d'autres ententes satisfaisantes avec d'autres bandes. J'exhorte par ailleurs le gouvernement fédéral, et surtout le gouvernement provincial, à poursuivre les négociations et à essayer de conclure une entente sur les revendications les plus importantes et les plus fondamentales qu'aient fait les Indiens, revendications qui, d'après mon parti, sont parfaitement fondées.

Des voix: Bravo!

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, je voudrais participer à ce débat pendant quelques minutes. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont beaucoup contribué à faciliter les discussions, qui atteignent leur point culminant aujourd'hui, sur la ratification, par le Parlement, d'un accord entre le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement du Canada et les Indiens de la Colombie-Britannique qui s'intéressent aux terres retranchées.

Certains de mes collègues ont déjà participé au débat. Ceux qui suivront feront l'historique de cette question qui est en suspens depuis longtemps. La province de la Colombie-Britannique n'a jamais été très satisfaite des conditions rattachées à son entrée dans la Confédération, surtout en ce qui concerne les terres indiennes. En consultant les comptes rendus des débats et des discussions qui se sont tenus en Colombie-Britannique, depuis l'admission de la province dans la Confédération jusqu'à la création de la Commission McKenna-McBride, on constate que les débats sur cette question ont toujours été agressifs. Bien des gens trouvaient que l'on était trop généreux envers les Indiens et que les réserves, les terres qui leur sont réservées, entravaient le développement de la province. A l'heure actuelle, nous avons tous, c'est évident, une opinion beaucoup plus éclairée à ce sujet et nous essayons de réparer certaines des injustices du passé—les supercheries dont nous avons délibérément usé à l'égard de nos frères et sœurs indiens—qui se trouvent dans les contrats que nous avons conclus avec eux et dans les traités et les conventions que nous avons signés avec eux.

En gros, le règlement vise soit à restituer les terres touchées par les dispositions d'amputation, soit, dans les cas où la terre a été aliénée au point où elle ne peut être rendue aux Indiens, à faire en sorte que les deux principaux gouvernements concluent un accord et élaborent une formule permettant de compenser la perte de cette terre par un échange ou un paiement en espèces.

Je voudrais donner un exemple portant sur un cas où des terres ont été confisquées. L'exemple en question concerne la bande de Penticton et un accord qui est l'un des trois ou quatre à avoir été entièrement négociés. La réserve avait une superficie d'environ 14,000 acres. Sur ce total, 12,000 acres avaient été aliénés. Le gouvernement fédéral doit verser $13,217,000 à cette bande, et le gouvernement provincial, 1 million de dollars. C'est une des plus grosses indemnisations jamais consenties, sinon la plus grosse. Toutes les indemnités ne sont pas aussi importantes, mais cet exemple donne une idée de la gravité des injustices qui ont été commises contre les Indiens de Colombie-Britannique à une certaine époque.

Il faut naturellement savoir que la situation en Colombie-Britannique est très particulière. Il existe des traités dans cette province. Le traité nº 8 touche l'Est et la plus grande partie des terres situées à l'est des montagnes Rocheuses. Le reste de la province ne fait pas l'objet de traités, à l'exception de quelques petits traités qui concernent les basses terres. La situation n'a pas été réglée dans le reste de la province, car aucun traité n'a été négocié. Certains Indiens de la province affirment qu'il n'y a jamais eu aucun règlement, aucun arrangement, qu'ils n'ont en fait jamais choisi de terres et que toutes les terres doivent faire l'objet d'une négociation.

Nous nous réjouissons par conséquent du fait qu'il a été possible d'amener les trois acteurs de ce drame à négocier un accord qui réglera certainement cette question une fois pour toutes, même si l'accord ne sera probablement pas entièrement satisfaisant. J'en suis très heureux. Toutefois, comme le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly), je pense que si cet accord permet de régler la question de l'amputation des terres, il n'apportera certainement aucune solution au problème plus général des revendications globales et de certaines revendications précises qui n'ont pas encore été réglées dans la province. Là encore, je préférerais voir régler très rapidement ce problème qui remonte à bien longtemps, en tenant compte le plus possible des droits et des aspirations légitimes des Indiens.

Nous nous trouvons à une période très critique de notre histoire en ce qui a trait aux Indiens. Nous sommes à la croisée des chemins. Une bonne partie des événements importants se sont produits depuis trois ou quatre ans, notamment depuis que nous avons décidé de rapatrier notre Constitution. Naturellement, nous avons dû alors nous demander comment les droits

des Indiens pourraient être respectés et reconnus dans la Constitution. Il était impossible de prendre une décision avant d'avoir notre propre Constitution, donc avant le rapatriement.

Par conséquent, les gouvernements fédéral et provinciaux ont décidé d'organiser plusieurs conférences constitutionnelles pour résoudre ce problème . Une de ces conférences se déroulera le mois prochain. Ce sera la deuxième. Les Indiens s'interrogent beaucoup sur le genre de rôle qu'ils devraient jouer dans l'avenir de notre Confédération.

• (1430)

Si l'on étudie l'histoire et les proclamations, traités, contrats et pactes qui ont été promulgués depuis la signature du premier de ces documents, en 1763, on ne peut s'empêcher d'être sympathique à la cause des Indiens du Canada et de leurs chefs. Ils continuent d'affirmer que, compte tenu du passé, il ne sera jamais possible de trouver un moyen efficace qui leur permettrait, ainsi qu'aux futures générations, de participer à part entière à la société, de recouvrer leur dignité et de réaliser leurs aspirations légitimes. Ces chefs indiens disent à leurs frères et à leurs sœurs que la solution à leurs problèmes est l'autonomie politique, en dehors du cadre de la Confédération et des institutions actuelles du Canada.

Comme vous le savez, monsieur le Président, j'ai participé, de concert avec sept de mes collègues, à une étude sur l'autonomie politique des Indiens qui a duré deux ans. Nous avons abouti à la conclusion, et j'aime à croire que la majorité des Indiens du Canada y souscrivent, qu'une solution partielle, permettant de redresser certaines injustices commises dans le passé, serait de les encourager à devenir citoyens à part entière du Canada dans le cadre d'un règlement qui leur permettrait de créer leurs propres institutions politiques autonomes qui pourraient être ajoutées aux institutions existantes de la Confédération. Je consacrerai à la réalisation de cet objectif autant de temps et d'énergie qu'il le faudra.

Le comité dont j'ai fait partie et le rapport dont je suis l'un des cosignataires proposent une façon de mettre sur pied des institutions politiques compatibles avec les rouages de la Confédération. Cela permettrait aux Indiens d'entreprendre la longue marche par laquelle ils pourront se réapproprier leur passé, recouvrer leur dignité. Reconstruire les bases de leur économie, retrouver le sentiment d'appartenance qu'ils ont perdu lorsque nous leur avons pris leurs terres, en un mot faire renaître leur culture. Il apparaît clairement que cette entreprise exigera des institutions politiques autonomes dotées de pouvoirs plus étendus que ceux des administrations municipales et même, dans certains cas, des gouvernements provinciaux. Il s'ensuivrait que les Indiens se prendraient en main et assumeraient les responsabilités nécessaires pour s'occuper de leur propres affaires, planifier l'avenir de leurs enfants et prendre totalement en main leur propre destinée. Quant aux autres Canadiens, il nous faudra prendre les arrangements nécessaires pour que cela soit possible.

La mesure à l'étude n'est qu'un premier pas de cette longue marche que nous devrons tous entreprendre ensemble afin d'effacer la honte incommensurable qui pèse sur toute la société canadienne à cause du traitement que nous avons infligé à nos Indiens depuis trois siècles. Cette mesure ne résoud pas tous les problèmes, mais pour ceux qui sont touchés par le problème des terres qui ont été retranchées des réserves, elle redressera l'injustice qui est particulièrement rattachée aux travaux de la Commission McKenna-McBride et à la collusion des gouvernements fédéral et provincial à cette époque.

Je suis fier d'être associé à l'adoption de cette mesure, et comme nous souhaitons lui faire franchir toutes les étapes dès aujourd'hui, je termine là mon intervention.

Le président suppléant (M. Guilbault): Questions, observations? Débat.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler quelques instants de certains des problèmes que l'adoption du projet de loi C-18 va poser dans une bonne partie de ma circonscription. Je voudrais d'abord dire que je sais bien que ces négociations ont été longues et ardues et qu'il était temps qu'on remédie à une injustice commise il y a si longtemps.

La circonscription de Capilano compte une bande d'Indiens très riche, puissante et habile. Ses chefs excellent autant dans l'art de la politique que n'importe quel groupe du pays. Ils sont une source de fierté pour ceux d'entre nous qui vivent près de la réserve indienne de Squamish. Ils possèdent le territoire allant de First Narrows au nord de l'anse Burrard jusqu'à Lonsdale. Leurs biens immobiliers ont une très grande valeur et ils sont extrêmement riches et le resteront vraisemblablement.

La récupération des terres retranchées ne pose aucun problème à la ville de Vancouver. J'en ai discuté avec le maire et le conseil municipal de la ville de Vancouver-Nord et ils en sont ravis. La seule difficulté qu'éprouve la société du district de Vancouver-Nord, c'est que nous avons construit notre usine d'épuration sur les terres retranchées des réserves. Le district de Vancouver-Nord, la municipalité de Vancouver-Ouest et la ville de Vancouver-Nord doivent donc modifier leur système d'égout à leurs frais. D'après les lettres que j'ai reçues de la société du district de Vancouver-Nord, je crois que le district régional de l'agglomération de Vancouver et ces municipalités se sont entendues sur un plan de location initial de $70,000 à cet égard. Les municipalités environnantes, la réserve indienne et son territoire sont très étroitement liées en matière de services, de transport urbain, d'aqueduc, d'électricité, de routes, de permis de construction et en ce qui a trait à tous les règlements administratifs. Ces points communs pourraient susciter certaines craintes et appréhensions au sein des municipalités.

La municipalité de la circonscription qui a raison de se préoccuper du règlement des revendications relatives aux terres retranchées est celle de Vancouver. Là, sur les 25.9 acres qui constituent la parcelle de terrain 5521, on trouve des terrains de soccer, un parcours de pratique de golf, la plage, le terrain de jeux. Il s'agit, en fait, d'un parc régional qui dessert toute la région métropolitaine de Vancouver. La municipalité a dépensé beaucoup d'argent et d'énergie pour aménager ce parc. De plus, on y trouve également une réserve faunique et de très beaux étangs.

On estime cette zone récréative en pleine nature à 3 millions de dollars en tant que parc. A des fins de promotion immobilière, sa valeur passe étrangement à 40 millions de dollars. Cet écart de prix a provoqué des frictions entre la municipalité de Vancouver-Ouest et la tribu indienne.

Je suis d'accord avec les chefs de bandes—et je les félicite de leur compétence—qui disent qu'ils veulent récupérer leurs terres parce qu'ils en ont besoin et qu'elles leur ont été prises de façon frauduleuse. Ils les veulent pour avoir une arme de négocation contre la municipalité de Vancouver-Ouest. Grâce au projet de loi C-18, une bonne partie de la circonscription de Capilano peut s'attendre à une importante série de négociations à l'avenir.

• (1440)

Je tiens à voir si, en ma qualité de député, je peux atténuer les tensions entre les deux groupes d'ici les quelques prochaines années. Par exemple, la municipalité a adopté un arrêté d'interdiction d'afficher. Sur les terres indiennes, qui entourent l'entrée du pont Lions Gate, on imagine facilement ce que pourraient rapporter des enseignes au néon, des panneaux publicitaires et ainsi de suite. Un affrontement de ce genre avec les municipalités risque de créer des problèmes. En outre, les municipalités fournissent les voies d'accès, les services, la plupart de l'eau potable et tout le reste à la bande indienne, et c'est à cause de ce moyen de pression, de cette nouvelle position de négociation adoptée par la bande indienne Squamish, que nous allons entrer dans une période des plus intéressantes, surtout pour les hommes politiques qui servent la municipalité de Vancouver-Ouest.

Je ne reviendrai pas sur les aspects historiques de cette question ni sur le fait que l'adoption du projet de loi C-18 rend justice aux Indiens, monsieur le Président. Tous les députés qui sont intervenus au nom du gouvernement et les critiques du parti progressiste conservateur et du Nouveau parti démocratique en ont déjà parlé. Je limiterai mes remarques à certains problèmes en cause et exhorterai la bande d'Indiens de Capilano et la municipalité de Vancouver-Ouest à entamer des négociations sérieuses dans un esprit de collaboration, au lieu de continuer à s'affronter indéfiniment, ce qui va susciter des tensions et des angoisses inutiles.

Ce qui complique encore la situation à Capilano, monsieur le Président, c'est qu'en 1972, un candidat prétentieux s'est présenté contre le ministre des Pêches du gouvernement libéral. Ce dernier avait une majorité d'environ 28,800 voix. Il fallait être fou et prêt à subir une défaite pour se présenter contre un homme aussi doué, ancien boursier Rhodes ayant fait de hautes études et servi dans les forces libérales. J'ai tout de même réussi à diminuer sa majorité. Grands dieux, monsieur le Président, cela a coûté cher aux Canadiens depuis!

Au cours de la campagne électorale de 1972, le gouvernement dépensait à qui mieux mieux, comme seuls les libéraux savent le faire.

Une voix: Comme ils le font à l'heure actuelle.

M. Huntington: Cette année 1972 a marqué le début d'une nouvelle ère, car c'est alors que le ministre des Pêches a décidé de déménager tous les services de l'environnement et des pêches de la côte du Pacifique sur le bord de la mer, à First Narrows, dans la réserve indienne. Et nous payons un loyer chaque année plus élevé pour ce terrain vague—qui est encore couvert de joncs et de hautes herbes comme en 1972—qui rapporte 6.7 millions de dollars par année à la bande indienne à cause de cette promesse politique du ministre des Pêches de l'époque. Cela dure depuis longtemps, monsieur le Président. Il y a environ deux ou trois ans, l'avocat de la bande indienne m'a demandé, à moi, son député, de bien vouloir amener le gouvernement fédéral à coordonner tous les projets possibles de travaux publics en vue de l'aménagement définitif de ce terrain que nous payons si cher. Le tout a commencé par des négociations très calmes. J'ai tout de suite convenu de tenir l'affaire hors de la sphère politique et de voir ce qui arriverait. Eh bien, près de trois années ont passé. Deux sénateurs ont repris l'affaire, je n'ai plus été consulté et rien n'a donc été fait. Il circule bel et bien des rumeurs selon laquelle l'usine de poisson de Caulfield, qui se trouve aussi dans ma circonscription, serait sur le point de s'installer à demeure dans un magnifique bâtiment. Le ministère des Pêches est logé là-bas dans un immeuble en brique et béton car, comme vous vous en souviendrez, monsieur le Président, on se soucie peu de protéger la faune ou l'environnement.

J'estime qu'on ne devrait pas construire cette usine à Caulfield, mais bien sur le terrain que nous avons loué à prix fort pour les 60 ou 70 prochaines années. C'était d'ailleurs ce que prévoyait l'entente première et les Indiens ne se contenteront pas de moins, sauf si cela devait signifier pour eux d'importantes retombées économiques. Les Indiens ont signé avec le gouvernement fédéral un bail prévoyant que le ministère des Pêches et le ministère de l'Environnement construiraient des ouvrages sur cet emplacement. Les Indiens ont accepté ce bail non seulement pour l'argent, mais parce qu'ils ont vu là une occasion d'attirer vers ce centre d'autres activités prestigieuses pouvant rehausser la valeur générale des terres environnantes qui leur appartiennent.

Nous sommes très fiers du sens aigu de la politique et des affaires dont sont doués les chefs indiens de ma circonscription. Ils peuvent nous déjouer, nous, les «visages pâles», ou quel que soit le nom qu'ils nous donnent, quand ils le veulent. Ils ont le temps et la patience que nous n'avons pas. Pourtant, je crois que le gouvernement provincial, dans ses négociations avec le gouvernement fédéral et la bande indienne, a négligé les intérêts de la municipalité et des habitants de Vancouver-Ouest, parce qu'il n'a pas tenu compte des parcs, du terrain de golf et de l'ensemble des terrains récréatifs. Ces terrains, qui sont frappés de servitude, ont maintenant été rendus à la bande indienne. Je suppose que les Indiens estiment, avec raison, que les municipalités et les populations environnantes gardaient en réalité les terres indiennes comme un rempart d'espace libre. Nous, de Vancouver-Ouest, ne savons pas si nous allons perdre ce parc magnifique, s'il disparaîtra sous les gratte-ciel ou autre chose.

Je profite de ce débat pour supplier les gens de ma circonscription et les Indiens d'oublier une partie du passé. Je crois que les représentants de la municipalité ont été extrêmement durs et insolents envers les négociateurs indiens. Je crois qu'il nous manque à nous, de la municipalité environnante les talents de négociateurs qu'ont les Indiens. Peut-être pouvons-nous améliorer notre façon d'aborder ces négociations. Si nous ne le faisons pas de notre plein gré, nous y serons forcés par les restrictions que nous imposera la situation économique. J'aimerais que la bande indienne et la municipalité de Vancouver-Ouest trouvent le moyen de lier tous ces éléments, comme le bail que détient le ministère de l'Environnement sur les terres indiennes. L'établissement permanent de recherches sur les pêches, au lieu d'être construit à Caulfield, pourrait servir à un échange. On pourrait peut-être en arriver à un compromis au

sujet de la construction de gratte-ciel sur la parcelle 5521 et en laisser une partie libre pour des parcs. Les Indiens ne peuvent manquer d'apprécier cet espace dégagé et la beauté de ces lieux.

Nous débattons aujourd'hui le projet de loi C-18 à l'étape de la deuxième lecture. Nous sommes tous heureux que cette mesure ait été présentée. Je dois dire cependant que pour au moins une de nos circonscriptions, elle laisse entrevoir de très graves problèmes. J'espère qu'on manifestera un nouvel esprit d'entente pour résoudre avec le moins de désordre et de tension possibles certains problèmes qui subsistent.

Je ne peux m'empêcher de dire que je m'oppose vivement à la présentation à la dernière minute de projets de loi qui doivent franchir toutes les étapes à la Chambre un vendredi après-midi. A mon avis, c'est ce moquer du rôle et des fonctions de la Chambre et des députés. Je veux vous rappeler, monsieur le Président, que la même chose s'est produite au sujet du projet de loi C-169. Il a franchi toutes les étapes un vendredi après-midi et nous avons usurpé certains droits et libertés essentielles. Tous les députés devraient en avoir honte. Nous n'avons pas remédié à la situation, parce que nous sommes devenus paresseux, impatients, que nous avons fixé une date limite pour l'adoption d'un projet de loi tout comme nous en avons fixé une pour la mesure à l'étude. J'ai des transcriptions des procès-verbaux des réunions et des négociations entre les municipalités et le gouvernement provincial qui remontent à l'an dernier et on y signale que ce projet de loi devait être adopté l'automne dernier. Néanmoins, nous arrivons à la date limite du 6 mars fixée pour ce projet de loi et nous devons faire nos discours en toute vitesse.

• (1450)

A titre de député, je m'y oppose vigoureusement et, au nom de mes commettants, je veux saisir cette occasion pour m'excuser, car ce n'est que ce matin que j'ai appris que ce projet de loi serait étudié aujourd'hui. C'est probablement de ma faute, j'aurais dû le savoir hier. Je m'excuse également d'avoir ainsi entravé les droits de personnes libres en laissant adopter le projet de loi C-169 de la même façon.

Le président suppléant (M. Guibault): Questions et remarques? Débat.

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, comme ceux qui m'ont précédé, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-18. C'est la première fois que la Chambre est saisie d'une mesure qui me permet de vous exposer la situation des bandes indiennes de ma circonscription. Ce projet de loi, qui concerne une bande en particulier, m'offre une occasion en or de vous en parler. S'agissant des terres de la vallée de l'Okanagan, je suis en mesure d'en donner une description à la Chambre, lui dire où elles sont situées, de quoi elles ont l'air, quelle est la température là-bas et ce que leur perte représente aux yeux des bandes indiennes. Certains députés, et j'espère que ce n'est pas votre cas, monsieur le Président, n'ont jamais eu l'occasion de visiter la vallée de l'Okanagan. Je souhaite que chaque député ici présent ait bientôt l'occasion de s'y rendre. En attendant, je vais vous donner une idée de l'importance de ces terres.

Vous savez peut-être que l'Okanagan est situé à quelques trois cent milles de Vancouver que d'aucuns qualifient de pays de Cocagne.

M. Huntington: C'est ça l'Okanagan.

M. Dantzer: C'est un pays béni. Il est aussi situé à 300 milles de la ville de Calgary si bien qu'il a l'enviable qualité d'être au centre de tout qui est important dans l'Ouest.

Vous le savez peut-être, le lac s'étend depuis la frontière américaine vers le nord sur une distance d'environ 70 milles jusque dans les terres de la bande indienne Okanagan. A mi-chemin, on trouve Kelowna, au sud, Penticton et au nord, Vernon. Ce lac est un des plus beaux du Canada étant en partie resté dans son état primitif. Un bon nombre des terres retranchées donnent directement sur le lac, ce qui leur confèrent une grande valeur.

Dans la vallée de l'Okanagan, comme chacun le sait je l'espère, le climat est un des meilleurs au monde. Nous avons quatre saisons distinctes: un hiver doux, un beau printemps, un été chaud et sec et un automne beau et long. Ces conditions climatiques sont très favorables pour les nombreuses cultures qu'on y pratique. En fait, depuis la frontière jusqu'à Vernon et au-delà, s'étend l'une des meilleures régions fruitières du Canada. Nous avons de nombreuses cultures, toutes sortes de légumes et nous exploitons également beaucoup la forêt. C'est le genre d'activités auxquelles s'adonnent les Indiens qui habitent ma circonscription et ils s'y adonnent avec beaucoup de succès.

Il y a aussi dans cette région des industries non polluantes et, curieusement, le secteur manufacturier est même une très importante source de revenus dans l'Okanagan, même si cette région est plutôt dans le marasme actuellement.

A propos du lac Okanagan, je m'en voudrais de ne pas mentionner un autre élément local qui me permettra d'injecter un peu d'humour dans ce débat aride. Je suppose que beaucoup d'entre vous avez entendu parler du monstre du Loch Ness. J'espère que vous avez tous entendu parler du sympathique monstre de l'Okanagan.

M. Huntington: Ogopogo.

M. Dantzer: Très juste, Ogopogo. Je voudrais vous inviter, monsieur le Président, ainsi que tous les députés, à venir dans l'Okanagan l'été prochain, pour y pêcher et vous amuser. Pendant que vous y serez, vous pourrez essayer de gagner un million de dollars en trouvant, en identifiant et en capturant Ogopogo. Récemment, la chambre de commerce de Kelowna, conjointement avec la firme Lloyds de Londres, a offert un million a quiconque pourrait identifier . . .

M. Manly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous discutons d'un très sérieux bill mettant en cause les Indiens de Colombie-Britannique. Je ne crois pas qu'il soit utile de nous faire part d'une annonce de la chambre de commerce de l'Okanagan, qui, par sa beauté, vient au deuxième rang parmi toutes les régions de la Colombie-Britannique.

M. McDermid: Asseyez-vous, Manly. Personne ne vous a interrompu.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. L'argument est valable. Après nous avoir donné une excellente leçon de géographie régionale, le député serait bien avisé de nous parler maintenant plus directement de la question à l'étude.

M. Dantzer: Monsieur le Président, je crois que mes observations étaient étroitement liées à la question à l'étude. Je parlais d'Ogopogo, qui attire des touristes dans la région, ce qui est tout à l'avantage des Indiens qui vivent dans la réserve près des rives de ce lac.

M. Huntington: Ce sont tous des hommes d'affaires.

M. Dantzer: Ils sont tous des hommes d'affaires avertis. Dans ma circonscription, monsieur le Président, il y a deux bandes indiennes, dont la bande Spallumcheen. Cette bande compte 320 membres, son chef est Wayne Christian et son administrateur est Graham Go. Les Indiens de cette bande vivent dans trois réserves: les réserves Salmon River, Enderby et Sicamous. Ils vivent principalement de l'exploitation de la forêt, notamment du bois de sciage, et de l'agriculture et de l'élevage. Il peut être d'un certain intérêt de signaler que la bande a construit 26 nouvelles maisons sur ces réserves au cours des trois dernières années.

La bande la plus étroitement liée au projet de loi C-16 est évidemment la bande indienne Okanagan. Son chef est Murray Alexis, celui-là même dont, à la fin de ses observations, le secrétaire parlementaire a rapporté les propos au moment où il a signé les contrats approuvant ce projet de loi. Cette bande se répartit sur 5 réserves. Il y a la réserve indienne Okanagan où habitent quelque 600 membres. Étant donné que la bande compte en tout 875 membres, cette réserve est de loin la plus vaste et surplombe le lac Okanagan. Il y a également la réserve de Otter Lake, celle de Harris Lake, celle de Valley Priest et celle de Duke Lake, située à proximité de la ville de Winfield. Ces réserves ont été établies à l'époque du peuplement autochtone au début du siècle, surtout à l'extrémité nord des lacs où les rivières et les ruisseaux constituaient les seules voies navigables.

La bande indienne Okanagan se distingue par son esprit indépendant. Elle connaît son territoire et l'apprécie. Elle a établi maintes industries et localités agricoles. Elle possède de bons vergers, de petits jardins maraîchers, et elle fait preuve de beaucoup de sérieux et d'indépendance. Nous, habitants de l'Okanagan, sommes on ne peut plus fiers et heureux que cette bande vive à nos côtés. L'un des plus grands chefs d'État de l'époque a été le chef Nichola, célèbre dans toute la Colombie-Britannique pour sa sagesse et ses connaissances en agriculture. Pour lui rendre hommage, la bande a enseveli sa dépouille à l'amont du lac Okanagan. Quelque 35 maisons neuves ont été construites l'année dernière sur cette réserve. En général, je dirais que ces Indiens sont un modèle pour les bandes indiennes de toute la Colombie-Britannique.

• (1500)

Je suis très heureux de pouvoir intervenir dans le débat du projet de loi C-18. Nous, de la vallée de l'Okanagan, ne connaissons pas le conflit auquel le député de Capilano (M. Huntington) fait face dans sa circonscription. Je m'en réjouis pour notre part, mais je constate que le député a des difficultés. Mais si ses électeurs manifestent la sagesse et la prudence dont le député a fait montre à maintes reprises à la Chambre, je suis persuadé qu'ils résoudront leurs problèmes de façon très satisfaisante. La bande indienne de l'Okanagan est une des 22 bandes indiennes dont on avait tronqué les réserves initiales sans leur consentement. On a exposé une bonne partie du problème cet après-midi à la Chambre.

Je vais récapituler les événements survenus dans l'Okanagan. A la suite des travaux de la Commission McKenna-McBride de 1916, des terres d'une superficie de 51.82 hectares ont été retranchées de la réserve indienne nº 5 du lac Long. La Chambre trouvera peut-être intéressant d'apprendre que le lac Long n'est pas maintenant le lac Okanagan, bien que ce soit le nom que ce dernier devrait porter. On l'appelle maintenant le lac Kalamalka, le lac aux multiples couleurs. Que je sache, on ne déverse pas d'eaux usées dans le lac Kalamalka. Je vis au bord du lac et j'en bois l'eau telle quelle comme font tous les riverains, et nous sommes tous en bonne santé. Nous avons une eau potable parfaite dans l'Okanagan. C'est peut-être l'un des rares endroits dans le monde où l'eau soit si pure.

La bande indienne de l'Okanagan a perdu des terres de très grande valeur. En 1983, le gouvernement du Canada a finalement accepté de verser une indemnité de 1.4 million de dollars à la bande au titre des terres retranchées qu'il n'était plus possible de restituer. Sous réserve de l'approbation de la bande, le gouvernement de la Colombie-Britannique restituera quelque 27.4 hectares de terrain et paiera la somme de $32,500 en dédommagement complet pour cette revendication.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) nous a demandé d'adopter rapidement le projet de loi afin de permettre au gouvernement fédéral de s'acquitter de ses responsabilités et au gouvernement provincial d'en faire autant conformément à la convention. En temps normal, je ne me soucierais guère des exhortations du ministre qui nous demande d'adopter rapidement ce projet de loi. J'ai reçu une lettre datée du 23 juin 1983 du chef indien, M. Murray Alexis. En voici un passage:

> Nous avons examiné le projet de loi et consulté nos conseillers juridiques pour voir s'il y avait lieu ou non de nous en préoccuper. Le conseil a été informé que la mesure était parfaitement recevable et qu'il était dans le plus grand intérêt de la bande qu'elle soit adoptée sans tarder.

M. Alexis poursuit en ces termes:

> Le conseil de bande Okanagan a été prévenu que la mesure en question serait étudiée et probablement adoptée par les parlementaires avant le 30 juin 1983.
>
> A cette fin, nous vous prions d'exhorter vos collègues du Parlement d'examiner le projet de loi et de l'adopter avant l'ajournement du 30 juin.

Or, comme l'a fait remarquer l'intervenant qui m'a précédé, il s'est écoulé une année entière avant que nous n'en soyons enfin saisis, et voilà qu'on nous demande de l'adopter à toute vapeur un vendredi après-midi. On rappelle aux bandes dans cette lettre que la mesure aurait pu être adoptée depuis un an déjà. Nous comptons faire adopter cette mesure. Je suis parfaitement d'accord avec ce que nous a déclaré le collègue qui m'a précédé, le député de Capilano. J'ose espérer qu'on évitera à l'avenir de traiter de la sorte les mesures législatives aussi importantes que celle-ci.

Je souhaite aussi que le projet de loi C-18 amorce une longue série d'efforts qu'il sera nécessaire de déployer pour assainir les relations qui existent entre les Indiens du Canada et le reste de la population. Il est évident que certaines terres ont été retirées aux Indiens sans leur consentement. Le retranchement des ces terres dérogeait manifestement aux promesses explicites qu'on avait faites aux Indiens de la Colombie-Britannique de ne pas réduire la superficie de leurs réserves sans avoir obtenu au préalable le consentement des bandes visées. On a en effet refusé d'appliquer dans le cas de ces dernières le principe d'équité qui caractérise normalement l'acquisition par le gouvernement de certaines terres. En règle générale, on indemnise convenablement les propriétaires qu'on est obligé d'exproprier. Devant une violation aussi incroyable de la parole donnée et des principes moraux perpétrée par le gouvernement il y a déjà longtemps qu'on aurait dû trouver une solution à ces problèmes. J'espère que nous pourrons résoudre plus rapidement les autres revendications territoriales que les autochtones présentent maintenant d'un bout à l'autre du pays. J'espère que nous y arriverons avec l'attitude voulue, celle en particulier dont a parlé le député de Peace-River (M. Cooper).

Avant de terminer, monsieur le Président, je voudrais citer le rapport du comité spécial de l'autonomie politique des Indiens du Canada. C'est un excellent rapport, dont je conseille la lecture à tous ceux que la question intéresse au Canada. Il dit notamment:

> La conception de l'histoire que se font aujourd'hui la plupart des Canadiens non indiens et le point de vue de la plupart des Indiens sont presque symétriques. Les Indiens considèrent les «découvreurs» et les «explorateurs», en mémoire desquels on a érigé des monuments et émis des timbres-poste, comme les envahisseurs d'un territoire déjà bien connu des nations qui l'habitaient. Les Indiens savent que leurs nations ont été des civilisations productives, cultivées, spiritualistes, intelligentes, comparables à celles de l'Europe au moment du premier contact. Mais on les représente au contraire comme des sauvages et des païens, ignorants de la religion et à qui il fallait apprendre les choses les plus simples. Comme il n'y a eu qu'une image partiale et négative largement diffusée, les Canadiens non indiens sont mal préparés à comprendre le point de vue des populations indiennes, à saisir le contexte de la situation démoralisante et inacceptable dans laquelle se trouvent aujourd'hui les Indiens du Canada. Cela conduit souvent à des affrontements.

Je m'incline devant ce jugement, et j'espère qu'à l'avenir nous pourrons mieux comprendre les problèmes qui se présentent, de manière à pouvoir les résoudre plus équitablement.

M. Manly: Monsieur le Président, je n'ai qu'une très brève observation à présenter. Je trouve comme le député qui vient de parler que ce débat a lieu trop tard et qu'il est trop bref. Ce sont là deux choses que je regrette à l'égard du projet de loi C-18. Cependant, il faut signaler que si le projet de loi déposé en juin 1983 semblait convenir à certaines bandes, dont une de sa circonscription, d'autres bandes concernées l'ont jugé complètement inadmissible. Je ne sais pas quelle était à l'époque la position officielle du parti conservateur, mais mon parti a bien fait savoir au ministre qu'il n'était pas disposé à faire adopter le projet aussi rapidement qu'il le souhaitait à l'époque. Nous désirions y apporter des modifications. Je constate avec plaisir que le projet de loi C-18 comporte ces modifications, qui figurent dans la façon dont les terres retranchées des réserves ont été définies et dans l'adjonction de l'article 7 qui rend le projet de loi beaucoup plus acceptable à celles des bandes qui ne voulaient pas en entendre parler.

M. Dantzer: Monsieur le Président, le parti conservateur est d'accord sur la nécessité de poursuivre les négociations. Mais il s'agit d'amendements très simples. Il faudrait un mois, non pas toute une année, pour les mettre au point. C'est de cela que nous nous plaignons.

• (1510)

M. Lorne McCuish (Prince George-Bulkley Valley): Monsieur le Président, le gouvernement a décidé de présenter, en post-scriptum aux débats sur les travaux de la Chambre, le projet de loi C-18, tendant à prévoir le règlement des revendications des bandes d'Indiens de la Colombie-Britannique relatives à certaines terres retranchées de leurs réserves. Le secrétaire a le mérite d'avoir présenté ce projet de loi de façon équitable et raisonnable. Or, je dois dire à quel point je suis consterné et dégoûté de voir que le ministre, qui a tant tardé à présenter ce bill et a tant irrité les Indiens de la Colombie-Britannique, a préféré entreprendre aujourd'hui un voyage officiel à des fins politiques, accompagné de partisans flagorneurs—tous les deux . . .

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Je dois faire remarquer au député qu'il n'est pas censé faire allusion à la présence ou à l'absence d'un autre député.

M. McCuish: Monsieur le Président, je l'ai dit et je le répète, ce projet de loi est l'aboutissement d'un long et pénible processus. Les négociations qui ont mené à cet accord tripartite ont commencé au XIX[e] siècle. La Colombie-Britannique est entrée dans la Confédération en 1871. C'est alors que le gouvernement fédéral a hérité du problème indien et du problème des revendications territoriales. C'est alors que les querelles fédérales-provinciales ont commencé pour ce qui concerne les affaires indiennes.

L'article 13 des Conditions de l'Union prévoyait que:

> (1) Le soin des Sauvages, et la garde et l'administration des terres réservées pour leur usage et bénéfice, incomberont au Gouvernement fédéral.
>
> (2) Une ligne de conduite aussi libérale que celle suivie jusqu'ici par le gouvernement de la Colombie-Britannique sera continuée par le Gouvernement fédéral après l'Union.
>
> (3) Pour mettre ce projet à exécution, des étendues de terres ayant la superficie de celles que le gouvernement de la Colombie-Britannique a, jusqu'à présent, affectées . . .
>
> . . . aux Indiens . . .
>
> . . . seront de temps à autre transférées par le Gouvernement local au Gouvernement fédéral au nom et pour le bénéfice des Sauvages.

C'était en 1871 et la querelle dure depuis 111 ans.

Un important point de conflit entre les deux gouvernements résidait dans la répartition de la superficie des réserves. Le gouvernement fédéral proposait d'allouer 80 acres à chaque famille. Le gouvernement provincial soutenait qu'il suffisait de 10 acres par famille et a empêché I. W. Powell d'allouer et d'arpenter d'autres réserves. Il faut saisir toute l'importance de cette formule, car à l'époque où nos ancêtres ont décidé de l'étendue des réserves, les Indiens s'occupaient d'agriculture, de pêche et vivaient de la terre. La valeur des terrains est 10,000 fois plus élevée aujourd'hui.

Je veux en venir au fait que si nous ne tenons pas compte de cela, nous allons continuer de retarder le règlement des revendications légitimes des Indiens. Lorsque nous en arriverons finalement à un règlement, la valeur des terrains sera telle qu'elle constituera un véritable fardeau supplémentaire pour les contribuables canadiens. C'est pourquoi il est bien dommage que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique aient tardé à régler ces revendications.

J'ai parlé de M. I. W. Powell. Il a déclaré, lors des premières négociations, que s'il n'y avait pas eu de guerre avec les Indiens, ce n'était pas parce qu'ils n'avaient pas été victimes d'injustice, mais parce qu'ils n'étaient pas suffisamment unis entre eux. Comme mon collègue et ami de Capilano l'a affirmé, à l'heure actuelle, ce sentiment d'unité existe entre les bandes indiennes de la Colombie-Britannique. Comme il l'a dit aussi, les Indiens ont la patience et la sagacité nécessaires pour nous damer le pion dans les négociations. Il est temps de respecter leurs talents, leur sincérité et leur droit dans ces revendications.

L'impasse entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province a duré tout au long de la première décennie du siècle. En 1911, le désaccord a atteint son paroxysme. En somme, la Colombie-Britannique n'a jamais voulu céder la compétence sur les terres indiennes au gouvernement fédéral. En 1911, on a tenté de résoudre le différend en le renvoyant à la Cour suprême du Canada. Mais la Colombie-Britannique s'est désistée à ce moment-là. De son propre chef, elle a adopté une loi l'autorisant à accorder, transmettre ou abandonner des revendications, à vendre, aux conditions qu'elle pouvait juger souhaitables, le droit, réversible ou non, qu'elle détenait sur la totalité ou une partie d'une réserve indienne, ou à disposer autrement de ce droit. L'aspect unilatéral de cette mesure présente un problème.

La loi provinciale défiait directement le gouvernement fédéral et, en fait, les Indiens. Ces négociations ont abouti à l'accord McKenna-McBride de 1912. L'historique de cet accord a été très bien exposé au cours de ce bref débat. Je me suis documenté là-dessus, mais il serait superflu que j'y revienne.

Aux termes de l'accord que la Commission avait conclu, la province a conservé un droit légal sur les terres retranchées, à la condition de remettre aux bandes la moitié du produit de la vente ou autre disposition des terres.

Manifestement, les bandes en cause ont estimé que l'on avait violé l'accord McKenna-McBride parce que les terres ont été retranchées sans leur consentement en vertu d'une loi provinciale. Au cours des années, les Indiens n'ont jamais cessé de se plaindre au sujet des terres retranchées. Les deux niveaux de gouvernement ont été appelés à les dédommager à cet égard.

En 1969, le gouvernement fédéral a accepté de négocier un règlement du grief. Les ministres des Affaires indiennes qui se sont succédé ont déclaré publiquement qu'il fallait dédommager les bandes indiennes pour les terres retranchées. Les négociations entre les deux gouvernements et un comité représentant les bandes ont commencé en 1977.

Nous examinons aujourd'hui une revendication de longue date formulée par 22 bandes indiennes de la Colombie-Britannique, auxquelles on a pris il y a une soixantaine d'années et sans leur consentement, 33,400 acres de terrain sur 34 réserves différentes. C'est pour cette raison que nous sommes appelés aujourd'hui à adopter ce projet de loi en deuxième et troisième lectures. Je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-18. Il est heureux que cette mesure soit adoptée bientôt, autrement le gouvernement provincial ne sera pas obligé de céder des terres ni de rendre de l'argent aux 22 tribus auxquelles on les a pris.

• (1520)

M. Manly: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le critique de l'opposition officielle, le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) qui a dit que les Indiens n'avaient rien à craindre d'un gouvernement conservateur, que les conservateurs continueraient à respecter leurs droits et ainsi de suite. Mais en écoutant le député aujourd'hui je me demande s'il n'a pas changé d'avis depuis qu'il a écrit le 18 février 1983, il y a près d'un an, à M. Charles Wood, président de l'Association des Indiens de l'Alberta. Voici l'opinion que le député de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish) avait exprimée dans sa lettre:

> Je considère les Indiens comme une race parmi toutes celles qui peuplent le Canada et je pense que le gouvernement fédéral prendrait une décision courageuse s'il abolissait le statut particulier et les droits des Indiens et transformait les réserves indiennes en municipalités provinciales suivant le concept énoncé dans le Livre blanc et dont vous faites mention aux pages 3 et 4 de votre lettre.

Le député est-il toujours de cet avis?

M. McCuish: Monsieur le Président, je suis toujours de cet avis et même plus que jamais. Cela ne diffère en rien de la position que j'ai adoptée à l'égard des revendications concernant les terres retranchées. Des ententes ont été conclues à ce sujet, mais elles n'ont pas été sanctionnées par des lois. Néanmoins, je les respecte. Je respecte toute entente qui a été conclue entre les parties des trois niveaux.

Quant à mon attitude à l'égard des Indiens et à la solution que je préconise pour régler ce problème extrêmement complexe, je maintiens ce que j'ai dit. La situation actuelle démontre parfaitement ce qui se passe dans un État socialiste ou l'on parque des gens dans des réserves en leur disant: «Restez-là et nous vous donnerons de la nourriture, de l'eau et des vêtements». Voilà ce qu'a proposé le député. J'estime qu'il serait préférable que les Indiens deviennent des Canadiens car les choses iraient mieux.

M. Manly: Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire à poser. Je ne suis pas du tout d'accord avec la façon dont le député conçoit le socialisme. Sans doute ne partagerait-il pas l'opinion que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a exprimée dans une lettre adressée le 16 août 1979 à M. Noël Starblanket, président de la Fraternité nationale des Indiens. Voici ce que le député a écrit:

> Je ne suis certes pas d'accord avec vous pour qu'on indemnise les Indiens du tort qu'on leur a causé jadis.

J'imagine que le député ne serait pas d'accord avec le député de Mississauga-Sud.

M. McCuish: Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a droit à son opinion. J'ai la mienne et mon collègue à mon extrême gauche aussi. Je respecte les opinions des autres. Je suis prêt à discuter des points de vue que j'entends ou à en débattre, mais je ne voudrais pas qu'on croie que je pense comme le député ou comme mon collègue de Mississauga-Sud.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, étant donné que les partis se sont entendus cet après-midi pour renvoyer cette question, non pas au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien, mais plutôt au comité plénier et qu'on s'est mis d'accord aussi pour lui faire franchir l'étape du rapport et de la troisième lecture cet après-midi également, je vais m'efforcer d'être le plus bref possible.

Je tiens à rappeler encore une fois que je souscris à la position exposée cet après-midi par le porte-parole conservateur, le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), à savoir que nous, de ce côté-ci de la Chambre donnerons notre appui à cette mesure. Ces questions territoriales sont de l'histoire ancienne. Je crois qu'on dit dans le projet de loi qu'elles remontent à 1912. Nous nous estimons satisfaits de savoir qu'après 70 ans, on remédiera, semble-t-il, à une injustice qui avait été commise. Nous ne nous contentons pas de souscrire à cette mesure, mais nous avons en plus, sur l'initiative de notre porte-parole, convenu de la procédure dont j'ai parlé cet après-midi pour terminer l'étude de ce projet de loi en une seule journée. J'espère que le Sénat sera aussi diligent que nous afin que le projet de loi soit adopté et reçoive la sanction royale avant l'échéance du 6 mars.

Il vous intéressera, monsieur le Président, de comparer l'attitude du parti conservateur dans cette affaire à celle du parti libéral. Ce dernier laisse traîner la question depuis des années. Il suffit de jeter un coup d'œil aux notes que nous a fournies le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Maltais) pour constater qu'on a fait bien peu de progrès au fil des ans. Monsieur le Président, où se trouve donc le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro)? Il est rare que ce dernier nous présente une mesure législative. D'un commun accord, la Chambre l'a exhorté à maintes reprises à proposer des modifications à la loi sur les Indiens, mais jusqu'ici, il s'y est refusé. Mais au moment où doit être débattu l'un des rares projets de loi de sa compétence, le ministre semble avoir trouvé mieux à faire ailleurs. Son absence de la Chambre aujourd'hui nous montre toute l'importance qu'il attache aux mesures de ce genre.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre ce discours, mais je viens de dire que les députés ne doivent pas faire allusion à la présence ou à l'absence de l'un de leurs collègues. Le député a en quelque sorte éludé le sujet et c'est pourquoi il a pu faire son observation. Mais je l'invite à se conformer au Règlement et à présenter sa péroraison sans quoi la présidence devra le rappeler à l'ordre.

M. Jarvis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je trouverais tout à fait normal que vous rappeliez aux députés de ne pas faire allusion à l'absence ou à la présence d'un collègue. Cependant, il en va autrement dans le cas d'un ministre dont le nom est associé au projet de loi à l'étude. Depuis douze ans que je siège ici, je vous assure humblement qu'il est non seulement normal de signaler la présence ou l'absence d'un ministre lors du débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi qu'il a présenté à la Chambre, mais que cela se fait couramment. Je ne crois pas que vous ayez pris une décision à ce sujet . . .

M. Cullen: C'est une question de politesse.

M. Jarvis: Mon collègue le député de Sarnia dit que c'est une question de politesse. Lorsqu'il était ministre ce député était toujours à la Chambre lorsqu'on débattait son projet de loi. Si nous voulons parler d'hypocrisie . . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. C'est bien dit, mais le Règlement est clair. Les députés ne sont pas censés signaler la présence ou l'absence d'autres députés à la Chambre.

M. Mazankowski: Pour les ministres, on peut le faire.

Le président suppléant (M. Herbert): Je crois qu'on en a assez parlé. Il faut en rester là. Le député de Western Arctic (M. Nickerson) a la parole.

M. Nickerson: Monsieur le Président, que votre intervention soit une décision ou une opinion . . .

[*Français*]

M. le président suppléant (M. Herbert): L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Maltais: Très simplement, monsieur le Président, j'aimerais signaler que si le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) n'est pas ici aujourd'hui, c'est parce qu'il est actuellement au Yukon afin de rencontrer des associations indiennes en vue de la réunion sur le forum constitutionnel qui aura lieu les 8, 9 et 10 mars prochain. C'est la raison pour laquelle le ministre n'est pas ici actuellement.

[*Traduction*]

M. Nickerson: Monsieur le Président, je suivrai votre conseil et je ne ferai pas allusion à la présence ou à l'absence d'un ministre, quel qu'il soit, à la Chambre cet après-midi. Je parlerai d'un seul ministre qui se rend actuellement dans ma circonscription pour prendre la parole devant une association du parti libéral.

M. Huntington: Pendant que la Chambre étudie son projet de loi.

M. Nickerson: Ce sont des ministres de ce genre qui font passer le parti avant les questions d'intérêt public, avant son ministère ou avant l'intérêt tout particulier que porte son ministère à un certain groupe de Canadiens, qui discréditent le parti libéral, Monsieur. Cependant, on pourrait croire en l'occurrence que je m'inquiète des déplacements partisans de ce ministre anonyme dans ma circonscription. Mais je ne m'inquiète pas du tout. Mes électeurs savent que lorsqu'un bill aussi important que celui-ci est à l'étude à la Chambre, au moins leur député est à Ottawa pour s'acquitter de ses fonctions au Parlement. Quand ce ministre que je ne nommerai pas se promène dans le Nord, il nous rend plutôt service, à moi-même et au parti que je représente. A chaque fois qu'il y va, on observe une légère diminution du nombre de libéraux parmi mes électeurs. Il n'y en avait pas beaucoup au départ, mais, à chaque nouvelle visite du ministre, on en compte un ou deux de moins après son départ. S'il y restait toute une semaine, je m'aventurerais à dire qu'il ne resterait plus un seul libéral vivant dans les Territoires du Nord-Ouest.

• (1530)

Une autre manœuvre que les libéraux ont employé à la Chambre cet après-midi, et ce n'est pas la première fois, c'est d'attendre à la dernière minute. En l'occurrence, l'échéance tombe le 6 mars. Si cette mesure n'est pas en vigueur le 6 mars, certaines obligations concernant des fonds engagés par le gouvernement de Colombie-Britannique tomberont.

Le gouvernement a eu toutes les occasions possibles de présenter cette mesure. Il aurait pu le faire juste après le discours du trône. Pourtant, il a choisi d'attendre au 17 février, alors qu'il savait que le Parlement ajournerait ses travaux sept jours plus tard, le 24 février, et il insiste pour faire adopter cette mesure en deux ou trois jours. Les ministériels savent également que la Chambre est fort occupée à la suite de la présentation du non-budget du ministre des Finances (M. Lalonde).

M. Epp: Ils veulent aussi faire adopter le bill sur l'espionnage.

M. Nickerson: Exact. Ils veulent aussi le bill sur l'espionnage.

M. Kaplan: Nous savons tous à quel point vous respectez les échéances.

M. Nickerson: Le Parlement n'aura que très peu de temps à consacrer à ce bill. C'est une tactique méprisable que de mettre l'opposition dans une position intenable qui l'empêchera tout probablement de consacrer à cette question l'attention qu'elle mérite.

En examinant le bill, on constate qu'il a pour objet de mettre en vigueur certaines ententes qui ont été négociées et ratifiées et d'autres qui seront négociées à l'avenir. Où est le texte de ces ententes? S'il s'agit de la partie principale du projet de loi, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien devrait être en mesure de nous fournir des exemplaires de l'accord, mais il n'en a pas soufflé mot. On demande au Parlement d'approuver des accords, dont certains n'ont pas encore été négociés, sans en avoir pris connaissance. Nous sommes parfaitement disposés à accepter que certains de ces accords font encore l'objet de négociations, mais nous voudrions voir . . .

[*Français*]

M. Maltais: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Lorsque le député signale que l'on n'a pas donné des accords qui ont été entérinés entre les diverses parties, j'aimerais lui signaler que ce matin, lorsque j'ai fait ma déclaration, j'ai donné exactement tous les points qui avaient été négociés, les montants d'argent et les hectares de terrain qui avaient été signifiés.

M. le président suppléant (M. Herbert): Ceci n'est pas un rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. Nickerson: Vous avez parfaitement raison, monsieur le Président, de dire que ce n'est guère un rappel au Règlement. Notre longue expérience nous apprend qu'il est impossible de croire les députés d'en face sur parole. Ils nous disent de ne pas nous inquiéter au sujet d'un accord, qu'ils nous diront ce qu'il en est. Ce n'est pas de cette façon que j'aime à régler ces choses. J'aimerais obtenir un accord par écrit, signé, et scellé pour examiner la signature, notamment si le ministre des Communications (M. Fox) l'a signé afin de pouvoir en vérifier l'authenticité. En toute franchise, je ne suis pas disposé à croire les député d'en face sur parole. Il aurait été fort utile d'obtenir au moins un de ces accords, car je présume qu'ils sont tous semblables, afin que nous prenions connaissance de leurs dispositions.

Je veux parler brièvement du projet de loi et des principes dont il s'inspire. Quand j'ai entendu dire qu'un projet de loi de cette nature serait présenté, j'ai cru que son objet était d'autoriser le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à conclure ces accords. A la lecture du projet de loi, on constate que ce n'est pas le cas. Il semble que le ministre soit déjà autorisé à conclure des conventions de ce genre. Les parties qui ne sont pas autorisées et qui doivent l'être par le Parlement, sont les bandes et les conseils de bandes.

L'article 3 du projet de loi vise justement à autoriser le conseil de bande à conclure une convention. Voilà qui est révélateur des nombreux problèmes qu'éprouvent les bandes et les conseils de bandes partout au Canada. La loi sur les Indiens ne les autorisent pas à conclure des ententes ayant valeur juridique. Ainsi, il arrive souvent que des projets de développement dans les réserves soient considérablement retardés. L'incapacité de conclure des contrats, par exemple des hypothèques, complique singulièrement les choses.

Je comprends très bien la frustration qu'éprouvent les conseils de bandes chaque fois qu'ils ont des projets à réaliser, par exemple tirer profit des terres de la réserve ou d'autres ressources, dont les ressources forestières, étant incapables de conclure les hypothèques et autres contrats semblables qui leur permettraient d'obtenir les fonds nécessaires. La loi sur les Indiens leur refuse la capacité juridique qui est chose normale pour tous les autres organismes au Canada. En adoptant le projet de loi, nous leur accordons l'autorité nécessaire.

L'article 4 soustrait le gouvernement à toute obligation juridique à l'égard des terres faisant l'objet de négotiations. On dit que ce genre de disposition figure dans toutes les conventions ou les lois de ce genre. L'article 5 porte sur l'approbation rétroactive . . .

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. De nouveau, je dois rappeler aux députés qu'à la deuxième lecture, on ne doit pas se reporter à des articles en particulier. Le débat doit porter sur le principe du projet de loi.

M. Nickerson: Le principe qu'on retrouve à l'article 5 est celui de la rétroactivité. On retrouve également un autre principe à l'article 6. Le troisième, quatrième ou cinquième principes importants autorisent le gouverneur en conseil à approuver toute convention ultérieure. Une fois encore, le Parlement délègue au gouverneur en conseil son pouvoir de conclure des traités. En somme, il faut encore acheter «chat en poche». Nous n'avons comme garantie que la parole du secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui nous a dit que ces conventions ne renfermeront rien de contraire aux vœux du Parlement ou qui serait infidèle à l'esprit du projet de loi.

• (1540)

J'ai écouté avec plaisir le discours du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) qui a porté sur un autre principe du projet de loi, celui qui figure au dernier article. Cette disposition est de nature à calmer les inquiétudes de certaines parties à ces conventions en Colombie-Britannique qui craignaient de perdre leurs droits à d'autres terres que les terres dites retranchées. Le principe en question précise très clairement que l'adoption du Bill C-18 est sans effet aucun sur les autres revendications.

Je vais terminer mon exposé puisque la mesure sera renvoyée au comité plénier. En somme, je suis heureux que nous ayons l'occasion cet après-midi de favoriser au moins un règlement partiel de certaines revendications. A cet égard, les états de service de l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien sont consternants. Depuis quatre ans qu'il était en fonction aucun progrès n'avait été accompli. On n'a pas réglé définitivement une seule reventication globale au cours de ces quatre années, et pourtant j'ai dans mes dossiers une coupure de journal selon laquelle le ministre, à peine une semaine après avoir assumé ses fonctions, aurait dit qu'il réglerait toutes ces questions dans dix mois. Voilà maintenant quatre ans qu'il dirige son ministère, et pas une seule revendication globale n'a encore été réglée définitivement. A l'exception de la convention de Fort Nelson dont nous avons discuté il y a deux ans, il s'agit seulement du deuxième groupe de revendications particulières auxquelles on se soit attaqué. Les progrès ont été extrêmement lents et pénibles, mais du moins on voit avec le projet de loi C-18 que les choses avancent un peu.

Le président suppléant (M. Herbert): Une période de dix minutes est réservée aux questions, réponses et observations. Personne ne demande la parole pour poser des questions. Quelqu'un veut-il intervenir dans le débat?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Herbert): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Herbert): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Herbert.)

Sur l'article 2—*Définitions*

M. Nickerson: Monsieur le président, à la page 2 du projet de loi, l'article 2 mentionne certaines terres retranchées qui doivent être exclues. Il s'agit des terres comprises dans les secteurs dénommés zone du chemin de fer et bloc de la rivière La Paix. Le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de nous expliquer en quoi consistent ces terres et où elles sont situées. Nous expliquerait-il également pourquoi on les a exclues du projet de loi C-18.

[*Français*]

M. Maltais: Monsieur le Président, ces distinctions ont été apportées lors des négociations et elles sont contenues dans les rapports qui ont été déposés au ministère. Le texte de loi ne contient pas tous les éléments qui pourraient décrire effectivement les négociations; mais on pourra n'importe quand déposer les accords qui ont été négociés ainsi que les spécifications relatives à cet accord.

[*Traduction*]

M. Nickerson: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire ne nous a pas dit où sont situées les terres comprises dans les secteurs dénommés zone du chemin de fer et bloc de la rivière La Paix. Peut-être pourrait-il au moins nous donner une idée de la région où elles se trouvent, s'il la connaît.

[*Français*]

M. Maltais: Je pourrais donner exactement tous les détails concernant cela, mais le bloc de Rivière-la-Paix qui est décrit ici est directement relié à la zone qui était décrite avec les réserves indiennes en cause.

[*Traduction*]

M. Huntington: Monsieur le président, sans on intervention dans le débat à l'étape de la deuxième lecture, le secrétaire parlementaire a fait état de la difficulté qu'on éprouvait à établir toutes les conventions. Il a dit qu'il restait encore une convention qu'on n'a pas réussi à négocier. S'agit-il bien là de cette convention? Dans ce cas, peut-être pourrait-il faire oui de la tête; sinon, peut-être pourrait-il nous dire quelle convention reste encore à négocier.

[*Français*]

M. Maltais: Il s'agit, monsieur le Président, d'une convention avec un groupe des Indiens de Westbank et qui demandent d'autres additions concernant l'offre qui est faite par le gouvernement fédéral et tant que les diverses ententes ne seront pas conclues, parce qu'il reste sur le plan monétaire comme sur le plan des superficies des ententes à rédiger de manière définitive. C'est strictement une question de montants d'argent avec le nombre d'acres requis par le groupe de Westbank.

[*Traduction*]

M. Huntington: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire dans quelle province est établie cette bande?

[*Français*]

M. Maltais: En Colombie-Britannique, monsieur le Président. En Colombie-Britannique!

[*Traduction*]

M. Huntington: Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire s'il y avait un fonds et le cas échéant, si ce fonds arrivait à expiration le 6 mars parce qu'il n'était pas compris dans les accords dont il est question dans ce projet de loi?

[*Français*]

M. Maltais: Monsieur le Président, il n'y a pas de fonds actuellement en cause et ce, directement dans le dossier. Il s'agit simplement d'en arriver à une formulation qui soit conforme aux deux groupes. Ces Indiens demandent certains montants d'argent et une certaine quantité de terrains, mais on n'est pas encore rendu à un accord complet là-dessus. C'est ce qui fait qu'une bande, actuellement, n'a pas encore complété cet accord.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 3—*Conventions concernant le règlement des revendications relatives aux terres retranchées*

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le président, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire. Il existe 22 accords qui sont finalisés, négociés ou en cours de révision. C'est celui de l'Okanagan qui est en cours de révision. Pourrait-il nous dire pour quelles raisons et où en sont les choses actuellement?

[*Français*]

M. Maltais: A Okanagan, monsieur le Président, c'est tout à fait vrai, comme vient de le dire l'honorable député; l'accord est presque mis au point. Il s'agit encore là de questions monétaires à régler, c'est une question de montants d'argent, et la semaine dernière nous étions tout près d'un règlement.

[*Traduction*]

M. McDermid: Je parle surtout de l'accord pour l'Okanagan. Il semble bien que toutes les dispositions soient acceptées sauf qu'il manque le vote d'une bande et, d'après mes notes, c'est ce qui ferait l'objet d'une révision. Le secrétaire parlementaire a dit qu'il s'agissait d'argent et de terres, mais d'après les notes que j'ai prises à la séance d'information du ministère, c'est du vote de la bande dont il est question. Le secrétaire parlementaire sait-il quelque chose à ce propos? Pourrait-il nous en parler?

[*Français*]

M. Maltais: Monsieur le Président, sur les 22 ententes qui ont été conclues avec les bandes, effectivement, il y a des accords de principe de complétés, sauf qu'au ministère il reste encore pour certaines bandes, des accords de principe qui sont complets.

Il est vrai qu'au ministère, il reste encore pour certaines bandes la question du vote 10 ou du vote 15, ou des choses de ce genre; c'est une question strictement d'interprétation quant à la façon de fonctionner une fois que le Règlement sera complètement conclu.

• (1550)

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire sait-il à quoi je fais allusion? Est-ce un problème d'élections, un problème d'argent ou un problème de terres? C'est le seul cas pour lequel on a inscrit la mention «à l'étude» dans les notes du ministère. Cinq cas ont été réglés, un autre est à l'étude et je pense qu'il y en six autres aux divers stades de la négociation et je vous questionnerai plus tard à leur sujet. Quels sont exactement les problèmes à l'étude à l'égard de cette entente avec la bande d'Okanagan?

[*Français*]

M. Maltais: Monsieur le Président, sur les notes que j'ai ici, on dit que c'est une question de terrain finalement et non pas une question d'argent, pour le vote.

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le Président, je voudrais également soulever la question des 22 négociations actuellement en cours à l'égard des terres retranchées. Apparemment, une des bandes n'a pas jugé bon de soutenir les 21 autres. Il s'agit de la bande de Seton Lake. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire pourquoi elle fait des difficultés ou si le problème a été réglé?

[*Français*]

M. Maltais: Monsieur le Président, les fonctionnaires du ministère qui travaillent directement sur le dossier m'informent qu'actuellement il s'agit simplement d'une question, à savoir s'il y a assez de personnes pour voter actuellement la question de l'entente. Simplement, il est sous révision à cause du nombre de gens requis pour voter l'entente.

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire n'a pas répondu à la question concernant le problème de Seton Lake. Pourrait-il en parler? Je pense que sa réponse portait sur la bande d'Okanagan et la question du vote. C'est la bande de Seton Lake qui a des difficultés à cause de ce projet de loi. Je me demande quelle est la nature du problème et pourquoi la bande n'est pas d'accord avec cette mesure ou encore si ce désaccord a été réglé à la satisfaction de la bande.

[*Français*]

M. Maltais: La question étant posée comme cela, monsieur le Président, la réponse est très simple. C'est une question de pourcentage de votes au niveau de l'acceptation. C'est une question de pourcentage de votes au niveau de l'acceptation de l'entente qui doit être conclue.

[*Traduction*]

M. Huntington: Monsieur le président, je voudrais un éclaircissement même s'il s'agit peut-être simplement d'un problème d'interprétation. En réponse à ma première question, le secrétaire parlementaire m'a dit que dans le cas de la bande qui n'avait pas conclu d'entente, il ne s'agissait pas d'un problème d'argent alors qu'il a répondu à ma collègue de Brampton-Georgetown qu'il s'agissait d'un problème d'argent et de terres. Peut-il me dire ce qu'il en est exactement?

[*Français*]

M. Maltais: Monsieur le Président, je disais que sur les 22 bandes qui ont eu à négocier, la plupart des ententes sont réglées. Il y avait cependant encore, la semaine dernière, en cours de révision le dossier dont parlait tantôt le député, et c'était non pas dans ce cas-là une question d'argent ou de terrain, c'était une question de pourcentage de votes. La question qui avait été posée préalablement, c'était: Dans le cas de la Westbank, les Indiens dont je parlais, y avait-il encore une question de terrain et d'argent à régler? Et je pense qu'actuellement, au moment où je vous parle, c'est déjà réglé. La semaine dernière, nous étions à terminer deux ententes finales et je crois qu'actuellement c'est réglé.

[*Traduction*]

M. Huntington: Monsieur le président, la bande dont le cas n'est pas encore réglé et pour lequel il y a un problème d'argent et de terres est celle de Westbank. Est-ce exact?

[*Français*]

M. Maltais: C'est exact, oui.

Pour être bien sûr qu'on se comprenne comme il faut, je vais demander à des fonctionnaires de venir m'aider à compléter les réponses pour être bien sûr qu'il n'y a pas de mauvaises interprétations sur les questions et sur les réponses.

[*Traduction*]

M. Nickerson: Monsieur le président, je voudrais savoir si toutes les bandes ont ratifié ces accords selon les mêmes méthodes. S'agissait-il d'un vote du Conseil de bande à la majorité simple; l'ensemble des membres ont-ils voté; fallait-il une majorité des deux tiers pour ratifier les ententes ou a-t-on utilisé un autre mode de ratification?

[*Français*]

M. Maltais: Alors, monsieur le Président, très simplement, c'est une question, comme je l'ai dit tantôt, de majorité au sein du nombre de votes de la bande à partir de 18 ans. Alors, c'est une question technique, une question de procédure interne à la bande; je pense que c'est très clair et il est régulier dans les réserves d'avoir à rencontrer un jour ce genre de dilemme, c'est-à-dire à quel âge on enregistre le vote et quelles sont les procédures internes du Conseil de bande même. C'est en train de se régler.

(L'article 3 est adopté.)

(Les articles 4 à 7 inclusivement sont adoptés.)

M. Maltais: Monsieur le Président, j'aimerais simplement clarifier la question de Westbank. Le groupe de l'Okanagan, effectivement, et la question de terrains et d'argent, c'est réglé. Il s'agit là aussi d'une question strictement de proportion interne de votes. C'est exactement la même chose. Je voudrais clarifier les choses; s'il ne s'agit pas des Indiens de Westbank ou d'Okanagan, la question des terrains et d'argent est réglée, c'est une question de pourcentage de votes.

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

● (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Herbert): La Chambre consent-elle unanimement à ce que toutes les initiatives parlementaires qui précèdent l'article nº 33 soient reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

L'AGRICULTURE

L'OPPORTUNITÉ DE SUPPRIMER LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE SUR LES CARBURANTS SERVANT À LA PRODUCTION DE DENRÉES ALIMENTAIRES

L'hon. Don Mazankowski (Végréville) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'alléger le fardeau des coûts des agriculteurs canadiens en supprimant la taxe de vente fédérale de 9 p. 100 sur le carburant diesel et l'essence servant à la production de denrées alimentaires.

—Monsieur le Président, je suis réellement heureux d'avoir l'occasion de présenter cette motion, car je pense qu'elle arrive à un bon moment. Elle arrive à point nommé, juste après le budget qui a été présenté cette semaine et qui, réellement, n'accorde rien aux agriculteurs et en particulier à ceux qui ont de sérieuses difficultés. Le budget ne propose aucune solution aux problèmes auxquels font face les agriculteurs dans leur ensemble et, ce qui est pire, il ne reconnaît même pas qu'il y a de graves problèmes.

J'estime également que cette motion arrive bien, car cela fait à peu près quatre ans que les libéraux ont repris le pouvoir. Nous savons tous quel était leur programme électoral. En somme, c'était un programme fondé sur la tromperie, le subterfuge et, soyons francs, sur des mesures dont ils se gardaient de parler. Quand les candidats du parti libéral faisaient allusion à un prix de l'énergie «fait au Canada», ils ne donnaient pas de détails. Ils ont fait croire au public canadien que les prix de l'énergie seraient plus bas que ceux proposées par le parti progressiste conservateur.

Les agriculteurs sont maintenant à la veille de leurs semailles. Ils envisagent sérieusement ce qu'ils vont semer et combien ils vont en semer. Étant donné que le prix des denrées est bas, mais que celui des biens qu'ils doivent acheter est élevé et qu'aucune aide n'est prévue dans le budget, les agriculteurs regardent sérieusement leur avenir, pour savoir quel genre de production ils peuvent envisager. Donc, pour ces trois raisons j'estime que le sujet vient réellement à point.

Je voudrais répéter une fois encore, monsieur le Président, que les agriculteurs du Canada connaissent de graves difficultés financières. Cette mesure les aiderait un peu. Elle servirait à diminuer quelque peu leurs problèmes, même si ce n'est pas beaucoup. Le ministre des Finances (M. Lalonde) parlait dans son budget de la nécessité de rétablir la confiance, l'espoir et l'optimisme ainsi que d'augmenter la productivité et notre compétitivité. J'ai bien écouté ces mots, monsieur le Président, mais il n'y a réellement rien dans ce budget qui puisse améliorer la confiance, l'espoir et l'optimisme des agriculteurs du Canada. Par conséquent, j'estime que cette motion devrait être étudiée sérieusement.

Mais faisons une rapide rétrospective des quatre dernières années pour savoir ce qui est arrivé au juste dans la collectivité agricole. Depuis quatre ans, près de 2,000 agriculteurs ont fait faillite. Ce chiffre est énorme, sans compter que les agriculteurs en faillite n'ont pas tous été recensés. Ainsi, ce chiffre de 2,000 englobe seulement ceux qui s'en sont remis à un syndic de faillite et pas ceux qui ont volontairement renoncé à leur entreprise. Durant la seule année 1983, quelque 488 agriculteurs ont déclaré faillite. Ce chiffre est de près de quatre fois supérieur à celui de 1979. En effet, on avait compté en 1979 environ 125 faillites. En 1983, on en a compté 488. Dans l'ouest du Canada, par exemple, le chiffre de 1982 a doublé en 1983. Comment expliquer qu'il en ait été ainsi? Eh bien, monsieur le Président, essentiellement pour des raisons indépendantes de la volonté des agriculteurs. Ce n'est certainement pas parce qu'ils n'ont pas été productifs. Et ce n'est pas non plus parce qu'ils auraient mal géré leur exploitation. Cette situation est en somme imputable à des événements auxquels ils ne pouvaient manifestement rien changer, notamment les bas prix des denrées et les coûts élevés de la production, et surtout à des mesures politiques du gouvernement.

Ce phénomène est dû à deux facteurs très importants, monsieur le Président. Premièrement, la politique du gouvernement relative au loyer de l'argent et deuxièmement sa politique relative aux prix de l'énergie. Cette dernière politique n'est nullement justifiée à l'heure actuelle. Il s'agit au fond du plus grand arnaque financier qu'il ait jamais été donné à un gouvernement fédéral de perpétrer dans ce pays, et ce au détriment des producteurs de denrées alimentaires. Or nous savons que le pourcentage de la population qui se consacre à l'agro-alimentaire est le plus faible de tous les pays industrialisés. Il n'y a donc pas lieu, à mon avis, de matraquer davantage l'agriculteur avec ce coût supplémentaire simplement pour mieux garnir les coffres de l'État.

Nous n'avons pas oublié la campagne électorale de 1980 et la promesse que nous avaient faite les libéraux de maintenir les prix de l'énergie à des niveaux peu élevés. Certes, les libéraux n'ont pas promis qu'ils les baisseraient à un niveau particulier, mais ils n'ont assurément pas prévenu les Canadiens que les prix allaient atteindre les sommets d'aujourd'hui. Mais qu'on me permette de rappeler les événements des quatre dernières années. J'ai pris la peine un peu plus tôt cet après-midi de téléphoner au concessionnaire du Gulf dans le village de Two Hills, en Alberta, pour lui demander combien coûte aujourd'hui le carburant agricole et combien il coûtait il y a exactement quatre ans de cela. En février 1980, l'essence utilisée pour la production agricole coûtait 72.96c. le gallon. A la même époque, le gazole coûtait 65.68c. le gallon. Aujourd'hui, en février 1984, le prix de l'essence qu'achètent les agriculteurs pour la production alimentaire est de $1.45 le gallon. Ce prix tient compte d'une diminution de la taxe provinciale de 32c. décidée en 1982. Par conséquent, si la taxe provinciale qui était en vigueur en 1980 n'avait pas été supprimée, le prix aurait été augmenté de 32c. supplémentaires, ce qui l'aurait porté à $1.77 le gallon. Dans le cas du gazole, le prix actuel est de $1.37. Là encore, cela tient compte de la diminution de 32c. de la taxe provinciale qui est entrée en vigueur en 1982. Même en tenant compte de cela, on peut dire que le prix du carburant a doublé pendant ces quatre ans. Nous nous souvenons tous de la déclaration que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a faite le 31 janvier 1980 à Alvinston, en Ontario. Il a dit ceci:

> La politique agricole du parti libéral va procurer des avantages aux agriculteurs et aux consommateurs . . .
>
> L'augmentation des coûts de production des agriculteurs sera contenue, et il en ira donc de même pour les prix de détail . . .
>
> Les carburants servant à la production agricole seront exonérés de la taxe d'accise, et l'on établira une structure de prix spéciale.

Au fond, monsieur le Président, nous demandons au gouvernement et particulièrement au ministre de l'Agriculture de tenir au moins une partie de la promesse qu'il a faite en janvier 1980. S'il ne le faisait pas, il commettrait une véritable trahison. La suppression de la taxe de vente de 9 p. 100 sur le gazole et l'essence servant à la production alimentaire ferait baisser le prix du carburant d'environ 17 ou 18c. C'est loin d'être négligeable. Si l'on supprimait en plus la surtaxe de propriété canadienne, qui s'élève à 4.5c. le gallon et qui n'a plus de raison d'être, nous pourrions faire économiser 22.5c. le gallon aux producteurs. Cela les aiderait énormément. Les taxes que prélève le gouvernement fédéral sur les carburants servant à l'agriculture représentent environ 30 à 40 p. 100 du prix à la pompe. Sur le prix de vente de chaque gallon d'essence ou de carburant, environ 62c. se retrouvent dans les coffres du gouvernement fédéral. Cela coûte aux agriculteurs canadiens environ 275 millions de dollars par an. En 1981, les agriculteurs ont dépensé 1.2 milliard de dollars pour l'énergie. En outre, ils ont dépensé 600 à 700 millions de dollars pour l'engrais y compris une taxe sur l'énergie d'environ 10 p. 100. Quand on considère les taxes sur le combustible seulement, elles représentent 20 p. 100 de toutes les dépenses pour l'énergie. Par conséquent, monsieur le Président, je prétends que ce n'est pas une proposition outrée.

• (1610)

En 1981, les agriculteurs des Prairies ont versé en moyenne la somme de $5100 en frais directs pour l'énergie. Ces frais font monter énormément les coûts de production agricole ce qui tend à resserer l'étau coût-prix. Nous constatons que les coûts agricoles ont triplé depuis 1971. Depuis le début de 1980, ils ont augmenté de 33 p. 100. Dans l'intervalle, le prix de vente des produits agricoles sont demeurés pour ainsi dire stationnaires. Si vous utilisez le facteur de dégonflement des prix, vous constaterez que les prix des marchandises sont inférieurs au niveau de 1972-1973.

Le prix des céréales, monsieur le Président, en est un excellent exemple. Le prix du producteur, aux ports de Thunder Bay ou de Vancouver, a été de $196.43 la tonne métrique pour l'année-récolte 1979-1980. Aujourd'hui, en incluant le dernier paiement de l'année 1982-1983, le prix net réalisé a atteint $192.34. Je ne devrais pas parler de «prix net» réalisé. Il s'agit du prix net à la ferme. Par conséquent, le prix des céréales

diminue depuis quatre ans. Nous n'y pouvons pas grand-chose, parce que si nous voulons vendre nos céréales à l'étranger, nous devons être concurrentiels. Cependant, notre gouvernement a imposé des taxes exorbitantes au producteur. Cette année, il a augmenté le tarif-marchandises. Ma proposition vise au moins à atténuer en partie ces répercussions. J'exhorte le gouvernement à l'envisager sérieusement, parce qu'il importe que les agriculteurs canadiens reprennent confiance en l'avenir.

Je pourrais continuer à citer toutes sortes de chiffres sur le revenu net, monsieur le Président. Comme l'a signalé Statistique Canada, les agriculteurs gagnent environ la moitié de ce qu'ils gagnaient en 1975. Il n'y a vraiment pas de quoi se réjouir. D'autres pays aident davantage leurs producteurs que nous. Le prix du carburant dans les autres pays est beaucoup plus faible. Aux États-Unis, le carburant coûte de 20 à 25 p. 100 moins cher que ce que doivent payer les agriculteurs canadiens. La subvention moyenne versée sur 10 ans aux producteurs de blé a été de $6.35 la tonne métrique au Canada, contre $11.41 aux États-Unis et $19.96 pour la CEE. Quant aux producteurs d'orge—l'aide offerte au Canada consistait essentiellement en un tarif-marchandises très bas, mais le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau n'existe plus—les producteurs canadiens ont été subventionnés à raison de $6.32 la tonne, contre $7.57 pour les producteurs américains et $32.80 pour ceux de la CEE. Cela vous donne une idée de ce que nos concurrents commerciaux font pour leurs producteurs. Nous exhortons le gouvernement à en tenir compte et à prendre des mesures pour veiller à permettre à nos producteurs d'être véritablement compétitifs. L'agriculture est un secteur important de notre économie et elle continuera de l'être dans un avenir prévisible.

J'ai lu dans le *Globe and Mail* que l'an dernier seulement, monsieur le Président, le programme agricole des États-Unis a coûté près de 28 milliards de dollars au Trésor fédéral. Ce pays subventionne ses agriculteurs, mais le Canada ne suit pas l'exemple des autres pays. Lorsqu'on réfléchit à l'importance de l'agriculture, on se rend compte qu'elle représente près de 40 p. 100 de notre économie. Tandis que près de 5 p. 100 de la population participe directement à la production alimentaire, le système agro-alimentaire emploie près de 18 p. 100 des Canadiens. Monsieur le Président, il y a donc lieu que le gouvernement examine la motion très attentivement pour bien des raisons. Selon, moi, il s'agit d'une proposition raisonnable qui pourrait donner du courage, de l'espoir et de l'optimisme, et peut-être même de la confiance, aux agriculteurs.

Après avoir discuté l'affaire avec le secrétaire parlementaire, j'ai l'impression que les gens d'en face trouvent que cette mesure mérite examen. Cette motion nous offre, à mon avis, une excellente occasion de passer en revue la question du coût des facteurs de production agricoles et des difficultés qu'éprouvent les agriculteurs.

Si l'on y consent, monsieur le Président, je suis prêt à modifier ma motion de façon à y inclure:

«Que le sujet soit renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pour qu'il l'étudie.»

Mon collègue, le député de Capilano (M. Huntington), va appuyer la motion et, si elle est approuvée par la Chambre, je suis prêt à vous soumettre mon amendement.

Le président suppléant (M. Herbert): Je voudrais obtenir le texte de la motion, si la chose est possible, mais j'ai d'abord une observation à formuler. Au premier abord, étant donné la motion initiale, l'amendement formulé par le député, ne me paraît pas acceptable. La motion dit ceci: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité—dans ces conditions, je crois qu'il incombe à la Chambre de trancher le question. Je ne crois pas que, dans ce cas-ci, il soit possible de renvoyer la question à un comité, comme le propose le député. C'est là mon avis, et peut-être le député voudrait-il dire quelques mots avant que je me prononce.

M. Fisher: Monsieur le Président, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux de modifier la motion en y ajoutant: « . . . de l'avis de la Chambre, le comité des finances, du commerce et des questions économiques devrait envisager l'opportunité . . . ». Cela ne règlerait-il pas le problème dont vous avez parlé?

• (1620)

Le président suppléant (M. Herbert): La présidence se demande si la question de recevabilité doit être tranchée par le gouvernement. Il semble qu'on veuille la confier maintenant non pas au gouvernement mais à un comité. Voilà le problème que pose cet amendement.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je serais ravi, naturellement, si la question était au moins renvoyée au comité permanent. Je sais que la Chambre peut faire des merveilles grâce au consentement unanime. Si le libellé de l'amendement que propose le secrétaire parlementaire vise à renvoyer la mesure au comité permanent, je serai le premier à l'appuyer et à donner ouvertement mon accord. C'est une affaire qui mérite d'être étudiée. Ayant déjà tâté du maquignonnage il y a longtemps, pour ma part, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. De toute évidence nous n'aboutirons à rien avec le libellé actuel de la motion. Je répète donc que j'appuie l'amendement proposé par le secrétaire parlementaire.

Le président suppléant (M. Herbert): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre en vue de retirer la motion actuellement à l'étude?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Herbert): La Chambre accepte-t-elle à l'unanimité d'y substituer la motion présentée par le député de Végréville (M. Mazankowski)?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Herbert): La motion à l'étude est celle qu'a proposée le député de Végréville.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots à l'appui de la motion présentée par le député de Végréville (M. Mazankowski). A mon avis, ce qu'il a proposé aiderait beaucoup les agriculteurs du Canada. J'interviens donc au nom des agriculteurs de la Saskatchewan, qui trouvent que l'énergie nécessaire pour produire des aliments coûte beaucoup trop cher. Je serai très bref parce que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) veut lui aussi dire quelques mots. Nous aimerions que cette motion soit renvoyée au comité approprié et passe par les étapes subséquentes.

Le député de Végréville a donné à la Chambre diverses raisons qui expliquent pourquoi les prix de l'énergie causent de véritables problèmes aux agriculteurs aujourd'hui. Le prix de vente du blé n'a pas augmenté depuis trois ou quatre ans, tandis que les frais des agriculteurs sont montés en flèche. Les agriculteurs ont dû payer des taux d'intérêt très élevés. En outre, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a été aboli. Le prix du transport des céréales augmentera de 500 p. 100 au cours des neuf prochaines années. A cause de tout cela, nous devrons faire quelque chose pour aider les agriculteurs.

Je me rappelle très bien la campagne électorale de 1980 et je suis certain que mon bon ami agriculteur de la circonscription de l'aéroport de Toronto s'en souvient lui aussi. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) avait fait une promesse aux agriculteurs à ce moment-là. Il avait dit que s'il était réélu, il ferait en sorte que le jour de l'évaluation pour les gains en capital réalisés dans le cas des fermes passe du 31 décembre 1971 à 1974 ou 1976, ce qui allait éliminer certains des problèmes causés par l'inflation aux agriculteurs. C'était une promesse électorale. D'autres changements ont été proposés aux dispositions relatives aux gains en capital mercredi, mais le gouvernement n'a pas changé le jour de l'évaluation. Je tiens à le rappeler au secrétaire parlementaire parce que je sais qu'il se préoccupe des agriculteurs.

M. Fisher: Les députés d'en face cherchent la petite bête.

M. Nystrom: Pour revenir à la motion à l'étude aujourd'hui, je voudrais donner quelques chiffres pour montrer ce qui arrive à chaque dollar dépensé par les consommateurs pour acheter de l'essence ou du carburant diesel pour un tracteur, une automobile ou un camion. Les chiffres que je vais citer portent sur l'essence ordinaire au plomb vendue en octobre par une station-service de Regina. Les prix ont varié constamment et le député de Végréville nous a donné des chiffres différents. Voilà pour le litre d'essence qui coûte 40.2c. à Regina, en Saskatchewan. La part du fédéral est de 11.03c. Elle se divise en cinq ou six éléments. La taxe de vente est de 2.89c. Nous aimerions bien la supprimer pour aider les agriculteurs. Il y a aussi une taxe d'accise de 1.5c. L'agriculteur peut bénéficier d'un dégrèvement pour l'essence utilisée dans son exploitation. C'est une bonne mesure pour certains exploitants de ma circonscription, surtout les plus petits. De plus en plus d'agriculteurs optent pour le diesel et comme il n'y a pas de taxe d'accise sur le diesel, le dégrèvement ne sert à rien.

En troisième lieu, il y a la taxe relative à la propriété canadienne qui est imposée sur toutes les sortes d'essence. Elle est de .72c. le litre. Le quatrième élément est la redevance à la tête des puits. Elle est de l'ordre de 3.55c. Vient ensuite le prélèvement d'indemnisation pétrolière qui est de 2.37c. En tout, sur un litre d'essence qui se vend 40c., la part du gouvernement fédéral est de 11.03c.

Le gouvernement de ma province prend aussi sa part. Il lui revient 5.8c. par litre d'essence vendu. Il n'y a pas de taxe de vente ou autre à part ces 5.8c. L'industrie pétrolière se réserve donc la part du lion, soit 23.7c. le litre en Saskatchewan. Voici comment est répartie la part réservée à l'industrie. A Regina, 3.27c. vont au détaillant. Les coûts du raffinage, du transport et de la commercialisation du brut représentent 10.26c. Le coût du transport .49c. et la part prévue à la tête des puits, 9.35c.

Voilà donc comment est réparti le prix qu'on paie pour un litre d'essence. La part du gouvernement fédéral est de 11c. La province prend environ 6c. et le producteur 23. Cela fait en tout 40c. Je crois que pour relancer l'agriculture, il vaudrait la peine de retenir la suggestion du député de Végréville et d'autres députés qui voudraient supprimer la part du gouvernement fédéral.

Les députés ne doivent pas oublier que la vigueur de l'économie dépend de l'état de l'agriculture. Que mon collègue d'en face n'oublie pas non plus que lorsque l'agriculture va, tout va très bien, à Montréal comme ailleurs. Si l'agriculture marche bien, il va se créer des emplois dans les petites entreprises et dans le secteur tertiaire. Les agriculteurs vont acheter des tracteurs de Brantford. Ils vont acheter toutes sortes de moissonneuses-batteuses et d'épandeurs. Je pense que cela vaut mieux pour tout le monde. Les dollars dépensés dans l'agriculture ont d'énormes retombées.

M. Mazankowski: Ils pourraient même acheter de temps à autre des Belarus.

M. Nystrom: Est-ce que le député de Végréville a dit qu'il voulait acheter . . .

M. Mazankowski: J'ai dit qu'ils pourraient même s'acheter de temps à autre une Belarus.

M. Nystrom: Je vois. Les agriculteurs dépensent énormément d'argent pour l'énergie, monsieur le Président. J'ai ici les statistiques publiées par le gouvernement fédéral en provenance d'Agriculture Canada en 1983, sous le titre «Statistiques agricoles diverses, Canada et les provinces». On y relève le nombre de dollars dépensés par les agriculteurs en 1981. L'ensemble des dépenses d'énergie au Canada a été de $1,217,000,000. Cela comprend l'essence, le diesel, les gaz de pétrole liquéfiés, le gaz naturel, le mazout et l'électricité. Voilà le montant total dépensé pour l'énergie. Il y a deux choses qui prennent la part du lion. L'essence représente dans les 450 millions. Le combustible diesel s'est approprié environ 460 millions de ce que les agriculteurs ont dépensé en 1981 pour l'énergie.

• (1630)

[*Français*]

Et nous avons exactement la même chose pour toutes les provinces, monsieur le Président. Mais c'est chez nous, en Saskatchewan, au début d'octobre, que l'on a versé à peu près 326 millions de dollars, il y a deux ans, pour les dépenses énergétiques; en Alberta on a dépensé 290 millions de dollars; en Ontario, c'était presque la même chose, 258 millions de dollars; et dans la province de Québec, 123 millions de dollars.

[*Traduction*]

On voit que cela coûte fort cher à l'agriculteur. Cette proposition faite aujourd'hui par le député de Végréville va faire énormément pour faciliter un peu la vie de nos agriculteurs. J'espère que la Chambre va adopter la motion.

Le président suppléant (M. Herbert): Pour plus de clarté, la présidence aimerait lire la motion présentée par le député. M. Mazankowski, appuyé par M. Huntington, propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques devrait envisager l'opportunité d'alléger le fardeau des coûts des agriculteurs canadiens en supprimant la taxe de vente fédérale de 9 p. 100 sur le carburant diesel et l'essence servant à la production de denrées alimentaires.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, je ne prendrai pas beaucoup de temps. Il s'agit d'une motion très importante, et elle est tout à fait la bienvenue. Ayant travaillé dans le secteur de la fabrication et des produits alimentaires, je sais que pour chaque dollar dépensé directement à la production ou à la fabrication, quand ce dollar arrive à la transformation, à la manutention, à la distribution, au commerce de détail et à la caisse, il devient $5. Si le gouvernement désire vraiment améliorer notre productivité nationale, qui d'après lui est la clef de l'avenir et nous permettra de reconquérir une place respectable dans le monde industriel, il faut examiner très sérieusement des motions comme celles-ci.

Donc, je félicite le député de Végréville qui a présenté la motion et je remercie les gouvernementaux d'avoir autorisé l'amendement.

Je voudrais également parler des ennuis que nous éprouvons en ce moment avec les pêches de l'Atlantique et du Pacifique et des problèmes que nous causent nos coûts de production par rapport à ceux des autres pays pêcheurs. Étant donné qu'il faut réduire nos coûts et en même temps améliorer la présentation et la commercialisation de ces produits alimentaires, je voudrais proposer un autre amendement:

Que l'on ajoute les mots «et des pêcheurs» à la ligne 3 de la motion, après le mot «agriculteurs».

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'appuie cette proposition. Je crois qu'il faudrait la faire étudier en détail au comité. Je constate avec plaisir que le député de Capilano (M. Huntington) l'a améliorée.

Le député de Végréville se qualifie de vieux maquignon aimant le marchandage. Nous avons aujourd'hui l'occasion d'admirer ses talents. Si c'est un vieux maquignon il sait sans doute comment maquiller une vieille rosse pour la vendre un bon prix au marché. Dans le cas qui nous intéresse, il aura beau la maquiller, la politique énergétique conservatrice est tellement boîteuse, tellement faible et tellement mal fichue que même un vieux maquignon comme lui n'arrivera pas à la faire passer pour une jeune pouliche. Aujourd'hui, il a déployé de vigoureux efforts pour essayer de démolir certains aspects de notre politique énergétique. C'est vraiment vouloir essayer de changer une vieille rosse en jeune pouliche.

Examinons d'un peu plus près ses louables efforts. Il a comparé le prix de l'essence dans sa circonscription de l'Alberta avec les prix en vigueur au cours de la période heureusement fort brève où les conservateurs ont été au pouvoir. Il a oublié de mentionner que les conservateurs avaient prévu des augmentations qui allaient faire grimper en flèche le prix de l'énergie après 1979.

M. Mazankowski: Jamais du double.

M. Fisher: Les choses n'allaient pas rester statiques. En fait, les prix allaient faire des bonds. Tous les députés ici présents ainsi que les Canadiens se rappellent que selon la politique énergétique formulée par les conservateurs en 1979, les prix auraient atteint aujourd'hui au moins 85 p. 100 du prix mondial. Et par-dessus le marché, il devait les majorer de 18c. le gallon.

M. Mazankowski: C'est faux et vous le savez.

M. Fisher: En outre, ils allaient modifier l'étalement des augmentations afin que les fortes hausses aient lieu au début et les hausses plus faibles à la fin. Aujourd'hui, nous aurions déjà payé ces grosses augmentations. Comparons cela avec ce qu'a fait l'actuel ministre des Finances dans sa politique énergétique, à l'époque où il était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a déclaré que les hausses ne pouvaient pas être aussi élevées et les prix ont été loin d'atteindre le plafond de 85 p. 100 du cours mondial. De plus, il a déclaré que ces prix devraient comprendre la plupart des prélèvements que notre collègue voulait ajouter en plus et enfin que les augmentations de prix allaient être introduites graduellement. Il n'était pas question d'avoir une grosse augmentation au départ puis, ensuite, de toutes petites hausses.

Tout cela fait que l'énergie est revenue moins cher aux gens de ma circonscription de Mississauga, et à ceux de la circonscription de Végréville, au cours des quatre dernières années que cela n'aurait été le cas sous un gouvernement conservateur. Sous ce régime persuasif, charmant, mais très coûteux des conservateurs, ils auraient payé beaucoup plus, si ceux-ci avaient suivi leur idée de 1979 au lieu d'agir de façon beaucoup plus compréhensive comme nous l'avons fait depuis 1980.

Je voudrais parler un peu de la bête noire des députés de l'autre côté, le prélèvement de canadianisation. Quelle chose épouvantable. Premièrement parce que cela contient le mot Canada. Deuxièmement, ce qui est pire, parce qu'on veut augmenter la canadianisation de l'industrie. Troisièmement, il en coûte aux gens 4c. par litre, selon mes calculs, plutôt que la surcharge de 18c. que ceux de l'autre côté voulaient imposer immédiatement.

J'admets qu'il n'est pas facile de défendre une taxe. Je sais qu'il n'est jamais agréable d'être contraint d'en imposer une nouvelle, mais je prétends que je suis beaucoup plus heureux de demander aux gens de payer 4c. pour, en fin de compte, posséder quelque chose plutôt que d'en payer 18 qui ne feraient que traverser la frontière et profiter à une bande d'étrangers qui possèdent la compagnie. Je préfère que l'argent reste au Canada. Voilà pourquoi nous avons un prélèvement de canadianisation plutôt qu'une taxe de 18c. par gallon pour la propriété étrangère.

M. Huntington: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Ouellet: Vous ne pouvez plus le supporter.

M. Huntington: Je peux le supporter, mais je ne pense pas que le secrétaire parlementaire voudrait que je laisse passer une telle déformation de la réalité. Il parle d'un prélèvement de canadianisation de 4.5c. par litre. Il peut employer toutes les mesures qu'il veut, mais je veux faire remarquer qu'il est anormal de mentionner ce prélèvement de canadianisation de 4.5c. et de le comparer aux 18c. par gallon qui étaient prévus dans le budget Crosbie. Ces 18c. par gallon sont devenus sous le gouvernment actuel 88c.

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

• (1640)

Le président suppléant (M. Herbert): Le premier rappel au Règlement n'en était pas un. Si le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) veut faire un autre rappel, je l'écouterai.

M. Waddell: Le député qui parle me permettrait-il de poser une question, monsieur le Président? Elle sera très courte.

M. Fisher: Monsieur le Président, j'aimerais beaucoup que le député me pose une question mais s'il peut le faire à la fin, il nous restera plus de 20 minutes.

Je vous sais gré d'avoir dit au député de Capilano que son rappel au Règlement était antiréglementaire, monsieur le Président. De toute façon, ce n'était pas un rappel au Règlement, quel que soit l'angle sous lequel on l'examine.

Des voix: Oh, oh!

M. Fisher: Les consommateurs et les agriculteurs canadiens savent très bien que 18c. le gallon, c'est plus que 4c. le gallon.

M. Huntington: Pas 88c..

M. Fisher: Il faudra un bon bout de temps avant que les conservateurs ne comblent cette différence de 14c. et ne lui donnent l'aspect de cette jeune pouliche dont nous parlions il y a quelques instants.

M. Mazankowski: Vous parlez comme un vieil étalon.

M. Fisher: Je trouve que le parti conservateur a fait preuve d'amabilité et de politesse en nous traitant de gouvernement minable. Vous remarquerez, monsieur le Président, que les conservateurs nous ont traités de minables mais que le député de Végréville n'a pas dit ce qu'il allait faire pour obtenir un résultat nettement meilleur que nous.

M. Mazankowski: Nous vous avons soumis un projet.

M. Fisher: Nous avons entendu parler de 1979. Nous savions ce que les conservateurs allaient faire en 1979. Le député n'avait pas besoin de nous rappeler que ces idées ont été rejetées en 1979.

M. Mazankowski: Ils voudraient qu'on les remette sur le tapis.

M. Fisher: Nous avons entendu parler de 1979. En revanche, le député ne nous a pas dit ce que le parti conservateur allait faire en 1984. Il ne nous l'a pas dit. Son bon ami, le député de Saint-Jean-Ouest, nous a déjà dit ce qu'ils allaient faire. Permettez-moi de citer ce qu'il a dit aux Canadiens . . .

M. Huntington: Vous parlez d'un député qui est absent.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il y a des limites à respecter dans le débat de la motion à l'étude. Si le député veut que j'expose la politique énergétique conservatrice, je suis disposé à le faire. Il est toutefois évident que je ne peux pas le faire, car cela n'a rien à voir avec la motion dont nous sommes maintenant saisis. Je voudrais que le député y réfléchisse avant de lancer pareil défi à la Chambre.

Le président suppléant (M. Herbert): Je crois que, en l'occurrence, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) devrait s'en tenir à la motion à l'étude.

M. Fisher: Monsieur le Président, j'ai toujours pour principe de m'en tenir ici au sujet à l'étude. Je suis content que le député de Végréville m'ait rappelé à l'ordre. Je tiens à lui assurer qu'il a été le premier à aborder ce sujet. J'essaie seulement d'équilibrer le débat afin que ceux qui se pencheront un jour sur le compte rendu de nos discussions sauront bien quelle est notre position.

Je voudrais vous renvoyer, monsieur le Président, au numéro du 16 février du *Citizen* d'Ottawa. On y rapporte les propos suivants: «Il faut être mesquin et méchant et faire toutes sortes de choses désagréables. Voilà pourquoi je ne dévoilerai pas ici notre politique».

Ce n'est pas un libéral qui s'exprimait ainsi, car nous ne sommes ni mesquins, ni méchants, ni déplaisants. Ce n'était pas un néo-démocrate parce que les membres de ce parti ne le sont pas non plus. Ces mots ont été prononcés par le principal critique des finances conservateurs, et c'est ce que sera la politique énergétique de son parti. Les gens le savent d'instinct. Ils en ont le pressentiment. Ils ont eu la même expérience au cours des malheureux mois de 1979 où le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a été ministre des Finances. Il veut replonger le pays dans cette même vallée de larmes.

Des voix: Oh, oh!

M. Fisher: Prenez ma parole, monsieur le Président. Les Canadiens ne s'y laisseront pas plus prendre qu'à cette idée maladroite dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Une voix: C'est du dépit.

M. Fisher: Je ne veux voler la vedette à personne, mais je me suis laissé dire par un député néo-démocrate qu'au poste de télévision Global ce soir, le député de Saint-Jean-Ouest allait répéter exactement la même chose. C'est la politique énergétique que les conservateurs réservent aux agriculteurs, aux habitants des petites et grandes villes, aux banlieusards, aux jeunes et aux vieux. Elle n'est pas compliquée. Il faut être mesquin et méchant pour faire toutes sortes de choses désagréables.

Toute une politique, monsieur le Président. Comme il est rafraichissant d'entendre un conservateur qui se dit prêt à livrer le fond de son cœur: la méchanceté, la mesquinerie, les choses désagréables. Malgré toutes ces réticences, je veux bien me joindre au député de Végréville pour discuter de cette question au comité des finances. La proposition a un certain mérite. Je le félicite de l'avoir présentée. Je vais maintenant lui demander publiquement de laisser tomber ses chaînes conservatrices et de laisser sa générosité naturelle prendre le dessus. Si nous présentons cette idée au comité des finances, il est certain que nous voulons faire quelque chose pour les producteurs de denrées alimentaires.

L'amendement proposé par le député de Capilano donne un bon exemple des problèmes qui nous attendent. Nous tous ne songions strictement qu'aux agriculteurs. Mais le député de Capilano, et il n'a pas tort, voudrait que la même mesure s'applique aux pêcheurs. Mais, sérieusement, faut-il tenir compte également des conditionneurs d'aliments? Et de ceux qui travaillent dans les entrepôts et dans les magasins? Eux aussi ont un rôle à jouer dans la chaîne alimentaire.

M. Huntington: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, Je veux rappeler que, depuis des années, les conditionneurs d'aliments bénéficient d'une exemption d'impôt fédéral.

Le président suppléant (M. Herbert): Ce n'est pas un rappel au Règlement. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

M. Fisher: Ce n'est peut-être pas un rappel au Règlement, monsieur le Président, mais c'est une chose qui s'impose. Et je suis heureux de constater que le député est d'accord. J'essaie de démontrer que chacun tente de profiter d'une exemption fiscale. Les députés le savent bien. Ils savent bien qu'un geste généreux peut être exploité par d'autres. Par exemple, dans ma région, on rencontre beaucoup de gens qui veulent se dire agricultures afin de profiter des avantages que le régime fiscal a prévus pour les vrais agriculteurs. Ce qui nous a valu une disposition fiscale compliquée, afin de colmater les échappatoires. Je ne suis pas certain que tout le monde soit capable de présenter une meilleure solution bien que j'attende avec impatience les recommendations du comité consultatif dont le ministre des Finances (M. Lalonde) a annoncé la création dans son budget. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que si ce comité ouvre la porte grande aux échappatoires de nombreux agriculteurs amateurs vont en profiter. De même, de nombreux amateurs voudront être considérés comme agriculteurs si nous leur montront comment réduire le prix de l'essence. Cela, nous le savons tous. C'est normal. Le comité aura à examiner ce problème-là. Et s'il veut que ses recommendations soient prises au sérieux, il lui faudra trouver une solution acceptable à cette question.

Le deuxième problème que nous aurons à résoudre, et le très compétent député d'Ottawa-Centre (M. Evans) en a parlé, c'est la façon d'appliquer ces mesures. Allons-nous revenir au système de l'essence rouge? Dans le cas du diesel, c'est impossible.

M. Mazankowski: Le mécanisme est déjà en place.

M. Fisher: Qu'allons-nous faire dans ce cas? Comment allons-nous appliquer la loi? Comment allons-nous déterminer qui vend l'essence et qui l'achète? Tout cela est fort compliqué parce que la taxe s'applique à l'échelon le plus bas de la filière du raffinage. Elle ne s'applique pas à l'essence vendue à la pompe. Elle s'applique au premier maillon de la chaîne, aussi pour l'essence . . .

M. Huntington: Le mécanisme est en place.

M. Fisher: . . . que pour les combustibles, en fait au point de départ du pipe-line. Par conséquent, la taxe se répercutera sur toute la chaîne, y compris beaucoup de marges bénéficiaires prélevées au passage, et il faudra trouver le moyen de calculer exactement à combien elle s'élève, à l'intention des agriculteurs.

M. Mazankowski: Le mécanisme est en place, grâce à la taxe d'accise.

M. Fisher: Ce n'est pas impossible, mais ce sera un problème auquel il faudra s'attaquer. J'entends des députés lancer certaines suggestions; il y a évidemment de bonnes idées dans l'air et le comité pourra les étudier.

Troisièmement, je voudrais signaler que le coût n'est pas aussi élevé qu'on l'a dit. D'après les notes que m'a communiquées le ministère des Finances, en supposant que le carburant diesel coûte 35c. le litre, à l'exclusion de toutes les taxes routières provinciales, alors la taxe de vente fédérale représente environ 3c. sur ces 35c. Je crois comprendre que les agriculteurs peuvent se faire rembourser 1.5c. sur l'essence. On pourrait peut-être s'inspirer de ce système pour le diesel. Mais si l'on peut réclamer un remboursement de 1.5 cents le litre d'essence, cela montre bien le faible impact de cette taxe à ce niveau. Il me semble que le comité devra se poser la question suivante: s'il faut imposer cette paperasse aux agriculteurs et à l'ensemble du secteur privé et aussi à l'État, une initiative comme celle-là en vaut-elle la peine? Ce sont des questions sérieuses, et le comité a l'habitude d'en débattre.

• (1650)

Enfin, il est important de tenir compte de ce qui a été fait depuis une semaine à l'intention des agriculteurs. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a fait une allusion trompeuse au sujet de l'impôt sur les gains en capital. Il est notoire, autant pour les agriculteurs que pour les députés, que le dernier budget aide énormément les agriculteurs par le biais du régime fiscal. Dans ce budget, nous avons prévu des mesures qui permettront aux agriculteurs de soustraire jusqu'à $120,000 de l'impôt sur les gains en capital en plaçant cette somme dans un régime enregistré d'épargne-retraite. Ils n'échapperont pas à l'impôt éternellement, mais il est évident qu'ils peuvent en reporter le paiement pour une période considérable. Ils peuvent étaler leur revenu et payer ainsi des taux d'imposition beaucoup plus faibles.

C'est une solution beaucoup plus souple que ne l'aurait été une modification de la date du jour de l'évaluation. C'est une bien meilleure façon de procéder. A titre d'exemple, nous n'instaurons pas une série de jours d'évaluation différents. Le même jour d'évaluation continue de s'appliquer à tous, mais une mesure spéciale est prévue pour les agriculteurs. Deuxièmement, les agriculteurs qui sont constitués en société bénéficieront des nouvelles mesures de simplification de la fiscalité. Troisièmement, tous les agriculteurs bénéficieront de la plus grande souplesse que les mesures proposées par le ministre des Finances confèrent aux régimes de pension.

Ce sont là d'importantes améliorations que les agriculteurs d'un bout à l'autre du pays reconnaissent et dont ils commencent à se réjouir. Le budget de mercredi a fait beaucoup pour dissiper les inquiétudes des agriculteurs. J'espère que nous pourrons faire quelque chose encore au comité des finances au sujet de cette mesure également importante et que le député de Végréville nous fera l'honneur de sa présence au comité et nous fera bénéficier de son charme et de sa perspicacité comme il le fait toujours à la Chambre.

Le président suppléant (M. Herbert): Afin de clarifier les choses avant d'aller plus loin, la présidence informe la Chambre qu'étant donné que le député de Végréville ne pouvait pas appuyer l'amendement puisqu'il avait proposé la motion initiale, c'est le député de Scarborough-Est (M. Gilchrist) qui appuie l'amendement.

M. Nickerson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Lorsqu'a été présentée la motion initiale, elle proposait de supprimer la taxe de vente sur le carburant pour les agriculteurs. On a modifié la motion pour inclure les pêcheurs. Je suppose que les députés souhaiteraient que la motion s'applique à tous les producteurs de denrées alimentaires primaires. Or, un groupe semble avoir été oublié, celui des chasseurs. Ils ont une importance particulière dans ma circonscription. Quand le comité sera saisi de la question, j'espère que l'on prendra également cet aspect en considération.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) a parlé des maquignons. Je sais que c'est un homme très lettré. Pour reprendre les propos de M. Samuel Johnson, je peux peut-être dire qu'entre un cheval blanc et un libéral, il n'y a guère de différence: il est difficile de faire en sorte que le premier reste éclatant de blancheur et le second, d'une probité à toute épreuve. Son discours sur le prélèvement de participation canadienne est à retenir. Ce prélèvement de 4c. le gallon représente une initiative fort malheureuse, non parce qu'il s'agit d'un prélèvement, ou qu'il s'agit de participation canadienne, mais bien parce qu'il n'est nullement justifié. Il est imposé aux simples fins de l'acquisition éventuelle de sociétés pétrolières. Si j'en avais eu le temps, j'aurai bien voulu demander au député quelles sont ces sociétés dont le gouvernement compte faire l'acquisition. Au contraire de ce que l'on pourrait prétendre, cette question est tout à fait pertinente. Le ministre des Finances (M. Lalonde) a déclaré que, pour le moment, l'État ne comptait pas acquérir d'autres sociétés pétrolières. C'est dire que le gouvernement perçoit une taxe de 800 millions de dollars par an sous de faux prétextes. Ce prélèvement de participation canadienne équivaut à de la fraude, ni plus, ni moins.

Si le député voulait s'en prendre au parti conservateur, il aurait pu parler du prix fondé sur le cours international que ce dernier aurait voulu imposer pour le pétrole. C'était là un véritable problème pour le gouvernement de M. Clark qui ne savait s'il devait pencher pour le premier ministre de l'Ontario ou pour celui de l'Alberta au sujet du prix de l'énergie. Les conservateurs ont opté pour le cours mondial. Ils ont cherché à l'atteindre très rapidement et c'est ce qui leur a fait perdre les élections. Je soupçonne le député d'être ici aujourd'hui à cause de cette mesure politique. Il aurait dû mentionner le prix pondéré des libéraux, qui n'atteignait pas le cours mondial mais qui, du fait de toutes ces taxes, s'en rapproche peu à peu.

Je suis d'accord pour que la motion soit renvoyée au comité. Je représente des citadins, bien qu'il se trouve dans ma circonscription beaucoup d'agriculteurs retraités du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. En outre, nos concitoyens estiment d'instinct qu'il y a tout lieu d'accorder la plus grande aide possible aux agriculteurs du pays.

La semaine dernière, j'ai assisté à une réunion en vue de la nomination d'un candidat dans la région de Peace River. Je me suis entretenu avec notre candidat, M. Elroy Diemert, et avec M. Grant Notley, le chef de notre parti provincial, qui est aussi le chef de l'opposition de la province, et avec d'autres agriculteurs de l'endroit. J'ai discuté avec les agriculteurs. Il est clairement ressorti de notre entretien qu'ils étaient eux aussi pris à la gorge par le tarif du Nid-de-Corbeau dont le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) nous a parlé et quelques-uns des autres coûts qu'on a accrus, notamment cette taxe. Même un citadin écossais à l'esprit aussi obtus que le mien peut se rendre compte que cette taxe est cause de difficultés pour les agriculteurs. Voilà pourquoi la motion est valable en soi, et qu'il conviendrait de la renvoyer au comité.

Le gouvernement est disposé à aider de mille façons les sociétés pétrolières, notamment au moyen des subventions accordées en vertu du programme d'encouragement du secteur pétrolier, soit 8 milliards de plus pour les quatre années à venir. En outre, le budget prévoit d'autres allègements fiscaux en faveur des sociétés pétrolières.

[*Français*]

Il y a beaucoup de subventions pour les grandes compagnies pétrolières. Il y a aussi l'aide aux grandes compagnies et aux banques, mais rien pour les agriculteurs.

[*Traduction*]

C'est un début. Si nous pouvons nous occuper de quelque chose qui touche réellement les agriculteurs qui connaissent des difficultés à cause de l'augmentation du tarif du Nid-de-Corbeau et de la hausse des coûts de l'énergie, je pense que la question devrait être étudiée en comité, d'autant plus que, d'après ce qu'ont dit aujourd'hui, les députés de l'Alberta et de la Saskatchewan, les agriculteurs souffrent également à cause de la baisse du prix de leurs produits.

Enfin, le député a dit que nous devrions reprendre le vieux bourrin et lui faire subir une cure de jouvence. Je ne savais pas qu'il souhaitait que le premier ministre (M. Trudeau) soit de nouveau candidat à la direction du parti libéral.

M. Fisher: Quand il voudra.

Le président suppléant (M. Herbert): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Herbert): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Herbert): L'amendement est adopté.

(La motion de M. Mazankowski est adoptée.)

Le président suppléant (M. Herbert): Le vote porte sur la motion modifiée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 11 heures, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 17 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 février 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 13 février, de la motion de M. Kaplan: Que le projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et à modifier certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je profite de l'occasion qui m'est donnée de dénoncer le projet de loi C-9. C'est une mesure condamnable, mais je dois avouer qu'elle ne l'est pas autant que le projet de loi C-157 qui l'a précédée. En fait, si le projet de loi C-157 laissait tant à désirer, c'est qu'on voulait, semble-t-il, que le projet de loi C-9 paraisse satisfaisant.

Le projet de loi C-9 accomplit trois choses. Tout d'abord, il menace les Canadiens qui ne partagent pas l'avis du gouvernement, ceux qui préconisent un changement au Canada et appuient la paix et la justice dans le monde. Le gouvernement pourrait à sa guise, pour ainsi dire, ouvrir leur courrier et charger des espions de s'infiltrer dans leurs associations en vue de les désorganiser. Le projet de loi autorise également le Service canadien du renseignement de sécurité à prendre des engagements secrets envers des gouvernements étrangers non désignés. Par contre, il empêche les députés, comme d'ailleurs les sénateurs non électifs, de contrôler sérieusement son activité. Il empêche même le comité de contrôle désigné à cette fin d'examiner les documents du cabinet.

• (1110)

Il est très important de replacer ce projet de loi dans son cadre. Il y a à peine quelques années Jean-Claude Parrot, chef du Syndicat des postiers qui a su mieux défendre nos libertés que le solliciteur général (M. Kaplan), a fait remarquer qu'au Canada il y a deux sortes de loi. Quand les postiers font une grève légale, le gouvernement légifère pour rendre la grève illégale. Mais lorsque la GRC ouvre le courrier illégalement, le gouvernement légifère pour rendre la chose légale.

Voilà ce dont il s'agit dans ce projet de loi, monsieur le Président. Jusqu'ici c'est aux syndicats qu'on s'en est pris, puisque les syndicats sont des citoyens de seconde zone. Il n'y a que les syndiqués qu'on peut envoyer en prison quand ils ne travaillent pas. Il s'en prend maintenant aux membres des carrières libérales. Au cours des années 60, le gouvernement était bien plus doucereux. Il a cherché à financer les dissidents, pour prendre charge de la dissidence. A la fin des années 60 les dissidents des carrières libérales estimaient, d'après George Grant, philosophe conservateur bien connu, que la dissidence s'était bureaucratisée, que les dissidents avaient été récupérés. Vers 1970, avec l'incendie de l'immeuble Praxist de Toronto les méthodes ont commencé à se durcir. Il y a eu non seulement l'incendie de l'immeuble Praxist, mais l'incendie d'une grange, la diffamation des leaders de gauche, l'usage de faux, et toutes sortes de malpropretés notoires. Cela a donné des résultats, je suppose, pendant les années 70, en déconsidérant la dissidence et la critique. Mais on ne voit pas que ces méthodes aient été utilisées contre l'espionnage ni le sabotage. Elles ont servi contre ce qu'on peut englober sous le terme vague de subversion. Mais les actes policiers communément considérés comme des activités criminelles n'ont pas donné lieu à des poursuites.

Sous la pression populaire et suite à l'opprobre dont la Commission McDonald a accablé la GRC, bon nombre des crimes commis par ce service ont été prouvés. Ce n'est cependant qu'au Québec que les auteurs de ces crimes ont été poursuivis. On n'a eu connaissance d'aucune mesure disciplinaire bien qu'on nous dise que certaines personnes en ont fait l'objet. Nous ignorons si elles ont été punies pour avoir commis des crimes ou plutôt pour avoir aidé à les exposer au grand jour. La GRC ne s'est pas engagée à mettre fin à ces pratiques. En fait, le projet de loi C-157 et son «rejeton», loin de rendre ces crimes punissables, ont plutôt tendance à rendre illégale ou à décourager toute critique.

Il convient de signaler qu'après le dépôt du rapport de la Commission McDonald, en 1981, le gouvernement a attendu deux ans avant de mettre en œuvre quelque recommandation que ce soit. En ce qui a trait aux poursuites, il s'est assuré d'attendre assez longtemps pour que la prescription puisse s'appliquer. Il a alors accompli le tour de force, monsieur le Président, de présenter un projet de loi, le C-157, qui était tellement mauvais que tous les procureurs généraux provinciaux sans exception d'un océan à l'autre l'ont réprouvé.

Cette mesure a alors été renvoyée au Sénat, car le gouvernement croyait que le Sénat, ne comptant pas de second parti d'opposition, lui réserverait un meilleur accueil. Le comité sénatorial, dirigé par le sénateur Pitfield, a alors fait certaines recommandations qui n'allaient pas aussi loin que celles de la Commission McDonald et tendaient à dissimuler ces dernières à la population.

Or, maintenant, après tout ce retard, le gouvernement nous a demandé tout à coup d'étudier ce projet de loi. Il l'a présenté vendredi, à moins de 24 heures d'avis. Le vendredi précédent, un ministre et son adjoint se sont plaint du fait que nous discutions des pêches—une question importante—un vendredi même si c'est le gouvernement qui nous avait averti seulement la veille qu'il s'agirait d'une journée d'opposition. Le gouvernement a ensuite essayé, il y a 10 jours environ, de faire passer le projet de loi C-9 un vendredi en espérant qu'il serait renvoyé au comité sans grand débat à l'étape de la deuxième lecture.

Ce que je reproche à ce projet de loi, monsieur le Président, c'est, en premier lieu, qu'il menace en des termes très vagues les opposants au régime. En effet, on considère comme une menace «toute activité dont le but immédiat ou ultime est la destruction ou le renversement du régime». Cela permet à tout policier ou agent d'un service civil de faire enquête sur tout citoyen qui, selon lui, risque un jour de se livrer à des activités pouvant conduire au renversement du gouvernement.

• (1115)

Par contraste, monsieur le Président, les États-Unis, où il y a beaucoup plus d'activités d'espionnage et de terrorisme, ont établi de nouvelles lignes directrices l'an dernier selon lesquelles une enquête sur la sécurité interne et le terrorisme peut être instituée dès que les faits ou les circonstances laissent raisonnablement présumer que deux personnes ou plus se livrent à des activités politiques ou sociales qui les poussent à avoir recours à la force ou à la violence et à enfreindre les lois pénales américaines. Le gouvernement des États-Unis doit disposer de preuves beaucoup plus solides pour pouvoir mener une enquête. Il doit être en mesure de démontrer l'ampleur ainsi que la vraisemblance et l'imminence du danger. Il ne lui suffit pas de se douter qu'un acte puisse être commis à un moment donné. Le danger doit être imminent.

Ce qui laisse le plus à désirer dans ce projet de loi, c'est qu'il suffit de démontrer qu'il y a risque d'atteinte à la vie privée et à la liberté d'expression pour pouvoir mener une enquête. Les lois du Canada offrent une protection bien moindre aux citoyens qu'aux États-Unis. En dépit des recommandations de la Commission McDonald, ou même du bienveillant comité Pitfield, le projet de loi C-9 ne précise aucunement qu'il incombe aux services secrets de convaincre le juge de l'absolue nécessité de tenir une enquête. C'est dire que le tort immédiat qui risque d'être causé si l'enquête n'a pas lieu importe plus que l'atteinte à la vie privée. Les deux commissions ont fait ces recommandations et le solliciteur général n'en a notamment pas tenu compte dans son projet de loi.

En second lieu, monsieur le Président, les intrusions comme l'ouverture du courrier sans aucun frein comme par le passé, l'infiltration et les perturbations menacent les Canadiens qui prônent des changements sociaux dans le pays ou la paix et la justice internationales. Entre autres, ceux qui ont critiqué le prêt de la Banque mondiale à l'Afrique du Sud pourraient se retrouver dans un pareil guêpier. Et ceux qui appuient le Congrès national africain le seraient aussi vraisemblablement. Par contre, même les gens qui sont en faveur du prêt de la Banque mondiale à l'Afrique du Sud risqueraient d'être inquiétés, du fait que ce pays enfreint le droit international en utilisant cet argent pour financer sa guerre contre la Namibie et que le projet de loi est très vague sur la question.

Les Canadiens qui appuient le mouvement FDR-FMLN de résistance au gouvernement fasciste au Salvador risqueraient de tomber sous le coup de cette loi, de même que les Canadiens qui appuient D'Aubuisson, le spécialiste de la violence massive et l'instigateur probable du meurtre d'un archevêque. Les partisans du général Pinochet, ou ses adversaires, pourraient être inquiétés. Cette loi est insensée. Dans le cas du Chili, même l'église catholique ne serait pas épargnée. Conformément à cette mesure législative, les partisans du fils Duvalier en Haïti, soit des gens travaillant à des projets de l'ACDI, pourraient être visés. On pourrait soupçonner les responsables de projets de l'ACDI au Honduras d'appuyer un pays qui sert de base militaire aux États-Unis pour envahir et intimider des pays voisins en Amérique centrale.

Soit dit en passant, les étrangers ont plus de droits en vertu de ce projet de loi, mais à peine plus. Cependant, cette partie va à l'encontre de la déclaration de l'ex-ministre de l'Immigration, selon laquelle on juge un pays civilisé à la façon dont il traite ses pauvres. D'après lui, un autre indice révélateur est le sort qu'un pays civilisé réserve aux étrangers qui sont aux abois, par exemple, ceux qui demandent le statut de réfugiés, les immigrants jugés inadmissibles pour des motifs qu'on ne peut pas dévoiler et les immigrants illégaux qui font des pieds et des mains pour remplir ce que le ministre appelle ses conditions d'admissibilité. C'est pourquoi l'article sur les dispositions de sécurité applicable aux étrangers est tout à fait inacceptable.

• (1120)

Parlons maintenant des personnes qui s'infiltrent, des agents provocateurs auxquels on a eu souvent recours dans le passé. On s'accorde à dire qu'ils jouent un rôle répréhensible et immoral, surtout lorsqu'ils sont à la solde d'un gouvernement qui harcèle ses propres citoyens sans même les accuser d'avoir commis un crime. La Commission Keable s'est prononcée contre cette pratique, sauf si un juge émet un mandat à cette fin. D'après la Commission Pitfield, des lignes directrices sont préférables à un mandat; d'ailleurs, le FBI n'en demande pas plus aux États-Unis. En réalité, il faudrait que la loi exige de toute personne qui veut s'infiltrer et se livrer à des activités subversives qu'elle expose ses raisons à un magistrat avant qu'il puisse émettre un mandat pour enquêter sur sa vie privée. Cependant, le solliciteur général n'a pas tenu compte de la Commission Keable, et le comité Pitfield n'a même pas fait allusion à l'opportunité de mettre fin à ce genre d'activités. Les pratiques douteuses des années 1960 et 1970 vont probablement se poursuivre, car le solliciteur général aurait pu s'y opposer mais n'en a rien fait.

Qui sait dans quelle galère nous allons nous embarquer si nous enquêtons sur la caisse noire gérée par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts)? Nous pourrions avoir maille à partir avec le solliciteur général pour avoir contesté un programme du gouvernement.

Enfin, monsieur le Président, le Parlement n'aura aucun droit de regard sur le Service canadien du renseignement de sécurité. La Commission McDonald a recommandé qu'un comité parlementaire mandaté par les chefs de parti ait le droit d'examiner tous les témoignages, alors que, d'après la Commission Pitfield, cette responsabilité devrait plutôt être confiée à un comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Le solliciteur général a réduit tout cela à sa plus simple expression: un comité sera nommé pour exprimer le point de vue du gouvernement, après avoir consulté l'opposition. A quoi bon, il n'aura pas accès aux documents du cabinet que le Service a en sa possession et sans lesquels il ne pourrait pas fonctionner.

Et pourtant, le Service n'est pas tenu de dévoiler les marchés qu'il pourra passer avec n'importe quel gouvernement étranger ou n'importe quel ministère d'un de ce gouvernement-là. Pourquoi? Le FBI veut-il que le Service canadien de sécurité se livre à des actes répréhensibles, par exemple que les deux s'unissent dans la lutte contre la terrible menace que posent les Indiens américains?

Dans le domaine du terrorisme, les États-Unis peuvent en apprendre au Canada. Tout citoyen américain soupçonné de subversion peut faire l'objet d'une enquête du FBI, mais le Sénat et le Congrès ont leur mot à dire. Notre solliciteur général veut traiter les Canadiens comme des étrangers dans leur propre pays et les soumettre à un organisme civil—un effectif policier, en fait—plus comptable à n'importe quel gouvernement étranger qu'aux Canadiens et à leurs représentants élus.

• (1125)

Le gouvernement devrait retirer ce projet de loi et en proposer un autre qui soit plus conforme aux recommandations de la Commission McDonald.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député de Spadina (M. Heap), qui a été très convaincant en nous expliquant pourquoi il s'oppose fermement à cette mesure.

Peut-il nous expliquer une remarque qu'il a faite au cours de son exposé au sujet du manque de précision du mandat prévu du nouveau service de sécurité? Il a dit qu'aux termes des dispositions du projet de loi à l'étude, certains groupes au Canada désireux de soutenir des organismes ou des particuliers qui, dans d'autres pays, cherchent à renverser un gouvernement tyrannique et dictatorial risquent de faire eux-mêmes l'objet d'une surveillance. Peut-il nous donner quelques explications au sujet de cette disposition du projet de loi?

M. Heap: Monsieur le Président, il serait utile d'attirer l'attention de la Chambre sur la définition de certains termes dans le projet de loi à l'étude. Ainsi, on considère comme des menaces envers la sécurité du Canada, entre autres, les activités qui touchent le Canada ou s'y déroulent et visent à favoriser l'usage de la violence ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada ou dans un État étranger. Autrement dit, quiconque au Canada soutient une personne qui, à l'étranger, poursuit un objectif politique en recourant à des actes de violence peut être considéré comme une menace pour la sécurité nationale. Je le répète, le gouvernement de l'Afrique du Sud use de violence contre les Noirs, tant à l'intérieur de ses frontières que dans les États voisins. Par conséquent, toute personne qui soutient le gouvernement de ce pays peut être considérée comme une menace envers la sécurité du Canada. A mon sens, bon nombre d'hommes d'affaires, de banquiers et de hauts fonctionnaires risquent de tomber dans cette catégorie.

Bien entendu, on peut prétendre que le gouvernement ne poursuivra pas ces personnes, mais seulement celles qui soutiennent les Noirs, si elles exercent à cette fin certaines activités au Canada. La loi sera alors appliquée de façon tout à fait partiale et on ne respectera plus du tout le libellé réel de la loi. Voilà un exemple manifeste des erreurs que renferme le projet de loi à l'étude. On ne peut absolument pas l'appliquer aux Canadiens qui participent déjà à certaines activités.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il convient d'attirer l'attention de la Chambre et de toutes les personnes qui suivent nos délibérations sur l'article 17 du projet de loi à l'étude. Le député de Spadina pourra peut-être nous donner quelques explications au sujet de cet article dont il a parlé au cours de son intervention.

Selon les dispositions de l'alinéa 17*b*), le nouveau service de sécurité peut, sous réserve de l'approbation du solliciteur général, après consultation avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

> . . . conclure des ententes ou, d'une façon générale, coopérer avec le gouvernement d'un État étranger ou l'une de ses institutions, ou une organisation internationale d'États ou l'une de ses institutions.

Selon cet article, si je comprends bien, il sera possible au nouveau service de sécurité civil de communiquer des renseignements qu'il obtient grâce à des techniques inquisitrices. Par exemple, il peut s'agir de renseignements obtenus aux termes de l'article 16 du projet de loi, c'est-à-dire des renseignements qui, bien que n'ayant rien à voir avec la sécurité nationale, peuvent aider le Canada à conduire ses affaires internationales. Il peut s'agir de renseignements obtenus en espionnant un groupe d'étudiants ou d'enseignants étrangers en visite au Canada, en ouvrant leur courrier. Ensuite, ces renseignements peuvent être communiqués à un service de renseignements non désigné, dans un pays étranger.

L'actuel solliciteur général a dit qu'il refuserait d'indiquer aux Canadiens le nom des organismes auxquels il communique ces renseignements. Voilà un organisme de sécurité qui utilise des techniques inquisitrices pour obtenir des renseignements et qui les communique aux organismes d'autres gouvernements, dont certains, au dire du solliciteur général, ne sont même pas reconnus officiellement dans leur propre pays. On peut se demander avec quelle république bananière nous seront appelés à collaborer si celle-ci ne reconnaît même pas l'existence de son propre service de renseignements. Il peut même arriver que ces organismes utilisent ces renseignements contre des parents ou amis de particuliers se trouvant au Canada. Le député peut-il nous donner quelques détails quant aux dangers que présente cette disposition dont il a parlé dans son discours?

• (1130)

M. Heap: Monsieur le Président, je voudrais ajouter deux choses aux très judicieuses observations du député de Burnaby (M. Robinson). Il y a déjà longtemps que la GRC transmet des renseignements au FBI et que nous n'avons vraiment aucun moyen de contrôler ce qui est ainsi transmis. Au cours des années, des Canadians qui voulaient entrer aux États-Unis en ont parfois été empêchés. Il y a même eu une récipiendaire de l'Ordre du Canada, M^me^ MacPherson, que l'on n'a pas voulu laiser entrer aux États-Unis probablement parce qu'elle allait participer à un ralliement pour la paix, à New York. C'est là le genre d'intrusion dans des affaires n'ayant rien à voir avec la sécurité que se permet la GRC, affaires au sujet desquelles elle a apparemment fourni des renseignements au FBI.

Puis, il y a eu il y a quelques années l'affaire louche de l'enlèvement au Canada d'un chef autochtone américain, M. Leonard Pelletier, qui a été renvoyé aux États-Unis à l'encontre de l'esprit de la loi d'extradition. Autrement dit, les policiers canadiens ont collaboré avec le FBI d'une façon qui portait atteinte à la sécurité du Canada et, incidemment, aux droits des premiers habitants de l'Amérique du Nord. Voilà le genre de choses qui sont survenues et que nous allons maintenant légaliser. Il sera impossible de s'y opposer efficacement, et encore moins d'avoir recours aux tribunaux, si le solliciteur général en arrive à ses fins.

Le président suppléant (M. Herbert): S'il n'y a pas d'autres questions, j'accorde la parole au député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer) pour qu'il participe au débat.

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, je me réjouis de parler ce matin du projet de loi C-9. J'exhorterais tous les députés et tous les Canadiens à se rendre compte que ce projet de loi est de la plus haute importance pour le Canada. Beaucoup de projets de loi qui sont adoptés ici menacent notre compte en banque, mais celui-ci menace notre liberté. Il continuera de menacer notre liberté de citoyens canadiens et il menacera notre vie privée. C'est dans ce sens que je crois que nous devrions tous saisir à quel point il est important que tous et chacun des Canadiens intéressés soient entendus lorsque ce projet de loi sera renvoyé au comité. Soyez assurés qu'il s'agit d'une mesure législative très importante.

Nous débattons aujourd'hui de la deuxième tentative du gouvernement pour établir un service civil du renseignement de sécurité. Nous examinons la possibilité de créer un tout nouveau service pour remplacer le service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada, un service qui disposerait de pouvoirs effectivement très grands pour ce qui est d'enquêter sur les activités des citoyens canadiens.

Je me permets de citer les devoirs et les fonctions de ce service tels qu'ils sont exposés à l'article 12 du projet de loi C-9. Cela vous donnera une idée de la puissance du service proposé. L'article 12 se lit comme ceci:

> Le Service recueille, au moyen d'enquêtes ou autrement, dans la mesure strictement nécessaire, et analyse et conserve les informations et renseignements sur les activités dont il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'elles constituent des menaces envers la sécurité du Canada; il en fait rapport au gouvernement du Canada et le conseille à cet égard.

Le projet de loi présenté précédemment à la Chambre sur le sujet était le projet de loi C-157. Il a soulevé un tollé de protestations d'un bout à l'autre du pays de la part de presque tous les mouvements pour la défense des droits divils que nous avons et des procureurs généraux des provinces. Comme l'orateur précédent l'a signalé, le gouvernement a réussi ce véritable exploit d'unir tous les procureurs généraux des provinces dans leur opposition à la mesure législative. Pareille unanimité ne se voit pas souvent. Les porte-parole des forces policières, les commentateurs des médias et des particuliers ont protesté avec tant de véhémence contre le projet de loi C-157 qu'il a été retiré.

Le gouvernement a tout de suite après présenté le projet de loi C-9. On se demande pourquoi cette hâte excessive à présenter cette mesure. Je me perdais en conjectures jusqu'à ce que je lise dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui un article sur un fait que le vérificateur général avait révélé le premier. Il s'agit de la location d'un grand immeuble tout neuf à Ottawa, le Centennial Towers, dont un bon nombre d'étages sont inoccupés depuis des mois. Ces étages devaient loger ce nouvel organisme de sécurité que nous n'avons pas encore et que nous n'aurons peut-être jamais, mais pour lequel le gouvernement a déjà dépensé deux millions en loyers pour des locaux vides. Si ce n'est pas là du gaspillage éhonté, je ne sais pas ce que c'est. Cela ne fait guère honneur au gouvernement. S'il faut un immeuble de douze étages pour loger un service de sécurité que n'existe pas, c'est à se demander quelle sorte d'organisation monstre de super espionnage le gouvernement essaie d'imposer aux Canadiens.

Le projet de loi précédent a été l'objet d'un examen approfondi par un comité du Sénat. Des changements importants ont été apportés sur la foi des recommandations de ce comité. Mais pas tous les changements que le comité sénatorial a recommandés se retrouvent dans la nouvelle mesure à l'étude. C'est la première occasion que les Communes ont aujourd'hui de débattre de cette mesure en profondeur. Le débat est le point de départ d'un examen public de ce qui est pour moi et pour le parti conservateur, une mesure extrêmement importante. Nous sommes impatients de renvoyer le projet de loi au comité où chacun des articles sera examiné en détail et où seront apportés des amendements.

Le titre même du projet de loi en impose; il rebute et effraie. Il se lit ainsi:

> Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité, édictant la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et modifiant certaines lois en conséquence ou de façon corrélative.

Voilà un exemple du jargon qu'on trouve partout dans le projet de loi C-9 ce qui fait que nous ne savons pas précisément quels seront les pouvoirs de l'organisme. Le solliciteur général lui-même a signalé que c'est un projet de loi plutôt particulier et inhabituel et que dans la plupart des pays, les forces de sécurité ne relèvent pas d'une seule loi, mais que certains éléments demeurent à la discrétion de leur gouvernement respectif. Bien que cela puisse être dangereux en soi, il est indispensable, quand on décide tout à coup de s'appuyer uniquement sur des dispositions législatives, que la loi en question soit rédigée avec concision de façon que sa portée ne dépasse pas l'intention du législateur. A une époque où la population compte de plus en plus sur des documents écrits pour protéger ses droits, il est de la plus haute importance que le mandat et les pouvoirs accordés à cette future organization soient nettement énoncés et définis.

Ce nouveau projet de loi est censé redéfinir le service du renseignement de sécurité au Canada. Nous devons donc veiller à ce qu'il le fasse de façon satisfaisante. Je voudrais faire ressortir certaines choses, mais non pas toutes, qui m'inquiètent dans les dispositions du projet de loi C-9.

La nouvelle loi est censée porter sur les personnes et les initiatives qui paraissent être une menace pour le Canada. Plus particulièrement, le ministre a signalé que le projet de loi doit contrôler les activités suivantes: l'espionnage classique, le sabotage, les initiatives assujetties à l'influence étrangère et la violence politique, notamment le terrorisme et la subversion à l'intérieur du pays. Nous ne voulons certes pas encourager des activités de ce genre au Canada. Toutefois, un examen approfondi des dispositions du projet de loi C-9 qui tentent d'englober l'espionnage, les activités influencées par l'étranger, le terrorisme et la subversion à l'intérieur du pays suscite d'importantes questions relativement au mandat du service. Les dispositions touchant un examen de l'activité du service et les comptes qu'il doit rendre sont également d'importance capitale.

Les menaces à la sécurité du Canada sont définies à l'article 2. Les voici:

a) l'espionnage ou le sabotage visant le Canada ou préjudiciables à ses intérêts, ainsi que les activités tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage;

b) les activités influencées par l'étranger qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts, et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque;

● (1140)

c) les activités qui touchent le Canada ou s'y déroulent et visent à favoriser l'usage de la violence ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada ou dans un État étranger;

d) les activités qui, par des actions cachées et illicites, visent à saper le régime de gouvernement constitutionnellement établi au Canada ou dont le but immédiat ou ultime est sa destruction ou son renversement, par la violence.

A première vue, il semblerait naturel et approprié que le service s'occupe d'activités de ce genre. Par ailleurs, il est impossible de trop insister sur l'importance des définitions. Celles que renferme le projet de loi sont très imprécises et vagues.

Le comité du Sénat nous a rappellé que cet article—et c'est extrêmement important—établira les critères de base des activités du SCRS, de son directeur et de ses employés. Il sera d'une importance cruciale lorsque les tribunaux détermineront si le service peut avoir recours à quelque procédé d'intrusion et il servira de critère aux organismes de surveillance chargés d'évaluer les activités du service et aux maîtres politiques du service, c'est-à-dire au Parlement. Il est donc très important que les choses que ce groupe de super-policiers pourront faire ou ne pas faire soient définies de façon claire et facile à comprendre.

Comme tous les autres députés, je suis prêt à reconnaître que les définitions sont beaucoup plus précises dans le nouveau projet de loi, surtout celle qui exclut les activités licites de défense d'une cause ou de protestations de la compétence du service de sécurité. Le projet de loi a été sensiblement amélioré à cet égard. Par ailleurs, les définitions restent trop vagues sous bien des aspects. Par exemple, que signifient les mots «espionnage» et «sabotage»? Il me semble que ce n'est pas trop difficile de définir ces mots et que cela ne restreindrait pas les activités du service. Il est absolument essentiel de préciser ce que ces mots signifient.

Le fait d'inclure dans la définition des activités secrètes qui sont préjudiciables aux intérêts du Canada veut-il dire que le service peut faire enquête sur les initiatives économiques de pays étrangers au Canada? A première vue, on dirait certes que l'organisme pourra faire enquête, par exemple, sur les activités d'une société japonaise qui essaie de vendre des automobiles au Canada. On pourra peut-être considérer que ses activités sont préjudiciables aux intérêts du Canada. Notre commerce étranger sera-t-il confié à un groupe de super-policiers ou d'agents secrets? Ce serait une façon quelque peu étrange de pratiquer notre commerce international et de rivaliser avec d'autres pays.

Que veut-on dire exactement par les mots «les activités qui touchent le Canada où s'y déroulent et visent à favoriser l'usage de la violence ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada ou dans un État étranger»? Un député a déjà parlé de ce qui pourrait se produire à cause de cette disposition. Nous devons examiner ces définitions pour garantir que nous ne donnons pas des pouvoirs trop vastes à ce groupe d'agents secrets.

L'article 21 de la mesure donne au service des pouvoirs extraordinaires qui seront autorisés par mandat du tribunal et approbation du ministre. Les Canadiens devraient savoir ce que signifie cet article. Je voudrais en répéter une partie parce qu'il est très important. Le paragraphe (3) de l'article 21 prévoit la possibilité d'autoriser les démarches suivantes:

—l'accès à un lieu ou un objet ou l'ouverture d'un objet;

b) la recherche, l'enlèvement ou la remise en place de tout document ou objet, leur examen, le prélèvement des informations qui s'y trouvent, ainsi que leur enregistrement et l'établissement de copies ou d'extraits par tout procédé;

c) l'installation, l'entretien et l'enlèvement d'objets.

Ce sont de très vastes pouvoirs. Les membres du service ont le pouvoir de s'introduire dans une propriété privée à l'insu du propriétaire. Nous devrions mesurer soigneusement les pouvoirs que nous octroyons à ce service.

Le Sénat a réclamé un équilibre entre la gravité de la menace à la sécurité et la liberté des individus. C'est là le point essentiel. Et cet équilibre n'existe pas. Le gouvernement soutient que cet équilibre sera assuré par le ministre qui sera chargé d'approuver ou de rejeter une demande de mandat, mais les modalités n'en sont pas précisées. Par exemple, le rapport qui doit s'établir entre le ministre et le chef du service n'est pas explicite. Si le ministre intervient directement dans l'attribution des mandats, le directeur, sous la direction du ministre, aura le pouvoir d'administrer et de contrôler. C'est ainsi qu'au paragraphe (2) de l'article 6 on prévoit que le ministre «peut» donner des instructions par écrit au directeur. Est-ce que cela suppose que le ministre aura le pouvoir de donner des instructions orales? Et en pareil cas, le comité de surveillance aura bien du mal à examiner ces instructions. Ce sont quelques points sur lesquels le projet de loi n'est pas clair; je dirais même qu'il est incomplet.

Enfin, permettez-moi de vous énumérer quelques inquiétudes et objections de nature générale relatives à ce projet. J'estime qu'aucune loi ne devrait être modifiée à moins que le besoin ne se fasse clairement sentir et, en second lieu, à moins qu'il y ait une raison urgente et convaincante d'adopter de nouvelles lois. Dans le cas présent, ce besoin et cette raison

sont-ils établis? D'aucuns pourront rappeler que deux commissions d'enquête ont déjà recommandé la mise sur pied d'un tel service. D'autre part, tous ne partagent pas la même perception des faits. Les faits présentés ne me convainquent pas de la nécessité d'un service secret aussi considérable que celui proposé. Le Canada n'est pas une puissance mondiale. Nos services secrets ne peuvent avoir l'envergure de ceux des grandes puissances. Le comité devra examiner la question: cet organisme est-il nécessaire? Qu'est-ce qui nous le démontre?

Par nécessité, le projet de loi brime les droits et les libertés des Canadiens. Les forces de police civile ont une histoire très récente. La première police civile a été créée vers 1820. Ce fut la police de la grande région londonienne. Depuis cette époque, qui n'est pas très lointaine, chaque démocratie a éprouvé toutes sortes de difficultés à définir le rôle des pouvoirs de la police et aussi à les limiter pour éviter qu'elle n'empiète indûment sur les libertés civiles. Il est très difficile d'atteindre cet équilibre. A cet égard, c'est l'individu qui doit toujours avoir le bénéfice du doute. La balance de la liberté doit pencher en faveur du simple citoyen. Il n'y a pas d'autre solution. Cependant, tel n'est pas le cas dans cette mesure législative conçue pour favoriser les superfouinards. C'est un groupe de futurs agents secrets qui, étant au service du ministre, ont conçu eux-mêmes le projet de loi afin qu'il réponde à leurs besoins.

Pour reprendre leurs propres termes, la première version était un modèle Rolls Royce. Avec un véhicule semblable, ils auraient rapidement atteint leur objectif. La deuxième version, celle que nous avons sous les yeux, serait un modèle Chevrolet ou Ford capable de bien accomplir le travail. C'est un mauvais principe. On devrait plutôt remettre à ces gens-là une bonne vieille bagnole, un instrument qu'ils devraient bricoler un peu pour en tirer quelque chose. Voilà l'essentiel. Si le véhicule ne fonctionne pas, qu'ils demandent alors à modifier la loi. On ne devrait pas procéder à l'inverse, en menaçant les droits et les libertés des Canadiens qui devraient ensuite demander au Parlement de modifier la loi. Ce processus est trop long et trop de droits sont menacés.

Un orateur précédent a signalé que les États-Unis éprouvaient de grandes difficultés en dépit du fait que leur loi soit plus restreinte. Les superfouinards n'y ont pas autant de facilité que le projet à l'étude en donne aux nôtres. Permettez-moi de vous citer un article paru dans la livraison du 11 février 1984 du *Globe and Mail*. Voici le passage:

> Selon le représentant Donald Edwards, président du comité de la Chambre des représentants qui scrute les activités du FBI, la définition trop large des menaces envers la sécurité nationale dans le projet canadien, ne serait jamais tolérée aux États-Unis.

● (1150)

M. Edwards, un démocrate libéral de Californie qui a déjà été un agent du FBI, a dit que le projet de loi canadien ouvre la porte à tous les abus. Il a absolument raison. Il ajoute: «Auparavant, nous laissions le FBI se livrer à des activités de ce genre, mais plus maintenant». Pourquoi devrions-nous tomber dans ce piège alors que nous avons sous les yeux l'exemple du FBI aux États-Unis? Au lieu d'ouvrir la porte aux abus, il faut s'assurer que la loi ne permettra pas à ce service de fouler au pied les droits des Canadiens.

En ce qui concerne les libertés et les droits des citoyens, le bilan du gouvernement actuel est loin d'être reluisant. Il n'est pas nécessaire de remonter très loin dans le temps puisqu'il suffit de rappeler le recours à la loi des mesures de guerre. Cette tempête dans un verre d'eau a balayé les droits de tous les Canadiens, des droits qui avaient été péniblement acquis au fil des années. Des milliers de citoyens ont été emprisonnés au Québec, et aucun n'a été trouvé coupable. On les a incarcérés sans procès et il a fallu les relâcher tous.

Plus récemment, le Parlement a adopté des modifications à la loi électorale, je crois qu'il s'agissait du bill C-169, qui ont limité la liberté de parole au Canada. Le député de Capilano (M. Huntington) a dit hier qu'il s'excusait auprès de ses électeurs d'avoir trempé dans cette histoire. J'en fais autant. C'est un autre exemple qui démontre que, si l'on ne scrute pas attentivement les projets de loi, le gouvernement peut y glisser des mesures qui limitent les droits des citoyens. Dernièrement, il y a eu des révélations sur le cabinet du premier ministre, dont les employés ne demandent qu'à se lancer dans l'espionnage. Cela prouve qu'il faut analyser très soigneusement les répercussions de ce bill.

Des centaines de milliers de Canadians ont vécu sous le régime de la police secrète russe, le KGB. Des centaines de milliers ont vécu dans l'Allemagne nazie et ont eu affaire aux SS. Des centaines de milliers d'autres Canadiens ont vécu sous des régimes dictatoriaux appuyés par des services secrets. Ces Canadiens sont très inquiets. Ils savent que plus un gouvernement tombe dans la dictature, plus il doit pouvoir compter sur ses services secrets. Les Canadiens sont fort inquiets de ce projet de loi, et à juste titre. Je tiens a assurer aux députés que notre parti combattra cette mesure jusqu'à ce qu'elle soit modifiée afin de protéger les droits des Canadiens.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je tiens à poser deux ou trois questions au député qui vient de parler, tout particulièrement en sa qualité d'adjoint du porte-parole officiel de son parti en ce qui concerne le ministère du solliciteur général. La commission McDonald avait fortement recommandé l'établissement d'un comité parlementaire qui serait chargé de surveiller le fonctionnement du nouveau service de sécurité du point de vue à la fois politique et budgétaire. Le député appuie-t-il cette recommandation importante de ne pas confier le soin de surveiller le fonctionnement comme qui dirait à l'exécutif, mais d'établir un comité parlementaire chargé de surveiller ce fonctionnement?

M. Dantzer: Monsieur le Président, je reconnais que ce qui importe en l'occurrence, c'est que le service en question soit sous le contrôle du Parlement. Je trouve cette idée excellente et j'estime qu'un comité devrait l'examiner. Il se peut qu'il y en ait d'autres, mais d'après moi il est essentiel que le Parlement contrôle en dernier ressort cet organisme.

M. Robinson (Burnaby): Par souci de précision, monsieur le Président, le député pourrait-il dire clairement à la Chambre s'il est d'accord pour établir un comité chargé d'assurer ce contrôle au nom du Parlement?

M. Dantzer: Je trouve que c'est une excellente idée, monsieur le Président. J'estime qu'un comité devrait l'étudier. Il pourrait y en avoir d'autres. Si d'autres sont meilleurs, nous pourrions y avoir recours. Je tiens à redire que, selon moi, c'est le Parlement qui en dernier ressort devrait décider et exercer le contrôle.

M. Heap: Compte tenu de sa réponse, monsieur le Président, le député estime-t-il qu'aux fins de cet examen, le Parlement devrait pouvoir consulter absolument tous les documents, y compris les documents pertinents du cabinet?

M. Dantzer: Monsieur le Président, c'est le comité sénatorial lui-même qui a recommandé que le comité chargé de cet examen puisse consulter ces documents. Je suis certainement d'accord là-dessus. Je ne vois vraiment pas pourquoi le comité ne pourrait pas consulter les documents du cabinet se rapportant aux activités du Service du renseignement de sécurité.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président selon une recommandation du comité Pitfield que le gouvernement a acceptée, le nouveau service de sécurité civil devrait pouvoir à sa guise s'immiscer dans la vie privée des gens, voire même ouvrir leur courrier de première classe. Or le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), le propre collègue du député, s'est opposé énergiquement à ce que le service de sécurité ait le pouvoir d'ouvrir le courrier de première classe. Le député pourrait-il nous dire pourquoi il estime que le service de sécurité devrait être autorisé à ouvrir le courrier de première classe? Ou serait-il au contraire d'accord avec son collègue de Vancouver-Sud?

M. Dantzer: Monsieur le Président, de prime abord, je dirais non, on ne devrait pas avoir le droit d'ouvrir le courrier de première classe, mais on devrait peut-être faire des exceptions pour les cas exceptionnels. Cette question est toujours en suspens. On ne nous a fourni aucune raison pour accorder un tel droit. Peut-être que ceux qui sont d'accord pour que le service de sécurité ouvre le courrier pourraient nous donner leurs raisons. Tant qu'ils n'auront donné aucun argument à l'appui de leur position, je continue à croire que le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) avait raison.

M. Heap: Monsieur le Président, le député est-il d'accord avec la Commission McDonald qui a dit qu'un juge, avant de délivrer au service de sécurité le mandat d'ouvrir le courrier, devrait d'abord s'assurer que les risques sur le plan de la sécurité nationale sont suffisants pour justifier cette intrusion dans la vie privée? La Commission McDonald avait fait une telle recommandation. Elle ne figure pas dans le projet de loi du solliciteur général. Le député est-il en faveur d'une telle disposition?

M. Dantzer: Monsieur le Président, certes le juge a essentiellement pour rôle de trouver le juste milieu entre le respect de la vie privée et les risques pour la collectivité. Je serais d'accord qu'on confie cette mission à un juge. C'est tout ce qu'il peut faire en l'occurrence.

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur le Président, la première fois que j'ai étudié le projet de loi C-157, le précurseur du C-9, je me suis rendu compte d'emblée qu'il complémentait parfaitement le règlement des situations d'urgence adopté par le gouvernement fédéral. Ce règlement qui remonte à mai 1981, permettait au même ministre qui a présenté le C-9, de faire incarcérer des civils et pendant qu'il faisait procéder aux arrestations, de retirer les prisonniers des établissements carcéraux pour les remplacer par les civils en état d'arrestation.

J'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) en quelles circonstances ce règlement s'appliquerait. On se rappelle sans doute que ce règlement comporte deux parties. La permière décrit les circonstances qui justifient son application et la seconde traite des mesures à prendre en cas de guerre. Comme en témoigne le compte rendu de la Chambre, j'avais demandé alors au premier ministre de bien vouloir limiter la définition du mot guerre au seul état de guerre entre le Canada et un pays étranger. Il a répondu, pour rire de moi, que j'aimerais peut-être qu'on inclue l'expression guerre froide. Je sais que la guerre froide est surtout un état psychologique. C'est le gouvernement qui va dire s'il y a état de guerre, à en croire les déclarations du premier ministre.

• (1200)

Donc, quand je fais le lien entre les décisions prises par le solliciteur général du Canada (M. Kaplan) dans le décret de planification d'urgence et les dispositions initiales du projet de loi C-157, avec ce qui en reste dans le projet de loi C-9, je trouve que c'est alarmant pour tout Canadien qui a le souci de la sécurité de la personne et des libertés civiques au Canada.

Et si, à ces deux projets de loi, on ajoute celui qui vise à modifier le Code criminel pour permettre de saisir et de bloquer les biens des inculpés qui n'ont pas eu la possibilité de passer en jugement, cela fait un beau trio de lois. Il y a un texte qui permet de saisir les biens de l'accusé avant même qu'il n'ait été condamné, sur la foi de renseignements recueillis par un organisme civil de sécurité à qui le projet de loi confie des pouvoirs extraordinaires, et il y a ce troisième front ouvert contre la liberté des citoyens qu'une disposition permet d'incarcérer.

Il est alarmant de se trouver devant les mesures d'exception qui nous sont actuellement soumises. Tous les parlementaires doivent s'inquiéter des écarts que nous avons pris par rapport au droit commun. Je sais que, s'il faut en croire les renseignements que nous a fournis le solliciteur général, ce projet de loi n'a pour but que de recueillir des renseignements. Le service de sécurité, nous dit-il, va recueillir des renseignements, un point c'est tout. Mais j'ai comme une vague impression que lorsque la Gestapo a été créée, elle avait uniquement pour but de recueillir des renseignements et de s'en servir.

Le grand problème, c'est que nous retirons à un organe qui s'était acquis l'estime des citoyens une fonction qu'il avait toujours assurée. D'accord, la GRC a déclaré qu'elle n'a pas qualité pour assurer cette fonction, et qu'elle n'en a pas non plus le désir. Mais je me demande si ce n'est pas le caractère de cette mission qui l'a fait reculer. Peut-être la GRC préfère-t-elle ne pas se mêler à ce genre d'activité. Et dans son refus il y a autre chose qui m'inquiète, monsieur le Président. Je me demande ce que pense vraiment la GRC de la création de cette fonction qui lui est maintenant retirée. Je me demande ce qu'elle en dirait, si elle avait la possibilité de parler librement, sans avoir à redouter les représailles de ses patrons politiques. Cela, nous ne le saurons jamais tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir.

Et qu'est-ce qu'il y a au juste dans ce projet de loi qui doit alarmer les Canadiens? J'ai pour habitude, monsieur le Président, de consulter mes commettants. Lorsque le projet de loi C-157 a été présenté, j'ai communiqué avec eux par la voie de ma circulaire périodique, j'ai donné mon avis sur le projet de loi C-157 et j'ai posé une série de questions. L'une de ces questions conserve toute son actualité, puisque le projet en discussion n'a pas été débarrassé de tous les défauts du projet de loi C-157. Cette question était la suivante: «Est-ce qu'il faut donner au service du renseignement de sécurité l'accès aux renseignements privés du Fisc et du Recensement?» D'accord, les renseignements du recensement ont été retranchés du projet de loi, mais pas ceux des renseignements fiscaux, ni ceux des dossiers médicaux, ni ceux que pourrait renfermer une lettre déposée à la poste.

Je m'inquiète tout spécialement des résultats que cela pourrait avoir sur le système fiscal canadien au cas où, en dépit des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, le texte à l'étude pourrait obliger le personnel de Revenu Canada de divulguer des renseignements au service de sécurité même si cela lui est actuellement interdit. Une des grandes règles assurant la stabilité du système, c'est la conviction éprouvée par le contribuable que les renseignements communiqués sont confidentiels et qu'ils serviront uniquement au calcul des impôts. Il a pu arriver que tout en respectant à la lettre les lois fiscales, certaines personnes enfreignent d'autres lois. Si on désire que le régime fiscal canadien continue à reposer sur le système d'auto-cotisation, j'estime absolument indispensable que les renseignements fournis par les contribuables demeurent confidentiels et servent uniquement à établir la cotisation.

Ce projet de loi contribuera dans une large mesure à ébranler la confiance que les contribuables peuvent encore avoir dans le système actuel. J'ignore si le public est vraiment conscient des conséquences que cette mesure aurait sur le régime fiscal, mais ils le sauront certainement d'ici que nous en ayons terminé avec l'étude de ce projet de loi. Nous avons l'obligation de révéler exactement aux Canadiens ce que le gouvernement est en train de leur faire. Étant donné que nous avons soulevé à la Chambre des questions auxquelles les médias se sont intéressés de très près, nous savons déjà que le public a connaissance des abus que le gouvernement a commis à l'endroit des contribuables. Nous espérons simplement pouvoir remédier aux dommages que le gouvernement a causés au système par ses actes.

Toutefois, si la Chambre adopte le projet de loi C-9 à la légère, sans tenir compte des torts qu'ils causera au régime fiscal, quand notre parti prendra le pouvoir, il devra convaincre les Canadiens de déclarer honnêtement et sans rien oublier toutes leurs sources de revenus, ce qui risque d'être fort difficile.

Une autre chose m'inquiète au sujet de cette mesure, monsieur le Président. Même si nous savons que la poste sert parfois à passer de la drogue et d'autres produits de contrebande, je crois personnellement qu'il faut protéger le caractère confidentiel des lettres qui font partie du courrier de première classe. L'enveloppe d'une lettre ne contient rien d'autre qu'une communication écrite. En fait, le courrier de première classe peut inclure non seulement les lettres, mais également le contenu d'une enveloppe accompagnant la communication écrite. Il peut très bien s'agir de produits de contrebande, de drogue et d'autres objets illicites. Sans doute est-il acceptable que les autorités policières examinent les communications écrites auxquelles sont joint des articles de contrebande, mais j'estime inacceptable qu'elles ouvrent des lettres faisant partie du courrier de première classe. Ce projet de loi ne traite pas de cette question. En fait, il autoriserait ceux qui remplissent les fonctions décrites ici à ouvrir tout le courrier, y compris les lettres, s'ils le jugent bon.

Un des grands défauts du projet de loi C-157, c'était que le ministre chargé de superviser ce service n'avait aucun compte à rendre à la Chambre. Dieu merci, on y a remédié. On peut s'attendre à n'importe quoi de la part d'un gouvernement qui a songé à présenter une mesure dégageant de toute responsabilité le ministre chargé de répondre des actes d'un ministère ou organisme gouvernemental.

• (1210)

En fait, si je m'arrête à l'«intention», je m'inquiète, monsieur le Président, de voir qu'un gouvernement ait eu l'audace de s'attaquer aux libertés civiles des Canadiens, d'une telle façon en présentant le projet de loi C-157. Ce n'est pas parce que certaines dispositions intolérables ont été retirées que l'on doit pour autant cesser de mépriser un gouvernement aussi enclin à s'attaquer, sans vergogne, aux libertés dont jouissent les Canadiens. Il se trouve, bien entendu, que c'est le même gouvernement qui a fait tant de bruit au sujet de la charte des droits et libertés, qu'il viole à la moindre occasion.

Je m'inquiète des dispositions concernant les mandats de perquisition. Nous savons qu'en règle générale, le fonctionnement des dispositions qui sont modifiées souvent est laissé au Gouverneur en conseil. La raison, c'est que le Parlement ne peut pas s'occuper constamment des petits changements qui doivent être apportés pour qu'une mesure législative fonctionne convenablement. Toutefois, je prétends que la délégation, par le Parlement, au Gouverneur en conseil, en vertu de l'article 28, du droit d'adopter des règlements portant sur des questions aussi importantes que les mandats est une délégation inacceptable, et je cite un passage de l'article 28: ... «prévoir les règles de pratique et de procédure, ainsi que les conditions de sécurité, applicables à l'audition d'une demande de mandat ou de renouvellement de mandat»; nous devrions savoir, monsieur le Président, ce que seront ces conditions. Est-ce une simple nécessité résultant des plans du gouvernement? Je ne pense pas. Le Parlement devrait savoir quelles seront les règles, très strictes, qui s'appliqueront lorsque la sécurité du Canada sera en danger.

Je me demande si, ayant créé une nouvelle force à l'extérieur de la GRC—qui relève actuellement de la compétence du Solliciteur général—il n'y aurait pas lieu d'établir des principes généraux définissant les circonstances dans lesquelles les membres de cette force seraient autorisés à obtenir des mandats de perquisition car, comme je l'ai dit plus tôt, ces mandats peuvent aller jusqu'à permettre l'accès aux registres de l'impôt, aux dossiers médicaux et aux lettres expédiées par la poste?

Le gouvernement nous a dit que ce projet de loi tenait compte des objections du comité du Sénat qui a examiné le projet de loi C-157. Ce comité voulait éviter qu'après avoir demandé un mandat de perquisition et se l'être vu refuser, le demandeur puisse s'adresser à un autre juge qui serait plus souple et acquiescerait à ses désirs. Ce projet de loi, monsieur le Président, n'empêche pas de choisir son juge. Tout ce qu'il exige, c'est que l'on prenne note du fait qu'un autre juge a peut-être accepté ou rejeté une demande. Si le gouvernement désire empêcher le choix du juge le plus compréhensif, tout ce qu'il a à faire c'est interdire de soumettre plus d'une demande pour le même genre de mandat. Si le gouvernement tient réellement à ce qu'il dit, je l'invite à avoir le courage de le faire et à nous prouver qu'il est bien intentionné. Il éliminerait de la sorte une disposition inquiétante.

M. Heap: Monsieur le Président, je voudrais que le député nous parle un peu plus longuement du ministère du Revenu et du caractère confidentiel des déclarations de revenu. Si un contribuable fait des dons à un organisme quelconque, mettons un organisme religieux ou public, qui appuie des mouvements de libération en Afrique du Sud ou en Amérique centrale, et si l'on découvrait par le biais de cette surveillance indue du courrier que ce citoyen a réclamé une exemption d'impôt pour avoir fait un don à un organisme enregistré, le député ne croit-il que ce serait employer à mauvais escient pareille technique d'enquête?

M. Gamble: Monsieur le Président, la question du député est de nature législative, car il veut savoir si du fait d'avoir reçu un don, un organisme de bienfaisance reconnu officiellement comme tel risque de perdre son statut à ce titre pour toutes sortes de raisons. D'après moi, cela n'a rien à voir avec la mesure à l'étude. Si je m'oppose à ce projet de loi—mais je croyais l'avoir déjà assez bien expliqué—c'est que je ne tiens pas à ce que ce genre de reseignements tombe entre les mains de personnes autres que celles qui sont autorisées à les recevoir à des fins fiscales. Je croyais avoir expliqué clairement que seules les personnes s'occupant du calcul de l'impôt devraient pouvoir prendre connaissance des renseignements figurant dans une déclaration d'impôt sur le revenu.

Ce projet de loi contrevient en fait aux dispositions de l'actuelle loi de l'impôt sur le revenu, comme le sait pertinemment le député. J'estime avoir passablement bien expliqué que, d'après moi, cet état de choses non seulement nuisait aux droits du contribuable qui fournit ces renseignements mais aussi, et d'autant plus, risquait de compromettre le calcul par le contribuable de son propre impôt.

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir succintement précisé dans sa réponse ses intentions à cet égard. Je voudrais également savoir, mises à part les questions fiscales, s'il juge opportun que, en vertu de ce projet de loi, à la condition que ce dernier soit adopté, le service de sécurité puisse décider d'employer des techniques d'enquête par intrusion par exemple la surveillance du courrier, dans le cas de citoyens qui appuient mettons la campagne en Afrique contre l'apartheid?

M. Gamble: Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il convienne d'examiner le courrier de qui que ce soit, comme je l'ai déjà dit, et notamment le courrier des personnes qui auraient pu faire un don à la caisse du gouvernement démocratique du Salvador.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, fait plutôt rare, j'avoue que je partage avec le député bon nombre des inquiétudes qu'il a exprimées ce matin, ainsi que sa perspective idéologique.

M. Turner: Malheur à vous, John!

M. Robinson (Burnaby): En ce qui concerne l'accès à l'information, je pense également que les renseignements doivent demeurer confidentiels et ne servir qu'aux fins prévues. Je voudrais que le député précise davantage sa pensée là-dessus. Celui-ci est d'avis qu'il devrait être interdit au nouveau service du renseignement de sécurité d'ouvrir le courrier de première classe à moins, semble-t-il, qu'on ne soupçonne les effets de contenir des pièces de contrebande. Le député serait-il d'accord pour qu'on interdise au service du renseignement de sécurité, outre les dossiers du ministère du Revenu national, d'autres données obtenues par divers ministères fédéraux, notamment celles qui ont trait aux allocations familiales, qui découlent d'une demande de prestations au titre de l'assurance-chômage et qui sont transmises à la Banque fédérale de développement? Serait-il disposé à interdire aussi au nouveau service du renseignement ces derniers documents?

M. Gamble: Monsieur le Président, j'ai signalé deux domaines dont le caractère secret saute aux yeux. Je suis contre la collecte ou la divulgation de renseignements dans ces deux cas en raison de la coutume qui existe ou parce qu'une loi l'interdit. Autrement dit, le fait de divulguer des renseignements de nature fiscale à quiconque n'y a pas expressément droit en raison de son travail constitue une infraction. Il faudrait, pour le permettre, modifier une loi existante.

D'autre part, nous avons toujours respecté au Canada le caractère sacro-saint de la correspondance privée. Le député m'a demandé si je serais prêt à aller plus loin. Je dois lui répondre de la façon suivante. Je n'ai pas dressé, comme il l'a problablement fait, une liste des divers renseignements qui seraient disponibles en vertu de ce projet de loi et qui ne le sont pas à l'heure actuelle. Je lui demande ceci: Ces renseignements ne sont-ils pas disponibles à cause de la loi en vigueur ou d'un principe reconnu que tous les Canadiens connaissent et qu'il ne faudrait pas changer? Si c'est pour l'une de ces deux raisons que le Service de sécurité ne peut pas actuellement se procurer ces renseignements, je pense qu'il ne devrait pas pouvoir les obtenir.

• (1220)

M. Robinson (Burnaby): Je remercie le député de sa réponse. En fait, comme l'a bien montré la Commission McDonald, c'est à cause des interdictions prévues dans les lois actuelles que ces renseignements ne sont pas disponibles. Je comprends donc que le député maintiendrait ces interdictions. Il me fait signe qu'il est d'accord.

Je voudrais lui demander de nous donner des prévisions sur les réponses au questionnaire qui a circulé dans sa circonscription. Il en a parlé brièvement. Étant donné que le député s'est donné la peine de demander l'opinion de ses électeurs sur cette importante question, il pourrait peut-être nous donner toutes sortes de détails sur les réponses qu'il a ainsi obtenues.

M. Gamble: Monsieur le Président, j'en serais ravi. J'aurais dû donner des précisions au moment où j'en ai parlé la première fois. D'après mes calculs, les gens de ma circonscription s'opposent, dans une proportion de deux contre un, à ce que le Service de sécurité puisse mettre la main sur des renseignements fournis au fisc et les réponses au questionnaire du recensement. Il est vrai que ce projet de loi ne permet pas au service de sécurité d'obtenir des renseignements concernant le recensement. Par conséquent, je suppose que ces résultats sont quelque peu déformés. Je ne leur ai pas posé deux questions séparées dans le questionnaire pour savoir s'ils s'opposaient à la diffusion des renseignements dans le cas de la fiscalité et dans celui du recensement. Ils ont simplement répondu qu'ils étaient contre dans les deux cas.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ces résultats m'intéressent parce que je n'ai pas entendu de députés libéraux donner leur avis sur ce projet de loi, à l'exception du ministre et de son secrétaire parlementaire. Il semble qu'ils ne soient pas empressés de défendre le principe du projet de loi.

Le député de York-Nord (M. Gamble) pense-t-il que le nouveau Service de sécurité civil devrait pouvoir mettre sous surveillance—abstraction faite de la question de l'ouverture du courrier et de l'accès aux dossiers du gouvernement—des groupes qui appuient au Canada la campagne du Congrès national africain contre l'apartheid en Afrique du Sud? Estime-t-il que ces gens-là devraient faire l'objet d'une surveillance ou que le Service de sécurité devrait avoir le droit de soumettre de tels groupes à une surveillance au Canada?

M. Gamble: Monsieur le Président, cela dépendrait naturellement des circonstances entourant les activités de n'importe quel représentant de ce groupe dans notre pays. Nous savons que le Canada a des lois—je pense à la loi sur l'immigration—qui énumèrent diverses catégories de visiteurs considérés comme indésirables au Canada. S'ils sont venus dans notre pays pour préconiser le renversement d'un gouvernement étranger, il me semblerait normal qu'à l'heure actuelle la GRC les soumette à une surveillance et fasse enquête sur eux. Par conséquent, si la GRC peut prendre ce genre de mesure à l'heure actuelle, je n'aurais absolument aucune objection à ce que le nouveau Service de sécurité fasse la même chose dans l'avenir, compte tenu des dispositions précises de la loi sur l'immigration qui présentent un certain intérêt.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, il y a longtemps qu'on étudie cette question au Canada. Pour sa part, je pense que la Chambre a découvert les problèmes relatifs à la sécurité au moment où la Commission McDonald a été mise sur pied. Je me souviens toutefois de la décision qui avait été prise de créer un service de sécurité relevant de la GRC, avec un directeur civil. Sauf erreur, le premier a été le général Dare, puis M. John Starnes lui a succédé.

M. Lawrence: C'est l'inverse.

M. Lambert: J'ai dû me tromper; mon collègue dit que c'est l'inverse. En tout cas, cela remonte à bien longtemps. Je pense qu'il existe une grande confusion dans l'esprit des citoyens qui se sont contentés de jeter un rapide coup d'œil aux manchettes des journaux ou aux informations télévisées. Il me paraît évident que le Canada a besoin d'un service de sécurité. Dire qu'il s'agit d'un service chargé de réunir des renseignements, c'est donner immédiatement l'impression que le gouvernement veut s'en servir pour mettre son nez dans les secrets les plus intimes de tous les Canadiens pour toutes les raisons possibles et imaginables, comme ne manqueront pas de vouloir le faire croire les défenseurs des libertés civiles qui voudraient qu'absolument tout soit permis.

Monsieur le Président, depuis la Seconde guerre mondiale, nous sommes la risée des autres pays en ce qui concerne la sécurité nationale. Les gouvernements étrangers se sont servis du canada, non pas tant pour nous espionner, mais comme base d'opérations dirigées contre les États-Unis. Nous avons commencé à nous en rendre compte lorsque l'affaire Gouzenko a été mise à jour. Mais le pays impliqué, en l'occurrence l'Union soviétique, n'était pas le seul à exercer au Canada ce genre d'activités condamnables.

Le Canada a toujours été vulnérable côté sécurité parce qu'il n'avait ni les ressources ni la volonté d'agir. Je trouve plutôt amusant d'entendre certains craindre qu'on ouvre le courrier pour savoir si tel ou tel citoyen est en faveur de l'apartheid ou soutient une secte religieuse et ainsi de suite. C'est une façon stupide de reléguer au second plan l'essentiel même du problème. Le ministère du Revenu national ouvre le courrier et à juste titre. Il n'a pas besoin de s'adresser à un organisme civil pour obtenir un mandat du tribunal. Je vois des députés qui font des signes de dénégation. Ils n'ont jamais eu à lutter contre l'importation d'héroïne qui se fait par courrier. Et ce n'est pas difficile à faire. Ils n'ont pas non plus à lutter contre la contrebande de l'or alors que des chaînes d'or fin sont envoyés dans des lettres épaisses. Ils n'ont jamais vu non plus les saletés pornographiques qui passent par la poste. Et il n'y a pas que le courrier: des photos montrant les scènes les plus violentes et les plus abjectes sont carrément affichées. Peut-être que ceux qui sont contre l'ouverture de courrier se complaisent à regarder ce genre de chose. Je n'en sais rien. J'ai l'impression que ceux qui protestent par écrit ou autrement exagèrent. Pour ce qui est des douanes, elles n'ont pas besoin d'autorisation, elles l'ont à l'heure qu'il est. Toutefois, la situation est plutôt bête selon la loi sur les postes. Les inspecteurs du service postal ont le droit d'examiner le courrier pour découvrir tout article de contrebande. S'ils en découvrent, ils écrivent au destinataire pour lui dire de venir chercher son colis, ce que, bien sûr, le destinataire s'abstient de faire. On doit retourner alors le colis à l'expéditeur. Quelle bêtise! Il n'y a pas d'autre terme pour qualifier cette façon de procéder. C'est une tentative pour saper le droit légitime dans le pays. Je défie tout défenseur des libertés civiles de dire qu'il est mal d'avoir recours à des moyens comme la

censure du courrier pour prévenir l'entrée au Canada de drogues ou d'autres articles de contrebande.

• (1230)

Quant à la loi de l'impôt sur le revenu, je conviens qu'elle va trop loin. Je suis contre l'entente secrète conclue entre la GRC et le ministère du Revenu national et qui n'a pas été mise au jour tant que le ministre de l'époque, l'actuel sénateur Guay, n'a pas été forcé d'admettre il y a quelques années que la GRC pouvait examiner les dossiers fiscaux au cours d'une enquête sur une infraction à la loi de l'impôt sur le revenu. Le solliciteur général (M. Kaplan) est au courant. La GRC et le ministère du Revenu national n'ont pas tardé à renier cette entente.

C'est précisément ce que prétendent nombre des opposants actuels ou éventuels à la loi. La GRC a examiné les dossiers fiscaux de certaines personnes au cours d'un procès au criminel, notamment dans l'affaire Anderson. C'est irrégulier. Plus tôt le solliciteur général et le ministre du Revenu national (M. Bussières) feront connaître la nature exacte de cette entente et diront si elle est rigoureusement respectée, mieux cela vaudra.

C'est pourquoi je suis d'accord avec mon collègue de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn). Cette mesure doit être passée au peigne fin par un comité de la Chambre. La question de la sécurité a déjà fait l'objet d'une étude à l'autre endroit, par des commissions royales d'enquête et ainsi de suite. La Chambre des communes, qui est censée représenter les Canadiens, doit pouvoir consulter à ce sujet un grand nombre de personnes d'un bout à l'autre du pays. Il ne suffit pas que des groupes de pression et des gens des environs d'Ottawa, de Montréal et de Toronto nous fassent connaître leur opinion à ce sujet. Dans certains cas, on nous fait parvenir un mémoire, mais la plupart du temps, les gens font connaître leur position grâce à des rapports de presse, où les journalistes, selon leur opinion, rapportent de façon plus ou moins exacte les propos exprimés.

J'insiste sur la nécessité, monsieur le Président, de renvoyer ce projet de loi au comité composé de représentants de tous les partis, qui pourra se déplacer de Victoria à Saint-Jean et consulter tous les Canadiens sur l'importante question d'un organisme de sécurité national. J'entends par là les rapports entre le gouvernement et un organisme d'une importance vitale, qui touche les particuliers. Nous nous efforçons de préserver la sécurité du pays non seulement contre des interventions de l'extérieur, mais également contre des activités se déroulant à l'intérieur du pays, notamment les actes de violence, les révoltes et divers moyens illégaux de renverser le gouvernement et de provoquer de la confusion à l'échelle nationale.

Cela dit, je ne veux pas prendre carrément parti pour ou contre ce projet. Pour ma part, je suis plutôt en faveur d'un organisme civil doté d'un administrateur qui devra rendre beaucoup plus de comptes au ministre que ne le prévoit le projet de loi à l'étude. Monsieur le Président, l'un des principaux problèmes que nous ayons connus au cours des vingt dernières années est dû au fait que le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada ne relève pas directement du ministre, mais d'un sous-ministre. Je reconnais qu'au cours des ans, le ministère du solliciteur général a connu un sort assez malheureux dans la mesure où, avec quelques autres ministères, il a été l'une des principales cibles lors des remaniements ministériels. Il s'en est suivi que des personnes n'ayant aucune expérience ministérielle ou n'ayant pas les compétences voulues pour occuper un poste supérieur se sont vu nommer au poste de solliciteur général. Le fait de relever du solliciteur général adjoint et le calibre de l'exécutif ont fortement contribué à affecter le moral de tous les membres de la GRC.

• (1240)

Je m'oppose donc à l'article 7 du projet de loi stipulant que le directeur devrait consulter le sous-ministre sur l'orientation générale des opérations du Service. J'estime que cela n'a pas de sens. Il doit être comptable au ministre parce qu'il faut une orientation politique appropriée. Cet article ne fait que refléter le désir des technocrates de tout contrôler ici, à Ottawa.

J'approuve l'article 8 du projet de loi. Un service qui est bien géré par un bon administrateur devrait pouvoir choisir lui-même son personnel. Les employés du Service n'ont pas besoin d'être grands, blonds et âgés de 22 ans; laissons cela à ceux qui doivent satisfaire aux exigences de la GRC et faire d'excellents policiers. Un service de sécurité devrait avoir ses propres employés permanents plutôt que d'emprunter en catimini ceux d'un autre organisme gouvernemental. Les employés d'un organisme de sécurité doivent posséder les meilleures qualités possibles. Ils doivent notamment être intelligents et avoir de bonnes connaissances linguistiques, mais n'ont pas besoin d'être formés en vue de faire partie d'une force policière nationale. Le service de sécurité ne devrait pas devenir une force indépendante ayant le pouvoir de procéder à des arrestations. Je crois personnellement que cela relève de la GRC et des autres forces policières. Il faudrait éliminer tout de suite toute possibilité que l'organisme de sécurité ait le droit d'arrêter des gens ou de conduire tout autre action policière comme d'aucuns peuvent le craindre.

Je sais personnellement quelque chose de l'attrait que peut exercer une carrière dans la GRC pour les jeunes Canadiens et Canadiennes. Tous les délits dont on a accusé la GRC par suite des travaux de la Commission McDonald avaient trait à la sécurité. Les erreurs de la GRC ont découragé beaucoup de bons candidats de joindre cette force policière. Je dois admettre que les vacances ne sont pas nombreuses compte tenu de la situation économique actuelle et les journaux parlent de l'insuffisance de recrues à l'école de police de Regina. Il ne faut toutefois pas se fier uniquement à cela pour se faire une idée de la situation.

Comme le temps mis à ma disposition est presque expiré, je dirai aux députés, et même à ceux qui croient qu'un organisme central de sécurité ou même la GRC sont foncièrement mauvais parce qu'ils restreignent souvent les désirs de liberté sans frein de certains Canadiens, que je crois que la majorité des citoyens de notre pays est en faveur d'un bon organisme de sécurité. Toutefois et comme nous ne connaissons pas encore toutes les caractéristiques de l'organisme en question, je crois aussi, à l'instar de mon collègue, le député de Saskatoon, que le comité devrait être autorisé à tenir des audiences dans tous les coins du pays et présenter ensuite un rapport.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le député croit que le nouveau service de sécurité civil devrait être doté de certains pouvoirs d'ouvrir le courrier de première classe, tout particulièrement quand on soupçonne que le courrier recèle de la contrebande. S'accorde-t-il avec le député de York-Nord (M. Gamble) pour dire que le service de sécurité doit être autorisé à ouvrir le courrier de première classe quand on soupçonne que ce courrier recèle des messages de caractère subversif? Croit-il, comme son collègue de York-Nord, qu'il faut établir une distinction entre le fait de soupçonner qu'une lettre de première classe renferme des matières de contrebande et la transmission de messages, ou est-il d'avis que tout le courrier de première classe doit pouvoir être ouvert par le nouveau service de sécurité civil?

M. Lambert: Pour commencer, le député de Burnaby (M. Robinson) a dû se tromper, car je n'ai pas dit que cet organisme devrait avoir le droit de vérifier si des lettres ou des colis contiennent des objets de contrebande. Les dispositions relatives au ministère du Revenu national, aux Douanes et à l'Accise et aux Postes sont amplement suffisantes à cette fin.

Pour ce qui est des soupçons de messages subversifs, j'ai du mal à répondre parce qu'il y a du pour et du contre. Prenons le cas où la correspondance renferme des codes et des renseignements obtenus par voie d'espionnage. Supposons qu'un pays étranger se livre à de l'espionnage aux États-Unis et que l'information transmise soit acheminée par une boîte postale au Canada. Si l'agence de sécurité venait à apprendre que ce moyen était utilisé, ne conviendrait-il pas qu'elle demande à un tribunal de l'autoriser à examiner le courrier envoyé à une certaine adresse? Je parle de sécurité nationale. Je pourrais nommer des douzaines de façons dont notre pays peut être considéré comme le coin du monde le plus facile à pénétrer par ceux qui se livrent à l'espionnage international.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le député a aussi traité dans son exposé du mandat du nouveau service de sécurité. Il s'est étendu sur les pouvoirs qu'il pourrait avoir. Voudrait-il développer sa pensée sur le mandat de ce nouveau service de sécurité? Après avoir lu le projet de loi attentivement, il ne peut pas ignorer le sort que pourraient connaître des personnes de sa circonscription aux termes du projet de loi. Ainsi, on pourrait user de procédés d'intrusion à l'endroit d'un groupe religieux d'Edmonton qui décide d'envoyer de l'argent ou une autre aide matérielle à un mouvement d'Amérique du Sud qui essaie de renverser l'un des gouvernements dictatoriaux, oppressifs et violents qui existent dans cette région du monde pour mettre fin à des décennies d'oppression économique et sociale, ou encore à l'endroit d'un Canadien qui veut appuyer ce mouvement, même si bon nombre d'entre nous considérons que de telles activités ne menacent aucunement la sécurité du Canada et des Canadiens. Le député de Mississauga prétend que cette menace existe. Je voudrais bien qu'il participe au débat pour nous expliquer son point de vue.

• (1250)

Je voudrais pour l'instant demander au député d'Edmonton s'il partage l'avis de son collègue de Mississauga et pense que de telles activités de la part des Canadiens constituent de fait une menace contre la sécurité du Canada et qu'il faut par conséquent prévoir à leur endroit le recours à toute la gamme de pouvoirs d'intrusion accordés au nouveau service de sécurité selon les dispositions du projet de loi.

M. Lambert: Monsieur le Président, la situation hypothétique dont parle le député ne représenterait aucune menace contre le Canada ni de l'intérieur ni même de l'extérieur. Si un citoyen canadien veut envoyer de l'argent à un groupe quelconque dans un autre pays, c'est son affaire. J'ajoute cependant que s'il envoie de l'argent à un groupe religieux qui est considéré comme un organisme de charité aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu, cet organisme devrait, selon moi, perdre des privilèges sur-le-champ parce qu'il ne s'occupe pas d'œuvres de charité ou d'œuvres religieuses au sens accepté du terme. Il se livre à des activités politiques dans un autre pays et cela n'est pas prévu dans les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu. Il faut donc choisir. De fait, il existe de prétendus organismes de bienfaisance qui servent de façade à des activités à l'étranger qui n'ont rien à voir avec la charité. Comme le député est un expert en droit, je l'invite à examiner la loi elle-même et les décisions rendues par les tribunaux au sujet de la signification en droit de l'expression «organisme de charité». Cela ne signifie par un organisme de bienfaissance ou d'utilité, mais seulement un organisme de charité aux termes de la loi. Il faut être logique.

Je voudrais cependant aller un peu plus loin que l'hypothèse citée par le député. Il a énoncé un problème simpliste. Je ne voudrais pas qu'on pense que ma réponse signifie que je suis entièrement d'accord avec lui parce qu'à un moment donné, son raisonnement ne va plus. Je précise que je voudrais certes qu'il existe une loi—et nous serons peut-être obligés d'y songer en l'occurrence—qui nous permettrait de passer outre à toutes ces dispositions en cas de déclenchement d'hostilités mettant en cause le Canada ou de menace sérieuse d'hostilités. A ce moment-là, bon nombre des sauvegardes prévues dans la mesure devraient disparaître. Le député est trop jeune pour avoir vu la Seconde Guerre mondiale. Je peux vous garantir, monsieur le Président, que bien des choses auxquelles lui et certains de ses collègues semblent tenir à tout prix, et je suppose qu'il s'agit en quelque sorte de droits acquis, n'existent tout simplement pas en temps de guerre. Le volonté nationale consiste à survivre et nous devons le comprendre.

Le président suppléant (M. Herbert): La période des questions est terminée.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je suis prêt à commencer mon discours tout de suite ou à déclarer qu'il est 13 heures, selon le bon vouloir de la Chambre.

M. Kaplan: Non, il est 12 h 55.

M. Ogle: C'est un plaisir que de vous parler du projet de loi C-9 et de ses trois principaux aspects. On doit d'abord étudier cette proposition du service de sécurité civil qui serait chargé des opérations de renseignement. En second lieu, il faut s'interroger sur les pouvoirs consentis à ce service. Enfin, il importe d'examiner l'aspect de la responsabilité et les mécanismes qui seront mis en place pour appliquer la loi et pour encadrer les activités du service.

Permettez-moi d'aborder le projet de loi d'un point de vue théorique. Je voudrais également vous faire part de mon expérience, ayant déjà vécu dans des pays où les services de renseignement étaient omniprésents. D'après moi, au lieu d'assurer la sécurité des citoyens, ils contribuaient plutôt à leur insécurité.

J'estime donc que ce projet de loi suscite l'inquiétude chez de nombreux Canadiens. J'ai cherché à me renseigner sur ce que représente pour divers groupes la notion fondamentale contenue dans le projet à l'étude. Je pense qu'il importe d'examiner le sens du terme «sécurité». Personnellement, je considère que le contexte a évolué depuis 15 ans. Quand j'étais plus jeune, on entendait par sécurité un état de bien-être attribuable à tout un ensemble de circonstances favorables dans sa vie personnelle. Aujourd'hui, la sécurité semble désigner un processus destiné à protéger quelque chose ou à le garder contre l'insécurité.

Permettez-moi de vous citer un exemple. Ce n'est que tout dernièrement que la Chambre des communes a été dotée d'un système de sécurité. Le public qui venait nous regarder et nous entendre dans les tribunes n'avait pas à se soumettre à un examen. Aujourd'hui il est l'objet d'une surveillance au moyen de dispositifs semblables à ceux des aéroports. Cependant, je ne me sens pas mieux protégé contre une attaque quelconque contre ma personne. En fait, je me sens moins en sécurité.

Bon nombre de personnes se posent la question: sommes-nous ici en sécurité? Un incident s'est produit, il y a quelques semaines. Un visiteur s'est présenté à la fin de la séance du matin. Notre groupe de députés était réuni ici. Le visiteur a tenté d'entrer. Les gardes, les préposés à la sécurité, ont éconduit la personne en question. L'après-midi, pendant la période des questions, la même personne s'est présentée là-haut avec un paquet qu'elle a lancé au milieu de la Chambre des communes. La séance s'est poursuivie. Je suis sûr que les téléspectateurs ne se sont pas aperçus de ce qui se passait. Le paquet en question ne représentait aucun danger. Mais, dans le cas contraire, cette personne, après avoir franchi tous les barrages, aurait menacé notre sécurité.

J'ai suivi cette évolution. J'ai vu comment on a commencé à dresser des murs autour de ce qu'on voulait protéger. Puis, quelqu'un constate une faiblesse dans le rempart et on est obligé d'en élever un autre. C'est justement ce qui est arrivé à l'aéroport de Tel Aviv, en Israël. On a bâti mur après mur par souci de sécurité.

Je vois qu'il est 13 heures, monsieur le Président. Je continuerai de vous parler de ces conceptions de la sécurité après le déjeuner.

Article 21 du Règlement

Le président suppléant (M. Herbert): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES JEUX OLYMPIQUES

HOMMAGE AU PATINEUR BRIAN ORSER

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre que tous les exploits accomplis dans n'importe quel milieu sont le fruit d'un effort collectif. Aucun homme ni aucune femme ne peuvent accéder aux premiers rangs, notamment dans une discipline olympique qui exige l'effort total d'un moniteur dévoué qui a foi en l'aptitude de l'athlète, sans l'appui et l'encouragement des camarades qui savent que l'athlète a la trempe voulue pour conquérir le monde, l'amour et l'encouragement des parents qui savent le dur travail qu'il faut faire pour devenir un médaillé des Jeux olympiques et le fier soutien de la collectivité qui reconnaît que l'un des siens lui fait honneur.

Tous ces éléments se trouvaient en place la semaine dernière, mais ils n'auraient pu se fusionner sans l'effort suprême d'un véritable champion mondial. Je demande à la Chambre de saluer l'athlète lui-même, détenteur d'une médaille d'argent en patinage artistique aux Olympiques de 1984, originaire de la circonscription de Simcoe-Nord, Brian Orser.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES DROITS DES FRANCO-MANITOBAINS

L'ATTITUDE DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Gaston Gourde (Lévis): Monsieur le Président, le chef du parti progressiste conservateur a encore une fois tenté de noyer le poisson en fin de semaine dans l'affaire des droits des Franco-Manitobains en déclarant que les députés dissidents de son parti ont décidé de rentrer officiellement dans les rangs. Or, le chef de l'Opposition oublie de dire toute la vérité. Premièrement, les députés de Winnipeg-Assiniboine et de Simcoe-Sud (MM. McKenzie et Stewart) n'en sont pas à leur première déclaration contre le bilinguisme au Canada; et leur déclaration faite du bout des lèvres par l'un deux sent la stratégie. Deuxièmement, un seul député a fait une déclaration publique mercredi dernier, mais rien ne semble avoir été publié par le député de Simcoe-Sud. Troisièmement, les Canadiens aimeraient savoir ce qu'il advient du fameux fonds McKenzie-Stewart; la lumière doit être faite sur ce sujet d'importance nationale.

Article 21 du Règlement

Le chef de l'Opposition officielle devrait avoir le courage et la fermeté du parti au pouvoir dans cette affaire. Encore une fois, pour les progressistes conservateurs, c'est trop peu trop tard!

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE TAUX DE CHÔMAGE DANS LA RÉGION DE NIAGARA

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, il est grand temps que le ministre des Finances (M. Lalonde) descende de sa tour d'ivoire et se rende compte de la situation économique du Canada. Il a divagué dernièrement, déclarant que nous sortons enfin de l'abysse de la récession et que l'avenir s'annonce prometteur. Dans son discours du budget, il a débité des données pour prouver que l'inflation diminue et que les taux d'intérêt baissent.

Admettrait-il aujourd'hui que tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes? Sait-il que le chômage dans la région de Niagara atteint le taux incroyable de 17 p. 100? D'accord, l'économie tourne au ralenti en hiver, mais ce taux est trop élevé et tout à fait inacceptable.

C'est une tragédie humaine effroyable. Les libéraux sont au pouvoir depuis quatre ans et il y a aujourd'hui 514,000 chômeurs de plus qu'au lendemain des élections. A mon avis, c'est attribuable en grande partie aux budgets présentés depuis. De toute évidence, le Programme spécial de relance favorise les riches au détriment des pauvres.

Dans la seule région de Niagara, il y avait 10,499 assistés sociaux le mois dernier. Cela représente beaucoup de bouches à nourrir. Ces gens-là ne demandent qu'à travailler, mais il n'y a pas d'emplois. Le ministre des Finances n'a rien fait pour favoriser la création d'emplois.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR À PROPOS DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en 1968, le groupe de musiciens dénommés les «Beatles» ont sorti un film fort amusant intitulé «The Yellow Submarine». Par le biais de la chanson, on y raconte le féroce combat qui oppose les forces du bien à celles du mal. Les vilains dans ce conte fictif sont appelés les «Blue Meanies» dont finira par triompher le bon peuple de Pepperland.

Or voici que 16 ans plus tard, le chef de l'opposition (M. Mulroney) et son critique des finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), reprochent amèrement au gouvernement de ne pas avoir immédiatement entrepris de comprimer le déficit dans son budget de mercredi dernier. Mais quand nous avons voulu savoir comment au juste y remédierait l'opposition, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a déclaré qu'il lui faudrait faire le méchant et sévir et que c'était pour cette raison-là qu'il éviterait pour le moment d'exposer le programme politique des conservateurs. Eu égard à cela, on ne peut s'empêcher de penser que les Blue Meanies se sont réincarnés sous une forme humaine, et que c'est le peuple canadien qui est désormais appelé à vivre cet affreux cauchemar.

Le chef des Blue Meanies et son corpulent acolyte au sale caractère de Saint-Jean-Ouest sont déchaînés. Et se sont joints à eux le «sabreur» de York-Peel et «triste sacqueur» de Capilano. Ensemble, ils représentent les quatre cavaliers de l'apocalypse du Canada. Peuple canadien, rallie-toi à la défense du système de sécurité sociale et exige que ces méchants et tristes personnages d'en face énoncent honnêtement leurs plans pour l'avenir du pays.

* * *

LE PARLEMENT CANADIEN

LA DURÉE DES LÉGISLATURES

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de me lancer dans un débat. En fait, je n'essaie même pas de prédire la date des élections fédérales, quelle qu'elle soit. Cependant, il me semble important que les journaux sachent exactement comment cette date est établie.

A cet effet, je tiens à signaler qu'en 1930, des élections ont eu lieu afin d'élire la 17e Législature. Le scrutin a eu lieu le 28 juillet 1930 et les résultats ont été publiés dans la *Gazette du Canada* le 15 août de la même année. Quatre ans plus tard, R. B. Bennett a décidé de retarder les élections, mais il a accepté le fait que le Règlement le forçait à dissoudre la Chambre le 15 août 1935, et il a alors fixé au 14 octobre 1935 la date des élections. Je me souviens très bien de cette date, car même si je n'avais alors que 27 ans, j'étais parmi les candidats défaits. Quoi qu'il en soit, la 17e Législature a duré cinq ans et deux mois.

Ensuite, en 1940, on a élu la 19e Législature. Des élections ont été déclenchées le mardi 26 mars 1940 et les résultats ont été publiés dans la *Gazette du Canada* le 15 avril suivant. Ainsi, en 1945, cette 19e Législature a été dissoute le 16 avril, car le 15 avril était un dimanche. On a alors décidé que les élections auraient lieu le 11 juin 1945. J'ai gagné lors de ces élections. Il en fut de même pour les libéraux.

Deux fois, donc, dans notre histoire, le gouvernement a retardé jusqu'à la limite les élections, ne les déclenchant que cinq ans et deux mois après. Il faut signaler que ce cela ne s'est produit qu'à une seule autre reprise, soit lorsque des élections ont été déclenchées durant la Première Guerre mondiale, en 1917. Il est donc établi que les gouvernements peuvent attendre cinq ans et même un peu plus.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole a expiré.

Des voix: Laissez-le poursuivre.

M. le Président: Il peut poursuivre.

M. Knowles: Je voudrais simplement signaler que le présent gouvernement a été élu le 18 février 1980 et que les résultats des élections ont été publiés dans la *Gazette du Canada* le 10 mars 1980. Ainsi, il est convenu qu'il doit dissoudre la Chambre au plus tard le 10 mars 1985, et il pourra alors tenir des élections deux mois plus tard, à savoir en mai 1985.

Je n'essaie pas de prédire la date des élections. Je demande simplement aux journaux et à ceux qui s'intéressent à cette question de comprendre exactement le Règlement à ce sujet. Je voudrais, enfin, vous demander, monsieur le Président, si vous voudriez peut-être vous risquer à prédire cette date; je me demande si vous tomberiez juste.

* * *

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

LA SOMME CONSACRÉE À LA CONSTRUCTION D'ABRIS AUX ENTRÉES RÉSERVÉES AUX PRÉSIDENTS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, il est tout à fait inconcevable et scandaleux que le gouvernement ait l'audace, d'une part, de dépenser $275,000 pour construire des surplombs destinés à protéger les présidents des deux Chambres contre les intempéries, alors qu'il laisse d'autre part, des millions de chômeurs et de pauvres faire face à la cherté de la vie, au manque d'emplois et de création d'emplois—écoutez-vous, John et à la dure réalité, à savoir que le présent est sombre et que l'avenir, si le gouvernement libéral égoïste conserve le pouvoir, n'offre aucune promesse.

Au nom des pauvres et des chômeurs du Canada, je condamne ce gouvernement insensé et insultant qui se lance dans de folles dépenses, alors que cet argent pourrait être utilisé de bien des façons pour aider ceux qui n'ont pas les moyens de se nourrir ou de se payer l'essentiel et qui n'ont pas, chose certaine, les moyens de munir leurs abris de surplombs au coût de $275,000. Les priorités du gouvernement sont, c'est évident, à repenser et tout à fait écœurantes et insultantes pour tous les Canadiens.

* * *

• (1410)

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Denis Ethier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, quand le ministre des Finances (M. Lalonde) a annoncé la date où il allait présenter son budget, le chef de l'opposition (M. Mulroney), député provisoire de Central Nova, a immédiatement jeté les hauts cris. Il a même accusé le gouvernement de mesquinerie pour vouloir présenter son budget au moment où le chef de l'opposition comptait se trouver en Europe.

Par grandeur d'âme, le député de Central Nova allait donc annuler son voyage en Europe, car le budget et l'économie du Canada étant son principal souci, le débat sur le budget et l'économie devenait une priorité absolue. Effectivement, l'exposé budgétaire a eu lieu le mercredi 15 février et, depuis, le chef de l'opposition ne s'est pas montré à la Chambre. Est-ce à dire qu'il a modifié l'ordre de ses priorités?

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'ÉLABORATION DE LOGICIELS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, dès sa naissance, le secteur canadien du logiciel est menacé d'extinction et nous venons d'avoir par deux fois la preuve que le cabinet n'a pas la moindre idée de la situation.

Tout d'abord, le budget de la semaine dernière nous l'a révélé par défaut. En effet, le ministre des Finances (M. Lalonde) n'a pas cru bon de modifier la loi de l'impôt sur le revenu au chapitre des définitions, de manière que le secteur du logiciel puisse profiter des avantages consentis à la recherche et au développement, malgré les recommandations d'un document de travail et du groupe de travail formé à la suite du budget précédent.

Ensuite, il y a le fait très important que le gouvernement japonais est actuellement saisi d'une proposition visant à breveter obligatoirement une société japonaise pour toute innovation émanant de l'étranger dans le domaine du logiciel. Cette mesure risque d'anéantir toute possibilité pour le Canada de mettre en marché un monde de produits uniques, non seulement au Japon mais partout ailleurs. Telidon est l'exemple parfait d'une innovation canadienne mise en péril par ce projet de loi.

Lorsque mon collègue de Cariboo-Chilcotin a soulevé cette question à la Chambre il y a quelques jours, le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie (M. Johnston) a semblé tomber des nues, malgré les nombreux articles publiés à ce sujet dans la presse populaire, entre autres *Business Week, The Economist* et *The New York Times*. Divers pays dont les États-Unis ont dépêché au Japon des délégations composées de personnalités importantes afin qu'elles interviennent à propos de ce grave problème, mais notre gouvernement est resté muet. Je sais . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

L'EMPLOI

L'ABSENCE DE PROJETS À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS

M. Bod Ogle (Saskatoon-Est): Récemment, une association torontoise sans but lucratif du nom de «Bridging the Gap» a publié sur papier glacé une brochure intitulée «*Jobs Canada*» qu'elle a distribuée à 2.5 millions de Canadiens. Même si elle se défend de toute attache gouvernementale, elle a néanmoins inséré dans sa brochure la photographie du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts); d'autre part, le gouvernement a manifestement des projets concernant les chômeurs.

Article 21 du Règlement

Un journaliste a remarqué que certains des emplois de cette brochure s'adressent à des contrôleurs de la circulation aérienne, à des serveurs de bar et à des rédacteurs de journaux. Dans l'ensemble, à mon avis, ce n'est pas très réaliste.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre et un appel téléphonique de la part d'étudiants de la faculté de génie de l'université de la Saskatchewan. Blake Rooks m'a fait savoir que seulement trois de ses 60 confrères en classe de génie mécanique ont des emplois; pas un seul des 30 étudiants en classe de génie civil n'a d'emploi; trois seulement des 17 étudiants en classe d'agronomie ont des emplois; et pas un seul des 30 étudiants en classe de géologie appliquée n'a d'emploi. Voilà la réalité. Le gouvernement doit se rendre compte que dans le monde réel le chômage règne. Il n'y a pas de relance, surtout pas pour les étudiants et les travailleurs qui touchent des prestations d'assurance-chômage. Il faut dire au gouvernement d'ouvrir les yeux.

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LES FORÊTS

LA SITUATION DE L'INDUSTRIE—LA NÉCESSITÉ D'INTERVENIR

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Si notre secteur forestier s'étiole, monsieur le Président, c'est que le gouvernemnt le néglige depuis une décennie. Le gouvernement témoigne d'une souveraine indifférence à l'égard de nos ressources renouvelables les plus précieuses et de notre secteur national le plus important. Ainsi, nous apprenions la semaine dernière que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique avaient rompu leurs négociations, n'étant pas parvenus à s'entendre relativement à un projet à long terme à frais partagés visant à assurer le reboisement de la Colombie-Britannique. La planification à long terme et la sagacité ont été complètement remplacées par une mosaïque de programmes à court terme gérés sans aucune efficacité.

La semaine dernière, les travailleurs de la forêt de la Colombie-Britannique se sont réunis à Vancouver pour discuter de la crise qui sévit dans leur secteur. Il se rendent compte que le secteur forestier partout au Canada est au bord de la catastrophe et qu'il s'éteint rapidement. Ils se rendent compte également que seuls une intervention prompte des gouvernements, des engagements à long terme et une volonté politique pourraient empêcher la ruine de ce secteur. Ils ont signalé par contre que le secteur pourrait être au seuil d'un avenir extrêmement prometteur. Ils savent que le gouvernement doit mettre fin à ses largesses en matière d'allocations sociales et qu'il doit intervenir pour réorienter les secteurs essentiels de notre économie et assurer leur survie.

Le gouvernement pourrait redonner aux Canadiens du travail dans les secteurs productifs comme le secteur forestier. Les Canadians n'ont que faire de programmes factices de création d'emplois. C'est le moment d'agir. Nous devons aller à contre-courant et remettre les Canadiens sur la voie de la prospérité.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCE

M. le Président: J'aimerais signaler à la Chambre la présence dans les tribunes d'une délégation de la Commission des affaires étrangères et de la Commission de la défense nationale et des Forces armées de l'Assemblée nationale de France.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE BUDGET—LES INTENTIONS SOUS-JACENTES AUX MESURES BUDGÉTAIRES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Au cours d'une séance d'information postbudgétaire, jeudi dernier, le ministre a déclaré aux journalistes que son budget n'avait aucun effet sur l'économie canadienne et qu'il s'en réjouissait. Il y a au Canada 1,473,000 chômeurs qui n'ont aucune raison de se réjouir. De nouveaux indices portent à croire que la reprise s'essoufle; les commandes de biens durables ont diminué de 1.1 p. 100 en décembre; la production manufacturière a décliné en novembre; les ventes ont été décevantes durant le temps des fêtes, et l'indice des prix à la consommation suscite des inquiétudes croissantes quant au danger d'une nouvelle flambée d'inflation. Compte tenu de tout cela, pourquoi le ministre a-t-il présenté un budget attentiste à un moment où les chômeurs sont si nombreux et où tous les indices démontrent que la reprise marque le pas?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député avait pris la peine de lire attentivement les journaux, il saurait que je n'ai pas dit que le budget n'aurait aucun effet sur l'économie, mais bien qu'il n'avait eu aucune répercussion immédiate et importante sur la performance du marché, sur les taux d'intérêt et sur le taux de change. J'ai ajouté que c'est exactement ce que je voulais. Je voulais m'assurer que la croissance que nous avons connue en 1983 se poursuive en 1984, car, ce dont le pays a besoin, c'est de stabilité et de continuité. J'ai dit que je comptais sur un taux de croissance de l'ordre de 5 p. 100 en 1984, en comparaison de 3. p. 100 en 1983, et sur une forte hausse de l'emploi, de l'ordre de 3.5 p. 100, en 1984. La réaction du marché face au budget a été celle que j'espérais et que j'avais prévue. En fait, pour 1984, je prévois que la reprise se poursuivra avec force et que l'économie passera de l'étape de la reprise à celle d'une forte expansion.

LE CHÔMAGE—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, je vais tenter d'obtenir une réponse du ministre. Dans son exposé budgétaire du 17 avril, il a dit que son premier souci était «de venir en aide au million et demi et plus de Canadiens qui sont prêts à travailler, mais ne peuvent pas se trouver d'emploi». Ce budget ne les avait pas aidés puisqu'il y a encore 1,473,000 chômeurs. Le ministre prévoit que le nombre moyen de chômeurs demeurera à 1,336,000 cette année et

qu'en 1988, il y aura encore 1,100,000 sans emploi. Je demande donc au ministre quel était son premier souci en préparant ce budget attentiste. Ce n'était certainement pas de donner de l'emploi aux chômeurs. Quel était donc son premier souci en présentant ce budget à un moment où il y a encore un million et demi de chômeurs?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a cité un certain nombre de chiffres. Je lui signale que si l'on compare l'évolution de l'industrie entre décembre 1982 et décembre 1983, on constate que les livraisons des fabricants ont augmenté de 17.2 p. 100, les nouvelles commandes de 21.7 p. 100 et les commandes non exécutées de 30 p. 100. Au cours de cette période, notre économie a connu une relance très énergique.

• (1420)

Je dois rappeler encore une fois au député qui insiste sur le nombre des chômeurs que nous avons créé l'année dernière 400,000 emplois. C'est un fait que si le chômage au Canada demeure élevé, bien qu'il ait diminué quelque peu, c'est que la population active au Canada croît plus rapidement que dans n'importe quel autre pays industrialisé. C'est incontestable.

Le gouvernement s'emploie activement à encourager le secteur privé à créer chez nous le plus d'emplois possible et le plus rapidement possible. Il montre la voie dans le secteur public en augmentant ses dépenses. Cette année, par exemple, le gouvernement va dépenser 525 millions de dollars de plus que l'année dernière pour créer directement et indirectement des emplois, même s'il doit faire preuve en même temps d'austérité et restreindre le déficit fédéral.

Enfin, j'inviterais le député à décrire à l'intention des Canadiens les dures et vilaines mesures auxquelles il a fait allusion à la suite de la présentation du budget la semaine dernière et qu'il a préféré taire.

M. Crosbie: Monsieur le Président, nous pourrions par exemple forcer le gouvernement à démissionner, à grand renfort de coups de pied.

LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, on ne saurait pas plus faire saigner un navet qu'en tirer une réponse. Le ministre a inséré dans son exposé budgétaire des prévisions économiques fort optimistes. Il a prédi en effet une croissance économique réelle moyenne de 3.8 p. 100 au cours des 5 prochaines années. Interrogé jeudi dernier à ce sujet, il a haussé les épaules et a tout simplement répondu: A vrai dire "Qui sait?"

Pour que nous puissions ajouter foi à ses dires, le ministre pourrait-il nous dire sur quoi il fonde ses prévisions en matière de chômage, prévisions auxquelles lui-même ne croit pas? Si elle sont inexactes, que va-t-il advenir du chômage dont le niveau est déjà horriblement élevé? Que va-t-il advenir de notre économie?

M. Nielsen: Qui sait?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'inviterais mon collègue à examiner les prévisions des divers organismes qui effectuent des prévisions, tant au Canada qu'aux États-Unis. Le Président Reagan a déposé à la Chambre des représentants, il y a quelques semaines, ses propres projections concernant la performance de l'économie américaine durant les prochaines années. Et ce qu'il prévoit pour l'an prochain, pour 1985, 1986, 1987 et 1988, c'est un taux de croissance identique à celui qui est prévu pour le Canada, à savoir 4 p. 100.

Je rappelle à mon collègue que la performance de l'économie canadienne est souvent parallèle à celle de l'économie américaine, et que les prévisions qui sont ainsi présentées par le gouvernement du Canada sont basées sur les études effectuées par des spécialistes dans le domaine, de la même façon qu'elles le sont aux États-Unis, ou par un organisme international comme l'OCDE qui, lui-même, par exemple, a prévu une croissance identique à celle que j'ai prévue pour 1984, à savoir 4.9 p. 100.

Maintenant, si mon collègue s'imagine qu'on peut garantir de façon absolue que ces chiffres seront ceux que l'on prévoit en 1988, je pense qu'il nous demande de rêver en couleurs! Je lui rappelle cependant que ces pronostics ne sont pas nécessairement trop optimistes. L'an dernier, j'ai présenté un Budget avec une quantité de prévisions. L'Opposition a dit que mes prévisions étaient trop optimistes. En fait, l'économie a connu une performance supérieure même à celle que j'avais prévue.

J'espère donc qu'avec la poursuite des politiques que nous avons mises de l'avant ainsi que l'action importante de ce gouvernement dans le domaine économique, nous allons dépasser les prévisions, de la même façon que nous les avons dépassées en 1983.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LA REVUE *JOBS CANADA*—L'UTILISATION DES FONDS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Alors que, selon les pronostics que le ministre des Finances a faits dans son budget, le mieux que nous puissions attendre c'est d'avoir 1.1 million de chômeurs au moins pendant les quatre années à venir, comment le ministre peut-il justifier le financement de la revue *Jobs Canada* publiée par un groupe baptisé Bridging the Gap. Cette publication prêche la bonne nouvelle avec la bénédiction des autorités du ministère et laisse entendre que tous les Canadiens qui désirent du travail devraient pouvoir en trouver. Comment le ministre peut-il justifier le financement de ce genre de publication distribuée à 2.6 millions de foyers canadiens alors que cet argent pourrait certainement servir à aider les chômeurs?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense pouvoir le faire assez facilement.

M. McDermid: Cela fait mauvaise impression.

M. Roberts: Le député dit que cela fait mauvaise impression. C'est peut-être vrai, mais c'est une initiative qui s'inscrit entièrement dans le cadre de nos objectifs.

Les députés de tous les côtés de la Chambre nous ont exhortés, à juste titre je pense . . .

M. Crosbie: C'est le ministre des Finances qui aurait dû répondre à cela.

M. Roberts: . . . à mieux faire connaître toute la gamme de programmes offerts par la Commission de l'Emploi et de l'Immigration afin que notre clientèle éventuelle connaisse mieux les programmes à sa disposition. Dans le cas auquel vous faites allusion, il est vrai que nous avons fait de la publicité dans cette revue qui est publiée par un groupe de bénévoles, mais nous sommes loin d'en financer la totalité. Ce sont d'autres personnes qui assument la majorité des frais.

Cette publication fournit des renseignements très utiles aux jeunes et à tous ceux qui cherchent un emploi et désirent savoir quels services le gouvernement du Canada leur offre pour les aider dans leur recherche. Cela me semble extrêmement utile.

Il serait tout à fait stupide de la part du député de nous exhorter à créer des programmes si nous ne faisons pas également le nécessaire pour veiller à les faire connaître au public auquel ils s'adressent. J'espère que le député a lu cette brochure. J'espère également que sa question amènera d'autres personnes à la consulter. Je suis convaincu que nous devons fournir aux Canadiens ce genre de renseignements.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, d'après ce que dit cette revue, avec l'approbation du ministre, ce dernier pourrait très bien être poursuivi pour publicité trompeuse.

LA JUSTIFICATION DES DÉPENSES

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, puis-je demander au ministre comment il peut justifier un autre exemple de népotisme prodigue et élaboré. Comment peut-il justifier cette propagande libérale à peine voilée, qui en fait, est peut-être de la propagande pour la compagne même du ministre à la direction du parti libéral? Comment peut-il justifier cela à une époque de restrictions, particulièrement lorsqu'il y a tant à faire pour le 1.5 million de chômeurs de ce pays? D'après le *Conference Board* du Canada, ce nombre augmentera encore en 1985. Comment le ministre peut-il expliquer de telles initiatives?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les questions du député sont encore plus absurdes qu'elles ne le sont d'habitude. C'est, en fait, un moyen de faire savoir aux Canadiens quels sont les programmes à leur disposition. Tel est l'objectif et il est efficace.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE SORT DES CHÔMEURS DE LA RÉGION DE HAMILTON EN ONTARIO

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il sait, j'en suis persuadé, que dans la région de Hamilton, 50 p. 100 de tous les travailleurs de la construction sont en chômage, 70 p. 100 des électriciens cherchent un emploi et 20 p. 100 de tous les travailleurs de l'acier sont sans travail. Le taux de chômage dans la région est notablement plus élevé qu'il ne devrait l'être. Ces gens ne peuvent bénéficier du nouveau programme de REÉR récemment annoncé par le gouvernement; ils ne peuvent profiter de la réduction d'impôt accordée aux médecins, avocats, comptables et conseillers qui seront imposés au taux de 15 p. 100; en fait, ils n'ont même pas droit à l'assurance-chômage.

Etant donné que le ministre a déjà fait savoir qu'il se préoccupait du sort des gens en chômage, pour des raisons indépendantes de leur volonté, qui n'ont plus droit à l'assurance-chômage et pour lesquels il n'existe actuellement pas de travail, pourquoi n'y a-t-il rien dans le budget pour les aider?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a probablement lu le budget un peu trop rapidement, car celui-ci contenait quelque chose. Comme je l'ai dit dans ma réponse au député de Saint-Jean-Ouest, le gouvernement fédéral dépensera 500 millions de dollars de plus, en 1984, qu'il n'a dépensé en 1983 pour la création directe et indirecte d'emplois. C'est une somme non négligable que nous fournissons en plus du montant total pour aider à alléger les problèmes du chomage. Nos dépenses pour la formation, la création directe d'emplois et les dépenses en capital atteindront plusieurs milliards de dollars en 1984. Ce supplément de plus de 500 millions est notable, compte tenu des restrictions financières imposées.

Le député sait que le budget ne contenait rien pour ceux qui ont épuisé leur droit à l'assurance-chômage, mais je voudrais lui rappeler qu'il existe déjà des programmes en place pour ces gens. En particulier, il y a le régime d'assistance-publique du Canada pour lequel le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 de toutes les dépenses provinciales. En fait, nos dépenses en vertu de ce programme ont augmenté de plusieurs centaines de millions de dollars au cours des dernières années. Le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 des frais de tous ces programmes assurés par les provinces.

• (1430)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, d'après ce que dit le ministre, il semble que le seul espoir qui reste aux Canadiens qui ne peuvent pas trouver d'emploi et qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage parce qu'ils en touchent déjà depuis un an ou un an et demi, c'est de se tourner vers l'assistance sociale.

Lorsque des personnes ont cotisé pour assurer leur bien-être pendant toute leur vie et qu'elles ont travaillé chaque jour que Dieu fait depuis leur adolescence, qu'elles se trouvent aujourd'hui dans la cinquantaine et sans emploi, ne pouvant pas toucher l'assurance-chômage, avec des enfants qui vont encore à l'école et un conjoint qui ne gagne pas suffisamment pour faire vivre la famille, est-il normal de s'attendre à ce qu'elles perdent tout ce qu'elles ont acquis grâce à leur travail, simplement parce que le gouvernement est trop aveugle pour s'apercevoir qu'elles ont besoin d'aide maintenant?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a encore déformé mes propos. J'ai dit que le gouvernement fédéral appliquait un certain nombre de programmes et effectuait certaines dépenses au titre de la création directe d'emplois, outre des dépenses supplémentaires de l'ordre de 525 millions de dollars de plus que l'an dernier. Nous faisons tout notre possible dans ce domaine. Cependant, le député doit également comprendre que le gouvernement fédéral—ou aucun gouvernement, en fait—ne peut garantir à tous les Canadiens chômeurs qu'ils auront un emploi demain matin ou même le mois prochain. Personne ne peut leur donner une telle garantie.

Nous nous efforçons d'accélérer autant que possible les activités dans le secteur privé. Les mesures que j'ai annoncées dans le budget, en vue de venir en aide aux petites et moyennes entreprises notamment, ainsi que celles annoncées dans le dernier budget, qui sont également efficaces mais dont l'effet ne se fera sentir, dans la plupart des cas, qu'en 1984—toutes ces mesures devront nous permettre d'augmenter le nombre d'emplois créés dans le secteur privé.

Dans l'intervalle, nous appliquons non seulement des programmes de création directe d'emplois, mais également des programmes de recyclage des travailleurs et d'autres qui favorisent la mobilité des personnes, pour les aider à trouver du travail dans d'autres régions. Nous appliquons donc tous ces programmes, auxquels nous avons affecté des milliards de dollars pour l'année 1984-1985. Nous faisons tout notre possible parce que nous partageons l'inquiétude manifestée par le député. Cependant, il n'en demeure pas moins qu'à moins d'être charlatan, on ne peut pas s'engager à résoudre ce problème d'un jour à l'autre. Il faudra du temps, malheureusement, et je m'en désole chaque jour qui passe, mais nous faisons tout notre possible.

M. Deans: Monsieur le Président, le ministre a peut-être raison. Dans la plupart des cas, les chômeurs ne peuvent pas trouver d'emploi parce qu'il n'y en a pas. C'est sur cette hypothèse que reposaient toutes les questions que je pose depuis décembre dernier.

LES PROPOSITIONS FISCALES CONTENUES DANS LE BUDGET

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Voici ce que je veux demander au ministre: est-il juste d'accorder aux médecins, avocats, experts-conseils, comptables et sociétés pétrolières, des concessions fiscales qui représentent des milliards de dollars, tout en percevant auprès des Canadiens moyens 1 milliard de dollars d'impôt en plus cette année, et de dire aux chômeurs, qui le sont bien malgré eux et qui ne peuvent pas trouver d'emploi parce que, comme le dit le ministre, il n'y en a pas, qu'ils devront perdre tout ce qu'ils ont acquis par leur travail pour la simple raison que le gouvernement préfère offrir son aide à ses amis plutôt qu'à ceux qui en ont le plus besoin?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'honorable député tombe encore une fois dans la rhétorique et la démagogie. Je lui rappelle que les dépenses supplémentaires du gouvernement fédéral, cette année, et qui sont contenues dans le Budget que j'ai présenté la semaine dernière, visent essentiellement les personnes le plus dans le besoin. Nous avons environ 450 millions de dollars pour des dépenses supplémentaires en 1984, si je me souviens bien. Le chiffre exact peut d'ailleurs être vérifié. Mais ce que je tiens à souligner, c'est que l'immense majorité de ces fonds-là visent les personnes qui sont dans le besoin: deux cent cinquante millions de dollars pour les personnes agées de plus de 65 ans, qui sont seules et qui vivent dans la pauvreté. Cent cinquante millions de dollars pour les jeunes qui sont en chômage. Donc, lorsqu'on examine l'augmentation de nos dépenses en 1984-1985, l'honorable député devra reconnaître que la presque totalité des sommes supplémentaires que nous allons dépenser en 1984-1985 seront versées aux personnes qui sont le plus dans le besoin au pays. Et c'est ce qui se passe! Mon honorable collègue n'a qu'à examiner le programme des dépenses pour 1984-1985.

En ce qui concerne le programme des dépenses et celui des changements fiscaux pour les années ultérieures, encore là mon honorable collègue devra reconnaître que ce que nous cherchons à établir, c'est l'équité entre les personnes qui sont employées par des entreprises, d'une part, et qui voient leurs pensions couvertes par des employeurs et, d'autre part, les personnes qui travaillent à leur propre compte, qu'il s'agisse non seulement des professionnels, mais également des fermiers, des pêcheurs, des petits entrepreneurs et des ouvriers qui ne sont pas couverts par des fonds de pensions à l'heure actuelle. C'est ce que nous tentons de faire, à savoir atteindre cet objectif de répartition équitable des chances au sein de notre société.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES PRÉVISIONS UTILISÉES DANS LA PRÉPARATION DU BUDGET EN CE QUI CONCERNE LES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Si le ministre compte sur le secteur privé pour assurer une reprise soutenue de l'économie, il est absolument essentiel que les taux d'intérêt baissent et restent stables.

M. Crosbie: Très juste!

M. Huntington: Vendredi dernier, monsieur le Président, le ministre d'État (Finances) a refusé de nous dire quel taux d'intérêt avait été utilisé pour calculer les prévisions du service de la dette dans son programme financier. Il a laissé entendre que de tels renseignements effraieraient les marchés financiers. Étant donné qu'aux États-Unis les prévisions budgétaires annuelles contiennent des prévisions visant les taux d'intérêt des bons du Trésor de 91 jours pour trois années à l'avance et que le dernier budget contient même des prévisions sur les taux d'intérêt jusqu'en 1989, quand ils devraient être descendus à 5 p. 100, le ministre peut-il me dire pourquoi on fait tant de

secret au Canada? Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas nous faire confiance et nous donner ce genre de renseignements, surtout si les États-Unis sont disposés à les publier pour que tout le monde les voie? Les chiffres du ministre s'appuient-ils sur quelque chose ou est-ce encore de la duperie?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je conviens avec le député qu'il importe de faire baisser les taux d'intérêt. Le fait est que le gouvernement a très bien réussi à cet égard au cours des dernières années.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Non seulement avons-nous fait baisser les taux d'intérêt . . .

M. McDermid: Vous avez travaillé d'arrache-pied pour les faire grimper à 22 p. 100.

M. Lalonde: . . . mais nous avons aussi réduit et de fait presque éliminé l'écart qui existait entre les taux aux États-Unis et les taux au Canada. A l'heure actuelle, les taux préférentiels sont les mêmes dans les banques du Canada et dans celles des États-Unis. Les taux sont les mêmes depuis l'automne dernier. Voilà quelque chose que nous avons accompli. Si les conservateurs disent qu'il faut faire quelque chose à propos des taux d'intérêt, je devrai pour ma part leur rappeler une déclaration importante . . .

M. Nielsen: Répondez à la question.

M. Lalonde: . . . faite ici même à la Chambre, en l'occurrence celle-ci: «Comme personne ne tient à avoir des intérêts élevés, le gouvernement n'a pas pour politique d'en avoir. C'est une chose à laquelle le gouvernement ne peut rien changer». Cette déclaration a été faite par le député de Saint-Jean-Ouest, qui siège maintenant de l'autre côté de la Chambre, le 15 novembre 1979.

M. Nielsen: Répondez à la question.

M. Lalonde: Le gouvernement n'a pas pour politique de ne rien changer aux taux d'intérêts.

M. Crosbie: Vous avez eu quatre ans pour faire quelque chose.

M. Nielsen: Répondez à la question.

M. Lalonde: Nous avons fait beaucoup à propos des taux d'intérêts élevés, monsieur le Président. Quant à la question posée par le député, je dois lui dire que nous suivons la même politique que l'ex-ministre, l'honorable député de Saint-Jean-Ouest, lorsque son parti était au pouvoir. Nous considérons que ces chiffres relèvent de l'administration interne du gouvernement et nous jugeons qu'il ne serait pas dans l'intérêt du public . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: . . . de fournir aux spéculateurs du marché des renseignements sur la tendance des taux d'intérêt. Ils n'ont qu'à juger par eux-mêmes. C'est la meilleure façon de protéger l'intérêt du public.

M. Nielsen: Déclenchez des élections!

LES TAUX D'INTÉRÊT DES OBLIGATIONS À LONG TERME DU GOUVERNEMENT

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président étant donné que, aux États-Unis, les taux d'intérêt des bons du trésor à 91 jours sont publiés à l'égard de chaque année jusqu'en 1989, année où on prévoit que les taux d'intérêt seront de 5 p. 100 et puisque le gouvernement canadien vend actuellement des obligations non rachetables pour une durée de cinq ans avec un rendement de 11 p. 100, des obligations de neuf ans avec un rendement de 11.5 p. 100 ainsi que des obligations de 21 ans—je vous rappelle qu'elles ne sont pas rachetables, monsieur le Président—avec un rendement de 12 p. 100, pourquoi le ministre dit-il que les taux d'intérêt sont censés fléchir aux termes de son plan financier?

M. Crosbie: Oui, répondez à celle-là.

M. Huntington: Pourquoi le ministre persiste-t-il dans ces affirmations? Pourquoi continue-t-il à tenir de pareils propos aux Canadiens, alors que les faits sont tout autres?

M. Crosbie: Bien dit!

M. Nielsen: Dites la vérité. Avouez.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'entends avec intérêt le député citer ces chiffres américains révélant que les taux d'intérêt fléchiront aux États-Unis . . .

M. Crosbie: Ils augmentent ici.

M. Lalonde: . . . tout en refusant de reconnaître que s'ils baissent aux États-Unis, ils baisseront probablement aussi au Canada.

M. Crosbie: Pourquoi payons-nous 12 p. 100?

M. Lalonde: Telle a été la politique du gouvernement. Nous voulons exploiter toute notre marge de manœuvre par rapport aux taux d'intérêt américains. Nous sommes parvenus au point où nos taux d'intérêt sont égaux ou dans certains cas inférieurs aux taux des États-Unis, grâce à la politique que nous avons suivie et que nous avons l'intention de poursuivre. Tout fléchissement des taux aux États-Unis, dont le député a parlé, se répercutera au Canada, j'en suis certain.

* * *

• (1440)

[*Français*]

LES FINANCES

LES PERTES SUBIES PAR LES POMICULTEURS

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances.

Le 20 décembre dernier, le ministre de l'Agriculture versait de l'argent aux pomiculteurs de l'Est du Canada, ce qui représentait une compensation de 50 p. 100 de leurs pertes causées par le gel lors de l'hiver de 1980-1981, grâce à un programme spécial d'aide à l'industrie pomicole du Québec et de l'Ontario qui produit les meilleures pommes au Canada et même dans le monde entier.

Monsieur le Président, on avait laissé entendre que ces paiements étaient non imposables. Or, voilà que maintenant il semble y avoir de la confusion à la suite de certaines réponses de fonctionnaires du ministère de Revenu Canada. Je désire demander au ministre de clarifier cela afin que les pomiculteurs sachent à quoi s'en tenir, alors qu'ils sont en train de préparer leurs déclarations annuelles d'impôt sur le revenu. De plus, nous souhaitons, monsieur le Président, que le gouvernement du Québec ne cherchera pas à en prélever une partie.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'informer l'honorable député que ces sommes d'argent versées aux pomiculteurs, en compensation pour les pertes qu'ils ont subies à l'occasion d'un gel survenu il y a quelques années, que ces compensations qui leur sont versées, dis-je, ne sont pas considérées comme revenu, et qu'elles ne sont donc pas à compter comme telles pour calculer l'impôt sur le revenu.

Cependant, le gel et la perte de ces pommiers ont eu pour effet de diminuer la valeur des propriétés en cause, puisque les pommiers ont disparu. On arrive donc à une base plus basse pour l'évaluation en capital de la propriété en cause. Mais en ce qui concerne le paiement versé par le gouvernement canadien en guise de compensation, il n'entre pas dans le revenu du pomiculteur et n'est pas à être déclaré pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

* * *

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LES DOSSIERS D'ÉVALUATION DES VÉRIFICATEURS—LA SUPPRESSION DES ALLUSIONS À DES OBJECTIFS DE TRAVAIL

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Quand je lui ai demandé vendredi pourquoi on était en train de corriger les dossiers d'évaluation de ses vérificateurs, et ce à l'insu des intéressés, le ministre a fait fi de la question et m'a invité à la réunion du comité des prévisions budgétaires à laquelle on examinerait les prévisions de son ministère. Cette question est beaucoup trop importante pour qu'on s'en remette à des fonctionnaires afin de permettre au ministre de se défiler de ses responsabilités. Mes concitoyens et moi-même tenons à savoir qui a ordonné que les dossiers d'évaluation des vérificateurs du ministère du Revenu soient corrigés et qu'en soit supprimée toute allusion à des objectifs de travail?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, il me faut vérifier le détail mentionné dans la question du député. Je voulais le faire ce matin; malheureusement je n'en ai pas eu le temps.

[*Traduction*]

L'AUTORISATION DE MODIFIER LES ÉVALUATIONS DU RENDEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, je puis peut-être venir en aide au ministre. J'ai devant moi l'évaluation de rendement d'un vérificateur, qui a été préparée, signée et reçue par le bureau du personnel en août 1983. Or le 20 janvier 1984, l'employé a reçu un formulaire modifié qu'accompagnait une note de service où l'on expliquait entre autres choses que les changements apportés à son évaluation constituaient une amélioration au texte original dans lequel on faisait «par erreur» allusion à un barème.

Encore une fois, je demande à savoir qui est la personne à avoir ordonné la correction de ces évaluations de rendement? Serait-ce le ministre? Serait-ce le premier ministre? Serait-ce le sous-ministre? Qui a ordonné que soit supprimée toute allusion à des «quotas» ou un «barème» dans les évaluations du rendement des vérificateurs? Et que l'on tâche cette fois d'être honnête avec les Canadiens.

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je viens d'indiquer au député que je devais vérifier le fait particulier qu'il porte à mon attention. Alors il comprendra qu'étant donné la nature de ma réponse précédente, je ne peux répondre également à sa deuxième question puisque je n'ai pu vérifier ce point.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'OFFICE DE LA PROMOTION DE LA FEMME

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre à la condition féminine. Le NPD est consterné d'apprendre que l'Office de la promotion de la femme de la Commission de la Fonction publique sera aboli à compter du 1er avril. Cela veut dire que 95,000 femmes qui travaillent comme commis ou secrétaire à la Fonction publique perdront le seul bureau central qui veille sur leurs intérêts au sein du gouvernement. Le ministre peut-il confirmer que le gouvernement compte fermer le 1er avril ce service très important pour les femmes?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je l'ai, moi aussi, entendu dire vendredi et c'est très inquiète que j'ai vérifié ce qu'il en était auprès de la Commission de la Fonction publique. En fait, cette dernière vise à renforcer ses efforts en adoptant de nouvelles mesures spéciales et en examinant la possibilité de confier le rôle qu'assume actuellement l'Office de la promotion de la femme aux directions d'exploitation de la commission qui peuvent exercer une influence plus directe sur le plan du recrutement, de la consultation, de l'orientation et de la formation ainsi que l'établissement des lignes de conduite. Néanmoins, il n'est nullement question de fermer cet office le 1er avril. On étudie actuellement la meilleure façon de renforcer son action dans le cadre du nouveau programme de promotion sociale. J'ajoute que les bureaux régionaux de l'Office ne font l'objet d'aucune révision, qu'ils ne seront pas fermés et qu'aucun emploi ne sera perdu dans ces services.

LA PARITÉ SALARIALE ENTRE HOMMES ET FEMMES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le ministre devrait sûrement savoir que le programme de promotion sociale ne remplit pas les mêmes fonctions que l'Office de promotion de la femme en ce qui concerne la formation, l'éducation, l'orientation et la défense des intérêts des employées. Je voudrais savoir ce qu'elle en pense. Je ne pense pas qu'on puisse atteindre le but recherché en confiant ce rôle aux autres directions.

Le ministre ne croit-elle pas que cet office revêt d'autant plus d'importance que d'après le récent rapport de Travail Canada, le gouvernement fédéral ne respecte pas les lignes directrices recommandant la parité salariale entre hommes et femmes? Peut-elle prendre immédiatement des mesures pour réduire l'écart de plus de $7,000 qui subsiste encore entre le salaire des fonctionnaires du sexe masculin et ceux du sexe féminin?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je me réjouis que le député ait soulevé la question car cela prouve que, contrairement à ce que croient beaucoup de gens, il est faux qu'on ne puisse pas se permettre de légiférer pour assurer la parité salariale, car ce serait la fin du monde. Cela prouve qu'il faut commencer par adopter une loi en ce sens et que les intéressées doivent veiller à son application. J'insiste pour que l'on applique ce genre de loi d'un bout à l'autre du pays et pour que les femmes directement visées veillent à ce que leur prochaine convention collective respecte la loi régissant la parité salariale. Je répète que cette loi couvre seulement 10 p. 100 de la population active dont 90 p. 100 relèvent des autorités provinciales. J'exhorte donc toutes les femmes du pays à faire adopter ce genre de loi dans leur province.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE DIRIGÉE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, SON EXCELLENCE RODRIGO LLOREDA CAICEDO

M. le Président: Puis-je signaler à la Chambre la présence dans notre tribune d'une délégation de la République de Colombie que dirige le ministre des Affaires étrangères, Son Excellence Rodrigo Lloreda Caicedo?

Des voix: Bravo!

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'ARTICLE AU SUJET D'UN CONCOURS DE VÉRIFICATEURS DONT LA RÉCOMPENSE ÉTAIT UN DÉJEUNER D'UNE VALEUR DE $50

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre du Revenu national. Depuis trois mois, il refuse d'admettre qu'une attitude de malveillance règne dans son ministère. L'exemple le plus révélateur et le plus frappant que je puisse en donner a été révélé dans le *Globe and Mail* de samedi dernier. Un cadre supérieur, le chef de la vérification, a lancé un concours. Les concurrents formaient 20 groupes de huit ou neuf vérificateurs chacun. La récompense était un déjeuner d'une valeur de $50. Les conditions du concours comprenaient un recouvrement maximal de recettes fiscales, une pénalisation maximale de contribuables et la rapidité avec laquelle les dossiers étaient acheminés. Ce cadre mettait, en réalité, la tête des contribuables à prix. Ces faits tels que les rapportent le *Globe and Mail* sont-ils exacts? Cette note de service a-t-elle existé? Le concours devait se renouveler tous les trimestres. Le déjeuner de $50 est-il encore offert au service régional de Toronto?

• (1450)

Qui devait payer? Le chef de la vérification ou le ministère? Le ministre approuve-t-il ces concours tels que les décrit l'article du *Globe and Mail*?

M. le Président: Le député devrait en réalité se limiter à une question.

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député, dans sa première question, me demande si ce qui a été rapporté dans les journaux est conforme à la réalité. Cela n'est pas totalement conforme à la réalité. De plus, il me demande pendant combien de temps cette émulation qui devait exister entre certains vérificateurs a duré. Selon mes informations, cela a été mis de l'avant en août 1983, et ça s'est terminé en décembre 1983. Il demande également qui a payé pour ce petit concours d'émulation destiné à des vérificateurs? Des fonds publics n'ont pas été utilisés. C'est le directeur de ce groupe de vérificateurs qui, lui-même, déboursait de ses goussets afin de récompenser la qualité, voire l'excellence du travail effectué par le groupe de vérificateurs qu'il avait à surveiller.

[*Traduction*]

M. Speyer: Monsieur le Président, le ministre vient de corroborer en substance l'exactitude de cet article. Cette situation est la plus révoltante qui soit parce que la tête des contribuables est mise à prix. Cette attitude est la règle, et non l'exception, comme je voudrais en convaincre le ministre.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE—ON DEMANDE À QUI LE SOUS-MINISTRE DOIT RENDRE COMPTE

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur la responsabilité ministérielle. J'ai appris que le prédécesseur du ministre, l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, avait eu un malentendu avec son sous-ministre. Il s'agissait de savoir à quel supérieur ce dernier devait rendre compte. Devait-il le faire au ministre, ou bien au premier ministre du Canada, par l'entremise du greffier du Conseil privé? Je sais qu'il existe un mémoire juridique qui a été rédigé par M. William Rowe par suite de ce malentendu. Le ministre peut-il nous dire si, sur le plan pratique, le sous-ministre est appelé à lui rendre compte directement, ou bien s'il doit le faire au cabinet du premier ministre? Pourrait-il déposer ce mémoire juridique sur les responsabilités du sous-ministre dans la conduite des affaires quotidiennes du ministère?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, premièrement, je crois que le député connaît bien la pratique, à savoir que les opinions juridiques formulées à l'intention d'un ministre ne sont pas déposées à la Chambre. Avec son expérience, le député devrait savoir ces choses.

D'autre part, j'ai dit que ce qui était rapporté dans les journaux n'était pas tout à fait exact. J'aimerais attirer son attention sur deux éléments dont tenait compte le directeur de la vérification qui avait mis en place cette forme d'émulation. D'abord, des points pénalisaient les vérificateurs qui gardaient les dossiers des contribuables pour examen, au bureau, durant plus de 60 jours. Je ne vois pas en quoi ceci va à l'encontre des intérêts des contribuables. Au contraire, cela invitait le vérificateur à effectuer son travail rapidement et à retourner immédiatement aux entreprises, qui en ont besoin, leurs dossiers, pour examen.

Je vais lui donner un autre exemple, et j'espère qu'il écoute attentivement. Des points pénalisaient également les vérificateurs lorsque la correspondance qu'ils avaient préparée pour répondre aux contribuables ne satisfaisait pas aux normes d'excellence qui avaient été préparées par le surveillant. Encore là, cela démontre le souci que nous avons de bien servir les contribuables, de leur procurer un service rapide et de traiter de façon humaine avec eux. Alors, cela est opposé à la façon dont le député détourne complètement le sens d'une activité qui a été prise par un directeur de vérification.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA COMMUNICATION À DES DIRECTEURS D'ÉCOLE DE PETERBOROUGH D'UNE LISTE DES PRESTATAIRES D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai appris au cours du week-end qu'on avait publié et fait circuler une liste de chômeurs appartenant à la circonscription fédérale de Peterborough dans huit écoles secondaires de ma région. Cette liste donne le numéro d'assurance-sociale, l'âge, le nombre de semaines de chômage, le nombre de semaines de prestations, ainsi que l'adresse et le nom des chômeurs en question. A titre de projet expérimental pour le centre du Canada, on a demandé aux directeurs de ces écoles de divulguer le nom des élèves figurant sur cette liste.

J'ai 11 imprimés d'ordinateur en ma possession. On cherche sur cette liste les chômeurs qui font partie des effectifs des écoles secondaires de ma circonscription. Est-ce vous le responsable de cette politique? A titre de ministre de l'Emploi et de l'Immigration, êtes-vous à l'origine de cette manœuvre sournoise qui consistait à publier, contre toute éthique, la liste des chômeurs de ma circonscription?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la première fois que j'ai entendu parler de cette affaire, c'est ce matin même. Je serais consterné d'apprendre que les allégations du député sont effectivement fondées. J'ai donné ordre à mes collaborateurs de voir ce qu'il en était et de me faire un rapport le plus tôt possible. Mais pour l'instant, je ne saurais ni infirmer ni confirmer les allégations du député. Tout ce que je peux lui dire, c'est que j'ai donné ordre à mes collaborateurs de se renseigner. Le député peut être assuré que je communiquerai avec lui dès que j'en saurai davantage.

LE REVENU NATIONAL

ON DEMANDE À QUI LE SOUS-MINISTRE FAIT RAPPORT

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre du Revenu national pour faire suite à celle qu'à posée le député de Cambridge. Le ministre pourrait-il nous dire si le sous-ministre du Revenu fait toujours rapport au bureau du premier ministre ou au BCP?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le leader de l'Opposition à la Chambre devrait savoir que le sous-ministre rend compte à son ministre.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Si je ne m'abuse, il nous assure que non.

LES RÉCOMPENSES DONNÉES AUX VÉRIFICATEURS

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, en ce qui concerne ce déjeuner à $50 qu'on accorde aux vérificateurs en guise de prime pour avoir harcelé les contribuables, le ministre pourrait-il nous dire quelle récompense on leur donne lorsqu'ils réussissent à les prendre en défaut et à les faire mettre sous les verrous? Peuvent-ils espérer un dîner-spectacle à $500 le couvert? Quel prix leur donne-t-on pour avoir réussi à faire envoyer un contribuable derrière les barreaux?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la question de l'honorable député est tellement stupide qu'elle ne mérite même pas une réponse!

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE BUDGET—LES DISPOSITIONS FISCALES VISANT LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je voudrais interroger le ministre des Finances (M. Lalonde) au nom des Canadiens dont le revenu n'est pas assez important pour être imposable. Ma question concerne le chèque en blanc de 250 millions de dollars qu'il vient de donner aux sociétés pétrolières sous forme d'une bienheureuse exemption fiscale. En effet, la Chambre a été saisie d'un projet de loi visant à modifier la taxe sur les recettes provenant du pétrole et du gaz grâce auquel ces sociétés récupéreront 250 millions de dollars. Dans son budget, le ministre repousse encore d'un an le rétablissement de la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires, dont la valeur atteint cette année 190 millions de dollars.

Il y a quelques instants, le ministre a dit qu'il faudrait être un charlatan pour prétendre qu'il y a moyen d'aider les chômeurs. Quand cesserons-nous d'accorder aux sociétés pétrolières des exemptions fiscales sans condition alors que rien ne nous garantit que les consommateurs en profiteront ou qu'elles déboucheront sur des investissements au Canada, et quand leurs principaux bénéficiaires sont les multinationales du pétrole qui pourraient tout aussi bien verser cet argent sous forme de dividendes à leur société-mère ou encore l'investir dans la mer de Chine? Bref, quand le ministre va-t-il enfin regarder les choses en face et constater qu'il y a moyen d'être

juste à l'endroit des Canadiens qui ont besoin d'une aide financière?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait comprendre que nous essayons d'attribuer de l'argent, sous forme de subvention gouvernementale ou à titre d'encouragements au secteur privé en vue de créer dans les plus brefs délais le plus grand nombre d'emplois au Canada. Pour le député qui vient de l'Ouest, je doute que la fermeture du secteur pétrolier et gazier en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan constitue le meilleur moyen d'aider les chômeurs au Canada. Si notre secteur pétrolier et gazier est actif et dynamique, nous en ressentirons les bienfaits par la création d'emplois non seulement dans l'Ouest mais dans le Canada tout entier. Avec un peu de réflexion, mon collègue pourra s'en convaincre.

• (1500)

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ASSORTIR LES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX DE CONDITIONS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, cette année, les bénéfices des sociétés pétrolières ont augmenté de 38 p. 100 pour atteindre 1.2 milliard de dollars. Le ministre veut leur donner encore un demi-milliard de dollars pour leur permettre d'augmenter leurs liquidités, qui avaient déjà augmenté de 16 p. 100 au cours de la première moitié de 1983, atteignant 3.8 milliards.

Tout cela est dégoûtant, mais nous ne demandons pas au ministre de fermer le robinet, nous lui demandons simplement de cesser de distribuer des chèques en blanc. Nous voulons qu'il commence à assortir de certaines conditions les dégrèvements fiscaux. Ces allégements fiscaux doivent bénéficier directement aux consommateurs, ou bien les entreprises doivent investir dans la région pour stimuler l'économie, assurer la sécurité de nos approvisionnements en énergie et offrir des emplois aux Canadiens.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, une entreprise qui n'investit pas, qui ne dépense pas, réalise des bénéfices plus importants et paie davantage d'impôt. Cet impôt revient aux gouvernements fédéral et provinciaux qui, avec cet argent, viennent en aide à tous les Canadiens et particulièrement aux chômeurs.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔTS DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée le vendredi 17 février 1984 par le député de York-Scarborough (M. Cosgrove) est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition présentée le vendredi 17 février 1984 par le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

L'AGRICULTURE

LES POMMES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel) ne l'a sans doute pas fait exprès, mais il a induit la Chambre en erreur lors de sa dernière intervention. Il a affirmé que les pommes de l'Ontario et du Québec sont les meilleures au Canada, mais cela n'est possible que si la Colombie-Britannique et la vallée de l'Okanagan ne font plus partie du Canada. Aux dernières nouvelles, elles se trouvent encore au Canada. Et nous savons tous qu'elles produisent les meilleures pommes au monde.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—L'ENQUÊTE PRÉSUMÉE SUR LE CHEF DE L'OPPOSITION—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Je suis prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée par le député du Yukon (M. Nielsen) le 15 février.

Toute tentative pour intimider un député afin d'influencer son comportement au Parlement porte atteinte à ses privilèges. C'est là un principe fondamental du droit parlementaire. Si un député est menacé ou intimidé, de toute évidence il n'est pas libre de remplir les fonctions parlementaires pour lesquelles il a été élu.

Dans son long exposé, le député du Yukon a expliqué ce principe en long et en large. Comme en fait foi la page 1418 du hansard, il a fait la déclaration suivante, et la présidence est tout à fait d'accord avec lui:

> Pour prouver qu'il y a eu atteinte aux privilèges, il faut établir que le gouvernement a tenté d'intimider le chef de l'opposition ou de l'entraver dans l'exercice de ses fonctions en menaçant de divulguer des renseignements sur ses faits et gestes à titre de simple citoyen.

Un peu plus loin, il a dit que ce que voulait le gouvernement, c'était intimider le chef de l'opposition. Cette assertion reflète le jugement du député et il ne prétend pas, je suppose, que c'est un fait établi. Il incombe à la présidence de décider si, à la lumière des faits évoqués, il existe suffisamment de preuves à l'appui de cette assertion.

Les remarques du député du Yukon posent certaines difficultés à la présidence: d'une part, il a soulevé la question de privilège au nom de son collègue, le chef de l'opposition (M. Mulroney), d'autre part, il a semblé se plaindre de ce que tous les députés de l'opposition puissent faire l'objet de menaces et d'intimidation. Il a prétendu que «les députés ne peuvent plus poser de questions au gouvernement à la Chambre de crainte de représailles». Il a parlé d'incidents qui ne se rapportent pas directement à la question de privilège qu'il a soulevée, par exemple, l'incident mettant en cause le ministre des Finances (M. Lalonde), le 24 janvier dernier. Il a soutenu que la question de privilège découlait des échanges survenus pendant la période des questions, bien que son exposé allât au-delà de la question principale, soit la collecte de renseignements concernant le chef de l'opposition. On constate que le député avait longuement préparé son exposé.

Le député de Rosedale (M. Crombie) a affirmé que personne ne mettait les faits en cause. Selon lui, c'était une question d'interprétation. Je pense que cela résume bien la situation. La présidence doit se contenter d'examiner les faits qu'on lui a soumis.

Une chose est sûre maintenant, c'est que parmi les dossiers conservés au cabinet du premier ministre, il y en a un qui concerne le chef de l'opposition. Nous savons que certains employés du cabinet du premier ministre ont recueilli sur le chef de l'opposition des renseignements qui sont du domaine public. Que l'on sache, ces renseignements sont à la disposition de quiconque veut se donner la peine de les consulter. Il n'y a aucune preuve que le dossier renferme autre chose que des coupures de journaux et d'autres renseignements accessibles à tous. Il n'y a aucune preuve qu'une partie des renseignements aient été obtenus illégalement ou que l'accès à certains d'entre eux soit limité.

Il a également été question d'un article paru dans le *Globe and Mail* du 15 février qui fait état de certaines allégations résumées dans le premier paragraphe:

> Le cabinet du premier ministre a chargé deux personnes, aux frais des contribuables, de recueillir clandestinement des renseignements, l'objectif étant de découvrir des détails embarrassants dans les activités du chef conservateur, Brian Mulroney, pendant la période où il était dans les affaires.

Un certain nombre de questions découlaient de cet article et les allégations ont été catégoriquement niées par le vice-premier ministre (M. MacEachen) qui répondait aux questions. Étant donné l'importance de l'affaire, je dois citer un passage de ces réponses.

En réponse à une question posée par le député de Yellowhead (M. Clark), selon qui une opération clandestine avait été montée par des fonctionnaires du cabinet du premier ministre, le vice-premier ministre a dit, comme l'atteste la page 1408 du hansard:

> Ce n'est absolument pas le cas. Le cabinet du premier ministre n'a procédé à aucune opération de ce genre sur la conduite du chef de l'opposition ni sur ses antécédents avant d'entrer sur la scène publique. Je nie entièrement l'existence d'une opération clandestine.

Le vice-premier ministre a répondu ceci à une question posée par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), comme en témoigne la page 1409 du hansard:

> Il n'y a pas eu d'enquête sur le comportement personnel du chef de l'opposition et, si jamais j'apprenais qu'une telle enquête a eu lieu, je ne serais certes pas d'accord.

En réponse à une question posée par le député d'Oshawa (M. Broadbent), il a dit, comme en fait foi le hansard à la page 1410:

> Monsieur le Président, je peux d'abord assurer au chef du NPD que ces recherches n'ont pas porté sur la vie privée du chef de l'opposition.

Il a dit, en réponse à une question du député de Rosedale (M. Crombie), selon la page 1411 du hansard:

> Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que je m'opposerais catégoriquement à toute enquête menée par le gouvernement sur la vie privée d'un député. C'est là le rôle de la police, si elle le désire, mais pas le nôtre.

Et enfin, en réponse à une question du député de Cambridge (M. Speyer), il a déclaré, comme en témoigne le hansard à la page 1413:

> Il n'y a aucune enquête sur la vie privée des députés.

Il s'agit en l'occurrence d'un journal qui a fait certaines allégations qu'un député ministériel a catégoriquement démanties. Cela peut difficilement faire l'objet d'une question de privilège. Nous devons croire l'honorable vice-premier ministre lorsqu'il dit que les allégations ne sont pas fondées.

Je renvoie la Chambre au commentaire 19(1) de la cinquième édition de Beauchesne:

> Les différences qui s'élèvent entre deux députés sur des allégations de fait ne remplissent pas les conditions qui en feraient des atteintes aux privilèges parlementaires.

Enfin, je signalerai qu'une violation de privilège du genre de celle dont se plaint le député du Yukon n'est bel et bien fondée que si un député a été empêché d'une façon ou d'une autre de s'acquitter de ses fonctions. On ne semble pas avoir fourni de preuve de pareille obstruction au cours de l'un ou l'autre des échanges qui sont survenus à la Chambre. Les députés ont eu toute liberté de faire des déclarations, de poser des questions, d'exprimer leur point de vue et d'attaquer ouvertement le gouvernement. Comme je l'ai dit dans un jugement antérieur, le Parlement a pu exercer pleinement ses privilèges.

Compte tenu des preuves dont elle est saisie, la présidence ne trouve pas qu'il y a a priori matière à une question de privilège.

M. COOPER—LA TENTATIVE D'INTIMIDATION IMPUTÉE À UNE FONCTIONNAIRE DE POSTES CANADA—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée par le député de Peace River (M. Cooper) le 6 février dernier. Avant de le faire, puis-je demander à tous les députés, lorsqu'ils avisent la présidence d'une question de privilège, de l'aider en précisant la nature de la plainte qu'ils désirent formuler.

Je voudrais tout d'abord établir un principe général qui est un facteur fondamental dans cette affaire. Il est évident que toute tentative pour menacer, intimider ou corrompre un député, afin d'influencer son comportement à la Chambre ou au sein de l'un de ses comités, constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre. C'est tellement fondamental qu'il semble inutile de citer les sources qui font autorité en la matière. Cependant, je vous demande de vous reporter aux pages 156 à 158 de la 20e édition de Erskine May et aux commentaires nos 67 et 74 de la 5e édition du Beauchesne.

Le député a prétendu qu'une représentante de la Société canadienne des Postes avait, lors d'une conversation téléphonique avec un membre de son personnel, essayé d'influencer son comportement à la Chambre en usant de menaces et d'insultes. En fait, le député a prétendu que la personne en question avait dit à son employé que si le député voulait pouvoir compter sur la collaboration de la Société lorsqu'il désire en savoir plus sur les activités de cette dernière, il devrait à l'avenir soumettre au président de la Société toutes ses questions concernant les Postes avant de les poser à la Chambre. Comme en témoigne la page 1103 du hansard, le député a déclaré, entre autres choses, ce qui suit:

Or il m'a été très clairement offert un avantage à la condition que ma conduite convienne à la Société canadienne des postes, à défaut de quoi on m'a menacé de certains désavantages si le personnel de mon bureau négligeait de se montrer coopératif.

● (1510)

Si un ministère ou une société de la Couronne menaçait un député de lui refuser des renseignements ou sa collaboration, on pourrait alors dire, sans aucun doute, qu'en agissant ainsi, on empêche ce député d'exercer ses fonctions et qu'il s'agit donc d'une atteinte aux privilèges du député. La même chose s'appliquerait dans le cas où on offrirait au député certains avantages à condition qu'il soumette, toujours, ses questions au service concerné avant de les poser à la Chambre.

L'honorable ministre du Travail (M. Ouellet) s'est engagé à faire enquête, et le 9 février il a déclaré ici même que les affirmations du député de Peace River n'étaient absolument pas fondées. Il a affirmé que la plainte du député était basée sur des rumeurs et il a ajouté:

Je suis personnellement entré en contact avec cette employée, qui m'a donné l'assurance qu'à aucun moment de la conversation, elle n'avait formulé de menaces susceptibles d'empêcher le député de jouer son rôle de porte-parole de l'opposition officielle ou de donner l'impression que Postes Canada refusait sa collaboration.

Le 14 février, le député de Peace River, répondant à la déclaration faite le 9 février par le ministre du Travail, a repris l'exposé des faits qu'il avait présenté le 6 février. Il y a donc conflit d'opinions quant à ce qui s'est passé.

Avant d'envisager ce conflit sur des questions de fait, je me pencherai sur le côté ouï-dire de l'affaire. Le 4 septembre 1973, le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) s'était plainte que des agents de police aient pénétré dans son bureau en son absence et aient interrogé son personnel sans son autorisation. Le député de Kingston et les Îles n'était pas dans son bureau à l'époque, pourtant la présidence a dit qu'il y avait a priori matière à privilège, et l'affaire a été renvoyée au comité permanent des privilèges et élections. Le comité a conclu, dans son rapport du 21 septembre 1973, que c'est à bon droit que la question de privilège avait été posée. La présidence estime donc qu'il n'est pas nécessaire que le fait équivalant à une forme d'intimidation soit commis contre le député en sa personne pour constituer une violation des privilèges. Comme le député l'a souligné dans ses observations, et ce passage est extrait de la page 158 de la 20^e^ édition d'Erskine May:

Une conduite ne constituant pas une tentative directe pour influencer un député dans l'exercice de ses fonctions, mais ayant tendance à nuire à son indépendance pour leur exécution ultérieure, sera également considérée comme une violation de privilège.

Nous savons tous que la parole d'un député ne saurait être mise en doute. En conséquence, la présidence admet que le député de Peace River et le ministre du Travail exposent tous les deux les faits tels qu'ils les conçoivent honnêtement. Et comme le député du Yukon (M. Nielsen) l'a justement fait valoir, il n'appartient pas à la présidence de dire laquelle des deux versions est conforme à ce qui s'est passé. Mais lorsqu'un député affirme que son aptitude à exercer ses fonctions a été diminuée, la présidence se doit de tenir pleinement compte de la preuve, c'est-à-dire en espèce de la déclaration péremptoire du député de Peace river que les choses se sont déroulées comme il les a relatées. Dans les circonstances, une seule issue s'ouvre à la présidence: c'est de dire qu'*a priori* il y a matière à privilège, pour que la Chambre décide s'il y a lieu de renvoyer l'affaire au comité des privilèges et élections pour enquête. Le comité pourrait alors entendre toutes les parties, puis rendre compte à la Chambre de ses conclusions.

J'estime que c'est là l'unique voie qui permette à la Chambre de déterminer exactement ce qui s'est passé. J'invite donc le député de Peace River a présenter sa motion.

Des voix: Bravo!

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre décision.

Je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que les questions soulevées sous forme de question de privilège par le député de Peace River le 6 février 1984 et les réponses données à ce sujet par le ministre du Travail le 9 février 1984 soient renvoyées au comité permanent des privilèges et élections qui devra faire rapport au plus tard le 25 juin 1984.

M. le Président: La présidence a des réserves à formuler à propos du moment où un rapport sera déposé. La présidence a une motion sous les yeux. Elle n'a aucun mal à accepter la motion, mais la condition selon laquelle le comité devra soumettre son rapport au plus tard le 25 juin lui pose un problème. Si le député élimine cette partie de la motion, la présidence la jugera recevable.

M. Cooper: Je suis disposé à supprimer cette partie, monsieur le Président.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, je comprends les réserves formulées par la présidence. Il serait peut-être possible de supprimer la mention du délai tout en conservant l'obligation de faire rapport.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): A ce propos, monsieur le Président, je dirais que le député est libre de proposer la motion qu'il veut. Pour notre part, nous sommes libres de l'appuyer ou de nous y opposer. Cependant, sauf votre respect, monsieur le Président, le député a besoin du consentement unanime s'il veut retirer la motion qu'il a proposée. Par conséquent, j'aimerais savoir si une motion qui impose une date limite pour le débat d'un rapport est recevable. Je voudrais bien le savoir. Peut-être voudrez-vous prendre cette affaire en délibéré et nous donner la réponse demain. Dans la négative, monsieur le Président, nous nous verrons obligés de voter contre la motion.

M. le Président: La présidence n'a pas accepté la motion qui a été présentée. Par conséquent, le député ne peut rien retirer. La présidence n'a pas accepté la motion dans la forme sous laquelle elle a été présentée. La présidence a invité le député à proposer une motion, mais elle n'a pas jugé acceptable la formulation originale de la motion. Le député présente une motion qui est recevable vu le changement de libellé. La motion se lira maintenant comme suit:

Que les questions soulevées sous forme de question de privilège par le député de Peace River le 6 février 1984 et les réponses données à ce sujet par le ministre du Travail le 9 février 1984 soient renvoyées au comité permanent des privilèges et élections qui devra faire rapport.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont opposés veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Cooper, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 17*)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Bradley
Cardiff
Carney (M^lle)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (M^me)
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
Dick
Domm
Ellis
Epp
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hawkes
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Jarvis
Jewett (M^lle)
Kilgour
Knowles
Lambert
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (M^lle)
(Kingston et les Îles)
MacDougall
McCuish
McDermid
McDonald (M^me)
(Broadview-Greenwood)
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (M^me)
Mitges
Mulroney
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murphy
Neil
Nickerson
Nielsen
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Riis
Robinson
(Burnaby)
Roche
St. Germain
Sargeant
Schellenberger
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wright
Young—95.

CONTRE

Messieurs

Appolloni (M^me)
Axworthy
Bachand
Baker
Bégin (M^me)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Campbell
(Cardigan)
Chrétien
Collenette
Côté (M^me)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
de Corneille
Demers
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Dubois
Dupont
Erola (M^me)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Flis
Foster
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(M^me)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Ittinuar
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (M^me)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (M^lle)
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Schroder
Simmons
Tardif
Tessier
Tobin
Turner
Veillette
Watson—106.

● (1810)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 18 h 14, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 h 14, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 21 février 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 16 février 1984, de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Crosbie (page 1445) et du sous-amendement de M. Riis (page 1448).

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur le Président, tout budget est important et, partant, tout débat budgétaire l'est aussi. Selon moi, ce budget-ci revêt une importance particulière, car il reflète les intentions du gouvernement en période pré-électorale. On aurait pu croire, étant donné les possibilités qu'offre le pays, ses ressources naturelles et le caractère de ses habitants, que le gouvernement aurait profité de l'occasion pour donner le ton, montrer la voie et inspirer confiance dans l'avenir du pays. Nous n'avons rien vu de tel dans le budget.

Il est intéressant, mais plutôt triste de constater que le ministre des Finances (M. Lalonde) s'accommode bien du peu d'impact de son budget. Ainsi, le *Globe and Mail* du 17 février disait:

> Le ministre des Finances, Marc Lalonde, dit que le nouveau budget n'a aucun effet sur l'économie canadienne et s'en réjouit.

Quelle déclaration incroyable! Cela veut dire, monsieur le Président, que le ministre ne se soucie pas de ce que le Canada compte un million et demi de chômeurs et que le taux de chômage chez les jeunes atteigne 20 p. 100. Dans une situation économique semblable, il est dommage qu'un ministre des Finances présente un budget qui ne tente pas de remédier aux difficultés économiques du pays, et c'est une vraie honte que ce ministre dise que cela lui convient parfaitement, monsieur le Président.

Je vois que l'ex-ministre des Transports est à la Chambre. C'est un homme très bien que je respecte énormément, comme, j'en suis sûr, tous les députés à la Chambre. Il hoche la tête, mais à titre d'économiste, il sera sans doute d'accord avec moi sur cette question: étant donné la situation économique du pays à l'heure actuelle, à quoi sert au ministre des Finances de présenter un budget qui n'accomplit absolument rien? Je présume qu'il s'agit d'une stratégie politique: toujours montrer les choses sous un jour favorable. Si le ministre des Finances avait été responsable du naufrage du *Titanic*, ne s'en serait-il pas défendu en disant: «Je suis ravi de voir que la loi de la gravité s'applique toujours»? C'est ce genre d'attitude qu'adopte le gouvernement, selon moi.

• (1110)

Je n'aime pas critiquer tout le temps, monsieur le Président, mais il y a un autre sujet qui me préoccupe ainsi que tous les agriculteurs, et c'est la façon dont on applique l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu concernant les fermes dites d'agrément. Il touche les contribuables qui peuvent défalquer de leurs frais agricoles jusqu'à $5,000 de leur revenu gagné ailleurs qu'à la ferme. Aux yeux des agriculteurs et du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), cette disposition cause une foule de problèmes. Prenant la parole à l'assemblée annuelle de la Fédération canadienne de l'agriculture tenue récemment à Edmonton, le ministre a dit qu'il faudrait modifier radicalement l'article 31, ou même le supprimer. D'après lui, la loi est dépassée et nombre d'entre nous partagent cet avis. Étant donné qu'il fait partie du cabinet et que, à l'entendre, il faut modifier cet article désuet, nous nous demandons pourquoi il n'y peut rien. Il fait partie du cabinet et il a déjà dit préférer les agriculteurs à temps partiel aux propriétaires absentéistes. D'accord, mais que fait-il? Rien du tout. Monsieur le Président, il me fait penser à un vieux taureau dans le champ: il mugit, il beugle et gratte le sol, mais quand vient le temps d'agir, il ne fait absolument rien. C'est l'impression que beaucoup d'entre nous ont eue en voyant ce que le budget apporte aux agriculteurs, et cela nous attriste.

A mon avis, le budget comporte certaines mesures positives, en particulier le projet d'éliminer la paperasserie pour les petits commerçants. Malheureusement, une étude de plus ne réglera rien, et il faudrait passer à l'action au lieu de rédiger un autre rapport de 75 à 80 pages. Nous ne sommes pas carrément contre toutes les mesures budgétaires, mais il n'empêche que toutes les nouvelles propositions seront mises à l'étude.

Là où le gouvernement s'engage dans la bonne voie, c'est quand il admet que l'impôt sur les gains en capital découlant de la vente de terres agricoles crée des difficultés. Je ne suis pas certain si cette initiative donnera des résultats concrets, mais c'est un pas dans la bonne direction. Le budget propose une réforme des pensions mais, là encore, il faudra d'autres études.

Au cours des quelques minutes qui me restent, monsieur le Président, je veux parler de l'agriculture, car c'est un secteur important de l'économie canadienne. Je vais citer des données à l'appui de cette assertion. Le sixième de l'activité économique canadienne découle des différents secteurs agricoles, qui emploient 18 p. 100 de notre population active. Plus précisément, un peu plus de 4 p. 100 des Canadiens s'adonnent directement à l'agriculture. Autrement dit, les agriculteurs canadiens sont devenus très efficaces depuis quelques années.

Dans neuf provinces sur dix, l'agriculture est parmi les trois secteurs qui contribuent le plus au produit provincial brut. En 1982, dernière année pour laquelle des données complètes existent, les exportations agricoles se sont établies à environ 9 milliards et demi de dollars, dont plus de 6 milliards proviennent de la vente de céréales. Au Canada, au moins la moitié de chaque dollar de revenu agricole vient de l'exportation. Dans les provinces des Prairies, quelque 60 p. 100 des céréales récoltées sont exportées.

Si l'on veut particulariser davantage, on peut parler de la Saskatchewan seulement. Dans cette province, près de 80 p. 100 du revenu agricole provient des récoltes commerciales, dont la plupart sont exportées. Pour quelqu'un qui comprend un peu les chiffres, monsieur le Président, cela signifie que l'agriculture est un secteur très important de l'économie. Pourtant, l'exposé budgétaire ne contient presque rien d'intéressant pour l'agriculture. Je me demande pourquoi. Est-ce parce que le ministre de l'Agriculture ne comprend pas la situation, qu'il y est indifférent ou qu'il manque d'influence au sein du cabinet? Le fait est qu'il n'y a rien de susceptible d'aider l'agriculture dans l'exposé budgétaire. Cela ne veut pas dire que les agriculteurs n'ont pas de problèmes. Essentiellement, ils ont les mêmes problèmes économiques que n'importe quel autre secteur de notre économie.

• (1115)

Je voudrais donner encore un exemple qui inquiète un grand nombre d'entre nous. Depuis l'été dernier, l'agriculture a été touchée par une importante initiative de portée économique. Je veux parler du projet de loi C-155 plus souvent appelé le projet de loi du Corbeau. Pourtant, c'est surtout le ministère des Transports qui a parrainé cette mesure. Le ministère de l'Agriculture n'a pas eu grand-chose à dire à ce sujet. Cela est difficile à croire vu l'importance de ce projet de loi pour l'agriculture canadienne.

Je vois l'ancien ministre des Transports faire signe que non. Je dois dire que je ne suis pas d'accord avec lui. J'ai assisté aux réunions du comité tout l'été. Je pense avoir manqué deux ou trois des 66 séances tenues par le comité. Autant que j'ai pu m'en rendre compte, les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture ont eu très peu à voir avec cette mesure. Selon moi, cela est regrettable parce que le projet de loi C-155 va avoir des conséquences graves sur l'agriculture. Il s'agit là en réalité d'une initiative d'ordre agricole. On pourrait même dire, monsieur le Président, que le projet de loi aurait pu être parrainé à la Chambre par le ministre de l'Agriculture. Pourtant, comme ceux qui ont assisté aux réunions du comité s'en sont rendu compte, le ministère de l'Agriculture a joué un rôle très secondaire dans l'élaboration du projet de loi. C'est vraiment malheureux.

M. Pepin: Il y a une différence entre l'élaboration d'un projet de loi et son étude à la Chambre et aux comités.

M. Mayer: Je voudrais faire valoir certaines des choses que le gouvernement aurait pu proposer dans le budget et qui n'auraient pas coûté tellement cher. Le gouvernement aime bien critiquer l'opposition et dire que nous voulons élargir le cadre des programmes gouvernementaux tout en réduisant le déficit. C'est parfois vrai. Je voudrais cependant mentionner certaines choses que le gouvernement aurait pu faire sans que cela coûte grand-chose au Trésor public et, dans certains cas, sans que cela coûte quoi que ce soit.

Avant de procéder, je voudrais dire une chose. Le gouvernement critique l'opposition disant que, pour réduire les dépenses, nous sabrerions les programmes sociaux. Ce n'est pas vrai du tout. L'un des meilleurs programmes sociaux qu'on peut avoir au Canada consiste dans le simple fait d'avoir de l'emploi. Ceux qui ont de l'emploi n'ont pas besoin d'un grand nombre de mesures sociales. D'après ce que je connais de ceux qui n'ont pas la chance d'avoir de l'emploi, je suis convaincu qu'ils aimeraient beaucoup mieux travailler que compter sur l'aide sociale des gouvernements. Toute mesure que le gouvernement peut prendre pour créer des emplois au Canada réduit la nécessité de mesures sociales. Si jamais nous avons la chance d'accéder au pouvoir, monsieur le Président, l'une des premières choses sur lesquelles nous insisterons sera la création d'emplois. L'une des meilleures façons de réduire le besoin d'aide sociale au Canada consiste à procurer du travail aux Canadiens.

Je voudrais maintenant revenir sur ce que le gouvernement aurait pu faire à propos de l'agriculture. J'ai déjà dit qu'une bonne partie du revenu agricole au Canada provenait de l'exportation. Cela veut dire que, pour être concurrentiel, le Canada doit avoir des prix qui se rapprochent beaucoup de ceux des États-Unis, qui sont notre concurrent le plus important. Ce pays est notre voisin et notre allié, mais c'est aussi notre concurrent pour la vente de produits agricoles sur les marchés mondiaux. Cela fait près de six ans qu'on ne peut pas importer de produits chimiques agricoles. Je crois savoir qu'il y a un grand écart de prix entre les produits chimiques agricoles aux États-Unis et au Canada.

Le gouvernement aurait pu songer à ouvrir les frontières pour que les agriculteurs du Canada aient accès à des produits chimiques moins coûteux. On ne peut pas le faire maintenant au printemps parce que beaucoup de fournisseurs se sont déjà consitué des stocks de produits chimiques agricoles plus chers que les produits américains équivalents. Cependant, il y a une période de l'année—à l'automne ou au tout début de l'année, à mon avis—où le gouvernement pourrait envisager d'ouvrir les frontières sans que cela n'occasionne la moindre dépense. On me dit que les frontières ont d'abord été fermées pour permettre aux fabricants et fournisseurs canadiens de se préparer à concurrencer les fournisseurs étrangers. Six ans devraient certes suffire. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des commerçants en produits chimiques utilisés dans l'agriculture. Ils conviennent que cela arrangerait tout le monde si l'on pouvait ouvrir à nouveau les frontières aux produits chimiques utilisés en agriculture.

• (1120)

Permettez-moi de dire un mot au sujet du carburant agricole, car on s'est beaucoup plaint de son coût élevé. Même s'il est difficile d'être exact là-dessus, on peut dire que la taxe

fédérale compte pour 25 à 30 p. 100 du prix de revient du carburant agricole au Canada. C'est beaucoup pour les agriculteurs. Pour donner une idée de la quantité de carburant utilisée dans une exploitation agricole, disons que 25 p. 100 environ de tous les frais d'exploitation sont liés à l'énergie. Cela montre à quel point le prix de l'énergie est important dans ce genre d'exploitation. C'est un secteur où la taxe fédérale est excessive.

Les ministériels diront qu'une diminution de taxe entraînerait une hausse du déficit. Je me permets de signaler que les agriculteurs et les pêcheurs ont droit à une remise de 7c. le gallon ou 1½c. le litre. Ils paient la taxe, puis demandent la remise. Si le ministre des Finances avait voulu vraiment faire quelque chose, il aurait pu établir un système en vertu duquel les agriculteurs et les pêcheurs pourraient déclarer sous serment qu'ils utiliseront le carburant qu'ils achètent seulement aux fins donnant droit à une remise au lieu de demander celle-ci après coup. Cela n'aurait pas vraiment réduit les taxes que les agriculteurs doivent payer, mais aurait supprimé celle de 7c. le gallon qu'ils doivent absorber au moment où ils achètent leur carburant.

Les agriculteurs et les pêcheurs trouvent très ennuyeux et incommode de demander des remboursements. Cette façon de faire est caractéristique du fonctionnement actuel du ministère du Revenu. J'ai eu l'occasion à propos de notre exploitation agricole de communiquer avec des vérificateurs et autres fonctionnaires du ministère du Revenu. Ils veulent toutes sortes de reçus et de renseignements additionnels qui ne me semblent pas utiles. Beaucoup laissent tout simplement tomber et ne demandent pas le remboursement, ce qui revient à une imposition par défaut.

Si le gouvernement avait pris son budget au sérieux, il aurait songé à ne pas prélever la taxe initiale de 7c. le gallon et à abandonner la formule du remboursement. Il aurait épargné à lui-même des frais d'administration et aux agriculteurs, des frais initiaux. Lorsque surviennent des faillites et que les vendeurs d'essence doivent se faire payer, ils auraient 7c. le gallon de moins à percevoir. Tout le monde aurait été gagnant, mais c'est beaucoup trop simple pour que le gouvernment y songe.

Le député de Willowdale (M. Peterson) me crie quelque chose des banquettes arrières. S'il voulait bien écouter, il conviendrait, je crois, que cela a du bon sens. J'espère qu'il demandera au ministre des Finances et à son secrétaire parlementaire, qui sont malheureusement absents, de refléchir sur certaines de ces idées. S'ils le faisaient, les gens auraient peut-être plus de respect pour le gouvernement. Ce serait une façon sensée d'administrer les affaires publiques et un moyen de réduire la paperasse au ministère du Revenu. Le contact entre le ministère du Revenu et les contribuables serait moins fréquent. Les agriculteurs et les pêcheurs seraient avantagés au moment même de leurs achats de carburant.

Je voudrais parler de l'idée d'une obligation agricole. Le financement est un aspect vital de l'agriculture aujourd'hui. Je crois qu'il y aurait moyen de donner à la Société du crédit agricole une fonction semblable à celle qu'a déjà eue la SCHL. Elle pourrait agir en tant que réassureur entre l'acheteur et le vendeur, prendre 1 ou 2 p. 100 de plus, et garantir le prêt. Cela faciliterait sensiblement la recherche de capitaux pour l'établissement de jeunes agriculteurs.

Je pourrais parler également de la mesure concernant les paiements anticipés. Depuis un certain temps déjà, nous incitons le gouvernement à augmenter le montant des paiements anticipés que prévoit la loi. De bien des façons, la dépense pour le gouvernement est minimale. Ce programme fonctionne bien et les agriculteurs auraient ainsi, plus tôt que d'habitude, des liquidités entre les mains.

Je termine en exhortant simplement le gouvernement à mettre en marche le plus rapidement possible le programme de stabilisation du commerce de la viande rouge. Quatre provinces l'ont approuvé en principe. En fait, nombreux sont ceux qui soutiennent que le gouvernement a perdu l'initiative dans ce domaine. Si le gouvernment s'intéressait à ce programme et le mettait en œuvre, la balkanisation que je vois se produire dans le commerce de la viande rouge serait stoppée par un programme national uniforme de stabilisation s'appliquant d'un océan à l'autre. Il est regrettable qu'à cause d'un manque de direction de la part du gouvernement, le budget ne tienne pas compte de cette situation. Le budget est un bien piètre document pour un pays dont le potentiel est si vaste et l'avenir si prometteur. C'est sans hésitation que je me prononcerai contre.

• (1125)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Guilbault): Une période de 10 minutes est maintenant allouée pour faire des observations ou poser des questions relatives au discours de l'honorable député. Nous en revenons donc au débat. L'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me Bégin) a la parole.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les députés qui m'ont précédé, ainsi que le discours sur le Budget même, ont beaucoup traité de la création d'emplois et ce, à juste titre, car cela est la préoccupation principale des Canadiens.

[*Traduction*]

En plus de la création d'emplois, et parallèlement, je crois qu'il est urgent que les Canadiens s'occupent de la question des pensions, et non seulement pour en débattre. Nous le faisons également dans le budget.

Permettez que je m'explique. Tout d'abord, les pensions de l'État. Il est important que chacun au Canada sache, une fois pour toutes, que, bien que d'autres améliorations soient possibles, la base de pensions de l'État fédéral est maintenant établie, à ma grande satisfaction, par le gouvernement dans ce budget du ministre des Finances (M. Lalonde). Cela signifie que les pensionnés vivant seuls, dont les trois quarts sont des femmes, qui reçoivent le supplément, même s'ils n'en reçoivent qu'une partie, sont dans le besoin. Nous n'aimons pas le dire ni même le reconnaître, mais ces personnes sont réellement dépourvues. Cela remplace le très petit groupe de mieux nantis qui seraient à la charge des provinces. A l'âge de 65 ans, on devient pensionné. Si on est alors dans le besoin, on peut obtenir par l'intermédiaire du gouvernement fédéral une aide, le supplément de revenu.

Tous les pensionnés célibataires qui touchent le supplément recevront maintenant $50 de plus par mois d'ici Noël, somme qui viendra s'ajouter aux trois majorations en fonction du coût de la vie qu'ils toucheront comme d'habitude tous les trois mois. Cette hausse procurera aux pensionnés un revenu raisonnable afin qu'ils soient protégés une fois pour toutes. En somme, nous leur accorderons deux majorations de $25 par mois. La première sera versée en juillet et l'autre en décembre, et elles viendront s'ajouter à l'indexation habituelle au coût de la vie. Environ 750,000 retraités célibataires, dont la plupart sont des femmes, auront droit à ces augmentations des prestations. Étant donné que le niveau de revenu donnant droit à une aide sera relevé, il y aura environ 25,000 nouveaux pensionnés qui commenceront à avoir droit à une partie du supplément modeste pour leur aider à améliorer leur revenu. C'est à mon avis une excellente nouvelle.

En outre, je présenterai à la Chambre au printemps, probablement dans le même projet de loi, une disposition visant à venir en aide aux immigrants âgés. Nous avons modifié les pensions pour les immigrants en 1977 afin de rendre la situation plus équitable. Avant cela, ils avaient droit à tout ou à rien. Nous avons constaté que nous devrons faire face un jour à certaines disparités. Nous avons maintenant un régime équitable. Grâce à cette nouvelle modification, il sera non seulement équitable mais aussi pratique. Tous les immigrants âgés, même s'ils sont au Canada depuis peu, peuvent être assurés que, grâce au budget, ils se trouveront maintenant sur le même pied que tous les autres Canadiens à la retraite. C'est ce que fera le projet de loi que je présenterai. A mon avis, c'est une excellente nouvelle et c'est ce qui m'a autorisée à dire, au début de mon discours, que, à mes yeux, les pensions versées par l'État demeureront encore longtemps satisfaisantes au Canada. Elles sont indexées au coût de la vie et elles conserveront leur valeur réelle. Cela aussi, c'est une excellente nouvelle.

• (1130)

Nous avons également annoncé dans le budget, en résumé dans des brochures ainsi que dans des explications plus poussées, que nous voulons entreprendre une réforme du régime de pensions au Canada. Que voulons-nous dire par là? A mon avis, c'est un dossier fort important. Pour l'instant, nous discutons du régime d'assurance-maladie. Je ne veux pas trop présumer, mais nous adopterons—les partis l'ont promis—la nouvelle loi canadienne sur la santé. Par conséquent, les Canadiens ne seront plus tenus de payer des suppléments quand ils seront malades, devront consulter un médecin ou se faire hospitaliser au cours des années et des décennies à venir.

Toutefois, la question la plus importante que les Canadiens devront ensuite discuter et régler dans le domaine des affaires sociales est celle des régimes de pensions. Il y a dans les tribunes des gens d'Ottawa et d'autres régions du pays. Ils suivent le débat à la Chambre. Ils entendent les hommes politiques en parler. Certains d'entre eux travaillent pour des compagnies publiques ou privées, des administrations municipales, de petites compagnies privées ou d'importantes multinationales. Certains participent à des régimes de pensions, d'autres pas. Certains de ces régimes sont satisfaisants, d'autres ne le sont pas.

Chose certaine, à l'heure actuelle 55 p. 100 des travailleurs canadiens ou la majorité—et je parle seulement des travailleurs qui figurent sur des listes de paie—ne participent à aucun régime de pensions d'une compagnie ni à aucun régime privé. S'ils sont incapables—et je suppose que c'est le cas de la plupart des Canadiens—de constituer leur propre régime de pension, d'économiser, d'acheter une maison, ils subiront, à l'âge de 65 ans, une chute brutale de leur revenu d'au moins $10,000 en moyenne. Ils ont touché de meilleurs salaires, mais, en atteignant l'âge de la retraite, leur revenu tombera brusquement au niveau des prestations du régime public et universel.

Nous sommes chanceux d'avoir un régime de pensions universel. Seuls deux pays en ont un, la Suède et le Canada. Une fois les pensions publiques établies et satisfaisantes pour tous, il importe de s'assurer que la plupart des Canadiens, ceux de la classe moyenne, ne verront pas se détériorer, en raison d'un bouleversement soudain de leur revenu, le bon niveau de vie qu'ils se sont acquis au fil des années. C'est ce dont le gouvernement veut s'assurer dans le budget que le ministre des Finances a présenté mercredi dernier.

Nous avons entrepris de remanier le régime de pensions. Nous ne faisons que commencer. Nous aurions pu y aller plus carrément, mais les Canadiens sont d'avis que nous devons d'abord essayer de créer des emplois avant d'améliorer progressivement les régimes de pensions. Nous avons commencé par le Régime de pensions du Canada qui relève directement de notre compétence. Nous allons cependant négocier avec les provinces pour leur permettre de confirmer leur accord. Je crois savoir qu'elles sont bien disposées. Nous proposons des pensions pour les conjoints au foyer et les survivants qui restent à la maison. Nous voulons instaurer le partage obligatoire des crédits des régimes de pension à la rupture d'un mariage, à moins que les deux conjoints ne renoncent à ce droit. Dans le cas contraire, ce sera la règle générale. Quand les deux intéressés auront 65 ans, les prestations seront réparties entre eux et la pension de survivant ne sera pas annulée au moment d'un remariage. Voilà une excellente nouvelle pour les femmes en particulier, ainsi que pour de nombreux autres Canadiens.

Ensuite, nous proposerons toute une série de modifications—le ministre des Finances devrait s'en occuper au printemps—à la loi fédérale sur les normes des prestations de pension. Le moment n'est pas encore venu d'en examiner les modalités. Les députés auront l'occasion de le faire après que la loi aura été présentée. Cependant, pour en résumer la portée, les modifications vont rendre idéaux, pour ainsi dire, les régimes de pension des Canadiens travaillant dans des domaines de ressort fédéral. Je songe, par exemple, aux employés des banques, des entreprises de transport, de télédiffusion et de communication.

Ces pensions seront idéales en ce sens qu'elles seront en tous points transférables quand l'employé change d'emploi. Il est prévu que la prestation du survivant sera de 60 p. 100 de la pension du conjoint décédé, que les pensionnés seront protégés contre l'inflation dans une certaine mesure et qu'ils acquerront des droits à une pension après deux années d'emploi. Les pensions, appartenant aux travailleurs, doivent les suivre tout au long de leur vie active.

On prévoit une répartition des crédits de pension à la rupture d'un mariage afin de faire justice aux deux conjoints qui, somme toute, ont contribué au régime. Enfin, nous supprimerons dans les tables actuarielles l'infâme discrimination fondée sur le sexe. Autrement dit, nous utiliserons les mêmes tables

pour les deux sexes afin d'établir les prestations des femmes qui seront identiques à celles des hommes ayant occupé un emploi.

Je dois admettre que ce programme fort raisonnable est aussi très limité. On prévoit d'excellentes pensions pour les travailleurs qui relèvent du pouvoir fédéral. Ce faisant, nous voulons être à la hauteur de nos obligations et de notre tâche en tant que gouvernement fédéral. Mais comment rendre justice aux millions d'autres travailleurs qui ne disposent même pas de régime privé? Ce sera la grande tâche des années 80. Il est permis de dire, je pense—et je vois que des députés des deux côtés semblent d'accord—que ce sera le grand défi social des prochaines années. Tout ne se fera pas du jour au lendemain.

Nous avons proposé une solution à l'ensemble des Canadiens. Puisque cela est en notre pouvoir, nous allons faire en sorte que le régime fiscal fédéral permette aux contribuables d'élaborer eux-mêmes leur propre régime de pension. En règle générale, on a recours à un REER. Nous en entendons souvent parler ces jours-ci puisque les contribuables sont invités à participer à un régime avant la fin de février. Nous allons les rendre encore plus attrayants et, au cours du printemps, le ministre des Finances déposera une mesure prévoyant la création d'un autre type de régime, le Compte enregistré de pension. Ces régimes seront fermés en ce sens que les fonds ne pourront être retirés avant la retraite. Il s'agira de comptes bancaires portant intérêt et dont les avantages fiscaux, il faut appeler un chat un chat—inciteront les contribuables à édifier leur propre régime de pension.

Allons-nous nous arrêter là? Je ne le pense pas, mais c'est un bon départ. Ce ne sera peut-être pas suffisant, car il faudra voir—et je ne peux préjuger de l'avenir—si le moteur de l'économie, soit la petite entreprise, va emboîter le pas. L'une des modalités intéressantes est qu'une autre personne pourra contribuer au nom d'un travailleur. En somme, une petite entreprise pourra ouvrir des REER-CEP au nom de ses employés. Nous verrons bien quel accueil les Canadiens réservent à ces régimes. Cela nous permettra de nous occuper par la suite des autres travailleurs qui n'ont pas de pension.

• (1140)

Comment doter chacun d'un régime de pension privé? Quelle est la situation dans d'autres pays? Il est difficile de comparer avec ce qui se passe aux États-Unis puisque, comme au Canada, la majorité des travailleurs américains n'ont pas de régime de pension. A 65 ans, ils touchent une pension de l'État qui n'est guère suffisante. Les travailleurs ne sont pas prêts à accepter un grand chambardement dans leur revenu. Comment en arriver à une situation comparable à celle des pays d'Europe, par exemple?

[*Français*]

J'ai posé beaucoup de questions depuis 1979 au sujet du dossier des pensions dont je m'occupe activement comme ministre de la Santé nationale et responsable des affaires sociales. Il appert que les travailleurs des pays d'Europe possèdent de bons fonds de retraite depuis la Seconde guerre mondiale. Évidemment, les travailleurs des pays d'Europe sont beaucoup plus syndicalisés que ne le sont les travailleurs au Canada, et ils ont tout de suite choisi, après avoir vécu les horreurs des deux dernières guerres mondiales, les pensions comme étant le premier objectif à négocier avec leurs employeurs. Les caisses de retraite se sont développées pour tous les travailleurs et ce, dans tous les pays d'Europe. Et quand cela s'est généralisé, à savoir qu'environ 90 p. 100 des travailleurs, comme en France touchaient une pension de compagnie, le gouvernement est arrivé et a dit: C'est obligatoire de par la loi! Donc, les 10 p. 100 qui ne la touchaient pas l'ont reçue immédiatement, et tout le monde s'est retrouvé protégé par un régime de retraite privé. On ne peut pas suivre le même modèle au Canada, je pense, étant donné qu'ici la plupart des travailleurs ne sont pas syndiqués et que les syndicats chez nous, et je ne dis pas du tout cela pour les critiquer étant donné qu'en ce moment ils appuient pleinement le développement des fonds de retraite, mais les syndicats chez nous, dis-je, n'ont pas choisi les fonds de retraite comme premier objectif de négociation. Je pense qu'il est juste de dire qu'ils ont beaucoup travaillé à obtenir de très bonnes indexations au coût de la vie. Autrement dit, ils ont choisi ce qui payait immédiatement. Ils n'ont pas choisi de développer ce qui paiera beaucoup plus tard. Nous nous trouvons donc maintenant, en tant que pays, à être obligés de nous dire: Eh bien! Que ferons-nous? Il faudra absolument en discuter avec les provinces qui jouent un rôle clé et décider ensemble qu'elle est la meilleure route à suivre et combien d'années il faudra pour doter tous les travailleurs canadiens d'une bonne pension.

[*Traduction*]

Comment allons-nous procéder? Je crois qu'il est juste de dire que les gens n'envisagent généralement que deux possibilités, bien qu'il en existe d'autres. Il y a les partisans du secteur privé, qui disent qu'il faut laisser le secteur privé s'en occuper. On verra. Le secteur privé se voit accorder encore une chance par ces généreuses mesures fiscales. Les entreprises peuvent commencer à mettre au point des régimes de retraite pour leurs employés, surtout les petites entreprises. Sinon, cela deviendra obligatoire pour tous les Canadiens, avec l'accord des provinces, naturellement, puisque cela relève de leur compétence.

Nous pourrions procéder par le biais du Régime de pensions du Canada ou de mesures qui seraient greffées à ce régime. Nous pourrions graduellement doubler les prestations de ce régime, ou en tout cas les augmenter considérablement. Le grand avantage, c'est que les prestations commenceront à être versées quelques années après l'adoption de la loi. Si l'on opte pour la solution du secteur privé, il faut attendre que les régimes arrivent à maturité, ce qui peut prendre 25 ou 30 ans. Il faut que les Canadiens le sachent. Il n'y a pas d'avantages ou d'inconvénients inhérents à l'une ou l'autre de ces solutions. Cependant, les régimes de retraite privés doivent répondre aux besoins des Canadiens.

Il y a une autre solution que j'entends proposer à l'étude des Canadiens. Une entreprise qui offre un bon régime de retraite pourrait le continuer avec l'approbation du gouvernement. Seuls ceux qui ne souscrivent pas à un régime de retraite privé devraient emprunter la voie d'un Régime de pensions du Canada élargi ou d'un régime semblable.

Je constate que mon temps de parole est écoulé. Je voudrais simplement attirer l'attention des Canadiens sur la réforme des pensions instaurée par le budget, car nous ne pouvons pas faire l'autruche et nous mettre la tête dans le sable. Il faut relever le défi et trouver une solution à la canadienne, pour tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) au sujet de la mesure sur les pensions dont elle parlait. J'ai en main le discours du trône du 14 avril 1980, soit il y a quatre ans. A la page 5 du hansard de cette année-là, on lit ceci:

> Il faut s'employer dès aujourd'hui à rechercher de meilleurs moyens d'assurer la flexibilité, la transférabilité et la sûreté des régimes de pension publics et privés. Pour amorcer la réflexion, le gouvernement publiera sous peu une importante étude sur le système canadien de pensions.

Ces paroles ont été prononcées il y a quatre ans, quatre années au cours desquelles les citoyens ont attendu vainement le nouveau régime promis, quatre années déjà que le ministre et ses collègues ont promis de se mettre à l'œuvre immédiatement. Pourquoi a-t-il fallu attendre la fin du mandat du gouvernement pour voir apparaître des mesure qui, de l'aveu même du ministre, ne représentent qu'une première étape, modeste et limitée, de la réforme des pensions? Pourquoi, après quatre années de négligence, le ministre se décide-t-il enfin à annoncer ses intentions? Pourquoi cette attente de quatre ans?

Mme Bégin: Monsieur le Président, la réponse est très simple. Je vais l'expliquer rapidement pour la gouverne des députés. Premièrement, j'ai repris en main ce portefeuille le 3 mars 1980, lorsque nous avons été reportés au pouvoir. En mars 1981, nous avons tenu la première conférence nationale sur la réforme des pensions. Toutes les parties intéressées participaient à cette conférence, y compris les gouvernements, le secteur privé, les bénévoles, les personnes âgées et les universitaires. Ce fut une réalisation extraordinaire, qui a permis de faire la lumière sur ce problème que les experts avaient étudié dans l'ombre auparavant.

En décembre 1982, le ministre des Finances et moi-même avons publié le livre vert et créé un groupe de travail parlementaire chargé d'étudier la question et de faire des recommandations. Ce groupe a remis son rapport il y a quelques mois à peine, deux mois, je crois, et la première mesure en ce sens est apparue dans le budget. C'est la première mesure concrète qui changera la vie quotidienne des gens.

Il y a deux choses que le député ne comprend pas. Je ne pense pas avoir tort de dire que le secteur privé participe à cette entreprise dans une énorme proportion soit aux environs de 60 milliards de dollars. Voilà ce dont nous parlons. Je ne sais pas si le député, qui n'a pas fait partie longtemps du gouvernement se rend vraiment compte de ce que cela signifie. Comment peut-on faire démarrer un tel projet, alors que la participation du secteur privé dépasse 60 milliards, surtout lorsqu'on cherche à fournir à chacun une protection suffisante? Voilà un des aspects du problème, cet énorme groupe de pression que nos simples travailleurs ne sauraient contrebalancer facilement.

L'autre aspect du problème, c'est la récession. Comment l'honorable représentante peut-elle nous demander de nous lancer dans le domaine des pensions, alors que les Canadiens ont besoin d'abord et surtout d'emplois? La réponse est très facile. Nous travaillons sans relâche et par ailleurs nous nous occupons à un bon rythme de notre réforme des pensions, quitte à nous y consacrer à fond lorsque la récession sera chose du passé.

• (1150)

M. Friesen: Monsieur le Président, le ministre a fait état de la proposition qui figure dans le discours du trône en vue de la dévolution du régime de pensions après deux ans. J'imagine que le gouvernement a effectué des études actuarielles pour s'assurer de la viabilité de cette proposition; dans ce cas, j'espère que le ministre les déposera le plus tôt possible, pour que nous puissions juger si la proposition est rentable. Même si elle est attrayante, nous devons voir jusqu'à quel point elle est saine du point de vue financier.

Le ministre a également parlé de pensions à l'intention des immigrants. Je suppose qu'elles leur seraient versées à même le Fonds du revenu consolidé. Il y a un groupe d'immigrants qui attendent la réforme de leur régime de pensions en conformité d'un accord conclu entre le Canada et le Royaume-Uni, sans compter les citoyens canadiens qui touchent des pensions du Royaume-Uni mais qui n'arrivent tout simplement pas à joindre les deux bouts, à cause de l'écart qui existe entre l'inflation au Royaume-Uni et l'inflation au Canada. Ces gens-là en subissent les conséquences.

Si le gouvernement entend vraiment verser des pensions à même le Fonds du revenu consolidé à des personnes qui résident au Canada et qui n'y avaient pas droit jusqu'à présent, et puisqu'il ne semble guère possible qu'une entente soit conclue prochainement avec le Royaume-Uni à ce sujet, si le gouvernement, dis-je, est en mesure d'agir ainsi pour ces gens-là, pourquoi ne met-il pas à jour l'accord sur les pensions et ne puise-t-il pas dans le Fonds du revenu consolidé pour le financer?

Mme Bégin: Monsieur le Président, je pense que l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) qui a déjà pris la parole devrait voir dans les observations de son collègue le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) le genre d'instances que nous recevons concernant la réforme des pensions. Je suis tentée de demander à mon tour au député s'il est pour ou contre la réforme des pensions.

Quand les gens commencent à nous demander si cette proposition est rentable ou si nous avons procédé à des études actuarielles, nous comprenons tous ce que cela signifie, à savoir, qu'eux-mêmes n'ont pas confiance. Ils veulent que nous leur fournissions les tableaux qui démontrent que nous pouvons raisonnablement verser une pension à tous les travailleurs canadiens. Nous ignorons si c'est judicieux de le faire. Nous avons certes de bonnes pensions. Quant aux autres, nous ne savons pas s'il est avisé de le faire, car si c'était raisonnable, ce serait déjà une réalité. C'est à cause de raisonnements comme celui-là que 55 p. 100 de nos travailleurs n'ont toujours pas de pensions.

Contrairement à ce qu'a avancé le député, je n'ai pas dit que c'était une assurance. J'ai dit que nous allions offrir de nouveaux stimulants fiscaux pour convaincre les Canadiens de s'en prévaloir. C'est la dernière fois que le secteur privé a la chance de se documenter et d'assumer ses responsabilités. C'est probablement dans ce secteur que l'on retrouve les gros profits et les pensions généreuses et je n'ai rien contre, mais il devrait assumer ses responsabilités, être un peu plus novateur et faire preuve d'un peu plus d'imagination pour les Canadiens travaillant dans d'autres types d'entreprises, comme la petite entreprise qui est le pilier de l'économie.

Le député a parlé de verser une pension aux immigrants, mais à en juger par ce qu'il a dit, cette question ne lui est pas familière. Il devrait savoir qu'au Canada, la pension des immigrants dépend du nombre d'années de résidence au pays, le nombre minimal étant dix ans. Cela s'applique à tous les immigrants, notamment ceux d'origine britannique. Ce qui va changer, cependant, c'est que ceux se situant au-dessous du seuil de pauvreté, car ils n'ont pas assez d'années de résidence, seront assurés de recevoir le minimum garanti à tous les Canadiens. En d'autres termes, bien que cette mesure n'ait rien à voir avec la pension des Britanniques, les pensionnés britanniques qui sont très pauvres en profiteront.

Le système de pensions des Britanniques est une question que j'essaie de régler depuis maintenant six ans, mais sans grand succès. Les gouvernements travailliste et conservateur de Grande-Bretagne ont toujours refusé jusqu'à maintenant d'indexer leurs pensions. Selon moi, les pensionnés britanniques devraient en bénéficier, où qu'ils soient, car ils l'ont déjà payée par leurs impôts. Toutes les fois que j'en ai l'occasion de même que les députés—qui je dois dire n'ont pas manqué de le faire—nous exhortons la Grande-Bretagne à accorder à ses propres pensionnés l'indexation. Je suis persuadée que nous réussirons et que nous arriverons à sortir de cette impasse.

Selon moi, il faut exercer des pressions pour faire comprendre au gouvernement britannique qu'il ne s'agit pas là d'un privilège, mais d'un droit en ce sens que les pensionnés britanniques vivant au Canada ont payé pour cette indexation. Or, que fait-on de ce droit?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! L'honorable député de Laval a la parole.

Je dois cependant lui indiquer qu'il ne reste environ qu'une minute à la période réservée aux questions et commentaires.

M. Roy: Monsieur le Président, je serai très bref. Je suis surtout préoccupé par la transférabilité des régimes de retraite dans le secteur privé. J'aimerais demander au ministre quel a été l'accueil réservé par l'employeur à ce sujet lors des audiences que le Comité a tenues à travers le pays. Quelle a été son attitude en ce qui concerne la «transférabilité» des régimes de retraite dans le secteur privé?

Mme Bégin: Bien que je n'aie pas de résumé sous les yeux, monsieur le Président, je dirais au député de Laval que généralement parlant, c'est le point le plus facile à accepter par le secteur privé, c'est-à-dire la transférabilité quand une personne change d'emploi et a des droits acquis, parce que cela marche ensemble. En anglais on dit *portability investing*, après deux ans à peu près; c'est le modèle. Car la règle qui existe actuellement dans le monde des affaires, c'est qu'après 10 ans et 45 ans d'âge au minimum, vous pouvez voir la couleur de ce que vous avez investi dans des fonds de retraite. Maintenant, on dira qu'après deux ans cela appartient aux travailleurs.

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, dans le cadre de ce débat sur le budget, je ne ne peux que me rappeler de l'après-midi où cet exposé budgétaire a été fait et où j'ai pensé alors, en l'écoutant, combien il était décevant. Au cours de la dernière année, je me suis fait une idée sur les grands problèmes de notre économie. Vous vous souvenez sans doute qu'à maintes reprises, mes collègues et moi-même avons soulevé la question du chômage, des difficultés éprouvées par les personnes dont le revenu ne répond pas à leurs besoins, des sans-emploi qui n'ont plus droit à l'assurance-chômage. Nous avons essayé de faire comprendre à la Chambre à quel point l'avenir s'annonçait sombre pour beaucoup d'entre eux. Après avoir occupé un emploi pendant 10, 15, 20 et parfois même 30 ans ou plus, ils ont été licenciés et se sont retrouvés sans le sou, lorsqu'ils n'ont plus eu droit aux prestations d'assurance-chômage. Dans bien des cas, même si leur conjoint travaillait, ce n'était qu'un emploi à temps partiel, au salaire minimum. Ce salaire était insuffisant pour leur permettre de conserver leur maison, de faire vivre leur famille comme auparavant et de respecter leur obligations.

Nous pensions que le gouvernement reconnaîtrait l'existence d'un problème très grave et qu'il se pencherait, au moins, sur les difficultés éprouvées par ces gens lorsqu'il présenterait ses propositions relatives à la gestion financière du pays et destinées à régler les graves problèmes affligeant notre pays. Cela n'a pas été le cas. Il n'y avait dans son exposé budgétaire aucune lueur d'espoir pour ces gens.

A deux ou trois reprises, dont la dernière fois hier après-midi, le ministre a admis qu'il était fort peu probable que l'économie puisse créer le nombre d'emplois nécessaire pour les 1.5 million de chômeurs que compte notre pays à l'heure actuelle. Le ministre des Finances (M. Lalonde) a été formel hier, la semaine dernière et les semaines qui ont précédé le budget: il ne croit pas que les secteurs publics et privé créeront suffisamment d'emplois pour nos jeunes qui sortent des établissements d'enseignement la tête pleine de projets. Ils n'auront pas la chance de mettre en pratique les connaissances qu'ils ont si durement acquises.

• (1200)

Nous avions cru, au sein de notre parti, qu'on proposerait dans le budget des moyens de combler l'écart existant entre le nombre d'emplois qu'on doit créer et le nombre de chômeurs en quête de travail un écart qui représente des centaines de milliers de personnes. Mais il n'y a rien eu pour ces gens. Monsieur le Président, c'est dire combien j'ai pu être déçu le jour du budget, déçu et en colère plus tard, lorsque j'ai réussi finalement à poser ma question au ministre des Finances, j'ai eu l'impression de me heurter à un mur en m'efforçant de faire comprendre au gouvernement quelles étaient exactement ses responsabilités dans ce domaine.

J'ai rappelé hier que 50 à 60 p. 100 des travailleurs du bâtiment dans la région de Hamilton étaient en chômage. Le taux de chômage chez les électriciens, toujours dans cette région, est de 70 p. 100. Et chez les travailleurs des aciéries, il est de 70 p. 100. Et chez les travailleurs des aciéries, la pierre angulaire économique des localités avoisinantes, il est de 20 p. 100. Or, ces gens n'ont pas de quoi souscrire à un régime enregistré d'épargne-retraite. Ils n'ont certes pas de quoi faire des économies pour leurs vieux jours. Ils n'ont pas de gagne-pain et encore moins, forcément, l'argent nécessaire pour profiter des dégrèvements fiscaux que le gouvernement a prévus.

Inutile de dire qu'ils ne pourront pas non plus profiter de la réduction fiscale que le gouvernement accorde si généreusement aux médecins, aux avocats, aux comptables et experts-conseils, laquelle va faire passer leur taux d'imposition de 45 à 15 p. 100. Ils devront payer des impôts, qu'ils travaillent ou non. Leur conjoint qui gagne peut-être $80 ou $100 par semaine sera imposé au taux prévu pour cette catégorie de

revenu. Or, non seulement le gouvernement ferme les yeux sur les terribles problèmes auxquels ils doivent faire face, mais il ose venir nous proposer, avec une impudence inqualifiable, de réduire les impôts de ceux qui gagnent largement leur vie, qui ont de quoi faire vivre leur famille et payer leur hypothèque. Mais les chômeurs qui ont épuisé leurs prestations qui n'ont pas de quoi vivre, qui sont incapables de payer leurs factures, devront continuer à payer des impôts comme avant. Il n'y a absolument rien dans le budget qui pourrait les aider, un tant soit peu, à supporter leur triste sort.

Il y a bien eu une somme dérisoire dans le budget pour lutter contre le chômage chez les jeunes. Elle va permettre de créer 10,000 emplois, donc 10,000 chômeurs de moins sur les 400,000 qui existent dans cette catégories d'âge. Comment s'empêcher d'éprouver un sentiment de colère et de frustration quand on voit ce que le gouvernement fait pour des gens pourtant très méritants? Il a bien trouvé de l'argent pour les sociétés pétrolières; elles ont obtenu 190 millions de dollars en dégrèvements fiscaux. Mais rien pour ceux qui ne gagnent plus rien, mais qui ont toujours des obligations financières à assumer. Il a gardé l'argent pour aider les membres des professions libérales, sans penser à ceux qui avaient épuisé leurs prestations de chômage, qui ne peuvent plus payer leur maison et qui ne savent plus où donner de la tête. On a trouvé de l'argent pour accorder des concessions fiscales à ceux qui ont $50,000 $60,000 et $70,000 de revenus par année, par la voie des nouveaux créneaux pour les REER, mais on n'en a pas trouvé pour les chômeurs forcés, pour ceux qui n'ont pas de travail à cause principalement des mesures économiques appliquées depuis deux ou trois ans par le gouvernement. Il n'y a pas d'argent pour les chômeurs, qui n'ont pas l'espoir de trouver de travail, qui n'ont plus droit à l'assurance-chômage et qui sont en train de perdre tout ce pourquoi ils avaient travaillé.

Le gouvernement a perdu le sens des réalités. S'il renonce à des centaines de millions de recettes fiscales, à des milliards peut-être, par suite des changements annoncés au budget, et si ses charges continuent à augmenter, qui donc va devoir combler ce trou? Voilà la question qu'il faut se poser. Lorsqu'on réduit à 15 p. 100 le taux moyen d'imposition des médecins, des avocats, des comptables, des consultants, alors qu'il était à 45 p. 100. Il faut bien que la différence retombe sur quelqu'un. Ce ne sera pas sur les 2,000 personnes qui ont gagné $50,000 ou plus l'an dernier et qui n'ont pas payé un seul cent d'impôt. Ce ne sera pas non plus sur les 287 contribuables qui ont gagné plus d'un quart de million de dollars l'an dernier et qui n'ont pas versé un cent d'impôt.

Ceux qui vont avoir à acquitter la note, pour que les gens aisés le soient encore plus, ce seront ceux qui partent le matin pour pointer à sept heures, qui travaillent 8 heures par jour et dont l'impôt est perçu à la source. Eux, ils n'ont pas la possibilité de déduire tous ces avantages fiscaux que le gouvernement a prévus. Ces gens-là, qui gagnent le salaire minimum, devront quand même payer leurs impôts. Ils n'auront pas de quoi souscrire à un REER. Ils n'auront pas la possibilité de pratiquer des déductions pour réduire leur taux d'imposition, comme les membres des carrières libérales que le gouvernement est en train de choyer. Je veux bien admettre que les agriculteurs et certains pêcheurs pourront en profiter, et je m'en réjouis parce que dans l'ensemble, ils gagnent beaucoup moins que ce qu'on pourrait raisonnablement attendre dans un pays comme le nôtre.

Le revenu net du médecin était de $50,000 en 1982; son impôt fédéral était de $12,220 et son impôt provincial de $5,886, ce qui donnait une charge fiscale totale de $18,086. En 1985, grâce aux avantages que lui accorde ce budget pour une raison inconnue, au taux d'imposition des petites entreprises et en tenant compte qu'il va pouvoir en 1985 mettre $4,500 de plus dans un REER, le même médecin gagnant $50,000 par année va payer $6,825 d'impôt fédéral, $4,550 d'impôt provincial en Ontario, soit en tout $11,375 d'impôt.

• (1210)

Savez-vous, monsieur le Président, que l'argent que ce médecin va économiser en impôt équivaut presque aux prestations d'AC touchées pendant une année complète par un chômeur? Voilà qui en dit long sur les priorités du gouvernement. Si le gouvernement a suffisamment de recettes pour pouvoir accorder de pareils avantages fiscaux à ceux-là, alors vrai Dieu, il en a assez pour aider un peu ceux qui sont en chômage.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Mais dans son budget le gouvernement, par pure bonté d'âme, si l'on peut parler d'âme à son propos, accorde aux retraités $600 de plus par année. Les médecins reçoivent presque $7,000 par année de dégrèvement fiscal, eux qui n'en ont pas vraiment besoin. Les avocats reçoivent près de $7,000 par année de dégrèvement fiscal. Tous ces consultants qu'on voit régulièrement affluer autour du Parlement reçoivent ce dégrèvement fiscal de $7,000 par année. Les comptables bénéficient du dégrèvement fiscal de $7,000 par année, sur des revenus déjà gonflés. Mais tout ce que nous trouvons à donner aux retraités, c'est une augmentation de $600 par année. Les chômeurs, qui sont les plus mal lotis, ne reçoivent rien. Pas un cent. Cela en dit long sur le gouvernement.

M. Riis: C'est une augmentation d'impôt qu'ils ont.

M. Deans: Comme le dit mon collègue, c'est une augmentation d'impôt qui les attend. Le gouvernement va percevoir un milliard de plus cette année par l'impôt sur le revenu des personnes physiques, mais cela n'a pas de quoi inquiéter les médecins ou les avocats; on leur offre un régime avantageux.

Je m'interroge souvent sur la relation qui existe entre cette modalité fiscale qui a été orchestrée en coulisse, loin des sunlights, et la loi sur l'assurance-maladie. En cours de route ce matin, j'ai lu un panneau publicitaire qui dit que la loi sur l'assurance-maladie est une menace à votre santé. Si ce n'est pas là du chantage, je me demande bien ce que c'est. Je ne puis m'empêcher de me demander si les médecins ont tenu compte de l'importante augmentation de revenus qu'on vient de leur accorder mercredi après-midi.

M. Pepin: Vous avez vous-même répondu.

M. Deans: Peut être le message a-t-il mis du temps à passer, mais cela va leur en faciliter la compréhension. On peut penser qu'ils n'auront pas à demander de suppléments d'honoraire, puisqu'ils prélèvent suffisamment sur les contribuables grâce à cette mesure du gouvernement. C'est très regrettable et le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) le sait parfaitement. Ce n'est pas la bonne façon d'assurer une certaine équité. Ce n'est pas non plus ainsi que l'on donnera à tous les mêmes chances de réussite, que l'on garantira aux gens la possibilité non seulement de subvenir à leurs propres besoins, mais également de travailler.

Que se passe-t-il? Il ne s'agit pas seulement des médecins, des avocats, des experts-conseils ou des comptables. Non, nous avons même accordé des avantages fiscaux à Eaton. Eaton en a vraiment besoin. Cette compagnie tirait vraiment le diable par la queue. Elle se contentait d'amasser les millions. Mais nous décidons tout à coup qu'il lui faut aussi des avantages fiscaux. Que fait-on pour le Canadien moyen? Il n'a droit à rien du tout; cette année encore, les familles de Canadiens moyens devront payer un milliard ou plus d'impôt. Qu'est-ce qui nous garantit que le consommateur profitera des avantages fiscaux accordés à Eaton ou à d'autres grosses sociétés? Rien ne nous le garantit.

J'estime qu'il s'agit là d'une situation fort regrettable. Je suis totalement mécontent de la façon dont le gouvernement s'y est pris pour parvenir au but, si toutefois il en a un.

J'ai écouté les porte-parole des deux partis et mon collègue qui a invoqué à peu près les mêmes arguments que moi. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a fait des plaisanteries. Son collègue du Yukon (M. Nielsen) et lui répètent sans cesse qu'ils ne révèleront pas ce qu'ils feraient de peur que les électeurs ne votent pas pour eux. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) dit que nous avons besoin de plus d'argent pour créer des emplois et il a raison. Puis le député de Saint-Jean-Ouest déclare qu'il faut réduire le budget, ce en quoi il a tort. Cela montre bien qu'il y a beaucoup de contradictions, ce que je trouve très inquiétant. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas changer le cours des choses ni influencer les libéraux. C'est parce que le parti conservateur lance deux idées totalement contradictoires.

M. Mayer: Regardez les sondages; les électeurs commencent à comprendre.

M. Deans: Les sondages ne reflètent pas ce qui se passe ici.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé. Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire?

M. Thacker: Monsieur le Président, le NPD tient des propos incroyables. Chacun sait qu'il a déclenché les élections de 1979 parce qu'il pensait obtenir davantage de sièges mais qu'il a simplement permis aux libéraux de revenir.

Des voix: Oh, oh!

M. Fisher: Quels bons gars ces néo-démocrates!

M. Thacker: En réalité ils ont fait beaucoup de tort à ceux qu'ils prétendent défendre, depuis 1980. Nous savons que la dette nationale va en augmentant. Le plus grave c'est que le pourcentage de recettes fiscales qui sert seulement à payer les intérêts sur la dette profite uniquement aux gens assez riches pour prêter de l'argent au gouvernement sans avoir à courir de risque ou à assumer la moindre responsabilité. Quel est, d'après le député, le pourcentage maximum des recettes fiscales qui peut être utilisé à cette fin? Au départ il s'agissait d'environ 10 p. 100 et cela dépasse maintenant les 30 p. 100. Pense-t-il qu'on ira jusqu'à 50 p. 100, 60 p. 100, 70 p. 100? Où situe-t-il la limite?

M. Deans: Monsieur le Président, nous avons dit fort clairement, je pense, qu'une bonne partie de la dette résultait des taux d'intérêt exorbitants qui étaient en vigueur au début des années 80. Nous avons exigé des mesures législatives visant à faire baisser les taux d'intérêt tandis que les conservateurs sont allés dire aux quatre coins du pays que les taux d'intérêt élevés étaient un mal nécessaire.

M. Mayer: C'est faux. Soyez juste.

M. Deans: Je serai tout à fait juste. Je le suis toujours.

M. Mayer: Certaines fois moins que d'autres. Voilà l'ennui.

M. Deans: Le député d'Etobicoke, qui était alors le critique financier du parti conservateur, se trouvait à Montréal à l'époque où les taux d'intérêt se situaient à environ 20 p. 100.

M. Thacker: Nous y arrivons.

M. Deans: Le député est allé dire devant la Chambre de commerce de Montréal, je crois, que les taux d'intérêt élevés étaient un mal nécessaire. Il a soutenu la politique du gouvernement à cet égard et il était prêt à en subir les conséquences.

Je répondrai au député qui m'a posé la question que si les conservateurs avaient suivi nos conseils, si l'on avait pris les mesures voulues pour faire baisser les taux d'intérêt et s'ils nous avaient soutenus sur ce plan, moins de familles auraient perdu leur maison, moins d'hommes d'affaires auraient perdu leur entreprise, moins d'agriculteurs auraient perdu leur exploitation et les intérêts sur la dette nous coûteraient beaucoup moins cher.

• (1220)

Que le député pose une telle question prouve qu'il n'a pas fait son travail. Je l'invite à se reporter aux comptes rendus de la Chambre des communes et à étudier soigneusement ce que son parti propose. D'une part, le député de Saint-Jean-Ouest réclame à cor et à cri qu'on fasse des coupes sombres, qu'on sabre, qu'on taille dans les dépenses. Il est appuyé, pratiquement sans réserves, par le député de Capilano (M. Huntington) dont le seul objectif est de réduire l'effectif de la Fonction publique, quelles que soient les difficultés que cela pourrait créer.

De l'autre côté, on trouve le député de Saint-Jean-Est, que je respecte, qui demande régulièrement qu'on augmente les dépenses. Précédemment, le député de Nepean-Carleton, qu'il repose en paix, défendait sans relâche la valeur de la Fonction publique. Tous ceux qui ont écouté la question et ma réponse s'apercevront que les discussions au sein du parti conservateur rendent impossible la mise sur pied d'une politique rationnelle.

La réponse à la question du député est simplement que . . .

M. Mayer: Maintenant nous allons avoir la réponse.

M. Deans: . . . si le député et ses collègues avaient appuyé nos tentatives pour maintenir les taux d'intérêt à un niveau assez bas, nous n'aurions pas la situation que nous connaissons maintenant.

M. Thacker: Monsieur le Président, si le député de Hamilton-Mountain (M. Deans) avait maintenu les taux d'intérêt au Canada à un niveau artificiellement bas, le dollar canadien aurait chuté. Et ce sont les gens que le député prétend représenter qui auraient souffert d'une baisse du dollar canadien à 60¢ ou à 65¢. Toutes les importations coûtent beaucoup plus cher lorsque la valeur de notre devise fléchit. Par conséquent, il nous raconte des histoires.

Le député de Hamilton Mountain ne peut pas digérer le fait que plus de 30 p. 100 des recettes fiscales sont consacrées au service de la dette. Cela signifie que les riches deviennent fabuleusement riches et que la classe moyenne est en voie de disparition. Où fixerait-il la limite? A 30 p. 100, 50 p. 100, 60 p. 100 ou 15 p. 100?

M. Deans: Monsieur le Président, il y a probablement un problème d'acoustique ici. Nous ne sommes pas très loin l'un de l'autre; la distance ne devrait donc pas être un problème, par conséquent nos difficultés doivent venir du son. Je voudrais lui répéter que si le service de la dette absorbe 30 p. 100 de nos recettes, c'est à cause de l'alliance des libéraux et des conservateurs sur la politique fiscale.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Si la Chambre des communes avait appuyé . . .

M. Mayer: Soyez juste.

M. Deans: Je suis toujours juste.

M. Mayer: Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit tout à l'heure.

M. Deans: Non, mais je vous ai écouté souvent. Il me suffit d'entendre votre discours une fois. Monsieur le Président, vous savez aussi bien que moi que si les conservateurs avaient été présents et s'ils s'étaient joints à nous, à maintes occasions, il aurait été possible de défaire le gouvernement et nous aurions pu nous débarrasser de cette équipe de bouffons. Plus encore, s'ils avaient décidé de voter avec nous sur ces questions importantes, nous aurions peut-être eu une influence sur la politique fiscale et monétaire du gouvernement. Mais surtout, s'ils avaient appuyé nos programmes de création d'emplois qui, tous, auraient considérablement favorisé la croissance future de ce pays, nous aurions eu plus de gens au travail payant des impôts et augmentant par conséquent des recettes du gouvernement. Nous aurions eu à emprunter beaucoup moins. Nous ne serions donc pas dans la situation où nous sommes actuellement.

C'est parce que le porte-parole du parti conservateur appuie constamment les initiatives libérales que nous avons aujourd'hui un déficit de l'ordre de 29 milliards. C'est parce que les libéraux et les conservateurs ne comprennent pas les répercussions de la politique d'argent cher qu'ils l'appuient depuis de nombreux mois, conduisant les gens au chômage et créant le déficit que nous connaissons. Le programme d'assurance-chômage nous coûte un milliard par mois.

Si nous avions eu l'appui des conservateurs pour nos mesures telles que la construction de logements, nous aurions pu créer 280,000 années-personnes de travail. Les conservateurs ont dit alors que nous ne pouvions pas nous le permettre. Lorsque nous proposions de mettre en pratique le rapport du groupe de travail sur l'industrie automobile qui aurait créé 80,000 emplois au Canada au cours des cinq prochaines années, je n'ai pas entendu le moindre encouragement de la part des conservateurs. Lorsque nous parlions de terminer l'oléoduc est-ouest qui aurait rendu ce pays autosuffisant, tout en donnant du travail aux gens dans l'industrie de l'acier et de la construction, le parti conservateur ne nous a pas donné le moindre signe d'appui.

M. Riis: Le silence, le silence absolu.

M. Deans: Lorsque nous disions qu'il fallait s'attaquer aux carences des secteurs de l'équipement agricole, forestier et minier, nous n'avons pas eu le moindre support du parti conservateur. Les conservateurs sont responsables d'une bonne partie des problèmes qui affligent la majorité des gens de ce pays. Lorsque, tout d'un coup, ils commencent à déplorer la situation de notre économie, nous nous rendons bien compte qu'ils ne disent pas la vérité.

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, à entendre le député de Hamilton Mountain (M. Deans) prêcher sa théorie de l'économie, il y a lieu de se demander si James Laxer n'aurait raison après tout et que ces gens vivent encore à l'époque des années 60. Il m'a déjà été donné de visiter des pays à gouvernements socialistes. Il est vrai que ces derniers fournissent de nombreux services. Les néo-démocrates négligent cependant de dire au Canada qu'il leur faut pour cela accaparer de 56 à 60 p. 100 du PNB pour être en mesure d'assurer tous les services qu'exigent leurs citoyens. Si nous en avions fait autant, le Canada n'aurait jamais pu être florissant. Nous nous serions croisé les bras en nous disant que le gouvernement pourvoira à nos besoins. Voilà ce qui distingue la doctrine des conservateurs et des libéraux de celle des socialistes dans ce coin-là. Les Canadiens sont partisans de la libre entreprise. Ils veulent avoir la possibilité de s'épanouir et notre pays dispose de tous les atouts nécessaires pour le leur permettre. En ma qualité d'ancien ministre de l'Immigration, je sais pertinemment, monsieur le Président, qu'entre 800,000 et 900,000 personnes par an cherchent à immigrer chez nous. C'est donc dire que nous ne nous débrouillons pas si mal que cela, en dépit de tous les discours socialistes qui nous ont été servis ce matin.

Ce n'est pas seulement 150 millions de dollars que nous consacrons à la résolution du problème du chômage au Canada, mais bien 3.5 milliards. Le député voudrait faire fi des débats antérieurs sur les exposés budgétaires et en réponse à l'adresse au discours du trône et s'attacher principalement à cette somme que nous consacrons essentiellement à la compression du chômage chez les jeunes. Cette somme de 150 millions de dollars n'est certainement pas à négliger.

Le député ferait mieux de relire les propos de M. Laxer. A vrai dire, je ne suis pas d'accord avec lui non plus, mais il se rapproche sans doute un peu plus de la décennie 70 que ce Nouveau parti démocratique que l'on retrouve à l'extrémité de la Chambre.

Le député déplore que nous ayons prévu des fonds et des dégrèvements fiscaux à l'intention des grandes entreprises. Mais qui peut bien travailler pour ces grandes entreprises? Eh bien, c'est le citoyen ordinaire qui gagne sa vie de la sorte, consolide sa pension de retraite et occupe un emploi stable qui le sera davantage grâce aux concessions que nous accordons à son employeur. Je me réjouis des initiatives qui ont été prises par le ministre des Finances (M. Lalonde), au lieu de prétendre, comme le fait le député, qu'on n'a plutôt pas fait grand-chose.

Le député prétend être équitable. Si je devais noter son discours, je dirais que sur ce plan il est médiocre, et non pas bon ou excellent. Son discours est certainement loin d'être de qualité et de constituer une excellente critique de l'exposé budgétaire. Je croyais qu'ils nous aurait tenu des propos un peu plus optimistes, qu'il nous aurait proposé des solutions intéressantes que nous aurions pu adopter éventuellement. Nous n'avons jamais hésité jusqu'ici à donner suite aux bonnes idées. Les conservateurs sont si inquiets, qu'ils craignent de nous proposer quelque mesure politique que ce soit. Ils craignent en fait que nous nous emparions de leurs bonnes idées, s'ils en trouvent, et c'est ainsi qu'ils ne nous font aucune proposition.

L'économie canadienne commence à se rétablir, monsieur le Président. Nous sortons à peine d'une grave récession. Fort heureusement, ni les conservateurs ni les libéraux n'ont prêté attention à ces hordes socialistes qui dénonçaient les taux d'intérêt. Si nous les avions écoutées, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) aurait alors raison de maintenir ce qu'il nous a dit à propos du dollar canadien. Dieu seul sait jusqu'à quel niveau aurait chuté notre devise. D'après le député, elle aurait pu tomber au niveau des 65 ou 60 cents. Si nous avions cédé et permis l'exode de nos capitaux en raison des taux d'intérêt plus élevés aux États-Unis, d'après moi, les coûts à la production auraient grimpé et nos entreprises auraient été moins nombreuses à pouvoir soutenir la concurrence. Pareille situation aurait entraîné un nombre considérable de mises à pied. Nous aurions alors dû payer nos importations avec un dollar ne valant pas plus de 40, 50 ou 60 cents. Nous n'avons certainement pas cédé devant les instances des néo-démocrates et je suis fort aise que les conservateurs n'y aient pas acquiescé non plus.

• (1230)

A l'heure actuelle, le taux de l'inflation se situe aux environs de 5 p. 100. Qui, nous avait-on dit, était la plus grande victime de l'inflation lorsque celle-ci était de 16 p. 100? Le citoyen ordinaire! Par conséquent, l'initiative la plus heureuse que nous ayons prise pour alléger le fardeau du Canadien ordinaire a été justement de ramener l'inflation à son niveau d'aujourd'hui. Ce sont eux qui ont le plus à souffrir d'une inflation galopante. Nous avons beaucoup fait pour améliorer le sort des Canadiens ordinaires.

L'augmentation du chômage parce que la population active a augmenté plus vite que les emplois à pourvoir est un grand sujet de préoccupation pour chacun de nous à la Chambre. Heureusement, le taux de chômage commence à baisser légèrement et nous pouvons compter aujourd'hui sur 400,000 emplois de plus que l'an dernier. En 1984, il y aura encore plus d'emplois de créés. Ce fait doit certainement encourager les chômeurs.

Il y a presque lieu de se réjouir de voir que la main-d'œuvre augmente. Les gens reviennent sur le marché du travail parce qu'ils reprennent confiance dans l'économie. Étant donné la hausse du taux de participation, il est très difficile de réduire du jour au lendemain le taux de chômage. Le ministre des Finances avait tout à fait raison de dire que pas un gouvernement, quelles que soient ses couleurs politiques et fût-il armé des meilleures intentions, ne pourrait abaisser le taux de chômage en un tournemain et tenter de pousser les feux de l'économie à coups de dollars, comme le préconisent les néo-démocrates. Au contraire, nous faisons ce qu'il faut au bon moment.

Le budget se prête bien à la conjoncture. La relance n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière et notre PNB ne connaîtra pas encore de bond en avant. Nous sommes sur la voie de la reprise économique au Canada. Passé cette étape, nous aurons plus d'argent à attribuer aux programmes sociaux et à donner aux personnes âgées et à ceux qui dépendent du supplément de revenu garanti.

Nous nous sommes fixé comme priorité d'aider ceux qui sont dans le besoin. Ainsi, nous relèverons de $50 par mois le supplément de revenu garanti. Il faut s'en réjouir.

Les socialistes nous accusent de ne rien faire pour les chômeurs. Du revers de la main, ils mettent de côté l'aide de 8 milliards de dollars consentie l'an dernier aux Canadiens en chômage. Ils parlent des citoyens qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage. N'oublions pas que bon nombre de ces persones ont joui de leurs prestations quand elles en avaient besoin et qu'elles ont maintenant retrouvé du travail. Malheureusement, toutes n'en ont pas trouvé et nous devons établir des programmes de formation et concevoir divers projets en vue d'aider ces Canadiens à réintégrer le marché du travail. Les nombreuses mesures que nous prenons contribuent à rétablir le climat de confiance parmi les chômeurs. Actuellement, il existe 400,000 emplois de plus que l'an dernier et nous nous acheminons vers une nouvelle hausse cette année.

La procédure qui entoure le dépôt du budget est fascinante à observer. Les partis d'opposition sont résolus automatiquement à s'opposer globalement ou en partie au budget. Les ministériels, quant à eux, font confiance au ministre des Finances, convaincus qu'ils pourront non seulement soutenir le budget qu'il va présenter mais s'en faire les promoteurs. Le ministre n'a pas trompé leur confiance tant pour le budget d'avril que pour celui-ci. Le ministre des Finances s'est acquitté de ses obligations financières. Son exposé budgétaire convient à notre économie en voie de redressement. Fait intéressant, certains critiques ont jugé ce budget tellement bon qu'ils l'ont qualifié de pré-électoral. C'est un compliment!

Il ne s'agit pas d'un budget statique. Ses initiatives immédiates et à court terme tiennent compte de l'état actuel de notre économie qui sort tout juste d'une pénible récession.

Le budget, c'est l'action, et c'est maintenant la réaction qui se manifeste. Dans certains cas, ce sont des coups bas portés par les partis de l'opposition et par certains critiques des médias. C'était intéressant de voir que notre vieille adversaire,

Diane Cohen, brûlait d'impatience de parler du budget au réseau anglais de Radio-Canada immédiatement après le discours, pendant les 60 secondes qui lui étaient accordées, sans avoir eu vraiment le temps d'assimiler tous les documents pendant le huis-clos. Nous avons fini par accepter que certains critiques de la télévision ou de la presse écrite condamnent le budget sans autre forme de procès. Il est certain que Diane ne nous a pas déçus cette fois-ci. Elle s'en est donné à cœur joie.

J'ai déjà dit qu'on nous reprochait de ne pas avoir fait assez pour les chômeurs. J'ai signalé que la somme de 3.5 milliards affectée à cet objectif était considérable et que les 8 milliards offerts par le biais de la Caisse d'assurance-chômage sont la belle preuve que nous ne nous désintéressons pas du sort des chômeurs.

La participation aux bénéfices pour la prospérité constitue un des éléments les plus stimulants du budget. Je crois que les députés des deux côtés de la Chambre ont recommandé de temps à autre de partager les bénéfices, pour que les simples ouvriers puissent comprendre les conditions à remplir pour qu'une entreprise réussisse. Si on les représente au sein du conseil d'administration ou si on les fait participer aux bénéfices, ils s'intéresseront davantage à l'entreprise pour laquelle ils travaillent.

Je voudrais citer un passage du discours du trône, car les syndicats et le grand public devraient connaître ce principe:

> Les syndicats ont été et devraient demeurer des partenaires de plein droit dans le processus de la reprise économique. Les travailleurs méritent une juste part des avantages de la relance et devraient obtenir une voix égale au chapitre dans le règlement de questions comme le changement technologique et l'amélioration de la productivité. L'accroissement de la productivité ne peut être le fruit que d'une gestion progressiste, soutenue par des techniques novatrices et le bon moral des employés. Elle est la principale garantie à long terme d'une augmentation réelle des salaires payés aux Canadiens et aux Canadiennes.

Aussi, la participation des employés aux bénéfices est une excellente initiative, que j'approuve. J'espère que M. McDermott sera un jour disposé à oublier ses préjugés néo-démocrates et qu'il servira un seul maître. Pour le moment, il essaie de servir le NPD et les travailleurs. Ce n'est pas un ignorant, au contraire, c'est un homme bourré de talents. Je lui conseille en toute déférence de s'occuper surtout du syndicat et de se servir de ses talents et de ses capacités pour protéger sa vraie circonscription, les membres du Congrès du travail du Canada et les travailleurs qu'il prétend représenter. Cela irait mieux pour lui. Il doit traiter de temps en temps avec des gouvernements libéraux, pour lesquels il n'éprouve pas beaucoup de respect, de toute apparence. Il a un petit peu plus d'estime pour les conservateurs, mais il les critique avec ses fausses louanges. Je ne suis pas certain de vouloir être à leur place.

Au chapitre consacré aux petites entreprises, les projets de simplification du régime fiscal les soulageront d'un énorme fardeau administratif; il faudrait continuer dans cette voie, car la paperasserie inutile et les formalités administrative nuisent à la productivité.

On a supprimé le compte des déductions cumulatives. Personne ne doute qu'il a été créé pour atteindre un objectif précis, à savoir éviter que l'on n'abuse des dispositions fiscales relatives à la petite entreprise. En fin de compte, je crois que le ministre des Finances (M. Lalonde) a admis que ce n'était pas une bonne chose, et je le félicite de l'avoir supprimé. Je tiens à signaler que ce n'est pas une petite amélioration, car 300,000 petites entreprises seront dispensées de cette corvée.

Ces changements, ainsi que d'autres changements prévus, permettront au gouvernement de réduire de deux tiers la législation relative au régime fiscal des petites entreprises. C'est une bonne initiative qui tombe à pic.

Une des questions qui agacent régulièrement les personnes âgées, c'est l'obligation d'effectuer des versements trimestriels du fait que l'impôt sur le revenu n'est pas déduit à la source. Cela les agace parce que nos personnes âgées appartiennent à une génération qui payait ses impôts et remboursait ses dettes. Ne connaissant pas cette règle, un bon nombre de personnes du troisième âge ont dû payer non seulement un intérêt mais une pénalité. Cette obligation est imposée à une génération de gens qui ne manquaient pas d'honorer leurs contrats, ce qui les ennuie beaucoup. Ce sont des gens qui ont sans doute très peu de dettes à l'heure actuelle. L'augmentation de $50 par mois du SRG est naturellement une bonne nouvelle pour tout le monde.

Sur le plan international, la création du fonds pour l'aide et le commerce international est une excellente initiative. Cela nous donne la possibilité d'aider les pays du tiers monde tout en donnant aux entreprises canadiennes l'occasion de faire œuvre utile en gagnant de l'argent.

• (1240)

Le Programme de protection des propriétaires est une façon réaliste de s'attaquer aux problèmes que peuvent rencontrer les propriétaires de maison s'ils doivent renouveler leur hypothèque à un taux d'intérêt très élevé. Le programme aidera également ceux qui s'apprêtent à acheter leur première maison et à contracter leur premier prêt hypothécaire. Ils se sauront ainsi protégés dans une certaine mesure contre toute augmentation soudaine des taux d'intérêt. C'est un programme qui est approprié dans les circonstances et qui heureusement ne nous coûtera pas les yeux de la tête comme l'infortuné plan des conservateurs, que personne ne regrette.

Pouvez-vous me dire combien de temps il me reste, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Guilbault): Vous avez la parole jusqu'à 12 h 47.

M. Hnatyshyn: Il lui reste sept minutes.

M. Cullen: Je remercie mon honorable collègue de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn). Il fait ce genre de calcul en un rien de temps. C'est la seule façon dont je peux compter jusque-là!

Ayant été moi-même ministre du Revenu, je sais que l'immense majorité des fonctionnaires de ce ministère sont fiers du travail qu'ils font, et qu'ils sont compétents et consciencieux. Étant donné que le ministère doit s'occuper d'environ 16 millions de contribuables et qu'il lui faut un grand nombre d'employés pour s'acquitter de sa tâche, il est inévitable que des erreurs soient commises et que certains fonctionnaires du ministère fassent parfois preuve d'un trop grand zèle. Néanmoins, dans l'ensemble, le ministère s'acquitte de ses responsabilités d'une manière remarquable et il contribue au maintien de notre système qui repose sur les déclarations volontaires et la confidentialité.

Il est ironique, à mon avis, que les gens qui envoient ces messages dans des enveloppes brunes amènent le ministre à défendre ceux qui divulguent des documents au détriment du ministère et de leurs collègues. Je félicite le ministre d'avoir constitué un groupe de travail chargé de surveiller les activités du ministère du Revenu national et d'avoir demandé un rapport sur ce sujet. Je sais que la plupart des fonctionnaires du ministère du Revenu national sont fiers d'assumer leurs fonctions, tout en sachant qu'un percepteur n'a jamais gagné un concours de popularité depuis des temps immémoriaux.

Dans la grande majorité des cas, le ministère effectue un certain nombre de démarches quand un contribuable n'a pas payé tous ses impôts; c'est seulement après ces tentatives, parfois répétées cinq ou six fois, que la section de la vérification fixe des modalités de paiement et des délais, probablement pour attirer l'attention du contribuable. Pour ma part, je n'ai qu'à me féliciter de la collaboration que j'ai reçue du directeur du bureau de London, en Ontario. Si les faits rapportés par les médias sont exacts, il est arrivé qu'il y ait des problèmes quand un fonctionnaire exagérément zélé est allé trop loin; c'est pourquoi j'ai demandé au ministre de faire examiner ce genre de chose par le groupe de travail. En tant qu'avocat, je sais qu'il vaut souvent mieux entendre deux sons de cloche qu'un seul. Je pense que la mise sur pied du groupe de travail est un pas dans la bonne direction.

Il semble qu'on ait dit, par exemple dans le cas auquel je fais allusion, à Sarnia et à London, qu'il était approprié d'avoir un billet à vue et d'indiquer le montant de l'impôt dû par le contribuable. Cela me paraît porter atteinte aux droits civils du contribuable. En tout cas, le mieux est de faire étudier la question par le groupe de travail pour savoir ce qui s'est fait, si c'était normal et conforme à la loi actuelle, puis de recommander éventuellement de modifier la loi.

Je suis heureux qu'on ait décidé d'obliger dans certains cas le ministère à verser une indemnité de $1,000. Selon moi, c'est un bon début. Cette indemnité sera versée au cas où le contribuable gagne son appel, et l'on peut espérer que ce montant sera augmenté dans les prochains budgets. Ainsi, le ministère saura que, s'il perd un procès, il risque de payer une bonne partie, sinon la totalité, des frais assumés par le contribuable.

Par ailleurs, le fait de demander une sécurité plutôt que de l'argent comptant constitue à mon avis un pas de géant vers une plus grande justice dans les procédures d'appel.

Je félicite le ministre d'avoir élargi le processus d'élaboration du budget; ainsi, non seulement il y aura des consultations avant et après le budget, mais le ministre demandera de nouveau à ces groupes de présenter des recommandations avant le dépôt de son budget suivant. Par nature, certaines mesures doivent rester secrètes, mais je pense que l'on a beaucoup à gagner en organisant de bonnes consultations et des discussions avant le dépôt des budgets.

Des ministres ont, par le passé, expérimenté diverses méthodes. Walter Gordon a fait appel à trois personnes du secteur des affaires. Malheureusement, cette fois-là, ce n'est pas le fait qu'il tentait de mieux s'informer auprès du milieu des affaires pour présenter un budget qui serait mieux adapté aux circonstances qui a retenu l'attention; non, toute l'attention et toutes les critiques portaient sur les trois personnes qu'il était aller chercher: avaient-elles obtenu le feu vert? Étaient-elles en situation de conflit d'intérêts? Avaient-elles prêté un serment particulier?

J'ai ensuite été témoin de l'épisode du livre blanc Benson où toutes les propositions et recommandations qui pouvaient être adoptées avaient été réunies dans un document qui n'était pas un texte à adopter, mais à examiner et débattre. On aurait pu en extraire la substance d'un excellent exposé budgétaire. Malheureusement, on insistait sur le fait que le gouvernement allait faire ceci ou cela. Rien n'était plus éloigné de la vérité. Le ministre des Finances du gouvernement conservateur et ceux de notre parti, lorsqu'ils ont proposé des formules de désindexation, se sont fait reprocher de promouvoir des mesures défavorables au simple contribuable, en dépit des garanties qui pouvaient être mises en place. Je crois que nous y perdons beaucoup quand ce genre de débat n'a pas lieu, parce qu'alors les gouvernements sont obligés de battre en retraite ou ils s'engagent dans cette voie sans avoir profité d'un débat sérieux.

Comme je le disais au début, les ministériels souhaitent évidemment que le budget qui est présenté soit un document qu'ils puissent appuyer, défendre et promouvoir. Je dois dire que dans ce cas-ci, le ministre des Finances satisfait à merveille à ces trois exigences.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au député de Sarnia-Lambton, dont les députés et moi-même admirons la lucidité à l'égard de nombreuses questions. Cependant, j'ai bien peur qu'en l'occurrence, il ne se soit rendu coupable de l'aveuglement et de l'irréflexion à l'endroit du budget qu'il reproche aux autres.

Il a prétendu effectivement que l'opposition réagissait automatiquement, ne savait que critiquer et que presque tous ses discours étaient prêts avant la présentation du budget. D'autre part, le député a déclaré qu'il appuie sans réserve le budget. J'ai peine à le croire.

Pour lui rendre la vie un peu plus agréable, je veux lui dire que je suis disposé, à titre de député de l'opposition, de faire l'éloge du budget. Je l'ai trouvé bon et original. Malheureusement ce qui est bon n'est pas original et ce qui est original n'est pas bon. Toutes les bonnes idées sont des propositions provenant des porte-parole de notre parti.

Le député de Sarnia-Lambton, qui a été ministre de l'Emploi et de l'Immigration naguère, connaît les responsabilités de ce ministère. Il sait qu'à l'époque où il était ministre, je l'avais questionné au sujet de l'emploi des numéros d'assurance sociale. Il a parlé des attitudes adoptées au ministère du Revenu national et dans divers autres ministères. Que pense le député de la récente révélation selon laquelle la Commission d'assurance-chômage distribuerait des listes aux directeurs d'écoles et aux commissions scolaires? Que dire de la divulgation des numéros confidentiels d'assurance sociale par les fonctionnaires de l'Emploi et de l'Immigration? Je sais qu'à l'époque où il était ministre, le député s'était engagé à garder secrets les numéros d'assistance sociale et le contenu des dossiers du ministère. Je présume qu'il sera aussi chagriné que moi de cet incident qui prouve l'absence de toute protection.

Le ministre pourra réfuter cette allégation en prétendant qu'il s'agit d'un incident isolé, mais comment faire, selon lui, dans ce ministère pour s'assurer qu'on ne dévoilera jamais plus des renseignements confidentiels, notamment sur les jeunes chômeurs d'un bout à l'autre du Canada?

M. Cullen: Tout d'abord, monsieur le Président, je me dissocie de la remarque du député, selon laquelle ce qui est original n'est pas bon et ce qui est bon n'est pas original. Je lui dirai que le budget fourmille de bonnes idées et je suis ravi d'apprendre qu'il l'appuiera, du moins en principe. Il ne se prononcera sans doute pas de la même façon quand certains de ces projets de loi subiront la deuxième lecture.

Le gouvernement soumet ses idées à la discussion générale. Le *Star* de Toronto ne nous paraît pas emballé par le critique des finances du parti du député. Le quotidien titre «Qui Crosbie cherche-t-il à berner?» et il est fait mention dans l'article des mesures que le député supprimerait ou prendrait éventuellement. Les gens voudraient bien savoir quand on mettra sur pied des programmes. Le député ne peut pas soutenir que le critique des finances de son parti propose véritablement les idées du parti progressiste conservateur. Je n'en ai pas entendu beaucoup jusqu'à présent.

Les conservateurs trouvent le déficit excessif et moi aussi. Je voudrais bien trouver le moyen de le comprimer aussi rapidement que possible sans nuire à l'économie. C'est là un objectif que nous devrions viser.

• (1250)

Pour ce qui est de la divulgation des numéros d'assurance sociale, j'estime qu'on ne devrait pas s'en servir à des fins autres que celles visées à l'origine, soit l'identification des citoyens aux fins du régime de l'assurance-chômage et du régime fiscal. Qu'il s'agisse ici d'un cas isolé ou d'un cas parmi une cinquantaine, ou soixantaine d'autres au Canada, il convient de mettre un terme à cette situation. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) nous a expliqué que, lorsque l'affaire lui a été signalée, il a immédiatement ordonné, et c'est tout à son honneur, que l'on cesse de suite cette pratique. On a tort de donner ce numéro à tort et travers et le ministre espère, tout comme moi d'ailleurs, qu'il s'agit là d'un cas isolé. Mais cas isolé ou non, il convient de mettre sur-le-champ un terme à cette pratique.

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais poser au député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) la même question qu'au député de Hamilton Mountain (M. Deans). De nos jours, la proportion des recettes fiscales que l'État consacre au service de sa dette est supérieure à 30 p. 100. Je crois même qu'elle se rapproche des 35 p. 100. Il faut comprendre par là que les particuliers disposant de suffisamment d'argent pour prêter au gouvernement peuvent le faire sans courir le moindre risque. Ainsi, les bien nantis s'enrichissent toujours plus au détriment de leurs concitoyens à revenus moyens. Il y a quelques années, ce taux s'établissait entre 10 et 20 p. 100.

Partant, le ministre nous dirait-il à quel moment il faudra stopper cette tendance à la hausse ou à quel niveau devrons-nous la rabattre? De toute évidence, elle n'a pas cessé d'augmenter ces dernières années.

M. Cullen: Autrement dit, le député de Hamilton Mountain nous dit qu'en sortant d'une récession qui a fait monter les taux d'intérêt, notre déficit est beaucoup plus élevé que nous ne le voudrions. Qu'il atteigne actuellement 29 ou 31 milliards de dollars, il m'apparaît tout juste maîtrisable. J'espère qu'il ne dépassera pas ce niveau, mais il faut tenir compte d'un certain cycle. A titre d'exemple, si les 12,000 employés d'Inco qui tiraient des prestations d'assurance-chômage retournent au travail, ils auront un revenu imposable et ne dépendront plus de l'État. Par conséquent, l'économie s'en portera mieux et notre déficit baissera nécessairement. C'est ce que je souhaite.

Lorsque j'étais ministre de l'Emploi et de l'Immigration, j'ai fait faire une étude dans le but d'attribuer davantage de crédits aux secteurs qui semblaient en avoir le plus besoin. En 1945, nous consacrions au déficit un pourcentage de notre PNB plus élevé que maintenant. Je pense avoir raison de dire que nous pouvons à peine supporter le déficit.

Naturellement, je voudrais le voir diminuer. La plupart d'entre nous voudrions nous débarrasser de notre hypothèque et ne plus devoir d'argent sur notre automobile ou sur nos meubles. Heureusement que nous étions protégés par un rempart de mesures sociales et économiques appropriées ces quatre dernières années. Vu tout cela, je peux accepter le déficit actuel malgré sa taille, mais nous devons tout faire pour qu'il baisse aussi rapidement que possible sans bouleverser l'économie.

Le problème consiste à savoir comment nous y prendre et dans quel domaine réduire les dépenses. Nous ne voulons pas réduire les pensions de vieillesse ni le montant du supplément de revenu garanti. Nous pourrions peut-être réduire les décaissements au titre de l'assurance-chômage en versant des prestations de 60 p. 100 plutôt que de 66⅔ p. 100. Nous pourrions peut-être réduire un peu le montant des prestations et économiser de cette façon. Je pense cependant que nous devons tous chercher des secteurs où nous pourrions réduire sensiblement les dépenses afin de faire baisser le déficit. Bien entendu, le moyen le plus rapide d'y parvenir consiste à avoir une économie forte parce qu'à ce moment-là les gens travaillent, subviennent à leurs propres besoins et paient leurs impôts et le gouvernement a les moyens de payer pour ses programmes. J'espère pour ma part que nous pourrons aider les femmes de plus de 55 ans qui sont seules. Je pense que c'est là un groupe oublié. Si je devais me concentrer sur une chose, ce serait sur le groupe des femmes âgées de plus de 55 ans qui vivent seules. Nous devrions les aider la prochaine fois que nous aurons les moyens de prendre une nouvelle initiative sociale.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais poser une question en deux parties au député. Il a dit que le budget aiderait certainement les Canadiens et favoriserait la reprise économique. Peut-il expliquer comment selon lui le fait d'accorder une concession fiscale spéciale aux avocats aidera l'économie ou favorisera la reprise et comment une augmentation de $200 à $300 par famille de l'impôt sur le revenu personnel moyen aidera les choses?

M. Cullen: Je pense que le budget d'avril expliquait où cet argent serait dépensé et à quoi il servirait. Cet argent devait être utilisé pour aider les Canadiens moyens et prévoir les moyens de protection nécessaires en période de difficulté économique comme la récession que nous avons connue depuis trois ou quatre ans. Ceux qui souffrent le plus dans de tels cas sont ceux qui se situent dans la tranche de revenus dont parle le député.

Quant à procurer des avantages aux avocats notamment, ce n'est peut-être pas trop tôt. Nous reconnaissons d'emblée qu'un joueur de hockey de talent et très habile puisse gagner $300,000 à $500,000 pendant quelques années et qu'il faudrait lui accorder certains allégements fiscaux, qu'il se constitue en société ou non, peu importe. Cela se défend et je ne suis pas contre. Toutefois, les avocats et les comptables ne sont habituellement pas dans cette situation et nous leur avons donc fait une concession.

A propos des traitements auxquels le député a fait allusion, j'ai justement reçu une lettre aujourd'hui me disant que le salaire moyen des avocats du centre-ville de Regina s'élève à $35,000 par année. Ce n'est pas comme s'ils gagnaient tous de grosses sommes, mais ils retirent certains avantages. Le député a parlé d'un avocat qui gagne $200,000 à $300,000 par année. Je n'ai jamais gagné autant dans la petite localité où je vis.

M. Riis: En quoi cela favorise-t-il l'économie?

M. Cullen: Il faut reconnaître que, tout comme les athlètes s'entraînent et consacrent beaucoup de temps à se perfectionner pour devenir professionnels, les médecins et les avocats doivent faire des études supérieures. En outre, ils sont constamment forcés de se recycler. Il faudrait en tenir compte tant soit peu. Bien souvent, les médecins n'obtiennent pas leur diplôme avant l'âge de trente ans et travaillent pour payer leurs études. A partir de 18 ou 19 ans jusqu'à 30 ou 32 ans, ils ne gagnent pas d'argent, ils en dépensent. Il y a lieu de récompenser les membres des professions libérales du pays pour leurs sacrifices.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, avant de signaler qu'il est 13 heures, je voudrais relever certaines des remarques faites tout à l'heure par M^me^ le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin). Au sujet de la réforme des pensions, elle a fait allusion à toutes sortes d'obstacles qui, depuis quatre ans, entravent notre progrès dans ce domaine, entre autres les hommes d'affaires. A mon avis, le pire obstacle qui nous a entravés dans le secteur vital de la réforme des pensions, c'est le ministre des Finances (M. Lalonde), et le budget actuel en est une preuve de plus.

Le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) vient de parler avec éloquence de la nécessité de faire quelque chose pour les femmes célibataires de 55 ans ou plus. Lui et le gouvernement auquel il appartient préconisent toutes sortes d'allégements fiscaux pour les contribuables nantis, mais ils avaient le choix des priorités: ou bien ces contribuables si généreusement traités dans le budget—les Canadiens âgés de 55 à 65 ans—ou bien, comme l'a recommandé le groupe de travail sur la réforme des pensions, les personnes célibataires âgées de 60 à 65 ans dont il n'a même pas été question dans le budget, ce qui est vraiment tragique.

Puis-je signaler qu'il est 13 heures?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre!

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LA FAÇON DONT LE MINISTÈRE TRAITE UN COLLÉGIEN

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, Revenu Canada vient tout juste de publier, aux frais des contribuables, une magnifique petite brochure sur la fiscalité pour vanter, cela n'a rien d'étonnant, l'intégrité et l'équité dont fait preuve ce ministère. Il n'en reste pas moins que le fisc continue à se préoccuper de vétilles. Par exemple, il s'acharne sur les serveuses dont il veut imposer les pourboires. Voici ce qui est arrivé à un étudiant du Collège de Niagara qui s'était adressé au service d'information du ministère.

Pendant deux ans, ce dernier avait travaillé comme vendeur à commission. Les ventes étaient rares. Il devait se servir de sa propre voiture, offrir le café. En réalité, il faisait des ventes, mais il a fini par manquer d'argent, et il a décidé de retourner aux études et de demander une aide financière. A la fin de sa première année d'études, voulant se renseigner au sujet de sa déclaration d'impôt, il a téléphoné au bureau du fisc. Vous l'avez deviné. Il s'est retrouvé avec une nouvelle cotisation pour 1981 et 1982. Le fisc réclame des reçus, des noms, des dates, etc. On lui demande une comptabilité du millage quotidien ainsi que des détails sur les régions parcourues.

Article 21 du Règlement

Le service de l'impôt sur le revenu, ses cotiseurs et percepteurs dépensent votre argent pour arracher au contribuable quelques dollars d'impôt, sachant qu'il n'y a rien à prélever. Il accule cet étudiant à la faillite avant même qu'il ait terminé son cours, sans espoir de récupérer quoi que ce soit pour l'impôt ou le prêt étudiant. Afin de traiter d'une façon juste et équitable tous les contribuables, faisons en sorte . . .

M. le Président: A l'ordre. Le temps de parole du député est terminé.

* * *

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

LES CONTRATS CONCLUS PAR DES SOCIÉTÉS DE LA RÉGION DE MISSISSAUGA

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a 25 ans, le gouvernement Diefenbaker a tué le Arrow de Avro. A Mississauga, cette décision politique d'une incroyable myopie a provoqué un ressac économique qui s'est traduit par l'effondrement de l'industrie et un chômage massif. Aujourd'hui, grâce à la collaboration du secteur privé et des gouvernements libéraux, l'industrie aérospatiale est de nouveau florissante à Malton et à Mississauga.

Chez McDonnell-Douglas, nous avons fabriqué les ailes de tous les DC-9 et DC-10 qui volent dans le monde entier. Nous avons participé à la mise au point des Dash-7 et Dash-8 de de Havilland, appareils qui sont à l'avant-garde mondiale en matière d'avions ADAC. Chez Spar Aerospace, nous avons conçu le bras de la navette spaciale américaine. La société DAF Indal vient de devenir la première entreprise canadienne à remporter une prestigieuse distinction de la marine des États-Unis pour la qualité supérieure de ses équipements pour hélicoptères. La société Orenda a mis au point une technologie d'avant-garde pour l'entretien et la réparation des turboréacteurs des appareils CF-18. Nous avons aidé à envoyer un homme dans la lune en 1969, et nous avons aujourd'hui une toute nouvelle industrie dans le secteur des avions de transport léger.

L'expérience vécue à Mississauga s'est répétée partout au Canada. Les gouvernements libéraux ont aidé à remettre sur pied une industrie que les conservateurs avaient détruite il y a 25 ans.

* * *

[*Français*]

LE BILINGUISME

LES SERVICES AUX FRANCOPHONES DE LA RÉGION DE HAMILTON-WENTWORTH

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, je voudrais porter à votre attention un sujet qui me préoccupe beaucoup et qui devrait préoccuper tous les autres députés. Je veux parler de l'élimination des services en français au Centre d'Emploi du Canada de la Montagne, à Hamilton.

J'ai reçu des plaintes logées par des francophones de la région, plaintes qui sont importantes et valables. Les responsables de cette question ont étudié le problème. S'il n'y avait qu'un seul ou une seule employée bilingue dans le bureau de la Montagne, et que cette personne tombait malade, ou que l'on devait participer à une conférence, il n'y aurait personne pour répondre aux besoins des francophones.

On a décidé que la meilleure solution était de désigner quatre ou cinq postes bilingues au bureau de CEC en ville, sur la rue Rebecca, et deux postes bilingues, à Burlington.

A mon avis, monsieur le Président, c'est tout à fait inacceptable. Nous n'avons que 6 ou 7 p. 100 de francophones dans la région de Hamilton-Wentworth, dont au moins deux tiers de ces personnes vivent sur la Montagne de Hamilton, ce qui est la majorité des francophones. Je demande au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de restituer notre service bilingue dans cette région de la Montagne, à Hamilton.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RELOCALISATION DES INUIT DE KILLINIC

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, en fin de semaine j'étais à Fort-Chimo, donc dans une partie de ma circonscription, et j'ai eu l'occasion de rencontrer les leaders inuit de la région, y compris le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui se trouvait là dimanche. J'aimerais demander à la Chambre, et surtout au Conseil des ministres, de prêter une attention particulière à une demande qui a été formulée par les Inuit de Fort-Chimo au sujet de la relocalisation, et ce le plus rapidement possible, des gens du village de Killinic. C'est un petit village situé à 300 milles au nord de Fort-Chimo. Et il s'agit de gens qui ne parlent que l'inootituk; or le village a été fermé en 1977. Ces gens-là ont été relocalisés un peu partout dans divers villages le long de la baie d'Ungava, et ils n'ont à peu près aucun droit d'après ce qui était prévu dans le cadre de l'Entente de la baie James. Même s'ils sont peu nombreux, environ une soixantaine, je pense qu'il est important que le gouvernement canadien soit juste en principe et en pratique pour chacun des citoyens de ce pays; et les Inuit du village de Killinic devraient être relocalisés dans leur ancien village avec tous les services normaux, tels que requis dans leur situation.

Ce sont des propositions qui m'ont été faites en fin de semaine, à Fort-Chimo, et je leur avais promis que je soulèverais le problème à la Chambre. J'espère que les ministres seront très sensibles à cette requête lorsque le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en parlera au Cabinet.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

LE FINANCEMENT DU CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): La semaine dernière, monsieur le Président, le ministre des Communications (M. Fox) a annoncé une soi-disant augmentation des fonds destinés au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Si je dis soi-disant, c'est parce que le ministre en fait a cessé de financer les études canadiennes. Ainsi, le Conseil de recherches en sciences humaines verra les fonds dont il dispose diminuer de plus d'un million de dollars. Le gouvernement a par contre

augmenté les fonds servant aux études au niveau du diplôme dans le domaine des sciences et de la technologie, ce dont nous devrions le féliciter, mais il semble agir ainsi en l'occurrence au détriment des sciences humaines.

Nous sommes aux prises avec un grand nombre de très graves problèmes que nous devons examiner avec soin, notamment le vieillissement, le chômage et les conséquences des microtechniques sur l'embauche. Or, ce sont des spécialistes dans ces différents domaines qui doivent les examiner. Le ministre nous dit que nous devons réduire le nombre des diplômés que nous aidons financièrement à poursuivre des recherches en sciences humaines.

Dans les années 1950 et 1960, à l'époque où nos universités prenaient de l'expansion, nous avons dû faire venir des compétences de l'étranger parce que nous en manquions. A l'aube des années 90, lorsque nos professeurs seront nombreux à prendre leur retraite, nous ferons face à une pénurie de professeurs et nous devrons encore en faire venir de l'étranger, à cause des politiques à courte vue du gouvernement. Voilà pourquoi je l'exhorte à reconsidérer sa politique et à accroître les fonds qu'il consacre aux sciences humaines.

* * *

LE TOURISME

L'ACCUEIL RÉSERVÉ PAR DES DOUANIERS À UN REPRÉSENTANT DE LA FLORIDE

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, notre déficit commercial au titre du tourisme est de quelque 2 milliards de dollars par année, ce qui représente d'énormes pertes en emplois et en capitaux. Pendant que le gouvernement, à coup de réclames, prêche l'hospitalité comme moyen d'attirer davantage de touristes chez nous, certains douaniers, je dis bien certains douaniers, ne sont guère aimables avec les visiteurs à nos frontières.

M. Barry Pitegoff, directeur de la recherche commerciale pour la Division du Tourisme de la Floride, est un bel exemple de ce que je viens de dire. Il est venu au Canada pour prendre la parole à la réunion annuelle de l'Association canadienne du tourisme cette semaine à Charlottetown. On l'a détenu un certain temps, on a restreint beaucoup ses droits de visite et certains douaniers lui ont fait sentir qu'il n'était pas bienvenu au Canada sans aucune raison, apparemment.

Je voudrais que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) et le ministre chargé du tourisme (M. Smith) se donnent la main pour faire comprendre à nos douaniers qu'ils sont en quelque sorte des ambassadeurs de bonne entente. Nos visiteurs devraient recevoir un accueil plus chaleureux que celui qu'on a réservé à M. Pitegoff. On devrait non seulement se montrer bienveillant, mais aussi empressé auprès des visiteurs pour les inciter à revenir au Canada.

* * *

L'ÉDUCATION

LES CONNAISSANCES POLITIQUES DES ÉTUDIANTS

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il y a dix ans, dans le cadre d'une étude effectuée par Magnami, de l'Ontario Institute for Studies in Education, 1,005 étudiants de l'Est du pays faisant leur première année d'université ont répondu à un questionnaire visant à établir le lien entre leurs connaissances politiques et leur situation socio-économique, leur sexe, leur classe sociale et leurs préférences politiques.

Cette étude a permis de faire certaines observations inquiétantes. On a constaté que les étudiants du sexe masculin privilégiés sur le plan socio-économique, qui estimaient appartenir à la haute bourgeoisie, étaient les plus politisés tandis que les étudiantes dans la même situation ne connaissaient pas grand-chose à la politique. Les étudiantes qui se considéraient comme des révolutionnaires étaient plus ferrées sur la politique que les autres tandis que leurs condisciples du sexe masculin qui se déclaraient eux aussi révolutionnaires étaient très mal renseignés.

• (1410)

Une autre observation inquiétante c'est que les jeunes gens qui, en principe, sont les plus instruits du pays étaient très mal renseignés sur les autorités et les organismes politiques qui dirigent leur vie de tous les jours. Seulement la moitié d'entre eux ont répondu correctement à plus de 25 p. 100 des questions et seulement 10 p. 100 de ces derniers ont pu répondre à 11 des 25 questions dont les médias locaux avaient pourtant beaucoup parlé peu de temps auparavant.

Cela permettait de croire que la plupart des jeunes faisant partie de l'échantillon étudié iraient voter pour le parti ou la personne dont la propagande politique récente les aurait le plus impressionnés. Cette étude a permis de conclure que le résultat des élections nationales dépendait davantage des slogans politiques et de l'influence des médias que des solutions raisonnables proposées pour résoudre les problèmes socio-économiques.

M. le Président: J'hésite à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE AUX SUBVENTIONS DESTINÉES AUX MUNICIPALITÉS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, j'aimerais souligner de nouveau, et ce pour la troisième fois, l'importance de la signature d'une entente entre le Québec et Ottawa à propos des subventions destinées aux municipalités. Nous savons parfaitement bien, monsieur le Président, que tous mes collègues du Québec regrettent actuellement cette absence d'entente, ce qui fait que les municipalités, depuis un an, ne peuvent pas recevoir leur dû au sujet de ces subventions fédérales.

Il semble que depuis le 23 janvier dernier une entente soit maintenant possible entre Québec et Ottawa, et le ministre responsable a déclaré la semaine dernière qu'il attendrait l'arrivée du très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) pour discuter de la signature de cette entente.

Permettez-moi, monsieur le Président, au nom des 1,200 municipalités du Québec, de solliciter une attention particulière auprès du très honorable premier ministre du Canada et auprès des ministres du Québec pour inviter, pour ne pas dire

Article 21 du Règlement

«forcer», bien sûr, mais pour inviter, dis-je, le ministre responsable à signer cette entente dans le plus grand intérêt de l'économie canadienne. Ce sont des projets qui auraient des incidences pour la création d'emplois et cette entente, apparemment, pourrait être signée tout en respectant les juridictions fédérales et provinciales.

Vous me permettrez, aussi, monsieur le Président, de sensibiliser de nouveau mes collègues du Québec à l'importance de cette question, et qu'ils sachent bien que les 1,200 municipalités du Québec applaudiraient à la signature de cette entente. J'ose croire que le Cabinet, qui doit étudier cette question-là aujourd'hui ou cette semaine, apportera une réponse positive que nous attendons depuis longtemps au Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LES PROPOSITIONS DU BUDGET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, hier, le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique a annoncé un budget vengeur où il fait des coupes sombres dans les services sociaux, ne tient pas compte des chômeurs de la province qui sont plus de 200,000 et augmente considérablement l'impôt sur le revenu. Alors que le gouvernement réduit les services de santé et les subventions à l'enseignement postsecondaire, il fait un énorme cadeau fiscal aux grandes entreprises. Monsieur le Président, voilà la politique budgétaire «dure et méchante» proposée par l'aile fédérale des créditistes de la Colombie-Britannique, le parti conservateur fédéral.

Le député conservateur d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a dit dernièrement que son parti appliquerait ces politiques économiques à la Reagan s'il était au pouvoir; c'est ce que feront les conservateurs quand ils seront de nouveau au pouvoir. Le chef de l'opposition officielle (M. Mulroney) a dit que M. Bennett empruntait manifestement la bonne voie. Les députés conservateurs de la Colombie-Britannique n'ont rien dit à propos de l'offensive contre l'économie et les droits de la personne lancée par les créditistes; c'est une honte!

Faites attention, citoyens de la Colombie-Britannique! Le gouvernement créditiste de votre province vous a donné un avant-goût des politiques conservatrices fédérales. N'oubliez jamais les paroles du critique officiel des finances du parti conservateur, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie); il a dit qu'il faut être dur et méchant et qu'il faut prendre toutes sortes d'initiatives désagréables; c'est pourquoi il n'a pas voulu exposer les mesures budgétaires que proposeraient les conservateurs.

Pour l'amour de nos enfants, des pauvres, des personnes âgées, des malades, des chômeurs et des personnes sans défense . . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé. Le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) a la parole.

LES MINES

L'ABSENCE DE MESURES BUDGÉTAIRES POUVANT AIDER L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, suite à la présentation de l'exposé budgétaire, la semaine dernière, les principales industries du secteur primaire poussent un soupir de soulagement. Elles n'ont reçu aucune aide, mais au moins elles n'ont pas été victimes de surprises déplaisantes.

L'une des exceptions est cependant l'industrie minière. Elle attendait beaucoup du budget pour l'aider à faire face à la détérioration des marchés et à l'augmentation de la concurrence. Malheureusement, ce n'est pas avec des projets prestigieux, très coûteux et très remarqués comme ceux entrepris dans les régions urbaines que le gouvernement pourra venir en aide à l'industrie minière. Il s'agit plutôt de modifier notre régime fiscal afin d'encourager les investissements, de réduire certains impôts qui étranglent cette industrie, et de mettre en œuvre un régime d'avantages pour les habitants du Nord qui aidera les Canadiens à faire face à la cherté de la vie et aux frais de séjour élevés dans le Nord.

Aucune de ces mesures ne figure dans le budget. En fait, l'exposé budgétaire ne renfermait aucune disposition susceptible d'aider cette industrie essentielle qui tourne à 50 p. 100 de sa capacité seulement. Cela m'amène à poser des questions graves et difficiles. Se pourrait-il que le gouvernement ait décidé d'abandonner le secteur minier qu'il considère comme une industrie en voie d'extinction? Le nouveau ministre a-t-il pour mandat d'aider cette industrie à retrouver sa vigueur d'antan ou plutôt de présider à sa disparition?

L'industrie minière est un élément essentiel du moteur de notre économie. Toutes les régions du pays se ressentent de sa faiblesse actuelle. Lorsque les libéraux se montrent insensibles aux problèmes qui l'affligent, ils font montre d'incompétence en tant qu'administrateurs.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'ANNULATION DE LA PARTICIPATION DES JAPONAIS À L'EXPLORATION EN MER DE BEAUFORT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, j'adresse ma question au ministre des Finances. Selon une déclaration à la Diète japonaise, les Japonais qui ont prêté 400 millions de dollars à Dome Canada et à Dome Petroleum, pour l'exploration pétrolière et gazière en mer de Beaufort, annuleraient toute participation ultérieure au projet.

Les contribuables canadiens ont investi 486 millions de dollars dans Dome, par l'intermédiaire des subventions du programme d'encouragement du secteur pétrolier. Étant donné le retrait des Japonais, quelles mesures le ministre prendra-t-il pour s'assurer que l'investissement des contribuables canadiens dans la mer de Beaufort ne soit pas menacé?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devrait être à la Chambre très prochainement et je pense que son secrétaire parlementaire est présent.

M. le Président: Le député de Vancouver-Centre désire-t-elle reporter sa question?

Mlle Carney: Non, monsieur le Président. Je voudrais faire remarquer que les subventions du programme d'encouragement du secteur pétrolier ont été proposées par le ministre des Finances, par conséquent il devrait être en mesure de défendre une mesure législative dont il est l'auteur.

LES SUBVENTIONS VERSÉES À DOME CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, Dome Canada déclare avoir investi 910 millions de dollars dans la mer de Beaufort au cours des années 1982-1983, mais 35 millions seulement proviennent de la société. La quasi-totalité de ces 910 millions vient du gouvernement fédéral et du contribuable canadien. Si la société ne consacre pas plus de son propre argent à l'exploration pétrolière et gazière, comment le gouvernement peut-il expliquer que l'on continue à donner à Dome plus d'argent, en vertu du programme d'encouragement du secteur pétrolier, qu'à toute autre société dans ce domaine?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient d'arriver et je suis sûr que la représentante sera heureuse de lui poser des questions.

Je voudrais lui faire remarquer, toutefois, que les subventions du programme d'encouragement du secteur pétrolier sont destinées à l'exploration. L'argent est dépensé pour la recherche pétrolière et gazière dans les territoires du nord et au large des côtes du Canada. L'argent est dépensé au Canada, par une société contrôlée par des Canadiens, pour trouver du pétrole et du gaz naturel dans ce pays. L'argent n'a pas été gaspillé, il a été utilisé dans ce but précis.

Quant au deuxième volet de sa question, je voudrais lui rappeler que les subventions du programme d'encouragement du secteur pétrolier remplacent le système précédent qui était encore plus généreux et qui, dans certains cas, permettait à des sociétés d'obtenir des compensations extrêmement importantes; en fait, certains prétendent qu'elles réalisaient même des bénéfices. Ce que nous avons fait, c'est créer un système qui favorise les sociétés détenues et contrôlées par des Canadiens, ce que le chef de l'opposition veut abolir, puisqu'il a déclaré qu'il voulait traiter les multinationales de la même façon que les sociétés canadiennes. Nous avons dit que nous continuerions à favoriser les sociétés canadiennes; c'est ce que nous avons fait et c'est que nous continuerons de faire.

M. Dick: Vous mentez.

M. McDermid: Quand a-t-il dit cela?

LA REDEVANCE DE CANADIANISATION

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, bien que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources soit maintenant à la Chambre, je préfère poser mon autre question supplémentaire au ministre des Finances.

Grâce à la redevance de canadianisation sur l'essence, les Canadiens ont constitué une réserve de 500 millions de dollars destinée précisément à renflouer Dome Petroleum laquelle, le ministre le sait, n'a pas encore conclu d'entente avec ses créanciers bancaires. Au cours de son exposé budgétaire la semaine dernière, le ministre des Finances a dit qu'il était peu probable que Dome ait besoin d'une aide fédérale et que, par conséquent, les 500 millions qui lui étaient destinés seraient versés dans la trésorerie générale. Comment le ministre justifie-t-il son geste alors que Dome pourrait avoir besoin de cette réserve qui avait été prévue pour elle en cas d'urgence?

• (1420)

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons créé un fonds afin de venir en aide à Dome si nécessaire. J'ai dit qu'il était peu probable que la société ait besoin de cet argent puisqu'elle a pris des mesures pour trouver des capitaux auprès du secteur privé. Cependant, l'entente que nous avons conclue avec Dome et ses créanciers bancaires qui l'ont renflouée prévoit l'existence d'une réserve. Bien entendu, nous honorerons notre engagement s'il y a lieu. Pour l'instant, Dome nous a signalé qu'elle n'en avait pas besoin, ayant elle-même conclu d'autres accords sans le soutien ni la participation du gouvernement, ce dont nous nous réjouissons.

LE VERSEMENT DU FONDS DE PARTICIPATION CANADIENNE À LA CAISSE DES RECETTES GÉNÉRALES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Quand le gouvernement a annoncé le prélèvement de participation canadienne dans son exposé budgétaire de 1980, il a dit que ce prélèvement serait versé dans un fonds distinct—le fonds de participation canadienne—et qu'il n'influerait aucunement sur le déficit du gouvernement. Toutefois, dans son exposé budgétaire la semaine dernière, le ministre a non seulement pris 500 millions de dollars dans la caisse destinée à Dome, mais il a aboli le fonds et versé toutes les recettes de cette année—840 millions de dollars—à la caisse des recettes générales afin de réduire son déficit. Comment peut-il justifier cela, compte tenu de l'objet de ce fonds? Comment peut-il courir ce risque?

Comment peut-il dire que Dome Petroleum n'aura probablement pas besoin d'aide fédérale, alors que, à peine six jours plus tard, il est évident que Dome Petroleum en aura probablement besoin, mais que le ministre a pris les 500 millions de dollars pour réduire le déficit?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je viens de dire à sa collègue que la société Dome ne pensait pas qu'elle aurait besoin de l'aide offerte aux termes d'une entente conclue il y a deux ans. Nous avons agi et nous continuons d'agir sur la foi de cette assertion. Je le répète, il est très peu probable que Dome ait besoin d'aide mais, le cas échéant, le gouvernement respectera l'entente.

Quant à l'utilisation du fonds, le député se souvient sans doute que, dans mon exposé budgétaire l'an dernier, j'ai dit que le prélèvement de participation canadienne servirait à assurer l'indépendance énergétique des Canadiens, surtout dans les secteurs pétrolier et gazier. Depuis trois ans, nous avons fait des progrès énormes et je veux être certain que nous allons continuer dans cette voie. Voilà à quoi servira ce prélèvement.

M. Crosbie: Monsieur le Président, le ministre continue à leurrer le public car, sans l'autorisation de la Chambre des communes, il s'est approprié ce fonds.

LE MONTANT DU DÉFICIT DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, le ministre a signalé dans son exposé financier d'il y a six jours, que le déficit budgétaire atteindrait 31.5 milliards de dollars. Pour le ramener à 31.5 milliards, il a puisé dans ce fonds 500 millions de dollars qui étaient destinés à Dome. Si le ministre est obligé de verser ces 500 millions à Dome, le déficit passera à 32 milliards. Le ministre dira-t-il à la Chambre à combien s'élève le déficit pour l'année financière se terminant à la fin de mars? Quand cessera-t-il de tromper, de berner et de duper les Canadiens? Quand pouvons-nous nous attendre à des intentions et à une comptabilité honnêtes?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, on prévoit que le déficit s'élèvera à 31.5 milliards de dollars cette année. Le député me demande quel sera le déficit à la fin de mars. Je serai en mesure de lui fournir le chiffre précis aussitôt qu'il aura été calculé, à la fin de mars ou plus tard. Il se souviendra que l'an dernier, les chiffres ont varié sensiblement, non seulement à cause des sommes dépensées par le gouvernement en mars mais aussi des recettes fiscales provenant des particuliers et des sociétés. Je ne connais pas encore les chiffres . . .

M. Crosbie: Il y a 500 millions de dollars.

M. Lalonde: . . . mais je ne manquerai pas de les communiquer à mon collègue dès que je le pourrai. On prévoit actuellement que le déficit atteindra 31.5 milliards . . .

M. Crosbie: Ou tout autre montant.

M. Lalonde: Entre-temps, j'attends toujours que le député dise aux Canadiens quelles dures et vilaines mesures il prendrait . . .

M. Crosbie: Vous êtes une personne dure et vilaine que j'éliminerais.

M. Lalonde: . . . si son parti était au pouvoir.

M. Crosbie: Vous avez volé 500 millions de dollars dans ce fonds.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE SORT DES FAMILLES À FAIBLE REVENU

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Selon des statistiques publiées aujourd'hui, 17 p. 100 de tous les enfants de l'Ontario, qui est la province la plus riche du Canada, vivent dans la pauvreté. Cela représente près de 400,000 enfants. Dans diverses régions, on nous dit que des enfants de cinq ans font la queue à la soupe populaire, parfois sans leurs parents, simplement pour pouvoir manger à leur faim. Leurs parents n'ont aucune chance de trouver du travail. Le ministre pense-t-il qu'il est normal ou tolérable que les enfants soient les principales victimes de la récession? Pourquoi ne fait-il rien pour les aider, pour aider les familles à faible revenu? Pourquoi a-t-il choisi à la place d'accorder pour 675 millions de dollars de réductions d'impôt à des gens qui ont les moyens de déposer $15,000 par an dans un régime d'épargne?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je renvoie encore une fois le député au budget de l'année dernière et je lui rappelle que j'ai confirmé cette année que les allocations familiales et tous les crédits d'impôt seraient entièrement indexés à partir du 1er janvier 1985. L'honorable représentante se souviendra que j'ai nettement augmenté le crédit d'impôt pour les familles l'année dernière. De plus, je lui rappelle que les provinces ont d'importantes responsabilités dans ce domaine pour l'aide à l'enfance et les divers programmes qui sont de juridiction provinciale, notamment les programmes d'assistance sociale.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, en tant qu'ancien ministre de la Santé et du Bien-être social, le ministre devrait connaître le sort des enfants élevés dans la pauvreté. Il se vante d'avoir installé un système de sécurité. Ces enfants ne sont pas du tout en sécurité; ils sont en danger. La pauvreté engendre la pauvreté. Il devrait le savoir. D'ailleurs, il le sait, mais il ne veut pas l'admettre.

LES MESURES FISCALES RECOMMANDÉES PAR L'ORGANISATION NATIONALE ANTI-PAUVRETÉ

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il n'a pas adopté dans son budget les mesures fiscales recommandées par l'Organisation nationale anti-pauvreté pour les familles, de manière à ce que l'argent puisse servir à accroître les allocations familiales pour les enfants, ce qui ne lui aurait rien coûté? Des crédits d'impôt accordés à la fin de l'année ne sont pas utiles aux pauvres. C'est d'une allocation familiale mensuelle qu'ils ont besoin. Le ministre aurait pu augmenter une telle allocation s'il avait tenu compte des recommandations de l'ONAP.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, il est certain que la pauvreté engendre la pauvreté. Le gouvernement a pris des mesures pour lutter contre ce problème. De tous les gouvernements des pays industrialisés, y compris les gouvernements socialistes dont nous parlent souvent nos amis socialistes d'en face, le gouvernement canadien est le seul à ne pas avoir sabré dans les programmes sociaux et la sécurité sociale.

Comme l'honorable représentante vient de Colombie-Britannique, il lui est facile d'établir également une comparaison entre l'attitude de son gouvernement provincial et celle du gouvernement du Canada pendant cette période. Je me permets de rappeler à l'honorable représentante que nous ne nous sommes pas contentés de maintenir l'aide accordée aux personnes nécessiteuses pendant la récession; nous avons augmenté nos efforts en ce sens; et dans le dernier budget, nous nous sommes servis des fonds disponibles pour venir en aide aux personnes qui en avaient le plus besoin. Nous l'avons fait en avril dernier en améliorant le crédit d'impôt pour enfants. Nous l'avons fait de nouveau cette année en venant à l'aide des retraités économiquement faibles qui vivent seuls et des jeunes qui cherchent du travail.

Il y a encore place pour des améliorations dans de nombreux domaines, et le gouvernement va continuer à s'occuper de ces questions afin que le Canada conserve l'un des meilleurs systèmes de sécurité sociale du monde.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, ce sont des conneries . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Mitchell: Il est évident que le budget . . .

M. le Président: Avec tout le respect que je lui dois, j'invite l'honorable représentante à retirer cette expression qui est difficilement compatible avec la dignité de la Chambre.

• (1430)

Mme Mitchell: Je suis prête à dire que ce sont des foutaises si vous estimez que c'est mieux.

Il est évident que le budget aide les riches et non les pauvres, surtout les enfants pauvres du Canada. Le ministre sait qu'en 1983 près d'un million de personnes de plus qu'en 1981 vivaient dans la pauvreté. C'est évidemment parce que beaucoup de Canadiens n'ont pas de travail. Le montant des prestations de bien-être ne cesse d'augmenter; il devrait le savoir puisqu'il en paye la moitié.

M. le Président: A l'ordre. L'honorable représentante en est à sa deuxième question supplémentaire. La présidence remarque que ses questions sont d'une portée bien générale pour la période des questions. L'honorable représentante veut-elle bien poser sa question?

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ANNULER LA DIMINUTION D'IMPÔT ACCORDÉE AUX SOCIÉTÉS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Le ministre va-t-il revenir sur sa décision d'accorder aux sociétés pour 600 millions de dollars de diminutions d'impôt, afin de se servir de cet argent pour créer directement des emplois à l'intention des chômeurs, et surtout de ceux qui ont de jeunes enfants?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas été offusqué par l'expression qu'a employée l'honorable représentante. J'étais certain qu'elle employait ce mot pour parler du programme des socialistes.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: L'honorable représentante prétend que le dernier budget n'aide pas les pauvres. Je voudrais qu'elle tienne ce langage devant les 750,000 retraités vivant seuls, dont les trois quarts sont des femmes ayant un revenu inférieur au seuil de la pauvreté, qui vont voir leur SRG augmenter de $50 par mois cette année.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LE CONCOURS ORGANISÉ POUR LES PERCEPTEURS DE L'IMPÔT DE KITCHENER—LA JOURNÉE DE CONGÉ OFFERTE EN PRIX CHAQUE MOIS

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Hier, nous lui avons posé des questions au sujet des déjeuners gratuits offerts à des vérificateurs, à Toronto. Je voudrais attirer l'attention du ministre sur un autre concours qui s'est tenu en novembre et décembre derniers. Les concurrents étaient les percepteurs de l'impôt du bureau régional de Kitchener. Ceux-ci gagnaient cinq points s'ils percevaient un montant supérieur à $1,000, plus un point par tranche supplémentaire de $1,000, et quatre points pour un montant inférieur à $10,000; le percepteur qui accumulait le plus de points avait droit à une journée de congé par mois. Les gagnants furent un certain Keith Purves, en novembre, et un certain Walter Perrault, en décembre.

Il s'agit ici de jeux, et c'est bien ce mot qui figurait dans la note de service de M. Stinchcombe, dans l'affaire de Toronto. Il a appelé cela un jeu. On joue un jeu à Kitchener et cela, aux dépens des contribuables canadiens en détresse.

Ce qui m'inquiète surtout, monsieur le Président, c'est que le ministre refuse de reconnaître ce qui se passe dans son propre ministère. Approuve-t-il des jeux comme celui que j'ai mentionné hier et comme celui que je viens de porter à son attention? Quelles mesures disciplinaires ont été prises contre M. Stinchcombe et les surveillants qui ont imposé des quotas? Qu'entend faire aujourd'hui le ministre?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai bien indiqué hier au député que dans le cas de Toronto et de M. Stinchcombe, j'avais examiné la situation; je lui ai indiqué la date à laquelle cet exercice s'était passé, ainsi que la date à laquelle on y avait mis fin. J'ai indiqué également au député qu'il déformait complètement les faits comme le faisait d'ailleurs l'article du journal, lorsqu'il jugeait comment ce gestionnaire local voulait récompenser ceux qui avaient démontré le plus de qualité professionnelle dans l'exécution de leur travail. Le député, et c'est ce qu'il doit faire, m'apporte aujourd'hui un autre élément; j'aurais apprécié en être informé afin de connaître les faits. Je me méfie de la façon dont il change la nature des faits et surtout dont il les interprète; je ne peux donc commenter une situation que je n'ai pas eu le temps d'examiner et surtout quand je ne connais les faits tels qu'ils se sont passés.

[*Traduction*]

LES MESURES PRISES PAR UN SURVEILLANT DE TORONTO

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, puis-je demander au ministre si, oui ou non, il approuve les méthodes utilisées par M. Stinchcombe à Toronto? Approuve-t-il ce genre de choses?

Questions orales

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai déjà indiqué que M. Stinchcombe avait mis fin à cette pratique, d'une part, et d'autre part, je ne veux pas porter de jugement sur un fait nouveau qui m'est rapporté puisque je n'ai pas eu le temps de l'étudier. Et comme dans ce premier cas, cette pratique est terminée, j'aimerais indiquer au député qu'actuellement un groupe mène une étude, il s'agit d'un groupe de professionnels, le groupe Woods Gordon, qui examine les pratiques de gestion du ministère, et même celles qui ne sont plus suivies, en l'occurrence une pratique qui avait pour objet de récompenser les gens qui effectuaient un travail de la plus haute qualité. Cela fera l'objet de son étude, et ce groupe sera en mesure de me présenter un jugement objectif relativement à cette affaire.

[*Traduction*]

ON DEMANDE L'ABROGATION DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances, qui a reconnu dans son exposé budgétaire de la semaine dernière que l'application de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu cause des difficultés. Depuis 1978, le comité fiscal mixte de l'Association du barreau canadien et de l'Institut canadien des comptables agréés demande l'abrogation de l'article 31, qu'il trouve ambigu, mal rédigé, et faisant double emploi avec l'article 248 de la loi. Les Canadiens ont à se plaindre de la façon arbitraire et capricieuse dont Revenu Canada applique cet article 31. Le ministre nous dit souvent à la Chambre qu'il se fait toujours conseiller avant de présenter un budget. Pourquoi n'a-t-il pas suivi l'avis des avocats et des comptables agréés au sujet de l'article 31?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai en effet rencontré un groupe représentant les deux organismes auxquels se réfère l'honorable député, avant la présentation de mon Budget. Nous avons discuté de cette question et tout le monde a reconnu qu'il existe des difficultés dans l'application et l'interprétation de l'article 31 auquel se réfère l'honorable député. Et tout le monde, par ailleurs, a reconnu qu'il y a un problème réel dont on doit s'occuper, et qu'il faut éviter de faire en sorte que ceux qui ne sont que des fermiers à temps partiel ne jouissent pas d'un avantage excessif par rapport aux fermiers à temps complet, en ce sens que s'il y a un trop grand nombre d'acquisitions de fermes par des gens qui ne sont pas véritablement des fermiers, il en résultera un effet spéculatif sur la valeur des terres, ce qui causera donc un préjudice aux fermiers à temps complet. Il s'agit d'un problème réel qu'il faut examiner, et c'est pour cela que j'ai dit que je créerai un Comité consultatif représentant les organisations de fermiers ainsi que d'autres groupes pour examiner attentivement cette situation avant d'apporter des changements de façon à ce qu'on ne nuise pas aux fermiers à temps complet, à savoir ceux qui ont fait carrière dans le domaine de l'agriculture et qui veulent que leurs enfants continuent dans cette carrière.

[*Traduction*]

M. Greenaway: Monsieur le Président, il s'est passé la même chose avec les pêcheurs de Terre-Neuve il y a deux ans, quand le gouvernement a créé une commission constituée du seul M. William Rowe, pour préparer un rapport sur leurs problèmes. Son rapport n'a jamais été publié ni appliqué. Tout ce qu'ils savent faire de l'autre côté c'est jeter de la poudre aux yeux.

ON DEMANDE UN MORATOIRE SUR LES POURSUITES

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national, qui connaît les difficultés créées par l'article 31. Il y a des causes devant les tribunaux, et on annonce maintenant qu'un groupe consultatif allait être constitué. Le ministre de l'Agriculture a dit il y a quelques semaines que cet article devrait être changé complètement ou supprimé. Voilà ce que le vieux taureau impuissant a dit aux Canadiens. Est-ce que le ministre va décréter un moratoire sur ces poursuites jusqu'à ce que l'organisme consultatif ait fait son rapport, afin que les intéressés qui se trouvent dans cette pénible situation ne soient pas pénalisés lorsque l'article 31 sera abrogé ou modifié?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je rappelle au député que plusieurs groupes consultatifs ont travaillé aux budgets que j'ai présentés ces deux dernières années, qu'ils ont présenté d'excellents rapports et que ces derniers ont été mis en application. C'est ce qui s'est passé pour l'imposition des organismes de bienfaisance et des fondations. C'est ce qui s'est passé pour la recherche et le développement, les crédits d'impôt à l'investissement et le régime de placement en titres indexés. Tout cela s'est passé l'an dernier, et a amené le gouvernement à prendre des mesures qui ont profité à tous les intéressés. J'ai l'intention de continuer à consulter et à faire participer ceux qui sont le plus directement concernés et à agir avec le concours de tous les intéressés.

* * *

● (1440)

LE BILINGUISME

L'AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE PARTI CONSERVATEUR DU MANITOBA À LA RÉSOLUTION CONSTITUTIONNELLE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. L'automnne dernier, les députés de tous les partis se sont unis pour adopter une résolution encourageant le gouvernement manitobain à poursuivre l'action qu'il avait entreprise pour protéger les droits de la minorité francophone de cette province. Le parti conservateur provincial a empêché l'Assemblée législative de se réunir pour adopter le projet de loi et le projet de modification constitutionnelle nécessaires à la protection de ces droits. Aujourd'hui, le chef du parti conservateur du Manitoba a présenté un sous-amendement visant à restreintre la portée du projet constitutionnel lequel annulait les lois rédigées en anglais seulement qui ont été adoptées depuis 100 ans. Cet amendement présenté par le parti conservateur du Manitoba ne protégerait pas les droits acquis par la minorité francophone de cette province. Quelle est la position du premier ministre à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement, et, me semble-t-il, tous les députés, en tout cas tous les chefs de partis représentés à la Chambre, avaient déclaré dans la résolution d'octobre dernier, qu'ils entendaient donner leur appui au principe de l'accord intervenu en mai dernier entre le gouvernement du Manitoba et les Franco-Manitobains. Telle est encore la position du gouvernement.

Je n'ai pas connaissance de ce dernier amendement. S'il est semblable à l'amendement présenté en décembre dernier par le chef de l'opposition conservatrice, lequel aurait eu pour effet d'abroger l'article 23(1) qui accorde des droits aux Canadiens francophones, il est évident qu'il serait inacceptable pour le gouvernement et aussi je suppose pour le chef de l'opposition. J'attendrai d'avoir pris connaissance du nouveau projet, monsieur le Président.

Nous avons hésité à intervenir dans l'affaire manitobaine parce que les principaux intéressés désiraient, je crois, lui trouver une solution proprement manitobaine. Il ne faut pas perdre de vue que tout projet de modification constitutionnelle devra aboutir ici. Je puis affirmer sans équivoque que notre parti n'accepterait pas que l'intention visée par la résolution de mai dernier soit modifiée sans l'assentiment des Franco-Manitobains.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le projet du parti conservateur manitobain consiste à supprimer l'article 23(1), lequel empêche les futures assemblées législatives manitobaines de supprimer les drois acquis. Mon parti est contre cela. Le premier ministre va-t-il se déclarer contre ce projet, en sa qualité de chef du gouvernement du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, si tel est le but de l'amendement, c'est semble-t-il un retour à la situation d'avant Noël. Je répète que nous repousserions catégoriquement un tel amendement. Si une résolution ainsi modifiée était présentée à la Chambre, nous ne pourrions certainement pas l'appuyer. J'aimerais que cela soit bien compris des partis manitobains, qu'ils soient du gouvernement ou de l'opposition.

Je répugne à faire une proposition qui ne manquera pas d'être considérée comme une ingérence politique. Mais je pense qu'il serait peut-être utile que les chefs des trois partis se réunissent à nouveau, pour voir s'il n'y aurait pas lieu de réaffirmer que nous sommes bien décidés à ne pas revenir sur l'accord de mai dernier. Si cela peut être utile au gouvernement et à la population du Manitoba, je serai tout disposé à présenter à nouveau la résolution que nous avons adoptée au cours de la dernière session. J'espère que le chef de l'opposition sera de cet avis.

Questions orales

L'INDUSTRIE

LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le groupe de travail sur l'industrie pétrochimique, coprésidé par MM. Bolger et Reimer, a fait rapport au ministre et à son collègue le ministre de l'Expansion industrielle régionale, il y a un peu plus d'une semaine. Les ministres vont-ils maintenant se réunir avec ces membres du groupe de travail qui ont rencontré les caucus des divers partis représentés à la Chambre? Les ministres vont-ils avoir une réunion avec les membres du groupe de travail? Le ministre est-il aujourd'hui en mesure de nous dire dans combien de temps il pourra faire connaître sa réaction au rapport du groupe de travail?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne sais pas quand je pourrai faire état d'une solution à ce problème très complexe. Les autres ministres et moi avons l'intention de rencontrer bientôt les membres du groupe de travail.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA DIVULGATION PAR LE MINISTÈRE DES NOMS DES CHÔMEURS DE PETERBOROUGH

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai signalé hier à la Chambre le fait qu'on avait utilisé illégalement les numéros d'assurance sociale des chômeurs de Peterborough. J'ai depuis eu l'occasion d'examiner la liste en question. J'ai le regret de signaler que le surveillant des enquêtes et des contrôles du ministère de l'Emploi et de l'Immigration a publié la liste de tous les chômeurs admissibles à l'assurance-chômage. Cela signifie qu'il existe très peu de protection pour les chômeurs innocents et admissibles de la circonscription fédérale de Peterborough puisque leurs numéros d'assurance sociale relèvent maintenant du domaine public.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a dit hier que c'était la première fois qu'il entendait parler de cette affaire. Peut-il maintenant confirmer ce qu'il a dit?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne sais pas au juste ce que le député me demande de confirmer. Je suis prêt à dire que, par suite des renseignements qui m'ont été fournis hier et de la question posée par le député à la Chambre, j'ai demandé aux fonctionnaires du ministère de me mettre au courant de la question et c'est maintenant chose faite. On me dit que cette affaire, que je regrette beaucoup, représente un cas isolé. Cette façon d'agir va à l'encontre des lignes de conduite de mon ministère et constitue peut-être une violation de la loi sur la protection de la vie privée. Je regrette beaucoup ce qui s'est passé. Cela est attribuable à une erreur administrative. Autant que je puisse dire, il s'agit d'un cas isolé. On m'a garanti qu'on avait donné des directives pour essayer d'empêcher que la chose se reproduise.

Questions orales

LA DIVULGATION DES NUMÉROS D'ASSURANCE SOCIALE

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, le directeur général de l'Emploi et de l'Immigration a confirmé hier aux médias qu'il était au courant de la situation et qu'il avait ordonné hier qu'on y mette un terme. Tout comme le ministre du Revenu national ne sait pas ce qui se passe dans son propre ministère, vous, en tant que ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ne savez pas non plus ce qui se passe dans le vôtre, n'est-ce-pas?

Au nom des chômeurs canadiens dont le nom figure sur les imprimés d'ordinateur du fait que le Grand Frère les surveille, je demande au ministre d'émettre immédiatement une directive à l'intention de tous les ministres du gouvernement afin qu'ils donnent instruction à leurs fonctionnaires de ne divulguer le numéro d'assurance sociale d'aucun citoyen canadien.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député me demande d'émettre des directives et des ordres à l'intention de mes collègues du cabinet. Même si je ne suis pas personnellement contre une telle idée, il ne m'incombe pas de le faire. J'ai réagi rapidement dans mon domaine de compétence. Dès que j'ai été informé de la situation, j'ai pris les mesures qui s'imposaient en m'enquérant de l'affaire et en m'assurant qu'elle ne se répétera pas. Si, comme l'affirme le député, le directeur général de la région était déjà au courant de la situation et avait pris les mesures nécessaires pour y remédier, il mérite d'être félicité et non d'être cloué au pilori.

ON DEMANDE QUE DES POURSUITES SOIENT INTENTÉES

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, j'ai également des électeurs qui ont vu des renseignements personnels et confidentiels les concernant être rendus publics par le ministère. Ces renseignementss ont été envoyés à des responsables du conseil scolaire, à des directeurs d'école, des enseignants et des membres du personnel. Le ministre pourrait-il s'assurer que des poursuites seront intentées à cause de la divulgation de ces renseignements personnels et confidentiels, faite en violation de la loi sur la protection des renseignements personnels et également d'autres lois de ce pays, et voudra-t-il bien faire un rapport à la Chambre?

• (1450)

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, je vais prendre cette question en délibéré.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE REJET DES DEMANDES D'ALLOCATION POUR INCAPACITÉ EXCEPTIONNELLE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre sait-il que les fonctionnaires de la Commission des pensions adoptent une attitude impitoyable face aux demandes d'allocation pour incapacité exceptionnelle? Le comité d'examen a rejeté les 17 demandes présentées par les Amputés de guerre du Canada. Après étude par le Conseil de révision des pensions, 16 sur 17 ont été acceptées.

Le ministre a-t-il veillé à en féliciter le Conseil de révision, à faire savoir au comité d'examen que ses refus ont tous été annulés et à faire en sorte que ces deux organismes accordent leurs violons?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai pris connaissance des doléances formulées par les Amputés de guerre au sujet des demandes d'allocation pour incapacité exceptionnelle présentées au comité d'examen. J'ai communiqué avec le directeur administratif de cet organisme, M. Chadderton. Il est actuellement en voyage, mais nous nous rencontrerons dès son retour pour discuter de cette question.

M. McKinnon: Le problème, c'est le temps précieux que font perdre ces appels inutiles.

LES DÉLAIS D'EXAMEN DES DEMANDES DE PENSION

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, répondant à une question posée en comité, le président de la Commission des pensions nous a donné quelques détails sur les délais d'examen d'une demande de pension. Entre le moment où le dossier est présenté et le moment où il est examiné par le Comité d'examen, il s'écoule en moyenne 190 jours. Après l'étape du Comité d'examen—c'est ce qui est arrivé dans le cas de ces amputés de guerre—si l'intéressé interjette appel auprès du Conseil de révision, on peut prévoir un autre délai de 277 jours en moyenne. La décision finale n'est donc rendue que 619 jours après la première demande. Le ministre a-t-il pris des mesures pour que ce délai invraisemblable soit supprimé?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai toujours veillé à ce que les demandes des anciens combattants soient réglées le plus rapidement possible. Le député se rend compte, j'en suis certain, qu'il s'agit ici de délais moyens et que l'examen de certains cas est plus long à cause de la documentation qu'il faut recueillir afin que la cause d'un ancien combattant soit le mieux défendue possible.

Bien sûr, il faut aussi préparer les séances des conseils d'examen ou des conseils de révision dans la région immédiate où habite l'ancien combattant. Je fais dont tout mon possible pour que chaque cas soit examiné le plus rapidement possible tout en veillant à la bonne préparation des dossiers afin que l'ancien combattant ait toutes les chances de son côté.

L'ÉNERGIE

LE RETRAIT DE LA PARTICIPATION JAPONAISE AUX TRAVAUX D'EXPLORATION DANS LA MER DE BEAUFORT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question qui s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a trait à la décision des Japonais de se retirer du projet de Dome Petroleum dans la mer de Beaufort. Au cours des deux dernières années, les Canadiens ont versé à cette entreprise 1.73 milliard de dollars sous forme de subventions au titre du Programme d'encouragements pétroliers pour le projet dans la mer de Beaufort et un demi-milliard de dollars sous la forme d'un fonds de renflouement d'urgence, ce qui fait un total de près de 2.3 milliards de dollars. Les Japonais se sont retirés de ce projet car, selon eux, il est impossible de trouver du pétrole dans la mer de Beaufort. Le ministre pourrait-il nous assurer que son gouvernement ne dépensera pas un sou de plus jusqu'à . . .

M. le Président: A l'ordre. Je dois demander au député d'enlever ce qu'il a devant son bureau.

Des voix: Dehors.

M. le Président: Si le ministre se propose de déposer un document, il devra le faire en temps opportun, c'est-à-dire pas maintenant.

M. Skelly: La décision du gouvernement d'investir la somme de 2.3 milliards de dollars dans la société Dome Petroleum pour lui permettre d'effectuer des forages improductifs dans l'Arctique est assurément contestable. Chose certaine, les Japonais qui ont englouti 400 millions de dollars dans cette affaire viennent maintenant de laisser la société Dome Petroleum en plan affirmant qu'on ne découvrira pas de pétrole dans la mer de Beaufort. Pourtant, le gouvernement va continuer pendant deux ans encore à investir en pure perte dans cette affaire.

Le ministre peut-il nous assurer que le gouvernement ne versera pas un sou de plus à la société Dome Petroleum jusqu'à ce qu'il ait vérifié la véracité de l'affirmation des Japonais selon laquelle la mer de Beaufort ne renferme pas de pétrole.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, les Japonais ont conclu avec la société Dome Petroleum une entente selon laquelle ils devaient investir 400 millions de dollars dans la prospection dans la mer de Beaufort. Bien entendu, c'est la société Dome Petroleum qui s'est chargée des forages mais les Japonais ont décidé de ne pas investir davantage dans le Nord.

Cependant, de nombreuses autres sociétés sont désireuses d'y investir. Nous signons des ententes à cet effet régulièrement. Bien entendu, dans le cas de forages, personne ne peut prédire à l'avance si l'on trouvera du pétrole, du gaz ou quoi que ce soit d'autre. C'est un des risques du jeu.

La mer de Beaufort renferme du pétrole. Il s'agit maintenant de savoir s'il y a en a suffisamment pour l'exploiter commercialement. Au fil des ans, on a découvert de nombreux gisements de pétrole dans la mer de Beaufort, mais à cause des rigueurs du climat, et de l'éloignement, il faut en extraire de grandes quantités pour que ce soit rentable sur le plan commercial. Or, nous n'en sommes pas encore arrivés là. Pour atteindre notre objectif d'autarcie énergétique et assurer la sécurité des approvisionnements, nous devons faire de la prospection dans toutes les régions du Canada pouvant renfermer du pétrole et du gaz.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA SOCIÉTÉ DOME PETROLEUM

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, le ministre refuse d'accepter le fait que les Japonais ont examiné les données et conclu qu'il n'y avait pas de pétrole. Voilà pourquoi ils sont partis. La société Dome a une dette de 4.2 milliards de dollars. Elle possède des mines, des chantiers navals et des réserves de pétrole brut. Si cette société s'effondre, elle va créer un énorme trou noir dans l'économie canadienne et celle-ci aura bien du mal à s'en remettre. Dans sa culbute, elle pourrait même entraîner une banque à charte.

Je prie le ministre de cesser ses plaisanteries et de faire preuve de sérieux envers la Chambre. Il faut sur-le-champ ordonner une enquête publique sur le fonctionnement de Dome Petroleum et mettre fin aux affectations de crédits à cette société tant que nous n'aurons pas évalué tous les faits.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je pense que le député n'est pas sûr de son fait. Dome n'est pas la seule société à forer dans le Nord. Outre les sociétés Imperial, Esso et Gulf, il y a de nombreuses sociétés canadiennes, comme PanArctic Oil, Shell et Petro-Canada. Bien des sociétés signent des accords. Nous en avons signé un grand nombre cette année avec des sociétés désireuses de poursuivre leurs travaux de forage dans le Nord.

Si on ne fore pas, on ne risque pas de trouver du pétrole. Voilà pourquoi les gens continuent de forer des puits dans le Nord. Si nous suivions les conseils des députés conservateurs et néo-démocrates, nous cesserions de forer des puits en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Le député devrait communiquer avec les représentants des gouvernements de ces provinces pour voir s'ils trouvent que c'est gaspiller de l'argent que de nous assurer qu'il y a du pétrole et du gaz au large de leurs côtes tout autant que dans le Nord.

* * *

LES FINANCES

LES PRÉVISIONS CONCERNANT DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Depuis 16 ans, il n'y a eu que deux années où l'augmentation des dépenses du gouvernement libéral n'a pas dépassé, plus ou moins largement, le taux de croissance de l'économie. Pourtant, dans son budget de la semaine dernière, le ministre prévoit que, l'année prochaine l'accroissement des dépenses publiques sera inférieur de 2.7 p. 100 à l'augmentation du revenu national. L'année suivante, ce sera 4 p. 100 de moins; l'année d'après, 3 p. 100 de moins et l'année d'ensuite, 2.3 p. 100.

Le ministre peut-il nous dire quels changements le gouvernement a apportés à sa politique ou à ses méthodes pour rendre plausibles de telles prévisions? Peut-il nous expliquer comment nous pouvons le croire, d'autant plus que l'année dernière où nous avons eu le programme des 6 et 5 p. 100 et où nous avons

enregistré une croissance économique, la croissance des dépenses publiques à été supérieure de 3.7 p. 100 au taux de croissance économique.

• (1500)

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Premièrement, le taux de croissance de cette année sera un taux annuel moyen pour la bonne raison qu'il était nettement inférieur l'année dernière. Deuxièmement, le député n'ignore pas que le gouvernement a annoncé et suivi une politique d'austérité. Comme la reprise va se transformer en expansion économique, nous n'aurons pas besoin de dépenser autant que nous l'avons fait pour compenser les conséquences de la récession. Le député n'ignore pas non plus que nous pourrons accroître nos recettes dans une certaine mesure. Quant à la croissance des dépenses, le président du Conseil du Trésor va déposer aujourd'hui les prévisions budgétaires. Le député pourra les examiner en détail, tirer ses conclusions et juger par lui-même.

Le député n'ignore pas que nos résultats de l'année dernière ont été supérieurs à la plupart de ceux que j'avais prévus. Quant à notre politique, nous l'avons énoncée fort clairement et nous comptons bien la poursuivre.

M. Wilson: Monsieur le Président, les mesures ou la politique d'austérité du gouvernement apparaissent de plus en plus comme une sinistre plaisanterie. Nous constatons, chaque jour davantage, qu'on veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

L'AMPLEUR DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le gouvernment avait prédit l'année dernière que ses dépenses pour l'année 1984-85 augmenteraient de 5.8 p. 100 cette année. Il estime maintenant qu'elles augmenteront de 8.3 p. 100. Faut-il s'attendre à la même augmentation dans toutes les prévisions de dépenses que le gouvernement va faire? Si oui, le déficit budgétaire augmenterait de 8 milliards de dollars par année. Si non, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour que ses prévisions se réalisent? Si le ministre ne fait rien, il faudrait en conclure qu'il tripote les données et qu'il induit en erreur nos concitoyens.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait se décider. Quand il a posé sa première question, il a prétendu que les dépenses publiques cette année seraient de 2.7 p. 100 inférieures au taux de croissance en chiffres absolus. Or, il se plaint qu'elles dépassent ce que nous avions prévu l'année dernière. Qu'il approuve ou désapprouve mais qu'il ne change pas constamment d'avis.

En fait, nous avons pris des mesures pour qu'en 1984-1985, l'augmentation des dépenses publiques soit inférieure à la croissance économique afin de laisser une plus grande marge de manœuvre au secteur privé et aux particuliers. En 1984, les dépenses publiques exprimées en pourcentage du PNB seront inférieures au taux de croissance économique. Nous allons donc nous assurer que nos dépenses globales resteront en deçà du taux de croissance de l'économie.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE STIMULATION DE L'EMPLOI

DÉPÔT DE LA LISTE DES PROJETS

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 46(2) du Règlement, je voudrais déposer une liste complète de plus de 50,000 projets dont le financement a été approuvé dans le cadre du programme fédéral de stimulation de l'emploi, y compris une liste des projets spéciaux de création d'emplois.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je signale au ministre que d'après le commentaire 333 de la cinquième édition de Beauchesne:

> Les présidents ont toujours décidé qu'il était antiréglementaire de montrer une pièce quelconque à la Chambre.

Sauf votre respect, monsieur le ministre, le président aurait préféré de loin que l'on ne fixe pas de ruban rouge à ce qui n'est pas censé être une pièce.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Il ne faut pas considérer cela comme un précédent.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. D'après le paragraphe (4) de l'article du Règlement qui a permis au ministre de faire son petit numéro, en déposant ce document, le ministre doit désigner le comité auquel le document doit être renvoyé. Je demande au ministre d'observer l'article 46(4) du Règlement et de désigner immédiatement ce comité.

[*Français*]

M. le Président: A l'ordre! Le président du Conseil privé sur le même recours au Règlement.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, sur ce point de Règlement, ça demande une gymnastique de l'esprit absolument extraordinaire pour en venir à la conclusion qu'il s'agit là d'un rapport, d'un état ou d'un document déposé en conformité d'une loi du Parlement.

Le ministre a déposé ces documents en vertu du paragraphe (2) de l'article 46. Cela n'a rien à voir avec les rapports, les états ou d'autres documents déposés en conformité d'une loi du Parlement du Canada, et étant donné les circonstances le paragraphe (4) ne saurait absolument avoir d'application. Je pense que le député de Yukon (M. Nielsen) a fait une tentative pour ... Je le vois sourire! C'est habile de sa part, mais je pense qu'on ne devrait pas souscrire à cette invitation puisque de toute évidence le ministre n'a pas agi en vertu de l'article 46(4); en effet, il n'a pas déposé «un rapport de son ministère» en vertu d'une loi du Parlement. Il a déposé «des documents» se rapportant aux responsabilités administratives du gouvernement telles qu'énoncées à l'article 46(2).

M. le Président: L'honorable président du Conseil privé a cité tout à l'heure le numéro de l'article du Règlement impliqué. Est-ce qu'il pourrait le répéter pour le Président de la Chambre?

M. Pinard: Monsieur le Président, le ministre, quand il s'est levé, a déposé ces documents en conformité de l'article 46(2), et le député de Yukon (M. Nielsen) a invoqué le paragraphe (4) de l'article 46. Je ne voudrais pas répéter la distinction que l'on peut faire à la lecture du texte. En latin on dit: *patet*.

[*Traduction*]

M. le Président: Le président du Conseil privé a dit que le dépôt était fait conformément aux dispositions de l'article 46(2) et non de l'article 46(4) du Règlement. Dans ce cas, comme le document a été déposé par le ministre aux termes de l'article 46(2) du Règlement, il ne doit pas être automatiquement renvoyé à un comité.

M. Nielsen: Monsieur le Président, je suis certain que le ministre souhaiterait que le gros paquet de documents qu'il a déposés pour essayer de lancer sa campagne à la direction du parti soit étudié par un comité permanent. Il pourrait peut-être demander à la Chambre de consentir à l'unanimité à renvoyer ce monceau de documents au comité permanent concerné, pour nous permettre d'en faire l'examen détaillé qu'ils méritent.

M. Pinard: Monsieur le Président, le chef de l'opposition officielle (M. Mulroney) a du personnel politique, très bien rémunéré, qui pourrait faire le travail qu'il voudrait faire faire par un comité. Cela changera un peu ces personnes des enquêtes qu'elles font sur la vie privée du premier ministre.

M. le Président: Je suppose qu'il n'y a pas consentement unanime.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos de ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) a exhibé en déposant ces documents. C'est un nouveau rappel au Règlement.

M. le Président: A l'ordre. La présidence a tranché la question. La présidence a accepté mais elle a signalé que cela ne devait pas créer de précédent et qu'il faudrait éviter de fixer un ruban rouge aux documents qui sont déposés à la Chambre. C'était une décision très difficile à prendre.

M. McDermid: Ce ruban a un rapport étroit avec le gouvernement. Il est toujours dans le rouge.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1984-1985

L'honorable Herb Gray (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985.

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais aussi déposer, à l'appui du budget des dépenses, la Partie I, le Plan de dépenses du gouvernement, et, au nom de mes collègues, la Partie III qui consiste en 65 plans de dépenses des ministères.

• (1510)

[*Français*]

M. le Président: A l'ordre! Le président du Conseil privé (M. Pinard) a la parole.

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément à l'article 63 du Règlement, je propose, appuyé par l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin):

Que le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985, déposé sur le Bureau aujourd'hui, soit déféré aux divers Comités permanents suivants:

Étant donné que la répartition du Budget principal des dépenses aux divers comités est détaillée, et que la liste est si longue, avec le consentement unanime de la Chambre, monsieur le Président, je demande qu'elle figure au compte rendu des *Débats* comme si elle avait été lue, comme le veut la pratique courante.

[*Traduction*]

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la proposition du président du Conseil privé. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste susmentionnée suit:*]

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55 et 60

Affaires extérieures, crédits 15 et 20

Au Comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits, 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85 et 90

Secrétariat d'État, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 45

Au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Affaires extérieures, crédits 1, 5, 35, 40, L45, L50, L55, 60 et 65

Défense nationale, crédits 1, 5, 10 et 15

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Affaires extérieures, crédits 10, 25 et 30

Finances, crédits 1, 5, 10, 15, L20, 30 et 35

Revenu national, crédits 1, 5, 10 et 15

Conseil privé, crédit 20

Expansion industrielle régionale, crédits 1, 5, 15, 20, L25, 50 et 55

Au Comité permanent des pêches et des forêts

Environnement, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Pêches et Océans, crédits 1, 5 et 10

Au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Consommation et Corporations, crédits 1, 5, 10 et 15

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 55

Développement social, crédit 1

Au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, L50, L55 et L60

Au Comité permanent de la justice et des questions juridiques

Justice, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25

Budget principal des dépenses

Au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration
Emploi et Immigration, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35
Travail, crédits 1, 5, 10 et 20
Au Comité permanent de la gestion et des services aux députés
Parlement, crédit 5
Au Comité permanent des prévisions budgétaires en général
Finances, crédit 25
Gouverneur général, crédit 1
Travail, crédit 15
Parlement, crédits 1 et 10
Conseil privé, crédits 1, 5, 15 et 25
Sciences et Technologie, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35
Secrétariat d'État, crédit 40
Approvisionnements et Services, crédits 1, 5 et 10
Conseil du Trésor, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30
Au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics
Énergie, Mines et Ressources, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65 et 70
Travaux publics, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, L100, 105, 110, 115 et L120
Au Comité permanent sur les pipe-lines du Nord
Développement économique et régional, crédit 5
Au Comité permanent des privilèges et élections
Conseil privé, crédit 10
Au Comité permanent de l'expansion économique régionale
Développement économique et régional, crédit 1
Expansion industrielle régionale, crédits 10, L30, 35, 40 et 45
Au Comité permanent des transports
Transports, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, L60, 65, 70, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, L115, 120 et 125
Au Comité permanent des Affaires des anciens combattants
Affaires des anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Pinard est adoptée.)

DÉCLARATION EXPLICATIVE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, les documents que je viens de déposer présentent en détail le plan de dépenses du gouvernement pour l'année 1984-1985. Mercredi dernier, mon collègue le ministre des Finances (M. Lalonde) a présenté dans son budget les grandes lignes d'un plan de dépenses actualisé qui vise la période se terminant en 1987-1988. Les documents déposés aujourd'hui reprennent de façon plus approfondie, pour l'année 1984-1985, ce plan global et les politiques, les programmes et les activités qui le sous-tendent. Plus précisément, les documents qui constituent la Partie II et la Partie III, communément désignés ensemble sous le nom de «budget des dépenses principal», donnent des renseignements détaillés sur une partie importante du plan de dépenses, c'est-à-dire celle dont nous demandons aujourd'hui l'approbation au Parlement. Pris de concert avec le budget qui vient d'être présenté, ces documents établiront le cadre à l'intérieur duquel le gouvernement exercera ses activités au cours de l'année qui vient.

[*Français*]

Monsieur le Président, les plans détaillés inscrits au Budget principal pour lequel nous demandons l'approbation du Parlement sont le résultat d'examens des programmes ministériels auxquels s'est livré le gouvernement ces derniers mois. Ils tiennent compte des hypothèses économiques émises par mon collègue le ministre des Finances la semaine dernière.

[*Traduction*]

Avant de parler des faits saillants de nos plans de dépenses détaillés pour 1984-1985, je voudrais vous présenter rapidement les documents eux-mêmes qui, cette année encore, se composent d'un groupe de volumes: la Partie I, qui est le plan de dépenses du gouvernement, la Partie II, c'est-à-dire le budget des dépenses que l'on appelle plus souvent le Livre bleu, et la Partie III, qui comprend les plans de dépenses par ministère.

[*Français*]

La Partie I, dont c'est la quatrième édition cette année, est en train de devenir une tradition parlementaire et nous donne un aperçu général des dépenses fédérales. Elle traite des secteurs auxquels le gouvernement affecte les ressources et nous aide à mieux comprendre les dépenses fédérales.

[*Traduction*]

Même si cet aperçu porte essentiellement sur l'année 1984-1985, on y trouve également des renseignements sur l'ensemble du plan de dépenses pluriannuel se terminant en 1987-1988 présenté dans le budget de la semaine dernière. On revient ainsi à l'usage des années antérieures à la Partie I de l'an dernier, qui ne traitait que d'une année parce qu'elle avait été déposée avant le budget d'avril 1983 et que celui-ci contenait ces prévisions pluriannuelles.

Au nom de mes collègues, je dépose aujourd'hui 65 volumes de la Partie III pour 1984-1985, soit 18 plans de plus que l'année dernière. L'année prochaine, la Partie III sera complète, car elle comprendra les plans des dépenses par programme de tous les ministères et organismes. Ces documents sont établis par chacun d'eux sous la direction du Bureau du contrôleur général. Ils contiennent toute une gamme de renseignements sur les programmes fédéraux et, détail très important, ils décrivent ce que le gouvernement compte réaliser avec l'argent qu'il entend dépenser, une fois ce budget des dépenses approuvé. La Partie II, le Livre bleu, présente les postes qui devraient être inclus dans la loi de finances du Budget principal.

Je voudrais maintenant parler des détails du plan de dépenses du gouvernement contenu dans les documents que je viens de déposer. Les députés connaissent évidemment les grandes lignes du plan de dépenses pluriannuel actualisé qui figure dans la Partie I, puisqu'il a été présenté au Parlement la semaine dernière par mon collègue, le ministre des Finances. Ils se souviennent certainement qu'il prévoit qu'en 1984-1985, le total des dépenses prévues sera de 98.2 milliards de dollars, soit 8.3 p. 100 de plus que les 90.6 milliards consignés dans les prévisions révisées de 1983-1984. Je signale à la Chambre que ce taux de croissance des dépenses totales est le plus bas enregistré depuis six ans. Je rappelle en outre aux députés que dans son budget, le ministre des Finances prévoyait pour l'ensemble des dépenses des taux de croissance encore moins élevés pour les trois prochaines années. Ce ralentissement des taux de croissance est le résultat de la relance actuelle de notre économie, qui réduit les pressions qui s'exercent sur certains principaux programmes de supplément du revenu, et des prévisions plus optimistes concernant l'inflation.

Dans le cadre de nos dépenses totales prévues de 98.2 milliards de dollars pour l'année 1984-1985, nous demandons aujourd'hui au Parlement de nous autoriser à dépenser des sommes totalisant 96.5 milliards, qui sont expliquées en détail dans le budget principal, c'est-à-dire le Livre bleu et les documents de la Partie III. Ce total représente 10.4 p. 100 de plus que le budget principal de 1983-1984, ce qui constitue une diminution importante comparativement à l'augmentation de 17.9 p. 100 enregistrée l'année dernière par rapport au budget principal pour 1982-1983.

[*Français*]

Monsieur le Président, outre les dépenses totales sur lesquelles le Budget principal fournit des détails, notre plan global comprend aussi 3.1 milliards de dollars pour les réserves attribuées aux divers secteurs des dépenses ou enveloppes et une réserve spéciale de 800 millions de dollars qui servira à rajuster les dépenses actuellement prévues au titre de programmes statutaires. Les réserves des enveloppes sont destinées à couvrir, premièrement, les dépenses occasionnées par des mesures prévues qui ne sont pas incluses dans le Budget principal des dépenses, notamment les augmentations annoncées dans le Budget à l'égard du fonds relié aux possibilités d'emplois pour les jeunes et du supplément de revenu garanti pour les pensionnés vivant seuls ainsi que d'autres mesures qui n'ont pas encore reçu l'approbation du cabinet. Deuxièmement, elles sont destinées à couvrir des rajustements des dépenses de programmes déjà existants qui ne peuvent pas être déterminés au moment de l'établissement du Budget principal. Dans chaque cas, l'approbation du Parlement sera évidemment demandée par l'intermédiaire d'un Budget supplémentaire ou d'autres mesures législatives.

[*Traduction*]

Les dépenses totales prévues de 98.2 milliards excluent deux postes qui totalisent 2.2 milliards. Premièrement, un rajustement pour les remboursements d'emprunts contractés au cours des années antérieures et, deuxièmement, un rajustement pour le fait que certaines dépenses autorisées n'auront pas lieu parce que les ministères et les organismes ne peuvent pas dépenser plus que le Parlement n'autorise et, de fait, dépensent toujours moins.

Je voudrais attirer à nouveau l'attention de la Chambre sur les 96.5 milliards de dépenses budgétaires prévues dans ce budget principal. Signalons d'abord que de ce total, une somme de 2 milliards est réservée à des prêts et à des placements. Quant au reste, les huit postes suivants représentent les deux tiers de l'augmentation de 8.9 milliards par rapport à 1983-1984. Les dépenses du ministère de la Défense nationale ont augmenté de 927 millions parce que le Canada s'est engagé envers l'OTAN à porter à 3 pour cent par an l'accroissement réel de ses dépenses consacrées à la défense. Une bonne partie des fonds seront consacrés au rééquipement et à la modernisation des Forces canadiennes, notamment à l'achat de chasseurs CF-18 et de frégates de patrouille construites au Canada. Ces activités auront également pour effet de stimuler certains secteurs clés de l'économie canadienne.

• (1520)

Deuxièmement, les transferts effectués aux provinces en vertu des ententes sur le financement des programmes établis afin de financer les programmes d'assurance-maladie et d'enseignement postsecondaire ont augmenté de 886 millions par rapport au budget principal de 1983-1984. Cependant, le budget principal de l'an dernier ne contenait évidemment pas les paiements spéciaux de plus de 500 millions annoncés par le gouvernement en décembre, suite aux révisions apportées par Statistique Canada aux comptes nationaux des revenus et des dépenses.

Les transferts aux provinces faits en vertu du Régime d'assistance publique du Canada ont augmenté de 556 millions. Les paiements faits en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier aux compagnies pétrolières canadiennes pour promouvoir l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz naturel ont augmenté de 450 millions. Ces dépenses contribueront à l'accroissement du rythme de l'activité économique, notamment dans le secteur des ressources naturelles. En outre, les versements des programmes de sécurité de la vieillesse, du supplément du revenu garanti et des allocations au conjoint ont augmenté de 430 millions.

De plus, il faudra des sommes additionnelles à la suite de la hausse considérable du supplément de revenu garanti pour les pensionnés vivant seuls, mesure annoncée dans le budget de la semaine dernière. L'autorisation du Parlement sera demandée, à l'égard de cette augmentation, au moyen d'un projet de loi que déposera prochainement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin).

Les transferts aux provinces, faits principalement sous forme de paiements de péréquation, ont augmenté de 339 millions de dollars. Deux paiements à la Société canadienne des postes, l'un de 350 millions couvrant des frais d'exploitation en vertu de la loi sur la Société canadienne des postes et l'autre de 170 millions pour des frais d'immobilisations reliés à l'expédition postale de certaines publications canadiennes, sont inclus dans le budget principal de cette année. Jusqu'à présent, ce genre de paiement s'est effectué à l'aide de budgets supplémentaires.

Le service de la dette publique a subi une augmentation de 1.8 milliard de dollars, résultant de l'accroissement de la dette, compensé partiellement par une baisse du taux d'intérêt moyen sur l'encours de la dette. Comme le signalait la semaine dernière mon collègue, le ministre des Finances, les déficits qui ont accru la dette découlaient de dépenses supplémentaires engagées afin de venir en aide à des Canadiens et de favoriser la création d'emplois, et l'activité économique en général, durant la période difficile que fut la récession et aux premiers instants de la reprise. Or, comme celle-ci est maintenant en bonne voie et que les investissements augmentent, le ministre des Finances a réaffirmé l'engagement du gouvernement de réduire le déficit d'une manière graduelle sans nuire pour autant à nos perspectives économiques.

[*Français*]

Monsieur le Président, je tiens à rappeler aux honorables députés que les documents budgétaires et les documents de presse qui s'y rapportent contiennent toute une gamme de renseignements sur ces changements et sur beaucoup d'autres. Je voudrais donc vous décrire comment la continuation de la relance économique et les mesures d'appui prises par le gouvernement marquent profondément le Budget principal, aujourd'hui, et le plan des dépenses gouvernementales.

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant passer brièvement en revue quatre principaux éléments: les projets spéciaux de relance, l'assurance-chômage, le financement des programmes établis et le supplément de revenu garanti.

J'ai mentionné plus tôt que huit postes absorbent les deux tiers de l'augmentation du budget principal par rapport à l'année précédente. Sur l'augmentation restante de cette année (3 milliards), le tiers environ est destiné à des projets spéciaux de relance ayant pour objet d'accélérer les dépenses consacrées par le gouvernement fédéral à des projets d'infrastructure susceptibles de faciliter la reprise économique au Canada. Ils font partie du Programme spécial de relance annoncé dans le budget d'avril 1983, que mon collègue a encore une fois, la semaine dernière, qualifié d'élément clé des efforts déployés par le gouvernement afin d'établir un partenariat pour la création d'emplois par une économie saine et prospère. Exception faite des dépenses du ministère de la Défense nationale et de ces projets spéciaux, les dépenses de fonctionnement et de capital des ministères et des organismes n'augmenteront que de quelque 7 p. 100.

L'année dernière, alors que nous sortions à peine de la récession, nous affrontions une forte augmentation de la contribution fédérale au régime d'assurance-chômage. Je suis heureux de constater que, sur la foi des prévisions économiques, le montant de 2.7 milliards affectés à l'assurance-chômage dans le budget principal de cette année est inférieur de 227 millions au montant prévu l'année dernière, ce qui est dû à l'amélioration de notre situation économique et plus particulièrement de la situation de l'emploi.

En vertu de la loi sur le financement des programmes établis, le gouvernement fédéral assume environ la moitié de l'assurance-maladie de base et complémentaire, et un peu plus de la moitié du financement de l'enseignement postsecondaire. Cette participation revêt la forme de paiements en espèces aux provinces et de dégrèvements qui laissent à ces dernières la possibilité de percevoir des impôts à la place du gouvernement fédéral. L'augmentation de la valeur de ces impôts est automatiquement compensée par une diminution de l'apport fédéral en espèces calculé selon la formule prescrite par la loi.

On prévoit maintenant que les versements augmenteront en 1984-1985 de 8.4 p. 100 par rapport aux prévisions actuelles de 1983-1984, sans compter les rajustements des années antérieures. On estime cependant que la valeur des impôts augmentera de plus de 13 p. 100, de sorte que l'apport en espèces ne devrait augmenter que de 4 p. 100 ce qui augure bien de la conjoncture économique et témoigne de l'accroissement plus vigoureux des recettes budgétaires dont faisait état le plan financier déposé la semaine dernière par mon collègue, le ministre des Finances.

Je désire aussi parler rapidement des dépenses prévues pour les principaux programmes de soutien du revenu des personnes âgées inclus dans le budget principal. Les prestations de sécurité de la vieillesse sont versées à tous les Canadiens âgés de plus de 65 ans. Le supplément de revenu garanti est versé aux Canadiens qui reçoivent la pension de vieillesse et qui répondent à certains critères de revenu. Ces paiements sont normalement indexés sur l'indice des prix à la consommation. En vertu du programme 6 et 5, l'indexation de ces paiements a été limitée à 6 p. 100 en 1983 et à 5 p. 100 en 1984.

Cette limite ne s'applique pas au programme du supplément de revenu garanti qui, non seulement continue d'être entièrement indexé, mais a en outre été modifié pour que ses bénéficiaires soient dédommagés des pertes pouvant leur être occasionnées par la limite placée à l'indexation des paiements de sécurité de la vieillesse. Les dépenses prévues l'année dernière pour le supplément du revenu garanti supposaient des taux d'indexation, pour tenir compte de l'inflation, de plus de 6 et de 5 p. 100 et comprenaient aussi une réserve pour compenser le plafond de l'indexation des prestations de sécurité de la vieillesse.

Nous sommes très heureux que l'inflation supposée se soit révélée supérieure à l'inflation réelle et que nos efforts communs aient permis de la réduire. Pour ces raisons, les fonds réservés aux fins que je viens d'exposer n'ont pas servi, et ces facteurs prouvent surtout de façon indéniable que nous sommes parvenus, en travaillant ensemble, à réduire l'inflation. Ils expliquent aussi pourquoi les dépenses prévues dans le budget principal de 1984-1985 pour le supplément du revenu garanti sont inférieures à celles qui étaient prévues dans le budget principal de 1983-1984.

[*Français*]

Je veux aussi signaler que pour la première fois cette année, depuis bien longtemps, les dépenses liées aux principaux programmes de transfert comme l'assurance-chômage augmentent moins vite que les dépenses totales, ce qui une fois de plus est largement dû à l'amélioration de la conjoncture économique.

[*Traduction*]

Avant de terminer mon discours, j'aimerais parler brièvement de la taille de la Fonction publique et du nombre d'années-personnes qui relèvent directement du Conseil du Trésor. Les documents budgétaires déposés à la Chambre indiquent qu'en 1984-1985, 260,370 années-personnes relevant directement du Conseil du Trésor seront affectées aux ministères et aux organismes, soit un p. 100 de plus qu'en 1983-1984 alors qu'on en comptait 257,678. Je rappelle aux honorables députés que ce dernier chiffre comprend la réduction autorisée par le Conseil du Trésor juste avant le dépôt du budget principal de février dernier, mais qui n'apparaît pas dans le livre bleu de l'année dernière.

La faible augmentation du nombre d'années-personnes autorisées dénote l'engagement du gouvernement de contenir encore la croissance de la Fonction publique tout en s'efforçant d'améliorer la productivité dans les services offerts au public.

• (1530)

Si nous examinons les domaines où surviennent les plus grandes augmentations, nous constatons le soin que le gouvernement met à la prestation et à l'augmentation des services au public. Revenu Canada (Impôt) disposera cette année de 1,044 années-personnes supplémentaires pour mieux servir le public. Cette hausse des effectifs sera entièrement consacrée à quatre activités: environ 17 p. 100 pour le traitement des demandes de renseignements présentées au téléphone ou en personne, 53 p. 100 pour le traitement des déclarations d'impôt, 15 p. 100 pour les demandes de rajustement d'impôt soumises par les contribuables et 15 p. 100 pour les recours en appel officiels des contribuables. Ces nouvelles ressources seront réparties dans toutes les régions du pays. Aucune année-personne supplémentaire n'a été approuvée pour fins de vérification, d'application

de la loi, de perception ou d'administration. Pour compléter cette augmentation des ressources humaines, des ressources financières ont été prévues afin d'améliorer les systèmes téléphoniques et informatiques pour que les services puissent être fournis au public de façon plus rapide et plus efficace.

Le Service correctionnel a obtenu 666 années-personnes de plus en raison surtout de l'augmentation du nombre de prisonniers. Le ministère des Transports a maintenant 403 années-personnes additionnelles qui seront essentiellement affectées aux activités de réglementation de la sécurité aérienne et aux besoins de personnel de la Garde côtière canadienne. Dans le cadre des efforts que nous avons déployés afin de limiter la croissance de la Fonction publique, nous avons cherché à équilibrer les ressources humaines, et le nombre d'années-personnes autorisées diminuera dans 22 ministères et organismes. Ainsi, nous avons pu réduire de 175 années-personnes l'effectif autorisé de la Gendarmerie royale en raison d'une baisse de la demande de services de police de la part des provinces et des municipalités. La diminution de 158 années-personnes prévue au ministère des Affaires des anciens combattants est due, dans une certaine mesure, à la réduction graduelle des besoins causés par le déménagement à Charlottetown, mais elle est aussi rendue possible, en partie, par l'installation d'un système informatisé de versement des prestations.

Les documents que j'ai déposés aujourd'hui démontrent les avantages permanents que nous rapportent déjà nos programmes visant à améliorer la productivité dans les opérations gouvernementales. Je songe plus particulièrement au programme de PPCG, qui a pour but d'améliorer les pratiques et les contrôles de gestion. Ce programme, que l'on étend graduellement dans toute la Fonction publique, engendre déjà chaque année des économies permanentes de 122 millions de dollars. Toutefois, il est encore trop tôt pour que l'on puisse retrouver dans ces documents les résultats positifs que nous attendons du plan en quatre points que j'ai annoncé il y a quelques semaines.

[*Français*]

Monsieur le Président, les documents du plan des dépenses que j'ai déposés aujourd'hui témoignent aussi des réalisations et des efforts en vue d'édifier une économie forte et prospère à laquelle le ministre des Finances (M. Lalonde) a fait allusion dans son exposé budgétaire la semaine dernière. Il parlait, comme on s'en souvient, du coup d'arrêt qui a été porté à l'inflation; les mesures prises pour assurer la relance; les résultats atteints au cours des 10 derniers mois au chapitre de la croissance économique, de l'emploi et de l'inflation, qui ont tous été meilleurs que prévu dans le Budget précédent; et la nécessité d'adopter une stratégie de partenariat avec le secteur privé, afin de déployer sans cesse des efforts visant à créer des emplois.

[*Traduction*]

Pour bien jouer son rôle de partenaire, le gouvernement apporte une importante contribution grâce à des mesures comme le fonds de 1 milliard de dollars destiné aux possibilités d'emploi pour les jeunes, dont la création était annoncée dans le discours du Trône et auquel mon collègue, le ministre des Finances (M. Lalonde), ajoutait 150 millions dans son budget la semaine dernière. En tout, les sommes affectées aux projets spéciaux de relance et au soutien direct de l'emploi, y compris la formation professionnelle, s'élèveront à plus de 3.5 milliards en 1984-1985.

Je termine en soulignant que je suis heureux de déposer ces documents qui exposent nos plans de dépenses détaillés pour l'année qui vient. Je crois qu'ils démontrent clairement que nous avons réussi à bien gérer et planifier nos dépenses pendant cette période économique encore difficile, malgré le début de la relance. Ils témoignent aussi de l'optimisme avec lequel notre gouvernement, de concert avec le secteur privé, envisage avec raison les progrès que le Canada est appelé à accomplir vers une économie saine et prospère.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, le gouvernement nous a livré deux énoncés de politique importants: l'exposé budgétaire du 15 février et, maintenant, le budget des dépenses pour 1984-1985 que le président du Conseil du Trésor (M. Gray) vient de déposer.

Monsieur le Président, fasse le ciel que les belles paroles contenues dans ces deux documents et une infime partie au moins de l'optimisme du gouvernement se matérialisent et qu'il puisse effectivement rétablir le plein emploi dans l'économie ou du moins réduire le taux de chômage de 3 à 7 p. 100. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, et à ceux qui m'écoutent . . .

M. Frith: Personne n'écoute.

M. Huntington: Vous avez bien raison. Les ministériels n'écoutent jamais personne. La Chambre des communes, à Westminster d'abord, puis ici, est née par suite de violence, de débats orageux et de coups d'épée tirés. La manière avec laquelle le président du Conseil du Trésor nous a présenté son budget des dépenses est de loin préférable à ce dont nous avons été témoins ces trois ou quatre dernières années. Il est déjà arrivé que notre collègue le député de York-Peel (M. Stevens) soit presque obligé de se joindre aux courriéristes parlementaires afin d'obtenir quelques explications avant que le budget des dépenses ne soit déposé. Aujourd'hui, le président du Conseil du Trésor nous a présenté 67 documents auxquels vous, monsieur le Président, et moi-même avons beaucoup contribué lorsque nous siégions au comité des comptes publics. La partie III du budget principal se compose de 67 documents d'une taille considérable, sans compter le document de la première partie. Cela se passe enfin comme nous l'avions souhaité, pour certains, lors de la trentième législature. Je félicite le président du Conseil du Trésor d'avoir donné suite aux efforts qui ont été entrepris au comité parlementaire. Je le remercie de la courtoisie dont il a fait preuve à l'égard de l'opposition officielle et de l'autre parti en nous offrant une séance d'information qui a commencé à midi. Là s'arrêtent, cependant, mes remerciements et mes félicitations: je serais incapable de faire mieux à ce chapitre.

Les prévisions de dépenses annoncées aujourd'hui s'élèvent au total à 96.5 milliards de dollars. C'est donc une hausse de 10.4 p. 100 par rapport au budget des dépenses prévu pour 1983-1984. On soutient dans les documents budgétaires que cette augmentation a été contenue à 8.3 p. 100, lorsque l'on tient compte des prévisions budgétaires supplémentaires pour 1983-1984. Cette affirmation est exacte, mais seulement après que les rajustements sont effectués.

Dans le budget Crosbie de 1979, il avait été prédit que, en 1983-1984, nous dépenserions 77.7 milliards de dollars; d'après les prévisions libérales, ce sont 90.65 milliards que nous dépenserons, soit 16 p. 100 de plus que ce prévu par les mêmes fonctionnaires en 1979. Tous les gouvernements, et non pas seulement le nôtre, éprouvent de la difficulté à distinguer entre les

prédictions et les prévisions. Il nous faudra tous nous y résigner. Le système et les facteurs entrant en jeu sont bien trop compliqués et c'est ce qui explique que le pourcentage d'erreur dans les prévisions soit aussi élevé. C'est là un problème qu'il nous faut tous admettre et nous employer à régler.

En novembre 1981, les prévisions de dépenses pour 1984-1985 étaient de 93.9 milliards; en réalité, on avait calculé 4.3 milliards en moins. Fort curieusement, par le biais des beaux discours que nous ont servis le ministre des Finances (M. Lalonde) et le président du Conseil du Trésor, le gouvernement prétend ne pas être en mesure d'exercer de surveillance sur la plupart des dépenses, car celles-ci sont de nature non discrétionnaire.

M. Lang: C'est exact.

M. Huntington: C'est exact, n'est-ce pas? Voyons un peu ce qu'on nous dit ensuite. A comparer les dépenses qui sont discrétionnaires à celles qui ne le sont pas dans ces prévisions budgétaires, on constate que les premières augmentent de 13.2 p. 100 alors que les autres ne grimpent que de 8.8 p. 100. Force nous est donc de conclure qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans les belles paroles du ministre des Finances et du président du Conseil du Trésor. Les faits prouvent qu'il en va autrement.

• (1540)

M. Lang: Le Programme spécial de relance.

M. Huntington: Le Programme spécial de relance? Il y a toujours quelque chose, monsieur le Président. Ces prévisions sont la preuve que l'on se fiche éperdument des difficultés qui éprouvent à l'heure actuelle nos concitoyens. Mais voyons un peu ce que fait le gouvernement par rapport à ce qu'il prêche. On devrait éviter, à mon avis, de juger le gouvernement sur ses simples actes, c'est-à-dire d'après les services qu'il fournit, ou néglige de fournir en l'occurrence. En lieu et place, il conviendrait de le juger d'après les résultats de ses initiatives et d'après le succès plus ou moins grand avec lequel il réussit à faire face aux événements qui façonnent les résultats. Si l'on se fie aux prévisions budgétaires qui nous ont été présentées aujourd'hui, le budget de la semaine dernière et les promesses dont il a été assorti pour attirer les électeurs ne signifient pas grand-chose. Le gouvernement se propose tout bonnement de consacrer des sommes de plus en plus fortes à la résolution des problèmes de la nation canadienne.

Chaque fois que l'on allume la radio ou le téléviseur, il est question de programmes de création d'emplois que l'on met en œuvre. Nous avons encore entendu parler aujourd'hui d'un fonds pour la Caise perspectives-jeunesse de 150 millions de dollars. Pourquoi ces 150 millions de dollars seraient-ils affectés à Canada au travail? Si on les affectait à Accès-carrière, on créerait deux fois et demi plus d'emplois qu'en vertu du programme Canada au travail. Pourquoi ne pas réaménager certaines de ces dépenses pour en tirer le meilleur parti possible et soulager ceux qui cherchent un travail? Nous avons constaté aujourd'hui que dans le ministère du Développement économique, on avait ajouté 33 années-personnes. Ce ministère-enveloppe a maintenant les responsabilités d'un ministère d'exécution. Il en a pris les responsabilités puisqu'il gère maintenant les projets spéciaux de relance de la Gaspésie et du bas Saint-Laurent. J'ai été surpris de voir cela dans cet ensemble de documents. Pourquoi la responsabilité n'a-t-elle pas été laissée aux ministères d'exécution? Pourquoi cet organisme central à vocation politique déborde-t-il du cadre de son mandat? J'estime que nous devrions avoir une réponse à cela.

Ce n'est pas le manque d'argent qui, en l'espace d'un an, a fait tomber le Canada de la sixième à la vingt-deuxième place parmi les nations industrielles, monsieur le Président. Et ce n'est pas à coup de dollars que nous pallierons les difficultés qui nous font occuper la quinzième place sur le plan de l'efficacité parmi les nations industrialisées. Les résultats du Canada en matière de productivité sont lamentables et nous allons avoir une nouvelle commission ou un autre bureau pour étudier ce problème, alors que la plupart d'entre nous savent exactement où le bât blesse.

Dans le secteur industriel, le rythme des améliorations est le plus faible de toutes les grandes nations industrialisées. Ces chiffres viennent d'une étude faite par la revue Euromoney. En 1982, la productivité du Canada a baissé de 2.8 p. 100. Pourtant, le ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston) entre maintenant dans des domaines hautement politiques, au lieu de planifier l'avenir et de prévoir les retouches fondamentales à apporter à notre système. Nous parlons de productivité, nous créons un bureau pour l'étudier. En même temps, nous avons vu doubler le nombre des avis d'opposition reçus par Revenu Canada depuis 1979. En 1984-1985, il s'attend à traiter plus de 56,400 oppositions. Comment peut-on parler de productivité, monsieur le Président, lorsque nous avons un percepteur qui fait tout ce qu'il peut pour détruire le secteur privé avec ce genre d'intervention. Si nous voulons parler de productivité, nous devons en éliminer les aspects politiques. Nous devons nous attaquer aux problèmes fondamentaux que ce gouvernement a créés dans le secteur privé, ce même secteur auquel il s'adresse maintenant pour nous sauver tous d'une récession pire encore. Le ministère devra augmenter de 6 p. 100 les effectifs des bureaux régionaux pour mener à bien cette charge de travail supplémentaire qu'il a créée de toute pièce. Cela représente une hausse de 10.2 p. 100 des dépenses administratives alors que le gouvernement parle de productivité.

Comme on peut le voir dans le hansard de février 1982, à la page 15290, le président du Conseil du Trésor de l'époque avait déclaré que les députés seraient mieux en mesure de s'assurer que les deniers des contribuables étaient dépensés à bon escient lorsqu'on aurait amélioré la présentation des prévisions budgétaires. Monsieur le Président, c'est un argument absolument irréfutable, en principe. Il a ajouté qu'une telle mesure était essentielle pour que le gouvernement assume ses responsabilités de façon démocratique. Mais les prévisions budgétaires dont nous venons de prendre connaissance aujourd'hui constituent une énorme assiette au beurre dans laquelle on se sert abondamment pour avantager les candidats libéraux aux prochaines élections. Après toutes les belles paroles que nous avons entendues en 1982, on a reçu maintenant des prévisions budgétaires alors que le gouvernement s'est conduit d'une façon qui dépasse les bornes.

Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec le ministre des Transports (M. Axworthy) qui a déclaré à l'émission *The Journal*, hier soir, qu'il avait certaines réserves sur l'ordre de priorités et le comportement de certains de ses collègues qui se préparent à assumer la direction du parti libéral. Pourtant le ministre des Transports lui-même a fait la manchette puisqu'on a dit de lui qu'il était un véritable expert pour

obtenir des fonds, monsieur le Président. Il fait des chroniques sur ses réalisations alors que le gouvernement parle d'austérité et de bonne administration des deniers publics. Il fait publier des comptes rendus de ses réalisations. Je pense notamment à ce montant de 1.3 million de dollars débloqué pour le complexe Max Bell Athletic, à l'université du Manitoba. Le ministre a pris $31,000 sur cet argent pour embaucher un expert-conseil américain alors que les plus grands spécialistes dans ce domaine se trouvent au Canada. On aussi débloqué 10.2 millions de dollars pour l'entretien d'un hangar d'Air Canada à Winnipeg, 32 millions pour des travaux de modernisation à l'aéroport de Winnipeg, 4 millions pour un centre de formation dans les métiers; $50,000 pour empêcher que deux musiciens de l'orchestre symphonique ne soient licenciés, $115,000 pour apprendre à des aveugles à programmer un ordinateur, $55,000 au Centre pour femmes de Fort Garry, 8 millions à la SCHL, $100,000 pour la vérification des installations portuaires, à Winnipeg. La vérification des installations portuaires se fait maintenant à l'extérieur de Winnipeg. Il y a aussi $90,000 pour un projet de transport des personnes âgées par autobus. Ce sont là tous les fonds qui ont été débloqués pour sa circonscription.

M. Lang: Il y en a eu d'autres.

M. Huntington: Je les entends en face qui réclament davantage, monsieur le Président. Je tiens à vous dire qu'un tel comportement est tout à fait insensé lorsqu'on ne cesse de parler de l'équité et de la justice du système canadien. Il ne repose pas sur l'équité et la justice. On essaie au contraire d'accaparer le maximum. On pouvait lire en manchette: «Lloyd lassos federal loot». C'est en effet le champion de l'entourloupe.

A la page 23101 du hansard de l'année dernière, le président du Conseil du Trésor déclare que le gouvernement fédéral doit pouvoir s'adapter aux circonstances et faire preuve de suffisamment de souplesse pour réexaminer et réviser ses programmes de façon à favoriser la reprise économique. Où est-il question du taux d'inflation dans les documents que le président du Conseil du Trésor a déposés aujourd'hui? Le gouvernement se vante de l'avoir réduit à 5.3 p. 100. Il était inférieur à 5 p. 100 il y a deux mois et il est maintenant remonté à 5.3 p. 100. Néanmoins, la réduction des dépenses publiques tient-elle compte du taux d'inflation? Pourquoi le projet de loi d'emprunt le plus important qui ait jamais été présenté au Parlement souffle-t-il tous les capitaux disponibles aux emprunteurs privés? Le gouvernement veut emprunter 29.5 milliards de dollars. Ce projet de loi vient d'être présenté vendredi dernier. Comment le secteur privé pourrait-il relever le défi que le gouvernement libéral lui a lancé sur le plan de la création d'emplois tant que les taux d'intérêt n'auront pas baissé et qu'ils ne demeureront pas stables? Pendant qu'il nous débite toutes ces belles paroles, le ministre des Finances annonce une émission d'obligations non remboursables qui arrivent à échéance dans 21 ans, c'est-à-dire en l'an 2005 et à un taux de 12 p. 100. A la suite de la reprise économique, les États-Unis s'attendent à ce que leurs taux d'intérêt baissent d'année en année à tel point que le taux des bons du Trésor de 91 jours ne dépassera sans doute pas 5 p. 100 en 1989. Pourtant, au Canada, nous empruntons jusqu'à l'an 2005 à 12 p. 100 en privant de capitaux le secteur privé. En même temps, nous nous attendons à ce que ce dernier relance l'économie et remette les Canadiens au travail. C'est tout à fait contradictoire. C'est assez incroyable.

• (1550)

Monsieur le Président, vous savez comme moi que le nombre de faillites a doublé cette année par rapport aux sept premiers mois de 1979. Pas moins de 6,122 entreprises ont fait faillite au cours des sept premiers mois de 1983. Et pourtant, le gouvernement s'attend à ce que le secteur privé investisse dans des usines nouvelles et plus modernes pour accroître la productivité, créer des emplois et nous permettre d'être de nouveau concurrentiel sur les marchés mondiaux. Ce n'est pas réaliste, quand on sait ce qui se passe en Asie et aux États-Unis. Nous avons perdu tout contact avec la réalité.

Depuis que le gouvernement a pris le pouvoir en 1980, ses dépenses ont augmenté de 13 p. 100 en 1980-1981, de 17.6 p. 100 en 1981-1982, de 17.8 p. 100 en 1982-1983, d'environ 12 p. 100 en 1983-1984 et de 10.4 p. 100 entre 1983-1984 et 1984-1985, chiffre que l'on peut ramener, après révision, à 8.4 p. 100. Le gouvernement est très fier de ce chiffre, mais il fait fi des avertissements de personnes compétentes dans ce domaine.

Je voudrais, par votre intermédiaire, monsieur le Président, m'adresser le plus directement possible au président du Conseil du Trésor. Des économistes extrêmement compétents m'ont dit que le Canada ne connaîtra une relance que si nous commencons à exporter sur les marchés mondiaux nos ressources primaires comme le zinc, le cuivre, l'acier, le molybdène et le plomb, le bois et les denrées alimentaires. Nos prix ne sont plus compétitifs sur les marchés mondiaux et nous sommes prisonniers de tellement de contraintes politiques dont nous avons peur de nous libérer que nous aurons bien du mal à remettre notre économie sur les rails au cours de la prochaine décennie. Les belles paroles du ministre des Finances et du président du Conseil du Trésor sont une chose, mais si nous voulons être réalistes et faire face aux véritables problèmes du monde réel et non pas du monde imaginaire d'Ottawa, monsieur le Président, nous devrons changer ces comportements et nous pencher sur les secteurs essentiels. Si nous ne pouvons donner de l'emploi aux gens, afin qu'ils soient en mesure de payer de l'impôt sur le revenu, où réside notre avenir? Ce n'est certainement pas dans les belles paroles du ministre des Finances et du président du Conseil du Trésor.

Les défis que le prochain gouvernement, quel qu'il soit, devra relever, sont vraiment fantastiques. Si nous voulons maintenir nos programmes sociaux et tout ce dont nous sommes si fiers, nous devrons devenir très réalistes. Les Canadiens sont tout à fait sidérés par les pratiques du ministère du Revenu national, par la façon dont il traite les contribuables et par le fait qu'il exige certains compléments d'impôt avec effet rétroactif. Le gouvernement n'est pas le seul à connaître des problèmes, les particuliers eux aussi éprouvent de sérieuses difficultés.

Puis il y a la question de la publicité du gouvernement et du gaspillage que cette publicité entraîne qui soulève vraiment l'ire des Canadiens. Ainsi, le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) dépense 2 millions de dollars pour tenter de convaincre les Canadiens de manger du poisson. En fin de compte, il voudrait mieux qu'il utilise cet argent pour améliorer la qualité du poisson pêché, sa transformation et son emballage. Je constate que le budget n'affecte plus de crédits à

la publicité. L'année dernière ils figuraient sous la rubrique "Fonds renouvelable" du ministère des Approvisionnements et Services. Cette année, le gouvernement les a fait disparaître et il a recommencé à jongler avec les chiffres. Dans le budget principal des dépenses pour l'année financière 1983-1984, sous la rubrique "information" on trouvait un poste de dépenses de 244.6 millions de dollars. La mise à jour de 1983-1984 indique au chapitre de la publicité des dépenses de 269.1 millions de dollars, soit un écart de 24.5 millions. Le budget de 1984-1985 prévoit des dépenses globales d'information, de 266.2 millions de dollars. A première vue, il s'agit semble-t-il d'une réduction par rapport au montant de 266 millions dans la mise à jour de l'année dernière; dans l'ensemble, cependant, cela représente une augmentation de 9 p. 100. Quoi qu'il en soit, si on ajoute les frais de publicité des sociétés de la Couronne à ceux qui figurent normalement dans le budget principal et les budgets supplémentaires, j'ai ouï-dire que ces frais dépassent un milliard de dollars. Si le président du Conseil du Trésor dispose de documents permettant de réfuter cette allégation, monsieur le Président, je lui saurais gré de les communiquer à la Chambre des communes.

Nous éprouvons bien des difficultés, monsieur le Président, et j'ai beaucoup d'autres exemples.

Le président suppléant (M. Guilbault): Si j'hésite à interrompre le député, c'est qu'on lui avait accordé un temps de parole équivalent à celui du ministre. Il pourra cependant poursuivre ses observations s'il obtient le consentement unanime de la Chambre. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Huntington: Monsieur le Président, j'en suis reconnaissant au ministre et à mes collègues. Je constate qu'au bureau de la coordonnatrice, Condition féminine, le nombre des années-personnes autorisées dans le domaine des sciences et des professions a été réduit de dix à six. Or, le gouvernement réduit le nombre des personnes qui s'occupent vraiment d'approfondir les faits et les questions alors qu'il augmente de sept le nombre global des années-personnes autorisées. Or, le budget indique que cette augmentation est surtout imputable à l'augmentation de l'effectif du service de publicité. C'est-à-dire plus de publicité pour les activités du cabinet du secrétaire d'État. Si vous vous reportez au document n° 4 parmi ceux qu'on a déposés aujourd'hui, vous constaterez que le budget pour l'information est passé de $33,000 à $252,000 cette année et que la rémunération a augmenté de 20.9 p. 100. Or, on coupe dans ce domaine où l'argent sert vraiment à quelque chose.

• (1600)

Je ne peux terminer sans citer le cas de Mirabel ce monument à l'Est, cette Mecque de productivité et d'efficacité. Selon les prévisions de dépenses, Mirabel perdra 48.2 millions au cours de l'an prochain. Cette année, les pertes réelles ont été de 43.9 millions. Permettez-moi de vous rappeler, monsieur, que les pertes de cette merveilleuse installation n'ont été que de 29.2 millions en 1982-1983.

Au début de mon exposé, j'ai félicité le président du Conseil du Trésor de deux choses. Je l'ai félicité de la courtoisie dont il fait preuve à l'égard de ses collègues en organisant une petite conférence avant de déposer le budget des dépenses. Je l'en remercie sincèrement. La deuxième raison qui lui a valu des compliments de ma part, c'est qu'il a continué de travailler avec énergie et persévérance à la réforme du budget des dépenses. Cette réforme, le président de la Chambre, alors co-président du comité permanent des comptes publics ainsi que moi-même, avions durement travaillé pour la mettre en marche. Si on examine les tableaux synoptiques de même que l'ensemble des données dans la partie I du budget ainsi que dans la partie principale, on peut constater que l'on n'obtiendra aucun résultat à moins de tenir compte des travaux du comité spécial permanent du Règlement et de la procédure qui, en l'espace de 18 à 20 mois, a publié une série de dix rapports. Nous ne pensons pas que la croissance continue des bureaucraties nous empêchera jamais nous, les représentants élus, de demander au gouvernement fédéral de rendre des comptes. Nous de l'opposition, avons l'obligation de demander au gouvernement de rendre compte de tout écart de conduite politique. De même, nous avons le devoir d'exiger des comptes des bureaucrates chaque fois qu'ils n'utilisent pas à fond les ressources mises à leur dispositions pour servir les objectifs fixés par le gouvernement.

J'invite les députés à lire et à relire le chapitre 2 du rapport du vérificateur général. Si nous voulons servir convenablement nos concitoyens et nous attaquer aux problèmes structuraux, si nous voulons remettre notre pays sur la bonne voie et faire en sorte que le secteur privé recommence à créer de l'emploi, il va falloir accepter les recommandations du septième rapport et accorder à la Chambre des communes le pouvoir, les moyens et l'organisation nécessaires pour obliger le gouvernement à rendre compte de ses actes. Peu importe qui est au pouvoir, nos vis-à-vis ou nous. Il nous faudra également apprendre à forcer les fonctionnaires, ceux qui administrent le système, à faire preuve de responsabilité financière et à appliquer les principes d'une saine gestion dans l'administration des ressources conformément aux objectifs et programmes établis par le gouvernement au pouvoir.

Voilà le défi qu'il faut relever. Ce qui manque, c'est la volonté politique parmi les députés à la Chambre des communes. Nous nous imaginons tous que nous sommes ici parce que nous savons dépenser. C'est notre seule occupation. Nous sommes passés maîtres dans l'art de la manipulation verbale et financière, mais nous refusons de voir que notre système est ankylosé par des problèmes structuraux. Tant que nous fermerons les yeux sur ces problèmes et que nous ne nous y attaquerons pas en mettant sur pied les comités proposés dans le septième rapport, je crois que nous nous enfoncerons toujours davantage dans le pétrin. Il est temps que les députés prennent l'initiative, obligent le gouvernement à rendre compte de son mandat et forcent la Fonction publique à respecter les principes d'une saine gestion.

Je remercie mes collègues de m'avoir permis de poursuivre pendant quelques minutes.

M. Doug Anguish (The Battleford-Meadow Lake): Monsieur le Président, avant de faire quelques brèves observations sur le budget des dépenses et les autres documents qui ont été déposés aujourd'hui par le président du Conseil du Trésor (M. Gray), je tiens à souligner que je suis d'accord avec le député de Capilano (M. Huntington) pour dire que, en effet, le budget des dépenses a énormément changé depuis mon élection à la Chambre il y a environ quatre ans. Quand je suis arrivé à Ottawa, toutes les prévisions de dépenses tenaient dans un seul

document, le livre bleu. Aujourd'hui, ces prévisions comportent d'autres volets. Il y a maintenant un plan de dépenses du gouvernement et des plans de dépenses ministériels, qui sont très utiles. Il demeure cependant très difficile de trouver dans le budget des dépenses les données permettant d'établir des comparaisons d'une année à l'autre et de faire le rapprochement avec les comptes publics du Canada. Je reviendrai là-dessus tout à l'heure.

L'un des premiers points qui m'a frappé durant la séance d'information tenue à midi aujourd'hui, c'est le nombre d'années-personnes qui a augmenté dans certains ministères et organismes étatiques. Dans toute la Fonction publique, c'est la division de l'impôt, au ministère du Revenu national, qui a connu la plus forte majoration de ses effectifs. Il y a eu 1044 années-personnes de plus, vraisemblablement pour mieux servir les contribuables canadiens. Je me demande s'il y a un rapport direct avec une autre majoration appréciable, celle des services correctionnels, dont les effectifs ont augmenté de 662 années-personnes. J'espère certes qu'il n'y a aucune corrélation directe entre les deux faits et que le ministère du Revenu national ne sera pas encore plus sévère envers les contribuables canadiens.

Pas plus que le budget, monsieur le Président, ces prévisions budgétaires ne tiennent compte du chômage et de la sécurité d'emploi des canadiens. Je le regrette. Le ministre est très fier du fait que les contributions du gouvernement fédéral au titre de l'assurance-chômage passeront de 2.8 milliards l'an dernier à 2.6 milliards cette année. Le budget est un document encore plus récent que ces prévisions budgétaires à cause de la façon dont elles sont établies. Or, le budget dit que le chiffre a été en fait ramené à 2.7 milliards de dollars.

Il faut examiner attentivement la situation, car cela ne signifie pas que le chômage diminue au Canada. De fait, cela signifie, comme je tenterai de le prouver, que le problème du chômage est transmis du gouvernement fédéral aux divers gouvernements provinciaux. Quand on compare les contributions du gouvernement fédéral au titre de l'assurance-chômage à celles qu'il versera maintenant au régime d'assistance publique du Canada, on constate que les contributions fédérales aux gouvernements provinciaux à cette fin augmenteront de 17.7 p. 100 ou, en dollars, de 556 millions. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un programme à frais partagés. Cela représente seulement la moitié de ce que coûtent réellement les chômeurs qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et qui doivent compter sur l'assistance sociale sans grand espoir de décrocher un emploi.

Le ministre prétend que les dépenses du programme d'assurance-chômage, qui relève entièrement du gouvernement fédéral, sont en train de baisser. Toutefois, il n'en est rien, car quand on le compare au programme à frais partagés, soit le régime d'assistance publique du Canada, qui sert à fournir des paiements d'assistance publique versés par les provinces, on se rend alors compte que le chômage s'est sensiblement aggravé au Canada. Nous ne pouvons pas nous fier uniquement aux statistiques. Nous devons nous pencher sur le véritable problème du chômage au Canada. Non seulement de plus en plus de gens sont sans travail, mais ils ont aussi perdu l'espoir de trouver un emploi et doivent se résigner à accepter des allocations sociales pour se nourrir et se loger.

Les prévisions budgétaires mentionnent les 600 millions de dollars affectés à la création d'emplois pour les jeunes. Comme le gouvernement le reconnaît lui-même, ce programme donnera de l'emploi à environ 40,000 jeunes. Pourtant, il y a à peu près 540,000 jeunes chômeurs au Canada à l'heure actuelle. Cette somme ne fait donc pas grand-chose pour atténuer le problème.

● (1610)

J'ai déjà dit que les prévisions budgétaires étaient plus claires cette fois-ci qu'elles ne l'avaient été depuis mon arrivée à la Chambre il y a quatre ans, mais il est tout de même difficile de savoir ce qu'il en est d'après les prévisions de recettes et de dépenses du gouvernement. Permettez-moi de donner un exemple qui porte lui aussi sur le grave problème de la sécurité d'emploi et du chômage qui touche bien des Canadiens. Le ministre semble très fier de pouvoir dire que les fonds affectés à la création directe d'emplois augmenteront de 134 millions de dollars, surtout dans le cadre des programmes Canada au travail et Accès-carrière. Il faut cependant examiner ces chiffres de plus près, car, dans ses documents budgétaires, le gouvernement compare les prévisions de 1983-1984 aux prévisions de 1984-1985 qui viennent d'être déposées à la Chambre. D'après ces chiffres, le gouvernement semble avoir affecté 134 millions de dollars de plus à la création directe d'emplois, mais en y regardant de plus près, on se rend compte qu'il n'en est rien. On ne peut pas se contenter de comparer les prévisions budgétaires d'une année à celles de l'année suivante, parce qu'il faut aussi tenir compte des budgets supplémentaires et des fonds injectés dans divers programmes par la suite. Par conséquent, lorsqu'on voit les crédits qui vont directement à la création d'emplois au Canada, on se rend compte qu'ils sont inférieurs à ce qui était prévu pour 1983-1984. Par rapport au budget de 1984-1985, les crédits affectés directement à la création d'emplois accusent en fait une diminution de quelque 219 millions de dollars. Le gouvernement a beau dire, les faits prouvent le contraire.

Que se passe-t-il? Le gouvernement essaie-t-il de cacher qu'il a dû dépenser plus d'argent l'an dernier pour la création d'emplois? Je ne le crois pas, car je serais le premier à applaudir s'il consacrait davantage d'argent à la création d'emplois au Canada. J'ai plutôt l'impression que le gouvernement ne tient pas à faire le moindre effort pour les millions de Canadiens en chômage.

Le montant qui devait être dépensé dans le cadre du budget de 1983-1984 est de 854 millions de dollars environ. Dans le présent budget, le gouvernement n'accroît pas, mais réduit plutôt ce montant. Le budget de cette année ne prévoit que 634 millions de dollars à cette fin. C'est une honte que le gouvernement ne dépense pas au moins autant cette année que l'an dernier pour la création d'emplois. Cela n'est pas très flatteur pour le gouvernement et les Canadiens s'en souviendront certainement lorsqu'ils iront voter lors des prochaines élections.

Le gouvernement peut créer des emplois au Canada autrement qu'en faisant des cadeaux aux grandes sociétés du pays, comme je crains fort que cela n'arrive. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) en sait plus long que moi là-dessus puisqu'il est notre critique en matière d'énergie. Toutefois, les crédits affectés au Programme d'encouragement du secteur pétrolier sont relevés de quelque 450 millions de dollars dans le budget de 1984-1985. Ce qui me préoccupe à l'égard de ce

programme, c'est qu'il ne comporte ni contrôle des coûts, ni garantie de création d'emplois, ni garantie de rendement. Cela montre encore le peu de sagesse du gouvernement, qui offre de l'argent aux grandes sociétés et parfois même aux multinationales installées au Canada dans l'espoir que les chômeurs et les Canadiens à faible revenu finiront par en bénéficier.

J'estime que le gouvernement ferait mieux d'investir l'argent qu'il donne dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier dans les ressources renouvelables et des programmes d'économie d'énergie, par exemple. Ces deux secteurs sont à beaucoup plus forte concentration de main-d'œuvre que le Programme d'encouragement du secteur pétrolier, qui est plutôt à concentration de capital et qui ne garantit rien dans le domaine de la création d'emplois pour les Canadiens.

A propos des fonds affectés à la lutte contre le chômage, le ministre a dit qu'ils reflétaient la reprise économique et, en particulier, l'amélioration du niveau d'emplois. Or, les prévisions budgétaires ne portent pas du tout à croire que le sort des sans-emploi et de ceux qui craignent de perdre leur emploi va s'améliorer. Comme l'a signalé le chef du NPD, bien que la reprise soit amorcée, c'est le sort de ceux qui sont en haut de l'échelle économique, les banques et les grandes sociétés, qui s'est amélioré, alors que ceux qui sont au bas de l'échelle en souffrent. Ces prévisions budgétaires le montrent bien et ne font rien pour remédier à la situation.

Le financement des programmes établis est accru de 8 p. 100. Bien que le gouvernement dise souvent qu'il s'adapte aux événements lorsqu'il s'agit d'affecter des fonds aux régimes d'assurance-maladie et à l'enseignement postsecondaire, il n'en est rien. On se souviendra du projet de loi adopté récemment qui limitait à 6 et à 5 p. 100 le financement de l'enseignement postsecondaire. En fait, on affectera 100 millions de dollars de moins à l'enseignement postsecondaire dans le pays.

Le gouvernement a modifié les garanties de recettes, de sorte qu'il n'y a plus de garanties de recettes dans notre pays. Presque toutes les provinces ont reproché au gouvernement fédéral de ne pas maintenir le financement des programmes établis au même niveau. Après avoir étudié les faits, je suis obligé de donner raison à ces provinces. Le gouvernement ne fait pas sa part dans le financement des programmes établis.

Le gouvernement a fait dans certains domaines des promesses qui sont restées sans lendemain. Un petit poste du budget des dépenses qui est quand même très important, c'est celui du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Il avait bénéficié d'une augmentation de 4 p. 100 quand le gouvernement avait promis d'accorder de gros avantages aux travailleurs canadiens par le biais du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. En fait, ce dernier va perdre neuf années-personnes.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration devrait s'occuper du problème global du chômage et des possibilités d'emploi dans notre pays. Certes, je félicite le ministère et le gouvernement fédéral d'avoir créé le ministère de la Jeunesse et les la Caisse perspectives-jeunesse, mais j'espère que d'autres mesures seront prises une fois que ces dernières seront bien établies. Nous ne saurions trop critiquer le ministère pour le moment, vu qu'il n'est même pas mentionné dans le budget des dépenses de 1984-1985. Je suppose que le gouvernement présentera un budget supplémentaire pour faire approuver les crédits accordés au nouveau ministère de la Jeunesse.

Au moment où le gouvernement fait au moins des promesses aux jeunes chômeurs canadiens, il me semble qu'il oublie pratiquement les autochtones. Le gouvernement ne compte même pas les autochtones dans les statistiques du chômage. Ces dernières ne tiennent pas compte des Indiens vivant dans les 17 réserves de ma circonscription de The Battlefords-Meadow Lake. Aucune mesure valable n'a été prise pour accroître leur niveau de vie depuis la signature des traités il y a plus de 100 ans. Leur situation a probablement continué à se détériorer. J'encourage le gouvernement à élaborer des programmes plus positifs pour régler le problème des revendications territoriales et établir une base économique pour les autochtones du Canada.

Une autre question qui me préoccupe est celle du chômage des femmes. Le gouvernement semble avoir oublié les femmes et les autochtones. Il est normal qu'il fasse un effort particulier pour donner du travail aux jeunes, mais il a oublié ces deux autres secteurs.

Je voudrais dire quelques mots du programme des projets spéciaux de relance avec lequel le gouvernement espère créer des emplois et améliorer la conjoncture économique au Canada. Je pense que le programme des projets spéciaux de relance est trompeur, car il élimine en fait des emplois, comme le prouve le budget des dépenses de divers ministères et organismes du gouvernement. Prenons par exemple le cas de Radio-Canada. Cette société de la Couronne reçoit 75.7 millions de dollars de plus pour compenser l'augmentation des salaires et des dépenses d'exploitation. En outre, elle reçoit, dans le cadre des Projets spéciaux de relance, près de 20 millions de dollars pour l'achat de «matériel de technologie de pointe». Il s'ensuivra une perte de quelque 150 années-personnes à cause de cette réorganisation. Je demande au président du Conseil du Trésor s'il donnera aux Canadiens l'assurance que ces 20 millions octroyés à Radio-Canada aux termes des Projets spéciaux de relance iront aux producteurs canadiens de matériel de technologie de pointe et que l'on n'enlèvera pas encore des emplois aux Canadiens en achetant de la technologie étrangère.

• (1620)

En examinant les secteurs qui sont d'une importance vitale pour les Canadiens, on constate une certaine érosion. Je comprends que l'ampleur du déficit limite la marge de manœuvre du gouvernement. En fait, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) me disait justement aujourd'hui que si le gouvernement cessait de donner libéralement aux grandes entreprises des subventions et des dégrèvements fiscaux dont elles n'ont pas vraiment besoin, ces prévisions de dépenses pourraient probablement être réduites d'une dizaine de milliards de dollars que l'on pourrait consacrer à des programmes de création d'emplois.

Examinons le ministère de l'Environnement. Il me semble que ce ministère devrait avoir pour priorité de protéger notre environnement contre les ravages de l'industrie et la négligence de beaucoup de Canadiens. On constate qu'un service du ministère de l'Environnement, le programme de la gestion des produits chimiques toxiques, reçoit cette année 2 millions et demi de dollars de moins. C'est déplorable, surtout si l'on songe aux gens qui habitent non loin du Love Canal et qui

s'inquiètent des retombées des usines de produits chimiques. Ce programme est d'une importance vitale. Pourquoi le gouvernement retranche-t-il 2 millions et demi de dollars de ce programme vital pour les Canadiens, au moment même où il devrait plutôt accentuer la défense de l'environnement que nous avons laissé se dégrader funestement?

Je passe à un autre secteur. Nous venons de jeter un premier coup d'œil au budget des dépenses. J'ai regardé les chiffres pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Cet organisme devrait être le fer de lance pour la construction de logements meilleurs et plus nombreux d'un bout à l'autre du Canada. Or, que vois-je? Je vois une baisse de 124 millions de dollars attribuable à la suppression du Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété, mais aussi à l'élimination graduelle des programmes d'amélioration de quartier et à des compressions dans les subventions aux services communautaires, les prêts, les investissements et les avances, le régime canadien de construction de logements locatifs, et beaucoup d'autres programmes. En affectant une part de ces fonds à ces programmes, non seulement on aiderait les Canadiens à obtenir le logement dont ils ont besoin, mais on créerait aussi des emplois dans divers secteurs allant du secteur forestier à celui de la fabrication de matériaux de construction. Beaucoup plus d'emplois seraient créés si on accordait davantage de crédits à la Société d'hypothèques et de logement, afin qu'elle fasse construire plus de maisons, selon les besoins.

Avant que mon temps de parole expire, je voudrais parler du ministère des Transports. Le projet de loi C-155 a aboli le tarif statutaire du Nid-de-Corbeau. Nous, du Nouveau parti démocratique, croyons que le tarif du Nid-de-Corbeau devrait être rétabli. En vertu de ce programme, les céréaliers des provinces de l'Ouest perdent environ un milliard de dollars par année. Dans les documents budgétaires, il est prévu une augmentation de 11 millions de dollars pour le transport dans l'Ouest, dans le cadre des initiatives d'expansion industrielle. On relève, entre parenthèses, «Nid-de-Corbeau». Ce n'est pas jouer franc jeu, monsieur le Président, de retirer un milliard de dollars aux agriculteurs de l'Ouest et d'augmenter les subventions au transport dans l'Ouest de 11 millions. Cela ne me paraît pas très juste.

Par la même occasion, examinons la rubrique des pistes d'atterrissage qui relèvent du ministère des Transports, plus particulièrement celles du nord du Québec et du Labrador. Des fonds de l'ordre de 5 millions de dollars seront affectés à cet effet, dans le cadre des projets spéciaux de relance, au ministère des Transports. Cela me paraît également inéquitable. On réduit les crédits affectés au transport ferroviaire dans l'Ouest pour augmenter ceux affectés au transport aérien dans d'autres régions du pays. Je félicite le gouvernement de vouloir améliorer les services de transport dans certaines régions du nord du Canada, mais je ne crois pas qu'il devrait le faire aux dépens du transport dans d'autres secteurs vitaux de notre économie, comme l'agriculture dans les provinces des Prairies.

J'espère que ces prévisions budgétaires ne mettent pas fin au Programme de projets spéciaux de relance et que nous pourrons encore négocier avec le gouvernement. Cependant, les prévisions budgétaires de 1984-1985 ne semblent pas faire état d'une part importante de ces fonds. Les députés n'ont pas eu grand-chose à dire à ce sujet. J'espère que le gouvernement va consulter les députés de l'opposition, car nous connaissons nos circonscriptions beaucoup mieux que d'autres qui ne représentent pas l'Ouest. Dans ce cas-ci, monsieur le Président, nous représentons l'ouest du Canada. J'aimerais avoir l'occasion de dire ce que je pense du développement du transport et des autres secteurs vitaux de l'économie de l'Ouest.

Mon temps de parole est presque écoulé, mais nous aurons le temps de poser des questions. Mes collègues du Nouveau parti démocratique et moi-même avons hâte de questionner le président du Conseil du Trésor et de lui demander des explications sur ce qui nous semble des omissions dans les prévisions budgétaires de 1984-1985.

M. le Président: A l'ordre. La présidence propose une période de questions d'une durée à peu près égale à celle de la déclaration du président du Conseil du Trésor. En réponse au député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish), les députés qui n'ont pas eu l'occasion de faire des commentaires auront la priorité.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'ai une question pour le président du Conseil du Trésor. Pourrait-il nous expliquer pourquoi aucune somme n'est affectée dans les prévisions budgétaires au cas où les sociétés Canadair et de Havilland, dont le gouvernement est propriétaire, accuseraient un déficit? Le gouvernement pense-t-il vendre assez de jets *Challenger* pour payer les intérêts sur la dette de 1.4 milliard de dollars de Canadair et assez d'avions pour continuer à payer les intérêts sur la dette d'environ 460 millions de la société de Havilland?

M. Gray: Monsieur le Président, je crois que le ministre qui répond des deux compagnies a déjà fait savoir qu'elles auront besoin d'une aide financière additionnelle de la part du gouvernement fédéral. Le gouvernement entend faire approuver cette aide par le Parlement dans la version définitive du budget supplémentaire «C», qui sera déposé sous peu, je l'espère, une fois qu'il aura été approuvé par le cabinet.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le ministre n'est pas sans savoir que les prévisions budgétaires qu'il a déposées aujourd'hui font état d'un budget supplémentaire «C» totalisant 2.475 milliards de dollars. Quand ce budget supplémentaire «C» sera-t-il déposé? Le ministre est-il d'avis que les crédits prévus dans ce budget supplémentaire «C» vont satisfaire tous les besoins des sociétés Canadair et de Havilland, de sorte qu'il n'y ait pas de crédits prévus à leur intention dans le budget de 1984-1985?

M. Gray: Monsieur le Président, je serai en mesure de répondre à cette question lorsque le cabinet aura définitivement établi les postes du budget supplémentaire «C». Je crois savoir que le budget supplémentaire «C» comportera un certain nombre de postes n'intéressant pas seulement les sociétés Canadair et de Havilland. Pour ce qui est de savoir jusqu'à quel point ce budget supplémentaire couvrira les besoins financiers des sociétés Canadair et de Havilland, nous devrons attendre, je crois, que le comité pertinent examine le budget supplémentaire et entende le ministre compétent. A cet égard, j'espère et je compte bien qu'il sera possible de déposer le budget supplémentaire définitif d'ici quelques semaines. Je répète que le cabinet est en train d'étudier la chose.

• (1630)

M. Skelly: Monsieur le Président, le budget prévoit que les dépenses au chapitre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, qui étaient en 1982-1983 de l'ordre de 1.808

milliard de dollars, seront de 1.634 milliard en 1983-1984 et de 1.6 milliard en 1984-1985. Le ministre a mentionné qu'il s'agissait là de l'un des plus importants postes du budget. Le coût total de ce programme jusqu'en 1984-1985 sera de 5.042 milliards, soit à peu près la moitié de ce qui a été apparemment investi dans le secteur de la mer de Beaufort. Le gouvernement japonais a fait savoir qu'il se retirait du projet de la mer de Beaufort parce qu'il n'y avait aucune chance de trouver du pétrole dans cette région et, pourtant, le budget montre que nous y avons investi énormément d'argent, soit quelque 2.2 milliards de dollars, et que nous continuerons de le faire. Il est certain qu'il y a de nombreux autres projets reliés à la participation de cette société, comme celui du gaz naturel liquéfié, à Prince-Rupert, qu'il est question d'annuler.

Les Japonais, sur la foi de données qu'ils tiennent de Dome Petroleum, sont arrivés à la conclusion qu'il n'y a pas de pétrole; le gouvernement va-t-il alors continuer de se plier aux critères du programme afin d'avoir l'autorisation de faire ces dépenses énormes qui, à l'heure actuelle, ne sont pas conformes aux critères ou ne devraient pas l'être?

M. Gray: Monsieur le Président, ce programme ne se limite pas à aider Dome Petroleum dans ses activités de prospection et de développement dans la mer de Beaufort. Il soutient également la prospection et le développement dans la région de l'île de Sable, au large de la Nouvelle-Écosse.

M. Forrestall: Et, l'espérez-vous, la construction navale.

M. Gray: Il soutient la prospection et le développement au large de Terre-Neuve. Il soutient, partout au Canada, la prospection et le développement de sociétés qui répondent aux critères. Soit dit en passant, il s'agit de sociétés principalement canadiennes.

Comme mon collègue de l'opposition le fait remarquer, l'argent dépensé en vertu de ce programme pour la prospection et le développement sert indirectement à financer les activités d'autres secteurs, notamment la construction de navires de ravitaillement, de plates-formes et de bien d'autres choses. Même dans le cas de la mer de Beaufort, nous ne parlons pas seulement de Dome, mais aussi d'autres sociétés comme Esso, Gulf et Petro-Canada. Il ne serait donc pas juste de dire, quelle que soit la situation de Dome, que ce programme n'a pas autant de valeur et d'utilité que je le crois pour l'économie canadienne. De la façon dont je comprends le programme, l'argent est certes dépensé à mesure que se font les travaux de prospection et de développement. Les entreprises qui font moins de prospection et de développement ont évidemment droit à moins de fonds de ce programme. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien), quand il ira témoigner devant le comité parlementaire compétent qui examinera ces prévisions, se fera sans aucun doute un plaisir d'approfondir la question avec mon collègue.

Je dirais que le programme a fait ses preuves et qu'il continue de se révéler une aide précieuse à l'essor général de l'économie canadienne, dans les secteurs des ressources en particulier, en encourageant la prospection et le développement de sociétés principalement canadiennes. J'ignore ce qui a rendu mon honorable ami à ce point conservateur qu'il semble s'opposer aux activités de prospection de sociétés canadiennes.

M. Skelly: Monsieur le Président, je pense que le ministre a dit que c'était là une des huit dépenses les plus importantes prévues dans le budget. Je voudrais bien que mon collègue du parti conservateur reconnaisse que c'est son parti qui retarde l'adoption de mesures qui pourraient en fait améliorer la situation des chantiers maritimes.

M. Blenkarn: C'est ridicule, tout à fait ridicule!

M. Skelly: Nous savons tous que de très importants travaux de construction maritime ont été confiés à des chantiers étrangers. Je mets le ministre au défi de me nommer une plate-forme de forage dans la mer de Beaufort qui ait été construite au Canada. Quoi qu'il en soit, je reviens au fait que nous n'avons pas le temps de discuter de la question avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien). La Chambre a à peine le temps d'effleurer la question. Comme bien d'autres, je suis convaincu que le pays en souffrira si la société dont nous parlons aujourd'hui et qui représente environ la moitié de ces dépenses vient à disparaître.

Vu l'annonce faite par les Japonais aujourd'hui et étant donné que Dome doit environ 4.2 milliards de dollars au consortium de banques canadiennes et américaines et que Citicorp, à qui elle doit 1.4 milliard de dollars, exige d'être remboursée dès maintenant, la société pourrait très bien sombrer avant que la Chambre ou le comité ait la possibilité d'examiner la question. Nous devons nous pencher sur cette affaire dès maintenant. Cela revêt beaucoup d'importance pour de nombreux aspects de l'économie canadienne ainsi que pour un bon nombre d'industries et de fournisseurs. Cela nous aiderait beaucoup que le ministre nous dise si le gouvernement a l'intention de continuer à dépenser ces sommes énormes sous le couvert du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre 500 millions de dollars de côté pour tirer Dome du pétrin? Pourquoi le ferions-nous puisque les Japonais prétendent qu'il n'y a pas de pétrole au fond de la mer de Beaufort et qu'ils sont prêts à abandonner un investissement d'un demi-milliard de dollars et à laisser tomber un projet d'exploitation de gaz naturel liquéfié sur la côte ouest parce qu'ils ne croient pas que Dome soit en assez bonne posture financière pour investir dans le programme et le mener à bonne fin? Que pensent les autres créanciers de Dome, c'est-à-dire les banques canadiennes et américaines? Si ces autres créanciers exigent le paiement des dettes de Dome et que celle-ci fasse faillite, qu'arrivera-t-il au Canada? Qu'arrivera-t-il au chantier maritime Davie? Qu'arrivera-t-il aux mines et aux activités traditionnelles de Dome? La question est très grave et nous devons nous en occuper dès maintenant. Il est temps que le ministre dise à la Chambre si des investissements supplémentaires de milliards de dollars ont été effectués comme il avait été convenu dans le cadre du programme. Sinon, nous devrions peut-être songer sérieusement à d'autres façons plus utiles pour les Canadiens de dépenser cet argent supplémentaire, peut-être comme l'ont fait les Japonais. Il est temps de mettre un terme à tout cela.

M. Gray: Je suis ravi de voir le député prêt à lancer une opération massive de sauvetage à l'intention de Dome. Dans sa réponse à ma déclaration relative aux prévisions budgétaires, son bon ami a reproché au gouvernement de trop aider les grandes sociétés. Le député semble maintenant demander au gouvernement de prendre des mesures massives pour en renflouer une. Je serai heureux de transmettre ses instances au ministre des Finances (M. Lalonde) et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Bien entendu, nous espérons qu'il sera question de prendre une telle mesure. Le député n'a pas l'habitude de défendre les grosses entreprises, mais, comme il est député, il faut prendre ses observations au sérieux et les signaler à l'attention des ministres appropriés. Je tiens par ailleurs à souligner que les subventions accordées dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier ne visent pas uniquement Dome. Elles sont offertes à toutes les sociétés qui ont des activités au large des côtes de l'Atlantique, dans d'autres régions inexploitées et dans tout le Canada. Pour engager des dépenses, le gouvernement doit obtenir du Parlement l'approbation de ces prévisions budgétaires et se conformer aux dispositions législatives adoptées à la Chambre. Que je le sache, le ministère est doté d'un nombreux personnel dont le rôle est de veiller au respect de ces dispositions. Si mon honorable ami peut fournir des preuves à l'effet contraire, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même serons très heureux d'examiner les faits qu'il nous soumettra.

De toute façon, si les compagnies en question ne respectent pas les critères d'admissibilité pour obtenir ces fonds, ceux-ci ne seront pas dépensés même s'ils figurent dans les prévisions budgétaires; un délai est prévu pour l'affectation de ces fonds et on en tiendra compte dans l'évaluation de la situation financière à la fin de l'année financière. En terminant, même si ce plaidoyer angoissé en vue de rescaper immédiatement une très vaste entreprise émane d'un porte-parole inattendu, je le signalerai rapidement au ministre des Finances et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

● (1640)

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre devrait cesser d'induire la Chambre en erreur. Il sait que nous avons réclamé . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député se lance dans un débat et il a parlé assez longuement. La présidence cède la parole maintenant au député de Mississauga-Sud et au député de The Battlefords-Meadow Lake.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, l'an dernier, le ministre avait constitué dans les prévisions budgétaires une réserve centrale de 900 millions de dollars. Cette année, il l'a ramenée à 800 millions même s'il a accru de façon spectaculaire, soit de plus de 10.4 p. 100, les dépenses prévues. Pourquoi la réserve centrale est-elle réduite alors que le montant total qu'il se propose de dépenser est si élevé? Il est d'usage de constituer une réserve centrale dépassant les dépenses de 1 p. 100. Or, cette réserve n'est plus que de 0.8 p. 100 des dépenses prévues. N'est-ce pas simplement pour laisser croire que les prévisions budgétaires ne seront pas aussi ruineuses qu'elles le sont effectivement?

M. Gray: Si la réserve centrale a cette ampleur, monsieur le Président, c'est en raison de l'évaluation soignée qu'ont fait les fonctionnaires de son utilisation possible pour financer les programmes en attendant de les faire figurer dans les budgets supplémentaires et aux autres fins habituelles. Je m'imaginais que mon honorable collègue se réjouirait de cette tentative d'austérité. Vu ses observations, cependant, je vais m'enquérir auprès de mes collaborateurs. Certes, si des raisons justifiaient l'établissement d'une réserve centrale plus considérable, je les signalerais volontiers au ministre des Finances et aux autres membres du cabinet.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le ministre sait sans doute qu'outre la réserve centrale de l'année dernière, il disposait d'une réserve sur les enveloppes des programmes de 2.4 milliards de dollars, de sorte qu'il disposait en tout de 3.3 milliards de dollars. Ainsi, il est allé bien au-delà des 5.763 milliards de dollars de ses prévisions. Autrement dit, il aurait eu besoin l'année dernière en sus de ses réserves, de 2.4 milliards de dollars; pourtant, cette année, il réduit ses réserves et prétend qu'il n'aura pas besoin de suppléments et qu'il n'ira pas au-delà de ses réserves. Pourquoi le ministre ne dit-il pas franchement la vérité? Puisqu'il sait qu'il aura besoin de 5 ou 6 milliards de dollars de plus pour ses dépenses supplémentaires, pourquoi n'inclut-il pas ces réserves dans son budget au moment où il l'élabore? Cessons de leurrer les gens.

M. Gray: A ma connaissance, monsieur le Président, les chiffres avancés pour les différentes enveloppes ont suffi à régler les dépenses supplémentaires. Évidemment, si le ministre des Finances élabore un nouveau cadre fiscal et rajuste les enveloppes, il faudra en tenir compte une fois que le budget principal aura été déposé. Contrairement à l'année dernière où le budget principal des dépenses a précédé l'exposé budgétaire, le ministre des Finances, suivant la formule plus traditionnelle que nous avons adoptée cette fois-ci, a présenté son exposé budgétaire avant de déposer le budget principal des dépenses. Je me réjouis que mon collègue ait signalé que nos débours globaux et le cadre qu'ils représentent doivent prévoir une marge pour les dépenses supplémentaires. Voilà pourquoi nous avons un chiffre pour les réserves des enveloppes. Pour autant que je sache, tout comme le gouvernement précédent, nous n'avons pas présenté par le passé à la Chambre, au moment d'établir le régime des enveloppes, de budgets supplémentaires qui dépassent les limites financières que le ministre des Finances a fixées. Je prends certes note de ses observations. Que je sache, nous avons fait preuve d'esprit de suite avec le régime des enveloppes, allant même jusqu'à présenter à la Chambre des budgets supplémentaires en tenant compte des limites prévues pour les diverses enveloppes.

J'ajouterai que l'intéressante question du député au sujet de la réserve centrale met en valeur un aspect que j'ai signalé au cours de mon exposé, à savoir, que le budget principal traduit l'optimisme avec lequel le gouvernement et le secteur privé entrevoient la situation économique. Aussi l'ampleur de la réserve centrale est-elle caractéristique de cette optique et suppose qu'elle ne fera pas l'objet des mêmes contraintes que l'année dernière, alors que l'économie commençait à peine à se rétablir.

M. le Président: La présidence éprouve certaines difficultés. Le député de The Battlefords-Meadow Lake voudrait prendre la parole, mais il a déjà parlé pendant 23 minutes. D'autres députés aimeraient eux aussi prendre la parole. Si le député souhaite poser une question, je l'invite à être bref.

M. Anguish: Je serai bref, monsieur le Président. J'ai toujours tenu les observations et les questions pour deux choses différentes. J'aimerais interroger le président du Conseil du Trésor au sujet de la création d'emplois. Je trouve que dans les documents budgétaires on compare injustement la situation qui existait en 1983-1984 à celle de 1984-1985. Nous savons tous que les comptes publics pour l'année financière 1983-1984, n'ont pas encore paru et que le budget n'est qu'une prévision des dépenses que le gouvernement compte engager en

1983-1984. Le ministre pourrait-il nous dire en pourcentage et en dollars réels de combien les dépenses prévues pour l'année financière 1984-1985 dépasseront celles pour 1983-1984?

M. Gray: Monsieur le Président, je ne sais pas au juste si je comprends bien la question de mon collègue. Je crois qu'il veut parler de la création d'emplois. Il soulève là une question très pertinente. Je voudrais dire, en passant, que lorsqu'il prétend qu'il est injuste de faire des comparaisons entre des budgets principaux des dépenses, il oublie que le député de Mississauga-Sud a protesté vivement, l'année dernière, contre le fait que nous ne fassions justement pas une comparaison entre les budgets principaux des dépenses. Je suppose que tout dépend de ce qu'on veut prouver. Il est certes valable de faire ces comparaisons. Il est également valable, dans le cadre d'une étude globale de la question, de comparer les dépenses totales prévues avec les montants que renferment ces budgets. Je suis désolé de ne pas pouvoir calculer un pourcentage mentalement, tout de suite, mais il suffit de se baser sur les chiffres contenus dans le budget de dépenses que j'ai présenté au titre de la création d'emplois et d'y ajouter 150 millions de dollars prévus dans le budget pour la Caisse perspectives-jeunesse et le montant de près d'un milliard devant être affecté au cours de l'année financière qui s'en vient aux projets spéciaux de relance, pour avoir une bonne idée des sommes que le gouvernement fédéral consacrera à la création d'emplois, sommes qui seront pas mal supérieures à celles prévues pour 1983-1984.

M. Forrestall: Monsieur le Président, il y a quelques instants, le ministre a dit que les subventions au titre du Programme d'encouragements pétroliers, la structure et le régime même, encourageaient le secteur de la construction navale au Canada. Le ministre voudrait peut-être revenir sur cette déclaration. Récemment, une société de Terre-Neuve a commandé à une société coréenne deux plate-formes d'ancrage et de ravitaillement assez grandes et très chères. Il l'a fait, car cela entre dans les frais d'exploitation et c'est alors que la formule prévue par le Programme d'encouragements pétroliers s'applique. Dans la préparation du budget, le président du Conseil du Trésor a-t-il envisagé les répercussions des subventions de ce programme dans le domaine de la construction navale au Canada? A-t-il envisagé leurs répercussions sur l'utilisation temporaire de navires étrangers pour du travail au large des côtes, surtout sur la côte est? Ces conséquences ont-elles été pleinement pesées par ses collaborateurs et ceux des ministères des Finances et de l'Énergie? A la réflexion, le ministre serait peut-être d'accord pour dire que les subventions au titre du Programme d'encouragements pétroliers tel qu'il s'applique dans le cas de la construction de plate-formes de forage et de ravitailleurs et en ce qui a trait aux droits d'importation temporaires ou aux pleins droits qui sont acquittés dans le cas de navires battant pavillon étranger et utilisés dans les eaux canadiennes, sont en fait nuisibles à ce secteur, contrairement à ce qu'il a prétendu?

● (1650)

M. Gray: Monsieur le Président, le député a soulevé une question intéressante. Si j'ai fait cette observation en répondant à la question que m'a posée tout à l'heure mon collègue, c'est, entre autres raisons, parce que j'ai cru comprendre qu'il m'incitait à envisager d'étendre les subventions accordées en vertu du Programme d'encouragements pétroliers au secteur canadien de la construction navale. Il soutient en fait que j'ai mal compris les paroles qu'il a chuchotées de son côté. Le cas échéant, c'est volontiers que j'examinerai la question de plus près.

J'ai l'impression que l'on consacre au Canada plus d'argent à la fabrication de biens, de matériel et de machines qu'il n'en aurait été autrement, n'eut été des subventions accordées en vertu du Programme d'encouragements pétroliers et du regain de vigueur qu'ont connu les sociétés pétrolières au chapitre de leurs activités de prospection et de mise en valeur. Il serait certainement possible de le prouver.

Pour ce qui est des bâtiments qu'on fera construire en Corée, d'après le député, je serais curieux de savoir quelle sera la proportion de participation canadienne dans la construction de ces bâtiments, de ces machines, ces pièces d'équipement et ainsi de suite. Je serais étonné d'apprendre que, même si les bâtiments et leurs coques sont construits en Corée, on n'y retrouve pas de matériel canadien en proportion suffisante.

Je ne crois donc pas me tromper quand je soutiens que, globalement, on dépense bien plus au Canada, non seulement au titre de la rémunération des travailleurs, mais aussi au titre de la fabrication de machines et d'appareils, ainsi de suite, qu'il n'en aurait été autrement, n'eut été du Programme d'encouragement du secteur pétrolier et du regain de vigueur qu'il a insufflé aux activités de prospection et de mise en valeur des ressources pétrolières et gazières dont recèlent les eaux territoriales et le sous-sol canadien.

Je me pencherai volontiers plus longuement sur la question soulevée par le député, car elle est intéressante en soi. Je tiens à faire remarquer cependant que, si problème il y a, pour le corriger, il ne s'agirait pas tant de remanier la structure du Programme d'encouragement du secteur pétrolier que les modalités d'application du régime provisoire de droits de douane, des règles régissant les bâtiments caboteurs, ainsi de suite.

M. le Président: La présidence ne sait trop que faire en ce moment. Le ministre a fait une déclaration de 23 minutes; l'opposition officielle en a discuté pendant une trentaine de minutes et le Nouveau parti démocratique y a consacré 23 minutes. A suivi une période de questions et de réponses de 24 minutes.

La présidence souhaite s'en remettre à la Chambre. Ce délai équivaut à celui qu'elle impartit normalement pour les déclarations ministérielles qui, soit dit en passant, se font de plus en plus rares dans cette enceinte, et c'est pourquoi je me réjouis que le ministre ait choisi de recourir à ce mécanisme pour annoncer certaines choses aux députés. La présidence souhaite donc clore cette période de questions et de réponses en conformité de la pratique qui a été observée jusqu'ici, et passer aux affaires courantes.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous comptons répondre aujourd'hui aux questions n[os] 86, 352, 394, 447, 492 et 526.

[*Texte*]

EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LES RELATIONS PUBLIQUES

Question nº 86—**M. Howie:**

Combien de personnes affectées aux relations publiques, aux relations avec les médias ou à la publicité le ministère de l'Industrie et du Commerce emploie-t-il?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion industrielle régionale est la suivante:

Un total de 162 personnes travaillent aux relations publiques, aux relations avec les médias ou à la publicité. Ce chiffre comprend les agents et les employés de soutien de l'administration centrale et de nos bureaux régionaux qui fournissent de l'information sur les programmes et services du ministère en ce qui a trait à l'aide industrielle régionale et au tourisme.

LES DÉPENSES POUR LA RÉGION SPÉCIALE DE MONTRÉAL

Question nº 352—**M. St. Germain:**

Depuis avril 1980, combien le gouvernement a-t-il dépensé au total en vertu du programme de stimulants industriels pour la région spéciale de Montréal?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion industrielle régionale, du 1er avril 1980 au 31 décembre 1983, est la suivante: $112,407,107.

LA LOI SUR LA COUR FÉDÉRALE

Question nº 394—**M. Howie:**

Combien en a-t-il coûté pour fournir du personnel supplémentaire et redécorer les bureaux des six nouveaux juges prévus par l'amendement à la loi sur la Cour fédérale?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Étant donné que nous n'avons pas trouvé de locaux à ce jour pour loger les six nouveaux juges, les coûts réels jusqu'à maintenant ne s'élèvent qu'à $20,141.70, représentant $18,600 pour les salaires des secrétaires et $1,541.70 pour installer les juges dans des bureaux temporaires situés dans la bibliothèque de la Cour suprême.

D'autre part, les coûts totaux approuvés par le Conseil du Trésor pour salaires des secrétaires, téléphones, location, fournitures de bureau, ameublement et accessoires s'élèvent à $347,000 pour 1983-1984 et à $166,104 pour 1984-1985.

Les coûts totaux approuvés pour l'aménagement et la location de nouveaux bureaux pour les six juges, plus espace de rangement, de secrétariat, d'assistants administratifs, de réception et de petite bibliothèque s'élèvent à $380,500 pour 1983-1984 et à $259,500 pour 1984-1985.

La diminution des coûts entre 1983-1984 et 1984-1985 s'explique par le fait qu'il n'y a pas de dépenses d'immobilisation après la première année.

LE PAVILLON CANADIEN À DISNEY WORLD

Question nº 447—**M. Howie:**

Le gouvernement sait-il pourquoi on ne tient pas compte des provinces Maritimes dans la description nationale des aliments en montre et servis au Pavillon canadien du Centre Epcot à Disney World (Floride) et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le pavillon canadien au Centre Epcot, à Disney World, a été entièrement créé par Disney World. Pour cette raison, ce sujet ne relève pas de la compétence administrative du gouvernement du Canada.

Questions au Feuilleton

Question nº 492—**M. Howie:**

Le gouvernement sait-il combien le Canada a dépensé au total à ce jour pour l'établissement du Pavillon canadien au Centre Epcot à Disney World, en Floride?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Aucune somme n'a été déboursée à ce jour pour l'établissement du Pavillon canadien au Centre Epcot à Disney World en Floride. Le Pavillon canadien au Centre d'Epcot, à Disney World a été entièrement créé par Disney World. Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question nº 447.

L'ANNONCE DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA DANS «CINEMA CANADA»

Question nº 526—**M. Huntington:**

1. Le Conseil des Arts du Canada a-t-il publié deux annonces, une en anglais et une en français, dans le numéro de janvier de *Cinema Canada* et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi, *b*) combien chaque annonce de 125 x 18 mm a-t-elle coûté?

2. Le Conseil a-t-il pour principe de publier des annonces en français dans des publications de langue anglaise?

3. Combien le Conseil des Arts du Canada dépensera-t-il en publicité cette année?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants:

1. Oui, indirectement, par l'Académie du cinéma canadien *a*) pour inviter les candidatures au «Palmarès du court métrage indépendant», programme du Conseil qui est administré par l'Académie, *b*) $265.

2. Le Conseil fait sa publicité, dans les deux langues officielles, dans la ou les publications qui rejoignent le plus largement le public visé. Dans ce cas, *Cinema Canada* est la seule publication mensuelle régulière qui touche le public visé et accepte la publicité.

3. Environ $135,000 pour toutes les annonces de concours, d'expositions, de recrutement de personnel, ou autres.

[*Traduction*]

M. Evans: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. McGrath: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire quand on répondra à la question nº 480, au *Feuilleton* depuis le 24 janvier. Elle concerne la ventilation par circonscription de l'argent dépensé en vertu du Programme d'initiatives spéciales pour l'emploi.

M. Evans: Monsieur le Président, je vais certainement me renseigner. J'avais l'impression que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) avait déposé aujourd'hui toute la liste des programmes de création d'emplois, en réponse non seulement à cette question, mais à d'autres. Je vérifierai avec lui pour voir s'il considérait que ce document répondait également à la question du député. Il est certain que si ce n'était pas le cas, je discuterai avec le ministre pour voir s'il ne peut pas obtenir ces renseignements.

M. McGrath: Monsieur le Président, pour l'information du secrétaire parlementaire, j'ai examiné les documents présentés aujourd'hui par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a une ventilation des programmes d'initiatives spéciales pour l'emploi par province, ville, village, hameau, mais pas par circonscription. Il faudra des semaines pour en dresser la liste par circonscription. Avant cela, nous ne pouvons pas savoir

exactement si un programme est administré de façon impartiale et objective ou s'il est utilisé à des fins partisanes. On ne pourra répondre à cette question avec précision que lorsque nous aurons obtenu la ventilation par circonscription et ce n'est pas ce qu'on nous a fourni aujourd'hui.

M. Evans: Monsieur le Président, je me renseignerai. Je devrai cependant rappeler au député que d'après Beauchesne et le Règlement, tout renseignement qui est public ou auquel l'auteur de la question a accès, ne peut faire l'objet d'une question au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Crosbie (page 1445) et du sous-amendement de M. Riis (page 1448).

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ces derniers temps le gouvernement a montré qu'il se moquait du monde, mais il s'est surpassé l'autre jour quand le ministre des Finances (M. Lalonde) a présenté son budget. Il appelait cela un programme d'action. Je peux lui dire qu'aux yeux de la plupart des Canadiens son programme ne rime à rien et ne nous mènera nulle part.

Comment pourrait-on penser autre chose de ce budget? Fait-il quoi que ce soit pour les chômeurs? La réponse est non. Fait-il quoi que ce soit pour réduire la dette nationale? Encore une fois, la réponse est non. Fait-il quoi que ce soit pour réduire le déficit ou accroître la recherche et le développement ou encore les investissements? La réponse à toutes ces questions cruciales dont la reprise économique dépend entièrement est également négative.

Je crois que ce soi-disant budget n'est rien d'autre qu'un constat d'échec. Le gouvernement reconnaît là qu'il est incapable d'assumer ses responsabilités financières ou son autorité morale à un moment critique de notre histoire.

En lisant le budget, on constate qu'il cherche à justifier vis-à-vis de la petite entreprise le véritable gâchis que le gouvernement a fait du régime fiscal. Il cherche à justifier aux yeux des contribuables les abus commis par le ministère du Revenu national. Il veut également justifier aux yeux de l'industrie pétrolière et gazière les torts considérables que le Programme énergétique national lui a causés. Ce programme est l'œuvre du ministre des Finances. Ce matin, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me Bégin) s'est excusée du fait que la prétendue réforme des pensions était si limitée, et il y a de quoi. Toutefois, comme c'est souvent le cas lorsqu'on cherche à s'excuser, dans son budget, le ministre se lance également des fleurs. Il présente des circonstances atténuantes comme des vertus et les espoirs d'avenir meilleur comme un fait accompli. A en croire le ministre, nous aurons une croissance de 5 p. 100 cette année. Nous réduirons le taux de chômage à 7.5 p. 100 d'ici 1988. Le déficit diminuera l'année prochaine ou l'année suivante ou encore l'année d'après. Néanmoins, je voudrais demander au ministre ce que toutes ces prévisions optimistes apportent aux Canadiens dans l'immédiat? En quoi cela avance-t-il celui qui a perdu son emploi il y a plus d'un an et qui n'a pas plus d'espoir d'en trouver un aujourd'hui? A quoi cela nous avance-t-il d'avoir un fonds de création d'emplois pour les jeunes de 150 millions de dollars si cela ne donne que $5 par personne et par semaine? En quoi cela avance-t-il les milliers de familles qui ont déjà perdu leur maison de savoir qu'on établira une assurance hypothécaire?

• (1700)

Néanmoins, l'assurance hypothécaire nous semble être une bonne chose. C'était, ne l'oublions pas, la pierre angulaire du budget présenté par mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) en 1979. C'était le seul budget novateur, actuel et responsable qui ait été présenté à la Chambre depuis plusieurs années, et que lui est-il arrivé? Il a été repoussé par le parti libéral avec l'aide du Nouveau parti démocratique. Notre parti a offert l'assurance-hypothèque il y a plus de quatre ans, à l'époque où elle aurait vraiment aidé des milliers de Canadiens à conserver leur maison pendant la récession. Le gouvernement actuel a eu quatre ans pour présenter cette assurance, mais c'est maintenant qu'il se décide, au moment où, selon le ministre des Finances, le danger est écarté. Pourquoi avoir tant tardé?

Ce non-budget sans actualité, c'est un fiasco à tous les égards. Le ministre avait l'occasion de prendre des mesures décisives, d'offrir aux Canadiens des mesures concrètes. Cette occasion il l'a bousillée, il l'a ratée. C'est sur la question de la réforme des pensions tout spécialement que ce ratage est manifeste. Il y a quatre ans, monsieur le Président, le gouvernement annonçait que la réforme des pensions était une de ses principales priorités. Il a attendu trois ans sans rien faire. Enfin nous avons reçu le livre vert publié par le ministre de la Santé et du Bien-être social, puis la Chambre a autorisé un groupe d'étude parlementaire à tenir des audiences et à présenter des recommandations au sujet de la réforme des pensions. Et voici que dans les dernières semaines, dans les derniers mois d'une législature qui a déjà dépassé la durée normale de la légitimité parlementaire, dans les dernières semaines ou les derniers mois du mandat de notre Assemblée, le ministre des Finances a fait un premier pas hésitant vers la réalisation de la réforme. Et comme d'habitude, il a raté le but. Il a déclaré à la Chambre, dans son exposé budgétaire de mercredi dernier: «Le gouvernement n'abandonnera jamais ceux qui, après avoir leur vie durant aidé à bâtir ce pays, ont maintenant besoin d'aide». Il ne les abandonnera jamais? Jamais, monsieur le Président? Alors comment se fait-il que nous ayons en ce moment au pays plus de 600,000 Canadiens de plus de 65 ans qui vivent dans la pauvreté? Les $50 d'augmentation du supplément de revenu garanti seront les bienvenus, il ne faut pas se le cacher. Même si ses bénéficiaires doivent attendre encore dix mois avant d'en toucher le montant intégral. Mais pourquoi leur faut-il attendre dix mois? Cela on ne nous l'a pas expliqué. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne nous l'a pas

expliqué ce matin quand elle a pris la parole. Pourtant je vous dis, monsieur le Président, que $50 par mois d'augmentation, ce n'est pas cela qui va régler le problème de la pauvreté ni celui de la réforme des pensions.

Le goupe de travail parlementaire a recommandé qu'on relève le montant des prestations immédiatement, et non pas dans dix mois. Même avec cette hausse de $50, les personnes vivant seules qui n'ont que les prestations de la sécurité de la vieillesse et le supplément du revenu garanti continueront à vivre en deçà du seuil de la pauvreté dans toute les villes de moyenne importance du Canada.

Nous sommes certes tous d'accord pour modifier la loi sur les normes des prestations de pension pour qu'on ne pénalise plus un veuf ou une veuve qui décide de se remarier. Nous sommes aussi tous d'accord pour que les prestations de pension soient réparties également entre les deux conjoints à l'âge de 65 ans lorsqu'il y a rupture du mariage. Ces questions font l'unanimité. Il y a passablement de temps qu'on en parle. Les députés de tous les partis ont soutenu qu'il était temps d'agir. On aurait pu le faire bien avant le dernier budget si le ministre des Finances l'avait voulu. Mais il a fini par faire quelque chose. Son seul mérite, c'est d'avoir tenu compte de ces propositions pour une fois. Mais il n'a absolument aucun mérite, monsieur le Président, en ce qui concerne toutes les autres propositions qui ont été faites dans le domaine de la refonte des pensions. Ces propositions battent en brèche non seulement les recommandations du groupe de travail, mais plus particulièrement celles des nombreux groupes et mouvements féminins qui sont allés témoigner devant le groupe de travail parlementaire.

L'une des personnes qui sont allées témoigner devant le groupe de travail parlementaire était, naturellement, M^me le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a comparu le 17 mars 1983, il y a près d'un an, monsieur le Président. Les idées qu'elle a exprimées vraisemblablement ne reflétaient pas seulement ses opinions à elle mais, sans contredit, celles de son ministère, du gouvernement et du cabinet dont elle fait partie. En mars dernier, elle a déclaré ce qui suit:

> Je suis convaincue que la protection est la question primordiale dans la réforme des pensions . . . J'entends vraiment par là l'extension de la protection à tous les travailleurs ou, si vous préférez, l'universalité.

Elle a ajouté:

> Voyez-vous, la plupart des travailleurs canadiens n'adhèrent pas à un régime de pension privé. Seulement 54 p. 100 des hommes et 38 p. 100 des femmes qui ont un emploi rémunéré, sont protégés par un régime privé de pension. C'est la vérité brutale.

Ce sont les paroles de M^me le ministre elle-même, monsieur le Président: «C'est la vérité brutale». Je lui signale que la vérité est rendue encore plus brutale par son collègue, le ministre des Finances. Le budget ne fait rien, mais rien du tout, à propos de la question qui, d'après le ministre, est la plus importante de toutes. Comme nous le savons tous, il s'agit de la question de la protection. Le ministre peut fort bien prévoir des entretiens avec ses homologues provinciaux pour une date ultérieure—qui sait quand ce sera—pour examiner la possibilité d'accorder une pension aux femmes au foyer en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. Je sais très bien qu'un tel projet doit être approuvé par les deux tiers des provinces qui comptent les deux tiers de la population du Canada. Il ne suffit pas, cependant, que le gouvernement fédéral inscrive cette question à l'ordre du jour des entretiens. Il doit préconiser lui-même l'adoption d'un tel régime. Le gouvernement s'engage à discuter de la question? On en discute déjà depuis 1970 quand la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme avait recommandé la création d'un tel régime. Les millions de Canadiennes qui travaillent au foyer et qui contribuent tout autant que les travailleurs rémunérés de la population active au mieux-être de notre société ne se contenteront pas d'une promesse de discuter de la question. Elles veulent être certaines que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et son collègue, le ministre des Finances, soutiendront leur cause pour que les avantages des Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec soient étendus aux femmes au foyer. Nous n'avons absolument rien entendu qui le garantisse.

L'insistance des femmes à ce sujet a été très bien documenté par le comité d'action nationale sur la situation de la femme. Le 16 janvier dernier, avant la présentation de l'exposé budgétaire, il a fait parvenir au ministre des Finances (M. Lalonde) une lettre dont il m'a transmis une copie ainsi qu'à d'autres membres du groupe de travail parlementaire. Dans cette lettre, on peut lire notamment ce qui suit:

● (1710)

> Des milliers de femmes se sont plaintes à nous du traitement infligé à l'heure actuelle aux ménagères dans le cadre du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec et elles nous ont également signalé que les recommandations du livre vert à ce sujet étaient inadéquates. La plupart des femmes qui sont ménagères à temps plein ou à temps partiel veulent être reconnues comme des travailleuses à part entière qui ont droit à des pensions. Elles n'ont pas confiance dans les pensions de veuve qui sont basées sur le revenu du mari et qui cessent d'être versées en cas de divorce. Ainsi, nous vous exhortons à appuyer les propositions du groupe de travail qui donneraient directement aux ménagères le droit aux prestations au titre du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec.

Voilà l'opinion, monsieur le Président, du principal porte-parole des femmes au Canada. On a passé sous silence le droit aux pensions pour les personnes qu'il défend, à savoir les ménagères. Il aurait suffi de quelques mots dans le budget pour amener ces personnes à croire que le gouvernement est conscient de leur travail et de leurs réalisations. Permettez-moi de dire au ministre des Finances ce que le gouvernement aurait pu déclarer dans ce budget. Il aurait pu dire qu'il était tout à fait d'accord pour qu'on verse des pensions aux ménagères et qu'il ferait tout en son pouvoir pour que cet espoir se concrétise. Cela aurait suffi, mais le gouvernement s'est abstenu.

Il y a un autre aspect très important des propositions relatives aux pensions sur lequel je voudrais me pencher, monsieur le Président. Je sais que le temps presse, mais je voudrais parler de la façon dont le gouvernement a abordé la question des Régimes enregistrés d'épargne-retraite. Ce n'est pas en augmentant les limites que nous pouvons aider les 46 p. 100 d'hommes et 62 p. 100 de femmes sur le marché du travail qui ne sont, à l'heure actuelle, couverts par aucun régime privé. Cette augmentation aidera peut-être ceux qui peuvent se permettre de placer $10,000 par an dans ces régimes, et je suis persuadée qu'elle sera bien accueillie par ceux qui gagnent plus de $55,000 par an. Mais que fait-on des 94 p. 100 de travailleurs canadiens qui ne gagnent pas cette somme? Plus particulièrement, que fait-on de la grande majorité des Canadiens qui gagnent moins de $30,500 par année et qui ne bénéficieront absolument pas de cette largesse de 300 millions de dollars du ministre? Monsieur le Président, le gouvernement n'en tient pas compte, préférant les oublier. Le budget ne

prévoit même pas à l'intention des nombreux Canadiens qui gagnent entre $10,000 et $30,000 par année le moyen d'être protégés par une caisse de retraite privée. Pourtant, c'est un problème dont l'équipe de travail parlementaire s'est occupée. Elle a en effet proposé tout simplement de leur octroyer un crédit d'impôt de 40 p. 100, de façon que ces travailleurs, en majorité des femmes, puissent se constituer une caisse de retraite privée.

Le budget et les propositions qu'il renferme à cet égard démontrent que le gouvernement a établi son ordre de priorités à l'envers du bon sens. Ainsi, il offre pour 300 millions de dollars d'avantages à des gens qui ont déjà des caisses de retraite, et il oublie complètement les ménagères, ainsi que les travailleurs dont le revenu est moyen ou faible et qui n'ont pour toute protection que le Régime de pensions du Canada. Il ferme les yeux sur la misère de milliers de Canadiens, des femmes pour la plupart, dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans, qui n'ont à peu près pas de revenus, qui ont perdu leur conjoint, et qui pourtant n'ont pas droit à la pension. Les 300 millions de dollars que le ministre offre à ceux dont le revenu dépasse $55,000 par an suffiraient amplement à des pensions à ces personnes-là. Cependant, le ministre ne s'intéresse pas à ces personnes pas plus que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Mme Bégin: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Kingston et les Îles (M^lle MacDonald) qui parle toujours haut et fort et avec beaucoup d'ostentation lorsqu'il est question des pensions, en commettant sans cesse de graves erreurs dont je comprends mal la cause. Sait-elle que ce sont les retraités célibataires dont la plupart sont des femmes qui profitent de toutes les nouvelles dépenses prévues dans le budget et que la totalité de cet argent ne leur sera pas entièrement repris sous forme d'impôts comme voulait le faire le groupe de travail dont le député faisait partie. Sait-elle que, lorsqu'elle recommande haut et fort que les retraités célibataires obtiennent $102 de plus en une majoration du même ordre, comme le recommandait le groupe de travail dont elle faisait partie, seul un très petit nombre de bénéficiaires du SRG en bénéficieraient, à la condition d'être dans le dénuement le plus total et de n'avoir aucune autre source de revenus en dehors de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti? La proposition sur laquelle elle revient de nouveau malgré toutes les explications que je lui ai données ainsi qu'aux autres membres du comité ferait perdre à tous les bénéficiaires du SRG $1 pour chaque dollar de revenu supplémentaire. Certains d'entre eux se retrouveraient dans la situation ridicule ou à cause de tous les programmes de suppléments provinciaux ils perdraient $1.50 pour chaque dollar qu'ils toucheraient d'une autre source.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je n'ai jamais jugé nécessaire de faire des observations à propos de la voix du ministre ou de ses autres caractéristiques personnelles. Je considère que c'est anti-parlementaire.

Mme Bégin: Pourriez-vous répondre à ma question?

Mlle MacDonald: Oui, je sais ce que le groupe de travail parlementaire a recommandé. Il s'agissait de $102 pour les plus démunis. J'ai dit au ministre que tant que son gouvernement et elle ne seraient pas prêts à réformer le système de pension pour ceux qui n'ont pas la possibilité de participer à des régimes de retraite, c'est-à-dire environ 2.7 millions de femmes qui se consacrent à plein temps aux soins du ménage, tant qu'ils ne seraient pas prêts à accorder des stimulants et des crédits d'impôt aux bas salariés pour les inciter à participer à des régimes de retraite privés, nous aurions toujours des personnes âgées de plus de 65 ans vivant dans la pauvreté. Ses collègues et elle n'ont rien fait pour résoudre ce problème.

Mme Bégin: Monsieur le Président, je n'ai pas reçu de réponse à ma question, qui était toute simple. Pourquoi mademoiselle le député s'est-elle contentée de recommander, une fois de plus, que tous les retraités ayant droit au SRG—nous parlons du présent et pas de l'avenir idéal vers lequel nous tendons—qui reçoivent un SRG partiel soient pénalisés et qu'on leur retranche une somme équivalente à leurs revenus? Je ne comprends pas cela et je voudrais une réponse.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, le ministre ne peut pas imaginer l'avenir autrement que d'une façon idéale.

Mme Bégin: Non, je m'occupe du présent.

Mlle MacDonald: Certains d'entre nous veulent que l'on prenne des initiatives aujourd'hui même, pour que les gens ne vivent plus dans la pauvreté à l'avenir. Madame le ministre arrive-t-elle à le comprendre?

Mme Bégin: Pourquoi ne pas répondre à la question?

Mlle MacDonald: Les personnes qui auraient reçu $102 par mois, d'après la proposition du groupe d'étude parlementaire, sont les personnes qui vivent aujourd'hui dans la misère noire; ce sont elles qui en auraient bénéficié le plus. Madame le ministre ne reconnaîtra certainement pas que son projet laisse à bien des retraités, un revenu inférieur de $2,000 au seuil de la pauvreté. Voilà les résultats de son projet. Voilà ce qu'elle semble disposée à faire au lieu de rectifier son plan.

● (1720)

M. Fisher: Monsieur le Président, le député de Kingston et les Îles (M^lle MacDonald) murmurait quelque chose à propos de langage antiréglementaire. Je vous signale qu'elle est la première à faire des observations personnelles.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Il vaudrait mieux éviter de faire des observations personnelles et s'en tenir aux questions et aux réponses.

M. Mayer: Pauvre petit!

M. Fisher: Monsieur le Président, nous avons un problème . . .

M. Mayer: Oui, et nous l'étudions.

M. Fisher: . . . avec les priorités et la crédibilité des conservateurs. Je voudrais demander au député de Kingston et les Îles quelles sont ses politiques et ses priorités et ce qu'elles font pour augmenter la crédibilité du parti conservateur en général.

Quand je regarde de l'autre côté et quand les Canadiens regardent du côté des conservateurs, nous voyons monter l'étoile du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Nous constatons que le député de York-Peel (M. Stevens) a toujours une très forte influence. Que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) sait toujours faire entendre son point de vue. Ces gens-là ne cessent de réclamer des coupures. A leurs yeux, le déficit est une chose horrible; les Canadiens ne peuvent supporter un pareil fardeau, etc. Ils savent que les dépenses les plus faciles à réduire sont celles qui s'adressent aux personnes. C'est pourquoi ce sont justement les services que nous offrons aux personnes qu'ils voudront couper.

Dans quels services et dans quelles priorités sabrerait un ministre des Finances conservateur dur, impitoyable, intraitable? Au lieu de leur propagande habituelle, je voudrais que ces gens-là nous parlent de leurs priorités.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, cette question-là, j'y répondrai avec plaisir. Je voudrais rappeler au député que notre parti et son chef ont défini trois priorités dans le domaine social. Nous souhaitons simplement que le gouvernement y accorde quelque attention.

Il y a d'abord la création d'emplois pour les chômeurs. Avec un emploi, ils retrouvent leur dignité personnelle, redeviennent des travailleurs actifs et productifs et contribuent à gonfler les recettes gouvernementales.

Un autre programme social qui recevrait de notre part beaucoup plus d'attention que la mesure incomplète que le ministre nous présente, c'est la réforme des services de santé. C'est un besoin fondamental pour ceux qui ne peuvent se faire hospitaliser parce que les hôpitaux n'ont pas les capitaux d'immobilisation voulus.

Le troisième domaine dont nous n'avons cessé de nous soucier, c'est la réforme des pensions. Depuis quatre ans que nous réclamons des modifications dans ce domaine. Depuis deux ans et demi ou trois ans que nous ne cessons de presser le ministre des Finances de questions à cet égard. Nous lui avons demandé ce qu'il faisait pour les personnes de plus de 65 ans vivant dans la pauvreté. Chaque fois qu'on lui pose la question, le ministre des Finances ou le ministre de la Santé et du Bien-être social se lèvent pour déclarer qu'ils passeront à l'action dès qu'ils en auront les moyens. Il y a deux ans, les personnes âgées se sont vu dire que leur pension n'augmenterait pas. Bien sûr, on a de l'argent pour Canadair, Petro-Canada ou Petrofina ou toute autre entreprise, mais rien pour les personnes âgées. Puis, juste avant des élections, ils se rendent compte qu'ils peuvent faire quelque chose. Les personnes âgées savent bien que, depuis longtemps, l'une de nos priorités est d'améliorer leur situation.

Le président suppléant (M. Herbert): C'est la fin de la période des questions et des commentaires. La parole est au député de Sudbury (M. Frith).

M. Doug Frith (Sudbury): Monsieur le Président, pour commencer, je vais parler de certaines questions soulevées par le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) au sujet de l'engagement qu'a pris le gouvernement de remanier le régime de pensions. Je voudrais répondre à quelques-unes d'entre elles.

Tout d'abord, je vais reprendre là où l'honorable représentante de Kingston et les Îles a terminé. Elle a affirmé que les personnes âgées sont actuellement le principal souci de son parti. La seule façon d'évaluer l'engagement du parti conservateur envers les Canadiens âgés est de remonter au budget qu'il a proposé en 1979. A cette époque, l'honorable représentante de Kingston et les Îles avait affirmé que c'était un des meilleurs budgets présentés au Canada depuis des années. Quand je me reporte au budget de 1979 pour voir quels fonds étaient alloués au supplément de revenu garanti, je constate qu'il n'y avait rien du tout. L'année 1979 est la seule où on peut juger comment le parti conservateur traite les Canadiens âgés. Pas un seul dollar de plus n'était alloué dans ce budget au supplément de revenu garanti.

Le député de Kingston et les Îles sait que, dans son programme électoral de 1980, le parti libéral s'engageait à augmenter le supplément du revenu garanti de $35. Je voudrais lui rappeler que cet engagement a été respecté dans les six premiers mois. Depuis lors, suite à ce budget, nous avons affecté 460 millions supplémentaires aux plus pauvres de notre société. Je ne suis pas certain que le député de Kingston et les Îles ait une idée de ce que son collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), a à l'esprit pour les personnes âgées de ce pays.

Le député de Saint-Jean-Ouest a constamment demandé quelles étaient les priorités du gouvernement. Un budget c'est un certain nombre de choses, mais c'est surtout un plan qui définit les engagements du gouvernement vis-à-vis de certains groupes de la population et de certains secteurs de notre économie. Lorsque l'on considère le budget qui a été déposé la semaine dernière, nous constatons que le gouvernement désire augmenter l'argent mis à la disposition des personnes âgées de 460 millions de dollars. Nous reconnaissons que le chômage dans ce pays constitue un véritable fléau, en particulier chez les jeunes. Nous avons affecté 150 millions de dollars, en plus des 500 millions du budget de 1983-1984. Tout cela vise spécialement à alléger les problèmes des jeunes chômeurs.

Pourtant, lorsque le député de Saint-Jean-Ouest a commenté, au nom de son parti, les priorités du gouvernement, il a surtout parlé du déficit budgétaire qu'il nous a reproché de ne pas avoir réduit. Si, en fait, 75 p. 100 de notre argent est consacré aux paiements de transfert pour la dette publique, cela ne laisse que 25 p. 100 sur lesquels on devrait faire des réductions importantes. Je ne sais pas ce que le député de Saint-Jean-Ouest a à l'esprit lorsqu'il souhaite une réduction marquée du déficit fédéral. Je suppose qu'il pense à 5 ou 7 milliards. Examinons par quel moyen nous pourrions réduire l'importance du déficit de ce montant. Devons-nous piocher dans les 10.4 milliards que nous dépensons en pensions pour les personnes âgées? J'en doute. Le parti conservateur envisage-t-il de réduire les pensions des personnes âgées? Veut-il diminuer les 2.3 milliards d'allocations familiales? Est-ce là la position du parti conservateur? Va-t-il réduire les versements de péréquation du gouvernement fédéral aux provinces? Les conservateurs prétendent qu'ils veulent consacrer plus d'argent à la santé et aux soins des personnes âgées. Si je comprends bien le critique de la défense du parti conservateur et le critique des affaires extérieures, leur position c'est que nous devrions consacrer plus d'argent à la défense. Si je ne me

trompe pas, le critique financier du parti conservateur a déclaré qu'il serait en faveur de l'élimination du prélèvement de canadianisation qui a rapporté quelque 700 millions pendant la dernière année financière.

• (1730)

Quand j'écoute les conservateurs, j'ai beaucoup de difficulté à comprendre en quoi consistent leur politique. S'ils veulent réduire le déficit, ils feraient mieux de dire aux Canadiens quelles dépenses ils vont éliminer. A mon avis, le parti conservateur a peur de dire aux Canadiens dans quoi il va sabrer. Il a peur de la réaction des personnes âgées s'il leur dit qu'il va réduire les pensions. Il a peur de dire aux Canadiens qu'il dépensera moins pour les soins médicaux. Il a peur de dire aux Canadiens qu'il allouera moins d'argent à l'enseignement postsecondaire. Voilà les réponses auxquelles les Canadiens s'attendent, mais pas de notre part, car nous avons dit clairement que nous voulons aider les personnes âgées et les pauvres et que nous avons l'intention de respecter nos engagements envers les provinces.

Ce n'est pas la position du parti conservateur. Étant donné que nous aurons des élections générales cette année ou l'an prochain, les Canadiens devraient savoir, avant de voter, quelle politique le parti conservateur va adopter.

Le député de Kingston et les Îles s'est enquis de l'engagement du gouvernement fédéral à réformer les pensions. A l'entendre, notre engagement est moins ferme que nos promesses et, enfin, il est question de la réforme des pensions dans nos documents budgétaires. D'après elle, il y a deux ans que le parti conservateur a demandé une réforme des pensions mais, en fait, on avait déjà admis alors qu'il fallait améliorer le Régime de pensions au Canada. Ayant siégé au comité spécial sur la réforme des pensions, elle doit savoir qu'il n'existait pas de consensus à ce sujet. C'est précisément pourquoi le gouvernement fédéral a suscité la création d'un groupe de travail parlementaire chargé de sillonner le pays et de dégager un consensus avant de passer à l'action.

L'honorable représentante de Kingston et les Îles a laissé entendre que les améliorations au Régime de pensions du Canada se faisaient attendre depuis longtemps. Je suis d'accord avec elle, mais je lui signale que l'on ne peut séparer la politique des conservateurs fédéraux et provinciaux. Or, à mon avis, le parti qui a le plus fait obstacle à certaines des améliorations les plus urgentes du Régime de pensions du Canada est le parti conservateur. On ne peut blâmer le gouvernement fédéral. Je me rappelle que, il y a deux ans, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) a participé, de concert avec ses homologues des provinces, à une conférence au cours de laquelle nous avons proposé de doubler immédiatement les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Le trésorier de l'Ontario nous avait dit à l'époque qu'il était absolument contre toute hausse de ces prestations.

Le député de Kingston et les Îles sait pertinemment que, pour apporter le moindre changement au Régime de pensions du Canada, il faut obtenir le consentement des deux tiers des provinces regroupant les deux tiers de la population. Par conséquent, l'Ontario possède un droit de veto sur cette question, à cause de sa population. Le parti conservateur de l'Ontario s'est servi de ce droit de veto pour empêcher l'adoption de la disposition d'exclusion pour les femmes qui élèvent des enfants, mesure que nous préconisons depuis des années. Les conservateurs se sont prononcés contre. Nous avons proposé de doubler les prestations d'invalidité versées aux termes du Régime de pensions du Canada, et les conservateurs de l'Ontario ont refusé.

Elle n'a pas à chercher loin pour trouver un parti politique qui fait obstacle à la refonte des pensions. Qu'elle aille demander à ses collègues conservateurs de Queen's Park d'emboîter le pas au gouvernement fédéral. Nous pourrions peut-être alors agir beaucoup plus rapidement.

Je voudrais parler du principe de l'égalité et rappeler du même coup qu'il est question dans le budget d'établir une limite portant sur la vie entière d'une personne. J'ignore si le député de Kingston et les Îles s'est faite le porte-parole de son parti, mais l'idée d'une telle limite, idée tout à fait nouvelle dans notre régime de pension, c'est celle-là même qu'on retrouve dans la hausse des fonds déductibles d'impôt au titre des régimes enregistrés d'épargne-retraite qui sont aussi visés dans la refonte des pensions au Canada. Aussi, notre régime de retraite en général est-il maintenant plus juste qu'il ne l'a jamais été.

Elle sait parfaitement bien que nos concitoyens ne pourront pas tous réclamer les mêmes déductions fiscales au chapitre des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Le député ne voudrait certes pas prétendre, au nom de son parti, qu'il faudrait en exclure les petits entrepreneurs et les agriculteurs qui en ont pourtant cruellement besoin. Cette disposition est donc une amélioration par rapport à ce qui existait naguère. C'est une aide fiscale supplémentaire pour les personnes qui travaillent à leur compte. Ce sont des gens dont le sort l'intéresse.

Cette limite prolongée pour toute la durée de la vie d'une personne est équitable pour ceux qui ont décidé de leur propre gré de ne pas prendre de régime de retraite privé en leur nom personnel et elle est également plus équitable pour ceux qui n'ont encore participé à aucun régime jusqu'ici. Elle ne doit sûrement pas tourner le dos à nos agriculteurs qui ne cessent de réclamer un meilleur régime fiscal pour les gains en capital qu'ils réaliseraient en vendant leur exploitation.

Le budget du ministre des Finances aura pour effet de soustraire à tout impôt la première tranche de $240,000 réalisée par l'agriculteur à la vente de son exploitation. Elle ne doit sûrement pas être contre cela. Mon parti tient compte de ce que les petits hommes d'affaires sont le moteur de notre croissance économique. Pourquoi leur refuserait-on le même droit à l'assistance fiscale et à la planification de la retraite qu'à ceux à qui nous avons accordé des régimes d'avantages définis? Elle ne doit sûrement pas être contre cela.

Et que pense-t-elle des membres de nos carrières libérales qui travaillent à leur compte? Je sais que les députés du NPD ont critiqué ce régime dans certaines de leurs observations. Ce n'est pas parce que quelqu'un est avocat, médecin, dentiste ou pharmacien, qu'il faille le soumettre à un régime fiscal différent des autres. Nous avons par exemple présenté dans ce budget une mesure fiscale qui assure à ces professions, qui sont nombreuses, un régime équitable. Franchement, j'aimerais qu'on accorde encore plus de petits avantages à ces petits hommes d'affaires. Nous leur avons accordé $150 millions de déductions fiscales dans ce budget.

Si le député reconnaît comme nous qu'il faut accorder des avantages aux petits hommes d'affaires afin de créer des emplois et de faire baisser notre fort taux de chômage, elle ne contestera pas ces mesures fiscales que nous avons présentées dans le budget.

Les mesures touchant les cotisations à l'épargne-retraite nous donnent le régime de pensions le plus souple qui soit de tous les pays industrialisés en Occident. Autrement dit, les jeunes Canadiens qui élèvent une famille et remboursent un prêt hypothécaire mais qui n'ont plus assez d'argent à épargner en prévision de leur retraite ne seront plus pénalisés comme ils l'étaient sous l'ancien régime. Celui-ci ne permettait pas à ceux qui étaient incapables de cotiser à un REER de reporter leur épargne. Maintenant ils le pourront. Quand un contribuable, à 50 ans, aura fini d'élever sa famille et qu'il aura remboursé son hypothèque, il pourra se prévaloir du report de ses épargnes et profiter de l'aide fiscale. Il pourra cotiser individuellement à un régime en prévision de ses vieux jours sans devoir compter uniquement sur l'État quand il atteindra l'âge de 65 ans.

S'il y a eu un défenseur de la réforme des pensions au Canada, c'est bien le parti libéral. Nous avons créé des commissions d'enquête dans ce domaine. Nous avons demandé la tenue d'une conférence nationale sur les pensions, ce que n'a pas fait le parti de la représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) lors de son bref passage au pouvoir. Quand ce parti prétend qu'il existait un consensus au Canada à propos de la réforme des pensions, il porte ombrage au consensus que nous avons obtenu au début des années 1980 dans ce domaine.

J'espère que la représentante appuiera ces mesures du budget et convaincra ses collègues de ne pas retarder l'adoption de la loi. Si nous proposons un projet de loi sur les normes de prestations de pension, assurément, personne ne s'opposera à une meilleure participation, à une transférabilité plus souple, à l'acquisition des droits de pension après deux ans ou à l'amélioration des prestations de survivant. J'ose espérer que l'on entreprendra très rapidement de remanier la loi sur les normes des prestations de pension.

Il n'est pas exagéré de dire que l'étude du dossier des pensions en soi et la préparation du rapport du groupe de travail parlementaire ont constitué pour les députés une expérience exceptionnelle et fort enrichissante, et ce quelles que soient nos allégeances politiques respectives. Les deux partis de l'opposition devraient féliciter le ministre des Finances d'avoir donné suite dans son budget à autant de recommandations qui ont figuré dans notre rapport et de l'avoir fait avec autant de célérité. De toute évidence, il a compris qu'il existait un consensus politique au pays. Je tiens à signaler que 8 des 9 membres de ce groupe de travail ont signé le rapport en question. Le seul avis différent a été émis par le Nouveau parti démocratique. J'ose espérer que, forts de ce consensus, nous pourrons nous employer à réformer le régime de pensions. Ainsi, au lieu d'attendre que l'Ontario et d'autres provinces ne se décident à agir, nous avons entrepris de donner l'exemple en tant que gouvernement national. Par conséquent, il deviendra essentiel de remanier la loi sur les normes des prestations de pension et probablement la loi sur la pension de la Fonction publique. Il est aussi à espérer que lorsque viendra le moment de remanier la loi de l'impôt sur le revenu de façon qu'elle reflète les changements annoncés dans le budget du ministre des Finances (M. Lalonde), le parti progressiste conservateur ne fera pas d'obstruction. C'est du moins ce que j'espère. Pour ce qui est de l'engagement pris par le parti de l'honorable représentante, j'espère qu'en sa qualité de porte-parole des conservateurs elle en représente les points de vue, et que ces derniers préconisent l'inclusion des personnes au foyer dans le Régime de pensions du Canada.

• (1740)

Mlle MacDonald: Nous y sommes décidés bien plus que le parti du député.

M. Frith: Si l'on fait cela, il est évident qu'il sera beaucoup plus facile pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'organiser des négociations avec ses homologues provinciaux. Permettez-moi de dire au député de Kingston et les Îles que le trésorier de la province de l'Ontario a changé; malheureusement, c'est encore un conservateur. Cependant, il n'a pas tiré profit de l'expérience de son prédécesseur, l'honorable Frank Miller, député de Muskoka. Dans un discours qu'il a prononcé il y a trois jours devant l'Association de gestion des régimes de pension, il a déclaré qu'il n'était pas favorable à l'acquisition de droits après seulement deux ans. Il ne veut que d'une période de cinq ans. Il ne veut pas qu'on fasse bénéficier les maîtresses de maison du Régime de pensions du Canada. Si quelqu'un préconise que les maîtresses de maison profitent du Régime de pensions du Canada, j'espère que le député de Kingston et les Îles, après le vote de ce soir, téléphonera à Larry Grossman pour lui dire que c'est une mesure dont le parti conservateur fédéral souhaite l'adoption et lui demande de ne plus s'y opposer. Si c'est la position du parti conservateur fédéral, j'espère qu'elle réussira à convaincre ses homologues provinciaux du bien-fondé de ce genre de mesure. Je lui souhaite bonne chance. Pour notre part, je le répète, nous n'avons pas eu tellement de succès. Si seulement les infirmes de notre pays se rendaient compte que le droit de veto existant en Ontario en vertu du Régime de pensions du Canada a privé les plus pauvres d'entre les pauvres, les personnes les plus nécessiteuses, les infirmes, de prestations d'invalidité. C'est parce que Frank Miller s'est opposé avec acharnement pendant cinq ans à ce qu'on double la prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada.

Si je vous demande quel est le plus grave problème que vous rencontrez dans votre circonscription en tant que député, je suppose que vous me direz que ce sont les gens ayant entre 45 et 64 ans qui n'ont malheureusement pour survivre que les prestations d'invalidité accordées en vertu du Régime de pensions du Canada. J'espère que nous sommes tous prêts à reconnaître que le montant de la prestation d'invalidité du RPC est tellement minime que nous devons agir sans tarder dans ce domaine. Quel concours nous a apporté la province de

l'Ontario? Elle n'a fait que bloquer l'adoption de nos recommandations demandant que l'on double la prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada. J'ai laissé entendre que le gouvernement fédéral donnerait l'exemple.

Une voix: Quel exemple!

M. Frith: Nous allons faire bien des choses qui vont améliorer considérablement le sort des Canadiennes. Nous allons améliorer les prestations du conjoint survivant. Pour la première fois, nous allons prévoir un degré minimal de protection contre l'inflation. C'est là quelque chose que même le gouvernement conservateur de l'Ontario ne préconisait pas encore il y a trois jours. Je crois que n'eussent été le ministre des Finances et l'engagement qu'il a pris dans le budget de réformer les pensions, nous n'en serions pas arrivés à un débat et à un consensus aussi importants que ceux qu'a provoqués l'honorable Larry Grossman, dans la province de l'Ontario, lequel a probablement décidé par un hasard extraordinaire dimanche soir de prononcer un discours sur la réforme des pensions, sans savoir que celle-ci allait faire partie intégrante de ce budget. Nous avons au moins obligé le ministre ontarien des Finances à s'engager, oui, à s'engager comme jamais auparavant dans la province de l'Ontario, à participer à la réforme des pensions. Je me réjouis au moins qu'il soit allé aussi loin.

Enfin et surtout, je tiens à dire un mot de la protection contre l'inflation que nous allons assurer aux travailleurs canadiens dans le domaine des régimes privés de pension de retraite. Le député de Kingston et les Îles sait sans aucun doute que, de toutes les instances que nous avons reçues de partout au Canada, celle qui tenait le plus à cœur aux travailleurs visait l'établissement d'une mesure de protection contre l'inflation dans le système des régimes privés de pension de retraite afin de mieux refléter la nouvelle situation qui se prépare et à laquelle nous devons nous adapter jour après jour.

Si le parti conservateur permet que soient adoptées rapidement toutes les dispositions prévues dans ce budget en matière de réforme des pensions, les travailleurs canadiens auront des lendemains meilleurs que ceux auxquels ils pouvaient s'attendre jusqu'à maintenant.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre! Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 64(6) du Règlement, d'interrompre les délibérations pour mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer du sous-amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

Le vote porte sur le sous-amendement. M. Riis, appuyé par M. Deans, propose:

Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par une virgule et en y ajoutant ce qui suit:

«et que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir maintenu les politiques libérales et conservatrices qui sont à l'origine d'un chômage sans précédent, de la pauvreté généralisée chez les personnes âgées et d'une fiscalité écrasante pour les Canadiens à revenus moyens et faibles; et que la Chambre blâme en outre le gouvernement d'avoir omis de présenter dans cet exposé budgétaire un programme de relance équitable qui mettrait fin aux concessions fiscales non productives accordées aux sociétés, supprimerait l'augmentation de 1.4 milliard de dollars de la taxe à la consommation annoncée dans le dernier budget, prévoirait des mécanismes qui permettraient de traiter équitablement les travailleurs déplacés par le progrès technologique et augmenterait les investissements productifs dans les secteurs de l'économie qui constitueront le pivot de toute prospérité économique future.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Herbert): Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Herbert): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Herbert): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(Le sous-amendement de M. Riis, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 18)

POUR

Messieurs

Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Deans
Fulton
Jewett (Mlle)
Knowles
Kristiansen
Lewycky
Manly
McDonald (Mme) (Broadview-Greenwood)
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Ogle
Orlikow
Parker
Riis
Robinson (Burnaby)
Sargeant
Skelly
Young—23.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Bradley
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Cardiff
Carney (Mlle)
Chénier
Chrétien
Clark (Brandon-Souris)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cossitt (Mme)
Côté (Mme)
Cousineau
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Cullen
Cyr
Dantzer
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dick
Dingwall
Dion
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Ellis
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Foster
Fraser
Fretz
Friesen
Frith
Gamble
Garant
Gauthier
Gendron
Gilchrist
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Greenaway
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Harquail
Hees
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hnatyshyn
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour

Messieurs

Killens (M^me^)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (M^lle^)
(Kingston et les Îles)
MacDougall
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Malone
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mayer
Mazankowski
McCauley
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Mitges
Mulroney
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Neil
Nicholson (M^lle^)
Nickerson
Nielsen
Oberle
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid
(St. Catharines)
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Roche
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
St. Germain
Savard
Schellenberger
Schroder
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Simmons
Speyer
Stevens
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Thomson
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Turner
Vankoughnet
Veillette
Watson
Weatherhead
Wenman
Whelan
Wilson
Wise
Wright
Yanakis—227.

M. le Président: Je déclare le sous-amendement rejeté.

Comme il est 18 h 22, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 h 22, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 22 février 1984

Le séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai l'intention de souligner la tragédie persistante du chômage. Il est démoralisant pour un chômeur de ne pouvoir trouver d'emploi pour subvenir à ses propres besoins et faire vivre sa famille. Il en perd son amour-propre et finit par ressentir de la frustration et de la crainte.

Le chômage sévit particulièrement chez les jeunes qui compte dans leurs rangs 20 p. 100 de sans-emploi. Cette tragédie a pris des proportions déraisonnables. Les jeunes qui rêvent de servir leur pays, de réussir, de jouir d'une sécurité financière sont atterrés de découvrir qu'on n'a pas besoin de leurs services. Leur attente est déçue et leurs espoirs anéantis.

Un second coup dur vient de frapper nos jeunes gens. Incapables de trouver d'emploi, nombre d'entre eux ont décidé de retourner aux études au lieu de rester à rien faire. Nous avons discuté dernièrement de l'insuffisance des crédits affectés à l'enseignement postsecondaire. Les frais de scolarité montent en flèche et ceux dont les ressources financières sont limitées n'ont pas les moyens de poursuivre leurs études. En outre, nombre de maisons d'enseignement resserrent leurs conditions d'admission, deuxième coup du sort pour nombre de jeunes qui voient ainsi sombrer leurs perspectives d'avenir.

Le gouvernement, monsieur le Président, a failli à son devoir en n'offrant pas aux jeunes des possibilités d'emplois permanents et en ne donnant pas au secteur privé la stimulation économique nécessaire pour créer les emplois.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

LES PROPOS DU MINISTRE QUÉBÉCOIS DES AFFAIRES SOCIALES

M. Jean-Claude Malépart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, après avoir entendu les déclarations faites hier par le ministre des Affaires sociales du Québec devant le Comité permanent de la santé, du Bien-être social et des affaires sociales, et compte tenu de l'article paru dans le journal *La Presse* et laissant entendre que les frais dus à des tickets modérateurs n'existent pas au Québec, j'aimerais rappeler les déclarations que le ministre Johnson a faites à l'émission de Pierre Pascau la semaine dernière, au poste CKAC, émission au cours de laquelle il affirmait qu'il pourrait exister 2,000 cas, présentement, dans tout le territoire du Québec. Je ne sais pas à quel moment M. Johnson dit la vérité. Est-ce ici ou à l'émission de radio de Montréal? Mais je peux vous dire que cet après-midi les fonctionnaires de monsieur Johnson ont rencontré ceux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour examiner ce dossier qui est un cas problème. Ceci confirme donc ce que l'on a soupçonné hier en écoutant M. Johnson, à savoir que le projet de loi C-3 nous a permis de découvrir que dans le système soi-disant tellement parfait du Québec il y avait des failles. Et ces failles sont apparues depuis la venue du P.Q. au pouvoir, puisqu'il faut admettre que le système de santé qui est efficace au Québec est le fruit du travail du gouvernement de M. Robert Bourassa.

* * *

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

HOMMAGE AUX CANADIENS D'ORIGINE BALTE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Aujourd'hui, monsieur le Président, nous avons parmi nous des représentants de la collectivité balte canadienne. C'est la douzième année que les parlementaires marquent l'apport qu'a fait cette collectivité pour faire du Canada un pays où il fait bon vivre. C'est une occasion pour tous les Canadiens de réfléchir à la fragilité et à l'importance de notre liberté.

Les familles des Canadiens d'origine balte qui vivent encore en Lettonie, en Estonie et en Lituanie ne connaissent pas les avantages de la liberté dont nous jouissons au Canada. Ils savent à quel point il est tragique de perdre sa liberté. Tous les députés savent que le peuple balte poursuit sa lutte pour l'indépendance et la liberté. Les Canadiens peuvent l'aider en protégeant leurs libertés et leur mode de vie avec la même ardeur dont font preuve les Baltes pour atteindre à la liberté et à l'indépendance.

Le Canada est le bastion de la liberté dans un monde perturbé, exemple éclatant des aspirations de nombre de peuples captifs. Lorsque nous faisons preuve de faiblesse économique, militaire ou politique, n'oublions pas que nous enlevons aux gens qui vivent en Lettonie, en Lituanie et en Estonie l'espoir et l'inspiration qui les motivent dans leur lutte incessante et parfois décourageante pour la liberté.

Article 21 du Règlement

LE MULTICULTURALISME

LA SOIRÉE BALTE SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, nous avons ce soir, sur la colline du Parlement, notre douzième soirée balte annuelle. Au fil des ans, ces célébrations nous ont fait prendre une conscience plus aiguë de la présence des Canadiens d'origine lettonne, estonienne et lituanienne, et de leur apport à la société multiculturelle du Canada. Un aspect du multiculturalisme au Canada est d'encourager les groupes ethniques à conserver leur culture et leur langue.

En fait de patrimoine linguistique, les Canadiens d'origine balte ont l'un des taux les plus élevés de conservation de tous les groupes ethno-culturels canadiens. Les efforts continus que déploie leur communauté afin de préserver et de partager son héritage culturel est une source d'enrichissement pour tous les Canadiens.

Les Canadiens d'origine balte luttent en outre farouchement pour le respect des droits fondamentaux de la personne, conformément aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui est inscrite dans la Charte des Nations Unies. Leur attachement aux principes de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme est pour nous tous un rappel constant des trésors de valeur inestimable que nous possédons et que tous les Canadiens doivent partager. Ces principes doivent faire partie intégrante de la loi promise sur le multiculturalisme dont nous avons l'intention de nous doter.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

LES PROPOS ALARMISTES DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES DU QUÉBEC

Mme Éva Côté (Rimouski-Témiscouata): Monsieur le Président, lors de sa comparution devant le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales hier, le ministre des Affaires sociales de la province de Québec a déclaré que le projet de loi C-3 touchant aux services de santé et d'hospitalisation au Canada causerait des torts considérables aux personnes âgées et aux jeunes enfants en particulier.

Monsieur le Président, je suis désolée de constater que la province de Québec se fait actuellement manipuler par une fausse information qui résulte strictement d'une interprétation tout aussi fausse que celle que fait le ministre provincial au sujet du projet de loi C-3. Les médicaments gratuits pour les personnes âgées, les soins dentaires pour les enfants de zéro à 15 ans ne sont pas des services de santé prévus dans le projet de loi C-3 et ne font pas partie des services défrayés par les deux niveaux de gouvernement.

Monsieur le Président, je me permets de vous dire que je ne comprends pas l'intérêt que trouve le ministre des Affaires sociales de la province de Québec à effrayer ainsi la population en tenant des propos alarmistes, propos qui ne sont pas fondés dans les faits.

• (1410)

[*Traduction*]

LES PENSIONS

L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉGIME DE RETRAITE POUR LES CONJOINTS AU FOYER

Mme Jennifer Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur le Président, dans son exposé budgétaire du 15 février, le ministre des Finances (M. Lalonde) a déclaré que, à compter de l'été prochain, il discutera avec ses homologues provinciaux la possibilité de prévoir un régime de retraite pour les conjoints au foyer. Je demande instamment au ministre des Finances de ne pas se borner à discuter cette importante proposition qu'a recommandée le groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions. Je l'exhorte à entreprendre ces entretiens avec la volonté bien arrêtée d'établir un régime de ce genre le plus tôt possible. Je formule cette recommandation plus particulièrement au nom des femmes qui sont aussi les associées de leur conjoint dans les milliers d'exploitations agricoles au Canada. Il importe en effet de reconnaître qu'un élément indispensable de la vie rurale est la famille, qui doit se partager les charges et les travaux ordinairement sans rémunération parce que le revenu agricole est insuffisant.

Cela contraste avec les déclarations attribuées au ministre chargé de la condition féminine qui déclarait l'an dernier: «Seules les familles les plus riches dans notre société ont les moyens voulus pour permettre à une femme de demeurer au foyer».

Je prie donc le ministre des Finances de s'engager fermement à établir un régime de pensions à l'intention de toutes les personnes qui demeurent au foyer et qui font un apport si important à la société, notamment les milliers de femmes d'agriculteurs sans lesquelles l'exploitation agricole familiale, telle que nous la connaissons actuellement, disparaîtrait.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA FAÇON DONT LE MINISTÈRE A TRAITÉ UN ENSEIGNANT À LA RETRAITE

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, un de mes électeurs est mécontent de l'attitude et des méthodes de Revenu Canada. Il s'agit d'un enseignant à la retraite qui a été obligé de vendre son chalet. La vente a été conclue par une société immobilière au dessus de tout soupçon. Le contrat a été établi par une étude d'avocats respectable et une firme de comptables bien connue s'est occupée de ses impôts.

En mai 1982, Revenu Canada lui a versé un remboursement de $365. En juillet de la même année, on lui a adressé une nouvelle cotisation de $950 assortie de menaces: «Vous êtes tenu de payer . . .immédiatement, sans quoi nous pourrons, sans autre préavis, prendre des procédures comme une saisie ou des poursuites devant la Cour fédérale, pouvant entraîner la saisie et la vente de certains de vos biens».

Le monsieur en question, âgé de 81 ans, pourvoit aux besoins de sa femme et de son petit-fils. Qu'aurait pu saisir Revenu Canada? Sa pension de vieillesse? Les biens d'un couple de retraités de plus de 80 ans? Peut-être leurs berçeuses? Où sont donc passés la bonne vieille justice et le sens de l'équité?

Monsieur le Président, ce contribuable de 81 ans a payé les $950, mais l'attitude et les méthodes de Revenu Canada laissent sûrement à désirer.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—LES FONDS

M. Rod Murphy (Churchill): Dans le budget des dépenses qu'il a déposé hier, monsieur le Président, le gouvernement fédéral annonce qu'il va réduire les crédits alloués au programme de création d'emplois pour les adultes. Ainsi, Canada au travail ne disposera plus que de 440 millions de dollars, le gouvernement ayant réduit de moitié les crédits qu'il affectait à ce programme. Par suite de ces compressions de dépenses, de nombreux Canadiens qui avaient pu jusque-là bénéficier de ce programme et de programmes analogues ne pourront plus dorénavant obtenir d'aide du gouvernement fédéral, alors que le Canada compte déjà plus de deux millions de chômeurs. Tant que le Canada comptera autant de chômeurs, je trouve immoral que le gouvernement fédéral agisse ainsi.

Au début de la journée, la société Sherritt Gordon Mines, dans le Nord du Manitoba, a annoncé qu'elle fermait sa mine de Leaf Rapids. Ces mineurs congédiés qui vont chercher du travail auront besoin d'aide. La décision du gouvernement fédéral de comprimer ainsi les dépenses en période de chômage aigu ne va être d'aucun secours pour ces mineurs ni pour tous les autres Canadiens qui traversent une époque difficile de leur vie.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA DÉCISION DE FAIRE ENTRER LES PENSIONS DE COMMISSIONS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS LE CALCUL DU REVENU

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, il est regrettable de s'apercevoir que des milliers de Canadiens dont le revenu est déjà limité risquent de perdre de l'argent cette année à la suite d'une modification du régime fiscal fédéral. Je veux parler des personnes âgées de plus de 65 ans qui reçoivent des pensions de commissions d'accidents du travail provinciales. Auparavant, ces pensions n'entraient jamais dans le calcul permettant d'établir si une personne de plus de 65 ans avait droit au supplément de revenu garanti, mais ce ne sera plus le cas à compter de cette année.

Autrement dit, monsieur le Président, bien des pensionnés qui naguère avaient droit au supplément de revenu garanti n'y auront plus droit ou recevront des prestations restreintes. Cette modification fiscale touchera quelque 25,000 personnes âgées indigentes. A vrai dire, on va comprimer des dépenses nécessaires destinées aux pensionnés. Des gens qui, l'année dernière et l'année précédente, avaient droit au supplément de revenu garanti n'y sont maintenant plus admissibles. C'est une injustice qu'il faut réparer.

• (1415)

Lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin), a fait grand état du supplément de $50 par mois pour les personnes âgées célibataires, elle s'est empressée d'ajouter qu'elle espérait que les gouvernements provinciaux n'en profiteraient pas pour augmenter les coûts auxquels doivent faire face les personnes âgées bénéficiaires. Or, c'est le gouvernement fédéral qui s'en prend aux personnes âgées indigentes en procédant à cette modification fiscale.

J'exhorte donc le gouvernement fédéral à abroger cette mesure odieuse qui causera des problèmes indescriptibles à des personnes âgées qui peuvent très difficilement se permettre une réduction de leur revenu.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—LA RÉPARTITION DES FONDS PAR CIRCONSCRIPTION

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il n'ignore pas que nous cherchons à obtenir des renseignements sur le programme spécial de stimulation de l'emploi depuis novembre 1982. Hier, il nous a remis une liasse de documents qui contiennent notamment des données sur le Programme des initiatives spéciales d'emploi. Nous avons donc été à même de constater que des 184 millions de dollars que le gouvernement a consacrés jusqu'ici au Programme des initiatives spéciales d'emploi, 80 p. 100 sont allés à des circonscriptions libérales et moins de 12 p. 100 à des circonscriptions conservatrices.

Étant donné que le gouvernement a tenu à l'écart de ce programme la population de même que tous les députés à l'exception des libéraux, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration peut-il justifier son refus de venir en aide aux chômeurs dans les circonscriptions qui ne sont pas représentées par des libéraux?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député prétend que ses données sont factuelles. Je ne sais pas si l'attribution des crédits correspond à ce qu'il affirme . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Roberts: . . . mais ce ne serait pas étonnant puisque les députés d'en face répètent depuis des semaines qu'ils ne se sont pas préoccupés de demander des fonds en vertu de ce programme.

En réalité, en ce qui concerne la répartition des crédits par province, étant donné que certaines n'ont pas de députés libéraux mais qu'elles ont tout de même obtenu des subventions, il est donc évident que celles-ci ont été attribuées à des circonscriptions représentées par l'opposition.

Le député affirme que n'étant pas au courant du programme, ses collègues de l'opposition n'ont pas pu s'en prévaloir. Pourtant, quelques députés de l'opposition en ont profité. Je n'ai aucun scrupule à défendre ce programme.

M. Malone: Évidemment, puisque vous êtes un libéral.

M. Roberts: Les représentants d'en face sont dépités de n'avoir pas cru bon de se dépenser autant que leurs collègues libéraux afin de faire profiter leurs électeurs des fonds disponibles.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Si les députés de ce côté-ci n'ont pas fait de demandes, c'est parce que le ministre leur a dit le 29 novembre qu'il fallait attendre la publication des critères qu'on ne nous a communiqués que le 2 février.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Le ministre ne s'en tirera pas aussi facilement.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je demande au ministre de nous rendre des comptes sur la façon dont son ministère a dépensé les crédits relevant de ce programme. Il sait certainement quelque chose de la façon dont son ministère dépense. En vertu de ce programme 86.5 millions de dollars ont été dépensés. De ce montant, 73.5 p. 100 ont profité à des circonscriptions libérales, 9.1 p. 100 à des circonscriptions conservatrices et 3.2 p. 100 à des circonscriptions néo-démocrates. Je voudrais demander . . .

Une voix: Bravo!

M. McGrath: J'entends des députés libéraux applaudir sans vergogne au fait qu'ils fassent de la discrimination entre les différents chômeurs de ce pays.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Comment le ministre justifie-t-il cette utilisation partisane et honteuse des fonds publics?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Tout d'abord, monsieur le Président, le député ne rapporte pas de façon exacte ce que j'ai déclaré en comité et, si vous vous reportez au compte rendu, vous vous en apercevrez.

Deuxièmement, je pense qu'il convient de regarder la totalité des fonds consacrés à la création d'emplois, c'est-à-dire à l'ensemble de nos projets. S'il fait cela, le député constatera, et je l'ai dit à maintes reprises, que les fonds sont distribués globalement d'une façon qui est, en gros, proportionnelle à la répartition des chômeurs. Il est possible de prendre un programme ou un autre et de montrer qu'il ne répond pas à ce principe fondamental. Dans chaque cas, il y a des explications justifiables.

• (1420)

Le député a fréquemment demandé, à la Chambre, les faits et tous les faits, exigeant que les documents ne soient pas transformés, car il voulait, comme il l'a dit à la Chambre, préparer lui-même la ventilation par circonscription; il constate maintenant que les faits ne confirment pas ce qu'il voulait prouver. Il veut faire une utilisation sélective de certaines parties pour étayer ses dires, ce qui ne lui est pas permis.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Monsieur le Président, le ministre a tenté sans vergogne de camoufler les faits en les ornant d'un ruban rouge.

Des voix: Bravo!

LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS—LE CODE D'IDENTIFICATION DES CIRCONSCRIPTIONS RECEVANT UNE SUBVENTION

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'ai ici le compte rendu de ce qu'il a dit au comité le 29 novembre. Il m'a déclaré ceci:

> Dès que ces critères d'application vous seront communiqués, faites-moi part de vos propositions, pour tout projet dans votre région qui vous semble correspondre aux conditions du programme.

Voilà ce qu'il a dit, mais je n'ai eu connaissance de ces critères que le 2 février.

Nous n'avons rien vu de pareil depuis le début des années 1950, lorsqu'il y avait, à Petawawa, des chevaux sur la liste de paye.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'était simplement une extrémité du cheval.

M. McGrath: Et maintenance nous voyons l'autre extrémité.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Monsieur le Président, le ministre a déclaré ce matin au réseau public de la télévision qu'il était impossible de répartir ces fonds par circonscription. On m'a informé, avec documents à l'appui, qui m'ont été fournis par la suite, que chaque circonscription recevant une subvention en vertu d'un programme de création d'emplois est identifiée par un code particulier. Voilà pour les codes.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration peut-il nous expliquer pourquoi il n'a pas été en mesure de nous en fournir la liste ventilée par circonscription, puisque la chose est possible grâce à ce code et que la liste existe donc dans son bureau? Pourquoi a-t-il cherché à induire les Canadiens en erreur?

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Remettez votre démission, John!

M. Dick: Et dire que vous aspirez à la direction de votre parti!

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la question du député comporte trois aspects différents. Il a voulu savoir tout d'abord si je lui ai conseillé ou déconseillé de présenter une demande, et de toute évidence les paroles qu'il a citées expliquaient que, une fois qu'il aurait reçu la liste des critères à observer, j'examinerais volontiers les projets qu'il me proposerait. Je n'ai cependant pas dit qu'il ne pouvait pas me soumettre de projets tant qu'il n'aurait pas reçu cette liste.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Démissionnez, John!

M. McDermid: Soufflez-lui quoi répondre, Marc!

M. Roberts: Ensuite, il nous a reproché la question des codes; il prétend avoir entre les mains une liste, des photocopies, ou je ne sais quoi, où figurerait un code d'affectation de fonds par circonscription. Il est vrai, monsieur le Président, et c'est d'ailleurs notoire, que nous recueillons certaines données par circonscription dans le cas de certains projets, notamment dans le cadre du programme Canada au travail et du programme Été Canada. Mais il n'en va pas de même pour le grand programme des initiatives spéciales d'emploi sur lequel le député d'en face nous a interrogés. Ce programme comporte trois volets . . .

M. Nielsen: C'est du favoritisme!

M. Roberts: . . . il faut compter tout d'abord avec les fonds qui sont consentis pour les programmes gouvernementaux ordinaires ou autres. Ensuite, viennent les fonds qui sont accordés pour des programmes relevant directement de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration; ce sont des programmes permanents. Enfin, il faut compter avec le programme de subventions et de contributions à la création d'emplois.

M. Taylor: Votre nez allonge sans cesse.

M. Roberts: Je puis dire au député, après m'être renseigné, que nous ne recueillons pas de renseignements sur les fonds affectés par circonscription en vertu du Programme des initiatives spéciales d'emploi.

En troisième lieu, le député m'a accusé de chercher à cacher les faits à la Chambre. C'est précisément pour cela que j'ai présenté . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Roberts: . . . que j'ai présenté tous les renseignements disponibles sur tous les projets mis en œuvre, comme me l'a demandé le député. Le 14 février dernier, il m'a bien dit de ne pas épurer la liste, et de la fournir non expurgée! Et que son parti se chargerait de déterminer lui-même les circonscriptions.

M. Epp: Et c'est bien ce que nous avons fait.

M. Roberts: J'ai donc fourni aux députés cette liste non expurgée. Je leur ai communiqué tous les détails pertinents. Mais voilà maintenant qu'ils se plaignent de ne pas disposer de renseignements qui viendraient étayer l'usage retors qu'ils voudraient faire d'une partie d'entre eux.

Des voix: Bravo!

• (1425)

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—L'INFORMATION

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et porte sur le même sujet. Comme le ministre le sait, la tradition veut que tous les programmes de création d'emplois du gouvernement fédéral soient mis en œuvre au grand jour. Cela donne des chances égales à tout le monde et à toutes les régions du pays. Pourtant, dans le cas du programme mentionné par mon collègue, les choses ne sont pas passées au grand jour. Les formules de demande n'ont pas été offertes publiquement. Il n'y a pas eu de campagne d'information pour faire connaître le programme aux Canadiens. De fait, les propres bureaux régionaux du ministre n'ont pas offert de documentation au public. Voici donc la situation. Le ministre et son gouvernement se sont servi de millions de dollars de l'argent des contribuables . . .

Des voix: La question!

M. Crombie: . . . pour des activités de favoritisme du parti libéral. C'est de cela que nous les accusons et c'est ce qui s'est passé.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Comment le ministre pense-t-il pouvoir justifier cette façon d'agir devant la Chambre et devant les Canadiens?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, de toute évidence, le député interprète les faits de façon très tendancieuse. Le programme a été annoncé et expliqué dans deux exposés budgétaires, un présenté par mon collègue, l'honorable ministre des Finances, et l'autre par l'ancien ministre des Finances, maintenant vice-premier ministre. Je ne vois pas comment un programme aurait pu être présenté au public mieux que dans un débat budgétaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Roberts: Le programme a été expliqué aux députés à maintes reprises. Ce n'est pas ma faute si le député n'arrive pas à comprendre ce que nous essayons de faire et ce que nous avons manifestement réussi à faire, soit de mettre au point un processus rapide pour créer des emplois au Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Roberts: Les députés de ce côté-ci de la Chambre étaient au courant du programme et les députés d'en face aussi. Ils étaient peut-être trop préoccupés par leurs propres affaires internes, par le choix d'un nouveau chef pour leur parti ou par le renvoi de l'ancien pour en profiter. Le programme existait. Les députés auraient pu présenter des demandes. Certains l'ont fait. La plupart ne l'ont pas fait. Ce n'est pas de notre faute s'ils ont maintenant découvert que nous nous sommes occupés activement des intérêts de nos électeurs. Ils n'avaient qu'à être aussi zélés que nous.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Crombie: Cela m'étonne que le ministre n'ait pas honte de ce qui s'est passé. Cela m'étonne beaucoup. Les faits sont clairs. Avant le 1er février, il n'y avait pas eu de renseignements fournis au public dont les Canadiens auraient pu se servir. Ce sont les faits. C'est ce qui est arrivé.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur le Président, je tiens à ce que le ministre se souvienne bien de ce que je vais lui dire en lui posant ma question. Ce qu'il a fait—et je lui demande de bien y réfléchir avant de répondre—c'est d'ouvrir les programmes publics destinés aux chômeurs non plus à ceux qui en ont besoin mais à ceux qui connaissent des ministres de la Couronne. Voilà ce que le ministre a fait, et c'est une honte. Comment le ministre croit-il pouvoir prétendre le contraire à la Chambre? Le fait est que les programmes de création d'emplois du gouvernement ne répondent plus aux besoins des chômeurs mais à ceux du parti libéral.

Des voix: Bravo!

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député s'emporte et il y avait tellement de bruit que je n'ai pas saisi les deux-tiers de sa question. Quant à la dernière partie, à savoir que ces subventions ont été accordées en fonction de relations ou de sympathies avec des ministres de la Couronne, c'est évidemment faux.

LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DE L'ONTARIO

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai une question à poser également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il n'y a pas à s'étonner que les députés s'agitent. Nous avons fait la ventilation des subventions accordées dans la province d'Ontario. Plus de 90 p. 100 de toutes les subventions du programme d'initiatives spéciales en faveur de l'emploi sont allées à des circonscriptions libérales.

Des voix: Quelle honte!

M. Deans: Sur les $56.4 millions accordés dans le cadre de ce programme, il n'y a que $3.5 millions qui sont allés à des circonscriptions ontariennes non libérales.

Le ministre sait fort bien qu'en septembre dernier, lorsque ce portefeuille lui a été confié, il a publié en même temps qu'un communiqué une liste intitulée: «Programme de création d'emplois du gouvernement du Canada». Sur cette liste il n'est nulle part fait mention du programme d'initiatives spéciales pour l'emploi. En conséquence, les députés de l'opposition n'ont pu se prévaloir de ce programme, n'en ayant pas été informés. Je demande donc au ministre si on ne peut pas conclure de l'ensemble du dossier que cet argent a été accordé à des fins politiques libérales, et que pour y avoir accès il fallait être libéral ou connaître un libéral.

• (1430)

Des voix: Bravo!

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président. Je ne pense pas que ce soit là la conclusion à tirer. Le député a tort de dire que cet argent est allé à des circonscriptions libérales. Il est allé à des groupes, à des gens . . .

Des voix: A des libéraux.

M. Roberts: . . . à des citoyens qui ont voulu utiliser ces fonds pour créer des emplois. Ils ont pu se trouver dans des circonscriptions libérales, mais l'argent n'est pas allé à des circonscriptions libérales. Il est allé à des gens qui voulaient créer des emplois, pas seulement dans des circonscriptions, mais dans l'ensemble du pays, dans toutes les régions du pays.

L'INFORMATION DES DÉPUTÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre est-il en train de nous dire que les habitants des circonscriptions qui ne sont pas libérales ont fait preuve de négligence en ne faisant pas de demandes de subventions, et qu'ils n'ont pas cherché à en obtenir? Serait-il possible qu'ils aient été au courant de l'existence de ces programmes, mais qu'ils n'en aient pas profité parce qu'ils n'en voulaient pas? La vérité, et le ministre la connaît fort bien, c'est qu'on ne les a jamais renseignés sur ces programmes, ni eux ni les députés de l'opposition, que seuls les députés libéraux en ont été informés et que les fonds ont été répartis entre les circonscriptions libérales uniquement pour servir la cause libérale. Je vous mets au défi de me dire le contraire.

Des voix: Bravo!

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai jamais dit que nos concitoyens avaient été négligents. Le député vient de nous dire qu'il n'était pas au courant de ce programme. Et pourtant, il figure dans deux exposés budgétaires. Je suis donc forcé de conclure qu'il n'écoutait pas lorsque ces exposés ont été faits à la Chambre et cela, je crois, c'est de la négligence.

Des voix: Bravo!

M. Deans: C'était la même chose pour le Fonds de développement de l'Ouest.

Des voix: Bravo!

LES SOMMES OCTROYÉES DANS LES RÉGIONS DE L'EST ET DE L'OUEST

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre si c'est seulement par hasard que les sommes d'argent octroyées aux circonscriptions ou régions où il n'y a aucun député libéral sont nettement inférieures à celles auxquelles ont droit les circonscriptions ou les régions où il y a des députés libéraux? Est-ce seulement par hasard que dans les Maritimes, au Québec et en Ontario, là où il y a des députés libéraux, la somme accordée par habitant est au moins deux fois plus élevée que dans les régions où les libéraux n'ont pas de représentant?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il n'est pas étonnant que les régions de l'Est du pays où le taux de chômage est nettement plus élevé obtiennent une plus grande partie des fonds disponibles. Si vous prenez . . .

M. McGrath: Et la Colombie-Britannique?

M. Roberts: «Et la Colombie-Britannique?» demande le député. Le pourcentage total accordé à cette province pour financer les programmes directs est de 13.7 p. 100. La Colombie-Britannique a un taux de chômage de 13.8 p. 100. Les chiffres sont pratiquemment identiques. Le député irait-il se plaindre que pour un des programmes de la liste, à l'article 38, 27 p. 100 des fonds ont été accordés à la Colombie-Britannique? Cela montre bien en effet que les libéraux font tout ce qu'ils peuvent pour nuire aux circonscriptions de l'opposition. Ce taux est presque deux fois plus élevé que le taux de chômage en Colombie-Britannique.

LE COÛT DE LA PRÉPARATION DES LISTES DE PROGRAMMES

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, je rappelle au ministre que nous parlons du Programme d'initiatives spéciales pour l'emploi. Le ministre peut-il nous expliquer, à propos de cette tentative manifeste en vue de cacher la vérité aux Canadiens, combien de temps, d'argent et de personnes il a fallu pour préparer cette documentation sur les programmes, laquelle est beaucoup plus détaillée que nécessaire et a permis hier au gouvernement de noyer le poisson à la Chambre et de dissimuler les vraies données concernant le Programme d'initiatives spéciales pour l'emploi, que nous avons demandées tout de suite après le budget de 1982?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, l'objectif des conservateurs est clair désormais. La semaine dernière, ils voulaient les faits, tous les faits, rien que les faits. Ils voulaient connaître les faits pour décider par eux-mêmes comment répartir les crédits. Ils voulaient aller au fond de l'affaire. Aujourd'hui, ils ne s'intéressent qu'à un petit aspect de celle-ci, qu'ils espèrent pouvoir déformer pour étayer leur thèse, laquelle n'est pas justifiable dans un contexte plus général.

Les députés d'en face nous ont dit: «Dites-nous tout, sans détours ni maquillage. Ne nous donnez pas d'ordres.» C'est ce que nous avons fait. A cette fin, il est vrai qu'il nous a fallu des traducteurs et du personnel spécial qui ont travaillé pendant toute la fin de semaine afin de fournir ces renseignements aux députés d'en face. Vous savez, monsieur le Président, si nous ne l'avions pas fait et si j'avais dû retarder encore la production de ces données, les conservateurs auraient réagi immédiatement pour m'accuser de manquer de respect envers la Chambre des communes eu refusant de fournir les renseignements que je leur avais promis.

Des voix: Bravo!

L'ÉDUCATION

LA LETTRE DE LA COMMISSION DES ÉCOLES SÉPARÉES DE L'AGGLOMÉRATION MÉTROPOLITAINE DE TORONTO

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du même ministre. Il n'aura pas à dénaturer sa réponse avec la profusion de documents qu'il a déposés hier à la Chambre. Comment peut-il justifier le fait que la Commission des écoles séparées, la Commission des écoles catholiques de l'agglomération métropolitaine de Toronto ait envoyé à ses administrateurs une lettre les pressant de ne s'adresser qu'aux députés libéraux pour l'octroi de crédits destinés à moderniser les établissements d'enseignement à Toronto? La liste est claire. Elle est adressée à tous les administrateurs, et ne comporte que les noms des députés libéraux. Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer comment cela a pu se faire?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Autant que je sache, monsieur le Président, je ne suis pas au courant de la lettre dont parle le député. Je suppose qu'il ne s'agit pas d'une lettre revêtue de ma signature, mais d'une lettre émanant de la direction de la Commission des écoles séparées sur laquelle je n'ai aucune autorité. Je ne connais pas la teneur de la lettre, mais si le député n'y trouve rien d'autre à redire que le fait que la direction de la commission scolaire exhorte les Canadiens à prendre contact avec les députés, libéraux ou autres, cela me porte tout simplement à croire que ses administrateurs estiment que les députés libéraux réussiront vraisemblablement mieux à répondre à leurs besoins que les députés d'en face.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—LES SOMMES OCTROYÉES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui a de toute évidence induit la Chambre en erreur au sujet des projets spéciaux de création d'emplois. Pourquoi n'admet-il pas que la Colombie-Britannique, où le taux de chômage est, il le sait bien, de 13.8 p. 100, soit près de 14 p. 100, et où le nombre de saisies hypothécaires, et de faillites a été plus élevé pendant l'année de la reprise, en 1983, que pendant la récession, n'a reçu que 5.5 p. 100 des 186 millions de dollars que contient sa caisse minable servant à des pots-de-vin?

Des voix: Bravo!

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député devrait tout simplement citer les chiffres globaux. Ceux-ci prouvent qu'en ce qui concerne les projets directs, la province de la Colombie-Britannique et le Yukon ont reçu 13.7 p. 100 des crédits, soit à peu près l'équivalent du taux de chômage de 13.8 p. 100. Il ne faut pas oublier par ailleurs que les programmes directs de création d'emplois font partie d'un plan fédéral bien plus général et que les effets de la stimulation économique provoquée par le budget de mon collègue le ministre des Finances, qui se traduira par l'injection d'une somme d'environ 2.5 milliards, devraient se faire ressentir davantage en Colombie-Britannique, en Ontario, en Alberta que dans certaines des provinces moins privilégiées et moins riches du pays.

Il ne faut pas oublier non plus que le gouvernement fédéral ne doit pas être le seul à se préoccuper de création d'emplois; il faut que les gouvernements provinciaux fassent leur part. S'il en est ainsi dans sa province, c'est en partie à cause du gouvernement provincial, qui s'entend très bien et qui a beaucoup d'affinités avec le chef de l'opposition et son parti. Nous voulons une participation à la création d'emplois et il faut s'attendre à ce que les provinces qui sont le mieux en mesure de collaborer, fassent une plus grande part du travail.

* * *

• (1440)

[*Français*]

LA SANTÉ

LES EFFETS DU PROJET DE LOI C-3

M. Gilles Marceau (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dont le projet de loi est discuté devant un Comité permanent de la Chambre.

L'honorable ministre peut-elle donner à la Chambre l'assurance que, contrairement à ce qu'a affirmé le ministre des Affaires sociales du Québec, le projet de loi étudié n'a pas pour but de mettre fin au système des ententes en les remplaçant par des décisions unilatérales d'augmenter les pouvoirs du gouvernement fédéral au détriment des provinces, d'empêcher le Québec d'exercer ses compétences, ni de mettre de l'avant ses priorités en matière de santé et enfin, de pénaliser les enfants en leur enlevant les soins dentaires ainsi que les personnes âgées en les privant de médicaments gratuits?

Une voix: Cela concerne le Québec, ce n'est pas important pour vous!

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais donner l'assurance formelle au député que ce projet de loi n'a pas d'autre but que d'interdire des frais aux malades. Les malades ont déjà payé au Québec, ils ont payé pour une santé gratuite, pour des soins pour lesquels ils se sont déjà assurés. Alors, que le Québec appelle cela d'une façon ou d'une autre, les frais aux malades ne seront pas permis, et je suis obligée de dire que cela n'est pas négociable. Pour le reste, comme les ententes et toutes ces choses-là, il est entendu que c'est le moment, en comité, de le négocier et de discuter si un mot est préférable à un autre. Mais il n'est pas question d'envahir des champs de compétences pour lesquels d'ailleurs nous ne sommes pas équipés. Il incombe aux provinces d'assumer leurs responsabilités. Tout est négociable, sauf la gratuité et la liste assurée des services aux Québécois.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—LE MONTANT OCTROYÉ PAR CHÔMEUR EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le gouvernement a trahi les citoyens de Colombie-Britannique en distribuant inéquitablement les fonds destinés aux projets d'initiatives spéciales pour l'emploi. Dans l'ensemble du Canada, le gouvernement a distribué en moyenne $150 par chômeur pour ces projets. Les chômeurs des Maritimes ont reçu en moyenne $227 et ceux du Québec $206, tandis que la Colombie-Britannique est le parent pauvre, avec seulement $60 pour chacun de ses chômeurs.

Pourquoi les fonds destinés aux projets spéciaux pour l'emploi se font-ils si rares dans l'ouest du Canada, qui n'a élu aucun député libéral? Où sont la justice et l'équité de ce programme qui n'accorde aux citoyens de Colombie-Britannique que 40 p. 100 de l'aide accordée aux autres Canadiens?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député parle de trahison et de parent pauvre; pourtant, la Colombie-Britannique a reçu 27 p. 100 des fonds distribués aux termes de l'article 38. Où est la trahison? Pour l'ensemble des programmes de création d'emploi, la Colombie-Britannique a reçu 13. 7 p. 100 des fonds, ce qui est presque identique au pourcentage des chômeurs de cette province. La Colombie-Britannique est donc loin d'être le parent pauvre du Canada.

M. Crosbie: Dans le cas de la caisse noire.

M. Roberts: Le député devrait considérer l'ensemble des données au lieu de s'attarder à certains chiffres seulement.

M. Manly: Monsieur le Président, le ministre devrait savoir que les fonds distribués aux termes de l'article 38 visaient surtout l'industrie forestière, que la Colombie-Britannique possède la plus grande partie ou en tout cas une forte proportion des forêts du Canada, et qu'elle a donc grandement besoin de ces fonds.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CONSACRER DES FONDS ADDITIONNELS À LA CRÉATION D'EMPLOI

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question porte sur le programme des initiatives spéciales pour l'emploi, en d'autres termes la caisse noire libérale. Nous avons toujours consenti notre juste part des paiements de péréquation au Canada. Maintenant que nous sommes en difficulté, nous n'obtenons pas ce qui nous revient. Le ministre consacrera-t-il des fonds additionnels à la création d'emploi et s'assurera-t-il qu'ils seront répartis équitablement partout au Canada, selon les besoins des chômeurs et non de ceux des députés libéraux qui cherchent à se faire réélire?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai fait remarquer au député, l'argent est réparti équitablement. Le député se fiche peut-être de la situation de l'industrie forestière au Canada, mais, de notre côté, cette question nous tient à cœur. Nous voulons que le reboisement se fasse, que nos produits se vendent bien et que l'industrie forestière canadienne conserve sa place dans notre économie à titre de principal employeur du Canada. Nous voulons que cette industrie demeure florissante.

LES DÉPENSES FAITES PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre de l'Emploi et de l'Immigration a trait à l'argent que la Société canadienne des postes a dépensé dans le cadre du programme d'initiatives spéciales pour l'emploi. Le ministre sait que les députés néo-démocrates n'ont pas vu la couleur de cet argent, que les députés progressistes conservateurs en ont reçu 4.3 p. 100, ce dont nous sommes reconnaissants au gouvernement, mais que les députés libéraux en ont reçu 95.7 p. 100.

Des voix: C'est une honte!

M. Cooper: Comment le ministre peut-il oser déclarer sans sourciller à la Chambre que c'est uniquement dans des circonscriptions libérales que 95.7 p. 100 des besoins les plus urgents de la Société des postes ont été trouvés.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Ce que je dis à la Chambre, monsieur le Président, et qui semble consterner les députés de l'opposition, c'est que nous avons réussi grâce à ce programme à élaborer plus de 50,000 projets de création directe d'emplois. Je ne suis pas particulièrement surpris qu'ils en soient si chagrins. S'ils veulent bien se reporter quelque peu en arrière, ils se souviendront qu'en 1979 ils ont cherché à anéantir complètement ces programmes de création d'emplois. S'ils sont si chagrins, c'est vraisemblablement parce que le porte-parole officiel du parti progressiste conservateur a déclaré hier, après avoir eu la possibilité d'examiner la liste des projets, qu'il trouvait que l'argent avait été réparti équitablement. S'il s'est exprimé ainsi, c'est que telle avait été son impression première.

M. McGrath: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Roberts: Monsieur le Président, je soupçonne qu'entre ces deux impressions, la première fort juste et celle d'aujourd'hui, il a eu des contacts avec certains de ses collègues qui s'imaginent pouvoir marquer des points politiques en déblatérant contre un programme de création d'emplois qui avantage les Canadiens de toutes les régions de notre pays.

M. McDermid: Dites donc la vérité, pour une fois!

Une voix: Vous êtes depuis trop longtemps le voisin de banquette de Lalonde.

LES SOMMES DÉPENSÉES DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DE TERRE-NEUVE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des contorsions, au ministre de l'assiette au beurre, je veux dire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Terre-Neuve affiche le taux de chômage le plus élevé au Canada. J'ai écrit des douzaines de lettres au ministre des Pêches et des Océans pour lui donner une liste de projets utiles. Comment se fait-il que, dans le cadre du programme des initiatives spéciales pour l'emploi, le ministère des Pêches et des Océans ait dépensé 4.639 millions à Terre-Neuve, mais uniquement dans des circonscriptions libérales? Comment se fait-il que les circonscriptions de Saint-Jean-Est et Saint-Jean-Ouest n'aient pas eu un traitre sou?

En expliquant cette situation, le ministre voudra-t-il nous dire pourquoi, sur les 4.2 millions que son ministère a dépensés jusqu'ici à Terre-Neuve, le partage ait été de 99.3 p. 100 pour les circonscriptions libérales et de seulement 0.7 p. 100 pour les circonscriptions conservatrices. A-t-il des raisons à donner? Le ministre peut-il expliquer pourquoi il se moque des chômeurs de ces deux circonscriptions? Vous faites honte à la Chambre.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si on représentait chaque député selon sa capacité de contorsion, il faudrait comparer le député à un tire-bouchon.

Je rappellerai au député que plus de 12 p. 100 de l'argent prévu dans le programme Canada au travail a été versé à Terre-Neuve . . .

M. Crosbie: Je vous ai donné ces chiffres.

M. Roberts: . . . dont le pourcentage de chômeurs par rapport à l'ensemble du pays n'est que de 3 pour cent.

M. Crosbie: Parlons des 300 millions de dollars.

M. Roberts: Dans le cas du programme RELAIS, Terre-Neuve a reçu près du double de son taux de chômage moyen. Il en est de même pour les programmes d'été de 1982 et 1983.

M. Crosbie: Nous parlons du programme pour les 300 millions de dollars.

M. Roberts: Trois fois le pourcentage des projets de développement communautaire sont allés à Terre-Neuve.

M. Crosbie: Vous êtes un sacré menteur.

M. Roberts: Dans l'ensemble, Terre-Neuve a obtenu une aide dont le pourcentage est supérieur au double de son taux de chômage.

Je demande ceci au député: lequel des projets attribués à Terre-Neuve lui semble superflu?

M. Crosbie: Attendez un peu que les électeurs vous ramènent à la raison. Ils ont la mémoire longue. Déclenchez des élections demain et nous verrons ce qu'ils pensent. Ils vont vous battre à plate couture.

• (1450)

LA RÉPARTITION DES FONDS ENTRE LES CIRCONSCRIPTIONS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Aux termes du programme d'initiatives spéciales pour l'emploi, deux circonscriptions libérales de l'Île-du-Prince-Édouard ont obtenu la généreuse somme de $2,400,000. Par contre, les deux circonscriptions conservatrices de la même province ont dû se contenter d'un montant de $215,000. La marge est donc de onze à un en faveur des circonscriptions libérales. Le ministre croit-il que les contribuables canadiens sont assez naïfs pour croire qu'un écart si considérable est justifié, compte tenu du nombre des chômeurs enregistré dans ces quatre circonscriptions? N'avouera-t-il pas que le programme en question constitue une manœuvre flagrante de corruption politique à l'échelle nationale?

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Et, que dites-vous de l'administration centrale du ministère des Affaires des anciens combattants?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la question du député m'étonne un peu, car les chiffres indiquent nettement pour chaque programme de création directe d'emplois que la quote-part de l'Île-du-Prince-Édouard est beaucoup plus élevée que ce que le taux de chômage de cette province justifierait. Si le député craint que nous ne défavorisions en quelque sorte sa circonscription dans l'Île du Prince-Édouard, je lui rappelle que le gouvernement fédéral dépense près de 20 millions de dollars—19.5 millions—pour établir un collège d'art vétérinaire dans sa propre circonscription.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Il y a parfois des accidents.

M. Roberts: Il est bien évident que nous faisons l'impossible pour aider le député.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DES CONSULS HONORAIRES DE L'ESTONIE, DE LA LATVIE ET DE LA LITHUANIE

M. le Président: Je voudrais signaler à la Chambre la présence à la tribune des consuls honoraires de l'Estonie, de la Latvie et de la Lithuanie.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

LES CRÉDITS CONSACRÉS PAR LE GOUVERNEMENT À LA CRÉATION D'EMPLOIS ET AUX SUBVENTIONS D'ENCOURAGEMENT AU SECTEUR PÉTROLIER

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je veux revenir sur la question des amis que l'on récompense et des chômeurs que l'on punit. Selon le budget des dépenses déposé pas plus tard qu'hier, le gouvernement a prévu d'augmenter le montant des subventions d'encouragement au secteur pétrolier, qui passeront à 1,600 millions de dollars, à l'intention de ses amis des sociétés pétrolières, tandis que dans tout le pays, les chômeurs vont faire les frais des réductions de près de 300 millions de dollars de l'ensemble des subventions et contributions fédérales aux programmes de création d'emplois. En ce qui concerne la politique du gouvernement, qui consiste à récompenser ses amis, comme en témoigne la répartition entre les provinces des crédits du Programme d'initiatives spéciales pour l'emploi—mais pas tous les autres—faut-il déduire de cette réduction que cette discrimination à l'endroit des chômeurs par rapport aux sociétés pétrolières, vaut également pour les autres secteurs?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la question du député est un peu tirée par les cheveux. Depuis quand les sociétés pétrolières sont-elles si amies avec le gouvernement actuel? Le député devrait aller à Calgary, s'il quitte un jour la côte de la Colombie-Britannique.

Sa question reposait, je crois, sur un élément essentiel, à savoir les prévisions budgétaires. Je tiens à rappeler au député que seul le Budget principal des dépenses a été déposé hier à la Chambre et que, dans le courant de l'année, il sera suivi par les budgets supplémentaires. C'est pourquoi il est inopportun de sa part de tirer des conclusions qui s'appuient sur la comparaison qu'il a établie, si j'ai bien compris les chiffres qu'il a cités.

M. Epp: Oh, allez donc, John!

M. Kristiansen: En parlant d'amis et d'ennemis, j'aimerais bien avoir des ennemis politiques qui me donnent des milliers de dollars par an, comme lui en donnent les prétendus ennemis du gouvernement au sein des sociétés pétrolières. Il faut rétablir les faits.

LES PROGRAMMES D'EMPLOI DANS LE SECTEUR FORESTIER—LA DIMINUTION DES CRÉDITS

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, selon le même budget des dépenses, les subventions d'encouragement versées aux sociétés pétrolières pour forer des puits secs augmentant de 40 p. 100, alors que les crédits affectés au secteur forestier diminuent de 61 p. 100, passant à 45 millions de dollars.

Une voix: Quelle honte!

M. Kristiansen: Les subventions aux programmes d'emploi dans le secteur de la foresterie, dont le ministre a parlé tout à l'heure, sont passées de 21.5 millions à $60,000. C'est une diminution de 99.998 p. 100. Il faudra énormément de crédits supplémentaires pour compenser. Le ministre et son gouvernement ont-ils décidé d'abandonner le secteur forestier? Lui et son gouvernement ont-ils laissé tomber les chômeurs du Canada? Sinon, quand feront-ils volte-face et accorderont-ils de l'aide aux gens et aux secteurs du pays qui en ont le plus besoin?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la réponse à chacune des deux questions oratoires du député est non. Le gouvernement se préoccupe vivement de la situation du secteur forestier. De fait, si le député revient en arrière, il se souviendra de la stratégie globale en foresterie qui a été élaborée et présentée de concert avec les provinces et qui portait sur le reboisement, la commercialisation et le besoin de main-d'œuvre hautement qualifiée. Toutefois, en répondant à la question du député, comme il se doit, monsieur le Président, j'empiète sur le domaine de mon collègue, le ministre de l'Environnement, de qui relève le service des forêts.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—L'ABSENCE DE CRÉDITS POUR DES CIRCONSCRIPTIONS DE DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Tout le monde se demandait aujourd'hui si le premier ministre allait démissionner. Compte tenu de certaines des déclarations qui ont été faites, je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi ce ministre n'a pas démissionné il y a au moins 35 minutes.

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Je voudrais poser une question au ministre à propos d'une déclaration qu'il a faite ce matin. Il a dit que la partisanerie politique n'avait rien à voir avec la mise en œuvre du programme d'initiatives spéciales pour l'emploi. Si c'est vrai, comment le ministre peut-il expliquer que 10 projets aient été approuvés dans les quatre circonscriptions libérales de Niagara Falls, Welland, Lincoln et Hamilton-Est, alors que, dans la même région, trois circonscriptions conservatrices, celles de Burlington, St-Catharines et ma propre circonscription de Hamilton-Wentworth, n'ont absolument rien obtenu. Comme la circonscription de Hamilton Mountain, qui est représentée à la Chambre par le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, ces circonscriptions n'ont pas reçu le moindre crédit pour la création d'emplois. Si ce n'est pas «l'opération caisse noire» dans toute sa splendeur, j'y perds mon latin.

J'aimerais bien que le ministre nous explique pourquoi les circonscriptions libérales d'une région où le taux de chômage est élevé, comme dans tout le sud de l'Ontario, sont celles qui, par une étrange coïncidence, ont reçu tous ces millions de dollars pour la création d'emplois?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député dit qu'il ne peut pas comprendre; pour ma part, je ne peux pas comprendre qu'il ne comprenne pas. La compréhension n'a jamais été son point fort.

Des voix: Oh, oh!

M. Roberts: Ce qu'il devrait considérer, comme nous lui avons rappelé à maintes reprises, ce sont les retombées globales du programme. S'il s'était donné la peine d'étudier la question dans cette perspective, il aurait remarqué que la circonscription d'Érié, qui, si je ne m'abuse, est représentée à la Chambre par un député conservateur, a reçu environ 19 millions de dollars du gouvernement fédéral pour la création d'emplois . . .

M. Crosbie: Pas dans le cadre de ce programme.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Parlez-nous de la caisse noire, John.

M. Roberts: . . . dans l'industrie aéronautique.

Des voix: Oh, oh!

M. Roberts: La réalité, monsieur le Président, c'est que les députés de l'opposition voient des complots partout—une machination ici, une autre là, partout des machinations—et ils croient pour cette raison que le gouvernement est en train de faire quelque chose d'infâme.

M. McDermid: Partout un coin coin.

M. Nielsen: Le vieux McRoberts avait une ferme.

M. Roberts: Ce qu'ils ont découvert en réalité, c'est qu'il y a 50,000 projets de création d'emplois dans toutes les régions du pays . . .

Une voix: Et ce n'est pas à cause d'eux.

M. Roberts: . . . qui ont été répartis équitablement dans l'ensemble.

M. McDermid: Projet coin coin.

M. Roberts: Il se peut, et je n'en doute pas, que, sur ces 50,000 projets, certains paraissent douteux si on les sort de leur contexte. Je ne saurais prétendre que nous avons pris la bonne décision dans les 50,000 cas. Toutefois, ce que nous faisons, à la grande surprise du parti conservateur et presque à son désarroi, c'est prouver au public que le gouvernement déploie des efforts exceptionnels pour créer des emplois valables dans toutes les régions du pays.

Des voix: Bravo!

M. Roberts: Cela semble les affecter.

M. Nielsen: Coin, coin.

M. Roberts: Ces députés préfèreraient que les chiffres révèlent qu'il y a eu une manipulation politique, car ils ne sont pas vraiment motivés par le désir de créer des emplois, monsieur le Président. Ce n'est pas l'objet de leur passion. Ce qui les intéresse, c'est le pouvoir.

Des voix: Bravo!

Des voix: Brian, Brian.

M. Lewis: Monsieur le Président, visiblement la vérité n'est pas le point fort du ministre.

Une voix: Bien dit.

Questions orales

LES FONDS DÉPENSÉS PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT DANS DES CIRCONSCRIPTIONS ONTARIENNES

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Ma question s'adresse au même ministre. Le taux de chômage dans le secteur de la construction atteint 33 p. 100. En Ontario, il s'élève à 29 p. 100 et la majorité des chômeurs sont des jeunes. Pourquoi 90 p. 100 des fonds destinés à la SCHL dans la caisse noire ont-ils été dépensés dans des circonscriptions libérales? Pourquoi n'a-t-on pas réparti ces fonds équitablement d'un bout à l'autre du pays? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas répondu aux besoins des sans-emploi plutôt qu'à ceux du parti libéral?

• (1500)

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je répète au député une fois de plus que les fonds ont été répartis équitablement. Je rappelle aux députés d'en face qui protestent tant contre le parti pris et le favoritisme que c'est le chef de l'opposition qui a dit que s'il devenait premier ministre, il s'écoulerait quinze ans avant qu'un libéral n'obtienne un emploi, et s'il était élu chef du gouvernement, il n'accepterait pas de projets d'une circonscription libérale avant quinze ans . . .

M. Mulroney: C'est faux.

M. Roberts: . . . ce n'est pas nous qui avons dit cela, c'est le chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Bradley: Monsieur le Président, d'après ce que nous avons vu aujourd'hui, ce sont les électeurs du ministre qui ont commis une erreur en lui donnant un emploi.

L'APPEL DU DÉPUTÉ AU CABINET DU MINISTRE

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Monsieur le Président, le ministre a déclaré à maintes reprises aujourd'hui et par le passé que si les circonscriptions conservatrices n'ont rien reçu aux termes de ce programme, c'est parce que nous n'avons pas bien travaillé ni présenté de demandes.

Une voix: C'est exact.

M. Bradley: Monsieur le Président, avant d'avoir obtenu les critères d'admissibilité à ce programme, j'ai appelé le cabinet du ministre la première semaine de décembre. Après avoir été renvoyé à six personnes différentes, M. Len Westaburg nous a signalé que le programme avait été mis sur pied par l'ancien ministre, mais que depuis l'entrée en fonction du ministre actuel, il n'avait pas encore été mis en vigueur; toutefois, dès qu'il le serait, a-t-il ajouté, nous recevrions les renseignements demandés. Le ministre nous demande de bien travailler pour obtenir des crédits en vertu de ces programmes, mais peut-il me dire comment je puis présenter une demande à l'égard d'un programme auquel aucun critère ni aucune formule de demande ne s'applique et qui, au dire de ses propres collaborateurs, n'existe même pas?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le meilleur conseil que je puisse donner au député, c'est qu'il aurait dû consulter son collègue le député de Joliette, lequel a reconnu avoir été au courant du programme, à l'instar de tous ses collègues, selon lui.

M. le Président: Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) invoque le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McGRATH—LES PROPOS DE M. ROBERTS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je ne crois pas que le ministre pourrait induire sciemment la Chambre en erreur mais, en me citant au cours de la période des questions, il m'a fait dire que, à prime abord, les fonds semblaient avoir été distribués équitablement. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'à prime abord les fonds semblaient avoir été distribués inégalement et inéquitablement. C'étaient là mes paroles et j'espère que le ministre en conviendra.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Au sujet de ce même rappel au Règlement, monsieur le Président, je tiens à préciser que je citais alors un article de la presse canadienne qui disait textuellement:

> Mais après avoir jeté un coup d'œil sur le résumé de l'information fournie par le cabinet de M. Roberts, M. McGrath a dit que les fonds destinés à la création d'emplois semblaient avoir été distribués équitablement.

Le député m'assure qu'il n'a pas dit cela et, bien entendu, je le crois.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

M. LACHANCE—LES PRISONNIERS POLITIQUES AUX PHILIPPINES

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Monsieur le Président, je désire présenter la pétition suivante:

> A l'honorable Chambre des communes du Canada en parlement assemblée, la pétition des soussignés citoyens canadiens préoccupés de justice et de fraternité entre les peuples se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y portera remède.
>
> Déclarent humblement qu'ils demandent:
>
> Que le gouvernement canadien partage l'inquiétude et la préoccupation profonde des 1,400 personnes de Montréal-Centre-Ouest qui ont adressé un message d'appui à des prisonniers politiques philippins dans leur lutte contre la pauvreté et la répression;
>
> Que le gouvernement canadien rende ses échanges économiques commerciaux ou autres avec les Philippines, conditionnels au rétablissement effectif des droits humains et des libertés démocratiques aux Philippines;

Que le gouvernement canadien exige, comme signe concret et réel de la volonté du gouvernement des Philippines de rétablir les droits humains et les libertés démocratiques, que ce dernier libère les 27 prisonniers politiques cinommés.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Traduction*]

M. SCOTT (HAMILTON-WENTWORTH)—LE CAMP DE LA PAIX SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, je veux présenter deux pétitions distinctes ayant trait au sujet même d'une autre pétition que j'ai présentée le 19 décembre dernier, à savoir le spectacle disgracieux et choquant connu sous le nom de «camp de la paix» qui dépare l'esplanade de l'édifice du Parlement. La première pétition que je présente aujourd'hui comporte 105 signatures qui ont été recueillies en une journée et demie, au cours de la fin de semaine, par un citoyen d'Ottawa, M. David Miner, qui dit que les pétitionnaires sont des touristes qui sont dégoûtés par la persistance de cette horreur.

La deuxième pétition porte la signature de soixante autres Canadiens qui soutiennent que la présence constante du «camp de la paix» devant l'un des plus beaux édifices publics du Canada est une véritable plaie.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke) demande à présenter le projet de loi C-220, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu (fonctions du ministre).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Hopkins: Monsieur le Président, à l'heure actuelle, le paragraphe (1) de l'article 220 de la loi de l'impôt sur le revenu se lit ainsi:

Le Ministre assure l'application et l'exécution de la présente loi, et a la direction et la surveillance de toutes les personnes employées à cette fin. Le sous-ministre du Revenu national pour l'impôt peut exercer tous les pouvoirs et remplir toutes les fonctions dévolues au Ministre en vertu de la présente loi.

Le projet de loi retrancherait de ce paragraphe toute mention des pouvoirs du sous-ministre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 149, 301, 358, 360 et 369.

[*Texte*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS

Question no 149—**M. Crosby:**

1. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports a-t-il déclaré, le 14 avril 1981, à la page 9289 des *Débats*, que la société Halterm bénéficiait d'une subvention de $1.8 million par année et, le cas échéant, sur quoi a-t-il fondé ses propos?

2. Cette subvention a-t-elle été versée en argent et sinon, sous quelle forme, et qui a versé l'argent ou fourni la subvention?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): La Société canadienne des ports répond comme suit:

1. Non. D'après le compte rendu des débats, le secrétaire parlementaire a fait la déclaration suivante: «En fait, la société Halterm bénéficie d'un rabais de 50 p. 100 de la part du Conseil des ports nationaux sur les frais d'entreposage à quai, lequel a représenté une subvention de 1.8 million de dollars en 1980.» Aux termes de l'entente conclue entre le Conseil des ports nationaux et la société Halterm, celle-ci paie un loyer pour la location des installations, ainsi que des droits de quai; toutefois, il lui est permis de conserver 50 p. 100 des droits de quai relatifs aux marchandises conteneurisées qui sont acheminées aux installations, lorsque ces droits dépassent un certain montant.

2. Non. Voir 1. ci-dessus.

LA DÉCISION D'UN JUGE DE LA COUR DU COMTÉ DE BROCKVILLE

Question no 301—**Mme Cossitt:**

1. Le ministre du Revenu national sait-il qu'un juge de la Cour de comté à Brockville (Ont.) a récemment déclaré la *Cornwall News Distributors* coupable d'avoir distribué des publications obscènes importées de l'étranger?

2. Les agents de douanes se sont-ils fondés sur *a*) les lignes directrices et les renseignements généraux contenus dans la note D9-1-1 des Douanes et de l'Accise en interprétant la clause tarifaire 99201-1 qui porte sur l'entrée au Canada de certain matériel et qui interdit l'entrée de «livres, imprimés, dessins, peintures, gravures, photographies ou reproductions de tout genre, de nature à fomenter la trahison ou la sédition ou ayant un caractère immoral ou obscène», *b*) les dispositions des paragraphes (8) et (9) de l'article 159 du Code criminel et des décisions antérieures des tribunaux lorsqu'ils ont dû décider de l'entrée de publications importées au Canada et sinon, pourquoi?

3. Le ministre tiendra-t-il compte des décisions nombreuses et récentes des tribunaux et établira-t-il une nouvelle directive que les agents des douanes suivront pour décider si certaines publications devraient être classées comme pornographiques et en interdire l'entrée au Canada en vertu de l'article tarifaire 99201-1 et sinon, pourquoi?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): 1. Oui. Le ministre du Revenu national est au courant d'une décision rendue par le juge James Newton de la cour du comté de Brockville (Ontario), le 18 novembre 1983. Il doit être noté que cette décision a été rendue en vertu des dispositions du Code criminel relativement à l'obscénité. Le ministère du Revenu national est responsable de l'application des dispositions prohibitives du Tarif des douanes qui, en vertu du numéro tarifaire 99201-1 dans la liste «C», spécifie que l'entrée de «livres, imprimés, dessins, huiles, gravures, photographies ou reproductions de tout genre, de nature à fomenter la trahison ou la sédition, ou ayant un caractère immoral ou indécent» devra être prohibée au Canada.

2. *a*) L'interprétation et l'application des dispositions du numéro tarifaire 99201-1 se font conformément aux lignes directrices et à l'information générale contenues dans la directive D9-1-1 des Douanes et de l'Accise, dans tous les cas d'importation de cette nature qui sont soumis à l'attention des employés des Douanes. Il doit être noté que ce ne sont pas toutes les importations de ce genre qui passent par la douane. Avec plus de 600 points d'entrée au Canada, il n'est pas toujours possible d'examiner minutieusement toutes les marchandises qui entrent au Canada.

b) Les normes utilisées par mon ministère pour déterminer les articles qui devraient être classifiés en vertu du numéro tarifaire 99201-1 sont fondées sur des décisions des tribunaux rendues en vertu de la loi sur les douanes et des articles comparables du Code criminel ayant trait à la vente et à la distribution du matériel obscène. Notre administration tente le plus possible de tenir compte de ce que les Canadiens en général estiment être immoral ou indécent.

3. Oui. Mon ministère continuera à prendre en considération les nombreuses et récentes décisions des tribunaux dans l'application du numéro tarifaire 99201-1. De plus de telles décisions continueront d'être reflétées dans les directives ministérielles pertinentes qui sont révisées régulièrement comme il est requis. Mon ministère à cet égard tiendra compte aussi des conclusions du «Comité Fraser sur la pornographie et la prostitution» formé récemment conformément au désir de mon collègue, le ministre de la Justice et Procureur général du Canada. Le rapport final du Comité est prévu pour décembre 1984.

LE SERVICE FORESTIER DU CANADA

Question nº 358—**M. St. Germain:**

1. Depuis 1978, combien de projets ont été subventionnés par province, et à quel coût, en vertu du progamme ENFOR du Service forestier du Canada?

2. Des $30 millions prévus à l'origine pour le programme ENFOR, combien reste-t-il pour subventionner des projets?

L'hon. Chas L. Caccia (ministre de l'Environnement): 1. Voici le nombre de projets réalisés à contrat dans le cadre du programme ENFOR depuis 1978 et une ventilation des sommes affectées, par province:

Alb.	11	$ 668,000
C.-B.	58	7,095,000
Man.	4	160,000
N.-B.	15	854,000
T.-N.	15	1,283,000
N.-É.	5	434,000
Ont.	84	8,209,000
Î.-P.-É.	2	17,000
Qué.	52	6,411,000
Sask.	9	708,000
Total	255	$25,839,000

Le reste de la somme de 30 millions de dollars allouée au programme ENFOR a été consacré à la gestion du programme, à l'administration et au transfert de la technologie.

2. Le crédit de 30 millions de dollars initialement alloués se répartissait sur la durée du programme, c'est-à-dire 6 ans. Il ne reste donc rien pour le soutien des projets. Une partie des travaux financés dans le cadre du programme se poursuit néanmoins sous la même appellation; environ 2 millions de dollars seront réservés au soutien des projets durant l'année 1984-1985.

LA CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

Question nº 360—**M. St. Germain:**

1. Quelle est la liste de tous les membres du conseil d'administration de la Corporation commerciale canadienne et, dans chaque cas, quels sont *a*) ses antécédents et son expérience, *b*) la durée de son mandat, *c*) sa rémunération, y compris le traitement et les frais de déplacement, et combien l'intéressé a-t-il touché depuis sa nomination jusqu'à ce jour?

2. Existe-t-il un conseil consultatif industriel du conseil d'administration de la Corporation commerciale canadienne et, dans l'affirmative, quelle est la liste de tous ses membres et, dans chaque cas, quels sont *a*) ses antécédents et son expérience, *b*) la durée de son mandat, *c*) sa rémunération, y compris le traitement et les frais de déplacement, et combien l'intéressé a-t-il touché depuis sa nomination jusqu'à ce jour?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. *a*), *b*), *c*) et *d*): Voir ci-après.

2. Oui (Voir ci-après).

a) Voir ci-après.

b) Nommés par le Conseil d'administration jusqu'à révocation.

c) Les membres du comité consultatif industriel ne reçoivent aucune rémunération, que ce soit sous forme de traitement, ou de frais de déplacement.

Comité consultatif industriel

Organisation		
Association des industries aérospatiales du Canada (AIAC)	1.	—Président
	2.	V. V. R. Symonds (Litton Systems Canada Limited)—Président, comité de commercialisation
Association des ingénieurs conseils du Canada (AICC)	3.	C. G. Smallridge—Vice-président (Lavalin Inc.)
	4.	H. R. Pinault—Directeur gérant
Association des banquiers du Canada (ABC)	5.	E. J. Morris (Banque de commerce canadienne impériale)—Président, comité import/export, ABC
Chambre de commerce du Canada (ChCC)	6.	S. F. Hughes—Président
	7.	(à remplacer)—Président, comité des affaires internationales
Association canadienne de la construction (ACC)	8.	R. E. Nuth—Président
	9.	R. Balfour (R.B.E.C.S. Ltd.)—Président, comité d'exportation de l'ABC
Association canadienne d'exportation (ACE)	10.	T. M. Burns—Président
	11.	P. G. Opler (The Foundation Company of Canada Limited)—Président, comité des projets de biens d'équipement à l'étranger
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)	12.	J. F. Bulloch—Président
Association des manufacturiers canadiens (AMC)	13.	R. L. Phillips—Président
	14.	Ronald McCallum (Hawker Siddeley Canada Ltd.)—Président, comité d'exportation de l'AMC
Association des manufacturiers d'équipement électrique et électronique du Canada (AMEEC)	15.	D. E. P. Armour—Président
	16.	N. J. Fodor (Electrovert Limited)—Président, conseil d'exportation
Institut royal d'architecture du Canada (IRAC)	17.	Directeur Exécutif
	18.	Boris Zerafa, FRAIC

Article 30 du Règlement

Nom	*a*) Antécédents/Expérience	*b*) Durée de mandat	*c*) Rémunération [1] indemnité $	frais de dépl. $	*c*) Rémunération totale depuis nomination $
R. A. Anderson	SMA, Expansion du commerce, AE (gouvernement)	à titre amovible (3.11.1983)	0.	0.	0.
S. I. Bata	Administrateur, Bata Limited (affaires)	à titre amovible (11.4.1978)	6,950.	4,829.30	11,779.30
J. H. Dickey	Associé principal—McInnes, Cooper et Robertson (avocat)	à titre amovible (11.4.1978)	8,400.	8,230.01	16,630.01
R. Giroux	Administrateur, Power Corp. of Canada Ltd. (affaires)	à titre amovible (11.4.1978)	2,900.	988.10	3,888.10
W. A. Hadden	Président, Champion Spark Plug Co. of Canada, Limited (affaires)	à titre amovible (4.9.1981)	2,850.	3,203.70	6.053.70
R. V. Hession	SM, Approvisionnements et Services Canada (affaires et gouvernement)	à titre amovible (27.1.1983)	0.	0.	0.
J. E. G. Howarth	Président/Chef de la dir. gén., Corp. comm. canadienne (affaires et gouvernement)	à titre amovible (15.10.1982)	0.	0.	0.
A. A. MacNaughton	Président/Chef de la dir. gén., Genstar Corporation (affaires)	à titre amovible (22.6.1978)	3,400.	246.23	3,646.23
G. E. Shannon	SMA, Direction des finances et commerce intern. (gouvernement)	à titre amovible (26.10.1982)	0.	0.	0.

[1] Chaque administrateur du secteur privé qui n'a pas été choisi parmi les personnes à l'emploi de la Fonction publique du Canada ou des sociétés de la Couronne peut recevoir une indemnité pour sa présence à chaque réunion du Conseil ou des comités, ou pour chaque jour ou partie de celui-ci au cours duquel il a exercé des fonctions pour la Corporation. Cette indemnité est de $350. De plus, tous les administrateurs doivent être remboursés des frais de déplacement raisonnables engagés en relation avec les travaux du Conseil.

M. WILLIAM ELLIS

Question nº 369—**M. Siddon:**

M. William Ellis (L. 12973) a-t-il servi dans le *South Saskatchewan Regiment* au cours de la Deuxième Guerre mondiale et, dans l'affirmative, *a*) a-t-il participé avec le régiment au raid sur Dieppe en 1942, *b*) est-il aussi ancien combattant de la Première Guerre mondiale, *c*) est-il le dernier survivant du régiment à avoir participé au raid sur Dieppe après avoir déjà servi au cours de la Première Guerre mondiale, *d*) reçoit-il une pension ou allocation d'ancien combattant du gouvernement et, sinon, pourquoi?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Pour répondre à cette question, il faut donner des renseignements personnels sur M. William Ellis, renseignements dont la divulgation est régie par la loi sur la protection des renseignements personnels. Voir la réponse donnée le 25 mai 1981 à la question nº 2351.

[*Traduction*]

M. Evans: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Les avis de motion portant production de documents sont-ils tous reportés?

Des voix: D'accord.

MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES CONSÉQUENCES DU RETRAIT DU JAPON POUR DOME PETROLEUM

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, l'autre jour, j'ai signalé mon intention de soulever une question concernant la situation financière de Dome Petroleum. J'espérais que la Chambre et vous-même jugeriez cette question suffisamment grave pour justifier l'ajournement des débats afin de permettre à la Chambre d'étudier la motion.

Un jour, à la fin mars 1982, cette société s'est retrouvée acculée à la faillite. Ses dirigeants ont téléphoné à des hauts fonctionnaires et ministres fédéraux et, en s'appuyant sur le dossier qu'ils avaient constitué, le dossier Armageddon, qui énumérait les conséquences catastrophiques que la faillite de la compagnie aurait pour le Canada, ils ont réussi à obtenir 500 millions de dollars pour la remettre à flot.

Comme les Japonais ont dit qu'il n'y avait pas de pétrole au fond de la mer de Beaufort et qu'ils ne financeraient pas les forages, je suppose que Dome Petroleum ne pourra pas continuer à recevoir l'aide financière de l'American Citibank et j'espère . . .

M. le Président: Le député ne peut pas présenter ses arguments. Il doit démontrer le caractère prioritaire de cette question. Le député de Comox-Powell River m'a avisé de son intention de demander un débat d'urgence sur les activités de Dome Petroleum Limited. Je vois mal comment je pourrais accepter la tenue d'un débat d'urgence sur cette question étant donné les exigences de l'article 30(5) du Règlement. Celui-ci prévoit en effet que «l'Orateur devra également tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.»

On peut difficilement prétendre que les difficultés financières de Dome Petroleum, aussi graves soient-elles, ont un véritable caractère d'urgence. Cette situation ne date pas d'hier. Pour le moment, nous étudions le budget. Nous avons six jours de débat sur un sujet très vaste qui fournira amplement l'occasion de soulever cette question. Les prévisions

budgétaires ont été déposées hier, ce qui fournira également l'occasion de soulever la question en comité ou au cours d'une journée réservé à l'opposition.

Le député a exposé le problème de Dome Petroleum hier, au cours de la période des questions. Il y a également fait allusion à propos de la déclaration du président du Conseil du Trésor (M. Gray). Il y a eu un échange de points de vues à la Chambre sur ce sujet.

En outre, la motion que le député désire proposer me pose un problème de procédure. Si la présidence donnait son accord à un débat d'urgence, la motion présentée à la Chambre devrait normalement proposer: «Que la Chambre s'ajourne maintenant». Dans son avis, le député me propose de présenter une motion tout à fait différente recommandant l'instauration d'une enquête publique. Selon le commentaire 285 de la cinquième édition de Beauchesne l'article 30 autorise qu'une question soit débattue à la condition qu'elle soit précise et exige une mise en discussion urgente. Je ne pense pas que cet article du Règlement visait à permettre la mise à l'étude d'une motion proposant une enquête publique.

Pour ces différentes raisons, la présidence ne peut accéder à la demande du député.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Crosbie (p. 1445).

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du budget présenté le 15 février dernier par le ministre des Finances (M. Lalonde). A la première page du *Budget en bref*, on peut lire:

«La croissance et l'emploi dépendent de notre réussite dans quatre grands domaines: résorber l'inflation, accroître l'investissement, réduire le déficit et améliorer notre compétitivité et notre productivité.»

Voilà pour la promesse, monsieur le Président. Voyons maintenant les réalisations. Le lendemain même de la présentation du budget, le Bureau fédéral de la statistique a fait savoir que le taux d'inflation au Canada était de nouveau à la hausse. Nos horribles déficits se comportent maintenant comme un feu de brousse s'alimentant à la fournaise qu'ils ont créée depuis que les étrangers aussi bien que les Canadiens craignent d'investir au Canada. Il faut de l'argent pour fournir des emplois et sans nouveaux investissements, les Canadiens ne peuvent accroître leur compétitivité ni leur productivité. Si nous devons créer des emplois dans les quatre grands secteurs qu'il a mentionnés, je dirai au ministre, par votre entremise, monsieur le Président, qu'il a échoué lamentablement.

Deux jours à peine après la présentation du budget, le gouvernement a demandé quatre autres milliards de dollars non prévus dans le budget. Le gouvernement a fait savoir dans le budget qu'il lui faudrait emprunter 25.5 milliards de dollars, soit quatre milliards de moins qu'il lui en faudra pour éponger son déficit prévu de 29.6 milliards de dollars sur des dépenses totales de 97 milliards prévues pour l'année commençant le 1er avril prochain.

C'est l'effet à retardement de cette budgétisation qui inquiète si profondément les Canadiens. Lorsque le ministre des Finances emprunte 31c. de chaque dollar qu'il dépense, le rapport étroit entre les dépenses et les impôts se perd dans le brouillard, comme nous disons en Nouvelle-Écosse. Cela tient plus du tour de magie que de la comptabilité honnête. Ce scénario me rappelle ces mots du célèbre poète, sir Walter Scott, dans son poème *Marmion*: «Oh what a tangled web we weave when first we practice to deceive.»

Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation plutôt précaire. Nous venons de traverser la pire récession depuis la grande dépression des années 30. Même si nous avons l'impression d'être au seuil de la reprise, nous ne sommes pas trop certains de pouvoir le franchir. Nous sommes appelés à examiner un autre budget et à évaluer les plans, les politiques, les prévisions et les programmes du gouvernement. Franchement, monsieur le Président, nous ne pouvons pas compter sur ce document pour nous propulser sur la voie de la relance. Nous pouvons tout au plus nous réjouir que le succès économique des États-Unis et la ténacité à toute épreuve de Canadiens énergiques nous maintiennent à flot, pour employer une expression des Maritimes, en dépit de la politique perverse et de la courte vue du gouvernement.

Dans son budget, le ministre des Finances dit qu'il importait que les gens aient confiance dans notre économie ce qui serait un facteur de stabilité. Or, à bien y penser, nous avons toutes les raisons de douter de la compétence même la plus élémentaire du gouvernement en matière économique. Comment le secteur privé peut-il avoir confiance dans un gouvernement qui, il n'y a pas si longtemps, présentait dans le cadre d'un exposé budgétaire une politique énergétique qui, en pratique, a exproprié les sociétés pétrolières de l'Ouest, ce qui a entraîné une énorme perte d'emplois, des dettes et des dépenses exorbitantes et un déclin de la confiance dans le Canada?

Comment peut-on faire confiance à un gouvernement qui attribue à son programme des 6 et 5 des résultats qui n'auraient tout simplement pas pu se faire sentir dans l'économie dans un délai aussi court? Peut-on considérer que le gouvernement est malhonnête lorsqu'il néglige de dire aux Canadiens que l'économie américaine a une influence considérable sur la nôtre et que les États-Unis ont connu un taux d'inflation et des taux d'intérêt inférieurs aux nôtres bien avant nous, grâce à l'application d'une politique monétaire très stricte et une bonne gestion financière et ce, sans user du stratagème des 6 et 5 à des fins politiques? Si ce programme des 6 et 5 était la solution, qu'en a-t-on fait dans le cas des dépenses gouvernementales?

Hier, le gouvernement a déposé son budget de dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985. Ces dépenses n'ont-elles augmenté que de 5 p. 100? Si le gouvernement avait cru dans l'utilité de son programme, cela aurait le cas. Or, bien au contraire, selon les prévisions budgétaires du président du Conseil du Trésor (M. Gray), ces dépenses augmenteront l'année prochaine de 10.5 p. 100 pour passer à 98.2 milliards, plus de 20 milliards étant affectés au paiement de l'intérêt sur la dette publique. Monsieur le Président, selon moi, cette somme de 98.2 milliards n'est que de la frime. Je suis ici depuis plus de 26 ans et je sais par expérience qu'à la suite de l'exposé budgétaire, la Chambre est saisie de budgets supplémentaires. Ces budgets sont destinés à permettre au gouvernement de faire face aux dépenses supplémentaires qu'il risque de devoir effectuer d'ici le 1er mars prochain.

Voyons à combien se sont élevés ces budgets supplémentaires au cours des quatre dernières années. Les budgets supplémentaires n'ont jamais totalisé moins de 2.5 milliards de dollars et ils ont parfois atteint les sept milliards. Au cours des quatre dernières années, ils ont totalisé en moyenne cinq milliards de dollars. Le budget des dépenses que nous examinons aujourd'hui n'annonce donc pas des dépenses de 98 milliards de dollars pour l'année prochaine, mais bien des dépenses d'environ 103 milliards de dollars.

• (1520)

Cela me fait penser à autre chose. En 1968, l'année où le très honorable premier ministre (M. Trudeau) est arrivé au pouvoir, je me rappelle fort bien que cela avait coûté environ douze milliards de dollars pour gouverner l'ensemble du Canada. A ce moment-là, le pays comptait environ 20 millions d'habitants. Nous sommes seulement 25 millions à l'heure actuelle, ce qui veut dire que la population du Canada n'a augmenté que d'environ cinq millions. Je mentionne ce chiffre simplement pour montrer à quel point le gouvernement a mal géré l'économie du Canada.

Comment pouvons-nous prendre les pronostics du ministre des Finances au sérieux lorsqu'il reconnaît lui-même que les prédictions contenues dans son dernier budget n'étaient pas exactes? Si le taux de croissance a dépassé ce qu'il espérait, comme il l'a dit lui-même, pourquoi s'est-il trompé? Qu'est-ce que cela nous permet d'attendre des prédictions contenues dans le dernier budget? Comment peut-on accepter en toute confiance les prévisions faites dans le budget du gouvernement actuel? Les prévisions à moyen terme du budget de 1980 sont embarrassantes pour quiconque a un peu de mémoire. Rien ne permet de croire que le gouvernement soit plus digne de foi dans ce cas-ci.

De toute façon, comme on prévoit que le taux de chômage ne sera ramené qu'à 8 p. 100—et cela pas avant 1988—il n'y a rien de quoi enthousiasmer les Canadiens, notamment dans la région de l'Atlantique.

La collaboration est un autre thème cher au ministre, mais, une fois encore, les faits se passent d'explication. Il n'y a guère de groupe dans l'économie canadienne que le gouvernement ne se soit pas aliéné. Le budget n'est qu'une tentative sans conviction pour réparer les dégâts. Il est inutile de rappeler aux exploitants de petites entreprises que la réforme fiscale que le ministre propose dans le budget est simplement une modification de changements fiscaux antérieurs qui avaient laissé le propriétaire de petite entreprise dans un chaos indescriptible en matière de fiscalité. Inutile de rappeler que notre économie n'a pas encore retrouvé le niveau de prospérité qu'elle avait il y a quelques années. On aura beau vanter la rapide progression du produit national brut, le public canadien ne se laissera pas leurrer.

Étant donné que, sous la direction du gouvernement actuel, l'économie a sombré dans un marasme profond, il est normal que la reprise soit spectaculaire. Un théorème affirme qu'à chaque action correspond une réaction égale et opposée. Par conséquent, chaque fois que le ministre affirme que notre économie a progressé plus rapidement depuis quelques mois que celle de la plupart des pays développés, il oublie de préciser que la récession s'est fait sentir plus durement ici. Si le navire de l'État ne risque plus de se fracasser sur les récifs, nous sommes encore bien loin du port, sans carte, sans boussole, sans capitaine compétent. Il fait eau de toutes parts et risque de couler avant que la panne de moteur soit réparée.

Pour ce qui est de la compétitivité de l'industrie canadienne, le ministre, fidèle à la tradition inaugurée par le très honorable premier ministre, s'est servi de la télévision pour sermonner les Canadiens, les exhorter à atteindre un niveau d'excellence mondial. Il me semble qu'il a fallu du temps au gouvernement pour s'en convaincre lui-même. Pourtant, il peut difficilement s'attribuer le mérite de nos excédents commerciaux qui ont connu un sommet temporaire grâce à deux facteurs: d'abord la performance relativement bonne de nos partenaires commerciaux, ce qui leur a permis d'acheter davantage de nos produits; en second lieu, le marasme général de notre économie qui a empêché les Canadiens d'acheter à l'étranger les biens qu'ils importent normalement.

Pour ce qui est de la politique relative à la concurrence, depuis dix ans que nous attendons des mesures à cet égard. D'ici à la fin de son mandat, je doute beaucoup que le gouvernement ait le temps de donner suite à sa promesse. Les Canadiens auront la sagesse de ne placer aucun espoir dans cette promesse pas plus que dans les autres, par exemple, la réforme des pensions qui ne sera pas terminée avant 1987.

L'attitude du gouvernement me rappelle celle d'un prétendant qui n'a nulle envie de se marier. Mais il est prêt à promettre mer et monde à la jeune fille pour qu'elle se montre gentille envers lui. Je crois que les Canadiens verront clair dans le petit jeu du gouvernement et qu'ils s'apercevront que ce budget n'est rien d'autre qu'un bouquet de fleurs en papier. A la première occasion, ils repousseront les avances de ce soupirant et ses belles promesses, en faveur d'un meilleur parti et d'un chef qui sauront assurer leur avenir.

Les propriétaires et les acheteurs de maisons n'ont guère de motifs de reconnaissance. La spectaculaire attention que l'on porte soudain à ce groupe de Canadiens arrive simplement plusieurs années trop tard. Que faisait le gouvernement quand les taux hypothècaires battaient tous les records à 20 ou 22 p. 100? Cette crise a semé le désarroi dans les ménages canadiens de l'Atlantique au Pacifique.

Pour évaluer la politique économique du gouvernement, il faut tenir compte de la conjoncture actuelle et des perspectives d'avenir. Quoique le ministre ait tenté dans son budget de présenter la situation sous l'éclairage le plus favorable, la réalité est extrêmement sombre, comme le démontrent tous les principaux indicateurs. En fait, la reprise économique a commencé à ralentir avant même que nous ayons rattrapé le terrain perdu pendant la récession.

Le ministre a fait ressortir l'importance de la confiance qui est essentielle, d'après lui, pour que ses mesures soient efficaces. Je suis d'accord avec lui. A mon avis, la confiance doit se fonder sur un bilan favorable; on ne peut la gagner par des promesses fumeuses et à long terme. Le ministre a distribué libéralement les promesses à tout propos, mais il a totalement négligé beaucoup de problèmes économiques dont souffrent nos régions désavantagées.

Par exemple, le budget ne prévoit absolument rien pour remédier au sort de nos pêcheurs indépendants qui gagnent péniblement leur vie sur les côtes de l'Atlantique. Nulle part dans le budget on ne trouve la moindre allusion à ces pêcheurs et aux exploitants de nos petites entreprises indépendantes de transformation du poisson. Or, la fragile économie de beaucoup de localités repose uniquement sur la prospérité d'une seule usine et d'un groupe de pêcheurs qui alimentent cette usine et qui doivent prendre suffisamment de poisson pour la rentabiliser. Je sais que vous connaissez le problème, monsieur le Président, car il y a des usines de ce genre dans votre circonscription. Le budget n'en souffle mot.

Dans ma province, la Nouvelle-Écosse, où les citoyens luttent depuis des mois pour conserver leur industrie, beaucoup d'exploitants indépendants ont énormément de difficultés à obtenir du crédit pour financer leurs activités. Le secteur bancaire qui semble si souvent indifférent aux besoins des provinces de l'Atlantique et des localités de ces provinces a réduit dans certains cas de 50 p. 100 les sommes que les pêcheurs empruntent pour pouvoir continuer à exploiter leur entreprise. C'est qu'il trouve que les risques à l'heure actuelle sont trop grands.

Certains pêcheurs risquent quant à eux de faire faillite et de perdre leur gagne-pain. C'est à leur égard que le gouvernement devrait au moins faire preuve de compassion. Et pourtant l'exposé budgétaire ne renferme pas un traitre mot à l'adresse de ce secteur essentiel.

Quand le temps presse, ce n'est pas la perspective d'un avenir meilleur «au pays de Lalonde le gaffeur» qui pourrait consoler ces gens-là.

Si nos pêcheurs dépensent tellement plus pour le carburant, ce n'est pas uniquement par suite des mesures qu'a prises le gouvernement, mais parce qu'ils doivent s'aventurer toujours plus au large dans l'espoir de trouver du poisson. Les pêcheurs des provinces de l'Atlantique et vraisemblablement aussi ceux des provinces centrales et de la Colombie-Britannique auraient accueilli avec enthousiasme l'annonce d'une aide concrète sous la forme d'une subvention ou d'un abattement fiscal. Une aide comme celle-là aurait bien plus contribué à la relance de l'ensemble de l'économie que les millions dont le gouvernement a fait cadeau à ses petits copains en général et aux sociétés Maislin et Canadair en particulier. Mieux vaudrait peut-être que je mentionne aussi les 21 millions de dollars que, selon les estimations, va nous coûter la Commission royale Macdonald chargée d'enquêter sur la situation économique. Ce sera vraisemblablement la commission royale d'enquête la plus dispendieuse de toute notre histoire. Ce qui est particulièrement honteux, c'est que cette commission royale d'enquête est tout à fait inutile. Elle ne fait tout simplement que refaire le travail qu'effectue chaque mois le Conseil économique du Canada. Les députés d'en face nous demandent parfois dans quels secteurs nous réduirions les dépenses. Eh bien, en voilà une de 21 millions que l'on pourrait supprimer immédiatement sans nuire le moins du monde aux prévisions économiques du Canada.

• (1530)

Que dire des quais et des ports de la région de l'Atlantique? Ils sont pour la plupart dans un état si pitoyable qu'il faudra beaucoup plus que les crédits prévus par le Programme spécial de relance du budget d'avril pour moderniser, rénover et rendre utilisables les ports dont dépendent nos localités. Le travail n'est pas terminé, Votre Honneur. Il a à peine débuté. Or le budget à l'étude ne tient aucun compte de cet élément important de la société et du patrimoine canadiens comme s'il n'existait même pas. Il est impérieux de faire des travaux de dragage, et certains de nos ports en ont désespérément besoin. Je me réjouis de voir à la Chambre l'actuel ministre des Travaux publics (M. LeBlanc), qui était auparavant ministre des Pêches. S'il se donne la peine de consulter ses dossiers des trois ou quatre dernières années, il verra bien que je l'ai imploré de veiller à faire draguer le port de Lunenburg de sorte que nos navires, nos chalutiers, ne grattent plus le fond à mi-marée. Depuis 1968, soit l'année où on a pour la dernière fois fait le dragage du port de Liverpool sous le gouvernement Diefenbaker, je multiplie vainement les instances pour qu'on le dragué à nouveau. Ce sont des travaux nécessaires pourtant, des travaux qui créeraient des emplois permanents car ils permettraient de moderniser l'infrastructure portuaire. Mais on n'a encore rien fait et je n'ai rien vu dans le budget qui laisse croire que le gouvernement s'apprête à faire effectuer ces travaux.

Lorsque nous avons débattu le C-170, le gouvernement, tout en prétendant réorganiser la pêche, déclarait à qui voulait l'entendre qu'il avait l'intention de remettre ce secteur entre les mains de l'entreprise privée. Nous nous attendions donc, de ce côté-ci de la Chambre, à entendre le gouvernement nous parler, lors de l'exposé budgétaire, du rôle qu'il entendait jouer

dans ce secteur si important, et nous faire part des moyens qu'il entendait prendre pour se libérer de ses fonctions de gestionnaire. Il n'a pas soufflé un traître mot à ce sujet. Il n'a rien dit non plus des mesures de protection fiscale qu'il aurait fallu prévoir pour les armateurs afin qu'ils puissent entretenir, voire remplacer, leurs navires et leur matériel de pêche.

De toutes les décisions prises sur la réorganisation des pêches, la plus malheureuse a été du ministre fédéral des Pêches et des Océans (M. DeBané) lorsqu'il a résolu de transférer de la Nouvelle-Écosse à Terre-Neuve, les droits de gestion sur 12 chalutiers pour pétoncles, dont le centre des opérations était situé à Riverport. Cela donne des ulcères et des maux de tête aux citoyens de Riverport qui m'ont dit, au téléphone ou par écrit: "Vous êtes député, que pouvez-vous faire pour empêcher cette flotte de tomber sous la coupe de l'État fédéral?" Cela, monsieur le Président, c'est de la crainte, une crainte profonde, une crainte viscérale.

Je vois que vous me faites signe de terminer, monsieur. Deux bâtiments de Riverport ont été déjà envoyés ailleurs. Ni l'accord sur les pêches de Terre-Neuve, ni l'accord du 30 septembre sur les pêches de Nouvelle-Écosse ne garantissent qu'on ne sortira pas d'autres bâtiments de Riverport. En outre, ni le ministre des Pêches et Océans ni le ministre des Finances n'ont donné la moindre indication qu'il y aurait des investissements dans cette localité pour rétablir sa situation ou l'améliorer. Et pourquoi, faut-il le demander? Nous avons de l'argent pour le superflu, mais nous n'en avons pas pour l'utile. Il serait temps que le gouvernement réexamine ses priorités.

Je reconnais que notre pays est capable de se tailler une place prépondérante dans le monde, avec ses richesses et son génie, sa créativité et sa jeunesse. Mais nulle part cette promesse n'a été suivie de tant de désillusions, alors qu'il n'a jamais été aussi urgent de la réaliser. Pour toutes ces raisons, je suis heureux de dire que je voterai contre le gouvernement, à cause des malheurs que sa politique entraîne pour la population, en appuyant l'amendment du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Questions et commentaires. Débat.

L'honorable ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) a la parole!

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'apprécie cette occasion de participer à ce débat afin d'exprimer mon appui au Budget que nous a présenté le ministre des Finances (M. Lalonde).

[*Traduction*]

Comme l'a si bien dit le ministre des Finances, le budget traduit en actes le programme de croissance, d'initiative, de sécurité et de partenariat exposé dans le discours du trône. C'est un budget courageux, qui renforcera l'économie, favorisera la croissance et créera des emplois intéressants. Si je dis que c'est un budget courageux, c'est qu'il eut été facile de se lancer dans une croisade visant à réduire le déficit de façon rapide et chaotique. Cette tactique aurait tout bonnement engendré de nouveaux problèmes et retardé la reprise économique. Le ministre des Finances a adopté une bonne tactique pour réduire le déficit au cours du prochain exercice financier. En fait, le déficit diminuera d'environ 2 milliards de dollars, et il continuera à diminuer les années suivantes.

[*Français*]

J'ai dit, monsieur le Président, que c'était un Budget courageux, parce que le gouvernement honore son engagement d'aider ceux qui sont dans le plus grand besoin. L'augmentation du supplément de revenu garanti pour les personnes âgées vivant seules témoigne de cette priorité. Les changements proposés au chapitre du système des pensions sont des jalons essentiels au mieux être de ces Canadiens qui ont œuvré leur vie durant pour créer la richesse de ce pays.

La réforme des pensions est l'un des défis les plus importants pour la majorité de nos concitoyens. Je suis fier de dire que je suis membre d'un gouvernement qui n'a pas abandonné ses obligations dans le domaine de la politique sociale, un gouvernement qui a maintenu et, là où c'était possible, qui a élargi le système des services sociaux, et cela pendant une période difficile.

Monsieur le Président, c'est exactement pendant ces périodes difficiles sur le plan économique qu'il faut maintenir le réseau de services sociaux, et que ce réseau est de plus en plus important. Le ministre des Finances a démontré cet engagement et cette attitude en aidant davantage ceux qui sont dans le besoin.

[*Traduction*]

Les observations du député de South Shore (M. Crouse) et de ses collègues d'en face me sidèrent. Ils prétendent qu'il faut réduire le déficit tout en proposant quelques menues dépenses comme solution magique. Par contre, ils ne précisent pas vraiment dans quels secteurs il faut sabrer pour réduire considérablement le déficit. Monsieur le Président, c'est bien beau de dire qu'il faut réduire le déficit tout en recommandant d'augmenter les dépenses dans certains secteurs, sans expliquer comment il faut s'y prendre. En fait, le ministre des Finances du gouvernement éphémère a dit, il y a un certain temps, que si les conservateurs nous révélaient leurs intentions, les Canadiens ne voteraient peut-être pas pour eux. C'est facile de plaire à tout le monde quand on dit des généralités sans être prêt ni même disposé à faire des choix difficiles et à se prononcer catégoriquement. Les députés de l'opposition, surtout ceux des provinces de l'Atlantique, se souviennent très bien du président du Conseil du Trésor de leur éphémère gouvernement—«Sinc le sabreur», l'appelait-on alors—qui pensait réduire les dépenses alors que, en réalité, il abolissait des projets créateurs d'emplois. Je me rappelle que les députés d'en face, y compris des ministres qui représentaient certaines provinces, allaient supplier leur premier ministre provincial d'intervenir et de protéger les députés et les gens de la région atlantique contre les compressions imposées par le zélé président du Conseil du Trésor.

Notre gouvernement a dû faire des choix difficiles. Il a lancé le programme des 6 et 5 p. 100 et mené la lutte contre l'inflation. Il s'est prononcé ouvertement sur l'assurance-maladie. Il a créé des emplois. Mon ministère a dépensé presque un milliard et demi de dollars pour créer les emplois dont on avait tant besoin dans le secteur de la construction. A l'intention des propriétaires qui auraient pu perdre leur maison à cause de hausses extraordinaires des taux d'intérêt, nous avons promis de l'aide et montré que nous nous soucions de leurs problèmes. Je ne m'en suis cependant pas tenu là. Dans le domaine du

logement, nous avons consulté activement les associations professionnelles et les prêteurs. Nous avons écouté les simples citoyens qui ont dit vouloir plus de sécurité et de confiance quand ils achètent une maison. L'exposé budgétaire énonce des mesures qui susciteront chez eux un renouveau de sécurité et de confiance. Je me réjouis de pouvoir dire que les associations professionnelles du secteur du logement ont répondu favorablement à nos initiatives. Les mesures annoncées dans le budget figuraient en tête de liste des priorités de beaucoup d'entre elles. Elles savent que le gouvernement les a écoutées et que leur recommandation a été entendue.

• (1540)

J'aimerais également souligner un autre élément du budget qui est très important pour le secteur de la construction domiciliaire. Les députés le savent, ce secteur se compose en grande partie de petites entreprises, de modestes entrepreneurs. Les dispositions budgétaires visant à simplifier la fiscalité des petites entreprises leur seront très utiles. En fait, l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain est en congrès à Québec, et ses représentants s'accordent à dire avec le ministre des Finances que la simplification de la fiscalité peut et devrait libérer de précieuses ressources pour la tâche essentielle de diriger leur entreprise et de les faire prospérer.

Je reviens brièvement au Programme de protection des taux hypothécaires, une mesure que les dirigeants de la SCHL ont élaborée avec d'autres ministères et en consultation étroite avec les associations du secteur du logement. Les propriétaires ne devraient pas avoir à affronter des hausses extraordinaires de leurs mensualités au moment de renouveler leur hypothèque. Les dispositions budgétaires à cet égard permettront aux propriétaires de se prémunir contre de fortes hausses de leurs mensualités au moment du renouvellement ou de pouvoir contracter des hypothèques à plus long terme. Ce sont les propriétaires eux-mêmes qui en paieront le coût. Jusqu'à présent, ces derniers ne disposaient pas de moyens de protection. Le Programme de protection des taux hypothécaires offre à bien des égards aux propriétaires les meilleurs résultats possibles. Si les taux d'intérêt baissent au moment du renouvellement, les propriétaires pourront profiter pleinement des taux inférieurs. S'ils augmentent, les propriétaires n'auront pas à payer de fortes hausses. Ils ne seront donc pas perdants. Ils pouront profiter des baisses de taux d'intérêt et jouiront d'une confortable protection si les taux devaient augmenter. C'est ainsi que l'on réussira à restaurer la stabilité et la confiance.

De tout temps, les Canadiens ont vu dans l'achat d'une maison la façon de limiter leurs dépenses au titre du logement, le poste le plus important de leur budget familial, mais au fil des années, leur revenu et la valeur de leur propriété se sont accrus, et les propriétaires de maisons ont commencé à consacrer une moins grande partie de leur budget au logement. C'est ainsi, qu'en 1970, ils consacraient en moyenne 21 p. 100 de leur revenu au logement. En tenant pour acquis une augmentation de leur revenu et un renouvellement facile de leur hypothèque, ils n'auraient dû y consacrer que 10 p. 100 environ de leur revenu en 1980, soit 10 ans plus tard. Par contre, l'expérience des dernières années a changé cette perception de la propriété. Les paiements hypothécaires ont augmenté de façon considérable. Dans bien des cas, tout dépendait de la chance ou du moment où l'hypothèque était renouvelée. Cette situation a entraîné un certain climat d'insécurité et on pourrait même aller jusqu'à dire, certaines injustices. Ainsi, une personne ayant renouvelé son hypothèque en juin 1980 aurait eu des paiements mensuels de 24 p. 100 supérieurs à ceux d'une personne l'ayant renouvelée, en avril 1980. Les mesures annoncées dans le budget permettront de faire disparaître certaines de ces incertitudes. Voici un exemple.

Supposons qu'un propriétaire de maison prenne une hypothèque de $70,000 pour cinq ans à 13 p. 100 et qu'il souscrive au régime d'assurance. Il lui en coûtera alors $11 de plus par mois. Si le taux hypothécaire est de 18 p. 100 au moment du renouvellement, il recevra près de $6,500 au cours des cinq prochaines années, afin de réduire les paiements mensuels. Si ce taux est de 20 p. 100, il recevra tout près de $11,000. Bien sûr, si le taux n'est passé qu'à 15 p. 100, il ne touchera rien, car il aura les moyens financiers de faire face à cette augmentation de $100 de ses paiements hypothécaires mensuels.

En fait, le programme limite à $100 par mois environ les augmentations pouvant être subies par les propriétaires de maisons et au-delà de cette somme, le propriétaire ne doit assumer que 30 p. 100 de l'augmentation. Ainsi, les propriétaires de maisons seront dans une situation beaucoup moins précaire au moment du renouvellement de leur hypothèque. En d'autres termes, ce programme devrait contribuer à donner un beaucoup plus grand sentiment de sécurité et de confiance aux Canadiens qui hésitent à acheter une maison.

Les consultations avec les représentants de cette industrie sont déjà engagées et elles se poursuivront au cours des prochaines semaines. Une fois que les mesures proposées auront été dûment débattues et étudiées, j'espère bien qu'elles seront présentées à la Chambre et que les députés, de quelque allégeance politique qu'ils soient, considéreront que ce programme doit aller de l'avant afin d'instaurer un climat de confiance parmi nos concitoyens qui voudraient acheter une maison.

M. Fisher: Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour poser au ministre une question qui fait suite à la rencontre que j'ai eue avec la Peel Non-Profit Housing Authority, une entreprise sans but lucratif de ma ville. Le ministre n'ignore sans doute pas que cette entreprise administre des fonds municipaux débloqués dans le cadre du programme de construction de logements sociaux de ma région. Il sait sans doute aussi qu'on a construit 1,100 logements dont la gestion a été confiée à l'entreprise en question qui accueille des familles de la classe moyenne ou moins nanties, ainsi que des vieillards et qui s'acquitte fort bien de sa tâche. Comme c'est une entreprise sans but lucratif, elle relève forcément du gouvernement de l'Ontario. Elle m'a demandé à quelle date le gouvernement de cette province allait annoncer qu'il débloquerait des fonds pour ce genre de logement. Sauf erreur, le bureau du ministre et le gouvernement de l'Ontario sont en train de discuter de cette question actuellement. Nous aimerions bien que les fonds soient débloqués le plus tôt possible. Je m'en voudrais aussi de ne pas profiter de l'occasion pour dire au ministre et à Claude Bennett que nous aurions besoin d'au moins 300 logements cette année à Peel pour ne pas prendre de retard.

M. LeBlanc: Monsieur le Président, j'ai l'impression qu'on ne pose pas une question, mais qu'on me présente des instances. J'ai certes bon espoir que nous réussirons sous peu à répartir les logements comme il se doit. J'ai considéré qu'il était de mon devoir de demander aux organismes publics, qui comptent

utiliser les fonds prévus dans le cadre du programme de logements sociaux, de me faire part de leur ordre de priorités pour que nous puissions les répartir entre les groupes les plus démunis.

Je voudrais en arriver à pouvoir atteindre peu à peu les objectifs que nous nous étions fixés dans le cadre de ce programme. On sait très bien qu'il n'est pas encore parfaitement rodé. En fait, j'aurais voulu consacrer le reste du temps que j'avais à ma disposition pour expliquer qu'il faut revoir ce programme pour qu'il réponde mieux aux besoins en logements sociaux. Nous essayons d'emprunter cette voie. Nous avons demandé aux provinces et à toutes sortes d'associations de nous dire ce qu'elles pensent de l'évaluation qu'on a faite des programmes de logements sociaux. Leurs réponses commencent à arriver et j'espère que, d'ici peu, nous pourrons en discuter avec les intéressés. Fait à noter, nous voulons tirer le meilleur parti possible des fonds que nous allouons aux logements sociaux. Voilà le principe dont je m'inspire.

• (1550)

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Joliette a la parole.

M. La Salle: Monsieur le Président, de loin, j'ai quand même écouté avec le plus d'attention possible les paroles du ministre des Travaux publics (M. LeBlanc). J'aimerais savoir, pour le plus grand intérêt des Canadiens, s'il serait en mesure de dire à la Chambre à propos du programme d'assurance relatif aux hypothèques, d'abord à peu près à quel moment on pourrait connaître les précisions au sujet de ce programme, et également à quels taux ces assurances pourront protéger l'acheteur d'une maison?

M. LeBlanc: Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Lalonde) dans son Budget, si ma mémoire est bonne, a indiqué que le programme serait en vigueur à partir du 1er mars, même si pour cela il fallait procéder de façon rétroactive, et que, de toute façon, il espérait que les consultations auraient lieu très rapidement et que nous pourrions présenter la législation appropriée à la Chambre le plus tôt possible. Pour ma part, je vais courir un risque, je vais dire que j'ai l'impression que nous serons prêts à aller de l'avant vers la fin mars et, encore là, avec une législation qui protégerait ceux qui auraient renouvelé leur hypothèque ou qui auraient acheté une maison depuis le 1er mars. Ce que nous ne voulons pas, c'est qu'il y ait une période très longue où des Canadiens qui auraient pu bénéficier du programme n'y seraient pas admissible.

Quant aux honoraires, ou enfin aux tarifs, si j'ai bien compris la question de l'honorable député, il s'agirait de savoir combien on verserait par mois. Est-ce que c'est cela?

M. La Salle: Le taux d'intérêt protégé! A quel taux?

M. LeBlanc: Le taux d'intérêt! Évidemment, j'en ai donné un exemple; si l'honorable député examine le texte de mon discours, il verra que j'ai pris l'exemple de 13 p. 100. J'ai dit que jusqu'à 15 p. 100, c'est-à-dire jusqu'à 2 p. 100 d'augmentation, le propriétaire assumerait lui-même cette augmentation. Cela pourrait être jusqu'à 100 dollars par mois, selon l'hypothèque bien sûr, mais pour au-delà de 15 p. 100, assumant une hypothèque de 13 p. 100, le propriétaire serait protégé à 75 p. 100 jusqu'à une augmentation de l'ordre de 10 p. 100 au-delà de 15 p. 100, c'est-à-dire jusqu'à 25 p. 100.

En d'autres mots, ce que nous croyons, c'est que dans un plan qui veut quand même que le propriétaire assume une certaine responsabilité, comme c'est la situation dans toutes formes d'assurance-automobile, ou autre chose du genre, nous essayons de le protéger quand même contre les écarts ou les augmentations dramatiques dans les taux d'intérêt de l'ordre de ce que nous avons connu au cours des années 1980.

[*Traduction*]

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je félicite le ministre de l'appui qu'il continue à accorder aux logements coopératifs et sociaux, en dépit des évaluations partiales de son ministère. En ce qui me concerne, je regrette bien sûr que l'on n'en construise pas davantage. Nous espérons qu'il pourra y faire quelque chose.

En Colombie-Britannique, la situation est critique. Il semblerait qu'en raison de la politique de la SCHL, on ne permet pas aux coopératives de faire appel aux syndicats des corps de métier. Dans certains cas les syndicats, en particulier les menuisiers, utilisent l'argent de leur régime de pension pour financer la construction de coopératives. En fait, il y a beaucoup d'argent syndical qui sert au financement des coopératives. Si je comprends bien, ce phénomène résulterait d'une exemption en vertu des dispositions sur le juste salaire dans le code du travail. Le ministre pourrait-il étudier cette question et reconsidérer la situation? C'est tout à fait injuste. Dans de nombreux cas, le produit n'est pas conforme aux normes, ce qui suscite beaucoup de mécontentement et d'inquiétude dans les coopératives et, bien sûr, chez les travailleurs de la construction qui connaissent un chômage important.

M. LeBlanc: Monsieur le Président, je prie la représentante de m'excuser si je ne suis pas en mesure de lui donner une réponse valable et détaillée à la question technique qu'elle vient de soulever. Il est certain que j'étudierai sa requête et que je l'informerai dès que possible. Ce que je veux éviter à tout prix, c'est d'être injuste envers qui que ce soit.

A propos de ces observations générales sur les logements coopératifs et sociaux, je voudrais rappeler à la Chambre que les coopératives ne sont qu'un des éléments du programme de logements sociaux. C'est un programme très vaste, qui touche à la fois les collectivités rurales et autochtones, les personnes âgées, les groupes à but non lucratif, etc. Tous sont des clients potentiels de nos programmes de logements sociaux. Habituellement, je ne cherche pas querelle aux gouvernements provinciaux, mais je pourrais peut-être conseiller à la représentante qu'elle demande à ses collègues provinciaux d'essayer de modifier l'attitude du gouvernement de sa province et les programmes qui y sont en vigueur.

Hier, alors que je m'adressais au groupe de l'ACHDU hier, j'ai déploré le fait que certaines provinces plutôt bien nanties aient tendance à se retirer des programmes de logements sociaux. J'ai exprimé l'espoir qu'elles y reviendraient et chercheraient à aider ceux qui sont dans le besoin. Aussi généreux et aussi bien disposés que nous soyons, la liste de ceux qui ont besoin d'aide et de meilleurs logements sociaux s'allonge chaque jour. La représentante pourrait peut-être envisager de se présenter à une autre assemblée pour y exprimer son opinion.

M. le vice-président: La Chambre passe maintenant au débat. Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling).

M. Darling: Monsieur le Président, je suppose que vous ne me permettrez pas d'interroger le ministre maintenant que j'ai la parole afin de poursuivre le débat.

M. le vice-président: Voici. Puisque le ministre n'a pas épuisé son temps de parole, la Chambre pourrait, du consentement unanime, prolonger la période des questions. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Fisher: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais savoir si vous demandez le consentement unanime en vue de prolonger la période des questions pour le temps que le ministre n'a pas encore épuisé.

M. le vice-président: C'est une bonne question. La prolongation se décide du consentement unanime. Il s'agit d'être raisonnables en tout temps. Le ministre disposait encore de dix minutes. Si la Chambre souhaite prolonger de dix minutes la période des questions et des observations, je verrai s'il y a consentement unanime. Est-ce entendu?

Des voix: D'accord.

M. Fisher: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. On me dira que je veux couper les cheveux en quatre, mais l'expérience m'a appris qu'il valait mieux bien préciser les choses. Si vous demandez une prolongation de dix minutes seulement, je suis parfaitement d'accord.

M. le vice-président: La présidence s'efforce toujours d'être utile dans de tels cas. Je pensais avoir demandé s'il y avait consentement unanime pour prolonger au besoin de dix minutes la période des questions. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Darling: Monsieur le Président, je suis ravi de voir que le ministre est à la Chambre et d'apprendre qu'il a pris la parole devant l'ACHDU hier à Québec. Je félicite moi aussi le courageux ministre des Finances (M. Lalonde) des mesures proposées dans le budget pour aider l'industrie du bâtiment, par exemple la protection des taux d'intérêt et la possibilité offerte aux propriétaires de liquider leurs emprunts hypothécaires sans être obligés de payer une amende excessive. Comment le discours du ministre devant l'ACHDU a-t-il été accueilli? Qu'est-ce que l'Association a pensé des propositions budgétaires? Trouve-t-elle qu'elles vont assez loin? Pendant la période des questions aujourd'hui, on a dit qu'il y avait un taux de chômage de 33 p. 100 dans l'industrie du bâtiment, ce qui est tragique. Cette industrie est très importante pour l'économie du Canada. Je pense que le ministre se souvient de l'époque où le gouvernement y mettait plus de cœur, où il accordait une subvention spéciale de $3,000 à la construction des logements. Voilà ce qu'on pouvait appeler une infusion. Je suis persuadé qu'il a récupéré ces $3,000 au centuple en ventes de maisons, en impôt sur le revenu, en taxe de vente, etc.

• (1600)

J'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il pense d'une incitation de ce genre pour réveiller l'économie, qu'il nous dise également ce que l'ACHDU aimerait.

M. LeBlanc: Monsieur le Président, j'aurais donné avec plaisir mon accord à ce que le député poursuive, sachant l'intérêt qu'il porte à ce sujet qu'il connaît si bien.

Je ne suis pas très bien placé pour parler au nom de l'ACHDU. Je ne puis qu'interpréter l'accueil qu'elle a réservé à mon discours. Et puisque la modestie m'empêche de qualifier cet accueil, je dirai que mon discours a été accueilli dans l'esprit même où il a été fait.

Je peux dire au député qu'au moins deux des idées, celle du plan de protection des taux hypothécaires et celle d'un titre à garantie hypothécaire qui ferait lancer des hypothèques à plus long terme, ont été soumises à l'ACHDU, qui leur a accordé son entier appui. Je pense qu'elle était en faveur de la mesure accordée par mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations (M^me^ Erola) sur la question du rachat d'une hypothèque à taux d'intérêt élevé.

Je dirai que l'Association nationale a affirmé, dans le discours du président entrant, qu'elle n'était pas en faveur pour l'instant de la stimulation de $3,000. Elle s'est prononcée catégoriquement contre une augmentation du déficit, estimant que malgré les avantages qu'elle pourrait apporter, une subvention de $3,000, du genre de celle d'il y a un an, aurait un effet négatif à long terme sur le secteur du logement si elle déclenchait une remontée des taux d'intérêt.

L'appui qu'elle apporte au plan de protection des taux hypothécaires est motivé en grande partie par le souci qu'elle a comme nous, je pense, de rétablir ou de faire naître un climat de confiance et de sécurité dans cette industrie, spécialement chez les acheteurs éventuels.

Comme je le disais il y a quelques mois, j'estime que c'est un psychologue qu'il faudrait pour rassurer les gens, plutôt qu'un économiste. Il faut répandre l'idée que si l'on place de l'argent dans une maison ou dans un autre bien du même genre aussi coûteux, il faut avoir au moins la garantie que les fluctuations d'intérêt que nous avons connues il y a un certain temps, et que j'ai évoquées dans mon discours, ne mettront pas les acheteurs en difficulté.

J'espère avoir répondu à la question du député.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La réponse a été passablement longue. La parole est au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert).

M. Lambert: Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire quelles conséquences aura, d'après lui, sur les mises en chantier dans le secteur de la construction domiciliaire l'augmentation de 1 p. 100 de la taxe d'accise sur les matérieux de construction, lorsque celle-ci entrera en vigueur? C'est là une des taxes qu'on a réussi à bien cacher dans le budget de l'année dernière. Les conséquences sur les recettes de l'État en seront fort intéressantes, à en croire le ministre des Finances (M. Lalonde), car cette augmentation de 1 p. 100 portera la taxe de vente sur les matériaux de construction à 6 p. 100.

M. LeBlanc: Monsieur le Président, c'est sans doute là une erreur de jugement comme en font tous les ministres des Finances à un moment donné ou à un autre. Si conséquences négatives il y a, celles-ci seront certainement atténuées par le fait que l'inflation a été considérablement réduite et que les barèmes des salaires dans le secteur du bâtiment se sont stabilisés. Les porte-parole de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, l'ACHDU, qui ont témoigné cette semaine ont déclaré qu'il s'agissait là d'un élément positif dans leur planification. En fait, le président de l'ACHDU a bien précisé que son secteur s'était résolu à accepter l'inflation en en faisant payer le prix aux consommateurs. Il a préconisé un programme de restrictions et diverses mesures en vue de maîtriser l'inflation.

Ces facteurs m'apparaissent un peu plus importants que cette hausse de l p. 100 dont parle le député.

M. Wenman: Monsieur le Président, étant donné qu'il faut de cinq à neuf jours pour acheminer le courrier de première classe de Vancouver à Ottawa, le ministre n'a pas pris connaissance de toutes les demandes concernant la subvention de $3,000. Accepterait-il de faire exception à la règle et d'ouvrir uniquement les enveloppes qui lui sont parvenues après l'échéance dans le cas d'un retard attribuable au service postal? Le cachet d'oblitération pourrait en faire foi.

M. LeBlanc: Monsieur le Président, j'ai tâché de me montrer très généreux dans l'interprétation de la question. Lorsque les demandes me signalaient que les propriétaires ou les futurs acheteurs avaient pris des engagements, j'ai tranché en leur faveur dans la mesure du possible.

Je dois dire que je ne comprends pas très bien le député à propos des neuf jours. Les demandes ont été présentées au bureau régional; par conséquent, ils auraient été en contact avec les bureaux de la SCHL de la province. Je me demande si cet argument est valable. J'ai essayé de faire pencher la balance en faveur du postulant chaque fois que c'était possible. Certaines personnes sont déçues, je sais, et je peux certifier au député que je n'ai jamais éprouvé un sentiment de satisfaction en signant ces lettres.

M. Young: Monsieur le Président, je voudrais revenir à la question des logements sociaux. Il y a quelques minutes, le ministre a confirmé ce que les fonctionnaires de son ministère ont dit à propos du transfert de crédits de la SCHL affectés autrefois aux logements coopératifs, au secteur privé et pour les logements sociaux. Il a parlé de tirer le meilleur parti possible des fonds. On veut certainement offrir des logements décents, à un prix abordable, aux milliers de Canadiens qui n'ont pas les moyens de se payer un logement.

Il me semble que bien des jeunes mariés, qui n'ont pas les moyens d'acheter une maison privée, optent pour le logement coopératif car l'offre est suffisante.

Je suis extrêmement déçu d'entendre le ministre répéter ce que ses collaborateurs annonçaient depuis environ deux mois; d'après ces déclarations, il était clair que le gouvernement allait s'engager dans cette voie. Si je me trompe, je voudrais que le ministre me le dise, mais ce n'est pas ce qu'il insinuait.

M. LeBlanc: Monsieur le Président, je commence à regretter de ne pas avoir lu les quatre pages supplémentaires que j'avais sur les logements sociaux. J'ai essayé de parler d'élément du discours du budget; c'est pourquoi je n'ai pas utilisé ce texte.

En premier lieu, il ne faut pas assimiler les logements coopératifs aux logements sociaux. Les coopératives constituent une forme de logements sociaux. Il y a de bonnes coopératives et de moins bonnes. Le député n'a pas abordé un des problèmes les plus difficiles qui se pose dans le secteur des logements sociaux, surtout les logements coopératifs: c'est le choix de la clientèle. Autrement dit, monsieur le Président, il faut que les projets de logement coopératif soient subventionnés dans une proportion d'au moins 15 p. 100. Ce pourcentage est manifestement trop peu élevé. Nous essayons maintenant de voir avec un groupement coopératif comment on peut l'augmenter. En fait, il a été question d'essayer d'éviter la formation de ghettos et de remédier à ce qui risquait d'être une déformation, quand nous avions bien plus d'argent que maintenant. Le problème, c'est que pour les coopératives ou les autres sortes de logements sociaux qui sont confortables—ce que je ne déplore pas du tout—les listes d'attente deviennent très longues. Je suis certain que le député, qui représente un parti de gauche, voudrait trouver un moyen d'aider un nombre croissant de démunis.

• (1610)

M. le vice-président: A l'ordre. Le temps de parole supplémentaire qui vous avait été accordé est écoulé. Poursuivons le débat.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir l'occasion de donner mon avis sur le budget. Pour commencer, je crois approprié de dire un mot au ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) sous forme d'une question à laquelle il pourra peut-être répondre après mon intervention. Ce que je veux dire, c'est que j'espère que le gouvernement va maintenir deux de ses programmes très importants, le PAREL et le programme de construction de logements pour les habitants des régions rurales et les autochtones. Le ministre et le cabinet méritent des félicitations pour ces programmes très importants. Comme vous représentez une circonscription rurale, monsieur le Président, je pense que vous conviendrez que ces programmes créent des emplois et que vous profitez vous aussi de ces deux programmes qui aident visiblement l'économie canadienne.

J'en viens au budget du courageux ministre des Finances (M. Lalonde)—je crois que c'est ainsi que l'a appelé le ministre des Travaux publics—à moins qu'il n'ait parlé d'un budget courageux. De toute manière, le ministre a fait preuve de courage en déposant ce budget. Je reconnais, comme ne manqueront pas de le faire un grand nombre de députés des deux côtés de la Chambre, que ce budget comporte de très bons aspects et contient des propositions positives. Par exemple, environ 750,000 personnes âgées verront leur supplément de revenu garanti augmenter de $50 par mois d'ici un an. Cela ne se fera pas tout d'un coup, contrairement à ce que certains espéraient probablement. Néanmoins, ces personnes âgées recevront $25 de plus par mois le 1er juillet, et encore $25 le 1er décembre.

Ce qui est dommage, c'est que cette augmentation sera versée uniquement aux citoyens du troisième âge qui vivent seuls. Il y a probablement des couples qui ont du mal à joindre les deux bouts avec leur revenu actuel, à cause du montant élevé des loyers et, dans le cas des propriétaires, de la facture de mazout qu'ils auront dû acquitter pendant l'hiver rigoureux que nous venons de connaître. Par conséquent, s'il est vrai que cette mesure est intéressante pour certains, il n'en reste pas moins qu'elle ne touchera malheureusement pas un grand nombre de personnes âgées qui en auraient bien besoin.

Je me réjouis également qu'on ait annoncé que les retraités économiquement faibles, dont beaucoup sont des immigrants, qui touchent une partie de la pension de la vieillesse, auront droit à l'augmentation du supplément de revenu garanti. Ils auront ainsi désormais le même revenu minimum garanti pendant leur retraite que les autres Canadiens.

Parmi les mesures positives, il faut également citer la façon dont le gouvernement aide les petites entreprises en simplifiant les dispositions fiscales. La formule de déclaration de l'impôt des sociétés sera moins longue et plus simple, le nombre de situations spéciales prévues dans les lois fiscales touchant les petites entreprises ayant diminué. Les petites entreprises en expansion auront davantage de moyens de diminuer leurs impôts, et elles réaliseront des économies substantielles dans les frais d'administration et de consultation. Naturellement, un bon nombre d'entre nous qui sont eux-mêmes chefs d'une petite entreprise applaudissent à deux mains en se demandant pourquoi il a fallu si longtemps au gouvernement pour améliorer la situation.

Comme le ministre des Travaux publics l'a souligné lui-même, le programme de protection des taux hypothécaires est une très bonne idée. Il a expliqué ce qu'il en coûterait pour une hypothèque après un terme de cinq ans ou de dix ans. Sauf erreur, il a dit qu'il en coûterait environ $11 par mois pour assurer une hypothèque de $70,000. Après les graves problèmes d'il y a quelques années, je suppose que la plupart des gens estimeront qu'il vaut la peine de dépenser $11 de plus par mois pour protéger leur maison. Certes, ils devront payer les deux premiers points d'augmentation du taux hypothécaire, mais j'espère que la plupart d'entre eux pourront absorber cette augmentation.

Toujours sur une note positive, je dois dire deux mots de ce qu'on a décidé de faire pour les agriculteurs. Ces derniers sont probablement parmi les Canadiens qui travaillent le plus sans recevoir d'avantages. J'ai déjà dit, mais je le répète, que les agriculteurs achètent tout au détail et vendent leurs produits au prix de gros. On dit que tous les agriculteurs vivent pauvrement et meurent riches s'ils possèdent une grande exploitation agricole. Or, si un agriculteur vendait sa ferme, bien sûr, en vertu de l'ancienne loi, le ministère du Revenu national s'emparait d'une part considérable de la somme réalisée. On a remédié à cela en permettant aux agriculteurs de verser jusqu'à $120,000 à un REER, et grand bien leur fasse! Le gouvernement se réveille enfin et allège le fardeau de l'agriculteur qui va transmettre son exploitation à la deuxième génération, à son fils ou à sa fille.

J'accorde au gouvernement tout le mérite qui lui revient pour avoir pris ces bonnes mesures, ce qui est peut-être inhabituel de la part d'un député de ce côté-ci de la Chambre. Toutefois, il était grand temps que le gouvernement agisse. La taxe de vente fédérale va demeurer au niveau du fabricant, où elle aurait toujours dû demeurer. Quels que soient les idiots qui ont forcé la main du ministre des Finances pour qu'il la change, j'espère qu'on les a envoyés paître à l'heure qu'il est. On vient de corriger une erreur flagrante. La plupart d'entre nous savent que la taxe sur les voitures japonaises et européennes était inférieure de $200 à celle frappant les voitures fabriquées au Canada. C'était tout ce qu'il y avait de plus idiot. Sauf erreur, cette question a été réglée, de sorte que les voitures fabriquées au Canada pourront rivaliser, du moins sur le plan des taxes, avec les voitures européennes.

On a dit du budget qu'il n'était ni stimulant ni susceptible de créer des emplois. Il s'agit manifestement d'un budget politique et même, à mon sens, électoral. Au dire du ministre lui-même, je crois, aucun autre budget n'est prévu pour le moment. Pour ma part, j'estime que malgré le caractère politique de ce budget, les élections ne vont pas être déclenchées au cours des deux ou trois mois à venir. Il n'y a guère de mesures dans le budget à l'étude visant à faire face au problème essentiel qui touche les Canadiens, à savoir le chômage, ce qui est déplorable, monsieur le Président. Il renferme certains aspects positifs, mais aucune mesure sérieuse et durable n'y est prévue dans le domaine de l'emploi. Le ministre a fait tout un plat autour des 150 millions de dollars qui seront affectés à la création d'emplois pour les jeunes, ce qui peut paraître une somme importante. Cependant, en matière d'emplois, cette somme ne permettra d'en créer que pour environ 10,000 jeunes—et lorsque je dis «jeunes», je veux dire de moins de 25 ans—et que deviendront les 400,000 autres jeunes chômeurs ou plus? Ils continuent à attendre et à chercher du travail. Il faut faire quelque chose pour aider tous nos chômeurs, mais surtout les jeunes. Après quatre ans de promesses économiques libérales, le ministre des Finances nous dit dans son budget qu'il va s'employer à renforcer et à faire croître notre économie, laquelle produira des emplois durables et intéressants pour tous les Canadiens qui veulent travailler et offrira les possibilités économiques et la sécurité qu'ils recherchent tous. Voilà de bien belles promesses, monsieur le Président, mais le ministre des Finances a-t-il donc oublié que les Canadiens disent la même chose depuis un certain nombre d'années? Comment pouvons-nous le croire maintenant? Sachez que la pluplart des Canadiens ne le croient pas et qu'ils n'oublieront pas, lors des prochaines élections.

La récession de 1981-1982 a été la pire depuis celle des années 30. Le taux réel du PNB a diminué de 6.5 p. 100 entre le deuxième trimestre de 1981 et le dernier de 1982. Selon le rapport de 1984 du Conference Board, l'économie canadienne se dirige vers une année désastreuse, peut-être une autre récession, en 1985. Ce sont indubitablement de bien sombres prédictions. Les usines canadiennes fonctionnent à seulement 71 p. 100 de leur capacité. Un travailleur sur neuf, soit presque un million et demi de personnes, est officiellement sans travail. Ces conditions ne sont guère propices à relever la dignité, à accroître les possibilités et à assurer la sécurité, monsieur le Président. Le budget prévoit que le nombre de chômeurs dépassera 1.1 million au moins jusqu'en 1988. C'est dans quatre ans d'ici. Il est inquiétant de penser que même si les prévisions annoncent une reprise de l'économie, le gouvernement,

que je suppose le plus optimiste possible, prédit que dans quatre ans le nombre de chômeurs dépassera toujours le million.

● (1620)

Le budget ne prévoit rien pour redresser le bilan catastrophique du gouvernement fédéral. Il ne cache pas qu'une partie de l'endettement—entre 15 et 20 milliards de dollars—est un déficit structurel permanent. Un dollar sur quatre, dit-on, sert à payer les intérêts sur la dette nationale et d'ici à un an environ, ce sera un dollar sur trois. Le budget ne prévoit pas non plus de solution aux problèmes des personnes à faibles revenus qui n'ont pas encore 65 ans. Pour ce qui est de l'économie, les prévisions financières du budget reposent sur des hypothèses excessivement optimistes dans le cas de la croissance économique. Le gouvernement s'attend à une croissance réelle, vigoureuse et soutenue, de 4.9 p. 100 cette année et de 3.5 p. 100 l'année prochaine. Cependant, Statistique Canada nous a prévenus récemment que la reprise perdait de sa vitalité, et le Conference Board prédit une croissance de seulement 3.3 p. 100 cette année et de .3 p. 100 l'année prochaine. Ce n'est pas très optimiste. C'est significatif, car à trop forcer les pronostics de croissance, on finit par brosser un tableau trop optimiste de la situation.

Les dépenses ralentissent en périodes de forte croissance, tandis que les recettes accélèrent. Ces prévisions économiques encourageantes sont attribuables pour une bonne part à deux hypothèses qui manquent de réalisme. La première, c'est que toutes les données indiquant de faibles niveaux d'investissement sont fausses; la seconde, que les épargnes sont plus faibles que jamais parce que les consommateurs dépensent pour relancer l'économie. Le budget prévoit en outre un taux d'inflation de 5.2 p. 100 cette année. Comme le taux d'inflation n'était, à la fin de 1983, que de 4.5 p. 100, on prévoit manifestement une hausse.

Que tout cela soit vrai ou faux dépend de la façon dont l'économie se comportera cette année. Probablement pour des raisons politiques, le ministre des Finances a choisi de présenter son budget, c'est évident, avant de connaître les chiffres et il a donc essayé de deviner ce qu'ils seraient. Nous ne savons même pas quelles sont les premières prévisions de croissance économique établies au dernier trimestre de 1983, et nous ne les connaîtrons probablement pas avant la fin du mois. L'ignorance peut bien être une bénédiction pour un ministre des Finances excessivement optimiste, mais cela fait certes du tort au simple citoyen. Le ministre a préféré fonder ses prévisions économiques sur de vieilles données, comme s'il n'avait pas remarqué que les choses tournaient mal dernièrement. Or, qui a raison? Les économistes ou le gouvernement? Personne ne le sait de façon certaine, mais pourquoi un ministère des Finances, qui n'a absolument pas su prévoir la récession de 1981-1982, ne se tromperait-il pas encore en ne décelant pas le ralentissement actuel de l'économie?

A propos de notre plus important problème, le chômage, le gouvernement fait trop peu et trop tard. Dans le dernier budget, le ministre disait que personne parmi nous ne pouvait accepter calmement qu'il y ait plus de 1.4 million de Canadiens au chômage et que nos enfants, nos parents, nos amis et nos voisins ne puissent pas trouver d'emploi. Pourtant, monsieur le Président, ce chiffre n'inclut pas les 500,000 Canadiens qui ne sont pas comptés comme chômeurs parce qu'ils ne touchent plus de prestations d'assurance-chômage et dépendent pour survivre des prestations de bien-être social ou de leurs économies et probablement d'un peu de travail à temps partiel. C'est certainement une tragédie. Cela ne dérange cependant pas le ministre assez pour qu'il fasse le nécessaire. Selon ses propres prévisions, il y aura en moyenne 1.3 million de nos amis et voisins sans travail jusqu'en 1985 et ce chiffre a été établi d'après un taux de croissance prévu qu'il estime fort optimiste. Si les membres du Conference Board du Canada et les autres économistes qui sont du même avis qu'eux ont raison, le taux de chômage augmentera au lieu de diminuer.

Comment le gouvernement a-t-il réagi à cette possibilité? Il s'est contenté d'annoncer dans l'exposé budgétaire des projets de création d'emplois et l'affectation de montants importants qui avaient déjà été promis à l'occasion d'autres annonces gouvernementales ou d'autres exposés budgétaires. Je le répète, la somme de 150 millions de dollars destinée aux emplois pour les jeunes constitue la seule injection d'argent frais.

Le déficit du ministre des Finances est pire qu'il ne le prévoyait l'an dernier. Toutefois, il n'a pris aucune mesure sérieuse pour tenter de le réduire. Dans le budget de 1983, il a prévu que le déficit diminuerait de 2.5 milliards de dollars durant l'année financière débutant en avril prochain. Il prétend ensuite que le déficit de 1984-1985 atteindra près de 29 milliards. Il prévoit maintenant que le déficit sera de l'ordre de 30 milliards de dollars l'an prochain, seulement 1.8 milliard de moins que pour l'année financière se terminant en mars. De toute évidence, le ministre des Finances s'est efforcé avec ses collaborateurs de donner à un budget immobiliste un semblant d'orientation. Mais il ne va nulle part, et c'est ce qui compte en réalité.

Que dire des impôts, monsieur le Président? Le budget ne propose aucune majoration appréciable des impôts, mais il n'était pas tenu de le faire, car le budget d'avril 1983 l'avait déjà fait. En outre, il y a des majorations différées des primes d'assurance-chômage prévues dans la structure fiscale aux termes d'une loi actuellement en vigueur. Nombre de ces impôts sont des impôts occultes et en voici quelques-uns. La taxe fédérale de vente sera majorée de 1 p. 100 pour la période comprise entre le 1er octobre 1984 et le 31 décembre 1988. Le nouveau taux sera de 6 p. 100 sur les matérieux de construction au lieu de 5 p. 100. Il en a déjà été question cet après-midi et cette mesure n'aidera sûrement pas l'industrie du bâtiment. La taxe sur les boissons alcooliques et le tabac passera de 12 à 13 p. 100, et celle qui frappe certains autres denrées taxables sera de 10 p. 100 au lieu de 9. A compter de l'exercice 1984, on supprime la déduction uniforme de $100 pour les frais médicaux et, désormais, il faudra appuyer par des reçus les déductions réclamées pour les dons de charité et les frais médicaux.

Il y a aussi le crédit d'impôt pour enfants. Le seuil du revenu au-delà duquel le crédit d'impôt pour enfants est réduit de 5 p. 100 par tranche de $100 du revenu du ménage, sera ramené au niveau de 1982, soit $26,330. Et comme les revenus augmentent avec l'inflation, de moins en moins de contribuables y auront droit. La taxe spéciale de canadianisation est une taxe qui fait mal. Le consommateur écope chaque fois qu'il se présente à une station d'essence. Actuellement, elle est de 4c. le gallon. Au départ, ce devait être une mesure temporaire pour

défrayer l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada. Elle est devenue une taxe permanente. Je suppose que cette question refera surface au cours de la campagne électorale.

• (1630)

Nulle part dans le budget on ne trouve la moindre mesure visant à favoriser la demande intérieure. D'après ce que je peux voir, le ministre augmente les impôts et il reprend quatre fois plus qu'il ne donne. Il pourrait peut-être aider la demande s'il supprimait le prélèvement de canadianisation. Il aiderait aussi la demande de biens de consommation s'il se débarrassait de la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale. C'est une taxe régressive qui frappe tous les citoyens. Cette hausse permettra de prélever 365 millions de dollars dont l'économie aurait le plus grand besoin.

En terminant, monsieur le Président, nous sommes en présence d'un gouvernement en sursis, comme le prouve la somme de 300 millions consacrée à la création d'emplois. Une ventilation de ces fonds montre que l'Ontario, qui compte 421,000 chômeurs, reçoit 56.4 millions. En comparaison, le Québec, qui compte 416,000 chômeurs, reçoit 85.9 millions. Il y a plus de chômeurs en Ontario que dans toute autre province. L'Ontario a reçu $26,320,850 dans le cadre du programme des initiatives spéciales. De cette somme, $18,400,000 ont été attribués aux circonscriptions libérales, contre moins de 3 millions aux circonscriptions conservatrices, dans le cadre du Programme d'initiatives spéciales pour l'emploi.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) poursuit le débat.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ce n'est un secret pour personne que c'est le chômage, surtout chez les jeunes, qui constitue le plus grave problème économique du Canada de tout le monde occidental. C'est là mon principal sujet de préoccupation depuis quatre ans. De 1980 à 1982, j'ai présidé aux travaux du groupe de travail sur les perspectives d'emploi pour les années 80. Et depuis le début de 1983, je préside à ceux du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration qui a été chargé d'étudier le sujet du chômage.

Un certain nombre de membres du comité ont assisté récemment à une conférence de l'OCDE sur la croissance de l'emploi dans le contexte du changement structurel. Après avoir entendu les témoignages de nombreux groupes, experts, éducateurs, syndicalistes, hommes d'affaires et autres qui s'intéressent à cette question, j'en suis arrivé à la conclusion très nette qu'un taux de chômage supérieur à 10 p. 100 n'est pas nécessaire ni inévitable et qu'avec les mesures qui s'imposent, la coopération et la volonté politique nous pourrions réussir à faire baisser ce taux de chômage élevé. Il y a beaucoup de travaux à faire partout au Canada à tous les niveaux. Or, ces travaux ne sont pas effectués faute de financement. Il y a des gens à aider, des ressources à exploiter et des services à offrir. Où la création d'emplois est-elle possible et comment y parvenir?

Je vous donnerai quelques exemples tirés de domaines où j'ai travaillé. Bien des fois, on manque d'ouvriers compétents. Lorsque j'étais solliciteur général, je me suis aperçu que certains agents de libération conditionnelle et de probation devaient s'occuper de 60 à 70 détenus. La plupart des gens prétendent que la proportion devrait être de 30. Au Canada, nous manquons de policiers, surtout ceux spécialisés dans la prévention des crimes et l'aide à la jeunesse. Dans le domaine de l'enseignement spécialisé, nous avons besoin de personnes pouvant s'occuper des personnes handicapées, des aveugles et des retardés pédagogiques. Nous manquons également de personnes pouvant travailler dans les domaines de la rééducation des alcooliques et des drogués, de la récréation et des loisirs. Nous avons un besoin pressant de Canadiens prêts à s'occuper des personnes âgées et à prodiguer des soins médicaux tant préventifs que curatifs.

Lorsque j'ai siégé cette semaine au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, j'ai entendu de très nombreux témoins signaler la pénurie de spécialistes et de personnes semi-qualifiées dans le domaine de la santé. Il y a beaucoup à faire dans ces domaines. On ne s'occupe pas des gens qui auraient besoin de soins parce qu'on manque de spécialistes. En ce qui concerne l'alphabétisation et le recyclage, on a parlé d'alphabetisation et surtout de recyclage au cours de la réorganisation actuelle.

Lorsque les représentants du Conseil canadien de développement social sont venus témoigner au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, il y a quelques mois, j'avais fait valoir qu'il existait 300,000 emplois au sein des organismes que le Conseil parraine, des emplois que personne n'occupait faute d'argent. C'est surtout dans le domaine des services aux personnes que les besoins sont grands.

Il y a bien des choses à faire au Canada et bien des chômeurs qui pourraient les faire. Il y a donc quelque chose qui cloche puisque nous avons des chômeurs même si ce n'est pas le travail qui manque. Comment faire alors pour remédier à cette situation? Il faut d'abord prendre des mesures pour que notre économie soit vigoureuse afin que nous puissions soutenir la concurrence. Nous voulons que notre pays adopte de nouvelles techniques le plus rapidement possible. Mais il est vrai aussi qu'en favorisant cette transition, nous perdrons certains emplois dans le secteur manufacturier. Cette nouvelle technologie risque de remplacer les travailleurs qui font les choses d'après des techniques plus anciennes. Mais en procédant de la sorte, nous gardons ces industries au Canada au lieu de les perdre à la longue. Si nous soutenons par des béquilles les industries inefficaces, nous nous retrouverons tôt ou tard sans ces industries. Donc, nous les rendons aussi efficaces que possible, pour conserver au Canada des producteurs de la richesse et pour pouvoir les imposer.

Nous aurons des industries très profitables, qui risquent de ne pas employer autant de monde qu'autrefois, mais qui produiront des richesses et des profits grâce auxquels le gouvernement pourra financer les services personnels tant demandés dans le domaine de la santé, dans celui de l'enseignement, dans le domaine correctionnel, dans le domaine de la prévention de la criminalité, dans les loisirs et la main-d'œuvre. L'énumération des choses à faire serait longue.

A la Conférence de l'OCDE, le représentant de la Fédération ontarienne du travail a parlé des Luddites qui détruisaient les machines, estimait qu'elles prenaient leurs emplois. Les travaux pénibles et fastidieux vont faire place à des emplois plus intéressants, grâce au recyclage et au perfectionnement de la main-d'œuvre.

Cela m'amène à la question du recyclage. Si nous voulons favoriser les progrès technologiques afin d'accroître au maximum l'efficacité et la compétitivité de nos industries, il nous faut des programmes d'intégration et de recyclage. Nous devons accentuer énormément nos efforts sur le plan du recyclage, du perfectionnement, de l'éducation permanente et des congés d'éducation payés, instaurer des programmes d'apprentissage plus vastes et plus souples et nous orienter beaucoup plus rapidement vers le modèle d'éducation coopérative que nous pouvons voir à l'Université de Waterloo et à l'Université de Sherbrooke et qui commence à faire école au Canada. Il faut élargir le droit à la formation pour les prestataires d'assurance-chômage et favoriser le travail à temps partiel et partagé afin que ce genre d'emplois donne droit à une pension de retraite et aux mêmes avantages que les emplois à plein temps. Il faut aider les gens qui ont besoin de ce recyclage. L'homme dans la quarantaine qui a une femme et deux enfants et qui se retrouve sans emploi à la suite des changements structurels apportés dans son secteur a besoin d'aide pour suivre un programme de recyclage tant dans son propre intérêt que dans l'intérêt de l'économie. Il nous faut une politique favorisant la mobilité de la main-d'œuvre afin que les gens puissent se déplacer vers les régions du pays où l'on crée de nouvelles industries.

M. Blaikie: Vous aurez besoin d'un recyclage après les prochaines élections.

M. Allmand: J'essaie d'être sérieux, monsieur le Président et je demande aux députés d'en faire autant.

• (1640)

Nous devons également tout mettre en œuvre pour parvenir au plein emploi. Je reconnais que le plein emploi est difficile à définir. Cela ne signifie certainement pas l'emploi de 100 p. 100 de la main-d'œuvre, car dans toute économie dynamique il y aura toujours des industries en perte de vitesse qui fermeront leurs portes et qui seront remplacées par des industries nouvelles. Par conséquent, il y aura toujours des travailleurs qui se retrouveront en chômage, qui suivront une formation et qui réintégreront le marché du travail. Le chômage sera limité, car ces personnes se recycleront et se perfectionneront. Néanmoins, nous devons tout mettre en œuvre pour parvenir au plein emploi quelle que soit la façon dont on le définit.

Je signale que, depuis la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement a instauré à deux reprises des mesures visant au plein emploi, et que chaque fois, nous avons pratiquement atteint notre objectif. En 1945, une politique de plein emploi a été mise en place par le gouvernement libéral de l'époque qui a présenté un livre blanc sur l'emploi et le revenu. Entre 1946 et 1953 le taux de chômage n'a guère dépassé 3 p. 100. La deuxième fois, c'était en 1964. Le Conseil économique publia sa première revue annuelle qui contenait un engagement de plein emploi et, en fait, de 1964 à 1967, nous avons eu un taux de chômage de 3.8 p. 100.

Il est important de viser le plein emploi. Chaque fois que nous avons pris cet engagement, nous avons presque réussi à l'atteindre.

Un des moyens d'y parvenir serait l'aménagement des horaires de travail. Je veux dire par là, la diminution de la semaine de travail, l'objectif étant le plein emploi et l'amélioration de la qualité de la vie. Permettez-moi de citer une étude effectuée en Europe. D'après la Commission économique européenne, si l'on réduit les heures de travail, la moitié de la réduction crée d'autres emplois et l'autre moitié se traduit par une augmentation de la productivité. En d'autres termes, si la semaine de travail au Canada était réduite de 10 p. 100, passant disons de 40 heures à 36 heures par semaine, nous aurions une augmentation des emplois de 5 p. 100, ce qui diminuerait notre taux de chômage de presque moitié.

Il faut remarquer qu'il n'y a pas si longtemps, et beaucoup d'entre nous peuvent s'en souvenir, nous avions une semaine de travail de 60 heures. Si elle existait encore aujourd'hui, nous aurions un taux de chômage de 40 p. 100 au lieu de 11 ou 12.

La réduction des heures de travail n'est pas quelque chose de nouveau. C'est une tendance permanente de ce siècle. Elle ne diminue pas la productivité. Combinée à l'apparition de machines, qui sont beaucoup plus productives, elle libère les employés qui peuvent faire autre chose, comme se recycler ou participer à des activités culturelles et récréatives.

Nous devrions donc chercher à atteindre le plein emploi grâce notamment à l'aménagement des horaires de travail. Nous avons également besoin d'une stratégie industrielle, définie en consultation avec l'entreprise, les syndicats et le secteur de l'enseignement. Il doit s'agir d'une stratégie basée sur l'utilisation optimale de nos ressources, de notre population active et de nos marchés. Cette stratégie doit être à long terme et cadrer avec les orientations des gouvernements à tous les niveaux en ce qui concerne le financement, la formation et les aménagements.

Les mesures politiques que le gouvernement a mises en œuvre depuis trois ou quatre ans, ajoutées à celles qu'il a proposées dans ses deux derniers budgets, vont dans ce sens. Prenons, par exemple, la nouvelle loi sur la formation nationale. Nous nous sommes engagés à favoriser les techniques de pointe. Le gouvernement a promis dans son dernier budget de mettre en œuvre des programmes facilitant la mobilité des travailleurs et des programmes de création d'emplois, et de subventionner les programmes de stages, ainsi de suite.

L'une des initiatives les plus importantes que nous ayons eues a été de créer le Centre national pour l'accroissement de la productivité et de l'emploi, ce qui représente, à mon avis, un grand progrès. C'est là en effet une des rares occasions depuis bien des années où il a été donné aux employeurs et à leurs employés de se concerter pour régler quelques-uns des problèmes à affliger le pays.

Cela étant dit, il y a lieu d'après moi de faire davantage. Nous devons accroître notre aide au chapitre de l'emploi dans les services aux particuliers, et dans le domaine des services sociaux et médicaux. Nous devrions même aider davantage les groupes de bénévoles dans le secteur des services de bienfaisance, notamment la Société John Howard, le YMCA, et les foyers de transition qui assurent les services nécessaires à beaucoup de personnes. Nous pourrions aussi établir dans le cadre du régime fiscal une politique du donnant-donnant à l'endroit des associations bénévoles qui créerait des emplois tout en procurant aux Canadiens des services dont ils ont grand besoin. D'autre part, nous pourrions être amenés à modifier le code du travail en vue d'inciter les travailleurs à faire des semaines plus courtes.

Bref, voici le message que je voudrais laisser à la Chambre aujourd'hui. Premièrement, nous devons pousser nos industries

à devenir très efficaces et très compétitives. Ce qui nécessite une gestion et une technologie de premier ordre.

Deuxièmement, nous devons parallèlement nous engager envers les travailleurs à canaliser les gains et les bénéfices découlant de ces industries efficaces et rentables vers la création d'emplois, principalement dans le secteur des services.

Troisièmement, il faut prendre aussi des mesures susceptibles de raccourcir la semaine de travail. Mais je souligne le fait que tout en travaillant moins longtemps, on devra produire davantage, ce qui est possible.

Nous devons faire taire les pessimistes qui répandent partout au Canada que les taux de chômage et d'inflation élevés sont inéluctables. Il faut propager l'optimisme, ce qui, selon moi, est tout à fait justifié et pas du tout farfelu ni exagéré. Le plein emploi est possible si tous les niveaux de gouvernement, les secteurs privé et public, le patronat, les syndicats et les enseignants collaborent. Ni le gouvernement ni le secteur privé ne peuvent arriver seul. Chacun doit y mettre du sien. Si nous avons la volonté politique d'agir, nous pouvons réduire de beaucoup le chômage.

M. St. Germain: Monsieur le Président, j'ai eu la chance d'assister à la conférence de l'OCDE avec le député. Je crois qu'il a omis de mentionner un point que les pays où la reprise est amorcée ont jugé tout à fait essentiel. Selon ces pays, la reprise dépend de la confiance de l'investisseur et du secteur privé. En énumérant les emplois qui seront offerts, il s'est borné à ceux dans la Fonction publique.

Le député veut-il bien expliquer à la Chambre pourquoi il n'a pas abordé cet aspect du problème? Le Japon et les États-Unis, pays où la situation économique est actuellement la meilleure, la baisse du chômage la plus forte et les perspectives économiques les plus stables, ont bien fait comprendre, qu'il fallait stimuler de nouveau le secteur privé. Le député a-t-il quelque chose à dire là-dessus?

M. Allmand: Bien entendu, monsieur le Président, je faisais allusion au secteur privé quand je parlais d'une politique qui rendrait l'industrie aussi efficace et concurrentielle que possible. Étant donné que plus de 90 p. 100 de nos industries appartiennent au secteur privé, il faut bien que les investisseurs lui fassent confiance. Je disais que les gouvernements—pas seulement le gouvernement fédéral—les syndicats et le patronat doivent collaborer à l'élaboration de politiques qui permettront au secteur privé de progresser le plus rapidement possible dans la nouvelle technologie afin de devenir concurrentiel. J'aurais pu employer une terminologie différente, mais quand je parlais d'un secteur industriel efficace et concurrentiel, je voulais dire le secteur privé. D'accord, d'autres secteurs appartiennent à des particuliers, mais je parlais surtout de ce secteur.

Soit, le taux de chômage au Japon est de 2 à 3 p. 100, mais la structure socio-économique de ce pays-là est tout à fait différente de la nôtre. On y trouve d'énormes conglomérats qui œuvrent dans nombre de domaines. Par exemple, la même société peut s'occuper de transports, de produits chimiques, de matériaux de construction, d'électronique et de quoi encore. Lorsqu'un des éléments de ces entreprises tombe en désuétude, les Japonais réaffectent leurs employés à un autre secteur de la société, en leur offrant un recyclage. Je dois dire qu'il semble exister, au Japon, une excellente collaboration entre le gouvernement, les syndicats et le patronat.

• (1650)

Le système japonais n'est pas le même que le nôtre. Il se rapproche davantage de celui des États-Unis, mais même si certains progrès ont eu lieu dans ce pays, comme dans le nôtre, je doute que l'on puisse prétendre que la situation de l'emploi ou du chômage est satisfaisante à l'heure actuelle aux États-Unis. Le taux de chômage y est inférieur de quelques points au nôtre, mais dans les deux pays, il est encore beaucoup trop fort et il nous reste beaucoup à faire pour rattraper le Japon à cet égard.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand), qui semble être favorable au principe d'une économie de plein emploi. Il a fait allusion à la période qui a immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale, alors que nous avons connu le plein emploi. Le gouvernement libéral de l'époque a publié un livre blanc dans lequel il promettait aux Canadiens d'atteindre le plein emploi. Le député a parlé du rapport publié par le Conseil économique au début des années 60 et faisant état d'un taux de chômage très bas. Depuis lors, nous avons été dirigés par un gouvernement libéral, dont le député a fait partie, et le taux de chômage est passé d'environ 4.5 ou 5 p. 100 au début des années 60, à plus de 11 p. 100 à l'heure actuelle.

Le ministre des Finances (M. Lalonde) a signalé dans son exposé budgétaire, actuellement à l'étude, que nous devons nous attendre à un taux de chômage supérieur à 10 p. 100 pendant encore quatre ou cinq ans. Manifestement, le gouvernement libéral ne s'est pas engagé a réaliser le plein emploi comme le prétend le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est et il ne fait pas grand-chose pour atteindre ce but. Le député peut-il nous expliquer pourquoi son gouvernement ne prend pas plus de mesures pour atteindre l'objectif qu'il prétend être déterminé à réaliser, à savoir donner un emploi à tous les Canadiens qui veulent travailler?

M. Allmand: Il ne fait aucun doute pour moi, monsieur le Président, que la grande priorité du présent gouvernement libéral a été l'an dernier et est encore aujourd'hui de créer des emplois et de s'attaquer au problème du chômage. Il est vrai que le gouvernement n'a pas promis le plein emploi. Cela est discutable. Je crois personnellement que l'engagement du gouvernement à cet égard devrait être le même que celui du gouvernement libéral en 1964 et en 1946. La grande priorité a toujours été de créer des emplois et d'alléger le chômage. Il suffit de consulter le dernier budget, le discours du trône et le budget d'avril dernier pour se convaincre que la création d'emplois est une très grande priorité.

Toutefois, je crois que la situation actuelle est fort différente de celle qui existait en 1946 ou en 1964. Mon collègue, le député de Mission-Port Moody (M. St. Germain) peut vous confirmer—car il était aussi à la conférence—que de nombreux pays d'Europe occidentale sont préoccupés par les changements structurels qui s'opèrent à l'heure acutelle. Nous vivons une importante révolution technologique qui entraîne de nombreux bouleversements. Je crois encore fermement à une politique de plein emploi parce qu'il faut y croire pour atteindre pareil objectif. Il reste beaucoup à faire. Et c'est beaucoup plus difficile de faire que de dire.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. All-

mand). Comment croit-il que le Canada arrivera à s'adapter aux changements structurels qui bouleversent l'économie planétaire si le gouvernement ne se décide pas à susciter les investissements qui seront nécessaires pour traverser cette période de transition? Beaucoup de pays qui semblent s'adapter mieux que le Canada aux bouleversements actuels de l'économie mondiale sont dirigés par des gouvernements qui prennent une part beaucoup plus active à l'orientation et à la planification des investissements. Ici, nous avons un gouvernement libéral qui, à toutes fins pratiques, laisse agir les forces du marché international et le secteur privé. Il n'y a aucune volonté politique de la part du gouvernement d'orienter de quelque façon que ce soit les investissements afin que le Canada survive à cette période de transition.

M. Allmand: Monsieur le Président, je crois que le député exagère. Il dit que le gouvernement n'a pas de politique. J'ai en mains un document qui lui est accessible aussi bien qu'à moi, un document du ministère de l'Emploi et de l'Immigration intitulé «Un inventaire des mesures fédérales en matière d'emploi et d'immigration». Parmi ces mesures—il me faudrait dix autres minutes pour les énumérer—comme on peut le voir dans le budget, le ministère en question a mis sur pied un grand nombre de programmes de création directe d'emplois et de programmes qui visent à favoriser l'embauche. En outre, d'autres ministères, comme le MEIR, le ministère de l'Agriculture et le ministère des Pêches, s'efforcent eux aussi de créer des emplois.

Par ailleurs, l'un des problèmes au Canada et aussi, j'imagine, l'un des avantages qui découlent de ce problème, c'est que le Canada est un État fédéral. Il arrive parfois qu'un échelon gouvernemental veuille faire une chose tandis qu'un autre échelon veut faire autre chose. La Grande-Bretagne et la France sont des États unitaires. Les États-Unis sont un pays fédéral, mais la plus grande partie des pouvoirs économiques sont confiés au gouvernement fédéral central.

Je ne veux pas dire que la situation est parfaite au Canada. Je reconnais qu'elle ne l'est pas. Je voudrais que la politique d'embauche dont je viens de parler soit beaucoup mieux coordonnée qu'elle ne l'est pour l'instant. Ce n'est cependant ni juste ni exact de dire que nous ne faisons rien. Je sais parce que je fais partie du même caucus qu'eux que les ministériels accordent énormément d'importance au problème du chômage. Nous avons accompli pas mal de choses. Nous avons créé beaucoup d'emplois, mais pour le long terme, je propose quelques mesures qui amélioreraient la situation.

M. St. Germain: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand). Je ne doute pas des intentions du député puisque j'ai eu l'occasion de travailler avec lui en comité. Cependant, en ce qui concerne l'abrègement de la semaine de travail, il reconnaîtra qu'il s'agit actuellement d'une question très controversée dans tout le monde occidental. Selon lui, cette mesure permettrait de créer de l'emploi et d'améliorer la productivité. Compte tenu de ce qu'on sait déjà, ce n'est qu'un aspect du problème qui ne correspond pas nécessairement au point de vue de ceux qui créent de l'emploi. Le député le comprendra. Étant donné la conjoncture actuelle et les difficultés des petites entreprises—je ne parle pas de la grande entreprise qui a été soutenue par le gouvernement—à une époque de récession et de maigres bénéfices, comment pourrait-on demander au petit exploitant de raccourcir la semaine de ses employés tout en maintenant les salaires?

M. Allmand: Monsieur le Président, bien sûr que cette proposition est controversée. C'est en Allemagne de l'Ouest, je pense, que les métallos réclament une semaine de 35 heures. Cette demande n'a l'heur de plaire ni aux employeurs ni au gouvernement. Pourtant, j'étais présent à une conférence l'an dernier en même temps que des représentants de tous les secteurs de l'économie suédoise. Ils ont fait valoir que c'était un progrès essentiel, mais que cela ne pouvait être fait qu'à la faveur d'une reprise ou d'une expansion de l'économie. J'estime que nous sommes maintenant dans une période de reprise et d'expansion. Bien sûr, si on raccourcit la semaine de travail, ce sera aux dépens d'autres avantages. Si les travailleurs réclament de meilleurs salaires, ils ne peuvent . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il ne pourra continuer qu'avec le consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Allmand: Aucun syndicat n'acceptera une réduction de salaire en contrepartie d'une semaine abrégée, mais certains, comme en Allemagne de l'Ouest, sont prêts à ralentir les hausses salariales pour obtenir la semaine de 35 heures. Cela peut se faire en augmentant l'embauche dans une économie qui se rétablit et qui prend de l'expansion.

● (1700)

Quant à la question que le député a posée au sujet du secteur des petites entreprises, je ne dis pas qu'il faille imposer une semaine de travail plus brève. Cela pourrait se faire surtout dans le cadre de négociations collectives. Je cherche à faire comprendre à la Chambre que cela présenterait des avantages tant du point de vue du mode de vie que de l'embauche. J'exhorte vivement le salariat, le patronat et les gouvernements à envisager sérieusement cette possibilité si elle surgit à l'occasion de négociations collectives.

Bien souvent, les employés des petites entreprises ne sont pas syndiqués. Quand il n'y a que trois, quatre ou dix employés, c'est très difficile. Bien souvent ils sont obligés de travailler pendant bien plus d'heures que l'ensemble des autres travailleurs. Nous pourrions atteindre cet objectif de deux manières, tout d'abord dans le cadre de négociations collectives qui ne viseraient pas à bien des égards le secteur des petites entreprises, et ensuite en appliquant des normes de travail.

Nous avons au Canada le Code des normes du travail. Soit dit en passant, des lois ont amélioré les normes du travail au niveau fédéral. Que ce soit le salaire minimum, les méthodes d'embauche ou quoi que ce soit, il serait possible de modifier la législation ouvrière de façon qu'en appliquant de nouvelles normes du travail nous réduisions le nombre d'heures de travail par semaine dans les secteurs du transport et des communications qui sont des secteurs majeurs.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le budget dont nous discutons a été décrit par au moins deux chroniqueurs qui traitent régulièrement de questions économiques comme l'œuvre d'illusionnistes. Le ministre des Finances (M. Lalonde) et d'autres intervenants du côté ministériel nous ont dit que la récession était terminée ou, si elle ne l'était pas tout à fait, qu'elle était en bonne voie de l'être. Et

cela malgré le fait que nous comptons un million et demi de chômeurs à l'heure actuelle.

On nous a dit également que le budget avait été conçu pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Cependant, quand nous en étudions les dispositions, nous constatons que 80 p. 100 des avantages qui en découleront iront aux contribuables à revenus moyens et supérieurs tandis que les nécessiteux n'obtiendront que des miettes.

Le budget ne tient particulièrement pas compte des jeunes chômeurs canadiens. Plus de 500,000, soit près de 20 p. 100 de tous les jeunes Canadiens, sont en chômage. Alors que le ministre des Finances a été capable d'accorder d'importants adoucissements et dégrèvements fiscaux aux riches et aux sociétés, il n'a pu trouver que 150 millions de dollars en argent neuf à consacrer à la création d'emplois pour les jeunes Canadiens. Cela ne procurera des emplois qu'à moins de 1.5 p. 100 des 500,000 jeunes chômeurs et plus.

Pour savoir vraiment à quel point le gouvernement fédéral se soucie réellement des problèmes des jeunes, il suffit de considérer certaines des principales mesures qu'il a prises en matière d'éducation et celles destinées à améliorer les compétences des jeunes. Les programmes de rattrapage scolaire appliqués par le truchement du ministère de l'Emploi et de l'Immigration ont été réduits au fil des ans de sorte que beaucoup de jeunes Canadiens ne possèdent même pas les compétences scolaires de base. On évalue à près de 30 p. 100 la proportion des Canadiens qui sont à toutes fins pratiques analphabètes. C'est une honte. Les crédits accordés au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont été réduits cette année. Cette mesure aura des conséquences dévastatrices pour les étudiants inscrits aux études supérieures et empêchera les universités et collèges canadiens d'embaucher les enseignants dont ils auront besoin dans les années 90. Le projet de loi C-12 a été adopté récemment à la Chambre des communes malgré les objections des gouvernements provinciaux et des partis d'opposition. Il a pour effet de limiter la hausse de la contribution fédérale à l'enseignement postsecondaire pour l'année qui vient, à 5 p. 100, ce qui est bien inférieur aux besoins. Les 150 millions affectés à la création d'emplois pour les jeunes chômeurs procureront des emplois temporaires à seulement 1.5 p. 100 d'entre eux.

Les documents budgétaires du ministre montrent qu'il prévoit un taux de chômage supérieur à 10 p. 100 au cours des prochaines années. En d'autres termes, il n'envisage qu'une très petite réduction de ce taux au cours des quatre ou cinq prochaines années. Nous risquons de perdre toute une génération de jeunes. Les perspectives pour nos jeunes n'ont jamais été aussi sombres depuis la crise des années 30. C'est l'époque où j'ai terminé mes études. Bon nombre de ceux qui avaient entrepris leurs études en même temps que moi ne les ont pas terminées. Cependant, la majorité des diplômés sortis en même temps que moi ont été incapables de se trouver un emploi. Lorsque l'ancien chef de notre parti, M. Douglas, qui était alors député, a recommandé la création d'un fonds de création d'emplois, on lui a répondu qu'il était impossible de trouver les crédits nécessaires. En 1939, la guerre a éclaté et tout à coup, l'argent n'a plus posé de problème. On a alors trouvé tout l'argent nécessaire et tous les Canadiens qui ne servaient pas dans les Forces armées ont pu trouver un emploi.

A l'instar de la majorité de nos compatriotes nous croyons que dans un avenir prévisible, la plupart des emplois seront fournis par le secteur privé. Comme la plupart des habitants des pays industrialisés du monde, nous vivons et continuerons de vivre dans une économie mixte dans laquelle certains assurent des services, qu'ils soient à l'emploi du gouvernement fédéral, d'un gouvernement provincial, d'une municipalité ou d'un organisme, comme un hôpital financé par les deniers publics. Cependant, la plupart des gens travaillent dans le secteur privé et ils continueront de le faire aussi loin que l'on puisse prévoir.

La récession mondiale que nous connaissons depuis quelques années, empêche, c'est évident, le secteur privé de fournir tous les emplois nécessaires. En outre, au moment de la reprise, la plupart des sociétés seront en mesure de fonctionner avec moins d'employés qu'auparavant ou tout au plus, elles réengageront certains de leurs employés les plus anciens. Il faut donc prévoir de très graves problèmes pour les jeunes au chômage à l'heure actuelle. Si le secteur privé ne peut procurer des emplois à ceux qui en veulent, il incombe alors, selon nous, au gouvernement d'assumer ce rôle que le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a accepté en principe.

Ceux qui sont le plus durement touchés à l'heure actuelle sont les jeunes au cœur de nos villes—jeunes autochtones et enfants de nouveaux immigrants. Leur instruction s'est révélée insuffisante. En cas de reprise, ils ne pourront obtenir que des emplois non spécialisés, fastidieux et sans avenir, rémunérés au salaire minimum ou guère plus.

Le gouvernement joue un rôle de premier plan dans ce domaine puisque c'est lui qui régit l'entrée d'immigrants au Canada. Or, pendant des générations, il a incité les autochtones vivant dans des réserves à venir s'établir dans les villes. Des villes comme Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver comptent actuellement une très forte proportion d'autochtones. Et parmi ces groups, le chômage n'est pas de 10 ou 11 p. 100, mais de 20, 30, voire même 50 p. 100. Or, le même gouvernement qui favorise l'immigration, donc la venue d'une main-d'œuvre étrangère, ne peut pas se désintéresser du sort de ces citoyens sous prétexte que c'est aux gouvernements provinciaux ou aux municipalités qu'il incombe de s'en occuper. Son devoir est tout tracé: il doit aider ces gens à s'adapter à la vie urbaine en prenant les mesures qu'il a toujours refusé de prendre jusqu'ici.

On peut se passer de cette pléthore de programmes de création d'emplois dont bon nombre répondent à des objectifs comme on l'a si bien démontré au cours de la période des questions aujourd'hui. Dans nombre de cas, on modifie ces programmes chaque année, au point où les gens qui pourraient en profiter ne savent plus quel genre d'emplois sont offerts.

Il nous faudrait également une politique nationale pour la jeunesse. L'année 1985 a été désignée Année internationale de la jeunesse. Il faudrait profiter de l'occasion pour mettre en lumière l'apport que les jeunes peuvent faire à la société canadienne. L'État fédéral peut jouer un rôle important dans ce domaine.

• (1710)

L'augmentation du nombre des élèves dans les établissements d'enseignement et écoles professionnelles qui font leurs études en français dans le Canada anglophone et en anglais

dans le Canada francophone, a été le changement le plus marquant survenu dans le domaine de l'enseignement au Canada ces dernières années. Ces deux programmes, qui sont les changements les plus notables dans l'enseignement canadien depuis 25 ans, sont dus à l'initiative fédérale, aux crédits fédéraux. Puisque le gouvernement fédéral a pu réussir cela, il pourrait lancer une politique nationale de la jeunesse qui redonnerait du travail aux jeunes Canadiens.

Nous avons des exemples de programmes qui se sont révélés efficaces, certains plus que d'autres. Et comment savoir lesquels vont donner des résultats si ce n'est en les essayant? Nous avons des programmes fédéraux comme Perspectives Jeunesse, les programmes d'améliorations locales, Canada au Travail et Été-Canada. Chacun d'eux a fait voir à une petite échelle ce qu'on peut faire avec de la volonté.

Quand je parle d'instaurer une politique nationale pour la jeunesse je ne veux pas parler d'une pléthore de projets comme ceux qui, jusqu'ici, ont surtout aidé les jeunes des classes moyennes et privilégiées. Ce genre de politique s'impose d'urgence, car les jeunes n'occupent plus la même place dans la société. L'opinion publique reconnaît généralement que les principales institutions pour la jeunesse, les écoles, n'ont pas vraiment réussi à répondre aux besoins des jeunes.

Je faisais partie du groupe d'étude parlementaire sur l'emploi dans les années 80. Nous avons voyagé d'un bout à l'autre du pays. Au cours de nos audiences, nous avons entendu des employeurs, des associations de bienfaisance, des représentants des syndicats et des éducateurs. Ils nous ont dit que les jeunes qui sortaient de nos écoles n'avaient pas été préparés pour occuper les emplois d'aujourd'hui ou de demain. Dans une large mesure, leur formation a été conçue sans tenir compte de la réalité, dans les bureaux des ministères de l'éducation provinciaux ou des commissions scolaires. On n'a pratiquement pas consulté les employeurs, les syndicats et les enseignants. Je parle bien des professeurs qui enseignent aux élèves. Ceux-ci sont d'ailleurs les derniers à qui on demande ce dont ils ont besoin et ce qu'il faut leur offrir.

Il est absolument nécessaire de décentraliser les initiatives, de repenser le système d'éducation et de consulter les intéressés. Nous devons amener les jeunes à nous aider non seulement à déceler les problèmes, mais également à trouver des solutions. Nous savons par expérience que les jeunes peuvent manifester un esprit innovateur. Il faut qu'ils nous aident à concevoir des programmes efficaces afin d'obtenir les emplois qu'ils désirent et dont ils auront besoin au cours des années à venir.

Comment appliquer une politique nationale pour la jeunesse? Je ne veux pas parler d'une politique conçue par Ottawa, par le ministère de l'Emploi ou un autre ministère. Je veux parler d'une politique établie avec la collaboration des pouvoirs publics, des syndicats, du patronat, des éducateurs et des jeunes. Si nous voulons adopter une politique nationale de la jeunesse, et il nous en faut une, commençons par organiser une conférence nationale qui réunira des représentants non seulement des autorités fédérales, provinciales et municipales, mais également des jeunes, des syndicats, du patronat et des enseignants qui feront le bilan de la situation. Il faut favoriser la participation locale et la décentralisation au lieu de laisser les mandarins d'Ottawa prendre seuls toutes les décisions.

Il faut aussi favoriser les projets pilotes. J'ai parlé tout à l'heure des programmes que nous avons eus par le passé et notamment de Perspectives Jeunesse et du Programme d'initiatives locales. La plupart d'entre eux ont donné d'excellents résultats même s'il y a eu quelques échecs. A ma connaissance, on n'a jamais effectué d'étude des projets qui ont été financés afin de voir quels sont ceux qui ont échoué, ceux qui ont marché et si ces derniers ne peuvent pas être répétés.

Le Manitoba a été la première province à instaurer un programme de formation d'enseignants autochtones du temps où M. Schreyer, le gouverneur général, était premier ministre. Cela a été une réussite totale. Les autres provinces n'ont obtenu aucun renseignement sur ce qui s'était fait au Manitoba. Elles n'ont pas envoyé de représentant dans cette province pour étudier la possibilité de créer des programmes du même genre. Nous avons besoin d'une série de projets pilotes financés par les pouvoirs publics qui permettront aux jeunes de voir quels sont les problèmes à résoudre et de chercher des solutions. Nous pourrions ainsi voir ce que les jeunes sont capables de faire et le public comprendrait mieux quels sont les programmes indispensables.

Nous avons besoin de centres de ressources. Ces centres aideraient à recueillir et à communiquer des renseignements sur les projets, à les évaluer, à recommander les changements législatifs et politiques qui se révéleraient nécessaires. Notre programme pour la jeunesse doit être pluraliste et décentralisé. Il n'est pas nécessaire d'être expert en la matière pour savoir qu'il existe des problèmes considérables dont on ne s'occupe pas et que nous pourrions confier aux jeunes. Cela permettrait non seulement de leur fournir des emplois, mais également de résoudre certains problèmes graves pour lesquels on ne fait rien.

Si vous le permettez, je voudrais vous citer un ou deux exemples. Des études très importantes ont été faites ces dernières années. Elles attribuent à l'inaction et à l'insuffisance des ressources du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux la situation extrêmement périlleuse où se trouve l'industrie forestière, l'une de nos principales sources d'emplois et de change étranger. A moins que des mesures ne soient prises immédiatement, dans vingt-cinq ans d'ici, il y aura probablement de 50,000 à 60,000 travailleurs de moins dans cette industrie. Il nous faut un programme majeur de reboisement. Ce n'est pas là un rêve utopique. Franklin Delano Roosevelt en a réalisé un aux États-Unis dans les années 30, en pleine dépression. S'il a pu le réaliser à ce moment-là, nous sommes sûrement capables d'en faire autant au Canada dans les années 80.

Il nous faut assainir l'environnement. Celui-ci subit chaque jour toutes les dégradations possibles. L'eau, l'air et le sol sont détruits. Il est facile pour le ministre de l'Environnement (M. Caccia) d'aller réclamer aux États-Unis des mesures contre les pluies acides. Nous avons Sudbury, Thompson et Flin Flon. Je suis sûr qu'il y a des milliers d'autres exemples où l'industrie canadienne est la cause de problèmes majeurs et l'un des principaux facteurs dans la destruction de nos lacs, de notre sol et de notre atmosphère. N'est-ce pas la meilleure façon de nous attaquer à ce problème que de mettre nos jeunes à l'œuvre?

• (1720)

A ces quelques idées, monsieur le Président, je voudrais en ajouter une dernière. Nous avons, dans le centre ou le cœur de nos villes, des maisons de 50, 75 ou 100 ans. Ceux qui les ont construites ne connaissaient pas grand-chose à ce moment-là de l'isolation thermique. Ces maisons consomment beaucoup plus d'énergie irremplaçable qu'elles ne le devraient et elles ont besoin d'être rénovées, isolées et remises en état. Isoler une maison ne coûte pas cher et n'exige pas une bien grande compétence. Il n'y a pas de meilleur projet pour un objectif majeur que l'isolation de nos vieilles maisons.

Il y a beaucoup de travail à faire dans notre pays et il faut avoir la volonté de l'entreprendre. Le budget prouve malheureusement que le gouvernement n'a ni la volonté ni le désir de chercher une solution au problème capital du chômage chez les jeunes dont nous sommes actuellement affligés.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Questions, commentaires. Débat. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Dubois) a la parole.

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part au débat sur le discours du budget, aujourd'hui, et d'apporter quelques commentaires suite à ce budget qui a été présenté ici à la Chambre la semaine dernière, plus exactement mercredi dernier.

Monsieur le Président, il y a eu beaucoup de commentaires qui ont été faits concernant ce budget à l'effet qu'il ne donnait pas assez pour la création d'emplois, que ce budget ne donnait absolument rien pour les gens qui étaient les gagne-petit. D'ailleurs, mon collègue de la Beauce (M. Lapointe) est contre; il ne suit pas cette optique et, d'ailleurs, il a été un de ceux qui a vanté les mérites du budget depuis qu'il a été présenté ici à la Chambre, dans sa circonscription et ailleurs.

Monsieur le Président, concernant ce budget, il y a deux choses particulières que j'aimerais traiter aujourd'hui. Je vois que mon collègue de Manicouagan vient de m'écouter, je suis sûr que tous ses électeurs bénéficieront de mes données et qu'il pourra les envoyer dans son bulletin parlementaire en citant qui est ici à la Chambre. Monsieur le Président, c'est la situation se rapportant à une meilleure protection pour les propriétaires qu'on retrouve dans le document budgétaire à la page 20, et également un petit document qui est intitulé «Sécurité améliorée pour les propriétaires, propositions pour un marché hypothécaire plus juste et plus souple».

Monsieur le Président, quand on parle de la situation de création d'emplois, on a une expression française qui peut effectivement aussi se traduire en anglais, je pense; textuellement, on dit: «Quand la construction va, tout va». Et la construction est un domaine, une source d'emplois vraiment extraordinaire au Canada, au Québec . . . ou enfin, partout à travers le Canada. Alors, la situation de cette chose, je pense que nous avons eu ce domaine de la construction qui en 1981 et en 1982 a subi certaines fluctuations. Qu'on se rappelle, monsieur le Président, et tel que stipule le document que je cite, un petit document qui est très bien fait en passant et qui est envoyé à toute personne qui veut l'obtenir . . . On se rappelle qu'en 1981 et en 1982 les taux d'intérêt ont augmenté jusqu'à 20 p. 100, parfois 21 p. 100, et que les jeunes couples qui voulaient se bâtir une maison venaient nous voir et nous disaient: «Écoutez, pensez-vous qu'il y a des choses que le gouvernement canadien peut faire pour améliorer cette situation? Pensez-vous qu'il n'y a pas moyen que les fameux taux d'intérêt, les taux d'intérêt . . . » On n'entendait parler que de cela. Et c'est ainsi qu'en 1982, nous avons effectivement mis un programme de l'avant pour la construction de nouvelles maisons et l'achat de maisons déjà existantes. Ce montant de 3,000 dollars a été très bien accepté par les constructeurs tant au Québec qu'on Canada et a permis à des personnes qui n'avaient pas eu de maison dans le passé, de pouvoir en acquérir une, même si c'était une maison qui datait de plusieurs années, et ce moyennant une somme de 3,000 dollars . . . Et également ceux qui pouvaient effectivement avoir une nouvelle maison pouvaient obtenir cette somme de 3,000 dollars.

Le programme pour les maisons existantes s'est terminé au mois de décembre 1982, tandis que le programme pour les maisons neuves s'est poursuivi, et on a eu énormément de demandes et même que l'extension de ce programme-là avait été annoncée lors de l'exposé budgétaire du 27 octobre 1982, lorsque nous sommes revenus à la Chambre.

• (1730)

Ce qui m'amène à dire pourquoi je fais la rétrospective de cette situation-là. A ce moment-là il y a eu une montée flamboyante de la construction de maisons neuves, et l'achat de maisons, les transactions se sont faites de façon très rapide. Aussi, le paiement fait par la Société canadienne d'hypothèques et de logement se faisait très très rapidement. D'où le fait que si la construction était augmentée, selon moi, voilà déjà une source de création d'emplois importante. Maintenant, pourquoi je peux dire ici à cette Chambre que s'il y a protection au niveau des taux d'intérêt, que c'est une source de création d'emplois?

Monsieur le Président, il est bien certain que notre taux d'intérêt au niveau hypothécaire peut varier de 10, à 10 et demi, voire 11 p. 100. Et ces taux d'intérêt-là sont pour un an. Et si nous avons probablement des termes de trois ans ou cinq ans, il peut y avoir un certain ajustement. Cependant, ces taux d'intérêt . . . Est-ce qu'il peut arriver qu'on ait une hausse des taux d'intérêt? Est-ce qu'il peut y avoir une fluctuation comme nous en avons connue malheureusement en 1981 quand le gouvernement a dû réagir par des programmes d'aide à l'assistance au niveau des propriétaires, encore là avec une somme de 3,000 dollars? Si aujourd'hui, dans le budget et les mesures législatives qui vont en découler, nous disons aux propriétaires actuels, cela c'est une chose importante et aussi aux futurs propriétaires . . . Eh bien vous aurez si vous voulez une espèce d'assurance hypothécaire, ou une espèce de garantie, une protection des taux hypothécaires, ce qui veut dire que toute personne, tout jeune couple qui voudrait se construire une maison et emprunter avec une hypothèque, eh bien, s'assurait moyennant un pourcentage payé 1.5 p. 100 de l'hypothèque à protéger avec un maximum de 1,050 dollars, s'assure d'une stabilité au niveau de son paiement hypothécaire. Donc, ce qui résulte que des personnes ou des contracteurs peuvent faire énormément la promotion au niveau de la construction d'habitations nouvelles en disant à ces futurs acquéreurs: «Écoutez, avec le programme que le gouvernement canadien met en marche, vous avez là une protection qui va vous permettre d'être assuré

d'un certain montant sur vos taux hypothécaires.» On n'a qu'à se rappeler, monsieur le Président, il y a plusieurs années que vous pouviez emprunter pour 25 ou 30 ans à 6 p. 100. Quelle sécurité que ces propriétaires, que l'on connaît encore aujourd'hui en nombres réduits vous me direz, mais quelle sécurité c'était. Évidemment la situation économique n'était peut-être pas la même, les taux d'intérêt n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, et il y a eu beaucoup de modifications et de fluctuations dans notre système économique. Mais quelle sécurité avait-ils ces propriétaires qui peuvent avoir été nos parents ou des amis que l'on connaissait et qui se sont bâti des maisons en 1965, en 1968 et qui pouvaient emprunter pour une si longue période?

Eh bien, à ce moment-là, les gens comme tels aujourd'hui, ayant cette protection, ne pourront que dire: Eh bien on va la construire notre maison! Ce faisant, monsieur le Président, le domaine de la construction étant un domaine générateur d'emplois extaordinaire, cela le gouvernement canadien l'a reconnu dans son budget de juin 1982, il l'a reconnu dans son budget d'avril 1983 et il le reconnaît aujourd'hui dans son budget que nous avons présenté la semaine dernière: c'est un secteur créateur d'emplois. Et à ce moment-là, par la protection qu'on accorde aux propriétaires, cela permet justement de faire un enchaînement tout à fait extraordinaire . . . C'est-à-dire que vous avez le contracteur qui lui obtiendra un contrat et qui engagera évidemment des gens pour faire la construction et c'est peut-être une énumération qu'on peut faire de façon simpliste, mais qui est quand même réelle. Mais, cette roue à enchaîner, c'est-à-dire que le contracteur engage au lieu, s'il n'y a pas de contrat, d'engager cinq, dix, quinze ou vingt hommes. Tandis que lorsqu'il achète des matériaux de construction, s'il y a croissance dans les matériaux de construction il y aura une augmentation à ce moment-là des gens qui travaillent pour les détaillants de matériaux de construction. Il y a tout ce secteur qui tourne autour de la construction elle-même, des gens pour faire le «solage», vous avez différents corps de métiers qui sont très importants, et l'on sait à ce moment-là que dans ce secteur, si l'on parle particulièrement pour le Québec, vous devez posséder des cartes de compétence. Or beaucoup de gens sont en disponibilité et prêts à travailler, n'attendent que cette situation-là!

Alors, quand on voit dans ce document quels seront les principaux avantages, permettez-moi, monsieur le Président, d'énumérer très brièvement: On dit d'abord, une protection et une sécurité contre les hausses extraordinaires des taux hypothécaires. Deuxièmement, un renforcement des droits des emprunteurs. Troisièmement un plus vaste choix des mécanismes hypothécaires. Quatrièmement, un marché hypothécaire plus souple. Cinquièmement, une stabilité assurée des coûts hypothécaires. Sixièmement, une diminution des risques encourus en contractant l'hypothèque.

Ce qui est aussi important, c'est que nous n'avons pas limité cela à une catégorie de construction. Nous avons voulu couvrir l'ensemble de la construction domiciliaire pour permettre, justement, à un plus grand nombre de Canadiens d'en profiter. Par voie de conséquence, cela permet à un plus grand nombre de gens qui travaillent dans ce secteur très important de la construction de pouvoir œuvrer dans leur domaine et faire en sorte d'accomplir leur travail et de bénéficier des avantages économiques d'une situation salariale quand même assez importante. On sait que dans le domaine de la construction les salaires sont quand même assez intéressants et que les gens peuvent y trouver leur compte.

A quel groupe de personnes cette protection s'applique-t-elle? On dit que cela peut s'appliquer à la résidence principale, y compris les maisons unifamilales et semi-détachées, les logements en copropriété, les maisons mobiles et la partie d'un duplex ou d'un immeuble d'appartements occupé par le propriétaire.

Monsieur le Président, nous avons voulu ainsi, je pense, couvrir l'ensemble de la situation au niveau de la construction; et je pense que cette brochette de possibilités est tout à fait extraordinaire pour des gens qui disaient: «Moi, je ne peux pas me construire une maison peut-être de 45,000 dollars ou de 50,000 dollars; mais je voudrais avoir une maison mobile, je suis un jeune qui commence dans le domaine du travail, je me permets de peut-être avoir un emploi qui est rémunérateur pour l'année d'expérience que j'ai, mais je n'ai pas les possibilités au niveau d'emprunt pour me bâtir une maison de cet ordre.» Bon nombre de Canadiens étaient dans cette situation; bon nombre de Canadiens avaient cette possibilité de dire: «Eh bien, moi, je préférerais peut-être m'acheter un duplex ou une partie de duplex, ou je préférerais avoir une maison mobile.» Il y a beaucoup de maisons mobiles, monsieur le Président, qui sont faites dans la Beauce et ce sont des compagnies très importantes. Ils sont prospères et y trouveront leur compte, comme dans la circonscription de Bellechasse également! Dans Bellechasse, on fabrique beaucoup d'appareils électriques, ménagers. On a eu beaucoup de programmes qui ont permis de racheter des entreprises dans le domaine des appareils ménagers et qui vont être capables d'évoluer. Et à ce moment-là, ces entreprises-là, au niveau des différentes circonscriptions, vont bénéficier des retombées. J'aimerais parler peut-être des maisons de Schefferville; mais il y a peut-être un problème un peu particulier. Comme dit mon collègue, le fédéral les paye pour les déménager et pour permettre à d'autres propriétaires, à ce moment-là, de les utiliser.

En fait, monsieur le Président, ce que je veux dire, c'est qu'on couvre l'ensemble des possibilités de la construction. On couvre donc pour le gagne-petit. Monsieur le Président, vous allez me dire qu'au niveau des maisons mobiles, il y a des maisons mobiles qui peuvent valoir de façon très . . . d'une construction très sophistiquée, des prix très élevés. Qu'à cela ne tienne, monsieur le Président! Si effectivement les gens ont besoin ou veulent ce genre de catégorie de maisons, c'est une catégorie de maisons qui sont faites en atelier et qui sont d'une solidité et d'une valeur vraiment adéquates, on peut en avoir pour toutes sortes de prix, suivant les dimensions. Alors, à ce moment-là, c'est vraiment des gagne-petit qui peuvent en bénéficier et qui peuvent à ce moment-là les acheter et qui peuvent, en conséquence, profiter de cette garantie d'hypothèque, laquelle ne s'applique pas uniquement aux nouvelles maisons. Et c'est pour cela que je pense qu'on aide vraiment les propriétaires, on aide les gens qui pourraient avoir des difficultés et qui ne pourraient pas répondre aux augmentations. Cela s'applique à tout le monde. Cela s'applique au fait que ce soit les premières hypothèques auxquelles on sera admissible. Et les deuxièmes hypothèques . . . Évidemment les hypothèques de rang inférieur, et les hypothèques dites de vendeur ne seront pas admissibles, sauf que pour une personne qui renouvelle son

hypothèque, cette chose-là sera possible. Ce qu'on y dit, c'est comment on s'organisera pour bénéficer de cette protection-hypothécaire; le droit sera d'un ½ p. 100 de l'hypothèque à protéger avec un maximum de 1,050 dollars. Et comment peut-on fonctionner? Eh bien, le fascicule donne des explications, à savoir comment cette situation-là peut se permettre de fonctionner. Et ce qui est important aussi, c'est qu'on dit que le programme—ce petit document est important—paiera les trois quarts de toute hausse des mensualités hypothécaires entraînée par une augmentation de plus de deux points du taux hypothécaire. Alors, en fait, il y aura une franchise ou un seuil de 2 p. 100.

• (1740)

Et ce qui est donc important, et on donne divers chiffres, c'est quel serait le montant qui s'y rapporte? Ce qui est aussi important dans la situation au niveau de la création d'emplois et au niveau des gens dont à un moment donné la situation change, au niveau des propriétaires, et que l'on veut s'organiser pour effectuer un paiement par anticipation . . . On sait qu'il y existait peut-être certains problèmes au niveau de la loi des intérêts, qu'il fallait en conséquence faire certains ajustements. Et, il y avait toutes sortes de dispositions, de pénalités en cas de remboursement anticipé. Ce qui constituait aussi une source de problèmes! On sait fort bien que lorsque, à cause de l'augmentation de l'inflation, les niveaux d'intérêt ont augmenté, et à cause de la situation de la crise économique, les taux d'intérêt ont subi des fluctuations, comme je le disais tout à l'heure, assez importantes . . .

Les citoyens qui, à un moment donné, avaient contracté des emprunts hypothécaires pour un certain nombre d'années, qui dans la situation où ils étaient devaient faire des réengagements hypothécaires, n'ont pas eu le choix de prendre ces engagements hypothécaires parfois à 16 ou 16½, ou à 17 ou même à 20 p. 100. Et il y avait des gens qui malgré que cette situation-là leur faisait, comme on dit communément en bon français, «leur faisait mal», devaient se réajuster et devaient réemprunter. Maintenant, aujourd'hui la situation s'est considérablement améliorée au niveau des taux d'intérêt, et il y avait encore aujourd'hui des problèmes au niveau des remboursements par anticipation. Si, à ce moment-là, nous n'avions pas effectué des changements, ces gens-là avant un certain délai ne pouvaient pas rembourser, comme tel, sans des pénalités.

Je pense que les choses que nous avons prévues concernant le système de sécurité au point de vue hypothécaire sont donc très importantes, monsieur le Président, pour le gagne-petit, pour le travailleur, pour le constructeur, qui, lui, va créer des emplois, qui, lui, dans ce domaine est une source de création d'emplois tout à fait importante.

Dans le peu de temps qu'il me reste maintenant, monsieur le Président, j'aimerais traiter un point qui touche aussi particulièrement ma circonscription. C'est la situation de l'aide fiscale aux agriculteurs, à savoir le transfert de gains en capital agricole. L'on sait que certains agriculteurs durant leur vie de propriétaires agricoles ont accumulé de l'argent, mais que peut-être au niveau de la liquidité ils n'avaient pas cette liquidité vraiment possible chaque année pour souscrire à un REER, à un régime d'épargne-retraite, ou, s'ils le faisaient, ils le faisaient peut-être en montants moindres ou en montants assez minimes par rapport à d'autres catégories de citoyens.

Il est évident qu'au niveau de l'agriculture, il y avait des gens . . . il y a toujours des gens qui sont en très bonne situation. Il y a, comme dans tout autre secteur d'activité économique, des gens qui ont moins de disponibilité financière; mais cette dernière se résumait toujours en leur capital qu'ils avaient accumulé par la valeur de leur ferme et, à ce moment-là, cette valeur de leur ferme, ils pouvaient vraiment, si on peut me permettre l'expression, l'avoir en liquide, si vous voulez, lorsque cette ferme serait vendue. Et c'est là qu'arrivait toute une période d'années, une période de plusieurs années d'accumulation de capital, sans nécessairement qu'ils aient été capables de contribuer à des régimes d'épargne-retraite parce que, bon an mal an, ils vivaient des produits de leur ferme. Ils avaient une situation financière quand même stable, mais si on veut, ils «balançaient» peut-être leur budget avec ce dont ils vivaient sur leur ferme, mais ils n'avaient peut-être pas la liquidité financière pour contribuer à des montants au niveau du régime d'épargne-retraite.

Or, au niveau de la vente, à ce moment-là, cette situation-là était importante. Alors, les 120,000 dollars que les gens peuvent déduire, déduction spéciale qu'ils pourront faire pour les gains en capital imposables réalisés après la vente des biens agricoles, placés dans un régime d'épargne-retraite, je pense que c'est une situation tout à fait importante. L'on permet cela sur une période de 10 ans, qui va de 1972 à 1983, en autant que l'on possède, si vous voulez, ou que l'on est propriétaire au 31 décembre 1983.

Donc, on dit que pour les gains donnant droit à un transfert REER, les biens agricoles devraient avoir été détenus par le contribuable ou son conjoint au 31 décembre 1983.

Voilà pour le monde agricole, et j'ai déjà reçu de nombreuses observations depuis mercredi, monsieur le président, à savoir que les agriculteurs ont apprécié cette situation au niveau du régime d'épargne-retraite.

Monsieur le Président, pour ces raisons, je pense que nous avons un budget qui, malgré certains commentaires, est un budget de stabilité, de continuité et que nous avons là des éléments au niveau de la création d'emplois pour rassurer bien des gens, et rassurer aussi les agriculteurs et les petites entreprises qui permettront à ce moment-là à notre économie de continuer à progresser et de continuer à reprendre, si vous voulez, le leadership qu'elle avait il y a quelques années, mais qui a connu certaines fluctuations.

[*Traduction*]

M. Taylor: Monsieur le Président, les remarques du député concernant les gains en capital sont intéressantes, tout comme l'étaient les observations du député de Sudbury (M. Frith), l'autre jour, lorsqu'il a dit que les agriculteurs disposeraient maintenant de $240,000 exempts d'impôt. J'ai essayé de l'interroger à ce propos, mais je n'ai pas pu obtenir la parole.

Avant de poser ma question, je pourrais peut-être préciser que la ferme d'un agriculteur, c'est sa seule pension. Il travaille 20, 30, 40 ou 50 ans à se constituer un avoir, paie des impôts pendant toutes ces années et, lorsqu'il prend sa retraite, il espère vendre son exploitation et en retirer suffisamment d'argent pour acheter une maison en ville et finir ses vieux jours confortablement—et non grassement—comme auparavant, tout en prenant soin de sa femme et de sa famille s'il en a une. Le règlement dit «jusqu'à $120,000» ce qui me fait me

demander pourquoi le député de Sudbury a mentionné que chaque agriculteur aurait $240,000 en franchise.

Je ne m'attends pas à ce que le député réponde au nom du député de Sudbury, mais je voudrais lui demander si ce chiffre de $120,000 est basé sur le prix de la terre ou la taille de l'exploitation. Un agriculteur qui a un quart de section de 160 acres, à $200 l'acre, est loin d'atteindre les $120,000. Celui qui aurait une demi-section, soit 320 acres, et qui la vendrait à $200 l'acre, ce qui est un très bon prix dans la plupart des endroits, ne récolterait que $64,000. Laissant de côté les frais, $32,000 seraient sujets à l'impôt sur les gains en capital. Quelle proportion de ces $120,000 pourra-t-il maintenant conserver en franchise?

• (1750

[*Français*]

M. Dubois: Monsieur le Président, d'abord, au niveau de la question qui se rapportait à mon collègue de Sudbury (M. Frith), je n'ai pas lu le discours qu'il a prononcé. Il est bien certain que je ne pourrai pas commenter ce que mon collègue de Sudbury a dit. Maintenant, ce que je peux y dire au niveau de la situation de la personne, c'est qu'il enlevait pour un montant de 60 et quelque milles dollars . . . Ce qu'il faut se dire, c'est que cela dépend du nombre d'années qu'il a possédé sa ferme, et qu'il a été propriétaire de sa ferme. S'il était propriétaire de sa ferme de 1972 à 1983, s'il veut effectivement mettre ce montant de 10,000 dollars à ce moment-là, pour reculer et obtenir le maximum, il pourra le faire. Sauf que . . . Il est bien certain que je suis conscient que s'il ne vend que 60,000 dollars il ne peut pas mettre 120,000 dollars mais, à ce moment-là, il pourra effectivement, avec ce que je vois par les explications ici, mettre une somme qu'on lui dit jusqu'à une équivalence de 10,000 dollars par le nombre d'années; c'est-à-dire, on déterminera, voyez-vous, ce que dit le document: on déterminera le maximum de la moitié imposable de tout gain en capital donnant droit à la déduction spéciale en multipliant 10,000 par le nombre d'années entre 1972 et 1983 inclusivement, temps pendant lequel le contribuable a été agriculteur à temps complet. Alors, on donne cette explication-là; je pense qu'à ce moment-là, au niveau fiscal, c'est qu'on dit la moitié imposable de tout gain en capital donnant droit à la déduction spéciale en multipliant 10,000 par le nombre d'années entre 1972 et 1983. Alors, là, au niveau des taux de chiffres, au niveau fiscal, il y a peut-être d'autres explications qu'on pourrait y donner. Maintenant, si la réponse que je donne à mon collègue ne le satisfait pas, on pourrait vérifier avec le ministère des Finances et y donner une réponse. Cela me fera plaisir de lui adresser une lettre à cet effet là. Comme lui, je suis d'accord qu'au niveau des agriculteurs, lorsqu'ils travaillent et qu'ils vivent plusieurs années sur une ferme . . . Mon père est encore agriculteur, et je sais que pendant plusieurs années, il a travaillé de tôt le matin à tard le soir, et que c'est sa pension! Je constate qu'il opine de la tête, qu'il est du même avis que moi, et je suis du même avis aussi . . . et que c'était qu'on avait une possibilité là.

Maintenant, pour répondre plus spécifiquement, je m'engage à ce moment-là à faire la vérification auprès du ministère des Finances, et avec l'exemple qu'il nous donne, savoir 60,000 dollars, ce que cela lui donnera à ce moment-là comme exemption et possibilité par le biais de ce programme.

M. le vice-président: Débat. L'honorable député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer) a la parole.

[*Traduction*]

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, en règle générale, à l'instar des autres députés, je laisse savoir à la Chambre que je suis flatté de pouvoir intervenir devant cette auguste assemblée, car j'estime encore que c'est là un grand honneur. Mais cette fois-ci, j'éprouve, comment dirais-je, une espèce de découragement profond. Il n'y a pas longtemps que j'ai été élu comme représentant du peuple, à peu près quatre ans à peine, mais, d'année en année, d'un budget à l'autre, il ne se passe jamais rien. Depuis quatre ou cinq ans, le pays a été affligé par des taux d'intérêt élevés, une productivité affaiblie, un fort taux de chômage, et pratiquement tous les maux économiques possibles et imaginables dans les 30 ou 40 dernières années. Pour chaque budget, le gouvernement a promis que la lumière au bout du tunnel apparaîtrait enfin et que nos problèmes seraient réglés. Or, d'un budget à l'autre, les choses n'ont fait qu'aller de mal en pis.

A titre d'exemple, qu'on me permette de parler du déficit. D'après les dernières prévisions budgétaires, le déficit annuel dépassera les 30 milliards de dollars. La somme est si élevée que je n'arrive pas vraiment à la concevoir. Il y a quatre ans de cela, j'ai brigué un mandat électoral et j'ai traité, dans ma campagne, du déficit de quelque 10 milliards que le gouvernement avait négligé d'éponger. Le chiffre était déjà si élevé, que la plupart des gens n'ont certainement pas pu concevoir la somme representée ni en mesurer la véritable ampleur. Aujourd'hui, le déficit a triplé.

Mais encore une fois, le gouvernement nous promet qu'il réussira cette année à le réduire. Et pourtant, d'une année à l'autre, les dépenses budgétaires continuent de gonfler. Quand on lui reproche la taille du déficit, le gouvernement répond que celui des Américains devrait être cette année de 180 milliards. Or notre population n'est que le dixième de la leur. Proportionnellement parlant, cela signifie que si leur déficit budgétaire était de la taille du nôtre, il se rapprocherait des 300 milliards. Voilà donc qui prouve bien que notre situation est très précaire.

Désormais, les Canadiens sont de plus en plus nombreux à comprendre qu'un gouvernement, une entreprise, ou une famille, ne saurait persister d'année en année à dépenser plus que ses revenus. Le gouvernement doit en ce moment emprunter un tiers de plus . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence se doit de rappeler les députés à l'ordre.

M. Dantzer: Merci, monsieur le Président. Combien de temps ce gouvernement survivra-t-il? Ce document n'accorde pas non plus sa juste place à la question du chômage. On l'a dit et on le répétera, le budget n'apporte à peu près pas de solutions. J'en suis découragé, monsieur le Président, tout comme l'ensemble des Canadiens, j'en suis convaincu. A l'heure actuelle, 11 p. 100 des travailleurs sont en chômage. Dans ma province, la Colombie-Britannique, 13 p. 100 des gens recherchent un emploi. Dans ma circonscription d'Okanagan-Nord, le taux atteint presque 18 p. 100 et, encore, ce ne sont que les chômeurs qui se font recenser comme tels. Les fonctionnaires des centres d'emploi me disent que le pourcentage est probablement plus élevé et je n'hésite pas à les croire lorsque je voyage dans ma circonscription.

Le problème s'aggrave encore du fait que bon nombre des chômeurs ont entre 16 et 24 ans. Cela devient très sérieux. Il est très pénible et très décourageant pour un jeune diplômé universitaire qui vient peut-être de se marier de chercher pendant trois ou quatre mois du travail et souvent de ne pas en trouver après un an de recherche. Quelle sera la durée de ces mariages aussi fragiles? Tels sont les problèmes qui existent d'un bout à l'autre du Canada. Nous risquons de gaspiller une génération entière à moins de trouver du travail pour les jeunes.

Ce budget n'offre que des perspectives bien sombres. Ainsi pour les quatre prochaines années, ces horribles données devraient demeurer stables, sans que le chômage diminue de beaucoup, bien que le budget nous dresse un tableau très optimiste de la situation économique qui prévaudra dans les années qui viennent. Peu de spécialistes partagent cet optimisme. Nous sommes sur la corde raide, monsieur le Président. J'espère que le ministre aura vu juste et que notre économie poursuivra sa croissance.

En janvier 1980, le premier ministre (M. Trudeau) cherchait à se faire réélire. Il a tenu les propos suivant à Toronto: «Nous avons pour les années 1980 un programme économique qui rehaussera la dignité des Canadiens, leur ouvrira des possibilités et leur procurera la sécurité». On voit le gouvernement à l'œuvre depuis quatre ans. Parlons-en de ces programmes, de ces possibilités et de cette sécurité! Les déficits n'ont pas cessé d'augmenter, le chômage non plus et, ce dernier mois, l'inflation monte aussi. Le budget ne propose aucune solution en vue de régler l'un quelconque de ces très graves problèmes.

Je pourrais continuer à parler des déficits, du chômage, des taux d'intérêt, de la faiblesse de la demande à la consommation ou de la piètre productivité, tous sujets qui n'ont pas été abordés dans le budget. Ce sont pourtant des questions essentielles; on en a parlé avant ce débat et on en parlera encore. Le budget n'essaie pas de résoudre ces problèmes aigus, c'est évident. Je voudrais toutefois consacrer une partie de mon temps de parole à certains problèmes sociaux que ce budget essaie d'atténuer.

Hier, madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) a parlé des pensions. Elle a dit qu'elle considérait les pensions comme question la plus importante qu'il faudra ensuite débattre, et essayer de résoudre dans le domaine des affaires sociales. Monsieur le Président, j'espère bien que cela veut dire que ce problème vient après celui du chômage. Elle a fait un lapsus freudien et voulait dire en fait que le gouvernement n'attache pas une grande importance au chômage. C'est ce que l'on pourrait croire d'après le budget. Le gouvernement y attribue seulement 150 millions de dollars à la lutte contre le chômage. Je pense qu'elle a montré dans sa déclaration l'importance que le gouvernement accorde au problème du chômage.

Ayant moi-même beaucoup participé à l'étude sur les pensions depuis quatre ans, je suis le premier à reconnaître que les pensions constituent un problème très important. Je tiens à rappeler au ministre et au gouvernement que le chômage est le principal problème social que nous devons régler. Il n'y aura pas d'argent pour les pensions ou pour assurer des services sociaux si nous ne parvenons pas à régler le problème du chômage. Pour pouvoir partager un gâteau, il faut d'abord qu'il y ait un gâteau. Le ministre et le gouvernement devrait tenir compte de ce facteur et s'occuper ensuite de la question des pensions.

Dans le budget, le gouvernement a pris une petite mesure pour tenter de régler le problème des pensions dont il parle sans arrêt depuis quatre, cinq, six ou sept ans. Je tiens à être positif et à reconnaître ce qui est valable. Il s'agit effectivement de mesures intéressantes. J'espère que ce n'est que le début d'une politique qui sera poursuivie et qui permettra de renforcer notre programme de pensions.

Nous avons eu en 1981 la première conférence canadienne sur les pensions. Puis le livre vert a été publié il y a environ 18 mois. Ensuite, il y a à peu près un an, le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail sur les pensions qui a fait rapport au Parlement juste avant Noël. Je suis heureux de constater que le gouvernement a donné suite à certaines recommandations dans des domaines précis. En ce qui a trait au régime des employeurs qui tombe sous la juridiction fédérale, le gouvernement a proposé plusieurs mesures que je trouve très bonnes. Je l'en félicite. Le gouvernement a annoncé son intention d'envisager sérieusement de modifier la loi sur les prestations des pensions fédérales de manière que les pensions qui relèvent de sa juridiction soient protégées dans une certaine mesure contre l'inflation. Il a proposé comme chiffre 60 p. 100 de l'augmentation de l'IPC jusqu'à un maximum de 8 p. 100. Le groupe de travail a également proposé de protéger ces pensions contre l'inflation en les indexant sur l'IPC moins 2.5 p. 100.

Je voudrais dire qu'il est 18 heures, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 février 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 22 février, de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Crosbie (p. 1445).

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir poursuivre mes observations sur le budget. J'ai dit hier que le budget n'apportait aucune solution au désarroi économique où nous nous trouvons à l'heure actuelle. Au cours de toutes ces années de gouvernement libéral, nous nous retrouvons dans un bourbier d'incertitude économique. Nous sommes embourbés dans le désordre économique. Les chômeurs du Canada ont peur de s'enfoncer davantage dans ce bourbier, les hommes d'affaires appréhendent l'avenir et le budget n'apporte aucune solution aux problèmes avec lesquels nous sommes aux prises.

J'ai également dit hier que le budget comportait un aspect encourageant et je tiens à le reconnaître. Le gouvernement, dans le budget, s'oriente timidement vers une politique rationnelle en matière de pension. Les députés se souviennent que le groupe d'étude sur les pensions a déposé son rapport en décembre dernier. Peut-être ne suis-je pas tout à fait impartial, étant donné que je faisais partie de ce groupe d'étude, mais il a, selon moi, présenté un rapport très détaillé énonçant les mesures à prendre dans le pays pour établir un des meilleurs régimes de pensions au monde. Je suis ravi de voir que le gouvernement a pris certaines mesures en ce sens. D'abord, dans le cadre du régime des employeurs qui tombe sous la juridiction fédérale, il entend modifier la loi fédérale sur les normes des prestations de pension, conformément à certaines des recommandations que nous avons faites.

• (1110)

Quant à la protection contre l'inflation, nous avons pu nous rendre compte en parcourant le Canada que c'est l'une des questions qui préoccupent le plus les cotisants à des régimes privés. Le système est inconsistant, certains régimes offrant une protection contre l'inflation, d'autres non. Selon nous, il est absolument nécessaire de remédier à ce problème, car, étant donné l'inflation élevée du début des années 1980, certaines personnes se sont retrouvées avec des pensions qui ne valaient plus rien, après avoir cotisé à un régime leur vie durant. Comme ces gens n'avaient pas pris d'autres précautions pour assurer leur retraite, il se trouvent dans des conditions très difficiles.

Le gouvernement propose d'indexer les régimes fédéraux à 60 p. 100 de toute augmentation de l'indice des prix à la consommation. Le groupe d'étude allait, lui, un peu plus loin en proposant l'indexation complète moins 2.5 p. 100. D'après moi, lorsque le taux d'inflation atteindra environ 8 p. 100, on verra que la proposition du groupe d'étude était la meilleure. Toutefois, c'est mieux que rien, et je félicite le gouvernement d'avoir pris cette mesure.

Le gouvernement a aussi proposé que le régime de retraite ouvre droit aux prestations après deux ans de service. Conformément à ce principe de dévolution, le cotisant peut transférer ses droits à la pension. Cette mesure est particulièrement avantageuse pour les femmes qui changent souvent d'emploi en début de carrière. Il importe que la dévolution soit mise en application dans les plus brefs délais. Je félicite le gouvernement de prendre cette mesure, ce qui lui a demandé un certain courage. Je sais que l'industrie n'est pas encore prête à accepter la dévolution après deux ans de service. Elle préfère une période de cinq ans ou une combinaison des deux.

Le gouvernement a aussi accédé à une autre demande du Livre vert: établir des comptes de pension enregistrés, ce qui fera de la transférabilité une réalité et non plus un rêve pour nombre de gens. La transférabilité compte énormément dans le pays, car les gens sont très mobiles. Selon ce principe, l'employeur peut contribuer au régime de retraite de l'employé. La dévolution dans un délai de deux ans constituera un avantage appréciable.

J'aimerais mentionner brièvement certaines mesures proposées par le gouvernement pour aider les femmes, y compris le maintien des prestations au survivant qui se remarie. C'est tout à fait logique, car pourquoi une femme qui touche ces prestations devrait-elle y renoncer si elle se remarie? D'ailleurs, cela vaut aussi pour les hommes. Je suis fort aise que le gouvernement ait enfin pensé à cette solution logique et j'espère qu'il y donnera suite. Je peux lui assurer que, personnellement, je ne m'opposerai pas à tout projet de loi en ce sens.

A mon avis, la majorité des Canadiens voient d'un bon œil le partage des droits à la pension à la rupture du mariage. Cette disposition découlera aussi de l'assouplissement de la loi.

Fait à noter, les sociétés d'assurances acceptent difficilement la notion de rentes égales, sans égard au sexe. Autrement dit, elles font des réserves au sujet des tables de mortalité unisexuelles. Vraisemblablement, notre Charte des droits l'exige, mais il sera intéressant de voir comment on aplanira cette difficulté.

Il est de plus en plus question que les pensionnés aient davantage accès à leurs dossiers et qu'ils soient mieux représentés aux commissions des pensions. Ce sont d'excellentes suggestions.

Comme d'habitude, malheureusement, le gouvernement procédera par étapes dans ses programmes: il les mettra en vigueur progressivement jusqu'à ce qu'ils soient tous en place en 1987. Inutile de tergiverser, ce sont des projets bien établis et acceptés. Je préférerais que les programmes soient mis en place sans délai.

Comme mon temps de parole est presque écoulé, je termine en répétant ce que j'ai dit au début de mes remarques; je suis découragé et je pense que les Canadiens le sont eux aussi.

Nous sommes en 1984, l'année de la catastrophe prédite par George Orwell. Je rappelle à la Chambre que, pour la première fois dans notre histoire, nous allons dépenser plus de 100 milliards de dollars cette année—du moins ce chiffre sera dépassé quand nous aurons eu toutes les prévisions budgétaires. Nous allons dépenser 100 milliards, comme s'il n'y avait pas de lendemain. Le gouvernement va emprunter 29.2 milliards cette année. Comme les épargnes totales des Canadiens ne sont que de 32 milliards, le gouvernement va leur soutirer 92 milliards. D'où viendra l'argent des investisseurs pour assurer la relance et la stabilité économiques? Sûrement pas des épargnes des Canadiens, car le gouvernement va les empocher pour payer sa dette et contrebalancer ses folles dépenses des dernières années.

• (1115)

Monsieur le Président, un pays où les gouvernements—fédéral, provinciaux et municipaux—prélèvent $10,306 en impôts sur un revenu de $22,000 court à la faillite. Les Canadiens sont profondément déçus du gouvernement et le budget ne fait rien pour les encourager.

M. McKinnon: Monsieur le Président, il arrive rarement, au cours du débat sur le budget, que nous obtenions du gouvernement des renseignements concernant les pensions. Comme le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer) a étudié la question en profondeur, je voudrais lui poser une question.

Le président suppléant (Mr. Herbert): A l'ordre. Il est bien entendu que les questions et commentaires doivent porter sur le discours du député qui vient de terminer son intervention. Le député trouvera certainement une façon de formuler sa question en en tenant compte.

M. McKinnon: C'est exactement ce que je faisais, soit dit en toute déférence, monsieur le Président, puisque le député a parlé des pensions. A-t-il pu déterminer si ces réformes permettront de maintenir le paiement de prestations au moment du remariage? Je remarque que dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances (M. Lalonde) a déclaré, sous la rubrique intitulée «De meilleures pensions pour les Canadiens», que l'on n'en arrêterait pas le paiement (des prestations) en cas de remariage». Mais il parlait des dispositions qu'il espère ajouter aux régimes privés de pension. Un peu plus loin dans la même partie de son discours, il a parlé du maintien des prestations de survivant en cas de remariage, au sujet du Régime de pensions du Canada.

Le député a-t-il pu déterminer ce que le gouvernement compte faire à l'égard des pensions actuelles, comme celles des fonctionnaires et des membres des Forces armées? Cette disposition entrera-t-elle en vigueur en 1987 ou lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) prononcera son discours tant attendu sur le Régime de pensions du Canada?

M. Dantzer: Monsieur le Président, sauf erreur, le budget se propose de régler en premier les aspects qui tombent sous la compétence législative du gouvernement fédéral, à savoir la loi sur les normes des prestations de pension. Le gouvernement compte également s'entretenir avec les provinces au sujet du RPC en vue d'apporter certaines réformes envisagées aux termes de cette loi. Je n'ai pas vu vérifier jusqu'ici si ces dispositions s'appliqueront également aux pensions de retraite des fonctionnaires, des militaires ou des membres de la GRC. Je serais très offusqué, à l'instar de tous mes collègues de ce côté-ci, j'en suis sûr, si, lorsqu'il proposera ce projet de loi, le gouvernement ne propose pas en même temps d'autres mesures s'appliquant aux pensions de fonctionnaires, des policiers et des membres des Forces armées. Je vois madame le ministre de la Consommation et des Corporations (M^me^ Erola) faire signe que oui. J'espère qu'elle a raison. Au cas contraire, je puis vous dire, monsieur le Président, que nous ferons tout pour retarder l'adoption d'une telle mesure.

M. McKenzie: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer). Elle porte sur l'un des plus graves problèmes qui se posent dans notre pays dans le domaine des pensions. Il s'agit des retards dans l'examen des pensions d'anciens combattants.

• (1120)

Dernièrement, en Ontario, un ancien combattant a fait signer par 5,000 personnes une pétition destinée au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell), dans laquelle ils se plaignent des retards dans le paiement des pensions. Le député serait-il prêt à appuyer un projet de loi visant à fixer une date limite à l'étude par la Commission des pensions et le ministère, des pensions des anciens combattants? J'ai déjà proposé par le passé de prévoir une période de six mois maximum pour procéder aux trois étapes de cette étude. Si le ministère ne peut pas examiner une demande de pensions d'ancien combattant dans les six mois, ce dernier devra toucher automatiquement la pension demandée. Le député a-t-il étudié cette proposition ou y a-t-il réfléchi?

M. Dantzer: Monsieur le Président, je regrette de dire que le mandat du groupe d'étude sur les pensions ne portait pas sur cet aspect en particulier. Cependant, mes dossiers, comme ceux du député, sont remplis de cas d'anciens combattants qui décèdent avant même que leur évaluation n'ait été faite. Le nombre d'anciens combattants diminue tous les ans. Le personnel du ministère est manifestement suffisant. Personne ne semble comprendre pourquoi il est si difficile d'évaluer une situation qui doit sembler si évidente selon les normes établies pour déterminer le droit aux pensions. J'approuve cette proposition, qui permettra peut-être de résoudre le problème.

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je prends part au débat du budget avec la conviction que les dispositions dont nous sommes saisis assureront à davantage de Canadiens un avenir meilleur et plus sûr. Je voudrais rendre hommage au député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer) pour son excellent travail au sein du comité des pensions et pour l'appui qu'il a donné à nombre des mesures que le gouvernement a présentées dans le budget. Ce comité a siégé la majeure partie de l'année avec assiduité et a pu soumettre des recommandations dont beaucoup ont été adoptées par le gouvernement.

Je traiterai tout particulièrement ce matin des Canadiennes et des aspects du budget dont elles bénéficieront le plus. Je veux, bien entendu, parler de la réforme proposée du régime des revenus de retraite. On l'a dit maintes et maintes fois, et on le dira encore longtemps, la Canadienne, qu'elle ait un emploi à temps plein ou à temps partiel, qu'elle reste à la maison toute sa vie ou une partie de sa vie pour élever une famille, ou qu'elle n'ait jamais fait partie de la main-d'œuvre active, peut s'attendre à finir ses jours dans la pauvreté. Elle peut s'attendre d'être pauvre dans ce qui devrait être son âge d'or.

En tant que ministre chargé de la situation de la femme, je n'ai jamais pu accepter qu'au Canada cela soit forcément le lot des femmes, dont le mérite est tout aussi grand que celui des hommes. Il y a quelque mois, j'ai comparu devant le groupe d'étude parlementaire sur la réforme des pensions auquel j'ai exposé le sort pénible des Canadiennes à la retraite. Aujourd'hui comme alors, il ne fait aucun doute pour moi que la réforme des pensions doit tenir compte des besoins des femmes tout comme dans le passé la loi a tenu compte de ceux des hommes.

Les Canadiennes qui, aujourd'hui, ont plus de 65 ans et vivent seules, ont pour la plupart passé sinon la totalité du moins une partie de leur vie d'adulte à tenir une maison. D'autres, qui ne se sont jamais mariées ou qui sont devenues veuves tôt dans leur existence, ont fait partie de la main-d'œuvre active. Toutes connaissent un sort lamentable sur leurs vieux jours. Les femmes âgées qui vivent seules connaissent à cause du système actuel des régimes de pension un sort pire que celui de tout autre groupe de la société canadienne. Nous, du gouvernement, connaissons la difficile situation des femmes âgées qui vivent seules. Nous savons que 68 p. 100 des Canadiennes finissent leur vie seules. Je suis persuadée que les propositions de réforme des pensions annoncées par le ministre des Finances (M. Lalonde) contribueront beaucoup à améliorer la qualité de vie des femmes âgées qui vivent seules.

Tout projet de réforme du système des pensions de retraite doit viser d'abord le supplément de revenu garanti, le SRG. Aussi bonnes que soient les autres mesures—et j'y reviendrai—le SRG représente sans aucun doute à lui seul la plus importante réforme pour les femmes, à brève comme à longue échéance. Voici pourquoi. Les dispositions du SRG ont un effet immédiat alors que les autres réformes des pensions, même si elles étaient dictées par des lois demain—et je conviens que cela est impossible—ne pourraient influer pleinement sur les revenus de retraite avant des années.

• (1125)

Ensuite, quel que soit le genre de réforme appliqué, les pensions des femmes continueront d'être plus faibles que celles des hommes dans un avenir prévisible. Cette situation malheureuse découle du simple fait que, en dehors de la compétence fédérale, les femmes ne bénéficient pas de mesures législatives exigeant la parité salariale pour fonctions équivalentes. Comme les femmes sont en général moins bien rémunérées que les hommes et comme les pensions sont fondées sur les revenus, les pensions des femmes continueront d'être inférieures à celles des hommes.

Je me permets de répéter que le projet de loi qui sera bientôt présenté aux fins de réformer le SRG répondra immédiatement aux besoins des personnes âgées les plus défavorisées du pays. En fait, les hausses prévues profiteront à quelque 750,000 pensionnés, dont au moins les trois quarts, soit quelque 553,000, sont des femmes.

Nous demanderons bientôt au Parlement de relever de $50 par mois le supplément de revenu garanti des prestations célibataires et des couples dont un des conjoints a droit aux prestations. Cette augmentation de plus de 20 p. 100 interviendra en deux étapes. Le supplément augmentera de $25 à compter du 1^er juillet prochain et d'encore $25 à compter du 1^er décembre. Grâce à cette augmentation du supplément et à la pension de vieillesse universelle, aucune personne âgée seule ne recevra moins de $600 par mois ou de $7,200 par année. De fait, grâce à cette augmentation, le revenu garanti des personnes âgées seules dont la plupart sont des femmes, représentera plus de 60 p. 100 du montant versé aux couples.

Soit dit en passant, cette augmentation du supplément de revenu garanti fait suite aux recommandations formulées par presque tous les groupements féminins et elle a aussi été appuyée par le monde des affaires et les organismes syndicaux. En outre, nous augmenterons le supplément de revenu garanti d'environ 3,000 retraités qui reçoivent une pension de vieillesse partielle et qui sont la plupart des Canadiens immigrants, pour relever leur revenu minimum au même niveau que celui des autres prestataires.

Il serait sans doute utile que je donne aux députés quelques exemples concrets pour montrer comment les augmentations apportées au supplément de revenu garanti amélioreront la vie des femmes qui reçoivent une pension de vieillesse. Examinons quelques cas d'espèce.

D'abord, prenons le cas d'une veuve qui est restée au foyer toute sa vie et dont le mari gagnait le salaire moyen. A compter du 1^er décembre prochain quand la pleine augmentation du supplément de revenu garanti sera entrée en vigueur, elle aura un revenu total estimé à $716 par mois par rapport à son revenu actuel de $646. Elle recevra à ce moment-là une pension de sécurité de la vieillesse de $274, des prestations de survivant du RPC de $232 et un supplément de revenu garanti de $212. Une femme seule qui a gagné le salaire moyen pour les femmes toute sa vie recevra elle aussi $716. Comment cela se fait-il? Elle recevra sa pension de sécurité de la vieillesse de $274 par mois, les prestations de $232 du RPC découlant d'un emploi parce qu'elle a fait partie de la main-d'œuvre active, mais, le plus important, c'est que même si cette femme a travaillé toute sa vie et gagné le salaire moyen, elle aura tout de même besoin du supplément de revenu garanti de $210. Voilà pourquoi la réforme des pensions a tellement d'importance. Elle offrira une garantie à toutes les femmes du Canada, qu'elles aient fait partie de la main-d'œuvre active à plein temps ou à temps partiel ou qu'elles soient restées au foyer toute leur vie.

D'autres femmes qui ont maintenant près de 80 ans ou davantage et qui ne reçoivent ni les prestations découlant d'un emploi ni les prestations de survivant du RPC auront un revenu d'environ $600 par mois par rapport à $534 par mois à l'heure actuelle.

• (1130)

Je voudrais maintenant passer à l'aspect de la réforme des pensions qui revêt le plus d'importance pour les femmes après les augmentations proposées au supplément de revenu garanti. En effet, le supplément de revenu garanti a une importance tout à fait primordiale. Par ailleurs, je suis tout à fait ravie que le gouvernement donne suite à mes propositions et à celles des nombreux groupements féminins au sujet du partage des droits à la pension. Bien entendu, je veux parler de la répartition des droits à la pension entre les conjoints dans le cas des régimes de pension et du secteur privé et du secteur public, et j'insiste bien là-dessus.

Le partage des droits à la pension est essentiel pour que le système soit équitable parce que cela doit refléter l'apport de chaque conjoint à un ménage et le fait que les deux partenaires dans un ménage réduisent leur consommation pour économiser en vue de la retraite. En cas de séparation ou de divorce, les deux conjoints doivent pouvoir en profiter également.

En ce qui concerne les modifications proposées au Régime de pensions du Canada, je suis tout à fait d'accord à propos du partage égal automatique des droits à la pension lorsque le conjoint plus jeune atteint l'âge de 65 ans. Je suis aussi certaine que le partage égal des droits aux prestations du RPC en cas de séparation ou de divorce, sauf si les deux conjoints y renoncent par écrit, sera appuyé par la grande majorité des femmes du Canada. De fait, presque tous les groupements féminins ont recommandé ce partage, tout comme, et je suis heureuse de le signaler, la majorité des dirigeants d'entreprises et des mouvements syndicaux. Il ne manque que l'accord des gouvernements des provinces et je suis certaine qu'ils approuveront ces changements sous peu vu l'appui général accordé à ces mesures. Je pense qu'un des députés a demandé il y a quelques instants quand ces changements seraient apportés. Cela pourrait se faire dès 1985 si les gouvernements des provinces sont d'accord et je pense bien qu'ils le seront.

Dans les régimes privés, le partage des droits à la pension en cas de séparation ou de divorce permettra de répartir plus équitablement l'argent économisé pour la retraite. Je suis convaincue que le partage des droits à la pension est sans aucun doute le meilleur moyen que nous ayons à l'heure actuelle pour reconnaître l'apport des femmes à l'association économique qu'est le ménage grâce à la fois aux prestations de survivant et au partage des droits à la retraite, les deux conjoints pourront profiter également de l'argent qu'ils auront économisé en prévision de la retraite. Qui plus est, le travail qu'accomplissent les femmes mariées, qu'il s'agisse ou non d'une participation à la population active rémunérée, va être reconnu.

Je viens de faire allusion à la question importante des prestations de survivant. Permettez que je m'y attarde un peu, car elles apporteront aussi plus de sécurité aux femmes âgées. Du fait que les femmes ont une plus longue espérance de vie que les hommes, la réforme des prestations de survivant revêt pour elles une importance primordiale. Le Régime de pensions du Canada prévoit à l'heure actuelle des prestations de survivant, mais les changements proposés au Régime les améliorent considérablement en en proposant la continuation en cas de remariage. Je partage entièrement l'avis du député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer). Il était tout à fait ridicule de supprimer ces prestations advenant un remariage.

Les modifications proposées aux régimes privés de pension qui relèvent du gouvernement fédéral aideront aussi les femmes en exigeant, pour la première fois, que ces régimes accordent des prestations de survivant qui ne prennent pas fin si le survivant se remarie. Les femmes qui survivent à leur mari—et rendons-nous à l'évidence, ce sera le cas de la plupart d'entre nous—seront beaucoup plus en sécurité dans leur vieillesse si elles savent que leurs pensions ne prendront pas fin à la mort de leur mari. Vous ne pouvez pas savoir à quel point cela me fend le cœur quand je reçois à mon bureau de circonscription une femme qui vient de découvrir que son mari, pour paraphraser une expression populaire, a emporté la pension avec lui en paradis, une situation que nous ne saurions tolérer dans le champ de compétence fédéral.

En ce qui concerne les pensions privées qui relèvent de l'autorité fédérale, les modifications proposées vont assurer que les prestations de retraite des employés leur seront dévolues après deux années de service au lieu de dix, que ces prestations seront à l'abri de l'inflation, qu'elles seront égales pour les hommes et les femmes qui prennent leur retraite dans des situations identiques et que les employés auront le droit de faire transférer leurs cotisations s'ils changent d'employeur. Ces mesures sont particulièrement importantes pour les femmes qui, pour une multitude de raisons, changent d'emploi plus souvent que les hommes.

La mesure législative proposée étendra également le champ des pensions aux employés à temps partiel. Les employés réguliers à temps partiel qui ont trois années de service seront tenus d'adhérer au régime de retraite de leur employeur à l'âge de 25 ans, à condition d'accomplir au moins 50 p. 100 de la période normale de travail. Les employés à temps partiel qui répondent déjà à ces exigences auront eux aussi la possibilité d'adhérer au régime.

Pourquoi est-ce si important pour les femmes, monsieur le Président? Cela crève les yeux. En ce moment, 72 p. 100 des travailleurs à temps partiel sont des femmes. La plupart travaillent à l'extérieur en même temps qu'elles s'acquittent de leurs obligations familiales. Il est rare qu'elles aient la possibilité d'adhérer aux régimes de pension de leurs employeurs. La disposition visant à élargir le champ des régimes de pensions pour les travailleurs à temps partiel va augmenter considérablement le nombre de femmes admissibles, et hausser en même temps leurs futures prestations de retraite.

Je voudrais m'arrêter un moment à la question des pensions des personnes au foyer. Je voudrais d'abord dissiper une fois pour toutes la confusion qui entoure cette question. La personne au foyer est assurée d'une pension en vertu du Régime de pensions du Canada à l'heure actuelle, grâce aux prestations de survivant. La situation des régimes privés est cependant différente, car rares sont les femmes au foyer à qui l'employeur du mari verse des prestations de survivant, comme je l'ai mentionné tantôt. En vertu des propositions du budget, les pensions des femmes au foyer vont être doublement améliorées grâce au partage des droits de pension et aux prestations de survivant, tant dans le Régime de pension du Canada que

dans les régimes privés relevant de l'autorité fédérale. En fait, les personnes qui travaillent au foyer auront une retraite du RPC garantie en leur nom propre, en plus d'une pension de survivant versée par le régime de retraite de l'employeur de leur conjoint.

Le gouvernement envisagera, de concert avec les gouvernements provinciaux, un certain nombre d'autres modifications importantes aux Régimes de pensions du Canada et des rentes du Québec, notamment une pension accrue pour les personnes au foyer. Certaines propositions faites au groupe de travail parlementaire sur les pensions prévoyaient une hausse des prestations du RPC pour tous les couples n'ayant qu'un seul revenu, c'est-à-dire les couples dont l'un des conjoints est sur le marché du travail et l'autre reste à la maison. Naturellement, ces propositions seront étudiées avec les provinces. Cependant, il faut qu'il soit bien clair que le problème fondamental qui se pose dans le débat sur les pensions des personnes au foyer est le suivant: le revenu de retraite doit être suffisant comparé au revenu d'avant la retraite et il doit être réparti équitablement entre les citoyens et entre les conjoints des couples ayant un seul ou deux revenus.

Enfin, monsieur le Président, je voudrais aborder une dernière mesure, mais non la moindre, l'instauration proposée d'un nouveau mécanisme favorisant l'épargne-retraite, le compte enregistré de pension, ou CEP. En offrant un moyen plus souple d'épargner en vue de la retraite, le CEP permettra aux femmes de conserver leurs prestations de retraite quand elles passent d'un emploi à l'autre. Il est absolument essentiel que les femmes puissent bénéficier d'une telle flexibilité. Le fait que les employeurs pourront cotiser au CEP d'un employé sera très avantageux pour beaucoup de femmes qui travaillent dans de petites entreprises. Elles sont en majorité. En effet, les petites entreprises emploient davantage de femmes.

A mes yeux, le CEP est un mécanisme clé pour l'amélioration de la situation financière des femmes retraitées. Les couples pourront s'en servir pour accumuler de l'épargne-retraite pendant les périodes où l'un des conjoints n'est pas sur le marché du travail. Les nouvelles limites des contributions permettront également d'améliorer de beaucoup les régimes de retraite «conjoints». Les dispositions qui permettent de calculer les contributions d'après le revenu de toute une carrière permettront également aux femmes de verser davantage d'argent dans des régimes de retraite bénéficiant d'une aide fiscale au cours de leurs dernières années de travail, lorsque leurs enfants sont grands. Beaucoup de femmes, de même que leur mari, ne peuvent contribuer à un REER quand leurs enfants sont jeunes parce qu'ils ont besoin de cet argent pour des dépenses essentielles. Grâce au nouveau système proposé, ils pourront reporter les déductions non utilisées sur toute année postérieure, jusqu'à l'âge de 65 ans. Ils pourront donc rattraper le terrain perdu lorsque leur revenu disponible leur permettra de le faire.

Ce changement sera particulièrement avantageux pour les femmes parce que le système sera beaucoup plus souple, leur permettant d'étaler tout au long de leur vie active leurs propres contributions et permettant à leur mari de cotiser en leur nom. La disposition qui prévoit l'immobilisation des fonds jusqu'à l'âge de la retraite garantira que les femmes bénéficient au cours de leur retraite des versements effectués au début de leur vie active dans des régimes de retraite d'employeurs. Trop souvent, les rares femmes qui souscrivent à des régimes de retraite privés retirent les fonds qu'elles y avaient accumulés, toujours pour des raisons urgentes, c'est-à-dire qu'elles ont besoin d'arrondir le revenu familial. Il importe qu'elles puissent adhérer à un régime de pensions dans lequel ces fonds seront bloqués pour leur assurer des moyens financiers au moment de la retraite.

• (1140)

Je voudrais rappeler à la Chambre que les femmes sont propriétaires de 30 p. 100 des entreprises non constituées en sociétés au Canada. Cela pourra en étonner plus d'un. Ces femmes travaillant à leur propre compte et seules propriétaires, étaient désavantagées en raison des restrictions imposées auparavant relativement aux contributions aux REER. Un grand nombre de femmes, dois-je ajouter, sont au service de petites et moyennes entreprises. Par suite de l'établissement de programmes de partage des bénéfices, elles pourront maintenant y participer grâce à leurs propres efforts. Je sais aussi que les femmes propriétaires de petites sociétés, d'entreprises constituées ou non en sociétés, s'occupent de leurs achats, de leurs ventes et de la tenue des livres. Je peux assurer à ces femmes que les dispositions budgétaires visant les petites entreprises leur seront fort utiles. Je constate avec grand plaisir que nous sommes en mesure de répondre à leurs besoins et de réduire la complexité de l'impôt sur le revenu des sociétés pour les petites entreprises.

Permettez-moi de signaler en terminant que nous savons tous que les femmes travaillent ferme toute leur vie. Nous élevons nos enfants, nous tenons maison que nous ayons un emploi ou non. Notre soutien permet à nos maris de toucher des salaires plus élevés. Nombre de femmes sont seules pour élever leur famille; elles s'efforcent d'être à la fois mère, père, ménagère et gagne-pain. Quand nous assumons ces responsabilités, nous sommes moins bien placées pour veiller à nos besoins.

Le problème que posent les femmes, dans cette réforme, est de savoir reconnaître la valeur de leur tâche dans un régime de revenu de retraite en grande partie fondé sur la rémunération. J'estime que les modifications au régime de pensions annoncées dans le budget dont j'ai parlé aujourd'hui résoudront les problèmes et élimineront les injustices dans notre régime de retraite. Chose également importante, les modifications proposées peuvent, avec l'approbation du Parlement, être adoptées rapidement, à condition que tous les députés veuillent bien collaborer. Nombre de ces mesures, et je veux parler plus précisément de celles qui touchent le supplément de revenu garanti et le partage des droits de pension, pourraient être mises en application dans quelques mois. Je recommande instamment aux députés de veiller à ce qu'il en soit ainsi.

M. McKinnon: Monsieur le Président, je tiens à dire au ministre que j'ignorais qu'elle prendrait la parole quand j'ai posé certaines questions au député d'Okanagan-Nord il y a quelques minutes.

Chose curieuse à propos du budget, et j'approuve de tout cœur toutes les modifications proposées au sujet des pensions, c'est que le gouvernement n'a pas saisi l'occasion de mettre en œuvre immédiatement ces réformes dans les régimes de pension qui relèvent directement de lui. Je veux parler des pensions de la Fonction publique, des forces armées, des juges, des députés et ainsi de suite.

Mme Erola: Monsieur le Président, il va sans dire que ces modifications s'appliqueront automatiquement à ces régimes et que ces gens en profiteront également. Il serait bien étrange qu'il en soit autrement.

M. McKinnon: Monsieur le Président, je voudrais savoir quelle sera la date de leur mise en application. Je voudrais poser une autre question aussi. L'allocation aux anciens combattants est liée au régime de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti, Dans le cas d'un couple, elle est de $22.02 par mois de plus et elle est désignée sous le nom d'allocation d'appoint des AC. Soit dit en passant, le ministre pourrait peut-être faire savoir à certaines indigentes de 65 ans ou plus que tous les anciens membres des forces armées qui ont servi outre-mer peuvent réclamer cette allocation. Un couple marié recevra $922.30 au lieu de $900.28. Il y a donc une différence de $22.02 lorsqu'on touche une allocation d'ancien combattant. La hausse du SRG prévue pour le 1^er^ juillet fera plus que combler cette différence.

Madame le ministre peut-elle nous assurer que l'allocation des anciens combattants sera relevée de ce montant tout au moins, du moins suffisamment pour que la prestation dépasse le total de la pension de la vieillesse et du SRG?

Peut-elle nous dire quand s'appliquera la réforme touchant les paiements et le maintien des paiements après un remariage, pour tous ceux qui tombent directement sous la coupe du gouvernement, les fonctionnaires, les militaires et les députés?

Mme Erola: Monsieur le Président, malheureusement, je ne suis pas en mesure de donner des réponses détaillées surtout en ce qui concerne les allocations aux anciens combattans, mais je vais me renseigner et fournirai tous les détails au député au sujet du calendrier d'application.

En ce qui concerne le partage des pensions et des droits de pension, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec la collaboration des provinces, nous espérons pouvoir mettre les choses en place dès 1985 en ce qui concerne le partage des pensions et les prestations au survivant. Je vais aussi examiner cette question et fournirai au député les dates précises où ces mesures entreront en vigueur.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, les quelques miettes que nous accordons aux personnes âgées sont peu de chose sans compter qu'elles visent surtout les femmes de la classe moyenne. De l'avis du ministre, le budget est-il assez généreux pour les femmes qui n'entrent pas encore dans la catégorie des personnes âgées? On n'a rien prévu pour recycler les femmes au moment même où la haute technologie risque de les priver de leur emploi. Il n'y a à leur intention aucun programme de promotion sociale. Par exemple, les programmes d'emploi pour les jeunes qui sont à peine suffisants ainsi que d'autres programmes de création d'emplois, RELAIS, les projets spéciaux de relance et sans doute tous ces projets qui vont aux circonscriptions libérales, visent surtout des domaines où il y a plus d'emploi pour les hommes que pour les femmes. Les femmes n'ont pas pu profiter autant que les hommes de ces programmes insuffisants de création d'emplois.

Le budget est également injuste à l'égard des femmes de la Fonction publique qui, tout le monde le sait, sont mal payées. Le ministre nous a parlé de la parité des salaires pour un travail égal et de la nécessité de légiférer dans ce domaine. Je voudrais bien savoir ce qu'elle a entrepris à cet égard.

Enfin, quand le programme des 6 et 5 p. 100 aura été levé, les femmes de la Fonction publique seront encore désavantagées par les comparaisons de rémunération avec l'entreprise privée. L'écart salarial par rapport aux hommes est de l'ordre de $7,000. On n'a pas prévu de programme de recyclage spécialement pour les femmes. Si le ministre ose nous rappeler les programmes de formation déjà en place, elle aurait d'abord dû s'entretenir avec certaines femmes, car elles n'ont pu s'en prévaloir autant que les hommes. On n'a rien prévu pour les garderies et d'autres types d'aide qui leur permettrait d'y participer.

Pourquoi madame le ministre ne nous a-t-elle pas parlé de l'emploi des femmes? A mon avis, il n'y a rien dans le budget qui favorise la création d'emplois pour les femmes.

Mme Erola: Monsieur le Président, le député vient de nous servir tout un méli-mélo d'affirmations qui n'ont rien à voir avec l'objet de mon intervention. Et si elle affirme qu'il n'y a pas de programme de promotion sociale, c'est qu'elle ignore tout des programmes gouvernementaux. Sait-elle par exemple, qu'il existe des programmes de cette nature au sein de la Fonction publique fédérale? Et je lui rappelle que le gouvernement fédéral a déjà voté une loi favorisant la parité de salaire pour un travail égal. Si elle voulait vraiment aider la cause des femmes, avec leur appui, elle ferait en sorte que de telles lois existent dans toutes les régions du pays.

En ce qui concerne la création d'emplois, le député n'a qu'à examiner les projets RELAIS—et je lui fournirai volontiers des statistiques que je n'ai pas sous la main pour le moment—elle verra que, à l'article 38, nous avons fait en sorte que les femmes puissent obtenir leur juste part.

Et pour ce qui est du programme de formation des jeunes, elle verra aussi que la participation est excellente. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) est avec nous ce matin et je pense qu'il pourra confirmer que la participation féminine aux projets de création d'emplois pour les jeunes est excellente. J'en suis particulièrement satisfaite.

Naturellement, il reste encore à faire. Bien sûr, comme l'a dit le député, nous devons continuer de persévérer pour que les femmes soient traitées avec équité. Mais il est absurde d'affirmer que le gouvernement ne s'en est pas occupé.

Par exemple, le budget se préoccupe des besoins des femmes les plus pauvres. Le SRG est une mesure clé. Les femmes doivent bénéficier de l'augmentation de $50. Je m'étonne que le député s'en prenne à une mesure qui contribuera tellement à améliorer le sort des femmes les plus démunies.

M. Taylor: Monsieur le Président, ma question concerne également le supplément de revenu garanti. Je sais que cette augmentation de $50 représente beaucoup d'argent pour ceux qui en bénéficieront. Cela leur permettra de faire beaucoup de choses qu'ils ne pouvaient faire auparavant—par exemple de manger un peu mieux.

Il y a une chose qui me chicotte, cependant. Des femmes et des hommes ont été victimes d'accidents du travail—certains ont perdu un doigt, un pied, un œil, et ils sont affligés de ce qu'on appelle, dans le jargon des accidents du travail, une invalidité partielle permanente. Cela peut représenter un montant de $2 ou $3, ou même un montant appréciable allant jusqu'à $200 ou plus, disons, dans le cas d'une fracture de la colonne vertébrale ou de la perte des deux yeux. Voilà l'aspect qui me

préoccupe. Durant bien des années, on a estimé qu'il s'agissait d'une indemnisation pour mutilation lors d'un accident du travail. Il en avait résulté une certaine incapacité qui donnait droit à une indemnité d'IPP. Cette indemnité sera maintenant intégrée au montant global, de sorte que certaines personnes obtiendront moins que ce qu'elles touchent actuellement. Cette hausse de $50 leur fera dépasser le maximum et cela pourrait avoir des conséquences bien regrettables.

• (1150)

Le ministre s'engagerait-elle à examiner cette question avec sa collègue de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) pour voir si on ne pourrait pas augmenter le maximum au moins pour les hommes et les femmes qui ont subi une mutilation lors d'un accident du travail?

Mme Erola: Monsieur le Président, je suis consciente du problème et j'ai déjà entamé des discussions avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de même qu'avec le ministre des Finances.

Le président suppléant (M. Herbert): Débat.

M. Skelly: Monsieur le Président, ce n'est pas souvent qu'on a l'occasion d'interroger le ministre à la Chambre sur une question extrêmement importante comme celle-là. Je me demande si la Chambre ne pourrait pas consentir à l'unanimité à prolonger légèrement la période des questions?

Le président suppléant (M. Herbert): Pour prolonger la période des questions il faut le consentement unanime de la Chambre.

M. Fisher: Monsieur le Président, je comprends parfaitement que le député souhaite poser ses questions et exprimer son opinion. Je ne puis malheureusement pas y consentir car un certain nombre de députés de ce côté-ci veulent aussi prendre la parole.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, on a dit du budget que c'était un pseudo-budget. Voici ce que disait Lyman MacInnis, comme l'a rapporté le *Winnipeg Free Press*:

> La majorité des dispositions du budget ont un caractère hypothétique. C'est un budget qui ne fait de mal à absolument personne car une grande partie des mesures entreront en vigueur en 1985 lorsque le gouvernement actuel ne sera peut-être plus au pouvoir.

Monsieur le Président, je me demande parfois pourquoi on nous a présenté un budget le 15 février si nous n'obtiendrons rien d'autre que ce qu'a annoncé le ministre. Je suppose que s'il l'a fait, c'est en réalité uniquement parce qu'il voulait avoir la vedette à la télévision pendant une heure. Il voulait s'assurer que les médias puissent parler de lui. Monsieur le Président, les médias et les commentateurs ont dit un certain nombre de choses à son sujet, et nous voulons en parler ici aujourd'hui.

Tout d'abord, son budget comportait certaines dispositions de caractère hypothétique qui étaient valables à mon avis. Il est bon de tenir un débat sur le partage des bénéfices et sur un régime de protection des taux d'intérêt hypothécaires. Il est bon de tenir un débat sur les pensions et sur les modifications aux REER et ainsi de suite. Mais le budget ne proposait vraiment aucune mesure législative ni aucune mesure concrète. A propos de la fiscalité, le budget renferme quelques idées intéressantes relativement aux petites entreprises et à une certaine simplification, mais encore là ce n'est pas suffisant. Ce n'est pas le genre d'idées auxquelles nous pourrions donner suite immédiatement sans y réfléchir; nous devons les étudier. Ainsi, le budget ne change rien à la taxe de 12.5 p. 100 sur les dividendes des petites entreprises, qui décourage les investissements. Pourquoi se mêler d'accroître sa participation au capital si les dividendes doivent être imposés? En fait, il faut modifier cette disposition.

Par ailleurs, le ministre nous a accordé jusqu'au 15 avril pour lui proposer des moyens de simplifier la loi, après quoi un comité de la Chambre en sera saisi; nous pourrons alors les examiner. Il reste beaucoup à faire, mais le gouvernement fait au moins l'effort d'envisager la possibilité de simplifier la loi; cependant, il ne va pas encore assez loin.

Pour en revenir au nœud du problème en ce qui concerne le budget, monsieur le Président, je dirai que nous sommes aux prises avec un déficit dont l'ampleur dépasse l'entendement. Selon le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, des spécialistes auraient déclaré que le budget risque fort d'engendrer une nouvelle récession, car le gouvernement ne saurait continuer indéfiniment de dépenser comme il le fait $1, dont 70c. proviennent des impôts et les 30c. qui restent de ses emprunts. Ce qui arrive, c'est que le gouvernement s'enquiert auprès de ses différents ministères de ce qu'ils aimeraient dépenser. Il ne se soucie pas vraiment de mettre en œuvre des mesures d'économie ou d'austérité. Le plus souvent, les ministères majorent leurs prévisions de dépenses de l'année précédente de 3, 5, 8 p. 100, ou même du taux qu'ils estiment raisonnable ou qui ne risque pas de leur attirer les foudres du gouvernement. Que fait le président du Conseil du Trésor (M. Gray)? Il rassemble tous ces chiffres, les imprime sur des feuilles de papier qu'il plie, qu'il broche, qu'il relie, qu'il enveloppe dans une couverture de carton bleu sur laquelle il imprime «Budget des dépenses».

Le «Budget des dépenses» de cette année a fière allure, monsieur le Président, mais il prévoit des dépenses de 10.4 p. 100 supérieures à celles de l'année dernière. Le gouvernement s'est-il jamais efforcé de s'en tenir à ses prévisions de dépenses?

Quiconque examine le budget constate que certains postes de dépenses sont sous-évalués. Ainsi, le gouvernement a délibérément réduit de 300 millions de dollars le montant qui figure à la réserve centrale pour faire croire que le déficit sera moindre. C'est délibérément qu'il l'a réduit de 300 millions. Cela minimise encore une fois le déficit envisagé. Par dessus le marché, quand nous examinons l'enveloppe des accords de transfert fiscaux, nous constatons qu'elle est à peu de chose près ce qu'elle était l'année dernière. Pourquoi? Parce que cette enveloppe dépend de la situation économique. C'est ainsi que dans le budget des dépenses de cette année, le gouvernement en arrive, grâce seulement à ces trois postes de dépenses joints à une vision optimiste des revenus, à sous-estimer son déficit en 1984-1985 d'au moins 4 milliards de dollars, sinon davantage.

Le ministre a élaboré ses prévisions à partir de l'hypothèse selon laquelle le Canada connaîtrait une croissance de 5 p. 100; or, aucun organisme économique sérieux du Canada, voire même du monde entier, n'a prévu pour notre pays une croissance de 5 p. 100. Le taux de croissance le plus élevé que j'ai pu trouver, ce sont les 4.5 p. 100 de Wood Gundy; par contre, le Conference Board, dont la réputation n'est plus à faire, ne prévoit que 3.3 p. 100. Préférant une vision optimiste de l'avenir, le ministre a déclaré qu'il avait calculé ses réserves en mettant les choses au mieux. En ce qui concerne l'écart, il croit

qu'il aura plus d'argent qu'il n'en aura besoin pour le combler, car il s'imagine que les transferts aux provinces seront moins élevés que d'ordinaire et que ses revenus seront par contre infiniment plus élevés que personne ne l'a prévu. Cette vision optimiste, de l'avenir n'est pas réaliste et nous courons au désastre si le gouvernement poursuit dans cette veine.

On a beaucoup parlé des déficits cycliques et structurels. Le problème ici est vraiment structurel. Même si nous étions en période de vaches grasses, les recettes du gouvernement ne suffiraient toujours pas à ses dépenses. En fait, même si tous les Canadiens travaillaient et toutes les usines tournaient à pleine capacité, le gouvernement accumulerait quand même un déficit d'au moins 18 milliards de dollars au rythme actuel de ses dépenses.

• (1200)

Ce budget est inacceptable, car le pays ne peut s'en accommoder. Jusqu'en novembre, nous serons peut-être capables d'emprunter les fonds nécessaires au financement du déficit. Quand la source sera-t-elle tarie? Déjà les maisons de courtage disent craindre ne pas être en mesure de financer la dette du gouvernement. A 14 heures aujourd'hui, les bons du Trésor seront mis en vente. Le gouvernement intervient déjà, semble-t-il, sur le marché afin d'empêcher la montée des taux d'intérêt dans le cas des bons du Trésor venant à échéance dans 90 jours. La semaine dernière, le taux était de 10.1 p. 100 pour les bons venant à échéance dans 180 jours. Si l'on compare avec les taux dans le cas du dollar américain et de l'eurodollar en vigueur aujourd'hui, je suppose que le gouvernement devra payer en moyenne un taux supérieur à 10.25 p. 100 dans le cas des bons venant à échéance avant 180 jours ou 365 jours. Ce n'est que le début.

Je voudrais vous signaler certaines des mesures qu'il faudrait prendre, selon moi. Je voudrais faire part à la Chambre d'un article de Jeffrey Simpson paru dans le numéro de ce matin du *Globe and Mail*. Jeffrey Simpson enjoint les partis à la Chambre de cesser de parler constamment des faveurs que distribue le gouvernement pour se pencher sur les véritables questions. Je suppose que 300 millions de dollars pour un journaliste du *Globe and Mail,* c'est une somme dérisoire. J'ignorais que ce journal payait ses journalistes aussi grassement. C'est le genre de gaspillage que nous devons signaler. Le gouvernement utilise les deniers publics pour se faire réélire au lieu de créer des emplois pour les Canadiens pour que notre pays progresse. On a parlé de programmes de promotion sociale. Il s'agit là d'un programme de promotion sociale de 300 millions de dollars qui n'a pour but que la réélection du gouvernement libéral, un point c'est tout.

Mme Mitchell: C'est juste. Pour une fois, un conservateur qui dit des choses sensées.

M. Blenkarn: Je voudrais maintenant examiner la voie dans laquelle nous nous engageons et certains des problèmes qu'il faut étudier sérieusement. Auparavant, cependant, je voudrais rappeler à la Chambre certaines des recommandations que nous avons faites dans le passé. En fait le vérificateur général et le contrôleur général ont fait les mêmes. En tant que pays, nous devons établir nos priorités en matière de dépenses et décider celles qui sont essentielles et celles qui sont seulement souhaitables afin de déterminer lesquelles pourraient être éliminées ou réduites énormément.

C'est un peu ce qu'a dit M. Rowland Frazee, lors de l'assemblée annuelle de la Banque Royale, lorsqu'il a déclaré:

> Enfin, nous savons qu'à l'heure actuelle, le déficit du Canada est supérieur à celui des États-Unis, toutes proportions gardées. Je le répète, les gouvernements des deux pays devraient prendre de nouvelles mesures, afin de réduire leurs déficits structurels.
>
> Comment? Eh bien, aux États-Unis, un groupe de travail nommé par le Président a passé les trois dernières années à trouver des domaines et des programmes où des améliorations sont possibles. Certaines de ces améliorations sont controversées sur le plan politique—mais elles permettent d'économiser quelque 60 milliards de dollars par année. Le groupe de travail était composé et dirigé par des chefs d'entreprises travaillant bénévolement.

Il enjoint les partis politiques du Canada de faire de même. C'est le genre de mesure qu'un nouveau gouvernement conservateur prendrait. Nous demanderions aux représentants du secteur privé de nous dire dans quels programmes et services nous devons comprimer les dépenses pour mettre un terme à la gabegie gouvernementale. Ils n'ont pas été avares de recommandations jusqu'à maintenant.

On constate que l'enveloppe budgétaire qui est consacrée au développement économique comporte un certain nombre de programmes. Mais on n'a jamais cherché à savoir si ces programmes seront vraiment efficaces, s'ils créeront de véritables emplois qui assureront la relance industrielle que nous attendons tous. Or, certains devraient être supprimés ou élagués, remaniés et dans certains cas, carrément abandonnés. Rien ne prouve que ces programmes qui avaient pour but d'atténuer les écarts économiques entre les régions à coup de subventions accordées à certaines compagnies dans les endroits économiques défavorisés aient atteint le but pour lequel ils avaient été institués et rien ne prouve non plus qu'ils aient fini par créer des emplois durables et rendu ces compagnies plus productives.

Nous en avons la preuve tous les jours dans le domaine des transports. Je ne voulais pas parler tout de suite de VIA Rail, mais cette société démontre que nous devrions faire un sérieux examen de conscience dans ce domaine. Avons-nous les moyens de nous offrir autant? Avons-nous vraiment les moyens d'entretenir l'aéroport Mirabel? M. Simpson considère peut-être qu'il coûte des broutilles, mais il n'en reste pas moins que cet aéroport engouffre 50 millions de dollars par année, soit près de 1 million par semaine.

Voyons maintenant ce qu'il en est de l'enveloppe budgétaire consacrée à l'énergie. Nos collègues néo-démocrates ont pris à partie les subventions d'encouragement au secteur pétrolier. Sous bien des rapports, on pourrait dire de ce système, qui consiste à procéder à des forages sur commande, que c'est un entonnoir à subventions. Nous dépensons 1.6 milliard de dollars pour faire faire ce genre de prospection. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) pourrait-il nous expliquer pourquoi nous gaspillons inutilement notre argent pour effectuer des forages en pure perte dans les régions éloignées au lieu de nous en servir pour trouver des gisements plus près.

Passons maintenant à d'autres programmes qui relèvent de ce ministère. Voici le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui arrive; peut-être qu'il prendra la parole pour nous exposer la situation. Peut-être pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement du Canada devrait acheter des matériaux isolants et des chaudières pour les gens qui possèdent une maison. Vaut-il la peine que nous nous endettions pour faire

pareilles dépenses? Ne pourrions-nous pas faire autre chose avec cet argent?

Je voudrais dire quelques mots des sociétés de la Couronne. D'après le budget, les transferts à ces sociétés ont grimpé de 22 p. 100, c'est-à-dire qu'ils sont passés de 3.7 à 4.6 milliards de dollars. C'est une somme énorme quand on considère que ces sociétés devraient être rentables et que la plupart d'entre elles devraient payer des impôts. Le ministre de l'Énergie n'est-il pas chargé de celle-là même qui fait passer des messages publicitaires à la télévision pour nous dire qu'elle nous appartient? Et comment qu'elle nous appartient: elle va nous coûter 460 millions de dollars de plus cette année et 60 millions supplémentaires pour nous trouver du pétrole au large des côtes de la Jamaïque ou de la Chine. Il faut y mettre le holà, monsieur le Président. Nous sommes le seul pays au monde qui soit obligé de continuer à financer une société d'État pour qu'elle puisse fonctionner. Les autres pays retirent des dividendes de leur société pétrolière nationale, le Canada paie les pots cassés.

En septembre de l'année dernière, nous avons étudié à la Chambre le cas de la Société pour l'expansion des exportations. Les députés de mon parti ont fait valoir que nous pourrions prendre certaines mesures pour accroître nos exportations sans qu'il nous en coûte un sou. Les contribuables devront investir 287 millions de dollars de plus dans la Société pour l'expansion des exportations. Il faut donc refondre cette société, en nous dotant de nouveaux mécanismes de surveillance, en remplaçant ses dirigeants actuels, et lui fixant d'autres objectifs.

Notre tarif postal est de 32c., contre 20c. aux États-Unis. Nous versons à la Poste plus de 520 millions cette année. Cela irait à la rigueur si nous recevions notre courrier à temps, si les habitants des quartiers neufs pouvaient recevoir leurs lettres chez eux. Mais souvent ils ne le peuvent pas. Cette société est mal gérée, mal dirigée, mal organisée. Elle trompe ses clients sur le temps d'acheminement du courrier. Et le comble c'est qu'elle nous coûte maintenant 520 millions de plus. Cela dépasse les bornes.

• (1210)

J'hésite à parler de spectacle, mais cette année, la Société Radio-Canada va recevoir 895.7 millions. Quand on voit ces chiffres ont se demande pourquoi il faut qu'elle fasse cela. J'ai quitté la Chambre vers 10 h. l'autre soir. L'arrière de l'immeuble de l'Est était illuminé par les projecteurs de télévision. Qui fournit ces projecteurs? Radio-Canada.

En arrivant l'autre jour, j'ai vu que Radio-Canada éclairait de ses projecteurs toute la façade de l'immeuble. La journée du budget, Radio-Canada avait je ne sais combien de camions, je ne sais combien de matériel et d'endroit pour interviewer les gens. C'était très bien organisé. Toute une armée d'hommes, de femmes et de machines, installés partout. Il y en avait au moins cinq fois plus que pour tous les autres réseaux du pays mis ensemble. La Société reçoit une subvention de 895.7 millions. En outre, elle touche 17 millions de recettes publicitaires, mais cela j'imagine que ce n'est rien pour elle.

Je pourrais parler de l'Énergie atomique du Canada Ltée. Nous n'arrivons pas à vendre de réacteurs CANDU. Bien sûr, il y a des réalisations à faire dans l'énergie atomique, mais il y a quand même moyen de réduire les crédits qu'on affecte à cette société.

Je vois que vous me faites signe que mon temps de parole est expiré, monsieur le Président. Je pourrais montrer partout dans ce livre bleu des endroits où on pourrait introduire des modifications et des coupures sans nuire aux services sociaux, sans nuire aux pensions universelles ni aux transferts universels. En ce moment, les frais de l'État pourraient être réduits au minimum de 5 milliards. Le gouvernement pourrait s'y mettre sérieusement, passer au peigne fin chaque ministère pour supprimer les partages d'attributions, les doubles emplois et les gaspillages. A titre d'exemple, je reçois chaque jour un dépouillement de presse du ministre des Finances (M. Lalonde). Il y en a également un fourni par la Consommation et les Corporations et par la bibliothèque du Parlement. Il y a trop de doubles emplois et de gaspillages sur des questions de peu d'importance. Il est possible de supprimer cela, et le gouvernement n'a pas le droit de dépenser ou d'emprunter tout cet argent qu'il y a au budget. Il faudrait rejeter le budget.

M. Chrétien: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question, parce que je ne fais que répondre depuis des années. Est-ce que le député a bien dit que les conservateurs ont pour politique de donner des subventions uniquement à ceux qui trouvent du pétrole, qu'elle n'aidera pas les sociétés qui forent des puits secs? Est-ce là la politique de son parti, car c'est ce qu'il a dit il y a quelques minutes?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre me donne la possibilité de poursuivre sur cette question de l'énergie.

M. Chrétien: Répondez à la question.

M. Blenkarn: Le programme actuel consiste à accorder des subventions en fonction, non pas du pétrole découvert mais de la nationalité du capital. A-t-on jamais entendu parler d'une chose pareille? On dit à ceux qui forent des puits de prospection qu'ils doivent d'abord prouver leur nationalité avant de savoir quelle sorte de subvention ils vont recevoir. Au lieu de se demander s'ils découvrent du pétrole, si l'endroit est bien choisi pour chercher du pétrole, ou s'il se produit du pétrole. Nous pourrions finir par avoir des sociétés qui sont constituées uniquement pour obtenir des subventions. Je mets le ministre au défi de procéder à un contrôle de ces subventions, et de nous prouver ici que ces subventions nous permettent d'espérer des recettes fiscales à l'avenir.

M. Chrétien: Monsieur le Président, le député n'a pas répondu à la question. Il y a des subventions pour les sociétés canadiennes et aussi pour les sociétés étrangères. Les subventions ne sont pas du même ordre, mais les deux sortes de sociétés en reçoivent.

Est-ce que le député a bien dit qu'il va subventionner et aider uniquement les sociétés qui trouvent du pétrole? Comment va-t-il savoir si les sociétés qui ne trouvent pas de pétrole ne devraient pas recevoir de subvention? Je suppose que si je découvrais du pétrole, je n'aurais pas besoin de subvention. Quand on trouve du pétrole, on n'a pas besoin de subvention. On aide les sociétés quand elles n'en trouvent pas. J'aimerais que le député réponde à ma question. Veut-il dire que son parti aura pour politique de n'accorder des subventions qu'aux compagnies qui trouveront du pétrole et pas à celles qui n'auront pas cette chance? Oui ou non?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je ne suis pas le critique de l'énergie de mon parti. Je rappelle toutefois au

ministre que, selon ses propres dires, il a pour politique d'accorder les subventions aux compagnies qui ne trouvent pas de pétrole, car si elles en trouvent elles n'ont pas besoin d'aide. Voilà sa politique. C'est une politique qui encourage les perdants et qui vient d'un perdant.

En réalité on n'accorde aucune subvention. Le pétrole est vendu au cours mondial et les compagnies utilisent leur propre argent pour faire de la prospection pétrolière. C'est ce qu'elles ont toujours fait. Normalement, elles peuvent déduire le coût de la prospection. Le gouvernement et son ministère ne vont pas forer dans le lac Dow pour voir s'il y a du pétrole ou non ou quels sont les règlements à établir.

M. Parent: Monsieur le Président, je sais que le député n'est pas le critique de l'énergie, mais il est le critique des finances. Accorderait-il les mêmes subventions aux compagnies étrangères qu'aux compagnies canadiennes? Je crois qu'il en a parlé assez vaguement dans son discours. Peut-il me fournir des précisions à cet égard?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je crois qu'il faudrait abolir le programme de subventions pour en revenir à un système de dégrèvements d'impôt qui obligerait les gens à investir leur propre argent, à risquer leurs sous et qui leur permettrait, en cas de découverte, de profiter du rendement de leur investissement.

M. Schellenberger: Monsieur le Président, le député a, je crois, soulevé une question fort intéressante au sujet de Radio-Canada. C'est à propos du montant de ses dépenses. Quand nous regardons le journal télévisé de Radio-Canada et celui des chaînes privées, nous pouvons constater qu'il n'y a pratiquement pas de différence de qualité. Pourtant, Radio-Canada arrive ici avec des semi-remorques, des camionnettes et quatre ou cinq caméras.

M. Chrétien: Expliquez-lui pour le pétrole. Comme vous venez de l'Alberta, expliquez-lui.

M. Schellenberger: Le député pourrait-il nous dire s'il a examiné combien la société d'État dépense pour diffuser des nouvelles et s'il pense que cela permet de réaliser des économies, étant donné que de nombreuses compagnies privées font un excellent travail dans ce domaine? Je remarque qu'on parle beaucoup de l'autre côté. J'ignore si cette question les intéresse.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je ne suis pas un expert en matière de télévision. Néanmoins, il y en avait un dans ma circonscription, le regretté Lord Thompson of Fleet. Lord Thompson estimait qu'un permis de télédiffusion équivalait à un permis de monneyage. Ce permis coûte aux contribuables qui en sont propriétaires près de 900 millions de dollars par an. Lord Thompson avait sans doute raison, car à voir la façon dont fonctionne Radio-Canada, on lui permet de venir puiser dans nos poches d'année en année. Je me demande si nous en avons pour notre argent.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, les observations du député conservateur de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) m'ont intrigué. Je suis sûr de l'avoir entendu dire, il y a quelques instants, qu'il voulait que le gouvernement supprime le programme d'encouragements pétroliers, les subventions et les stimulants accordés aux compagnies pétrolières pour faire des forages, qu'elles trouvent du pétrole ou non. Si je me souviens bien, il y a deux ans environ, quand la sonnerie a retenti pendant 15 jours, c'était dans une large mesure pour que le parti du député puisse diviser la loi et voter en faveur des subventions et des stimulants qu'il parle maintenant de supprimer. En divisant le projet de loi les conservateurs pouvaient voter contre les dispositions prévoyant la création d'une compagnie énergétique canadienne qui, avec le temps et une bonne gestion, aurait permis aux Canadiens de récupérer quelques bénéfices. Les conservateurs voulaient alors donner de l'argent aux compagnies pétrolières et démanteler Petro-Canada. C'est pour diviser le projet de loi que les conservateurs ont laissé la cloche sonner pendant deux semaines. Quelle est maintenant leur position?

• (1220)

Des voix: C'est une honte!

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Nous recommencerions pour préserver la démocratie.

M. Blenkarn: J'ai bien peur que le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) ne se souvienne pas bien . . .

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, s'il vous plaît.

Une voix: Son temps est épuisé.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a beaucoup de difficulté à entendre le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Le sténographe du hansard doit être dans la même situation. Je prie les députés de se taire pour que nous puissions entendre le député qui a la parole.

M. Blenkarn: J'ai bien peur que le député de Kootenay-Ouest n'ait pas bien saisi ce qui s'est produit lors de l'incident de la sonnerie il y a deux ans. Il n'a certainement pas compris les projets de loi que nous étudiions alors. Il ne se souvient pas, j'en suis persuadé, de quels projets de loi il s'agissait. De toute façon, l'incident de la sonnerie était lié à la légalité des projets de loi fourre-tout. Si le député se souvient, cette mesure législative traitait de huit questions distinctes, pour lesquelles vous pouviez ne pas avoir la même opinion au moment du vote.

Je suis heureux de dire, monsieur le Président, qu'à la suite de cette période, le gouvernement a changé, et continuera, j'espère, à changer son attitude à l'égard de ces mesures législatives.

M. Kristiansen: Il devient de plus en plus conservateur.

M. Blenkarn: Les mesures législatives doivent être présentées de telle façon que les députés puissent les étudier sujet par sujet et puissent voter pour ou contre chacun d'eux.

M. Fisher: La prochaine fois, on vous les communiquera en gros caractères et avec des images.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Herbert): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tel quel le projet de loi C-18, tendant à prévoir le règlement des revendications des bandes d'Indiens de la Colombie-Britannique relatives à certaines terres retranchées de leurs réserves.

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Herbert): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message dont voici le texte a été reçu:

Rideau Hall
Ottawa

Résidence du gouverneur général

Le 23 février 1984

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Julien Chouinard, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 23 février 1984, à 12 h 45, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Edmond Joly de Lotbinière.

* * *

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que l'amendement de M. Crosbie (page 1445).

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir ajouter mon appui à la motion proposée par le ministre des Finances (M. Lalonde), à savoir que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement et, par voie de conséquence, j'encourage les députés à rejeter sans réserve l'amendement négatif et non constructif proposé par l'opposition officielle.

Notre ministre a présenté son budget après de longues consultations avec les Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions. Plus de 30 groupes représentant les travailleurs, les femmes, les organismes sociaux, les coopératives, les établissements financiers, l'entreprise petite et grande et beaucoup d'autres ont été consultés. Les renseignements et les conseils recueillis lors de ces consultations ont contribué énormément au budget.

J'estime que ces consultations constituent une des raisons pour lesquelles ce budget a été aussi bien reçu, dès le départ, immédiatement après avoir été présenté. A mon avis, c'est un budget bien pensé, conçu pour répondre aux défis de 1984, tout en comprimant le déficit, jugulant l'inflation, stimulant l'économie et créant des emplois.

Ce budget poursuit les objectifs fixés dans le budget d'avril 1983 et qui s'appuyaient sur l'impulsion donnée par notre programme des 6 et 5 p. 100, lequel a connu un grand succès et a permis de faire progresser notre pays sur la voie de la relance économique. C'est pour cela que le budget de 1983 a souvent été appelé le budget de relance.

Le programme de plafonnement à 6 et 5 p. 100 des prix et des salaires au sein du gouvernement fédéral, a entraîné une diminution de l'inflation qui est passée de 12 p. 100 en juin 1982 à 4.5 p. 100 en décembre 1983, son plus bas niveau depuis plus de dix ans.

Les députés de ce côté de la Chambre et tous les Canadiens, j'en suis persuadé, veulent que notre relance économique continue et s'accélère. Le budget de 1984 démontre la continuité

nécessaire pour maintenir la stabilité obtenue grâce à la réduction de l'inflation. Ce budget démontre aussi que notre gouvernement a les choses bien en main et que ce contrôle entraîne une grande confiance dans notre économie.

D'une façon générale, le budget considère les besoins des jeunes ainsi que la qualité de la vie de nos personnes âgées. Je ne voudrais pas répéter ce que le ministre responsable de la situation de la femme disait au sujet des pensions, mais les personnes âgées admissibles au supplément du revenu garanti recevront $50 de plus cette année, en deux versements de $25. Cette augmentation est versée aux personnes seules, dont la vaste majorité sont des femmes. Le ministre a mentionné que quelque 560,000 femmes ont droit au SRG.

Dans ma circonscription, on m'a demandé pourquoi cette augmentation ne s'appliquait pas aux couples. Après avoir fait des recherches, on a constaté qu'une personne vivant seule a besoin d'une aide plus grande qu'un couple qui partage un logement. Du fait de ces augmentations, le retraité vivant seul et ayant droit au supplément de revenu garanti recevra environ 60 p. 100 des prestations versées à un couple à la retraite. Quant aux futurs retraités, grâce à ce budget, ils bénéficieront de régimes de pension plus avantageux. Les particuliers travaillant pour leur propre compte ou exploitant de petites entreprises seront autorisés à accroître leurs cotisations à des régimes de pension ou à des régimes enregistrés d'épargne-retraite, lesquelles cotisations sont déductibles d'impôt.

Les personnes âgées et les exploitants de certaines petites entreprises n'auront plus à faire des versements trimestriels au titre de l'impôt sur leur revenu.

En outre, et c'est là une mesure fort importante que les gens de l'Ouest réclament depuis longtemps, le gouvernement veille à préserver les exploitations agricoles familiales lorsque le propriétaire original prend sa retraite. Il facilitera ainsi la cession des exploitations agricoles par un agriculteur à ses enfants, et ce dernier pourra transférer jusqu'à $120,000 de ses gains en capitaux dans un REER. De cette façon, on s'assure que la ferme continuera d'être exploitée et que son premier propriétaire pourra prendre sa retraite dans la dignité.

Ce sont là des dispositions fort opportunes qu'on retrouve dans le budget et qui dynamiseront le secteur privé. On simplifiera pour quelque 300,000 petites entreprises canadiennes la tenue de leurs livres. Toute entreprise de propriété canadienne pourra bénéficier du taux réduit d'imposition. On assure dans ce budget une meilleure protection pour les propriétaires et les acheteurs de maisons. Il leur sera désormais possible de se prévaloir de certaines dispositions de sécurité contre des augmentations imprévisibles des taux hypothécaires. Les vieillards n'auront plus à payer leur impôt en versements trimestriels. Près de 350,000 personnes âgées et plus de 50,000 propriétaires de petites entreprises et d'exploitations agricoles familiales se verront exemptées du fardeau d'avoir à verser des traites sur leur impôt. C'est là une disposition qu'on nous a réclamée à bien des reprises.

• (1230)

Mais le plus important, ce sont les emplois. Nous savons que le nombre des travailleurs va croissant. C'est un fait que nous ne saurions négliger. De plus en plus d'hommes et de femmes, de jeunes gens et de jeunes filles accèdent au marché du travail. Par ailleurs, certains travailleurs seront appelés à se recycler dans les techniques de pointe lorsque celles-ci auront

rendu désuet leur métier actuel. Nous avons constaté que nos jeunes Canadiens ne se sont pas tous prévalus d'une formation professionnelle adéquate lors de leurs années d'étude. Le ministère d'État de la Jeunesse s'emploie à l'heure actuelle à assurer la formation nécessaire à nos jeunes en prévision des emplois qui s'offriront à eux et les prépare à accéder au marché du travail, ou éventuellement à le réintégrer. Il faut du temps pour mettre au point ces programmes. Mais nous y travaillons. Nous nous employons, par le biais du programme pour les jeunes, à réunir les crédits nécessaires pour venir en aide à la population active et ajouter ainsi au fonds déjà bien garni.

Les hommes d'affaires canadiens se rendent bien compte qu'on ne peut pas créer des emplois à partir de rien. Il ne sert à rien de produire des biens qui sont invendables. A l'époque où j'ai été promoteur de construction, j'ai souvent eu de la difficulté à fournir du travail à mes équipes d'ouvriers, car l'activité du secteur du bâtiment est assujettie à des fluctuations saisonnières. A l'achèvement d'un projet de construction, si la soumission de mon entreprise pour le contrat suivant était refusée, je me retrouvais dans l'obligation de licencier quelques ouvriers, car il m'était impossible de créer du travail pour les occuper. Les Canadiens savent bien que le gouvernement ne peut à lui tout seul créer les emplois nécessaires. Mais par le biais de ses programmes, de ses ministères et de ses sociétés d'État, il le peut. Ainsi, les ministères peuvent mettre en œuvre des projets, approuvés dans les prévisions budgétaires, et destinés à créer des emplois ou des possibilités d'emploi. Les engagements pris dans le budget sous la rubrique du programme spécial de relance favoriseront la création d'emplois, mais le gouvernement fédéral ne saurait y réussir sans notre concours. Le secteur privé est le principal créateur d'emplois; ainsi, il en crée là où existe un marché, et à la condition que ce dernier existe effectivement. Le gouvernement est en voie de créer des débouchés et de favoriser la compétitivité de notre production, tout en améliorant notre accès aux marchés d'exportation.

Ce budget tient compte des besoins des Canadiens à tous les niveaux. Il répond aux préoccupations du secteur privé et encourage la création de nouveaux débouchés à l'étranger pour les industries canadiennes. D'autre part, il stimule et soutient la création d'emplois. Il ne provoque aucun remous ni fluctuation gênante. Il procure aux Canadiens le climat de confiance et de stabilité économique dont ils ont besoin.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement propose un budget réaliste qui, entre autres, prend soin des personnes à la retraite, protège et améliore les fonds de retraite, simplifie les exigences d'impôt sur le revenu, facilite la survivance de la ferme familiale ainsi que la retraite des agriculteurs, allège le fardeau de la petite entreprise, stimule la création d'emplois et incite le secteur privé à faire sa part, fournit l'aide financière qui permettra aux jeunes d'acquérir des compétences nouvelles et de trouver des emplois. Pour toutes ces raisons et bien d'autres que je n'ai pas le temps d'énumérer, j'encourage et j'exhorte mes collègues à voter contre l'amendement proposé par le parti de l'opposition et d'appuyer les mesures qui sont dans le budget. Ces mesures présentées par le gouvernement vont maintenir le Canada à un niveau de développement économique qui nous rehaussera dans le monde.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Monsieur le Président, étant donné que dans son budget, le ministre des Finances (M. Lalonde) prévoit que l'épargne personnelle se montera cette année à quelque 32.3 milliards de dollars, le député sait-il comment nous parviendrons à emprunter 29.5 milliards de dollars en vue de financer notre déficit? N'oublions pas que cette somme représente 92 p. 100 de l'épargne des particuliers.

M. Bockstael: Monsieur le Président, l'expérience nous montre que le gouvernement n'a jamais eu de difficulté à emprunter et qu'il pourra continuer de le faire grâce, notamment, aux obligations d'épargne dont la vente se poursuit chaque semaine. Je ne vois pas ce qui pourrait empêcher le ministre d'emprunter ce qu'il lui faut de la manière qu'il a prévue.

M. Blenkarn: Si 92 p. 100 des économies personnelles doivent servir au financement du déficit et, ainsi que le prévoient les documents budgétaires, si le niveau de l'épargne personnelle passe de 11.2 à 9.6 p. 100 du revenu disponible en 1985, de quelle façon le député pense-t-il que nous financerons nos emprunts l'an prochain quand leur montant sera supérieur à celui de l'épargne des particuliers?

M. Fisher: Les recettes vont augmenter.

M. Bockstael: Le député d'en face est bien le critique de son parti en matière de finances. Puisqu'il avoue ne pas être un spécialiste du domaine pétrolier, je lui signale que je ne suis pas l'un des experts financiers de ce côté-ci. Toutefois, je sais qu'un gouvernement n'emprunte pas nécessairement en fonction des économies de sa population. Le produit national brut entre aussi en jeu. A titre d'exemple, les Canadiens qui veulent acheter une maison doivent pouvoir y consacrer le quart de leur salaire. S'ils le peuvent, ils sont admissibles à un prêt hypothécaire. Cette année même, les emprunts gouvernementaux s'élèvent à 20 p. 100 de notre PNB. L'État peut donc continuer à emprunter sans mettre en péril les finances nationales.

M. McDermid: Monsieur le Président, le député dit que le gouvernement n'a pas de difficulté à emprunter puisque l'épargne se situe à 32 milliards et que ses emprunts atteignent 29 milliards. Si toutes nos économies doivent combler les besoins financiers du gouvernement, que fera le secteur privé lorsqu'il aura besoin à son tour d'emprunter? Où trouvera-t-il l'argent?

M. Fisher: Toujours les mêmes jérémiades depuis des années.

M. Bockstael: Je ne connais pas de banque qui refuse de prêter ces jours-ci.

M. Fisher: Tant mieux pour vous.

M. Bockstael: Toutes les provinces ont une cote de solvabilité très élevée. Celle du gouvernement fédéral est même supérieure. Ce dernier peut garantir ses emprunts au moyen d'obligations. Quels que soient les besoins du gouvernement, les Canadiens sont toujours disposés à acheter des obligations de l'État.

M. Fisher: Monsieur le Président, le député de Saint-Boniface (M. Bockstael) dit qu'il n'est pas un expert en finances alors que le député de Missaussaga-Sud (M. Blenkarn) en est un. Le premier tient aujourd'hui des propos plus sensés que ce que nous pourrions attendre du deuxième en cent ans. En fait,

je voudrais demander au député de Saint-Boniface ce qu'il pense des réductions que propose le représentant de Mississauga-Sud?

Pense-t-il notamment qu'il faille réduire les paiements de transfert que le gouvernement fédéral fait aux régions pauvres du pays? C'est pourtant ce qu'a déclaré le député de Mississauga-Sud. Croit-il vraiment qu'il faille freiner VIA Rail? C'est pourtant ce que le député de Mississauga-Sud a dit. Pense-t-il qu'il faille supprimer les subventions accordées aux compagnies pétrolières pour l'exploration? C'est pourtant ce qu'a dit le député de Mississauga-Sud. Croit-il qu'il faille supprimer les subventions à l'isolation des maisons et à l'installation de nouvelles chaudières? C'est pourtant ce qu'a déclaré le député de Mississauga-Sud. Croit-il qu'il faille réduire les crédits accordés à l'Énergie atomique du Canada?

• (1240)

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président. J'ai encore une chose à dire. Si les crédits de l'Énergie atomique du Canada étaient réduits, c'est précisément la circonscription de Mississauga-Sud, où habitent des centaines d'ingénieurs, qui serait touchée. Puisque le déficit de 520 millions de Postes Canada est trop élevé, paraît-il, il faut augmenter les tarifs d'affranchissement, si l'on veut appliquer les principles du député.

En bref, le député de Saint-Boniface nous a donné de bons conseils jusqu'à présent, tandis que le député de Mississauga-Sud nous en a donnés de mauvais. Je me demande si nous ne pouvons pas recevoir plus de conseils du député de Saint-Boniface qui n'est pas un expert, pusiqu'il nous aide apparemment beaucoup.

Le président suppléant (M. Herbert): Le député de Saint-Boniface peut répondre brièvement aussi.

M. Bockstael: Monsieur le Président, je n'ai pas noté toutes les réflexions du député de Mississauga-Nord. Je sais très bien que je ne suis pas en faveur d'une réduction des paiements de transfert. C'est une des mesures formidables de ce pays. D'après la Constitution du Canada, le gouvernement fédéral doit veiller à ce que des paiements de transfert soient faits aux provinces plus démunies et à offrir à tous les Canadiens un niveau de vie analogue.

Fait étrange, l'opposition a poussé de hauts cris lorsqu'on a réduit les services de VIA Rail; elle a braillé et elle a dit qu'il fallait maintenir ces services. Je suis membre du comité des transports depuis que je suis député. On a beaucoup insisté sur le maintien des services de VIA Rail. Maintenant que l'on rétablit ceux-ci après s'être rendu compte qu'ils devraient être maintenus et rétablis dans certaines régions, je trouve bizarre que le député réclame une diminution des crédits de VIA Rail. Je ne crois pas qu'il faille suivre son conseil au sujet des Postes, de l'Énergie atomique ni de n'importe quel autre secteur où il veut que l'on réalise des économies. Il utilise un fusil pour la chasse aux moineaux.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, cela me donne l'occasion de rectifier le compte rendu a propos d'une question. On n'a pas précisé exactement dans quel secteur il faudrait réduire les dépenses. Il faut étudier la question, et de très près. Le député admettra qu'il faut le faire.

En ce qui concerne les paiements de transfert aux provinces, ils font partie de notre régime. J'ai dit, et je crois que le député l'admettra, que lorsque le gouvernement décide de réduire les paiements de transfert aux provinces dans son système des enveloppes, il ne peut le faire que si les recettes provinciales ont beaucoup augmenté.

Je voudrais que le député le comprenne et qu'il fasse peut-être des commentaires. C'est injuste de présenter un budget indiquant que les paiements de transfert aux provinces vont probablement diminuer ou rester stables, sauf si les recettes provinciales sont nettement meilleures; il faut qu'elles augmentent.

M. Bockstael: Monsieur le Président, à l'instar du député, je trouve qu'il faut étudier de très près certaines dépenses et les réexaminer de temps à autre pour éviter le gaspillage et éviter de dépenser de l'argent à mauvais escient.

En ce qui concerne la réduction de l'enveloppe des paiements de transfert, on sait très bien que, dans notre régime, les municipalités demandent davantage d'argent aux provinces et que les provinces viennent demander plus au gouvernement fédéral, parce qu'elles veulent étendre leurs programmes et ainsi de suite. Il est juste que le gouvernement explique que c'est tout ce que le pays peut se permettre de faire pour le moment, qu'il va s'occuper de ses affaires, qu'il est disposé à aider pour autant que l'aide soit répartie équitablement entre toutes les régions du pays pour leur permettre d'offrir le minimum de services auxquels les Canadiens ont droit. Il est juste de dire aux provinces de faire leur part pour répondre aux besoins de leur région.

Le président suppléant (M. Herbert): Il faut poursuivre le débat. Le député de York-Sunbury a la parole.

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur le Président, comme je crois que la Chambre va être appelée à se rendre au Sénat pour la sanction royale dans une minute, voudriez-vous dire qu'il est 12 h 45?

Le président suppléant (M. Herbert): Malheureusement, nous devons continuer jusqu'à ce que l'on vienne frapper à la porte. Nous ne savons absolument pas combien de temps il faudra attendre. C'est parfois assez long.

M. Howie: Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Lalonde) a présenté à la population un budget qui donne l'impression de pouvoir régler les graves problèmes économiques du pays, alors qu'en réalité il ne fait pas grand-chose pour favoriser la relance.

Les Canadiens s'attendent désormais à ce que le gouvernement reste inactif ou, pire encore, prenne des mesures néfastes, car sa politique a miné la confiance des milieux des affaires et l'initiative privée. En fait, la principale chose que nous a donné le gouvernement actuel, c'est 1.5 million de chômeurs; ces Canadiens voudraient travailler, pouvoir faire vivre leur famille et contribuer à bâtir un pays fort et économiquement sain.

Les budgets successifs et les programmes du gouvernement fédéral n'ont fait qu'aggraver la situation de nombreux Canadiens qui sont très mal placés pour porter le fardeau; je veux parler des personnes âgées, des chômeurs et des citoyens vivant dans les régions sous-développées. C'est sur eux que je vais concentrer mon attention aujourd'hui.

En ce qui concerne le chômage, il est évident que le gouvernement considère que ce problème ne mérite pas son attention. Comment les Canadiens pourraient-ils interpréter autrement l'absence presque totale d'initiatives susceptibles de régler ce problème dans le budget? A l'exception des 150 millions de dollars qui seront ajoutés aux fonds reliés aux possibilités d'emploi pour les jeunes, le budget ne s'attaque nullement au principal problème de notre société. Si le gouvernement ne considère pas cette question comme importante, je lui suggère d'écouter plus attentivement les citoyens, car eux trouvent sans aucun doute cette question importante.

En dépit des priorités de la population, nous constatons que le gouvernement fédéral s'intéresse surtout à la perception des impôts, ce qui est particulièrement inquiétant compte tenu du comportement qu'a eu le ministère du Revenu national ces derniers temps. Au lieu d'étendre les programmes de création d'emplois pour les chômeurs canadiens adultes, le gouvernement néglige ces derniers et, selon le budget des dépenses, il prévoit ajouter 1,044 années-personnes pour la perception des impôts. En même temps, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada va perdre 649 employés, dont un certain nombre qui travaillaient à la création d'emplois et au programme de partage du travail. Tout cela prouve à quel point les priorités du gouvernement sont bien mal placées.

Les gens recherchent la sécurité financière. Ils veulent du travail. Ils ont besoin d'un emploi pour assurer leur sécurité financière. C'est quelque chose qui est au centre de leur existence. C'est vrai non seulement pour les jeunes qui entament leur vie active, mais également pour les personnes âgées qui ont de moins en moins de chances de trouver un nouvel emploi en vieillissant. Derrière les statistiques, les paroles, les programmes et les promesses du gouvernement, ils perçoivent la triste réalité du chômage chronique. Ils savent que l'avenir repose sur le développement économique. Ils savent qu'il faudra avoir les compétences et la formation voulues pour trouver des emplois intéressants, et ils veulent avoir la possibilité de participer au développement économique.

Le gouvernement devrait se rappeler qu'il récupère un nouveau contribuable chaque fois qu'on crée un emploi. Si le million et demi de Canadiens qui sont actuellement chômeurs trouvaient du travail et payaient chacun $10,000 d'impôt en quelques années, les recettes de l'État augmenteraient de 15 milliards. En outre, les prestations d'assurance-chômage et celles des programmes sociaux diminueraient énormément, de sorte que cet argent pourrait être utilisé dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Néanmoins, le budget qui nous est soumis n'offre guère de solutions au problème du chômage. Dans ma province du Nouveau-Brunswick, le taux de chômage est actuellement de 14.4 p. 100, ce qui est absolument inacceptable. Il s'agit du pourcentage désaisonnalisé pour le mois de janvier. Le taux moyen pour l'ensemble de l'année 1983 était encore plus élevé; il était de 14.8 p. 100.

En ce qui a trait aux pensions, le budget comporte également des lacunes, même si dans certains domaines le gouvernement a au moins reconnu l'existence des problèmes et offert des solutions partielles. Le budget propose d'augmenter le plafond du supplément de revenu garanti de la pension de la vieillesse de $25 par mois le 1er juillet 1984 et d'encore $25 par mois le 1er décembre 1984 pour les personnes âgées vivant seules. Il s'agit d'une bonne décision, et cette augmentation de $50 sera appréciée, mais je dois souligner que ce montant sera versé seulement aux personnes vivant seules et que le revenu de ces dernières restera inférieur d'environ $1,900 par an au seuil de la pauvreté.

• (1250)

Le groupe de travail parlementaire chargé de la réforme des pensions avait recommandé qu'on augmente de $102 par mois la pension des personnes seules qui ont pour seul revenu la pension de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Si cette recommandation était appliquée, les plus pauvres d'entre les pauvres recevraient le double de l'augmentation proposée par le gouvernement. J'ignore pourquoi le gouvernement a décidé de ne pas retenir cette proposition, mais j'estime qu'elle aurait été plus efficace que celle du présent budget.

Pour de nombreux retraités canadiens qui ont déjà souffert à cause du programme gouvernemental des 6 et 5 p. 100 qui était mal conçu, il semble évident que les souffrances ne sont pas finies. L'augmentation prévue dans le budget aidera certains retraités, mais dans une faible mesure. D'autres, comme les couples mariés âgés n'auront droit à aucune augmentation de leur pension. Par ailleurs, d'autres excellentes réformes qui sont à l'étude, comme les pensions pour les maîtresses de maison, l'amélioration des pensions d'invalidité et l'assouplissement des dispositions fixant l'âge auquel on peut recevoir des prestations du RPC, continuent à être retardées par la lenteur du processus de réforme des pensions. Dommage, car ce sont les domaines où nous pourrions offrir de meilleures prestations de retraite aux personnes handicapées et à celles qui travaillent à la maison.

Le troisième domaine où il reste énormément de travail à faire, c'est la stimulation économique des régions sous-développées. Jusqu'ici, les programmes du gouvernement n'ont pas vraiment étayé la croissance économique des provinces pauvres, et ce budget ne tient pas compte du fait que la reprise économique n'est pas aussi vigoureuse d'un bout à l'autre du Canada. A mon avis, le budget aurait dû préconiser des mesures visant à encourager une croissance et une productivité plus fortes dans ma province—le Nouveau-Brunswick—et même dans toute la région de l'Atlantique où l'économie est encore chancelante.

Soit, les transferts fédéraux aux provinces de l'Atlantique comptent pour au-delà de 40 p. 100 de la croissance économique. L'assiette fiscale plutôt limitée fait ressortir le besoin urgent d'y implanter des industries secondaires. Les disparités régionales crèvent les yeux dans les régions de l'Atlantique. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les entreprises qui ont le mieux réussi sont celles qui ont tenu compte d'éléments de base comme l'emplacement, les ouvriers qualifiés et les ressources naturelles.

En général, l'économie des provinces atlantiques repose sur six secteurs: les forêts, les pêches, le tourisme, l'agriculture, les

mines et la fabrication. Peu importe si la croissance démographique d'une province est stagnante, ces secteurs peuvent progresser, surtout à cause des exportations vers d'autres provinces ou d'autres pays. C'est pourquoi ils sont si importants. Le secteur de la construction, d'une part, et la plupart des secteurs tertiaires, d'autre part, sont tributaires de l'économie nationale et leur croissance est fonction de l'activité économique dans son ensemble. Autrement dit, ils dépendent des secteurs primaires et de celui de la fabrication, de sorte qu'on ne chercherait pas à les stimuler dans l'espoir d'accélérer la relance, même si ce sont des secteurs importants.

J'entends du bruit à la porte, monsieur le Président. Si vous voulez voir ce qui se passe, je poursuivrai mes remarques plus tard.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

● (1300)

Et de retour:

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

Projet de loi C-18, prévoyant le règlement des revendications des bandes d'Indiens de la Colombie-Britannique relatives à certaines terres retranchées de leurs réserves—Chapitre 2.

Comme il est maintenant 13 h 03, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 h 03.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES ORGANISMES DE CHARITÉ

LA FOOD BANK DE VANCOUVER—L'IMPOSITION DES DONS DES SOCIÉTÉS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, la Food Bank de Vancouver est un organisme sans but lucratif. Pour nombre de chômeurs de Vancouver, c'est un dernier recours avant la famine. Cet organisme consacre toute son énergie et ses ressources pour distribuer des vivres gratuitement à ceux qui souffrent le plus du chômage qui sévit en Colombie-Britannique et qui sont à bout de ressources.

Article 21 du Règlement

Étant donné que la Food Bank est un organisme sans but lucratif, elle ne peut donner que ce qu'elle reçoit des autres. Elle doit donc passer le plus clair de son temps à solliciter de l'aide auprès de la collectivité de façon à subvenir aux besoins des démunis. Elle recevrait davantage des entreprises de produits alimentaires si le régime fiscal du pays était conçu de façon à encourager les dons.

Selon le régime actuel, une entreprise d'alimentation qui fait un don à un organisme comme la Food Bank de Vancouver ne peut obtenir de reçu de façon à réclamer une déduction d'impôt pour dons de charité. Pour obtenir un reçu—reçu que, de toute évidence, elle mérite puisqu'elle accorde une aide d'une grande valeur monétaire—elle doit d'abord vendre le produit à la Food Bank qui lui remet par la suite un chèque et faire un autre chèque à l'ordre de la Food Bank à titre de don. Cette façon de procéder est peu commode et décourage les dons. Pourquoi la division de l'impôt ne permettrait-elle pas que les organismes de charité véritable donnent des reçus pour les cadeaux en nature qui leur sont faits, comme les dons faits à la Food Bank de Vancouver?

Si le ministre des Finances (M. Lalonde) croit que cette façon de procéder est trop compliquée ou risquée, je lui rappelle que les États-Unis . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

L'AIDE SUPPLÉMENTAIRE AUX RETRAITÉS

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais porter à l'attention des Canadiens le désir exprimé par le gouvernement de venir en aide aux personnes âgées. Une grande partie des dépenses du deuxième budget du ministre des Finances (M. Lalonde) sera axée sur les gens du troisième âge.

Dans le but d'accorder une aide supplémentaire aux retraités, le gouvernement canadien ajoutera à la prime sur l'indexation au coût de la vie qui est effectuée tous les trois mois une tranche de 50 dollars aux pensions d'ici Noël pour toutes les personnes vivant seules. Environ 750,000 personnes seront touchées par cette augmentation et à ce chiffre, 20,000 nouveaux bénéficiaires s'ajouteront en 1984. Cette année, plus de 250 millions de dollars de crédits seront ajoutés à la Caisse de retraite; pour 1985, on parle de crédits totalisant 500 millions de dollars.

Article 21 du Règlement

Outre une augmentation des crédits pour les personnes vivant seules, le gouvernement canadien proposera de réformer les pensions de façon à ce que tous les travailleurs canadiens dépendant du gouvernement fédéral puissent bénéficier d'une certaine sécurité pécuniaire.

Monsieur le Président, tous les Canadiens sont conscients du fait que les pensions sont des salaires différés et c'est pour cette raison que le gouvernement canadien désire mobiliser l'attention sur le dossier social qui est le plus important pour les années à venir et qui va affecter bon nombre de Canadiens. Et je suis certain que les Canadiens vivant seuls, en majeure partie ce sont les femmes, et qui avaient des difficultés seront très heureux de recevoir ces augmentations de leurs allocations.

* * *

[*Traduction*]

LES ORGANISMES DE CHARITÉ

LE CENTRE HOSPITALIER ROYAL VICTORIA À BARRIE (ONT.)— L'IMPOSITION DES ŒUVRES D'ART OFFERTS AUX DONATEURS

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, au nom du Centre hospitalier et récréatif Royal Victoria, à Barrie, je prie le ministre du Revenue national (M. Bussières) de régler un problème suscité par certaines décisions que de hauts fonctionnaires de son ministère ont prises et ont formulées dans une lettre visant à priver un organisme de charité d'une occasion de recueillir des fonds.

L'artiste canadien bien connu, Ken Danby, a offert d'aider l'hôpital dans sa présente campagne de souscription. Il va autographier 250 reproductions d'une édition à tirage restreint de l'œuvre que l'hôpital lui a commandée pour le nouvel édifice récréatif et qu'il offrira en témoignage de remerciement à ceux qui verseront des dons de plus de $500 à la caisse de l'hôpital. L'hôpital recueillera au moins $125,000 grâce à cette heureuse initiative. Mais voilà que M. Robert Young, de Revenu Canada a décidé que les donateurs qui recevront ce cadeau ne pourront déduire leur don de leur revenu imposable.

Revenu Canada percevra de l'impôt sur les $20,000 que M. Danby touchera pour l'œuvre originale. Le ministre croit-il juste que ses hauts fonctionnaires imposent en plus les dons versés à cette noble cause? L'hôpital doit être félicité pour avoir trouvé un moyen inventif de recueillir des fonds du secteur privé au moment même où le financement de l'assurance-maladie est si controversé.

Le ministère de l'Impôt a pourtant eu suffisamment de mauvaise publicité ces derniers mois. Il n'a certes nul besoin de nuire à une cause juste et charitable pour une simple formalité. Au nom de tous mes concitoyens de Simcoe-Sud, je fais appel au sens de la justice, à la compassion et à l'équité du ministre. Il devrait rappeler ses bureaucrates à l'ordre une fois pour toutes.

* * *

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

LE 75E ANNIVERSAIRE DU PREMIER VOL D'UN APPAREIL MOTORISÉ AU CANADA

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui parce que je crains qu'un fait marquant de notre histoire ne soit pas souligné comme il se doit à la Chambre. Je veux parler du 75e anniversaire du premier vol d'un appareil motorisé au Canada.

Le 23 février 1909, le Canada s'engagea fièrement dans une nouvelle ère du transport quand M. J. A. D. McCurdy pilota son avion, le Silver Dart qui décolla sur la glace du lac Bras d'Or à Baddeck, en Nouvelle-Écosse. Cet avion avait été conçu et construit par l'Aerial Experiment Association qui, en plus de M. McCurdy, comprenait M. Casey Baldwin, M. Alexander Graham Bell, M. Glenn Curtiss et M. Thomas Selfridge. Le vol du Silver Dart fut le premier d'un appareil plus lourd que l'air au Canada et le premier vol d'un avion piloté par un sujet britannique dans le Commonwealth britannique.

Depuis les premiers jours des constructions de bambou et de cordes de piano, nous sommes maintenant parvenus à conquérir l'espace. Je suis persuadé de me faire l'interprète de tous les Canadiens quand je dis que nous devons être reconnaissants envers nos pionniers de l'aviation, notamment M. A. D. McCurdy et ses compagnons de l'Aerial Experiment Association.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

L'INTERDICTION DE PASSER DES CONTRATS AVEC DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral et la Société canadienne d'hypothèques et de logement font bel et bien la guerre au syndicalisme en faisant fi de la loi sur les justes salaires. En effet, la Société canadienne d'hypothèques et de logement oblige les sociétés d'habitation sans but lucratif et les sociétés coopératives qui font construire des logements sociaux à accepter les offres les plus basses, ce qui a pour résultat à toutes fins pratiques d'écarter de nombreux entrepreneurs dont les ouvriers sont syndiqués. Les syndicats des ouvriers du bâtiment et les coopératives et les sociétés sans but lucratif ont parfaitement raison de protester contre cette façon inique de procéder. En Colombie-Britannique, les syndicats des ouvriers du bâtiment ont financé très généreusement la construction de logements à prix abordable par les coopératives, et les sociétés sans but lucratif. Pourtant, alors que 66 p. 100 des menuisiers en bâtiment syndiqués sont en chômage, les ouvriers de la construction sont exclus des chantiers qu'ils financent en partie.

Le gouvernement fédéral et la Société canadienne d'hypothèques et de logement doivent cesser immédiatement leurs manigances anti-ouvrières. Le ministre du Travail (M. Ouellet) doit faire respecter la loi sur les justes salaires sur tous les chantiers de construction de logements que subventionne la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de façon que les travailleurs puissent gagner un salaire raisonnable et que les entrepreneurs dont les travailleurs sont syndiqués puissent faire des offres. Le ministre compétent doit s'assurer que la SCHL se conforme à la loi et abandonne sa politique des offres les plus basses.

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE DE REPRENDRE LES NÉGOCIATIONS AVEC TERRE-NEUVE EN VUE DE RÉGLER LES DIVERGENCES DE VUE CONCERNANT LES RESSOURCES SOUS-MARINES

M. Brian Tobin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je veux profiter de l'occasion pour réclamer encore une fois la reprise des négociations en vue de résoudre le conflit qui oppose Ottawa et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador au sujet des ressources sous-marines.

Vous, monsieur le Président, et les députés doivent savoir qu'hier encore, ici à Ottawa, le premier ministre Peckford n'a pas réussi à obtenir du chef de l'opposition officielle (M. Mulroney) qu'il formule par écrit la position du parti conservateur sur ce point. Comme pour toutes les autres questions de principe, monsieur le Président, ou bien les conservateurs n'ont pas de politique ou bien ils refusent de la faire connaître. Le parti conservateur a le devoir de tirer au clair l'énorme divergence de vues au sein du parti concernant les ressources sous-marines dont témoigne leur chef, qui a déclaré qu'ils n'avaient aucune politique, tandis que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) déclarait qu'ils avaient l'intention de céder devant M. Peckford. Il est évident qu'ils ne parviennent pas à s'entendre.

Je le répète, le premier ministre Peckford doit renoncer dans l'intérêt des habitants de Terre-Neuve et du Labrador, et en particulier les chômeurs de sa province, à son attitude belliqueuse et retourner aussitôt que possible à la table des négociations.

* * *

LES FINANCES

L'UTILISATION DU REVENU PRODUIT PAR LA TAXE RELATIVE À LA PARTICIPATION CANADIENNE

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, la taxe relative à la participation canadienne a servi à faire l'acquisition de Petrofina. Les Canadiens qui ont déjà payé Petrofina continuent à payer la taxe chaque fois qu'ils font le plein d'essence. Le pire, c'est que le parti qui a été élu parce qu'il avait promis que l'essence se vendrait bon marché est celui-là même qui en maintient le prix à un cours inutilement élevé pour pouvoir réaliser ses desseins.

• (1410)

Que va-t-il faire de ces recettes fiscales? C'est bien simple: Il va les donner à Dome Petroleum en plus des 875 millions de dollars que cette société a déjà reçus en subventions. Voilà qui fait une belle jambe aux petites entreprises et aux propriétaires de maison de la région de Mission-Port Moody! Le gouvernement les regarde s'en aller à la dérive, monsieur le Président. Ceux qui réussissent à se maintenir à flot voient leur argent fondre en subventions qu'on accorde aux grandes sociétés en laissant, bien sûr, les banques à charte prendre leur part. Étant donné que les entreprises ont déjà suffisamment de peine à soutenir la concurrence, pourquoi les imposer jusqu'à la corde pour en faire profiter leurs concurrents?

Monsieur le Président, les faits sont éloquents. Le parti libéral est le parti des grandes sociétés qui persécutent la petite entreprise et le travailleur ordinaire avec la complicité des banques à charte.

Article 21 du Règlement

L'EMPLOI

LE PROJET SPÉCIAL DE RELANCE À MISSISSAUGA (ONT.)

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, compte tenu de la controverse actuelle, je me dois de rappeler à la Chambre que les députés libéraux se soucient véritablement des difficultés qu'éprouvent les chômeurs. Ce sont eux qui se sont employés à trouver la solution à ce problème.

Je voudrais ainsi faire état de deux exemples dont j'ai été directement témoin, qui prouvent bien le désintérêt à cet égard des conservateurs. On a mis en œuvre à Mississauga un projet spécial de relance de plus de 2 millions et demi de dollars. Le gouvernement fédéral est donc en train de créer des emplois dont on a grandement besoin dans les secteurs du bâtiment et du tourisme en faisant construire une nouveau port de plaisance en bordure du lac. A deux reprises au moins, et il en a longuement été question dans les médias, il m'a été donné de participer personnellement au financement et aux travaux de ce projet. On n'a pourtant jamais vu le député conservateur, ni entendu parler de lui, et ce dernier ne sait probablement rien des avantages que pareille initiative représente pour Mississauga, ou bien il s'en fiche éperdument.

Dans la même veine, monsieur le Président, il m'a également été donné, il y a plus d'un an de cela, de collaborer avec les Infirmières de l'Ordre de Victoria à la construction d'une maison de repos. Dans ce cas-là cependant, le projet s'est révélé trop important pour n'être subventionné que par une seule circonscription et les infirmières ont sollicité l'appui financier du député conservateur de York-Peel (M. Stevens). Eh bien, il nous a répondu par un non retentissant! Il ne s'est soucié ni des emplois qu'on aurait pu créer, ni des malades qu'on aurait pu aider.

Ne vous laissez surtout pas berner par le débat actuel, monsieur le Président. Les députés conservateurs sont parfaitement au courant de la situation, car ils voient bien l'utilité des initiatives gouvernementales. C'est tout simplement que cela les laisse dans l'indifférence totale.

M. le Président: Le temps de parole imparti au député est écoulé.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

ON PROPOSE LA CRÉATION DE TROIS PARCS DANS LE NORD

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, j'ai appris que le ministre de l'Environnement avait donné ses ordres électoraux à ses collaborateurs de Parcs Canada. Il veut créer trois parcs nationaux dans le nord du Canada avant les prochaines élections fédérales, ce qui veut dire qu'ils ont moins d'un an pour se conformer aux critères de la politique de Parcs Canada en matière de création de parcs nationaux.

Il faut passer par trois étapes essentielles. La première, c'est l'identification et le choix des parcs éventuels. La deuxième, c'est la consultation, les études de faisabilité et les négociations. La dernière étape est la présentation et l'adoption d'une mesure législative portant sur la création d'un parc national.

Pourtant, on n'a pas tenu d'audiences publiques pour «savoir entre autres quel intérêt suscite la création d'un nouveau parc,

Article 21 du Règlement

quelle opposition suscite le projet et quel appui il trouve» ou «pour recueillir toutes les informations nécessaires sur l'utilisation d'une ressource concurrente, pour faciliter la prise de décision . . . »

A cause de cette phase de «l'évaluation et des négociations» relatives au projet de création d'un parc, il faudra peut-être consacrer un certain temps à la question, une période de cinq à dix ans, voire davantage, comme cela a été le cas dernièrement pour la création du parc national Grasslands. «La participation du public risque de compliquer la tâche et de prolonger le délai de création d'un nouveau parc, mais elle est essentielle».

Voilà ce que j'ai dit, monsieur le Président; voilà les recommandations du chef de la division des parcs nationaux, et je suis d'accord avec lui. Le ministre de l'Environnement (M. Caccia) veut peut-être exercer des pressions sur Parcs Canada pour créer trois parcs nationaux avant les élections, mais j'ai quelques observations à faire. Parcs Canada vient d'entamer l'étude sur la possibilité de créer de nouveaux parcs et les négociations viennent de commencer. On ne dit nulle part dans les critères de Parcs Canada que la possibilité de créer de nouveaux parcs . . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis très déçu d'entendre les partis d'opposition se plaindre de cette affaire de sommes d'argent allouées aux circonscriptions qui en ont le plus besoin. J'aimerais publiquement demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) d'en donner encore davantage à Manicouagan, monsieur le Président, parce que les gens me téléphonent de tous les coins de ma circonscription pour réaliser des projets très spéciaux comme la construction du presbytère à Aguanish et celle du centre récréatif de Schefferville pour lesquels on a reçu une subvention de 100,000 dollars l'an dernier, comme l'érection d'une plate-forme dans le village de Kégaska, plate-forme nécessaire pour recevoir le poste de Radio-Canada de langue anglaise. J'ai également d'autres projets, monsieur le Président, comme la réparation des quais qui implique le ministère des Pêches et des Océans. Nous allons réaliser un tas de travaux de toutes sortes, monsieur le Président. Il y a Parcs Canada qui attend dans la région des Îles de Mingan, de Havre-St-Pierre et de Mingan des montants substantiels pour aider à promouvoir le tourisme dans la région. Il y aussi la question de l'île d'Anticosti où il faudrait des projets pour les personnes isolées. J'aimerais aussi souligner que les gens des villes nordiques et les Inuit dans la région de Fort-Chimo me téléphonent pour des projets, également. Je pense, monsieur le Président, que c'est scandaleux de voir les partis d'opposition demander à ce que des circonscriptions qui ont énormément de gens en chômage ne puissent pas avoir de fonds spéciaux pour pouvoir créer de l'emploi, et ce directement.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE AU SUJET DE L'ATTITUDE DES FONCTIONNAIRES

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre si je réussis à attirer son attention. Ce matin, dans une série d'interviews accordées au *Kitchener-Waterloo Record* et à la *Presse canadienne*, le député de Kitchener, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, a porté certaines accusations graves. Il a dit qu'il s'inquiétait vivement, et ce, depuis déjà quelque temps, de certains problèmes qui se posent à Revenu Canada et qui, selon lui, sont dus à l'attitude des hauts fonctionnaires du ministère. «La politique c'est la démocratie, et la démocratie, c'est rendre des comptes à la population, mais le sous-ministre n'en rend pas,» a-t-il déclaré. Enfin, il a ajouté que le premier ministre lui avait garanti de faire quelque chose pour calmer ses inquiétudes.

Ma question au premier ministre est en deux volets: Quelles garanties le premier ministre a-t-il données au député de Kitchener? Approuve-t-il l'attaque lancée par le député de Kitchener contre les cadres supérieurs du ministère, qu'il accuse d'être responsables des problèmes qui se posent à Revenu Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député fait allusion à quelque chose qui s'est passé pendant notre caucus. Je n'ai pas pour habitude de faire des commentaires sur nos réunions de caucus.

M. Speyer: Monsieur le Président, bien au contraire. Les accusations que j'ai portées, ou plutôt celles du député de Kitchener, sont rapportées dans la presse d'aujourd'hui et découlent de déclarations qu'il a faites ce matin. Il s'agit de remarques directes.

LA RESPONSABILITÉ DES HAUTS FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, le premier ministre est-il d'accord avec le député de Kitchener, que les problèmes qui se posent à Revenu Canada sont imputables aux hauts fonctionnaires, ce qui constitue une accusation très grave? Quelles garanties le premier ministre a-t-il données aux députés libéraux que le gouvernement va faire quelque chose pour remédier aux problèmes de comportement dont le député de Kitchener a parlé, et ce, à juste titre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux d'obtenir l'accord du député, qui a déclaré, à juste titre, que j'avais garanti que nous réglerions ces problèmes de comportement, dont certains ont été soulevés en particulier par les députés d'en face. Il est vrai que le député de Kitchener et d'autres de notre parti ont discuté de certaines questions avec le ministre du Revenu et au caucus, en vue d'améliorer certaines méthodes en vigueur au ministère du Revenu.

Même si je n'aime pas faire de remarques sur ce que j'ai déclaré au caucus, j'ai effectivement donné au député l'assurance que le gouvernement était au courant et qu'il avait commencé à remédier à ce problème en créant la Commission Farlinger. C'est pourquoi je lui ai bien donné les garanties dont parle le député.

Quant aux remarques faites par le député lui-même, je ne sais pas exactement ce qu'il a déclaré aux médias. Je suppose que ses observations se passent de commentaires.

LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, le député de Kitchener a dit qu'il attribuait la responsabilité non pas au ministre, mais aux hauts fonctionnaires. Le premier ministre sait mieux que quiconque que la responsabilité s'arrête au cabinet du ministre, ou du moins il devrait le savoir.

Depuis trois mois, le ministre fait preuve d'une incompétence qu'il est difficile de surpasser. Je n'en blâme pas le ministre, mais bien le premier ministre qui a nommé une personne de calibre inférieur à un poste comportant de nombreuses responsabilités. Le premier ministre est-il convaincu, à la suite des instances présentées par les députés de notre parti, que le ministre du Revenu national ne fait pas son travail et qu'il faut le remplacer?

• (1420)

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je tiens généralement compte de ce genre de conseils, mais lorsqu'ils viennent d'un esprit aussi peu brillant, je n'en fais aucun cas.

Des voix: Bravo!

L'ÉTUDE FARLINGER—LA PROTECTION DES TÉMOINS

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur le Président, vu que nous sommes en plein siècle des lumières, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Comme il le sait, il y a bien des gens, notamment des employés du ministère, qui voudraient aider à remettre de l'ordre dans les activités de son ministère, mais qui hésitent à parler publiquement soit parce qu'ils craignent de perdre leurs chances d'avancement ou leur emploi soit pour d'autres raisons personnelles importantes. Le mandat du groupe d'étude Farlinger ne mentionne pas cette question et, mardi dernier, M. Farlinger n'a pas pu garantir que toute personne qui désire faire entendre son témoignage à huis clos pourra le faire et garder l'anonymat.

Le ministre modifiera-t-il le mandat du groupe d'étude Farlinger pour bien préciser que M. Farlinger et ses adjoints pourront accepter que toute personne qui a de bonnes raisons de le faire témoigne à huis clos ou fournisse des renseignements à titre confidentiel sans que qui que ce soit, y compris le ministre et les employés du ministère, connaisse son nom ou son identité?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, les paramètres de l'étude de M. Farlinger sont très vastes, d'une part. D'autre part, M. Farlinger et ceux qui travaillent avec lui sont des professionnels assermentés qui respecteront les informations qu'ils recevront, à savoir les informations privées. Je suis convaincu que toute personne, que ce soit au sein du ministère ou du public en général et qui veut faire un témoignage auprès de M. Farlinger de façon privée, verra son témoignage couvert par le secret professionnel d'abord, et ensuite par le serment qui est prêté par les gens qui travaillent avec M. Farlinger.

[*Traduction*]

L'IDENTITÉ DES TÉMOINS

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre de sa réponse et à ajouter que M. Farlinger est un employé du ministère. Il ne dirige pas une commission, mais plutôt une enquête ou une étude. Le mandat du groupe d'étude ne mentionne nulle part qu'il peut entendre des témoignages à huis-clos. Quand M. Farlinger a tenu une séance d'information pour l'opposition mardi dernier, il n'a pas pu nous garantir qu'il pourrait entendre des témoignages à huis-clos.

Le ministre doit se rendre compte du problème que cela pose lorsqu'on charge des gens de faire enquête sur les activités de leur propre ministère. S'il insiste pour que les choses se passent ainsi, il me semble qu'il devrait au moins comprendre l'importance de se tenir lui-même et de tenir ses adjoints à l'écart de l'étude pour que les enquêteurs puissent chercher la vérité de façon impartiale et pour que ceux qui peuvent leur fournir des renseignements le fassent sans crainte de réprésailles. Le ministre garantira-t-il formellement que les enquêteurs pourront entendre les témoignages de certaines personnes à huis-clos et qu'ils respecteront l'anonymat de ces personnes? Acceptera-t-il de faire cette chose toute simple?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense que la réponse que je viens de donner à la première question du député couvre largement ce qu'il vient d'énoncer. J'ai indiqué que M. Farlinger ainsi que les gens qui travaillent avec lui avaient prêté serment afin de respecter les informations, ainsi que les gens qui leur donneraient des informations. Je pense que cette garantie couvre les préoccupations que le député peut avoir à ce sujet.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—LES DIRECTIVES CONCERNANT LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS FAITES PAR DES DÉPUTÉS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Vendredi dernier, j'ai posé une question fondée sur un renseignement que j'avais obtenu de l'un des collaborateurs du ministre, à savoir que 91 p. 100 des fonds attribués aux projets d'initiatives spéciales pour l'emploi en Ontario

avaient été dépensés dans des circonscriptions libérales. Bien sûr, le fait a été confirmé lorsque la liste a été déposée.

Une autre source du même ministère m'apprend que lundi dernier, le 20 février, une directive a été envoyée à tous les bureaux régionaux. Selon cette note, toute demande d'information de la part des députés au sujet de ce programme doit être transmise au bureau du ministre, à une certaine Mary Jamieson. Pourquoi ce baillon? De quoi le ministre a-t-il peur? N'a-t-il donc plus aucune confiance en ses propres collaborateurs?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président, je n'ai peur de rien, et surtout pas des questions du député. Il m'interroge au sujet d'une note adressée à des fonctionnaires leur disant de transmettre les appels à mon bureau; sauf erreur, il a dit qu'une directive en ce sens avait été envoyée lundi dernier. Je crois que cette note a été envoyée avant cette date et elle avait pour but de faire en sorte que toutes les demandes d'information au sujet de ce programme, qui a évidemment suscité beaucoup d'intérêt et causé une controverse politique, soient acheminées à mon bureau et d'éviter que les fonctionnaires n'aient à y répondre directement. La raison en est que si les fonctionnaires commencent à répondre à ces questions, leurs propos risquent fort d'être cités hors contexte et de servir à des fins de politique partisane, ce qui n'est pas leur rôle.

En fait, je sais que, à quelques reprises, nos vis-à-vis ont posé des questions à la suite d'entretiens qu'ils ont eus avec des fonctionnaires. Renseignements pris, j'ai constaté que leurs arguments ne semblaient pas correspondre exactement aux faits que m'ont décrits les fonctionnaires en cause.

En politique, il est normal que ce soient les ministres qui défendent les programmes du gouvernement; ce n'est pas le rôle des fonctionnaires de participer à cette controverse, et leurs propos ne devraient pas être utilisés dans l'arène politique. C'est pourquoi cette directive a été envoyée.

LA RÉPARTITION DES FONDS ENTRE DES CIRCONSCRIPTIONS DE LA SASKATCHEWAN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, le ministre a affirmé à plusieurs reprises que, son ministère répartissait les crédits de création d'emploi en fonction du taux de chômage. Peut-il expliquer pourquoi la circonscription d'Assiniboia, en Saskatchewan, où le taux de chômage est de 2.4 p. 100, a reçu $736,000 tandis que celle de Prince-Albert où le chômage est de 7.5 p. 100, n'a reçu que $50,000? Pourquoi Prince-Albert, où le chômage est trois fois plus élevé, n'a-t-il reçu que le quinzième de l'argent attribué à Assiniboia?

Une voix: Parlez-nous de Ralph Goodale.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, pour être précis, je n'ai jamais dit que la répartition se fondait strictement sur les taux de chômage. J'ai simplement dit que, toutes proportions gardées, elle y correspondait assez bien.

En fait, dans la propre province du député où, jusqu'aux dernières nouvelles, il n'y a pas de représentant libéral, 2.6 p. 100 des fonds ont été attribués et on trouve précisément 2.6 p. 100 des chômeurs canadiens dans cette province.

Pourquoi ne peut-on pas tenir compte simplement des montants dépensés et du taux de chômage? C'est qu'il existe bien d'autres programmes gouvernementaux qui visent également à atténuer le chômage. Par exemple, songez aux incitations offertes dans le dernier budget à l'entreprise privée pour stimuler l'activité économique. Naturellement, les résultats sont plus convaincants dans certaines provinces que dans d'autres. On sait que certaines provinces, dont la Saskatchewan, sont plus riches que d'autres, si bien que l'on s'attend à ce que le gouvernement de la province soit plus en mesure de combattre le chômage que ne le sont les provinces moins riches. Il ne faudrait pas chercher à établir des parallèles rigoureux entre les pourcentages. Cependant, il existe dans l'ensemble une assez bonne correspondance entre les taux de chômage et la répartition des crédits.

M. Nystrom: Bonne correspondance en effet!

LES FONDS AFFECTÉS À LA CIRCONSCRIPTION D'ASSINIBOIA

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Le chômage dans Assiniboia n'est que le tiers de ce qu'il est dans Prince-Albert et pourtant, on lui accorde 15 fois plus d'argent. Monsieur le Président, nous avons la bonne fortune de ne pas avoir de représentant libéral, mais le ministre peut-il nous expliquer si ses largesses à l'endroit d'Assiniboia sont dues au fait que le sénateur Argue, grand responsable de la caisse noire dans notre province, représente la circonscription d'Assiniboia et que l'ancien député de cette circonscription, Ralph Goodale, devenu chef provincial du parti libéral, veut se faire élire dans la circonscription provinciale d'Assiniboia?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il faut se rendre à l'évidence; ou bien le député ne m'écoute pas ou bien il ne veut rien entendre. La Saskatchewan a reçu 2.6 p. 100 des fonds et la Saskatchewan compte 2.6 p. 100 des chômeurs canadiens.

M. Nystrom: Répondez à la question.

M. Roberts: Le député se préoccupe du sort d'Assiniboia. Je vais répéter ses propos au sénateur Argue: le Nouveau parti démocratique ne veut pas qu'Assiniboia reçoive des subventions pour créer des emplois.

• (1430)

LA COMMUNICATION DES CRITÈRES DU PROGRAMME AUX DÉPUTÉS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, à l'extérieur de la Chambre, en réponse à une question des journalistes relativement à la raison pour laquelle l'existence d'une caisse de 300 millions de dollars réservée aux projets spéciaux de création d'emplois n'a pas été annoncée, le ministre aurait répondu ce qui suit:

Si nous l'avions fait, les gens auraient trop espéré du programme et nous aurions été inondés de demandes.

Pourtant, c'est précisément ce que le ministre a fait dans le cas du programme Canada au travail dont les crédits sont deux fois moins importants que ceux accordés aux projets spéciaux de relance, à savoir $164,144,000, à l'heure actuelle. Chaque député a reçu une trousse d'information. Le gouvernement a publié des annonces dans tous les quotidiens du pays, afin d'encourager les gens à présenter des demandes. Le secteur privé a été incité à participer au programme à tel point que des demandes s'élevant au total à des millions et des millions de dollars qui ne pouvaient être satisfaites sont parvenues de toutes les circonscriptions. Pourquoi deux poids, deux mesures? Pourquoi ce programme ne pouvait-il pas être annoncé? Pourquoi les députés ne pouvaient-ils pas être mis au courant des critères d'admissibilité?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député a parlé du programme Canada au travail. Les crédits affectés à ce programme sont nettement supérieurs à ceux affectés au Programme de projets spéciaux de création d'emplois. Comme le député le sait, une partie de ces crédits revient aux députés en fonction des sommes affectées à leur circonscription. Je crois que je vais m'en tenir à la déclaration qu'il a citée et qui correspond assez bien à ce que j'ai déclaré, à savoir qu'une grosse campagne publicitaire aurait eu pour effet de donner de vains espoirs aux gens.

Tout porte à croire que des particuliers, des municipalités et des maires étaient tout à fait au courant de ce programme, puisqu'ils ont incité les intéressés à présenter un large éventail de demandes. Le genre de programme d'information et de publicité que le député semble vouloir réclamer est inutile.

M. McGrath: Monsieur le Président, il y a là une contradiction fondamentale. D'une part, le ministre encourage les gens à présenter des demandes au titre du programme Canada au travail, donnant ainsi de vains espoirs à certains et d'autre part, il décide de cacher un programme dont les crédits sont deux fois supérieurs. Comment expliquez-vous cela?

LE MONTANT DES CRÉDITS NON UTILISÉS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au ministre. Il y a un écart entre le nombre total de demandes déposées à la Chambre, il y a quelques jours, et le chiffre total qu'avance le ministre. Selon lui, le total serait de 207 millions de dollars, mais d'après les documents qu'il a déposés, il ne s'élèverait qu'à 184 millions de dollars. Le ministre peut-il nous dire où sont passés les 27 autres millions de dollars?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai pas fait les calculs auxquels, sauf erreur, le député et son personnel ont procédé. A ma connaissance, nous avons publié la liste de projets auxquels les 207 millions de dollars ont été affectés. Il se peut qu'il y ait certains écarts attribuables à des fonds non répartis ou à des frais administratifs. Il se peut également qu'en voulant remettre les documents le plus rapidement possible aux députés, nous ayons laissé se glisser une erreur. Je vérifierai les chiffres, afin de trouver une explication, le cas échéant.

LES FONDS OCTROYÉS AUX CIRCONSCRIPTIONS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Fait intéressant, en Nouvelle-Écosse il n'y a pas de chômeurs dans les six circonscriptions conservatrices semble-t-il. Ils sont tous dans des circonscriptions libérales.

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: De quel droit le ministre vient-il à la Chambre accuser les députés de l'opposition de ne pas s'intéresser au bien-être de leurs commettants, alors qu'en fait 95 p. 100 des $28.4 millions qui sont allés en Nouvelle-Écosse étaient destinés à des circonscriptions libérales? Est-ce que sur la foi de ces chiffres le ministre peut maintenant nous dire que cela ne nous intéressait pas, ou ne veut-il pas reconnaître maintenant qu'on ne nous a pas informé?

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Vous dormiez, Mike.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je dois admettre que lui au moins, l'honorable parlementaire s'est donné de la peine, parce qu'il y en a eu des subventions dans sa circonscription: plus de 3 millions dans le cadre du programme des investissements spéciaux de relance.

Des voix: Oh, oh!

M. Roberts: Je pense que la situation est assez claire. Les uns après les autres, je ne sais combien de fois, les députés de l'opposition ont demandé pourquoi ils n'avaient pas eu leur part mais ils ont répondu ensuite eux-mêmes à la question en admettant qu'ils n'avaient pas fait de demandes d'avance, et quand on leur demande pourquoi ils prétendent que c'est «parce qu'ils n'étaient pas au courant». Et voilà qu'ils osent dire qu'ils ne sont pas négligents, qu'ils sont diligents.

M. Nowlan: C'est Allan MacEachen qui a pris tout l'argent.

M. Roberts: Ils ont étudié les exposés budgétaires qui ont été présentés. Ils ont analysé le programme. Ils savaient qu'il était là. Ils vivaient dans l'attente. Ils étaient pleins d'ardeur. Ils avaient hâte de présenter des projets, mais ils ont attendu que les critères soient annoncés. Ils arrivaient au petit déjeuner en demandant si les critères étaient sortis—et en apprenant qu'ils ne l'étaient pas ils décidaient d'attendre un jour de plus. Et le lendemain ils arrivaient en posant la même question et le surlendemain également. Cela a duré des jours et des jours, des semaines, des mois, puis des années. Qu'est-ce qu'ils ont fait en attendant les critères? Ils sont restés assis là deux ans, et enfin ils ont dit la semaine dernière qu'ils voulaient absolument avoir ces critères. Peuvent-ils vraiment prétendre avoir représenté leurs commettants avec diligence?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Je pourrais signaler au ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Comme Donald MacInnis aurait dit: Attendons que le nœud de vipères se calme.

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: J'ai tout mon temps. Il y a deux ou trois choses que je voudrais signaler au ministre. Je parle du programme d'initiatives spéciales en faveur de l'emploi, et pas des projets spéciaux de relance, de la relance rapide et de tout le tralala. Vous voulez que je parle des 3 millions que j'ai eus. Je les ai eus en échange des 18 millions d'institut nautique qu'a volés le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la population de Dartmouth.

Des voix: Oh, oh!

LES CRÉDITS DESTINÉS À UN PROGRAMME D'ACTION POSITIVE

M. J. M. Forrestall (Darmouth-Halifax-Est): Monsieur le Président, ce n'est pas parce que je n'ai pas obtenu d'argent, mais le ministre de l'Emploi et de l'Immigration peut-il me dire pourquoi le gouvernement s'entoure de tant de mystère, pourquoi il manœuvre derrière le dos des gens pour couper les vivres à un programme d'action positive qui devait aider les jeunes femmes noires à entrer sur le marché du travail ou à le réintégrer si elles avaient dû en sortir? Pourquoi a-t-il supprimé ce programme pour donner aux députés du Cap Breton de l'argent qui aurait pu servir à aider des chômeurs?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, pour chacun de ces projets spéciaux de création d'emplois directs, qu'il s'agisse des travaux divers, de RELAIS, d'Été Canada, du programme de développement communautaire, des projets spéciaux de création d'emploi ou de l'article 38, le pourcentage de fonds qui échoit à la Nouvelle-Écosse est nettement supérieur à ce qu'il eût été si l'on avait uniquement tenu compte du taux de chômage de cette province. Il est nettement supérieur. Je m'étonne que le député, qui a à cœur les intérêts de la Nouvelle-Écosse, puisse émettre des objections. Il a mentionné un projet particulier que je ne connais pas, je l'avoue.

M. McDermid: Vous êtes trop occupé avec le Cap Breton.

M. Roberts: Je me ferais un plaisir d'examiner ce projet. Il reste encore beaucoup d'argent à distribuer dans le cadre des projets spéciaux de création d'emplois. S'il désire me recommander ce projet, je me ferais un plaisir de l'examiner très soigneusement et très consciencieusement.

Des voix: Bravo!

LA DEMANDE DE FONDS EN VUE DE L'AMÉLIORATION D'UN TERRAIN DE JEU POUR ENFANTS HANDICAPÉS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et concerne le programme des initiatives d'emploi. Le 29 novembre dernier, j'ai écrit au ministre responsable des personnes handicapées pour lui demander s'il y aurait de l'argent disponible pour améliorer le terrain de jeu d'une école pour enfants handicapés. C'était le 29 novembre dernier. La semaine dernière, le ministre m'a répondu qu'il y avait effectivement de l'argent disponible dans les ministères fédéraux, mais qu'il n'y en avait pas dans son propre ministère pour des dépenses d'investissement de cette nature. A la même époque, le député de Kitchener a reçu une subvention du ministère en vertu de ce programe. Quelle est la différence entre un enfant handicapé qui habite Kitchener et un qui se trouve ailleurs au pays?

• (1440)

Des voix: Bravo!

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il se peut que je n'aie pas bien entendu ce qu'a dit le député. Dans ce cas, qu'il veuille bien m'en excuser. Je pensais qu'il avait dit avoir écrit au ministre responsable des handicapés. Je présume qu'il a dit qu'il m'avait écrit.

M. Young: Non.

M. Roberts: Si ce n'est pas à moi qu'il a écrit, je ne peux pas lui donner de réponse, je ne suis pas au courant de la correspondance qui a été adressée à un autre ministre. S'il me pose une question au sujet de la réponse que lui a faite un autre ministre, je regrette de devoir lui dire que je suis pas en mesure de l'aider sans me renseigner sur le contenu de la réponse et sur la différence entre les deux cas mentionnés.

LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR UN PROJET DANS LA CIRCONSCRIPTION DE KITCHENER

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a répété à la Chambre, à maintes reprises au cours des deux dernières semaines, qu'il avait parlé de cette question au caucus à plusieurs occasions. Il est membre de ce caucus; il connaissait le programme. Il vient de me dire qu'il ignore tout de cette lettre, pourtant, son ministère a donné une subvention au député de Kitchener. Je veux savoir pourquoi. C'est dans le document que le ministre a déposé à la Chambre l'autre jour. Quelle est la différence entre un enfant handicapé de Kitchener, une circonscription libérale, et un de ma circonscription ou de toute autre circonscription du pays?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il m'est difficile de répondre à une question qui porte sur une lettre qui ne m'était pas destinée. Si j'ai bien compris ce qu'a dit le député, un de mes collègues lui aurait répondu qu'il n'y avait pas de programme dans son ministère pour un tel projet. Ce que je peux en déduire, c'est qu'il n'existe pas de programme, au ministère de mon collègue, pour ce genre de projet.

M. Young: Qu'est-ce que c'est?

M. Roberts: Dans le cas de cet échange de lettres, si j'ai bien compris ce qu'il a dit, la réponse qu'on lui a fournie était exacte. Ce qui semble s'être produit c'est que le député n'a pas envoyé sa suggestion à mon ministère, ce qu'il aurait peut-être dû faire.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

LES EFFETS DU PROJET DE LOI C-3

M. le Président: L'honorable député de Saint-Michel-Ahuntsic (M^me^ Killens) a la parole.

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Selon certaines déclarations parues dans le journal *La Presse*, le 22 février, le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, a déclaré que le projet de loi C-3, touchant aux services de santé au Canada, risquerait de priver les Québécois de soins dentaires pour leurs enfants et de médicaments pour les personnes âgées. L'honorable ministre pourrait-elle donner l'assurance à la Chambre que contrairement à ce qu'a affirmé le ministre des Affaires sociales du Québec, le projet de loi à l'étude n'a pas pour but de pénaliser les enfants et les personnes âgées du Québec?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je peux en effet confirmer au député de Saint-Michel-Ahuntsic ainsi qu'à celui de Jonquière qui a posé la même question hier que je regrette beaucoup que le ministre québécois, M. Johnson, ait jugé à propos de faire des déclarations qui effraient les personnes âgées ou les mères de famille, ainsi que les enfants. Ce projet de loi ne «coupe» aucun service dans aucune province. Au contraire, il met dans la loi une fois pour toutes les services de base assurés qui doivent être offerts gratuitement à tous les Canadiens, à tous les Québécois.

Alors, en ce qui a trait à cette situation-ci, je ne vois pas pourquoi ce serait encore sur le dos des personnes âgées que le ministre a l'air de se sentir coupable, parce que, en respectant la loi, il n'y a pas de pénalité. Donc, il ne peut pas enlever de services aux Québécois. Il me semble qu'il est très clair que la loi renforce l'assurance-santé pour protéger les Québécois.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE MADAME VÉRONIQUE NEIERTZ, DÉPUTÉ DE SEINE-ST-DENIS, ET DU SÉNATEUR ADOLPHE CHAUVIN DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE VAL-D'OISE EN FRANCE

M. le Président: A l'ordre! Je veux attirer l'attention de la Chambre des communes sur la présence dans la tribune d'invités très distingués, Madame Véronique Neiertz, député de l'Assemblée Nationale de France, et le sénateur Adolphe Chauvin du Sénat de France.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le bâtiment est le baromètre du climat économique dans les provinces Maritimes et, depuis quelque temps, celui-ci est toujours à l'orage. Le chômage sévit partout et, comme la sécheresse, il ravage le pays. Que répond le ministre à 83 p. 100 des monteurs de tuyaux, 82 p. 100 des menuisiers et 84 p. 100 des ouvriers du Nouveau-Brunswick qui ne demandent qu'à travailler tant qu'ils le peuvent? Qu'il ne me parle pas du programme de construction des frégates dont la plupart des effets ne se feront pas sentir avant 1985.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me suis déjà entretenu avec mon homologue du Nouveau-Brunswick sur la question de la formation et du recyclage des travailleurs et sur le besoin immédiat de créer des emplois. Dès le début du mois prochain j'irai à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, le rencontrer de nouveau en compagnie de mes collègues provinciaux pour traiter de ce problème.

J'ajouterai, pour répondre à sa question, que contrairement à ce qu'il pense du programme de construction des frégates, nous, dans notre parti, lui attribuons beaucoup d'importance, car il va nous permettre de créer des emplois dans sa province.

M. Corbett: Je peux assurer au ministre que dans le sud du Nouveau-Brunswick, dans les provinces de l'Atlantique et dans le Canada tout entier il nous faut beaucoup plus que de belles paroles. Nous avons besoin de mesures concrètes que le gouvernement tarde à prendre.

Questions orales

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—LA RÉPARTITION DES FONDS DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, je rappelle au ministre que nous avons voulu obtenir des précisions sur le Programme des initiatives spéciales d'emploi dès 1982. On nous a répondu d'attendre et d'inscrire nos questions au *Feuilleton*, ce que nous avons fait sans résultat.

Comment le ministre expliquera-t-il aux familles de chômeurs qui vivent dans la misère son gaspillage de plus de 7 millions de dollars accordés aux circonscriptions libérales du Nouveau-Brunswick dans le cadre du programme ISE, dans le seul but de faire élire des députés battus d'avance? S'imagine-t-il que les Canadiens vont croire qu'au-delà de 90 p. 100 des chômeurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse se trouvent dans des circonscriptions libérales?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les propos du député sont d'une incohérence inouïe. D'une part, il nous reproche de n'avoir rien fait pour le Nouveau-Brunswick quand, en réalité, nous y avons dépensé 89 millions de dollars pour la création d'emplois, en vertu de programmes qu'il nous accuse précisément d'avoir mis en application.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

LES FRAIS JUDICIAIRES DE CEUX QUI CONTESTENT LA LÉGALITÉ DE LA LOI 101 AU QUÉBEC

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Hier, les avocats du gouvernement fédéral ont comparu devant la Cour suprême avec des groupes scolaires du Québec pour contester les dispositions restrictives du projet de loi 101 en matière d'enseignement au Québec. En outre, son collègue, le secrétaire d'État, leur a accordé de l'aide au titre des frais judiciaires.

Cette semaine, quatre entreprises de Montréal ainsi que l'Alliance Québec se sont concertées pour contester devant les tribunaux les dispositions restrictives sur l'affichage de la loi 101. Le ministre de la Justice et le secrétaire d'État fourniront-ils une aide à ce groupe qui veut faire abroger ces dispositions tyranniques?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, comme le député le reconnaît dans sa question, le gouvernement a soutenu très activement les revendications des groupes minoritaires des deux langues officielles dans de nombreuses régions du Canada dans des causes où les droits des groupes linguistiques minoritaires sont contestés. Le secrétaire d'État applique ce programme suivant l'avis du ministre de la Justice. Nous avons reçu un très grand nombre de demandes. Nous nous efforçons de les considérer d'un œil favorable. La demande dont a parlé mon honorable ami recevrait probablement le soutien de notre programme. Il faudrait effectivement que je reçoive la requête et que je la discute avec mon collègue avant de pouvoir donner une assurance catégorique. De prime abord en tout cas, je puis dire que nous accorderions notre soutien à une cause de ce genre.

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA NOTE DE PROTESTATION ENVOYÉE AU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Nous savons qu'une note de protestation a été envoyée récemment au gouvernement des États-Unis. Pourrait-il nous expliquer pourquoi notre gouvernement a attendu si longtemps, vu que la déclaration du président américain remonte à environ six semaines? Le ministre peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement envisage de prendre lui-même pour diminuer de 50 p. 100 les émissions acides? C'est ce que nous devrons faire pour donner le bon exemple.

• (1450)

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme la décision des États-Unis remet sérieusement en question les plans que nous avions établis pour diminuer les précipitations de pluies acides au Canada, nous tenions à procéder à une analyse très approfondie et à faire valoir notre point de vue aux Américains de la manière la plus concise et la plus efficace possible. Nous avons donc agi d'une façon rationnelle et réfléchie. Nous avons envoyé ce message hier pour exposer notre point de vue. Je suis persuadé que le député nous aurait critiqué si nous nous étions précipités au Département d'État avec une position mal conçue. Nous avons agi d'une manière que j'estime rationnelle et qui, je l'espère, convaincra les autorités américaines qu'elles commettent une très grave erreur en ne prenant pas immédiatement des mesures contre les pluies acides et en négligeant ainsi les conséquences économiques que cela aura aux États-Unis comme au Canada.

A propos de la deuxième partie de la question du député, je peux dire que je me mets actuellement en rapport avec les ministres de l'Environnement des provinces pour organiser très bientôt une conférence fédérale-provinciale en vue d'analyser notre position et de décider ce qu'il convient de faire.

LES NORMES RÉGISSANT LES GAZ D'ÉCHAPPEMENT DES AUTOMOBILES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, le ministre sait que les normes régissant les gaz d'échappement des automobiles sont beaucoup moins strictes au Canada qu'aux États-Unis—trois fois moins, en fait. Je crois que des mesures vont être prises au Canada pour renforcer ces normes, mais elles ne s'appliqueront pas avant 1990. Je me demande si le ministre ne pourrait pas parler au ministre des Transports pour faire en sorte que ces normes entrent en vigueur en 1987 au plus tard, plutôt qu'en 1990. Nous n'avons certainement aucune raison d'attendre si longtemps, alors que les voitures fabriquées au Canada qui sont expédiées aux États-Unis répondent aux normes américaines. Il est probablement possible de faire quelque chose d'ici 1986.

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention à ce sujet. Il m'arrive souvent de parler à mon collègue le ministre des Transports. Je ferai part à ce dernier de ce que propose le député pour régler cette question, peut-être bien avant 1990.

LE GRAIN

LES EXPÉDITIONS PAR TRAIN DEPUIS THUNDER BAY

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports, qui est également responsable de la Commission canadienne du blé à la Chambre. Il n'est pas sans savoir que l'hiver dernier, plus d'un million de tonnes de grain ont été expédiées vers l'Est depuis Thunder Bay jusqu'à des ports des provinces centrales et de l'Est. Cette année on a expédié seulement 160,000 tonnes de grain jusqu'à présent. Plus de 900 manutentionnaires de grain ont été mis à pied à Thunder Bay parce que la Commission canadienne du blé et le Canadien National ne peuvent parvenir à s'entendre sur les tarif-marchandises à l'est de Thunder Bay. Le ministre pourrait-il faire le point de la situation et nous dire quelle mesure il prend à l'égard du Canadien National?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question. Je tiens à faire une mise au point. Il n'y a aucune différence de tarif entre les deux sociétés ferroviaires en l'occurrence. Je reconnais que pour une raison ou une autre la Commission canadienne du blé ne donne rien à transporter au CN. Nous savons, bien sûr, que le CN a fort à faire dans les Prairies, surtout dans le Nord, parce qu'il y a énormément de grain à acheminer à l'extérieur de cette région. Nous avons des entretiens pour remédier à la pénurie de matériel que connaît le CN à l'heure actuelle, et, comme le sait le député, j'aurai mardi avec le Comité supérieur du transport du grain une réunion à laquelle assisteront des représentants des sociétés ferroviaires, de la Commission canadienne du blé, des expéditeurs et des producteurs. J'aborderai cette question avec eux à cette occasion.

LE TARIF-MARCHANDISES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Le port de Thunder Bay est pour ainsi dire paralysé. Cet état de choses nuit à l'acheminement des grains en provenance du Manitoba, de l'Est de la Saskatchewan et de l'Est de Thunder Bay. J'ai appris que le Canadien Pacifique avait acheminé quelque 160,000 tonnes. C'est tout jusqu'à présent. Le Canadien National, pour sa part, n'en achemine pas du tout. On m'a dit que c'était parce que les parties n'arrivent pas à s'entendre sur le tarif-marchandises à l'est de Thunder Bay. Le ministre pourrait-il trouver une solution à ce problème et faire en sorte que les sociétés ferroviaires se remettent à acheminer les grains, faute de quoi le port risquerait fort de demeurer fermé jusqu'à la fin de l'hiver?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne puis ajouter grand-chose à ce que j'ai déjà dit, à savoir, qu'il n'y a aucun écart entre les tarifs. Cependant, le député le sait, c'est la Commission du blé qui est chargée de répartir les wagons qui acheminent les grains. On donne comme circonstance atténuante que le CN est très occupé ailleurs notamment dans la région de Peace River, et qu'il manque de wagons. Nous nous sommes entretenus dernièrement avec les dirigeants du CN pour voir s'ils ne pourraient pas louer pendant quelque temps du matériel supplémentaire. Je comprends les soucis du député et je les partage. J'en parlerai aux parties intéressées lorsque je les rencontrerai mardi prochain. Tout cela montre à quel point il est utile d'avoir un comité supérieur du transport du grain et partant la loi sur le transport du grain de l'Ouest.

* * *

L'ÉNERGIE

LES RESSOURCES MINIÈRES SOUS-MARINES DE TERRE-NEUVE

L'hon. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a environ une semaine, le député de Saint-Jean-Ouest a déclaré, devant les caméras de télévision, que si le parti conservateur prenait le pouvoir, il remettrait les ressources minières sous-marines à la province de Terre-Neuve et du Labrador.

M. Crosbie: A toutes les provinces du littoral.

M. Simmons: Hier, le chef de l'opposition s'est bien gardé de confirmer cette promesse lorsqu'il a rencontré le premier ministre de Terre-Neuve. Il a fait mieux: Il a carrément contredit le député de Saint-Jean-Ouest, l'homme dont la langue bionique n'est reliée à aucun être vivant doué d'intelligence. Étant donné qu'il y a toujours contradictions entre le député de Saint-Jean-Ouest qui tire à boulets rouges sur tout ce qui bouge et son chef qui se confine dans la neutralité, je voudrais savoir si le ministre a reçu des instances de la part du premier ministre de Terre-Neuve? Lui a-t-il demandé de reprendre les négociations même si le parti conservateur a toutes sortes d'opinions contradictoires faute d'avoir une véritable politique.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je n'ai reçu aucune communication du premier ministre de Terre-Neuve depuis que son gouvernement a rompu nos négociations il y plus d'un an. Mais je suis prêt à reprendre ces négociations au pied levé. Je ne m'étonne pas d'entendre pareils propos de la bouche du député de Saint-Jean-Ouest. Il a dit qu'il traiterait Terre-Neuve sur le même pied que l'Alberta pour ce qui est des recettes pétrolières. L'offre que j'ai faite moi-même à Terre-Neuve lui aurait assuré beaucoup plus de recettes pétrolières que l'Alberta n'en retire actuellement. Le député induit en erreur les habitants de sa propre province auxquels il enlèverait des ressources financières si sa proposition était acceptée. Je ne suis pas surpris que le chef de l'opposition refuse d'écouter un collègue qui n'a pas cessé de faire campagne contre lui.

* * *

LES CORPORATIONS

LES ENTENTES DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES SUR LES PRIX ET L'APPROVISIONNEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai ouï-dire que les grandes sociétés pétrolières, y compris la société Petro-Canada «qui nous appartient», conspiraient actuellement pour fixer les prix. J'aimerais demander au ministre de la Consommation et des Corporations d'expliquer à la Chambre pourquoi elle autorise ainsi les sociétés Petro-Canada, Shell, Imperial Oil, Gulf et Texaco à avoir ainsi des entretiens à huis clos pour convenir d'une certaine raffinerie où leurs camions pourront aller s'approvisionner. C'est à cette raffinerie que Petro-Canada ou Shell fixe les prix. Il en résulte

que tous les consommateurs de ce marché, y compris ceux d'Ottawa, paient le carburant 50c. le gallon de plus que ceux de Peterborough parce que les sociétés pétrolières se sont entendues pour fixer les prix.

C'est du vol oganisé. Depuis huit ans, le gouvernement libéral n'a rien fait pour empêcher les sociétés pétrolières de s'entendre ainsi pour fixer les prix.

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Le député le sait, monsieur le Président, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce tient actuellement des audiences. Or, elle vient de recevoir un rapport très complet du Bureau de la politique de concurrence. J'aimerais que le député étudie attentivement ce rapport. Cela dit, j'estime préférable de garder le silence, du moins jusqu'à ce que nous soyons allés au fond des choses. Le député peut compter que le gouvernement agira une fois que la Commission lui aura communiqué ses conclusions.

LES DÉTAILLANTS INDÉPENDANTS—ON DEMANDE LA LIBRE CONCURRENCE

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, cette situation dure depuis 1958. Je fais le commerce du fuel domestique depuis 25 ans. En tant que ministre de la Consommation et des Corporations, vous savez que les sociétés pétrolières exploitent les consommateurs. Depuis huit ans vous et . . .

Des voix: Règlement!

M. Domm: L'ancien ministre chargé de la consommation et des corporations avez confié à une commission le soin d'étudier cette question. Gordon Kaiser, votre conseiller, considère que le gouvernement devrait intervenir pour empêcher les principales sociétés pétrolières de fixer les prix au Canada et pour permettre aux détaillants indépendants de notre pays de s'approvisionner chez qui ils veulent, et non plus chez les sociétés pétrolières qui fixent les prix.

• (1500)

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'invite de nouveau le député à suivre de près les audiences de la Commission; s'il voulait bien patienter encore six mois, nous pourrions alors répondre à ses questions. Certes, je suis aussi impatiente que lui. J'ajouterai, monsieur le Président, que le député a peut-être une longue expérience du commerce du pétrole, mais je lui signale qu'il n'a pas particulièrement réussi ces derniers temps.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: A l'ordre. J'ai l'honneur de signaler qu'à une exception près, toutes les pétitions que les députés ont présentés mercredi le 22 février 1984, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition qui n'est pas conforme à ces exigences est l'une de celles qu'a présentées le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott).

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire ce que nous ferons demain? Et comme la Chambre s'ajournera demain pour le congé de février et ne se réunira de nouveau que le 5 mars, pourrait-il également nous donner un aperçu de ce qui nous attend au moins les deux premiers jours après la rentrée, les 5 et 6 mars, et les jours suivants si possible.

M. Pinard: Oui, monsieur le Président. Demain, nous entreprendrons l'étude du projet de loi C-10. Après le congé d'hiver, lundi, ce sera le cinquième jour du débat budgétaire et mardi, le sixième et dernier jour de ce débat. Je peux même en dire davantage, si cela intéresse le député. Mercredi et jeudi, nous étudierons le projet de loi C-21.

M. Nielsen: Je remercie le leader parlementaire de ces renseignements. Puisque le député d'Algoma, président du comité permanent des privilèges et élections, est à la Chambre, pourrait-il nous dire, à ce titre, quand il convoquera le comité pour discuter des garanties données par le premier ministre le 19 janvier dernier?

Le rapport statutaire du directeur général des élections pour 1983, qui a été automatiquement renvoyé au comité et n'a pas encore été étudié, porte, entre autres, sur l'article 72 de la loi électorale du Canada et sur le projet de loi C-169. Quand le comité entreprendra-t-il une étude poussée de ce rapport, de l'article 72 en particulier, comme l'a promis le premier ministre le 19 janvier?

M. Foster: Monsieur le Président, le comité directeur s'est réuni hier et nous prévoyons de convoquer la première séance du comité pour le 20 mars. Toutefois, il reste au comité à décider quels travaux entreprendre à cette occasion et inscrire à l'ordre du jour.

M. Nielsen: Dans ce cas cette question est peut-être à propos, monsieur le Président. Peut-être le comité directeur pourrait-il songer à se réunir pour étudier cette importante question avant le 20 mars. De toute façon, il y aurait lieu que le comité directeur consulte le hansard du 19 janvier, à la page 557, où le premier ministre du pays donne l'assurance que le rapport du directeur général des élections sera étudié.

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. ROBERTS—LES PROPOS INCONVENANTS DE M. CROSBIE

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Hier, monsieur le Président, alors que je répondais à une question à la Chambre des communes, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) m'a interpellé. Je ne l'ai pas entendu, monsieur le Président, mais j'ai lu le hansard ce matin. Comme en fait foi la page 1621 du hansard, le député m'aurait accusé d'être «un sacré menteur». C'est une remarque à la fois irrévérencieuse et manifestement inconvenante que je lui saurais gré de retirer.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): En effet, monsieur le Président, si j'ai dit «sacré menteur», c'était une erreur évidente de ma part. J'aurais dû dire «un fieffé menteur».

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: C'est honteux.

M. le Président: Je demande au député de Saint-Jean-Ouest—parlementaire chevronné qui, si je puis dire, sait manier la langue—de retirer le mot «menteur», car il est inconvenant.

M. Crosbie: Je me rends volontiers à votre désir, monsieur le Président. Je retire le mot «menteur». J'aurais dû dire que le ministre est incapable de dire ou de comprendre la vérité.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Manly: Au sujet des travaux de la Chambre, monsieur le Président—j'ai demandé la parole tout à l'heure—le 12 décembre, le premier ministre a dit que la suppression des injustices envers les femmes indiennes serait une mesure législative prioritaire. J'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre quand le projet de loi sur ce sujet sera déposé à la Chambre?

[*Français*]

M. le Président: A l'ordre! L'honorable président du Conseil privé (M. Pinard) a la parole.

M. Pinard: La question est très intelligente, mais elle serait plus comprise si l'honorable député voulait bien la répéter.

Présentation de projets de loi

[*Traduction*]

M. Manly: Le 12 décembre, monsieur le Président, le premier ministre a dit qu'on s'occuperait en priorité de supprimer les injustices envers les femmes indiennes au cours de cette session-ci. Le leader à la Chambre pourrait-il me dire quand le projet de loi sur ce sujet sera déposé à la Chambre?

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le Président, je vais prendre les instances de l'honorable député en très sérieuse considération.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DES 1er ET 2e RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT MIXTE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les premier et deuxième rapports du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

L'AGRICULTURE

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR LE SECTEUR DU BŒUF AU CANADA

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, en conformité de l'article 46(2) du Règlement, je dépose un rapport intitulé «Un examen du secteur du bœuf au Canada», dans les deux langues officielles.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande de présenter le projet de loi C-22, tendant à modifier la loi sur l'administration de l'énergie.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Présentation de projets de loi

• (1510)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS

MODIFICATION CONCERNANT L'EMPLOI THÉRAPEUTIQUE DE L'HÉROÏNE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est) demande à présenter le projet de loi C-221, tendant à modifier la loi sur les stupéfiants (emploi thérapeutique de l'héroïne).

—Monsieur le Président, il s'agit exactement du même projet de loi que celui présenté le 29 avril 1983 par le regretté député de Nepean-Carleton. Voici ce que ce dernier a déclaré à l'époque en présentant le projet de loi, comme en témoigne la page 24994 du hansard:

Madame le Président, le projet de loi a pour but d'autoriser les médecins désignés d'hôpitaux choisis, et surtout de cliniques de traitement du cancer, à prescrire de l'héroïne pour soulager la douleur, en empêchant que l'héroïne soit détournée à des fins illégales, d'ouvrir un débat public sur cette question importante et de conduire à une solution.

Ironie du sort, monsieur le Président, au moment où le député a proposé ce projet de loi, il était en assez bonne santé. Peu de temps après, on a découvert qu'il était atteint d'un cancer et il est décédé par la suite. J'espère que la Chambre acceptera de renvoyer l'objet du bill au comité, lequel pourra entendre les témoignages de tous les intéressés et des experts en la matière.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'ordre du jour appelle: Présentation de projets de loi:

8 février 1984—M. Lambert—Projet de loi intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise (ajustements annuels)».

M. le Président: A l'ordre. Avant de proposer la motion du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui demande à présenter le projet de loi, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise (ajustements annuels), la présidence doit émettre une réserve quant à la recevabilité, sur le plan de la procédure, de ce projet de loi qui vise à réduire des droits. Cependant, je suis disposé à entendre les arguments du député et à prendre la question en délibéré avant de rendre une décision définitive à ce sujet, à une date ultérieure dont nous conviendrons, le député et moi.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, l'un des employés des services du greffier a déjà soulevé la question, et je lui ai répondu très simplement de la façon suivante: depuis quand une taxe d'accise est-elle considérée comme un droit?

M. le Président: Néanmoins, la présidence s'en tient aux observations qui ont été consignées au compte rendu. La présidence reviendra sur cette question avant de passer à l'étude du projet de loi. Je continue à faire certaines réserves à ce sujet.

COMMUNICATIONS ET CULTURE

RENVOI DE L'OBJET DES ÉMISSIONS À TENDANCES SEXUELLES ABUSIVES AU COMITÉ PERMANENT

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois que vous allez constater qu'il y a consentement unanime pour que soit présentée la motion suivante:

Que l'objet des émissions de télévision à tendances sexuelles abusives soit renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

Je crois que si vous demandez le consentement unanime, vous allez constater qu'il y a entente pour que la motion soit présentée.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime?

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Oui, monsieur le Président. Le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott) avait l'intention d'invoquer aujourd'hui le Règlement à ce sujet, mais cela ne sera désormais plus nécessaire. Nous accordons évidemment notre consentement.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je crois que la formulation convenue était «émissions à tendances sexuelles abusives», laquelle est plus générale. S'il était convenu . . .

M. Evans: Monsieur le Président, il est acceptable de remplacer les mots «émissions de télévision» par «émissions», si cela convient aux députés de l'opposition.

M. Nielsen: Cela revient au même.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé présente la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: M. Evans propose, avec l'appui de M. Maltais:

Que l'objet des émissions à tendances sexuelles abusives soit renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

(La motion de M. Evans est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 93, 150, 441, 442, 461, 517, 563 et 576.

[*Texte*]

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES RELATIONS PUBLIQUES

Question nº 93—**M. Howie:**

Combien de personnes affectées aux relations publiques, aux relations avec les médias ou à la publicité le ministère des Approvisionnements et Services emploie-t-il?

L'hon. Charles Lapointe (ministre des Approvisionnements et Services): Nombre de personnes affectées aux relations publiques: 3; nombre de personnes affectées aux relations avec les médias: 2; nombre de personnes affectées à la publicité: 7.

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

Question nº 150—**M. Crosby:**

1. De 1970 à 1980, combien le Conseil des ports nationaux a-t-il reçu chaque année de *a*) Task Terminals, *b*) Manchester Liners (Furness Withy), *c*) CP Navigation pour l'utilisation des terminaux ou installations pour conteneurs dans le port de Montréal?

2. A-t-on subventionné l'exploitation de ces terminaux ou installations durant l'une quelconque de ces années et, le cas échéant, pour quel montant dans chaque cas?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): La Société canadienne des ports répond comme suit:

1. Ces renseignements sont de nature confidentielle, puisqu'ils pourraient nuire à la concurrence entre les compagnies concernées.

2. Non.

LES RECETTES TIRÉES DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

Question nº 441—**M. Howie:**

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1983, à combien se sont élevées au total les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Un total de 26,330 millions de dollars.

LES RECETTES TIRÉES DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS

Question nº 442—**M. Howie:**

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1983, à combien se sont élevées au total les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Un total de 7,139 millions de dollars.

LES MONTANTS VERSÉS POUR ENLEVER LA MIUF

Question nº 461—**M. Howie:**

Au cours de la période du 1er avril 1983 à ce jour, le gouvernement a-t-il effectué des paiements pour enlever de la mousse isolante d'urée formol de maisons et d'édifices du Canada et, dans l'affirmative, quels sont *a*) le montant total payé, *b*) le nombre de particuliers ou de groupes qui les ont reçus?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, le gouvernement a effectué des paiements aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse d'urée formol, non seulement pour enlever la mousse mais aussi pour d'autres mesures, telles le scellement et la ventilation afin de régler les problèmes associés à l'isolation.

a) Le montant remis aux propriétaires d'habitations du 1er avril 1983 au 31 janvier 1984 est de $95,700,000. *b*) En tout, 14,103 propriétaires d'habitations ont reçu des avances durant cette période et 19,710 ont obtenu un paiement final. (Veuillez noter que le même propriétaire peut avoir reçu une avance ainsi que le paiement final.)

LES SUBVENTIONS À LA RÉGION DE CHATHAM-NEWCASTLE, AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 517—**M. Howie:**

Depuis le 1er janvier 1983, le département d'État au Développement économique et régional a-t-il annoncé des subventions, des contributions ou de l'aide pour la région de Chatham-Newcastle, au Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, de quelle nature?

M. Rolland Dion (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Non.

LE «CANADIAN AID FOR SOUTHERN AFRICAN REFUGEES»

Question nº 563—**M. Gamble:**

Le *Canadian Aid for Southern African Refugees* de Vancouver bénéficie-t-il du statut d'organisme de charité aux fins de l'impôt sur le revenu et l'Agence canadienne de développement international accorde-t-elle des subventions proportionnelles à ce fonds et, dans l'affirmative, combien lui a-t-elle accordé en *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Revenu Canada et l'Agence canadienne de développement international m'informent comme suit: *a*) oui, *b*) non.

LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE

Question nº 576—**M. Howie:**

Au cours de *a*) la présente année financière, *b*) chacune des deux années financières précédentes, au sujet du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, (i) combien le Conseil a-t-il dépensé au total (ii) combien de personnes le Conseil employait-il (iii) combien a-t-on dépensé au titre de la rémunération?

M. Rolland Dion (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En ce qui concerne le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, les réponses sont les suivantes:

(i) Montant dépensé au total par le Conseil:

a) 1983-1984: 261,120,000
b) 1982-1983: 244,438,439
1981-1982: 201,141,009

(ii) Nombre de personnes employées par le Conseil:

a) 1983-1984: 111 années-personnes allouées
b) 1982-1983: 98 années-personnes allouées; 95.5 années-personnes employées
1981-1982: 81 années-personnes allouées; 76.5 années-personnes employées

(iii) Montant dépensé au titre de la rémunération:

a) 1983-1984: 3,194,000
b) 1982-1983: 2,659,110
1981-1982: 2,030,906

* * *

[*Français*]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 467 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

[*Texte*]

LES AVOCATS EMPLOYÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 467—**M. Howie:**

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars *a*) 1983, *b*) 1984 à ce jour, le ministère de la Justice a-t-il employé des avocats du secteur privé au Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative et dans chaque cas, (i) qui (ii) combien a-t-on payé?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Evans: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Crosbie (p. 1445).

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur le Président, j'ai présenté une bonne partie de mes observations avant la suspension de la séance. Je concluais en citant un certain nombre de secteurs économiques du Nouveau-Brunswick et des provinces de l'Atlantique et en signalant les mesures qui contribueraient le plus, à mon avis, à stimuler leur expansion et leur développement.

Il y a d'autres secteurs, certains d'une importance croissante, où les exportations constituent des débouchés réels ou possibles. Je veux parler des transports—les activités portuaires en particulier, la distribution—les entrepôts régionaux, et certains services—en particulier les services consultatifs, le génie, l'architecture, le traitement des données, et ainsi de suite. La défense nationale a aussi une forte incidence économique.

Ensemble, les six secteurs représentent à peu près le cinquième de toute l'activité économique des provinces de l'Atlantique, produisant 20 p. 100 à la fois des emplois et du produit régional brut. Le reste de l'activité économique s'exerce dans les secteurs de la construction et des services. Comme je l'ai signalé, ces secteurs dépendent dans une large mesure d'autres activités de la région.

En général, bien que nous ayons senti la nécessité d'aller au-delà des industries traditionnelles, nous n'avons pas toujours opté pour de meilleures techniques de production et de commercialisation, pour des modèles de produits existants plus perfectionnés ou de meilleure qualité ou pour de nouveaux produits à la mesure des compétences fondamentales, des talents de gestion et des débouchés commerciaux que nous avons.

Les pêches offrent un bon exemple de ces difficultés. La région de l'Atlantique est dotée de pêcheries les plus riches du monde et, pourtant, nous ne participons que modestement à la fabrication de matériel de pont, de propulseurs, d'agrès de pêche, de matériel pour les usines de transformation et d'instruments de navigation électroniques. Les constructeurs maritimes ont du mal à livrer des bateaux aux pêcheurs aux mêmes conditions que des chantiers navals étrangers qui sont subventionnés. En d'autres termes, nous nous sommes laissés distancés dans un marché vital de haute technologie qui aurait convenu parfaitement à la région de l'Atlantique.

• (1520)

La fabrication de produits reliés à la pêche n'est pas non plus le seul domaine inexploité. Une évaluation des forces et des faiblesses qui interviennent dans le jeu de la concurrence montre que nous avons des avantages marqués dans la fabrication de matières plastiques, et l'extraction de produits chimiques de plantes marines; dans l'industrie des médicaments, dans les services personnels et domestiques, dans la fabrication reliée à la défense et, sur une plus petite échelle, dans la fabrication de certains produits chimiques industriels et d'ameublements de maison et de bureau. Il y en a indéniablement beaucoup d'autres.

Nous devons, plus précisément, concentrer notre attention sur les aspects suivants des ressources humaines: les relations État-patronat-salariat; la gestion; l'innovation; la restructuration et la commercialisation. Il faut absolument une collaboration étroite entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et des programmes innovateurs de stimulation fiscale pour activer la croissance économique dans les provinces de l'Atlantique. C'est triste à dire, mais les relations saines avec les gouvernements provinciaux ne sont pas plus la marque distinctive du gouvernement fédéral actuel que l'originalité dans les programmes fiscaux.

Dans les provinces de l'Atlantique, nous avons besoin de nouveaux programmes pour favoriser l'innovation dans le secteur des affaires. Pour promouvoir la nouvelle technologie, il faudrait un échange plus efficace de renseignements entre le bureau des brevets et des permis et les dirigeants d'entreprises. En outre, il est essentiel d'offrir des encouragements pour accroître les capitaux à risques dans les régions défavorisées. Il faut aussi faire davantage pour promouvoir la recherche. Il faut offrir plus d'encouragements pour favoriser le perfectionnement et le rajeunissement des procédés ainsi que la création de nouveaux produits. La région de l'Atlantique a aussi besoin de programmes orientés davantage vers la commercialisation de façon à percer plus efficacement sur les marchés locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Je voudrais à cet égard avancer quelques propositions précises qui pourraient être d'une certaine utilité. Nous pourrions,

par exemple, accorder un crédit d'impôt de 150 p. 100 aux petites entreprises qui s'établissent dans les régions sous-développées pour payer leurs frais d'immobilisation et de main-d'œuvre pendant leurs trois premières années d'activité. Si les entreprises nouvellement implantées dans ces régions pouvaient déduire ces dépenses de l'impôt sur les bénéfices qu'elles devront payer plus tard, les investisseurs pourraient recouvrer les montants qu'ils ont investis plus 50 p. 100, de même que leurs frais de main-d'œuvre pendant les trois premières années plus 50 p. 100. Cela signifierait qu'un autre société commencerait à payer des impôts et cela créerait en même temps les emplois dont nous avons tellement besoin sans que cela coûte quoi que ce soit au Trésor fédéral.

Une deuxième possibilité serait d'abolir l'impôt sur les gains en capital. Les frais administratifs énormes reliés à la perception de cette forme d'impôt annulent déjà toute recette qu'il peut produire. Le gouvernement perçoit actuellement 400 millions de dollars en impôts sur les gains en capital, mais, à mon avis, il serait extrêmement avantageux d'éliminer cet impôt à cause des investissements canadiens et étrangers que cela entraînerait, des emplois que cela créerait et des nouvelles sociétés qui commenceraient à payer des impôts.

Je préférerais terminer mes observations sur une note optimiste, mais j'ai bien peur que l'exposé budgétaire contienne bien peu de choses qui puissent nous réjouir. Comme je l'ai dit, il ne propose pas grand-chose pour améliorer le sort de nos retraités, de nos chômeurs ou de nos régions sous-développées. Le gouvernement continue simplement de prouver qu'il gère mal le pays et qu'il ne se soucie pas le moindrement du bien-être de ses citoyens. Il fonde ses prévisions financières sur une amélioration possible de l'économie des États-Unis et prétend que cette amélioration touchera aussi le Canada. Il faut espérer que c'est ce qui se passera dans l'intérêt des pauvres habitants du Canada parce que la population canadienne sait fort bien que le gouvernement actuel est incapable de trouver des solutions lui-même ou de faire preuve d'initiative à cet égard. Au grand désespoir des chômeurs, tout le monde peut voir que le gouvernement a la haute main uniquement lorsqu'il s'agit de distribuer des faveurs. La compassion, l'esprit d'initiative et la réussite ne font pas partie de ses talents.

M. Corbett: Monsieur le Président, le député a parlé de l'importance de l'élément militaire dans l'économie de la région de l'Atlantique. Aurait-il quelque chose à dire au sujet de la proposition du gouvernement visant à retirer l'escadrille aérienne de la base militaire de Chatham? Quel serait, selon lui, l'effet de cette initiative sur l'économie de cette région des Maritimes?

M. Howie: Monsieur le Président, le député a posé une question intéressante. Je suis mécontent du retrait de l'escadrille aérienne de la base des forces canadiennes de Chatham, car j'estime que c'est une mauvaise décision au point de vue militaire. J'ai longuement débattu la question avec nos porte-parole précédent et actuel pour la défense. Nous estimons qu'on a tort d'agir de la sorte. Le nouvel appareil CF-18 serait mieux utilisé à Chatham, car lorsqu'il est chargé à capacité, sa portée est très limitée. A Chatham, il pourrait survoler l'Atlantique et surveiller les appareils russes qui empruntent le corridor de l'Atlantique pour se rendre à Cuba. Nous améliorerions ainsi notre rôle au sein de l'OTAN. Je serais donc alors enclin à y laisser l'appareil pour des raisons d'ordre militaire.

Comme le député le sait, la région de Newcastle, de Chatham et de Miramichi se trouve dans une situation économique désespérée. Le chômage y est très élevé et le retrait d'environ 1500 à 2000 personnes de cette région serait catastrophique et viendrait aggraver un problème déjà très sérieux. Le gouvernement a entrepris l'aménagement d'une prison à sécurité maximum, ce qui aidera à améliorer la situation. Une division de paie est censée venir s'établir dans la région pour l'aider et on prévoit aussi d'autres implantations modestes. Toutefois, l'ensemble de ces initiatives n'équivaudra jamais à la base militaire du point de vue des retombées économiques et du pouvoir d'achat.

Le gouvernement devrait envisager la possibilité d'établir un port franc à Newcastle. L'aménagement d'un port entraîne toujours une expansion économique. J'avais espéré qu'une usine semblable à celle de la Bell Helicopter qui crée plus de 4000 emplois à Mirabel, au Québec, viendrait s'installer dans la région de Chatham. Cela aurait un effet fantastique sur toute l'économie du Nouveau-Brunswick et ferait de cette région aujourd'hui plongée dans le marasme une des plus évoluées au Canada.

Depuis sept ans, nous essayons de convaincre le gouvernement de déménager la Direction des levées et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à l'Université du Nouveau-Brunswick où elle serait très bien placée puisqu'on y trouve la meilleure faculté de géodésie au monde. Le ministre a décidé de la déménager plutôt à Sherbrooke, au Québec, et des décisions judiciaires rendues dernièrement lui permettront de donner suite à son projet. Le déménagement nous coûtera 76 millions. Si le ministre est toujours décidé à ne pas l'implanter à l'Université du Nouveau-Brunswick où elle serait tout à fait à sa place, je me demande pourquoi on ne l'installe pas à Chatham où elle contribuerait à stimuler l'économie. Ce serait un véritable don du ciel pour le Nouveau-Brunswick et un très grand avantage pour la région. Le député de Miramichi travaille très fort au sein de son caucus et auprès des responsables du gouvernement. Les représentants provinciaux ont aussi collaboré. Je pense que tous les représentants du Nouveau-Brunswick cherchent à encourager le gouvernement du Canada et celui du Nouveau-Brunswick à faire tout leur possible pour régler la situation.

J'espère que mes quelques commentaires auront été utiles. Je remercie le député de sa question et le Président de sa patience. Je ne voulais vraiment pas faire un autre discours.

M. Flis: Monsieur le Président, en règle générale, les interventions du député sont bien réfléchies et fort bien articulées. Je voudrais cependant m'opposer à ses derniers propos. S'il jette un coup d'œil au budget d'avril dernier et au dernier budget, il constatera que le gouvernement fait preuve de beaucoup de sollicitude et de compassion pour les régions économiquement désavantagées. Je l'invite à examiner les deux budgets, ce qui devrait l'inciter à retirer son dernier commentaire.

Et je suis d'accord avec lui quand il affirme que nous devrions utiliser de meilleures techniques de commercialisation. Le député pourrait sans doute nous faire quelques suggestions pour améliorer ces techniques surtout dans la région d'où il vient.

M. Howie: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Outre la recherche et la structure du marché, j'ai exposé dans mon discours un autre moyen qui nous permettrait sûrement d'élaborer quelque chose de semblable au programme DISC qui a connu beaucoup de succès aux États-Unis. C'est l'idée d'un port franc qui permet d'importer, surtout des pays en développement, des produits qui, grâce à de faibles coûts de main-d'œuvre, sont d'un prix très abordable. En commerçant avec ces pays, nous pourrions trouver chez eux de nouveaux débouchés. Nous importerions ces produits par les ports de Newcastle, Chatham, Saint-Jean, Belldune ou d'autres excellents ports du Nouveau-Brunswick ouverts en toutes saisons. Nous pourrions assembler ces produits, en utilisant les employeurs, la technologie et les travailleurs canadiens, avant de les réexporter sous forme de produits finis. Comme nous pourrions les importer à moindre frais, nos produits seraient moins cher. Grâce à notre technologie plus avancée, notamment dans les secteurs des communications et des appareils électroniques, nos produits seraient concurrentiels dans le monde entier. Les Américains ont augmenté leur commerce extérieur de 16 p. 100 dès la première année de ce programme; je crois que nous pourrions les imiter et nous attaquer avec succès aux marchés mondiaux tout en créant des emplois intéressants au Nouveau-Brunswick. Voilà l'une des méthodes que je voudrais envisager. Je remercie le député de sa question.

• (1530)

M. le vice-président: La Chambre reprend maintenant le débat. Le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner).

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les dernières observations formulées par le député de York-Sunbury (M. Howie), avant qu'il ne réponde aux questions. Il a décrit le budget en des termes extrêmement négatifs. Je voudrais exprimer un point de vue différent, monsieur le Président. A mon avis, le budget que le ministre des Finances a présenté la semaine dernière mérite d'être reconnu à sa juste valeur et appuyé sans réserve par la Chambre.

Un chroniqueur très connu au Canada, qui se spécialise dans les questions économiques, a dit que le ministre des Finances (M. Lalonde) joue gagnant et que son budget va faire un malheur. A mes yeux, ce budget poursuit dans la voie qui avait été tracée en avril dernier et qui vise à sortir le Canada de la récession pour le conduire à la reprise, puis à l'essor économique. Les porte-parole de l'opposition ont dénoncé le budget comme superficiel. Ils ont dit que c'était de la poudre aux yeux. A mon avis, c'est faux et trompeur. Ce budget est au contraire très étoffé. Il subira avec succès l'épreuve du temps. Il produira les résultats que nous souhaitons tous. Je félicite donc le ministre des Finances pour l'excellent budget qu'il nous a présenté la semaine dernière.

C'est un budget qui est le fruit d'une consultation très large et approfondie. Le ministre a rencontré de nombreux groupes et particuliers de toutes les régions du Canada, en plus des députés. Ces consultations ont permis d'élaborer un budget qui répond aux instances qui ont été faites et qui correspond aux besoins du pays à l'heure actuelle.

Quand le ministre des Finances a pris la parole à la Chambre la semaine dernière pour faire son exposé budgétaire, nous étions confiants, car nous savions qu'il n'avait pas travaillé seul dans une tour d'ivoire. Il avait pris la peine de discuter avec des gens qui s'intéressent vivement aux mesures budgétaires et à leurs répercussions sur l'économie canadienne. Le ministre avait procédé à une large consultation. Par conséquent, au moment où le ministre a ouvert la bouche pour présenter son budget, nous n'étions nullement terrorisés comme les animaux de la fable devant le fléau dont «ils ne mouraient pas tous, mais dont tous étaient frappés». Il y a eu des occasions où les députés attendaient le budget dans cet état d'esprit.

Je voudrais commencer par remercier le ministre des Finances d'avoir ajouté 150 millions de dollars à la Caisse Perspectives-Jeunesse. Ces crédits s'ajoutent au milliard de dollars qui a déjà été affecté à cette fin. Je félicite le ministre d'encourager une recrudescence de la productivité et une meilleure rétribution des travailleurs en proposant l'institution de régimes de participation des employés aux bénéfices. Nous lui savons gré d'avoir pris de bonnes décisions administratives en simplifiant le régime fiscal applicable à la petite entreprise et en améliorant l'administration fiscale en général.

Le ministre a reconnu dans son budget qu'à l'heure actuelle les Canadiens recherchaient par-dessus tout une plus grande sécurité. Il a répondu à ce désir en proposant un programme de protection des taux hypothécaires, qui va encourager l'accession à la propriété. Ainsi un jeune couple désireux d'acquérir une maison aura une certaine assurance d'être protégé contre des hausses substantielles de ses paiements hypothécaires attribuables dans le passé, comme cela pourrait se répéter plus tard, à des augmentations extraordinaires des taux d'intérêts hypothécaires. Cette crainte avait sur l'accession à la propriété un effet dissuasif que le ministre a fait disparaître.

Le ministre a bien entendu ceux qui se sont adressés à lui pour exiger une réforme des pensions. La transférabilité des pensions contribuera énormément à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre au Canada. En permettant au conjoint survivant de conserver ses prestations après remariage, le ministre a pris une décision non seulement éminemment raisonnable, mais également humaine, civilisée et qui se faisait attendre depuis longtemps. Il est également juste et équitable de prévoir le partage des prestations de pensions entre conjoints en cas de rupture du mariage.

L'amélioration de l'aide fiscale à l'épargne-retraite plaira aux chefs de petites entreprises, aux agriculteurs et aux professionnels qui travaillent à leur compte. Peut-être nos médecins y verront-ils une compensation plus que suffisante pour avoir à renoncer à la pratique odieuse de la surfacturation. Il leur sera avantageux de pouvoir déposer des montants plus élevés dans des régimes d'épargne-retraite. La surfacturation ne les intéressera alors plus autant. C'est une pratique préjudiciable aux malades ne disposant que de modestes revenus.

Le critique financier de l'opposition officielle a attiré l'attention de la Chambre sur l'importance du déficit. Il est vrai que le déficit est un sujet de préoccupation. Ainsi, lorsqu'il a la taille du nôtre, il empêche, dans une certaine mesure, le gouvernement de relever de façon efficace les nouveaux défis. Le gouvernement n'a pas la latitude voulue pour élaborer des programmes destinés à régler de nouveaux problèmes pouvant

surgir. Les déficits ont tendance à nous rendre prisonniers du passé et à hypothéquer l'avenir. Pour les réduire, il faut instaurer un programme d'austérité là où c'est possible sans toucher durement les citoyens qui sont dans le besoin. Pour faire face à des déficits comme ceux que nous connaissons à l'heure actuelle au Canada, il faut absolument que tout l'appareil gouvernemental fonctionne de la façon la plus efficace possible.

L'un de nos serviteurs est tout à fait capable de nous conseiller sur la façon d'améliorer notre efficacité. Dans ses rapports, le vérificateur général a énuméré un certain nombre de façons qui permettraient au gouvernement de réaliser d'énormes économies et de réduire ainsi un peu l'ampleur de son déficit. Monsieur le Président, lorsqu'on réclame des remèdes de cheval pour réduire le déficit, je crois qu'il faut pouvoir s'appuyer sur de dures réalités. Ainsi, si nous voulions affecter beaucoup plus de crédits à la défense nationale, à l'enseignement postsecondaire, aux soins médicaux et à la recherche et au développement tout en continuant à vouloir réduire notre déficit, nous devrions alors nous demander dans quels secteurs il va falloir comprimer les dépenses.

• (1540)

Au cours de la dernière récession, qui a constitué la pire crise qu'ait connue le monde industrialisé depuis 50 ans, seulement deux pays—la Suède et le Canada—ont conservé intact leur programme de sécurité sociale.

A l'heure actuelle, les pays d'Europe sabrent dans leurs programmes sociaux. Le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique leur emboîte le pas, comme en témoigne son récent budget. Cependant, face à ces coupes sombres effectuées dans les programmes sociaux partout dans le monde, des travailleurs, des étudiants, des mères de famille, des chômeurs et des invalides de guerre descendent dans la rue pour protester. Je suis heureux de pouvoir dire que le gouvernement fédéral du Canada n'a pas été d'accord avec cette façon d'aborder le problème, en cette période de récession économique. Nous savions que la récession faisait ses pires ravages chez ceux qui sont les plus nécessiteux. Il n'est jamais facile ni bon marché d'endiguer la pauvreté.

De 1969 à 1981, grâce aux programmes du gouvernement fédéral, le nombre de Canadiens vivant dans le dénuement a été réduit de moitié. Maintenant que l'on accuse le gouvernement à la Chambre d'être trop dépensier, d'être follement prodigue et de manquer de sens des responsabilités, il ne faut pas oublier que ces dépenses ont eu pour effet de réduire de moitié le nombre d'indigents, ce qui est un progrès pour la société.

Il est dommage qu'au cours de la dernière récession, certains des progrès qui avaient été réalisés entre 1969 et 1981 aient été réduits à néant, surtout en ce qui concerne deux groupes de citoyens: Le premier c'est celui des femmes âgées, non-mariées. Elles ont perdu du terrain et sont actuellement les plus pauvres parmi les pauvres. C'est pourquoi, l'une des premières mesures prises par ce gouvernement lorsqu'il est arrivé au pouvoir en 1980, a été d'augmenter de $35 par mois le supplément de revenu garanti. Voilà pourquoi le ministre des Finances nous a annoncé la semaine dernière une nouvelle augmentation de $50 par mois du supplément de revenu garanti au profit des retraités vivant seuls.

Sont durement touchées également les familles mono-parentales dirigées par des femmes. Je pense que le moment est venu de songer sérieusement à utiliser à meilleur escient nos dollars d'assistance sociale, mais cela devra faire l'objet d'un autre débat, à un autre moment.

Il n'est pas facile de s'attaquer massivement au déficit. Ce n'est pas chose facile quand une proportion aussi importante de nos dépenses est déjà engagée, et qu'il en reste si peu de réellement discrétionnaire: 15 p. 100 seulement, selon certains calculs.

Il y a actuellement beaucoup de gouvernements, en Europe et dans certaines provinces, qui sont hantés par les déficits, mais il faudrait peut-être comprendre d'une façon plus analytique et objective ce que c'est qu'un déficit. Le professeur Bellan de l'Université du Manitoba a écrit dans le *Financial Post* un très perspicace article, dans lequel il examinait la façon dont les déficits sont financés et leurs effets sur l'économie. A propos de déficits, il nous a rappelé que pour les financer, le gouvernement du Canada vend des obligations. Treize p. 100 de ces obligations sont vendues à la Banque du Canada, et quatre-vingts pour 100 à des entreprises et à des citoyens du Canada. Il n'y en a que 9 p. 100 de vendues à des non-résidents.

Comme le gouvernement du Canada est propriétaire de la Banque du Canada, cette banque lui remet chaque année la totalité de ce qui lui reste de ses recettes après avoir payé ses frais. Voilà le premier argument.

Ensuite, les entreprises et les citoyens du Canada qui achètent ces obligations paient l'impôt fédéral sur les intérêts qu'ils touchent. Ce qui leur reste, ils le dépensent pour une bonne part au Canada. Donc, exception faite de cette fraction minime de 7 p. 100 environ qui va à des non-résidents, ce qu'Ottawa ne récupère pas n'est pas perdu pour le Canada, il va aux Canadiens. Donc, quand on parle de déficit et de dette nationale, il ne faut pas oublier que ces dollars ne circulent qu'à l'intérieur du pays. Notre dette internationale n'est pas énorme. Nous ne nous endettons pas vis-à-vis de nos partenaires commerciaux. Nous assurons aux Canadiens les services dont ils ont besoin et nous faisons circuler les dollars à l'intérieur du pays.

Néanmoins, on prétend quand même que les déficits ont certaines conséquences négatives sur l'économie notamment en favorisant l'inflation, une hausse brutale des taux d'intérêts et en évinçant les emprunteurs privés du marché monétaire. Le professeur Bellan nous conseille d'examiner les faits. De 1981 à 1983, le déficit fédéral a nettement augmenté, passant de 10 milliards à 30 milliards de dollars. Voyons quelle courbe l'inflation a suivie pendant ce temps. Elle est tombée de 12.5 p. 100 à 5.3 p. 100, ce qui contredit manifestement l'hypothèse voulant que l'inflation soit causée par les déficits. Toujours au cours de la même période, les taux d'intérêt préférentiels moyens sont tombés de 19.3 p. 100 à 11.2 p. 100.

Les emprunteurs peuvent trouver tout l'argent qu'ils désirent. Il est vrai qu'on n'emprunte pas beaucoup pour l'expansion industrielle, mais c'est simplement parce que la capacité de production actuelle des usines suffit à répondre aux demandes du marché. Il est inutile d'aller emprunter pour prendre de l'expansion quand on a déjà une capacité de production suffisante.

Ne vous méprenez pas sur le sens de mes paroles. Le déficit ne disparaîtra pas tout seul. Pour le réduire il faut développer l'économie, surveiller de près les nouvelles dépenses et peut-

être aussi réorienter une partie des fonds disponibles vers des nouveaux secteurs où les besoins sont plus pressants.

Comme une société l'a déclaré récemment: «Les pouvoirs publics doivent réviser leurs priorités et leurs programmes afin de voir lesquels sont à la fois nécessaires et à la mesure de leurs moyens». C'est là une bonne chose que tout gouvernement devrait faire.

Le budget d'avril dernier et celui qui nous a été présenté la semaine dernière nous ont permis de passer de la récession à la reprise et de nous orienter maintenant vers l'expansion. La reprise n'est pas un mythe. Woods Gordon, de Toronto, vient d'annoncer que les niveaux de production se situaient à plus de 90 p. 100 de leurs niveaux antérieurs à la récession. L'année dernière, en 1983, nous avons enregistré un excédent commercial de 18 milliards de dollars. Quel grand pays exportateur et commercial nous sommes! Nous avons presque renouvelé notre exploit de 1982 où nous avons eu un excédent commercial record de 18.3 milliards de dollars. Par conséquent, même si nous pouvons parler d'une reprise grâce à notre excédent commercial, la situation a également des aspects négatifs. Woods Gordon rapporte également que les taux de chômage ne se sont pas réalignés sur les taux de production. Ils n'ont reculé que de 65 p. 100. Nous avons un taux de chômage de plus de 11 p. 100 et un million et demi de chômeurs. Voilà pourquoi le ministre a accordé la priorité aux programmes de création d'emplois dans son budget de la semaine dernière. Il a ajouté 525 millions de dollars pour ces programmes, ce qui donne au total 3.5 milliards de dollars pour l'exercice financier en cours.

• (1550)

C'est à chaque député qu'il incombe d'examiner ces programmes et d'en profiter. Dans ma circonscription, j'ai rencontré les représentants d'entreprises, de syndicats, de municipalités, d'organismes sans but lucratif, de petites entreprises et d'œuvres de bienfaisance. Nous avons conçu des projets et nous les avons présentés au gouvernement dans le cadre d'un de ces nombreux programmes. Ces derniers ont permis d'aider de nombreuses localités. Des milliers de chômeurs ont obtenu un emploi grâce à eux. Les gens sont plutôt révoltés d'entendre l'opposition prétendre que ces programmes de création d'emplois sont inefficaces et inutiles. Ils s'en souviendront aux prochaines élections.

Pour conclure, quand nous voterons sur ce budget, je ferai partie de ceux qui l'appuieront, car il s'agit d'un bon budget. A mon avis, il répond très bien aux besoins actuels.

M. le vice-président: Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire?

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, c'est un budget qui divise, un budget qui ne répond pas aux besoins réels du Canada et, bien entendu, je m'y oppose. Ce budget ne fait qu'augmenter les énormes inégalités qui existent dans notre régime fiscal, puisqu'il ajoute un grand nombre d'échappatoires au profit des membres les plus riches de notre société. Nous aurons maintenant quelques échappatoires de plus. Le budget ne s'attaque pas à notre problème le plus grave, celui du chômage. Il y a entre 1.5 et 2 millions de gens sans travail. Nous ne sommes même pas sûrs du chiffre. En fait, les documents budgétaires prévoient que le chômage restera élevé, touchant plus d'un million de personnes pendant toutes les années pour lesquelles ce gouvernement a le courage de nous donner des prévisions.

Le ministre des Finances (M. Lalonde) et d'autres ministres des Finances libéraux ont basé leur politique sur la prémisse que l'ennemi public numéro un est l'inflation, qu'une fois celle-ci jugulée, les investissements augmenteront, ce qui créera plus d'emplois. Grâce à ce raisonnement, les ministres des Finances ont pu se laver les mains de la création directe d'emplois. La théorie est-elle valable? L'inflation a sans aucun doute baissé, mais l'investissement n'a toujours pas augmenté de façon sensible. Le Canada a toujours une énorme capacité économique inutilisée. Pourquoi les sociétés devraient-elles se développer, investir et employer plus de monde alors qu'elles n'utilisent pas à plein leur capacité de production? Nous avons un ministre qui parle de relance, mais il ne s'agit que d'une relance des profits, et non d'une relance de l'emploi, à une période où nous avons entre 1.5 et 2 millions de chômeurs. En termes polis, c'est une relance fragile. En termes moins polis, les gens se disent qu'avec une relance comme celle-là, on peut se passer d'une récession!

Le budget ne fait pas grand-chose non plus pour les jeunes chômeurs. C'est réellement tragique, car chez les jeunes le taux de chômage est très élevé, autour de 20 p. 100, ce qui est pire que chez les adultes. Il y a une Caisse Perspectives-jeunesse, mais celle-ci ne créera qu'un emploi par an pour 1.5 p. 100 des jeunes chômeurs. Ce n'est pas autant d'emplois qu'en fournit la caisse noire libérale. C'est moins que ce que le ministre des Finances a trouvé l'année dernière après la gaffe qu'il a commise lors du budget, puisqu'il s'agissait-là de 200 millions de dollars. Cette fois, le gouvernement n'a ajouté que 150 millions de dollars pour lutter contre le problème très critique du chômage. De plus, c'est surtout une mesure de replâtrage puisqu'elle vise à aider les jeunes à obtenir une formation pour l'emploi. Mais où seront les emplois permanents une fois qu'ils auront cette formation?

Les réformes dans le domaine de la petite entreprise sont également des mesures superficielles. On nous avait promis une simplification du système. Il est certain que nous sommes en faveur de toute simplification qui faciliterait la vie des petits entrepreneurs. Mais la plupart des avantages qui ont été promis ne s'adressent pas réellement aux petits entrepreneurs, mais visent plutôt à étendre la définition de la petite entreprise de façon à y inclure les professions libérales, des gens à revenus très élevés qui bénéficieront ainsi d'un taux d'imposition réduit. Des médecins et des avocats, qui autrement seraient imposés à 50 p. 100, ne paieront, en tant que petite entreprise, que la moitié de cela.

Ce budget n'offre rien qui permettrait aux chefs de petites entreprises de créer directement ou indirectement des emplois. Rien ne s'apparente à notre proposition visant à réduire les taux d'intérêt des petites entreprises afin qu'elles prennent de l'expansion et créent ainsi un très grand nombre d'emplois. Puisque les taxes à la consommation qui ont été établies l'an dernier sont maintenues, la demande en biens et services offerts par les petits entrepreneurs va ralentir, ce qui nuira d'autant à ces derniers. Qu'est-ce qui les incitera, par conséquent, à se développer?

Au lieu de prendre des mesures concrètes pour donner du travail, le gouvernement ayant mal analysé le problème nous propose, chose inévitable, les mauvaises solutions. A propos de productivité, de compétitivité et d'exportations, le ministre a des mots qui résonnent. Il laisse entendre, implicitement, que le Canada se porte mal au chapitre du commerce international. Pourtant, notre balance commerciale a enregistré ces deux dernières années un excédent d'une valeur fort considérable. Nos exportations rapportent bien, mais nous n'exportons pas les bons produits. Le problème est mal perçu. Nous comptons sur les ressources naturelles, notamment sur le bois, mais une bonne partie de ces ressources ne sont pas renouvelables et nécessitent d'importants investissements qui ne créent que fort peu d'emplois. Nous exportons très peu de biens manufacturés dont la production faiblit d'ailleurs dans l'économie nationale. Or c'est dans ce secteur que se trouvent la plupart des emplois. Pourtant, le budget ne contient pas de mesure destinée à corriger le problème.

Nous savons pertinemment que la principale raison qui explique que les entreprises établies au Canada n'exportent pas leurs produits ne tient pas à une faible productivité, mais bien au fait que ces établissements ne sont que des succursales dont la production n'est pas destinée à l'exportation. Les succursales ont pour objet de favoriser les importations des sociétés mères et d'autres entreprises affiliées au réseau. Il ne s'agit pas d'un problème psychologique dont seraient frappés les Canadiens pour qu'il faille, par le biais de certaines mesures, les inciter à accroître leur productivité et à se montrer innovateurs et efficaces, comme le recommande le ministre. Les palliatifs du ministre des Finances ne conviennent donc pas. D'après lui, les travailleurs devraient se reconnaître dans l'entreprise de leur employeur et tout régime de participation des employés aux bénéfices les aidera à y réussir plus facilement. En vertu de ce régime de participation aux bénéfices, les employés recevront 60 p. 100 du crédit d'impôt, et l'employeur, 40 p. 100. Ainsi, la participation aux bénéfices cessera d'être considérée au même titre que les revenus ordinaires. Mais là n'est pas la solution au problème. Ce n'est pas par manque de dynamisme que ces entreprises n'exportent pas, mais bien en raison de la nature en soi du système des multinationales. Or de ce problème, il n'est même pas question dans le budget.

Entre temps, au moyen des options d'achat d'actions dont peuvent se prévaloir, non pas les employés ordinaires, mais bien le personnel de gestion, qui est d'ailleurs grassement payé, le gouvernement fait des largesses. Pour encourager cette catégorie d'employés à participer à ces régimes, on a promis de n'imposer que la moitié des bénéfices réalisés. En d'autres mots, les contribuables paient de leur poche la moitié des revenus qu'empocheront uniquement les hauts salariés.

Mais ce ne sont pas là les seules mesures qui viennent aggraver l'iniquité de notre régime fiscal. On a triplé le montant qu'un contribuable peut placer dans un régime enregistré d'épargne-retraite, mais ce sont les travailleurs aux revenus élevés qui pourront en bénéficier. C'est un système d'imposition régressive. Les nantis en profitent plus que les gagne-petit parce qu'il est proportionnel. Les gagne-petit ne peuvent pas tirer parti d'une déduction pour un REER, cela va de soi. Parmi les personnes ayant un revenu annuel supérieur à $50,000, 54 p. 100 reçoivent des déductions pour un REER, tandis que 12.6 p. 100 seulement des autres personnes en ont. A la fin de 1982, les REER contenaient 53 milliards de dollars, à l'abri de l'impôt. On pense que cette somme atteindra 60 milliards d'ici la fin de 1983. Les REER contiennent des sommes énormes, ce qui montre quel genre de personne peut tirer parti de ces avantages.

● (1600)

Il y a de bonnes mesures dans le budget. On y trouve des dispositions qui aideront les gagne-petit, notamment l'augmentation du supplément de revenu garanti. L'augmentation n'est pas aussi forte que nous l'aurions souhaité. Elle est de $50 par mois et elle vient en deux versements; on avait recommandé une augmentation de $100 par mois, ce qui serait certainement mieux. Personne ne se plaindra, par contre, car $50, c'est mieux que rien. Le budget tient compte du fait que les personnes seules ne peuvent pas avoir la moitié du train de vie d'un couple marié. On le signale depuis longtemps, surtout les associations féminines qui étudient le sort des femmes âgées. Il reste que, même en additionnant la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti, certaines personnes vivront encore en-dessous du seuil de la pauvreté. Malgré cette augmentation, les personnes seules qui habitent une grande ville auront un revenu inférieur de $2,000 au seuil de la pauvreté. Les nantis, qui tireront parti des sommes supplémentaires que l'on pourra verser dans un REER, auront comparativement des avantages énormes.

J'apprécie beaucoup d'autres réformes sur le plan des pensions. J'en suis heureux. J'ai fait des démarches pour que l'on apporte ces changements avant de devenir parlementaire. J'en ai parlé à titre de député de l'opposition, ce qui prouve que les députés de l'opposition peuvent provoquer des réformes en les préconisant. On apporte certains changements au Régime de pensions du Canada. Ils touchent un très grand nombre de personnes. Certaines améliorations prévues pour les pensions qui relèvent du gouvernement fédéral toucheront 10 p. 100 des travailleurs canadiens. Les régimes de pensions privés relevant du gouvernement fédéral devront être transférables après deux années de service. On exigera la dévolution des droits acquis et il sera possible de transférer les cotisations d'un fonds de pension au régime d'un autre employeur ou à un compte de pension enregistré. Il y aura des mesures protectrices contre l'inflation. Ces changements ne sont pas rétroactifs, mais c'est un pas dans la bonne voie. Il y aura des prestations obligatoires au survivant et des régimes de retraite d'entreprises. C'est évidemment une mesure très intéressante. En cas de rupture du mariage, les prestations du Régime de pensions du Canada seront réparties également entre les deux époux, à moins que ces derniers ou une ordonnance du tribunal n'en décident autrement. Il convient de noter que cela ne s'applique qu'au Régime de pensions du Canada. Le ministre responsable de la situation de la femme a laissé entendre ce matin qu'elle était favorable à ce genre de partage pour toutes les pensions relevant de la compétence fédérale, mais il n'en est pas question dans l'exposé budgétaire. C'est regrettable, car le gouvernement fédéral a la possibilité d'agir dans ce domaine et il devrait le faire.

Il y a des années qu'on recommande de verser les mêmes prestations aux hommes et aux femmes. Les femmes reçoivent des montants inférieurs parce qu'elles vivent plus longtemps. C'est évidemment une très grave injustice que les associations féminines s'efforcent de réparer depuis des années, voire des

décennies. Un plus grand nombre de personnes travaillant à temps partiel pourront toucher une pension. C'est également une bonne mesure. Le gouvernement envisage aussi de faire bénéficier les personnes au foyer du Régime de pensions du Canada. Il est certain que nous devons trouver une façon équitable de faire participer les personnes au foyer au RPC, pour que les femmes jouissent de la protection dont elles ont besoin.

Je voudrais également souligner les lacunes que comporte le budget dans le domaine des pensions. La plus importante est de ne pas augmenter les prestations du Régime de pensions du Canada, ou de les laisser à leur niveau actuel. Ces prestations sont insuffisantes, même si le RPC est très valable. Il présente de très bons côtés, mais les sommes versées ne permettent pas aux personnes âgées d'avoir un niveau de vie acceptable pendant leur retraite. C'est la réforme la plus importante qu'on pourrait effectuer dans l'intérêt de tous les travailleurs. Les régimes privés ne sont pas suffisants, car trop de gens en sont exclus. En outre, ils n'assurent pas une protection valable contre l'inflation. Le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec sont les plus importants au Canada.

Le ministre responsable de la situation de la femme a aussi abordé un autre point ce matin. Elle a fait remarquer que la femme salariée moyenne—et je ne parle pas de la femme la moins payée—aurait encore besoin du SRG pendant sa retraite et y aurait droit. Même avec les prestations de sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, elle aurait besoin du supplément de revenu garanti. Le ministre a mentionné ce fait parce qu'elle voulait féliciter le gouvernement d'avoir augmenté le SRG. C'est toutefois une curieuse façon de voir le problème. Il me semble qu'une femme qui a travaillé toute sa vie devrait pouvoir se passer du supplément de revenu garanti. Le Régime de pensions du Canada devrait suffire à lui assurer un revenu correct pendant sa retraite. La meilleure solution serait donc certainement d'augmenter les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec.

Dans le domaine des pensions alimentaires, nous constatons certaines améliorations que les femmes réclamaient depuis des années. Il s'agit d'améliorations mineures, mais qui faciliteront néanmoins le versement des pensions alimentaires. La personne qui verse la pension pourra désormais déduire de son revenu les sommes qu'elle aura payées avant l'émission d'une ordonnance de la cour ou la signature d'une entente de séparation écrite. De plus, il sera également possible de déduire les paiements hypothécaires, les frais de scolarité et les frais médicaux. Comme environ 70 p. 100 des pensions alimentaires ne sont pas versées dans les délais, n'importe quelle mesure susceptible d'améliorer la situation dans ce domaine sera très appréciée. Je me réjouis donc de voir ces changements, même si je regrette qu'ils n'aient pas une plus grande portée. Je trouve également dommage que la loi sur le divorce dont nous parlerons demain ne comporte pas l'ensemble des mesures dont nous aurions besoin pour faciliter le paiement des pensions alimentaires.

Le budget traite de la question des négociations collectives au sein de la Fonction publique. Pour la première fois le gouvernement y reconnaît qu'en mettant en application son programme des 6 et 5 p. 100, il a bel et bien suspendu le droit aux négociations collectives. Nous nous réjouissons que le gouvernement rétablisse, ne serait-ce qu'en partie, le droit des fonctionnaires de négocier collectivement. Cependant, en l'occurrence, il le fait d'une façon très hypocrite. Il déclare en effet: «Nous serons fermes. Nous n'accorderons aucun paiement de rattrapage. Nous chercherons dans nos négociations à juguler l'inflation». Autrement dit, il va faire en sorte que la hausse des traitements et des salaires soit toujours inférieure à celle du coût de la vie. Il va régler sa conduite sur celle du secteur privé, ne serait-ce que pour s'assurer que les traitements des fonctionnaires accusent du retard par rapport aux salaires des travailleurs du secteur privé. S'il trouve excessifs au regard de sa lutte contre l'inflation les avantages obtenus à la suite d'un arbitrage, il demandera tout simplement au Parlement de légiférer un accord salarial conforme à ses vœux. En somme, nous passons d'une réglementation manifeste des traitements à une réglementation dissimulée. Nous n'apprécions guère le changement. Nous devrions éliminer complètement tout ce qui s'oppose à de véritables négociations collectives dignes de ce nom.

Par ailleurs, le gouvernement prétend réformer le domaine des emprunts hypothécaires. Les propriétaires pourront dorénavant obtenir une assurance contre les hausses d'intérêt, mais la vérité, c'est qu'ils acheteront au prix fort une protection fort limitée. D'autre part, ils n'auront plus le privilège de rembourser une partie du solde de leur emprunt contre paiement d'une légère amende. En effet, s'ils veulent rembourser ce qu'ils ont emprunté, ils devront payer tout l'intérêt qu'ils doivent encore. Le gouvernement prétend réformer le domaine des hypothèques, mais il ne fait qu'accorder de nouveaux avantages aux prêteurs. Il n'offre pas de protection suffisante aux emprunteurs. Il leur offrirait une bien meilleure protection s'il prévoyait des prêts à long terme portant intérêt à des taux faibles et négociés.

S'il est un chapitre du budget contre lequel je m'élève vivement, c'est bien celui de l'aide extérieure. Le gouvernement a annoncé qu'il allait accroître l'aide au développement, ainsi qu'il s'y était engagé dans le discours du trône. Cependant, cette aide accrue n'ira pas où il faudrait. Cette aide atteindra 05. p. 100 de notre produit national brut en 1985 et 0.7 p. 100 en 1990, bien que les Nations Unies, à l'instar de mon parti, recommandent 0.7 p. 100 maintenant. C'est hypocrite que de confondre aide et commerce. En fait, ce sont les sociétés canadiennes qui vont profiter de cette prétendue aide accrue. Rien n'assure que celle-ci ira aux pays qui en auraient le plus grand besoin, ni que les citoyens de ces pays s'en serviront pour acheter des produits de leur milieu ou l'utiliseront sagement. Autrement dit, on fait encore des largesses aux sociétés canadiennes. Si le budget est un échec, c'est qu'il ne fait rien pour aider les sociétés canadiennes à exporter leurs produits et à soutenir la concurrence étrangère en les libérant de l'emprise des multinationales. Une aide devrait demeurer une aide. Elle devrait s'adresser aux pays qui en ont besoin et être utilisée selon les besoins. Des stimulants à l'exportation devraient demeurer des stimulants. Ils ne devraient pas revêtir la forme d'une aide quelconque.

[*Français*]

En faisant une analyse très critique du Budget, il faut proposer des initiatives différentes. Nous, les néo-démocrates, critiquons le Budget proposé pour ce qu'il ne fait pas, plutôt que

pour ce qu'il fait. Nous avons besoin d'un Budget qui s'attaque aux problèmes structurels de l'économie, aux problèmes de base, donc à la relance économique. Une relance économique, simplement pour les Canadiens, exigera des investissements dans les secteurs de l'économie qui fourniront le plus d'emplois, comme les manufactures et surtout la micro-technologie. Nous devons investir dans les ressources naturelles, les forêts et les pêcheries, où nous avons des avantages et où nous pouvons augmenter le nombre d'emplois. Le logement est le secteur économique où nous pouvons le plus rapidement augmenter l'emploi et en même temps nous attaquer à un problème social grave, le manque de logements à prix modiques. Le NPD propose l'annulation de l'augmentation des taxes fédérales sur la consommation, contenue dans le Budget précédent. Il s'agit d'une augmentation de 1,4 milliard de dollars, soit 1,4 milliard de dollars de pouvoir d'achat en moins pour les consommateurs canadiens. Nous revendiquons une réforme dans le système . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est malheureusement écoulé.

• (1610)

[*Traduction*]

Mme McDonald: Monsieur le Président, si on me laissait une minute, je pourrais terminer.

M. le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Mme McDonald: Je vous remercie, monsieur le Président.

[*Français*]

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Nous revendiquons une réforme dans le système des impôts afin que les riches en paient une proportion plus juste. Actuellement, 8,000 individus ayant des revenus de 50,000 dollars ou plus ne paient pas un sou d'impôt à cause de lacunes trop généreuses dans notre système fiscal. Aux États-Unis, on exige que les individus ayant un revenu de plus 30,000 dollars paient un minimum de 20 p. 100 de ses revenus. Il faut en même temps modifier le système d'impôt pour les sociétés et ce dans le but d'aider l'économie canadienne.

Dix milliards de dollars sont donnés chaque année aux entreprises en dons ou en déductions d'impôt. Il serait préférable d'exiger des résultats comme la formation technique des employés ou l'achat de produits canadiens, ainsi que la recherche et le développement de nouveaux produits. Bref, il faut créer des emplois ici!

[*Traduction*]

Je suis contre le budget. Il n'apporte aucune solution, sème le désaccord et devrait être rejeté.

M. le vice-président: Questions et commentaires?

L'hon. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges): Monsieur le Président, je suis très heureux de parler en faveur de ce budget, car il s'agit d'un bon budget, qui arrive à point nommé. C'est un budget qui va accélérer la reprise économique dans tout le pays et, partant, créer des emplois pour les Canadiens. C'est un budget en faveur des pauvres du pays et de la petite entreprise.

Je me souviens d'un autre budget. En fait, il s'agit d'un budget qui a été présenté à la Chambre à peine quelques jours après mon arrivée à la Chambre. Je siégeais à ce moment-là de l'autre côté. Je me rappelle bien ce budget, car il était l'œuvre d'un de mes bons amis, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Je l'avais vu, pendant des années, à l'Assemblée législative de la province, présenter bien d'autres budgets. Je connaissais son style. Je savais à quel point il tenait ses promesses et il mettait ce qu'il disait en pratique. En conséquence, à la fin de 1979, j'ai porté une attention toute particulière au budget conservateur.

Il est intéressant de comparer ces deux budgets, le budget de 1979 et celui qui a été présenté à la Chambre il y a quelques jours. A quel point sont-ils différents? Pour faire ressortir leurs différences, je me reporte à deux publications qui ont résumé en gros titres le contenu de ces deux budgets. Dans le dernier numéro du magazine *Maclean's*, un gros titre disait du récent budget «Lalonde tient ses promesses». Ce n'est pas une surprise pour ceux d'entre nous qui connaissent cet homme. Il a prêté l'oreille, il a écouté attentivement et il a agi.

M. le vice-président: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais il y a un article du Règlement qui porte sur les citations à la Chambre. Les députés doivent faire bien attention en citant des articles de journaux ou de revues. Un député doit faire siens les propos qu'il cite. Cet avertissement tient au fait que les députés sont élus à la Chambre pour exprimer leurs opinions. S'ils décident de citer des passages tirés d'un journal ou d'une revue, ils les reprennent à leur compte. Cela dit, j'invite les députés à user de ce privilège avec une extrême circonspection.

M. Simmons: Monsieur le Président, je vous remercie, tout particulièrement de me donner l'occasion de dire que je suis tout à fait d'accord avec cette observation. M. Lalonde tient bel et bien ses promesses.

Je voudrais citer un extrait d'une autre publication, que je prends également à mon compte. Il s'agit d'un gros titre dans le *Star* de Toronto de décembre 1979, époque à laquelle le député de Saint-Jean-Ouest a présenté le budget conservateur. Ce jour-là, l'article portait le titre suivant, que j'approuve parce que je sais que c'est vrai: «Les promesses sont reniées». Ce n'est pas un député libéral qui a écrit ces articles, mais un député libéral qui en fait état, l'un ayant paru dans *Maclean's* et où l'on examine l'essentiel du dernier budget présenté par le gouvernement et l'autre paru dans le *Star* de Toronto, où l'on juge le fond du budget présenté par les conservateurs. Selon le premier, le budget tient les promesses qui ont été prises, et selon celui de 1979, les promesses des conservateurs ont été reniées.

De quelles promesses s'agit-il? Si nous voulons comparer les deux budgets, nous devons en toute justice nous souvenir de certaines dispositions de celui de 1979. Nous devrions nous souvenir de certaines promesses qui ont précédé la présentation de ce budget conservateur par le député de Saint-Jean-Ouest. Avant de présenter le budget, les conservateurs avaient promis d'accorder des déductions d'impôt sur le revenu aux familles à revenu faible et moyen. Ils avaient fait cette promesse de façon très précise. Ils avaient promis d'accorder des déductions allant jusqu'à $300. Cependant, aucune déduction ne figurait dans le budget du député de Saint-Jean-Ouest qui, au contraire, prévoyait au moins cinq augmentations d'impôt distinctes. Est-ce là sa façon de tenir ses promesses?

• (1620)

A l'automne de 1979, surtout au cours de la campagne du mois de mai, les conservateurs ont promis de réduire les taux de cotisation à l'assurance-chômage. En réalité, le ministre des Finances de l'époque, le député de Saint-Jean-Ouest, a augmenté ces taux que son parti avait promis de diminuer.

Je pourrais citer bien d'autres exemples, mais pour gagner du temps et éviter d'embarrasser mes bons amis conservateurs, je me contenterai de leur demander de se reporter au *Star* de Toronto du 6 décembre 1979, où, dans un article intitulé «Les promesses des conservateurs ont été reniées», on peut trouver un tableau indiquant les diverses promesses faites par les conservateurs et qu'ils ont systématiquement reniées dans le budget de décembre 1979.

En parlant de ces deux budgets, les deux publications, le *Maclean's* et le *Star* de Toronto, montrent toute la différence entre la façon conservatrice et la façon libérale d'établir un budget. Le budget à l'étude est un bon budget, monsieur le Président, parce qu'il est un «budget à emplois». Il contribuera à créer des emplois dans ma circonscription. On raconte beaucoup de balivernes au sujet de la distribution des emplois, et je tiens à dire aux députés que beaucoup de ces emplois seront créés dans ma circonscription de Burin-Saint-Georges. Les gens en profiteront non pas en raison de leur affiliation politique, mais en raison de leurs besoins. Je vous dirai, monsieur le Président, que depuis que l'on fait un tas d'histoires à ce sujet à la Chambre, les libéraux sont plus nombreux que jamais dans ma circonscription. D'aucuns ont été insultés la semaine dernière de se faire traiter de libéraux par des députés conservateurs et m'ont demandé: «Serais-je considéré désormais comme un libéral parce que j'ai parrainé un programme de création d'emplois dans telle localité de la circonscription? Est-ce là ce qu'on me reproche?» Ce qu'on leur reproche, monsieur le Président, c'est d'avoir profité de programmes gouvernementaux pour créer des emplois.

C'est un scandale! Attendez un peu, monsieur le Président. Ce que les conservateurs ne savent pas encore, c'est que le gouvernement va dépenser 50 millions de dollars dans une certaine circonscription pour une installation de recherches. Nous allons dépenser 15 millions de dollars pour un institut de pêche. Le croirez-vous, monsieur le Président? Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, les hauts cris que pousseront mes copains de ce côté-ci de la Chambre parce que nous allons dépenser 15 millions de dollars pour un seul institut de pêche? Que dites-vous de cela comme favoritisme dans deux grandes circonscriptions de Terre-Neuve, soit Saint-Jean-Est et Saint-Jean-Ouest? Les conservateurs se sont bien gardés d'en parler parce que cela ne venait pas confirmer leur théorie, leur brassage d'ordures. On a consacré 15 millions de dollars à un institut de pêche et 50 millions à un réservoir à glace pour la recherche. Mais les députés d'en face ne veulent pas en parler car cela n'étaie pas leurs arguments. Cela vient démolir leurs allégations mensongères, à savoir que les libéraux s'arrangent pour aider seulement des libéraux. Nous avons été élus pour gouverner le Canada et nous avons suscité 50,000 projets dans tout le pays.

Je serai le premier à avouer à mes amis tories, monsieur le Président, que la répartition aurait été encore plus équitable s'ils avaient été moins occupés à nous bafouer et plus attentifs aux besoins de leurs électeurs. Rosedale est un exemple tout choisi. Un établissement exploité par une certaine confession religieuse avait besoin du financement du gouvernement. Cet établissement est un merveilleux atout non seulement dans la circonscription de Rosedale, mais dans toute l'agglomération urbaine de Toronto et il a contribué à améliorer la vie de centaines de jeunes à l'extérieur de l'agglomération. Cet organisme a fait des démarches auprès d'une dame qui a la réputation de venir en aide aux pauvres et aux déshérités à Toronto. Elle est en ce moment député libéral et représentante d'une des circonscriptions de Toronto, mais son prestige s'étend bien au-delà de cette circonscription. Cet organisme lui a demandé si elle pourrait obtenir des fonds du gouvernement. On doit dire à son honneur, que cette dame de York-Sud-Weston (M^me^ Appoloni) a obtenu des fonds du gouvernement. Entendons-nous le député de Rosedale (M. Crombie) la féliciter d'avoir pris une initiative qu'il avait lui-même négligé de prendre dans sa circonscription? Oh, non. Nous avons vu comment il a fait de la basse politique. Soit dit en passant, je me demande comment on peut expliquer cette subvention si l'on prétend que tout l'argent est versé à des circonscriptions libérales. Cet incident a eu lieu dans la circonscription provisoirement conservatrice de Rosedale.

Oui, c'est un bon budget, monsieur le Président. Même les critiques s'accordent à le dire. Je vais vous citer un extrait d'un article paru dans le numéro de février du magazine *Maclean's*, sous la signature de Dian Cohen, chroniqueuse économique. Voici un passage de l'article:

> . . . en fait, Marc Lalonde a fait un effort raisonnable à presque tous les égards.
>
> . . . les pauvres, les pensionnés seuls auront $600 par année de plus à dépenser. Les travailleurs autonomes et ceux qui ne participent pas à un régime de pension privé, pourront verser davantage dans un REER. Ceux qui ont des enfants à charge et qui versent une pension alimentaire pourront déduire des sommes globales. Les chômeurs pourront retrouver plus facilement un emploi puisqu'ils seront autorisés à déduire leurs frais de déménagement. On nous promet aussi une réforme des régimes de pension et une assurance hypothécaire. Les agriculteurs qui exploitent vraiment leurs terres et ceux qui veulent vendre leur exploitation auront plus de facilité. Et les petites entreprises seront mieux traitées.

Et elle ajoute:

> Les quelques douzaines . . .
>
> . . . «douzaines» . . .
>
> . . . de propositions répondent à des préoccupations particulières de certains groupes de contribuables. Et beaucoup de ces propositions, sinon la majorité, s'inspirent d'un authentique libéralisme économique puisqu'elles favorisent la libre entreprise.

Ce sont là les propos d'une journaliste bien renseignée qui n'a pas toujours été tendre vis-à-vis du gouvernement. Je considère cet article comme une importante évaluation objective du contenu du budget, un budget qui s'inspire d'un libéralisme économique véritable.

Après l'exposé du ministre des Finances (M. Lalonde) nous avons eu droit à quelques propos bien sentis de l'ancien ministre des Finances qu'est le député de Saint-Jean-Ouest. Il a insisté sur l'ampleur du déficit. Non seulement l'a-t-il trouvé énorme, mais il nous a dit ce qu'il ferait s'il était ministre des Finances d'un gouvernement conservateur. Le député de Saint-Jean-Ouest nous a dit ce que feraient les conservateurs. Je connais ce monsieur comme ma poche, monsieur le Président, et je peux vous dire qu'il ne manquerait pas de faire quelque chose. Il est homme à tenir sa parole. Quand il dit qu'il fera quelque chose, on peut le croire sur parole. Je l'ai vu à l'œuvre

dans une autre arène. J'ai suivi son numéro en politique provinciale, quand il était dans l'opposition. A cette époque, il dénonçait l'endettement public aussi énergiquement qu'il critique aujourd'hui le déficit. Je me souviens qu'à l'assemblée provinciale, il haranguait les Terre-Neuviens de l'île et du Labrador et dénonçait le premier ministre de l'époque, Joey Smallwood, dont le gouvernement avait trouvé la province dans une position excédentaire en 1949 et avait accumulé 900 millions de dollars de dettes en 22 ans. Il ne cessait de nous répéter qu'il y verrait. Il l'a fait, monsieur le Président. Il a eu sa chance. Quand les conservateurs ont pris le pouvoir, il est devenu ministre des Finances. Deux ans et demi plus tard, quand il a quitté ce portefeuille, je tiens à dire à la Chambre, en toute justice, que la dette publique n'était plus de 900 millions. Non, ces vilains rouges avaient porté la dette de zéro à 900 millions en 22 ans, mais après deux ans et demi sous la houlette du ministre, la dette publique était loin de 900 millions. Elle était de 2.1 milliards de dollars. Le député avait fait quelque chose, pas de doute là-dessus. A lui seul, il avait plus que doublé la dette publique de la province, en dix fois moins de temps que les libéraux. Alors, quand cet homme dit qu'il fera quelque chose à propos du déficit, on peut le croire sur parole: il le fera grimper jusqu'à crever le plafond.

• (1630)

Je me rappelle le jour où le député de Saint-Jean-Ouest est devenu ministre des Finances de Terre-Neuve. Il était très irrité au sujet d'une décision de l'ancien premier ministre, M. Smallwood, qui avait conclu avec la Canadian Javelin ce qui ressemblait fort à une affaire très juteuse. Il avait vendu à cette firme deux grands immeubles inutilisés pour environ $350,000, deux bâtiments vides pour $350,000. Le député de Saint-Jean-Ouest trouvait que c'était une somme négligeable et pensait pouvoir faire mieux. Il a donc racheté les immeubles, aux frais des contribuables et au coût de $350,000. Il a fait des appels d'offre, mais les acheteurs ne se pressaient pas aux portes, et il a fini par en vendre un pour la somme de un dollar.

Je pourrais poursuivre indéfiniment, monsieur le Président. Pour comprendre la valeur du critique financier conservateur et la solidité de ses engagements, il faut connaître ses antécédents. Je l'observe depuis un certain nombre d'années—et c'est un homme qu'il faut surveiller bien attentivement. J'ai observé ses paroles et ses actes et chaque fois, immanquablement, il fait quelque chose—mais je ne suis pas sûr que les contribuables s'en trouvent mieux pour autant.

Qui est ce sage venu de l'Est, monsieur le Président? Est-il aussi intelligent qu'il en a l'air? Mais oui. En sait-il aussi long qu'il le prétend? Mais oui. Le problème ne tient pas tant à son niveau d'intelligence ou à l'étendue de son savoir, qu'au machiavélisme qui préside à ses actes et qui en fait un homme public nuisible au pays.

J'espère, monsieur le Président—et je vais travailler en ce sens—que les Canadiens ne se verront plus jamais infliger le genre de performance dont le député de Saint-Jean-Ouest est capable. L'amère expérience nous a appris à Terre-Neuve comme elle peut être épouvantable. C'est aux habitants de Terre-Neuve et de tout le Canada qu'il appartient de veiller à ce que ce genre de performance ne nous soit pas infligée.

Le budget à l'étude est excellent, monsieur le Président, et je l'appuie sans la moindre réserve. Il va garder à la reprise son mouvement. C'est un budget conçu pour les pauvres, pour les chômeurs, pour nous conserver dans la bonne voie de la reprise économique.

M. le vice-président: Questions, observations, débat. La parole est au député de Pembina (M. Elzinga).

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur le Président, tout comme le député qui m'a précédé, je veux comparer le présent budget à celui que nous avons présenté en 1979. Mon analyse différera cependant quelque peu de la sienne.

Il vaut la peine de répéter l'amendement dont nous discutons et sur lequel nous nous prononcerons à 17 h 45 ce soir.

La Chambre regrette que le gouvernement ait omis de présenter des mesures conçues pour réduire le déficit budgétaire du Canada, abaisser les taux d'intérêts élevés actuels, réduire le niveau élevé et paralysant du chômage ou de proposer une réforme significative des pensions, mesures qui s'imposent toutes à la suite des années de mauvaise gestion économique du gouvernement, et qu'elle blâme le gouvernement du mauvais usage régulier qu'il fait des fonds publics et de sa mauvaise administration arrogante qui ont causé dans le public une crise de confiance envers le gouvernement.

Je veux passer en revue certaines des dispositions que le parti progressiste conservateur national a prises afin que lorsque nos amis d'en face auront le courage de déclencher des élections générales et que nous aurons l'occasion de gouverner le pays, nous soyons fin prêts.

Notre chef, le député de Central Nova (M. Mulroney), a institué cinq groupes de travail très importants. L'un a trait aux perspectives d'emploi des jeunes Canadiens, car le niveau de chômage dans ce secteur de notre société a toujours été du double de la moyenne nationale. Nous avons élaboré des recommandations constructives sur la façon de remédier à l'acuité de ce chômage. Nous avons également créé un groupe de travail chargé d'étudier l'imputabilité des sociétés de la Couronne. Nous entendons modifier la législation touchant ces sociétés, afin qu'elles rendent des comptes non seulement au Parlement, mais également aux Canadiens. Un troisième groupe de travail est chargé d'étudier l'amélioration de la productivité dans les secteurs public et privé. Nous devons trouver des façons d'augmenter la productivité si nous voulons que notre économie s'améliore. Le quatrième groupe de travail se charge d'une question abordée dans le budget, à savoir la simplification du régime fiscal. La législation fiscale et les formules d'impôt doivent être modifiées et nous trouverons des façons de les simplifier. Le cinquième groupe de travail se chargera du recyclage de la main-d'œuvre. A l'heure actuelle, les programmes de recyclage sont inadéquats. Nous voulons nous donner les moyens de mettre en œuvre des programmes de recyclage répondant parfaitement aux besoins de tous les secteurs de notre société.

Dernièrement, nous avons annoncé une politique agricole globale en 10 points. Un récent communiqué de presse du député de Végréville (M. Mazankowski) portait sur cette politique. Notre parti fera disparaître la taxe de vente fédérale de 9 p. 100 sur les carburants agricoles. Nous nous proposons de prendre d'autres mesures très importantes, afin d'assurer la reprise de ce secteur essentiel de l'économie canadienne.

Nous venons tout juste de connaître l'une des pires récessions depuis 1930. En 1983, les investissements dans le secteur privé ont été de 12 p. 100 inférieurs à ce qu'ils avaient été l'année précédente. Les entreprises canadiennes tournent à seulement deux tiers de leur capacité. La construction domiciliaire a ralenti énormément. L'inflation a diminué et il faut en attribuer en partie le mérite aux Canadiens et au gouvernement; elle reste malgré tout deux fois supérieure à celle de nos principaux partenaires commerciaux, le Japon et les États-Unis.

● (1640)

Les députés pourraient-ils me dire ce qu'il est advenu des merveilleux espoirs que nous avions pour notre pays au début des années 1980? Je me souviens d'un époque où ne vivait dangereusement que celui qui le voulait; malheureusement, c'est maintenant le mode de vie que nous force à adopter la politique du gouvernement libéral. Rares sont les difficultés que nous éprouvons en tant que pays qui ne soient pas attribuables au gouvernement libéral.

Voyons un peu l'avenir en ce qui a trait à notre parti. Je vous ai dit un mot de la politique agricole que nous avons annoncée. Nous avons créé cinq très importants groupes de travail pour qu'ils nous présentent des recommandations. Nous avons toujours dit que si nous formions le gouvernement, nous réduirions le déficit budgétaire. Nous simplifierions également la législation fiscale et réduirions le fardeau que le gouvernement fait peser de façon inutile sur la petite entreprise et l'agriculture. Nous augmenterions également les crédits consacrés à la recherche et au développement et aux Forces armées. Et nous ne faisons que commencer, monsieur le Président, car nous sommes en train actuellement de mettre la dernière main à une politique qui pourrait relancer l'activité économique dans notre grand pays.

Il n'y a qu'à comparer avec ce qu'on a fait le 15 février. Le gouvernement nous avait promis alors d'étudier la question des assurances-hypothèques. Or, si nous remontons à 1974, nous constatons que ce même gouvernement avait promis de prendre des mesures pour que les propriétaires puissent rembourser leur hypothèque avant terme sans être pénalisés. Nous attendons toujours un projet de loi à cet effet. Il y a maintenant trois ans que nous proposons au gouvernement une mesure de refonte concernant la petite entreprise. Je le félicite, bien sûr, d'avoir majoré les prestations du supplément du revenu garanti, mais cette hausse ne représente que la moitié de ce qu'avait recommandé le groupe de travail parlementaire qui a étudié les régimes de pension du Canada.

Notre déficit budgétaire nous préoccupe beaucoup, car nous constatons que chaque dollar que le gouvernement se propose d'emprunter servira à rembourser les intérêts de notre dette nationale. Le gouvernement se conduit comme une personne qui se servirait de sa carte Master Card ou VISA pour payer les intérêts d'un emprunt qu'elle a contracté à la banque. Il prévoit dans ce budget un déficit de presque 30 milliards de dollars. Or, notre dette nationale est d'environ 200 milliards de dollars, un bien triste héritage pour la nouvelle génération. Monsieur le Président, je disais tout à l'heure que nous simplifierions la loi de l'impôt sur le revenu. Mais nous ne la simplifierions pas comme nos collègues libéraux d'en face. La nouvelle proposition libérale en matière fiscale se résume à peu près à ceci:

Numéro 1: Combien avez-vous gagné l'année dernière?

Numéro 2: Combien avez-vous dépensé?

Numéro 3: Combien vous reste-t-il?

Numéro 4: Prière d'envoyer ce qui vous reste au gouvernement libéral d'Ottawa.

Monsieur le Président, j'ai pourtant beaucoup voyagé dans notre pays à titre de président de notre association. Nos concitoyens espèrent que nous prendrons des mesures pour remédier à la situation qui existe actuellement lorsque nous formerons le gouvernement. Nous avons tout lieu d'être fiers du budget que nous avions présenté en 1979. C'était un budget qui aurait pu résoudre les difficultés économiques dans lesquelles se débattait notre pays. Nos solutions s'inspiraient des principes d'une saine gestion et nous proposions des mesures vraiment intéressantes pour les régions et les groupes défavorisés du Canada. Nous avons également offert des encouragements et des incitations au secteur privé. Notre budget de 1979 a mis la femme sur un pied d'égalité avec l'homme pour ce qui est du travail dans une entreprise familiale. Nous avons présenté un crédit d'impôt à l'énergie, pour que les personnes à revenus moyens ou faibles puissent faire face à la hausse du prix de l'énergie. Nous avions des mesures précises à l'intention des agriculteurs et des hommes d'affaires aux prises avec les taux d'intérêt élevés. Nous avions pour les agriculteurs un important allégement de l'impôt sur les gains en capital. Et comme couronnement, nous réduisions le déficit budgétaire fédéral et les dépenses fédérales. Pourtant, le Social Policy Planning Board du Canada a jugé que ce budget était, sur le plan social, le plus avancé qui ait été présenté au Canada depuis dix ans. Et mieux encore, je tiens à souligner que nous nous sommes occupés tout spécialement des régions les plus éloignées du pays. Voilà ce que fait, lui aussi, le chef actuel de notre parti. Il s'occupe tout spécialement des régions éloignées et des minorités, qu'elles soient ethniques, culturelles ou linguistiques. Voilà pourquoi les Canadiens veulent faire appel à nous pour former le prochain gouvernement.

Je me souviens de l'allocution qu'a faite ici même le président Reagan il y a déjà un certain temps. Le gouvernement, disait-il, c'est comme un bébé. C'est un système digestif, doué d'un appétit énorme à l'entrée mais dépourvu de tout sens de responsabilités à la sortie. En principe nous sommes ici, nous députés, pour redonner le sens des responsabilités à nos institutions fédérales. Malheureusement, ce n'est pas ce que fait le gouvernement libéral, et les Canadiens comptent sur nous pour rétablir le sens des responsabilités. Nous leur donnons l'assurance que nous allons le faire sur le plan économique, dans notre beau pays.

J'ai déjà parlé à diverses occasions de mes parents originaires de Hollande. Ils sont venus ici parce que c'était un pays d'espoir et d'avenir. Un pays où il était possible, en travaillant dur, d'en récolter les avantages. Et d'après ce que j'ai entendu dire d'un bout à l'autre du pays, je répète que les Canadiens comptent sur nous pour faire renaître cet espoir au pays. Comme tous les Canadiens, j'ai un amour profond pour ce pays, pour les possibilités qu'il nous offre à nous et aux générations futures. Mais ces espoirs sont frustrés par un gouvernement qui, apparemment, se désintéresse du sort de ses administrés.

Vraiment, monsieur le Président, le parti progressiste conservateur est tout désigné pour remplacer un gouvernement qui

agit de façon dangereuse, qui sème la zizanie et qui est corrompu. J'ai senti que tous les Canadiens de l'Île-du-Prince-Édouard à la Colombie-Britannique reprenaient espoir. C'est en notre parti que l'on place cet espoir à la suite du travail exceptionnel qu'a fait le chef de l'opposition et du brio avec lequel il a joué son rôle à la Chambre des communes malgré toutes les crasses que lui ont faites les députés d'en face. Il s'est montré sensible aux besoins des citoyens.

Nous attendons non seulement l'occasion de former le prochain gouvernement, mais encore d'amener notre pays à réaliser tout son potentiel. Nous espérons que ce sera pour bientôt, car nous avons un grand pays, mais un gouvernement minable. Si notre pays est grand, c'est grâce au sens du sacrifice de ses citoyens, à leur sens de la famille, à leur esprit communautaire, à leur respect des traditions et à leur attachement à leurs régions. Ce sont les qualités qui permettent de bâtir un grand pays. Et c'est sur ces qualités que le Canada est édifié.

Je demande aux Canadiens de ne pas oublier, une chose très importante. Voter pour le Nouveau parti démocratique c'est voter pour M. Trudeau et le parti libéral. Si vous votez pour le NPD vous êtes certain d'élire Pierre Elliott Trudeau. Il suffit de repenser aux grandes questions dont nous avons discuté à la Chambre, au débat sur l'énergie et sur la Constitution et d'examiner les raisons pour lesquelles notre gouvernement a été renversé en 1979.

• (1650)

M. Keeper: Vous vous êtes renversés tout seuls. Les citoyens ont renversé votre gouvernement et ils recommenceront.

M. Elzinga: C'était sur une motion du Nouveau parti démocratique. Le parti libéral et le NPD marchaient main dans le main. Ils couchent dans le même lit et quand l'un des deux tire trop sur la couverture, ils se battent à coup d'oreillers, mais quand personne ne les regarde, ils tirent les draps sur leur tête.

M. Fisher: Ce que vous dites est énigmatique.

M. Elzinga: Cher ami, vous pourrez parler bientôt si vous le désirez. Je vois le député et je ne me souviens pas du nom de sa circonscription, mais il parle plus souvent assis que debout. Nous comptons bien l'entendre tout à l'heure. S'il a des questions à poser, je me ferai un plaisir de lui répondre.

M. Fisher: Mes interjections sont plus nombreuses que les discours du chef de l'opposition (M. Mulroney).

M. Elzinga: Monsieur le Président, le budget du 15 février ne prévoyait aucune augmentation d'impôt importante. C'était inutile, car le budget d'avril 1983 contenait déjà toutes ces hausses d'impôt dont la majorité étaient différées. La plupart de ces changements et des hausses fiscales n'apparaissent pas au premier coup d'œil. Je voudrais les passer en revue avec vous.

Prenons par exemple la taxe spéciale de relance instaurée en avril 1983. La taxe de vente fédérale sera majorée d'un point de pourcentage entre le 1er octobre 1984 et le 31 décembre 1988. La taxe sur les matériaux de construction sera de 6 p. 100 au lieu de 5 p. 100. Sur les boissons alcooliques et le tabac, elle sera de 13 p. 100 au lieu de 12, et de 10 p. 100 au lieu de 9 sur toutes les autres marchandises taxables.

En ce qui concerne la réduction d'impôt fédéral, le gouvernement ne perçoit pas la première tranche de $200 de l'impôt fédéral à payer. Ce dégrèvement fiscal sera considérablement réduit puisqu'en 1985 il tombera à $100 et en 1986 ainsi qu'au cours des années suivantes, à $50. Ceux qui paient plus de $6,000 d'impôt fédéral soit ceux qui ont des revenus supérieurs à $39,000 n'y auront plus droit à partir de 1986. La formule correspondra à 10 p. 100 de tout impôt fédéral dépassant $6,000. Ainsi, si vous devez $6,100 d'impôt fédéral, votre abattement fiscal sur l'impôt fédéral est réduit de 10 p. 100 de $100, soit de $10. La déduction forfaitaire de $100 est supprimée à partir de l'année d'imposition 1984 et il faudra dorénavant produire des reçus pour toutes les déductions au titre des dons de charité ou pour frais médicaux.

Le montant du revenu à partir duquel le crédit d'impôt-enfant est réduit de 5 p. 100 pour chaque tranche de $100 de revenu du ménage sera abaissé au niveau de $26,300 de 1982. Comme les revenus augmentent du fait de l'inflation, cela signifie que de moins en moins de contribuables y auront droit.

Le montant de l'exemption pour enfants et autres personnes à charge de moins de 18 ans a été porté au niveau de 1983 de $710 en 1984 et au cours des années suivantes. C'est une augmentation camouflée des impôts. Son effet augmentera avec le temps, au fur et à mesure que se creusera l'écart entre le montant indexé de l'exemption et son montant plafonné. Les impôts d'un contribuable moyen ne seront que de $11 plus élevés en 1984, mais de $59 de plus en 1988.

Le prélèvement spécial de canadianisation s'élève à 4c. le gallon. Au départ, c'était une mesure temporaire destinée à financer l'achat de Petrofina par Petro-Canada. C'est maintenant devenu un impôt permanent.

Je voudrais parler des primes d'assurance-chômage. Les détails à leur sujet sont enterrés dans les documents budgétaires. Les primes qui seront de 2.3 p. 100 des gains assurables en 1983-1984, passeront à 2.35 p. 100 en 1985, puis 2.65 p. 100 en 1986, avant de revenir à 2.15 en 1987. En 1982, le taux était de 1.8 p. 100. La part de l'employeur est égale à 1.4 fois la part de l'employé.

Je vois que mon temps est expiré, monsieur le Président. Je remercie les députés de cette occasion qui m'a été donnée de participer à un débat aussi important.

M. Keeper: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député qui vient de terminer. Il a déclaré qu'un vote pour les néo-démocrates était un vote pour les libéraux. Le député se rend-il compte qu'à la Chambre, le parti conservateur vote beaucoup plus souvent avec le parti libéral que ne le fait le parti néo-démocrate. Comment explique-t-il cela, après ce qu'il vient de nous dire?

M. Elzinga: Monsieur le Président, je ne ferai que retourner la question au député et lui demander où était son parti lors du débat constitutionnel et du débat sur l'énergie, et comment son parti a voté en 1979, lorsqu'il a aidé à défaire un budget économique sain que l'on venait de proposer au peuple canadien. Le nouveau parti démocratique et le parti libéral, c'est blanc bonnet et bonnet blanc. Monsieur le Président, il n'y a pas de différence entre eux.

M. Fisher: Monsieur le Président, c'est moi qui ai essayé d'interrompre le député tout à l'heure. Je n'aurais pas dû. Il a eu raison de me rappeler les règles de bienséance et je le prie de m'excuser. Je vais lui poser la question maintenant, plutôt qu'au milieu de son discours.

En tant qu'ancien président du parti progressiste-conservateur national, pourrait-il nous dire pourquoi son chef ne vient pas à la Chambre des communes? Pourquoi n'intervient-il plus pendant la période des questions? Pourquoi son chef ne participe-t-il pas au débat? Tout nouveau député a besoin d'un certain temps pour se familiariser, mais nous ne fuyons pas la Chambre, nous n'allons pas nous cacher. En réalité, nous avons plutôt l'habitude de nous jeter à l'eau que de nous sauver. On dirait qu'il s'est contenté de poignarder le député de Yellowhead (M. Clark) dans le dos puis de s'enfuir. Pourquoi?

M. Elzinga: Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir répondre au secrétaire parlementaire. Sur le plan personnel, j'ai toujours aimé le rencontrer, mais ce comportement vulgaire à la Chambre ne lui sied guère.

M. Mazankowski: Cela ne sied pas beaucoup à la Chambre des communes non plus.

M. Elzinga: Comme notre chef l'a déclaré, les gens comme vous sont capables de tous les coups bas. C'est en raison d'une attitude comme celle-là que les Canadiens vont se débarrasser de vous dès que vous aurez le courage de déclencher des élections.

Notre chef est fréquemment présent dans cette Chambre. Il a parlé régulièrement sur un grand nombre de sujets importants et il a posé des questions à tous les ministres. Ce qui est triste, c'est qu'aucun des occupants des banquettes ministérielles ne lui a jamais fourni de réponse décente.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au député qui vient de parler. Aurait-il l'honnêteté d'admettre que les propositions économiques que son parti présente sont souvent des réductions d'impôt, intéressant notamment le secteur des affaires? C'est en fait ce que le parti libéral a fait, particulièrement dans le dernier budget. Il a donné plus d'échappatoires aux hommes d'affaires. Les libéraux et les conservateurs réagissent de la même façon lorsqu'il s'agit de faire des largesses à la grande entreprise ou en matière de politique économique. Pourrait-il expliquer cela?

M. Elzinga: Monsieur le Président, je serais on ne peut plus heureux d'y répondre. Le secteur des affaires ne fait pas confiance à l'administration libérale parce qu'elle ne cesse de changer les règles. Rien n'est prévisible dans les affaires au Canada.

Je voudrais répondre à la question du député en parlant de nos propositions financières. Comme je l'ai expliqué dans mon discours, on a dit de notre budget qu'il était le plus progressiste sur le plan social à avoir jamais été présenté au Canada depuis une dizaine d'années. C'est le Social Policy Planning Board of Canada qui lui a attribué ce qualificatif. Cet organisme a déclaré que c'était là le budget le plus progressiste, socialement parlant, qu'on ait présenté au Canada pendant la dernière décennie.

M. Simmons: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Pembina. Mon collègue, le secrétaire parlementaire, a obtenu sa réponse. Le député a dénoncé à cor et à cri le favoritisme, mais il a adroitement évité de répondre à la question. Mais je puis comprendre cela. Le député ne devrait pas induire la Chambre en erreur. Il est notoire que le député de Central Nova (M. Mulroney) ne daigne se montrer dans cette enceinte qu'environ une fois la semaine, si l'on ne compte pas sa présence lors des mises aux voix. Mais cela, tout le monde le sait.

M. Elzinga: Vous avez déjà prononcé votre discours. Posez maintenant votre question.

• (1700)

M. Simmons: Il nous est permis au cours de cette période de poser des questions et de faire des observations, comme le député le sait assurément. C'étaient là mes observations. Voici maintenant ma question.

M. Mazankowski: Elle sera aussi insensée.

M. Simmons: Je comprends. Je cite les paroles du député et c'est pourquoi la question paraîtra insensée. Le député a soutenu qu'il fallait s'occuper tout spécialement des régions les plus éloignées du pays. Il s'est mis ensuite à nous parler des diverses parties du pays, en partant de l'Île-du-Prince-Édouard jusqu'à la Colombie-Britannique. Mais sait-il que Terre-Neuve est située, géographiquement parlant, à l'est de l'Île-du-Prince-Édouard?

Mais pour ce qui est de s'occuper tout spécialement des besoins des régions éloignées, peut-il nous expliquer ce qui a incité le député de Saint-Jean-Ouest à supprimer, dans son budget de décembre 1979, toutes les subventions, sans exception, accordées au secteur de la pêche avec petites embarcations dans la région de l'Atlantique, ainsi que le programme de création d'emplois à court terme? Le député peut-il nous expliquer en quoi son collègue s'est ainsi montré attentif aux besoins des citoyens de ce pays?

M. Elzinga: Monsieur le Président, je suis bien content d'entamer une discussion avec le député qui a soutenu lors de la période des questions qu'il était un homme à la bouche bionique qui ne se rattache à aucune forme connue de vie intelligente. Si je l'ai bien entendu, c'est ainsi qu'il a parlé de sa personne lors de la période des questions de tout à l'heure. Je n'ai pas à prendre la défense du député qui a été le ministre des Finances de notre parti durant notre bref séjour au pouvoir, car il en est parfaitement capable lui-même. Je tiens simplement à dire au député que de ce côté-ci de la Chambre, nous examinerons avec beaucoup de soin et de logique . . .

M. Simmons: Répondez à la question.

M. Elzinga: . . . la moindre des mesures politiques que nous préconiserons, au contraire de nos collègues d'en face qui font des promesses lors des campagnes électorales pour s'empresser de les rompre aussitôt après.

A titre d'exemple, les élections de 1974 où ils ont dû revenir sur leurs paroles au sujet de l'indexation des prix et des salaires; aussi la campagne électorale de 1972 où ils ont dû ravaler leurs promesses au sujet de l'indexation de l'impôt sur le revenu et des pensions. Il leur a également fallu revenir sur leurs promesses concernant la taxe d'accise de 18 cents alors qu'ils avaient promis à la population de l'essence à bon marché, et l'on sait que cette taxe équivaut aujourd'hui au quintuple du montant sur lequel nous avions bâti notre campagne.

M. Simmons: Monsieur le Président, le député démontre parfaitement mon argument. Il n'arrive pas à saisir ce qui se passe à la Chambre, que le chef de son parti y soit ou non. Évidemment, il n'y a qu'une seule personne à la Chambre à qui ma description s'applique, et j'exclus le député de Pembina (M. Elzinga) et moi-même. Il s'agit du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). J'ai précisément dit, ainsi que le hansard en témoignera, que mon collègue de Saint-Jean-Ouest est la bouche bionique qui ne se rattache à aucune forme connue de vie intelligente. Bien entendu, le député de Pembina s'est mépris comme d'habitude et il a cru qu'il s'agissait de lui.

J'ai tâché de démontrer dans mon discours que les conservateurs se sont contredits à maintes reprises. Je me suis servi d'exemples. Si le député veut un rapport détaillé, qu'il consulte le *Star* de Toronto. Ce journal en a fait la preuve en 1979. Mais il se bouche les oreilles parce que ce sont des faits. Il préfère les beaux discours.

Les Canadiens, qu'ils soient de l'Île-du-Prince-Édouard ou de Colombie-Britannique en allant vers l'Est ne lui prêtent pas attention, Dieu merci.

M. Elzinga: Monsieur le Président, je suis franchement renversé d'entendre parler ainsi de contradiction. Comme je viens de le dire au député d'en face, les Canadiens savent que les libéraux ont toujours fait volte-face immédiatement après avoir été élus. Ils trompent leur monde et ils font de belles promesses aux Canadiens en période électorale. Je l'ai signalé en 1972, en 1974 et en 1980.

Je n'arrive pas à comprendre comment une personne honorable pourrait être membre d'un parti qui arrive à reconter aussi facilement des bobards, rien que pour rester au pouvoir.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. La présidence doute beaucoup que cette période de questions de dix minutes ait été menée convenablement. Le Règlement explique en détail pourquoi cette période de questions de dix minutes est prévue. Voici ce que dit l'article 35(2)*b*) du Règlement:

> . . . après le discours de tout député, une période n'excédant pas dix minutes est réservée, afin de permettre aux députés de poser des questions et de faire de brève observations sur des sujets ayant trait au discours, ainsi que de permettre des réponses auxdites questions et observations;

Cette période ne doit pas servir à dénigrer ses adversaires ni à prononcer des discours dont le style conviendrait mieux à une campagne électorale. Je tiens à rappeler aux députés que les commentaires doivent avoir trait au contenu du discours d'un député.

M. Fisher: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La Chambre est maître de sa destinée. Pourrait-elle consentir à l'unanimité à ce que l'on continue à poser des questions pour pouvoir aborder les questions budgétaires? Puisqu'il est président national de son parti et qu'il est un porte-parole très important, je suis certain qu'il n'aurait pas d'objection à ce que l'on pose encore quelques questions sur le budget.

M. McKinnon: Monsieur le Président, je fais très rarement un rappel au Règlement. Il y a quelques minutes, le député d'en face a jugé bon de se lever et de parler de tout sauf du discours du budget ou du discours de l'orateur précédent; il a préféré insulter et critiquer le chef de notre parti. Je ne vois pas du tout pourquoi nous consentirions à l'unanimité à ce qu'ils continuent sur leur lancée.

Le président suppléant (M. Guilbault): Le ministre d'État (Finances) (M. MacLaren) a la parole.

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui d'une motion qui critique le budget sur quatre points principaux. Selon la motion, le déficit budgétaire est trop élevé, et le gouvernement a omis dans le budget d'abaisser les taux d'intérêt élevés actuels, de réduire le chômage et de proposer une réforme significative des pensions. Je me propose dans les minutes qui viennent d'aborder une ou deux de ces questions.

En fait, nous avons un budget qui mentionne clairement quel sera le montant du déficit en 1983-1984 et en 1984-1985. Il indique le niveau prévu de ce déficit pour les années à venir.

Cependant, les détracteurs du budget nous disent que ce déficit est trop élevé. C'est le cas entre autres du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Il est permis de se poser des questions sur les reproches du député de Saint-Jean-Ouest, qui est le critique de l'opposition en matière de finances, car il nous a dit qu'il ferait exactement la même chose. Il a déclaré qu'il aurait un déficit au moins aussi élevé que celui prévu dans le budget s'il était ministre des Finances.

Ne nous méprenons pas sur ses propos. Le député de Saint-Jean-Ouest a déclaré que le ministre des Finances actuel peut difficilement faire autrement que de prévoir un déficit de l'ordre de 30 millions de dollars. Or c'est exactement ce que nous avons. Le député dit qu'il aurait fait la même chose.

Il a déclaré ensuite qu'il était «nécessaire d'avoir un déficit important cette année pour favoriser la relance économique». Je cite les paroles mêmes du député. Or c'est ce que nous avons.

J'ai du mal à comprendre pourquoi la Chambre a été saisie d'une motion critiquant l'ampleur du déficit fédéral, alors que le principal porte-parole de l'opposition pour les questions financières affirme qu'il aurait fait exactement la même chose que le gouvernement.

S'il ferait la même chose, c'est pour une raison évidente. Le Canada vient de traverser une période de récession économique. Nous sommes en train de nous sortir de cette récession économique. En fait, nous nous apprêtons à entrer dans une période de forte croissance économique. Le député d'en face sait parfaitement qu'il faut financer beaucoup de programmes sociaux pendant une récession. Les recettes de l'État diminuent en période de récession économique. Les recettes fiscales ne sont pas aussi élevées qu'elles le seraient en période de grande prospérité. Il nous faut alors augmenter le déficit pour maintenir les programmes essentiels. Nous agissons ainsi en pleine connaissance de cause car nous reconnaissons qu'il faut soutenir les Canadiens en ces temps difficiles, surtout ceux qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins. Mais nos amis d'en face nous disent, du moins je présume que c'est ce qu'ils nous diraient: «D'accord, en période de récession économique, nous comprenons qu'il y a lieu d'augmenter le déficit». Le député de Saint-Jean-Ouest dit: «En effet, il y a lieu d'augmenter le déficit cette année. Si j'étais ministre des Finances, je ferais la même chose». Dans le même temps, toutefois, ses collègues et son chef sillonnent le pays en déclarant qu'ils dépenseraient davantage, qu'ils affecteraient davantage de fonds à la défense, qu'ils accroîtraient les paiements de transfert aux provinces pour l'assurance-maladie, l'enseignement postsecondaire et le crédit agricole. Et ainsi de suite.

• (1710)

Nul doute qu'une augmentation des crédits à ces diverses fins s'impose et que le Canada en tirerait profit dans une période de forte reprise économique. Toutefois, il ne faut pas se leurrer: pareilles dépenses augmenteraient le déficit du gouvernement fédéral. D'autres politiques de nos amis de l'opposition augmenteraient le déficit encore davantage. Tout en réclamant un accroissement des dépenses, ils voudraient aussi réduire les impôts. Ils dépenseraient davantage, mais les recettes et le déficit augmenteraient encore plus. Toutefois nos amis d'en face disent: «Attendez un peu. Ce n'est pas ce que nous voulons dire. Nous supprimerons d'autres choses. Nous augmenterons les dépenses au titre de la défense, les paiements de transfert aux provinces, nous augmenterons ceci ou cela, mais nous supprimerons d'autres choses». Quelles sont ces autres choses? Il ne s'agit probablement pas de quelques restrictions ou remaniements ici ou là, mais de sommes importantes. Toutefois, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) nous a dit que si son parti était au pouvoir, il abolirait le service de coupures de journaux fourni à certains ministres et à la Chambre. C'est ce que j'ai cru comprendre. Quelle est, à son avis, la valeur de ce service? Quelques milliers de dollars? Et il a déploré le fait que le déficit s'élève à 31.5 milliards. Mais il a proposé de supprimer certains services de coupures de journaux. Il a également fait allusion à Radio-Canada. Parce qu'il ne semble pas aimer Radio-Canada, il est prêt à couper certains de ses crédits. De quel montant s'agit-il? Si ma mémoire est bonne, le budget de la Société s'établit entre 600 à 700 millions.

M. Schellenberger: C'est plutôt près de 900 millions.

M. MacLaren: Que propose donc le député? Réduire de moitié le budget de la Société, le ramener à 350 ou 400 millions? Est-ce cela qu'il propose? Veut-il s'en prendre à l'un de nos grands organismes national qui réussit à inculquer aux Canadiens une identité nationale, la fierté de leurs traditions et de leur histoire? Est-ce cela que préconise le député? Dans quel autre domaine trancherait-il? L'aide aux exportations? L'aide aux pays en voie de développement les plus démunis? L'élimination des subventions versées aux chemins de fer et à certains services aériens? Quelles dépenses veut-il réduire? Diminuerait-il les incitations consenties pour la prospection pétrolière? La liste est longue, mais toutes les mesures que propose l'opposition pour réduire notre déficit seraient contraires aux intérêts des Canadiens. Il ne faut pas se leurrer. Pas étonnant que le député de Saint-Jean-Ouest ait dit qu'il faudrait se montrer «dur et intraitable». Il le ferait à coup sûr. Il faudrait un ministre des Finances bien méchant pour supprimer les pensions, l'assurance-chômage et les paiements de transfert aux provinces pour réussir à comprimer rapidement le déficit du gouvernement sans tenir compte des obligations sociales.

Cela n'est pas nécessaire, monsieur le Président. Nous en avons fait la preuve dans le budget d'avril dernier et dans celui-ci. Inutile de se montrer méchant et mesquin comme le voudrait le député de Saint-Jean-Ouest. Ce qu'il nous faut, c'est une politique à la fois incitative du point de vue économique et responsable du point de vue social. C'est ce genre d'approche globale, juste et équilibrée que proposait le budget d'avril. Et on l'a reprise dans le budget de la semaine dernière. Le déficit pour 1983-1984 en est la preuve. Il est au niveau prévu en avril dernier. Pour 1984-1985, grâce à la reprise économique et l'apparition à nouveau d'une croissance réelle, nous prévoyons une réduction de quelque 2 milliards de dollars, équivalant à quelque 7 p. 100 en un an. En fait, en pourcentage du Produit national brut, cette réduction est encore plus grande. Nous essayons donc de respecter les engagements que nous avons pris en avril dernier dans le document sur le déficit joint au budget. D'une part, nous allons faire tout en notre pouvoir pour nous assurer de demeurer sur la bonne voie et éviter que les emprunts du gouvernement n'empêchent à l'avenir le secteur privé d'obtenir l'argent dont il a besoin sur le marché des capitaux. D'autre part, et je peux vous le garantir, monsieur le Président, le gouvernement continuera d'aider les Canadiens qui sont dans le besoin.

Permettez-moi de passer au second aspect de la motion d'opposition, les taux d'intérêt élevés. Le Canada n'est pas le seul pays à connaître des taux d'intérêt élevés; tous les pays industrialisés sont dans cette situation, les taux étant plus élevés à certains endroits qu'à d'autres. Chose certaine, tous les pays industrialisés et devrais-je dire, tous les pays du monde, ont connu à un moment ou à un autre des taux d'intérêt très élevés. Que s'est-il passé au Canada? Ces taux ont baissé considérablement. Les taux hypothécaires et les taux des prêts bancaires sont à la baisse. Le taux préférentiel de la Banque du Canada, le taux fondamental au Canada, a fléchi considérablement.

M. Blenkarn: Ah! Il y a un peu plus d'un an, ce taux était de 9.43 p. 100, et il est aujourd'hui de 10.4 p. 100. Vous n'y comprenez rien.

M. MacLaren: Il y a moins de 14 mois de cela, monsieur le Président . . .

M. Blenkarn: Un an.

M. MacLaren: . . . les taux d'intérêt au Canada étaient très élevés. Ils sont à l'heure actuelle beaucoup plus bas, ce qui profite aux consommateurs, aux investisseurs et aux propriétaires de maisons, et nous prévoyons également que la politique gouvernementale et la baisse des taux d'intérêt, à l'échelle internationale, permettront de réduire davantage l'indice des prix à la consommation. Nous avons établi nos prévisions en ce qui concerne les taux d'intérêt au Canada. Elles sont prévues dans le plan financier et nous pouvons voir les taux d'intérêt diminuer progressivement au cours des cinq prochaines années. Bien entendu, le document budgétaire admet que les hypothèses concernant les taux d'intérêt sont d'autant plus incertaines qu'elles se fondent en partie sur d'autres hypothèses relatives au déficit gouvernemental des États-Unis et d'ailleurs. Nous partons en effet du principe que les taux d'intérêt, le montant du déficit du gouvernement et les taux d'intérêt aux États-Unis, diminueront par rapport au revenu national. Toutefois, cette hypothèse sera étayée par les mesures que nous prendrons au Canada pour faire en sorte, par exemple, de ne pas accorder de règlements salariaux inflationnistes et par l'exemple que le secteur public donnera au secteur privé à cet égard. Nous nous sommes engagés dans ce budget, alors que prend fin la période de restrictions des 6 et 5 p. 100, à contrôler le montant des augmentations salariales accordées dans le secteur public. Nous avons également pris des mesures pour nous assurer que la croissance administrative dont est responsable le gouvernement ne dépassera pas 4 p. 100 à l'avenir. Il s'agit là de plans d'action directs que compte prendre le gouvernement pour

éviter que notre pays ne connaisse à nouveau des taux d'intérêt élevés.

En outre, nous avons cherché à trouver une véritable solution à ce problème, dans la mesure où ils ne sont pas dus à des facteurs extérieurs à notre pays, à savoir accroître la productivité au Canada pour faire en sorte que notre pays devienne plus concurrentiel et plus productif à l'échelle internationale. La productivité, c'est l'indispensable solution de l'inflation et des taux d'intérêt élevés. Voilà pourquoi nous avons créé ces derniers mois un centre national de la productivité, qui a l'entier appui des travailleurs et des entreprises. Voilà pourquoi nous offrons dans ce budget, par exemple, un régime de participation aux bénéfices pour encourager les travailleurs à prendre une plus grande part à la réussite de leur entreprise, par leur labeur et leurs efforts, et à retirer les avantages d'une productivité accrue. Ces mesures fournissent un élément de réponse à ceux qui nous interrogent sur la probabilité d'une hausse des taux d'intérêt au Canada.

• (1720)

Le troisième problème évoqué aujourd'hui dans la motion du député d'en face est celui du chômage. Nous avons dit sans ambages dans le budget que le chômage est très élevé au Canada. Cela est indiscutable. Nous disons également qu'il va rester élevé quelque temps. Cette perspective ne satisfait aucun d'entre nous, ne réjouit personne. Mais ce que nous disons, c'est que nous faisons et continuerons à faire de notre mieux pour faire baisser le taux de chômage.

Nos difficultés sont dues en partie à la croissance de la population active. Elle est nettement plus forte que dans la plupart des autres pays industrialisés. Les nouveaux emplois créés, et il y en a eu 400,000 au cours des 12 derniers mois, ne sont pas assez nombreux pour tous ceux qui viennent grossir les rangs de la population active. Nous avons là un grand défi à relever. Nous n'avons aucune raison de nous désespérer.

Au cours de son amusant petit discours de l'autre soir, le député de St-Jean-Ouest s'en est pris aux prévisions faites dans le Budget à l'égard du chômage en les comparant à un poisson échoué sur une plage de Terre-Neuve qui a la peau luisante, mais l'intérieur complètement pourri. Pour citer, en les changeant un peu, les célèbres paroles de John Randolph à propos d'un adversaire politique, le député d'en face pourrait se demander à qui s'applique le mieux la phrase que voici: «C'était un homme plein de qualités, mais complètement corrompu. Comme un maquereau pourri sous le clair de lune, il brille mais il pue». Cette petite digression visait seulement à faire comprendre au député que les paroles de John Randolph s'appliquent peut-être à d'autres.

En fait, les chiffres cités dans le Budget à propos de l'emploi tiennent compte des réalités économiques auxquelles le Canada doit faire face. C'est pour cette raison que le gouvernement a instauré un programme très complet pour favoriser la relance économique. Je veux parler, bien sûr, du budget d'avril 1983. Dans ce budget nous avons établi un plan quadriennal qui prévoit, dès le départ, des dépenses d'immobilisations et l'intensification des efforts sur le plan de la formation professionnelle afin que la reprise économique puisse reposer sur des bases solides. La moitié des 4.8 milliards réservés au programme spécial de relance d'une durée de quatre ans financera les projets spéciaux de relance dont les effets se feront surtout sentir en 1984-1985. Cette année-là, le gouvernement fédéral investira 1.1 milliard dans les installations publiques essentielles à notre croissance économique future.

En plus du programme spécial de relance, d'autres programmes gouvernementaux assurent aux Canadiens des emplois directs et une formation professionnelle. Nous avons réservé à cette fin plus de 2.3 milliards pour la prochaine année financière. Ce sont des faits qu'il ne faut pas perdre de vue lorsqu'on parle des mesures prises par le gouvernement pour favoriser la relance économique. Par exemple, le budget a annoncé l'affectation de 150 millions de plus aux Fonds reliés aux possibilités d'emploi pour les jeunes. D'aucuns ont eu tendance à oublier que ce montant s'ajoute au milliard de dollars que nous avons déjà versés dans ce fonds, comme l'annonçait le discours du trône de décembre dernier. En tout et pour tout, le gouvernement s'est engagé à consentir plus de 3.5 milliards lors de la prochaine année financière dans le cadre des projets spéciaux de relance et aux fins de la création directe d'emplois. Il accorde ainsi 500 millions de plus par rapport à l'exercice financier précédent.

Dans la motion à l'étude, on reproche également au gouvernement d'avoir omis de proposer une réforme significative des pensions. Je me demande bien ce qu'on a voulu dire dans ce contexte par l'adjectif «significative». On a probablement voulu laisser entendre que les réformes proposées paraissaient insuffisantes ou peut-être qu'on mettait trop de temps à les mettre en œuvre. Tâchons de nous comprendre clairement. Nous sommes en train de traiter de questions fondamentales qui touchent tous les Canadiens indifféremment, et touchent même toutes les entreprises au Canada. Nous envisageons sérieusement de protéger les futurs retraités contre les méfaits de l'inflation sur leurs pensions. Nous voulons aussi prendre des dispositions relatives à la dévolution des pensions. Nous voulons que les travailleurs puissent transférer leurs régimes de pensions d'un emploi à l'autre, alors que la chose ne leur a jamais été possible auparavant dans ce pays. Nous facilitons indirectement de cette façon la mobilité des travailleurs, ce qui peut leur procurer en outre des avantages financiers indirects tout aussi bien que directs. Nous proposons d'étendre l'accès aux pensions tant aux travailleurs à plein temps qu'à leurs collègues à temps partiel, et cela encore une fois de manière exceptionnelle. Nous proposons d'apporter au Régime de pensions du Canada des changements qui nécessiteront l'aval des autorités provinciales certes, mais amélioreront très certainement les régimes de pensions offerts aux Canadiens. Nous nous proposons de modifier les encouragements fiscaux au chapitre de l'épargne-retraite, ce qui permettra d'accorder le même traitement fiscal à tous les régimes de pensions, quels qu'ils soient.

Nous sommes persuadés que, de la sorte, nous répondons au besoin manifesté par les Canadiens d'avoir une plus grande sécurité dans leur vieil âge, lors de leurs années de retraite. Nous pensons que ces mesures rallieront certainement la grande majorité des Canadiens. Nous sommes décidés à les faire mettre en œuvre très bientôt. Nous nous y emploierons avec les autorités provinciales afin que tous les Canadiens aient à l'avenir des régimes de pensions intéressants.

Le budget à l'étude se traduit pour nos citoyens en divers avantages, en diverses initiatives et mesures innovatrices, dont ils ne pourront tirer le meilleur parti que lorsque la reprise sera bien amorcée, et la croissance réelle bien relancée dans l'économie.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le ministre niera-t-il que les transferts de fonds à des sociétés de la Couronne sont passés cette année de 3.767 à 4.618 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 22 p. 100? Ne sait-il pas que Radio-Canada a reçu 895.7 millions de plus; la Société pour l'expansion des exportations, 287 millions; Petro-Canada, 460 millions, plus 60 millions pour des activités de forage au large de la Jamaïque; la Société des postes, 520 millions, ce qui n'a jamais été prévu dans un budget, l'Énergie atomique du Canada, 331.4 millions; la SCHL, 1,345.1 millions; la Commission de la Capitale nationale, 105 millions, pour ses parcs et promenades dans la ville d'Ottawa; et la Société de développement du Cap-Breton, 134.4 millions? Soutiendra-t-il à la Chambre que, à son avis, aucune de ces dépenses ne peut être contestée ni reconsidérée, qu'elles sont toutes parfaitement justifiées et constituent des hausses normales pour un gouvernement libéral? Le gouvernement emprunte de l'argent à 10.4 p. 100, taux nettement supérieur, de .6 p. 100, en fait, à celui de l'an dernier.

M. MacLaren: Monsieur le Président, le député d'en face vient de nous donner lecture de toute une liste de sociétés de la Couronne dont les budgets d'exploitation ou les budgets d'immobilisation ont été considérablement relevés. D'autres, qu'il n'a évidemment pas mentionnées, ne sont pas dans ce cas-là. Quoi qu'il en soit, j'ai peine à croire qu'il m'incombe de demander au député où il veut en venir. Je dois déduire de ses propos que la Société de développement du Cap-Breton n'est pas, à ses yeux, une bonne idée. Il doit vouloir dire que, selon lui, l'aide de la SCHL pour les logements sociaux ou les habitations à prix modique n'est pas une bonne chose. Nous conseille-t-il de ne pas investir dans la Société canadienne des postes afin d'assurer que nous aurons un meilleur service postal à l'avenir? Veut-il mettre les réacteurs Candu au rancart et annuler les sommes que les Canadiens ont investies dans notre industrie technologique de pointe qui est respectée dans le monde entier? Qu'est-il en train de nous dire? Il est certain que les budgets de certaines sociétés de la Couronne ont augmenté. Ces budgets sont l'objet d'examens et d'analyses. Nous, du parti ministériel, sommes convaincus que ces budgets peuvent non seulement jouer un rôle primordial dans l'expansion des activités du secteur public qui sont confiées à ces sociétés, mais aussi jouer le rôle de catalyseur et déclencher une plus grande croissance et une plus grande expansion dans le secteur privé.

• (1730)

Le député de l'opposition conteste le budget de la Société pour l'expansion des exportations. Nous demande-t-il de ne pas offrir de garanties-assurance ni de prêts à bon compte aux acheteurs étrangers de biens et de services canadiens? Souhaite-t-il que nous nous retirions du marché financier international? De quoi parle-t-il?

M. Schellenberger: Monsieur le Président, le ministre donne toujours l'impression qu'il n'y a rien à récupérer dans les budgets des diverses sociétés de la Couronne, que lorsqu'elles demandent un certain nombre de millions de dollars, elles doivent les avoir. Dans son discours il a également donné l'impression qu'il n'y avait pas moyen de diminuer les dépenses du gouvernement qui vont provoquer un déficit de 31.5 milliards de dollars cette année, plus de 25 milliards l'année dernière et des déficits prévus de plus de 20 milliards pour les quatre prochaines années. Le ministre se préoccupe-t-il de cela? Veut-il nous dire qu'il n'est pas possible de diminuer ces énormes déficits? Ne s'inquiète-il pas du fait que le secteur privé n'est plus en mesure d'emprunter en raison des énormes ponctions du gouvernement et des effets que cela peut avoir sur les taux d'intérêt?

M. MacLaren: Monsieur le Président, le député d'en face n'a peut-être pas bien suivi les observations que j'ai faites plus tôt, et où je disais que dans le budget d'avril 1983 nous avions lancé un plan de réduction progressive du déficit du gouvernement fédéral, tant en dollars qu'en pourcentage du produit national brut. Le député a raison de dire que dans les années à venir les déficits du Canada resteront supérieurs à 20 milliards de dollars. Mais ce montant, en pourcentage de notre PNB, et même en dollars absolus, diminuera au fur et à mesure que notre économie croîtra et que la relance s'effectuera. Notre déficit diminuera. Une raison pour laquelle nous nous sommes engagés à suivre cette politique, c'est que nous ne voulons pas voir la situation que le député vient de décrire. Si vous demandez aux établissements financiers du Canada, aux maisons de courtage ou aux banques, vous constaterez que le secteur privé n'a pas été évincé du marché de l'emprunt. Le secteur privé n'a pas eu besoin d'emprunts massifs qui seraient venus en concurrence avec ceux du gouvernement fédéral sur le marché de l'argent. Nous estimons qu'avec la relance, et je renvoie le député au document qui accompagne le budget d'avril, cette concurrence est un problème en puissance. C'est une des raisons pour lesquelles, de ce côté, nous sommes déterminés à diminuer graduellement le déficit fédéral.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le ministre a commencé son discours, et je pense le citer correctement, en disant que nous avons connu une récession, mais que nous sommes maintenant dans une période de croissance réelle. Il n'en demeure pas moins que nous avons 1.5 million de chômeurs. Si l'on considère les documents budgétaires et les prévisions du ministre des Finances (M. Lalonde), on voit qu'ils prévoient un chômage supérieur à 10 p. 100 pour les prochaines années. Comment le ministre ose-t-il prétendre que le pire est passé alors que nous avons 1.5 million de chômeurs et que le ministre des Finances reconnaît lui-même que nous continuerons à avoir un fort taux de chômage? Et pour combattre ce chômage inacceptable, il propose de consacrer 150 millions de dollars pour faire travailler 1.5 million de chômeurs. Mais cela n'empêche pourtant pas le gouvernement de trouver de l'argent, sous forme de dégrèvements fiscaux, comme les régimes enregistrés

d'épargne-retraite, qui profiteront aux mieux nantis, des dégrèvements fiscaux représentant des pertes fiscales quatre ou cinq fois supérieures aux 150 millions de dollars qu'il s'apprête à débloquer pour créer des emplois.

M. MacLaren: Monsieur le Président, j'ai de bonnes raisons de croire que les deux derniers discours sont un exemple frappant de la différence qui existe entre conservateurs et néo-démocrates. Notre collègue conservateur nous reproche de trop dépenser. Il voudrait qu'on sabre dans certains programmes sociaux. Je ne vois pas comment nous pourrions faire autrement si nous voulons réduire un peu notre déficit. D'autre part, mon collègue du Nouveau parti démocratique nous reproche, lui, de ne pas dépenser assez; il nous demande de dépenser davantage pour nous sortir de la récession.

Comme d'habitude, le parti libéral est au centre, sa position est celle du juste milieu. Ce que nous faisons, bien sûr, c'est de fournir d'une part, comme je l'ai signalé dans mon discours, une aide considérable aux chômeurs sous forme d'emplois directs et de possibilités de recyclage. Je le répète, nous ajoutons 150 millions de dollars pour la Caisse perspectives-jeunesse, et cette somme s'ajoute au milliard de dollars qui a déjà été injecté dans ce fonds dont la création a été annoncée dans le discours du trône de décembre dernier.

Mon vis-à-vis omet un fait essentiel, comme le font souvent nos collègues du NPD, c'est-à-dire les efforts que nous devons faire pour stimuler la croissance de la productivité au Canada. Il ne s'agit pas seulement de mieux répartir les richesses, mais bien de créer de nouvelles richesses, et c'est justement l'objet des stimulants que nous offrons au secteur privé dans le budget d'avril et dans le dernier budget. Mon vis-à-vis doit sûrement savoir que les incitations à la recherche et au développement, les reports d'impôt . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. La période des questions est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

M. Fisher: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nos vis-à-vis demandent constamment la permission d'avancer de nouveaux arguments et de continuer à interroger le ministre. Il se débrouille très bien en ce moment, et je demande donc le consentement unanime pour continuer à l'interroger.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): Il n'y a pas consentement unanime. Le député de Végréville (M. Mazankowski) a la parole.

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, le discours du ministre ne nous a pas appris grand-chose. L'échange qui a suivi au cours de la période des questions a peut-être été un peu plus fructueux. Le ministre semble être sur la défensive au sujet du budget. Je suppose que nous pouvons compatir. Il a reconnu que le gouvernement ne sait pas comment remédier aux problèmes économiques actuels. Il a avoué, sans en avoir l'air, que son gouvernement n'a aucun esprit d'initiative en matière économique. Ce que l'on omet constamment de signaler, c'est que ce gouvernement n'a absolument pas changé depuis 15 ans. Chaque fois qu'un problème se pose, il se contente de colmater la brèche à coup de dollars, sous la forme d'un nouveau programme au long sigle savant. C'est tout ce qu'il sait faire. Au lieu de créer des motivations et un climat propice à la croissance et à l'amélioration de la productivité, le gouvernement se contente de créer un programme de plus, de lui donner un titre ronflant et de le lancer en pâture. Si les circonscriptions libérales sont un peu plus agressives, elles recevront plus que leur part.

• (1740)

En fait, il faut reconnaître que nous avons de très gros atouts naturels au Canada. Il faut édifier le pays en tenant compte de certains atouts naturels fondamentaux; l'agriculture, l'exploitation forestière, les pêches, l'énergie, l'exploitation minière et une foule d'autres avantages. Mais voici que chacun de ces secteurs est en difficulté à cause des politiques économiques de ce gouvernement. L'industrie canadienne a besoin de stimulants en vue d'accroître sa productivité et produire des biens de meilleure qualité à meilleur prix. C'est ainsi que le Canada pourra créer de la richesse.

Nous n'avons assurément rien à redire quant au thème du budget. Il est formidable, seulement, le budget ne contient aucune mesure qui puisse contribuer à instaurer ce climat d'optimisme et de confiance, aucune initiative qui améliore la productivité et qui ouvre des possibilités aux particuliers.

Le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) s'est livré avec virulence à une attaque personnelle à l'endroit du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Son délire d'insultes et d'insinuations montre éminemment quel degré de bassesse peuvent atteindre certains députés qui ne reculent pas devant les méthodes les plus abjectes pour dénigrer un de leurs collègues. Il s'est aussi affiché en spécialiste des déficits. Sa spécialité n'est toutefois pas du domaine fédéral. Il a parlé de son expérience à l'assemblée législative de Terre-Neuve pour mieux s'en prendre au représentant de Saint-Jean-Ouest. Monsieur le Président, le député a refusé de débattre la question du déficit qui afflige l'ensemble du Canada et qui est essentiellement le fait de ce gouvernement. Le fait est, monsieur le Président, que lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir avec à sa tête son chef actuel, la dette brute du Canada s'élevait à quelque 31 milliards. Aujourd'hui, à la fin du présent exercice financier, la dette brute aura atteint 190 milliards. Pour ce qui est de la dette nette, elle se chiffrait à 17.7 milliards. A la fin du présent exercice financier, soit le 31 mars 1984, elle aura atteint 150.7 milliards. Nous savons tous que, en proportion du PNB, les dépenses gouvernementales ont augmenté de façon spectaculaires passant d'environ 21 p. 100 il y a quatre ans à près de 26 p. 100 actuellement.

Le chef actuel du gouvernement avait promis en 1980 que le gouvernement maintiendrait ses dépenses à un niveau comparable à celui qu'il atteignait alors proportionnellement au Produit national brut. Or, monsieur le Président, on n'a connu qu'un seul budget équilibré depuis 1968. Qu'en est-il de l'avenir? Nous aurons un déficit de 31.5 milliards à la fin de la présente année financière; il sera de 29.6 milliards l'année prochaine, de 27.9 milliards en 1985-1986, de 27.1 milliards en 1986-1987 et de 26.1 milliards en 1987-1988.

M. Blenkarn: Si l'on se fie à ses projections.

M. Mazankowski: Oui, bien sûr. Et ce déficit de 31.5 milliards devait être de 11 milliards . . .

M. Blenkarn: C'est exact.

M. Mazankowski: . . . d'après ce qu'avait prévu l'ancien ministre des Finances. Par conséquent, le problème, monsieur le Président, c'est que le gouvernement actuel n'a aucune crédibilité. Personne ne lui fait confiance. Personne ne le croit. Nous ne réussirons à restaurer la confiance au Canada qu'en faisant élire un gouvernement tout neuf qui sera un gouvernement progressiste conservateur. C'est à ce moment-là seulement que le pays fonctionnera vraiment.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 64(7) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

Par conséquent, la Chambre est appelée à se prononcer sur l'amendement. M. Crosbie, appuyé par M. Hees, propose:

> Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> la Chambre regrette que le gouvernement ait omis de présenter des mesures conçues pour réduire le déficit budgétaire du Canada, abaisser les taux d'intérêts élevés actuels, réduire le niveau élevé et paralysant du chômage ou de proposer une réforme significative des pensions, mesures qui s'imposent toutes à la suite des années de mauvaise gestion économique du gouvernement, et qu'elle blâme le gouvernement du mauvais usage régulier qu'il fait des fonds publics et de sa mauvaise administration arrogante qui ont causé dans le public une crise de confiance envers le gouvernement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Guilbault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Guilbault): Qu'on appelle les députés.

(*Vote nº 19*)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Brandon-Souris)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Dick
Domm
Ellis
Elzinga
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gass
Gilchrist
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Heap
Hees
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Knowles
Kristiansen
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall
Manly
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McDonald (Mme) (Broadview-Greenwood)
McGrath
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Robinson (Burnaby)
Roche
St. Germain
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stewart
Taylor
Towers
Vankoughnet
Wise
Young—97.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dion
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Ittinuar
Johnston
Joyal
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons

Messieurs

Smith	Tousignant	Watson
Tardif	Trudeau	Weatherhead
Tessier	Turner	Whelan
Tobin	Veillette	Yanakis—137.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 18 h 15, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 h 15, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 24 février 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

LES NORMES DE ZONAGE TOUCHANT LES SILOS DES AGRICULTEURS DE CHATHAM ET DE HAMILTON (ONT.)

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, j'ai une histoire au sujet de deux silos, un situé dans la trajectoire de vol de l'aéroport de Chatham, en Ontario, l'autre dans la trajectoire de vol à Mount Hope, dans ma circonscription, où l'on procède actuellement à des travaux d'agrandissement.

L'an dernier, M. Joseph Popper, qui habite dans ma circonscription, a obtenu de Transports Canada et de la municipalité de Glanbrook l'autorisation de construire un silo conforme aux normes de zonage et aux restrictions quant à la hauteur à l'aéroport de Hamilton. Quelques mois après, le ministère des Travaux publics a prétendu que le silo de M. Popper dépassait de quelques pieds le niveau moyen de la mer. Les pilotes n'ont signalé aucun problème ni accident dans la région, mais M. Popper a quand même reçu l'ordre d'enlever immédiatement une dizaine de pieds à son silo. Cela occasionnerait des dépenses énormes à la famille Popper qui ne sait plus qui croire, car elle s'est pliée aux exigences de Transports Canada et de la municipalité de Glanbrook en ce qui a trait au règlement concernant la hauteur.

Monsieur le Président, revenons au silo controversé de Chatham: le ministre des Transports (M. Axworthy) a décidé de régler ce problème après en avoir discuté avec le député de Kent (M. Bossy), le maire de Chatham et les représentants de Transports Canada.

Entre-temps, à Mount Hope, mon bureau, le maire de Glanbrook, Don Weylie, et Joe Popper sont sans nouvelles de Transports Canada, malgré des tentatives répétées au cours des dernières semaines pour arriver à un compromis, comme dans le cas de l'aéroport de Chatham.

Des silos, ce ne sont pas des assiettes au beurre. Après tout ce que nous avons appris cette semaine à propos du favoritisme du gouvernement envers les circonscriptions libérales, j'espère que le ministre des Transports ne traitera pas cette affaire comme s'il s'agissait de silos de première et de deuxième classes.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'IMPÔT SUR LES POURBOIRES DES SERVEURS ET SERVEUSES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il y a 600,000 serveurs et serveuses de restaurant dans tout le Canada. Ils touchent pour la plupart le salaire minimum ou un petit peu plus, qu'ils arrondissent avec les pourboires qu'ils reçoivent.

Revenu Canada a commencé récemment à appliquer un règlement en vertu duquel ces personnes doivent payer de l'impôt non seulement sur leur salaire mais encore sur leur revenu global, soit le salaire plus les pourboires. Toutefois, leurs primes d'assurance-chômage et leurs cotisations au Régime de pensions du Canada sont établies en fonction de leur salaire de base. Lorsqu'elles sont en chômage ou lorsqu'elles deviennent admissibles dans le cadre du Régime de pensions du Canada, leurs prestations dans les deux cas sont aussi calculées en fonction de leur salaire de base.

Je prie le gouvernement de modifier les lois et les règlements afin que, si ces personnes sont tenues de payer l'impôt sur leur revenu global, elles aient aussi droit à des prestations calculées d'après leur revenu global.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LES POLITIQUES DU PARTI LIBÉRAL ET DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, d'après le Conseil national du bien-être, le taux de pauvreté au Canada a fléchi sensiblement depuis 1969. Le rapport révèle que, parmi les familles dont le chef a plus de 65 ans, la proportion de ceux qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté s'est abaissée de 41.4 p. 100 en 1969 à 11.7 p. 100 en 1982. Le Conseil national de bien-être attribue la qualité de vie améliorée aux programmes du gouvernement, notamment à la pension de sécurité de la vieillesse, au supplément de revenu garanti et au Régime de pensions du Canada.

Il n'existe peut-être pas de meilleur témoignage de l'efficacité du gouvernement fédéral sous la direction du premier ministre (M. Trudeau) que l'amélioration spectaculaire de la qualité de la vie pour de si nombreux Canadiens.

Le gouvernement libéral a accompli beaucoup de choses, mais il se rend compte qu'il reste beaucoup à faire. Voilà pourquoi les Canadiens n'ont jamais entendu les libéraux faire des remarques semblables à celles que faisait le chef actuel de l'opposition (M. Mulroney) en 1976 quand il réclamait un moratoire de cinq ans sur les majorations des dépenses sociales ou à celles de l'ancien chef de l'opposition qui, au moment où était premier ministre, a dit aux Canadiens âgés qu'ils devraient endurer les effets de l'inflation tant que l'économie ne serait pas améliorée. Telle était la politique tory en 1979.

Article 21 du Règlement

L'opposition officielle qui réclame maintenant une augmentation du supplément de revenu garanti est la même bande tory qui se prétendait incapable d'accorder cette hausse en 1979.

M. le Président: A l'ordre. Malheureusement, le temps de parole du député est expiré.

* * *

• (1110)

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED À L'USINE DE BLACK AND DECKER, À BROCKVILLE (ONT.)

Mme Jennifer Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur le Président, il y a une semaine, le ministre des Finances (M. Lalonde) a prononcé son exposé budgétaire à la Chambre. Il a aiguisé notre appétit par de belles promesses concernant une reprise économique durable et une politique financière saine. Il a dit:

Mon budget d'avril visait à assurer la relance. Ce but a été atteint.

Je demande au ministre comment il peut justifier pareille déclaration alors que, vendredi dernier, 110 employés ont été mis à pied à la société Black and Decker de Brockville, en Ontario. Il s'agit d'une entreprise solidement implantée qui fournit un emploi stable à 700 travailleurs de cette localité depuis plus de vingt-cinq ans.

En annonçant ces mises à pied, le président de l'entreprise a déclaré que, à cause des indices de reprise économique du printemps dernier, il avait prévu une forte augmentation des ventes. Ces prévisions ne se sont pas réalisées parce que la reprise annoncée par le ministre dans son budget d'avril ne s'est pas matérialisée.

Le gouvernement actuel a manqué à ses engagements envers ces travailleurs, auxquels il avait promis d'assurer la reprise économique et la stabilisation de l'emploi. Les dépenses gouvernementales ont augmenté de près de 10 p. 100 l'année dernière, ce qui est nettement supérieur aux limites de 6 et 5 p. 100 imposées aux Canadiens pour juguler l'inflation. Le message est clair: le gouvernement prêche la restriction, mais lui-même ne se serre pas la ceinture.

Le discours du budget prononcé par le ministre des Finances est rempli de belles paroles et d'encouragements, mais il ne fait pas grand-chose pour aider ces nouveaux chômeurs de ma circonscription.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—ON DEMANDE DE NOUVEAUX CRÉDITS POUR DES PROJETS SPÉCIAUX

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai soulevé hier le problème des diverses sommes qui étaient allouées, pour la création d'emplois, par le gouvernement fédéral; et j'ai nommé quelques projets dans ma circonscription qui mériteraient une attention bien spéciale de la part du gouvernement.

Or, j'ai reçu une quantité incroyable d'appels téléphoniques de gens de ma circonscription qui demandent à ce que le ministre des Finances (M. Lalonde) rétablisse encore certains crédits spéciaux pour les circonscriptions affectées par le chômage, qu'elles soient libérales ou autres.

J'aimerais préciser, monsieur le Président, qu'à Baie-Comeau on demande encore une «capitainerie» et des installations de quais sous forme de projets spéciaux. La même chose pour Franquelin et Godbout pour des «descentes» de bateaux et des petits quais à réparer, comme on demande un quai pour Baie-Trinité et les installations du Petit Mai qui doivent être complétées. Par contre, à Pointe-aux-Anglais, ce sont des équipements communautaires; à Port-Cartier, c'est la relocalisation d'un quai, plus les installations d'I.T.T. C'est la même chose dans la région de Sept-Îles avec la phase III du parc urbain; et j'irais plus loin, monsieur le Président, en vous parlant de Rivière-au-Tonnerre, Tête-à-la-Baleine ou St-Augustin, La Tabatière, Blanc-Sablon et Gagnon, plus certains aéroports à La Romaine, Tête-à-la-Baleine et à Kegaska. Tout ça pour dire que jamais les chômeurs n'auront assez d'argent de nos gouvernements pour les mettre à l'ouvrage. Et la plupart des gens qui m'ont téléphoné dans ma circonscription m'ont demandé de condamner publiquement l'attitude des partis de l'Opposition qui, actuellement, font du capital politique sur le dos des chômeurs.

* * *

[*Traduction*]

LES SCIENCES SOCIALES

LE BUDGET DU CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, le communiqué flatteur que le ministère des Communications a émis le 16 février 1984 induit les Canadiens en erreur. On laisse entendre que le budget opérationnel du Conseil de recherches en sciences humaines sera augmenté de 2 millions de dollars et qu'il atteindra presque 59 millions au cours de l'exercice 1984-1985. Au contraire, le budget du Conseil de recherches sera moins important. On ne renouvellera pas un fonds de 5.9 millions de dollars qui avait été débloqué pour un projet d'études canadiennes. Si on démystifie la gymnastique mathétique que pratique le gouvernement, comme le dit si bien l'Association canadienne des professeurs d'université, on se rend compte que ce n'est pas 2 millions de plus que le Conseil va recevoir, mais plutôt 1.2 million qu'il va perdre.

Le gouvernement fait ses petits tours de passe-passe au moment même où il trouve bien de l'argent pour plaire aux députés libéraux tout en appliquant la formule des 6 et 5 p. 100 aux subventions à l'enseignement postsecondaire.

La Fédération canadienne des sciences sociales affirme que la plupart de nos problèmes sont d'ordre à la fois social et économique. Il faudrait multiplier les recherches au lieu de les suspendre. La venue de la haute technologie nuit à l'emploi, surtout en ce qui concerne la main-d'œuvre féminine. De coûteuses commissions effectuent pour leur compte des recherches sur la prostitution, la pornographie et les minorités de couleur. Pourquoi le gouvernement accepte-t-il, d'une part, de financer des organismes qui effectuent les mêmes recherches et refuse-t-il, d'autre part, d'établir un plan quinquennal pour le Conseil de recherches en sciences humaines?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LES POUVOIRS DU SOUS-MINISTRE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national, qui doit savoir que la presse d'aujourd'hui fait état de signes croissants de révolte parmi les députés libéraux de l'arrière-ban contre l'absence de contrôle ministériel au ministère du Revenu national. Le ministre du Revenu national est-il d'accord avec ses divers collègues qui ont parlé à la presse ces deux derniers jours et selon lesquels le sous-ministre détient trop de pouvoirs, tandis que le ministre lui-même n'a pas assez de poigne sur ses propres services?

• (1115)

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de discuter à plusieurs reprises avec les membres de mon caucus au sujet des problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans leurs relations avec mon ministère, de la même façon que je l'ai fait avec plusieurs députés à la Chambre, même s'ils sont membres des deux autres caucus, des deux autres partis représentés à la Chambre.

J'aimerais cependant indiquer au député que mes responsabilités et celles de mes fonctionnaires sont de travailler ensemble, de coordonner nos efforts, afin d'assurer une administration équitable de la loi de l'impôt sur le revenu, et c'est ce vers quoi nous faisons tendre nos efforts.

[*Traduction*]

M. Beatty: Monsieur le Président, vous remarquerez que le ministre a évité encore une fois de répondre à la question de savoir si, oui ou non, il partage l'avis de ses collègues qui reprochent au sous-ministre d'avoir trop de pouvoir par rapport au ministre qui, lui, n'en a pas assez.

LA PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI PORTANT SUR LES POUVOIRS DU SOUS-MINISTRE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, il y a deux jours, un collègue du ministre, le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke, a proposé le projet de loi C-220. Cette mesure a pour objet de supprimer les dispositions législatives en vertu desquelles le sous-ministre du Revenu national a les mêmes pouvoirs que le ministre. Ce dernier approuve-t-il le bill proposé par son collègue de l'arrière-ban et qui vise à restreindre les pouvoirs de son adjoint?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, ce projet de loi a été déposé à la Chambre, et le député aura l'occasion, lorsqu'il sera débattu, de connaître la position du gouvernement en ce qui a trait à ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Beatty: Monsieur le Président, remarquez que le ministre a encore une fois refusé de répondre à une question directe.

L'OPINION DU MINISTRE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, selon un article paru dans le *Star* de Toronto, lorsque le caucus libéral s'est révolté mercredi et que plusieurs députés . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: . . . se sont levés pour attaquer le sous-ministre et demander sa démission, le ministre est resté tranquillement assis, refusant de prendre position. Je veux savoir ce qu'il en pense. Défend-il son sous-ministre ou est-il prêt à satisfaire aux exigences de ses collègues du caucus et à remplacer le sous-ministre?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député dit que je ne réponds pas à ses questions. J'ai de fait répondu dans ma première réponse à la question qu'il vient de me poser. Ma responsabilité ainsi que celle de mes fonctionnaires, sous-ministres, sous-ministres adjoints, directeurs, directeurs surveillants etc., est de travailler ensemble dans le cadre d'une administration saine et juste de la loi de l'impôt sur le revenu. Ce sont vers ces objectifs que nous faisons tendre tous nos efforts.

[*Traduction*]

LE FILM DE FORMATION À L'INTENTION DES VÉRIFICATEURS— L'OFFRE DE PROJETER UNE VERSION EXPURGÉE POUR LES DÉPUTÉS

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, je pose ma question au même ministre. Son ministère a reçu le mois dernier du député de Saskatoon-Ouest une demande de visionner le film qui sert à la formation des vérificateurs et qui s'intitule: «The Investigative Approach to Auditing». Une lettre du 15 février, signée par M. Twolan du ministère, refusait l'accès au film original, mais une version expurgée du film a été préparée pour la projection.

Le ministre a-t-il personnellement vu le film? Est-ce lui personnellement qui a décidé d'en montrer une version expurgée aux députés, ou seulement ses collaborateurs comme l'indique la lettre du 15 février?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai une réponse très brève et catégorique à cette question. La voici: Ai-je vu le film? La réponse est oui. Le deuxième aspect de la question du député est celui-ci: Est-ce que j'ai personnellement demandé qu'il y ait des changements au film? Monsieur le Président, j'aimerais indiquer au député qu'il relise les dispositions de la loi sur l'accès à l'information qui stipule dans quelles conditions et quelles circonstances des documents sont remis à des individus qui en font la demande. Les fonctionnaires du ministère ont répondu au député de Saskatoon-Ouest, si je ne m'abuse, en suivant les dispositions et l'esprit de la loi sur l'accès à l'information.

[*Traduction*]

M. Beatty: Quatre questions, quatre esquives.

LA POSSIBILITÉ POUR LES DÉPUTÉS DE VOIR LE FILM

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, le ministre reconnaît avoir personnellement vu le film. Voudrait-il nous dire ce qu'il y a dans le film sur l'attitude des vérificateurs que les députés ne doivent pas voir? Qu'est-ce qui est retranché? Que cache-t-on? Que veut-on dérober à nos yeux?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député fait preuve d'un déni des lois qui ont été approuvées par ce Parlement et un déni grossier des lois adoptées par ce Parlement. S'il n'était pas aussi ignorant ou aussi de mauvaise foi, ou s'il n'était pas aussi aveuglé par sa «partisanerie», il prendrait le temps de relire la loi sur l'accès à l'information, et il verrait que dans les dispositions de cette loi le ministère peut protéger certains types d'information. Je ne sais pas ce qui a été enlevé, mais je sais que les fonctionnaires qui ont permis de montrer le film au député l'ont fait conformément à toutes les dispositions de la loi et conformément à l'esprit de la loi.

* * *

• (1120)

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LE BUDGET DES DÉPENSES AFFECTÉES À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. A en juger par le budget des dépenses publié mardi dernier, le gouvernement a réduit de 172 millions de dollars les crédits accordés à la création d'emplois. En fonction du critère établi par le gouvernement lui-même, à savoir $4,000 environ par emploi, 42,000 emplois de moins seront créés du fait de cette réduction. Quelle raison valable le ministre peut-il donner pour expliquer cette réduction des crédits affectés à la création d'emplois vu l'acuité du chômage en ce moment?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député compare peut-être les mauvais chiffres. Il n'a pas précisé exactement sur quoi il basait ses comparaisons, mais les chiffres montreront, selon moi, qu'il n'est pas question d'une réduction comme celle dont il a parlé. Il se peut qu'il se base sur le budget principal des dépenses présenté il y a quelques jours, mais il doit se souvenir qu'au fil de l'année financière, des budgets supplémentaires viendront s'ajouter à ce budget principal. Il se pourrait bien qu'il compare des pommes et des oranges en n'établissant pas de parallèle entre deux budgets principaux des dépenses.

LES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, je vous signale simplement que le budget des dépenses prévoit une réduction de 170 millions de dollars des crédits affectés à la création d'emplois. Le ministre peut bien nous promettre d'autres crédits à une date ultérieure, mais c'est maintenant que les chômeurs ont besoin de cet argent. Le budget prévoyait une augmentation de 40 p. 100 des subventions au titre du Programme d'encouragements pétroliers, ce qui représente 450 autres millions de dollars pour les sociétés pétrolières. Comment le ministre peut-il verser aux sociétés cette somme qui est inférieure à ce qu'il consacre dans le budget aux chômeurs? Comment peut-il légitimer sa décision, étant donné la gravité du chômage en ce moment?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais signaler deux choses. Tout d'abord, le budget prévoyait une augmentation des fonds consacrés à la création d'emplois, surtout pour les jeunes, et si le député procède à une comparaison juste de nos prévisions de dépenses, il s'apercevra que nous ne réduisons pas nos crédits affectés à la création d'emplois.

Ensuite, en ce qui a trait aux subventions au titre du Programme d'encouragements pétroliers, il devrait adresser cette question au ministre compétent et non pas à moi.

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME EXTENSION

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, le budget des dépenses montre également que le ministre réduit de 5 millions de dollars les crédits accordés au programme Extension, ce qui entraînera la suppression de 25,000 places. Comment le ministre peut-il sabrer dans ce programme qui est venu en aide aux personnes handicapées et aux ouvriers non qualifiés? Suit-il simplement les conseils de l'ancien ministre conservateur des Finances qui a déclaré ce matin sur les ondes de Radio-Canada qu'un gouvernement conservateur réduirait les crédits affectés à la création d'emplois?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il se peut fort bien que ce soit là l'opinion du parti conservateur, mais ce n'est pas la nôtre. Le député ne doit pas, je le répète, comparer les dépenses de l'année dernière avec le budget principal des dépenses. Il devra attendre que tous les budgets supplémentaires soient présentés au cours de l'année pour connaître les chiffres exacts sur lesquels baser ses comparaisons. Pour être juste, il doit comparer les mêmes choses.

* * *

LES FINANCES

LES RÉPERCUSSIONS DES TAXES SUR LES DISTILLERIES

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je poserai ma question au ministre d'Etobicoke-Nord. Le 6 février dernier, j'ai interrogé le ministre des Finances à propos de la taxe excessive perçue sur les alcools et à propos des emplois perdus dans les distilleries. Il a répondu avec pharisaïsme que la baisse des ventes provenait d'une réduction de la consommation chez les Canadiens, que nous devrions applaudir cette tendance et que le montant excessif provenait uniquement des taxes perçues par les provinces. Le ministre accepte-t-il cette réponse gouvernementale?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Oui.

• (1125)

LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, dans une lettre datée du 20 février, le ministre des Finances explique à tous les ministériels comment répondre à leurs électeurs et aux actionnaires des distilleries. Il dit déplorer le fait que la part fédérale des recettes produites par l'alcool soit tombée de 41 à 31 p. 100 et note qu'une équipe spéciale a été chargée d'examiner la question et d'envisager d'autres solutions susceptibles d'atteindre les objectifs de l'industrie et du gouvernement et que cette équipe spéciale a entrepris son travail. Le ministre dit aussi espérer que ces renseignements permettront aux députés de mieux répondre aux questions de leurs électeurs.

Que dire de nos mandants à nous, monsieur le Président, et des emplois que perdent les membres de l'industrie que nous représentons? Je voudrais savoir qui fait partie de l'équipe spéciale, combien de fois elle s'est réunie, quels sont ses objectifs et si les députés de ce côté-ci auront leur mot à dire dans cette affaire ou si ce sera la même chose que pour le Programme d'initiatives locales?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, l'équipe spéciale est dirigée par un vice-président de la Banque Toronto-Dominion, M. Doug Peters, qui a été prêté temporairement au gouvernement fédéral. Les membres de l'équipe spéciale ont été choisis et détachés par les associations les plus directement touchées par la question. Ils sont en train d'examiner la situation. Le député d'en face, et en fait tous les députés et tous les Canadiens d'ailleurs, seront très bien accueillis s'ils veulent donner leur avis à l'équipe spéciale. Je suis certain que celle-ci en tiendra compte.

L'équipe spéciale a été chargée de faire un examen général de l'industrie et de la politique gouvernementale à son égard. Bien entendu, elle étudiera la part de taxes perçue par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Elle examinera les effets des politiques d'imposition fédérales et provinciales sur l'expansion et le développement des industries visées. Si le député veut donner son avis à ce sujet, je suis certain que l'équipe spéciale en sera ravie.

* * *

LES PÊCHES

L'USINE DE FRUITS DE MER DE GEORGETOWN—L'ANNONCE ATTENDUE DU MINISTRE

M. Tom McMillan (Hillsborough): Puisque le ministre des Pêches est absent, monsieur le Président, c'est au ministre suppléant que je m'adresse. Vendredi dernier, mon bon ami le ministre des Affaires des anciens combattants a déclaré à l'Île-du-Prince-Édouard que le gouvernement fédéral serait en mesure dans moins d'une semaine d'annoncer la réouverture de l'usine de fruits de mer de Georgetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. Comme la semaine s'achève, le ministre suppléant pourrait-il faire connaître à la Chambre les modalités de cette réouverture?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)): Je pense pouvoir répondre à cette question, monsieur le Président. Je sais que le ministre des Pêches travaille d'arrache-pied à cette tâche. Je suis sûr qu'il sera fidèle à l'engagement qu'il a pris et qu'il renseignera la Chambre à ce sujet dès qu'il sera en mesure de le faire.

ON DEMANDE QUE L'ANNONCE SOIT FAITE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Tom McMillan (Hillsborough): Même si, de toute évidence, le premier ministre suppléant n'a pas la moindre idée de la question que je viens de lui poser, monsieur le Président, pourrait-il au moins donner à la Chambre l'assurance, ne serait-ce que par esprit d'équité, que le gouvernement fera cette annonce à la Chambre en présence des députés qui l'interrogent à ce sujet depuis deux ans, et non pas en présence de députés libéraux réunis à l'Île-du-Prince-Édouard à l'occasion d'une quelconque assemblée partisane?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)): Monsieur le Président, le ministre qui doit annoncer une nouvelle, tout particulièrement lorsqu'elle est bonne, doit faire un choix. Je communiquerai au ministre des Pêches les instances du député.

* * *

L'IMMIGRATION

LE DROIT D'ENTRÉE EXIGÉ DES IMMIGRANTS CHINOIS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. De 1885 à 1923, le gouvernement canadien a exigé un droit d'entrée discriminatoire et raciste uniquement des immigrants chinois. Par la suite, jusqu'en 1947, l'immigration chinoise a été totalement interdite. Pour racheter un peu cette période honteuse de notre histoire et pour bien montrer que notre nouvelle Charte des droits pourra prévenir à l'avenir ce genre de discrimination contre des minorités ethniques, le ministre voudrait-il présenter une requête au premier ministre lui demandant, au nom des Canadiens, de reconnaître formellement les injustices commises à l'endroit des Canadiens d'origine chinoise?

• (1130)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'entends parler de cette question. J'ai appris hier l'existence de consulats baltes et autre chose du genre. On en apprend tous les jours. Je vais examiner cette demande. Je crois cependant, à première vue, que la loi sur les droits de la personne n'a aucun effet rétroactif. Cependant, j'examinerai la question pour voir s'il n'y a pas moyen d'adopter une attitude plus généreuse.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je demandais simplement que le Canada fasse amende honorable auprès des Chinois. Je ne demandais pas que la loi soit appliquée rétroactivement.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE VERSER UNE INDEMNITÉ

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Ma question supplémentaire, qui traite du même sujet, s'adresse au ministre de la Justice. Peut-être devra-t-il aussi consulter le premier ministre. Depuis le dernier Nouvel An chinois, je demande au gouvernement canadien d'indemniser les personnes d'origine chinoise qui ont dû payer ce droit d'entrée injuste. Un grand nombre de citoyens d'origine chinoise ont conservé leurs reçus. La collectivité chinoise s'intéresse à cette question; c'est pour elle un symbole important. Y aurait-il moyen d'indemniser les quelques survivants qui ont payé cette taxe injuste? Voudrait-il aussi demander au premier ministre de leur présenter des excuses en notre nom?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, je vais examiner très sérieusement cette demande. Comme le député le sait, la Charte—que nous sommes tous heureux d'avoir adoptée—concerne l'avenir; pour ce qui est du passé, il faudrait élaborer une nouvelle politique à cet égard. Je sais que le député se rend compte que nous ne pouvons pas réécrire l'histoire canadienne. De nombreux groupes ont commis toutes sortes d'injustices comme d'autres groupes en ont souffert. Nous ne pouvons revenir sur tout ce qui s'est fait par le passé, mais nous pouvons au moins prendre de bonnes résolutions pour l'avenir. Cependant, dans certains cas, il serait peut-être possible, comme l'a suggéré le député, de jeter un nouveau coup d'œil sur notre passé, et c'est ce que je vais tâcher de faire.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'ACCÈS DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA AUX DOSSIERS DU MINISTÈRE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

[*Français*]

Le ministre pourrait-il dire la Chambre si, étant donné le concordat signé entre le solliciteur général et son prédécesseur, le député de Sarnia-Lambton, concordat par lequel la Gendarmerie royale aurait accès aux dossiers du ministère du Revenu national dans les cas d'une enquête sur des délits en vertu de la loi de l'impôt, puis par la suite signé par l'ancien député de Saint-Boniface, siégeant maintenant au Sénat, la Gendarmerie royale a eu accès à des dossiers de l'impôt concernant l'enquête sur certains délits dans le cadre du Code criminel. Le ministère du Revenu national continue-t-il cette pratique, ou a-t-on suivi religieusement l'accord existant dans le cas précédent, parce que nous voulons savoir si la Gendarmerie royale ou d'autres personnes ont accès aux dossiers du Revenu national?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, pour ce qui est du concordat auquel le député se réfère, je dois lui dire que je devrai vérifier ce fait particulier relativement à l'aspect beaucoup plus général de sa question qui implique les corps policiers dans le domaine du Revenu. Je crois que le député peut comprendre que dans des situations où il existe des implications de fraude, il peut être justifié qu'il y ait une implication de corps policiers dans une enquête concernant l'impôt. Cependant, pour être plus précis dans ma réponse, je demanderais au député de me laisser le temps de vérifier à nouveau cette question.

[*Traduction*]

LE SOUS-MINISTRE DU MINISTÈRE

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre peut-il nous affirmer catégoriquement qu'il fait entièrement confiance à son sous-ministre et qu'il l'appuie?

M. Beatty: Oui ou non?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe a tellement bien montré à ses acolytes son étroitesse d'esprit, qu'ils réagissent avec le même simplisme que lui!

Monsieur le Président, j'ai indiqué à deux reprises dans mes réponses antérieures quelles sont mes responsabilités ainsi que celles de mes fonctionnaires supérieurs et mon engagement à assumer ces responsabilités en vue d'assurer le bien commun, en vue de veiller à ce que les contribuables canadiens possèdent une administration de la loi de l'impôt sur le revenu équitable pour tous.

[*Traduction*]

M. Huntington: Une question supplémentaire . . .

M. le Président: Il me semble que nous pourrions donner la parole aujourd'hui à un certain nombre de personnes qui n'ont pas eu l'occasion de poser de question depuis longtemps. La parole est au député de Kootenay-Ouest.

* * *

L'ÉDUCATION

LE FINANCEMENT D'INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre d'État une question dont je lui ai donné préavis. Le ministre se rappellera que je lui ai écrit en janvier de cette année au sujet de la fermeture du centre universitaire David Thompson de Nelson, en Colombie-Britannique, et d'autres problèmes dus au fait que le gouvernement de la Colombie-Britannique et, dans une moindre mesure, des gouvernements conservateurs mesquins d'autres provinces ont détourné des sommes considérables versées par le gouvernement fédéral pour l'enseignement postsecondaire.

A l'époque, j'ai demandé au ministre d'envisager soit d'amener le gouvernement fédéral à prendre des sanctions contre la Colombie-Britannique, soit à débloquer des crédits d'urgence pour soutenir les programmes et les institutions dont l'avenir est en jeu dans ma propre province et dans d'autres. Mon collègue, le député de New-Westminster-Coquitlam, a lancé des appels dans le même sens, de même que le député libéral d'Ottawa-Centre le 14 février.

Le ministre peut-il dire à la Chambre tout d'abord s'il admet la gravité de ce problème qui touche l'enseignement postsecondaire, surtout en Colombie-Britannique, et deuxièmement, peut-il nous dire s'il envisage ou va envisager de prendre le genre de mesures proposées, c'est-à-dire soit des sanctions contre la Colombie-Britannique, soit d'accorder directement des crédits spéciaux pour assurer l'avenir de nos étudiants, des établissements d'enseignement et de leurs programmes?

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Monsieur le Président, la question soulevée par le député est effectivement très grave. Elle nous amène à nous demander ce que le Parlement devrait faire quand, après avoir affecté des fonds à l'enseignement supérieur au Canada et versé ces fonds aux provinces, une ou plusieurs provinces décident de ne pas remettre cet argent aux institutions et de ne pas leur accorder de crédits supplémentaires.

J'ai écrit à deux reprises depuis six mois au ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique pour attirer son attention sur la gravité de la situation. Cette semaine, j'ai annoncé au comité permanent des finances que j'ai créé un groupe de travail spécial, présidé par M. Al Johnson, pour voir quelles mesures générales la Chambre devrait adopter à l'avenir pour être certaine que les crédits qu'elle affecte à l'enseignement supérieur seront reversés aux étudiants et aux universités.

LE CENTRE UNIVERSITAIRE DAVID THOMPSON DE NELSON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais que la réponse soit sans ambiguïté. Le ministre envisage-t-il—même s'il ne fait que l'envisager—d'imposer des sanctions ou d'accorder des crédits spéciaux dans le cas du centre universitaire David Thompson? C'est la deuxième fois en sept ans qu'un campus universitaire est fermé dans la même localité. Et je crois que ce sont les deux premières fois qu'une telle chose se produit dans l'histoire du Canada. Nous avons désespérément besoin d'aide, et nous en avons besoin immédiatement. Par conséquent, le ministre va-t-il envisager, si ce n'est déjà fait, de prendre des sanctions ou d'accorder le genre d'aide que réclament le député de New Westminster-Coquitlam, le député libéral d'Ottawa-Centre et moi-même.

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Monsieur le Président, ce sont des possibilités et des propositions que nous étudions à l'heure actuelle. D'ailleurs, certaines associations canadiennes de professeurs d'université ont recommandé elles aussi qu'on impose des sanctions, même si d'autres estiment que ce n'est pas la mesure à prendre.

Le député demande alors que le gouvernement accorde des crédits supplémentaires ou des crédits de secours Je ne pense pas que cela réglerait le problème, car d'autres provinces pourraient alors être tentées de faire la même chose afin que le Parlement accorde des crédits supplémentaires. Nous étudions les diverses possibilités qui s'offrent à nous. J'irai en Colombie-Britannique ce mois-ci pour rencontrer le ministre de l'Éducation. J'aborderai sans aucun doute avec lui le problème mentionné par le député. Toutefois, je le répète, nous étudions les diverses possibilités permettant d'attaquer le problème à la racine, et non pas simplement de trouver une solution temporaire sans toucher le fond du problème.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LE SOUS-MINISTRE

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, mes collègues ont échoué, mais je vais tenter ma chance. Je voudrais que le ministre du Revenu national me réponde simplement par oui ou par non. Nous sommes au courant de ses responsabilités et ainsi de suite. Le ministre soutient-il son sous-ministre de l'Impôt et lui accorde-t-il sa confiance pleine et entière; oui ou non?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, les députés conservateurs viennent de montrer leur vrai visage . . .

M. Beatty: Oui ou non?

M. Crosbie: Répondez à la question.

Une voix: Répondez par oui ou non.

M. Crosbie: Le sous-ministre a-t-il confiance en vous?

M. Bussières: Le député vient de dire que le sens des responsabilités lui importe peu. Pour moi, c'est important.

LA POSITION DU MINISTRE

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, ce n'est pas du tout ce qu'il a dit, mais pas du tout. Le député a dit: «nous connaissons ses responsabilités». Je veux que le ministre me dise s'il a confiance en son sous-ministre, s'il le soutient sans réserve. Est-il prêt à répondre qu'il le soutient, oui ou non? Nous lui demandons simplement de dire «oui» ou «non». Est-ce oui, ou non?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, l'aveuglement du député est vraiment sans borne!

Je lui ai indiqué comment j'entendais prendre mes responsabilités et il m'a répondu qu'il n'avait aucun sens, lui, des responsabilités. J'ai continué à lui répondre que mes responsabilités, comme celles de mes hauts fonctionnaires, c'est de travailler en équipe pour que l'on ait une administration équitable de la loi de l'impôt. Et cela implique, monsieur le Président, que les uns et les autres travaillent dans un climat de confiance et de foi les uns envers les autres.

Questions orales

• (1140)

[*Traduction*]

ON DEMANDE SI LE MINISTRE FAIT CONFIANCE À SON SOUS-MINISTRE

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre du Revenu national. Si j'étais sous-ministre du Revenu national, je serais humilié de la réponse que vient de donner le ministre. Celui-ci veut-il nous dire s'il a, oui ou non, la confiance pleine et entière de son sous-ministre?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, l'improvisation du député l'a un peu embrouillé!

Je tiens simplement à lui dire qu'au lieu de se lever à la demande de ses collègues, il devrait préparer des questions qui ont un peu de sens et non pas revenir sur des stupidités, à la suite d'autres de ses collègues lorsque des réponses claires ont déjà été données.

[*Traduction*]

LES DÉCLARATIONS DU DÉPUTÉ DE KITCHENER

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, je voudrais interroger le ministre du Revenu national dans un autre contexte. En quittant Kitchener hier, j'ai entendu à la radio, au poste CKKW, le collègue du ministre et député de Kitchener dire que le sous-ministre portait sur ses épaules les problèmes du ministère. Étant donné l'attaque faite par son collègue, le ministre nous dirait s'il a pleinement confiance en son sous-ministre?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, ou le député est sourd ou il ne veut rien comprendre ou encore il n'écoute pas les réponses!

J'ai donné à trois ou quatre reprises une réponse à sa question.

[*Traduction*]

M. McLean: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

M. le Président: On a posé la même question à quatre reprises. La parole est au député de New Westminster-Coquitlam.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE—LES PROJECTIONS STATISTIQUES RELATIVES AUX RISQUES D'ÉCRASEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Défense nationale, du ministre de l'Environnement, du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'adresserai ma question au premier ministre suppléant.

Le ministère de la Défense nationale a prétendu cette semaine qu'il y avait une chance sur un million que des catastrophes telles que les écrasements et les incendies de forêt résultant des essais du missile de croisière ne viennent nuire à l'environnement. Voilà une affirmation tout à fait trompeuse. L'expert-conseil américain qui a effectué l'étude des risques susceptibles d'être occasionnés par les missiles de croisière, sur laquelle se fondent les militaires américains, a déclaré que les chiffres avancés par notre ministère de la Défense nationale étaient très loin de la réalité et en fait carrément erronés.

Le premier ministre suppléant promettera-t-il à la Chambre au nom du gouvernement et du ministère de la Défense nationale que ce dernier va faire publier immédiatement un autre bulletin donnant une évaluation plus juste des très graves dangers auxquels nous exposent les essais du missile de croisière?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)): Monsieur le Président, je crains bien que mon honorable amie ne doive décider de son propre chef. L'intellectuelle qu'elle est au suprême degré a dû avoir à prendre des décisions de ce genre dans sa vie. Sur presque tous les sujets elle fait face à des opinions extrémistes et modérées et c'est à elle de décider.

Si le ministre de la Défense était ici, je suis convaincu qu'il dirait avoir entière confiance en ses collaborateurs, notamment en son sous-ministre, quand ils lui soumettent des opinions de ce genre. Je ne peux pas lui être d'un bien grand secours. Il s'agit pour elle de décider laquelle de ces opinions est la plus valable. J'aurais tendance à croire l'opinion canadienne à cet égard.

M. le Président: Une brève question supplémentaire. Nous les avons refusées ces derniers temps.

LE NOMBRE DES ÉCRASEMENTS

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, le nombre des écrasements se chiffrait à 44 sur 109 vols, non un sur un million. Je voudrais poser ma question supplémentaire au premier ministre, qui est à la Chambre, monsieur le Président, mais pas à sa place.

M. le Président: La parole est au député d'Edmonton-Strathcona.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DE ROGER BILODEAU

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Pourquoi au juste le gouvernement a-t-il adopté la position qu'il a exposée dans son mémoire dans le procès qui oppose Sa Majesté à Roger Bilodeau?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, la question du député est tellement vague que je me demande ce qu'il veut dire. S'il pouvait être plus précis dans sa question supplémentaire, je pourrais peut-être lui répondre. Cette affaire est en appel et nous ne pouvons dire ni l'un ni l'autre tout ce que nous voulons à ce sujet.

M. le Président: Le député d'Edmonton-Strathcona a la parole. N'oubliez pas les problèmes.

LES MÉMOIRES DU GOUVERNEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Monsieur le Président, nous sommes tous les deux avocats, le ministre et moi. Pourquoi le ministre s'oppose-t-il à l'opinion de Roger Bilodeau sous prétexte que le terme «shall» indique une obligation, une nécessité? C'est la position que le ministre a adoptée dans le mémoire soumis à la Cour suprême du Canada? Elle ne semble pas concorder avec celle du premier ministre, ni avec les dispositions de l'article 23 de la Charte des droits. Peut-il nous dire pourquoi?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, il n'y a certainement rien d'illogique. Étant donné ce qui risque de se passer au Manitoba, il faudra certainement reconsidérer les mémoires du gouvernement fédéral que la Cour suprême du Canada étudie.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LE SOUS-MINISTRE—LA POSITION DU MINISTRE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Je tiens à lui présenter mes excuses. Depuis quelques jours, et surtout aujourd'hui, j'écoute attentivement ses réponses; c'est que j'ai été littéralement submergé de difficultés dans ma circonscription à cause de Revenu Canada, car mes électeurs et moi-même avons perdu confiance dans le fisc.

Je ne suis pas arrivé à comprendre la réponse que le ministre a donnée à plusieurs questions aujourd'hui. Quand on lui a demandé s'il avait confiance en son sous-ministre, la réponse était-elle affirmative ou négative?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je crois comprendre que le député est un peu lent du côté de la compréhension. Je l'invite donc à profiter de la semaine prochaine pour relire mes réponses dans le *hansard*, et un peu de réflexion lui permettra d'obtenir la réponse qu'il cherche.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AUDITION DE LA CAUSE CONCERNANT L'ESSAI DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, en l'absence, une fois de plus, du premier ministre, j'adresse ma question au ministre de la Justice. Les députés, et les Canadiens d'une façon générale, connaissent la position du ministre et du premier ministre sur les questions dont sont saisis les tribunaux et en particulier la Cour suprême du Canada. Pourrait-il faire état de sa position sur les essais du missile de croisière au Canada? N'est-il pas d'avis que l'on devrait les arrêter, totalement, pendant que la question est devant les tribunaux, simplement sur la base des principes du droit coutumier britannique et de la pratique du droit dans ce pays?

• (1150)

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, si le député m'adresse sa question pour que je traite de l'aspect juridique puisque, en fait, c'est le seul aspect auquel j'aie le droit de répondre vu la nature de mon portefeuille, la réponse est qu'il a tort. Dans notre droit, le remède dans une telle situation est une injonction. On ne peut demander aux parties de surseoir à leurs activités en l'absence d'injonction. Par conséquent, le gouvernement fédéral n'est pas tenu du point de vue légal d'arrêter les essais.

Si mon collègue pose une question de politique, il devra l'adresser au ministre responsable.

* * *

LA PRESSE

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT DANS LA PRESSE ETHNIQUE

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Monsieur le Président, ma question était destinée au ministre du Multiculturalisme, mais il est à Toronto en train de supprimer tout un tas de subventions à la presse ethnique. Je vais donc adresser ma question au secrétaire d'État qui est le ministre principal de ce ministère. Pourquoi le ministre du Multiculturalisme réduit-il la publicité du gouvernement dans la presse ethnique, particulièrement dans la région de Toronto? Le gouvernement fait-il une distinction entre les conservateurs et les libéraux? Que se passe-t-il?

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Monsieur le Président, cette allégation du député soulève de nombreuses questions. Si je me souviens bien, il y a moins d'un an que le ministre du Multiculturalisme a annoncé un enrichissement des programmes du Secrétariat d'État pour aider la presse ethnique. Je suis à peu près persuadé que l'application des critères d'aide à la presse ethnique a entraîné le réexamen de certains cas. Mais le budget total qui a été affecté à ce programme particulier a été augmenté de plusieurs centaines de milliers de dollars l'an dernier.

Il pourrait y avoir un cas où des doutes subsistent et nous serions heureux d'en connaître les détails. Dans l'ensemble, si je me souviens bien, ce programme a été enrichi et l'ensemble de la collectivité devrait en profiter.

Questions orales

LA RÉPARTITION DE LA PUBLICITÉ

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Monsieur le Président, j'espère que le ministre examinera la situation, car un certain nombre de demandes de renseignements m'ont été adressées. Puisque j'ai été ministre, les gens estiment, je suppose, qu'ils doivent m'écrire pour me dire que le gouvernement prend des mesures maintenant qu'il ne serait censé prendre que 60 jours avant les prochaines élections. Il a déjà commencé à réduire les subventions, en faisant une distinction entre les libéraux et les conservateurs, dans la région de Toronto.

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Monsieur le Président, si le député veut bien me fournir des précisions sur l'affaire à laquelle il pense, je m'engage à l'étudier et à lui faire un rapport aujourd'hui même ou au début de la semaine prochaine, car je tiens à ce que tout le monde soit traité avec justice et que les critères soient appliqués équitablement.

* * *

LE TOURISME

LE DÉSÉQUILIBRE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme. En début de semaine, nous avons eu une réunion à Charlottetown avec l'ACIT, l'Association de l'industrie touristique du Canada. A cette réunion, on nous a communiqué diverses statistiques concernant le recul subi par l'industrie touristique canadienne en 1983. Le nombre des Canadiens qui vont au sud est en augmentation, celui des Américains qui viennent ici en diminution. Le ministre pourrait-il nous donner son avis sur la situation?

L'hon. David Smith (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, il est exact que notre balance touristique avec les États-Unis est en déficit. Nous avons annoncé tout récemment une campagne télévisée qui sera lancée en avril, dans le nord des États-Unis, pour attirer les touristes américains au Canada au cours de l'été qui vient.

En outre, une campagne télévisée vient de démarrer pour inciter les Canadiens à prendre leurs vacances au Canada. Je pense que ces deux campagnes vont avoir pour effet de renverser la situation.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS À CRANBROOK (C.-B.)

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Il doit savoir que CP Rail figurait dans le programme de compression des 6 et 5 p. 100. Pourtant, CP Rail vient d'invoquer un changement important des conditions de travail pour réduire le salaire de son personnel de Cranbrook, en Colombie-Britannique. Est-ce que le président du Conseil du Trésor va faire enquête, afin de dire à CP Rail qu'il ne peut faire cela en ce moment et qu'il devra attendre la fin du programme de compression?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vais me renseigner, et s'il s'avère que cela n'est pas compatible avec la loi que nous avons votée, je ferai faire le nécessaire.

* * *

L'EMPLOI

LA RÉPARTITION DES CRÉDITS DE CRÉATION D'EMPLOIS EN ONTARIO ET AU QUÉBEC

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le premier ministre et lui ont beaucoup insisté sur le fait que les députés libéraux ont fait preuve de compétence, ou je crois qu'il a plutôt parlé d'efficacité, en obtenant des fonds spéciaux de relance pour leurs circonscriptions. Peut-il nous expliquer pourquoi l'Ontario qui, dans l'ensemble a plus de chômeurs que le Québec, a obtenu 51 p. 100 de fonds de moins que le Québec? Cela veut-il dire que les députés libéraux de l'Ontario sont nettement moins efficaces que leurs collègues du Québec?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'irai pas jusqu'à tirer des conclusions aussi catégoriques que le député, mais je lui rappelle que nous avons dit aussi que ces programmes s'inscrivaient dans le cadre des mesures prises pour combattre le chômage, en même temps que d'autres initiatives gouvernementales. J'ai notamment insisté sur l'importance du budget présenté par mon collègue et les encouragements fiscaux prévus pour favoriser la création d'emplois qui auront certainement des effets considérables en Ontario.

J'ai également souligné que certaines provinces plus riches disposent de ressources financières plus importantes pour résoudre leurs problèmes de création d'emplois. L'Ontario est une des provinces riches et on peut donc raisonnablement s'attendre à ce qu'elle fasse des efforts plus énergiques que certaines autres provinces moins favorisées. Ce sont des choses que j'ai déjà dites ici.

J'ai fait valoir que, si l'on tient compte des possibilités de chaque province, les chiffres se rapportant à l'Ontario sont très raisonnables compte tenu de la situation dans son ensemble.

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

ON DEMANDE DE STATIONNER DES HÉLICOPTÈRES À SAINT-JEAN (T.-N.)

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Mines, puisque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est absent. L'abandon hier de la plate-forme Vinland fait ressortir de façon tragique les dangers que courent les travailleurs affectés au large de nos côtes.

En réponse aux autorités de la province qui avaient réclamé pour ces travailleurs un accès direct aux hélicoptères, le ministre de la Défense nationale a déclaré que, d'après lui, la côte est de Terre-Neuve était déjà suffisamment bien équipée à cet égard. Comme le sait le ministre, il s'est formé dans la région cette année des champs de glace fort dangereux. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre et à sa province pourquoi le gouvernement fédéral refuse de donner suite à la requête raisonnable des autorités terre-neuviennes qui voudraient que la ville de Saint-Jean soit équipée d'hélicoptères pour que ces 500 travailleurs systématiquement exposés à des dangers puissent y avoir un accès direct?

L'hon. William Rompkey (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je tiens à l'assurer que cette affaire m'inquiète beaucoup, certainement tout autant que le député et les habitants de ma province.

Le problème ne se résume pas à une simple question d'hélicoptères, et ne parler que de cela, c'est probablement oublier d'autres aspects de la situation. On a beaucoup fait depuis un an ou deux pour améliorer les services de recherche et de sauvetage au large de la côte est. Bien des directives ont été émises. Et l'on dispose aujourd'hui d'un matériel beaucoup plus considérable qu'auparavant.

Je veux également signaler au député qu'il se trouve dans la région d'autres bâtiments, par exemple les bateaux de pêche et les transporteurs maritimes, qu'il nous faut surveiller, outre les plates-formes de forage.

Je tiens à dire aussi au député qu'à mon avis aucun systsème n'est absolument sûr. Nous devrions donc continuer à surveiller la situation et tandis que nous poursuivrons la mise au point de nos services de recherche et de sauvetage, nous devrons veiller à examiner attentivement toutes les possibilités qui nous permettront de nous doter des meilleurs services possibles dans le domaine.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE FONDS DE RAJUSTEMENT AGRICOLE

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Voudrait-il dire à la Chambre si le Fonds de rajustement agricole de 204 millions est toujours à sa disposition? Si oui, a-t-il l'intention de s'en servir pour réparer le préjudice que la mesure sur le tarif du Nid-de-Corbeau a fait subir aux éleveurs de bétail, selon le rapport Gilson, ou l'emploiera-t-il pour mettre en œuvre une nouvelle politique des céréales de provende, ce à quoi le ministre de l'Agriculture semble vouloir le réserver?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme le député le sait, nous avons discuté de la question à plusieurs reprises quand le comité a étudié la loi sur le transport du grain. Ce que j'ai dit à ce moment-là tient toujours. Les fonds destinés à ce rajustement étaient liés au mode de paiement. J'ai l'intention, dès avril prochain, de charger une commission d'enquête d'examiner les diverses possibilités et options quant au mode de paiement. Nous ne voudrions pas que ces fonds soient utilisés avant qu'il soit fait rapport au Parlement ou qu'on arrive à des conclusions, de façon que les fonds soient répartis conformément à cette partie précise de la loi, ce qui est fondamental pour l'exécution de l'ensemble de la mesure.

* * *

• (1200)

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Monsieur le Président, il y a eu des consultations à l'échelon du premier ministre du Canada et des autres chefs de partis, et il semble qu'il y ait eu consentement unanime pour ce qui suit: permettre dès maintenant au ministre des Transports (M. Axworthy) de proposer une résolution en ce qui a trait à la langue et au droits linguistiques au Manitoba, et une fois que la résolution sera proposée, il y aura un orateur par parti, cela permettra l'adoption de la résolution sans autre débat.

Monsieur le Président, si vous voulez bien demander maintenant ce consentement unanime pour permettre au ministre des Transports de proposer la résolution, et ensuite proposer la résolution à la Chambre. C'est par la suite que le ministre des Transports fera son allocution et il sera suivi d'un porte-parole pour chacun des deux partis d'opposition.

[*Traduction*]

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime pour permettre au ministre des Transports (M. Axworthy) de présenter la motion?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, les consultations dont a parlé le leader parlementaire du gouvernement ont effectivement eu lieu. Il a exposé les termes de l'entente qui sera conclue lorsque les représentants des trois partis à la Chambre auront pris la parole. La motion sera adoptée d'office. Nous sommes d'accord. Nous accordons également notre consentement unanime pour que la motion soit présentée tout de suite.

M. Young: Monsieur le Président, c'est bien ce qui a été entendu et convenu, pour notre part.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

Langues officielles

LES LANGUES OFFICIELLES

RÉSOLUTION SUR LES DROITS LINGUISTIQUES DES FRANCOPHONES AU MANITOBA

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports) propose:

Que:

Attendu que la Chambre, dans une résolution adoptée unanimement par tous les partis le 6 octobre 1983, a invité le Gouvernement et l'Assemblée législative du Manitoba à agir dans les meilleurs délais pour satisfaire à leurs obligations constitutionnelles et protéger efficacement les droits de la minorité francophone de la province;

Attendu que la Chambre a aussi appuyé dans sa substance, à cette occasion, l'accord conclu à cette fin, le 16 mai 1983, par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Manitoba avec la participation de la Société franco-manitobaine;

Attendu que le Gouvernement du Manitoba a déposé devant l'Assemblée législative de la province, le 4 juillet 1983, une résolution constitutionnelle visant à modifier la *loi de 1870 sur le Manitoba*, et a présenté par la suite des modifications à celle-ci ainsi qu'un projet de loi concernant les services publics, lesquels, pris ensemble, sont conformes pour l'essentiel à l'entente conclue le 16 mai 1983 par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Manitoba;

Attendu que l'Assemblée législative du Manitoba, après plusieurs mois de débat, se voit empêchée de mettre aux voix la dite résolution constitutionnelle et, par conséquent, de s'acquitter de ses obligations constitutionnelles;

1) la Chambre presse le Gouvernement du Manitoba de persister dans ses efforts pour satisfaire aux obligations constitutionnelles de la province et pour protéger efficacement les droits de la minorité francophone dans un esprit de tolérance, de courtoisie, de concorde et de générosité;

2) la Chambre presse l'Assemblée législative du Manitoba de considérer d'urgence la résolution et la législation pertinentes de manière à assurer leur prompte adoption.

—Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord remercier mes collègues et les députés de tous les partis d'avoir accordé leur consentement unanime pour me permettre de présenter cette résolution qui revêt une grande importance, tant pour ma province que pour l'ensemble du pays. Elle nous ramène à quelques mois en arrière, au 6 octobre dernier, date où le Parlement, après un débat d'une heure, le plus mémorable que nous ayons connu depuis plusieurs années, a approuvé à l'unanimité une résolution en vue d'inviter l'Assemblée législative du Manitoba à trouver une solution au problème des droits linguistiques dans ma province d'origine.

Ce fut un très grand moment, un moment très historique. Le Parlement canadien exprimait unanimement l'espoir et le désir qu'un grand tort du passé serait corrigé grâce à l'intervention des députés de l'Assemblée législative du Manitoba et, en fin de compte, du Parlement du Canada.

Malheureusement, ces espoirs et ce désir se sont quelque peu estompés depuis octobre. Dans les nouvelles qui nous parviennent du Manitoba on entend trop souvent parler de paralysie, d'impasse, de rancœur, d'indignation et de frustration. Comme nous le savons tous, l'Assemblée législative de cette province n'a pas réussi à s'entendre sur les propositions qui avaient été présentées.

En tant que citoyens du Manitoba, d'autres députés et moi-même sommes vraiment peinés par ce qui se passe dans notre coin de pays. Il est dur de le voir ainsi déchiré. Il est frustrant de voir les affaires de la province ainsi bloquées et l'Assemblée législative dans une telle impasse. Cette situation entrave la marche normale des affaires, au moment même où le Manitoba a désespérément besoin de nouveaux emplois et de solutions à ses problèmes sociaux, dont l'Assemblée législative de cette province ne peut être saisie, car elle est mobilisée par cette question d'importance primordiale.

Les affaires de la province sont dans l'impasse, mais ce qui importe encore davantage, c'est ce que vit la population. Je crois parler au nom de la plupart des Manitobains lorsque je dis souhaiter que le problème trouve sa solution. La population souhaite ardemment, je crois, qu'on trouve le moyen de régler ce problème presque centenaire. Mais, et quelles qu'en soient les causes ou les raisons profondes, on n'y est pas encore parvenu. Voilà pourquoi il est essentiel que la Chambre renouvelle et réaffirme unanimement son engagement à l'égard de la Constitution canadienne. Nous devons à nouveau faire entendre la voix de la raison et du bon sens et insister pour que soit corrigé un tort historique, pour remédier aux injustices passées et inviter les Manitobains et, en fait, tous les Canadiens à faire preuve dans cette affaire de tolérance et de générosité.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: D'aucuns soutiennent dans ma province que la Chambre n'a pas à se mêler de cette affaire qui, à leur avis, ne regarde que les Manitobains. Je crois que, tout au long du débat qui a eu lieu, les députés fédéraux et les autres Canadiens se sont quelque peu retenus d'intervenir pour laisser au Manitoba le temps et la possibilité de se concentrer sur ses responsabilités. A ceux qui prétendent que cela ne nous regarde pas, nous disons qu'ils ont tout à fait tort. Cette affaire ne peut pas être confinée au territoire du Manitoba, mais elle intéresse tous les Canadiens. L'essence même de notre pays ainsi que les principes fondamentaux de notre constitution sont en jeu. Nous devons être disposés à reconnaître que tous les Canadiens doivent être traités sur un pied d'égalité au Canada au point de vue linguistique, sexuel ou moral. Nous devons veiller à ce qu'il en soit ainsi.

Des voix: Bravo!

• (1210)

[*Français*]

M. Axworthy: Monsieur le Président, nous savons l'importance pour tous les Canadiens d'avoir le droit de travailler, le droit d'habiter, le droit de voyager partout au Canada. Nous connaissons l'importance qu'il y a à combattre la mentalité du séparatisme qui prétend qu'il est nécessaire pour un groupe de rester dans nos régions seulement sans pouvoir faire de choix. Nous savons l'importance de protéger les minorités anglaises et françaises dans chaque région.

Les droits linguistiques sont une réalité essentielle du Canada, un élément essentiel de la fédération canadienne. Ainsi, nous devons accepter la reconnaissance officielle du français au Manitoba.

[*Traduction*]

Il y a une autre question importante à envisager et c'est ce qui s'est passé au Manitoba et ce que cette situation signifie pour un régime démocratique. Notre résolution du 6 octobre a été approuvée avec enthousiasme par tous les députés parce que nous croyons en somme que cette décision devrait être prise dans nos assemblées démocratiques par les membres élus qui sont nantis du pouvoir légitime de protéger les minorités. Il importe que la Chambre réaffirme une fois encore son engagement à cet égard.

Quel est l'avenir réservé au gouvernement parlementaire du Canada si, dans chaque assemblée législative, certains groupes tentent de bloquer ses délibérations quand leurs arguments ne réussissent pas à convaincre leurs collègues? Comment les assemblées législatives peuvent-elles conserver leur légitimité et leur autorité dans notre société? Comment peuvent-elles demeurer notre principal organisme de décision si un gouvernement doit proroger une session parce que certains de ses membres empêchent une mise aux voix, briment le droit qui est peut-être le plus fondamental de toute démocratie, celui de prendre une décision?

Des voix: Bravo.

M. Axworthy: Le message pressant contenu dans la résolution que nous adoptons aujourd'hui réaffirme sans équivoque notre engagement à l'égard de ce processus et cherche à donner espoir et confiance à tous les Canadiens, les minoritaires comme les autres, leur indiquant que c'est ici que les décisions sont prises, que c'est ici que sont assurées la protection et la défense des droits et des libertés. Nous pouvons être en désaccord, comme cela arrive souvent, sur la nature, la portée et le caractère de ces droits et de ces libertés, mais c'est ici, à la Chambre, que ces décisions doivent être prises. Nous devons faire comprendre par cette résolution votée à l'unanimité, que cette question est fondamentale pour notre société.

Voilà pourquoi il est tellement important d'apporter tous nos encouragements et de mettre en œuvre tous nos moyens de persuasion, à titre collectif et individuel, pour que les responsables, les politiques et les représentants élus du Manitoba retrouvent le chemin de la modération, cherchent une solution raisonnable et décident de reconnaître sans réserve ces droits dans la Constitution et s'engagent résolument à offrir les services nécessaires. Ils doivent agir de façon à balayer les relents d'extrémisme qui commencent à planer au-dessus de cette région et risquent même de s'étendre ailleurs.

Aujourd'hui, nous avons l'occasion de circonscrire cette situation tragique et parfois très regrettable. Et j'espère que, en votant cette résolution, nous apportons par le fait même encouragement et appui à l'assemblée législative du Manitoba pour qu'elle règle cette question.

Il faudrait également que les députés se demandent s'il y a lieu de faire davantage, de revenir à l'esprit et à l'essence de l'accord du 16 mai qui reconnaissait l'importance d'une résolution votée par les deux Chambres. Il faut voir s'il serait utile, ayant réussi à nous entendre grâce à des consultations entre nous et avec nos confrères du Manitoba et à voter une résolution fondée sur cet accord du 16 mai qui reconnaît de nouveau et confirme ces droits, que nous apportions une nouvelle incitation, un nouvel élan, une nouvelle motivation aux Manitobains, les invitant à voter la résolution. De la sorte, la Chambre des communes aura pris ses responsabilités et joué le rôle qui lui revient.

Je laisse tous les députés de tous les partis réfléchir à la question, la juger et l'évaluer. Je crois que nous avons le devoir d'exprimer notre opinion et d'exercer une pression morale, mais il pourrait aussi être important à ce moment-ci ou dans un avenir rapproché—peut-être quand la Chambre rentrera de son bref congé parlementaire—de nous demander si le temps n'est pas venu d'adopter ici une résolution qui fasse savoir clairement à l'opposition officielle du Manitoba que ses amendements et sous-amendements, qui n'ont d'autre fin que de confirmer la validité de certaines lois, sont inacceptables pour la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: J'ai suffisamment retenu la Chambre. Je ne crois pas nécessaire de revenir sur l'histoire ou les détails de l'institution, que sûrement nous connaissons tous très bien et à laquelle nous sommes tous associés. Je me contenterai d'exprimer de nouveau aux autres députés la reconnaissance du parti ministériel, sachant que nous partageons tous le même désir et le même intérêt de voir se résoudre la question des droits linguistiques au Manitoba, pour le bien non seulement des Manitobains, mais aussi de tous les Canadiens. Nous discutons en réalité aujourd'hui, une fois de plus, de l'avenir de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Brian Mulroney (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, le chroniqueur Fred Cleverly, du *Winnipeg Free Press*, décrivait récemment dans un article pénétrant une manifestation des mouvements de la base au Manitoba. Cette manifestation a été pacifique; les discours étaient modérés; les participants étaient des Manitobains honnêtes et travailleurs. Ce n'étaient pas des extrémistes ou des réactionnaires, comme certains l'ont dit. C'étaient des Manitobains ordinaires qui affirmaient une certaine vision du Canada que je peux comprendre, mais que je ne partage pas sur ce point important.

[*Français*]

Le 6 octobre dernier, au nom de mes collègues, j'ai annoncé l'appui unanime de notre caucus en faveur de la résolution qui venait ce jour-là d'être déposée par mon collègue, le premier ministre (M. Trudeau). Je disais à ce moment-là, et je me permets de le répéter aujourd'hui, que notre appui en faveur de la minorité francophone du Manitoba, comme d'ailleurs des autres minorités du pays, notre appui, dis-je, est profond et durable. Je mentionnais que la résolution actuelle constitue un rappel à nos obligations plus large dans un pays aux espaces quasi illimités, débordant en tout temps sur de grandes possibilités pour l'avenir. Ces obligations englobent un respect pour nos minorités linguistiques et autres, un désir soutenu d'encourager leur épanouissement et le devoir de protéger en tout temps les droits de nos minorités là où elles se trouvent.

Cette pensée, monsieur le Président, vaut également pour la résolution qui est déposée devant cette Chambre aujourd'hui.

Effectivement, le 15 février dernier, à la suite d'une réunion de notre caucus, j'ai eu l'occasion d'annoncer publiquement notre appui renouvelé en faveur des Franco-manitobains. Le communiqué émis ce jour-là, à la suite de notre rencontre, précisait et je cite:

Langues officielles

Tous les députés du caucus progressiste-conservateur fédéral ont appuyé à nouveau la position énoncée par M. Mulroney. Cet appui demeure inchangé et continue de refléter l'opinion de M. Mulroney et de tous ses collègues du caucus à ce sujet.

[*Traduction*]

Nous sommes tous le reflet de notre environnement, le produit de nos expériences. J'ai appris il y a bien des années que les Manitobains, comme d'ailleurs la plupart des Canadiens de l'ouest, ne perçoivent pas la dualité canadienne et l'importance de ses applications linguistiques avec la même acuité que les Canadiens qui ont leurs racines dans l'est du pays. Dans l'est du Canada, l'alliance anglais-français est devenu une réalité quotidienne depuis les tout débuts de notre histoire, bien que les frictions n'aient pas toujours été absentes. Cette alliance a été imposée par les faits, les francophones étant assez nombreux pour avoir un certain poids politique. On ne pouvait ignorer la présence de millions de Canadiens français ni piétiner leurs droits. En conséquence, nous avons assisté au fil des décennies à une évolution lente mais inéluctable vers la protection des droits linguistiques et autres des francophones. L'égalité absolue n'est pas encore instaurée partout, mais cette évolution, profondément enracinée dans la réalité et fondée sur les principes d'équité, est irréversible dans l'est du Canada.

• (1220)

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je reconnais, monsieur le Président, que, dans certaines régions de l'ouest du Canada, la vision est différente. Elle n'est ni malveillante, ni à courte vue. Elle est simplement différente parce que, sur certains points très importants, l'évolution du Canada de l'ouest n'a pas été parallèle à celle de l'est.

C'est grâce à l'arrivée massive d'immigrants de l'Ukraine, de l'Europe centrale et d'ailleurs que les Prairies sont devenues florissantes. Leurs sacrifices et leur travail acharné leur a permis de mettre en valeur ces terres. Même si leurs origines différaient, ils avaient une chose en commun, la langue. L'anglais est devenue l'outil de communication quasi-universel. A de très nombreux égards, la langue a rassemblé ces gens aux origines extrêmement diverses.

Le caractère précieux mais fragile de la dualité linguistique que Macdonald et Cartier ont perçue comme la caractéristique indispensable de notre sentiment d'appartenance au Canada n'a pas survécu à l'évolution démographique de l'Ouest nouveau. Le pays a grandi, l'anglais, devenu la langue la plus parlée, s'est en fin de compte imposé. C'est ainsi que le temps en a fait inexorablement les victimes silencieuses des événements. Selon moi, cette situation est moins l'effet d'un plan arrêté que du nombre. Un grand nombre d'Allemands, d'Ukrainiens, de Polonais, de Suédois et d'Islandais se sont établis dans les Prairies.

Que fait-on dans tout cela des quelques franco-manitobains qui étaient là au départ, représentant l'un des deux grands groupes linguistiques du Canada? Ils étaient là en éclaireurs avec leurs droits et leurs obligations. Ils ont été rejoints plus tard par tant d'autres dont j'ai parlé, qui ont choisi la langue anglaise. Cependant, les franco-manitobains n'ont pas perdu leurs droits linguistiques à cause de leur assimilation par la majorité anglophone; l'assemblée provinciale les leur a retirés intentionnellement en adoptant une loi qui violait une entente historique. Nous demandons aujourd'hui simplement que ces droits leur soient restitués.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je crois assez bien comprendre les sentiments de beaucoup de Manitobains qui jugent que la langue qu'ils ont importée de leur pays d'origine devrait avoir une place aussi proéminente que la langue française qui est utilisée par relativement peu de Manitobains. Cependant, ces quelques courageux qui ont réussi à préserver la langue et la culture françaises au Manitoba méritent aujourd'hui que leurs concitoyens leur témoignent de la gratitude au lieu de les harceler.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Car après des décennies d'angoisse, ils se sont assurés, ne serait-ce que modestement, que la vision unique et incomparable que nos pères fondateurs avaient du Canada, n'a pas été trahie. A la consternation des uns et au vif dépit des autres, mais à la grande fierté de la majorité, ils ont permis qu'on puisse affirmer aujourd'hui au Canada que les Canadiens français n'ont pas besoin d'être confinés dans l'enclave d'une province, et que l'on peut vivre autrement, car ce n'est pas uniquement dans cette province, à l'exclusion du reste du Canada que les droits des Canadiens français peuvent être protégés. Ils ont permis au Canada et à des millions de Canadiens français de résister à la séduction ultime de la séparation pour des raisons de langue. Ils ont certainement permis aux Canadiens, et surtout à un nombre croissant et écrasant de Canadiens, l'espoir de l'avenir, de reconnaître à notre pays exceptionnel et imparfait des qualités de tolérance et de générosité qu'ils souhaitent préserver pour les générations à venir.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Voilà pourquoi mes pensées se tournent aujourd'hui vers les Canadiens-Français du Manitoba, isolés qu'ils sont par rapport à leurs compatriotes du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario qui vivent dans un milieu culturel, linguistique et économique de plus en plus florissant. Je leur rends hommage pour leur dignité et leur courage. Aujourd'hui, au nom de mon parti, je me réjouis de participer à cette démarche qui vise à réparer un tort et une injustice historique.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je songe aussi aux autres Manitobains qui, du fait que leur vision du Canada s'est élaborée dans des circonstances différentes des miennes, auront peut-être du mal à comprendre et à accepter mes propos. Je tiens à leur dire combien je regrette les événements troublants qui sont survenus ces derniers mois. Même si nos points de vue diffèrent sur cette question fondamentale, je sais que ces Manitobains ont agi, non pas par malice, mais poussés par une conception historique différente de notre pays.

J'invite donc les Manitobains, tous les Manitobains, en tant que Canadiens, à panser leurs plaies et à régler le plus rapidement possible la question des droits des minorités linguistiques. Ma position à cet égard est parfaitement claire. Un parti politique d'envergure nationale doit assumer ses responsabilités. En ce domaine particulier, il doit veiller dorénavant à ce que nos minorités au Canada soient traitées avec dignité et avec justice.

Des voix: Bravo!

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suis né au Manitoba. J'y ai vécu toute ma vie. J'ai été élevé dans le sud de cette province et, aujourd'hui, j'en représente le nord. Je sais bien que ma province n'est pas le lieu de prédilection des fanatiques et des racistes. La plupart des Manitobains savent faire preuve de tolérance envers les différentes confessions religieuses, les groupes linguistiques et les gens de couleur.

Au cours de notre histoire, nous avons accueilli chaleureusement des Ukrainiens et des Allemands qui ont vécu à côté des autochtones de ma province. Louis Riel n'est-il pas considéré comme le père du Manitoba? Depuis son époque, nous avons su faire preuve de tolérance. Bien sûr, nous avons eu nous aussi, nos problèmes. Notre assemblée législative a adopté des lois injustes au cours de notre histoire. Et les mesures qu'on s'efforce actuellement de prendre ont justement pour but de redonner des droits aux gens qui ont été victimes de ces lois injustes. Il faut absolument que tous les députés et tous les Canadiens, de quelque allégeance politique qu'ils soient, se donnent la main pour protéger toutes les minorités sans exception de notre pays.

Des voix: Bravo!

• (1230)

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai vu, moi aussi, certaines personnes se donner en spectacle devant les caméras de télévision, des gens qui ont abaissé le Manitoba et qui m'ont fait honte personnellement. Ils ne représentent pas les habitants du Manitoba.

Il y en a aussi d'autres que la question du bilinguisme préoccupe à juste titre. Ils se demandent ce qui arrivera à leurs enfants plus tard dans le domaine de l'emploi si le bilinguisme était entériné dans les lois de leur province. Ce sont des préoccupations légitimes que tous les parents sont en mesure de comprendre. Mais ce n'est pas là la grande question au Manitoba.

Le projet de loi à l'étude a une portée limitée. Il ne concerne que les services en français dans les régions où le nombre de Francophones le justifie. Et seuls les services publics sont visés. Je rappelle aux Canadiens que cette mesure n'assure pas la protection intégrale de la minorité francophone du Manitoba dans le domaine des services, mais elle a le mérite au moins de leur reconnaître un droit historique qui veut que lorsqu'une localité est d'expression française, elle soit servie dans cette langue.

Les mesures proposées au Manitoba donnent des garanties suffisantes, tant à la minorité qu'à la majorité. Cela, il est important que nous le comprenions tous, il est important que tous les Manitobains le comprennent. Je suis un Manitobain unilingue anglophone. J'apprends le français, mais j'ai du mal. Je représente une circonscription où il y a deux langues officielles, l'anglais et le cri. Dans ma circonscription, 30 p. 100 des habitants parlent le cri. Ils ne profitent pas de ce projet de loi, mais ce sont des gens capables de comprendre qu'au Canada il n'y a pas que des francophones et des anglophones; pas seulement des francophones, des anglophones et des ukrainophones; pas seulement des francophones, des anglophones, des ukrainophones et des germanophones. Nous sommes une mosaïque, pas un creuset. C'est un fait qu'il faut respecter au Canada tout entier autant qu'au Manitoba. Il faut savoir respecter les intérêts et les aspirations de la population d'origine ukrainienne, celles de la population mennonite, celles de tous les éléments de notre population. A l'Assemblée législative manitobaine, c'est ce qu'on essaie de faire et je suis d'accord là-dessus, comme mon caucus, non seulement pour des raisons historiques mais parce que c'est cela qu'il faut faire au Canada, et c'est cela qu'il faut faire dans la province du Manitoba.

Des voix: Bravo.

M. Murphy: Depuis 1870, notre Constitution assure la protection au Manitoba du fait français et du fait anglais. En 1870, la population autochtone francophone était majoritaire. Louis Riel, après la rébellion, a négocié avec le gouvernement du Canada la protection des anglophones et des francophones. Cette page de notre histoire est un juste sujet de fierté, et cela, il faut que nous le reconnaissions tous. Maintenant que les anglophones sont majoritaires, maintenant que les autres groupes culturels et linguistiques sont devenus plus nombreux que les francophones, il nous faut aussi avoir la tolérance de Riel. Il faut reconnaître certains services, certains droits fondamentaux à un groupe qui avait accordé ces droits à la minorité de l'époque, à la minorité anglophone.

Dans ce pays, nous ne sommes surtout pas monolithiques. Mais si au pays la majorité décide jamais qu'elle va se servir de son pouvoir, comme certains essaient de le faire au Manitoba, s'ils essaient de se servir de ce pouvoir contre la population francophone du Manitoba, en dépit de la garantie constitutionnelle qui a été confirmée à cette dernière par la Cour suprême du Canada, il n'y a plus, monsieur le Président, de Canadien qui soit en sûreté; plus de minorité religieuse qui soit en sûreté, plus de minorité linguistique qui soit en sûreté, plus de personnes ou de groupes de personnes ayant des convictions différentes de celles de la majorité qui soient en sûreté.

Des voix: Bravo.

M. Murphy: Le gouvernement du Manitoba peut garder la tête haute. Il mène un dur combat. Il se bat non seulement au nom des 6 p. 100 de Manotobains francophones, mais encore au nom de la tolérance. Au Manitoba, cette tolérance est contestée à l'assemblée législative par un parti minoritaire. Elle est constestée dans la rue et dans les assemblées tenues dans toute la province. Néanmoins, nous avons le devoir en tant que députés, Canadiens et Manitobains, de nous battre pour sauvegarder le tolérance dans l'ensemble du pays. Nous devons nous battre pour la tolérance au Manitoba ainsi qu'à l'assemblée législative de cette province.

Tel est l'objet de cette résolution. Nous disons que nous n'épargnerons aucun effort pour protéger les droits de nos minorités. Les francophones représentent une petite minorité au Manitoba, et une minorité plus importante dans d'autres régions du pays, mais une minorité quand même et nous croyons, comme le gouvernement manitobain, qu'il faut soutenir cette minorité malgré l'intolérance et l'étroitesse d'esprit de certaines gens. Nous devons le faire même si le moment n'est peut-être pas bien choisi du point de vue politique.

Dépôts de documents

Je félicite le gouvernement du Manitoba et les chefs des trois partis de la Chambre en espérant non seulement que nous adopterons cette résolution, mais que nous ferons le nécessaire pour créer une société beaucoup plus tolérante d'un bout à l'autre du pays. Je vous remercie.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Conformément à l'entente conclue aujourd'hui, la motion est censée avoir été adoptée.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): De la part du président du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, j'ai l'honneur de présenter, monsieur le Président, le premier rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, en vertu de l'article 46(2) du Règlement, et conformément à l'article 33 de la Loi sur la Société des Postes, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles, et pour renvoi au Comité permanent des transports, le rapport annuel de la Société canadienne des Postes pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1983.

* * *

[*Traduction*]

M. Paproski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Collenette) a prononcé aujourd'hui un discours à Toronto à propos de la communauté ethnique et il a dit qu'il allait consacrer plus d'argent à la publicité alors qu'il a réduit . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député ne peut pas faire de déclaration maintenant. Nous en sommes aux affaires courantes et je suis sûr qu'il aura une autre occasion de soulever cette question.

M. Paproski: Je veux seulement dire . . .

M. le Président: La présidence ne peut pas recevoir de rappel au Règlement pour le moment.

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 53, 354, 416, 471, 548, 637 et 649.

[*Texte*]

LE NOMBRE D'INCIDENTS SURVENUS AU PÉNITENCIER DE DORCHESTER

Question nº 53—**M. Howie:**

Depuis juillet 1980, combien y a-t-il eu de *a*) manifestations, *b*) grèves de la faim, *c*) prises d'otages au pénitencier de Dorchester?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada: *a*) 24, *b*) 3, *c*) 2.

LE BUDGET DE «FASHION CANADA»

Question nº 354—**M. St. Germain:**

1. Pour l'année financière 1982-1983, quel était le budget total de *Fashion Canada* et quel était son mandat?

2. Au cours de la même année, combien de personnes cet organisme employait-il directement?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): 1. Pour l'année financière 1982-1983, le budget total de «Fashion Canada» était de $33,000. Le mandat de «Fashion Canada» était de promouvoir la mode canadienne et d'encourager la formation de dessinateurs de mode canadienne.

2. Au cours de la même année financière, personne n'était employé directement. Un agent de l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce était cependant assigné à travailler pour «Fashion Canada».

LES CRIMES DE VIOLENCE

Question nº 416—**M. Howie:**

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1983, combien y a-t-il eu *a*) d'homicides, *b*) de tentatives de meurtres, *c*) d'agressions (non sexuelles), *d*) de vols, *e*) d'agressions sexuelles au Canada?

L'hon. Charles Lapointe (ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: les données pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 ne sont pas encore connues. Pour l'année civile 1982, les chiffres provisoires sont les suivants:

a) Le nombre total d'homicides communiqués à la police se chiffre à 710, dont 40 ne sont pas fondés[1], ce qui donne 670 infractions réelles.

b) En ce qui concerne les tentatives de meurtre, les chiffres communiqués à la police et les chiffres réels s'établissent à 987 et 943 respectivement.

---

[1] Après enquête de la police.

c) Le nombre total de voies de fait (sauf les attentats à la pudeur) communiquées à la police est de 133,699; les infractions réelles dans cette catégorie se chiffrent à 125,912.

d) Les vols qualifiés communiqués à la police totalisent 28,105, alors que les vols qualifiés réels, après soustraction des infractions non fondées, atteignent 27,257.

e) Le nombre total d'infractions d'ordre sexuel communiquées à la police est de 16,012. La soustraction des infractions non fondées donne un nombre réel de 13,864.

Le tableau ci-après donne des renseignements plus détaillés sur le nombre total de crimes de violence au Canada pour l'année civile 1982.

Infractions	Communiquées à la police ou connues	Non fondées	Nombre réel d'Infractions	Infractions classées		Adultes accusés		Jeunes[1] délinquants
				Par mise en accusation	Sans mise en accusation	Hommes	Femmes	
Canada								
**Homicide—total	710	40	670	500	72	506	68	26
Meurtre, premier degré	306	22	284	190	42	220	16	8
Meurtre, deuxième degré	353	13	340	267	25	248	41	11
Homicide involontaire coupable	46	4	42	42	4	38	10	6
Infanticide	5	1	4	1	1	0	1	1
**Tentative de meurtre—total	987	44	943	738	55	704	87	29
**Voies de fait (sauf attentat à la pudeur)—total	133,699	7,787	125,912	41,172	57,373	36,092	4,476	6,546
Blessure	2,865	293	2,572	1,385	468	1,115	249	116
Lésions corporelles	32,278	1,074	31,204	14,435	9,130	13,753	1,205	1,585
Officier de police	5,101	12	5,089	4,800	179	3,924	466	141
Autres agents de la paix ou fonctionnaires publics	987	33	954	666	140	567	48	30
Autres voies de fait	92,468	6,375	86,093	19,886	47,456	16,733	2,508	4,674
**Vols qualifiés—total	28,105	848	27,257	6,553	1,403	6,963	525	1,678
Armes à feu	9,076	122	8,954	2,250	292	2,216	104	348
Autres armes offensives	6,314	153	6,161	1,762	328	1,810	145	420
Autres vols qualifiés	12,715	573	12,142	2,541	783	2,937	276	910
**Infractions d'ordre sexuel—total	16,012	2,148	13,864	5,345	2,786	4,369	121	1,064
Viol	3,633	1,105	2,528	1,037	308	1,067	8	81
Attentat à la pudeur d'une personne de sexe féminin	7,681	657	7,024	2,456	1,515	1,816	20	716
Attentat à la pudeur d'une personne de sexe masculin	1,534	96	1,438	654	299	451	5	116
Autres infractions d'ordre sexuel	3,164	290	2,874	1,198	587	1,035	88	151
**Crimes de violence—total	179,513	10,867	168,646	54,308	61,689	48,634	5,277	9,343

[1] Comprend les personnes accusées et les personnes non accusées.

Source: Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

LES LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES JUGES, À PROPOS DE LA DÉTERMINATION DE LA PEINE

Question nº 471—**M. Howie:**

1. Le ministère de la Justice a-t-il entrepris, depuis le 1er janvier 1983, des études sur des lignes directrices relatives aux sentences à l'intention des juges et, dans l'affirmative, *a*) ces études ont-elles été effectuées par des experts-conseils de l'extérieur, *b*) a-t-on prévu des sommes quelconques pour ces études et, dans l'affirmative, combien, *c*) quelle est la liste des personnes qui ont effectué les études, *d*) le ministère a-t-il effectué des études internes et, dans l'affirmative, combien?

2. Quel était l'objet des études, ont-elles réalisé leurs objectifs et seront-elles rendues publiques?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): En ce qui concerne le ministère de la Justice: Le ministère de la Justice n'a pas fait faire d'étude particulière au sujet de l'élaboration de lignes directrices relatives à la détermination de la peine à l'intention des juges. Cependant, certains fonctionnaires du ministère ont effectué des recherches et compilé des données sur la question dans le cadre de la deuxième phase de la révision du droit pénal en matière de détermination de la peine. Ces recommandations font partie du projet de loi sur la réforme du droit pénal qui était déposé en Chambre le 7 février 1984. Ces recherches concernant notamment la procédure suivie dans d'autres pays ont été utilisées dans l'élaboration de l'objectif et des principes de la détermination de la peine contenus dans le projet de loi.

LE PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Question nº 548—**M. Howie:**

Le Centre d'emploi et d'immigration du Canada administre-t-il le programme d'orientation professionnelle le programme de formation préparatoire à l'emploi et, dans l'affirmative, combien de personnes se sont prévalues de chacun de ces programmes au cours de l'année la plus récente pour laquelle des chiffres sont disponibles?

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Les Programmes d'orientation professionnelle et de formation préparatoire à l'emploi sont administrés par les Centres d'emploi du Canada. Durant l'année financière 1982-1983, 3,512 Canadiens ont été inscrits dans le premier programme alors que 6,776 l'ont été dans l'autre. Les stagiaires sont inscrits à des cours spécifiquement achetés par la Commission aux fins du Programme; les cours sont conçus et offerts par les collègues communautaires ou des établissements équivalents dans chaque province.

Recours au Règlement—M. Paproski

LE SYSTÈME DE REPÉRAGE DES DÉBOUCHÉS

Question nº 637—**M. Stewart:**

Au sujet de la réponse à la question nº 128, quel était le budget prévu du Système de repérage des débouchés au cours de l'année financière 1983-1984?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Pour l'année financière 1983-1984, $240,000 de dépenses non salariales ont été prévues, avec une affectation de neuf années-personnes.

LES CRIMINOLOGUES, SOCIOLOGUES ET STATISTICIENS AU SERVICE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Question nº 649—**M. Howie:**

Au cours de la présente année financière, le ministère de la Justice emploie-t-il des *a*) criminologues, *b*) sociologues, *c*) statisticiens et, dans l'affirmative combien et, dans chaque cas, combien étaient ainsi employés au cours des deux années financières précédentes?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Pour les trois dernières années financières, y compris la présente, le nombre de criminologues, sociologues et statisticiens engagés par le ministère de la Justice a été le suivant:

	Criminologues	Sociologues	Statisticiens
1981-1982	3	3	2
1982-1983	3	2	2
1983-1984	4	2	2

[*Français*]

M. Evans: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord!

* * *

LE RÈGLEMENT

M. PAPROSKI—ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DE LA PART DE M. COLLENETTE

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Monsieur le Président, les ministres font, généralement des déclarations devant la Chambre et vous venez de demander s'il y en avait aujourd'hui. En fait, il y a un ministre auquel je songe, qui se trouve en ce moment à Toronto où il fait des déclarations devant une communauté ethnique au sujet des sommes qu'il compte distribuer aux différentes localités dans un but publicitaire. Pourquoi ne fait-il pas cette déclaration à la Chambre? C'est dans cette enceinte que doivent se faire les déclarations . . .

M. le Président: Le député a fait valoir son point de vue, mais il n'y a pas matière à faire un rappel au Règlement.

• (1240)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE DIVORCE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-10, tendant à modifier la loi sur le divorce, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, souscrire à la deuxième lecture de la mesure modificative de la loi sur le divorce, que l'on modifie pour la première fois depuis 1968, il s'agit en fait du remaniement le plus fondamental que nous ayons jamais vu pour notre loi sur le divorce, n'est pas une tâche facile. En réalité, c'est une tâche plutôt difficile et pénible à accomplir. A mon avis, bien des Canadiens préféreraient de beaucoup ne pas avoir à traiter de la question de l'échec du mariage. En fait, nous aurions tous souhaité que la réalité soit autre afin que nous ne soyons pas tenus d'aborder ce sujet aujourd'hui. On calcule qu'à l'heure actuelle un mariage a 40 p. 100 de chances de se terminer par un divorce.

[*Français*]

Monsieur le Président, le concept de la famille et celui de l'inviolabilité du mariage ont des racines profondes dans la société canadienne. Comme gouvernement, nous sommes entièrement pour la protection, pour l'encouragement, et l'épanouissement du mariage au Canada. Par exemple, nos politiques relatives au Régime des impôts, aux allocations familiales, au Plan d'assistance-publique du Canada, par rapport aux garderies et à la politique d'emploi, toutes ces politiques de notre gouvernement indiquent notre appui profond pour l'institution du mariage et sa préservation au Canada.

Quant aux causes des ruptures du mariage, il est évident qu'elles peuvent être de plusieurs sortes: difficultés économiques, représentation et concentration des populations, crise du logement, plus grande mobilité dans la société due à une recherche de carrières ou de simples emplois, modification des rôles traditionnels de l'homme et de la femme, enfin l'exhortation des droits individuels de la personne.

Il est évident, monsieur le Président, que les ruptures de mariages sont un fait, et que la loi sur le divorce n'est pas une loi préventive, mais curative pour tenter d'organiser le statut civil des gens dont le mariage est déjà rompu.

Je voudrais dire également que la loi sur le divorce, telle qu'elle existe actuellement, est plus destructive que constructive, et qu'il y a lieu de la modifier pour favoriser le plus possible la réconciliation ou la conciliation des parties dans l'espoir d'éviter des divorces.

[*Traduction*]

Si les modifications que nous proposons à la loi sur le divorce devaient mettre en péril l'institution du mariage dans notre société, le gouvernement que nous formons ne les présenterait pas. Je répète que le projet de loi sur le divorce correspond à une réalité sociale. La rupture des liens matrimoniaux se produit pour toutes sortes de raisons d'ordre social qui sont

absolument indépendantes de nos lois. Effectivement, la législation régit le nombre de divorces qui se produisent chaque année au Canada, mais ce sont des conditions non pas législatives mais sociales qui favorisent et provoquent le grand nombre d'échecs conjugaux au Canada. Le droit doit tenir compte de la réalité sociale et s'occuper de la douleur et des souffrances qu'elle entraîne.

Ainsi que j'entends le démontrer plus loin, les grands perdants de la faillite conjugale qui débouche sur le divorce sont, avant tout autre groupe, les enfants. Nous souhaiterions humaniser la loi de manière à réduire la souffrance que subissent les enfants dans le contexte actuel, si tant est que cela soit possible dans le cadre d'une loi.

Bien des gens s'imaginent que nos propositions vont faciliter l'obtention du divorce au Canada. Si par plus facile ils veulent dire plus rapide, je les détrompe tout de suite. La loi, en fait, le rendra plus lent, plus difficile, pour plus des trois quart des Canadiens d'après les statistiques.

Statistique Canada nous dit que de 1969 à 1977, 75.8 p. 100 des divorces ont été obtenus, jusqu'au jugement irrévocable, en moins de 360 jours, ce qui est inférieur à la période d'un an que nous fixons comme minimum possible pour obtenir le divorce en vertu de nos amendements. En d'autres termes, trois quarts des Canadiens qui obtiennent actuellement un divorce, l'obtiennent en moins de temps que le minimum que nous proposons en vertu de cette mesure législative. Par conséquent, un quart des Canadiens pourront obtenir leur divorce plus rapidement, mais trois quarts devront attendre davantage.

M. Lambert: Non, vous vous trompez.

M. MacGuigan: Le député ne connaît pas les statistiques.

M. le vice-président: A l'ordre. Pour que le débat se déroule dans le calme, nous devons laisser le ministre faire ses observations maintenant après quoi nous passerons aux réponses.

• (1250)

M. MacGuigan: Je peux dire aux députés qu'il est possible d'obtenir ces chiffres en s'adressant à Statistique Canada et qu'ils portent sur un grand nombre d'années. Au cas où le député ignorerait ce qui se passe actuellement dans les tribunaux, je peux lui dire ceci: depuis que le projet de loi a reçu la première lecture à la Chambre, j'ai parlé à des groupes d'avocats de nombreuses villes du Canada, qui sont spécialisés dans le droit de la famille, notamment à Toronto, Victoria, London, Windsor, Charlottetown et dans d'autres villes. Presque tous sont en faveur de ce projet de loi, car ces avocats comprennent ce qui se passe. J'ai entendu dire que l'on avait accordé des divorces en cinq semaines, quatre semaines, trois semaines et dans un cas, cela n'a duré que neuf jours, du début du divorce au jugement définitif. Voilà ce qui arrive avec la loi actuelle.

Nous allons exiger que toutes ces personnes, sans exception, attendent au moins un an. Il faut leur laisser un certain temps pour réfléchir et se réconcilier. La mesure législative que nous proposons encouragerait les couples mariés à réfléchir à leur décision de divorcer. Elle obligerait les personnes qui les conseillent à attirer leur attention sur les moyens de médiation qui existent. Elle modifierait par ailleurs la loi en ce qui concerne la période de réconciliation pour qu'il n'y ait plus seulement une période de cohabitation en vue de la réconciliation pendant le délai prévu pour l'octroi du divorce. Il serait possible d'avoir autant de périodes de cohabitation que l'on veut jusqu'à un maximum de trois mois.

Ce qui est encore plus important, monsieur le Président, c'est notre projet d'atténuer le plus possible l'aspect d'accusation que prend la procédure de divorce. Le député le sait, si la plupart des personnes qui font une demande de divorce à l'heure actuelle peuvent obtenir leur divorce dans un délai aussi court, c'est qu'elles l'obtiennent en fonction d'une cause: adultère, cruauté physique, cruauté mentale et ainsi de suite. L'obligation légale de donner une cause—et nous craignons qu'on ne la crée parfois de toute pièce—pour obtenir un divorce, est un outrage au tribunal qui impose aux parties un climat de confrontation. Il peut arriver que les enfants soient les pions du divorce, et je suis sûr que les députés le savent, les enfants risquent d'être convoqués pour témoigner notamment qu'ils ont vu leur père battre leur mère.

Nous savons déjà, monsieur le Président, comme je le disais tout à l'heure, que les enfants de tous les couples divorcés éprouvent un sentiment de culpabilité, car ils croient en quelque sorte qu'ils ont été inconsciemment la cause de l'échec du mariage. Quand la loi vient accentuer cette tendance psychologique naturelle en exigeant une suite d'accusations et de contre-accusations, l'enfant se sent encore plus coupable, surtout s'il doit témoigner quand sont portées des accusations de cruauté, sur lesquelles peut reposer la demande de divorce.

Il est indispensable, monsieur le Président, d'humaniser notre régime de divorce au Canada. Tel est l'objectif que le gouvernement poursuit dans le projet de loi. Il ne facilitera pas le divorce. De fait, il n'en fera rien. Il le rendra moins coûteux, je suis heureux de le signaler, en permettant aux provinces d'adopter des règles et procédures qui permettront d'éliminer l'obligation faite à un tribunal de rendre un jugement à huis ouvert. Les frais d'avocat diminueront, d'après nos calculs, à environ un tiers ou la moitié de ce qu'ils sont actuellement. Par conséquent, les couples qui veulent divorcer réussiront donc à épargner. En outre, la loi rendra cette démarche aussi lénifiante et conciliatrice que possible.

Bien entendu, pour la rendre plus efficace, comme je le signalerai également tout à l'heure, d'autres changements, abstraction faite de ceux qui sont apportés à la loi sur le divorce, devront être effectués et il faudra notamment accroître les moyens pour faciliter la médiation et réconciliation.

[*Français*]

Avant de terminer cet exposé relatif au projet de loi, monsieur le Président, je voudrais encore exposer certains éléments de la réforme envisagés qui pour plus techniques, n'en sont pas moins importants. En l'état actuel des choses, il ne peut être présenté de demande en divorce devant les tribunaux d'une province que si trois conditions sont réunies, l'auteur de la demande doit tout d'abord être domicilié au Canada, l'une des deux parties en cause doit avoir résidé dans la province considérée depuis au moins un an au moment de la présentation de la demande; et cette même partie doit enfin avoir résidé effectivement dans cette même province pendant dix mois. Je compte remplacer ces trois conditions par une seule, savoir qu'une des parties doit résider dans la province où est présentée la requête, depuis au moins une année. Cela permettrait plus de souplesse et faciliterait l'accès aux tribunaux.

Toujours sous le régime de la loi actuelle, les ordonnances relatives aux versements d'une pension alimentaire ou à la garde des enfants ne peuvent être modifiées que par le tribunal qui les a rendues. Cette règle peut présenter de graves inconvénients. A titre d'exemple, prenons le cas du couple dont le divorce a été prononcé à Toronto et dont l'un des membres se trouve maintenant à Saint-Jean, à Terre-Neuve, et l'autre à Calgary. Toute ordonnance portant sur le versement d'une pension alimentaire ou sur la garde des enfants rendue à l'occasion du divorce des personnes considérées ne saurait être modifiée que par le tribunal de Toronto.

Je me propose d'assouplir la règle sur ce point. Il est prévu d'autoriser les parties à solliciter de tout tribunal, d'un commun accord, la modification de l'ordonnance portant sur l'une ou l'autre de ces questions. Si l'une seulement des deux parties souhaite obtenir la modification de l'ordonnance en cause, cette partie pourra indifféremment saisir le tribunal de sa province ou celui de la province dans laquelle réside l'autre partie. Le tribunal aura cependant toujours la faculté de rejeter la demande qui lui sera ainsi présentée s'il estime qu'il y a dans les circonsctances une injustice pour l'une ou l'autre des parties.

Les propositions mises de l'avant constituent une entreprise de révision en profondeur de la loi sur le divorce. Une telle révision n'a du reste que trop tardé. La réforme prévue repose sur une nouvelle conception non seulement des causes du divorce, mais de toute l'organisation de celui-ci. La procédure sera grandement simplifiée. Quant aux règles juridiques entourant la détermination des conséquences du divorce, c'est-à-dire des droits et obligations des conjoints ainsi que des droits des enfants, elles seront définies d'une manière plus précise et plus conforme à la raison.

La réforme en cause aura une incidence directe sur le bien-être d'un nombre toujours plus grand de Canadiens.

L'actuelle loi sur le divorce n'a subi pratiquement aucun changement depuis 15 ans. Les principes sur lesquels elle se fonde sont à repenser à la lumière des courants sociaux contemporains. Il nous faut un système plus humain de règlement des conflits conjugaux, un système qui soit plus efficace et moins douloureux pour ceux qu'afflige l'épreuve du divorce. Il nous faut une loi qui prenne mieux en considération les besoins des gens et qui soit plus en accord avec l'intérêt de la société dans son ensemble.

Le projet de réforme dont je viens d'énoncer les grands traits nous permettra, selon moi, d'atteindre tous ces objectifs.

Monsieur le Président, puis-je vous signaler qu'il est 13 heures et continuer à 14 heures?

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le vice-président: A l'ordre! Lorsque j'ai quitté le fauteuil à 13 heures, l'honorable ministre de la Justice (M. MacGuigan) avait la parole. Je dois également indiquer à la Chambre qu'il lui reste 23 minutes de temps de parole.

L'honorable ministre de la Justice a la parole.

[*Traduction*]

M. MacGuigan: Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'utiliser tout le temps qui m'est imparti mais je voudrais toutefois aborder un ou deux points supplémentaires se rapportant au projet de loi, puis passer brièvement en revue certaines initiatives parallèles.

Suite à la décision que la Cour suprême du Canada a rendue dans l'affaire Messier contre Lessard, nous avons énoncé dans le projet de loi des objectifs pour les ordonnances de pension alimentaire. C'est la première fois que de tels objectifs figurent dans la loi sur le divorce, la Cour suprême les ayant demandés. Même s'il ne l'avait pas fait, ces objectifs seraient utiles pour permettre à l'appareil judiciaire de décider de la meilleure façon de régler la question des pensions alimentaires.

Il est très important de noter que les objectifs énoncés n'ont pas une valeur absolue. Il y a évidemment des chevauchements. L'article 10 du projet de loi contient aussi certains mots essentiels. Ce sont les suivants: «Dans la mesure du possible». Ces mots régissent les quatre objectifs qui suivent.

En ce qui a trait aux enfants, nous avons établi certains principes pour la première fois. Il est important de remarquer que ces principes portent sur les droits des enfants. Les enfants devraient pouvoir voir le plus possible chacun des époux dans la mesure où les circonstances le permettent. Il s'agit d'un énoncé de principes particulièrement important.

Il convient également de noter, monsieur le Président, que nous avons accordé à d'autres parties un droit d'accès aux enfants pour la première fois. Dans les cas relativement rares où cette disposition pourrait s'appliquer, elle permettra à une personne autre que les parents d'avoir la garde des enfants et de les élever. Cela vaut également pour les droits de visite. Naturellement, cette disposition s'appliquera aux grands-parents plus qu'à toute autre personne. Il s'agit d'un changement très important, car ce droit potentiel des grands-parents avait été longtemps négligé dans la loi.

• (1410)

Autre changement important, la cour peut autoriser, à sa discrétion, la nomination d'un avocat pour représenter les intérêts des enfants. Nous n'avons pas établi de règles quant à la procédure à suivre, pensant qu'il vaut mieux en laisser le soin à la cour. Bien entendu, les provinces pourront toujours établir des règles s'appliquant à tous ces cas-là.

Les provinces pourront décider, à leur discrétion, de la suite à donner aux affaires de divorce, à savoir s'il faut continuer à en saisir un tribunal siégeant en audience publique ou à les porter simplement devant un juge. D'après le peu de renseignements que j'ai obtenus sur la question, la plupart des provinces semblent enclines à maintenir la participation des juges, mais en simplifiant la procédure par rapport aux jugements publics rendus à l'heure actuelle par le tribunal.

J'ai signalé également que je souhaite prendre certaines initiatives parallèlement à celle-ci. Toute loi sur le divorce, surtout dans un État fédéral, est par nécessité très restreinte. Elle ne porte que sur un territoire très bien défini. D'autres initiatives sont nécessaires, et nous les prenons. J'ajoute que, dans son budget, le ministre des Finances (M. Lalonde) a annoncé une amélioration du Régime de pensions du Canada en vue de prévoir le partage obligatoire des pensions en cas d'échec du mariage. En outre, pour les régimes privés de pension qui sont du ressort fédéral, le ministre prévoit également le partage des pensions entre les conjoints en cas d'échec du mariage. Voilà des principes importants qu'il faut établir.

Nous nous inquiétons également du nombre restreint, à l'heure actuelle, d'organismes ou de personnes ayant la formation voulue pour participer au très important processus de conciliation et de médiation en cas d'échec du mariage. Si ce processus peut aboutir à la réconciliation, tant mieux, mais même au cas contraire, il peut toujours faciliter les discussions sur les question de garde d'enfants et de pensions alimentaires, et en ce sens, il est donc très utile.

J'espère qu'une partie de l'argent que les gouvernements provinciaux épargneront en fait d'aide juridique leur servira à établir des systèmes efficaces de conciliation et de médiation. Nous allons nous-mêmes prendre des mesures en ce sens afin de montrer à quel point nous souhaitons l'établissement d'un meilleur système de médiation et de conciliation dans tout le Canada.

Le dernier point que je veux aborder est à bien des égards le plus important de tous, quoiqu'il ne relève pas en soi d'une loi sur le divorce. Il s'agit de l'application des ordonnances auxiliaires, je veux dire les ordonnances de pension alimentaire et de garde des enfants. C'est là un autre grave problème social.

On a estimé que quelque 75 p. 100 des ordonnances de pension alimentaire rendues au Canada sont en souffrance à l'heure actuelle. Les conjoints fautifs—habituellement les maris, j'en ai bien peur—se donnent en général beaucoup de mal pour fuir les responsabilités que le tribunal leur impose lors du divorce, allant même jusqu'à changer de province de résidence ou à disparaître tout bonnement. Tous les gouvernements au Canada se doivent de faire l'impossible pour tenter de régler ce problème.

Comme le sait la Chambre, les ordonnances auxiliaires sont enregistrées dans les tribunaux provinciaux, de sorte qu'il revient d'abord aux gouvernements provinciaux de les faire appliquer. Cela ressortit à leur compétence. La seule façon que je sache dont nous pourrions faire relever cette question de la compétence fédérale serait de recourir à la Cour fédérale partout au Canada pour les causes de divorce. Toutefois, la Cour fédérale n'est en général pas accessibles aux particuliers. Je crois que ce ne serait pas un système aussi efficace que le système actuel, indépendamment de ses nombreuses lacunes.

Donc, je crois que nous devons nous en tenir au système actuel ou à une quelconque version de celui-ci, où les gouvernements provinciaux ont compétence en la matière. Une étude fédérale-provinciale a été menée et un certain nombre de recommandations ont été présentées aux gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral. Nous en avons tenu compte dans toute la mesure du possible dans notre projet de loi sur le divorce. Par exemple, nous avons prévu la possibilité de simplifier les ordonnances rendues. Nous avons aussi prévu la possibilité qu'un juge exige de la partie tenue de verser la pension alimentaire qu'elle le fasse, et cela, sur une base mensuelle. Cette possibilité de garantie—dans les cas évidemment où la partie responsable possède des biens pouvant servir de garantie—sera un nouveau remède très efficace.

Au-delà, il est important d'essayer de nous acheminer vers ce que j'appellerais un réseau d'exécution national. Ce n'est qu'ainsi, à mon avis, que nous réussirons dans une plus grande mesure à faire respecter les ordonnances auxiliaires. A cet égard, j'ai pu annoncer récemment que non seulement le gouvernement fédéral était prêt à consentir à un registre national des divorces et à des moyens de le rendre efficace par le dépistage et l'exécution, mais que maintenant les provinces semblent elles aussi disposées à s'engager dans cette direction.

Encore une fois, je veux rendre hommage à ma collègue, le ministre chargé de la condition féminine, et à ses collaborateurs pour leur constance à réclamer un registre national des ordonnances concernant l'entretien et la garde des enfants. Leurs efforts ont suscité ce qui m'apparaît un progrès remarquable dans l'éveil des provinces à ce genre de proposition et à l'amélioration en général des procédures d'exécution. Les fonctionnaires de mon ministère et ceux de la condition féminine étudient ensemble l'opportunité d'établir un registre national des ordonnnances visant l'entretien et la garde des enfants. Je suis infiniment reconnaissant à ma collègue et à ses collaborateurs de leur contribution.

J'ai pu annoncer à la Chambre il y a peu de temps qu'à une réunion récente, les sous-procureurs généraux se sont montrés généralement disposés à établir pareil registre. Une autre réunion se tiendra là-dessus en mars. Je crois que l'on peut avec réalisme espérer instituer ce registre, même cette année. Le gouvernement fédéral est prêt à faire sa part. Les frais d'exploitation ne devraient pas être élevés, mais il y aura évidemment des frais de démarrage dont tous les gouvernements, je suppose, vont vouloir payer une part. Le gouvernement du Canada y participerait sûrement, parce que, dans la mesure où nous le pouvons, nous voulons convaincre les gouvernements des provinces qu'un réseau d'exécution national est devenu indispensable.

Je le répète, ces préoccupations parallèles sont extrêmement importantes. Ces questions ne peuvent pas être résolues dans la loi sur le divorce, mais il convient d'en parler au cours du débat sur le projet de loi. Ce sont certes des objectifs d'importance nationale qu'il y a lieu de poursuivre.

• (1420)

Dans le projet de loi sur le divorce, nous avons adopté une nouvelle approche. Nous avons modifié le fondement de loi, de sorte qu'elle n'aura plus un caractère contradictoire en face de pareilles difficultés humaines. Nous n'aggraverons pas les problèmes artificiels créés par une procédure contradictoire qui, comme nous le savons tous, peut sous tous les rapports prêter à des abus.

Grâce au système non contradictoire et à la déculpabilisation du divorce que nous proposons, le divorce causera le moins de traumatisme possible en cas d'échec du mariage. Nous devons soutenir l'institution du mariage par tous les moyens possibles. Quand le mariage a abouti à un échec, comme l'attesteront les parties elles-mêmes, nous devons tenter de résoudre les problèmes sociaux sans y ajouter des responsabilités juridiques qui sont inutiles en soi et n'ont plus leur raison d'être dans le contexte social actuel. Voilà, en somme, ce que nous cherchons à accomplir. Nous voulons modifier l'ambiance dans laquelle se déroule le divorce, humaniser la procédure pour le plus grand bien de tous les participants notamment les enfants qu'il importe avant tout de protéger. Nous croyons qu'il y va par-dessus tout de l'intérêt de la société.

M. Hudecki: Monsieur le Président, le Règlement permet-il d'interroger le ministre?

M. le vice-président: Pas maintenant. Aux termes du Règlement, on ne peut interroger les trois premiers orateurs.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, c'est un plaisir que de participer à ce très important débat qui porte sur les premières modifications à la loi canadienne sur le divorce en 15 ans.

Pour commencer, comme nous venons d'entendre le ministre nous exposer l'initiative fédérale, on me permettra de faire observer que le ministre tient des propos contradictoires quand il parle de cette réforme. Au moment où le projet a été déposé à la Chambre et présenté à la presse lors d'une conférence de presse officielle, si je me souviens bien, le ministre a présenté son projet comme une étape importante dans l'adoption d'une méthode plus efficace, plus rapide et plus simple d'obtenir le divorce au Canada.

M. MacGuigan: Je n'ai jamais dit plus rapide.

M. Hnatyshyn: Le ministre le confirme. Je veux simplement m'assurer que j'ai bien entendu ce qu'il a dit dans mon écouteur. Le ministre affirme aujourd'hui que son projet va rendre la procédure de divorce plus difficile et plus lente.

M. Lapointe (Charlevoix): Ce n'est pas ça qu'il a dit.

M. Hnatyshyn: Je sais que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Lapointe) ne perd pas un mot du débat. Mais je crains bien qu'il ne doive chuchoter à l'oreille de son collègue, le ministre de la Justice (M. MacGuigan), car j'ai précisément noté ces propos du ministre.

Je disais donc que nous avons entendu deux sons de cloche. Et c'est justement ce qui complique l'étude du projet. Chaque fois que le ministre et les porte-parole du gouvernement en ont parlé en public, ils l'ont représenté comme une grande réforme, mais la description de cette réforme diffère selon l'auditoire.

M. MacGuigan: C'est absolument faux.

M. le vice-président: A l'ordre. La Chambre voudrait rappeler aux députés le passage suivant de l'article 15(3) du Règlement.

Lorsqu'un député a la parole, il est interdit à tout député de passer entre lui et le fauteuil ou de l'interrompre sauf pour soulever un rappel au Règlement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Pas même le ministre.

M. le vice-président: J'ai dû intervenir ce matin pendant le discours du ministre. Je demande à tous les députés des deux côtés de la Chambre de bien vouloir collaborer et d'écouter le très intéressant discours du député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn).

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, quand je touche une corde sensible chez les ministériels, je m'en aperçois tout de suite. Dès que je dis la vérité au sujet de la position adoptée par le gouvernement, on entend des cris et des grincements de dents en provenance des banquettes gouvernementales. Ces interventions me laissent de glace. J'ai la ferme intention d'exprimer haut et clair certaines de nos inquiétudes à propos de ce projet de loi.

Je rappelle tout d'abord aux députés que, à l'heure actuelle, 40 p. 100 des mariages au Canada se terminent par le divorce. En 1982, environ 70,000 divorces ont été prononcés. C'est-à-dire que 140,000 personnes ont été directement touchées par les lois relatives au divorce.

Il ne faut pas oublier qu'à ce chiffre s'ajoute un nombre énorme et indéterminé d'enfants et de parents qui ont souffert de la rupture d'un mariage. Il est impossible de mesurer précisément le coût humain des divorces. En termes financiers, les chiffres sont saisissants. Les Canadiens qui ont divorcé ou qui sont en instance de divorce ont dépensé depuis dix ans quelque 500 millions de dollars uniquement en frais juridiques. Aux termes de la loi actuelle, même le divorce le plus simple, par consentement mutuel, peut causer de graves embarras financiers à beaucoup de citoyens. De plus, le coût de l'appareil judiciaire continue d'augmenter.

Pourtant, dans l'état actuel des choses, le coût financier est souvent l'aspect le moins pénible du fardeau que les parties doivent supporter. Le plus souvent, le coût psychologique et émotif est beaucoup plus lourd. Dans de très nombreux cas, les parties à un divorce sont soumises à une véritable torture psychologique. Au moment même où ils doivent subir le stress de la rupture familiale, les conjoints doivent également affronter les tribunaux, les juges, les avocats et toute la procédure d'une cause de divorce. Cette démarche, à toutes fins pratiques, est une autre forme de procès. Or, la formule que le ministre préconise à l'heure actuelle perpétue l'antagonisme commun à tous les procès. Les parties devront encore retenir les services d'avocats qui vont plus ou moins faire en sorte de défendre les intérêts de leurs clients, en ce qui concerne les dispositions financières et la garde des enfants.

Les avocats sont habitués au système contradictoire. Je ne le leur reproche pas. Ils font leur travail. De par leur formation, ils défendent les intérêts de leur client de la même façon qu'ils défendraient ceux d'une entreprise. S'ils sont là, c'est pour obtenir le plus d'avantages possible pour leur client. En général, et bien que la situation ait tendance à s'améliorer, ils ne sont pas formés pour jouer le rôle de conseillers et de médiateurs, ce qui serait pourtant essentiel dans les cas de rupture d'une union matrimoniale.

Hélas! on risque de ne pas tenir compte d'aspects propres au divorce et d'oublier d'offrir conseils et services de médiation. Ainsi, les parties en sortent amères et méfiantes à l'égard de leur ancien conjoint, des avocats, surtout ceux de la partie adverse et du système judiciaire en général. Une autre conséquence, c'est que des mariages qui auraient pu ne pas être dissous, le sont, car la procédure judiciaire devant les tribunaux fait que les parties doivent nécessairement être des adversaires.

• (1430)

Bref, selon moi, tous ceux qui y sont passés vous diront que la situation est très souvent déplaisante, pénible et traumatisante pour les participants. La législation concernant le divorce touchera nécessairement des centaines de milliers de Canadiens. On devra obligatoirement trancher une question extrêmement importante pour les personnes concernées. Ainsi, on ne dira jamais assez l'importance de ce projet de loi. Les Canadiens ont le droit d'attendre de leurs représentants élus qu'ils lui accordent toute l'attention voulue.

Comme je l'ai dit, les dernières grandes modifications apportées à la législation sur le divorce remontent à une quinzaine d'années environ, en 1968. Depuis lors, la société canadienne a connu une évolution socio-économique très importante. Des nouvelles tendances ont surgi non seulement dans la façon dont le système judiciaire aborde la rupture des liens du mariage, mais également dans les lois provinciales portant sur la division des biens du ménage. Au cours de ces 15 années, de nombreux groupes et organismes se sont penchés sur les problèmes que pose le divorce et ils ont tenté de déterminer les réformes qui s'imposaient.

La Commission de réforme du droit du Canada a étudié la question de très près. L'association du barreau canadien et la Société du barreau du Haut-Canada ont fait des recommandations détaillées dans ce domaine. Une réforme a été réclamée par un très grand nombre de groupes et organismes comme les églises, les travailleurs sociaux et des associations représentant les femmes. Tous ne s'entendent pas sur les changements à apporter; cela aurait été d'ailleurs surprenant. Cependant, il convient de remarquer que, depuis de très nombreuses années, beaucoup de gens réclament des modifications à la législation sur le divorce. En fait, le ministre de la Justice nous promet des changements très importants pratiquement depuis qu'il détient le portefeuille. Lorsqu'il est entré en fonction, il a déclaré que la réforme de la loi sur le divorce était l'une de ses «priorités». A de très nombreuses reprises, à divers endroits, dans les journaux, à la radio et à la télévision, il a promis qu'une nouvelle loi serait présentée immédiatement. Semaine après semaine, le numéro du lundi matin du *Globe and Mail* renfermait un article dans lequel le ministre promettait une réforme en profondeur de la législation sur le divorce pendant la semaine en cours. Nous sommes tous restés sur notre faim jusqu'à ce que le ministre se décide à présenter le projet de loi C-10 après une étude approfondie de la question qu'il a faite avec ses collègues.

Le fait est qu'avec tout le battage publicitaire qui en a précédé la présentation, les Canadiens s'attendaient à une mesure législative d'ensemble, mûrement réfléchie et efficace qui s'attaquerait aux nombreux problèmes entourant l'échec du mariage et la possibilité d'éviter la rupture des rapports entre deux êtres humains. Ce n'est pas sans raison que nous nous y attendions, mais je regrette maintenant d'avoir à dire qu'après toutes les cogitations du ministre et de ses collègues, le projet de loi est bien loin de correspondre à notre attente.

Le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) a qualifié de superficiel et de simpliste le projet de loi dont nous sommes saisis. Mon collègue n'a pas la réputation d'exagérer. Quand il porte un tel jugement sur ce projet de loi, je sais qu'il sait de quoi il parle.

Le ministre s'est attaqué à la question relativement facile des motifs de divorce. Il n'a à toutes fins pratiques pas tenu compte de questions beaucoup plus difficiles et litigieuses comme celles de la pension alimentaire et de la garde des enfants. Quant à ce genre de mesure législative, à moins qu'elle n'aborde ces questions, elle sera insuffisante et s'exposera à de fortes critiques d'un bout à l'autre du pays.

J'aimerais signaler les vives préoccupations qu'a suscitées cette mesure législative. Bien des députés se rappellent sans doute que, lorsque le ministre a déposé son projet de loi, il a été salué avec l'approbation habituelle par le «*Toronto Trudeau Star*», qui se réjouissait beaucoup d'y voir une mesure tournée vers l'avenir. Même le *Star* de Toronto a maintenant changé d'avis et se rend compte que le projet de loi est sérieusement déficient. Quant aux éditoriaux et aux réactions des gens qui s'intéressent à la question et s'en préoccupent, comme par exemple les organismes féminins de tout le pays, ils s'accordent à critiquer unanimement le projet de loi, non pas tant parce que le ministre n'a tenté d'apporter que quelques modifications, mais parce qu'il n'a pas tenu compte d'une foule de questions qui auraient dû retenir son attention.

Je pourrais citer les éditoriaux de nombreux journaux d'un bout à l'autre du pays, mais je me contenterai de citer le *Province* de Vancouver qui déclarait dans son éditorial du 25 janvier que le projet de loi témoignait d'un «manque de courage». En voici un court extrait:

> Après toutes les fleurs qu'il s'était lancées et toute la publicité qui a entouré l'annonce de changements à la loi sur le divorce, le gouvernement fédéral a accouché d'une souris ... Durant six mois, le ministre de la Justice ... a annoncé que les changements projetés constituaient sa «principale priorité législative». Le produit final est le fruit d'un gouvernement fatigué, vidé de tout courage politique.

C'est là l'important. Le projet de loi est loin de régler la question. C'est une manœuvre calculée pour donner l'impression d'agir, tout en ne faisant à peu près rien. Il est bien évident que pour essayer de rendre présentable ce projet de loi il va falloir beaucoup d'étude et de travail, et encore si c'est possible. Il faut permettre aux Canadiens de faire connaître leur point de vue sur un sujet aussi fondamental. Il faut lui accorder en comité l'analyse minutieuse qu'il mérite, afin que les représentants de mon parti et ceux des autres partis puissent faire le travail devant lequel le gouvernement semble avoir reculé.

Je suis également préoccupé par les textes législatifs que le ministre vient de nous présenter. Je me demande si nous aurons suffisamment de temps, au comité permanent de la justice et des questions juridiques, pour nous en occuper de façon convenable. Pour modifier le Code criminel, le ministre a présenté un projet de loi omnibus qu'il faut deux pages de la Chambre pour déplacer. Il nous a présenté ce texte concernant le divorce. Son collègue, le solliciteur général (M. Kaplan), a présenté un important projet de loi concernant le service de sécurité civile, qui est actuellement en discussion. Il y a un autre projet de loi qui traîne au Feuilleton depuis des années. Il concerne la procédure de griefs à la GRC. Je demande donc au gouvernement s'il est vraiment sérieux quand il parle de réforme, et s'il ne s'agit pas plutôt de petites retouches superficielles qui ne nous laissent aucun espoir de pouvoir achever notre travail en comité, même en travaillant matin, midi et soir, sur les nombreux dossiers que le ministre de la Justice et le solliciteur général nous ont chargés d'étudier et sur lesquels le comité permanent de la justice et des questions juridiques doit finalement donner son avis.

On a beaucoup insisté sur le fait que, si ce projet de loi est adopté, les motifs traditionnels de divorce seront remplacés par l'unique motif d'échec du mariage. On justifie cette décision en disant que les motifs fondés sur la faute du conjoint donnent au divorce l'allure d'un duel entre un conjoint coupable et un conjoint innocent. J'ai déjà évoqué certains inconvénients de la procédure contradictoire. J'ai déjà examiné la question de savoir si cette procédure est bien celle qu'il faut pour régler la question de la rupture du ménage.

Mais je tiens à faire connaître au ministre certaines des préoccupations que j'aurais si sa réforme était adoptée par le Parlement. Tous les avocats pratiquant le droit familial vous diront que, lors de la rupture d'un ménage, les points litigieux sont les questions de pension alimentaire, de partage des biens et de garde des enfants. C'est sur ces questions que les causes sont liées. Lorsqu'il y a accord sur ces points, la question des motifs ou de la faute perd souvent de son importance. J'estime que dans le régime actuel cela n'entraîne pas de différence d'après ce que j'ai vu.

D'accord, je ne suis pas spécialisé dans le droit familial, mais à mon cabinet juridique les co-associés qui s'occupent de ces questions me confirment la chose. La plupart du temps, ce n'est pas la cause du divorce, qu'elle remonte à trois ou cinq ans en arrière, dans des cas de cruauté ou d'infidélité, qui constitue le litige que le tribunal est appelé à trancher. C'est surtout le montant de la pension alimentaire et la garde de l'enfant ou des enfants.

• (1440)

Or, en cherchant à établir le degré de responsabilité des conjoints, on risque de raviver de vieilles rancœurs ou de créer un sentiment de gêne chez l'un ou l'autre des conjoints. Mais ce n'est pas en supprimant les motifs d'une requête en divorce qu'on va nécessairement supprimer le litige. Le danger, c'est que le projet du ministre fasse plus de mal que de bien. En voulant supprimer les causes du conflit, il pourrait créer de nouveaux problèmes.

Je rappelle au ministre que ce ne sont pas nécessairement les questions de responsabilité qui importent. Il arrive très souvent que le problème se pose surtout comme une question de nécessité. Je voudrais m'expliquer davantage en examinant ce qu'il adviendrait si on prévoyait une période d'attente d'un an pour tous les cas de divorce sans exception.

Je pense notamment à une femme qui tomberait enceinte d'un autre homme pendant cette période d'attente alors que son mariage est toujours valide. On ne pourrait plus demander que le divorce ait lieu immédiatement si on supprime les motifs qui ont toujours été invoqués pour demander la rupture du mariage, comme l'infidélité ou l'adultère notamment. Or, dans le cas que j'ai signalé tout à l'heure, le divorce n'aurait pas lieu avant que l'enfant soit né.

Que se passerait-il dans le cas d'une femme qui est cruellement brutalisée par son mari? En pareil cas, on devrait pouvoir invoquer le principe de la nécessité pour demander la dissolution du mariage. Je vais donc poser une question purement hypothétique au ministre: Dans de telles circonstances, une femme devrait-elle vivre dans l'angoisse et les difficultés pendant une aussi longue période de temps?

Je voudrais expliquer davantage ce que j'entends par le principe de la nécessité. Je sais, par expérience, que les juges n'aiment pas beaucoup émettre des ordonnances provisoires qui ne règlent souvent le problème que sur une certaine période de temps. L'expérience leur a appris que les faits invoqués pour demander une mesure provisoire sont souvent conflictuels et qu'ils ne correspondent pas à ceux sur lesquels on s'est fondé pour rendre une décision définitive en matière d'échec matrimonial ou de divorce.

Ce projet de loi permettrait de prolonger les mesures provisoires pendant un an avant l'ordonnance définitive. Le ministre dira qu'en cas de cruauté mentale, le divorce vous est accordé et que même si vous ne pouvez pas obtenir un jugement irrévocable avant un an, vous pouvez demander au juge une ordonnance de pension alimentaire provisoire. Je répondrai au ministre qu'à en juger par mon expérience et celle de nombreux avocats spécialisés dans le droit familial, cela peut-être très désavantageux pour la femme qui est parfaitement en droit de se séparer de son mari parce que ce dernier fait preuve de cruauté ou pour d'autres raisons.

Il faut tenir compte de la réalité. Lorsqu'il y a des ententes provisoires de ce genre, les juges hésitent un peu à accorder des pensions alimentaires provisoires raisonnables et suffisantes, même en vertu de la loi actuelle, en attendant que l'affaire soit réglée. Il faudrait tenir compte des conséquences que les simples motifs de divorce peuvent avoir sur certaines personnes dans une situation très difficile.

Il faut y réfléchir à deux fois avant de supprimer certaines causes de divorce. C'est, je crois, ce que le ministre essaie de faire. Si nous supprimons certains des motifs, peut-être constaterons-nous au cours de l'étude du projet de loi quil vaut mieux laisser tout simplement les parties divorcer immédiatement. Il faudrait étudier la question, car la loi que voici ne résoudra peut-être pas les difficultés associées au système actuel.

Le deuxième problème important que pose ce projet de loi c'est la façon dont il aborde la question de la pension alimentaire. Cela soulève en même temps la question des critères et de l'application des ordonnances de pension alimentaire. Je sais que le ministre a longuement étudié ce sujet. Il est certainement conscient des critiques très graves qui ont été formulées à l'égard de l'absence de dispositions suffisantes pour faire appliquer les ordonnances.

En ce qui concerne les critères, ce projet de loi établit un certain nombre d'objectifs dont le tribunal devra tenir compte pour rendre une ordonnance de pension alimentaire. Ces objectifs sont peut-être souhaitables, mais ils manquent manifestement de précision. Ce sera aux tribunaux de mettre au point une méthode pour atteindre les objectifs en question.

L'absence de précision, qui s'accompagne d'une certaine ambiguïté, est critiquable pour diverses raisons. D'abord, il est beaucoup plus facile de négocier une entente par l'entremise des avocats ou d'un médiateur si les droits et obligations des parties en cause sont clairement précisés. Plus les critères sont clairs et explicites, moins il y a de sujets de conflit.

Si vous voulez des preuves, monsieur le Président, prenez simplement les lois provinciales relatives aux biens matrimoniaux. Dans de nombreuses provinces, la loi précise maintenant que les biens matrimoniaux doivent être divisés en deux parties égales. Les conjoints le savent et il y a donc moins de litiges et moins de frais. Au lieu que les biens de la famille servent à payer les honoraires des avocats, chacun des conjoints en récupère la moitié.

L'autre inconvénient que présentent les objectifs énoncés, c'est qu'ils n'assurent pas toujours une pension alimentaire suffisante. Je songe au cas de la femme mariée depuis 20 ou 30 ans qui se retrouve en instance de divorce. Elle a consacré toute sa vie à son foyer, son mari et sa famille si bien qu'elle a malheureusement peu de qualités commercialisables et fort peu de chances d'obtenir la formation qui lui permettra de réintégrer le marché du travail pour subvenir à ses propres besoins. Si son mari demande le divorce, il est très probable qu'elle n'aura pas les moyens d'assurer sa propre subsistance.

Le projet de loi que l'on nous présente aujourd'hui ne s'attaque pas convenablement à ce problème. Fréquemment, il n'est pas réaliste de prétendre qu'une femme dans ces circonstances peut subvenir à ses besoins matériels. Pourtant, même si les tribunaux l'admettent, il n'y a aucune garantie que la femme recevra une pension alimentaire suffisante pour vivre de la façon à laquelle elle est habituée. Alors que son ancien mari peut encore gagner assez bien sa vie, la femme peut être condamnée à vivre dans l'indigence. Il nous appartient certainement de voir s'il est possible de mettre sur pied une structure qui accorderait autant de protection que possible aux femmes qui se trouvent dans ces circonstances malheureuses.

Les modalités d'exécution des ordonnances d'entretien sont aussi importantes que le calcul du montant lui-même. Une ordonnance d'entretien est inutile si l'on ne peut contraindre le débiteur à payer. Il est difficile de savoir exactement combien d'ordonnances d'entretien sont en défaut d'exécution à un moment donné, mais d'après certaines estimations, il y en aurait, actuellement, 75 p. 100.

C'est une situation honteuse et scandaleuse qui est tolérée depuis trop longtemps. Il est trop facile à un conjoint de se soustraire à l'ordonnance d'un tribunal, puisqu'il lui suffit de quitter la juridiction. Même s'il refuse tout simplement de payer, il laisse à l'autre conjoint l'obligation, onéreuse, d'intenter des poursuites pour faire exécuter l'ordonnance légitime. Le résultat immanquable, c'est que la réputation de l'administration de la justice en souffre. Le conjoint, généralement la femme, a connu une procédure de divorce pénible et traumatisante, elle a obtenu une ordonnance d'entretien du tribunal qui oblige son ancien mari à lui verser une somme mensuelle, mais celui-ci refuse de payer. Comment pouvez-vous expliquer à cette femme que la justice ne peut pas obliger son mari à respecter la décision du tribunal? Vous ne pouvez pas, bien sûr. Ainsi donc, une autre personne a perdu foi dans un système qui est censé la protéger ainsi que sa famille.

• (1450)

L'impossibilité de faire exécuter les ordonnances d'entretien pose un autre problème. En effet, c'est l'État qui se voit obligé d'assumer la charge financière de l'entretien de la famille du particulier au lieu que ce soit ce dernier. Certes, si le mari a les moyens et l'obligation, de par la loi, de subvenir en partie aux besoins de ses enfants, et peut-être de son ex-épouse, on devrait veiller à ce qu'il s'exécute. Le ministre ne saurait justifier son manque d'initiative à cet égard en prétextant que la question est du ressort des autorités provinciales. Il n'a pas jugé opportun de donner suite à la recommandation du comité fédéral-provincial sur la surveillance de l'exécution des ordonnances de pension alimentaire et de garde des enfants.

M. MacGuigan: Mais nous y avons donné suite!

M. Hnatyshyn: Ces recommandations ont été présentées l'an dernier et le ministre a eu tout le loisir de les examiner. Les propositions du comité sont certainement dignes d'êtres examinées.

En outre, ce dernier s'est très clairement déclaré en faveur de l'établissement d'un centre fédéral d'inscription des ordonnances de pension alimentaire et de garde des enfants. Le ministre vient de nous dire qu'il envisage très sérieusement de mettre en œuvre immédiatement et définitivement ce projet. Ce sont pourtant là des choses auxquelles on aurait dû songer beaucoup plus sérieusement, et ce, avant de déposer ce projet de loi. On aurait dû éviter de nous faire cette proposition après nous avoir saisis de la mesure. En réponse à une question prévue d'avance, le ministre a déclaré qu'il avait enfin eu le temps de se pencher sur la question et que les travaux en ce sens allaient bon train. Je tiens à remercier ma collègue, le ministre chargé de la situation de la femme, de son aide précieuse.

Monsieur le Président, tout ministre de la Justice digne de ce nom aurait dû faire aboutir ce dossier. Je suis persuadé, et d'ailleurs le ministre vient de le confirmer, que les autorités provinciales ont toujours été disposées à coopérer. Mais c'est maintenant qu'il nous l'apprend. Non pas avant de nous saisir du projet de loi, mais bien après, ce qui est révélateur de la bonne foi du ministre quand il soutient avoir consacré du temps et de l'énergie à conclure cette entente très importante. Bien que la surveillance de l'exécution des ordonnances de pension alimentaire soit essentiellement du ressort des provinces, il incombe certainement au gouvernement fédéral de faire preuve d'initiative et de chercher à régler les difficultés énormes qui existent à l'heure actuelle. Nous avons nettement besoin d'accords uniformes entre les provinces en vue de mettre en application les ordonnances de pension alimentaire et de garde dans tout le Canada. Il ne faut plus qu'un conjoint puisse se soustraire à ses obligations légales en se bornant à déménager hors du territoire où l'ordonnance a d'abord été émise.

Au début de mon discours cet après-midi, monsieur le Président, j'ai mentionné les difficultés qui peuvent surgir quand l'échec du mariage est porté devant les tribunaux et que le système judiciaire et les avocats s'emparent d'une affaire aussi complexe. Malheureusement, la procédure judiciaire a souvent pour effet d'amplifier les problèmes au lieu de les atténuer. L'obtention de biens matériels importants ou de la garde des enfants se paie souvent d'un lourd tribut sur le plan émotif et psychologique. Mais c'est une difficulté qu'on ne peut supprimer complètement. Cependant, il est possible de compenser les aspects négatifs qu'entraîne une action en divorce. Le ministre et son gouvernement auraient dû s'y employer, afin de remettre un peu d'ordre dans toute cette question.

Le ministre ne peut ignorer qu'il existe d'un bout à l'autre du Canada des projets pilotes en vue de mettre à l'essai des tribunaux unifiés de la famille. Ces tribunaux, qui sont le fruit d'ententes fédérale-provinciales, sont présidés par des juges dont la compétence s'étend tant aux domaines fédéral que provincial de responsabilité pour ces questions, et qui peuvent donc entendre toutes ces causes comme juges de cour supérieure. Mais ces juges ont aussi un pouvoir légal exceptionnel qui, à mes yeux, est un élément important de toute prétendue réforme de notre loi sur le divorce, monsieur le Président, et c'est celui d'offrir aux malheureuses victimes de l'échec de leur mariage d'excellents services d'orientation avant et après le divorce.

Le principal avantage des tribunaux unifiés de la famille consiste justement dans ces services de consultation. Nous avons la chance, à Saskatoon, de posséder l'un de ces tribunaux. Le ministre conviendra que ces initiatives ont obtenu beaucoup de succès. C'est dans cette voie qu'à titre de députés et de législateurs, nous devrions orienter notre réforme en matière de divorce. Nous comprenons tous le sens d'une consultation avant que la rupture ne soit définitive. Les couples qui se présentent sont résolus à divorcer, mais ils seront amenés, grâce à ces services, à réfléchir sur la garde des enfants et les droits de visite. Le climat d'antagonisme qui règne au tribunal disparaîtra. D'après les experts en droit de la famille auxquels j'ai parlé, ces services consultatifs obtiennent des résultats étonnants.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre sont tous disposés à encourager vivement le gouvernement à dépenser les deniers publics de cette façon. C'est une dépense utile qui permettra en fin de compte aux contribuables canadiens d'économiser des millions de dollars, car l'assistance sociale doit intervenir lorsqu'un conjoint, d'habitude la femme, est incapable de subvenir aux besoins de sa famille.

Monsieur le Président, je signale par ailleurs que les consultations qui précèdent un divorce peuvent offrir l'avantage de permettre au couple d'envisager de se réconcilier de façon intelligente. Par contre, il importe d'offrir des services consultatifs après le divorce aux personnes qui viennent de voir leur monde s'écrouler. Normalement, dans la procédure de divorce, la dernière fois que l'on voit les personnes concernées, c'est lorsqu'elles quittent le tribunal avec un jugement définitif. On n'offre pas de services consultatifs à ces familles monoparentales pour les aider quand le changement a été très difficile; seul le ministère du Bien-être de certaines provinces en offre.

En étudiant un projet de loi qui, d'après certaines réflexions du ministre, facilite le divorce, nous nous devons de songer au moyen d'offrir des services de consultation et de médiation. Une solution qui a donné de bons résultats, c'est la cour unifiée de la famille.

M. MacGuigan: Il y en a une au Manitoba; demandez à la Saskatchewan.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, il existe des exemples dans toutes les régions du pays, et je voudrais en citer quelques-uns à l'intention du ministre. Mentionnons, parmi les initiatives prises dans ce domaine, la façon dont, en Ontario, on aborde la médiation et les litiges entourant la garde des enfants. En vertu de la loi sur la réforme du droit des enfants, un mécanisme permet de nommer un médiateur à la demande des parties en cause. Le rôle du médiateur est de consulter les parties, d'essayer de les concilier et, enfin, de remettre un rapport complet à la cour sur les résultats de ses initiatives. Cela représente une approche toute nouvelle et très positive que le comité devra examiner à fond, en même temps que d'autres principes semblables. Je suis d'accord sur ce point avec le ministre. Étudions un peu l'expérience du Manitoba, de l'Ontario et de la Saskatchewan pour voir si nous pouvons formuler des propositions susceptibles d'améliorer la loi à cet égard.

• (1500)

En deux mots, le ministre n'a pas pris toutes les mesures qu'il avait promises. Bien sûr, cela ne nous surprend plus de la part du gouvernement. Malheureusement, ce sont les centaines et les milliers de Canadiens qui voudront divorcer au cours des prochaines années qui pâtiront de l'inertie du gouvernement.

Je pourrais aborder différentes questions à ce sujet, mais je ne veux pas y passer trop de temps. Bon nombre de mes collègues ont des idées bien arrêtées sur le projet de loi, le soutien de la cellule familiale et la protection des droits des personnes touchées par un divorce. Ma collègue de Kingston et les Îles (M[lle] MacDonald), porte-parole de notre parti sur les questions touchant les femmes, a derrière elle une longue et éminente carrière en tant que championne des droits des femmes, surtout celles qui sont défavorisées au sein de notre société, celles qui, souvent, ont subi le choc du divorce. Je suis impatient de savoir ce qu'elle pense des faiblesses de cette mesure législative. Elle traitera de questions que je n'ai abordées que de façon très générale. Je pense qu'elle en discutera de façon plus approfondie.

Certains aspects du projet de loi risquent d'avoir, bon gré mal gré, des résultats contraires à ceux visés par le ministre. Par exemple, nous devrions examiner le projet du ministre, qui veut sortir du tribunal toute la question des divorces à l'amiable. Je comprends les motifs du ministre à cet égard.

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Je tiens à conclure par un exemple, monsieur le Président. La loi actuelle est telle que, même lorsque les époux s'entendent sur l'entretien et d'autres points dont doit décider un juge dans un procès en divorce, le tribunal n'est pas tenu d'accepter pareille entente. Ce que le ministre propose, c'est qu'un procès ne soit pas nécessaire lorsqu'il y a consentement des deux parties au divorce et que toutes les questions connexes, touchant notamment à l'entretien, à la dissolution du mariage et à la garde des enfants, ont été réglées. Je sais par expérience que, dans beaucoup de cas, après avoir d'abord observé les parties en présence et avoir eu l'occasion de les interroger et de les contre-interroger, le juge en arrivera à la conclusion qu'un tel accord ne correspond pas au meilleur intérêt de l'une ou l'autre partie. Il peut estimer que la femme l'accepte parce qu'elle a été sermonnée et harcelée et qu'elle se trouverait dans une situation difficile si elle n'acceptait pas l'offre du mari. Dans d'autres cas, que cela convienne ou non aux deux parties, le juge peut refuser l'entente et décider de doubler la pension alimentaire, par exemple, et tant pis si la femme ne l'exige pas par la suite.

Ce sont là, à mon avis, les points que nous devons examiner. Nous devons examiner le projet de loi, voir s'il est constructif et complet et s'il amènera la réforme voulue. Le ministre me semble avoir tenu compte d'une seule dimension du problème, alors qu'il nous faut songer au bien-être des intéressés, hommes, femmes et enfants, et respecter les principes de justice et d'équité dans l'établissement et l'exécution des ordonnances concernant l'entretien.

Le ministre peut être assuré que nous, de ce côté-ci de la Chambre, considérons ce projet de loi comme très important et que mes collègues lui soumettront un certain nombre de propositions constructives.

Je tiens à remercier les députés d'avoir bien voulu m'accorder un peu plus de temps, monsieur le Président. Je tiens aussi à dire au ministre que, comme tant d'éléments essentiels sont absents de ce projet de loi, nous, de notre parti, ne pouvons l'appuyer.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre part à ce débat très important sur le divorce. C'est la première réforme de notre loi sur le divorce depuis 1968. Des quelque 60,000 cas de divorce qui surviennent dans notre pays chaque année, il y en a la moitié qui mettent en cause des enfants d'âge mineur. On estime que jusqu'à 40 p. 100 des premiers mariages contractés vont se terminer par un divorce. C'est donc une question qui touche beaucoup de monde.

La réforme s'impose, monsieur le Président, et le projet de loi en réalise une majeure. Il réforme aussi d'autres points mineurs. Il est cependant lamentablement défectueux à d'autres égards, surtout en ce qui concerne l'entretien. Je voudrais m'attarder un peu à ces lacunes.

Je commence par l'aspect sur lequel on s'entend généralement, l'échec du mariage comme seul motif de divorce. On a dit que ce n'est pas le divorce qui rompt les liens du mariage, mais le mauvais mariage. Le décret de divorce ne met pas fin à un mariage, il confirme qu'il est fini. C'est dans cet esprit que l'échec du mariage est reconnu comme seul motif de divorce. C'est un principe que le Nouveau parti démocratique accepte depuis de nombreuses années. Il est inscrit dans notre programme depuis 1967 et un grand nombre d'organismes féminins ont recommandé qu'il soit reconnu comme le seul motif de divorce. Les groupements féminins sont fortement en faveur de ce principe. Je voudrais citer quelques-uns d'entre eux, monsieur le Président.

La Catholic Women's League, un organisme important au Canada, dans son mémoire au ministre de la Justice (M. MacGuigan), exprime l'avis que le système actuel qui oblige à vider publiquement ses querelles conjugales dans une salle de tribunal est à la fois une source d'humiliation est une perte de temps. Il est évident que lorsque la cause de divorce est portée devant un tribunal, il y a longtemps que toute possibilité de réconciliation s'est dissipée. L'organisme déclare que le système actuel est de nature à provoquer la méfiance réciproque et à anéantir toute possibilité d'amitié qui pourrait exister plus tard entre les époux. L'organisme croit en outre que les accusations et contre-accusations que demande le régime d'opposition actuel semblent détruire les rapports familiaux qui souvent doivent durer au-delà de la dissolution du mariage à cause des enfants.

Bien entendu, monsieur le Président, c'est tout spécialement à cause des enfants que nous tenons à ce que l'échec du mariage soit reconnu comme seul motif de divorce. En procédant de cette façon, on facilitera les arrangements concernant la garde et la pension alimentaire.

L'Association nationale de la femme et le droit prétend que de vouloir imputer l'échec d'un mariage à l'un des conjoints constitue très souvent une fausse conception de la situation conjugale. On suppose que l'hostilité entre les conjoints au sujet de certains motifs doit forcément altérer les négociations entre les parties au sujet d'autres questions, quand des décisions importantes doivent être prises sur des aspects plus pertinents, notamment l'intérêt bien compris des enfants.

La période d'attente d'un an pour constater l'échec du mariage est bien entendu plus controversée. D'aucuns la trouvent trop courte, d'autres trop longue. Certaines associations féminines ont proposé qu'il n'y ait aucune période d'attente fixe. L'Association nationale de la femme et le droit et le Comité d'action nationale sur la condition féminine ont adopté cette position pour certaines raisons sérieuses. Permettez-moi de citer le Comité d'action nationale:

● (1510)

Il faut reconnaître que le mariage est une union d'associés égaux dans laquelle une femme et un homme s'engagent volontairement. Quand une des parties décide que l'union ne fonctionne pas, il est clair que c'est la fin de cette relation et aucune règle juridique ne permettra de la renouer. Les conjoints doivent être en mesure de déclarer que le mariage a échoué et cette déclaration doit être considérée comme suffisante. On ne devrait pas avoir à prouver qu'il y a eu séparation ou que l'un des conjoints a eu des torts.

Voilà une prise de position extrême qu'une foule de gens contesteront. De toute évidence, une période d'un an pour établir l'échec du mariage est un compromis entre ceux qui trouvent la période trop longue ou trop courte. Je présume qu'on ne réussira jamais à s'entendre sur une période idéale en toutes circonstances.

J'ai consulté un certain nombre de ministres du culte et de prêtres dans ma circonscription. Les discussions ont été fructueuses. Quelques-uns estiment qu'une année ne suffit pas. D'autres, que la réconciliation serait davantage possible sur une période plus longue. Cependant, tous ont convenu qu'il n'était pas facile de s'entendre sur un délai et personne ne s'est systématiquement opposé à un délai d'un an. Ce choix ne paraît donc pas déraisonnable.

En ce qui concerne le soutien de la famille, certains groupes, surtout les évêques catholiques, ont affirmé qu'au lieu de rendre le divorce plus facile, nous devrions rendre le mariage plus difficile. Il est vrai qu'il est plus facile d'obtenir un certificat de mariage qu'un permis de conduire. Mes collègues néo-démocrates et moi-même avons réclamé vigoureusement toutes sortes de mesures d'aide à la famille: des allocations familiales, des prestations de maternité, un congé parental, des garderies. De même, je me réjouis que des dispositions de la mesure à l'étude favorisent la réconciliation des conjoints. Cependant, je rappelle à ceux qui souhaitent que le mariage soit rendu plus difficile que cette question relève des provinces. Il n'est donc pas possible d'aborder directement cette question dans une refonte de la loi sur le divorce. Bien sûr, en tant que parlementaires, nous avons le devoir de favoriser la famille en votant toutes sortes de dispositions.

En ce qui concerne la garde des enfants, nous nous félicitons de certaines améliorations. Il sera clairement précisé dans la loi que les intérêts des enfants sont le principal facteur à considérer. On prévoit que la garde des enfants pourra être confiée à d'autres qu'aux parents, aux grands-parents, par exemple. Le tribunal pourrait garantir à ces derniers des droits de visite. C'est sûrement une étape importante. On prévoit même que les enfants pourront être représentés en toute indépendance.

J'estime que le projet de loi pourrait expliciter davantage les critères selon lesquels le tribunal décidera des intérêts des enfants. La Commission de réforme du droit a fait certaines recommandations en 1975, et l'Ontario en a déjà tenu compte et d'autres provinces l'ont imitée. Je vais vous énumérer quelques points: les liens émotifs entre l'enfant et les personnes qui en réclament la garde, les préférences de l'enfant, le temps que l'enfant a passé avec celui ou celle qui en réclame la garde; les plans relatifs à l'éducation de l'enfant, la capacité des parents de guider l'enfant, de l'éduquer, de répondre à ses besoins ordinaires ou particuliers, la stabilité du ménage qui a la garde de l'enfant ainsi que les liens avec l'enfant, liens de sang, d'adoption ou autres. Nous avons donc certains critères et peut-être devraient-ils figurer dans la loi. D'autres pourraient en fournir également, et je sais que l'Association nationale de la femme et le droit a, elle aussi, une excellente liste. Je veux parler des besoins intellectuels, émotifs et matériels de l'enfant, ainsi que de l'aptitude de l'un ou l'autre conjoint à les satisfaire. L'enfant éprouve un réel besoin de continuité, de stabilité, il a des préférences, dans la mesure où il peut les exprimer; il a également besoin de la visite du parent qui n'est pas chargé de le garder, ainsi que de celle de ses frères et sœurs. Je trouve que la loi devrait préciser davantage ces critères.

[*Français*]

Même si nous appuyons le principe de la rupture comme le seul motif pour le divorce, nous, du Nouveau parti démocratique, n'appuyons pas ce projet de loi en deuxième lecture. Les erreurs de ce projet de loi sont trop graves. Il en résultera des conséquences néfastes si ce projet de loi est adopté, et ce, surtout pour les femmes et les enfants qui sont économiquement dépendants. Même si les pensions alimentaires ne sont pas actuellement adéquates, les modifications proposées ici rendront la situation pour les femmes et les enfants dépendants encore plus grave que ce qu'elle est aujourd'hui. Il existe maintenant une tendance à aller vers une diminution des pensions alimentaires et des durées de plus en plus courtes. Or, ce projet de loi va plus loin, à savoir encourager les termes fixes. Il encouragerait même à donner des pensions moins généreuses. Pourquoi? Parce que ce projet de loi préconiserait l'autonomie économique comme due. C'est un objectif raisonnable pour beaucoup de conjoints, certes, pour les jeunes qui n'ont pas eu d'enfant et qui sont restés au travail. Je vois cela dans le texte du ministère de la Justice sur le divorce.

S'il est vrai que souvent le conjoint à charge devrait avoir droit à un soutien financier à long terme, il n'en est pas toujours ainsi. Après s'être retiré de la vie active pour assurer la direction du ménage et le soin des enfants, le conjoint à charge pourra trouver difficile, voire impossible, de gagner un revenu raisonnable après le divorce. Cette diminution de la capacité de gagner sa vie résulte directement du mariage et devrait entrer en ligne de compte dans le calcul du soutien financier. Dans de nombreuses situations cependant, le conjoint à charge pourrait être en mesure de s'adapter au marché du travail, surtout si l'on prend des dispositions lui permettant d'acquérir une certaine formation professionnelle ou de poursuivre ses études. Ce conjoint pourra un jour devenir autonome et financièrement indépendant.

Alors, le ministère se rend compte de l'impossibilité pour certaines conjointes d'arriver à l'autonomie économique d'après ce projet de loi; toutefois ce dernier exige quand même l'autonomie économique pour toutes. Tout simplement, le projet de loi n'envisage pas la situation réelle relativement à un grand nombre de femmes qui se sont occupées du ménage et qui ont élevé leurs enfants à temps plein durant des années.

Admettons que dans une telle situation une dépendance économique s'établisse. Pensons à une femme, âgée de 55 ans, qui n'a pas été sur le marché du travail depuis 30 ou 35 ans. Elle a quitté son poste à la naissance du premier enfant. Son travail à la maison a permis à son mari de suivre des cours techniques utiles pour sa carrière à lui. A l'âge de 55 ans, cette femme ne peut pas rattraper le temps perdu. Sans expérience sur le marché du travail, qu'est-ce qu'elle peut faire? Laver la vaisselle dans un restaurant? Elle peut gagner sa vie comme cela, mais est-ce juste? Supposons que cette femme était la conjointe d'un médecin, d'un avocat ou d'un député. Est-ce raisonnable qu'elle souffre d'une telle baisse de niveau de vie? Pour les avocats du ministère de la Justice, le principe très abstrait de l'autonomie économique, de la justice et du maintien du même niveau de vie ne sont-ils pas des principes valables? Malheureusement, le projet de loi est ferme dans ce domaine. Une pension alimentaire a pour critère d'éviter les circonstances économiques graves. Une pension alimentaire cesse de promouvoir l'indépendance économique et d'éviter la misère. C'est tout! Selon les critères proposés par ce projet de loi, je dirai que le principe de l'autonomie économique pour tous et toutes devrait céder le pas au principe de la justice.

Diverses espèces de mariages existent. Surtout pour les mariages de longue durée, il faut établir d'autres critères. L'autre erreur fondamentale de ce projet de loi est le manque absolu de mesures concrètes pour la collecte des pensions alimentaires. Or, on sait malheureusement que la plupart des pensions alimentaires ordonnées par un tribunal ne sont pas versées. Environ 75 p. 100 des pensions alimentaires sont en retard et le résultat est que des milliers de femmes et d'enfants vivent sans moyens suffisants et sont tout simplement dans la pauvreté. Ces statistiques sont bien connues et ne sont pas contestées. De plus, de longues séries de mesures pratiques ont été proposées pour modifier le système de la pension alimentaire. Durant l'été 1983, un groupe de travail fédéral-provincial a donné ses recommandations pour la réforme du présent système. Or, on ne voit pas de mesures pratiques dans ce projet de loi.

Une réforme du droit du divorce n'est pas acceptable sans une réforme de mesures pour la mise en application des pensions alimentaires.

• (1520)

[*Traduction*]

Ce projet de loi, à ce qu'on prétendait, devait déculpabiliser le divorce. En fait, il ne fait qu'éliminer les responsabilités. En ce qui concerne l'entretien, il propose des mesures peu réalistes, imprévoyantes, injustes et qui, si elles étaient appliquées, causeraient un grave préjudice, notamment aux femmes et aussi, dans certains cas, aux enfants.

Dans l'atmosphère raréfiée où évoluent les fonctionnaires du ministère de la Justice, la poursuite de l'indépendance économique, notion abstraite, a préséance sur la nécessité de faire face à certains problèmes que nous connaissons tous trop bien. L'indépendance économique est un objectif qui sied à maints divorcés. Le document qui accompagne le projet de loi reconnaît qu'il ne sied pas à tous. Ce qui compte, lorsqu'un tribunal est saisi d'une affaire, ce n'est pas ce qui figure dans le document de travail, mais bien ce qu'il y a dans la loi.

Beaucoup d'organismes féminins et d'experts ont présenté de très bons arguments, et persuasifs, en faveur de dispositions différentes. J'aimerais citer ce qu'écrivait le juge Rosalee Abella dans un mémoire intitulé «Les ajustements économiques à la suite de l'échec du mariage». Le juge Abella fait remarquer que l'indépendance des conjoints ne devrait pas être prise trop à la lettre. «L'indépendance ne sera pas possible pour chacun». Elle ne devrait pas être évoquée prématurément, comme on l'a fait, et certainement pas là où les réalités du marché du travail et de la société la rendent impossible. Si la femme reste à la maison, c'est habituellement parce que les deux conjoints s'y attendaient et souvent le désiraient. Dire à ces femmes qu'elles devraient devenir indépendantes à la dissolution de leur mariage, c'est ne pas tenir compte des réalités économiques de leur situation. Bien qu'elles soient légalement considérées comme des partenaires à part entière dans leur mariage, à cause de l'institution du mariage et à cause des contraintes sociales, elles se sont chargées d'un rôle qui tout en leur accordant un statut d'égalité ne leur donnait pas un accès égal à des sources indépendantes de revenu.

Selon le juge Abella, la pension alimentaire ne devrait pas être payée parce que la femme était auparavant à la charge de son mari, mais parce qu'elle était et est sa partenaire à égalité et a des besoins que leur association a créés et encouragés. Idéalement, la pension alimentaire devrait être fixée à un montant qui leur permette à tous deux de conserver le niveau de vie dont ils jouissaient durant leur mariage.

Les années durant lesquelles le mari améliorait sa formation et ses perspectives de carrière sont des années durant lesquelles les perspectives de participation de la femme à la vie active diminuaient de plus en plus. C'est l'association dans le cadre du mariage traditionnel qui crée elle-même un désavantage économique au fil des années. Les conditions économiques d'un soutien indéfini découlent naturellement des conditions économiques de la plupart des unions matrimoniales actuelles.

Le Comité national d'action sur la situation de la femme a fait de très nettes recommandations en matière de pension alimentaire. Elles sont plus réalistes et plus équitables que les dispositions contenues dans le projet de loi aujourd'hui à l'étude. Le Comité national d'action suggère que nous considérions trois différents types de mariage. Pour certains, le principe de la dépendance économique simplement tel quel est tout à fait acceptable. Ce sont des couples plus jeunes qui se séparent sans que l'un des deux partenaires n'en souffre sur le plan économique, car ils ont su préserver leur autonomie au sein du mariage. Quand la répartition des tâches au sein de la famille rend l'un des époux incapable de subvenir à ses besoins, il faut prévoir une aide temporaire lui permettant d'une part de continuer d'être un parent à temps plein et d'autre part, d'avoir le temps nécessaire pour se recycler, afin de réintégrer le marché du travail. Le recyclage en question devrait même comprendre des études universitaires, le cas échéant.

Prenons le cas d'une ménagère de longue date qui se trouve dans un état de dépendance envers son époux en permanence. Dans le cas de divorces suite à des mariages prolongés dans lesquels l'un des époux, étant toujours resté à la maison, est devenu dépendant en permanence de l'autre, il faut prévoir une pension alimentaire à long terme équitable et juste. On ne devrait pas attendre de l'époux complètement dépendant qu'il cherche des emplois qui sont loin de lui permettre de conserver son niveau de vie antérieur. Ainsi, une ménagère mariée à un médecin depuis trente ans ne devrait pas se voir refuser une pension à long terme du fait qu'elle est en mesure de subvenir à ses besoins en occupant un poste de vendeuse ou de femme de ménage.

L'Association nationale de la femme et le droit a proposé un ensemble de critères semblables prévoyant au départ que les deux conjoints doivent prendre toutes les mesures raisonnables voulues pour devenir indépendants sur le plan financier, mais qu'une pension alimentaire à long terme s'impose lorsque c'est impossible à cause des fonctions assurées dans le mariage.

La plupart des pensions alimentaires octroyées par les tribunaux ne sont pas payées. Il est vrai que pour remédier à cette situation, beaucoup de mesures s'imposent au niveau provincial et que certaines modifications nécessitent l'action conjointe des gouvernements fédéral et provinciaux. De nombreuses mesures qui peuvent et doivent être prises sont, cependant, de compétence fédérale. Le gouvernement fédéral pourrait être, par exemple, très utile lorsqu'il s'agit de retrouver les personnes refusant de verser des pensions alimentaires octroyées par les tribunaux. Si elles quittent la province pour se soustraire à leurs obligations, elles touchent peut être des prestations d'assurance-chômage ou paient de l'impôt sur le revenu. Il faut alors retrouver leur nouvelle adresse. On pourrait être tenté de parler de violation de la vie privée, mais ce n'est rien à côté de la nécessité de s'assurer que des enfants puissent être élevés et que les personnes dépendant de leur conjoint reçoivent justice. Tous les dossiers fédéraux sauf le recensement, pourraient être utilisés, afin de trouver l'adresse des personnes refusant de payer les pensions alimentaires imposées par les tribunaux.

Il faut légaliser la consultation de ces documents et il faut le faire, si ce n'est dans la loi sur le divorce elle-même, dans une loi complémentaire promulguée en même temps. A en juger par la suffisance du ministère de la Justice, j'ai bien peur que nous ne devions attendre longtemps avant qu'il ne se penche sur cette question. La Commission de réforme du droit du Canada a présenté ses recommandations à ce sujet en 1976. La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, a fait état des lacunes de la loi dès 1970. Le gouvernement a donc eu tout le temps voulu pour s'entendre sur des critères pratiques avec les provinces.

Il ne suffit pas cependant de faciliter la communication des adresses de ceux qui refusent de payer; il faut également se donner les moyens d'obtenir le versement de la pension. Les salaires peuvent être saisis en cas de défaut de paiement et selon moi, le même principe devrait s'appliquer à d'autres versements relevant de la compétence fédérale, comme les remboursements de l'impôt sur le revenu, les prestations d'assurance-chômage, l'intérêt sur les obligations d'épargne du Canada et les pensions. Pourquoi ces versements ne sont-ils pas visés? En effet, dans le cadre du mariage, ils sont utilisés pour subvenir aux besoins de toute la famille. Suite à un divorce, pourquoi devraient-ils simplement être la propriété du soutien de famille au détriment des autres membres de la famille? Il est grand temps que le gouvernement cesse de reprocher aux provinces leur inaction en passant lui-même aux actes dans le domaine qui le concerne exclusivement.

Une bonne loi en matière de divorce devrait tenir compte des régimes de pension. Les prestations de retraite ne sont-elles pas après tout des gains reportés? Lorsque les conjoints répartissent les tâches, l'un qui travaille et l'autre qui reste à la maison pour s'occuper du ménage et élever les enfants, il est implicitement entendu que le revenu sert à faire vivre toute la famille. Le même principe devrait prévaloir pour les prestations de retraite qui ne sont qu'une partie reportée du salaire. Par conséquent, il serait juste de les répartir également, mais il n'en n'est pas question dans le C-10.

On a dit dans le budget que le gouvernement avait l'intention de répartir les prestations du régime de pensions du Canada au moment de la dissolution d'un mariage. Le gouvernement a certes reconnu le bien-fondé de ce partage puisque le ministre a déclaré aujourd'hui qu'on le ferait pour d'autres régimes de pension relevant du gouvernement fédéral. Je rappelle aux député qu'on n'a rien dit de tel dans le budget et qu'aucun projet de loi à cet effet n'a été présenté. Le gouvernement est tellement lent et tellement suffisant que je ne suis guère optimiste. Je voudrais qu'il prenne des mesures immédiatement pour tous les régimes de pension qui sont de son ressort. Par conséquent, de telles mesures viseraient les prestations de retraite des députés, des sénateurs, des juges et de tous les fonctionnaires fédéraux.

On a bien modifié la loi sur les juges l'année dernière, mais on n'a rien fait à ce chapitre. Ce sont pourtant les juges qui décident ce que les personnes à charge auront comme revenu pour vivre. Ils ne peuvent rien faire en ce qui concerne leur propre régime de retraite. Ils devraient avoir des exemples sur lesquels se fonder pour répartir les prestations de retraite lorsqu'ils sont appelés à se prononcer.

Enfin, monsieur le Président, j'aimerais parler de la fusion des tribunaux de la famille. C'est une réforme du droit fort importante. Les avocats, les travailleurs sociaux et les associations féminines ont recommandé qu'on établisse un peu partout des tribunaux unifiés. Ils ont été essayés, et se sont révélés préférables. Ils donnent des consultations, ils sont moins coûteux pour l'accès et pour les modifications aux ordonnances d'entretien. Il y a beaucoup d'avantages à avoir des tribunaux de famille unifiés. Il est difficile pour les gens d'avoir à se promener de tribunal en tribunal, de Cour supérieure en Cour provinciale et en tribunal de famille. Voilà une réforme dont il faut s'occuper. Je ne sache pas qu'on nous ait présenté des recommandations à ce sujet et que cela soit à l'étude. Il devrait y avoir un projet de loi à ce sujet. Il devrait être possible aux provinces qui le désirent de créer des tribunaux de la famille unifiés.

• (1530)

En terminant, je dirai que ce projet de loi C-109 comporte des lacunes grossières. Il faut le remettre sur la planche à dessin. Je ne me satisfais pas des excuses du ministre, qui dit qu'on ne peut faire mieux dans les circonstances actuelles. Le ministre est spécialiste des projets de loi omnibus. Nous avons eu un texte de 306 pages concernant des modifications au droit pénal. Or, s'il y a un sujet qui devrait donner lieu à un projet de loi omnibus, c'est bien celui-ci. Omnibus pour le divorce, pour toutes les questions connexes comme par exemple l'exécution des pensions alimentaires, l'établissement de tribunaux de famille unifiés, pour le partage des droits de pensions par les juges, pour l'accès aux dossiers du fisc et des statistiques quand il s'agit de retracer les défaillants. Cela concerne uniquement des lois fédérales, qui ne demandent que de légères modifications. Mais le principe est important. Pendant que cela ne se fait pas, il y a des gens en chair et en os qui en souffrent.

Si le ministère est incapable de rédiger un projet de loi convenable, alors qu'il embauche quelqu'un qui s'en charge. Je demande au ministre de retirer le projet de loi, et de le rapporter convenablement modifié. Inutile de procéder à des études plus poussées, nous savons ce qu'il y a à faire. Je donne au ministre l'assurance que mon parti sera d'accord pour adopter rapidement, lorsqu'il nous le rapportera, un projet de loi qui règle vraiment les questions de pension alimentaire. Un texte qui soit juste, et qui règle convenablement et complètement les questions.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, je sais que le député veut poser des questions, mais les questions ne sont pas autorisées pour les trois premiers orateurs. Les questions seront permises une fois que j'aurai parlé. Nous nous ferons un plaisir de répondre au député de Hamilton le moment venu.

Quand j'examine ce projet de loi, j'estime qu'il ouvre la porte à l'inconstance. Au Canada, le mariage va devenir un contrat provisoire. Il est extraordinairement facile de se marier même si de nombreuses Églises exigent que leurs fidèles assistent à des cours de préparation au mariage. Nombreux sont ceux qui suivent ces cours et je m'en réjouis, mais cela ne garantit pas pour autant la solidité du mariage. Il suffit d'aller chez le juge de paix, au bureau de l'État civil ou chez un «marieur» quelconque pour constater que si deux personnes éprouvent l'une pour l'autre un attrait amoureux ou purement physique elles peuvent se satisfaire en légalisant la chose. Mais un mariage uniquement fondé là-dessus ne durera certainement pas.

Ce qui inquiète certainement de nombreux députés et des centaines de milliers de Canadiens c'est que cette mesure menace directement la famille. Il ne faut pas considérer le mariage comme une tradition démodée. Tel n'est pas son but.

Le mariage a essentiellement pour but de procréer et d'élever des enfants. Depuis des générations, ce sont les couples mariés qui ont fait et élevé les enfants. Allons-nous nous accoupler librement, comme des lapins, vivre ensemble et faire des enfants. Est-ce ainsi que nous allons concevoir l'existence?

J'estime qu'à bien des égards ce projet de loi correspond à la loi du moindre effort des années 60 et 70 qui a fait école chez certains universitaires, certains travailleurs sociaux, la soi-disant intelligentsia et les snobs. Selon cette mentalité, si un couple est fatigué de vivre ensemble ou n'est pas satisfait de son mode de vie, il suffit au mari ou à la femme de plaquer son conjoint, de le balancer comme de vieilles chaussettes. Ce projet de loi reflète simplement cette mentalité. Je ne pense pas que cela permettra d'améliorer la société canadienne.

Cette mesure a suscité une vive opposition. La Conférence des évêques catholiques avait certainement son mot à dire et c'est ce qu'elle a fait. C'est une question dont elle a le droit et même l'obligation de parler. D'autres groupes et organisations confessionnels doivent s'occuper des enfants nés de ces unions malheureuses ou provisoires qui sont le fléau de la société d'aujourd'hui. Ils doivent également s'occuper des épouses abandonnées.

Cette loi sur le divorce s'apparente à bien des égards à la loi sur les anciens combattants. En vertu du régime d'assurance, cette dernière permet à l'ancien combattant d'abandonner sa femme et de vivre au grand jour avec une autre. Au bout d'un an, s'il n'est pas en mesure de se remarier, il peut simplement désigner sa compagne comme bénéficiaire de sa police d'assurance. Il y a également des dispositions semblables pour les pensions des anciens combattants. C'est la solution de facilité.

Nous devons nous demander si le Canada n'est pas devenu une société de lapins. Nombre de mes collègues ont critiqué la philosophie qui est à l'origine de cette mesure législative. Permettez-moi de parler d'un dépliant d'information du ministère de la Justice, reproduit dans la *National Review* publiée par l'Association du barreau canadien. Tout ce que je peux dire du rédacteur du ministère de la Justice qui en est l'auteur, c'est que j'aurais souhaité qu'il ait appris l'anglais. Il y a des choses qui se répètent. Prenons-en un, le mot anglais «alternatives» est utilisé pour décrire de nombreuses options. Il serait bon que cette personne se renseigne pour savoir ce que le mot «alternative» veut dire. Il désigne l'une de deux possibilités et non l'une de plusieurs. Il y a une colonne où nous trouvons plein de mauvaises utilisations de ce mot. Cela ne représente pas très bien le ministère de la Justice. Selon cette savante personne, il s'est écoulé 15 ans depuis les derniers amendements et, par conséquent, il convient de changer la loi sur le divorce en fonction de l'évolution sociale. Quelle sottise!

• (1540)

Souvenons-nous qu'avant la modification de la loi, les seules causes pouvant justifier une demande de divorce étaient la cruauté, l'abandon depuis trois ans, l'adultère et autres délits de nature sexuelle. Bien entendu, il arrivait que pour obtenir un divorce les époux en viennent à s'accuser d'adultère alors que fréquemment ce n'était pas le cas. Bien souvent, aux fins du divorce, les causes étaient montées de toutes pièces. Avant le rapport du comité spécial mixte sur le divorce, nous voyions souvent le vieux scénario de la chambre de motel. Il y avait toute une industrie dans la province de Québec, qui ne permettait pas le divorce pour quelque raison que ce soit. On fabriquait donc des histoires à divorce. Pourtant, les statistiques citées dans ce document du ministère de la Justice précisent que seulement un divorce sur vingt est contesté. Habituellement, en cas de divorce si les parties ne sont pas d'accord, ce n'est pas à cause des motifs invoqués, cruauté ou autres, c'est parce qu'elles ne veulent pas ou ne peuvent pas s'entendre sur le partage des biens, ou sur l'allocation mensuelle, soit pour le conjoint soit pour les enfants. Voilà les cas où il y a contestation.

Je regrette de devoir dire que certains divorces se terminent devant les tribunaux en raison de l'ignorance et de l'incompétence crasses des avocats qui conseillent les parties. J'ai parfois honte de voir le comportement de certains de mes collègues avocats, particulièrement dans des questions de cette nature. Et, bien entendu, il y a toujours la personne à la chasse aux honoraires qui se soucie peu de ce qu'elle doit faire en vertu de la loi, mais veut aller en cour, parce qu'alors ses honoraires seront plus élevés. On trouve parmi les avocats non seulement de ceux qui pourchassent les accidentés, mais aussi les personnes désireuses de divorcer. Ce facteur influence une fois sur 20 l'issue d'un mariage. J'irai même jusqu'à dire que probablement un divorce sur 30 est contesté. Est-ce là une raison suffisante pour faciliter le divorce sans égard à la faute? Le décret de divorce sans faute peut être accordé un an après la présentation de la requête. Cependant, monsieur le Président, les conjoints sont autorisés à cohabiter 90 jours consécutifs ou cumulatifs après cette année faisant suite à la présentation de la requête du divorce. Qu'est-ce que cette requête de divorce qu'on assortit de droits de visite et de cohabitation de fin de semaine? En voilà une belle façon de faire les choses! Je comprends qu'il soit difficile de pénaliser une personne qui déploie un sérieux effort pour se réconcilier avec son conjoint et qui, après avoir vécu avec ce dernier pendant deux ou trois mois, découvre qu'il lui est absolument impossible de renouer les liens conjugaux. Cette personne est donc excusable. Mais je sais bien, moi, comment les choses vont se passer dans les tribunaux. Ce sera exactement comme il y a quinze ans de cela quand le premier ministre (M. Trudeau), à l'époque où il était le ministre de la Justice, avait modifié la loi sur le divorce. Ces remaniements devaient amener les conjoints à essayer de se réconcilier devant le conseiller matrimonial. Je sais pertinemment que c'est là la plus grande fraude que l'on ait perpétrée au détriment des Canadiens. Les avocats n'ont même jamais fait semblant de référer qui que ce soit à des conseillers matrimoniaux. On s'est simplement contenté de prononcer de belles paroles au sujet de cette mesure. Voilà pourquoi je soutiens qu'on en fait autant dans ce projet de loi en ce qui concerne la réconciliation et les efforts qu'il conviendrait de déployer pour sauvegarder le mariage. Voilà pourquoi aussi je suis contre le projet de loi.

Si le mariage a de la valeur, il vaudrait la peine que les personnes qui y investissent cherchent à en faire une réussite. Par cela, j'entends la consultation des conseillers matrimoniaux, les vrais conseillers matrimoniaux, et non pas les avocats se spécialisant dans les divorces qui se transforment en conseiller matrimonial en se débarrassant simplement de leur toge.

J'invite les députés et tous ceux qui se donneront la peine de lire mon intervention à examiner un peu leur situation familiale et à essayer de voir combien de jeunes couples qu'ils connaissent se sont séparés par suite d'une petite querelle idiote, et ont réussi à réunir autour d'eux suffisamment de personnes pour leur dire qu'ils avaient parfaitement raison de chercher à mettre un terme à leur union. Ces personnes n'étaient peut-être pas prêtes à se marier. Mais certaines ont la chance de tomber sur des parents qui leur veulent du bien, des ecclésiastiques, des conseillers matrimoniaux ou des agences de services familiaux. Quand on a déjà éprouvé de bons sentiments envers quelqu'un, on est capable d'un effort sincère en vue de se rapprocher. Parfois, il n'y a qu'un pas à franchir pour réussir et, parfois, la distance est plus longue à parcourir. Mais il ne semble pas que ce soit la règle aujourd'hui. Il faut trop d'effort pour se réconcilier et le divorce est si vite obtenu. Les gens regardent ailleurs; dans six mois peut-être, ils épouseront quelqu'un d'autre. A la table du petit déjeuner, la jeune femme n'exerce probablement plus les charmes qu'elle déployait au bal ou au restaurant; le jeune homme a peut-être mauvaise haleine le matin, ou il est maussade. Si un peu de bonne volonté ne suffit pas à tout arranger et à modifier les comportements, les conjoints ne valaient pas grand-chose au départ.

• (1550)

Ce projet de loi est insuffisant à cause de ses lacunes au chapitre des services de consultation et des efforts en vue de la réconciliation des couples. Quel doit être l'objectif de toute loi dans le domaine matrimonial? Non pas celui de diviser les parties mais bien, dans la mesure du possible, de les rapprocher. J'ai eu connaissance de certaines démarches qui portent gravement atteinte à l'institution du mariage. Ainsi, je pourrais citer l'exemple de deux jeunes couples qui se sont épousés en septembre et dont le divorce a été prononcé dès le mois de mars suivant.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! Je m'excuse d'interrompre l'intéressant discours du député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

M. Lambert: Monsieur le Président, je pourrais continuer ou écouter des questions.

Le président suppléant (M. Guilbault): Nous passerons à la période de dix minutes consacrée aux questions ou aux commentaires sur le discours du député.

M. Hudecki: Monsieur le Président, je voudrais faire une ou deux observations qui s'apparentent beaucoup à ce que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) vient de dire. Pour ma part, je voudrais qu'il y ait très peu d'actions en divorce, mais, compte tenu de la réalité actuelle, ce n'est pas possible. Les actions en divorce pénalisent en fait une troisième partie, les enfants. Les divorces sont certainement souvent la cause de la mauvaise conduite ou du sentiment d'insécurité des enfants, puis du démembrement des familles. Je voudrais toutefois m'étendre sur l'aspect du divorce dont le député d'Emonton-Ouest a parlé avec beaucoup d'éloquence, à savoir la responsabilité qu'ont les avocats de voir si le couple envisageant le divorce a reçu les conseils et l'aide nécessaires.

Sauf erreur, on s'attend à ce qu'un avocat signe une attestation certifiant que l'on a eu recours à tous les moyens possibles et imaginables pour essayer de sauver le mariage. Il peut y avoir une différence d'une province à l'autre mais à en juger d'après la brièveté du délai, entre le début de l'action en divorce et le jugement définitif, cette condition n'a pas été respectée. C'est une preuve de négligence de la part des avocats. Dans les milieux médicaux, plus le défi est grand, plus la recherche est difficile, et plus le médecin fait d'efforts pour essayer de trouver une solution au problème. Dans les milieux juridiques, on essaie d'habitude de faire durer l'action en divorce le moins de temps possible, sans offrir aux couples l'aide nécessaire.

Il y a un deuxième aspect qui me préoccupe, c'est la période d'un an stipulée dans le projet de loi. Une action en divorce est une expérience très grave pour les hommes et les femmes sur le plan émotif. On a souvent parlé des femmes, mais je signale que, pendant une certaine période, les hommes ont des difficultés analogues sur le plan émotif. Bien des personnes mettent plus d'un an à penser de façon rationnelle et à reprendre les projets qu'elles faisaient. Il faut prendre certaines initiatives et voir si ces personnes sont oui ou non en mesure d'assimiler intelligemment les conseils et l'aide qui leur sont offerts pour essayer de sauver le mariage.

Comme le député d'Edmonton-Ouest, je pense que très souvent les obstacles qui empêchent un couple de se réconcilier sont mineurs et peuvent être surmontés avec l'aide de spécialistes. Cela étant, je pense qu'une période d'un an est trop courte pour trouver une solution ou un remède. A mon avis, il faudrait envisager de prolonger ce délai.

Je voulais simplement attirer l'attention de la Chambre sur ces deux points qui, je l'espère, feront l'objet d'une étude pendant le débat sur ce projet de loi.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, contrairement à tous ceux qui prennent la parole pour parler d'un projet de loi en affirmant qu'ils se réjouissent d'avoir l'occasion de le faire, je n'ai pas du tout l'intention de commencer mes observations de cette façon. Je ne me réjouis absolument pas à l'idée de parler de ce projet de loi ou de participer à ce débat. Je suis au contraire profondément attristé de devoir prendre la parole, car j'estime que le projet de loi est un document mal ficelé qui n'a pas fait l'objet de suffisamment de réflexion, et c'est se moquer de la Chambre que de le présenter dans sa forme actuelle. Ce projet de loi est pour le moins mal conçu; c'est une infamie en droit et une insulte à l'institution du mariage.

J'ai néanmoins demandé la parole pour donner mon point de vue sur le projet de loi. Tout d'abord, je le trouve bizarre. Bizarre n'est peut-être pas le bon mot. Il me viendra peut-être un mot plus approprié à l'esprit dans quelques minutes. Quoi qu'il en soit, nous sommes actuellement saisis de trois projets de loi qui devraient passer l'étape de la deuxième lecture et être renvoyés au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Je ne sais vraiment pas si le gouvernement désire honnêtement que ces trois projets de loi deviennent lois, ou s'il les a présentés simplement pour donner l'impression qu'il prenait des mesures dans ces trois domaines.

L'un de ces projets de loi est naturellement celui sur le service de sécurité dont la Chambre n'a pas encore terminé l'étude à l'étape de la deuxième lecture. Le deuxième est ce projet de loi sur le divorce qui, je le répète, devrait faire honte à la Chambre. Les députés devraient être choqués de la manière dont il a été présenté et dont il traite la question. Le troisième est ce projet de loi très épais modifiant le Code criminel; lui aussi va tout à fait à l'encontre du bon goût législatif. Je ne sais vraiment pas si le gouvernement souhaite faire adopter ces trois projets de loi par la Chambre, ou s'il s'agit simplement d'un stratagème.

Je voudrais dire qu'il est 16 heures, monsieur le Président, et je continuerai à la prochaine occasion.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! Comme il est 16 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Français*]

Le président suppléant (M. Guilbault): Tous les ordres et les articles précédant l'article nº 102 sont-ils réservés?

Des voix: Réservés.

Le président suppléant (M. Guilbault): Réservés.

* * *

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

MESURE MODIFIANT LES LIMITES DE LA CAPITALE NATIONALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 20 janvier 1984, de la motion de M. Isabelle: Que le projet de loi C-206, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (capitale nationale du Canada), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, je me trouve dans une situation un peu étrange cet après-midi . . . Plutôt qu'étrange, singulière je dirais. Il y a, je ne sais pas quoi, il y a peut-être deux ans, trois ans, nous avons débattu d'une proposition présentée par l'honorable député de Hull (M. Isabelle) sur, je ne sais pas si c'est le même sujet, l'inclusion de Hull ou le jumelage de Hull avec Ottawa pour en faire la capitale du pays . . . Ou bien c'était la création d'une région de la Capitale nationale qui inclurait Hull. De toute façon, la ville de Hull et sa région figuraient. Bon, cette fois-ci cependant, nous voyons une drôle de tournure de la période réservée aux députés; nous avons un tirage pour 50 places au début, si ce n'est pas plus . . . Et un député a le privilège, lorsque vient son tour de présenter un bill, une motion, ou s'il a un projet de loi privé quelconque, de l'avancer. Mais je vois bien que le 20 janvier, ce projet de loi C-206 a bénéficié d'un débat d'une heure. L'honorable député a présenté son projet de loi . . . Mon collègue de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) a parlé à ce sujet, ainsi que mon collègue de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) et ensuite le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen). Mais si nous examinons la liste des projets de loi privés, quel est donc le numéro 11? Le même honorable député de Hull avec un projet de loi C-205 . . . Comment donc est-ce que 205, au sujet de Hull aussi, comment donc ce projet de loi peut-il être là . . . 205 et 206 de la part du député de Hull? Qui est-ce qui joue? Qui est-ce qui tripote? Non, non mais quelqu'un a tripoté avec la formule et le choix de présentation de projets de loi privés ou de motions, etc . . . Parce que ce n'est pas permis à un député d'en avoir deux de suite. Un député ne peut qu'avoir un choix dans les premiers 50. Oui mais ceci est tout dans la présente session. Voyez-vous? Alors . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): L'honorable député de Hull invoque le Règlement.

M. Isabelle: Je pense que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) se trompe un peu d'une certaine façon, parce que la procédure normale a été suivie; et lui, beaucoup mieux que moi, doit connaître la procédure. Savez-vous pourquoi ce projet de loi a été reporté, après la discussion du 20 janvier, à la fin du *Feuilleton*? C'est parce qu'on n'a trouvé personne, monsieur le Président, autant de l'autre côté que de ce côté-ci. Alors moi, on m'a demandé si j'étais prêt à parler de ce sujet. J'ai dit oui tout simplement! Et pour la question de la discussion des autres projets de loi, de l'autre projet de loi ou du même projet de loi, si vous voulez, c'est que mon nom a été choisi au hasard parmi les dix premiers. Voilà la raison pour laquelle le projet de loi est présenté aujourd'hui. Il n'y a pas eu de tripotage. S'il y a eu du tripotage, ce n'est pas moi qui l'ai fait.

M. Lambert: Non, monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! Tout d'abord, je fais remarquer aux honorables députés qu'au début de l'heure réservée aux affaires émanant des députés, j'ai demandé si tous les items précédant l'item 102 étaient réservés. J'ai obtenu le consentement unanime. Je voudrais aussi ajouter qu'il est normal de discuter maintenant de la substance du projet de loi C-206, et que le sujet qui est devant nous n'est pas le mode de tirage au sort et toute la façon dont les projets de loi sont classés avant de venir devant la Chambre. La présidence a été informée que la procédure normale a été suivie après que le projet de loi de l'honorable député eut été relégué à la fin de la suite, au dernier débat sur son projet de loi; on a accroché tous ceux qui précédaient, sur la liste, et personne n'était prêt à en parler.

Remarquons que nous sommes aujourd'hui vendredi. Alors, nous en arrivons à l'article 102, et je demande aux députés qui veulent bien prendre la parole de parler sur le contenu du projet de loi C-206 qui fait l'objet de nos délibérations.

M. Lambert: Monsieur le Président, si vous aviez suivi le cours de mes propos, je disais qu'il y avait deux projets de loi et qu'on avait de la difficulté à identifier le contenu. L'honorable député m'a interrompu parce que j'ai conçu et je conçois encore, et je persiste à dire que nous avons contourné la formule. Ce n'est pas le député, ce n'est pas lui! C'est l'administration. Eh bien, écoutez! Je le sais et je le dis, ça va se faire expliquer, et ce n'est pas à la présidence de considérer cela parce que la présidence n'en a rien à faire. Elle ne peut pas s'ingérer dans le débat! Nous étudions ici l'inclusion de la ville de Hull dans la région qu'on appelle la Capitale nationale du pays. On dit tout simplement que par les présentes il est déclaré que la Capitale nationale du Canada et le siège du gouvernement fédéral du Canada comprendront la ville d'Ottawa dans la province d'Ontario, et la ville de Hull dans la province de Québec, ainsi que la région environnante prescrite à l'occasion par le Parlement du Canada. Bon! Ceci veut dire tout simplement, en premier lieu, selon les propos de l'honorable député, que la ville de Hull sera incluse dans la région de la Capitale nationale. Cela ne parle pas de la ville de Nepean! Cela ne parle pas de la ville de Kanata. Mais on indique tout simplement la ville de Hull ainsi que la région environnante. C'est une absence totale de définition. Cela ne parle pas de Rockcliffe, ça ne parle pas de Vanier, ça ne parle pas de Gloucester, et si vous demandiez à tout étranger qui vient visiter la Capitale nationale, Ottawa, et ne connaissant pas les limites des villes qui composent l'agglomération d'Ottawa . . . Est-ce que l'honorable député lui-même peut me dire où est la limite entre la ville de Gloucester et la ville d'Ottawa?

Le président suppléant (M. Guilbault): L'honorable député de Hull (M. Isabelle) invoque le Règlement.

M. Isabelle: Je dois avec regret dire à mon honorable collègue qu'il devrait s'informer ou lire le projet de loi tel qu'il est, parce que ce que je veux simplement faire, c'est remplacer Ottawa comme Capitale nationale . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): Est-ce que le député peut reprendre son siège? Ce n'est pas un rappel au Règlement! Le député de Hull peut ne pas être d'accord avec ce que le député d'Edmonton-Ouest dit, cependant celui-ci a la parole et on doit l'écouter.

M. Lambert: Monsieur le Président, actuellement, je sais ce que veut faire le député . . . Écoutez, j'ai beaucoup de sympathie pour ce qu'il veut faire . . .

• (1610)

Légalement, ce n'est que dans la ville d'Ottawa avec ses limites, très limitées, pour répéter un mot, que se trouve la capitale du pays. Je dirais qu'il y a autant de gens, si pas plus qui demeurent dans l'agglomération d'Ottawa telle que vue par les gens d'ici et que l'on voit comme étant la capitale du pays! Et je sais bien que mon collègue de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick), ainsi que les deux autres députés qui ont parlé favorisaient cette idée. Oui! Cela a peut-être un peu de bon sens! Mais il faut savoir que, puisqu'Air Canada dans ses horaires indique Ottawa-Hull, cela ne veut pas dire qu'Ottawa-Hull est la capitale du pays. Pas plus que Toronto-Hamilton qui paraissent dans le même horaire comme jumelées; ce sont des villes voisines, qui font partie de la même agglomération. Et il y en a tant d'autres exemples!

Les difficultés que je vois sont d'ordre constitutionnel. Quant au site de la capitale, me direz-vous, les provinces doivent être consultées sur ce point. Je sais bien qu'il y a une région de la Capitale nationale qui a été déclarée de façon unilatérale par le gouvernement fédéral et qui inclut des zones du côté de la province de Québec. Il y a tout le Parc de la Gatineau; il n'y a pas d'accord sur ce point. Du moins je l'ignore s'il y en a un! Le député prétend que l'autorité légale est réelle et qu'il y aura simplement un arrêté de passé par le conseil des ministres qui indiquerait ce que serait la région de la Capitale nationale en incluant les villes et les voisinages jugés fous à représenter cette capitale. Mais je ne sais pas, il me semble quant à moi que ceci pourrait pousser vers une confrontation, surtout avec le gouvernement du Québec. Je pense que ce serait quasiment comme une déclaration de guerre ouverte, et je ne sais pas ce que dirait la province d'Ontario qui pourrait dire: «Eh bien! C'est nous les provinces qui avons le droit de nommer les villes dans nos limites, dans nos frontières ... C'est nous qui avons ce droit, le cas échéant, d'amender les frontières des villes et des municipalités en application de telle ou telle procédure administrative!» Que voulez-vous? Et nous avons vu des municipalités de l'autre côté du fleuve, de l'Outaouais, fusionnées et concentrées par des arrêts administratifs qui sont dans des pouvoirs du gouvernement du Québec. On reconnaît tout cela. Mais par la suite cependant, arriver avec un ordre en conseil du Cabinet national fédéral disant: La ville de Hull dorénavant fera partie de la Capitale du Canada. Ce sera dans la région de la Capitale nationale. Quelles seraient les conséquences légales? J'ai bien lu le discours de l'honorable député, mais je ne trouve aucune référence aux conséquences légales qui découleraient de ce geste. Il a bien parlé de certains bénéfices qui rebondiraient et qui affecteraient la région de Hull et aussi Ottawa, mais nous n'avons pas entendu parler de certaines conséquences négatives et il me semble à moi qu'avant que nous puissions même considérer de passer ce projet de loi, le déférer au comité ainsi que tout autre qui tirerait sur le même sujet, nous devrions avoir ces explications. Ce n'est pas après avoir accepté le bill que nous devrions avoir des explications qui peut-être changeraient notre idée et que nous voudrions ensuite retirer notre appui. Vous savez, monsieur le Président, il y a ici une idée à l'effet que puisque vous acceptez un bill en deuxième lecture, vous acceptez le bill en principe. Moi, je ne tiens pas à cela, je dis que c'est faux parce que lorsque nous examinons le *Feuilleton*, eh bien, la référence pour le bill C-206 est bien en deuxième lecture et renvoi à telle ou telle commission de la Chambre, et le bill est étudié et ensuite on fait rapport. On fait rapport peut-être avec un amendement qui sera peut-être accepté, un amendement passé par une majorité de la commission. Il se peut bien qu'il y ait un amendement déposé ici, en Chambre, sur lequel il y aurait un débat et ensuite le bill passe pour la deuxième fois. C'est bien cela, le rapport du comité plénier est accepté et la présidence dit: Le bill passe pour la deuxième fois. Eh bien, ces gens qui disent qu'ayant passé ce présent stade en comité et que vous mettez le projet de loi aux voix en deuxième lecture soi-disant, il y a là à tout jamais une acceptation en principe, une approbation en principe. C'est faux, totalement faux, mais il faut bien désabuser dès le premier, le premier ministre, parce que lui toujours il insiste qu'une fois que vous avez dit oui sur un bill, c'est une marque indélébile sur votre front, et ce n'est pas cela du tout, du tout, parce que le bill n'est accepté en principe qu'après qu'il revient en comité ici et que la Présidence met le projet de loi aux voix en deuxième lecture. La même chose, monsieur le Président, de procédure ici. Les présidents de comités qui n'acceptent pas que vous avanciez des amendements parce que le projet de loi a été accepté en principe et que l'amendement déroge de ce principe ... Alors cela ne se peut pas; vous ne l'avez pas mis une deuxième fois pour acceptation.

J'aimerais bien qu'en guise de clôture de ce débat, que l'honorable député parle de certaines conséquences juridiques qu'il prévoit, et aussi dise quel serait son point de vue sur l'attitude de la province de Québec et de la province d'Ontario qui sont les deux provinces affectées. Franchement, je dirais ceci, monsieur le Président, en concluant: Savez-vous que les gens de la ville d'Edmonton auraient quelque chose à dire sur la composition de la Capitale nationale? Cela leur appartient autant qu'au député de Hull (M. Isabelle), autant qu'à moi qui suis résident et propriétaire dans la ville d'Ottawa.

Les honorables députés d'en face aussi, leurs concitoyens de leurs villes ont droit de regard sur ce qui devrait se passer pour la Capitale nationale.

• (1620)

[*Traduction*]

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'ai décidé de participer à l'étude du projet de loi présenté par le député de Hull (M. Isabelle), car, en dépit du fait que depuis quelques années le député préconise un changement semblable, je constate qu'aujourd'hui encore son projet est loin de faire l'unanimité. Essentiellement, le député propose de modifier l'article 16 de l'Acte constitutionnel de 1867, pour que la capitale du Canada soit l'ensemble de la région de la capitale nationale.

Depuis quelques années, donc, le député de Hull cherche à convaincre le Parlement que, depuis 1858, il y a eu une évolution considérable qui exige certaines modifications. Et il propose l'un de ces changements dans son projet de loi. A bien des occasions, il a rappelé que l'administration fédérale s'était désormais implantée du côté du Québec, que la région de la capitale nationale incluait des municipalités de l'Ontario et du Québec. Dans ce cas, demande-t-il, pourquoi ne pas en faire la capitale du Canada? En somme, les villes d'Ottawa et de Hull et la région avoisinante constituent la région de la capitale nationale.

Au moment où le député de Hull a présenté son projet de loi le 20 janvier dernier, voici une partie des propos qu'il a tenus et qu'on retrouve à la page 617 du hansard:

> ... si on fait l'historique de la région de la capitale du pays, on verra que depuis que le petit village de Bytown, qui a été le choix de la reine en 1858, qui avait suscité à ce moment-là certains rires moqueurs, des sourires affectés, comme un centre d'exploitation forestière et capitale des billots, la ville d'Ottawa, depuis ce temps, la capitale du Canada a eu une évolution constante depuis qu'elle a été désignée comme capitale du Canada en 1857.
>
> La raison qui a fait en sorte que j'apporte cette modification, c'est que depuis toujours, du temps de sir Wilfrid Laurier, de sir Robert Borden, de même que du temps du très honorable Mackenzie King et jusqu'à nos jours, on a voulu faire de la capitale du Canada un symbole national, un foyer des langues nationales si on veut et ni plus ni moins que le cœur battant d'une nation.

Jusqu'à présent, je pense bien que nous avons toujours connu la capitale du Canada comme une ville ontarienne. Je n'ai rien contre l'Ontario, je n'ai rien contre Ottawa, mais puisqu'au cours des années on a demandé continuellement au gouvernement fédéral de faire quelque chose pour l'embellissement et que l'embellissement devait déborder la ville d'Ottawa, on a continué l'expansion parlementaire du côté du Québec, dans la région de l'Outaouais, et voici qu'aujourd'hui on dit que la région de la capitale nationale est un produit du fédéralisme canadien et reflète bon nombre des différences et des ambiguïtés politiques, sociales, linguistiques et culturelles familières de la société canadienne. C'est un trait typique du Canada.

En somme, c'est une question très simple. La région de la capitale nationale devrait être la capitale du Canada. Et le député de Hull a énuméré quels en seraient les avantages au cours des années à venir. Il a souligné par exemple que ce changement favoriserait la collaboration au lieu de susciter des difficultés, comme l'a prétendu l'orateur précédent. Le député de Hull est plutôt d'avis que ce changement favoriserait la collaboration entre les municipalités. Voici ce qu'il a dit à ce sujet dans son dernier discours:

Quand on a demandé la collaboration à divers gouvernements de la région, cela a toujours été difficile, et c'est pour cela que depuis des années j'ai toujours préconisé, monsieur le Président, un district fédéral pour que le gouvernement fédéral soit ici chez-lui. Mais ce n'est pas pour demain, parce qu'on sait ce qu'a donné la supposée collaboration avec les divers gouvernements non seulement de la région, mais aussi avec les gouvernements provinciaux.

Le député de Hull représente ses électeurs aussi bien sinon mieux que les autres députés. Au moment où il a présenté sa mesure, il a fait un exposé que j'ai trouvé intéressant. Il a fait valoir par exemple que, dans l'état actuel des choses, la région de la capitale est la plus gouvernée et la plus taxée du Canada. Pourquoi, monsieur le Président? Le député de Hull répond que c'est à cause de l'absence de collaboration entre les différents niveaux de gouvernement, local et provincial.

Si l'on passe en revue les objections que soulève le projet du député, deux choses attirent l'attention. D'abord, la chose n'est pas simple. C'est même extrêmement compliqué, car il est très difficile de modifier l'article 16. Je voudrais rappeler à la Chambre ce que le député ne cesse de répéter depuis des années. Voici un passage qui figure à la page 618 du hansard:

Voilà donc pourquoi je signalerai à ceux qui disent que pour amender l'article 16 il faut un processus extraordinaire qu'il s'agit simplement d'un ordre du conseil, et simplement d'ajouter le mot Hull et les municipalités environnantes des deux côtés de la rivière pour que la capitale nationale du Canada soit réellement le reflet de la vie quotidienne de tous les Canadiens, parce qu'on peut être assuré que celui qui vient de la Colombie-Britannique ou du Nouveau-Brunswick ou de l'Île-du-Prince-Édouard, n'est pas très enthousiasmé lorsqu'il vient à Ottawa, car il vient visiter une autre ville, une ville de l'Ontario.

Au moment où le député a présenté son projet, certains hommes politiques, provinciaux et fédéraux, l'on accusé de vouloir se «débarrasser» d'Ottawa. Chaque fois qu'il a défendu son projet, le député a précisé ce point de vue. Permettez que je vous cite un autre extrait du discours qu'il a fait le 20 janvier dernier à la Chambre et qui figure également à la page 618 du hansard:

. . . il s'agit qu'Ottawa devienne une partie de la capitale nationale au même titre que les autres municipalités faisant partie de la région de la capitale nationale. Et je suis sûr que les députés sont sensibilisés à ce problème important qu'est une capitale pour un pays comme le Canada, parce que notre pays est jeune, nous avons un drapeau depuis quelques années, une vingtaine d'années, nous avons une Constitution presque tout à fait nouvelle, fraîchement rapatriée du moins, et je suis certain que ce qui est important maintenant, c'est de se doter d'une capitale qui reflétera justement les volontés, les aspirations, le *modus vivendi* de tous les Canadiens.

● (1630)

C'est alors, monsieur le Président, que le député en arrive au point central de la campagne qu'il mène depuis des années au sujet de ce projet de loi. Voici ce qu'il dit ensuite:

Et cela doit se faire en terrain neutre, ça ne doit pas se faire dans une province quelconque . . .

Puis, le député de Hull (M. Isabelle) poursuit en ces termes:

. . . et il est incompréhensible, à mon sens, au point de vue logique, qu'une province comme l'Ontario ait deux capitales. C'est pour cela que s'il y a de la dissension, s'il y a de l'aliénation entre l'Est et l'Ouest, c'est peut-être parce qu'il n'y a pas de point de rencontre là où les gens pourraient se sentir chez eux, et tous Canadiens. Les gens de l'Ouest s'imaginent qu'ils viennent visiter l'Est, dans une ville de l'Ontario, et ceux de l'Est s'imaginent qu'ils s'en vont visiter l'Ouest dans la ville d'Ottawa, qui est une ville ontarienne.

Et c'est vrai, monsieur le Président. Le député de Hull a ensuite ajouté:

Alors, pour dissiper tout soupçon, pour donner une nouvelle image, un nouvel élan, pour se joindre aux nouveautés que nous avons connues depuis des années, par exemple, le drapeau et ainsi de suite, je pense bien qu'il y va là d'une fierté nationale, et que les députés devraient être sensibilisés au fait que la fierté nationale doit se refléter dans une capitale à la dimension de tous les Canadiens, d'un océan à l'autre.

Voilà essentiellement, monsieur le Président, ce que le député propose dans ce projet de loi et ce qu'il dit depuis des années pour faire accepter son objectif. Il nous dit à tous que nous ne comprenons en général pas exactement pourquoi il propose de modifier l'article 16 de la loi constitutionnelle de 1867 en vue de faire de la région de la capitale nationale la capitale nationale du Canada. C'est un fait avéré aujourd'hui que le Parlement, que le gouvernement fédéral se sont étendus du côté québécois de l'Outaouais. La région de la capitale nationale proprement dite comprend des municipalités des deux côtés de l'Outaouais. Pourquoi ne pas en faire la capitale du Canada? Il dit aussi que ces municipalités collaborent de plus en plus entre elles. Il allègue que cette région est à l'heure actuelle, et je cite textuellement ses paroles: « . . . la région la plus surgouvernée et la plus taxée de tout le pays», et cela, en raison du manque total de collaboration entre les diverses administrations, fédérale, provinciales et municipales. Il soutient qu'il est simple de modifier l'article 16 et que le gouvernement devrait y songer; il suffirait d'un décret du conseil. Il ne prétend pas vouloir se débarrasser d'Ottawa.

Je félicite le député pour la persistance et la persévérance dont il a fait preuve au nom de sa région et de ses commettants. Je crois que, quoi qu'il arrive désormais, la proposition du député se concrétisera avant longtemps.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, avant de me lancer dans l'exposé que j'ai préparé en vue du débat de cet après-midi, je voudrais revenir brièvement sur les observations que vient de faire le député de Gander-Twillingate (M. Baker). Il a dit que le Parlement s'était étendu de l'autre côté de la rivière des Outaouais, dans la ville de Hull. Le Parlement s'est étendu? Je me demande s'il sait ce qu'est le Parlement, monsieur le Président. Plus tard, dans son discours, il a dit que le gouvernement fédéral avait étendu ses activités de l'autre côté de la rivière. C'est probablement ce qu'il voulait dire. J'espère qu'il ne pensait pas que le Parlement avait subi pareille extension. Je propose donc qu'il soit permis au député de corriger sa première affirmation pour que ne figure pas au compte rendu une parole qu'il ne pensait pas sur l'extension du Parlement jusque de l'autre côté de la rivière, car, à ma connaissance, il n'en est rien.

Je suis étonné, monsieur le Président, que cette proposition de loi dont nous sommes saisis ait été approuvée par les greffiers. On peut supposer qu'on en a vérifié la légalité avant qu'elle soit présentée à la Chambre. Soit dit en toute déférence, je ne crois pas que la mesure résisterait à un examen par les tribunaux. Je considère que ce projet de loi est anticonstitutionnel, mais s'il était adopté, nos tribunaux seraient appelés à se prononcer. J'en suis persuadé. Je n'ai qu'à consulter les documents qui ont abouti à la loi constitutionnelle de 1982 pour en trouver la preuve. Je peux même remonter à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour prouver que se projet de loi est anticonstitutionnel.

Monsieur le Président, on n'a pas respecté la règle et je vais vous dire pourquoi. Je vais donc m'inspirer du document le plus récent, c'est-à-dire la loi constitutionnelle de 1982 pour le démontrer. Il faut établir si cette mesure a quelque chose à voir avec la loi en question. Monsieur le Président, j'attire votre attention sur l'article 38(2) de la partie V de la loi constitutionnelle de 1982 où il est dit, et je vais paraphraser le texte en question pour le rendre plus intelligible, qu'un amendement proposé aux termes du paragraphe 1, lorsqu'il déroge aux droits de propriété, ou aux droits ou privilèges d'une assemblée législative ou d'un gouvernement provincial, exige pour être accepté, une résolution adoptée par la majorité des sénateurs et des députés, et aussi, monsieur le Président, de l'assemblée législative concernée.

Monsieur le Président, je rappelle que, dans la mesure présentée par le député de Hull, on dit bien que la capitale nationale du Canada «comprendra . . . ». Il s'agit bien d'une déclaration de la Chambre des communes. Et j'imagine qu'il voudrait que l'autre endroit fasse une déclaration analogue pour que le projet ait force de loi. Or, après ce que je viens de dire, avons-nous vraiment compétence pour faire une telle déclaration? Je prétends que non. Nous outrepassons les pouvoirs dont le Parlement est investi aux termes d'une loi qu'il a adoptée et qui a été sanctionnée par les assemblées législatives provinciales. J'estime donc que le projet de loi C-206 comporte des vices de forme, qu'il n'est pas réglementaire et qu'il aboutirait forcément devant la Cour suprême qui le déclarerait anticonstitutionnel.

• (1640)

Je dirais même que cette décision est à craindre, monsieur le Président. Il me semble que les lois adoptées par le Parlement doivent avoir pour objet de cimenter l'unité nationale. Si l'une des provinces devait contester cette mesure, après son éventuelle adoption, devant la Cour suprême du Canada, il n'en résulterait que de l'acrimonie. Pourquoi étudions-nous un projet de loi qui aurait pour résultat de semer la zizanie au Canada? Il me semble que c'est la dernière chose à faire. Aucune loi ne devrait provoquer la discorde. J'ai dit, à l'instar du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) que cette mesure empiète sur la compétence des provinces mais aussi sur celle des municipalités.

La Constitution de 1982 comprend une foule d'annexes. L'une d'entre elle est ce que je persiste à appeler l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. On y énonce les pouvoirs exclusifs des assemblées législatives provinciales. Parmi ces pouvoirs se trouvent celui de légiférer en matière de droits civils et sur le droit à la propriété. En l'occurrence, il s'agit de propriété. Cette mesure vise à englober la propriété de deux provinces dans une seule unité. C'est contraire aux dispositions de l'article 92(13) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Cet article traite du droit à la propriété et des droits civils; à ma connaissance, il n'a pas été abrogé.

Quant à l'article 92(8), il traite de la compétence exclusive des assemblées provinciales. Comment le Parlement ose-t-il, et j'emploie ce terme de façon réfléchie, envisager l'adoption d'une mesure qui enfreint l'article 92(8) de la constitution du Canada? Ce projet de loi affirme que Ottawa et Hull font partie intégrante de la capitale nationale et relèvent du Parlement fédéral; c'est une ingérence dans la compétence des gouvernements provinciaux. Quelle effronterie! Le député qui a proposé ce projet de loi aurait dû avoir au moins la courtoisie d'ajouter qu'il y aurait lieu, après l'adoption de cette mesure, de demander aux autorités provinciales de bien vouloir accéder aux vœux du Parlement. Au contraire, le texte de ce bill dit carrément qu'un certain fait va se produire. Il est péremptoire. Il n'y est absolument pas question de l'existence d'un autre ordre de gouvernement.

A quel gouvernement les habitants de cette capitale paieraient-il leurs impôts provinciaux? Le député n'avait pas songé à cela, n'est-ce pas? Les impôts du Québec sont plutôt lourds, et les gens répugneraient peut-être à contribuer au fisc québécois. Peut-être pourraient-ils payer leur impôts à l'autorité fédérale qui proclame maintenant que cette région constituée en district spécial est la capitale du pays plutôt que de les payer au gouvernement provincial. Cela m'inquiète, monsieur le Président, que nous examinions un projet de loi qui dépasse les compétences de notre Parlement.

J'aimerais évoquer l'article 43 de la loi constitutionnelle de 1982 qui a été proclamée devant cet édifice. La mesure à l'étude a pour objet de modifier la Constitution du Canada. J'ai été étonné d'entendre le député de Gander-Twillingate dire qu'il faudrait un décret du conseil. Il ne s'agit pas d'un décret du conseil. C'est une mesure législative que l'on a proposée ici.

M. Baker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. L'honorable représentant me prête à tort certains propos. S'il avait écouté attentivement, il saurait que je citais le député de Hull.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je retire mes paroles, monsieur le Président. Le député de Hull aurait dû le savoir. Il n'est pas du tout question d'un décret du conseil ici. Ce serait une mesure législative qu'il faudrait si le projet de loi était accepté sous sa forme actuelle.

L'article 43 de la constitution canadienne de 1982 se lit comme suit:

> Les dispositions de la Constitution du Canada applicables à certaines provinces seulement ne peuvent être modifiées que par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province concernée. Le présent article s'applique notamment:
>
> *a*) aux changements du tracé des frontières interprovinciales;

Voilà virtuellement ce que ferait une telle loi, elle modifierait la frontière entre la province d'Ontario et celle de Québec. L'article continue ainsi:

> *b*) aux modifications des dispositions relatives à l'usage du français ou de l'anglais dans une province.

Un député peut-il imaginer l'assemblée nationale de la province de Québec cédant du territoire au gouvernement fédéral? Que veut-il dire par le terme capitale? Est-ce une zone délimitée de façon très vague? Nous parlions de la compétence des municipalités. Qui lèvera les impôts municipaux dans le conglomérat que l'on se propose de fabriquer?

• (1650)

Je sais que le député travaille à cela depuis longtemps, mais avec tout le respect que je lui dois, je pense qu'il aurait dû y penser beaucoup plus et beaucoup plus clairement pour en voir toutes les conséquences. Par exemple, quels impôts paierons-nous sur l'essence que nous achetons, que ce soit en litres ou en gallons? Acheterions-nous à un endroit parce que c'est moins cher qu'à l'autre?

Honnêtement, je ne pense pas que le député ait étudié cela aussi bien qu'il aurait dû. Peut-être a-t-il conçu son projet avant que la constitution canadienne de 1981 ne soit adoptée sous cette forme.

Je ne blâme pas le député d'avoir préparé un tel projet de loi, car je suis sûr qu'il a bénéficié de conseils juridiques. Nous en avons tous besoin lorsque nous rédigeons une mesure législative, car peu d'entre nous connaissent suffisamment le jargon juridique. Je m'inquiète de voir qu'un projet aussi mal rédigé ait été accepté et présenté à la Chambre sous cette forme. Même s'il était adopté, tout ce qu'il ferait, c'est susciter de l'opposition dans une province ou l'autre ou les deux, créer une situation dont ce pays peut fort bien se passer.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter le député de Hull (M. Isabelle) pour la façon dont il est préparé. Vous avez expliqué pourquoi cela fait maintenant trois fois d'affilée que nous débattons, lors de l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, des questions portant sur la région de la capitale nationale, et plus particulièrement sur la circonscription de Hull, soulevées par le député de cette ville. Selon moi, cela montre que le reste d'entre nous sommes mal préparés à cette heure prévue en vertu du nouveau Règlement.

Dans les quelques minutes qui me restent, permettez-moi de parler très brièvement de la question constitutionnelle qui a été effleurée par mon collègue, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), et sur laquelle s'est penché mon collègue d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). C'est l'article 16 de la loi constitutionnel, jadis l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, qui établit quelle ville doit être la capitale du Canada. Il se lit comme suit:

Jusqu'à ce qu'il plaise à la Reine d'en ordonner autrement, Ottawa sera le siège du gouvernement du Canada.

Je pense que le député de Gander-Twillingate (M. Baker) aurait eu parfaitement raison s'il avait décrit la situation qui régnait il y a 100 ans en disant que le pouvoir exécutif pouvait déplacer le siège du gouvernement par simple décret du conseil. Je pense bien qu'à cette époque lointaine il aurait été possible, en effet, que la capitale du Canada puisse être déplacée assez rapidement.

Je ne sais pas pourquoi on a choisi Ottawa. C'était peut-être pour des considérations militaires telles que la proximité du canal militaire ou parce que cette ville était un peu plus éloignée du Saint-Laurent et des Grands lacs et qu'elle était donc plus à l'abri de nos ennemis d'alors, nos voisins du Sud. Peut-être était-ce là un de ces compromis dont on a le secret au Canada et qu'on voulait pour des raisons symboliques établir la capitale sur la frontière qui, avant, la Confédération séparait l'est et l'ouest du Canada.

Sans doute aurait-il été possible d'établir ailleurs la capitale. Le gouvernement avait déjà eu son siège à Kingston et à Montréal si je me souviens bien. Au fil des ans, les choses ont changé. Si l'on se rapporte aux observations du juge Cartwright en 1966, dans l'affaire Munro contre la Commission de la capitale nationale, on constate qu'il avait compris à l'époque, c'est-à-dire il y a une vingtaine d'années de cela, que le pouvoir de changer le siège du gouvernement du Canada, réservé à la Reine en vertu des dispositions de l'article 16, pourrait être maintenant exercé par Sa Majesté du chef du Canada, et bien que cet article envisage une initiative relevant de l'exécutif, le changement pourrait certainement se faire au moyen d'une loi du Parlement où Sa Majesté agit sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada. A l'époque, la Cour suprême craignait qu'un tel changement ne puisse être effectué sur simple initiative relevant de l'exécutif, mais qu'il faudrait alors une mesure législative pour autoriser ce changement.

Depuis, nous avons adopté la loi constitutionnelle de 1982. Les conventions et la pratique constitutionnelles se sont développées entre temps au point que nous accepterions volontiers aujourd'hui les arguments du député d'Esquimalt-Saanich selon lequel le fait de changer l'emplacement de la capitale équivaudrait en fait à faire un changement constitutionnel, et qu'il faudrait pour cela obtenir le consentement des provinces.

Abandonnons les arguments d'ordre formel et étudions la question sous un angle plus général. Le projet de loi à l'étude porte sur l'emplacement de la capitale du Canada. Pourquoi dès lors ne pas avoir étudié les possibilités qu'offre un autre endroit que celui où nous sommes maintenant? Il y a un siècle ou davantage, Ottawa était le centre démographique du Canada, le centre des richesses du Canada. L'Ouest était très peu peuplé à cette époque.

La situation a changé en un siècle. L'Ouest s'est développé. Il y a maintenant des provinces là où il n'y avait autrefois que les terres de Prince Rupert. Il y a des villes comme Vancouver, Edmonton et Calgary. C'est là que la croissance démographique a été rapide. C'est là que l'on a créé les nouvelles richesses du Canada. Pourquoi ne pourrions-nous pas envisager la possibilité de changer d'emplacement et de choisir un endroit situé à peu près au centre géographique du pays? Je ne dis pas que cela devrait nécessairement être Gimli, au Manitoba, mais on pourrait au moins songer à déménager à Winnipeg. Il serait beaucoup plus facile pour les députés de l'Ouest de se rendre à Winnipeg que de prendre un avion pour Toronto, changer d'appareil à cet endroit et rentrer à Ottawa. A mesure que le temps passe et que la composition de la Chambre se modifie, comme il se doit, cet argument sera de plus en plus pertinent.

Le fait qu'Ottawa soit la capitale du Canada pose divers autres problèmes étant donné la vocation de cette ville. Le gouvernement y est la seule industrie, ce qui cause toutes sortes d'ennuis. Ainsi, il ne peut pas y avoir d'échanges fructueux d'idées entre gens qui s'intéressent surtout au gouvernement et personnes du milieu des affaires ou ayant quelque autre entreprise. C'est pourquoi les décisions prises à Ottawa, dans les confortables tours d'ivoire de la capitale, ne reflètent pas toujours les préoccupations des Canadiens des autres régions. Il n'est pas bon que les gouvernants soient isolés du peuple. Bien des gens à Ottawa, surtout les fonctionnaires fédéraux, perçoivent mal la réalité qui se vit ailleurs au Canada.

Pour cette raison, il vaudrait peut-être mieux choisir Toronto comme capitale du Canada.

M. Gauthier: Jamais.

M. Nickerson: Ou Montréal.

M. Gauthier: Jamais.

M. Nickerson: Cette idée est encore pire.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. L'heure prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Comme il est 17 heures, conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement, la Chambre s'ajourne au lundi 5 mars 1984, à 11 heures.

(A 17 heures, la séance est levée d'office, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 mars 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Traduction*]

LE REGRETTÉ JOHN KUSHNER

HOMMAGE À L'ANCIEN DÉPUTÉ

M. Brian Mulroney (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est avec regret que j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage à John Kushner, député à la Chambre, qui a consacré sa carrière à la vie publique et qui, sous bien des aspects, a manifesté les qualités les plus souhaitables d'un homme public. Toute sa vie, il s'est consacré à sa famille, à ses concitoyens et à son pays.

Au cours de sa vie, à Calgary, il a servi sa collectivité en tant que conseiller scolaire puis échevin, au sein du mouvement syndical, en tant que président de son syndicat, et en sa qualité d'administrateur des hôpitaux. Et, ce qui est le plus important à mon avis, la vie de John Kushner a été marquée par la modestie et le sens du devoir accompli. Il avait à son actif des réalisations qui revêtent une grande importance pour les Canadiens ordinaires et qui lui ont procuré sa plus grande joie.

Il était très fier de son patrimoine. Je me souviens du discours qu'il a prononcé en décembre dernier au Maple Leaf Gardens, devant le Congrès mondial des Ukrainiens libres, organisme dont il était très heureux. Il a parlé du fond du cœur en rappelant ses origines d'immigrant et a touché l'âme de notre pays en déclarant que notre société doit faire preuve de tolérance et s'efforcer de défendre la liberté à tout prix. Il possédait cette qualité que la plupart des groupes d'immigrants apportent à notre grand pays. C'était sa conviction profonde, en même temps que la nécessité de concilier au Canada la tolérance avec une bonne compréhension de nos réalisations. Mais surtout, il était convaincu que la liberté doit être respectée avant tout au Canada.

C'était un homme direct, encourageant et chaleureux. Il avait à la fois le sens de l'histoire et de l'humour. Pour ma part, il m'a toujours donné des conseils réfléchis et un appui fidèle. Pour mon parti, il a fait preuve de dévouement et d'un engagement profond envers ses principes et l'unité de ce parti. Au Canada, il a donné un amour inconditionnel et un sentiment réel de reconnaissance envers sa nouvelle patrie.

Le rôle de M. Kushner au sein de notre parti, tant au niveau provincial que fédéral, remonte aux années 1970, date de son élection à l'Assemblée législative de l'Alberta. Par la suite, il a été élu à la Chambre où il a assumé ses fonctions avec compétence et brio.

Sous cet angle très particulier, comme pour la plupart d'entre nous, la plus grande fierté de M. Kushner était sa famille. Son plus grand amour allait à sa femme et à ses enfants. John Kushner a changé beaucoup de choses au sein de notre groupe, de notre parti, et sans aucun doute à la Chambre des communes. A mon avis, notre pays a beaucoup gagné de le compter parmi ses citoyens.

Si vous le permettez, monsieur le Président, au nom de mes collègues et de mon parti comme, j'en suis sûr, de tous les autres députés à la Chambre, je tiens à présenter à Olga et à sa famille nos plus vives condoléances.

Des voix: Bravo!

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est avec consternation que nous avons appris le décès de John Kushner. Il y a quelques semaines seulement, il semblait en pleine forme.

M. Kushner était un parfait exemple des gens venus de nombreux pays qui ont contribué à enrichir le Canada. Né en Pologne, M. Kushner a poursuivi ses études aux États-Unis. En tant qu'homme public, il a œuvré à la fois dans le domaine de l'éducation et dans celui de la politique. Il a représenté ses concitoyens pendant quatre ans à l'Assemblée législative de l'Alberta et pendant presque cinq ans aux Communes.

M. Kushner manquera particulièrement à nombre d'employés de la Chambre, les petites gens comme les messagers et les préposés à l'entretien, qui étaient toujours bien accueillis s'ils avaient besoin de conseils et d'encouragement.

Je veux particulièrement, au nom de mon parti, offrir nos vives condoléances à la femme et aux enfants de M. Kushner.

Des voix: Bravo!

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur le Président, la nouvelle du décès de John Kushner m'a consterné et abattu. Nous venons de perdre un excellent homme. John Kushner était l'homme politique du peuple. Il a très bien servi ses électeurs aux niveaux municipal, provincial et fédéral. Pour moi, John Kushner représentait beaucoup plus que cela c'était un ami. C'était quelqu'un à qui je pouvais me confier. Il m'a réconforté à certains des moments les plus difficiles de ma vie.

• (1110)

Nous avons travaillé ensemble pendant quatre ans au niveau provincial. John était très conscient de ses origines ethniques, semblables aux miennes et nous nous sommes appliqués à promouvoir le multiculturalisme sur la scène provinciale. Je sais qu'il défendait le multiculturalisme à la Chambre, car il reconnaissait, comme moi, que le Canada n'est pas composé uniquement d'anglophones et de francophones, mais de gens qui sont venus d'Europe, du monde entier, pour s'établir ici.

Qu'il soit béni. J'espère qu'il repose en paix. J'offre mes plus vives condoléances à sa femme et à ses enfants qui, sauf erreur, vont suivre ses traces en politique, car son fils, Stan, a déjà fait partie de l'Assemblée législative de l'Alberta. Je suis sûr de parler au nom de tous les députés à la Chambre en honorant sa mémoire et en souhaitant qu'il repose en paix.

Hommages

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais exprimer, au nom du Nouveau parti démocratique, la profonde tristesse que nous éprouvons à la suite du décès de John Kushner. Comme l'a dit le chef de l'opposition (M. Mulroney), c'était un homme modeste qui avait réalisé de grandes choses. C'est très rare. Je crois qu'il a bien servi la population en tant que fiduciaire, conseiller municipal de Calgary, à l'Assemblée législative provinciale et ici au Parlement, depuis 1979. Autrement dit, il a servi ses concitoyens tant au niveau municipal que provincial et fédéral. Ce n'est pas donné à tout le monde.

Il jouait également un rôle actif dans d'autres secteurs de la politique et plus particulièrement dans le secteur du multiculturalisme. Au moment de son décès, il était critique adjoint du parti conservateur sur le multiculturalisme. Il était d'origine polonaise et en était très fier.

J'ai également deux observations personnelles à faire. John Kushner siégeait ici et nous avions conclu entre nous un petit pacte. Nombreux sont ceux qui nous voient nous chamailler au Parlement, mais quand nous quittons la Chambre il nous arrive parfois et, en fait, la plupart du temps, de discuter entre nous. C'est un des bons aspects du Parlement canadien. Nous avons conclu un petit pacte car lorsqu'on est député de l'arrière-ban c'est très désagréable de se faire chahuter quand on prend la parole pour la première fois à la Chambre des communes pour poser des questions. John avait conclu ce petit pacte avec nous. Nous avions convenu de ne pas nous chahuter quand nous prenions la parole. Cela ne s'appliquait qu'à l'arrière-ban. En fait, nous nous encouragions mutuellement lorsque nous posions une bonne question ou même une mauvaise.

Je regretterai beaucoup John. Je voudrais, au nom du NPD, exprimer nos plus sincères condoléances à sa femme et à ses deux fils. A John je dis *ave atque vale*, ce n'est qu'un au revoir. Vous nous manquerez beaucoup à tous, John.

Des voix: Bravo!

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur le Président, je manquerais à tous mes devoirs si je ne disais rien à propos de John. John et moi nous connaissions déjà à l'époque où il était le serrurier de la Commission scolaire de Calgary, au début des années 60. Nous nous sommes côtoyés, lui et moi, pendant 25 ans. Je souscris à chaque parole qui a été prononcée, mais on n'a rien dit de la bonne humeur de John. C'était un homme heureux. Je ne l'ai jamais vu vraiment déprimé. Sa bonne humeur était contagieuse et il pouvait souvent vous remonter le moral par sa simple présence.

Il était au service de la population de sa circonscription. Je suis convaincu que c'était un des meilleurs députés qui siégera jamais à la Chambre des communes. John Kushner ne se contentait pas d'assister à certaines assemblées de sa circonscription; il était toujours là et, surtout, il avait vraiment à cœur les intérêts de ses électeurs, de la population de la région qu'il représentait. Que ce soit à la commission scolaire, en tant que conseiller municipal, que député provincial ou ici à la Chambre des communes, il a mis toute sa vie au service de ses concitoyens. Les habitants de sa région le regretteront beaucoup.

• (1115)

Je le regretterai également, car je n'aurai plus l'occasion de rire ou de m'amuser avec lui. C'était un homme que l'on pouvait vraiment admirer pour ses connaissances, ses beaux sentiments et le travail qu'il accomplissait. Je tiens seulement à faire savoir à Olga, Jack et Stan que je le pleure avec eux.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 23 février, de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter mon éminent collègue, le ministre des Finances (M. Lalonde), de son excellent Budget s'inscrivant tout naturellement dans la lignée des initiatives annoncées dans le Discours du Trône. Le Budget, monsieur le Président, fait partie intégrante du programme du gouvernement en vue de bâtir une économie forte et croissante, et je ne peux ne pas mentionner en ma qualité de ministre du Travail que je vois tout particulièrement d'un bon œil l'accent que le ministre des Finances a mis sur la création d'emplois de longue durée pour tous les Canadiens qui veulent travailler. Depuis que j'assume ces nouvelles responsabilités, monsieur le Président, je n'ai jamais manqué une occasion d'insister sur la nécessité de considérer les travailleurs du Canada comme des associés à part entière, en fait des associés égaux aux employeurs et au gouvernement; et je pense qu'à l'occasion de nos efforts en matière de reprise économique il est absolument essentiel que cette dernière profite tout autant aux travailleurs qu'elle pourra profiter aux employeurs.

Je me réjouis donc particulièrement de constater que le ministre des Finances entend favoriser le progrès économique en collaborant entièrement avec les travailleurs et le milieu des affaires. Il a déclaré publiquement qu'il était bien déterminé à promouvoir une collaboration et une prospérité accrues au moyen des mécanismes les plus puissants de la politique fiscale.

Pour stimuler l'économie, le ministre a choisi d'agir par l'intermédiaire du secteur privé qui se veut, on le reconnaît, le principal créateur d'emplois. Le gouvernement l'aidera si le besoin s'en fait sentir en lui allégeant, en particulier, son fardeau administratif lorsque la chose sera pratique et en lui donnant une orientation directe lorsque cela sera nécessaire.

Nous croyons que le meilleur stimulant du progrès industriel viendra de la confiance que ressentiront de plus en plus les Canadiens, qu'ils soient travailleurs, consommateurs, épargnants ou investisseurs.

L'esprit créateur et d'initiative qui en découlera sera la garantie d'un avenir prometteur pour chacun d'entre nous.

J'insiste particulièrement, monsieur le Président, sur l'importance d'une consultation et d'une participation pleine et entière des travailleurs dans le processus de reprise économique. Bien que la création d'emplois constituera, en soi, un facteur de taille qui raffermira la confiance des travailleurs, elle se révélera inutile si les vieilles attitudes et les vieilles habitudes de confrontation ne changent pas en même temps.

Si en tant qu'employeurs et en tant que travailleurs nous essayons de tirer davantage de l'économie que ce que nous y contribuons, le retour à la prospérité sera menacé et subira certainement de nouvelles pressions inflationnistes. Par conséquent, comme ministre du Travail, je me réjouis de voir que nous mettons fin au programme des six et cinq. Le programme a fait son temps. Il a ramené nos taux d'inflation de 12 p. 100 à 5 p. 100. Ce succès a certainement ouvert la voie à de nouveaux investissements productifs, mais ce programme des six et cinq n'a pas toujours été sans problèmes, et particulièrement pour les travailleurs. D'autres mécanismes de contrôle n'aboutiraient, je pense, qu'à de graves bouleversements dans l'économie. La fin du programme des six et cinq nous permettra donc, je l'espère, de repartir à neuf et de nouer des liens plus étroits entre les travailleurs et le milieu des affaires.

• (1120)

Avec la fin du programme des six et cinq, la négociation collective dans le secteur industriel sera certainement parfois dure, mais certainement sérieuse et corsée. Cependant, j'ai confiance que tous ceux qui sont engagés dans des négociations collectives prendront leurs responsabilités et n'oublieront pas celles qu'ils partagent envers l'ensemble de l'économie canadienne et du bien-être général de tous les Canadiens. Cela doit demeurer dans leur esprit au moment de ces négociations et ne pas perturber inutilement le milieu du travail par des querelles stériles et inutiles.

La reprise économique que nous connaissons actuellement devra être alimentée. Nous ne pouvons trop exiger de cette reprise économique, collectivement ou individuellement, sans nécessairement la compromettre à long terme. Ce n'est donc que par une reprise soutenue et ferme, que nous pourrons atteindre les objectifs économiques légitimes que nous partageons tous, à savoir la sécurité d'emploi, le maintien et le relèvement de notre pouvoir d'achat et le raffermissement constant de notre situation concurrentielle, aussi bien sur les marchés nationaux qu'internationaux. Nous venons donc de franchir résolument le seuil d'une période d'évolution rapide de nos techniques et de nos relations industrielles. Ne pas profiter des occasions qu'offre la technologie moderne se solderait par des répercussions terribles sur l'économie canadienne. Une des contributions concrètes du gouvernement du Canada au rapprochement des travailleurs et du patronat est le régime de participation des employés aux bénéfices, proposé justement par mon collègue, le ministre des Finances, (M. Lalonde) dans son Discours sur le Budget.

Ce régime est destiné à aider ce rapprochement entre travailleurs et employeurs, mais il n'est absolument pas destiné à compléter ou à remplacer la négociation collective. En aucun cas nous devons penser que ce régime se substituera à la négociation collective. En effet, le régime de participation aux bénéfices que nous proposons pourrait accorder un crédit d'impôt de 10 p. 100 des bénéfices partagés en vertu de ce régime; ce qui veut dire que 60 p. 100 du crédit d'impôt pourrait aller aux employés et 40 p. 100 à l'employeur. Je sais que les premières réactions des syndicats à cette annonce ont été mitigées et il n'y a rien d'étonnant à cela, car les syndicats ont toujours considéré que de tels régimes avaient pour but de s'allier les employés et parfois de tenter de tenir les syndicats à l'écart des entreprises.

Je tiens donc à affirmer catégoriquement ici qu'il soit bien entendu que rien ne saurait être plus loin des intentions et des vœux du gouvernement, et au risque de me répéter encore une fois, ce que le gouvernement appuie, c'est l'établissement d'une association à part égale et du respect entre travailleurs et gens d'affaires. Les détails de la mise en application de ce programme n'ont pas été précisés dans le Discours sur Budget, car il est de notre intention de les établir de concert avec les syndicats et le patronat. En accord avec ces principes, le gouvernement entend poursuivre son dialogue avec les dirigeants du milieu des affaires et des syndicats pour discuter plus en profondeur de ce régime de participation. Nous voulons surtout leur demander de nous conseiller sur la forme que devrait prendre ce régime et sur sa mise en œuvre. A cet effet, j'entends rencontrer durant les prochaines semaines les chefs des principales associations canadiennes, à la fois syndicales et patronales. Et j'ai bon espoir que l'on saura mettre en œuvre un régime bénéfique pour tout le monde.

Permettez-moi de répéter, monsieur le Président, ce qu'on disait dans le Discours sur le Budget, et je cite: «Le régime de participation des employés aux bénéfices vise à compléter la négociation collective, non à la remplacer. L'expérience a prouvé que pour réussir, la participation aux bénéfices ne pouvait être un substitut à des salaires concurrentiels». Nulle part est-il proposé que le partage des profits devrait être imposé à des travailleurs qui ne le souhaitent pas. Autre citation du discours sur le Budget: «Toute entreprise désireuse d'adopter le régime devra former un comité employés-employeur. Les modalités du régime devront être acceptées à la fois par le personnel et la direction».

• (1125)

La réforme du Régime des pensions est un autre point du Budget qui devrait être d'un intérêt particulier pour les travailleurs. Les avantages que procureront de nouvelles relations de coopération entre les travailleurs et le milieu des affaires doivent être partagés équitablement. Aussi, devons-nous veiller à ce que les travailleurs à la retraite puissent vivre dignement et en toute sécurité. Longtemps les groupes de travailleurs ont critiqué les imperfections des dispositions actuelles du Régime des pensions. Les propositions contenues dans le Budget feront de notre Régime de sécurité de la vieillesse, je n'hésite pas à le dire, l'un des meilleurs du monde industrialisé. D'abord, un projet de loi sera déposé par mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin), en vue d'accroitre de 50 dollars par mois le paiement maximum effectué en vertu du Supplément de revenu garanti. Cette mesure portera le revenu garanti versé aux pensionnés vivant seuls, c'est-à-dire les gens qui ont le plus besoin d'aide au Canada aujourd'hui, à plus de 60 p. 100 de la somme payée aux couples, ainsi que l'ont recommandé de nombreux groupes d'entreprises de travailleurs et de femmes.

D'autres dispositions touchant les pensions protégeront les futures pensions contre les poussées inflationnistes et contribueront à faciliter la mobilité en assurant aux employés le droit aux prestations de retraite après deux ans de service au lieu de dix. On permettra aussi aux particuliers de faire transférer leurs avantages dans le cas où ils changeraient d'emploi, ce qui est particulièrement fréquent dans les premières années de service pour un nombre important de travailleurs canadiens. D'autres propositions encore améliorent la protection accordée aux travailleurs aussi bien à temps partiel qu'à temps complet. D'autres prévoient des avantages pour le survivant et assurent l'égalité entre les hommes et les femmes qui travaillent au Canada. En outre, ce Budget propose que le Régime des pensions du Canada soit sensiblement élargi. Voilà donc, au chapitre des pensions, tout un train de mesures qui devraient aider les travailleurs.

Également, monsieur le Président, le gouvernement s'engage à prendre une autre initiative pour améliorer le dialogue entre les travailleurs, les entreprises et l'État, et cette proposition émane de mon propre ministère, le ministère du Travail. J'ai en effet le plaisir de confirmer aujourd'hui que le Cabinet a donné son accord à l'établissement d'un programme gouvernemental-syndical de détachement d'employés. Ce programme est le résultat d'une initiative exposée pour la première fois dans le récent discours du Trône. Il favorisera l'échange de personnel entre les organisations syndicales et les ministères du gouvernement canadien pour des périodes pouvant aller jusqu'à deux ans. Je crois que ce programme jouera en faveur d'une meilleure compréhension et d'une plus grande communication entre le milieu syndical et le gouvernement canadien.

L'expérience et le savoir-faire du mouvement syndical peut être extrêmement utile à l'élaboration des politiques du gouvernement canadien. De même, les fonctionnaires contribueront à faire connaître à un syndicat ou à une centrale syndicale comment se prennent les décisions gouvernementales et les meilleurs moyens pour être entendu par le gouvernement. Jusqu'à présent, ni la Fonction publique fédérale, ni le mouvement syndical n'ont eu de véritables échanges d'employés dans le cadre du programme actuellement en vigueur; mais je pense que nous pouvons espérer avoir avec le temps un nombre limité, il faut l'avouer, mais efficace de fonctionnaires et de représentants syndicaux possédant des connaissances et une expérience poussée qui ne s'acquièrent qu'en travaillant pendant un certain temps dans le milieu de l'autre.

Une somme de 1.9 million de dollars échelonnée sur une période de trois ans sera consacrée à ce projet. Ce montant doit principalement compenser le coût des salaires versés aux employés détachés. Le programme devrait fonctionner sur une échelle restreinte, avec cinq années-personnes seulement au cours de la première année, 15 années-personnes au cours de la deuxième année et 20 années-personnes, la troisième année.

Les autres dispositions administratives seront à peu près identiques à celles du programme Échange-Canada de la Commission de la Fonction publique. Chaque échange sera fonction d'un accord conclu entre l'organisme d'origine, l'organisme hôte et évidemment le travailleur, l'intéressé lui-même. Comme pour le Centre canadien du marché du travail et de la productivité, dont j'ai eu le plaisir d'annoncer récemment l'établissement, cette nouvelle initiative du gouvernement du Canada démontre jusqu'à quel point nous nous sommes engagés à améliorer nos relations avec le mouvement syndical.

Bref, monsieur le Président, je souscris de tout cœur, à titre de ministre du Travail, aux observations du ministre des Finances, observations selon lesquelles nous ne pouvons nous satisfaire de la performance passée et de nos anciennes habitudes si les Canadiens doivent faire face aux défis de l'avenir. Ni pouvons-nous espérer bâtir ensemble un meilleur avenir aux dépens d'une autre partie de la population. C'est pourquoi le gouvernement a annoncé une série de propositions qui répondent aux besoins des travailleurs et qui aideront à améliorer les relations de travail au Canada, et je pense que nous pouvons dire, monsieur le Président, que les travailleurs canadiens, où qu'ils soient, peuvent s'attendre à la suite de ce Budget à de meilleurs et à de plus nombreux emplois, à des régimes de pensions améliorés ainsi qu'à une plus grande participation aux décisions qui touchent leur vie au travail. En outre, le programme gouvernemental syndical de détachement d'employés aura sûrement une influence favorable sur les relations entre les syndicats et le gouvernement. Quant à moi, je continuerai d'être à l'écoute des inquiétudes et des besoins légitimes des syndicats et d'y répondre. Je compte d'ailleurs les consulter davantage afin qu'ils soient entendus dans les délibérations nationales. Je suis convaincu qu'il faut absolument conclure un genre de contrat social avec les syndicats, contrat qui sous-entende nécessairement un esprit de collaboration si nous voulons réussir une reprise soutenue et équitable. Travailler ensemble, monsieur le Président, cela marche vraiment si l'on veut y mettre du sien, si chacun veut y mettre du sien. Le gouvernement y croit et c'est dans cet esprit que le ministre des Finances a préparé son Budget que j'appuie avec enthousiasme.

Le président suppléant (M. Herbert): Une période de 10 minutes est réservée pour des questions, réponses et commentaires.

• (1130)

[*Traduction*]

M. Jarvis: Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser concernant deux domaines dont le ministre a parlé. La première a trait aux régimes de participation des employés aux bénéfices. Le ministre a dit qu'il consulterait l'entreprise privée et les chefs syndicaux à la première occasion, afin d'instaurer les régimes les plus efficaces et les plus pratiques. Le ministre nous dirait-il quelles associations d'employeurs et de syndiqués il entend consulter? S'il ne peut pas les nommer aujourd'hui, peut-être me donnerait-il ces renseignements plus tard?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'ai déjà eu des discussions avec les représentants du Congrès du travail du Canada et nous avons convenu de nous rencontrer plus tard au cours du mois de mars. J'ai également discuté avec le président de la Canadian Federation of Labour qui m'a assuré qu'il verrait d'un bon œil une rencontre d'ici la fin du mois de mars avec ses principaux collaborateurs.

Je voudrais également consulter certaines autres centrales syndicales canadiennes. Je n'ai pas encore eu de conversation ni n'ai correspondu par écrit avec d'autres centrales, mais je compte le faire dans les prochains jours.

Par ailleurs, j'ai discuté brièvement avec un représentant de l'Association des manufacturiers canadiens, et nous espérons pouvoir nous asseoir plus tard au cours du mois de mars pour discuter plus à fond du programme. Je sais que mon collègue, le ministre des Finances (M. Lalonde), se propose lui-même de rencontrer certains organismes du milieu patronal et certains organismes nationaux, pour discuter des détails de ce nouveau régime.

[*Traduction*]

M. Jarvis: Monsieur le Président, j'espère que le ministre consultera des associations de petits commerçants car, à mon avis, ces régimes seront couronnés de succès s'il consulte les petites entreprises plutôt que les grands manufacturiers et les conditionneurs.

L'aspect du budget qui m'inquiète davantage a trait aux pressions inflationnistes. D'après son collègue, si le secteur public déclenche des grèves, le gouvernement n'hésiterait pas alors à demander au Parlement d'imposer des règlements salariaux dans le cas de grèves prolongées. Le ministre devrait s'en inquiéter autant que moi, même si ce secteur ne relève pas directement de sa compétence.

Il ne nous incombe pas, selon moi, de rédiger des conventions collectives, c'est plutôt l'affaire du syndicat et de l'employeur. Je trouve particulièrement alarmante l'expression «légiférer un règlement salarial» utilisée dans le budget parce que, le ministre du Travail (M. Ouellet) le sait très bien, le Parlement pourrait mettre fin à une grève sans rédiger une nouvelle convention collective.

Son collègue, le ministre des Finances (M. Lalonde), n'a pas tenu compte de cette possibilité et, même si je n'aime la lui rappeler, il faut le faire de temps à autre. Dans son budget, le ministre semble préférer que la Chambre impose une convention collective au lieu de se contenter de mettre fin au conflit syndical et de laisser aux parties en cause des options leur permettant d'assumer leurs responsabilités et de signer une nouvelle convention collective. J'aimerais savoir ce que le ministre en pense.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, à la première suggestion de l'honorable député, à savoir que nous devrions avoir des consultations avec les associations des petites entreprises, je veux l'assurer que nous prendrons cette suggestion en considération et qu'en fait de telles consultations auront lieu. Je pense que c'est une excellente idée et je crois que le ministre des Finances (M. Lalonde) avait cette idée en tête également lorsqu'il a parlé de consultations.

Par ailleurs, quant à la remarque de l'honorable député concernant la possibilité de voir le Parlement du Canada légiférer à propos d'une convention collective, j'ose espérer que les propos du ministre des Finances (M. Lalonde), dans son Budget, étaient des propos hypothétiques. J'espère aussi, évidemment, que les négociations collectives qui auront dorénavant cours au sein de la Fonction publique pourront se régler à la table des négociations par une entente des deux parties en vue d'un contrat, d'une convention collective, et que ce que le ministre des Finances disait ne se réalisera pas dans l'avenir.

• (1140)

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le Président, ma question porte sur certaines assertions du ministre. Au sujet du budget, il a fait mention du programme gouvernemental des 6 et 5 p. 100, programme qui a été mis sur pied sans que les syndicats aient été consultés, comme l'a lui-même admis le ministre compétent. Lorsqu'il veut faire quelque chose qui porte préjudice aux travailleurs, tel le programme des 6 et 5 p. 100 qui a empêché les syndicats de négocier des garanties pour les travailleurs à temps partiel ou des initiatives susceptibles d'aider les gens qui se situent tout au bas de l'échelle économique, le gouvernement semble toujours trouver le moyen d'agir rapidement. Le budget annonçant le programme des 6 et 5 p. 100 a été présenté à la Chambre le 28 juin, je crois, et le projet de loi était prêt dès la fin du débat du budget. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'aider les travailleurs, on ne parle jamais de programmes, mais toujours d'études. C'est toujours à venir et le gouvernement n'est jamais prêt à agir. En conséquence, peut-on blâmer les syndicats d'être sceptiques?

Pendant qu'il y est, le ministre pourrait peut-être expliquer pourquoi le gouvernement est si lent à présenter un projet de loi visant à modifier la Partie IV du Code canadien du travail de façon à assurer la sécurité des travailleurs, en fait à protéger leur vie, au travail?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je veux assurer l'honorable député que le gouvernement n'a pas l'intention de se traîner les pieds quant à l'implantation d'un régime de participation aux bénéfices. Il aurait été incorrect, je pense, d'annoncer immédiatement un tel régime sans impliquer à la fois les employeurs et les employés dans la préparation et la mise au point d'un tel régime de participation aux bénéfices. Voilà pourquoi l'honorable député acceptera qu'il valait la peine, par le biais d'un tel programme, d'impliquer les intéressés eux-mêmes et de les amener à nous aider à mettre au point des méthodes, des mécanismes de mise en marche d'un tel programme. Mais je veux l'assurer que nous allons procéder avec célérité et tenter de mettre au point ce programme dans les plus brefs délais après consultations avec les employés et les employeurs.

Quant à sa remarque au sujet des amendements à la Partie IV du Code canadien du Travail, je peux l'assurer que le gouvernement a l'intention de déposer ce projet de loi au cours du mois de mars, et ce, dans les plus brefs délais possibles.

M. Lambert: Monsieur le Président, j'aimerais demander au ministre, pour revenir au sujet soulevé par mon collègue de Perth (M. Jarvis), si actuellement le programme annoncé par le gouvernement, du moins dans les brefs commentaires qui ont été faits, ne diffère pas grandement des programmes qui existent depuis des années et des années sur une base volontaire. Maintenant, est-ce que le gouvernement a eu cette idée pour dire un peu merci à l'honorable député, son collègue, qui est maintenant ministre d'État, qui avait une sous-commission pour en discuter? Mais est-ce que, sauf erreur, ces plans-là ont toujours souffert de certaines difficultés et ne connaissent pas une très grande participation parce que les employés eux-mêmes sont trop éloignés de la question du profit et qu'ils veulent tout de suite se débarrasser des actions qu'on leur passerait pour réaliser du comptant? C'est le comptant qui compte

chez l'artisan ou l'employé, que l'on soit syndiqué ou non! Pourrait-il donc me dire quels seraient les points saillants du plan du gouvernement pour se débarrasser de cette faiblesse qui existe depuis des générations dans de tels plans?

Le président suppléant (M. Herbert): Il faudrait une réponse très courte du ministre du Travail.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais dire que l'intention du gouvernement est d'offrir, à la fois aux travailleurs et aux employeurs, un autre mécanisme de rapprochement. Nous avons vécu au Canada une période de forte confrontation dans le domaine des relations de travail. Nous sommes conscients qu'au cours des années de grande prospérité nous pouvions vivre avec ce climat de confrontation dans le domaine des relations de travail, où chacun pouvait se battre avec vigueur pour essayer d'obtenir la plus grande part possible du gâteau à partager dans une économie très prospère. Mais à partir du moment où nous traversons une crise économique, une période difficile, il est certain que l'on ne peut plus avoir de négociations collectives, quand la confrontation prime et que chacun de part et d'autre essaie d'accrocher la plus grosse part du gâteau. Il faut donc trouver de nouveaux moyens d'entente, de coopération, de compréhension et de collaboration. Et ce programme de régime de participation aux bénéfices suggéré par le gouvernement, à la fois aux travailleurs et aux employeurs, est une méthode parmi plusieurs autres afin d'assainir le climat des relations de travail au Canada.

Quant aux modalités mêmes, nous allons demander aux travailleurs et aux employeurs de nous aider à les trouver pour qu'il y ait un régime qui soit acceptable et surtout bénéfique à toutes les parties.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, avant de présenter ici mes observations, je tiens à citer le début du discours du budget qui a été présenté à la Chambre le 15 février dernier. Le ministre des Finances (M. Lalonde) a dit:

> Ce budget vise à édifier une économie forte et prospère qui crée des emplois durables et satisfaisants pour tous les Canadiens prêts à travailler, une économie qui offre les possibilités et la sécurité économique que tous les Canadiens recherchent.
>
> Mon budget traduit en actes le programme de croissance, d'initiative, de sécurité et de partenariat exposé dans le discours du trône.

Personne à la Chambre, monsieur le Président, ni quant à cela dans tout le pays, ne peut contester pareils objectifs. Toutefois, je crois juste de dire, comme l'ont fait notamment tous les préopinants de ce côté-ci, que le présent budget ne contribuera tout bonnement pas à la réalisation des objectifs énoncés. Il est très intéressant de remarquer que le ministre a beaucoup insisté dans son discours sur l'importance du secteur privé en tant que principale locomotive de la croissance économique.

Il y avait dans le discours du trône une bonne centaine de promesses que nous le savons le gouvernement ne remplira jamais. Ce qu'il y a de vraiment intéressant, ce sont les engagements de créer quelque 26 nouveaux groupes de travail, conseils et organismes, lesquels, au fond, remettent à plus tard toute décision ou action visant à régler les problèmes dans les diverses régions. La liste de ces organismes, on peut le voir, est imposante. Il y a des groupes de travail sur les techniques d'information, sur les maisons de commerce privées, sur le textile et le vêtement, sur la construction navale et la flotte de pêche hauturière. Il y en a un sur le secteur des services et un autre sur les coopératives. Il y a la Commission d'enquête sur le commerce de la pomme de terre dans l'est du Canada et la Fondation canadienne de l'Asie. Un bureau de l'innovation industrielle est en voie de formation. Il y a l'Office de développement industriel régional. Il y a aussi le groupe d'étude parlementaire sur les organismes de charité, les consultations relatives à un accord canado-japonais sur l'automobile et les consultations sur les pluies acides. Je pourrais continuer ainsi encore longtemps, monsieur le Président. Chose certaine, ce n'est pas là diriger; c'est tout simplement tergiverser et, pour parler franchement, se défiler.

• (1150)

Quiconque examine le budget peut dire, comme mes collègues l'ont fait, qu'il oublie quatre conditions essentielles à la reprise économique. A cause de cet oubli, les Canadiens, à mon avis, sont condamnés à un avenir économique douteux et peu réjouissant.

Je voudrais le prouver par des exemples. D'abord il y a les taux d'intérêt. Leur montée n'a pas cessé depuis la présentation du budget. En fait, j'ai sous les yeux un article du *Journal* d'Edmonton du 2 mars, intitulé «Rising Bank Rate is a Blow To Recovery», dont voici un extrait:

> Si les décideurs canadiens maintiennent les politiques fiscales actuelles, «l'économie va tout simplement s'immobiliser», prévient Aron Gampel, un économiste de la maison d'investissements torontoise Pitfield, Mackay Ross Ltd.

M. Gampel ajoute:

> Le ralentissement de la croissance économique qui résulte de la politique du loyer élevé de l'argent que poursuit Ottawa a quelque chose d'alarmant.
>
> Il qualifie les chiffres récents du PNB de «catastrophiques». Selon lui, si l'on exclut les exportations et l'accumulation des stocks, c'est en réalité une décroissance qui s'est produite au cours du dernier trimestre de l'année dernière.

Le ministre des Finances (M. Lalonde) a raison quand il dit à la page 2 de l'exposé budgétaire, que l'inflation a été ramenée à 4.5 p. 100 à la fin de l'année dernière, mais le taux d'intérêt, lui, atteint 10.07 p. 100. L'écart est tout simplement trop grand. A la fin de 1982, l'écart était d'environ 3.2 p. 100 entre le taux d'inflation et le taux d'escompte. Il est aujourd'hui d'approximativement 6 p. 100; c'est trop. Rien n'est tenté pour résoudre ce problème.

Le budget ne contient rien qui puisse encourager ou motiver la demande à la consommation. En fait, ce qu'il apporte, sans vraiment résoudre le problème puisqu'il s'agit de mesures restantes du budget précédent, ce sont des augmentations d'impôt considérables qui entrent en application au cours de la présente année d'imposition. Nous pouvons voir qu'une demi-douzaine de ces mesures fiscales vont provoquer le retrait d'énormes sommes d'argent de l'économie.

Par exemple, sur la période de trois ans entre 1984 et 1987, la taxe spéciale de relance va retirer deux milliards de dollars de l'économie. A cause des changements à la réduction de la taxe fédérale au cours de ces trois années, quatre milliards de recettes fiscales vont être retirés de l'économie. La suppression de la déduction générale de $100 sur une période de trois ans produira des recettes d'environ 400 millions de dollars. Le fait de désindexer le revenu maximum donnant droit au crédit d'impôt-enfants sur la même période de trois ans produira 700 millions de dollars de recettes. La suppression de l'indexation de l'exemption pour enfants produira 250 millions de dollars.

Le fait de rendre la taxe spéciale de propriété canadienne permanente produira environ trois milliards de dollars de recettes au cours des trois prochaines années. Tout cela représente quelque neuf milliards de dollars que le gouvernement retire de l'économie pour ses programmes de création d'emplois, ses mesures pour épater et ses excès de favoritisme dont nous avons eu connaissance à la Chambre ces dernières semaines. Le budget ne contient rien qui puisse favoriser une augmentation de la demande à la consommation.

Troisièmement, le budget ne fait rien pour stimuler l'investissement au Canada en créant un climat plus sûr et plus propice à l'investissement aussi bien canadien qu'étranger. De fait, je pense que nous reconnaissons tous que notre économie souffre de problèmes structurels. Il existe des problèmes de structures industrielles qui nous obligeront à faire d'énormes mises de fonds. Nous devons investir davantage dans la recherche et le développement et augmenter notre productivité et il faudra pour cela des investissements énormes. Cet argent ne sera pas investi s'il n'existe pas un climat de confiance au Canada.

Fait à noter, dans le numéro du 8 novembre du *Daily Commercial News*, un analyste de New York affirme que les investisseurs étrangers attendent l'arrivée d'un nouveau gouvernement, non pas d'un nouveau gouvernement libéral, mais d'un gouvernement tout à fait nouveau. Voici ce que dit l'article en question:

> Les investisseurs étrangers attendent qu'un nouveau gouvernement prenne le pouvoir à Ottawa avant de recommencer à faire des investissements importants au Canada, a déclaré un analyste en placement de New York, la semaine dernière.

L'article dit aussi:

> Si les progressistes-conservateurs de Brian Mulroney prennent le pouvoir, «je pense qu'on assistera à un changement immédiat dans l'attitude des investisseurs», de dire Reinhardt.

Une voix: On choisit ce qu'on veut dans les journaux.

M. Mazankowski: Certains journaux disent la vérité, monsieur le Président. Mon ami d'en face n'aime pas certaines des choses qu'on y trouve, mais il faut se rendre à l'évidence.

Ces propos reflètent une attitude qu'on retrouve dans tout le pays. Le fait est que nous avons connu une sortie nette de capitaux d'investissement canadiens et étrangers d'environ 16.7 milliards de dollars au cours des quatre dernières années. Cet argent devrait être dépensé ici, au Canada, pour créer des emplois, améliorer notre situation concurrentielle et remédier à nos problèmes structurels. Le budget ne contient rien qui puisse nous garantir que cela peut se produire.

Cela a un rapport très étroit avec le quatrième point qui n'est pas traité à fond dans le budget. Il en est question, mais seulement de façon superficielle. Je veux parler de mesures visant à améliorer notre compétitivité et notre productivité. Selon moi, il existe un rapport étroit entre de telles mesures et la possibilité d'encourager les investisseurs canadiens et étrangers à investir dans notre pays.

A mon avis, le budget ne contient pas grand-chose à l'intention du million et demi ou je dirais même des deux millions de Canadiens qui sont sans travail et condamnés à l'inactivité depuis bien trop longtemps. De fait, 193,000 travailleurs de moins qu'au début de la récession ont un emploi à l'heure actuelle et ce, malgré tous les programmes de création d'emplois du gouvernement. Près de deux millions de Canadiens sont forcés de rester oisifs sans contribuer à l'économie du Canada. A cause de cela, ils perdent confiance dans notre système économique et n'ont plus ni espoir, ni optimisme, ni perspective d'avenir.

Ce n'est pas simplement un problème économique. C'est en plus un problème social très grave et honteux auquel le budget ne s'attaque pas vraiment. Que nous promet le budget? Mon collègue de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a déjà donné des chiffres à la Chambre et je pense qu'ils méritent d'être répétés. Selon les prévisions, il y aura 1.4 million de chômeurs cette année, 1.3 million en 1985, 1.2 million en 1986 et 1.1 million en 1987. Cela ne fait pas grand-chose pour ranimer les espoirs et la confiance de ceux qui sont sans travail et condamnés à l'inactivité, ni pour leur redonner un peu de fierté et de dignité. Ces chiffres sont tout simplement inacceptables et nous devons vraiment nous interroger quant à leur exactitude. Alors qu'on prévoyait un déficit d'environ 11.8 milliards de dollars pour l'exercice financier en cours, nous accusons un déficit de 31.5 milliards. Le gouvernement s'est trompé de 20 milliards de dollars. Est-ce là une erreur négligeable? Nous ne pouvons donc pas nous fier aux prévisions contenues dans l'exposé budgétaire.

Quel espoir le budget offre-t-il aux agriculteurs et aux pêcheurs ainsi qu'aux milliers de petites entreprises qui ont fait faillite depuis quatre ans? En 1983, 488 agriculteurs ont fait faillite, soit quatre fois plus qu'en 1979. Pas une lueur d'espoir pour eux dans le budget. Même ces chiffres ne révèlent pas la situation en réalité, car il y en a probablement 10 p. 100 de plus qui ont volontairement liquidé leur exploitation ou se sont retirés des affaires. Il n'y a rien dans le budget pour inspirer la confiance, susciter des espoirs ou offrir des promesses aux agriculteurs et aux pêcheurs.

Plus de 100,000 Canadiens ont fait faillite depuis que le gouvernement est revenu au pouvoir, il y a quatre ans. Quel espoir y a-t-il pour ces malheureux qui ont perdu leur maison, leur entreprise, leur emploi et tous leurs biens? Derrière les froides données statistiques, c'est une vraie tragédie qui se joue.

• (1200)

Le discours du trône est en réalité une série de vœux pieux qui ne seront jamais réalisés. Il reconnaît le fait que le gouvernement actuel a échoué durant les quatre dernières années. Je le répète, il n'y a rien dans le budget pour redonner espoir, offrir des promesses, rétablir la confiance, faire renaître la fierté et la dignité de ceux qui sont tenus à l'écart depuis trop longtemps au Canada.

Le seul fait positif et récent a été l'annonce de la démission du premier ministre (M. Trudeau). Dans ma région, c'est aujourd'hui le cinquième jour de la relance, car la plupart de mes concitoyens dans mon coin de pays ont été soulagés d'apprendre que le premier ministre avait décidé de partir. Permettez-moi d'énumérer certaines manchettes des journaux de l'Ouest. Voici la première: «Heureux que PET déguerpisse». Celle du *Sun* d'Edmonton est ainsi conçue: «Bye-bye. La fin du règne de Trudeau est saluée avec soulagement». Ce fait a redonné confiance; c'est bien la seule fois que, récemment, le gouvernement est parvenu à donner un peu confiance aux Canadiens.

Les Canadiens se réjouissent actuellement, car ils entrevoient une nouvelle ère à l'horizon. La paysage s'est quelque peu modifié. A mon avis, c'est une excellente chose. Toutefois, je dois ajouter, monsieur le Président, qu'on ne peut imputer au premier ministre actuel toutes les difficultés, notamment les railleries, le mépris et l'indifférence dont l'ouest du Canada est l'objet. Le premier ministre n'est pas le seul coupable. Nous savons ce que le ministre actuel des Finances et ancien ministre a fait pour l'ouest du Canada lorsqu'il a proposé cet odieux et pernicieux Programme énergétique national qui a éliminé des centaines de milliers d'emplois et de petites entreprises.

Nous nous rappelons les attaques lancées contre l'Ouest par un ancien ministre des Finances, Donald Macdonald, au moment où il était ministre de l'Énergie. Nous savons également que ce fut M. Turner, aujourd'hui candidat à la direction de son parti, qui nous a mis, et de belle façon, sur la voie du déficit systématique. Il convient maintenant de noter que tous les députés du parti libéral semblent se rallier à M. Turner. C'est un peu bizarre que de les voir tous se rallier à un ministre démissionnaire, mais c'est ainsi. Pour obtenir le pouvoir, on est prêt à dire et à faire n'importe quoi; voilà ce qui compte.

La semaine dernière le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) s'est présenté à Edmonton pour entretenir les libéraux. Selon l'*Edmonton Journal*, voici ce qu'il leur a dit:

> . . . l'Alberta devrait se réjouir si le boom entrevu n'a pas eu lieu parce que les mégaprojets étaient trop gros, trop difficiles à gérer, trop difficiles à financer et trop risqués.

En somme, le ministre affirme que les Albertains devraient se réjouir que le taux de chômage soit de 14 p. 100, que le marché immobilier s'effondre, que les faillites et les saisies se multiplient et que les rêves s'évanouissent en même temps que des milliards de revenus. Ces revenus qui ne sont pas allés dans l'Ouest sont allés ailleurs, surtout dans les caisses noires. Les libéraux présents à la réunion ont applaudi le ministre. Ils auraient dû plutôt le mettre à la porte. Le Programme énergétique national a complètement étouffé l'unique moteur de la croissance économique et du développement.

Il ne faut pas uniquement blâmer l'actuel premier ministre pour tous les échecs de son gouvernement depuis 15 ans, car, pendant ce temps-là, ses comparses libéraux n'ont cessé de l'applaudir. Jetons un coup d'œil aux politiques de tâtonnement que les libéraux nous ont imposées. Leur mot d'ordre était: légiferons d'abord et faisons marche arrière ensuite. Que penser de l'Agence d'examen de l'investissement étranger? Ce devait être une grande réalisation. En fait, quand il est apparu que l'organisme suscitait la méfiance des investisseurs parce qu'il menaçait l'intégrité de notre économie, les libéraux ont fait marche arrière. Que penser du Programme énergétique national? Chaque fois que le ministre de l'Énergie annonce un changement, on le présente comme un grand bienfait pour le secteur énergétique. Or, les libéraux ont ruiné ce secteur.

Leur politique consiste à détruire d'abord et à rebâtir ensuite. Ils font la même chose avec VIA Rail. Voyez leur politique de défense. Voyez ce qu'ils ont fait à l'OTAN. Ils ont réduit de 50 p. 100 les crédits versés à l'Alliance. Et aujourd'hui que l'on cherche à consolider les engagements du Canada à l'égard de l'OTAN, pourquoi réduire le budget de la défense? Aucun membre du parti libéral n'a pris la défense des trois provinces des Prairies qui auraient été reléguées au statut de provinces de deuxième catégorie selon la formule d'amendement initiale. Il est certain que le parti libéral, ce n'est pas uniquement le premier ministre en place. Il y a des ministres, tel l'ancien ministre du Multiculturalisme, qui a dit que le gouvernement libéral était porté à la manipulation, à la propagande. Il a rappelé l'opinion de certains militants, qui croient que le parti est gouverné par des membres non élus qui ne rendent de comptes à personne. Ces militants ont dénoncé la manipulation électorale, affirmant que les sondages, la propagande et le favoritisme étaient orchestrés par une petite élite.

Voilà pourquoi nous sommes en difficulté aujourd'hui. Voilà pourquoi la méfiance règne, voilà pourquoi plus personne ne fait confiance au gouvernement. Que ce parti se donne ou non un nouveau chef, cela n'a aucune importance. Le problème est trop profond; cette attitude néfaste est si profondément ancrée dans les rangs du parti libéral que le seul moyen de remettre le pays sur la bonne voie, c'est d'élire un tout nouveau gouvernement. Le Canada a besoin d'un gouvernement neuf dont la priorité absolue sera de créer des emplois, d'un gouvernement qui tirera profit de nos richesses naturelles en revitalisant les secteurs de l'agriculture, des pêches, des mines et de l'énergie. Nous avons besoin d'un gouvernement qui fera de ces richesses naturelles une source de richesse économique. Tant que nous n'aurons pas un gouvernement déterminé à agir en ce sens, nous serons voués à la stagnation.

M. Ferguson: Monsieur le Président, j'ai écouté les observations du député de Végréville (M. Mazankowski) et ses allusions à ce qui se passe chez nos voisins du sud, et je suis perplexe. Le député laisse-t-il entendre que les Canadiens devraient adopter une politique qui laisserait 40 p. 100 de notre population vivre sous le seuil de la pauvreté, comme c'est le cas au États-Unis? Le député insinue-t-il qu'il ne faut pas chercher à diminuer le nombre des pauvres? Par ce budget, nous avons tenté d'aider ces Canadiens.

Le député prétend-il que nous devrions supprimer le système de sécurité sociale que nous avons mis au point pour ces Canadiens? Nous voulons réduire le nombre de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté et qui sont frappés durement en cette période de transition économique. Le député omet de dire que nos dépenses, en proportion du PNB, ont baissé de 33 p. 100 par rapport à 1979. Je crois que la proportion est de 9.2 p. 100 cette année, comparé à 13.9 p. 100 en 1979.

Le député fait allusion au néfaste Programme énergétique national, qu'il tient responsable du fléchissement de notre économie. Que veut-il que nous fassions du gaz naturel de l'Ouest, quand environ 11,000 puits ne sont pas exploités en Alberta, faute de débouchés? Le gouvernement canadien a supprimé la taxe sur le gaz naturel et sur le gaz liquéfié à partir du 1er février 1984. Qu'a fait le gouvernement de l'Alberta à ce sujet? A-t-il diminué ses redevances sur le gaz pour en favoriser la vente?

Enfin, qu'a fait la Commission de l'énergie de l'Ontario? A-t-elle approuvé une baisse du prix du gaz vendu au secteur industriel, pour augmenter le volume des ventes et améliorer les liquidités des entreprises? Si le Programme énergétique national est tellement néfaste, comment expliquer que, en 1983, on ait foré plus de 4,000 puits de pétrole au Canada, sans compter les puits de gaz naturel? C'est le plus grand nombre de puits jamais enregistré chez nous. Auparavant, le plus grand nombre de puits avait été enregistré en 1980, soit 2,600. Comment pourrait-il expliquer cela?

• (1210)

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député me fournit la matière à un autre exposé.

M. Axworthy: J'espère qu'il sera meilleur que le premier.

M. Mazankowski: Je regrette d'avoir omis de traiter de la question des transports, ainsi que je me proposais de le faire, mais j'ai remarqué au cours de mon exposé que le ministre avait quitté la Chambre.

Je n'avais pas l'intention de comparer la situation du Canada à celle des États-Unis. Cependant, le député m'y invite en quelque sorte. Il règne à l'heure actuelle aux États-Unis une atmosphère beaucoup plus optimiste et confiante qu'au Canada en ce qui concerne les perspectives d'embauche. En fait, les États-Unis ont obligé leur économie à faire volte-face. Cette économie est de nouveau dynamique et vigoureuse. Les États-Unis ne se trouvent plus dans la même situation que nous. Leur taux de chômage est d'environ 8 p. 100 et leur taux d'inflation a baissé. Pour ce qui est d'instaurer le climat de stabilité nécessaire à la croissance économique, les Américains ont certes réussi à s'engager dans la voie de la relance. J'ai l'impression que le gouvernement a surtout pour politique de compter avant tout sur la relance prévue des États-Unis. Je crains fort qu'il ne sache jamais prendre les choses en main.

Quant au déficit, compte tenu des dimensions respectives de nos deux économies, il devrait se situer aux environs de 18 milliards de dollars et non pas de 31 milliards, avec l'espoir de le voir se stabiliser à ce niveau. Nous ne pouvons pas nous fier à ces chiffres, car nous avons constaté ces dernières années qu'ils étaient inexacts.

Je m'étonne que le député défende aveuglément le Programme énergétique national. Il connaît le milieu rural. Il sait ce que c'est qu'une petite exploitation agricole ou une petite entreprise de type familial. Le malheur en ce qui concerne le Programme énergétique national, c'est qu'il a ruiné au sein du secteur énergétique le petit exploitant, la petite entreprise de type familial. Je ne parle pas ici de celles qui se sont lancées dans le commerce des excédents de pétrole à la suite de l'encombrement du marché. Je parle de celles qui sont en affaires depuis 10 ou 15 ans. Elles ont vu leurs espoirs et leurs rêves anéantis.

La politique énergétique devait permettre au gouvernement de se venger des multinationales. Or, les sociétés pétrolières étrangères se portent on ne peut mieux, alors que nos sociétés pétrolières—Sulpetro, Dome, Turbo et maintes petites entreprises—ont du mal à survire. Le député devrait se rendre à Red Deer, à Lloydminster ou à Drayton Valley pour y constater les torts qu'a causés le Programme énergétique national. C'est là que le bât blesse.

Si le gouvernement reconnaissait qu'il a commis une erreur, il contribuerait à redonner confiance à ce secteur, mais il persiste au contraire avec arrogance et entêtement dans la même voie et déclare: «C'est bien dommage, mais nous avions raison», quitte en même temps à réparer les pots cassés. C'est une politique empirique qui a ruiné à la fois les Canadiens et notre économie et qui n'était certes pas de nature à les avantager.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du député de Végréville (M. Mazankowski). Il a fort justement condamné la politique économique du gouvernement, mais je ne l'ai pas entendu donner des détails sur le genre de politique économique qu'adopteraient les conservateurs. Je l'ai cependant entendu louanger la politique économique américaine et ses résultats. Cela veut-il dire que les conservateurs, si jamais ils étaient portés au pouvoir, suivraient une politique économique néo-conservatrice à la Reagan qui se traduirait par des réductions budgétaires au chapitre des services sociaux et un chômage permanent?

M. Mazankowski: Il me faudrait encore 20 minutes pour exposer toutes les mesures que nous prendrions. D'autres orateurs en ont parlé, mais mon attention a malheureusement été retenue par les nombreuses lacunes que présente le gouvernement actuel et la perspective que les choses ne s'amélioreront pas.

Le fait est que les emplois constituent la grande priorité. Les réalisations américaines sont certes supérieures à celles du Canada en matière de création d'emplois. Nous commencerions par nous attaquer à ce problème. Nous pourrions alors rendre dignité et fierté aux deux millions de Canadiens qui sont laissés pour compte et n'ont pas les moyens de s'en sortir.

A moins de pouvoir produire une richesse nouvelle au Canada, nous serons incapables de trouver les fonds et les ressources nécessaires pour maintenir le régime de sécurité sociale dont parlent les néo-démocrates et les libéraux mais dont ils ne savent pas très bien qui en fera les frais. Nous allons restaurer un certain climat de confiance dans nos secteurs de base—l'agriculture, les mines, les forêts et les pêches, mais surtout l'agriculture.

Le gouvernement se demande comment accroître la compétitivité de notre agriculture, mais chaque fois qu'un agriculteur remplit son tracteur ou sa moisonneuse-batteuse de carburant, 62 p. 100 du prix qu'il paie vont dans les coffres fédéraux. Les pris du carburant sont plus élevés chez nous qu'aux États-Unis. Cela permet certes difficilement aux producteurs de soutenir efficacement la concurrence. Voilà le genre de problèmes auxquels il faut s'attaquer.

Nous avons un déficit touristique de 2 milliards de dollars. Pourquoi ne pouvons-nous pas faire quelque chose pour redresser la situation? Ce sont là des mesures positives qui stimuleraient la croissance et produiraient une richesse nouvelle capable de défrayer les coûts des programmes existants. Personne ne parle de réduire le régime de sécurité sociale. Toutefois, si nous ne réussissons pas à produire la richesse nécessaire pour soutenir ces programmes, ce sera une solution à envisager mais il y en a une autre. Un gouvernement conservateur saurait susciter le genre de confiance, d'enthousiasme et d'esprit d'entreprise qui permettrait au pays d'aller de l'avant et de réaliser son immense potentiel.

M. Murphy: Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au député de Végréville (M. Mazankowski). Dans ses observations, il a parlé de rendre cette industrie au secteur privé. Voulait-il parler de Petro-Canada, de Suncor et de ces entreprises socialistes que le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario contrôlent?

Il a également parlé de la relance aux États-Unis. Est-il au courant des licenciements massifs qui sont effectués dans l'industrie sidérurgique aux États-Unis? Sait-il que c'est justement à cause de ces licenciements que des sociétés comme Iron Ore ont dû cesser leurs activités au Canada, ce qui a entraîné la disparition des villes minières?

M. Mazankowski: Je préfèrerais parler des problèmes qui se posent et des solutions qui s'offrent chez nous, car d'énormes possibilités s'offrent à nous et nous n'avons pas su en profiter. Nous avons perdu certains de nos points forts. Ainsi, nous n'avons pas su tirer des avantages économiques de nos ressources énergétiques et touristiques.

M. Murphy: Que faites-vous de Suncor?

M. Mazankowski: J'y viendrai. J'ai écouté le député lorsqu'il a posé sa question, mais s'il prétend vouloir continuer d'appliquer la redevance de canadianisation, afin de socialiser davantage cette industrie sans prévoir des mécanismes de contrôle ou de reddition de comptes, je suis disposé à l'affronter sur ce sujet pendant la campagne électorale. La caisse noire qui devait servir à racheter les sociétés multinationales étrangères renferme maintenant 900 millions de dollars. Le gouvernement l'utilise pour accorder des faveurs à ses partisans. Si le député n'y voit aucune objection, comme je le pense, je suis persuadé que les Canadiens auront un point de vue tout à fait différent. Je suis certes disposé à débattre avec lui de cette question en tout temps lors de la campagne électorale.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, le déficit annuel équivaut maintenant à cinq fois le budget total de 1963, suite aux 20 années de pouvoir du gouvernement libéral. Lorsque M. Walter Gordon est devenu ministre des Finances, en 1963, son budget total qui prévoyait, soit dit en passant, un petit déficit par rapport à aujourd'hui, n'était que de 6.3 milliards. On se surprend maintenant de l'équanimité avec laquelle le gouvernement accumule, depuis l'époque de John Turner, les déficits au point d'en arriver à un déficit total de 160 milliards de dollars. Voilà le problème que le budget n'a absolument pas résolu.

• (1220)

On peut au moins s'entendre sur les effets de certaines mesures prévues dans le budget. Le ministre des Finances (M. Lalonde) a au moins daigné se pencher sur certains problèmes et il a pris certaines mesures correctrices. Nous ignorons cependant à quel point elles seront efficaces.

Ainsi, le ministre a fait grand état de la simplification du régime fiscal des petites entreprises. Or, ce n'est pas là une initiative gouvernementale. J'invite les députés et tous ceux qui s'intéressent à cette question à prendre connaissance des instances présentées devant le comité des questions économiques, à l'automne de 1982. Il portait sur l'épouvantable fatras de mesures proposées en 1980, 1981 et 1982, qui n'avaient pas été incluses dans la Loi de l'impôt sur le revenu, comme l'avait proposé le vice-premier ministre (M. MacEachen), qui était alors ministre des Finances.

Il n'y a que deux libéraux qui soient officiellement présents à la Chambre à l'heure actuelle. J'en vois d'autres qui se rappellent les instances qu'ont présentées des organismes représentant tous les coins du pays, et plus particulièrement des instances portant sur la complexité du régime fiscal des petites entreprises. Les mesures proposées allaient ajouter des centaines de pages non seulement à la loi de l'impôt sur le revenu elle-même, mais également aux règlements y afférents. Personne ne savait au juste ce qu'elles signifiaient.

Nous avons un système unique en matière de rédaction des lois. Les propositions du ministre des Finances, par exemple, figurent dans la motion des voies et moyens qui expose les grands objectifs prévus dans le budget du ministère des Finances. Les modifications et les réglements statutaires sont rédigés par la section de la législation du ministère de la Justice. Mais il ne faut pas oublier que la rédaction des lois est le fait d'une certaine mentalité. Et ainsi plus tard, comme le comité l'a reconnu lui-même, même les fonctionnaires du ministère des Finances n'arrivent pas à comprendre les textes que les députés doivent étudier et adopter.

Or, ce système est conçu de telle sorte que la majorité gouvernementale fait docilement ce qu'on lui dit. George Bain faisait remarquer, dans le numéro du *Globe and Mail* de samedi dernier, qu'on avait presque l'impression que les parlementaires étaient de simples exécutants. Pourtant, ce sont eux qui sont chargés d'étudier et d'adopter des lois. Le gouvernement cherche à imposer la clôture en limitant le temps de parole. C'est un scandale de voir comment est réparti le temps de parole depuis quelques années lorsqu'on étudie des mesures fiscales. On ne trouverait pas 5 p. 100 des ministériels qui comprennent les mesures qu'ils adoptent et on aurait du mal à trouver d'autres personnes qui soient en mesure de les comprendre tellement elles sont rédigées dans un langage inintelligible. Le ministre nous a assuré que cette fois-ci, ce serait différent car on allait supprimer tout le verbiage et les considérations inutiles des mesures destinées à aider la petite entreprise. Nous verrons bien. Mais il se pourrait aussi que le remède soit pire que le mal.

Le ministre a quand même tenu compte des agriculteurs en présentant un amendement assez restrictif pour ce qui est des gains de capital réalisés au moment de la vente d'une exploitation agricole. En effet, on permettra dorénavant jusqu'à $240,000 de plus au chapitre des gains de capital réalisés sur la vente d'une exploitation par rapport à son coût d'achat et à la valeur des améliorations qui y ont été apportées et on pourra investir ces gains dans un REER. Or, il faut avoir, il me semble, passablement d'argent comptant pour pouvoir l'investir dans un régime approprié. La règle de 1971 ne s'applique donc plus, mais nous ignorons toujours de combien sera relevée la limite permise pour ce genre d'investissement.

Combien de temps de tels paiements seront-ils autorisés? J'aimerais bien que le secrétaire parlementaire me réponde car il s'y connaît un peu en matière de financement agricole. Les limites vont-elles être de dix ans pour une hypothèque, ou un contrat de vente ou seront-elles celles prévues dans le budget précédent? Dieu merci, les limites prévues dans ce budget ont été supprimées. Le ministère des Finances s'était voué à limiter à cinq ans la durée de tous les contrats de crédit, par exemple

les contrats de vente et les hypothèques. Même s'il n'avait pas été touché de versements, même si aucune fraction des gains en capital n'avait été reçue, il fallait que le contribuable mette le paquet.

Ce qu'on se dit à la division des taxes du ministère des Finances, c'est dès l'instant où un contribuable a gagné un dollar, l'État a le droit d'en prendre une part, et cette part il la veut tout de suite, même si ce dollar n'a pas encore été payé. Or il est bien évident qu'il n'y a pas droit. Le contribuable n'existe pas pour l'État, c'est l'État qui existe pour les contribuables et les citoyens. Voilà en quoi l'opposition officielle se distingue du gouvernement actuel et du parti libéral. Ce que nous pensons nous, c'est que les citoyens ne sont pas les serviteurs de l'État, que c'est au contraire l'État qui est le serviteur du peuple.

• (1230)

Le gouvernement se sent également obligé de dépenser tout l'argent qu'il a sous la main. Il organise des programmes faciles à faire gober aux électeurs naïfs, et ensuite il taxe ces programmes, comme dans le cas de la taxe d'acquisition pétrolière. C'est un véritable arnaquage. Le prélèvement d'acquisition des installations pétrolières a produit beaucoup plus qu'il n'était nécessaire, même si ces installations ont été acquises à un prix scandaleux.

Même chose pour Petro-Canada, cette idole du gouvernement et des gens qui pensent que PetroCan est à l'avantage du Canada. Elle paye des tarifs bien supérieurs à ceux du marché pour ses navires de forage et ses navires de ravitaillement et ses acquisitions et elle paye des tarifs journaliers bien supérieurs à ceux du marché actuel. Mais comme Petro-Canada est une société de la Couronne, elle se fiche bien de savoir qui va payer la note. Ce sont les contribuables, trop confiants qui vont tendre leur porte-monnaie pour financer ces programmes.

Le gouvernement et Petro-Canada se comportent malhonnêtement envers les Canadiens. Petro-Canada se conduit de la façon la plus brutale. Et la grande presse estime que le comportement de Petro-Canada est exactement le même que celui des sociétés étrangères comme Imperial Oil et Exxon, qui depuis 50 ans ou plus font des forages pétroliers chez nous. Il y a des opportunistes qui veulent monnayer le labeur et le sang, la sueur et les larmes des milliers de personnes qui dans l'industrie pétrolière s'efforcent de réussir quelque chose.

En 1980 et 1981, le gouvernement a porté un coup mortel à une bonne industrie. Cette industrie travaillait alors dans chacune des quatre provinces de l'Ouest. Et sans le savoir, bien sûr, le gouvernement a du même coup coulé des tas de sociétés ontariennes et québécoises fournisseuses de l'industrie pétrolière. Demandez aux travailleurs de l'automobile combien il se vend de véhicules en moins chaque année, par la faute du gouvernement. Je vois un député de là-bas qui hoche la tête. Nous savons ce que nous disons. Il s'agit de camions, de voitures, de bulldozers, de chargeurs à benne frontale et d'autres machines de ce genre. Depuis l'ouest du Manitoba jusqu'à la côte du Pacifique, le marché s'est effondré.

Une voix: Des voitures américaines.

M. Lambert: Non. Lorsque le député parle de voitures américaines, il ne sait pas ce qu'il dit. Toutefois, nous connaissons la baisse des ventes, le nombre de concessionnaires qui ont fait faillite et le nombre de ventes aux enchères de matériel. Tout cela résulte du Programme énergétique national.

Le dernier point sur lequel je voudrais revenir et m'attarder un peu, monsieur le Président, c'est la question des gains en capital sur les terres agricoles. Actuellement, il est presque impossible à un agriculteur qui doit disposer de ses terres, par testament ou par vente, de déterminer s'il devra payer des impôts sur les gains en capital ou si ces impôts peuvent être différés. Il est impossible d'y échapper, en dépit des dispositions d'allègement prises depuis celle qu'a présentée John Turner en 1973 ou 1974, après adoption de l'impôt sur les gains en capital pour les terres agricoles en 1971. Cet impôt a été adopté en dépit de notre opposition. J'ai proposé un amendement qui éliminerait tous gains en capital sur la vente de terres utilisées pour l'agriculture.

M. Mazankowski: Comment ont voté les néo-démocrates?

M. Lambert: Ils ont voté avec nous si je me souviens bien. Certaines interprétations du ministère du Revenu faisaient état d'une situation tout aussi brutale que celle que nous connaissons aujourd'hui, en vertu de laquelle la transformation d'une exploitation céréalière en une exploitation d'élevage ou d'une exploitation surtout avicole en une exploitation surtout apicole changeait l'objet de l'exploitation et, par conséquent, la rendait sujette à la totalité de l'impôt sur les gains en capital.

Nous avons maintenant toutes sortes de sociétés agricoles qui ont été créées sous l'impulsion du ministère de l'Agriculture, mais qui sont imposées par le ministère du Revenu national. Par le passé, il ne pouvait pas y avoir de dévolution par testament à un fils, une fille mariée ou une veuve sans paiement de l'impôt sur les gains en capital. Maintenant, ces impôts sont différés d'une génération. Actuellement, cette mesure prévoit que si un agriculteur lègue sa propriété à son fils et que celui-ci décède sans héritier direct, la terre, en vertu du processus de succession habituel peut revenir à la mère, sans assujettissement immédiat à l'impôt.

Franchement, cette situation est extrêmement coûteuse pour le secteur agricole du pays. Des centaines de millions de dollars ont été soutirés du capital nécessaire pour posséder une exploitation agricole. Il n'est pas surprenant que nous ayons des difficultés à installer de jeunes agriculteurs qui veulent acheter de la terre. Une des raisons de cela, monsieur le Président, c'est que le prix de vente des exploitations est toujours augmenté du montant de l'impôt sur les gains en capital que l'on prévoit payer. Naturellement, le vendeur essaie de se protéger et les prix montent.

Le gouvernement s'est approprié ces centaines de millions de dollars qui auraient constitué un capital à l'intérieur du secteur. Ce capital aurait pu servir à acheter de l'équipement, à construire de nouveaux bâtiments sur la propriété, à acheter d'autres terres, ou à augmenter la surface cultivable. Mais non, le gouvernement est toujours à la recherche d'argent pour financer les plans qu'il annonce ou désire annoncer, sans savoir d'où viendra l'argent, et c'est une des raisons de cet impôt. Il serait bien préférable, monsieur le Président, d'abandonner l'impôt sur les gains en capital pour les terres agricoles et d'accorder une certaine priorité à l'aide au secteur agricole du pays, un secteur qui connaît une période difficile qui ne s'arrangera pas dans les années à venir.

• (1240)

M. Ferguson: Monsieur le Président, j'ai pris bonne note des observations du député, mais je voudrais lui rappeler qu'avant l'impôt sur les gains en capital, de nombreux organismes agricoles avaient présenté des instances pour que l'on supprime les droits de succession. A la place ils proposaient un impôt élevé sur les gains en capital. Ils ne savaient pas que nous nous aventurions vers la période de grande inflation des années 1970.

Le député a mentionné que Petro-Canada payait plus que les prix courants pour le ravitaillement de ses navires de forage, etc. Pourrait-il me dire s'il parle de l'exploration dans les régions marines du Canada où de Petro-Canada International qui a constitué une entreprise conjointe avec British Petroleum pour mettre en valeur les énormes ressources en mer de Chine? Cette entreprise a signé des contrats pour utiliser notre technologie et aura recours à de petites entreprises canadiennes, certaines de l'Alberta. Cela donnera des emplois aux Canadiens. Ces prix plus élevés seraient-ils dûs à un plus haut niveau de risque dans les travaux d'exploration en raison des conditions climatiques que nous connaissons, s'il s'agit des régions marines du Canada, ou à un niveau plus élevé de risque dans les eaux internationales, s'il s'agit des travaux de développement avec British Petroleum dans le cadre d'un contrat avec la Chine?

M. Lambert: Monsieur le Président, je me demande où le député a bien pu aller chercher ces renseignements erronés qui l'incitent à poser de telles questions. Il est question ici du coût des bâtiments que Petro-Canada utilise au large de Terre-Neuve où les dangers sont tout aussi grands que dans la mer du Nord. On y a aussi perdu des navires de forage lors de tempêtes. Je tâcherai de remettre la main sur l'article où j'ai pris ces renseignements et je le donnerai au député. Il y est notamment question du tarif versé à M. Wolff qui est, soit dit en passant, le grand ami du premier ministre (M. Trudeau), pour la location de navires de forage au large de la côte est.

Pour ce qui est de la collaboration avec la British Petroleum, je tiens à rappeler au député qu'il s'agit dans ce cas d'un contrat qui concerne des travaux devant être effectués plus tard au large de la côte du Nigeria et un peu plus tard au large de celle de la Chine. Le secrétaire parlementaire n'est pas en mesure de me dire qu'on trouve ne serait-ce qu'un seul appareil de Petro-Canada à l'œuvre sur ces champs pétrolifères. Il me semblait pourtant que cette société devait mettre en valeur les ressources canadiennes, au profit des Canadiens. S'il est avantageux pour nous qu'une société d'État canadienne travaille à des tarifs très élevés au Nigeria ou en Chine, j'aimerais bien que le secrétaire parlementaire nous explique pourquoi. Ces pays ne nous achèteront pas une seule goutte de pétrole. En quoi cela correspond-il au mandat de cette planche de salut qu'est Petro-Canada dont se sont servis les libéraux pour remporter les élections de 1980?

M. Ferguson: Monsieur le Président, malgré tout le respect que je dois au député, je tiens à lui rappeler que les activités canadiennes au Sénégal et en Gambie reflètent le caractère très précaire de la situation internationale dans cette région du globe. Cette situation est le fait de l'incertitude qui règne dans les milieux internationaux. En outre, certaines régions de la côte est du Canada où Petro-Canada fait de la prospection présentent des risques encore plus élevés qu'ailleurs. A titre d'exemple, dans la région d'Hibernia, que traversent parfois des bancs de glace, les frais sont plus élevés qu'ailleurs.

Je voudrais bien prendre connaissance de l'article dont nous a parlé le député. Je fouillerai le dossier et je tâcherai de découvrir où cela se passe.

M. Keeper: Monsieur le Président, le député s'en prend avec véhémence à Petro-Canada. Il nous est difficile de deviner le programme politique des conservateurs à travers ses propos et de savoir ce qu'ils comptent faire s'ils accèdent au pouvoir. Le député veut-il dire que si son parti était élu à la direction du pays, il rendrait Petro-Canada au secteur privé? Est-ce qu'il braderait la société? Vendrait-il aussi la Suncor, qui est la propriété du gouvernement conservateur de l'Ontario? En ferait-il autant pour d'autres sociétés d'État, que ce soit Radio-Canada ou une autre? Chercherait-il à nous faire comprendre que le gouvernement conservateur que formerait son parti la braderait?

M. Lambert: Monsieur le Président, cette question est une belle preuve que les néo-démocrates traitent certains dossiers de façon simpliste. Petro-Canada ne disparaîtra pas du jour au lendemain; on ne peut pas s'en débarrasser, pas plus qu'on ne peut faire disparaître la tour ruineuse de 54 étages située à Calgary, qui sert de grand palais à l'entreprise. Ce sont les deniers du député qui en ont permis la construction, même si on n'en a nullement besoin dans cette ville.

Quoi qu'il en soit, il demeure qu'à l'heure actuelle Petro-Canada ne fonctionne pas comme une entreprise privée bien administrée et concurrentielle. Elle peut se permettre bien des excès grâce aux concessions que lui fait le gouvernement. Soit dit en passant, le député s'est trompé du tout au tout en ce qui concerne la Suncor. Le gouvernement de l'Ontario ne possède en effet qu'une partie de la société qui, auparavant, appartenait entièrement à des intérêts privés. Il faut savoir que Suncor n'est pas la même société pétrolière que Syncrude. Le député confond peut-être.

Je ne suis pas le parti conservateur en personne, monsieur le Président, mais j'ai mes préférences. Les Canadiens auraient tout intérêt à ce que le gouvernement sabre une bonne partie des sociétés de la Couronne; par contre, certaines nous sont utiles. Ainsi, j'ai beau critiquer diverses opérations de Radio-Canada, il n'en reste pas moins que je prends plaisir à quelques-unes de ses émissions, surtout à la radio. Mais je n'accepterai pas, en raison des réponses que je donne au cours de ce débat, qu'on me tienne responsable des politiques globales de mon parti, pas plus que je ne peux charger le député du poids des politiques que préconise le Nouveau parti démocratique.

Le président suppléant (M. Herbert): Le débat se poursuit.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire dans le cadre du débat d'aujourd'hui concernant le budget que le ministre des Finances (M. Lalonde) a présenté il y a peu de temps. Essentiellement, il s'agit d'un bon budget pour trois grandes raisons. Premièrement, il ne comporte pas de hausses d'impôts; deuxièmement, il assure de nouveaux avantages aux Canadiens qui en ont le plus besoin, notamment, les personnes âgées et, troisièmement par-dessus tout, il demeure d'esprit libéral par le refus du gouvernement de se plier aux pressions des conservateurs qui veulent réduire les programmes existants.

• (1250)

Monsieur le Président, je voudrais brièvement m'attaquer à deux ou trois questions épineuses, fruits de malentendus généraux, voire de confusion à caractère partisan, en ce qui a trait à la région d'où je viens. La première fausse rumeur que certains gouvernements provinciaux et divers députés d'en face répandent allègrement jour après jour veut que le gouvernement fédéral ait diminué sa contribution aux programmes à frais partagés et réduit les transferts qu'il fait directement à des provinces comme Terre-Neuve. Voilà un premier mensonge que je vais réfuter.

Prenons pour exemple la province qui compte le plus fort taux de chômage, Terre-Neuve. Le gouvernement de cette province va recevoir cette année, en 1984, les transferts fédéraux les plus élevés qu'elle ait jamais reçus jusqu'ici. L'augmentation atteindra cette année près de 100 millions de dollars, comme l'an dernier. Les paiements de péréquation et de transfert ont progressé à pas de géant. Il est à la fois intéressant et énigmatique d'entendre les élus provinciaux proclamer tout à fait le contraire. A titre d'exemple, chaque fois que le prix du pétrole a augmenté, ces dernières années, les provinces comme Terre-Neuve ont vu monter leurs paiements de péréquation. Une hausse d'un dollar le baril signifiait un supplément de péréquation de quelque 20 millions de dollars à la fin de l'année.

A bien y regarder de près, monsieur le Président, toute cette formule de péréquation constitue ce qu'on pourrait appeler en toute logique une certaine forme d'imposition indirecte. Jamais le gouvernement terre-neuvien ou le gouvernement d'une province pour ainsi dire défavorisée du point de vue économique n'a critiqué l'augmentation du prix du pétrole ou du gaz pour cette simple raison. Les gouvernements semblent avoir conclu, sur ce point, un contrat social que pour ma part, monsieur le Président, je désapprouve fermement.

A propos du financement des programmes établis ou de la formule d'augmentations générales du Régime d'assistance publique du Canada, le même enrichissement se constate d'année en année. Les politiciens ont donné à cette formule un tour très ambigu. Ainsi, monsieur le Président, le grand débat de l'heure à Terre-Neuve concerne les frais d'exploitation des hôpitaux et des foyers d'accueil. Une commission chargée d'étudier la question des foyers pour personnes âgées vient de présenter un rapport. J'ai vu récemment le ministre de la Santé du gouvernement de Terre-Neuve remettre un mémoire à un comité permanent à Ottawa. Ce mémoire affirmait que les crédits fédéraux destinés aux hôpitaux et aux foyers pour personnes âgées ne représentaient plus que 37 p. 100 du budget total que la province consacre à ces secteurs. Cependant, en réalité, il a été souligné devant le comité que le gouvernement fédéral fournissait 53 p. 100 du budget total que le gouvernement de Terre-Neuve consacre aux hôptiaux et 60 p. 100 du montant correspondant aux frais d'exploitation des foyers pour personnes âgées, des maisons de repos et des foyers pour malades chroniques.

J'avais demandé à l'époque d'où venait cette confusion, monsieur le Président. On s'est aperçu que ces sommes étaient transférées directement au ministère des Finances de la province et qu'elles étaient versées dans le fonds du revenu consolidé. Cela permet au ministre provincial de la Santé d'affirmer qu'il n'a jamais vu l'argent destiné à couvrir les frais des hôpitaux, et au ministre provincial des Services sociaux, qui gère les foyers pour personnes âgées et les maisons de repos, de déclarer que le gouvernement fédéral ne lui verse pas 60 p. 100 de son budget.

Je n'hésite pas à affirmer, monsieur le Président, que la mesure législative la plus régressive que la Chambre ait jamais adoptée est celle qui accordait un montant global pour le financement des gouvernements provinciaux; autrement dit un gros chèque pour couvrir tous les secteurs faisant l'objet de transferts entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Ces derniers reçoivent l'argent et le dépensent comme s'il s'agissait de recettes générales. Mais où ils sont malhonnêtes, monsieur le Président, c'est quand ils font comme le ministre provincial des Services sociaux qui a affirmé récemment que le gouvernement de Terre-Neuve devait financer intégralement les foyers pour personnes âgées. Ces sommes sont transférées au trésor provincial à des fins précises, pour compenser les recettes qu'une province pauvre ne peut pas obtenir. Il est cependant tout à fait malhonnête pour une province de ne pas admettre qu'elle a reçu ces montants et qu'elle ne les a pas dépensés dans les secteurs prévus.

Les gouvernements provinciaux défendent le principe du financement global parce qu'il leur laisse une plus grande liberté de manœuvre. Toutefois, à mon avis, monsieur le Président, cet argent accordé par le gouvernement fédéral, qui représente plus de la moitié des frais d'exploitation des hôpitaux de Terre-Neuve, devrait être versé directement au ministère provincial de la Santé, et non au ministère provincial des Finances; de même, les fonds fédéraux destinés aux foyers pour personnes âgées, aux maisons de repos et aux foyers pour malades chroniques devraient être versés directement au ministère provincial des Services sociaux et non au ministère provincial des Finances.

Je voudrais maintenant, monsieur le Président, parler pendant quelques minutes des emplois et de la création directe d'emplois à la lumière de la politique du gouvernement fédéral, du budget et de la situation du chômage. La province de Terre-Neuve, que je représente, traverse l'une des plus graves crises économiques de son histoire. Tout ferme et rien ne s'ouvre.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Sauf le moulin à paroles de M. Peckford.

M. Baker: Mon honorable ami dit «sauf le moulin à paroles du premier ministre de la province». Je dois reconnaître que cela rapporterait pas mal de recettes si chaque discours qu'il prononce était sujet à un impôt.

Les trois principaux secteurs économiques de Terre-Neuve, qui sont l'industrie forestière, les mines et la pêche, se trouvent

dans une situation désespérée. Les fabriques de papier ferment leurs portes. Des mines sont condamnées. Des conserveries de poisson font faillite dans toute la province. Voilà quelle est la situation à Terre-Neuve à l'heure actuelle. Or que fait le gouvernement provincial dans cette conjoncture désastreuse? Il lève les bras au ciel en prétendant qu'il ne peut rien faire. Mais c'est faux, monsieur le Président. Il y a quelque chose qu'il aurait pu faire au fil des ans, mais qu'il n'a pas fait. Nous pourrions affirmer, je suppose, monsieur le Président, que la situation existant à Terre-Neuve est surtout due à notre régime politique et que nous ne pouvons rien faire pour corriger la situation. Nous avons probablement malgré tout le meilleur système au monde. Le problème, c'est qu'un gouvernement extrêmement politisé ne s'intéresse toujours qu'au court terme, c'est-à-dire à ce qui se passera d'ici les prochaines élections. Il fait rêver la population—en l'occurrence avec les gisements sous-marins—puis il abandonne les citoyens en proie au désespoir. Le gouvernement provincial ne fait aucune planification; il ne prend pas de mesures favorisant l'emploi à long terme, et il n'apporte même aucune solution immédiate.

Devrais-je dire qu'il est 13 heures, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Herbert): Je regrette de devoir couper la parole au député, mais, comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA CONSTITUTIONNALITÉ DE L'ARTICLE DE LA LOI SUR LES INDIENS CONCERNANT LES BOISSONS ALCOOLIQUES

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je reviens d'une visite dans les réserves indiennes à l'extrémité septentrionale de la circonscription de Kenora-Rainy River. Certains Indiens et conseils des bandes m'ont posé des questions au sujet de l'article 97 de la loi sur les Indiens, notamment la bande de North Cariboo Lake, au lac Rond. Cet article permet aux bandes de tenir des scrutins pour décider si la vente des boissons alcooliques sera ou non autorisée. Il laisse le dernier mot au ministre des Affaires indiennes.

Il y a un an, un tribunal du Manitoba abrogeait l'article 97, prétendant qu'il violait la charte des droits et des libertés. Depuis lors, c'est la confusion la plus complète dans le nord de l'Ontario, certaines régions continuant à appliquer l'article 97, d'autres pas, et certaines portant des accusations aux termes de la Liquor Licensing Act de l'Ontario.

L'alcoolisme dans les réserves du nord de l'Ontario sévit à l'état endémique, comme l'a déclaré le sous-ministre Lyle Black, directeur des services médicaux, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette direction est chargée de dispenser directement ou indirectement des soins médicaux aux bandes indiennes. De toutes les maladies dont les Indiens peuvent souffrir, l'alcoolisme est probablement la pire. Une des armes utilisées pour combattre cette maladie a été éliminée par les tribunaux.

Au nom des personnes qui . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

* * *

LE TOURISME

LE DÉSÉQUILIBRE DANS L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, un secteur dont il est à peine question dans le budget est le tourisme. Les statistiques actuelles sur le déficit dans ce secteur ne sont guère encourageantes. Les Canadiens qui sont allés à l'étranger ont dépensé la somme record de 2.087 milliards de dollars de plus l'an dernier que les étrangers qui ont visité le Canada. Ce déficit, qui va aggraver le solde défavorable de notre balance des paiements, est supérieur au record précédent de 1.2 milliard enregistré en 1982.

Le pays a recueilli 3.8 milliards de dollars des touristes étrangers en 1983, soit 3.5 p. 100 de plus qu'en 1982. Durant la même période, les Canadiens ont dépensé à l'étranger environ 18.6 p. 100 de plus, soit 5.8 milliards. Les Canadiens sont sans cesse attirés à l'étranger, que ce soit par les bas prix de l'essence aux États-Unis ou par un change favorable dans d'autres pays. Ce manque à gagner coûte également au Canada quelque 100,000 emplois, et il nous en cuit, monsieur le Président. Quand le gouvernement offrira-t-il au secteur du tourisme les allégements fiscaux dont il a besoin pour améliorer sa situation?

* * *

LE PREMIER MINISTRE

L'ANNONCE DE LA DÉMISSION PROCHAINE DU TRÈS HONORABLE P. E. TRUDEAU

M. Brian Mulroney (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai l'intention de faire preuve de prudence aujourd'hui en parlant du départ du premier ministre (M. Trudeau).

M. Chrétien: Il est en train de neiger.

M. Mulroney: Je sais qu'il y a du blizzard sur Ottawa.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: La dernière fois, monsieur le Président, nous nous sommes un peu trop empressés de prononcer des éloges. C'est pourquoi, cette fois-ci, je voudrais naturellement féliciter le premier ministre et lui adresser mes bons vœux, mais j'ai décidé de le faire petit à petit. Au fur et à mesure que les semaines passeront, si le premier ministre n'a pas changé d'avis, je serai de moins en moins avare en compliments. Par contre, si la situation devait changer, je ne me sentirais plus lié d'aucune manière par cet engagement.

La bataille pour la direction du parti libéral et la succession du premier ministre s'annonce déjà très disputée et des plus intéressantes. Il semble que l'issue de la lutte restera indécise jusqu'à sa conclusion, qui laissera beaucoup d'amertume . . . le 16 mars.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Vu que le premier ministre accorde une grande importance à l'orientation de la politique et qu'il veut connaître l'opinion des gens sur telle ou telle question—ce qui est bien naturel pour quelqu'un qui a toujours voulu savoir quelle était la position de chacun face aux différents problèmes—il est certainement content de voir les positions tranchées que certains des principaux candidats ont adoptées au fil des ans. D'autre part, comme le premier ministre s'est toujours efforcé de soustraire son parti aux préjugés de la droite, il doit être rassuré à l'idée que la politique ne sera plus élaborée dans les antichambres du parti libéral, mais au grand jour, devant du saumon fumé et du caviar dans un des meilleurs restaurants de Toronto.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le 12 septembre, monsieur le Président, dans mon premier discours à la Chambre, j'ai déclaré que le premier ministre était à mon avis un homme de classe, aux nombreuses réalisations. Je n'ai pas eu de raison de changer d'avis depuis six mois. Je n'aurais certes jamais voté pour le premier ministre, mais je n'ai jamais eu non plus de raison de m'en prendre à quelqu'un qui a voté pour lui.

Il n'est pas facile de diriger un parti politique national; je suis en train de l'apprendre. Je n'ai pas encore 16 mois d'expérience dans ce domaine, avec les problèmes et les maux de tête que cela suppose. Le fait que le premier ministre se soit acquitté de cette tâche pour son parti pendant 16 ans est une preuve incontestable de ses qualités et de son amour évident pour le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Qui plus est, monsieur le Président, le premier ministre a dirigé pendant 16 ans un parti que Lord Birkenhead a comparé un jour à l'arche de Noé en disant qu'il était «rempli de toutes sortes de bêtes étranges qui errent sans but un peu partout».

[*Français*]

Pour nous du Québec, monsieur le Président, ce moment est important. Personne ne met en doute la sincérité avec laquelle le premier ministre a insisté, en tout temps, sur une présence accrue des francophones dans l'appareil décisionnel du Canada.

Personne ne mettrait en doute non plus la vigueur et l'émotion avec lesquelles il a toujours énoncé et défendu sa vision d'un Canada plus bilingue et plus tolérant envers ses minorités, linguistiques ou autres.

Cet héritage, combien noble, sera défendu avec enthousiasme par ses successeurs, car l'intérêt d'un Canada uni le commande.

Ayant participé dès le premier moment au regroupement des forces du «Non» au Québec, à l'occasion du référendum, j'ai des souvenirs particuliers et impérissables du rôle du premier ministre à ce moment historique. Le soir du référendum fut un grand moment dans l'histoire du Québec et du Canada. Quiconque regardera à l'avenir ces événements avec un œil objectif ne saura diminuer le rôle vital qu'a joué le premier ministre du Canada dans le résultat ultime.

Il s'agissait du défi de sa carrière. Il a su relever ce défi avec courage et dignité.

[*Traduction*]

On ne peut jamais être certain du jugement que porteront les historiens. Je suis toutefois persuadé que pas grand monde ne contestera l'opinion personnelle que je vais émettre, monsieur le Président—du moins je l'espère. C'était un chef énergique et un homme honorable qui avait à cœur l'intérêt de son pays, craignait pour l'avenir de ce dernier et s'est efforcé de redresser la situation. Quand il quittera la Chambre, il portera les séquelles des débats démocratiques animés et conservera le souvenir d'espoirs frustrés et de rêves réalisés. Au moment de son départ, son honneur sera sauf, et tous lui souhaiteront sans réserve de profiter des joies que lui réserve sa famille qu'il aime tant.

• (1410)

Des voix: Bravo!

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom du Nouveau parti démocratique et au nom de notre chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), qui, malheureusement, n'a pu revenir à temps de Colombie-Britannique; il aurait bien aimé dire un mot lui-même.

J'ai relu avec intérêt les dernières déclarations d'adieu et je n'ai pu m'empêcher de me dire «J'espère que je ne dirai rien aujourd'hui qui pourrait vous inciter à revenir sur votre décision». Je dois dire qu'un règne de 16 ans, c'est très long. Au cours de ces 16 années, les États-Unis ont eu cinq présidents et d'autres pays ont connu de nombreux dirigeants. Le premier ministre (M. Trudeau) peut à juste titre être fier de sa longévité politique.

Nous sommes beaucoup trop près de la scène ici, à Ottawa, pour comprendre vraiment toute l'importance de l'apport du premier ministre. Je m'en remets aux historiens pour en juger.

Toutefois, quand je retourne en arrière, à 1968 et aux années qui ont suivi, je revois les images successives que nous avons vu du premier ministre. Il y a eu d'abord le représentant typique de la génération des années 60, en sandales, fleur à la boutonnière, rêvant d'une société juste. C'est une vision généreuse à laquelle nous souscrivons tous et dont nous avons tous espéré voir la réalisation; je dois dire que nos espoirs ont été quelque peu déçus, mais cette vision est toujours valable et il faut poursuivre nos efforts en ce sens. Puis, nous avons vu le franc-tireur, les pouces à la ceinture, prêt à dégainer et mettant les Canadiens au défi de s'élever à la hauteur des aspirations qu'il avait lui-même fixées. Il y a eu ensuite le nouveau père de la Confédération qui cherchait le compromis, le consensus qui cimenterait le Canada et le rendrait apte à entrer de plein pied dans la nouvelle arène politique internationale.

Je me demande quelle image du premier ministre restera dans la mémoire collective. Je songeais à tout cela ce matin, en pataugeant dans la neige . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Je voudrais dire que quand j'ai appris que notre chef ne serait pas ici, j'ai pris un sauna, j'ai levé les yeux au ciel et j'ai dit: «Mon Dieu, qu'ai-je fait pour mériter cela?»

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Quoi qu'il en soit, je pense que l'on retiendra du premier ministre l'image d'un homme animé d'un vibrant idéal, celui de garder au sein du Canada un Québec qui soit compris par le reste du Canada et qui comprenne les aspirations du reste du Canada. Je crois que l'on se souviendra qu'il était prêt à se battre pour réaliser sa vision, à sillonner le Québec et le reste du Canada pour exprimer avec force et sans équivoque ses convictions devant ceux qui, par nécessité, doivent décider de l'avenir de notre pays. Il est encore difficile de juger du degré de réussite de cet objectif, mais, dans la mesure où l'on peut en juger, il faut le faire en partant de la constatation que le Canada est encore un État uni. Compte tenu des événements survenu dans un passé encore récent, c'est en soi une réalisation digne de mention.

Je crois que le premier ministre conviendra que le problème du fédéralisme reste en suspens. Peut-être le point de vue a-t-il changé quelque peu depuis qu'il a fixé pour la première fois le cap que notre pays devait suivre; peut-être nous laisse-t-il en héritage un défi à relever, non seulement pour nous qui sommes activement engagés en politique, mais aussi pour tous les Canadiens, un défi quant à ce que nous ferons de notre pays dans un an ou deux. Serons-nous capables de répondre aux aspirations des diverses régions du Canada? Pourrons-nous relever les défis et trouver les solutions aux problèmes des Canadiens de l'Ouest qui s'estiment incompris, des Canadiens des Maritimes qui s'estiment incompris, des autochtones qui luttent sans relâche pour obtenir des garanties constitutionnelles? Serons-nous capables de faire des Canadiens du Nord des citoyens à part entière? Voilà le défi que nous devons relever tout en continuant de garantir au Québec, francophone et anglophone, sa place dans l'avenir de notre pays.

Il est toujours difficile de trouver les mots qui conviennent, mais, par curiosité, j'ai jeté un coup d'œil aux petites annonces des journaux où j'ai repéré deux offres d'emploi. Je pense que ces postes conviendraient parfaitement. L'une de ces offres d'emploi était intitulée: «Supervendeur(euse)». Un fabricant national de pièces d'automobiles et de machines industrielles cherche un(e) vendeur(euse) ayant au moins cinq ans d'expérience. Et voilà le point intéressant: «Soixante pour cent du temps consacré aux voyages».

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Toutes dépenses payées. Bilinguisme, un atout. Le fait que le siège social soit à Toronto peut constituer un inconvénient, mais cela peut s'arranger. En incluant la pension, je pense que $65,000 conviendraient.

Voici une autre offre d'emploi qui m'a paru intéressante et dont les exigences étaient semblables. C'est un poste à l'Université du roi Saud, en Arabie Saoudite. Billets aller-retour gratuits une fois l'an. Logement meublé disponible. Après le logement subventionné, ce serait un endroit intéressant. On offre une allocation mensuelle de transport, une indemnité de déménagement et ensuite une prime de fin de service, de sorte qu'il serait possible de prendre une deuxième retraite au bout de 16 ans.

Nous offrons nos meilleurs vœux au premier ministre. Nous lui souhaitons la retraite dont il a toujours rêvé et nous espérons qu'il sera toujours fier de ce qu'il aura accompli pour son pays qu'il aime sincèrement, j'en suis certain. Bon voyage!

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, comme je le disais le 27 novembre 1979, avant d'être interrompu de façon si grossière . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): . . . je voudrais très brièvement saluer le premier ministre (M. Trudeau), un adversaire formidable et un homme au grand charisme qui laissera sa marque comme l'un des plus grands dirigeants de notre pays.

Nous n'avons pas toujours été d'accord—en fait, nos désaccords ont été plus importants depuis la dernière fois que je lui ai fait mes adieux—mais malgré tout, je ne puis, pas plus que quinconque à la Chambre ou au pays, passer sous silence ses qualités extraordinaires.

Je ne voudrais pas m'étendre trop sur ce sujet, mais ce que j'admire particulièrement chez lui c'est que, malgré les contraintes normales qu'imposent la direction du pays et la vie publique, il était prêt à prendre de grands risques pour faire triompher ses convictions et il savait utiliser ses remarquables talents pour rallier bien des adeptes à sa cause.

Je n'ai jamais prétendu partager l'idée qu'il se fait du pays, mais j'ai certes admiré la façon dont il a su non seulement la défendre, mais également persuader tant d'autres de la partager. Le très honorable député de Mont-Royal a eu une carrière extraordinaire et remarquable à la tête du pays et à la Chambre.

• (1420)

Je suis heureux de le voir s'en aller ou partir de nouveau, et je lui souhaite de tout cœur . . .

[*Français*]

Et je me dois de le faire dans la deuxième langue officielle, étant donné que je crois que sans lui, sans l'effort de Pierre Elliott Trudeau, dis-je, le statut des Canadiens d'origine francophone ne serait pas du tout celui qu'il est aujourd'hui. A cet égard, au moins, il a transformé notre pays.

[*Traduction*]

En tant que chef du pays, il a eu une influence bénéfique. Pour cela au moins je lui rends hommage et tous mes vœux l'accompagnent dans la carrière qui l'attend.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai jugé opportun de dire quelques mots en cette occasion historique, une occasion unique, en tout cas, pour le parti libéral et pour ceux d'entre nous qui travaillent en collaboration étroite avec le premier ministre (M. Trudeau) depuis seize ans qu'il est chef de notre parti et premier ministre du Canada.

Le premier ministre a eu l'obligeance de m'appeler avant de rendre sa décision publique, mercredi dernier. J'étais dans mon bureau de circonscription à Port Hawkesbury, où bon nombre de personnes attendaient pour me voir. J'ai interrompu mon travail pour recevoir l'appel du premier ministre. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que même si j'ai continué à m'entretenir avec mes électeurs pendant plusieurs heures, je ne pouvais détacher mon esprit des répercussions qu'aurait la décision dont venait de me faire part le premier ministre. Je ne pouvais penser à rien d'autre, à ce moment-là, si ce n'est au fait qu'il est un chef politique extraordinaire et un premier ministre brillant.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Le député de Hamilton a demandé comment on se souviendrait du premier ministre. On se souviendra de lui pour bien des raisons, et ce n'est pas à moi de donner le détail de toutes les questions controversées, délicates et graves auxquelles il s'est attaqué, avec succès, au cours de son mandat de premier ministre. Mais je sais qu'on se souviendra de lui comme un dirigeant politique qui a dominé la scène publique du Canada durant toute sa carrière politique. On se souviendra de lui comme un dirigeant qui a dominé la Chambre des communes et qui, pendant cette période, n'a jamais trouvé son égal pour répondre aux attaques. C'est une qualité admirable aux yeux de ceux d'entre nous qui sont conscients de la valeur du Parlement.

Le premier ministre a travaillé en caucus. Pendant toutes ces années, il a su gagner l'appui et l'affection des membres de ce caucus. En outre, il pouvait compter sur l'appui et l'affection de ses collègues du cabinet.

Le premier ministre a pris une bonne décision pour lui-même et pour le parti libéral qu'il a servi avec tant d'efficacité. Je n'ai pas pu m'empêcher d'éprouver une profonde tristesse lorsqu'il m'en a informé, tout comme je ne pense pas m'empêcher de ressentir une vive fierté à l'idée d'avoir marché à ses côtés, au cours de ces seize années, et d'avoir traversé avec lui les vicissitudes de la vie politique.

La carrière du premier ministre, je pense, peut servir de modèle à n'importe qui: c'est une carrière de dévouement, de maîtrise de soi et d'intégrité. Les Canadiens ont tout lieu d'être fiers de lui, comme je le suis, et comme le sont sans aucun doute tous les députés de notre parti.

J'avais également pris la parole le 21 novembre 1979. Je tiens à vous rappeler une remarque que j'ai faite à ce moment-là.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: La voici:

> A mon avis, après les dernières élections, le très honorable député de Mont-Royal (M. Trudeau) aurait pu continuer à diriger notre parti et aurait réussi à le reporter au pouvoir.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Ce n'est pas mal, monsieur le Président, en fait de prédiction des événements qui ont suivi le 21 novembre 1979!

Je suis intervenu en 1979 comme j'interviens aujourd'hui. Je n'ai pas gardé les notes que j'ai utilisées cette année-là, mais je garderai celles que j'utilise aujourd'hui en vue de m'en servir peut-être un jour à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, à l'instar d'autres intervenants, j'ai eu le privilège, le 21 novembre 1979, de dire un mot en faveur de l'actuel premier ministre (M. Trudeau) qui avait alors annoncé son intention de démissionner. Il nous avait fait part de cela le 21 novembre 1979, mais le 18 février suivant, il était encore là, encore premier ministre.

Pour avoir siégé ici un bon bout de temps et pour avoir connu un bon nombre de premiers ministres, je crois que l'actuel premier ministre a bien fait d'attendre encore avant de remettre sa démission car, même s'il quitte le poste de premier ministre en juin prochain, il sera connu pour avoir été premier ministre pendant quinze ans et cinq mois, soit évidemment plus longtemps que Wilfrid Laurier. Celui-ci a été premier ministre pendant quinze ans et trois mois. Cela veut donc dire que des seize personnes qui ont été premiers ministres, seul Mackenzie King l'a été plus longtemps, suivi par l'actuel premier ministre. Nous félicitons chaleureusement le premier ministre de cette réalisation.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Je dois dire que pour avoir été ici un bon moment, j'ai connu personnellement six de tous les premiers ministres du Canada, soit des seize premiers ministres qui se sont succédé au cours de l'histoire de notre pays. En fait, j'ai connu les deux premiers ministres qui ont été le plus longtemps en poste. Des seize premiers ministres, j'ai connu Mackenzie King, Louis Saint-Laurent, John Diefenbaker, Lester Pearson, Pierre Trudeau et Joe Clark.

Je suppose qu'il est naturel pour quelqu'un qui les a connus de se former une opinion à leur sujet. J'ai commencé à le faire à l'époque de Mackenzie King, Saint-Laurent et Pearson, puis j'en suis venu certes à la conclusion bien arrêtée et ferme que les meilleurs de tous les premiers ministres que j'ai vus au cours de ces quarante années étaient Louis Saint-Laurent et Lester Pearson.

Maintenant, que vais-je bien dire de l'autre, de l'actuel premier ministre? Ma foi, nous allons tout simplement attendre qu'il quitte son poste pour commencer à l'évaluer. Mais je crois qu'avec ses quinze années en poste l'actuel premier ministre a été plus longtemps au pouvoir que les deux autres réunis, qui en totalisent quatorze, et je crois qu'il a dû faire face à des problèmes plus graves et plus compliqués que les autres premiers ministres que j'ai connus. Je crois que cela vaut aussi pour les gouvernements et les partis. Le Canada est aujourd'hui plus que jamais aux prises avec de graves problèmes. Tout au long du mandat de l'actuel premier ministre, les problèmes ont été plus graves que jamais auparavant. Toutefois, il a fait du bon travail. Il a travaillé dur. Il a fait de son mieux pour que notre pays soit un vrai pays.

• (1430)

Lorsque le temps sera venu pour moi de m'arrêter et de penser à tous ceux qui ont été premiers ministres, je l'associerai aux Saint-Laurent et Pearson pour avoir beaucoup fait pour le pays. Je leur suis très reconnaissant de ce qu'ils ont fait pour nous au fil des années et je suis heureux de rendre hommage aujourd'hui à l'actuel premier ministre.

J'ai dit que notre pays avait eu jusqu'à maintenant seize premiers ministres. Plusieurs ont eu un mandat très court. D'aucuns ont fait l'histoire, mais ce ne sont pas les plus typiques. Les plus atypiques de notre siècle et ceux que nous connaissons tous sont les deux que j'ai déjà nommés et le premier ministre actuel. Si le Parlement s'efforce vraiment de résoudre les problèmes qui nous assaillent, nous y arriverons probablement. Nous nous efforcerons de résoudre nos problèmes comme l'actuel premier ministre nous a incités à le faire.

Dans une déclaration que j'ai faite il y a environ une semaine, je hasardais une date pour la tenue des prochaines élections. Je prédisais même avec d'autres qu'il nous garderait ici un peu plus longtemps. Nous savons, évidemment, ce qui s'est passé en novembre 1979. Nous avons accepté sa démission, mais il est revenu. Nous ne savons pas ce qui va se passer cette fois-ci, mais la contribution qu'il a faite commande le respect général. Certains d'entre nous le connaissons depuis longtemps. J'espère ne pas nuire à sa réputation en révélant que nous l'avons connu du temps où il était lié avec des membres de notre parti. Je me souviens qu'il a assisté à certaines de nos réunions.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Je me rappelle même une occasion où j'ai présenté à Montréal un livre que j'avais écrit sur notre parti. L'actuel premier ministre assistait à cette réunion. Il a lu le livre en anglais et en français. Il a un peu critiqué mon discours cette fois-là. Il lui reprochait surtout de ne pas être assez fort et à nous, socialistes, de ne pas nous montrer assez énergiques. J'étais ravi de constater chez lui cette conviction et l'intérêt qu'il portait à certains d'entre nous comme Tommy Douglas qui l'aimait tant et d'autres du Nouveau parti démocratique. A cause de cela, je m'étais permis d'espérer que l'avenir de cet homme nous réserverait à nous de merveilleuses années. Entre-temps, est venu Lester Pearson qui a attiré ici, à la Chambre, dans les rangs des libéraux, des personnes proches de nous. Il est cependant important d'insister sur les problèmes sociaux, ce qu'il a fait. Il s'est aussi occupé, sur le plan mondial, des difficultés qu'éprouvent d'autres pays. Il s'y est beaucoup dépensé.

Ma grande déception de le voir partir, c'est qu'il nous faudrait avoir quelqu'un pour travailler inlassablement à la cause de la paix. Je répète que j'ai connu plusieurs premiers ministres au fil des années. J'ai dit ce que je pensais de deux qui ont été très importants. Je placerai l'actuel premier ministre bien haut sur la liste que je me propose de dresser plus tard.

C'est avec plaisir qu'au nom de mon chef, de mes collègues et de mes amis à travers le pays, je m'associe à cet hommage. Je suis reconnaissant au premier ministre de tout ce qu'il a fait pour nous. Nous espérons que sa vie sera heureuse. Nous croyons que notre pays a tout à gagner du gouvernement et de l'attention aux problèmes que le premier ministre actuel y a apportée. Nous le remercions. Nos meilleurs vœux l'accompagnent.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, depuis bientôt cinq ans, j'ai le grand honneur et le privilège de siéger à la Chambre avec le très honorable premier ministre. J'ai eu l'occasion de l'écouter quotidiennement durant la période des questions orales et à l'occasion de nos rencontres au caucus libéral. J'ai toujours été impressionné par sa grande capacité intellectuelle, sa connaissance des multiples dossiers ainsi que par sa façon de concilier les divergences, sa façon de mettre les choses en perspective et de les rendre simples. Mon seul regret, monsieur le Président, est que tous les Canadiens n'aient pas eu la même possibilité de le voir à l'œuvre.

[*Traduction*]

La plupart des Canadiens lui reconnaissent le mérite d'avoir contribué à l'unité canadienne et au développement de notre pays en rapatriant la Constitution et par la Charte canadienne des droits et libertés. On le tient en haute estime pour ses opinions en matière de justice sociale et d'aide internationale. Et il faudra reconnaître, j'en suis convaincu, que nombre des critiques qui lui sont adressées concernent des problèmes dont personne en particulier n'est responsable.

[*Français*]

Durant les derniers mois, il s'est attaqué à la question du désarmement en essayant de promouvoir le dialogue entre les pays de l'Est et ceux de l'Ouest. Plusieurs ont essayé de dire qu'il était motivé par des objectifs électoraux. Personnellement, j'ai préféré retenir une citation de feu le gouverneur général Vanier qui, à mon avis, définit beaucoup mieux l'action du premier ministre que n'importe quel autre commentaire. Le premier ministre nous a rappelé ces mots dans son intervention à l'occasion du débat constitutionnel, le 23 mars 1981, et j'aimerais citer ici les paroles de Georges Vanier qui déclarait en 1967, trois jours avant sa mort:

> Le moment propice c'est toujours le moment présent, car c'est le seul qui nous permet d'agir, car il est à nous, car enfin, à l'échelle divine, il est apocalyptique. C'est l'instant où la démarcation entre le bien et le mal est nettement tranchée, où chacun doit prendre parti, où il n'y a plus de place pour la lâcheté ou l'abstention.

Ce sont des conseils, monsieur le Président, que tous les députés à la Chambre seraient bien avisés de suivre.

[*Traduction*]

Je voudrais dire, au nom d'une nouvelle génération de députés libéraux, que nous avons l'intention de prendre la relève et de respecter les grandes traditions du parti libéral. Nous compterons sur ses conseils, son appui et sa participation active.

Des voix: Bravo!

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur le Président, parlant à titre de député indépendant, j'aimerais dire qu'après avoir été bien en selle durant près de 16 ans, notre premier ministre (M. Trudeau) a décidé d'accrocher ses éperons.

M. Crosbie: C'est ce que nous croyons.

M. Yurko: Il laisse la marque de son passage dans tout le pays et à vrai dire dans le monde entier.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ce n'est pas tout.

M. Yurko: C'était un rude cowboy, unique pour son époque. Il a ramené les égarés dans le troupeau, en a assuré l'intégrité et l'a empêché de partir à la débandade dans toutes les directions. Il a imprimé sa marque bilingue A/F sur le flanc du pays au moyen d'une tige multiculturelle.

A l'occasion de l'une de ses plus célèbres chevauchées qui l'a amené dans la mère-patrie, il en a ramené dans ses sacoches nos consciences individuelle et collective. En son temps il a monté bien des chevaux—tantôt méchants, tantôt sauvages, des canassons mais aussi des pur-sang—et seulement une fois a-t-il mordu la poussière. Mais il n'est pas resté longtemps à terre. Il a secoué la poussière de ses vêtements et s'est remis en selle. Voilà maintenant qu'il s'éloigne lentement alors que le soleil se couche. A titre de député de l'Ouest, je lui dis «Adios, Drum Bun»—et je sais qu'il ne sait pas que «Drum Bun» signifie bon voyage—et bonne chance. Monsieur le premier ministre, nous vous respectons pour ce que vous avez accompli. Merci.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le très honorable premier ministre.

Des voix: Bravo!

• (1440)

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, cela est sans doute attribuable à la grâce de mon nouvel état, mais devant tant de paroles aimables, tant de souvenirs amicaux, je me sens pris d'un accès d'une de mes rares occasions d'humilité.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont pris la parole en leur nom personnel, au nom de leur parti; je les remercie de leurs paroles généreuses et gentilles. Je voudrais remercier évidemment et surtout les membres de mon caucus pour leur appui, et je ne voudrais pas oublier de remercier tout particulièrement les électeurs de la circonscription de Mount Royal qui ont montré à mon égard une infinie patience et m'ont témoigné une très grande confiance. Je suis toujours ému quand je sais que notre système démocratique nous amène à représenter la population canadienne en ce Parlement, à la suite de votes inscrits en secret, et je sais que tous les députés de la Chambre sont ici à la suite de telles procédures. Cela me fait penser que nous sommes très honorés tous, comme je me sens honoré moi-même, d'avoir été choisis en confiance par une importante partie de la population canadienne.

[*Traduction*]

Si vous regardez l'horloge, vous comprendrez sans doute, monsieur le Président, ainsi que tous ceux qui ont écouté ces déclarations que c'est dans une bonne intention que j'ai démissionné un jour où le Parlement ne siégeait pas. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai tant tardé à démissionner, car il aurait fallu que je reste assis à écouter en toute humilité—j'en suis parfois capable—les déclarations très généreuses et très amicales qu'ont faites le chef de l'opposition (M. Mulroney), l'ancien premier ministre, le député de Yellowhead (M. Clark), le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le doyen de la Chambre, qui a eu l'amabilité de montrer que sa mémoire était toujours aussi vive que son esprit, le député de Hamilton Mountain (M. Deans), qui a parlé au nom de son parti et a offert de m'aider dans ma future carrière ainsi que le député indépendant d'Edmonton-Est (M. Yurko) qui a évoqué toutes les images auxquelles je rêvais du temps de ma jeunesse, quand je m'imaginais chevauchant dans les prairies de l'Ouest. Cela ne s'est pas tout à fait passé ainsi, mais toutes ces métaphores m'ont rappelé d'agréables souvenirs.

Bien sûr, je remercie du fond du cœur le vice-premier ministre (M. MacEachen) qui a toujours été d'une loyauté exemplaire, pour son appui, son travail acharné et le dévouement avec lequel il a rempli ses fonctions.

Il est rare qu'on puisse être jugé par ses pairs et peut-être même aussi ses pères, avec autant de générosité que je l'ai été aujourd'hui. J'en suis profondément reconnaissant. Certaines de ces pensées seront peut-être reprises un jour dans mon éloge funèbre, mais je promets qu'elles ne me feront pas ressusciter.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La Chambre est-elle d'accord pour passer à la période des questions?

M. Nielsen: Monsieur le Président, si la Chambre est d'accord pour passer à la période des questions, puis-je suggérer que celle-ci se poursuive jusqu'à 15 h 30?

M. Pinard: Nous sommes d'accord, monsieur le Président.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je me serais normalement adressé au premier ministre, mais je ne voudrais détruire les illusions de personne. Que le vent gonfle sa voile! Je vais donc poser ma question au ministre d'État aux Finances. Je reviendrai au premier ministre plus tard au cours de la période des questions. Tiens, il est parti. Il ne s'est pas laissé prendre au piège.

Depuis qu'on a déposé le budget le 15 février dernier, plusieurs mauvaises nouvelles sont parvenues à nos oreilles en ce qui concerne nos perspectives économiques. En effet, la demande intérieure finale a fléchi au cours du dernier trimestre de 1983, la première fois depuis le milieu de 1982, aux pires moments de la récession. Les investissements commerciaux ont chuté de 12.2 p. 100 en 1983, soit à un niveau plus bas qu'en 1982. Et Statistique Canada prédit que ce secteur économique pourrait continuer à battre de l'aile cette année encore. Le revenu personnel réel accuse aussi un recul en 1983. Il est maintenant un peu en deçà du seuil de 1981. Le ministre des Finances, et la plupart des économistes, ont reconnu que le budget n'aurait aucun effet bénéfique sur l'économie.

Après avoir présenté ce budget inutile puisqu'il n'aura aucun effet positif, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour améliorer nos perspectives économiques peu réjouissantes et pour assurer une véritable relance qui fournira du travail à nos chômeurs? Le gouvernement a-t-il l'intention d'agir ou va-t-il décréter un intermède de trois mois pour que les libéraux puissent se donner un nouveau chef?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député devrait reconnaître que les taux de croissance économique sont actuellement au seuil que nous avions prévu et qu'ils sont naturellement fonction de la vigueur de la reprise puisqu'il est normal que l'économie connaisse des hauts et des bas. Ce sont les dépenses à la consommation qui ont tout d'abord relancé les investissements et fait démarrer l'économie. Règle générale, cet élan économique est suivi d'un certain recul lorsque les investissements prennent leur rythme de croisière. C'est le phénomène qui se produit actuellement.

Le député parle du faible taux des investissements. S'il considérait les dépenses en immobilisations dans l'ensemble, il verrait au contraire que ce taux est actuellement à la hausse. En pourcentage, les dépenses en immobilisations ont effectivement augmenté. Et le député devrait savoir que cette hausse est attribuable aux projets spéciaux de relance que le gouvernement a mis sur pied dans son budget d'avril. Nous avons lancé de tels projets en pleine connaissance de cause car nous savions fort bien que lorsque la reprise s'amorcerait, les stocks finiraient par s'épuiser, que nos moyens de production seraient mis à contribution davantage et que le gouvernement devait donc débloquer des capitaux pour relancer l'économie au cours de cette période. Voilà ce qui s'est produit. Nous avons bon espoir que le secteur privé emboîtera le pas au secteur public en 1984.

• (1450)

M. Crosbie: Monsieur le Président, personne n'avalera un pareil cafouillis.

LE RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ÉCONOMIE—L'AUGMENTATION DES IMPÔTS

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, je fais voir au ministre le rapport quotidien de Statistique Canada en date du jeudi 1er mars. Voici ce que dit Statistique Canada, qui relève du ministre lui-même:

> Le ralentissement de la reprise canadienne pendant le quatrième trimestre a été principalement attribuable à la faiblesse de la demande finale intérieure. La construction de logements et les investissements des entreprises ont considérablement reculé au cours du quatrième trimestre, et la reprise des dépenses des ménages s'est ralentie.

Tout ce qui sert de moteur à la reprise s'est ralenti. Étant donné que cette demande intérieure a faibli, qu'elle baisse et freine la reprise, le ministre peut-il nous expliquer pour quelle raison il va percevoir 6.1 milliards de nouveaux impôts sur les consommateurs canadiens cette année et pendant les deux prochaines années, en augmentant par exemple de 1 p. 100 la taxe de vente à partir d'octobre qui vient, ou pourrait-il nous dire si le gouvernement envisage de renoncer à ces augmentations, étant donné la faiblesse de la demande intérieure?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je me demande d'où sort le député. Tous les économistes canadiens chargés des prévisions ont nettement affirmé, comme le gouvernement, qu'après une période initiale de forte reprise, il y aurait un taux de croissance plus facile à maintenir jusqu'à la fin de 1983 et le début de 1984. La Banque de Montréal par exemple dans ses toutes dernières prévisions s'est félicitée que cette progression raisonnable vienne remplacer l'avance par trop rapide qui avait marqué les premiers mois de la reprise économique.

En ce qui concerne l'augmentation des impôts prévue au budget d'avril, nous nous proposons bien de poursuivre cette politique. Le projet de loi relatif à l'augmentation de la taxe de vente est à l'étude en Chambre, et je ne doute pas qu'il soit adopté sous peu. Nous allons constater que les programmes de relance vont être financés en partie par l'augmentation des impôts, laquelle ne sera pas excessive puisque l'économie en aura les moyens au fur et à mesure que la reprise suivra son cours. Voilà une chose que le député sait aussi bien que moi.

M. Crosbie: Monsieur le Président, le député se demande d'où je sors. Je viens de rendre visite aux chômeurs, que la stagnation économique a privés d'emplois. Voilà d'où je sors. Ce qu'ils veulent ces gens-là, ce sont des réponses et du solide, pas du galimatias.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DANS LE BUDGET

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous expliquer comment le ministre des Finances a pu dire dans son budget du 15 février que son objectif, assurer la reprise, avait été atteint alors que toutes les données que j'ai mentionnées ici aujourd'hui, dont celles de la demande intérieure, des investissements des entreprises et du revenu disponible des particuliers, sont toutes à la baisse? S'il y avait reprise, tous ces indicateurs seraient à la hausse. Comment lui-même et le ministre peuvent-ils se permettre des affirmations aussi trompeuses et fallacieuses.

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les prévisions que le ministre a faites, et que je reprends à mon compte sans réserve, sont exactes. Le Canada a connu une forte reprise au cours de 1983. Et la croissance se poursuit en 1984. Les faits sont donc là pour confirmer les prévisions.

Les statistiques que le député a citées se rapportent au dernier trimestre, donc au court terme. Ce ne sont pas des tendances générales qui révéleraient l'orientation de l'économie. La reprise économique est bien réelle au Canada. Les exportations et les ventes intérieures sont à la hausse. L'investissement reprend peu à peu. L'inflation de même que les taux d'intérêt sont en baisse. Toutes les conditions sont donc en place pour la reprise de la croissance économique.

Si le député veut jouer l'oiseau de malheur en déformant les statistiques pour en arriver à ses propres fins, pour montrer qu'il faut être dur et intraitable, c'est son affaire. Mais ce n'est pas la politique que nous poursuivons. Les chiffres le prouvent: la reprise est manifeste et se confirme tous les jours.

ON DEMANDE UN RÉGIME DE CRÉDITS D'IMPÔT DESTINÉ À RÉDUIRE LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre d'État aux Finances. La Banque de Nouvelle-Écosse a accusé le ministre des Finances d'avoir péché par optimisme lorsqu'il a tracé les perspectives de l'économie canadienne dans son exposé budgétaire. Elle prévoit en effet un taux de chômage encore plus élevé que celui qu'il a prévu et prédit. Dans ces conditions, le gouvernement songera-t-il à instituer un programme intensif destiné à réduire le chômage? Plus précisément, le gouvernement songera-t-il à mettre en œuvre un régime de crédits d'impôt destinés à aider les jeunes à obtenir leur premier emploi permanent?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député d'en face se fonde sur une des prévisions du budget pour justifier ses sombres pronostics au sujet de notre économie. S'il examine un certain nombre d'indicateurs, il verra que tout porte en fait à croire en une croissance accrue durant l'année 1984.

Quant à sa suggestion selon laquelle le gouvernement devrait en quelque sorte offrir des stimulants fiscaux pour réduire le chômage chez les jeunes, il est sans doute au courant de toute la gamme de programmes que le gouvernement a déjà mis en œuvre pour procurer emplois et formation aux jeunes.

J'ignore si le député d'en face conseille au gouvernement d'accroitre ses dépenses aggravant ainsi le déficit. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, estimons avoir réussi à équilibrer réellement les dépenses directes du secteur public pour réduire le chômage chez les jeunes et les aider à se recycler, et les dépenses du secteur privé. Nous avons également mis en œuvre un certain nombre de stimulants fiscaux et d'autres mesures pour aider le secteur privé, lui qui est vraiment capable de créer des emplois pour les jeunes.

M. Lewis: Monsieur le Président, je rappellerai au ministre que le taux de chômage atteint de 11 p. 100 ce qui est inacceptable.

LES PROPOS ATTRIBUÉS À UN ANCIEN CONSEILLER DU PREMIER MINISTRE

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, j'aimerais renvoyer le ministre à un autre expert. Dans un article écrit après la présentation du budget, Jim Coutts, ancien conseiller du premier ministre, recommandait de changer fondamentalement notre conception de la création d'emplois, et de ne pas se contenter tout simplement d'accroître les fonds consacrés à nos programmes. Il qualifiait d'inacceptables les prévisions du ministre des Finances qui prédisait un taux de chômage de plus de 10 p. 100. J'aimerais que le ministre nous dise comment il réagit à cette critique et s'il convient que l'on doit modifier du tout au tout notre conception de la création d'emplois.

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne suis pas d'avis qu'il faille changer fondamentalement notre conception de la création d'emplois. En avril dernier, nous avons institué d'importants programmes destinés à réduire le chômage chez les jeunes, et notamment un programme généralisé de recyclage. Nous avons également offert des stimulants au secteur privé qui, je le répète, réussiront, nous en sommes convaincus, à soutenir et à favoriser la reprise économique et à créer de véritables emplois.

Quant aux opinions de M. Coutts, le député voudra sans doute s'adresser lui-même directement à M. Coutts; je suis cependant persuadé qu'il voudra également reconnaître l'utilité des programmes que le gouvernement a mis en œuvre, et qui nous ont forcés en partie à financer notre déficit par d'énormes emprunts, programmes que nous avons estimé indispensables durant cette période de reprise économique. Nous sommes confiants que ces programmes de stimulants offerts parallèlement par le secteur public et par le secteur privé réussiront à faire baisser le taux de chômage comme on a déjà commencé à le constater ces derniers mois au Canada.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ESSAI DU MISSILE DE CROISIÈRE—ON DEMANDE L'ANNULATION

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresse ma question au vice-premier ministre. Comme il le sait, les femmes ont été, et demeurent, à l'avant-garde du mouvement pour le désarmement et la paix, au Canada et ailleurs. Il se souviendra que c'est la Suédoise Alva Myrdal qui a obtenu le prix Nobel de la paix en 1982 et que, au Canada, ce sont les femmes sous l'impulsion, pendant des décennies, de la Voix des femmes, qui ont mené la lutte contre la course aux armements nucléaires. En hommage aux Canadiennes et à toutes les femmes du monde, le vice-premier ministre, en ce premier jour de la Semaine internationale des femmes, acceptera-t-il d'annoncer, au nom du premier ministre, la chose que nous aimerions tant entendre: «Il n'y aura pas d'essai du missile de croisière demain»?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pense que la représentante, en me demandant d'annuler un accord formel avec les États-Unis avec un préavis de 24 heures, me demande beaucoup. Nous avons déjà pris cette décision et je ne pense pas qu'elle-même puisse considérer sa demande comme raisonnable.

Mme Jewett: Monsieur le Président, je suppose que le vice-premier ministre ignore que nous commençons la Semaine internationale des femmes. Je pensais qu'il y ferait au moins allusion. Il aura peut-être plus de succès dans sa réponse à ma question supplémentaire.

• (1500)

ON DEMANDE DE SURSEOIR AUX ESSAIS EN ATTENDANT LA DÉCISION DE LA COUR

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, étant donné que la question des essais du missile de croisière est devant les tribunaux et qu'une décision n'a toujours pas été rendue sur leur constitutionnalité, le ministre n'est-il pas d'avis que le gouvernement a suffisamment de raisons, et les a d'ailleurs depuis plusieurs mois, pour dire aux États-Unis qu'ils ne pourront pas procéder à leurs essais du missile de croisière? Pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas fait, la question ayant été soumise aux tribunaux, en fait ceux-ci étant maintenant saisis d'une demande d'injonction? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas déclaré qu'il n'y aurait pas

d'essai du missile de croisière tant que la question n'aurait pas été réglée par les tribunaux?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la représentante formule sa question comme si le gouvernement cherchait à se soustraire à ses obligations vis-à-vis de l'essai du missile de croisière. Nous ne cherchons pas à y mettre fin, nous pensons qu'il s'agit d'une contribution importante à laquelle nous nous sommes engagés. J'estime qu'elle ne m'a pas donné suffisamment de raisons pour lesquelles nous devrions changer d'avis maintenant.

Le ministre de la Défense nationale a déjà dit que le gouvernement a l'intention de poursuivre sa collaboration avec les États-Unis. D'après ce que l'on m'a dit, le fait que la question soit devant les tribunaux ne justifie pas la suspension d'accords qui ont déjà été conclus.

Mme Jewett: Monsieur le Président, je me demande si le vice-premier ministre est au courant des essais, ce que nous en savons nous l'avons appris de Washington.

L'INQUIÉTUDE DES FEMMES

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais revenir à ce que je disais précédemment lorsque je parlais de l'importance des femmes dans le mouvement pour la paix et le désarmement. Il l'a vu lui-même à Stockholm. Elles étaient à l'extérieur de la salle de conférence, mais il n'y avait que des hommes à l'intérieur.

Étant donné l'intérêt que les femmes du pays portent à cette question et leurs inquiétudes, au sujet non seulement de l'essai du missile de croisière, mais de toute la question, le ministre envisagera-t-il sérieusement d'avoir recours aux services d'au moins une femme à la division du contrôle des armements et du désarmement de son ministère et suggérera-t-il au premier ministre de faire la même chose à propos de son groupe de travail? Par-dessus tout, le ministre nommera-t-il comme ambassadeur chargé du désarmement, un poste vacant depuis de nombreux mois, une femme connue qui se préoccupe des questions que cet ambassadeur est censé traiter, à savoir le désarmement et la paix? Nommera-t-il une femme à ce poste?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'estime que les idées de la représentante valent la peine d'être étudiées. Je comprends les inquiétudes des femmes au sujet de cette question de la course aux armements nucléaires. C'est une crainte que ressentent non seulement les femmes, mais tous ceux qui, je pense, regardent ce qui se passe dans le monde. Je suis tout à fait disposé à faire mon possible pour faire valoir le point de vue des femmes au ministère. La représentante propose que nous envisagions un ambassadeur chargé du désarmement. Je suis bien prêt à le faire; si elle a des candidates à me proposer, je serai heureux de recevoir leur nom.

Mme Jewett: Vous n'en connaissez aucune?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES RÉDUCTIONS VISÉES RELATIVEMENT AUX ÉMISSIONS D'ANHYDRIDE SULFUREUX

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement; elle a trait aux pluies acides ainsi qu'à l'entretien que le ministre doit avoir demain avec ses homologues provinciaux.

En 1982, son prédécesseur, l'actuel ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a déclaré que nous nous étions engagés, généralement parlant, à réduire de 25 p. 100 les émissions d'anhydride sulfureux à l'est de la frontière de la Saskatchewan et du Manitoba d'ici à la fin de la décennie en précisant que, si les États-Unis en faisaient autant, nous nous engagerions à les réduire de 50 p. 100. Je voudrais savoir si le ministre est disposé à modifier la position officielle du gouvernement.

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): La réunion de demain a pour objet de permettre aux autorités fédérales et provinciales d'examiner la politique générale du Canada à cet égard. Je ne tiens surtout pas à discuter dans cette enceinte de l'issue de la conférence de demain. Je demande donc au député de se montrer patient. Lors de la réunion de demain, nous réévaluerons notre programme, sans oublier que, même si nous devions supprimer complètement ces émissions de notre côté de la frontière, certaines régions du Canada seraient encore très touchées par les gaz sulfureux provenant de chez nos voisins du Sud.

M. Fraser: Monsieur le Président, comme le sait pertinemment le ministre, beaucoup de députés sont d'avis que son raisonnement n'est guère utile, car nous devrons de toute façon réduire ces émissions de moitié.

LA RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, le ministre est-il disposé à proposer dès maintenant à ses homologues provinciaux une stratégie visant à réduire ces émissions de moitié de notre côté, unilatéralement, afin que nous puissions l'annoncer à nos nombreux alliés américains qui nous aident à nous débarrasser une fois pour toutes de ce fléau que sont les pluies acides?

L'hon. Chas L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous nous proposons lors de cette réunion de mettre au point une stratégie concertée avec nos homologues provinciaux. C'est de cette façon qu'il convient de procéder, à mon avis, au lieu d'en faire l'annonce à la Chambre des communes. Je tiens à connaître le point de vue de mes collègues provinciaux et à élaborer cette stratégie avec leur collaboration.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LA DISCRIMINATION À L'ENDROIT DES INDIENNES—LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a maintenant près de trois mois que le premier ministre a promis d'accorder la priorité législative à la suppression de la discrimination à l'endroit des femmes autochtones.

Comme le projet de loi se fait toujours attendre, je voudrais savoir d'abord, quand il sera déposé et, ensuite, si la question de l'égalité des femmes autochtones est à l'ordre du jour de la conférence qui réunira cette semaine les premiers ministres et les chefs autochtones?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je puis assurer à la représentante que le gouvernement compte absolument légiférer sur la question qu'elle vient de mentionner. Les participants à la conférence de cette semaine en seront vraisemblablement saisis, après quoi nous serons mieux en mesure de cerner son évolution ou de donner la date de présentation du projet de loi.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR AU PLUS VITE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, dernièrement, la Chambre s'est préoccupée, à juste titre, des injustices qui sont commises ailleurs au Canada, mais celles que subissent les femmes autochtones découlent d'une loi même du Parlement. Si nous avons le droit de donner des conseils à d'autres assemblées législatives, occupons-nous alors de mettre de l'ordre dans notre législation. Nous en avons le droit et l'obligation. Je demande au vice-premier ministre pourquoi le gouvernement canadien n'accorde pas plus d'importance à cette situation catastrophique.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il le fait, au contraire. La question que soulève madame le député ne nous est pas inconnue. L'injustice provient, en effet, d'une mesure législative prise antérieurement par le Parlement du Canada, et nous devons la corriger pour atteindre l'objectif que nous visons, à l'instar de la représentante. Cette question nous paraît urgente. Il est vrai que la Chambre est saisie d'un grand nombre d'autres mesures, mais ce n'est pas pour cette raison que le projet de loi tarde à venir.

L'AGRICULTURE

LA TAXE DE VENTE SUR LES CARBURANTS AGRICOLES

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il sait que les femmes d'agriculteurs n'ont pas obtenu sur le plan financier la reconnaissance qui leur est due. Les revenus agricoles sont si bas qu'il est pratiquement impossible de profiter des récentes modifications, afin de prévoir un salaire pour ces dernières et la possibilité pour elles de contribuer au Régime des pensions du Canada. On pourrait cependant augmenter les revenus agricoles globaux en supprimant, par exemple, la taxe de vente sur les carburants agricoles. Le ministre serait-il disposé à donner son aval à une réduction de la taxe de vente fédérale, afin que les agriculteurs puissent augmenter leurs revenus?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, ceci étant une question de politique fiscale, la question doit s'adresser au ministre des Finances ou au ministre d'État (Finances). Je n'ai pas la responsabilité de changer les lois sur la taxe d'accise ou la Loi de l'impôt sur le revenu. Cela est de la responsabilité du ministre des Finances.

[*Traduction*]

M. Lewycky: Je ne parlais pas à vrai dire de la taxe d'accise, mais bien de la taxe de vente.

LA PROPOSITION DU DISCOURS DU TRÔNE VISANT À AIDER LES AGRICULTEURS

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je suis persuadé qu'il sait que de nombreux agriculteurs sont au bord de la faillite. Entre-temps, cependant, ils ont contribué au plan de stabilisation des céréales des Prairies. Juste au moment où ces paiements sont le plus nécessaires, la formule des paiements quinquennaux n'a absolument rien donné. Quand peut-on s'attendre à ce qu'on nous présente le projet de loi annoncé dans le discours du trône? En outre, le ministre acceptera-t-il que ces modifications s'appliquent avec effet rétroactif à l'année 1983, afin d'aider les nombreux agriculteurs qui sont au bord de la faillite à l'heure actuelle?

• (1510)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais juste dire que le député est très vague lorsqu'il prétend que de nombreux agriculteurs font face à la faillite. Veut-il parler de 100 agriculteurs, de 50, de milliers? Nos statistiques montrent que c'est le cas de certains agriculteurs, mais nous n'avons pas de chiffres précis à ce sujet. Cependant, nous en avons qui montrent que l'agriculture est probablement le secteur de l'économie canadienne qui se porte le mieux. Le député parle de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et il sait, comme nous l'avons dit, qu'elle est en train d'être révisée. On met la dernière main au rapport sur la façon d'utiliser les cinq denrées et d'établir le prix, afin que ces agriculteurs puissent peut-être toucher des paiements pour chacune. La version définitive du rapport n'est pas encore prête.

Questions orales

LE REVENU NATIONAL

L'EXAMEN DES DOSSIERS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU PAR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. La semaine dernière ou la semaine précédente, j'ai demandé au ministre s'il existait des arrangements entre la GRC et le ministre du Revenu national au sujet de l'examen des dossiers de l'impôt sur le revenu. Peut-il donner des nouvelles à la Chambre à ce sujet comme il l'avait promis à ce moment-là? Peut-il en même temps nous dire dans quels autres cas on a recours à de tels arrangements?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, l'accord auquel le député fait allusion est lié à la participation de membres de la Gendarmerie royale à des causes criminelles, au sujet du crime organisé, ou encore à d'autres aspects du crime. Maintenant, j'aimerais signaler aux députés, et l'affirmer, que le caractère confidentiel des dossiers de déclarations d'impôt est respecté dans le cas de ces enquêtes; c'est pour l'aspect criminel de l'enquête que nous avons l'appui de la Gendarmerie royale du Canada.

[*Traduction*]

LES ARRANGEMENTS EN VIGUEUR

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, le ministre conviendra-t-il que les arrangements ne portent que sur les dossiers relatifs à la loi de l'impôt sur le revenu et qu'ils ne prévoient nullement que le ministère peut montrer les dossiers à la GRC lorsqu'elle enquête sur des actes criminels, sauf s'il s'agit d'une enquête en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'aimerais regarder ce détail en particulier afin de donner une réponse plus adéquate au député.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS RESSORTISSANT AUX ENTREPRISES COMMERCIALES

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des Postes. M. Michael Warren a annoncé récemment que la Société avait l'intention de s'engager dans diverses entreprises commerciales. Le ministre pense-t-il vraiment que la Société canadienne des Postes doit y être autorisée du moins tant qu'elle n'est pas capable de distribuer le courrier convenablement, ce qu'elle ne fait certes pas à l'heure actuelle?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, je pense que la question de l'honorable député est tout à fait hypothétique parce que les propositions suggérées par le président de la Société canadienne des postes sont des propositions qui ne se substitueraient pas aux responsabilités premières de la Société, à savoir livrer le courrier. Il est certain que la première responsabilité est de livrer le courrier, et je ne pense pas que le président ait donné l'impression que la Société cherchait d'autres responsabilités qui auraient pour effet de les empêcher de continuer à assurer aux Canadiens, partout à travers le pays, un service postal qui se compare avantageusement aux services postaux du monde entier.

[*Traduction*]

L'OBLIGATION DE PAYER L'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. D'après la presse, le directeur général de la Société canadienne des Postes semblait certes sérieux. Si la Société est autorisée à s'engager dans des activités qui ressortissent au secteur privé, se servira-t-elle des importantes subventions qu'elle reçoit du gouvernement pour aider une ou deux entreprises à rivaliser avec le reste du monde des affaires? A ce moment-là, versera-t-elle des taxes commerciales dans les localités où elle est établie? Enfin, paiera-t-elle alors l'impôt sur le revenu des sociétés comme toutes les autres doivent le faire?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, je pense que l'honorable député devrait relire la Loi sur la Société canadienne des postes, où les pouvoirs et les responsabilités de la Société sont clairement établis. Les députés de l'Opposition aussi bien que ceux du côté ministériel ont voté à l'unanimité ce projet de loi, et j'ai l'impression que l'honorable député aurait avantage à relire cette loi.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

L'APPLICATION AUX FONCTIONNAIRES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai deux questions sur le rôle des femmes dans la Fonction publique du Canada. Ma première s'adresse au ministre du Travail et se rapporte à son rôle de ministre responsable de la santé des travailleurs canadiens. Comme il le sait, son ministère a fait des propositions—dont la Chambre espère être saisie—en vertu desquelles les fonctionnaires, dont bon nombre sont des femmes, auraient le droit d'invoquer le Code canadien du travail en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail. Le ministre nous dirait-il si le gouvernement est disposé à garantir à ces employés la même protection aux termes de cette loi que celle qu'il accorde aux employés du secteur privé qui relèvent du régime fédéral?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. Herbert Gray), a répondu à une question semblable à la Chambre il y a déjà à peu près trois semaines, et je crois qu'il s'était référé, à l'occasion de sa réponse, à une phrase que l'on retrouve dans le discours du Trône et qui témoigne de l'intérêt du gouvernement du Canada de traiter, dans ce domaine, les employés du gouvernement sur le même pied que tous les autres employés qui sont soumis au Code du travail.

[*Traduction*]

LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

M. Rod Murphy (Churchill): Comme question supplémentaire, monsieur le Président, je pose la même question au même ministre. Les députés conservateurs ne semblent pas s'inquiéter outre mesure de la sécurité des fonctionnaires. La même loi garantira-t-elle aux fonctionnaires fédéraux la même protection dont bénéficient les autres travailleurs régis par la loi fédérale? Ces fonctionnaires seront-ils aussi bien protégés en vertu de la même loi?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, j'inviterais l'honorable député à être un peu patient, et aussitôt que nous déposerons les amendements à la Partie IV du Code du travail, je pense qu'il aura une réponse à sa question.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ENTENTE AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUR DES COURS DE FORMATION DE CONTRÔLEURS AÉRIENS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Il y a déjà, je pense, six semaines que j'ai envoyé une lettre au ministre des Transports lui indiquant l'inquiétude d'un CEGEP du Québec au sujet de ce qu'un représentant du ministère des Transports au Québec avait annoncé; il s'agit de leur intention d'annuler les cours de formation pour les contrôleurs aériens au Québec. Étant donné que l'enquête Chouinard réclamait de tels cours pour la formation de contrôleurs bilingues, est-ce que le ministre pourrait nous assurer que ces cours qui existaient conformément à une entente avec le gouvernement du Québec pour les trois prochaines années vont être donnés? Est-ce que cette entente-là sera respectée? Est-ce que le ministre pourrait nous dire s'il a vraiment l'intention d'enlever au Québec ce cours de formation pour les contrôleurs aériens?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, tous les étudiants des programmes actuels ont accepté d'aller au collège de Cornwall pour terminer leur entraînement de contrôleurs aériens. Nous avons discuté avec les divers représentants des CEGEP, de même qu'avec les ministères du Transport et de l'Éducation de la province de Québec pour continuer de donner des cours pour former des contrôleurs aériens. J'aurai une réunion avec monsieur Clair, jeudi de cette semaine, pour discuter de cela.

M. La Salle: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Je pense bien que tous mes collègues du Québec et tous les députés de la Chambre sont intéressés à cette question. Est-ce que je dois comprendre que le ministre est disposé à recommander le maintien de ces cours au Québec, étant donné que selon le rapport Chouinard il y fallait quand même former près de 300 contrôleurs aériens? Et comme on n'en a formé que 75, j'ose croire que le ministre pourrait nous indiquer s'il a l'intention de maintenir ce cours de formation au Québec, sans pour autant diminuer l'importance du cours qui se poursuit également à Cornwall.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'ai eu plusieurs représentations de la part du député de Saint-Jean concernant l'issue, mais il est nécessaire d'examiner les demandes pour des cours de contrôleurs aériens, et après les avoir examinées et après en avoir discuté avec monsieur Clair, nous déciderons du devenir de ces programmes.

* * *

● (1520)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SYRIE—LE TRAITEMENT INFLIGÉ AUX JUIFS

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a certainement vu les lettres adressées à son ministère par divers groupements juifs du Canada ainsi que des députés de ce côté-ci, au sujet d'une certaine M^me^ Lillian Abadi et de ses deux enfants qui ont été assassinés sauvagement en Syrie, en décembre dernier. Ces groupes sont inquiets du sort des 4,500 Juifs qui se trouvent là-bas actuellement. Le gouvernement a-t-il présenté des instances à la Syrie, pour des raisons humanitaires, pour voir si elle accepterait de laisser les Juifs qui le désirent émigrer vraisemblablement en Israël ou peut-être au Canada ou aux États-Unis?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous sommes au courant des inquiétudes exprimées par le député et plusieurs autres personnes. Nous prenons toutes les mesures qui nous semblent efficaces pour régler la situation syrienne. Nous ne pouvons pas trop insister car rien ne nous garantit que nos initiatives ne nuiront pas plus qu'elles n'aideront. Toutefois, dans ce contexte, nous faisons de notre mieux pour aider les personnes dans cette situation.

ON PRESSE LE GOUVERNEMENT DE FAIRE DES INSTANCES

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur le Président, le ministre admettra qu'il m'a répondu de façon plutôt vague et générale et qu'il pourrait sans doute être un peu plus précis. Quelles mesures prend-il dans ce cas particulier? Fait-il preuve de bonne volonté, par exemple, vis-à-vis du gouvernement syrien? Lui avons-nous demandé de laisser les Juifs vivant en Syrie émigrer s'ils le désirent? L'avons-nous fait? Quelles voies diplomatiques utilisons-nous? Pourrait-il être plus précis?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je serai aussi précis que possible, monsieur le Président. Le député n'ignore pas que ces questions relèvent de l'administration interne et des prérogatives du gouvernement visé, à savoir le gouvernement syrien. Nous pourrions facilement présenter des instances publiques ou privées qui pourraient avoir des résultats à court terme, mais qui ne nous aideraient pas beaucoup à atteindre le but que nous visons en Syrie. C'est une chose que nous ne devons pas perdre de vue.

Nous étudions la question de près. Je vais me renseigner pour savoir ce que nous avons fait récemment au sujet de ce cas particulier et je me ferai un plaisir de dire au député ce qu'il en est.

* * *

LES MESURES D'URGENCE

LE POUVOIR MINISTÉRIEL D'ÉTABLIR DES CAMPS D'INTERNEMENT POUR LES CIVILS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le décret de 1981 concernant la planification des mesures d'urgence comprend une disposition qui autorise le solliciteur général du Canada à établir, administrer et faire fonctionner des camps d'internement réservés aux civils, à faciliter la réduction sélective et le déplacement des populations carcérales et à prévoir l'établissement de camps d'internement réservés aux civils. Il peut ainsi libérer des gens reconnus coupables d'un délit pour incarcérer des personnes qui n'ont pas été condamnées. Le ministre chargé de protéger nos droits civils approuve-t-il cette disposition?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis chargé des mesures d'urgence au Canada et je conseille au député de lire attentivement le décret du conseil. Il se rendra facilement compte qu'il ne peut en venir à cette conclusion.

LA POSITION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, je voudrais que le ministre de la Justice plutôt que le président du Conseil privé répondre à ma question. Celui qui est censé protéger nos droits civils approuve-t-il cette disposition?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, tout dépend de la façon dont on interprète l'article en question. Les fonctionnaires du ministère de la Justice sont chargés d'examiner chaque mesure législative ou règlement proposés par le gouvernement pour vérifier précisément s'ils respectent des critères de ce genre.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Transports qui, il y a quelques mois, lors d'une discours prononcé devant le Conseil des ministres des Transports, s'est dit bien résolu à réduire les risques que présente le transport ferroviaire des produits dangereux. Il a parlé notamment de réduire la vitesse des trains dans les zones populeuses et de prendre des mesures à l'égard des wagons vides qui ont servi au transport de produits dangereux. Quelles mesures ont été prises à cet effet? Le ministre peut-il donner à la Chambre certaines preuves de sa ferme intention d'apporter une solution à ces questions très importantes et cruciales?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois que le député sera satisfait, car nous avons pris deux mesures très précises depuis cette déclaration. Premièrement, j'ai rencontré les deux principales sociétés ferroviaires du pays pour discuter des questions soulevées. Nous avons à ce moment-là convenu de créer un groupe consultatif réunissant des représentants des chemins de fer et de l'industrie, en particulier du secteur pétrochimique, afin de déterminer si les mesures et les normes actuelles suffisent ou s'il faudrait en établir d'autres. Nous sommes actuellement à établir un mandat qui rallierait l'appui de toutes les parties en cause.

Deuxièmement, nous avons établi le nouveau poste d'inspecteur général de la sécurité des transports, dont la principale tâche consistera à mettre à l'étude toute la question du transport des marchandises dangereuses. Il a entrepris cette étude et doit rencontrer demain un groupe important de Toronto qui présentera des instances à ce propos. Je lui ai demandé de préparer un compte rendu de cette rencontre et de me dire s'il y aurait lieu de prendre de nouvelles mesures à cet égard.

LA DISTRIBUTION D'UN DOCUMENT DU MINISTÈRE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, j'ai appris que le ministre avait fait préparer un document d'information par ses services pour donner suite aux recommandations de M-Trac, un groupe de citoyens de Toronto. D'après mes renseignements également, ce rapport n'a été remis qu'aux députés libéraux représentant la région de Toronto. Le ministre peut-il fournir ces renseignements à tous les députés, pour nous permettre de savoir exactement ce qu'il a en tête? En outre, si je ne m'abuse, les avis diffèrent fondamentalement entre le cabinet du ministre, la CCT et les chemins de fer, quant à la limite de vitesse et à la question des oscillations harmoniques. Le ministre peut-il nous dire s'il s'est entretenu avec des représentants de la CCT en vue de résoudre ces divergences d'opinions, et peut-il nous faire part du résultat de ces entretiens?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai eu plusieurs séries d'entretiens, notamment avec le Comité des transports par chemin de fer, lequel m'a informé des initiatives qu'il prend à l'heure actuelle. Je le répète, j'ai rencontré des responsables des chemins de fer pour discuter de leurs activités, ainsi que d'autres parties intéressées. Je dois m'entretenir avec le groupe M-Trac lui-même demain matin.

Quant au rapport du ministère, je vais vérifier. Je ne sais pas quelle en a été la diffusion. S'il a été distribué à des députés, je veillerai à ce que le député en reçoive un exemplaire, parce que c'est, à mon avis, un document utile, un bon témoignage. Je cherche à obtenir, surtout grâce à l'inspecteur général, une opinion plus indépendante, parce que les principaux groupes en cause défendent chacun leurs intérêts propres et ont tous une perspective différente. Je tiens à m'assurer que nous obtiendrons une opinion aussi complète que possible ainsi qu'une

série de recommandations auxquelles je pourrai donner suite. Par conséquent, je tiendrai le député au courant de la situation.

• (1530)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C), 1983-1984

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'honorable André Ouellet (ministre du Travail) présente un message dont M. le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (C) des sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, conformément aux dispositions des lois constitutionnelles de 1867 à 1982.

L'hon. D. M. Collenette (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, conformément aux dispositions des articles 62(15) et 63 du Règlement, je propose:

Que les prévisions du budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, qui a été déposé aujourd'hui, soient renvoyées aux divers comités permanents ainsi qu'il suit:

Monsieur le Président, étant donné que la liste est plutôt longue et que la répartition des prévisions aux divers comités est donnée en détail, si la Chambre le juge bon, je voudrais que la liste soit imprimée au hansard comme si elle avait été lue.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste précitée suit.*]

Au Comité permanent de l'agriculture
Agriculture, crédits 5c, 15c et 50c
Affaires extérieures, crédit 15c

Au Comité permanent des communications et de la culture
Communications, crédits 2c, 50c, 80c et 90c
Secrétariat d'État, crédits 1c, 10c, 15c et 25c

Au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale
Affaires extérieures, crédits 10c, L11c, L12c, 25c, 30c et L38c
Défense nationale, crédits 1c, 5c, 10c et L16c

Au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques
Affaires extérieures, crédit 17c
Finances, crédit 1c
Revenu national, crédits 1c et 10c
Expansion industrielle régionale crédit 1c

Au Comité permanent des pêches et des forêts
Environnement, crédits 1c, 5c, 10c, 15c et 20c
Pêches et Océans, crédits 1c et 10c

Au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales
Consommation et Corporations, crédits 1c et 5c
Santé nationale et Bien-être social, crédits 1c, 10c, 25c, 40c, 46c et 47c
Développement social, crédit 1c

Au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien
Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 15c, 20c, 30c, 35c, 40c, 45c et L60c

Au Comité permanent de la justice et des questions juridiques
Justice, crédits 1c, 5c, 20c et 45c
Solliciteur général, crédits 1c, 5c, 10c et 15c

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration
Article 30 du Règlement
Emploi et Immigration, crédits 1c, 5c, 15c et 20c
Travail, crédits 1c, 5c et 10c

Au Comité permanent des prévisions budgétaires en général
Gouverneur général, crédit 1c
Travail, crédits 6c et 7c
Conseil privé, crédits 1c et 3c
Sciences et Technologie, crédit 30c
Approvisionnements et Services, crédit 1c

Au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics
Énergie, Mines et Ressources, crédits 1c, 10c, 20c, 40c et 77c
Travaux publics, crédits 5c, 10c, 11c, 35c, 40c, 50c, 55c et 60c

Au Comité permanent de l'expansion économique régionale
Développement économique et régionale, crédit 1c

Au Comité permanent des transports
Développement social, crédits 2c et 3c
Transports, crédits 6c, 33c, 37c 38c, 39c, 55c, 60c, 65c et 100c

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

M. KEEPER—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRITOIRE CANADIEN

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition qui me vient de Stella Mission, à Winnipeg, qui est le lieu où J. S. Woodsworth a commencé son œuvre. Cette pétition devrait donc rappeler à la Chambre que les Canadiens s'attendent à ce que les décisions politiques s'appuient sur des principes moraux.

Les soussignés, membres du conseil d'administration et du personnel de North End Community Ministry, mieux connu sous le nom de Stella Mission, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Chambre des communes ici réunie un grief commun, convaincue que votre honorable assemblée saura y porter remède. Les soussignés déclarent humblement s'opposer à l'essai des missiles de croisière en territoire canadien.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement que le Canada s'abstienne carrément de participer à la course aux armements nucléaires entre les États-Unis et les pays du bloc communiste dont l'essai des missiles de croisière ne constitue qu'un aspect. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRITOIRE CANADIEN

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je propose, appuyée par le député de Hamilton Mountain (M. Deans), que la Chambre s'ajourne maintenant. Je propose l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 30 du Règlement afin de discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence; je veux parler des essais du missile de croisière américain qui doivent se dérouler demain en territoire canadien.

Article 30 du Règlement

Comme je l'ai expliqué dans l'énoncé que je vous ai remis, monsieur le Président, l'étude de cette question s'impose d'urgence parce que les députés ont appris seulement vendredi dernier, par l'intermédiaire de quelqu'un à Washington, que les essais auront lieu demain. Une fois de plus, les Canadiens n'ont pas été prévenus.

La question revêt également un caractère d'urgence parce que la Cour suprême du Canada a été saisie d'une demande visant à suspendre tous les essais du missile de croisière jusqu'à ce qu'on puisse vérifier que de tels essais sont conformes à la Constitution. La Cour suprême s'apprête à se prononcer sur la suspension des essais.

Enfin, il est urgent que les initiatives de paix récentes du premier ministre ne soient minées en aucune manière et qu'un véritable débat ait lieu à la Chambre sur cette question, compte tenu du désir d'innombrables Canadiens d'arrêter les essais du missile de croisière.

M. le Président: Comme le Règlement l'y oblige, l'honorable représentante a fait part à la présidence de son intention de demander l'autorisation de présenter une motion en vertu de l'article 30 du Règlement. Les députés savent que la présidence, en étudiant une demande de débat d'urgence, doit «tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens».

Cette question a été soulevée à maintes reprises pendant la période des questions, même aujourd'hui, et le gouvernement n'a jamais caché son intention de laisser se dérouler les essais du missile de croisière. Par ailleurs, il semble évident que l'intention du motionnaire est de tenter de faire en sorte que les essais de demain n'aient pas lieu. Il est toutefois difficile de considérer que l'étude de ce problème s'impose soudainement d'urgence, car la Chambre a déjà eu et aura encore de nombreuses occasions de débattre de cette question dans un contexte plus large, sans laisser de côté les travaux normaux de la Chambre. Il reste trois jours désignés pendant la période actuelle. Le budget des dépenses a été déposé et a été renvoyé à divers comités cet après-midi; de plus, il y a naturellement une période des questions tous les jours.

Je renvoie également l'honorable représentante au commentaire 288 de la 5e édition de Beauchesne, qui explique clairement que les questions sur lesquelles un tribunal doit se prononcer sont exclues par les règles de débat qui s'appliquent à l'article 30 du Règlement. L'honorable représentante sait, puisqu'elle le précise dans son avis, que la Cour suprême du Canada doit se prononcer sur une demande visant à suspendre les essais envisagés.

Je dois par conséquent considérer que la demande du député ne répond pas aux critères du Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 57, 355, 434, 504, 510, 520, 521, 528, 587 et 595.

[*Texte*]

AGRICULTURE CANADA—LES PERSONNES AFFECTÉES AUX RELATIONS PUBLIQUES

Question no 57—**M. Howie:**

Combien de personnes affectées aux relations publiques, aux relations avec les médias ou à la publicité le ministère de l'Agriculture emploie-t-il?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Trente-six.

LE PROGRAMME D'EXPANSION DES ENTREPRISES

Question no 355—**M. St. Germain:**

Depuis le 1er janvier 1981, combien a-t-on dépensé, par province, dans le cadre du Programme d'expansion des entreprises, sous forme de subventions pour *a*) élaborer des propositions de projets admissibles à de l'aide, *b*) identifier de nouveaux produits, *c*) mettre au point des produits, *d*) concevoir des produits, *e*) étudier des projets d'amélioration de la productivité, *f*) encourager la restructuration d'entreprises du secteur de la fabrication, *g*) faciliter les fusions et acquisitions d'entreprises de fabrication et de transformation?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Les dépenses du 1er janvier 1981 au 31 décembre 1983, par province, dans le cadre du Programme d'expansion des entreprises sont détaillées ci-après.

Type d'aide	Yukon/T.N.-O.	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qué.	N.-B.	N.É.	Î-P-É	T.-N.
a) Élaborer des propositions	—	69 812	7 350	23 866	94 311	84 208	—	—	36 189	—	16 493
b) Identifier nouveaux produits	—	—	—	—	2 506	—	34 844	—	—	—	—
c) Mise au point des produits	—	6 317 850	3 716 202	1 462 984	4 695 751	38 638 997	19 503 180	345 669	853 490	574 008	511 660
d) Conception des produits	—	23 721	—	238 430	177 638	450 235	3 095 413	15 632	—	15 525	—
e) Amélioration de la productivité	—	101 510	210 423	—	54 387	461 508	6 364 139	38 392	48 105	35 024	15 750
f) Restructuration	—	—	—	—	61 520	24 400	327 147	—	—	—	—
g) Fusions et acquisitions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

LA LISTE DU CONTRÔLE DES IMPORTATIONS

Question nº 434—**M. St. Germain:**

1. Des produits figurent-ils présentement sur la liste de contrôle des importations et, dans l'affirmative, combien?

2. En *a*) 1982, *b*) 1983, combien de permis d'importation a-t-on accordés au Canada?

3. Combien de personnes travaillent à la Direction générale des relations commerciales spéciales et quel était le budget annuel de la Direction en *a*) 1982, *b*) 1983?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): 1. Oui, 54 produits figurent présentement sur la liste du contrôle des importations.

2. *a*) En 1982, 126,184 licences d'importation furent émises. *b*) En 1983, 179,129 licences d'importation furent émises.

3. *a*) En moyenne, 53 personnes furent employées à la Direction générale des relations commerciales spéciales en 1982. Le budget pour l'année fiscale 1982-1983 fut de $1,806,000. *b*) En moyenne, 52 personnes furent employées à la Direction générale des relations commerciales spéciales en 1983. Le budget pour l'année fiscale 1983-1984 est de $2,335,000.

LE PERSONNEL EXEMPT À REVENU CANADA

Question nº 504—**M. Hnatyshyn:**

1. Le ministère du Revenu national emploie-t-il du personnel exempt et, dans l'affirmative, quels sont les *a*) titre, *b*) poste, *c*) nom des membres de cette catégorie?

2. Des membres du personnel mentionné au 1. reçoivent-ils un revenu, de l'aide financière ou d'autres avantages liés à leur emploi de sources autres que le budget du ministère et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) quel est le détail du revenu, de l'aide financière ou des autres avantages?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Le ministre du Revenu National embauche les employés sous-mentionnés en vertu de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, article 37.

Employés permanents

1. Louis Alberti	Chef de cabinet
Georges Chouinard	Adjoint spécial
Madeleine Gagnon	Adjointe spéciale
Janine Harris	Adjointe Spéciale
Monique Parr	Secrétaire particulière

Employés nommés pour une période déterminée

Marie-France Jacques	Opératrice de Micom
René Côté	Documentaliste

Employés à temps partiel

Daniel Mercier	Documentaliste
Alain Denis	Documentaliste

2. Non.

Questions au Feuilleton

LES COMPTES PUBLICS ET LES COMPTES NATIONAUX

Question nº 510—**M. Howie:**

Pour chaque année financière depuis 1980-1981, selon les méthodes comptables présentement en vigueur au gouvernement sur la base des comptes publics et nationaux, dans chaque cas, quels étaient les *a*) dépenses, *b*) recettes, *c*) frais d'intérêt du gouvernement et à combien s'élevaient sa dette brute et sa dette nette?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)):

	1980-1981	1981-1982	1982-1983
	(millions de dollars)		
Comptes publics			
1. Total des débours	58,589	68,913	79,797
2. Recettes budgétaires	45,398	54,068	55,123
3. Frais d'intérêt—comptes publics	10,501	14,948	16,756
4. Dette publique brute	118,461	134,107	159,470
5. Dette publique nette	81,263	94,869	119,522
Comptes nationaux			
1. Dépenses	62,903	75,762	89,586
2. Recettes budgétaires	53,909	66,388	66,746
3. Frais d'intérêt—comptes nationaux	10,544	14,855	16,821
4. Dette publique brute	95,857	108,153	132,919
5. Dette publique nette	51,956	62,260	85,907

L'AIDE POUR LA RÉGION DE CHATHAM-NEWCASTLE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 520—**M. Howie:**

Depuis le 1er janvier 1983, le ministère de l'Expansion industrielle régionale a-t-il annoncé des subventions, des contributions ou de l'aide pour la région de Chatham-Newcastle, au Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, de quelle nature?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale):

1. Aux termes du Programme de développement industriel et régional (PDIR):

Client	Endroit	Montant de l'aide financière accordée par le MEIR
Ville de Chatham	Chatham	$ 10 000

2. En vertu de la loi sur les subventions au développement régional (LSDR):

Gulf Peat	Hardwicke	$104 938

3. Dans le cadre de l'Entente auxiliaire sur l'Usine-pilote de conversion en sulfate par grillage et lessivage (CSGL):

Client	Endroit	Montant de l'aide financière accordée par le MEIR
Usine-pilote CSGL	Chatham	$15 millions de dollars au titre du projet spécial de relance

4. Dans le cadre de l'Entente auxiliaire sur les régions en voie de développement:

Projet	Coût total ($)	Quote-part fédérale ($)
Dry Kiln Acadia Forest Products Ltd.	175 000	114 000
Système d'égouts et de conduites d'eau de Nelson-Miramichi	3 435 959	1 030 788
Système d'égouts et de conduites d'eau de Loggieville	1 794 111	538 233
Système d'égouts et de conduites d'eau de Doaktown	2 250 000	675 000

Questions au Feuilleton

LES FEMMES À L'EMPLOI DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Question nº 521—**M. Howie:**

A la date la plus récente pour laquelle des renseignements sont disponibles, quel pourcentage des employés les femmes représentaient-elles au ministère de l'Agriculture?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Au 7 janvier 1984, il y avait 2,851 femmes employées au ministère de l'Agriculture en comparaison de 7,712 hommes.

LA CAISSE DE STABILISATION DU GRAIN DE L'OUEST

Question nº 528—**M. Mayer:**

1. Combien y avait-il d'argent au total dans la caisse de stabilisation du grain de l'ouest le 31 décembre 1983 et quelle a été la contribution *a*) du gouvernement, *b*) des producteurs au cours de l'année civile 1983?

2. Quel est le montant des intérêts gagnés par le surplus accumulé en 1983?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):

1. Solde du compte (le 31 décembre 1983)	$825 536 733.94
Contribution fédérale (octobre-décembre)	$ 21 034 889.28
Intérêts* (octobre-décembre)	$ 17 520 295.52
Total	$864 091 918.74
*Montant crédité à la caisse en janvier 1984	
a) Contribution fédérale (1983)	$125 634 624.76
b) Contribution producteur (1983)	$ 63 189 365.85
2. Intérêts gagnés (1983)	$ 60 496 476.28

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

Question nº 587—**M. Howie:**

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes emploie-t-il des personnes et, dans l'affirmative, combien et quelles sont les dépenses prévues au titre des traitements pour la présente année financière et quelles étaient-elles au cours des deux années financières précédentes?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes me transmet les renseignements suivants: Oui, 421.

Au cours de la présente année financière, $15,173,000; $14,371,000 pour l'année financière 1982-1983, et $12,501,000, pour l'année financière 1981-1982.

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

Question nº 595—**M. Howie:**

Quels sont les *a*) nom, *b*) fonctions des membres de la direction et du conseil d'administration du Conseil national de recherches et, dans chaque cas, combien a-t-on payé à l'intéressé à l'égard de ce poste au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1983?

M. Rolland Dion (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En ce qui concerne le Conseil national de recherches du Canada, la réponse est la suivante:

1. Conformément à la loi sur le Conseil national de recherches, article 5(1), le Conseil comprend un président et au plus 21 autres membres, nommés par le gouverneur en conseil.

Membres du Conseil national de recherches du Canada le 31 mars 1983

Dr L. Kerwin
Président
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0R6

Dr R. E. Bell
Directeur
Arts, Sciences, and Technology Centre
600, rue Granville
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 1Y9

Dr A. Benedek
Président
Zenon Environmental Inc.
845 Harrington Court
Burlington (Ontario) K7P 3P3

Dr A. Cabana
Doyen
Faculté des sciences
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Mlle J. Clark
Ogilvy & Renault
1981, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3C1

Dr B. M. Craig
Directeur
Laboratoire régional des Prairies
Conseil national de recherches du Canada
110 Gymnasium Road, University Campus
Saskatoon (Saskatchewan) S7N 0W9

M. W. A. Cumming
Vice-président exécutif
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0R6

M. R. De Coster
Président
Société d'assurance-dépôts du Canada
2172, Parc Bourbonnière
Sillery (Québec) G1T 1B4

Dr D. J. Doyle
Président
Doyle Tech Corp.
Suite 202
4019, avenue Carling
Kanata (Ontario) K2K 2A3

Dr F. E. F. Dunford
Professeur agrégé
Faculty of Administrative Studies
Université du Manitoba
Winnipeg (Manitoba) R3T 2N2

M. D. A. Eisenhauer
Président
Atlantic Bridge Co. Limited
81, Tannery Road
C.P. 1120
Lunenburg (Nouvelle-Écosse) B0J 2C0

Dr U. M. Franklin
Professeur
Department of Metallurgy and Materials Science
Université de Toronto
Toronto (Ontario) M5S 1A4

M. J. G. Fredette
Vice-président (Québec)
Monenco
C.P. 6088
Montréal (Québec) H3C 3Z8

Dr J. D. Keys
Philip A. Lapp Limited
14A Hazelton Avenue
Toronto (Ontario) M5R 2E2

Dr P. A. Larkin
Professeur
Institute of Animal Resource Ecology
Université de la Colombie-Britannique
2204 Main Mall
Vancouver (Colombie-Britannique) V6T 1W5

Dr G. LeBlanc
Professeur agrégé
Département de chimie
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Dr E. J. LeRoux
Sous-ministre adjoint
Direction général de la recherche
Agriculture Canada
Édifice Sir John Carling
930, avenue Carling, Pièce 761
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Dr J. C. Madden
Président
Microtel Pacific Research Limited
8999 Nelson Way
Burnaby (Columbie-Britannique) V5A 4B5

Dr P. M. Maher
Doyen
Faculty of Management
Université de Calgary
2500 University Drive N.W.
Calgary (Alberta) T2N 1N4

M. M. P. Smith
Regional Vice-President and General Manager
The Bank of Nova Scotia
Saskatchewan Region
111—2nd Avenue South
P.O. Box 2008
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 1K6

2. Président(e): C'est le président qui assure la présidence du Conseil et il ne reçoit ni rémunération ni ne bénéficie d'avantages spéciaux à ce titre.

Membres: L'article 12 de la loi sur le Conseil national de recherches spécifie que:

«12. (1) Les membres du Conseil, à l'exception du président, ne reçoivent aucune rémunération, mais ils ont droit au paiement des frais de déplacement et autres entraînés par l'exécution, hors de leur lieu ordinaire de résidence, des fonctions que leur attribue la présente loi.

(2) Nonobstant le paragraphe (1), les membres du Conseil, à l'exception du président, reçoivent la rémunération qu'autorise le Conseil lorsqu'ils accomplissent, pour le compte de ce dernier et avec son autorisation, une mission extraordinaire. S.R., c. N-14, art. 12; 1976-77, c. 24, art. 58.»

Le taux actuel de rémunération s'appliquant à cette clause est de $200 par jour.

Président: Nommé par arrêté en conseil, son échelle de salaire correspondant à l'échelle SM-1; de $75,360 à $88,610 à compter du 1er juillet 1982.

Vice-présidents: Échelle de salaire à compter du 1er juillet 1982: de $58,724 à $74,200.

[*Traduction*]

M. Evans: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, quand j'ai été interrompu à 13 heures, je brossais un tableau de la conjoncture économique à Terre-Neuve. Je disais que le gouvernement de Terre-Neuve négligeait les affaires publiques de la province.

Comme je le disais, ce gouvernement a fait rêver les gens; il leur a donné l'espoir d'une richesse venue du grand large et les laisse grelotter sur la terre ferme. Il n'a aucune vision à long terme, aucune stratégie d'emploi à long terme et n'applique aucune solution immédiate.

Quel grand esprit a bien pu énoncer le principe selon lequel on peut exporter des matières premières à perpétuité? Quel boursier Rhodes a décidé que l'on pouvait accorder des permis à Pierre, Jean, Jacques, pourvu qu'il s'agisse d'une grande entreprise, afin qu'ils puissent continuer indéfiniment à exporter à l'étranger du poisson que les Canadiens pourront racheter par la suite comme produit fini? Comme l'économie se porte bien dans cette province! Quel esprit de prévoyance! Quel génie de l'économie! La Chambre doit se rendre compte que la grande crise qui a secoué le secteur de la pêche a touché essentiellement les poissonneries qui produisent surtout des blocs de morue congelée qu'elles expédient aux États-Unis, donnant ainsi de l'emploi à des milliers de travailleurs américains.

● (1540)

Je suppose que pour trouver des solutions il faut de la réflexion, de la planification, quelques principes et convictions. J'oserais ajouter qu'aucun autre gouvernement provincial n'oserait accorder des permis de transformation comme le fait le gouvernement de Terre-Neuve, alors que les entreprises ne transforment rien du tout. Et pour toutes les autres ressources naturelles, le gouvernement de Terre-Neuve applique les mêmes principes, pour peu qu'on puisse parler de principes.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur un passage du budget qui traite de la création d'emplois. Malheureusement, il semblerait qu'un petit groupe de conservateurs, au sens courant du terme, ait adopté une certaine attitude, attitude reprise par l'ensemble du parti progressiste conservateur, selon laquelle la création directe d'emplois est une chose superflue. Autrement dit, il faudrait bannir ce genre d'initiative. Je ne peux comprendre un tel raisonnement. Je ne pourrai jamais comprendre comment on peut être assez étroit d'esprit et indifférent au sort des autres au point de préconiser des mesures aussi radicales. Pourtant, c'est ce que défend le parti progressiste conservateur. De passage au pouvoir, les conservateurs ont tout balayé. Ils ont tout jeté par la fenêtre. C'est l'infâme ministre des Finances conservateur qui a supprimé d'un trait la création directe d'emplois—quelqu'un a dit de lui que si la matière grise était de la dynamite, il n'aurait pas de quoi exploser. Il est une réalité commune à toutes les régions non industrialisés, aux provinces pauvres, aux régions rurales, c'est que l'entreprise privée ne peut y créer de l'emploi. Il n'y a pas d'entreprises privées, alors comment peuvent-elles créer de l'emploi?

Par ailleurs, les gouvernements provinciaux y consacrent bien peu de ressources. Il n'y a pas de programme, pas de sources de financement accessibles aux régions rurales. Celles-ci ont pourtant droit aux services essentiels dont jouissent les citoyens des autres régions du Canada. Elles ont le droit d'avoir un centre communautaire. Prenez par exemple les régions à fort taux de chômage où le travail est saisonnier. C'est le cas pour plusieurs régions de notre pays, dans le secteur des pêches par exemple. Supposons que la pêche ait été désastreuse comme ce fut le cas l'an passé à Terre-Neuve. Et même s'il n'y avait pas échec, l'abolition des programmes de création directe d'emplois signifie qu'il n'y aurait pas d'emplois dans ces régions, pas le moindre. Elle signifie également que pas une seule localité n'obtiendrait de quai, de centre communautaire, de chafaud collectif ou de réseau de distribution de l'eau. Quel sorte d'animal, vu la réalité politique d'aujourd'hui, serait assez cruel et indifférent pour préconiser l'abolition de ces mécanismes de financement? Pourtant, il se trouve toujours quelqu'un à la Chambre pour évoquer cette possibilité. Il se trouve toujours quelqu'un dans différents milieux pour l'évoquer. Que dire des ronds-de-cuir soi-disant spécialistes qui se prélassent dans leur fauteuil? Ils ont réussi à convaincre leurs collègues progressistes conservateurs que ces programmes doivent cesser. Les pauvres des régions rurales ont bien de la chance que le gouvernement libéral actuel ait conservé tels quels les programmes de création directe d'emplois.

Au lieu simplement d'en rester là, le gouvernement devrait selon moi prendre une initiative toute nouvelle et dépenser des centaines de millions de dollars de plus dans le cadre des programmes d'emploi d'été pour les étudiants et du programme Canada au travail. Je n'hésite pas à parler de programmes de relance économique. Un programme de relance économique dans une localité comme celle de Dark Hole en vue de la construction d'une cale de lancement coûterait $14,000. Que pensez-vous d'un programme de relance économique à Herring Neck, dans ma circonscription? L'installation d'une conduite d'eau coûterait $89,000. Que pensez-vous également d'un programme de relance économique à Whale's Gulch? L'installation d'une conduite d'eau, au coût de $100,000, permettrait aux enfants de cette localité de boire pour une fois dans leur vie de l'eau potable.

Je demanderai à ceux qui poussent la cruauté, la barbarie et l'impiété jusqu'à préconiser l'abolition des programmes de création directe d'emplois s'ils aimeraient être à la place d'un certain nombre de pères de familles qui s'agenouillent le soir au pied de leur lit pour prier le Seigneur de leur donner, dans le cadre du programme Canada au travail, un emploi qui leur permette de gagner $180 par semaine pour nourrir leurs enfants. J'aimerais demander à ce même soi-disant spécialiste s'il aimerait compter pour vivre sur les chèques de bien-être de Terre-Neuve où ils sont le moins élevés du Canada. Celui qui est en chômage et qui a cinq enfants de plus de 18 ans ne touche pas un sou pour eux. Aimerait-il se trouver à la place d'une veuve qui ne touche que $278 par mois? C'est ce même soi-disant spécialiste qui préconise l'abolition des programmes de création directe d'emplois dans les régions rurales où sévit normalement le chômage qui voudrait également qu'on interdise aux habitants de Terre-Neuve de se livrer à la chasse au phoque! Encore une fois, vous pourriez vous mettre à la place de douzaines de mes électeurs qui, cette semaine, marchent ou rampent sur la glace, la tête recouverte d'un drap ou d'un sous-vêtement blanc, pour essayer de tuer un phoque afin de nourrir leurs enfants affamés. Certains d'entre eux touchent moins de $100 par semaine en prestations d'assurance-chômage. La liste de ces cas est interminable.

Nous devrions avoir la charité de répéter la prière suivante des Indiens sioux:

> Oh Grand Esprit, ne me laisse pas juger et critiquer un homme tant que je n'ai pas chaussé ses mocassins pendant deux semaines.

Tâchons de nous la rappeler quand nous jugeons les programmes de création directe d'emplois.

En conclusion, quand leurs voyages dans le Sud leur en laisseront le temps, les députés ministériels de Terre-Neuve chausseront j'espère, les mocassins des chômeurs de la côte nord-est de Terre-Neuve.

Le président suppléant (M. Herbert): Nous avons une période de dix minutes réservée aux questions et observations.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre part au débat du budget présenté le 15 février 1984 par le ministre des Finances (M. Lalonde), et de pouvoir faire connaître les opinions de mes commettants de Simcoe-Nord. Au cours de mon intervention, je vais attirer l'attention de la présidence sur les éléments du budget qui tiennent compte des intérêts de mes électeurs, sur ceux qui ratent leur but, et j'espère pouvoir faire certaines suggestions positives.

L'économie de Simcoe-Nord présente à l'heure actuelle un trait intéressant: j'y constate en effet un sentiment de confiance au sein du milieu de la petite entreprise. Les Canadiens font manifestement preuve de ressort. Le milieu de la petite entreprise a repris du poil de la bête et affiche un optimisme prudent. Les petites entreprises de Simcoe-Nord ont survécu à la récession libérale responsable des taux d'intérêt élevés, des faillites d'exploitations agricoles et de petites entreprises et d'un chômage sans précédent. Elles reprennent confiance en elles, mais je tiens à dire aux ministériels que cette confiance ne s'étend pas au gouvernement. Tous les habitants de Simcoe-Nord me demandent quand les élections fédérales seront

déclenchées, quand ils pourront mettre dehors les libéraux et se mettre à bâtir notre pays. Malheureusement, je dois également signaler que les effectifs des gros employeurs de Simcoe-Nord ne reviennent pas à leurs niveaux d'avant la récession créée par les libéraux. Il faudra attendre que les secteurs énergétique et forestier et d'autres secteurs de la fabrication se rétablissent de la récession créée par les libéraux et que les consommateurs reprennent confiance dans l'économie canadienne.

• (1550)

L'exposé budgétaire est le plus important discours prononcé chaque année par le ministre des Finances à la Chambre. Cet exposé doit faire état de la situation économique du pays et préciser les mesures que le gouvernement entend prendre pour améliorer la conjoncture économique et le régime fiscal. Dans ce budget-ci, le ministre des Finances a brossé un tableau de l'économie canadienne avec son honnêteté coutumière; il s'est attribué le mérite des mesures positives prises par d'autres sans faire la moindre allusion à la politique désastreuse du gouvernement libéral. Cependant, je m'empresse de dire que le budget a quand même d'excellentes qualités que j'applaudis. Tout d'abord, il ne prévoit pas de modifications radicales du régime fiscal. Il y a quatre ans, le parti libéral nous a présenté la politique énergétique nationale sous le couvert d'un budget. Ce dernier prévoyait la confiscation de certaines terres et l'augmentation des taxes énergétiques et il a entraîné l'effondrement du secteur énergétique canadien qui s'est accompagné de chômage et de faillites dans Simcoe-Nord et dans tous les coins du pays. C'est là l'héritage que nous a laissé le gouvernement libéral. Je pourrais également me reporter au budget désastreux de novembre 1981 présenté par l'ancien ministre des Finances, que personne ne regrette, le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen). Si le Canada est le pays industrialisé qui a connu la pire récession, c'est bien à cause du budget libéral. La grande récession que nous avons connue au Canada est attribuable d'une part à la politique libérale de taux d'intérêt élevés et, d'autre part, à l'attitude des bureaucrates d'Ottawa cloîtrés dans leur tour d'ivoire et à une arrogance incroyable dans notre régime démocratique actuel.

Le budget a aussi l'avantage de tomber juste au premier trimestre de l'année. A vrai dire, j'en ai assez d'entendre parler de la politique budgétaire désastreuse qui a caractérisé le gouvernement libéral. J'estime que nous devrions toujours adopter le budget le 31 mars de chaque année, et qu'après l'avoir étudié pendant environ six jours d'affilée, nous en adoptions les lois qui en découlent au plus tard le 30 juin. Toute autre mesure budgétaire qui n'aurait été ni débattue ni adoptée après cette date seraient nulle et non avenue. Autrement dit, tant pis pour le gouvernement et pour les fonctionnaires s'ils ne peuvent accorder leurs violons, mais qu'on arrête de semer la confusion dans l'esprit des contribuables.

Je voudrais aussi faire remarquer que le ministre des Finances et le gouvernement libéral se sont finalement rendu compte d'une chose que nous savions depuis toujours, et c'est que le secteur privé doit être le maître d'œuvre en matière de création d'emplois. Après avoir rogné les ailes du secteur privé des années durant, le gouvernement et les bureaucrates finissent par admettre ce qui leur semblait inconcevable jusqu'ici, que le secteur privé doit être le véritable créateur d'emploi. Il se trouve heureusement que le secteur privé est vigoureux au Canada. Dieu merci, car comment aurait-il pu résister aux coups de boutoir que lui porte le parti libéral depuis des années? Ce sont donc des aspects positifs du budget et je vais maintenant traiter de certains points en particulier.

Ce qui pêche le plus dans ce budget, c'est le manque de mesure globale pour ramener le taux de chômage à un niveau acceptable. Sous la férule du gouvernement libéral, le chômage a atteint des proportions qui ne s'étaient jamais vues depuis la grande dépression. Jeunes et vieux cherchent désespérément un emploi et pourtant le gouvernement libéral, avec la cohorte de chercheurs et d'experts qu'il a à son service, ne trouve aucune mesure concrète pour combattre ce fléau. En janvier dernier, le chômage atteignait 11.2 p. 100 de la population active. Et tout porte à croire qu'il restera au-dessus de 10 p. 100 au cours des deux ou trois prochaines années.

Le ministre décline toute responsabilité pour ce taux de chômage record depuis la grande dépression tout en s'attribuant les mérites de la baisse de l'inflation. Il ne se rend pas compte que des gens qui ne travaillent pas ne peuvent faire augmenter le coût des biens et des services qui est la cause de l'inflation. Les Canadiens savent qui a laissé l'inflation s'emballer sans rien faire: c'est le parti libéral. Les Canadiens savent qui a combattu et vaincu l'inflation, pendant que le gouvernement fédéral se croisait les bras: c'est le peuple canadien.

Le gouvernement m'amuse quand il parle des quatre principes suivant lesquels il veut dorénavant négocier. En page 4 du «Budget en bref», on lit:

> Le gouvernement négociera selon quatre principes:
>
> —Les règlements salariaux devront contribuer à réduire l'inflation et être financièrement responsables.
>
> —La rémunération devra être comparable avec le secteur privé, en fonction de l'ensemble des conditions de travail et des avantages, et pas seulement des salaires.
>
> —Les rémunérations ne devront pas devancer celles du secteur privé.
>
> —Les règlements salariaux devront promouvoir l'accroissement de la productivité et du rendement et tenir compte des responsabilités relatives de travail.

Pourquoi le parti libéral et le gouvernement libéral n'ont-ils toujours pas négocié selon ces quatre principes? Pour quelle raison disent-ils aux Canadiens qu'ils ne l'ont pas fait jusqu'ici? Pourquoi en réalité ont-ils laissé les choses se dégrader à ce point?

Je quitte ce chapitre de l'inflation en faisant remarquer—ce qui ne manque pas de piquant—que M. Ian Sinclair, ce grand capitaliste indépendant, a prouvé comme beaucoup d'autres sénateurs libéraux qu'il pouvait se laisser acheter. Après avoir vanté d'un bout à l'autre du pays, pendant un an et plus, les vertus des 6 et 5 alors que ses sociétés donnaient 22 p. 100, il a reçu sa juste récompense: un fauteuil au Sénat en remerciement de ses services. Il est bien à sa place aux côtés des sénateurs Cools, Barrow et Giguère. Quelle figure il fait!

Depuis quatre ans, les Canadiens propriétaires de leur maison sont pris dans l'étau de la politique libérale des intérêts élevés. Combien de maisons perdues, de mariages brisés et de rêves envolés à cause des taux usuraires auxquels les propriétaires ont dû se soumettre pour renouveler leur hypothèque. Le gouvernement a eu beau se poser en défenseur des Canadiens contre la saisie, dans le discours du trône de 1980, la réalité

qui s'est abattue sur des milliers de familles canadiennes, ce n'est pas la saisie mais la procédure de vente judiciaire. Le parti libéral et le gouvernement libéral sont restés les bras croisés. En tombant dans le marasme, la construction de logements, qui est un des grands employeurs du Canada, a mis sur le pavé des milliers de Canadiens. Voilà une préface tout à fait bipartisane à des observations non partisanes.

Je voudrais analyser cette partie du budget d'un point de vue non partisan, en faisant appel à mon expérience d'avocat foncier. Et je précise avec toute la sincérité dont je suis capable que je ne cherche pas à faire de la politique, mais à examiner d'un point de vue pratique les trois formules du gouvernement. Il a proposé un programme de protection des taux hypothécaires devant permettre aux propriétaires de leur maison de s'assurer contre les fortes augmentations des taux hypothécaires. J'ai analysé cette formule. Je vois le but visé par le gouvernement, mais je me demande si mathématiquement ou pratiquement son plan peut donner les résultats attendus. Car, il ne va être rentable pour le propriétaire que si les taux augmentent de 3.75 points entre la signature de l'hypothèque et son renouvellement cinq ans plus tard.

• (1600)

Deuxièmement, les acquéreurs devront trouver l'argent pour payer la prime au moment de l'achat de leur maison. D'après ma propre expérience, je sais que cela peut être vraiment difficile. Je me demande si ce n'est pas leur imposer un fardeau trop lourd au moment de l'achat.

Troisièmement, j'estime qu'il est peut-être plus avantageux pour eux d'emprunter une somme moins importante et de payer ainsi moins d'intérêts pendant la durée de leur hypothèque que de s'assurer contre un risque qui ne se matérialisera peut-être jamais. C'est mathématique.

Quatrièmement, ce régime est difficilement transférable. Il peut être impossible de le transférer. Lorsqu'une personne achète une maison en reprenant une hypothèque existante, elle n'est protégée que si le vendeur contracte également cette assurance hypothécaire. Néanmoins, c'est déjà un bon début. J'espère que l'on consultera les divers secteurs du logement avant de présenter la loi afin qu'elle puisse être étudiée et améliorée.

En deuxième lieu, le gouvernement propose de modifier la loi sur les intérêts afin que les emprunteurs puissent rembourser leur hypothèque en tout temps moyennant une pénalité égale à la perte que les prêteurs subiraient à la suite de ce remboursement anticipé. Cela me semble équitable tant pour l'emprunteur que pour le prêteur et je pense qu'il faudrait présenter rapidement une mesure en ce sens.

Troisièmement, le gouvernement propose de prendre des mesures pour favoriser le retour aux hypothèques à long terme. Ce qui me deçoit le plus depuis quatre ans ce n'est pas tant l'instabilité des taux d'intérêts hypothécaires que l'instabilité du marché des hypothèques. Dans les années 50 et 60, les compagnies d'assurance-vie prêtaient de l'argent sur 25 ans. Dans les années 70, la durée des hypothèques a été réduite à cinq ans, puis les compagnies d'assurance-vie ont abandonné ce marché. Dans les années 80, nous avons des hypothèques d'un et deux ans et même de six mois. Ce simple fait a suffi à plonger les Canadiens dans l'incertitude. Non seulement ils se demandent s'ils pourront faire face à leurs paiements hypothécaires, mais ils ne savent jamais si le prêteur acceptera de renouveler l'hypothèque, même s'ils paient rubis sur l'ongle. Je recommande au gouvernement de se pencher immédiatement sur cette initiative qui tranquilliserait le propriétaire de maison moyen.

En ce qui concerne les modifications à la taxe de vente, les électeurs de Simcoe-Nord sont très satisfaits de voir que la taxe sur les ventes de fabricants, pour les véhicules automobiles importés, passe au niveau du gros. Dans ma circonscription, nous approvisionnons l'industrie automobile canadienne. Les travailleurs d'usines comme Decor Metal Products se demandaient depuis longtemps pourquoi le gouvernement libéral permettait aux constructeurs d'automobiles étrangers de bénéficier d'un avantage injuste.

Une partie du budget qui a été imposée au parti libéral et à une bureaucratie réfractaire est celle qui s'intitule «administration plus équitable des impôts». Au cours des quatre derniers mois, le parti progressiste conservateur a révélé la façon scandaleuse dont les fonctionnaires du Revenu national, avec l'encouragement et la bénédiction du parti libéral, harcèlent le contribuable canadien. Chaque jour, le ministre du Revenu national (M. Bussières) l'a nié, pour être contredit par ses propres fonctionnaires. Un jour il n'y avait pas de système de quotas. Le lendemain ce système n'existait qu'à Kitchener. Le jour suivant on demandait à tous les bureaux du Canada de mettre fin au système des quotas. Il n'y a certainement nulle part un ministre qui ait été ridiculisé autant par ses fonctionnaires que le ministre du Revenu national.

De toute façon, le ministre des Finances vient maintenant à sa rescousse. Que va-t-il faire? Examinons certaines des propositions. On va payer de l'intérêt sur les remboursements en retard de taxes de vente. Il n'y a pas de quoi pavoiser! Ce que devrait faire le ministre des Finances c'est s'arranger pour que les demandes de remboursement soient traitées plus vite.

Ensuite, on prévoit le remboursement des taxes sur les ventes qui deviennent de mauvaises créances. Ceci corrige une injustice du régime fiscal qui existe depuis une éternité. Depuis des décennies le gouvernement nous déclare: «Vous percevez la taxe de vente, vous nous la versez et peu nous importe que l'article ne soit pas payé».

Je pose donc la question que se posera tout percepteur de taxe de vente: Le ministre veut-il dire que le percepteur sera en mesure de déduire la taxe payée pour une vente qui est devenue une mauvaise créance ou est-e que le percepteur devra faire une demande de remboursement? Le secteur commercial préférerait de beaucoup déduire la taxe de vente relative aux mauvaises créances de celle qui est perçue. D'après moi, cela éviterait bien des frais administratifs. La Cour canadienne de l'impôt sera autorisée à ordonner au ministère du Revenu de rembourser ses frais au contribuable qui interjette appel avec succès, à concurrence de $1,000. On ne peut s'empêcher de se demander pourquoi le remboursement ne pourra pas dépasser $1,000. Si un contribuable dont la déclaration d'impôt est remise en question se donne la peine de prouver à ses frais qu'il n'est pas dans son tort, pourquoi ne le rembourse-t-on pas intégralement?

Le ministère du Revenu sera bien généreux. Il devra rembourser un paiement d'impôt perçu en trop à un contribuable canadien qui en aura appelé avec succès auprès de la Cour de l'impôt ou de la Cour fédérale, même si le ministre décide de

contester cette décision. C'est le comble de la sincérité! Mais examinons la situation de plus près. Ce qu'on ne dit pas, c'est que lorsque le ministère envoie un avis de cotisation, la somme réclamée doit être versée immédiatement ou le paiement doit en être garanti. Le parti libéral persiste à présumer la culpabilité du contribuable jusqu'à preuve du contraire. Le ministre des Finances ne semble pas se rendre compte de la véritable cause du problème. Auparavant, les répartiteurs essayaient de s'entendre de façon honorable avec le contribuable. Les avis de cotisation n'étaient envoyés que si l'on en arrivait à une impasse, ou si une question légitime devait être tranchée. A l'heure actuelle, cependant, poussés par la nécessité de respecter des quotas iniques et irréalistes, les répartiteurs se voient dans l'obligation de trancher en faveur de leur ministère sans s'efforcer, ou à peine, de régler les mésententes légitimes. Voilà pourquoi le système a flanché.

En guise de conclusion, je voudrais parler un peu de la question de la confiance. A mon avis, le ministre des Finances et le parti libéral ont complètement perdu la confiance des Canadiens. La confiance, c'est comme la réputation. Il faut des années pour bâtir une réputation, mais on peut la démolir en l'espace de quelques minutes. Il en va de même pour la confiance. Or le parti libéral a consacré les quatre dernières années à saper la confiance que lui vouait le peuple canadien.

Cela ne veut pas dire que les libéraux ne l'emporteront pas lors du vote final sur le budget, comme ce fut le cas pour le sous-amendement et l'amendement. Les libéraux de l'arrière-ban, ces «purs inconnus», comme le premier ministre (M. Trudeau) se plaît à les appeler, craignant de perdre leur poste, se lèveront l'un après l'autre et, en bons et loyaux députés, ils voteront en faveur du gouvernement. Ce dernier aura la majorité des voix, mais n'oublions pas qu'il ne gouverne que grâce à cela. Ce n'est certainement pas parce qu'il inspire confiance. Car le parti libéral a complètement perdu la confiance des Canadiens.

Le changement de chef à la tête de ce parti n'aura aucun effet. Fort curieusement, le principal aspirant à la direction des libéraux est un avocat de Bay Street, qui a remis sa démission il y a neuf ans. Il est désolant pour un parti politique que le meilleur candidat à sa direction soit une personne qui l'a abandonné il y a quelques années. Cela n'étonne guère tous les députés qui observent depuis quatre ans cette équipe hétéroclite; bon nombre de ses membres devraient être partis depuis longtemps.

En guise de conclusion, je tiens à dire que demain, le moment venu, nous voterons contre le budget.

Le président suppléant (M. Herbert): Une période de dix minutes est prévue pour les questions et les commentaires. Je vois que personne ne veut poser de question.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Herbert): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Victoria (M. McKinnon)—Les affaires des anciens combattants—Le rejet des demandes d'allocation pour incapacité exceptionnelle. *b*) Les délais d'examen des demandes de pension; le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—La Société canadienne des postes—Les systèmes de vérification des délais de livraison; le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—La défense nationale—L'enquête sur la mort de miliciens—On demande le texte du rapport. *b*) Le permis de conduire.

• (1610)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat concernant le Budget du gouvernement canadien. J'ai une nouvelle fois été surpris d'apprendre que le Parti progressiste conservateur, encore une fois, votera contre le Budget du gouvernement canadien. Je suis surpris, étant donné qu'on a tenu un débat il y a 15 jours au sujet de ces fameux projets spéciaux de relance au sujet desquels le Parti progressiste conservateur était dérouté à la pensée que beaucoup de députés du côté ministériel s'étaient prévalus de budgets spéciaux afin de pouvoir créer des emplois dans leurs propres régions.

Dès que le ministre des Finances (M. Lalonde) a lu le Budget, cela fait quelques semaines, immédiatement après le critique financier s'est dépêché de le condamner. A peine le ministre des Finances a-t-il lu l'ensemble des mesures budgétaires! Et ce qui me surprend dans cela, c'est que chaque fois que le Budget est lu par un ministre, immédiatement la tradition veut que ce même Budget soit condamné sans que l'on ait pris la peine d'examiner le contenu exact des mesures budgétaires qu'il contient. Ce qui m'amène à dire que du côté ministériel, ce que nous faisons dès que le Budget est présenté, c'est de demander au ministre, bien sûr, et aussi aux fonctionnaires responsables du ministère des Finances, de venir nous expliquer la mécanique budgétaire pour nous assurer que nous allons en tirer le maximum en vue de donner aux citoyens des avantages que procure un Budget tel que présenté. Il est facile, monsieur le Président, de toujours, de façon traditionnelle, être contre quelque chose, de se prononcer continuellement par la négative, alors que si on prenait le temps d'examiner ces mesures budgétaires-là, on y trouverait des choses qui sont positives.

Je dis cela, monsieur le Président, parce que c'est la coutume. Il y a cinq ans que je suis député à la Chambre et c'est la coutume! Dès qu'un côté de la Chambre dit quelque chose, l'autre côté immédiatement se dépêche de répliquer en disant que c'est le contraire qu'il faut faire. Je suis d'accord avec les députés et les citoyens pour penser que les mesures qui sont souvent présentées ne sont pas les seules qui pourraient être présentées. Mais elles méritent d'être évaluées à leur juste valeur sans pour autant faire une condamnation globale des diverses mesures.

Qu'est-ce que le ministre des Finances a annoncé dans son dernier budget? Il a simplement annoncé des mesures qui s'ajoutent au Budget de février 1983 en vue d'aider à rééquilibrer le budget des citoyens, celui des petites et moyennes entreprises et aussi, de façon particulière, celui des gens à la retraite. De plus, au plan des avantages prévus pour le citoyen, le ministre des Finances a avancé, encore une fois, des sommes d'argent pour la création d'emplois pour les jeunes. Monsieur le Président, étant moi-même originaire d'une région en difficulté sur le plan économique, je suis toujours d'accord pour dire que lorsque j'entends l'opposition crier que le déficit est trop élevé, je suis toujours d'accord pour penser qu'un gouvernement dépense peut-être de trop. Mais si les honorables députés de la Chambre venaient seulement de temps à autre faire un tour sur la Côte-Nord, ils verraient qu'il existe des régions du pays . . . Et ce n'est pas seulement la Côte-Nord! Il y a le Nord du Québec aussi! Vous pourriez aller dans le Nord de l'Ontario, vous pourriez aller aussi dans les Maritimes et peut-être principalement dans la province de Terre-Neuve, monsieur le Président . . . on constate qu'il existe des régions qui ont besoin de rattrapage, étant donné que des endroits comme les grandes capitales ont été avantagées au moment où nous ne faisions pas face à une crise économique. Mais dans nos patelins, où les gens sont peut-être peu nombreux mais où les distances sont énormes, il manque énormément d'infrastructures, il manque énormément de lieux ou les fonctionnaires pourraient dispenser certains services essentiels, et c'est nous, les députés, de ce côté-ci comme ceux de l'autre côté de la Chambre, qui demandons régulièrement au minsitre des Finances de nous apporter davantage en termes de bien-être et de facilités économiques. Et si le ministre des Finances veut vraiment représenter les besoins des diverses régions, des divers milieux économiques, politiques, provinciaux, municipaux ou autres, il est évidemment obligé de prévoir des sommes d'argent supplémentaires.

Monsieur le Président, il est tellement facile de dénoncer un Budget, surtout déficitaire. Mais si les gens de l'autre côté de la Chambre regardaient où va directement cet argent-là, en termes de ministères et de régions, ils seraient surpris de constater ce que l'on peut faire avec les sommes d'argent qui sont proposées et ce que l'on peut faire sur le plan de l'avenir. Monsieur le Président, en tant que député de Manicouagan, j'ai demandé énormément d'argent et j'ai eu aussi beaucoup de projets pour le développement économique de la région; mais il s'agit d'un développement économique à moyen terme et à long terme. Même dans ma propre région il y avait des gens qui étaient sceptiques pour le début des travaux des ports nationaux aux coûts de quelque 42, voire 43 millions de dollars. Mais cette infrastructure qui, j'imagine, doit entrer dans le déficit gouvernemental, va permettre à la région de Sept-Îles et de Port Cartier, grâce à ce projet majeur, d'amener d'autres projets économiques et normalement, ces installations-là devraient être uitilisées sur une période de 25 à 30 ans, ou de 40 ans. C'est ce qu'on appelle, monsieur le Président, emprunter sur le futur, pour s'assurer que le présent soit viable sur le plan économique et que les générations futures puissent utiliser de telles installations en vue d'un développement régional.

Mais, peut-être que, vu des régions métropolitaines, monsieur le Président, on conseillera au ministre des Finances de ne pas engager d'argent dans des projets semblables qui, au moment présent, n'engendrent peut-être pas toute l'activité économique espérée. C'est ce qu'on appelle chez-nous se battre pour du rattrapage économique parce que cette région a besoin d'une diversification économique et elle a aussi besoin d'outils pour être en mesure de concurrencer d'autres régions du Québec ou du Canada.

Monsieur le Président, le même phénomène se vit régulièrement dans tout l'Est du Québec au plan des transports aériens. J'ai souvent signalé à la Chambre combien il en coûtait cher de voyager en avion du côté de la Côte-Nord. Qu'il me suffise de vous rappeler qu'il en coûte 695 dollars entre Blanc-Sablon et Montréal pour un voyage aller-retour. Il en coûte beaucoup moins cher de faire Montréal-Paris. Et lorsque je dis Blanc-Sablon—Montréal, cela nous prend en moyenne deux jours pour faire un tel voyage, selon les conditions atmosphériques, et nous ne sommes pas en première classe. Qu'est-ce que nous demandons, nous les députés de l'Est, que ce soit le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, (M. Bujold), le député de Gaspé (M. Cyr), le député de Rimouski-Témiscouata (M^me^ Côté)? Nous demandons de subventionner les tarifs aériens pour permettre aux gens de sortir de leur isolement et non pas par caprice, parce que simplement les gens de chez-nous, les gens de l'Est du Québec et les gens des Maritimes, nous devons souvent aller voir des spécialistes, consulter des spécialistes dans des métropoles, et nous avons des enfants étudiants, des jeunes qui doivent aller étudier à l'extérieur et ces coûts-là sont énormes pour la vie dans ces régions. Il est certain que nous pressons le ministre des Finances de nous accorder des crédits et que nous exigeons d'avoir une parité tarifaire au 1,000 sièges, car c'est ainsi que l'on compare les unités de voyage dans notre coin! Lorsqu'on dit qu'un passage aérien nous coûte tant du 1,000 sièges! Monsieur le Président, nous voulons dans nos régions éloignées avoir les mêmes facilités que dans des régions centrales du pays. Mais, pour ce faire cela coûte de l'argent et l'argent vient du ministre des Finances; et nous savons, de ce côté-ci de la Chambre, que nous avons vécu une période économique difficile, non seulement au Canada, mais dans tous les pays industrialisés du monde. Il est important de dire cela à la population, parce que c'est tellement facile pour l'opposition de conclure à une mauvaise gestion ou de conclure à de mauvaises priorités. C'est tellement facile, monsieur le Président, de ne pas avoir la responsabilité de gérer les affaires et toujours dire que si eux l'avaient cette responsabilité-là, ils auraient administré les fonds différemment.

J'aimerais rappeler qu'actuellement je suis en train de négocier avec le comité de reclassement de Schefferville et de Sept-Îles et peut-être bientôt avec les gens de Gagnon . . .

• (1620)

Non pas que je veuille jeter la pierre à qui que ce soit! Tout le monde sait que nous vivons une période extrêmement difficile au plan des marchés mondiaux pour le minerai de fer, mais nous avons besoin d'argent du gouvernement pour sortir les gens de façon honorable de ces milieux isolés.

Il serait très facile pour moi, monsieur le Président, de commencer à condamner les gestionnaires privés des entreprises minières de ma région. Il est très facile de faire énormément de démagogie en tentant de jeter le blâme sur les administrateurs des compagnies. Cependant, en tant que député responsable, je préfère essayer de trouver des formules pour aider les gens à se sortir à court terme du marasme économique dans lequel ils sont plongés bien malgré eux, plutôt que de faire des procès d'intention sur la gestion des diverses compagnies minières de ma région. Mais, monsieur le Président, qu'est-ce qu'on me répond? Chaque fois que je demande des fonds supplémentaires pour aider les citoyens, soit par des mesures de mobilité additionnelle, soit par des mesures de compensation hypothécaire pour les maisons dévaluées et même souvent perdues en termes de valeur réelle, qu'est-ce qu'on demande, qu'est-ce que les fonctionnaires me répondent, et qu'est-ce que les ministres souvent me répondent? On a un problème financier, on n'a pas assez d'argent! C'est le devoir du député de Manicouagan de faire toutes les pressions nécessaires auprès des ministres en cause pour trouver des fonds, quitte même à les mettre sur le compte du déficit, pour aider les gens à sortir du marasme. Mais de l'autre côté, il est très facile de dire que l'argent est dilapidé. Et cela, je pense que le chef de l'Opposition, monsieur le Président, le sait très bien, puisque nous avons travaillé ensemble à trouver des formules pour aider les travailleurs, et que le gouvernement a une responsabilité morale envers les gens qui sont mal pris dans ces régions-là. Ce que je n'aime pas souvent dans les discours des gens de l'Opposition officielle, c'est de toujours dire à peu près ceci: Tout ce qui est déficitaire doit aller au gouvernement et tout ce qui est au niveau des profits doit aller à l'entreprise. Monsieur le Président, c'est inacceptable! Il est drôle que lorsqu'on rencontre des chefs d'entreprises, on a toujours tendance à demander de l'aide au gouvernement quand cela va mal, comme des subventions de toutes sortes; mais dès que cela va bien: trop de taxes, trop d'impôts! Monsieur le Président, il faut être réaliste, il faut surtout être responsable envers les gens qui composent la société canadienne. Le rôle du gouvernement consiste à s'assurer que la libre entreprise puisse fonctionner à l'intérieur d'un marché libre, suivant l'offre et la demande; mais le gouvernement a aussi une responsabilité envers la répartition de la richesse, envers les divers citoyens du pays, et le rôle de l'État, ce n'est pas de prendre la place de l'entreprise privée, c'est de créer une atmosphère propice au commerce, aux affaires. C'est cela le rôle du gouvernement: créer des conditions économiques favorables pour engendrer la richesse et après, dans un second temps, s'assurer de la distribution de cette richesse auprès de tous les citoyens. Et le Budget du ministre des Finances répond exactement à ces attentes, monsieur le Président. Il s'agit de vivre tous les jours avec les citoyens pour s'apercevoir des besoins réels de l'individu. Les personnes âgées, monsieur le Président, qui, elles aussi, ont eu à vivre les effets néfastes de la crise économique ont besoin du soutien de l'État; et les montants d'argent que nous accordons par le biais de l'ensemble des pensions, des indexations de toutes sortes, ne sont pas des montants d'argent qui sont trop élevés quand on pense à la somme de labeur que ces gens-là ont investie au cours des années en bâtissant le pays.

Monsieur le Président, il est vrai qu'il est important, voire primordial, de s'occuper des jeunes, de créer des emplois pour les jeunes. Mais il est aussi très important, monsieur le Président, de nous assurer du bien-être de nos aînés qui nous ont permis d'avoir le niveau de vie auquel nous sommes aujourd'hui. Il est normal d'avoir non seulement une pensée spéciale pour ces gens-là, mais aussi de poser des actions précises pour cette catégorie de citoyens.

Monsieur le Président, il n'y a qu'à rencontrer des gens dans des résidences pour personnes âgées pour savoir l'importance que peut représenter dix, 15 ou 25 dollars par semaine, pour pouvoir joindre les deux bouts quand on considère à quel point les prix ont augmenté en l'espace de trois ou cinq ans.

Monsieur le Président, je pense que ce n'est pas faire œuvre de compassion que d'ajuster les montants d'argent au profit des personnes âgées, mais c'est faire preuve simplement de responsabilité sociale et aussi de répartition équitable envers cette catégorie de gens.

Monsieur le Président, dans des régions aussi éloignées que la mienne, j'aurais besoin d'aéroports supplémentaires. J'essaie depuis cinq ans d'amener seulement la télévision anglaise dans un petit village comme Tékaska, et on me répond chaque fois presque par de l'indifférence, sous prétexte qu'il n'y a pas 500 personne dans le petit village . . . C'est que les règlements du C.R.T.C. ne permettent pas de câbler ces gens-là, de sorte que dans un village typiquement anglophone, les gens ne reçoivent que la télévision francophone. C'est de l'injustice! Oui, c'est une injustice.

Je pense, monsieur le Président, que j'aurai encore à faire des pressions auprès du ministre des Communications pour changer ce règlement du ministère des Communications ou du C.R.T.C. afin de doter ce petit village de Tékaska de la télévision anglophone.

Monsieur le Président, de Sept-Îles à Blanc-Sablon, vous avez une quinzaine de petites communautés qui ne demandent qu'à se développer, et de plus en plus les jeunes retournent dans leur communauté d'origine pour reprendre en main l'administration et l'économie de ces lieux-là. Je pense que, en toute justice, nous nous devons de les appuyer dans leurs démarches afin qu'ils soient les pivots économiques de la Moyenne et de la basse Côte-Nord. Et ce ne sont pas seulement des mots, monsieur le Président. Depuis quatre ans ou cinq ans que je suis député, nous avons eu au-delà de 30 millions de dollars dans cette région qui actuellement ne produit peut-être pas tout ce qu'elle est en mesure de produire. Mais d'ici quelques années ce sera une région-ressource pour le Québec et pour le Canada, j'en suis convaincu. Et c'est pour cela que j'ai accepté le déficit canadien; c'est pour aider directement ces gens-là. Même chose dans le Nord, dans les villes nordiques, monsieur le Président. Un avenir fabuleux!

Si nous avions été plus conséquents dans le passé, en faisant de la vraie recherche, en faisant de la transformation, si les compagnies minières avec les gouvernements et les universités s'étaient mis ensemble, nous aurions pu faire beaucoup.

Monsieur le Président, compte tenu que mon temps de parole est maintenant écoulé, j'aimerais simplement dire que je voterai pour ce Budget. Il y aurait beacoup de choses que j'aurais aimé dire sur Manicouagan qui est un laboratoire canadien quand on regarde la compsotion ethnique, la composition économique. Mais avec tous les malheurs économiques que nous vivons, je pense qu'actuellement le temps n'est pas à être négatifs envers les mesures budgétaires, mais le temps est au positivisme pour s'assurer d'un vrai démarrage économique dans ces régions-là. Parce qu'ici à Toronto et à Montréal, il y a vraiment reprise économique. Chez nous c'est encore une reprise qui se fait attendre, et grâce au soutien gouvernemental nous allons pouvoir atteindre nos buts.

Le président suppléant (M. Herbert): Une période de 10 minutes est réservée pour les questions, réponses et commentaires.

• (1630)

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Monsieur le Président, à en juger par les taux que pratique la Banque du Canada, nos taux d'intérêt n'ont jamais été aussi élevés depuis décembre 1982, et ils continuent de grimper. Tout porte à croire que le resserrement du crédit va les faire monter en flèche d'ici à la fin de l'année et même l'an prochain.

Le député veut-il nous dire en quoi le déficit systématique nous sera utile, puisqu'il faudra le financer par des emprunts portant un taux d'intérêt de plus en plus élevé? Quelle en sera l'utilité pour ses électeurs qui souhaitent financer l'achat d'une maison ou leur entreprise? Et à propos de libre entreprise, ne pense-t-il pas que si le gouvernement abandonnait certaines de ses activités, il resterait plus d'argent pour que ses électeurs puissent se débrouiller?

[*Français*]

M. Maltais: Monsieur le Président, je pense d'abord que c'est anticipé sur l'avenir; je veux dire que les taux d'intérêt pourraient revenir à ce qu'ils étaient déjà en 1981-1982. Mais j'aimerais signaler au député pour ce qui est de la question des taux hypothécaires que dans le Budget présenté par M. Lalonde on propose justement un plafond qui nous donnera une assurance de garantie hypothécaire et, à ce moment-là, on n'aura pas à faire face aux mêmes hypothèques, aux mêmes taux hypothécaires que nous avons connus au cours des deux ou trois dernières années. Cela est le premier point.

Le deuxième point: lorsque le député demande quels seraient les divers programmes gouvernementaux que nous pourrions abolir en faveur de la PME, j'aimerais qu'il me signale quel programme il voudrait voir abolir. Est-ce que ce serait la Banque fédérale de développement? Plusieurs se servent, monsieur le Président, de la Banque fédérale de développement, et ce régulièrement, parce que la Banque fédérale de développement, même si j'admets qu'elle prête à un taux relativement élevé, un peu plus que la moyenne des autres banques, est peut-être la banque qui assume le plus de risques. Il faut bien dire que lorsque la Banque fédérale de développement prête à des PME, c'est parce que déjà la plupart de ces PME se sont vues refuser des prêts par des institutions bancaires normales. Alors, il y a d'autres programmes qui existent. Est-ce que le député veut parler de programmes gérés par le ministère de l'Industrie et du Commerce?

Monsieur le Président, au cours des dernières années le Québec en a largement profité, et l'Ontario aussi. Mais, à ce que je sache, très peu de PME nous ont demandé d'abolir les programmes du MEER, qu'on appelle maintenant le PDIR, le Programme de développement industriel régional. Il s'agit peut-être de consolider davantage des programmes; mais au-delà des paroles, monsieur le Président, il serait peut-être important d'avoir un guichet unique. Je serais d'accord pour que les députés aient un guichet unique où les hommes d'affaires pourraient transiger directement avec les divers programmes gouvernementaux. Cela est un premier point.

Et le deuxième point, monsieur le Président, si le député a des propositions à faire pour l'abolition de certains programmes, il pourra les énoncer et peut-être les proposer devant les divers comités de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Monsieur le Président, étant donné qu'il est très au courant du budget et des prévisions de dépenses du gouvernement, le député sait pertinemment qu'en vertu du budget supplémentaire «C», le gouvernement compte débloquer 550 millions de dollars en faveur de Canadair pour la seule année financière en cours, de même que 300 millions en faveur de de Havilland, pour la construction d'avions. Le budget ne prévoit aucun crédit à verser à ces sociétés l'an prochain. Le député juge-t-il toujours que le budget constitue une bonne estimation des dépenses du gouvernement, quand celui-ci trouve nécessaire de verser cette année 850 millions de dollars à ces sociétés moribondes alors que ces dépenses ne figurent pas au budget? Partant, comment le député peut-il appuyer un budget qui ne fait pas clairement état de tous les engagements du gouvernement?

[*Français*]

M. Maltais: Monsieur le Président, il est certain que le député peut mentionner la Société de Havilland ou encore la Société Canadair en parlant de déficits. Mais j'aimerais lui rappeler que la différence entre le gouvernement canadien et le gouvernement américain dans le domaine de la recherche, c'est que chez nous cela s'est fait souvent par l'entremise de sociétés de la Couronne, alors qu'aux États-Unis, cela est fait par le truchement du ministère de la Défense. Je pense que si le député est bien renseigné, il verra que chez nous, nous avons tiré profit des sociétés de la Couronne pour faire de la recherche au plan technologique, et il est certain qu'en ce moment Canadair a des problèmes, et de Havilland en a également. Mais il y a combien de travailleurs là? Et d'un! Et deuxièmement, la recherche qui est faite par ces compagnies-là servira aussi à réinvestir dans des produits qui, au cours des années, pourront être rentables. Mais n'importe quelle compagnie, monsieur le Président, connaît en cours de route des difficultés. On me parle de de Havilland, de Canadair; chez nous je pourrais parler de compagnies minières qui sont strictement privées, monsieur le Président. Sauf que lorsqu'arrive le moment du déficit, on met les gens à la porte. Ce serait peut-être une façon de régler bien des problèmes, mais le rôle de l'État est de deux ordres: c'est de s'assurer premièrement que des entreprises privées ... Oui! Que des entreprises privées, dis-je, puissent fonctionner à l'intérieur du pays à même le libre marché,

et aussi il s'agit de permettre la création de sociétés de la Couronne pour faire de la recherche, sauf qu'il arrive des conjonctures économiques qui sont difficiles, et le député l'admettra. Et même à l'époque où le Parti progressiste conservateur était au pouvoir durant neuf mois, il n'était pas question d'abolir toutes ces sociétés-là. Et même durant le congrès à la direction du Parti progressiste conservateur, les candidats qui étaient les plus sérieux ont bien avoué que ces sociétés-là ne seraient pas à vendre ou à fermer. Je pense que c'est affirmer que de Havilland et Canadair n'ont pas les moyens de fonctionner et que le Budget ne prévoit pas cela . . . Ce n'est pas dire toute la vérité parce que dans le Budget de 1983, le ministre des Finances avait prévu des fonds et, dans le Budget de 1984, celui qui a été présenté par le ministre des Finances actuel, de Havilland et Canadair possèdent les fonds suffisants pour fonctionner. Et si elles avaient besoin de fonds supplémentaires, elles pourraient toujours faire appel au gouvernement ou au Parlement.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Je suis heureux de savoir, monsieur le Président, que, selon le député, elles pourraient demander des fonds au gouvernement, mais il notera que le crédit pour éventualités prévu dans le budget ne s'élève qu'à 800 millions de dollars, étant passé de 1.1 milliard à 800 millions. La somme dépensée cette année pour de Havilland et Canadair seulement atteint 850 millions de dollars—pour ces deux sociétés seulement—et le budget ne prévoit aucun autre crédit pour les dépenses occasionnées sans aucun doute par ces sociétés, toutes les deux ayant, comme le sait le député, une dette consolidée de plus de 1.8 milliard de dollars et elles perdent 20, 30 à 40 millions de dollars par mois.

Le député doit bien comprendre que le budget doit prévoir un crédit en cas d'imprévu, mais cette somme ne s'élève qu'à 800 millions. Comment le député peut-il appuyer un budget qui ne prévoit pas de fonds de prévoyance suffisants, qui ne prévoit pas les sommes qui, il le sait comme moi, devront être déboursées? Que faudrait-il faire selon lui: vendre Canadair, liquider la société, licencier les travailleurs? Est-ce cela que propose le député? Est-ce pour cette raison que le budget ne prévoit aucun crédit pour éventualités pour Canadair et de Havilland?

[*Français*]

M. Maltais: Monsieur le Président, je suis surpris d'entendre les propos du député parce que d'un côté, on dit que le déficit est trop élevé et de l'autre côté on dit qu'il n'y a pas assez d'argent pour aider Canadair ou de Havilland. Alors, là il y a une contradiction qui est flagrante. Le deuxième point, monsieur le Président, c'est qu'actuellement Canadair et de Havilland ont les moyens de fonctionner. Il n'y a pas eu de demandes faites directement au Parlement et si c'était la situation, à ce moment-là, j'inviterais le député de l'Opposition avec évidemment le soutien de son parti à bien vouloir voter des crédits supplémentaires pour ces sociétés. Mais en dehors de cela, je pense, monsieur le Président, pour être tout à fait raisonnable, que le ministre responsable de ces sociétés de la Couronne a quand même demandé, il y a déjà quelques mois, un redressement budgétaire. Il y a même eu des changements au niveau de ces diverses sociétés d'État afin d'assurer une meilleure administration ou de s'assurer qu'on puisse, avec les moyens du bord, essayer de limiter le plus possible les pertes d'argent tout en s'assurant de garder le maximum de personnes au travail et aussi, si possible, de permettre aux produits de Canadair et de de Havilland d'être rentables et exportables. Alors, je pense qu'il faut être raisonnable et lorsqu'arrivera le temps de de Havilland je soulignerai au député l'importance de venir voter, peut-être, un budget supplémentaire.

[*Traduction*]

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, avant d'en arriver à mes observations sur le budget aujourd'hui, je voudrais tout d'abord ajouter quelques mots à certains échanges qui se sont déroulés plus tôt au sujet du départ à la retraite de notre premier ministre (M. Trudeau). Bon nombre de députés doivent se souvenir qu'il y a quelque temps, ce dernier a suggéré à certains d'entre nous qui viennent de l'ouest du pays d'escalader nos propres montagnes. Venant de la circonscription de Kootenay-Ouest, où se trouvent certaines des montagnes les plus spectaculaires et certains des paysages montagneux les plus beaux du pays, je l'avais déjà fait. Cependant, depuis qu'il a fait cette remarque, je les ai escaladées à nouveau et ce que j'ai vu du haut de ces montagnes, dans ma circonscription, et ce que l'on peut voir du haut de la plupart des montagnes canadiennes, n'est guère réjouissant en ce qui concerne la situation de l'industrie forestière. C'est de cette question que j'aimerais traiter aujourd'hui.

• (1640)

Lorsqu'on se trouve en haut d'une montagne ou que l'on survole en hélicoptère ou en avion léger, notamment, la plupart des régions du pays qui, à une époque, étaient boisées, on constate que dans bien des cas, les arbres ont été coupés et les terres laissées à l'abandon, au lieu d'être reboisées. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à travers le pays s'en sont complètement désintéressés, et ce, depuis des générations. C'est une honte nationale, monsieur le Président.

Il est parfois difficile aux citadins de comprendre que nous faisons face à une pénurie à grande échelle de forêts viables sur le plan commercial au Canada. La plupart de nos gouvernements ont adopté volontairement une politique qui consiste à conserver des ceintures vertes autour des grand-routes et des flancs de colline dénudés, et le grand public ne s'est pas rendu compte de la dévastation permanente qui se produisait. Et nous n'avons pratiquement rien fait pour y remédier.

Dans ma province, quelque 640,000 hectares n'ont pas été suffisamment reboisés. Les gouvernements ne s'en sont pas occupés et ne les ont pas replantés. En outre, il y a d'énormes zones qui n'ont pas été gérées de manière efficace. Nous ne faisons rien pour les éclaircir ou les fertiliser. Un agriculteur serait tout à fait fou de cultiver sa terre de la façon dont nous gérons nos ressources forestières.

Je voudrais simplement passer en revue une brève liste de titres que nous avons pu lire dernièrement dans la presse, parce que certaines personnes au Canada ont commencé à ouvrir les yeux. Certaines personnes dans l'industrie forestière, que ce soit des coupeurs de bois, des ouvriers de scierie, des porte-parole ou des sylviculteurs de compagnies forestières, ont commencé à se faire entendre. En effet, le public a commencé à intervenir ouvertement de plus en plus ces dernières années, et les médias et certains hommes politiques semblent enfin s'intéresser à la question. Aucun d'entre nous n'est innocent, en l'occurrence, parce que les revendications prioritaires formulées par divers secteurs du public retiennent souvent plus

l'attention de la plupart d'entre nous que les exigences à long terme de notre pays et de notre principale industrie, compte tenu de son apport à l'économie canadienne. Un article a paru dans le *Globe and Mail* de Toronto du 11 février 1984, sous le titre «L'étude sur l'industrie forestière en Colombie-Britannique révèle des mises à pied généralisées. On prévoit des mises à pied en C.-B.» Le *Sun* de Vancouver du même jour titrait un article: «Les forêts sacrifiées». Voici ce qu'on pouvait lire dans cet article:

Ottawa et Victoria ont «signé l'arrêt de mort» des forêts de la Colombie-Britannique, menaçant ainsi plus de 60,000 emplois . . .

Dans le *Sun* de Vancouver cette fois du 10 février 1984, on pouvait lire «Ottawa prévoit une catastrophe dans les forêts», et «Un reboisement insuffisant risque d'être catastrophique». Enfin, le *Sun* du 19 novembre 1983 publiait un article intitulé: «L'aide au reboisement des forêts: la situation est catastrophique». Dans cet article, on disait que le Canada dépense davantage à l'étranger pour favoriser les programmes de reboisement d'autres pays que nous ne consacrons à nos propres ressources. L'Association des entrepreneurs en sylviculture de l'Ouest a publié en janvier 1984 un communiqué intitulé «Les crédits fédéraux alloués aux forêts diminuent». Voici ce qu'on pouvait lire dans cet article:

A toutes fins utiles, la Colombie-Britannique est sortie perdante d'un programme de partage des frais de 60 millions de dollars avec le gouvernement fédéral. L'argent devait servir à rattraper le retard en matière d'activités de reboisement: remettre en état et planter 600,000 hectares des endroits les plus mal reboisés de la province.

Le *Sun* de Vancouver du 18 février 1984 publiait en gros titre: «On viole les forêts, selon un professeur». On disait également dans le *Sun* du 8 février 1984: «Le projet de reboisement des forêts mis en veilleuse pour un an». Cette décision aura des effets tout à fait dévastateurs sur l'emploi et la qualité de vie des habitants de la province. Un autre gros titre du Mail *Times* énonçait: «Suppression probable des subventions au secteur forestier». Dans le *Sun* de Vancouver du 9 février 1984, on pouvait lire la manchette suivante: «Le gouvernement met en jeu l'avenir des forêts de la C.-B.», c'est-à-dire à la fois le gouvernement fédéral et celui de la province. Un article intitulé: «Waterland accusé d'avoir supprimé 500 emplois» qui a paru dans le *Sun* du 4 février 1984 disait:

Les forestiers professionnels et le plus important syndicat du secteur forestier de la C.-B. s'en sont pris au ministre des Forêts, Tom Waterland, vendredi, pour avoir supprimé plus de 500 emplois dans son ministère.

Le 3 février, la *Presse canadienne* rapportait cette affaire en ces termes, monsieur le Président:

Le ministère des Forêts de la province supprimera 506 postes le 1er avril pour atteindre son objectif qui est de réduire ses effectifs de 25 p. 100, soit à 4,145, a déclaré le ministre des Forêts, Tom Waterland, vendredi.

M. Waterland a dit que ses employés avaient eu le choix de prendre une retraite anticipée, une retraite volontaire, et de toucher l'indemnité de cessation d'emploi ou d'être muté à un autre poste au ministère des Forêts ou dans un autre ministère où il y aurait des postes vacants.

Selon M. Waterland, 316 emplois seront supprimés dans 46 bureaux régionaux, 100 postes dans les six bureaux de district et 90 postes au siège du ministère.

Ces suppressions de poste n'auront pas lieu dans une direction particulière du ministère, selon M. Waterland, mais dans l'ensemble du ministère.

Selon ce ministre, auquel on a constamment reproché de ne pas avoir suffisamment d'employés qualifiés pour assurer un minimum de gestion forestière dans la province, sans parler de rattraper le retard qu'accuse le programme de reboisement, la réduction de ses effectifs de 25 p. 100 dans le secteur des services, y compris l'élimination de l'école de foresterie, n'aura aucune répercussion. Le ministre a le culot de dire que les gens peuvent être mutés à d'autres postes au ministère. C'est tragique, monsieur le Président, tout à fait tragique. Et la politique du gouvernement d'Ottawa n'est d'aucun secours.

Je puis comprendre le sentiment de frustration de certains ministres fédéraux qui, je crois, se sont sincèrement et à juste titre efforcés de promouvoir la sécurité de cette industrie et des gens qui en dépendent. Mais, qu'ils soient ministres du gouvernement libéral actuel ou de l'ex-gouvernement conservateur de M. Clark, ils ne sont d'aucun secours s'ils suppriment des programmes parce que nous avons en Colombie-Britannique un gouvernement inconscient qui est en train de détruire l'industrie forestière de cette province. Et cela n'aide absolument personne que le gouvernement fédéral s'en prenne aussi à l'industrie forestière.

Un autre article du *Daily News* de Nelson s'intitule: «Des mises à pied au ministère des Forêts font du tort à la ville». Dans ma propre ville qui ne compte que 9,000 habitants, cinquante personnes ont été mises à pied. Cela ne veut pas seulement dire que cinquante familles vont se trouver dans une situation difficile, ni que le localité de Nelson qui a déjà un taux de chômage de 30 à 40 p. 100 va être en difficulté; cela signifie qu'aucune mesure concrète ne sera prise pour renouveler et revaloriser l'une des régions forestières les plus dévastées de la Colombie-Britannique. Nos forêts ont été dépeuplées sans interruption depuis près d'un siècle et il ne se fait à peu près rien en fait de reboisement. Les gouvernements tant fédéral que provincial viennent ensuite se plaindre de ce qu'ils n'ont pas l'argent nécessaire pour faire le travail. D'autres nouvelles nous parviennent.

• (1650)

Voici un extrait d'un article publié le 17 février dernier dans le *Daily Times* de Trail, émanant aussi de la Presse canadienne et intitulé: «D'après l'ombudsman, les contribuables font les frais d'un travail salopé»:

La société British Columbia Forest Products Ltd. a réalisé des millions de dollars à partir de projets exempts d'impôt à cause du mauvais travail du ministère provincial des Forêts, a dit jeudi l'ombudsman, M. Karl Friedmann.

Et les calculs à peu près des évaluateurs du ministère ont coûté à six petites entreprises indépendantes de 4.5 à 6.3 millions de dollars, les acculant «au bord du désastre financier», . . .

L'ombudsman provincial, M. Karl Friedmann, a ajouté:

«Comme le bois n'était pas mesuré, la compagnie bénéficiant de concessions domaniales n'a jamais été obligée de payer, de sorte que des millions de dollars n'ont pas été perçus.»

Friedmann a dit que le ministère n'enverrait probablement pas de facture à la compagnie parce que la B.C. Forest Products a bien fait savoir qu'elle ne voulait pas payer et que l'y obliger serait contraire à l'esprit et à l'objet de la loi sur les forêts.

Je cite encore ici M. Friedmann:

«Cela prouve hors de tout doute que le ministère ne gère pas les ressources forestières de la province dans l'intérêt public.»

Voilà ce qu'a dit l'ombudsman provincial de la Colombie-Britannique après avoir pris connaissance des résultats d'une enquête approfondie.

Le *Sun* de Vancouver clamait en grosses lettres le 29 février dernier: «Des droits non payés d'une valeur de 750 millions de dollars au cours des cinq dernières années». Cette accusation, faite à l'Assemblée législative et rapportée dans le *Sun* de

Vancouver, est fort justifiée. Nous avons connu une baisse marquée des recettes non seulement à cause de la récession, mais aussi parce que personne ne s'est préoccupé d'imposer les profits qu'une partie de l'industrie forestière de cette province a réalisés, et cela, même en des temps meilleurs. Allez dire ensuite que les listes de paye sont truquées!

Il est absolument scandaleux que le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial insinuent que les entreprises sont sans le sou et qu'il faudra en fin de compte venir à la rescousse de la Colombie-Britannique toute entière qui détient la part du lion dans la production forestière et l'emploi, comme le signale le rapport même du gouvernement fédéral.

Voici ce que dit un éditorial du *Sun* de Vancouver du 16 février intitulé «The Free Log Scandal»:

Est-il vrai que le gouvernement a permis que du bois de la Couronne soit livré à la société B.C. Forest Products et à d'autres grandes compagnies forestières, sans frais? Si oui, comment cela a-t-il pu se produire? Y a-t-il eu incompétence? Y a-t-il eu activité criminelle?

Tous les journaux, de Toronto à Vancouver, en parlent à la une. Les mêmes situations scandaleuses se retrouvent dans la région de l'Atlantique. Les cas ne sont peut-être pas aussi dégoûtants que ceux de la Colombie-Britannique, mais selon des accusations aussi graves, le bien de l'industrie forestière dans la région de l'Atlantique serait négligé. Enfin, un éditorial du *Globe and Mail* du 21 février 1984 était coiffé du titre suivant: «Running out of trees». C'est exactement le danger que nous courons.

Le propre rapport du gouvernement fédéral sur la nécessité de repeupler et gérer les forêts en Colombie-Britannique, publié récemment par le Centre de recherche forestière du Pacifique du ministère fédéral de l'Environnement, prédit une situation qui est de nature à alarmer tous les Canadiens, qu'il vivent ou non dans l'une des 300 localités qui dépendent de l'industrie forestière. Le rapport évoque la menace d'un chômage massif en Colombie-Britannique dans presque toutes les grandes villes à moins qu'une campagne ne soit entreprise pour reboiser les vastes étendues d'où le bois a été coupé ces dernières décennies. Il prévoit que plus de 30,000 emplois vont disparaître dans l'industrie des produits forestiers et 30,000 autres dans les services connexes. Le propre rapport du gouvernement fédéral ajoute que les répercussions seraient tellement désastreuses que le gouvernement provincial serait incapable de surmonter la crise financière sans l'aide du gouvernement fédéral.

Je demande au gouvernement fédéral pourquoi il doit attendre que l'une des provinces dites nanties ait besoin d'être sauvée par une opération massive d'urgence? Le gouvernement fédéral ne devrait pas se désengager comme il le fait.

Le chef de mon parti, le député d'Oshawa (M. Broadbent), le 13 février 1984, a posé la question suivante au ministre de l'Environnement (M. Caccia) de qui relève le Service canadien des forêts:

Avant la fin de semaine, son ministère a publié un rapport qui prévoit que 30,000 emplois disparaîtront ... Peut-il dire à la Chambre si ces chiffres alarmants sont exacts et, s'ils le sont, ce que son gouvernement compte faire pour aider cet important secteur de l'économie du Canada?

Le ministre de l'Environnement a digressé en parlant d'un engagement à FORINTEX, puis a déclaré:

Nous avons renouvelé notre engagement et le député sait très bien que nous tenons à protéger la viabilité de ce secteur de l'économie.

Il a ajouté:

En 1983-1984, nous avons tout fait pour préserver des emplois dans ce secteur, surtout en puisant dans la Caisse d'assurance-chômage pour financer la création d'emplois, et ce malgré le manque de collaboration d'une des provinces.

Il y a eu un peu plus qu'un manque de collaboration de la part d'une province. Pourtant, le ministre a relaté tout ce que le gouvernement avait fait pour sauver l'entreprise grâce à des programmes de création d'emplois. Si l'on compare les prévisions pour les deux années, on constate que 115 millions ont été prévus pour 1983-1984 et 45 millions pour 1984-1985. En somme, le ministère de l'Environnement réduit de 61 p. 100 son aide à l'industrie forestière. Les programmes d'emploi passent de 21.5 millions à moins de $60,000. Soit une réduction de 99.998 p. 100 de programmes d'emploi dans le secteur de la forêt. Quel est l'objectif? Le gouvernement fait preuve de stupidité en affirmant qu'il crée de l'emploi dans l'industrie forestière. Il se contente de quelques pansements alors qu'une opération chirurgicale d'importance s'impose, et là encore, son action est mal assurée.

Nous savons que le gouvernement de la Colombie-Britannique et ceux de quelques autres provinces sont en train de détruire le secteur forestier par leur incurie, mais le gouvernement fédéral n'est pas tenu de leur prêter main forte. Il faudra bien que quelqu'un paie la note un jour.

Nous parlons d'une situation d'urgence créée par un scandale d'une envergure sans précédent. Le gouvernement fédéral devrait même prendre les choses en mains et se préoccuper de trouver une solution.

Pour finir permettez-moi de vous soumettre quelques propositions. Nous devons nous préoccuper de reboisement, de recherche et de développement, de prospection de nouveaux marchés, de diversification et de techniques nouvelles, avant qu'il soit trop tard.

Moi-même ainsi que mon parti avons les propositions suivantes à faire: d'abord, la mise sur pied d'un ministère fédéral des forêts. A l'heure actuelle, cette responsabilité incombe au Service canadien des forêts qui relève du ministère de l'Environnement. Ce ministère regroupe de trop nombreux services, soit quelque 19 directions distinctes. Il y a absence de coordination ou de concertation au niveau du cabinet. S'il y a bien un ministre chargé de ce secteur, il doit partager son temps entre une multitude de responsabilités dont certaines ne sont pas nécessairement compatibles. Un secteur d'activité qui contribue bien davantage en ce qui concerne la balance des paiements, que les pêches, les mines, l'énergie et bien d'autres secteurs ensemble, mérite qu'on s'en occupe un peu plus.

En deuxième lieu, on devrait mettre sur pied un comité pour coordonner les programmes de formation, étant donné que le contenu des tâches évolue dans cette industrie.

En troisième lieu, il faut accroître les crédits consacrés à la recherche et au développement et les porter à un niveau semblable à celui observé aux États-Unis et en Scandinavie. Par exemple, les efforts entrepris dans ce domaine par le gouvernement de la Suède mériteraient d'être imités. J'inviterais le ministre de l'Environnement et d'autres députés préoccupés de l'avenir de leurs électeurs qui dépendent de cette industrie, à comparer la situation de la Suède avec celle du Canada. Les richesses de la Suède sont infimes par rapport à celles du Canada et pourtant chaque année ce pays accroît sa superficie boisée de même que ses capacités de production. La Suède est beaucoup plus modernisée que le Canada car elle s'est souciée de l'avenir. Voilà le genre de mesure dont ce secteur a besoin.

Quatrièmement, assujettir les stimulants fiscaux accordés aux sociétés à leurs résultats en matière de reboisement, de recherche et développement et de transformation de la matière première. Établir un fonds destiné à aider les localités à entreprise unique à y attirer d'autres entreprises. Le temps va nous manquer. Même si le gouvernement réagit dès maintenant à cette urgence et commence à s'attaquer au problème, bon nombre de localités devront quand même disparaître car elles seront les victimes de notre négligence passée.

Je prie instamment tous les députés d'examiner le cas des pays et villes qui ont fait mieux que nous et de ne pas essayer de refiler la responsabilité à d'autres.

M. Ferguson: Le député a suggéré d'instituer un ministère des forêts au palier fédéral. Étant donné que l'industrie forestière relève de la compétence provinciale, croit-il que les gouvernements provinciaux confieraient cette responsabilité au gouvernement du Canada vu qu'ils n'ont pas très bien réussi à s'occuper eux-mêmes des forêts?

• (1700)

M. Kristiansen: Monsieur le Président, je ne prétends pas que le gouvernement fédéral doive se faire céder toute la compétence à cet égard par les provinces. Si le député s'en souvient, lors du débat constitutionnel dans lequel nous étions engagés, mon parti a contribué à faire renforcer l'article qui traitait des prérogatives et des compétences provinciales, et spécialement en ce qui concerne les ressources renouvelables. C'était aux forêts que nous songions entre autres.

C'est sur nous qu'on rejettera la faute à moins que nous ne commencions à prendre certaines initiatives. Je ne crois pas que beaucoup de gouvernements provinciaux s'opposeront à la plupart de celles-ci. Toutefois, parmi les propositions que j'ai énumérées, il en est une qui peut présenter quelque difficulté, soit celle qui vise à assujetir les stimulants fiscaux accordés aux sociétés à leurs résultats en matière de reboisement, de recherche et développement et de transformation des matières premières. Mais comme on le faisait remarquer dans le rapport du ministère fédéral de l'Environnement, à moins que nous n'agissions tout de suite, nous devrons tirer d'affaires toute la province de Colombie-Britannique dans quelques années. Cela devient une question de choix.

Je sais que lors de ses négociations avec la Colombie-Britannique au sujet du renouvellement de l'entente auxiliaire, le ministre de l'Environnement a adopté la position, que je comprends fort bien, selon laquelle la contribution fédérale dépendrait de la contribution provinciale. Mais nous n'avons tout simplement plus le temps d'attendre. Nous prenons toujours plus de retard. Nous devons affecter plus d'argent à ce secteur dès maintenant. Nous devons prendre les moyens voulus même au risque que les gouvernements provinciaux nous traînent devant les tribunaux pour avoir empiéter sur leur domaine de compétence. Cette question aura alors beaucoup plus d'importance sur la scène politique. Nous pourrons ainsi nous gagner peut-être plus d'alliés et pousser certains gouvernements provinciaux à faire leur part. Dans le cas contraire, c'est nous qui devrons payer la note. C'est le rapport du gouvernement lui-même qui prévoit que c'est ce qui se passera dans quelques années.

Je sais les difficultés qui se posent, monsieur le Président. Je comprends les questions soulevées par le député. Je crois que la situation est beaucoup trop urgente pour perdre encore plus de temps.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer au débat sur le budget. J'en suis heureux, car après avoir eu l'occasion d'écouter mes vis-à-vis, je ne suis que plus convaincu que ce budget va dans la bonne voie. Que nous ont dit nos vis-à-vis? Depuis quatre ans que je siège ici, je n'ai jamais entendu un tel fatras de critiques et d'observations. En effet, qu'avons-nous appris? Tout d'abord que le gouvernement ne s'était pas occupé du déficit.

M. Clarke: Très juste!

M. Blenkarn: Tout à fait exact!

M. Peterson: C'est exact, comme nos vis-à-vis le disent. Cependant, ils nous accusent d'autre part de ne nous être pas préoccupés du chômage.

M. Blenkarn: Très juste à nouveau!

M. Peterson: Cependant, il est impossible de résoudre ces deux problèmes en même temps, monsieur le Président.

M. Blenkarn: Pourquoi pas?

M. Peterson: Je demande à nos vis-à-vis d'établir leur priorité. Il est impossible de nous aligner, comme les conservateurs le voudraient sur la politique économique américaine . . .

M. Blenkarn: Elle n'est pas si mal. Les Américains connaissent un bon taux de croissance et un taux de chômage plus faible que le nôtre.

M. Peterson: . . . qui consiste à réduire notre déficit et à augmenter nos dépenses militaires tout en créant plus d'emplois pour les Canadiens. Les Canadiens ne sont pas assez stupides pour croire que cela est réaliste.

M. Blenkarn: Ni pour vous garder encore bien longtemps. Déclenchez des élections et nous verrons bien.

M. Peterson: Le chômage est une question très grave à laquelle nous faisons tous face. Quelles sont les solutions proposées par les conservateurs pour résoudre ce problème? Une réduction du déficit.

Je m'inquiète de l'importance de notre déficit, je dois l'admettre. Si l'opposition avait prétendu que durant les jours heureux des années 1970, alors que nous connaissions des taux de croissance de l'ordre de 4, 5, 6 ou 7 p. 100, nous aurions dû mettre de côté nos fonds excédentaires, nos crédits budgétaires inutiles, pour des jours plus difficiles, je pourrais alors croire en ce qu'ils disent aujourd'hui.

M. Blenkarn: C'est vous qui gouverniez à l'époque.

M. Peterson: Ce serait n'avoir aucun sens des responsabilités que de réduire le déficit alors que nous traversons la pire récession depuis les années 1930, de triste mémoire, et que le chômage atteint des proportions inacceptables.

Voyons ce que nous avons fait en matière de création d'emplois. Malgré le chômage beaucoup trop élevé, nous avons passablement bien tiré notre épingle du jeu. Nous avons créé plus de 400,000 emplois au Canada dans les 12 derniers mois. Et depuis 1970, c'est nous qui avons fait le mieux à ce chapitre parmi tous les pays industrialisés. Nous avons réussi à faire progresser de plus de 50 p. 100 le nombre de nouveaux emplois. Nous avons été beaucoup plus dynamiques que . . .

M. Blenkarn: Que les États-Unis!

M. Peterson: . . . l'Allemagne de l'Ouest qui a enregistré un recul de 2 p. 100 dans le nombre d'emplois réels.

M. Blenkarn: Et les États-Unis alors?

M. Peterson: J'aimerais bien que les députés qui veulent réduire le déficit en sabrant dans nos dépenses sociales se mettent d'accord en nous indiquant dans quels programmes ils voudraient que nous pratiquions des compressions.

M. Blenkarn: Et Canadair et de Haviland alors?

M. Peterson: Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), l'amuseur public par excellence de l'opposition officielle, a déclaré qu'une fois au pouvoir les conservateurs allaient adopter la ligne dure. Au dépens de qui, je vous le demande? Cela fait six mois que nous les entendons parler des perspectives économiques du Canada. Monsieur le Président, lorsqu'on relit les comptes rendus, on s'aperçoit que l'opposition officielle propose plus de 150 nouveaux programmes. Et nulle part pratiquement, on ne trouve mention des compressions qu'ils seraient prêts à pratiquer. Les conservateurs sont des opportunistes et des hypocrites de la pire espèce. S'ils estiment mériter la confiance des Canadiens, qu'ils leur proposent des solutions de rechange valables. Mais qu'ont-ils proposé au fait? Au bout du compte, on s'aperçoit qu'il n'ont aucune politique véritable. On entend, par exemple, le député de Saint-Jean-Ouest nous dire qu'il est plus ou moins d'accord avec le ministre des Finances ou bien alors que les conservateurs savent fort bien ce qu'ils feraient, mais qu'ils ne nous le diront pas de crainte que nous fassions profiter les Canadiens des mesures qu'ils prendraient. Ils gardent leurs idées pour eux. Ils croient que nous profiterions de ces idées géniales pour aider nos concitoyens. Les conservateurs prétendent qu'ils détiennent les solutions, mais ils n'en soufflent mot pour pouvoir marquer des points sur l'échiquier politique aux prochaines élections. Je ne passe pas le plus clair de mon temps à penser aux prochaines élections. Je dis donc aux conservateurs de nous faire part des mesures qu'ils prendraient pour aider les chômeurs.

Mais avant de terminer sur ce chapitre, j'aimerais citer certaines données qui figuraient dans le *Globe and Mail* de ce matin. On parlait, dans un article, du pourcentage des dépenses sociales par rapport au produit intérieur brut dans les sept plus grands pays du monde. L'Allemagne de l'Ouest consacre 31.5 p. 100 de son produit intérieur brut aux dépenses sociales. Le Canada n'en consacre que 21.7 p. 100, c'est-à-dire à peine plus que les États-Unis. Le Japon arrive bon dernier avec 17.5 p. 100. Lorsque nous nous comparons aux autres pays, nous nous rendons compte forcément que nous ne dépensons pas trop pour nos programmes sociaux. Quand je vois tous ces chômeurs je n'ai guère envie de recommander la réduction des dépenses sociales, à la recherche du saint Graal, d'une solution conservatrice consistant à accroître les dépenses, à diminuer le déficit et à créer plus d'emplois que nous n'en créons déjà. Les Canadiens ne seront pas d'accord.

• (1710)

Examinons certaines des mesures prévues dans le budget. J'approuve ce que le ministre des Finances (M. Lalonde) a fait là pour la petite entreprise, surtout en accordant le tarif d'imposition à taux réduit à un plus grand nombre de petites entreprises. Ces dernières ont prouvé qu'elles pouvaient créer de nouveaux emplois. Nous confions de l'argent aux petites entreprises qui ont été le moteur de la création d'emplois. Nous verrons ces efforts porter fruit. J'apprécie également qu'on cherche à encourager davantage la participation des travailleurs en leur permettant d'acheter des actions dans l'entreprise et de participer aux bénéfices. Ces deux dispositions font partie intégrante des mesures visant le secteur de l'entreprise.

On a fait preuve de bon sens à l'égard des pensionnés. Ce sont les personnes âgées qui ont les besoins les plus pressants surtout les célibataires dont la plupart sont des femmes qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté. En majorant de $50 le supplément de revenu garanti, nous aidons directement ces personnes d'une façon très concrète. Si l'opposition a des critiques à formuler, ce sera, je l'espère parce que nous n'en avons peut-être pas fait assez pour que le revenu de ces personnes âgées soit davantage aligné sur le seuil de la pauvreté. Le seuil de la pauvreté devrait être considéré comme le minimum vital dans un pays qui possède autant de ressources et de moyens. Comment pourrait-on croire que les personnes qui atteignent l'âge de la retraite après avoir contribué à bâtir notre société se satisfont parfaitement de vivre en dessous du seuil de la pauvreté?

J'apprécie les efforts déployés par le ministre pour que les régimes de pension privés et le Régime de pensions du Canada répondent mieux aux besoins financiers considérables auxquels il faudra satisfaire au fur et à mesure que notre population vieillira. C'est un problème d'une grande complexité, mais je crois qu'on a pris là d'excellentes mesures. Je félicite le groupe d'étude présidé par le député de Sudbury (M. Frith) pour ses recommandations que nous retrouvons dans le budget. Je me réjouis particulièrement de voir que ces dispositions seront plus équitables envers les femmes, surtout celles qui vivent seules, et qui auront droit aux prestations de survivant et au partage obligatoire des régimes de pension en cas de séparation. Par le passé, nous avons été témoins de nombreuses injustices à cet égard. Je me réjouis particulièrement de voir que la dévolution sera de deux ans plutôt que de dix. Les régimes de pension privés doivent devenir transférables. Reste à voir si le secteur privé saisira l'occasion que lui offre le budget. Si les entreprises du secteur privé et le secteur des assurances ne prennent pas les initiatives voulues pour élargir le rôle des régimes de pension privés dont bénéficient actuellement seulement 10 p. 100 des travailleurs, le gouvernement n'aura d'autre choix que d'élargir les régimes de pension publics. Nous avons hâte de voir ce que le secteur privé fera des possibilités que lui offre le budget.

Il y a bien d'autres questions dont je voudrais parler également. J'attends beaucoup de la concertation dont le ministre des Finances a parlé à l'égard des agriculteurs à temps partiel et de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu. Cette concertation sera extrêmement importante. Nous devons veiller à ne pas pénaliser les agriculteurs à temps partiel simplement parce qu'ils doivent travailler en ville pour compenser le faible rendement de leur petite exploitation. Nous voulons nous assurer que ceux qui travaillent à l'extérieur et essaient de construire leur exploitation agricole puissent garder leur emploi en ville sans en souffrir. Nous voulons que les exploitants des zones agricoles marginales, qui au cours des dernières années ont beaucoup souffert de la baisse relative du prix des denrées agricoles, aient la possibilité, grâce à leur initiative et un travail acharné, de rentabiliser leur exploitation, plutôt que d'être soumis à des limites artificielles imposées par l'impôt sur le revenu ou par des inspecteurs rapaces.

Depuis 1970, j'étudie soigneusement tous les budgets. Je les ai suivi dans tous leurs détails. Je ne peux que conclure que le budget du 19 avril 1983 et celui du 15 février 1984 sont les deux meilleurs. Ils répondent aux besoins de notre nation, à nos besoins économiques, à ceux des contribuables et aux besoins d'investissement, beaucoup mieux que n'importe quel autre budget présenté pendant cette période.

Je voudrais maintenant parler de quelque chose qui, à long terme, améliorera l'avenir économique du Canada. Je veux parler des dispositions relatives à l'aide au commerce international. Le fonds pour l'aide et le commerce international a été annonçé dans le budget, mais tout d'abord je voudrais revenir en arrière quelque peu pour étudier notre position vis-à-vis de l'aide étrangère. Les députés se souviendront qu'au début des années 1960, nous avions fixé des objectifs globaux pour l'aide des pays en voie de développement, les pays les moins développés du tiers monde. Les riches nations occidentales s'étaient fixé un objectif d'environ 1 p. 100 du produit national brut. Nous estimions que pour chaque dollar produit par notre économie, nous pouvions consacrer un cent aux pays en voie de développement. Par la suite nous nous sommes aperçus que nous ne respections pas cet engagement. Le Canada ne faisait pas bonne figure. Même si nous étions un des plus riches pays, nous ne consacrions à l'aide internationale que 0.4 p. 100 de notre PNB. Le premier ministre Pearson a présidé une commission à la fin des années 60 qui avait fixé comme objectif 0.75 p. 100. Par conséquent, notre objectif global d'aide avait été réduit de 25 p. 100. Les principaux pays occidentaux étaient dans la même situation. En 1980, le premier ministre (M. Trudeau) nommait un groupe de travail de la Chambre des communes sous la présidence du député de Gloucester (M. Breau). Son rapport est excellent. L'objectif cette fois est de 0.7 p. 100 du PNB. Mais nous n'en sommes toujours pas plus près. Où en sommes-nous?

En 1981, parmi les 17 membres du comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les 17 pays industrialisés les plus riches du monde, le Canada était au huitième rang en ce qui concerne la proportion des ressources qu'il était prêt à consacrer à l'aide au développement: 0.54 p. 100. En tête venaient les Pays-Bas avec 1.1 p. 100 et en queue, 17e sur 17, les États-Unis d'Amérique avec 0.24 p. 100. Il est fort regrettable que les États-Unis, la locomotive de l'économie occidentale, aient comprimé leur aide jadis fort respectable, qui dépassait 1 p. 100 du PNB. C'était dans les années 1960. Ils ont adopté là une politique à courte vue que je qualifierais même d'égoïste. Une telle attitude bouleversera davantage l'ordre économique mondial, ainsi que la situation et la structure économiques mondiales, dans les décennies à venir. M. Jean-Jacques Servan-Schreiber l'a expliqué dans son ouvrage intitulé «Le Défi mondial»: les nations riches de l'Occident seront en mesure de se concurrencer durant les années, voire les décennies à venir. Une année, nous serons les champions d'un produit tandis qu'un autre pays le sera pour un autre. Il a soutenu que les économies des pays industrialisés de l'Occident ne connaîtraient pas des taux de croissance prodigieux. Nous n'acquerrons que de faibles avantages les uns par rapport aux autres, et seulement de temps à autres. D'après lui, le seul moyen pour nous de favoriser notre croissance serait de nous tourner vers les 160 pays en voie de développement, et de chercher à tout prix à collaborer avec eux.

• (1720)

C'est à cela que sert le fonds pour l'aide et le commerce international. Nos crédits supplémentaires à l'aide extérieure aideront, paraît-il, les exportateurs canadiens. Je ne vois aucun inconvénient à ce que l'aide au tiers monde soit liée à nos exportateurs. Les Canadiens en profiteront. Nous aurons plus d'argent à dépenser. Cessons d'être parcimonieux et de n'offrir que 0.7 p. 100 du produit national brut, et tâchons d'édifier un monde intéressant pour les pays défavorisés, un monde dans lequel s'offriront à nous des possibilités merveilleuses de nous épanouir tous ensemble. C'est ce que j'appelle voir loin. Le budget à l'étude renferme un grand nombre de mesures semblables. Je suis très heureux d'avoir pu vanter les mérites du budget du 15 février 1984.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le président du comité des finances pourrait-il nous dire ce qu'il pense de la déclaration qu'a faite M. Paul Volker le 29 février devant le comité sénatorial américain chargé d'étudier le budget? Voici ce que cet homme a déclaré:

> Les répercussions négatives du déséquilibre entre les épargnes des citoyens et les investissements sur les marchés du crédit sont devenues d'autant plus apparentes que l'économie américaine a pris de l'essor; or ce déséquilibre ne pourra que s'aggraver si l'on permet que se matérialisent dans les années à venir des déficits de l'ampleur prévue par le bureau du Congrès chargé du budget et par d'autres organismes, des déficits comme on n'en jamais vu en période d'expansion économique.

Étant donné que notre déficit va gruger 92 p. 100 de nos épargnes nationales, que notre déficit par habitant dépasse de 50 p. 100 celui des États-Unis et que, par rapport au produit national brut, il est presque le triple de celui des Américains, comment peut-on concevoir que le président du comité des finances de la Chambre approuve ce budget?

M. Peterson: Monsieur le Président, c'est une question purement formelle. Si le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) avait la moindre idée sur les compressions à effectuer afin de mieux administrer les impôts des Canadiens, il nous en aurait certainement fait part. Cette question est un exemple tout à fait typique du genre d'interventions que les députés de l'opposition ont faites au cours du débat. Ils refusent de nous dire quelles dépenses ils seraient disposés à réduire. Les prestations versées aux personnes âgées, peut-être? Les transferts aux provinces? Les paiements de transfert représentent près de 85 p. 100 des dépenses fédérales.

L'autre jour, au comité des finances, le député a voté de concert avec les néo-démocrates en vue d'augmenter nos paiements aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire. Ils ne feraient donc pas de compressions à ce poste. Le chef de l'opposition (M. Mulroney) a dit qu'ils n'en feraient pas non plus au titre des services de santé. Il a dit qu'ils donneraient encore plus d'argent aux provinces dans ce domaine. Seraient-ils bien avisés de réduire les versements aux personnes âgées? Pas du tout. Comment feront-ils alors pour épargner les milliards de dollars dont ils parlent? Voilà la première partie de ma réponse à une question de pure forme, qui a une connotation partisane.

Quant au second aspect, je ne suis assurément pas disposé à convenir avec le député que nous pouvons nous permettre de faire marche arrière au moment même où nous réformons notre économie pour qu'elle soit axée sur les nouvelles technologies. Le déficit de 31.5 milliards du dernier budget ne me fait pas peur. Le député veut-il nous dire quel serait le montant de son déficit idéal?

Le seul reproche que l'on puisse honnêtement nous faire serait d'avoir trop dépensé au cours des années 1970. Nous avions une croissance réelle mais en même temps nous accusions des déficits. Dans cette perspective, si les députés de l'opposition peuvent affirmer en toute honnêteté qu'ils préconisaient à l'époque une réduction des dépenses, qu'au milieu des années 1970, ils étaient contre l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers, leurs discours d'aujourd'hui sur les déficits pourront avoir une certaine crédibilité.

Je ne cherche pas d'excuse au déficit de 31.5 milliards de dollars prévu dans le budget du 15 février dernier. Tous ceux qui en cherchent doivent intervenir et nous indiquer dans quels secteurs ils effectueraient les réductions précises et qui en ferait les frais.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, j'ai écouté ce que nous a dit le député de Willowdale (M. Peterson) au sujet des pensions. C'est une question à laquelle je porte depuis toujours un intérêt particulier. J'ai entendu ses remarques éloquentes sur les besoins des personnes âgées, surtout les Canadiens célibataires âgés. Je suis d'accord avec lui, si ce n'est qu'il a fait des remarques élogieuses à l'égard du groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions, laquelle a recommandé une augmentation de $102 par mois pour les personnes qui n'ont rien d'autre pour vivre que le SRG et la pension de vieillesse. Le gouvernement a choisi de n'y pas donner suite. Je tiens à lui demander un avis personnel. Je connais la réaction du gouvernement. Les personnes de plus de 65 ans, les 600,000 Canadiens qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté, sont essentiellement des femmes. La plupart d'entre elles en sont là parce qu'elles ont passé la plus grande partie du leur vie à travailler à plein temps à la maison et que rien n'était prévu pour elles dans les régimes de pension. Le groupe de travail parlementaire a formulé une proposition d'autofinancement en vertu de laquelle les ménagères pourront participer au Régime de pensions du Canada de plein droit, de sorte que si elles divorcent ou se séparent de leur conjoint ou si ce dernier décède, elles pourront continuer à bénéficier du RPC. Je cherche des personnes prêtes à appuyer cette proposition. Je sais que le gouvernement ne l'approuve pas mais, de son côté, le député qui semble s'inquiéter de ce problème, se rend-il compte que si nous ne faisons rien pour remédier aux injustices dont font l'objet les personnes qui travaillent à plein temps à la maison, il y en aura encore plus de 600,000 dans cette catégorie désespérée qui auront plus de 65 ans très bientôt?

• (1730)

M. Peterson: Monsieur le Président, j'ai deux remarques à faire pour répondre au député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald). J'approuve sans réserve le principe et la recommandation du groupe de travail concernant les pensions des ménagères. Comme l'honorable représentante le signale, la situation est absolument inadmissible. Il y en a tant qui ont fait un apport à la société. Que l'on ne me dise pas qu'être ménagère, ce n'est pas faire un apport important, essentiel et précieux sur le plan des valeurs sociales et des possibilités économiques que cela représente pour les autres membres de la famille. Personne ne peut dénigrer cet apport, surtout lorsqu'il s'agit du revenu de retraite de ces femmes célibataires qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté. C'est une honte nationale que tant de femmes célibataires vivent en-dessous du seuil de la pauvreté.

Je voudrais savoir quelle est la position de son parti à ce sujet. J'approuve sans réserve cette recommandation. Collaborons tous de façon constructive à la réalisation de cet objectif.

Ma deuxième remarque, c'est que l'exposé budgétaire du ministre laissait entendre que des entretiens sont en cours et seront entrepris sous peu avec les provinces en vue d'obtenir leur appui et leur collaboration dans cet effort. Je ne pense pas que nous puissions attendre très longtemps le début de ces entretiens avant de formuler certaines solutions pratiques au problème très réel que nous a décrit l'honorable représentante.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au député de Willowdale (M. Peterson). Il a parlé en détail de la question des dettes et des déficits, et je me demande s'il a lu un article paru dernièrement dans le *Financial Post* du 18 février 1984, sous la plume d'un professeur d'économie de l'Université de Manitoba, M. Ruben Bellan. Ce dernier soutient dans cet article qu'au lieu d'adopter au Canada à l'égard du déficit et de la dette une approche semblable à celle du gouvernement du Japon, nous avons, étant donné la politique du gouvernement libéral, que préconise même davantage le parti progressiste-conservateur, préféré emprunter à l'étranger et forcer nos municipalités et nos sociétés, etc., à faire de même, car le gouvernement n'emprunte pas à bas prix.

Le président suppléant (M. Guilbault): La période des questions est terminée. Le débat reprend.

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre nomination et vous adresser mes meilleurs vœux. Avant de commencer à exposer mon point de vue sur le budget déposé par le gouvernement le 15 février, je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter le premier ministre (M. Trudeau) d'avoir annoncé son intention de prendre sa retraite. En tant que député conservateur siégeant de l'autre côté, je dois reconnaître honnêtement que je suis loin d'avoir toujours été d'accord avec le premier ministre, ce qui ne m'empêche nullement de le respecter profondément et de reconnaître qu'il a bien mérité sa retraite.

Enfin, j'en profite pour souhaiter bonne chance aux candidats à la succession. Je me réjouis de voir que le réseau anglais de Radio-Canada et la chaîne CTV ont tous deux réussi à obtenir une interview du candidat le plus sérieux à la direction du parti libéral, qui est actuellement à la Jamaïque ensoleillée. J'ai été content d'apprendre que, comme le parti conservateur, il considère que le chômage constitue le plus grave problème de notre pays. Je peux citer à la Chambre environ 1.5 million de raisons pour lesquelles notre parti a toujours considéré le chômage comme le problème à régler en priorité.

Il y a 21 jours, 1.5 million de chômeurs canadiens attendaient avec impatience la divulgation du budget de 1984 du ministre des Finances. Un bon nombre de ces hommes et de ces femmes espéraient apprendre de bonnes nouvelles sur les mesures que se proposait de prendre le gouvernement pour aider les jeunes qui viennent de sortir de l'école secondaire, du collège ou de l'université à se trouver du travail. Ces jeunes qui cherchent un premier emploi sont naturellement défavorisés parce qu'ils n'ont pas l'expérience que recherchent les employeurs éventuels. Autrement dit, ils sont coincés dans le cercle vicieux habituel: ils n'ont pas assez d'expérience pour obtenir un emploi parce qu'ils n'ont jamais eu l'occasion de travailler, et donc d'acquérir cette expérience.

Après avoir écouté le ministre des Finances (M. Lalonde) il y a une vingtaine de jours, les 1.5 million de chômeurs canadiens ont une fois de plus été déçus par ce gouvernement qui semble se moquer des citoyens qui ne réussissent pas à trouver du travail. En tant que député d'une circonscription du nord de l'Ontario, je peux dire à la Chambre que des milliers de chômeurs de ma circonscription et de toutes celles du nord de l'Ontario et de la région sont extrêmement déçus par les mesures prises par le ministre des Finances en faveur de l'emploi. Les députés d'en face qui représentent le nord de l'Ontario et les autres députés du caucus libéral ont prouvé une fois de plus que les priorités du gouvernement ne correspondent pas avec les besoins de la population.

En avril 1983, le ministre des Finances se vantait d'avoir présenté un budget de relance. Ce qu'il n'a pas dit, c'est que les Canadiens devaient se remettre de la façon dont le gouvernement avait géré l'économie canadienne. Sans vergogne, il s'est adressé à la Chambre en ces termes:

> Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui, malgré des tensions financières considérables, n'a dérogé ni à sa volonté ni à son devoir de venir en aide aux Canadiens qui en ont le plus besoin. Le gouvernement a pris des mesures importantes au cours des dix derniers mois pour contenir la hausse du chômage.

Il avait dit ceci auparavant:

> Madame le Président, mon premier souci dans ce budget est de venir en aide au million et demi et plus de Canadiens qui sont prêts à travailler, mais ne peuvent pas se trouver d'emploi.

Comme quelqu'un qui revoit un mauvais film, nous avons pu constater quelles répercussions le budget de relance du ministre a eues sur l'économie canadienne.

Il y a dix ans, le ministre nous disait que 1.5 million de Canadiens ne pouvaient pas trouver de travail. Aujourd'ui, après dix mois de relance libérale, il y a toujours 1.5 million de chômeurs. Dix mois de relance . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): Je regrette de couper la parole au député, mais la présidence aimerait s'assurer que le député va entamer ses observations. Il lit depuis le début. Même si les députés sont autorisés à lire des extraits de documents à la Chambre, ils ne doivent pas lire le texte de leur discours.

M. MacDougall: Merci beaucoup, monsieur le Président. Je vais aborder les points dont je voulais parler. Je dois m'excuser auprès de vous, monsieur le Président; je me suis laissé emporter.

Il y a quelques semaines, j'ai reçu une lettre troublante d'un de mes électeurs qui travaille dans l'industrie minière, laquelle connaît de nombreux problèmes à l'heure actuelle dans le nord de l'Ontario. Je suis désolé, monsieur le Président. Je ne devrais peut-être pas citer la lettre, mais je dois vous dire qu'il y a un million et demi de chômeurs au Canada, y compris des gens du nord de l'Ontario. Je dois parler de certaines de ces lettres parce qu'elles sont très sincères et qu'elles témoignent des problèmes qui existent dans le nord de l'Ontario, notamment, bien entendu, dans ma circonscription. Dans sa lettre, ma mandante explique que son mari est sans travail depuis un an déjà. Il a postulé des emplois, a répondu à des offres d'emploi et a vérifié ce qu'il y avait sur les tableaux de la C.A.C. dans tout le nord de l'Ontario. Ses prestations d'assurance-chômage expirent le 13 février. Que devrait faire ma mandante? C'est à ce genre de question que je voulais en venir, monsieur le Président. C'est à cela que je voulais en venir au sujet du ministre et de son budget. Dans ce dernier, le ministre ne s'est pas penché sur les problèmes d'il y a dix mois. Le budget que nous débattons aujourd'hui est le même que le précédent et il y a encore un million et demi de chômeurs.

J'ai essayé de trouver du travail à mon mandant, mais je n'y ai malheureusement pas réussi et je n'ai pu lui chercher du travail parce que j'étais ici le soir de la présentation du budget, espérant trouver dans celui-ci ce que je crois être des solutions aux problèmes des chômeurs.

Ce qui est peut-être encore plus frustrant pour un nouveau député comme moi et pour mes mandants, c'est que lorsque le gouvernement se décide à affecter des fonds à la création d'emplois, ces fonds ne sont pas distribués également dans tout le pays. Ce qui s'est passé à la Chambre ces dernières semaines est très choquant pour mes collègues de ce côté-ci et pour moi-même. Il est choquant de voir des fonds publics distribués inégalement dans tout le pays. En se servant de fonds publics pour stimuler la popularité déclinante du gouvernement, les libéraux ont créé deux classes de chômeurs.

• (1740)

Le 29 novembre dernier, j'ai prévenu la Chambre que les fonds du programme Canada au travail n'étaient pas distribués équitablement. Dans la circonscription libérale de Nickel Belt, l'allocation moyenne pour un chômeur était de $168 par semaine, alors que dans celle de Timiskaming, elle était de $97 par semaine. Ce n'est pas juste, monsieur le Président. Les victimes sont ici les chômeurs, ceux qui se cherchent un emploi, ceux qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage et qui doivent vivre des prestations du bien-être social. Voilà ce que je veux dire lorsque je déclare qu'il faudrait distribuer équitablement dans tout le pays les fonds que prévoient les programmes de création d'emplois.

A propos de sociétés où vivent différentes classes de citoyens, je songe à la société de castes de l'Inde et aux opprimés du bloc communiste. Cela ne devrait pas exister au Canada. Il ne devrait pas y avoir ici deux classes de citoyens, soit ceux qui vivent dans des circonscriptions conservatrices ou néo-démocrates et ceux qui vivent dans des circonscriptions libérales.

Il faut qu'un gouvernement soit vraiment acculé au pied du mur pour faire de la politique sur le dos des chômeurs et penser à acheter les Canadiens avec leur propre argent au lieu d'utiliser cet argent de façon juste et honnête. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) n'a pu décrocher que 150 millions pour son budget, mais il y a à peine dix mois, quand le ministre des Finances a fait le pitre devant les caméras de télévision, il a déniché 200 millions de dollars pour couvrir son étourderie. Mais quand vient le temps d'aider les chômeurs, il ne peut trouver plus de 150 millions.

Je voudrais profiter de l'occasion pour citer encore une fois les vues d'un Canadien illustre sur les chômeurs. En lançant la campagne électorale de 1980, il a déclaré ceci:

> A l'aube des années 80, nous devons nous rappeler que notre pays n'a pas de plus grand défi à relever que la nécessité essentielle de créer des emplois, surtout pour les jeunes gens du Canada.

Ce Canadien illustre est le très honorable premier ministre et ces paroles ont été prononcées à l'Université du Nouveau-Brunswick le 10 janvier 1980. Le divorce entre les paroles et les actes du premier ministre et du ministre des Finances ne fait aucun doute.

Notre pays a besoin d'un gouvernement qui peut contrôler les dépenses et faire comprendre une fois pour toutes à l'entreprise privée que ses projets de restrictions et de reprise sont sérieux.

L'année dernière, le ministre des Finances nous a informés que le déficit atteindrait les 31.5 milliards; aujourd'hui, le gouvernement doit emprunter un dollar sur trois qu'il dépense. Année après année, le vérificateur général prévient la Chambre des communes que les dépenses du gouvernement nous mènent droit à la faillite. Je crois que le gouvernement y est parvenu, monsieur le Président. Il est clair que non seulement le gouvernement est en faillite morale, mais qu'entre ses mains les chômeurs ne sont que des pions sur l'échiquier politique. Le gouvernement est aussi en faillite financière, parce qu'il semble ne pas pouvoir contenir ses propres dépenses.

J'ai discuté du sort des chômeurs et j'ai abordé brièvement la question du déficit fédéral démoralisant. Je voudrais passer maintenant à un domaine que le ministre des Finances a complètement exclu de son budget. L'industrie minière de notre pays est en grave difficulté et il n'est tenu aucun compte de ses problèmes dans le plan d'action du gouvernement.

De janvier 1982 à novembre 1983, plus de 25,774 mineurs ont été mis à pied de façon permanente ou provisoire. Par dessus le marché, une centaine d'exploitations ou de projets miniers ont été suspendus temporairement. Alors que le secteur minier est en pleine crise, que fait le gouvernement? Absolument rien. Pas un traître mot à ce propos dans l'exposé budgétaire de 20 pages que le ministre des Finances a lu à la Chambre le mois dernier.

Dieu sait pourtant combien les mines sont importantes pour toutes les localités du nord de l'Ontario. J'espère bien que les députés qui représentent cette partie du Canada interviendront au cours du débat pour s'opposer au budget que nous sommes en train d'étudier. On n'a rien prévu pour les milliers de mineurs licenciés dans notre région.

Monsieur le Président, au train où vont les choses actuellement au Canada, il n'y a qu'un seul programme qui soit directement relié à l'exploitation minière. Le programme de stages dans les mines qui fait partie du programme Accès-carrière, projet mis sur pied avec la collaboration de l'Association des mines du Canada, est une bonne mesure qui vise à aider les diplômes des facultés de géologie, de génie minier et de technologie minière. C'est un excellent programme qui ouvre des débouchés pour les nouveaux diplômés. C'est une excellente mesure en soi, mais qui ne procurera pas de travail à nos étudiants si nos mines sont fermées.

Monsieur le Président, le député de Nickel Belt trouve le moyen de rire parce que je m'inquiète de l'état de nos mines. Monsieur le Président, je doute que les mineurs du nord de l'Ontario trouvent cela comique.

Même avec les programmes d'emplois prévus aux termes de l'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage, ce programme ne suffit pas à rassurer les compagnies minières dont l'avenir est incertain.

Au cours de notre dernière tournée dans ma circonscription, mon collègue de Prince George-Peace River (M. Oberle) et moi-même avons entendu des gens nous dire que la concurrence étrangère était nuisible, voire fatale pour les mines de fer du Canada. Nous avons rencontré le gérant de la mine Adams à Kirkland Lake, M. Bruce Taylor, qui nous a dit qu'il en coûtait $10 de moins la tonne aux sociétés minières brésiliennes pour expédier leur minerai dans la région des Grands lacs qu'aux sociétés minières du nord de l'Ontario. Et on peut en dire autant pour une autre mine située à peine à 60 milles plus loin. Or donc, le minerai brésilien coûte $10 de moins la tonne en frais de transport jusqu'aux Grands lacs que celui du nord de l'Ontario. Voilà le genre de problèmes qu'il faudrait résoudre.

Il n'en demeure pas moins que rien n'a été prévu dans le budget pour ce secteur de l'économie qui emploie plus de 200,000 personnes. Le ministre d'État chargé des Mines (M. Rompkey) ne traitera probablement pas de ce sujet, car il n'a rien à défendre. A un moment donné, le gouvernement fédéral a donné l'impression qu'il se préoccupait de l'industrie minière et il a même proposé une politique minière dans un document de travail, en mars 1982. Nous approchons du deuxième anniversaire de la publication de ce document et nous n'avons toujours vu aucun acte ni aucune déclaration au sujet de ce que fera le gouvernement. Le secteur minier canadien a le droit de se plaindre de ce manque d'intérêt?

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, s'il vous plaît. Puis-je demander au député de parler d'abondance comme le veulent la règle et les traditions? C'est la deuxième fois que je le lui rappelle.

M. MacDougall: Merci, monsieur le Président, c'est certainement ce que je vais faire. Lorsqu'on traite de grandes questions comme les ressources naturelles et les mines, ou le chômage, je dois dire que je m'inquiète et que je veux être précis. C'est pourquoi j'ai des notes devant moi. Je dois continuer et dire que le secteur minier . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): Je regrette, mais la présidence n'a pas bien compris ce que voulait dire le député. Veut-il dire qu'il va continuer à lire?

M. MacDougall: Non, monsieur le Président.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons vu des députés lire tout leur discours. Le député actuel ne fait que se reporter à des notes et il ne devrait pas être interrompu. Vous devez certainement protéger les droits de tous les députés. J'en ai vu, de l'autre côté, lire tout leur discours sans interruption. Mon collègue ne le lit pas, il se reporte à des notes et ne devrait pas être interrompu.

Le président suppléant (M. Guilbault): Tout d'abord, c'est une critique d'une décision de la présidence. Je vais lire le commentaire 309 du Beauchesne qui est très clair à cet égard. Il se lit comme suit:

> La règle veut . . . que les députés parlent d'abondance et ne donnent pas lecture d'un discours écrit ou préparé d'avance.

Je pourrais lire également les commentaires 310 et 311. Il y a des exceptions, par exemple le premier discours d'un député. Je ne voudrais pas ennuyer la Chambre avec tout cela. Tout ce que je voudrais, c'est que les députés respectent la règle.

M. Taylor: Mais elle devrait s'appliquer à tout le monde, pas simplement à un député.

• (1750)

M. Gurbin: Monsieur le Président, je pense que je ne comprends pas la règle aussi complètement que vous, mais je me rappelle une occasion où le premier ministre (M. Trudeau) a lu son discours. Pourquoi la règle ne s'appliquerait-elle pas au premier ministre . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que l'on critique une décision de la présidence. C'est exactement ce qui se passe.

M. Gurbin: Non, Monsieur le Président, je posais une simple question.

Le président suppléant (M. Guilbault): Le député voudrait-il bien s'asseoir? Je peux répondre car il y a des exceptions. Je voudrais citer la page 102 de la 5e Édition du Beauchesne:

> La tradition consacre à ce principe diverses exceptions dont le Président, de sa place, a officiellement pris acte à l'occasion. Ministres, chefs de partis de l'opposition (ou députés parlant en leur nom) députés parlant une langue qui n'est pas la leur, députés prenant la parole à la Chambre pour la première fois . . .

Je pourrais poursuivre, mais cela suffit, je crois.

M. MacDougall: Monsieur le Président, voilà dix minutes de débat très animé.

Mlle MacDonald: Parlez-lui du secteur minier.

M. MacDougall: J'aimerais continuer, mais sans l'aide de mes notes. Pas une ligne de ce budget ne parle de venir en aide au secteur minier du nord de l'Ontario ou des autres régions du Canada. Quelles sont les réalisations du gouvernement dans ce domaine? Qu'a-t-il fait pour le secteur secondaire? Qu'a-t-il fait pour le secteur du forage au diamant?

M. Taylor: Rien.

M. MacDougall: Qu'a-t-il fait pour les milliers de mineurs en chômage?

M. Taylor: Rien.

M. MacDougall: Absolument rien, monsieur le Président. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prévues dans son budget pour promouvoir le tourisme? Les députés d'en face peuvent-ils me dire en quoi ce budget peut venir en aide au secteur touristique?

M. Taylor: Il n'avantage que les circonscriptions libérales.

M. MacDougall: Aucune mesure du budget ne favorise le secteur touristique.

En quoi le gouvernement a-t-il aidé les petits entrepreneurs canadiens? Les députés d'en face peuvent-ils me dire ce qu'a fait le gouvernement pour aider les secteurs minier et touristique?

Mlle MacDonald: Il les taxe, c'est tout.

M. MacDougall: Rien que des impôts, en effet. Tout à l'heure, un ministériel a parlé du secteur forestier. Que s'est-il passé dans ce domaine? Quelles solutions le gouvernement a-t-il apportées aux problèmes de ce secteur? J'avoue que nous avons enfin pu nous mettre à la tâche il y a un an et demi mais on a attendu trop longtemps, monsieur le Président. Où s'en va ce gouvernement? Il n'a secouru aucune de nos industries extractives qui font la force du Canada. Monsieur le Président, c'est le secteur primaire qui importe, c'est sur lui que nous avons bâti le Canada au fil des ans et que nous en avons fait un pays riche grâce à l'exploitation de ses ressources naturelles. Le gouvernement l'a négligé à maintes reprises. Qu'a-t-il fait pour les pêcheurs au Canada?

M. Taylor: Rien.

M. MacDougall: Les pêcheurs de la côte du Pacifique et de la côte de l'Atlantique n'ont rien obtenu. Je suis heureux de devoir m'éloigner de mes notes, car je peux dire sans ambages, monsieur le Président, que les Canadiens savent que le budget ne tient nullement compte de nos ressources naturelles, du tourisme, de nos industries forestières et minières et de nos pêches. Le gouvernement estime que, en accordant à nos personnes âgées $25 en juillet et un autre montant de $25 à la fin de l'année, il accomplit quelque chose. Mais que fait-il pour les nombreux particuliers qui réussissent à peine à subsister d'un jour à l'autre? Il ne fait rien pour les Canadiens. Je suis désolé pour le gouvernement. Il n'y a qu'une seule solution et si ces députés estiment que le budget présenté à la Chambre est excellent, pourquoi ne déclenchent-ils pas des élections?

M. Taylor: Ils seront battus.

M. MacDougall: Laissons les mineurs du nord de l'Ontario, les pêcheurs de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve, l'industrie touristique et nos personnes âgées dire au gouvernement ce qu'ils pensent de lui.

En terminant, monsieur le Président, je recommande instamment au gouvernement, s'il trouve son budget valable, de laisser à la population le soin de trancher la question.

Le président suppléant (M. Guilbault): Le député de Sudbury (M. Frith) voudrait poser une question.

M. Frith: Monsieur le Président, je voudrais signaler au député de Timiskaming (M. MacDougall), étant donné que nous représentons tous deux des circonscriptions du nord de l'Ontario, que l'industrie minière se heurte actuellement à un problème cyclique. Ce problème s'est déjà posé et j'espère que si le gouvernement provincial prend un engagement à long terme pour ce qui est de la politique fiscale, nous aurons peut-être la chance . . .

M. Blenkarn: Allons donc!

M. Frith: Je voudrais rappeler aux députés d'en face qu'un trésorier de l'Ontario, un dénommé John White, représentant de la circonscription provinciale de London . . .

M. Blenkarn: Un certain ministre des Finances baptisé John Turner a fait aussi un beau gâchis. Parlons du fameux budget de Turner qui a dupé l'industrie minière.

M. Frith: . . . le député de Timiskaming, pour sa gouverne, pourrait interroger M. John White au sujet de l'industrie minière et de sa réaction aux modifications apportées à la loi provinciale sur l'imposition des mines en 1974 . . .

M. Blenkarn: Que dire du budget de M. Turner? L'avez-vous lu?

M. Frith: . . . et de son incidence qui a contribué plus que n'importe quoi à réduire les travaux de prospection dans le nord de l'Ontario.

M. Taylor: C'est une assemblée fédérale ici.

M. Frith: Le député de Timiskaming a signalé dans son intervention le fait qu'on peut importer le minerai brésilien—le minerai de fer je suppose—pour environ $10 de moins la tonne. Il pourrait peut-être éclairer la Chambre en expliquant quelle position il pense que le parti conservateur adoptera à cet égard afin que l'on puisse rouvrir le mine de fer à Schefferville.

M. MacDougall: Tout d'abord, monsieur le Président, je suis très heureux que le député de Sudbury (M. Frith) ait reconnu la mauvaise situation dans laquelle se trouve également l'industrie minière de sa localité. Il parle du gouvernement provincial, monsieur le Président. J'ai eu le bonheur ces dernières années de pouvoir travailler en relations étroites avec le gouvernement provincial et le ministre des Ressources naturelles, et je ne peux pas en dire autant des députés ministériels, qui ont tendance à travailler non pas de concert mais isolément.

Quant au minerai brésilien, tout ce que je puis dire au député de Sudbury, c'est que les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui se sont aggravés de plus en plus au cours des 20 dernières années sous les gouvernements libéraux. C'est à eux qu'en revient la faute. Au cours des 20 dernières années d'administration libérale, nous avons eu à faire face aux problèmes du minerai brésilien, de la société Iron Ore du Canada et des autres compagnies minières d'un bout à l'autre du pays.

M. Fisher: Le député de Timiskaming (M. MacDougall) aurait-il l'obligeance de nous dire ce qu'il pense des propositions de son collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui a lui-même bon espoir de devenir le futur ministre des Finances? Si le député de Timiskaming croit que la situation a été pénible au cours des dernières années, elle lui paraîtra bien douce en comparaison de ce que le député de Saint-Jean-Ouest s'apprête à nous infliger. D'après les médias, le député de Saint-Jean-Ouest aurait dit que le prochain ministre des Finances devra se montrer «mesquin, méchant et dur». Voilà qui constituera sûrement une bonne nouvelle pour les gens du nord de l'Ontario.

M. Taylor: Mais juste et honnête.

M. Fisher: Le député de Timiskaming nous dirait-il plus précisément s'il est d'accord avec le député de Saint-Jean-Ouest qui réclame l'examen des ressources personnelles? Le député veut-il que l'on en revienne à cette expérience dégradante comme le souhaite le député de Saint-Jean-Ouest? Ou va-t-il récuser publiquement la politique économique spécieuse de son collègue qui rejette sur le dos des pauvres les problèmes du déficit?

M. Taylor: Il a au moins été juste et honnête.

M. MacDougall: Monsieur le Président, je me contenterai de répondre que les Canadiens ont déjà un ministre des Finances mesquin. Tout ce qu'il nous faut, ce sont des élections générales, et nous serons heureux de vous annoncer ce que nous allons faire.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'ajournement

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LE REJET DES DEMANDES D'ALLOCATION POUR INCAPACITÉ EXCEPTIONNELLE. B) LES DÉLAIS D'EXAMEN DES DEMANDES DE PENSION

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, le 21 février j'ai posé deux questions au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell). La première avait trait à la façon dont la Commission canadienne des pensions répond aux demandes d'allocation pour incapacité exceptionnelle. Seul un assez petit nombre d'anciens combattants les plus handicapés peuvent demander cette allocation.

Ma seconde question portait sur les délais d'examen d'une demande de pension qui peuvent aller, dans nombre de cas, jusqu'à quatre ans entre le moment où la demande est présentée et le dernier recours. La réponse du ministre m'a beaucoup déçu.

Il faut que les anciens combattants sachent que le ministre, le ministère et les différents comités et commissions qui relèvent de lui ont leurs intérêts très à cœur. Certains des anciens combattants en question ont plus de 80 ans. Ils méritent certainement qu'on s'occupe d'eux dans les plus brefs délais.

L'allocation pour incapacité exceptionnelle, dont j'ai parlé dans ma première question, concerne un petit nombre des anciens combattants les plus gravement handicapés. Seuls ceux qui sont considérés comme handicapés à 100 p. 100, qui sont impotents, souffrants, incapables de jouir de la vie et dont l'espérance de vie est réduite en raison de leur handicap, sont admissibles à cette allocation. Au 31 mars 1983, 960 personnes recevaient ces allocations qui coûtent par an à l'État un peu plus de 3 millions de dollars. Étant donné le petit nombre d'anciens combattants qui touchent la pleine pension, 3,736 ou 3.7 p. 100 de toutes les pensions d'invalidité aux anciens combattants, ce programme ne risque pas de devenir trop dispendieux. La somme allouée à chaque personne admissible ne peut dépasser $3,000 par année.

Je demandais au ministre de m'expliquer pourquoi tant de demandes d'allocation étaient rejetées par la Commission des pensions. Il ne s'agit pas de demandes capricieuses. Les 17 demandes rejetées dont j'ai parlé dans ma question avaient été faites par des amputés dont beaucoup souffrent d'arthrite, de maux au dos et de maladies de cœur. Dans la majorité des cas, la Commission des pensions a nié tout lien entre les différentes incapacités, refusant de reconnaître l'incapacité exceptionnelle de ces anciens combattants. Heureusement, 16 d'entre eux ont interjeté appel auprès du Conseil de révision des pensions, qui a donné raison au demandeur dans tous les cas.

Ce qu'il faut déplorer ici, c'est que la Commission canadienne des pensions adopte une attitude intransigeante qui nécessite des appels longs et coûteux. La Commission devrait tenir compte de certaines décisions rendues précédemment par le Conseil de révision afin d'aligner ses propres jugements sur ceux du Conseil. Si la Commission estime que le Conseil fait erreur en accordant trop facilement gain de cause aux plaignants, peut-être que les deux organismes devraient collaborer d'un peu plus près.

Le problème, c'est que les deux organismes sont incapables d'interpréter adéquatement la même disposition législative, soit l'article 57 de la loi sur les pensions. Qui supporte les conséquences de cette divergence de vue? Les anciens combattants qui ont sacrifié leur santé et parfois ont perdu des membres en servant leur pays.

Dans la deuxième question que j'ai posée au ministre, j'ai fait état des délais interminables qu'exigeait chaque appel. Des milliers d'anciens combattants attendent deux, trois ou même quatre ans avant qu'une décision finale soit rendue. Dans sa réponse, le ministre a affirmé qu'il faisait tout son possible pour que chaque cas soit examiné le plus rapidement possible tout en veillant à la bonne préparation des dossiers afin que l'ancien combattant ait toutes les chances de son côté.

J'avais signalé au ministre qu'en moyenne il s'écoule 277 jours entre la réception d'une demande par le Conseil de révision et la date de la décision. Ce délai de 277 jours s'ajoute à la période de plus d'un an que prend la Commission des pensions à rendre sa décision dans la majorité des cas. A la suite d'une décision défavorable, il faut parfois jusqu'à 11 mois pour interjeter appel devant le Conseil de révision, si le procureur de l'ancien combattant est passablement occupé. A ce moment-là, en moyenne, l'ancien combattant aura consacré deux ans à défendre sa cause. Celle-ci aura été soumise à deux organismes et l'ancien combattant aura collaboré avec un représentant du Bureau des avocats des pensions ou d'une association d'anciens combattants.

• (1805)

Si le ministre a raison de veiller à ce que la demande d'un ancien combattant soit le mieux étayée possible, il faut déplorer qu'il faille 277 jours au Conseil de révision pour rendre une décision. On ne peut ajouter foi aux paroles du ministre quand il affirme que les intérêts de l'ancien combattant en souffriraient si le processus était accéléré.

Il existe naturellement une relation étroite entre la nature des décisions rendues par la Commission et le Conseil et les interminables délais qu'exige le processus. Si les décisions rendues par la Commission étaient considérées comme équitables, il y aurait bien moins d'appels auprès du Conseil de révision.

Les anciens combattants estiment qu'ils ont raison de réclamer une pension d'invalidité. Et on comprend facilement que les décisions incohérentes et les délais interminables soulèvent leur colère et leur mécontentement. La Commission des pensions et le Conseil de révision sont là pour servir les intérêts des anciens combattants non pour leur nuire. Cela dit, je suis certain que le ministre jugera bon de porter remède aux problèmes que je lui ai exposés.

• (1805)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des anciens combattants (M. Leduc) a la parole.

M. Jean-Louis Leduc (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, le ministre des Affaires des anciens combattants a déjà déclaré qu'il allait discuter du sujet soulevé par l'honorable député de Victoria (M. McKinnon), avec M. Cliff Chadderton, directeur administratif des amputés de guerre du Canada lors d'une rencontre prévue dès le retour de voyage de M. Chadderton.

Des discussions ont été tenues entre les amputés de guerre du Canada et la Commission canadienne des pensions sur les procédures et l'interprétation des faits, en ce qui concerne les demandes d'allocation pour incapacité exceptionnelle. Nous savons déjà que cette allocation est accordée quand il y a 100 p. 100 d'invalidité. L'année dernière, 960 anciens combattants ont reçu cette allocation pour un total de 3.26 millions de dollars.

Monsieur le Président, le député de Victoria a soulevé la question des seize demandes qui avaient été rejetées par le Comité d'examen et qui ont, par la suite, été acceptées par le Conseil de révision des pensions. Ceci démontre, je pense, que tous les dossiers sont traités loyalement. De nombreux appels sont logés contre les décisions rendues et sur l'aide juridique accordée. Le fait que le Conseil de révision ait traité favorablement autant d'appels démontre que le système est efficace.

Je l'ai déjà mentionné, la Commission discute avec les amputés de guerre du Canada pour tenter de résoudre les différends en ce qui concerne l'allocation. La rencontre entre le ministre et M. Chadderton devrait, nous l'espérons, remédier à un certain nombre de problèmes.

Les députés doivent ou devraient apprécier le fait que la législation sur les allocations pour incapacité exceptionnelle soit aussi complexe. Un ancien combattant insatisfait d'une décision prise par le Comité d'examen a le privilège de présenter tout fait nouveau qui pourrait permettre au Conseil de révision de modifier sa décision première, à la lumière de nouveaux faits qui n'auraient pas été connus avant.

En ce qui concerne la période de temps consacrée à l'étude d'une demande, le député de Victoria est certainement au courant des améliorations qui ont été apportées par la Commission dans le processus de première instance. Tous les efforts possibles sont faits pour accélérer les procédures à tous les niveaux, mais on devrait tenir compte du fait que des délais sont causés par la lenteur avec laquelle un requérant ou les spécialistes médicaux nous communiquent le matériel nécessaire. Monsieur le Président, trois comités d'examen siègent dans différents endroits du pays chaque semaine. Chaque semaine, environ 28 cas sont entendus par chaque comité. Monsieur le Président, je le répète, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell) est très conscient des besoins des amputés de guerre du Canada et il espère fortement que sa rencontre avec M. Chadderton portera fruit.

• (1810)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LES SYSTÈMES DE VÉRIFICATION DES DÉLAIS DE LIVRAISON

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Le 9 février dernier, j'ai mis en doute l'honnêteté des Postes canadiennes lorsqu'elles rendent compte des délais de livraison.

Les Postes canadiennes, vous vous en souvenez sans doute, monsieur le Président, ont publié, en décembre, un document intitulé «Rapport sur la qualité du service—décembre 1983». Ce document renferme des photos très intéressantes d'employés et de machines au début. On y lit notamment ce qui suit: «Les niveaux de qualité mensuels combinés ont varié de 85 p. 100 à 92 p. 100, en octobre. L'amélioration moyenne pour une année complète est de 2 p. 100 par rapport à 1982. Il s'agit là d'une amélioration moyenne de 11.5 p. 100 par rapport aux niveaux de qualité qui existaient lorsque les Postes canadiennes ont été transformées en société de la Couronne». On ajoute que des essais ont été effectués en juillet et décembre 1983.

Je voudrais parler de ces essais sur la qualité, monsieur le Président. Ils ont été examinés par les représentants des Postes canadiennes et par M. A. M. Davies, représentant spécial du vice-président-directeur général de la Société. M. Davies, dans son rapport à M. D. Turner, adjoint administratif du vice-président-directeur général des Postes canadiennes, daté du 14 novembre 1983, a signalé qu'on utilisait de fausses méthodes pour ces essais et que cela compromettait complètement les essais NEPS et autres effectués par la SCP. Il a également signalé que les résultats ont été délibérément faussés, afin d'indiquer une amélioration de la qualité, que les lettres d'essai ont fait l'objet d'un traitement particulier dans l'établissement, en étant confiées la plupart du temps à des surveillants aidés par le personnel de l'Assurance de la qualité. Il a ajouté que le courrier de première classe d'arrivée était retardé délibérément, au profit du courrier d'origine locale, que la véritable qualité du service dans le cas du courrier de première classe s'était, en fait, détériorée, que la productivité réelle avait baissée de 50 p. 100, que le moral n'avait jamais été aussi bas et qu'il fallait remédier à cette situation dans l'intérêt des Postes canadiennes.

Cette question a été portée à l'attention de René J. Marin, président du Conseil d'administration de la Société. Dans sa lettre relativement à ces essais, M. Marin affirme, entre autres choses, ce qui suit:

> Nous comprenons que nous devons absolument améliorer la qualité de notre service, mais nous sommes également conscients du fait qu'on ne peut rien gagner à effectuer des essais dans des conditions irréalistes.

Il ajoute par la suite:

> Même si nous sommes intéressés à la situation dans ce domaine, nous n'avons pas l'intention de nous immiscer dans les initiatives de la direction pour le moment.

Pourquoi n'a-t-il pas l'intention de le faire? Voici la réponse:

> J'ai grand peur, comme je l'ai signalé à John Bodrug, la semaine dernière, que le syndicat soit en mesure de nuire à la réputation de M. Michael Warren en révélant la façon dont les essais sont faussés. Les essais ne valent absolument rien, mais ce qui est pire, ils retardent énormément le traitement du courrier de première classe.

Il a également ajouté ce qui suit: «Personne n'écoute, Doug. Soixante-quinze pour cent du travail effectué par mon groupe d'amélioration de la qualité du service n'a servi à rien. Nous n'avons pas encore de données sur le réseau de transport, ce qui est essentiel aux liaisons importantes. Le service de livraison par exprès est dans un état lamentable. J'ai expédié un envoi à Guelph jeudi matin et lundi matin, il n'a pas été encore distribué.

Le gouvernement, le ministre, cette société de la Couronne ont délibérément et en connaissance de cause, faussement prétendu que la qualité du service s'améliorait. Les employés de la Société savent que ces affirmations sont fausses, et pourtant le président du Conseil d'administration ne veut pas s'en mêler. Le ministre qui doit rendre des comptes à la Chambre des communes à cet égard ne veut pas s'en mêler. Je voudrais bien savoir pourquoi. Le Livre bleu nous explique pourquoi, malgré les 450 millions octroyés cette année à Postes Canada et les 550 millions supplémentaires qui lui seront versés l'année prochaine, un tarif d'affranchissement de 32c. pour le courrier de première classe alors que ce tarif n'est que de 20c. aux États-Unis, les postes ont quand même un déficit nettement

supérieur à tout ce qu'on pourrait prévoir ou même imaginer aux États-Unis; il y a quelque chose qui cloche. Il y a un vice de fonctionnement. C'est le ministre qui en est responsable.

• (1815)

[*Français*]

M. Normand Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, l'exactitude des méthodes d'évaluation seront toujours la source de controverses car nous cherchons tous une méthode qui soit meilleure, plus précise et plus efficace. La Société canadienne des Postes cherche elle aussi à améliorer sa façon de faire les choses, mais jusqu'à ce que de nouvelles techniques soient mises au point, elle s'en tient à ses méthodes actuelles pour évaluer la qualité de son service à la clientèle.

Monsieur le Président, ce sont les députés de la Chambre, le public et les media qui ont demandé que l'on fasse connaître les indicateurs de rendement. Ce faisant, il devenait plus facile de suivre les progrès de la tâche imposante que nous nous étions donnée, à savoir de transformer un ministère en une société de la Couronne dynamique. La Société a expliqué à la Chambre ses unités de mesure, ses méthodes de travail et ses paramètres avant de publier les résultats, et depuis elles les a présentés, en outre, à divers comités parlementaires. Les députés savaient donc à quoi ils pouvaient s'attendre. Pour cela, il me semble injuste que l'on reproche à la Société de faire ce qu'on lui a demandé, à savoir de diffuser les résultats.

Depuis le début des années 1970, le service à la clientèle a été continuellement évalué à l'aide de tests de courrier effectués au sein d'un ou de plusieurs établissements postaux.

Monsieur le Président, la Société continue d'utiliser et de diffuser les résultats du ces tests, car ils lui permettent de déceler les problèmes et de prendre les mesures nécessaires pour les corriger. Par ailleurs, ils lui permettent d'établir si le rendement, présentement, est à la hausse ou à la baisse. La Société et le Vérificateur général sont bien conscients que ces tests comportent des limites et qu'ils ne sont pas parfaits lorsqu'il s'agit de présenter des résultats au grand public. C'est pourquoi la Société a mis au point deux autres séries de tests suite à l'analyse effectuée par le Vérificateur général il y a presque trois ans. Elle a mis en œuvre un programme pour évaluer le courrier que reçoivent ses clients. En coopération avec ces derniers, le programme évalue les lettres quelle que soit la façon dont elles ont été expédiées à l'entreprise.

Monsieur le Président, nous avons donc consacré environ un an à la mise en œuvre et à l'essai de ce programme. La Société a également fait appel au service d'une société privée pour évaluer le service postal. Les premières conclusions démontrent que les résultats de la firme et ceux de la Société sont sensiblement les mêmes. Tout écart tombe dans la marge d'erreurs prévues. Pour assurer la validité de ces résultats, la Société a mis au point une méthode de contre-vérification. De plus, l'énorme volume de courrier évalué à plus de 40,000 articles toutes les deux semaines ajoute également à la valeur des tests menés.

Le service postal s'est sensiblement amélioré au Canada depuis la constitution de la Société. La Société estime que ses indicateurs sont fiables. Néanmoins, elle continuera d'améliorer et de raffiner ses méthodes d'évaluation cherchant à obtenir les meilleurs conseils possibles en vue d'augmenter la polyvalence et l'efficacité de ses méthodes.

• (1820)

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE—L'ENQUÊTE SUR LA MORT DE MILICIENS—ON DEMANDE LE TEXTE DU RAPPORT. B) LE PERMIS DE CONDUIRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le 21 août 1983, deux jeunes membres de la milice canadienne, le soldat Darren Michael Krosney et le soldat Rodney Laurendeau ont trouvé la mort alors qu'ils revenaient de la base des Forces canadiennes de Dundurn en Saskatchewan pour rentrer chez eux. Le 29 septembre, après avoir pris connaissance des nombreuses difficultés que les parents avaient éprouvées à obtenir des renseignements tant sur le plan qualitatif que quantitatif au sujet de ce tragique accident, j'ai écrit au ministre de la Défense nationale (M. Campbell) pour lui faire part de mes inquiétudes et demander des réponses. Le ministre m'a fourni une description de l'accident que je ne pourrais pas vous citer ici dans les sept minutes à ma disposition, mais il ne m'a pas fourni le texte du rapport de l'enquête militaire que j'avais demandé. Je l'ai de nouveau demandé au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre des communes le 24 novembre en exprimant mes réserves quant à la façon dont la milice s'était occupée de cette affaire.

Je voulais savoir pourquoi les parents de Darren Krosney n'ont pas pu obtenir la copie du permis de conduire militaire de Darren afin de pouvoir constater eux-mêmes s'il était capable de conduire la Jeep qui a capoté. Le ministre m'a alors conseillé de demander le texte du rapport dans le cadre de la loi sur l'accès à l'information ce qui, selon moi, ne devrait pas être nécessaire même si j'ai entre-temps présenté une demande en vertu de cette loi.

A la suite de la question que j'ai posée au ministre le 24 novembre, au comité, j'ai attendu de recevoir une pétition qui circulait dans l'espoir qu'elle inciterait le ministre à intervenir et à fournir aux parents le texte du rapport d'enquête. J'ai présenté cette pétition le 13 février, au nom de 2,800 Canadiens qui demandaient la communication de ce rapport. Le 15 février, j'ai demandé au ministre à la Chambre de communiquer ce document et, si ce n'était pas possible, de fournir au moins une copie du permis de conduire.

A la suite de la question que j'ai posée à la Chambre, nous avons reçu une copie du permis de conduire qui, d'après ce que je constate, soulève plusieurs questions. Darren pouvait conduire une Jeep d'un quart de tonne, mais aurait-il dû conduire une Jeep équipée d'une mitrailleuse et traînant une remorque seulement deux semaines après avoir obtenu son permis, dans un convoi circulant sur une route publique, sans autre chauffeur pour le relayer alors que la veille certaines personnes avaient songé à le faire renvoyer chez lui par avion parce que l'herbe à puce l'avait rendu très malade? Voilà le genre de questions auxquelles la milice n'a pas encore répondu.

Également à la suite de la question que j'ai soulevée à la Chambre, M. et M^me^ Krosney ont été informés comme moi-même que les autorités militaires supérieures avaient trouvé que les résultats de l'enquête menée par la milice laissaient à désirer et qu'elles avaient demandé un supplément d'information. Cela va-t-il encore retarder les choses? Cela veut-il dire que les renseignements que j'ai demandés en vertu de la loi sur l'accès à l'information ne sont pas encore disponibles au complet? Dans l'affirmative, je demande que le texte du rapport initial nous soit communiqué et je demanderai le rapport définitif plus tard, lorsqu'il sera prêt.

Quoi qu'il en soit, j'ai l'intention d'aller jusqu'au bout. Le mystère dont cette affaire a été entouré, les retards et l'incompétence évidente de la milice doivent faire l'objet d'un examen approfondi afin d'éviter que ce genre d'accident tragique ne se reproduise. Nous avons une grande leçon à tirer de cette affaire et c'est surtout vrai pour les membres de la milice. Si toute la lumière est faite sur cette tragédie, nous découvrirons peut-être ce qui s'est vraiment passé. C'est bien ce que j'espère.

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de l'intérêt soutenu qu'il porte à ces problèmes de la milice et à cet accident déplorable. Nous sommes nombreux à avoir des fils et des filles dans la milice. Nous souhaitons vivement que cette organisation leur assure l'aide et la protection qu'ils méritent et dont ils ont besoin.

Au nom du ministre, je tiens à présenter nos condoléances à la famille éprouvée. Quoi que l'on puisse dire, on ne saurait dédommager ces parents de la perte de leur enfant.

• (1825)

Je reconnais qu'il a fallu bien du temps pour obtenir les renseignements que réclame le député. A la dernière question qu'il a posée le 15 février 1984, le ministre a répondu au député que les renseignements opportuns lui seraient fournis en vertu de la loi sur l'accès à l'information, et qu'il devait à son tour les transmettre aux membres de la famille en deuil.

La demande est parvenue au ministère le 17 février et l'on prévoit normalement un délai de 30 jours pour fournir la réponse. Le député devrait donc la recevoir la semaine prochaine. Seuls seront supprimés du document les renseignements qu'il est interdit de dévoiler en vertu de la loi.

Je m'empresse de rappeler qu'il y a eu effectivement un retard, comme l'a déploré le député, et que ce retard est imputable à l'enquête qu'a menée la commission d'enquête. Ce n'est certainement pas à cause de la nature de ce rapport; les renseignements n'étaient pas suffisants. Avant d'approuver le rapport au nom du chef de l'état-major de la Défense au quartier général de la Défense nationale, un officier supérieur a demandé d'autres renseignements plus précis et plus complets.

Les résultats de l'enquête permettront de répondre aux questions qui ont été posées à propos des permis de conduire que l'on octroie aux miliciens. Le simple soldat Krosney détenait le permis de conduire DND 404. Ce permis est accordé au milicien qui n'a pas son permis civil. Ce jeune homme était donc considéré comme un conducteur expert par notre ministère et il était jugé apte à conduire le véhicule en question.

Enfin, je tiens à remercier le député d'avoir encore une fois soulevé la question. Comme le sait très certainement le député, le ministre a beaucoup insisté pour que les renseignements demandés soient fournis dans les plus brefs délais. Le chef de l'état-major de la Défense a ordonné que l'on accorde la priorité à cette question et que tous les renseignements recueillis par la commission d'enquête soit fournis aussitôt qu'ils auront été approuvés en son nom.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 18 h 28, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 mars 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 5 mars, de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre part à un débat sur le budget, et tout particulièrement celui-ci, car le ministre des Finances (M. Lalonde) lui a donné pour titre «Partenaires pour assurer la croissance». J'ai la conviction que le budget que nous étudions actuellement arrive à point nommé pour plusieurs raisons.

Il y a lieu de noter que le budget mise en fait sur la force du pays. D'un bout à l'autre du Canada, bien que nous soyons encore aux prises avec des difficultés et des problèmes, nous envisageons maintenant l'avenir immédiat, à moyen terme et à long terme avec plus de confiance que nous avons pu en avoir collectivement depuis nombre d'années en raison de bien des facteurs qui jouent dans l'économie canadienne, nord-américaine et mondiale.

• (1110)

Le budget va susciter une foule de commentaires dans les semaines à venir, tant à la Chambre qu'ailleurs, dont certains seront positifs, d'autres, notamment ceux des députés d'en face, négatifs. L'opposition a, bien sûr, le droit et la tâche de critiquer le gouvernement, mais, si les députés d'en face me le permettent, je voudrais leur donner un petit conseil. Ils sont en droit de formuler des critiques légitimes, car nous ne vivons pas dans un monde parfait. Pour cette raison, les documents et les projets que nous présentons ne sont pas parfaits non plus. J'espère que leurs critiques et leurs observations ne seront pas tout à fait négatives et qu'elles ne détruiront pas le sentiment de confiance qui s'est installé dans le pays.

La confiance n'est pas sectaire. L'esprit partisan fait parfois oublier que nous vivons dans un pays merveilleux, que nous avons foi en lui, que nous pouvons envisager un avenir prometteur parce que nous sommes ce que nous sommes dans le pays où nous vivons. Nous pouvons envisager l'avenir avec confiance. La confiance est également un état d'esprit. Il appartient à chacun de nous à la Chambre de favoriser cet état d'esprit.

Un des premiers points que je veux aborder à propos du budget, car c'est, à mes yeux, le plus important, c'est qu'il est le fruit de la consultation d'une foule de gens. La consultation, c'est presqu'un cliché maintenant. Cette façon de procéder va tellement de soi qu'on se demande pourquoi on n'y a pas toujours recours. Chacun de nous, dans son propre domaine, a d'autres priorités qui l'empêchent même de discuter ouvertement avec ses collègues, de prendre le temps de leur parler, et surtout de les écouter.

Le pays traverse encore une sombre période de son histoire au point de vue économique. Il faut être à l'écoute les uns des autres, se consulter de façon poussée. L'opposition loyale de Sa Majesté reconnaîtra que nous avons consulté des groupes et des personnes très importants à l'égard du budget. On a consulté le contribuable ordinaire. Certains aspects du budget découlent d'instances présentées par des députés en caucus. Des changements ont été apportés. J'espère que certains de ces changements découlent de mes lettres et de mes interventions personnelles. Les députés de l'opposition ont fait des suggestions constructives à la Chambre.

Le ministre, désireux de donner un coup de barre au nom du gouvernement du Canada, en a tenu compte dans son budget. Il incombe aux divers gouvernements de tracer la voie, même si leurs efforts ne sont pas toujours couronnés de succès. Si nous abordons les problèmes de manière positive et constructive, nous pouvons favoriser la consultation ouverte. Comme je l'ai déjà signalé, la consultation est une forme de dialogue qui permet d'exposer ses idées, d'écouter celles des autres et de trouver des solutions auxquelles chaque interlocuteur pris séparément n'aurait pas pensé. Une trentaine de groupes de Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont contribué à la préparation du budget.

Même si les hommes politiques hésitent à reconnaître que les représentants de nombreux secteurs de l'économie voient ce budget d'un bon œil, c'est exactement le budget dont nous avons besoin à l'heure actuelle. Un des aspects positifs du budget que nous débattons, à mon avis, c'est qu'il redonne confiance aux gens, sans pour autant ébranler les assises de la nation. Il faut à l'occasion changer d'orientation si nous constatons que nous suivons l'ornière. Nous savons tous que rien n'est éternel et qu'il faut parfois changer de cap et examiner les problèmes à la lumière de la conjoncture actuelle dans le monde et au Canada.

• (1115)

Le budget témoigne du fait que nous nous sommes engagés dans la bonne direction, même si nous n'avançons pas aussi rapidement que certains d'entre nous le souhaitent. Je reviendrai peut-être sur cet aspect un peu plus tard. N'empêche que nous sommes sur la bonne voie. Le budget donne aux Canadiens une bonne idée de l'orientation à suivre au cours des prochaines années. Ils constateront que le gouvernement s'est inspiré de leurs suggestions pour faire des rajustements et des améliorations qui n'ont rien de radical. Nous adopterons des politiques et des mesures propres à donner confiance dans l'avenir.

Voilà une des raisons pour lesquelles, en général, le budget a si bien été accueilli. Je dis en général, car lorsque nous traitons d'un sujet en profondeur, d'aucuns nous reprochent d'être superficiels et timides dans la réforme des pensions. D'autres prétendent que ces questions sont importantes et qu'il faut en discuter davantage. L'orientation est donnée, nous pensons être sur la bonne voie, mais qu'on nous donne l'occasion d'examiner toutes les suggestions afin que nous puissions faire des propositions mûries davantage sur la réforme des pensions des Canadiens, sur les programmes destinés aux personnes âgées et, surtout, sur les projets qui permettront aux femmes de participer au présent et de bâtir leur avenir sur une base plus équitable. Ce sont là des objectifs difficiles à atteindre.

Le budget reflète fidèlement le résultat de longues consultations avec les Canadiens d'un océan à l'autre et indique dans les grandes lignes les améliorations à apporter. Nous devons faire en sorte que les pensions soient plus facilement transférables. Nous devons veiller à ce qu'un conjoint soit mieux en mesure de préparer son avenir. Nous avons examiné ces questions, mais elles méritent d'être approfondies. Le budget ne précise pas les mesures que nous allons prendre mais il donne une orientation générale, et après de plus amples consultations, nous serons en mesure de donner suite à ces propositions.

Ne vous y trompez pas, monsieur le Président. Certaines propositions ont été formulées pour venir en aide aux propriétaires. Même si certains se demandent pourquoi nous ne les mettons pas en vigueur dès maintenant et prétendent que nous ne faisons qu'en reporter l'échéance en procédant à d'autres consultations, je me rends compte que mes collègues de la Chambre, les membres du cabinet en particulier, et l'ensemble des Canadiens accordent à ces questions une certaine urgence. Nous allons mettre ces programmes en œuvre avec la collaboration de l'opposition. Celle-ci peut sans nul doute ralentir le processus, mais nous allons être en mesure de conclure rapidement les consultations, de mettre la dernière main à des propositions qui me paraissent très créatives et qui sont nées des nombreuses discussions tenues à travers le pays et, enfin, de les mettre en œuvre.

Le budget renferme une autre disposition qui est passée plus ou moins inaperçue jusqu'ici, à mon avis, à savoir la proposition relative à la participation des employés aux bénéfices. J'ai toujours cru au régime de partage des bénéfices. J'ai consacré beaucoup de temps à l'étude de cette question durant mon mandat de président de la Chambre de commerce de Thunder Bay et dans le cadre de mes fonctions générales, à la Chambre de commerce. J'ai travaillé pour des entreprises qui appliquent de tels régimes et je sais que ces derniers donnent de bons résultats. Cependant, la participation offre un autre avantage: en effet, pour instaurer un programme de participation des employés aux bénéfices, il faut créer un comité patronal-syndical. Cette idée, bien que simpliste, est géniale. La plupart des bonnes idées s'expriment souvent en quelques mots.

• (1120)

En outre, on s'aperçoit de plus en plus dans le pays, et c'est normal, que le patronat et les syndicats ne se considèrent plus comme des adversaires—chaque partie n'étant plus convaincue d'être la seule à avoir toutes les bonnes idées. Ils sont désormais dans le même bain et doivent trouver un moyen de se rencontrer dans un esprit de confiance et de compréhension mutuelles.

A mon sens, si les syndicats et le patronat permettent au régime de participation proposé de faire ses preuves, les conditions de travail s'en trouveront nettement améliorées. Les deux parties doivent bien comprendre qu'elles ont tout intérêt à ce que leurs efforts portent fruit et progressent. Elles doivent également reconnaître que le comité patronal-syndical est l'instrument qui leur permettra d'appliquer ce programme. Ce comité sera non seulement en mesure d'examiner les dispositions concernant la participation aux bénéfices proprement dites mais, par nécessité, il permettra peu à peu d'améliorer le processus de consultation et l'échange d'information. Le gouvernement fédéral a ouvert la voie aux initiatives dans ce domaine. Cette mesure, même si elle ne relève que du simple bon sens, est des plus utiles.

Nous avons entendu beaucoup parler de Revenu Canada ces derniers temps, monsieur le Président, et pas toujours en termes très élogieux. Je ne cherche pas à m'écarter du débat sur le budget, mais les déclarations faites au sujet de Revenu Canada n'ont pas toujours été justes. Qui défend le percepteur? Qui défend l'homme qui est chargé des comptes à recevoir, par exemple? C'est toujours lui le méchant. C'est lui qui doit se procurer les recettes qui serviront à acquitter les dépenses, quelles qu'elles soient, mais on ne le voit pas toujours d'un très bon œil. Dans le cas de Revenu Canada, le particulier n'est pas en mesure de se défendre. Je ne cherche pas à justifier d'éventuelles irrégularités ou mauvaises méthodes administratives. Ce genre de situation est inévitable; elle se produit autant dans le secteur privé que public, et il faut de temps à autre l'examiner.

Pour en revenir au budget, monsieur le Président, c'est un premier pas vers une simplification du régime fiscal. N'étant pas comptable moi-même, cela m'a toujours ennuyé de voir que les comptables ne peuvent pas se mettre d'accord sur l'interprétation de la législation fiscale. Cependant, le budget renferme des dispositions visant à simplifier les déclarations d'impôt pour les petites entreprises. Je puis vous assurer que c'est l'un des principaux coups de main que nous allons donner à ce secteur de notre économie qui crée des emplois, la petite entreprise.

Nous devons tous examiner objectivement le cas de Revenu Canada et de nos lois fiscales, toutefois, et nous demander comment les améliorer. Nous n'y réussirons pas, à mon avis, en critiquant vivement tout un ministère composé d'employés qui, dans l'ensemble, sont très compétents et qualifiés et qui font le travail dont la Chambre des communes les a chargés. On a quelque peu exagéré toute l'affaire, à mon avis. Si vous me permettez l'expression, monsieur le Président, je ne fais que

glisser en douce quelques réflexions concernant certaines critiques bizarres et injustes qui ont été adressées à ce ministère.

Néanmoins, le budget vise également à rendre le régime fiscal plus juste. Grâce aux consultations, nous saurons comment y parvenir et nous pouvons nous attendre à de grands progrès grâce aux nouvelles mesures et aux nouvelles orientations qui seront proposées et grâce aux nouveaux examens du régime fiscale. Le processus de consultation est essentiel, surtout s'il se déroule dans le but précis d'améliorer le système. C'est pour cette raison que nous avons été élus.

• (1125)

Je ne m'oppose même pas à ce qu'un groupe de travail de l'opposition parcoure le Canada et recueille l'opinion des Canadiens sur notre fiscalité. J'espère seulement que ce groupe fera du bon travail et ne se livrera pas à une chasse aux sorcières, qu'il ne contribuera pas simplement à accentuer des préjugés, qu'il n'offrira pas tout simplement aux contribuables mécontents une tribune pour se faire de part et d'autre une publicité qui servirait en fait à attaquer le ministère, et ne ferait qu'accorder la parole à des gens qui n'ont pas toujours agi honnêtement à l'égard du fisc.

Le budget parle d'une plus grande justice dans l'administration fiscale. Je crois que l'opposition peut y faire ou beaucoup de bien ou beaucoup de mal. Nous nous en allons vers une année d'élections et, monsieur le Président, je crois que nous devons tous veiller à ne pas livrer nos batailles politiques partisanes aux dépens du pays en faisant des déclarations à l'emporte-pièce et en redoublant de zèle dans les mauvais domaines. Le budget fait état d'une relance de l'économie, d'un nouveau climat de confiance, mais nous savons à quel point cela peut être précaire. Je crois qu'il est temps que nous tous à la Chambre travaillions vraiment à améliorer le système.

Je voudrais maintenant parler du programme proposé dans le budget pour venir en aide aux propriétaires de maison. Nous avons tous cherché quelque moyen d'aider à la réalisation d'un rêve très cher à tous les Canadiens, posséder une maison. Nous avons constaté au cours de la période des fluctuations marquées des taux d'intérêt que beaucoup de gens éprouvaient d'énormes problèmes et se tourmentaient cruellement à propos de leur bien le plus précieux, leur maison. Même si le budget propose certains moyens de se garantir contre une trop forte hausse des taux d'intérêt, et de s'assurer ainsi une certaine stabilité, je crois, remarquez qu'il montre aussi comment encourager les investisseurs à choisir l'hypothèque à long terme. J'estime que c'est probablement là une des caractéristiques les plus importantes du budget, même si la perspective ne semble pas sensationnelle à nombre d'entre nous tant qu'elle n'est pas vraiment examinée. Lorsque nous, propriétaires de maisons, avions des hypothèques de 20, 25 ou 30 ans, nous en retirions un sentiment de stabilité. Nous savions où nous en étions. Je ne crois pas qu'il soit jamais possible de revenir en arrière, mais je crois qu'il y a moyen d'en revenir à des hypothèques de plus longue durée et cela, dans l'intérêt de tout le monde.

J'appuie le budget parce qu'il parle effectivement et exactement de «participation à la relance». Je crois qu'il contribue à accentuer le climat de confiance qui semble vraiment s'installer au pays.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, je crois que c'est le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Masters) qui vient de parler. Je voudrais lui demander, relativement à ce qu'il a dit des comités patronaux-syndicaux et du partage des profits, s'il sait quelles mesures le gouvernement est peut-être en train de prendre en vue de concrétiser des propositions contenues dans son dernier discours du trône. Le député sait-il si les sociétés de la Couronne sur lesquelles le gouvernement exerce un contrôle absolu se conforment à l'engagement pris dans le discours du trône de faire participer leurs employés à leur gestion?

Si le député n'est au courant d'aucun progrès dans ce sens, moi qui m'informe régulièrement, je ne sache pas qu'il y en ait—comment peut-il croire que, parce que le partage des bénéfices entre employeurs et employés fait son apparition dans le secteur privé, ces derniers auront leur mot à dire dans la gestion de l'entreprise, y compris la façon dont les sommes qu'ils investissent seront utilisées, si elles seront ou non appliquées aux dividendes, distribuées parmi les employés, utilisées pour la constitution de réserves ou pour autre chose? L'expérience que nous avons eue en Colombie-Britannique démontre que cette sorte d'opération peut être la plus belle escroquerie et je voudrais savoir d'où lui vient cette confiance.

• (1130)

M. Masters: Monsieur le Président, je comprends le point de vue du député. Je crois qu'il est beaucoup plus facile, à cause du facteur monétaire, d'implanter un régime de participation aux bénéfices dans le secteur privé. Mais je crois également que, parce que le budget favorise l'idée des relations ouvrières-patronales, et que le gouvernement veut être fidèle à son propre code, pour ainsi dire, il doit parallèlement, amorcer le même genre de recherche sur les relations ouvrières-patronales dans la Fonction publique. Si nous n'avons pas commencé à le faire, il faudrait y voir.

Cela explique peut-être en partie pourquoi j'ai pris à partie ceux qui critiquent Revenu Canada, bien qu'aucun service du gouvernement ne soit au-dessus de tout reproche. Quoi qu'il en soit, cette attitude ne favorise nullement l'esprit de collaboration; elle nous ramène au système contradictoire, car nous, parlementaires, avons un rôle à jouer dans les relations entre le gouvernement du Canada et la Fonction publique. Si nous souscrivons à ce vieux cliché selon lequel les fonctionnaires sont trop payés et ne travaillent pas assez et toutes ces autres fausses impressions, nous n'avons rien accompli de bon.

L'essentiel est de savoir comment améliorer les relations de travail entre l'État et la Fonction publique. L'objection est motivée et le député a fait preuve d'initiative en encourageant le gouvernement à examiner cette question. Si le secteur privé est heureux, satisfait, efficace et productif, il faudrait sûrement que la même situation règne dans le secteur public. Nous avons un nombre incroyable de fonctionnaires qui meurent d'envie de manifester leur esprit d'initiative. Ils ont des talents pour la gestion et, pour ma part, je vais encourager le gouvernement à pousser davantage l'idée que le député a exprimée.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, je crois important que le député et le gouvernement qu'il appuie comprennent que ces mécanismes, notamment la participation aux décisions ou aux profits, ne remplacent pas le système contradictoire. S'il en était autrement, ils seraient très mal accueillis. Ils en sont peut-être le complément et pourraient modifier l'état d'esprit dans le monde industriel. Mais quiconque, le gouvernement en particulier, propose que ces initiatives remplacent le système contradictoire qui, surtout en Amérique du Nord, a le plus contribué à garantir les droits non seulement collectifs mais individuels des travailleurs, s'avance en terrain dangereux et risque de faire tout éclater entre les mains du gouvernement.

Des tentatives ont été faites il y a quelques années grâce au comité consultatif des relations ouvrières-patronales, sous l'égide du ministère fédéral du Travail. La plupart des réunions ont tourné en séances-discussions telles qu'on a fini par perdre les griefs de vue. Les questions ont été mal interprétées par de nombreuses entreprises de manière à jeter le discrédit sur toute idée de collaboration. Je demande au député de défendre auprès du gouvernement le point de vue selon lequel ces initiatives renforcent ou complètent peut-être le système contradictoire, mais ne s'y substituent pas. Le Canada court un danger réel si le gouvernement poursuit cette voie.

M. Masters: Monsieur le Président, tout ce que je peux dire pour répondre à cela, c'est que je voudrais que l'expression «système contradictoire» disparaisse de notre vocabulaire. J'ose croire que nous pouvons résoudre nos problèmes grâce à la consultation. Dès que l'on s'engage dans la consultation, je suis convaincu que la contradiction cède le pas à un échange de vues honnête.

M. Kristiansen: Mais qui mène la barque?

M. Masters: Je comprends ce que le député veut me faire comprendre, c'est-à-dire que les droits des travailleurs doivent être protégés et ainsi de suite. Nous pouvons cependant nous y prendre mieux maintenant et nous ne sommes pas obligés de nous lancer des pierres d'un côté à l'autre de la table des négociations. Le principe fondamental des relations ouvrières-patronales dans la Fonction publique est valable, mais il ne doit pas être maintenu par la contradiction comme dans le passé.

M. Kristiansen: Le Parlement et les tribunaux fonctionnent de la même façon.

M. Parker: Monsieur le Président, je voudrais aussi poser une question au député de Thunder Bay-Nipigon (M. Masters) au sujet des relations ouvrières-patronales, et du système des bénéfices. Quand le gouvernement a mis sur pied son programme des 6 et 5 p. 100, nous avons demandé que les médiateurs viennent témoigner devant le comité et expliquent la façon dont le gouvernement abordait cette question. Elle a un rapport direct avec les relations ouvrières-patronales dans la Fonction publique, mais nous n'avons pas pu en discuter. Il y a eu simplement affrontement.

Tant que le gouvernement ne mettra pas sur pied un système quelconque comme en Suède pour assouplir les relations ouvrières-patronales, il ne pourra rien réaliser d'utile. Tant qu'il n'aura pas mis sur pied un programme quelconque pour atteindre cet objectif grâce à l'aide gouvernementale, nous n'y parviendrons pas. Jusqu'ici ça été l'affrontement. Si le gouvernement veut essayer d'y changer quoi que ce soit, j'espère qu'il mettra sur pied une quelconque structure. D'après le député, existe-t-il une structure pour aider les groupes en cause à atteindre cet objectif?

M. Masters: Monsieur le Président, je pense que le programme des 6 et 5 p. 100, qui a donné les résultats prévus, a été mis en œuvre en raison d'une situation extraordinaire.

M. Kristiansen: Qui en a profité?

M. Masters: Le député demande qui en a profité. C'est l'ensemble du pays parce que le taux d'inflation a baissé. Malheureusement, il appartient au gouvernement de donner le ton et de se servir des outils qu'il possède pour lutter contre des problèmes comme l'inflation. Ce que j'espère, maintenant, c'est que nous aurons trouvé un terrain d'entente pour traiter avec les fonctionnaires. J'espère que le NPD, puisqu'il semble avoir des partisans, favorisera notre tentative renouvelée d'ouvrir un dialogue honnête qui nous permettra d'être justes envers tous les intéressés.

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Monsieur le Président, je m'étonne de constater combien souvent nous sommes prêts à prendre la parole sachant exactement ce que nous avons l'intention de dire, et que des interventions de nos collègues à notre gauche viennent nous faire changer d'avis. Il est vraiment malheureux que le NPD se refuse tellement à accepter, tout d'abord, que quelqu'un puisse un jour, quelle horreur! réaliser des bénéfices et, deuxièmement, qu'un groupe d'employés soit prêt à collaborer avec un groupe d'employeurs et à éviter les possibilités d'affrontement entre les deux parties.

M. Kristiansen: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je veux bien qu'on engage le débat. Mais lorsque quelqu'un interprète délibérément à tort ce que j'ai dit et laisse entendre qu'à titre de représentant du NPD, je trouve quelque chose à redire aux bénéfices en soi. Il sait qu'il induit les gens en erreur. Il le sait certainement. Je n'ai jamais dit une chose pareille ni mon parti non plus.

• (1140)

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Les divergences de vue constituent un débat; il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement.

M. Ellis: Et ce n'est pas tout, monsieur le Président. Ils ne savent pas la différence entre engager un débat et invoquer le Règlement.

J'avais l'intention de commencer mon discours, et je vais d'ailleurs le faire dès maintenant, en citant quelques paroles prononcées par le ministre des Finances (M. Lalonde) le 15 février. Il disait ceci:

Ce budget vise à édifier une économie forte et prospère qui crée des emplois durables et satisfaisants pour tous les Canadiens prêts à travailler, une économie qui offre les possibilités et la sécurité économique que tous les Canadiens recherchent.

Il a ajouté:

Mon objectif en qualité de ministre des Finances a été et reste simple: assurer la croissance de l'économie pour que les Canadiens qui veulent travailler puissent trouver des emplois productifs et satisfaisants.

Je me proposais de parler de certaines questions fiscales découlant de l'exposé budgétaire, d'aborder certaines questions soulevées par mon ami d'en face, le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Masters), et de souligner que nombre de propositions budgétaires ne seront pas mises en œuvre tout de suite. En toute franchise cependant, le budget n'a aucune portée générale et ne facilite guère la reprise économique. C'est plus un Livre blanc qu'un budget. On y trouve par exemple des propositions de protection des taux hypothécaires qui sont étudiées au lieu d'être mises en œuvre. Chose certaine, des élections auront lieu bien avant que le gouvernement ne puisse régler n'importe quelle d'entre elles. C'est peut-être préférable, car elles seront réglées rapidement, convenablement et équitablement en temps voulu.

Comment peut-on prétendre qu'on a atteint l'objectif de la relance économique quand 1.5 million de Canadiens sont en chômage? Comment peut-on prétendre qu'il y a relance économique quand le taux de chômage atteindra en moyenne 10 p. 100 cette année, tandis que notre capacité industrielle n'est utilisée qu'à 70 p. 100 et que les salaires réels n'augmenteront pas de 1 p. 100? On a dit, monsieur le Président, que le gouvernement s'inquiétait des emplois. C'est aussi une illusion.

Deux jours après l'exposé budgétaire, le *Globe and Mail* déclarait:

Une chose qui nous préoccupe aussi, c'est le peu de résultats qu'on obtient des dépenses faites au titre de la recherche d'emplois pour les chômeurs. Des projets font subitement leur apparition et disparaissent rapidement. La politique vient souvent les saboter comme par exemple, dans le cas de la manipulation controversée du programme d'initiatives spéciales pour l'emploi.

Cela veut dire, monsieur le Président, la caisse noire du parti libéral.

. . . qui semble être simplement une excuse pour permettre aux députés libéraux de poser un chèque à la main auprès de leurs électeurs.

L'éditorial soulignait ensuite que le gouvernement devait présenter un programme d'ensemble. Il mentionnait une série de programmes qui semblent excellents d'après les descriptions qu'on en donne dans des brochures coûteuses. Il ajoutait que, selon les calculs, on dépensera $2,333 pour chaque personne en chômage au Canada. Toutefois, quand les bureaucrates auront mis les choses au point, la somme dépensée sera effectivement minime. Cela signifie que dans ma circonscription, celle de Prince Edward-Hastings, une somme d'environ 12 millions de dollars serait allouée pour les chômeurs. Cela ne s'est jamais produit et ne se produira jamais.

Je voudrais citer un passage du *Star* de Toronto, porte-parole du parti libéral en Ontario. Le lendemain de l'exposé budgétaire, on trouvait le passage suivant dans un éditorial de cette publication:

Le ministre des Finances, Marc Lalonde, a en fait déclaré aux 1.4 million de chômeurs au Canada qu'ils sont malchanceux. Il n'est pas disposé à proposer une seule nouvelle initiative importante pour les soulager ou pour remédier à notre problème économique et social le plus urgent.

Il conclut en disant:

. . . le critère fondamental pour évaluer le budget est sa capacité de réduire le chômage. Et, à l'examen, M. Lalonde n'a pas donné aux Canadiens ce qu'ils étaient en droit d'espérer et d'exiger.

Je vais vous dire quelle est la situation actuelle dans Prince Edward-Hastings, monsieur le Président. Hier matin, vers 7 h 30, alors que faisait rage l'une des pires tempêtes de l'hiver, de 3,000 à 4,000 personnes formaient une file d'un kilomètre de long à la porte du bureau d'Emploi Canada. Une entreprise importante de Belleville avait annoncé qu'elle remettrait au Centre d'emploi quelque 500 formules de demande d'emploi. Cette entreprise, l'une des plus grosses de Belleville, est un excellent employeur, très attentionné. De temps à autre, il demande au bureau de placement de distribuer des formules de demande d'emploi. La dernière fois qu'il l'a fait, c'était en 1980-1981. C'est de cette manière qu'il met à jour ses listes de candidats. Chaque fois qu'il a besoin de nouveaux employés, il se reporte à sa liste de candidats déjà sélectionnés. Ces candidats sont invités à passer une dernière entrevue avant d'être embauchés. En fait, il n'avait pas 500 emplois à offrir. Il s'agissait simplement de remplir des formules de demande. Il offrira peut-être de deux à trois douzaines d'emplois d'ici à quelques jours.

Ce qu'il faut noter, monsieur le Président, c'est que de 3,000 à 4,000 personnes dont quelques-unes avaient passé la nuit à la porte du bureau d'Emploi Canada, sont en quête d'un emploi. Le seul fait qu'on soit prêt à aller jusque-là donne une bonne idée des besoins des chômeurs et du peu de considération qu'on a pour eux. Voilà ce que l'on constate dans ma région de l'Ontario.

Je voudrais maintenant citer un petit fait qui révèle toute l'indifférence du gouvernement. Hier, j'ai reçu une lettre du président de Northern Telecom, que je connais très bien. Il m'informe que le ministère des Communications a approuvé une nouvelle norme, la CS-03, concernant les téléphones. Comme les fabricants canadiens paient le prix pour se soumettre aux normes, ils se trouvent pénalisés. Ils sont désavantagés dans leur propre marché par rapport aux fournisseurs étrangers qui ne peuvent se conformer aux normes ou ne s'en soucient guère. Cela n'est pas de nature à aider l'économie du Canada, parce qu'elles favorisent les importations. Ce qui entraîne en fin de compte des pertes d'emplois pour les Canadiens. Le passage suivant explique bien la situation:

Les fabricants canadiens qui sont autorisés à écouler leurs produits au Canada sans respecter la norme CS-03 causent des ennuis aux consommateurs canadiens et mettent nos emplois en danger. Depuis 1981, l'usine de la Northern Telecom à London, en Ontario, a perdu quelque 800 emplois parce que les ventes au Canada des téléphones qu'elle fabrique n'ont cessé de diminuer.

En réalité, monsieur le Président, le gouvernement ne se préoccupe même pas de faire appliquer ses propres règlements, si bien que nous importons des produits qui ne sont pas conformes à nos normes. Résultat: des Canadiens perdent leur emploi.

Il y a à peu près un an, j'ai longuement exposé à la Chambre les problèmes que connaissait Stephens-Adamson. On discutait beaucoup de la qualité du matériel nécessaire pour acheminer le charbon dans l'ouest du Canada et au sujet d'un contrat de 20 millions. Une entreprise canadienne était la seule au monde capable de fabriquer cet équipement. Elle avait présenté une bonne soumission dans les délais prescrits. On savait déjà que M. Franche, directeur du Conseil des ports nationaux, était disposé à accorder le contrat à un fabricant japonais quel qu'en était le prix. Le concurrent canadien n'avait aucune chance.

• (1150)

C'est une autre preuve, d'après moi, du peu d'intérêt que porte le gouvernement aux emplois des Canadiens. M. Franche, dont je viens de parler, est devenu par la suite président de VIA Rail. Nous savons maintenant combien les choses vont mal dans cette entreprise. Ses trains arrivent à l'heure dans moins de 20 p. 100 des cas.

Belleville peut s'enorgueillir de la grande diversité de ses industries et de l'excellence d'un bon nombre de ses employeurs, qui s'efforcent par tous les moyens d'améliorer leurs normes de travail. Ils cherchent à accroître le nombre d'emplois qu'ils peuvent offrir sur place et à augmenter leur part du marché. Je me garde bien de vous citer des noms, monsieur le Président, simplement parce que je ne veux pas identifier ces employeurs à la Chambre des communes. Je suis certain qu'ils hésitent à réclamer de l'aide du gouvernement et à demander qu'on revienne sur la réglementation qu'on leur impose, réglementation si ridicule qu'il leur est impossible de rentabiliser leurs activités sans réclamer des changements.

L'un de ces employeurs fabrique un produit à partir d'une matière plastique mise au point au Canada. Ses concurrents sont des firmes du Brésil, de Tanzanie et du Portugal. Par deux fois, cette entreprise s'est adressée au Tribunal antidumping et, chaque fois, il a été prouvé que ces entreprises étrangères pratiquent le dumping de leurs produits au Canada à un niveau qui met en péril l'entreprise canadienne et fait disparaître des emplois au Canada.

Le gouvernement du Canada refuse de reconnaître que les devises de ces pays se dévaluent si rapidement qu'elles ne valent presque rien en regard du dollar canadien. Même si nous imposons des droits de douane très élevés, ces entreprises étrangères peuvent exporter au Canada grâce à la valeur presque nulle de leur devise. Cela vous donne une idée du problème, monsieur le Président. Peu importe le coût de revient de nos produits; notre coût de revient est certainement beaucoup plus bas qu'aux États-Unis, mais le gouvernement canadien ne nous accorde pas la protection dont bénéficient les entreprises américaines.

Une autre entreprise qui prenait de l'expansion au Canada a demandé une remise des droits de douane pour la période pendant laquelle elle construisait ses nouvelles installations. C'est la façon normale de procéder. Cela permet à une entreprise canadienne d'importer les produits d'une entreprise mère, habituellement située aux États-Unis, jusqu'à ce que ses nouvelles installations soient terminées. En l'occurrence, l'entreprise canadienne a demandé et obtenu cette détaxe. En négociant avec l'entreprise mère, elle a réussi à quadrupler les retombées économiques à Belleville. La valeur du projet d'agrandissement de ses usines est passé de deux à huit millions de dollars. Cependant, les négociations qui ont abouti à cette plus importante participation locale ont entraîné l'entreprise au-delà de l'échéance arbitrairement fixée par le ministère du Revenu national. En conséquence, la remise des droits de douane a été supprimée, même si cette entreprise avait réussi à améliorer les retombées locales.

Ai-je besoin de m'étendre longuement sur la question des distilleries canadiennes? Je suis heureux de dire que l'une des distilleries les plus importantes et les mieux administrées au Canada se trouve dans ma circonscription. Malheureusement, elle est obligée de licencier des employés à cause du fardeau fiscal très élevé imposé par le gouvernement actuel. Mes collègues ont déjà signalé que ce fardeau fiscal met en danger l'industrie du tourisme. Mes électeurs perdent des emplois uniquement à cause de la rapacité du gouvernement actuel, qui a créé une situation absurde. La consommation est au ralenti simplement parce que les impôts sont trop élevés.

Dois-je revenir sur l'affaire de la compagnie Maislin? Dans ce cas, on avait permis à une entreprise américaine de racheter une compagnie canadienne. Si le gouvernement canadien n'avait pas été si empressé de s'en mêler et d'injecter 34 millions de dollars pour aider ses amis, l'entreprise aurait bien pu faire faillite quelques mois plus tôt. Mais si les choses s'étaient passées ainsi, l'entreprise aurait été rachetée par des sociétés canadiennes rentables. Il est certain qu'un plus grand nombre de travailleurs de la Maislin auraient de l'emploi que ce n'est le cas actuellement, après acquisition par une société américaine.

Je pourrais aussi vous entretenir d'une grande entreprise d'exploitation forestière dans le nord de ma circonscription, monsieur le Président. De concert avec un manufacturier allemand, cette entreprise prévoyait construire une toute nouvelle usine. Tous les détails étaient au point lorsque le gouvernement fédéral est arrivé dans le décor et a promis des subventions de toutes sortes, des millions et des millions de dollars, si l'entreprise implantait son usine au Québec, plus précisément en Gaspésie. Qu'importe qu'un entrepreneur du comté de Hastings ait commencé à négocier une entente, qu'il était d'ailleurs parfaitement capable de conclure, le gouvernement fédéral est intervenu et, riche de l'argent des contribuables, a demandé à l'entreprise d'aller s'implanter au Québec, ce qu'elle a fait, bien entendu. Il y a maintenant dans ma circonscription un consommateur qui a mis sur pied une entreprise et il a besoin de ce produit. Mais que doit-il faire? Il doit le faire venir de la lointaine Gaspésie au lieu de l'avoir à portée de la main, là où il aurait dû être.

Dans ma circonscription de Prince Edward-Hastings les textiles sont aussi un secteur où le chômage sévit de plus en plus. Les principaux fabricants, ceux qui sont en affaires depuis près d'un siècle, font maintenant appel aux importateurs, car ils ne peuvent tout simplement plus soutenir la concurrence à cause des règlements que le gouvernement fédéral applique à l'heure actuelle. Le volume des importations autorisé dans ce domaine dépasse de loin les besoins normaux.

Évidemment, une grande partie de ma circonscription de Prince Edward-Hastings a une vocation agricole. Tout particulièrement dans le comté de Prince Edward, nous avons assisté à deux ou trois faillites retentissantes de grandes exploitations agricoles, tout simplement parce que la Société du crédit agricole a refusé d'assumer également avec les banques sa part de risques et des sommes prêtées. Je trouve la situation parfaitement claire. En vertu de l'article 16 de la loi sur l'assurance-chômage, les agriculteurs du comté de Hastings sont tenus de verser des primes d'assurance-chômage destinées à des dizaines de milliers d'étudiants qui travaillent à temps réduit pendant les mois d'été et qui n'auront jamais l'occasion de toucher des prestations d'assurance-chômage. Voilà un autre obstacle qui entrave la création d'emplois dans le comté de Prince Edward.

Pourtant, nous avons remporté certains succès dans les deux comtés que je représente. A dire le vrai, j'ai probablement été en contact avec tous les ministres de la Couronne qui s'occupent tant soit peu d'embauche. Je dois reconnaître, moi qui ai dû faire valoir certains projets auprès de tous ces ministres, que j'ai parfois obtenu quelques succès. Si les ministres en question étaient là ce matin, je serais le premier à leur rendre hommage. Ce ne sont pas toujours eux qui sont à blâmer, mais bien les programmes du gouvernement; ces programmes contrecarrent certes les efforts que nous déployons pour promouvoir l'embauche dans ma circonscription de Prince Edward-Hastings.

En terminant, je rappelle à la Chambre que le budget devait s'attaquer à la création d'emplois. Et c'est ce qu'il aurait dû faire. Hélas! il n'en est rien. La majorité a encore une fois lamentablement échoué. La situation risque de s'envenimer davantage au cours des trois prochains mois où cette majorité n'aura plus de chef. Les Canadiens en général et nos chômeurs en particulier vont grandement bénéficier du départ des libéraux.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Prince Edward-Hastings. Il a déploré, en s'y attardant, le problème que nous éprouvons du fait du peu de valeur de certaines devises par rapport au dollar canadien. Vu ces problèmes, le député ne pense-t-il pas que le gouvernement libéral et son parti, le parti progressiste conservateur, devraient renoncer à la politique qu'ils ont préconisée jusqu'à maintenant et laisser flotter notre dollar au lieu de maintenir artificiellement sa valeur à son niveau actuel? Ne pense-t-il pas également que nous devrions fixer une fois pour toute les taux d'intérêt au lieu de les laisser fluctuer comme nous le faisons maintenant? Ne pense-t-il pas enfin que nous devrions nous orienter dans le sens que nous indiquent de nombreux économistes, et tout particulièrement le commentateur McGillivray dans un article paru dernièrement dans le *Citizen* d'Ottawa et autres journaux au Canada?

• (1200)

Je soutiens que ce genre de revirement de politique de la part tant de son parti que du gouvernement assurerait la stabilité de l'économie et redonnerait confiance à de nombreux Canadiens du monde des affaires et du travail. Cela nous donnerait un avantage concurrentiel marqué et inciterait réellement les manufacturiers à fabriquer en plus grand nombre des biens de production et des machines au lieu de compter massivement sur les importations. La politique actuelle qui consiste à soutenir artificiellement le dollar et à laisser flotter les taux d'intérêt constitue l'une des principales causes de nos difficultés et c'est la politique aussi bien de son parti que du gouvernement libéral.

Ne convient-il pas qu'un changement radical s'impose sur ces deux points de la part des conservateurs et des libéraux si nous voulons avoir le moindre espoir d'accroître la compétitivité de notre économie et de commencer à créer des emplois et à produire pour les Canadiens?

M. Ellis: Monsieur le Président, il y a à peine quatre ans, le parti du député a reporté le gouvernement libéral au pouvoir. Je crois que ses membres protestent avec trop de véhémence. De toutes les belles paroles du député, une chose ressort bien clairement. Il n'a pas arrêté de dire que le taux de change du dollar était fixe. Pas du tout, il flotte. En fait, les taux d'intérêt changent tous les jeudis, ce qui se répercute habituellement sur la valeur du dollar.

Je sais qu'ils regrettent d'avoir reporté les libéraux au pouvoir, mais je ne suis pas du tout certain qu'ils savent dans quel sens ils vont pencher lorsque seront déclenchées les prochaines élections. Après les élections, nous allons établir la politique économique du pays de manière à assurer des emplois à tous les Canadiens.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, le député de Prince Edward-Hastings s'est encore une fois lancé dans une digression. Au lieu de s'en tenir à la question, il a demandé pour la forme pourquoi nous avons mis en minorité le gouvernement du très honorable député de Yellowhead (M. Clark). Ce sont bien sûr les Canadiens qui ont décidé plus tard de reporter le parti libéral au pouvoir. La raison en était évidente dans la question que je lui ai posée il y a un instant. C'est parce que leur politique est fondamentalement la même. Elle fait un tort incommensurable au pays. Nous voterions contre le parti d'en face comme nous l'avons fait dans des cas deux fois plus nombreux que son propre parti ne l'a fait; pour les mêmes raisons que nous avons mis son parti en minorité lorsqu'il formait le gouvernement et qu'il abordait les problèmes des Canadiens de façon aussi désastreuse.

Je voudrais qu'il comprenne et admette les véritables lacunes concernant le budget et qu'il prenne peut-être certaines mesures correctrices dans ses propres rangs. Il s'agit d'un budget conservateur et d'une politique libérale, et c'est vraiment la pire chose qui puisse arriver.

M. Ellis: Cette remarque ne vaut même pas la peine d'être relevée. Cependant, je dirai simplement que ce sont les observations de gens qui s'opposent à absolument tout. Comme je l'ai dit précédemment, ils s'opposent à ce que les employeurs réalisent des profits. Ils ne veulent pas que les employés et les employeurs unissent leurs efforts pour essayer d'en réaliser.

M. Kristiansen: C'est faux.

M. Ellis: Ils s'opposaient à l'excellent budget qu'avait présenté le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) il y a quatre ans.

M. Kristiansen: Vrai.

M. Ellis: Ils n'ont pas le choix, il faut qu'ils s'opposent à ce—je dois malheureusement modérer mes expressions à la Chambre—budget. Ils sont dès maintenant disposés à s'opposer à nouveau à nous, même avant que nous ne prenions le pouvoir. J'en suis très heureux. Nous attendons avec impatience de pouvoir les affronter dans le cadre d'une campagne électorale et nous verrons alors ce que leur attitude leur vaudra.

M. Kristiansen: Votre réponse était non.

M. Parent: Monsieur le Président, je tiens à dire à mon vis-à-vis que nous attendons avec impatience les prochaines élections.

M. Ellis: Qu'on les déclenche alors; le plus tôt sera le mieux.

M. Parent: Je suis persuadé que le député voudra revenir sur une idée qu'il a mise de l'avant. Je ne crois pas que c'est ce qu'il voulait dire et je lui demande donc certains éclaircissements. Il a dit que le gouvernement avait versé de l'argent à une société pour qu'elle aille s'implanter au Québec. A en juger par le ton qu'il a utilisé, ce qui le fâchait le plus, c'est que cette société, qui aurait pu s'établir dans sa circonscription, avait choisi le Québec plutôt que toute autre région du pays. Le député pourrait-il nous éclairer à ce sujet?

M. Ellis: Monsieur le Président, il est vrai que je suis fâché que cette société se soit établi au Québec, mais j'aurais éprouvé le même sentiment si elle s'était établie ailleurs. Le gouvernement fédéral n'avait absolument pas à s'en mêler. L'entreprise ontarienne et l'entreprise allemande avaient conclu une entente. Lorsqu'elles ont voulu la faire approuver, le gouvernement est intervenu en faveur du Québec. Je m'y serais opposé tout autant quelle que fût la province où l'entreprise décidait de s'implanter. Je n'ai rien contre le Québec, mais le gouvernement fédéral n'avait absolument pas le droit de s'ingérer dans cette affaire. C'était une excellente affaire qu'il aurait pu approuver, mais il n'avait pas à en faire profiter une autre province, quelle qu'elle fût.

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grande attention le député de Belleville, car il y a de nombreuses années, c'est moi qui avais décidé de centraliser tous les services de la Commission d'assurance-chômage et de déménager les services qui se trouvaient alors à Toronto et à Ottawa. Le député se souvient sans doute qu'après une étude très approfondie, j'ai choisi la ville de Belleville. Je ne me souviens pas d'avoir entendu le député me reprocher d'avoir déménagé à Belleville tous les services situés auparavant principalement à Toronto. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas l'intention de participer à ce genre de débat sectaire pour le moment.

En toute franchise, j'examine le budget d'une façon très égoïste. Je veux savoir en premier lieu dans quelle mesure il avantagera les habitants de ma circonscription. J'ai l'immense privilège, au déclin de ma vie parlementaire, de représenter la circonscription de Lincoln située essentiellement comme la plupart des gens le savent, en bordure du lac Ontario entre Niagara Falls et Hamilton. C'est une circonscription en grande partie rurale mais par ailleurs très urbanisée dans la région avoisinant Hamilton.

Les réactions au budget—et je voudrais que ce soit clair—ont été très positives, à tel point que cela m'a étonné. Ainsi, les agriculteurs ont particulièrement bien accueilli la disposition du budget qui résout les problèmes que posent les gains en capital, la retraite et l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient de transmettre leur exploitation aux membres de leur famille sans subir des sanctions financières importantes. Bien sûr, j'attribue à mon parti le mérite d'avoir remédié à la situation, et j'en félicite plus particulièrement le député qui siège à ma droite qui aide le leader parlementaire de notre parti aujourd'hui, car c'est lui qui, au caucus, s'est fait le plus ardent avocat de modifications budgétaires profitant aux agriculteurs.

Contrairement au député de Belleville, le NPD a tendance, non pas à changer d'avis, mais bien à soulever de fausses questions ou, si le problème se pose vraiment, à le traiter de façon superficielle, ce qui est injuste pour ce problème et pour les auditeurs.

M. Ellis: Il est parti déjeuner.

M. Mackasey: Il est toujours parti déjeuner. Cela n'a rien de nouveau.

M. Ellis: Ils sont mal partis.

M. Mackasey: Je voudrais parler maintenant de notre déficit afin de voir s'il est vraiment au-dessus de nos moyens. Je sais qu'on a débattu de cette question dès 1980. Or, je m'étais penché à l'époque sur ce problème pour voir ce qu'il en était vraiment. Au fait, je crois que nous avons eu un débat à peu près analogue à celui d'aujourd'hui en 1976. Le critique le plus virulent du déficit à l'époque était le porte-parole du Conference Board. Soit dit en passant, loin de moi l'idée qu'un déficit soit une bonne chose, qu'il s'agisse des particuliers, des sociétés ou de l'État. Mais je crois qu'ils sont parfois nécessaires. Le seul pays que je connaisse qui n'avait aucun déficit était le Portugal à l'époque de Salazar. Parce qu'il pratiquait une politique budgétaire équilibrée, le Portugal n'a jamais réussi à accumuler les fonds nécessaire pour assurer l'enseignement et les soins médicaux gratuits et construire des routes carrossables pour la population. Le gouvernement de ce pays doit mettre les bouchées doubles actuellement pour rattraper ce retard.

• (1210)

Je me rappelle notamment avoir demandé à des agriculteurs qui se plaignaient de l'ampleur de notre déficit combien d'entre eux n'avaient pas un déficit encore plus élevé actuellement que celui qu'ils avaient lorsqu'ils se sont lancés en agriculture il y a 20 ans. Ils ont tous convenu qu'ils devaient plus d'argent aujourd'hui que jadis. Et ils n'ont pas manqué de me faire remarquer qu'ils avaient les moyens de rembourser leur dette. Leurs actifs s'étaient multipliés à cause des emprunts qu'ils avaient contractés il y a 20, 30 ou 40 ans lorsqu'ils s'étaient acheté des terres, un tracteur et du matériel agricole moderne. Le problème n'est pas tant l'ampleur du déficit comme tel que les moyens financiers dont nous disposons pour le rembourser.

Le ministre des Finances a littéralement bloqué le déficit. Et il ne l'a pas réduit, car il savait fort bien que pour le combler, il aurait fallu sabrer dans nos programmes sociaux. Le parti libéral ne s'attaquera jamais aux programmes sociaux, du moins aux plus essentiels.

Je rappelle aussi aux députés d'en face que nous ne partageons pas le point de vue du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui avait proposé il y a deux semaines de décréter une examen obligatoire des revenus des vieillards pour établir qui aurait droit aux prestations de la sécurité de la vieillesse, un programme essentiel pour les Canadiens qui ont fait tant de sacrifices pour bâtir notre économie.

M. Ellis: Il n'a jamais rien dit de tel et vous le savez fort bien.

M. Mackasey: Je l'ai entendu à la radio. Et je fais remarquer au député que je ne l'ai pas interrompu lorsqu'il parlait. Je crois que je l'ai blessé sans le vouloir et je m'en veux car j'ai de l'estime pour lui. Mais j'ai bel et bien entendu le député de Saint-Jean-Ouest dire à Radio-Canada, samedi matin, qu'une fois au pouvoir, s'il était ministre des Finances, il y songerait sérieusement. Pourquoi songerait-il à une telle mesure? Lorsqu'on lui a demandé comment il ferait pour réduire le

déficit, il n'a pas pu s'empêcher de répondre qu'il envisagerait sérieusement d'instaurer un mécanisme d'évaluation des moyens, non pas dans le cas des allocations familiales, même s'il y a fait allusion, ni d'autres dépenses ou mesures sociales, mais pour ce qui est des prestations de la vieillesse.

Je lui reconnais au moins un certain mérite. Il déblaie le terrain en tirant les choses au clair. Il expose la politique de son parti, ce qui nous permet de voir qu'elle diffère de celle du parti libéral. Il explique très clairement aux électeurs que dans six mois ou huit mois, quelle que soit la date des prochaines élections, l'enjeu ne doit plus porter sur une question de personnalité, mais sur les problèmes et sur la politique des partis en lice.

Qu'est-ce qui distingue vraiment les uns des autres les libéraux, les conservateurs et les néo-démocrates? Chaque fois qu'on examine leur rôle, les néo-démocrates semblent tout simplement de trop. Les 12, 13 ou 14 p. 100 de la population qui appartiennent à ce parti sont principalement des intellectuels qui ont les moyens de se permettre des tendances socialistes, ou des gens qui se sont laissés endoctriner ou qui ont naturellement cette orientation et ils ne sont pas capables de comprendre à quel point le monde évolue.

Nous comprenons maintenant la politique conservatrice. Elle commence à se manifester lentement mais sûrement, de jour en jour. Quand on fait abstraction des personnalités, de la course à la direction du parti, que l'on ne se demande plus qui va avoir tel poste et qui va avoir tel autre, la différence de politique devient évidente. Tant mieux pour le Canada, et tant mieux pour le parti conservateur. Si la majorité des Canadiens veulent un gouvernement décidé à adopter le critère de revenus pour la pension de vieillesse, un gouvernement qui considère le président Reagan comme le fin du fin et qui trouve que notre politique nationale doit s'inspirer du néo-conservatisme, ils sont quand même capables de voir que nous, nous avons une conception differente de notre rôle. Ils verront que le parti libéral continue à penser que le gouvernement a la mission de protéger les moins fortunés, les démunis, les non-syndiqués, les 66 p. 100 de nos travailleurs qui, par leur faute ou non, ne peuvent plus se débrouiller tout seuls et sont incapables de faire face aux dépenses quotidiennes de la vie.

Est-ce que cela fait vraiment partie de la mission du gouvernement? Je suis contraint de répondre que oui. Si je pensais le contraire, j'irais frapper à la porte du chef de l'opposition (M. Mulroney). Chaque fois que le monde industrialisé est à court d'argent comme il l'est depuis quelques années, ces différences de point de vue se manifestent fatalement. Le libéralisme a adopté une politique économique qui n'est pas tellement différente de celle du parti conservateur mais en y ajoutant une réforme sociale. Mais ce qui nous distingue du parti conservateur, ce sont nos idées sociales, notre conscience, notre bienveillance, notre sympathie, le souci que nous avons des gens. Nous ne sommes pas une organisation froidement efficace. Nous ne sommes pas les disciples d'Adam Smith. Nous croyons qu'il faut être compatissants, avoir le souci des autres. Voilà pourquoi nous sommes en faveur des paiements de transfert pour réduire les inégalités contrairement aux Américains. Voilà pourquoi nous tenons à assurer l'égalité des chances pour tous, en finançant les universités et les autres établissements d'enseignement, en permettant à l'assurance-maladie d'exister afin que tout le monde ait la possibilité de se faire soigner et instruire. Sans la santé, on n'est rien. Voilà les principes essentiels qui nous distinguent des conservateurs.

Le budget montre également des points sur lesquels nous nous distinguons des néo-démocrates. Pour nous, les mesures sociales ne peuvent venir que d'un relèvement de productivité. L'argent ne tombe pas du ciel. Il vient de l'entreprise privée. Nous croyons à la libre entreprise. J'ai lancé une invitation aux néo-démocrates. S'ils veulent que j'entre dans leur parti, ils n'ont qu'à m'indiquer une seule société au monde que je puisse échanger contre la nôtre au Canada. Qu'ils la nomment. Ils ne sont bien incapables. Ils se taisent. Voilà 20 ans que je leur lance ce défi. Est-ce que ce sera la Suède, où il faut attendre huit ans, non pas pour acheter une maison mais pour en louer une? Est-ce que ce sera la Pologne? La Russie? Cuba? Quelle autre encore? Leur doctrine politique convient peut-être à un certain niveau de développement, mais celui-là il y a longtemps que nous l'avons dépassé. La doctrine du Nouveau parti démocratique est bien dépassée au Canada.

Comment augmenter la productivité? Comme le député qui siège dans le coin, je suis inquiet de la tournure qu'a prise le mouvement syndical. Je ne pense pas que ce soit par des lois qu'on peut faire disparaître l'antagonisme. Il n'y a pas de pays qui puisse exporter son système de relations patronales-syndicales, pas plus le Japon que d'autres. Nous avons un système qui a donné d'excellents résultats.

Ce que le NPD ne comprend peut-être pas, c'est le changement radical qui s'est produit dans la composition de la main-d'œuvre. Il n'y a pas si longtemps, quatre travailleurs sur cinq étaient des ouvriers. Aujourd'hui, trois travailleurs sur cinq sont des employés. Ils sont instruits. Ils sont intelligents. Ils ne veulent pas être dominés par un chef syndical qui leur donne l'ordre de défiler le 1er mai. Ils n'en voient pas la raison. Ils veulent être amplement rémunérés. Ils n'ont même plus besoin de boîte à outils. Ce sont des travailleurs intellectuels plutôt que des manuels.

Notre génération est celle de l'ordinateur. Elle est là depuis longtemps, aussi loin que je me souvienne. Voilà les changements subtils qui amènent un changement d'attitude. Ces travailleurs-là comprennent la nécessité de collaborer. Ils comprennent la nécessité de dialoguer avec leur employeur. Ils savent quels avantages un relèvement de productivité apporte a l'entreprise, aux salariés et à l'économie de marché. Tout ce qu'ils demandent, c'est leur juste part de ce relèvement de productivité. Une entreprise intelligente et réaliste en comprend aussi la nécessité. Je suis tout à fait optimiste quant à la réussite future de la collaboration entre le salariat, les entreprises et l'État. C'est elle qui va créer des emplois et relever notre productivité.

• (1220)

Nous ne détruirons jamais la nature des rapports patronaux-syndicaux. Toutefois, leur caractère antagoniste deviendra l'exception tout comme les grèves prolongées deviendront l'exception plutôt que la règle. Ce ne sera pas à cause de lois votées par le gouvernement mais à cause des changements apportés par la technologie dans le milieu de travail. La technologie a changé les travailleurs, leurs préoccupations et leurs caractéristiques. Je le répète, quand la population active sera composée en majorité de ce que nous appelons des travailleurs

instruits ou des cols blancs qui se servent de leurs connaissances plutôt que d'un tournevis, il y aura un changement d'attitude, un changement de mentalité.

Je me souviens des élections de 1962 où le premier ministre de l'époque, M. Diefenbaker, s'est fait injustement attaquer parce que notre dollar ne valait que 92c. Cela a eu un effet déterminant sur l'issue des élections. Aujourd'hui, nous savons de quoi nous parlons. Je ne pense pas seulement aux députés, mais à l'ensemble de la population qui peut parler en toute connaissance de cause des dollars flottants, des dollars fixes, des dollars de 80c. ou de 79c. Ce n'est pas un problème politique. Les gens comprennent qu'il s'agit seulement d'une mesure relative de la valeur de notre monnaie par rapport à celle des États-Unis. Cela ne les inquiète plus, tout comme le déficit ne les inquiète plus s'il leur est bien expliqué.

Lorsque les députés parlent de mesurer le déficit par habitant, ils utilisent une mauvaise méthode de mesure et de mauvais critères. Il faut mesurer le déficit en fonction de notre capacité de rembourser le moment venu, de le financer et de payer les intérêts sur la dette. C'est pourquoi il faut le comparer au PNB.

Dans son budget, le ministre des Finances soulignait que même s'il bloquait le montant du déficit à 31 milliards, l'accroissement du PNB sur deux ans réduirait de moitié le rapport actuel entre le PNB et le déficit. Je rappelle à la Chambre qu'après la guerre, au début des années 50, notre déficit représentait 23 p. 100 de notre PNB. Le déficit n'est pas un problème à moins évidemment qu'il n'augmente à un rythme effréné ou qu'il représente du gaspillage, ce que personne ne souhaite. Voilà pourquoi le vérificateur général et un comité de comptables publics examinent attentivement la question pour voir s'il y a du gaspillage.

Je crois qu'à cette époque de notre histoire, les gens ont droit à une participation un peu plus intelligente du Nouveau parti démocratique. Il y a évidemment des exceptions. Je sais que mon temps de parole touche à sa fin et je voudrais donc dire qu'il y a en effet des différences entre les partis et pas seulement au niveau des débats. Il existe des différences bien nettes entre les trois partis. Une des bonnes choses qui se sont produites ces derniers mois et qui nous aidera dans notre campagne à la direction du parti c'est que ces différences deviennent plus prononcées. Les gens ont le droit de savoir quelles sont les idées que nous défendons.

Je regrette que certains députés des premières banquettes ignorent qu'en vertu d'une loi fédérale, les conséquences négatives des changements technologiques doivent être négociées sur la scène fédérale. Nous avons présenté cette loi il y a 13 ans. Il y a trois semaines, j'ai entendu des députés néo-démocrates dire qu'il nous fallait une loi obligeant le gouvernement à prendre des mesures pour adoucir les conséquences des changements technologiques. Il s'agissait là d'un des principaux changements apportés au Code du travail. Je pense avoir été pour quelque chose dans l'instauration de ce changement en 1971. Treize années se sont écoulées depuis et les néo-démocrates ne comprennent toujours pas que toutes les conventions collectives conclues en vertu de la législation fédérale doivent contenir des dispositions permettant de négocier à l'égard des changements technologiques.

D'où vient cette loi? Le député de London-Est (M. Turner) pourrait nous dire qu'elle résulte des changements technologiques apportés aux chemins de fer dans les années 60. Les chemins de fer ont alors été pourvus de locomotives diesels, si bien qu'on n'avait plus besoin de chauffeurs pour faire de la vapeur avec du charbon. Bien sûr, en bon employeur qu'ils sont, les chemins de fer ont pensé qu'ils pouvaient tout simplement licencier les cheminots en trop sans se donner la peine de négocier. Évidemment, le juge Freedman nous a dit le contraire.

Notre parti maintiendra sa politique lors des prochaines élections. Il défendra l'universalité de ses programmes y compris la pension de vieillesse contrairement à l'ancien ministre des Finances qui, il y a trois semaines à peine, disait qu'il faudrait, au besoin, l'accorder sélectivement, en fonction des moyens des personnes âgées. J'espère qu'il le répétera au cours de sa campagne électorale. J'espère qu'il viendra dire cela aux personnes âgées de ma circonscription. Elles y sont nombreuses parce qu'elles aiment cet endroit, elles sont bien représentées, le climat y est agréable, il y a de nombreux foyers pour personnes âgées et aussi parce qu'à Lincoln, nous prenons bien soin de nos aînés.

J'aimerais que l'ancien ministre des Finances vienne dans la circonscription de Lincoln déclarer: «Votez pour moi, mais rappelez-vous que si nous sommes élus, la première chose que nous devrons faire, c'est nous arrêter aux pensions de vieillesse et voir s'il n'y a pas moyen d'économiser un peu d'argent en ne les versant qu'après une évaluation des besoins». Je ne ferai pas une campagne électorale à partir du budget, mais cette déclaration me dérange depuis que je l'ai entendue.

Parfois, tous les partis s'unissent pour travailler à l'amélioration de la qualité de la vie. Nous essayons de faire en sorte qu'elle soit aussi bonne que possible, même pour ceux qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, n'ont pu contribuer que très peu à l'économie. Nous ne rendrions pas service au public canadien si, à ce stade, en raison de l'influence du président des États-Unis, nous succombions à la tentation des expédients politiques pour obtenir des voix, en détruisant des choses qui n'ont été obtenue qu'après des décennies de travail.

M. McKinnon: Monsieur le Président, le député de Lincoln (M. Mackasey) a monté en épingle la question de l'examen des ressources et a laissé entendre qu'il s'y opposait résolument. Je voudrais lui demander s'il appuie la politique gouvernementale qui exige un examen des ressources avant d'autoriser un supplément de revenu garanti à environ 50 p. 100 des pensionnés de ce pays. Est-il également en faveur de la politique gouvernementale qui prévoit un examen rigoureux des ressources avant qu'un ancien combattant de 55 ans puisse recevoir l'allocation d'ancien combattant?

M. Mackasey: Monsieur le Président, le député n'a pas l'habitude de me prêter des paroles que je n'ai pas prononcées et il n'a pas le droit de sous-entendre cela. Je sais ce que j'ai dit. J'ai parlé de la sécurité de la vieillesse et non du supplément du revenu garanti. Je connais la différence entre le supplément et la sécurité, et je sais que pour préserver les principes fondamentaux de la sécurité de la vieillesse, nous devons procéder à une certaine forme d'examen des ressources avant d'accorder le supplément. C'est là un compromis nécessaire pour conserver la sécurité de la vieillesse. L'ensemble fonctionne remarquablement bien.

L'honorable ancien ministre des Finances n'a pas parlé du SRG, il a parlé de la SV. Il y a une différence fondamentale entre les deux, comme le député le sait. Sa question ne me dérange pas; oui, je suis en faveur du principe d'un examen des ressources pour le supplément du revenu garanti.

Si je ne m'abuse, le ministre a augmenté le SRG de façon assez substantielle dans son budget. On peut se demander si $50 par mois est un montant substantiel. Pour certains non, mais d'autres se sont déclarés satisfaits, heureux et soulagés de bénéficier d'une certaine aide. J'espère simplement que les gouvernement conservateurs provinciaux qui exercent un grand contrôle sur les foyers pour personnes âgées et autres établissements du genre, s'assureront que cet argent ne leur est pas soutiré par une augmentation du loyer ou des frais imposés aux résidants de ces complexes.

Je m'excuse de ne pas avoir mentionné les anciens combattants. Je partage l'inquiétude du député. Le ministre est à la Chambre et j'en profite pour lui dire que nous avons besoin, de la part des bureaucrates qui s'occupent des anciens combattants, d'une attitude un peu plus éclairée. Il semble que, dans ce ministère, il naît un certain état d'esprit dont le ministre est conscient. Je lui ai parlé de la pratique qui veut que l'on refuse automatiquement et que l'on retarde les pensions d'ancien combattant. En tant que député, je connais moi aussi des cas qui ont traîné pendant des années avant d'être réglés, et qui finissent toujours par l'être au profit des intéressés.

M. Parker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Lincoln (M. Mackasey) au sujet de ses remarques à propos du Nouveau parti démocratique. Il est certain qu'il fait bon vivre au Canada et que nous voulons tous profiter des avantages qu'il nous confère. Je voudrais toutefois rappeler au député qu'il y a, actuellement, plus de 2 millions de chômeurs et d'assistés sociaux et qu'ils aimeraient aussi profiter de certains des avantages de ce pays.

Je voudrais relever le défi qu'a lancé le député et lui rappeler la proposition que nous avons faite à propos de la vente des charbons de l'ouest du Canada, des charbons propres qui ne pollueraient pas notre environnement, créeraient des emplois dans tout le Canada et aideraient à diminuer, à la source, l'importance des pluies acides. Nous importons du charbon dont la teneur en souffre est de huit fois supérieure à celle du charbon de l'Ouest.

• (1230)

Nous avons proposé de faire mener une étude qui permettrait de créer des milliers d'emplois, de nous débarrasser d'une bonne partie des sources de pluies acides, et d'éviter de perdre un milliard de dollars au profit des États-Unis. Ce projet aurait pu bénéficier à toutes les régions du Canada, mais le gouvernement a refusé d'y donner suite. Le député pourrait-il nous dire ce qu'il en pense? Je le prie de relever le défi.

M. Mackasey: Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique se distingue entre autres choses par ses exagérations. Le député a soutenu que le pays comptait 2 millions de chômeurs; un peu plus tôt, quelqu'un d'autre a avancé le chiffre de 1.5 million et demi, et encore un autre, celui de 1 million. Ayant déjà été à la tête de ce service, je m'abstiendrai de rappeler combien il est facile de manipuler les données statistiques. Il est regrettable qu'un si grand nombre de nos concitoyens soient en chômage, mais il demeure que, du nombre des pays à s'être sortis de la récession, nous venons au deuxième rang, après les États-Unis. Notre devise vient aussi au deuxième rang. La reprise a été plus rapide chez nous que dans les autres pays industrialisés, même qu'aux États-Unis.

Depuis aussi longtemps que je m'en souvienne, le niveau du chômage au Canada reflète toujours trois choses qui n'ont pas changé durant les dix années qui ont suivi l'étude que j'ai faite de la question. Il reflète en tout premier lieu l'avènement de la femme sur le marché du travail. La chose aurait dû se produire depuis longtemps déjà, admettons-le, si nous nous comparons à l'Europe où la Seconde Guerre mondiale a fort accéléré le mouvement, alors qu'il a été plus lent chez nous. Les femmes ont donc accédé au marché du travail; elles ont aussi cessé dans une large mesure de faire l'objet de discrimination; les obstacles à leur accès à des professions comme le génie, la dentisterie et le droit ont diminué. Mais les femmes viennent gonfler les chiffres, monsieur le Président. Elles améliorent la qualité de la population active; elles augmentent le PNB; elles nous aident à mieux nous occuper des chômeurs. Mais il demeure qu'elles gonflent les chiffres.

En deuxième lieu, ce taux reflète l'attitude civilisée et accueillante que nous réservons aux nouveaux Canadiens venus de tous les coins de la planète, qui viennent, eux aussi, gonfler les rangs. Je me souviens qu'à l'époque où j'étais ministre de l'Immigration, des députés, de Toronto notamment, avaient été furieux d'apprendre que j'avais autorisé 7,000 Ougandais à immigrer au Canada. Je suis persuadé que ces immigrants ont tous du travail, mais il demeure qu'il faut les compter. On demande presque tous les jours au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) de laisser entrer un plus grand nombre d'immigrants, ce qui fait également augmenter les chiffres.

En dernier lieu, notre population active connaît la croissance la plus rapide du fait du nombre remarquablement élevé de jeunes gens qui viennent d'accéder au marché du travail. Il faut tenir compte dans ce nombre des gens qui reviennent de l'étranger, ceux qui se sont mariés tardivement, et dont les enfants s'intègrent à la population active.

Ce sont là trois raisons qui expliquent que le taux de chômage soit élevé, monsieur le Président. Le député a négligé de rappeler que depuis quelques années, nous créons des emplois à un rythme beaucoup plus rapide que n'importe quel autre pays. Créer des emplois, ce n'est pas sorcier. Il serait ainsi possible de surchauffer l'économie et de donner libre cours à l'inflation; mais dans six à neuf mois suivrait une autre récession aiguë. Telle est la difficulté que présentent les programmes socialistes, monsieur le Président, car ils pêchent par un manque d'équilibre. Il est difficile de discuter avec les députés de ce parti. Ils sont pleins de bonnes intentions et ils se soucient du sort des gens; ils savent être attentifs aux besoins de leur prochain, tout en sachant pertinemment qu'il ne leur faudra jamais passer aux actes et par conséquent se préoccuper du coût de la mise en œuvre des programmes qu'ils préconisent.

Pour en revenir au charbon, je reconnais, monsieur le Président, que la pollution de l'environnement nous pose des problèmes. Il est vrai que depuis un certain temps nous nous approvisionnons à l'étranger, mais, il n'y a pas si longtemps de cela, le Japon en achetait à la Colombie-Britannique. Mise à part la pollution écologique causée par la teneur en acide, il faut que

le député comprenne, comme il le fait d'ailleurs, que le mariage de convenance entre la politique sociale et la libre entreprise, qui caractérise si bien le Canada et fonctionne à merveille lorsque l'argent circule à volonté, fonctionne moins bien quand l'argent se fait rare.

M. Kristiansen: Il ne s'agit pas de libre entreprise.

M. Mackasey: En voilà un autre qui s'en mêle. Ne gâchez pas votre déjeuner! Rendormez-vous!

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence regrette d'interrompre le député, mais la période réservée aux questions est maintenant écoulée. Le débat se poursuit.

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part au débat sur le budget que le ministre des Finances (M. Lalonde) a présenté le 15 février. Il s'agit d'un document intéressant qui prévoit quelques petites mesures ici et là mais ne contient aucune orientation générale. Il ne contribue pas beaucoup à accélérer la reprise et pas du tout à remettre de l'ordre dans la trésorerie du gouvernement. Par rapport aux prévisions du budget de 1983, on y constate une hausse des dépenses, du déficit et des frais d'intérêts. Il ressemble davantage à un Livre blanc. Les propositions qu'il renferme concernant la protection des prêts hypothécaires, les dégrèvements d'impôt pour les petits entrepreneurs, le partage des bénéfices et les pensions devront être débattus. Il n'est pas certain qu'elles soient mises en œuvre mais elles donnent, pour l'instant, l'impression que le gouvernement agit.

Monsieur le Président, j'ai cherché dans le budget ce qui pourrait être avantageux pour mes électeurs, les citoyens de Haldimand-Norfolk, en particulier les jeunes. Des centaines de milliers de jeunes Canadiens sont actuellement en chômage, dont plusieurs milliers dans ma circonscription. Aux termes du budget, la création d'emplois pour nos jeunes est une priorité, car notre vitalité future en dépend. On y apprend donc que 150 millions de dollars seront ajoutés à la Caisse perspectives-jeunesse pour laquelle une somme de un milliard de dollars a été prévue dans le discours du trône.

J'ai deux questions à poser à ce propos, monsieur le Président. Qu'est-ce que 150 millions de dollars? Cette somme est inférieure à celle qui a servi à réparer la fuite lorsqu'un cameraman opportuniste a saisi sur la pellicule le budget précédent avant qu'il ne soit présenté. D'un coup de plume désinvolte le ministre avait alors débloqué 200 millions de dollars afin de sauver son budget et sa peau. Est-ce à dire que le ministre accorde moins de prix aux jeunes Canadiens qu'à son budget et à son poste? Soyons réalistes, monsieur le Président. Nous devons offrir à nos jeunes une aide et des programmes à caractère permanent et à long terme.

Le ministre prévoit poursuivre la restriction des prix et des salaires. Il affirme dans son budget la volonté du gouvernement fédéral de continuer à restreindre les prix et les salaires et déclare que la politique actuelle de limitation de la hausse des prix que le gouvernement fédéral fixe et réglemente sera prolongée d'un an. L'indicateur de prix sera ramené de 5 à 4 p. 100 pendant cette période et le contrôle législatif des traitements du secteur public ne sera pas prolongé. Le gouvernement est fermement résolu, monsieur le Président, à maintenir non pas la réglementation des prix et des salaires mais la surveillance des prix seulement, et encore s'agit-il des prix qu'il fixe et réglemente.

Les distilleries et les fabricants de cigarettes auraient été contents d'avoir des augmentations fixées à 4 p. 100 l'année dernière, monsieur le Président. L'augmentation de 15.8 p. 100 de l'impôt sur les cigarettes décrétée en septembre portait à mon avis sur un prix que le gouvernement fédéral fixe et régit. Le gouvernement rompt ses promesses avant même qu'elles commencent à se concrétiser. Le gouvernement cherche à anéantir les fabriques d'alcool et de cigarettes en les taxant à outrance sans s'occuper des conséquences que cela aura pour les travailleurs de ces secteurs.

• (1240)

En ce qui concerne les augmentations d'impôts, monsieur le Président, jetons un coup d'œil sur le calendrier occulte. Le budget du 15 février n'annonçait aucune augmentation importante des impôts. C'était superflu. En effet, monsieur le Président, le budget d'avril 1983 prévoyait les augmentations suivantes qui entreront en vigueur pendant l'année 1984-1985: la taxe spéciale de relance qui représente 300 millions de dollars supplémentaires; les changements apportés à la réduction d'impôt fédéral rapporteront au trésor 445 millions de dollars; l'élimination de la déduction forfaitaire de $100 lui rapportera 180 millions; la désindexation du niveau de revenu donnant droit au crédit d'impôt pour enfant fera entrer 155 millions dans les coffres de l'État; la désindexation de l'exemption pour enfant lui rapportera 40 millions de dollars; le fait de rendre permanente la redevance spéciale de propriété canadienne représente des recettes supplémentaires de 965 millions; enfin, l'augmentation des cotisations d'assurance-chômage se traduira par 45 millions de dollars de recettes supplémentaires, monsieur le Président. En tout, cela représente pour 2.14 milliards de dollars d'impôts dissimulés pour 1984. Si le même programme d'augmentation occulte devait se prolonger en 1986-1987, nous arriverions pour cette année-là à des recettes supplémentaires totalisant 5.654 milliards de dollars. Il était donc inutile que le budget prévoie d'autres augmentations d'impôts, puisqu'elles étaient déjà là.

J'en arrive maintenant à Revenu Canada, monsieur le Président. Nous savons tous ce qu'est Revenu Canada; c'est le ministère qui vous déclare coupable tant que vous n'avez pas prouvé votre innocence. Apparemment cela va changer. Nous n'allons plus être tout à fait aussi coupables. C'est le ministère, vous vous en souviendrez, dont les vérificateurs doivent rapporter $800 de l'heure et qui offre des repas gratuits aux vérificateurs qui perçoivent le plus d'impôts supplémentaires en un mois; c'est aussi le ministère qui donne une journée de congé aux percepteurs qui ramassent le plus d'argent en un mois. Ce ministère va désormais se montrer gentil envers nous, monsieur le Président. Les particuliers et les sociétés dont les impôts fédéraux ne dépassent pas $1,000 ne seront plus obligés de payer des impôts tous les trimestres. C'est une bonne mesure. Cela aidera les personnes âgées que l'on forçait à tort à effectuer des versements trimestriels pour payer des impôts sur des revenus qui, la plupart du temps, n'arrivent qu'à la fin de l'année.

Deuxièmement, si quelqu'un fait appel de sa cotisation fiscale et obtient gain de cause, le ministère lui versera jusqu'à $1,000 pour couvrir ses frais. C'est un bon début, monsieur le Président. Néanmoins, les Canadiens qui ont déjà dû loger un appel dans ces circonstances savent parfaitement qu'on ne va

pas bien loin avec $1,000. Les avocats et les comptables sont autrement plus gourmands.

Troisièmement, les contribuables auront désormais la possibilité de donner des garanties au lieu de payer comptant les impôts contestés. Quelle sera la garantie? Qui en décidera? Est-ce que ce pourra être la personne qui établit l'impôt, ou encore celle qui le perçoit? Il nous faut plus de précisions sur ce point.

Certes, des mesures ont été prises pour corriger la situation à Revenu Canada, monsieur le Président; mais le ministre a encore du pain sur la planche avant d'obtenir un résultat qui satisfasse les contribuables canadiens.

Le budget prévoit des dispositions pour les personnes âgées, notamment une augmentation de $50 du supplément de revenu garanti. C'est une mesure très positive pour les femmes âgées célibataires dont le revenu est nettement inférieur au seuil de la pauvreté. Cependant, monsieur le Président, les deux augmentations de $25, loin de leur donner le niveau de vie auquel elles ont droit, représentent seulement en un an deux augmentations de 83c. par jour. Je doute que cette somme permette à ces personnes âgées d'acheter même un litre de lait.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant parler d'un secteur qui est cher à un grand nombre d'habitants de la circonscription de Haldimand-Norfolk; il s'agit de l'agriculture. Je voudrais lire le paragraphe consacré à l'agriculture dans la brochure du ministre intitulée *Budget en bref*:

> Les agriculteurs pourront maintenant verser à un REER jusqu'à $120,000 de gains en capital imposables provenant de la vente d'une ferme. Le montant admissible sera de $10,000 par année d'exploitation de l'agriculture de 1972 à 1983. Les agriculteurs pourront ainsi se constituer une meilleure pension de retraite.

Est-ce bien vrai, monsieur le Président? C'est apparemment une mesure importante, mais quelles seront en réalité ses répercussions? Les $120,000 de gains en capital qui seront versés dans un REER augmenteront le coût des exploitations agricoles. Avant cette mesure, monsieur le Président, si un agriculteur de ma région vendait sa ferme, il pouvait toucher $100,000 comptant et accorder un prêt hypothécaire pour le reste de la valeur de la ferme. Avec ces $100,000, il pouvait s'acheter une maison en ville et s'y établir. Il apprend maintenant qu'il peut bénéficier d'une exemption fiscale supplémentaire de $120,000 sur les gains en capital en versant cette somme dans un REER.

En conséquence, monsieur le Président, l'agriculteur sera obligé d'épargner ces $120,000. Il devra accroître sa mise de fonds en acompte sur sa ferme jusqu'à environ $220,000. En effet, il aura besoin d'à peu près $100,000 pour sa nouvelle maison de ville et de $120,000 pour investir dans un REER afin d'éviter l'impôt. En fait, monsieur le Président, cette mesure va causer un problème aux jeunes gens qui s'orientent vers l'agriculture, car la mise de fonds nécessaire est doublée.

Il y a une autre facette à cette question, monsieur le Président. On parle de stimuler l'économie dans le budget, de mettre l'argent en circulation. Or, nous disons en même temps aux agriculteurs de mettre $120,000 de plus dans un REER. Il serait plus avantageux, monsieur le Président, de laisser aux agriculteurs authentiques leurs gains en capital afin qu'ils puissent les dépenser et stimuler ainsi l'économie du pays.

Je constate que les personnes pratiquant l'agriculture à temps partiel ou comme passe-temps obtiennent certains avantages. C'est bien beau, mais que fait le gouvernement pour aider ces personnes-là s'il ne modifie pas la disposition en vertu de laquelle elles pourraient réclamer des pertes jusqu'à concurrence de $20,000, ce qui serait plus réaliste que la limite actuelle de $5,000? Le ministre dit que, avant d'envisager un changement quelconque, il se propose d'établir un groupe consultatif qui étudiera les effets de ces modifications sur le secteur agricole. C'est exactement ce qui se dégage du budget, monsieur le Président: on promet toutes sortes de choses pour l'avenir. La circonscription de Haldimand-Norfolk est agricole à 75 p. 100, monsieur le Président, mais je ne vois rien dans le budget qui soit de nature à l'aider. Tout ce que le gouvernement a fait jusqu'ici a nui à l'agriculture.

L'industrie du tabac est une des grandes entreprises agricoles de ma circonscription, monsieur le Président. Le Canada compte 2,600 à 2,700 producteurs de tabac, dont probablement 60 p. 100 dans ma circonscription. Cette industrie emploie 18,000 personnes à plein temps et crée entre 35,000 et 40,000 emplois saisonniers. Ses retombées se font sentir partout au Canada et ses exportations, déjà très considérables, n'ont pas encore atteint un sommet.

Qu'a fait le gouvernement pour ce secteur de l'agriculture? Il a augmenté les taxes sur les cigarettes, prélevant ainsi 1.14 milliard de dollars par an de taxes auprès de cette industrie, laquelle ne rapporte en retour que 285 millions de dollars aux producteurs. Puis, le gouvernement utilise le même argent, semble-t-il, pour financer une campagne nationale de lutte contre le tabac. Le gouvernement a augmenté les taxes sur les cigarettes de 15.8 p. 100 l'an dernier, malgré le programme des 6 et 5 p. 100, ce qui a fait passer le prix d'un paquet de cigarettes dans certaines régions, monsieur le Président, à $2 et plus. Quelle part en revient aux producteurs de tabac? Le producteur touche 6c. sur un paquet de cigarettes qui vaut $2 et plus. Est-ce là un bon rendement?

• (1250)

Le gouvernement espère, grâce à sa campagne de lutte contre le tabac, diminuer de 10 p. 100 le nombre de fumeurs au Canada. Cela veut donc dire une diminution de 10 p. 100 des cultures de tabac, une diminution de 10 p. 100 des producteurs de tabac et la perte d'un gagne-pain pour quelque 260 à 300 producteurs, outre la perte d'environ 2,000 emplois permanents et 4,000 emplois à plein temps pour cette année seulement au Canada. Si nous voulons vraiment tuer cette poule aux œufs d'or, monsieur le Président, pourquoi ne pas prendre en même temps des mesures pour accroître les exportations de tabac vers les pays qui en veulent? Puisque nous percevons 1.14 milliard de dollars de taxes à l'égard de ce produit, pourquoi ne consacrons-nous que 2 millions à un centre de recherches visant à diversifier les cultures des producteurs qui sont obligés de renoncer à celle du tabac? Pourquoi n'affectons-nous pas dix millions de dollars à la station de recherche de Delhi afin d'aider à trouver de nouvelles cultures pour quand ce gouvernement irréfléchi aura obligé ces gens à cesser de cultiver le tabac?

J'ai cherché des mesures susceptibles d'aider les pêches dans le budget, monsieur le Président. Ma circonscription compte un grand nombre de pêcheurs et plus de 50 bateaux partent pour la pêche d'un seul de ses ports. La perche, l'éperlan et le doré représentent une industrie importante. Nous avons un marché de huit millions de dollars par année au Japon, mais

l'émoi causé par la dioxine l'année dernière a nui à ce commerce et il n'a repris qu'à environ 30 p. 100 pour l'instant. Certains de nos pêcheurs et certaines de nos conserveries sont au bord de la faillite. Il pourrait se poser un problème énorme de chômage dans le sud de l'Ontario à cause de tout cela. Qu'ai-je vu dans le budget à l'intention de l'industrie de la pêche, monsieur le Président? Je n'ai même pas trouvé le mot «pêche». Le budget ne contient rien pour aider le secteur de la pêche dans ma région qui éprouve tellement de difficultés.

Je pourrais aussi parler du programme d'assurance hypothécaire que nous attendions tous depuis si longtemps. Voici ce qu'un critique a dit à ce sujet:

> Quelques heures après que le ministre des Finances Marc Lalonde eut proposé un régime d'assurance hypothécaire dans son exposé budgétaire du 15 février, les porte-parole de l'industrie disaient que c'était une mesure avant-gardiste qui protégerait les propriétaires résidentiels de la hausse des taux d'intérêt. Mais après mûre réflexion, un bon nombre d'entre eux sont maintenant convaincus que le régime n'est pas aussi avantageux qu'il le semblait de prime abord. Selon les experts, l'assurance coûte trop cher, la formule d'établissement des prix est illogique et le régime encourage les propriétaires à s'engager à payer des hypothèques de plus longue durée à des taux plus élevés qui finiront par leur coûter très cher. Beaucoup disent que les propriétaires auraient avantage à se servir de leur argent pour réduire le montant de leur hypothèque et profiter des taux d'intérêt plus faibles offerts pour les hypothèques d'un an et de trois ans.

Ce critique donne ensuite un bon nombre d'exemples pour expliquer pourquoi ce régime nous coûte plus cher.

Le budget offre quelques mesures utiles aux petites entreprises mais, dans l'ensemble, elles font trop peu et viennent trop tard. Nous avons besoin de plus d'encouragements pour les petites entreprises afin que le moteur économique du pays recommence à tourner.

Le budget ne contient pas la moindre chose qui puisse aider les 3.5 millions de Canadiens âgés de moins de 65 ans qui vivent dans la pauvreté. Il ne contient rien pour aider les handicapés ou les infirmes et n'offre aucun encouragement au bénévolat. Il fait beaucoup de promesses dans beaucoup de domaines et parle de bien des choses qui pourraient se produire à l'avenir, ce qui prouve bien que le budget n'est rien d'autre qu'un Livre blanc: rien pour aujourd'hui mais peut-être quelque chose pour demain.

M. McRae: Monsieur le Président, j'ai écouté avec soin ce que le député avait à dire. Je reconnais qu'il se heurte à de graves problèmes dans sa région, et je l'approuve de réclamer plus de fonds pour la recherche sur des cultures qui pourraient remplacer celle du tabac. Je délaisse cependant ce sujet pour lui poser une question sur la perception des impôts, dont il a parlé à un moment donné. Dans ma région, comme dans la plupart de celles du Canada, de 70 à 80 p. 100 de contribuables paient leurs impôts à la source. Ils sont salariés et leur préoccupation est de ne rien avoir à payer en supplément. Autrement dit, la totalité de leurs impôts sont déduits à la source. Ils craignent que le député et son parti ne réussissent à saper le régime à la base. Je m'accorde avec le député pour dire que certains cas sont déplorables et qu'il faut apporter des changements, mais ne craint-il pas que nous minions le ministère et la façon dont il fonctionne et, par le fait même, les contribuables qui acquittent la totalité de leurs impôts à la source, les salariés, qui devront payer davantage?

Ma deuxième question a trait à la commission fiscale que le parti du député a envoyée en tournée pour entendre les doléances des contribuables. Cette commission demande-t-elle aux gens qui formulent des plaintes s'ils veulent bien signer un document qui permettra au service de l'impôt de répondre à ces plaintes? Il me semble que sans les témoignages du service de l'impôt, on n'a qu'un côté de la médaille. Les fonctionnaires du service ne peuvent dire quoi que ce soit parce qu'ils doivent respecter la confidentialité, ce qui est très important. Toutefois, si des particuliers comparaissant devant la commission sont disposés à signer un document autorisant le service de l'impôt à donner sa version des faits, ce serait alors juste, à mon avis. Autrement, on risque de nuire au service de l'impôt.

M. Bradley: Monsieur le Président, pour ce qui est de la première question, je dirai que je connais bien le souci que se fait le député à propos de la retenue des impôts à la source. A ma connaissance, rien dans la politique financière de notre parti ne risque de détruire cela. Remarquez que ce n'est pas moi qui arrête cette politique. Je m'intéresse au développement social, aux questions féminines et à la défense. Toutefois, si le député le désire, je demanderai à notre porte-parole financier de vérifier la chose pour lui.

Quant à être juste à l'égard de l'administration fiscale, je ne crois pas qu'elle fasse elle-même preuve de justice lorsqu'elle réclame après réévaluation $1,500 à un restaurateur de ma circonscription, qui ne conteste pas la chose, croit avoir commis une erreur et envoie trois chèques encaissables l'un tout de suite, un autre deux semaines plus tard et le troisième à la fin du mois suivant. Le premier chèque a été encaissé, puis le deuxième deux semaines après et, le lendemain, samedi, à midi, le percepteur se présentait au restaurant avec l'agent local de la paix, bousculait la caissière et prenait lui-même l'argent dans la caisse parce que le ministère ne voulait pas attendre un autre mois. Je n'appelle pas cela faire preuve de justice envers les Canadiens. Tant que l'administration fiscale ne sera pas juste envers mes commettants et les Canadiens en général, je ne crois pas que nous devions être justes envers elle. J'estime que nous pouvons nous permettre d'exiger d'elle qu'elle corrige pareils actes. Le présent budget remédie à certaines erreurs de ce genre, et j'en remercie le ministre, mais il en reste beaucoup d'autres à corriger.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE TOURISME

LES CONSÉQUENCES DES IMPÔTS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, on peut tuer la poule aux œufs d'or. L'industrie touristique devait et pourrait encore donner l'impulsion économique dont nombre de nos localités ont besoin. Toutefois, les lourds impôts qui

frappent certains produits, notamment l'essence, les vins et boissons alcooliques, font du Canada un endroit trop coûteux où passer des vacances.

La viticulture et l'industrie vinicole contribuent à notre expansion. Tout d'abord, les viticulteurs ont été harcelés quand on a décidé d'imposer la production de variétés hybrides. S'agissait-il de dépenses de capital ou de frais déductibles? Cette affaire a provoqué de la confusion, de l'irritation et des retards. Puis, il y a eu un fléchissement des ventes de vin attribuables à la hausse des taxes fédérales et provinciales, un piètre climat économique et surtout le faible coût des importations.

La Chambre de commerce de St. Catharines a demandé qu'on réduise des taxes qu'elle juge exorbitantes et inflationnistes. Dans ses déclarations de principe, elle affirme que ces taxes accrues ne peuvent que nuire au secteur touristique. A cause du gouvernement, les repas, les boissons et les divertissements coûtent trop cher aussi bien pour nos concitoyens que pour les visiteurs. Pis encore, la situation actuelle a entraîné un premier congédiement à un établissement vinicole local. Est-ce ainsi que le gouvernement se propose de relancer l'économie du Canada?

* * *

[*Français*]

LE BILINGUISME

LA POSITION DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

M. Gaston Gourde (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le Président, le chef de l'opposition officielle habitue les Canadiens aux déclarations plus invraisemblables les unes que les autres. Le 13 juin 1984, il déclarait dans le journal *Le Droit* que c'est lui, le chef, qui parlera pour le parti et qu'il ne tolérerait pas de dissidence sur les grandes questions que confrontent les Canadiens. Depuis ce temps, l'automne dernier, le chef de l'Opposition appuyait la position du parti libéral en matière de bilinguisme au Manitoba puis, en février dernier, deux députés progressistes conservateurs créaient le fonds McKenzie-Stewart pour manifester leur opposition au bilinguisme au Canada. Le chef de l'Opposition a alors tenté de faire croire qu'il les avait ramenés à la raison, et que le caucus progressiste-conservateur était maintenant unanime. Puis le chef de l'Opposition appuyait en février dernier une deuxième motion relative à la sauvegarde des droits des Franco-Manitobains, mais sans l'appui des députés conservateurs de cette province. Maintenant, le chef vient de déclarer qu'au nom de la liberté d'expression, il est prêt à tolérer des dissidents, mais que son parti est unanime sur la question. Bien plus, et comble de l'hypocrisie, le chef du Parti progressiste conservateur appuie la candidature de Bob Sherman candidat progressiste conservateur à la prochaine élection fédérale à Winnipeg, ce M. Sherman étant l'un de ceux qui ont combattu le plus farouchement le projet de loi visant à la protection des droits des Franco-Manitobains. De la parole aux actes, il y a tout un chemin à parcourir pour le leader du Parti progressiste conservateur. L'ancien leader, M. Robert Stanfield, doit être bien malheureux quand il constate que l'actuel chef lui a succédé, mais ne l'a pas remplacé. Les francophones comme tous les Canadiens s'en souviendront, monsieur le leader de l'opposition officielle! Ils se souviendront des belles paroles, mais aussi de l'inaction de celui qui était dernièrement caricaturé dans le journal *Le Soleil* . . .

M. le Président: A l'ordre! Le temps alloué à l'honorable député est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—ON DEMANDE DES FONDS POUR UN PROJET À PORT COLBORNE

M. Girve Fretz (Érié): Depuis cinq ans, monsieur le Président, je travaille en étroite collaboration avec les représentants de la ville de Port Colborne en vue d'améliorer autant que possible les installations du canal Welland qui traverse le cœur même de cette ville. Cette voie navigable constitue non seulement un élément majeur de la Voie maritime du Saint-Laurent, mais aussi un centre d'intérêt touristique.

Je veux parler plus précisément du projet de construction, au coût d'environ 6 millions de dollars—c'est-à-dire un trentième de ce que le gouvernement a dû dépenser pour étancher la fuite budgétaire—d'un barrage qui empêcherait l'eau des crues d'inonder le centre-ville. Mon initiative la plus récente à cet égard remonte au 20 juin 1983, lorsque j'ai communiqué avec le ministre des Transports (M. Axworthy). La réponse de celui-ci ne s'est pas fait attendre, puisque je l'ai reçue le 24 octobre de la même année. C'est ainsi que j'ai appris que le gouvernement fédéral ne disposait pas de l'argent voulu pour réaliser ce projet.

Or, ces derniers temps, on a beaucoup parlé du Programme spécial de stimulation de l'emploi qui va avantager certaines circonscriptions triées sur le volet. Peut-être le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) pourrait-il envisager d'affecter une partie des sommes destinées à ce programme à ma circonscription pour qu'on puisse y réaliser ce projet que j'estime à la fois valable et nécessaire. Il est grand temps que ma circonscription d'Érié et les autres circonscriptions de la péninsule du Niagara profitent elles aussi du Programme spécial de stimulation de l'emploi.

* * *

LES AFFAIRES SOCIALES

ON PROPOSE D'ÉTABLIR UNE FÊTE NATIONALE DES PARENTS SEULS

M. Gilbert Parent (Welland): Monsieur le Président, près de 4 Canadiens sur 10 qui se marient pour la première fois finissent par divorcer. On compte au Canada bon nombre de parents seuls, que ce soit des personnes séparées, en veuvage ou jamais mariées. Ces parents célibataires consciencieux s'emploient à élever sainement leurs enfants jusqu'à l'âge de la maturité et à leur assurer les mêmes possibilités de mener une vie adulte normale que les enfants d'une cellule familiale composée de deux parents.

Le parent seul est dans une certaine mesure quelque peu isolé dans la société et il doit affronter seul la tâche difficile d'offrir à sa famille et de mener lui-même une vie familiale assez normale. Je propose donc aux députés que le 21 mars devienne le jour de la fête nationale des parents seuls du Canada, en l'honneur de tous les parents seuls qui accomplissent une tâche aussi difficile.

Article 21 du Règlement

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DES MESURES POUR ACCROÎTRE LE REVENU DES AGRICULTEURS

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, les temps sont difficiles de nos jours pour la petite exploitation agricole familiale. Les taux d'intérêt élevés ont gravement affaibli le secteur agricole. Les prix des céréales baissent, et Statistique Canada prévoit que, dans ma province du Manitoba, le revenu net cette année va baisser de 26 p. 100 par rapport à 1983.

L'entreprise agricole diffère de la plupart des autres entreprises. Toute la famille s'attelle à la tâche, souvent tous les jours, pour effectuer les travaux agricoles. Or, les cultivatrices n'ont pas été rémunérées comme elles auraient du l'être parce que les revenus agricoles ont été si modestes. Il leur a donc été presque impossible de profiter des récents changements relatifs à la rémunération des conjoints participant à l'exploitation agricole, et qui permettent à celles-ci de cotiser au Régime de pensions du Canada.

Il faut nous attaquer à la baisse des revenus sur deux fronts: il faut d'une part réduire les coûts de production en supprimant la taxe sur le carburant à usage agricole et en procurant plus de fonds à la SCA qui accorde des prêts à faibles taux d'intérêt, et d'autre part améliorer les revenus en prenant des mesures spéciales, notamment en modifiant le Régime de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

Les femmes qui participent en tant qu'associées, à l'exploitation agricole ont droit à un dédommagement. A l'occasion de la Semaine internationale des femmes, nous devrions rendre hommage à leur travail et songer aux moyens d'améliorer les revenus de tous les membres de la famille agricole.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'UN CRIME

M. Garnet M. Bloomfield (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et tourisme)): Monsieur le Président, je voudrais signaler aujourd'hui à la Chambre le cas de Danny Edwards, un jeune homme de ma région. En 1981, il a été atteint d'une balle à la colonne vertébrale tirée par deux voleurs venus cambrioler le petit magasin où il travaillait. Il n'avait opposé aucune résistance à ses assaillants qui l'ont en outre brutalement roué de coups de pied par la suite. Il est maintenant paralysé à vie, semble-t-il. Les criminels, des récidivistes qui bénéficiaient à l'époque d'une libération conditionnelle, ont été capturés, ils ont été reconnus coupables et condamnés chacun à 17 ans de prison. Il y a environ trois mois, leur sentence a été réduite à 14 ans, ce qui les rend admissibles à une libération conditionnelle vers la fin de 1986.

Ce jeune homme de 18 ans, Danny Edwards, a été la victime de deux criminels endurcis qui ont fait de lui un paralytique prisonnier de son propre corps et confiné à un fauteuil roulant pour le reste de ses jours. Combien de temps ses assaillants resteront-ils en prison? Tout au plus 14 ans et vraisemblablement moins de 5 s'ils obtiennent une libération conditionnelle. Quelle énorme différence: la victime, paralysée pour une soixantaine d'années, et les criminels qui l'ont sauvagement réduit à cet égat, emprisonnés pendant peut-être à peine cinq ans! En l'occurrence, la justice n'aura pas suivi son cours.

Cette malheureuse affaire prouve qu'il faut légiférer de toute urgence pour que les tribunaux puissent indemniser les victimes d'actes criminels et imposer des sentences plus sévères. Par conséquent, j'exhorte les députés à adopter sans délai le projet de loi C-19 prévoyant l'indemnisation des victimes d'actes criminels et l'imposition de sentences plus sévères à leurs auteurs.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA SITUATION DES FEMMES SEULES ÂGÉES DE 60 À 65 ANS

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, dans son récent exposé budgétaire, le ministre des Finances (M. Lalonde) a déclaré: «Les pensions sont le principal garant de la sécurité économique des Canadiens à la retraite». A en juger par ses propositions de réforme des pensions, le ministre ne semble pas disposé à accorder cette garantie aux dizaines de milliers de femmes condamnées à la pauvreté pour le reste de leurs jours. Je songe aux femmes de 60 à 65 ans, qui n'ont à peu près aucun revenu personnel, qui ont perdu leur mari et qui n'ont droit à aucune pension.

• (1410)

Au lieu de dépenser les 150 millions de dollars qui seraient nécessaires pour accorder l'allocation au conjoint aux plus démunies de ces femmes, comme le recommandait le groupe de travail parlementaire multipartite sur la réforme des pensions, le gouvernement a choisi de consacrer 300 millions de dollars à un nouveau système de régimes enregistrés d'épargne retraite destinés à ceux qui gagnent actuellement plus de $55,000 par année. On dépensera donc deux fois plus d'argent sans pour autant accorder un sou à ceux qui ont vraiment besoin d'aide.

Le groupe de travail a exposé publiquement les faits qui confirment le sort désespéré des veuves âgées de 60 à 64 ans. Pourtant, ni le ministre des Finances ni le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) n'ont accordé la moindre attention à ces femmes.

Comme tant d'autres dispositions du budget, ces propositions de réforme démontrent que les priorités du gouvernement libéral sont complètement faussées.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LE CAS DU POÈTE UKRAINIEN, MYKOLA HORBAL

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, les Canadiens d'origine ukrainienne veulent signaler à la Chambre le cas du poète ukrainien, Mykola Horbal, compositeur et musicien, qui purge actuellement une peine d'emprisonnement de cinq ans en Union soviétique.

En 1971, M. Horbal a été arrêté pour agitation et propagande anti-soviétique. La seule preuve retenue contre lui était un poème, *Duma*, dans lequel il déplorait l'absence de libertés et de droits fondamentaux en Ukraine. Ce poème lui valut d'être condamné à une peine de cinq ans de travaux forcés et à deux ans d'exil.

Sa peine terminée, M. Horbal, victime de harcèlement constant, a demandé un visa pour se rendre aux États-Unis où habitent déjà certains de ses parents. A la suite de cette demande de visa, le poète a été condamné encore une fois à cinq ans de travaux forcés pour une infraction criminelle de pure invention.

Selon les dernières nouvelles reçues au Canada, Mykola Horbal a été transféré en 1982 au camp de Novodanylivtsi dans la région de Mykolaiv, en Ukraine. Nous sommes sans nouvelles de lui depuis cette date.

Les Canadiens d'origine ukrainienne s'inquiètent vivement du sort de Mykola Horbal. L'URSS viole ouvertement les droits fondamentaux de la personne en dépit du fait qu'elle soit signataire de la Déclaration des droits de la personne des Nations Unies.

Au nom de la communauté ukrainienne du Canada, j'invite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) à protester auprès du gouvernement soviétique et à utiliser toutes les voies diplomatiques possibles pour faire respecter la Déclaration des droits de la personne.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA NÉCESSITÉ D'EXIGER LA PRÉSENCE DE DEUX EMPLOYÉS CHEZ LES DÉPANNEURS OUVERTS 24 HEURES PAR JOUR

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui parce qu'il faut absolument faire quelque chose pour empêcher que nos jeunes qui travaillent chez des dépanneurs et autres services ouverts 24 heures par jour se fassent tuer ou restent infirmes toute leur vie.

Il faut légiférer pour obliger ces services à fermer leurs portes au moins entre minuit et 6 heures du matin. Et il faudrait, monsieur le Président, que deux personnes, dont un adulte, soit présentes dans tous les magasins ouverts 24 heures sur 24.

Il faut absolument agir pour empêcher que des jeunes de 17 et 18 ans, qui travaillent seuls, soient la victime de déments et de criminels endurcis.

Article 21 du Règlement

Je n'ignore pas, bien sûr, que les dépanneurs et autres services de ce genre relèvent des municipalités et que leur personnel est régi par les ministères provinciaux du Travail. Et je sais aussi que ce n'est peut-être pas la bonne façon d'intervenir puisque les députés fédéraux ne peuvent rien faire directement pour remédier à cette situation.

Mais je recommande aux propriétaires des magasins Mac's et Becker's de Mississauga de ne plus ouvrir leurs établissements 24 heures par jour à cause des événements horribles qui se sont produits dernièrement lorsque deux jeunes employés ont été tués ou blessés.

Nous pouvons tous recommander aux ministres provinciaux de légiférer pour obliger les propriétaires de ces magasins à employer deux personnes et à prendre des mesures de sécurité.

L'essentiel, c'est qu'il ne se produise plus de tragédies comme dans le cas de Nizam Ali ou de Barbara Turnbull par la faute des législateurs.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

ON DEMANDE DE DÉSIGNER À NOUVEAU CERTAINES RÉGIONS

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral, au cours des dernières années, a fait énormément pour la Côte-Nord par le biais des zones désignées. Cependant, les zones alors désignées ne le sont plus depuis maintenant un an déjà. J'aimerais demander, monsieur le Président, s'il est possible que le gouvernement canadien puisse encore une fois désigner la région de Sept-Îles-Port-Cartier et de Shefferville, parce que l'on va bientôt désigner, je crois, la partie de Labrador-Wabush. Avec la compagnie Iron Ore, il y a eu plus de mises à pied depuis les six derniers mois que pendant les deux ans, au moment où la région de Sept-Îles-Port-Cartier-Shefferville était zone désignée.

J'ai rencontré à midi le Père Mongeau qui a été longtemps à Schefferville et que je salue dans les tribunes. Nous en avons parlé, et je pense qu'il serait important, encore une fois, que non seulement le gouvernement canadien fasse sa part, mais que celui du Québec s'associe également au processus des zones désignées. Car au cours de la dernière période, jamais le gouvernement québécois ne s'est impliqué de concert avec le gouvernement canadien pour aider à alléger les difficultés que vivent momentanément les gens dans le Nord canadien.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, je pense qu'il serait important de désigner à nouveau toute la région qui souffre du problème que connaît le minerai de fer en ce moment.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SUR LES SERVICES OFFERTS AUX FEMMES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le gouvernement du Crédit social de Colombie-Britannique s'en est pris aux femmes dans ses deux derniers budgets.

Il a pris pour cible les femmes de tous les âges. Les 23 centres d'accueil pour personnes âgées ont vu leurs crédits supprimés; le gouvernement a sabré dans l'aide aux étudiants; et le foyer de Vancouver qui était depuis dix ans le refuge des femmes battues est à vendre. Les budgets du modèle Crédit social-conservateur ont réduit également de 27 p. 100 le budget des cliniques communautaires; ils ont éliminé le centre de soins collectifs pour les femmes de Vancouver, supprimeront probablement tous les crédits accordés au Conseil de la situation de la femme de Vancouver, aux associations du planning familial, aux garderies et aux personnes handicapées.

Le mot chômage ne figure même pas dans l'exposé budgétaire du gouvernement de Colombie-Britannique; pourtant, il pénalise les célibataires. De plus, les couples sans enfant de moins de 25 ans voient leurs chèques de bien-être diminuer de $25. Il y aura une surtaxe de 8 p. 100 sur l'impôt sur le revenu personnel, appelée taxe de maintien des soins de santé, de même qu'une redevance pour les soins médicaux et un ticket modérateur. La guerre contre les femmes vient tout juste de commencer en Colombie-Britannique.

En s'en prenant aux programmes sociaux, aux femmes syndiquées du secteur public, aux programmes d'aide juridique, aux programmes destinés aux infirmes, ainsi qu'aux garderies, le gouvernement du Crédit social manifeste son véritable mépris pour les femmes, caractéristique de tout mouvement conservateur moderne. Si vous ne me croyez pas, monsieur le Président, demandez l'avis de Maureen McTeer.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE DE NOUVELLES MESURES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence de M. John Turner, j'adresse ma question au ministre des Finances.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Hier, le ministre d'État aux Finances s'est dit satisfait de la situation économique. Le ministre n'ignore pas que la capacité d'utilisation de nos industries manufacturières demeure inférieure de dix point de pourcentage à ce qu'elle était avant la récession. Il n'ignore pas que les investissements fixes de l'entreprise ont diminué de 4.3 p. 100 au cours du dernier trimestre de 1983. Il sait, d'après les chiffres de Statistique Canada, qu'il n'y a pas eu de renouvellement de l'outillage et de l'équipement.

Devant ces chiffres et les autres faits alarmants dont j'ai parlé hier, le ministre peut-il nous dire s'il va réviser ses prévisions économiques pour cette année? Le ministre peut-il également nous dire quand il prendra des mesures pour relancer l'économie, comme cela semble absolument nécessaire?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est la même question qu'hier. La même réponse vaut toujours. Quant au dernier point soulevé par le député, ces mesures ont été prévues dans le budget du 15 février.

M. Crosbie: Monsieur le Président, le ministre donne des réponses aussi inutiles que celles d'hier.

LES PROJECTIONS DE STATISTIQUE CANADA—ON DEMANDE L'ANNULATION DE LA HAUSSE DE LA TAXE DE VENTE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, les citoyens veulent savoir si le ministre va présenter un budget qui aura des effets économiques positifs et non pas un budget inutile comme celui qu'il a présenté.

Étant donné que, le 2 mars, Statistique Canada signalait que la demande des consommateurs semblait devoir ralentir au cours du premier trimestre de cette année et que la création d'emplois resterait faible pendant cette même période, le ministre est-il prêt à prendre des mesures pour remédier à ces faiblesses? Va-t-il au moins supprimer la hausse de la taxe de vente qui doit entrer en vigueur en octobre?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député que le budget contenait un certain nombre de mesures positives qui tenaient compte des chiffres mentionnés par le député. Ces chiffres n'ont pas encore été publiés, mais les prévisions que nous avons faites sont celles sur lesquelles le ministère des Finances s'est basé et qui nous ont amenés à prendre les décisions que nous avons prises dans le budget.

Quant aux autres questions soulevées par le député, nous y avons répondu hier.

• (1420)

M. Crosbie: Je vois pourquoi le ministre n'a rien à dire au sujet de notre situation économique lamentable ou de ce qu'il va faire.

LA SOMME DES FUITES DE CAPITAUX

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, nous avons appris que, l'année dernière, des fuites de capitaux avaient fait perdre au Canada 6.6 milliards. Les agents de Statistique Canada pensent que ces erreurs et omissions ont sans doute servi à financer le trafic de stupéfiants, l'achat de biens immobiliers aux États-Unis et d'actions américaines. Autrement dit, le gouvernement pousse les Canadiens à faire le trafic de la cocaïne, à acheter des immeubles en Floride ou à profiter des paradis fiscaux étrangers.

Le ministre peut-il nous dire à quoi correspond selon lui cette fuite de capitaux de 6.6 milliards? Quelle est la cause de ce phénomène? Quelles mesures compte-t-il prendre pour empêcher ces fuites de capitaux qui ont certainement servi aux fins indiquées par les agents de Statistique Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne me perdrai pas en conjectures à propos de simples conjectures. Tout ce que je peux dire c'est que celui qui veut évaluer les moyens des personnes âgées est toujours debout.

LE TAUX DE CHANGE DU DOLLAR

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, maintenant que notre dollar est à 79.5c., il va falloir en payer les conséquences. Le marché mondial a dit ce qu'il pensait de la façon dont le gouvernement gère l'économie. Est-ce que le gouvernement va augmenter le taux d'intérêt pour attirer au Canada les capitaux errants et donner bonne mine à notre dollar, ou va-t-il le laisser continuer de se déprécier et en assumer les conséquences?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, il faudrait que le député sache s'il veut que le dollar monte ou descende. J'ai dit quelle est et quelle a été notre politique: c'est de laisser aux marchés le soin de fixer la valeur du dollar canadien. Voilà la politique suivie par le gouvernement depuis plus de dix ans.

M. Crosbie: Et la Banque du Canada?

M. Lalonde: Et par la Banque du Canada. C'est une politique qui nous a rendu de bons services, et je pense qu'il faut la conserver.

Il y en a peut-être qui s'inquiètent, comme le député, d'une certaine baisse du dollar. J'en connais beaucoup d'autres, par exemple dans le secteur forestier et dans le secteur minier, qui clament depuis quelques temps que le dollar canadien est tout simplement surévalué par rapport au yen, la monnaie japonaise, et aux monnaies européennes. Le député sait que, depuis un an par exemple, notre dollar a augmenté d'environ 10 p. 100 par rapport aux monnaies européennes. Beaucoup de secteurs de notre économie soutiennent que le dollar canadien y gagnerait et que notre économie pourrait progresser dans de nombreux domaines si elle était capable de mieux concurrencer les produits européens et japonais. De chaque côté de la médaille, il y a du pour et du contre. Je comprends que le député n'arrive pas à prendre position. Cependant il est contre les deux côtés.

M. Blenkarn: Je n'ai pas de mal à me décider. Quand le député de Saint-Jean-Ouest était ministre des Finances, notre dollar est monté à 87.5c. Nous savons ce que nous voulons. C'est une économie forte.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN CE QUI CONCERNE LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, la dernière fois que le dollar nous a échappé, qu'il est tombé autour de 79c., le gouvernement est intervenu, il a fait monter les taux d'intérêt, et il a acculé toutes sortes de gens à la faillite, et il en a mis toutes sortes d'autres au chômage. Est-ce que le gouvernement veut prendre l'engagement de ne plus recommencer cela, de ne pas recourir à des augmentations artificielles des taux d'intérêt pour que le pays, le gouvernement, et le ministre fassent bonne figure au prochain congrès? Est-ce que le gouvernement veut en prendre l'engagement?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me demande bien en quoi une remontée des taux d'intérêt nous donnerait bonne mine au congrès. C'est peut-être là une politique conservatrice. Le député a parlé de l'époque où le député de Saint-Jean-Ouest était ministre des Finances. A cette époque-là, le 15 novembre 1979, on lui a demandé pourquoi il conservait des taux d'intérêt aussi élevés, voici ce qu'il a répondu, d'après la page 1379 du hansard:

> . . . c'est une chose à laquelle le gouvernement ne peut rien changer. Ce n'est pas une question de choix.

Voilà ce que le député en question a dit quand il était ministre des Finances. J'ai exposé l'attitude et la politique du gouvernement. Nous allons continuer à nous y tenir.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ESSAI DU MISSILE DE CROISIÈRE—ON DEMANDE DE METTRE FIN À L'ACCORD CONCLU AVEC LES ÉTATS-UNIS

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, Martin Luther a déclaré il y a bien longtemps: «Si Adam avait eu la vision des instruments horribles que ses descendants allaient inventer, il serait mort de chagrin». En ce triste jour de l'histoire du Canada, alors que les essais du missile de croisière commencés il y a quelques heures empêchent désormais le Canada de prétendre qu'il ne participe pas à la course aux armes nucléaires, je voudrais poser une question au premier ministre.

Il existe un rayon d'espoir. Étant donné que le Pentagone a déjà obtenu ce qu'il voulait à cette occasion, le premier ministre peut-il s'engager à entamer immédiatement des négociations pour mettre fin à l'accord sur les essais du missile de croisière qui le lie aux États-Unis?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, si l'honorable représentante pense à l'avenir, je peux lui dire que c'est à ma connaissance le seul essai qui aura lieu cette année. Avant qu'un autre essai ne s'avère nécessaire ou ne soit réalisé au Canada, j'espère sincèrement que d'immenses progrès seront accomplis dans la direction où elle et moi souhaitons, je crois, voir le monde s'engager. Autrement dit, j'espère que de grands pas seront franchis dans le domaine du contrôle et de la réduction de l'arsenal nucléaire.

Mme Jewett: Je partage l'espoir du premier ministre. Toutefois, nous serions tous rassurés s'il décidait d'entamer sans tarder des négociations avec les États-Unis pour dégager le Canada de toute obligation dans le domaine nucléaire.

Questions orales

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE NÉGOCIER LA FIN DE L'ACCORD

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, le premier ministre ne pense-t-il pas que les essais constituent un maillon véritable dans la chaîne qui comporte les essais, la production et le déploiement d'armes nucléaires? S'il partage ce point de vue, ne pense-t-il pas qu'il devrait s'efforcer de mettre un terme à l'accord sur les essais du missile de croisière?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, l'honorable représentante me demande une réponse immédiate. J'ai expliqué dans ma première réponse que nous avons amplement le temps de voir si les superpuissances et les autres puissances nucléaires accomplissent des progrès dans leurs négociations. J'ai remarqué que l'honorable représentante a déclaré qu'elle serait rassurée si nous agissions dans le sens qu'elle préconise. Je tiens à lui dire que le but de l'opération n'est pas de la rassurer. Si elle croit que notre décision compromet la crédibilité du gouvernement, je voudrais qu'elle nous dise auprès de qui. Après tout, si nous décidons de faire l'essai du missile de croisière, cela ne nous rend pas plus crédibles auprès de nos alliés de l'OTAN. Non seulement ces derniers ont participé à la décision ambivalente, mais la plupart d'entre eux accepteront et déploieront eux-mêmes des armes nucléaires, ce qui ne sera pas le cas du Canada à partir du 1er juillet. Le fait d'arrêter les essais du missile de croisière ne nous rendrait pas plus crédibles auprès d'eux. Cela pourrait au contraire avoir l'effet inverse s'ils pensaient que nous refusons de remplir nos engagements dans le cadre de l'OTAN.

Quant à notre crédibilité auprès des pays du Pacte de Varsovie, je sais par expérience—pour avoir visité trois des pays concernés ces dernières semaines, comme l'honorable représentante le sait—qu'ils nous trouvent crédibles et que je suis crédible parce que le Canada est un membre de l'OTAN qui s'acquitte correctement de ses obligations. Si nous étions un pays neutre, non aligné, n'appartenant pas à l'OTAN ou ne remplissant pas ses obligations au sein de l'OTAN, je peux lui assurer que ces pays auraient probablement pris mon message moins au sérieux.

LE RÔLE DU CANADA DANS L'OTAN

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais poser au premier ministre une dernière question supplémentaire en lui rappelant qu'il a déclaré à maintes occasions que les essais du missile de croisière n'avaient rien à voir avec la demande de l'OTAN, ni avec la décision ambivalente, ni avec nos responsabilités au sein de l'OTAN . . . absolument rien. C'est ce qu'il a affirmé lui-même.

L'honneur du Canada est en jeu. Le premier ministre reconnaît-il que la majorité des membres de l'OTAN, la Norvège par exemple—en fait, tous les pays de l'OTAN—sont libres de choisir la nature de leur rôle au sein de l'alliance, et de décider s'ils veulent jouer un rôle nucléaire ou non? N'est-il pas vrai, d'autre part, que le Canada a opté pour un rôle non nucléaire, du moins en ce qui concerne nos forces en Europe? Le premier ministre devrait reconnaître que nous allons à l'encontre de ce rôle non nucléaire en faisant l'essai du missile de croisière. C'est pourquoi je lui demande de nouveau s'il est disposé à revenir à nos traditions et à restaurer l'honneur du Canada en refusant de jouer un rôle nucléaire dans le monde.

• (1430)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, cette question comporte probablement plus d'éléments que je ne saurais en analyser, mais je dois répondre dans l'ensemble par la négative. L'essai du missile de croisière ne fait pas du Canada une puissance nucléaire et ne signifie pas que son armée, sa marine ou ses forces aériennes vont être équipées d'armes nucléaires, pas plus que ce n'est le cas quand nous permettons dans certaines circonstances à des appareils américains transportant des armes nucléaires de survoler le Canada. Nous autorisons nos alliés, notamment l'Allemagne et la Grande-Bretagne, à faire des essais au Canada avec des avions pouvant être équipés d'armes atomiques. Cela ne fait pas du Canada une puissance nucléaire. Voilà ce que je peux dire pour répondre à cette partie de la question du député.

En ce qui a trait à la décision ambivalente à laquelle elle fait allusion, de deux choses l'une: soit que ce système de guidage est destiné aux missiles de croisière visés par la décision ambivalente, c'est-à-dire aux missiles lancés du sol, les GLCM, et par conséquent cela se rapporte à la décision ambivalente; soit qu'on prétend, et je pense à tort, que le système de guidage est uniquement destiné aux missiles aéroportés, les ALCM; dans ce dernier cas, il me semble que l'honorable représentante reconnaîtra sans peine que c'est probablement la forme la moins dangereuse de la triade.

L'honorable représentante hoche la tête. Elle n'a pas entendu mon argument, mais je pense qu'elle devrait y réfléchir. Les ALCM, si elle pense que c'est d'eux que nous ferons les essais, sont les seules armes nucléaires qu'il est possible de rappeler. Il est impossible de faire revenir un missile intercontinental lancé d'un sous-marin ou du sol, mais il est possible de rappeler les B-52 qui devront voler pendant plusieurs heures avant de lancer les missiles de croisière aéroportés. Par conséquent, ce sont les meilleures armes possibles et les plus sûres dans l'ensemble de l'arsenal des armes dangereuses. Avec elles, un accident est impossible, car elles seront rappelées si elles ont été lancées par erreur.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE PROGRAMME DES PROJETS SPÉCIAUX DE RELANCE—LES EMPLOYÉS CHARGÉS D'ÉTABLIR LES PRIORITÉS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique et régional. Elle porte sur la gigantesque assiette au beurre que l'on appelle Programme des projets spéciaux de relance. Le ministre pourrait-il confirmer que le secrétariat qui administre ce programme ne travaille pas dans son propre ministère, mais se rapporte directement au cabinet, par l'intermédiaire du sénateur Keith Davey, et que les principaux employés chargés d'établir les priorités en vertu de ce programme sont d'anciens fonctionnaires travaillant sous contrat? S'il en est ainsi, déposera-t-il à la Chambre, pour que les députés puissent l'examiner, une liste de tous les employés qui ont des cartes d'appel téléphonique, des cartes de location de voitures, des codes financiers, des comptes de dépenses et

autres choses du genre? En d'autres termes, le ministre pourrait-il nous dire dans quelle mesure des fonctionnaires bénéficient d'énormes contrats pour administrer ce programme s'ils sont de bons amis politiques du gouvernement?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je commencerai avec ladite assiette au beurre. Il est curieux que le député de Richmond-Delta-Sud soulève cette question, puisqu'il y a, justement, un important projet dans sa propre circonscription, à l'aéroport de Vancouver. Passons maintenant à la circonscription du député de Vancouver-Centre qui n'est pas à la Chambre aujourd'hui. Il y a là une assiette au beurre de quelque 41.9 millions. Dans Vancouver-Quadra, dont le député est peut-être présent, le programme dépense 15 millions. Traversons maintenant dans l'île et la circonscription d'Esquimalt-Saanich. Le député est présent, ne rougit-il pas de recevoir 8.5 millions de dollars pour les travaux d'amélioration de la cale sèche d'Esquimalt? Changeons de côte, je vois le député de Hillsborough; dans sa circonscription c'est 14.5 millions de dollars qui seront consacrés à un collège vétérinaire, à Charlottetown. Il ne dit pas qu'il s'oppose à un tel projet. Le chef de l'opposition n'est pas présent aujourd'hui, mais dans la circonscription de Central Nova nous avons un projet de 25.9 millions de dollars au profit de Ferguson Industries Ltd. de Pictou. Pour que mon exposé soit complet et exempt de partisanerie, je vois que le député de Winnipeg-Nord-Centre est présent.

M. le Président: A l'ordre.

* * *

L'EMPLOI

LA CAMPAGNE DE PUBLICITÉ

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, nous pouvons voir qu'un candidat éventuel à la direction de son parti refuse de répondre aux questions posées à la Chambre. Je vais m'adresser à un autre si vous me le permettez. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourrait-il confirmer qu'un certain M. Zarry, un ancien fonctionnaire, le premier dans l'annuaire téléphonique, bénéficie également d'un contrat substantiel pour préparer une dépense de 20 millions . . .

M. le Président: A l'ordre, une question de ce genre devrait être placée au *Feuilleton*, puisqu'elle demande si oui ou non . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: On ne peut pas s'attendre à ce qu'un ministre confirme qu'une personne bénéficie ou non d'un emploi à terme.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le sait-il?

M. le Président: Le député d'Esquimalt-Saanich voudrait-il bien se conformer au rappel à l'ordre?

La pratique à la Chambre veut que les questions relatives à une personne en particulier, à ce niveau de détail, soit placée au *Feuilleton*. Le député veut-il présenter différemment sa question supplémentaire?

M. Siddon: Monsieur le Président, pour être concis, dans ce cas particulier le ministre sait très bien de qui il s'agit, car dans les milieux gouvernementaux, cette campagne de publicité est appelée "Campagne Roberts". Je me demande s'il pourrait confirmer qu'il dépense 20 millions de l'argent du contribuable pour promouvoir sa candidature à la direction du parti libéral.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président.

* * *

LE REVENU NATIONAL

ON DEMANDE QUE LES REMBOURSEMENTS D'IMPÔT SE FASSENT RAPIDEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Je m'inquiète énormément de voir qu'un nombre croissant de Canadiens sont obligés de faire escompter leurs remboursements d'impôt sur le revenu. Selon les agents du fisc ils seront près de 300,000 cette année à le faire, par rapport à 150,000 l'année dernière. La plupart de ces personnes qui doivent renoncer à une partie de leur remboursement d'impôt sur le revenu sont des gagne-petit, des femmes chefs de famille monoparentale, tous des gens qui ont un besoin pressant de cet argent et qui savent que leur remboursement se fera attendre. Quelles mesures le ministre du Revenu national prend-il pour s'assurer que ces gens reçoivent leur remboursement d'impôt le plus rapidement possible, afin qu'ils n'aient pas à avoir recours à cette méthode discriminatoire?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. J'aimerais d'abord indiquer à la Chambre que tous nos programmes de vérification se poursuivent cette année suivant la progression prévue, et que nous avons déjà fait des progrès dans le traitement des données concernant les déclarations d'impôt. J'aimerais aussi indiquer au député que le traitement des formulaires simplifiés des déclarations d'impôt est faite sur une base prioritaire, et que dans la plupart des cas, viennent d'abord les personnes seules qui souvent ont droit au crédit d'impôt. Ainsi, si ces personnes remplissent leur déclaration d'impôt très tôt, et si elles l'envoient également très tôt, les chances mathématiques jouent en leur faveur, à la fois pour que la déclaration d'impôt soit traitée rapidement, et aussi pour que le chèque de remboursement soit envoyé rapidement.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

L'ESCOMPTE DES REMBOURSEMENTS D'IMPÔT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations qui était présente il y a quelques instants. Elle pourrait peut-être revenir parmi nous. Ma question supplémentaire, qui porte sur l'escompte des remboursements d'impôt sur le revenu, s'adresse à ce ministre. Selon mes sources, ce sont les femmes chefs de famille monoparentale qui cherchent à obtenir leur crédit d'impôt pour enfants qui sont le plus durement touchées. Je pourrais peut-être décrire la situation au ministre à cet égard.

• (1440)

Ainsi, la mère seule qui a trois enfants et qui vit peut-être de prestations d'assistance sociale pourrait obtenir un crédit d'impôt pour enfants de $1,000, mais l'escompteur lui prendra $150. Or, c'est justement la dernière personne au monde qui devrait perdre cet argent. Étant donné que c'est le ministre qui définit les règles à cet égard, je voudrais lui demander si cette méthode l'inquiète et quelles mesures elle essaie de prendre pour que ces injustices ne se perpétuent pas.

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur le Président, je suis au courant de cette question et je m'en inquiète. En fait, j'ai eu des entretiens assez longs avec des représentants d'un organisme de lutte contre la pauvreté à ce sujet et, à mon avis, le député de Kingston et les Îles a tout à fait raison. On ne devrait certes pas tolérer ce genre de procédé. Ainsi, je suis en train d'envisager des façons de remédier à la situation.

Entretemps, on me dit que le projet que j'avais proposé à certaines caisses de crédit offrant ce service est en vigueur et que ces caisses de crédit ne touchent pas l'intérêt, contrairement aux escompteurs. Il y a des façons de contourner ce problème et je suis très heureuse que les caisses de crédit aient décidé de prendre des mesures constructives. En outre, je cherche d'autres moyens de remédier à cet état de choses que je trouve tout à fait déplorable.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA GARANTIE D'AUTONOMIE RECOMMANDÉE PAR LE COMITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Manley (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le comité spécial sur l'autonomie des Indiens a recommandé que le gouvernement fédéral s'engage à donner aussitôt que possible une garantie constitutionnelle d'autonomie.

Hier, dans la réponse officielle du gouvernement au rapport, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a éludé la question, déclarant que seul le premier ministre pouvait se prononcer là-dessus. Si le gouvernement fédéral n'intervient pas, il ne saurait demeurer un témoin innocent. Il ne peut rester neutre.

Le gouvernement fédéral préconisera-t-il activement et ouvertement une garantie constitutionnelle de l'autonomie cette semaine, lors des entretiens constitutionnels? Sinon, pourquoi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je ne peux pas dire quelle sera la position définitive du gouvernement, car le cabinet et le comité du cabinet discutent actuellement la question. De toute évidence, ces discussions devront se terminer d'ici à jeudi matin, mais je peux assurer au député que, à ce moment-là, j'exposerai la position du gouvernement aussi nettement que possible.

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

M. Jim Manley (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question supplémentaire, qui s'adresse également au premier ministre, a trait à une affaire analogue. En dépit des promesses incessantes du gouvernement d'éliminer dans la loi sur les indiens toute distinction injuste envers les femmes, le ministre s'est contenté de répondre hier que le gouvernement examine la question. Quand cessera-t-il d'examiner et commencera-t-il à agir? Quand présentera-t-il un projet de loi mettant fin à cette discrimination? Quand ce projet de loi sera-t-il présenté? Aura-t-on suffisamment de temps pour l'examiner à fond à la Chambre et au comité ou le gouvernement entend-il laisser les tribunaux régler la question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député devrait savoir que, à notre avis, la Charte des droits proposée par le gouvernement et adoptée par le Parlement comme faisant partie de la constitution met un terme à cette discrimination. Il doit également savoir que, à la conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones l'an dernier, nous avons adopté une autre modification là-dessus.

Le gouvernement est disposé à agir et à éliminer cette discrimination, comme il l'a proposé dans le premier discours du trône de la présente législature. Je crois qu'elle a été éliminée par la Charte des droits, mais je suis disposé à prendre d'autres mesures qui seront débattues à la conférence des premiers ministres sur les autochtones jeudi et vendredi prochains.

* * *

[*Français*]

LE BILINGUISME

LES DROITS DES MINORITÉS AU MANITOBA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Étant donné l'échec politique du projet de loi manitobain devant assurer une protection minimale des droits des minorités franco-manitobaines, et étant donné, également, l'impasse constitutionnelle causée par le refus de certains groupes, y compris le Parti conservateur du Manitoba, de consacrer dans la Constitution du Manitoba des droits qui font appel à la justice élémentaire; étant donné que le nombre de dissidents du Parti progressiste conservateur du Canada sur la question linguistique augmente de jour en jour et que ces dissidents ont même reçu l'absolution de leur chef; le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de présenter une résolution au Parlement conformément à l'article 43.(b) de la Loi constitutionnelle de 1982, concernant les modifications à l'égard de certaines provinces relativement à l'usage du français et de l'anglais?

Et finalement, le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'avoir recours aux tribunaux, à la Cour suprême du Canada, pour déterminer la portée exacte de l'article 23 de l'Acte du Manitoba?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député souligne correctement les deux voies qui s'offrent au gouvernement, la première voie étant une résolution constitutionnelle anticipant celle du Manitoba. Il se rappellera que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) a fait une déclaration, à savoir que c'était une option que nous considérerions sérieusement. Le député se rend compte qu'il ne suffirait pas que nous l'adoptions, il faudrait aussi qu'éventuellement elle soit adoptée par le Manitoba; mais c'est une option que nous considérons. L'autre option qui est celle d'aller devant la cour suprême ... Eh bien! De toute façon, cette option serait vraisemblablement exercée puisque la cause Bilodeau est actuellement devant la Cour suprême et le gouvernement fédéral voudra participer à la discussion de cette cause. Il se peut donc que nous suivions l'une ou l'autre voie ou peut-être les deux. C'est une question que je compte faire décider par le Conseil des ministres d'ici une semaine ou deux, le plus tôt possible, et je serais heureux de répondre à une question ultérieure du député me demandant des précisions sur ce sujet.

* * *

L'EMPLOI

L'ENTENTE CONCERNANT LES SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre est conscient que les 1,250 municipalités du Québec sont très désireuses de connaître la réponse du gouvernement fédéral concernant cette entente qui traîne depuis déjà plus d'un an, entente selon laquelle les municipalités pourraient recevoir des subventions du gouvernement fédéral par le biais, bien sûr, d'une entente fédérale-provinciale. Est-ce que le ministre, aujourd'hui, depuis le temps que je lui en ai parlé, serait en mesure de nous dire si les fonctionnaires se sont entendus sur la question de principe et si le gouvernement canadien pourra nous annoncer cette signature dans des délais très courts?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui, monsieur le Président, je crois que nous sommes très proches d'un accord. Des pourparlers au niveau des hauts fonctionnaires se sont déroulés la semaine dernière. Il y a toujours une petite divergence de points de vue; je suis en train d'écrire au ministre du Québec pour mettre au point notre politique définitive, mais comme le député le sait, il y a un nouveau ministre au cabinet provincial, qui est M. Marcoux, et je me propose de lui écrire aujourd'hui ou demain. J'espère recevoir sa réponse le plus tôt possible.

ON DEMANDE DE CONFIRMER LA DATE DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, le ministre et plusieurs députés du Québec sont conscients de l'importance de cette question. Est-ce que le ministre pourrait nous assurer qu'il fera tout en son pouvoir pour que cette entente soit signée avant l'ouverture de la session de l'Assemblée nationale du Québec compte tenu du fait que les municipalités sont très inquiètes au sujet de la Loi 38 qui est déposée à l'Assemblée nationale? Étant donné les circonstances, est-ce que le ministre pourrait nous confirmer au grand plaisir, j'en suis sûr, de millions de Québécois qu'il fera son possible pour que cette entente-là soit signée avant la reprise de la session provinciale?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ferai de mon mieux pour agir le plus tôt possible, même dès la semaine prochaine, si le gouvernement du Québec est d'accord sur les dernières propositions que j'ai l'intention d'envoyer demain. Que la province de Québec dise son accord! Toutefois, avec un nouveau ministre, je ne sais pas s'ils seront aussi empressés que nous-mêmes. Mais je ferai personnellement de mon mieux; dès demain, ce sera dans les mains du gouvernement du Québec.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LE PRIX DE L'ESSENCE—LES CONSÉQUENCES D'UN PRÉTENDU MONOPOLE

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, on m'a signalé, ainsi qu'au ministre de la Consommation et des Corporations, que les raffineries des principales sociétés pétrolières, y compris Petro-Canada, établissent collectivement des prix à la raffinerie en signant des contrats bilatéraux de 15 ans. En outre, les raffineries signent des ententes avec les détaillants en vertu desquelles elles pourront fixer le prix de détail de l'essence en échange d'une garantie de bénéfice.

Le ministre peut-il confirmer ce que nous avons entendu aux nouvelles aujourd'hui, à savoir que selon un rapport d'une association automobile nationale, les automobilistes canadiens payent l'essence, paraît-il, 6c. le litre ou 27c. le gallon de trop à cause du monopole qui existe au niveau de la vente au détail, situation qui ne fait que s'aggraver de jour en jour.

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu ce bulletin de nouvelles et je ne puis donc confirmer ou infirmer la déclaration. Je ferai tout mon possible pour vérifier ce qu'il en est, toutefois. Dans l'intervalle, je signale au député qu'une enquête est en cours et que l'on tiendra compte de tous ces renseignements.

M. Domm: Monsieur le Président, c'est à cause de cette enquête que j'ai posé ma question aujourd'hui. En janvier dernier, j'ai posé la même question au ministre et elle m'a répondu à l'époque qu'elle me donnerait une réponse à la Chambre dans les deux mois. Cela fait deux mois. Voici exactement ce qu'elle a déclaré, comme en témoigne la page 918 du hansard: «Nous devrions recevoir son rapport d'ici à deux mois.»

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Puisqu'elle sait que les prix sont fixés à la raffinerie, elle devrait savoir que les raffineries fixent également le prix de vente au détail de l'essence, et comme elle sait que Petro-Canada prend part à cette coalition en vue de fixer les prix et de duper le consommateur canadien, va-t-elle faire quelque chose, si ce n'est dépenser encore 70 millions de dollars de deniers publics pour financer une commission d'enquête, alors que ses collaborateurs la tiennent parfaitement au courant, en tant que ministre responsable, de la situation concernant l'établissement des prix dans l'industrie pétrolière à l'heure actuelle?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député aborde la question de façon simpliste, comme à son habitude. Il sait très bien qu'il s'agit là d'une question extrêmement complexe ce pourquoi l'enquête sur le secteur pétrolier prend autant de temps. Je puis lui donner l'assurance que je suis tout aussi impatiente que lui. Il sait également qu'il s'agit d'un organisme quasi judiciaire, que je dois observer la plus stricte impartialité, tout comme lui. Nous devons tous faire preuve de patience. Je puis lui assurer toutefois que d'après les rapports que j'ai reçus jusqu'ici, la commission d'enquête va nous remettre un dossier exhaustif.

M. Domm: Et Petro-Canada?

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES SOCIALES

ON DEMANDE D'AMENDER LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la sympathique ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Depuis janvier 1984, le gouvernement de l'ancienne belle province a amendé sa Régie des rentes permettant à ceux qui ont ainsi atteint l'âge de 60 ans, n'étant plus sur le marché du travail et moyennant une pénalité, de toucher des prestations de ce régime propre au Québec, et cela contrairement au Régime de pensions du Canada. Ce qui veut dire qu'un fonctionnaire ontarien travaillant à Hull ou au Québec durant toute sa vie pourra profiter des avantages de la Régie des rentes du Québec, tandis qu'un autre fonctionnaire demeurant au Québec ou à Hull, mais travaillant à Ottawa, ne pourra pas bénéficier du même privilège même s'il réside durant toute sa vie au Québec.

Le ministre pourrait-elle dire à la Chambre si cela fait partie d'une entente fédérale-provinciale et, dans l'afffirmative, a-t-elle l'intention d'en conclure une autre pour corriger cette anomalie afin d'éviter ce genre d'injustice que vivent tous les jours les résidents de l'Outaouais québécois pris en otages depuis un bon moment par ce gouvernement québécois devenu compliqué et bien mauvais?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Compliqué, c'est un peu vrai, monsieur le Président, puisque je viens de découvrir qu'il faut deux ministres du Québec pour faire affaires avec moi dans le seul dossier de la santé, ceci dit sans aucune arrogance de ma part, bien sûr. J'ajouterai pour répondre à la question qui touche aux Ontariens travaillant au Québec et qui bénéficient de ce que les Québécois travaillant ici n'ont pas encore que, oui, par une avenue différente cependant nous allons proposer cet été, le ministre des Finances (M. Lalonde) et moi-même, aux provinces d'amender le Régime de pensions du Canada afin qu'un retraité ait le droit de choisir une retraite à un âge plus jeune, par exemple, 60 ans, étant entendu que ces bénéfices du Régime de pensions du Canada seraient étalés sur cinq années de plus, exactement en parallèle avec ce qui se passe en ce moment au Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LE RECYCLAGE DES FEMMES MENACÉES PAR L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La révolution technologique nous promet la prospérité, mais elle menace également la sécurité d'emploi de nombreux Canadiens, notamment les femmes. L'une des façons de relever le défi de la révolution technologique réside dans la formation. Les femmes sont cependant sous-représentées dans les programmes de formation au Canada; 24 p. 100 des places leur sont offertes dans les cours de formation alors qu'elles forment 42 p. 100 de la population active.

J'aimerais demander au ministre s'il est disposé à appliquer à la formation les principes d'action positive afin d'assurer aux femmes l'égalité d'accès à la formation et de leur donner autant de chances qu'aux hommes de bénéficier des avantages de la révolution technologique.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui, monsieur le Président, nous nous y employons déjà et nous prenons toute une gamme de mesures pour veiller à ce l'action positive dans nos programmes de formation s'applique aux femmes.

Mlle MacDonald: Quel échec!

M. Roberts: Il en est particulièrement ainsi dans les domaines de formation qui ne leur étaient pas traditionnellement ouverts. La recommandation que nous fait le député est déjà en voie d'application.

M. Keeper: Monsieur le Président, le ministre agit de façon plutôt inefficace. Je lui ai fait remarquer que seulement 24 p. 100 des places dans les cours de formation sont offertes aux femmes. On ne peut sûrement pas parler d'égalité. On prédit que la révolution technologique pourrait faire grimper le chômage chez les femmes à 35 p. 100 d'ici à 1990; or, nous savons qu'un régime de congé d'études payé pourrait réduire le chômage.

L'IDÉE DES CONGÉS D'ÉTUDE RÉMUNÉRÉS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, hier, lorsque le rapport intitulé «Learning for Life» a été rendu public, le ministre a semblé adhérer à l'idée de congés rémunérés pour fin d'études. En l'occurrence, le ministre faisait-il semblant d'accepter l'idée de congés d'études rémunérés accordés également aux hommes et aux femmes, ou au contraire est-il en train de préparer une mesure législative visant à instaurer au Canada un régime de congés rémunérés pour fin d'études?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le rapport que j'ai reçu hier sur les congés rémunérés pour fin de perfectionnement revêt une importance extraordinaire et traite d'une question particulièrement urgente. J'ai dit hier que j'adhérais à l'ensemble des recommandations de ce rapport. J'en saisirai les ministres provinciaux compétents lorsque je les verrai à Saint-Jean jeudi.

J'ai l'intention en outre de communiquer ce rapport pour étude au Canadian Labour Market and Productivity Centre. Mon ministère est déjà en mesure de donner suite immédiatement à certaines des recommandations de ce rapport; quand aux autres on en discutera sans tarder avec les autres ministères.

Par ailleurs, je m'attends à recevoir dans les plus brefs délais le rapport de l'équipe de travail que dirige l'honorable juge Abella sur les mesures énergiques que le gouvernement et les sociétés de la Couronne pourraient prendre pour favoriser l'avancement des femmes tant au sein du gouvernement que des sociétés de la Couronne.

Des rapports devraient nous parvenir incessamment. Celui dont parle le député renferme maintes idées utiles. En tant que gouvernement, nous sommes déterminés à agir pour les mettre en pratique le plus rapidement possible.

* * *

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, le 21 février j'ai demandé au ministre de la Justice de bien vouloir vérifier si la divulgation de renseignements confidentiels à des gens qui ne devraient pas normalement prendre connaissance de ces renseignements dans les régions de Peterborough et de Durham-Northumberland constituait une violation de la loi de l'assurance-chômage ou de quelque autre loi. Le ministre s'était engagé à faire rapport à la Chambre sur ce sujet. Je sais que le gouvernement a rédigé au moins un rapport sur la question et je me demande si le ministre en a tiré quelque conclusion et quelles mesures il a prises.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, les renseignements qui ont été divulgués tombent apparemment dans deux catégories: ceux que fournit d'une part la personne en cause et d'autre part le ministère. Dans le premier cas, à savoir les renseignements divulgués par la personne en cause—comme son nom, son âge, le NAS et ainsi de suite—c'est l'article 114 de la loi sur l'assurance-chômage qui entre en jeu. Cet article interdit la divulgation de renseignements obtenus de n'importe qui par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Il y aurait donc eu infraction à la loi dans le cas cité. Toutefois, il semble que le fonctionnaire ait agi de bonne foi et qu'il ait commis une erreur légitime.

La divulgation de renseignements dans le second cas est régie par l'article 8 de la loi sur la protection des renseignements personnels. Comme la divulgation ne semble pas avoir été autorisée en vertu de cet article, il y a vraisemblablement eu violation de la loi sur la protection des renseignements personnels. Toutefois, selon la loi une violation ne constitue pas une infraction. De toute façon, monsieur le Président, la CEIC nous a informés que la divulgation de renseignements allait à l'encontre de sa politique et qu'elle prenait des mesures rectificatives.

• (1500)

Dans les circonstances, monsieur le Président, j'ai décidé de ne pas intenter de poursuites ni dans un cas ni dans l'autre.

* * *

L'ÉNERGIE

LA TAXE DESTINÉE À ENCOURAGER L'EXPLOITATION DES SABLES PÉTROLIFÈRES

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le gouvernement a-t-il consenti à abolir la taxe sur les revenus pétroliers et à fixer un prix minimum à la production, comme le recommande William Hopper, afin d'encourager la construction d'une usine de traitement des sables pétrolifères au nord de Fort McMurray?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais transmettre la question au ministre de l'Énergie et lui demander d'y répondre à la Chambre le plus tôt possible.

* * *

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DIVULGATION NON AUTORISÉE DE RENSEIGNEMENTS

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, le ministre de la Justice, qui est chargé par la loi de faire respecter les lois canadiennes, parle maintenant d'une infraction de forme ou commise par un fonctionnaire sans autorisation. En réalité, ces lois n'attachent peut-être pas beaucoup d'importance à l'intention. Nous avons un Commissaire à la protection de la vie privée, même si le gouvernement . . .

M. le Président: Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Lawrence: Voici ma question supplémentaire, monsieur le Président: aux termes de l'article 8(1) de la loi sur la protection des renseignements personnels, le ministre de la Justice a-t-il dit à M. John Grace, Commissaire à la protection de la vie privée, qu'on avait enfreint cette loi? Sinon, pourquoi?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Essentiellement, monsieur le Président, il incombe au procureur général et à ses adjoints de prendre le genre de décisions que conteste le député. Nous avons exercé cette discrétion et décidé de ne pas intenter de poursuites.

* * *

PÉTITIONS

M. KEEPER—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRITOIRE CANADIEN

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le rapport du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper) le lundi 5 mars 1984 et ne pas l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. SIDDON—ON DEMANDE LE DÉPÔT DE LA LISTE DES PROJETS SPÉCIAUX DE RELANCE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je serai très bref. En réponse à ma question concernant les projets spéciaux de relance dans le cadre du Programme spécial de relance, le ministre en cause, le ministre d'État chargé du Développement économique et régional (M. Johnston), a fait allusion à une liste où tous les projets sont ventilés par circonscription. J'ai déjà demandé à quelques reprises au ministre de déposer cette liste, ainsi qu'il est tenu de le faire. Je l'ai surveillé, et j'ai vu qu'il consultait cette liste pour parler de projets précis dans certaines circonscriptions. Je sais que cette liste existe au sein de son ministère, et je demande au ministre de la déposer dès maintenant, comme il est tenu de le faire.

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je ne vois pas le problème. Je répondais à l'accusation de favoritisme et j'ai, pour ce faire, tiré de la liste divers projets très substantiels qui s'étalent d'un bout à l'autre du pays, dans les circonscriptions des députés d'en face, tant chez les conservateurs que chez les néo-démocrates. Cette liste est sans doute représentative. Je ne sais même pas si elle est complète. Elle ne comprend certainement pas tous les projets mais elle en contient un bon nombre.

Je regrette seulement de n'avoir pas pu, dans ma réponse, terminer l'énumération de tous les projets, ce qui n'aurait pas manqué d'impressionner la plupart des députés.

M. le Président: Le ministre s'engage-t-il à déposer la liste qu'il a en main?

M. Johnston: Monsieur le Président, je préférerais en présenter un exemplaire propre puisque j'ai annoté ma liste.

M. Lawrence: Vous voulez dire un exemplaire passé au blanchissage.

M. le Président: Selon le commentaire 327 de Beauchesne, 5e édition:

> Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dépose sur le Bureau.

Je demande par conséquent au ministre de déposer la liste dont il a parlé.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Monsieur le Président, nous avons l'habitude, quand nous répondons aux questions, de faire allusion à des documents, comme je l'ai fait d'ailleurs. J'ai en main un document de travail. Je ne l'ai jamais déposé. Quoi qu'il en soit, je ne vois pas d'objection à déposer cette liste sur le bureau aujourd'hui. Je comprends que le député du Yukon tienne à le consulter, car il sait qu'il y trouvera pour sa circonscription un projet de 35 millions de dollars . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le ministre est-il en train de nous dire qu'il considère ce document comme un document de référence et que la liste dont il nous a parlé n'existe pas? Est-ce bien cela?

M. Ouellet: Oui.

M. Johnston: Je m'excuse, monsieur le Président, mais je n'ai pas compris.

M. le Président: Le ministre veut-il nous faire comprendre qu'il n'a pas de liste précise mais qu'il se sert uniquement de documents de référence? Est-ce cela qu'il nous dit?

Une voix: Que l'on dépose la liste et qu'on en finisse une fois pour toutes!

M. Johnston: Monsieur le Président, c'est un fait que ce document se présente sous la forme d'une liste. Je ne vois pas d'inconvénient à le déposer. Je tiens simplement à en faire une photocopie auparavant, avec votre permission.

M. le Président: Le ministre a accepté de déposer le document en question, ce qui clôt le débat à cet égard aux yeux de la présidence.

Une voix: Pourtant, il ne le dépose pas!

M. le Président: Le ministre a convenu de le déposer après en avoir fait une photocopie.

Des voix: Non.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Si j'ai bien compris, le ministre déposera la photocopie de la liste en sa possession. Est-ce que je me trompe?

M. Johnston: Monsieur le Président, je suis parfaitement disposé à déposer le document à la condition qu'on m'en fournisse la photocopie.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, puisque le ministre a parlé d'un projet devant être mis en œuvre dans ma circonscription et que j'ai avalisé en 1979 en ma qualité de ministre des Travaux publics . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: C'est du favoritisme!

M. Dubois: Ce sont des pots-de-vin!

M. Nielsen: . . . il s'agit de la première aérogare construite à Whitehorse. Le ministre pourrait-il déposer la liste complète—ce qui ne me paraît que logique—afin que nous ayons une idée assez juste de tous les projets qui ont été approuvés, par circonscription?

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je me demande pourquoi mes collègues s'offusquent quand je rappelle tout simplement à l'attention de mon savant collègue de Yukon qu'il sait très bien que le ministre a dit qu'il était disposé à déposer un document de deux pages, qu'il a lu. Il n'est pas question pour le ministre de déposer d'autres documents qui étaient en face de lui, qu'il n'a pas cités et qui sont des documents non pertinents, où l'intérêt public pourrait être impliqué.

D'ailleurs le ministre le fait volontairement. Il n'est pas obligé de déposer un document. Il citait des notes personnelles qui sont sur deux feuilles de papier qu'il est prêt à déposer, pourvu qu'on lui en remette une photocopie. Alors pour le reste, le ministre n'est pas tenu de déposer quoi que ce soit d'autres.

[*Traduction*]

M. Johnston: Monsieur le Président, je me permets simplement d'ajouter que j'ai fourni au député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) toute la documentation jusqu'au moindre petit papier concernant les communiqués, les listes de projets. Cela ne prend pas la tête à Papineau, monsieur le Président, pour ventiler cette liste en fonction des régions géographiques du pays. Tous les endroits y figurent. Je crois qu'il s'agit là d'un exercice relativement simple. Je répète toutefois que je suis tout disposé à déposer le document en question.

M. le Président: Le ministre s'engage à déposer le document mentionné, ce qui semble régler la question.

M. Siddon: Monsieur le Président, je crains que ce ne soit qu'une liste partielle car n'y figurent que des députés de notre parti . . .

M. le Président: Le député se doit de mettre ici fin à ses conjectures. Le ministre s'est engagé à déposer un document qui a été mentionné. Cela règle la question.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. ROCHE—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRITOIRE CANADIEN

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, le mouvement connu sous le nom de «Familles s'opposant à l'essai des missiles de croisière» a présenté aujourd'hui une pétition au parti progressiste-conservateur pour protester contre la poursuite des essais des missiles de croisière. Je voudrais soumettre ici cette pétition à la présidence.

* * *

• (1510)

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION CONCERNANT LE PIÉGEAGE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich) demande à présenter le projet de loi C-222, tendant à modifier le Code criminel (piégeage sans cruauté).

—Monsieur le Président, le but de cette modification est d'interdire l'usage des pièges à palette et autres traquenards cruels là où d'autres solutions pratiques sont maintenant disponibles ou le deviendront à l'avenir, de promouvoir l'abandon graduel des pièges à palette et d'encourager la bonne installation de pièges qui causent une mort instantanée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE 1983 MODIFIANT LE DROIT PÉNAL

MODIFICATIONS VISANT À RÉTABLIR LA PEINE CAPITALE POUR CERTAINES INFRACTIONS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich) demande à présenter le projet de loi C-223, tendant à modifier le droit pénal (punition de certaines infractions).

—Monsieur le Président, le projet de loi a pour but de rétablir la peine capitale pour le meurtre au premier degré et la haute trahison tout en substituant à la pendaison une méthode d'exécution moins barbare. Certaines infractions graves en matière de stupéfiants seraient aussi sanctionnées par des peines beaucoup plus rigoureuses allant jusqu'à la peine de mort dans le cas de récidivistes récalcitrants.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 108, 374, 438, 465, 470, 582, 590, 617, 618, 619, 620, 622 et 624.

[*Texte*]

M. MICHAEL MANLEY

Question nº 108—**M. Stewart:**

L'ancien premier ministre de la Jamaïque, M. Michael Manley, a-t-il reçu de l'aide financière directe ou indirecte du gouvernement et, si oui, *a*) combien *b*) de quel ministère ou organisme, *c*) pourquoi?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le Centre de recherches pour le développement international informe le gouvernement qu'il a offert l'aide financière suivante à M. Michael Manley, ancien premier ministre de la Jamaïque: *a*) $948, *b*) le CRDI, *c*) billet d'avion et frais de séjour pour permettre à M. Manley de venir au Siège du CRDI à Ottawa du 23 au 25 novembre 1980, y discuter avec le personnel du Centre de la possibilité d'une bourse de recherche.

LES FONDS NON BUDGÉTAIRES CONSENTIS AUX SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question nº 374—**M. Huntington:**

Au cours des années financières 1979-1980 à 1982-1983 inclusivement, quel a été le total des fonds non budgétaires fournis aux sociétés de la Couronne et autres entités où la Couronne détient une participation financière et quelle est la liste de toutes ces entités?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les prêts, les dotations en capital et les avances consentis aux sociétés et organismes de la Couronne figurent dans la Section 7 du Volume 1 des Comptes publics du Canada.

Il est difficile d'isoler les paiements, les subventions et les contributions consentis aux sociétés et organismes de la Couronne aux termes des programmes généraux. Afin de fournir ces renseignements, il faudrait faire l'examen coûteux de tous les déboursements effectués selon chaque programme du gouvernement.

LES PROJETS DE CONSTRUCTION OU DE DÉVELOPPEMENT AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 438—**M. Howie:**

Le 1er janvier 1984, le ministère de l'Environnement avait-il entrepris des projets de construction ou de développement au Nouveau-Brunswick et, si oui, lesquels?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Oui; le Centre de Recherche forestière des Maritimes à Fredericton. Le projet est actuellement à l'étape de la conception et le début de la construction est prévu pour la mi-novembre 1984.

LES PRESTATAIRES D'ASSURANCE-CHÔMAGE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 465—**M. Howie:**

Le 31 mars 1983 et le 31 décembre 1983, combien de personnes touchaient des prestations d'assurance-chômage à chaque bureau de la Commission d'assurance-chômage au Nouveau-Brunswick?

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le nombre de personnes recevant des prestations d'assurance-chômage en date du 31 décembre 1983, pour chaque centre d'emploi du Canada, n'est pas encore disponible. Les chiffres les plus récents sont pour le 31 octobre 1983. Le tableau qui suit énumère les centres d'emploi du Canada au Nouveau-Brunswick et le nombre de prestataires d'a.-c. à chaque bureau, pour mars et octobre 1983.

		Prestataires	
Bureau local		Mars/83	Oct./83
604	Tracadie	3,311	2,325
617	Saint-Jean	7,518	6,195
618	Richibucto	5,259	3,000
620	Sussex	1,221	931
640	Moncton	8,110	5,590
642	Newcastle	6,847	4,399
643	Shedia	4,030	2,888
644	Edmundston	5,113	2,999
646	St. Stephen	3,505	1,386
647	Campbellton	4,521	3,016
687	Fredericton	5,900	4,273
688	Woodstock	3,056	1,615
699	Bathurst-Centre	3,989	2,852
721	Bathurst-Est	8,558	6,133
	Total	70,938	47,602

L'ACHAT DE PLACES DANS LES COLLÈGES COMMUNAUTAIRES

Question nº 470—**M. Howie:**

1. En 1983, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il acheté des places dans les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick pour former des menuisiers, des rembourreurs et des tuyauteurs et, dans l'affirmative, combien?

2. Le ministère a-t-il décidé combien de places dans chacune des catégories susmentionnées il achèterait en 1984 et, dans l'affirmative et dans chaque cas, combien?

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Oui, des places de formation ont été achetées au Nouveau-Brunswick durant l'année financière 1983-1984 dans les catégories suivantes: menuisiers, 50 places; rembourreurs, neuf places; tuyauteurs, 58 places.

2. Non. La Commission n'a pas encore décidé du nombre de places de formation qui seront achetées en 1984-1985 dans les catégories ci-haut mentionnées.

LE CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS DU TRAVAIL

Question nº 582—**M. Howie:**

Existe-t-il des chiffres sur le temps qu'il faut présentement, en moyenne, au Conseil canadien des relations du travail pour traiter des plaintes et, *a*) dans l'affirmative, le grand public a-t-il accès à ces chiffres, *b*) sinon, compile-t-on des chiffres de ce genre?

M. Normand Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Les chiffres indiquant la moyenne de temps nécessaire pour traiter tout genre d'affaire y compris les plaintes sont compilés à la fin de chaque année financière et à chaque trimestre durant ladite année. Ces chiffres sont ventilés selon le genre d'affaire, les affaires nécessitant une audition publique ainsi que les affaires tranchées sans audition.

Le Conseil canadien des relations du travail ne communique pas ces chiffres au grand public et ne les publie pas dans son rapport annuel; cependant, d'autres organismes gouvernementaux, notamment les commissions provinciales de relations du travail, Travail Canada et la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, peuvent se les procurer sur demande. Les personnes qui effectuent de la recherche au niveau universitaire et les étudiants dans le domaine des relations industrielles peuvent également prendre connaissance de ces chiffres. D'après nos dossiers, nous n'avons jamais reçu de demande de la part du grand public visant à obtenir ce genre de renseignement; mais dans l'éventualité où nous en recevrions, le Conseil a pour politique d'agir avec discernement. Il serait facile de mal interpréter ces renseignements puisque les moyennes reflètent des retards qui ne sont pas nécessairement attribuables au Conseil, par exemple les affaires en suspens à la demande des parties. De plus, il faut interpréter ces chiffres à la lumière des priorités et des difficultés rattachées à l'établissement du calendrier des auditions publiques à travers le pays.

L'ADMINISTRATION DU PONT DU PORT DE SAINT-JEAN

Question nº 590—**M. Howie:**

Quels sont les *a*) nom, *b*) fonctions des membres de la direction et du conseil d'administration de l'Administration du pont du port de Saint-Jean et, dans chaque cas, combien a-t-on payé à l'intéressé à l'égard de ce poste au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1983?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): L'Administration du pont du port de Saint-Jean a été constituée en société en vertu de la législation provinciale et n'est pas une société de la Couronne fédérale. Le gouvernement fédéral est tout simplement un créancier de l'Administration et ne jouit d'aucun droit de propriété à son égard.

Pour obtenir les renseignements qu'il cherche à recueillir, le député devrait donc s'adresser à l'Administration, dont voici l'adresse: C.P. 6176, Succursale «A», rue King, Saint-Jean Ouest (Nouveau-Brunswick), E2L 4R6.

L'ADMINISTRATION DES TERRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 617—**M. Towers:**

1. L'Administration des terres des anciens combattants a-t-elle encore des dossiers actifs et, dans l'affirmative, combien?

2. Quel est le montant moyen dû à l'Administration?

3. Quel taux d'intérêt paie-t-on sur les soldes dus à l'Administration?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Il reste encore 30,676 dossiers actifs.

2. En moyenne un montant de $7,263.50 par prêt.

3. Soldes non échus	Taux d'intérêt des soldes non échus
$ 43,934,572	3.50
106,421	3.75
444,157	4.00
1,966,830	4.25
9,741,915	4.50
26,394,034	4.75
28,077,588	5.00
1,204,547	6.375
30,935	6.50
3,027,030	6.75
53,534,161	7.00
6,286,224	7.50
5,433,757	7.75
7,562,730	8.00
4,041,625	8.25
12,759,172	8.50
4,544,030	8.75
2,016,117	9.00
5,832,538	9.25
292,184	9.50
3,110,142	9.75
1,883,302	10.00
213,639	10.75
188,874	12.75
20,824	13.00
8,017	13.25
12,097	13.50
135,529	14.00
13,129	15.75
$222,816,120	

MAAC—LA PUBLICITÉ CONCERNANT LES PROGRAMMES ET LES PRESTATIONS

Question nº 618—**M. Towers:**

Au cours de l'année financière *a*) 1980-1981, *b*) 1981-1982, *c*) 1982-1983, le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il consacré des fonds pour informer les anciens combattants au sujet des programmes et prestations disponibles et, dans l'affirmative et dans chaque cas, combien?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Oui, *a*) $100,162, *b*) $104,923, *c*) $149,887.

LES ANCIENS COMBATTANTS EMPLOYÉS PAR DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question nº 619—**M. Towers:**

Des sociétés de la Couronne emploient-elles présentement des anciens combattants et, dans l'affirmative, combien par société?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): L'information demandée n'est pas disponible. Le dossier personnel d'un employé ne fait pas toujours mention de son statut d'ancien combattant.

LES ANCIENS COMBATTANTS EMPLOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Question nº 620—**M. Towers:**

Le gouvernement emploie-t-il des anciens combattants et, dans l'affirmative, combien par ministère?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): L'information demandée n'est pas disponible. Le dossier personnel d'un employé ne fait pas toujours mention de son statut d'ancien combattant.

LES PENSIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 622—**M. Towers:**

Des anciens combattants touchent-ils présentement des pensions d'épuisement et, dans l'affirmative, combien par province?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Le nombre d'individus recevant une allocation aux anciens combattants et des allocations de guerre pour les civils est comme suit:

AAC—Comptes actifs	Anciens combattants	Veuves	Orphelins	Total
Terre-Neuve	1,353	856	29	2,238
Île-du-Prince-Édouard	969	471	10	1,450
Nouvelle-Écosse	4,893	3,044	66	8,003
Nouveau-Brunswick	3,846	2,208	39	6,093
Québec	6,795	4,423	96	11,314
Ontario	16,419	12,769	237	29,425
Manitoba	2,289	1,721	21	4,031
Saskatchewan	2,136	1,278	14	3,428
Alberta	3,069	1,837	15	4,921
Colombie-Britannique	7,417	4,484	53	11,954
À l'extérieur du Canada	886	429	2	1,317
Total	50,072	33,520	582	84,174

Questions au Feuilleton

AGC—Comptes actifs	Anciens combattants	Veuves	Orphelins	Total
Terre-Neuve	2,014	986	5	3,005
Île-du-Prince-Édouard	23	13	1	37
Nouvelle-Écosse	294	190	1	485
Nouveau-Brunswick	66	20	0	86
Québec	138	68	0	206
Ontario	150	97	2	249
Manitoba	11	1	0	12
Saskatchewan	7	2	0	9
Alberta	16	4	0	20
Colombie-Britannique	183	37	1	221
À l'extérieur du Canada	31	6	0	37
Total	2,933	1,424	10	4,367

LES ANCIENS COMBATTANTS À LA RETRAITE

Question nº 624—**M. Towers:**

1. Depuis 1980, des anciens combattants ont-ils pris leur retraite et, dans l'affirmative, combien par province?

2. Quelles prestations de retraite ces anciens combattants touchent-ils en moyenne?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Les Affaires des anciens combattants Canada ne peuvent par aucun moyen déterminer le nombre d'anciens combattants au Canada qui ont pris leur retraite depuis 1980.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 399 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 399 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES SUBVENTIONS APPROUVÉES POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK PAR LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Question nº 399—**M. Howie:**

Au cours de la présente année financière, quels particuliers ou organismes du Nouveau-Brunswick ont vu leur demande de subvention ou de contribution du secrétariat d'État approuvée à ce jour et, dans chaque cas, combien a-t-on accordé?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Evans: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. le Président: La période de questions et des réponses qui a suivi le discours du député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley) n'est pas terminée. S'il n'y a pas d'autres questions ou observations, la présidence accordera la parole à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts).

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, hier à Toronto, j'ai été très heureux de recevoir un rapport fort intéressant rédigé par le Comité consultatif national des congés de perfectionnement. Il s'agit là d'un organisme que j'ai institué l'automne dernier pour me conseiller sur les mesures à prendre en vue d'aider les Canadiens défavorisés sur le plan de l'instruction. Je tiens encore une fois à remercier le Comité de ses efforts pour faire ressortir le besoin qu'a la société de modifier son attitude au sujet de la formation et de l'enseignement. Bien que je n'aie pas le temps aujourd'hui de faire un examen détaillé des recommandations du Comité, je peux assurer à la Chambre que je leur accorde la priorité absolue et que j'en discuterai avec mes homologues provinciaux quand je les rencontrerai à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, dans deux jours.

Cela me tracasse beaucoup de savoir que nous tous qui avons la responsabilité de préparer les Canadiens au monde du travail n'avons pas toujours collaboré de façon à assurer que tous les Canadiens aient la possibilité de se perfectionner. Si nous voulons être honnêtes, nous devons reconnaître que notre système d'enseignement a laissé pour compte beaucoup de Canadiens, surtout ceux dont le revenu se situe aux environs du seuil de la pauvreté. Chaque année, environ 250,000 élèves abandonnent l'école secondaire avant d'avoir terminé leurs études. Entre 50 et 60 p. 100 des jeunes dans les réserves indiennes de l'Ouest quittent l'école avant d'avoir terminé leur huitième année. Sans avoir de métier ni la moindre compétence utile sur le marché du travail, ils vont s'établir à la ville où ils sont condamnés à occuper des emplois sans avenir ou à vivre du bien-être social. Plus que jamais dans notre histoire, la désuétude des techniques du passé nous montre à quel point il sera nécessaire dorénavant de modifier nos habitudes de travail et de poursuivre notre apprentissage toute notre vie.

Monsieur le Président, j'ai dit hier à Toronto qu'il est vraiment extraordinaire que, dans un pays aussi riche que le Canada, où l'instruction est gratuite et accessible à tous depuis un siècle, il y ait encore des adultes illettrés ou mal préparés à affronter le marché du travail. D'après la dernière étude effectuée par l'UNESCO, près d'un adulte sur quatre au Canada possède des aptitudes fonctionnelles inférieures à celles d'une neuvième année d'école. Je suis donc d'accord avec le Conseil consultatif national quant à l'importance et à l'urgence de s'attaquer au problème de l'analphabétisme au Canada.

J'accepte également la conclusion du Conseil, qui recommande de concentrer nos efforts sur les problèmes de ceux qui ont besoin de perfectionnement à cause du vieillissement de notre infrastructure industrielle. Je crois également que le rapport démontre la nécessité de mettre fin au cloisonnement qui entrave le débat sur ces problèmes. L'éducation, la formation, l'apprentissage, les congés payés, le travail et les activités utiles ne sont pas des réalités que l'on peut définir de façon rigide et indépendamment l'une de l'autre. Ce sont plutôt des thèmes étroitement entremêlés dont l'application rigoureuse exige souplesse et coopération entre les gouvernements, les établissements d'enseignement, le secteur privé et les syndicats.

Le gouvernement du Canada dépensera 1.3 milliard de dollars en 1984-1985 pour l'apprentissage et l'emploi chez les jeunes, ce qui démontre que nous sommes fermement résolus à les aider à s'engager dans des carrières enrichissantes. Actuellement, le taux de chômage est deux fois plus élevé chez les jeunes que chez les adultes, et près de la moitié des chômeurs sont des jeunes, ce qui est une catastrophe sur les plans personnel, social et économique. Nous ne pouvons pas nous permettre de négliger les besoins et les aspirations des jeunes qui cherchent un emploi, car le coût social d'une telle négligence serait énorme.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement se préoccupe beaucoup du chômage chez les jeunes, chômage qui continue d'être tragiquement élevé. Ce secteur de notre main-d'œuvre a toujours éprouvé plus de difficultés à se trouver des emplois que ce ne fût le cas pour les gens plus âgés. C'est justement pour augmenter les chances des jeunes sur le marché du travail que nous avons amélioré nos programmes de formation et, justement, dans les deux derniers budgets, nous avons accru les stimulants financiers pour permettre à l'entreprise privée de créer des emplois. Souvent, pour les jeunes, il s'agit alors du précieux premier emploi qui leur vaudra ensuite de pouvoir invoquer une expérience de travail qui leur aurait été inaccessible autrement.

Nous traversons des temps difficiles, même si la reprise économique se maintient, et, malheureusement, il se trouve encore des employeurs pour hésiter à embaucher du personnel additionnel, de sorte que souvent les jeunes doivent retourner aux études.

Au cours des prochaines années, il faudrait donc trouver des débouchés pour ces jeunes qui ont fait des études poussées et qui arriveront en nombre accru sur le marché du travail. De nouveau, ils subiront la concurrence de travailleurs plus âgés et déjà nantis d'une expérience pratique acquise sur le tas. Et c'est encore pour faciliter cette transition au bénéfice de nos jeunes que le gouvernement canadien a mis sur pied des programmes comme ACCÈS TRAVAIL.

● (1520)

[*Traduction*]

Ce problème se complique du fait que la majorité des jeunes adultes qui entrent sur le marché du travail manquent d'expérience, ce qui ne favorise pas la transition entre l'école et le travail. Leurs études terminées, beaucoup de jeunes constatent que leurs connaissances ne correspondent pas aux besoins des employeurs. Dans un climat économique difficile, ce sont ces jeunes qui risquent de souffrir le plus des aléas de la conjoncture puisque les derniers embauchés sont les premiers licenciés. Balottés d'un emploi à l'autre, ces jeunes ont de plus en plus de mal à trouver du travail. Afin de faciliter leur intégration au milieu du travail, il est nécessaire que les étudiants aient l'occasion d'acquérir l'expérience qui corresponde le mieux aux besoins des employeurs.

Les programmes d'emplois d'été pour étudiants administrés par la Commission d'emploi et d'immigration ont connu beaucoup de succès puisque les jeunes ont eu ainsi l'occasion d'acquérir l'expérience nécessaire pour dénicher un emploi à plein temps. Chaque année, le programme Été Canada offre de l'emploi à un grand nombre de jeunes chômeurs. L'été dernier, pas exemple, le programme a assuré plus de 73,000 emplois, ce qui a largement contribué à atténuer le taux de chômage chez les étudiants qui n'ont pas terminé leurs études. Puisqu'il est prévu que les emplois proposés aux étudiants seront assez rares l'été prochain, on a accru de 70 millions pour 1984 les initiatives d'emploi d'été, si bien que les crédits globaux pour l'année en cours atteindront 170 millions. Ces crédits permettront à plus de 69,000 étudiants d'acquérir une expérience professionnelle pendant que des centaines de milliers d'autres trouveront un emploi dans les secteurs public et privé.

Le programme Été Canada insiste sur la création d'emplois qui prépareront les étudiants à occuper plus tard un emploi. Le gros de ces emplois sera créé par l'intermédiaire de deux programmes permanents de création d'emplois, Canada au travail et Accès-Carrière. L'été prochain, Canada au travail permettra à plus de 41,000 étudiants d'acquérir une expérience pratique dans des projets parrainés par des groupements locaux, des groupes bénévoles, des associations professionnelles, des municipalités et des employeurs privés. Je crois savoir que les projets ainsi mis sur pied qui nous ont été soumis pour le programme de cette année, sont d'une qualité meilleure que jamais. Ces projets sont maintenant à l'étude et ma collègue, le ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Hervieux-Payette), annoncera bientôt ceux dont on a approuvé le financement.

Des stages pour étudiants dans les secteurs privé, public et bénévole seront créés cet été dans le cadre du Programme d'été Accès-carrière. Doté de fonds de plus de 30 millions de dollars, ce programme de subvention salariale créera des emplois pour plus de 12,000 étudiants.

Le concept des stages d'été a été introduit il y a trois ans dans le cas d'emplois dans les ministères fédéraux et a été par la suite étendu aux organismes à but non lucratif et, pour la première fois l'année dernière, au secteur privé. D'après l'évaluation des stages expérimentaux de l'année dernière dans le secteur privé le programme s'est révélé un énorme succès tant pour les étudiants que pour les employeurs qui les avaient embauchés. Des emplois ont été créés dans une vaste gamme de domaines professionnels et très spécialisés, qui ont procuré une expérience de qualité susceptible de favoriser la carrière des étudiants dans des domaines tels que la recherche médicale et scientifique, l'élaboration de programmes dans les services sociaux, l'hygiène et les loisirs, ainsi que dans les services techniques de domaines allant de l'application de l'informatique à l'archéologie, jusqu'à la pathologie de la parole et à la haute couture.

Le Programme Été-Canada comprend également les programmes de formation des cadets et des membres de la réserve du ministère de la Défense nationale et le programme spécial destiné aux agents surnuméraires de la GRC. Ces programmes créeront des emplois pour environ 14,000 étudiants de plus qu'une carrière dans les domaines militaire, juridique ou policier intéresse.

Un autre aspect important des projets spéciaux de création d'emplois d'été sont les centres d'emploi du Canada pour étudiants. Plus de 450 de ces centres commenceront à ouvrir dans tout le Canada le mois prochain. Ouverts tout l'été, ces centres permettent de coordonner les efforts déployés par le gouvernement fédéral dans le cadre de ses projets de création d'emplois d'été et ceux d'autres niveaux de gouvernement et du secteur privé.

En 1983, les centres d'emploi du Canada pour étudiants ont réussi à placer quelque 333,000 étudiants dans les secteurs public et privé. En tout, ils ont reçu 550,000 demandes d'emploi et 374,000 offres d'emploi. Quelque 160,000 emplois ont été offerts à des étudiants du niveau postsecondaire et 172,000, à des étudiants du secondaire. Cet été, les centres s'attendent à placer plus de 333,000 étudiants.

[*Français*]

La Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada met également en œuvre une série de programmes permanents spécialement destinés aux jeunes. Mentionnons le programme d'échanges internationaux pour étudiants et jeunes travailleurs, les services offerts par les centres d'emploi du Canada sur le campus et nos unités spécialisées pour les jeunes.

Ces unités spécialisées, que l'on retrouve dans chacune des provinces, sont destinées à mieux répondre aux besoins des jeunes défavorisés à la recherche d'un emploi. Ils aident les jeunes à développer des plans de carrière réalistes, en plus d'acquérir une expérience de travail pratique. Ceci s'accomplit de concert avec l'entreprise privée locale et les syndicats, de même qu'avec le concours d'autres organismes et individus désireux d'accroître les occasions d'emplois pour les jeunes dans leurs communautés.

Il y a plus, monsieur le Président, car à côté de ces programmes que je viens d'énumérer et qui sont spécialement destinés aux jeunes, ceux-ci sont également les principaux bénéficiaires d'un grand nombre de programmes de création d'emplois fédéraux destinés à l'ensemble de la population.

Ces programmes visent principalement les régions où le taux de chômage est particulièrement élevé. En plus de bénéficier de l'occasion de retirer un salaire au lieu des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social, ceux qui participent à ces programmes peuvent acquérir des compétences qui leur seront utiles dans un emploi futur.

[*Traduction*]

Ce sont surtout les jeunes de moins de 25 ans qui peuvent profiter de tous ces programmes. Ils représenteraient, semble-t-il, près de la moitié de tous les participants. Nous prévoyons qu'il y aura en 1984-1985, quelque 70,000 jeunes gens qui participeront au programme Canada au travail. Et il y en aura 78,000 autres qui pourront se prévaloir du programme Accès-carrière ainsi que 4,300 et 2,200 qui travailleront dans le cadre des projets CLE et Compagnie de travailleurs respectivement. Au demeurant, ce sont surtout des jeunes qui bénéficient des programmes de formation du gouvernement fédéral puisqu'ils représentent 45 p. 100 de la clientèle des centres de main-d'œuvre du Canada et 50 p. 100 de la clientèle des projets Extension financés par le gouvernement fédéral.

Toutes ces initiatives ont pour but de les aider à se trouver un emploi et de faciliter la transition entre l'école et le milieu du travail. Même si ces projets ont été couronnés de succès, nous ne nous reposons pas sur nos lauriers pour autant. On s'efforce actuellement de trouver les meilleurs moyens d'aider les jeunes à faire œuvre utile au sein de notre société. Je vais très bientôt voir avec mes collègues du cabinet, quelle serait la meilleure façon de dépenser les 150 millions de dollars additionnels prévus dans le dernier budget pour que nos jeunes puissent plus facilement se trouver un emploi.

Nous avons contracté de très importants engagements envers les jeunes puisque nous avons débloqué 1.3 milliard de dollars pour eux. Nous devons donc tenir nos promesses en leur offrant la chance de s'épanouir au sein de notre société car il est de notre devoir de penser à l'avenir de notre pays.

M. Lewycky: Monsieur le Président, le ministre m'a beaucoup intéressé. Je considère, comme tous mes collègues très certainement, que l'emploi dans ma circonscription est le problème le plus pressant.

• (1530)

Le ministre pourrait-il dire s'il a eu l'occasion d'examiner ce que son prédécesseur a fait en ce qui a trait aux conseils consultatifs locaux et à leur participation aux programmes d'emploi d'été pour les jeunes et ainsi de suite? Un aspect plus démocratique a été ajouté aux situations qui se présentaient dans nos circonscriptions. Je suis particulièrement préoccupé par les très grandes circonscriptions comme la mienne où les gens qui font partie de conseils consultatifs locaux peuvent avoir à parcourir jusqu'à 120 milles dans une seule direction pour participer à des réunions. Le ministre a-t-il eu l'occasion d'étudier comment fonctionnent ces conseils? Y a-t-il eu une évaluation de quelque sorte? Le ministre envisagerait-il de les remanier pour les programmes à venir? J'aimerais bien connaître la réponse du ministre à ce sujet.

M. Roberts: En effet, monsieur le Président, nous procédons actuellement à l'évaluation de ces conseils. Comme les travaux ne sont pas encore terminés, je ne peux donner au député une réponse définitive, mais je peux lui dire que je suis en faveur de l'engagement social des gens dans les secteurs privé, bénévole et autres. Je suis d'avis que le gouvernement fédéral ne peut réussir seul à remédier aux problèmes de l'emploi des jeunes mais que les efforts concertés des localités sont indispensables. Je suis très conscient de ce qui a été fait.

Comme je l'ai mentionné dans mon discours, nous envisageons maintenant d'affecter les nouveaux crédits de 150 millions de dollars que nous a alloués le ministre des Finances (M. Lalonde) dans son budget. Afin de pouvoir dépenser ces fonds le plus utilement possible, nous étudions actuellement les programmes axés sur les localités et effectuons le type d'évaluation que le député nous a demandé de faire.

M. Thacker: Monsieur le Président, je veux m'enquérir auprès du ministre au sujet des conseils consultatifs locaux. Dans ma circonscription, ils se sont révélés très utiles. Depuis que j'ai été élu en 1979, et de même après 1980, j'ai tenu pour acquis que je représentais tous mes électeurs, fussent-ils libéraux, néo-démocrates, conservateurs ou autres. A la suite de l'affectation des fonds à la circonscription, on a établi un conseil consultatif local qui s'est occupé de tous les secteurs de la collectivité, les personnes âgées, les jeunes et les handicapés, et nous avons constaté que ce conseil a pris des décisions très éclairées et sans aucun parti pris. Dernièrement, ce sont des fonctionnaires qui prennent les décisions. Les gens s'inquiètent de plus en plus à ce sujet et je voudrais en toucher un mot au ministre et lui demander d'envisager de rétablir les conseils consultatifs locaux pour ceux d'entre nous qui ont vraiment l'impression de représenter tous leurs électeurs, fussent-ils libéraux, néo-démocrates ou autres, une fois les élections terminées.

M. Roberts: Monsieur le Président, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ma réponse précédente. C'est exactement à cause du genre d'attitude dont vient de faire preuve le député que nous étudions la possibilité de revenir à l'ancien système. En effet, la plupart des députés doivent partager les opinions qu'il a exprimées. J'hésiterais toutefois à imposer ce système. Mais selon le député, il pourrait être facultatif, laissé à la discrétion du député. Je ne puis lui donner de réponse définitive aujourd'hui, parce que l'étude est en cours. J'ai déjà dit que j'approuve cette méthode. J'ai d'ailleurs personnellement recommandé un système de ce genre à l'époque où je ne détenais pas ce portefeuille mais où j'assumais les fonctions de simple député.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, j'ai une question à poser qui s'ajoute aux deux dernières qu'ont posées le député de Dauphin (M. Lewycky) et le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker). Je tiens à me faire l'écho de leurs propos concernant les conseils consultatifs.

Le ministre a dit qu'il aimerait laisser le même pouvoir discrétionnaire aux conseils consultatifs locaux. C'est le cas à l'heure actuelle, sauf dans mon cas personnel; le simple député doit payer lui-même les frais de déplacement et de repas, ce que je fais de bon cœur. Je préfère agir ainsi au lieu de prendre des décisions unilatérales qui risquent de se révéler antiproductives ou de créer des dissensions au lieu d'un rapprochement au sein d'un groupe.

Cela mis à part, mon bureau de circonscription a reçu aujourd'hui une directive, en vertu de laquelle la réponse définitive des circonscriptions ou des députés doit être soumise à l'approbation du ministre d'ici au 20 mars. Nous l'avons appris aujourd'hui par téléphone. Il s'agit apparemment d'une directive ministérielle à cet effet, mais ce préavis très bref ne nous laisse guère de temps. Les députés et les membres de conseils consultatifs dans nos localités sont aussi très occupés. Je comprends qu'il faille faire vite, car l'emploi dans le cadre du programme Été Canada doit commencer le 30 avril ou peu après. J'aimerais que le ministre nous accorde une plus grande marge de manœuvre, soit au moins quelque chose comme une semaine au-delà de la date limite arbitraire du 20 mars. En dedans de deux semaines, nous devons obtenir une réponse, nous aboucher avec tous les différents groupes locaux et veiller à une bonne allocation des fonds afin que nous puissions prendre des décisions rationnelles et utiles du point de vue communautaire.

Le ministre peut-il me donner l'assurance que nous pourrons avoir aussi droit à une certaine souplesse?

M. Roberts: Monsieur le Président, j'allais proposer moi-même le premier des points avancés par le député. De nombreux députés, du moins d'après ce que je sais de ce côté-ci de la Chambre, tel mon collègue, le député de Thunder Bay, profitent déjà des services officieux d'un groupe consultatif. Beaucoup de députés y ont déjà recours, je crois. Je suppose que la question est de savoir si ce processus officieux peut devenir officiel et être financé dans une certaine mesure. Pour être tout à fait franc avec le député, je ne m'étais pas rendu compte que les directives avaient été expédiées aujourd'hui établissant le 20 mars comme date limite. Cela laisse encore deux semaines pour me présenter les recommandations. Je ne voudrais pas modifier cette date sans savoir s'il y avait une bonne raison pour la fixer aussi vite. Comme le député l'a laissé entendre dans le cours de ses observations, nous devrons manifestement prendre très bientôt des décisions si nous voulons que les projets soient mis en route à temps pour répondre aux besoins, soit en avril et pour la période des emplois d'été. Je ne puis lui garantir plus de souplesse aussi fermement qu'il le souhaiterait, mais je m'engage à y travailler.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'ai suivi de près le comité consultatif pendant deux ou trois ans. J'ai trouvé très coûteux de voyager dans une circonscription aussi étendue que celle de Bow River. Il faut aussi tenir compte de la diversité industrielle. Par exemple, Banff et le lac Louise ont le tourisme. Tout près de la limite de la circonscription, on trouve notamment des fermes d'élevage, des mines de charbon, de la culture céréalière, des manufactures et des établissements où se fait l'élevage des porcs. J'ai constaté qu'il était difficile de trouver des personnes qui connaissent l'autre extrémité ou partie de la circonscription. J'ai cependant réussi à résoudre la difficulté. Les fonctionnaires se sont montrés très coopératifs. Ils ont pris des dispositions afin que mon adjoint administratif puisse assister, une ou deux fois par année, à des réunions où se fait une revue générale de la situation. Mon adjoint administratif connaît bien l'ensemble de la circonscription. J'ai été des plus impressionné par la façon impartiale dont les fonctionnaires tentent d'allouer les fonds. Cela me plaît beaucoup.

Une chose me tracasse cependant, surtout en ce qui concerne les fonds du programme Canada au travail. La forte publicité attire de 15 à 25 demandes, toutes aussi méritoires les unes que les autres. Les $100,000 de cette année suffisent à peine à financer trois ou quatre projets, ce qui cause beaucoup de frustration et de colère. Je ne sais pas ce que le ministre peut faire à ce sujet. Un programme n'est pas bénéfique quand nous faisons naître de grands espoirs, que les gens se donnent la peine de mettre au point des projets valables qu'ils voient flanqués par terre parce qu'il n'y a pas assez d'argent.

M. Roberts: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le député d'avoir reconnu le travail que font les fonctionnaires de mon ministère. On nous jette souvent la pierre et c'est très agréable de recevoir des fleurs lorsqu'elles sont méritées. Je transmettrai les observations du député aux fonctionnaires en cause.

Deuxièmement, nous avons en effet augmenté sensiblement les fonds affectés aux programmes Été Canada l'année dernière. Si je ne m'abuse, nous y avons consacré 70 millions de dollars de plus. Jusqu'ici cette année, nous avons affecté un montant équivalent à ces programmes. Je sais cependant qu'il y a toujours plus de demandes que nous ne pouvons satisfaire. De fait, comme je l'ai dit dans mon discours, nous avons affecté 150 millions de dollars de plus à l'ensemble des programmes d'emplois pour les jeunes. Nous pourrions, bien entendu, songer à utiliser une partie de cet argent pour donner encore plus d'expansion au programme d'emplois d'été. Je ne garantis pas aux députés que c'est ce qui arrivera, mais c'est une possibilité. J'espère que le député ne sera pas déçu parce qu'il a de trop grandes espérances. Nous avons essayé de faire de la publicité à nos programmes. Les fonds qui y sont affectés ont été sensiblement accrus ces dernières années. La qualité des projets qu'on nous propose est meilleure que jamais. Cela dépend peut-être du fait que nous avons mieux fait connaître nos programmes au public que dans le passé.

• (1540)

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le budget parce que je crois qu'il nous donne un aperçu très net de ce que nous pouvons escompter et nous fait comprendre pourquoi nous avons besoin d'un nouveau gouvernement et pour quelles raisons nous devons choisir une nouvelle orientation. Si je dis cela, ce n'est pas seulement à cause des questions soulevées à la Chambre depuis quelques mois au sujet de la direction du ministère du Revenu national, qui échappe à tout contrôle ou parce que le gouvernement a manipulé les deniers publics en faveur des circonscriptions qui ont élu des libéraux. Je ne dis pas cela à cause de l'initiative du ministre des Finances (M. Lalonde), qui a dévoilé une discussion confidentielle entre le chef de l'opposition (M. Mulroney) et un de ses fonctionnaires, ou parce que les Canadiens en ont marre du parti libéral, mais aussi parce que le gouvernement actuel escamote complètement les grandes questions de l'heure.

Examinons certaines d'entre elles. A propos du régime d'assurance-maladie, il a insisté sur deux aspects bien limités d'une question très vaste. Il l'a fait uniquement pour des raisons politiques—pour semer l'inquiétude parmi les Canadiens âgés et ceux dont la santé est fragile. Quant à la question de la paix, il l'a abordée en cherchant principalement à aviver chez les Canadiens la crainte d'une guerre nucléaire. Il n'a pas parlé des aspects les plus fondamentaux de la question. Et voici maintenant un budget qui montre on ne peut mieux comment le ministre aborde les questions secondaires tout en éludant certains des grands problèmes qui sont à l'origine des difficultés très graves que connaît le Canada.

Personne ne niera que des questions d'intérêt secondaire ont été abordées dans le budget, notamment la réforme des pensions, le traitement accordé aux femmes âgées qui sont seules et leur pension. Nous réclamons la simplification de l'impôt depuis un certain nombre d'années. Nous constatons avec plaisir que le gouvernement tente de remédier aux torts très graves infligés à l'économie, notamment aux particuliers et aux propriétaires de petites entreprises dans les budgets de 1981 et de 1983 qui sont tous deux venus ajouter 600 pages de modifications à une loi de l'impôt qui comptait auparavant environ 875 pages. Il y a une légère amélioration dans le budget, mais il reste encore beaucoup à faire. On y trouve certaines initiatives visant à s'attaquer aux problèmes que nous avons soulevés concernant l'administration de Revenu Canada et le lancement d'une étude sur le partage des bénéfices, mesure que nous, de notre parti, avons préconisée. Nous souscrivons à ces initiatives, mais il faut reconnaître que la plupart d'entre elles n'ont pas force de loi. On amorce seulement le processus de consultation. Il faut tenir compte des pratiques passées du gouvernement actuel à l'approche des élections. Les ministériels disent «Lançons quelques idées et voyons quelles seront les réactions». Ainsi, le gouvernement peut éviter de s'attaquer carrément aux problèmes et de prendre des décisions qui entraîneraient des changements souhaités par les Canadiens. Nous ne comptons absolument pas voir des changements importants dans ces secteurs avant les élections.

Je voudrais traiter de l'un des changements secondaires, à savoir le projet d'assurance des intérêts hypothécaires. On s'attaque aux symptômes et non à la cause du problème. Le contribuable ou l'acheteur de maison devra payer très cher pour souscrire à ce programme de protection. Mais je voudrais surtout faire ressortir que, par cette proposition, on ne s'attaque nullement au problème. Le problème, ce sont les taux d'intérêt élevés et l'absence de tout contrôle manifestée par le gouvernement dans sa politique monétaire. Il est arrivé très souvent que les taux d'intérêt au Canada atteignent des niveaux beaucoup trop élevés. Je reviendrai tout à l'heure sur l'un des aspects de cette question.

Le problème, c'est que le gouvernement traite de ces questions secondaires dans son budget et passe sous silence les questions fondamentales que sont le déficit du gouvernement fédéral et le déclin de notre compétivité industrielle à l'échelle internationale. On ne traite de ces questions que du bout des lèvres. C'est toujours la même chose, budget après budget; on ne fait rien de concret pour s'attaquer aux causes fondamentales des graves problèmes socio-économiques du Canada. Je fais allusion au taux de chômage et au million et demi de Canadiens, dont 500,000 jeunes, qui sont actuellement sans emploi. Ce budget n'est que du vent. On n'y trouve aucune mesure concrète, aucune initiative sur le plan des politiques.

Je veux profiter de l'occasion pour vous exposer quelques-unes des priorités et des objectifs que le parti progressiste conservateur s'est fixés à l'égard de ces problèmes. Précisons tout d'abord qu'il s'agit de problèmes bien réels qu'il faut résoudre pour assurer la prospérité économique du Canada. Prenons d'abord le déficit budgétaire. Chaque fois que je soulève cette question, nos vis-à-vis s'empressent de me demander: «Où faut-il couper, où faut-il couper?» Ce n'est pas la question qu'il faut poser. Plutôt celle-ci: croyez-vous que le déficit constitue un problème grave et, si oui, quelle solution proposeriez-vous? La réponse des conservateurs est prête depuis longtemps: c'est probablement le problème économique le plus grave. Et nous y chercherions une solution. Donc, la question est plutôt la suivante: comment nous y prendre? En relevant les impôts ou en réduisant les dépenses gouvernementales? Là encore, la

réponse est très claire. Nous réduirions les dépenses. Nous nous garderions d'augmenter les impôts, qui sont déjà trop élevés. Ce choix se défend aussi d'une autre façon. Car en augmentant les impôts, nous fournissons plus d'argent à dépenser aux politiciens et aux bureaucrates. Il faudra que ceux-ci sachent se discipliner. Et ils ne seront pas enclins à le faire si nous leur offrons plus d'argent à dépenser.

Aujourd'hui, les activités gouvernementales représentent près de 50 p. 100 de l'activité économique. Pendant des années, nous avons parlé des problèmes qu'éprouvaient l'Angleterre et la Suède au moment où ils approchaient des 50 p. 100. C'est nous qui en sommes là aujourd'hui. Le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) hoche la tête. Je lui propose de sortir sa règle de calcul ou sa calculette pour faire le point. Dans l'ensemble du Canada, les différents gouvernements, le fédéral, les provinces et les municipalités, dépensent près de 50 p. 100 du revenu national. Si nous décidons de réduire les dépenses, il faudra que tous les services gouvernementaux emboîtent le pas. Ces réductions doivent être justes et équitables. Il faut s'attaquer au gaspillage et à l'inefficacité des administrations. Chaque rapport du vérificateur général propose des moyens de réduire le gaspillage et l'inefficacité. Il existe sûrement des programmes qui, de toute évidence, devraient être réduits ou même supprimés. Certains programmes ne sont pas importants. Quelques-uns existent depuis des années. Bien peu de gens s'en rendraient compte si on les éliminait.

● (1550)

La question qu'il faut se poser est celle-ci: pourquoi réduire les dépenses? D'abord, toute réduction du déficit permet de diminuer les emprunts du gouvernement, ce qui atténue les pressions à la hausse sur les taux d'intérêt, qui finiraient par baisser. Les capitaux limités disponibles pour l'investissement ne seraient pas accaparés par le secteur public; c'est le secteur privé qui investirait dans les technologies nouvelles, les équipements nouveaux et le matériel de production. En somme, le Canada raffermirait sa position concurrentielle. Et tout raffermissement de la position concurrentielle entraîne par le fait même une relance de l'emploi, de l'activité économique et de la prospérité en général.

Par ailleurs, et cet aspect est plus difficile à cerner, on reprendrait confiance dans l'économie, dans la prospérité économique à long terme. Les économistes n'arrivent pas à s'entendre pour dire si les déficits gouvernementaux élevés favorisent la montée des taux d'intérêt ou pas. Je dis en toute déférence pour les économistes ici et à l'extérieur de la Chambre qu'il s'agit d'un raisonnement théorique, d'une discussion entre universitaires. Le monde réel a tranché. Les taux pratiqués aujourd'hui sur les marchés financiers ont démontré clairement que les gros déficits entraînent des taux d'intérêt élevés, lesquels ralentissent l'activité économique au Canada. Voilà clairement pourquoi il nous faut consacrer quelque temps à nous attaquer à ce problème.

Parlant de gros déficits, je tiens à faire remarquer le tort qu'ils causent à nos jeunes. Nous nous soucions aujourd'hui des jeunes Canadiens sans emploi. Voyons ce que les déficits signifient aujourd'hui pour ces mêmes jeunes Canadiens. Je demande aux députés s'ils iraient aujourd'hui emprunter $10,000 ou $15,000 à la banque au nom de leurs enfants en laissant à ces derniers le soin de payer les intérêts et de rembourser l'emprunt, et s'il utiliseraient cet argent pour s'acheter des vêtements ou s'offrir des vacances en Floride, en le dépensant pour eux-mêmes et non pour le bien de leurs enfants. Voilà à quoi correspondent les déficits de nos jours. Nous dérobont littéralement à la prochaine génération ce qui lui appartient de droit. En tant que complices de ce vol à la Chambre, par nos actes nous contribuons à ébranler la sécurité et la stabilité de la prochaine génération.

Voyons les répercussions qu'a le déficit sur l'économie. Je tiens à signaler à la Chambre un certain nombre de statistiques publiées récemment par Statistique Canada. La croissance de notre économie au cours du quatrième trimestre de 1983 se chiffre à .9 p. 100 seulement, une fois compte tenu de l'inflation. Ce taux, étalé sur l'année, s'établit à 3.6 p. 100, soit une baisse sensible par rapport au chiffre de 8.1 p. 100 pour le trimestre précédent.

Un autre indice remarquable du ralentissement réside dans la baisse du revenu personnel disponible réel en 1983. Le revenu brut a augmenté de 5.1 p. 100, mais étant donné la hausse des prix de 5.8 p. 100, nous avons en réalité subi une baisse de revenu disponible réel de .7 p. 100. Voilà qui freine les possibilités de croissance de l'économie.

Les investissements commerciaux ont diminué sensiblement, dans la proportion de 12.2 p. 100 en termes réels, après une baisse de 11.2 p. 100 en 1982. On prévoit que les investissements commerciaux augmenteront cette année, mais compte tenu de l'inflation, leur augmentation équivaudra à presque rien. Nous nous trouvons donc dans une période de stagnation après deux années de baisse importante. Cela veut dire qu'on ne dépense pas d'argent pour acheter du nouveau matériel et mettre au point de nouvelles technologies. Notre position concurrentielle sur les marchés internationaux ne pourra que s'affaiblir davantage.

Passons à notre position concurrentielle sur la scène internationale. Comment allons-nous aborder ce problème? En premier lieu, évidemment, nous devons trouver un moyen de réduire le déficit. J'ai déjà examiné ce que nous pourrions faire à cet égard. Considérons les autres éléments. Juguler l'inflation demeure un objectif primordial. En ce qui concerne l'inflation, nous sommes passés du niveau de 12 ou 13 p. 100 dont le gouvernement avait été la cause il y a environ deux ans au niveau actuel de 5 ou 6 p. 100. Ce niveau demeure supérieur de 1 ou 2 p. 100 à celui de nos concurrents. Si nous pouvions abaisser ce niveau de 1 ou 2 p. 100, nous améliorerons sensiblement notre position concurrentielle. Je tiens à le répéter: une position concurrentielle améliorée est le meilleur moyen, le plus sûr et le plus permanent de créer des emplois au Canada, et il offre des perspectives de succès infiniment meilleures que les programmes à sigle de création d'emplois dont a parlé mon préopinant. Voilà le moyen d'améliorer la situation économique de notre pays.

Considérons donc quelques autres moyens d'améliorer notre position concurrentielle. Ils sont en quelque sorte les quatre pierres angulaires sur lesquelles repose la politique industrielle du parti progressiste conservateur; ils en sont les principaux objectifs auxquels tous nos autres programmes seraient assujettis. Tout d'abord, améliorer nos programmes de recherche et de développement. Ensuite, aider financièrement et autrement le perfectionnement de nos ressources humaines, que ce soit au niveau de la formation, du recyclage ou des autres procédés qui rendent les gens plus productifs. Puis, favoriser au Canada un climat favorable aux investissements, de façon que nous disposions de l'argent voulu pour lancer de nouvelles entreprises ou mettre en valeur de nouvelles techniques. Enfin, si nous voulons que notre économie soit saine, nous devons trouver à l'étranger des débouchés pour nos produits. Il faut que nous participions activement aux manifestations commerciales internationales. Je tiens à insister tout particulièrement sur l'acuité des problèmes. Nous devons nous attaquer à ces problèmes munis de politique et d'objectifs particulièrement bien définis qui tiennent compte des problèmes et mènent à leur solution.

J'aimerais verser au compte rendu certains chiffres relativement aux propos que j'ai tenus tantôt. Le gouvernement, le ministre et son prédécesseur ont toujours prétendu qu'il s'agissait d'un budget d'austérité visant à réduire le déficit et à restreindre la participation du gouvernement. En admettant que les dépenses du gouvernement augmentent chaque année proportionnellement à la croissance du revenu national, objectif que maints ministres des Finances ont prétendu s'être fixé, nous aurions épargné globalement 131.1 milliards de dollars depuis 1968 que le gouvernement est au pouvoir. C'est l'équivalent, pratiquement, du montant net de la dette du pays. Prenons une période plus récente. Si nous avions fait cela depuis 1979, nous aurions pu économiser 36.4 milliards. C'est dire l'importance des sommes dont nous parlons ici.

En terminant, je voudrais souligner que si nous avons parlé de réduction du déficit, de maîtrise de l'inflation et de productivité de niveau international, c'est que cela nous permettra d'obtenir de meilleurs résultats que les États-Unis et ainsi d'être beaucoup plus indépendant sur le plan économique. Lorsque les Américains commettront des erreurs de politique, comme ils le font de temps à autre ou lorsqu'ils agiront d'une façon qui convient parfaitement à leur économie, mais non la nôtre, nous aurons alors la souplesse voulue pour nous écarter de leur orientation aussi longtemps qu'il le faudra.

• (1600)

J'ai passé la semaine dernière en Europe où je me suis entretenu avec un certain nombre d'économistes, d'investisseurs et de banquiers internationaux. Ce qui m'a frappé le plus en Grande-Bretagne, c'est que les Anglais ont réussi à ne plus être à la remorque, comme ils le disent, de l'économie américaine. Les taux d'intérêt pratiqués au Royaume-Uni sont maintenant inférieurs à ceux des États-Unis pour une raison bien simple, c'est qu'en 1981, le Royaume-Uni a décidé de ramener son déficit à un niveau raisonnable. Il se situe maintenant à environ 6 p. 100 des dépenses globales. Au Canada, la proportion est de 30 p. 100.

Nous devons en tirer les leçons qui s'imposent, monsieur le Président. Un gouvernement conservateur adopterait une politique qui permettrait de créer une meilleure conjoncture, de faire baisser le niveau du chômage et d'assurer au Canada l'indépendance nécessaire vis-à-vis des États-Unis pour mettre en œuvre au besoin une politique et une orientation économique qui lui soient propres.

M. Fisher: J'ai toujours aimé écouter mon voisin d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) en partie parce qu'il présente des idées intéressantes et en partie parce que cela me stimule. Je suis en désaccord avec la plupart de ses arguments mais il me force à la réflexion.

Je voudrais demander carrément au député dans quels crédits budgétaires il sabrerait. Il prétend que cette question est hors de propos, mais il affirme par la suite que la réduction des dépenses gouvernementales est la clé de la réduction du déficit. Tout d'abord, je voudrais lui demander dans quel domaine il sabrerait et ensuite, s'il est d'accord avec son collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui a déclaré que nous devrions prévoir une évaluation des moyens d'existence dans le cadre de nos programmes sociaux, car il s'agit là d'une façon de contrôler les dépenses.

M. Wilson: Monsieur le Président, le fait que mon honorable voisin de Mississauga-Nord ait posé cette question de la façon dont il l'a fait, montre bien que même s'il trouve mes observations stimulantes, elles n'ont pas stimulé le peu de matière grise de son cerveau. La question essentielle qui se pose à la Chambre est de savoir si le grand problème actuel du Canada est celui du déficit. Sa question me donne à penser que c'est là une chose qu'il ne comprend pas encore, et tant qu'il ne se sera pas mis cela dans la tête, la question qu'il a posée restera en dehors du sujet.

J'ai répondu à cette question dans mon discours, quand j'ai dit qu'il fallait pratiquer des coupures, dans tous les ministères. Il faut que ce soit général. Bien sûr, il y aura fatalement des nuances suivant que les priorités d'un gouvernement porteront sur ceci ou cela. Mais le résultat général, c'est qu'il faut comprimer les dépenses le plus possible.

Le député a été dans les affaires, comme moi. Quand il constatait qu'il dépensait plus que ses moyens ne le lui permettaient, il a sûrement fait la même chose que moi, c'est-à-dire réduit ses dépenses d'ensemble, afin que tout le monde se restreigne en observant une discipline globale. Voilà la réponse essentielle à cette question. Si nous ne voulons pas admettre que c'est là le problème numéro un, nous n'aurons pas les résultats que le pays mérite, ceux dont il est capable mais qu'il n'a pas encore pu obtenir, loin de là.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, ayant entendu le député d'Etobicoke, je pense que nous connaissons parfaitement sa position et celle de son parti en matière de dette et de déficit. C'est-à-dire en deux mots qu'il ne faut pas que le Canada emprunte à la Banque du Canada à des taux relativement peu élevés, à l'instar du Japon, mais au contraire que les sociétés de la Couronne, les provinces et les municipalités soient contraintes d'emprunter ailleurs, sur les marchés étrangers et à des coûts élevés, comme le Mexique, la Pologne et d'autres pays au bord de la faillite. Voilà semble-t-il la politique du parti conservateur et celle à laquelle le gouvernement se range de plus en plus, comme il en donne la preuve d'un bout à l'autre de son budget, qui est un exposé économique conservateur.

J'aimerais poser une question au député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson). Maintenant que nous savons clairement que la politique économique consiste à nous mener à la faillite, quelle est sa position et celle de son parti en matière de politique sociale? Est-ce qu'il est d'accord avec le critère de revenus du chef du parti conservateur, ou est-ce qu'il adopte le critère «mesquin, vil et terrible» du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), critique financier du parti conservateur?

M. Wilson: Monsieur le Président, le député vient de déformer absolument ce que j'ai dit quand j'ai pris la parole il y a quelques minutes. Je n'ai absolument pas dit que la politique de mon parti consiste à forcer les provinces, les municipalités ou les sociétés à emprunter à l'extérieur.

M. Kristiansen: Mais c'en est le résultat.

M. Wilson: S'il dit cela, c'est que ses connaissances économiques sont encore plus minces que je ne pensais. Car en réduisant les emprunts de l'État fédéral au Canada, on libérerait les marchés au profit des provinces, des municipalités et des sociétés pour qu'elles n'aient pas à emprunter à l'étranger. Voilà l'orientation que nous voulons adopter. Nous voulons être moins tributaires de l'étranger, consacrer une part plus grande de notre épargne intérieure, non pas à payer les factures journalières du gouvernement mais à financer le développement d'une technologie nouvelle et à faire démarrer de petites entreprises, ce qui devrait stimuler l'embauche, comme le député devrait le comprendre. Bien sûr, ce seraient là des emplois créés par le secteur privé qu'il n'aime guère, mais en tout cas il y aurait plus d'emplois de créés par le secteur privé, et cela il ne peut quand même pas le rejeter.

M. Parent: Monsieur le Président, je prends la parole au risque de me faire admonester par le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson). Il me considérera peut-être comme un profane qui ne connaît pas grand-chose à l'économie. Ma question est assez simple et directe. Comme le député a déclaré que le déficit constituait le principal problème à résoudre, pourrait-il me dire ce qu'il pense du chômage?

Deuxièmement, je voudrais qu'il parle plus précisément des coupes sombres qu'il compte faire dans les programmes sociaux. S'attaquerait-il à l'assurance-maladie? Il a dit qu'il réduirait les dépenses un peu partout, mais je voudrais seulement qu'il soit un peu plus précis. Va-t-il effectuer des coupures dans l'assurance-maladie et les pensions de retraite? Si la réponse est oui, je crois qu'il va totalement à l'encontre des idées défendues par son parti. Peut-il me fournir des précisions à ce sujet?

M. Wilson: Monsieur le Président, je ne pense pas que le député devrait minimiser sa connaissance de l'économie en disant: «Je ne suis qu'un profane qui ne connaît pas grand-chose à l'économie». Bien souvent, ce sont les profanes qui se servent de leur bon sens pour examiner les problèmes économiques et qui comprennent le mieux dans quelle voie il faudrait s'orienter. J'espère qu'il fera appel à son bon sens vis-à-vis des problèmes économiques qui se posent pour nous.

Il m'a demandé de dire où je ferais des coupes dans les programmes sociaux. Nous avons bien précisé que nous ne réduirons pas le budget de l'assurance-maladie. En fait, mes collègues ont dit que nous allions augmenter les crédits consacrés à ce programme. Sur le plan de l'éducation, comme je l'ai déjà dit, l'amélioration de nos ressources humaines, l'éducation, la formation professionnelle et le recyclage constituent nos principales priorités et il n'y aura donc pas de coupes dans ces secteurs. Je peux donc répondre sans hésiter à cette question.

M. Skelly: Monsieur le Président, je pourrais peut-être poursuivre sur le même thème. Il est intéressant de constater que le député et de nombreux membres de son parti sont obsédés par le déficit et déterminés à réduire les dépenses. Selon moi, il est évident que tout parti qui forme le gouvernement a l'obligation de consacrer des sommes importantes aux programmes de santé, aux programmes sociaux et à l'éducation. Il est bien entendu que si nous voulons maintenir la qualité de la vie, ces programmes sont absolument indispensables. Les Forces armées représentent une grande partie des dépenses publiques et, de toute évidence, le parti conservateur tient à maintenir cet état de chose. Alors où va-t-il pratiquer ses compressions budgétaires?

Le député et son parti parlent pour ne rien dire et ce n'est pas pour satisfaire les citoyens. Pourquoi ne pas citer de chiffres précis? Ayez le courage de vos opinions. Où allez-vous réduire les dépenses? A quoi doivent s'attendre les femmes qui ne sont pas traitées sur le même pied que leurs collègues masculins? Et qu'y a-t-il dans les propositions du ministre pour les autochtones? Et les jeunes qui traversent une période extrêmement pénible et qui comptent énormément sur les programmes éducatifs, sociaux et médicaux? Dans quel domaine exactement, le député qui vient de parler, et son parti, pratiqueraient-ils des compressions budgétaires? A qui s'attaqueraient-ils?

• (1610)

M. Wilson: Monsieur le Président, je vois pas du tout où le député veut en venir. Il ne m'a pas écouté et il refuse d'admettre que notre plus grave problème économique actuellement, c'est notre déficit car le service de la dette accapare 22 p. 100 des rentrées fiscales. Et cette proportion augmente chaque année. Il devrait comprendre que nous ne pouvons faire plus.

Il prétend que nous devrions continuer à dépenser dans ce domaine pour ce secteur en particulier. S'il fallait pousser son raisonnement jusqu'au bout, on pourrait se demander à quoi bon lever des impôts. Pourquoi ne pas dépenser sans restriction et faire le bonheur de tout le monde? C'est ce que le député est en train de nous dire.

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais nous avons dépassé le temps qui nous était alloué. Si la Chambre est d'accord à l'unanimité, le député peut finir de répondre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Nous allons passer au débat. La parole est au député de Mississauga-Nord (M. Fisher).

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, je suis fort heureux de pouvoir prendre la parole à l'occasion du débat sur le budget. Je trouve que c'est un bon budget qui arrive à point. Je crois qu'il montre bien les progrès que nous avons réalisés au chapitre de la reprise car il nous permet de faire des percées importantes dans le domaine social, surtout en ce qui concerne les prestations de retraite, les hypothèques et les droits économiques des femmes. Et il permettra aussi de simplifier le régime fiscal, surtout pour les petites entreprises, et de soulager les jeunes chômeurs. Il prévoit plus de stimulants fiscaux grâce auxquels les industriels devraient pouvoir améliorer leur productivité. Ce sont là des questions importantes dont il est dûment tenu compte dans le budget.

Nous avons réussi à profiter de la conjoncture car le ministre des Finances (M. Lalonde) n'a pas craint d'entreprendre de vastes consultations pour préparer le document qu'il nous a présenté. Le ministre des Finances et son collègue, le ministre d'État (finances) (M. MacLaren), ainsi que d'autres ministres, ont parcouru le pays en tous sens pendant les mois qui ont précédé la présentation du budget pour entendre les intéressés afin de s'assurer que les habitants de toutes nos régions aient leur mot à dire. En fait, M. Bernie Beckett, de la Chambre de commerce de Saint-Jean de Terre-Neuve, aurait dit le 17 février, deux jours avant la présentation du budget, qu'il était heureux de constater qu'on prenait la peine de consulter les milieux d'affaires. Je suis d'accord avec M. Beckett. C'est une réforme importante qui nous permet de présenter un budget répondant aux attentes et aux capacités du secteur privé.

Il importe de remarquer que ce processus consultatif ne se terminera pas avec le budget. Chacune des grandes propositions est assortie d'une offre de consultations avant sa mise en pratique. Je pense, par exemple, aux propositions concernant les régimes de pension privée. Elles toucheront non seulement les pensionnés, mais également les employeurs. Par conséquent, nous avons besoin d'une rétroaction du secteur privé avant d'adopter des mesures définitives. C'est vrai également du secteur de la construction domiciliaire et de nos propositions de régimes d'assurance hypothécaire et c'est vrai aussi de nos recommandations concernant un régime de participation des employés aux bénéfices.

Nous n'avons pas l'intention de faire d'une idée une loi, le lendemain même du budget. Nous souhaitons répéter le processus consultatif et inviter les personnes intéressées et informées à participer à la préparation du document définitif.

Je voudrais faire un peu de propagande pour le processus consultatif que le comité des finances de la Chambre des communes a utilisé lors des deux derniers budgets, celui des 6 et 5 p. 100 et le budget spécial de relance. Le système a fonctionné dans le cas des concessions fiscales contenues dans ces deux budgets. Avant la présentation des mesures législatives, le comité des finances a examiné des documents, entendu des témoins, parlé à des spécialistes de divers ministères et, ensuite, présenté ses recommendations au ministre. Je voudrais voir ce processus continuer, car c'est une utilisation intelligente des aptitudes des députés. Nous avons, grâce à ce système, apporté des améliorations considérables à la mesure législative elle-même. J'espère que l'actuel président du comité des finances, le député de Willowdale (M. Peterson), et le ministre continueront ce processus avec le budget actuel.

Je dois dire, monsieur le Président, que c'est le quatrième budget sur lequel je travaille en tant que secrétaire parlementaire. Si je puis me permettre une remarque personnelle, j'aimerais dire que c'est une de mes plus riches expériences de parlementaire. J'ai eu l'occasion de travailler avec le ministre des Finances depuis septembre 1982 et j'ai beaucoup apprécié d'être associé à lui. Son énergie est sans limite. J'admire, en particulier, le fait qu'il soit toujours disposé à se rendre quelque part au Canada pour écouter ce que les gens ont à dire et ramener leurs idées à la Chambre des communes. C'est l'une de ses grandes forces et on la retrouve dans ces deux excellents budgets, celui d'avril 1983 et celui de février 1984.

Les quatre budgets que j'ai vus ont chacun une caractéristique particulière. La réforme fiscale de celui de novembre 1981 a créé une énorme controverse. Une fois celle-ci résorbée et la poussière retombée, il restait dans notre régime fiscal des avantages certains proposés par le ministre des Finances de l'époque. Lorsque les gens retournent à ce budget ils ne voient généralement pas ces avantages. Ils oublient que ce budget réduisait notablement les taux d'imposition et que non seulement nous avons assaini certains domaines, mais nous avons fait profiter le contribuable des économies réalisées en abaissant les taux d'imposition. D'un bout à l'autre de l'échelle les taux ont baissé. Aujourd'hui, les Canadiens paient moins d'impôt en raison de cette réforme et, si la controverse s'est éteinte, les avantages demeurent.

J'ai eu l'occasion de travailler sur le budget des 6 et 5 p. 100. C'était un effort novateur qui a unifié les Canadiens et les a amené à s'attaquer ensemble à l'inflation. Le programme des 6 et 5 p. 100 a donné aux Canadiens un objectif de gestion qu'ils pouvaient appliquer à leur situation personnelle pour déterminer si, oui ou non, ils participaient à la lutte contre l'inflation. Les Canadiens ont fait de ce programme leur norme personnelle. Ils ont pu reconnaître les éléments du programme. Comme il se termine maintenant, nous pouvons regarder en arrière avec orgueil et constater qu'il a réellement permis d'unifier l'économie et d'aider à lutter contre l'inflation.

En avril dernier nous avons eu le budget de relance. C'était un effort dirigé vers les secteurs les plus faibles de notre économie et visant à les renforcer. C'était le moment de stimuler l'économie jusqu'à ce que le secteur privé ait la confiance et la force nécessaires pour se passer d'aide. Je pense que le budget actuel fait suite à ce budget de relance et que les deux doivent être vus comme complémentaires.

Il y a un moment, j'ai mentionné que la création d'emplois et le chômage étaient des priorités importantes du gouvernement. Voyons un peu ce qui a été fait dans le budget d'avril 1983 et dans celui de février 1984. C'est le même effort politique et la même démarche économique qui relient ces deux moments. Plus de trois milliards et demi de dollars vont être consacrés à la création d'emplois et au recyclage en 1984-1985. Le gros de cet argent a été engagé dès avril 1983. D'autres engagements ont été faits dans le discours du trône de l'automne dernier. Puis, le dernier budget prévoit un montant additionnel de 150 millions de dollars à ajouter aux fonds déjà engagés pour aider les jeunes Canadiens à acquérir des compétences nouvelles et à trouver des emplois satisfaisants. Le programme totalise, cette année seulement, trois milliards et demi de dollars, et cela grâce aux engagements pris en avril de l'an dernier, à l'automne et encore une fois en février. La politique demeure uniforme tout au long de cette période.

• (1620)

Dans ma propre circonscription, par exemple, un projet spécial de relance à l'Aéroport Pearson entraînera des dépenses de près de 14 millions de dollars. Deux millions et demi sont aussi prévus pour un passage ferroviaire souterrain. Dans Mississauga-Sud, un troisième projet spécial de relance coûtera deux millions et demi. Ces dépenses d'un montant total de près de vingt millions de dollars découlent du budget d'avril dont l'impact se fait aujourd'hui sentir. Les travailleurs de la construction de Mississauga bénéficient aujourd'hui des engagements pris en 1983.

D'autres emplois seront créés par suite de nouveaux engagements pris l'automne dernier et encore dans le nouveau budget pour Environnement 2000. Encore dans ma circonscription, par exemple, l'office de conservation de Credit Valley a demandé une subvention de $250,000 dans le cadre du programme Environnement 2000. Ces fonds viendront s'ajouter dans notre circonscription à tous les autres prévus dans le cadre du Programme spécial de relance.

M. Shields: La caisse à pots-de-vin.

M. Fisher: Le Programme spécial de relance, monsieur le Président, a été créé en avril dernier et est toujours en œuvre.

M. Shields: La caisse libérale à pots-de-vin.

M. Fisher: Il a contribué à stimuler la relance et nous cherchons maintenant à aider aussi le secteur privé. Le Programme spécial de relance avait pour cible les secteurs les plus faibles, celui de la construction par exemple, et les nouveaux secteurs technologiques productifs comme la construction navale, la technologie de pointe et l'aérospatiale.

J'ai entendu le député d'en face dire qu'il s'agissait là d'une caisse libérale à pots-de-vin. Je l'invite à venir s'entretenir avec ceux de mes mandants qui ont obtenu du travail grâce au Programme et il verra que ce genre de mépris n'est pas très prisé par les citoyens ordinaires. Il saura, en fait, qu'à la conférence de l'industrie canadienne de la construction, qui s'est tenue à Toronto l'automne dernier et où j'ai pris la parole, il y avait beaucoup d'Albertains qui s'entendaient tous pour dire que le Programme spécial de relance était un stimulant important pour le secteur de la construction. Les Canadiens n'acceptent pas le genre de mépris dont témoignent les accusations comme celle que vient de porter le député. Les Canadiens veulent que l'on fasse quelque chose et que l'on fasse preuve de compassion pour les chômeurs, et c'est exactement ce que fait le gouvernement.

L'ensemble du Programme spécial de relance donne de bons résultats, monsieur le Président. Voyons un peu ce que le ministre a dit dans son exposé budgétaire, comme on peut le lire à la page 1423 du hansard:

> Mon budget d'avril visait à assurer la relance. Ce but a lui aussi été atteint. La croissance a été plus forte, l'inflation plus faible et l'emploi plus élevé que prévu en avril dernier. Si nous comparons notre reprise économique à celle des autres pays, le Canada s'en tire mieux que la plupart. La croissance régulière et sûre de notre économie devrait nous placer dans le groupe de tête des pays industrialisés cette année.

C'est là bel et bien ce qu'affirme l'exposé budgétaire. Et les documents de travail viennent appuyer cette affirmation. Ce n'est pas une vaine prétention. Et je cite ici un document intitulé «L'économie canadienne en reprise». A la page 5, sous le titre «Évolution économique du Canada», il est signalé—et j'en viens tout de suite à ce qui nous intéresse:

> Selon les estimations, la production réelle a augmenté de 6.3 p. 100 entre le quatrième trimestre de 1982 et le même trimestre de 1983, effaçant presque la baisse de 6.5 p. 100 accusée pendant la récession. Ce redressement de la production s'est accompagné d'une hausse de 3.4 p. 100 de l'emploi—357,000 postes—au cours des quatre trimestres de 1983. Le ralentissement de l'inflation depuis l'instauration du programme des 6 et 5 p. 100 en juin 1982 s'est accéléré en 1983. Au dernier trimestre de 1983, la hausse des prix de consommation était tombée au-dessous de 5 p. 100.

D'autres chiffres sont donnés. En voici des exemples:

> . . . la hausse de la DNB réelle a été estimée à 2.9 pour cent en 1983.
>
> . . . la consommation réelle s'accroissant de 2.9 pour cent sous l'effet, notamment, d'une diminution du taux d'épargne—passé d'un sommet de 15.1 p. 100 en 1982 à 12.3 p. 100 (niveau estimatif) en 1983.

Voici ce qu'on trouve, monsieur le Président, un peu plus loin dans le texte:

> Néanmoins, le compte courant devrait, dans l'ensemble, afficher un excédent modéré en 1983, les transferts nets continuant d'évoluer en faveur du Canada.

Cette observation traduit très bien notre performance commerciale.

Je lis un extrait de la page 7 où il est question du dollar canadien:

> Le dollar canadien s'est renforcé dans l'ensemble par rapport à la monnaie des principaux partenaires commerciaux du Canada, autres que les États-Unis, gagnant environ 7 p. 100 entre la fin de 1982 et celle de 1983, sur une base pondérée en fonction des échanges.
>
> La fermeté du dollar canadien et les succès obtenus sur le plan de l'inflation ont permis au Canada d'avoir un peu plus de marge de manœuvre que la plupart des autres pays de l'OCDE pour réagir aux tensions internationales de taux d'intérêt en 1983.

Ce texte contredit les affirmations du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson).

Enfin, le document affirme:

> La baisse et la stabilité relative des taux d'intérêt en 1983, après plusieurs années de fluctuations accentuées, ont eu un effet positif sur les finances des sociétés.

Tous ces chiffres et bien d'autres témoignent de la confiance que les gens peuvent avoir aujourd'hui dans l'économie. Ils témoignent des progrès que nous avons faits dans la relance. Nous pouvons être assurés, monsieur le Président, que les simples citoyens sont d'accord avec le ministre des Finances quand il dit, comme on peut le lire à la page 1423 du hansard:

En consultant des Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions, j'ai été encouragé par le réalisme avec lequel ils envisagent nos défis économiques et humains. Un regain de confiance s'est manifesté dans tout le pays—confiance dans notre potentiel économique et dans notre capacité de le réaliser. Nous sommes aussi de plus en plus conscients que notre avenir dépend fondamentalement d'un partenariat solide, coopératif et responsable entre les citoyens eux-mêmes, et entre les citoyens d'une part et les gouvernements d'autre part.

Ce sont de bonnes nouvelles pour les Canadiens qui espèrent une plus grande prospérité tout au long des années 80. Évidemment, le problème du chômage persiste, et c'est pourquoi j'ai fait observer tout à l'heure, monsieur le Président, que nous mettons à l'œuvre, dans l'économie, 3.5 milliards de dollars en 1983-1984 seulement. De ce montant, 150 millions vont s'ajouter aux Fonds reliés aux possibilités d'emploi pour les jeunes, ce qui porte à plus de un milliard les fonds engagés et mis à l'œuvre dans l'économie.

A titre d'exemple, nous avons immédiatement accordé une hausse du supplément de revenu garanti de $50 par mois, dont la moitié sera versée maintenant et l'autre en décembre. En décembre, les bénéficiaires du supplément de revenu garanti recevront $85 de plus qu'en 1980. Ce paiement supplémentaire est indexé, de telle sorte que cet avantage est pour eux permanent. Nous en avons profité pour améliorer les régimes privés de pension. Nous avons recommandé des remaniements au chapitre de leur transférabilité et de leur dévolution, proposé la création du Compte enregistré de pension, mécanisme fort souple, et le relèvement du plafond de déduction des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Ces deux mesures conjuguées reflètent bien le type de solution que les libéraux ont adoptée. Nous prêtons immédiatement main forte aux plus démunis, comme en témoigne l'augmentation du SRG. C'est là un projet de réforme à long terme qui touchera tous les Canadiens.

• (1630)

Tous ces projets sont le fruit de nombreuses consultations. Nous avons ainsi organisé une conférence sur les pensions et des entretiens entre le gouvernement fédéral et les autorités provinciales; nous avons fait préparer un Livre vert sur les pensions et chargé un groupe de travail parlementaire d'étudier le dossier; les mesures que renferme le budget à cet égard en sont le résultat. Nous avons consulté les Canadiens, nous avons attentivement examiné la situation, et formulé ensuite des projets que nos concitoyens intéressés nous aideront à concrétiser. C'est de cette façon que les libéraux règlent les problèmes de ce genre.

Nous avons fait autant dans le domaine des hypothèques, par le biais du Programme de protection des taux hypothécaires, et de la création de titres hypothécaires, deux mesures qui rétabliront les hypothèques s'étalant sur une période de dix ans et qui permettront de préciser les règles du jeu. C'est là un autre exemple des propositions sensées que font les libéraux. En vertu du Programme canadien de renouvellement hypothécaire, nous pourrons aider immédiatement ceux qui sont dans le besoin; nous avons aussi prévu d'autres projets de réforme à long terme dans le budget.

Ma circonscription en sera passablement avantagée. Les citoyens de Mississauga apprécient les changements que nous avons proposé d'apporter au chapitre de la taxe de vente, et je tiens à ce propos à rendre un hommage particulier à M. Richards Bennetts de la Mary Kay Cosmetics, dont les conseils éclairés m'ont été bien utiles. Les réformes proposées au sujet de la taxe de vente sur les voitures importées et canadiennes se sont révélées très avantageuses pour mes mandants. Je compte dans ma circonscription plus de 5,000 petites entreprises dont les propriétaires nous sauront gré de la simplification du régime fiscal à leur égard. Il se trouve aussi de nombreuses personnes âgées dans ma circonscription; beaucoup m'ont dit qu'il fallait simplifier les déclarations. La nouvelle méthode proposée pour la déclaration des revenus d'investissements facilitera la tâche à des centaines de familles de ma circonscription.

Le budget, monsieur le Président, favorise la reprise économique déjà bien amorcée. Il a été précédé de consultations, qui se poursuivent d'ailleurs, auprès de vastes secteurs de la population. Il s'inspire de l'idéologie libérale en aidant les plus défavorisés, en réformant des programmes sociaux importants et en invitant le secteur privé à collaborer avec le gouvernement. J'ai eu l'honneur de contribuer à ce budget et d'avoir aidé le ministre des Finances à formuler ses recommandations.

M. Friesen: Monsieur le Président, c'est une bonne chose que le député ait reçu tant de bons conseils d'une entreprise de produits de beauté, étant donné le caractère généralement superficiel des solutions du gouvernement.

M. Fisher: Encore une insulte; c'est tout ce que vous savez faire. Cette entreprise occupe des milliers d'employés.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député aura l'occasion de répondre dans un instant.

M. Friesen: Monsieur le Président, le député a-t-il pris conseil sur la façon de se maquiller?

M. Fisher: Monsieur le Président, c'est du mépris pur et simple. Je ne vois pas la raison de cette remarque. Je vais parler au député des conseils de M. Bennetts. Tout d'abord, je lui signale que ce chef d'entreprise a des milliers d'employés des deux sexes, dont certains travaillent à Mississauga alors que d'autres, les faiseurs de couloirs, sillonnent le Canada. Ils ne trouveront pas ces propos très amusants.

M. Bennets a été le premier à me signaler que les propositions du groupe de travail étaient très positives. Il m'a fait savoir qu'il n'était pas nécessaire de faire passer au niveau du gros pour tous les articles la taxe fédérale sur les ventes des fabricants. Il m'a souligné les problèmes que pose l'application de cette taxe, en raison des appels et des cotisations, m'informant du fait que dans le secteur automobile, notamment, nous avantagions la concurrence étrangère. Grâce aux explications que m'a données ce chef d'entreprise, à l'instar de centaines d'autres chefs d'entreprises de toutes les régions du Canada, nous avons pu élaborer les réformes prévues dans le budget. Le système de la taxe de vente se poursuit donc, mais avec de bien meilleures règles et une méthode d'établissement des cotisations, beaucoup plus équitable; de plus, nous tenons compte de la situation particulière qui prévaut dans le secteur de l'automobile et nous avons acquis la certitude que les réformes doivent se faire en douceur, étant donné que nous nous accommodons de la situation depuis une cinquantaine d'années. Je ne crois pas que ce genre d'avantage mérite le mépris que vient de manifester le député de Surrey-White-Rock Delta-Nord (M. Friesen). Je tiens à le dire bien haut pour que toutes les dames Avon votent contre lui.

M. Skelly: Monsieur le Président, une bonne partie de l'exposé budgétaire visait à montrer à quel point le gouvernement se préoccupe du sort des petites entreprises. Cependant,

les petites entreprises de ma circonscription—et je suis sûr qu'il en va de même dans le reste du pays—souffrent de l'inflexibilité de la Banque fédérale de développement. Les entreprises ne peuvent renégocier les taux d'intérêt de 19 à 22 p. 100 qu'elles payent à cet organisme. D'autres entreprises de ma région, qui ont eu la chance de ne pas passer par cette banque, ont réussi à réduire énormément le service de leur dette, et certaines se portent très bien. Les sociétés qui ont été obligées de travailler avec le gouvernement par l'intermédiaire de la BFD sont en grande difficulté et ne peuvent pas renégocier le taux d'intérêt sans payer de lourdes pénalités. Le député pourrait peut-être me dire pourquoi le budget ne tient pas compte de ce problème et pourquoi le gouvernement ne fait rien à ce sujet.

Deuxièmement, monsieur le Président, dans les localités vivant d'une seule activité, comme on en trouve beaucoup dans le couloir central du Canada que nous sommes nombreux à représenter, les petites entreprises sont accablées par l'énorme fardeau que constituent les frais de transport. Le gouvernement fédéral a eu l'occasion de supprimer ou au moins de diminuer la taxe d'accise de 9 p. 100 sur le carburant. Cette mesure aurait aidé les pêcheurs, en mettant sur un pied d'égalité les bateaux naviguant dans les eaux intérieures et sur l'océan, et aurait fortement contribué à régler le problème des coûts élevés du transport. Le député pourrait-il nous dire quelles mesures concrètes pourraient être prises en faveur des petites entreprises pour les aider à surmonter ces problèmes?

M. Fisher: Monsieur le Président, j'ai dit tout à l'heure que le budget actuel doit être analysé à la lumière de celui du mois d'avril. Je préconise au député de faire plusieurs choses que je fais moi-même avec les chefs de petites entreprises de ma circonscription. Je leur dis tout d'abord de vérifier s'il leur est possible d'obtenir des injections de capitaux propres au lieu de financer leurs dettes. Cette possibilité découle des changements fiscaux apportés en avril dernier; il est en effet d'un intérêt évident pour les petites entreprises d'obtenir des capitaux propres et d'échapper ainsi aux taux d'intérêt élevés et au manque de souplesse qu'elles rencontrent dans le financement de leurs dettes. J'ajoute que l'expérience qui a eu lieu, je crois, à Vancouver, avec les propositions de la BFD sur les associations et les investisseurs s'est révélée très utile. Ensuite, je recommande aux chefs de petites entreprises d'aller vérifier auprès de la BFD s'ils peuvent trouver quelqu'un qui accepterait d'investir dans leur entreprise au lieu d'emprunter de l'argent. Il existe donc cette disposition fiscale avantageuse, et la BFD a mis sur pied un groupe pour tenter de convaincre les investisseurs de s'associer et de profiter des possibilités d'investissement et des avantages fiscaux.

Je dois rappeler au député que la BFD est une institution de prêt de dernier recours. Ce n'est donc pas une question de chance, mais une question de risque quand on s'adresse à elle. Si vous ne pouvez obtenir un prêt ou des investissements ailleurs parce que votre entreprise présente des risques, la BFD s'occupera de vous. C'est donc un secteur où les risques sont importants. Les sommes prêtées proviennent des banques commerciales, et les prêts sont garantis par la BFD et le gouvernement fédéral; c'est pourquoi les taux d'intérêt sont élevés. Les chefs d'entreprise n'aiment pas cela, mais, comme ce sont des gens pratiques, ils s'attendent à payer un peu plus si leur entreprise présente des risques et s'ils doivent absolument trouver de l'argent. Les taux de la BFD ne sont pas exorbitants compte tenu de ces conditions.

• (1640)

M. Parker: Monsieur le Président, je voudrais demander au député pourquoi on n'a rien prévu pour les petits agriculteurs qui ont exposé au cabinet les difficultés qu'ils éprouvaient avec l'impôt sur le revenu. Ils ont dû quitter leurs petites exploitations agricoles pour aller travailler dans des petites entreprises et à d'autres endroits. On leur réclame maintenant des arriérés d'impôt remontant à trois ou quatre ans. Pourtant, le budget prévoit de différer le rétablissement de la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires jusqu'au 1er juin 1985. On s'est occupé des sociétés pétrolières, mais pas des petits agriculteurs qui doivent faire face à des taux d'intérêt élevés et se chercher un autre emploi. Par la suite, le ministère du Revenu national les impose et les empêche de déduire les dépenses relatives à leur exploitation agricole. Pourquoi n'a-t-on rien prévu pour eux? Est-ce parce qu'ils n'ont pas été en mesure chacun d'entre eux de venir à Ottawa pour défendre leurs droits?

M. Fisher: Monsieur le Président, je comprends la question. Le député s'est laissé emporter par l'émotion et n'a pas rationnellement exposé la question. Tout d'abord, je l'invite à se renseigner. Il est grassement payé et il devrait au moins lire l'exposé budgétaire. On y prévoit la création d'un comité consultatif, afin de résoudre ces problèmes. Il faut cependant faire preuve de beaucoup de prudence. Le député sait, ou devrait savoir, que nous pouvons très facilement empirer la situation des agriculteurs au lieu de l'améliorer, si nous n'y prenons pas garde.

Le député rit, mais il lui suffit de se rendre dans la circonscription de Surrey-White Rock-Delta-Nord où les terres agricoles se vendent à prix d'or pour voir ce qui se passe lorsque des agriculteurs-amateurs envahissent la région, qu'ils font augmenter le prix des terres et se substituent à de véritables producteurs agricoles, car ils veulent profiter des avantages fiscaux.

M. Parker: J'enverrai cette réponse à mes électeurs.

M. Fisher: Le député n'y a pas pensé. Il a également oublié l'aide très spéciale accordée aux agriculteurs pour les aider dans le cas de leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite et des problèmes relatifs aux gains en capital au moment de la retraite.

M. Parker: Ils veulent sauver leurs exploitations.

M. Fisher: Une fois de plus, je vois ses yeux chavirer et il n'a pas, c'est évident, écouté les agriculteurs à la veille de leur retraite qui accueilleront fort bien la possibilité d'étaler le paiement de l'impôt sur les gains en capital, voire de ne pas en payer. Ce sont des problèmes importants. Je le convie, lorsqu'il aura examiné toutes ces choses et . . .

M. Parker: Une fois qu'ils auront perdu leurs exploitations.

M. Fisher: . . . étudié la question d'une façon un peu plus approfondie, à présenter au comité consultatif des instances qui, je l'espère, seront sérieuses.

M. le vice-président: A l'ordre. La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Nous allons passer au débat. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly).

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, le député qui m'a précédé, représentant de Mississauga, où que ce soit, me rappelle tellement l'autre député, celui de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), que je ne peux jamais différencier les deux circonscriptions ou la ligne de pensée de leur représentant.

J'aime beaucoup entendre parler le député à la Chambre. Quiconque peut conserver son humour et son enthousiasme en dépit des tristes résultats du gouvernement au cours de la législature en cours mérite vraiment les éloges et le soutien du Parlement tout entier. Il n'y a aucun autre député qui puisse manifester tellement d'enthousiasme, d'humour et d'énergie sans aucun motif. Les députés devraient dénicher une médaille et la lui décerner.

Il y a un autre aspect très important. Le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) aime exhorter les autres députés à faire leur travail. Malheureusement, ne possédant pas le bagage de connaissances voulu, le député a mal compris la question que je lui ai posée au sujet de la Banque fédérale de développement. Je voudrais y revenir une autre fois à son intention. Il ne s'agit pas de nouveaux investisseurs dans une entreprise. Le député sait très bien que, pour refinancer la dette existante ou pour annuler une dette exigible, la Banque fédérale de développement impose une pénalité énorme et déraisonnable aux petites entreprises qui tentent de trouver du capital-actions pour rembourser cette dette.

Le député sait aussi que l'élément de risque ne pose pas de problème. Durant le règne du gouvernement libéral, au moment où les intérêts étaient très élevés, toutes les entreprises couraient des risques. La Banque fédérale de développement imposait alors un taux d'intérêt usuraire. Il est regrettable que ni le ministre d'État aux petites entreprises et tourisme (M. Smith) ni l'ancien secrétaire parlementaire du ministre des Finances ne songent vraiment à encourager la Banque fédérale de développement à autoriser le refinancement sans pénalité exorbitante et une quantité incroyable de chinoiseries administratives. Il est à espérer que ces deux ministres et l'ancien secrétaire parlementaire examineront consciencieusement les problèmes des petites entreprises et leurs relations fort difficiles avec la Banque fédérale de développement.

Au cours du débat d'aujourd'hui sur le budget, je voudrais signaler à la Chambre et plus particulièrement au gouvernement trois problèmes dont le budget ne tient absolument pas compte. Le premier a trait à la pêche sur la côte ouest, le deuxième aux collectivités autochtones et le troisième aux localités dont l'économie repose sur une seule entreprise.

C'est le problème de ces dernières qui me paraît le plus important. On trouve de ces localités d'un bout à l'autre du pays dans toute la partie septentrionale. La plupart des richesses produites dans le pays proviennent des localités à entreprise unique. La circonscription que je représente compte 32 localités dont plusieurs ne possèdent en fait qu'une seule industrie. Celles qui ne correspondent pas à la définition classique de la ville fermée y ressemblent énormément. Une telle localité ne compte généralement qu'un seul employeur important. Il peut s'agir d'une entreprise de coupe de bois, d'une usine de pâte à papier, d'une scierie ou d'une mine. Cet employeur unique constitue généralement la seule source d'emplois dans la localité. La moitié de ses habitants sont donc généralement privés de tout moyen d'exercer un emploi rémunérateur. Il est intéressant de visiter des villes telles que Gold River, Tahsis et Zeballos et de constater qu'un seul conjoint dans la famille peut avoir un emploi. L'autre conjoint, peu importe ses aptitudes, est sans emploi et généralement sans espoir d'en trouver un.

On a tendance semble-t-il à accorder des subventions du gouvernement fédéral, des projets et des services du gouvernement fédéral aux grandes localités situées dans la partie méridionale du pays. Or, dans les localités dont je parle, il n'y a rien pour les jeunes. Le gouvernement n'applique pas ses programmes aussi loin car son intérêt ne va pas aussi loin. Quand il s'intéresse aux localités à entreprise unique, il constate que le revenu moyen de la plupart des salariés s'inscrit dans la fourchette de moyen à élevé. Et pourtant, pour plus de la moitié de leurs habitants, pour les femmes et les jeunes en général, ces localités n'offrent absolument aucun débouché.

Le deuxième grave problème auquel le gouvernement oublie de s'attaquer dans son budget et dont il ne tient en général aucun compte, c'est l'absence de services gouvernementaux à ces localités. Elles sont généralement éloignées de 100 milles ou davantage de toute source de services gouvernementaux, qu'il s'agisse des services postaux, de l'assurance-chômage, des programmes de Santé nationale et Bien-être social, d'éducation, de loisirs ou de sports. Au lieu de créer des mécanismes qui permettraient de desservir ces localités, le gouvernement, dans l'ensemble, applique des compressions pour tenter de réduire les déplacements des fonctionnaires. En conséquence, personne ne vient jamais dans ces endroits pour discuter des programmes d'emploi d'été, de Canada au travail ou d'Environnement 2000. En fait, beaucoup de ces localités sont laissées pour compte dans l'attribution des subventions fédérales.

L'assurance-chômage en est un exemple éclatant. Je cite le cas de la ville de Tahsis. Il y a là deux grandes scieries. L'usine de pâte à papier, les scieries et les activités d'abattage appartiennent à la même entreprise; étant doné que l'industrie du papier est en difficulté, l'entreprise déclare que si elle devait fermer l'usine de pâte, elle devrait fermer également les scieries. La Commission de l'assurance-chômage avait coutume d'envoyer un représentant sur place pour recueillir les demandes d'assurance-chômage et les formules de cessation d'emploi remises par l'employeur. Toutes les demandes étaient ensuite traitées en bloc et rapidement dans le grand centre le plus rapproché, c'est-à-dire Campbell River, qui se trouve à 100 milles de là. Mais ce n'est pas ce qu'elle a fait. Considérant qu'il fallait faire preuve de modération avec les deniers de l'État, qu'il fallait avoir le sens des responsabilités en pratiquant certaines compressions, elle a donc décidé qu'il était quand même de bon ton de se rendre dans la localité de Campbell River et dans les autres communautés du sud. Mais il n'était pas de bon ton, semble-t-il, de faire de même pour les habitants de Tahsis qui donnent pourtant une large part de leur salaire en impôts. Ces gens dépendent forcément du service postal qui est fort mauvais à Tahsis et dans bien d'autres agglomérations du même ordre. Il faut au moins dix jours pour acheminer le courrier dans un sens seulement. Une fois qu'on a envoyé une demande de prestations, il faut dix jours pour qu'elle se rende à destination et dix autres jours encore pour qu'elle revienne et si, par malheur, il y a erreur, il faut attendre encore dix jours pour la retourner au destinataire. L'intéressé corrige l'erreur et il faut compter encore dix jours pour que la demande parvienne au bureau. Le temps de se mettre en

règle, six semaines se sont écoulées. Le service postal est mauvais. Les services de la Commission d'assurance-chômage ne valent guère mieux. Autant dire qu'ils n'existent pas. Les petites entreprises dans les villages à industrie unique traversent des moments difficiles. Elles écoulent leurs produits sur un marché fort restreint. Elles les vendent cher parce qu'elles produisent en petites quantités. Dans certaines régions, les frais de transports sont absolument effarants. Les petites entreprises n'attirent pas beaucoup les investissements et la gamme des biens et des services qu'elles offrent au public est fort limitée. Aussi, cet état de choses est-il non seulement préjudiciable à l'entrepreneur, mais il rend la vie moins agréable dans ces localités. Le gouvernement devrait considérer que la meilleure solution, c'est le programme spécial d'aide aux entreprises conçu surtout pour les petits entrepreneurs dans les villages à industrie unique étant donné qu'une bonne part de nos richesses nous vient justement de ces localités qui ne profitent pas beaucoup des investissements qu'elles font.

• (1650)

Je voudrais signaler un autre problème propre aux villages à industrie unique. Je parle du coût de la vie qui y est honteusement élevé. Les approvisionnements et les stocks sont généralement fort limités, qu'il s'agisse de vêtements, de nourriture ou d'appareils ménagers. Le choix étant restreint, ces produits coûtent cher puisqu'on peut très bien les acheter meilleur marché au sud. Le gouvernement devrait donc, dans ce cas-là aussi, prendre certaines mesures pour réduire le coût du transport. De telles mesures auraient d'heureuses répercussions sur les localités en question. Cela améliorerait la qualité de la vie. Cela élargirait la gamme des biens et services offerts tout en faisant certainement baisser leur prix. Je le rappelle à l'ancien secrétaire parlementaire du ministre des Finances qui, comme le député de Mississauga-Nord (M. Fisher), s'est perdu dans de longues explications à propos de la Banque fédérale de développement en oubliant malheureusement de parler de réduire la taxe fédérale d'accise sur le carburant servant au transport des marchandises ou d'octroyer des concessions fiscales aux localités éloignées dont l'économie gravite autour d'une seule industrie. Les petites entreprises qui transportent les marchandises vers ces localités pourraient demander une ristourne qui réduirait les frais de transport. Si le gouvernement présente un autre budget d'ici aux prochaines élections qui semblent s'annoncer pour bientôt, j'espère que le gouvernement s'intéressera davantage au sort des localités centrées autour d'une seule industrie.

Je voudrais également parler des inquiétudes des localités autochtones. J'ai dans ma circonscription 32 localités dont un grand nombre sont autochtones. Je suis sûr que bien d'autres députés se trouvent dans la même situation et qu'ils constatent avec consternation que le budget ne fait rien pour ces localités. Il ne fait absolument rien. Un des plus grands torts du gouvernement c'est qu'il ne cherche pas vraiment à résoudre les problèmes des localités autochtones ou à les aider à aplanir elles-mêmes leurs difficultés. Dans la plupart des villages autochtones de ma circonscription, le taux de chômage se situe entre 75 et 90 p. 100. Les indices de la qualité de la vie n'y sont pas du tout les mêmes que pour l'ensemble de la société canadienne. La longévité des habitants de ces régions est moins grande ce qui est tout à fait injustifié. La mortalité infantile y est plus élevée de même que le taux de suicide. Les conditions de logement sont absolument lamentables. Les normes des soins de santé sont nettement plus basses que pour le reste de la société canadienne. Bien souvent, les possibilités économiques sont là, mais l'accès aux capitaux qui permettraient d'en profiter est extrêmement limité sinon inexistant. Comme le gouvernement ne fournit pas les ressources voulues pour assurer la formation professionnelle et le développement des ressources humaines, ces dernières sont presque inexistantes. Rien de cela ne figure dans le budget, monsieur le Président. Il n'y a pas de mesure dans le budget qui puisse redonner à ces collectivités autochtones une lueur d'espoir. Que celles-ci soient sérieusement en difficulté, cela ne fait aucun doute. Nous en savons quelque chose grâce à leurs députés qui nous en parlent sans cesse.

Je voudrais exposer quatre grands principes qui contriburaient beaucoup à mon avis, à résoudre les problèmes des autochtones canadiens. Il conviendrait en premier lieu de régler rapidement la question des revendications territoriales des autochtones. L'accès aux terres, aux eaux, aux forêts et aux ressources minières, permet de bénéficier du patrimoine national, ou du moins d'une partie de celui-ci. Le gouvernement pourrait par exemple verser un acompte, dans certaines régions, qui permettrait d'avoir directement accès aux richesses situées sur les terres appartenant aux autochtones.

En deuxième lieu, il doit faciliter l'accès au crédit. S'il n'y a pas de ressources à mettre en valeur dans certaines localités, les autochtones risquent de s'embourber davantage dans le cycle infernal de l'assurance-chômage, de l'assistance sociale, d'un emploi saisonnier de courte durée, puis du retour à l'assurance-chômage et à l'assistance sociale. Il s'impose donc de faciliter l'accès au crédit. Nous avons proposé de nombreux mécanismes à cette fin, mais nos propositions sont tombées dans l'oreille de sourds. Comme il lui était possible d'assurer des revenus aux autochtones au moyen de l'assistance sociale et de l'assurance-chômage, le gouvernement a négligé de donner suite aux nombreuses recommandations qui lui ont été soumises.

En troisième lieu, il s'impose de faire quelque chose de toute urgence pour faciliter l'autodétermination des autochtones. Il faut constitutionnaliser les principes de l'autodétermination des autochtones et se débarrasser progressivement du ministère des Affaires indiennes. Il faut à tout prix s'employer à favoriser l'autodétermination des autochtones.

En quatrième lieu, il faut que le gouvernement s'engage fermement à améliorer la qualité de la vie dans les localités indiennes. Il faudrait investir de grosses sommes d'argent dans la construction de logements, les services d'hygiène, l'éducation, les services communautaires, et dans les programmes de soutien du revenu des autochtones qui, du fait de leur lieu de leur résidence, de leur âge ou d'un handicap, ne peuvent pas profiter des possibilités d'emploi de plus en plus nombreuses qui s'offrent à leurs concitoyens.

Il n'est fait aucune mention des autochtones dans le budget. Pourtant, le gouvernement du Canada a des responsabilités toutes spéciales envers cette catégorie de citoyens. Ces gens et nos obligations à leur endroit sont passés tout à fait sous silence dans le budget. Je crains, comme beaucoup d'autres députés, que le gouvernement décide de laisser en veilleuse jusqu'aux prochaines élections les nombreux grands principes

que la Chambre pourrait appliquer dès maintenant, en vue d'améliorer le sort des autochtones et de les faire profiter davantage des richesses et des avantages que le Canada nous offre.

Il est tragique que le gouvernement n'ait pas profité du budget pour s'acquitter de façon remarquable de ses obligations particulières dans ce domaine.

Je vais parler en dernier lieu du secteur des pêches de la côte ouest du Canada, étant donné l'ampleur du problème et l'urgence de la situation. Ce secteur court à la catastrophe. Les collectivités de pêcheurs et les villages côtiers qui dépendent des pêches risquent d'être gravement désorganisés. Il y a de grands problèmes que le gouvernement refuse de voir. Son refus d'écouter les intéressés et de les consulter d'une manière constructive a semé la zizanie parmi ces divers groupes qui, non seulement s'opposent maintenant au gouvernement, mais s'affrontent aussi entre eux. Nous ne réglerons jamais le problème de cette façon. Une véritable consultation est de toute première importance. Le ministre devrait également recommencer à zéro pour tenter d'amener les différents groupes intéressés à se concerter en vue de trouver une solution collective à ce problème.

• (1700)

Les aspects de la réorganisation des pêches du Pacifique qui n'entraînent aucune controverse ne sont pas abordés dans le budget. Celui-ci ne prévoit pas non plus de ressources pour protéger davantage l'habitat. Le parachèvement du projet Kemano, le projet houiller de Quinsom et l'exploitation à outrance des forêts de nos vallées sont des menaces que le gouvernement aurait pu essayer de circonscrire avec l'accord de tous les groupes intéressés. Il débloque une somme dérisoire dans le cadre du Programme de mise en valeur des salmonidés alors qu'il faudrait un investissement massif. Le secteur des pêches a besoin d'aide. Il faudrait y consacrer des ressources considérables surtout parce que la situation s'est rapidement détériorée. Les prises permissibles sont presque réduites de moitié. La pression va se faire de plus en plus forte et il faudra resserrer la surveillance.

Enfin, je voudrais parler de la concurrence en haute mer. A quoi bon mettre en valeur nos stocks de saumon si les flottilles de pêche japonaises et asiatiques qui mouillent en plein Pacifique les interceptent? La capture de nos ressources par les Américains nous inquiète beaucoup également. Pour l'instant, le gouvernement pourrait agir dans un domaine qui n'est pas du tout controversé, s'il acceptait de financer un programme approfondi de recherche sur les conséquences de l'intervention des flottilles de pêche asiatiques en haute mer sur les stocks de salmonidés canadiens.

Il est malheureux que le gouvernement—et cela aurait certainement permis de régler des problèmes sur la côte est—n'ait pas tenu compte dans son budget de nombreux aspects importants et non controversés de la pêche sur la côte ouest. Dans l'ensemble, compte tenu des observations que j'ai entendues à la Chambre et de ce que j'ai dit moi-même sur la province où je vis et sur la circonscription que je représente, je ne partage certes pas l'enthousiasme du député qui vient de parler face au document que nous étudions aujourd'hui.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, je voudrais poser deux ou trois questions au député de Comox-Powell River (M. Skelly). L'une concerne le sujet du chômage et de la création d'emplois dont il a parlé. Certains d'entre nous voient avec consternation et étonnement le gouvernement persister à prétendre qu'il a créé plus d'emplois en peu de temps—je crois que c'est ce qu'il dit—que presque tous les autres gouvernements du monde occidental industrialisé.

Peut-être le député partage-t-il mon point de vue. J'ai l'impression que c'est un peu comme si nous assistions à la projection d'un vieux western où la cavalerie arrive continuellement à l'entrée du canyon. Il y a beaucoup d'emplois à court terme, de sorte qu'ils sont continuellement recyclés et régurgités. En vérité, ce ne sont pas des emplois au sens propre. C'est l'impression que me donnent beaucoup de ces programmes. Même si un bon nombre sont tout à fait souhaitables, ils ont seulement une influence à court terme. Le député partage-t-il mon avis sur ce point? Que pense-t-il des programmes de ce genre mis sur pied dans sa circonscription?

M. Skelly: Monsieur le Président, la question des programmes de création d'emplois comporte plusieurs aspects. Tout d'abord, ces programmes sont fortement soumis au régime du favoritisme politique. Pour cette raison, les localités n'ont pas eu l'occasion de présenter des propositions permettant de faire le meilleur usage possible de l'argent consacré à la création d'emplois, ou d'obtenir la meilleure rentabilité possible. Nous avons vu certains exemples tragiques montrant à quel point le favoritisme politique a compromis les efforts méritoires déployés par le gouvernement pour créer des emplois valables et favoriser le développement économique. Le favoritisme politique est un problème très grave qui nuit au programme de création d'emplois.

Deuxièmement, il n'existe pas de mécanisme efficace pour consulter la population. Malheureusement, le nombre de fonctionnaires chargés de l'évaluation a diminué. Le gouvernement n'a pas prévu des ressources suffisantes pour rendre efficace le processus de consultation. Parfois, le fait de dépenser une somme modeste pour un programme de création d'emplois dans une localité peut avoir d'énormes répercussions, parce que cela permet à la localité en question de mettre sur pied un programme économique solide et durable. Je peux citer l'exemple des localités de Powell River et d'Alert Bay, où des subventions modestes ont donné des résultats très satisfaisants. Bien sûr, le gouvernement est loin d'en faire assez. Je pourrais citer un autre programme très réussi dans ma circonscription, pour lequel nous nous sommes servis des subventions de Canada au travail. J'étais très content que le gouvernement nous aide avec cet argent à engager des employés chargés de favoriser la création d'emplois. Les activités de chacune de ces personnes ont coûté environ $5,000 au ministère de l'Emploi. Or elles ont créé pour environ un million de dollars d'activités économiques par personne, avec l'aide des comités qui ont collaboré avec elles. Ces trois personnes ont accompli un travail admirable. Elles ont engendré pour quelque 3 millions de dollars d'activités économiques, moyennant une dépense de seulement $15,000.

Le troisième facteur est le problème des localités ne vivant que d'une seule activité, car les subventions que le gouvernement accorde pour la création d'emplois dans le cadre du programme Canada au travail vont surtout à des localités relativement importantes. Les grandes villes disposent de possibilités économiques qui ne s'offrent pas aux petites. Il existe malheureusement une résistance incroyable. La Fonction publique

établit des priorités en fonction de facteurs démographiques et d'une répartition arbitraire des ressources. Il est extrêmement difficile de modifier ces plans et ces répartitions arbitraires pour faire en sorte que l'argent soit dépensé dans les agglomérations qui en ont le plus besoin.

Je suis très heureux que le député m'ai posé ces questions. J'espère que certaines de mes réponses permettront d'améliorer les programmes de création d'emplois.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, j'ai une autre question qui concerne les nouveaux programmes de création d'emplois mentionnés dans le dernier discours du trône. Dans ma circonscription de Kootenay-Ouest, nous nous sommes heurtés trois fois à l'incompréhension d'un ministère provincial, la Direction des parcs du gouvernement conservateur de Colombie-Britannique. Celle-ci a bloqué trois projets d'Environnement 2000 dans cette localité. La direction a justifié officieusement son refus par des «problèmes syndicaux». Les syndicats concernés ne sont pas au courant de ces «problèmes». En fait, ce gouvernement provincial conservateur a recours à des détenus pour effectuer certains des travaux dans ces parcs. C'est pourquoi il refuse la participation d'Environnement 2000. Je me demande à quel point cette pratique est répandue. Cela se passe dans la région de Nakusp, au club d'alpinisme de Kootenay et un peu plus au sud, dans la région des lacs Arrow. Ce genre de problème se pose dans toute la province.

Le député est-il au courant de cas semblables dans sa circonscription? Si oui, quelles mesures entend-il prendre pour remédier au problème et s'assurer que le gouvernement provincial conservateur ne fait pas échouer les quelques projets que le gouvernement d'en face a mis en branle?

M. Fisher: Nous sommes dans le nanan jusqu'au cou!

M. Skelly: Monsieur le Président, la seule chose qu'aura le député au cou lors des prochaines élections fédérales, c'est une corde. Et j'en suis fort aise. La question soulevée par mon collègue est certainement très valable. Malheureusement, les citoyens de la Colombie-Britannique, plus que ceux de toute autre province canadienne, sont privés de fonds fédéraux ou de leur part des recettes fiscales pour des programmes par un des gouvernements les plus malveillants, les plus hostiles au peuple, que le Canada ait jamais vus.

Je me demande si le chef de l'opposition (M. Mulroney) reviendra à un moment donné sur sa déclaration selon laquelle le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique n'agirait peut-être pas dans les règles. Il est sur la bonne voie. Ce gouvernement a probablement plus dépouillé la Colombie-Britannique en moins de temps qu'aucun autre gouvernement ne l'a jamais fait au Canada.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur le budget du ministre des Finances (M. Lalonde). En réalité, ce budget est un programme d'action conçu de façon que la relance mène le Canada à l'expansion. A mon avis, c'est un budget très opportun dont le monde des affaires et les différents secteurs économiques du Canada peuvent s'inspirer pour décider dans quelle voie s'engager. Ils peuvent planifier, car les programmes qui leur permettront d'établir leurs projets d'investissements à longue échéance sont en place.

• (1710)

Je m'inquiète un peu de ce que, dans leurs interventions au cours du débat sur le budget, certains députés de l'opposition officielle ont fait des remarques assez difficiles à justifier. Ils ont parlé du Programme énergétique national, l'un d'eux l'a qualifié d'odorant. Malheureusement, ils n'ont pas suivi l'évolution du Programme énergétique national. En réponse à une question hier, j'ai signalé qu'on a foré et complété plus de 4,000 puits de pétrole au Canada en 1983. Je parle de puits de pétrole, non pas de puits de gaz. Dans une seule province, au-delà de 11,000 puits de gaz ne sont pas exploités faute de débouchés. Pourquoi forer d'autres puits de gaz quand le marché est saturé? Je répète qu'on a foré et complété plus de 4,000 puits de pétrole au Canada en 1983. Comparativement, on en avait foré et complété 2,600 en 1980, ce qui était un record. Il y a donc eu une augmentation de 53 p. 100, ce qui prouve que les affaires marchent rondement. Je signale aussi que le 4 février dernier, nous avions foré et complété 11 p. 100 de puits de plus qu'en 1983. Comme le nombre de chantiers de forage a monté en flèche, il faut en conclure que le Programme énergétique national est couronné de succès. Devant ce revirement spectaculaire faire preuve d'autant de pessimisme à propos de l'industrie énergétique canadienne dénote de l'irréflexion. Les petites sociétés pétrolières et les entreprises qui leur fournissent les services nécessaires contribuent à notre reprise économique.

Je tiens à relever certaines remarques de députés de l'opposition officielle qui ont dit ce matin que le budget ne vient pas en aide aux agriculteurs qui veulent exporter, plus précisément les producteurs de tabac. Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'attitude des députés de l'opposition officielle est déroutante, car ce sont eux qui se sont élevés contre le projet de loi que la Chambre a étudié l'an dernier. Étant donné le calibre des personnes qui siègent au conseil de Canagrex—y compris le président de la Fédération canadienne de l'agriculture à la tête du conseil, un administrateur de l'Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board, lui-même ex-président de cet organisme, et d'autres producteurs—j'aurais pensé que les députés de l'opposition officielle seraient satisfaits. Je ne vois pas très bien pourquoi ils mettent en doute la compétence de ces personnes qui occupent des postes clés et qui coopèrent avec les producteurs et les conditionneurs pour trouver d'autres débouchés d'exportation. Nous avons établi Canagrex pour augmenter nos exportations et elle est chargée d'aider les agriculteurs à travailler en étroite collaboration avec d'autres entreprises de la chaîne alimentaire.

J'ai du mal à me faire à l'idée que les rajustements d'impôts sur les gains de capital ne serviront pas à grand-chose. Un député qui a pris la parole ce matin a déclaré que l'agriculteur qui voudrait reprendre une hypothèque n'aurait pas d'argent à investir dans un REER. Même si certains ont pu accumulé jusqu'à $240,000 en gains de capital depuis 1972, gains qui ne sont pas vraiment imposables en vertu de la nouvelle loi, nous ne devons pourtant pas perdre de vue qu'il devait bien y avoir là une valeur avant le jour de l'évaluation en 1972. Au fur et à mesure que ces agriculteurs prendront leur retraite et vendront leur exploitation, ils disposeront de ressources et reprendront au besoin une hypothèque. Il existe d'autre moyens de bénéficier des REERs qui aideront les agriculteurs dont l'argent est bloqué dans leur exploitation depuis des années et qui veulent

que leur retraite pour laquelle ils ont tant travaillé soit digne et confortable.

Je me réjouis d'avoir collaboré avec le ministre des Finances. Je compte continuer au cours des prochains mois. Je le tiens en haute estime en raison des initiatives hardies qu'il a prises dans son récent budget après avoir consulté des Canadiens de toutes les régions de notre pays. J'ai été surpris du nombre d'associations nationales qu'il a pris la peine de consulter, de façon que les Canadiens d'un océan à l'autre puissent lui signaler les changements à apporter par rapport aux précédents budgets, ainsi que les mesures à prendre pour assurer le plein succès de la relance.

Je tiens à m'attarder quelques instants sur l'intérêt que porte notre gouvernement à l'exploitation agricole familiale. Je suis agriculteur de profession. Ma circonscription est en majeure partie rurale. Je tiens à signaler les dispositions qui auront des répercussions directes et extrêmement bénéfiques partout au Canada. Nous avons travaillé fort à ces mesures spéciales au cours des derniers mois pour veiller à ce que les fonds de retraite dans le secteur agricole soient à l'abri des assauts de l'inflation. Je rappelle aux députés que l'impôt sur les gains en capital a été initialement proposé au début des années 70 pour remplacer l'impôt sur les successions qui avait fini par constituer un si lourd fardeau au fil des années. Ceux qui ont préconisé le régime d'impôt sur les gains en capital, et même les organismes agricoles, étaient bien loin d'imaginer la spirale inflationniste qui allait nous frapper durant les années 70. On n'a réussi à en limiter les ravages que lorsque notre gouvernement a imposé le programme des 6 et 5 p. 100 qui a si bien réussi à protéger les gains destinés à la retraite dans tous les secteurs de notre économie.

Le ministre des Finances n'a pas ménagé ses efforts pour faire comprendre clairement l'intention du gouvernement qui est exposée dans l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu. Il a également bien fait comprendre que les pertes agricoles n'étaient absolument pas limitées aux agriculteurs dont l'agriculture constitue la principale occupation. J'aimerais d'abord examiner en détail certaines des dispositions relatives aux gains en capital, passer ensuite à plusieurs dispositions formelles prévoyant le transfert des exploitations agricoles familiales et, enfin à l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu.

Le roulement exempt d'impôt des gains en capital à l'intention des agriculteurs qui veulent se constituer un fonds de retraite montre bien à quel point notre gouvernement comprend la situation spéciale des agriculteurs. Bien souvent, l'agriculteur ne dispose d'argent liquide à investir dans un REER. Le revenu qu'il réalise est habituellement réinvesti dans son exploitation agricole sous forme de bâtiments, de matériel et de nouveaux terrains au fur et à mesure qu'il consolide la base de son unité économique. C'est dans cette amélioration et cette expansion permanentes que réside le secret de son succès. C'est en fait la clé du succès de notre pays qui est devenu un des pays agricoles les plus prospères et progressistes.

La productivité des agriculteurs canadiens pris individuellement est supérieure à celle des agriculteurs de n'importe quel autre pays. L'agriculteur doit pouvoir considérer ces investissements qui s'accumulent au fil des années comme un fonds de pension lorsque le produit de la vente de son exploitation sert à assurer sa retraite. Cependant, l'argent mis ainsi de côté par les agriculteurs en vue de leur retraite n'était pas protégé en raison des importants gains en capital découlant de la spirale inflationniste. La proposition budgétaire apporte des changements qui permettront à l'agriculteur de mieux prévoir sa retraite.

• (1720)

Pour être admissible à l'avantage maximal, l'agriculteur devra être propriétaire de son exploitation au 31 décembre 1983, et cela s'applique rétroactivement à 1972. L'exploitation comprend les terres agricoles, les immeubles et le matériel utilisé par le contribuable, le conjoint ou ses enfants, ainsi que des actions dans des entreprises agricoles familiales ou une association familiale.

Nous comprenons tous que la moitié des gains en capital seulement sont imposables. Voyons un peu comment on calculera le montant des gains en capital admissibles à cette déduction spéciale. Le contribuable devra simplement multiplier par $10,000 le nombre d'années, entre 1972 et 1983 inclusivement, où il ou elle a pratiqué l'agriculture à plein temps. Disons qu'un particulier a lancé une exploitation en 1976 et vendu sa terre en 1985. Autrement dit, il a pratiqué l'agriculture à plein temps pendant huit ans au cours de la période allant de 1972 à 1983. En comptant une déduction de $10,000 pour chacune de ces huit années, il pourra verser jusqu'à un maximum de $80,000 de gains en capital imposables dans un REER. Ou plus exactement, $80,000 moins tout autre versement fait à un REER ou régime enregistré de pension pour l'année 1984-1985, dans le cas qui nous intéresse. Ainsi, il pourra faire un gain en capital non imposable de $240,000 provenant de la vente de sa ferme. La nouvelle mesure permet d'économiser environ 70 millions de dollars en impôt fédéral sur le revenu pour une année complète et à peu près la moitié en impôt provincial sur le revenu.

Nous constatons également qu'une disposition spéciale vise à étendre cet avantage à ceux qui pourraient y avoir droit, mais qui ont dépassé l'âge limite de 71 ans pour cotiser à un REER. Lorsque les mesures générales de réforme des pensions énoncées dans l'exposé budgétaire, sous la rubrique «De meilleures pensions pour les Canadiens: améliorer l'aide fiscale à l'épargne-retraite», seront pleinement mises en vigueur et que la deuxième étape, prévue pour janvier 1988, sera en place, les agriculteurs et les exploitants de petites entreprises pourront reporter leurs droits annuels de déduction non utilisés au titre d'un REER. De cette façon, ils pourront transférer les fonds provenant de la vente d'une entreprise agricole dans un régime d'épargne-retraite, au moment de leur retraite, en utilisant leurs droits de déduction accumulés pendant leur vie active. Ce transfert spécial, en franchise d'impôt pour constituer une pension à même les gains en capital représente un allègement important avant l'entrée en vigueur intégrale de la réforme générale des pensions prévue à la deuxième étape dont je viens de parler.

Comme vous pouvez le voir, monsieur le Président, cette proposition budgétaire tient compte de la proportion du revenu agricole exceptionnellement élevée acquis sous forme de gains en capital plutôt que de revenu annuel. Cette proposition permettra donc aux agriculteurs de mieux planifier leur retraite dans les cas où leurs revenus annuels ne leur ont pas permis d'acquérir un régime enregistré d'épargne-retraite. Je souhaite personnellement que cette mesure soit appliquée à d'autres

secteurs d'activité où, comme en agriculture, il existe une portion un peu trop forte de revenu sous forme de plus-value et où le revenu annuel n'est pas suffisant pour acquérir des régimes enregistrés d'épargne-retraite.

La deuxième innovation importante est une disposition qui tend à faciliter le transfert des exploitations agricoles d'une génération à l'autre. Nous devons nous rendre compte qu'il faut parfois plusieurs générations pour bâtir une exploitation agricole rentable. En conséquence, à mesure qu'une exploitation prend de l'importance parce qu'on y investit sans cesse et qu'à la deuxième ou troisième génération l'accumulation des terres et des biens rend l'exploitation viable, il faut protéger cette exploitation pour en assurer le maintien et pour éviter qu'elle ne soit vendue au moment du décès du propriétaire. La loi actuelle ne permet pas de fixer un prix si le transfert est effectué après le décès d'un parent en tant que legs ou héritage. Selon les propositions budgétaires, après 1983, au décès d'un agriculteur, les transferts de biens agricoles pourront s'effectuer à n'importe quel montant compris entre leur coût et leur juste valeur marchande. Autrement dit, désormais les legs et héritages agricoles familiaux, seront soumis au même régime que les transferts effectués avant le décès.

Comme le signalent les documents budgétaires, un autre changement élargira les catégories de biens admissibles à des transferts entre générations aux biens agricoles qui sont loués par le contribuable à sa société agricole familiale ou à une corporation ou société agricole familiale de son conjoint ou d'un de ses enfants. Cette modification n'entre en vigueur qu'après le 31 décembre 1983. Elle ne s'applique que dans les cas où c'est une société agricole familiale qui s'occupe de l'exploitation agricole qui appartient à une personne en particulier et lorsque ladite exploitation a été louée à la société. Il y a transfert en franchise d'impôt lorsque l'enfant meurt alors que l'un ou l'autre de ses parents vit toujours. En pareil cas, le parent en question peut reprendre possession de l'exploitation sans devoir en assumer immédiatement les charges fiscales. Monsieur le Président, il saute aux yeux que le gouvernement fait l'impossible pour que l'exploitation agricole familiale demeure toujours une entité économique importante dans le pays, non pas seulement parce qu'elle représente un certain mode de vie, mais aussi pour en faire une entreprise rentable.

Monsieur le Président, il y a 29 ans, je me rappelle bien avoir participé à une série de débats qui se sont déroulés pendant l'hiver. On prétendait à l'époque que l'agriculture n'était plus un mode de vie, mais une entreprise commerciale. Et on ne s'est pas privé depuis lors de le faire remarquer. On disait aussi à l'époque que l'urbanisation débridée nuisait à l'agriculture. C'était en 1955 et c'est toujours vrai actuellement.

Question de nous rafraîchir la mémoire, j'aimerais dire quelques mots de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu. Cet article avait pour but, à l'origine, d'empêcher les riches, les membres de profession libérale de se servir de leurs terres, qu'ils exploitaient pour le plaisir, comme moyen de se soustraire au fisc. Le budget remédie à cette situation et le ministre a été fort explicite là-dessus en rappelant qu'il n'avait jamais été question d'invoquer cet article de loi contre les personnes qui s'adonnent essentiellement à l'agriculture, mais qui doivent trouver de l'argent ailleurs pour financer leur exploitation et la mettre en marche.

Monsieur le Président, en terminant je voudrais rappeler que ce budget a été conçu pour permettre à nos concitoyens de profiter de la stabilité économique qu'on a réussi à instaurer pendant ces deux années de relance, stabilité que nous entendons bien maintenir. Quand on compare les différentes données financières qui figurent dans le budget, on se rend compte que le PNB va monter en flèche au cours des prochaines années et que par conséquent, notre dette dont on entend parler si souvent, va diminuer dans les mêmes proportions. Comme l'a souligné ce matin le député de Lincoln (M. Mackasey), il faut prendre notre économie globalement en considération et tenir compte de notre PNB.

M. McKinnon: Monsieur le Président, je voudrais poser brièvement une question au secrétaire parlementaire. Je m'attends à une réponse très courte aussi, parce que d'autres députés voudraient intervenir.

Le budget prévoit, à partir du 1er juillet, une augmentation de $25 pour les retraités vivant seuls qui reçoivent le supplément de revenu garanti; à partir du 1er décembre, l'augmentation sera portée à $50 par mois. Le montant de l'allocation aux anciens combattants est fixe depuis nombre d'années, et quand un prestataire devient admissible au supplément de revenu garanti et à la pension de vieillesse, ce revenu est déduit du montant de son allocation d'ancien combattant. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Ferguson) peut-il garantir à la Chambre que les anciens combattants continueront à toucher au moins la différence entre le montant actuel de l'allocation et celui des prestations de la sécurité de la vieillesse et du SRG?

• (1730)

M. Ferguson: Monsieur le Président, je vais certainement me renseigner. Il est question du SRG dans le budget mais pas de l'allocation des anciens combattants, ainsi que le député le signale. J'espère que nous pourrons faire les modifications qui s'imposent.

L'automne dernier, quand j'ai essayé de savoir ce que le gouvernement paie au titre de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti dans ma circonscription, j'ai été étonné de constater que, pour une population de 9,000 habitants, il donne environ 4.7 millions de dollars par années aux personnes âgées. Je parle des prestations de la sécurité de la vieillesse et du SRG. En général, le montant du supplément équivaut au tiers des pensions de vieillesse. Le gouvernement paie donc des sommes fabuleuses aux personnes âgées et aux retraités. J'espère bien que l'étude des allocations aux anciens combattants et des augmentations du SRG que nous allons faire ne débouchera pas sur un examen des ressources dans le cas des prestations de sécurité de la vieillesse.

M. Lewycky: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a parlé de reprise en insistant sur la situation des agriculteurs. Le seul problème, c'est qu'il a parlé uniquement des agriculteurs qui prennent leur retraite—ce qui revient à leur promettre monts et merveilles dans un avenir éloigné. Et les agriculteurs qui ont besoin de pain quotidien dans l'immédiat?

Le secrétaire parlementaire sait que dans le discours du trône, le gouvernement promettait de modifier la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest mais d'après le budget, rien ne permet de croire que le gouvernement débloquera des crédits pour aider les agriculteurs de cette région. Il n'y est pas question non plus du prix de l'énergie. Le député a parlé du programme énergétique. Je sais qu'il est agriculteur et qu'il s'est occupé d'agriculture dans toutes les régions du Canada. Sait-il que pour les petits exploitants, surtout ceux de l'Ouest, l'énergie est devenue la principale dépense? Si, comme moi, il reçoit dans son bureau de circonscription la visite d'agriculteurs, il constatera d'après leurs livres qu'en 1981 et en 1982, les intérêts constituaient leur plus grosse dépense. N'est-il pas disposé à admettre qu'à l'heure actuelle, le gros problème des agriculteurs, c'est le coût de l'énergie? Il n'en est pas question du tout dans le budget.

La réduction de 1.5 cent de litre de la taxe d'accise est insuffisante. Le député sait, j'en suis sûr, qu'à l'heure actuelle, un nombre croissant d'agriculteurs utilisent du carburant diesel au lieu d'essence, et qu'ils ont besoin d'aide. N'est-il pas disposé à admettre que le budget devrait contenir des mesures visant à aider les agriculteurs dans l'immédiat et pas seulement lorsqu'ils prennent leur retraite? Ce n'est pas en leur promettant monts et merveilles qu'on va aider ceux qui sont au bord de la faillite. Je suis certain que le député est allé dans sa circonscription la semaine dernière.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Le député se répète. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Ferguson) a la parole.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je suis enchanté de pouvoir répondre à la question. Je signale au député que si le budget du 1er février 1984 ne renferme aucune mesure à ce sujet, la taxe sur le gaz naturel et sur les liquides de gaz naturel a été supprimée. Le député sait certes que le gaz naturel est un élément de base dans la fabrication de l'ammoniac anhydre. Le gouvernement trouve qu'il est allé aussi loin que possible dans ce contexte.

Les frais de production de gaz naturel ne seront pas identiques en Ontario et au Manitoba, j'en suis sûr, mais dans la production de l'équivalent de 1,000 pieds cubes ou d'un million d'unités de chaleur anglaises, environ 22 p. 100 des frais sont couverts par les provinces productrices—la proportion peut varier d'une région à l'autre. En Ontario, il y a des frais de transport de $1.01 et le gouvernement fédéral perçoit une redevance de 15c. La compagnie qui vend le gaz réalise un bénéfice de $2 par millier de pieds cubes. Le gouvernement fédéral ne peut pas faire grand-chose pour réduire ces frais.

Je voudrais signaler au député que la Société du crédit agricole a, depuis trois ans, accordé des sommes considérables aux agriculteurs. Les fonds octroyés sont passés de 500 millions en 1981 à 635 millions en 1982. Nous croyons qu'au cours de l'année financière 1983, elle aura prêté plus de 700 millions et peut-être même 730 millions. Nous avons réalisé des efforts considérables sur ce plan. Je demande aux agriculteurs d'examiner la loi qui leur permet de tirer de leur investissement un rendement tout à fait comparable aux autres formes de placement.

M. Fisher: Monsieur le Président, je désire non pas poser de question, mais faire une observation. Je voudrais souhaiter bonne chance à mon successeur au poste de secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Je le connais pour avoir eu l'occasion de travailler avec lui à la Chambre. Je sais qu'il a une tâche ardue, mais qu'il est très compétent et qu'il a un excellent patron. Je suis sûr qu'il réussira.

Je voudrais en profiter également pour adresser mes remerciements aux représentants des autres partis qui se sont montrés très coopératifs au cours de ces deux dernières années.

M. McKinnon: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Dans son discours de tout à l'heure, il m'a dit en guise de conclusion qu'à son avis une somme considérable avait été versée aux retraités de sa circonscription. Je doute fort que les pensionnés soient du même avis.

Il a ajouté que l'allocation d'ancien combattant serait versée quelles que soient les ressources du bénéficiaire. Ou bien il est mal informé ou bien il vient d'annoncer un changement radical dans la politique gouvernementale. Si c'est le cas, peut-il nous confirmer qu'il est bien sérieux, qu'il s'est bien renseigné et que l'allocation d'ancien combattant ne tiendra pas compte des ressources financières?

M. Ferguson: Monsieur le Président, je regrette qu'on ait interprété mes propos hors de leur contexte. Je parlais de l'évaluation des moyens mentionnée par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Il était seulement question des pensions de vieillesse. Cela n'a rien à voir avec l'allocation d'ancien combattant.

Le président suppléant (M. Herbert): La période des questions est terminée. J'accorde la parole au député de Carleton-Charlotte (M. McCain) pour le débat.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, lorsque les agriculteurs, les pêcheurs et les forestiers se voient contraints de traiter avec un ministre des Finances citadin et un secrétaire parlementaire absorbé dans l'expansion urbaine, et je ne vise pas le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson), le secteur primaire n'a pas grand-chose à attendre de la politique fiscale du gouvernement.

Dans les quelques minutes qui me restent je voudrais traiter des modifications fiscales qu'en toute justice on devrait apporter à l'égard de ces agriculteurs. Ils ne vivent pas dans le delta ni dans la région que le député de Lambton-Middlesex a mentionnée lorsqu'il a parlé des agriculteurs d'agrément et des membres des carrières libérales qui quittent la ville pour venir accaparer leur terre. L'agriculteur moyen ne vit pas dans ces régions, et il n'a pas non plus la possibilité de vendre son exploitation à l'une ou l'autre de ces catégories. Je voudrais donc citer certains passages de «Tax Topics» à propos de certaines décisions qui ont été rendues, notamment par les tribunaux.

● (1740)

Tout d'abord, voici une cause type:

Ce contribuable, élevé dans une ferme, a acheté un quart de section de terre arable en 1969 lorsqu'il s'est marié. Il a également acheté 800 têtes de bétail et un cheval. Au cours des quelques années qui ont suivi, il a exercé pendant plusieurs mois de chaque année le métier d'électricien en dehors de son exploitation, tout en continuant d'accroître son troupeau et de pratiquer d'autres activités agricoles. En 1981, le contribuable a commencé à négocier l'achat, conclu en 1982, de six quarts de section de terre et d'une certaine quantité de matériel agricole.

S'il était besoin de prouver que ce contribuable pratiquait sérieusement l'agriculture, ce dernier achat suffisait à en convaincre tout canadien intelligent.

Le rapport poursuit:

Le contribuable a déduit des pertes agricoles pour les années d'imposition 1976 et 1977. Au cours de chacune de ces années, il a tiré d'un emploi un revenu dépassant $20,000. Le ministre ayant rabaissé à $5,000 les pertes agricoles de chacune de ces deux années d'imposition, le contribuable a fait appel à la Cour canadienne de l'impôt. Cette dernière a statué que le contribuable avait été gentleman farmer jusqu'en 1981, année où il a entamé des démarches pour acquérir les biens nécessaires en terrains et machines. C'est donc à bon droit que le ministre a réduit les pertes des années d'imposition susvisées, et l'appel du contribuable a été rejeté.

Le ministère du Revenu national ne montre pas par là qu'il applique intelligemment la loi de l'impôt sur le revenu. Cela correspond cependant à l'attitude que traduisent les observations faites par les députés de Mississauga-Nord (M. Fisher) et de Lambton-Middlesex, qui ont essayé de défendre la façon dont le gouvernement s'en est pris aux agriculteurs, même si ceux-ci ne méritent pas d'être insultés comme l'a fait le ministère du Revenu national en décidant quelle est leur principale occupation. J'exhorte deux citadins, le ministre des Finances (M. Lalonde) et son ancien secrétaire parlementaire, à tenir compte d'un communiqué daté du 19 décembre 1983 et publié par le comité mixte de l'impôt de l'Association du barreau canadien et de l'Institut canadien des comptables agréés, dont voici un extrait:

Selon une recommandation formulée par le comité mixte de l'impôt de l'Institut canadien des comptables agréés et de l'Association du barreau canadien à l'intention de Revenu Canada, les limites fixées pour la déduction des pertes agricoles devraient être supprimées.

Cette citation ne vient pas d'un agriculteur. Il s'agit d'avis adressés par des experts juridiques et comptables du Canada au gouvernement. Je poursuis la citation:

Les limites pénalisent maintenant ceux qui s'attendent à réaliser des bénéfices grâce à l'agriculture, mais qui ont aussi un autre revenu, note le mémoire. Puisque la loi de l'impôt sur le revenu n'impose pas de limite aux pertes provenant de n'importe quelle autre activité commerciale que l'agriculture, le comité ne voit pas pourquoi une telle restriction serait justifiée dans le cas des pertes agricoles. Si la ferme donne des espérances raisonnables de réaliser des bénéfices, elle constitue une activité commerciale et ses pertes devraient être déductibles.

Si un homme qui a acheté six sections de terre n'est toujours pas considéré comme étant un agriculteur sérieux, le ministre des Finances doit en découvrir la raison. Voici une autre recommandation du comité:

Un pêcheur qui vend et remplace volontairement son bateau devrait avoir droit à la même protection qu'un autre contribuable qui vend et remplace un bien commercial quelconque. Autrement dit, tout gain réalisé au moment de la vente doit être déduit du coût de remplacement du bateau au lieu de devenir immédiatement imposable.

La difficulté c'est que les «gens des villes» ne comprennent pas les industries primaires et leurs problèmes. Je voudrais parler d'un problème particulier du secteur des pêches. Lorsqu'un pêcheur de homard remplit sa déclaration d'impôt, le ministère des Pêches reconnaît—et le ministère du Revenu en a été informé—que la dépense minimale pour l'appât est de $15 par casier. Donc, monsieur le Président, lorsqu'un pêcheur présente sa déclaration d'impôt au gouvernement actuel, qui est autorisé à l'interpréter, on lui refuse cette allocation de $15 et souvent on l'impose à titre rétroactif, en dépit du fait qu'il s'agit clairement d'une dépense.

J'en appelle donc à ces «gens des villes» qui ont préparé le budget et je leur demande de se pencher sur le cas des ruraux, d'étudier un peu leur situation. Il faut enlever à Revenu Canada son droit d'interpréter et modifier les articles qui permettent à des brigands travaillant sous le régime des quotas de pénaliser nos industries primaires.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Herbert): Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 64(8) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question dont la Chambre est saisie. En conséquence, la question est la suivante: M. Lalonde, appuyé par M. Ouellet, propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Herbert): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Herbert): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Herbert): Que l'on convoque les députés.

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(*Vote nº 20*)

POUR

Messieurs

Allmand	Corriveau	Foster
Appolloni (M^me^)	Cosgrove	Fox
Axworthy	Côté (M^me^)	Frith
Bachand	Cousineau	Garant
Baker	Cyr	Gauthier
Beauchamp-Niquet (M^me^)	Daudlin	Gendron
Bégin (M^me^)	Dawson	Gimaïel
Berger	De Bané	Gingras
Blais	de Corneille	Gourd (Argenteuil-Papineau)
Blaker	Demers	Gourde (Lévis)
Bloomfield	Deniger	Gray
Bockstael	Desmarais	Guilbault
Bossy	Dingwall	Harquail
Breau	Dion	Henderson
Bujold	Dionne (Northumberland-Miramichi)	Herbert
Bussières	Dubois	Hervieux-Payette (M^me^)
Caccia	Duclos	Hopkins
Campbell (M^lle^) (South West Nova)	Dupont	Hudecki
Campbell (LaSalle)	Dupras	Irwin
Campbell (Cardigan)	Duquet	Isabelle
Chénier	Erola (M^me^)	Johnston
Chrétien	Ethier	Joyal
Collenette	Evans	Kaplan
Comtois	Ferguson	Killens (M^me^)
Corbin	Fisher	Lachance
	Fleming	Lajoie
	Flis	

Messieurs

Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McRae
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^lle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Tardif
Tessier
Tobin
Trudeau
Turner
Veillette
Weatherhead
Whelan
Yanakis—134.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Cardiff
Carney (M^lle)
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon-Souris)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong

Messieurs

Dick
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Gamble
Gass
Gilchrist
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Huntington
Jarvis
Jelinek
Jewett (M^lle)
Keeper
Kempling
Kilgour
Knowles
Korchinski
Kristiansen
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (M^lle)
(Kingston et les Îles)
Malone
Manly
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McMillan
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Robinson
(Burnaby)
Roche
St. Germain
Sargeant
Schellenberger
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wilson
Wise
Wright
Young—100.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 18 h 17, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain.

(A 18 h 17, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 mars 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'OBLIGATION DE PORTER LA CEINTURE DE SÉCURITÉ DANS LES AUTOBUS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, les lois régissant le port de la ceinture de sécurité en vigueur dans la plupart des provinces s'appliquent aux voitures de voyageurs mais, dans la majorité des cas, elles ne s'appliquent pas aux autobus scolaires ou commerciaux. Les statistiques ont démontré que les ceintures de sécurité diminuent les risques de blessures graves et de mort en cas de graves accidents de la circulation. Toutefois, combien de fois n'a-t-on pas lu dans les journaux que des accidents d'autobus scolaires ont coûté la vie à des écoliers ou leur ont causé de graves blessures, ce qui ne se serait pas produit s'ils avaient porté une ceinture de sécurité?

A Vancouver, le mois dernier, dix jeunes handicapés n'ont pas été blessés grièvement, même si leur autobus scolaire, muni de ceintures de sécurité, a frappé une automobile et a capoté. Grâce aux ceintures de sécurité, personne n'a été projeté ni n'a subi de blessures graves.

Les gens qui voyagent chaque jour dans les autobus publics ici à Ottawa et dans d'autres municipalités risquent également de subir des blessures graves ou même de perdre la vie. Ces voyageurs, y compris ceux qui restent debout dans les autobus matin et soir, sont plus exposés en cas d'accident, faute de ceintures de sécurité. Je sais que les lois relatives aux ceintures de sécurité relèvent des provinces. Toutefois, j'exhorte le gouvernement fédéral à prendre l'initiative en insistant pour que ses homologues provinciaux adoptent des mesures législatives rendant le port des ceintures de sécurité obligatoire dans tous les autobus scolaires et commerciaux du Canada.

* * *

L'EMPLOI

LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, avant la semaine de congé que la Chambre vient de prendre, et encore cette semaine, les députés de l'opposition se sont plaints d'avoir obtenu moins de subventions à la création d'emplois que les ministériels. Selon le *Star* de Toronto du 10 février, ma circonscription de Parkdale-High Park a été la plus choyée de toutes celles de la région métropolitaine de Toronto. J'en suis fier, car plus de Canadiens ont ainsi trouvé des emplois.

Qui a vraiment bénéficié des subventions à la création d'emplois? Reviennent-elles aux députés ou aux circonscriptions, ou visent-elles à aider les chômeurs des différentes régions? L'opposition aurait lieu de se plaindre si les députés empochaient cet argent, mais il n'en est rien. Les fonds sont alloués à des organismes communautaires et municipaux dont les projets sont conçus en fonction de leurs besoins plutôt que de ceux des circonscriptions fédérales. Les gens engagés dans le cadre de ce programme de stimulation de l'emploi le sont sans égard à leur affiliation politique ou à la circonscription qu'ils habitent.

Le gouvernement sait que les gens veulent travailler. Les députés de l'opposition essayent-ils de leur faire accroire qu'ils ne devraient pas avoir d'emploi parce qu'un député libéral a été assez débrouillard pour obtenir une subvention pendant qu'eux levaient les bras au ciel? Au lieu de penser à ce que leurs collègues ont obtenu, les députés de l'opposition devraient se réjouir du fait que le gouvernement a donné du travail à des chômeurs dans le besoin, sans égard aux circonscriptions ni aux affiliations politiques.

L'opposition crierait au scandale si elle pouvait prouver, par exemple, qu'un travailleur d'une circonscription avoisinante comme Etobicoke-Centre a essuyé un refus parce qu'il n'habite pas la circonscription de . . .

M. le Président: A l'ordre. Malheureusement, le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES À CANADAIR ET À DE HAVILLAND

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, on a annoncé hier avoir englouti 550 millions de dollars de plus de l'argent des contribuables dans Canadair et de Havilland. L'ampleur de cette somme est incompréhensible pour la plupart des Canadiens, surtout nos deux millions de chômeurs.

Je suis persuadé que la mauvaise gestion, l'absence de contrôles et l'irresponsabilité inquiètent les travailleurs de de Havilland et de Canadair, car elles pourraient les mener eux aussi aux chômage. Dans ces opérations de sauvetage, c'est comme si le gouvernement essayait de combler un gouffre insondable.

Une tendance alarmante se confirme: Maislin, Dome, de Havilland et Canadair. Nous avons là la liste des désastres et échecs financiers que le gouvernement a jugé bon d'empêcher avec des impôts. Le gouvernement dépense l'argent des impôts à tort et à travers. Il détruit la petite entreprise et les emplois à force d'impôts et de règlements. Il s'attaque à la substance

Article 21 du Règlement

même de notre base économique par sa négligence à rendre des comptes et à gérer le Trésor public.

M. le Président: A l'ordre.

* * *

• (1410)

LES PARTIS POLITIQUES

LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ SOCIALE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le grand-prêtre de toutes les politiques mesquines et inflexibles, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), critique financier du parti conservateur, a annoncé récemment la politique de son parti en matière d'allocations familiales et de pensions de vieillesse. Les conservateurs voudraient revenir à l'époque de l'évaluation des ressources en obligeant les personnes âgées et les femmes démunies à se soumettre à un humiliant examen de leurs revenus et de leurs biens effectué par des fonctionnaires inquisiteurs.

Le PSD et le NPD, notamment des pionniers tels que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et J. S. Woodsworth, ont mené des luttes acharnées pour obtenir des pensions et des allocations familiales raisonnables. Nous avons réclamé, par exemple, une majoration immédiate de 25 p. 100 des pensions de vieillesse universelles et des augmentations du SRG afin de permettre aux Canadiens âgés nécessiteux, qui comptent une proportion élevée de femmes, d'échapper à la pauvreté.

Étant donné la nouvelle politique annoncée par le critique financier du parti conservateur, il n'est guère étonnant que Maureen McTeer ait déclaré récemment:

> Étant donné le genre de personnes qui appuient le chef actuel, il règne une certaine nervosité, on est enclin . . . à croire que le parti devient rétrograde.

Sous la direction mesquine, sévère et détestable du député de Saint-Jean-Ouest et de ses collègues conservateurs, les personnes âgées seront les premières victimes. Que les femmes et les personnes âgées de la circonscription du Burnaby s'en méfient.

* * *

L'EMPLOI

LE PLAN DE PRÉPARATION PÉDAGOGIQUE À L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, une tribune consultative nationale du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) a mis au point un plan décennal destiné à préparer pédagogiquement les Canadiens à s'adapter à l'évolution technologique. On y demande au gouvernement d'intervenir immédiatement et de mettre en œuvre des programmes visant à réduire le niveau d'analphabétisme chez les Canadiens et à leur permettre de faire face au chômage technologique.

Le projet préconise d'accorder des jours de congé de formation aux employés pour qu'ils suivent des cours en vue de se perfectionner ou d'acquérir les connaissances dont ils auraient besoin pour occuper un autre emploi. Les employés accumuleraient ces jours de congés de formation de la même manière qu'ils accumulent des jours de congé de vacances ou de maladie à l'heure actuelle. Les employeurs qui participent au programme auraient droit à un crédit d'impôt, de sorte que c'est l'argent des contribuables qui servirait à recycler les travailleurs. Ce projet permettrait par ailleurs d'atténuer le chômage, car des chômeurs devraient être embauchés pour remplacer temporairement les employés en congé de formation. J'exhorte le gouvernement à envisager ce projet toute affaire cessante, car il constitue une formule progressive de l'éducation permanente susceptible d'avantager notre population active toute entière.

* * *

L'AGRICULTURE

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST—LA MODIFICATION

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, encore une fois, le gouvernement trahit la confiance de l'agriculteur de l'Ouest. Lorsqu'il nous a présenté la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, le ministre libéral a déclaré aux producteurs de cette région du pays que le fonds ainsi créé leur assurerait des liquidités en période de vaches maigres. En 1982, puis en 1983, les céréaliers de l'Ouest ont essuyé des pertes de revenu. L'an dernier, quelque 154 exploitations agricoles des Prairies ont déclaré faillite, tandis que des centaines d'autres sont sur le point de les suivre.

La formule compliquée qui est prévue dans la loi couvre un domaine beaucoup trop vaste et autorise un remboursement seulement à compter de la cinquième année. Nous pourrions changer cet état de choses en moins de dix minutes, si seulement le gouvernement voulait bien déposer le projet de loi qu'il nous a promis dans le dernier discours du trône. Le fonds de stabilisation contient à présent plus de 900 millions de dollars et c'est maintenant que les agriculteurs ont besoin d'argent. Ils n'en ont jamais été aussi dépourvus. Je trouve scandaleux que l'on accumule ainsi leur argent, mais ce qui me paraît pis encore, c'est que ces gens n'ont même pas le privilège de refuser de contribuer au fonds et d'obtenir un remboursement.

Des mois durant, les députés progressistes conservateurs ont exhorté le gouvernement à accorder des remboursements, mais les libéraux n'ont jamais accepté. Le gouvernement a lié les agriculteurs aux dispositions de la loi; il refuse de leur accorder le privilège de ne point contribuer à ce fonds, et de les rembourser. On pourrait aisément croire qu'il veut acculer les agriculteurs de l'Ouest à la faillite.

Ces derniers sont si mécontents et déçus que s'ils en avaient le loisir, ils se retireraient du programme dès maintenant, par centaines. Je prie instamment le gouvernement de nous permettre de modifier immédiatement la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et d'y prévoir la possibilité d'un remboursement. Oui, tout de suite!

* * *

[*Français*]

LE BILINGUISME

LA POSITION DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

M. Pierre Gimaïel (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, si je prend la parole aujourd'hui, c'est parce que de retour d'une semaine que nous

venons de passer dans nos circonscriptions, il m'a paru évident qu'une des grandes préoccupations des gens de Lac-Saint-Jean, qui constitue un des plus beaux bastions francophones du Canada, c'est ce qui se passe au Manitoba et surtout au sujet de la question de la langue française hors-Québec.

Le point de vue que je veux présenter, monsieur le Président, est le suivant: il est temps que le chef de l'Opposition officielle éclaircisse une fois pour toutes la position de son parti. Le Parti libéral du Canada qui a su, au cours des ans, faire une place dans son cadre à tous les Canadiens, quelles que soient leur langue, leur culture ou leur race d'origine, demande à ce que l'autre parti important de la Chambre, celui qui se dit le parti qui pourrait prendre le pouvoir, fasse la même chose. Qu'on arrête de laisser entrevoir aux Québécois que ce parti-là est ouvert au français et aux politiques officielles relatives au bilinguisme car, dans les faits, c'est ce même parti-là qui a fait croire aux Manitobains que leurs droits seraient brimés si l'on donnait des droits aux francophones! Ce qui a été fait politiquement par les conservateurs du Manitoba, c'est inacceptable, monsieur le Président! Que le chef de ce parti-là le dise, qu'il ramène à l'ordre les futurs candidats de son parti qui ont appuyé les conservateurs provinciaux du Manitoba, qu'il ramène à l'ordre les députés de son parti qui se sont déclarés par le passé contre les politiques de bilinguisme mises en place au pays. Si cela ne se fait pas, monsieur le Président, leur leader se montrera aujourd'hui comme étant incapable de tenir la place de premier ministre du Canada, et encore moins capable d'être chef de l'Opposition officielle.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE C. J. MACKENZIE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui rendre un hommage tardif à un Canadien éminent qui est décédé la semaine dernière, pendant le congé de la Chambre. C. J. Mackenzie a vécu de longues années; il avait en fait 95 ans. Néanmoins, étant donné tout ce qu'il a accompli, on a peine à croire que ce soit l'œuvre d'une seule personne. Il fut l'un de nos grands hommes de science. Il a dirigé Énergie atomique du Canada Ltée, à ses débuts, pour présider ensuite la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Mais nous nous souviendrons surtout de Chalmers Jack Mackenzie à titre de directeur du Conseil national de recherches durant la Seconde Guerre mondiale, et jusqu'à la fin des années 1940.

Au cours de cette période, le CNRC et le Canada en général ont acquis une renommée internationale dans le domaine de la recherche scientifique, procurant ainsi aux Canadiens des avantages d'ordre économique et autre, dont ils jouiront encore longtemps.

Notre pays doit beaucoup à C. J. Mackenzie. Il convient que la Chambre honore aujourd'hui sa mémoire.

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DU PROGRAMME AMÉRICAIN DE PAIEMENT EN DENRÉES ALIMENTAIRES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, depuis des siècles et même des millénaires, l'homme est aux prises avec le problème qui consiste à assurer une production vivrière qui corresponde aux nécessités de la consommation et aux besoins de la population mondiale. Hier, à l'ONU, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) s'est penché dans une certaine mesure sur ce problème épineux mais, en grande partie, il a critiqué les États-Unis, ce qu'il ne fait pas d'habitude, pour avoir mis sur pied un programme de paiement en espèces afin de réduire les énormes surplus de grain de provende et de blé qui existaient sur le marché américain et qui pesaient sur le reste du monde. Le ministre a dit que cette méthode n'était pas conforme à l'esprit chrétien.

J'exhorte le ministre à réviser son attitude. Veut-il dire que la façon dont les pays du tiers monde font face à la crise en réduisant leur taux de natalité n'est pas conforme à l'esprit chrétien ou musulman ou bouddhiste? Le système qui existe aux États-Unis se trouve à être le seul moyen de s'attaquer à ce problème d'excédent.

Le ministre a-t-il qualifié la façon dont le Canada aborde la production excédentaire dans le domaine des produits laitiers, des œufs ou de la volaille, de peu conforme à l'esprit chrétien? Il ne l'a pas fait, même si la production est décidément contrôlée au Canada. A mon avis, il ne nous appartient pas de critiquer les autres pays parce qu'ils appliquent des méthodes différentes des nôtres.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LES MENACES D'UN FONCTIONNAIRE À L'ENDROIT D'UN HOMME D'AFFAIRES—LA GESTION DU BUREAU DE KITCHENER

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Hier, à Kitchener, on a fait passer une bande enregistrée dans laquelle on pouvait entendre un percepteur d'impôt déclarer, au sujet d'un homme d'affaires:

> Vous feriez mieux d'être à votre bureau demain, à midi, sinon, nous vous mettrons à la rue.

Le chef du bureau de l'impôt de Kitchener a confirmé cette conversation. Le surveillant de ce bureau a déclaré que c'était une remarque stupide et qu'il avait réprimandé cet employé.

Enfin, on a entendu des témoignages concernant les méthodes de perception à Kitchener, que voici:

> . . . que ce bureau a appliqué des méthodes de perception beaucoup trop douces; vous n'avez procédé à aucune saisie dans ce bureau, mais nous allons y remédier, car c'est l'aspect le plus drôle de la perception des impôts.

Ce sont là de très graves accusations, monsieur le Président. Quelles mesures a-t-on prises en vue d'y remédier?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, pour répondre à la première partie de la question du député, je tiens à lui dire, ainsi qu'à la Chambre, qu'un tel comportement de la part d'un employé du ministère est tout à fait déplacé et que, comme le député l'a reconnu, l'intéressé a été réprimandé.

Pour répondre à la deuxième partie de sa question, il importe que le ministère applique des mesures de recouvrement efficaces à l'égard des contribuables qui lui doivent de l'argent. Quant au problème plus général de la gestion du bureau de district, nous avons pris les mesures qui s'imposent à ce sujet.

M. Speyer: Monsieur le Président, la réponse du ministre n'est absolument pas satisfaisante. Ce qui doit préoccuper les députés de tous les partis, à mon avis, c'est la remarque: «C'est l'aspect le plus drôle de la perception des impôts», en parlant des saisies. Voilà ce qui inquiète les députés de notre parti.

LA SAISIE DES BIENS DES CONTRIBUABLES

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, le ministre tient-il pour responsable la personne qui dirige les services de perception de Kitchener et qui déclare que le plus drôle, c'est de saisir les biens des autres Canadiens? Tolère-t-il ce genre de chose?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense que le député a, de façon malhonnête, refusé d'écouter ma réponse. Je lui ai indiqué clairement qu'une telle attitude n'était pas correcte, que ce n'était pas la philosophie, ni du gouvernement, ni du ministère, et que des mesures étaient prises pour corriger ces situations.

• (1420)

[*Traduction*]

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU CHEF DES SERVICES DE PERCEPTION DU BUREAU DE KITCHENER

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, je demande au ministre quelles mesures il a prise à l'égard du chef de la perception du bureau de Kitchener, qui dit à ses employés que c'est drôle de saisir les biens des contribuables? Quelles sanctions a-t-on prises à son égard, en tant que chef des services de perception?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai indiqué au député que ce n'était pas la politique du ministère d'agir de cette façon. Tous les employés, tous les gestionnaires et tous les responsables des sections au ministère sont régulièrement informés des pratiques incorrectes qui existent, et ils ont des directives précises quant à l'attitude à avoir vis-à-vis des contribuables.

[*Traduction*]

LES CRITIQUES D'UN JUGE AU SUJET D'UNE PERQUISITION EFFECTUÉE PAR DES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, plus le groupe de travail progressiste-conservateur parcourt le pays, plus il découvre d'histoires d'horreur. Je voudrais dire au ministre à ce sujet qu'il a beau prétendre que chacune de ces vilaines affaires constitue un cas isolé, lorsque ces cas isolés se comptent par centaines, cela devient de la coutume.

Je veux signaler au ministre une affaire débattue en Saskatchewan, où le juge Linton Smith a critiqué sévèrement les tactiques employées par Revenu Canada à l'égard d'un Canadien d'ascendance chinoise, soit l'affaire de La Reine contre Den Chow. Le juge a fait savoir que le ministère s'était livré à des recherches non fondées et illégales, que M. Chow avait été rudoyé et tourmenté, que sa maison et sa vie privée avaient été totalement envahies par des fonctionnaires du ministère. Il a été menacé de poursuites pour possession de drogues, alors qu'on a trouvé chez lui de simples médicaments. Il a été établi qu'il y avait eu malice et mépris de la dignité et de l'intimité d'un simple citoyen. Voilà quelles ont été les conclusions d'un juge.

Le ministre dira-t-il à la Chambre ce qu'il fait à l'heure actuelle pour empêcher ses fonctionnaires de poursuivre ce genre d'activités? Va-t-il attendre que toutes ces enquêtes soient terminées? Pourquoi ne fait-il pas quelque chose dès maintenant?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je n'ai pas attendu les réactions des députés de l'Opposition pour que nous prenions des mesures au sein du ministère. J'aimerais lui indiquer que pour chacun des cas qui est porté à mon attention, tant par des députés de cette Chambre, que par des contribuables qui eux-mêmes prennent contact avec moi, le ministre, j'en fais un examen particulier, j'étudie chacun des cas. Et lorsqu'il y a conduite douteuse chez des fonctionnaires de notre ministère, nous nous excusons auprès des gens, aussi bien les personnes responsables que moi-même comme ministre. J'aimerais lui indiquer également que, régulièrement, nous rappelons nos politiques en ce qui concerne l'attitude que les gens doivent avoir vis-à-vis des contribuables, au sein de notre ministère.

[*Traduction*]

LA DIRECTIVE ENJOIGNANT AUX EMPLOYÉS DE NE PAS COLLABORER AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL PROGRESSISTE-CONSERVATEUR

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Alors, monsieur le Président, le ministre peut-il m'expliquer pourquoi il a donné, le 23 février dernier, une directive à l'intention de tous les bureaux régionaux, enjoignant tous les employés de ces bureaux de ne pas collaborer avec le groupe de travail progressiste-conservateur qui parcourt le pays à l'heure actuelle pour qu'enfin nous puissions entendre ce que les Canadiens ont à dire au gouvernement fédéral. Pourquoi a-t-il donné cette directive interdisant aux employés de collaborer avec notre groupe de travail? Est-ce ainsi qu'il entend couper court aux graves accusations qui sont portées contre son ministère?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la réponse que j'ai donnée au président de la Task Force conservatrice qui se promène actuellement l'a été à la lumière des règles et directives qui doivent gouverner les travaux des parlementaires. La Task Force conservatrice et les députés conservateurs eux-mêmes ont choisi de jouer un jeu politique avec une matière aussi sérieuse que la loi de l'impôt sur le revenu et son administration. C'est un signe évident de leur irresponsabilité. Et je n'ai pas voulu tomber dans le «panneau» de ces irresponsables!

* * *

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

LES RÉPERCUSSIONS DE L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE SUR L'EMPLOI DES FEMMES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la condition féminine. Elle sait, j'en suis persuadé, qu'on estime que le taux de chômage chez les femmes sera de l'ordre de 35 p. 100 d'ici à 1990, suite à l'évolution technologique. Elle n'ignore pas non plus qu'on prévoit la suppression d'environ 1 million et demi d'emplois d'ici là, toujours pour la même raison, et que ce sont surtout les femmes qui en seront victimes. Dans ces conditions, le ministre pourrait-elle nous expliquer pourquoi, vu que 1990 n'est que dans six ans d'ici, le dernier budget du ministre des Finances ne contenait aucun programme portant sur cette question?

• (1425)

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je suis plutôt surprise de voir le député s'intéresser tout à coup aux femmes, mais j'en suis ravie. Je voudrais également lui signaler que les chiffres dont il parle ont été calculés au pifomètre. Ce ne sont que des suppositions. Personne ne le sait au juste. Il n'en demeure pas moins que les femmes vont être énormément touchées par l'évolution technologique et que nous devons nous préparer en conséquence. Le budget ne prévoit aucun crédit supplémentaire, car nous en consacrons déjà énormément à ce chapitre. J'invite le député à se familiariser avec les programmes gouvernementaux destinés à résoudre les difficultés qu'éprouvent les femmes.

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME EXTENSION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je connais bien les programmes, comme beaucoup d'autres personnes, en particulier les femmes concernées. Après avoir pris connaissance des plus récentes déclarations du ministre des Finances et d'autres responsables, le ministre sait sûrement que les programmes avantageux pour les femmes ont vu leur budget amputé de quelque 2.4 millions de dollars et que les réductions opérées dans le Programme Extension se traduiront par une perte nette de 25,000 emplois offerts aux femmes. En mars 1983, le ministre de l'Emploi a publié une étude du Programme Extension dont la principale recommandation invitait le gouvernement à affirmer la légitimité du programme en l'intégrant au système national permanent de placement, et à s'engager à le financer à long terme.

Comment le ministre peut-elle dire qu'elle prend à cœur l'emploi des femmes dont les perspectives d'emploi vont, comme elle le reconnaît, diminuer au cours des six prochaines années à cause des changements technologiques, alors qu'on a réduit les crédits à dépenser dans le cadre du Programme Extension et qu'aucun crédit supplémentaire n'est prévu dans le cadre d'aucun autre programme en vue d'offrir aux femmes des débouchés ou même des cours de formation?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Encore une fois, monsieur le Président, je me vois obligée de répéter que le député a de toute évidence perdu contact avec la réalité. Le Programme Extension n'a pas subi de compression budgétaire. Nous l'avons en fait consolidé. Je lui recommande de remettre ses données à jour.

LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, madame le ministre laisse-t-elle entendre qu'il n'y a pas eu de réduction de 2.4 millions, que cette réduction n'entraînera pas la perte de quelque 25,000 emplois que les femmes auraient pu normalement occuper? Le 1er novembre 1983, le ministre de l'Emploi a affirmé que l'emploi des femmes n'était pas une priorité. Il a ajouté que la proportion de femmes qui participent aux programmes de création d'emplois était inférieure à leur proportion au sein de la population active. Rien n'a changé depuis.

Est-il normal que les femmes, qui représentent 52 p. 100 de la population globale et 42 p. 100 de la population active, se contentent d'une part de 31 p. 100 dans les projets Canada au travail et de seulement de 20 p. 100 pour les programmes RELAIS? Madame le ministre voudrait-elle prendre les moyens nécessaires pour s'assurer que la moitié des 150 millions prévus pour aider les jeunes Canadiens servent effectivement à offrir des emplois aux jeunes femmes.

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Je suis heureuse que le député ait fait mention des programmes pour la jeunesse parce que c'est dans cette catégorie que la participation des femmes est la plus forte; elle est de près de 50 p. 100. Bien sûr, que nous nous préoccupons de l'emploi des femmes dans nos projets de création d'emplois. Pourtant, le député semble jongler facilement avec les chiffres. En réalité, le taux de chômage chez les hommes a augmenté beaucoup plus rapidement que chez les femmes et c'est pourquoi il faut s'attendre que beaucoup plus d'hommes participent à des projets de création d'emplois.

Cependant, le député peut être certain que je me préoccupe du nombre d'emplois accessibles aux femmes. Je collabore de très près avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration afin que ces programmes de création d'emplois favorisent la promotion sociale des femmes.

* * *

• (1430)

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

CANADAIR ET DE HAVILLAND—LA RENTABILITÉ À LONG TERME

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Les Canadiens sont horrifiés par les ponctions répétées qu'il faut opérer dans les deniers publics pour dépanner de Havilland et Canadair. D'après les derniers chiffres, ces deux sociétés perdent ensemble dans les 2 milliards de dollars. Pour les dépanner il faut en tout 1.25 milliard de dollars. Beaucoup de salariés et de fournisseurs de de Havilland craignent énormément pour l'avenir de cette société. Ils s'inquiètent de voir qu'elles sont toujours aussi mal gérées et en mauvaise posture. Ils s'inquiètent de voir que les promesses d'action de l'an dernier sont restées sans suite.

Est-ce que le premier ministre peut donner aux intéressés l'assurance qu'il y a des plans d'action pour assurer la rentabilité à long terme de ces entreprises, afin qu'ils puissent compter avoir du travail à long terme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député me demande de dire qu'il y a des plans à long terme pour la rentabilité de ces usines. Je suis heureux de constater que lui et son parti sont maintenant en faveur de ces entreprises. Je me souviens qu'il y a quelques mois ses collègues, et lui-même aussi je pense, trouvaient scandaleux que nous les gardions en activité. Maintenant ils nous demandent des plans à long terme pour les soutenir. Or, c'est précisément ce que leurs directeurs sont en train de faire. Le député comprendra que les crédits prévus au budget supplémentaire sont destinés à des remboursements de dettes. Cela ne suffit pas à maintenir les usines en activité à perpétuité. Il va falloir présenter au Parlement des plans à long terme, si l'on veut que ces usines continuent à fabriquer.

Qu'est-ce que le député désire? Des plans à long terme sans aucune participation fédérale? Je ne sais pas ce qu'il demande, monsieur le Président. Il est bien évident que ces usines étaient très lourdement endettées quand elles étaient dans le secteur privé. C'est pour cela que le secteur privé a voulu s'en débarrasser. Je dis bien s'en débarrasser, monsieur le Président. Il faudrait que le député regarde les choses en face. Ce n'est pas le gouvernement qui était à la recherche d'usines aéronautiques. Le secteur privé était sur le point de fermer ces usines. Pour conserver cette technologie au Canada, nous les avons dépannées. Rien ne nous ferait plus plaisir que de pouvoir les rendre au secteur privé. Voilà ce que le député devrait comprendre.

M. Wilson: Lorsque j'ai soulevé la question, j'ai dit qu'il est scandaleux que le gouvernement continue d'y injecter de l'argent sans leur consacrer l'attention et l'effort de gestion nécessaires pour régler le problème. Voilà ce que je critiquais. Le premier ministre devrait comprendre qu'il y a à Toronto et à Montréal des fournisseurs et des salariés de ces entreprises qui craignent beaucoup que le gouvernement ne les ferme parce qu'il n'a tout simplement pas les moyens de les maintenir à flot.

LE PLAN DE GESTION DES SOCIÉTÉS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Existe-t-il un plan de gestion qui permette au gouvernement d'assurer à ces travailleurs et fournisseurs que de Havilland et Canadair ont un long avenir devant eux? Peut-il également nous dire si avant d'autoriser cette dernière subvention de 500 millions, il a étudié personnellement ce plan en vue de s'assurer que les compagnies puissent se maintenir à flot?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, les dépenses supplémentaires qui sont proposées au Parlement ont été étudiées non pas par moi, mais par l'ensemble du cabinet. Le ministre responsable de la Corporation de développement des investissements du Canada, qui siège à l'autre endroit, comparaîtra devant le comité compétent pour justifier ce budget supplémentaire. Il sera alors en mesure de fournir des précisions au sujet des plans en question.

A mon grand plaisir mon collègue semble maintenant dire que son parti et lui-même tiennent à ce que ces compagnies poursuivent leurs activités afin de maintenir ces emplois. Quelle conversion, monsieur le Président. Saint Paul n'a pas fait mieux sur le chemin de Damas!

* * *

[*Français*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

ON DEMANDE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES AVIONNERIES

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au président du Conseil du Trésor à propos de la demande de ces deux avionneries pour un total de 500 millions de dollars. Selon le sénateur Austin, il serait en mesure à la fin de mars de présenter un rapport complet sur la restructuration financière de la compagnie en cause. Donc, il semble qu'il serait normal que l'on demande au Parlement de voter une autre fois 500 millions de dollars d'aide financière. Est-ce que le ministre peut assurer la Chambre qu'il attendra que le rapport soit déposé, comme le dit le sénateur Austin, avant de réclamer 500 millions de dollars pour ces deux compagnies, étant donné que les Canadiens s'inquiètent, non pas de l'importance de conserver cette industrie au Canada, mais de la façon dont elle a été administrée au cours des deux dernières années? Étant donné les circonstances, est-ce que le ministre peut nous assurer que cette demande de 500 millions de dollars pour aider financièrement ces deux sociétés-là ne sera pas faite avant que le rapport sur les plans futurs ne soit connu du grand public?

M. Lalonde: Les conservateurs voulaient fermer Canadair!

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, d'après mes renseignements, le sénateur Austin a l'intention de se présenter devant le comité ad hoc avec les informations qu'il a promises. A ce moment-là, il serait plus convenable que l'honorable député demande les informations nécessaires. Je suis intéressé à entendre les paroles de l'honorable député, car, à mon avis, elles diffèrent de celles que l'honorable député d'Etobicoke-Centre a prononcées il y a quelques semaines. Et je suis également bien heureux d'avoir son appui pour Canadair, comme de recevoir des conseils de l'Opposition.

M. Lalonde: Ils voulaient fermer Canadair!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'ENGAGER

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, je remercie le ministre de manifester sa fierté de nous entendre aujourd'hui, mais ma question est celle-ci: Est-ce que le ministre peut s'engager devant la Chambre pour qu'aucun crédit supplémentaire ne soit accordé à ces sociétés avant le dépôt des recommandations du sénateur Austin concernant des projets à long terme? Nous souhaitons la bonne marche de cette industrie. Nous voulons qu'elle soit rentable plus que jamais! Mais nous voulons savoir, et les Canadiens exigent de savoir, avant de réinvestir 500 millions de dollars, quels sont les projets précis de ces deux sociétés, et partant de là, si ces projets-là ont du sens. Alors, soyez assurés de notre coopération.

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, le sénateur Austin a l'intention de se présenter devant le comité ad hoc pour donner les informations que voudra bien lui demander l'honorable député. Et si les députés ne sont pas satisfaits des informations qu'ils recevront, cela dépend d'eux de ne pas donner leur approbation aux crédits demandés; mais je suis certain qu'il y aura toutes les informations nécessaires qui convaincront l'honorable député lui-même que les emplois fournis par ces deux sociétés le seront dans l'intérêt du pays.

* * *

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

LE RÉGIME DE PRÊTS POUR VENIR EN AIDE AUX ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la situation de la femme et concerne les problèmes que les femmes rencontrent dans l'enseignement post-secondaire. Ces problèmes sont particulièrement graves pour les étudiantes à temps partiel dont le nombre a augmenté de 250 p. 100 au cours de la dernière décennie. La plupart des femmes suivent des cours post-secondaires à temps partiel, parce qu'elles n'ont pas accès à l'enseignement à plein temps.

Le ministre sait-elle que le régime fédéral de prêt aux étudiants fait une nette distinction entre les étudiants à temps plein et ceux à temps partiel, dont la plupart sont des femmes? A-t-elle pris des mesures, ou envisage-t-elle d'en prendre, pour que le régime fédéral soit modifié immédiatement, de sorte que les étudiants à temps partiel soient traités de la même façon que ceux à temps plein?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, c'est un problème dont j'ai déjà parlé avec le ministre responsable. Je dois dire que le régime traite différemment les étudiants à temps plein et ceux à temps partiel, mais ne vise pas les femmes en particulier, même si, malheureusement, ce sont elles les plus touchées. C'est quelque chose qui doit être étudié.

Je félicite les députés d'en face, en cette veille de la journée internationale des femmes, de se porter à la défense des femmes. Je suis heureuse que la Chambre puisse parler de ce sujet.

M. Deans: Nous en parlons constamment, il est temps que vous écoutiez.

LES RÈGLEMENTS RELATIFS AU REMBOURSEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre ne semble pas se rendre compte que les femmes constituent la majorité des étudiants à temps partiel. Réalise-t-elle que ceux-ci doivent commencer à rembourser leurs prêts immédiatement, qu'il n'y a pas de moratoire sur les intérêts, qu'ils n'ont pas droit à l'allocation de $50 pour les livres? Est-elle au courant des dispositions discriminatoires de la loi sur les prêts aux étudiants? Que va-t-elle faire à ce sujet?

• (1440)

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je suis parfaitement consciente du fait que certaines de mes sœurs souffrent de cet état de chose. Je répète que je partage les inquiétudes de la représentante et que je suis d'avis que nous devrions faire quelque chose. Mais de nouveau, la loi n'a pas de préjudice particulier à l'encontre des femmes. Elle fait simplement une distinction entre les étudiants à temps partiel et ceux à temps plein, même si, malheureusement, les femmes sont les plus nombreuses à en souffrir. Il en a toujours été ainsi dans notre société.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CONTRAT POUR L'ACHAT DE FUSILS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le 7 février, le ministre a annoncé la conclusion d'un contrat pour l'achat de 81,000 fusils destinés aux Forces armées canadiennes. A l'époque, il a déclaré à la presse qu'il espérait que cela favoriserait la réélection du député de Kitchener et d'autres députés libéraux. Nous comprenons maintenant, je pense, pourquoi il a fait cette déclaration.

Il se trouve que ces fusils coûtent aux contribuables canadiens $1,314 pièces, alors que l'armée américaine, pour à peu près le même nombre de fusils identiques, paye $660 par fusil. C'est environ la moitié.

Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il a signé un contrat qui oblige les contribuables canadiens à payer le même fusil deux fois plus cher que l'armée américaine en dollars canadiens.

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je me réjouis que le député s'intéresse à ce qui se passe au sein du ministère, surtout quand il s'agit de quelque chose d'aussi important que le remplacement des armes de petit calibre dont se servent actuellement les forces canadiennes.

Je dois dire au député qu'il vient de commettre la même erreur que l'auteur de l'article en divisant simplement le montant indiqué dans le contrat par le nombre de fusils. Ce que le député ne sait pas, c'est que le montant du contrat comprend les sommes qui ont été investies dans la société Diemaco afin de produire des armes de petit calibre au Canada. La société reçoit 15 millions de dollars pour assurer l'approvisionnement des armes de petit calibre au Canada pendant une période indéfinie. En outre, le montant du contrat comprend les droits à verser à la société Colt pour la fabrication sous licence. Ces droits visent naturellement à faire en sorte que le Canada puisse se servir de la technologie sous licence, afin de pouvoir produire les meilleures armes de petit calibre existant dans le monde et de pouvoir ensuite, grâce au transfert de cette technologie, vendre ce fusil à nos alliés sur le marché international, si nous réussissons à faire concurrence aux autres fournisseurs.

Je tiens à préciser que cette dépense de deniers publics nous permettra en outre de créer plus de 1,900 emplois au Canada. Je suis persuadé que les Canadiens apprécieront ce fait, y compris le député de Kitchener.

M. Andre: Je me demande comment le ministre réussira à être concurrentiel sur le plan international en vendant un fusil qui coûte deux fois plus cher à fabriquer au Canada qu'aux États-Unis. De plus, le ministre s'est emmêlé dans ses chiffres. Il s'agit en réalité de 1900 années-personnes ou de 150 emplois, ce qui représente $355,000 par emploi. A première vue, il serait plus rentable d'acheter les fusils aux fournisseurs de l'armée américaine . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: . . . et de donner à 150 Canadiens $250,000 chacun: nous serions encore gagnants.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LE CONTRAT

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur le Président, étant donné que ce contrat n'a pas été signé à la suite de soumissions et que le prix d'achat de ces fusils est exorbitant, vu que les Américains les achètent moitié moins cher, le ministre accepterait-il de déposer ce contrat et les études préliminaires qui ont été faites? Peut-il apporter des faits à l'appui de son assertion selon laquelle il est économiquement justifié de dépenser deux fois plus que l'armée américaine pour ces fusils? Peut-il déposer des documents confirmant le bien-fondé de son affirmation? Car, franchement, lui et ses collègues n'ont plus guère de crédibilité auprès des contribuables canadiens.

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je m'étonne que le député pose cette question; en effet, s'il avait suivi ce que nous avons fait récemment pour l'approvisionnement en matériel militaire, il aurait constaté que nous nous sommes efforcés de créer des emplois au Canada. Quand les députés de l'opposition répètent continuellement qu'ils augmenteraient le budget de la défense, veulent-ils dire qu'ils exporteraient plus de dollars afin d'acheter des armes aux États-Unis, au détriment de la création d'emplois au Canada?

En outre, le député a tort d'affirmer qu'il n'y a pas eu de concurrence pour ce contrat. Nous avons retenu deux finalistes, les Belges et la société possédant la technologie du M-16, et nous avons favorisé la concurrence avant de faire notre choix. Après avoir choisi la société Diemaco et la technologie Colt, nous avons entamé des négociations avec Diemaco. Le contrat que nous avons conclu est intéressant pour les forces canadiennes, et il permettra de créer des emplois au Canada.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LES DOCUMENTS PRÉLIMINAIRES

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale va-t-il accepter de déposer le contrat et les documents préliminaires?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre les instances du très honorable député et j'étudierai sérieusement sa requête.

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HÔPITAL À LA BASE DES FORCES CANADIENNES D'ESQUIMALT

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Défense nationale. Le 24 février, le ministre a annoncé la construction d'un nouvel hôpital et d'une clinique dentaire à la base des forces canadiennes d'Esquimalt. Les installations doivent être prêtes vers le milieu de 1985. Pourquoi ces dépenses n'apparaissent-elles pas dans le budget des dépenses ni dans le budget supplémentaire qui ont été déposés il y a trois semaines?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est que les dépenses avaient déjà été prévues; en fait, il s'agit d'une question très technique. Je voudrais en prendre note. J'examinerai la question et je me ferai un plaisir de fournir au député tous les détails voulus.

M. McKinnon: Soit dit en passant, cet article de dépense apparaissait au budget des dépenses de 1981-1982, au coût de 6.4 millions de dollars. Depuis, la somme est passée à 11.8 millions de dollars, soit une hausse de 84 p. 100 ou de plus de cinq millions, pour un contrat relativement modeste.

ON DEMANDE POURQUOI LE PROJET N'EST PAS MENTIONNÉ DANS LE BUDGET

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, je suis curieux de savoir pourquoi il n'en est pas fait mention dans le budget principal ni dans les budgets supplémentaires. D'autre part, le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance qu'il n'y a pas actuellement un grand nombre d'ententes semblables conclues avec le Conseil du Trésor et qui peuvent ou non apparaître au budget des dépenses? Le budget est actuellement à l'étude au comité, et je me demande si nous pouvons croire en toute confiance que ces prévisions représentent fidèlement les dépenses du ministère de la Défense nationale, ou bien s'il s'agit d'un travail gigantesque dont le seul but est d'occuper les députés qui siègent au comité.

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je croyais que le député voulait me féliciter de dépenser de l'argent dans sa province et dans sa région. L'hôpital annoncé sera situé dans la circonscription de Victoria.

Une voix: Esquimalt.

M. Blais: Ça se trouve à Victoria, c'est Esquimalt et c'est dans la région du député. Le député d'Esquimalt-Saanich est certainement très heureux que cette somme soit dépensée dans sa circonscription.

Quant à la question précise, à savoir si cet article apparaît au budget des dépenses de 1981-1982 ou dans celui de 1983-1984, je témoignerai devant le comité sinon cette semaine, en tout cas la semaine prochaine et je me ferai un plaisir de discuter de toute cette affaire avec le député.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LE RÔLE DU CAUCUS LIBÉRAL AUTOCHTONE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je voulais poser une question au ministre chargé de la condition féminine, mais en attendant son retour, je vais m'adresser au premier ministre. Hier, c'est-à-dire deux jours avant la conférence constitutionnelle, le premier ministre a déclaré que le Cabinet n'avait pas encore décidé s'il proposerait d'entériner les droits des autochtones dans la constitution.

J'ai reçu une lettre de M. Tom Pelletier aujourd'hui, qui voudrait que les députés autochtones du caucus libéral et les ministériels étudient de concert les questions constitutionnelles et conseillent le gouvernement. Dans cette lettre, M. Pelletier aborde toutes ces questions dans la perspective des prochaines élections.

Pourquoi le gouvernement parle-t-il des autochtones et traite-t-il de questions constitutionnelles avec un esprit de parti alors que les autochtones ont des chefs légitimes qui peuvent très bien le faire à sa place? Quels conseils le gouvernement espère-t-il obtenir du caucus libéral autochtone que les chefs autochtones ne sont pas en mesure de lui fournir?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je ne me rappelle pas avoir rencontré M. Pelletier personnellement, mais d'après ce qu'en dit le député, je ne trouve rien de choquant dans sa lettre. S'il est d'allégeance libérale et qu'il cherche à convaincre les libéraux d'emboîter le pas au député qui vient de parler, je me demande de quoi il se plaint.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA DISCRIMINATION DE LA LOI SUR LES INDIENS À L'ENDROIT DES INDIENNES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Lorsque je lui ai fait valoir hier que la loi sur les Indiens était discriminatoire à l'endroit des Indiennes, le premier ministre a déclaré que la Charte des droits et des libertés avait mis fin à cet état de choses. Étant donné que les Indiennes perdent toujours leur statut d'Indienne inscrite lorsqu'elles épousent un homme qui n'est pas de leur race, le ministre est-il d'accord avec le premier ministre que la loi n'est plus discriminatoire ou va-t-il essayer de l'éclairer à ce sujet? Nous présentera-t-il un projet de loi qui mette fin à cet état de choses?

• (1450)

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais dire au député combien je lui sais gré de donner son appui à une telle mesure. Je présume qu'il parle aussi au nom de son parti. Je sais que le premier ministre est, lui aussi, en faveur d'un tel projet de loi. J'ai déjà eu l'occasion d'en discuter avec lui et avec mes collègues. Je ferai part de l'initiative du député aux dirigeants autochtones dans quelques jours.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE FAILLITES AGRICOLES

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A en juger par son dernier budget, le ministre est convaincu que l'agriculture canadienne repose sur une base économique solide. Sait-il que, depuis que le gouvernement libéral a repris le pouvoir il y a quatre ans, le nombre de faillites agricoles a augmenté de plus de 400 p. 100 et que, pis encore, ces faillites ont augmenté en janvier dernier de plus de 60 p. 100 par rapport à janvier 1983? Le sait-il? Si oui, pourquoi n'en a-t-il pas tenu compte dans son budget?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): J'ai vu ces données-là, monsieur le Président. Si le député compare la proportion de faillites dans le secteur agricole à celle du secteur industriel, par exemple, il constatera que les agriculteurs s'en sont bien tirés, compte tenu des temps difficiles. Quant aux mesures à prendre, le député sait que mon secrétaire parlementaire a présenté un projet de loi à la Chambre et que le gouvernement a proposé des modifications à la loi sur la faillite, deux mesures qui aideront les agriculteurs. J'espère que les partis de l'opposition ne bloqueront pas l'adoption de ce dernier projet de loi.

LES DIFFICULTÉS DES AGRICULTEURS AUX PRISES AVEC DES PRÊTS À DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, qui sait sans doute, quoi qu'il en dise, que ces chiffres ne représentent que la pointe de l'iceberg et qu'en fait, selon les indicateurs économiques dans le secteur de l'agriculture, il existe de graves problèmes qui vont s'étendre à tout le pays et causer des ravages dans le secteur agricole si le gouvernement n'y remédie pas.

Le ministre est-il au courant que plus de 8,000 agriculteurs canadiens doivent rembourser à la Société du crédit agricole des prêts à des taux d'intérêt allant jusqu'à 16.75 p. 100? Le ministre envisage-t-il, avec ses collègues, de prendre des mesures pour venir en aide à ces gens qui doivent verser des intérêts à un taux aussi élevé, eux pour qui le gouvernement avait prévu un programme d'allègement de jusqu'à 4 p. 100 et qui sont actuellement aux prises avec des taux d'intérêt de 16.75 p. 100 après avoir été considérés comme étant en difficulté? Le ministre est-il prêt à leur venir en aide?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que les conservateurs pourraient être d'un grand secours en appuyant le projet de loi tendant à modifier la loi sur la faillite qui est actuellement à l'étude en comité, afin qu'il revienne à la Chambre et soit adopté bientôt. De plus, le député se rappelle certainement que nous avons présenté des mesures visant à aider les agriculteurs en difficulté et que nous avons consacré plusieurs dizaines de millions de dollars à cette fin.

LE FONDS DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, c'est au ministre des Transports que je m'adresse. Il sait sans doute que le Fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest renferme à l'heure actuelle près de un milliard de dollars et que le mode de gestion de ce Fonds suscite des inquiétudes. Le ministre est-il satisfait de la façon dont l'argent de ce Fonds est distribué? Compte tenu de l'étude en cours, pourrait-il nous dire quand des modifications seront proposées et quelle forme elles revêtiront?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Le ministre se souvient sans doute que peu avant Noël à la Chambre, j'ai déploré comme lui le fait que l'argent de ce Fonds n'est pas réparti rapidement lorsque baissent les revenus des agriculteurs. Aussi mon collègue, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, est-il en train d'élaborer des propositions que le cabinet examinera sous peu. Nous espérons ainsi remédier à la situation actuelle.

L'ÉLÉMENT INFLATION

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, le ministre pense-t-il que c'est pour bientôt? Sera-ce avant le début de la prochaine année-récolte? Au moment de modifier le Fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, tiendra-t-il compte de l'inflation et de la hausse de production résultant de la mise en culture de nouvelles terres ou d'une efficacité accrue des agriculteurs?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député a fait ressortir deux aspects importants dont on tiendra compte au moment de l'examen. Je ne saurais préciser exactement à quel moment les modifications seront apportées. Tout va dépendre du calendrier des délais. Cependant, je tiens à lui dire que nous tenons cette question pour importante et que nous lui accordons toute l'attention qu'elle mérite.

* * *

LES PÊCHES

LES STOCKS DE SAUMON DE L'ATLANTIQUE—LE QUOTA CONSENTI AU GROENLAND

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, je voulais poser une question au ministre des Pêches et des Océans, mais je ne sais pas s'il a quitté la Chambre ou s'il est allé à la pêche. Ah, le voici! Je le croyais parti à la pêche.

Une voix: Aux crevettes!

M. Nielsen: De Matane!

M. Crouse: Comme il l'a dit dans ses propres déclarations, le ministre sait que nos stocks de saumon de l'Atlantique ont été sérieusement décimés. Nous avons appris hier au comité que les pêcheurs du Groenland avaient pris environ 600 tonnes de saumon sur des contingents de 1,200 tonnes. Si l'on compte trois livres par saumon, cela signifie environ 441,000 saumons. Que compte faire le ministre pour réduire non seulement ces contingents, mais aussi la prise et la destruction massives du saumon canadien par les pêcheurs du Groenland?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député vient de soulever une question très importante. Comme il l'a dit, le Groenland pêche beaucoup de saumon, dont la moitié provient des eaux canadiennes et la moitié des eaux européennes. Je pense qu'il conviendra que la seule façon raisonnable de s'attaquer au problème consiste à faire en sorte que le Canada et l'Europe essaient ensemble de convaincre le Groenland de réduire ses prises de saumon.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE NÉGOCIER AVEC DES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE DU GROENLAND

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, comme l'a dit le ministre, une partie du saumon pris par les habitants du Groeland vient des eaux européennes et une partie des eaux canadiennes. Par ailleurs, la saison de pêche n'est pas la même pour le saumon européen que pour le saumon canadien.

Le ministre a-t-il songé à se mettre en contact avec des représentants de l'industrie de la pêche du Groenland dans l'espoir de les convaincre de changer leur saison de pêche au saumon de façon à prendre plus de saumon européen et moins de saumon canadien avant que l'industrie canadienne de la pêche au saumon disparaisse entièrement?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les renseignements du député ne concordent pas avec les miens. On m'a dit que ce serait très difficile de distinguer le saumon européen du saumon canadien. Le député voudrait peut-être que nous offrions au Groeland la possibilité de pêcher au large du plateau écossais s'il réduit ses prises de saumon. C'est peut-être une chose à laquelle le député devrait réfléchir.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'INCLUSION DES POURBOIRES DANS LE CALCUL DU REVENU IMPOSABLE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. J'ose espérer qu'il est maintenant au courant de la situation des deux serveuses qui, d'après le *Winnipeg Free Press,* ont dû déclarer une faillite personnelle parce que son ministère a décidé d'inclure rétroactivement les pourboires dans le calcul de l'impôt sur le revenu. Le ministre est-il en mesure de nous dire en ce moment s'il compte changer quoi que ce soit à cette mesure? Quand ses services s'en prendront-ils aux géants de leur taille, aux richards qui réussissent à se soustraire au fisc, et quand laisseront-ils tranquilles les serveuses et les autres Canadiens dont les revenus sont modestes?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, ce que le député suggère, et je pense qu'il prendra le temps de l'examiner, est totalement irresponsable. Ce n'est pas parce qu'il voit qu'un groupe de contribuables ne paie pas suffisamment d'impôt, qu'il doit dire que les autres contribuables doivent être soustraits du devoir de payer leur impôt. Je l'invite, non seulement a lire la loi de l'impôt sur le revenu, mais également à examiner les formulaires qui sont à la disposition des contribuables. Et sur ces formulaires il est bien indiqué que l'on doit déclarer ses revenus en entier quelle qu'en soit la source. Malheureusement, certaines personnes ne se soumettent pas à ce principe premier sur lequel repose le principe d'équité de notre loi de l'impôt sur le revenu. Bien entendu, ces gens-là, lorsqu'une vérification se fait, non seulement ont des pénalités à payer, mais également des impôts additionnels à payer. Je suis convaincu que le député ne suggère pas du tout que le ministre du Revenu national puisse soustraire de façon arbitraire quelque classe de citoyens que ce soit à des obligations qui sont prévues dans la loi de l'impôt sur le revenu.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

LES RÉPERCUSSIONS POUR L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Celui-ci n'est pas sans savoir que l'application de la loi sur le transport du grain de l'Ouest a bouleversé l'industrie du camionnage, particulièrement en Colombie-Britannique. Des complications en résultent pour les producteurs qui dépendent de cultures spéciales, tout cela à cause du mode de paiement. Quelles mesures le ministre est-il disposé à prendre pour résoudre ce problème dont les répercussions sont très graves pour l'industrie du camionnage et les producteurs qui en dépendent pour le transport de ces récoltes spéciales?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député de porter ce problème à l'attention de la Chambre. J'en ai aussi été saisi. Je crois que la situation est grave. C'est la preuve qu'il y a des lacunes dans l'application de la loi, en particulier des dispositions qui concernent les entreprises de camionnage qui fournissent le service à partir de la côte ouest. La loi autorise le nouvel administrateur de l'Office du transport du grain à négocier de nouvelles ententes avec les entreprises de camionnage. Il n'a malheureusement pas les fonds nécessaires pour le faire. Je vais devoir vérifier s'il n'y aurait pas moyen, à même mon propre budget de résoudre cette difficulté. C'est pour moi un sujet de vive inquiétude. J'ai bien l'intention d'agir. J'espère que le député va m'aider à trouver une solution.

PÉTITIONS

M. ROCHE—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRITOIRE CANADIEN

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) le mardi 6 mars 1984 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MUNRO (ESQUIMALT-SAANICH)—PRÉAVIS DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, étant donné qu'il faut agir rapidement quand on veut signaler un problème découlant de la période des questions, j'invoque le Règlement afin de me réserver le droit de soulever la question de privilège si mes recherches confirment que la réponse du ministre d'État chargé du Développement économique et régional (M. Johnston) . . .

M. le Président: A l'ordre. Si le député veut soulever la question de privilège, il peut en aviser la présidence demain, avant le début des délibérations, après quoi il aura la parole. S'il veut intervenir dès maintenant qu'il le fasse, mais on ne peut réserver son droit de parole.

M. McKINNON—LA MODIFICATION DE LA DÉCLARATION DE M. FERGUSON DANS LE COMPTE RENDU DES DÉBATS

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, ce n'est pas de gaieté de cœur que je soulève ce rappel au Règlement au sujet du compte rendu des débats à la Chambre tel qu'il apparaît dans l'exemplaire d'aujourd'hui du hansard. On a modifié les paroles du secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Ferguson). Ce qui me déplaît c'est de voir qu'il a modifié sa déclaration après avoir reçu une copie du texte polycopié alors qu'il y avait eu un désaccord entre nous sur le sens à donner à ses paroles, lorsqu'il les a prononcées. Bien entendu, j'ai reçu une copie du même texte polycopié qui reprenait ses paroles exactes. Ce matin, j'ai vérifié la version qui apparaît sur les bandes magnétiques de nos délibérations d'hier après-midi et j'ai pu constater que le député avait déclaré ceci:

> J'espère bien que l'étude des allocations aux anciens combattants et des augmentations du SRG que nous allons faire débouchera pas sur un examen des ressources.

Cela m'a amené à lui demander des éclaircissements à ce sujet durant la période des questions. Voici ce que j'ai dit:

> Il a ajouté que l'allocation d'ancien combattant serait versée quelles que soient les ressources du bénéficiaire. Ou bien il est mal informé ou bien il vient d'annoncer un changement radical dans la politique gouvernementale. Si c'est le cas, peut-il nous confirmer qu'il est bien sérieux, qu'il s'est bien renseigné et que l'allocation d'ancien combattant ne tiendra pas compte des ressources financières?

Ce à quoi le secrétaire parlementaire a répondu:

> M. FERGUSON: Monsieur le Président, je regrette qu'on ait interprété mes propos hors de leur contexte. Je parlais de l'évaluation des moyens mentionnée par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Il était seulement question des pensions de vieillesse.

Cette explication me convient mais je m'oppose vivement à ce qu'un député essaie d'avoir le dernier mot dans un débat en modifiant après coup le texte polycopié auquel on peut apporter non pas des modifications de fond mais simplement de petites corrections de forme anodines. Selon moi, le député doit à la Chambre des excuses et j'espère que cela ne se reproduira plus.

M. le Président: La présidence étudiera la question soulevée par le député de Victoria et s'abstiendra donc de tout commentaire pour l'instant.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député a mal compris ce que j'ai dit, je me dois de signaler que je comprends parfaitement que les allocations aux anciens combattants, à l'instar du supplément de revenu garanti dépendent d'un examen des ressources mais il a alors été question des deux, de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Si je me suis trompé, je m'en excuse. Je connais la différence entre les deux. Mon bureau de comté s'en occupe. Ce n'est certainement pas ce que j'ai voulu dire. Je regrette que mes propos aient pu prêter à confusion et je m'en excuse. J'espère qu'on les prendra maintenant dans ce sens.

M. McKinnon: Monsieur le Président, j'accepte bien sûr les excuses du député. Merci beaucoup.

M. KEEPER—ON VOUDRAIT POSER DES QUESTIONS À M^ME^ EROLA

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous célébrons actuellement la semaine internationale de la femme. Le ministre chargé de la condition féminine n'est demeuré à la Chambre que pour la moitié de la période des questions. Nous avions d'autres questions à lui poser.

M. le Président: A l'ordre. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. FLIS—LA LIBÉRATION DE MYKOLA HORBAL D'UN CAMP DE TRAVAIL SOVIÉTIQUE

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, aux termes de l'article 71 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter la pétition suivante. Les soussignés, citoyens du Canada, s'inquiétant des atteintes aux droits de la personne en Union soviétique, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Les soussignés déclarent humblement qu'ils prient avec insistance le gouvernement canadien d'intervenir auprès du gouvernement soviétique pour réclamer la libération de Mykola Horbal, poète, compositeur et musicien ukrainien actuellement incarcéré dans un camp de concentration soviétique. De l'avis des pétitionnaires, le simple désir de la population ukrainienne de jouir des mêmes droits personnels et nationaux que dans le monde libre ne constitue pas un délit.

Par conséquent, les 450 personnes qui ont signé la pétition pour la libération de Mykola Horbal ne cesseront de prier.

* * *

• (1510)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 327, 328, 329, 376, 544, 616 et 684.

[*Texte*]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE MIRABEL

Question nº 327—**M. Stevens:**

En 1) 1978, *b*) 1979, *c*) 1980, *d*) 1981, *e*) 1982, *f*) 1983, combien de passagers ont (i) embarqué (ii) débarqué à l'aéroport international de Mirabel?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): (i) Le nombre de passagers qui ont embarqué à l'aéroport international de Mirabel: *a*) 1978: 738,500; *b*) 1979: 750,900; *c*) 1980: 674,300; *d*) 1981: 608,900; *e*) 1982: 596,500; *f*) 1983: les données n'ont pas encore été publiées.

(ii) Le nombre de passagers qui ont débarqué à l'aéroport international de Mirabel: *a*) 1978: 771,500; *b*) 1979: 800,300; *c*) 1980: 733,000; *d*) 1981: 635,900; *e*) 1982: 616,900; *f*) 1983: les données n'ont pas encore été publiées.

Nota: Les données énumérées ci-dessus représentent le nombre de voyageurs payants à bord de tous les vols à tarif unitaire et de tous les vols d'affrètement effectués par des aéronefs de plus de 18,000 livres (8,165 *kg*).

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO

Question nº 328—**M. Stevens:**

En 1) 1978, *b*) 1979, *c*) 1980, *d*) 1981, *e*) 1982, *f*) 1983, combien de passagers ont (i) embarqué (ii) débarqué à l'aéroport international de Toronto?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): (i) Le nombre de passagers qui ont embarqué à l'aéroport international de Toronto*: *a*) 1978: 6,170,300, *b*) 1979: 6,999,500, *c*) 1980: 7,234,100, *d*) 1981: 7,232,000, *e*) 1982: 6,746,100, *f*) 1983: les données n'ont pas encore été publiées.

(ii) Le nombre de passagers qui ont débarqué à l'aéroport international de Toronto*: *a*) 1978: 6,192,200, *b*) 1979: 7,041,100, *c*) 1980: 7,288,500, *d*) 1981: 7,305,300, *e*) 1982: 6,787,800, *f*) 1983: les données n'ont pas encore été publiées.

Nota: Les données énumérées ci-dessus représentent le nombre de voyageurs payants à bord de tous les vols à tarif unitaire et de tous les vols d'affrètement effectués par des aéronefs de plus de 18,000 livres (8,165 *kg*).

---

* Aéroport international Lester B. Pearson

L'AÉROPORT DE DORVAL

Question nº 329—**M. Stevens:**

En 1) 1978, *b*) 1979, *c*) 1980, *d*) 1981, *e*) 1982, *f*) 1983, combien de passagers ont (i) embarqué (ii) débarqué à l'aéroport de Dorval?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): (i) Le nombre de passagers qui ont embarqué à l'aéroport de Dorval: *a*) 1978: 2,796,500; *b*) 1979: 3,084,400; *c*) 1980: 3,156,000; *d*) 1981: 3,112,300; *e*) 1982: 2,716,900; *f*) 1983: les données n'ont pas encore été publiées.

(ii) Le nombre de pasagers qui ont débarqué à l'aéroport de Dorval: *a*) 1978: 2,788,300; *b*) 1979: 3,078,000; *c*) 1980: 3,147,800; *d*) 1981: 3,107,100; *e*) 1982: 2,721,000; *f*) 1983: les données n'ont pas encore été publiées.

Nota: Les données énumérées ci-dessus représentent le nombre de voyageurs payants à bord de tous les vols à tarif unitaire et de tous les vols d'affrètement effectués par des aéronefs de plus de 18,000 livres (8,165 *kg*).

LE SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

Question nº 376—**M. Howie:**

1. Au cours de la présente année financière, combien de personnes travaillent au Secrétariat des Conférences intergouvernementales canadiennes et quel est le coût estimatif total des traitements?

2. Au cours de chacune des deux années financières précédentes, combien a-t-on dépensé au titre des traitements?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Le Secrétariat compte 28 employés dont les salaires, y compris la rémunération des heures supplémentaires, sont évalués à $833,000. Ce montant englobe les salaires de trois personnes détachées par les gouvernements provinciaux, le Secrétariat leur remboursant le coût de ces salaires.

2. 1982-1983—$707,000 (comprend les salaires de trois personnes détachées par les provinces), 1981-1982—$781,000 (comprend les salaires de sept personnes détachées par les provinces).

LE POURCENTAGE DES FEMMES À L'EMPLOI DE TRAVAUX PUBLICS CANADA

Question nº 544—**M. Howie:**

A la date la plus récente pour laquelle des renseignements sont disponibles, quel pourcentage des employés les femmes représentaient-elles au ministère des Travaux publics?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Au 27 janvier 1984: 23.7 p. 100.

Questions au Feuilleton

LE DÉLAI POUR LA RÉVISION DES DEMANDES DE PENSION

Question nº 616—**M. Towers:**

Le gouvernement sait-il combien de temps en moyenne un ancien combattant doit attendre après avoir présenté une demande d'audience *a*) au Conseil de révision des pensions, *b*) à la Commission canadienne des pensions, *c*) à la Commission des allocations aux anciens combattants, *d*) au Bureau des Services juridiques des pensions?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): *a*) Conseil de révision des pensions: neuf mois, *b*) Commission canadienne des pensions: 10 mois, *c*) Commission des allocations aux anciens combattants: appels, 2 mois et 5 jours, révisions, 1 mois et 24 jours. *d*) Bureau de services juridiques des pensions: cinq mois et demi.

L'AVION CANADAIR CL-215

Question nº 684—**M. Clark (Yellowhead):**

Le gouvernement songe-t-il à créer une société ou un autre organisme de la Couronne pour exploiter l'avion Canadair CL-215 dans les Territoires du Nord-Ouest ou ailleurs et, si oui, pourquoi?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Ceci n'est pas envisagé par le gouvernement en ce moment.

[*Traduction*]

M. Cook: Monsieur le Président, je veux attirer l'attention de la Chambre et surtout du secrétaire parlementaire sur la question nº 717 qui a été inscrite au *Feuilleton* et concerne la semaine du 26 février au 3 mars. Je ne veux ternir la réputation d'aucun ministre, mais nous savons que la campagne des candidats à la direction est déjà commencée. Déjà, on entend dire qu'ils utilisent les avions du gouvernement d'une façon répréhensible. Je signale donc au secrétaire parlementaire que, si je ne m'attends pas à ce que la réponse soit donnée aujourd'hui, j'espère l'obtenir la semaine prochaine. Chaque semaine, d'ici au congrès à la direction, la même question apparaîtra au *Feuilleton*. Si le secrétaire parlementaire se révèle incapable de répondre à ces questions semaine après semaine, le public canadien pourra juger lui-même de l'emploi illégal et abusif de l'argent des contribuables à l'occasion d'une campagne menée par un parti politique. J'aurai en toute franchise prévenu le secrétaire parlementaire. Qu'il réponde à ma question semaine après semaine afin que le public canadien sache ce qui se passe.

Des voix: Bravo!

M. Evans: Monsieur le Président, nous voulons bien répondre à la question du député qui a dit, je pense que sa question avait été inscrite au *Feuilleton* pendant la semaine de relâche. Il ne s'est pas encore écoulé une semaine depuis le retour du congé d'hiver de sorte que nous n'avons eu qu'un préavis de trois jours. Nous ferons de notre mieux pour répondre à la question et aux autres que l'opposition voudra bien nous poser, mais je pense qu'il est raisonnable que l'on prenne un peu de temps à répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*. Trois jours, c'est un peu court.

M. Cook: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire comprend très mal mon raisonnement. Je lui ai simplement dit que je voulais qu'on réponde à la question. En réalité, ce n'est qu'hier qu'elle a figuré au *Feuilleton des avis*. Je ne m'attendais pas à obtenir la réponse aujourd'hui, mais j'ai voulu lui signaler que j'interviendrai en temps opportun si on tarde trop à répondre à ma question.

M. le Président: L'affaire est close.

[*Français*]

M. Evans: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suggère que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

[*Traduction*]

M. le Président: Tous les avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)), propose: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur le Président, en présentant à la Chambre le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1984-1985, je tiens à replacer cette mesure dans la perspective des deux derniers budgets, celui d'avril 1983 et celui du mois dernier. Le budget du mois dernier ne s'écarte absolument pas de la politique financière énoncée dans le budget d'avril dernier. Au contraire, il ne fait que la confirmer et la poursuivre.

Les deux budgets avaient pour objectif d'encourager l'expansion de l'activité économique au moyen des investissements, de façon à créer les emplois que nous désirons tous, j'en suis sûr, sans provoquer une nouvelle poussée inflationniste qui a entravé notre croissance économique par le passé. Nous avons poursuivi cet objectif à la fois grâce à une politique de demande à court terme, en vue d'offrir des stimulants immédiats et des emplois, et grâce à des mesures d'offre à long terme qui visaient à accroître les investissements et la productivité dans l'économie canadienne. Cette double stratégie fondamentale prévoyait notamment des déficits élevés pour la période allant de 1982 à 1984, en même temps que la mise en place de programmes précis en vue de réduire le déficit fédéral tout en favorisant la relance et l'expansion économique.

Dans le dernier budget, monsieur le Président, quelques changements mineurs ont été apportés aux prévisions économiques et financières que contenait celui d'avril dernier. La stabilité de nos prévisions financières prouve bien que nous sommes déterminés à appliquer la stratégie financière énoncée en avril dernier et confirmée dans le tout récent budget. Le maintien de cette politique financière contribuera également à offrir de meilleures garanties à la population quant à notre avenir, et notamment quant à notre engagement à restreindre le déficit à moyen terme.

Les taux d'intérêt, les taux de change, les plans d'investissements commerciaux et bien d'autres variables économiques dépendent manifestement, dans une grande mesure, des aspirations des Canadiens à court et à moyen termes. Je voudrais dire quelques mots là-dessus avant de passer au contenu du projet de loi lui-même. Le budget du mois dernier donne aux Canadiens toutes les raisons de s'attendre à ce que la relance économique soit suivie d'une expansion dynamique. Nous, du gouvernement, ne nous fions pas à des mesures de rapiéçage. Nous avons mis en place une politique qui contribuera à poursuivre la relance et à stimuler une expansion rapide de notre économie. Les emplois dont nous aurons besoin au cours des prochaines années doivent provenir pour la plupart du secteur privé et non du gouvernement, et c'était là l'élément-clé du budget d'avril dernier et aussi de celui du mois dernier.

Un point essentiel de notre stratégie d'expansion soutenue réside dans des mesures de promotion des investissements privés. Le dernier budget comporte des dispositions qui viennent s'ajouter à celles du budget d'avril dernier et qui visent à appuyer les ressources d'autofinancement des entreprises de façon à favoriser des investissements additionnels. Cela contribuera à accroître les revenus après imposition et les mesures fiscales simplifiées qui ont été présentées dans le budget du mois dernier vont réduire les frais d'administration des petites entreprises.

Dans le secteur énergétique, la suspension pour une autre année de l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires contribuera à accroître les revenus après impôt des sociétés pétrolières. A plus longue échéance, les propositions originales et d'une grande portée intéressant la réforme des pensions contenues dans le budget du mois dernier vont avoir pour effet de relever le taux des épargnes au Canada et partant les possibilités de financement des investissements privés.

Les grandes mesures de stimulation des investissements privés ont été annoncées dans le budget d'avril dernier. Le budget de février se veut un prolongement des propositions contenues dans le budget d'avril dernier, y compris la libéralisation du crédit d'impôt à l'investissement, le crédit d'impôt pour la relance du capital-actions, le Régime de placements en titres indexés, le report des pertes en capital sur les années subséquentes, les stimulants fiscaux à la recherche et au développement et la suspension de l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires. Le projet de loi tendant à concrétiser ces mesures a déjà été adopté. Le budget d'avril dernier annonçait également un certain nombre de projets de dépenses destinés à soutenir l'investissement privé, comme le Fonds spécial de relance des investissements, des initiatives en matière de techniques nouvelles et un mandat élargi pour la Banque fédérale de développement. Ces initiatives auront des effets sensibles sur les rentrées d'argent et les investissements des entreprises dans un avenir immédiat.

• (1520)

On prévoit pour l'année financière en cours, que les besoins financiers, opérations de change exclues, seront de 27 milliards de dollars ou qu'ils ne s'éloigneront pas tellement des projections que contenait le budget d'avril dernier. L'économie s'est en fait développée pour une bonne part comme le gouvernement l'avait prévu dans ses projections d'il y a un an. A plusieurs égards, l'économie a même dépassé ces prévisions. Notre plan financier est sur la bonne voie.

Je voudrais cependant rappeler à la Chambre que prédire est un art et non une science. Il faut interpréter les prévisions précises des besoins financiers qui faisaient partie du budget du mois dernier comme le résultat le plus plausible qui est naturellement susceptible de variations au-dessus ou au-dessous du niveau prévu. Il est encore plus difficile d'en arriver à des prévisions très précises avant la fin de l'année financière. Étant donné que la date de la fin de l'année financière a été fixée arbitrairement, le moindre retard dans la perception des recettes peut se traduire par d'importantes fluctuations des besoins financiers d'une année à l'autre. De même, les dépenses peuvent être reportées d'une année financière à l'autre simplement parce que l'adjudication de contrats importants ou la livraison du matériel a retardé d'un mois ou deux.

Pour l'année financière 1984-1985, on prévoit que les besoins financiers, y compris les opérations de change étranger atteindront 25.5 milliards ou environ 1.5 milliard de moins que les besoins estimatifs pour l'année financière en cours. Cette diminution appréciable des besoins est attribuable à une croissance accélérée des recettes budgétaires, à un ralentissement des dépenses budgétaires et un léger fléchissement des fonds nets provenant d'opérations non budgétaires.

Ayant souligné la réduction des besoins financiers pour l'année financière 1984-1985, je voudrais parler maintenant du pouvoir d'emprunt lui-même.

Aux termes de la loi sur l'administration financière, il faut obtenir le pouvoir d'emprunt réglementaire du Parlement lui-même. C'est pourquoi le projet de loi actuellement à l'étude réclame cette fois l'autorisation d'emprunter 29.5 milliards de dollars. Cette somme représente les besoins financiers de 25.5 milliards de dollars prévus au budget, plus une réserve pour imprévus de 4 milliards; aucune échéance n'est fixée pour cette réserve qui pourra être reportée à l'année financière 1985-1986.

Comme les députés le savent, cette demande d'une réserve pour imprévus sans échéance n'est rien de nouveau; cette disposition n'a rien d'inattendu ni de radical. Cependant, il y a eu par le passé certains malentendus quant à l'objet de cette importante disposition du bill. Je pourrais peut-être tenter de dissiper le malentendu en rappelant dans quelles circonstances de telles demandes ont été faites antérieurement et en donnant les raisons de cette réserve de 4 millliards de dollars prévue dans le nouveau bill.

Au milieu des années 70, quand le gouvernement demandait un nouveau pouvoir d'emprunt par le moyen des bills de subsides, ce qui était la façon de procéder à cette époque, il demandait toujours une réserve pour imprévus. De même, ces dernières années, depuis que la demande de pouvoir d'emprunt se fait par des projets de loi spéciaux, le gouvernement a toujours demandé une somme de réserve sans échéance. Récemment, cette réserve était de l'ordre de quatre milliards de dollars. J'insiste sur le fait que cette somme ne doit s'appliquer qu'aux dépenses imprévues et urgentes. Il n'est pas question d'autoriser le gouvernement à dépenser plus que les prévisions approuvées par le Parlement. Il ne s'agit pas d'aller à l'encontre du pouvoir de dépenser accordé normalement par le Parlement. Citons parmi ces dernières dépenses les prestations d'assurance-chômage, les frais de la dette publique et les paiements de transfert aux provinces.

Cette réserve conjoncturelle est surtout destinée à servir lorsque se présentent deux situations spéciales graves. La première c'est lorsqu'il faut atténuer les répercussions qu'auront sur nos besoins financiers de larges et imprévisibles opérations de change. La deuxième c'est pour permettre au gouvernement de continuer à rembourser la dette publique lorsque la Chambre n'est pas en session ou a été dissoute.

Dans le cas des opérations de change, des pressions à la hausse ou à la baisse sur le dollar canadien peuvent obliger à recourir au pouvoir d'emprunt. Dans le cas des pressions à la baisse, les réserves officielles de devises étrangères sont épuisées, ce qui peut obliger le gouvernement à emprunter à l'étranger. Dans le cas contraire, on se procure des devises étrangères en vendant des dollars canadiens, ce qui ajoute donc aux besoins de liquidités.

Dans le passé, le gouvernement a toujours utilisé de façon responsable ces réserves conjoncturelles qui lui étaient accordées. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, reconnaissons qu'il faut dissiper l'incertitude qui règne et savoir pendant combien de temps les réserves conjoncturelles sans échéance autorisées dans les projets de loi précédents et celles requises dans le projet de loi à l'étude, devraient rester utilisables. C'est pourquoi l'article 3 du projet de loi à l'étude vise à supprimer cette incertitude. Il prévoit en effet que tous les pouvoirs d'emprunts non utilisés qui sont reportés d'années financières antérieures cessent d'avoir effet le 2 avril de cette année ou à la date d'entrée en vigueur de la présente loi de 1984-1985 sur le pouvoir d'emprunt, si cette date est postérieure. Par conséquent, avec l'adoption de la mesure à l'étude, les seules réserves conjoncturelles utilisables seront de quatre milliards de dollars. Il est prévu que dès qu'on aura obtenu de nouveaux pouvoirs d'emprunt pour l'année 1985-1986, toute fraction inutilisée de cette réserve conjoncturelle de 4 milliards sera annulée.

Nous estimons que le gouvernement devrait procéder, régulièrement de cette façon. Nous envisageons donc d'adopter une formule d'application continue prévoyant une réserve conjoncturelle sans échéance ce qui donnerait une certaine marge de manœuvre au gouvernement mais cette réserve, ne pourrait toutefois pas être reportée au-delà de la date d'entrée en vigueur des nouveaux pouvoirs d'emprunt. Ainsi il ne peut pas y avoir d'abus et le Parlement pourrait discuter des pouvoirs d'emprunt accordés pour chaque année financière. En prévoyant ainsi des réserves conjoncturelles qui sont par la suite annulées chaque année, on opte pour le juste milieu, puisqu'on permet au Parlement de s'acquitter de ses responsabilités en examinant l'octroi de pouvoirs d'emprunt tout en laissant au gouvernement une marge de manœuvre suffisante pour rembourser systématiquement la dette publique.

Permettez-moi d'expliquer un peu plus en détail pourquoi il importe d'assurer une certaine souplesse dans les autorisations d'emprunt. Comme toute société emprunteuse bien gérée, il faut que le gouvernement puisse lancer ses emprunts au moment le plus opportun. Cela lui permet de profiter des occasions favorables qui se présentent sur les marchés pour minimiser la charge globale de service de la dette. Vu l'ampleur des besoins de financement fédéraux et l'importance relative des opérations que doit effectuer le gouvernement sur les marchés des capitaux pour financer sa dette, il est de la plus grande importance de bien choisir son moment. Le montant de la dette fédérale va augmenter en moyenne de 2 milliards de dollars environ chaque mois. En outre, les émissions antérieures venant à échéance devront être refinancées. Chaque émission nouvelle est soigneusement étudiée en fonction des conditions courantes du marché et de la demande. Tout bouleversement dans le régime des emprunts risquerait d'entraîner des perturbations inutiles et des tensions soudaines sur les marchés des capitaux, avec pour contre-coup des tensions sur les taux d'intérêt, une augmentation du service de la dette pour le contribuable et une hausse des intérêts pour les emprunteurs privés et les entreprises du pays.

• (1530)

Vu l'ampleur des opérations financières de l'État, l'économie ne serait-ce que d'une fraction de un pour cent peut représenter des sommes importantes. Étant donné l'importance relative des charges de service de la dette publique dans l'ensemble des dépenses de l'État, nous cherchons avant tout à les minimiser. Mais cela ne peut se faire qu'à la condition de disposer en permanence d'autorisations d'emprunt considérables, de manière que les importantes interventions du gouvernement fédéral n'entrent pas en concurrence avec celles des autres pouvoirs publics (provinciaux ou municipaux), et du secteur privé. Il faut continuer de prendre de vigoureuses mesures pour réduire notre déficit car c'est une question de responsabilité collective.

Il faut notamment se réserver une certaine marge de manœuvre pour contrer les répercussions des opérations sur le change. Lorsque le dollar américain exerce de lourdes pressions sur notre propre monnaie et que les réserves canadiennes en devises américaines sont basses, le gouvernement doit puiser dans les crédits qu'il détient auprès des banques canadiennes et internationales. Or, vers la fin de mars, lorsque le gouvernement a pratiquement épuisé son pouvoir d'emprunt, il peut arriver qu'il ne puisse utiliser ni l'une ni l'autre de ces deux sources de crédit. En pareil cas, la seule solution serait de relever nos taux d'intérêt.

Bref, je tiens à faire remarquer que les besoins en liquidités sont particulièrement grands au cours du premier trimestre à cause des remboursements fiscaux et pour d'autres raisons. Pour compenser, on peut toujours emprunter sur les marchés financiers. Et il ne faut pas oublier non plus que nombre d'émissions de bonds du Trésor arrivent à maturité le 1er avril. Quand les obligations parvenues à échéance d'une valeur de 967 millions seront remboursées à la mi-mars, il sera peut-être possible de lancer un nouvel emprunt. Le gouvernement ne

pourra le faire qu'à la condition de disposer de pouvoirs d'emprunt suffisants.

Pour la gouverne des députés, je voudrais leur expliquer comment le gouvernement a utilisé le pouvoir d'emprunt que le Parlement lui a conféré pour l'exercice financier en cours. Le pouvoir d'emprunt total pour 1983-1984 s'élevait à 26.7 milliards, ce qui correspondait aux besoins financiers prévus dans le budget d'avril 1983. Cela comprenait un pouvoir d'emprunt de 2 milliards reporté de l'année précédente, 14 milliards accordés en vertu de la loi de 1983-1984 sur le pouvoir d'emprunt et 10.7 milliards accordés en vertu de la deuxième loi de 1983-1984 sur le pouvoir d'emprunt. Depuis le début de l'année financière, nous avons utilisé environ 26 milliards pour financer les emprunts nationaux qui se répartissent de la façon suivante: 11.5 milliards en bons du Trésor, 8.5 milliards en obligations négociables et 6 milliards représentant le produit net de la vente des obligations d'épargne du Canada. Toutefois, le remboursement net des prêts en devises étrangères a réduit la somme totale utilisée jusqu'ici. Trois prêts étrangers sont parvenus à échéance depuis le début de l'exercice 1983-1984. L'accroissement de nos réserves de devises étrangères grâce au remboursement de ces prêts a été compensé en partie par l'emprunt de 500 millions de dollars américains que le gouvernement a contracté sur le marché des euro-obligations en octobre 1983.

Par conséquent, les emprunts étrangers ont réduit d'environ 500 millions la somme utilisée pendant l'année financière en cours. Cela veut dire que sur le pouvoir d'emprunt de 26.7 milliards accordé par le Parlement, 25.5 milliards ont été dépensés jusqu'ici. Il reste donc actuellement environ 1.2 milliard inutilisé. Le gouvernement s'attend à en employer la majeure partie d'ici à la fin de l'exercice financier.

De toute évidence, il est souhaitable de laisser au Parlement tout le temps voulu pour étudier le nouveau projet de loi d'emprunt, mais s'il le fait rapidement, cela lui permettra d'employer son temps efficacement. La Chambre a reçu les prévisions budgétaires et le débat sur le budget a été terminé hier. Par conséquent, les données ayant servi à établir le montant du pouvoir d'emprunt, à savoir les recettes et les dépenses prévues, ont donc été fournies au Parlement et devraient lui permettre d'examiner le projet de loi à l'étude.

Pour résumer, si nous adoptons ce projet de loi dans des délais raisonnables, le contribuable en bénéficiera car cela permettra de réduire les intérêts sur la dette publique et d'éviter d'exercer indûment des pressions sur les marchés financiers et les taux d'intérêt. Cela favorisera également le bon fonctionnement des marchés des changes. Je sais que nos marchés financiers sont pleins de ressources et très solides. Ils comptent parmi les plus efficaces du monde. Ces dernières années, malgré la situation économique internationale, le gouvernement a pu répondre à ses besoins financiers sans évincer les autres emprunteurs des marchés nationaux. En même temps, nos taux d'intérêt ont baissé de façon appréciable. La réduction des besoins financiers du gouvernement prévue à moyen terme devrait permettre aux autres emprunteurs d'obtenir l'argent dont ils ont besoin pendant la période de reprise économique soutenue que le Canada commence à connaître.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le ministre, en expliquant son projet de loi, a déclaré que c'était une continuation du plan économique du gouvernement. Et bien, monsieur le Président, c'est exactement cela. C'est une continuation du plan économique du gouvernement, un plan qui vise à rendre l'économie définitivement insolvable. En fait, ces projets de loi portant pouvoir d'emprunt qui reviennent constamment, ne devraient plus s'appeler ainsi, mais «lois libérales sur l'insolvabilité nationale». Ainsi, ce projet de loi devrait donc porter le titre complet de «loi libérale n° 1 sur l'insolvabilité nationale» pour la deuxième session de la législature.

Le montant, monsieur le Président, marque une nouvelle étape dans les demandes d'emprunt. Le gouvernement demande à la Chambre d'approuver un pouvoir d'emprunt de 29.5 milliards de dollars. C'est 10 milliards de plus que n'importe quelle demande précédente. C'est la plus élevée que l'on ait présenté au Parlement dans toute son histoire. C'est inconcevable. C'est indécent. Aucun député qui pense un peu ne peut appuyer une telle demande. La Chambre devrait se soulever, monsieur le Président, et demander qu'on mette fin à ce genre de choses, non seulement en notre nom et à celui de nos électeurs, mais au nom de nos enfants, de nos petites-enfants et de leurs enfants après eux.

• (1540)

Le montant de la dette accumulée par le gouvernement doit être rappelé. Lorsqu'il a pris ses fonctions, après les élections du 18 février 1980, notre dette nette était de $68.595 milliards. C'était énorme, si l'on se souvient que l'on ne devait que 17 milliards quand le premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir en 1968. Toutefois, depuis mars 1980, le gouvernement a fait monter la dette au point où, au 31 mars de l'année en cours, nous approchons des 151 milliards, une augmentation d'au moins 92 milliards pendant la législature actuelle seulement. Cette assemblée, monsieur le Président, restera à l'histoire comme un ramassis de gaspilleurs, de dissipateurs et de prodigues, une assemblée qui aurait dû être défaite. Lorsque nous quitterons la Chambre, comment pourrons-nous regarder nos petits-enfants et leur dire que nous y étions, que nous sommes responsables? Pourtant, c'est ce que le ministre et le gouvernement nous demandent de faire. D'ici à la fin de la prochaine année financière, monsieur le Président, c'est-à-dire d'ici au mois de mars 1985, si l'on donne suite à ce programme d'emprunt, la dette nette du pays sera de 180 milliards de dollars. Si l'on accule ainsi le Canada à la faillite, comment pourra-t-on ensuite affronter le peuple?

A l'heure actuelle, notre devise est assaillie de toutes parts sur les marchés mondiaux. Quand je suis arrivé à la Chambre tout à l'heure, le dollar canadien valait 79.3 cents américains. Il subit des pressions constantes et il perd rapidement du terrain. Il paraît que le ministre des Finances (M. Lalonde) a déclaré hier que cela ne l'empêcherait pas de dormir.

M. MacLaren: Ni vous non plus.

M. Blenkarn: Il se fiche de la confiance que notre pays inspire à l'étranger, ou encore de la confiance que les Canadiens vouent au gouvernement. Il ne s'en fera pas trop si les Allemands réussissent à contenir leurs taux d'intérêt et si leur devise se consolide. Il ne s'en fera pas trop non plus si les Japonais réussissent à maintenir leurs taux d'intérêt à des niveaux bien inférieurs aux nôtres et si leur devise prend de la valeur. Peu lui importe aussi que les Anglais réussissent à ramener leurs taux d'intérêt à des niveaux bien en deçà des nôtres et

que leur devise se renforce. Non; il ne se souciera certainement pas outre mesure de notre situation économique. Il va simplement emprunter davantage pour mieux dépenser; le ministre a parlé d'au moins 2 milliards de plus par mois. Il va accepter des échéances de plus en plus courtes de sorte que nous aurons moins de trois ans pour rembourser la dette globale. Et nous permettrions, à titre de députés formant un gouvernement responsable, que la situation se perpétue? Ce serait trahir la notion même de Parlement.

Le fait que le monde entier soit au courant de la démission du premier ministre explique en partie, je suppose, la faiblesse de notre dollar. L'étranger avait confiance en lui et lui prêtait des qualités de chef. Mais devant le cabinet démodé qui reste, les autres pays savent que si l'un de ces minables—qui ne se sont pas montrés aujourd'hui—prend la direction du parti libéral, nos problèmes ne pourront que s'aggraver. Ils sont dépourvus d'inspiration et de créativité. Le ministre nous a dit tout à l'heure qu'il fallait de la souplesse pour entretenir le marché afin de pouvoir emprunter davantage. Chaque semaine le gouvernement a besoin d'une somme supplémentaire de 500 millions de dollars, soit 100 millions par jour ouvrable, pour se remplir la panse. Il lui faut emprunter le tiers de ses dépenses. Le gouvernement aurait dû retirer la couverture du Livre bleu qu'il nous a présenté la semaine dernière, et la remplacer par une rouge, qui aurait été à l'image de son crédit.

Cela ne peut plus durer, monsieur le Président. Nous avons vu l'autre jour que Statistique Canada ne pouvait s'expliquer où étaient passés 6.6 milliards de dollars qui auraient normalement dû être en excédent au compte courant. D'après Statistique Canada, cette somme, sous la rubrique erreurs et omissions, semble avoir servi à financer des stupéfiants, des biens immobiliers et des titres américains. On soupçonne qu'une grande part de cet argent est recyclé, par le biais de filiales canadiennes, dans des pays où le fisc est tolérant, comme aux îles Caimans ou Bahamas.

Eh bien! Que se passe-t-il donc? Non seulement le monde n'a pas confiance dans le Canada, mais nombre de Canadiens également, car le gouvernement ne cesse d'emprunter, de dépenser, de gaspiller son argent. Il sort ses liquidités du pays en dépit des excédents de notre balance commerciale. C'est ce qui explique les erreurs et les omissions de cette nature. En fait, il ne s'agit pas d'erreurs ni d'omissions, ce sont des gens qui sortent leurs liquidités du pays parce que le gouvernement ne leur inspire pas confiance. C'est pourquoi la situation est bien meilleure aux États-Unis qu'elle ne l'est ici. Selon la U.S. Federal Reserve, l'industrie américaine fonctionne à 79.9 p. 100 de sa capacité. Aux États-Unis, le taux de chômage est bien moins élevé qu'ici. L'optimisme régne dans les affaires. Mais au fur et à mesure que la situation économique s'améliore aux États-Unis nous avons la perspective d'être annihilés étant donné que les entreprises américaines empruntent pour s'agrandir, ce qui fait que nous ne pourrons plus comme naguère emprunter aux États-Unis. Nous devrons de plus en plus compter sur l'épargne canadienne qui fuit notre pays. C'est un problème complexe qu'il faut régler mais nous ne devons pas en laisser le soin au gouvernement car il va se comporter à sa façon habituelle. Celui-ci en effet va obtenir son pouvoir d'emprunt ordinaire de 29.5 milliards de dollars et il va s'adresser aux marchés du crédit du Canada.

Lors du congrès libéral qui doit avoir lieu dans une centaine de jours, le gouvernement va se choisir un nouveau chef. Celui-ci nommera vraisemblablement son cabinet; ensuite, ou bien il déclenchera des élections, ainsi qu'il devrait normalement le faire, au mois d'août de cette année, ou bien il persistera à s'accrocher par la peau des dents jusqu'à la fin du délai prévu par la Constitution. De toute façon, monsieur le Président, la Chambre pourrait se réunir cette année le lendemain de la Fête du travail. La Chambre devrait pouvoir attendre à ce moment-là pour établir sa liste de priorités et ses besoins de dépenses et réfléchir sur l'avenir que nous préparons à nos familles, à nos enfants, et à nos petits-enfants.

• (1550)

Nous allons avoir un nouveau gouvernement, qu'il s'agisse d'un gouvernement libéral ou d'un gouvernement véritablement nouveau formé par les députés de notre parti. Il y aura sous peu un nouveau gouvernement dans le pays. Cela étant, il est absolument inutile d'accorder un pouvoir d'emprunt allant au-delà du mandat prévu du gouvernement actuel. Il serait anormal que la Chambre accorde un pouvoir d'emprunt qui permette au gouvernement de passer le délai du 31 octobre prochain. La Chambre ne doit pas accorder au gouvernement plus de 15 milliards de dollars en pouvoir d'emprunt. Le gouvernement a déjà 4 ou 5 milliards en banque. Le projet de loi cessera d'avoir effet le 2 avril prochain parce que le gouvernement compte emprunter d'ici là la somme supplémentaire de 1.2 milliard pour laquelle il a obtenu une autorisation. Le gouvernement va aborder la nouvelle année financière avec une belle galette en banque. S'il détient un pouvoir d'emprunt de 15 milliards de dollars, il devrait dans tous les cas avoir plus qu'assez pour terminer son mandat, même compte tenu de sa prodigalité, de son gaspillage et de sa façon de semer à tout vent.

C'est pourquoi le mieux que nous puissions faire pour le moment, c'est de restreindre le pouvoir d'emprunt à un montant suffisant pour nous rendre, avec ce budget de gaspillage, jusqu'à la fin octobre. Le gouvernement n'a besoin que de 15 milliards de dollars et nous ne devrions pas lui en accorder davantage.

J'ai déjà parlé du gaspillage et de la prodigalité extrême du gouvernement actuel. L'économiste en chef du Conference Board, Tom Maxwell, a déclaré ceci comme on peut le lire dans la *Gazette* de Montréal:

> On n'en est plus à se demander si la fin est proche, mais bien pour quand elle est.
>
> Il a dit que les événements des quatres dernières années aux États-Unis prouvent bien qu'il sera extrêmement difficile à Ottawa de résoudre son problème d'endettement, si toutefois elle essaie de le faire.

Nous devons essayer de réduire nos dépenses.

Je voudrais citer certains des propos que Paul Volcker a tenus au comité du budget des États-Unis. Voici ce qu'il disait à propos du gouvernement américain:

> Essentiellement, les exigences du gouvernement fédéral limitent le taux de croissance des autres secteurs de l'économie qui font usage du crédit. Le crédit est restreint du fait que les taux d'intérêt sont maintenus à un niveau plus élevé qu'ils ne le seraient autrement. Dans de telles circonstances, plus le taux de croissance de l'économie est élevé et produit des besoins de crédit dans le secteur privé, plus le risque existe d'une hausse des taux d'intérêt.

Il disait ensuite:

Il ne serait pas raisonnable de résoudre ces problèmes en «monétisant» la dette du Trésor par une augmentation excessive du crédit bancaire et de la masse monétaire. En principe, la réserve fédérale pourrait faire en sorte de gonfler tous les chiffres. Elle ne peut cependant pas augmenter le montant de l'épargne et réduire l'écart entre l'épargne et l'investissement en minant la confiance du public. Il faut s'attaquer plutôt à la cause du problème, c'est-à-dire aux déficits excessifs. Bien qu'il soit déjà trop tard pour apporter des changements importants en vue de l'exercice financier 1984, les mesures prises dès maintenant à l'égard de 1985 et des exercices financiers subséquents ne peuvent être efficaces que si elles limitent les pressions qui pourraient s'exercer sur le marché et elles ne pourront le faire que si elles sont suffisamment énergiques. Le marché pourrait alors recommencer à fonctionner avant même que les mesures ne donnent des résultats concrets. Il faut au moins réduire les risques d'une perte de confiance et de nouvelles pressions sur le marché . . . Les déficits importants que l'on projette à l'heure actuelle peuvent se perpétuer si l'on ne fait rien pour les en empêcher.

M. Volcker disait ensuite que le resserrement du crédit, la période de rareté de l'argent et la récession avaient fait beaucoup pour faire disparaître l'inflation. Nous risquons pourtant de perdre ce que nous avons gagné si nous continuons à essayer d'emprunter et d'imprimer des billets pour nous enrichir. Nous ne pouvons pas financer le pays avec une carte VISA pas plus que nous ne pouvons vous et moi, monsieur le Président, équilibrer le budget de notre famille en utilisant une carte VISA pour payer notre panier à provisions.

On nous a demandé ce que nous allions faire. Tout d'abord, nous ne pouvons pas continuer à permettre que les dépenses gouvernementales soient financées à 31 p. 100 par des emprunts. Nous devons examiner où nous en sommes, où nous en étions et voir quelles sont nos priorités de dépenses. Le budget prévoit une hausse de 22 p. 100 des fonds destinés aux sociétés de la Couronne.

Nous avons reçu, il y a deux jours, dans le budget supplémentaire des dépenses, la prochaine note de Canadair et de de Havilland. Une fois rendus à la fin de l'année financière, nous aurons versé à ces sociétés d'État 1.25 milliard de dollars sur une période de 15 mois. Nous n'avons pas encore abordé cette question. Pendant la période des questions aujourd'hui, le premier ministre a affirmé qu'il nous faudrait dépenser davantage. C'est du gaspillage. Quelque chose ne va pas. Nous ne pouvons pas continuer ainsi. Nous n'avons pas chez nous les épargnes voulues pour le faire. Nous ne pouvons pas fonctionner avec de pareilles dépenses. Nous ne pouvons pas fonctionner en prévoyant accorder un milliard de dollars aux Postes sur une période de deux ans. Nous ne pouvons pas fonctionner en laissant la Société Radio-Canada prendre toujours plus d'expansion. Elle nous coûte aujourd'hui 900 millions par année. Je doute que nous puissions continuer de payer les gens pour isoler leur maison ou changer leur système de chauffage. Je n'estime pas avoir droit à une subvention pour acheter une thermopompe parce qu'elle pourrait réduire ma consommation de mazout et me laisser plus d'argent dans les poches, que la subvention soit imposable ou non. A mon avis, ni vous ni moi, monsieur le ministre, ne devrions avoir à expliquer à nos électeurs que le pays doit s'adresser aux marchés financiers internationaux et nous imposer d'énormes déficits pour me payer une thermopompe. C'est ce que prévoient les mesures législatives et c'est de l'inconscience.

J'ai la conviction que sans rien déranger aux programmes sociaux, nous pourrions réduire le déficit budgétaire de cinq milliards. J'ai reçu une lettre d'un ancien fonctionnaire qui dit ceci:

Je ne suis pas le seul à le déclarer, car 35 années de service m'ont mené progressivement aux échelons supérieurs de gestion et fourni d'innombrables occasions d'observer le gaspillage, le laisser-faire et les surplus de personnel, particulièrement à l'étranger dans les ambassades et les hauts-commissariats, sans parler en ce moment des organismes de l'ONU où nous sommes représentés.

● (1600)

Le gouvernement dit ne rien pouvoir faire. C'est inacceptable pour moi, mes enfants et mes petits-enfants.

Nous avons proposé que la Chambre des communes charge un comité parlementaire d'établir les priorités de dépenses du gouvernement. Nous croyons que les programmes sociaux, tels les programmes de pensions, d'allocations familiales et de crédits d'impôt-enfants, les programmes de soins médicaux et les programmes d'enseignement, doivent être au premier rang. Beaucoup d'autres dépenses peuvent se révéler nécessaires, mais il faut certes en venir à établir des priorités. Il faut certes en venir à nous demander si nous avons les moyens de dépenser ce que nous dépensons pour les arts, par exemple, compte tenu des taux d'intérêt que doit payer aujourd'hui le gouvernement. Pouvons-nous nous permettre un réseau de radiodiffusion comme le nôtre alors que le gouvernement doit payer des sommes pareilles à la banque? Avons-nous vraiment les moyens d'aller chaque semaine au marché pour vendre aux enchères des bons du Trésor à deux milliards de dollars pièce pour compenser les pertes des sociétés Devco, Canadair ou de Havilland?

Nous sommes élus pour prendre des décisions. Le système actuel empêche les députés de prendre des décisions en vue d'établir les priorités pour les dépenses publiques. Aucun mécanisme ne permet de décider si les questions renvoyées au comité de la radiodiffusion ont priorité sur les prévisions de dépenses du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Il existe une multitude de projets pour lesquels on n'a pas établi de priorités. Les programmes existants semblent prendre de l'expansion chaque année. Il n'y a pas de système du budget zéro. On ne songe pas à l'avenir, on n'envisage sérieusement aucune planification courante ni contrôles budgétaires.

Notre parti a pris un engagement envers le pays. Je voudrais citer un extrait du discours qu'a prononcé mon chef devant l'Organisation des jeunes présidents au National Club de Toronto, le 23 février. Il a dit:

Il faut remettre en question la planification courante et les contrôles budgétaires.

Tout fonctionnaire au fait de ces questions vous dira que le système actuel, quoiqu'il soit nettement meilleur que le prédécent, favorise le gonflement des budgets et la dépense inutile de crédits pour épuiser les réserves.

Si le ministre a tant de demandes d'argent auxquelles satisfaire pendant le premier trimestre de l'année, c'est notamment pour la raison qu'il faut payer les factures non garanties du dernier trimestre de l'année précédente les ministères s'étant précipités pour dépenser tout ce qui restait d'argent dans les crédits. Et cependant ni le Conseil du Trésor ni le comité des finances ni aucun comité de la Chambre ne cherchent à mettre de l'ordre dans ce genre de dépenses.

Quant à la question de savoir si le gouvernement peut continuer à agir de la sorte, cela a déjà été dit par d'autres. Notamment l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) qui disait ce qui suit le 28 juin 1982, lorsqu'il était ministre des Finances, comme on peut le voir à la page 18883 du hansard:

D'aucuns disent que le gouvernement devrait imprimer plus de billets de banque. Certains déclarent qu'il devrait laisser le déficit s'accroître.

Cependant, cela conduirait à un échec pitoyable. L'inflation et le chômage empireraient. Les taux d'intérêt monteraient encore plus. Le Canada ne serait plus compétitif sur les marchés mondiaux. La reprise serait repoussée à plus tard.

Le déficit qu'il prévoyait en juin 1982 était de 25.25 milliards de dollars.

Mais qu'est-ce que le gouvernement a fait? Le déficit s'est fortement accru ainsi que les emprunts et les besoins se font sans cesse plus lourds. On nous demande d'approuver les yeux fermés une loi d'emprunt de 29.5 milliards. En conscience la Chambre ne peut pas voter le projet de loi tel qu'il est. J'ai proposé que son montant soit ramené à 15 milliards, et que les parlementaires se concertent, comme ils le devraient pour imposer des priorités aux dépenses de l'État. Ce ne sont pas tous les députés libéraux qui seront au congrès d'investiture. Il y en aura beaucoup qui seront ici, ayant des devoirs à remplir envers la circonscription qui les a élus. C'est pour cela qu'ils sont payés. Nous pourrons discuter ensemble des priorités de dépenses du gouvernement. Nous pourrons examiner les programmes de dépenses du gouvernement, comme nous en avons la responsabilité. Nous pourrons mettre au point des recommandations à faire au prochain gouvernement du Canada, qu'il soit libéral ou conservateur, parce que c'est là un problème auquel le Parlement devra s'attaquer. J'estime que nous ferions preuve d'inconséquence en adoptant le projet de loi tel quel.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, nous étudions aujourd'hui le projet de loi C-21, mesure portant pouvoir d'emprunt. Dans cette mesure, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 29.55 milliards de dollars pour l'exercice 1984-1985. Et je rappelle qu'à la page 5 de l'exposé budgétaire, le gouvernement a déclaré qu'il aurait besoin d'emprunter encore 25.6 milliards, plus 4 milliards pour parer à toute éventualité. J'imagine donc qu'il se ménage une certaine marge de manœuvre pour intervenir sur les marchés du change afin de soutenir notre dollar, opération qui nous a coûté des milliards de dollars naguère.

Je prends dont la relève du porte-parole de l'opposition officielle, le député de Mississauga (M. Blenkarn) qui a traité de cette question. Il a fait remarquer que le fait d'autoriser de pareils emprunts sur une aussi longue période n'était pas sans poser de problèmes. Il a donc prétendu que la moitié suffirait amplement puisque le gouvernement actuel n'existera plus dans six mois d'ici. J'imagine qu'on se demandera aussi au comité plénier si le gouvernement ne demande pas trop.

J'aimerais prendre quelques minutes pour voir si nous aurons bel et bien un nouveau gouvernement. D'après mon collègue de Mississauga-Sud, nous aurons un nouveau gouvernement progressiste conservateur et il a laissé entendre que ce nouveau gouvernement apporterait d'importants changements dans les affaires du pays. C'était une remarque intéressante qui a sûrement aussi intéressé bien des gens au Canada car c'est un sujet qui est sur toutes les lèvres actuellement. On a donné l'impression que les conservateurs prendrait des mesures pour avoir la situation bien en main. Je me suis donc procuré des tableaux chronologiques afin de voir ce qu'ils avaient fait à ce propos jadis. J'ai obtenu un document de l'Association canadienne d'études fiscales intitulé *The National Finances*. C'est une analyse des recettes et des dépenses des différents gouvernements du Canada jusqu'à l'année 1982-1983. A la page 56, nous trouvons un tableau intéressant qui va de 1940 à 1982. Pour chacune de ces années il indique le pourcentage du produit national brut que représente la dette publique. Je ne vais pas vous lire tout le tableau, mais je pourrais citer certains chiffres qui intéresseront ceux qui s'interrogent sur l'évolution de la dette publique à long terme.

• (1610)

Immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, comme on peut s'y attendre étant donné que nous avions consacré beaucoup d'argent à l'effort de guerre, notre dette nette représentait 113.1 p. 100 du PNB. Nous sommes sortis de la guerre avec une dette totale qui représentait le PNB de plus d'une année. C'était une dette considérable. Juste avant la guerre, nous avions essayé de réduire le déficit, de limiter les dépenses et il a fallu tout à coup relâcher les cordons de la bourse et se mettre à dépenser. Nous avions le plein emploi et nous avons accumulé une dette représentant 113.1 p. 100 du PNB. Nous avons fait de gros efforts pour réduire cette dette après la guerre, jusqu'en 1964-1965 environ, où elle est tombée à 30 p. 100 du PNB.

Après avoir observé le gouvernement libéral depuis cinq ou six ans, j'en suis venu à la conclusion qu'il augmentait toujours la dette nationale par rapport au produit national brut. Je dois toutefois avouer que les faits démontrent le contraire pour la période allant de 1965 à 1977-1978. En fait, il y a eu une baisse. Au milieu des années 70, l'importance relative de la dette publique s'est maintenue entre 13 et 15 p. 100 pendant quelques années. En 1978, la dette nette représentait 19 p. 100 du PNB. Compte tenu des discours tenus à la Chambre, dans la rue, à la télévision et dans les autres médias, on pourrait penser que, du temps du gouvernement conservateur, en 1979, ce pourcentage a diminué par rapport aux 19 p. 100 où nous en étions arrivés après la défaite des libéraux accusés de prodigalité. Il n'en est rien. Quand le gouvernement conservateur est tombé à la fin de 1979, la dette représentait non plus 19 p. 100 du produit national brut, mais 24.2 p. 100. En neuf ou dix mois à peine de gouvernement conservateur il y a eu une escalade rapide. C'est en 1979 que notre dette a commencé à prendre des proportions démesurées. Nos amis, les conservateurs, ont donné le coup d'envoi. D'accord, les libéraux ont pris la relève. L'importance relative de la dette s'est maintenue aux environs de 25 p. 100. A l'heure actuelle, notre dette nette équivaut à près de 30 p. 100 de notre produit national brut. Cependant, les grands changements se sont produits lorsque nous avons eu un gouvernement conservateur.

Je dois avouer que je suis resté perplexe devant les déclarations de mes collègues de droite. Ils ont prétendu qu'eux seuls pourraient ramener la dette publique à un niveau acceptable. Or, la vérité c'est que la seule fois où ils ont tenu les rênes du pouvoir au cours des dernières années, ils n'en ont pas tiré avantage et la proportion est passée de 19 p. 100 à 24.2 p. 100.

M. Blenkarn: Vous savez que c'est faux.

M. Althouse: Voyez les chiffres.

M. Blenkarn: C'est plutôt à vous de le faire.

M. Althouse: Ce n'est pas réaliste de compter sur les progressistes conservateurs pour réduire la dette publique.

Ma province, la Saskatchewan, a longtemps été dirigée par des néo-démocrates. Je voudrais examiner brièvement la façon dont ils ont abordé le financement du déficit. Après la guerre,

lorsque le PSD, sous la direction de Tommy Douglas, a pris le pouvoir, la Saskatchewan comme beaucoup d'autres provinces, surtout celles des Prairies, avait hérité d'une énorme dette publique attribuable à la gabegie des libéraux et des conservateurs. Il lui a fallu huit années pour réduire cette dette publique, afin que les budgets subséquents soient équilibrés et qu'on n'ait pas à financer le déficit par l'emprunt. Cette tradition s'est perpétuée jusqu'à ce que le gouvernement néo-démocrate soit défait par les conservateurs. Alors, en deux brèves années, cette petite province de un million d'habitants environ a accumulé une dette de plus de 600 millions de dollars. En outre, tout semble indiquer que les conservateurs, ceux-là même qui prétendent savoir comment réduire la dette publique et le déficit, présenteront sous peu un budget qui comportera, une fois de plus, une augmentation du déficit. Les conservateurs sont le parti de la croissance—ils peuvent accroître le déficit très rapidement. Leur slogan lors de la dernière campagne électorale en Saskatchewan a été: «Les conservateurs sont synonymes de croissance». Il devient très clair qu'on aurait dû ajouter: de la dette publique.

L'année dernière, la dette par habitant de la Saskatchewan est passée d'un peu plus de $4,000 à un peu plus de $5,000, soit une augmentation de plus de $1,000 par habitant ou de 25 p. 100 de la dette brute de la province, tout cela grâce aux conservateurs. Ils savent comment administrer! On comprend alors pourquoi ils continuent de se perdre en belles paroles sans s'embarasser des faits.

J'ai écouté les orateurs qui m'ont précédé, tant ministériels que de l'opposition. Il est certain que la dette publique accumulée par ces gouvernements pourrait être réduite de manière à ajouter au produit national brut au lieu de le réduire en obligeant les contribuables à payer des frais d'intérêt croissants sur la dette publique. Il n'est pas facile de cerner la notion d'une saine administration, mais le public sait pertinemment qu'il s'est passé certaines choses qui ne témoignent pas d'une gestion prudente et avisée. Qu'il suffise de rappeler la débâcle de Canadair, firme dans laquelle nous avons englouti un milliard de dollars. Le vérificateur a critiqué la façon dont on a procédé dans cette affaire. Tous les députés ont également adopté une attitude critique à cet égard. Cette histoire a duré plusieurs années, et personne ne semblait s'intéresser le moindrement au problème, si bien que l'on a jeté par les fenêtres un milliard de dollars ou même davantage.

Certains programmes incitatifs offerts aux Canadiens sont d'une valeur douteuse. Je ne m'étendrai pas longuement sur certains de ces programmes auxquels le député de Mississauga-Sud a fait allusion. Il a demandé s'il était raisonnable qu'une subvention lui soit versée à même les deniers publics pour s'acheter une pompe à chaleur. Il a raison de remettre en question des dépenses de ce genre. Nous le faisons tous. Au moins, ce programme entraîne une augmentation du PNB et crée des emplois, contrairement à beaucoup de programmes incitatifs préconisés par les deux vieux partis, qui n'ajoutent pas nécessairement au PNB et qui ne créent pas toujours des emplois. L'un des plus évidents dans cette catégorie est le programme d'encouragement du secteur pétrolier, le PEP, qui a été souvent décrit comme un gouffre colossal. On dépense quelque chose comme 1.6 milliards chaque année pour faire des forages de prospection pétrolière. Sauf erreur, jusqu'à présent deux forages ont donné des résultats. On a bien découvert du gaz, mais très peu de pétrole. Et ce pétrole gît dans des endroits où son exploitation n'est pas économiquement rentable. Ce sont donc des dépenses très contestables.

• (1620)

Depuis trois ou quatre mois qu'il est souvent question à la Chambre des caisses noires libérales, des députés se demandent si elles ajoutent vraiment au produit national brut ou si elles servent à créer vraiment de l'emploi, ce qui devrait être leur premier rôle. Il est peu probable que beaucoup d'entre elles servent à créer de l'emploi à long terme.

Je vais maintenant passer au gros avantage, par exemple le report des impôts des sociétés. Il s'agit simplement d'une opération comptable qui permet d'accélérer un amortissement qui ne correspond aucunement à la réalité. En somme, nous accordons un avantage fiscal pour une dépense qui n'est jamais faite. Nous permettons aux entreprises d'amortir des équipements sur deux ou trois ans alors que la période normale est de 10 ou 20 ans, si bien que les sociétés peuvent utiliser ces fonds à leur guise. Le problème que cela pose est le suivant: on favorise directement certaines activités en permettant aux sociétés avantagées de se financer presque sans frais en comparaison des petits exploitants qui ne sont pas toujours en mesure de toucher les fonds que procure l'amortissement accéléré. L'entreprise nouvelle et le petit exploitant sont désavantagés par rapport à la grosse entreprise qui peut mettre de côté quelque 22 ou 23 milliards de dollars d'impôts différés. Elle bénéficie de cet argent à bien peu de frais, pour peu qu'il y ait vraiment des frais. Pendant ce temps, celui qui prend des risques, le petit exploitant, celui qui met sur pied une nouvelle entreprise paie beaucoup plus cher pour se procurer du capital sur les marchés financiers.

Quand on lui a signalé la situation, la réponse du gouvernement a été étrange quoique sans doute prévisible. Je ne pense pas que l'un ou l'autre des deux grands partis voit les choses différemment. Par exemple, l'avant dernier budget a créé le Régime de placements en titres indexés en faveur des petits et moyens investisseurs. Grâce à ce régime, ceux-ci peuvent acquérir un RPTI et éviter une partie de l'impôt sur les gains en capital que leurs investissements devraient normalement leur rapporter.

Les gens qui achètent des valeurs mobilières et des actions émises dans le public bénéficient d'une concession fiscale. Ils peuvent éviter l'impôt sur les gains en capital que paient normalement les petits exploitants et les agriculteurs, les simples contribuables qui ont une petite entreprise ou une exploitation agricole. En profitant de cette échappatoire que constitue le Régime de placements en titres indexés, ils ne sont pas obligés de déclarer tous leurs gains en capital à titre de revenu, même pas la moitié. En fait, c'est à peu près le quart. En somme, les acquéreurs de titres émis dans le public ont un avantage qui est refusé au particulier qui veut monter une petite entreprise ou une exploitation agricole. Celui-ci est désavantagé par rapport aux autres investisseurs.

Les deux grands partis ont à peu près la même attitude parce que ce genre de concessions fiscales a reçu l'appui des ministériels et de l'opposition officielle. En somme, cela crée deux classes d'investisseurs. Il y a le simple citoyen qui, voulant mettre sur pied ou exploiter une petite entreprise ou une ferme, doit aller emprunter à la banque à des taux d'intérêt

élevés. Les autres, ses concurrents, les grosses entreprises constituées en sociétés qui émettent des actions, peuvent se procurer des fonds à des taux inférieurs. Non seulement bénéficient-elles de taux généraux, mais elles paient beaucoup moins d'impôt que le particulier qui cherche à mettre sur pied une entreprise ou un commerce, ou à exploiter une ferme.

Ces concessions ont entraîné des injustices. Elles n'ont pas réglé le problème du déficit budgétaire. De fait, elles l'ont aggravé, en suscitant de nouvelles difficultés pour les Canadiens comme vous et moi. Que peut-on faire? Dans certains domaines, des dépenses seraient utiles. Nous devrions bien réfléchir avant d'effectuer les dépenses proposées dans quelques domaines. L'un d'entre eux, tout modeste qu'il soit, n'en demeure pas moins très important. Il donne à tout le monde une certaine idée de ce que nous pensons des dépenses et de l'utilisation des deniers publics. Je veux parler de la proposition visant à accroître le nombre de députés. Cette initiative coûterait de 14 à 15 millions de dollars par an, ce qui n'est pas considérable, somme toute. Il y aurait 28 nouveaux députés et le personnel de soutien. Les Canadiens ne seront pas mieux représentés avec 28 nouveaux députés et une centaine de fonctionnaires de plus. Il y a de meilleures façons de créer des emplois. C'est un domaine où tous les députés devraient agir afin de prouver qu'ils s'inquiètent des dépenses publiques. Ce serait une façon très simple de montrer que nous nous efforçons de freiner les dépenses publiques.

Notre parti a présenté diverses propositions qui augmenteraient le produit national brut plutôt que la dette publique. Elles créeraient de nombreux emplois, notamment pour les jeunes victimes de discrimination sur le marché du travail. On pourrait créer un certain nombre d'emplois en améliorant les infrastructures municipales, notamment les ponts, les systèmes d'égouts, la modification du tracé des chemins de fer qui traversent certaines villes, les ports. Il y a beaucoup à faire dans le secteur des logements sociaux et coopératifs. Les Canadiens ont encore bien besoin de logements et la construction domiciliaire demeure l'un des meilleurs moyens de créer des emplois.

• (1630)

A longue échéance, nous devrons nous occuper du reboisement. Nos forêts sont exploitées plus rapidement qu'elles ne se reconstituent. Le reboisement ne peut attendre. Dans certaines régions de notre pays, nos forêts mettent entre 80 et 150 ans à se reconstituer. Nous n'avons pas les moyens de nous passer si longtemps d'un approvisionnement suffisant de produits forestiers; c'est donc maintenant que nous devons nous en occuper.

Outre le reboisement, nous pourrions améliorer les zones de frai en réduisant les quantités de vase que nous déversons dans nos cours d'eau, les rendant ainsi infiniment plus propices à la reproduction des espèces. Par la même occasion, nous fournirions aux pêcheurs de nos côtes les stocks de poisson dont ils ont besoin, au lieu de simplement limiter le nombre des pêcheurs que nous autorisons à pêcher. Ce serait une façon de permettre à cette ressource de se reproduire et aussi de relancer cet important secteur de notre économie.

Au cours du débat sur le tarif du Nid-de-Corbeau, nous avons exposé une politique de transport pour la plus grande partie du Canada qui me paraît encore très appropriée et qu'il faudrait mettre bientôt en œuvre. Il s'agirait de réaménager et de fusionner les deux réseaux ferroviaires de sorte qu'on puisse les exploiter plus efficacement.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin, monsieur le Président. Pour terminer, je voudrais donc parler d'un secteur de dépenses fédérales, et ce n'est pas le moindre, pour lequel les besoins sont grands mais qui procurera de nombreux avantages appréciables maintenant et dans les années à venir: je veux parler de l'augmentation des crédits que le gouvernement fédéral consacre à l'enseignement postsecondaire. Il est impérieux de donner une bonne formation aux jeunes qui vont bientôt faire partie de la population active à une époque marquée par la technologie de pointe et les mutations rapides. Les gens instruits ont beaucoup plus de chance de survivre aux mutations rapides qui sont sur le point de transformer l'économie, aussi bien au Canada que dans le monde entier, et les dépenses consacrées à l'éducation constituent probablement l'un des meilleurs investissements que nous puissions faire à ce moment-ci.

Si l'on envisageait de réduire les stimulants et les largesses accordés sous forme d'amortissement accéléré et de remise d'impôt sur les gains en capital réalisés dans le cadre du Régime de placements en titres indexés, nous pourrions facilement financer les mesures favorables à la croissance économique que j'ai mentionnées. Cela permettrait de créer plus d'emplois, de réduire le déficit et de faire croître le Produit national brut, et donc de commencer à remettre notre économie sur les rails.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je suppose que c'est la onzième ou douzième année que l'on me demande de parler de projets de loi portant pouvoir d'emprunt et, certaines années, il m'est arrivé de prendre la parole deux ou trois fois; par conséquent, ce genre de projet de loi n'est pas nouveau pour moi. Lorsque j'entends les discours des députés d'en face et particulièrement ceux des membres du parti conservateur, je constate que beaucoup utilisent des chiffres bruts, sans donner la moindre explication ou sans comprendre la signification de ces chiffres. Par exemple, ils parlent d'un déficit de 29.8 milliards de dollars, comme s'il se créait une sorte de vide. C'est un montant important, mais aucun chiffre n'existe dans l'absolu. Il faut considérer le déficit en fonction du produit national brut et en fonction de choses comme la formation brute de capital ou le taux d'épargne. La compréhension de ces choses est indispensable pour comprendre la nature du déficit.

Une autre chose indispensable, c'est de savoir de quelle façon on dépense cet argent et comment on pourrait réduire ce déficit. J'entends de nombreux députés de l'autre côté nous dire de quelle façon nous pourrions le réduire très rapidement. Je pense que le critique financier du parti conservateur est très honnête lorsqu'il nous dit que toute réduction du déficit est pénible et qu'ils devront trancher dans le vif pour y parvenir. Je suppose que c'est ce qu'il faut faire si l'on veut réellement réduire le déficit.

De même, les députés de l'autre côté parlent constamment de tout ce qui va bien dans le gouvernement Reagan, aux États-Unis. Je déduis des propos du critique financier et de ceux du chef de l'opposition (M. Mulroney) que nous devrions imiter la façon de procéder des Américains et plus particulièrement du gouvernement Reagan. Je voudrais parler de cela et donner une certaine idée de la signification du déficit et de son importance pour notre économie. Je voudrais essayer de comparer les deux économies avec les renseignements dont je dispose. Je ne les ai pas tous et je serais malhonnête de prétendre le contraire. Toutefois, avec les renseignements dont je dispose, je voudrais montrer ce qui arriverait si nous avions un gouvernement qui, bien que ne nous ayant pas encore vraiment dit où il veut aller, laisse entendre qu'il aimerait suivre la voie tracée par M. Reagan.

Il y a lieu de bien saisir la nature du pouvoir d'emprunt si l'on veut comparer le Canada et les États-Unis. Le gouvernement américain impose un plafond au pouvoir d'emprunt global. Au Canada, la méthode est différente. Je ne saurais dire si l'une est préférable à l'autre. Notre gouvernement demande un certain pouvoir d'emprunt dont il fixe la limite. Mais il ne plafonne pas le montant de la dette. En l'occurrence, nous demandons le pouvoir d'emprunter 29.8 milliards de dollars. Étant donné notre marge de manœuvre, le gouvernement n'a besoin, en fait, que de 25.8 ou 25.9 milliards. Il reste 4 milliards qu'il n'a pas absolument besoin d'emprunter, mais il en demande le pouvoir par mesure de prudence. Il n'y a pas d'emprunt tant que les dépenses ne sont pas effectuées. Nous voulons simplement obtenir dès maintenant le pouvoir d'emprunter cette somme.

Situons ces 29.8 milliards par rapport au produit national brut qui, en 1983, était d'à peu près 366.6 milliards. La somme représente environ 8.1 p. 100 du produit national brut. En 1984, cependant, cette proportion sera ramenée à près de 6.8 p. 100, car le déficit sera partiellement épongé, alors que le produit national brut devrait augmenter de 3 à 4 p. 100.

Je n'arrive pas à comprendre que les conservateurs se servent de données brutes pour décrire ce genre de situation. Mettons que je sois propriétaire d'une petite entreprise et que je dispose d'un actif d'un demi-million de dollars. Je demande à ma banque de me prêter $50,000 en offrant cet actif comme garantie. C'est un exemple parmi tant d'autres. Je pourrais aussi avoir un actif de $100,000 et vouloir emprunter $50,000. Là, la situation est tout à fait différente. On ne peut pas emprunter $50,000 comme cela, du jour au lendemain. On me fait un prêt en fonction des garanties que j'offre.

Il faut considérer le déficit par rapport au produit national brut; c'est la méthode la plus sérieuse. En d'autres mots, cette année, le produit national brut du Canada se situe aux environs de 366 milliards de dollars, dont le déficit représente un peu plus de 8 p. 100.

C'est une façon comme une autre de situer le déficit dans une juste perspective. Il est également possible de l'examiner par rapport aux épargnes. Là encore, je me contenterai de fournir des exemples tout simples, bien que cela me déplaise, car on peut s'y prendre de diverses façons pour expliquer ces choses. Prenons tout de même une situation simple. Mettons que j'aie consacré quelques épargnes à l'achat de titres ou de valeurs. Je vais à la banque emprunter la moitié de ce que j'ai économisé cette année. Ce n'est pas si mal. Disons que j'ai économisé $50,000 et que je veuille emprunter $25,000; ce n'est pas si mal.

• (1640)

Voyons comment cela se compare au système américain. Cette année, au Canada, le ratio de l'épargne est légèrement supérieur à 12 p. 100, alors qu'il est, semble-t-il, d'environ 5 p. 100 aux États-Unis. Un déficit de 8 p. 100, avec une formation de capital qui se situe aux alentours de 12 p. 100, ne fera pas augmenter les taux d'intérêt autant qu'aux États-Unis où le ratio de l'épargne est d'à peu près 5 p. 100. Dans ce pays, le déficit de cette année dépasse légèrement 6 p. 100 du PNB, mais il est beaucoup plus élevé si l'on tient compte de la formation de capital. D'après le bureau du Congrès chargé du budget, le déficit absorbera près de 100 p. 100 de la formation de capital.

La situation est beaucoup plus grave aux États-Unis qu'au Canada. Le taux d'épargne très élevé que connaît notre pays crée une grande différence dans les faits. Il importe de tenir compte de ces facteurs pour analyser intelligemment les conséquences des déficits.

Voyons comment cet argent est dépensé, monsieur le Président. Les conservateurs ont annoncé leur intention de comprimer le déficit et de réduire les dépenses, mais j'aimerais savoir exactement où ils vont sabrer. D'après le Livre bleu, les dépenses prévues sont de l'ordre de 94.6 milliards de dollars en tout, ce qui représente une augmentation de 9 milliards par rapport à l'année précédente.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je prie les députés de ne pas interrompre la personne qui a la parole, conformément au Règlement. Je me permet de rappeler aux députés que l'article 15(3) du Règlement dit ceci:

> Lorsqu'un député a la parole, il est interdit à tout député de passer entre lui et le fauteuil ou de l'interrompre sauf pour soulever un rappel au Règlement.

M. McRae: Monsieur le Président, d'après mon expérience, quand les députés ne réagissent pas de cette manière, c'est qu'ils font la sieste. Je peux au moins me réjouir de ne pas avoir d'effet soporifique sur eux.

Sur les 96.4 milliards de dollars en question, 46.4 milliards représentent les sommes transférées aux provinces, par exemple au titre de la santé et du bien-être. La dette nationale absorbe 20.3 milliards. Quand on soustrait les transferts du montant des dépenses, il reste ce qui sert à payer les activités du gouvernement: les Postes, le ministère de la Défense nationale, les employés de la Chambre des communes et des ministères, les sommes transférées aux sociétés de la Couronne, etc. Cela représente 28.3 p. 100 des dépenses globales.

Quelles pourraient être les compressions de l'opposition dans ce domaine qui compte pour 28 p. 100 de toutes les dépenses du gouvernement? Faudrait-il trancher dans la différence de 72 p. 100 qui correspond aux transferts payés aux Canadiens? La santé et le bien-être social obtiennent la part du lion. Les services de santé coûtent beaucoup plus cher aux États-Unis qu'ici, mais il sont assumés par les particuliers. Ils représentent 10 p. 100 du produit national brut américain, et seulement 8 p. 100 du nôtre.

Seuls deux domaines se prêtent à des réductions substantielles. D'abord celui du fonctionnement de l'État, soit les biens et les services que le gouvernement échange, puis les transferts payés aux Canadiens au titre de la santé, du bien-être social, des pensions, et ainsi de suite. Où donc faudra-t-il couper? A mon avis, il est toujours possible de faire des coupes.

M. Blenkarn: Quand en avez-vous fait?

M. McRae: Dès l'an prochain, nous allons réduire le déficit de 3 milliards de dollars. Nous y parviendrons surtout à même les paiements de transfert. Si le déficit constitue le problème le plus grave aux yeux des conservateurs, il faudra comprimer entre autres les pensions et les services de santé, en particulier, si nous voulons augmenter les dépenses en matière de défense. Je ne vois pas d'autres moyens.

Nous pourrions nous inspirer, par exemple, des mesures prises par le président Reagan, qui a réduit les prestations alimentaires aux écoles, la sécurité sociale, et j'en passe, ce que nous n'avons pas fait, parce que nous avons de la compassion. Je voudrais signaler aux députés un article paru dans le *Sunday Star* de Toronto le 12 février dernier.

M. Crosbie: La bible! C'est écrit dans la bible!

M. McRae: Le journaliste Joseph Schlesinger a une excellente réputation. Voici ce qu'il écrit:

> Le Canada et les États-Unis sont tous deux mis à rude épreuve depuis trois ans, en raison du taux élevé de chômage, de la pauvreté généralisée et de leur budget rétréci.
>
> Mais il y a une différence majeure entre la manière dont ces deux pays ont traité les victimes de ces temps difficiles.
>
> Cette différence s'appelle la compassion.

Paraphrasant ensuite le président des États-Unis, l'auteur affirme que c'est par choix que certains couchent à la belle étoile. Selon un ancien adjoint du président, le procureur général des États-Unis, ceux qui vont à la soupe populaire le font par avarice. Cette attitude dénote un manque de charité, et l'on sait que les compressions budgétaires dans ces domaines ont été importantes.

Qui aurait cru que pareilles compressions auraient contribué à aggraver les déficits aux États-Unis? Les personnes gagnant $80,000 par exemple ont bénéficié d'importants dégrèvements d'impôt qui leur ont permis d'économiser $15,000 par an, tandis que leurs concitoyens gagnant moins de $10,000 n'ont économisé que $240 pour la même période. D'après le Congressional Budget Office, le bureau du Congrès chargé de la préparation du budget, si l'on n'avait pas augmenté les dépenses en matière de défense et accordé des dégrèvements fiscaux, les États-Unis auraient réussi à éponger leur déficit d'ici à l'an prochain. Voilà à quoi un pays s'expose lorsqu'il se donne un gouvernement conservateur, monsieur le Président.

Je ne sais pas si l'opposition en ferait autant si elle était appelée à former le gouvernement, mais tout dans ses gestes et faits porte à le croire. C'est pourquoi je m'inquiète beaucoup au sujet du sort qui serait alors réservé aux pensions, aux allocations familiales et aux services de santé, entre autres. Les conservateurs préconisent en effet d'effectuer des compressions dans ces secteurs et d'accroître les crédits de la défense. À les entendre, on croirait entendre parler le président Reagan.

Nous avons proposé dans le budget des programmes fort importants. Beaucoup de Canadiens craignent l'avenir, et dans certaines régions ces craintes sont fondées. Bien au contraire de ce que j'ai noté aux États-Unis, je remarque dans le budget des mesures permettant de dissiper certaines des pires craintes. La pire crainte qu'un Canadien puisse avoir au point de vue économique est de ne pas avoir assez d'argent pour vivre une fois à la retraite. C'est notamment ce qui se produit dans le cas des régimes de pension privés: très souvent, lorsque le mari, celui qui a travaillé et a contribué à un régime de pension, meurt, sa femme ne reçoit aucune prestation, ou elle en reçoit pendant deux ans ou à peu près. Selon nous, il faut améliorer ces régimes de pension de façon à nous assurer que les retraités disposent d'un revenu suffisant. Il est très important que les gens jouissent de sécurité. Il faut indexer les pensions de sorte que les gens puissent continuer à vivre convenablement. Cette façon de penser diffère sensiblement de celle du gouvernement Reagan aux États-Unis, d'après ce que j'ai pu voir, et de celle qu'adopteront les gens d'en face s'ils prennent le pouvoir.

• (1650)

Un autre domaine nous préoccupe énormément depuis quelques années. Bien des gens à Thunder Bay achètent une maison, versent un gros acompte et s'en tirent très bien. Puis, soudain, les taux d'intérêt grimpent. Les familles doivent renouveler leur hypothèque et elles se trouvent coincées. Il peut arriver qu'un membre de la famille perde son emploi et alors il n'est plus possible de payer. A cause de cela, des propriétaires perdent leur maison.

Nous avons lutté d'arrache-pied dans ma circonscription pour trouver une solution, et je rends un hommage tout particulier à mes collaborateurs qui ont écrit de nombreuses lettres à ce sujet. Nous sommes à mettre à exécution un projet qui protégera et rassurera les propriétaires de maison, parce qu'ils auront la certitude que leur taux d'intérêt hypothécaire sera plus ou moins fixe. C'est là le genre de mesures que prend un gouvernement compatissant, et c'est ce que nous faisons. Mais j'ai bien peur, et les Canadiens aussi, que si le gouvernement change, un bon moment, il n'en sera plus ainsi.

M. le vice-président: A l'ordre. Une période de questions et d'observations est prévue. Questions, observations? Débat.

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole cet après-midi au sujet du projet de loi C-21 sur le pouvoir d'emprunt. Je tiens à dire que je plains de tout cœur les députés du gouvernement qui, comme vient de le faire le député de Thunder Bay, doivent tenter de justifier cette mesure. Le député a parlé pour ne rien dire et n'a donné, en fait aucune explication justifiant la dette exorbitante que cette mesure imposera aux Canadiens.

Le projet de loi C-21 est fort bref; il ne comporte que trois paragraphes. Néanmoins, je ne voudrais pas que les députés ou les citoyens se laissent tromper par sa brièveté et prennent le projet de loi C-21 pour une mesure anodine, car il va asséner un gros coup à notre économie. Ce coup risque d'être assez brutal pour entraîner la faillite de la plupart des petites entreprises du pays en entraînant une hausse des taux d'intérêt et du taux d'inflation dans l'ensemble du système. Il risque d'être assez brutal pour détruire la classe moyenne quand les effets de l'inflation et des taux d'intérêt se feront sentir et c'est ce qui se passera quand ce projet de loi frappera les marchés monétaires. J'aime autant vous dire qu'aucun citoyen ne doit prendre à la légère ce «petit» projet de loi, car nous et nos enfants en subirons les conséquences pendant très longtemps.

Dans ce projet de loi, les Canadiens et la Chambre peuvent retrouver la philosophie adoptée par le parti libéral depuis son accession au pouvoir en 1968. Cette philosophie se reflète dans cette mesure, car le gouvernement libéral a pour politique de toujours dépenser plus, aujourd'hui plus qu'hier et bien moins que demain.

Que signifie trop dépenser? Selon ma définition, le gouvernement «dépense» lorsqu'il prélève des impôts et utilise cet argent pour financer ses activités. Il dépense trop quand il dépense même s'il n'a pas un sou et doit emprunter à l'étranger. Le gouvernement a pour politique de trop dépenser. En fait, monsieur le Président, il y est si bien parvenu qu'il a battu les néo-démocrates à leur propre jeu. Ce pauvre parti ne sait plus où aller, car les libéraux ont repris à leur compte la politique socialiste qui prône les grosses dépenses.

Nous pouvons voir avec précision l'importance relative des dépenses du gouvernement par rapport au produit national brut et je tiens à signaler que ces chiffres ont été établis d'après les comptes nationaux. Ils ne semblent pas concorder avec certains autres chiffres brandis notamment par le député d'Humboldt-Lake-Centre (M. Althouse) qui a pris la parole au nom du Nouveau parti démocratique. Il nous a conté beaucoup de balivernes. Mes chiffres montrent, et je crois qu'ils sont exacts, qu'en 1968-1969, nous avons dépensé 17.4 p. 100 de notre produit national brut. Ce chiffre n'a cessé de croître. La seule fois où il a diminué c'est lorsque les conservateurs étaient au pouvoir. C'était en 1979-1980, je crois, et cette année-là il a baissé d'un point de pourcentage. L'année précédente, le gouvernement a dépensé 21.3 p. 100 du produit national brut. L'année suivante, quand les conservateurs étaient au pouvoir, ce chiffre est tombé à 20.7 p. 100. L'année d'après, quand les libéraux sont revenus, les dépenses sont passées à 21.2 p. 100 et aujourd'hui elles atteignent 25 p. 100. Les dépenses poursuivent sans cesse leur ascension et rien ne permet d'espérer une régression.

C'est un exemple de la philosophie du gouvernement libéral. Nous avons un budget de 100 milliards, un déficit annuel de 30 milliards et nous aurons, à la fin de cette année, un déficit total de quelque 180 milliards. Il n'y a pas beaucoup de gens qui peuvent se représenter un tel montant. Toutefois, je pense que pour la plupart $6,000 ou $7,000 par année est un montant facilement imaginable, et c'est la dette de chaque enfant qui naît aujourd'hui. C'est l'héritage que nous laissons à nos enfants du fait des dépenses exagérées du gouvernement libéral au cours des dernières années. Le jour où un enfant vient au monde, il doit $7,000. Comment les paiera-t-il? C'est une bonne question.

Ce qui m'inquiète, et j'imagine ce qui inquiète beaucoup de Canadiens, c'est comment il est possible de dépenser autant d'argent en trop. Comment peut-on dépenser un excès de 30 milliards par année? On nous a donné quelques très bons exemples et je n'ai pas l'intention de les passer tous en revue, mais je voudrais en mentionner quelques-uns que le Canadien moyen peut comprendre. Tout d'abord, je voudrais dire à celui-ci que ce déficit de 30 milliards de dollars n'est probablement pas un chiffre exact. Voyons ce que disait le vérificateur général dans son rapport au sujet du déficit:

> La hausse de la dette nationale a une importance pour tous les Canadiens. Les membres du Parlement ont besoin—comme tous les Canadiens en ont le droit—de connaître le déficit réel, la dette réelle de façon aussi précise que possible.

Il continuait, et c'est là la partie importante:

> Mon opinion sur les états financiers du gouvernement du Canada démontre que ces montants différeraient de plusieurs milliards de dollars des chiffres présentés . . .

C'est le chiffre de 30 milliards. Par conséquent, nous n'avons même pas les faits au sujet de cette horrible déficit annuel de 30 milliards de dollars. Comme je le disait, comment peut-on dépenser autant d'argent en trop, monsieur le Président? Revenons à quelque chose que les Canadiens peuvent comprendre, le rapport du vérificateur général. Il parle d'une histoire incroyable qui s'est produite au Nouveau-Brunswick, au ministère de l'Expansion économique régionale. On avait consenti des garanties de prêt de 315,000 dollars, pour construire un motel de 22 chambres. Le motel n'a pas respecté ses obligations de paiement. La société de fiducie a saisi l'hôtel et l'a vendu. Mais l'a-t-elle fait correctement? Pas du tout. On n'a pas fait appel aux garanties d'une autre entreprise qui appartenait au même propriétaire. Le gouvernement n'a pas fait en sorte qu'il y ait une offre de protection à l'enchère, et il n'a même pas été représenté à la vente de manière à veiller qu'elle se fasse dans les meilleurs intérêts de la Couronne. Que s'est-il produit? Le motel a été vendu pour $200. L'acheteur, et je vous garantis que ce devait être un libéral, a revendu la propriété le lendemain pour $75,200. Un bon profit pour une journée. Le nouveau propriétaire l'a hypothéqué un mois plus tard pour $285,000.

• (1700)

C'est ainsi que le gouvernement dépense sans compter. Il donne de l'argent, le jette par les fenêtres. On me dira peut-être que $315,000 n'est pas une grosse somme. Mais je répliquerai que c'est beaucoup d'argent pour moi et pour les habitants de ma circonscription, dans la région de l'Okanagan où le taux de chômage est de 20 p. 100. Nous saurions faire bon usage de cet argent. Or ce genre de chose se produit constamment. Comment est-ce possible?

Que penser des Tours du Centenaire ici, à Ottawa, dont nous parlions l'autre jour? Comme le ministère des Travaux publics voulait un immeuble, il a fait des appels d'offre et a reçu 32 propositions. Le numéro 24 sur la liste était ce qu'on appelle les Tours du Centenaire. Ces dernières n'étaient pas au deuxième rang, ni au troisième, ni au quatrième, ni au cinquième, ni même au dixième ou au quinzième, mais au vingt-quatrième rang. Le ministère paye 1 million de dollars par mois pendant que l'immeuble reste inoccupé? Pourquoi? Parce qu'on lui a dit que le Service de sécurité existerait d'ici là. Le Parlement n'a pas encore adopté la loi créant la police secrète,

les supers fouineurs, et il ne le fera probablement pas. Cet immeuble inoccupé se trouve à côté d'ici, dans la rue Kent. Je passe devant tous les jours. C'était autrefois un immeuble résidentiel, et le gouvernement paye maintenant 1 million de dollars par mois alors qu'il reste inoccupé. Comment s'étonner dans ces conditions que le gouvernement dépense trop et qu'il ait un déficit annuel de 30 milliards de dollars? La raison est toute trouvée. Je suppose que la personne qui est responsable de cette situation a reçu une promotion.

On pourrait citer de multiples exemples, monsieur le Président. Je pense toutefois que le public s'intéresse peut-être davantage à un autre aspect des dépenses extravagantes et du gaspillage du gouvernement; je veux parler du favoritisme politique dont sont empreints ces programmes. Certes, nous avons déjà entendu beaucoup de choses sur ces programmes, mais je voudrais simplement lire un passage d'un article du *Globe and Mail* où il est question de «l'assiette au beurre à la mode Axworthy». C'est du moins ainsi que je l'appelle. Le tout commence à l'aéroport de Winnipeg où plusieurs dizaines de millions de dollars ont été dépensés. On voit ensuite un complexe résidentiel quand on entre en ville, puis un énorme trou pour le centre d'information d'Air Canada. Puis il y a 13 millions de dollars pour un autre complexe, 8 millions pour un foyer pour personnes âgées et 41 millions pour le Conseil national de recherches. Il y a également 8 millions de dollars pour un centre de formation dans le quartier sud de Winnipeg. La liste n'en finit plus. Je suppose qu'il n'y a rien de mal à dépenser tout cet argent à Winnipeg.

M. Huntington: Sept cent quatre-vingts millions de dollars.

M. Dantzer: Oui, pour Winnipeg. Mais pourquoi prendre des impôts levés dans Okanagan-Nord où le taux de chômage est de 20 p. 100 pour les donner à Winnipeg? Je sais que les habitants de cette ville sont très méritants, mais pas plus que ceux des autres régions. Pourquoi pareilles largesses dans les circonscriptions libérales? Il me semble pourtant que le reste du pays mériterait un traitement comparable. Au bout du compte, nous aboutissons à ce projet de loi dans lequel on nous demande l'autorisation d'emprunter 29 milliards de dollars.

Monsieur le Président, en parlant d'assiette au beurre, on constate que dans cette mesure, on demande 4 milliards de dollars supplémentaires qui ne figuraient même pas dans le budget. Nous ne savons pas pourquoi. Les imprévus? C'est difficile à avaler quand on sait que les élections sont pour bientôt. Le caucus libéral de la Nouvelle-Écosse prétend que les libéraux vont encore l'emporter, donc qu'ils garderont le Québec dans l'ignorance de ce qui se passe dans l'Ouest et que l'assiette au beurre est pour le sud de l'Ontario. C'est peut-être pour cela qu'on a réservé ces 4 milliards de dollars, une jolie petite somme. Je n'en sais rien, mais j'aimerais bien que quelqu'un d'en face nous explique pourquoi le gouvernement a besoin de ces 4 milliards de dollars. J'accuse le gouvernement de léser le contribuable canadien, ni plus ni moins.

Il faut aussi se demander pourquoi le gouvernement nous demande chaque printemps l'autorisation d'effectuer d'aussi énormes emprunts? Comme l'a déjà fait remarquer quelqu'un, jamais la Chambre n'a été saisie d'un projet de loi réclamant des pouvoirs d'emprunt aussi considérables. Il lui faut bien sûr tout d'abord payer les remboursements d'impôt aux contribuables canadiens. Il s'agit d'argent que le gouvernement du Canada a prélevé injustement auprès des contribuables, qu'il a dépensé et qu'il doit maintenant leur rembourser sans intérêt. Le même problème se présente chaque année. Une autre raison encore plus grave, c'est qu'à la fin de l'année, chaque ministère tâche tant bien que mal de trouver des moyens et des idées pour dépenser tout l'argent prévu à son budget. C'est chaque année la même chose. J'ai parlé avec des fonctionnaires qui m'ont dit que c'était là leur tâche la plus ardue de toute l'année. On penserait qu'un gouvernement bien administré pourrait élaborer un plan grâce auquel il ne serait pas nécessaire chaque année de s'efforcer de dépenser jusqu'au dernier sou des sommes inutiles. Ce n'est sûrement pas si difficile. On le fait dans le secteur privé, pourquoi ne peut-on pas en faire autant dans le secteur public?

Monsieur le Président, les tendances au gaspillage du gouvernement libéral existent depuis longtemps, et elles persisteront de toute évidence. Mais comment comptons-nous éponger ces déficits? Il n'y a pas si longtemps de cela, quand le gouvernement a pris les rênes du pouvoir, soit en 1980, le déficit annuel était de 10 milliards de dollars. Aujourd'hui, il est de 30 milliards. Peut-on nous expliquer ce gaspillage? Le gouvernement n'a pas levé le petit doigt pour contenir les dépenses.

Comment allons-nous payer la note? Une première solution consiste à sortir la planche à billets. Depuis une douzaine d'années, la Banque du Canada a imprimé quelque 12 milliards de dollars pour combler les besoins monétaires du gouvernement. Nous imprimons donc des billets, ce qui alimente l'inflation. Nous empruntons aussi. Les emprunts contractés par le gouvernement fédéral représentent 58 p. 100 de toutes les nouvelles émissions d'emprunt lancées sur le marché au Canada. Cette année, le gouvernement réclame 29 milliards, et l'on sait que l'épargne privée atteignait 32 milliards. Nous sommes en train de demander aux Canadiens de céder 91 p. 100 de leurs petites économies. Le député de Thunder Bay se plaît à comparer l'épargne au Canada et aux États-Unis. Quelle que soit cette proportion, nous employons la somme en entier. Il ne reste plus rien pour le secteur privé. Voilà les sombres perspectives qu'offrent aux Canadiens ce petit projet de loi.

Quels sont ceux qui souffrent le plus de ce déficit, monsieur le Président? Les malheureux Canadiens, bien sûr, qui continuent à pâtir. La planche à billets ne fait que dévaluer davantage notre devise et augmenter le coût de la vie. Il nous en coûtera plus pour rembourser notre dette extérieure. Et plus aussi pour acheter à l'étranger le matériel et pour nous procurer les denrées alimentaires dont nous avons besoin. Nous importons malheureusement beaucoup de denrées alimentaires. C'est ce qui arrive lorsqu'on imprime trop de billets. L'exemple des pays d'Amérique du Sud devrait nous suffire; si nous ne prenons garde, et si nous ne nous débarrassons pas sous peu du gouvernement actuel, nous pourrions fort bien nous retrouver dans la même situation que l'Argentine.

• (1710)

Qu'est-ce qui arrive lorsque nous empruntons? D'aucuns prétendent que cela stimule l'économie. Je peux dire à la Chambre que cela va faire grimper les taux d'intérêt au Canada et provoquer une récession sans précédent. Les marchés en témoignent déjà et les taux d'intérêt ont commencé à monter. Nous avons déjà du chômage à cause des taux d'intérêt élevés du passé et nous allons en avoir encore. Il faut que

cela cesse, mais le gouvernement ne semble pas vouloir agir en ce sens. Il nous fait entendre des intervenants qui prétendent que c'est une bonne chose et qu'un déficit élevé n'a pas d'importance dans notre situation. Je ne vois personne qui soit disposé à gober pareille absurdité. C'est vraiment une voie détournée vers le socialisme. En fait, c'est peut-être même la voie royale.

Le député de Humboldt-Lake Centre a dit ce que ferait son parti et les dépenses qu'il engagerait. Je voudrais citer ici un rapport rédigé par le grand penseur du Nouveau parti démocratique, M. James Laxer. Celui-ci soutient que la politique néo-démocrate n'est plus à la hauteur, et je cite:

Où mènerait exactement la notion néo-démocrate de relance économique si elle se concrétisait vraiment? . . . à un déficit faramineux au niveau des produits manufacturés et du commerce, à des balances commerciales désastreuses, à un affaissement du dollar . . .

C'est exactement ce qui arrive à l'heure actuelle:

. . . à une hausse des taux d'intérêt. Stimuler la consommation sans modifier la structure de l'économie canadienne entraînerait une énorme fuite de capitaux hors du Canada . . . Une telle politique aurait tôt fait de replonger le Canada dans une terrible crise de balance commerciale . . .

C'est exactement là ce que le député a proposé dans son allocution, soit accroître nos dépenses et nous endetter davantage.

M. Gustafson: Pour payer les folles dépenses des sociétés de la Couronne.

M. Dantzer: C'est ce que font les libéraux depuis seize ans, monsieur le Président. Il est temps qu'ils soulagent la population canadienne en quittant le pouvoir.

M. Berger: Monsieur le Président, le député accepterait-il que je lui pose quelques questions? Il a beaucoup parlé de mauvaise administration, donnant divers exemples à l'appui. Ce reproche n'est pas l'apanage des libéraux ni des conservateurs. Les députés de ce côté-ci voudraient assurément que l'on fasse tout son possible, comme ils s'y appliquent au sein des comités, à l'instar des ministres, en vue de mieux administrer les affaires de l'État.

Je vais maintenant souligner quelques éléments fondamentaux qu'il n'a pas abordés en parlant du déficit. Son parti et son chef préconisent l'augmentation des dépenses aux fins des services de santé. Les conservateurs voudraient également consacrer plus d'argent à la défense. Ils nous reprochent aussi de nuire à l'économie en débloquant trop peu de fonds pour la recherche et le développement. En outre, ils voudraient que nous encouragions davantage les investisseurs. Par contre, il faudrait réduire le déficit, d'après eux.

Le député a-t-il compté les sommes supplémentaires que son parti voudrait nous faire dépenser dans les secteurs que j'ai énumérés? Pourrait-il nous dire dans quels domaines son parti réduirait les dépenses s'il était au pouvoir?

M. le vice-président: A l'ordre. Avant de donner la parole au député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer), je tiens à rappeler aux députés que leurs questions et observations doivent se rapporter précisément aux propos de l'intervenant. Ils ne doivent pas aborder d'autres sujets. J'accorde cependant le bénéfice du doute au député qui peut répondre s'il le désire.

M. Dantzer: Monsieur le Président, je suis très heureux d'entendre le député exposer la politique du parti conservateur. On nous a accusés si souvent dans le passé de n'en avoir aucune. Il a précisément parlé de notre politique dans cinq, six ou sept domaines. Je me réjouis qu'il ait dit aux Canadiens qu'elle était bonne.

L'autre jour un de nos collègues à la Chambre a dit que le gouvernement dépensait un milliard de dollars en frais de publicité. Voila les dépenses que nous allons supprimer, d'un seul coup économisant un milliard de dollars. C'est un bon début. Le gouvernement dépense des millions à faire de la publicité au secteur de la pêche, mais il réduit par ailleurs les crédits qui lui sont affectés. Le gouvernement dit qu'il ne vend pas de poisson. Ce genre d'attitude est condamnable.

Il existe bien des moyens que nous vous exposerons au fur et à mesure. Après tout, nous ne sommes pas au pouvoir. C'est vous qui formez le gouvernement et vous êtes responsables de vos erreurs. Je sais que les simples députés déplorent amèrement leur impuissance quand les ministres commettent des erreurs.

M. McKenzie: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser à mon collègue d'Okanagan-Nord (M. Dantzer). Chaque année, le vérificateur général nous remet un rapport. Et les choses, loin de s'améliorer, empirent. Le vérificateur général a souligné que le gouvernement libéral n'avait pas la volonté d'instaurer des contrôles. Pas plus qu'il ne croit dans l'analyse coût-avantages. Ce qu'il veut, c'est gouverner à sa guise. Le vérificateur a indiqué que les dépassements des coûts dans les grands projets d'immobilisation totalisaient 1.1 milliard. Un montant de cette envergure révèle des lacunes béantes en gestion. Aucune entreprise privée ne pourrait y survivre. N'y aurait-il pas moyen de procéder à des analyses de coût-avantages à l'égard de ces grands projets afin de mettre un terme à ces dépassements de coût? Certaines années, ils excèdent bien le 1.1 milliard.

Il serait possible de réduire les dépenses dans d'autres domaines. Par exemple, en un laps de temps relativement court, 35 ministres ont parcouru le pays en Jetstar.

M. le vice-président: A l'ordre. Je m'excuse. J'hésite à intervenir, mais je dois inviter les députés à rattacher leurs questions et observations à l'exposé de celui qui vient de prendre la parole. Ce n'est pas le moment de soulever de nouvelles questions. Les propos doivent se reporter à ceux de l'orateur précédent. A cet égard, le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) semble dépasser la limite permise.

M. McKenzie: Monsieur le Président, je veux simplement signaler qu'en août 1983, l'utilisation des JetStar en 100 jours de vol, a coûté presque 1 million aux Canadiens. Il est même arrivé que les libéraux retiennent trois JetStar pour transporter des travailleurs d'élection à Winnipeg.

Le député voudrait-il nous commenter les propos du vérificateur général concernant la volonté de contrôler les dépenses et de restreindre les dépassements de coûts?

M. Dantzer: Monsieur le Président, il est vrai que chaque fois que le vérificateur général publie son rapport bien des gens s'arrachent les cheveux, prenant la résolution de faire mieux. Je ne dis pas que le gouvernement n'ait pas la volonté de s'amender. Cependant, puisqu'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne le veut ou ne le peut pas. Autrement dit, l'administration publique leur échappe. C'est peut-être bien la solution. Il se peut qu'à cause du gigantisme de l'appareil gouvernemental, ni le ministre ni le gouvernement ne puissent plus réglementer son énorme personnel. Cependant, cela ne change rien à l'affaire. Si le gouvernement est incapable d'assumer son rôle, il devrait

céder la place à quelqu'un d'autre qui sera probablement en mesure d'y parvenir.

• (1720)

M. Ferguson: Monsieur le Président, j'ai remarqué que le député exprimait les dépenses du gouvernement en pourcentage du PNB. Sauf erreur, il a affirmé que cette proportion était de 17.4 p. 100 pour 1968-1969, soit la même chose qu'en 1962, sous un gouvernement conservateur. Bien sûr, au cours de la récession que nous venons tout juste de traverser, la proportion s'est accrue à cause des programmes sociaux qui ont été mis en œuvre par les gouvernements libéraux au fil des ans, pour nous éviter de revivre les jours difficiles des années 1930.

En ce qui a trait au manque de recettes et à l'accroissement des dépenses gouvernementales pour appliquer ces programmes sociaux, comment le député peut-il logiquement faire une pareille comparaison alors que, dans les faits, la dette publique nette en pourcentage du produit national brut a été en 1982-1983 inférieure à ce qu'elle était au début des années 1960, sous le gouvernement Diefenbaker?

M. Dantzer: Monsieur le Président, il a été question de l'époque de Diefenbaker tout à l'heure. M. Diefenbaker a payé pour la guerre qui venait de finir. C'est assez compréhensible. Qui plus est, dans ce temps-là, au début du régime libéral, le déficit n'était pas aussi élevé.

Je ne veux pas dire qu'une partie du déficit n'est pas attribuable à la récente récession, mais simplement que la politique du gouvernement libéral a aggravé de beaucoup la récession. En outre, le gouvernement ne voulait ni ne pouvait réduire le déficit par rapport au PNB. C'est tout ce que je dis.

Depuis le peu de temps que je suis à la Chambre, j'ai entendu le gouvernement dire chaque année qu'il réduirait le déficit l'année suivante. Toutefois, il n'y est toujours arrivé que l'année d'après, et cette année ne fait pas exception. Le gouvernement dit qu'il fera passer le déficit l'an prochain de 25 milliards à 24.4 milliards de dollars, l'année suivante à 23.6 milliards, puis à 23.1 milliards. Attendons voir l'an prochain. Si le député est encore ici, je parie que le déficit augmentera de nouveau. C'est pourquoi, d'après moi, on ne saurait faire confiance au gouvernement ni se fier aux chiffres que renferment ses budgets.

• (1730)

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Débat. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Transports.

Mme Éva Côté (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, l'étude du projet de loi C-21 est, de fait, une demande du gouvernement à la Chambre pour pouvoir faire les emprunts nécessaires à la bonne gestion des affaires des Canadiens; et je dis bien, monsieur le Président, à «la bonne gestion».

Je n'ai pas l'intention de faire une grande dissertation sur le bien-fondé de cette demande juste et raisonnable, étant donné, je pense, que mon savant collègue de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) l'a très bien fait juste avant moi. J'aimerais plutôt vous faire part de certaines situations qui existent autant dans ma circonscription électorale que partout ailleurs au Canada et qui justifient cette demande de crédits supplémentaires faite par le gouvernement. Le fait de faire une demande un peu plus importante que les besoins ne démontre d'après moi qu'une saine prudence de la part du gouvernement. Les affaires de l'État devant être gérées en prévoyant ce qui pourrait arriver, il m'apparaît tout à fait normal que le gouvernement demande à la Chambre de l'autoriser à emprunter des montants suffisants pour répondre aux besoins du pays.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire ici de rappeler la situation économique qui a existé au cours des années antérieures, surtout à compter de 1981, ou peut-être vers la fin de 1980, ou au début de 1981. Donc la situation économique est devenue extrêmement difficile et, en même temps, il a fallu que le gouvernement maintienne des emplois pour les citoyens, et surtout prévoie l'arrivée de nouveaux citoyens sur le marché du travail. Quand je dis amener des citoyens sur le marché du travail, je devrais dire faire des efforts importants pour réintégrer même sur le marché du travail certains de nos concitoyens qui avaient perdu leur emploi.

J'aimerais citer des chiffres sur les montants d'argent qui sont utilisés par le gouvernement pour répondre aux besoins des citoyens dans une région comme la mienne. Dans l'Est du Québec, en particulier, il n'y a pas encore tellement longtemps, si on faisait le total des sommes dépensées au titre de l'assurance-chômage et de l'aide sociale, cela représentait pour le gouvernement canadien un million de dollars de dépenses par jour. Il me semble que c'est un signe d'intelligence que de s'être posé, à un certain moment, la question suivante: Pourrions-nous utiliser ces fonds d'une façon plus constructive et plus positive qu'en maintenant les citoyens ou les personnes à ne rien faire en touchant des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale? C'est ainsi qu'on a développé des programmes extrêmement intéressants en utilisant les fonds de l'assurance-chômage en particulier, en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage.

Dans ma région, monsieur le Président, où vous retrouvez une grande partie de la forêt québécoise, c'est-à-dire tout le territoire du Témiscouata, Kamouraska, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, où en même temps toute cette grande région a été victime du fléau que l'on connaît, étant donné les dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette ... Donc, grâce aux sommes d'argent disponibles à la caisse de l'assurance-chômage en vertu de l'article 38 de la Loi on a pu organiser des travaux importants de reforestrie, des travaux sylvicoles de nature telle que la forêt est maintenant en voie de se regénérer. On a aussi procédé à des plantations d'arbres extrêmement importantes; des millions de plants d'arbres ont été plantés. Tout cela pour préparer notre avenir et en même temps que l'on préparait l'avenir de nos enfants, nous avons maintenu des Canadiens au travail. Il en a coûté un peu plus cher que de leur payer des prestations d'assurance-chômage, mais les montants d'argent supplémentaires qui ont été ajoutés, tant par le gouvernement que par les groupes qui ont organisé ces projets dans le cadre de ces programmes, ou même les entreprises ou les institutions, ont fait en sorte qu'un grand nombre, à savoir des milliers de mes concitoyens, ont pu gagner leur vie honorablement en faisant œuvre utile pour la communauté ... Demain, nous avons l'intention de continuer ces programmes et d'inciter les gens à faire des projets constructifs dans le cadre de ces programmes.

Si on parle de l'aide sociale, on se rend compte aujourd'hui qu'il est devenu de plus en plus nécessaire pour la bonne santé sociale de notre communauté, comme de toute la communauté canadienne, de faire en sorte que les citoyens qui sont pénalisés par un manque de formation ou un manque d'emplois disponibles puissent profiter de certains programmes pour jouir d'une réinsertion sociale et de participer au monde du travail.

Ainsi, on a appris la semaine dernière que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) aurait conclu avec le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité de l'emploi au Québec une entente en vertu de laquelle le gouvernement canadien acceptait d'augmenter sa participation d'environ 60 millions de dollars sur deux ans pour enrichir le programme d'aide sociale.

Voici maintenant comment l'utilisation de ces fonds sera faite pour le mieux-être de tous les jeunes qui en profiteront, et je dis bien les jeunes parce que ce programme s'adressera aux jeunes de moins de 30 ans. En plus de leur verser l'aide sociale à laquelle ils ont droit, on y ajoutera un montant de 150 dollars par mois, ce qui leur permettra trois choix: premièrement, ils pourront poursuivre leurs études secondaires, ou même postsecondaires; on pourra aussi leur organiser des contacts avec l'entreprise pour des expériences de travail et des organismes à but non lucratif ou des institutions pourront profiter des services de ces jeunes, ce qui leur accordera une expérience de travail extrêmement importante. De plus, les jeunes pourront participer à des travaux communautaires qui répondent aux besoins de la collectivité.

Monsieur le Président, vous savez comme moi qu'il est extrêmement important de faire en sorte que toute une partie de notre population, les jeunes, les moins de 30 ans, soit le plus possible intégrée à la société, ce qu'on a l'habitude de connaître dans une société normale, c'est-à-dire des gens qui ont le plus d'occasions possible de travailler. Mais vous savez comme moi que compte tenu de la détérioration de la situation économique, il s'est posé des problèmes sérieux; et si en plus de cela vous y ajoutez le développement technologique et tout ce qui se prépare pour l'avenir, nous constatons que certains de nos concitoyens sont mal préparés pour affronter ces nouveaux besoins. Donc, ce dont je viens de vous parler, et au sujet duquel le ministre fédéral et le ministre provincial se sont entendus, devrait permettre à plusieurs milliers de jeunes de profiter d'un programme extrêmement intéressant et ainsi se valoriser eux-mêmes en participant à des projets créateurs et innovateurs pour la collectivité.

Je voudrais parler aussi de certains programmes qui sont mis en route par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada. Vous avez un certain nombre de jeunes filles et de jeunes garçons, comme je le disais, qui doivent revenir sur le marché du travail et, à ce propos, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration met à leur disposition certains programmes extrêmement enrichissants. Ces programmes qu'on connaît sous le nom de Compagnie des travailleurs et ACCÈS-CARRIÈRE permettraient même à ces jeunes de formuler eux-mêmes leurs projets et de présenter ceux-ci au ministère et ainsi réaliser ce qui leur tient à cœur.

En particulier, monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention sur un programme qui a aussi été mis de l'avant par Emploi et Immigration Canada et qui est géré par le ministère de la Défense nationale. Et je ne crois pas être hors propos ici en vous disant un peu comment sont utilisés les fonds ou les impôts qui sont payés par les Canadiens, et ceux qui font l'objet d'une demande d'emprunt de la part du gouvernement. Il est certain qu'en plus des sommes considérables qui sont utilisées pour le financement des programmes établis, ceux de la santé et de l'éducation en particulier, il y a un certain nombre de programmes qui sont nécessaires et qui doivent être maintenus. Et en particulier je voudrais ici attirer votre attention, monsieur le Président, sur un programme qui, je trouve, est extrêmement intéressant pour les jeunes. Vous vous souvenez qu'on a fait appel au ministère de la Défense nationale afin d'organiser et de mettre sur pied tout un système d'entraînement et de formation et d'emplois pour les jeunes. On a demandé au ministère de la Défense nationale d'essayer de prévoir l'accueil et la formation d'environ 5,000 jeunes au Canada dans ses divers centres afin de leur permettre d'acquérir une formation tout à fait spéciale, mais extrêmement enrichissante, et en même temps cela leur permettait de faire une certaine exploration dans certains métiers ou professions qu'ils n'avaient pu voir. Je dirais que dans ma région en particulier, le recrutement étant fait par les centres de recrutement de la Défense nationale comme on le sait, dans ma région, à Rimouski, 75 jeunes ont pu profiter de ce programme. Depuis un an, ils sont maintenant avec la Défense nationale.

A Sept-Îles où il y a des problèmes d'emploi extrêmement importants, la région de Sept-Îles a aussi pu faire en sorte que 75 de leurs jeunes accèdent à ce programme. Ce qui veut dire que dans la région de l'Atlantique, par exemple, 1,057 jeunes sont avec la Défense, et dans la région de Québec, 1,247; dans la région du Centre du Canada, l'Ontario, 1,809 et dans la région de l'Ouest, 1,103 jeunes; cela veut dire que 5,216 jeunes garçons et filles sont avec la Défense nationale et profitent d'une formation personnelle extrêmement intéressante et de plus, ils peuvent, dans les divers centres de la Défense nationale, profiter d'un entraînement ou d'un enseignement relatif à plusieurs métiers. Par exemple, ces jeunes peuvent se retrouver dans les bases de Cornwallis, Saint-Jean, Petawawa, Valcartier, Calgary, et ainsi de suite, et ils peuvent obtenir de l'information dans des métiers ou des professions aussi diverses comme l'administration et la finance, le service postal, tous des services de techniciens, la formation en techniciens, tous les métiers ou presque reliés à la marine font partie de la formation; vous pouvez même obtenir une formation musicale, ce qui n'est certes pas à dédaigner. C'est dire que plusieurs milliers de nos jeunes profitent actuellement d'un programme spécial extrêmement enrichissant tant pour la défense nationale que pour la société en général. Je me souviens de certains parents qui me disaient chez moi: Peut-être que si vous aviez moins de programmes ou si vous n'aviez pas de programmes pour les jeunes, le solliciteur général ou le ministre de la Justice de certaines provinces devraient-ils agrandir certains de ces établissements? Alors, il m'apparaît, monsieur le Président, que les programmes qui sont actuellement offerts par le gouvernement du Canada tant au niveau des femmes pour l'éducation qu'à celui des jeunes aussi, et l'éducation ou la formation de main-d'œuvre ou de recyclage qui sont offerts pour les personnes adultes sont extrêmement nécessaires et ne font que compléter les services normaux que le gouvernement du Canada doit à tous les citoyens. En particulier, lorsqu'on regarde la

situation actuellement, il est vrai de dire que cela coûte cher, cela coûte énormément cher de faire en sorte que le plus de citoyens possible puissent gagner leur vie décemment et être des actifs dans la société plutôt que d'être à la remorque de la société. Mais il est vrai de dire aussi que les sommes investies dans la formation ou dans le recyclage ou la rééducation de certains adultes, cela constitue aussi un enrichissement pour nous. Les sommes qui sont ainsi attribuées à ces programmes sont vraiment un placement, et il m'apparaît que ce serait peut-être de la mesquinerie, à ce moment-ci, de dire que les fonds sont mal utilisés ou mal dépensés par le gouvernement canadien. La situation économique qu'on a vécue a été extrêmement pénible non seulement au niveau financier, mais on sait comme moi que cela a créé aussi pour plusieurs individus et dans plusieurs familles des problèmes sociaux sérieux. Dans une région comme l'Est du Québec où, à un certain moment, on s'est retrouvé entre 1981 et 1982 avec un taux de chômage de près de 50 p. 100 alors qu'on est encore aujourd'hui avec un taux de chômage d'environ 21 à 22 p. 100, il m'apparaît que nous avons la responsabilité de faire en sorte d'alléger la misère ou le désespoir dans lequel pourraient sombrer certaines personnes du fait du manque d'emplois.

• (1740)

Les programmes dont je viens de parler comme l'aide sociale, en particulier, qui était plutôt considérée comme une certaine dégradation pour les gens qui la touchaient alors qu'ils y avaient droit, aujourd'hui se trouvent enrichis du fait qu'on pense à y ajouter de l'éducation donc, le retour à l'école pour ceux qui le désirent, des stages ou des expériences de travail et le travail communautaire. C'est simplement mettre à la disposition de mes concitoyens, surtout des jeunes garçons et des jeunes filles, des moyens qui les revalorisent et qui les situent mieux dans la société. Ils se sentent plus intégrés parce qu'ils en font partie d'une façon positive et constructive. Comme vous et moi, ils éprouvent maintenant le sentiment de participer à la construction du Canada en aidant leurs concitoyens aussi et en espérant que les expériences qu'ils feront les aideront à mieux remplir leur rôle de citoyens. C'est exactement le but que l'on veut atteindre en mettant à la disposition, en particulier, des jeunes gens et des jeunes filles des programmes stimulants, novateurs et qui leur donnent toute la latitude d'exercer leur imagination dans leur façon de mieux rendre service à la collectivité. Alors, monsieur le Président, c'est certainement avec plaisir que je répondrai affirmativement à la demande du gouvernement qui me sollicite aujourd'hui d'appuyer ce projet de loi pour emprunter les sommes suffisantes, comme je le disais au début de mes remarques, pour assurer la bonne gestion des affaires des Canadiens et dans le meilleur intérêt de ceux-ci.

M. le vice-président: A l'ordre. Questions ou commentaires? Débat.

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, je ferai quelques remarques sur la législation qui nous est présentée à savoir une demande d'emprunt, encore une fois, de presque 30 milliards de dollars.

J'écoutais avec attention le député de Rimouski-Témiscouata (M^me^ Côté). J'ai senti chez elle une certaine émotion compte tenu des difficultés quant à faire face à ses électeurs si jeunes dans sa circonscription. Chez nous, c'est la même chose. Le pourcentage du chômage m'a effrayé lorsqu'elle a parlé de 50 p. 100, aujourd'hui 22, et je comprends, bien sûr, ses observations et l'intérêt qu'elle manifestait à propos des difficultés auxquelles ils ont à faire face. Quand on entend, monsieur le Président, que dans sa région seulement, le gouvernement fédéral participe avec des dépenses d'un million de dollars par jour en assurance-chômage et en bien-être social, le député se rendra compte, avec tout le respect que j'ai pour elle, de la faillite monumentale du gouvernement. Elle vient de confirmer et de faire la preuve que depuis les quinze dernières années la situation économique s'est dégradée à un point tel que dans sa circonscription ça coûte au gouvernement canadien un million par jour pour entretenir des gens sur l'assurance-chômage et sur le bien-être social, Cela m'oblige, monsieur le Président, à vous rappeler qu'en 1969, le 13 août, le premier ministre disait: «Si nous ne faisons rien pour ralentir l'augmentation des dépenses, nous nous dirigeons vers une catastrophe financière». Voilà ce que le premier ministre du Canada déclarait en 1969. Eh bien, c'est justement ce genre de catastrophe que vient de décrire le député de Rimouski-Témiscouata; et ce sentiment qu'elle évoquait tantôt dans ses observations, je pense que, sauf exception, presque tous les députés des circonscriptions canadiennes pourraient en dire autant.

Elle se réjouit de voir qu'une entente vient d'être signée avec le gouvernement du Québec en ce qui a trait aux pauvres jeunes qui doivent se contenter d'une pitance du bien-être social étant donné l'absence d'emplois. Elle se réjouit, dis-je, du fait que le gouvernement canadien va participer, va ajouter 150 dollars par mois . . . Et je l'ai entendue dire que ceci leur permettrait une vie honorable qui leur donnerait, je pense, sans trop me tromper, à peu près 300 dollars par mois, donc 75 dollars par semaine.

C'est pas ça que je trouve une vie honorable et un salaire honorable, monsieur le Président. Ce n'est pas ça et je suis sûr que ce n'est pas ça que le député de Rimouski-Témiscouata voudrait avoir. Elle préférerait, bien sûr, que ces jeunes, ses électeurs, aient des emplois et des emplois permanents. On aura beau vanter, monsieur le Président, pour couvrir ou justifier des emprunts de l'ordre de 30 milliards de dollars, on aura beau parler de programmes qui sont des programmes temporaires, compte tenu d'une situation économique dévastatrice . . . C'est pour ça qu'on a des programmes, monsieur le Président. Et ces programmes-là sont inventés à cause de cette catastrophe. Donc, le premier ministre du Canada prévoyait déjà l'augmentation des dépenses du gouvernement. Mais qu'a-t-il fait ce gouvernement depuis 1969 lorsqu'il semblait se soucier de l'augmentation des dépenses? C'est intéressant de regarder les déclarations de différentes personnes, dont toujours le premier ministre du Canada, qui, le 12 janvier 1980, c'est pas tellement loin disait: «nous maintiendrons le taux de croissance des dépenses gouvernementales en deça du taux de croissance du PNB, le déficit sera réduit progressivement, de façon ordonnée. Tout nouveau programme de dépenses visant à répondre aux besoins changeants des Canadiens sera financé au moyen d'une redistribution des dépenses actuelles ou par une augmentation des recettes. Nous n'augmenterons pas le déficit en créant de nouveaux programmes». Signé Pierre Elliott Trudeau, 12 janvier 1980, c'est-à-dire le premier ministre actuel.

Monsieur le Président, je ne fais que deux observations venant du premier ministre, et nous voyons la situation qui

existe. Or on parle, bien sûr, de déficit, de réduire le déficit et on en parlait en 1969, monsieur le Président. Depuis, huit demandes d'emprunt comme aujourd'hui, de 12 milliards, de 14 milliards, de 6 milliards, de 4 milliards, 19 milliards, 14 milliards et finalement 29,5 milliards! Monsieur le Président, c'est vrai, comme l'a dit un de mes collègues, cela frise l'insolvabilité. Il est difficile, et on nous demande lorsqu'il s'agit d'aller emprunter à la banque, n'importe quel individu, il y a un climat de confiance, il y a une question de confiance: Comment vont les affaires? Or on parle aujourd'hui, on accuse le gouvernement et à raison d'insolvabilité, d'irresponsabilité, par voie de conséquence, d'incompétence. Et nous savons parfaitement bien, les Canadiens sont témoins, ils sont inquiets, vis-à-vis de l'endettement per capita de nos Canadiens, l'endettement du gouvernement pour des générations à venir, monsieur le Président, et vous en êtes conscient comme nous tous.

Le gouvernement fait la preuve qu'il est incapable de s'en sortir et nous demande aujourd'hui pour une huitième fois de lui faire confiance et d'appuyer cet emprunt qui frise encore les 30 milliards. C'est trop nous demander, monsieur le Président. C'est trop nous demander et la majorité des Canadiens, sondage à l'appui, ne fait plus confiance à ce gouvernement et nous en voudrait, j'en suis sûr, et nous reprocherait avec raison de ne pas faire notre devoir si nous faisions confiance à ce gouvernement. Mais cela n'empêche pas le ministre des Finances de dormir, disait-il hier soir, tantôt par rapport à la valeur du dollar canadien, tantôt par rapport au déficit. Bien sûr que le ministre des Finances ne se privera pas de dormir pour ces petits déficits à ses yeux. Bien sûr que le gouvernement a complètement failli lorsqu'il parle et lorsqu'on réclame un meilleur contrôle des dépenses du gouvernement et particulièrement un meilleur contrôle des dépenses des sociétés de la Couronne qui, elles, ne se gênent pas pour engager des deniers publics pour ne pas dire les dilapider et, par la suite, présenter ces déficits au Parlement. Et le gouvernement a tendance à nous dire que les sociétés de la Couronne ou l'endettement des sociétés de la Couronne se fait par le biais de la Chambre. Cela ne changerait rien, monsieur le Président, et vous le savez. On a la facture à la fin de l'année et on est victime et, aux yeux du public, on est responsable de l'endettement des sociétés de la Couronne et enfin de la dilapidation des deniers publics et aujourd'hui, le ministre, sans gêne, nous présente une législation et nous demande de lui faire confiance. Le gouvernement pendant toutes ces années continue à s'endetter et à s'endetter. Vous savez, monsieur le Président, il me fait penser, le gouvernement, exactement au gars qui dans une situation désespérée est obligé de vendre son poêle pour s'acheter du bois. Il n'y a pas beaucoup de différence, et le gouvernement s'endette graduellement. Le premier ministre du Canada, le 12 janvier 1980 également, accusait les conservateurs d'augmenter de 100,000 le nombre de chômeurs, mais il ajoutait que les libéraux vont le réduire, monsieur le Président. Aujourd'hui, vous le savez, le gouvernement tente par tous les moyens et doit dépenser des sommes d'argent inouïes pour l'entretien de 1,500,000 chômeurs déclarés, et on ne compte pas ceux-là qui ne sont plus sur les listes, et l'on sait qu'il y a 2 millions de chômeurs au pays, dont une bonne partie sur les listes du bien-être social, qui n'auront même pas le droit à l'entente qui vient d'être signée pour la jeunesse, étant donné qu'une grande majorité dépasse les trente ans. A l'aube des années 1980, nous ne devons pas oublier que le plus grand défi, et c'est toujours le premier ministre du Canada qui parle, « . . . auquel fait face le pays est celui de créer des emplois, particulièrement pour les jeunes Canadiens».

• (1750)

Monsieur le Président, à propos des sommes d'argent que le gouvernement a dépensées, bien sûr qu'il va se vanter d'avoir créé *x* milliers d'emplois au cours de l'an dernier, mais ce sont des emplois temporaires. Je ne saurai jamais trop le répéter, des emplois temporaires de 20 à 26 semaines, qui font que ces jeunes ou ces moins jeunes retourneront à l'assurance-chomage et qu'à la fin de tout cela, ils devront se contenter d'une pitance du bien-être social. C'est dans cette voie que nous sommes dirigés, monsieur le Président. Et cela, depuis des années déjà. Et le gouvernement engage du crédit additionnel, il nous demande encore des sommes extraordinaires. Ce qui s'est produit, monsieur le Président, les statistiques suivantes parlent d'elles-mêmes, il s'agit dans tous les cas de données désaisonnalisées. Le nombre total de chômeurs en février 1980; 874,000! En janvier 1984, un milliards, trois cent soixante quatorze mille . . . 500,000 de plus que prévu! Le taux de chomage chez les jeunes: février 1980; 12.9 p. 100. Février 1984; 18.7 p. 100, 5 p. 100 de plus, monsieur le Président; 563,000 emplois ont été perdus durant la récession, et il y a toujours 193,000 Canadiens de moins sur le marché du travail qu'au début de cette récession. Le coût du programme d'assurance-chomage se situe entre 11 et 12 milliards de dollars. Ce chiffre est plus élevé que les dépenses totales effectuées l'an dernier par les quatre gouvernements des provinces Atlantiques.

Monsieur le Président, lorsqu'on regarde l'endettement et l'administration, la mauvaise administration de ce gouvernement depuis les 15 dernières années . . . Le très honorable premier ministre du Canada qui annonce son départ prochainement, voulant évidemment éviter d'être accusé de cette faillite catastrophique, prédisait lui-même qu'elle allait se produire si l'on ne contrôlait pas les dépenses du gouvernement. Ils n'ont pas contrôlé leurs dépenses et nous sommes actuellement au bord d'une catastrophe, de la faillite. Il n'y a pas un homme d'affaires qui aurait toléré des administrateurs semblables à peine quelques mois; et cela fait 16 ans que les Canadiens les tolèrent.

Étant donné les circonstances, on comprendra que pour moi, monsieur le Président, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de souscrire à cette demande. Il y a une question de confiance. Et je ne peux pas croire que le ministre présente cette législation-là comme étant une législation normale. Faillites par-dessus faillites, déficits par-dessus déficits. Ce n'est pas d'hier que nous réclamons des contrôles pertinents par les députés élus concernant les dépenses du gouvernement, mais rien n'y fait. Le très honorable premier ministre et ses ministres s'en sont foutu éperdument.

Alors vous pouvez bien vous attendre, monsieur le Président, à ce que nous refusions de souscrire à l'invitation que nous fit le gouvernement; et je pense que nous avons non seulement raison d'agir ainsi, mais l'obligation de le faire.

Le gouvernement se propose, disait M. Turner le 23 juin, c'est un homme que j'ai déjà rencontré moi . . .

Une voix: Charles?

M. La Salle: Ce n'est pas Charles, c'est John! Le gouvernement se propose, disait-il, de donner l'exemple en matière de restrictions en exerçant une surveillance très rigoureuse sur ses dépenses. Et déjà, ce ministre des Finances, à l'époque, «initiait» les déficits, innovait les déficits avec 5 milliards de dollars en 1975, 5 milliards et demi de dollars. Proportions gardées, cela aurait pu ressembler drôlement à celui du ministre des Finances actuel (M. Lalonde)!

Dans le budget du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui était ministre des Finances, on disait le 16 novembre 1978: «Nous ne pouvons, nous ne devons pas affaiblir notre détermination de contrôler étroitement nos dépenses.»

Voilà ce que le ministre des Finances, aujourd'hui ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, disait le 16 novembre 1978; 12 milliards de dollars de déficit celui-là!

Le 15 février 1984, l'actuel ministre des Finances . . . ce budget est marqué au coin de la responsabilité fiscale. Le temps est venu de contrôler les dépenses de ce Parlement: 29 milliards de dollars de déficit, monsieur le Président! Et le dernier, le plus récent, 31 milliards de dollars de déficit!

Si vous pensez, monsieur le Président, que ce gouvernement mérite la confiance de l'Opposition officielle, devant une si mauvaise administration, devant un état financier aussi piteux aux yeux de ceux qui savent compter le moindrement, il est impensable, et je pense qu'il est important que les Canadiens se rendent compte qu'à partir d'il y a 15 ans, où la dette nationale était d'à peu près 10 ou 12 milliards de dollars, on en est rendu à 150 milliards de dollars. Je pense, monsieur le Président, qu'il est impensable pour nous de répondre par l'affirmative à l'invitation que nous fait ce gouvernement. Mais il est important, il est essentiel pour nous de dénoncer cette mauvaise administration et ces dépenses éhontées de façon générale, cette absence de contrôle, et ce refus du gouvernement de redonner le contrôle à la Chambre vis-à-vis particulièrement des sociétés de la Couronne. Il y a toute une réévaluation à faire, bien sûr, au niveau des dépenses de ce gouvernement. Il y a également la nécessité de lui redonner les contrôles qu'on réclame, et je le sais au moins depuis dix ans de façon particulière, parce que depuis dix ans on a senti que ce gouvernement allait diriger le pays dans une position financière très difficile. Mais c'est exactement ce qui nous arrive, monsieur le Président.

Le plus invraisemblable, quand on regarde et qu'on écoute et qu'on relit particulièrement les déclarations des ministres des Finances à partir de M. Turner et jusqu'aujourd'hui, on se rend compte que ce gouvernement a littéralement leurré la population. Ces gens-là se sont fait élire en s'engageant à donner, à contrôler mieux leurs dépenses, à réduire le déficit, par voie de conséquence, à libérer des sommes des coûts du service de la dette. Et le gouvernement a le culot de nous demander près de 30 milliards de dollars en nous disant: On n'a besoin que de 25 milliards de dollars.

Leur évaluation étant depuis longtemps toujours injuste, ils se méfient eux-mêmes de leurs propres projections puisqu'ils nous demandent 30 milliards de dollars quand ils nous confirment qu'ils n'ont besoin que de 25 milliards de dollars. Cela est impensable, monsieur le Président.

Et c'est pour cette raison que nous répondrons bien sûr par la négative à une telle motion de confiance en fait, parce qu'ils nous demandent de leur faire confiance. Le public a perdu la confiance dans l'administration de ce gouvernement. L'opposition a depuis longtemps également perdu confiance, étant mieux placée que le commun des mortels pour surveiller les allées et venues de ces responsables de l'administration gouvernementale. Nous avons perdu confiance et depuis longtemps, monsieur le Président.

Et devant le refus de répondre à nos réclamations, dans l'intérêt d'un Canada qui se voudrait plus dynamique et qui voudrait redonner à ce pays une économie plus stable et des orientations économiques plus valables, n'allez pas croire que nous allons souscrire à cette demande qui nous vient du secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Cela est impensable, monsieur le Président. Cela est impensable, et nous n'avons pas le droit de répondre oui à un gouvernement qui a failli de façon aussi lamentable. Nous avons le devoir de le condamner et de réclamer le plus rapidement possible un jugement populaire, pour la simple et bonne raison que ces gens-là n'ont plus la confiance de la majorité des Canadiens, depuis 18 mois passés, sondages à l'appui, ce n'est pas moi qui le dis.

Et quand j'entends le député de Rimouski-Témiscouata (M^me^ Côté) qui manifeste de la compassion vis-à-vis de ses électeurs, je la comprends et la félicite pour la compassion. Mais elle doit porter, monsieur le Président, comme tous ses collègues, l'odieux et la responsabilité d'avoir fait trop de mal à ses propres électeurs, en endossant des orientations économiques et des politiques économiques aussi épouvantables et aussi sévères pour l'ensemble des Canadiens. Voilà ce que les Canadiens ont commencé à comprendre, et j'espère qu'ils sauront rappeler à ces députés cette mauvaise administration qui a trop duré, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre! J'invite les honorables députés . . . A l'ordre, s'il vous plaît! Si les honorables députés veulent aller dîner, qu'ils donnent une chance à la présidence d'ajourner la Chambre.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 8 mars 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 7 mars, de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, qui fait suite au budget présenté le 15 février par mon collègue, le ministre des Finances (M. Lalonde), et qui s'inscrit dans le cadre du programme de dépenses ainsi que des très importantes initiatives annoncées dans le budget.

Le budget présenté récemment offre un contexte très clair et positif au projet de loi C-21. Dans ce budget, le gouvernement s'engage dans la même voie du succès frayée par plusieurs budgets précédents et il apporte une solution efficace aux problèmes créés dans une large mesure par des facteurs internationaux qui ont nuit à la santé de l'économie.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais demander aux députés de se situer par la pensée en juin 1982. Le Canada était alors en pleine récession. A la même époque, l'industrie et les consommateurs souffraient d'une inflation à deux chiffres et le taux d'intérêt était si élevé qu'il constituait un record. Le niveau de productivité insuffisant du pays, les salaires élevés et l'augmentation d'autres coûts nous causaient de sérieux problèmes sur les marchés internationaux où nos prix n'étaient pas concurrenciels. L'interaction de tous ces facteurs renforçait le déclin de notre économie.

[*Traduction*]

C'est pourquoi le gouvernement a reconnu qu'il lui incombait avant tout d'enrayer l'inflation, et grâce à cette mesure et à d'autres aussi, de favoriser la reprise économique. Il a pris les mesures vigoureuses qui s'imposaient, tout d'abord le programme des 6 et 5 p. 100 établi en juin 1982. Le gouvernement a invité tous les secteurs de l'économie canadienne à suivre son exemple en limitant leurs prélèvements sur l'économie, afin de garantir la santé économique future du pays.

• (1110)

[*Français*]

Et les Canadiens ont généralement bien relevé le défi du programme des 6 et 5 p. 100. Ils ont pris les décisions qu'il fallait en matière de salaires et de prix pour en assurer le succès.

[*Traduction*]

Le programme des 6 et 5 p. 100 était bien équilibré. Il a permis au gouvernement d'indiquer aux autres secteurs de l'économie la voie à suivre. L'augmentation des salaires des fonctionnaires a été limitée à 6 p. 100 la première année, puis à 5 p. 100 l'année suivante. Le prix de tous les biens et services fournis par le gouvernement fédéral, les organismes de l'État, les sociétés d'État et les filiales à cent pour cent, de même que les prix établis par les organismes de réglementation fédéraux, n'ont pu augmenter que de 6 et 5 p. 100 également pendant deux ans à partir du 28 juin 1982. Le gouvernement a aussi amorcé des consultations avec d'autres secteurs de l'économie. Toutes ces mesures ont contribué à étendre les effets du programme des 6 et 5 p. 100 aux coûts et aux prix en général dans l'économie.

Au moment où le gouvernement a annoncé son programme en juin 1982, le taux d'inflation dépassait 11 p. 100. A la fin de l'année dernière, il avait chuté à 4.5 p. 100. Pour l'ensemble de l'année 1983, le taux d'inflation, dont dépend la hausse des prix, était passé à 5.8 p. 100, taux près de deux fois moins élevé qu'en 1982 et inférieur à ce qu'il était depuis dix ans. Il s'ensuivit une baisse fort appréciée des taux d'intérêt.

Pour le trimestre se terminant en juin 1982, l'augmentation annuelle et composée du taux salarial de base accordée dans les principales conventions collectives qui ne prévoient pas l'indexation sur le coût de la vie, dans les secteurs tant privé que public, s'établissait à près de 12 p. 100 en moyenne, alors que pour le dernier trimestre étudié, elle était passée à environ 5 p. 100. Les quotidiens annonçaient aujourd'hui que, selon des chiffres publiés récemment par le ministère du Travail, cette moyenne a atteint 4.9 p. 100 pour toute l'année 1983.

Le programme des 6 et 5 p. 100 a contribué pour beaucoup à freiner l'inflation au Canada. C'est donc en grande partie grâce à ce programme si la reprise économique s'est bel et bien amorcée, la croissance réelle ayant atteint 3 p. 100 l'an dernier et 400,000 emplois ayant été créés. Une productivité accrue de la main-d'œuvre par rapport aux salaires a permis au Canada de produire plus à moindre coût. Ce sont des signes très encourageants, mais nous devons demeurer vigilants non seulement pour maintenir ce niveau de rendement, mais pour tâcher d'augmenter la productivité encore davantage.

[*Français*]

Tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans le contrôle et la baisse de l'inflation en maintenant les augmentations du prix des biens et des services à des niveaux qui contribueront à réduire encore cette inflation. Des coûts modérés et une productivité améliorée expliquent pourquoi nous avons réussi à augmenter notre part des marchés mondiaux l'an dernier.

• (1115)

[*Traduction*]

Nous devons continuer à comprimer nos coûts et à devenir plus productifs. Comme tous les pays industrialisés s'efforcent d'être plus compétitifs, notre prospérité dépend donc avant tout de notre aptitude à leur tenir tête. Nos coûts ne resteront pas concurrentiels et notre productivité décroîtra, à moins que chacun de nous ne donne son coup d'épaule. Cela vaut surtout pour le secteur privé, mais le secteur public ne peut pas s'en laver les mains. En d'autres termes, non seulement nous devons conjuguer nos efforts pour freiner l'inflation et ne pas compromettre le succès que nous avons connu jusqu'ici dans ce domaine, mais les secteurs public et privé doivent continuer à accroître la productivité.

De la productivité accrue de ces deux secteurs dépend notre vitalité économique d'ici le tournant du siècle. D'autres facteurs exigent que nous augmentions notre productivité dans le secteur public car il doit forcément donner l'exemple en s'assurant que la gestion de ses ressources financières et humaines soit efficace.

Avec raison, les Canadiens exigent des services de première qualité et l'usage le plus judicieux de l'argent de leurs impôts. Ils veulent que le gouvernement continue de leur offrir tous les services auxquels ils sont habitués, mais à des coûts abordables. Les effectifs de la Fonction publique n'ont pas sensiblement augmenté depuis une dizaine d'années, et pourtant, le gouvernement fédéral n'a jamais fourni autant de services. Le nombre de fonctionnaires a diminué graduellement depuis 1976, passant de 2.6 à 2.1 p. 100 de la population active.

[*Français*]

Eh bien, monsieur le Président, je vous ai annoncé il y a quelques semaines un plan en quatre points des nouvelles mesures visant à améliorer la productivité au sein de la Fonction publique.

Premièrement, nous mettons sur pied des projets pilotes pour améliorer l'efficacité des opérations des ministères ayant de lourdes responsabilités opérationnelles et de certaines sociétés de la Couronne.

Deuxièmement, nous examinons les politiques et les méthodes de gestion centrales pour déterminer comment les rendre plus efficaces sans rien céder aux critères de probité et aux responsabilités qui s'appliquent quand on gère des deniers publics.

Troisièmement, nous revoyons la façon dont nous appliquons les lois et les règlements fédéraux afin de réduire les formalités administratives tout en continuant à veiller à l'intérêt public.

Et quatrièmement, nous considérons les divers moyens de modifier le milieu de travail au gouvernement, et ce pour améliorer la productivité.

[*Traduction*]

A notre avis, ces initiatives vont rendre les activités du gouvernement plus efficaces, car elles vont s'ajouter à des mesures déjà mises en application, entre autres le Programme de perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion dans tous les services fédéraux. Même si, jusqu'ici il a été mis en application dans quelques ministères seulement, ce programme est déjà à l'origine d'économies annuelles d'environ 122 millions de dollars.

Le nouveau budget et le projet de loi C-21 qui s'y rattache témoignent de la volonté du gouvernement fédéral de donner le ton dans le secteur économique. Nous allons continuer à contenir l'inflation, car cela fait partie de notre stratégie visant à favoriser la croissance économique et à créer des emplois. C'est pourquoi nous avons décidé de continuer à limiter la hausse des prix des biens et services fournis par nos ministères et organismes, les sociétés de la Couronne et les secteurs régis par l'État fédéral, et ce, pour une période additionnelle de douze mois. A cette fin, nous avons établi une nouvelle directive limitant la hausse des prix à 4 p. 100. Les moyens administratifs du programme des 6 et 5 p. 100 visant à contrôler la hausse des prix resteront en place. Comme dans le cas du programme des 6 et 5 p. 100, les hausses de prix supérieures à la nouvelle limite ne seront possibles qu'avec l'autorisation du cabinet et seulement si elles sont nettement justifiées.

La nouvelle directive de 4 p. 100 et notre nouvelle politique touchant la négociation collective prouvent que nous sommes convaincus que le gouvernement fédéral et, en fait, tous les niveaux de gouvernement, ont le devoir fondamental—et je reprends ici exactement les paroles du ministre des Finances dans son exposé budgétaire: «de continuer à faire preuve de discipline dans leurs propres décisions de prix et de salaires». Comme le prévoit le budget, monsieur le Président, le gouvernement reprendra la négociation collective dans le secteur public fédéral lorsque le programme des 6 et 5 p. 100 viendra à échéance.

J'en suis heureux. Grâce à la négociation collective, en effet, les employés des secteurs public et privé peuvent participer de façon concrète à l'établissement de leurs conditions d'emploi. Les divers groupes de fonctionnaires fédéraux seront libérés du programme de restriction obligatoire au moins deux ans après son entrée en vigueur. Autrement dit, pour les différents groupes, le programme des 6 et 5 p. 100 expirera graduellement à compter du mois de juin. D'ici à juillet 1985, tous les fonctionnaires fédéraux seront arrivés au bout de la période des restrictions obligatoires, et les activités de négociation collective reprendront donc à compter de mai ou juin prochain.

• (1120)

Dans le cadre des négociations collectives avec ses propres employés, le gouvernement fédéral adoptera une position ferme, mais responsable et juste. Il suivra à cette fin quatre principes de base. Nous négocierons des règlements qui contribueront à restreindre l'inflation et qui seront raisonnables d'un point de vue financier. Nous négocierons des règlements comparables à ceux du secteur privé, compte tenu de tous les aspects de la rémunération. Autrement dit, on tiendra compte de toute la gamme des avantages et des conditions d'emploi. Nous négocierons des règlements qui ne dépasseront pas ceux du secteur privé pour ce qui est de la rémunération pour des

emplois comparables, et enfin, nous négocierons des règlements qui encourageront l'accroissement de la productivité et l'amélioration du rendement, tout en tenant compte des responsabilités propres à chaque emploi.

Par conséquent, tout en n'ayant pas d'objectif dissimulé quant aux augmentations de salaire, nous appliquerons ces quatre principes qui sont non seulement justes, mais également, à mon avis, conformes aux attentes des Canadiens en matière de règlements salariaux entre le gouvernement et ses employés. A cet égard, le gouvernement n'a aucune intention d'effectuer des paiements de rattrapage à ses fonctionnaires. En effet, les autres secteurs ont suivi l'exemple du gouvernement fédéral en matière de restrictions salariales, comme le prouvent les données relatives aux rajustements de traitement. Les augmentations de traitement garanties de 6 et de 5 p. 100, dans le cas des fonctionnaires fédéraux, ont permis à ceux-ci de ne rien perdre dans l'ensemble par rapport aux autres salariés canadiens. Or, le gouvernement va négocier la rémunération de ses employés de façon responsable d'un point de vue financier. Nous n'accorderons pas aux fonctionnaires fédéraux d'augmentations de traitement qui risquent de provoquer à nouveau une poussée inflationniste ou de nous obliger, pour y faire face, à chercher d'autres sources de revenus, outre les recettes prévues dans le plan financier, en augmentant nos emprunts ou les impôts, ou encore en détournant les fonds d'autres programmes.

Le gouvernement s'est dit prêt, monsieur le Président, à demander au Parlement de légiférer des règlements salariaux dans les cas précis où les décisions arbitrales ou les règlements salariaux des employés des sociétés de la Couronne seront excessifs, ou encore si des grèves dans le secteur public risquent de nuire à l'intérêt public tant par leur durée que par les bouleversements qu'elles suscitent. Le gouvernement assume ainsi la responsabilité permanente qui lui incombe de protéger l'intérêt public, les Canadiens en général, et j'espère que les syndicats du secteur public et leurs membres comprendront cet état de choses.

Les principes énoncés dans le budget en ce qui concerne la négociation collective avec la Fonction publique fédérale sont justes et raisonnables et les fonctionnaires fédéraux, leurs syndicats et le gouvernement proprement dit feront en sorte d'éviter dans le mesure du possible l'ingérence du Parlement dans le processus des règlements salariaux.

Le public s'attend à ce que le gouvernement fédéral et, en fait, tous les gouvernements, ainsi que les syndicats du secteur public, agissent de façon responsable pour relever les défis que posera sans nul doute la reprise des négociations collectives. Le public s'attend à un certain niveau, à une certaine qualité et à une certaine régularité dans la prestation des services gouvernementaux. Il en veut pour l'argent de ses impôts et il attend de l'État, tant fédéral que provincial, qu'il assume le rôle qui lui revient dans le rétablissement de saines conditions économiques.

Je dois ajouter que je vais entreprendre des consultations avec les syndicats et autres groupes intéressés sur des modifications possibles à apporter à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Cette loi, qui régit les négociations collectives dans la Fonction publique, n'a pas été remaniée en profondeur depuis sa proclamation en 1967. Nous aurons évidemment des propositions à faire du point de vue administratif et gouvernemental, comme en auront, j'en suis sûr, les agents négociateurs. Mon but est d'établir un dialogue constructif sur la question avec les syndicats et tous ceux qui désirent faire connaître leur opinion.

• (1125)

Il ne serait pas utile de conjecturer maintenant sur ce qui pourrait ou non être proposé au Parlement à ce propos. Je voudrais une approche qui comporte la mise en place dans la Fonction publique, d'un système de négociation collective agissant pour le bien mutuel des fonctionnaires et des Canadiens en général.

[*Français*]

Monsieur le Président, les progrès substantiels qu'en tant que nation, luttant tous d'un même effort contre l'infation, nous avons réalisés depuis 1982 ne s'expliquent pas uniquement par le programme des 6 et 5 p. 100. Mais celui-ci a permis de mobiliser les efforts de tous les Canadiens afin d'atteindre une économie plus concurrentielle et moins inflationniste. Nous ne devons rien perdre de nos gains difficilement acquis.

[*Traduction*]

Pour terminer, monsieur le Président, nous devons nous efforcer de faire reculer l'inflation encore plus et d'accroître la productivité, la croissance économique et l'embauche. C'est à cette fin que le gouvernement a décidé de faire fond sur les résultats positifs du programme de restrictions des 6 et 5 p. 100. Nous avons donc présenté un nouveau programme comportant une limite de 4 p. 100 et quatre principes en vue du règlement de conventions salariales raisonnables dans la Fonction publique. J'invite tous les Canadiens à suivre l'exemple du gouvernement fédéral et à collaborer à la réalisation de nos objectifs communs pour le bien-être de l'économie canadienne.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, les paroles du ministre auraient beaucoup plus de poids s'il s'en tenait à cette limite de 4 p. 100 dans ses prévisions budgétaires. Cela donne à réfléchir quand on voit ses prévisions de dépenses augmenter chaque année et son budget supplémentaire de l'année en cours défoncer tous les plafonds antérieurs.

Depuis que le ministre dirige le Conseil du Trésor, il a approuvé l'octroi à Canadair de 750 millions de dollars. Avant d'accorder ces crédits le ministre a reçu de l'extérieur un rapport sur les principaux changements qui devaient être apportés au sein de cette société. Il lui a donné 200 millions de dollars en 1982. Il lui a fourni cette année un total de 550 millions dans ses divers budgets supplémentaires.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas exigé un plan concret de réorganisation de cette société? Selon le sénateur qui répond pour cette société, le collègue du ministre au cabinet, le plan concret ne sera pas prêt avant le 31 mars. Comment, en sa qualité de président du Conseil du Trésor, a-t-il pu autoriser des fonds de 750 millions de dollars à Canadair, auxquels je devrais ajouter les 500 millions à de Havilland, sans avoir le plan de réorganisation qui a été exigé en octobre ou novembre 1982? Le sénateur Austin a promis ce plan à trois reprises. La dernière fois, il a promis que le plan serait en place en septembre 1983. Il ne l'est toujours pas et il ne sera pas prêt avant le 31 mars. Comment le président du Conseil du Trésor peut-il prétendre qu'il contrôle les dépenses et le gaspillage s'il laisse aller les choses dans ce cas-là?

M. Gray: Monsieur le Président, je voudrais rappeler à mon collègue que si l'on examine une partie du plan de dépenses global, le budget principal que j'ai déposé il y a quelques semaines, on constate que le taux d'accroissement des dépenses a chuté de 17.5 p. 100 qu'il était l'an dernier, à 10 p. 100 cette année.

• (1130)

Mon honorable ami devrait tout dire. Il devrait accepter aussi de dire à la Chambre que si l'on prend les dépenses totales prévues par le gouvernement et que l'on ajoute les réserves du budget supplémentaire au budget principal, les dépenses totales accusent un taux de croissance de 8 p. 100 cette année comparativement à 9 p. 100 l'an dernier.

Et cela, compte tenu des nouvelles mesures, comme la hausse des prestations versées aux Canadiens âgés au titre du supplément du revenu garanti. J'espère que mon honorable ami n'a rien contre cela. Sont aussi comprises des dépenses additionnelles d'au moins 150 millions de dollars aux fins de réduire le chômage chez les jeunes. J'espère que mon honorable ami n'a rien contre cela. Entrent aussi en ligne de compte les montants accrus que la loi nous oblige à verser aux provinces pour des programmes comme l'enseignement postsecondaire et l'assurance-maladie. J'espère que mon honorable ami n'a rien contre cela, car autrement il irait tout à fait à l'encontre des déclarations de son chef.

A propos d'inconséquence, je me demande où mon honorable ami veut en venir avec sa question car, pour ce qui est des fonds que le gouvernement a demandés au Parlement pour renflouer Canadair et de Havilland, ce n'est pas seulement moi qui les ai accordés mais bien le gouvernement dans son ensemble. Ils ont été votés par le Parlement après que le ministre compétent eut comparu devant le comité et eut expliqué en détail les mesures qui avaient d'abord été présentées au cabinet en vue de procéder aux améliorations qui s'imposaient dans la gestion générale des sociétés Canadair et de Havilland. Ces renseignements ont été fournis d'abord au cabinet, puis à la Chambre, avant que les montants en question ne fussent votés.

Comme je l'ai dit hier à la Chambre à propos des fonds additionnels qui sont requis pour ces sociétés dans le budget supplémentaire, le ministre compétent va comparaître devant le comité pertinent et, en fait, devant plus d'un comité, je crois. Il soumettra alors les renseignements dont il dispose sur les plans de réorganisation. Il reviendra ensuite aux membres du comité d'abord, puis à la Chambre, de juger du bien-fondé de la chose et de se prononcer pour ou contre le décaissement de ces fonds.

Je me permets de dire à mon honorable ami, aux Canadiens en général et aux travailleurs des sociétés de Havilland et Canadair en particulier, qu'à entendre la question de mon honorable ami, on peut se demander ce que veulent au juste les conservateurs. Souhaitent-ils, comme des collègues du député le disaient hier, s'assurer que ces sociétés survivront, ou souhaitent-ils une répétion de l'effondrement Avro-Arrow réussi par l'ancien gouvernement conservateur de M. Diefenbaker? Si les conservateurs désiraient vraiment éviter ce genre d'effondrement et préserver les emplois et l'assise technologique de ces deux sociétés, le député ne serait pas aussi sceptique, aussi inquisiteur et aussi critique au sujet de cette proposition contenue dans le budget supplémentaire. Où se situe-t-il par rapport à ses collègues qui ont pris la parole hier?

M. Huntington: Monsieur le Président, je crois valable la question posée par mon collègue au sujet de la défalcation d'une somme de 1.4 milliard de dollars au profit de Canadair et de l'octroi de 700 autres millions de dollars aux sociétés de Havillant et Canadair. Si la Chambre des communes a sa raison d'être, c'est là une question légitime. J'ai remarqué que le président du Conseil du Trésor (M. Gray) avait totalement rejeté le bien-fondé de la question à laquelle il a réagi par des coups bas et du blabla politique qui ne sont absolument pas dignes de la Chambre.

Dans son discours à la Chambre aujourd'hui à propos d'un projet de loi où lui et le gouvernement demandent un pouvoir d'emprunt de 29.5 milliards de dollars, il a dit qu'il fallait que les contribuables en aient pour leur argent. Ce sont de telles paroles vides de sens qui ont dégoûté les Canadiens. Si nous en obtenons le plus possible pour notre argent, comment se fait-il qu'en Colombie-Britannique d'anciennes frayères soient maintenant recouvertes de vase et que le gouvernement n'ait pas assez d'argent pour les désenvaser? Pourtant, le ministère des Pêches a les moyens d'augmenter son budget de publicité de 31 p. 100 par rapport à l'année dernière en le faisant passer de trois millions à quatre millions de dollars. Si nous en obtenons pour notre argent, pourquoi le ministère des Pêches paie-t-il pour faire imprimer de belles affiches en couleur qui donnent des recettes sur la façon de cuire le poisson alors qu'il y a des livres dans toutes les cuisines du Canada qui donnent de meilleures recettes que celles du ministère? Pourquoi le ministère dépense-t-il de l'argent pour des annonces qui expliquent où on peut se procurer des renseignements sur le budget fédéral? Pourquoi le député nous dit-il que le gouvernement est en train de supprimer la paperasserie administrative et de simplifier la vie du secteur privé quand il ne fait qu'ajouter encore plus de règlements et de décisions arbitraires au système bureaucratique, à tel point qu'il risque de s'effondrer complètement? Le ministre peut-il répondre à ces questions?

M. Gray: Monsieur le Président, je respecte beaucoup les préoccupations de mon honorable ami. Ces questions nous préoccupent aussi. Il a contribué à certaines des initiatives dont j'ai souvent parlé et qui nous permettent d'avoir une meilleure gestion et d'être mieux renseignés au Parlement. J'ai déjà reconnu cela.

Quand j'ai répondu à son collègue, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), je ne voulais pas laisser entendre qu'il n'avait pas le droit de poser une telle question. Comme il l'a dit, c'est pour cela que le Parlement existe. Par ailleurs, vu la façon dont le député de Mississauga-Sud a posé sa question, n'importe quelle personne raisonnable aurait pu penser qu'il ne voulait pas que le gouvernement verse cet argent. S'il ne le fait pas, les sociétés en cause ne poursuivront pas leurs activités. C'est pour cela que j'ai répondu comme je l'ai fait.

Le député a certes le droit de poser la question. Nous devons expliquer pourquoi cet argent est nécessaire et comment nous nous attaquons aux problèmes de gestion de ces entreprises. C'est ce que nous faisons.

Mon honorable ami de Mississauga-Sud me fait penser à quelqu'un qui essaierait de souffler et d'aspirer en même temps. C'est impossible. J'imagine cependant qu'il y en a qui essaient, même au Parlement. De la façon dont le député a posé sa question, on pourrait croire que malgré ce qu'ont dit ses collègues, y compris le député de Capilano (M. Huntington), au fond, ils ne veulent pas affecter ces fonds et seraient prêts à en accepter les conséquences. C'est une chose dont il faudrait discuter. Je répète que le fait de contester le montant des fonds affectés et les raisons de ces affectations fait partie du processus parlementaire et que c'est tout à fait acceptable.

Pour ce qui est de la deuxième question du député je pense que mon honorable ami essaie de comparer deux choses différentes. Si le ministère des Pêches fait de la publicité pour encourager les Canadiens à acheter et à manger plus de poisson, cela ne veut pas dire qu'il ne tient pas à désenvaser les frayères. Selon moi, le ministère a divers rôles à jouer. L'un d'eux consiste à préserver les stocks de pêche eux-mêmes. Un autre est d'augmenter les débouchés pour cette ressource. Sinon, on ne pourrait pas protéger les pêcheurs de la province du député et des autres régions du Canada.

M. le vice-président: A l'ordre. La période des questions est terminée. Reprenons le débat.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, je n'ai pas préparé de discours en bonne et due forme, mais nous avons entendu le président du Conseil du Trésor (M. Gray) faire ce matin un discours très bien tourné et rédigé par un spécialiste. Nous ne pouvons pas nous empêcher de nous reporter à un précepte du parti libéral du Canada et d'un de ses gourous concernant la politique à l'échelon national: en politique, la réalité est ce qu'on perçoit. Nous avons entendu le discours de l'un des plus importants ministres du gouvernement libéral durant lequel il a consacré 10 minutes à parler du programme des 6 et de 5 p. 100 que la plupart d'entre nous, moi-même plus particulièrement, approuvent. J'ai manifesté un peu plus de courage que le gouvernement, car j'ai affirmé que nous devrions passer de 6 et de 5 p. 100 à 4 et 3 p. 100 afin de continuer à exercer des pressions sur un régime qui a grand besoin d'être modifié.

Quand nous avons questionné le président du Conseil du Trésor, nous avons relevé le fait que, dans ses propos, il avait parlé de la nécessité d'optimiser les dépenses de deniers publics. J'ai remarqué qu'il a buté et qu'il s'est étouffé à quelques reprises en lisant son discours. Il a dû trouver certaines de ses remarques gênantes, car je sais que le président du Conseil du Trésor est un travailleur acharné. Nous ne sommes pas d'accord en principe sur la façon de gouverner le pays pour assurer le bien-être de la majorité des Canadiens. Nous avons vu le gouvernement appliquer ses doctrines durant 15 ans et nous avons constaté qu'il ratait des occasions de mettre en valeur nos ressources naturelles. Nous avons été témoins d'une diminution de la population active, puisque nous nous retrouvons avec 1.5 million de chômeurs. J'ai lu encore récemment que la main-d'œuvre compte en réalité plus de 2 millions de chômeurs, car au moins un demi-million de personnes ont cessé de se chercher un emploi.

• (1140)

A l'heure actuelle, nous nous trouvons dans une situation très grave. Nous avons une foule de jeunes qui terminent leurs études, mais qui ne possèdent pas la formation ni les qualités requises pour affronter le monde du travail. A cause de notre attitude, nous ne nous sommes pas encore adaptés à la nouvelle ère industrielle.

Les dépenses du gouvernement entravent une reprise solide et significative au Canada qui permettrait de résoudre certains problèmes très graves. Les dépenses du gouvernement sont au cœur du problème. Ces dépenses sont passées de 16.8 p. 100 du PNB en 1968 à 24.2 p. 100 en 1982. Les dépenses du gouvernement ont atteint cette année 26 p. 100 du PNB. Si nous considérons les dépenses globales du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, nous constatons qu'elles sont passées de 33.7 p. 100 à 47 p. 100 du PNB, ce qui frise les 50 p. 100. Tel est le fardeau qui nous écrase et nous empêche de connaître une véritable relance.

Reportons-nous au *Globe and Mail* du 5 mars. Nous constatons que les programmes sociaux de tous les pays de l'OCDE sont menacés. Bien qu'on aime à me qualifier de réactionnaire et d'idiot de droite, j'ai à maintes reprises averti le gouvernement que s'il continue à s'ingérer dans le secteur qui crée les richesses au Canada, nous ne pourrons pas conserver tous nos programmes très enviables d'assistance sociale.

Le président du Conseil du Trésor sait aussi bien que moi que les fondements de notre système de pensions, à commencer par le Régime de pensions du Canada sont pourris. Pourtant, par cette avalanche de dépenses gouvernementales et cette ingérence gouvernementale tous azimuths dans nos vies, nous étouffons toute possibilité de créer la richesse dont nous avons besoin pour soutenir le système.

Quand le président du Conseil du Trésor s'est levé aujourd'hui pour lire ce discours soigneusement étudié, il a ruiné un discours que j'avais mis un certain temps à préparer. Il m'a complètement coupé l'herbe sous le pied; je suppose que c'était son but. Le président du Conseil du Trésor a annoncé de nouveaux projets pilotes. Il a cité des chiffres et a fait allusion à la réglementation et à l'élimination de la paperasserie fédérale. Il a parlé d'un nouveau climat de travail qui permettra d'améliorer la productivité de l'appareil de l'État. Je ne suis pas autorisé à dénoncer à voix haute les problèmes de productivité du gouvernement fédéral, mais le président du Conseil du Trésor reconnaît certainement qu'il existe dans la fonction publique fédérale des problèmes de faible productivité, de mauvais moral et de climat pourri; il connaît certes l'existence de ces problèmes puisque le vérificateur général les expose publiquement depuis des années. La mauvaise gestion est l'unique cause de cette situation.

Le président du Conseil du Trésor déclare que nous obtenons le maximum pour notre argent. Ce sont des propos vides de sens, et la Chambre ne s'y trompe pas. Je respecte au plus haut point la compétence du président du Conseil du Trésor, mais je ne partage pas son idéologie. Je crois que nous récoltons actuellement ce qu'il a semé. A mes yeux, les déclarations du président du Conseil du Trésor n'ont aucune valeur. Quand je siégeais sur les banquettes ministérielles, je l'entendais tous les jours déclarer qu'il démissionnerait si les taux d'intérêt dépassaient 14 p. 100. Il répétait la même chose jour après jour.

M. Mazankowski: Une autre promesse libérale non tenue.

M. Huntington: En effet, c'est encore une promesse que les libéraux n'ont pas tenue. Et voilà qu'aujourd'hui, monsieur le Président, il vient nous dire que nous en obtenons pour notre argent. Je me rappelle pourtant que l'on a donné 34 millions de dollars à la compagnie Maislin, à un ami du premier ministre (M. Trudeau), alors que cette entreprise était en faillite. C'est le président du Conseil du Trésor qui avait lancé cette bouée de sauvetage. Alors, comment peut-on croire qu'il y ait la moindre parcelle de vérité dans les affirmations du président du Conseil du Trésor, monsieur le Président? Quand il était ministre de l'Industrie et du Commerce, il a outrepassé une décision du conseil de développement des entreprises et a accordé un prêt de neuf millions de dollars sans intérêt à l'un de ses amis qui construisait un hôtel Hilton dans sa circonscription. Est-ce ainsi que l'on fait le meilleur usage possible de l'argent des contribuables canadiens? Ce sont des aberrations de ce genre qui enlèvent toute valeur aux belles paroles que l'on entend à la Chambre. Et l'on a le culot de dire que nous en avons pour notre argent!

Au cours du seul mois de février, j'ai relevé toute une série d'annonces publicitaires payées par les Canadiens. On annonce les arts, les programmes d'emplois d'été, et ainsi de suite, *ad nauseam*. Ces annonces coûtent des centaines et des centaines de milliers de dollars. Certaines annonces occupent toute une page. Voici une annonce de la SCHL, qui est une société hypothécaire. On lit «Bonnes nouvelles de la SCHL». Il y a aussi la «Rhapsodie d'automne». Cette publicité occupe toute une page d'un magazine. C'est ainsi que l'on dépense à bon escient l'argent des contribuables? Nous sommes submergés d'annonces de ce genre. En voici une qui traite des ressources humaines. Elle est en couleurs. N'est-ce pas merveilleur? Nous en avons pour notre argent, n'est-ce pas? Les poissons meurent dans nos rivière parce que le ministère des Pêches et des Océans n'a pas les maigres ressources nécessaires pour envoyer une équipe d'étudiants ou de chômeurs nettoyer le lit des rivières pour empêcher les œufs de pourrir dans la vase. Les priorités sont faussées. Le gouvernement actuel préfère dépenser l'argent de nos impôts pour enrichir les éditeurs en publiant des annonces qui tiennent de la propagande et sont toutes plus bêtes les unes que les autres. Ces annonces incluent des recettes de poisson. Nous en avons pour notre argent, monsieur le Président?

M. le vice-président: A l'ordre. Il est interdit de montrer des objets à la Chambre.

M. Harquail: C'est honteux.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: A l'ordre. Je ne sais vraiment pas comment je dois interpréter les gestes du député, mais je lui demanderais simplement de faire preuve de bonne volonté.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Quand on dénonce la corruption, tous les moyens sont bons.

M. Harquail: Cela relève des provinces. Admettez-le.

M. le vice-président: A l'ordre. Les députés connaissent sûrement les règles des débats; je les invite à les respecter.

M. Thacker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cela m'a toujours scandalisé que la Chambre soit le seul endroit où on s'expose à des sanctions en disant la vérité.

M. le vice-président: La présidence ne faisait nullement allusion d'une façon ou d'une autre au discours du député. Je rappelle simplement, en me basant sur des décisions déjà rendues par la présidence, qu'il n'est pas permis de présenter des objets à la Chambre. Je n'empêcherai pas cependant le député d'étaler son mécontentement. Cela n'est pas de mon domaine.

M. Huntington: Je suppose, monsieur le Président, que toutes ces interventions vont compter dans le temps qui m'est alloué. En règle générale, les ministériels acceptent de les soustraire de mon temps de parole.

Une voix: Pas question.

M. Huntington: Pas question?

M. le vice-président: Je vais régler cette question sur-le-champ. La présidence exercera sa prérogative habituelle.

M. Huntington: Cela me convient parfaitement, monsieur le Président, car je sais que vous êtes très juste.

Puisqu'il est question de l'optimisation des dépenses, passons maintenant à Winnipeg. Les libéraux ont fait élire seulement deux députés à l'ouest des Grands lacs. Le ministre a réussi à donner 780 millions à sa ville. Chaque fois que les ministériels se lèvent pour nous lire leurs beaux discours soigneusement rédigés par des experts, ils nous parlent d'équité et de justice. Le ministre de Winnipeg a dépensé 1.3 million pour faire de la publicité et des discours dans sa ville. C'était un projet de création d'emplois que celui du Centre sportif Max Bell.

• (1150)

Après toutes ces belles paroles, que font-ils au juste? Le Canada compte l'un des meilleurs experts au monde en matière de conception et de construction d'installations d'athlétisme. Il a même reçu des prix d'Italie, pays par excellence de la conception esthétique. Cet homme qui habite dans ma circonscription a besoin de travail. Il s'est entouré de quelques collaborateurs qu'il voudrait bien garder. Le ministre qui a 780 millions à sa disposition, qui consacre 1.3 million à des projets de création d'emplois pour des Canadiens, a engagé un Américain pour concevoir des installations sportives à Winnipeg. Pourquoi engage-t-on un Américain alors que des concepteurs canadiens cherchent du travail au Canada? Ceux-ci avaient déjà mis leur talent à contribution avant que le gouvernement se présente avec l'argent. Voilà ce qui se passe. Dans son discours, le ministre nous dit que les Canadiens doivent en avoir pour leur argent.

Passons à autre chose. Je pourrais vous citer des statistiques, j'en ai des tonnes. Alors que je suis assis à mon pupitre, je verse des larmes sur les téléspectateurs et tous ceux qui ont la patience de regarder ce qui se passe ici. J'ai ici un volume que tous les députés devraient lire. Pour ce qui est de manipuler les données et les statistiques, nous sommes des artistes. Nos vis-à-vis ne veulent même pas écouter un mot de ce que j'ai à dire. Il est impossible de leur faire entrer quoi que ce soit dans la tête. Voyez par exemple l'attitude du ministre du Revenu national (M. Bussières). Il ne peut comprendre que les contribuables canadiens soient terrifiés par l'une des plus grandes menaces à la liberté. C'est-à-dire la toute puissance des fonctionaires sur les administrés. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Aujourd'hui, le président du Conseil du Trésor est intervenu pour nous dire qu'il entend éliminer les tracasseries administratives, que nous sommes traités avec équité et justice, que nous en avons vraiment pour notre argent, et qu'une hausse plafond de 4 p. 100 a été établie à l'égard des prix. Le gouvernement a établi cette hausse plafond de 4 p. 100 depuis qu'il a recommencé à négocier collectivement. Tout ce verbiage est dégoûtant.

Nous, députés de l'opposition, fondons notre point de vue sur des données statistiques. Sans doute qu'une fois que je me serais rassis un député ministériel tentera de réfuter ce que j'avance en citant lui aussi tout un lot de données statistiques. Dans l'excellent ouvrage que voici qui s'intitule «How to Lie with Statistics» et dont je recommande la lecture à la Chambre, l'auteur, Darrel Huff, enseigne la manière de mentir au moyen des statistiques. Quand vous aurez lu cet ouvrage, monsieur le Président, vous vous demanderez sans doute si nous avons raison de citer à la Chambre seules les données statistiques qui renforcent la thèse que nous défendons. Il n'y a pas lieu de s'étonner si les Canadiens trouvent que la Chambre se désintègre et si 65 p. 100 d'entre eux estiment même qu'elle a perdu toute raison d'être. Nous posons une question légitime au président du Conseil du Trésor, et il nous répond avec des âneries politiques. Pourtant, le rôle des députés est de protéger les contribuables et de leur rendre des comptes.

Aujourd'hui, le président du Conseil du Trésor est présent parmi nous à la Chambre. C'est lui qui est chargé de surveiller la gestion du gouvernement et d'assurer une certaine uniformité. Un comité de la Chambre s'est efforcé pendant plus de 20 mois d'aider le président du Conseil du Trésor, le contrôleur général et le secrétaire du président du Conseil du Trésor à rendre la Chambre plus efficace, à obliger le parti quel qu'il soit qui exerce le pouvoir à rendre des comptes, et à protéger les contribuables.

Des dix rapports que nous avons présentés, le gouvernement en a rejeté neuf. Dans l'un d'eux, nous avons proposé des moyens d'accroître les pouvoirs qu'exercent les simples députés de représenter les contribuables et de freiner les dépenses excessives du gouvernement. Dans ce rapport, nous avons tenté de montrer comment nous pourrions aider le président du Conseil du Trésor à appliquer un des quatre principes qu'il a dit avoir adoptés, et comment nous pourrions aider les gestionnaires à l'intérieur à changer d'attitude à l'égard de leur rôle et à être comptable de leur plus ou moins grande réussite dans la poursuite de leurs objectifs.

Quand vient le moment d'endormir ou de manipuler les gens à force de belles paroles, nous sommes des champions. Lorsque le président du Conseil du Trésor a présenté l'autre jour son budget des dépenses, je l'ai mis au défi de démentir que le gouvernement actuel, y compris les sociétés de la Couronne, consacre moins de un milliard de dollars à des frais de publicité propre à influencer les Canadiens et à maintenir la presse écrite dans un état de sujétion.

Nous parlons de la liberté de la presse. Or, les journalistes doivent rendre des comptes aux éditeurs chargés des bilans. Quelqu'un a provoqué un scandale en révélant toute la publicité que le gouvernement a diffusée en février. Or, le budget publicitaire du gouvernement sert à enrichir notre presse soi-disant libre. Le directeur d'un journal ou d'une revue qui lutte avec un peu trop d'enthousiasme pour défendre un aspect essentiel de la liberté y pensera à deux fois avant de publier un article qui risque d'indisposer le gouvernement fédéral et de lui faire perdre ses ressources de publicité. Ce dont il est question en l'occurrence, c'est de l'énorme pouvoir d'influence de la publicité. Les libéraux sont passés maîtres dans cet art. Jamais depuis le milieu des années 30 où Goebbels était chargé de la propagande nazie je n'ai rien vu de plus effrayant que l'usage que font les libéraux de la publicité.

Le ministre prétend que les Canadiens en ont pour leur argent. Il devrait, selon moi, se rétracter, car il induit les Canadiens en erreur. La colère des gens est bien réelle. Je ne suis pas du tout d'accord avec le *Globe and Mail* sur cette question. En haut de la page réservée aux éditoriaux de chaque numéro du *Globe and Mail*, on trouve la devise du journal, une citation de Junius. Il est question de la nécessité de protéger les gens et le premier magistrat contre les pouvoirs arbitraires du gouvernement. Voyez l'exemple du ministère du Revenu à l'heure actuelle. Les libéraux ne comprennent même pas pourquoi les gens ont si peur d'une bureaucracie qui peut prendre des mesures arbitraires contre les citoyens ordinaires. Il s'agit fondamentalement de petites gens honnêtes essayant de leur mieux de respecter une loi de l'impôt qui est tellement complexe que personne ne peut la comprendre.

Notre pays est dans de bien mauvais draps, à cause de la gabegie gouvernementale et nous ne pourrons compter sur une relance industrielle tant que les taux d'intérêt n'auront pas baissé d'au moins deux points. En Grande-Bretagne, le gouvernement a réduit son déficit de 5 milliards de livres. Sitôt cet objectif réalisé, en 1981, les taux d'intérêt ont baissé de deux points. Les Anglais ont alors pu laisser flotter leur livre sur les marchés monétaires internationaux sans intervenir. Tant que nous n'aurons pas réalisé cet objectif, au Canada, nous ne connaîtrons pas une véritable relance et les chômeurs, actuellement au nombre de un million et demi, ne pourront compter sur une aide durable.

• (1200)

Les dépenses gouvernementales sont au cœur du problème. Les taux d'intérêt ne baisseront pas et les Canadiens ne trouveront pas d'emploi tant que nous ne consentirons pas de sacrifices. Je peux dire aux Canadiens que nos vis-à-vis n'ont pas le courage nécessaire pour prendre le taureau par les cornes.

M. Gray: Monsieur le Président, je voudrais garantir à mon collègue que lorsque j'ai posé cette question, j'ignorais le contenu de ses observations à venir. Si je l'ai fait dérailler, comme cela semble être le cas à la lumière de certains de ses propos, je m'en excuse. Ce n'était pas intentionnel.

Mon honorable collègue pourrait-il me dire si j'ai raison de penser, vu ce qu'il a dit au sujet des projets fédéraux à Winnipeg, que lui et son parti s'y opposent? Disent-ils aux habitants de Winnipeg, une ville qui, sauf erreur, compte plus de la moitié de la population de la province, que s'ils avaient formé le gouvernement, ces projets n'auraient jamais été mis en œuvre? Si c'est le cas, il serait bon que tout le monde le sache.

En outre, je voudrais demander à mon collègue s'il se rend compte des erreurs grossières qu'il a commises au sujet de l'hotêl Hilton à Windsor. Dans le cadre du programme PAAIM, le gouvernement fédéral a accordé un prêt remboursable de 6 millions de dollars et non de 9 millions de dollars qui a été approuvé et non rejeté par la Commission d'expansion des entreprises. Ne se rend-il pas compte que le même projet a reçu une aide financière importante de plus de un million de dollars de la part du gouvernement conservateur de l'Ontario? En fait, ce dernier a été si enchanté de ce projet qu'il ne s'est pas contenté de l'appuyer financièrement; il a dépêché un député ministériel aux cérémonies d'inauguration il y a quelques semaines, afin de bien souligner sa contribution à ce projet. Le député veut-il dire aux gens de Windsor que ce projet n'aurait jamais dû être mis en œuvre?

Enfin, je voudrais lui demander pourquoi, si les dépenses gouvernementales sont, selon lui, le principal problème, son chef réclame une augmentation des crédits affectés à la défense, et nous parlons là de milliards de dollars? Pourquoi son parti réclame-t-il une augmentation des crédits affectés aux hôpitaux qui sont parait-il insuffisants? N'est-ce pas son parti qui prône une augmentation des sommes consacrées à la recherche et au développement? Ces objectifs sont des plus valables, mais ils nécessitent d'énormes sommes. Mon honorable collègue, monsieur le Président . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député . . .

M. Gray: Puis-je terminer ma phrase, monsieur le Président?

M. le vice-président: A l'ordre. Le ministre a posé une question suivie d'une observation et posé d'autres questions. Lors de la précédente ronde de questions et d'observations, les députés ont dû remarquer que seuls deux députés ont réussi à se faire entendre. Le nouveau Règlement provisoire et le Règlement permanent prévoient que les questions, observations et réponses doivent être concises. Je dois demander aux députés de s'y conformer. Je donne maintenant la parole au député de Capilano (M. Huntington).

M. Huntington: Merci, monsieur le Président. Je m'excuse certes auprès du président du Conseil du Trésor et ancien ministre de l'Industrie et du Commerce d'avoir dit qu'on avait accordé 9 millions de dollars au projet hôtelier de Windsor. Je sais que j'aurais dû dire 6 millions. Je l'ai cependant fait à dessein dans l'espoir au moins le faire réagir. C'est la première fois qu'il intervient sur cette question depuis qu'on l'a soulevée à la Chambre des communes.

Mais c'est précisément ce genre de dépenses que je conteste. Je pourrais sûrement consulter les dossiers qui se trouvent dans mon bureau et y découvrir que la Commission d'expansion des entreprises avait initialement rejeté la demande de subvention pour cet hôtel mais qu'à la suite de l'intervention du ministre elle avait finalement été acceptée. Est-ce une bonne façon de dépenser de l'argent que d'accorder des prêts à faible taux d'intérêt ou à fonds perdus, surtout quand cet argent est dépensé dans la circonscription du ministre? L'Hôtel Hilton a-t-il besoin de ce genre d'aide, ou ne devrait-on pas plutôt l'accorder à des projets permanents?

Le ministre me répondra peut-être qu'il a inauguré dans ma circonscription le chantier naval dont les libéraux parlaient depuis 1974 et dont j'ai ordonné la construction lorsque j'étais ministre. En six mois de gouvernement, nous avons réussi à en faire démarrer les travaux. Voilà un projet qui crée des emplois permanents pour l'industrie de la construction navale dans ce port terminal canadien.

Je m'intéresse surtout à la classification des dépenses et à l'usage que l'on fait des deniers publics. Dépenser de l'argent en frais de publicité et en prêts sans intérêt à des hôtels apparemment incapables de s'autofinancer, ce n'est pas le genre de dépenses et d'aide qui s'impose. C'est un exemple classique de l'usage abusif du système par les politiciens et du favoritisme organisé.

M. Riis: Monsieur le Président, lorsque le député a dit avoir cité à dessein le chiffre de 9 millions au lieu de 6, je n'ai pu m'empêcher de me rappeler ses observations à propos de l'ouvrage de M. Huff intitulé «How to Lie with Statistics». Je n'insisterai cependant pas sur ce point.

M. Huntington: Mais si, insistez. Je l'ai fait exprès.

M. Riis: Autrement dit, il a manipulé le débat en citant des chiffres trompeurs.

J'ai écouté très attentivement l'intervention du député, et je sais qu'il est sérieux quand il parle. Il semble croire ce qu'il dit. Je lui demanderai donc d'avoir l'obligeance d'être précis quand il parle de la nécessité de réduire le déficit. Le député a donné comme exemple les mesures que M^me^ Thatcher a prises pour réduire les dépenses publiques. Il pourrait peut-être en profiter pour nous proposer certains secteurs dans lesquels nous devrions pratiquer des compressions budgétaires. Je ne crois pas que ce soit trop demander. Je sais que lorsque le député faisait partie du gouvernement, il cherchait des moyens de réduire le déficit. J'aimerais donc qu'il nous décrive dans les moindres détails les secteurs dans lesquels il faudrait intervenir.

M. Huntington: Monsieur le Président, je commencerais par réexaminer, en faisant table rase de l'acquis budgétaire, tous les programmes que nous avons qui n'ont rien fait d'autre que de raviver l'inflation depuis qu'ils sont entrés en vigueur. J'obligerais ceux qui sont chargés de ces programmes à en justifier l'existence, la raison d'être, et je verrais s'ils sont toujours nécessaires. J'en redéfinirais les objectifs avant d'autoriser les gestionnaires à les poursuivre. Ensuite, j'exigerais qu'ils fassent preuve d'efficacité pour que ces programmes permettent d'atteindre les objectifs pour lesquels ils ont été conçus au départ.

Monsieur le Président, les dépenses qu'on peut effectuer sans rendre de comptes ne représentent que 15 p. 100 de toutes les dépenses publiques. Même si nous réussissions à régler ces 15 p. 100, ce n'est qu'une mince partie de toutes les dépenses du gouvernement. Je convoquerais donc la Chambre pour qu'elle engage un débat à huis clos, c'est-à-dire sans télévision et sans compte rendu. Nous pourrions alors examiner à loisir les paiements de transferts aux provinces pour savoir ce que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux font de cet argent et pour éviter la concurrence politique qu'ils se livrent aux dépens des contribuables. Je puis vous assurer, monsieur le Président, qu'en l'espace d'un an, nous pourrions épargner 5 milliards de dollars si seulement nous avions l'audace et le courage politique de le faire.

Monsieur le Président, je tâche d'être aussi bref que possible. Nous n'avons qu'à consulter le rapport du vérificateur général pour constater que le coût d'exploitation de certains établissements au Nouveau-Brunswick est tout simplement scandaleux. Certaines gens devraient être emprisonnés pour avoir commis de tels abus. Et les sous-ministres responsables des mesures prises pour Consolidated Computer ou pour Canadair? On a gaspillé au moins 1.4 milliard de dollars dans ces cas-là. Il aurait fallu se débarrasser de ces sous-ministres ou au moins les obliger à comparaître devant un comité parlementaire pour leur imposer des sanctions au besoin. Il n'y a plus de discipline ni de surveillance sous une forme ou une autre. Le système ne nous en donne plus pour notre argent. Il conviendrait de le remanier à fond.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je suis décontenancé par les observations du député de Capilano (M. Huntington) au sujet de . . .

M. Blais: Mais point étonné.

M. Ferguson: Je n'ai pas été étonné par ce qu'il a soutenu au sujet de l'envasement des frayères de saumon en Colombie-Britannique. Il y a deux semaines à peine, un pêcheur venu me voir m'a fait part des mêmes préoccupations et il ignorait l'existence du programme Environnement 2000 que le gouvernement du Canada a mis sur pied pour aider les diverses localités et municipalités à nettoyer l'environnement et à apporter les correctifs nécessaires. Ce programme permet de nettoyer les cours d'eau et de planter plus d'arbres; ce domaine est en fait du ressort des provinces, mais ces dernières n'ont rien fait jusqu'à présent. Pour renseigner les Canadiens à ce sujet . . .

M. Blenkarn: Le député a-t-il lu la loi sur les pêches? Ce secteur est du ressort des autorités provinciales.

M. Ferguson: Et les forêts le sont des provinces. Nous devons cet état de choses à la disparition progressive de nos forêts. Ne serait-il donc pas logique en conséquence que le gouvernement se charge de payer la publicité destinée à faire connaître ces programmes à nos concitoyens? Ce sont là des programmes qui concernent l'environnement et si nos forêts meurent, les aires de frai viendront à disparaître, entraînant dans leur sillage le secteur de la pêche.

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre les députés, mais la période des questions est écoulée.

Des voix: Qu'on la prolonge!

Des voix: Oh, oh!

• (1210)

M. le vice-président: A l'ordre. Je prie les députés de bien vouloir m'écouter. La présidence est liée par le Règlement qui prévoit en des termes sans équivoque la tenue d'une période de questions et de réponses n'excédant pas 10 minutes. Si la Chambre accepte de permettre au député de Capilano (M. Huntington) de répondre, la présidence y acquiescera aussi. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon grand regret, la Chambre n'est pas d'accord.

M. Blenkarn: Le député pose une question et refuse ensuite de permettre à notre député d'y répondre.

M. Huntington: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à vous signaler ainsi qu'à la Chambre que le consentement unanime m'a été refusé par le député même qui a posé cette question calomnieuse, trompeuse et inopportune.

M. le vice-président: A l'ordre. Reprise du débat. Le député de Welland (M. Parent) a la parole.

M. Gilbert A. Parent (Welland): Monsieur le Président, voici deux ou trois jours que je suis ce débat. J'ai tiré quelques conclusions au sujet du discours du député de Capilano (M. Huntington). La première, c'est qu'il est vraiment convaincu de tout ce qu'il a dit. Il est vraiment indigné et frustré. Je comprends donc parfaitement qu'il s'emporte quand il prononce un discours pareil à la Chambre. Je voudrais relever quelques arguments présentés par lui et par d'autres députés, pour essayer de ramener un peu de raison dans un débat qui a déjà trop sacrifié à la passion.

Les partis d'opposition ont fait porter leurs attaques contre le projet de loi C-21 principalement sur quelques arguments. Ils ont dit que le crédit des éventualités prouvait bien que le gouvernement n'avait aucun sens de ses responsabilités. Parlons un peu de responsabilité, monsieur le Président. Loin d'agir à la légère quand il demande une réserve, le gouvernement montre que sa planification est marquée au coin du réalisme et du sens des responsabilités. Il est de tradition que le montant de l'autorisation d'emprunt demandée comporte un crédit des éventualités. Antérieurement, cette réserve figurait toujours dans les autorisations d'emprunt qui étaient demandées par la voie de projets de loi de finance. Depuis quelques années que l'autorisation d'emprunt est demandée par la voie de projets de loi spéciaux, on y fait également figurer une tranche implicite non sujette à péremption.

Le crédit des éventualités est prévu surtout pour deux grandes raisons: d'abord, pour couvrir l'impact que de grandes interventions imprévisibles sur les marchés des changes pourraient avoir sur les besoins de financement, et ensuite pour permettre au gouvernement de continuer à s'occuper de la gestion de la dette lorsque la Chambre est en vacances ou qu'elle a été dissoute.

Essentiellement, cette réserve doit permettre d'éviter des à-coups dans les opérations de financement qui risqueraient d'entraîner sur les marchés des changes ou des capitaux d'inutiles bouleversements lesquels pourraient provoquer des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt. Les députés ont beaucoup parlé des taux d'intérêt ces derniers temps, mais je défie tout député de se déclarer en faveur des taux d'intérêt élevés, que ce soit maintenant ou plus tard. Tous les discours nous répètent qu'il faut empêcher les taux d'intérêt de monter. Nous sommes en train de prendre les mesures nécessaires à cette fin, monsieur le Président, et en voici une.

M. Blenkarn: Vous m'en direz tant!

M. Parent: Voilà le poids-léger de l'autre côté qui descend dans l'arène. Il manque de discernement quand il cherche à m'interrompre. Il pourra parler à son tour.

Cela donc risquerait fort de rendre le service de la dette plus onéreux pour le contribuable, car c'est lui qui en supporte le poids. Cela pourrait également faire payer l'argent plus cher aux simples particuliers et aux entreprises. Les députés d'en face prétendent avoir à cœur le sort des entreprises. Mon parti aussi s'en préoccupe, mais il se préoccupe également des simples particuliers.

J'estime qu'en demandant une réserve, le gouvernement prend les moyens nécessaires pour être toujours capable d'intervenir afin d'éviter des à-coups dans la gestion de la dette, lesquels risqueraient d'avoir des effets nuisibles sur les taux d'intérêt et sur les charges de la dette. Voilà donc deux raisons à examiner, monsieur le Président.

En ce qui concerne la responsabilité devant les Chambres, le gouvernement aura à rendre compte de tous les emprunts contractés dans le cadre d'une année budgétaire. Il n'empruntera pas plus qu'il ne faut. Rien ne l'oblige à épuiser l'autorisation d'emprunt donnée par le Parlement. C'est pourtant simple.

L'article 3 du projet de loi C-21 prévoit l'expiration de toutes les autorisations d'emprunt non utilisées qui ont été reprises des années budgétaires antérieures. Peut-il y avoir obligation plus forte de rendre des comptes? Nous voulons avoir assez d'argent pour pouvoir fonctionner, pour protéger le contribuable canadien. Nous voulons avoir suffisamment d'argent pour empêcher les taux d'intérêt de bondir, comme ils l'ont fait en d'autres années quand ils sont passés à 21 et 22 p. 100. Pourtant les partis d'opposition sont contre ce que nous voulons faire adopter.

Donc, avec l'adoption du projet de loi C-21, il n'y aurait d'autre réserve que les 4 milliards en question. Notre intention est que, une fois obtenue l'autorisation d'emprunter pour la prochaine année budgétaire, toute fraction inutilisée de cette réserve devienne également caduque. Cela est consigné. Nous estimons que c'est de la sorte que le gouvernement devrait agir de façon régulière. Nous envisageons un régime comportant chaque année une réserve, non sujette à péremption, qui donnerait au gouvernement de quoi manœuvrer, mais qui ne pourrait pas être reportée au-delà de l'entrée en vigueur d'une autorisation nouvelle, ce qui laisse au Parlement le dernier mot.

Les députés de l'opposition invoquent les pouvoirs du Parlement. A les entendre, on croirait que le Parlement c'est eux. Sans vouloir offenser personne, je réponds que nous sommes tous élus et que lorsque la majorité des députés se prononce dans un sens, elle exprime la volonté des Canadiens. Les députés d'en face ne parlent pas au nom des Canadiens; c'est nous tous qui prenons les décisions. Quand ils disent que le Parlement n'est pas d'accord sous prétexte qu'eux-mêmes n'approuvent pas ce que nous faisons, je trouve cela tout à fait contestable. Le Parlement appartient aux citoyens qui nous ont envoyés ici pour prendre des décisions en leur nom.

Les députés d'en face parlent du manque de contrôle sur les dépenses. J'ai entendu le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) dire que les crédits des éventualités n'étaient en fait qu'un moyen pour le gouvernement de faire du favoritisme. Il est une chose que je voudrais lui faire comprendre ainsi qu'aux autres députés, monsieur le Président.

Je viens d'une circonscription qui a eu la chance d'obtenir un peu d'argent pour créer des emplois. Il s'agissait d'une somme de $700,000. C'est un renseignement public et tout le monde devrait le savoir. Peut-on parler de favoritisme? J'invite n'importe quel député à demander ce qu'ils en pensent aux 115 jeunes qui ont obtenu des emplois parce que la Commission de l'éducation de Niagara-Sud a eu la bonne idée de profiter de ce programme pour leur donner du travail dans les écoles. Ce programme a été lancé il y a quatre mois et depuis, 15 p. 100 des personnes embauchées ont trouvé un emploi permanent. C'est parce que nous avons pu leur fournir des emplois et leur permettre d'acquérir une certaine expérience. Je mets n'importe quel député au défi de demander à ces 115 jeunes qui ont démarré dans leur vie professionnelle s'il s'agissait de favoritisme. Notre circonscription a profité de cet argent et j'en suis fier. Je serais prêt à recommencer, à faire tout en mon pouvoir pour aider les jeunes et les chômeurs de ma circonscription. C'est pour défendre leurs intérêts que j'ai été élu.

Le Parlement exerce un contrôle sur les dépenses publiques, cela va sans dire. Même s'il s'agit de crédits des éventualités, le gouvernement ne peut pas dépenser plus que la somme autorisée ou le pouvoir de dépenser accordé par les lois du Parlement. La Chambre vient de terminer le débat sur le budget et elle a reçu les prévisions budgétaires il y a quelques jours. Le dernier budget ne s'écarte pas de la politique fiscale établie dans le budget d'avril 1983. La Chambre a eu tout le temps voulu pour étudier la position financière et le programme de dépenses du gouvernement. A mon avis, les crédits des éventualités donnent au gouvernement une certaine latitude et cela évitera d'interrompre indûment le programme d'emprunt, ce qui pourrait avoir des effets nuisibles sur les taux d'intérêt et le coût de la dette.

Je voudrais également soulever certaines autres questions, monsieur le Président. Le déficit fédéral a été au centre de mes pensées et c'est sans doute vrai aussi pour la plupart des députés. Nous nous sommes tous demandé pourquoi le déficit fédéral était aussi élevé. C'est certainement une mauvaise chose pour notre pays. Selon les prévisions établies d'après les comptes nationaux, le déficit fédéral devrait atteindre cette année environ 27 milliards de dollars. Il est difficile d'imaginer une somme pareille. Je ne pense pas qu'un seul d'entre nous ait jamais à gérer une pareille somme dans sa vie privée. Elle a de quoi faire peur.

• (1220)

Toutefois, nous sommes ici vous et moi pour prendre des décisions à l'égard de sommes aussi astronomiques car tels sont les montants en jeu sur une base nationale. Ce déficit de 27 milliards représente une augmentation de 20 milliards par rapport à 1981. Encore une fois, 20 milliards c'est une somme faramineuse. La moitié de cette augmentation est due aux effets de la récession sur les recettes et les dépenses, surtout en ce qui concerne l'assurance-chômage. Nous devons prendre soin de ceux qui se sont trouvés sans emploi sans que ce soit leur faute. Nous avons tous fait notre part pour essayer d'aider nos concitoyens à se sortir de ces moments difficiles.

Le reste du déficit est attribuable en grande partie à l'augmentation des intérêts sur la dette publique. Seul un pourcentage relativement faible de l'accroissement du déficit est dû aux initiatives politiques du gouvernement. Le député de Capilano l'a reconnu dans son discours. Il a dit qu'en fait seulement 15 p. 100 environ du déficit nécessitait un examen attentif. C'est vrai, monsieur le Président, et je demande à tous les députés d'y réfléchir.

Le gouvernement a accepté d'alourdir son déficit pour pouvoir soutenir l'activité économique. La poursuite de la reprise devrait lui permettre de l'alléger. J'en suis persuadé. Avec l'accroissement de l'emploi, on aura besoin de moins d'argent pour payer des prestations d'assurance-chômage et les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers seront plus importantes. L'impôt sur le revenu des sociétés et la taxe de vente produiront également plus de recettes.

Peut-être me prendra-t-on pour un optimiste qui refuse de voir le mauvais côté des choses. Je peux toutefois vous dire, monsieur le Président, qu'un pays sans espoir est un pays sans avenir. Nous devons continuer d'espérer et de construire, et c'est ce que nous faisons en cette période difficile. De plus, les augmentations prévues des taux d'imposition, en partie pour financer les mesures de stimulation annoncées dans le budget d'avril, réduiront davantage le déficit. J'en suis persuadé, monsieur le Président.

L'importance du déficit fédéral résulte-t-elle de l'incapacité du gouvernement de limiter ses dépenses? Il est certain que nous nous sommes tous posés cette question. Les dépenses échappent-elles réellement au contrôle? N'est-ce pas la responsabilité, non seulement des députés de l'opposition, mais aussi des députés du gouvernement actuel, de se poser cette question? Ne devrions-nous pas, au moins faire valoir et partager nos opinions?

Une fois de plus, monsieur le Président, au risque d'être accusé d'utiliser les statistiques à ma convenance, je vais citer quelques chiffres pour situer ces éléments dans leur contexte. Depuis 1975, monsieur le Président, le gouvernement fédéral s'est engagé à limiter l'augmentation des dépenses à celle du produit national brut, au maximum. Cet engagement ne signifie pas que la croissance des dépenses doit être égale à la croissance du produit national brut chaque année. En période de récession, les dépenses augmentent généralement plus vite que le produit national brut, et c'est le cas maintenant, étant donné qu'une détérioration de la conjoncture économique a tendance à faire augmenter les dépenses et à ralentir l'augmentation du produit national brut. Pour la même raison, le rapport des dépenses au produit national brut devrait diminuer pendant la période de relance. A mon avis, en ce sens, le gouvernement a réussi à atteindre ses objectifs de dépenses. Durant l'année financière 1975-1976, les débours totaux qui sont un bon indicateur du contrôle des dépenses, atteignaient 22.9 p. 100 du produit national brut. En 1980-1981 ils n'en représentaient plus que 19.1 p. 100.

Le ralentissement de la croissance du produit national brut et l'augmentation associée des dépenses en raison des faibles niveaux d'activité, de l'augmentation du coût de la dette publique et de quelques mesures discrétionnaires, feront sans doute passer les dépenses à quelque 23.3 p. 100 du produit national brut pour l'année financière actuelle. Je dois dire au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) que j'admets qu'il s'agit là d'une augmentation. Toutefois, dans l'ensemble, s'il considère la situation que nous avons connue, il constatera que c'est logique et naturel. J'invite le député à me poser des questions sur n'importe lequel des points soulevés et il saura alors quelle est mon opinion. Si la tendance, plutôt que le produit national brut réel, était utilisée dans les calculs, le rapport des dépenses au produit national brut tomberait à 21.6 p. 100 ce qui est notablement inférieur au rapport pour 1975-1976. Je vais maintenant laisser les statistiques, monsieur le Président, car nous risquons de nous y perdre.

Je voudrais parler de questions particulières qui ont été soulevées, l'une m'ayant conduit à m'interroger et à me renseigner. C'était une question simple. Les déficits sont-ils inflationnistes? L'évolution de la situation depuis 1981 démontre, à mon avis, qu'il n'y a pas de lien évident entre les déficits et l'inflation. En réalité, la récente augmentation du déficit fédéral a été accompagnée d'une baisse de l'inflation. Toutefois, il y a des circonstances, je l'admets, où les déficits pourraient être inflationnistes. Par exemple, si le gouvernement décidait de financer une trop grande partie du déficit en imprimant de l'argent . . .

M. Blenkarn: En monétisant de l'argent.

M. Parent: . . . en imprimant de l'argent, les pressions inflationnistes pourraient augmenter. Je l'admets, nous sommes tous les deux d'accord là-dessus.

M. Blenkarn: Parfaitement.

M. Parent: Il n'y a pas de doute. Cela n'a jamais été le cas au Canada . . .

M. Blenkarn: Si, par le passé. Peut-être pas ces dernières années.

M. Parent: Les déficits fédéraux n'ont pas été financés par une création excessive d'argent. Le député de Mississauga-Sud pourra nous donner son point de vue à ce sujet, mais je pense qu'il sera d'accord avec ce que je viens de dire. Je l'invite, évidemment, à participer au débat dès que j'aurai terminé. Les déficits font-ils augmenter les taux d'intérêt et excluent-ils les emprunteurs privés des marchés financiers? Il est certain que c'est une question légitime que nous devons tous nous poser, monsieur le Président.

Encore dernièrement, nous avons eu la preuve qu'il n'y a pas de lien direct entre le déficit et les taux d'intérêt. Ces derniers sont bien inférieurs au sommet qu'ils ont atteint avant la récession, malgré la hausse de notre déficit. En période de ralentissement, le secteur privé a moins besoin de crédits, ce qui provoque en bonne partie, effectivement, la récession; par conséquent, les emprunts gouvernementaux ne peuvent pas nuire à ceux du secteur privé. Cependant, au fur et à mesure de la reprise économique déjà en bonne voie, le gouvernement aura automatiquement moins besoin d'emprunter alors que la demande des particuliers et des entreprises va augmenter. Si le gouvernement s'apercevait que son déficit ne diminue pas assez rapidement, il devrait alors être en mesure de modifier ses prévisions budgétaires pour éviter une trop forte concurrence sur le marché du crédit. Voilà entre autres à quoi nous devons nous appliquer.

La part que le déficit canadien occupe dans le produit national brut est semblable à celle des États-Unis. Étant donné les préoccupations auxquelles le déficit américain donne lieu aux États-Unis, le Canada ne devrait-il pas s'inquiéter lui aussi?

• (1230)

Je voudrais terminer, monsieur le Président, sur un ton plus personnel. J'ai dit au début de mon discours que nous ne devions pas nous laisser aller à nos émotions, ce dont je suis sans doute aussi coupable que les autres. Toutefois, monsieur le Président, si nous tous à la Chambre pouvions examiner ces problèmes à titre de citoyens plutôt qu'en tant qu'adversaires, si nous étions à même, ainsi que l'a souhaité le député de Capilano, de fermer les caméras de télévision et d'échapper à l'attention de ceux qui occupent les tribunes réservées aux journalistes afin d'échanger véritablement entre nous des idées, nous pourrions résoudre beaucoup plus équitablement certains des problèmes que nous devons actuellement régler.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je signale au député que c'est mon parti qui a proposé de confier à un comité parlementaire le soin d'établir nos priorités budgétaires au Canada et de veiller à réduire le déficit ainsi, par le fait même, que notre besoin d'emprunter. Pour ce faire, il faudrait réexaminer chaque poste de dépenses et décider de ce qui est nécessaire, compte tenu de la pression financière qui s'exerce sur notre économie, et de ce qui est superflu et qu'il y aurait peut-être lieu de supprimer. J'imagine que le député serait en faveur de cette mesure.

De bonne heure ce matin, les bons du Trésor portaient des taux d'intérêt supérieurs à 10.7 p. 100 et l'on s'attend qu'à la mise aux enchères de 14 heures, les taux dépassent 10.85 p. 100. De toute évidence, les sociétés de fiducie et les banques qui financent les prêts hypothécaires et les prêts aux entreprises devront payer des taux d'intérêt plus élevés que ceux du gouvernement canadien pour être compétitives.

Dans cette conjoncture, le député convient-il avec moi que le gouvernement, par ses emprunts, est en train d'exclure le secteur privé de la course aux crédits et que nous sommes menacés d'une récession provoquée par des taux d'intérêt trop élevés? Je lui rappelle que le montant du pouvoir d'emprunt faisant l'objet du projet de loi représente 91 p. 100 des épargnes prévues des Canadiens et qu'il est très au-dessus de nos moyens. Il va falloir comprimer ce montant et donner un ordre de priorité à nos dépenses, car si nous ne limitons pas nos emprunts, nous nous acheminons tout droit vers une nouvelle récession.

M. Parent: Cela fait trois questions, monsieur le Président; je vais répondre à la première concernant la création d'un comité. Sauf erreur, il existe déjà un comité de ce genre. Ce n'est pas un comité spécial, je le sais, mais, compte tenu des prévisions budgétaires, nous avons le droit et la responsabilité de poser des questions sur ces dépenses.

D'après les renseignements que possède le député, et je n'ai aucune raison de les mettre en doute, les bons du trésor seront mis en vente aux enchères aujourd'hui à 10.85 p. 100, si je ne m'abuse, ce qui représente une hausse considérable; par contre, je doute que nous ayons emprunté l'équivalent de 91 p. 100 des économies des Canadiens, comme le prétend le député. Il faudrait que je vérifie, mais à en juger d'après les renseignements que mes recherchistes ont pu obtenir, la proportion n'est pas aussi élevée; elle doit être d'environ 75 ou 80 p. 100. C'était la meilleure estimation. Il reste que c'est une proportion élevée.

Le député demande si ces emprunts feront grimper les taux d'intérêt. Si c'était le cas, monsieur le Président, nous essayons de songer à l'avenir, en ce qui concerne la possession d'une maison du moins. Les députés et les autres citoyens savent sans doute que dans le budget, nous avons proposé une mesure visant à protéger les propriétaires—et tout le monde devrait avoir le droit de posséder une maison—contre la hausse des taux d'intérêt hypothécaires, s'ils souscrivent à une assurance hypothécaire.

Je vous signale par ailleurs que depuis un an environ, les entreprises ont les meilleurs taux d'intérêt qui soient, et nous espérons que cette tendance se maintiendra.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je vous certifie que, d'après les estimations du ministère des Finances, l'épargne personnelle brute atteint 32.3 milliards de dollars cette année. Ce projet de loi porte sur un pouvoir d'emprunt de 29.5 milliards de dollars. Il est vrai que l'année dernière, les emprunts représentaient de 70 à 80 p. 100 de l'argent disponible, mais ce projet de loi porte sur le pouvoir d'emprunt le plus élevé qui ait jamais été demandé au Parlement, et il représente 91 p. 100 de l'épargne personnelle cette année.

L'assurance hypothécaire ne protège pas les maisons, et elle n'en crée pas. Elle protège les propriétaires contre les très fortes hausses de taux d'intérêt, ce qui n'aide pas le citoyen ordinaire qui veut s'acheter une maison, parce qu'il doit payer le taux en vigueur à ce moment-là. Il peut seulement se protéger contre les hausses futures; par conséquent, ce programme ne l'aide pas du tout. Quand les taux augmentent, certaines personnes et certaines entreprises sont poussées à la faillite.

Par contre, monsieur le Président, un poste des prévisions budgétaires à l'étude est consacré à des avances aux sociétés de Havilland et Canadair. Sur une période de 15 mois, nous aurons avancé en tout 1.250 milliard de dollars à ces deux entreprises qui comptent à elles deux 2,709 employés; nous leur aurons donc avancé $173,600 par emploi. Le député trouve-t-il que c'est bien? Pense-t-il vraiment que, en tant que député, il peut justifier le fait de faire monter les taux d'intérêt en allant emprunter sur le marché du crédit alors que le dollar canadien chute? Comment, d'après lui, allons-nous pouvoir nous justifier aux yeux de nos enfants et de nos petits-enfants?

M. Parent: Monsieur le Président, la question du député devrait se présenter sous une autre forme. Il est question d'économie, d'argent, c'est incontestable. Par contre, il n'y a pas si longtemps, le Canada a connu un exode massif de cerveaux: un grand nombre d'ingénieurs du secteur aérospatial ont quitté le pays. C'est ce dont on parle à Canadair et à de Havilland. Je sais que le député ne faisait pas encore partie du gouvernement à cette époque, qu'il n'était pas encore député, mais c'est son parti qui a donné le coup de grâce à l'Avro Arrow. Cet appareil nous aurait porté au premier rang dans le secteur aéronautique. Il était 20 ans en avance sur son temps. Nous étions tellement honteux, monsieur le Président, que le gouvernement de l'époque a jugé bon de détruire toutes les informations que nous possédions à son sujet.

• (1240)

Me demanderiez-vous si je pense qu'il en vaut la peine d'investir dans l'industrie aérospatiale du Canada et de l'aider financièrement jusqu'à ce que la situation s'améliore, que je vous répondrais oui. S'il nous faut investir autant que nous le faisons dans ces entreprises pour les maintenir à flot et garantir à nos enfants la chance d'y travailler et de profiter des emplois hautement spécialisés qu'elles produiront, alors je pense que c'est un investissement utile pour notre pays.

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais poser le problème du déficit au député de façon différente. En 1968, de 5 à 10 p. 100 des recettes fiscales allaient au service de la dette. Depuis 1968, la proportion est passée à 10, à 15, à 20, à 25 et maintenant à plus de 30 p. 100. Cela veut dire que cet argent va à des gens qui sont déjà riches et que nous devons percevoir des impôts de la classe moyenne pour l'obtenir.

Qu'est-ce que le député considère comme le maximum? Quand la proportion était de 10 p. 100, nous disions que c'était assez. Quand elle était de 20 p. 100, nous étions vraiment en colère. Maintenant, elle est de plus de 30 p. 100 et nous sommes courroucés. Si une proportion de 20 et de 30 p. 100 est acceptable, pourquoi pas une proportion de 60 ou de 70 p. 100? Quelle est la proportion maximale d'après le député?

M. Parent: Monsieur le Président, cette question semble très raisonnable à première vue. Je voudrais pouvoir y répondre, mais je ne le peux pas. La seule réponse que je pourrais donner semblerait évasive. J'imagine que la limite maximale est ce que le public canadien peut payer et qu'elle dépend de la capacité des contribuables d'assumer le service de la dette. Si je disais que je ne pense pas qu'une proportion de 30 p. 100 soit tellement élevée, ce ne serait pas la vérité.

Il y a d'autres pays, y compris le Japon et l'Allemagne, qui affectent une partie plus importante que nous de leurs recettes fiscales au service de leur dette. Ces pays semblent survivre. En outre, monsieur le Président . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais la période des questions est terminée.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai écouté ce matin ce qu'ont dit les députés du parti progressiste conservateur et du parti libéral. Je vais dans un moment faire quelques remarques sur les points qu'ils ont soulevés.

Je ne peux m'empêcher de poser d'abord une question fondamentale, monsieur le Président. Imaginez un chef de petite entreprise ou une autre personne qui se rendrait chez un banquier pour obtenir un prêt. Cette personne désire emprunter $29,500. Le banquier lui demande quel usage elle entend faire de cet argent et si elle a bien pensé à son affaire. La personne est en mesure de dire comment elle dépensera $25,500, car c'est ce qu'elle dépense chaque année depuis longtemps, et elle entend continuer. Elle n'a pas réfléchi longuement à la question. Le banquier demande à quoi serviront les $4,000 restants. La personne explique qu'elle a ajouté cette somme au cas où elle en aurait besoin pour quelque chose à un moment donné.

Si vous étiez banquier, monsieur le Président, envisageriez-vous de prêter ces $4,000 supplémentaires alors que la personne n'a aucune idée de l'usage qu'elle va en faire, mais pense seulement qu'elle risque d'en avoir besoin un jour ou l'autre? En période de difficultés financières, je doute qu'un banquier prête cette somme avec enthousiasme.

M. Blais: Vous ne comprenez pas grand-chose, n'est-ce pas Nelson?

M. Riis: Voilà ce que le projet de loi C-21 demande à des parlementaires responsables. Il demande l'autorisation d'emprunter 29.55 milliards de dollars. Cette somme comprend un montant de 4 milliards pour des dépenses qui pourraient se justifier plus tard. Ce projet de loi demande le pouvoir d'emprunt le plus élevé de toute l'histoire du Canada, monsieur le Président. Ce projet de loi n'a beau remplir qu'une page, il obligera le pays à dépenser des sommes incroyables. Je reviendrai sur ce point dans un instant.

M. Blais: Nelson, ce projet de loi ne fait qu'autoriser les dépenses.

M. Riis: C'est exact. Le ministre de la Défense nationale (M. Blais) dit que le projet de loi vise à autoriser le gouvernement à emprunter et à dépenser les sommes en question. C'est exactement ce dont il s'agit.

M. Blais: Cela n'oblige personne à quoi que ce soit.

M. Riis: Pourquoi avons-nous des gouvernements, monsieur le Président? Je suppose que beaucoup de Canadiens se sont intéressés à certains membres du gouvernement et ont lu les explications fournies par divers ministres au cours de leurs déplacements au Canada. Ces citoyens se demandent probablement à quoi servent ces gens-là et s'ils agissent dans notre intérêt. A quoi sert en fait un gouvernement? Je pense que nous avons des gouvernements pour trois raisons qui ne sont pas particulièrement extraordinaires. Premièrement, les gouvernements sont là pour percevoir des impôts auprès des citoyens d'une manière équitable. C'est un objectif fondamental des gouvernements depuis toujours.

Certes, on peut toujours se demander si les impôts sont effectivement perçus de façon équitable. Depuis quelques semaines, nous avons entendu de nombreuses histoires qui montrent bien que ce n'est pas le cas. Les preuves ne manquent pas. Je suis certain qu'on me dispensera de lire de longues listes de noms, mais je pourrais le faire si c'était nécessaire, monsieur le Président. Je pourrais énumérer pendant trois heures des noms de sociétés canadiennes qui se sont bien tirées d'affaire l'année dernière, en partie à cause des avantages accordés en matière d'impôt sur le revenu des sociétés. Leurs bénéfices se chiffraient dans certains cas en centaines ou en milliers de millions de dollars. Malgré tout, elles n'ont pas payé un seul dollar d'impôt sur le revenu. A l'heure actuelle, beaucoup d'entreprises ne payent pas d'impôt sur le revenu, tout simplement parce qu'elles ne réalisent pas de bénéfices. De plus en plus d'entreprises sont dans ce cas. Mais je parle ici des sociétés qui font des millions de dollars de bénéfices sans payer d'impôt sur le revenu.

Il est évident que le gouvernement canadien ne perçoit pas les impôts d'une manière équitable. Nous pouvons citer des milliers de cas de Canadiens . . .

M. Blais: C'est de la démagogie et vous le savez.

M. Riis: Le ministre de la Défense secoue la tête en disant que ce n'est pas vrai. Peut-être pourrait-il nous expliquer pourquoi des milliers de Canadiens, dont le revenu annuel . . . .

M. Blenkarn: Nommez-moi une société qui a un revenu imposable et qui ne paie pas d'impôt.

M. Riis: . . . est de $50,000, $100,000 ou un million de dollars, ne payent aucun impôt sur le revenu.

M. Blenkarn: Parce qu'ils n'ont pas de revenu.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il serait préférable que tout le monde ne parle pas en même temps. La parole est au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

M. Riis: Pourquoi des députés essayent-ils de m'interrompre chaque fois que je parle des particuliers qui ne payent pas d'impôt sur le revenu ou des sociétés qui réalisent des bénéfices sans payer d'impôt sur le revenu? Est-ce parce que je touche une corde sensible chez les députés d'à côté? Est-ce parce que je laisse entendre aux députés, quelle que soit leur affiliation, qu'il s'agit d'un sujet délicat pour beaucoup de gens?

M. Blenkarn: Nous vous pensions plus brillant.

M. Riis: Une autre raison d'être des gouvernements, monsieur le Président, c'est de dépenser judicieusement l'argent perçu, dans l'intérêt des citoyens. Quand on voit la façon dont cet argent est dépensé, il est absoluemnt évident que ce n'est pas dans l'intérêt des Canadiens.

Permettez-moi de donner un exemple simple pour illustrer ce point. Nous avons des sociétés pétrolières qui se disent canadiennes, mais qui sont en réalité des filiales canadiennes de sociétés pétrolières étrangères. Elles disent hésiter à prospecter dans les régions inexplorées à moins que nous les soudoyions pour cela. Je ne pense pas qu'elles emploieraient le mot «soudoyer», mais je l'utilise intentionnellement. Par conséquent, le gouvernement soudoie les sociétés pétrolières étrangères, par l'intermédiaire de leurs filiales canadiennes, pour qu'elles prospectent dans la mer de Beaufort, le gisement d'Hibernia et d'autre régions.

Combien leur donnons-nous, monsieur le Président? Quand on songe à ce qu'il en coûte pour forer certains de ces puits de pétrole, peut-être bien 200 millions de dollars, les contribuables canadiens en paient la plus grande partie, soit environ 180 millions, par le biais des subventions au titre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Aucun autre État producteur de pétrole ne songerait à faire pareille chose. Aucun autre pays producteur de pétrole n'invite les multinationales pétrolières à venir prospecter ses régions neuves à ces conditions. Les autres pays producteurs de pétrole ne versent absolument ni subvention ni pot-de-vin aux sociétés pétrolières et pourtant, celles-ci continuent de faire de la prospection dans ces pays.

• (1250)

M. Blais: Vous ne savez pas ce que vous dites.

M. Riis: Le ministre de la Défense nationale dit que je ne sais pas ce que je dis. Parlons de la Norvège au large de laquelle se fait aussi de la prospection pétrolière. Est-ce que l'État norvégien graisse la patte aux sociétés pétrolières avec l'argent de ses contribuables? Non pas. Il ne se sert pas de l'argent des contribuables pour absorber de 80 à 90 p. 100 des frais de prospection. Je veux tout simplement dire que si un gouvernement a un devoir fondamental, c'est bien de dépenser sagement l'argent des contribuables. Ce n'est pas ce que fait le gouvernement.

M. le vice-président: La présidence essaie de suivre l'allocution du député, mais le ministre de la Défense nationale (M. Blais) ne cesse de bombarder le député. Il fait de la contre-attaque ce qui n'est pas admissible, je le lui rappelle, en vertu de l'article 15 du Règlement.

M. Riis: Merci de votre intervention, monsieur le Président. Je ne dirais pas que le ministre est grossier, mais tout simplement que mes propos l'embarrassent. Le ministre sait que j'ai parfaitement raison et c'est bien ce qui le gêne, car il y a peut-être de ses mandants qui regardent maintenant la télévision et qui se disent qu'ils devraient peut-être aller faire une petite visite au bureau du député pour lui demander pourquoi tant de gens à gros revenus ne paient pas d'impôt et comment le gouvernement justifie cela. Toutefois, je ne m'attarderai pas là-dessus, car je ne veux pas dévier de mes observations.

Le gouvernement a un autre rôle à jouer, à part de percevoir des impôts et de dépenser judicieusement l'argent des contribuables. L'un de ses rôles très importants est de diriger les Canadiens et de leur donner l'occasion de progresser et de profiter des ressources naturelles et matérielles de notre pays.

Je suis certain que la plupart de mes collègues ont profité de la semaine ou des derniers dix jours de congé pour visiter leur circonscription. Je me suis fait un devoir d'aller m'entretenir avec mes électeurs. Ce qu'il y a de triste dans notre pays aujourd'hui, c'est que le gouvernement n'inspire ni optimisme, ni espoir, ni d'ambition pour que les gens puissent entrevoir un avenir de création et d'innovation.

J'ai parlé à des représentants de groupes d'invalides. Chez le million et demi de Canadiens qui sont handicapés, le taux de chômage s'établit entre 80 et 85 p. 100. Que fait le gouvernement du Canada pour eux? Leur donne-t-il l'espoir qu'ils auront un jour un emploi? Lance-t-il des programmes d'action positive afin que les entreprises qui reçoivent d'appréciables exemptions fiscales ou subventions, au lieu de simplement y songer, soient tenues de faire entrer dans leurs usines et leurs bureaux les invalides capables d'y travailler? Le gouvernement se montre-t-il aussi sensé, convenable ou compatissant? Non, absolument pas.

De toute évidence, et j'ai parlé avec des jeunes Canadiens à ce sujet, bien au-delà d'un demi-million d'entre eux sont sans emploi. A cette étape-ci de leur vie, ils devraient avoir déjà débouché sur le marché du travail ou fréquenter des institutions d'enseignement supérieur pour apprendre un métier ou se préparer à exercer une profession. Il est temps qu'ils fondent une famille, qu'ils s'achètent une maison et qu'ils s'établissent à titre de citoyens productifs et créateurs. Toutefois, pour y arriver ils doivent pouvoir travailler ou avoir les moyens de poursuivre des études. Lorsqu'un demi-million de personnes de moins de 25 ans veulent travailler mais ne peuvent trouver d'emploi dans un pays aussi riche que le Canada, on s'attendrait que le gouvernement y remédie au lieu de mettre sur pied des programmes simplistes et factices de création d'emplois qui viendront en aide à moins de 2 p. 100 des chômeurs. Des centaines de milliers de jeunes Canadiens sortiront des écoles secondaires d'ici quelques mois. A quoi peuvent-ils s'attendre au moment de débuter dans la vie active?

Je me souviens de l'époque où j'ai quitté l'université il y a quelques années. Au terme de nos études secondaires, collégiales, techniques ou universitaires, mes collègues et moi avions l'embarras du choix: jusqu'à quinze offres d'emploi pour chaque diplômé. Libre à nous alors de décider de l'emplacement, du type et de la durée de notre emploi. Aujourd'hui, c'est le contraire: un seul emploi pour quinze postulants. C'est une situation tragique, non seulement pour les jeunes mais aussi pour le pays tout entier.

Nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de la femme, ce qui nous donne l'occasion de réfléchir pendant un instant au sort injuste des Canadiennes dans la société et au travail, ainsi qu'aux injustices dont elles sont victimes à cause de notre régime fiscal et de notre politique financière. Pour toute personne sensée, il est évident que le Canada doit changer d'orientation si nous voulons que les femmes jouent le rôle qui leur revient dans la société. Est-ce que le gouvernement prend l'initiative et nous montre la voie à suivre dans ce domaine? Non. Les Canadiens sont découragés et démoralisés, convaincus que le gouvernement ne s'intéresse pas au sort des femmes, des jeunes et des handicapés. Ils continuent d'espérer, mais c'est peine perdue.

J'ai visité ma circonscription et me suis entretenu avec de petits commerçants. Ils se rendent bien compte que le gouvernement n'a rien fait pour réduire les taux d'intérêt excessivement élevés, mais que les grandes sociétés bénéficient de dégrèvements fiscaux, au point de payer moins d'impôts qu'eux. Ils constatent que la plupart des politiques fiscales n'avantagent que les sociétés, alors que les petites et moyennes entreprises sont laissées pour compte. Le nombre de cas de saisies et de séquestres a augmenté. Les petits commerçants sont acculés à la faillite et forcés d'abandonner les affaires. Sont-ils optimistes au sujet du sort qui leur est réservé d'ici à une dizaine d'années? Pas du tout. Là encore, l'incurie financière du gouvernement saute aux yeux.

Que dire des producteurs de denrées alimentaires comme les agriculteurs, les éleveurs de bestiaux et les pêcheurs de toutes les régions du Canada? Ont-ils vraiment bon espoir de continuer à exploiter leurs ranchs, leurs fermes et leurs bateaux de pêche? Vont-ils produire des denrées alimentaires pour les Canadiens à l'avenir? Ils n'ont pas l'impression qu'il existe pour eux des possibilités de croissance et d'expansion qui leur permettent de devenir agriculteurs ou pêcheurs. Les taux d'intérêt actuels ne favoriseront pas une forte relance économique qui, en retour, permettra aux jeunes de se lancer dans la production alimentaire. Le gouvernement fait-il quelque chose pour y remédier? Pas le moins du monde.

A l'heure actuelle, les autochtones canadiens se réunissent pour discuter de leur avenir. L'une des choses les plus désolantes qui puissent arriver à un parlementaire, c'est de visiter les réserves indiennes dans sa circonscription. Lorsqu'on voit comment les Indiens sont traités dans notre pays, on entre dans une sorte de quart-monde, on découvre des régions de pauvreté et de désespoir extrêmes. Il y règne un taux de chômage de 90 p. 100. Voilà la situation dans la plupart des réserves indiennes du pays.

Nous manquons de leadership. Il nous faut un système sensé de perception d'impôts. Nos impôts ne sont ni justement perçus ni sagement dépensés. Il n'y a pas grand-chose de positif à dire au sujet de l'actuel gouvernement libéral du Canada.

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

LES RÉALISATIONS

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, depuis plus de 70 ans, les femmes de tous les pays du monde célèbrent la Journée internationale de la femme. Quand elle fut célébrée la première fois, en 1911, les Canadiennes de la plupart des provinces luttaient encore pour obtenir le droit de vote et n'étaient même pas considérées comme des personnes aux yeux de la loi.

Il est d'usage en ce jour que les députés prennent la peine de souligner les faits marquants dans le domaine législatif qui ont abouti à la pleine égalité et pour nous rappeler qu'il y a encore du chemin à faire. Nous avons appris que les mesures législatives, bien qu'indispensables n'entraînent pas automatiquement une évolution des mentalités.

Je voudrais souligner certaines initiatives prises actuellement au Canada, tandis que nous attendons avec impatience la Conférence mondiale de 1985 qui marquera la fin de la Décennie de la femme aux Nations Unies. En cette Journée internationale de la femme, la Commission de l'ONU pour la condition féminine se réunit à Vienne, en qualité d'organisme chargé de préparer la Conférence mondiale de 1985, pour passer en revue et évaluer les réalisations de la Décennie de la femme.

Mon collègue, le ministre chargé de la condition féminine, rentre de ces réunions où le Canada s'est engagé à dresser un nouveau plan d'action pour la condition féminine. Ce plan qui sera déposé à la Conférence mondiale de 1985 se divisera en deux périodes fondamentales.

Je ne peux trop insister sur notre engagement à réaliser l'égalité. Le travail commencé doit se poursuivre. Nous estimons que les Canadiennes jouent un rôle indispensable dans notre vie publique. Nous nous joignons aux femmes de tous les pays . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

LA LUTTE DES FEMMES POUR OBTENIR L'ÉGALITÉ

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de la femme. C'est sans doute un anachronisme, à une époque où nous nous targuons d'assurer l'égalité, que nous ayons à désigner un jour pour attirer l'attention du monde entier sur la lutte que mènent les femmes afin d'obtenir l'égalité des droits.

Ce jour rappelle également que le 8 mars 1908, dans la ville de New York, des femmes employées dans une fabrique de vêtements ont été brûlées vives parce que l'employeur verrouillait les portes pendant les heures de travail. Ces femmes sont mortes parce qu'elles étaient emprisonnées.

Nous avons fait de grands progrès depuis ce temps, mais de nos jours, de nombreuses femmes sont encore prisonnières de conditions économiques et sociales: des femmes âgées prisonnières de la pauvreté à cause de pensions insuffisantes ou inexistantes; femmes à faible revenu, prisonnières de métiers qui offrent peu ou pas d'espoir d'avancement; mères seules, obligées de lutter tous les jours pour survivre parce que la pension alimentaire qui doit leur permettre de vivre, elles et leurs enfants, n'entre pas. Sans qu'elles en soient responsables, des Indiennes ont perdu leur statut d'Indiennes, victimes de discrimination et d'injustice.

Aussi longtemps que ces conditions vont persister, il faudra continuer d'attirer l'attention du monde entier sur les injustices dont les femmes sont encore victimes. Il faut se le rappeler ce 8 mars, Journée internationale de la femme. Mais il est aussi important de se le rappeler chaque jour de l'année.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

LES MESURES VISANT À ÉLIMINER LES OBSTACLES À L'ÉGALITÉ

M. Michel Veillette (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la Journée internationale de la femme est célébrée dans tous les pays depuis plus de 70 ans. En fait, lorsqu'elle a été créée, en 1911, les Canadiennes, dans la plupart des provinces, luttaient encore pour obtenir le droit de vote et n'étaient même pas considérées comme des personnes aux yeux de la loi. La tradition veut que le 8 mars les députés s'arrêtent quelques instants pour prendre acte des étapes qui ont été franchies sur la voie de l'entière égalité et pour réfléchir au chemin qui reste encore à parcourir. Monsieur le Président, nous savons maintenant par expérience que, si essentielles qu'elles soient, les mesures législatives ne font pas automatiquement évoluer les mentalités. Les attitudes et les comportements bien ancrés dans une culture ne changeront qu'au prix d'une pression graduelle et continue.

Aujourd'hui, cependant, j'aimerais laisser de côté le passé pour attirer l'attention des députés sur les activités actuellement en cours au Canada en vue de la Conférence mondiale qui marquera la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme, en 1985. En cette Journée internationale de la femme, la Commission de la condition de la femme des Nations Unies tient une séance à Vienne à titre d'organisme responsable de la préparation de la Conférence mondiale de 1985 chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire. L'honorable député de Peterborough (M. Domm) a la parole.

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

LE RÉTABLISSEMENT DANS LE CAS DE MEURTRE AU PREMIER DEGRÉ

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, les Canadiens ont été témoins ces derniers temps d'une vague de violence sans précédent, d'une recrudescence des actes de brutalité gratuite provoquant souvent la mort. Un coup d'œil sur la liste des plus récentes victimes suffit pour se rendre compte de cette augmentation de la criminalité avec violence.

Barbara Turnbull, 18 ans, caissière dans un magasin Becker's de Mississauga, en Ontario, est paralysée après avoir été blessée par une balle lors d'un vol commis le 23 septembre 1983. Nizam Ali, 18 ans, de Mississauga, en Ontario, a été poignardé à mort samedi dernier pendant son poste de nuit. David Utman, agent de police de Nepean, tué par balle au centre commercial Bayshore, à Nepean, en Ontario, le 14 octobre 1983.

Paul Chapman, poignardé à mort durant la nuit du 22 juin 1983, après avoir été ligoté à une chaise pendant que ses deux présumés meurtriers agressaient sexuellement son amie.

La fréquence des crimes crapuleux est manifestement à la hausse et exige l'attention immédiate de tous les députés. Au nom de mes électeurs, dont 87 p. 100 préconisent le rétablissement de la peine capitale pour le meurtre prémédité au premier degré, j'ai l'intention de profiter tout à l'heure de la période réservée aux initiatives parlementaires pour débattre du projet de loi C-213, qui vise à imposer la peine capitale dans tous les cas de meurtre au premier degré.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

LE STATUT DES FEMMES AUTOCHTONES ET DE LEURS ENFANTS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, je m'empresse aujourd'hui d'exprimer ma joie à la suite de l'annonce faite ce matin par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) à la Conférence constitutionnelle des premiers ministres, annonce selon laquelle le gouvernement fédéral est maintenant prêt à abroger l'article 12(1)*b*) de la Loi sur les Indiens. On se souviendra, monsieur le Président, que cette loi causait préjudice aux femmes autochtones et à leurs enfants. En mariant un homme blanc, celles-ci ainsi que leurs enfants perdaient leur statut d'Indien, tandis qu'un homme indien qui mariait une femme blanche continuait de bénéficier de tous les privilèges attachés au statut d'Indien, pour lui et pour ses enfants. Je suis très heureuse et je suis certaine que toutes les femmes députés des deux côtés de la Chambre, ainsi que toutes les femmes du pays, se réjouissent avec moi aujourd'hui, tout particulièrement en cette journée de célébration dédiée aux femmes du pays, c'est-à-dire la Journée internationale de la femme.

Je désire exprimer mon engagement personnel, monsieur le Président, en promettant que je ferai personnellement tout en mon pouvoir pour que la loi soit amendée dans les plus brefs délais.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

LA PARTICIPATION AUX SPORTS

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Étant donné que nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de la femme, monsieur le Président, j'aimerais dire un mot de la place que la femme occupe actuellement dans le monde du sport au Canada. La femme est victime depuis beaucoup trop longtemps de préjugés sexistes en matière d'athlétisme. Naguère, à l'approche de la puberté, celle qui voulait participer activement à un sport en était dissuadée par ceux, nombreux, pour qui toute activité vigoureuse était incompatible avec l'idéal féminin. Le moment est venu pour notre société d'abandonner cette mentalité sexiste et j'espère que nos éducateurs montrent la voie en encourageant garçons et filles également à participer à des activités sportives.

Ce n'est pas là le seul problème, monsieur le Président. La jeune femme qui désire pratiquer un sport à quelque niveau que ce soit, a bien du mal à trouver le temps et l'espace nécessaires à son entraînement, car l'accès aux installations—surtout au niveau du sport organisé—constitue un autre champ de bataille où hommes et femmes s'affrontent. Et ce sont le plus souvent les sports réservés aux hommes qui l'emportent lorsque les administrateurs répartissent le temps d'utilisation des gymnases, des piscines et des espaces à ciel ouvert.

Ce n'est pas seulement en tant qu'athlète que la femme est déconsidérée dans le milieu sportif. Celle qui désire devenir entraîneur, qui désire assumer des responsabilités quelles qu'elles soient au sein d'un comité d'organisation, ou encore qui souhaite devenir cadre supérieur d'un organisme sportif rencontre des obstacles analogues à ceux de l'athlète de sexe féminin. Les femmes méritent une représentation égale dans tous les aspects du sport. Et celles qui ont à la fois l'énergie et le courage de rechercher l'excellence parmi l'élite sportive ont besoin de l'appui financier des contribuables canadiens tout autant que leurs homologues de sexe masculin. J'exhorte le gouvernement à améliorer le sort de la femme dans le domaine du sport grâce à des programmes de promotion sociale au niveau de l'embauche et du financement.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LE BILINGUISME

HOMMAGE À CEUX QUI DÉFENDENT LES DROITS DES FRANCO-MANITOBAINS

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Monsieur le Président, le dénouement du débat tenu à la législature du Manitoba sur les droits linguistiques de la minorité francophone de cette province ne peut manquer, d'une part, d'inquiéter les promoteurs de l'égalité linguistique qui est la pierre angulaire de l'unité canadienne, et d'autre part, de réjouir les esprits obtus qui ont l'intolérance comme credo politique.

Si ce débat a fourni à plusieurs l'occasion de manifester leur étroitesse d'esprit et de recourir à la démagogie, il a par contre permis à d'autres de faire preuve d'un remarquable courage politique.

Aussi, je voudrais saluer bien haut en cette Chambre l'attitude quasi-héroïque du premier ministre du Manitoba et de ses

Article 21 du Règlement

collègues. Je voudrais saluer également l'appui non équivoque donné à la cause des Franco-Manitobains par le chef fédéral du Nouveau parti démocratique lors du récent congrès de l'aile manitobaine de ce parti à Winnipeg, de même que l'appui spontané de tous mes collègues anglophones du caucus libéral à la position du très honorable premier ministre dans cette affaire.

Quant à l'Opposition officielle, on ne peut certes pas douter de la bonne foi de son chef, mais l'hostilité profonde de certains membres de son caucus et de certains candidats potentiels de son parti à l'égard des Franco-Manitobains et de la langue française confirme d'une façon fort éclatante que les francophones ne peuvent toujours pas faire confiance au parti progressiste conservateur pour défendre leurs droits linguistiques. Et le chef de ce parti devra se rappeler, avant d'aller faire la cour aux Québécois lors des prochaines élections, que la devise du Québec est: «Je me souviens».

* * *

[*Traduction*]

LE TRANSPORT MARITIME

LES NAVIRES DE CN MARINE—L'ÉQUIPEMENT DE SURVIE NÉCESSAIRE AUX ÉQUIPAGES

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, les travailleurs de la mer risquent une hypothermie fatale résultant du séjour dans des eaux glacées, particulièrement quand ils sont forcés d'abandonner leur navire en mer. De récentes catastrophes comme celle de l'*Ocean Ranger* ont démontré qu'il est indispensable d'édicter une réglementation plus sévère en matière de sécurité.

Les employés de CN Marine de l'Île-du-Prince-Édouard doivent chaque printemps amener des paquebots à des cales sèches éloignées lorsque les glaces et le mauvais temps rendent les voyages périlleux. Ces employés ont besoin de combinaisons d'immersion qui les protègent contre l'hypothermie et leur permettent de flotter. Ils ont également besoin de radeaux de sauvetage gonflables qui, à la différence des canots de sauvetage dont ils disposent actuellement, peuvent être lancés à l'eau sur une mer démontée. Mais la réglementation de Transports Canada permet aux navires de CN Marine de ne transporter que des canots de sauvetage ordinaires, et on retire souvent les radeaux gonflables dont certains navires sont équipés, avant d'amener ces derniers en cale sèche.

La Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers fait depuis 1981 des démarches en faveur de l'adoption d'une mesure obligeant CN Marine à fournir à ses équipages l'équipement de survie nécessaire. Les $50,000 qu'il en coûterait pour équiper les navires de l'Île-du-Prince-Édouard seraient un bien faible prix à payer pour prévenir de tragiques pertes de vie. Je presse le ministre des Transports (M. Axworthy) de mettre à jour la réglementation pertinente en matière de sécurité avec toute la célérité possible.

[*Français*]

LES DROITS DES FRANCO-MANITOBAINS

L'ATTITUDE SUPPOSÉE HOSTILE DE CERTAINS DÉPUTÉS

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Merci, monsieur le Président. J'aimerais au départ dire que je fais miennes les remarques de mon collègue de Montmorency-Orléans (M. Duclos), et je voudrais citer ici à la Chambre un bref reportage paru dans le journal *Le Devoir*, le 28 février 1984, où l'on peut lire ceci: «Selon trois des cinq députés conservateurs fédéraux du Manitoba, la résolution d'Ottawa demandant à cette province de garantir les droits des francophones n'aura aucun effet, même si elle a reçu l'appui des trois partis politiques».

Ces trois députés sont les députés de Lisgar (M. Murta), qui est ici à la Chambre aujourd'hui, le député de Brandon-Souris (M. Clark) et le député de Portage-Marquette (M. Mayer). Les trois députés interrogés, monsieur le Président, écrivait *Le Devoir*, «ont de plus souligné qu'ils se sentaient plutôt mal à l'aise devant l'attitude de leur chef, M. Brian Mulroney, dans cette affaire». «Nous ne sommes pas tous des moutons», aurait laissé tomber M. Mayer. Aux Communes, M. Mulroney a affirmé que lorsque le chef du Parti progressiste conservateur parle, il parle au nom de tous. Cependant, le député de Portage-Marquette a révélé qu'au cours d'une réunion du groupe parlementaire progressiste conservateur plusieurs députés ont fait savoir au chef qu'ils ne partageaient pas son opinion, et c'était la référence du journal *Le Devoir*.

Étant donné cette situation, on parle maintenant de divergence et de dissidence. Monsieur le Président, je vois un de ces députés conservateurs qui est présent et j'aimerais, comme pour quelques autres de ses collègues que j'ai cités tout à l'heure, qu'il se lève et qu'il réponde à ces questions! Sont-ils pour ou contre les droits des francophones au Manitoba? Sont-ils pour ou contre le bilinguisme au sein du pays? Et s'ils sont contre les francophones et s'ils sont contre le bilinguisme, je demande à leur chef de les expulser tous les trois et d'expulser également ceux de son parti qui ne suivent pas la ligne du bilinguisme. Parce qu'en matière de dissidence et de divergence, le Parti progressiste conservateur ne sait plus où donner de la tête. Comme l'a dit mon collègue de Montmorency-Orléans (M. Duclos), la devise des Québécois est: «Je me souviens». Et ils se souviendront du Parti progressiste conservateur, les Québécois!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE COURS DU DOLLAR—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question destinée au ministre des Finances. Puisqu'il est absent je vais la poser au vice-premier ministre et ex-ministre des Finances. D'après le *Globe and Mail* du 7 mars, le ministre des Finances a déclaré ce qui suit:

> Je ne passe pas mes nuits à ruminer le fait que le dollar canadien n'est pas à 81c., je vous l'assure . . . Le niveau des taux d'intérêt au Canada n'a rien à voir avec la valeur du dollar.

Est-ce que le gouvernement aurait changé de politique? Le dollar se traite aujourd'hui à moins de 79c. américains, à

78.89. Le taux de la Banque du Canada vient de monter à 10.20 p. 100, ce qui donne à penser que les taux d'intérêt pourraient monter à brève échéance. Compte tenu de ces déclarations du ministre, et que depuis huit ou dix ans la politique veut qu'il soit nécessaire d'avoir des taux d'intérêt élevés au Canada pour soutenir le dollar, je demande au vice-premier ministre si une nouvelle politique officielle permet au dollar canadien de se déprécier malgré les tensions inflationnistes résultantes, et si la Banque du Canada a maintenant pour politique de laisser les taux d'intérêt fluctuer librement, sans tenir compte des effets que cela pourrait avoir sur le cours du dollar canadien?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député sait que depuis pas mal d'années le dollar réagit à toutes sortes d'influences sur les marchés. Ni la politique du gouvernement ni celle de la Banque du Canada ne consistent à intervenir pour modifier les tendances fondamentales du cours du dollar. Comme le ministre des Finances, j'estime que nous n'avons pas sujet de nous alarmer de l'évolution actuelle. Il est arrivé par deux fois récemment que le cours du dollar tombe à moins de 80c. Je ne vois rien de neuf ni d'alarmant à ce qui se passe en ce moment.

LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, il est dommage que le vice-premier ministre ne puisse pas répondre à une question portant sur un sujet aussi important. S'il est sans importance que le dollar canadien tombe à moins de 79c., si l'élan que cela donne à l'inflation est sans importance, s'il est sans importance que cela maintienne les taux d'intérêt à un niveau élevé, pourquoi le gouvernement a-t-il laissé les taux d'intérêt monter à 21 et 22 p. 100 il y a tout juste un an? Pourquoi sont-ils aussi élevés aujourd'hui si rien de tout cela n'a d'importance?

Est-ce que le ministre des Finances parle au nom du gouvernement quand il dit que dorénavant, les taux d'intérêt canadiens n'auront rien à voir avec le cours du dollar canadien? Est-ce qu'on va laisser les taux d'intérêt aller où ils voudront, sans s'inquiéter le moins du monde de l'effet que cela va avoir sur le cours du dollar? Voilà ma question. C'est cela que votre ministre a dit.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je doute fort que le ministre ait dit une chose pareille. Je ne vois pas le ministre faire une observation dont le député pourrait conclure qu'il n'y a absolument aucun rapport entre le cours du dollar canadien sur les marchés des changes et les taux d'intérêt existants. Nous savons tous les deux qu'il y a une interaction, mais que cette interaction n'est pas la seule.

Chaque fois que le cours du dollar canadien change, cela n'est pas nécessairement dû au taux d'intérêt. Cela, le député le sait. Quand il pose cette question, il est bien évident qu'il donne une interprétation inexacte des paroles du ministre des Finances. Je suis persuadé que jamais un ministre des Finances ne dira qu'il n'y a aucune relation entre les taux d'intérêt et le cours du dollar canadien, à quelque moment et en quelque circonstance que ce soit.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, j'ai sous les yeux le *Globe and Mail* du 7 mars qui rapporte ces paroles du ministre des Finances: «Au Canada, les taux d'intérêt n'ont rien à voir avec la valeur du dollar.» C'est écrit noir sur blanc et le ministre n'a rien démenti. Selon le vice-premier ministre, il ne devrait pas être ministre des Finances. C'est écrit ici noir sur blanc. Je sais que le vice-premier ministre n'a pas légué une situation très reluisante à son successeur, mais ce dernier a été encore plus lamentable que lui.

• (1420)

Le 19 octobre, le ministre des Finances a déclaré que dans six mois, les taux d'intérêt baisseraient encore de deux à trois points de pourcentage au Canada. C'était il y a cinq mois. Voilà ce qu'il advient de ses prophéties. Il a également déclaré que le Canada réagirait très rapidement à une baisse des taux d'intérêts américains si l'inflation demeurait faible et si la valeur du dollar canadien se maintenait à 81 ou 82c.

M. le Président: Le député veut-il bien poser sa question?

M. Crosbie: Dans ces conditions, comment se fait-il que la politique du ministre et du gouvernement consiste maintenant à laisser nos taux d'intérêt fluctuer à leur guise sans se préoccuper des effets sur le dollar canadien, et à ne rien faire pour empêcher que cela ait des répercussions sur notre dollar?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je viens de dire au député que telle n'est pas la politique du gouvernement du Canada. Puis-je lui rappeler que si c'est ce qu'il craint, il n'a aucune raison d'avoir peur? Il devrait savoir qu'en plus des taux d'intérêt il y a eu des changements assez marqués, non seulement en ce qui concerne la valeur de notre monnaie, mais également celle du dollar américain et des monnaies européennes. Cela n'a pas grand-chose à voir avec les taux d'intérêt en vigueur au Canada pour le moment. Le député devrait le savoir.

LA DÉCLARATION DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, il est très difficile de poser une question supplémentaire lorsque l'ancien ministre des Finances qui fait maintenant office de vice-premier ministre suppléant nous sort des réponses de ce genre. A l'instar de tous les autres députés, je ne sais vraiment pas à quoi m'en tenir, monsieur le Président, au sujet de la politique financière du gouvernement. On se demande quelle est sa position, suite à ce que le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré le 29 novembre dernier, à savoir:

> . . . toute dépréciation importante du dollar canadien à l'heure actuelle aurait fort probablement des effets néfastes sur la conjoncture, car elle entraînerait une forte poussée inflationniste au moment même ou l'on n'est pas encore certain que l'inflation a bel et bien été matée.

La relance est difficile. Le ministre des Finances s'est entretenu avec les principaux agents économiques du pays et on connaît leurs opinions. Pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas réduit son déficit, puisque c'est précisément ce qu'attendent les marchés mondiaux, le marché canadien et le secteur privé pour être assurés de taux d'intérêts stables, de cette stabilité qui leur permettra de relever le défi lancé par le ministre des Finances dans son dernier budget?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Tout d'abord, monsieur le Président, le cours du dollar canadien n'a pas tellement baissé. Il avait fléchi temporairement en-dessous de la barre des 80 cents américains en janvier et décembre derniers. Cela s'est donc produit deux fois au cours des derniers mois. Le cours du dollar canadien n'avait pas beaucoup fléchi et il est remonté par la suite, ce qui se passe précisément à l'heure actuelle. Le député ne saurait attribuer ce fléchissement à l'ampleur du déficit. Les affirmations contenues dans la question du député ne s'appliquent donc pas aux circonstances actuelles.

LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES DU CONFERENCE BOARD AU CANADA

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, les quatre réponses de l'ancien ministre des Finances qui est maintenant vice-premier ministre nous ont fourni l'explication du fléchissement de notre devise au-dessous de la barre des 80 cents américains. C'est en comparant notre devise à celle d'autres pays que nous pouvons déterminer à quel point le gouvernement sait se discipliner et bien administrer le pays.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: La valeur de la devise canadienne peut être comparée à celle des États-Unis et d'autres pays. Notre rendement n'équivaut qu'à 79 p. 100 de celui d'autres pays. C'est ainsi que nous pouvons comparer notre conjoncture à celle d'autres pays.

Le ministre pourrait-il nous dire ce que le gouvernement fera pour éviter que ne se réalisent les prévisions de l'économiste du Conference Board au Canada qui, selon le *Calgary Herald*, a déclaré:

> Si nous n'investissons pas dans de nouvelles usines et du nouveau matériel . . . nous ne pourrons entrer pleinement dans la relance . . .

Nous savons que la relance s'est essoufflée au Canada, alors qu'aux États-Unis elle est toujours vigoureuse. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour créer un climat qui nous permette de consolider notre actif? Vu les réponses que nous avons obtenues, allons-nous être témoins d'une nouvelle flambée de l'inflation, d'une augmentation des taux d'intérêt et d'une crise grave, comme l'a prétendu le Conference Board au Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député semble ignorer totalement le comportement du cours des devises canadienne, américaine et européennes. Il saurait autrement que depuis pas mal de temps, la devise canadienne est beaucoup plus forte par rapport à la plupart des devises européennes que par rapport à la devise américaine.

Si le dollar canadien baisse de temps à autre par rapport au dollar américain, il est toujours resté très fort par rapport aux devises européennes. Le député ne devrait surtout pas l'oublier s'il veut juger la tenue de notre économie d'après le cours du dollar canadien. Si l'on suit son raisonnement, on peut affirmer que notre conjoncture est bien meilleure que celle de la plupart des pays européens industrialisés. Le député doit le savoir et en tenir compte dans son analyse plutôt rudimentaire de la conjoncture économique.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES DIRECTIVES INTERDISANT LA DISPARITÉ SALARIALE POUR DES FONCTIONS ÉQUIVALENTES

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable de la situation de la femme, j'adresse ma question au vice-premier ministre. Il sait que le Canada a ratifié, en 1972, une convention internationale prévoyant la parité salariale pour des fonctions équivalentes et il existe une loi fédérale à cet égard depuis 1978. Cependant, au Canada, les femmes continuent à ne gagner que 60 p. 100 de ce que gagnent les hommes. Ce qui est plus grave encore, monsieur le Président, c'est l'écart de $7,300 entre la rémunération des employés hommes et femmes de la Fonction publique fédérale.

Étant donné que Travail Canada a publié le mois dernier un rapport confirmant que le gouvernement fédéral n'applique pas ses propres directives interdisant la disparité salariale pour des fonctions équivalentes dans la Fonction publique, le gouvernement réagira-t-il immédiatement en revoyant les normes de rémunération du Conseil du Trésor pour les rendre conformes à la loi?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en cette journée internationale des femmes, une telle question est tout à fait de mise. Je pense que la question de la représentante s'imposait et cela me donne la possibilité de dire que le monde entier célèbre les réalisations des femmes et qu'aujourd'hui notre gouvernement et les autres gouvernements du monde ont l'occasion de renouveler leur engagement en faveur de la promotion de la femme. C'est l'un des objectifs du gouvernement du Canada.

Pendant la décennie passée, qui a été la Décennie internationale des femmes, je pense que notre pays et d'autres ont fait d'importants progrès. Toutefois, j'admets avec la représentante qu'il reste beaucoup à faire. En ce qui concerne sa question particulière sur l'attitude du Conseil du Trésor, elle pourrait peut-être l'adresser au président de cet organisme.

Mme Jewett: Monsieur le Président, ce long préambule ne trompe personne et je vais m'adresser au président du Conseil du Trésor.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENDRE LES NORMES CONFORMES À LA LOI

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor sait également que Travail Canada a publié un rapport le mois dernier confirmant que le gouvernement fédéral ne fait pas appliquer ses directives interdisant la disparité salariale pour des fonctions équivalentes dans la Fonction publique. Je demande donc au président du Conseil du Trésor s'il est prêt à agir immédiatement pour réorganiser les normes de rémunération du Conseil du Trésor et les rendre conformes à la loi qui interdit toute disparité?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis heureux que la représentante ait confirmé le fait que la loi canadienne sur les droits de la personne interdit toute disparité salariale pour des fonctions équivalentes. Si je me souviens bien, le rapport de Travail Canada en question fait remarquer que le gouvernement fédéral est très en avance sur le secteur privé et n'importe lequel des gouvernements provinciaux à cet égard. Je dois dire que nous avons travaillé avec la Commission des droits de la personne pour repérer les situations où, en dépit des principes établis dans cette loi, ces droits ne sont pas respectés. Dans les derniers mois, nous avons réglé un certain nombre de cas couvrant un nombre important de personnes, pour nous assurer que ces principes soient, en fait, respectés.

• (1430)

Conformément à cet engagement dans la loi, à mon propre engagement, à celui du gouvernement, nous travaillons très activement à faire en sorte que le principe, et pas seulement la lettre, soit respecté. En fait, nous faisons des progrès remarquables. Nous sommes très en avance sur le secteur privé et les autres gouvernements et nous continuerons d'être en avance.

Mme Jewett: Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question qui était de savoir s'il réorganisera les normes de rémunération du Conseil du Trésor. C'est cela qui nous intéresse.

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE—LE RETARD À RÉPONDRE AUX PLAINTES

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question supplémentaire m'est inspirée directement par la réponse du ministre au sujet de la Commission canadienne des droits de la personne, car celle-ci n'a pas à sa disposition le personnel et les ressources qui lui permettraient de répondre convenablement aux plaintes qu'elle reçoit. Le ministre sait sans doute que la plainte déposée il y a quatre ans par le Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie au nom de 31 femmes de Glace Bay, en Nouvelle-Écosse, vient tout juste d'être soumise à un tribunal. Que compte faire le ministre, ou recommander à son gouvernement de faire, tout d'abord pour que la commission ne se contente pas d'attendre qu'on lui adresse des plaintes, et ensuite, lorsqu'elle les reçoit, qu'elle veille à les instruire dans les plus brefs délais?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je me permets de rappeler à l'honorable représentante qu'il existe des normes en matière de rémunération. Celles-ci visent exclusivement à assurer la parité salariale pour des fonctions équivalentes. C'est volontiers que je me pencherai sur ce dossier pour y apporter rapidement les correctifs nécessaires.

Par ailleurs, la Commission canadienne des droits de la personne fonctionne indépendamment du gouvernement. Il suffit au président et à ses collègues de demander au ministre qui les représente au Parlement d'augmenter leurs ressources financières et leur personnel pour répondre plus rapidement aux plaintes, si c'est bien cela qu'il leur faut, et je me montrerai très réceptif à leur requête en tâchant d'y donner suite dans les plus brefs délais. La demande doit cependant provenir de la Commission elle-même, car c'est un organisme indépendant. Personnellement, je suis disposé à accueillir favorablement une telle demande aussitôt qu'elle me sera présentée.

Mme Jewett: Monsieur le Président, je voudrais poser une dernière question supplémentaire.

M. le Président: L'honorable représentante a déjà posé deux questions supplémentaires.

* * *

LES FINANCES

LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ÉMISSIONS DE BONS DU TRÉSOR

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures puisque le ministre des Finances et le ministre d'État aux Finances sont absents et que le vice-premier ministre a déjà occupé le portefeuille des Finances.

Le gouvernement a été obligé de payer presque 11 p. 100 d'intérêt aujourd'hui sur les émissions de bons du Trésor qu'il a mises en vente. Voilà qui ne laisse rien présager de bon du côté des taux d'intérêt hypothécaires. Les compagnies de fiducie et d'assurance vont immédiatement les relever à 12 et 13 p. 100, en tous cas pour les prêts consentis sur un an.

Le vice-premier ministre n'ignore pas non plus que les données sur le déficit budgétaire sont fondées sur des taux d'intérêt beaucoup moins élevés que le gouvernement paie pour le service de la dette.

Quelles mesures le vice-premier ministre propose-t-il maintenant concernant le projet de loi portant pouvoir d'emprunt actuellement à l'étude et le déficit du gouvernement, compte tenu de la hausse énorme survenue cette semaine dans le remboursement des intérêts sur la dette publique?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il y ait lieu d'intervenir pour l'instant en ce qui concerne la mesure d'emprunt à l'étude ou tout autre domaine de la politique du gouvernement. Le député nous a parlé de choses qui se sont passées il y une semaine. Je rappelle encore une fois que nous avons déjà connu des incidents de parcours analogues et que la situation s'est rétablie d'elle-même. Il se peut fort bien que ce soit la même chose actuellement. Je ne crois pas que la perte de valeur que notre dollar a subie aujourd'hui soit due à une faiblesse intrinsèque de notre devise, bien au contraire.

L'IMPORTANCE DES BESOINS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le vice-premier ministre est-il d'accord avec M. Paul Volcker de la Commission fédérale du change des États-Unis qui a déclaré hier, devant un comité du Congrès, que des déficits d'une telle ampleur font grimper indûment les taux d'intérêt?

N'est-il pas aussi d'avis que les besoins financiers du gouvernement actuellement dépassent 91 p. 100 de l'ensemble des épargnes intérieures? Comment peut-il faire croire à nos concitoyens qu'ils peuvent emprunter pour s'acheter une maison, pour investir dans une entreprise ou pour faire travailler les chômeurs avec les taux d'intérêt qu'on leur impose?

Mlle MacDonald: Tâchez de comprendre, Allan.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député me demande si je partage le point de vue de M. Volcker, le président de la Federal Reserve Board, lorsqu'il parle des déficits. Il faudrait d'abord que je sache de quelle année il voulait parler. S'agissait-il de 1984, de 1985 ou de 1986?

Si je m'en tiens à ce qui se passe actuellement aux États-Unis, je crois qu'on parlait surtout des années à «venir» et des mesures de compressions à prendre non pas en 1984, mais plus tard. Dans un tel contexte, je serais d'accord avec M. Volcker.

* * *

L'ÉNERGIE

LES DROITS SUR LES RESSOURCES SOUS-MARINES DE TERRE-NEUVE—LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Maintenant que la question des droits sur les gisements sous-marins est réglée sur le plan juridique, le ministre est-il disposé à essayer de régler rapidement les problèmes politiques que cela pose? Est-il disposé à profiter de la présence à Ottawa du premier ministre et du ministre de l'Énergie de Terre-Neuve pour relancer le dialogue?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis très heureux que la situation ait été tranchée et que la Cour suprême ait donné ces droits au gouvernement national.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Tout le monde le sait: lorsque je me suis efforcé, il y a un an, de conclure une entente avec le gouvernement de Terre-Neuve avant qu'une décision ne soit prise par la cour, je n'ai pas quitté la table de négociations; c'est le ministre de Terre-Neuve qui l'a quittée.

En attendant de conclure une entente avec cette province, le gouvernement fédéral administera les ressources au large de Terre-Neuve, car le climat sera plus propice maintenant que la question des droits est tranchée. Le climat sera très bon pour les investissements.

Je suis très heureux que le ministre d'État aux Mines soit un Terre-Neuvien. Il veillera à ce qu'en attendant la conclusion d'une entente avec Terre-Neuve, la mise en valeur de ces ressources serve les intérêts des Terre-Neuviens et à ce que ceux-ci en retirent le plus d'avantages possible. Ce faisant, nous savons que c'est dans l'intérêt de tout le Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Le chef, le chef!

M. McGrath: Monsieur le Président, j'espérais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui aspire à la direction du pays, se serait comporté comme un grand seigneur. Je lui en donne maintenant l'occasion.

LE RÈGLEMENT POLITIQUE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, le ministre est-il disposé à prendre la direction et à reprendre les négociations avec la province de Terre-Neuve, dans l'intention de régler le problème sur le plan politique et de faire preuve de générosité et de magnanimité envers une des provinces?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne suis pas encore tout à fait disposé à prendre la direction; j'y réfléchis.

Si MM. Marshall et Peckford veulent me voir, je suis à leur disposition, comme toujours. Je suis retourné de nombreuses fois à Terre-Neuve pour les rencontrer. Il est même arrivé que des journalistes essaient d'organiser une rencontre lorsque M. Marshall était dans la même pièce que moi, mais celui-ci ne voulait pas parler. Tout le monde sait que je veux régler ce problème. J'ai toujours voulu le régler mais maintenant la Cour a tranché la question. Ces ressources relèvent du gouvernement fédéral, ce qui ne veut pas dire que ce ne soit pas intéressant pour les Terre-Neuviens. Le gouvernement du Canada s'occupe également des Terre-Neuviens . . .

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: . . . et parfois, il les avantage. Aussi, s'ils veulent me parler, je suis à leur disposition. Je ne veux pas faire de la politicaillerie avec eux.

M. Crosbie: Oh non!

M. McGrath: Que faites-vous en ce moment?

• (1440)

M. Chrétien: Je me contente de dire que ces ressources seront mises en valeur dans l'intérêt des Terre-Neuviens et le fait qu'il n'y aura pas de conflit entre les deux gouvernements est un facteur positif pour les investisseurs. Il faudra certes avoir des entretiens avec les représentants du gouvernement de Terre-Neuve, car il a des intérêts dans l'entreprise. J'espère bien que l'on finira par conclure une entente. Il paraît toutefois—j'espère que c'est faux—que le premier ministre Peckford a déjà dit qu'il ne négocierait pas avec moi; il faudrait lui demander si c'est vrai avant de poser la question.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je me demande si les députés d'en face, qui n'ont même pas de politique à propos des gisements sous-marins ou, du moins, qui ne peuvent pas s'entendre sur ce qu'est leur politique, peuvent se tenir tranquilles. Je pose cette question supplémentaire au nom des habitants de Terre-Neuve . . .

M. Crosbie: On ne demande pas à un enfant de faire un travail d'homme.

M. Tobin: . . . qui voudraient entendre la réponse du ministre, ce qui n'est pas le cas du député de Saint-Jean-Est, qui préfère jouer au finaud.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je prie le député de poser sa question.

M. Tobin: J'ignore s'il est maintenant possible de négocier une entente, monsieur le Président, mais en supposant qu'un gouvernement qui préfère la collaboration à l'affrontement soit élu à Terre-Neuve, le ministre peut-il garantir à la Chambre que le gouvernement du Canada a toujours l'intention de faire en sorte que, lorsqu'une entente sera négociée, la plus grande part des recettes aille à la province de Terre-Neuve . . .

M. Crosbie: Asseyez-vous, Judas!

M. Tobin: . . . où les ressources sont situées?

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Judas le leur a dit.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a toujours voulu négocier une entente avantageuse pour les habitants de Terre-Neuve. Nous avons toujours offert de partager les recettes. Je pense que je devrai attendre de voir ce qui se passera au cours des prochains jours parce qu'on m'a déjà dit que le premier ministre de Terre-Neuve avait déclaré qu'il ne voulait pas négocier avant l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement.

M. Crosbie: Bonne idée!

M. Chrétien: Monsieur le Président, il pourrait être obligé d'attendre encore bien longtemps!

Des voix: Bravo!

Des voix: Nous voulons Joe!

M. Chrétien: Monsieur le Président, j'ai réussi facilement à conclure des ententes avec la Saskatchewan, l'Alberta et la Nouvelle-Écosse.

M. Crosbie: Où est John Turner maintenant que nous avons besoin de lui?

M. Chrétien: Comment se fait-il que je n'arrive pas à conclure une entente avec le gouvernement de Terre-Neuve?

M. Dick: C'est vous qui êtes censé répondre aux questions.

M. Chrétien: Certaines questions méritent cependant d'être posées. Je n'ai pas eu de difficulté à m'entendre avec le premier ministre Lougheed ou avec le premier ministre Devine, qui ne sont pas des libéraux, mais qui ont préféré résoudre les problèmes de leur province au lieu de songer à leurs intérêts politiques.

Des voix: Continuez!

Des voix: Ramenez Joe!

M. Mulroney: Monsieur le Président, j'imagine que le ministre de l'Énergie est en train de se dire: «Si les applaudissements de mes collègues libéraux pouvaient seulement se traduire par des votes au moment du congrès. M'aimeront-ils autant en septembre qu'en mai?» En outre, je suis certain que le ministre veut faire abstraction des commentaires gratuits de celui qui est presque le ministre de la jeunesse . . .

M. Crosbie: Le jeune délinquant.

LA FAÇON DU MINISTRE D'ABORDER LES NÉGOCIATIONS

M. Brian Mulroney (chef de l'opposition): Étant donné l'importance de l'affaire, que le ministre a toujours prise au sérieux, du reste, et compte tenu du jugement que la Cour suprême a rendu aujourd'hui, le ministre entamera-t-il ces négociations en reconnaissant que les positions passées ne doivent pas forcément être maintenues et que toute décision découlant de nouvelles positions adoptées par le gouvernement fédéral doit être dans l'intérêt de la population de Terre-Neuve et du Labrador? Le ministre peut-il nous assurer qu'il en tiendra compte puisque la question a été réglée . . .

M. Tobin: Il ne peut ressusciter Labrador City.

M. Mulroney: . . . en adoptant une nouvelle attitude et en cherchant à offrir à la population de Terre-Neuve et du Labrador un règlement dont elle a vraiment besoin à l'égard des ressources sous-marines.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai fait tout mon possible l'an dernier pour en venir à une entente. Nous avons fait deux offres raisonnables au gouvernement de Terre-Neuve, qui les a rejetées. S'il veut négocier, il devrait proposer une solution. Bien entendu, je serais disposé à m'entretenir avec lui pour débattre les problèmes et tenter de les résoudre. Mon seul souci est de veiller à ce que ces ressources soient exploitées aussi rapidement et méthodiquement que possible, afin que la population de Terre-Neuve soit le première à en tirer des bénéfices. Car si nous aidons la population de Terre-Neuve à améliorer sa situation économique et sociale, c'est le Canada tout entier qui en tirera profit.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Chrétien à la direction!

M. Chrétien: Une fois encore, je recommande instamment au chef de l'opposition et au député de l'opposition originaire de Terre-Neuve de dire à M. Peckford que la population de Terre-Neuve a besoin d'un règlement, que la politicaillerie doit cesser, que c'est l'intérêt de la population de Terre-Neuve et non celui du gouvernement qui est en jeu et que les Canadiens réclament une solution. J'ai réussi à conclure une entente sur la constitution et sur l'énergie avec les autres provinces. Seule Terre-Neuve refuse d'en conclure une. C'est un peu décevant.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Brian Mulroney (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je trouve la réponse du ministre de l'Énergie très encourageante et je l'en félicite.

En ce qui concerne les négociations qui devront avoir lieu, le ministre a dit, sauf erreur: Les ressources appartiennent d'abord aux habitants de Terre-Neuve. Je crois le citer textuellement. C'est une attitude fort louable de sa part, car je pense pouvoir en déduire que le ministre transmet un message très clair au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador en l'invitant à venir négocier sans tarder et en lui assurant qu'il ne sera pas lié par ses positions antérieures. Est-ce là le sens de son message? Si oui, je félicite le ministre, car il s'agit là de véritable fédéralisme coopératif, et je l'invite à poursuivre dans cette voie. Ce sera sûrement avantageux pour Terre-Neuve et le Labrador.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Ce que j'ai dit, monsieur le Président, c'est que l'exploitation des richesses naturelles devrait d'abord profiter aux Terre-Neuviens. Mais je me garderai de confondre les Terre-Neuviens et le gouvernement de Terre-Neuve. Le gouvernement fédéral peut fort bien administrer des programmes relevant de sa compétence au profit de tous les Terre-Neuviens. La Cour suprême du Canada a confirmé les pouvoirs du gouvernement fédéral sur ces richesses naturelles. Je ne peux donc pas aller à l'encontre de la Cour suprême.

Il faudra donc nous mettre d'accord pour que l'exploitation de ces ressources profite d'abord aux Terre-Neuviens, puis à tous les Canadiens. Cependant, la décision de la Cour suprême ne laisse planer aucun doute. Le litige constitutionnel a été tranché, les richesses sous-marines de Terre-Neuve relèvent du pouvoir fédéral.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LA NÉCESSITÉ D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA FEMME

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor; elle est de mise en cette Journée internationale des femmes. Chacun sait à la Chambre que les libéraux prêchent mieux qu'ils n'appliquent leurs principes et leur ineptie se manifeste dans leur manière de promouvoir la situation des femmes dans le secteur privé.

Le ministre chargé de la situation de la femme a déclaré il y a à peine deux ans que le programme n'était même pas «modérément efficace». Étant donné que le ministre et son gouvernement n'ont pas hésité à établir des obligations contractuelles touchant les compressions salariales de 6 et 5 p. 100, nous dirait-il s'il est disposé dès maintenant à établir des obligations contractuelles à l'endroit des entreprises comptant au-delà de 50 employés qui traitent directement avec le gouvernement fédéral, afin qu'elles implantent des programmes de promotion de la femme?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je ne suis pas le seul en cause car cette question mérite, en effet, d'être étudiée par le ministre des Approvisionnements et Services qui a charge de tous les marchés de l'État. Cela dit, monsieur le Président, je dois signaler à mon collègue qu'en matière d'action sociale au sein du gouvernement fédéral, notre programme est autre que volontaire. Nous sommes en train d'étendre graduellement à l'ensemble de la Fonction publique un programme solide et efficace en vue de promouvoir la situation non seulement des femmes mais aussi des personnes handicapées et des autochtones.

Cet automne, j'ai annoncé notre objectif global en vue d'accroître considérablement le nombre de femmes détenant un poste de cadre. Par conséquent, le programme d'action positive de la Fonction publique ne saurait être qualifié de restreint. Il est solide et efficace et j'espère que mon collègue va l'appuyer.

• (1450)

LA FONCTION PUBLIQUE—COMPARAISON ENTRE LA SITUATION DES FEMMES ET CELLE DES FRANCOPHONES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor vient de démentir l'existence d'une obligation contractuelle au sein du gouvernement fédéral.

Le ministre voudrait-il justifier devant nous l'énorme contraste entre la situation des femmes dans le cadre du programme d'action positive du gouvernement fédéral et celle des francophones au sein de la Fonction publique du Canada? Trois ans après l'entrée en vigueur de la loi sur les langues officielles, on trouvait des francophones dans toutes les catégories d'emploi et à tous les échelons salariaux en proportion de leur poids démographique au Canada et à la Fonction publique. Le ministre est-il disposé aujourd'hui à instaurer un programme de promotion sociale semblable à celui qui existe en vertu de la loi sur les langues officielles?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, notre programme d'action positive a été implanté en juin dernier.

Mlle MacDonald: Il a été implanté en 1975 et vous tournez en rond depuis.

M. Gray: Les faits sont là et la représentante se trompe complètement. Nous avons d'abord instauré un projet pilote mettant en cause trois ministères. Ce n'est qu'en juin dernier que nous avons élargi le programme à toute la Fonction publique fédérale. Quand le Parlement examinera la question trois ans plus tard, je prédis que nous serons en mesure de constater autant de progrès que pour les francophones et que nous serons fiers des résultats. Je ne suis pas certain que mon collègue demeure parmi nous, mais nous serons nombreux ici à partager cette fierté.

Mlle MacDonald: Vous devriez avoir honte!

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'IMPOSITION DES AVANTAGES DES EMPLOYÉS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, je voulais poser ma question au ministre du Revenu national, mais il a pris la poudre d'escampette. Il a dû penser que c'était son jour de repos. Je vais donc la poser au vice-premier ministre.

J'ai en mains un rapport interne de Revenu Canada sur les avantages imposables. Le vice-premier ministre se souviendra que ces dispositions découlent du budget qu'il a lui-même présenté. Ce document analyse les possibilités qui s'offrent au ministère pour extirper des impôts au travailleur moyen auquel l'employeur accorde certains avantages sous forme de loyer subventionné, de stationnement gratuit ou de garderie. Le rapport conclut que le ministère devrait soit établir des règles précises pour l'imposition des avantages consentis aux employés, soit renoncer complètement à s'en mêler. Le rapport affirme que le ministère devrait cesser de procéder à des évaluations un peu au hasard, et souvent d'une manière injuste.

Vu que le ministère du Revenu national ne se montre pas équitable dans la façon dont il essaye de percevoir l'impôt sur les avantages accordés aux employés, le gouvernement envisage-t-il de suspendre l'imposition de ces avantages tant qu'il n'aura pas établi des critères rationnels pour la perception de ces impôts?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a certainement remarqué que le ministre du Revenu national était à sa place au début de la période des questions et qu'il y est resté assez longtemps. Le député a donc eu l'occasion de lui poser sa question. S'il désire une réponse de ma part, la réponse est non.

L'IMPOSITION DES SERVICES DE GARDERIE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, aujourd'hui étant le Jour international de la femme, le vice-premier ministre peut-il nous dire, au nom du gouvernement, si ce dernier a l'intention de continuer à arracher le plus d'argent possible aux personnes qui sont le moins en mesure de se protéger, c'est-à-dire aux femmes salariées, en percevant un impôt sur les services de garderie qui leur sont offerts? Ces femmes sont très souvent chef d'une famille monoparentale. Le gouvernement est-il assez mesquin pour vouloir continuer à taxer ces personnes qui s'efforcent de faire leur part en travaillant et en gagnant un revenu pour leur famille?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): S'il y a quelque chose de mesquin, c'est bien la question du député.

* * *

LES AFFAIRES CULTURELLES

L'INDÉPENDANCE DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA ET DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications, qui doit savoir que, selon une nouvelle diffusée par *Southam News* ce matin, le gouvernement compte proposer une mesure législative qui lui donnera le pouvoir, par l'entremise de la loi sur l'administration financière, d'empiéter sur l'indépendance traditionnelle des organismes culturels du gouvernement fédéral, comme le Conseil des arts du Canada et la Société Radio-Canada. Si c'est vrai, cette initiative constitue, bien entendu, une violation du principe en vigueur depuis longtemps dans notre pays, selon lequel nous devons veiller à ce que les activités culturelles et artistiques soient distinctes et libres de toute ingérence et de tout contrôle politiques.

Comme il s'agit d'une affaire des plus importantes, je demande au ministre si cette nouvelle est vraie et, dans l'affirmative, s'il peut nous expliquer la position du gouvernement à cet égard.

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Monsieur le Président, comme le député le sait, il devra attendre le dépôt de cette mesure législative pour savoir ce qu'elle renferme. La Chambre est déjà saisie du projet de loi C-20 dans lequel le gouvernement explique sa position à l'égard du CRTC et de la SDIC. Il constatera, en lisant les dispositions de ce projet de loi, que le gouvernement n'a aucune intention d'intervenir en vue d'imposer le contenu des émissions ou de déterminer qui, dans le pays, a droit à des subventions. J'ai toujours eu pour principe qu'il ne doit exister aucun lien de dépendance entre le gouvernement et les divers organismes

culturels pour toutes les questions faisant appel à un jugement de valeur concernant la teneur des émissions.

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE—ON DEMANDE DE SOUSTRAIRE LES ORGANISMES CULTURELS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur le Président, le ministre sait sans doute qu'il s'agit essentiellement de la liberté d'expression artistique et culturelle au Canada. Il importe également de comprendre que la commission Applebaum-Hébert a instamment prié le gouvernement et la Chambre de s'assurer que toute modification apportée à la loi sur l'administration financière ne viserait pas les organismes culturels, de façon qu'il n'y ait aucun lien de dépendance entre eux et le gouvernement, comme l'a dit le ministre. Le ministre assurera-t-il à la Chambre que, si jamais la loi sur l'administration financière est modifiée, il proposera, comme l'a fait le gouvernement Clark en 1979, de soustraire les organismes culturels à tout contrôle, de façon à préserver leur autonomie?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Monsieur le Président, il est bien clair que les organismes culturels reçoivent des fonds affectés par le Parlement du Canada. De toute évidence, ils doivent rendre compte au Parlement de l'utilisation de ces fonds. Je crois que nous en convenons tous. Par contre, ils sont indépendants essentiellement en ce qu'ils décident de la façon de dépenser les fonds qu'ils obtiennent, du type de concours qui sera et de la répartition des crédits entre les différents groupes d'un bout à l'autre du pays. A tous ces égards, leur autonomie actuelle sera maintenue, bien sûr.

* * *

L'AVORTEMENT

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je pose ma question au solliciteur général en sa qualité de ministre suppléant de la Justice. Il n'ignore pas qu'en cette journée internationale des femmes, les dispositions législatives sur l'avortement sont l'une des principales préoccupations des Canadiennes parce que trop souvent ces dispositions causent des retards interminables et rendent l'avortement thérapeutique inaccessible. Le ministre préconise-t-il la liberté de conscience et est-il en faveur de laisser cette délicate décision morale à la femme, en consultation avec son médecin? Le gouvernement va-t-il abolir ces dispositions du Code criminel sur l'avortement afin d'atteindre cet objectif primordial?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la question s'adresse en réalité à mon collègue le ministre de la Justice. Je sais qu'il tiendrait à y répondre lui-même.

LA FÉDÉRATION POUR LE PLANNING DES NAISSANCES—LE FINANCEMENT PAR LE GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dont le ministère alloue maintenant moins de fonds à la Fédération pour le planning des naissances du Canada, malgré l'excellente promotion qu'elle fait pour le contrôle des naissances et l'éducation sexuelle, deux moyens efficaces de réduire le nombre des avortements au Canada. Madame le ministre va-t-elle s'occuper de hausser le niveau du financement de cette Fédération, d'autant plus que des réductions radicales lui sont infligées dans certaines provinces comme la Colombie-Britannique où le gouvernement du Crédit social lui refuse tout crédit?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, mieux encore, je puis confirmer à la Chambre que j'ai pu ramener au niveau antérieur le financement de la Fédération du planning des naissances du Canada. Je crois que c'est là une excellente nouvelle pour tout le monde, étant donné le travail magnifique que l'organisme accomplit auprès des collectivités et des groupes, partout au Canada. Je n'avais pas dans mon budget, qui est limité, et pour cause, suffisamment d'argent pour remplacer les gouvernements des provinces qui ont failli à leur tâche. Je le regrette, comme tous les Canadiens, et tout particulièrement, dans ce cas-ci, les femmes et les jeunes filles.

* * *

• (1500)

LA DÉCENTRALISATION GOUVERNEMENTALE

LA NOUVELLE DU TRANSFERT D'UNE DIRECTION DE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE CANADA DE HALIFAX À SYDNEY

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et a trait à un article paru récemment dans le *Chronicle-Herald* de Halifax. D'après cet article, le vice-premier ministre aurait félicité le député de Cape Breton-The Sydneys à la suite de la décision du Conseil du Trésor fédéral d'approuver une dépense de $500,000 destinée à mettre en marche le transfert de Halifax à Sydney de la Direction de la sécurité du revenu, de Santé et Bien-être Canada.

Cela veut-il dire que les libéraux du Cap-Breton sont opposés au député de Halifax, ou s'agit-il d'un nouveau genre de programme de création d'emplois qui consiste à muter du personnel d'un bout à l'autre de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Autant que je puisse me rappeler, monsieur le Président, l'annonce de ce transfert remonte à longtemps. Il ne s'agit pas d'une décision récente. Je me ferai cependant un devoir de vérifier les détails. J'aimerais savoir quelle est exactement la position de mon honorable collègue sur la question de la décentralisation, c'est-à-dire s'il est pour ou contre. Si ma mémoire est fidèle, il s'agit simplement de la confirmation d'une décision qui a été annoncé il y a quelque temps. Ce qu'on vient d'annoncer concerne tout simplemenmt sa mise en œuvre.

M. Crosby: Monsieur le Président, je peux dire au président du Conseil du Trésor quelle est exactement ma position. Je m'oppose absolument à ce que l'on mute de Halifax à Sydney des fonctionnaires qui ont de l'ancienneté et ont consacré de nombreuses années de leur vie à la fonction publique canadienne, simplement pour faire plaisir au député de Cape Breton-The Sydneys et au vice-premier ministre.

LES CONSÉQUENCES POUR LES EMPLOYÉS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Le président du Conseil du Trésor a-t-il pensé aux conséquences pour les fonctionnaires visés par ce transfert? Examinera-t-il leurs cas particuliers et tiendra-t-il compte de ceux qui ne pourront conserver leur emploi s'ils sont obligés de déménager de Halifax à Sydney pour demeurer à l'emploi de la Fonction publique?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, les projets de décentralisation comportent de très généreuses dispositions pour traiter équitablement les fonctionnaires concernés. Elles s'appliqueront sûrement en l'occurrence. Le point de vue de mon honorable collègue suscitera sûrement l'intérêt du ministre responsable, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui se trouve à la Chambre.

* * *

PÉTITIONS

M. FLIS—LA LIBÉRATION DE MYKOLA HORBAL D'UN CAMP DE TRAVAIL SOVIÉTIQUE

M. le Président: A l'ordre. J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député de Parkdale-High Park (M. Flis), le mercredi 7 mars 1984, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Dick: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, car j'ai deux questions à soulever. D'abord, la question habituelle que je devrais poser au leader du gouvernement à la Chambre au sujet des travaux prévus pour la semaine prochaine.

Sauf erreur, il y a eu des discussions au sujet de la deuxième question, soit la motion de renvoi du Budget supplémentaire (C) de 1983-1984 à divers comités permanents de la Chambre en vertu d'un ordre du 5 mars; il a été convenu de la modifier en renvoyant les crédits 2c. et 3c. du Développement social au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques plutôt qu'à celui des transports. C'était une simple erreur typographique.

M. Pinard: Quant à la deuxième question, monsieur le Président, nous avons tenu des consultations, il est vrai, et nous sommes entendus sur la motion mentionnée par le député. En conséquence, si vous demandez le consentement unanime, nous proposerons la motion suivante:

> Que l'on modifie l'ordre adopté par la Chambre le 5 mars 1984 pour renvoyer le Budget supplémentaire (C) de 1983-1984 aux divers comités permanents de la Chambre en supprimant le renvoi des crédits 2c. et 3c. du Développement social au comité permanent des transports et en renvoyant ces crédits au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Si vous présentez cette motion aux voix, il y a lieu de croire qu'elle sera adoptée à l'unanimité, sans débat.

M. le Président: Le président du Conseil privé a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Pinard est adoptée.)

M. Pinard: Monsieur le Président, en ce qui concerne les travaux de la Chambre prévus pour la semaine qui vient, nous comptons mettre en discussion demain les projets de loi suivants: Le projet de loi C-9, reprise du débat, suivi de la reprise du débat sur le projet de loi C-10. Lundi est un journée d'opposition, donc un jour prévu. Mardi, mercredi et jeudi de la semaine prochaine, nous pourrons reprendre le débat sur le projet de loi C-21. Si nous renvoyons cette mesure au comité avant jeudi prochain, je serai heureux de m'entretenir avec mes collègues, les leaders des deux autres partis, pour leur faire part de nos autres projets pour finir la semaine.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai une question au sujet des travaux de la Chambre. Le président du Conseil privé doit savoir que le projet de loi concernant la loi sur l'accès à l'information et la loi sur la protection de la vie privée prévoit la nomination d'un comité en vue d'étudier la mise en vigueur de cette importante mesure. Le comité mixte des règlements et autres textes réglementaires a demandé l'autorisation d'assumer cette tâche importante, compte tenu, notamment, de la lourde charge de travail du comité de la justice et des questions juridiques. Le fait est, monsieur le Président, qu'aucun comité n'a encore été chargé de cette tâche importante.

Je voudrais demander au président du Conseil privé si le gouvernement compte prendre des mesures pour faire désigner ce comité, afin que l'on puisse examiner attentivement les lacunes manifestes du projet de loi, tant en ce qui concerne le fond de la mesure que l'exécution et l'application de la loi proprement dite.

M. Pinard: Le député a dit que le comité de la justice était surchargé de travail. Ce serait le cas s'il se montrait plus coopératif. Comme nous n'avons pas encore renvoyé à ce comité le projet de loi sur l'organisme de sécurité ni la loi sur le divorce ni les modifications au Code criminel, la démarche du député est purement hypothétique, je suppose.

Pétitions

En ce qui concerne la loi sur l'accès à l'information, j'ai reçu une demande du comité permanent dont il parle, demande que nous avons rejetée parce que nous comptons renvoyer cette mesure au comité de la justice. D'autre part, si nous pouvons compter sur la collaboration des députés à l'égard des projets de loi dont je viens de parler, il est possible que je révise ma position et que nous acceptions de renvoyer le projet de loi sur l'accès à l'information au comité mentionné par le député.

Pour le moment, le comité de la justice et des questions juridiques n'est absolument pas surchargé de travail. C'est pourquoi je serais mieux en mesure de répondre de façon précise à sa question lorsque certains projets de loi dont j'ai parlé lui auront été renvoyés.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais également intervenir au sujet des travaux de la Chambre. Le leader du gouvernement à la Chambre et le ministre des Transports sont sans doute au courant de démarches faites par certains organismes, notamment l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes, qui souhaitent nous voir étudier au plus tôt les modifications à la loi sur l'aéronautique. Le leader parlementaire du gouvernement peut-il nous donner une idée de la date où il compte saisir la Chambre de cette mesure? Il ne fait aucun doute, je pense, qu'elle sera adoptée assez rapidement. Quelle date a-t-on prévue pour présenter les modifications à la loi sur l'aéronautique?

M. Pinard: Monsieur le Président, je prends note des instances du député. Je réfléchirai à la question, consulterai le ministre des Transports et serai en mesure de répondre au député, du moins je l'espère, avant la fin de la session.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. PARKER—LA RÉCEPTION DES ÉMISSIONS TÉLÉVISÉES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter la pétition qui suit. A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée: Les soussignés, citoyens du Canada, souhaitent se prévaloir de leur droit de présenter un grief et déclarent humblement: Attendu que la réception des émissions télévisées de la CBC et de CFCN dans les régions de Jaffray, de Tie Lake, de Sand Creek et de Galloway en Colombie-Britannique est très mauvaise et attendu que les loisirs des citoyens de ces régions rurales se limitent en grande partie à la télévision, à ces causes, vos pétitionnaires demandent qu'il plaise au gouvernement du Canada de procéder à des analyses pour détecter les interférences et augmenter la puissance d'émission, afin de bénéficier d'un bon service. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

• (1510)

LA LOI PORTANT CONSTITUTION D'UNE ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DES PERSONNES ÂGÉES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine) demande à présenter le projet de loi C-224, portant constitution d'une Assemblée consultative des personnes âgées.

—Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but d'établir une assemblée consultative des personnes âgées, afin d'aider le gouvernement fédéral à élaborer des programmes destinés à fournir des services à cette catégorie de Canadiens, dont le nombre s'accroît sans cesse.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES PENSIONS

MODIFICATION CONCERNANT LES DEMANDES DE PENSION D'ANCIEN COMBATTANT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine) demande à présenter le projet de loi C-225, tendant à modifier la loi sur les pensions (retard administratif).

—Monsieur le Président, le projet de loi que je présente vise à réduire à six mois le délai dont dispose la Commission des pensions pour étudier les demandes des anciens combattants. Si la Commission des pensions n'arrivait pas à respecter ce délai, l'ancien combattant deviendrait automatiquement admissible aux prestations qu'il réclame. Des centaines d'anciens combattants meurent sans jamais connaître la décision de la Commission à leur égard. Mon projet de loi ferait cesser ce scandale.

Je signale à la Chambre qu'aux États-Unis les demandes de pensions sont étudiées dans un délai de 90 jours, un exploit qui mérite des éloges et qu'on devrait chercher à imiter.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 177, 454, 634 et 641.

[*Texte*]

LE JURY CONSULTATIF NATIONAL SUR LE CONGÉ DE PERFECTIONNEMENT

Question no 177—**M. Mazankowski:**

1. Existe-t-il un Conseil consultatif national sur les congés de perfectionnement et, si oui, *a*) quel en est le mandat, *b*) quels sont (i) le nom (ii) les antécédents ou l'expérience (iii) la durée du mandat de chaque membre, *c*) quelle rémunération les membres (i) touchent-ils (ii) ont-ils touchée à ce jour, en traitement ou frais de déplacement, par exemple, *d*) quel autre financement, s'il en est, le gouvernement fournit-il?

2. Au cours de l'année financière 1982-1983, le Conseil s'est-il réuni et, si oui, *a*) combien de fois, *b*) combien de fois est-il tenu de le faire, *c*) quelles questions a-t-il étudiées, *d*) quels rapports ou recommandations a-t-il publiés?

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui.

1. *a*) Mandat: compte tenu des options présentées par le Groupe de travail sur le congé de perfectionnement, entendre et évaluer les points de vue que les syndicats, les milieux d'affaires et de l'enseignement ainsi que les trois paliers gouvernementaux ont présentés à l'atelier des 25, 26 et 27 octobre 1983; et rédiger un rapport recommandant au gouvernement fédéral les lignes de conduite possibles en matière de congé de perfectionnement.

b)(i) Les noms des membres du Jury consultatif national figurent ci-après.

(ii) Les membres du Jury ont été choisis à cause de leur expérience générale et de leur connaissance des questions en cause et afin d'équilibrer les points de vue des principaux secteurs.

(iii) Les nominations sont en vigueur depuis le 11 août 1983 et expireront à la parution du rapport du Jury au début de 1984.

c)(i) Des honoraires de $150 par jour sont versés aux membres du Jury pour chaque journée où ils ont assisté aux réunions. Les frais de déplacement sont également remboursés aux membres qui n'habitent pas Ottawa.

(ii) Voici les dépenses du Jury consultatif national en date du 12 décembre 1983:

	Frais de déplacement	Honoraires
M^me^ M. Eady	$ 3 086	— *
M^me^ L. Rogers	$ 3 653	$1 800
M. R. Ahenakew	$ 3 380	$1 200
M^me^ A. Ironside	$ 4 312	$1 800
M^me^ C. Booker	$ 2 077	$1 800
M^me^ C. Walda	$ 1 894	$1 500
M. G. Bourgeault	$ 853	$1 350
M. S. L. Smith	—	— *
Total	$19 255	$9 450

d) Un budget de $231,000 a été affecté pour le déplacement, les honoraires, d'autres services d'experts de même que pour l'impression et la distribution du rapport du Jury.

2. *a*) Le Jury, qui a commencé à se réunir en 1983-1984 seulement, a tenu six réunions avant le 31 décembre 1983.

b) Les réunions sont convoquées aux principales étapes de la rédaction du rapport.

c) Les membres du Jury ont discuté du contenu de leur rapport et de leurs recommandations.

d) Le rapport devrait paraître au début de 1984. (Voir 1. *b*(iii) ci-dessus.)

---

* M^me^ M. Eady ne reçoit aucun honoraire en raison de son poste avec le gouvernement du Manitoba.

* M. Smith ne reçoit aucun honoraire en raison de son poste avec le gouvernement fédéral.

Questions au Feuilleton

Membres du Jury consultatif national

M^me^ Carolynn Walda,
Vice-présidente des ressources humaines,
Société General Foods,
105 Moatfield Drive,
Don Mills, Ontario,
M3C 3J5

M^me^ Clare Booker,
Directrice régionale de l'éducation,
Congrès du travail du Canada,
2267 Albert Street,
Regina, Saskatchewan,
S4P 2V5

M^me^ Anne Ironside,
Présidente,
Association canadienne pour l'éducation des adultes,
Directrice des programmes, Centre d'éducation permanente,
University of British Columbia,
5997 Iona Drive,
Vancouver, B.C.,
V6T 2A4

M^me^ Mary Eady,
Sous-ministre du Travail,
225 Legislative Building,
Winnipeg, Manitoba,
R3C 0V8

M. Stuart L. Smith,
Président,
Conseil des sciences du Canada,
Édifice Berger,
100, rue Metcalfe, pièce 1705,
Ottawa, Ontario,
K1P 5M1

M^me^ Lenore Rogers,
Présidente du Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme,
Regina Plains Community College,
2708-12th Avenue,
Regina, Saskatchewan,
S4T 1J2

M. Ray Ahenakew,
Président et ancien directeur,
Saskatchewan Indian Community College,
201 Robin Crescent,
Saskatoon, Saskatchewan,
S7L 6M8

Questions au Feuilleton

M. Guy Bourgeault,
Doyen de la Faculté de l'éducation permanente,
Université de Montréal,
3333, chemin Queen Mary,
Montréal, Québec,
H3V 1A2

LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

Question nº 454—**M. Howie:**

La Garde côtière canadienne emploie-t-elle présentement des personnes et, dans l'affirmative, combien et combien en employait-elle au cours de chacune des deux années précédentes?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): La Garde côtière canadienne employait 6,799 personnes au 31 décembre 1983, 6,619 au 31 décembre 1982, 6,404 au 31 décembre 1981. Ces chiffres comprennent toutes les périodes d'occupation d'un emploi, soit moins de six mois, plus de six mois, emplois saisonniers, permanents.

LE PROGRAMME D'EXCELLENCE EN GESTION DE PETITES ENTREPRISES

Question nº 634—**M. Stewart:**

Existe-t-il un programme d'excellence en gestion de petites entreprises et, dans l'affirmative, *a*) quel ministère ou organisme est responsable de son administration, *b*) quel était le budget prévu du programme au cours de l'année financière 1983-1984?

L'hon. David Smith (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Oui. *a*) Le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR). *b*) Une somme de $395,000 a été prévue pour l'année financière 1983-1984.

LE PROGRAMME D'AIDE AUX CRÉATIONS DE LA MODE

Question nº 641—**M. Stewart:**

Au sujet de la réponse à la question nº 123, quel était le budget prévu du programme d'assistance aux créations de mode au cours de l'année financière 1983-1984?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Tel qu'indiqué dans la réponse à la question nº 123, fournie à la Chambre des communes le jeudi 19 janvier 1984, le Programme d'aide aux créations de la mode a pris fin en 1982. Par conséquent, aucun crédit n'a été attribué pour l'année financière 1983-1984.

[*Traduction*]

M. Evans: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Pour répondre à la question que le whip de l'opposition officielle m'a posée hier à propos de la question nº 717, je lui dirai qu'on peut obtenir chaque mois du ministère des Transports les manifestes concernant les avions de Transports Canada, et du ministère de la Défense nationale ceux concernant les avions du ministère de la Défense nationale. Ces manifestes, tout le monde peut les obtenir. Étant donné que selon le commentaire 357(ff) de Beauchesne, les députés doivent s'abstenir de «demander des renseignements fournis dans des documents auxquels l'auteur de la question a accès, comme les lois, les rapports publics, et le reste, j'estime que la question du député est irrecevable.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * * *

M. le Président: La Chambre consentirait-elle à l'unanimité à revenir à la présentation des projets de loi? Je crois savoir que le ministre des Transports (M. Axworthy) songe à présenter un projet de loi.

M. Nielsen: Monsieur le Président, le ministre devra être beaucoup plus attentif et avoir l'esprit beaucoup plus vif qu'en ce moment s'il espère se classer honorablement lors du congrès à la direction de son parti.

M. Benjamin: Si le ministre cessait de bavarder avec ses collègues libéraux, monsieur le Président, peut-être ne serait-il pas pris ainsi au dépourvu. Quoi qu'il en soit, nous y consentons nous aussi.

* * *

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MODIFICATION VISANT À AUGMENTER LE PLAFOND DES PAIEMENTS ANTICIPÉS

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C-23, tendant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Gimaïel: Monsieur le Président, je suis heureux que vous me donniez la parole à l'occasion du débat sur le projet de loi C-21 . . .

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lorsque nous avons suspendu nos travaux, à 13 heures, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) venait de terminer son intervention. Nous n'avons eu aucunement l'occasion de lui poser certaines questions. Maintenant que le député est présent, pourrions-nous tenir la période habituelle de questions? Je suis persuadé que le député consentirait à répondre à des questions conformément au Règlement.

Le président suppléant (M. Herbert): Si tous les députés sont d'accord, nous allons tenir une période de questions de dix minutes.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député de Kamloops-Shuswap, qui est le critique financier du Nouveau parti démocratique, a laissé entendre aujourd'hui dans son allocution que beaucoup de Canadiens ne paient pas d'impôt sur le revenu. Bien sûr, il s'en trouve. Pourrait-il nommer un seul citoyen canadien ou une seule société canadienne qui, quoique touchant un revenu imposable, n'aient pas été tenus de payer de l'impôt, ou aient été exemptés d'impôt ou quelque chose du genre? Ou est-ce que toute cette histoire d'impôts non payés n'est que pure rhétorique et pur baratin de la part du critique financier du NPD?

M. Riis: Monsieur le Président, c'est là une question à laquelle il est vraiment difficile de répondre. Je tiens à rappeler au député que ce que je voulais dire, c'est qu'à ce temps-ci de l'année, alors que tout le monde prépare fébrilement sa déclaration d'impôt ou paie des comptables pour ce faire, on devient très sensible au fait que des sociétés, des entreprises et des particuliers ne paient pas leur juste part d'impôt fédéral pour toutes sortes de raisons. Ils ne font rien d'illégal, ils ne violent en rien les lois du pays. Il arrive tout simplement que ce sont les lois du pays qui ont été rédigées de telle façon qu'elles favorisent certaines catégories de citoyens ou d'entreprises. Beaucoup de lois découlent de bonnes intentions, mais ont été mal appliquées au fil des années ou les circonstances ont tellement changé que ces intentions se sont finalement révélées inadéquates ou ont changé avec le temps.

Je veux parler des quelque 200 échappatoires que permet aux sociétés le régime fiscal actuel. Il s'ensuit que les livres de nombreuses sociétés montrent qu'elles ont été très rentables en 1982-1983. Je pourrais peut-être citer un exemple au député. C'en est un qui revient souvent à la Chambre. Il s'agit de la Banque de Montréal dont les profits en 1982, je crois, ont excédé les 300 millions de dollars. Pour une foule de raisons de nature fiscale, la Banque n'a payé aucun impôt fédéral sur le revenu cette année-là grâce aux échappatoires et aux stimulants fiscaux consentis par le gouvernement canadien. Et je pourrais aussi ajouter que cette situation est attribuable aux gouvernements libéraux et conservateurs successifs. Nous croyons que c'est déplorable. Quand un aussi grand nombre de contribuables, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, ne paient pas leur juste part d'impôt sur le revenu, il faut bien que d'autres en paient plus que leur part.

• (1520)

C'est une situation honteuse; à cause d'une foule d'échappatoires fiscales, il y a d'honnêtes travailleurs, de même que des entreprises, notamment de petites entreprises, qui paient un taux d'imposition anormalement élevé parce que beaucoup trop ne paient pas ce que j'appelle leur juste part d'impôt.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député a prononcé un discours passionné, mais je m'étonne qu'il n'ait pu citer un seul nom de personne ou d'entreprise qui ne paie aucun impôt sur son revenu imposable.

Je voudrais demander au député de Kamloops-Shuswap, qui affirme qu'il y a tellement d'échappatoires fiscales dans la loi, pourquoi le Nouveau parti démocratique a voté en faveur du régime d'obligation aux petites entreprises, qui a permis à la Banque de Montréal de déclarer comme revenu non imposable des revenus qui auraient été imposables autrement? Le Nouveau Parti démocratique préconise-t-il, par exemple, le loyer fictif pour les maisons et locaux commerciaux achetés à titre d'investissement? En fait, dans cette foule d'échappatoires fiscales, laquelle le Nouveau parti démoratique voudrait-il abolir? Le député proposerait-il d'abolir le crédit d'impôt pour les enfants? Irait-il dire à ceux qui font des dons à des œuvres de charité que cet argent n'est pas déductible aux fins de l'impôt? Le député dirait-il, par exemple, que l'intérêt sur une dette contractée pour rentabliliser une entreprise commerciale ne serait pas déductible d'impôt? La position des néo-démocrates est-elle raisonnable? Ou bien ce parti se contente-t-il de dénoncer l'inéquité du régime fiscal à des fins purement électoralistes, tout en étant incapable de nommer précisément un seul cas de contribuable qui ne paie pas d'impôt?

M. Riis: Monsieur le Président, je regrette d'apprendre que le député est dur d'oreille. Il me semblait bien avoir cité nommément une entreprise. Je pourrais peut-être en énumérer quelques autres: la Compagnie de la Baie d'Hudson, Steinberg, Simpson-Sears, Domtar . . .

M. Blenkarn: Je parle du revenu «imposable».

M. Riis: Le revenu imposable était de 30 millions de dollars en 1981, et cette firme n'a payé aucun impôt cette année-là.

M. Blenkarn: Le revenu imposable.

M. Riis: Monsieur le Président, il y en a toute une liste. Pour citer un exemple précis d'échappatoires fiscales qui pourraient être supprimées dans une large mesure, prenons les subventions accordées dans le cadre du PEP. Tout le monde, y compris les progressistes conservateurs s'ils veulent être honnêtes à propos de ces prétendus encouragements fiscaux accordés aux sociétés pétrolières, devra admettre que nous sommes allés un peu trop loin quand on voit que les contribuables canadiens défraient plus de 80 p. 100 de la prospection qui se fait dans nos régions septentrionales, par l'entremise de ce programme et des autres concessions fiscales accordées aux sociétés pétrolières dont la plupart sont étrangères. Je ne pense pas que nous ayons les moyens de maintenir plus longtemps ces concessions fiscales.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire à poser au député. Comme le député de Kamloops-Shuswap a dit que la compagnie de la Baie d'Hudson avait omis de payer de l'impôt sur une somme de 30 millions, va-t-il aller voir un juge de paix cet après-midi pour porter une accusation de fraude fiscale contre cette compagnie? Va-t-il en faire autant pour la Banque de Montréal? Ou n'est-il pas vrai que ces compagnies n'ont pas de revenu imposable? N'est-il pas vrai que ce ne sont là que des boniments à la noix et un ramassis de bobards?

Puis-je poser une autre question au député? Quelle est la position du NPD sur la mesure à l'étude? Est-il d'accord pour accorder au gouvernement un pouvoir d'emprunt de 29 milliards ou va-t-il voter contre ce projet de loi?

M. Riis: Monsieur le Président, cela devient tout à fait ridicule. Le Nouveau parti démocratique va-t-il voter pour autoriser le gouvernement du Canada à emprunter et à dépenser près de 30 milliards alors que nous prenons tous les jours la parole à la Chambre pour dénoncer la façon dont cet argent est dépensé et perçu? Je trouve plutôt risible qu'on puisse laisser entendre que nous allons approuver ce projet de loi.

Je tiens à faire une mise au point à propos d'une question que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a soulevée. Je n'ai pas dit que la Banque royale du Canada, la Banque de Montréal que j'ai mentionnée, Domtar ou Steinberg avaient commis des fraudes fiscales. J'ai bien précisé que ces entreprises respectaient la loi. Au cours des années, son parti politique a, avec la collaboration du parti libéral, établi une série de règles fiscales qui permettent aux particuliers, principalement aux riches ainsi qu'aux sociétés canadiennes de profiter légitimement des lois qui offrent des échappatoires leur permettant de payer peu d'impôt ou pas du tout. Ces personnes agissent en toute légalité grâce à la loi formulée par les députés libéraux et conservateurs.

[*Français*]

M. Pierre Gimaïel (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat que nous tenons présentement au sujet du projet de loi C-21 visant à donner au gouvernement canadien le pouvoir d'emprunt nécessaire pour l'année 1984. Évidemment, ce n'est pas la première fois que ce débat se tient en cette Chambre. Chaque année, ce débat revient à l'occasion du pouvoir d'emprunt qui est donné au gouvernement afin que ce dernier puisse répondre aux besoins des Canadiens et aux besoins des différents ministères.

Ce qui me surprend dans ces débats d'année en année, et peut-être encore plus cette année que les autres, c'est toujours la répétition des arguments de l'Opposition officielle, une répétition qui fait que chaque année nous avons droit aux mêmes termes de «chèques en blanc» . . . et de tout ce que vous pouvez énumérer en matière de démagogie qui veut faire croire aux Canadiens qu'il existe une mauvaise administration à la tête de ce pays. De plus, leur argumentation est une contradiction étonnante de ce qui se passe vraiment au Canada. Vous savez, le Canada, c'est un beau et grand pays, un beau grand pays qui est ainsi fait que pour neuf provinces sur dix, le grand percepteur, celui qui a pris la responsabilité d'amasser des fonds à même les impôts de tous les Canadiens ou de tout autre façon pour répondre aux besoins des provinces, c'est le gouvernement canadien. Ce qui est le plus aberrant quand on écoute l'opposition et le plus surprenant aussi, c'est que vous savez très bien, monsieur le Président, tout comme moi, que présentement à la tête des provinces canadiennes il n'y a pas de gouvernements libéraux.

Une voix: Cela s'en vient!

M. Gimaïel: Il y a plusieurs gouvernements conservateurs qui eux font des dépenses, qui eux font des lois pour répondre aux besoins de leurs populations. Quelles sont les lois que ces gouvernements-là font voter et comment les passent-ils? Je ne saurais vous le dire pour toutes les provinces. Est-ce qu'ils font bien leur travail? Si on parlait du Québec, on pourrait en discuter longtemps parce que je suis en désaccord sur beaucoup de choses avec le gouvernement de ma pauvre province qui de plus en plus subit les contrecoups d'un gouvernement péquiste qui la domine outrageusement. En ce qui regarde les autres, je ne saurais aller aussi loin. Mais il demeure un fait, c'est que ces gens-là sont ceux qui font les dépenses, et ces gens-là qui sont pour beaucoup des conservateurs, comme ceux qui sont devant nous, ou des députés du Nouveau parti démocratique . . . une bonne partie des 29 milliards que le gouvernement canadien veut emprunter va être redistribuée à ces gens-là. C'est à peu près 20 milliards de dollars cette année, monsieur le Président, que le gouvernement canadien donne aux provinces, par le biais des transferts de fonds, et ce pour répondre aux besoins des Canadiens comme les définissent les provinces dans leurs domaines de compétence telle la santé. Et je vois ici le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) qui est en pleines négociations présentement et qui nous a amené un projet de loi pour s'assurer du fait que les Canadiens sont bien soignés, bien traités, qu'ils peuvent naître, vivre et mourir en toute quiétude dans leur pays, en sachant très bien que le Canada est capable de leur fournir la santé et le bien-être, à même le système d'éducation postsecondaire, le système d'éducation universitaire et technique. Il y a des transferts de fonds qui se font au Canada, pour 20 milliards de dollars chaque année, du gouvernement canadien vers les provinces. Je suggère donc aux députés de l'opposition, s'ils veulent savoir à quoi vont servir ces fonds exactement, de téléphoner à leurs collègues provinciaux qui pourraient peut-être leur dire quelles sortes de dépenses ils font avec cet argent-là. Je serais surpris qu'ils le fassent, parce que dans plusieurs domaines, monsieur le Président, l'incohérence se retrouve partout dans ce parti-là. Qu'on parle de langue, qu'on parle de pétrole ou qu'on parle de toutes sortes de choses, ce que les grands frères du Parlement fédéral veulent, les petits frères de la province ne le veulent pas, ou on ne s'entend pas, ou on admet la zizanie. C'est à peu près l'image que nous donne le Parti progressiste conservateur présentement avec son veau d'or, avec son nouveau leader qui, soit dit en passant, fait face maintenant au nouveau mouvement qui prend le surnom de «Bring back Joe», et qui de plus en plus croît dans l'Ouest à un rythme effarant . . .et qui ne semble peut-être pas certain de faire la prochaine élection.

• (1530)

«Bring back Joe!». C'est le nouveau mouvement qui a pris naissance dans l'Ouest, monsieur le Président. Le «BBJ», le «Bring Back Joe movement» . . . , et comme je les comprends facilement d'être déçus, parce que comme le disait l'honorable député de Joliette (M. La Salle) durant la campagne au leadership du Parti progressiste conservateur il y a un an, de plus en plus, le chef de l'opposition s'avère être un veau d'or. Il en a même perdu la parole depuis un bout de temps; il l'a retrouvée cet après-midi pour deux courtes questions et a très vite disparu pour aller trouver son copain de Saint-Jean-Est (M. McGrath) afin de lui demander s'il avait posé de bonnes questions, monsieur le Président. Je crois qu'il va revenir à son statut habituel de veau d'or dès demain. C'est alors qu'on verra encore une fois disparaître sa faculté de parler, faculté qu'il a oubliée depuis quelques semaines.

Mais pour en revenir au sujet qui nous intéresse, monsieur le Président, j'ai entendu par surcroît, depuis quelques jours, des députés de l'opposition officielle tenter de faire croire que le Canada s'endette. C'est terrible, le Canada s'endette! J'écoutais justement le député de Joliette hier, qui prenait l'exemple

parfait de la carte de crédit. Monsieur le Président, qu'est-ce qu'il y a de mal à utiliser une carte de crédit pour payer des achats? Ce n'est tout simplement qu'une technique bancaire. C'est le plus bel exemple qu'avait le député pour expliquer ce qui se passe au Canada, et il ne l'a pas utilisé. Il est évident que si l'utilisateur de la carte de crédit n'a pas d'argent pour couvrir la fameuse carte, et s'il emprunte d'une autre personne pour dépenser, il y a là une difficulté. Mais lorsque l'utilisateur a l'argent en banque pour le faire, il n'y a pas de problème à utiliser une carte de crédit.

Le gouvernement canadien, des 29 milliards d'emprunt qu'il demande par ce projet de loi, empruntera au-dessus de 90 p. 100 de cet argent au Canada. C'est-à-dire que les Canadiens n'emprunteront pas d'argent à l'étranger. Ce que fait le gouvernement, c'est demander un pouvoir, qui est un pouvoir d'emprunt, pouvoir qui lui permet de se procurer les fonds nécessaires par un moyen autre que celui de la taxation ou de l'impôt pour générer de l'activité économique, pour répondre aux besoins qu'a la population, pour répondre aux obligations qui lui sont dues à cause des différents projets de loi qui ont été votés et adoptés à la Chambre et votés par tous les partis de la Chambre, quels qu'ils soient et ce, au cours des années, au cours des décennies.

Et lorsque le gouvernement canadien emprunte des Canadiens, est-ce que le déficit du Canada augmente? Non. Le déficit du Canada en tant que pays n'augmente pas. Quand le gouvernement canadien emprunte des Canadiens, il se sert de l'argent des Canadiens pour investir dans différents programmes sociaux ou économiques et le plus souvent, en grande partie, surtout depuis les deux dernières années, le gouvernement canadien a investi dans des actifs. Par exemple, dans ma région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le gouvernement canadien est en train d'investir 245 millions de dollars dans une infrastructure qui va demeurer canadienne, qui va être propriété des Canadiens, pour amener du gaz au moyen d'un gazoduc, ce qui permettra aux entreprises régionales et aux gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean d'acheter moins de pétrole brut qui nous vient souvent de l'extérieur du pays, du Moyen-Orient. Là, nous retrouvons le vrai déficit, lorsque nous devons acheter quelque chose à l'extérieur du Canada. Ce que le gouvernement fait, l'investissement qu'il fait, c'est prendre de l'argent, le transformer en actif, et ce qui est merveilleux à travers cela, c'est que ce sont des Canadiens qui travaillent à construire ledit pipeline.

Il en va de même pour les infrastructures que le gouvernement est en train de construire, que ce soit au niveau portuaire ou aéroportuaire ou encore des infrastructures servant à l'industrie, au développement de parcs industriels et ainsi de suite, ce qu'il est en train de faire dans ma région comme partout ailleurs au pays. C'est la volonté que ce gouvernement a démontrée au cours des deux ou trois dernières années d'aller de l'avant avec une reprise économique très ferme, de se servir de l'argent des Canadiens pour développer des outils qui vont nous être vitaux au cours des années à venir, qui vont permettre à notre industrie de se relancer tout en se modernisant et en allant vers la nouvelle technologie informatisée. Il est extrêmement important que nous fassions ce pas en avant. Et par surcroît, la situation économique ayant été ce qu'elle fut au cours des deux premières années de la décennie 1980, les entreprises canadiennes, les Canadiens, un par un, monsieur le Président, au cours des années 1982 et 1983 ont placé beaucoup d'argent dans les banques, mais ils n'ont presque pas emprunté. Ils ont recommencé à emprunter au cours de l'année 1983, grâce à une amélioration de la situation économique aussi bien ici qu'aux États-Unis, mais grâce aussi à des politiques incitatives mises de l'avant par le gouvernement canadien, qu'il s'agisse de 3,000 dollars pour aider à la construction de maisons, ou de tout autre chose.

• (1540)

Résultat, monsieur le Président: les Canadiens se sont retrouvés avec des montants d'argent très élevés dans les banques. Et c'est le cas de plusieurs de nos concitoyens.

Est-ce que les partis de l'opposition auraient préféré par exemple que les banques canadiennes prêtent de cet argent à des non-Canadiens? Est-ce que les partis de l'opposition s'imaginent que lorsqu'un Canadien met de l'argent en banque, et qu'il reçoit de l'intérêt de cet argent-là, cet intérêt tombe du ciel? Quand un montant d'argent rapporte des intérêts, c'est parce qu'un emprunteur le fait fructifier, parce que la banque à qui l'argent a été confié a été prêté à quelqu'un.

Imaginons, comme semble le vouloir l'opposition, que le gouvernement canadien n'emprunte plus. Qui demain va aller les emprunter ces 29 milliards de dollars pour créer la stimulation économique nécessaire? Si le gouvernement, comme leader de ce pays, comme grand coordonnateur de l'action économique n'a pas lui-même démontré la volonté d'aller vers une période d'accroissement économique intense pour combattre le chômage, qui parmi les hommes d'affaires aura suffisamment confiance pour le faire si le gouvernement lui, ne le fait pas? Est-ce qu'on laissera à ce moment-là les grandes banques canadiennes prêter de l'argent aux pays sous-développés, ou encore aux pays de l'Est qui aujourd'hui, grâce à un système pourri, ne sont même pas capables de rembourser l'intérêt de leurs dettes? Est-ce que c'est ce que préfèrent les partis de l'opposition? On ne le sait pas, monsieur le Président. Mais c'est toujours la même vieille rengaine, et tout le temps la même vieille rengaine!

Il est tout de même incroyable que des gens élus depuis plusieurs années, comme j'en vois en face de moi, supposément compétents dans des domaines économiques, reviennent avec le même discours, complètement dépassé et erroné, et tentent de faire croire aux Canadiens qu'ils s'appauvrissent lorsque le Canada emprunte, tentent de faire croire aux Canadiens que le Canada, en empruntant dans la poche des Canadiens, augmente son déficit national. Ce n'est pas vrai. Ce qui a jeté des pays sur le dos, monsieur le Président, c'est quand les emprunts faits à l'étranger ont été beaucoup trop élevés. Cela a été négatif sur le plan des économies nationales de plusieurs pays, et cela n'est pas ce que fait le Canada. Ce qu'est en train de faire le gouvernement Canadien et ce qu'il a fait au cours des dernières années, c'est d'être celui qui a pris la responsabilité, au moment où les Canadiens ne cherchaient plus à investir comme par les années passées, de faire les investissements nécessaires pour stimuler notre économie.

J'entendais hier, également, le député de Simcoe-Sud ou Simcoe-Nord dire à la Chambre que le taux d'intérêt de la Banque du Canada allait s'accroître, parce que le déficit canadien était immense, 30 milliards . . .

M. Rossi: Hypothétique!

M. Gimaïel: Mon collègue de Bourassa (M. Rossi) me dit que c'est hypothétique. C'est plus qu'hypothétique, c'est très erroné. Comment le député peut-il croire que les taux d'intérêt au Canada pourraient être plus bas qu'aux État-Unis sans démolir notre dollar complètement? L'incidence principale sur les taux d'intérêt au Canada ... Et eux-mêmes, lorsqu'ils étaient au pouvoir en 1979, le claironnaient partout. L'incidence première sur les taux d'intérêt au Canada, c'est le taux d'intérêt des banques américaines. Quel que soit le niveau d'emprunt du gouvernement canadien, ça ne change absolument rien. Parce que demain matin, même si le déficit du Canada, le déficit d'opération du pays était à zéro, nous serions obligés d'être au moins au même taux d'intérêt que les banques américaines si nous voulons soutenir notre dollar.

Pourquoi à ce moment-là faire croire aux Canadiens que le niveau d'emprunt du gouvernement canadien peut avoir une influence sur les taux d'intérêt? Quand on sait très bien que cette incidence vient d'outre-frontière. Encore probablement une espèce de tactique politique, tactique semblable à celle qui a été utilisée au Manitoba par leurs collègues du parti provincial pour faire croire à tous les Manitobains que si les francophones avaient des droits ... que tout le monde y perdrait sa toge, que tout le monde y laisserait sa peau ou son emploi, que tout le monde serait obligé d'être bilingue dans la province. Non, non! Ce sont des tactiques, monsieur le Président, qui tendent à traumatiser la population pour des riens.

En toute honnêteté, si ces partis d'opposition étaient sérieux, ils travailleraient à nous aider à définir des politiques qui sont bonnes pour les Canadiens. C'est ce que le gouvernement canadien essaie de faire et fait depuis plusieurs années. Une région comme la mienne que l'on dénomme région-ressource, qui a été depuis le début du siècle un fournisseur important d'électricité pour le reste du Canada, des gens qui sont plus au sud, une région fournisseur de bois extrêmement important, de pâtes et papier, d'aluminium, de diverses richesses que nous retrouvons dans notre coin ... Une région comme la mienne en est une où le travail saisonnier est présent. Les gens chez moi, pour beaucoup, ne travaillent que six mois par année. Cela fait partie de notre structure même de vie, parce qu'il y a des opérations qui ne se font que «saisonnièrement» au plan des ressources. Est-ce qu'il faudrait, monsieur le Président, que le Canada pénalise des gens parce qu'ils vivent au Saguenay-Lac-Saint-Jean plutôt qu'à Montréal? Est-ce qu'il faudrait que le Canada oublie d'aider les populations comme la mienne durant les périodes où les gens ne peuvent travailler? Le gouvernement canadien pourrait le faire, et ça serait à lui, demain, de payer la mise en place d'infrastructures qui ne serviraient que six mois par année pour amener ces gens-là dans les grands centres et créer des problèmes sociaux intenses! Ce n'est pas la vision que le Parti libéral du Canada et que Pierre Elliott Trudeau a eue au cours des dernières années avec ses différents «supporteurs», avec les députés libéraux et avec les ministres libéraux de notre pays. La vision qu'il a eue, c'est celle d'un pays où les gens pouvaient aller s'installer, grandir, se développer, où les gens pouvaient vivre douze mois par année. Parce que le gouvernement canadien a mis en place des politiques économiques, que ce soit des politiques du MEER ou les nouvelles politiques du MEIR avec le Programme PDIR, des politiques de développement économique intense, que ce soit par la création d'emplois pour le soutien de la main-d'œuvre défaillante, par la politique d'assurance-chômage, ou encore par la politique de formation de la main-d'œuvre, en atelier, en usine ou encore, dans les écoles, par le biais des différentes politiques d'actions sociales directes, tel que je le disais au début, des politiques d'aide aux soins de santé, des politiques d'aide à la formation universitaire et à la formation technique et collégiale. C'est en donnant tous ces droits aux Canadiens, droit de naître, tous ces droits de vivre, d'être soignés s'ils sont malades ... le droit de tous les Canadiens de prendre leur retraite, le droit de tous les Canadiens, qu'ils soient femmes ou hommes, à un travail, à être, comme je dis ... Un des combats que nous avons gagné encore dernièrement est le fait que la femme enceinte aujourd'hui n'est plus pénalisée par la loi sur l'assurance-chomage parce qu'elle donne au Canada l'élément de demain, l'élément de l'avenir, monsieur le Président.

C'est ça aujourd'hui être Canadien: pouvoir naître, vivre, être soigné, logé, nourri, grandir, être à une retraite heureuse et à travers tout ça avoir la liberté d'agir, la liberté de parler, la liberté de penser. Mais pour tout ça, monsieur le Président, il faut avoir de l'argent. Et ce que le gouvernement canadien fait, même s'il en déplaît aux députés de l'opposition officielle et puisqu'il y a un système de taxation en place au pays, même s'il leur déplaît, dis-je, que le Canada emprunte des Canadiens, le gouvernement va aller chercher de l'argent qu'il emprunte des Canadiens pour investir au Canada, pour faire travailler des Canadiens et donner des biens aux Canadiens. Au bout de la ligne, ce sont des Canadiens qui reçoivent de l'intérêt parce qu'ils ont prêté leur argent à un pays auquel ils font confiance, à leur pays, à leur gouvernement, le Canada.

Le président suppléant (M. Herbert): Il y a une période de dix minutes pour des questions ou commentaires. L'honorable député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a la parole.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai une ou deux questions fort simples à poser au député. J'ai écouté attentivement son discours et l'ai trouvé intéressant. De toute évidence, il se soucie beaucoup de relancer l'économie au Canada, de lui redonner un nouveau souffle de vie en quelque sorte. Il nous a rappelé certaines des mesures que le gouvernement avait mises en œuvre à cette fin.

Mes questions portent sur un seul domaine. À l'heure actuelle, on sait que pour redonner un nouveau souffle de vie à l'économie, si l'on veut soutenir la relance, il conviendrait que les dépenses à la consommation s'accroissent; eu égard à cela, le député peut-il nous expliquer en quoi l'augmentation de $200 à $300 de la charge fiscale d'une famille ordinaire facilitera la relance alors que l'on souhaite que les Canadiens aient les moyens d'acheter des biens et des services supplémentaires? De quelle façon l'augmentation de l'impôt des particuliers serat-t-elle favorable à la relance?

[*Français*]

M. Gimaïel: Monsieur le Président, la question du député me surprend un peu parce qu'effectivement, si le gouvernement aujourd'hui demande d'emprunter 30 milliards de dollars, c'est parce qu'au cours des dernières années ce gouvernement a décidé de rendre de l'argent disponible à tous les Canadiens. Je ne sais pas où il a pris le chiffre de 200 ou 300 dollars en augmentation de taxes, mais il a dû prendre sans doute plus d'une taxe.

Je ne nie pas le fait qu'il peut y avoir des taxes qui varient à un moment donné; mais dans l'ensemble, globalement, il est faux de dire et de prétendre que les Canadiens, par rapport à ce qu'ils payaient au début des années 1970 en taxes, en tout cas en taxes fédérales et en impôt, paient plus! C'est tout le contraire. L'impôt fédéral a toujours été indexé, tout le monde le sait; et si on regarde l'accroissement des revenus au cours des dix ou quinze dernières années, comparativement à ce que les Canadiens donnent à leur gouvernement, c'est tout à fait le contraire. Et je vais même plus loin. Dans le dernier budget, il y a une annonce faite à savoir que les personnes qui sont celles que nous savons qui «redépensent» la totalité de ce qu'elles reçoivent dans l'économie, par exemple les gens qui ont le supplément de revenu garanti, ces gens-là recevront, dis-je, 50 dollars de plus, à la fin de l'année 1984, du gouvernement canadien, et ce sont les meilleurs consommateurs au Canada, parce que ces gens-là remettent 100 p. 100 de ce qu'ils reçoivent dans l'économie.

Il en va de même des augmentations statutaires de tous les plans d'aide que le gouvernement a pour les personnes âgées ou encore les personnes qui sont en chômage. Le plan d'assurance-chômage est indexé chaque année aussi. C'est une assurance globale que le gouvernement canadien a, à savoir que l'économie sera moussée par des consommateurs qui, je le dis, je le redis, sont les meilleurs consommateurs que nous avons au Canada, parce que, que l'on soit chômeur ou autre, l'argent que l'on reçoit du gouvernement canadien est réinvesti presque instantanément dans l'économie canadienne.

Dans une ville comme la mienne, Alma, où la structure fondamentale industrielle au cours des six ou sept dernières années a subi de gros chocs parce qu'il y a eu des modernisations ou des fermetures d'usine dans des domaines où la compétence technique n'était plus, il rentre pour un million de dollars par semaine en assurance-chômage. Si ce n'était pas là, les commerçants de l'endroit qui font vivre plusieurs centaines de travailleurs, quelques milliers de travailleurs auraient beaucoup de difficultés à subvenir à leurs besoins. Et mon rôle, comme député, c'est de m'assurer que tant que le gouvernement provincial, par exemple, ne nous aura pas aidés en nous envoyant une nouvelle aluminerie ou quelque chose comme cela pour redévelopper une structure de base aussi forte qu'elle l'était dans Alma, pour l'économie, il faudra encore des «Canada au Travail», des politiques d'assurance-chômage, des politiques de redistribution d'argent à travers le pays, qui feront que, même si on ne peut pas vivre toute l'année à produire de l'aluminium pour les gens du Sud, bon . . . on peut au moins vivre le reste de l'année d'autre chose, et continuer à vous fournir de l'aluminium dans le Sud.

Le président suppléant (M. Herbert): L'honorable député de La Prairie (M. Deniger) a la parole.

M. Deniger: Monsieur le Président, je désire poser une question à mon collègue.

Est-ce qu'il est capable de m'expliquer, parce que moi je me l'explique très mal lorsque j'écoute les députés de l'opposition, comment, d'une part, il serait possible de réduire le déficit, alors que d'autre part, les députés de l'opposition veulent augmenter sensiblement le budget de la défense, et augmenter sensiblement les transferts de fonds supplémentaires aux provinces pour l'assurance-maladie, tout en diminuant les taxes?

M. Gimaïel: Monsieur le Président, cela fait partie de l'imbroglio qui consiste à siéger comme député fédéral à cette Assemblée. Ce que je veux dire exactement, c'est que le parti de l'Opposition officielle et même leurs collègues du Nouveau parti démocratique, ce sont deux partis qui manquent de cohérence. L'inconsistance est telle qu'à un moment donné, vous avez un député qui une journée va vous dire qu'il faut couper les dépenses, et le même député le lendemain vous dira: «Nous devons dépenser dans l'armement». Et je suis inquiet quand je pense à la possibilité de voir, et je le vois d'ailleurs par certains gouvernements provinciaux, de ces gens-là, dis-je, à un moment donné occuper le pouvoir. C'est que leur choix de dépenses est horrible, c'est horrible!

Une voix: C'est un cauchemar!

M. Gimaïel: Et quand on voit où ces priorités-là sont placées dans leur esprit, on se demande jusqu'à quel point la valeur humaine qui est la valeur essentielle tout de même de notre travail de politicien, la valeur de représenter des gens qui nous demandent de venir nous assurer du fait que le Canada saura être un pays digne de chacun des Canadiens, comment cette valeur-là, eux, ils peuvent la concevoir. Et là je parle surtout des gens du Parti progressiste conservateur. On le voit aussi bien au niveau de la langue qu'à celui de l'économie et du développement intégral. Heureusement, ce n'est pas le cas du Nouveau parti démocratique. Ce que je peux reprocher au Nouveau parti démocratique, c'est qu'il n'est jamais capable de mener à terme ce qu'il entreprend. Je trouve malheureux que ce parti se soit donné une vocation d'être ce que j'appelle «a non-decision party, or a non-development party». C'est un peu l'antithèse qui veut que l'idée soit là, mais qu'elle ne soit jamais menée à terme; et je trouve cela malheureux parce qu'on en a eu un exemple au Manitoba et, d'ailleurs, il aurait fallu que les gens soient plus tenaces et qu'on continue à siéger au Manitoba, qu'on continue à laisser la session aller; mais ce ne fut pas le cas. En ce qui regarde les progressistes conservateurs, la contradiction est terrible, elle est intolérable; et au niveau économique elle est encore pire qu'ailleurs parce que du même souffle on nous demande de dépenser plus, mais d'un autre côté, on ne veut pas que le gouvernement emprunte et par surcroît, on accuse le gouvernement de mal percevoir les impôts et d'être sur le dos des Canadiens. C'est incroyable!

• (1550)

Le président suppléant (M. Herbert): L'honorable député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a la parole.

M. Thacker: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser à l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel). Est-il vrai que le député de Lac-Saint-Jean pense que le Parti libéral deviendrait communiste si nécessaire?

M. Gimaïel: Monsieur le Président, vous allez d'abord me permettre de me réjouir d'entendre mon collègue me poser la question en français. C'est merveilleux, je l'apprécie énormément, et cela me fait chaud au cœur quand on vient de Lac-Saint-Jean qui est un pays à 100 p. 100 francophone.

En ce qui a trait à la question, écoutez! Si, dans votre esprit, il en est comme tel, vous pouvez le penser, c'est que vous connaissez très mal le Parti libéral. Par contre, je peux vous jurer que jamais le premier ministre du Canada (M. Trudeau) n'a écrit de lettre dans laquelle il disait que des politiques s'appliquant en Russie, par exemple, en Sibérie, en ce qui a trait aux

villes nordiques, pourraient s'appliquer dans une région comme Schefferville et que même on pourrait envoyer une délégation de gens de Schefferville en Russie pour voir quel est le concept de développement utilisé dans les villes nordiques de Russie. Vous ne verrez jamais cela du côté du Parti libéral, et cela même si l'ancien président de l'Iron Ore, lui, pensait que c'est une bonne solution et croyait vraiment, assez pour l'avoir écrit au début de l'année 1983 que ce devait être l'avenue qui serait utilisée. En ce qui me regarde, je vous dis, connaissant bien le Parti libéral, étant un vrai libéral, la garantie que je peux vous donner, c'est que tant que les Canadiens feront confiance aux libéraux, les Canadiens vivront dans un pays où la liberté primera, où l'individu sera important, où les droits des gens dans leur langue et leur culture, qu'ils soient francophones, qu'ils soient anglophones, et nous en avons une belle preuve aujourd'hui par ce qui se passe dans la négociation avec les autochtones, les droits des Canadiens seront respectés tant et aussi longtemps qu'ils feront confiance aux libéraux, parce que dans ce parti, ici, monsieur le Président, ce qui est le plus important, c'est l'individu. Tandis que de votre côté ou du côté de l'Opposition officielle, ce qui importe le plus, ce sont des symboles comme leur «veau d'or» qu'ils sont allés chercher à Schefferville et qu'ils vont être obligés de retourner «C.O.D.», parce que personne n'en veut là-bas et il se retrouvera probablement à Toronto.

[*Traduction*]

M. Thacker: Monsieur le Président, j'étais présent quand le député est intervenu ici, à la Chambre, le 29 janvier 1982. Son affirmation selon laquelle le parti libéral se ferait communiste si c'était nécessaire pour garder le pouvoir figure dans le hansard. J'étais présent; je l'ai entendu.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Herbert): L'honorable secrétaire parlementaire a la parole pour une réponse très courte.

M. Gimaïel: Bien sûr, monsieur le Président, que je nie ce que le député vient de dire parce que jamais je n'ai dit que les libéraux feraient quoi que ce soit pour garder le pouvoir, parce que ce qui intéresse les libéraux, ce n'est pas le pouvoir, c'est le bien-être des Canadiens. Vous autres, du parti progressiste conservateur ... Monsieur le Président, regardez ce qui se passe à Terre-Neuve: le ministre de l'Énergie nous a donné un exemple de la mauvaise foi des conservateurs de Terre-Neuve aujourd'hui! Ce qui intéresse Brian Peckford, ce n'est pas l'avantage des Terre-Neuviens, mais l'avantage de son pouvoir. Il s'agit de son pouvoir personnel, comme pour le «veau d'or», et comme c'était du temps de *Joe* avant lui!

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, le public canadien sait maintenant, après avoir entendu le député pendant vingt minutes, pourquoi nous sommes dans pareil pétrin. Un autre député a parlé de cohérence. Je voudrais savoir ce qu'il y a de cohérent à défendre trois idéologies. Il a été question de devenir communiste et il a été question d'oppression. Il n'y a aucun doute que les ministériels auraient eux aussi leur Sibérie. Les camps de concentration, qu'ils vont instituer, comme nous le savons, ne sont peut-être qu'un autre cheminement vers le régime communiste.

Le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, autorise à emprunter 29 milliards d'argent frais. L'autorisation à l'égard de quatre milliards de ce montant peut se prolonger au-delà du 31 mars 1985, tandis que les autres 25.55 milliards devront être utilisés pendant l'année financière 1984-1985. Le gouvernement n'a pas besoin d'emprunter tous les dollars de ce déficit; il a des sources de fonds autres que budgétaires. Sur les 29 milliards de déficit, seulement 25.55 milliards doivent être empruntés, compte tenu des 4.5 milliards provenant de sources non budgétaires.

Le gouvernement demande quatre milliards de dollars de plus qu'il n'en a besoin pour l'exercice financier 1984-1985. C'est là un comportement très bizarre. Je voudrais passer en revue les chiffres des années de gouvernement libéral pour montrer comment le gouvernement en est arrivé à de tels emprunts et à de telles dépenses effrénées.

Lorsqu'on écoute les libéraux, on se rend compte tout de suite qu'ils ne savent même pas de quoi il retourne dans le rapport du vérificateur général. Comme ils ne le lisent pas, ils ne s'en préoccupent pas. Le vérificateur général l'a confirmé en disant qu'ils n'ont tout simplement pas la volonté nécessaire pour donner suite à ses recommandations. C'est ainsi qu'on a vu un motel de $600,000 se vendre $200. C'est vraiment malheureux que le grand public ne puisse pas voir les libéraux rire en ce moment. Ils considérent tout cela comme une énorme plaisanterie.

Mais c'était l'argent des contribuables, monsieur le Président. Le gouvernement a dépensé $315,000 pour ce motel et il a été vendu $200. Maintenant, les députés d'en face nous disent comme ils sont intelligents et rusés lorsqu'ils veulent contrôler les dépenses. Qui peut croire ce que dit un libéral?

Quand j'aurai lu certains passages du hansard du 29 janvier 1982, je pense que les Canadiens comprendront pourquoi nous sommes dans une situation financière aussi aberrante et pourquoi nous courons à la ruine à cause des dépenses effrénées du gouvernement.

Ce jour-là, voici des propos qu'a tenus le député de Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel) qui sont reproduits à la page 14479 du hansard:

> Être un libéral c'est d'abord et avant tout être un député, être une personne qui a comme *leitmotiv*, qui a comme volonté suprême de voir au développement, aux possibilités de développement et d'émancipation de chaque Canadien.

Ce n'est sûrement pas le cas. Ils ont fait fuir les capitaux par milliards. Il a poursuivi ainsi:

> Et dans ce contexte-là, tout peut être justifié. Si le développement des individus, des Canadiens, passe par le biais d'une socialisation, le parti libéral peut être socialiste. Si le développement des individus passe par un virage vers la droite, par une augmentation dans l'industrie, le parti libéral peut être de droite.

Ils ressemblent à des joueurs de hockey: on les retrouve dans tous les coins de la patinoire. Il a aussi ajouté:

> Si pour pouvoir se développer le parti libéral juge que nous avons besoins d'être communistes, nous deviendrons communistes. C'est cela être un libéral. Être libéral, c'est accepter toutes les idées.

Ils se réclament donc de toutes les doctrines. Et c'est ainsi qu'ils se définissent comme de vrais libéraux. Ensuite, ils se disent logiques. Toute une logique, monsieur le Président!

M. Fisher: Allons donc!

M. McKenzie: Les libéraux ne sont pas d'accord. Ce n'est pas moi qui l'ai dit. Ce sont eux. Pour ma part, je défends une doctrine bien précise, celle de la libre entreprise. Sachant ce qui se passe en Russie, je n'ai pas foi dans le communisme. Je

sais comment les communistes gouvernent et comment le peuple est opprimé. On connaît aussi le niveau de vie des peuples qui vivent sous la férule communiste.

• (1600)

Depuis les élections de 1980, le gouvernement s'est présenté huit fois devant le Parlement pour demander l'autorisation d'emprunter. Il a prévu que de 1984-1985 à 1987-1988 ses besoins financiers s'élèveront à 87.2 milliards. Cela veut dire que, dans les prochaines années, on demandera au Parlement d'autoriser l'emprunt de sommes importantes. C'est la septième mesure d'emprunt qu'on nous présente depuis quelques années. A cet égard, les libéraux sont d'une belle constance.

Les besoins financiers ne représentent qu'une facette du tableau, car nombreuses sont les sociétés de la Couronne qui vont emprunter sur les marchés sans demander la permission au Parlement. Le vérificateur général l'a souligné à maintes reprises. Les sociétés de la Couronne ne sont assujetties à aucun contrôle des coûts. Cette absence de contrôle, c'est la marque du vrai libéral.

Au cours des 16 dernières années, les dépenses gouvernementales ont augmenté à un rythme sans précédent, si l'on en croit les comptes nationaux où les données sont comparables au fil des années; en effet ces dépenses sont passées de 12.6 milliards de dollars en 1968-1969 à un chiffre évalué à 107.5 milliards pour 1984-1985, marquant une augmentation de 773 p. 100. D'après les comptes publics, base la plus communément utilisée, les dépenses sont passées de 12.3 milliards en 1968-1969 à 96.9 milliards, soit une augmentation de 668 p. 100. C'est inouï. C'est inacceptable. Il n'est pas normal d'administrer la chose publique d'une façon qui oblige à accroître les emprunts et les dépenses à un tel rythme.

Par rapport à l'année financière 1979-1980, les dépenses ont grimpé de 92 p. 100 selon les comptes publics, ou de 97 p. 100 selon les comptes nationaux. Les dépenses augmenteront encore de 9 p. 100 en 1984-1985. Le déficit des comptes publics pour l'année financière 1984-1985 équivaudra à 31 p. 100 des dépenses prévues aux comptes publics. Le gouvernement doit emprunter un dollar sur trois qu'il dépense. Il n'y a que deux façon de financer un déficit: premièrement, en faisant marcher la planche à billets—ce que fait depuis 12 ans la Banque du Canada pour un total de 12 milliards de dollars pour répondre aux besoins financiers du gouvernement—et, deuxièmement, au moyen d'emprunts. En 1983, les emprunts du gouvernement fédéral équivalaient à 58 p. 100 de toutes les nouvelles émissions de titres offerts au Canada. Des emprunts de cette importance ont, certes, des effets sur l'offre et la demande de capitaux et, par le fait même, sur les taux d'intérêt auxquels doit faire face le secteur privé. En outre, il faut remarquer que les besoins financiers de 1983-1984, 27 milliards de dollars, équivalent à 81 p. 100 des épargnes des particuliers en 1983.

J'ignore quelle était l'idéologie des libéraux à l'époque, s'ils étaient des avocats du communisme, du socialisme ou de la libre entreprise, mais chose certaine, l'actuel premier ministre (M. Trudeau) a déclaré que son parti ne se contenterait pas de rester les bras croisés devant la récession et qu'il la combattrait et la vaincrait. Il a ajouté que pour les années 80, son parti mettrait en œuvre un programme économique mettant l'accent sur la dignité de la personne humaine et visant à créer des débouchés et à donner aux Canadiens certaines assurances. Or que s'est-il passé? Nous avons maintenant 1 million et demi à 2 millions de chômeurs et les faillites n'ont jamais été aussi nombreuses. Depuis 1980, le parti libéral, le parti des idées mais non des actes, a fait perdre au pays 14 milliards de dollars d'investissements. Les libéraux font beaucoup de bien à l'économie américaine. Ils sont les meilleurs amis que les Américains aient jamais eus. Certains promoteurs de ma ville, Winnipeg, passent leur temps à se lancer dans des projets en Floride, en Californie et au Texas, car ils ne font pas confiance au gouvernement dont les règlements limitent trop leurs activités. Ils s'en vont donc investir ailleurs, comme nous le savons.

M. Evans: C'est le gouvernement provincial et les municipalités qui fixent les règles.

M. McKenzie: Le député affirme que c'est le gouvernement provincial du Manitoba qui a une tendance socialiste . . .

M. Evans: Oui, et celui qui l'a précédé également.

M. McKenzie: Je suis parfaitement au courant de ce que le Nouveau parti démocratique a fait à l'économie du Manitoba. Depuis le retour au pouvoir des libéraux, le Canada a connu non pas une, mais deux récessions. Les usines canadiennes tournent au deux tiers de leur capacité. Un travailleur sur huit est officiellement au chômage. On peut donc difficilement parler d'une plus grande dignité humaine, d'un accroissement des débouchés et d'un plus grand sentiment de sécurité. En 1979, après le passage de M. John Turner au portefeuille des Finances, le vérificateur général a affirmé que la qualité et l'efficacité de la gestion et des contrôles financiers des ministères et organismes gouvernementaux étaient nettement inférieures aux normes acceptables. Les libéraux voudraient maintenant avoir M. Turner comme chef, un homme qui connaissait l'art de vider les coffres publics, un inconscient qui a été assez lamentable au portefeuille des Finances. Il n'avait son égal nulle part sauf en la personne du vice-premier ministre actuel (M. MacEachen) qui a battu tous les records.

L'ex-ministre des Finances, M. Turner, a parfois pris la parole devant des organismes de bienfaisance pour condamner les dépenses gouvernementales excessives. Il s'y connaissait en la matière. En fait, je serais tenté de dire qu'il était passé maître dans cet art. En tout cas, il a fait un travail de premier ordre étant donné que c'est sous son règne que le gouvernement du Canada a eu carte blanche pour les dépenses. Or, voilà que même la presse chante ses louanges de concert avec les libéraux en prétendant qu'un homme qui a de pareils états de service ferait un grand premier ministre.

Pourtant, personne n'ignore que lorsque M. Turner était ministre des Finances, les dépenses fédérales ont bondi de 99.8 p. 100. Y avait-il une raison pour nous infliger pareille augmentation? Aucune, monsieur le Président. Il a fallu 105 ans pour que les dépenses fédérales atteignent 17.44 milliards de dollars. Mais il n'a fallu qu'un bref intermède de 44 mois à John Turner pour que le gouvernement en dépense deux fois plus. Je répète donc que personne ne s'y entend mieux que lui pour vider les coffres de l'État: les budgets qu'il a déposés au Parlement, ont entraîné la dépense ou l'emprunt de 113 milliards de dollars de deniers publics.

Quand M. Turner a pris la relève de M. Edgar Benson, le taux d'inflation était d'environ 4.9 p. 100. Lorsqu'il est parti, il était rendu à 10 p. 100. Sous la gouverne financière de M. Turner, le coût de la vie a grimpé de 38.5 p. 100 et si on se sert

de janvier 1972 comme point de repère, notre dollar ne valait plus que 72 cents lorsqu'il est parti. Au train où vont les choses, monsieur le Président, il ne vaudra plus bientôt que 50 cents.

L'ancien ministre des Finances devrait expliquer aux Canadiens d'autres exploits de M. Turner, ce candidat possible à l'investiture libérale. Au moment où il a pris le portefeuille, en janvier 1972, il y avait 544,000 chômeurs. Quand il l'a quitté, leur nombre était passé à 732,000. Quelle sorte de ministre des Finances a-t-il été? Il est bien évident qu'il n'a été rien d'autre qu'un fardeau pour les entreprises et les contribuables. Malgré les dépenses record, malgré toutes les mesures qu'il a prises pour favoriser l'emploi et les entreprises, il n'y a eu que 69,000 emplois de créés dans l'industrie entre décembre 1972 et décembre 1975. En 1972, il y avait un excédent de 700 millions de dollars à la balance des comptes, ce qu'on pourrait appeler le compte de chèques du pays dans le commerce international. En 1975, il y a eu un déficit de près de 5 milliards de dollars. Lorsque John Turner a pris le poste de ministre des Finances, le taux de croissance réel était de 6.6 p. 100. Quand il l'a quitté, le taux était tombé à 0.3 p. 100, et par habitant il était absolument négatif. Il a été un ministre des Finances négatif. En termes de croissance réelle, nous avons reculé lorsque John Turner était aux finances.

Comme ministre de la Justice, M. Turner a été le grand responsable du laxisme des lois criminelles grâce auxquelles on a maintenant peur de marcher dans la rue. Mentionnons à titre d'exemple ses lois imprudentes sur la liberté provisoire. Voilà son bilan. Voilà le bilan de celui qui prétend maintenant dire aux Canadiens ce qui ne va pas dans la politique monétaire et fiscale du gouvernement, politique qu'il avait lui-même défendue quand il était ministre des Finances. Voilà les réalisations de ce John Turner, le responsable de la plus folle vague de dépenses nationales de la Confédération. Pour être un bon ministre des Finances, monsieur le Président, il ne suffit pas d'avoir les yeux bleus.

En 1976, quand Donald Macdonald était ministre des Finances, le vérificateur général a dit craindre sérieusement que le Parlement et le gouvernement n'aient perdu ou ne soient sur le point de perdre le contrôle des deniers publics. M. Macdonald se débrouille pas mal aujourd'hui avec les deniers publics. Il en reçoit $800 par jour. L'étude qu'il effectue en ce moment ne serait pas du tout nécessaire si le gouvernement libéral avait accordé un peu d'attention aux études qui ont été faites au Sénat. Il y a des années, les sénateurs ont fait de sages recommandations et si le gouvernement les avait suivies, vous n'auriez pas besoin d'un Donald Macdonald à $800 par jour.

• (1610)

Le vérificateur général a déterré de nouveaux exemples de millions de dollars gaspillés à cause de l'incurie et de la négligence du gouvernement. Ce qu'il y a de plus inquiétant, c'est qu'un grand nombre de ces erreurs financières se répètent. Chaque année, le vérificateur général insiste davantage là-dessus. Au lieu de s'améliorer, ses rapports ne cessent d'empirer. Le gouvernement a attendu de perdre plus de $900,000 en frais d'exploitation pour se décider, au bout de sept ans, à accorder au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources une nouvelle presse pour imprimer des cartes. Le gouvernement a perdu environ 10 millions en continuant à louer des bureaux à Ottawa alors que trois de ses propres immeubles sont restés vides pendant cinq ans. Pas loin de chez moi, au Nouveau-Brunswick, un motel évalué à près de $500,000 a été construit avec une garantie de $315,000 du gouvernement fédéral. Il a été vendu à une vente de faillite pour $200. Quel contrôle a-t-on exercé? Les communistes-socialistes libéraux, ces champions de la libre entreprise, ont fait cadeau de cet argent en disant amusez-vous, construisez des hôtels! Ça n'a pas d'importance, nous saignerons à blanc ces nigauds de contribuables. S'il vous en faut plus, revenez nous voir. Voilà comment les libéraux gouvernent le pays, monsieur le Président. Celui qui a acheté le motel pour $200 l'a revendu le lendemain $75,200. Ce sont les contribuables qui font les frais de cette plaisanterie. A propos, ce n'est plus un motel car après plusieurs changements de main on essaie actuellement de le transformer en résidence pour personnes âgées.

La Caisse d'assurance-chômage aura accumulé un déficit astronomique de 4.2 milliards en 1983, mais malgré cela, on continue à payer de gros montants à des prestataires qui n'y ont pas droit. Le déficit fédéral que le gouvernement évalue à 31.1 milliards est sérieusement sous-estimé à cause de la façon dont sont établis les états financiers. Les 300 ou 400 sociétés de la Couronne n'ont pratiquement pas de comptes à rendre au Parlement.

Comme vous le voyez, monsieur le Président, il n'y a pas de contrôle. Quand nous affirmons que les dépenses sont incontrôlées, le vérificateur général, qui fait autorité en la matière, confirme nos dires. Lorsque l'on a demandé au premier ministre ce qu'il pensait du dernier rapport du vérificateur général et de toutes ces histoires épouvantables, et aussi ce qu'il envisageait de faire à ce sujet, il a déclaré que ce n'était qu'une opinion. Le vérificateur général n'exprime pas d'opinion, c'est l'autorité suprême qui prouve qu'il n'y a pas de contrôle des dépenses dans ce pays, sous la direction du parti libéral, un parti de penseurs seulement.

M. Fisher: Monsieur le Président, je prends note d'un autre discours palpitant du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie). Je me demande si, après le discours fleuri qu'il vient de nous servir, il s'opposerait à ce que l'on revienne à quelques faits. Par exemple, la dette publique nette, exprimée en pourcentage du produit national brut, était de 37.9 p. 100 en 1958-1959, 37.1 p. 100 en 1959-1960 et, finalement 36.2 p. 100 en 1962-1963, tout cela pendant les années de M. Diefenbaker. Ensuite, il y a la période de ce qu'il appelle les folles dépenses de M. Turner et une dette, en pourcentage du PNB à cette époque, de 15.5 p. 100, la moitié de celle de M. Diefenbaker et 17.2 p. 100 l'année suivante. Aujourd'hui, après l'une des pires récessions que le pays ait connues, il est de 33.5 p. 100 ce qui est encore 3 p. 100 de moins que ce qu'il était dans les années Diefenbaker.

Je voudrais rappeler au député que depuis M. Diefenbaker nous avons augmenté les paiements pour la sécurité de la vieillesse et le SRG, nous avons le Régime de pensions du Canada, nous avons une assurance-chômage élargie, la loi sur l'Assistance publique au Canada, l'assurance-maladie, l'aide à l'éducation postsecondaire et nous avons également augmenté notre aide par l'intermédiaire de compagnies comme Petro-Canada. Tout cela a augmenté, et pourtant, en 1958-1959, la dette

publique créée par M. Diefenbaker était de 37.9 p. 100 du produit national brut. M. John Turner, en 1974-1975, est parvenu à 15.1 p. 100 et aujourd'hui nous n'en sommes qu'à 33.5 p. 100.

Si nous sommes dépensiers, le député pourrait-il nous dire ce qu'était M. John Diefenbaker?

M. McKenzie: Monsieur le Président, pendant les années Diefenbaker nous payions la dette de la Seconde Guerre mondiale. C'est une charge qu'il a portée pendant ses six années de gestion.

M. Evans: C'était 18 ans après la Guerre, qu'est-ce que vous racontez?

M. McKenzie: Les dépenses fédérales ont augmenté d'un milliard au cours de la période de six ans. Sous M. Diefenbaker nous n'avions pas un gouvernement de chèques en blanc. Il n'a jamais donné de blanc seing à ses ministères. Nous ne comptions pas non plus 480 sociétés d'État. La stabilité régnait dans le pays, car nous dépensions raisonnablement.

Le député cite le cas de Petro-Canada, monsieur le Président. C'est un cas notoire, et il constitue un autre exemple de l'absence de surveillance. C'est incroyable ce qu'il y a de bureaux vides à Calgary! La société est en train d'édifier son empire et elle continue à louer des bureaux un peu partout dans d'autres immeubles dans les environs de la ville. Elle bat tous les records, et la situation se répète un peu partout dans le pays. Le comité permanent des comptes publics est en train de faire enquête sur les bureaux inoccupés dans les immeubles gouvernementaux et autres ici même. On est loin d'avoir les choses bien en main.

Voici un autre exemple que nous rapporte le vérificateur général. Le ministre des Transports (M. Axworthy), et député de Winnipeg-Fort Garry, a chargé un organisateur du parti libéral à Winnipeg de vérifier les livres de la Société canadienne des ports. Le vérificateur général a déclaré que ce genre de situation permet de comprendre pourquoi il s'inquiète tant à propos de la transparence des sociétés d'État, la nomination de vérificateurs et la qualité des vérifications effectuées pour le compte du Parlement. Comme excuse, on a prétexté créer des emplois à Winnipeg. Tout cela est fort beau, mais on ne gagne rien à perdre le contrôle sur les ports du Canada. Cet organisateur des campagnes de souscription des libéraux, à qui l'on a confié le contrat de vérification, a déclaré lors d'une entrevue que le parti libéral l'avait chargé officiellement de recueillir les dons politiques et de les acheminer jusqu'à Ottawa.

Des voix: La question!

M. Evans: C'est la période des questions, monsieur le Président.

M. McKenzie: Cet homme est un argentier libéral. Si le vérificateur général soutient que la vérification devrait se faire ici, c'est donc ici qu'elle devrait avoir lieu, monsieur le Président. L'autorité suprême en la matière, c'est le vérificateur général, et non pas le ministre des Transports, qui cherche à se protéger, car il sait qu'il s'est mis dans de beaux draps.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Je tiens à rappeler aux députés que si leurs questions sont brèves, je m'assurerai de mon côté à ce que les réponses le soient également.

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue et ami. Le gouvernement se plaît à situer la dette par rapport au produit national brut; mais bien entendu, la structure de notre PNB est passablement différente de celle du PNB des États-Unis. La seule mesure qui soit valable et nous permette de déterminer si la situation progresse ou s'aggrave est la comparaison du pourcentage des recettes fiscales servant à assurer le service de la dette nationale, aujourd'hui de 30 p. 100 par rapport à 5 ou 10 p. 100 auparavant. Le député nous dirait-il si cette situation est sage pour le Canada et quels en sont les effets sur les Canadiens?

• (1620)

M. McKenzie: Des dépenses effrénées, une dette excessive et des emprunts immodérés ne sont jamais profitables à un pays. Notre dette nationale nette s'accumule chaque année d'un montant qui est maintenant supérieur à la somme globale des emprunts que nous avons effectués pour assurer notre participation aux deux guerres mondiales. Nous avons entendu ce matin le député de Capilano (M. Huntington) qui siège depuis dix ans au comité des comptes publics et s'efforce de mettre un peu d'ordre dans le processus de nos dépenses et nos méthodes comptables. Ce comité a rédigé 10 rapports et présenté de nombreuses recommandations en vue de contrôler nos dépenses, mais on n'a donné suite qu'à un seul rapport. Les neuf autres vont rester lettre morte.

C'est ce que nous a dit le vérificateur général. Champion de l'idéologie, le parti libéral manque de volonté. J'exhorte les députés libéraux à lire le rapport du vérificateur général. Qu'ils en fassent leur lecture de chevet ce soir. Ils en tireront profit.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Il a parlé du déficit et du gaspillage. Je ne vais pas défendre le gaspillage. Par contre, il a parlé de très grosses augmentations des dépenses. Le député sait certainement que l'augmentation des dépenses était due ces dernières années à l'accroissement des sommes que nous consacrons à des services comme l'assurance-maladie, les soins hospitaliers et l'enseignement post-secondaire, que nous finançons avec les provinces.

Comment le député pense-t-il que nous pouvons éliminer ces augmentations des dépenses? D'autant plus que, selon les journaux d'aujourd'hui, le chef de son parti a expliqué très clairement hier aux députés du caucus conservateur que les programmes universels existants répondent à un besoin fondamental qu'un gouvernement conservateur ne remettrait pas en question. Si l'on ne peut pas éliminer des programmes universels ni réduire les dépenses qu'entraînent les nombreux programmes dont le financement est assuré à la fois par le gouvernement fédéral et par les provinces, comment le député imagine-t-il que nous puissions revenir à une situation comparable à celle qui existait à l'époque où nous étions loin d'avoir les dépenses que nous devons effectuer à l'heure actuelle?

M. McKenzie: Monsieur le Président, il est dommage que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) ait été absent pendant une partie de mon intervention. Le vérificateur général n'a jamais dit que nous devions amputer le programme d'assurance-maladie ou d'autres programmes précis. Il a simplement souligné que le gouvernement gaspillait des centaines de millions de dollars. Un gouvernement conservateur réussira à attirer des capitaux au Canada. L'exode des capitaux cessera.

C'est ce que pensent les Américains qui attendent un changement de gouvernement dans notre pays. Si les 14 milliards de dollars que le parti libéral a fait fuir depuis 1980 avaient été investis au Canada pour favoriser le développement, nous aurions des emplois. Le gouvernement ne dépenserait pas tout cet argent en prestations d'assurance-chômage. Ses recettes augmenteraient et nous serions en mesure d'accroître les avantages sociaux. Nous nous mettons dans une situation très difficile en essayant de trouver l'argent nécessaire pour maintenir les avantages sociaux. Voilà le problème. Nous avons besoin d'un changement de gouvernement, monsieur le Président.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Herbert): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: L'honorable député de Laval (M. Roy)—L'industrie—Le développement des industries de haute technologie dans la région de Montréal; l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—L'administration de la justice—On demande des précisions sur l'interprétation de la Charte canadienne des droits et libertés; l'honorable député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky)—L'agriculture—a) La taxe de vente sur les carburants agricoles. *b*) La proposition du discours du Trône visant à aider les agriculteurs.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, en intervenant dans le débat sur le projet de loi C-21, loi portant pouvoir d'emprunt, il me semble que je me dois de signaler que la présentation de ces bills est répétitive et inutile. C'est signe qu'il nous faut nous remettre à la tâche en vue de réformer et de simplifier la pratique parlementaire.

Le processus parlementaire en matière de budgets et de finances me rappelle une boutade d'un ecclésiastique au sujet des sermons qu'il prononçait devant les fidèles. Il disait: «D'abord, je leur dis ce que je vais leur dire, ensuite je leur dis ce que j'ai à dire, et enfin, je leur dis ce que je leur ai dit». Il me semble que cette phrase s'applique parfaitement à tout le processus budgétaire. Premièrement, nous expliquons ce que nous entendons faire. Le ministre des Finances présente un budget. On énonce des prévisions de dépenses générales par ministères pour l'application des programmes annoncés. On fournit des tonnes de documents sur ces dépenses prévues. Chaque fois qu'un budget est présenté, il est accompagné de documents dont la pile atteint littéralement six ou sept pouces de hauteur. Ces documents budgétaires traitent non seulement des sommes qui seront dépensées, mais également des recettes qui seront perçues. Ensuite, on traite de l'écart entre les deux, c'est-à-dire du déficit. Enfin, on discute des sommes qu'il faudra emprunter. Il faut faire tout cela à chaque budget. Le débat sur le budget dure huit jours, ce qui permet de consacrer passablement de temps à chacun de ces points. Tout cela pour expliquer ce que nous allons faire.

Ensuite, on explique ce que nous faisons. Cette étape est également assez longue. Nous présentons des budgets des dépenses distincts pour chaque ministère. Ces budgets représentent les sommes qui, de l'avis du gouvernement, seront requises pour la conduite des affaires de l'État. Nous tenons compte du fait qu'à part l'argent que le gouvernement perçoit en impôts pour les provinces, une très forte portion du budget fédéral, c'est-à-dire la part qui est payée en impôts fédéraux, passe également aux provinces sous forme de paiements de transfert. En fait, on a calculé, monsieur le Président, qu'environ 60 p. 100 des recettes fiscales fédérales consistent maintenant soit en impôts perçus pour les provinces soit en paiements de transfert aux provinces. En d'autres termes, nous disons à ce moment-là combien nous allons devoir dépenser. Le gouvernement dépose encore des piles énormes de documents pour fournir un calcul détaillé de ce qui a été dépensé l'année précédente et des prévisions pour l'année en cours. Ces comptes font l'objet d'un débat, sont renvoyés au comité qui convoque des témoins et qui a amplement l'occasion d'en discuter encore davantage, et ils sont finalement adoptés.

Nous continuons alors à leur dire ce que nous avons à dire. Viennent ensuite les mesures budgétaires; une, deux, trois ou peut-être davantage. Elles visent à recueillir les fonds en autorisant la perception des impôts. Chacune de ces mesures, monsieur le Président, fait l'objet de débats et de discussions aux diverses étapes de son étude, est peut-être renvoyée au comité pour enfin nous revenir et être adoptée.

On penserait qu'après tous ces débats sur le budget, sur les prévisions budgétaires et sur les projets de loi nécessaires pour mettre en œuvre les mesures budgétaires, le sujet serait épuisé. Mais non, il nous faut encore présenter un autre projet de loi. Il nous faut maintenant leur répéter ce que nous leur avons déjà dit. Le projet de loi à l'étude vise à autoriser le gouvernement à emprunter l'argent nécessaire pour accomplir ce que le Parlement a déjà convenu qu'il fallait faire.

Voilà où nous en sommes, monsieur le Président. Nous discutons du projet de loi permettant d'emprunter l'argent que le budget a estimé nécessaire, c'est-à-dire 29.550 milliards, dont une réserve de 4 milliards pour répondre à des besoins éventuels imprévus. Songez à tout le temps que l'on pourrait économiser si l'on rationnalisait et planifiait les travaux parlementaires de manière à éliminer au moins une de ces opérations. Tel est cependant notre système. Même si nous avons déjà justifié les dépenses et les recettes, et par conséquent le déficit et les besoins d'emprunts prévus au budget, il nous faut recommencer à entendre la même litanie que nous ressassent sans cesse les prophètes de malheur des députés de l'opposition. Mais il y en a bien d'autres qui ne sont pas aussi pessimistes. Hier soir, j'ai assisté à une réunion de l'Association des manufacturiers canadiens et à mon grand étonnement, j'ai constaté que ses membres n'étaient pas venus à Ottawa pour se lamenter armés d'une liste de doléances longues comme le bras, ni

pour faire des remarques péjoratives. Bien au contraire, ils voulaient montrer combien ils étaient soulagés de voir qu'un climat de véritables consultations avait fini par s'établir entre le patronat, les syndicats et le gouvernement. Ils n'ont pas manqué de faire valoir que le dialogue amorcé par le ministre des Finances avait vraiment porté fruit puisqu'il avait permis de créer un climat propice aux affaires depuis les deux derniers budgets. Petites et grandes entreprises ont donc toute latitude pour devenir plus productives, réaliser des bénéfices et soutenir avantageusement la concurrence.

• (1630)

Les membres de cette association ont rappelé aussi que notre économie est en meilleure état qu'elle ne l'était avant la récession. Enfin, ils estiment que la reprise économique est vraiment engagée et que l'avenir ne peut qu'être prometteur si le dialogue entre gouvernements et entreprises se poursuit.

Nous partageons leurs préoccupations craignant que le déficit ne devienne chronique, que les taux d'intérêt et l'inflation ne se mettent à grimper et que la reprise économique ne s'enlise. Mais leur optimisme, le fruit du dialogue et de la collaboration, faisait plaisir à voir.

Les entrepreneurs avec lesquels je me suis entretenu hier soir tiennent à peu près le même langage depuis deux ans. Hiers, ils ont cherché à savoir ce que moi-même j'en pensais. Je leur ai expliqué que nous devions nous accommoder de cette politique budgétaire pour activer l'économie, pour respecter les engagements que nous avons pris sur le plan de la justice sociale et aussi pour créer des emplois utiles. J'en ai profité pour leur faire remarquer que notre déficit n'avait pas de conséquences aussi graves que celui des États-Unis car nous n'avons pas comme eux, et les autorités américaines n'ont pas manqué de le faire remarquer, un déficit d'ordre structurel.

Si nous parvenons à alimenter suffisamment l'économie, beaucoup plus de travailleurs seront embauchés et seront en mesure de payer des impôts. En échange nous pourrons percevoir des recettes qui nous permettront d'augmenter le nombre d'emplois et de réduire le déficit. Si l'argent que nous empruntons sert à créer des emplois, ceux qui gagneront un salaire n'auront plus besoin des programmes sociaux qui coûtent cher au gouvernement. Ce système sera avantageux, car lorsque ces chômeurs retourneront au travail le déficit s'allégera.

J'ai également remarqué que l'importance relative de notre déficit avait diminué par rapport au PNB. Le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) vient de le faire remarquer. A l'heure actuelle, notre déficit représente une proportion du produit national brut plus faible qu'elle ne l'était il y a 30 ans, du temps de John Diefenbaker. Si je souligne ce fait, ce n'est pas pour minimiser l'importance du déficit, mais pour le placer dans une juste perspective. Quand nous avons un déficit, nous devons emprunter. Telle est la raison d'être de ce projet de loi d'emprunt. Toutefois, si nous prévoyons un déficit, c'est parce que nous investissons dans les Canadiens et l'avenir du Canada. Si le gouvernement du Canada ne croit pas à cet avenir, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les citoyens y croient. Autrement dit, ce n'est pas simplement pour faire des cadeaux que nous empruntons. Nous le faisons pour pouvoir donner suite au nouveau budget et ce nouveau budget mise sur l'avenir en permettant aux petites et grandes entreprises, aux agriculteurs et aux pêcheurs de devenir les moteurs de notre industrie et de notre économie.

Bien sûr, le gouvernement devra débourser pour améliorer la situation des entreprises. Cela alourdira le déficit. Néanmoins, nous sommes certains, pour en avoir discuté avec les chefs d'entreprises, que ces mises de fonds entraîneront une reprise qui compensera largement les recettes perdues. Par exemple, une partie du déficit prévu dans notre nouveau budget servira à améliorer le régime d'imposition de façon à favoriser l'investissement dans les entreprises. Le nouveau budget simplifiera les déclarations d'impôt et la comptabilité de plus de 300,000 petites entreprises, ce qui les incitera à accroître leurs investissements et à rester en activité. Même si le gouvernement doit débourser de l'argent, cela allégera le fardeau du chef d'entreprise et l'incitera à investir davantage.

Le nouveau budget accroîtra l'équité du régime fiscal. Il facilitera aux agriculteurs le transfert à leurs enfants de la propriété familiale, ce qu'ils espéraient depuis longtemps, et il leur permettra aussi d'occuper un emploi rémunéré afin de pouvoir continuer à exploiter leur ferme et mener une vie décente sans être indûment pénalisé. Il leur sera également possible de déduire de leur impôt les pertes subies au titre de l'exploitation de leur ferme.

Encore une fois, le nouveau budget aidera le secteur privé à jouer un rôle plus prépondérant dans le domaine du développement international. Il prêtera main forte au secteur automobile canadien en favorisant la saine concurrence avec les fabricants étrangers sur les marchés canadiens.

Le budget sera utile au secteur pétrolier et à bien d'autres encore. Pour tous ces programmes, cependant, il faudra de l'argent. Le déficit grossira. Toutefois, les pourpalers que nous avons eus avec les représentants des milieux d'affaires nous ont convaincus que si nous mettons en œuvre certaines mesures qui ne nous coûteront que des sommes relativement modestes, ces entreprises retrouveront leur dynamisme et leur courage et, débarrassées de la paperasserie, elles découvriront de nouvelles possibilités de s'épanouir. Les investissements relativement importants que nous comptons faire par exemple au titre de l'aide extérieure, par l'entremise de l'aide au commerce international, favoriseront les affaires au pays. Nos entreprises auront de nouveaux débouchés qui ne se seraient pas offerts à elles autrement. Hélas, pour aider le commerce, il faut alourdir le déficit. Et par déficit, il faut entendre emprunt, et c'est précisément là-dessus que porte le débat d'aujourd'hui.

L'opposition nous accuse de gaspiller les deniers publics. Si tel était vraiment le cas, je m'y opposerais avec véhémence. Quand on me prouve qu'il a effectivement gaspillage, je suis le premier à réclamer qu'on y mette un terme. Par ailleurs, il se trouve des députés qui sont d'avis que certains programmes sont inutiles. Ces gens dans les rangs de l'opposition ne sont pas d'accord pour que l'on étende les services sociaux et les crédits qui leur sont consacrés. Mais est-ce gaspiller que de relever le supplément de revenu garanti pour amener les revenus des pensionnés seuls au-dessus du seuil de la pauvreté? Je n'en crois rien et j'ose espérer qu'il n'y a pas beaucoup de députés pour le contester. Quand nous venons en aide à nos vieux retraités qui ont bâti le pays mais qui se retrouvent passablement démunis avec une maigre pension, nous remboursons une vieille dette. Nous nous devons bien de leur permettre de vivre décemment. S'il nous faut emprunter pour nous

acquitter de cette dette, en bien faisons-en notre principale priorité.

De plus, ce n'est pas comme si nous achetions du pétrole à l'étranger, car en payant des pensions aux personnes âgées, notre argent reste au Canada. Les citoyens âgés ne déposent pas leur chèque à la banque; ils remettent immédiatement l'argent en circulation en le dépensant. Il est certain que les prestataires du SRG, notamment, font circuler l'argent dès qu'ils le reçoivent pour se procurer des biens et des services ainsi qu'une aide professionnelle. Grâce à cet argent, les Canadiens pourront travailler et être en mesure de payer des impôts. A la longue, ces revenus feront baisser le déficit. Par conséquent, l'argent versé en pensions circulera partout au Canada, et une partie retournera au gouvernement fédéral par le biais des impôts que paient ceux qui sont au service des retraités.

Est-ce gaspiller que de consacrer des milliards de dollars à la création d'emplois? C'est une des nombreuses raisons pour lesquelles nous faisons du déficit et nous empruntons. Nous injectons des milliards de dollars dans les emplois. Nous trouvons que c'est un bon investissement de recycler les Canadiens pour leur permettre d'occuper des emplois mieux adaptés à notre époque. En finançant des programmes éducatifs, le recyclage, la planification de carrière et la recherche d'emplois, nous croyons investir dans nos ressources humaines. Ce sera payant, parce que cela permettra aux Canadiens de faire le genre de travail et d'offrir le genre de services qui pourront se traduire en marchandises et en échanges commerciaux avec d'autres pays. Les citoyens seront plus compétents et plus productifs s'ils se recyclent. Ils seront en mesure d'occuper des emplois plus productifs, ce qui rendra les produits canadiens plus concurrentiels à l'étranger.

• (1640)

Certes, on crée un déficit en investissant dans des programmes de recyclage et de formation. Il en va toutefois de même si l'on emprunte pour moderniser les usines. Les hommes d'affaires savent qu'ils doivent moderniser leurs usines, acheter de nouvelles machines et s'adapter à la technologie moderne pour être concurrentiels. Par conséquent, ils sont disposés à investir dans leurs ressources et dans leurs usines. Nous, par contre, nous devons être disposés à investir dans les ressources humaines, qui sont l'élément moteur des usines, et qui utiliseront la technologie moderne. La dépense paraît peut-être considérable, mais c'est de l'argent qui vaut la peine d'être emprunté et d'être dépensé. Nous faisons l'investissement le plus judicieux et le plus important qui soit en investissant dans les Canadiens. C'est ce que fait notre gouvernement.

Je pourrais parler de toutes les mesures que nous avons prises pour investir au Canada, monsieur le Président. Songez à la modernisation des lignes de chemins de fer dans l'Ouest, à l'installation de voies doubles et à la construction de tunnels. Oui, le gouvernement injecte des milliards de dollars dans l'économie, puis le secteur privé en fait autant; il ne se contente pas d'investir autant, mais il investit le double voire le triple. C'est ainsi que l'on instaurera le réseau de transport rapide nécessaire pour acheminer les biens produits par les habitants du centre du Canada vers la côte ouest et pour acheminer les marchandises canadiennes vers les ports, puis vers les régions situées en bordure du Pacifique.

En investissant dans les chemins de fer, nous faisons travailler des citoyens. Les Canadiens pourront alors vendre leur blé, leur potasse et les autres produits qui rapportent de l'argent au Canada sous forme de taxes, ce qui fera baisser le déficit. C'est un investissement pour l'avenir. Je pourrais donner des exemples d'autres investissements dans notre infrastructure—la construction de routes, l'implantation de réseaux de communication, etc.—qui nous rendront plus efficaces et plus concurrentiels. Ils permettront d'accroître la vente des produits canadiens et le commerce. La plupart des dépenses qui provoquent des déficits permettent de donner du travail à des Canadiens. Ces derniers payent alors des impôts qui contribuent à diminuer le déficit.

Nous avons confiance dans le Canada, monsieur le Président. Nous voulons que les Canadiens aient foi en leur patrie. Ailleurs dans le monde, on considère le Canada comme un exemple de réussite. Les étrangers font plus confiance au Canada que les Canadiens eux-mêmes. Nous entendons des récriminations et des commentaires négatifs amplifiés par les journalistes qui pensent habituellement que seules les mauvaises nouvelles sont intéressantes. Ils voient tout en noir. Nous empruntons parce que nous avons foi dans les Canadiens, dans le Canada et dans notre avenir.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) pourrait-il nous dire s'il a déjà rencontré quelqu'un qui est devenu riche à force d'emprunter? S'il a foi dans l'avenir du Canada, comment peut-il penser que le fait d'emprunter 31c. sur chaque dollar que dépense le gouvernement peut être considéré comme une bonne solution, d'autant plus que ces emprunts représentant 91 p. 100 de l'épargne intérieure brute?

M. de Corneille: Monsieur le Président, je pense que le député pose simplement cette question pour la forme. Quoi qu'il en soit, je lui répondrai qu'effectivement les gouvernements empruntent. Si vous regardez ce qui se passe aux États-Unis, vous constaterez . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Nous sommes au Canada.

M. de Corneille: . . . que le gouvernement américain emprunte aussi à l'heure actuelle. Les gouvernements empruntent parce qu'ils croient en l'avenir de leur pays. Ils empruntent en sachant qu'ils auront la possibilité de rembourser leurs dettes en période de prospérité et de croissance. Ils considèrent par conséquence ces emprunts comme un investissement dans leur avenir. A mon avis, le député a posé la question strictement pour la forme.

M. Blenkarn: Dans ces conditions, monsieur le Président, le député pourrait peut-être me dire, pour la forme, quand il prévoit que nous pourrons rembourser une partie de cette dette? Le ministre des Finances (M. Lalonde) a annoncé que le taux de croissance de notre économie serait de 5 p. 100 cette année. Si cela se confirme, cette année sera donc particulièrement faste. Nous n'avons pas connu un taux de croissance de 5 p. 100 au Canada depuis le début des années 70. Selon le ministre, le taux de croissance sera de 4.4 p. 100 l'année prochaine. Ce doit être encore une année de prospérité; et l'année suivante le taux sera également de 4.4 p. 100. Dans ces circonstances ne devrions-nous pas rembourser une partie des dettes? Le député peut-il dire alors à la Chambre pourquoi, d'après les prévisions accompagnant le budget, nous allons emprunter plus de 20 milliards de dollars cette année, l'année prochaine, l'année d'après et toute les années pour lesquelles il est possible de faire des prévisions? Pourquoi, alors que le

budget prévoit tant d'années de prospérité, allons-nous continuer d'emprunter toujours davantage au lieu de rembourser une partie de nos dettes?

M. de Corneille: Monsieur le Président, il ne faut pas oublier, à mon avis, que nous devons la dette nationale et toutes ces dettes à nous-mêmes. Ce n'est pas comme si nous devions cet argent à des pays étrangers. En réalité, les bons du trésor, les paiements d'intérêt et le remboursement du principal sont simplement une redistribution au sein de notre société. A ma connaissance, une très faible partie de l'argent que doit le gouvernement fédéral revient à des étrangers.

Certains ont fait valoir qu'il est injuste de transférer le fardeau fiscal d'une génération à la suivante. D'après moi, quand nous empruntons, comme je l'ai dit, pour assurer une meilleure formation à nos jeunes et pour leur procurer des emplois, nous ne compromettons absolument pas leur avenir, nous le leur assurons. Nous investissons au contraire de manière qu'ils aient un avenir.

Par ailleurs, le député a demandé précisément quand nous allions rembourser ces dettes. Je pense qu'il faudrait poser cette question à tous les pays à l'heure actuelle, car tous sont dans le même cas. Tous les pays sont obligés d'emprunter afin de favoriser la relance et de créer un climat de confiance. Je suis convaincu que le problème ne réside pas tellement dans les chiffres, mais plutôt dans un manque de confiance en l'avenir, car cela peut démolir un pays. Je trouve souvent très dangereux psychologiquement de voir les gens parler de catastrophe. A force de craindre le pire, on risque de le provoquer. Il faut faire bien attention à la façon dont on aborde la question de l'avenir du Canada. J'aimerais entendre un peu moins de verbiage et plus de propositions découlant d'une analyse approfondie. Je n'ai pas entendu le parti du député expliquer comment il diminuerait le déficit, à part peut-être en économisant un peu d'argent sur les frais d'hôtel.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je trouve intéressants les propos du député. Le député d'Eglinton-Lawrence se fait l'écho du mythe traditionnel des libéraux. Il affirme qu'il n'y a rien de mal à avoir une dette nationale importante, et que nous devons cet argent à nous-mêmes. Certes, pour ce qui est de la dette fédérale proprement dite, c'est vrai à 90 p. 100. Mais si le député tient compte des municipalités, des provinces et des sociétés de la Couronne provinciale—des compagnies d'électricité par exemple—ainsi que des dettes des grosses sociétés privées, il constatera que le Canada doit 78 milliards de dollars à des étrangers. Bien sûr, la chute sensible de la contre-valeur du dollar canadien aujourd'hui rend cette dette, exprimée d'ordinaire en dollars américains, beaucoup plus élevée et extrêmement plus coûteuse pour les Canadiens. Cela mènera vraisemblablement à la faillite de ces entreprises de même que de l'ensemble de l'économie, comme au Mexique et au Brésil. Le député ne se rend-il pas compte que la dette extérieure globale du Canada se rapproche de celle du Mexique et dépasse celle du Brésil?

● (1650)

M. de Corneille: Monsieur le Président, j'ai bien peur que nous ne puissions accepter le blâme pour littéralement tout, bien que le député le souhaite. Oublions le point de vue politique pour examiner cette question en toute équité. Je ne crois pas que le gouvernement fédéral puisse expliquer comment les provinces dépensent 60 p. 100 des recettes qu'elles perçoivent elles-mêmes, par notre intermédiaire, ou que nous leur transférons. Elles dépensent en fait, comme l'a signalé le député, énormément d'argent. Elles dépensent 60 p. 100 des recettes fédérales, alors que le gouvernement fédéral en dépense 40 p. 100. Bien sûr, je comprends que les provinces éprouvent des difficultés si elles sont criblées de dettes.

Quant à savoir quand cela cessera, examinons les chiffres qui ont déjà été portés à l'attention du député. Je crois qu'il était à la Chambre lorsque le député de Mississauga est intervenu. Il devrait examiner le tableau C-2, à la page 62 du plan financier, où figurent les chiffres relatifs à la dette publique nette. Il verra que la dette publique nette en pourcentage du PNB et en millions de dollars est comme nous l'avons signalé, plus basse depuis trente ans qu'auparavant.

En 1926-1927, 45.6 p. 100 du produit national brut constituait la dette publique, c'est-à-dire la dette publique par rapport au PNB. Imaginez ce que le député aurait fulminé s'il avait été là à l'époque. En 1946-1947, le rapport était passé à 109.8 p. 100. En 1958-1959, la dette publique nette représentait 37.9 p. 100, presque 38 p. 100, du PNB. Il en est ainsi au Canada depuis 1926-1927 et même, à mon avis, depuis plus longtemps.

Les gouvernements, depuis toujours, croient en notre pays. Ils investissent ici, établissent l'infrastructure nécessaire à la croissance économique et le pays fait de si bonnes affaires que son produit national brut devient énorme. C'est ainsi qu'ont procédé chaque année les différentes administrations, fussent-elles conservatrices ou libérales. Au cours des années Diefenbaker, la proportion de la dette publique par rapport au PNB était légèrement supérieure même à celle de l'année dernière.

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, j'écoute depuis quelque temps le débat sur l'autorisation d'emprunter 29.5 milliards de dollars que le gouvernement libéral nous demande de lui accorder en vue de mener à bien les affaires de l'État. Je suis surpris de le voir passer autant de temps à discuter de cette mesure, empiétant inutilement sur le temps de la Chambre, qui pourrait s'occuper d'affaires plus importantes. Tout ce que nous demandons au gouvernement, c'est de passer en revue ses emprunts passés. Nous lui demandons d'examiner ses besoins précis, tels qu'énoncés dans sa politique de planification financière pour 1984-1985, et d'établir le rapport entre ces besoins d'emprunt et les montants prévus dans le budget.

Par cette mesure, le gouvernement libéral nous demande non pas d'emprunter ce dont il a besoin pour l'année financière 1984-1985, mais 4 milliards de dollars de plus pour faire face aux éventualités. Si les membres du cabinet étaient des députés responsables, qui se préoccupent de l'argent perçu auprès de leurs électeurs, ils prendraient tout d'abord le temps de justifier cette demande d'emprunt supplémentaire de 4 milliards de dollars à une époque où notre déficit a atteint un record sans précédent dans notre histoire.

Nous pourrions passer en revue les demandes de pouvoir d'emprunt depuis les élections de 1980. Le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) conviendra certainement qu'il est normal pour un gouvernement de demander l'argent dont il a besoin pour respecter les engagements qu'il prévoit dans les budgets supplémentaires et principal. Pourquoi le gouvernement est-il si impatient d'emprunter 4 milliards de plus, s'il ne prévoit aucun programme dissimulé auquel il compte affecter

ces fonds? Il ne serait pas obligé de se présenter de nouveau devant le Parlement pour demander l'autorisation d'emprunter ces fonds supplémentaires.

Le député d'Eglinton-Lawrence a déclaré sans équivoque que nous n'empruntons pas de l'argent tout simplement pour «le donner»; c'est à peu près ce qu'il a dit. Après cinq ou six années de présence à la Chambre, je me demande si le gouvernement n'envisage pas d'emprunter à d'autres fins que de mener à bien les affaires de l'État. Il se préoccupe peut-être de sa réélection. Il serait intéressant de disposer d'une petite caisse noire de 4 ou 5 milliards de dollars à distribuer comme on l'entend.

Les députés ministériels ne sont pas assez crédules pour penser un seul instant que nous ne nous en doutons pas. Par conséquent, pourquoi s'attendent-ils à ce que l'opposition approuve une demande d'emprunt supérieure aux besoins justifiés au moyen de statistiques?

Il va de soi que n'importe quel profane, qu'il ait été dans les affaires ou non, à écouter les déclarations qui émanent des ministériels, serait porté à croire qu'il est normal d'avoir un déficit de plus en plus élevé d'une année à l'autre et s'accumulant au point d'engloutir presque toutes nos épargnes nationales, tant publiques que privées pour payer notre dette nationale.

Il n'est pas logique de supposer que l'on peut diriger un gouvernement de façon différente d'une entreprise. Il est absolument injuste de donner l'impression que nous nous ne faisons qu'emprunter à nous-mêmes, qu'il est tout à fait normal que A emprunte à B parce que nous sommes tous dans le même pays. Cela revient à dire qu'il est normal pour Eaton d'emprunter à Simpsons, ou pour la Baie d'emprunter à une autre entreprise de vente au détail. Si les dettes continuent à augmenter sans cesse, un jour ou l'autre, il faudra rendre des comptes. Cela ne se produira pas durant mon mandat ni le vôtre. Ce jour arrivera lorsque nos enfants et nos petits-enfants ne pourront plus emprunter simplement pour assumer l'intérêt sur la dette.

A l'heure actuelle, la dette publique du Canada est supérieure à ce qu'était le budget total du gouvernement canadien il y a à peine quelques années. Je commence à en avoir assez d'entendre les députés du parti au pouvoir dire que le montant des emprunts n'a pas d'importance et que nous pouvons emprunter tout ce dont nous avons besoin et même plus. Ils s'attendent à ce que les néo-démocrates et les conservateurs lèvent la main et disent qu'il n'y a rien de mal à emprunter plus que ce dont on a besoin. C'est faux. Cette fois-ci, nous n'allons pas faire confiance au gouvernement pour quatre malheureux milliards supplémentaires. Nous exigeons qu'il ramène les 29 milliards et demi qu'il demande à 19 milliards et demi. En effet, nous croyons que c'est là à court terme le montant que le gouvernement peut raisonnablement demander pour poursuivre les travaux approuvés par la présente législature.

Le gouvernement est inconscient. Il n'est pas honnête envers le peuple canadien s'il croit pouvoir amener quiconque au Canada à croire qu'une caisse à pots-de-vin de quatre milliards de dollars est chose admissible. Avec l'autorisation de la Chambre, monsieur le Président, je dirai qu'il est 17 heures et je demanderai à reprendre la parole à un autre moment.

• (1700)

Le président suppléant (M. Guilbault): Comme il est 17 heures, la Chambre va maintenant passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Français*]

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime pour que l'ordre prévoyant la 2e lecture du projet de loi C-222, Loi modifiant le Code criminel, soit révoqué et que le projet de loi soit retiré.

Le président suppléant (M. Guilbault): La Chambre a entendu la proposition de l'honorable député.

Y a-t-il consentement unanime pour que l'ordre prévoyant la 2e lecture du projet de loi C-222, Loi modifiant le Code criminel (Piégeage sans cruauté), soit révoqué et que le projet de loi soit retiré?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): Il n'y a pas consentement unanime.

[*Traduction*]

Est-ce que toutes les mesures d'initiative parlementaire précédant l'article nº 14 sont reportées par consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT À RÉTABLIR LA PEINE CAPITALE POUR CERTAINS CRIMES

M. Bill Domm (Peterborough) propose: Que le projet de loi C-213, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des affaires juridiques.

—Monsieur le Président, ces derniers mois, bien des événements sont survenus au Canada, certains très près de la région d'Ottawa même, qui portent à croire qu'il faut revoir toute la question de la peine capitale. Dernièrement, les Canadiens ont été témoins d'une vague de violence sans précédent, d'actes brutaux gratuits qui ont causé la mort dans bien des cas. La liste des victimes récentes témoigne de façon convaincante de l'aggravation de la criminalité chez nous.

Barbara Turnbull est un exemple parfait d'une victime de cette recrudescence. Le 23 septembre 1983, cette jeune fille de 18 ans de Mississauga, en Ontario, employée dans un magasin Becker, a été blessée par une balle lors d'un vol à main armée. Elle souffre maintenant de paralysie générale. Nizam Ali, un garçon de 18 ans de Mississauga, avait un bel avenir devant lui. Il a été poignardé mortellement samedi dernier pendant son poste de nuit. Ici même à Nepean, un policier, David Utman, a été abattu au centre commercial Bayshore le 14 octobre 1983. Il y a aussi le cas de Paul Chapman. Dans la nuit du 22 juin 1983, ce dernier a été attaché à une chaise,

pendant que les deux présumés meurtriers agressaient sexuellement sa compagne.

Il a ensuite été poignardé. Beaucoup d'entre nous se rendent compte que cette montée de la criminalité exige une intervention des parlementaires. Des sondages ont été effectués. Il n'y a pas très longtemps, une enquête auprès de 7,000 personnes a été menée dans la circonscription de Peterborough. Jugez de mon étonnement quand j'ai appris que 87 p. 100 des répondants étaient en faveur de la peine capitale dans le cas de meurtre prémédité au premier degré.

Je voudrais utiliser aujourd'hui tout le temps réservé entre 5 et 6 heures aux initiatives parlementaires pour citer des statistiques, parler des responsabilités des parlementaires à l'égard de leurs commettants et du devoir qu'a le gouvernement d'écouter leur opinion, transmise par leurs représentants élus. Plus précisément, nous nous sentons actuellement incapables de répondre aux préoccupations de nos électeurs.

Il ne suffit pas de dire que nous devons toujours voter selon notre conscience parce qu'en réalité notre conscience nous suit toujours. Ayant été contre la peine de mort toute ma vie, j'éprouve beaucoup de difficultés à faire taire ma conscience quand je ne représente pas mes électeurs. Car le dernier mot n'a pas été dit. Il n'est pas facile à un parlementaire de se dire que la seule façon de suivre conscience serait de voter comme il l'entend sans tenir compte de 87 p. 100 de ses électeurs.

Je défie n'importe quel député de me montrer les résultats d'un sondage mené au Canada favorable à l'abolition. Il n'y a jamais eu de tel sondage là-dessus et depuis cinq ans que je suis député, nous n'avons pas eu l'occasion de nous prononcer. L'affaire a été classée, elle a été mise de côté, écartée et le gouvernement ne veut plus entendre les représentants élus répéter ce que pensent leurs électeurs.

M. Laniel: Voulez-vous vous prononcer sur l'avortement?

M. Domm: Nous sommes plutôt en train de discuter du meurtre prémédité au premier degré. Nous parlons d'une personne présumément coupable. Pour répondre à la question, un fœtus n'est pas une personne présumément coupable. Ce dont je parle ici, c'est de meurtre au premier degré.

Il est tout à fait inconvenant que les députés néo-démocrates se lèvent à la Chambre et affirment que si les députés de l'opposition officielle avaient eu gain de cause, M. Marshall n'aurait pas été en vie pour être acquitté. Ce n'est pas vrai car, d'après le solliciteur général du Canada (M. Kaplan), M. Marshall avait été accusé de meurtre au deuxième degré. J'en ai eu la confirmation par les collaborateurs du ministre. Nous ne parlons pas en l'occurrence de meurtre au deuxième degré, mais de meurtre au premier degré avec préméditation.

Il n'y a pas de députés néo-démocrates à la Chambre aujourd'hui, mais le député de Hamilton Mountain (M. Deans) est intervenu à la Chambre le 29 novembre 1983 pour demander, comme en fait foi le hansard, comment le gouvernement, s'il avait accepté le conseil du parti conservateur en rétablissant la peine de mort, aurait pu présenter ses excuses à M. Marshall pour les erreurs qui auraient été commises puisque l'accusé serait mort. A la suite de cette déclaration du député de Hamilton Mountain, j'ai vérifié chacun des projets de loi d'initiative privée présentés pour une première lecture par des députés de l'opposition officielle. Je les ai tous ici et je vais les déposer en preuves. Il n'y a aucun projet de loi d'initiative privée ici qui préconise le rétablissement de la peine de mort pour le meurtre au deuxième degré.

Maintenant que cette difficulté est écartée, nous savons que nous parlons d'un individu armé d'un revolver ou d'un couteau qui se présente dans un dépanneur et poignarde mortellement un garçon de 18 ans ou qui tire sur une jeune fille et la paralyse pour la vie ou qui abat un agent de police de Nepean dans l'exercice de ses fonctions ou qui poignarde quelqu'un qui est attaché sur une chaise. Nous ne parlons pas du meurtre au deuxième degré, mais du meurtre au premier degré, et nous demandons simplement aux députés ministériels de s'exprimer de temps à autre au nom de la majorité de leurs électeurs. S'ils ne veulent pas se prononcer ou s'ils ont de très fortes convictions sur le sujet, ils ne devraient pas se lever comme s'ils appartenaient au cabinet ou au Conseil privé et appuyer une position à l'unanimité quand ils savent parfaitement bien qu'ils ne l'ont pas adoptée à un moment donné auprès de leurs électeurs.

Ce qui est arrivé en 1976 est honteux. Lorsqu'on a aboli la peine de mort en 1976, ce n'est pas par un vote libre, et personne ne me convaincra jamais du contraire. Nous, de l'opposition officielle, nous sommes engagés à tenir un vote libre lorsque nous formerons le gouvernement. Nous sommes en faveur d'un vote libre même si beaucoup d'entre nous sont nés et ont grandi abolitionnistes. J'ai certainement quelque chose à reprocher à un régime qui ne permet pas aux gens de se faire entendre.

• (1710)

Selon moi, il faut remarquer, afin que nous puissions discuter de quelques statistiques, que les rapports préparés par le gouvernement montrent que le nombre de meurtres au premier degré commis dans le cadre d'un délit tombant sous le coup du Code criminel, a augmenté depuis l'abolition de la peine capitale. Des individus s'introduisent dans des magasins comme Beckers ou Mac's Milk armés d'un revolver ou d'un couteau sans crainte des représailles. Nous devons nous rendre compte que le fait de prévoir la libération conditionnelle de ces personnes condamnées à 25 ans de prison risque d'avoir des répercussions soudaines sur la prochaine génération. Certains de ces malfaiteurs sont dans la vingtaine à l'heure actuelle. On peut affirmer que les personnes qui commettent à l'heure actuelle un meurtre au premier ou au deuxième degré seront condamnées respectivement à une peine de 25 et 15 années de prison ferme.

Dans 25 ans, nous reviendrons à la situation d'avant 1976, lorsque ces gens sortaient après cinq ou dix ans. Aux États-Unis, c'est encore ce qui se passe, car il n'y a pas de condamnation à 25 ans d'incarcération. Les détenus ont droit à être libérés conditionnellement pour bonne conduite, et sitôt libérés, ils commettent des atrocités. Il ne s'agit pas d'une peine proportionnelle à la gravité de certains des crimes dont j'ai parlé cet après-midi.

Lorsque nous sommes au grand complet à la Chambre, combien de députés oseront affirmer ici même qu'ils s'opposent à ce que 70 ou 80 p. 100 de leurs électeurs aient leur mot à dire dans cette affaire, puisqu'ils les ont élus sachant qu'ils prendraient toujours la décision qui s'impose. Pourquoi existe-t-il alors des groupes de pression politiques? Un de nos vis-à-vis a parlé du mouvement contre l'avortement. Même si je suis contre l'avortement, il se peut que mes électeurs arrivent à force d'exercer des pressions sur moi à me convaincre qu'il est nécessaire d'étudier la question—et non pas de légaliser l'avortement—et je serai alors disposé à le faire en comité.

Qui à la Chambre ne serait pas disposé à étudier les plus récentes statistiques portant sur les délits d'agression aboutissant au meurtre? Je dirais que beaucoup de nos vis-à-vis ne seraient pas trop chauds à l'idée d'une étude de cette question en comité. A mon avis, nos vis-à-vis sont forcés de suivre leurs chefs de file sur cette question. Pour quelle autre raison voteraient-ils contre le renvoi de cette question au comité permanent de la justice et des questions juridiques?

J'ai soulevé la même question à la Chambre le seul jour, sauf erreur, où nous avons voté sur la peine de mort, depuis 1979. Il y a moins de trois ans, la Chambre s'est prononcée à l'unanimité sur une motion que j'ai présentée. Cette dernière ne portait pas sur le rétablissement de la peine de mort, mais elle demandait simplement que la question soit renvoyée au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Il s'agissait d'étudier les plus récentes statistiques et de déterminer, en tant que députés censés maîtres de leurs actions, notre position à ce sujet. Il ne s'agit pas de tenir compte simplement de notre position mais également de celle de nos électeurs. On ne peut voter que de trois façons, monsieur le Président—en suivant les consignes du parti, selon sa conscience ou selon le vœu de nos électeurs. Il n'y a pas d'autre façon de s'en sortir.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire demande que l'on envisage de renvoyer l'objet du projet de loi au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Nous pourrions ainsi étudier les plus récentes statistiques et déterminer si le meurtrier d'un jeune homme de 18 ans, à Mississauga, devrait avoir droit à une libération conditionnelle dans 25 ans, si l'individu qui a été condamné pour avoir tiré sur une jeune commis d'un magasin Becker à Mississauga et l'avoir paralysée à vie—et non pour 25 ans—devrait avoir droit à la libération conditionnelle dans 15 ans et si cet homme qui a poignardé un homme après avoir violé sa femme ou son amie mérite plus qu'une tape sur les doigts et cinq années de prison.

Le monde évolue, monsieur le Président. Les temps changent et il faut donc protéger la société contre ce genre de menace. Nous ne pouvons pas nous contenter d'adopter une mesure en espérant que les choses se régleront toutes seules. La façon dont on applique les lois provoque énormément de remous dans le public qui se demande actuellement si les peines prévues pour les actes criminels sont justes.

Certains se demandent sans doute pourquoi je suis en faveur de la peine capitale moi qui suis aussi pour le respect de la vie. Je me sens encore, bien sûr, déchiré devant ce dilemme. Et il m'a fallu longtemps pour le résoudre. Mais je me suis dit finalement que l'avortement met en cause un innocent, le fœtus humain. J'hésite toujours à préconiser l'avortement quelles que soient les circonstances. Mais pour ce qui est de la peine capitale, il s'agit finalement de la sentence qu'un tribunal prévoit pour une personne qui a poignardé ou abattu une autre personne. J'admets volontiers que les tribunaux ne sont pas à l'abri des erreurs et qu'on ne peut, bien sur, ramener à la vie quelqu'un qui a été injustement mis à mort. Mais il est difficile, d'autre part, d'aller expliquer aux victimes qu'il est juste de laisser leur agresseur libre de recommencer son méfait une seconde fois.

Le gouvernement ne s'acquitte pas de ses responsabilités lorsqu'il n'établit pas des peines proportionnées aux crimes commis. Ce principe ne tolère pas d'exceptions.

Les projets de loi qu'on renvoie au comité après la deuxième lecture ne nous reviennent pas toujours sans avoir subi de changements. On trouve toujours matière à changement ou à amélioration. Certains pourraient préférer à la pendaison, la chaise électrique, une piqûre mortelle ou un autre moyen. Ce n'est pas sur cet aspect de la question que porte la discussion actuellement; il s'agit plutôt de savoir si la question ne mériterait pas d'être renvoyée au comité.

J'espère bien que ce débat aura convaincu les ministériels finalement de renvoyer cette question au comité. Nous pourrions alors entendre des témoins comme les représentants de corps policiers ou d'autres organismes chargés de faire respecter la loi et aussi les parents des victimes de meurtre. Nous serions en mesure alors de revoir toute cette question et de décider de la trancher au moyen d'un vote libre à la Chambre. J'espère qu'on étudiera sérieusement les mesures à prendre contre les criminels coupables de meurtres avec préméditation.

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ce projet de loi d'initiative parlementaire soulève une grave question. Elle revient constamment sur le tapis, sur l'initiative des députés et parfois du public. C'est une question complexe et je crois que le député aimerait qu'elle franchisse la présente étape et fasse finalement l'objet d'un vote libre, car nous finirons par en arriver là. Il peut être tentant de réétudier une question qui a déjà été examinée plusieurs fois et sur laquelle nous avons voté librement en 1976. Comme nous le savons, cela s'est traduit par l'adoption d'un projet de loi qui abolissait officiellement la peine capitale. Toutefois, la peine de mort a été remplacée par une peine d'emprisonnement à perpétuité avec une période minimum d'admissibilité à la libération conditionnelle de 25 ans pour les assassinats et de dix à 15 ans pour les meurtres non prémédités.

• (1720)

La motion qui nous a été présentée aujourd'hui et toutes celles qui l'ont été au cours des années laissent entendre que le vote de 1976 n'a pas réglé la question une fois pour toutes. En fait, il y a eu depuis lors toute une avalanche de projets de loi d'initiative parlementaire, de motions et de propositions en faveur d'un référendum national, d'un nouvel examen de la situation et peut-être d'un autre vote libre à la Chambre.

Je suppose qu'il faut profiter de ce genre d'occasions. Je ne pense pas que ce soit une mauvaise chose. Cela pose aux Canadiens une grave question morale, comme l'a dit le député. C'est également un sujet sur lequel chacun de nous doit se faire son idée personnelle, que ce soit dans un cadre officiel comme on l'a suggéré ou simplement en pensant aux crimes affreux qui se produisent dans de nombreuses localités du pays. Je pense qu'il faudrait donc réfléchir un peu à l'effet dissuasif de la peine de mort. Le député d'en face a raison de soulever de nouveau la question afin que nous l'examinions que ce soit en comité comme on l'a suggéré ou à notre tribune. Toutefois, d'après les statistiques que j'ai vues à cet égard jusqu'ici, il ne semble pas que le nombre de meurtres ait augmenté depuis que la loi a été modifiée. Je n'ais pas regardé les statistiques depuis deux semaines, mais si je me souviens bien, je pense qu'en fait, il y a eu une diminution du nombre de meurtres.

Il s'agit là d'une question morale à laquelle nous devons réfléchir sérieusement et je suppose qu'elle continuera à se poser à la suite des crimes crapuleux commis tout récemment et dont on a déjà parlé. Des crimes du même genre ont été commis dans ma circonscription de façon très sporadique, Dieu merci, mais cela arrive quand même. Par conséquent, quand on songe à ces crimes monstrueux, on a grande envie d'adopter la loi du talion: «Oeil pour œil, dent pour dent». Il faut toutefois essayer selon moi de rester objectif et d'examiner froidement la situation. La question est de savoir si l'État a le droit de tuer délibérément un être humain. Le droit à la vie est reconnu explicitement, je vous le rappelle, dans notre nouvelle Charte des droits et libertés. Je ne crois pas que nous puissions simplement accepter la vieille loi du talion. Il y a d'autres domaines dans lesquels l'État punit les gens pour les crimes qu'ils ont commis sans que ce soit «Oeil pour œil, dent pour dent», car c'est à cela que revient la peine capitale. Si nous en revenions à ce principe, nous ne vaudrions pas mieux que les sociétés où l'on mutile celui qui a mutilé un autre et ainsi de suite. Selon moi, la peine capitale se justifie uniquement parce que le criminel a tué quelqu'un d'autre et il y a de quoi frémir d'horreur si l'on pense à ce qui pourrait se passer dans certains cas si nous généralisions ce principe.

Il s'agit là d'une question morale difficile à résoudre et j'en reviens à la question, l'État a-t-il le droit d'ôter délibérément la vie à quelqu'un? Un retour à la peine capitale aurait-il réellement un effet de dissuasion? Une fois qu'un crime a été commis, quelle que soit sa nature, nous devons punir la personne qui en est responsable, mais ce qui est plus important, c'est que nous devons essayer d'empêcher que la chose ne se reproduise. Je ne pense pas que la peine capitale soit nécessairement d'un grand effet dissuasif. Jusqu'à présent, nous n'avons rien qui le prouve. En fait je ne pense pas que nous dorlotions nos criminels ou que nous agissions de façon immorale en rendant des sentences qui comprennent des peines de détention à vie obligatoire et des choses de ce genre.

Une fois de plus, j'en reviens à la question de la nécessité de la peine capitale. Ceux qui sont en faveur doivent nous prouver que cette forme d'exécution par l'État est justifiée. Il semble que cette peine ultime contient les germes d'une grave injustice étant donné qu'elle risque d'être appliquée de façon inégale, au préjudice des pauvres, des ignorants, des mal instruits, et qu'il y a de grandes possibilités qu'elle puisse être appliquée par erreur. Cela s'est déjà produit en dépit de toutes les garanties qui existaient dans le système. Malgré l'horreur de tous les exemples que nous citent les anti-abolitionnistes, il est peu probable que la plupart de ces crimes soit des meurtres qualifiés, étant donné l'élément émotionnel du crime et l'absence de préméditation.

Je pense que nous devons, comme le député l'a suggéré, considérer également l'opinion du grand public. Ici, à la Chambre, nous ne sommes après tout que les représentants de nos électeurs, les électeurs du Canada et les électeurs de chacune de nos circonscriptions. Même s'il paraît intéressant de considérer la peine capitale comme la solution définitive à un problème, je n'ai pas connaissance d'un changement radical de l'opinion publique qui doive nous conduire à y revenir. Je ne pense pas que les sondages Gallup appuient cette idée.

Même si, personnellement j'ai déjà eu des instances dans ma circonscription à ce sujet, et je suppose que tous les députés en ont eu à un moment ou à un autre, particulièrement après un crime particulièrement crapuleux dans une région—je peut-être que ce genre de discussion va en provoquer—je n'ai pas d'instances pressantes de mes électeurs me demandant que l'on rouvre ce dossier, qu'on le réétudie et que l'on tienne, une fois de plus, un vote libre. Dans notre système, monsieur le Président, il y a beaucoup de choses que nous n'aimons pas, qui nous déplaisent, mais qu'en tant que député nous devons étudier. Nous devons étudier les questions fiscales alors que tout le monde préférerait se passer d'en parler. Pourtant, nous devons agir en parlementaires et faire en sorte que le pays ait les recettes dont il a besoin pour réaliser les programmes que l'on juge utiles.

Comme je l'ai dit plus tôt, le problème est moral. Est-il juste que l'État enlève délibérément la vie? Cela pourrait être justifié si nous avions une preuve certaine, ou tout au moins de fortes présomptions, que la mort de l'auteur de crimes particulièrement crapuleux n'est pas qu'une simple revanche mais bien une mesure de dissuasion.

Or, même si le député d'en face prétend que la peine capitale préviendrait le crime, je ne peux pas être d'accord avec cet argument. J'admets qu'il faille adopter une attitude plus ferme à l'égard des crimes capitaux. Il faut imposer des peines plus sévères. C'est une autre façon de régler le problème. Je serais en faveur de la peine capitale s'il ne s'agissait pas d'ôter la vie à quelqu'un d'une façon abominable. Je me suis débattu, moi aussi, avec cette question, et j'emprunterais cette voie. Par contre, je crains ne pas être convaincu que c'est la voie à emprunter pour le moment.

• (1730)

Notre débat est utile en ce sens qu'il nous rappelle un sujet que, à titre de députés, nous devons étudier périodiquement, que nous le voulions ou pas. C'est nécessaire. Lorsqu'on m'a donné l'occasion de participer à ce débat je l'ai fait pratiquement à contre-cœur, parce que c'est une question épineuse que nous préférons feindre d'ignorer quand c'est possible. C'est de la lâcheté, et je suis heureux d'avoir eu cette occasion de faire quelques réflexions à ce sujet.

Je sais que bien des habitants de ma circonscription, partisans et adversaires, m'en parleront. J'en suis très heureux, car c'est un moyen de se former une opinion et de savoir ce que pensent les gens que nous représentons ici. Je dois toutefois en conclure que jusqu'à présent, je n'ai entendu aucune raison de force majeure qui nous incite à aller plus loin que nous ne l'avons fait aujourd'hui. Le problème à été soigneusement étudié à la Chambre et ailleurs, et je crois que ce débat nous incitera à songer encore plus sérieusement à une question très délicate.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, en ce qui concerne ce débat, je tiens tout d'abord à faire remarquer que je ne suis pas du tout d'accord quand on nous accuse de rechercher avant toutes choses à soulever la controverse. On nous demande, je crois bien, d'approuver le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, c'est-à-dire de l'approuver en principe. Or je ne peux pas avaliser ce projet de loi.

Quelques années plus tôt, le Parlement a décidé de supprimer la peine de mort. Comme membre du grand public, je m'en suis réjouis, car j'étais parfaitement d'accord. La décision me plaît encore beaucoup, car elle est sensée. Je vais m'expliquer, mais je tiens auparavant à passer en revue les principaux arguments invoqués en faveur du rétablissement de la peine capitale.

La peine capitale a un excellent effet de dissuasion; voilà l'argument que j'entends le plus souvent. Avec cet argument, on cite les exemples les plus extrêmes et les plus percutants. Ainsi, un homicide particulièrement affreux qui a été commis dernièrement, a d'excellentes chances d'émouvoir. Mais il y a aussi cet argument un peu plus général qui traduit en réalité le désir de venger en principe sa colère. Certaines gens préfèrent les vieilles paraboles sur la justice et le châtiment que l'on trouve dans l'Ancien testament. Je pense cependant que c'est la colère qui est à l'origine de tout cela, car elle peut être provoquée par une chose et s'exprimer pour une tout autre. Dans le cas qui nous occupe, la colère est souvent suscitée par la lecture dans le journal de l'histoire d'un meurtre spécialement atroce. On voudrait pendre haut et court l'assassin, ou peut-être lui réserver un sort encore plus terrible. Notre colère n'est pas dirigée contre le meurtrier; la victime n'est souvent pas très intéressante non plus. La colère a peut-être de tout autres origines: une querelle de famille, un malentendu au bureau, ou dans la rue, et le meurtre lui fournit l'exutoire par excellence.

Le troisième argument invoqué ressemble au deuxième, mais ses défenseurs cherchent à le faire paraître beaucoup plus raisonné. Ils soutiennent ainsi que le principe de la justice veut que l'on établisse une nette démarcation entre la victime et son meurtrier. C'est être injuste que de ne pas faire cette distinction, ce qui n'a rien à voir avec la colère ou la dissuasion.

Par contre, monsieur le Président, je n'entends invoquer que deux arguments surtout en faveur de la suppression de la peine capitale. Le premier veut que, en dépit des plus grands efforts et de la meilleure volonté du monde, les tribunaux restent sujets à l'erreur. Il est arrivé que l'on exécute à tort une personne présumée coupable d'un crime donné. Il ne faut pas oublier le cas notoire de cet homme qu'on a incarcéré pour un crime dont il n'était pas coupable. Par bonheur il n'a pas été exécuté bien que, dans son cas, il n'y aurait probablement pas eu d'exécution aux termes de l'ancienne loi. Mais l'affaire donne à réfléchir.

L'autre argument veut qu'en limitant la peine capitale à des crimes soigneusement prémédités, bien que cela ait quelque mérite dans l'abstrait, on concentre trop étroitement l'attention du public sur un type de crime très particulier. Il s'agit bien souvent de l'individu frustré qui a dû subir toutes sortes d'injustices de la part de sa victime. Alors c'est celui qui en veut à la société en général et qui pénètre dans un bureau pour tuer un fonctionnaire qu'il ne connaît pas afin de se venger des mauvais traitements que d'autres lui ont infligés dans le cadre de la loi sur les accidents de travail ou de divers programmes sociaux. Les deux grands dangers que présente la peine capitale, c'est d'abord de commettre l'erreur ultime sur la personne et, ensuite, d'adopter la solution de la facilité. Je sais qu'il peut sembler ridicule de prétendre qu'il est facile de supprimer quelqu'un, mais nous pouvons nous leurrer de cette façon, en pensant que nous avons aboli le problème de la violence dans notre société alors qu'il n'en est rien.

Voilà brièvement quelques arguments qui militent fermement contre la peine capitale; je reviens maintenant aux arguments en sa faveur. Le premier est sa valeur de dissuasion. Il y aura moins de meurtres de commis si la peine capitale est rétablie. C'est un argument qui porte et si j'étais, comme bien d'autres, convaincu de sa véracité, il me serait beaucoup plus difficile de m'opposer à la peine capitale ou de voter contre. Mais je n'en suis pas convaincu. Certaines études réalisées au Canada et ailleurs montrent de façon très convaincante qu'il n'y a finalement pas de grande différence selon que la peine capitale existe ou non. Dans certains cas, paraît-il, la peine de mort a un effet dissuasif. Or, tout compte fait, il ne vaut pas la peine de courir le risque qu'une personne innocente soit mise à mort par l'État.

• (1740)

De plus, il a été prouvé au Canada que depuis l'abolition de la peine de mort, non seulement le taux de meurtres par habitant n'a pas augmenté, mais qu'il a légèrement baissé. Personne n'a jamais soutenu que l'abolition de la peine capitale a entraîné une baisse du nombre de meurtres. Cet argument ne me paraît aucunement vraisemblable. Toutefois, il ne semble pas non plus que l'abolition de la peine de mort ait fait monter ce taux ou ait entraîné une hausse sensible du nombre de meurtres. Le nombre de meurtres, par habitant n'a cessé de fluctuer, mais plutôt à la baisse qu'à la hausse. Je ne crois pas qu'on puisse prétendre que la peine de mort est un moyen efficace de dissuation.

Selon moi, c'est la colère qui pousse principalement les gens à dire, entre autres, «qu'on le pende» ou «qu'on l'abatte». On se justifie parfois en tirant de leur contexte historique des passages de l'Ancien testament. «Oeil pour œil, dent pour dent», celui qui tue doit être tué, et ainsi de suite. C'est une loi que bien peu de gens prennent au sérieux maintenant, en lisant l'Ancien testament, la bible du peuple juif. C'est aussi une loi qui a été remplacée précisément par les enseignements de la religion à laquelle j'appartiens, à savoir que quiconque est furieux contre une autre personne sera traduit devant le tribunal du jugement. Selon ces enseignements, il ne faut pas établir de distinction absolue entre le meurtre et la colère qui pourrait avoir conduit au meurtre. Il ne faut pas penser que nous sommes libres de céder à la colère et de lui donner libre cours, à condition de ne pas aller jusqu'au meurtre. C'est une mauvaise interprétation des enseignements de l'Ancien testament qui ont été expressément démentis dans le Nouveau testament.

Selon ma propre expérience et d'après ce que je peux voir, la vengeance est un sentiment très répandu. Je ne veux pas dire qu'elle soit naturelle chez l'homme, car je ne sais pas ce qui l'est. Elle est certainement courante, cependant. Si quelqu'un me blesse, je veux lui rendre la pareille. On le fait souvent par des moyens détournés. Lorsque j'entends dire que quelqu'un de notre ville, de notre pays ou d'ailleurs fait quelque chose d'horrible, je peux vouloir m'en prendre à cette personne. Ce n'est pas sain. Je dis que c'est la force de l'habitude. Je ne crois pas que cela tienne de la nature humaine et je ne crois pas que ce soit sain. Mon expérience, personnelle et professionnelle, m'a montré qu'il n'est pas satisfaisant de se laisser aller à la colère. Quand je décidais de me venger physiquement, lorsque j'étais jeune, ou verbalement maintenant que je suis un homme, et que je frappe, je veux habituellement frapper encore et encore. Ce n'est jamais assez. Je crois que ce n'est pas là une expérience unique. Céder à la colère ne satisfait pas vraiment. En fait, ce serait plutôt le contraire. Évidemment, lorsqu'on tue quelqu'un, on ne peut le tuer de nouveau. Toutefois, on peut trouver d'autres gens à tuer et d'autres excuses pour les tuer. Ce n'est pas une saine habitude en société.

Il y a le troisième argument qui en fait une question de principe et de justice. Pourquoi un innocent doit-il souffir en étant assassiné, alors qu'un coupable souffrira moins, soit en n'étant pas supprimé? A ce propos, il nous faut revenir à la parole de Jésus que j'ai mentionnée plus tôt au sujet de la colère, à savoir que la colère est comme le meurtre. Il n'a pas dit que c'était exactement la même chose, mais il a dit que nous serons jugés pour l'un comme pour l'autre. Lorsque nous sommes en colère à cause de meurtres, nous devrions nous rappeler que d'autres sont en colère à cause de morts dans des accidents de la route. Des gens sont en colère à cause de pertes de vie dans des incendies causés par la négligence, par exemple, de propriétaires absents. Nous avons eu des morts affreuses par le feu dans des bâtiments-souricières du centre-ville de Toronto. Des centaines de milliers de travailleurs industriels canadiens sont depuis longtemps profondément en colère à cause du mauvais dossier de notre pays en matière de sécurité au travail. Des travailleurs de la construction, des mineurs et d'autres travailleurs ont été obligés de travailler dans des conditions inutilement dangereuses par des employeurs qui dissimulaient parfois les dangers. L'amiantose n'est qu'un exemple de cela. Les gouvernements se sont faits complices de la dissimulation et ont donc causé le décès douloureux par le cancer d'employés de ces secteurs. Ces morts ont suscité beaucoup de colère. Toutefois, aucun employeur ni aucun inspecteur du gouvernement ne sont jamais traînés en cour ni accusés d'être criminellement responsables de ces décès. On déplore avec colère que ces gens puissent s'en sortir indemnes après avoir commis un acte que la loi ne considère pas comme un meutre, mais que beaucoup de travailleurs condamnent comme tel. Pourquoi ne pas à tout le moins jeter en prison l'employeur négligent qui a sciemment cherché à réaliser des bénéfices aux dépens de ses employés, trop avare qu'il était pour prendre les précautions et faire installer les dispositifs de sécurité nécessaires?

Tâchons d'aller plus loin avec cette mesure. Nous apprécions la violence lorsqu'elle nous rapporte quelque chose. Notre petit écran nous en montre constamment. La télévision rend la violence intéressante; elle nous incite à y songer et même à envisager de nous en servir, car cela rapporte. On ne semble y voir aucun inconvénient au Canada, comme on n'a pas d'objection à encourager la consommation excessive d'alcool. On en est rendu à conseiller dans la publicité un peu partout de ne pas trop boire, mais de boire quand même. Reste à définir ce que l'on entend par trop boire.

N'oublions pas les armes à feu que bien souvent l'on utilise inutilement pour faire du sport. Nous glorifions le pouvoir de vie ou de mort que ce genre d'arme donne au militaire et au chasseur. On aime bien au Canada encourager la violence. Mais quand une personne va un peu trop loin et en tue une autre, nous cherchons alors à en faire le bouc émissaire de notre colère. Nous cherchons à lui faire payer la violence que l'on voit un peu partout ailleurs. Nous projettons sur cette personne notre culpabilité, ce qui est très malsain, monsieur le Président, car cela n'empêche pas le meurtre. Toutes les pendaisons qui ont eu lieu au XIX^{e} siècle n'ont pas dissuadé les meurtriers. Bien que l'on ait cessé de donner les pendaisons en spectacles atroces, les données statistiques révèlent que la situation n'a pas changé. La peine capitale ne dissuade pas l'assassin en puissance.

• (1750)

Rien ne nous laisse vraiment supposer que si le projet de loi était adopté à la deuxième lecture, la situation serait telle que le nombre de meurtres diminuerait, que les occasions de violence s'estomperaient et que la justice pourrait enfin régner. Nous ferions bien mieux de nous occuper des victimes, c'est-à-dire de leurs proches. Ce domaine laisse encore beaucoup de place à des mesures positives et constructives.

Il y a également moyen de prendre des initiatives intelligentes en vue de réduire les activités sociales qui poussent à la violence: conduite automobile dangereuse, abus d'alcool, utilisation téméraire des armes à feu, voire la glorification de la violence physique dans certains sports. J'ai été joueur de football, de rugby et de soccer. J'ai fait de la boxe. J'ai fait de l'entraînement au combat sans arme dans l'armée. Je sais ce que peut être le feu de l'action, mais j'en comprends aussi le grand danger. Le milieu sportif dans son ensemble doit être beaucoup plus attentif à la promotion des sports de contact. Chaque fois qu'il y a de l'argent en jeu, on marchande la colère et la violence pour une poignée de dollars. On prétend que le hockey n'attirerait pas des foules aussi considérables sans quelque manifestation de violence sur la patinoire. Quel cynisme!

Tant que nous rechercherons la violence au Canada, des gens connaîtront une mort violente. Nous ne supprimerons pas ces crimes en rendant la pareille à leurs auteurs, parce que nous y contribuons, en fait, en suscitant des modèles de violence qui rapportent ou en refusant d'intervenir, comme en ce qui concerne les accidents de travail sur lesquels nous fermons les yeux.

Nous avons tort de vouloir jeter le blâme sur les individus qui commettent des meurtres. C'est pourquoi je ne pourrai pas adopter le projet de loi à la deuxième lecture.

[*Français*]

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, lorsque je constate que ce projet de loi est à l'étude à la Chambre, je suis un peu surpris que celui-ci y soit, parce que je m'aperçois que les progressistes conservateurs, mais c'est une parodie que je vais faire, contrairement à certaines circonstances, y sont pour quelque chose. Ils sont présentement pour la peine de mort. Mais actuellement, ils sont contre. Donc, ils sont contre l'abolition de la peine de mort, parce que, comme toute chose qui peut exister, qui est valable dans notre société, ils sont contre. Et cela me permettra, monsieur le Président, de citer le compte rendu officiel des *Débats* du 9 décembre 1983, lorsque le très honorable premier ministre (M. Trudeau) prenait la parole, et ce qui apparaît dans le hansard, à la page 46, c'est qu'on se demande où se situent les progressistes conservateurs ... Eh bien, voici le député parrainant le projet de loi qui se fait toujours une gloire de faire des croisades pour ou contre quelque chose. Aujourd'hui, la seule chose positive qu'on peut retracer, c'est que dans le libellé de son projet de loi, il est pour quelque chose parce que, actuellement, il est contre ... Ce député! Il est contre le système métrique, il est comme son parti. Il est contre toute chose, il est contre l'abolition de la peine de mort. En ce sens que si je prends le texte du hansard, à la page 47, comme le disait le très honorable premier ministre, la face hideuse de la réaction quand elle cherche à se loger, elle se loge invariablement dans le Parti progressiste conservateur. C'est le parti de ceux qui sont contre. Tous ceux qui sont contre tout ce qui est pour, tous ceux qui sont pour tout ce qui est contre, où les trouve-t-on? ... Dans le Parti progressiste conservateur, monsieur le Président. Monsieur le Président, on peut donc s'en dresser une liste exhaustive. On n'a qu'à fouiller un peu dans sa mémoire, on se souvient de ceux qui, au pays, sont contre le bilinguisme, ceux qui sont contre l'assurance-chômage, ceux qui sont contre la réforme de la loi relative au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, ceux qui sont contre l'aide à la société Canadair, ceux qui sont contre la situation de la société Bell Helicopter, au Québec, et enfin ceux qui sont contre le bilinguisme au Manitoba. C'est le Parti progressiste conservateur. Mais aujourd'hui, le député de Peterborough (M. Domm) est pour; mais il est pour la peine de mort, monsieur le Président. Donc le seul aspect positif dans cette chose, c'est qu'il est pour quelque chose pour une fois, ici à la Chambre; mais malgré son mot positif de pour, c'est qu'il est contre cette abolition de la peine de mort. Lorsque le très honorable premier ministre, à ce moment-là, parlait encore de cela le 9 décembre, il parlait de ceux qui n'étaient pas encore rendus au siècle actuel, c'étaient les progressistes conservateurs et c'est lorsque l'orateur qui m'a précédé disait: Tu m'as tué, je vais te tuer. Tu m'as fait telle chose, je vais te frapper. Tu m'as donné une claque dans la figure, je vais t'en donner une! ... Eh bien, par le biais de ce projet de loi, tu as tué, je vais te tuer!

Monsieur le Président, en 1976, on a aboli la peine de mort en tenant un vote, ici à la Chambre; on voit encore de la part du parti de l'Opposition officielle des réminiscences de cette situation. Je me rappelle que, même en 1982, lorsque le député de Yellowhead (M. Clark) était le chef de l'Opposition officielle, il y avait eu une journée d'opposition concernant cette chose-là. Je me rappelle que le chef de l'Opposition officielle de l'époque, le député de Yellowhead, était dans tous ses états, il disait qu'il n'était pas pour le rétablissement de la peine de mort, mais qu'il fallait faire certaines considérations et faire effectuer certaines études. C'est toujours une situation, je pense, qu'il faut examiner, mais je pense qu'on a tenu un vote ici, à la Chambre, en 1976, et qu'on a changé les pénalités dans le Code criminel et que l'on a mis à la place l'emprisonnement à perpétuité. Quand on parle de certains cas dans le projet de loi qu'on veut amender ... Par exemple, par le biais de l'article 1 du projet de loi ... On parle de crimes de haute trahison à l'article 47 du Code criminel. Que dit le texte actuel du paragraph 47.(1) du Code criminel? Quiconque, et d'ailleurs, mon collègue de Lévis (M. Gourde) est d'accord avec moi, et je tiens à le féliciter de sa nouvelle nomination comme secrétaire parlementaire auprès du solliciteur général, il va sûrement amener le débat dans tous les dossiers et surtout ce dossier-ci, mais peut-être que ce soir, il n'aura pas l'occasion de signaler à ses électeurs s'il est pour ou contre la peine de mort. Mais je suis certain qu'il a beaucoup à dire et qu'il parlera beaucoup sur ce sujet plus tard. Alors, le texte actuel du paragraphe 47.(1) stipule: Quinconque commet une haute trahison est coupable d'un acte criminel et doit être condamné à l'emprisonnement à perpétuité. Ensuite, on stipule au paragraphe (4) de cet article du Code criminel actuel ce qui suit: Pour l'application de la Partie XX, l'emprisonnement à perpétuité prescrit par le paragraphe (1) est une peine minimum, monsieur le Président, minimum. Évidemment, on parle aussi de meurtre au premier degré. C'est l'article 218 du Code criminel actuel. Pour avoir pratiqué le droit et le pratiquant encore quelque peu sporadiquement, en tant qu'avocat, monsieur le Président, quand on constate cette situation au niveau de l'avancement de notre société, il faut beaucoup plus voir la réalité dans la perspective de l'améliorer et non pas de rester stationnaires comme veut l'être le Parti progressiste conservateur. Il faut faire une chose, à savoir essayer d'améliorer le système au niveau social de notre société et de l'aider pour

faire en sorte que des gens qui, dans des états de dépression, de difficulté financière ou autres sont portés à être parfois agressifs, à être durs envers leurs concitoyens, à essayer de mettre des moyens à caractère social non pas au détriment de la société et y enfouir des sommes innombrables d'argent pour améliorer la condition sociale de nos citoyens, mais faire en sorte d'éviter la violence. Pas comme la maxime que j'ai citée au début: Tu as tué, je vais te tuer . . . Est-ce que cela réglera le problème de notre société? Cela est une maxime qui me revient et que je ne peux m'empêcher de mentionner en voyant ce projet de loi à l'étude. Ce qui arrive, c'est que les statistiques, depuis l'abolition de la peine de mort, ne prouvent pas qu'il y a eu une augmentation des crimes violents. Monsieur le Président, puis-je signaler qu'il est 18 heures?

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'INDUSTRIE—LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE HAUTE TECHNOLOGIE DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

M. Marcel Roy (Laval): Au cours des années 1980 et 1990, des sociétés de haute technologie chercheront des emplacements qui leur offrent la possibilité de contrôler leurs coûts d'exploitation, d'améliorer leur productivité et de maintenir un rythme rapide de développement technologique et de développement de produits. Un important bureau d'experts-conseils en matière d'implantation des entreprises, la société FANTUS, a fait récemment une analyse et une évaluation détaillées de la région de Montréal afin de déterminer dans quelle mesure elle peut être considérée comme emplacement privilégié pour divers types de centres de haute technologie.

Les résultats de cette étude indiquent que le choix de la région de Montréal comme emplacement pour une activité de haute technologie présente des avantages substantiels. Le tableau à la page 6 illustrait clairement les avantages de cette région en matière de coûts. On peut faire des économies annuelles de 37 à 51 p. 100 dans la région par rapport aux autres zones métropolitaines américaines, et l'étude se faisait, par exemple, en comparant Boston, New York, Los Angeles, San Francisco et Chicago et des économies selon les dimensions des usines que l'on a étudiées pouvaient se situer dans l'ordre de 8 à 11 millions de dollars.

Alors, monsieur le Président, le 8 février j'ai sensibilité la Chambre au sujet de cette situation et du contenu de ce rapport par le biais de l'article 21 du Règlement, et j'ai demandé au ministre, lors de la période des questions, s'il avait communiqué avec son collègue du Québec quant au contenu de ce rapport, parce qu'on mentionnait que, parmi les avantages qui étaient considérables pour désigner Montréal, l'électricité était abondante, que Montréal représentait un bassin important de personnel en ingéniérie technique et en sciences, que le réseau de 20 CEGEP dans la région du grand Montréal avait produit en 1982 quelque 12,300 diplomés, et enfin il y a les sept écoles en génie qui font de la recherche active et qui ont produit 2,110 diplômés en 1982-1983. On parle aussi des centres d'aéronautique.

Tous ces avantages-là confirmaient que Montréal était l'endroit idéal pour implanter des usines de haute technologie. Cependant, cette compagnie a interrogé plusieurs autres compagnies et on mentionnait en effet que ces avantages-là étaient dilués. Dilués par quoi? Par un niveau trop élevé de la taxation pour les cadres dans la province de Québec; et la législation concernant l'incertitude politique en ce qui concerne la Loi 17, c'était une contrainte qui diluait les avantages également.

Monsieur le Président, quand on entend parler le ministre Gilbert Paquette de séparatisme, quand on entend continuer de parler d'indépendance et de souveraineté du Québec, est-ce que réellement c'est contribuer à développer Montréal comme centre d'aéronautique? Est-ce que c'est réellement contribuer au développement des emplois pour nos jeunes qui sont à la recherche de travail, ou bien si c'est plutôt hypothéquer et taxer davantage l'avenir de milliers de Québécois?

Je demanderais donc, monsieur le Président, et c'est le but de mon intervention ce soir . . . Je pense que l'on ne peut pas demeurer indifférent en face des avantages considérables que l'on a à Montréal, et je suis fier d'appartenir à ce gouvernement qui a investi au cours des 10 derniers mois deux milliards de dollars dans le domaine de la haute technologie dans la région de Montréal.

Alors, je demanderais au ministre non seulement, comme il me le disait dans sa réponse, d'envoyer le rapport à son homologue du Québec, mais de convoquer le ministre Paquette et de le sensibiliser à la situation de Montréal qui a des avantages extraordinaires dans le développement de la haute technologie, pour trouver des emplois à nos jeunes, leur assurer un avenir dans ce domaine de la haute technologie, plutôt que de les taxer par cette attitude de séparatisme.

Je demande donc au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Johnston), par le truchement de son secrétaire parlementaire (M. Dion), de convoquer le ministre Paquette, de discuter de ce rapport et de regarder sérieusement quelle serait l'attitude à employer pour amener à Montréal ces industries de haute technologie.

M. Rolland Dion (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il me fait plaisir au nom du ministre responsable du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie de répondre cet après-midi aux préoccupations du député de Laval (M. Roy) qui, en passant, est un député qui travaille très fort pour le développement économique de la région de Montréal.

Effectivement, monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Lumley) a commandé un rapport qui s'appelle le rapport FANTUS au sujet des avantages de la région de Montréal quant à l'implantation d'usines dans le domaine de la haute technologie. Ce rapport confirme que Montréal est un site attrayant pour de tels investissements, offrant même de nombreux avantages par rapport à plusieurs villes des États-Unis. En particulier la région possède plusieurs excellents collèges techniques et universités de langue anglaise et française, ce dont peu de villes nord-américaines peuvent se prévaloir.

Ce sont là, monsieur le Président, des atouts importants pour assurer la croissance industrielle future de Montréal, aussi bien que la diversification de l'économie québécoise en général.

Le gouvernement fédéral, lui, monsieur le Président, et je tiens à le faire remarquer au député de Laval, a pleine confiance dans le potentiel de Montréal; et ceci se reflète dans les investissements majeurs en science et en technologie annoncés par ce gouvernement durant les derniers mois. La valeur de l'ensemble de ces installations dépasse à ce jour les 110 millions de dollars, et comme le faisait remarquer le député, les investissements futurs, durant les prochaines années, s'élèveront à au-delà de 2.1 milliards de dollars dans le domaine de la science et de la technologie. Il s'agit de mentionner le centre de recherche en bureautique de Laval, l'usine de Bell Helicopter, le centre de formation robotique de Saint-Thérèse, le Centre de transformation des aliments de Saint-Hyacinthe, un peu en dehors de Montréal, mais, quand même, l'expansion de l'Institut de recherche sur les pâtes et papiers de Pointe-Claire. Alors tout cela prouve que le gouvernement fédéral est vraiment intéressé aux investissements dans la région de Montréal.

• (1805)

Par contre, le point du député est de savoir si le ministre responsable en a fait part au ministre responsable du Québec. Et, là-dessus, je peux confirmer au député que le ministre lui-même m'a dit que dès qu'il aura une occasion d'en discuter, d'ailleurs le rapport est déjà disponible aux ministres du gouvernement du Québec et le ministre responsable m'a confirmé que dès qu'il aura une occasion, il en profitera pour justement discuter avec le ministre responsable au niveau du gouvernement du Québec au sujet de la science et de la technologie, mais tous les autres ministres aussi qui, dernièrement, ont encore sorti à nouveau cette thèse indépendantiste et dit qu'on va faire la prochaine élection sur l'indépendance, et tout cela, on le voit par les déclarations publiques, monsieur le Président, tout cela vient créer peut-être un climat d'incertitude encore au Québec et dans la région de Montréal. Et je pense que pour pouvoir attirer des investissements tant au Québec que dans le reste du Canada, il nous faut justement enlever cette incertitude. Alors je m'engage, monsieur le Président, à faire part des préoccupations du député de Laval au ministre, et le ministre s'engage à en faire part au gouvernement du Québec.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'INTERPRÉTATION DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, mon intervention ce soir dans ce débat donne suite à quelques questions que je posais au ministre de la Justice (M. MacGuigan) le 20 janvier et le 27 janvier derniers. En bref, il s'agissait d'établir aussi clairement que possible la position du gouvernement fédéral dans l'interprétation de l'article 23*b*) de la Constitution canadienne de 1982, à savoir ce que voulait dire cet article pour l'Ontario et je réfère mes honorables collègues aux *Débats* de la Chambre du 23 janvier dernier alors que dans un débat similaire à celui de ce soir j'expliquais que l'article 23(3)*b*) accordait, selon moi, à la minorité linguistique d'une province la gestion et le contrôle de ses établissements d'enseignement..

On se souviendra, monsieur le Président, que la province de l'Ontario avait demandé l'an passé par renvoi à son plus haut tribunal, c'est-à-dire la Cour d'appel de l'Ontario, de répondre à quatre questions. Ces quatre questions, on les retrouve dans l'arrêté en conseil 2154—83-Ontario, et j'invite mes collègues à les lire, s'il sont intéressés.

• (1810)

Parmi ces questions, la Cour d'appel avait à se prononcer sur cette question de contrôle et de gestion pour les minorités de leurs établissements d'enseignement. C'est à la mi-janvier de cette année que les témoignages ont été entendus par le tribunal.

Parmi les intervenants, il y avait le gouvernement fédéral, évidemment, qui dans un factum bien étoffé appuyait sans réserve la position des minorités, c'est-à-dire qu'effectivement 23(3)*b*) pouvait s'interpréter comme donnant un droit constitutionnel à la minorité en ce qui a trait au contrôle et à la gestion de ces institutions ou, si on préfère, pour employer le terme constitutionnel, à ses établissements d'enseignement.

On se souviendra que le procureur du gouvernement fédéral, Me Brad Smith, dans son témoignage, avait laissé planer un doute concernant la gestion et le contrôle. Il avait dit, du moins, selon certains rapports de la presse, et je cite le rapport d'un medium: «La Constitution canadienne n'accorde pas aux minorités le droit de gérer et contrôler leurs établissements scolaires». Toujours selon M. Smith: «La gestion et le contrôle si nécessaire, mais pas nécessairement la gestion et le contrôle».

Le rapport de presse continue en disant que M. Smith avait soutenu que le droit à l'enseignement dans la langue de la minorité garanti dans la Constitution n'inclut pas la gestion et le contrôle des institutions scolaires.

C'est à la suite de cette intervention que j'avais demandé au ministre de la Justice de se prononcer à la Chambre le 20 janvier. Je ne le blâme pas, il avait appuyé son procureur en disant: «La Constitution canadienne ne garantit pas aux groupes minoritaires le droit de contrôler leurs institutions scolaires».

Les media d'information, tant la presse écrite que parlée, rapportaient largement les propos du procureur général et du ministre de la Justice, à tel point que la question est devenue une question très politisée chez nous, et on se demandait où se situe dans toute cette question le gouvernement fédéral; et même si le factum des faits déposés devant les juges était assez clair, assez précis, l'interprétation donnée n'était pas tout à fait ce à quoi l'on s'attendait.

Je crois qu'il est bon de rappeler également aux députés que le 27 janvier dernier je posais à nouveau une question au ministre lui demandant d'élucider, peut-être de nous rappeler ou de nous donner son interprétation. Il me disait, dans une réponse qui est assez claire, et je pense plus claire que les autres: «Si une province décidait de partager le pouvoir sur l'éducation avec ses résidants, dans ce cas, elle devrait accepter l'obligation d'avoir une égalité de traitement entre le groupe majoritaire et le groupe minoritaire dans la province».

Monsieur le Président, c'est là l'essentiel de l'argumentation fédérale. C'est-à-dire que lorsqu'une province a une juridiction exclusive telle l'éducation, mais qu'elle décide de partager cette juridiction avec ses résidents, elle doit le partager de façon équitable avec tous ses résidents, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires. C'est l'essentiel de l'argument que nous présentons depuis nombre d'années dans les groupes minoritaires. Il n'est pas question d'empiéter, monsieur le Président, sur une juridiction provinciale. Nous disons: Oui, la province a exclusivité de juridiction. Mais si elle la partage avec ses résidents, elle doit la partager équitablement. Une province qui établit des conseils scolaires, par exemple, doit établir des conseils scolaires qui tiennent compte de l'article 93, telle la confessionnalité, et également de l'article 23 de la Loi constitutionnelle de 1982, c'est-à-dire le droit des minorités à l'éducation. Elle doit le faire d'une façon équitable.

J'ai demandé au ministre, et je le fais en terminant, monsieur le Président, parce que je n'ai pas beaucoup de temps, de soumettre, à cause des perceptions, des notes supplémentaires aux tribunaux. Je sais que cela ne se fait pas souvent, je sais que c'est inusité. Mais je pensais que cela s'imposait, étant donné la perspective publique, à savoir que le gouvernement fédéral était très ambigu, en fait, et pas très convaincant sur cette question.

Le ministre m'a répondu vaguement à la Chambre, à savoir que c'était peut-être une chose qu'il considérerait. J'ai écrit au premier ministre pour lui demander son appui. J'ai vu les ministres que je croyais être impliqués dans le dossier. Je demande maintenant au secrétaire parlementaire de m'informer si le gouvernement fédéral a décidé de présenter des notes supplémentaires aux tribunaux pour éclaircir cette question.

• (1815)

[*Traduction*]

M. Al MacBain (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a soulevé une très grave question, soit la position du gouvernement fédéral sur les droits à l'éducation dans la langue de la minorité, plus précisément sur l'interprétation de l'article 23(3)*b*) de la Charte qui a trait à la gestion et au contrôle des établissements d'enseignement de la minorité d'une province. Le député se demande également si le procureur général du Canada songe à soumettre un exposé complémentaire à ce sujet à la Cour d'appel de l'Ontario.

Le député sait déjà sans doute que le mardi 6 mars, le représentant du procureur général du Canada (M. MacGuigan) a demandé au greffier de la Cour d'appel de l'Ontario si la cour serait prête à autoriser le procureur général du Canada à compléter la présentation entendue en janvier dernier et dont le député a fait mention, concernant la question linguistique en Ontario. Nous attendons la réponse du tribunal.

Par conséquent, le député comprendra sûrement qu'il serait fort inopportun de débattre ici-même des raisons qui ont amené le procureur général à demander à être entendu. Si le tribunal accepte de l'entendre, ces raisons lui seront exposées. En outre, pour le même motif, il serait tout à fait inopportun de ma part de révéler le contenu de l'exposé qui sera présenté au nom du procureur général du Canada si la Cour d'appel accepte la requête. Le député d'Ottawa-Vanier comprendra que les propositions devront d'abord être présentées au tribunal. Je suis persuadé que, en toute déférence pour la Cour d'appel, nous devons nous abstenir d'en discuter pour l'instant.

Cela dit, je suis prêt cependant à réaffirmer la position du gouvernement au sujet de l'article 23. Cette disposition confère des droits d'une importance fondamentale pour les Canadiens et pour ce pays bilingue qu'est le Canada. Par conséquent, il ne devrait y avoir aucun doute au sujet de l'interprétation officielle du gouvernement. A notre avis, l'article 23(3)*b*) devrait être interprété très largement et très généreusement de manière à assurer la pleine consécration des droits à l'éducation dans la langue de la minorité, droits que la charte établit et dont dépend l'avenir du bilinguisme au Canada.

L'AGRICULTURE—A) LA TAXE DE VENTE SUR LES CARBURANTS AGRICOLES B) LA PROPOSITION DU DISCOURS DU TRÔNE VISANT À AIDER LES AGRICULTEURS

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur les problèmes des agriculteurs dont j'ai parlé le 5 mars. Je constate avec plaisir que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Ferguson) est ici pour répondre à mes questions. C'est une chance pour le ministère des Finances de pouvoir compter sur les lumières de ce député qui a été membre du comité de l'agriculture. Je suis heureux de lui exposer le problème, car je n'ai pas été satisfait de la réponse que j'ai reçu du ministre de l'Agriculture (M. Whelan).

Selon ce dernier, l'agriculture du Canada, comparée aux autres industries du pays, est probablement la meilleure. Cette réponse ne m'a guère impressionné, monsieur le Président, car il me suffit de jeter un coup d'œil sur les statistiques concernant le revenu agricole en 1983 et les perspectives pour 1984. Il s'agit des chiffres de la division de l'agriculture de Statistique Canada. Selon les prévisions pour le Manitoba, nous pouvons nous attendre à une baisse de 26 p. 100 du revenu net pour 1984. Ce sont là des perspectives peu réjouissantes par rapport au tableau beaucoup plus optimiste que le ministre de l'Agriculture nous a brossé.

• (1820)

Je tiens seulement à dire qu'en ce qui concerne le Fonds de stabilisation des grains de l'Ouest, il est important d'activer le mécanisme d'une façon ou d'une autre et de faire des paiements immédiatement car de nombreux agriculteurs sont dans une situation très difficile. Je pourrais en dire davantage au sujet des revenus agricoles mentionnés par le ministre de l'Agriculture. Ce dernier devrait savoir que le revenu agricole net qu'il prévoit pour 1984 sera en fait inférieur à ce qu'il était en 1973. En chiffres réels, le revenu agricole net du Manitoba pour 1984 devrait se situer à 244 millions contre 278 millions en 1973. Bien des choses sont arrivées entre 1973 et 1984 et ces résultats ne sont vraiment pas brillants.

D'un autre côté, si nous examinons le revenu net prévu en dollars constants de 1971 et, là encore, il s'agit des chiffres de la division de l'agriculture de Statistique Canada, nous constatons que le revenu agricole net des agriculteurs du Manitoba en dollars constants n'est que de 83 millions pour 1984 contre 296 millions en 1974. Par conséquent, les chiffres prévus pour 1984 correspondent à peu près au quart et au tiers du revenu agricole net du Manitoba pour 1974.

J'essaie de bien faire comprendre la gravité de cette situation, monsieur le Président, afin que le ministre de l'Agriculture constate, et le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Ferguson) pourra le lui confirmer, que la hausse des prix de revient fait beaucoup de tort aux agriculteurs. Si nous recherchons la cause de cette situation, nous constatons que les principales causes de la hausse des dépenses des agriculteurs du Manitoba et de ma circonscription sont le carburant et les engrais. Des agriculteurs sont d'ailleurs venus me montrer leurs livrets bancaires et leurs déclarations d'impôt qui en attestent. Ces frais sont en passe de devenir les plus importants pour l'agriculteur. C'est à cause de cela que je demande au gouvernement d'envisager la possibilité d'accorder un remboursement au titre de l'énergie aux agriculteurs qui utilisent du carburant diesel et, bien entendu, de l'essence.

La taxe d'accise qui est remboursée actuellement, d'après ce que me disent les agriculteurs, aide un peu, mais elle ne s'applique pas au carburant diesel. De plus en plus d'agriculteurs utilisent du matériel diesel et, par conséquent, nous avons besoin d'un remboursement de la taxe de vente. Bien entendu, il s'appliquerait à l'essence et au carburant diesel. J'estime que le gouvernement peut faire quelque chose, vu la ventilation de la taxe de vente et, bien entendu, des autres taxes fédérales. Il y a des mesures qui pourraient être prises immédiatement pour aider l'agriculteur.

A propos du régime de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, le discours du trône nous a promis des changements, mais je ne comprends pas pourquoi il n'y avait rien dans le budget qui montre que le ministre des Finances (M. Lalonde) travaille au moins à ce problème particulier. Peut-être qu'aujourd'hui, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances me donnera quelques bonnes nouvelles que je pourrais transmettre immédiatement aux électeurs de circonscriptions comme Dauphin-Swan River.

● (1825)

Dans l'Ouest, le mécontentement à propos du régime de stabilisation concernant le grain de l'Ouest est pratiquement général. Il est nécessaire de faire quelque chose et je propose au gouvernement de procéder à des paiements rétroactifs à 1983, immédiatement, de sorte que les agriculteurs aient de l'argent pour acheter leurs semences. Il pourrait également envisager de combiner une nouvelle conception de la stabilisation des grains avec quelque chose de semblable à l'assurance-récolte. Ce régime serait à la disposition des gens à titre individuel et ils pourraient se protéger contre les fluctuations des récoltes. J'attends avec impatience les paroles du secrétaire parlementaire. J'espère qu'il a quelques bonnes nouvelles pour les agriculteurs de l'ouest du Canada.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député pour ses remarques. J'ai suivi la situation de très près et je crois que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a déclaré il y a quelques jours qu'on envisageait de modifier la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Nous devons toutefois reconnaître que le prix du blé et des autres céréales dépend de la situation du marché mondial.

Je me permets de rappeler que pour d'autres denrées produites au Canada, non seulement dans l'Ouest mais également dans l'Est, il existe des mécanismes et des dispositions législatives permettant aux agriculteurs de s'arranger pour obtenir du marché un revenu comparable à celui des autres citoyens. Je pense en particulier aux producteurs de volaille et de produits laitiers qui disposent d'un excellent système de mise en marché, peut-être même le meilleur du monde.

Je sais parfaitement que les marchés des céréales posent un problème particulier parce que les prix sont très bas à l'heure actuelle, mais nous pensons que la situation va se redresser et que les revenus des agriculteurs suivront.

Le député a également abordé une question qui a été débattue à la Chambre le 17 février 1984. Il a demandé que le gouvernement fédéral subventionne davantage les agriculteurs canadiens en supprimant la taxe de vente fédérale de 9 p. 100 sur le gazole et l'essence consommés par les agriculteurs. Le 17 février, le député de Végréville (M. Mazankowski) avait demandé que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques étudie cette proposition. Après en avoir modifié légèrement la formulation, la Chambre a décidé de renvoyer la question au comité.

Durant les échanges de points de vue, certains députés ont souligné que le fait d'éliminer la taxe sur l'essence et le gazole consommés par les agriculteurs, les chasseurs, les trappeurs et les pêcheurs poserait des problèmes, car il serait difficile de s'assurer que cette mesure ne profiterait qu'à ces derniers et non pas à d'autres personnes qui voudraient pouvoir profiter de l'aubaine. Je dois souligner que la taxe de vente fédérale représente moins de 3 p. 100 du prix d'un litre de carburant, et que tous les autres consommateurs, que ce soit les particuliers, les compagnies de transport, les municipalités ou les entreprises manufacturières, doivent payer la taxe comme les agriculteurs.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue ce que l'on a fait pour les agriculteurs dans le récent budget. Le gouvernement y propose des mesures qui leur permettraient de mettre jusqu'à $120,000 de gains de capitaux à l'abri du fisc en les plaçant dans un REER. Les agriculteurs et les pêcheurs qui ont formé une société bénéficieront des nouvelles mesures qui simplifieront la loi pour les petites entreprises constituées en sociétés. Dans le budget, le gouvernement s'est efforcé d'alléger les problèmes des agriculteurs et j'espère que le comité songera sérieusement à l'opportunité d'accorder une concession sur la taxe de vente sur les caburants agricoles, car le gouvernement

est conscient des besoins et des préoccupations des agriculteurs.

Le président suppléant (M. Herbert): Je regrette de devoir interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé.

L'ajournement

La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 18 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 mars 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'INSOLVABILITÉ

ON DEMANDE L'ADOPTION DE LA MESURE AUSSITÔT QUE POSSIBLE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, le projet de loi C-17 sur l'insolvabilité a été présenté pour la première lecture à la Chambre des communes le 31 janvier dernier. Toutefois, le gouvernement n'a pas encore jugé bon d'en proposer la deuxième lecture et de le débattre. J'en conclus, monsieur le Président, que le gouvernement n'accorde pas la priorité à ce projet de loi.

De nombreux Canadiens, y compris les agriculteurs, comptent sur cette mesure pour venir en aide aux personnes acculées à la faillite et les remettre sur pied.

Parce que le gouvernement hésite à donner suite à ce projet de loi, beaucoup de producteurs font faillite, perdant ainsi le fruit d'années de labeurs. Pis encore, mes électeurs m'ont appris que certains ministériels et des membres du personnel de ministres prétendent que l'opposition bloque ce projet de loi, ce qui est tout à fait faux. Ils se rendent parfaitement ridicules, monsieur le Président, au point de perdre le peu de crédibilité qu'il leur reste encore auprès des Canadiens. En conséquence, monsieur le Président, j'exhorte le gouvernement à mettre fin à ces âneries et à lancer le débat sur le projet de loi C-17, afin que nous puissions l'adopter aussitôt que possible.

* * *

LA RECHERCHE MÉDICALE

LA DÉCOUVERTE DE LA CLÉ DU SYSTÈME IMMUNOLOGIQUE PAR DES CHERCHEURS DE TORONTO

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, la médecine a fait un grand pas à Toronto cette semaine. Une équipe de huit chercheurs, sous la direction du biochimiste Tak Mak et d'un docteur attaché en tant que boursier à l'université, M. Yusuke Yanagi, a révélé au monde qu'elle avait découvert la clé du système immunologique du corps humain et a donc mis à la disposition des scientifiques du monde entier les moyens de trouver des cures pour des maladies aussi dévastatrices que le SIDA, l'arthrite, la leucémie et d'autres cancers.

Je crois que cette merveilleuse nouvelle contribuera beaucoup à dissiper les craintes de tous ceux qui se demandaient si le fabuleux cadeau de Terry Fox allait vraiment servir à quelque chose, ici, au Canada. Les chercheurs canadiens en biomédecine ont prouvé aux yeux du monde qu'ils sont de calibre international et qu'ils méritent une reconnaissance internationale.

En outre, le Marathon de l'espoir de Terry Fox portera peut-être maintenant les fruits que celui-ci a si passionnément souhaités, car les scientifiques canadiens et, en fait, ceux du monde entier, peuvent désormais tenter un pas de géant, du genre de ceux que n'a plus connus l'humanité depuis l'invention du microscope.

M. Mak et son équipe, l'Institut canadien du cancer, l'Ontario Cancer Treatment and Research Foundation et le Conseil canadien de recherches médicales méritent les plus chaleureuses félicitations de la Chambre.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

ACCORD VISANT À RECONNAÎTRE LES DROITS DES INDIENS

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le Président, étant donné la tenue de la Conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones, qui dure depuis hier en fait, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les provinces devraient mettre beaucoup plus d'emphase et d'ampleur sur la nécessité d'en arriver à un accord avec le gouvernement fédéral afin de confirmer les droits des premiers habitants du pays. Je pense qu'il est très important de faire montre d'une sensibilité accrue à l'égard des demandes des autochtones. Étant donné l'imprécision dans laquelle se déroule cette conférence, il serait important qu'au cours des prochaines heures les provinces fassent vraiment beaucoup plus qu'elles ne le font présentement pour faire en sorte qu'il y ait un fruit réel de récolter à la fin des deux journées de la Conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones.

J'attirerais également l'attention de la Chambre sur la nécessité pour le premier ministre de Terre-Neuve de bien vouloir reconnaître les droits de chasse, de trappe et de pêche des Indiens du Labrador, et surtout de ceux qui demeurent dans la partie québécoise, parce que présentement on les empêche de vivre le genre de vie qui leur est propre au Labrador terre-neuvien. J'espère donc que le premier ministre de Terre-Neuve sera sensible à ces demandes-là. C'est très simple . . . Il s'agit simplement d'appliquer à Terre-Neuve ce que l'on applique déjà au Québec, c'est-à-dire laisser le caribou aller d'un côté à l'autre des frontières, et surtout laisser les Indiens y aller et les laisser vivre de leur art.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA PRISE DE DÉCISIONS

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, le travail des femmes est un élément décisif dans le développement du tiers monde. En Afrique, les femmes effectuent 80 p. 100 des travaux agricoles. Dans l'ensemble des pays du tiers monde, elles produisent plus de la moitié des denrées non importées. Au Benin, au Burundi et au Libéria, la population active compte beaucoup plus de femmes que d'hommes. Au Kenya, au Lesotho et au Bostwana, les femmes sont à la tête d'un tiers des familles. De fait, plus de un milliard de femmes dans les pays du tiers monde demeurent dans les régions rurales où l'agriculture est leur principale occupation. Dans le Sud-Est asiatique et en Afrique occidentale, les femmes dominent le commerce rural qui soutient les économies locales et les familles. Les femmes du tiers monde ont une influence capitale sur la qualité de l'enseignement, de l'alimentation et des soins de santé.

Les tendances culturelles dans le Nord et le Sud portent les populations à considérer les hommes comme étant les principaux responsables des progrès économiques et sociaux. A cause de cette mentalité culturelle, de nombreuses gens méconnaissent l'énorme pouvoir latent des femmes quand on lui tend une main secourable.

A l'heure actuelle, une femme, Margaret Catley-Carlson, est présidente de l'ACDI. Toutefois, les femmes sont peu nombreuses dans les principales divisions de l'ACDI. Je propose qu'on modifie cette ligne de conduite pour confier à un plus grand nombre de femmes des rôles de premier plan dans les programmes et projets de l'ACDI.

Je demande au gouvernement de donner suite aux récentes directives émanant de l'OCDE destinées à aider les agences à faire participer les femmes à la prise de décisions concernant la conception, la mise au point et la réalisation des projets. Adoptons des mesures de promotion sociale. Attribuons aux femmes des rôles où elles prendront des décisions au sein de l'ACDI. Le programme canadien sera ainsi sensiblement amélioré.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES FEMMES

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, les chiffres sur la population active publiés ce matin révèlent que le nombre de Canadiens sans emploi a encore augmenté.

Le chômage frappe le plus durement les jeunes et les chefs de famille qui se découragent après avoir passé des semaines, voire des mois, à chercher en vain un emploi. Le groupe auquel nous devons accorder une attention toute particulière est celui des familles monoparentales dont le chef, une femme dans la plupart des cas, a perdu son emploi. Leur nombre a augmenté l'année dernière, et leurs besoins sont devenus plus aigus.

• (1110)

En raison du taux accru des divorces et du chômage, un grand nombre de femmes apprennent qu'elles sont congédiées tandis qu'augmentent leurs responsabilités pour subvenir aux besoins de leurs enfants.

Le revenu moyen des familles dont le chef est un homme s'établit à environ $34,000, tandis que celui des familles dont le chef est une femme équivaut seulement à la moitié, soit $17,000. Environ 45 p. 100 des familles dont le chef est une femme vivent dans la pauvreté. Voilà qui est déjà assez tragique, monsieur le Président, mais il est absolument inacceptable que cette pauvreté soit encore aggravée par un gonflement du chômage qui les frappe.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

APPROBATION DU CONTRAT D'ACHAT DE CARABINES

M. Peter Lang (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je tiens à rétablir les faits. Le député de Calgary-Centre (M. Andre) en posant des questions à la Chambre le 7 mars dernier sur le Projet de remplacement des armes portatives, a dit certaines choses qui ne correspondent pas à la réalité.

Le député a prétendu que les carabines fabriquées à Diemaco, à Kitchener, coûtaient deux fois plus cher aux contribuables que si elles étaient importées des États-Unis. Le député se rend-il compte combien est inexacte cette affirmation qui ne se fonde que sur une nouvelle publiée dans la presse? Il s'est contenté de diviser le coût global du contrat de fabrication par le nombre de carabines. S'il s'était donné la peine de chercher un peu plus loin, il se serait rendu compte que plus de 30.1 millions de dollars, sur un contrat de 107 millions, sont dépensés pour l'ingénierie, la conception, l'usinage et le calibrage, les pièces de rechange, le matériel d'instruction, les trousses de nettoyage et l'emballage.

M. Forrestall: Tout cela fait partie du prix de revient d'une carabine.

M. Lang: Une carabine canadienne coûte réellement $850.

M. Forrestall: Pas du tout.

M. Lang: On a mal évalué le prix d'achat d'une carabine aux États-Unis lorsqu'on dit qu'elle coûtait $820. On n'a pas compté les énormes subventions que le ministère américain de la Défense consacré à la fabrication de ces armes. Faut-il comprendre que le député de Calgary-Centre encourage les États-Unis à pratiquer une politique protectionniste au détriment de nos emplois? Ce contrat assure des emplois pour une longue période . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LA MISE À PIED DANS LA FONCTION PUBLIQUE DU MANITOBA

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, la leçon pour aujourd'hui, c'est que le NPD n'est pas digne de foi. C'est la triste leçon que les Manitobains apprennent actuellement, car le gouvernement socialiste de cette province congédie des centaines de fonctionnaires. Malheur aux fonctionnaires qui ont voté pour le NPD en croyant s'assurer ainsi la sécurité d'emploi! C'est tout le contraire qui est vrai. Non seulement la mauvaise gestion des néo-démocrates et la stagnation socialiste entraînent inévitablement des pertes d'emploi dans le secteur privé, mais aussi, à cause de la baisse des recettes publiques, il faut réduire les services au public et mettre à la porte des fonctionnaires. Le gouvernement socialiste du Nouveau parti démocratique provoque le chômage.

M. Waddell: Je résisterai à la tentation de répondre à cela. Je dirai toutefois qu'il fait toujours plaisir d'être pris au sérieux.

* * *

L'IMMIGRATION

DÉSAPPROBATION DES PRATIQUES DES AVOCATS S'OCCUPANT D'IMMIGRATION À HONG KONG

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais que les députés voient cette brochure intitulée «Votre passeport pour le Canada». Elle porte les armoiries du Canada et le terme «passeport» est imprimé en anglais et en français. Elle ressemble à un document canadien officiel. Ce n'en est pas un, évidemment. Elle est publiée par des avocats établis à Hong Kong qui s'occupent d'immigration et truandent les gens.

J'ai déjà soulevé la question à la Chambre le 31 octobre. J'ai demandé au ministre de faire quelque chose pour les personnes de Hong Kong qui paient de $15,000 à $30,000, en cas de panique, pour obtenir des conseils sur l'émigration au Canada. Ces personnes n'ont aucun moyen de vérifier si les informations qu'elles reçoivent sont justes. Si ces informations sont mauvaises, elles ignorent où se plaindre. C'est très embêtant. Le ministre est trop occupé à participer à la course à la direction du parti libéral. Il n'a rien fait à ce sujet.

Je vais dire que faire à la Chambre, et surtout à l'Association du barreau de la Colombie-Britannique et à celle de l'Ontario. Je crois que nous pouvons obliger les avocats qui ont un bureau à l'étranger à observer certaines règles. Ils ont des bureaux au Canada, et ils sont inscrits à l'Association du barreau canadien. Je propose une triple solution: Premièrement, il faut forcer les avocats canadiens à se faire inscrire au Canada, s'ils s'occupent de législation canadienne sur l'immigration à l'étranger. Deuxièmement, il faut appliquer les codes de publicité canadiens, comme le fait le Barreau au Canada. Troisièmement, quand un client est servi, il devrait avoir l'occasion de se plaindre; on devrait dire aux clients qu'ils peuvent se plaindre et . . .

M. le Président: Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA HAUSSE DU TAUX DE CHÔMAGE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est absent le jour même où doivent paraître les données concernant la population active, je poserai mes questions au ministre des Finances.

Les chiffres sont très troublants, puisqu'ils indiquent, pour le quatrième mois consécutif, une hausse du taux réel de chômage au Canada. Comme la valeur du dollar baisse, nous sommes confrontés à des taux d'intérêt plus élevés, ce qui ne fera qu'aggraver les choses. Il y a actuellement au Canada près de 1.4 million de chômeurs, soit plus de 100,000 de plus que l'an dernier, et les taux d'intérêt ont augmenté; autrement dit, la relance économique a non seulement ralenti, mais elle s'est même interrompue pour le moment. Compte tenu de ce qui précède, le ministre des Finances est-il convaincu que son budget permettra de faire face à la situation?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis surpris de voir le député brosser le tableau le plus sombre possible de la situation actuelle. Les données publiées ce matin sont encourageantes sur bien des plans. Comme il le sait, la population active a connu une forte augmentation, soit .6 p. 100 le mois dernier. Un grand nombre de Canadiens réintègrent peu à peu la population active. Ce qu'il n'a pas dit, c'est que l'emploi a augmenté de façon considérable en février, où nous avons créé 54,000 nouveaux emplois. L'emploi chez les jeunes a augmenté de 1 p. 100 et, dans les industries de fabrication, de 1.5 p. 100. Dans le secteur du bâtiment, l'emploi a augmenté de 5.4 p. 100 de sorte que le mois de février a donc été un mois très positif pour la création d'emplois.

Je suis convaincu, monsieur le Président, compte tenu de ces données et de celles que j'ai fournies dans le budget, que le chômage va diminuer cette année et que le nombre d'emplois créés va augmenter considérablement en 1984. Les mesures que j'ai annoncées dans mon budget se fondent sur le genre de données publiées aujourd'hui, les statistiques sur l'emploi, et je suis sûr que cette année, le taux de chômage ne sera pas supérieur à celui que j'ai prévu. En réalité, je suis convaincu que grâce à la collaboration de tous les secteurs économiques dans notre pays, nous réussirons à ramener le chômage à un taux inférirur à celui que j'ai prévu dans mon exposé budgétaire.

COMPARAISON AVEC LA SITUATION AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je n'ai pas tenté de présenter la situation sous son plus mauvais jour, j'ai tout simplement exposé les faits, dont le ministre ne semble pas être au courant. Il ne semble pas se rendre compte qu'il y a encore 352,000 emplois de moins que le chiffre record atteint juste avant la récession.

Comment le ministre explique-t-il notre rendement économique au Canada par rapport à celui des États-Unis? Non seulement ce dernier a-t-il recouvré les emplois qu'il avait perdus, mais le nombre d'emplois créés a augmenté de 2.8 p 100 là-bas. Au Canada, un résultat semblable se traduirait par 450,000 emplois de plus. En fait, le chômage a continué de baisser aux États-Unis, passant de 8 p. 100 en janvier à 7.8 p. 100 en février, alors qu'ici il est passé de 11.2 p. 100 à 11.3 p. 100. Comment le ministre explique-t-il cela?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Très simplement, monsieur le Président. Le taux d'activité au Canada a augmenté de façon très appréciable, plus rapidement qu'aux États-Unis. De fait, le député doit savoir que l'année dernière, par exemple, le taux d'activité au Canada a augmenté de 40 p. 100 de plus qu'aux États-Unis. Cela influe sans aucun doute sur les statistiques qu'il a citées. Il ne doit pas oublier le nombre d'emplois créés. Le mois dernier encore, 54,000 nouveaux emplois ont été créés dans tous les secteurs. Le nombre d'emplois à temps plein s'est accru sensiblement le mois dernier. C'est très encourageant, à mon avis.

J'ai dit dans l'exposé budgétaire que je prévoyais une augmentation du taux d'activité cette année, de même qu'un accroissement important de la main-d'œuvre de sorte que le chômage ne devrait pas augmenter, ni toutefois baisser aussi rapidement que je le voudrais ou que je préférerais, mais il n'empêche que nous créons des emplois à un rythme très rapide. Il y a lieu de s'attendre à ce que la reprise, cette année, bien loin de stagner, soit très forte, aux environs de 5 p. 100.

• (1120)

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME ACCÈS-CARRIÈRE POUR LES JEUNES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): En ce qui concerne le taux de participation, comment le ministre explique-t-il le fait que le nombre réel de chômeurs ait augmenté de 21,000? Comment peut-il parler de taux de participation quand il y a 1,400,000 chômeurs, soit 100,000 de plus que l'année dernière? Nous avons 728,000 personnes en chômage prolongé, ce qui représente une augmentation de 94,000 sur le mois précédent. Nous avons 536,000 jeunes qui sont sans travail, soit 18.5 p. 100 du chiffre global. Quelle crédibilité peut avoir le ministre quand il parle à la Chambre de participation? J'essaie de l'expliquer à ces personnes.

Le ministre voudrait-il nous dire précisément ce qu'il entend faire au sujet des 150 millions de dollars qu'il prévoit dans son budget pour les programmes d'aide aux jeunes Canadiens? Combien de cet argent ira au Programme accès-carrière? Le gouvernement ayant été pris en défaut, a-t-il maintenant l'intention de transférer au Programme accès-carrière pour les jeunes les 90 millions qui restent dans les programmes d'initiatives spéciales?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais m'essayer en français pour voir si l'honorable député comprendra un peu mieux. Je lui ai donné deux fois des réponses claires et précises à propos de cette situation. Il ne semble pas comprendre ce que signifie l'augmentation de la main-d'oeuvre. Je lui ai indiqué qu'en dépit du fait que nous avions créé 54,000 nouveaux emplois durant le dernier mois, le taux de croissance de la main-d'œuvre au Canada est encore plus élevé, c'est-à-dire qu'il y a encore plus de gens qui sont entrés sur le marché du travail que nous avons créé d'emplois. Mais le taux de l'emploi a cru dans tous les secteurs, le mois dernier, que ce soit dans le secteur des jeunes, dans celui de l'industrie, et particulièrement dans celui de l'industrie de la construction. Nous avons eu une croissance de plus de 5 p. 100 au cours du dernier mois.

L'économie canadienne n'est pas en phase de ralentissement; l'économie canadienne n'est pas en état de recul. Au contraire, elle est en état de progrès et de progrès solide. J'ai indiqué qu'en 1984 nous connaîtrons une croissance de l'économie canadienne de l'ordre de 5 p. 100, ce qui représente un très fort taux de croissance. Durant le mois de février, nous avons connu un très fort taux de création de nouveaux emplois. En fait, depuis la récession, nous avons créé au Canada quelque 424,000 nouveaux emplois. Il s'agit d'un dossier quand même impressionnant. Et je voudrais, en réponse à la question précise posée par l'honorable député, signaler que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration doit discuter avec ses collègues et particulièrement le ministre d'État (Jeunesse), ainsi qu'avec le secrétaire d'État, de l'emploi de ces nouveaux fonds. Et lorsque le ministre aura terminé ses consultations, il sera en mesure d'en donner les détails.

[*Traduction*]

M. McGrath: Monsieur le Président, une brève question supplémentaire.

M. le Président: Le député a déjà posé deux questions supplémentaires. La parole est au député de Kingston et les Îles.

M. McGrath: Monsieur le Président . . .

M. le Président: La présidence s'efforce de répartir le temps équitablement entre les députés, ce qui n'est pas facile. Le député a posé une première question et deux questions supplémentaires. Très bien, je vais laisser le député de Saint-Jean-Est poser une question supplémentaire, mais il va falloir en tenir compte dans le calcul du temps réservé aux députés de son groupe.

M. McGrath: Monsieur le Président, je m'abstiens.

M. le Président: La parole est au député de Kingston et les Îles.

LE RAPPORT ENTRE LE CHÔMAGE ET LES SOUFFRANCES HUMAINES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai lu quelque chose dans les journaux d'hier qui pourrait faire mieux comprendre le problème des sans-travail à tout le monde, même au ministre des Finances. Il s'agit de la phrase suivante:

> La maladie et les décès prématurés, voilà le prix terrible que les Canadiens doivent payer pour le taux de chômage élevé que nous connaissons maintenant . . .

Une étude publiée hier aux États-Unis montre qu'il existe un rapport certain entre un taux de chômage élevé et l'augmentation des arrêts cardiaques, des homicides, des suicides, des décès prématurés et de la mortalité infantile. Selon l'auteur de cette étude, le chômage pourrait avoir les mêmes résultats au Canada qu'aux États-Unis.

Le ministre des Finances peut-il nous dire si l'on a fait des études au Canada pour examiner le rapport entre le taux de chômage élevé et les souffrances humaines que cela représente pour les Canadiens?

• (1125)

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis au courant d'aucune étude qui ait été effectuée au Canada relativement à ce sujet, et ce de façon précise. J'ai entendu un certain nombre de discours et de rapports de presse, mais je n'ai pas moi-même pris connaissance de certaines études scientifiques qui auraient été effectuées relativement à ce sujet, et ce tout récemment.

[*Traduction*]

LES TAUX DE CHÔMAGE RÉGIONAL—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PERSONNES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je trouve incroyable un tel aveu de la part ministre et du gouvernement. Si le ministre s'occupait de ce qui se passe ailleurs dans le monde, il saurait que, selon l'étude faite aux États-Unis, le stress causé par le fait d'être sans travail influe énormément sur les troubles psychiatriques et les tendances agressives, et que cela se reflète au foyer et dans le taux de criminalité.

Il y a huit régions du Canada où le taux moyen de chômage dépasse 20 p. 100. C'est ce que disent les chiffres publiés aujourd'hui. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il même pas pris la peine de découvrir ce que cela représentait en souffrances humaines dans ces régions?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce qui est incroyable, c'est que l'honorable représentante n'ait pas entendu ou compris ma réponse à sa question. J'ai dit que je n'étais au courant d'aucune étude scientifique faite au Canada à ce sujet. Elle m'a demandé si l'on avait entrepris de telles études au Canada et je lui ai dit qu'il y avait eu de nombreux discours et déclarations à ce sujet mais, à ma connaissance, aucune étude scientifique. S'il n'y en a pas eu, c'est pour une excellente raison. C'est un sujet à propos duquel il est extrêmement difficile d'être scientifique. Les données que nous possédons ne sont que des hypothèses et des analyses faites par des particuliers.

Je n'ai pas besoin de me faire sermonner par l'honorable représentante ou de me faire montrer des manchettes tapageuses pour me rendre compte que le chômage est vraiment tragique et qu'il a des conséquences très graves sur la vie des sans-travail et de leurs familles à tous les points de vue. L'honorable représentante n'a pas besoin de tant me sermonner à ce sujet.

Bon nombre de mes électeurs sont chômeurs. Je connais personnellement bien des Canadiens qui ont été touchés par le chômage et qui ont eu la vie bien difficile ces derniers mois. Je partage la préoccupation des députés à cet égard. D'un autre côté, nous avons pris toutes les mesures possibles pour aider les chômeurs.

Nous avons essayé de stimuler le taux de croissance économique et nous avons maintenu nos mesures sociales, contrairement à ce que le député de Saint-Jean-Est voudrait que nous fassions. Il voudrait pour sa part que nous nous attaquions aux personnes âgées, aux femmes et à ceux qui reçoivent les allocations familiales alors qu'il y a tellement de gens au chômage. Nous avons rejeté la solution proposée par les conservateurs qui consisterait à réduire l'aide sociale et nos programmes de sécurité sociale.

LA POSITION DU MINISTRE DES FINANCES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il vient d'affirmer que le gouvernement fait tout en son pouvoir pour aider les chômeurs canadiens. Il y a moins d'un mois, le ministre a présenté un budget ne renfermant aucune nouvelle initiative importante ou modification appréciable de la politique gouvernementale, car selon lui, c'était inutile, puisque la relance se faisait sentir et que le gouvernement avait bien en main la situation dans le domaine de l'emploi.

Le ministre des Finances sait fort bien que depuis trois mois, le nombre de chômeurs, tant en pourcentage qu'en chiffres absolus, a augmenté. Nous en avons encore la preuve aujourd'hui. Que va-t-il dire aujourd'hui au 1.476 million de Canadiens sans emploi? Tout semble indiquer que cette tendance à la hausse—même si elle n'est pas accentuée—se poursuivra le mois prochain et je voudrais donc savoir quelles mesures il entend prendre pour remédier à la situation.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord inviter le député à se pencher sur les mesures qui ont été présentées dans le dernier budget et qui continueront d'avoir des retombées très importantes cette année.

En ce qui a trait au chômage chez les jeunes, le député se souviendra que le discours du trône annonçait la création d'une caisse spéciale de 1.1 milliard de dollars pour la création d'emplois pour les jeunes, à laquelle j'ai ajouté 150 millions de dollars, pour un total de 1.3 milliard. Il n'ignore également pas que nous dépenserons plus de 1 milliard cette année dans le cadre de projets spéciaux de relance, soit une augmentation de 25 p. 100 par rapport à l'année dernière, afin de créer des emplois et d'aider le bâtiment.

Selon moi, ces projets ont non seulement permis une relance dans le domaine du logement, mais ils ont également contribué à l'augmentation de 5.4 p. 100 de nombre d'emplois dans le secteur de la construction le mois dernier. J'ai également annoncé que nous accorderions des encouragements fiscaux de plusieurs centaines de millions de dollars et, en fait, certainement de plus de un milliard de dollars, permettant de stimuler le secteur privé.

• (1130)

Une fois de plus, je tiens à dire à mon collègue que depuis novembre 1982, 424,000 nouveaux emplois ont été créés, dont 54,000 le mois dernier. Je suis persuadé qu'au cours de 1984, nous parviendrons à créer des emplois à ce rythme et que nous serons témoins d'une diminution du chômage d'un bout à l'autre du pays.

M. Riis: Monsieur le Président, le ministre des Finances vient tout juste de signaler une fois de plus que le gouvernement a accordé des encouragements fiscaux, afin d'inciter le secteur privé à créer des emplois. Il a répété que le secteur public ne pouvait créer des emplois et que nous comptions sur le secteur privé pour le faire. Le ministre des Finances a maintenant donné au secteur privé 3 milliards de dollars sous forme d'exemptions fiscales dans les deux derniers budgets, pour lui permettre parait-il d'investir au Canada et d'être le moteur du développement économique nécessaire à la création d'emplois. Il est très clair qu'il existe une différence entre les prévisions du ministre et la réalité.

Malgré ces exemptions d'impôt, les investissements au Canada ont chuté l'année dernière de 12.2 p. 100, alors que les sommes que les sociétés canadiennes ont investies à l'étranger sont passées de 200 millions de dollars en 1982 à plus de 2.5 milliards de dollars en 1983. En d'autres termes, les sociétés profitent de ces exemptions d'impôt pour investir non pas au Canada, mais bien à l'étranger.

ON DEMANDE DE LIER LES CONCESSIONS FISCALES À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): J'ai une autre question à poser au ministre des Finances, monsieur le Président. S'il continue d'accorder des concessions fiscales aux grandes sociétés, le ministre des Finances ne trouve-t-il pas qu'il devrait dorénavant s'assurer que les grandes sociétés qui bénéficient de ses largesses au détriment des contribuables canadiens, s'en servent pour créer des emplois au Canada et non pas à l'étranger?

M. le Président: Les questions comme celle-ci donnent lieu à de longues discussions. Les questions étant longues, les réponses le sont aussi et par conséquent les autres députés n'arrivent pas à participer à la période des questions.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Je vais essayer d'être bref, monsieur le Président.

M. Crosbie: Vous n'y arriverez pas sans mal.

M. Lalonde: Je tiens à signaler au député, que les stimulants fiscaux dont il parle ont été annoncés lors du débat que la Chambre a consacré au budget l'année dernière. Le député sait sans doute que les stimulants fiscaux visant la recherche et le développement étaient très importants dans le dernier budget ce qui fait que le Canada est probablement le pays du monde qui fait preuve de la plus grande générosité à l'égard des entreprises qui investissent dans la recherche et le développement, ce qui est essentiel à la création d'emplois au Canada. Ces stimulants fiscaux ne s'adressent qu'aux seules entreprises qui investissent dans la recherche et le développement au Canada. Il en va de même pour les stimulants fiscaux visant à favoriser les investissements. Il faut que ce soit des investissements au Canada et pas ailleurs.

Si mon honorable collègue examinait avec soin les mesures qui figurent dans notre budget d'avril, il constaterait que ces stimulants fiscaux ne visaient pas les investissements étrangers, mais bien pour la plupart une activité précise de nature à créer des emplois au Canada et à rendre notre économie plus compétitive. Quand nous avons constaté à quel point notre balance commerciale était favorable l'année dernière par rapport aux autres pays du monde . . .

M. McCuish: Règlement!

M. Lalonde: . . . nous avons conclu qu'il fallait nécessairement l'imputer aux excellentes mesures que nous avions mis en œuvre pour rendre nos produits plus concurrentiels à l'étranger.

M. le Président: Le député de Kamloops-Shuswap désire poser une deuxième question supplémentaire. Pourrait-il se rappeler que la période des questions ne saurait donner lieu à un débat en règle sur le budget?

ON DEMANDE UNE RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je veux réclamer quelque chose de différent et que l'on n'a pas encore réclamé auparavant. Le ministre des Finances devra admettre qu'en dépit de tout ce qu'il nous dit aujourd'hui, de sombres nuages s'accumulent à l'horizon.

M. Evans: Question.

M. Riis: Je tâche de poser ma question d'une façon intelligente, aussi donnez-moi une chance.

Une voix: Redoublez d'effort.

M. Riis: Voici ma question, monsieur le Président: étant donné que les taux d'intérêt se sont de toute évidence remis à grimper et que le taux de chômage en fait autant tandis que diminuent la compétence des investisseurs et la confiance des consommateurs . . .

M. le Président: Pour être juste envers le député, on peut difficilement dire que ce soit une question appropriée pour la période des questions et réponses. Si nous transformons cette période en une série de mini-débats—et on peut constater qu'elle en prend de plus en plus l'allure—il devient plus difficile aux autres députés d'y participer. Les questions sont longues et compliquées, et les réponses aussi. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Riis: Étant donné les chiffres qui ont été communiqués ces deux derniers jours, le ministre des Finances convoquera-t-il une conférence des premiers ministres pour que l'on s'attaque au problème le plus aigu que doit affronter notre pays, c'est-à-dire le gonflement du chômage déjà élevé?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Non, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT ET LE TAUX DE CHANGE DU DOLLAR

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances, à qui je voudrais rappeler que d'après le *Toronto Star*, il a proposé en novembre 1982 que les allocations familiales ne soient pas versées aux gens riches qui n'en ont pas besoin. J'aimerais qu'il ne soit pas si hypocrite quand il fait des déclarations en Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Vieil Harpagon!

M. Crosbie: La conférence de politique libérale a écarté cette suggestion quelques jours après, et répudié le ministre.

Il a fait des déclarations alarmantes ces derniers jours, disant qu'il ne s'inquiète pas du niveau du dollar canadien et qu'il n'y a pas de rapport entre les taux d'intérêt et le dollar canadien. Ma question est importante. Le ministre veut-il nous dire si le gouvernement et la Banque du Canada préfèrent voir baisser le dollar canadien plutôt que monter les taux d'intérêt, ou s'ils préfèrent voir monter les taux d'intérêt à voir baisser le dollar canadien? Quelle est la politique qu'ils vont maintenant suivre?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député pourrait tout d'abord nous dire qui l'a répudié, lui. Il y a une chose qui est certaine du côté libéral. Notre parti national s'est prononcé clairement là-dessus, et il a une position qu'il suit.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Cette position est tout à fait différente de celle des conservateurs, avec cette réserve qu'ils n'ont de position ferme sur rien. Mais je rappelle au député le célèbre sondage effectué par le parti conservateur auprès de ses délégués à l'une de ses importantes conférences, parce qu'ils n'osent avoir de résolution sur rien du tout. Le résultat du sondage a été publié. Les délégués y ont montré clairement que les attaques conservatrices sont axées principalement contre les programmes sociaux.

M. St. Germain: Quelle honte!

Mlle MacDonald: Avez-vous écouté Donald Johnston hier soir?

M. McCuish: Répondez à la question.

M. Lalonde: Et que les délégués conservateurs et les partisans conservateurs cherchaient tous à réduire la sécurité sociale!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Avec tout le respect dû au ministre des Finances, la présidence éprouve toujours les mêmes hésitations.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, le ministre nous fait regretter que la contraception ne puisse être rétroactive.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Puis-je rappeler au ministre que le ministre d'État chargé du Développement économique et régional a déclaré hier qu'il fallait reconsidérer les principes de l'universalité? Cette déclaration a été faite par un de ses collègues du cabinet.

Permettez-moi de reposer ma question. C'est important. Le dollar canadien perd de sa valeur. Il ne vaut plus que 79c. américains. Les taux d'intérêt sont en hausse, notamment les taux d'intérêt hypothécaires qui ont augmenté d'un demi-point. Le gouvernement préfère-t-il maintenant laisser le dollar canadien perdre de sa valeur à voir les taux d'intérêt augmenter? Le gouvernement va-t-il laisser le dollar canadien baisser au lieu de relever les taux d'intérêt ce qui pourrait freiner la dévaluation, mais relancer l'inflation? Est-ce là votre politique? Rien ne saurait être plus important.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait commencer par vérifier les déclarations avant de faire ce genre d'affirmations à l'égard des programmes sociaux. Il devrait vérifier exactement ce qui a été dit, notamment par mon collègue dont il a cité le nom. Cela pourrait l'éclairer. En fait, cela pourrait faire comprendre au parti conservateur qu'il est important d'avoir de la suite dans les idées. Ce parti réclame l'évaluation des ressources une semaine et l'universalité la semaine suivante.

• (1140)

M. McGrath: Répondez à la question.

M. Lalonde: Il serait intéressant de voir ce que les conservateurs comptent faire à propos de cette question très importante.

M. St. Germain: Répondez.

M. Lalonde: Je vois que les conservateurs deviennent très susceptibles quand nous parlons de la sécurité sociale.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: J'ai une question supplémentaire à poser au même ministre.

M. le Président: Je me permets de faire remarquer au député qu'il a déjà posé une question supplémentaire.

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DES ÉTATS-UNIS DANS LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT

M. le Président: Je voudrais signaler à la Chambre la présence dans la tribune de M. William French Smith, procureur général des États-Unis d'Amérique; de M. James C. Miller, président de la Federal Trade Commission, et d'autres membres éminents de notre groupe de visiteurs américains.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DES PROJETS SPÉCIAUX DE RELANCE— L'INVESTISSEMENT DANS DES RÉGIONS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Le ministre d'État chargé du Développement économique et régional, qui voudrait devenir premier ministre, a publié avant hier une belle brochure portant sur une conférence gouvernementale qui a coûté $650,000 et qui concerne l'avenir du Canada. Dans la note d'accompagnement, il n'est pas du tout question de la création d'emplois ou des possibilités technologiques, mais le ministre, à côté de sa photographie, fait remarquer:

> La seule certitude, avec laquelle tout le monde soit d'accord, c'est que le changement technologique arrive . . .

Le ministre des Finances pourrait-il confirmer que le ministre d'État chargé du Développement économique et régional n'a pas, en vertu des projets spéciaux de relance, investi d'argent dans la région de Kootenay-Ouest en Colombie-Britannique, où le chômage est actuellement de 24 p. 100, plus de 12,000 personnes étant sans travail, et que dans la région de Kamloops, où plus de 10,000 personnes sont en chômage, le seul projet de relance procurera 100 emplois? Le ministre pourrait-il confirmer ces faits?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, tout d'abord le député devrait prendre le temps et la peine de lire plus que l'introduction du document dont il parle. S'il peut réunir assez de courage pour dépasser la première page, il constatera que ce document extrêmement utile et important traite assez complètement des sujets qu'il prétend absents de la première page, qu'il a réussi à lire dans les derniers jours. Je vais lui donner encore une semaine ou deux et il pourra peut-être finir de lire le document et revenir nous en parler.

En ce qui concerne cette question, le ministre d'État chargé du Développement économique et régional a mentionné un certain nombre de projets spéciaux de relance en Colombie-Britannique. Ce sont des projets d'investissement relativement importants. Il est clair qu'il n'y en a pas dans toutes les circonscriptions du pays ni même dans chaque région. Ce qui importe c'est que ces initiatives se répercutent sur le secteur de la construction, en stimulant la demande de matériaux, en ayant un effet d'entraînement et en créant des emplois.

Deuxièmement, le député se rappellera que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré clairement à la Chambre, en donnant tous les chiffres détaillés, que l'investissement en création directe d'emplois en Colombie-Britannique correspond à peu près exactement au pourcentage du chômage dans cette province. Nous nous préoccupons des gens de Colombie-Britannique et également de ses chômeurs, en dépit du fait que nous n'ayons pas un seul député de cette province de notre côté.

M. Siddon: En ce qui concerne le document, que j'ai lu, il se montre extrêmement pessimiste au sujet de la technologie pour l'avenir et ne présente pas une seule recommandation. Voilà une bonne façon d'utiliser $650,000.

LES EMPLOIS PERMANENTS EN PERSPECTIVE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, le ministre des Finances est-il d'accord avec son collègue, le ministre d'État chargé du Développement économique et régional, qui aspire à devenir premier ministre mais n'est pas des nôtres aujourd'hui, et qui a déclaré à la Commission Macdonald ceci:

> Il n'est sans doute plus réaliste ni raisonnable de vouloir à tout prix trouver un emploi permanent et à plein temps pour tous ceux qui désirent travailler.

Est-ce pour cela que, en vertu du programme de projets spéciaux de relance, même la Bibliothèque du Parlement prévoit que ces crédits considérables que le gouvernement investira dans les travaux de voirie et le secteur du bâtiment ne créeront pas plus de 20,000 emplois?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, dans le cas de la Colombie-Britannique, par exemple, le député s'apercevra que le gouvernement fédéral a investi des sommes considérables à Ridley Island, et à Vancouver même pour le projet B.C. Place. Il n'oubliera pas, j'espère, que de toutes les provinces, la Colombie-Britannique est celle où seront injectés le plus de capitaux grâce aux changements importants que la Chambre a apportés au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau l'an dernier, en dépit de l'opposition des conservateurs représentant la province qui ont voté contre une mesure destinée à avantager leur région plus que tout autre, et ce à coup de plusieurs milliards de dollars.

M. Huntington: Foutaise! C'est de la foutaise!

M. Lalonde: Voilà l'attitude que prennent les conservateurs à l'égard de la Colombie-Britannique.

M. Siddon: Monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est pas une période de questions et de réponses, mais bien une période de débat. Nous avons entendu jusqu'ici des déclarations fort controversées, qui incitent les députés à se croire le droit de poser d'autres questions supplémentaires. La chose ennuie un peu la présidence. La parole est au député de Selkirk-Interlake.

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE CAS DE HARCÈLEMENT SEXUEL AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE—L'APPEL DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, ma question sera brève et constituera peut-être un exemple pour d'autres députés. Elle s'adresse au ministre de la Défense nationale qui sait qu'un cas de harcèlement sexuel s'est produit dans son ministère. Il le sait d'autant plus que cela s'est passé dans sa propre circonscription. Le cas auquel je fais allusion est celui de Bonnie Robichaud qui a porté plainte pour harcèlement sexuel en 1979 et à qui la Commission des droits de la personne a donné raison en février 1983.

Comment le ministre peut-il justifier d'en appeler de cette décision devant la Cour fédérale? Comment peut-il défendre moralement cet appel, non seulement compte tenu du jugement de la Commission des droits de la personne, mais aussi vu que, selon sa politique officielle, le gouvernement est censé décourager le harcèlement sexuel dans la Fonction publique et prendre des mesures disciplinaires quand il est prouvé que quelqu'un s'en est rendu coupable?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis très sensible à cette question pour les raisons que le député a mentionnées. J'y suis d'autant plus sensible que le nombre de femmes a augmenté dans les Forces canadiennes. Naturellement, l'effectif civil du ministère de la Défense nationale compte aussi un grand nombre de femmes. J'ai donc d'excellentes raisons de vouloir obtenir de bons résultats dans ce domaine.

Néanmoins, après avoir examiné les circonstances dans lesquelles cet appel a été interjeté avant mon entrée en fonction, j'en suis arrivé à la conclusion que plusieurs questions qui ont été soulevées méritent d'être tranchées par une Cour d'appel. C'est pourquoi la procédure d'appel a été entamée et va se poursuivre.

ON DEMANDE LE RETRAIT DE L'APPEL

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Celui-ci sait que l'homme impliqué dans cette affaire n'a fait l'objet d'aucune sanction. Il conserve son poste, bien que les directives du Conseil du trésor expliquent que la direction a le devoir de mettre un terme à tout harcèlement qui se produit au travail, même si personne n'a porté plainte.

Le ministre ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Soit que le gouvernement veut vraiment lutter contre le harcèlement sexuel, soit que ce n'est pas le cas. Le ministre va-t-il respecter les objectifs déclarés du gouvernement et retirer l'appel interjeté dans l'affaire Robichaud?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de retirer l'appel. Comme je viens de le dire au député, j'ai étudié la question en profondeur parce qu'il s'agit d'une affaire très délicate. Je prends mes responsabilités extrêmement au sérieux. Dans les circonstances, j'estime qu'il reste encore certains points à régler.

Quant aux sanctions, je ne suis pas en mesure de faire une déclaration à ce sujet tant que la cour ne se sera pas prononcée sur l'appel.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES RÉGIONS OÙ LE TAUX DE CHÔMAGE EST ÉLEVÉ

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. A l'heure actuelle, on compte environ huit régions économiques où le taux de chômage dépasse les 20 p. 100. Si le facteur déterminant est la représentation libérale ou conservatrice, je signale le cas du Cap-Breton, une des régions les plus touchées au Canada et dont une grande partie est représentée par le député de Cape Breton Highlands-Canso.

Des voix: La question.

M. Forrestall: Le ministre des Finances peut-il donner quelque espoir aux habitants de ces régions en nous disant qu'il examine avec ses collègues des programmes spéciaux expressément conçus pour ces régions où les taux de chômage varient de 22 à 24 p. 100, des taux qui sont encore plus élevés chez les jeunes et les femmes, lesquels éprouvent d'énormes difficultés à trouver un premier emploi ou ce qui semble presque impossible, à réintégrer le marché du travail? Le ministre accorde-t-il une attention particulière à ces huit régions économiques?

• (1150)

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réponse est oui. J'invite mon collègue à examiner les différents programmes déjà en place à l'heure actuelle, surtout ceux qui relèvent du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Il y a également les ententes conclues par le ministre d'État chargé du Développement économique.

En outre, nous avons entrepris de négocier des ententes de développement régional avec certaines provinces, dont la Nouvelle-Écosse. Ces ententes permettront d'injecter des sommes considérables dans les régions les plus éprouvées. Ces programmes qui relèvent de mon collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, prévoient également des mesures d'incitation spéciales en fonction du taux de chômage, des mesures qui devraient attirer les investissements industriels dans ces régions.

Quant aux autres mesures que le gouvernement a déjà prises pour aider l'économie de la Nouvelle-Écosse, je dois rappeler au député que, dans le cadre de l'entente sur l'exploitation des ressources sous-marines, nous avons réussi à maintenir et à encourager l'expansion d'activités connexes. Nous avons également mis des sommes à la disposition du gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour la mise en place des infrastructures voulues. Il ne faudrait pas oublier non plus toutes les sommes que le gouvernement a déjà dépensées, qu'il s'agisse de la Devco ou d'autres secteurs d'activité.

M. Forrestall: Monsieur le Président, il est bien évident que les ministériels n'ont pas pris la peine de réfléchir ce matin au grave problème qui subsiste et qui exige une solution.

Questions orales

LES CAPITAUX DESTINÉS À LA PROSPECTION AU LARGE DES CÔTES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur le Président, le ministre des Finances a fait allusion au programme de prospection au large des côtes. Je voudrais lui demander si lui-même et ses collègues ont pris des mesures quelconques en vue de freiner l'exode des capitaux dans le secteur de l'exploration au large des côtes atlantiques du Canada. Nous perdons plus de 94 p. 100 des milliards de dollars qui sont investis dans ce secteur. Qu'a fait le ministre pour renverser cette tendance et faire en sorte que ces capitaux demeurent dans la région industrielle du Cap-Breton, par exemple, où cet argent pourrait créer des emplois dont ces régions ont le plus grand besoin? Le ministre rit.

M. le Président: Le député a posé sa question supplémentaire. Le ministre pourrait-il y répondre?

M. Forrestall: Si le ministre rit une fois de plus à la face d'un Canadien du Cap-Breton, il devra se chercher un autre emploi.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je m'étonne que le député se demande si nous avons fait quelque chose d'exceptionnel ce matin. Non, nous n'avons pris aucune décision exceptionnelle ce matin parce qu'il y a belle lurette que nous travaillons assidûment à régler le problème du chômage au Canada. Nous avons pris des mesures très efficaces pour lutter contre le chômage, notamment dans la province du député.

Le député évoque la prospection pétrolière au large des côtes. Je lui rappelle l'entente conclue avec le gouvernement de sa province concernant la création d'industries maritimes; je lui rappelle que nous avons pris des mesures en ce sens en dépit de l'opposition du parti conservateur, qui s'est prononcé contre les efforts d'exploration au large, contre les dispositions du Programme énergétique national visant à favoriser l'exploitation du pétrole offshore, contre l'aide au développement industriel dans ces régions. Nous avons pris l'initiative en dépit de l'attitude affichée par les députés conservateurs, qui favorisent les entreprises multinationales au détriment des compagnies canadiennes dans ce secteur. Nous avons . . .

M. le Président: Je crois que le ministre a répondu à la question.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ATTAQUE DE LA MARINE TURQUE CONTRE LES VAISSEAUX GRECS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question à l'honorable ministre d'État (Relations extérieures). Des nouvelles bouleversantes nous parviennent au sujet d'une attaque de la marine turque contre un ou des vaisseaux grecs dans la Mer Egée. Le ministre pourrait-il donner à la Chambre des renseignements supplémentaires pour aider à mieux faire comprendre à la population canadienne la situation tragique qui existe dans cette partie du monde et, plus particulièrement, pour rassurer les nombreux Canadiens d'origine grecque qui sont très alarmés ce matin par ces nouvelles bouleversantes?

M. le Président: L'honorable député a posé une question d'ordre très général. J'invite l'honorable ministre à répondre assez brièvement, si possible.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)): J'aime bien ce «si possible», monsieur le Président. Sachant l'importance que le député de Saint-Denis attache aux questions du Moyen-Orient, en général, et aux questions grecques, en particulier, j'ai cherché ce matin à me renseigner auprès du ministère sur les événements auxquels il fait allusion. Malheureusement, le ministère n'a pas d'information très directe, très immédiate, mais me dit que la thèse selon laquelle il s'agit peut-être d'un simple accident sans effet matériel est très plausible. Je vais continuer à me renseigner afin de donner au député les informations les plus réconfortantes possibles, et ce lundi probablement.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, j'interrogerais le ministre des Finances s'il voulait bien m'écouter. Entre janvier et février, l'Île-du-Prince-Édouard a perdu un millier d'emplois. Cela fait trois mois de suite que le taux de chômage à l'Île-du-Prince-Édouard grimpe sensiblement au point de provoquer une hausse globale de 2.1 p. 100 durant cette seule période. Le ministre voudrait-il expliquer aux citoyens de cette province en quoi cette situation catastrophique s'apparente à la reprise dont il est si fier?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, puisque le député s'intéresse à la situation particulière de l'Île-du-Prince-Édouard, je voudrais lui rappeler les investissements qu'a faits le gouvernement dans sa province et même dans sa circonscription, en y déménageant le ministère des Affaires des anciens combattants, ce qui va créer chez lui des centaines d'emplois permanents et bien rémunérés.

Je lui signale également que de toutes les provinces canadiennes, l'Île-du-Prince-Édouard est celle qui touche l'aide du gouvernement fédéral la plus élevée par habitant. Notre soutien, en subventions et programmes axés sur le développement régional s'élève à $1,200 par habitant. Cette somme est supérieure de plusieurs centaines de dollars à l'aide que nous accordons aux autres provinces. Le souci et l'intérêt que le gouvernement du Canada manifeste en faveur du bien-être des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard devraient sauter aux yeux du député s'il n'était pas aveuglé par son sectarisme en ce qui concerne ce problème particulier.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Quand une province comme l'Île-du-Prince-Édouard perd des centaines d'emplois en trois mois, malgré tous les programmes ponctuels que le ministre des Finances a mentionnés, et que celui-ci continue à parler de relance, aurait-il l'obligeance de nous expliquer aujourd'hui, à l'intention des citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard et du Canada tout entier, ce qu'il entend par récession afin de ne pas confondre avec reprise?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'invite encore une fois mon collègue à considérer le degré de soutien que le gouvernement a consenti à l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard. Notre aide a été constante au fil des ans et nous allons poursuivre dans cette voie.

Si le député se donnait la peine de vérifier les chiffres, il constaterait effectivement que, pendant la récession, l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard était relativement en meilleur état que bien d'autres économies régionales et que le taux de chômage, bien qu'élevé demeure tout de même inférieur à celui d'autres provinces. J'invite mon collègue à examiner la situation de sa province à la lumière de celle qui prévaut dans d'autres provinces qui ont aussi droit à l'aide du gouvernement fédéral afin d'affronter leurs difficultés.

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LES ESCOMPTEURS DE REMBOURSEMENTS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. L'année dernière, j'ai exhorté le prédécesseur du ministre à déposer un projet de loi mettant un terme aux activités des escompteurs, ces vautours qui s'en prennent aux pauvres, aux chômeurs et surtout aux pauvres femmes, et leur font payer des taux d'intérêts réels de plus de 200 p. 100 dans bien des cas. Étant donné que madame le ministre a reconnu au début de la semaine que quelque chose ne va pas dans un système qui permet ce genre d'activité, et que le ministère attend longtemps avant d'envoyer les chèques de remboursement, que compte faire le ministre pour mettre un terme à ce vol légalisé, surtout en ce qui concerne le remboursement du crédit d'impôt pour enfants et des autres impôts?

• (1200)

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Je suis bien d'accord, monsieur le Président. Je certifie au député que j'ai pris certaines mesures; j'en discute avec madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui est aussi troublée que moi, ainsi qu'avec le ministre du Revenu national.

Il est malheureusement trop tard pour faire grand-chose cette année, mais je garantis au député que nous instaurerons un nouveau système pour la prochaine année d'imposition. Je félicite les coopératives de crédit qui ont suivi notre conseil et qui se sont lancées dans ce secteur. Cela a très bien commencé, surtout dans la région de Hamilton.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il y a longtemps que madame le ministre aurait dû prendre des initiatives à ce sujet.

MONEY MART—LES DROITS RÉCLAMÉS POUR ENCAISSER LES CHÈQUES DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire a trait aux activités d'un autre groupe de parasites commerciaux, la chaîne Money Mart. Étant donné que cette organisation demande des droits exorbitants pour encaisser les chèques du gouvernement—des droits que la loi interdit aux banques de réclamer—le ministre préconisera-t-elle de modifier rapidement la loi sur les banques pour interdire à la chaîne Money Mart de réclamer des droits excessifs sur l'encaissement des chèques du gouvernement fédéral? Je signale que la clientèle de Money Mart est surtout composée de gagne-petit.

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme d'habitude, le député propose des solutions extrêmement simplistes à des méthodes que j'exècre également. En suivant ses conseils, on aurait tendance à pousser ces personnes à poursuivre leurs activités clandestinement, et elles demanderaient des droits encore plus élevés. Il faut aborder le problème d'une façon saine et réaliste. Je conseille au député de proposer des solutions réalistes et non les solutions à l'emporte-pièce qu'il préconise.

M. le Président: Le député de Capilano (M. Huntington) peut poser une petite question.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES FONDS ACCORDÉS À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, en réponse à mon collègue, le député de Richmond-Delta-Sud, le ministre des Finances a dit que le gouvernement—et lui-même en particulier—s'intéressent au sort des gens de la Colombie-Britannique. Cette affirmation contredit-elle carrément la déclaration que son collègue, le ministre de l'Environnement, a faite à Vancouver hier? Quand on lui a demandé si le gouvernement fédéral contribuerait au reboisement, le ministre de l'Environnement a répondu non, car les gens de la Colombie-Britannique ne votent pas pour les libéraux et ne savent pas comment faire pression.

Le ministre des Finances rejette-t-il catégoriquement l'assertion du ministre de l'Environnement selon qui, contrairement aux gens de la Colombie-Britannique, les fabricants québécois savent comment s'y prendre pour obtenir des fonds du gouvernement libéral?

M. Nielsen: Essayez d'éluder celle-là.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, la question du député est tellement . . .

M. Nielsen: A propos.

M. Lalonde: . . . farfelue qu'elle ne mérite pas de réponse. Le ministre de l'Environnement a dit que le gouvernement fédéral n'a encore rien dépensé pour reboiser la Colombie-Britannique parce que . . .

M. Huntington: Parce qu'elle ne vote pas pour les libéraux.

M. Lalonde: . . . nous n'avons pas pu nous entendre avec la province au sujet du reboisement. C'est exactement ce qu'il a dit.

M. Huntington: Il a dit qu'ils ne savent pas faire pression.

M. Lalonde: Cette situation est due à l'attitude du gouvernement provincial qui contrôle toutes les terres de la Couronne en Colombie-Britannique et qui serait responsable du programme de reboisement.

M. Huntington: Ils ne votent pas pour le parti libéral, voilà ce qu'il a dit.

M. Lalonde: Nous avons conclu des ententes de reboisement avec le Manitoba et d'autres provinces. Le gouvernement du Canada est prêt à conclure une entente avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

M. Huntington: Seulement si les gens de la province votent pour les libéraux.

* * *

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, je voudrais invoquer brièvement le Règlement au sujet des réponses que le ministre des Finances (M. Lalonde) a données aux questions posées sur la Colombie-Britannique. Je suis sûr qu'il ne voulait pas induire la Chambre en erreur et qu'il n'a pu le faire que par inadvertance, mais il a bien laissé entendre que les profits réalisés grâce au régime du Nid-de-Corbeau seraient dépensés au Canada. S'il vérifie, il constatera que 600 millions de cet argent . . .

M. le Président: C'est de l'argumentation et le Règlement n'est pas en cause. Il s'agit là d'une discussion.

* * *

PÉTITIONS

M. PARKER—LA RÉCEPTION DES ÉMISSIONS TÉLÉVISÉES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker), le jeudi 8 mars 1984, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. PAPROSKI—L'IMPOSSIBILITÉ DE POSER DES QUESTIONS À CERTAINS MINISTRES

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me suis vraiment senti délaissé aujourd'hui, pendant la période des questions. Je n'ai pas pu poser de question au ministre d'État à la Santé et au Sport amateur (M. Olivier) parce qu'il était absent. L'ancien ministre au Sport n'était pas à la Chambre et l'autre ancien ministre de Halifax qui vient de se porter candidat à . . .

M. le Président: A l'ordre. Je signale au député que même si les personnes qu'il a nommées avaient été ici, la longueur des questions et des réponses l'aurait de toute façon empêché de les interroger.

M. Paproski: Ils vont perdre 34 millions de dollars et aucun ministre n'est là pour y voir.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. COSGROVE—LES SANCTIONS POUR CONDUITE D'UN VÉHICULE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

L'hon. Paul J. Cosgrove (York-Scarborough): Monsieur le Président, je dois présenter à la Chambre une pétition que des citoyens de l'Ontario ont signée afin d'attirer son attention sur le grave problème de la conduite automobile en état d'ébriété. Ils réclament l'adoption de modifications au Code criminel prévoyant des sanctions plus sévères contre ceux qui sont reconnus coupables de cette infraction.

C'est la troisième pétition du genre que je présente, monsieur le Président.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 366, 584, 615 et 643.

[*Texte*]

L'AÉROPORT DE BOUNDARY BAY À DELTA (C.-B.)

Question no 366—**M. St. Germain:**

Le ministère des Transports a-t-il consacré des fonds à la réouverture de l'aéroport de Boundary Bay à Delta (C.-B.) et, dans l'affirmative, combien ont coûté *a*) le revêtement neuf de la piste, *b*) la construction de la tour de contrôle, *c*) les autres services ou la construction d'installations à l'aéroport?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Les fonds consacrés par Transports Canada à la réouverture de l'aéroport de Boundary Bay sont:

a) Réfection du revêtement de la piste (coût réel)	$ 750 000
b) Construction de la tour de contrôle (coût estimatif)	$1 800 000
c) Autres services et installations	$4 100 000
Répartition des coûts relatifs à *c*)	
Éclairage de l'aérodrome	$ 885 000
Routes d'accès	$ 820 000
Service d'aqueduc	$ 500 000
Travaux divers (démolition, nivellement, etc.)	$ 450 000
Améliorations du système de drainage de l'aéroport	$ 435 000
Alimentation électrique	$ 320 000
Clôture	$ 220 000
Enlèvement et balisage des obstacles	$ 210 000
Structure et services provisoires pour l'exploitation de l'aéroport	$ 210 000
Imprévus divers	$ 50 000

LES JUGES AUX COURS DE CITOYENNETÉ

Question nº 584—**M. Howie:**

Combien de personnes sont présentement employées comme juges aux cours de citoyenneté et quelle est l'échelle de traitement de ces juges?

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État):

Titre	Échelle de traitement	Nombre
Juge per diem	$39,830 — 46,850	1
Juges	39,830 — 46,850	28
Coordonnateurs régionaux	46,740 — 54,970	3
Coordonnateur national	52,860 — 62,210	1
Total		33

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Question nº 615—**M. Howie:**

La Monnaie royale canadienne a-t-elle fait un profit au cours de l'une ou l'autre des deux dernières années financières et, dans l'affirmative, quel était l'excédent des recettes sur les dépenses?

L'hon. Charles Lapointe (ministre des Approvisionnements et Services): La Monnaie royale canadienne m'informe comme suit: Oui. Année civile 1981—$10,699,783. Année civile 1982—$14,856,000.

LE PROGRAMME DE LA MACHINERIE

Question nº 643—**M. Stewart:**

Existe-t-il un programme de la machinerie et, dans l'affirmative, au cours de l'année financière *a*) 1982-1983, combien a-t-on dépensé en vertu du programme, *b*) 1983-1984, quel est le budget prévu du programme?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Oui. Le Programme de la machinerie a été introduit en 1968 en vertu de la loi concernant les droits de douane. *a*) $298,169,863 en remise de droits de douane, *b*) il n'y a pas de budget établi à l'avance concernant les remises de droits de douane en vertu de ce programme. La valeur des remises de douane varie selon le volume et la valeur des importations de biens couverts par les postes tarifaires auxquels le Programme de la machinerie se rapporte.

[*Traduction*]

M. Evans: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Service du renseignement de sécurité

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude interrompue le lundi 20 février, de la motion de M. Kaplan: Que le projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et à modifier certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur certains de mes propos du 20 février dernier. Le projet de loi C-9 tend à créer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter une loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes, et à modifier certaines lois en conséquence ou de façon corrélative.

Au début de mon intervention, j'avais parlé du sens courant du terme sécurité. A mon avis, le sens de ce terme a évolué dans notre coin du monde.

Pendant le congé de la semaine dernière, j'ai visité un certain nombre d'écoles secondaires à Saskatoon et me suis entretenu avec des groupes d'étudiants. J'ai eu la surprise de constater qu'ils s'intéressaient de près à cette mesure. En effet, on m'a posé plus de questions au sujet du projet de loi sur la sécurité que sur n'importe quel secteur d'activité de la Chambre des communes. Cela m'a ouvert les yeux, parce que je ne savais pas que les jeunes portaient un tel intérêt à cette question.

Lorsque j'ai pris la parole pour la première fois au sujet de ce projet de loi, j'ai parlé de la notion de sécurité. Le langage témoigne de l'évolution de la société, de sorte que le changement du sens d'un terme semble correspondre à un changement de mentalité. Lorsque j'étais plus jeune, on entendait par sécurité un état de bien-être. On était en sécurité chez soi; quelqu'un s'occupait de vous, vous étiez au chaud, vos parents étaient là et il régnait une certaine sécurité. Dans le monde actuel, ce terme revêt une acception tout à fait différente, et c'est pourquoi il importe, à mon avis, de bien définir ce que l'on entend par le terme «sécurité» dont il est question dans le projet à l'étude.

A l'heure actuelle, sécurité semble presque vouloir dire qu'on considère quelqu'un comme un ennemi. Pour être en sécurité, il faut être sûr de pouvoir surveiller tout le monde. Pour être en sécurité, il faut pouvoir faire face à tous ceux qui risquent de nuire à sa sécurité personnelle. Les systèmes de surveillance en vigueur dans les aéroports sont sans doute le meilleur témoignage de l'évolution qu'a subie le sens de ce terme. A l'heure actuelle, les gens tiennent pour acquis qu'ils doivent subir le contrôle de «sécurité». Ils passent effectivement dans une sorte de machine installée là, parce que la compagnie aérienne ou la société a déclaré que tous les usagers d'aéroport sont des éléments subversifs en puissance. Chose étrange, personne n'ose protester contre cette façon de faire, même si on laisse entendre ainsi à chacun qu'il présente un risque pour la

sécurité du pays et qu'on ne peut lui faire confiance. Selon moi, ce changement de mentalité revêt beaucoup d'importance en ce qui a trait au projet de loi à l'étude.

• (1210)

J'ai eu l'occasion de vivre dans une région du monde où la notion de sécurité a changé radicalement. En Amérique latine, dans les années 1960, cinq des pays les plus importants ont adopté une politique connue comme la «doctrine de la sécurité nationale». Cette doctrine a vu le jour en 1964 au Brésil, alors que l'armée a renversé le gouvernement démocratique de Goulart et a installé au pouvoir un régime militaire qui gouverne toujours, mais dont la rigueur s'est émoussée ces dernières années.

Puis, il y a eu des coups d'État en Argentine, en Uruguay, au Chili et en Bolivie. Chacun de ces pays a adopté essentiellement les mêmes mentalité et philosophie, qui reposaient toujours sur la notion de sécurité nationale. Selon cette philosophie, la sécurité nationale exigeait de combattre l'ennemi qui, dans ce cas et pour des raisons simplistes, était le communisme. En conséquence, les militaires se sont emparés du pouvoir et ont privé les gens de leurs droits. Il n'y avait aucun problème, aucun passe-droit. En un sens, tout le monde devenait l'ennemi. Comme disait Pogo dans la bande dessinée, «Nous cherchions l'ennemi, et l'ennemi, c'était nous». Et c'est bien ce qui se passait dans ces pays.

Je ne parle pas de ceux qu'on appelait les «républiques bananières» mais des pays aux traditions démocratiques de longue date, comme l'Argentine et le Chili, où des gouvernements démocratiques avaient été au pouvoir pendant 132 ans. Si des coups d'État ont eu lieu, c'est qu'on s'imaginait qu'il y avait là des communistes, des éléments subversifs qui allaient renverser le gouvernement, qui avait déjà été renversé par les militaires. Mais il fallait bien se protéger contre la subversion!

Lorsque j'ai appris que le gouvernement allait présenter un projet de loi établissant un service du renseignement de sécurité, je ne pouvais le croire. Je n'arrivais tout bonnement pas à croire que l'on pouvait tenir pareils propos au Canada. Je voudrais que le gouvernement soit très vigilant, car s'il existe la moindre chance que toute cette philosophie que je viens d'exposer, que j'ai personnellement subie et dont j'ai vu les résultats, soit adoptée ici même, je dis au gouvernement: «Arrêtez, arrêtez tout de suite!» Une fois que ce genre d'organisation est en place avec son caractère secret, il n'y a plus moyen de savoir ce qui se passe, et, si l'on s'adonne à être soupçonné de «subversion», on ne peut dire si une table d'écoute est branchée sur son téléphone ou si son courrier est ouvert. J'ai vécu tout cela. Encore aujourd'hui, j'ai beaucoup de mal à croire avec certitude qu'il n'y a pas de table d'écoute de branchée sur mon téléphone ou que mon courrier n'est pas ouvert. Tout cela parce que j'ai vécu pendant six ans dans un coin du monde qui était il n'y pas si longtemps un pays démocratique, mais où cela fait partie de la vie de tous les jours.

Qu'est-il arrivé lorsque tout le monde a été soupçonné de subversion et que ces États ont dû établir un service de sécurité assez semblable à ce que nous avons ici? Il y avait un organe de direction qui chapeautait des agents. Les agents avaient pouvoir absolu et total de faire ce qu'ils voulaient. A qui s'en sont-ils pris? A tous ceux qui contestaient ce que faisait le gouvernement. Qui étaient ces gens-là? Des membres du milieu universitaire.

Dans la région où j'ai vécu, au Brésil, dans les années 60, près de l'endroit où j'étais, il y avait une ville qui était le siège d'une université d'État, la ville de Maceiö. En janvier 1969, tous les professeurs de l'université ont été arrêtés ou détenus. Pourquoi? Parce qu'ils s'adonnaient à des activités subversives? Non, parce qu'ils auraient pu le faire. Ils ont été interrogés, soumis aux méthodes policières et considérés comme des espions et des ennemis de l'État.

J'ai vécu dans un autre milieu où il y avait beaucoup de prétendus «subversifs», des gens à qui l'on ne pouvait pas faire confiance, à savoir l'Église. Des gens qui travaillaient activement à des œuvres de l'Église ont été accusés de subversion. Beaucoup de mes amis et collègues et beaucoup de personnes avec qui je travaillais ont été accusés de subversion. Ils ont été arrêtés, emprisonnés et parfois supprimés. Tout cela est arrivé au nom de la sécurité de l'État. Parmi les autres groupes subversifs, il y avait aussi les syndicats ouvriers. Tous ceux qui avaient la moindre influence sur les travailleurs, comme les dirigeants des syndicats d'ouvriers, étaient considérés comme subversifs, comme des ennemis de l'État, et ils étaient donc traités comme tels.

Les jeunes étaient aussi visés. Ils étaient désormais considérés comme des ennemis parce qu'ils demandaient pourquoi les choses se passaient ainsi. Ils voulaient savoir comment un gouvernement pouvait mettre sur pied un système qui considérait tous les citoyens comme des ennemis de l'État. C'est pourtant ce qui était arrivé et c'est encore ce qui se passe dans plusieurs pays.

J'ai visité le Brésil récemment et j'ai parlé à des représentants des groupes de protection des droits de la personne et je suis heureux de pouvoir dire que les cas de violence qu'exerçaient déjà contre des civils les services de sécurité sous prétexte de protéger la sécurité nationale ont pour ainsi dire disparu dans ce pays. Il y en a cependant toujours en Uruguay. Au Chili, le problème est très grave. Rien ne laisse entrevoir que les choses changeront dans ce pays. Heureusement, en Argentine, un pays jadis reconnu pour ses traditions ouvrières démocratiques, la situation s'est maintenant améliorée et, par suite d'élections démocratiques, un nouveau gouvernement a pris le pouvoir et il est en train de faire un examen de la période de l'histoire de son pays où les citoyens étaient victimes de violence au nom de la justice.

Le projet de loi essaie d'établir la distinction entre la dissension légitime et la subversion, ce qui n'est pas facile. A mon avis, c'est parfois même très difficile. J'ai bien peur que le fait de charger une organisation secrète, qui n'aura pas de comptes à rendre aux citoyens, de faire cette distinction ne soit fort dangereux pour les Canadiens.

Qu'est-ce qui serait considéré comme de la dissension légitime? Ne pourrions-nous pas un jour voir un groupe militant arriver au pouvoir et prendre en main ce service de sécurité civil? Je crains que cela puisse véritablement se produire dans notre pays vu la façon dont certains, y compris des députés, jouent avec des mots comme «communiste» ou «subversif». J'ai déjà entendu des députés employer ces mots. Ne pourrions-nous pas voir tout à coup la même chose arriver au Canada qu'en Amérique latine et les mêmes gens souffrir à cause d'une mentalité trop obsédée par la sécurité et par la nécessité d'obtenir des renseignements de n'importe qui, de n'importe quelle façon, que ce soit en se servant du téléphone, de la poste, de la prison, de l'intimidation, de la torture et même de la mort? Est-il possible qu'une mentalité de ce genre commence déjà à se manifester parmi nous? Bien entendu, j'en suis troublé parce que j'ai vécu et souffert dans un régime de ce genre.

Je demande au gouvernement en toute sincérité de réexaminer sa proposition. C'est un précédent très dangereux pour le Canada que cette proposition de service de renseignement de sécurité non rattaché à la Gendarmerie royale, service que nous ne pourrons ni interroger, ni surveiller pour contrôler ce qu'il fait.

Comment cette situation est-elle survenue en Amérique latine, dans des pays qui connaissaient la démocratie, avaient une constitution et un gouvernement légitime? J'ai vécu ces événements. Je voudrais vous exposer aujourd'hui certaines idées formulées par la commission interconfessionnelle des droits de la personne en Amérique latine. Ces idées ont été mises de l'avant par certains des théologiens, philosophes et historiens les plus remarquables de l'Amérique latine, notamment José Comblin, théologien bien connu en Amérique latine qui a beaucoup écrit sur l'Église et la sécurité nationale en Amérique latine.

On prétend que cette idéologie de la sécurité nationale découlent de deux sources principales. Je crois que c'est vrai, car je l'ai moi-même constaté. On pourrait dire que l'une d'entre elles est indigène puisqu'elle remonte au fascisme espagnol et italien et à toutes ces organisations catholiques de l'extrême-droite qui y étaient mêlées. L'autre cause est beaucoup plus récente. C'est la formation donnée aux forces militaires et aux services de sécurité aux États-Unis, à l'École des Amériques que les États-Unis ont établie à Panama et au Collège supérieur de guerre au Brésil. Je me suis entretenu avec des diplômés de ces deux endroits qui m'ont dit ce qui s'y passait.

• (1220)

C'est là qu'ont vu le jour cette doctrine, cette mentalité selon laquelle il faut exercer une étroite surveillance sur tous les citoyens pour prévenir la subversion, ce que j'admets, mais aussi pour réprimer toute dissidence légitime. Il ne faut pas songer à contester ce qui se passe car le «grand frère», le gouvernement, affirme que tout va bien et qu'il faut le croire sur parole. On ne pouvait souffrir aucune dissidence légitime. Quand l'Église, les universités ou les syndicats étaient le moindrement en désaccord, ils devenaient alors des cibles.

Comme la population se rendait compte que la pire forme d'oppression sévissait partout en Amérique latine, un vigoureux mouvement s'est formé dans certains milieux, y compris parmi les ecclésiastiques, pour lui faire prendre conscience de ce qui était bien ou mal à la lumière de l'Évangile et d'autres valeurs. C'était la «conscientisation», traduction du terme *consitazon.* Cela veut dire en somme que, après avoir étudié les faits, les gens prenaient conscience de leur identité et de leurs droits dans le régime où ils vivaient. Ils pouvaient différer d'opinion, se prononcer et trouver une meilleure solution.

Malheureusement, monsieur le Président, mon temps de parole tire à sa fin. Merci.

M. Blaikie: Monsieur le Président, un commentaire et peut-être une question. Je me réjouis de ce que le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) ait parlé de l'action de la commission interconfessionnelle des droits de la personne en Amérique latine, car j'estime qu'il est important de situer dans le contexte théologique et historique cette distinction entre la subversion et la dissidence légitime. Je rappelle aux députés que cette distinction est à l'origine même de notre civilisation, dans le domaine où nous nous réclamons d'une civilisation fondée sur la tradition judéo-chrétienne.

Le premier grand événement de cette tradition, la crucifixion de Jésus-Christ, a justement posé le problème: subversion contre dissidence. La crucifixion était un châtiment que Rome infligeait à ses ennemis. Ce n'était pas une coutume juive. Le Christ a été considéré comme un ennemi de l'État parce qu'il avait osé contester la suprématie du droit romain et l'autorité de Rome. Il avait affirmé que les hommes devaient se soumettre au royaume de Dieu et à sa justice plutôt qu'à un pouvoir temporel et terrestre quelconque. Il convenait de le rappeler. Le député aurait peut-être un commentaire à ajouter.

M. Ogle: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir fait ressortir très clairement l'aspect religieux. Cette question touche à la fois la valeur fondamentale de la vie et les droits fondamentaux des humains. Il existe différentes façons de l'envisager. Et on peut affirmer son point de vue sans devenir pour autant un criminel. L'exemple du Christ et de sa crucifixion peuvent être vus sous ce jour, comme l'a dit mon collègue. A cette époque, la dissidence n'était pas permise. Elle devenait de la subversion punissable de mort. Cet exemple historique est reproduit bien souvent de nos jours, et le dénouement est le même. Je connais des gens qui sont morts pour avoir posé des questions. J'espère que le gouvernement ne perd pas de vue ce qui est fondamental et qu'il trouvera un moyen de protéger la démocratie et la liberté sans faire de notre pays un État policier.

M. Heap: Monsieur le Président, tout à l'heure, le député a parlé de l'École des Amériques et du Collège militaire du Brésil. Il a parlé de l'enseignement qu'on y donne, mais il n'a pas établi de rapport entre ces deux établissements et le Canada. Le terme «sécurité» a sans doute une signification très proche de celle des termes espagnol ou portugais correspondants. Le député dispose-t-il d'information pour établir un rapport entre l'enseignement dans ces deux établissements et le Canada? Y a-t-il eu échange de personnel ou l'enseignement qu'on y donne a-t-il eu des échos au Canada?

M. Ogle: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je ne saurais répondre. Pourtant, leurs antécédents méritent d'être connus. En 1969, on avait demandé à Nelson Rockefeller de rédiger un rapport sur la situation générale en Amérique latine, avant que le programme alliance pour le progrès ne soit lancé. Par la suite, on a imposé une condition aux pays qui voulaient s'en prévaloir: ils devaient prouver qu'ils étaient contre le communisme.

Les deux écoles en question servaient à former des personnes qui devaient trouver des moyens d'anéantir le communisme. Je le dis en toute simplicité, mais ceux qu'on a pris pour les communistes sont ceux-là mêmes qui posaient des questions. Ils étaient peut-être communistes, mais, que je sache, la majorité d'entre eux étaient pauvres, opprimés et souhaitaient des changements. Mais quand ils ont commencé à demander des changements, ils ont été traités de séditieux. Ceux qui les ont ainsi traités de séditieux—je le sais pour en avoir interrogé moi-même un grand nombre—ont déclaré qu'ils avaient appris à agir ainsi à l'une ou l'autre de ces deux écoles.

M. Flis: Monsieur le Président, j'aimerais demander au député si, à son avis, le projet de loi ne renferme pas suffisamment de garanties pour protéger le Service canadien du renseignement de sécurité contre les excès que lui-même et les autres membres de son parti semblent craindre. Le projet de loi définit clairement les activités qui constituent des menaces envers la sécurité du Canada:

a) l'espionnage ou le sabotage visant le Canada ou préjudiciables à ses intérêts, ainsi que les activités tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage;

b) les activités influencées par l'étranger qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts, et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque;

Je lui fais grâce des alinéas *c*) et *d*), mais je lui signale qu'à la fin la définition précise:

. . . la présente définition ne vise toutefois pas les activités licites de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord qui n'ont aucun lieu avec les activités mentionnées aux alinéas *a*) à *d*).

• (1230)

Par ailleurs, ne conviendrait-il pas que l'article 34 du projet de loi qui prévoit la constitution d'un comité de surveillance offre en soi des garanties de protection? L'article 34 précise en effet . . .

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. J'ai déjà rappelé à la Chambre qu'à l'étape de la deuxième lecture, nous ne devrions pas examiner les différents articles. Nous ne devons examiner que le principe du projet de loi. J'invite donc le député à s'en tenir à cela.

M. Flis: Oui, monsieur le Président. J'aimerais que le député me dise si, à son avis, la constitution d'un comité de surveillance n'offre pas les garanties qu'il souhaite, d'autant plus que des représentants du chef de l'opposition officielle (M. Mulroney) et du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) seront appelés à en faire partie. A mon avis, le projet de loi assure d'emblée une protection suffisante contre les abus du genre de ceux que les députés néo-démocrates disent craindre.

M. Ogle: En toute déférence pour mon collègue, monsieur le Président, je dirais que non. Je crois que ma réponse reflète bien l'opinion de tous les groupes intéressés aux libertés civiles que je connais au Canada, de même que des diverses associations du barreau et autres groupes.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'aimerais faire une dernière observation. Le projet de loi à l'étude qui vise à retirer à la GRC le service du renseignement de sécurité pour le confier à des civils comporte une lacune car il ne donne pas l'occasion de vraiment modifier notre opinion sur ce que représente la subversion. Certaines des prédictions que le député de Saskatoon-Est a formulées sont déjà une réalité. Le gouvernement possède 800,000 dossiers sur des Canadiens. En 1969, à l'occasion d'un banquet de financement du parti libéral à Winnipeg, où le premier ministre prenait la parole, j'ai participé à une manifestation visant à protester contre un deuxième voyage du pétrolier *Manhattan* par le Passage du Nord-Ouest. J'ai découvert par la suite que je figurais sur une liste de sympathisants communistes en puissance parce que je ne voulais pas que le *Manhattan* traverse le Passage du Nord-Ouest. C'est là le genre de paranoïa qui existe au Canada depuis 1969, du moins, ce qui n'est pas dans le futur. Toutefois, si nous ne faisons rien pour changer cela, l'avenir justifiera le genre d'inquiétudes qu'a exprimées le député de Saskatoon-Est.

M. Ogle: Monsieur le Président, je me contenterai de dire que je suis d'accord avec ce que vient de dire le député.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, les quelques derniers socialistes du Canada semblent former une fraternité.

M. Waddell: Il a dit qu'il était président des Jeunes progressistes conservateurs.

M. McKinnon: Je voudrais dire au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) et au député de Saskatoon-Est (M. Ogle) que les néo-démocrates ne sont pas les seuls à défendre le droit à la liberté d'expression et à la divergence d'opinion. On en revient à la maxima célébre de Voltaire: Je désapprouve ce que vous dites, mais je défendrai jusqu'à la mort votre droit de le dire. Je ne suis pas disposé à aller aussi loin, mais cette maxime remonte à bien longtemps déjà et je ne pense pas que l'on puisse accuser Voltaire d'être socialiste. Il est vrai que chacun doit avoir droit à son opinion. Sauf erreur, tous les députés de ce côté-ci de la Chambre le croient et ils défendront ce droit.

Le projet de loi à l'étude fait suite au C-157 qui était l'œuvre d'un gouvernement inepte et maladroit. Lorsque ce projet de loi a été présenté, les Canadiens voulaient une mesure permettant de créer un organisme moins militant, comme la CIA peut l'être parfois. Nous voulions un organisme plus modéré. Au lieu de cela, le gouvernement a présenté le projet de loi qui nous aurait donné un service ressemblant plus au KGB qu'à la CIA. Heureusement, après avoir étudié la question la chambre de réflexion a réussi à faire comprendre au gouvernement que ce projet de loi était tout à fait inacceptable.

Le projet de loi C-9, dont nous sommes maintenant saisi, créé le Service canadien du renseignement de sécurité. Même si cette mesure est plus acceptable, elle comporte de nombreuses lacunes et nous espérons que certaines améliorations lui seront apportées au comité. Il serait peut-être utile que je signale à la Chambre l'organisation actuelle des services qui n'est pas connue de tous. Il est extrêmement difficile d'obtenir des renseignements sur la façon dont les services fonctionnent à l'heure actuelle, comme tout le monde le sait. J'aborderai la question de l'organisation, puis je passerai au projet de loi proprement dit. Cela nous aidera peut-être à comprendre ce vers quoi nous risquons de nous diriger à l'avenir.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que notre service actuel de sécurité et de renseignements est mal organisé. Heureusement, quand même, que certains secteurs de ce service se trouvent dans différents ministères, ce qui permet au ministre concerné d'en surveiller les activités. Trois ministères exercent des activités sur le plan de la sécurité et du renseignement, le premier étant celui du solliciteur général puisque c'est de ce ministère que relève la GRC.

Après les événements d'octobre 1970, au Québec, on s'est rendu compte que le gouvernement ne possédait pas les mécanismes nécessaires pour maîtriser une telle situation. On a donc décidé de créer une section chargée de la sécurité à la GRC. Actuellement, il y a les sections A, B, D, E, F, H, I, J et L qui sont toutes des services opérationnels en matière de sécurité. Je crois que cette répartition alphabétique répond aux nécessités du service qui veut que chaque section s'occupe de problèmes en particulier. C'est à se demander pourquoi les lettres C, G, et K n'ont pas été utilisées pour désigner des sections. Simple question de curiosité de ma part, sans plus.

On avait songé à l'époque à confier cette section à un civil. Mais on a finalement opté pour le lieutenant-général Dare, un militaire très compétent et très qualifié qui a été fort utile lors de la crise qui est survenue au Québec. Le gouvernement a été impressionné par son savoir-faire et il a décidé de lui confier la direction de la section de la sécurité à la GRC. J'ai beaucoup d'admiration pour cet homme et je crois qu'on aurait pu lui confier de plus grandes responsabilités.

Après avoir fait le tour du ministère du solliciteur général, je vais maintenant passer à la Défense nationale. Il existe une section fort connue qui est située ici à Ottawa. Il s'agit du Centre de la sécurité des télécommunications qui attire l'attention des médias environ une fois par an. On peut alors lire dans les manchettes que notre agence d'espionnage électronique a doublé de taille en neuf ans. Or, il n'y a pas beaucoup de services qui n'aient pas doublé en neuf ans. Les médias ont tout de suite conclu que cet organisme s'adonnait à l'espionnage, ce qu'il ne devrait pas faire. La meilleure description qu'on en ait faite c'est celle qui donne pour rôle à cet organisme de faire fonctionner nos moyens de communications en toute sécurité et de nous faire tous vivre dans l'insécurité. C'est peut-être cela sa vraie raison d'être.

Ce centre détient toute une gamme de données en matière de renseignement et dans d'autres domaines. Il se divise en sous-sections qu'on ne connaît pas toutes. Il peut être utile aussi au maintien de la paix. A propos de connaissances techniques, j'aimerais parler des unités de surveillance électronique dont ce service dispose actuellement. Il est en effet excellent et les Canadiens sont connus dans le monde entier pour l'excellence de leur service de surveillance électronique.

● (1240)

J'ai visité le désert du Sinaï lorsque les troupes canadiennes s'y trouvaient pour le maintien de la paix. Pour faire voir les avantages qu'il peut y avoir à disposer de pareils moyens, je dirai que les Nations-Unies ont créé un groupe pour surveiller à l'époque la «ligne verte», entre les Égyptiens surtout et les Israëliens. Ce groupe, constitué sous l'égide des Nations Unies, avait des moyens de surveillance électronique et possédait des systèmes de détection sonore fiqurant parmi les plus exotiques qu'on puisse imaginer. Cette force, à cheval sur la «ligne verte», était en mesure de signaler non pas à un, mais aux deux côtés ce que l'autre faisait. Tout ce qu'elle constatait était transmis automatiquement aux deux côtés. Par conséquent il n'y avait pas de risque qu'un côté, se basant sur de simples bruits, décide de lancer une attaque par panique. L'attaque préventive est très en faveur dans les petits pays qui se trouvent en difficulté, et cela appelle des forces de maintien de la paix. Les unités de surveillance étaient fort nécessaires à l'époque.

Je ne suis pas toujours d'accord sur l'opportunité ou sur la possibilité pour la GRC d'intervenir dans les questions d'espionnage international à l'égard de certains Canadiens qui de temps en temps s'y trouvent mêlés. Je dois avouer que la GRC éprouve une grande prédilection pour «retourner» les traîtres canadiens, c'est-à-dire en faire des agents doubles. D'après ce que je puis en juger, son taux de réussite en la matière est absolument nul. A ma connaissance, tous ceux que la GRC a détournés se sont révélés trop stupides, ou incapables de devenir des agents doubles, ou étaient déjà «grillés».

J'aimerais citer un passage de l'ouvrage intitulé «Men in the Shadows». On y lit qu'à une certaine époque:

> Toute une série d'agents ont été recrutés à Moscou à la fin des années 60 et au début des années 70. Un caporal canadien faisant fonctions de chauffeur et d'adjoint à l'attaché militaire canadien à Moscou . . .

Soit dit en passant, les attachés militaires canadiens ont pour mission de nous informer sur l'armée du pays où ils sont en poste. Ils ne sont pas là pour servir de portiers aux dignitaires en visite. Ils ont un travail à faire, et sont généralement connus dans le métier pour être de brillants jeunes officiers sachant manier l'appareil photo. Celui-là avait un chauffeur et adjoint, qui travaillait pour le KGB au début des années 70. On peut lire ensuite:

> Il avait semble-t-il été pris en train de faire le marché noir des devises, et amené par chantage à espionner, ce pourquoi il était récompensé financièrement et sexuellement. Il exécutait les trucs habituels, comme par exemple de placer des mouchards à l'ambassade et de signaler les tares des autres Canadiens, ce qu'il a continué à faire après avoir été muté à Pékin. Il a été démasqué par les services du renseignement ouest-allemand.

Service du renseignement de sécurité

Pas par les nôtres, par ceux des Allemands . . .

. . . après avoir été mis en poste à la base militaire canadienne de Lahr et placé sous surveillance en août 1974. Il a été reconduit au Canada et a confessé, mais n'a pas été poursuivi non plus. Il a démissionné avec pension.

Voilà pourquoi je me demande parfois si notre contre-espionnage et nos services de renseignements sont bien dirigés.

Nous avons constaté que le projet de loi C-157 ne prévoyait aucun contrôle réel. Le projet de loi C-9 établit un comité de surveillance, mais ni l'une ni l'autre de ces mesures n'autorise ce dernier à consulter les documents du cabinet. Je suis sûr que celui-ci refuserait simplement de les lui communiquer. Signalons que le comité du Sénat a recommandé d'autoriser le comité de surveillance à prendre connaissance des documents du cabinet. On voit mal comment le comité de surveillance pourrait jouer son rôle sans cela dans un domaine aussi délicat.

Pour ceux qui se demandent de qui relève actuellement cette organisation, il s'agit du comité du cabinet chargé de la sécurité et du renseignement. Même s'il assume cette responsabilité, on a la nette impression que cela lui répugne. Je me souviens de la fois où le premier ministre (M. Trudeau) a fait valoir à la Chambre que, bien souvent, il valait mieux que le solliciteur général (M. Kaplan) ne sache pas ce qui se passe. C'est une théorie que je trouve inacceptable.

Je me souviens de la première fois où nous avons réuni le comité du cabinet chargé de la sécurité et du renseignement quand nous avons formé le gouvernement en 1979. Nous avons parlé aux membres du comité qui nous ont dit alors que c'était la première réunion qu'ils tenaient depuis deux ans. Si je me souviens bien, nous nous sommes rencontrés à cinq reprises au cours des neufs mois où nous avons exercé le pouvoir. Je crois que le comité a tenu deux réunions l'année dernière, mais cela ne prouve pas qu'il ait vraiment changé de politique, étant donné qu'il a bien été obligé d'étudier les projets de loi C-157 et C-9. Il aurait difficilement pu le faire sans se réunir une fois de temps en temps.

La composition du comité présente un certain intérêt. Quand le député de Yellowhead (M. Clark) était premier ministre, il présidait ce comité comme le fait le premier ministre actuel. J'étais alors ministre de la Défense nationale et, à ce titre, j'étais le vice-président du comité. Je remarque que c'est maintenant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et vice-premier ministre (M. MacEachen) qui occupe ce poste. Les Affaires extérieures jouent donc un rôle plus important dans ce comité qu'en 1979.

Il n'y a pas tellement de différences dans la composition du comité. A cette époque, le ministre des Travaux publics en faisait partie. Il y a maintenant le ministre d'État chargé du Développement social, qui siège à l'autre endroit, ainsi que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) et le ministre des Finances (M. Lalonde). Je ne vois pas très bien pourquoi tous ces ministres à portefeuille économique siègent au comité, à moins qu'ils ne considèrent que l'économie est dans une situation tellement catastrophique que tout le pays pourrait s'écrouler et qu'on aurait alors besoin d'eux là. Je suppose que c'est à eux qu'il appartient de décider.

Le comité actuel du cabinet est plus grand, comme pratiquement tout dans le cabinet du premier ministre. Il compte 10 membres et six autres sur la liste des remplaçants. A notre époque, nous avions sept hommes et une femme au comité. Je suppose que nous devrions nous préoccuper de savoir quand se réunit ce comité.

Si on regarde le projet de loi pour savoir qui est responsable, on s'aperçoit que c'est le solliciteur général. Il n'y a plus de doute là-dessus. Les définitions confèrent carrément la responsabilité au solliciteur général, beaucoup plus que dans l'ancien système où c'est l'ensemble du comité qui était responsable. Une chose étrange qui a existé jusqu'à aujourd'hui—on peut le comprendre, puisque le comité du cabinet ne se réunit pratiquement jamais—c'est la présence d'un comité de sous-ministres chargé des questions de sécurité et de renseignement. C'est un comité qui n'aime pas qu'on l'appelle le comité «miroir» mais préfère comité interministériel de sous-ministres. Il s'occupe de sécurité et de renseignement et a deux sous-comités chargés respectivement de chacune de ces questions.

Je tiens des membres de ce comité de sous-ministres, bien que le général Dare en soit le président, qu'ils se réunissent une fois par mois depuis quatre ans et qu'ils communiquent leurs renseignements au comité du cabinet, mais ne reçoivent jamais de réponse. Finalement, le comité de sous-ministres a adopté une stratégie que je n'approuve pas. Lorsqu'il fait des recommandations ou adopte des résolutions il les transmet au comité du cabinet. En l'absence de réponse, il considère que ses propositions ont été acceptées par le cabinet. C'est un point de vue fort dangereux et j'espère que cela ne se reproduira plus à l'avenir. Lorsque nous examinons les canaux de communication prévus dans le projet de loi C-9, nous voyons que le solliciteur général a un sous-ministre qui peut s'adresser directement à ce comité.

• (1250)

Le directeur de ce service sera en fait un homme très puissant. Il peut ainsi rendre compte directement au sous-ministre ou bien au solliciteur général, mais les laissés pour compte, comme le ministre de la Défense nationale (M. Blais), doivent se contenter d'écrire au solliciteur général.

M. Blais: Et lui parler aussi.

M. McKinnon: Il ne sera pas en mesure de faire parvenir copie de cette lettre à la personne qui arrête les décisions, soit le directeur selon toute apparence.

Pour terminer, je voudrais parler de certaines questions qui concernent le personnel et qui m'inquiètent un peu. Tout d'abord, il y a cette question de la mutation du personnel. On a prévu dans le projet de loi ce qu'il adviendra des agents de la GRC que l'on mutera au nouvel organisme. Il n'y est pas question cependant du personnel militaire. Je puis dire en toute franchise que, d'après moi, à l'heure actuelle, des centaines de militaires pratiquent l'espionnage électronique. On ne sait pas très bien s'ils sont appelés à devenir des fonctionnaires dans cet organisme. Je sais bien qu'on devrait éviter à cette étape-ci de la discussion de traiter plus longuement d'une partie ou d'une autre du projet de loi, mais le nom de la Gendarmerie royale du Canada figure en toutes lettres à la page 26. On ne dit pas cependant ce qu'on fera avec le personnel militaire.

La composition du comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité m'inquiète beaucoup aussi. Le projet de loi prévoit qu'il sera composé d'un président et de deux à quatre autres membres du Conseil privé. On sait que les membres du Conseil privé ne peuvent être députés ou sénateurs, ce qui réduit considérablement le nombre de candidats possibles. Nous nous demandons tous qui pourra bien être nommé. Ces conseillers seront nommés par le gouverneur en conseil; nous finirons donc par ne retrouver dans ce comité que des amis du premier ministre.

Cette possibilité inquiète au plus haut point les Canadiens qui ne font plus confiance au gouvernement. Qui l'emportera aux élections, je n'en sais rien; il est à espérer cependant que celles-ci auront lieu avant que ne soit mise en œuvre pareille mesure. Il est aisé de s'imaginer comment les choses vont se passer quand on sait que le directeur a le pouvoir exclusif de nommer les employés du service. Tous ceux qui veulent se servir dans l'assiette au beurre, nous risquons fort de les retrouver aux hauts échelons de ce service. Justement, on en voit un en face de nous. Si le député est assuré de son avenir à la Chambre, il aurait peut-être intérêt à y rester.

M. Pepin: Et vous?

M. McKinnon: Il y a d'autres membres du Conseil privé qui se cherchent du travail, sans doute, mais ils sont peu nombreux à avoir la compétence voulue. Il semble que Jack Horner recommence à s'agiter.

M. Pepin: Il est casé.

M. McKinnon: A ma connaissance, le sénateur Stollery trouve sa tâche trop limitée. Il se plaint de ne pas toujours avoir les coudées franches.

M. Waddell: Il est conseiller de police.

M. McKinnon: Il pourrait être nommé au Conseil privé. On peut devenir conseiller de la Reine du jour au lendemain. Mais je ne suis pas sûr que cette perspective de l'avoir nous enchante.

Personnellement, je crois qu'à moins de modifications spectaculaires, ce projet de loi ne mérite pas notre appui. Je souhaiterais des élections, car à vrai dire, les Canadiens regardent d'un très mauvais œil le dossier du gouvernement concernant les nominations faites par le gouverneur en conseil. Ils craignent beaucoup de voir la direction de notre Service du renseignement de sécurité confiée à quelqu'un que le Conseil privé aurait choisi.

M. Flis: Monsieur le Président, j'ai deux ou trois petites questions à poser. Je me réjouis d'entendre le député de Victoria (M. McKinnon) dire que le projet de loi C-9 est bien meilleur que le projet de loi C-157. Mais il voudrait qu'on l'améliore quelque peu. Étant donné que le comité sénatorial y a déjà apporté tellement de modifications, nous dirait-il si son parti est disposé à donner son accord de principe au projet de loi à condition que le gouvernement accepte d'effectuer quelques retouches? Compte tenu des propos très positifs qu'il a tenus sur le projet de loi, tout en mentionnant qu'il fallait l'améliorer quelque peu, veut-il nous dire si son parti compte appuyer la mesure?

M. McKinnon: Monsieur le Président, je m'excuserai tout d'abord auprès des députés. Dès la pause du déjeuner, je dois prendre un avion et je ne serai pas à la Chambre pour les quelques minutes qu'il restera à consacrer aux questions.

Pour répondre au député, le projet de loi a déjà été sensiblement modifié et si le comité devait encore l'améliorer radicalement, nous pourrions changer d'opinion. A l'heure actuelle, je ne m'attends pas à ce que nous votions en faveur du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Mais le gouvernement est majoritaire et, comme il l'a démontré si souvent dans diverses affaires—je songe notamment au projet de loi sur le Nid-de-Corbeau—il s'arrange toujours par avoir raison, peu importe que la cause qu'il défend soit injuste.

M. Flis: Monsieur le Président, nous sommes en présence d'un parti dont la seule raison d'être est de s'opposer à presque tout. Nos vis-à-vis doivent pourtant avoir des principes qui leur tiennent à cœur et qu'ils pourraient défendre à la Chambre pour la gouverne des Canadiens.

M. Jarvis: Foutaises!

M. Flis: Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, le député a peur. Au lieu de poser d'autres questions, je vais me contenter de formuler une brève observation.

Le député de Victoria a dit qu'il préférerait que les élections soient déclenchées avant l'adoption du bill. Est-il inquiet devant la chute de popularité de son nouveau chef, dont la cote dans les sondages est passée de 52 à 48 p. 100? Est-ce la raison pour laquelle il est si pressé d'aller aux urnes?

M. Jarvis: Je croyais que le député d'en face prenait ce bill au sérieux.

M. McKinnon: En effet, monsieur le Président, je pensais que nous étions censés discuter du bill. Pour ma part, je m'inquiète au sujet d'un parti qui ne recueille que 36 p. 100 des intentions de vote. Les libéraux sont tout contents d'obtenir un appui d'une telle ampleur. Ils se réjouissent parce que leur cote est montée à 36 p. 100. C'est-à-dire qu'à peine plus du tiers des électeurs voteront pour eux. Compte tenu de ces chiffres, je m'inquiète au nom des Canadiens, qui ne veulent pas que des amis du premier ministre soient nommés pour longtemps à des postes importants et de longue durée comme ceux prévus par ce bill, et qu'ils puissent à leur tour nommer leurs amis à des postes subalternes. Le grand public s'inquiète énormément à ce sujet.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, nous étudions aujourd'hui un projet de loi qui, s'il est adopté, créera un service de sécurité entièrement nouveau et établira les règles et les lignes de conduite régissant les opérations de ce service. Depuis que le Canada est un pays, les questions touchant la sécurité relèvent de la GRC. La plupart des Canadiens semblent satisfaits de cette situation. La plupart des gouvernements du Canada et des ministres de la Justice ou des solliciteurs généraux qui ont été officiellement chargés d'administrer la GRC paraissent satisfaits de la situation.

Il y a quelques années, un agent de la GRC, agissant de son propre chef en dehors des heures de service, fut blessé en plaçant une bombe chez un particulier à Montréal. Des accusations furent portées contre lui et il fut traduit en justice. Au procès, il fit diverses allégations. Il affirma que certains agents de la GRC avaient participé à des activités tout à fait illégales. Les députés qui étaient là à l'époque se souviendront que des

questions ont alors été posées au solliciteur général et à certains de ces prédécesseurs. Je me souviens que le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) et l'actuel ministre des Communications (M. Fox) avaient montré dans leurs réponses qu'ils savaient très peu de choses sur ce que fait la GRC.

Par suite des questions posées au Parlement et ailleurs, une commission royale fut chargée d'étudier toutes les questions entourant les opérations de la GRC et de son service de sécurité. La Commission, présidée par le juge McDonald, organisa des audiences dans diverses régions et étudia la question de 1977 à 1980. J'espère que le député d'en face qui a posé des questions tiendra compte dans ses questions ultérieures du fait que c'est la Commission McDonald et non des députés du Nouveau parti démocratique ou des libertaires, qui a découvert que des membres de la GRC avaient été impliqués dans un enlèvement, l'incendie d'une grange, un vol de dynamite, le vol de listes de membres d'organismes politiques légitimes . . .

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis dans l'obligation d'interrompre le député. Comme il est 13 heures je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

• (1410)

M. Orlikow: Monsieur le Président, durant les quelques minutes où j'ai parlé avant l'heure du lunch, j'ai énuméré certaines des constatations de la Commission McDonald. Cette commission a constaté que des membres de la GRC avaient pris part à un certain nombre d'actes des plus illégaux: il s'étaient entre autres livrés au kidnapping, avaient mis le feu à des granges, volé de la dynamite, rempli de fausses déclarations d'impôt sur le revenu et volé la liste des membres d'un parti politique légitime, le Parti Québécois. Je suis fédéraliste, monsieur le Président. Je suis tout à fait contre la philosophie séparatiste du Parti Québécois comme celle du parti Canada West et d'autres groupes semblables. Toutefois, tant que des personnes, des groupes ou des partis politiques chercheront à opérer de façon démocratique les changements auxquels ils croient, un service de sécurité n'a aucune raison légitime de faire des investigations auprès de ces groupes ou personnes ni de voler des listes de membres, comme l'a fait la GRC.

La Commission McDonald a également découvert que la GRC possédait des dossiers sur 800,000 Canadiens. C'est ahurissant, monsieur le Président. Certains d'entre nous ont toujours soupçonné les services de sécurité de la GRC de surveiller les activités des personnes qui participent au mouvement syndical, à certaines associations agricoles, au mouvement pour la paix, aux campagnes antinucléaires et antimissiles, mais aucun d'entre nous ne se serait douté que la GRC avait accumulé des dossiers sur 800,000 Canadiens. Il y a eu un seul assassinat politique dans toute l'histoire de notre pays. Nous n'avons guère connu de violence politique. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi les services de sécurité se livraient à toutes ces activités de surveillance.

Il y a quelques années, cédant aux pressions de l'opinion publique, le Parlement a adopté une loi sur l'accès à l'information. Certains Canadiens souhaitaient savoir si la GRC détenait un dossier à leur sujet et, dans ce cas, ce que contenait le dossier. Certaines personnes, et moi notamment, ont présenté une requête conformément aux dispositions de cette loi en vue de consulter leur dossier. Voici le genre de réponse que nous avons obtenue de la GRC, et celle du solliciteur général n'était guère différente:

> Suite à votre requête concernant les dossiers de nos services de sécurité . . . Veuillez prendre note que le gouverneur en conseil a déclaré les documents de nos services de sécurité, décrits dans l'indice des banques de renseignements personnels, exonérés de l'application de l'article 18 de la loi sur la protection de la vie privée, qui concerne l'accès à l'information. Nous ne pouvons pas donner suite à votre demande, ni même confirmer s'il existe ou non un dossier à votre sujet.

Voilà le genre de réponse que les Canadiens obtiennent. J'ai pensé que c'était d'autant plus intéressant que je savais qu'aux États-Unis, les particuliers et les organismes qui invoquent la loi sur l'accès à l'information ont réussi à consulter, et à en obtenir une copie, les dossiers de la CIA et du FBI datant des années 60 et 70.

J'ai écrit au directeur du FBI en lui demandant de me fournir une copie d'un dossier qu'il détenait à mon sujet. J'ai reçu une réponse en janvier 1984, accusant réception de ma demande et me disant qu'on allait procéder à une recherche documentaire en vue de vérifier si les renseignements que je cherchais existaient. Le 13 février, j'ai reçu une lettre du chef des services du FBI chargé d'appliquer les lois sur l'accès à l'information et sur la protection de la vie privée. La voici:

> En réponse à votre demande de renseignements aux termes des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, voici certains détails qui pourront vous intéresser.
>
> Nous avons trouvé des documents qui ont peut-être trait à votre demande et nous allons les traiter d'ici peu.
>
> Soit dit en passant, le FBI a reçu tellement de demandes qu'il s'écoulera peut-être quelque temps avant que nous donnions suite à la vôtre.

Quelle situation ridicule, monsieur le Président: nous sommes au Canada, puissance moyenne presque à l'abri de la violence, où les gens n'ont même pas accès à leurs dossiers personnels! Les États-Unis sont une puissance mondiale dont certains présidents ont été assassinés et où des attaques à la bombe et des fusillades sont monnaie courante, mais les autorités américaines n'hésitent pas à dévoiler à quiconque le contenu de son dossier personnel. Cela montre à quel point le gouvernement canadien prend au sérieux toute la question de l'accès à l'information et comment son goût du secret limite le droit des Canadiens à obtenir les renseignements qui devraient leur être donnés sans formalités.

Que trouve-t-on dans le projet de loi, monsieur le Président? La Commission McDonald a recommandé que le service de sécurité jouisse de pouvoirs étendus, de pouvoirs que nous croyons trop grands. Toutefois, la Commission a aussi recommandé une imposante panoplie de contrôles. Ceux-ci ne figurent pas à l'heure actuelle dans le projet de loi. En fait, le premier projet de loi, qui a précédé celui-ci, a suscité beaucoup d'hostilité. Je dirai au député de Parkdale-High Park (M. Flis), qui a semblé laisser entendre ce matin que seuls les députés néo-démocrates se faisaient du souci au sujet de ce projet de loi, que le premier projet de loi du genre a été presque unanimement condamné par les organismes de défense des libertés civiles, par les ordres d'avocats et par une foule d'autres organisations. Les objections soulevées par ces organismes n'ont

pour la plupart été vraiment ni examinées ni résolues dans le présent projet de loi.

Le gouvernement a refusé de poursuivre les agents de la Gendarmerie royale qui avaient été mêlés aux activités illégales dont j'ai parlé plus tôt. En fait, le gouvernement a refusé de punir ces agents et, dans un cas, non seulement un surveillant n'a été ni poursuivi ni puni, mais il a eu une promotion. Nous croyons, même si cela peut sembler étrange aux ministériels, que si nous voulons que les Canadiens continuent de respecter la loi, il est normal qu'ils s'attendent à ce que tous les Canadiens y soient tenus, y compris les membres du service de sécurité. Si tous les Canadiens ne sont pas assujettis à la loi, nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'aucun d'entre eux ne la respecte.

Le gouvernement est trop lent à présenter une mesure législative visant à créer un service de sécurité moderne et efficace. Je le répète, le premier projet de loi du genre, soit le projet de loi C-157, a été contesté par des juristes, des défenseurs des libertés civiles, des syndicats et les procureurs généraux des provinces. Il était si incomplet qu'il a dû être retiré. Ce projet de loi donnait au service de sécurité le pouvoir d'ouvrir le courrier et d'entrer clandestinement chez les gens, de même que l'accès à des renseignements confidentiels du gouvernement sans les contrôles recommandés par la Commission McDonald. M. Allan Borovoy, de l'Association canadienne des libertés civiles, a dit qu'en vertu du projet de loi en question, on pouvait soumettre des citoyens canadiens à de l'écoute électronique, ouvrir leur courrier, entrer clandestinement chez eux et consulter leurs dossiers personnels, même s'il n'était pas question qu'ils aient commis la moindre infraction.

• (1420)

Le projet de loi à l'étude prévoit la création d'un comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, qui sera composé de membres du Conseil privé, d'anciens ministres, premiers ministres provinciaux ou juges. Je n'insisterai pas sur le genre de personnes que le gouvernement peut nommer. Il suffit de revoir les nominations que le gouvernement a faites par le passé dans tous les domaines où il est chargé de le faire pour se faire une bonne idée de l'appui et de la collaboration qu'il attend et qu'il obtient.

Quoi qu'il en soit, même ce comité n'aura pas accès à tous les documents; ceux du cabinet sont exclus. Il n'est pas prévu non plus de surveillance par ce comité des activités de renseignement d'autres ministères. Et ce qui est le plus grave, aucune disposition ne prévoit la formation d'un comité parlementaire sur la sécurité et le renseignement.

Dans certains pays à plus forte population que le Canada, où les problèmes de sécurité sont beaucoup plus graves que les nôtres—j'ai mentionné les États-Unis, mais c'est aussi le cas de l'Allemagne de l'Ouest—des commissions parlementaires surveillent les activités de renseignement. C'est ce que la Commission McDonald a recommandé. Jamais un membre de la commission de sécurité des États-Unis ou de l'Allemagne de l'Ouest n'a divulgué quoi que ce soit qui ait pu créer des difficultés pour les agences de sécurité de ces pays. Un comité parlementaire devrait être autorisé à observer les activités du service de renseignement au Canada.

La définition de ce qui peut faire l'objet d'une enquête est malheureusement peu satisfaisante. On pourrait faire enquête sur ceux qui appuient la résistance à l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique, sur un organisme soutenant les mouvements de libération en Afrique, sur les partisans des initiatives d'Israël contre certains pays arabes ou sur le terrorisme. Nous savons que depuis quelques années, la Gendarmerie royale surveille certains groupes religieux mêlés à des initiatives de ce genre.

M. Kaplan: C'est faux. Les chefs religieux ne sont pas surveillés.

M. Waddell: Alors qui l'est? Pourquoi ne donnez-vous pas accès aux dossiers?

M. Orlikow: Monsieur le Président, le ministre dit que c'est faux. Le ministre a beau jeu d'affirmer que les chefs religieux ne sont pas surveillés. Je lui ferai remarquer que certains indices, qu'il ne peut rejeter, révèlent que ceux qui étaient mêlés au groupe Dismantle ont été surveillé. J'attends que le ministre le nie.

M. Cosgrove: Dieu nous surveille tous. Il protège chacun de nous.

M. Orlikow: Si le ministre ne le dément pas, il est évident qu'il sait que les gens engagés dans l'Operation Dismantle ont fait l'objet de surveillance. Peu importe que nous soyons d'accord ou non avec les activités des gens engagés dans l'Operation Dismantle; le fait est qu'ils mènent une campagne ouverte et par des moyens pacifiques, et qu'ils ne devraient pas faire l'objet de surveillance de la part de quelque service de sécurité que ce soit.

Aux États-Unis, le recours à l'écoute électronique, à la perquisition clandestine ou au renseignement secret doit recevoir l'approbation du procureur général. Tel ne sera pas le cas au Canada si le projet de loi est adopté. Aux termes de ses dispositions, les juges détermineront qui fera l'objet d'enquête et comment on enquêtera sur les particuliers ou les groupes. Or, le procureur général de l'Ontario, M. McMurtry, a qualifié de «floues» certaines des définitions contenues dans le projet de loi.

Tant au Canada qu'aux États-Unis, une grande variété d'activités légales ont fait l'objet d'enquête. J'ai mentionné par exemple le fait d'appartenir au PQ. Aux États-Unis, d'après les lignes de conduite du FBI, il faut avoir de fortes présomptions que la violence éclatera sous peu. Ce projet de loi ne contient aucune disposition analogue. D'après la loi américaine, pour pouvoir continuer à faire de l'écoute électronique, il faut redemander la permission tous les 30 jours; au Canada, d'après le projet de loi, il faudra le faire seulement une fois par an.

Nous ne nous opposons pas à ce que le Canada ait un service de sécurité. Nous ne nous opposons pas à ce que le service de sécurité fasse le travail qu'il doit faire.

M. Kaplan: Alors pourquoi ne pas nous laisser renvoyer le projet de loi au comité?

Service du renseignement de sécurité

M. Orlikow: Ce que nous n'admettons pas, c'est le genre d'activités auxquelles s'adonne la GRC depuis quelques années; nous croyons qu'un nouveau service de sécurité fera de même, parce que la loi légalisera les activités illégales antérieures.

M. Blais: Lisez la loi.

M. Orlikow: C'est pourquoi nous nous opposons au projet de loi, monsieur le Président.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire. J'entends des exclamations dans les rangs ministériels; pourtant, en quatre jours de débat, pas un seul député libéral n'a été disposé à défendre le projet de loi, à l'exception du ministre et de son secrétaire parlementaire.

M. Kaplan: Vous savez pourquoi. C'est parce que nous voulons que le projet de loi soit renvoyé au comité. Vous voulez qu'il reste ici.

M. Robinson (Burnaby): Ils ont refusé de défendre le projet de loi parce qu'ils savent quelles seront les conséquences.

M. Kaplan: Vous savez pourquoi nous attendons.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre.

M. Flis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais demander au député où il était ce matin quand j'ai fait une exclamation et pris part au débat.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je maintiens que pas un seul député assis de ce côté-là de la Chambre, sauf le ministre et son secrétaire parlementaire, n'a pris part au débat. S'ils veulent défendre le projet de loi, je les mets au défi de le faire. Le ministre d'État aux Relations extérieures (M. Pepin) a suivi tout le débat. Qu'il dise ce qu'il pense de ce projet de loi, ou qu'un des autres ministres parle au lieu de pousser des exclamations tout en refusant de participer.

Je voudrais poser au député une question au sujet d'un incident dont il a sans aucun doute entendu parler, puisqu'il était à la Chambre à l'époque où il en a été question. Je fais allusion à l'entrée avec effraction et à l'incendie criminel dont a été victime le groupe connu sous le nom de Praxis Corporation. Le député pourrait-il donner son avis sur les conséquences de cet incident et sur le fait que les documents volés chez Praxis Corporation se sont mystérieusement retrouvés dans les mains du service de sécurité de la GRC. Aujourd'hui, 14 ou 15 ans plus tard, Praxis Corporation ayant intenté une poursuite contre le solliciteur général du Canada, celui-ci a refusé de permettre que divers documents soient remis au tribunal.

M. Cosgrove: Pouvez-vous répéter votre question?

M. Robinson (Burnaby): Il s'efforce d'empêcher que toute la lumière soit faite sur le rôle joué par la GRC dans l'entrée par effraction chez Praxis Corporation. Je voudrais demander au député . . .

M. Blais: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En vertu de ce dernier, cette période est réservée aux questions. Le député a déjà parlé du projet de loi et il cherche maintenant à introduire un nouveau sujet de débat, ce que ne lui permet pas le Règlement de la Chambre.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, s'il vous plaît. La période de dix minutes est réservée aux questions, aux réponses et aux commentaires. Si le député qui a la parole veut en profiter pour faire une remarque, rien ne l'en empêche. Le député a la parole depuis déjà assez longtemps, mais je l'ai laissé continuer parce que je n'ai vu aucun autre député manifester le désir d'intervenir. Peut-être pourrait-il conclure ses remarques ou poser sa question.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale (M. Blais) pourra prendre la parole pour nous dire précisément ce qu'il pense de ce projet de loi le moment venu.

Je voudrais demander au député de Winnipeg-Nord de nous donner des précisions sur ce qui s'est produit chez Praxis Corporation et sur les dangers qu'un tel incident peut représenter, compte tenu du fait que le gouvernement réclame des pouvoirs dépassant nettement ceux dont dispose le service de sécurité actuel.

M. Blais: Le député de Burnaby sait très bien que sa question est tout à fait déplacée.

• (1430)

M. Kaplan: Ne compromettez pas les chances de votre ami de subir un procès équitable.

M. Orlikow: Je n'ai aucunement l'intention de dire quoi que ce soit qui porterait préjudice à cette affaire. Toutefois, je signale aux députés du gouvernement et aux ministres qui m'ont interpellé, qu'au Canada, des documents qui avaient été volés à un organisme se sont retrouvés entre les mains de la GRC qui a refusé de les rendre.

M. Kaplan: Ne devriez-vous pas laisser au juge le soin de trancher la question?

M. Orlikow: Si le ministre a quelque chose à dire, qu'il prenne de son temps de parole pour le faire et non le mien.

M. Kaplan: J'ai déjà parlé.

M. Orlikow: Je veux simplement dire, monsieur le Président, qu'au Canada, des documents volés à un organisme ont abouti entre les mains de la GRC. Je ne dis pas que les services de sécurité de la GRC ont volé ces documents. Je n'en sais rien. Toutefois, la GRC a ces documents en mains et refuse de les rendre public. Dans des situations à peu près semblables aux États-Unis, monsieur le Président, des groupes et organismes où le FBI s'est infiltré et a effectué des investigations ont eu recours aux lois américaines sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels pour obtenir des copies de tous les dossiers que possède cet organisme de sécurité.

Comme je l'ai dit dans mon discours, monsieur le Président, il est désolant qu'une puissance mondiale comme les États-Unis puisse rendre publics ses dossiers et donner de l'information à ses citoyens, alors que le Canada, aux prises avec si peu de problèmes, refuse d'en faire autant.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député, car son collègue cherche à faire croire aux gens dans la tribune et aux citoyens de Burnaby que les députés de ce côté-ci de la Chambre sont en quelque sorte contre une réforme de nos services nationaux de sécurité. Nous sommes, bien sûr, en faveur de cette réforme.

M. Benjamin: Prouvez-le.

M. Kaplan: Les députés d'en face veulent également une réforme, à les entendre. Il suffit alors de renvoyer le projet de loi au comité. Je me demande si les gens dans la tribune se rendent compte que le député compte que chaque membre de son parti intervienne sur ce projet de loi à seule fin, à mon avis—et je voudrais bien savoir si j'ai raison—d'empêcher le gouvernement de renvoyer le projet de loi au comité et de procéder à la réforme des services de sécurité au Canada.

Le député se rend-il compte que son discours et ceux de ses collègues qui ont l'intention de prendre la parole risquent fort de bloquer cette importance réforme? Sûrement, puisqu'il dit qu'un plus grand nombre de députés devraient se prononcer sur le projet de loi. Les gens de Burnaby vont peut-être se faire avoir, mais j'espère qu'ils vont voir clair avant longtemps. Je me demande si le député en est vraiment convaincu.

M. Cosgrove: Regardez-les rire.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le solliciteur général devrait être sérieux, premièrement . . .

M. Blais: Il est sérieux.

M. Orlikow: . . . et, deuxièmement, sincère. Nous étudions un projet de loi qui découle d'une enquête de quatre ans qui a coûté des millions de dollars.

M. Kaplan: Combien de vos collègues se proposent de prendre la parole?

M. Orlikow: Cette enquête de la Commission royale a abouti à une foule de recommandations. Monsieur le Président, forts de l'appui de l'Association des droits civils et de beaucoup de barreaux et d'avocats, nous maintenons que ce projet de loi est meilleur que le précédent, mais qu'il comporte néanmoins de graves lacunes.

M. Kaplan: Dans ce cas, renvoyons-le au comité.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le ministre devrait comprendre que, si la Commission royale mandatée par son gouvernement a enquêté durant quatre ans avant de présenter son rapport, les Canadiens ne nous en voudront pas de débattre le projet de loi pendant un jour ou deux de plus.

M. Blais: Savez-vous que ce débat a commencé en 1969?

M. Orlikow: Le ministre sait très bien qu'il est faux de prétendre que nous essayons d'étouffer le projet de loi en en empêchant la mise aux voix avant la fin de la séance.

M. Waddell: A mon sens, monsieur le Président, les remarques du solliciteur général et de son collègue ex-ministre sont tout à fait incroyables. Il s'agit d'une des plus importantes mesures législatives dont nous ayons été saisis et elle n'a jamais été débattue à la Chambre des communes.

M. Blais: Vous dites cela de n'importe quel projet de loi.

M. Waddell: Les libéraux, le sénateur Pitfield et le Sénat l'ont débattue, mais on ne peut en dire autant de la Chambre des communes où siègent les représentants élus des Canadiens.

M. Blais: Vous avez fait la même chose pour le tarif du Nid-de-Corbeau. Vous faites exactement la même chose pour toutes les mesures législatives.

M. Waddell: Les députés du Nouveau parti démocratique n'ont pas à s'excuser, monsieur le Président, de ne pas laisser le gouvernement constituer un dossier sur 800,000 Canadiens et ouvrir le courrier de première classe, sans en rendre compte. Nous ne le laisserons pas régenter les Canadiens et nous n'avons pas à nous en excuser.

M. Blais: Les derniers sondages vous donnent 13 p. 100, et c'est tout ce que vous méritez.

M. Waddell: Nous allons poursuivre ce débat jusqu'à la fin des temps, s'il le faut, ou jusqu'à ce que nous réussissions à convaincre le gouvernement d'établir un service de sécurité acceptable qui protège les Canadiens ordinaires.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. La période de questions de dix minutes est écoulée. Passons au débat.

L'hon. Bill Jarvis (Perth): On ne croirait jamais que nous sommes vendredi après-midi, monsieur le Président. Il est devenu tellement courant, monsieur le Président, d'entendre un député intervenir, surtout à l'étape de la deuxième lecture, et nous dire à quel point il est heureux de pouvoir participer au débat, que c'en est presque un cliché. Je ne doute pas un seul instant de la sincérité de ceux d'entre nous qui le répètent à chaque occasion.

En ce qui concerne le projet de loi C-9, touchant le Service du renseignement de sécurité, c'est sans aucun plaisir que je participe au débat, parce que je n'approuve guère cette mesure. En effet, ce projet de loi me préoccupe et me trouble profondément, monsieur le Président, et ce qui est pire, il suscite de nombreux doutes dans mon esprit.

M. Benjamin: Cela n'a rien de nouveau!

M. Jarvis: Quelqu'un dit que cela n'a rien de nouveau. Non, en effet. D'autres mesures qui nous ont été présentées m'ont déjà troublé, inquiété et rendu sceptique, et malheureusement, je ne suis pas aussi parfait que mes amis du Nouveau parti démocratique, lesquels sont touchés par la grâce divine chaque fois qu'une nouvelle mesure nous est proposée.

M. Blais: Ni aussi saint qu'eux.

Service du renseignement de sécurité

M. Jarvis: Si je m'inquiète et si je suis sceptique, c'est en partie parce que cette mesure est extrêmement importante. J'irais même jusqu'à dire qu'en temps normal—j'entends par là, normal sur le plan économique et social, c'est-à-dire si nous ne nous trouvions pas au beau milieu d'événements politiques de la plus haute priorité et qui font couler beaucoup d'encre—cette mesure législative aurait eu une énorme publicité dans tout le pays.

M. Pepin: Quand avons-nous jamais connu des temps normaux?

M. Jarvis: Le ministre des Relations extérieures (M. Pepin) me demande quand nous avons jamais connu des temps normaux. Je suppose que ce n'est que fiction, à l'instar de «l'homme simple et raisonnable». Toutefois, certaines époques sont un peu plus normales que celle que nous traversons actuellement.

C'est en partie ce qui me préoccupe, du moins je le suppose. Mon collègue le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a été on ne peut plus clair, le premier jour du débat, lorsqu'il a déclaré que nous sommes responsables, en tant que députés, d'établir un juste équilibre entre la sécurité nationale et les principes fondamentaux d'une société libre et démocratique. Cela constitue un défi de taille. Pendant le même débat, quand il a proposé la deuxième lecture du projet de loi, le ministre lui-même a parlé de «l'équilibre nécessaire entre la sécurité nationale et les libertés civiles essentielles dans notre société».

L'importance du défi que nous devons relever suffirait à lui seul pour m'inquiéter, mais ce qui accroît davantage mon inquiétude, c'est que je pense, et j'essaie d'être aussi aimable que possible, que le projet de loi à l'étude est vicié. Selon moi, il est vicié pour trois raisons. Je ne considère pas la première comme tellement importante, puisque c'est une réalité de la vie politique. Je veux parler du moment choisi pour présenter le projet de loi. Nous savons tous que, pendant une année d'élections, l'atmosphère du débat et la façon dont diverses mesures législatives sont abordées revêtent un caractère bien spécial. Nous avons vu récemment des projets de loi qu'on pourrait fort légitimement qualifier de politiques. Ce n'était pas ce que nous considérons normalement comme des mesures de fond, mais plutôt des mesures politiques. Je ne veux pas critiquer. C'est une réalité de la vie politique. Tous ceux qui sont ici depuis un certain temps comprennent cela.

Cependant, les deux autres choses qui rendent cette mesure viciée sont beaucoup plus importantes. Je veux parler des antécédents de la mesure et de son contenu, deux éléments étroitement reliés entre eux.

Je suis heureux que le solliciteur général (M. Kaplan) soit ici parce que mes propos sont tout à fait sérieux. Je voudrais prendre comme point de départ un passage de son discours à l'étape de la deuxième lecture. Il a dit:

• (1440)

Le projet de loi C-9 est l'aboutissement d'un long et difficile processus qui a commencé il y a 15 ans.

Il a certes été long et difficile. Je ne veux pas chercher la petite bête, mais je ne suis pas d'accord au sujet de l'utilisation du mot «processus». J'imagine qu'au sens large du terme, on peut en effet parler d'un processus, mais malheureusement, il n'y a pas eu de processus législatif et c'est l'un des aspects du problème. Ce qui s'est passé, et je ne veux pas faire de reproches à qui que ce soit, car je ne fais que donner ce que je crois être une évaluation objective des faits, a été une série de réactions ou une absence d'action. Le ministre de la Défense nationale (M. Blais) s'est écrié il y a un instant que l'élaboration du projet de loi avait pris 15 ans. Cela fait en effet 15 ans que le rapport Mackenzie a été présenté, mais absolument rien n'a été fait pour y donner suite. Il n'y a absolument rien eu, même pas une réaction. Pendant près de dix ans, rien ne s'est fait et, ensuite, tout est arrivé en même temps.

Je m'en souviens très bien parce que j'étais critique du solliciteur général depuis 11 jours quand les choses se sont passées. Nous avons connu des jours bien difficiles à la Chambre à cette époque juste avant la création de la Commission McDonald. Je ne critique pas la création de la Commission parce qu'elle a travaillé très fort pour présenter un rapport très important. Sa création n'était cependant qu'une réaction à l'atmosphère qui régnait à la Chambre à la suite de toutes sortes de révélation à propos d'activités dites illicites. Après la publication du rapport de la Commission, rien ne s'est passé pendant près de deux ans. Enfin, il y a eu le catastrophique projet de loi C-157. J'ignore qui avait rédigé ce projet de loi; je doute fort que le solliciteur général se soit rendu compte des problèmes qu'il se causait à lui-même et qu'il causait à nous tous en présentant ce projet de loi. Encore une fois, cela a donné lieu à une réaction et non à un processus.

Ensuite, monsieur le Président, un comité spécial du Sénat a été créé. Ce comité a travaillé consciencieusement et son rapport condamnait catégoriquement le projet de loi C-157. Nous avons maintenant le projet de loi C-9, en guise de réaction au rapport présenté par le sénateur Pitfield et ses collègues du comité spécial du Sénat. Je le répète, cette mesure n'est pas le fruit du processus législatif comme je l'entends. Le processus législatif n'est rien de plus que l'exercice du pouvoir gouvernemental dont le rôle consiste à servir le pays et ses citoyens. Ce peut être un service à caractère social, économique ou culturel, ou ce peut être, comme dans ce cas-ci, un service de sécurité.

Si je comprends bien le processus en quatre étapes, monsieur le Président, le gouvernement examine l'opportunité de créer un nouveau service ou de modifier le service existant. Cela survient souvent à la suite d'un événement, peut-être tragique, ou de pressions répétées auprès du gouvernement pour qu'il fasse quelque chose. Ce peut-être un rapport, comme le rapport Mackenzie, mais quelque chose doit se passer pour que l'on amorce la première étape. A la deuxième étape, le gouvernement examine rapidement l'incidence ou la signification de la mise en place d'un nouveau service ou de la révision du service existant. Il peut s'agir d'une très petite révision, le changement d'un règlement des douanes, par exemple, ou d'une révision très importante, comme c'est le cas, je crois, avec le présent projet de loi.

La troisième étape consiste à s'assurer que, s'il doit y avoir d'importantes répercussions, la population va les comprendre. Avant de passer au côté technique de l'affaire, il faut s'assurer que la population comprend ce qui se passe. Cela peut être fait de plusieurs façons et par bien des moyens. Cela pourrait prendre toutes sortes de formes: un document de travail ou un énoncé de politique, des discours du ministre, un renvoi au comité, et le reste. Je suppose qu'il s'agit de tâter le pouls de la population, ou de voir d'où vient le vent, comme on dirait. Mais c'est là une étape très valable du processus. Évidemment,

la dernière étape consiste à régler l'aspect technique de la chose, comme nous le faisons maintenant.

A propos de la troisième étape, je crois que le ministre avait parfaitement raison lorsqu'il parlait du cadre juridique, et je cite:

Nous croyons aussi qu'un tel cadre ne peut être efficace que si nous avons l'appui et la compréhension de la population.

Parfaitement, monsieur le Président. Je suis entièrement d'accord. Malheureusement, je ne crois pas que le ministre ait suivi son propre conseil.

Après avoir situé les choses dans le contexte des quatre étapes, j'espère que le gouvernement et le ministre comprendront ce que je veux dire lorsque je qualifie le projet de loi de vicié. La première étape, soit la détermination de l'opportunité de créer un service du renseignement de sécurité, je suppose, a été suscitée par la Commission Mackenzie, mais rien n'a été fait. Rien ne s'est vraiment passé pendant les deux ans qui ont suivi les travaux de la Commission McDonald. La deuxième étape, soit l'examen de la signification ou de l'incidence de la chose, a été carrément sautée, malheureusement. Chose certaine, nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter à la Chambre. Il n'y a eu, avant la deuxième lecture du projet de loi C-9, que deux heures de débat quand le rapport Mackenzie a été déposé, il y a 15 ans. Strictement aucun initiative n'a été prise pour évaluer publiquement l'importance ou les répercussions de cette mesure législative. Le projet de loi C-157 est malheureusement la preuve qu'il n'y a pas eu d'étude appliquée et soigneuse des répercussions de cette mesure.

Que signifient pour nous ces étapes escamotées, monsieur le Président? Nous voici aux prises avec le projet de loi à l'étude. Je me fais un peu de souci, car j'ai la certitude que le ministre n'insistait pas pour que la Chambre renvoie rapidement cette mesure au comité. En tout cas, il ne l'a pas dit le 10 février. Je l'en félicite, car tous les ministres sont pressés de faire renvoyer leurs projets de loi au comité. Je dénote toutefois des signes d'impatience cet après-midi. Je ne soucris pas à tout ce que les néo-démocrates ont dit, loin de là, mais, depuis quinze ans, la question de la sécurité et du renseignement n'a fait l'objet d'aucun débat en bonne et due forme. Son étude est malheureusement comprimée dans le projet de loi C-9. Je suis très sincère quand je dis «malheureusement». C'est dommage mais c'est un fait. Le débat qui légitimement s'impose depuis quinze ans, se centre sur le projet de loi C-9.

Cela me place dans une situation très désagréable, monsieur le Président. J'accueille maintenant certaines affirmations du solliciteur général avec méfiance pour ne pas dire avec cynisme. Je vais donner deux ou trois exemples. Le ministre a déclaré:

Je suis persuadé que le mandat décrit dans le projet de loi constitue la meilleure protection possible des libertés civiles au Canada.

J'aimerais vraiment pouvoir dire: oui, je suis d'accord. Je ne le peux pas, non pas à cause du fond des dispositions proposées, mais à cause des antécédents, du doute qui plane sur tout cela. Le ministre dit plus loin:

Le solliciteur général sera entièrement responsable du nouveau service de sécurité, dont il rendra compte, comme en vertu du système actuel.

J'ai encore là beaucoup de difficulté à accepter cette affirmation, car j'étais à la Chambre avant la Commission McDonald, comme y était le solliciteur général qui n'assumait cependant pas ces fonctions, et j'ai entendu plus d'un solliciteur général nier toute responsabilité. Ils disaient tous qu'il s'agissait des activités courantes. Naturellement, le solliciteur général n'est pas responsable des activités courantes de la GRC ou du service de sécurité. Bien sûr que non.

M. Waddell: Oui, il l'est.

M. Jarvis: Mais les cas de ce genre s'accumulaient, au point de saper le principe même de la responsabilité ministérielle. Par conséquent, quand le solliciteur général fait des déclarations comme celles du 10 février, compte tenu de la genèse de cette mesure législative, comment peut-on raisonnablement s'attendre que je le prenne au mot? Je ne peux le croire sur parole parce que l'enchaînement des faits qui ont conduit à la présentation du bill C-9 ne me le permet pas.

Enfin, le ministre a déclaré ceci:

Le comité de surveillance aura directement accès à tous les renseignements relatifs aux activités du service.

Il est question de responsabilité. Je dois dire au ministre que pour qu'il y ait responsabilité, il faut que cette responsabilité soit pleine et entière. Il n'existe rien de tel qu'un ministre à demi responsable ou partiellement responsable ou même responsable à 99 p. 100. La responsabilité doit être absolue, ou alors elle n'existe pas. A moins que les documents du cabinet que possède le service de sécurité ne soient accessibles à l'inspecteur général et, par son intermédiaire, au comité de surveillance, j'affirme qu'il n'y a aucune responsabilité. Les documents en question, même s'ils sont rangés dans la catégorie des documents du cabinet, sont probablement les documents les plus importants en ce qui concerne la responsabilité.

• (1450)

Il s'ensuit que les délibérations du comité sur le projet seront houleuses. Toutefois, nous avons déjà eu des séances de ce genre en comité. A mon avis, le ministre et ses collègues des banquettes ministérielles devront se montrer très souples. Je ne crois pas qu'on puisse refuser au comité l'autorisation de voyager. L'élément marquant, soit la dissociation du service projeté de la Gendarmerie royale, l'exige. Etant donné les hauts et les bas qui ont marqué l'évolution du projet de loi, nous ne pouvons guère faire autrement.

Sauf erreur, le ministre ou mon collègue de Saskatoon-Ouest ont parlé du moral au sein de la Gendarmerie. Cela m'inquiète, et tous devraient partager cette inquiétude, je crois. Bien qu'il importe de maintenir le moral au sein de la division du renseignement de la Gendarmerie royale, les libertés civiles et la sécurité du pays sont encore plus importantes. Par conséquent, bien que le moral puisse continuer à en souffrir à cause de 15 longues années difficiles, ce que je regrette vivement, d'autres principes doivent nous préoccuper davantage. Il s'agit de la défense de nos droits civiques et de la protection de notre territoire contre ceux qui cherchent à s'y attaquer. J'aimerais avoir le temps de parler un peu plus du mandat et des pouvoirs du service, mais ce n'est pas le cas.

Avant que le Président ne me coupe la parole, je voudrais dire que je m'intéresse principalement à la question des comptes à rendre. Le ministre a apporté des modifications importantes au projet de loi C-157, notamment aux chapitres des pouvoirs du directeur et du fonctionnement. Cela me préoccupe un peu parce qu'elles ne correspondent pas à celles qui sont proposées dans le rapport du Sénat. Je m'inquiète de la disposition qui stipule que le ministre peut donner des directives par écrit

au directeur. Que dire des directives verbales? Toutes les directives ne devraient-elles pas être transmises par écrit? Cette disposition n'incitera-t-elle pas le solliciteur général à limiter les directives par écrit? Si tel est le cas, je serais inquiet.

Le poste de l'inspecteur général me préoccupe également. A moins que le solliciteur général ne s'en tienne aux recommandations du comité sénatorial qui permettrait à l'inspecteur général d'avoir accès aux documents du cabinet détenus par le service de sécurité, le principe de la responsabilité en souffrira grandement. La responsabilité doit être totale; autrement, ce n'est pas la peine d'en parler. L'inspecteur général ne pourrait pas consulter les directives et documents du cabinet reçus de ses supérieurs politiques, ce qui me paraîtrait pourtant de la première importance.

Enfin, à moins que l'inspecteur général n'ait accès à ces documents du cabinet, le comité de surveillance n'y aura pas accès non plus. D'ailleurs, mes observations à propos de l'inspecteur général s'appliquent également et peut-être avec plus de force au comité de surveillance.

En ce qui concerne la composition de ce dernier, je me demande s'il est préférable que ce soit des membres du Conseil privé ou des membres de la Chambre ou du Sénat qui en fassent partie. Sauf erreur, on prévoit qu'il comptera de trois à cinq membres. Je ne pense pas que ce soit suffisant. Le comité du Sénat aux États-Unis comporte un nombre raisonnable de membres, des sénateurs expérimentés et prestigieux. Prestigieux en ce sens qu'ils sont jugés aptes à être mis au courant de renseignements très confidentiels.

Je suppose que mon temps de parole tire à sa fin. Je n'ai pas d'observation particulière, à cette étape de la deuxième lecture, concernant la composition du comité de surveillance. Je crois que c'est une question que l'on pourra régler en comité. Cette étape me paraît d'ailleurs essentielle si l'on veut tirer quelque chose de bon de ce projet, qui devrait aboutir, d'après moi. Car un service de sécurité me paraît nécessaire, qu'il s'agisse d'un élément de la GRC ou d'un service distinct. A cet égard, l'étape du comité sera tout à fait cruciale.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au député concernant le rôle de l'inspecteur général et du comité de surveillance. Le député estime-t-il qu'il serait important ou utile que l'inspecteur ou le comité puissent, s'ils le jugent nécessaire, rendre publiques leurs enquêtes et leurs conclusions s'ils estiment que le service de sécurité a erré, comme ce fut le cas pour la Commission McDonald à l'égard du service de sécurité de la GRC?

M. Jarvis: Monsieur le Président, j'ai lu le projet de loi attentivement. Je pense que le comité de surveillance doit présenter un rapport au Parlement au moins une fois l'an, sinon plus fréquemment. J'approuve ces dispositions.

Peut-être que le député se demande également si le comité de surveillance devrait rendre public tel incident en particulier? Je serais de cet avis sous réserve que la sécurité de l'État ne soit pas menacée.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je ne pense pas que qui que ce soit souhaite la publication de renseignements préjudiciables à la sécurité publique. Cependant, si l'inspecteur général et les membres du comité de surveillance sont liés par serment, ils devront se contenter de faire rapport au solliciteur général. Ce dernier décidera ensuite de la marche à suivre. Nous savons par expérience que si les solliciteurs généraux savaient ce qui se passait, le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils n'étaient pas pressés d'intervenir. Conformément au désir des législateurs, la loi devrait à coup sûr autoriser expressément l'inspecteur et le comité à dévoiler certaines situations afin que l'on puisse les corriger.

M. Jarvis: Monsieur le Président, il y a deux articles, nos 52 et 53, concernant les rapports, tandis que l'article 54 a trait aux rapports spéciaux. Il me faudrait les lire attentivement pour voir s'ils répondent aux inquiétudes du député. Je constate qu'un rapport doit être déposé devant la Chambre des communes dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci après que le ministre en a été saisi. Je ne sais pas si cette disposition calme son inquiétude. Il y a quatre ou cinq articles traitant de rapports, et je ne puis vraiment pas être plus précis que cela.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'aimerais faire une observation concernant le dernier point qu'a soulevé le député de Perth (M. Jarvis). Il a tout à fait raison de dire que le projet de loi comporte des dispositions obligeant à faire rapport au Parlement. L'ennui, comme l'a fait remarquer mon collègue de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), c'est qu'avant que le rapport ne soit déposé au Parlement, l'inspecteur général du service civil du renseignement de sécurité doit l'examiner soigneusement. Il incombe à l'inspecteur général d'étudier le rapport à la loupe pour s'assurer que le serment de secret des membres du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité n'est violé d'aucune façon. Par conséquent, le seul document dont pourrait être saisie la Chambre serait un document si dénué de sens et vide de contenu qu'il ne pourrait pas signaler quelque méfait que ce soit dont on aurait pu s'apercevoir.

Peut-être puis-je poser une question au député qui pourra ensuite donner son opinion. La Commission McDonald a vivement recommandé la création d'un comité parlementaire de surveillance composé de députés de toutes les allégeances qui pourraient avoir pleinement accès à toute la documentation et au budget du nouveau service civil du renseignement de sécurité.

• (1500)

Des comités analogues existent au Sénat et à la Chambre des représentants aux États-Unis, en Allemagne de l'Ouest et ailleurs. Le député jouit d'une expérience considérable en ce domaine et il a déjà agi, je le sais, en qualité de critique de son parti pour les questions de justice, sans compter qu'il est très actif au sein du comité de la justice. J'aimerais bien savoir ce qu'il pense de cette idée très raisonnable de la Commission McDonald. Je signale qu'hélas! elle ne trouve pas d'écho dans le projet de loi.

M. Jarvis: Quant à dire que le rapport ne serait d'aucune utilité et ne renfermerait rien, pour reprendre les paroles du député, je ne pense pas que je serais aussi prompt à préjuger le contenu du rapport. Je suis tout disposé à en discuter au comité, l'endroit normalement prévu à cette fin. Je suis prêt à faire preuve de souplesse là-dessus.

Par ailleurs, décider qui surveillera les surveillants n'est pas facile. Le ministre voudrait que ce soit un comité constitué de membres du Conseil privé. McDonald ou Mackenzie voudrait au contraire que ce soit un comité de parlementaires, comme aux États-Unis. Il y a quelques années, j'aurais opté d'emblée pour un comité de parlementaires. Maintenant que je n'aspire plus qu'à figurer parmi les membres du Conseil privé, une fois tenues les élections, la cote des membres de cet aréopage a considérablement grimpé dans mon esprit. Mais soyons sérieux. A tout prendre, je préfère la recommandation de la commission McDonald. Je regrette de ne pas faire partie du comité qui étudiera cette question, mais j'examinerais volontiers les deux choix possibles à l'étape de l'étude au comité.

M. Blais: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Perth (M. Jarvis). Il a suivi de près toute cette affaire d'abord en tant que critique, puis maintenant en tant que député de l'opposition officielle chargé de cette mesure. Il y a manifesté beaucoup d'intérêt et il sait jusqu'à quel point elle est délicate et controversée. Les aspects qu'ils a soulevés aujourd'hui sont de ceux qui pourront fort bien être examinés au comité. Vu la situation et le fait que le sort du service de sécurité est au fond incertain étant donné l'incertitude qui entoure l'adoption de ce projet de loi du fait des réserves du NPD, ne serait-il pas d'accord pour dire qu'il est temps d'envoyer le projet de loi au comité, afin que la question puisse être étudiée en profondeur et que le comité puisse prendre tout le temps nécessaire pour étudier tous les points particuliers qui prêtent encore à controverse et doivent être réglés?

M. Jarvis: Monsieur le Président, la réponse doit être non. Je pourrais signaler que je ne suis pas responsable de la position de notre parti . . .

M. Blais: Vous devriez l'être!

M. Jarvis: Le ministre prétend que je devrais l'être. Je devrais être ministre de la Défense nationale, mais je ne le suis pas.

Soyons sérieux. Ma réponse au ministre de la Défense nationale est malheureusement non. En effet, pendant 15 ans—et le ministre le sait pertinemment pour avoir été solliciteur général—nous n'avons eu aucun débat public sur cette question à la Chambre. La seule occasion s'est présentée lors du dépôt du rapport Mackenzie. Sauf erreur, le débat a duré deux ou quatre heures.

Nos vis-à-vis considèrent peut-être que le débat n'est pas sérieux. C'est malheureux. En effet, il se peut que les interventions ne répondent pas à leurs critères de qualité, mais avons-nous le droit de juger autrui? S'il est encore possible lors de cette étude de la deuxième lecture de formuler des craintes fondées et d'apporter une contribution constructive au débat, je ne crois pas, alors, que nous devrions nous empresser de renvoyer le projet de loi au comité. J'ai mis l'accent sur l'étape du comité, car, selon moi, le comité aura une énorme tâche devant lui. Sauf erreur, le ministre de la Défense nationale a laissé entendre dans sa question qu'il croyait, lui aussi, que beaucoup d'améliorations devront être apportées au projet de loi.

Je ne me mettrai pas, moi aussi, à reprocher au gouvernement d'avoir retardé la présentation de ce projet de loi trop longtemps, mais maintenant que nous sommes rendus à cette étape, je ne pense pas que je dévoilerais mes intentions, serais-je solliciteur général ou député ministériel, en essayant de faire franchir à la mesure l'étape de la deuxième lecture trop rapidement. J'ai appris par expérience que bien souvent cela ne fait que retarder les choses.

M. Dick: Monsieur le Président, certains députés ont parlé de l'étape du comité et du fait que le comité devrait avoir le droit de se déplacer. En outre, le comité sénatorial a entendu de très nombreux témoins, mais il ne s'est pas déplacé, ce qui signifie que seuls ceux qui en avaient les moyens sont venus ici témoigner. Le député a-t-il entendu le solliciteur général (M. Kaplan) signifier son intention de permettre au comité de se déplacer?

M. Jarvis: Non, monsieur le Président, je n'ai rien entendu de tel. J'y ai fait allusion durant mon intervention, peut-être avec trop d'empressement. J'ai simplement pensé qu'il était absolument essentiel que le comité se déplace. Ainsi, ceux d'entre nous qui viennent de l'Ontario ne connaissent pas assez les racines historiques de la GRC dans l'ouest du Canada pour être suffisamment sensibilisés à cette question. Il se peut que nos concitoyens des autres provinces, surtout de l'Ouest, déplorent énormément la création d'un service de sécurité distinct de la GRC. Il est possible que ce soit là une réaction émotive, mais qui n'en n'est pas moins légitime. Je ne vois pas comment le comité pourrait assumer ses responsabilités sans se déplacer.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir ajouter mon grain de sel au débat sur le projet de loi C-9, la nouvelle version du C-157 qui a fait l'objet d'une étude lors de la dernière session du Parlement et que le comité du Sénat avait revu plus ou moins en détail.

Nous ne pouvons nous empêcher de constater que ce projet de création d'un service de sécurité et de renseignement indépendant au Canada a connu une période de gestation passablement longue. L'idée de créer un service distinct régi par une loi du Parlement pour en surveiller les activités remonte à avant 1969, à l'époque du rapport de la Commission Mackenzie. Il a coulé de l'eau sous les ponts depuis ce temps. Au demeurant, la Commission McDonald a fait d'excellentes recommandations à ce sujet. Sauf erreur de ma part, je crois qu'elle les a rendues publiques en 1981. Elles ont été étudiées quelque peu au Parlement. En tout cas, elles sont revenues parfois sur le tapis au cours de la période des questions. Ce projet trottait dans la tête de certains parlementaires à la Chambre et à l'autre endroit depuis quelque temps déjà. Et la presse en parle depuis des années. Il ne faut pas oublier, non plus, qu'il a fait l'objet de discussions au ministère de la Justice, dans certains services du gouvernement, et je connais des gens au ministère de la Justice qui ont participé à la rédaction de cette mesure. Je tiens à les féliciter de leur excellent travail.

Puisqu'il est question de félicitations, autant en profiter pour mentionner l'excellente étude que nos collègues du Sénat ont effectuée de l'ancien projet de loi C-157. C'est bien grâce à eux que la version actuelle de cette mesure est aussi bien rédigée.

Au fur et à mesure que cette question est débattue à la Chambre et dans le grand public, on a l'impression qu'on est en train de s'entendre sur le genre de service de sécurité et de renseignement que le Canada devrait avoir.

Je voudrais donc passer en revue certaines questions et non pas toutes forcément, dont on parle dans le projet de loi, des questions néanmoins importantes puisqu'elles concernent la sécurité.

Il faut premièrement que le service de sécurité s'en tienne à la règle du droit. Ce n'est pas ce qu'il a toujours fait malheureusement comme la Commission McDonald l'a constaté. Mais il arrive malheureusement qu'un service de sécurité comme le nôtre, ou comme tous ceux qui existent dans le monde, soit obligé d'exercer certaines activités qui ne sont pas légales. Donc, ce qu'il fallait faire figurer au projet de loi et qui je pense a été fait en grande partie, même si cela devrait être vérifié à nouveau en comité, c'est un certain contrôle judiciaire sur des opérations que les intérêts supérieurs du pays peuvent rendre nécessaires.

• (1510)

Je pense que d'après le projet de loi, si le service de sécurité désire brancher un téléphone sur la table d'écoute, ouvrir le courrier, recourir à une quelconque de ces méthodes qui nous répugnent naturellement mais dont la nécessité peut s'imposer, il faudra qu'il obtienne l'autorisation du tribunal et se munisse d'une sorte de mandat. Ce que j'espère, c'est que lorsque les magistrats délivreront de pareils mandats, ce ne sera pas des mandats en blanc. Nous ne voulons pas de ces mandats de main-forte dont heureusement nous allons nous débarrasser. Ces mandats accorderaient un pouvoir nettement défini de faire des choses bien définies dans un délai nettement défini. J'espère que lorsque les magistrats autoriseront des opérations de ce genre, ils se donneront la peine de se mettre parfaitement au courant, qu'ils se montreront très prudents et exigeront avant de les accorder qu'on justifie par des faits les demandes d'autorisation de ce genre.

La deuxième question que je voudrais aborder brièvement, c'est la protection du public contre d'éventuels abus de la part du service de sécurité. Dans un monde où rien n'est parfait, même dans un pays non militariste comme le Canada, et le ministre de la Défense nationale (M. Blais) sait à quel point nous ne sommes pas militaristes, un service de sécurité est de nécessité. J'aimerais qu'il ait un caractère passif plutôt qu'actif, en ce sens que je n'aimerais pas nous voir aller fouiller dans les secrets de l'étranger. En d'autres termes, il travaillerait au Canada, il pratiquerait le contre-espionnage plutôt que l'espionnage actif et autres activités de ce genre.

Un pareil service nous est nécessaire, mais il ne faut pas qu'il puisse échapper à notre contrôle. Pour ma part, je ne partage pas l'hystérie des néo-démocrates, monsieur le Président. J'ai suffisamment de confiance dans nos institutions. Je sais que c'est une chose qui ne rend pas très populaire et c'est qu'il nous arrive très rarement de dire dans mon parti, mais de façon générale la police canadienne, l'actuel service de sécurité de la GRC fait du bon travail à mon avis, et les Canadiens honnêtes, respectueux des lois n'ont pas grand-chose à craindre de sa part. Mais il arrive de temps à autre que les choses tournent mal. Il faut que la loi régissant les services de sécurité fixe des règles de conduite à leurs agents. Il faut surveiller constamment ces agents eux-mêmes, pour s'assurer qu'ils ne dépassent pas les pouvoirs qui leur sont accordés. Il faut que les personnes qui s'estiment surveillées à tort aient une voie de recours, celles qui s'estiment harcelées doivent pouvoir obtenir justice. Et par là nous disons qu'il faut un système de surveillance.

Je constate avec plaisir qu'il y a un système de surveillance prévu au projet de loi. Ce système est passablement sophistiqué. J'espère qu'il pourra même être amélioré lorsque la question ira au comité, parce que cela est d'une importance capitale. Parmi les mécanismes prévus au projet de loi pour la protection du citoyen, il y a la création du poste d'inspecteur général. Il faut que le titulaire de ce poste dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour interroger les agents du service. Il faut qu'il ait accès aux documents, aux dossiers du service de sécurité. Rien ne doit l'empêcher d'assurer la surveillance du service de sécurité. Le mot «surveillance» n'est peut-être pas celui qui convient, car cette responsabilité incombe au directeur, mais il s'agit de ne pas perdre de vue les activités du service de sécurité et de son directeur.

Personnellement, l'idée d'établir un comité de surveillance me plaît. Le fait d'avoir un comité de conseillers privés qui ne sont ni députés ni sénateurs a quelque chose de très nouveau et de très intéressant. A ma connaissance, cette formule n'a encore jamais été essayée dans ce domaine ni dans d'autres. Cela a certainement du bon. J'espère qu'on étudiera à fond cette question au comité afin de voir combien de personnes doivent faire partie de ce groupe de surveillance, s'il s'agit de trois ou de cinq par exemple. Je ne vois pas d'inconvénient à essayer d'établir un comité de conseillers privés à qui les plaintes pourront être adressées, qui recevra le rapport de l'inspecteur général et rendra compte au Parlement de l'activité du service de sécurité.

Il faut inclure dans ce projet de loi les dispositions nécessaires pour que le service ait des comptes à rendre au Parlement. C'est le ministre qui doit rendre ces comptes. Cela va sans dire. J'espère que le Parlement aura toujours la possibilité de questionner le ministre responsable sur les activités du service de sécurité qui rend des comptes au Parlement par son intermédiaire.

Quand nous examinons les mécanismes de surveillance que l'on a pris soin d'inclure dans le projet de loi, ce qui ressort le plus, c'est que tout dépendra de la compétence des personnes nommées à ces postes. Nous pouvons être extrêmement prudents sur le papier. Nous pouvons avoir un système apparemment sans faille, mais à moins de nommer les personnes qui conviennent, tout peut flancher peu importe le soin avec lequel nous aurons formulé le projet de loi. Il est toujours possible que certains détails de la loi ne soient pas respectés et que tout finisse par aller à vau-l'eau.

Tout dépendra des personnes choisies comme directeur, comme inspecteur général ou comme membres du comité. Il faudra que ce soit des personnes à qui tous les citoyens puissent faire confiance. C'est bien important. Quand je vois certaines nominations faites par le premier ministre (M. Trudeau) et les membres de son gouvernement, je suis quelque peu inquiet. Je me demande avec inquiétude qui obtiendra ces postes tellement importants pour les Canadiens. Je suis sûr que bien d'autres citoyens partagent mes inquiétudes.

• (1520)

Une autre chose à considérer c'est que la principale objection émise par le NPD à l'égard de cette mesure porte sur le droit à la contestation. Les Canadiens ont toujours joui de ce droit. En tant que membre de l'opposition officielle, c'est un droit auquel je tiens beaucoup et que je ne veux pas voir disparaître. Après les prochaines élections, les députés d'en face auront le droit à la contestation comme nous l'avons actuellement. Les Canadiens doivent avoir et conserver le droit de réclamer un changement de gouvernement ou des changements dans l'ordre économique et social par des moyens pacifiques et constitutionnels. Bien sûr, ils ne doivent pas recourir à la subversion ou agir à l'encontre de la Constitution du Canada, mais ils doivent avoir le droit de changer l'ordre des choses par des moyens pacifiques et constitutionnels sans se faire harceler par les autorités.

Je voudrais aborder maintenant la principale question que soulève cette mesure. C'est la plus importante et celle qui préoccupe le plus l'homme de la rue. Cette question est de savoir si nous devons ou non avoir une agence de sécurité indépendante au lieu de continuer à utiliser la GRC. Mackenzie et McDonald avaient recommandé l'établissement d'une agence indépendante. En fait, la plupart des pays du monde ont des organismes indépendants. Il n'y a pas de doute là-dessus. Lorsqu'on parle aux spécialistes dans ce domaine, ils font invariablement remarquer la différence fondamentale entre le travail de police et le travail de sécurité. Ce dernier consiste à réunir des renseignements plutôt qu'à faire appliquer la loi. Je suis heureux de voir, toutefois, que lorsqu'il faudra porter des accusations en vertu de la loi sur les secrets officiels ou du Code criminel, on aura recours à la GRC puisqu'il s'agit alors d'un travail policier. C'est une des propositions du projet de loi.

En dépit de quelques mauvais exemples, je suis d'avis que le service de sécurité de la GRC a fait un très bon travail au cours des années. Par conséquent, le changement n'est pas réellement urgent. Il serait peut-être souhaitable que nous y procédions, et je suis tout à fait prêt à en parler. Toutefois, contrairement au ministre de la Défense, je ne pense pas que ce soit une chose qui s'impose aujourd'hui, demain ou dans une semaine. Nous pourrions continuer à en parler pendant encore quelque temps.

J'en viens alors à la principale difficulté qui est de faire connaître le principe d'un organisme indépendant au public. Nous avons un projet de loi qui est plein de bon sens, si on prend le temps de le lire. C'est quelque chose qui devrait être discuté et qui a beaucoup de mérite. Toutefois, le public ne fait pas confiance au gouvernement actuel. Par contre, il a confiance en la Gendarmerie royale du Canada. Le public canadien est habitué à la Gendarmerie et celle-ci l'a généralement bien servi, chose que l'on ne peut pas dire du gouvernement. Par conséquent, tout changement proposé dans les questions de sécurité par le gouvernement actuel du Canada est rejeté immédiatement par la population canadienne, étant donné ce manque de confiance. Au vu des histoires épouvantables du ministère du Revenu national, nous savons que le gouvernement n'a plus la haute main sur les activités de ce ministère. Nous espérons qu'il ne perdra pas le contrôle de l'organisme de sécurité. Si nous considérons l'attitude des employés du ministère, si nous étudions le système des plaintes, où les gens sont jugés coupables avant qu'ils n'aient pu prouver, à grands frais, qu'ils étaient innocents, lorsque nous voyons ce genre de chose dans un ministère du gouvernement sous la direction du monsieur d'en face, nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que les Canadiens hésitent à être d'accord avec les changements proposés pour les questions de sécurité, alors que ceux d'en face constituent toujours le gouvernement.

Ma conclusion, par conséquent, c'est que ce projet de loi a beaucoup de bons points. Il mérite d'être débattu davantage. J'aimerais que certaines de ses recommandations soient mises en pratique, mais le moment est mal choisi, car les Canadiens ne font pas confiance au gouvernement qui est au pouvoir aujourd'hui, ils ne font pas confiance aux libéraux. Avant que le projet de loi ne puisse être adopté et appliqué avec le consentement du public canadien, nous devons changer de gouvernement.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Western Arctic (M. Nickerson). Il s'est dit confiant qu'un organisme civil de sécurité et de renseignement n'outrepasserait pas ses prérogatives. Il a également dit que certains Canadiens pourraient être surpris de cette déclaration. Je dois dire qu'elle était, pour le moins, plutôt bizarre étant donné la fureur de ses collègues conservateurs et lui-même au sujet de ce qu'ils appellent les récentes activités secrètes du personnel du cabinet du premier ministre (M. Trudeau) qui a espionné et procédé à des recherches «mal venues» sur des hommes politiques de l'opposition. Est-ce à dire que lui et ses collègues ne faisaient que jouer à quelques arpents de pièges à la Chambre? Autrement, sur quoi s'appuie-t-il pour croire, comme il vient de le montrer par sa profession de foi, que le gouvernement et ses organismes ne toucheront pas aux droits de l'opposition légitime, contrairement à ce que son parti prétendait il y a quelques jours?

Je ne nourris pas de tels soupçons mais je lui signale—et l'invite à en tenir compte dans sa réponse—qu'il ne suffit pas de prêter confiance à l'État et à ses services et de croire qu'ils agiront bien en temps normal. Nos lois doivent être faites pour qu'en temps de crise, comme à l'époque du FLQ, nous ayons la garantie d'être protégés des abus que tout gouvernement est tenté de commettre sous une pression excessive.

Je demande donc au député si lui et ses collègues jouaient simplement à quelques arpents de pièges il y a quelques semaines? Autrement, sur quoi fonde-t-il sa profession de foi aujourd'hui dans les activités du gouvernement et de ses services?

M. Nickerson: Monsieur le Président, je n'ai certainement pas dit que j'avais foi dans le gouvernement. S'il faut entendre par là les ministériels, je leur fais très peu confiance. J'ai dit plutôt que dans l'ensemble, le Canada pouvait compter sur des fonctionnaires honnêtes et très compétents. La plupart de ceux avec qui j'ai été en contact au jour le jour tant depuis que je suis député qu'antérieurement, qu'ils travaillent dans un bureau de passeports ou au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, s'efforcent de bien servir les Canadiens. Ce qui n'exclut pas la possibilité qu'il y ait des exceptions. Dans mon discours de cet après-midi, je me suis donné la peine de souligner qu'en matière de police et de sécurité il faut inscrire dans la législation qui réglemente les activités de ces ministères et de ces services des dispositions toutes particulières afin de ne pas entraver les droits des citoyens qui emprunteraient la voie de la dissidence en vue d'obtenir des changements d'ordre politique et autre. Je croyais m'être bien expliqué là-dessus.

• (1530)

A première vue, le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) et moi partageons sur cette affaire des points de vue qui ne sont pas si différents que cela. J'ai l'impression que tous deux nous pensons la même chose à toutes fins pratiques.

J'en viens aux histoires qui ont eu lieu la semaine dernière, d'après le député. Elles sont le fait non pas d'un fonctionnaire ordinaire qui est impartial, ne fait pas de politique et ne s'occupe que d'administration, mais bien d'employés du cabinet du premier ministre, le sommet de la hiérarchie. Le système commence à pourrir. Je n'apprécie ni n'approuve les agissements des employés du cabinet du premier ministre, mais je ne crois pas que ce soit le fonctionnaire, ou le bureaucrate ordinaire, qu'il faille tenir pour responsable de ce genre d'activité insidieuse.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'impression que cette pourriture a infiltré le bureau du chef de l'opposition officielle (M. Mulroney). Bien entendu, on a découvert des dossiers semblables dans son bureau, en fait des dossiers bien plus volumineux.

Je voudrais poser une question très simple au député de Western Arctic (M. Nickerson). Est-ce que le député est d'accord avec les recommandations de la Commission McDonald en faveur de la création d'un service civil du renseignement de sécurité, qui remplacerait le service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada?

M. Nickerson: Monsieur le Président, généralement parlant, je suis d'accord avec ce transfert, comme je l'ai fait valoir lors de mon intervention. Toutefois, je me suis donné bien de la peine à expliquer que, selon moi, le moment était mal choisi, car il n'est pas possible à un gouvernement qui ne mérite pas la confiance du peuple de concrétiser ce projet sans le consentement de ses mandants.

M. Waddell: Monsieur le Président, si j'ai bien entendu, le député a déclaré que le service de sécurité de la GRC avait fait de l'excellent travail au fil des ans. En posant cette question, je m'adresse au député en sa qualité d'ancien procureur de la Couronne, qui a compté de nombreux amis à la GRC et qui a presque toujours apprécié le travail de ces agents. Eu égard à la grange qu'ils ont brûlée, aux fouilles qu'ils ont effectuées dans les archives des partis politiques et à la longue liste d'actes illégaux qu'ils ont perpétrés au cours des ans, le député peut-il honnêtement soutenir que le service de sécurité de la GRC a fait du bon travail durant tout ce temps-là? J'ai l'impression que les agissements du Service de sécurité de la GRC ont forcé la Commission McDonald à pratiquement arriver à détruire la GRC . . .

Une voix: Et ses dirigeants politiques.

M. Waddell: Comme l'a signalé le député, ses dirigeants politiques étaient impliqués dans cette affaire également. Je me demande si le député maintient vraiment que le Service de sécurité a fait du bon travail. S'il s'était passé la même chose aux États-Unis que ce qui se passe au Canada depuis dix ans, j'ai l'impression qu'il y aurait eu une révolution. Ces activités auraient déclenché un scandale analogue à celui du Watergate et pourtant, il n'y a pas eu de réaction au Canada. Le député maintient-il sa déclaration? Dans l'affirmative, c'est qu'il porte un jugement bien superficiel.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je rappelle au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) qu'au Canada, il n'y pas de révolutions, il y a des commissions royales d'enquête. C'est beaucoup plus sûr.

Il ne fait aucun doute que ce qui s'est passé au Québec, notamment le fait d'incendier des granges ou de surveiller les membres du Parti Québécois, n'était pas souhaitable. C'est alors que le système s'est écroulé, et je suppose qu'il s'est écroulé à cause de cette affaire; le Service de sécurité de la GRC a reçu trop d'ordres à caractère politique. Je maintiens toutefois que d'une façon générale, la GRC a fait de l'assez bon travail.

Je ne sais pas très bien ce qui se passe dans la province de Québec, mais dans ma région ainsi que dans d'autres régions de l'ouest du Canada où je vais de temps en temps, j'entends rarement des gens se plaindre d'avoir été victimes d'abus de la part du Service de sécurité de la GRC. On n'en entend tout simplement pas parler. Il n'en commet pas, de toute apparence.

Le Canada n'a pas été anéanti par des activités subversives, ce que signifie qu'il n'y a pas eu d'agents s'adonnant a ce genre d'activités au Canada ou que la GRC a fait du bon travail et qu'elle leur a tous mis la main au collet.

Le président suppléant (M. Guilbault): La période des questions est terminée. Je tiens à rappeler aux députés que nous abordons une nouvelle phase du débat, durant laquelle les discours des députés ne pourront pas durer plus de dix minutes; par ailleurs, il n'y aura pas de périodes de questions, comme le précise le Règlement.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, comme je n'ai que dix minutes pour faire quelques observations à propos du projet de loi, je vais essayer d'être bref.

M. Kristiansen: C'est une bonne idée.

M. Waddell: Je dois être bref. Je voudrais dire deux mots sur la façon dont le ministre de la Défense nationale (M. Blais) et le solliciteur général (M. Kaplan) se sont efforcés de mettre un terme au débat. Je trouve leur attitude écœurante. Nous avons finalement l'occasion de discuter d'une des plus importantes questions de l'histoire contemporaine du Canada, et ils veulent étouffer le débat en renvoyant rapidement le projet de loi à un comité qu'ils peuvent contrôler. D'ailleurs, nous avons vu cette semaine le solliciteur général courir comme un lièvre dans tous les coins de la Chambre pour essayer de nous faire taire et de renvoyer le projet de loi au comité.

Il n'est peut-être pas bien vu de parler de ce projet de loi, mais je tiens à rappeler à la Chambre, par votre intermédiaire, monsieur le Président, que certains députés siégeant de ce côté-ci se souviennent de plusieurs choses très impopulaires qui ont été dites par nos prédécesseurs. J. S. Woodsworth a défendu à la Chambre le principe de l'immigration des Chinois et a réclamé pour les Canadiens d'origine chinoise le même traitement que pour tout le monde, alors qu'il avait tout le reste de la Chambre contre lui. Un de mes prédécesseurs dans la circonscription de Vancouver-Kingsway, Angus MacInnis, a été le seul député de la Chambre à défendre les Canadiens d'origine japonaise malgré l'opinion de la majorité. Grace MacInnis, ancien député de Vancouver-Kingsway, a voté, avec mes autres collègues, contre la loi sur les mesures de guerre. Il fallait à ces gens-là du courage et de la force pour agir ainsi, mais la suite des événements leur a donné raison. Je suis persuadé qu'une partie du travail accompli par le député de Burnaby (M. Robinson) sur ce projet de loi servira les intérêts du Canada, car il nous permettra d'obtenir un meilleur service de sécurité.

Ce projet de loi comporte quatre grandes lacunes, monsieur le Président. Tout d'abord, il n'y est pas prévu de responsabilité à l'égard du Parlement. Deuxièmement, le groupe qui est censé surveiller les activités du service de sécurité ne pourra pas avoir accès aux documents du Cabinet, sans lesquels on ne saurait se faire une idée des activités du service. Troisièmement, le service de sécurité dispose de pouvoirs trop étendus. Quatrièmement, son mandat est trop vague. Voilà quelles sont les lacunes du projet de loi et les raisons pour lesquelles nous devons débattre du principe du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Permettez-moi de passer brièvement en revue ces quatre éléments, en commençant par la responsabilité à l'égard du Parlement. Contrairement aux deux députés qui ont pris la parole avant moi, je ne trouve pas normal de confier à des vieux membres du Conseil privé, dont certains sont peut-être déjà séniles, le soin de surveiller les activités du service de sécurité. Ce dernier devra surtout rendre des comptes à des membres libéraux du Conseil privé, mais cela n'a pas d'importance. Ces membres du Conseil privé ont probablement quitté la vie politique. Nous devrions donc trouver une solution contemporaine en prenant exemple sur les États-Unis. Faisons en sorte que le service de sécurité soit responsable devant le Parlement. Confions cette tâche à un comité parlementaire, puisque c'est la raison d'être du Parlement. Le Parlement n'est pas là pour donner du travail à d'anciens membres du Conseil privé. Chargeons un comité parlementaire de se pencher sur les activités du service de sécurité, de manière que celui-ci soit vraiment obligé de rendre des comptes.

Deuxièmement, nous devons faire en sorte que ce comité parlementaire ait accès aux mêmes documents du Cabinet que le service de sécurité lui-même. Nous devons régler la question des renseignements que seront en mesure de se procurer les gens qui seront chargés de demander des comptes au service de sécurité.

• (1540)

Troisièmement, les pouvoirs sont trop étendus. Je demande aux Canadiens qui suivent nos délibérations à la télévision s'ils veulent qu'un service de sécurité ouvre notre courrier de première classe. Croient-ils que le danger de subversion au Canada soit aussi grave? Je ne le crois pas et j'estime donc qu'un service de sécurité ne devrait pas détenir ces pouvoirs étendus.

Quatrièmement, je trouve le mandat trop vague. Mes collègues ont fait remarquer que cela permettrait au service de surveiller des groupes légitimes, notamment des groupes à caractère religieux ou des pacifistes et ainsi de suite ou même des groupes gauchistes ou droitistes. Les Peter Worthington seront surveillés autant que les groupes de gauche. C'est ce que le service de sécurité a fait jusqu'ici au Canada, comme l'a prouvé la Commission McDonald, monsieur le Président.

Le solliciteur général du Canada est une poule mouillée. Il a 800,000 dossiers sur les Canadiens ordinaires et il a peur de les détruire, de s'en débarrasser. Qu'attend-il? S'il avait assez de cran, il agirait. C'est une véritable poule mouillée. Il n'a pas le courage de le faire. Le voici qui arrive. Il manque de cran. Il s'agite en tous sens. On aurait dû le congédier pour la façon dont il a présenté ce projet de loi.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

M. Waddell: Vous aurez l'occasion de parler.

Le président suppléant (M. Guilbault): Le ministre soulève la question de privilège.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je m'étonne que le député me traite de poule mouillée pour les raisons qu'il invoque. Naturellement, il a parfaitement le droit de me traiter . . .

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il n'y a pas de question de privilège. Il ne me reste que dix minutes.

M. Kaplan: . . . comme il l'entend, mais il reste que . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Puis-je rappeler au député que la Chambre ne peut être saisie d'un rappel au Règlement et d'une question de privilège en même temps. Voyons d'abord la question de privilège.

M. Waddell: Il n'y a pas de question de privilège.

Service du renseignement de sécurité

M. Kaplan: Monsieur le Président, je demanderais au député de retirer son allégation: il m'a traité de poule mouillée. Il sait fort bien que la destruction des dossiers se poursuit et que des centaines de milliers ont déjà été détruits. Je l'ai déjà dit à la Chambre.

M. Benjamin: Puis-je voir le mien?

M. Kaplan: Savez-vous lire?

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Le solliciteur général a maintenant fait valoir son point de vue. Assurément, le qualificatif n'est pas très gentil mais je doute qu'il soit contraire au Règlement.

J'invite le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) à poursuivre son exposé mais je l'exhorte à modérer ses propos.

M. Waddell: Monsieur le Président, je dirai simplement que le ministre n'a pas grand-chose dans le ventre.

La preuve? Le ministre a présenté une mesure boiteuse. Et je m'étonne qu'on ne l'est pas congédié. Il a gardé sa place grâce aux bons offices du sénateur Pitfield. Mais nous avons toujours une mesure boiteuse et c'est ce que nous essayons de montrer.

Le mandat demeure vague. On pourra toujours monter des dossiers sur des particuliers; on pourra toujours aller fouiner dans les affaires des groupes pacifistes ou autres, comme l'ont déjà souligné mes collègues. On n'a pas vraiment établi la distinction essentielle entre la dissidence et la surveillance. En fait, tout le problème est là.

Il y a quatre points litigieux, monsieur le Président. Il n'y a aucune responsabilité ministérielle devant le Parlement; il y a l'impossibilité de consulter les dossiers pertinents pour établir cette responsabilité; les pouvoirs conférés par le bill sont trop étendus et le mandat est trop vague.

Monsieur le Président, je n'ai jamais vu la Chambre débattre sérieusement de l'utilité d'un service de renseignement de sécurité au Canada. Il y a dans le monde le FBI, le NKVD et son successeur le KGB, et le service de renseignement de la GRC. Quelles sont les véritables activités de ces services? Je voudrais dire qu'ils ne passent pas leur temps à surveiller les criminels et les groupes subversifs. Nous avons le Code criminel pour cela au Canada. Nous avons les corps policiers ordinaires, mais nous avons créé ces bureaux bourrés de bureaucrates enragés qui n'ont rien d'autre à faire que de compiler des dossiers sur les citoyens. Voilà pourquoi le débat actuel est d'une telle importance.

Je ne parle pas au nom de mon parti en ce moment, monsieur le Président, car la position de mon parti est très claire; nous avons dit publiquement que nous sommes en faveur d'un service de sécurité, mais que nous exigeons que son mandat soit bien défini. Je demande carrément si nous avons vraiment besoin de services de sécurité. La sécurité du Canada est-elle menacée à ce point? Avons-nous tellement de secrets à protéger que nous ayons besoin d'un service de ce genre?

Monsieur le Président, je voudrais citer un texte que je trouve tout à fait approprié. C'est le suivant:

C'était une journée d'avril, froide et claire. Les horloges sonnaient treize heures. Winston Smith, le menton rentré dans le cou, s'efforçait d'éviter le vent mauvais. Il passa rapidement la porte vitrée du bloc des «Maisons de la Victoire», pas assez rapidement cependant pour empêcher que s'engouffre en même temps que lui un tourbillon de poussière et de sable.

Et voici ce qu'on lit, deux paragraphes plus loin:

Son appartement était au septième. Winston, qui avait trente-neuf ans et souffrait d'un ulcère variqueux au-dessus de la cheville droite, montait lentement. Il s'arrêta plusieurs fois en chemin pour se reposer. A chaque palier, sur une affiche collée au mur, face à la cage de l'ascenseur, l'énorme visage vous fixait du regard. C'était un de ces portraits arrangés de telle sorte que les yeux semblent suivre ceux qui passent. Une légende, sous le portrait, disait: BIG BROTHER VOUS REGARDE.

Il s'agit évidemement d'un extrait de *1984*, de George Orwell. Nous sommes en 1984 . . .

M. Kaplan: C'est un coup bas.

M. Waddell: Ce n'est pas un coup bas. Tout le débat porte sur le degré de restrictions auquel nous voulons astreindre Big Brother. Si nous voulons nous assurer que Big Brother ne nous épiera pas et que nous n'allons pas faire place au sein de notre société, par exemple, à un «ministre de l'amour» . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

M. Waddell: On me permettra peut-être de finir, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Guilbault): Le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) a la parole.

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur le Président, je voudrais participer brièvement au débat, surtout parce qu'un aspect de la procédure que nous suivons me préoccupe. Le projet de loi a été présenté d'abord au Sénat. Il s'agit du projet de loi C-157, qui a été étudié à fond à Ottawa par un comité du Sénat. Les témoins qui ont comparu sont ceux qui avaient les moyens de venir témoigner ici.

Il y a 10 ou 15 ans que l'on discute d'un projet de loi instaurant un service de sécurité. Deux commissions royales d'enquête ont étudié la question et le gouvernement a présenté le projet de loi C-157 au Sénat. Ce projet de loi a été carrément critiqué et partiellement condamné, et le gouvernement l'a retiré. Le gouvernement a maintenant présenté une nouvelle version, en tenant compte des nombreuses recommandations faites au Sénat. Le projet de loi a été modifié et considérablement amélioré, mais je crois qu'il y a encore moyen de l'améliorer.

Puisque le projet de loi risque de provoquer une invasion dans la vie privée des citoyens de toutes les régions du pays, de déclencher des enquêtes sur les partis politiques et leurs activités, de favoriser l'ingérence dans des domaines où nous souhaiterions qu'il n'y en ait pas, je crois qu'il doit être étudié très attentivement et généralement approuvé par les Canadiens.

Selon moi, il ne fait aucun doute que nous avons besoin d'un service de sécurité. Chaque pays a un service de ce type qui essaie de protéger le mode de vie qu'il a établi. Nous en avons eu un pendant quelques années. Il s'est fourvoyé et a parfois éprouvé des difficultés, mais il nous a, en somme, bien servis. Afin de rallier l'appui général pour un service de sécurité, que ce soit un organisme civil ou au sein de la GRC, le comité doit, à mon avis, se rendre dans les diverses régions du Canada et entendre les citoyens, les groupes de pression et les associations qui n'ont pas les moyens de venir à Ottawa, dans l'autre Chambre au tapis rouge. Afin de réellement comprendre le point de vue du citoyen ordinaire, il faut permettre au comité de parcourir le Canada. Le gouvernement s'y est refusé. Il soutient qu'au moment d'une course à la direction du parti libéral, il faut que ses députés demeurent à Ottawa pour éviter que le gouvernement ne soit défait. Or, le comité pourrait se déplacer à certaines conditions, notamment qu'il soit composé

du même nombre de députés de chaque côté de la Chambre. De cette façon, le gouvernement serait en mesure de se protéger.

• (1550)

M. Kaplan: Acceptez-vous de ne pas chercher à renverser le gouvernement lors des votes à la Chambre pendant que le comité voyagera?

M. Dick: Ce que je veux dire, c'est que vous pourriez vous entretenir avec le leader parlementaire et proposer de nommer à ce comité le même nombre de députés de chaque côté qui, durant leur absence, ne pourront donc pas voter, ce qui évitera au gouvernement d'être renversé en l'absence du comité. C'est une proposition juste, à mon avis. Si les députés d'en face veulent fermer boutique et se promener à droite et à gauche comme tout le monde, non pas à cause des travaux de ce comité, mais parce qu'ils ne veulent plus diriger le gouvernement ou qu'ils se sont aperçus qu'ils n'en sont plus capables, alors, en effet, je crois qu'ils méritent d'être renversés. Le député qui a déjà quitté la Chambre—j'espère qu'il ne va pas surgir soudain de derrière les rideaux—trouve, je pense, cette proposition acceptable. Si le gouvernement voulait s'assurer de ne pas être renversé pendant que le comité voyagera, il pourrait formuler une proposition qui permette au comité de voyager, tout en se protégeant lui-même. Je crois que c'est une bonne suggestion. J'estime que ce comité doit se déplacer. Le gouvernement l'a refusé, et je crois que c'est une erreur. Il s'agit ici d'un projet de loi beaucoup trop important.

Je veux entendre plus que l'opinion des procureurs généraux des diverses provinces. Je veux entendre plus que l'opinion des gens qui ont les moyens de venir à Ottawa, des porte-parole des associations qui peuvent se permettre de les envoyer ici. Je veux connaître l'opinion du Canadien moyen et de groupes qui ne seraient autrement pas en mesure de comparaître devant le comité. Je n'aime pas limiter les possibilités pour les Canadiens de se faire entendre. Nous sommes ici pour servir la population. Ce projet de loi peut avoir de vives répercussions sur la vie des Canadiens, sur leur vie personnelle comme sur le climat politique, quoique ce ne sera pas nécessairement le cas. Toutefois, compte tenu de certaines dispositions du projet de loi, dont quelques-unes découlent de recommandations acceptées du Sénat, il ne fait aucun doute que le service de sécurité sera sur la corde raide. Ce ne sera pas de tout repos parce qu'il risquera de tomber, même si nous espérons que cela ne lui arrivera pas trop souvent. Vu que ce service risque de s'ingérer dans la vie des Canadiens et d'associations tout à fait légitimes, nous devons pouvoir connaître l'avis de tous ceux que la question préoccupe.

Je pense que ce serait aussi avantageux pour le gouvernement parce qu'il pourrait en profiter pour expliquer l'objectif réel de la mesure et qu'il recevrait, je pense, l'appui de la majorité des Canadiens. Si le gouvernement veut que les Canadiens appuient le projet de loi, pourquoi ne parle-t-il pas aux Canadiens et ne leur permet-il pas de donner leur avis?

M. Lorne McCuish (Prince George-Bulkley Valley): Monsieur le Président, le projet de loi C-9 tend à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité. Je suis profane en la matière, monsieur le Président, et les complexités de cette mesure législative m'échappent pour la plupart, mais j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt tout ce qu'en ont dit les députés de ce côté-ci de la Chambre. Je suis un peu déçu qu'il n'y ait pas eu plus d'interventions de la part du parti ministériel. J'ai toutefois la plus grande confiance dans les députés de notre parti qui vont examiner le projet de loi dans tous ses détails au comité. J'espère que le gouvernement va tenir compte de leurs arguments car je crois profondément qu'il y a longtemps que cette mesure aurait dû être adoptée et si elle sort bonifiée du comité, elle servira bien les intérêts du Canada.

Le projet de loi C-9 est l'aboutissement des travaux de deux commissions d'enquête, du projet de loi C-157 et des délibérations du comité spécial du Sénat. La première des commissions fut la Commission royale d'enquête sur la sécurité que nous connaissons sous le nom de Commission MacKenzie. Le rapport de la Commission, qui a été déposé en 1969 a été relégué aux oubliettes. En 1977, le gouvernement a nommé une autre commission royale d'enquête. A la fin de quatre longues années, la Commission McDonald a fait la lumière sur des événements survenus dans les années 70 se rapportant en grande partie aux activités du FLQ dans la province de Québec. Elle a déposé son rapport en 1981 et, conformément à son mandat, elle a formulé des recommandations précises sur différents aspects de la sécurité.

Devant l'importance de la question, le gouvernement a mis deux ans à répondre. En mai 1983, le ministre a appuyé la première rédaction du projet de loi C-157. Vous le savez comme moi, monsieur le Président, le projet de loi C-157 a été un échec. Un échec retentissant. Cette première rédaction ne méritait certes pas d'être présentée à la Chambre. Cependant, ce n'est pas ce que je pense du projet de loi C-9. Ce projet de loi vise la sécurité nationale. Je ne pense pas comme l'un des derniers députés à prendre la parole que nous ne devrions ni nous préoccuper ni nous soucier de sécurité nationale au Canada. S'étant rendu compte que le projet de loi C-157 constituait une tentative avortée de créer un service du renseignement de sécurité, le solliciteur général a saisi l'autre endroit de cette affaire. Je crois vraiment que certains sénateurs ont rendu des services inestimables en signalant les graves lacunes du projet de loi.

Les modifications particulières recommandées par le comité sénatorial sont considérables et beaucoup trop nombreuses pour qu'on les passe une à une en revue aujourd'hui. En général, monsieur le Président, le comité a cherché à rationaliser le mandat du service du renseignement de sécurité dont on propose la création. Le comité sénatorial a jugé que les pouvoirs du service du renseignement étaient vastes et ambigus et mal définis.

Pour remédier à la définition foutaisiste des pouvoirs du service du renseignement de sécurité, le comité a tâché de définir clairement en quoi consistait les «menaces envers la sécurité du Canada». C'est ainsi qu'il a recommandé d'ajouter les termes «dans la mesure strictement nécessaire». On a donc limité l'interprétation trop générale du mandat qui donne les pouvoirs d'enquêter que «dans la mesure strictement nécessaire» pour protéger la sécurité du Canada. Et même dans le projet de loi dont nous sommes saisis, il manque une bonne mesure de protection à l'égard du pouvoir énorme dont disposera le service. La Chambre a, certes, l'obligation d'étudier avec soin les mesures législatives qui donneront au service de sécurité des pouvoirs très étendus qui, s'il en abuse, mettront en péril les fondements sur lesquels repose notre régime politique. Si le Canada doit se doter d'un service de sécurité, il se

doit absolument de définir les pouvoirs qu'il conférera aux agents de ce service.

Une autre des lacunes du projet de loi C-157 que le comité sénatorial a essayé de corriger, avait trait aux comptes que ce service doit rendre. Le gouvernement ne semble pas être un fervent avocat de l'obligation de rendre des comptes, qu'il s'agisse des sociétés de la Couronne ou du service de sécurité proposé; en fait, il le considère comme un tracas inutile. Le projet de loi C-157 ne touchait mot, ce qui est regrettable mais non pas surprenant, de l'obligation du ministre à cet égard. Le directeur du service, un fonctionnaire nommé, n'aurait pas relevé du ministre. S'il avait été adopté, monsieur le Président, le solliciteur général (M. Kaplan) n'aurait eu aucun compte à rendre aux représentants élus des Canadiens. Cette absence de comptes à rendre est inquiétante dans n'importe quel domaine, mais elle est davantage répréhensible dans un domaine de cette importance.

Naturellement, le comité sénatorial a recommandé que l'on remédie à la situation et que le service relève directement du ministre qui, par conséquent, serait directement responsable sur le plan politique des activités du service dont il devrait être normalement au courant.

• (1600)

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Guilbault): Toutes les mesures d'initiative parlementaire inscrites avant l'article nº 107 sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION CONCERNANT LE PIÉGEAGE

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour que l'ordre portant deuxième lecture du projet de loi C-222 tendant à modifier le Code criminel soit annulé et que le projet de loi soit retiré.

Le président suppléant (M. Guilbault): La Chambre a entendu la proposition du député. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE FERRÉE DANS LE NORD-OUEST DE LA SASKATCHEWAN

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer un comité afin d'étudier la possibilité d'accroître les options possibles dans le domaine des transports dans le Nord afin d'y inclure la construction d'une voie ferrée reliant les collectivités du nord-ouest de la Saskatchewan aux lignes principales du reste de la province.

—Monsieur le Président, si j'ai inscrit cela au *Feuilleton*, c'est . . .

M. Pepin: Caisse noire.

M. Anguish: Je vois que l'ancien ministre des Transports s'en moque. Il devrait songer plus sérieusement aux localités que cela touchera où il y a un taux de chômage de plus de 90 p. 100 et où 60 p. 100 des habitants sont d'origine indienne ou métis.

M. Pepin: Votre auréole se ternit.

M. Anguish: Si j'ai inscrit cela au *Feuilleton* c'est pour tenter de résoudre certains problèmes qui nuisent au développement économique du nord-ouest de la Saskatchewan. Depuis le début de la traite des fourrures, lorsque les Français et les Écossais sont venus par les voies d'eau du nord de la Saskatchewan, la situation économique de cette région n'a cessé de se détériorer. Depuis toujours, la plupart des gens qui vivaient dans cette région étaient tributaires de la chasse, de la pêche et du piégeage. Leurs activités quotidiennes étaient principalement destinées à leur assurer de quoi se nourrir et se loger. Avec le temps, ces gens ont constaté qu'ils ne pouvaient plus compter sur la pêche, le piégeage et la chasse pour avoir leurs nécessités quotidiennes et s'assurer un niveau de vie décent. Nous nous trouvons maintenant dans une situation où pratiquement chaque collectivité de la région qui seront touchée par ce projet de loi a plus de 90 p. 100 de chômeurs.

Comme je l'ai déclaré au ministre des Transports, c'est également une région où 60 p. 100 ou plus de la population est constituée d'Indiens et de Métis qui ne connaissent pas le haut niveau de vie des autres Canadiens. J'aimerais que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M^me^ Côté) apporte une attention particulière à ce que je propose, qui est la constitution d'un comité ou d'un groupe à l'intérieur du ministère des Transports pour étudier l'effet socio-économique de la construction d'une voie ferrée dans le nord de la Saskatchewan. Elle relierait les collectivités de La Loche, Buffalo Narrows, Beauval, Meadow Lake et d'autres plus au sud, aux lignes principales.

J'ignore ce que cela coûterait, car le ministère des Transports n'en sait rien non plus. J'ai essayé d'étudier cette question avec les sociétés ferroviaires. Toutefois, le fait de desservir par chemin de fer les collectivités que je viens de mentionner aurait certainement des répercussions. Au départ cela créerait un certain nombre d'emplois dans le nord de la Saskatchewan pendant la phase de construction. Un deuxième avantage c'est qu'une fois la ligne construite il y aurait un moyen économique et bon marché de transport des biens, qu'il s'agisse des produits manufacturés importés par le nord de la Saskatchewan ou des matières premières qui en sont expédiées.

J'ai mentionné que, traditionnellement, de nombreuses personnes dépendaient de la pêche. Toutefois, nous constatons aujourd'hui que les pêcheries commerciales ont pratiquement disparu. Et cela, à cause des frais de transport très élevés dans le cas du poisson de la région de l'Athabasca et de nombreuses autres. Avant même que les prises parviennent à la Freshwater Fish Marketing Corporation de Strathcona, à Winnipeg, non seulement les frais de transport ont grevé les bénéfices, mais dans certains cas on perd une partie du poisson. Je ne réclame pas donc pas de voies secondaires comme celles dont on a besoin pour desservir les localités agricoles de la Saskatchewan, mais au moins une ligne principale avec une gare de triage à La Loche et Buffalo Narrows, afin que les matières premières provenant du Nord puissent y être rassemblées et expédiées de là par des moyens économiques et bon marché, c'est-à-dire par voie ferrée. A l'heure actuelle, le transport aérien est prohibitif, surtout dans le nord de la Saskatchewan où l'on se sert de petits appareils.

L'idée peut sembler absurde à certains qui jugent inutile, sans fondement et sans précédent la construction d'une voie ferrée dans le Nord. Pourtant, les autres provinces de l'Ouest n'en sont pas démunies. La Colombie-Britannique est traversée par un réseau ferroviaire qui se rend jusque dans le Yukon. L'Alberta a elle aussi sa voie ferrée jusque dans les Territoires du Nord-Ouest. En Saskatchewan, le chemin de fer s'arrête au 52e ou 53e parallèle, soit au village de Meadow Lake. C'est la ligne ferroviaire la plus au nord en Saskatchewan. Il y a des lignes ferroviaires en Ontario qui se rendent jusqu'à Moosonee et Moose Factory sur le littoral de la baie James. C'est beaucoup plus au nord que celle du nord de la Saskatchewan dont je viens de parler.

Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a parlé des services ferroviaires du Manitoba qui desservent l'élévateur à grain de Churchill. Il faudrait utiliser davantage ces services pour transporter le grain de la Saskatchewan.

Par conséquent, dans bon nombre d'autres provinces, surtout les plus importantes, il existe des lignes ferroviaires qui s'étendent plus au nord—elles vont même jusque dans les Territoires—que celles que nous avons en Saskatchewan.

Monsieur le Président, je crois qu'il faut construire un chemin de fer dans cette région surtout pour des raisons économiques. Je répète que le niveau de vie était très bas jadis dans le nord de la Saskatchewan. En fait, jusqu'au début des années 1970, bon nombre des commodités que nous considérons comme normales n'existaient pas dans cette région de notre province. Il n'était pas rare que des familles vivent à 10 ou 12 dans une seule pièce. Dans bon nombre de ces localités, il n'existait ni eau courante ni égouts ni aucune administration municipale dûment constituée. C'était donc un district géographique dont le ministère du Nord de la Saskatchewan devait s'occuper lorsqu'il a été créé. A lui seul, il était chargé de tous les services dans cette partie de la province, notamment de l'enseignement, de la santé, des transports, de l'électricité et ainsi de suite. Tous ces services relevaient du ministère du Nord de la Saskatchewan. Il n'a donc pas eu la tâche facile au début. Or, le nouveau gouvernement de la province a jugé bon d'abolir ce ministère. C'est regrettable, même si c'est plus économique de fournir ces mêmes services par l'entremise de certaines divisions ministérielles qui sont situées à Regina. Aujourd'hui, bon nombre de ces localités peuvent se féliciter d'avoir des maisons modernes qui ont les égouts et l'eau courante. On a construit de nouveaux établissements scolaires et les étudiants qui veulent poursuivre leurs études après le secondaire doivent quitter leur patelin. Il existe maintenant des centres médico-sociaux dans de nombreuses localités du Nord.

• (1610)

L'infrastructure qui doit permettre aux gens de jouir d'un bon niveau de vie est en place, mais le développement économique se fait attendre. C'est en partie à cause du manque de moyens de transport pour expédier les matières premières et ramener des produits de fabrication à un coût raisonnable. Les entreprises qui voudraient exploiter une mine dans le nord de la Saskatchewan ou lancer quelque autre affaire s'y refusent à cause des frais de transport incroyablement élevés. S'il y avait un chemin de fer, on réussirait peut-être à réduire les frais de transport au point d'inciter les entrepreneurs à mettre en valeur certaines des vastes ressources dont recèle le nord de la province.

J'espère que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Flis) soumettra la proposition au ministère afin que celui-ci s'intéresse aux effets socio-économiques de ce projet. J'invite les fonctionnaires à consulter au préalable les collectivités locales. Très souvent on omet de consulter les habitants des régions éloignées du Canada et les ordres viennent de haut. La concertation au niveau local peut permettre de résoudre de nombreux problèmes. Pour un programme comme celui-là cela pourrait permettre de surmonter certains obstacles.

Je pense qu'il serait très avantageux d'avoir dans le nord de la Saskatchewan un chemin de fer reliant les localités dont j'ai parlé. Je n'en suis pas absolument certain, monsieur le Président, car les citoyens de cette région n'ont pas les moyens voulus pour faire faire une analyse socio-économique de ce qui se produirait si on construisait un chemin de fer dans le Nord. Cela coûterait plus d'argent et exigerait plus de ressources que mes concitoyens et moi-même n'en possédons. Je crois que le ministère des Transports a le devoir et la responsabilité d'examiner cette possibilité car cela devrait permettre de mieux éliminer des disparités économiques existant dans cette région que l'infrastructure actuellement en place. Si le ministère des Transports étudie la proposition et peut ensuite nous fournir de bonnes raisons pour ne pas donner suite à un tel projet, nous nous inclinerons. S'il peut nous démontrer pourquoi il n'est pas possible de construire un chemin de fer dans le nord-ouest de la Saskatchewan, nous voudrions toutefois avoir la possibilité de réfuter ses arguments.

Je demande au secrétaire parlementaire du ministre des Transports d'exposer cette idée à son ministère. Je ne cherche pas à politicailler ou à forcer la main au ministère. Je lui demande seulement d'étudier quelles conséquences socio-économiques aurait la construction d'un chemin de fer dans le nord-ouest de la Saskatchewan. Laissez-nous au moins la chance d'examiner si ce serait avantageux pour notre pays et surtout pour les habitants du nord-ouest de la Saskatchewan dont un grand nombre se trouvent dans une situation très difficile et veulent du changement. Si cela doit améliorer les conditions sociales et économiques, j'exhorte le secrétaire parlementaire à nous aider.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish) de profiter de l'heure des initiatives parlementaires pour proposer cette motion. Toutefois, après avoir lu la motion: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer un comité afin d'étudier la possibilité d'accroître les options possibles dans le domaine des transports dans le Nord afin d'y inclure, la construction d'une voie ferrée reliant les collectivités du nord-ouest de la Saskatchewan aux lignes principales du reste de la province. Je ne pouvais pas en croire mes yeux.

Au cours des deux dernières années, monsieur le Président, le député et son parti ont fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher l'adoption du projet de loi C-155 sur le transport du grain de l'Ouest. Vous savez aussi bien que moi, monsieur le Président, tous les tours qu'ils ont joués à la Chambre pour essayer d'empêcher l'adoption de cette mesure. Aujourd'hui, le député a l'audace de présenter cette motion qui demande au gouvernement de mettre sur pied un comité pour améliorer le transport ferroviaire en Saskatchewan. A quoi servait le projet de loi C-155? Pourquoi toute cette opposition? Il présente maintenant une motion qui demande au gouvernement d'organiser un comité pour avoir des transports ferroviaires en Saskatchewan. Il aurait dû être le premier à appuyer le projet de loi C-155, sur le transport du grain de l'Ouest. Cette loi devait être à l'origine d'une toute nouvelle ère d'expansion des transports dans l'Ouest, et c'est justement ce qu'il demande. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère dans laquelle le gouvernement s'est engagé à aider les producteurs de l'Ouest, y compris les producteurs de la région dont il parle, à respecter leurs objectifs . . .

M. Anguish: Ils ne cultivent même pas de céréales dans cette région. Vous ne savez pas ce que vous dites.

M. Flis: . . . qui sont d'améliorer le transport des grains et d'acheminer les biens vers les marchés. Il parle de développer le tourisme plus au nord. Nous avons entendu à maintes reprises répéter que ces collectivités allaient mourir l'une après l'autre. Avec l'augmentation du revenu des agriculteurs, l'économie de la Saskatchewan va s'améliorer.

• (1620)

J'ai eu à me rendre dernièrement dans la circonscription de Humboldt-Lake Centre, pour l'inauguration de la piste d'atterrissage. J'ai voulu savoir des gens présents dans quelle mesure ils avaient été touchés par la récession. On m'a répondu: «De quelle récession parlez-vous?». Ils ne s'en sont même pas ressentis. Tandis que le député et son parti faisaient des leurs, à essayer de nous empêcher d'améliorer les services de transport dans l'Ouest, et notamment en Saskatchewan, notre gouvernement a pris l'initiative de favoriser les investissements dans la construction d'installations et matériaux ferroviaires nouveaux destinés à accroître la capacité et améliorer la qualité des services de transport des marchandises et des voyageurs en général. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère dans laquelle on fournit un service de première qualité aux habitants de la province du député. A-t-il seulement collaboré avec nous? Non, pas le moindrement. Guère étonnant que la popularité de son parti ait diminué dans les sondages d'opinion publique. Ces députés ne sont absolument plus au courant des besoins des gens de la rue.

La hausse des revenus des producteurs de la Saskatchewan se répercutera favorablement sur les localités de la province. Le député verra que les agriculteurs eux-mêmes et les habitants de la Saskatchewan découvriront des solutions plus innovatrices . . .

M. Anguish: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il me semble que l'on néglige la question de la pertinence des discours. Je tiens à faire remarquer que la région dont je parle ne produit pas un seul grain de céréales. Elle n'a rien à voir avec les arguments politiques que le député cherche à faire valoir. S'il ne traite pas du sujet de la discussion, je vous demande, monsieur le Président, de le rappeler à l'ordre, ou alors de lui demander de s'abstenir d'intervenir.

Le président suppléant (M. Guilbault): La présidence est d'avis que le député ne traite peut-être pas de tous les aspects de la motion, mais il ne faut pas oublier que celle-ci est très vague. Elle estime donc que le député ne s'est pas trop éloigné du sujet.

M. Flis: Monsieur le Président, j'ai prié un des pages de m'apporter une carte géographique de la Saskatchewan avant de prendre la parole. Il a eu la bonté d'acquiescer à ma demande et, le plus curieux c'est que ce même page vient de la région de Blaine Lake, qui est voisine de la région dont nous parle le député, soit près de Battleford et un peu au sud de Meadow Lake. Le député réclame dans sa motion la construction d'une voie ferrée reliant le nord-ouest de la Saskatchewan aux lignes principales de la province. C'est précisément à cela que je veux en venir. On ne saurait tenir de discours plus pertinent!

Le président suppléant (M. Guilbault): Puis-je rappeler au député qu'il n'est pas permis d'exhiber quoi que ce soit à la Chambre?

M. Anguish: La région dont je parle ne se trouve même pas sur cette carte.

M. Flis: Tandis que le député imagine des voies ferrées de rêve, le gouvernement a déjà pris des mesures. Je rappelle au député que la Saskatchewan est dotée d'un des meilleures réseaux routiers du Canada. Peut-être la solution au problème qu'essaie de résoudre le député réside-t-elle non pas dans les chemins de fer, mais dans d'autres modes de transport qu'il devrait, à mon avis, prendre en considération. On peut avoir recours au transport par autobus, qui est peu coûteux. De même, le gouvernement offre des services aériens aux localités éloignées. S'il avait songé à une approche plus diversifiée pour venir en aide à sa région, il serait probablement plus près d'une solution aujourd'hui.

Depuis presque dix ans, les gouvernements fédéral et de la Saskatchewan travaillent de concert au développement du nord de la Saskatchewan. Nous avons accompli des progrès considérables, surtout en vue d'améliorer la qualité des services communautaires et de transport. Mais comme de fortes compressions ont été pratiquées dans les ressources affectées aux localités du Nord et qu'on n'est pas encore sûr d'en trouver de nouvelles dans un avenir prévisible, les deux gouvernements se demandent maintenant ce qu'on pourrait faire pour les localités en question. Le gouvernement a donc proposé de rédiger un protocole d'entente sur le développement économique du Nord pour le milieu de l'année 1984. Je crois que cette perspective devrait intéresser le député qui a présenté la motion. Grâce à ce protocole d'entente, on pourrait trouver des moyens de mieux coordonner les programmes fédéraux et provinciaux qui existent actuellement dans le nord de la Saskatchewan.

On propose aussi de conclure une entente auxiliaire pour renforcer le développement économique dans le Nord. Grâce à cette entente, on a cerné trois principaux domaines dans lesquels on pourrait intervenir en 1984-1985. L'un d'eux est l'exploitation des matières premières et l'exportation. Le ministre des Finances (M. Lalonde) en a longuement parlé dans son dernier budget.

Il y a comme deuxième sujet prioritaire la stratégie de diversification économique. Les intitiatives y ont pour but de développer les possibilités dans le domaine des services.

Le troisième sujet de priorité vise à améliorer la participation autochtone, et notamment celle des habitants du nord de la Saskatchewan, ainsi que les possibilités et les avantages du développement économique.

Conformément aux préoccupations que nous avons depuis toujours et à notre participation au transport de la région Athabasca du nord-ouest de la Saskatchewan, le gouvernement fédéral oriente son effort vers le maintien des services de transport rentables, tout en pourvoyant aux besoins immédiats des collectivités. Ce sont là justement les collectivités dont parle le député.

Cela a nécessité de longues consultations avec les habitants de la région ainsi qu'avec les gouvernements de l'Alberta et de la Saskachewan. Deux grandes options ont été dégagées. La première est la route d'hiver. Chaque année, le gouvernement de la Saskatchewan, comme je le disais, entretient une route d'hiver entre Cluff Lake et Uranium City, ce qui relie cette partie du nord de la Saskatchewan au reste du réseau routier provincial. Je répète que son réseau routier n'a pas d'équivalent au Canada. Le gouvernement fédéral se fera un plaisir d'examiner toute proposition raisonnable, bien présentée et justifiée de la part du gouvernement de la Saskatchewan. D'ici là, il semble que ce dernier va continuer à entretenir, du moins pour cette année encore, un chemin hivernal reliant Cluff Lake et Uranium City.

Il y avait comme autre principale option le mode fluvial. Le gouvernement fédéral a étudié la possibilité de réorganiser les services de transport fluvial sur l'Athabasca. Chacun conviendra que ce mode était plus avantageux dans le passé. Nonobstant le fait que la fermeture d'Uranium City a ralenti considérablement le trafic, un service quelconque de transport fluvial demeure la meilleure solution pour satisfaire les besoins des collectivités qui restent.

Se fondant sur une analyse des coûts, le gouvernement fédéral a recommandé d'établir à Fitzgerald, sur la rivière des Esclaves, un terminal maritime destiné à un service de chalands et de remorqueurs. Le service équivalent qui existait à Fort McMurray allait donc être supprimé, ce qui allait réduire le besoin de maintenir le programme de dragage sur l'Athabasca. Au cours des consultations qui ont suivi avec l'Alberta et la Saskatchewan, il a été convenu que le gouvernement fédéral construirait de nouvelles installations de remorquage et des docks pour péniches près de Fort MacKay en Alberta, au nord de Fort McMurray, sur l'Athabasca. Le site de Fort MacKay ayant été retenu pour la construction du nouveau port de péniches, un programme de six ans, dans le cadre duquel Travaux publics Canada effectuera des travaux de dragage moins intensifs sera réalisé entre Fort MacKay et le lac Athabasca. Le nombre d'aides à la navigation diminuera sur la rivière Athabasca, compte tenu de la réduction du traffic maritime.

Le maintien du programme fédéral de dragage et d'aide à la navigation permettra d'atténuer dans une forte mesure les répercussions négatives pour la plupart des habitants de la région. On mettra un terme au service de remorquage et de chalands à Fort McMurray, de même qu'aux activités de dragage sur l'Athabasca entre Fort McMurray et Fort McKay.

Comme il l'a annoncé le 28 février, le gouvernement pense que les frais de transport des destinataires seront réduits et que le développement économique régional s'accélèrera grâce au nouveau service de transport maritime situé à Fort McKay et à l'aide du gouvernement provincial. Toutes les économies que Transports Canada réalisera grâce à ces changements pourront servir à mettre sur pied d'autres installations de transport régionales dans la région de l'Athabasca.

Le gouvernement fédéral a toujours joué un rôle très important dans la mise sur pied des services ferroviaires desservant les agglomérations du nord du Canada. Toutefois, il en coûterait très cher pour desservir cette région à cause de sa situation géographique, de la faible densité de population et des grandes distances séparant les localités du nord-ouest de la Saskatchewan, compte tenu des besoins de la population. Cela empêche le gouvernement, du moins pour le moment, de construire de nouvelles voies ferrées reliées au reste du réseau ferroviaire de la Saskatchewan, tant qu'il ne sera pas clairement démontré que la richesse de la région en matières premières justifie de tels travaux. Nous n'avons pas besoin d'un comité pour arriver à cette conclusion. Ces faits sont parfaitement connus.

Naturellement, il serait possible de construire une voie ferrée entre l'extrémité du réseau ferroviaire existant et Athabasca ou les environs. Cette voie, qui mesurerait environ 600 kilomètres de long, coûterait extrêmement cher à construire. A raison d'à peu près $625,000 du kilomètre, je pense qu'il convient de se demander si le gouvernement fédéral et les habitants de la Saskatchewan peuvent se permettre ce genre de dépense. Il ne faut pas oublier qu'il serait également nécessaire d'améliorer la voie actuelle entre Meadow Lake et Prince Albert. Il s'agit d'une distance de 166 kilomètres au coût de $300,000 le kilomètre. Cette ligne serait justifiée seulement si on était certain de trouver des gisements comme ceux de Pine

Point, en Alberta ou de la région de Flin Flon. Sans ces gisements et un marché assuré pour ces produits, il serait inutile d'envisager de prolonger le réseau de chemin de fer continental, comme la motion le propose.

• (1630)

Nous devons nous rappeler, monsieur le Président, que les provinces jouent également un rôle important lorsqu'il s'agit d'assurer des services interprovinciaux ou locaux de transport à leurs habitants. Inutile de dire, que le gouvernement fédéral désire que les résidents des localités du nord de la Saskatchewan bénéficient du service de transport le plus efficace et le plus pratique possible.

En terminant, je voudrais signaler qu'on a déjà beaucoup fait et qu'on devra en faire encore davantage pour s'assurer que les services de transport dans les régions septentrionales répondent aux besoins des clients. Lorsqu'il s'agit d'assurer des services ferroviaires ou autres, il faut tenir compte de la demande pour le transport des passagers ou des marchandises, ou du nombre d'industries, etc., qui en profiteraient.

Le député ne nous a pas dit s'il s'intéressait plus au service-voyageurs qu'au service-marchandises pour ces régions. Je l'invite, la prochaine fois qu'un projet de loi important comme le projet de loi C-155 est présenté à la Chambre, à penser longuement aux intérêts de ses électeurs avant d'essayer par tous les moyens d'empêcher son adoption.

M. Anguish: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puis-je avoir le consentement unanime de la Chambre pour signaler quelques faits et poser quelques brèves questions au sujet du transport par chalands? Le ministre des Transports (M. Axworthy) vient tout juste de communiquer avec moi au sujet du transport par chalands à partir de Fort McKay. Je l'en remercie. Je voudrais donc poser deux questions au secrétaire parlementaire, avec votre permission.

Le président suppléant (M. Guilbault): Le Règlement ne prévoit pas de questions à ce stade-ci. Cependant, si le député obtient le consentement unanime de la Chambre, il pourra en poser. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): Le député n'a pas obtenu le consentement unanime. Je donne donc la parole au député de Western Arctic (M. Nickerson).

Des voix: Bravo!

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, écoutez seulement les applaudissements. Je peux voir que mon intervention sera très bien reçue.

C'est avec grand plaisir que j'appuie mon bon ami, le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish) cet après-midi. Lui ne m'a pas accordé son appui lorsque j'ai essayé d'obtenir des liaisons de transport pour ma région, mais je suis magnanime et je n'hésite pas le moindrement à appuyer sa demande de meilleurs services de transport pour ses mandants du nord-est de la Saskatchewan. C'est certes là un changement d'optique pour les néo-démocrates. Le Nouveau parti démocratique n'a jamais semblé s'intéresser jusqu'à maintenant à la question du transport dans le Nord. Où était le député de The Battlefords-Meadow lorsque Tom Berger parcourait la vallée du MacKenzie en tous sens pour tenter d'avoir gain de cause et de réussir ses plans diaboliques?

M. Anguish: J'étais à l'école secondaire.

M. Nickerson: Le gazoduc qui aurait dû être construit dans la vallée du MacKenzie, cette parti du pays que j'ai l'honneur de représenter, aurait fait la même chose pour nous là-bas. Cela aurait accéléré le développement économique. Cela aurait créé des emplois et aidé la population de cette région, qui a les mêmes caractéristiques que celle qui habite dans la région du député et qui bénéficierait de la construction de sa voie ferrée. Pourtant, à l'époque, le NPD a refusé de souscrire à ce projet, aussi excellent fut-il. Tom Berger et ses acolytes sillonnaient la vallée du MacKenzie pour tenter de gagner des appuis au NPD. Ils affirmaient que les gens ne voulaient surtout pas du développement économique. Ils n'avaient pas besoin de moyens de transport, ils n'avaient qu'à vivre en plein bois, sous la tente. Ils devaient vivre du piégeage et de la pêche et il n'était pas question qu'ils soient intégrés à la société canadienne moderne. Voilà ce que les néo-démocrates disaient il y a à peine quelques années.

Je suis très heureux de constater que le NPD a maintenant changé d'avis, tout au moins les néo-démocrates les plus éclairés de la Saskatchewan. Peut-être ceux de Colombie-Britannique sont-ils restés en arrière, au XIX^{e} siècle, dont ils ne sont jamais sortis.

J'appuie donc l'initiative du député, mais je voudrais formuler une observation. J'habitais en Saskatchewan il n'y a pas si longtemps. La Saskatchewan était alors gouvernée par un gouvernement néo-démocrate, comme elle l'avait été pendant des lustres. Voici ce qu'on m'a dit. Pourquoi le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan, à l'instar de celui de la Colombie-Britannique, qui a construit dans le nord de cette province une voie ferrée, à l'instar de celui de l'Alberta, qui a créé la compagnie de chemin de fer Alberta Resources, à l'instar de celui de l'Ontario, qui a construit un chemin de fer desservant la région de la baie d'Hudson, pourquoi ce gouvernement n'a-t-il pas manifesté le moindre intérêt pour les services de transport dans le nord de cette province pendant ses longues années au pouvoir? Ce gouvernement néo-démocrate partageait la mentalité Berger-NPD-Colombie-Britannique. Il ne voulait pas lever le petit doigt et se fichait pas mal que les citoyens de cette région meurent de faim. Quoi qu'il en soit, je répète que je suis ravi que les néo-démocrates aient changé leur fusil d'épaule.

Je crois que c'est une excellente idée que d'encourager l'implantation de moyens de transport comme le propose le député. En jetant un coup d'œil sur la carte de la Saskatchewan et de la partie limitrophe du territoire de l'Alberta, il me semble qu'il existe un corridor naturel, un emplacement tout prouvé pour une voie ferrée qui relierait le chemin de fer existant de Meadow Lake à Waterways, en Alberta. Cette voie ferrée passerait par La Loche et Buffalo Narrows, comme le propose le député. Elle ne serait pas très longue ni très coûteuse. Il ne s'agit pas de construire un chemin de fer jusqu'à l'Athabasca ou un autre endroit de ce genre. Mais la construction de cette voie serait indéniablement très avantageuse pour ceux qui vivent dans ce corridor naturel.

A l'instar du député, je voudrais voir le réseau de transport desservir en permanence le lac des Cris, et peut-être un jour le lac Athabasca et peut-être même verra-t-on un embranchement reliant le lac des Cris au lac Athabasca. Je souhaite ardemment voir cette réalisation, quoique ce ne puisse être avant quelques années, peut-être.

Peut-être que la voie qui aboutit à Fort McMurray pourrait être prolongée jusqu'au lac Athabasca. Cela pourrait se faire du côté de l'Alberta bien que mon bon ami voudrait naturellement que ce soit en Saskatchewan. De toute manière, les localités qui bordent le lac Athabasca telles Uranium City, Stony Rapids et Fond-du-Lac, en bénéficieraient. Il me semble que la bonne recette pour exploiter d'une façon rentable un chemin de fer sans qu'il en coûte trop cher au contribuable, serait d'y faire passer un volume suffisant de marchandises. Il faudrait beaucoup de marchandises en vrac, par exemple du charbon ou des grains, ou peut-être d'autres marchandises ayant plus de valeur, ce qui permettrait d'exiger des tarifs plus élevés. La construction d'une voie ferrée ne se justifie que si l'on a un bon client au bout de la ligne.

Deux bons exemples me viennent à l'esprit. D'abord, le chemin de fer construit dans les années 50 reliant Grimshaw, en Alberta, avec les mines de plomb et de zinc de Pine Point, dans les Territoires du Nord-Ouest. Sans la clientèle de Pine Point, les travaux n'auraient jamais pu être financés. Cet embranchement, destiné surtout au transport du minerai, s'est révélé également très utile pour les agriculteurs du nord de l'Alberta, ayant même favorisé l'exploitation agricole dans la région de High Level dans le nord de la province. Il a servi aussi à transporter des marchandises diverses pour approvisionner les habitants du nord de la province et de la partie sud de la vallée du MacKenzie.

• (1640)

Une pareille situation existe au Manitoba où l'on a construit un embranchement vers Lynn Lake pour y desservir les mines et la population établie le long de la voie ferrée. Si un gouvernement tient à faire profiter la population de la construction d'une voie ferrée pour relier des localités comme celles du nord-ouest de la Saskatchewan, il devrait y encourager l'exploitation des ressources minières car on ne peut y cultiver des céréales et il y a peu de chance de découvrir du pétrole, si je comprends bien, dans les zones précambriennes du nord de la Saskatchewan. Il devrait vraiment chercher à découvrir des gisements miniers. Nous nous heurtons encore une fois à la politique qu'avait jusqu'ici le NPD de ne pas encourager le développement minier. En fait, il faisait tout son possible pour le décourager. Cela a été particulièrement vrai dans le nord de la Saskatchewan où l'on cherchait surtout à découvrir de l'uranium. Mais plus que quiconque le NPD s'est opposé à l'énergie nucléaire au Canada et à l'extraction de l'uranium. C'était se couper la gorge, pour ainsi dire. Il s'opposait à tout ce qui pouvait justifier la construction d'une voie ferrée. C'est une chose que je suis absolument incapable de comprendre.

Toutefois, avec l'élection d'un gouvernement éclairé à la direction de la Saskatchewan, ce parti semble maintenant y suivre une politique visant à promouvoir l'exploitation des ressources: le pétrole et la potasse dans le Sud et les métaux communs dans le Nord. Ce qu'il faut dans le nord de la Saskatchewan pour y établir des liaisons ferroviaires, c'est découvrir des gisements de métaux communs, non pas de l'uranium qui est un minerai précieux que l'on peut expédier par avion et que l'on exploite en quantités relativement modestes. Nous aimerions vraiment qu'on y découvre une mine de métal commun. Il faudrait plus ou moins alors construire une voie ferrée dans la région pour transporter le minerai concentré.

J'aimerais dire un mot des observations de l'ancien secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Je ne sais pas s'il est à la Chambre en ce moment. Il est difficile de le voir car son siège est au dernier rang. Il siégeait auparavant deux rangs derrière les ministres, mais on a maintenant reconnu sa véritable valeur en face et on l'a relégué au dernier rang ce qui le rend difficile à voir.

M. Blais: Nous lui avons donné exactement la même place que celle que vous occupez.

M. Nickerson: Il a avancé de bonnes idées. Il a dit que très souvent la construction d'un chemin de fer ne se justifiait pas et que l'argent pouvait servir à construire un grand nombre de routes. Le gouvernement de la Saskatchewan devrait adopter—comme il le fait dans une certaine mesure—un programme d'aménagement routier afin de relier au centre de la Saskatchewan toutes ces localités éloignées. Il a également abordé la question dans une perspective interprovinciale à laquelle je vais aussi m'attarder. J'ai été heureux d'apprendre l'établissement d'un service de chalands à Fort McKay. Ce service partait à l'origine de Fort McMurray, mais depuis la fermeture de la mine à Uranium City, le dragage de l'Athabasca entre Fort McMurray et Fort McKay ne se justifie plus et le service partira donc de Fort McKay. La Société des transports du Nord Ltée et le ministère des Transports avaient d'abord songé à transporter les marchandises destinées au lac Athabasca tout à fait jusqu'à Hay River au nord puis à les redescendre jusqu'à Fort Smith pour ensuite les charger à bord d'un chaland à Fort Fitzgerald, jusqu'à destination. C'était un projet saugrenu même si ma circonscription en aurait profité jusqu'à un certain point. Il est beaucoup plus logique de passer par Fort McKay. Je suis ravi de savoir que la navigation fluviale se poursuivra encore quelque temps sur l'Athabasca.

La solution de Fort Fitzgerald n'aurait peut-être pas été aussi absurde si la route dont on parle depuis des années avait été terminée entre Fort Vermilion, en Alberta, et Fort Smith, dans les territoires du Nord-Ouest. Cela raccourcirait de plusieurs centaines de milles le trajet jusqu'à Fort Smith, reliant ainsi la rivière des Esclaves qui donne accès au lac Athabasca et au Grand lac des Esclaves. J'espère que dans le années à venir, on finira par construire un important réseau routier dans cette région. J'aimerais beaucoup qu'avant toute chose, on termine la route qui traverse le parc national de Wood Buffalo et relie Fort Vermillion à Fort Smith. Cependant, cette mesure doit marcher de pair avec la construction d'une route entre Fort McMurray et Fort Chipewyan, en vue d'accéder au lac Athabasca et à Fort Smith, dans les territoires du Nord-Ouest. Les habitants du nord de l'Alberta et du sud des territoires du Nord-Ouest exercent des pressions depuis de nombreuses années pour que l'on construise cette route. Chaque année, ils organisent un défilé de motoneiges sur plusieurs centaines de milles entre Fort McMurray et Fort Smith, afin de faire de la publicité pour la construction de cette route. Si celle-ci était terminée, l'Alberta, les territoires du Nord-Ouest, la province

de la Saskatchewan et les gens qui vivent au nord de la Saskatchewan, aux abords du lac Athabasca, en profiteraient tous.

C'est ce que je voulais signaler à la Chambre cet après-midi. Je félicite le député de The Battlefords-Meadow Lake d'avoir soulevé un débat aussi intéressant. Je puis lui assurer que j'appuie sans réserve ses propositions.

[*Français*]

Mme Éva Côté (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est en effet la première fois que j'ai l'honneur de m'adresser à la Chambre en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre des Transports, et je voudrais certainement profiter de l'occasion pour remercier le très honorable premier ministre (M. Trudeau) de me permettre de poursuivre mon travail de député dans un domaine qui m'intéresse au plus haut point. En effet, la région que je représente à la Chambre dépend grandement du transport pour son développement économique. Avant de toucher au point précis qui nous intéresse, à savoir la motion présentée par le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish), j'aimerais faire quelques remarques concernant le travail exceptionnel effectué par mon prédecesseur, le député de Parkdale-High Park (M. Flis), qui vient de s'exprimer sur cette question. Vous comprendrez que je ne peux certainement pas partager les propos qui ont été tenus par mon collègue de l'opposition officielle de Western Arctic (M. Nickerson) qui prétend que le député de Parkdale-High Park qui n'est plus secrétaire parlementaire des Transports, même si son parti avait été suffisamment longtemps au pouvoir, aurait dû savoir que le travail de secrétaire parlementaire ne dure qu'un temps. Et cela peut durer une ou deux années; mais le fait de ne plus être secrétaire parlementaire ne constitue certainement pas une démotion, et on doit ici rendre hommage au travail qui a été effectué par mon prédecesseur, le député de Parkdale-High Park, que je remercie sincèrement au nom de tous mes collègues.

Pour en revenir à la question qui nous préoccupe aujourd'hui, à savoir la motion qui vient d'être présentée à propos de la création d'un comité pour étudier davantage les options qui s'offrent ou qui pourraient s'offrir en matière de transport par rail dans le Nord de la Saskatchewan, que l'on me permette de signaler que les questions de transport reliant les régions isolées du pays méritent certainement une oreille attentive de la part du gouvernement.

En effet, nous accordons une attention toute particulière non seulement au développement des grands ensembles urbains du Canada, mais également au «désenclavement» des régions rurales et du Nord du pays. C'est donc dire combien la motion du député tombe bien dans le contexte actuel. A mon avis, cependant, il y aurait lieu de placer cette question de transport dans le Nord de la Saskatchewan dans une perspective débordant légèrement le contexte proprement dit de cette région particulière, pour brosser un tableau de l'ensemble des services de transport offerts dans le Nord des provinces des Prairies, ainsi que des options qui pourraient être envisagées pour améliorer encore la qualité du service offert aux usagers et, par voie de conséquence, à ses contribuables.

Dans le cadre du mandat qui lui a été confié, Transport Canada doit s'assurer que toutes les régions du pays disposent d'un réseau de transport de voyageurs et de marchandises qui soit sûr, adéquat et qui, surtout, réponde aux besoins de la population. Mais ce mandat va encore plus loin. Conformément aux objectifs que le gouvernement canadien s'est donnés, Transport Canada doit rechercher par tous les moyens possibles une collaboration accrue avec les autres paliers de gouvernement et, dans le cas qui nous intéresse, avec le gouvernement de la Saskatchewan.

Cette collaboration, monsieur le Président, ne doit pas se limiter au seul secteur public. Le secteur privé dans le cadre de l'économie libérale du Canada doit jouer un rôle de premier plan à l'appui des initiatives du gouvernement fédéral dans tous les domaines.

Ceci m'amène justement à parler des services qui étaient assurés, jusqu'à l'année dernière, dans la région du lac Athabasca, par la Société des transports du Nord limitée. Devant les pertes subies par cette société de la Couronne, soit 800,000 dollars en 1982, il n'était pas raisonnable de continuer de demander à cette société d'assurer un service dont les tonnages diminuaient d'année en année, et partant, ses revenus. Le gouvernement va certainement par ailleurs continuer d'offrir des services à cette région et à ses habitants.

En vertu d'un programme de restructuration du système de transport des marchandises, le gouvernement canadien va procéder sous peu à l'aménagement d'un nouvel apontement pour remorqueurs et chalands à Fort Mackay et va poursuivre ses services de dragage et d'entretien des aides à la navigation.

Le ministre des Transports a été on ne peut plus clair lorsqu'il a déclaré le 28 février dernier qu'avec l'exploitation du nouveau service de remorqueurs et de chalands ainsi qu'avec l'appui du gouvernement de la Saskatchewan, les frais de transport pour les cosignataires seraient réduits et que le développement économique serait fortement encouragé.

• (1650)

Dans cette optique, monsieur le Président, j'ai le plaisir de rappeler à mon honorable collègue que Transport Canada, la Saskatchewan et l'Alberta ainsi que les localités intéressées le long du système de l'Athabasca avaient entamé des consultations à ce sujet. Ces consultations se poursuivent actuellement, parallèlement à la réalisation du programme de restructuration. C'est donc dire, en d'autres mots, que le secteur privé aura un rôle très important à jouer dans un avenir très proche pour la poursuite du maintien des approvisionnements, tout au long de la route de l'Athabasca.

Je mentionnais tantôt que l'ensemble des services de transport dans le nord de la Saskatchewan devaient déborder le cadre proprement dit de la région intéressée. Si l'on se place dans une position géopolitique, on s'aperçoit que le nord des provinces des Prairies dispose d'un réseau de transport dont les origines remontent à 1929 avec la construction de la ligne de Churchill au Manitoba. Cette expansion s'est poursuivie ensuite avec les antennes de Lynn Lake, Flin Flon et Osborne Lake.

En Alberta, la construction de la voie ferrée, propriété des Northern Alberta Railways, qui part d'Edmonton et aboutit à Waterways, a permis un «désenclavement» certain de cette région. Et bien que cette ligne soit située en Alberta, la Société des Transports du Nord limitée a fourni au cours des dernières quarante années un service de barges et de remorqueurs en été depuis Waterways, c'est-à-dire Fort McMurray, et Fort MacKay jusqu'aux communautés entourant le lac Athabasca.

Bien que le gouvernement fédéral comprenne parfaitement le désir du député de voir s'établir ou se prolonger des embranchements ferroviaires depuis le nord de la Saskatchewan vers le Nord, il est nécessaire que la rentabilité économique de projets aussi coûteux que ceux-là soit établie.

Le député est membre d'un parti qui prône la création d'emplois. Je l'en félicite. L'extension des services sociaux et l'accroissement d'autres mesures sociales . . . le gouvernement souscrit à certaines de ces mesures; mais il est bien clair qu'en investissant des sommes importantes, par exemple dans la construction de voies ferrées dont la rentabilité pourrait être douteuse, le député va à l'encontre de ses propres principes.

D'autre part, le gouvernement de la Saskatchewan n'est pas resté inactif, loin de là! Tout comme le gouvernement fédéral, il a un rôle des plus importants à jouer dans le développement économique au nord de sa province. Ainsi, pour ne mentionner que quelques-uns des points les plus positifs dans sa politique de transport dans cette région, permettez-moi simplement de souligner qu'il a entre autres mesures subventionné le transport aérien de marchandises périssables aux communautés ne disposant pas d'accès routiers à l'année longue. Cette subvention se montera à environ 300,000 dollars pour l'année en cours.

Le gouvernement de la Saskatchewan entretient également depuis plusieurs années une route d'hiver d'environ 190 kilomètres dans la région d'Uranium City à un coût annuel de 400,000 dollars.

Si le gouvernement de la Saskatchewan faisait d'autres propositions à son homologue fédéral pour l'amélioration du réseau routier dans cette partie de la province, je puis d'ores et déjà assurer mon collègue que le ministre des Transports du Canada (M. Axworthy) ne pourrait prêter qu'une oreille attentive à ce genre de représentations qui rentre tout à fait dans le cadre de sa politique de «désenclavement» des régions rurales et nordiques par rapport aux grandes concentrations industrielles et démographiques.

D'ailleurs, les deux niveaux de gouvernement ont des séances de travail régulières qui portent sur les mesures à prendre pour accroître le potentiel économique de cette région du nord de la province de la Saskatchewan, et cet esprit de collaboration, je suis heureuse de le souligner, a déjà permis d'obtenir des résultats nombreux dont certains portaient sur un niveau accru de services et de transport aux communautés. Afin de minimiser les conséquences relatives à la fermeture de mines ou à la réduction de services, les deux gouvernements se sont mis d'accord sur la possibilité d'un protocole d'entente relatif au développement économique du Nord au milieu de l'année 1984. Ce protocole identifiera les moyens d'accroître et surtout d'améliorer les programmes fédéraux et provinciaux dans le Nord de la province.

J'aimerais revenir un moment sur la question d'une extension du réseau ferroviaire vers le nord de la province, comme le suggère mon collègue de The Battlefords-Meadow Lake. Le gouvernement fédéral n'a jamais hésité, lorsque des considérations économiques le dictaient, d'encourager la construction de voies ferrées. Les meilleurs exemples en sont la nouvelle loi sur le transport des grains dans l'Ouest, qui va permettre aux deux principales sociétés ferroviaires du pays d'injecter des fonds de 16.5 milliards de dollars dans l'économie au cours des 10 prochaines années. Ces sommes serviront non seulement à améliorer de façon plus que substantielle les exportations du Canada, mais permettront de créer des milliers d'emplois dans les secteurs primaire et secondaire. Un autre exemple de l'engagement du gouvernement canadien au chapitre ferroviaire: des études réalisées par le Centre de développement des transports de Transports Canada à l'appui des études relatives à la construction de la nouvelle ligne de la British Columbia Railway qui va d'Anzac, près de Prince-George, jusqu'aux bassins houilliers de Tumbler Ridge.

Ces deux seuls exemples, parmi beaucoup d'autres, démontrent la volonté du gouvernement canadien d'appuyer, là où il est nécessaire, des projets de construction et de restructuration de notre réseau ferroviaire. Par contre, monsieur le Président, une ligne ferroviaire partant de Meadow Lake et se dirigeant vers le Lac Athabasca coûterait au bas mot 625,000 dollars le kilomètre, et cela ne tient pas compte des améliorations qu'il faudrait apporter à la section de lignes reliant Prince-Albert à Meadow Lake qui se chiffreraient à 300,000 dollars le kilomètre.

De tels investissements ne peuvent se justifier que si des dépôts importants de minéraux se trouvent dans la région traversée par la voie ferrée. Mon collègue conviendra certainement avec moi qu'engager ces sommes tellement importantes dans une voie ferrée telle que celle qu'il nous propose relèverait de la plus simple ignorance de principes économiques de base. Je veux rassurer quand même mon collègue, monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire.

L'heure prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est donc maintenant écoulée. Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, le 12 mars 1984, à 11 heures, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 17 heures, la séance est levée d'office, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 mars 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE BUDGET DE FÉVRIER 1984

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest) propose:

Que la Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas inclus, dans le budget de février 1984, de mesures destinées à mettre fin au fléchissement continu du dollar canadien, à contrer l'augmentation régulière du chômage qui atteint déjà des niveaux critiques et à lutter contre le retour de la flambée régulière des taux d'intérêt déjà élevés, facteurs symptomatiques de la fin de toute relance possible qui prouvent clairement l'incompétence du gouvernement et l'insensibilité dont il fait preuve en ne tenant aucunement compte des difficultés sociales et économiques qu'il impose à la population canadienne.

—Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie résume la situation, et je suis heureux de voir le ministre des Finances (M. Lalonde) parmi nous aujourd'hui, ainsi que deux des candidats à la direction du parti libéral. Avant d'en arriver au fond de mon exposé proprement dit, je dois dire que ces députés sont, bien entendu, des «repentis de la dernière heure», parce qu'ils ont tous deux rejeté la politique économique du gouvernement de ces dernières années.

Je suis heureux de voir que le ministre de la Justice (M. MacGuigan) est présent aujourd'hui, parce qu'il remettra sans doute sa démission avant la fin de la journée. Il fait partie, dit-il, du centre pour la réforme, le centre modéré du parti libéral, et il prétend appliquer sa tradition de réforme aux questions économiques. Si votre politique économique est juste et raisonnable, vous n'avez pas besoin de la réformer. Vouloir apporter des réformes à la politique économique du gouvernement revient à critiquer celle-ci de façon acerbe.

Le ministre de la Justice envisage un gouvernement qui recourt moins à la coercition et à l'affrontement dans le cadre de la politique nationale. Quelle attaque brutale lancée contre l'actuel premier ministre (M. Trudeau)! Le ministre dit qu'il va s'efforcer de restreindre le déficit fédéral et de mieux gérer l'économie grâce à de plus grands efforts de collaboration. Il va même restreindre les pouvoirs du cabinet du premier ministre. Il va se couper l'herbe sous le pied avant même d'avoir commencé à la planter, monsieur le Président! Voilà pour le ministre de la Justice.

Puis, il y a, bien entendu, le ministre d'État chargé du Développement économique et régional (M. Johnston). Le voilà qui veut examiner le principe de l'universalité des programmes sociaux. Je n'ai pas pu en croire mes oreilles, monsieur le Président, jusqu'à ce que je me rende compte que le ministre des Finances avait proposé exactement la même chose le 4 novembre 1982, à savoir de supprimer les allocations familiales dans le cas de familles riches qui n'en ont pas besoin. C'est ce même ministre des Finances qui a soulevé la question à la Chambre l'autre jour—un hypocrite sans pareil. Il a dit n'être pas d'accord avec certains de ses collègues selon lesquels l'universalité est un principe fondamental de la théorie libérale. Non seulement le ministre des Finances n'est pas d'accord avec ses collègues, mais le ministre d'État chargé du Développement économique régional ne l'est pas non plus. Comment peuvent-ils rester membres du cabinet puisqu'ils n'approuvent pas la politique du gouvernement?

Le 7 novembre 1982, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro)—l'homme au cœur sensible—a déclaré, lors d'un congrès bisannuel de politique générale du parti libéral, qu'il approuvait une motion tendant à supprimer le principe de l'universalité. Il a déclaré que le gouvernement gaspillait des millions de dollars en envoyant tous les mois un chèque de pension à des personnes du troisième âge qui ont des revenus personnels suffisants, et des allocations familiales à des ménages qui n'ont pas besoin d'argent. Ces fonds devraient être, selon lui, réaffectés aux personnes qui en ont le plus besoin. Vous voyez, monsieur le Président, nous déjouons leurs petits plans. Les avis diffèrent fortement dans les rangs libéraux quant aux mesures que le gouvernement devrait prendre dans le domaine social.

• (1110)

Pour en revenir à la motion à l'étude, monsieur le Président, voilà 26 jours, le 15 février dernier, que le gouvernement nous a présenté un nouveau budget, et jamais dans l'histoire du pays un budget n'a été autant démenti par les faits. Le ministre n'aurait pas dû le présenter le 15 février, il aurait plutôt attendre de voir comment progressait la relance économique. Toutefois, pour des raisons politiques, pour aider le parti libéral et se débarrasser du budget avant que les candidats à la direction ne commencent à se faire connaître, il a déposé le budget prématurément. Nous avons affaire ici à un cas de budgétisation précoce. Or, 26 jours plus tard, nous voyons ce qui se passe sur le plan économique. Le ministre a prétendu que le budget n'aurait aucune incidence sur l'économie; «Lalonde est content que son budget ne suscite aucune réaction». Le ministre a dit que son nouveau budget n'aurait aucune incidence sur l'économie et qu'il s'en réjouissait. Nous constatons aujourd'hui que l'économie commence à battre de l'aile et que nous entrons à nouveau dans une période de récession. Le ministre aurait dû présenter un budget qui stimule la reprise économique, non pas un budget qui reconduit les mesures fiscales annoncées en avril dernier. Toutefois, je vais revenir là-dessus.

Le ministre a porté un dur coup à l'économie, monsieur le Président, avec ce budget. Toutefois, les déclarations qu'il a faites depuis ont eu un effet encore plus désastreux. Le 7 mars, il a dit: «Je ne passe pas des nuits blanches à m'inquiéter parce que le dollar n'atteint pas 81c., vous pouvez en être sûrs». C'est son devoir, monsieur le Président, il devrait bel et bien s'inquiéter de la valeur du dollar canadien et ne pas prétendre

le contraire. Eh bien! si la valeur du dollar est maintenant inférieure à 81c. US, c'est en partie en raison de la négligence et des déclarations ridicules du ministre. Le dollar ce matin valait 78.21c. US.

Dans la même entrevue accordée au *Globe and Mail* le 7 mars, le ministre a tenu d'autres propos stupides. Il a dit que les taux d'intérêt au Canada n'avaient rien à voir avec le cours du dollar. Or, monsieur le Président, comment le ministre peut-il tenir un tel discours, alors que depuis dix ans, le gouvernement, de même que la Banque du Canada, s'efforce de maintenir nos taux d'intérêt au même niveau ou à un niveau plus élevé que les taux d'intérêt américains, de façon à maintenir la valeur du dollar canadien? Et ce n'est pas tout. Ces déclarations ont redonné force et confiance aux spéculateurs qui, croyant d'abord que la valeur du dollar canadien va décliner, découvrent que le ministre des Finances ne s'inquiète pas que la contre-valeur du dollar ne soit qu'à 81c. US, et misent naturellement contre le dollar canadien, accélérant ainsi sa dégringolade. Le ministre n'a réussi qu'à exercer plus de pressions sur le dollar canadien en faisant ces déclarations.

Le ministre a déclaré qu'il ne favorisait pas un niveau particulier pour le dollar. Sa valeur fluctue au gré des cours mondiaux. C'est comme le savon à barbe, monsieur le Président: il ne coule pas, il ne flotte pas, il reste là, simplement. C'est ce que le ministre des Finances veut nous faire croire. Le gouvernement n'intervient pas, à l'entendre. Pourquoi, en ce cas, nos réserves de devises ont-elles baissé de 112 millions de dollars le mois dernier pour protéger le dollar canadien? Pourquoi avons-nous dépensé des milliards ces dernières années pour protéger le dollar si le ministre entend le laisser flotter? En fait, il y a une fuite et le dollar ne flottera pas bien longtemps si le ministre n'expose pas clairement la position du gouvernement à ce sujet. Le gouvernement se préoccupe-t-il ou non de la valeur du dollar canadien, comme il le dit depuis des années? Le ministre donne à entendre que cette question ne préoccupe pas le gouvernement. Dans ce cas, la valeur du dollar canadien va sans doute continuer à baisser.

Le ministre est-il encore d'accord avec ce que le gouverneur de la Banque du Canada, a déclaré devant l'Investment Dealers Association of Canada, le 29 novembre 1983, ou ne l'est-il plus? Va-t-il leur donner une autre directive? Le gouverneur a dit que toute dévaluation importante du dollar canadien à ce moment-ci risque bien plus d'aggraver que d'améliorer la situation économique, car elle attiserait l'inflation, alors que la victoire sur l'inflation est encore si incertaine. C'était la politique à ce moment-là, mais en a-t-on changé depuis? Au lieu de répondre, vendredi dernier, le ministre s'est lancé dans des digressions sur l'universalité. C'est à lui de répondre. Le gouvernement est-il d'accord sur la politique de la Banque du Canada ou donnera-t-il un coup de barre?

• (1115)

En plus du dollar qui a chuté à 78.21 c. jusqu'ici aujourd'hui, le taux des bons du Trésor est encore à la hausse—10.15 p. 100—de sorte que celui de la Banque du Canada grimpera vraisemblablement à 10.4 p. 100 cette semaine. Oui ou non, le gouvernement va-t-il laisser les taux d'intérêt grimper afin d'empêcher la dégringolade du dollar et la flambée de l'inflation au Canada? La politique est-elle la même ou le ministre l'a-t-il modifiée? S'il ne le dit pas clairement, monsieur le Président, les pressions sur le dollar ne s'atténueront pas.

Monsieur le Président, il a déjà perdu presque 24 p. 100 de sa valeur depuis décembre 1976, alors qu'il était coté à $1.02 en devises américaines. Non seulement notre dollar vaut-il moins que le dollar américain, monsieur le Président, mais, au cours de la même période, il a diminué de 11.4 p. 100 et de 37.4 p. 100 respectivement par rapport à la livre sterling et au yen. Comme le ministre est à la Chambre, monsieur le Président, nous espérons qu'il dira aux Canadiens si oui ou non le gouvernement a modifié sa politique.

Selon Statistique Canada, monsieur le Président, le nombre réel de chômeurs au Canada est de 1,476,000, soit de 11.3 p. 100. Mon collègue de Calgary-Ouest (M. Hawkes) en dira plus long sur le chômage. Tout cela n'empêchera pas le ministre de prétendre que les données sont encourageantes. Le nombre de Canadiens sans emploi n'a cessé de grimper depuis quatre mois et le taux de chômage est à la hausse depuis deux mois. Le taux de chômage n'a pas été aussi élevé depuis septembre dernier. Depuis le début de la récession, le nombre d'emplois a diminué de 139,000 et 352,000 personnes de moins travaillent à plein temps. Quand les libéraux ont repris le pouvoir en 1980, seulement 967,000 personnes étaient sans emploi, soit 7.5 p. 100.

Les candidats à la direction du parti ont admis que la situation est catastrophique depuis quatre ans et un mois et ils exigent une réforme économique, monsieur le Président. Nous allons entendre débiter beaucoup de sottises par ces derviches tourneurs qui vont pirouetter à qui mieux mieux et essayer de renier le gouvernement dont ils font partie. Ils vont tenir à distance le ministre des Finances, qui a manqué son coup, tout comme son prédécesseur, le génie du Cap-Breton. Quand les libéraux ont pris le pouvoir en 1968, le nombre de chômeurs était d'environ 375,000 le taux de 4.5 p. 100. Et aujourd'hui après 16 ans du régime libéral? Le taux atteint 11.3 p. 100. Ils disent que ce n'est pas leur faute, que c'est la faute des Américains, de l'Afghanistan, de la Grenade, d'un peu tout le monde. Voilà leur excuse.

Qu'est-ce qui arrive aux États-Unis? Le taux de chômage vient de passer de 8 à 7.8 p. 100, la sixième baisse en autant de mois. Si nous sommes à la remorque des Américains, incapables de prendre une orientation différente de la leur, comment expliquer leur taux de chômage de 7.8 p. 100 et le nôtre de 11.3 p. 100? Depuis six mois, leur taux baisse alors que le nôtre monte. Mais non, monsieur le Président, nous ne sommes pas à la remorque des États-Unis ni de quelque autre pays. Nous pouvons faire beaucoup pour nous aider nous-mêmes.

● (1120)

Que dire de l'inflation? Depuis la présentation du budget, le taux d'inflation a repris son ascension. Il est remonté, de janvier à janvier, à 5.3 p. 100. Le taux d'inflation de base, dont on exclut l'énergie et les aliments, est à la hausse. La tendance sous-jacente du taux d'inflation, le coût de la vie, effectue aussi une remontée.

L'inflation reste toujours un problème. Le fait d'avoir un gouvernement bancal—ce ramassis de canards boiteux—ne veut pas dire qu'il ne faut pas nous attaquer à ces problèmes. Nous devrions en ce moment même être en période électorale. Si le parti libéral ne faisait pas passer ses propres intérêts avant ceux du pays, des élections seraient déjà déclenchées afin de déterminer quel avenir aura notre pays, s'il désire prolonger le régime absolument catastrophique des quatre ou seize dernières années, ou s'il veut donner sa chance à un autre parti. C'est ce qu'il faudrait décider aujourd'hui et non attendre que soit choisi, en juin, le chef de ces éclopés qui sont au pouvoir.

Pratiquement tous les chiffres économiques qui ont été publiés depuis la présentation du budget, il y a 26 jours, sont désolants. Ceux que la question intéresse devraient lire dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui le petit article dans lequel Peter Cook compare l'économie américaine à l'économie canadienne. La comparaison donne à notre pays toutes les raisons d'avoir honte. Il déclare ici:

> Quand le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, a présenté son budget, il y a un mois, il a préféré ne pas tenir compte des différences entre les deux économies et il a parlé de reprise générale en Amérique du Nord.
>
> Mais, comme le recul du dollar l'a montré la semaine dernière, les conditions ne sont pas du tout les mêmes.

Il poursuit ensuite la comparaison. Sur chacun des points, nous soutenons mal la comparaison avec les États-Unis:

> Les taux d'intérêt ont été, à peu de chose près, aussi contraignants dans un pays que dans l'autre. Ils sont plutôt plus rigoureux aux États-Unis, parce que l'inflation n'y est pas aussi élevée.
>
> Mais les Canadiens qui, de l'aveu général, ont des revenus disponibles inférieurs, y réagissent de façon totalement différente. Ils ont continué d'épargner tandis que les Américains se sont jetés à la dépense.

Aux États-Unis, les entreprises n'attendent pas pour investir dans de nouvelles installations de production, acheter de nouvelles machines et du nouvel équipement. Aux États-Unis, les immobilisations vont bon train. Au Canada, rien n'indique que pareil mouvement s'amorce. L'auteur de l'article déclare:

> Ces différences sont importantes, pour des raisons dont la moindre n'est pas que M. Lalonde les a complètement oubliées.

Il a présenté un budget qui ne stimule aucunement les dépenses d'établissement et d'exploitation. Il a assommé les consommateurs en présentant un budget où il maintient des majorations de taxe de vente et d'impôt qui vont prélever davantage sur l'économie, comme le ministre l'avait promis en avril dernier.

M. Cook termine son article ainsi:

> Entre-temps, M. Lalonde n'a tout simplement pas vu le problème ou il a fait semblant de ne pas le voir. Son budget sanctionne des niveaux élevés de dépenses publiques sans rien offrir pour encourager les consommateurs à dépenser et les gens d'affaires à investir.

Voilà une opinion réfléchie, sans parti pris, au sujet de la politique financière que met en lumière le budget présenté il y a quelques jours.

Dans les quelques minutes dont je dispose, je ne peux pas analyser à fond le problème du chômage mais, mon collègue, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) s'en chargera.

J'accuse le ministre des Finances d'être l'as des faux prophètes. Le 19 octobre 1983, dans la bible libérale qu'est le quotidien le *Star* de Toronto, il disait que les taux d'intérêt baisseraient vraisemblablement de deux ou trois autres points dans les six mois qui suivraient. Il y a cinq mois de cela et cette baisse se fait encore attendre. Il reste encore un mois. Peut-être baisseront-ils de deux à trois points au cours du mois prochain. Il a dit:

> Le Canada peut réagir «très vite» à la baisse des taux d'intérêt aux États-Unis si l'inflation demeure faible et si la valeur du dollar canadien reste stable à son niveau actuel de 81c. ou 82c. américains . . .

Cette possibilité s'est à jamais envolée, bien que le ministre dise ne pas s'en soucier. La situation du dollar canadien ne l'empêche pas de dormir, dit-il. Notre dollar ne vaut maintenant plus que 78c. américains. Il a dit que nous pourrions réagir rapidement si la valeur du dollar canadien demeurait stable à son niveau d'alors, soit 81c. ou 82c. américains. Le dollar n'est pas resté à ce niveau-là, monsieur le ministre. Qu'allons-nous faire maintenant? Comment allons-nous réagir, maintenant que notre dollar ne vaut déjà plus que 78.21c. américains?

Il suffit d'écouter ce que disent les économistes. Thomas Maxwell, du Conference Board au Canada, par exemple, dit que les faits prouvent de plus en plus que notre relance est mort-née. Je cite ici le numéro du 3 mars du *Herald* de Calgary. Voici un extrait de l'article en question:

● (1125)

> Il a prédit que le pays pourrait être frappé dès l'an prochain par une récession plus grave encore que celle que beaucoup considèrent maintenant comme terminée . . .
>
> «Le nombre net d'emplois n'a pas augmenté depuis le début de la relance», a-t-il dit . . .
>
> En principe, la relance est là depuis un an, a-t-il dit, mais la croissance économique nationale est nettement à la baisse depuis son regain initial du premier trimestre de 1983, lorsque les exportations expliquaient presque toutes les hausses.
>
> «C'est exactement là le contraire d'une relance économique normale. Habituellement, une relance commence lorsque les consommateurs se mettent à acheter en masse, ce qui est suivi de près par une croissance des exportations.»

Au Canada, c'est le contraire qui s'est produit, monsieur le Président. Nous n'avons pas connu de regain de la consommation. M. Maxwell cite les chiffres de Statistique Canada que je n'ai pas le temps de reprendre ici, mais qui confirment que notre croissance économique ralentit et que les investissements privés en sont au point mort. M. Maxwell a expliqué:

> Sans des investissements dans des usines ou des équipements nouveaux, rien ne mènera l'économie canadienne vers l'étape cruciale de la relance où les revenus et l'embauche augmentent le plus.

C'est là l'avis d'un économiste chevronné. Je pourrais citer bien d'autres opinions, monsieur le Président. Une entreprise après l'autre nous avertit que les prévisions données par le ministre dans son exposé budgétaire sont beaucoup trop optimistes. Par exemple, la demande à la consommation au Canada a baissé au cours des trois derniers mois de 1983; le chiffre des investissements des entreprises a subi une baisse de 12.2 p. 100 en 1983; le revenu personnel réel a baissé encore une fois l'année dernière et les investissements d'entreprises dans de l'équipement et du matériel ont baissé.

Le ministre disait ceci dans son exposé budgétaire du 15 février:

. . . mon budget d'avril visait à assurer la relance. Ce but a lui aussi été atteint.

Y a-t-il déjà eu déclaration aussi présomptueuse réfutée aussi rapidement après la présentation d'un exposé budgétaire que celle-là voulant que l'objectif du gouvernement ait été «d'assurer la relance et que ce but ait été atteint»? Ce but n'a pas été atteint. Le budget a été présenté au mauvais moment et il ne contenait pas vraiment de mesures susceptibles de favoriser la relance économique. Nous voyons maintenant quels en sont les résultats. Le ministre a peur de dire quelle est la politique du gouvernement.

Celle-ci est-elle d'essayer de convaincre les Canadiens que les déficits vont être freinés, que les dépenses gouvernementales vont être contrôlées, que nous allons tout faire pour protéger le dollar canadien et que le gouvernement va se contenter de poursuivre les mêmes lignes de conduite que par le passé? Ou bien le ministre va-t-il abandonner la partie et prétendre que le gouvernement n'a pas de politique du tout? Quelle sera l'attitude du ministre pendant la période d'inactivité gouvernementale qui va marquer la longue course à la direction du parti libéral? Le gouvernement va-t-il permettre à ses ministres de parcourir le pays en critiquant sa propre politique des quatre et même des 16 dernières années? Qu'est-ce que le gouvernement va faire des ministres qui essaient maintenant de se laver les mains de ce qu'ils ont fait pendant tant d'années? Dans le cas du ministre de la Justice et du ministre d'État chargé du Développement économique et régional, il s'agit d'au moins quatre ans.

Je vois qu'il est temps que je termine mes observations, monsieur le Président. Je veux dire au ministre que, sous sa direction, l'économie est en perte de vitesse, que la reprise s'affaiblit de jour en jour et que les chômeurs sont désespérés. Les gens souffrent. Quand va-t-il se décider à faire quelque chose? S'il ne le fait pas, pourquoi n'essaie-t-il pas de convaincre le premier ministre de déclencher des élections?

M. Lalonde: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration du critique de l'opposition. Il a mentionné que j'ai déjà dit que peu m'importait ce que valait le dollar canadien.

M. McDermid: Ou encore le peuple canadien.

M. Lalonde: Le député pourrait-il me préciser ce qu'il voulait dire quand il déclarait le 3 novembre 1979, alors qu'il était ministre des Finances, que «le dollar ne devrait pas avoir de valeur particulière», et, le 16 novembre 1979, encore à titre de ministre des Finances, qu'il n'avait «pas l'intention de relever la valeur du dollar», et qu'il ne projetait pas «de faire quoi que ce soit à propos du dollar». Le critique des Finances peut-il nous dire ce qu'il entendait en faisant ces deux déclarations à l'époque où il était ministre des Finances? Je prie le député de cesser de plaisanter et de simplement répondre à la question.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je suis très heureux que le ministre des Finances se soit abaissé jusqu'à venir m'écouter à la Chambre aujourd'hui. Cela n'a pas été son habitude dans le passé. Je pense cependant que cela montre à quel point les libéraux sont nerveux à cause de la conjoncture économique. Vous constaterez, monsieur le Président, que je n'ai pas dit ne pas passer de nuits blanches à m'inquiéter à propos du dollar. Soit dit en passant, le ministre devrait nous préciser quelle était la valeur du dollar à l'époque où ces déclarations ont été faites. Elle était sensiblement plus élevée qu'à l'heure actuelle.

• (1130)

M. Blenkarn: Elle était d'environ 86c.

M. Crosbie: Environ 86c. Il n'est pas étonnant que je n'aie pas eu de politique à propos de la valeur du dollar quand le dollar était fort et vigoureux parce que le Canada était dirigé par un gouvernement conservateur qui protégeait le dollar.

M. Evans: Le gouvernement conservateur protégeait le dollar!

M. Crosbie: Je ne pense pas . . .

M. Blenkarn: Non, nous n'étions pas obliger de le faire. Beaucoup d'argent entrait au Canada pour être investi dans le pétrole.

M. Crosbie: Voilà, voilà!

M. Blenkarn: Et vous avez chassé ces capitaux. Les gisements d'Hibernia étaient exploités et vous avez mis fin à cela.

M. Crosbie: J'ai de la chance, monsieur le Président. Le critique de mon parti pour le ministre d'État chargé des Finances est là pour m'aider quand on me pose une question.

M. Evans: C'est un homme bien occupé.

M. Crosbie: Je voudrais donner un conseil au ministre. Nous n'avions pas de politique quant à une valeur précise du dollar, mais notre gouvernement avait pour politique de ne pas permettre dans la mesure du possible que le dollar soit dévalué à cause de l'effet inflationniste que cela aurait dans un pays déjà aux prises avec l'inflation. Nous n'avions pas pour politique de dire au public que nous ne nous préoccupions pas de la valeur du dollar pour que tous les spéculateurs s'attaquent au dollar canadien et le forcent à baisser davantage.

M. Evans: Quelle affirmation ridicule!

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, les députés de mon parti approuvent de façon générale la motion à l'étude aujourd'hui. Nous regrettons certes que le gouvernement ait négligé de prendre des mesures sérieuses pour soutenir notre économie chancelante. Toutefois, je dois avouer que je trouve quelque peu étonnant que cette motion ait été présentée par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), car il a déjà déclaré ailleurs que, s'il était ministre des Finances, il n'agirait pas autrement que le gouvernement. Néanmoins, il vient de reprocher au gouvernement d'avoir fait ce qu'il ne ferait pas autrement.

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas être cité de façon erronnée à la Chambre. Je n'ai jamais rien dit de la sorte. Si le député veut bien indiquer où j'ai dit cela, donner la citation exacte, très bien, mais je ne veux pas qu'on m'attribue des propos que je n'ai pas tenus.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais d'une question prêtant à controverse.

M. Crosbie: Je croyais que c'était un rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Herbert): Le député aura l'occasion d'interroger le député à la fin de son discours.

M. Lalonde: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je viendrais volontiers à l'aide du député de Saint-Jean-Ouest en lui fournissant la citation pertinente.

Le président suppléant (M. Herbert): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Sargeant: Monsieur le Président, le ministre pourrait peut-être me la transmettre. Je n'ai pas la citation exacte, mais je me souviens très bien de cette déclaration. Je présume qu'on peut adopter des positions étranges, et le député et ses collègues ne s'en sont pas privés. C'est un luxe qu'ils peuvent se payer, puisqu'ils dominent dans les sondages d'opinion.

Néanmoins, je suis heureux de pouvoir aborder cette question très importante qui touche sérieusement tous les Canadiens. Je pourrais peut-être en profiter pour parler de ma région à moi. J'ai été quelque peu inquiet, un matin la semaine dernière, lorsque j'ai entendu aux nouvelles de Radio-Canada que les taux d'intérêt étaient encore à la hausse. Depuis un certain temps, le ministre des Finances (M. Lalonde) parle de la reprise économique qui, selon lui, serait amorcée au Canada. De nombreux Canadiens cherchent partout pour en déceler les indices. Nous devons sans doute reconnaître que des progrès ont été accomplis dans certains secteurs de l'économie. Nous avons constaté, et les députés de notre parti l'ont signalé à maintes reprises, une augmentation appréciable des bénéfices de certaines sociétés assez importantes, notamment des banques, des sociétés pétrolières. Toutefois, la situation de ceux qui comptent vraiment, soit les travailleurs canadiens, les agriculteurs, les chômeurs et les personnes âgées, en somme, la plupart des Canadiens, ceux qui voudraient faire des dépenses s'il en avaient les moyens, ne s'est pas améliorée. Ce sont les gens qui soutiendraient cette reprise imaginaire s'ils avaient des emplois ou les moyens de la soutenir.

Je demande au ministre ce que deviendra cette reprise chimérique si le gouvernement ne prend pas immédiatement des mesures pour contenir la hausse des taux d'intérêt. Elle ne fera pas long feu! Le ministre constatera un beau matin qu'il n'y a plus signe de reprise, même dans les quelques secteurs où elle se manifeste depuis quelques mois.

Nous venons de connaître la pire récession depuis la grande crise de 1930, une récession imputable dans une large mesure aux taux d'intérêt trop élevés qui ont certes contribué depuis deux ou trois ans à aggraver la situation. Durant cette période, de nombreux agriculteurs ont perdu leur exploitation et de nombreux hommes d'affaires ont perdu leurs petites, moyennes et grandes entreprises parce que le loyer de l'argent était trop élevé. Nous avons vu des propriétaires perdre leur maison faute de pouvoir faire leurs versements hypothécaires. Pendant une certaine période, on a cessé de construire des maisons parce que les gens ne pouvaient plus se permettre d'en acheter, les taux d'intérêt hypothécaires étant trop élevés. Pendant cette même pédiode, les ventes d'automobiles, d'appareils ménagers, de meubles, de machines agricoles, etc., ont stagné parce que les gens ne pouvaient se permettre d'en acheter, le loyer de l'argent étant trop élevé. Des entreprises ont renoncé à agrandir leurs usines pour la même raison.

Il en est résulté une hausse du chômage. Cette période est à peine derrière nous; en fait, nous venons peut-être tout juste d'en sortir. Il est certain que beaucoup de particuliers ne s'en sont pas encore remis. Le chômage persiste. Le gouvernement nous laissera-t-il retomber dans cette ornière? Ne prendra-t-il pas immédiatement des mesures préventives pour empêcher le retour de cette grave récession dont nous venons tout juste de sortir?

Je voudrais traiter brièvement de deux ou trois groupes de ma circonscription. Je crois que leur situation est typique de celle de beaucoup d'autres groupes d'un bout à l'autre du pays. Ma région n'est pas différente de beaucoup d'autres. Je voudrais dire comment ces groupes ont été durement frappés par la conjoncture économique et comment cette situation pourrait se reproduire, surtout si nous tolérons une nouvelle flambée des taux d'intérêt.

Je voudrais traiter d'abord de l'agriculture. Les agriculteurs représentent une portion importante et diversifiée de mes électeurs. Certains cultivent des terres qui sont parmi les meilleures au Canada. Ils peuvent s'en tirer raisonnablement bien. D'autres survivent à peine en exploitant des terres parmi les plus ingrates au Canada. Si l'on pouvait trouver des débouchés pour les cailloux qui pullulent sur ces terres à chaque printemps, ces paysans seraient riches.

Je pense que la situation générale de l'agriculture au Manitoba est illustrée par un incident qui est survenu vendredi dernier dans la municipalité de Virden, qui n'est pas située dans ma circonscription, mais dans l'ouest de la province. Ce jour-là, une exploitation agricole de cette localité a été mise aux enchères. Il s'agit d'une entreprise assez grande qui a probablement été relativement prospère à une certaine époque. Mais son propriétaire a fait faillite à cause des problèmes économiques de ces dernières années. Il n'a pu respecter les exigences de la coopérative de crédit de l'endroit. On a annoncé que la terre serait vendue à l'encan, mais le Canadian Farm Survival Association est intervenue pour empêcher la vente. Qui sait quel sort est réservé à cet agriculteur et à sa terre au cours des prochaines semaines? Pour le moment, cette histoire illustre une situation poignante. Elle nous rappelle le sort de beaucoup d'agriculteurs qui sont encore dans une situation précaire à cause des taux d'intérêt élevés que nous avons subis ces dernières années.

Depuis quelques années, nous entendons parler des faillites agricoles dont le nombre augmente sans cesse. Nous entendons parler de ventes très remarquées comme celle que je viens d'évoquer, mais nous n'avons pas connaissance de beaucoup d'autres cas qui ne font pas les manchettes, de fermes qui sont tranquillement vendues ou d'agriculteurs qui renoncent tout simplement. Ils n'arrivaient plus à joindre les deux bouts et ont été forcés d'abandonner l'agriculture. Pour certains, c'était le fruit de toute une vie de labeur qui disparaissait.

Les subsides

• (1140)

Il y a quelques semaines, j'ai profité du congé d'hiver pour parcourir ma circonscription. Je me suis entretenu avec un grand nombre d'agriculteurs. Tous partagent les mêmes préoccupations. Leurs frais augmentent rapidement, beaucoup plus rapidement que leurs recettes. Ils m'ont rappelé que le gouvernement aimait à parler des grands avantages que devraient procurer les modifications du tarif du Nid-de-Corbeau. Le ministre des Finances a souvent affirmé à la Chambre que les agriculteurs de l'Ouest, sinon tous les agriculteurs canadiens, allaient en profiter. Qu'il aille s'entretenir avec quelques-uns de ces agriculteurs pour savoir ce qu'ils pensent des augmentations de leurs coûts.

Sans aucun doute, la pire histoire que j'aie entendue est celle d'un groupe d'agriculteurs de la région de Riverton, ville située dans le centre est de ma circonscription. Lorsque les conditions sont excellentes, l'agriculture se porte assez bien. Mais, au cours de sept des huit dernières années, la moitié des agriculteurs sinon plus a raté leur récolte, essentiellement à cause des innondations ou encore de la sécheresse, comme ce fut le cas l'an dernier.

D'ici à deux ou trois ans, ces agriculteurs devraient commencer leurs semailles, mais ils n'ont pas d'argent. Ils ont besoin d'argent liquide ou encore d'une aide quelconque pour échapper aux taux d'intérêt élevés. Ils se sont déjà présentés à la Société du crédit agricole, aux caisses populaires et aux banques et en sont revenus les mains vides. Ces établissements hésitent à prêter à des personnes déjà passablement endettées. Ils ont voulu profiter du programme de subvention des intérêts financé par les provinces. Cependant, beaucoup d'entre eux n'y ont pas accès à cause de l'importance de leur exploitation. A supposer qu'ils puissent trouver l'argent nécessaire pour faire leurs semailles, mais que l'année s'annonce encore mauvaise, la moitié des agriculteurs de cette région seront peut-être acculés à la faillite.

La motion d'aujourd'hui traite du budget de février dernier. Qu'a-t-on fait pour ces agriculteurs? Rien du tout. Quels seront les effets des hausses de taux d'intérêt? Ce n'est pas difficile à imaginer. Cela ne fera que rapprocher l'échéance totale qui les attend. Quel conseil ont-ils reçu du représentant agricole? On leur a dit de vendre leurs terres et de s'en aller. Que faut-il en penser? C'est tout un mode de vie qui est menacé dans l'ouest du Canada, non seulement dans ma circonscription, mais aussi dans l'ensemble des Prairies. Ce mode de vie, c'est la ferme familiale. Le gouvernement devra décider s'il veut préserver ce mode de vie. L'exploitation familiale doit-elle demeurer ou disparaître?

Si ce mode de vie était appelé à disparaître, nous subirions de graves conséquences non seulement sociales mais aussi économiques, puisque la survie des petites localités rurales qui dépendent de l'agriculture serait menacée. En outre, si ce type d'exploitation est remplacé par les grandes sociétés agricoles, le prix des aliments va monter. Pourquoi ne pas venir en aide aux agriculteurs? Le gouvernement fédéral octroie des milliards de dollars aux sociétés pétrolières sous forme de concessions et de stimulants fiscaux. Pourquoi ne pas réserver quelques miettes aux agriculteurs?

Prenons le prix du carburant et des autres produits pétrochimiques utilisés en agriculture. Depuis cinq ans, leur prix a au moins doublé. Et depuis dix ans, les prix ont été multipliés par cinq et par dix. Pendant ce temps-là, qu'en était-il du prix du blé? Il est plus faible qu'il ne l'était il y a deux ou trois ans.

Bien des gens, y compris moi-même hier encore, croient que les agriculteurs ont droit à un prix avantageux pour leur carburant. On croyait que les agriculteurs bénéficiaient d'un rabais pour le carburant rouge qu'ils utilisent. Renseignements pris, on constate que le rabais ne s'applique qu'à l'essence. De tous les agriculteurs que j'ai rencontrés ces quelques derniers mois, bien peu utilisent de l'essence. Ils ont surtout des machines à moteur diesel. Même leurs camions et leurs voitures fonctionnent au carburant diesel. Ils ne bénéficient d'aucun avantage fiscal pour cela. Certains ne se préoccupent même pas de réclamer le remboursement. Comme le montant ne s'élève qu'à $75 ou $100 par année, il ne vaut même pas la peine de remplir les formules.

En outre, l'an dernier, on a souvent entendu dire que le ministère du Revenu harcelait les agriculteurs, ce qui contribue à empirer leur situation. Permettez-moi de vous citer deux exemples qu'on m'a signalés depuis deux semaines d'agriculteurs manitobains pris à partie par Revenu Canada.

Je connais un agriculteur qui exploite une petite ferme près de Gimli. Comme ses dépenses égalent plus ou plus ses recettes, il occupe un emploi à temps partiel qui lui rapporte à peu près $5,000 par année. Sa femme travaille à temps partiel et gagne environ $5,000 également. Cet hiver, Revenu Canada a statué que, puisque leur exploitation n'était pas rentable, le propriétaire serait considéré comme un agriculteur amateur. Soyons réalistes. Cette homme et cette femme gagnent ensemble $10,000 par année. Leur petite exploitation agricole engloutit le plus gros de ce qu'elle rapporte, et Revenu Canada décide que le mari est un agriculteur qui touche un revenu de $10,000 par année. Pourtant ce n'est pas un médecin, un avocat ou un industriel qui jardine les fins de semaine pour s'amuser.

Je connais une situation tout aussi ridicule et peut-être encore plus grotesque. Un agriculteur vit toujours à la ferme où il est né il y a 55 ans. Comme la plupart des agriculteurs de ma circonscription, il doit tous les jours quitter son exploitation pour gagner ailleurs sa subsistance. Une vérificatrice qui ne s'était jamais rendue sur une ferme avant de rendre visite à cet agriculteur a décidé que cet homme qui vit sur sa terre depuis 55 ans n'est pas un agriculteur.

Tandis que les agents de Revenu Canada harcèlent les agriculteurs et les petits hommes d'affaires, ils se font faucher des milliards de dollars par les grandes entreprises, s'il faut en croire le *Globe and Mail* de samedi. Certains agriculteurs des Prairies cherchent à sauver deux ou trois centaines ou milliers de dollars en réclamant des dépenses légitimes qu'ils encourent sur leur ferme. C'est facile de leur dire de vendre leur entreprise agricole s'ils n'envisagent pas qu'elle puisse leur rapporter davantage mais ces gens-là ont voulu être agriculteurs, tout comme d'autres ont voulu être médecins, camionneurs ou politiciens. Ils tiennent à être agriculteurs. Certains d'entre eux ne connaissent pas autre chose que l'agriculture. Ce n'est pas de leur faute si les taux d'intérêt, le prix du carburant et des machines ont augmenté à tel point qu'ils ne peuvent plus réaliser un bénéfice légitime.

Ces agriculteurs font vivre la plupart de leurs concitoyens en travaillant pour presque rien mais pourtant Revenu Canada

persiste à les harceler. Je le répète: le gouvernement doit décider une fois pour toute du sort des exploitations agricoles de type familial et il doit le faire sans tarder. Au cours de la prochaine campagne électorale, il devra dire aux agriculteurs s'il a l'intention de prendre leur parti grâce à des mesures concrètes qui leur permettront de survivre, ou bien s'il va tout bonnement les forcer à renoncer à l'agriculture. Qu'il donne la chance aux agriculteurs de connaître un autre mode de vie.

J'aimerais parler brièvement de l'effet qu'a la situation économique actuelle sur la collectivité autochtone de ma circonscription où se trouvent 11 réserves. Si certaines sont petites et ne comptent que deux ou trois centaines d'autochtones, les autres sont grandes et en comptent deux ou trois milliers. Les unes sont situées à proximité de Winnipeg, les autres à plusieurs milles de là, dans la partie septentrionale de ma circonscription. Elles ont comme dénominateur commun un niveau de chômage incroyablement élevé. A certaines périodes de l'année, tout particulièrement en dehors de la saison de la pêche, le chômage dans ces réserves atteint parfois 90 p. 100.

La situation s'est aggravée depuis deux ou trois ans vu l'acuité du chômage dans les villes et surtout dans l'industrie de la construction, où souvent les autochtones trouvaient à s'embaucher. Ils ont quitté les villes et les villages pour rentrer dans les réserves, mais ils n'y ont pas trouvé de travail, ce qui a encore envenimé la situation. Nombreuses sont les réserves qui n'ont pas de ressources à exploiter. N'écoutant que notre générosité, lorsque nous avons signé des traités avec les groupes autochtones il y a 100 ans, nous leur avons accordé pour vivre les pires terres du territoires du Manitoba. Depuis lors, nous ne les avons pas dotés des installations dont ils auraient eu besoin pour établir une base économique.

• (1150)

Ces dernières années, nous avons changé le mode de financement des réserves autochtones. Nous avons effectué des coupes sombres au niveau du développement économique et de l'enseignement postsecondaire, les deux domaines qui auraient pu permettre aux autochtones de se sortir de leur misère. Nous n'avons pas effectué de coupe au niveau de la sécurité sociale, domaine plus facile à gérer. A mon avis, monsieur le Président, c'est une vraie honte.

Nous avons été témoins d'un autre scandale lors de la Conférence des premiers ministres la semaine dernière. Dans sa motion, le député de Saint-Jean-Ouest parle des problèmes que la situation économique cause aux Canadiens. Je trouve qu'il devrait avoir un entretien avec les premiers ministres provinciaux d'allégeance conservatrice. Si nous privions les Canadiens qui ne sont pas autochtones du droit fondamental de décider de leur sort, nous ferions face à une levée de boucliers, et ce serait tant pis. La semaine dernière, cependant, c'est ainsi que sept gouvernement provinciaux, dont six d'allégeance conservatrice et l'autre plus préoccupé de ses propres problèmes, ont agi ainsi envers les autochtones canadiens. Nous vivons à la fin du XX^{e} siècle, non à l'époque féodale européenne. Il est temps de traiter nos autochtones avec une certaine dignité.

Je constate que mon temps de parole est à peu près expiré, monsieur le Président. Je voulais parler du sort pénible des femmes âgées au Canada et faire consigner encore une fois au compte rendu certaines des recommandations que notre parti a déjà faites à plusieurs reprises. J'en laisserai cependant le soin à d'autres députés plus tard aujourd'hui ou à l'occasion d'autres débats à la Chambre.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. On a discuté de deux projets d'amendement à la Constitution lors de la Conférence des premiers ministres de jeudi et vendredi derniers. L'un avait trait aux droits à l'égalité et a été rejeté par l'Assemblée des premières nations; l'autre à la consécration dans la Constitution du droit au gouvernement autonome.

Le député croit-il que la façon dont le gouvernement fédéral a proposé ces amendements à la Constitution jeudi matin, en exigeant une décision dès le lendemain sur une question extrêmement importante, constitue une bonne façon de modifier la Constitution canadienne?

M. Sargeant: Non, monsieur le Président. Je me contenterai de répondre au député que cela ne me paraît pas être la bonne façon de modifier notre constitution. Il s'agissait de modifications très importantes à la Constitution et au mode de vie de nos autochtones. On aurait certes dû mieux s'y prendre.

M. Lalonde: On en discutait depuis cinq ans.

M. Sargeant: Monsieur le Président, jamais je ne défendrai le gouvernement ni ne le féliciterai pour la majeure partie de ce qu'il a fait au fil des ans et même ces derniers mois à l'égard des autochtones du Canada.

M. Baker: Monsieur le Président, je comprends la confusion qu'éprouve le député devant les déclarations du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), un ancien ministre des Finances, qui se qualifie normalement de centriste. Or, monsieur le Président, à vouloir trop rester au centre, on perd le nord.

Ma question porte sur la différence fondamentale entre un budget libéral et un budget conservateur au chapitre de la création directe d'emplois. J'aimerais que le député nous dise qui, à son avis, des conservateurs ou des libéraux ont raison. Les conservateurs veulent en effet supprimer complètement tout programme de création directe d'emplois au Canada. Quelle est la position de son parti à cet égard?

M. Sargeant: De toute évidence, monsieur le Président, nous ne serions pas d'accord pour qu'on supprime complètement les programmes de création directe d'emplois. Nous avons condamné le gouvernement conservateur durant les quelques mois où il a été au pouvoir quand il a voulu le faire.

M. Crosbie: Voilà pourquoi nous sommes pris avec les libéraux—parce que vous avez été aussi stupides. C'est votre stupidité qui les a portés au pouvoir.

M. Sargeant: Je ne suis pas d'accord, monsieur le Président. Je dirais que le député de Saint-Jean-Ouest et son gouvernement de glorieuse mémoire . . .

M. Crosbie: J'y ai certainement contribué.

M. Sargeant: Oui, le député l'a dit lui-même: sa stupidité y a contribué.

Je dirais au député de Gander-Twillingate (M. Baker) que bien que nous ayons critiqué et critiquions toujours l'idée de supprimer les programmes de création directe d'emplois, nous estimons qu'il y a place dans l'économie pour des programmes capables de créer des emplois permanents. C'est bien, la création directe d'emplois, mais ce n'est qu'une solution de fortune qui camoufle le mal sans cependant le guérir.

Les subsides

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, selon moi, si l'opposition officielle a présenté cette motion c'est bien plus parce qu'elle s'inquiète de son avenir politique que parce qu'elle se préoccupe de nos perspectives économiques. Quoi qu'il en soit, j'essaierai d'aborder cette motion à l'emporte-pièce de façon méthodique.

Lorsqu'on dépouille la motion de ses hyperboles dictées par la politique, il apparaît que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) soulève certaines questions au sujet de l'avenir de la relance économique, du budget de février, du dollar canadien et du lien entre son cours et les taux d'intérêt. J'essaierai d'aborder toutes ces questions dans le peu de temps à ma disposition.

[*Français*]

Je voudrais cependant commencer par la question qui intéresse la reprise. J'ai lu certains commentaires et particulièrement ceux de députés de l'Opposition qui s'inquiétaient du fait que la croissance, durant le dernier trimestre de 1983, aurait été plus lente que celle que l'on a connue lors des trois premiers trimestres de la même année.

Comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, un tel ralentissement dans la croissance est une chose à laquelle on doit s'attendre, une chose qui est normale dans le cours des diverses reprises économiques.

En effet, toute reprise, comme toute expansion cyclique, passe par deux étapes importantes. D'abord, l'étape de la reprise initiale alors que la croissance se fait très rapide; puis il y a une deuxième étape lorsque la reprise ralentit pour se maintenir à un rythme plus soutenable. Au Canada, la production a augmenté très rapidement, soit à un taux annuel de 7.6 p. 100 en termes réels au cours des trois premiers trimestres de 1983. En fait, il s'agissait là de l'une des augmentations les plus rapides de tous les pays industrialisés. Un ralentissement de la reprise s'est confirmé au quatrième trimestre, tant au Canada qu'aux États-Unis. Il n'empêche que l'économie canadienne a enregistré une croissance de 6.6 p. 100 en termes réels entre les derniers trimestres de 1982 et de 1983 respectivement. Le taux de croissance au quatrième trimestre, et partant pour toute l'année, a été encore plus élevé que je ne le prévoyais moi-même dans mon Budget du 15 février dernier. Et ceci devrait permettre de répondre sans difficulté aux allégations du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), allégations selon lesquelles mes prévisions sont trop optimistes.

• (1200)

[*Traduction*]

Selon moi, les députés n'ont absolument rien à gagner à faire preuve d'optimisme ou de pessimisme exagéré face aux perspectives économiques. Je tiens à signaler au député de Saint-Jean-Ouest, le plus aimablement possible, que l'on peut dangereusement saper la confiance des gens dans notre économie en exagérant les problèmes économiques que nous risquons de rencontrer à l'avenir. C'est grâce à un bon dosage de confiance et de prudence que la relance a pu se faire sentir, et nous devrons aborder de la même façon nos perspectives d'avenir économique.

Permettez-moi de revenir sur l'affirmation selon laquelle mon budget de février contenait des prévisions trop optimistes pour 1984. En réalité, le gouvernement a prévu un taux de croissance réel de l'économie de 4.9 p. 100, ce qui est inférieur aux 5 p. 100 prévus par l'OCDE et correspond à peu près aux chiffres établis par le secteur privé, qui se situent en moyenne—et je souligne le terme—à 4.6 p. 100, soit légèrement en-dessous de ce que le gouvernement fédéral a prévu. Je précise qu'il s'agit là d'une moyenne, car les prévisions sont parfois inférieures ou supérieures à 4.6 p. 100. Quant à nos prévisions relatives à l'inflation et à d'autres indices économiques, elles correspondent également à peu de chose près à celles des secteurs privé et public.

La relance s'est essoufflée, comme prévu, mais la croissance réelle conserve un rythme encourageant. Je prévois toujours une croissance réelle d'au moins 1 p. 100 par trimestre en moyenne durant 1984, ce qui nous permettra d'atteindre la prévision annuelle de 4.9 p. 100. En fait, la croissance réelle de 1 p. 100 par trimestre sera bien supérieure à la moyenne au cours des dix dernières années.

Ce qui m'encourage également, monsieur le Président, c'est de voir que nous créons de plus en plus d'emplois depuis trois ou quatre mois. En fait, depuis que la relance a commencé, 424,000 nouveaux emplois ont été créés. Cependant, vu que l'augmentation des débouchés entraîne nécessairement une augmentation du nombre des demandeurs d'emplois, le taux de chômage a légèrement augmenté, même si 54,000 emplois ont été créés au cours du seul mois de février.

Par contre, il est encourageant de voir que les Canadiens ont suffisamment confiance dans les perspectives économiques du pays pour commencer à se chercher un emploi. Je préfère qu'ils reprennent espoir suite aux progrès économiques réels que nous réalisons plutôt que de les voir accepter les pronostics défaitistes de la motion de l'opposition. En bref, la relance est bien amorcée.

Cela m'amène à l'objet même de mon dernier budget. Selon la motion de l'opposition, le budget ne fait rien pour assurer une relance économique soutenue. C'est tout simplement faux. Le gouvernement favorise la reprise économique, tant par mon budget d'avril 1983 que par celui de février 1984. Les députés se souviennent sans doute que j'avais alors accordé au secteur privé des encouragements fiscaux s'élevant à 2.4 milliards, outre le montant analogue que j'avais investi dans le secteur public au titre de l'infrastructure, afin de favoriser la relance économique. En outre, mon dernier budget contenait d'autres mesures favorables aux entreprises petites et moyennes et destinées à stimuler nos exportations.

En fait, le gouvernement injecte encore plus d'argent dans notre économie sous forme d'achats de biens et de transferts à des particuliers et à des sociétés qu'il n'en retire en impôts. En 1984, le secteur public continuera de stimuler l'économie. On prévoit que les dépenses publiques générales, en biens et en services, augmenteront de 5.8 p. 100 cette année et que la croissance de la demande publique à ce titre représentera presque le quart de la croissance totale de la demande intérieure.

On relève dans la motion à l'étude une sérieuse méconnaissance des taux de change et des taux d'intérêt. Je voudrais expliquer certains principes élémentaires en matière d'économie pour la gouverne des députés d'en face. Examinons ensemble ce qui s'est passé dernièrement sur les marchés du change dans la perspective de la reprise actuelle de notre devise. Depuis le 1er mars, notre dollar a pris du recul, bien sûr, par rapport à la devise américaine mais le marché international des devises a été particulièrement capricieux et marqué de très

fortes fluctuations. On ne peut pas dire, par conséquent, que le recul de notre monnaie soit dû à une faiblesse grave de notre économie par rapport à la concurrence étrangère.

Depuis le début de la reprise, nous n'avons jamais cessé de gagner du terrain sur le plan de la concurrence. Les salaires et le taux d'inflation ont subi une très forte baisse. Notre productivité industrielle s'est beaucoup améliorée et notre balance commerciale est restée favorable. Les données les plus récentes confirment cette tendance économique. Au cours du dernier trimestre de l'année dernière, l'augmentation du coût unitaire de la main-d'œuvre est tombée à 0.4 p. 100 par rapport au quatrième trimestre de 1983 comparativement à 2.5 p. 100 aux États-Unis. Voilà un revirement spectaculaire par rapport à l'écart de 3.4 p. 100 qui existait entre nos deux pays il y a à peine un an. De même, le taux d'inflation mesuré par le déflateur du PNB, est tombé à 3.8 p. 100 contre 4.2 p. 100 aux États-Unis. Voilà qui montre encore que nous avons assez bien réussi sur ce plan comparativement aux États-Unis.

Enfin, l'excédent commercial du Canada a atteint 18 milliards de dollars alors que les États-Unis enregistraient un déficit officiel de 75 milliards. Étant donné que notre économie se portait bien notre dollar a donc continué d'inspirer confiance pendant la première année de la reprise et il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement à l'avenir.

Mais il n'y a pas que ces facteurs fondamentaux qui influent sur le cours du dollar. Il y en a d'autres qui sont particulièrement évidents actuellement. Au cours des dernières semaines, nous avons vu que les taux d'intérêt avaient augmenté aux États-Unis parce que la reprise s'était manifestée plus rapidement que prévu au cours du premier trimestre de l'année. Le dollar canadien a donc connu des pressions à la baisse et les taux d'intérêt ont augmenté parce qu'on craignait que les autorités monétaires américaines ne prennent des mesures d'austérité, et qu'on doutait que les États-Unis réussissent à réduire leur déficit.

Nous vivons dans une économie libre qui dépend du commerce et des mouvements de capitaux. Nous sommes donc exposés aux aléas de la conjoncture internationale. Il faut donc envisager les fluctuations de notre devise dans cette perspective. Par rapport aux principaux pays de l'OCDE, notre dollar a gagné du terrain; il a progressé de 1 p. 100 de la fin de 1982 jusqu'à aujourd'hui, ce qui représente un gain de plus de 7.5 p. 100 en 1983 et ensuite une baisse de 6 p. 100 jusqu'à maintenant, en 1984.

Si nous prenons la totalité pondérée des échanges, en tenant compte du dollar américain, après être restée très stable en 1983, la valeur de notre dollar est tombée de 2.5 p. 100 depuis février. Malgré des fluctuations apparemment importantes, le dollar canadien est demeuré très stable par rapport aux autres monnaies. Par exemple, en 1983, le Deutsch mark est tombé de 11.9 p. 100 par rapport au dollar américain, le franc français de 18.1 p. 100, la livre britannique de 11.3 p. 100 tandis que le yen japonais a augmenté de 3.4 p. 100.

Pour assurer une reprise soutenue tout en conservant un faible taux d'inflation, il vaudrait mieux avoir un dollar stable et des taux d'intérêt également stables sinon inférieurs. Toutefois, je croyais que tout le monde aurait été conscient du choix difficile que les fluctuations à la baisse du taux de change nous obligent à faire. Malheureusement, cela ne semble pas être le cas. L'opposition voudrait faire croire aux Canadiens qu'avec la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis il est possible de relever la valeur du dollar canadien tout en baissant nos taux d'intérêt.

• (1210)

Cette vision pour le moins simpliste des choses révèle une dangereuse ignorance des choix économiques que doit faire un pays commercial comme le nôtre face à une situation internationale très instable. D'importantes fluctuations à la baisse du taux de change peuvent relancer l'inflation, ce qui réduira la croissance réelle et fera inévitablement augmenter les taux d'intérêt. Par-dessus le marché, si les pressions à la baisse sont compensées par une hausse importante des taux d'intérêt, cela réduira également nos perspectives de croissance à court terme.

M. Blenkarn: Exactement.

M. Lalonde: Je suis heureux d'entendre l'opposition approuver ces deux déclarations.

M. Crosbie: Alors, qu'allez-vous faire?

M. Lalonde: Voilà exactement ce que je m'apprête à vous dire. Comme nous ne sommes pour rien dans les fluctuations récentes du taux de change et des taux d'intérêt, nous ne pouvons pas remédier à la situation.

M. Crosbie: C'est la faute des Éthiopiens, pas la nôtre.

M. Lalonde: La question est de savoir comment y faire face. Ni la Banque du Canada ni moi ne voulons dévaluer le dollar canadien ce qui ferait augmenter le taux d'inflation et, par ricochet, les taux d'intérêt. Nous ne voulons pas non plus de hausses importantes des taux d'intérêt, surtout à ce stade de la reprise économique. Par conséquent, nous avons décidé de modérer les fluctuations du taux de change et des taux d'intérêt. Depuis deux ans, nous avons réussi à réduire l'inflation au prix de durs efforts et j'ai bien l'intention de préserver ce que nous avons gagné sur ce plan et de maintenir la relance à son rythme actuel.

Pour être forte et durable, la reprise économique doit reposer sur les assises solides dont j'ai parlé ici aujourd'hui. C'est en devenant de plus en plus productifs et compétitifs, en nous acquittant de nos responsabilités financières et sociales, en consolidant notre économie par tous les moyens, que nous pourrons donner au Canada un avenir économique meilleur.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai lu cette motion plusieurs fois, et j'ai été chaque fois frappé par son cynisme. J'ai beaucoup de mal à comprendre qu'un parti d'opposition essaie de condamner le gouvernement sans avoir la moindre idée de ce qu'il ferait lui-même pour améliorer la situation.

J'ai abordé un sujet très similaire l'autre jour. J'ai vraiment cherché mais en vain à trouver des solutions aux problèmes que pose l'autre côté, sauf que j'ai cru déceler qu'ils feraient à peu près la même chose que le président des États-Unis—ils pourraient recourir à la formule Reagan pour résoudre les problèmes.

Lorsqu'on parle de la baisse du dollar canadien, il faut envisager le dollar américain et l'économie américaine et se demander si ce déclin n'est pas causé par la politique même que l'opposition adopterait. Jetons un coup d'œil sur les deux principaux problèmes de l'économie américaine à l'heure actuelle, à savoir l'ampleur du déficit américain et, naturellement, l'ampleur du déficit de la balance commerciale des États-Unis. Leur déficit représente quelque 6.1 p. 100 de leur produit national brut. On peut dire à juste titre, à mon avis, que notre déficit représente 6.8 ou 6.9 p. 100 de notre produit national brut. Toutefois, le fait est qu'il y a des différences de calcul qui jouent sur notre optique du problème. Par exemple, selon le bureau du Congrès, le déficit américain va absorber presque tous les capitaux engendrés aux États-Unis au cours de la prochaine année. Il épuisera tout autre investissement sauf ceux provenant de l'étranger. Ce n'est pas le cas de notre déficit; non, ce n'est certes pas le cas, car nous avons deux fois et demie plus de capitaux ou d'épargnes que les États-Unis.

Autrement dit, et compte tenu de la taille de notre économie, nous avons deux fois et demie plus d'investissements privés que les États-Unis. Notre déficit ne changera à peu près rien à cet égard. Là n'est pas le problème.

A part cela, le bureau du Congrès américain laisse entendre que son déficit est presque entièrement structurel. Cela découle de deux choses: la baisse des impôts et la hausse des budgets de défense. Et c'est exactement là ce que proposent nos vis-à-vis, si tant est qu'ils aient quelque chose à proposer: baisser les impôts et hausser le budget de la défense. Ce déficit est tellement structurel qu'à moins de renverser ces deux tendances, il va continuer à augmenter au lieu de disparaître. Près de la moitié de notre déficit est de nature structurelle. Autrement dit, au fur et à mesure que notre économie ira en s'améliorant, le déficit va disparaître ou diminuer de moitié par rapport à son niveau actuel.

M. Nickerson: Ce n'est pas vrai.

M. McRae: Ce sont là deux facteurs très importants. Les députés d'en face font signe que non, mais je leur demande de me dire en quoi j'ai tort. Ils ne s'occupent pas de ces facteurs. Ils en parlent de loin. Ils parlent de blâmer un gouvernement sans avoir la moindre idée de ce qu'ils feront pour améliorer la situation, si ce n'est d'appliquer une politique très vague qui semble alignée sur les théories économiques à la Reagan.

Article 21 du Règlement

M. McDermid: Comment se fait-il, dans ces conditions, que le déficit ait augmenté chaque année depuis le budget Turner?

M. McRae: Je vois qu'il est 13 heures. Je voudrais me reposer un peu et reprendre mes propos dès que nous en reviendrons à l'ordre du jour.

Le président suppléant (M. Herbert): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE COMMONWEALTH

COMMÉMORATION DU JOUR DU COMMONWEALTH

Mme Suzanne Beauchamp-Niquet (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous fêtons aujourd'hui au Canada et ailleurs dans le monde le Jour du Commonwealth. Lors de la réunion des chefs de gouvernements du Commonwealth, qui a eu lieu en Jamaïque en 1975, le premier ministre a proposé qu'une journée commémore chaque année notre adhésion à cette association unique en son genre.

Le deuxième lundi de mars a donc été retenu, et il a été convenu de consacrer cette journée surtout à des fins éducatives, notamment à l'éveil de l'intérêt des écoliers canadiens pour le Commonwealth et ses nombreuses activités dans le monde entier.

Nombreux sont ceux qui ont entendu parler des réunions des chefs de gouvernements, des ministres et des hauts fonctionnaires du Commonwealth, et des liens étroits qui unissent nos parlementaires. Mais ce que plusieurs ignorent peut-être, c'est qu'il y a également dans les coulisses plus de 250 organisations bénévoles, membres du Commonwealth, qui réunissent des personnes de toutes les conditions sociales, associations professionnelles, dirigeants syndicaux, universitaires, étudiants et autres groupes. Ces contacts personnels et étroits dans toutes les régions du globe favorisent un rapprochement au sein du Commonwealth et sont en train de créer un climat de stabilité internationale pour les générations de demain.

Je me demande combien de personnes savent que le Canada a joué un rôle clé au fil des ans, dans l'évolution du Commonwealth qui, d'ancien empire colonial qu'il était, est devenu une association égalitaire de nations indépendantes qui reconnaissent toutes la Reine comme leur chef symbolique. Elles le font toujours aujourd'hui, et le Commonwealth demeure un élément important de leur politique étrangère.

M. Crosbie: Monsieur le Président, le ministre peut-il nous dire si, depuis sa nomination au poste de ministre des Finances, son collègue, le ministre de la Justice (M. MacGuigan), a cherché à discuter avec lui des réalisations du gouvernement sur le plan économique? Lui a-t-il proposé des mesures qui favoriseraient la reprise?

Durant la journée d'hier, le ministre de la Justice a annoncé qu'il se portait candidat dans la course à la direction du parti libéral. Il compte axer sa campagne sur la nécessité d'opérer une réforme économique au Canada. Il faut entendre par là que le programme du ministre des Finances aurait lieu d'être remanié, amélioré ou changé. Son collègue lui a-t-il donc fait des recommandations à cet égard? Et, si oui, pourquoi le ministre des Finances n'en a-t-il pas tenu compte? Expliquerait-il également à la Chambre pourquoi le ministre de la Justice a attendu aussi longtemps avant de faire part des réformes économiques qui s'imposent? Il fait partie du gouvernement depuis quatre ans déjà. En ce qui concerne la population en général, il n'a pas dit un seul mot en ces quatres années. Il a laissé entrer en vigueur les politiques économiques sans intervenir. Le ministre pourrait-il éclairer notre lanterne? Depuis hier, le ministre de la Justice a-t-il parlé au ministre des Finances du genre de réformes économiques qui pourraient aider les Canadiens si elles étaient mises en œuvre?

M. Lalonde: Monsieur le Président, je serais très heureux de répondre de façon relativement détaillée à la question du député. En tout premier lieu, tous mes collègues ont collaboré à l'élaboration des deux derniers budgets. Ils ont eu l'occasion de faire des recommandations qui ont servi à formuler les budgets. Comme mon parti entame une campagne en vue de l'élection d'un nouveau chef, j'espère bien que plusieurs candidats continueront à donner des idées.

Monsieur le Président, contrairement au parti conservateur, le parti que représentent les députés de ce côté-ci de la Chambre est le parti de la réforme et du changement réfléchi. Il en a toujours été ainsi. Le parti continuera dans cette voie. Ce n'est pas un parti tourné vers le passé, comme le parti conservateur. Ce n'est pas un parti immobiliste ou réactionnaire. Mon parti se remet toujours en question, lui et ses politiques, pour mieux s'adapter aux besoins actuels et futurs.

Je signale au député que dans mon budget du 15 février, nous avons instauré une réforme économique en créant le programme de participation aux gains pour les travailleurs canadiens, afin de les inciter à s'intéresser davantage à l'avenir de leur usine et être plus productifs et plus concurrentiels. Nous avons instauré une réforme du régime de pensions, pour les travailleurs à temps partiel, dont 72 p. 100 sont des femmes. Nous avons instauré une réforme dans d'autres secteurs du régime des pensions pour que les droits soient dévolus rapidement et pour faciliter la transférabilité des pensions. Voilà des secteurs où nous avons instauré des réformes dans les deux derniers budgets. Je suis très heureux de constater que les candidats ont l'intention de continuer dans cette voie au lieu d'imiter les conservateurs. Le parti conservateur est un parti immobiliste.

Les conservateurs disent que pour connaître leurs intentions, il faut les élire. Le député de Saint-Jean-Ouest a dit ceci: «Si les Canadiens savaient ce que nous ferions, nous ne serions jamais élus.» Je crois que les Canadiens comprennent de plus en plus ce que les conservateurs feraient, et cette perspective leur semble de moins en moins attrayante. Les conservateurs ne peuvent pas continuer à parler de consacrer plus d'argent à la défense, à l'aide et à la recherche et au développement, tout en réduisant le déficit et les impôts. En fait, la seule précision que les conservateurs aient donnée, par l'entremise du député de Saint-Jean-Ouest, c'est qu'ils réduiraient les pensions de vieillesse et les allocations familiales. Dans le discours du trône, le premier ministre (M. Trudeau) a dit qu'avec un gouvernement conservateur, il valait mieux ne pas être pauvre, malade ou vieux. Les conservateurs s'en prennent même aux femmes maintenant.

Le président suppléant (M. Herbert): C'est la fin de la période de dix minutes consacrée aux questions et aux commentaires.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, il est incroyable que le ministre des Finances (M. Lalonde) se permette ce genre de remarque, lui qui n'a pas hésité à puiser 200 millions de dollars dans les coffres de l'État pour sauver les apparences. Il a parlé du parti de la réforme et de la responsabilité. Il a raison dans un sens, car son parti a effectivement besoin d'une bonne réforme et il est responsable de la destruction du pays. C'est indéniable, monsieur le Président.

Nous assistons aujourd'hui à ce que je qualifierais gentiment de concours de somnolence plutôt que de course à la direction. En effet, la chose la plus gentille que je puisse dire au sujet des personnes qui ont annoncé leur candidature jusqu'à présent, c'est qu'elles ont dû dormir pendant quatre ans pour avoir l'impression qu'elles appartenaient au bon parti ou à un parti qui peut faire du bien au pays. Je pense que le concours de somnolence va se transformer dans le courant de la semaine en concours d'inconsistance, quand le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts), le roi de l'assiette au beurre, l'empereur de la caisse noire, va se lancer dans la course.

Il est impossible de se réjouir en prenant la parole aujourd'hui à la Chambre des communes pour parler de la motion à l'étude, monsieur le Président. On ne peut s'empêcher de regretter qu'une telle motion soit nécessaire et que la Chambre soit obligée, une fois de plus, de passer un certain temps à expliquer aux Canadiens ce qui est arrivé au pays depuis quatre ans sous la direction du gouvernement libéral.

Il a été question aujourd'hui de la valeur du dollar canadien. Au cours des quatre dernières années de règne des libéraux, la valeur de notre dollar a baissé de 8c. Que représente 8c., monsieur le Président? Je vais vous dire ce qu'une diminution de 8c. de la valeur du dollar canadien représente pour quelqu'un qui gagne environ $5 l'heure, ou qui vit avec $800 à $1,000 par mois provenant d'une pension ou de prestations d'assurance-chômage. Cette baisse se traduit par une perte de pouvoir d'achat comprise de $64 à $80 par mois. C'est supérieur au montant que le ministre des Finances a décidé de donner en sus aux personnes âgées en haussant le supplément de revenu garanti. D'un côté le gouvernement fait sa petite publicité dans le budget en affirmant qu'il va aider les citoyens de l'âge d'or. D'un autre côté, monsieur le Président, il diminue leur pouvoir d'achat subrepticement en réduisant la valeur du dollar canadien. Les citoyens âgés du Canada se retrouvent ainsi dans une situation moins enviable après quatre ans qu'ils ne l'étaient au début de cette période.

Le gouvernement accorde une grande importance aux relations publiques pour tenter de se créer une image positive dans l'esprit de la population. Il donne de l'argent d'une main, mais il le reprend de l'autre à cause d'impôts dissimulés et de la baisse de notre dollar. Les Canadiens devraient examiner leur situation et se demander s'ils sont réellement plus à l'aise financièrement quatre ans après les dernières élections. Ont-ils plus d'argent à dépenser comme ils l'entendent? Ont-ils les moyens d'aller plus souvent au cinéma ou au restaurant? Ou doivent-ils au contraire se serrer la ceinture? Leur revenu a-t-il été victime d'un phénomène mystérieux? En fait, les Canadiens ont-ils moins d'argent à dépenser à leur guise? Doivent-ils consacrer une plus grande partie de leur revenu à des choses essentielles comme la nourriture, les vêtements et le logement?

• (1230)

L'immense majorité des citoyens se trouvent dans cette situation. Après quatre ans, les Canadiens sont obligés de dépenser un pourcentage beaucoup plus important de leur revenu pour l'alimentation, les vêtements et le logement. Il leur reste moins d'argent à dépenser comme ils le voudraient. C'est le résultat des derniers budgets. Le gouvernement ramasse de l'argent grâce à des impôts dissimulés. Il ne touche pas trop à l'impôt sur le revenu des particuliers, préférant taxer indirectement l'énergie, les produits manufacturés et les prestations d'assurance-chômage. A côté de cet argent qui s'en va en impôts, le gouvernement a dévalué le dollar. Cela signifie que, depuis quatre ans, tous les dollars que nous avons gagnés ont été amputés de 8c. supplémentaires à cause de la dévaluation. C'est malhonnête, immoral et mauvais pour le pays.

Je voudrais parler surtout ce matin du problème du chômage, qui est à mon avis le problème numéro un au Canada. Le ministre des Finances nous parle de déficits, d'impôts et d'autres questions. Il est malheureusement vrai que nous avons un déficit. Il s'ensuit que nous dépensons aujourd'hui de l'argent que nos enfants devront rembourser demain en payant plus d'impôts. Aurions-nous un déficit si les 1,500,000 chômeurs canadiens avaient du travail? Serait-il nécessaire d'augmenter les impôts pour tenter d'équilibrer le budget si l'on pouvait donner un emploi à ces 1,500,000 chômeurs, de manière qu'ils deviennent des contribuables au lieu d'être à la charge de l'État? Le bon sens nous montre que la seule façon de sortir du désastre économique dans lequel les libéraux ont plongé le Canada avec l'aide du NPD, c'est d'élire un gouvernement dont le principal objectif sera de redonner du travail aux 1,500,000 Canadiens qui sont actuellement chômeurs, pour en faire des contribuables.

Il y avait une page intéressante dans le *Globe and Mail* de samedi. Un premier article avait pour titre: «Le taux de chômage grimpe à 11.3 p. 100». Juste en dessous, on pouvait lire la manchette suivante: «Le taux de chômage tombe à 7.8 p. 100 aux États-Unis». Depuis dix ans, combien de fois ne nous a-t-on pas rabâché que nous n'avions pas de prise sur nos problèmes parce qu'ils étaient liés à la conjoncture internationale? Je prétends que notre situation serait bien meilleure s'il en était ainsi. D'autres pays obtiennent de meilleurs résultats que nous. Par exemple, alors que notre taux de chômage augmente, celui des États-Unis diminue. En fait, le nôtre est pratiquement de 50 p. 100 plus élevé que celui de ce pays, en dépit du fait que nous avons plus de ressources potentielles par personne que tout autre pays au monde. Nous avons la possibilité d'avoir le niveau de vie le plus élevé du monde. Mais, au lieu de cela, nous nous classons 13e ou 14e.

Lorsque le gouvernement et ses éventuels candidats à la direction du parti ont été élus, nous nous classions deuxième parmi les autres pays du monde au chapitre du niveau de vie et nous espérions être premiers. Mais notre situation s'est détériorée, non à cause d'événements internationaux, mais à cause de notre politique intérieure. Nous avons reculé en raison des choix effectués par le cabinet libéral et approuvés par les députés libéraux de l'arrière-ban et, à l'occasion, ceux du NPD. Voilà la tragédie du pays. Nous avons vu une coalition de gens qui vivent dans un monde de rêve, qui n'ont pas les pieds sur terre, et l'élection de députés dont la politique est basée sur quelques vagues idées qui existent dans leur petite tête. Non seulement le gouvernement arrête sa politique sans écouter ce que les députés ont à dire, mais il ne prend même pas la peine d'écouter ce que disent ceux qui ont les pieds sur terre, ceux qui font réellement marcher le pays.

Il y a environ quatre ans que j'ai dit à ce gouvernement, à l'automne de 1980, que sa politique conduirait à une augmentation massive du chômage lequel, à son tour, amènerait une hausse des crises cardiaques, de l'alcoolisme, des dépressions, des suicides et des querelles domestiques violentes. Le ministre du Travail de l'époque a dit qu'aucun chiffre ne permettait de conclure cela. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré que j'étais malade, que rien de semblable ne se produirait. Toute personne qui prenait la peine d'étudier les données scientifiques pouvait le prévoir pourtant. C'étaient des phénomènes prévisibles et ils se sont produits.

Qu'aurait fait un gouvernement ayant les pieds sur terre pour prévenir cette situation? On aurait pu espérer qu'un gouvernement qui savait qu'il allait créer une augmentation du chômage soit compatissant, responsable et enclin à faire des réformes. On aurait pu s'attendre à ce qu'il dépense de l'argent pour résoudre les problèmes qu'il allait créer. Il n'y a pas de doute que c'était prévisible et qu'il fallait prendre des mesures en conséquence. Mais qu'a fait le gouvernement? Il a commencé à réduire les dépenses dans les domaines où il augmentait les coûts.

D'après la constitution canadienne, les gouvernements provinciaux ont compétence dans les domaines de la santé, de l'enseignement et des services sociaux. Nous avons vu les ministres des Finances définir une politique créant une augmentation des frais de la santé, de l'enseignement et de l'assistance sociale, autant de services que doivent fournir les gouvernements provinciaux. Ensuite, le gouvernement fédéral a diminué sa contribution à ce palier de gouvernement, puis il a eu l'audace de déclarer à la nation que les gouvernements provinciaux ne faisaient pas leur part. Ceux-ci n'étaient pas la cause du problème, ils avaient tenté de leur mieux de parer aux conséquences des difficultés créées par le gouvernement fédéral mais leur travail a été entravé par les décisions budgétaires délibérées du gouvernement fédéral qui a réduit les dépenses dans les domaines où les besoins allaient augmenter.

Nous en avons vu des imbécillités depuis quatre ans que ce gouvernement est au pouvoir. Nous avons vu se succéder les groupes d'étude sur le problème du chômage. La semaine dernière encore, il y en a un qui a relevé la nécessité des congés d'étude. Pendant 14 mois j'ai été vice-président d'un groupe de travail parlementaire sur le chômage dans les années 1980 auquel siégeait aussi le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid). Il y avait sept membres au comité: quatre libéraux, un néo-démocrate et deux conservateurs. Je me rappelle une réunion à Yellowknife. Savez-vous qui s'était rendu à cette séance de travail, monsieur le Président? Seulement deux conservateurs, et aucun des cinq autres. Ces gens n'avaient aucun intérêt électoral à Yellowknife . . .

• (1240)

M. McDermid: C'était trop loin pour y aller.

M. Hawkes: . . . ils ne se sont pas donné la peine de s'y rendre et c'est pourquoi ils n'ont rien appris. Ils ne se sont pas donné la peine d'entendre ce que les Canadiens avaient à dire là-dessus.

Nous avons consacré 14 mois à ce groupe de travail. Nous avons préparé plus de deux cents recommandations à l'intention du gouvernement. Plusieurs thèmes en ressortaient. Nous avons prié le gouvernement d'accepter ces recommandations en totalité, ou en partie. Nous pensions que ce serait-là un premier pas vers la résolution du problème du chômage. Si nous en sommes persuadés, c'est que nous avons écouté les Canadiens 14 mois durant. Des gens travaillant un peu partout au Canada sont venus à nous, des gens qui ont les deux pieds sur terre et qui nous ont proposé des solutions pratiques. Nous avons présenté notre rapport à la Chambre, après quoi il a été transmis au cabinet. Quelle suite lui a-t-on donnée? Qu'a fait le gouvernement avec ces conseils en 1981? Je vais vous le dire, monsieur le Président: à toutes fins pratiques, rien du tout.

Qu'ont fait les ministres qui se sont succédé? Ils ont établi de nouveaux groupes de travail. Nous savons depuis longtemps déjà que près de 30 p. 100 de la population active, des adultes employés ou désireux de travailler, sont pratiquement inalphabètes. Certains n'ont pas suffisamment d'instruction pour profiter pleinement de l'ère électronique. D'autres n'ont pas poussé leurs études assez loin pour pouvoir bénéficier convenablement des programmes de formation et de recyclage dans les domaines professionels de l'avenir. Ce phénomène persiste au Canada depuis des décennies.

Quelles mesures le gouvernement prend-il depuis quatre ans pour corriger la situation? Il a fait fi de nos recommandations. Bien pis; il a pris des mesures précisément contraires. Et dire que ces bonnes gens d'en face prétendent se soucier du sort du l'humanité! Pourtant, le gouvernement a supprimé les crédits consacrés à la formation de base, soit les crédits nécessaires pour apprendre aux gens à lire et à écrire. Le gouvernement ne considère pas ce domaine comme prioritaire; il ne se soucie donc guère du sort des 30 p. 100 de la population active qui ne savent pas bien lire ou écrire. Il préférerait tout bonnement leur verser les prestations de l'assistance sociale ou encore leur accorder périodiquement de l'assurance-chômage. C'est pourquoi ces gens-là vont probablement voter pour le gouvernement. Il admet tout simplement qu'il s'est désintéressé de leur sort et n'a pas l'intention de leur donner le moyen d'apprendre à lire, à écrire et à se hisser au même niveau que les autres Canadiens.

La semaine passée, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a reçu le rapport d'un groupe d'étude consultatif qui lui recommande en priorité de s'attaquer au problème de l'analphabétisme, en dépit du fait que le gouvernement n'alloue aucune subvention à cette fin depuis quatre ans. C'est le cinquième ou sixième groupe d'étude à faire cette recommandation depuis quatre ans. Le ministre de la ville de Toronto, candidat en puissance à la direction du parti, n'a même pas eu le courage de dire que le groupe d'étude a raison, que le problème, si grave soit-il, n'est pas insurmontable et qu'il devrait avoir la priorité.

M. McDermid: Les libéraux ne veulent pas l'admettre.

M. Hawkes: Malheureusement, le candidat en puissance n'a eu ni la sagesse ni le courage d'admettre ouvertement que le groupe d'étude a raison.

M. McDermid: Ils refusent de l'admettre.

M. Hawkes: Comme le dit mon collègue, ils refusent d'admettre que le problème existe depuis les 15, 19 ou 20 ans qu'ils sont au pouvoir. Quand il est question de l'avenir et des emplois de demain, le gouvernement ne tient pas à avouer publiquement qu'il s'est complètement lavé les mains du sort de 30 p. 100 des travailleurs.

Par sa politique fiscale, le gouvernement incite les Canadiens à investir dans des choses matérielles comme les édifices, le béton, la brique et le mortier, mais il montre qu'il ne se soucie guère des Canadiens ordinaires. Sur le plan fiscal, il n'incite nullement les Canadiens à investir dans leur propre avenir. Pour le gouvernement, le capital humain n'a aucune valeur, ce sont les choses matérielles qui comptent, non pas les personnes.

Monsieur le Président, il suffit d'examiner le budget que nous sommes en train de critiquer pour constater que le gouvernement, comme il l'a fait dans ses budgets précédents, ne tient aucun compte de ceux qui lui recommandent sagement d'exploiter les ressources humaines au lieu d'accorder des dégrèvements fiscaux aux investissements matériels. Le parti libéral a besoin d'être réformé et les électeurs canadiens vont s'en charger, dès qu'ils en auront l'occasion.

M. McDermid: Monsieur le Président, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a parlé du groupe de travail sur les perspectives d'emploi pour les années 80. L'une des réalités renversantes dont nous avons pris conscience au cours de notre tournée à travers le Canada est le taux d'analphabétisme fonctionnel. J'en ai été bouleversé, comme l'ont été, je le sais, tous les membres du groupe de travail. Pour une raison que j'ignore, le gouvernement fédéral s'est abstenu de toute intervention dans le domaine de la formation de base. Le député voudrait-il nous en dire un peu plus long sur les recommandations qu'a faites le groupe de travail sur les perspectives d'emploi pour les années 80?

M. Hawkes: Monsieur le Président, le rapport du groupe de travail insiste sur plusieurs points que j'estime importants. Il insiste premièrement sur l'encouragement à donner aux particuliers et aux entreprises pour qu'ils investissent dans les ressources humaines et fassent servir le régime fiscal à cette fin. Cette recommandation est passée inaperçue depuis trois ans et

il n'en a pas été question dans les discours des candidats à la direction du parti.

Deuxièmement, on a reconnu l'existence de groupes particulièrement menacés, comme les handicapés, les analphabètes fonctionnels et ceux qui retournent sur le marché du travail après vingt ans. On a mis beaucoup de temps et de soin à chercher un moyen d'aider ces groupes pour qu'ils puissent s'intégrer pleinement dans la population active dans les plus brefs délais possibles. Il n'a été tenu compte de pratiquement aucune des ces recommandations.

Des recommandations portaient sur la nécessité de prévisions, de simple collecte de données, afin qu'on puisse dire à ces jeunes quelle semble être la tendance et quelles compétences professionnelles seront nécessaires plus tard. Les jeunes pourraient alors faire un choix judicieux dans leur programme d'études. Nous sommes en 1984, monsieur le Président et ce système n'existe pas encore. Les données ne sont pas disponibles. Les jeunes, privés de cette base de données dont le pays a un besoin si urgent, doivent décider à l'aveuglette comment le mieux orienter leurs études.

Encore aujourd'hui, des quantités énormes de fonds fédéraux sont dépensés pour la formation à des compétences devenues inutiles.

M. McDermid: C'est bien vrai.

M. Hawkes: Il y a de nombreuses lacunes. Les employeurs ne peuvent engager de travailleurs aux compétences voulues. Nous avons assisté à la création de caisses noires. Au lieu de dépenser de l'argent pour instruire nos jeunes, pour recycler les travailleurs et ceux qui désirent reprendre la vie active, nous avons mis des centaines de millions de dollars entre les mains de ministres, afin qu'ils puissent créer des emplois pour leurs amis grâce à l'argent des contribuables et assurer la réelection de députés libéraux. C'est dégoûtant, il faut que cela cesse. Les Canadiens guettent l'occasion de changer tout cela une fois pour toutes.

• (1250)

M. Crosbie: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Je me demande s'il pourrait me donner une explication. J'ai remarqué que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts), qui n'est pas ici ce matin, a exhorté le gouvernement libéral à adopter une nouvelle politique pour les années 1980. Selon lui, il faut instaurer un nouveau libéralisme caractérisé par une nouvelle politique qui préparerait le Canada à relever le défi de l'avenir. A l'entendre, nous avons besoin d'un nouveau libéralisme au Canada. Il existe aussi, d'après moi, un libéralisme qui n'a pas la cote notamment. Le ministre de la Justice (M. MacGuigan) préconise une réforme économique au Canada. Selon le ministre d'État chargé du Développement économique, les gens doivent comprendre que les gouvernements ne peuvent pas se permettre d'emprunter encore et toujours, mais le gouvernement prévoit d'emprunter 119 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années. Selon le député, pourquoi ces ministres ne sont-ils pas d'accord avec le gouvernement? Les libéraux sont au pouvoir depuis seize ans. D'après le député, pourquoi ont-ils perdu la faveur populaire? Ne se rendent-ils pas compte un peu tard qu'un changement s'impose? Qu'en pense le député?

Le président suppléant (M. Herbert): Je tiens à signaler à la Chambre qu'en principe, les questions doivent porter sur le discours du député qui vient de terminer ses observations. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) pourrait peut-être poser ses questions autrement à l'avenir.

M. Hawkes: Monsieur le Président, la question du député s'appuie sur une hypothèse que je ne suis pas prêt à accepter, à savoir que les députés d'en face sont allés jusqu'à se demander si le pays avait besoin d'une nouvelle orientation politique. Il est manifeste que les députés d'en face se contentent de parler du besoin de nouvelles politiques. Ils parlent des problèmes que représentent une augmentation du prix de l'essence de 18c. le gallon et une réglementation des prix et des salaires. Ils disent une chose et en font une autre. L'histoire se répète tellement souvent que nous n'avons même plus besoin d'écouter les mots qu'ils emploient. Ils utilisent des mots comme «nouveau» parce que les sondages leur disent que nous sommes dans une ère nouvelle. Ils insèrent le mot «nouveau» dans leurs discours le plus souvent possible, mais absolument rien qui n'indique qu'un seul des députés d'en face comprend ce que sont les problèmes des Canadiens moyens ou comment ceux-ci voudraient que ces problèmes soient résolus. Ils n'ont que sondages, slogans et idées qu'ils disent nouvelles. Ils utilisent le mot «nouveau» sans réfléchir. Je pense qu'un examen approfondi de ce qu'ils ont fait au cours des années le prouvera aux Canadiens. Nous assistons plutôt à un exercice d'incitation à la léthargie.

Le président suppléant (M. Herbert): Le député de Saint-Jean-Ouest peut poser une brève question supplémentaire portant sur le discours du député.

M. Crosbie: Oui, monsieur le Président. Le député a parlé d'un exercice d'incitation à la léthargie, en l'occurrence le congrès libéral. Comment se fait-il que John Turner, qui n'a pas paru en public depuis neuf ans, semble être le seul espoir du parti libéral? Le député pense-t-il que les autres candidats devraient se retirer de la course et se rendre à l'évidence parce que seul quelqu'un qui n'a rien eu à voir avec le parti libéral pendant neuf ans a la moindre chance de recevoir l'appui du public canadien?

M. Hawkes: C'est bien connu . . .

Le président suppléant (M. Herbert): Ce serait bien difficile de trouver le rapport entre cette question et le discours du député. Je permettrai cependant à ce dernier de répondre.

M. Hawkes: Merci, monsieur le Président. Je pense que le député qui a posé la question veut me rappeler que je possède un doctorat en psychologie. La mémoire humaine est un phénomène extraordinaire. Quand nous songeons à l'homme d'hier, c'est plus facile de le voir sous un jour favorable parce qu'hier c'était il y a bien longtemps. L'homme d'aujourd'hui n'a rien en sa faveur. Tout le monde l'a trop frais en mémoire. Il sera plus facile pour nous de battre quelqu'un à qui l'on peut imputer les problèmes d'aujourd'hui. L'homme d'hier, à cause de la fragilité de la mémoire humaine, et uniquement pour cette raison, a une cote un peu meilleure dans les sondages d'opinion publique. D'après ce que les gens d'aujourd'hui se souviennent de l'homme d'hier, on peut cependant s'attendre à ce qu'il perde ses moyens et son avantage plutôt rapidement lui aussi.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai lu cette motion plusieurs fois, et j'ai été chaque fois frappé par son cynisme. J'ai beaucoup de mal à comprendre qu'un parti d'opposition essaie de condamner le gouvernement sans avoir la moindre idée de ce qu'il ferait lui-même pour améliorer la situation.

J'ai abordé un sujet très similaire l'autre jour. J'ai vraiment cherché mais en vain à trouver des solutions aux problèmes que pose l'autre côté, sauf que j'ai cru déceler qu'ils feraient à peu près la même chose que le président des États-Unis—ils pourraient recourir à la formule Reagan pour résoudre les problèmes.

Lorsqu'on parle de la baisse du dollar canadien, il faut envisager le dollar américain et l'économie américaine et se demander si ce déclin n'est pas causé par la politique même que l'opposition adopterait. Jetons un coup d'œil sur les deux principaux problèmes de l'économie américaine à l'heure actuelle, à savoir l'ampleur du déficit américain et, naturellement, l'ampleur du déficit de la balance commerciale des États-Unis. Leur déficit représente quelque 6.1 p. 100 de leur produit national brut. On peut dire à juste titre, à mon avis, que notre déficit représente 6.8 ou 6.9 p. 100 de notre produit national brut. Toutefois, le fait est qu'il y a des différences de calcul qui jouent sur notre optique du problème. Par exemple, selon le bureau du Congrès, le déficit américain va absorber presque tous les capitaux engendrés aux États-Unis au cours de la prochaine année. Il épuisera tout autre investissement sauf ceux provenant de l'étranger. Ce n'est pas le cas de notre déficit; non, ce n'est certes pas le cas, car nous avons deux fois et demie plus de capitaux ou d'épargnes que les États-Unis.

Autrement dit, et compte tenu de la taille de notre économie, nous avons deux fois et demie plus d'investissements privés que les États-Unis. Notre déficit ne changera à peu près rien à cet égard. Là n'est pas le problème.

A part cela, le bureau du Congrès américain laisse entendre que son déficit est presque entièrement structurel. Cela découle de deux choses: la baisse des impôts et la hausse des budgets de défense. Et c'est exactement là ce que proposent nos vis-à-vis, si tant est qu'ils aient quelque chose à proposer: baisser les impôts et hausser le budget de la défense. Ce déficit est tellement structurel qu'à moins de renverser ces deux tendances, il va continuer à augmenter au lieu de disparaître. Près de la moitié de notre déficit est de nature structurelle. Autrement dit, au fur et à mesure que notre économie ira en s'améliorant, le déficit va disparaître ou diminuer de moitié par rapport à son niveau actuel.

M. Nickerson: Ce n'est pas vrai.

M. McRae: Ce sont là deux facteurs très importants. Les députés d'en face font signe que non, mais je leur demande de me dire en quoi j'ai tort. Ils ne s'occupent pas de ces facteurs. Ils en parlent de loin. Ils parlent de blâmer un gouvernement sans avoir la moindre idée de ce qu'ils feront pour améliorer la situation, si ce n'est d'appliquer une politique très vague qui semble alignée sur les théories économiques à la Reagan.

Article 21 du Règlement

M. McDermid: Comment se fait-il, dans ces conditions, que le déficit ait augmenté chaque année depuis le budget Turner?

M. McRae: Je vois qu'il est 13 heures. Je voudrais me reposer un peu et reprendre mes propos dès que nous en reviendrons à l'ordre du jour.

Le président suppléant (M. Herbert): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE COMMONWEALTH

COMMÉMORATION DU JOUR DU COMMONWEALTH

Mme Suzanne Beauchamp-Niquet (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous fêtons aujourd'hui au Canada et ailleurs dans le monde le Jour du Commonwealth. Lors de la réunion des chefs de gouvernements du Commonwealth, qui a eu lieu en Jamaïque en 1975, le premier ministre a proposé qu'une journée commémore chaque année notre adhésion à cette association unique en son genre.

Le deuxième lundi de mars a donc été retenu, et il a été convenu de consacrer cette journée surtout à des fins éducatives, notamment à l'éveil de l'intérêt des écoliers canadiens pour le Commonwealth et ses nombreuses activités dans le monde entier.

Nombreux sont ceux qui ont entendu parler des réunions des chefs de gouvernements, des ministres et des hauts fonctionnaires du Commonwealth, et des liens étroits qui unissent nos parlementaires. Mais ce que plusieurs ignorent peut-être, c'est qu'il y a également dans les coulisses plus de 250 organisations bénévoles, membres du Commonwealth, qui réunissent des personnes de toutes les conditions sociales, associations professionnelles, dirigeants syndicaux, universitaires, étudiants et autres groupes. Ces contacts personnels et étroits dans toutes les régions du globe favorisent un rapprochement au sein du Commonwealth et sont en train de créer un climat de stabilité internationale pour les générations de demain.

Je me demande combien de personnes savent que le Canada a joué un rôle clé au fil des ans, dans l'évolution du Commonwealth qui, d'ancien empire colonial qu'il était, est devenu une association égalitaire de nations indépendantes qui reconnaissent toutes la Reine comme leur chef symbolique. Elles le font toujours aujourd'hui, et le Commonwealth demeure un élément important de leur politique étrangère.

Article 21 du Règlement

Le Commonwealth est également l'une des grandes voies qu'emprunte l'aide fournie par le Canada aux pays en voie de développement. Les Canadiens peuvent être fiers de savoir que leur pays est le plus important donateur du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, qui est le service responsable de l'aide au développement du Secrétariat.

Le Commonwealth, monsieur le Président, est l'association multilatérale la plus ancienne dont le Canada fait partie, et il est plus vivant que jamais. Depuis le Jour du Commonwealth de l'an dernier, deux autres nations indépendantes, Saint-Christophe-et-Nièves et le Brunéi ont adhéré au Commonwealth, ce qui porte le nombre total des membres à 49. Ce réseau de nations, grandes et petites, riches et pauvres, situées au nord et au sud, et réunissant de multiples races et religions, est un forum de discussion incomparable où se déroulent des échanges de vues francs et simples dans une atmosphère de famille. Pour le monde en général, voilà un exemple de collaboration multilatérale qui porte fruits.

Pour cette raison, monsieur le Président, il est approprié que nous célébrions ce jour et tout ce que le Commonwealth représente.

* * *

[*Traduction*]

LE JOUR DU COMMONWEALTH

ON SALUE LA FAMILLE DES NATIONS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, aujourd'hui, 12 mars et deuxième lundi du mois, nous célébrons le Jour du Commonwealth. En 1975, le Canada a décidé de réserver une journée chaque année pour rappeler cette institution remarquable qui compte actuellement 49 pays de toutes les races, croyances et cultures allant de pays aux dimensions d'un continent comme le Canada et l'Australie jusqu'à de minuscules pays insulaires dont les noms sont très peu connus ailleurs dans le monde, comme par exemple, Kiribati et Tuvalu dans le sud du Pacifique tous reconnaissant Sa Majesté, la reine Elisabeth II comme chef du Commonwealth tandis que de nombreux autres tels que le Canada la reconnaissent également comme chef d'État.

Le Commonwealth, et c'est sa principale activité, organise des réunions très libres qui regroupent régulièrement les chefs de gouvernement. Plutôt que de s'en remettre aux pouvoirs exécutifs pour atteindre une certaine efficacité, on tient putôt des conférences où les États peuvent exposer librement leurs préoccupations réciproques dans des discussions d'ordre privé. A mon avis, c'est là la plus grande force du Commowealth.

Nous saluons aujourd'hui le Commonwealth constitué de pays libres qui, liés par un respect mutuel, se sont engagés à vivre pacifiquement dans un monde agité pour le plus grand bien de leurs intérêts communs.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—ON CONTESTE LA PROPRIÉTÉ DU NOM

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur le Président, aujourd'hui je voudrais vous parler d'une question que m'a signalée un électeur de Malpèque au sujet de l'appellation des pensions versées aux personnes âgées. Ce dernier déplore l'expression Sécurité de la vieillesse. Il estime qu'il est bien inutile de souligner le fait qu'il s'agit de prestations versées à des personnes d'un certain âge et suggère un terme moins blessant par exemple, Sécurité des personnes âgées. Aux États-Unis, ces pensions sont appelées pensions de sécurité sociale, non pensions de la vieillesse.

Personne d'entre nous n'aime à se faire rappeler que nous vieillissons tous. La vieillesse est une étape qui est loin de nous remplir d'enthousiasme parce que nous nous sentirons alors un peu dépassé. Bien que ce ne soit assurément pas vrai, en général nous considérons la vieillesse comme un état d'invalidité croissante.

L'appellation Sécurité de la vieillesse est inexacte puisque personne ne peut dire à quel âge on devient vieux. De nos jours, avoir 65 ans n'est pas synonyme d'être vieux. Par conséquent, il ne convient pas de désigner ces prestations comme des pensions de sécurité de la vieillesse. Il serait préférable de désigner comme personnes âgées les gens de 65 ans parce qu'ils sont effectivement nos aînés. Bien des gens de 65 ans sont plus actifs que d'autres beaucoup plus jeunes. Pour toutes ces raisons, je crois que l'appellation Pensions de la sécurité de la vieillesse devrait être remplacée par «Sécurité des personnes âgées».

J'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) examinera ma suggestion afin que le mot «vieillesse» ne s'applique plus aux pensions versées à ceux qui ont plus de 65 ans.

* * *

LES MUSÉES ET LES GALERIES D'ART

LA GALERIE D'ART DE HAMILTON—ON DEMANDE DE LUI DÉCERNER LE TITRE DE MUSÉE ASSOCIÉ

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la Galerie d'art de Hamilton, située dans ma circonscription de Hamilton-Ouest, demande depuis quelques années aux Musées nationaux du Canada d'accéder au rang de musée associé. Il existe hélas! depuis 1975 un protocole limitant le nombre des galeries et des musées qui peuvent accéder chez nous au rang de musée associé.

Par suite de ce protocole, un groupe de 25 galeries et musées sont favorisés quand le gouvernement fédéral entreprend de répartir ses subventions. Pourtant, pour ce qui est de recueillir et de conserver les œuvres d'art, la Galerie d'art de Hamilton figure au Canada au quatrième rang, après la Galerie nationale du Canada, le Musée des Beaux-Arts de Montréal et la Galerie d'art de l'Ontario. En raison de sa taille et la qualité des œuvres qui y sont exposées, la Galerie d'art de Hamilton mérite de figurer parmi les musées associés et de toucher à ce titre sa quote-part des quelque 3 millions de dollars que le gouvernement fédéral répartit chaque année entre ces institutions triées sur le volet.

Quant à moi, j'appuie sans réserve cette demande de la Galerie d'art de Hamilton et j'encourage fortement le gouvernement fédéral et les Musées nationaux du Canada à parachever leur examen de ce programme et à accorder à la Galerie d'art de Hamilton le rang de musée associé.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LE RETARD DU GOUVERNEMENT À ANNONCER SA POSITION

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, non seulement des milliers mais des millions de Canadiens ont suivi avec beaucoup d'intérêt le déroulement de la Conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones. A l'issue de cette conférence dont certains ont prétendu, je ne sais s'il faut leur donner raison, qu'elle avait été un échec, il m'a semblé que l'une des principales difficultés venait de ce que le gouvernement canadien n'avait pas de position bien arrêtée avant l'ouverture des travaux.

Encore la semaine dernière, mon collègue de Cowichan-Malahat-Les Îles a interrogé le premier ministre (M. Trudeau) sur la position du gouvernement sans obtenir de réponse valable. C'était de mauvais augure pour la conférence qui allait débuter. Quand le premier ministre s'est prononcé en faveur de l'autodétermination, ce que j'appuie, il a créé un choc et une tension inutile. Une annonce aussi importante aurait dû se faire il y a un ou deux mois, il y a même six mois. Si les provinces et les peuples autochtones avaient pu examiner la proposition au préalable, leur réaction aurait été beaucoup plus rationnelle. Les esprits étaient trop échauffés et la tension beaucoup trop forte pour donner les résultats attendus.

• (1410)

Il y a par contre quelque chose de positif dans le fait que des gouvernements représentant les trois partis, libéral, conservateur et néo-démocrate, sont d'accord sur cette importante question.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LES SPORTS

LE CHAMPIONNAT DE CURLING BRIER—FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DU MANITOBA

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, les pays sont associés aux événements qui symbolisent leur patrimoine sportif. Par exemple, on associe toujours la Grèce aux jeux olympiques et l'Écosse au curling, auquel elle a donné naissance.

Au Canada, le curling attire l'attention des sportifs depuis longtemps et, chaque année, pendant la semaine du Brier, cet intérêt monte et se transforme en véritable fièvre.

Depuis 54 ans que le Brier existe, le Manitoba l'a gagné 22 fois, soit plus que toute autre province. En fait, beaucoup pourraient prétendre que lorsque les premières neiges tombent dans les Prairies, nous parlons du prix du blé et de la prochaine récolte—et nous allons faire du curling.

En tant que Manitobain, j'ai le grand plaisir de rappeler à la Chambre que des équipes représentant le Manitoba ont gagné trois championnats nationaux cette année. En plus du Brier, cette province a remporté le Scot Tournament of Hearts, qui est le championnat féminin, et le championnat junior.

Hier, l'équipe représentant le Manitoba a gagné le Brier une fois de plus. Mike Riley, Brian Toews, John Helston et Russ Wookey ont perpétué une tradition de suprématie dans le domaine du curling. Je suis sûr que tous les Canadiens et tous les députés les félicitent et leur souhaitent de gagner le Silver Broom à Duluth, au Minnesota.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES VILLES NORDIQUES

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le Président, j'arrive de Fermont où j'étais en fin de semaine à l'occasion d'une cérémonie spéciale pour souligner le départ du maire de Fermont, M. Jean-Claude Ménard; j'étais invité par M. Richard Cassista. La réception a été très bien organisée, à l'hôtel de Fermont, comme c'est toujours le cas dans les «places nordiques». J'aimerais simplement souligner, au nom du ministre des Finances (M. Lalonde), jusqu'à quel point les gens étaient très heureux de constater que le moratoire quant au maintien des avantages donnés aux villes nordiques était maintenu. Les gens m'ont demandé de le souligner, ici, à la Chambre. De plus, les gens de ces villes nordiques m'ont demandé de vous faire part qu'il faudrait que les partis de l'Opposition soient d'accord pour qu'il y ait encore plus de sommes d'argent attribuées spécialement pour la circonscription de Manicouagan, et pour les villes nordiques en général. J'ai rencontré le responsable des métallos d'En-Haut, M. Hervé Bérubé, et je me suis encore avancé pour lui dire que l'on aurait des projets spéciaux pour les villes nordiques, car les gens de ces endroits en ont besoin. Je voudrais, à ce stade-ci, demander le concours des partis de l'Opposition pour que nous puissions avoir des budgets supplémentaires. Je pense que cela est important lorsqu'il s'agit de chômage et lorsqu'il s'agit d'aider les gens qui sont dans le besoin.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'ABSENCE DU MINISTRE DES TRANSPORTS AUX AUDIENCES SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ D'ÉCHAPPEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, d'importantes audiences sur les pluies acides se sont tenues à Toronto jeudi et vendredi derniers; il a été question du problème important des gaz d'échappement. Fait surprenant, le ministre des Transports (M. Axworthy) et ses collaborateurs n'ont pas donné suite aux invitations qu'on leur avait faites.

A mon avis, le ministère des Transports se devait d'être représenté à ces réunions auxquelles ont participé l'association des fabricants d'automobiles, le Syndicat des travailleurs unis de l'automobile du Canada, le ministère de l'Environnement, ainsi que de bien d'autres groupements et particuliers intéressés. La participation a été bonne; le public et les médias s'y sont fort intéressés.

Il faudrait réprimander le ministre des Transports d'avoir manqué ces deux réunions très importantes sur la réduction des émissions de gaz d'échappement. Au Canada, les automobiles neuves peuvent légalement émettre cinq fois plus d'hydrocarbures, sept fois plus de monoxides de carbone et trois fois plus d'oxides d'azote qu'aux États-Unis. Espérons que le ministre jugera bon d'assister à la prochaine réunion importante.

* * *

LES SPORTS

LE CHAMPIONNAT DE CURLING BRIER—FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DU MANITOBA

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, étant donné que je suis, moi aussi, manitobain et que j'aime beaucoup le sport, j'aimerais me faire l'écho de mon collègue, le député de Provencher (M. Epp) cet après-midi en vantant un tout petit peu nos athlètes. Après avoir lu et entendu ce qui s'est dit dans la presse concernant le championnat de curling Brier, on avait l'impression qu'on aurait épargné bien du temps en accordant d'emblée la victoire à l'équipe de l'Ontario. On va jusque dire dans la presse d'aujourd'hui, que la défaite de l'équipe ontarienne est «décevante».

Je ne voudrais pas déprécier les talents d'Ed Werenich car c'est bien au Manitoba qu'il a appris à maîtriser les techniques du curling dès sa plus tendre enfance. Mais les championnats remportés par le Manitoba se passent de commentaires, monsieur le Président, car la moitié des champions qui ont participé au Brier viennent de cette province. Leur supériorité a été encore une fois démontrée au cours des trois derniers weekends lorsque le championnat junior a été remporté par Bod Ursel et l'épreuve féminine par une Manitobaine, Connie Laliberté, et hier encore, par Bod Riley, un autre Manitobain, qui a fait preuve d'une maîtrise exceptionnelle en remportant le championnat Brier.

Je félicite toutes les équipes victorieuses et je leur souhaite bonne chance aux championnats internationaux. Et aux médias de l'Ontario, je recommande de s'informer: ils sauront alors où se trouvent les véritables talents au curling.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LE RAPPORT ROWE SUR LA VÉRIFICATION DES REVENUS DES PÊCHEURS

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. En décembre 1982, il a reçu un rapport que son prédécesseur avait commandé à M. William Rowe, un avocat chargé d'étudier la situation en ce qui a trait aux vérifications des états financiers des pêcheurs. Cet excellent rapport est cinglant.

La plupart des pêcheurs auxquels le ministère s'en est pris, vivaient tout juste au-dessus du seuil de pauvreté. Le rapport signalait que ces pêcheurs ne pouvaient compter sur une solide instruction et M. Rowe a posé la question suivante pour la forme:

> Le ministère du Revenu national devra se demander s'il a recouvré suffisamment d'impôts pour justifier le sentiment d'hostilité qu'il a fait naître, les perturbations et les difficultés financières qu'il a créées et la baisse de moral et d'amour-propre dont il est responsable.

C'est précisément la question que je pose au ministre: La saisie des prises d'un si grand nombre de pêcheurs et de comptes en banque et la mise en faillite de certains pêcheurs valaient-elles vraiment la peine?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'inviterais le député à lire très attentivement le rapport auquel il fait allusion. Il verra que la plupart des recommandations qui figurent dans ce rapport présenté au ministre ont été suivies. Celles qui touchaient . . .Le député fait signe que non de la tête . . . Évidemment, il n'osera jamais reconnaître que les recommandations contenues dans le rapport ont été suivies par le ministère sauf, bien entendu, celles qui ne touchaient pas à la responsabilité du ministère. Je comprends que cela lui fasse mal, parce qu'il tire une conclusion tout à fait fausse du rapport. Il en extrait des parties qui font son affaire, qui confirment ses préjugés et l'alarmisme dont il a fait preuve depuis des semaines, mais que la population ignore, parce que les gens savent bien que ce n'est pas fondé. Malheureusement, le rapport a été suivi dans toutes les matières qui touchent au ministère du Revenu national.

[*Traduction*]

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, je suis particulièrement ulcéré de voir que le ministre a maintenant l'audace de prétendre qu'il a mis en œuvre les 15 recommandations du rapport après avoir nié, mois après mois, l'existence de problèmes au sein de son ministère. Pourrait-il nous dire quelles sont celles qui ont été appliquées?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, deux recommandations me viennent à l'esprit. M. Rowe nous demandait de donner une meilleure formation aux gens qui vérifient les déclarations des pêcheurs. Nous avons mis de l'avant un programme spécial pour que nos vérificateurs qui doivent contrôler certains contribuables particuliers comme les pêcheurs soient plus compétents. Le niveau de pourcentage des montants de saisies a été maintenu à 25 p. 100; nous l'avons réduit à 25 p. 100, de 50 p. 100 qu'il était, tel que le recommandait M. Rowe. Il s'agit de deux aspects que le député ignore totalement et qui sont des réponses positives aux recommandations de M. Rowe. Et je peux lui en donner toute une série d'autres, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE EXERCÉ PAR LE MINISTRE SUR LE MINISTÈRE

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au premier ministre. L'une des plus importantes critiques contenues dans le rapport figure à la page 79 et elle se lit comme suit:

> . . . il se peut que les contribuables et les observateurs aient une attitude négative face au fonctionnement du ministère, car ils jugent que les services du fisc sont mal contrôlés, gérés et dirigés par le gouvernement.

Il veut parler plus particulièrement des ministres du Revenu national. En dix ans, il y en a eu huit. Ils n'ont pas su avoir la haute main sur leur ministère. Le premier ministre doit en assumer la responsabilité. Le premier ministre est-il d'accord avec la critique formulée à la page 79 du rapport Rowe?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas lu ce rapport, mais j'ai écouté très attentivement les réponses du ministre. Selon moi, tout député impartial reconnaitrait que le ministère a donné suite au rapport.

LA SAISIE DES REVENUS DES PÊCHEURS

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Monsieur le Président, je voudrais dire que si le premier ministre avait lu le rapport, il aurait appris que le projet de vérification touchant les pêcheurs de Terre-Neuve et des autres provinces maritimes a eu des conséquences traumatisantes. M. Rowe a visité plusieurs centaines de foyers et a constaté qu'il régnait un sentiment généralisé de crainte et d'impuissance parmi les familles des pêcheurs qui ont fait l'objet d'une vérification, et un sentiment d'angoisse et d'hostilité parmi celles que le vérificateur a épargnées.

• (1420)

En 1980, 23,400 pêcheurs de Terre-Neuve ont rempli des déclarations d'impôt, dont 2,100 ont été choisis pour vérification et dont le revenu annuel moyen était de $7,481, c'est-à-dire sous le seuil de la pauvreté en région rurale. Pourquoi les agents du fisc ont-ils été autorisés à saisir 50 p. 100 des revenus bruts de ces pêcheurs à même les sommes dues par les acheteurs de poisson? Pourquoi a-t-on permis ces saisies aux dépens de travailleurs qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté, faisant régner un climat de crainte et d'impuissance? Voilà ce que le premier ministre aurait dû faire, monsieur le Président: tenir à l'œil ce genre de pratiques, et non pas s'en laver les mains.

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député s'est toujours caractérisé par sa rhétorique creuse et vide, et je suis surpris qu'il se fasse remarquer par son ignorance des faits. De ce qu'il était, soit 50 p. 100, le taux des saisies a été réduit à 25 p. 100. Je sais qu'il n'est pas très au courant de ce qui se passe dans le domaine des pêcheries à Terre-Neuve, mais il devrait savoir qu'il y a eu réduction de 50 p. 100 du taux des saisies.

Deuxièmement, le député a été ministre des Finances; il aurait donc pu proposer à la Chambre des idées intéressantes pour changer le régime fiscal des pêcheurs. C'est l'actuel vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, dans son budget, avait offert une autre option aux pêcheurs, à savoir une forme de déductions à la source pour leur permettre de garder un rythme beaucoup plus approprié au type d'entreprise qu'ils exploitent, et ce afin qu'ils puissent faire des paiements d'impôt sous forme de déductions à la source. Lui, il a ignoré les pêcheurs lorsqu'il a présenté son propre budget.

[*Traduction*]

M. Crosbie: Le ministre ne se rend-il pas compte que le budget du ministre des Finances a été déposé 14 mois après la présentation de ce rapport? Le ministre n'a rien fait pendant 14 mois, jusqu'à ce que l'opposition le force à agir.

LE PROJET DE MODIFICATION À LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): M. Rowe a dit dans son rapport que les pouvoirs prévus par la loi sont illimités, que la responsabilité du ministre à l'égard des faits et gestes de ses fonctionnaires est une fiction législative et que ce sont les fonctionnaires qui commandent. Il a recommandé qu'un groupe de travail spécial formé de légistes du ministère de la Justice, de fiscalistes et de comptables du secteur privé et de fonctionnaires progressistes du ministère rédige un projet de modification à la loi de l'impôt sur le revenu visant à garantir aux contribuables une meilleure protection sur le plan juridique. Il a ajouté que les dispositions de la loi sont contraires aux protections fondamentales garanties par la Charte des droits.

Qu'a fait le ministre pour donner suite à ces recommandations, pour empêcher que les contribuables ne soient forcés de s'accuser eux-mêmes, comme c'est le cas actuellement, semble-t-il? Quelles réformes le ministre a-t-il entreprises, quels changements a-t-il mis en œuvre? A-t-il nommé ce groupe de travail? Quand présentera-t-on une mesure législative qui donnera suite aux recommandations de ce rapport? Quelle est la position du ministre des Finances?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai déjà donné trois exemples de réponses très positives du ministère au rapport Rowe. Je pourrais également lui en donner une longue liste.

Pour ce qui est des amendements à la loi qui touchent les pouvoirs du ministère, c'est une question qui relève à la fois du ministère de la Justice et de celui des Finances, comme le député devrait le savoir.

Pour ce qui est du temps que nous avons mis à répondre à la recommandation sur une forme de déductions à la source pour les pêcheurs, cela a été fait lorsque l'actuel vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures était ministre des Finances. Le député lui-même, s'il avait été le moindrement préoccupé de l'intérêt des pêcheurs, l'aurait fait lorsqu'il a eu l'occasion de présenter un budget; mais il a totalement ignoré ceux pour qui il doit avoir sa première préoccupation, je veux dire les gens qui viennent de sa propre province et surtout les pauvres pêcheurs de Terre-Neuve.

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS—LES PERTES ATTRIBUABLES AUX MULTINATIONALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Un autre rapport parvenu à notre connaissance au cours de la fin de semaine révèle clairement que si le gouvernement passait plus de temps à s'occuper de percevoir les impôts des sociétés multinationales, il n'aurait pas à harceler les petites entreprises d'un bout à l'autre du pays. Étant donné que le rapport démontre que nous perdons non pas des millions mais des milliards de dollars en recettes fiscales sur les activités des sociétés multinationales établies au Canada à cause des échappatoires contenues dans nos lois fiscales, le ministre confirmera-t-il l'existence de telles échappatoires qu'exploitent les multinationales, en créant notamment des abris fiscaux à l'étranger qui nous coûtent des milliards de dollars en recettes perdues? Nous dira-t-il plus précisément à combien on évalue le montant d'impôts que nous font perdre ces échappatoires? Et quelles mesures le gouvernement songe à prendre pour les éliminer?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, n'étant pas d'accord avec le postulat de la question, je ne saurai en accepter sa conclusion.

M. Broadbent: Cela ne surprendra personne, monsieur le Président. On ne peut tout simplement pas s'attendre à ce qu'un gouvernement qui a fait augmenter par milliards des impôts des gens ordinaires et qui harcèle les chefs de petites entreprises d'un bout à l'autre du pays, s'occupe sérieusement des multinationales.

LE CAS DES SOCIÉTÉS PHARMACEUTIQUES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je vais donc m'adresser au ministre du Revenu national puisque le ministre des Finances préfère ne pas répondre à la question. Confirmera-t-il que son ministère s'est maintenant attaqué à la tâche de récupérer des impôts perdus évalués à 80 millions de dollars auprès de sociétés pharmaceutiques multinationales au Canada pour la période de 1975 à 1978? Et est-il d'accord avec des hauts fonctionnaires de son ministère qui ont dit, à propos de ces sociétés pharmaceutiques: «Nous croyons bien avoir été fraudés»? Le ministre croit-il que les Canadiens se font frauder par ces sociétés pharmaceutiques, et d'autres encore? Dans l'affirmative, quels remèdes s'imposent à son avis?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne veux ni infirmer ni confirmer quelque chiffre que ce soit, ces chiffres étant de nature hypothétique.

D'autre part, je dois souligner au député, et il le comprendra sûrement, qu'il est extrêmement difficile pour le ministère du Revenu de faire des vérifications exhaustives dans des situations comme celles-là qui se rapportent à des transferts d'argent et qui impliquent des traités de taxation entre divers pays.

Cependant, je dois lui indiquer que nous veillons tout particulièrement à faire l'entraînement de nos vérificateurs qui ont à s'occuper de situations telles que celles-là, afin de veiller à ce que les montants d'argent de toutes compagnies quelles qu'elles soient, et quelle que soit la nature de leurs opérations, nous puissions les vérifier de la façon la meilleure possible, et que ces compagnies paient leurs parts des impôts. Il ne faut pas que ce soit d'autres contribuables qui soient obligés de porter le fardeau d'une partie des impôts qu'elles pourraient essayer de ne pas payer.

[*Traduction*]

LA VALEUR APPROXIMATIVE DES RECETTES FISCALES PERDUES À CAUSE DES ÉCHAPPATOIRES UTILISÉES PAR LES MULTINATIONALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je remarque que le ministre des Finances applaudit cette réponse. Il sait que c'est sa responsabilité et non celle du ministre du Revenu national d'adopter la législation fiscale. Ainsi, vu que le NPD signale depuis des années que nous perdons des millions de dollars de recettes à cause des échappatoires fiscales et vu que le ministre attache plus d'importance au secteur privé, je voudrais lui demander s'il sait que la firme d'experts-comptables Arthur Anderson a estimé, au cours de la fin de semaine, que nous perdions 3.5 milliards de dollars par année à cause de ces échappatoires? Je tiens à signaler que cette somme nous permettrait de donner à tous les pensionnés du Canada un revenu décent ou de faire baisser à 8 p. 100 le taux de chômage au cours des prochains mois. Ainsi, le ministre va-t-il assumer ses responsabilités envers les Canadiens et s'assurer que les multinationales paient leur juste part d'impôts?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais signaler au député que tout examen objectif du régime d'imposition des sociétés lui permettrait de s'apercevoir que notre régime d'imposition est tout aussi strict que celui de n'importe quel autre pays industrialisé.

M. Broadbent: Je ne peux le croire.

M. Lalonde: Mon collègue ne peut le croire, car il n'a tout simplement pas étudié la question. Je l'invite à prendre le temps de le faire, à consulter des experts dans ce domaine, et il s'apercevra alors que les règles régissant, par exemple, le transfert de revenus et les transferts à l'étranger sont aussi strictes que celles appliquées dans tout autre pays industrialisé.

• (1430)

A propos des mesures à prendre pour venir en aide aux petites entreprises dont a parlé mon honorable collègue lorsqu'il a questionné le ministre du Revenu national, je tiens à lui rappeler que dans mon dernier budget en particulier, j'ai décidé de simplifier le régime fiscal des petites entreprises. Nous allons réduire des deux tiers le nombre de lois fiscales régissant ce secteur, et nous allons accorder 150 millions de dollars de plus aux entreprises petites et moyennes sous forme d'encouragements fiscaux. Tout cela vient s'ajouter aux mesures annoncées dans le budget d'avril dernier, qui étaient là encore favorables aux petites entreprises. Jamais dans notre histoire un gouvernement fédéral ne s'est préoccupé autant des petites entreprises, et j'entends poursuivre dans cette voie.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, qui a dû remarquer, jeudi soir, au *Journal*, diffusé par le réseau anglais de Radio-Canada, que son collègue le ministre d'État chargé du Développement économique régional, donnant le coup d'envoi à sa campagne de candidat à la direction du parti, a déclaré que le gouvernement, et je cite ses termes exacts:

. . . ne peut même pas gérer convenablement sa propre bureaucratie.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Un nouveau Gary Hart!

M. Stevens: Monsieur le Président, le ministre peut-il nous dire s'il est d'accord avec cette condamnation mordante des mesures qu'il a prises jusqu'ici à l'égard de la bureaucratie? Reconnaît-il que le gouvernement ne peut pas diriger ses propres services administratifs? Ou est-il davantage porté à refuter les propos de son collègue, prouvant encore une fois qu'il y a de la discorde au sein du cabinet?

M. Lalonde: Nous ne sommes pas conservateurs.

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je dois m'en excuser auprès de mon collègue et des animateurs du *Journal* de Radio-Canada, mais je n'ai pas suivi cette émission. C'est pourquoi le mieux que je puisse faire, c'est de vérifier exactement ce qui s'est dit avant de répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: Cela dit, je tiens à remercier mon collègue de l'intérêt qu'il porte à la campagne en vue de l'élection du nouveau chef du parti libéral. Comme ses tentatives personnelles n'ont guère été couronnées de succès, il est sans doute impatient de voir si les autres se tireront mieux d'affaire que lui.

M. Stevens: Je me suis très bien débrouillé, je pense, en juin dernier.

M. Regan: Je ne suis guère impressionné.

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui va peut-être même changer de style: je vois qu'il porte aujourd'hui une cravate à la Adam Smith.

Pour en revenir à l'émission du réseau anglais de Radio-Canada, le *Journal*, au cours de laquelle le ministre chargé du Développement économique régional—qui, d'ailleurs, ne s'est pas représenté depuis à la Chambre—a déclaré, et je cite directement ses propos:

Des voix: Le voilà.

M. Crosbie: On a déplacé son fauteuil.

M. Hnatyshyn: Ôté le sac en papier qu'il avait sur la tête.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Le ministre pourra vérifier, mais voici les paroles exactes qu'il a employées:

Je ne souhaite pas voir le gouvernement gérer des entreprises du secteur privé, sauf dans des circonstances exceptionnelles . . . dans l'ensemble, c'est une grosse erreur.

Le ministre des Finances peut-il nous dire s'il est d'accord avec son collègue qui est l'auteur de cette remarque? Dans l'affirmative, comment concilie-t-il cette déclaration avec le fait que dans son plan financier, proposé en même temps que le budget le 15 février dernier, il a prévu 6.8 milliards de dollars pour éponger les déficits d'entreprises gérées par le gouvernement entre cette année et 1988?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas surpris que le député ait des idées aussi confuses s'il n'est même pas capable de voir de l'autre côté de l'allée si certains ministres sont là ou non. Je lui signale que depuis quelque temps, le ministre d'État chargé du Développement économique a changé de place et qu'il se trouve désormais plus à gauche.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Cela dépend du point de vue.

M. Lalonde: Pour répondre à la question précise du député, je tiens à signaler que le gouvernement a toujours eu pour politique de soutenir les sociétés de la Couronne dans les divers secteurs qui revêtent une grande importance pour l'avenir du pays, que ce soit le CN ou des sociétés comme . . .

M. Crosbie: Canadair.

M. Lalonde: . . . des sociétés comme Canadair, en effet, et de Havilland, que le gouvernement et les députés de notre parti ont aidé et continueront d'aider . . .

M. Crosbie: Sans oublier Petro-Canada.

M. Lalonde: . . . parce que nous jugeons des plus importants pour le Canada de rester concurrentiel et actif dans divers secteurs où nous avons le potentiel voulu pour mettre notre technologie de pointe en valeur.

Questions orales

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'UNIVERSALITÉ DES PROGRAMMES—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice qui sauf erreur, est ministre suppléant au développement social. A une émission de *Canada AM* que le ministre de la Justice aura sûrement regardée, le ministre d'État au Développement économique a déclaré sans ambages à Pam Wallen qu'il n'était pas en faveur du principe de l'universalité des programmes sociaux. Selon lui, les mesures sociales devraient avoir l'effet d'un trampolino plutôt que d'un filet de sécurité et seuls ceux qui en ont vraiment besoin devraient en bénéficier.

S'il était premier ministre, le ministre laisserait-il ses collègues du cabinet s'en prendre au principe . . .

Des voix: Règlement!

M. Hnatyshyn: . . . au principe de l'universalité des programmes sociaux?

M. le Président: Le député connaît les règles concernant la responsabilité ministérielle. Il doit poser ses questions aux ministres à titre de responsables d'un portefeuille.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le ministre de la Justice est ministre suppléant au Développement social. Il est donc directement chargé de répondre à la Chambre aux questions portant notamment sur l'universalité des pensions de la vieillesse ou de l'assurance-chômage.

Je pose donc de nouveau la question au ministre. Appuie-t-il la position prise par son collègue? Étant donné le principe de la collégialité, un ministre de la Couronne peut-il se permettre de faire une telle déclaration au nom du gouvernement?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, le ministre sait bien que telle n'est pas la politique du gouvernement. Cependant, je ne parviens pas à comprendre pourquoi il me pose cette question. Pourquoi ne pas la poser à son collègue, le député de Saint-Jean-Ouest, qui est un des principaux hommes politiques à préconiser ce que le député veut nous reprocher.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, la question ne se pose même pas: notre position est très claire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Un communiqué a été publié . . . ce qui n'est pas dans les habitudes du gouvernement libéral qui a une attitude équivoque relativement à cette question et que les électeurs canadiens ont toutes les raisons de redouter s'il remportait d'autres élections.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DE LA JUSTICE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances qui, j'en suis certain, a entendu l'entrevue que le ministre de la Justice a accordée à Pamela Wallen à *Canada AM* ce matin. Il a affirmé qu'il n'était pas en faveur de la politique du gouvernement actuel qui règle les problèmes à coup de dollars. Il a ajouté que nous ne pouvons pas continuer à agir de la sorte. Je demande au ministre des Finances s'il accepte ce point de vue et cette critique d'un collègue du cabinet? Sinon, ne convient-il pas qu'il serait plus opportun, si ces ministres doivent s'écarter de la ligne de conduite du gouvernement qu'ils agissent honorablement et démissionnent durant la course à la direction du parti libéral?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je le regrette vivement, mais je n'écoute pas *Canada AM* même quand j'y ai participé.

M. Epp: Je ne vous en blâme pas.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Je dois dire à mon honorable ami que je ne comprends pas pourquoi de tels propos le scandalisent. J'en ai tenu à maintes reprises de semblables dans une foule de domaines. Un problème ne se règle pas à coup d'argent.

M. McDermid: Pourquoi continuez-vous à le faire?

M. Lalonde: Telle est notre ligne de conduite: nous poursuivons une politique fiscale et monétaire réfléchies et, en outre, nous témoignons de compassion envers les Canadiens nécessiteux. Telle a été et continuera d'être la politique du gouvernement, contrairement à celle des conservateurs, qui ont choisi comme cibles les vieillards, les malades et les pauvres. Et les femmes aussi, comme nous nous en sommes rendu compte récemment.

Des voix: Oh, oh!

* * *

• (1440)

LES FINANCES

LES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX DES SOCIÉTÉS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En 1972, David Lewis avait parlé avec éloquence des entreprises parasites de l'État, faisant remarquer que la part totale des impôts des sociétés était tombée de 28 à 17 p. 100, alors que celle des particuliers avait grimpé depuis 1951 de 24 à 43 p. 100.

Le ministre dira-t-il à la Chambre quand il entend déposer les dernières données pour 1983 en ce qui a trait aux dégrèvements fiscaux des sociétés? De tels chiffres ont été déposés pour la dernière fois en 1979 et faisaient état de dégrèvements de plus de six milliards de dollars. Le ministre a promis au début de février de déposer ces chiffres. Quand rendra-t-on compte aux Canadiens de ce gaspillage de l'argent des contribuables?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, il est caractéristique du NPD de considérer tout stimulant à la création d'emplois au Canada par l'entreprise privée comme du gaspillage. Je regrette que ce soit là la philosophie des socialistes. On n'a pas alors à se surprendre qu'ils soient là où ils sont à l'heure actuelle, car les Canadiens ne partagent pas pareille philosophie. Ni notre parti ni le gouvernement ne partagent pareille philosophie.

Nous croyons que les emplois dont ont besoin les Canadiens seront essentiellement créés par l'entreprise privée grâce aux stimulants fiscaux du gouvernement. Si nous ne sommes pas compétitifs et ne veillons pas à ce que notre fiscalité se compare favorablement à celle des États-Unis, des pays européens ou du Japon, notre pays ne sera plus dans la course et nous n'aurons pas les emplois dont les Canadiens ont besoin. Le NDP devrait comprendre cela une bonne fois pour toutes.

ON DEMANDE DE VERSER LES CONCESSIONS FISCALES EN FONCTION DES EMPLOIS CRÉÉS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le ministre des Finances refuse de dire quand il va déposer ces chiffres importants. De l'avis presque unanime des économistes, ces dégrèvements massifs n'ont aucun effet contre les problèmes qu'ils sont censés résoudre, principalement le chômage de presque deux millions de personnes au Canada.

Dernièrement un économiste déclarait que les banques pouvaient se permettre de sourire au fisc, car elles jouissent presque d'un régime d'impôt volontaire.

Quand le gouvernement se rendra-t-il à l'évidence et annoncera-t-il que pas un dollar des impôts de plus n'ira aux sociétés si elles ne prouvent pas qu'elles créent directement des emplois avec ces dollars? Quant le ministre déposera-t-il les chiffres pertinents comme il l'a promis au début de février?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je prie mon collègue de se reporter au budget d'avril 1983, puisqu'il ne semble pas avoir lu le budget de février 1984 et que je ne peux pas trop lui en demander. Je le renvoie au budget d'avril 1983. Il a eu amplement le temps d'en prendre connaissance. Il y apprendra que nous avons prévu de généreux encouragements fiscaux pour la recherche et le développement. Nous avons prévu des crédits d'impôt à l'investissement qui sont tous accordés en fonction d'investissements effectués au Canada et de la création d'emplois au Canada. Les mesures que renferme le dernier budget, à l'instar du budget d'avril, sont en fait axées sur la création d'emplois dans le secteur privé grâce à des investissements faits au Canada. J'invite mon collègue à vérifier les faits. Il aura alors la réponse à sa question.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

COMPARAISON ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Vendredi dernier, nous avons appris qu'aux États-Unis le taux de chômage était tombé de 8 p. 100 à 7.8 p. 100 tandis que pendant ce temps, il était passé de 11.2 p. 100 à 11.3 p. 100 au Canada. Avant que le ministre ne nous sorte la même mauvaise excuse que vendredi en nous expliquant que ces résultats pitoyables sont attribuables à l'augmentation du taux de participation de la population active, je voudrais lui citer certains chiffres.

Entre le moment où la récession s'est amorcée et celui où elle s'est fait le plus durement sentir, l'emploi total a baissé de 2 p. 100 aux États-Unis tandis qu'il a baissé de 5.1 p. 100 au Canada. Depuis le pire de la crise, le nombre d'emplois créés aux États-Unis a augmenté de 5 p. 100, mais de 4 p. 100 seulement au Canada. A quoi attribuer ces résultats médiocres sur le plan de la création d'emplois si ce n'est à la politique économique boiteuse que le gouvernement a suivie depuis mars 1980?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député aime beaucoup citer des chiffres. Il a comparé les taux de chômage enregistrés aux États-Unis et au Canada le mois dernier. Il aurait dû également préciser que, le mois dernier, nous avons créé au Canada 54,000 emplois. Le nombre d'emplois à plein temps et à temps partiel s'est accru. Nous avons élargi le nombre d'emplois chez les jeunes ainsi que dans le secteur de la fabrication. Le nombre d'emplois a augmenté dans tous les secteurs de l'économie le mois dernier. En même temps, nous avons eu 75,000 nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Le député voudra sans doute poser une deuxième question et je l'invite à nous dire de combien le taux de participation a augmenté aux États-Unis en février. Il constatera que, proportionnellement, le nombre de nouveaux arrivants était moins important qu'au Canada. Cela explique tout.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je l'ai dit et je le répète, ce facteur fausse les chiffres.

M. Lalonde: Citez-nous ces chiffres.

M. Wilson: Le fait est qu'au Canada le nombre d'emplois accuse toujours un retard de 3.7 p. 100 par rapport à ce qu'il était avant la récession alors qu'aux États-Unis il a augmenté de 1.7 p. 100 depuis la même période. Comme les résultats obtenus par le gouvernement libéral sont loin de valoir ceux du gouvernement américain et comme les derniers chiffres montrent que la situation ne cesse de se dégrader, le ministre veut-il nous expliquer pourquoi il a présenté un budget attentiste qui, s'il n'est pas modifié, pourrait nous conduire rapidement vers la récession pendant que les États-Unis connaissent une excellente reprise?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai demandé au député de nous fournir un renseignement précis qu'il a omis ou refusé de nous donner dans sa question supplémentaire. Il a dit qu'au Canada la récession avait été plus grave qu'aux États-Unis. C'est une chose que tout le monde a dite et répétée, y compris moi-même. J'ai dit qu'au Canada, la reprise avait été très vigoureuse, que nous allions regagner tout ce que nous avions perdu au début de l'année et que, d'ici au milieu de cette année, l'emploi serait de nouveau au même niveau qu'avant la récession.

Nous aurons une forte croissance d'environ 4.9 p. 100, ce qui se compare très favorablement aux taux de croissance des années 70. C'est grâce à une bonne gestion financière et monétaire et non grâce aux discours oiseux du député que nous parviendrons à la croissance dont notre pays a besoin.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE

M. le Président: Je me permets d'attirer l'attention de la Chambre sur la présence dans notre tribune du ministre du Commerce et de l'Industrie de la République de Corée, M. Jin-Ho Kum.

Des voix: Bravo!

* * *

LE GRAIN

LES TARIFS FERROVIAIRES SUR LES PRODUITS DU COLZA

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Par suite de la proposition du gouvernement en vue de remplacer les tarifs minimums compensatoires sur les produits du colza expédiés à l'est de Thunder Bay par des tarifs ferroviaires commerciaux, les huileries de l'Ouest vont avoir de la difficulté à pénétrer les marchés intérieurs et extérieurs à l'est de Thunder Bay. Quelles instances le ministre de l'Agriculture a-t-il présentées à son collègue, le ministre des Transports, au nom des huileries de l'Ouest?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, cette question est encore à l'étude. Nous recevons des instances tant de l'Est que de l'Ouest à ce sujet. Nous n'avons pas l'intention de faire quoi que ce soit qui puisse nuire à l'une ou l'autre partie.

LA PART DU MARCHÉ DES HUILERIES DE L'OUEST

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, le ministre sait certainement que le remplacement des tarifs minimums compensatoires par des tarifs commerciaux va faire augmenter les frais de transport des huileries de l'Ouest de 165 p. 100. Le ministre en tient-il compte? Va-t-il défendre les intérêts des huileries de l'Ouest de façon qu'elles puissent conserver leur juste part du marché?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait sans doute également que l'ensemble des lois sur le tarif du Nid-de-Corbeau leur offrent l'avantage d'expédier leurs produits directement aux ports d'exportation. Je veux dire jusqu'à Halifax. Il est certainement au courant de ces avantages. Elles peuvent également, grâce à une concession particulière, expédier leurs produits directement aux ports de la côte ouest. La somme globale dont il parle est d'à peu près 2 à 3 millions de dollars. Il conviendra avec moi que si 2 à 3 millions suffisent à détruire cette industrie, c'est qu'elle est dans un bien piètre état. Mais elle ne l'est pas, et il le sait.

* * *

• (1450)

LES FORÊTS

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Vendredi, *Southam News* a annoncé que le ministre avait expliqué aux représentants du Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique que s'il n'y avait pas plus d'activités de reboisement en Colombie-Britannique, c'était pour deux raisons: d'abord parce qu'ils ne votent pas libéral, et ensuite parce que leur groupe de pression n'est pas assez efficace.

En 1982, dans un énoncé de politique intitulé «Un cadre général pour le renouvellement des forêts», Environnement Canada déclarait que le gouvernement fédéral devrait dépenser 130 millions de dollars d'ici à 1987, ce qui aurait permis à la Colombie-Britannique de recevoir plus de 50 millions de dollars cette année seulement. Dans ces conditions, le ministre peut-il expliquer pourquoi il a prévu de ne consacrer que 5.5 millions de dollars à la Colombie-Britannique pour toute l'année? Pourrait-il également expliquer à la Chambre comment il justifie ces deux remarques stupides et grossières qui s'adressaient à la plus grande industrie de la Colombie-Britannique?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Si j'avais effectivement fait ces remarques, monsieur le Président, je me verrais dans l'obligation de les justifier; mais comme ce n'est absolument pas le cas, je n'ai nul besoin de le faire. Tout ce que je puis dire, c'est que ces observations sont inexactes et inopportunes.

Nous avons eu une excellente réunion au cours de laquelle nous avons souligné qu'il était important que l'industrie forestière soit bien représentée au moment où des consultations ont lieu, et cette nécessité était particulièrement évidente lors des dernières consultations. C'est un des sujets qui a été abordé.

Nous avons également discuté de la question du renouvellement des accords. A ce sujet, je suis prêt à confirmer à la Chambre aujourd'hui que mon homologue de Colombie-Britannique m'a fait parvenir une lettre demandant que l'accord existant soit prolongé d'un an, jusqu'en mars 1985. J'espère que le gouvernement de Colombie-Britannique saura à ce moment-là quel genre d'accord à long terme il souhaite conclure en ce qui a trait à l'industrie forestière. Nous pourrons alors étudier sa proposition et prendre nous-mêmes une décision.

Pour ce qui est de l'ensemble des accords sur l'industrie forestière qui ont été renouvelés, je suis heureux de pouvoir confirmer qu'ils se comparent favorablement à ceux qui ont expiré cette année. Je dis cela en fonction des montants prévus dans les accords renouvelés cette année, sans tenir compte du fait que le gouvernement a investi nettement plus de 200 millions de dollars en 1983-1984 pour aider l'industrie forestière de diverses manières, qu'il s'agisse d'acheter des bombardiers à eau, de payer des chercheurs ou de financer des travaux de recherche et de développement ou d'autres activités. Je me ferai un plaisir de donner d'autres précisions au député s'il le désire.

M. Fulton: Il reste que la Colombie-Britannique va seulement dépenser en tout pour 11 millions de fonds fédéraux et provinciaux, alors que le ministère avait déclaré qu'il faudrait en dépenser plus de 100 millions.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'ENGAGER DANS DES PROJETS DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, les services du ministre ont prévu qu'il y aurait des répercussions négatives, surtout dans le nord de la Colombie-Britannique, qui se traduiront par une diminution de la production d'au moins un tiers en moins de cinq ans. Cela concerne tout le nord de la Colombie-Britannique. Il s'ensuit que des centaines d'emplois disparaîtront dans la région de Queen Charlotte, Prince-Rupert, Kitimat, Terrace, Hazelton et Smithers.

J'ai une proposition très concrète à faire au ministre. Vu que lui et ses collaborateurs proposaient que le gouvernement fédéral verse plus de 50 millions à la Colombie-Britannique, serait-il prêt à accorder directement des contrats pour les pépinières, le reboisement des forêts négligées, la lutte contre les insectes et des programmes de sylviculture moderne dans le nord de la Colombie-Britannique ce qui représenterait au cours de l'année, et seulement en Colombie-Britannique, 2,000 emplois de $25,000 par année? La création de ces emplois serait loin d'être un luxe étant donné la réduction des activités que nous connaissons à l'heure actuelle, sans parler des très graves répercussions négatives que nous attendons d'ici à cinq ans.

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, au cours de l'année financière se terminant ce mois-ci, le gouvernement de Colombie-Britannique a investi environ 90 millions de dollars dans des programmes de sylviculture. Il a d'autre part prévu dans son budget de dépenser 93 millions supplémentaires à partir du 1er avril 1984. De toute évidence, le gouvernement de Colombie-Britannique, sachant qu'il est propriétaire de 90 p. 100 des forêts de la province, reconnaît qu'il a un rôle important à jouer dans le reboisement et le rajeunissement de ces forêts.

Quand le gouvernement de Colombie-Britannique sera en mesure de nous présenter une proposition portant sur les cinq prochaines années, nous nous ferons un plaisir de l'étudier. Pour le moment, il s'est contenté de faire une proposition pour un an. Nous sommes en train de mettre au point un accord pour cette période. La province a naturellement un grand rôle à jouer dans ce domaine.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ACCÈS DES EXPLOITANTS DE MOISSONNEUSES-BATTEUSES AUX ÉTATS-UNIS

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il sait que depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale il y a des propriétaires canadiens de moissonneuses-batteuses qui se rendent aux États-Unis pour effectuer la moisson et, plus tard dans l'année, des moissonneurs américains qui viennent participer à la récolte au Canada.

Les propriétaires indépendants de moissonneuses-batteuses des deux côtés de la frontière ont joué un rôle très important dans l'économie de nos deux nations. Malheureusement, cette pratique semble être compromise par un changement de politique américaine. Il semble qu'un certain nombre de moissonneurs canadiens, notamment une douzaine de ma province qui comptent beaucoup sur cette possibilité, ne pourront plus participer à la récolte américaine cette année. Le ministre pourrait-il nous dire si son gouvernement fait quelque chose pour garantir que cette pratique, tellement importante pour notre économie, continue?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous avons préparé des instances et je crois que notre ambassadeur à Washington les présente actuellement. Si ce n'est déjà fait, ce sera fait cette semaine.

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, j'ai l'impression que dans l'histoire des relations entre le Canada et les États-Unis—je pense au projet de Garrison et maintenant à ce problème-ci—le gouvernement a été incapable d'amener les Américains à opter pour une solution qui soit favorable à notre pays. Comment se fait-il que les relations canado-américaines se soient détériorées tellement sous le gouvernement actuel?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne sais pas d'où le député tient ce qu'il avance, mais il devrait vérifier les faits. Notre commerce de produits agricoles avec les États-Unis n'a jamais été meilleur. Nos relations avec ce pays sont très bonnes. Le secrétaire américain de l'Agriculture et moi-même communiquons chaque fois que nous le désirons et nous avons d'ailleurs parlé de ce problème des exploitants de moissonneuses-batteuses. Je suis certain que le député sait qu'en raison de la réduction massive de la production l'an dernier, de nombreux exploitants de moissonneuses-batteuses des États-Unis n'ont pas travaillé. Ils s'inquiètent de cela actuellement étant donné que la superficie en blés est encore inférieure à la normale. Cependant nous restons optimistes et espérons que les exploitants de moissonneuses-batteuses seront en mesure de travailler de la façon habituelle.

Questions orales

LE REVENU NATIONAL

LES SAISIES EN MAIN TIERCE FAITES PAR LE MINISTRE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Il sait sans doute que le nombre de saisies en main tierce sur les comptes en banque faites par Revenu Canada a augmenté. Quelle est l'augmentation proportionnelle depuis le mois de septembre ou novembre 1982? D'après les renseignements fournis par les banques de ma circonscription, comment le ministre justifie-t-il que le nombre de saisies ait presque doublé dans ce secteur? Son ministère part-il du principe qu'il y a deux fois moins de personnes dignes de confiance ou qu'il y a beaucoup plus d'escrocs? Qu'y a-t-il de neuf au ministère qui fasse croire qu'il doit y avoir autant de saisies en main tierce en plus?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne peux malheureusement pas donner comme ça un chiffre sur le pourcentage d'augmentation. Cependant, j'ai eu l'occasion de discuter de ce sujet avec le député, et je lui avais donné certaines raisons que je pourrais répéter.

En même temps, monsieur le Président, j'avais invité le député à contacter le directeur de son bureau de district, de discuter ce sujet avec lui, et d'aller chercher à l'endroit même où on fait l'administration de la loi de l'impôt sur le revenu et où on connaît les circonstances particulières qui s'appliquent à la question du député, d'aller chercher, dis-je, de l'information. Je m'aperçois qu'il n'a pas fait son devoir élémentaire de député, et qu'il a totalement ignoré le conseil que je lui ai donné.

Je dois cependant lui rappeler que nous avons des comptes recevables pour près de 3 milliards de dollars. Il est donc évident qu'il y a négligence de la part de certains contribuables qui ne payent pas leurs impôts, et que de telles négligences peuvent avoir des conséquences comme celles qui nous obligent à faire saisir des comptes.

Pour les contribuables de la circonscription du député qui auraient des comptes à payer au ministère du Revenu national, je les invite à se rendre à leur bureau de district, à s'asseoir avec les responsables, et à en arriver à une entente sur la façon de payer leurs comptes d'impôt pour éviter ainsi que des poursuites soient intentées contre eux.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES INFRACTIONS À LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. La semaine dernière, il m'a dit à la Chambre que, malgré les informations que nous lui avons données à propos de certaines infractions à la loi sur l'assurance-chômage et à la loi sur la protection des renseignements personnels, il n'y a eu aucune poursuites. Il a dit qu'il n'a pas tenu compte de ces allégations; j'en déduis que la loi est appliquée d'une façon aux fonctionnaires et d'une autre aux autres citoyens.

• (1500)

Le ministre ou le directeur de la Commission de l'assurance-chômage lui ont-ils signalé d'autres cas où des employés de la commission ont commis des infractions encore plus graves? Dans l'affirmative, que fait-il à ce sujet?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, on ne m'a pas signalé de cas de ce genre. Je vérifierai pour voir si certains cas ont été signalés au ministère.

* * *

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais m'excuser auprès du ministre d'État à la Santé et au Sport amateur (M. Olivier). Vendredi j'ai signalé qu'il n'était pas à son fauteuil. Il était allé accueillir Gaétan Boucher à Mirabel.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce recours au Règlement ne tient pas.

* * *

PÉTITIONS

M. COSGROVE—LES SANCTIONS POUR CONDUITE D'UN VÉHICULE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de York-Scarborough (M. Cosgrove), le vendredi 9 mars 1984, est conforme aux dispositions du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES QUOTIDIENS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jim Fleming (York-Ouest) demande la permission de présenter le projet de loi C-226, tendant à garantir, à l'échelle nationale, la concurrence et l'indépendance des quotidiens.

—Monsieur le Président, le projet de loi vise à soulever officiellement, pour les débattre, nous l'espérons, la question de la concentration de la presse au Canada et celle des conflits d'intérêts qui peuvent s'y rattacher. Il s'inspire du projet de loi du gouvernement concernant les quotidiens, sous ces deux aspects.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et son impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 383, 396, 451, 475, 525 et 642.

[*Texte*]

L'ENTENTE CADRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AVEC LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Question no 383—**M. Howie:**

1. L'entente cadre de développement avec le Nouveau-Brunswick expirera-t-elle et, si oui, quand?

2. A-t-on entrepris des négociations pour la remplacer ou la renouveler et, si oui, où en sont-elles?

M. Rolland Dion (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): 1. L'entente cadre de développement économique avec le Nouveau-Brunswick, comme toutes les autres ECD d'ailleurs, prend fin le 31 mars 1984.

2. Les discussions avec les responsables provinciaux pour la conclusion d'une Entente de développement économique et régional (EDER) qui remplacera l'ECD progressent bien. Notre objectif est d'avoir une nouvelle entente en place d'ici au 31 mars 1984.

VIA RAIL

Question no 396—**M. Howie:**

1. Au cours de la période du 21 décembre 1983 au 2 janvier 1984, combien de fois le train de voyageurs Océan Limitée de VIA Rail est-il arrivé à temps à Halifax?

2. Que compte faire VIA Rail pour remplacer sa flotte de locomotives et de wagons?

3. Utilisera-t-on des locomotives ou des wagons neufs sur le trajet Montréal-Halifax et, si oui, à compter de quand?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): La direction de VIA Rail Canada Inc. nous informe de ce qui suit:

1. Du 21 décembre 1983 au 2 janvier 1984, le train de voyageurs 14 appelé «Océan Limitée» est toujours arrivé en retard à Halifax, à cause des conditions météorologiques et d'un important déraillement de train de voyageurs à Amqui, pendant cette période.

2. VIA reçoit actuellement livraison de sa seconde commande de matériel LRC (10 locomotives et 50 voitures). Cette livraison a débuté vers la fin de 1983 et se poursuivra jusqu'au début de 1985.

VIA est sur le point de commencer l'exécution d'un programme de mise au point d'un prototype de voiture ferroviaire. La première étape consistera à concevoir et à construire ce prototype adapté aux longs et courts trajets. L'acquisition de matériel neuf, fondée sur les résultats obtenus grâce au prototype en question, est prévue pour la fin des années 80.

Des programmes de modernisation de matériel existant choisi sont actuellement à l'étude.

3. VIA considère le renouvellement de son parc de voitures comme tout à fait prioritaire, mais elle est en train d'étudier des mesures visant à améliorer son matériel actuel. Il est trop tôt pour indiquer quand ces améliorations pourraient être réalisées, et quels services seraient touchés.

LES NAVIRES DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

Question no 451—**M. Howie:**

Le service de la Garde côtière utilise-t-il présentement des navires et, dans l'affirmative, combien et le service a-t-il des projets en vue d'en remplacer ou d'en acheter de nouveaux en 1984 et, dans l'affirmative, lesquels?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): La Garde côtière utilise présentement 119 navires et des embarcations du service auxiliaire. Elle ne songe pas à remplacer ou à acheter des navires en 1984. Toutefois, certains navires actuellement en construction seront livrés en 1985-1986.

LA MARINE MARCHANDE CANADIENNE

Question no 475—**M. Howie:**

1. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour établir une marine marchande canadienne?

2. Depuis le 1er janvier 1983, des études ont-elles été effectuées à ce sujet, dans l'affirmative, *a*) par qui, *b*) combien en a-t-il coûté?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): 1. Le 6 janvier 1983, le gouvernement a annoncé plusieurs politiques relatives au transport canadien de haute mer, y compris des modifications au régime de cabotage.

Dans le discours du trône du 7 décembre 1983, le gouvernement a fait part de son intention d'établir un groupe de travail, composé de représentants du secteur ouvrier et de l'industrie, pour étudier la question d'une flotte de navires de haute mer. Cette initiative s'impose du fait que la situation concurrentielle du transport maritime international a manifestement changé, à tel point qu'il est devenu nécessaire d'envisager des moyens d'établir une flotte canadienne de navires de haute mer.

2. *a* et *b*) En 1983, l'Administration du transport maritime a effectué des recherches qui portaient directement sur l'étude de la politique canadienne de cabotage et de transport maritime en haute mer. A cette fin, un contrat de $7,000 a été accordé au professeur Mary Brooks pour la réalisation d'une étude intitulée «Canadian Tax Policy and the Shipping Industry: An Evaluation».

LES PERSONNES EMPLOYÉES PAR LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

Question no 525—**M. Howie:**

1. Au cours des trois dernières années financières, la Commission de réforme du droit du Canada employait-elle des personnes et, dans l'affirmative, combien et combien a-t-on payé au total au titre des *a*) traitements, *b*) autres services professionnels?

2. Au cours de la dernière année fianncière, à combien s'est élevée la rémunération la plus élevée?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): En ce qui concerne la Commission de réforme du droit du Canada:

1. AF 1983/1984. Le 26 janvier 1984, la Commission comptait 45 employés à temps plein et un employé à temps partiel. A ce jour, le nombre moyen d'employés au cours de l'année a été de 44.

a) Le montant total payé au titre des traitements s'élevait à $1,074,847.

b) Le 26 janvier 1984, le montant total versé au titre des autres services professionnels s'élevait à $1,334,348.

AF 1982/1983. La Commission comptait 45 employés à temps plein et deux employés à temps partiel à la fin de l'année. Le nombre moyen d'employés au cours de l'année a été de 44.

a) Le montant total payé au titre des traitements s'est élevé à $1,265,981.

b) Le montant total payé au titre des autres services professionnels s'est élevé à $1,520,366.

AF 1981/1982. La Commission comptait 43 employés à temps plein à la fin de l'année. Le nombre moyen d'employés au cours de l'année a été de 38.

a) Le montant total payé au titre des traitements s'est élevé à $931,836.

b) Le montant total payé au titre des autres services professionnels s'est élevé à $1,205,551.

2. L'année financière 1983-1984—$79,120 à $93,040 (échelle de traitement).

LE PROGRAMME D'ENTREPRISES SECTORIELLES

Question nº 642—**M. Stewart:**

1. Existe-t-il un programme d'entreprises sectorielles et, dans l'affirmative, *a*) quel ministère ou organisme est responsable de son administration, *b*) quels sont ses objectifs officiels?

2. Au cours de l'année financière *a*) 1982-1983, combien a-t-on dépensé au total en vertu du programme, *b*) 1983-1984, quel est le budget prévu du programme?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): 1. Oui. *a*) L'Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI). *b*) Le Programme d'entreprises sectorielles vise à aider les industries du textile, du vêtement et de la chaussure à réorganiser, rationaliser et moderniser leurs installations afin d'augmenter leur efficacité et leur compétitivité et ainsi à se fier moins aux barrières quantitatives imposées pour les importations.

2. *a*) Au cours de l'exercice financier 1982-1983, on a dépensé $3,301,949. *b*) Pour l'exercice financier 1983-1984, une somme de $27,500,000 est prévue au budget.

[*Traduction*]

M. Evans: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE BUDGET DE FÉVRIER 1984

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie:

Que la Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas inclus, dans le budget de février 1984, de mesures destinées à mettre fin au fléchissement continu du dollar canadien, à contrer l'augmentation régulière du chômage qui atteint déjà des niveaux critiques et à lutter contre le retour de la flambée régulière des taux d'intérêt déjà élevés, facteurs symptomatiques de la fin de toute relance possible qui prouvent clairement l'incompétence du gouvernement et l'insensibilité dont il fait preuve en ne tenant aucunement compte des difficultés sociales et économiques qu'il impose à la population canadienne.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai commencé mon discours juste avant la pause. Je traitais de la motion sous l'angle de ce que l'opposition pourrait faire. Il est très difficile de dire en quoi consiste la politique préconisée par l'opposition, puisque ce parti semble avoir un programme secret.

Nous savons probablement quatre choses au sujet de la position défendue par l'opposition. Nos vis-à-vis parlent d'abord de réduire les impôts; dans leur esprit, il s'agirait d'une sorte de stimulant pour la création d'emplois. Je crois qu'ils parlent aussi d'augmenter les dépenses consacrées à la défense. Ils ont été assez précis à ce sujet. Ils semblent favoriser un rapprochement avec les États-Unis, notamment sur le plan économique. Le critique en matière de finances a parfois donné l'impression de souhaiter un genre d'union douanière ou économique. Les députés de l'opposition semblent favorables à Ronald Reagan et à son gouvernement.

En ce qui a trait au dollar canadien, le problème est en grande partie attribuable aux États-Unis, plus précisément aux deux premières initiatives prises par le gouvernement de ce pays. La première est une forte réduction des impôts et l'autre est une forte augmentation des dépenses militaires. Le Bureau du budget du Congrès nous apprend que le déficit de 200 milliards de dollars prévu aux États-Unis l'année prochaine s'explique entièrement par ces deux facteurs, c'est-à-dire la hausse des dépenses militaires et la réduction des impôts. Un Américain qui gagne $80,000 avant impôt, monsieur le Président, bénéficie d'une réduction de l'impôt sur le revenu de l'ordre de $15,000. Le contribuable dont le revenu est d'environ $10,000 lui, économise $204. Voilà le genre de gouvernement qu'ont les Américains.

L'ampleur du déficit américain qui atteint environ 200 milliards de dollars, soit environ 6.1 p. 100 du Produit national brut, est l'un de ces deux facteurs. L'autre est le taux d'épargne—les réductions d'impôt devaient faire gonfler l'épargne—qui est moitié moins de la nôtre. L'épargne aux États-Unis représente environ 5 p. 100 du revenu des particuliers contre environ 12.5 p. 100 au Canada. On a appris par le Bureau du budget du Congrès que le gouvernement américain allait dépenser toute l'épargne accumulée aux États-Unis. Pour pouvoir investir, le gouvernement américain et les particuliers devront emprunter à l'étranger. Voilà précisément ce qui explique les pressions qui s'exercent sur le cours du dollar américain. Pour obtenir cet argent de l'étranger, il faut hausser les taux d'intérêt afin qu'ils soient suffisamment attrayants pour attirer les investisseurs étrangers.

L'économie canadienne est liée très étroitement à l'économie américaine. Elle le deviendrait encore davantage si j'ai bien compris ce qu'ont dit le chef de l'opposition (M. Mulroney) et le porte-parole officiel conservateur en matière de finances. Pour conserver un certain capital-actions aux États-Unis, il faut faire de deux choses l'une. Soit que nous maintenions artificiellement le cours de notre dollar aux environs de 80c. et laissions fluctuer nos taux d'intérêt en fonction des taux américains, soit que nous laissions le cours de notre dollar baisser un peu afin de stabiliser nos taux d'intérêt.

Voyons quel avantage présente la dernière solution, car la première ne m'impressionne pas. Quels avantages y a-t-il à laisser fléchir un peu le cours de notre dollar pour garder nos taux d'intérêt relativement stables? Il y en a deux, à mon avis. Tout d'abord, les prix des produits canadiens d'exportation seraient moins élevés sur un marché international où la concurrence est très vive. Voilà qui serait très avantageux pour nous.

Le dollar américain présente un autre problème qui explique pourquoi les Américains ont des ennuis, contrairement à nous. La balance commerciale des Américains affichera cette année un déficit d'environ 80 milliards, c'est-à-dire au chapitre de leurs échanges commerciaux avec l'étranger. En d'autres termes, les Américains accumulent un énorme déficit. Ils vendent pour environ 80 milliards de moins qu'ils n'achètent. Au cours des deux dernières années—et j'ai l'impression que la situation sera la même cette année—le compte courant a révélé un solde créditeur. Il faut entendre par là que nous vendons plus de produits que nous n'en achetons. Une légère dévaluation de notre devise nous assurera des ventes plus importantes; nous vendrons ainsi un peu plus de grain, de produits manufacturés, ainsi de suite. En outre, c'est l'entreprise canadienne qui en bénéficie, puisque nous achèterons moins d'importations plus coûteuses.

• (1510)

Évidemment les importations nous reviendront plus cher, mais ce sont les exploitants canadiens qui en profiteront. Ces deux facteurs sont favorables à la création d'emploi; et à ce titre, ils sont donc utiles. Bien entendu, nous nous inquiétons parce que nous aurons à payer plus cher les produits que nous devons importer, ce qui attisera l'inflation. On me dit cependant que la cherté de l'argent attise deux fois plus l'inflation que le renchérissement des importations du fait de l'effritement du dollar.

Mais ce n'est pas là la seule raison pour laquelle nous devrions veiller à ne pas permettre à notre devise de suivre le dollar américain. En d'autres mots, nous aurions intérêt à maintenir le dollar canadien à un niveau inférieur et donc du même coup à maintenir nos taux d'intérêt à des niveaux raisonnables. Cela est d'une importance capitale. Si nous voulons que les Canadiens aient les moyens de bâtir des maisons, des immeubles à bureau, des usines et autres infrastructures du genre, nous devons maintenir les taux d'intérêt à des niveaux plus raisonnables. Nous avons de la chance, car le taux de nos épargnes est de deux fois et demi supérieur à celui aux États-Unis, comme je l'ai déjà expliqué. Si notre devise faiblit quelque peu, nous serons moins portés à nous procurer des dollars américains, qui nous coûteront plus cher, et à investir aux États-Unis. Les Canadiens voudront donc investir au Canada. Ces facteurs sont donc tout à notre avantage.

Je viens de Thunder Bay, grand centre portuaire, dont 85 à 90 p. 100 de la production de matières premières, notamment les pâtes et papiers, sont destinés à des marchés étrangers. Il importe donc au plus haut point que nos produits soient compétitifs. Un léger fléchissement de notre devise, accompagné de taux d'intérêt stables, sera favorable à la vente de nos produits forestiers aux États-Unis et partout ailleurs dans le monde.

Je considère donc que le ministre des Finances (M. Lalonde) et la Banque du Canada auraient grand tort de s'en tenir à la politique pratiquée il y a deux ou trois ans en laissant les taux d'intérêt grimper indûment. Ils nuiraient énormément aux Canadiens en agissant ainsi. Ils ébranleraient notre économie en freinant l'élan qu'elle connaît depuis un an environ. Et en soutenant notre dollar, nous avons plus de mal à faire face à la concurrence internationale puisque nos entrepreneurs ne peuvent tenir le coup sur nos marchés et à l'étranger. Nous serions perdants sous tous ces rapports, si nous poursuivions cette politique. Je vais donc demander au ministre, comme je ne cesse de le faire depuis des années, de convaincre son caucus de maintenir les taux d'intérêt le plus bas possible même si notre dollar doit en pâtir.

J'entends aussi les gens se plaindre constamment du taux de chômage. L'opposition officielle propose des solutions simplistes pour régler ce problème. Or, j'espère bien avoir amplement démontré combien il était ridicule de croire que nous devions maintenir les taux d'intérêt et le dollar à des niveaux élevés. Et c'est bien cela qu'on laisse entendre dans la motion. C'est aussi un autre domaine dans lequel nous éprouvons des problèmes beaucoup plus graves qu'aux États-Unis. Des problèmes qui existent depuis longtemps d'ailleurs. C'est trop simple de se demander seulement comment les États-Unis ont réussi mieux que nous à réduire le chômage.

Si nous remontons au début des années 1970, nous voyons bien que la croissance de notre main-d'œuvre a été autrement plus rapide que chez nos voisins du Sud. Je crois qu'elle a été, par moments, deux fois plus rapide chez nous. Le nombre d'emplois a augmenté de 0.5 p. 100 le mois dernier. Or, il s'agit bien d'une croissance de 6 p. 100 par année sur ce chapitre. Mais le taux de croissance de l'emploi, c'est-à-dire le nombre des jeunes âgés de 16 ans et plus qui viennent grossir la population active, a augmenté de près de 7.2 p. 100 par année. Nous avons toujours eu ce déséquilibre entre la croissance de l'emploi et la croissance de la main-d'œuvre. Cela a commencé il y a des années. Je m'en suis rendu compte la première fois lorsque j'enseignais. Quand j'étais directeur d'école au secondaire, et que je participais à toutes sortes de programmes de construction, j'avais l'impression que les jeunes nous arrivaient toujours en plus grand nombre. Le même phénomène se reproduit sur le marché de l'emploi et il nous faut trouver des moyens de régler ce problème d'une main-d'œuvre trop nombreuse.

Et il y en a. Je doute que nous puissions dépasser les 6 p. 100 par année. Je ne crois pas que cela soit possible. C'est trop demander à un pays. Quelque moyen que nous prenions, nous n'y réussirons pas. Cela coûte très cher de maintenir le chômage à un taux allant de 7 à 11 p. 100, non seulement sur le plan strictement financier, mais également sur celui des attitudes et des répercussions pour les personnes en dehors du système. Lorsque le nombre de travailleurs est beaucoup trop élevé pour le nombre d'emploi disponibles ou qui le seront à l'avenir, ce n'est pas en investissant qu'on y changera pas quelque chose, tout simplement en raison de ces deux importants facteurs. Dans ces cas-là, il faut commencer à parler de répartir le travail entre les travailleurs disponibles pour le faire. Il est absurde de faire travailler une partie de la population 8 heures par jour, 50 semaines par an, pendant 35 ou 40 ans, pendant que d'autres groupes ne réussissent jamais à s'intégrer à la population active. Si nous voulons prendre les choses au sérieux, il faut réfléchir à ce que nous dépensons pour créer des

emplois ou pour payer des prestations d'assurance-chômage ou d'assistance sociale. Nous pourrions peut-être utiliser les fonds en vue de répartir plus justement le travail, afin que la grande majorité des Canadiens, ou 94 p. 100 de ceux qui veulent faire partie de la population active, puissent trouver du travail. C'est la seule façon de procéder. Je m'inquiète lorsque j'entends certaines personnes dire qu'on pourra atteindre ce but en augmentant les investissements.

La motion à l'étude est fondamentalement négative parce qu'elle renferme certains principes que j'ai du mal à accepter, notamment l'idée que nous pourrions renforcer notre dollar et baisser les taux d'intérêt, que cela sera possible d'un simple coup de baguette magique, et que nous pourrons créer des emplois à un rythme plus rapide que 6 p. 100 par an. C'est pourquoi je pense qu'il doit exister d'autres solutions, mais elles ne viennent pas des députés d'en face. Le parti d'en face n'offre pas d'autre solution valable aux mesures que nous prenons et auxquelles nous réfléchissons à l'heure actuelle.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, nous pourrions très bien renforcer notre dollar et diminuer les taux d'intérêt si les Canadiens avaient confiance en leur gouvernement et en sa politique économique. Le député peut-il nous dire quelles démarches il effectuera auprès du ministre des Finances (M. Lalonde) quand, vers la fin de la semaine, le taux préférentiel passera à 11.5, voire 12 p. 100? Lui dira-t-il que cela va provoquer la perte d'un nombre considérable d'emplois dans sa circonscription ou que c'est très bien? Va-t-il conseiller au ministre de laisser tomber le dollar jusqu'à 75c., par exemple? Le député doit savoir qu'à la suite du discours prononcé par le ministre aujourd'hui, le gouvernement est intervenu de façon très active sur le marché pour faire monter le cours du dollar ainsi que les taux d'intérêt. Que pense-t-il des mesures que le gouvernement a prises à cet égard?

M. McRae: Monsieur le Président, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a posé la même question au ministre. C'est une bonne question, à mon avis. Cependant, l'erreur consiste à demander si nous allons laisser le dollar tomber à 75c. ou le taux préférentiel augmenter à 12 p. 100 et ainsi de suite. Selon moi, là n'est pas la question. La réponse est la suivante. Je dirais au ministre: «Je veux que vous mainteniez les taux d'intérêt à un bas niveau. Je veux que vous fassiez ce que vous avez à faire.» C'est ce que je fais depuis des années, donc rien de nouveau. Je veux que vous fassiez ce que vous avez à faire pour empêcher les taux d'intérêt d'augmenter, même si pour cela le dollar doit perdre de sa valeur.

• (1520)

Le député a soutenu que l'économie était faible. Il n'en est rien. Sur les marchés de change mondiaux, la valeur du dollar canadien a augmenté, cette année y compris, de 1 p. 100. C'est une augmentation nette. L'économie se porte très bien dans le contexte mondial.

Quant à moi, j'estime que le dollar pourrait baisser jusqu'à 75c.; pas qu'il le devrait. A mon avis, il faut maintenir les taux d'intérêt aussi bas que possible, peu importe la valeur de notre dollar par rapport au dollar américain. Les devises américaines sont beaucoup plus faibles que les nôtres pour les raisons que j'ai énoncées tout à l'heure et que je vais répéter. D'abord, notre cœfficient d'épargne est très élevé. En conséquence, le gouvernement fédéral ne porte pas atteinte, avec son déficit de 6.8 ou 6.78 p. 100 du produit national brut, au cœfficient d'épargne. Il y a beaucoup d'économies pour le secteur privé. Deuxièmement, au moins la moitié du déficit est un déficit structurel, alors que le reste sera comblé au fur et à mesure que la conjoncture va s'améliorer. C'est le deuxième facteur. Aux États-Unis, tout le déficit est structurel, à moins qu'on n'y réduisent les crédits affectés à la défense et les impôts, qui est un facteur tout à fait structurel. Nous n'avons pas besoin de cela.

A long terme, le dollar canadien est très fort. Nous pouvons laisser les taux d'intérêt se stabiliser au niveau le plus bas possible et les empêcher de remonter sans en être affectés. C'est une question très importante pour le pays. Ma localité, votre localité, de même que le reste du pays, y gagneraient énormément à ne pas s'inquiéter à propos du dollar. Il serait bien préférable pour nous que les taux d'intérêt soient maintenus le plus bas possible.

M. Hawkes: Monsieur le Président, aussi incroyable que cela puisse paraître, le député d'en face semble préférer que les personnes âgées paient davantage pour des tomates au lieu de laisser les taux d'intérêt augmenter pour ceux qui veulent emprunter. Voilà, au fond, ce qu'il nous dit. Mais venir dire à la Chambre que notre dollar est plus fort que le dollar américain, alors qu'il s'affaiblit de jour en jour, c'est le *summum* de la fantaisie et cela donne une idée à la Chambre de l'absurdité de la politique en cours.

L'aveu le plus incroyable, et je remercie le député de l'avoir fait, c'est que le caucus du député et le député lui-même ont renoncé, comme il nous l'a dit clairement aujourd'hui, à tenter de créer des emplois pour les Canadiens. Il a dit à la Chambre qu'ils étaient disposés à accepter que douze Canadiens sur cent soient en chômage. Sa seule solution réside dans le partage des emplois. Il voudrait nous voir alléger le chômage en faisant que de 50 à 60 p. 100 de la main-œuvre travaille à temps partiel. C'est absolument inacceptable pour nous, de ce côté-ci. Nous croyons que les Canadiens ont droit à un emploi, à un revenu convenable et à un niveau de vie raisonnable.

Le député ne croit-il pas que les 15 ou 20 milliards de dollars qui sont versés à l'heure actuelle en allocations de bien-être et en prestations d'assurance-chômage seraient plus utiles si l'on permettait aux bénéficiaires de se payer des études avec cet argent? Au lieu de rester à ne rien faire, ils pourraient se rendre utiles à la société en acquérant de nouvelles compétences, surtout en ce qui concerne les 30 p. 100 de la main-d'œuvre qui sont à toutes fins pratiques des illettrés. Permettrait-il à ces gens d'utiliser leurs prestations pour apprendre à lire et à écrire?

M. McRae: Monsieur le Président, la dernière question ne m'inquiète pas. Je voudrais bien qu'une plus forte partie de cet argent serve à cette fin. Cette partie de la question ne m'embarrasse absolument pas mais ce qui m'ennuie, c'est le mythe qu'elle contribue à perpétuer, à savoir que nous pouvons créer beaucoup plus d'emplois que nous en créons maintenant, que nous pouvons en créer au rythme de 6, 8 ou 10 p. 100. Je voudrais bien savoir comment. Personne ne me l'a encore dit.

Nous pouvons prévoir des retraites anticipées. Nous pouvons faire un tas de choses pour répartir le travail entre les travailleurs libres. Nous pouvons engendrer ainsi beaucoup de richesses. Nous n'avons pas besoin de recourir au travail à mi-temps. D'aucuns aimeraient travailler à temps partiel. Beaucoup

aimeraient partager leur emploi. Je ne dis pas que ce doit être obligatoire. Il y a déjà un bon nombre de volontaires.

Beaucoup de gens préféreraient travailler moins longtemps et avoir plus de loisirs. Nous devrions analyser la chose très attentivement. Je défie le député de me dire comment il va s'y prendre pour créer des emplois à un rythme annuel supérieur à 6 ou 7 p. 100.

M. Hawkes: C'est très simple. Déclenchez des élections!

M. McRae: Le député dit que c'est très simple. Nous avons tenté de recourir aux méthodes de création d'emplois proposées par des députés d'en face. Ces stimulants fiscaux et autres ont produit les emplois les moins productifs de tous ceux que nous avons jamais créés. Ne me dites pas que nous allons résoudre le problème de cette façon.

Nous devons redistribuer une partie du travail, non la totalité. Nous devons aussi affecter plus de fonds à la formation. Il n'y a aucun doute là-dessus. Je n'ai pas à en discuter. Il y a une façon admirable de le faire. Le gouvernement fédéral, et non les provinces, doit décider quel sera le programme de formation. Je conviens que c'est l'une des solutions. Il faut cependant aborder la question de bien des façons. Nous ne réglerons pas la question seulement en créant plus d'emplois. Cela ne se produira pas et le coût en est trop élevé.

M. Dubois: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Je vais la lui poser en français; il pourra suivre l'interprétation.

[*Français*]

Monsieur le Président . . .

Une voix: En anglais!

M. Dubois: Je vais m'adresser à lui en français.

Monsieur le Président, j'ai entendu mon collègue parler de la situation économique au Canada et de celle des États-Unis, ainsi que de la question de la création d'emplois et de l'économie générale des États-Unis.

L'honorable député pourrait-il préciser ou comparer la performance du gouvernement canadien avec celle du gouvernement américain? N'est-il pas vrai que la situation économique du Canada est aussi bonne sinon meilleure que celle des États-Unis compte tenu des politiques draconiennes du président Reagan?

[*Traduction*]

M. McRae: Monsieur le Président, tout le débat aujourd'hui tourne autour de l'insuffisance du gouvernement Reagan. Il n'y a aucun doute que ses programmes fiscaux—la réduction des impôts, l'accroissement des dépenses pour la défense à presque 10 p. 100 du produit national brut de ce pays, ce que beaucoup d'autres comme moi ne jugent pas nécessaire—nous a mis dans une bien mauvaise posture. Je ne vois pas comment les Canadiens pourraient accepter les mesures que le gouvernement Reagan a prises pour réduire le champ d'application et les montants de la sécurité sociale. Nous, cette année, nous ajoutons $50 par mois au supplément de revenu garanti, tandis que nos voisins ont sabré la sécurité sociale et les programmes de repas à midi. Les États-Unis ont éliminé toute une série de programmes. Jamais les Canadiens n'accepteraient cela.

Nous avons fait l'inverse. Nous avons augmenté le SRG. Nous nous sommes engagés à garantir aux Canadiens de bons régimes de pension privés. Nous allons veiller à ce que les gens aient de quoi vivre. Nous aurons un taux d'intérêt fixe ou des variations contrôlées dans les taux d'intérêt pour ceux qui veulent acheter une maison. Nous avons fait exactement le contraire de ce que le président Reagan a proposé pour les États-Unis. Je crois que c'est ce que l'opposition ferait si elle était au pouvoir, car c'est ce qu'elle exprime.

Le président suppléant (M. Herbert): La période allouée pour les questions et observations est terminée.

M. Murray Cardiff (Huron-Bruce): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat aujourd'hui et d'expliquer les regrets et les craintes que m'inspire le budget de février. En effet, cet exposé budgétaire trahit l'incompétence du gouvernement dans la gestion de l'économie en général et plus particulièrement son indifférence aux problèmes économiques et sociaux que doivent affronter divers groupes qui m'intéressent personnellement, soit les agriculteurs, les propriétaires de petites entreprises, les propriétaires de maison, les pensionnés et les chômeurs.

Diverses mesures ont été proposées à l'égard de ces groupes dans le budget, certaines plus positives que d'autres, mais, comme plusieurs de mes collègues l'ont signalé durant le débat sur le budget, le gouvernement n'a apporté aucune solution sérieuse à de nombreux problèmes auxquels nous nous heurtons actuellement. Il a fermé les yeux sur beaucoup de problèmes et en a aggravé nombre d'autres. Il ne s'est guère empressé de régler ceux qu'il a abordés. Avant que les grands changements promis dans le budget ne se concrétisent, il faudra que le gouvernement présente des projets de loi. Nous avons reçu des rapports, mais, en somme, le gouvernement s'est borné à faire des promesses qu'il ne tiendra pas, je crois.

• (1530)

Il a promis des dispositions législatives visant à améliorer les dispositions fiscales facilitant les épargnes en vue de la retraite et à simplifier la fiscalité des petites entreprises. Il nous a promis un programme d'intéressement aux bénéfices, des mesures de protection à l'intention des propriétaires de maison ainsi qu'un programme de réforme des pensions.

Je dirai tout à l'heure, monsieur le Président, ce que je pense de ces propositions, mais je voudrais parler tout d'abord des promesses du gouvernement.

Lorsqu'il siégeait dans l'opposition, le gouvernement promettait de modérer les dépenses une fois porté au pouvoir. Depuis quatre ans, cependant, les dépenses se sont accrues en moyenne de 15.7 p. 100 et le PNB de 10.7 p. 100. Il avait promis des maisons à prix abordables. Depuis quatre ans, des milliers de Canadiens ont perdu leur maison à cause de la flambée des taux d'intérêt et, à l'heure actuelle, des milliers d'entre eux ont encore des hypothèques à des taux d'intérêt de 22 p. 100 voire plus.

Lors de son séjour dans l'opposition, le gouvernement a promis de combattre la récession, déclarant qu'il ne se contenterait pas de voir venir la récession sans rien faire. Nous savons tous ce qu'il est advenu de cette promesse.

Le gouvernement avait aussi promis de réduire le chômage. Aujourd'hui, 193,000 Canadiens de moins qu'au début de la récession ont un emploi et 563,000 emplois ont été perdus en cours de route. Aujourd'hui, alors que la récession semble achever, le taux de chômage est de 3.6 p. 100 plus élevé qu'en 1980. Quant au chômage des jeunes, il est en hausse de 5.8 p. 100.

Je pourrais continuer, monsieur le Président. Ce que je veux faire ressortir ici, c'est que les Canadiens ne veulent plus de promesses gouvernementales. Il y en a eu tellement qu'ils n'y attachent plus aucune valeur. Les Canadiens voudraient bien croire que se concrétiseront les changements proposés dans le dernier budget, au moins ceux avec lesquels ils sont d'accord. Moi aussi, je voudrais en être convaincu. Je voudrais être convaincu que le budget sera plus fructueux que cette série de Livres blancs d'où il ne sortira peut-être rien.

Je voudrais maintenant aborder un autre aspect général du dernier budget. Bien que le gouvernement se prétende disposé à améliorer les programmes sociaux et intéressé au bien-être des Canadiens, il fait bien peu pour favoriser la reprise économique pourtant essentielle à la mise en place et au maintien de ces programmes. Sans une amélioration considérable de la conjoncture, il sera très difficile d'établir des programmes sociaux permanents et convenables.

Le budget ne propose rien d'important pour accroître les investissements, améliorer notre compétitivité internationale ou la productivité intérieure; il ne fait rien pour réduire le déficit et presque rien pour favoriser la consommation intérieure ou réduire le chômage. Pourtant, et cela tombe sous le sens et même le ministre des Finances (M. Lalonde) l'a déjà admis, toutes ces choses sont nécessaires pour soutenir l'élan de la reprise. En restant passif, le gouvernement ne fait que freiner une économie qui tourne déjà au ralenti.

En dépit de toutes les projections optimistes du gouvernement, la conjoncture ne fait qu'empirer. Le 24 février dernier, Statistique Canada affirmait que la reprise se faisait toujours attendre et que cela pouvait durer encore plusieurs mois. Pour sa part, le Conference Board semble d'accord, compte tenu de la diminution du PNB, de la montée du chômage, du recul du dollar, de la hausse des taux d'intérêt, du ralentissement des affaires et du manque de confiance des consommateurs.

Et au lieu de réduire le déficit, le gouvernement le pousse à un niveau encore plus élevé que prévu. Une étude récente de l'Institut C. D. Howe nous prévenait que si le déficit n'était pas réduit, notre compétitivité serait menacée parce que, entre autres choses, les taux d'intérêt atteindraient des niveaux trop élevés.

Cette tendance est déjà amorcée. Étant donné que le dollar canadien est tombé sous les 79c. la semaine dernière, chose qui ne paraît pas préoccuper le ministre des Finances, le taux d'intérêt bancaire est monté à 10.2 p. 100. Dernièrement, l'écart entre les taux d'intérêt et le taux d'inflation n'a cessé de s'accroître.

A l'heure actuelle, notre compte courant est excédentaire, ce qui est de nature à soutenir notre devise. Mais la chute récente de notre dollar, chute qui pourrait se poursuivre, révèle une perte de confiance. En laissant s'accroître le déficit, le gouvernement fait la preuve qu'il ne contrôle pas ses dépenses. Voilà ce qui suscite la méfiance. Pour amoindrir le déficit, le gouvernement doit oser prendre des décisions difficiles, ce qu'il n'est pas prêt à faire, de toute évidence, ou bien parce qu'il ne sait pas comment s'y prendre ou simplement parce qu'il ne le veut pas en période d'élections.

Nous ne pouvons accepter que notre position concurrentielle se détériore davantage. En 1981, nous occupions le cinquième rang mondial en matière de compétitivité industrielle. En 1982, nous étions passés à la sixième place et nous occupons aujourd'hui le onzième rang. Le budget vise apparemment à instaurer une collaboration pour «renforcer la compétitivité et la productivité», mais l'objectif proposé n'a rien de bien emballant: le taux de croissance annuelle de la productivité passerait de 1 p. 100 à 1.25 p. 100 de 1984 à 1985. D'après la plupart des économistes, ce qui importe, c'est que le gouvernement s'occupe de créer un climat propice à la croissance de la productivité en luttant contre l'inflation et en assurant la stabilité. Aucun de ces deux points n'est abordé dans le budget, et pendant ce temps, la productivité continue à être très inférieure aux possibilités. Depuis 1971, la hausse de notre productivité industrielle a été la plus faible de tous les grands pays industrialisés.

On prévoit que le chômage continuera de toucher un million et demi de Canadiens pendant au moins un an, et environ un million pendant toute la période visée par les projections du ministre. Actuellement, notre taux de chômage est le deuxième parmi tous les grands pays industrialisés; il était même plus élevé en février qu'en janvier.

Le budget prétend s'attaquer au problème du chômage chez les jeunes, mais ce n'est pas en injectant 150 millions de dollars de plus que l'on obtiendra des résultats spectaculaires dans ce domaine. Le chômage frappe un million et demi de Canadiens, dont 565,000 jeunes. Les données les plus récentes montrent que ces chiffres sont à la hausse. Au mieux, cette somme de 150 millions de dollars permettra de créer des emplois à court terme pour 2 p. 100 des jeunes chômeurs. Ce n'est pas très encourageant pour les jeunes qui terminent leurs études cette année et qui se chercheront un emploi.

Ce qui m'inquiète, monsieur le Président, c'est que le gouvernement n'ait pas tenu compte de ces problèmes et d'autres questions fondamentales. Il a glissé sur ces questions, se contentant de se féliciter de ses réalisations passées au lieu d'envisager l'avenir; pourtant, il me semble qu'il n'a pas de quoi être fier de son bilan.

Je voudrais maintenant aborder plus précisément les mesures concrètes du budget, et je traiterai d'abord de ses répercussions sur les agriculteurs. Ces derniers forment un groupe important de Canadiens, tant par leur nombre que par leur apport, et ils constituent une importante proportion de la population de ma circonscription, celle de Huron-Bruce. Par ce budget, on accorde quelques concessions aux agriculteurs, mais avant d'en parler, je voudrais d'abord citer quelques omissions décevantes et inexcusables du budget.

Les agriculteurs espéraient voir un prolongement du programme des prêts bonifiés de la Société du crédit agricole, qui arrive à échéance. Nous étions nombreux à espérer que le gouvernement tiendrait compte des difficultés financières extrêmes que maints agriculteurs continuent d'éprouver alors que la dernière récession semble sur le point de prendre fin.

Nous espérions que le gouvernement interviendrait pour les aider à éviter la faillite, ou qu'il reconnaîtrait tout au moins l'existence d'un problème réel. L'année dernière, le nombre des faillites agricoles a atteint 488, ce qui représente une augmentation de 16 p. 100 par rapport aux 410 faillites enregistrées en 1982. L'Ontario figure au premier rang avec 165 faillites. Leur nombre dans les Prairies a doublé l'année dernière, mais il aurait triplé si l'on tenait compte aussi des faillites volontaires déclarées dans ma circonscription et dans la région avoisinante mais qui ne sont pas rapportées. La situation va en s'aggravant. En janvier de cette année, le nombre des faillites agricoles a augmenté de 62 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1983, alors le nombre des faillites enregistrées avait été plus élevé que jamais.

Le gouvernement n'a rien fait, absolument rien, qui autorise à penser qu'il se rend compte de la crise à laquelle l'agriculture continue de faire face à l'heure actuelle. Il n'a ni reconduit le programme spécial de réduction des taux d'intérêt, ni présenté de nouvelle mesure propre à venir en aide aux agriculteurs qui risquent de perdre leur exploitation. Il a fait fi du problème, ce que je trouve inexcusable. De toute évidence, il ne l'a pas étudié à fond, sans quoi il aurait jugé bon de présenter des mesures pour secourir les agriculteurs dans le besoin.

• (1540)

En outre, je suis déçu de voir que le gouvernement n'a pas remanié l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu. Somme toute, il ne s'en est pas soucié. L'article 31 suscite des problèmes depuis un bon moment; pourtant, le gouvernement s'est contenté de promettre d'y consacrer une nouvelle étude, ce qui montre bien qu'il ne saisit pas le problème véritable. En dépit des recommandations de diverses associations agricoles et même du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), le montant des pertes agricoles admissibles est resté à son niveau actuel de $5,000. Ce qui importe davantage, c'est que le budget n'a pas même proposé de modifier les critères d'évaluation des agriculteurs à plein temps par opposition aux agriculteurs amateurs. Le plus gros problème, entre la disposition relative aux pertes dont le montant ne s'aligne pas sur l'inflation, c'est que beaucoup d'agriculteurs authentiques ne sont pas classés comme agriculteurs. La situation est encore aggravée par les difficultés économiques réelles avec lesquelles l'agriculture est aujourd'hui aux prises. Bon nombre d'agriculteurs, jeunes ou de fraîche date, sans parler des agriculteurs chevronnés, qui éprouvent des ennuis financiers sont forcés de travailler huit heures par jour à un emploi hors de la ferme, quand ils peuvent en trouver un, pour ensuite consacrer encore huit heures, et bien souvent davantage, aux travaux de la ferme. Très souvent, en l'absence du propriétaire ou de l'administrateur de l'exploitation agricole, c'est la femme ou les enfants qui doivent s'en occuper pour créer suffisamment de revenus pour faire à temps les paiements hypothécaires et subvenir à leurs besoins. Voilà une réalité de la vie agricole d'aujourd'hui dont l'article 31 ne tient pas compte. Le budget de février n'a absolument rien fait à cet égard.

On a cependant accordé aux agriculteurs certaines concessions louables, qui méritent des félicitations à quelques réserves près. Le budget propose de permettre aux agriculteurs à temps plein—et là encore on met l'accent sur ce qu'on appelle les agriculteurs «à temps plein»—de verser à un REER jusqu'à $120,000 de gains en capital imposables provenant de la vente d'une ferme. La somme admissible sera de $10,000 pour chaque année d'exploitation de l'agriculture entre 1972 et 1983. La disposition est louable, mais j'aimerais rappeler à la Chambre que le budget de 1979 présenté par mon collègue le député de St-Jean-Ouest (M. Crosbie) renfermait une disposition semblable qui n'était assujettie à aucune condition. Comme mes collègues l'ont constaté, on n'a pas tenu compte de cette proposition même si le gouvernement a mis en œuvre la plupart des mesures contenues dans le budget de 1979.

Entretemps, l'agriculture canadienne a été dans le marasme. Ce qui est plus important, c'est que le gouvernement ne s'est pas penché sur le véritable problème qui afflige l'agriculture à l'heure actuelle, à savoir une baisse des bénéfices. Les revenus agricoles de 1983 ont été de 2.6 p. 100 inférieurs à ceux de 1982, et le gouvernement n'a pris aucune mesure pour inverser cette tendance.

On a également fait des concessions aux propriétaires de maison dans le budget, là encore sous forme de promesses. Ces dernières sont les bienvenues pour les propriétaires de maison, si elles sont mises en œuvre et si on arrive à les définir de façon plus concrète. Pour ma part, je les trouve louables. Cependant, ce ne sont là, pour le moment, que des promesses encore une fois. Dans le budget, le gouvernement propose d'examiner un programme de protection des prêts hypothécaires permettant d'assurer les propriétaires contre toute hausse extraordinaire des taux d'intérêt. En 1982, le gouvernement a promis un programme semblable sous forme de certificats de dépôt à terme indexés, dont on n'a jamais vu la couleur. En outre, le budget contient des mesures législatives destinées à faciliter le remboursement d'une hypothèque, mesures qui avaient été promises lors de la campagne électorale de 1974 également. Nous en revenons donc aux promesses. Ces propositions sont louables, mais elles doivent être accueillies avec réserve, car de nombreuses questions se posent encore à leur sujet. Je me demande si elles seront un jour mises en œuvre. J'espère que certaines d'entre elles le seront. J'espère bien que le gouvernement, cette fois-ci, ne se contentera pas de promesses et qu'il prendra des mesures pour régler ce problème comme bien d'autres d'ailleurs.

Monsieur le Président, je m'inquiète du sort des vieillards. Je me réjouis donc qu'on en ait parlé. Mais le gouvernement encore une fois n'a pas fait ce qu'on était raisonnablement en droit d'attendre de lui. En 1985, une fois que les augmentations du supplément du revenu garanti seront vraiment entrées en vigueur, les vieillards qui n'ont que les prestations de la vieillesse et le supplément vivront toujours en deça du seuil de la pauvreté. Il faudrait que le supplément du revenu garanti assure aux vieillards de quoi vivre convenablement.

La Chambre n'ignore certes pas que le groupe d'étude parlementaire sur la refonte des pensions avait recommandé de majorer de $102 par mois le supplément du revenu garanti pour les vieillards qui vivent seuls et qui n'ont pas d'autre revenu. Et il recommandait du même coup qu'on réduise le supplément de un dollar pour chaque dollar de revenu supplémentaire. Je regrette qu'on n'ait pas tenu compte de cette recommandation dans le dernier budget car les vieillards les plus démunis auraient eu deux fois plus que la hausse proposée sans que le gouvernement n'ait à débourser un sou de plus.

J'ai été également révolté de voir que les nouveaux règlements concernant le SRG allaient faire perdre de l'argent aux vieillards handicapés. Je parle des prestations de la caisse d'indemnisation des travailleurs qui seront considérées comme des revenus à compter de cette année. Monsieur le Président, autrement dit, le gouvernement, au nom de la justice, va faire en sorte que des retraités déjà défavorisés soient mis sur le même pied que les plus défavorisés d'entre eux. Ce qui n'empêche pourtant pas le gouvernement de modifier les règles régissant la participation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, afin d'offrir aux biens nantis des dégrèvements fiscaux qui leur permettront de rattraper les mieux nantis. Un fonctionnaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social aurait admis que c'était une bien triste façon d'appliquer la justice. C'est surtout une façon injuste d'appliquer le principe d'égalité, monsieur le Président. C'est tout simplement effarant. Les vieillards infirmes mériteraient pourtant un meilleur sort.

Mais j'étais content au moins qu'on se rende compte que le temps pressait pour ce qui est du supplément du revenu garanti, le seul domaine dans lequel on agisse. Même si le SRG n'augmente que de $50 par mois et que j'aurais souhaité une majoration beaucoup plus forte, c'est déjà quelque chose et nous savons au moins que les personnes âgées vont obtenir l'aide dont elles ont tellement besoin. Cela devrait aider 750,000 personnes âgées dans le besoin. J'ai bien peur que nous n'assistions jamais aux autres réformes des pensions. Les réformes au Régime de pensions du Canada, par exemple, ont été différées une fois de plus en attendant qu'on en discute avec les provinces. D'après notre expérience, cela pourrait prendre des mois, sinon des années. Les dispositions à l'égard des contributions au REER, qui figuraient également dans le document de discussion, n'entreront pas en vigueur avant 1985 pour ceux qui n'ont pas d'autre régime de pension. Ceux qui en un devront attendre jusqu'en 1988. Pourquoi faut-il attendre si longtemps pour l'application de ces mesures?

Nous avons entendu parler du projet de simplification du régime fiscal des entreprises qui consiste notamment à abolir le plafond limitant à 1 million les revenus cumulatifs au-delà desquels une entreprise cesse d'être considérée comme une petite entreprise et à réduire le taux d'imposition des professions libérales constituées en société. Il s'agit là de mesures positives que notre parti préconise depuis des années. Je voudrais toutefois rappeler à la Chambre que, comme l'a déclaré un représentant de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, si cette loi est adoptée, elle va simplement éliminer les chinoiseries fiscales que le gouvernement a lui-même instaurées en 1972.

Pour conclure, monsieur le Président, le budget présente certains aspects positifs. Quelques bonnes surprises. Toutefois, comme le demandait une manchette du *Financial Post*, quand y aurons-nous droit? Quand le public canadien pourra-t-il voir les bonnes surprises qu'on lui réserve?

M. Peterson: Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il serait prêt à abolir totalement le plafond des pertes tout en mettant la comptabilité de caisse à la disposition de tous ceux qui veulent faire de l'agriculture?

M. Cardiff: Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il serait équitable d'abolir toute les pertes de caisse. A propos de cet article 31, nous devons veiller à n'accorder cet avantage qu'aux agriculteurs qui exploitent une ferme rentable. Je crois plus important de bien définir l'agriculture à plein temps que de parler simplement de déduire toutes les pertes agricoles sans tenir compte du fait que le contribuable exerce ou non une autre profession. Il s'agit de définir l'agriculteur à plein temps.

• (1550)

M. Peterson: Monsieur le président, contrairement à de nombreux députés de son parti, il n'est pas pour l'abolition de l'article 31. Je crois comprendre qu'il est satisfait de la définition que les circulaires publiés par Revenu Canada donnent de l'agriculteur à temps partiel ou à plein temps.

M. Cardiff: Monsieur le Président, je n'ai pas eu le plaisir de lire la définition de l'agriculteur à plein temps de Revenu Canada. Je sais seulement que nous avons éprouvé certaines difficultés à définir cette catégorie d'agriculteurs. Apparemment, cette définition importe peu, car il semble y avoir bien des façons de l'interpréter. De nombreuses personnes de ma circonscription ont été obligées d'occuper un emploi à l'extérieur pour rembourser l'hypothèque qu'elles ont contractée auprès de la Société du crédit agricole, d'une banque ou que sais-je encore. Certains agriculteurs ont bien l'intention de devenir des agriculteurs à plein temps, mais l'interprétation de Revenu Canada ne leur permet pas de le faire. Je pense qu'il faut avoir l'article 31 et exercer un certain contrôle de façon à maintenir et préserver l'exploitation familiale, car il s'agit de bons producteurs qui veulent continuer à faire de l'agriculture. J'estime que l'agriculture ne devrait jamais devenir un secteur où les sociétés investissent pour des raisons fiscales ou pour subir des pertes déductibles.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député avec attention et intérêt, essayant d'y découvrir ce que pourrait être la politique des conservateurs sur les sujets qu'il a abordés. Toutefois, comme c'est l'habitude à la Chambre, il nous a récité toute une litanie de problèmes. On pourrait avoir l'impression que rien ne va et que nous habitons le pire pays du monde. Il n'a pas fait une seule proposition concrète. Si le parti conservateur a une position sur une question quelconque, pourrait-il nous la donner?

M. Cardiff: Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député que nous sommes dans l'opposition et que, notre rôle n'est pas de proposer une politique à un gouvernement moribond. Il est certain que nous avons une politique et vous la connaîtrez le moment venu. Au cours des 20 dernières minutes, je me suis employé à féliciter le gouvernement à propos des quelques domaines où il a eu du succès. Le député n'aurait-il pas entendu? Il est certain que j'ai critiqué lorsque c'était justifié. S'il fallait entrer dans des critiques véritables, il nous faudrait beaucoup plus qu'une journée. Nous n'avons pas pu commencer à tout sortir pour en débattre. Nous avons dû nous concentrer sur quelques questions concernant les habitants des comtés de Huron et de Bruce, et également des circonscriptions de députés de l'autre côté qui connaissent les mêmes problèmes. Nous avons étudié certaines de ces questions.

Les mesures budgétaires, monsieur le Président, les bonnes, ont été empruntées à la politique énoncée par les conservateurs, à un moment ou à un autre, au cours des dernières années. Après les prochaines élections, lorsque nous aurons un gouvernement conservateur, vous verrez une bonne politique et

ce que peut être la bonne gestion du pays, vous verrez les gens travailler et les choses aller bien.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, cette dernière déclaration du député est la plus ridicule de toutes. S'il a félicité le gouvernement, il a dû le faire pendant les 45 secondes où j'ai répondu au téléphone. Il est évident que le parti d'en face n'a pas de politique ou, s'il en a une, il n'a pas l'intention de la faire partager aux Canadiens. Ces derniers n'ont pas le droit de savoir, d'après ce parti. Étant donné que le député s'inquiète des personnes âgées, est-il d'avis, comme le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), que l'on devrait procéder à un examen des revenus des personnes âgées du pays?

M. Cardiff: Ma position à propos des personnes âgées dans la pauvreté et des pensions serait d'adopter les recommandations du comité présidé par un député du parti libéral. Je pense que si nous suivions les directives qu'il nous donnait, nous rendrions justice aux personnes âgées du pays.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. Hargrave: Bien sûr que si.

M. Peterson: Monsieur le Président, le député est-il d'accord avec les recommandations du ministre de l'Agriculture de la province d'Ontario, M. Dennis Timbrell? Est-il d'accord avec son désir de constituer une commission ontarienne de commercialisation du bœuf?

M. Cardiff: Monsieur le Président, un député n'a pas à prendre position à ce sujet, quel que soit son parti politique. La création de tout office de commercialisation devrait répondre à la demande des producteurs; en Ontario, tous les offices de commercialisation ont été établis à la suite d'un vote où plus de 60 p. 100 des producteurs ont demandé que leurs produits soient mis en marché de cette façon. Nous préférerions que ces producteurs puissent exercer le même droit. S'ils demandent une aide à la commercialisation, qu'on la leur accorde. S'ils la refusent, qu'on accepte leur décision.

M. Peterson: Monsieur le Président, nous connaissons enfin la politique des conservateurs. Ils s'opposent à ce que le ministre Timbrell veut faire en Ontario.

M. Cardiff: Monsieur le Président, je ne répondais pas à une question mais à une affirmation. Le député a-t-il lu la politique de Dennis Timbrell? Je ne devrais pas l'interroger, monsieur le Président, mais ses propos me confirment qu'il n'a pas du tout étudié cette politique.

M. Gurbin: Il ne sait pas ce qu'est une vache.

M. Cardiff: Je lui fais plus confiance que cela, tout de même.

M. Gurbin: Il ne dit que des foutaises.

M. Cardiff: Monsieur le Président, le ministre ontarien de l'Agriculture mérite des félicitations pour son initiative. Les producteurs de bœuf de la province lui ont demandé de l'aide. Il a conçu un programme, chargé une commission d'étudier diverses solutions. Je suis persuadé qu'il aura des propositions équitables à leur faire. Nous ne savons pas quel sera ce programme mais laissons au ministre le temps qu'il lui faut. Il y a une échéance de fixée. Je siège depuis quatre ans à la Chambre et nous avons attendu certaines politiques pendant des années, notamment dans le domaine de l'agriculture. Le ministre nous parle de son projet depuis quatre ans. Prenons l'exemple de la stabilisation tripartite. Si le gouvernement était bien intentionné, il collaborerait afin de présenter un programme national de cet ordre qui viendrait en aide aux agriculteurs; mais non. Il essaie de détourner notre attention à propos d'un programme provincial alors qu'il manque à son devoir ici même.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, le député prétend que nous ne devons pas prendre position en ce qui a trait à un office de commercialisation du bœuf en Ontario. En extrapolant, est-ce à dire que nous devrions rester cois dans tous les domaines jusqu'à ce que nos électeurs nous forcent à agir? Est-ce à dire que les députés ne devraient pas prendre d'initiative qu'ils devraient se contenter plutôt de suivre le mouvement?

M. Cardiff: Monsieur le Président, c'est injuste. Le député sait parfaitement que là n'est pas notre intention. Dans toute démocratie, et notre régime est démocratique, on donne aux producteurs la possibilité d'opter pour la mise en marché en commun, si c'est ce qu'ils souhaitent. En règle générale, un vote majoritaire tranche la question, et je ne vois rien de mal à cela. Il arrive trop souvent que nous gouvernions par le haut. Il est temps à présent que nous favorisions le gouvernement par la base. Le moment est venu de prêter une oreille attentive aux revendications populaires. Nous verrons bien quel sort les Canadiens réserveront au gouvernement libéral quand celui-ci aura rassemblé son courage à deux mains pour déclencher les élections. Il sera viré. Les Canadiens en ont par-dessus la tête de ces foutaises.

• (1600)

Le président suppléant (M. Herbert): Voilà qui met fin à la période de questions et de commentaires de 10 minutes. Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) poursuit le débat.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'assisterai demain soir à une réception donnée en l'honneur des athlètes canadiens qui ont gagné des médailles aux Jeux olympiques. Si la chose était possible, j'en ferais décerner une au député qui vient de céder la parole. Il n'est en effet guère facile de parler intelligemment quand on mange à deux râteliers. Je n'ai jamais vu un député réussir à rester assis entre deux chaises et à ne pas prendre position du début jusqu'à la fin de son intervention. Si je tiens à le signaler, c'est que les députés de ce côté-ci se sont montrés compréhensifs et généreux.

Monsieur le Président, aujourd'hui, je tiens à prendre la défense du gouvernement du Canada et de ses programmes politiques, mais surtout du tout dernier budget du ministre des Finances (M. Lalonde). Si j'ai demandé à prendre la parole, c'est pour répondre à la motion dont nous a saisis le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), qui d'ailleurs n'est pas ici en ce moment.

Une voix: Il savait que vous prendriez la parole.

M. Tobin: Je me suis donné la peine ces deux derniers jours de préparer avec grand soin des arguments techniques et détaillés dont je croyais avoir besoin pour prendre part de façon intelligente à ce débat. Je me suis attaché à des détails croyant devoir réfuter des commentaires intelligents, basés sur des recherches, des critiques de la part de l'opposition, voire

entendre des suggestions intéressantes. En attendant mon tour de parler, monsieur le Président, j'ai dû laisser de côté ce discours soigneusement préparé, et, à mon grand dam, parce que je ne supporte pas de participer à une joute oratoire sectaire, j'ai dû sortir mon discours politique.

Cela dit, monsieur le Président, ayant parlé du niveau du débat actuel, qui me déçoit beaucoup, je me suis demandé à quoi sert un débat sur une motion du député de Saint-Jean-Ouest qui n'émane pas, de toute évidence, du désir d'améliorer le sort des Canadiens, mais qui découle de motifs purement politiques, et je me suis demandé si je devais me donner la peine de participer. Pourquoi est-ce que je participerais? J'ai décidé que si ce débat ne sert à rien d'autre, il servira au moins à alerter les Canadiens qui écoutent ce que nous disons à la Chambre, à leur montrer que les députés assis de l'autre côté de la Chambre n'ont pas de politiques du tout.

Le Canada a traversé une période de récession de deux ans, comme tous les autres pays occidentaux. Nous ne sommes pas les seuls. Nous ne vivons pas dans une bulle ni dans le vide. Nous faisons partie de la collectivité mondiale. Le seul vrai moyen de juger le gouvernement et les ministres des Finances de l'époque, c'est de voir ce que nous avons fait pour enrayer la récession, comparativement aux autres pays. Monsieur le Président, le dernier budget montre que nous avons fait preuve de diligence et de vigilance, et que nous avons surtout résisté à la tentation d'essayer de sortir de la récession à coups de dollars. Nous avons réalisé des progrès, et avons pris certaines mesures nécessaires pour abaisser le déficit. Contrairement à ce que prétendent les députés d'en face, nous ne l'avons toutefois pas fait sur le dos des citoyens les plus démunis, qui éprouvent de la difficulté à survivre à cette récession. Nous avons respecté l'intégrité du citoyen canadien.

J'ai ri plusieurs fois à gorge déployée aujourd'hui, je m'excuse si j'ai dérangé la Chambre, en entendant certains des discours des députés d'en face. Voici le titre que je trouve dans une coupure de journal du 26 octobre 1979: «Les conservateurs, le premier ministre Joe Clark et le ministre des Finances John Crosbie maintiendront les taux d'intérêt à un niveau élevé pour enrayer l'inflation». Leur politique consistait à maintenir les taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation. Le gouvernement fédéral est parvenu à faire baisser le taux d'inflation et les taux d'intérêts. Où sont maintenant les larmes de crocodiles?

Face aux critiques sur le budget et les politiques du député de Saint-Jean-Ouest qui ont subi un triste sort, le député de Yellowhead a dit «Trouvez une meilleure idée». C'est ce qu'on fait les Canadiens. Ils ont élu les libéraux à la majorité en 1980.

Voici un autre titre: «Crosbie: Taux d'inflation, un outil contre l'inflation». Il a dit cela lorsqu'il était ministre des Finances, et maintenant que son parti est dans l'opposition, on entend une toute autre chanson.

J'ai dit que cela prouverait au public non seulement que les députés assis de l'autre côté n'ont pas de politiques mais aussi que les députés des premières banquettes de ce parti de l'opposition se livrent une lutte acharnée, qu'ils mènent une guerre des tranchées. Je ne suis pas de ceux qui se contentent de dire que les conservateurs n'ont pas parlé de leurs politiques parce qu'ils n'en ont pas. Ce n'est pas vrai. Je sais qu'ils en ont. Absolument tous les députés des premières banquettes ont des vues différentes en matière de politiques. Ils ont quatre ou cinq politiques différentes et ne savent pas encore exactement qui va remporter la bataille. Ils ne savent pas vraiment si le vainqueur sera leur nouveau chef, le nouveau défenseur de la politique caractéristique de l'attitude incohérente des députés de l'arrière-ban, ou si ce sera le ministre des Finances qui a oublié de consulter les résultats du dernier scrutin pour voir qui avait gagné lors du congrès à la direction du parti. Il croit encore avoir terminé en tête. Ou ce sera peut-être le député de Yellowhead qui est aussi loyal envers M. Mulroney que ce dernier l'était envers lui.

Des voix: Règlement!

M. Tobin: Il a été aussi loyal envers son chef que son chef l'a été envers lui.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle aux députés qu'il est de règle de désigner les autres députés par leur circonscription et non par leur nom.

M. Tobin: Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est que nous avons des politiques différentes. J'ai parlé du très honorable député de Yellowhead, l'ancien chef de l'opposition. J'affirme qu'il est aussi loyal envers son chef actuel, le député de Central Nova (M. Mulroney)—lequel n'est pas encore très honorable et ne le sera peut-être jamais—que le député de Central Nova l'a été envers le très honorable député de Yellowhead quand il lui a donné son appui à Montréal.

Ne nous berçons pas d'illusions. Non seulement les députés conservateurs n'ont pas de politique, mais nous assistons en plus à une bataille opposant les démagogues de droite aux partisans du laisser-faire et de la passivité qui n'ont aucune idée de la façon d'administrer, de gérer et de gouverner le pays. Il y a une lutte entre ceux qui pensent qu'ils devraient prendre position et ceux qui se précipitent sur les résultats des sondages Gallup dès leur réveil. Ces derniers, les dinosaures du caucus, se disent: «Mon Dieu, si seulement nous pouvions nous cacher et rester sous terre, loin des citoyens, nous aurions peut-être la possibilité d'imposer notre volonté aux Canadiens».

Le 7 août 1979, le député de Saint-Jean-Ouest a déclaré que les conservateurs n'allaient pas prendre certaines mesures simplement parce qu'ils les avaient promises pendant la campagne électorale, s'ils avaient décidé depuis que ce n'était pas une bonne chose. Ils avaient changé de politique. Ils nous avaient exposé leur programme pendant la campagne électorale, mais ils ont changé d'avis ensuite. Ils ont maintenant décidé de ne rien nous dire du tout, parce qu'ils ne parviennent pas à s'entendre entre eux.

J'en veux pour preuve le fait que, la semaine dernière, le député de Saint-Jean-Ouest, qui prétend parler avec autorité au nom du parti conservateur au sujet des gisements sous-marins situés au large de Terre-Neuve, s'est fait lamentablement et publiquement rabroué par le député de Central Nova, et s'est fait dire que ses déclarations sur l'universalité n'étaient pas conformes à la politique du parti.

Je dois insister un peu là-dessus, car je crois qu'il s'agit effectivement de la politique du parti conservateur. C'est bien en effet la politique que prônait le député de Central Nova à l'époque où il était candidat à la direction du parti. Il préconisait de réduire le budget des programmes sociaux. Il recommandait qu'on vérifie les besoins et les moyens financiers des particuliers. En fait, il réclamait la fin de l'universalité.

Je pense qu'il est utile de voir ce que le critique du parti conservateur en matière de finances a déclaré après le dépôt du dernier budget du ministre des Finances. Une fois qu'on a éliminé le charabia, les inepties et les absurdités partisanes, que reste-t-il de ses propos sur le budget? Il dit que le ministre n'a pas une grande marge de manœuvre. Il dit qu'il voudrait réduire de beaucoup le déficit, même s'il faut pour cela s'en prendre aux défavorisés. Il a ajouté à ce sujet qu'il n'y avait pas de solution facile pour réduire le déficit. Puisqu'il disait que le déficit devait être réduit, on a demandé au député de Saint-Jean-Ouest comment il fallait s'y prendre. Il a donné une réponse très détaillée dans laquelle il a dit ne pas avoir de recette magique pour réduire le déficit. Il a dit qu'il fallait réfléchir à la question et voir si l'on ne pouvait pas mettre sur pied plus de mécanismes d'évaluation des besoins dans le cas des programmes sociaux pour qu'ils ne soient plus universels.

• (1610)

Il a aussi été question de chômage, de services de santé et d'allocations familiales. Le député de Saint-Jean-Ouest a dit que s'il était ministre des Finances, il songerait à réduire les crédits affectés aux programmes comme celui des paiements de transferts destinés aux services des soins de santé et celui des allocations familiales.

Le député de Saint-Jean-Ouest, qui sera, du moins nous le supposons, le prochain ministre des Finances, s'est fait poser des questions à propos du taux de chômage au Canada. Comme il est originaire de Terre-Neuve, il doit avoir une bonne idée de l'aspect destructeur de ce problème. Comment le résoudrait-il? Avec beaucoup de compassion, il a répondu: «Nous ne pouvons pas faire grand-chose au sujet du chômage maintenant à moins de résoudre d'abord notre problème de déficit.» On l'a interrogé au sujet de programmes de création d'emplois. Il a dit qu'il n'y avait pas de solution éclair et qu'aucun parti ne pouvait en offrir une. C'est difficile à croire maintenant vu ce que racontent ses collègues.

On lui a posé une question à propos des programmes d'emploi. La question était celle-ci: «Vous avez dit qu'une partie de l'argent était peut-être mal dépensée». Il a répondu: «En effet. On affecte beaucoup trop d'argent à des programmes de création d'emplois temporaires au lieu de le dépenser judicieusement». Il a dit qu'on devrait supprimer certains d'entre eux. Le fait est qu'en 1979, son parti s'était défait de tous ces programmes. J'aimerais bien savoir lesquels des habitants des petites localités de pêche de sa circonscription qui l'on élu au Parlement pour qu'il les représente refuseraient la chance de travailler et de conserver au moins leur dignité plutôt que de vivre des prestations de bien-être social après avoir subi les déboires d'une récession catastrophique et d'un chambardement de l'industrie de la pêche. Voilà ce que le député de Saint-Jean-Ouest a dit. Pis encore, examinons les programmes préconisés par les candidats à la direction du parti conservateur qui siègent sur les premières banquettes.

Qu'avons-nous vu quand il a été question du budget? Des conflits. Quand il était candidat, le chef de l'opposition a dit que, une fois élu, il présentera un budget équilibré avant l'expiration de son premier mandat. Monsieur le Président, peut-on s'imaginer les compressions radicales qu'ils sont en train de préparer en cachette et qu'ils ne dévoileront pas avant d'être au pouvoir, si jamais les électeurs s'avisent de voter pour eux?

Qu'est-ce que le très honorable député de Yellowhead, ex-chef de l'opposition, a eu à dire? Avant d'être élu chef du parti, il s'est bien gardé de promettre d'équilibrer le budget sur une période de quatre ans—et je le comprends bien. Quant aux sociétés de la Couronne, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) voulait les liquider. Quelle a été l'attitude de leur chef pendant la course à la direction du parti? Il n'a pas promis de vendre une seule société de la Couronne. Quelle fut sa réaction lorsqu'on lui rapporta que le député d'Etobicoke-Centre avait déclaré qu'il faudrait vendre le CN et Air-Canada? Il se demanda, tout haut, pourquoi le député faisait des déclarations pareilles, puis, s'arrêtant au chiffre mentionné, soit 13 milliards, il ajouta: «Je ne vois pas quelle banque pourrait être disposée à financer l'entreprise: en fait je n'en connais aucune.» Est-ce là de la solidarité en matière de politique?

Que pensent-ils du libre-échange avec les États-Unis? Selon le député de Saint-Jean-Ouest, il faudrait adopter le libre-échange, supprimer les obstacles entre le Canada et les États-Unis et étudier la possibilité d'un marché commun avec ce pays. Faisant allusion à la proposition du député de Saint-Jean-Ouest, le très honorable député de Yellowhead a dit: «Telles qu'il les a présentées, ses propositions me semblent dangereuses». Le chef actuel du parti a déclaré: «Le libre-échange avec les États-Unis, c'est comme dormir avec un éléphant. Les usines canadiennes ne pourront jamais faire concurrence aux grandes entreprises américaines sans protection de quelque sorte». Selon lui, les Canadiens ont rejeté le libre-échange avec les États-Unis en 1911 et ils feraient de même encore en 1983.

Allons-nous croire que leur parti a une politique cohérente? Peut-être paraîtrai-je cruel, mais ces gens, et c'est dans leur nature, ont depuis toujours une mentalité figée. Ils sont liés par leur dogme idéologique. Ils arborent toutes les couleurs du spectre, du centre à l'extrême droite. Il est impossible que des gens semblables parviennent à gouverner un pays aussi divers d'un océan à l'autre que le Canada.

Bien sûr, le député de Saint-Jean-Ouest n'assiste même pas au débat sur sa propre motion. En fait, bien peu de députés d'en face sont présents pour débattre d'une motion qu'ils prétendent être importante. Même si elle ne sert qu'à cela, elle va au moins sensibiliser les Canadiens au fait que le parti politique d'en face se débat dans la confusion et souffre d'une mentalité d'opposition. S'il a une politique, il n'est pas prêt à la présenter. Les députés ne peuvent décider de leur politique. Ils n'arrivent même pas à se gouverner à titre de parti. Nous en avons un exemple avec l'affaire du Manitoba. Ils sont profondément en désaccord sur la question des programmes sociaux, sur la question de savoir s'il faut ou non équilibrer le budget et ils divergent fondamentalement d'opinions sur les programmes de création d'emplois et le libre-échange.

Même s'il n'a pas d'autre but, le débat doit servir à faire comprendre aux Canadiens qu'ils doivent exiger du parti d'en face qu'il nous dise quelle est sa politique dans des domaines comme les gisements sous-marins, question qui revêt une grande importance dans ma province. Au sujet d'une question aussi cruciale pour ma province, nous voyons, d'une part, le député de Saint-Jean-Ouest dire à la Chambre, à ses compatriotes terre-neuviens et à l'ensemble des Canadiens que si son parti forme le gouvernement, les gisements sous-marins appartiendront à la province. D'autre part, nous entendons le député de Central Nova, chef de l'opposition, déclarer à la Chambre aux mêmes Terre-Neuviens et aux Canadiens qu'il ne peut absolument pas prendre position à ce sujet, qu'il s'agit d'une question purement hypothétique à laquelle il ne pourra répondre que lorsque la Cour suprême aura rendu sa décision. La Cour a statué la semaine dernière, mais nous ne savons toujours pas quelle est sa position.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), qui est pratiquement le voisin du député de Saint-Jean-Ouest, nous dit que la politique de son parti n'a pratiquement pas changé depuis 1979. Lorsqu'on lui a demandé des précisions, il a répondu que la question était à l'étude et que son parti était en train de préparer un énoncé de principes à ce sujet. Si les conservateurs ne peuvent pas se mettre d'accord sur une question aussi directe, fondamentale et simple que celle-ci, et s'ils n'ont pas le courage de leurs opinions sur la scène publique, je prévois qu'ils subiront, la prochaine fois le même sort qu'en 1979.

Lorsqu'on lui a demandé quelle était sa politique à ce sujet, le député qui m'a précédé a répondu qu'étant dans l'opposition, les membres de son parti n'étaient pas là pour faire des exposés de principes, mais pour s'opposer à la politique en vigueur. Selon lui, son parti n'est pas là pour formuler une politique. Le député s'est-il jamais demandé pourquoi son parti forme l'opposition depuis tant d'années? Croit-il réellement que l'on peut vendre un gouvernement aux Canadiens comme on emballe ou on vend du beurre d'arachides? Croit-il qu'il suffit d'apposer une belle étiquette sur un produit pour que les consommateurs l'achètent? Peut-être une fois, mais sûrement pas deux. Sur ces dernières observations, je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir permis de participer à ce débat.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, bon nombre d'entre nous à la Chambre ont une idée de l'ampleur que revêt le chômage dans la province de Terre-Neuve et de l'inquiétude que tous les Canadiens éprouvent face aux tragédies humaines et sociales qui s'y déroulent. Ce qui me renverse vraiment, c'est de constater qu'un député de cette province n'a jamais abordé la tragique question du chômage à Terre-Neuve. Pas même une fois. Ce sont toujours des députés de ce côté-ci de la Chambre qui en parlent. Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) a eu la parole pendant vingt minutes et pas une fois il n'a fait allusion au triste sort des 50,000 personnes qui sont sans travail dans la province de Terre-Neuve. Il n'a pas une seule fois parlé des problèmes que vivent les familles de ces chômeurs. Il ne s'est pas une seule fois arrêté à se demander qui est au pouvoir depuis quatre ans et dont la politique a si bien fait que la plupart des gens ont perdu leur emploi.

• (1620)

Il est tragique au Canada, aujourd'hui, qu'un député de la province la plus touchée par le chômage ne parle pas des problèmes de ses mandants, mais se dérobe, tricote et patine afin de ne pas porter leurs problèmes et leurs misères à l'attention de la Chambre.

Cela ne suffit plus qu'un député ministériel de l'arrièbreban—et s'il siège sur les banquettes arrières, c'est qu'il ne sait pas défendre ses commettants—

Mme Beauchamp-Niquet: La question!

Mlle MacDonald: Je regrette, mais le député ne semble pas savoir que cette période sert aussi à formuler des observations. Je peux en profiter pour exposer les véritables faiblesses de l'un de ses collègues, de son collègue qui ne veut pas assumer, comme il se doit, la responsabilité des décisions que le gouvernement a prises et qui ont fait 50,000 chômeurs dans la province de Terre-Neuve, qui ont mis le quart des Terre-Neuviens en chômage. Cela touche des familles, des personnes à charge, des enfants et des conjoints. Ces travailleurs ont perdu leur emploi à cause de l'ensouciance du gouvernement.

M. Tobin: Monsieur le Président, je suis content que madame le député se soit vidé le cœur, qu'elle avait manifestement très engorgé. Je l'ai rarement vue réagir si vite dans une telle explosion de parti pris bilieux.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Que dire au sujet des chômeurs de Terre-Neuve et du Labrador, monsieur le Président? J'aimerais bien formuler ces observations—un jour peut-être, dans 25 ou 30 ans—à l'Assemblée législative de Terre-Neuve.

M. Blenkarn: Jamais on ne vous en donnera l'occasion.

M. Tobin: C'est la mentalité conservatrice, l'idée que l'affrontement vaut mieux que la collaboration qui a plongé Terre-Neuve, plus profondément dans la récession que toute autre province, ces quatre dernières années. C'est la mentalité d'affrontement du premier ministre Peckford qui est incapable de s'entendre avec Ottawa quand d'autres le sont comme le premier ministre Lougheed—diriez-vous qu'il est conservateur?—le premier ministre Buchanan—le diriez-vous conservateur lui aussi?—et le premier ministre Bennett—autant dire qu'il est conservateur. Le premier ministre Peckford est le seul au Canada qui soit incapable de négocier.

M. Bradley: Où étiez-vous la semaine dernière?

M. Tobin: Quelle a été sa réponse réfléchie en entendant la triste nouvelle que la Cour suprême du Canada avait dû se prononcer sur la question des ressources sous-marines? Sa réaction est-elle de regarder les faits tels qu'ils sont, d'examiner les options qu'il a comme chef de gouvernement et de répondre intelligemment? Non. Il répond: «Peu m'importe ce que disent les tribunaux, même si c'est moi qui leur ai soumis la question. Je n'ai que faire de l'opinion de la Cour de Terre-Neuve ou de la Cour fédérale. Je veux qu'on me donne raison ou je laisserai Terre-Neuve croupir dans la stagnation économique.» Il s'est mis dans la tête que les Terre-Neuviens étaient prêts à payer ce qu'il en coûtera pour satisfaire son ego à lui et son entêtement, au prix de leur subsistance et de leur niveau de vie.

Le député me demande ce que je fais pour les chômeurs. Permettez-moi de citer les paroles du député de Saint-Jean-Ouest. Il a dit que dans sa propre province, Terre-Neuve, le ministère des Pêches a dépensé environ 4.6 millions de dollars pour construire et réparer des quais, des brise-lames et autres ouvrages. Et que tout cet argent, jusqu'au dernier cent, a été dépensé dans les cinq circonscriptions libérales.

D'une part, un député prétend que nous ne faisons rien pour nos circonscriptions. De l'autre, le député de Saint-Jean-Ouest se plaint que nous faisons trop. Si ce n'est pas de l'hypocrisie en action, qu'est-ce qui en est?

Une voix: Vous!

M. McDermid: Monsieur le Président, les deux dernières fois que j'ai entendu le député à la Chambre, il a parlé d'affrontement. Les deux fois, sa voix a monté de 5,000 p. 100 en décibels. Il s'est mis à crier, à tempêter, à fulminer. Puis-je savoir comment il définit l'affrontement?

M. Tobin: Monsieur le Président, je suis disposé à donner à voix basse ou à voix haute ma définition du mot affrontement, notamment quand elle s'applique à un homme qui doit remplir deux fonctions au sein de la société canadienne. Telle est la charge d'un chef politique. Il doit stimuler ses troupes, énoncer sa politique et son programme électoral, ce que le député a négligé de faire, et il doit chercher à se faire élire en fonction de cette politique et de ce programme électoral. D'autre part, après être arrivé au pouvoir, il doit devenir directeur général de la compagnie. Toute province est semblable à une grande société. Le premier ministre Peckford a relégué aux oubliettes ses fonctions de directeur général. Il n'a jamais cessé de faire campagne. La population de Terre-Neuve s'en rend compte plus que jamais mon ami. Vous devriez venir à Terre-Neuve pour voir ce que peut nous coûter son égocentrisme et sa volonté de faire prévaloir son opinion. Il est entouré d'un caucus de 44 députés qui réagissent au moindre éclat de voix. Il s'illusionne en quelque sorte. Il croit que tous les Canadiens, y compris ceux de Terre-Neuve réagiront au doigt et à l'œil. Je peux vous dire qu'ils ne le feront plus. Je crains que le seul qui devra réagir vite lors des prochaines élections provinciales ne soit M. Peckford lui-même, lorsqu'il quittera l'édifice de la Confédération.

M. Baker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. L'opposition a parlé du chômage. Quelle était selon lui la politique du parti progressiste conservateur durant son bref mandat et quelle est-elle maintenant? Veut-il se débarrasser des employés temporaires du gouvernement fédéral comme il l'a alors fait? Cinq cents emplois ont été éliminés à Terre-Neuve quand le parti conservateur est arrivé au pouvoir. Mais, chose encore plus importante, quelle politique invoquera-t-il, étant donné qu'il a mentionné le parti progressiste conservateur, pour supprimer tous les programmes générateurs d'emplois offerts sous les auspices du gouvernement fédéral? Quelle en sera l'incidence dans sa circonscription?

M. Tobin: Monsieur le Président, je suis heureux que le député de Gander-Twillingate (M. Baker) ait posé cette question. Il est facile de rire à gorge déployée des programmes générateurs d'emplois et de prétendre qu'ils sont de nature temporaire, que ce n'est que de la frime et un gaspillage de fonds publics. Toutefois, les programmes générateurs d'emplois dans une circonscription comme la mienne n'offrent pas seulement aux gens la dignité du travail, mais ils leur permettent de dire: «J'ai travaillé aujourd'hui, j'ai gagné mon pain à la sueur de mon front.» Mais dans des circonscriptions comme la mienne et dans les autres régions rurales du Canada—je ne pense pas que le député de Kingston et les îles (M^lle^ MacDonald) connaisse quoi que ce soit aux régions rurales . . .

• (1630)

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, c'est de la calomnie.

M. Tobin: . . . c'est une bonne occasion de construire des infrastructures, par exemple des systèmes d'adduction d'eau dans certaines localités. Il a fallu attendre les années 80 pour que les pêcheurs puissent enfin disposer de quais et d'autres installations facilitant leurs activités, pour que leurs localités s'enorgueillissent de posséder des hôtels de ville et des casernes de pompiers; les conservateurs ont supprimé ce programme, causant ainsi des pertes d'emplois et empêchant ces gens d'améliorer leur sort et leur mode de subsistance . . .

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps réservé aux questions et commentaires est terminé.

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, contrairement au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) qui s'est permis de tempêter et de fulminer, je voudrais vous parler des problèmes et de la misère des chômeurs de la région Atlantique que le député de Terre-Neuve a totalement passés sous le silence pour nous servir un discours partisan, un discours qui a été une véritable perte de temps.

Aujourd'hui, la Chambre des communes discute d'une motion condamnant le gouvernement pour avoir mené l'économie au bord de la faillite. Tous les principaux indicateurs économiques révèlent que nous sommes à la veille d'une autre récession et, pourtant, le ministre des Finances (M. Lalonde) continue de vanter la vigueur de la reprise. Ou bien le ministre trompe les Canadiens, ou bien il ignore ce qui se passe dans notre pays. De toute manière, notre économie est en grave difficulté. Le seul homme, la seule personne sur qui les Canadiens comptent pour les sortir de ce gâchis n'admet même pas que la situation est un véritable gâchis. Le ministre des Finances est le capitaine E. J. Smith de 1984. Sous sa gouverne, le *Titanic* file à 25 nœuds vers l'iceberg fatal, ignorant tout du désastre qui l'attend.

Cette comparaison peut sembler hyperbolique ou exagérée, mais je vous assure, monsieur le Président, que ce n'est pas trop fort. L'économie canadienne se dirige tout droit vers la catastrophe. Et le pire, c'est que le seul membre du cabinet fédéral qui ait démontré des dons de leader, je lui reconnais ce mérite, ferme les yeux sur tous les signes qui annoncent cette catastrophe. Il préfère laisser jouer l'orchestre pendant que le navire vogue à sa perte.

Le prédécesseur immédiat du ministre, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), avait commis la même erreur; il avait mal interprété les signes de danger. Nous payons encore le prix de sa politique fondée sur une perception de l'économie qui était totalement démentie par les faits et sur une méconnaissance totale des véritables besoins des Canadiens. L'actuel ministre des Finances, à l'instar des derniers Bourbon, n'a rien oublié et n'a rien appris. Répétant les erreurs de ses prédécesseurs, il persiste à appliquer une politique conçue en fonction de la reprise, alors que la conjoncture économique n'a rien à voir avec une reprise; nous assistons plutôt à la résurgence d'une récession caractérisée.

La meilleure illustration du problème, c'est la juxtaposition de deux articles parus dans le cahier économique du *Globe and Mail* en fin de semaine. On lit en manchette: «Le taux de chômage au Canada atteint les 11.3 p. 100». Directement en dessous, on lit un autre article intitulé «Le taux de chômage U.S. tombe à 7.8 p. 100». Ces manchettes résument tout le problème. Alors que le taux de chômage au Canada a connu une forte poussée pour le deuxième mois consécutif en 1984, le taux de chômage aux États-Unis est retombé au niveau le plus faible enregistré depuis deux ans et demi. Le taux américain est de 3.5 points inférieur au nôtre, et il a baissé de 0.3 p. 100 depuis deux mois. Au lieu de profiter de la reprise en Amérique du Nord, le Canada freine cette reprise.

Vendredi dernier, à la période des questions, j'ai attiré l'attention du ministre des Finances sur l'évolution du chômage dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, afin d'expliciter le problème. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, plus de 1,000 emplois ont disparu entre janvier et février, sur une main-d'œuvre totale de 47,000, ce qui représente une hausse du taux de chômage de 0.8 p. 100 en un seul mois. Depuis trois mois, le taux de chômage a augmenté en flèche dans l'île, exactement de 2.5 p. 100. D'un bout à l'autre du pays, d'un océan à l'autre, on assiste à une augmentation constante du chômage, au beau milieu d'une prétendue reprise économique.

Vendredi dernier, j'ai demandé au ministre des Finances, lui qui prétend que nous sommes en pleine relance alors que le chômage a augmenté trois mois de suite, ce qu'était, selon lui, une récession. Il s'est alors lancé dans une longue tirade pour nous démontrer à la Chambre et à moi que le gouvernement avait dépensé davantage dans l'Île-du-Prince-Édouard que nulle part ailleurs au Canada. Je concède que le gouvernement dépense actuellement énormément d'argent pour créer des emplois dans l'Île-du-Prince-Édouard et dans les autres provinces. Les sondages Gallup lui ayant démontré qu'il perdra sûrement les prochaines élections, le gouvernement inonde de ses largesses les différentes régions du Canada, celles du moins d'allégeance libérale. Mais le fait que le chômage continue de grimper en flèche en dépit de ces prodigalités démontre jusqu'à quel point notre économie est foncièrement et structurellement malade. Le gouvernement aura beau recourir à des moyens de fortune, mettre en œuvre des programmes spéciaux et lancer des projets de création d'emplois à l'intention de ses partisans, il ne saurait sauvegarder une économie qu'il a lui-même ruinée en 16 années d'impéritie et de négligence. Tous les indicateurs économiques le prouvent. Au Canada, les niveaux de production, d'emploi et de revenu sont bien inférieurs aux sommets qu'ils avaient atteints avant la récession, alors qu'aux États-Unis ils les dépassent. En fait, si notre économie avait aussi bien fait que celle des États-Unis depuis le début de la récession en 1981-1982, il y aurait chez nous 450,000 emplois de plus qu'il n'y en a à l'heure actuelle. Cela serait suffisant pour réduire de moitié le nombre des chômeurs à la fois au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

Malheureusement, le pire n'est pas fait. Le spectre de taux d'intérêt qui augmentent graduellement risque de faire mourir la relance vagissante, alors que la confiance chancelante des investisseurs et des consommateurs freine l'expansion des industries et les dépenses du secteur privé si nécessaires à la création des emplois.

Jeudi dernier, suivant en cela l'exemple d'autres institutions de prêt, la Banque de Montréal, la Banque de la Nouvelle-Écosse et le Montréal Trust ont haussé leurs taux d'intérêt. Ainsi, la Banque de Montréal a haussé de un demi pour cent le taux d'intérêt sur ses prêts ouverts renégociables tous les ans ou tous les deux ans, le portant ainsi à 11.25 p. 100, alors qu'elle a porté à 12.75 p. 100 le taux d'intérêt sur ses prêts renégociables tous les cinq ans, ce qui est considérable. Les analystes du marché prédisent que les taux d'intérêt vont augmenter d'une façon sensible au cours des prochaines semaines et des prochains mois alors que la Banque du Canada s'applique à ralentir la dévaluation inéluctable du dollar canadien.

Sur le marché des devises, depuis neuf jours, la valeur du dollar canadien se situe bien au-dessous de 80c. américains. A la fermeture de la bourse à la fin de la semaine dernière, la valeur du dollar canadien a atteint son niveau le plus bas depuis juillet 1982, soit 78.5c. américains. Lorsque notre dollar fait une chute pareille, les produits importés nous coûtent proportionnellement plus cher, car nos devises perdent une grande partie de leur pouvoir d'achat. Quand le dollar canadien est faible, nous devons débourser plus pour nous procurer les produits et les services étrangers que lorsqu'il est fort. Quelque 35 p. 100 des produits que nous consommons nous viennent de l'étranger, et nous ne saurions les remplacer en grande partie par des produits de chez nous, surtout au cours des mois d'hiver alors que nous comptons sur les produits frais en provenance de l'étranger. La dévaluation du dollar canadien va sûrement déclencher une nouvelle flambée inflationniste. En fait, chaque dévaluation de 1 p. 100 de notre dollar entraîne d'habitude une hausse du tiers de 1 p. 100 de l'indice des prix à la consommation. Cette inflation, à son tour, aggrave le chômage, par exemple, en réduisant le montant dont les Canadiens peuvent disposer pour l'achat de voitures, d'appareils ménagers, de meubles et d'autres biens assez coûteux qui normalement favorisent l'expansion industrielle et la création d'emplois. Nous nous dirigeons vers une spirale de chômage et d'inflation, menaçant de faire disparaître les quelques gains économiques réalisés au cours des derniers mois. On s'attend maintenant à ce que la Banque du Canada soutienne notre dollar chancelant en haussant davantage les taux d'intérêt. Certains analystes réputés prévoient un retour à des taux hypothécaires de 14, 15 ou 16 p. 100 d'ici à la fin de l'été et au cours de l'automne. Cela ne peut avoir que des répercussions très néfastes sur le secteur de la construction domiciliaire, l'un des secteurs les plus créateurs d'emplois.

• (1640)

Quelle est la réaction du ministre des Finances face à la crise? Il dit ne pas perdre le sommeil pour autant. En fait, il a déclaré exactement ce qui suit:

Je ne passe pas mes nuits à m'inquiéter du fait que le dollar ne vaille pas 81c., je peux vous le garantir.

Nous avons besoin d'un ministre des Finances qui se préoccupe du sort des Canadiens, des pauvres, des déshérités et des opprimés, qui sont les grandes victimes de la conjoncture économique, et plus particulièrement, des chômeurs pour lesquels un dollar chancelant est la pire menace possible à leurs perspectives d'emploi. Et surtout, nous avons besoin d'un ministre des Finances qui admette que nous ne connaissons pas de reprise et que nous nous dirigeons plutôt vers une récession.

Ce n'est pas le moment, par exemple, d'imposer davantage les Canadiens. Ils ne pourront favoriser la croissance industrielle et la création d'emplois que si leur pouvoir d'achat augmente. A l'instar de son prédécesseur qui a mal jugé la gravité de la récession de 1981 et grevé les Canadiens de toutes sortes d'impôts, ce qui a aggravé le problème, le ministre actuel aggrave cette nouvelle récession avec d'énormes augmetations d'impôt qui bien que camouflées n'en sont pas moins lourdes pour autant. Le budget d'avril 1983 du ministre prévoyait des augmentations d'impôt de plusieurs milliards de dollars lesquelles, dans bien des cas, prendront effet au cours des prochains mois, au moment même où la relance s'essoufle. Au mois d'octobre, la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction, les boissons alcooliques et le tabac augmentera.

Dans le passé, le gouvernement fédéral ne percevait pas les premiers $200 d'impôt, mais cette exemption fiscale sera supprimée en 1984 pour bon nombre de Canadiens et réduite de beaucoup pour d'autres l'année suivante. La déduction uniforme de $100 est supprimée. Et on se servira de la désindexation pour sabrer dans le crédit d'impôt pour enfants et autres personnes à charge. On va majorer de beaucoup les cotisations au régime d'assurance-chômage au cours des quatre prochaines années.

Mais la mesure la plus dure de toutes est la taxe pour la participation canadienne imposée sur le gallon d'essence. Cette taxe odieuse ne devait durer que le temps de rembourser l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada. Or voilà belle lurette que cette acquisition, qui a coûté 1.5 milliard de dollars, a été payée mais la taxe va rester, semble-t-il.

Le ministre des Finances devrait pourtant comprendre que l'économie ne peut supporter des impôts aussi lourds par les temps qui courent. Déjà, le temps s'est chargé de prouver que ses prévisions économiques trop optimistes en matière de croissance étaient mal fondées. Le Conference Board qui a toujours eu raison en matière de prévisions a prédit que la croissance économique ne serait que de 3.3 p. 100 cette année et de .3 p. 100 en 1985 alors que le gouvernement a prédit dans son budget de 15 février qu'elle serait de 4.9 et de 3.5 p. 100 respectivement. Pire encore, le Conference Board prévoit qu'il y aurait croissance négative au cours des quatre trimestres de 1985. C'est une récession, autrement dit.

Le gouvernement devrait immédiatement prendre des mesures pour raffermir la reprise qui est plutôt hésitante. Il y a quelques minutes, le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) est intervenu pour demander au député qui avait alors la parole quelles mesures le parti progressiste conservateur prendrait en pareil cas. Je vais lui en signaler quelques-unes.

Le gouvernement devrait s'attaquer carrément au déficit, mais en pensant aux plus démunis et aux chômeurs. Il devrait ordonner au fisc de ne plus harceler les petits hommes d'affaires et les particuliers pour qu'ils puissent gagner de l'argent non seulement pour eux, mais pour le pays tout entier. Il devrait cesser de donner de l'argent aux sociétés de la Couronne sans prévoir des mécanismes qui les obligent à rendre des comptes sur leur façon d'administrer. L'argent ainsi épargné devrait être investi dans des entreprises privées rentables, ce qui aiderait un grand nombre d'hommes et de femmes et surtout les milliers de jeunes en chômage. Le gouvernement devrait cesser de gaspiller. Nous ne sommes pas contre les sociétés de la Couronne, mais nous voulons qu'elles soient plus efficaces. Nous voulons que l'argent qui leur est consacré soit dépensé à bon escient.

Le gouvernement devrait redonner au Parlement un meilleur contrôle sur la bureaucratie et les dépenses publiques qui augmentent hors de toutes proportions. Il devrait réduire le fardeau fiscal de tous les contribuables, surtout dans le domaine énergétique, afin de favoriser les dépenses de consommation et la création d'emplois ce qui, en fin de compte, lui apportera plus de recettes. Il devrait remplacer les paiements de transfert par des mesures visant à créer des industries locales rentables dans les régions dites défavorisées du pays.

Les paiements de transfert constituent un bon moyen d'apporter aux régions défavorisées les ressources dont elles ont besoin, de protéger les plus démunis et les chômeurs et de contribuer à la réalisation des objectifs du pays. Toutefois, si l'on insiste trop sur les paiements de transfert aux dépens de la création d'emplois et des programmes de développement industriel, on fait beaucoup de tort aux régions que l'on cherche à aider.

Mais surtout, notre pays a besoin d'un ministre des Finances qui établisse son budget en fonction des réalités économiques au lieu de céder à ses propres caprices ou à ceux de ses conseillers. Il court au désastre en imposant de lourds impôts alors que les taux d'intérêt augmentent et que la chute du dollar sape la confiance des investisseurs et des consommateurs sans laquelle aucune reprise n'est possible.

Si le ministre des Finances n'est pas prêt à prendre les mesures qui s'imposent, qu'il suive l'exemple du premier ministre (M. Trudeau) et démissionne. Un changement ne serait certainement pas pour déplaire aux Canadiens. Si le gouvernement n'est pas disposé à diriger notre pays comme il faut, l'opposition est prête à prendre la relève dès que le gouvernement aura eu le courage de s'en remettre au jugement de l'électorat au cours des élections fédérales. Pour la plupart des gens, surtout les chômeurs, et surtout ceux de la région de l'Atlantique qui ont été tellement défavorisés depuis la Confédération, en grande partie à cause de la politique suivie par le gouvernement depuis 16 ans, les élections n'arriveront jamais assez tôt.

Les subsides

Le président suppléant (M. Herbert): Vous avez dix minutes pour poser des questions et faire des observations.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre! En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Stewart)—Les finances—*a*) Les répercussions des taxes sur les distilleries. *b*) Les membres de l'équipe spéciale; l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Hawkes)—Les finances—*a*) La répartition de l'argent affecté à la création d'emplois. *b*) La position du gouvernement. *c*) On demande la liste des projets financés; l'honorable député de Fundy-Royal (M. Corbett)—Questions ouvrières—*a*) Le chômage au Nouveau-Brunswick. *b*) L'emploi—Le programme d'initiatives spéciales pour l'emploi—La répartition des fonds dans les circonscriptions du Nouveau-Brunswick.

Débat. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Gingras).

● (1650)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE BUDGET DE FÉVRIER 1984

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie:

Que la Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas inclus, dans le Budget de février 1984, des mesures destinées à mettre fin au fléchissement continu du dollar canadien, à contrer l'augmentation régulière du chômage qui atteint déjà des niveaux critiques et à lutter contre le retour de la flambée régulière des taux d'intérêt déjà élevés, facteurs symptomatiques de la fin de toute relance possible qui prouvent clairement l'incompétence du gouvernement et l'insensibilité dont il fait preuve en ne tenant aucunement compte des difficultés sociales et économiques qu'il impose à la population canadienne.

M. René Gingras (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je vous remercie de l'occasion de m'adresser à la Chambre aujourd'hui. Comme le disait le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), le 15 février: Il faut être dur, mesquin et mauvais et faire toutes sortes de choses désagréables. En parlant des mesures budgétaires futures des progressistes conservateurs, il ajoutait: C'est pourquoi je ne vous dirai pas en quoi elles consisteront.

Je dois ajouter tout de même que le dernier budget des progressistes conservateurs qui a été déposé à l'automne de 1979 par le même député n'avait pas fait fureur ici, à la Chambre. C'est grâce, je dirais même, à ce budget, que les électeurs d'Abitibi ont décidé de faire leur part et d'élire un député du côté ministériel. Aujourd'hui, nous traitons d'une motion qui stipule en quelque sorte qu'ils regrettent que le dollar fléchisse, qu'il y a du chômage. Ils ont peur que les taux d'intérêt augmentent. Ils blâment les libéraux, mais prennent bien garde d'expliquer aux Canadiens ce qu'ils feraient, eux autres, s'ils détenaient le pouvoir. Ils poussent même l'ironie, monsieur le Président, à dire que nous ne tenons pas compte des difficultés sociales qu'a comportées la crise que nous venons de passer. J'en conviens, monsieur le Président, que les progressistes conservateurs n'ont pas de leçon à nous donner sur les méthodes à prendre pour soulager les misères. Aujourd'hui, je ne veux pas me montrer en champion de l'économie ou en spécialiste. Je n'ai pas la prétention au moins moi-même de connaître ou d'assimiler complètement les facteurs qui font varier l'économie. Il y a une chose, cependant, monsieur le Président, que je sais, c'est que la situation économique mondiale nous apporte toujours des embarras. Et lorsque ces derniers existent, j'insiste sur le fait que le gouvernement de tous les Canadiens porte une attention particulière relativement aux individus qui souffrent des aléas de l'économie. Je sais aussi que le Parti libéral par sa philosophie, contrairement à certaines philosophies conservatrices, est plus sensibilisé aux misères des individus.

Le ministre des Finances (M. Lalonde) a décidé, dans son dernier Budget, de ne pas couper les vivres aux nécessiteux au détriment d'un surplus budgétaire. Monsieur le Président, les électeurs de la circonscription d'Abitibi ont souffert, eux aussi, de cette récession. Durant cette période, ils ont fait de nombreuses pressions sur les députés du Parlement afin que certaines mesures soient prises pour soulager ces inconvénients. Je viens de l'Abitibi, qui constitue une région ressource. La plupart de ses ressources ont un prix international, et beaucoup sont taxées sur le marché d'exportation.

A ce que je sache, monsieur le Président, ce n'est pas ici, à la Chambre, que l'on va fixer le prix de l'or. Nous ne fixerons pas ici non plus le prix international du cuir. Nous ne fixerons pas le prix du bois, encore moins allons-nous fixer le prix du zinc! Ce sont des produits qui viennent de l'Abitibi. Lorsque tous les prix de ces matériaux sont à la baisse, ce n'est pas par des motions du genre de celle que nous avons aujourd'hui à l'étude qui changeront la face du monde. En somme, cette motion ne veut absolument rien dire.

Nous avons entendu de l'autre côté aujourd'hui des plaidoyers contre les programmes de création d'emplois. Monsieur le Président, ne dites pas cela aux citoyens de l'Abitibi. Ils savent, eux, que l'on ne crée pas en un jour une mine d'or, une mine de cuivre, un moulin à papier, une scierie, pour combler une chute temporaire du coût de ces produits. Ce n'est pas en promettant d'abolir ces programmes temporaires d'emplois qu'un conservateur est prêt à se faire élire dans la circonscription d'Abitibi. Ils ne se souviennent que trop du dernier budget de 1979.

Je ne voudrais pas m'attarder aujourd'hui sur une résolution aussi insipide, mais je profite de l'occasion qui m'est offerte pour dire quelques mots. En dehors de ces industries dont je vous ai parlé tantôt, monsieur le Président, une bonne partie de mon territoire est habitée par les premiers occupants de notre pays.

J'ai eu l'honneur, la semaine dernière, d'avoir été nommé secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien durant un moment assez crucial de notre histoire. Les premiers ministres se sont réunis la semaine dernière: les résultats ont été assez mitigés; mais ce que j'ai remarqué le plus, c'est une certaine partisanerie politique qui existe dans ces conférences-là. Lorsqu'on lie l'égalité des femmes à un parti politique au pouvoir, on a l'impression que certains premiers ministres des provinces ne peuvent pas entrer dans la façon de penser de notre premier ministre. Cela m'a excessivement choqué de voir que des idées partisanes puissent empêcher des choses de se réaliser pour les autochtones.

Je ne prendrai pas plus de temps aujourd'hui, monsieur le Président, j'ai beaucoup plus de choses très importantes à faire que de parler de ces «niaiseries» de motions qui ne sont même pas acceptables et qui d'ailleurs, si elles l'étaient, seraient défaites.

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du secrétaire parlementaire, surtout lorsqu'il a prétendu, vers la fin, que les premiers ministres ont fait preuve de sectarisme politique à la conférence de jeudi et vendredi derniers. J'assistais également à cette conférence et je m'insurge contre les propos du député. Des premiers ministres provinciaux qui adhèrent au même parti n'étaient pas d'accord sur la manière d'atteindre un certain objectif. Le député a mentionné la question de l'égalité. A ma connaissance, le premier ministre (M. Trudeau) et ses dix homologues provinciaux étaient tous d'accord sur la clause de l'égalité qui a été proposée vendredi après-midi. En réalité, c'est l'Assemblée des premières nations qui l'a rejetée en promettant de faire connaître sa réponse dans trois semaines. Le secrétaire parlementaire me donne-t-il raison là-dessus? Et comment peut-il parler de sectarisme politique alors qu'il existait des divergences d'opinion entre les premiers ministres de chacun de nos partis?

• (1700)

[*Français*]

M. Gingras: Quant à cette question sur l'égalité, si l'honorable député se souvient, cela n'a pas fait le tour de la table. On a posé la question aux groupes autochtones, et le dernier groupe interrogé a été celui de l'Assemblée des premières nations qui a dit: «Nous ne sommes pas prêts immédiatement . . . Nous sommes prêts à regarder cela pendant trois ou quatre semaines».

Ma remarque concernait beaucoup plus la question elle-même. Et si j'ai fait un lapsus à propos de l'autonomie politique des Indiens, je m'en excuse. A ce sujet on a vu une réticence extraordinaire de la part des provinces; et c'est une opinion personnelle que j'ai émise tantôt à savoir qu'il s'agit d'une certaine réticence politique de la part des premiers ministres des provinces.

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le Président, je vais poser une question supplémentaire, car le secrétaire parlementaire doit bien se garder d'utiliser la question des peuples autochtones à des fins politiques. Étant donné l'importance de ce dossier, il faut faire en sorte de le situer au-dessus des intérêts partisans. On peut dire à juste titre que des premiers ministres provinciaux membres d'un même parti étaient en désaccord avec certains de leurs homologues qui adhèrent à leur parti. On ne peut mettre en doute leur désir d'aboutir à une solution commune. Toutefois, ils diffèrent d'opinion quant aux moyens d'y parvenir. Il serait dommage que le secrétaire parlementaire tente de faire du sectarisme sur cette question qui fera l'objet d'un débat très sérieux à brève échéance, tant en ce qui concerne les droits à l'égalité que l'autodétermination.

[*Français*]

M. Gingras: Monsieur le Président, je ne veux pas m'éterniser là-dessus, mais je dois répondre à l'honorable député, critique des Affaires indiennes et du Nord canadien, qu'il n'était pas du tout question dans nos propositions d'en arriver à des débats politiques partisans. J'ai seulement dit, et une chance que le député l'a dit, que certains premiers ministres des provinces pouvaient faire un petit peu de politique «sur le dos» des droits des autochtones. C'est seulement cela que j'ai dit, monsieur le Président!

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, compte tenu de la motion à l'étude aujourd'hui, les observations des ministériels ne sauraient mieux prouver l'absence de direction du parti libéral. Je voudrais vous demander, monsieur le Président, de regarder ce que dit la motion:

> Que la Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas inclus, dans le budget de février 84, de mesures destinées à mettre fin au fléchissement continu du dollar canadien . . .

Personne n'a donné la moindre explication, absolument aucune, sur les raisons de ce fléchissement continu du dollar. Si le député d'en face estime que le dollar n'a pas baissé ces derniers jours, il devrait regarder les cours et observer ce qui se produit. Personne en face n'est prêt à nous dire ce que le gouvernement envisage de faire à ce sujet et, de toute évidence, le budget ne propose rien, si ce n'est peut-être qu'il provoque le phénomène.

La motion dit encore que la Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas inclus de mesures destinées:

> . . . à contrer l'augmentation régulière du chômage qui atteint déjà des niveaux critiques . . .

Et il continue d'augmenter. Le député ne s'en rend peut-être pas compte, il n'est peut-être pas au courant de la situation au Canada, mais des centaines de milliers, des millions de Canadiens savent qu'ils sont sans travail et incapables d'en trouver. Toutefois, personne sur les bancs du gouvernement ne nous a dit pourquoi, ni de quelle façon le budget pourrait s'attaquer à ce grave problème. On dit encore dans la motion que la Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas inclus de mesures destinées:

Les subsides

. . . à lutter contre le retour de la flambée régulière des taux d'intérêt déjà élevés . . .

Tout le monde au pays est terrifié par la tendance à la hausse des taux d'intérêt. Et les investissements, et la construction et la création d'emplois ont cessé en raison de la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement. Cela continue.

J'ai écouté ce qu'avait à dire le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin). Il a parlé comme si le gouvernement ne voyait pas que les taux d'intérêts sont élevés. Pourtant ils ont été à leur plus haut niveau dans toute l'histoire du Canada. Ils ont jeté des centaines de milliers de personnes au chômage et ils recommencent à monter. N'est-il pas normal que les gens soient absolument terrifiés par cette absence de leadership du gouvernement actuel? C'est ce que dit très clairement la motion que nous avons à l'étude aujourd'hui, monsieur le Président. C'est un constat de la faillite du présent gouvernement. Tout d'abord, il n'a pas réussi à éviter la récession dont il a été en partie la cause. Ensuite, il n'a pu atténuer les calamités économiques d'une récession mondiale. Il n'a pris aucune mesure pour en amoindrir les effets. Troisièmement, monsieur le Président, il n'a pu se sortir de la panade où il nous a tous plongés, mais surtout les chômeurs, les pauvres et les personnes âgées qui souffrent beaucoup plus du fait de cette dépression.

Mes collègues de ce côté-ci de la Chambre ont déploré, monsieur le Président, que le gouvernement n'ait pas réussi à gérer ses finances et l'économie nationale en général. Ils ont expliqué de quelle façon les programmes politiques malavisés et, en fait, les ridicules et folles dépenses du gouvernement ont gravement miné un pays riche en ressources naturelles et humaines, et comment ces mêmes programmes ont à toutes fins pratiques débilité l'économie. Ils ont en fait bien montré, lors du débat d'aujourd'hui, que le dernier budget n'a strictement rien fait pour atténuer les difficultés qu'éprouvent tant de Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Cependant, monsieur le Président, il y a des considérations financières dont il convient de tenir compte: le déficit qui s'alourdit, des taux d'intérêt élevés, le dollar qui fléchit.

Ce sont là des aspects très importants dont les ministériels ont sciemment négligé de traiter aujourd'hui. Non seulement ces considérations financières sont importantes, mais sont tout aussi importants les coûts sociaux qu'un gouvernement manifestement incompétent impose aux Canadiens. Et si je dis qu'il le leur impose, c'est que chaque fois qu'il en a eu l'occasion, le gouvernement a préféré ne rien changer à certaines de ses désastreuses mesures politiques.

Bien que le gouvernement ait souvent prétendu avoir préservé le système de sécurité sociale, il demeure que les coûts sociaux frappent durement les personnes déjà désavantagées. Le ministre de l'Expansion économique et régionale (M. Johnston) l'a dit on ne peut plus clairement l'autre soir lorsqu'il a remis en question l'utilité du principe de l'universalité. Cet homme qui aspire à diriger le parti libéral, qui espère devenir le premier ministre du pays, ne trouve rien de mieux à faire, après avoir annoncé sa candidature, que de remettre en question le principe de l'universalité. Le principe de la sécurité sociale ne lui plaît pas. En lieu et place, il recommande le «chacun pour soi». Il veut que les Canadiens se passent de la protection de la sécurité sociale. Il ne veut pas de sécurité pour les personnes âgées, pour les chômeurs ou pour les mères seules. Non. Il préconise le «chacun pour soi». Voilà ce qu'il ferait. Et c'est lui qui, dans le gouvernement actuel, est chargé du Développement économique. Tout ce que je peux dire, c'est que je rends grâce à Dieu qu'il ne soit pas chargé du développement social, sinon bien des personnes seraient vraiment bien plus mal partagées à l'heure actuelle.

• (1710)

Monsieur le Président, les tout derniers chiffres du chômage publiés la semaine dernière étayent nos dires. La reprise est enrayée, ce qui est tragique pour bien des gens. Le taux de chômage est actuellement de 11.3 p. 100 au Canada; il y a 1.5 million de chômeurs. En comptant les personnes à leur charge, cela fait plusieurs millions. Mais ce n'est pas le chiffre global, il s'agit uniquement des chômeurs qui se sont compris dans ces statistiques. Et les nombreux chômeurs dissimulés, qui sont découragés?

Que se passait-il au sud de la frontière et dans d'autres pays industrialisés pendant que le chômage augmentait au Canada, monsieur? Le taux de chômage baissait. Le Canada fait le contraire de tous les autres pays. Aux États-Unis, le taux de chômage est tombé à 7.8 p. 100 le mois dernier; au Canada, il est passé à 11.3 p. 100. Il a augmenté. Oui, il y a officiellement 1.5 million de chômeurs dans notre pays mais si l'on comptait les chômeurs découragés, cela ferait deux millions, monsieur. Il y a 350,000 emplois à plein temps de moins dans ce pays à l'heure actuelle qu'au début de la récession. C'est absolument incroyable, monsieur le Président! Et notre population ne cesse de croître. Ce chiffre, à lui seul, suffit pour donner une idée des difficultés à surmonter.

Monsieur le Président, outre les chômeurs recensés officiellement, il y en a des milliers, des centaines de milliers qui ne s'inscrivent pas dans les centres d'emploi du Canada parce qu'ils éprouvent un sentiment d'échec, de désespoir et de découragement. Tous les députés ont entendu parler, j'en suis sûr, de ces chômeurs. Ils nous envoient des lettres, ils nous téléphonent, ils nous rendent visite. Ils viennent nous supplier de leur venir en aide. Mais le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe n'en a pas mentionné un seul. Je ne sais pas, peut-être qu'aucun d'entre eux ne se présente à son bureau, mais ils sont nombreux ceux qui s'adressent au mien. C'est aussi le cas de mes collègues. Ils viennent nous exposer des cas vraiment très pénibles, et les conditions tragiques dans lesquelles ils vivent. J'ai ici la lettre d'un jeune homme de Kingston; je vais la lire:

J'ai 24 ans, et le dernier emploi stable que j'ai pu obtenir date de 1981 (. . .) J'ai par la suite été obligé de recourir au bien-être social. Par l'entremise des services de bien-être, j'ai suivi un cours d'orientation au cours duquel on m'a dit d'écrire à 100 employeurs éventuels. Depuis, je me suis présenté chez chacun d'eux et chez plus de 100 autres ici à Kingston.

Je me lève à 6 heures tous les matins pour aller pointer à «Kingtario» et partir ensuite en quête d'emploi, après quoi je retourne au bureau pour communiquer à la travailleuse sociale le résultat de mes démarches. Cela dure depuis trois semaines mais comme je n'ai pas trouvé de travail, elle veut me reléguer dans un sous-sol obscur à sabler des boîtes postales à $5 par jour.

C'est vraiment là le cul-de-sac le plus total, explique-t-il, car ce salaire de $5 ne suffit pas à payer ses dépenses. Et pourtant on ne lui permet plus de continuer ses démarches, il ne peut même plus battre le pavé à la recherche d'un emploi. Il poursuit en ces termes:

Je ne veux pas vivre de l'assistance sociale, je veux un emploi et je veux travailler pour l'argent qu'on me donne.

J'ai d'excellentes références de mes anciens employeurs, et tout ce que je veux, c'est travailler. Je ne veux pas retourner à l'école, seulement travailler.

Si vous avez des idées ou si vous pouvez me suggérer des endroits où m'adresser, je vous prie de m'aider. Toute suggestion à ce point-ci sera la bienvenue.

Voilà les gens qui s'adressent à nous, monsieur le Président. Voilà les gens que la politique du gouvernement a condamnés au chômage. Ils n'ont pas de débouché: ils ont perdu courage et espoir. Ils n'ont plus confiance en un système de gouvernement qui les encourage à étudier afin d'espérer jouer un jour un rôle utile, uniquement pour voir les portes se fermer devant eux. Pire encore, ils se sont blessés dans leur amour-propre et ils perdent confiance en eux. Aussi longtemps qu'ils demeurent en chômage sans pouvoir trouver de travail, le pays subit nécessairement une forte saignée improductive de ses ressources financières.

Un rapport récent du Conseil canadien de développement social révèle que les prestations d'assurance-chômage et de bien-être social ainsi que les recettes fiscales perdues à cause du chômage nous ont coûté l'an dernier environ 20 milliards au total, soit en moyenne près de $15,000 par chômeur. Il est relativement facile de calculer ce que cela nous coûte et de calculer les dépenses supplémentaires que cela entraîne dans le cadre du régime d'assistance publique du Canada. Vers la fin de l'année dernière, le ministre des Finances (M. Lalonde) est revenu nous demander d'approuver un budget supplémentaire de près de 300 millions de dollars pour le régime d'assistance publique du Canada. C'est ce qu'il a fait, Monsieur, même si pas plus tard que six mois auparavant, il avait prévu les sommes qui devaient être consacrées à ce régime. Il a sous-évalué les dépenses, faute d'être en mesure de prévoir le nombre de chômeurs supplémentaires et ce que coûteraient les personnes qui cessaient d'avoir droit à l'assurance-chômage et qui devraient se tourner vers l'assistance publique, les personnes qui n'auraient pas d'emploi.

Le gouvernement ne nous a pas demandé d'approuver ce crédit de 300 millions, monsieur, parce qu'il voulait faire un geste magnanime envers les pauvres. Non, il n'avait pas le choix. Il devait verser cet argent; il avait toutefois sous-évalué le nombre de personnes qui devraient se tourner vers l'assistance publique et la sécurité sociale. Ce n'est pas par plaisir que ces personnes s'adressent à ces services.

Monsieur le Président, les dépenses qu'entraînent l'assurance-chômage et les services de bien-être sont pourtant relativement faciles à calculer. Même les recettes fiscales perdues sont faciles à évaluer. Il y a toutefois bien pire que les pertes monétaires. Il y a le fait d'être pauvre. C'est à ce problème que le gouvernement ne veut pas s'attaquer. Pourtant, des centaines de milliers de Canadiens ne s'en sortent pas. Ce sont les visages, les personnes que cachent les statistiques. Il faut songer à la perte de dignité, à l'effondrement des espoirs et des rêves, aux ménages brisés, à la violence familiale, à la délinquance juvénile, aux petits délits et aux délits plus graves, à l'alcoolisme et à la toxicomanie. La montée en flèche du chômage provoque une recrudescence de ces phénomènes.

Vendredi dernier, j'ai demandé au ministre des Finances de répondre à un article paru à la une du *Star* de Toronto, et intitulé: «Les décès et maladies augmentent en proportion du taux de chômage—». Je lui ai demandé si on effectuait des études au Canada pour faire le lien entre le chômage et les coûts sociaux toujours croissants. On disait dans le *Star* de Toronto:

● (1720)

Les Canadiens paient un prix épouvantable sous forme de maladies et de décès prématurés pour le chômage élevé qui sévit de nos jours.

On énumérait ensuite certains des coûts et des conséquences de la situation actuelle. On disait qu'une étude avait été effectuée à l'Université Johns Hopkins, qui est une institution sérieuse, contrairement à ce que le ministre des Finances a voulu laisser croire. Selon cette étude, pour chaque augmentation de 1 p. 100 du taux de chômage, la fréquence des crises cardiaques augmentent de 2 p. 100. Chaque augmentation de 1 p. 100 du taux de chômage se traduit par une augmentation de 3 à 4 p. 100 du taux de mortalité infantile, de 4 à 5 p. 100 des suicides et des homicides et de 5 à 6 p. 100 des admissions dans les hôpitaux psychiatriques.

Ce sont là des conséquences qui ne disparaîtront pas du jour au lendemain. Elles vont s'incruster en permanence dans notre société. C'est pourquoi certains d'entre nous sont si inquiets. Celui qui a effectué l'étude à l'Université Johns Hopkins aux États-Unis a dit que ces résultats valaient également pour le Canada. A son avis, même si aucune recherche n'a été faite ici sur le lien entre le chômage et la santé, la situation serait la même. Selon lui, le fait de ne pas avoir d'emploi cause un stress et un choc qui entraînent des désordres psychiatriques et une agressivité qui se manifeste à la maison par le crime. Ce sont là des phénomènes reliés au chômage sur lesquels il faudrait se pencher.

Lorsque j'ai posé la question au ministre des Finances, vendredi, il a dit qu'on ne pouvait faire ni évaluations ni études scientifiques là-dessus. D'autres pays font ces études scientifiques. D'autres pays font ces évaluations et découvrent que nous nous préparons des désordres et des fardeaux sociaux que nous ne devrions tout simplement pas avoir à subir. Des familles et des individus sont soumis à des pressions que traduisent sans doute les statistiques actuelles du chômage, mais qui se refléteront demain dans une recrudescence de suicides, de problèmes psychiatriques et de la mortalité infantile, comme on le dit ici. Ce sont là les problèmes sur lesquels il faut se pencher. Nous ne pouvons faire fi du lien qui existe entre le chômage et les problèmes sociaux, et les coûts sociaux. Ils sont là et ils sont graves.

Je me rends compte que mon temps de parole tire à sa fin, monsieur le Président. L'autre jour, le ministre des Finances a dit que cette question ne pouvait être traitée scientifiquement. Je le prierais de jeter un coup d'œil sur certaines des études déjà faites au Canada. Celle qui a été publiée conjointement par le Conseil de la planification sociale du grand Toronto et par le Conseil ontarien du développement social s'intitule «Et les pauvres s'appauvrissent». Je pourrais vous citer de très éloquents extraits de ce rapport. Un autre a été publié l'autre

jour par le Conseil national du bien-être social. Il s'intitule «Soixante-cinq ans et plus» et parle du genre de pauvreté que vivent nos concitoyens âgés.

Le président suppléant (M. Guilbault): Je regrette de devoir interrompre l'honorable représentante, mais le temps qui lui était alloué est maintenant expiré. Suivra maintenant une période de questions de dix minutes sur les observations de l'honorable représentante.

M. Ferguson: Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le député de Kingston et les Îles. Elle a déclaré que le secteur de la construction avait accusé un recul. Cela me semblerait tout naturel dans un pays comme le Canada, où les hivers sont très rigoureux. Il ne serait que normal que certains genres de travaux ne soient pas effectués au cours de nos hivers extrêmement froids. Ce n'est pas comme dans la plupart des pays situés plus au sud, où les hivers ne sont pas si rigoureux. Mais le fait est que les emplois dans le secteur de la construction ont augmenté de 5.4 p. 100 en février 1984. En ce seul mois, 54,000 nouveaux emplois ont été créés. En fait, 424,000 emplois ont été créés au cours de la période de relance et le nombre des emplois à temps plein s'est accru régulièrement le mois dernier. Les emplois à temps partiel, il faut bien l'admettre, varient selon les besoins saisonniers. Le taux d'emploi a baissé en janvier uniquement parce que le nombre d'emplois à temps partiel a diminué. Le député veut-il dire que nous devrions mettre l'accent sur les emplois à temps partiel et non permanents?

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je disais simplement que nous devrions mettre l'accent sur la création d'emplois en général. Notre pays a besoin de remettre les gens au travail ce que nous n'avons pas fait. Malheureusement, comme je l'ai dit dans mon intervention, il y a 350,000 emplois de moins à l'heure actuelle que juste avant la récession, que ce soit dans les métiers de la construction, le secteur de la pêche, en agriculture ou dans le travail de bureau. Au cours de la même période, bon nombre de personnes ont atteint l'âge d'entrée sur le marché du travail. Je recommande de chercher à créer des emplois dans tous les domaines possibles, parce que la meilleure garantie sociale que nous puissions offrir aux Canadiens, c'est un emploi.

[*Français*]

M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le discours que nous venons d'entendre dans la bouche de l'honorable député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) aurait bien pu être fait par n'importe quel Canadien, parce qu'en fait elle traite, bien sûr, de la situation actuelle de l'emploi, et n'importe quel Canadien comprend cette situation. Nous n'avons pas, du côté ministériel, je pense, de leçon à recevoir de la part d'un membre du Parti progressiste conservateur en ce qui concerne notre sensibilité à l'égard des gens qui ne travaillent pas. Elle a fait état, bien sûr, de tous les désagréments et des inconvénients du rapport qui existe entre le taux de suicide, par exemple, et de toutes sortes de maladies qui se rapportent aux gens qui n'ont pas de travail, etc. Monsieur le Président, c'est beau d'entendre toutes ces choses; il n'y a pas un gouvernement en place assez stupide pour souhaiter que le taux de chômage soit élevé. Il n'y a pas un gouvernement assez stupide pour ça. Nous serions les premiers, ici, à souhaiter d'avoir le plein emploi. Et je pense que moi aussi je serais beaucoup plus à l'aise, si on avait le plein emploi chez soi et si les gens, plutôt que de me téléphoner régulièrement pour avoir de l'emploi ... Je n'aurais pas à faire face à ces problèmes. Alors, ce qui me surprend, c'est que les députés de l'opposition, par exemple, ne nous disent pas ce qu'ils proposent. C'est facile de dire: Ce gouvernement-là a mal administré, mais j'aimerais quand même qu'on nous fasse des propositions concrètes et là, quand on leur demande de faire des propositions concrètes, ils sont bouche bée. C'est surprenant, monsieur le Président, c'est facile de toujours critiquer. D'une part, on nous dit qu'on n'administre pas ...

M. St. Germain: Déclenchez tout de suite des élections!

M. Tousignant: Oui, oui, on va en avoir une élection, mon cher monsieur, on va en avoir une élection et vous allez mordre la poussière encore une fois parce que votre chef n'a aucune crédibilité ... je m'excuse d'avoir à vous le dire, mais vous me le demandez. Votre chef n'a aucune crédibilité, vous allez mordre la poussière encore une fois. Alors, ce que je disais, monsieur le Président, c'est qu'on nous accuse de mal administrer, d'avoir des déficits considérables et, d'autre part, on nous dit: Créez de l'emploi.

Quelle sorte d'équation l'honorable député peut-il faire pour nous proposer de créer des emplois et rester non concurrentiel, ou devenir de moins en moins concurrentiel ... L'honorable député nous parle de 350,000 emplois de moins qu'au début de la récession. Que ces personnes-là soient au travail actuellement, monsieur le Président, et qu'elles ne soient pas efficaces, que va-t-on faire avec les prix, par exemple? Quelle sorte de concurrence pourrons-nous avoir à travers le pays au plan international? Ce sont ces questions-là que j'aimerais que le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) traite. Qu'on discute de ces questions-là de façon intelligente, de façon non-partisane et qu'on essaie ensemble d'apporter des solutions. Comme je l'ai mentionné, tout à l'heure, il n'y a pas un parti politique, il n'y a pas un gouvernement en place assez stupide pour maintenir sciemment un taux de chômage élevé, juste pour le plaisir de la chose! Il existe un malaise quelque part. A-t-on trop demandé de l'économie? Est-ce qu'on a trop exigé, nous, les Canadiens, de l'économie et est-ce la raison pour laquelle, maintenant, le radiateur chauffe? C'est peut-être un problème. J'aimerais donc que l'honorable député nous fasse des propositions concrètes. Il est bien clair, monsieur le Président, qu'en 1979, n'eut été la présence d'un gouvernement, au Québec, qui voulait séparer cette province du reste du Canada, nous aurions probablement laissé les progressistes conservateurs au pouvoir. Nous n'avons pas voulu courir cette chance-là, étant donné que le chef du gouvernement, à cette époque, se serait fait déshabiller complètement par le premier ministre du Québec. Il lui aurait donné sa chemise, son linge, et nous serions aujourd'hui presque un pays divisé. Nous n'avons pas voulu courir cette chance-là, mais n'eut été cette situation-là, nous aurions probablement dû laisser les progressistes conservateurs administrer le pays et ces gens-là manquant d'expérience auraient pris panique et on aurait coupé tous les programmes sociaux. Il est drôle, par contre, d'entendre des députés progressistes conservateurs, comme le député de Kingston et les Îles, nous faire la leçon sur les programmes sociaux. Mais si ces derniers avaient pris le pouvoir, par exemple, tous les programmes sociaux auraient été coupés. Cela est la première chose à laquelle on aurait pensé dans notre petite tête pour essayer d'améliorer l'économie, à savoir couper tous

les programmes sociaux. Alors, on aurait assisté à un chaos politique, monsieur le Président. Mais, parce qu'on est arrivé avec des hommes compétents, des hommes d'expérience, des hommes qui ont déjà vu . . .

• (1730)

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pensais que la période de questions de dix minutes était à la disposition du député qui a la parole, et non réservée au député de Témiscamingue (M. Tousignant) pour qu'il fasse un discours de dix minutes.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! La présidence doit faire remarquer au député de Témiscamingue (M. Tousignant) qu'il faut au moins que ses remarques aient un rapport avec le discours qui a été prononcé par l'honorable député qui avait la parole.

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, j'attendais qu'il ait terminé cette longue entrée en matière compliquée qui semblait errer sans but. Le député a essayé d'y insérer une question pour savoir quelles propositions concrètes j'aurais à formuler. Je l'ai déjà dit en d'autres occasions.

Premièrement, je lui dirai que je ne jouerais pas avec le revenu des personnes du troisième âge, comme semble être prêt à le faire le ministre d'État chargé du Développement économique. Voilà pour commencer.

La deuxième recommandation que je ferai, et je l'ai déjà faite au sujet des mesures budgétaires, c'est qu'au lieu de formuler des propositions qui avantagent les personnes dont le revenu est de $55,000 et plus grâce aux régimes privés de retraite, j'utiliserais ces 300 millions de dollars, qui correspondent au manque à gagner que cette mesure va entraîner pour le gouvernement pour aider les personnes qui en ont vraiment besoin dans le cadre des programmes sociaux, et non celles qui gagnent plus de $55,000. Vous devriez avoir honte d'agir ainsi.

A cet égard, je tiens à lui dire que nous devrions réfléchir aux 300 millions de dollars que le gouvernement a utilisés dans son assiette au beurre, le Programme des initiatives spéciales pour l'emploi, et les consacrer plutôt au programme des carrières, en vue d'offrir une formation aux jeunes pour leur apprendre les nouvelles technologies de pointe. Il vaudrait beaucoup mieux offrir une formation aux jeunes dans les technologies modernes que d'essayer de se gagner quelques voix dans une circonscription libérale.

[*Français*]

M. Louis R. Desmarais (Dollard): Monsieur le Président, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) disait dans ses propos qu'il regrettait que le gouvernement, dans son budget du mois de février 1984, et je cite: « . . . n'ait pas inclus de mesures destinées à mettre fin au fléchissement continu du dollar canadien, à contrer l'augmentation régulière du chômage et à lutter contre le retour de la flambée régulière des taux d'intérêt».

En réponse à l'intervention du député de Saint-Jean-Ouest, j'aimerais dire, monsieur le Président, que ses commentaires réflètent une interprétation erronée des mesures fondamentales nécessaires au maintien de la relance économique qui s'est amorcée depuis déjà quelque temps. En effet, monsieur le Président, l'objectif principal du budget de février 1984 vise exactement ce que le député nous accuse d'ignorer. Notre budget de février 1984 reconnaît justement que la meilleure façon de contrôler le fléchissement du dollar canadien, de réduire le chômage et de maintenir les taux d'intérêt à un niveau respectable, c'est d'encourager la productivité et de s'assurer de la meilleure position concurrentielle possible face à l'étranger et ceci, monsieur le Président, en encourageant le secteur privé et en maintenant la confiance dans notre société, autant du point de vue économique que social.

En effet, dans son budget de février 1984, je cite les propos de l'honorable ministre des Finances (M. Lalonde) qui dit:

> Si nous voulons relever les défis de demain, nous ne pouvons nous contenter des réalisations et des habitudes d'hier. Ce ne sont pas elles qui nous aideront sur un marché international de plus en plus concurrentiel. Nous devons devenir meilleurs que nos concurrents, meilleurs dans la production et la vente de biens et de services, meilleurs dans la coopération pour l'intérêt économique commun de tous les Canadiens. Si nous sommes à la hauteur de ce défi, nous donnerons aux Canadiens des possibilités nouvelles d'obtenir des emplois satisfaisants et permanents. Nous donnerons à plus de Canadiens la possibilité de s'acheter une maison, de lancer ou de développer une petite entreprise et d'investir avec confiance dans notre avenir. En bref, nous donnerons aux Canadiens la possibilité de se bâtir une vie meilleure, plus satisfaisante, sur des fondations économiques sûres.

Encourager le secteur privé à devenir plus concurrentiel par rapport à l'étranger c'est ce que fait le budget de février 1984.

Premièrement, il propose d'importantes mesures nouvelles pour renforcer la productivité, le caractère concurrentiel et la capacité exportatrice.

Deuxièmement, il simplifie le régime fiscal et allège le fardeau administratif de la petite entreprise qui est le principal secteur de création d'emplois au Canada.

Troisièmement, il allège le fardeau imposé aux particuliers par le calcul des impôts et rend l'administration fiscale plus équitable.

Quatrièmement, il propose des mesures novatrices pour accroître la sécurité économique des propriétaires et la stabilité du marché pour les constructeurs domiciliaires.

Cinquièmement, il annonce de nouvelles mesures importantes pour réformer le système canadien des pensions et renforcer l'aide à ceux qui sont le plus dans le besoin.

• (1740)

Sixièmement, il reste sur la voie de la responsabilité fiscale en limitant et en réduisant les déficits du gouvernement pour donner au secteur privé des possibilités d'expansion.

Finalement, il nous garde sur la voie du succès, contre l'inflation.

Comment, monsieur le Président, nous proposons-nous d'atteindre ce but? Premièrement, par la poursuite des restrictions des prix et des salaires; par la création d'un nouveau centre de productivité; par la création d'un fonds pour l'aide et le commerce international; par la simplification du régime fiscal pour la petite entreprise; en améliorant la sécurité économique des Canadiens, comme je le disais tout à l'heure, et en proposant un plan d'action pour la réforme des pensions; en instaurant un programme de protection des taux hypothécaires . . .

Les subsides

[*Traduction*]

M. McKinnon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne veux pas m'éterniser sur ce point, mais je vous signale un passage de la page 1785 du hansard du 5 mars 1984. Le président suppléant (M. Guilbault) a dit:

A l'ordre, s'il vous plaît. Puis-je demander au député de parler d'abondance, comme le veulent la règle et les traditions? C'est la deuxième fois que je le lui rappelle.

Je porte cette question à votre attention encore une fois, monsieur le Président. Je présume que les règles qui s'appliquent maintenant sont les mêmes que le 5 mars?

Le président suppléant (M. Guilbault): L'objection du député est motivée. Les mêmes règles que l'autre jour sont en vigueur. Je demande au député, qui a tout de même le droit de lire des citations pourvu qu'il en donne la provenance, de parler d'abondance.

[*Français*]

M. Desmarais: Monsieur le Président, je serai très bref. J'ai nettement l'impression que ce que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) nous propose, c'est exactement ce que notre budget vise à faire, à réaliser. Je crois que sa motion, en plus d'être contradictoire, est mal fondée et qu'elle devrait être retirée.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député de Dollard (M. Desmarais) est-il d'accord avec le ministre d'État chargé du Développement économique et régional (M. Johnston) qui aurait affirmé que le déficit impose une restriction fort pragmatique que les gens ne voient pas? Je veux dire que les gens doivent comprendre que les gouvernements ne peuvent pas emprunter indéfiniment. Le député partage-t-il cet avis? Le député va-t-il suivre le conseil du ministre quand il devra se prononcer sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt et approuver un budget qui prévoit emprunt par-dessus emprunt pour des temps indéfinis?

M. Desmarais: Monsieur le Président, sauf erreur, le débat sur les emprunts doit avoir lieu demain dans le cadre de l'étude du projet de loi C-21. Je suis prêt à prendre la parole à ce sujet demain si le député veut bien venir m'entendre.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député est-il d'avis qu'il faut laisser le dollar canadien perdre de sa valeur? Approuve-t-il l'intervention que le gouvernement a faite aujourd'hui quand il a recommencé à se servir de ses réserves pour soutenir le dollar sur les marchés? Est-ce le genre d'économie que le député souhaite?

M. Desmarais: Monsieur le Président, nous avons décidé de laisser flotter le dollar dans une mesure raisonnable. Que le dollar canadien continue de fléchir favorise nos exportations et le député le sait bien. Cela favorise aussi la création d'emplois au Canada. Et depuis bien longtemps déjà, l'opposition s'acharne sur cette question.

Mlle MacDonald: Parce que le chômage augmente pendant que le dollar fléchit.

M. Desmarais: Pourquoi l'opposition s'entête-t-elle?

Mlle MacDonald: Parce que le chômage augmente pendant que le dollar fléchit.

M. Desmarais: Et cela favorise la stabilité des taux d'intérêt. Une entreprise peut plus facilement agrandir ses usines, rénover son matériel et créer des emplois.

M. Ferguson: Monsieur le Président, j'ai prêté une oreille attentive aux commentaires de mon collègue. Je voudrais rappeler aux députés que notre excédent commercial a atteint 18.3 milliards de dollars au quatrième trimestre de 1983, de 16.3 milliards de dollars qu'il était au troisième trimestre. L'excédent du quatrième trimestre a été près du double du record précédent de 8.8 milliards enregistré en 1980, soit le même niveau que 1982. En décembre dernier, l'excédent commercial s'est établi à 19 milliards.

Si, comme on le propose dans le budget, nous accordons plus d'argent aux sociétés canadiennes pour leur permettre de soumissionner dans des pays du tiers monde, comment cela pourrait-il favoriser la création d'emplois au Canada? Est-ce que ces mesures favoriseraient la création d'emplois et amélioreraient notre position concurrentielle surtout du côté des exportations?

M. Desmarais: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait soulevé cette question. Car elle en amène une autre. Ce n'est pas le Canada qui contrôle les devises étrangères à travers le monde. Jetons un coup d'œil sur le tableau des devises de l'an dernier. Supposons par exemple que nous ayons conclu un marché en juin en Italie; au bout de deux mois, l'argent reçu en paiement de nos produits aurait été déprécié de 20 p. 100. L'écart est appréciable. Il est certain que si nous encourageons nos exportateurs à vendre davantage à l'étranger, par le fait même nous créons de l'emploi chez nous. Il convient de se rappeler qu'en septembre dernier, notre capacité industrielle n'était utilisée qu'à 70.5 p. 100. En somme, près de 30 p. 100 n'étaient pas employés.

Il est donc très important que les Canadiens sachent que ces mesures vont créer de l'emploi.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je voudrais que le député de Dollard nous dise s'il est convaincu que nous favorisons l'emploi en laissant chuter le dollar. Serait-il prêt à tenter d'en convaincre le ministre des Finances (M. Lalonde)? C'est une chose importante. Autrement dit, plus notre dollar fléchit, mieux nos produits se vendent à l'étranger. De sorte que si le dollar atteignait les 75c. par rapport au dollar américain, nous aurions plus de clients et nous créerions bien plus d'emplois. Je suppose que c'est le raisonnement qui convient. A la limite, si le dollar atteignait les 50c., nous aurions peut-être le plein emploi. Est-ce là le raisonnement qu'il tiendrait au ministre des Finances?

M. Desmarais: Non, monsieur le Président. Je lui conseillerais plutôt d'accroître la productivité. C'est justement ce que nous tentons de faire. Grâce à une productivité accrue, le dollar cessera de tomber. Il sera beaucoup plus stable. Les députés doivent se rappeler que toutes les monnaies ont chuté l'an dernier, par rapport au dollar américain, toutes sauf le dollar canadien. Depuis quelques jours ce dernier a fléchi quelque peu. Il n'y a pas lieu de s'alarmer. Il faut qu'il continue à flotter. Et si on accroît la productivité, par le fait même on raffermit notre dollar.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je suis littéralement abasourdi d'entendre les députés d'en face nous proposer de pareilles solutions. Ils devraient pourtant se rendre compte dans quel état désastreux se trouve l'économie.

Mme Beauchamp-Niquet: C'est ce que vous pensez.

M. Blenkarn: L'autre jour, le ministre d'État chargé du développement économique et régional (M. Johnston) a annoncé qu'il se portait candidat à la direction de son parti. Il en a profité pour dire combien les emprunts et le déficit l'inquiétaient.

Je me demande comment il fait pour soutenir un gouvernement qui accumule déficit sur déficit, qui emprunte à n'en plus finir au point où partout dans la rue, dans la presse et ailleurs, on le critique pour chaque décision qu'il prend. Je trouve inconcevable qu'on puisse tolérer pareilles choses pour des questions de solidarité ministérielle. Je m'étonne que le premier ministre (M. Trudeau) le tolère, mais je suppose que je ne le devrais pas puisque le ministre de la Justice (M. MacGuigan) en fait autant. Le ministre de la Justice, lui, déclare que lorsqu'il se heurte à une difficulté, il l'aplanit avec de l'argent. C'est exactement ce que fait le gouvernement, il règle les problèmes avec les deniers publics. Le ministre d'État dit que cela ne fonctionne pas, mais il ne quitte pas le cabinet pour autant.

• (1750)

C'est à se demander dans quelle galère nous mène le gouvernement alors que deux ministres ont décidé de diriger la bande hétéroclite en face même s'ils préconisent tous deux une politique différente de celle que leur gouvernement a pratiquée jusqu'ici. Ils veulent toujours faire partie d'un tel gouvernement. C'est peut-être parce qu'ils se baladent en première classe aux frais de la princesse partout au pays quand cela leur chante.

Notre whip a fait inscrire une question au *Feuilleton* en vue de savoir à quoi servent les JetStars mais cela ne les empêchera pas de les utiliser pour faire leur campagne. Le grand bonhomme de Bay Steet que nous avions l'honneur d'avoir parmi nous naguère devrait pouvoir profiter des mêmes privilèges que les têtes d'affiche qui sont ici.

Je voudrais renvoyer les députés à un article de Don McGillivray paru dans le *Citizen* du 9 mars, dont je cite brièvement le passage suivant:

> Le budget du ministre des Finances le 15 février était un pari voulant que les taux d'intérêt baissent et que la croissance demeure ferme durant toute l'année. Déjà on peut dire que les dés étaient pipés.

Ils étaient pipés, croyez-le. L'ineffable ministre des Finances (M. Lalonde) a déclaré aux membres de la synagogue Beth Zion en fin de semaine dernière qu'il nous faut prévoir «un déclin vers la fin de l'année». Et comment donc. Tant que cette bande restera au pouvoir, nous connaîtrons un déclin. Ce ne sont pas, comme il l'a annoncé, les taux d'intérêt qui vont baisser, mais bien l'activité économique à mesure que de plus en plus de Canadiens verront chaque mois qu'ils ne peuvent pas trouver de travail.

Ce matin, le ministre a dit qu'il étayait ses prévisions sur un indice de croissance de 4.9 p. 100. C'est déjà un recul par rapport à 5 p. 100. Il a aussi avoué que des analystes situaient la moyenne à 4.6 p. 100. Tout à fait comme il a ajusté ses prévisions l'été dernier quand il a cru qu'il y aurait une reprise de la croissance au Canada et que le gouvernement pourrait reprendre les affaires en main.

Compte tenu de toutes les prévisions économiques annoncées cette année, en janvier, février et mars, la moyenne atteint tout au plus 3.5 p. 100. Tom Maxwell, président du Conference Board, a déclaré la semaine dernière à Calgary que 1985 marquerait le début d'une véritable récession. A son avis, la dernière n'était que de la petite bière par rapport à ce qui nous pend au bout du nez.

Comment le gouvernement réagit-il? En présentant un budget qui ne fait rien de bon pour personne mais augmente le chômage, fait baisser le dollar et grimper les taux d'intérêt. Néanmoins, leurs apologistes d'en face n'ont pas cessé aujourd'hui de se flatter. Nous découvrons peu à peu leur force à mesure que des membres du cabinet s'inscrivent dans la course à la direction du libéralisme. Ils viennent chacun son tour reconnaître qu'ils n'ont pas si bien réussi après tout. L'un s'engage à emprunter encore davantage. L'autre dit que le gouvernement gaspille. Qu'importe: les résultats sont lamentables.

Les libéraux annoncent les uns après les autres des programmes qui sont censés redonner du travail aux gens. Mais de quels programmes s'agit-il? On réserve un demi-million de dollars aux circonscriptions libérales. Ils font semblant de créer des emplois, mais qu'en est-il vraiment? Oui, bien sûr, on essaie de faire en sorte que les députés libéraux soient réélus. Voilà le programme d'action du parti libéral. Voilà le genre d'emplois que nous allons avoir, mais s'attaque-t-on vraiment au problème?

Si l'on prend de l'argent dans l'économie, en reste-t-il pour les jeunes hommes et femmes d'affaires qui veulent démarrer et créer des emplois réels? Si nous empruntons sans cesse, ne faisons-nous pas monter les taux d'intérêt? C'est ce que disait M. Bouey. C'est ce que disait Paul Volcker. C'est ce que dit tout économiste, et c'est ce qui se produit. Cependant, cela ne semble pas préoccuper les libéraux. Ils semblent croire que les cerveaux de l'autre côté savent comment administrer le pays et comment mettre les gens au travail.

Ils parlent de création d'emplois comme s'ils en avaient créé ce qui n'est pas du tout le cas. Quel emploi le gouvernement a-t-il créé qui soit autre chose que de purs frais généraux? Le gouvernement pratique peut-être la redistribution des richesses. Il s'occupe peut-être des pauvres, aide peut-être les aveugles et les défavorisés, mais crée-t-il réellement des emplois ou une forme quelconque de richesse? Absolument pas. Le gouvernement dépense, le gouvernement est à la remorque. Ce gouvernement est un boulet. Sous cette administration et ses dirigeants, les dépenses gouvernementales, et j'ai inclus celles du palier provincial et du palier municipal, représentaient l'an dernier plus de 47 p. 100 du produit national brut. Si l'on y ajoute les sociétés de la Couronne—et le présent gouvernement

en est un grand créateur et pourvoyeur—plus de la moitié, ou plus probablement 55 p. 100, du PNB du pays est entre les mains du gouvernement. N'est-ce pas là d'où vient le mal? Quelle est sa politique?

La politique est telle qu'il y a une semaine, Statistique Canada signalait ne pouvoir mettre la main sur 6.6 milliards de dollars qui étaient censés se trouver dans un fonds de change ou dans l'excédent des comptes courants. Que leur est-il arrivé? Ils ont peut-être servi à acheter des drogues illicites ou des biens immobiliers en Floride, à moins qu'ils ne se soient perdus dans les paradis fiscaux des îles Cayman. Où sont-ils? Portés disparus, parce que les Canadiens qui ont gagné cet argent ont constaté que le Canada n'était pas un endroit sûr pour le garder et ils l'ont investi ailleurs. Un gouvernement actif et au service des Canadiens, un gouvernement qui essaierait de les remettre au travail et de faire prospérer ce pays, attirerait au Canada les économies et les richesses du monde entier.

Nous pourrions être la Suisse du monde. Nous avons plus de possibilités que toute autre nation. Nous sommes tout juste 25 millions pour partager nos immenses ressources, tout à côté du marché le plus grand du monde, le plus profitable et le plus solide, du point de vue commercial, les États-Unis. Cependant, nous connaissons le chômage. Nous sommes situés en bordure du Pacifique, océan autour duquel on trouve de nombreux pays à la recherche de notre technologie et de nos ressources et pourtant nous avons du chômage. Nous avons accès à la plupart des pays d'Europe, malgré tout nous connaissons le chômage.

Pourquoi le Canada devrait-il être affligé par ce fléau, lorsque ce phénomène est pratiquement inexistant au Japon? Ces îles rocheuses et dénudées, connaissent un taux d'emploi de presque 100 p. 100 et des taux d'intérêt de l'ordre de 5 p. 100. Il n'y a aucune raison qui justifie cette mauvaise gestion, cette incompétence, ce gaspillage perpétrés par les dirigeants de notre pays.

Les divers membres du Cabinet qui se présentent à la direction de leur parti devraient démissionner, ils devraient démissionner. S'ils veulent critiquer leur parti, s'ils veulent critiquer leur gouvernement, s'ils veulent défendre le Canada, ils devraient démissionner et réorganiser le parti libéral. Nous avons besoin de deux partis dans ce pays, mais nous n'avons pas besoin de ce genre de gouvernement.

Le président suppléant (M. Guilbault): Je regrette d'interrompre le député, mais il est maintenant 18 heures.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES FINANCES—A) LES RÉPERCUSSIONS DES TAXES SUR LES DISTILLERIES B) LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, lors de la période des questions du 6 février dernier, j'ai demandé au ministre des Finances (M. Lalonde) de me dire ce qu'il entendait faire pour redresser la situation des distilleries que les mesures fiscales du gouvernement ont durement frappées. Le 24 février suivant, j'ai reposé la question au ministre d'État aux Finances (M. MacLaren).

Je voulais attirer l'attention du gouvernement sur la situation précaire des distilleries, dans laquelle les a plongés le principe de l'impôt calculé sur la valeur que le gouvernement a appliqué en 1980. Cet impôt calculé sur la valeur a entraîné l'augmentation de 15.2 p. 100 de la taxe d'accise en septembre 1982, suivie d'une autre de 13.3 p. 100 l'année suivante. Ces augmentations n'étant de toute évidence pas conformes au programme national de restrictions à 6 et 5 p. 100, le gouvernement aurait dû de sa propre initiative revoir ce principe inique, mais le problème est encore plus grave.

Ce principe attise en fait l'inflation, même s'il n'y a pas d'augmentation de prix chez le manufacturier. L'impôt sur la valeur de la taxe d'accise sur les spiritueux est calculé en fonction des augmentations enregistrées par l'indice des prix à la consommation. Ces augmentations sont automatiques, quel que soit leur effet. L'Association des distillateurs canadiens a fait valoir que, étant donné que la taxe d'accise déterminait le prix de la vente au détail, l'indice augmentait de lui-même. Ces augmentations se répercutent donc sur l'indice des prix à la consommation et se traduisent l'année suivante par une nouvelle hausse des taxes, sans parler de l'inflation.

Ces hausses excessives ont entraîné une réduction de la consommation chez les Canadiens et chez les touristes, et en conséquence le licenciement de 2,500 employés, ce qui a coûté au gouvernement au moins 40 millions de dollars en prestations d'assurance-chômage et en recettes fiscales perdues. Ce sont les contribuables canadiens, c'est-à-dire vous et moi, qui en paient la note.

Mais ce n'est pas tout. En provoquant de la sorte la baisse forcée des ventes, le gouvernement fédéral perd les recettes fiscales que lui auraient rapportées normalement le secteur. De 1981 jusqu'à la fin de 1983, le nombre de caisses d'alcool qu'on a vendues a baissé de 15.5 p. 100. C'est ce qui s'appelle étrangler la poule aux œufs d'or. Mon professeur d'économie m'a très tôt expliqué la théorie des rendements décroissants. Nous la voyons à l'œuvre en ce moment. Si la tendance actuelle se maintient, le gouvernement commencera à perdre des recettes fiscales l'année prochaine. Il perdra des revenus à cause de l'alourdissement du fardeau fiscal. Car c'est bien de recettes et d'emplois perdus qu'il s'agit, et non de morale.

C'est ce que j'ai essayé de faire comprendre au ministre. Je lui ai demandé ce qu'il pensait faire dans ce domaine. En guise de réponse, j'ai eu droit à un sermon sur la morale, venant d'un ministre qui n'en a pas. Il a commis une petite erreur de 200 millions de dollars dans son budget, mais cela n'avait rien à voir avec la morale. Il a affirmé n'avoir pas modifié le budget. Il a déclaré qu'il n'était pas mécontent de cette situation, car les habitudes des Canadiens sont en train de changer. Le ministre des Finances tente de se servir de la fiscalité pour provoquer des changements sociaux et une modification de la consommation d'alcool. Ce n'est pas la raison d'être de la fiscalité. C'est injuste et anormal.

Les ventes d'alcool diminuent parce que les impôts fédéraux ont fait augmenter le prix des produits au point où de plus en plus de Canadiens et de touristes n'ont plus les moyens d'en acheter. Cela s'est traduit par une diminution des recettes fiscales du gouvernement et par la perte de nombreux emplois. Le ministre a beau prétendre à la Chambre que ce n'est pas vrai, cela ne l'a pas empêché de reconnaître dans une lettre privée adressée à ses collègues que la part des recettes fiscales sur l'alcool qui revient au gouvernement fédéral était tombée de 41 p. 100 à 31 p. 100; mais cet homme parfait se garde bien de le reconnaître.

• (1805)

Quelle est la véritable position du gouvernement? Il adopte des mesures pour accroître la part du gouvernement fédéral, et cela se traduit par une diminution de ses recettes. Puis le ministre se félicite de la situation en déclarant que les Canadiens font preuve de plus de modération dans leur consommation d'alcool, et il ajoute, pour faire bonne mesure, que c'est la faute des provinces si les taxes sont trop élevées. Enfin, le ministre crée un groupe de travail—dont nous ne savons absolument rien—pour étudier les problèmes que j'ai soulevés, dans l'espoir de trouver des solutions satisfaisantes à la fois pour les distilleries et pour le gouvernement. C'est se défiler.

Le ministre ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Soit qu'il accepte les conséquences de sa politique fiscale, c'est-à-dire une diminution des recettes fiscales du gouvernement, dont il se félicite, soit qu'il reconnaisse que c'est le gouvernement qui a provoqué cette situation et supprime la taxe sur la valeur, si cette question le préoccupe vraiment comme semble le montrer la mise sur pied du groupe de travail. Par contre, il ne saurait à la fois complimenter les Canadiens pour leur prétendue modération, reprocher aux provinces de prélever trop de taxes et se moquer en plus des actionnaires canadiens d'entreprises canadiennes.

Les taxes provinciales sont calculées après les taxes fédérales. Par conséquent, toute augmentation de la taxe fédérale se traduit inévitablement par un accroissement de la taxe provinciale; il en résulte des prix plus élevés et une hausse automatique des taxes fédérales, de sorte que le phénomène se répète plusieurs fois par an.

Le ministre ne peut pas continuer à fermer les yeux sur l'effet qu'ont toutes ces augmentations sur l'industrie touristique. Ces impôts coûtent à ce secteur plus de 37,000 emplois et ils augmenteront de 700 millions de dollars le déficit touristique cette année. Les touristes en général et les organisateurs de congrès ne veulent pas venir au Canada à cause du coût prohibitif des alcools et du tabac découlant de la taxe sur la valeur et du prix de l'essence et de l'hébergement.

Je soulève donc de nouveau cette question et j'espère que le ministre, pourra nous donner une meilleure réponse que celle qu'il nous a donnée le 6 février dernier et qui avait été appuyée par le ministre d'État chargé des Finances.

Comment le régime des droits sur la valeur s'inscrit-il dans le programme de 6 et 5 p. 100? Pourquoi le ministre applaudit-il d'une part la baisse des ventes et des recettes fiscales et crée-t-il d'autre part un groupe de travail chargé d'étudier la question? Pourquoi le ministre tient-il les provinces responsables des effets de sa politique? Pourquoi ne donne-t-il pas l'exemple aux provinces en présentant des solutions concrètes?

Enfin, pourquoi me dit-il une chose à la Chambre, puis une autre à ses collègues et électeurs dans sa lettre, afin de cacher sa culpabilité? Qui induit-il en erreur? Quelle est la véritable position du gouvernement et qu'entend-il faire pour remédier à la situation que j'ai présentée?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, l'imposition des boissons alcooliques est un sujet à plusieurs facettes qui englobe un certain nombre de questions complexes et controversées. La principale question, sur laquelle porte en ce moment la discussion, vise le mécanisme d'indexation utilisé dans le cas de la taxe d'accise prélevée sur ces produits.

Afin de mieux situer le problème, je devrais présenter certains exemples de ce qui se passe dans ce secteur. Prenons une bouteille coûtant $13.46. Sur cette somme, le gouvernement fédéral, au moyen de la taxe d'accise et de la taxe de vente, reçoit 26.1 p. 100 alors que le gouvernement provincial de l'Ontario reçoit 57.4 p. 100, laissant aux distillateurs 16.5 p. 100. Le député a tout à fait raison lorsqu'il prétend que le gouvernement provincial non content d'imposer une taxe qui s'ajoute à la taxe fédérale, en ajoute une autre à la marge du détaillant dans ce cas-là, est d'environ $6.29. Cela explique en grande partie le problème, et je veux m'assurer que le député sait exactement où va l'argent.

Les secteurs des alcools et du tabac ont présenté des instances portant sur certains problèmes dans l'application de l'indexation. Ainsi, ils ont dit être préoccupés par le lien entre les taxes fédérales et les taxes provinciales sur ces produits et la possibilité qu'a une industrie d'affecter les taxes imposées à ses concurrents.

Suite à ces instances, le ministre des Finances (M. Lalonde) a annoncé, le 7 novembre 1983, la création d'un groupe de travail sur l'indexation de l'impôt prélevé sur les boissons alcooliques et le tabac, afin d'examiner le mécanisme actuel d'indexation et d'envisager la création d'autres systèmes permettant de mieux réaliser les objectifs du gouvernement et de l'industrie. Comme le ministre l'a annoncé à ce moment-là, le groupe de travail est présidé par M. Douglas Peters, premier vice-président et économiste en chef de la Banque Toronto-Dominion, qui est actuellement au service du ministère des Finances. Les quatre autres membres du groupe de travail représentent les distillateurs, les brasseries, les producteurs de vin et les producteurs de tabac.

Le groupe de travail s'est rencontré pour la première fois le 7 novembre 1983 et, sauf erreur, il a tenu plusieurs réunions depuis et continue de travailler assidûment à la réalisation de ses objectifs.

Le 7 novembre 1983, le ministre a également invité les gens désireux de présenter des mémoires au groupe de travail à les adresser à M. Peters. Jusqu'à maintenant, le groupe de travail a reçu et étudié un certain nombre de mémoires de l'industrie elle-même et de groupes de consommateurs et d'autres intéressés, et je suis persuadé qu'il accueillera avec plaisir les instances que le député voudra présenter.

• (1810)

LES FINANCES—A) LA RÉPARTITION DE L'ARGENT AFFECTÉ À LA CRÉATION D'EMPLOIS B) LA POSITION DU GOUVERNEMENT C) ON DEMANDE LA LISTE DES PROJETS FINANCÉS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je suis intervenu à la Chambre au début de février pour demander en quoi le Programme spécial de création d'emplois contribuait à l'unité canadienne et encourageait les contribuables canadiens à payer leurs impôts. J'ai affirmé quatre choses au cours d'une semaine, monsieur le Président. J'ai soutenu que ce programme sèmerait la division chez les Canadiens car il créait au Canada des chômeurs de première classe dans les circonscriptions libérales et des chômeurs de deuxième classe dans les circonscriptions représentées par des députés d'autres partis. J'ai dit qu'il avait fallu deux ans à notre parti pour découvrir les critères en fonction desquels étaient répartis quelque 300 millions de dollars. J'ai accusé le gouvernement de ne pas respecter les critères qu'il a fini par nous faire connaître avec près de deux ans de retard. Et j'ai affirmé que c'était le personnel du cabinet du premier ministre, et non les ministres responsables, qui contrôlait l'attribution de ces fonds. En effet, monsieur le Président, ce sont les manipulateurs en coulisse, non élus, dont se compose le cabinet du premier ministre, qui avaient le contrôle absolu de ces deniers publics et déterminaient qui au Canada devait obtenir un emploi et qui n'en obtiendrait pas.

Ces accusations reposaient sur la certitude que nous avions affaire à une dépense de deniers publics pour distribuer des faveurs en vue d'une campagne à la direction du parti ministériel—telle en était la principale motivation—et en vue de la réélection des députés libéraux. Ces manipulateurs en coulisse distribuaient ces deniers publics à des fins qui n'avaient jamais été autorisées par le Parlement, et selon des modalités auxquelles les électeurs canadiens n'auraient jamais songé.

Qu'avons-nous découvert, monsieur le Président? Je représente la circonscription de Calgary-Ouest, l'une des cinq circonscriptions fédérales d'une ville florissante de quelque 600,000 habitants qui a été victime du Programme énergétique national. Je représente une ville qui compte 42,000 chômeurs. Ces 42,000 chômeurs, monsieur le Président, ont une famille, un conjoint, des enfants, ils éprouvent des difficultés économiques, ils ont à payer des hypothèques à un taux d'intérêt élevé, et ainsi de suite. Sur les 186 millions qui ont été distribués d'après les listes que nous a fournies le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts), pas un sou n'a été dépensé dans la ville de Calgary dans le cadre du Programme spécial de création d'emplois par l'entremise de 15 ministères du gouvernement. Pas un emploi n'a été créé, pas un sou n'a été dépensé, monsieur le Président.

Quelle est la principale caractéristique de Calgary? Tous ses députés sont conservateurs. Il n'y a pas un seul libéral dans le lot. Les deux tiers des électeurs de cette ville ont décidé d'envoyer des conservateurs les représenter au Parlement. Voilà 186 millions qui devaient servir à créer des emplois dans l'ensemble du pays, mais pas un seul des 42,000 chômeurs de Calgary n'a obtenu un emploi dans le cadre de ce programme.

L'Alberta a un député indépendant et 20 députés conservateurs. Ils ont reçu 3.3 millions, ce qui ne représente que 2 p. 100 à peine de la totalité des fonds. Le Québec a 74 députés libéraux sur 75. Il compte 27 p. 100 environ de la population canadienne. Toutefois, cette province, représentée surtout par des députés libéraux, a obtenu 48.48 p. 100 des fonds.

L'Ontario a reçu 53 millions. Cette province est représentée par des députés des trois partis politiques. Néanmoins, 90 p. 100 des fonds octroyés à l'Ontario dans le cadre du Programme d'initiatives spécial pour l'emploi, 90 p. 100 de ces 53 millions ont été accordés à des circonscriptions libérales.

Depuis quatre ans que nous siégeons ici, jamais un gouvernement n'a accaparé les deniers publics de façon aussi scandaleuse. Pendant ce temps, Revenu Canada harcèle les contribuables pour leur extorquer plus d'impôts. Comment les Canadiens peuvent-ils avoir envie de payer leur part d'impôt quand le gouvernement trahit ainsi la confiance du public?

Les membres du bureau du premier ministre, qui tirent les ficelles en coulisses, ont dit aux ministres comment dépenser les crédits que le Parlement a votés pour ce programme. Voyons ce qu'ont fait certains de ces ministres. Les Pêches ont dirigé 85 p. 100 des fonds vers des circonscriptions libérales. Le ministère de la Santé et du Bien-être, dirigé par la grande protectrice des faibles et des opprimés, a accordé 97.8 p. 100 des fonds à des circonscriptions libérales. Est-ce le genre de personne que nous souhaitons voir à la tête du ministère de la Santé et du Bien-être? Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, monsieur le Président, a octroyé 100 p. 100 des fonds à des circonscriptions libérales. Celui de l'Environnement, qui s'occupe certainement de questions d'intérêt public, des pluies acides et de toutes les choses de ce genre, est allé lui aussi jusqu'à 100 p. 100 des fonds. Les Travaux publics ont distribué 91.1 p. 100 de leurs fonds à des circonscriptions libérales. Les Transports, et ce grand sauveur de l'Ouest, le ministre des Transports, qui se portera sans doute candidat à la direction de son parti, ont donné 85.2 p. 100 à des circonscriptions libérales. Les Services correctionnels, 100 p. 100. La Société centrale d'hypothèques et de logement, qui est censée abriter tous les Canadiens qui ont besoin d'un toit, 89.5 p. 100. Postes Canada, 95.7 p. 100. Une seule exception, celle du MEIR, qui a accordé 26.6 p. 100 des fonds à des circonscriptions néo-démocrates; autrement dit, pour Jim Coutts à Spadina. Même là ils . . .

• (1815)

Le président suppléant (M. Guilbault): Je regrette d'interrompre le député, mais ses sept minutes sont écoulées.

[*Français*]

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Compte tenu des commentaires de mon collègue d'en face, je crois que lorsqu'il parle du ministère des Transports il devrait parler des montants d'argent qui seront investis dans la région de Vancouver en vertu de la nouvelle Loi sur les transports des céréales qui concerne l'Ouest canadien. Il devrait vérifier les chiffres concernant ce domaine-là, et il devrait vérifier aussi avec ses collègues de la région de Vancouver s'ils étaient d'accord lorsque nous avons voté cette loi-là. Il n'y en a pas un de son groupe qui a parlé ici à la Chambre contre ce projet de loi en deuxième ou en troisième lecture, parce que justement l'argent va dans la région de Vancouver. Il faudrait que le député ne se limite pas seulement à certains chiffres, mais prenne l'ensemble de ceux-ci. Il verrait ce qu'il en est de la situation économique. Le député a donc porté plusieurs accusations voulant que

les fonds de création d'emplois soient accordés aux circonscriptions libérales, mais pas aux autres circonscriptions du pays.

Monsieur le Président, comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) l'a expliqué à plusieurs reprises au cours des dernières semaines, l'ensemble des fonds ont été dépensés par le gouvernement fédéral pour la création d'emplois. Le tout a été expliqué très clairement et consigné au compte rendu des *Débats*. Quant à la répartition des fonds par province, elle montre que celle-ci est en tout point compatible avec le nombre de chômeurs dans chaque province. On peut difficilement dire que ceci crée des chômeurs de deuxième classe et de première classe, comme le député d'en face se plaît à le présenter, alors qu'il devrait plutôt savoir que le chômage, malheureusement, n'a aucun rapport avec les livraisons, comme c'est habituellement le cas lorsqu'on parle de classe.

J'aimerais aussi, monsieur le Président, rappeler au député d'en face que les programmes de création d'emplois qu'il a voulu critiquer font partie d'une vaste initiative du gouvernement, que ces initiatives jointes aux 2.4 milliards de dollars de stimulant à l'économie annoncés par le ministre des Finances (M. Lalonde) dans son Budget du mois d'avril ont eu des répercussions importantes sur toutes les provinces, dans tout le pays, quelle que soit la tendance politique. Le nombre d'emplois créés durant la dernière année le prouve; plus de 400,000 emplois, monsieur le Président!

Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a, bien sûr, surtout critiqué les projets spéciaux de création d'emplois. Comme le député le sait bien, ils ne sont qu'une composante des programmes de création d'emplois du gouvernement. Comme le ministre l'a souligné, lorsqu'il a déposé la liste complète des projets de création d'emplois, les fonds accordés à la création d'emplois par la CEIC atteignent maintenant 2.5 milliards de dollars pour une période de deux ans allant de 1983 à 1985. Les projets spéciaux de relance, une mesure d'impulsion pour les emplois, sont financés par plusieurs ministères fédéraux et chapeautés par des programmes déjà établis dans l'administration fédérale. Ce qui fournira, au total, une somme additionnelle de 2.4 milliards de dollars au cours des années financières 1983-1984 et 1984-1985.

• (1820)

Et j'ai fait remarquer au député concernant les programmes de création d'emplois . . . On est fort étonné que le député de l'autre côté de la Chambre parle de cette situation-là parce qu'en 1979, ils ont momentanément, je dis bien «momentanément» assumé le pouvoir, et ils ont été les premiers à vouloir couper les programmes de création d'emplois tels qu'on les connaît aujourd'hui, comme Canada au Travail et ainsi de suite. Mais ce sont les premiers lorsqu'il y a des allocations d'accordées en fonction des chômeurs dans chacune de leurs circonscriptions à demander plus d'argent.

Voilà où se situent les conservateurs «des deux côtés de la bouche»; ils parlent comme leur chef, monsieur le Président, concernant . . . les programmes de création d'emplois. Ils ne savent pas trop où donner de la tête finalement.

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES—A) LE CHÔMAGE AU NOUVEAU-BRUNSWICK B) L'EMPLOI—LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIAL POUR L'EMPLOI—LA RÉPARTITION DES FONDS DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, les députés de l'opposition officielle n'ont cessé de dénoncer l'inertie du gouvernement face au chômage catastrophique qui sévit dans notre pays. Je voudrais rappeler une question que j'ai posée au ministre compétent, le 23 février, dans laquelle je lui signalais que l'industrie du bâtiment du Nouveau-Brunwick était considérée comme le baromètre de l'économie de la province. J'ai fait valoir au ministre que, selon certaines chiffres récents, dans la région de Saint-Jean et je suppose que cela s'applique à tout le Nouveau-Brunswick, le chômage était absolument catastrophique et tout à fait inacceptable. J'ai surtout mentionné les métiers du bâtiment.

J'ai signalé au ministre qu'au cours de cette période, le taux de chômage dans le secteur du bâtiment et de la construction atteignait 84 p. 100 dans la région de Saint-Jean. Tels sont les chiffres pour les manœuvres et journaliers. Le syndicat des manœuvres de Saint-Jean comptait 889 membres dont 748 étaient en chômage. Un autre fait sidérant c'est que le taux de chômage chez les plombiers et tuyauteurs atteignait 83 p. 100. Sur un effectif total de 588 travailleurs, il y avait 489 chômeurs. Le taux de chômage atteint 82 p. 100 chez les charpentiers, 75 p. 100 chez les ajusteurs-monteurs, 72 p. 100 chez les ingénieurs des opérations et 76 p. 100 chez les tôliers. Et la liste est beaucoup plus longue, monsieur le Président.

Ce qu'il y a de particulièrement décourageant dans ces chiffres, surtout en ce qui concerne les métiers du bâtiment, c'est que le chômage touche principalement les jeunes. Le gouvernement a souvent parlé de ce qu'il faisait pour stimuler l'embauche des jeunes, de ce qu'il faisait pour promouvoir des programmes spéciaux visant à réduire le taux de chômage extrêmement élevé parmi les jeunes.

Pour remédier à la situation, le ministre des Finances (M. Lalonde) a présenté un budget où il annonce qu'il va créer des emplois utiles et permanents. Il y déclare qu'il va fournir des emplois à tous les Canadiens qui en veulent. En réalité, monsieur le Président, le ministre a autorisé une pléthore de projets stupides, lui qui n'a pas la moindre idée et qui ne se soucie guère du chômage tant dans les provinces de l'Atlantique que dans le reste du Canada.

Monsieur le Président, le gouvernement s'est mis dans la tête de réaliser un projet dans la région de la Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Il songe à fermer la base des forces canadiennes de Chatham, base des forces aériennes dont les quelque 3,400 ou 3,500 emplois risquent d'être touchés directement ou indirectement à plus ou moins brève échéance. Le gouvernement entend y installer une prison. En fait, il est actuellement en train de la construire. Selon le chargé du projet pour la région de l'Atlantique, le gouvernement dépense à Renous 43 millions de dollars dans le but notamment, sinon uniquement, d'utiliser les services des professionnels de l'endroit et de l'ensemble du Nouveau-Brunswick, et de fournir des emplois aux travailleurs, spécialisés ou pas.

J'ai appris, monsieur le Président, que le contrat d'acier de structure qui aurait fait énormément de bien à l'échelle locale ainsi qu'à l'ensemble de l'économie du Nouveau-Brunswick, puisqu'il aurait été producteur d'emplois, a été accordé à l'extérieur de la province. Cette décision va à l'encontre des promesses que le gouvernement a faites aux gens de la région et aux travailleurs du Nouveau-Brunswick. Il ne s'en est pas formalisé et il a accordé le marché à une autre province. J'ai essayé d'obtenir une réponse du ministre. Je l'ai interrogé le 29 juillet dernier, il y a près d'un an, lui demandant pourquoi ce contrat d'achat d'acier de structure avait été accordé en dehors de la province. Récemment, j'ai reçu à mon bureau une lettre du sous-ministre, datée du 23 janvier. Il a fallu tous les mois d'août, septembre, octobre, novembre, décembre et la presque totalité de janvier pour répondre à ma demande toute simple sur l'attribution d'un contrat à l'extérieur de la province alors que, d'après les promesses qui avaient été faites par le gouvernement, le projet devait créer des emplois pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick.

• (1825)

La raison qu'on m'a donnée, c'est qu'il était nécessaire de livrer un produit de haute qualité dans des délais fixés; c'est la pratique habituelle pour laisser les entrepreneurs généraux choisir leurs propres sous-traitants. Dans le cas qui nous préoccupe, l'entrepreneur général a embauché le sous-traitant qui était plus intéressant pour lui. L'objet de tout le projet était de fournir quelque chose à la main-d'œuvre locale. Mais le gouvernement en a fait abstraction, tout comme il a continué à ne tenir aucun compte du sort des chômeurs et de la triste situation qu'ils connaissent à cause de son insensibilité et de sa régligence.

[*Français*]

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, concernant les allégations du député relativement aux contrats alloués, c'est curieux, je n'ai pas entendu le député de Fundy-Royal (M. Corbett) parler des contrats des six frégates qui ont été accordés comme les deux à la St-John's Dry Dock au Nouveau-Brunswick. Il n'a pas parlé de cela du tout et je me rappelle que le député de Victoria (M. McKinnon), le critique en matière de défense nationale, a félicité le gouvernement pour avoir donné le contrat des frégates à la St-John's Dry Dock, disant que c'était la meilleure chose qui pouvait arriver. Cela, c'était au Nouveau-Brunswick, la St-John's Dry Dock, en tout cas, monsieur le Président, je pense que le député doit se rappeler de cela.

Monsieur le Président, les données les plus récentes révèlent qu'à la fin de 1983, le niveau d'activité économique au Nouveau-Brunswick était revenu à 98 p. 100 de ce qu'il était avant la récession, c'est-à-dire au premier trimestre de 1981. Le niveau d'activité a augmenté d'environ 2.5 p. 100 en 1983. De plus, on prévoit que la situation économique au Nouveau-Brunswick continuera de s'améliorer cette année et que le taux de croissance pourrait même atteindre 4 p. 100 pour la première fois en cinq ans. Le ministre sait que vous vous inquiétez du niveau d'activité dans l'industrie de la construction. Il est certain que cette industrie connaîtra un regain d'activité au printemps et à la réouverture des chantiers de construction et par ceux des nouveaux projets qui seront mis sur pied durant l'année dans un contexte de croissance économique.

En plus de la question qu'il a posée au sujet de l'industrie de la construction et des prévisions économiques, le député a critiqué le déversement inefficace de fonds de création d'emplois au Nouveau-Brunswick. Permettez-moi de demander au député du Nouveau-Brunswick comment il peut qualifier d'inefficace la création d'emplois totalisant 89 millions de dollars pour 1982-1983. Il dira peut-être qu'il n'a pas assez d'argent pour la création d'emplois au Nouveau-Brunswick, mais j'aimerais qu'il me prouve que la création d'emplois au Nouveau-Brunswick, 89 millions de dollars pour la création d'emplois, a été inefficace.

Le député a aussi parlé de la Nouvelle-Écosse. Des fonds accordés à la création directe d'emplois à cette province, monsieur le Président, totalisent plus de 83 millions de dollars, soit 5.2 p. 100 de tous les fonds de création d'emplois dépensés dans tout le Canada, par rapport à 3.5 p. 100 de chômeurs en Nouvelle-Écosse. Ces fonds ont été répartis dans les deux provinces à l'intention des chômeurs de toutes les circonscriptions.

Pour ce qui est des allocations précises du député, monsieur le Président, puis-je signaler que le député de Fundy-Royal ne se plaint pas, je l'espère, des $122,000 dépensés dans sa circonscription en vertu de projets spéciaux de création d'emplois, ni non plus des 131 millions de dollars, pour des projets spéciaux de stimulation de l'emploi qui ont été accordés au Nouveau-Brunswick, y compris les 22.5 millions dans York-Sunbury et des 10 millions dans Carleton-Charlotte, deux circonscriptions conservatrices.

Monsieur le Président, les 2.5 milliards dépensés en deux ans pour la création directe d'emplois au cours de 1983 et 1985 et 2.4 milliards pour la stimulation de l'emploi constituent véritablement un effort majeur de la part du gouvernement en vue de stimuler l'emploi dans chaque province du Canada, y compris aussi le Nouveau-Brunswick qui est une des provinces du Canada et qui reçoit sa part.

Le président suppléant (M. Guilbault): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 18 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 13 mars 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 8 mars, de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, la dernière fois que nous avons discuté de cette question, je me suis demandé si le gouvernement du Canada avait vraiment besoin d'emprunter 29.5 milliards de dollars, ce qui équivaut à la totalité de notre budget il n'y a pas si longtemps. Ce montant englobe certaines sommes pour faire face à des éventualités, ce qui, aux yeux des députés de l'opposition, constitue un signal d'alarme. Lorsque le gouvernement du Canada demande plus de 4 milliards de plus que ses besoins budgétisés, d'après les Budgets supplémentaires A et B, il y a lieu de s'inquiéter quant à la nécessité des montants prévus pour faire face aux éventualités.

Les députés de notre parti, au nom de leurs électeurs, se sont dits préoccupés de voir que le gouvernement actuel n'a établi aucune liste de priorités. Et, circonstance aggravante, il existe des dissensions évidentes au sein du gouvernement libéral et du cabinet au sujet de la politique à suivre en ce qui concerne la responsabilité financière du gouvernement envers les Canadiens et le Parlement. D'une part, le ministre des Finances (M. Lalonde) nous présente un budget qui affirme certaines choses. D'autre part, certains membres du cabinet, qui sont désormais candidats à la direction de leur parti, adoptent une position entièrement différente. Cela remet en question la crédibilité du gouvernement actuel et de la politique du cabinet, parce que les ministres diffèrent manifestement d'opinion quant à l'orientation que doit suivre le gouvernement.

Je voudrais citer quelques exemples de la contradiction qui existe entre la position adoptée par certains membres du cabinet et la politique énoncée dans le budget du ministre des Finances. La question du développement économique est parmi les plus cruciales, et c'est pourquoi nous nous tournons vers le ministre d'État chargé du Développement économique et régional (M. Johnston). Nous constatons qu'il épouse aujourd'hui certaines théories qui ne correspondent pas nécessairement à la politique du gouvernement de l'heure alors qu'il nous demande l'autorisation d'emprunter 29.5 milliards de dollars. Je vais en citer un exemple à la Chambre. Voici ce qu'a déclaré le 9 mars dernier, le ministre d'État chargé du Développement économique et régional (M. Johnston):

• (1110)

Je serai le dernier à prétendre qu'un programme, une fois créé, doit rester en place à tout jamais.

Tous les programmes peuvent être améliorés. La question de l'universalité—c'est un mot dans le vent que je n'aime même pas entendre ces derniers temps. En réalité, les programmes sociaux doivent être conformes aux besoins économiques du pays, de sorte que les personnes les utilisent en vue de faciliter leur propre réinsertion dans le courant principal de l'activité économique.

Puis il a ajouté ceci:

Tous les Canadiens comprennent, je pense, que les gouvernements doivent vivre selon leurs moyens et que la seule façon de s'attaquer au déficit, c'est ou bien d'augmenter les impôts ou, d'autre part, de restreindre les programmes en place ou de diminuer l'inflation, ce qui constitue un autre moyen auquel, par le passé, les gouvernements ont eu recours pour supprimer les déficits.

Si le ministre d'État chargé du Développement économique et régional a l'intention de restreindre le déficit, comme il l'a déclaré le 9 mars, pourquoi le gouvernement demande-t-il 29.5 milliards de dollars, ce qui ne fera que l'accroître? Pourquoi le gouvernement demande-t-il 4 milliards de plus que ne le justifient les besoins financiers dont il fait état dans son budget pour 1984-1985?

Il suffit de s'adresser à d'autres ministres pour constater qu'il existe actuellement d'importantes dissensions au sein du cabinet quant à la définition de la responsabilité financière. Je prétends qu'aucun gouvernement ne peut agir différemment d'un particulier qui gère son ménage ou d'un commerçant qui gère son entreprise. Lorsqu'on dépense continuellement plus que ce que l'on touche, on est un jour ou l'autre confronté à la réalité. L'argent va coûter plus cher. Lorsque le prix de l'argent augmente, l'inflation et la valeur du dollar canadien augmentent également. Comme tous les membres du caucus de tous les partis politiques le savent, les taux d'intérêt augmentent rapidement à l'heure actuelle. La semaine dernière, l'intérêt sur les bons du Trésor à un an est passé de 10.44 à 10.95 p. 100, soit une hausse de plus de 50 points de base, ou de ½ p. 100.

La dette fédérale nette viendra à échéance dans à peu près deux ans et demi, en même temps que celle des intérêts. A elle seule, la hausse des taux d'intérêt de la semaine passée nous coûte 750 millions de dollars de plus pour financer notre dette nette de 150 milliards. Cette minuscule augmentation déjoue tous les calculs budgétaires du ministre des Finances, et c'est ce que tous les députés de l'opposition devraient faire ressortir. Les dernières prévisions budgétaires du ministre sont déjà dépassées, et nous sommes encore à débattre un projet d'emprunt de 29 milliards et demi, soit 4 milliards de plus que ce dont le gouvernement a vraiment besoin.

Afin d'illustrer les divergences d'opinions au sein du cabinet, j'aimerais citer les propos tenus par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) le 7 novembre 1982. Voici ce que Munro au cœur tendre a déclaré au congrès biennal sur la politique du parti libéral, à l'appui d'une motion tendant à éliminer l'universalité:

Le gouvernement gaspille des millions de dollars à verser des pensions mensuelles à de riches vieillards et des allocations à des familles qui n'en ont pas besoin. Cet argent devrait aller aux plus nécessiteux.

• (1115)

Le parti libéral a beau prétendre que le principe de l'universalité est inattaquable, sa crédibilité peut être mise en doute quand le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien fait ce genre de déclarations au cabinet. Le gouvernement doit expliquer sa politique. Comme le ministre d'État chargé du Développement économique et régional et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien parcourent le pays d'un bout à l'autre du pays disant aux Canadiens que le gouvernement se fourvoie, il incombe à l'opposition de le proclamer bien haut et de demander au gouvernement ce qu'il entend faire à ce sujet.

Au début des années 1970, le ministre d'État chargé du Développement économique et régional a publié un ouvrage dédié, au dire du ministre:

. . . à tous les Canadiens qui pensent comme moi que le Canada, avec sa beauté, ses ressources, ses habitants et son patrimoine législatif et politique, pourrait être un pays aux possibilités et aux chances de bonheur sans pareilles, si ce n'était des impôts trop élevés, des bureaucrates trop puissants, des gouvernements trop envahissants, de l'assistance sociale trop généreuse, des hommes politiques trop nombreux et des hommes d'État trop rares.

Les ministres font des déclarations tellement contradictoires qu'on se demande si un ministre des Finances qui présente un budget dans lequel il fait état d'un endettement national de plus de 31 milliards et de besoins de trésorerie de 29 milliards et demi est vraiment responsable devant les Canadiens.

Voici un extrait d'un article publié l'an passé dans le *Star* de Toronto et rédigé par le même ministre d'État chargé du Développement économique et régional:

Ce dont le Canada a vraiment besoin, c'est d'une sérieuse réforme fiscale des recettes et des dépenses, afin que notre régime soit plus efficace et plus équitable. Il faut rajuster le mécanisme d'imposition tout en examinant scrupuleusement les dépenses, afin d'éliminer les mesures inefficaces et les programmes superflus de chaque ministère. Sabrer au hasard dans les programmes est peut-être politiquement rentable, mais ce n'est guère pratique ni efficace.

Si j'abordais un certain nombre des questions qui s'imposent à l'attention du Parlement, je crois que je reprendrais le discours du ministre. Il y aurait lieu, à l'occasion, de passer en revue certaines sociétés d'État dont il faudrait comprimer les dépenses, selon le ministre d'État chargé du Développement économique et régional. Examinons la situation de la Société canadienne des postes. Les frais publicitaires de cette société augmentent plus rapidement que les tarifs postaux et sont censés atteindre 2 millions de dollars pour l'année financière 1983. Selon le président de la Société canadienne des postes, Michael Warren, ces frais vont doubler au bas mot au cours de l'année financière 1984 et atteindre quelque 4 ou 5 millions. La Société a dépensé $500,000 pour expliquer les augmentations de tarifs postaux entrées en vigueur au printemps 1983.

Voyons un peu le ministère des Transports. L'aéroport de Mirabel a à toutes fins utiles pris des allures d'éléphant blanc. Cet aéroport inutile et superflu a jusqu'à maintenant coûté aux contribuables canadiens 841 millions en tout, y compris les coûts de construction de 514 millions et tous les frais d'exploitation de 327 millions. Au cours de l'année financière 1982-1983, Mirabel a subi des pertes de 35 millions, alors que l'aéroport international Lester B. Pearson enregistrait des profits de 43 millions. Je crois que nous devrions rebaptiser Mirabel l'aéroport Pierre Elliott Trudeau.

Au cours des sept premiers mois de 1982, 44 p. 100 des 336 vols de JetStar ministériels ont servi à transporter des ministres allant dans leur circonscription ou en revenant. Le coût de ces déplacements, calculé selon les tarifs de Transports Canada de $1,000 l'heure, est estimé à $300,000. Air Canada a envoyé 20 cadres en Californie pour subir un examen médical au coût de $600 par jour.

Je voudrais maintenant parler de Petro-Canada et signaler deux faits récents qui concernent cette société d'État. Petro-Canada fait figure de «Grand Frère» qui surveille les consommateurs canadiens et essaie de les protéger. Cette société vient de conclure des accords commerciaux de réciprocité avec les sept sœurs. Le Grand Frère se joint donc aux sept sœurs pour protéger les consommateurs canadiens. Qu'apportent donc ces accords de réciprocité sur le raffinage, certains étant à long terme, de 15 ans ou plus, au consommateur canadien qui achète son essence à la station-service? Ils ne font qu'augmenter le prix de l'essence au gré de la fantaisie de notre protecteur, Petro-Canada. Je crois qu'il est temps que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) . . .

• (1120)

Le Président suppléant (M. Guilbault): Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Mazankowski: Qu'il continue.

Le président suppléant (M. Guilbault): Il y aura maintenant une période de questions et réponses de dix minutes. Y a-t-il des questions ou commentaires? Le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a la parole pour poursuivre le débat.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-21 portant pouvoir d'emprunt. Il ne s'agit pas là d'une mesure législative ordinaire. Mais le nombre de fois où nous avons débattu des emprunts du gouvernement au cours des années nous porte à croire que c'est affaire de routine. C'est cependant l'une des plus importantes mesures législatives dont la Chambre soit saisie. Nous discourons aujourd'hui sur l'opportunité d'autoriser ou non le gouvernement à emprunter suffisamment d'argent pour financer le déficit qui s'élève cette année à 31.5 milliards de dollars. Nous discutons aussi des conséquences qu'entraîne l'emprunt, par le gouvernement, de sommes aussi énormes.

Je voudrais pour commencer poser une question toute simple aux députés. Y a-t-il quelqu'un à la Chambre qui souhaite être plongé dans une autre récession comme celle de 1981-1982, alors que l'embauche a accusé une baisse de 5 p. 100 et que la production industrielle s'est affaisée d'environ 17.5 p. 100, avec la conséquence que des milliers d'entreprises commerciales et un nombre incalculable d'exploitations agricoles ont été anéanties? La réponse est évidemment non.

Ce dont nous nous souvenons le plus de cette période, c'est le fait que les taux d'intérêt étaient beaucoup plus élevés qu'ils auraient dû l'être. Ils sont montés en flèche au cours de cette période, pour s'établir entre 22 et 25 p. 100. Ce fut surtout à cause de ce qui s'est passé aux États-Unis où était appliquée une politique de taux d'intérêt élevés. Le Canada n'aurait de toute façon pas échappé à une récession profonde, mais ces taux d'intérêt élevés ont rendu cette récession bien pire qu'aux États-Unis. Le taux de chômage a grimpé aux États-Unis de 7 à 10.5 p. 100, tandis qu'au Canada le bond a été du double, soit de 7 à 13 p. 100.

Pourquoi cela s'est-il produit? Qu'y avait-il au Canada de différent des États-Unis? Nous avons eu le Programme énergétique national qui a profondément ébranlé l'une des plus importantes industries du Canada. Que dire de la façon dont l'Agence d'examen de l'investissement étranger était gérée? Il y a eu l'attitude adoptée envers l'investissement, canadien ou étranger, et nous avons eu le budget de 1981 qui a haussé les impôts juste au moment où l'économie entrait dans la récession et où il aurait fallu les réduire, ce qui a profondément perturbé l'économie. Ces facteurs importants ont conjugué l'action de la politique économique délibérée au Canada et celle des forces économiques naturelles qui nous conduisaient alors à la récession. Un facteur clé a été le fait que notre déficit était trop élevé pour donner au gouvernement la souplesse dont il avait besoin pour contrebalancer l'incidence des taux d'intérêt élevés aux États-Unis ou emprunter ici une voie économique différente. En conséquence, nous regardions, impuissants, les taux américains poursuivre leur montée vertigineuse. Les taux canadiens ont suivi le même mouvement et certains ont grimpé plus haut qu'aux États-Unis.

Nous sommes placés aujourd'hui devant les mêmes perspectives, monsieur le Président. Le gouvernement n'a toujours rien appris de la leçon qui nous a été infligée en 1981-1982. Il est probable que nous subirons, plus tard cette année ou au début de l'année prochaine, la récession qui est la conséquence des politiques qui sont suivies aux États-Unis et que nous n'avons ni la possibilité ni la souplesse de contrebalancer. Tous les éléments sont en place. La reprise est plus lente au Canada. Le nombre d'emplois augmente beaucoup plus lentement au Canada qu'aux États-Unis. Ces deux derniers mois, le taux de chômage au Canada est passé de 11.1 à 11.3 p. 100. Aux États-Unis, il est tombé de 8 à 7.8 p. 100. Le secteur des investissements d'entreprises au Canada est inactif. Les derniers chiffres au sujet du produit intérieur brut montrent que l'économie est stagnante.

• (1125)

Par contre, l'économie des États-Unis est très vigoureuse et, je le répète, leur taux de chômage a baissé. On pense maintenant que les investissements d'entreprises, qui créent énormément d'emplois, augmenteront de 12.8 p. 100 en 1984. Ce serait l'augmentation réelle la plus importante depuis 1966. Les États-Unis réagissent de façon équilibrée à la reprise. Ils tiennent à exercer un certain contrôle sur leur économie, qui est très vigoureuse. La solution évidente consiste à laisser les taux d'intérêt monter juste assez pour modérer la tendance à la hausse et empêcher qu'elle ne soit excessive.

Comment réagissons-nous à la reprise qui lambine au Canada? A quoi pourrions-nous nous attendre? Permettons-nous aux taux d'intérêt de baisser un peu à cause de notre économie qui traînasse? Essayons-nous de favoriser les investissements d'entreprises ou encore l'achat d'automobiles et de maisons en abaissant les taux d'intérêt? Non, au contraire, les taux d'intérêt augmentent. Ils ont augmenté d'environ 1 p. 100 ces dernières semaines. Pourquoi nous accrochons-nous à ce point à l'économie des États-Unis? Cette façon d'agir est illogique et peu appropriée. Cela nous entraînera certainement dans une récession dont nous pourrions facilement nous passer à l'heure actuelle.

Le gouvernement dit que nous n'avons pas le choix, que les taux augmentent aux États-Unis et que les nôtres doivent faire de même à cause des rapports très étroits qui existent entre notre économie et celle des États-Unis. Si c'est le cas, nous devrions alors nous poser la question suivante: comment pouvons-nous devenir plus autonomes? Comment pouvons-nous nous éloigner un peu des taux d'intérêt qui se pratiquent aux États-Unis puisque ce serait inopportun pour le Canada à l'heure actuelle d'appliquer la même politique de taux d'intérêt que les États-Unis? Bref, comment pouvons-nous éviter de tomber dans le même piège qu'en 1981-1982?

Il va de soi que nous ne pouvons pas nous isoler entièrement de ce qui se passe aux États-Unis. Comme 70 p. 100 de notre commerce touchent les États-Unis et que notre économie est fortement intégrée à celle des États-Unis, nous ne pouvons pas être entièrement autonomes. Nous pouvons cependant avoir une certaine indépendance et une certaine souplesse dans nos lignes de conduite lorsque notre économie n'obéit pas aux mêmes tendances qu'aux États-Unis. Pour l'instant, nous n'avons ni cette indépendance ni cette souplesse. Certains comparent l'économie canadienne à la queue du chien. Pour ma part, je la comparerais à la puce sur le bout de la queue du chien.

Comment pouvons-nous réaliser cette souplesse et cette indépendance? Je rappelle aux députés ce qui s'est passé au Royaume-Uni. En 1981, ce pays a décidé de réduire sensiblement les dépenses du secteur public par rapport aux dépenses totales du gouvernement. A cause de cela, ses besoins d'emprunt ou son déficit s'élèvent à environ 8.5 milliards de livres à l'heure actuelle. Cela représente environ 6 p. 100 des dépenses totales par rapport à environ 30 p. 100 au Canada. Le déficit britannique représente aussi environ 2.6 p. 100 du revenu national par rapport à environ 8 p. 100 au Canada. Le Royaume-Uni a adopté une politique différente de celle des États-Unis parce que son économie est un peu plus faible. Auparavant, ses taux d'intérêt se rapprochaient beaucoup de ceux des États-Unis, mais il s'est passé quelque chose de bien intéressant puisque les taux d'intérêt au Royaume-Uni ne suivent plus les taux aux États-Unis.

Je voudrais donner quelques chiffres à cet égard. Le taux du gouvernement du Royaume-Uni est de 10.71 p. 100. Le taux du Trésor américain est de 12.5 p. 100. Le taux pour les sociétés est de 11.6 p. 100 au Royaume-Uni et de 12.75 p. 100 aux États-Unis. Compte tenu des taux d'inflation dans les deux pays, cela veut dire que le taux d'intérêt réel est de 4.9 p. 100 au Royaume-Uni et de 7.2 p. 100 aux États-Unis. Cet écart reflète la façon différente dont se comporte l'économie de ces deux pays.

• (1130)

La réduction du déficit au Royaume-Uni a eu deux heureux résultats. Elle a atténué les pressions qui s'exerçaient sur les taux d'intérêt. Elle a également donné au trésorier une marge de manœuvre qui lui permettra de réduire les impôts ou d'accroître les dépenses dans son prochain budget selon ce qu'il jugera opportun de faire à ce moment-là. Il dispose donc de cette marge de manœuvre, contrairement à nous à l'heure actuelle. La politique que son gouvernement a mise en œuvre en 1981 en vue de réduire sensiblement le déficit lui permet d'adopter des politiques différentes quand il le juge bon.

Il y a d'autres exemples. Je viens de parler du Royaume-Uni. On peut également évoquer le contraste entre l'Allemagne et la France, deux pays voisins qui font entre eux passablement d'échanges commerciaux. Leur cas démontre que la chose est possible étant donné la meilleure performance économique des Allemands par rapport à celle des Français. Ils ont réussi à garder un certain écart entre les deux styles de réaction pratiqués par les deux pays en matière de politique économique.

Voilà la leçon à tirer du déficit budgétaire que nous déplorons au Canada. Le déficit de 31.5 milliards de dollars, auquel s'ajoutent les emprunts des sociétés de la Couronne, est proportionnellement beaucoup plus élevé que celui de la plupart des autres pays. Parmi les pays industrialisés, seule l'Italie a un déficit supérieur au nôtre. Par rapport aux États-Unis, notre déficit est 50 p. 100 plus élevé. Voilà pourquoi nous devons maintenant prendre des mesures pour réduire notre déficit, et nous devons nous y mettre dès aujourd'hui. Le projet de loi C-21, portant autorisation d'emprunt, nous en offre l'occasion.

Je vais passer en revue les coûts économiques d'un déficit élevé. Il y a tout d'abord le fardeau des intérêts que doivent acquitter tous les Canadiens. Le coût s'en établit à $1,900 par contribuable par année. Deuxièmement, nous avons perdu notre marge de manœuvre en matière budgétaire. Un dollar sur trois des recettes fiscales est dépensé uniquement pour acquitter l'intérêt de la dette. Un dollar sur cinq des dépenses sert uniquement à cette fin. C'est beaucoup trop. Cela réduit d'autant les montants disponibles pour d'autres programmes. Troisièmement, les énormes emprunts que souscrit de nos jours le gouvernement fédéral accaparent toute la place des autres investissements productifs, qu'il s'agisse des investissements d'entreprises ou des emprunts que voudraient contracter les Canadiens pour l'acquisition d'une automobile ou d'une maison. Tous ces investissements seront relégués au second rang, surtout quand on songe que l'ensemble des besoins d'emprunts du gouvernement qui se chiffrent à 29 milliards et demi représentent environ 92 p. 100 des épargnes des particuliers qui s'élèvent à 32 milliards de dollars.

Ensuite, le gouvernement et les sociétés de la Couronne sont obligés d'emprunter à l'étranger en achetant directement des dollars américains, des francs suisses ou des marks allemands ou indirectement à cause de la quantité d'obligations achetées à l'étranger par des particuliers ou des institutions. En outre, les provinces et les sociétés doivent se présenter sur les marchés étrangers quand elles ne peuvent trouver les fonds nécessaires au Canada. A l'heure actuelle, le Canada est en général un des plus importants emprunteurs sur le plan international, se trouvant sur un même pied que le Mexique, le Brésil et l'Argentine.

Il y a aussi le cherté de l'argent imputable aux inquiétudes des investisseurs, qui craignent que ces déficits n'entraînent une hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Les économistes qui ont débattu la chose prétendent qu'il n'en est rien, mais les investisseurs sont convaincus du contraire et agissent en conséquence. Voilà pourquoi les taux d'intérêt réels sont aussi élevés au Canada et aux États-Unis qui sont les deux pays où les déficits sont les plus importants.

Enfin, les investisseurs canadiens et étrangers ont perdu confiance. La faiblesse du dollar l'a nettement prouvé, et pas seulement depuis quelques semaines. La situation devient critique maintenant, mais la méfiance remonte à 1976, année où le dollar valait $1.03. Il vaut actuellement 78c. Il s'agit simplement d'un manque de confiance dans la gestion financière et le rendement de l'économie. A l'heure actuelle, nous constatons le résultat inévitable des emprunts excessifs et de la mauvaise gestion du gouvernement. Tout cela se réflète dans un seul chiffre, le niveau du dollar canadien sur les marchés étrangers aujourd'hui.

Ces coûts se traduisent directement en emplois perdus. C'est clairement la raison pour laquelle on compte encore au Canada 139,000 emplois de moins, soit 1.3 p. 100, que le maximum atteint au milieu de 1981. Aux État-Unis, le chiffre correspondant est de 2,796,000 emplois ou 2.8 p. 100 de plus que le sommet atteint avant la récession. La disparité est encore plus accentuée quand on compare les emplois à plein temps. Aux États-Unis, ils atteignent 1.7 p. 100 de plus que le sommet atteint avant la récession. Nos emplois permanents s'élèvent à 3.7 p. 100 de moins que le maximum d'avant la récession.

Ce contraste devrait suffire à faire comprendre au ministre des Finances (M. Lalonde) et aux député que les politiques du gouvernement sont complètement erronées. Il doit modifier sa politique en tentant tout d'abord de combler le déficit. Il doit agir dès maintenant. Nous aurons une plus grande marge de manoeuvre, non pas dans un avenir immédiat mais nous pourrons nous engager dans cette voie et obtenir des résultats comparables à ceux du Royaume-Uni depuis quelques années.

Profitons de la vigoureuse relance économique aux États-Unis. Laissons-nous entraîner à leur suite. Si nous pouvons réduire notre déficit et profiter des répercussions du déficit américain, nous aurons beaucoup moins de mal à réduire notre propre déficit. Des mesures prises aujourd'hui inciteraient les investisseurs canadiens et étrangers à faire des placements au Canada et ainsi provoqueraient la hausse du dollar canadien. Cela permettrait à la Banque du Canada d'atténuer les pressions exercées sur les taux d'intérêt et le dollar canadien.

Je souligne que cela n'arrivera pas du jour au lendemain. Il faudra du temps. Nous devons nous mettre à l'œuvre dès aujourd'hui en réduisant considérablement les emprunts réclamés dans le projet de loi. Il faudra être patients, parce que les investisseurs ou les particuliers n'ont aucune foi dans les déclarations de principe du gouvernement. Au fil des années, divers ministres des Finances ont déclaré: «Nous contiendrons les dépenses du gouvernement en fonction du taux de croissance de l'économie nationale». Examinons ce qui s'est passé. Je voudrais vous donner quelques exemples. Depuis 14 ans, cet objectif a été atteint à quatre reprises, notamment l'année où

les conservateurs ont été au pouvoir. Voyons un peu quand cela s'est produit.

En 1974, le PNB s'est accru de 19.4 p. 100 et les dépenses gouvernementales de 29 p. 100. L'année suivante, le PNB a progressé de 18.7 p. 100 et les dépenses gouvernementales de bien plus. En 1977-1978, la proportion était de 13 contre 19.6 p. 100, en 1981, de 20.4 contre 14.3 p. 100 et en 1982, de 18 contre 5.2 p. 100. Personne n'ajoute foi aux déclarations du gouvernement. Voilà pourquoi nous devons prêcher par nos actions et non par nos paroles.

Permettez-moi de résumer le message que j'ai voulu laisser à la Chambre aujourd'hui. C'est aujourd'hui même qu'il faut se mettre à l'œuvre. Nous en avons vu clairement la nécessité l'autre jour en examinant le budget des dépenses. Les dépenses prévues par voie législative, ce qu'on appelle les dépenses statutaires, s'accroissent de 8.1 p. 100. Les dépenses facultatives, celles qu'on peut modifier d'une année à l'autre, augmentent de 13.2 p. 100. On ne peut donc pas discerner une volonté très nette de contrôler le déficit gouvernemental.

Il faut que les Canadiens sachent que nous devons réduire les emprunts du gouvernement. De cette manière, l'épargne des Canadiens servira à des fins productives: investissements des entreprises, achat de voitures, construction de maisons et création d'emplois. Cela contribuerait également à réduire les taux d'intérêt. Le gouvernement du Canada étant moins présent sur les marchés, les taux d'intérêt auraient tendance à décroître. Qui plus est, l'indépendance du gouvernement du Canada serait accrue en ce sens qu'il ne serait pas tenu de poursuivre des politiques qui ne conviennent pas à notre économie, n'étant pas obligé d'imiter servilement les États-Unis, dont l'économie est en meilleure posture que la nôtre. Voilà pourquoi nous devons réduire nos emprunts. Voilà pourquoi nous, députés, devons nous montrer fermes et signifier au gouvernement qu'il doit diminuer ses emprunts pour le bien de tous les Canadiens, pour la prospérité de l'économie et la santé de notre société.

• (1140)

M. Evans: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours du député comme je le fais chaque fois qu'il prend la parole, mais je pense qu'il a tenté de nous mystifier par son analyse. Par exemple, croit-il véritablement que l'ensemble de nos difficultés économiques s'articulent autour du déficit budgétaire? Il a dit qu'il fallait réduire ce déficit. Nous serons tous d'accord là-dessus. La question qui se pose est de savoir comment procéder. Le député a dit qu'on pouvait s'y prendre de bien des manières. Aurait-il des propositions concrètes à nous faire? Quels moyens préconise-t-il au juste pour réduire le déficit immédiatement?

En second lieu, le député se rend-il compte que notre économie se comporte très différemment de celle des États-Unis et du Royaume-Uni? Notre économie est fondée sur l'exploitation des richesses naturelles. A-t-il jeté un coup d'œil sur notre passé? Sait-il qu'une économie de ce type est plus durement touchée en période de récession, que si la concurrence mondiale s'accroît dans le domaine des ressources, il devient très difficile de créer de l'emploi?

Car c'est effectivement dans le secteur primaire que le chômage fait le plus de ravages. Ce secteur doit affronter une vive concurrence internationale. Il faut forcément demander au député ce qu'il ferait pour accroître immédiatement la compétitivité du secteur primaire. Ce sont là quelques questions auxquelles je voudrais obtenir une réponse.

M. Wilson: Monsieur le Président, si le député écoute mon prochain discours, il apprendra forcément quelque chose. Permettez-moi de lui rappeler ce que j'ai dit dans mon discours. Selon le député, nous nous accordons tous pour dire que le déficit devrait être réduit. A-t-il discuté avec les ministres des raisons pour lesquelles il est si important de réduire le déficit? Je pense que c'est là la question fondamentale. Il importe de ne pas se laisser distraire par les moyens à employer. Quel est l'essentiel? Réduire le déficit en priorité afin de rétablir notre économie et de résoudre quelques autres problèmes.

Je ne dis pas que notre seul problème soit l'envergure du déficit, mais j'affirme, et le député sera d'accord avec moi, que c'est de loin le problème le plus important. Il faut d'abord résoudre ce problème, ce qui nous aidera ensuite à nous attaquer aux autres problèmes avec lesquels nous sommes aux prises.

Le député me demande quelles dépenses je supprimerais. S'il avait été présent à la Chambre la semaine dernière, il saurait que je me suis prononcé là-dessus. Pour sa gouverne, il peut lire mes propos qui sont consignés au hansard.

Je voudrais répondre à la deuxième question du député, qui avait trait au fait que notre économie est sensiblement différente de celle des États-Unis puisqu'elle est fondée sur l'exploitation des ressources naturelles. C'est précisément le point que je veux faire valoir. C'est justement parce que notre économie est différente que nous devrions avoir la latitude et l'indépendance requises pour intervenir dans notre économie en tenant compte de ses particularités, sans être obligés de suivre aveuglément ce qui se fait aux États-Unis. Nous accusons un déficit de 30 milliards de dollars sur des dépenses de 100 milliards; c'est dire que 30 p. 100 de nos dépenses sont déficitaires. Quand le tiers de nos dépenses est consacré exclusivement au paiement des intérêts, quelle marge de manœuvre nous reste-t-il pour nous attaquer aux problèmes des industries fondées sur l'exploitation des ressources?

Le député me demande ce que je ferais pour résoudre ces problèmes. Je voudrais lui dire ce que je ne ferais pas. Je ne comprends pas comment le député peut dire à la Chambre que notre industrie est fondée sur l'exploitation des ressources et que la perte de compétitivité de nos deux principales industries est préoccupante. Qu'est-il arrivé à l'industrie minière il y a dix ans? Nous avons pris une série de mesures visant à accroître le fardeau fiscal de l'industrie minière au moment même où ce secteur commençait à devenir moins concurrentiel sur le plan international. C'est à ce moment précis que le gouvernement a choisi d'alourdir considérablement le fardeau fiscal de cette industrie vitale au Canada.

Et que dire du Programme énergétique national, qui est entré en vigueur en 1981? Le député sait aussi bien que moi que les mesures prises par le gouvernement ont provoqué dans le secteur de l'énergie une chute brutale du niveau d'activité dont nous subissons encore les conséquences aujourd'hui. Il est flagrant qu'il faut envisager les industries d'exploitation des ressources naturelles non pas comme des vaches à lait, comme des sources de recettes pour le gouvernement, mais bien comme des secteurs vitaux de l'économie dont la prospérité est essentielle pour soutenir notre position concurrentielle et assurer la vitalité de l'ensemble de notre économie.

[*Français*]

M. Deniger: Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue d'en face comment il se fait qu'il peut parler d'une part d'un déficit réduit, alors que d'autre part, son parti propose une défense militaire accrue, voire importante, et propose d'augmenter les transferts aux provinces ainsi que des allégements fiscaux aux entreprises et que lui-même, le 23 octobre 1981, à l'émission *Question Period*, a répondu à M. McGillivray en affirmant qu'il était prêt à réduire le taux d'imposition sur les catégories de gens à hauts revenus?

[*Traduction*]

M. Wilson: Monsieur le Président, le député a cité trois ou quatre articles de dépenses différents. Je crois qu'il sait pertinemment qu'il a choisi dans le budget trois ou quatre rubriques particulières. Il y a d'autres secteurs où l'on pourrait comprimer les dépenses afin de consacrer plus d'argent à ces très importants secteurs auxquels il fait allusion.

Si le député prenait la peine de vérifier les sommes qui sont en cause, il constaterait qu'il s'agit de sommes relativement faibles comparé au budget total de 105 milliards de dollars. J'ai fait remarquer dans mon discours que les dépenses discrétionnaires, c'est-à-dire les dépenses qui sont laissées chaque année à la discrétion de chaque ministre ou de l'ensemble du gouvernement, ont augmenté de 13 p. 100 pendant la période d'application du programme des 6 et 5 p. 100. Les dépenses engagées en vertu des lois ont augmenté de 8.8 p. 100, si je ne me trompe. Je dis au député que l'augmentation des dépenses discrétionnaires devrait être plafonnée à 5 p. 100, ce qui permettrait de dégager des sommes considérables et nous donnerait la marge de manœuvre voulue pour faire face aux dépenses accrues auxquelles nous nous sommes engagées tant dans le domaine des transferts aux provinces, pour l'enseignement postsecondaire et les soins de santé, que dans le secteur militaire.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je me demande si le ministre pourrait nous dire ce qui va advenir par suite de la hausse des taux d'intérêt survenue la semaine dernière. Le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) sait sans doute que la semaine dernière le taux d'intérêt sur les bons du Trésor d'une durée d'un an est passé du jour au lendemain de 10.44 à 10.95 p. 100, soit une hausse de point de base de .55 p. 100. Quelle répercussion cela aura-t-il sur notre dette nette qui atteint 150 milliards de dollars à l'heure actuelle et qui devrait atteindre prochainement 180 milliards? Qu'est-ce que cela signifie quant aux frais globaux du service de la dette?

M. Wilson: Ayant fait un calcul rapide, monsieur le Président, je pense que les frais globaux du service de la dette devraient atteindre environ trois quarts de milliard de dollars, à la condition que cela se fasse cette année. C'est là l'un des éléments majeurs que les députés d'en face devraient comprendre. Si en adoptant une attitude plus rigoureuse à l'égard des emprunts du gouvernement, nous arrivions à réduire les pressions sur le marché résultant de ces emprunts et, partant, à réduire les taux d'intérêt qui leur sont applicables, nous libérerions des capitaux considérables que nous pourrions utiliser plus utilement en augmentant les dépenses militaires, ainsi que les transferts destinés à l'enseignement postsecondaire et aux soins de santé.

• (1150)

M. Evans: Monsieur le Président, j'aimerais que le député soit plus précis. Son parti a donné à entendre qu'il allait augmenter les crédits affectés à la défense, augmenter ou tout au moins maintenir à leur niveau actuel les transferts aux provinces devant servir à l'enseignement postsecondaire et au régime d'assurance-maladie, tout en réduisant les taxes d'affaires. Le député devrait se rendre compte, s'il ne l'a pas encore fait, qu'il ne parviendra pas en peu de temps à réduire le fardeau des intérêts qui obère le budget. Il y parviendra peut-être avec le temps, mais il n'y parviendra sûrement pas du jour au lendemain. Le député voudrait que le gouvernement réduise le déficit maintenant. Si les dépenses doivent augmenter dans certains domaines et les revenus diminuer dans d'autres, et compte tenu de ce que le député vient de dire apparemment . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps réservé aux questions est écoulé.

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole à la suite de mon collègue le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson). Il a tenu des propos à la fois réfléchis, édifiants . . .

M. Evans: Très édifiants, certes, mais . . .

M. Mazankowski: . . . et très logiques. Je me réjouis que le secrétaire parlementaire en convienne. Le député, je le répète, a tenu des propos très sérieux, et je trouve que les députés d'en face devraient en faire autant au lieu de nous rebattre simplement les oreilles, comme ils le font maintenant, avec leurs élucubrations partisanes.

Par le moyen du projet de loi C-21, monsieur le Président, le gouvernement saisit le Parlement d'une demande de pouvoir d'emprunt plus considérable que jamais auparavant. Le plus fort montant qu'il avait demandé à emprunter jusqu'à maintenant était de 19 milliards de dollars. Celui-ci atteint 29.5 milliards de dollars. C'est la huitième fois que le gouvernement demande au Parlement l'autorisation d'emprunter des sommes astronomiques. Sauf erreur, c'est quelque 103 milliards de dollars en tout que le gouvernement lui a demandé l'autorisation d'emprunter.

Mon préopinant a fait état de l'énorme fardeau que des emprunts de cette envergure imposent à notre économie et à chacun des contribuables. Il a signalé que l'intérêt coûte à lui seul à chaque contribuable quelque $1,900 par année. Il est également intéressant de remarquer que l'intérêt sur la dette équivaudra en 1984-1985 à 4.7 p. 100 du produit national brut du Canada, comparativement à 2 p. 100 lorsque l'actuel premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir pour la première fois. Cette proportion a plus que doublé, monsieur le Président, et selon moi, cela vous donne une bonne idée de la situation difficile dans laquelle nous sommes placés.

En d'autres termes, monsieur le Président, en 1968-1969, un neuvième des recettes fiscales servait au remboursement de la dette alors qu'à l'heure actuelle, à cause des déficits successifs et de l'incurie du gouvernement, cette proportion est d'un tiers. Il en découle donc deux constatations très inquiétantes, monsieur le Président. Tout d'abord, je suis persuadé que les Canadiens, et en particulier les personnes réfléchies qui s'inquiètent de l'avenir économique de notre pays, ont l'impression que le

gouvernement n'a plus la maîtrise de ses dépenses et qu'il utilise sans compter les recettes fiscales. La situation est telle, que le gouvernement ne peut même plus prévoir avec précision. Le déficit budgétaire pour la présente année financière, selon l'ancien ministre des Finances, devait être de l'ordre de 11 milliards de dollars alors qu'il s'établit en fait à 31.5 milliards. Il s'agit là d'une erreur de calcul de 20 milliards de dollars. Il est difficile, dans ces conditions, de redonner confiance au Canadien moyen.

Le gouvernement est tellement prodigue de deniers publics qu'on devrait lui en retirer la garde à vie. Selon moi, les Canadiens se sentent victimes d'une injustice, ils jugent non seulement que le gouvernement ne dépense pas les deniers publics à bon escient, mais encore qu'il est très injuste dans la façon dont il répartit cet argent entre les diverses régions du pays. Ils estiment que le gouvernement utilise cet argent de façon discriminatoire et injuste. Nous savons que d'énormes sommes sont utilisées à des fins politiques, pour permettre à certains de se partager l'assiette au beurre, si je puis m'exprimer ainsi.

Les Canadiens constatent alors qu'il y a, en fait, deux classes de chômeurs au Canada. Certaines régions sont laissées pour compte et il en découle, monsieur le Président, des désaccords entre les régions. Dans certains cas, on peut même parler d'un véritable sentiment d'aversion. On n'a qu'à se reporter aux articles qui ont été publiés, dont certains récemment, pour s'en rendre compte. Je fais plus particulièrement allusion à un article de Brian Fox de la Southam News, paru dans le numéro du 30 juillet du *Citizen*, qui donne le détail des projets spéciaux de relance sous le titre «Les circonscriptions libérales se partagent l'assiette au beurre». Il commence comme suit:

> Le gouvernement fédéral a utilisé sa caisse d'amorçage de projets de 2.4 milliards de dollars pour verser des millions de dollars à des circonscriptions libérales et aux amis de ministres influents du Cabinet.

Ce journaliste ajoute:

> La politique a été sans aucun doute l'un des principaux facteurs déterminants dans l'utilisation de ces crédits fédéraux.
>
> Ainsi, le budget prévoit 25.4 millions de dollars pour le réaménagement de 31 petits ports en Nouvelle-Écosse. De ce nombre, 19 sont situés dans la région de Cape Breton Highlights-Canso, représentée M. Allan MacEachen, l'actuel ministre des Affaires extérieures et vice-premier ministre.
>
> Notons que M. MacEachen est l'un des neuf ministres libéraux qui siègent au sous-comité chargé d'approuver la répartition des projets.
>
> Sur les 12 autres ports, 10 sont situés dans des circonscriptions libérales et les deux autres dans des circonscriptions conservatrices.
>
> Jusqu'à maintenant, le réaménagement de ces deux ports constitue le seul projet dont bénéficie directement des circonscriptions conservatrices.

Et il conclut ainsi:

> Dans la plus pure tradition libérale, ces cadeaux seront versés au beau milieu de la campagne pour l'élection partielle . . .

Cela vous montre le sentiment d'injustice qui règne d'un bout à l'autre du pays. C'est le sentiment des gens qui sont sans le sou et trouvent la vie bien difficile lorsqu'ils s'aperçoivent que le gouvernement distribue des sommes considérables simplement à des fins politiques. Et il n'est probablement pas près de prendre fin. Cette situation ne fera probablement qu'empirer. Un article paru dans le *Journal* d'Edmonton fait allusion à un film secret qui dévoile la stratégie libérale, et je voudrais vous en citer un passage:

> Pendant toute la durée de ce film de 30 minutes, on a l'impression que les libéraux puiseront à même les deniers publics pour se gagner la faveur des principaux groupes d'électeurs, à savoir les femmes, les jeunes, les classes urbaines moyennes et les groupes ethniques.

Les Canadiens sont non seulement victimes de discrimination, mais ils ont l'impression de se faire duper et escroquer par leur gouvernement qui se sert de leur argent pour faire sa publicité, pour distribuer ses faveurs et pour lancer l'opération de charme qui fait l'objet de ce film. On rabaisse ainsi le Parlement, le gouvernement et les ministères qui sont pourtant des institutions dignes de respect. Et on éprouve là-bas des sentiments de dégoût et de colère quand on songe à ce qui se passe au ministère du Revenu national et aux méthodes tyranniques dignes de la Gestapo que les fonctionnaires de ce ministère emploient pour pressurer les contribuables.

Bref, monsieur le Président, il y a quelque chose de fondamentalement viciée à la base et cela ne peut plus durer. Si nous voulons que nos concitoyens acceptent de payer des impôts, il faut prendre des mesures pour que notre régime fiscal soit plus rigoureux. Il faut donc que le gouvernement ait des comptes à rendre au Parlement afin que ce dernier puisse voir comment on dépense les deniers publics.

• (1200)

Le gouvernement ne se rend pas compte que l'argent qu'il dépense pour ce genre de chose ne tombe pas du ciel, mais que c'est celui des contribuables. Le vrai problème, c'est le peu d'égards qu'il a pour eux et le peu de cas qu'il fait de leur argent.

Chaque fois qu'il a présenté des mesures d'emprunt, nous avons toujours insisté pour qu'il réduise ses dépenses inutiles. Nous lui avons montré maints domaines dans lesquels il y avait gaspillage ou exagération. Nous nous sommes efforcés de lui montrer les secteurs où il y aurait eu moyen de faire des économies. Nous lui avons fait valoir que certains programmes n'étaient plus utiles à notre avis, et qu'il fallait les réévaluer. Nous avons souscrit aux efforts du vérificateur général qui aurait voulu que les deniers publics ne soient dépensés qu'à bon escient, après une analyse complète des besoins. Monsieur le Président, ce qu'il y a de troublant, c'est que chaque fois qu'on lui montre dans quels secteurs il pourrait économiser, le gouvernement déforme les faits et sème la crainte, voire l'hystérie. Dès qu'on remet en question certaines dépenses, il saute sur l'occasion pour dire que les conservateurs vont sabrer dans tous les programmes. C'est de l'inconséquence de sa part, monsieur le Président. Il est difficile de s'attaquer d'une façon rationnelle à un problème qui s'est aggravé depuis des années. Il faudrait l'étudier avec toute la rigueur possible au cours d'un débat.

Nous avons proposé de confier cette mission à un comité qui pourrait critiquer sans restriction aucune le programme de dépenses du gouvernement. Mais le gouvernement a ridiculisé pareille idée. Et c'est pourtant un moyen parmi tant d'autres d'aller au fond des choses. Le gouvernement s'y refusera toujours parce qu'il craint de ne plus pouvoir distribuer ses largesses pour enjôler l'électorat. Il ne pourrait plus duper les gens avec leur propre argent pour se gagner des voix.

Le Programme spécial de stimulants à l'emploi est un exemple flagrant de la discrimination la plus abjecte qui puisse exister. Des capitaux sont gaspillés en pures pertes car ils ne font qu'alourdir le fardeau déjà trop pesant des producteurs canadiens.

Il est beaucoup question du nouveau libéralisme, de la nouvelle ère de libéralisme des années 1980. Toutefois, à en croire la campagne de presse bien orchestrée qui vient d'être dévoilée, nous ne pouvons guère espérer que le même genre de choses. L'ancien ministre du Multiculturalisme, lorsqu'il parle de battage et de techniques de manipulation, nous brosse un bon tableau du gouvernement aujourd'hui. J'ai l'impression que cela correspond bien aussi à ce que sera le gouvernement du nouveau chef, quel qu'il soit.

Je voudrais vous donner un ou deux exemples, monsieur le Président, pour montrer clairement comment ce gouvernement abuse de l'argent du contribuable. Il y a d'abord eu une déclaration du ministre des Transports (M. Axworthy), il y a déjà quelque temps, concernant la dépense de quelque 306 millions de dollars pour la création de quatre centres d'entretien de VIA Rail, à Winnipeg, Halifax, Montréal et Toronto. Je voudrais parler plus particulièrement des installations de Montréal, car je pense que ce projet est vraiment le plus incroyable.

Actuellement, VIA Rail loue des installations en vertu d'un bail de trois ans prévoyant une option de renouvellement d'un an pendant une période de six ans. Pour cela, cette société paye environ $3 le pied carré, et elle dispose de 600,000 pieds carrés bien qu'elle n'en utilise que 70,000. C'est une assez bonne installation. Elle avait été construite par Hawker Siddeley. Toutefois, plutôt que de continuer à la louer ou de l'acheter—ce qui serait possible pour environ 11 millions de dollars, auxquels il faudrait ajouter 14 à 15 millions de dollars de frais de rénovation, ce qui porterait le prix total à 25 millions—que voyons-nous? Le ministre des Transports annonce qu'on construira une nouvelle installation d'une valeur de 147 millions de dollars. Si l'on ajoute à cela le matériel et les améliorations intérieures, on arrive à environ 200 millions. Pourtant, la société a maintenant des installations que le gouvernement pourrait acquérir pour quelque 25 millions. Voilà le genre d'abus et d'irresponsabilité auxquels nous avons affaire.

Mon collègue de Peterborough a parlé de Mirabel et je pourrais parler, moi, du projet avorté de l'aéroport de Pickering. Nous savons que lorsque le fonds renouvelable de l'aéroport de Mirabel a été renégocié, les pertes atteignaient environ 52 millions de dollars par année. Avec la réduction et le réaménagement de ce fonds, on a pu réduire les pertes, simplement par le biais d'une transaction fictive, pour économiser 20 ou 25 millions. Le 24 août 1982, le *Star* de Windsor déclarait: «L'éléphant est toujours blanc, mais il y a de l'espoir. Après sept ans d'échecs, de nouveaux plans fédéraux pourraient relancer Mirabel». Ce n'est pas le cas, monsieur le Président.

M. Pepin: Si, c'est le cas.

M. Mazankowski: L'ancien ministre des Transports nous dit que si. Bien, si l'accélération des pertes est une relance, alors l'aéroport est en bonne voie. En 1982-1983, Mirabel a perdu 29.174 millions, en 1983-1984, 43.912 millions et, selon les prévisions budgétaires de 1984-1985, les pertes de cette année seront de 48.168 millions. Depuis son ouverture, l'aéroport a donc perdu près de 500 millions de dollars ce qui est à l'image des dépenses politiques insensées que fait constamment le gouvernement.

M. Huntington: Qu'est-ce que 500 millions de dollars?

M. Mazankowski: Oui, qu'est-ce que 500 millions de dollars? Qu'est-ce qu'un milliard? Voilà réellement l'attitude. Ça n'a pas d'importance puisque ce n'est pas l'argent du gouvernement, mais celui des contribuables. Le gouvernement, n'importe quel gouvernement, a la responsabilité de préserver ces dollars et de faire en sorte qu'ils soient dépensés sagement et d'une façon productive. On ne doit pas abuser du contribuable.

Lorsque l'on voit l'accumulation du déficit, monsieur le Président, on peut comparer ça à une famille qui vivrait au-dessus de ses moyens. Chaque année, elle souscrit une nouvelle hypothèque sur la maison pour acheter la nourriture ou payer les vacances et l'essence pour la voiture. Je trouve intéressantes les observations du ministre d'État chargé du Développement économique régional (M. Johnston) qui est candidat à la direction du parti. Le 9 mars, il déclarait que, d'après lui, tous les Canadiens comprennent que les gouvernements doivent vivre selon leurs moyens et la seule façon de réduire le déficit est d'imposer davantage ou de réduire les programmes, à moins d'avoir recours à l'inflation, autre moyen qu'ont déjà utilisé les gouvernements pour éponger leur déficit.

Monsieur le Président, dans la présente situation le gouvernement hypothèque le logement des Canadiens, de ceux d'aujourd'hui et de ceux de demain. Tout cela a eu un effet considérable sur la confiance de la nation et également sur notre aptitude à réaliser des investissements productifs qui pourraient augmenter notre produit national brut. C'est ce qui explique pourquoi on s'en prend aux programmes d'assistance sociale et d'assurance-maladie. C'est une question de mauvaise gestion économique. Une mauvaise administration, voilà le mot clé pour qualifier les réalisations du gouvernement.

• (1210)

M. Blenkarn: Monsieur le Président, comme le député le sait, l'importance de la somme empruntée dépend dans une bonne mesure de la croissance prévue pour les recettes fiscales et autres dans notre pays. Le ministre des Finances (M. Lalonde) a prévu dans son budget un taux de croissance de 4.9, ou de 5 p. 100 si vous voulez. Il a déclaré hier à la Chambre que les organismes de prévision économique avaient prévu une croissance moyenne de 4.6 p. 100. Je sais que le député s'intéresse de près aux questions économiques et aux prévisions les concernant. Lui a-t-il été donné de prendre connaissance des prévisions à cet égard effectuées par des organismes privés, et publiées en janvier, février ou mars de cette année, selon lesquels le taux de croissance serait de 4.6 p. 100? Que dire alors d'une moyenne de 4.6 p. 100? N'est-il pas vrai que les seules prévisions relatives à la croissance qui aient jamais été publiées cette année aient annoncé un taux de 3.3 p. 100, tout comme les prévisions publiées par le Conference Board?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, mes collègues de ce côté-ci et moi-même préférerions nous en tenir aux projections du Conference Board au Canada qui a systématiquement vu plus juste que le gouvernement. Il faudrait que le ministre des Finances ait une certaine crédibilité. Nous devrions être en mesure de le croire. Le gouvernement dispose pourtant de toutes les ressources et les installations nécessaires pour faire

des projections plus précises. D'après le ministre, toutefois, le déficit budgétaire devait être de 11.8 milliards de dollars en 1983-1984. Il a été en réalité de 31.5 milliards. Voilà qui ne nous encourage pas beaucoup à croire les chiffres que peut avancer le ministre des Finances.

M. Malone: Monsieur le Président, je sais que le député de Végréville (M. Mazankowski) est originaire d'une circonscription d'agriculteurs et d'éleveurs. Ces gens ont besoins de beaucoup d'argent, et souvent ils contractent des emprunts. Si nous consentons au gouvernement le pouvoir d'emprunter 29 autres milliards, le député ne craint-il pas que cet endettement se répercute défavorablement sur l'inflation et sur les taux d'intérêt? Quelles pourraient en être les terribles conséquences sur ses électeurs?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, ces conséquences pourraient effectivement être catastrophiques. Dans le *Globe and Mail* de ce matin, on a pu lire que le secteur agricole traverse une très mauvaise passe. Le nombre des faillites y a augmenté de 58 p. 100 cette année par rapport à l'an dernier, où l'on avait alors enregistré la faillite de 488 agriculteurs. C'est quatre fois plus qu'en 1979. Il importe de souligner cette période de quatre ans, car c'est à ce moment-là que le gouvernement a été porté au pouvoir. Bien entendu, l'élargissement du pouvoir d'emprunt provoquera des tensions sur les marchés des capitaux, ce qui exacerbera les taux d'intérêt, et l'inflation aussi.

L'an dernier, notre parti avait proposé un programme agricole en 10 points. Nous avons persisté à faire valoir ces principes, notamment la constitution d'une caisse d'au moins 100 millions de dollars destinés à renflouer les agriculteurs pris à la gorge par ces taux d'intérêt élevés. Nous préconisons également la création de conseils d'examen de la situation financière des agriculteurs, qui auraient un rôle d'arbitre chargé, sous les auspices de la Société du crédit agricole, de poursuivre les négociations nécessaires avec les banques. Nous avons fait également d'autres propositions, comme celle de réduire la taxe de vente de 9 p. 100 prélevée sur le carburant utilisé par les agriculteurs et les pêcheurs. Autrement dit, le gouvernement fédéral prend une mesure anti-économique quand il taxe trop lourdement les producteurs de denrées alimentaires.

Je pourrais en dire plus. En réalité, le dernier budget ne contenait rien qui puisse insuffler de l'optimisme et de l'espoir dans le milieu agricole. Le gouvernement s'occupe des agriculteurs à la retraite mais il ne s'intéresse certainement pas aux jeunes agriculteurs ni à ceux qui éprouvent de graves difficultés actuellement.

M. Crouse: Monsieur le Président, je voudrais interroger le député de Végréville. Quand le premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir en 1968, la bonne marche du pays nécessitait quelque 12 milliards de dollars. Le Canada comptait alors environ 20 millions d'habitants. Cette année, le budget prévoit des dépenses de 98 milliards qui pourraient bien atteindre 103 milliards à la suite des budgets supplémentaires, pour veiller aux affaires d'un pays composé d'environ 25 millions de personnes. Avions-nous besoin de tels excès? Selon le député, pourquoi nous faut-il huit fois plus d'argent alors que la population canadienne n'a augmenté que de cinq millions?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député a raison. Quand j'ai été élu pour la première fois à la Chambre en 1968, le budget s'élevait à 11 ou 12 milliards de dollars. Il atteint aujourd'hui 100 milliards. Avons-nous besoin de cet argent dont la somme pourrait d'ailleurs augmenter? Cela montre l'ingérence de plus en plus grande du gouvernement dans la vie des Canadiens et dans nos activités économiques.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Les responsables politiques aspirant au poste de chef de parti se font ici et là les champions d'un nouveau conservatisme et d'un nouveau libéralisme. Voilà ce qu'ils cherchent vraiment, se distancer des politiques socialistes qui ont entravé l'esprit de production et d'entreprise au Canada. Nous avons connu quinze années de socialisme au lieu de quinze années d'un gouvernement voué à l'entreprise privée.

[*Français*]

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les cris provenant de l'Opposition officielle sont très importants à entendre! J'entends mon collègue de Mission-Port Moody (M. St. Germain) qui est là également et qui, soit en français, soit en anglais, s'exprime très bien. Il vient de me saluer, cela me fait plaisir de le voir à la Chambre ce matin. Monsieur le Président, à propos de la situation se rapportant au projet de loi C-21, Loi portant pouvoir d'emprunt, on entend beaucoup de commentaires du côté de l'Opposition qui prétend que c'est bien épouvantable ce déficit du gouvernement, qu'il faut réduire la situation du déficit, qu'il faut faire en sorte de rationaliser les dépenses. On n'entend pas beaucoup de commentaires, cependant, pour nous dire quels sont les programmes qui devraient être réduits. On a évidemment entendu un député de l'Opposition dire, à un moment donné, qu'il faudrait peut-être diminuer ou couper l'universalité des soins de santé; mais après avoir lu cette chose-là dans les journaux, on s'est rendu compte que c'est l'ancien ministre des Finances du gouvernement progressiste conservateur, de l'éphémère gouvernement progressiste conservateur de 1979 qui avait osé dire cela. Il a été rabroué par son chef qui a dit qu'il ne fallait pas toucher à ces choses-là. Alors, c'est beau de faire des commentaires et de se «pamoiser» ici, à la Chambre, et de dire que la situation consécutive au déficit est très grave et qu'il nous faut à ce moment-là pallier au fait que les Canadiens seraient, selon ces partis de l'opposition, en difficultés. Monsieur le Président, d'un certain côté on peut dire une chose, c'est qu'il existe beaucoup de programmes mis de l'avant par le gouvernement canadien qui sont administrés par le gouvernement central lui-même ou mis en application de façon conjointe. Et il est évident qu'il y a beaucoup de programmes qui nécessitent des fonds et que, en conséquence, le gouvernement canadien, dans le cadre de politiques économiques ou sociales, doit répondre aux besoins des Canadiens. Lorsque nous discutons de la situation de l'allocation au conjoint, du supplément de revenu garanti, lorsque nous discutons d'un système de retraite, les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement réponde à leurs besoins. Voilà pourquoi, dans le discours du budget, le ministre des Finances (M. Lalonde) nous parlait de cette situation tout à fait importante pour les Canadiens qui pourraient bénéficier de ces sommes d'argent. Il disait à la page 17 du document budgétaire qu'environ 750,000 personnes agées vivant seules, dont les trois quarts sont des femmes, bénéficieraient de l'augmentation que nous ferions pour le supplément de revenu garanti. Et on dit que l'aide supplémentaire du gouvernement fédéral s'élèvera à

460 millions de dollars pour une année complète. Et ce qu'il est important de constater, c'est qu'au plan des mesures sociales les Canadiens sont favorables. Et si l'on parle uniquement du système de santé, on voit de façon très large d'après les sondages que les Canadiens sont en faveur de cette situation et que, en conséquence, le gouvernement canadien doit continuer à aller de l'avant avec ce système.

• (1220)

De même, lorsque l'on parle de la situation du déficit, parce qu'il nous faut financer ces programmes, et que les Canadiens veulent bénéficier de ces programmes, on a à se poser la question suivante: Est-ce que la situation du déficit dépend de quoi? On dit qu'une partie importante de la hausse du déficit résulte de l'accroissement des frais de service de la dette publique. Seule une proportion relativement faible de la hausse prévue du déficit est attribuable aux mesures officielles lancées par le gouvernement. Toutefois, ce dernier s'est résolu à accepter une hausse du déficit afin d'apporter un soutien important à l'activité économique. Lorsque le Budget d'avril 1983 avait été présenté, quelque temps ou quelques semaines avant la présentation de ce Budget, les économistes, de façon générale, demandaient au gouvernement que s'il devait augmenter le déficit, il fallait qu'il le fasse, sauf qu'il devait s'organiser pour mettre de l'argent dans la création d'emplois, et aussi pour stimuler l'activité économique car, se disaient-ils, si on stimule l'activité économique, cela amènera automatiquement la réduction du déficit. Ainsi, après avoir lu régulièrement les articles se rapportant à l'économie en général, on peut dire que notre déficit est un déficit de conjoncture et non pas de structure, c'est-à-dire que si les emplois continuent d'augmenter, les députés de l'opposition nous diront quand même que durant le dernier mois il y a eu augmentation du taux de chômage. Mais il faudra dire ceci cependant, c'est qu'il y a eu quand même création de 54,000 nouveaux emplois, sauf que ce qui s'est passé, c'est qu'il y a eu aussi 75,000 nouvelles personnes qui sont entrées sur le marché du travail.

Alors ce qu'il nous faut donc faire, c'est mettre de l'avant des mesures incitatives pour entraîner automatiquement une réduction du déficit et faire en sorte de créer des emplois. S'il y a création d'emplois donc, à ce moment-là, les activités économiques vont provoquer une diminution des prestations d'assurance-chômage, et partant, des dépenses publiques des particuliers. Si on fait ces choses-là, l'impôt sur le revenu des sociétés et les recettes tirées de la taxe de vente augmenteront également. En outre, l'entrée en vigueur des augmentations prévues des taux de taxes requises en partie pour financer les mesures de stimulation annoncées dans le Budget d'avril contribueront à réduire davantage ce déficit.

Ce qui m'amène à parler, monsieur le Président, de la situation se rapportant à nos programmes de création d'emplois. Lorsqu'on parle précisément de création d'emplois, on parle de la situation des jeunes, des gens, des femmes et ainsi de suite, enfin de la population en général; mais on essaie, lorsqu'on examine les statistiques, de mettre l'emphase sur la situation des jeunes. Si on parle, par exemple ... Dans la période où l'on est, on prépare la situation d'Été Canada. On peut dire que le gouvernement canadien, pour l'exercice budgétaire de 1984-1985, veut mettre pour le programme Été Canada un budget de 70 millions de dollars, faisant en sorte qu'il y aura, à ce moment-là, 27,000 participants à ce programme et que l'on pourra aider ces travailleurs durant l'été. Il y a aussi Canada au Travail et l'article 38 qui font que les gens vont pouvoir se remettre au travail. Le programme Accès-Carrière qui est très important aussi, et qui prend beaucoup du Budget. Si on prend les budgets prévus pour l'année financière 1983-1984, dans le cadre de la création d'emplois, Canada au Travail veut dire, à ce moment-là, qu'il y aura un grand total de 812.8 millions de dollars consacrés à ce programme. Le coût des prestations sera de 66.5 millions de dollars et le budget du programme sera de 614.3 millions de dollars. On prendra aussi un budget d'assurance-chômage de 123 millions de dollars. Et quelle est la participation totale à ce moment-là? Le tout pour 250,000 emplois équivalant à 58.4 années-personnes au travail. Ce qui est donc important, ce sont ces budgets, ces programmes de création d'emplois, Canada au Travail, Clé, Accès-Carrières ... Dans ce dernier cas, le programme va permettre à des gens qui, depuis un certain temps, sont en chômage et qui peut-être dans certains cas ont perdu leurs prestations d'assurance-chômage et sont à la recherche d'un emploi; eh bien! Le programme Accès-Carrières pour 1983-1984 mettra en jeu un grand total de 115,000 millions de dollars.

Tous ces programmes-là, monsieur le Président, il nous faut les financer. Il nous faut donc, si on veut réduire effectivement nos déficits, inciter les travailleurs, inciter les employeurs à la création d'emplois. On l'a dit dans l'exposé budgétaire du mois de février 1984 et aussi dans celui d'avril 1983, à savoir que le secteur privé, par les incitations du gouvernement canadien, est un créateur d'emplois. Et nous croyons que nous avons certains programmes à caractère temporaire; nous en avons eu au cours de l'année financière 1982-1983 par le programme Relais et d'autres qui existaient à l'époque et qui s'appelaient P.D.C.C., programmes de développements communautaires du Canada. Nous avons mis des sommes d'argent dans le système justement pour faire travailler les citoyens, pour faire diminuer le total des prestations d'assurance-chômage et, à ce moment-là, garder actifs ces citoyens-là et essayer de faire tourner la roue.

Si on regarde la situation du programme Relais, si je regarde spécifiquement ma circonscription, l'année dernière, monsieur le Président, dans le cadre de ce programme qui a été annoncé lorsque nous étions revenus à la Chambre vers le 20 octobre, si je me souviens bien, lors de l'exposé budgétaire du ministre des Finances qui a été fait le 27 octobre 1982, il avait été prévu une somme de 170 millions de dollars pour la province de Québec. Et, à ce moment-là, il devait y avoir une entente avec le gouvernement du Québec au sujet de ce programme. Maintenant, chacun des deux paliers de gouvernement, à la suite de la rupture d'une entente qui avait été conclue au mois de décembre 1982, est allé chacun dans sa direction et nous avons pu avec ces 170 millions de dollars dans la circonscription de Lotbinière aller chercher 1.5 millions de dollars, c'est-à-dire que les gens ont présenté des projets et il y a eu effectivement création d'emplois.

Ce qui était important et ce qui était une chose pour laquelle nous avons ouvert nos programmes, monsieur le Président, ce sont les programmes visant à la création d'emplois au niveau de Relais, au niveau de Canada au Travail et maintenant, dirigés vers le secteur privé pour justement stimuler cette création d'emplois et faire en sorte que lorsque l'employeur employant une personne qui relève d'un programme de création d'emplois sera capable, s'il est satisfait de l'employé, on pourra retirer ce dernier du bien-être social, si malheureusement cet employé dépendait de l'assistance sociale ou encore de l'assurance chômage. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'activité économique suscitée par le gouvernement se reflète dans la situation de l'emploi. A ce moment-là, lorsque les employeurs, avec les stimulants que nous mettons à leur disposition, reprennent des gens qui avaient abandonné le marché du travail, ces programmes dans le cadre de ma circonscription de Lotbinière par exemple sont bénéfiques.

Dans le cadre du Programme de développement communautaire du Canada, la saison 1982-1983, la circonscription de Lotbinière a bénéficié d'au-delà d'un million de dollars. Cette année-là au niveau de Relais, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes allés chercher 1.5 million de dollars. Il y a eu Été-Canada qui est allé chercher tout près de 200,000 dollars. Le budget de Canada au Travail pour Lotbinière est d'un million de dollars. Et pour Été-Canada cette année, c'est de 147,000 dollars.

Monsieur le Président, ce sont des programmes de création d'emplois, des programmes incitatifs à l'emploi. Si on prend la situation tout à fait temporaire des programmes de création d'emplois au niveau de l'été, c'est bien certain que nous devons y aller sur une période courte parce que cela concerne les étudiants.

Mais tous ces programmes-là, monsieur le Président, il nous faut les financer, et il faut travailler pour financer ces programmes-là. Il est important de consacrer ces sommes d'argent pour inciter les employeurs à embaucher ces gens. Le programme Accès-Carrières, dont je parlais tout à l'heure, est un programme très important et chacune des circonscriptions, chacun des Centres d'Emploi du Canada dessert la population qui veut bien y faire une demande, ainsi que les employeurs. Nous avons des volets pour les jeunes, pour les personnes qui sont véritablement à la recherche d'emplois et qui n'ont pu en trouver depuis plusieurs semaines; et nous en avons un pour les handicapés, et un autre qui peut toucher aussi les dames. Tous ces programmes de création d'emplois permettent justement de faire en sorte que si l'entreprise privée ... Quand j'entendais dire du côté de l'opposition que, depuis 15 ans, s'il y a eu des problèmes, si le déficit a augmenté, c'est l'intervention massive de l'État au niveau du secteur privé qui a fait en sorte que le déficit a augmenté, et ainsi de suite. La situation de l'incitation ... Et ce gouvernement est aussi concerné par l'entreprise privée, je pense ... Nous n'avons pas de leçon à recevoir des partis d'opposition, surtout pas du parti de l'Opposition officielle. Nous devons définitivement, avec eux, collaborer comme nous l'avons fait depuis plusieurs années, monsieur le Président, et nous avons accentué cette collaboration depuis la présentation du Budget d'avril et de celui de février. Il n'y a pas eu, avant le ministre actuel des Finances, une aussi grande consultation. Il y en avait, mais il n'y en a pas eu une aussi grande avec le secteur privé. Qu'est-ce que le secteur privé voulait, «priorisait» relativement à la création d'emplois, à la question de la réduction du déficit? Et voilà pourquoi, quand je disais au début de mon exposé, lorsqu'on a vu en avril 1983 les économistes qui disaient qu'il ne fallait peut-être pas que le gouvernement ait peur d'y aller avec la situation du déficit, mais de mettre de l'incitation, mettre l'accent sur la création d'emplois et mettre l'accent sur le fait qu'on devait faire virer l'économie et que, en conséquence, au niveau de notre déficit, nous pourrions, à ce moment-là, faire cesser cette conjoncture ... La situation que nous vivons au niveau de la récession ... Et c'est ce qui s'est fait! On peut parler aussi d'autres secteurs de l'activité économique ou il faut financer ces programmes et je pense que le pouvoir d'emprunt, après environ chaque année financière, nous revient; et nous entendons sensiblement les mêmes arguments du côté de l'Opposition, à savoir qu'il y a une mauvaise administration financière, qu'il faut réduire certaines choses.

Monsieur le Président, nous devons quand même, dans le cadre de la période où nous vivons, faire face à des obligations financières qui sont très importantes dans les divers programmes. Est-ce qu'au niveau du ministère de l'Expansion économique régionale, qui est un ministère qui justement apporte une aide financière relative à la création d'emplois, est-ce que nous devrions réduire dans ce domaine? Est-ce que nous devrions dire, au niveau des programmes à caractère sociaux, au niveau du supplément de revenu garanti, qu'il faut réduire dans ce domaine? Est-ce qu'au niveau de l'assurance-santé, nous devrions réduire? Est-ce qu'au niveau de la situation de l'éducation postsecondaire dont le gouvernement finance environ 60 p. 100 ... Ce sont des choses que notre système, notre société réclame et qu'elle veut que l'on continue. Et je pense que nous devons, de façon responsable, y répondre et faire en sorte que grâce aux incitations au niveau de l'aide financière, au niveau de la création d'emplois, nous remettrons l'emploi en meilleure situation. Et on l'a vu avec aussi la situation responsable du gouvernement avec la politique des 6 et 5 p. 100, monsieur le Président. Nous avons dit au secteur public: Écoutez, nous devons faire face à une réalité qui est la suivante, à savoir la récession économique, et le gouvernement ne peut pas se permettre ... Il doit être un de ceux qui donnent l'exemple au niveau des augmentations de salaire, nous ne pouvons pas nous permettre d'aller plus haut que certains montants. Et nous avions dit, à ce moment-là, nous invitions le secteur privé à emboîter le pas. Eh bien, je pense que cette situation a eu un effet vraiment extraordinaire à travers tout le pays et que les syndicats qui peut-être, à première vue, étaient réfractaires à cette chose, peut-être pas tous, se sont dit qu'il valait peut-être mieux que nous disions à nos syndiqués que s'ils voulaient garder leur situation d'emploi, à l'heure actuelle, à cause d'une situation économique difficile, des hauts taux d'intérêt et que graduellement, au niveau de la reprise nous pourrons peut-être stabiliser nos revenus.

Je pense que le monde des affaires et le monde syndical ont très bien accepté cette chose, et nous avons vu par là des entreprises qui ont pu avec leurs employés négocier des conditions salariales pour être capables justement de faire face à leurs obligations et de voir une période de coopération, une période de prise de conscience de la situation du travail qui existait, et je pense que, à ce moment-ci, on peut dire que le monde du travail a considérablement évolué, il a vu qu'il fallait se prendre en main et qu'il fallait être réaliste et vivre selon certains facteurs économiques qui nous régissaient présentement. Et je pense que cela, le monde du travail l'a très bien compris. Et, lorsque le gouvernement a voulu donner des exemples relatifs à ce domaine, au niveau de la politique des 6 et 5 p. 100, on a pu aussi prendre de cet argent pour permettre à des secteurs névralgiques de notre économie, à savoir celui de la construction, d'avoir certains avantages, dans ce sens que pour la construction de maisons nouvelles, l'achat de maisons anciennes, des montants d'argent allant jusqu'à 3,000 dollars, non pas allant, mais je veux dire jusqu'à un maximum de 3,000 dollars, excepté ce montant qui était prévu justement pour faire de l'incitation au niveau de la création d'emplois ... A ce moment-là les gens ... On dit souvent le proverbe: Quand la construction va, tout va. Je pense que cela était important, monsieur le Président, d'avoir des mécanismes comme tels. Si, aujourd'hui, nous avons aussi ces programmes d'incitation, ces programmes d'aide, il nous faut les financer. Et si, comme je l'ai dit au début, nous continuons avec l'incitation et que la création d'emplois se continue, eh bien, à ce moment-là le déficit va diminuer. Alors, monsieur le Président, je pense qu'on doit appuyer ce projet de loi et que le pouvoir d'emprunt du gouvernement doit être adopté.

Le président suppléant (M. Guilbault): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

• (1230)

[*Traduction*]

M. Malone: Monsieur le Président, j'ai bien écouté le discours du député. Fait intéressant, il dit qu'il faut emprunter principalement pour créer des emplois. Il a énuméré divers programmes dont Canada au travail, Nouveaux horizons et les programmes de développement communautaire.

Compte tenu qu'il est actuellement question de 29 milliards de dollars, ou d'un déficit de 102 milliards, le député ne reconnaît-il pas qu'à chaque fois que nous empruntons autant, nous privons le marché et provoquons une très vive concurrence à l'endroit du secteur privé? Cette pression fait ensuite grimper l'inflation et les taux d'intérêt, ce qui freine les travaux d'équipement du secteur privé partout au Canada et supprime des emplois. Le député a beau prétendre que les emprunts vont permettre de créer des emplois, essentiellement cela se fait au détriment d'emplois stables dans des usines. On peut créer des emplois et ravaler des cimetières, mais une fois la tâche accomplie ces emplois n'existent plus.

[*Français*]

M. Dubois: Monsieur le Président, je ne peux pas partager l'opinion de mon collègue concernant cette situation. Je pense que lorsque nous avons entendu les économistes, que nous avons vu les économistes au niveau du Budget d'avril 1983 et ceux au niveau de février également, on disait justement qu'il nous fallait donner des incitatifs, qu'il nous fallait aller, même si on avait un déficit, dans ce sens-là et que si on a été dans ce sens-là depuis avril 1983 avec la situation de l'inflation, cette dernière, contrairement à ce qu'a dit mon collègue, a diminué considérablement; du chiffre qu'elle était cette inflation, qui était d'environ de 10 à 11 p. 100, elle est descendue aux environs de 6 p. 100. Elle a varié d'un mois à l'autre. A ce moment-là, c'est que, si même on avait un pouvoir d'emprunt qui avait été fait l'année dernière, si on a vu que l'inflation a été diminuée et qu'on a mis des incitatifs au niveau de la création d'emploi et de la question de la «raisonnabilité» au niveau des demandes salariales, c'est que, contrairement à ce qu'il nous dit, à ce moment-là la confiance et la relative possibilité de mettre de l'emphase sur la création d'emplois par le secteur privé aidé du gouvernement a fait justement qu'il y a eu une réduction du taux d'inflation et qu'il y a eu également une augmentation de l'activité économique ... Les citoyens voyant que celle-ci se replaçait, au lieu de laisser leur argent à la banque et de le déplacer, se sont mis à la remettre dans l'économie pour la faire virer cette économie-là, et en conséquence, même si on a la situation du déficit, beaucoup d'économistes disent: Oui d'accord, vous devriez le réduire. Mais il y a certaines situations factuelles telles que des programmes qui existent, comme la création d'emplois, l'aide financière, des programmes sociaux auxquels on doit continuer à répondre ... Si nous n'avions pas eu de système d'assurance-chômage, si nous n'avions pas eu certains systèmes à caractères sociaux, où serions-nous, monsieur le Président? Parce que nous avons vu cette récession! Alors, contrairement à mon collègue, je crois que les incitatifs, la «raisonnabilité» au niveau des augmentations salariales, les programmes de création d'emplois, tout cela a justement permis de montrer à la population que le gouvernement voulait aller de l'avant avec le secteur privé et que cela ne les a pas du tout bloqués, parce qu'on a senti une reprise et toutes les circonstances nous le prouvent, depuis l'année dernière.

Alors, en conséquence, je pense, qu'on se doit également de continuer à répondre à nos obligations financières pour faire en sorte que ce qu'on va recommencer, avec octobre 1982, avril 1983 et même juin 1982 au niveau de la politique des 6 et 5 p. 100, doit se poursuivre. Et c'est pour cela que dans le Budget du mois de février, on a dit qu'on ne mettait pas les mêmes limites, mais qu'il fallait avoir une question de «raisonnabilité». Et je pense que c'est comme cela que la confiance des citoyens ... cette crainte qu'ils avaient en disant: Écoutez, est-ce que la situation des taux d'intérêt va augmenter? C'est pour cela qu'on en a mis surtout dans le domaine de la construction, c'est pour cela qu'on a mis le programme de garantie hypothécaire de l'avant. Je pense que c'est avec ces programmes-là, ces incitations-là que l'on va continuer à garder l'inflation à un rythme assez normal et que l'on va continuer à faire en sorte que les gens vont pouvoir investir dans notre économie canadienne, investir dans leur commerce, sentant que la reprise se fait de façon mondiale et qu'à ce moment-là, les Canadiens vont être capables de continuer aussi à avoir leur place au soleil.

• (1240)

[*Traduction*]

M. Friesen: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Lotbinière (M. Dubois). Plus tard, lorsque ce débat sera terminé, nous voterons en faveur d'une augmentation de la dette publique. Lorsque nous aurons accumulé

tous les crédits adoptés, la dette publique s'élèvera au total à 140 ou 150 milliards de dollars.

M. Blenkarn: Elle atteindra 180 milliards.

M. Friesen: Mon collègue me dit qu'elle atteindra 180 milliards. Ce serait acceptable, je suppose, si nous pouvions promettre de payer la note de notre vivant. En fait, nous qui votons ce déficit, nous ne payerons pas la note. La plus grave injustice que nous commettons, c'est peut-être de léguer la dette que nous votons à nos enfants, à nos petits-enfants et à nos arrière petits-enfants. Ils hériteront de notre vote, du déficit que nous votons aujourd'hui. Les enfants qui naîtront l'année prochaine et ceux de la prochaine génération auront immédiatement, dès leur premier souffle de vie, une dette de $5,000 à $6,000.

M. Malone: A cause d'un seul gouvernement.

M. Friesen: La dette a été contractée en majeure partie par un seul gouvernement. Le député trouve-t-il que c'est juste?

[*Français*]

M. Dubois: Monsieur le Président, le plus bel exemple de cela, c'est que, au niveau d'une situation d'une économie, si on se met au niveau d'une petite entreprise, puis si on prend au niveau d'une ferme ... Prenons l'exemple d'une ferme ... Mon confrère veut parler des fermes! On peut bien lui en parler longtemps. On sait qu'au niveau de l'Alberta, qu'est-ce qu'elle est la situation et je vois que la situation au niveau du Pas du Nid-de-Corbeau ... On sait qu'il était contre! C'était justement pour augmenter la capacité ferroviaire, augmenter la création d'emplois. Alors, je peux l'entendre le député de Crowfoot (M. Malone) sur la question des fermes.

Prenons l'exemple suivant, monsieur le Président; si un père, à ce moment-là, met une exploitation de ferme sur pied, et que d'année en année il augmente sa capacité de production, sa machinerie, et tout ce qui peut entourer le travail d'une ferme, il est évident qu'il doit, dans une situation économique, à moins qu'il soit venu au monde riche et qu'il ait tout l'argent nécessaire, mais prenons cet exemple précis, il doit donc augmenter sa capacité. Il emprunte, il va sur les marchés; il emprunte pour, à ce moment-là, s'acheter de la machinerie et il augmente la valeur de sa propriété. Lorsque cette propriété-là, à la fin de sa vie, l'agriculteur la vend à son fils, il est obligé de tenir compte effectivement des augmentations et, en conséquence, son fils qui l'achète doit tenir compte d'une augmentation et payer un peu plus cher. Et, cependant, pour répondre strictement à la question, ce que l'on peut dire, c'est ceci: tous les programmes, tous les services que nous mettons sur pied qui sont à caractère universel ou au niveau postsecondaire, ce sont des choses qui auront des actifs, qui auront des valeurs et que même si on parle de nos enfants qui devront aussi assumer de dettes comme telles, si la situation économique est telle qu'elle se replace comme elle le fait présentement, la dette publique du Canada va diminuer en conséquence, et je suis convaincu qu'avec toutes les facilités, tous les programmes au niveau de l'exportation et de l'importation, tous les marchés que nous développons dans le cadre de nos programmes au niveau industriel, commercial, au niveau d'emplois, eh bien, à ce moment-là, nos successeurs pourront faire face à la réalité. Nous mettrons à leur disposition les manières et les façons d'obtenir justice et d'être capable de faire en sorte de répondre à la concurrence américaine, à la concurrence européenne, d'être capable enfin sur nos propres marchés d'y arriver et de faire en sorte qu'au niveau de dettes qu'on peut avoir au niveau du pays, on va avoir des acquis qui sont être capables d'y répondre, on va avoir des richesses qui vont être capables d'y répondre. Et de cela, je pense que je ne suis pas inquiet pour les générations futures, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Guilbault): Alors, ceci met fin à la période des questions. Il y a maintenant une reprise du débat.

[*Traduction*]

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt. Dans le budget du 15 février, le ministre des Finances (M. Lalonde) a proposé des dépenses d'environ 98 milliards de dollars. Le ministre avait prévu avoir besoin de 25.5 milliards de dollars et quelques jours plus tard, le président du Conseil du Trésor (M. Gray) nous demande un pouvoir d'emprunt de 29.5 milliards, soit 4 milliards de plus en moins de trois semaines. Comme bien des députés de ce côté-ci de la Chambre, je ne cesse d'être surpris par le cynisme du gouvernement libéral.

Pourquoi le ministre demande-t-il un pouvoir d'emprunt de 29.5 milliards au lieu des 25.5 milliards prévus dans le budget? On ne peut s'empêcher de se poser des questions. Le budget est-il un simple moyen au lieu d'être le principal document économique du pays? Le ministre s'est-il brusquement rendu compte que le gouvernement a besoin de 4 milliards de plus? Comment utilisera-t-on ces 4 milliards? Serviront-ils à alimenter la petite caisse du gouvernement? Le ministre essaie-t-il d'imiter C. D. Howe qui a dit «Qu'est-ce que un milliard de dollars?» Le président du Conseil du Trésor veut 4 milliards. Essaie-t-il d'accéder à un statut plus élevé?

En notre qualité de députés, c'est à nous qu'il incombe en définitive d'administrer les fonds publics. La somme est ahurissante: près de 100 milliards. Mes électeurs comprennent très bien ce qui se passe au niveau des revenus. Ils comprennent le régime fiscal, et ils savent que Revenu Canada s'acquitte très bien de la perception des impôts. Une petite entreprise de ma circonscription s'est trouvée en difficulté à cause d'une mise sous séquestre. Il s'agit de sous-traitants à qui l'on devait environ $80,000. Ils ne peuvent pas toucher leur argent, mais Revenu Canada les harcèle pour qu'ils payent leurs impôts. Si le fisc continue ainsi, cette petite entreprise devra fermer ses portes. Voilà le genre de tactiques utilisées. Voilà ce que doivent affronter les petites entreprises.

• (1250)

Que fait-on des sociétés, des grosses multinationales qui peuvent déduire de gros montants d'impôt? Les Canadiens ne comprennent pas pourquoi le gouvernement demande ces 4 milliards. Cet argent servira peut-être à subventionner le transport du charbon de l'Ouest vers les marchés de l'est du pays. Pourquoi ne pas y songer? Nous n'avons cessé de soulever la question à la Chambre. En Ontario, plus de 4,000 lacs sont en train de mourir à cause de l'acide sulfurique présent dans l'air.

Nous importons des États-Unis 16 millions de tonnes de charbon sale. Cela nous coûte près de 1 milliard par an. La teneur en soufre de ce charbon est 800 fois supérieure à celle de notre charbon de l'Ouest. Pourquoi la province productrice,

la province consommatrice et le gouvernement fédéral n'unissent-ils pas leurs efforts pour créer des emplois dans les mines de charbon de l'Ouest, approvisionner les marchés du centre et nous permettre de conserver chez nous le milliard de dollars que nous perdons chaque année et de redonner du travail à des milliers de Canadiens?

Voilà le genre de programme qu'il faudrait envisager. Que fait le gouvernement? Il a entrepris dans le nord-est de la Colombie-Britannique, en collaboration avec le gouvernement de cette province, un projet coûtant des milliards de dollars. Il est maintenant question d'une subvention. Selon l'étude effectuée, si ce charbon est vendu moins de $100 la tonne, il faudra le subventionner. Il se vend actuellement $84 la tonne. Des centaines de mineurs sont mis à pied pour de brèves périodes dans le sud-est de la Colombie-Britannique. Nous utilisons les deniers publics pour financer un programme qui réduit au chômage les travailleurs du sud-est de la Colombie-Britannique. Est-ce logique du point de vue économique?

Le gouvernement demande 4 milliards de plus. Je ne suis certainement pas d'accord pour financer ce genre de programme. Si le gouvernement veut prendre une initiative intelligente qui permettra non seulement de créer un environnement propre, mais de conserver chez nous le milliard de dollars que nous perdons chaque année et de créer des emplois au Canada, là je serai d'accord.

Mes électeurs éprouvent des inquiétudes au sujet de l'emploi de ces 4 milliards. Vont-ils encore une fois alimenter la caisse noire des libéraux? Mes électeurs émettent de nombreuses réserves à l'égard des dépenses faramineuses du gouvernement. Si l'on supprimait certaines de ces dépenses fiscales, le gouvernement n'aurait pas besoin de ces 4 milliards de dollars supplémentaires. Pourquoi ne pas éliminer la disposition du budget qui permet aux avocats et aux médecins, grâce aux REER, de ne pas payer leur part d'impôt? Pourquoi ne pas plafonner le montant que les Canadiens peuvent verser dans un REER net d'impôt? Pourquoi ne pas commencer à appliquer aux sociétés et aux banques le même barème d'imposition qu'aux particuliers?

Dans le document intitulé «Budget en bref», il existe un passage consacré aux impôts sur l'énergie et les ressources. On y dit que la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires sera différée d'une autre année, jusqu'au 1er juin 1985. Cette mesure fera économiser à elle seule 190 millions de dollars aux compagnies pétrolières. Nos petites entreprises et nos agriculteurs en sont réduits à la dernière extrémité, et beaucoup sont obligés de se déclarer en faillite dans tout le pays, au moment même où le gouvernement accorde des avantages supplémentaires aux riches sociétés pétrolières. En vertu du programme de subventions à l'industrie pétrolière, le gouvernement assumera jusqu'à 93 p. 100 des coûts des programmes de prospection. Où cela va-t-il donc finir? Rien ne garantit même que les sociétés utiliseront des produits canadiens ou embaucheront des citoyens canadiens, ce qui atténuerait le problème du chômage.

Je tiens également à dire quelques mots du programme de protection des taux hypothécaires. Quelle manigance de la part du gouvernement! Grâce à ce programme, les banques seront assurées de toucher leurs taux d'intérêt. Voilà exactement quel sera son effet. Quand quelqu'un entrera dans une banque, le directeur lui dira: «Votre situation est vraiment très précaire. Je ne pense pas que nous puissions vous accorder ce prêt à moins que vous ne preniez une police d'assurance pour être certain de pouvoir effectuer les paiements». Est-ce là le genre de programme que nous voulons? Quand le prêt hypothécaire devra être renégocié trois ans plus tard, le taux d'intérêt pourra très bien avoir augmenté de six ou sept points. L'emprunteur devra repartir sur cette base-là.

Ce programme profitera seulement aux banques. Si l'emprunteur désire vendre sa maison, il ne pourra pas vendre son programme d'assurance en même temps; par conséquent le taux d'intérêt augmentera. Qui achètera des maisons à des taux si élevés? Le gouvernement sait que les taux d'intérêt sont en train d'augmenter. Cela ne l'empêche pas de mettre sur pied ce programme bidon pour dissimuler la vérité, en disant aux gens de ne pas s'en faire parce qu'ils pourront prendre une police d'assurance. Quelle farce!

Je voudrais dire deux mots des programmes de création d'emplois du gouvernement. Ce dernier a un rôle à jouer dans ce domaine, et il devrait commencer à prendre ce rôle au sérieux, surtout en ce qui a trait aux mutations technologiques. Au Japon, on a jugé nécessaire de mettre sur pied un système d'information préventif donnant toutes sortes de renseignements sur l'introduction future de nouvelles techniques. Le Japon a un programme visant à étudier le marché du travail jusqu'en 1990. Les Japonais communiquent avec leurs employés pour connaître leurs intentions et pour savoir ce qui se passe sur le marché du travail. Ils connaissent le nombre de gens qui s'apprêtent à prendre leur retraite et le nombre de salariés qu'il faudra pour les remplacer. Ils commencent à former les remplaçants à l'avance. Tant que nous n'aurons pas nous aussi ce genre de programme, nous connaîtrons de graves problèmes en matière de développement économique. Si nous ne nous en rendons pas compte rapidement, d'autres pays nous supplanteront, et nous nous retrouverons dans une situation encore plus critique qu'aujourd'hui. Il est regrettable que le gouvernement ait recours à des palliatifs et lance de l'argent dans toutes les directions pour tenter de se faire réélire.

Je voudrais parler un instant des propos tenus par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Ce dernier a déclaré à Vancouver que les conservateurs étudieraient de près la question des pensions et des allocations familiales et rétabliraient peut-être le critère des moyens financiers s'ils étaient au pouvoir. J'espère qu'ils ne formeront jamais un gouvernement si c'est le genre de politique qu'ils envisagent d'appliquer. Les conservateurs de Colombie-Britannique ont en fait pris le pouvoir dans cette province, qu'ils s'appellent le parti Crédit social ou le parti conservateur. Ils sabrent dans les programmes d'enseignement. Des enfants sont obligés de parcourir 35 kilomètres en autobus pour aller à l'école secondaire. On ferme des classes en obligeant les enfants à fréquenter d'autres écoles. C'est scandaleux. Cela ne devrait pas se produire étant donné les ressources importantes dont nous disposons, et ces événements résultent de l'incurie dont a fait preuve le gouvernement du Canada.

M. McRae: Puis-je poser une question?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE FAILLITES

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Monsieur le Président, les ministériels ne cessent de répéter que nous sommes en pleine reprise économique. S'ils se fient au fait que le nombre de faillites personnelles et commerciales a diminué au cours des deux premiers mois de 1984, je reconnais qu'il y a là une certaine part de vérité. Toutefois, d'après les mêmes chiffres, le secteur agricole est toujours en pleine récession ou en pleine crise. En janvier et février de cette année, 114 agriculteurs canadiens ont déclaré faillite soit 58 p. 100 de plus qu'à la même époque l'année dernière. Il y a eu sans doute autant d'agriculteurs qui ont tout simplement liquidé leur exploitation sans déclarer faillite.

Le gouvernement refuse obstinément d'étudier ce problème. Les cultivateurs sont en difficulté. Le gouvernement refuse toujours de créer un fonds d'urgence, d'instaurer les fameuses obligations agricoles, d'élargir le budget de la Société du crédit agricole et de réduire les taux d'intérêt ainsi que les taxes sur l'énergie. Il refuse toute aide aux agriculteurs.

Il est temps que les ministériels se réveillent. Quelle catastrophe attendent-ils pour agir? Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) doit convaincre le gouvernement d'intervenir de façon réaliste ou démissionner.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

LA CHASSE AUX PHOQUES

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je voudrais souligner aujourd'hui mon profond regret pour les événements qui se sont déroulés aux Îles-de-la-Madeleine dans une partie de ma circonscription en fin de semaine.

Je ne peux faire autrement, monsieur le Président, que de condamner les gestes de provocation qui ont été effectués par des groupes pour la protection des animaux. La chasse aux phoques aux Îles-de-la-Madeleine et en d'autres endroits du Canada se pratique depuis plusieurs siècles et les gens qui pratiquent cette chasse le font d'une façon humanitaire, en ayant toujours à l'esprit le respect de l'espèce de ces animaux.

De plus, monsieur le Président, cette chasse permet à une grande foule de gens de ma circonscription et d'autres régions du pays d'avoir accès à un revenu additionnel au cours de cette période de l'année où le taux de chômage est extrêmement élevé.

Finalement, monsieur le Président, je ne peux que regretter certains gestes qui ont été posés par certains habitants des Îles-de-la-Madeleine, mais je peux comprendre leur impatience et leur désarroi devant ces gestes de provocation qui ne sont posés que par des individus qui recherchent uniquement la publicité et cherchent à promouvoir leurs propres intérêts personnels.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LE CHOIX DE LA VILLE OÙ AURA LIEU LE CONGRÈS À LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, les libéraux sont bien tous les mêmes. Ils n'ont qu'un but, la poursuite du pouvoir. Ils se repaissent et s'abreuvent de pouvoir. Qui peut dire ce qu'il advient des députés libéraux lorsqu'ils vont marcher dans une tempête de neige? Quel avenir voient-ils dans un ciel hivernal? Dans quelle mesure le froid paralyse-t-il leurs méninges?

Le conseiller municipal libéral d'Edmonton, Julian Kiniski, a demandé que sa ville soit l'hôte du prochain congrès à la direction du parti libéral. C'est certainement un objectif louable dont je le félicite. Toutefois, quand il a été décidé que le congrès n'aurait pas lieu à Edmonton, il a joué la colère en prétendant qu'il n'avait jamais été aussi furieux de sa vie et que si le congrès n'avait pas lieu à Edmonton c'est parce que le chef de l'opposition (M. Mulroney) n'avait pas promis de ne pas profiter du congrès pour renverser le gouvernement.

Il fallait vraiment que les libéraux aient le cerveau gelé pour croire qu'à cause de la surpopulation de la Chine, la production de luzerne de la station atmosphérique de l'Île-du-Prince-Édouard remplirait le Grand Canyon d'uranium ce qui déclencherait une guerre nucléaire et obligerait à laisser sortir les écoliers plus tôt. Le froid leur a vraiment paralysé les méninges.

Jusqu'ici, quand le Nouveau parti démocratique ou le parti conservateur ont tenu leurs congrès, le gouvernement a toujours ajourné la Chambre. Pouvons-nous croire qu'il oublierait de le faire pour son propre congrès? Kiniski et les autres libéraux pensent-ils que le Parlement se réunirait sans qu'un seul député ministériel ne soit présent? Kiniski est naïf? Ce genre de réunions a plutôt lieu, mais elles ne portent pas le nom de Parlement. Il s'agit de caucus.

* * *

LE LOGEMENT

LE REFUS DE LA PROVINCE D'ACCORDER DES LOGEMENTS SOCIAUX À BUT NON LUCRATIF À LA VILLE DE TORONTO

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, la SCHL a annoncé en janvier l'affectation de fonds fédéraux à des logements sociaux à but non lucratif. Dans le cadre de cet important programme, l'Ontario a obtenu 1,400 nouveaux logements. Toutefois, le gouvernement provincial chargé d'administrer le programme refuse d'accorder un seul de ces logements à la ville ou à la région métropolitaine de Toronto. Bien plus, le ministre provincial, Claude Bennett, affiche une attitude cavalière et très partisane pour tâcher de rassurer les Torontois et camoufler son indifférence personnelle.

La réalité derrière cette situation est bien différente. Des familles monoparentales, des personnes âgées, des retraités, des handicapés et des gagne-petit de la ville de Toronto se voient refuser l'accès à de nouveaux logements. Les longues listes

Article 21 du Règlement

d'attente dans cette ville s'allongent encore davantage. Voilà que le gouvernement de l'Ontario, qui a toujours fait fi de ses responsabilités en matière de logement, aggrave sa négligence financière en la doublant d'une très grave négligence d'ordre géographique.

Dans la plus grande ville du pays, la construction de logements sociaux va s'immobiliser. C'est déraisonnable. Le ministre ontarien chargé du logement doit être blâmé pour son insensibilité et son arrogance.

* * *

L'EMPLOI

ON DEMANDE UNE STRATÉGIE NATIONALE DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, 85 p. 100 des gens travaillent au Canada, alors que 15 p. 100 n'ont pas d'emploi. C'est injuste et de plus en plus insupportable pour les chômeurs.

En Colombie-Britannique, 25 p. 100 des jeunes sont en chômage. Toute une génération risque d'être sacrifiée; c'est une véritable tragédie. Le chômage étant le principal problème au Canada à l'heure actuelle, je demande que le plein emploi devienne véritablement un objectif national. Il faudrait que tous les citoyens aient du travail d'ici à 1989.

Plus que jamais, le Canada a besoin d'idées nouvelles. Je propose que nous appliquions une stratégie nationale de création d'emplois en nous servant des 13 milliards versés en prestations d'assurance-chômage, des 8 milliards donnés aux compagnies pétrolières, et en faisant payer des impôts aux grosses banques. Nous devrions commencer par améliorer la qualité de l'enseignement, au lieu de faire l'inverse, de manière à avoir les meilleurs écoles du monde, et nous devrions créer des emplois pour tous les citoyens d'ici à 1990.

En 1960, monsieur le Président, je me souviens que John F. Kennedy avait affirmé que les États-Unis enverraient un homme sur la lune avant la fin de la décennie. Pour notre part, nous devrions prendre l'engagement de donner du travail à tous les Canadiens, et surtout aux jeunes, et d'assurer le plein emploi d'ici à la fin des années 80.

* * *

LES FINANCES

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR CANADIEN

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, la confiance qu'inspire l'économie d'un pays se reflète dans la valeur de sa monnaie. La chute du dollar canadien prouve que le marché n'a pas confiance dans ce gouvernement libéral en pleine décomposition, ni dans les divers candidats particulièrement ternes qui voudraient prendre la barre de ce bateau à la dérive.

Les problèmes du taux de change ont été accentués par le comportement étonnant du ministre des Finances (M. Lalonde). Ce dernier affirme un jour que cela ne l'ébranlera pas si le dollar tombe très bas; mais le lendemain, il demande à la Banque du Canada d'acheter des dollars canadiens en grosse quantité de manière à dissimuler les réactions du marché à sa politique maladroite. Demain, alors qu'il recommencera à faire des pirouettes avec beaucoup moins d'élégance, je dois le dire, que le chef de son parti, nous sommes certains de voir les taux d'intérêt augmenter. Le dollar canadien continuera à voguer à la dérive et ne se stabilisera pas tant que les Canadiens n'auront pas remplacé le gouvernement actuel par un gouvernement conservateur dans lequel tout le monde pourra avoir confiance.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LA RECOMMANDATION PORTANT SUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR L'INDEMNISATION DES TORTS MÉDICAUX

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, à une conférence récente du Canadian Institute of Law and Medicine, le juge Richard Holland a proposé la création d'une commission pour l'indemnisation des torts médicaux afin d'obvier à la nécessité de poursuivre les médecins en justice dans le cas d'erreur ou de négligence professionnelle. En vertu de ce régime, les malades seraient dédommagés proportionnellement aux torts qu'ils subissent au lieu d'avoir à prouver la négligence médicale devant les tribunaux pour obtenir une indemnité monétaire. J'accorde moi aussi une certaine valeur à cette recommandation, étant donné la montée rapide des primes d'assurance contre la négligence médicale depuis que dans de nombreux procès de poursuites en dommages personnels, des tribunaux ont accordé des indemnités de plus de un million de dollars.

• (1410)

La seconde raison est la présomption stigmatisante de culpabilité qui pèse contre les membres de la profession médicale qui sont accusés de négligence professionnelle, même lorsqu'ils sont innocents. Les procès pour négligence professionnelle sont maintenant devenus une activité industrielle en pleine croissance car les avocats sont plus enclins à intenter des poursuites dans ces cas-là. L'Association médicale canadienne doit tenir compte de ces recommandations et explorer la possibilité d'y donner suite par l'entremise des ministères provinciaux de la Justice.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ÉLIMINATION DES BOÎTES AUX LETTRES PUBLIQUES

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, au cours des dernières semaines, j'ai reçu de nombreuses lettres de citoyens inquiets de ma circonscription de Timiskaming. La plupart de ces lettres provenaient de personnes âgées qui se plaignaient d'un programme relativement nouveau de la Société canadienne des Postes visant à éliminer les boîtes aux lettres publiques.

Dans un certain quartier de Kirkland Lake, Postes Canada a enlevé une de ces boîtes pour améliorer son rendement et par souci d'économie. Toutefois, elle a semblé oublié qu'en enlevant ces boîtes aux lettres, elle cause des problèmes aux personnes âgées habituées à disposer d'une boîte près de chez elles.

Une dame m'a écrit ceci:

Je suis une femme de 76 ans et il est difficile pour moi, surtout l'hiver, d'aller poster une lettre, car je me sers d'une canne. Je n'aime pas demander à quelqu'un de se déranger pour moi. Je sais que nombre de personnes âgées dans notre quartier écrivent des lettres et elles doivent éprouver de la difficulté à les poster.

Nul doute que Postes Canada, tout en réduisant ses coûts et en augmentant son rendement, pourrait aussi faire preuve d'une certaine compassion dans la mise en application de programmes comme l'enlèvement des boîtes aux lettres publiques. J'exhorte le ministre chargé de la Société des postes à demander à son président de réviser sa politique de déplacement des boîtes aux lettres. Je prie la Société de tenir compte des milliers de personnes âgées de Timiskaming et du Canada qui dépendent des postes et de replacer les boîtes aux lettres dans les quartiers où habitent un grand nombre de personnes âgées.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'IMPOSITION DES PRESTATIONS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire importante qui touche tous les Canadiens âgés qui reçoivent des prestations des accidents du travail. Le supplément de revenu garanti accordé à ces Canadiens âgés et nécessiteux est maintenant réduit parce que le gouvernement considère maintenant ces prestations comme un revenu plutôt qu'une indemnité.

Ce changement dissimulé dans le projet de loi omnibus sur l'impôt donnant suite aux budgets de MacEachen et de Lalonde est passé presque inaperçu. A cause de cette modification, un nombre encore plus grand de travailleurs invalides seront réduits à l'indigence. Le gouvernement se refuse obstinément à augmenter les pensions de vieillesse pour éliminer la pauvreté parmi les Canadiens âgés, mais doit-il envier aux personnes âgées les pauvres petites sommes qu'elles touchent? Pourquoi réduire les prestations des invalides?

Nous aurions pu nous passer de cette modification. Les députés de tous les côtés de la Chambre s'y sont opposés. Même le ministère du Revenu national—peu reconnu pour sa générosité—a choisi de passer outre à la loi et avise les contribuables de ne pas tenir compte de la modification aux fins de l'impôt sur le revenu.

Les députés néo-démocrates demandent au gouvernement de présenter immédiatement une mesure législative pour s'assurer que les prestations des accidents du travail ne viendront pas réduire le supplément de revenu garanti. Nous sommes disposés à étudier ce projet de loi aussi rapidement que possible. Un ministre a déjà signalé à la Chambre que des discussions ministérielles sont en cours, mais combien de temps encore les invalides devront-ils souffrir tandis que les ministres tergiversent?

* * *

L'EMPLOI

LE FINANCEMENT D'UN PROGRAMME DE TECHNOLOGIE ÉLECTROMÉCANIQUE DANS L'Î.-P.-É.

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur le Président, je voudrais signaler une question dont m'a saisi le président de l'Association des architectes de l'Île-du-Prince-Édouard, à propos du financement d'un programme de technologie électromécanique au Collège Holland, collège communautaire de l'Île-du-Prince-Édouard.

Article 21 du Règlement

Le Collège Holland a demandé au ministère de l'Emploi et de l'Immigration de lui fournir des fonds dans le cadre de sa Caisse d'accroissement des compétences professionnelles. Le programme envisagé porte sur l'utilisation des techniques informatiques pour le dessin, le design et la fabrication.

Je partage l'avis du président de l'Association des architectes quant à la nécessité de former les jeunes Canadiens à la technologie. Dans le but de soustraire ces derniers aux problèmes du chômage, il importe de les initier dès la fin de leurs études secondaires à des machines susceptibles d'accélérer la croissance dans les secteurs du design et de la fabrication.

Grâce aux progrès technologiques, les petits entrepreneurs pourront trouver de nouveaux débouchés tant au Canada qu'à l'étranger, et assurer la croissance de l'emploi. Si nous mettons l'accent sur la technologie de pointe il nous faudra assurer la formation et le recyclage des travailleurs. Pour cela, nous devrons fournir les outils, le matériel et les programmes nécessaires à la bonne formation de nos jeunes gens et leur procurer les occasions d'apprendre auxquelles ils ont droit partout au Canada.

J'exhorte le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) à soutenir ce projet fort utile à l'Île-du-Prince-Édouard. Cet investissement profitera non seulement à cette province mais aussi à l'ensemble du Canada.

* * *

L'ADMINISTRATION

CRITIQUE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, les libéraux ont perdu toute crédibilité. Depuis 16 ans, ils ont infligé aux Canadiens des mesures politiques qui en ont mis plus de un million et demi en chômage, ont quintuplé la dette nationale par rapport à ce qu'elle était en 1968, ont acculé au désespoir des milliers d'agriculteurs, dont 488 ont déclaré faillite l'an dernier, et obligeront la plupart des entreprises à Banff à déclarer faillite ou à s'en remettre à un syndic.

Voilà qu'à présent les ministres préconisent des solutions aux mesures désastreuses qu'ils ont eux-mêmes imposées aux Canadiens. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Johnston) a ajouté que ces programmes n'étaient pas gravés dans la pierre, qu'il fallait les revoir. Prenons la question de la location de terres à Banff, du ressort exclusif du gouvernement libéral. En 1979, il en a coûté $300 à une certaine entreprise pour louer son terrain. En 1980, ce montant est passé à $10,536, soit 35 fois plus. Dans le cas d'une autre entreprise, il en avait coûté $1,800; en 1980, le montant était multiplié par 16 et passait à $28,842.

Il n'est pas une entreprise qui puisse relever suffisamment ses prix de façon à faire face à ces augmentations monstrueuses; pourtant l'ancien ministre de l'Environnement qui a imposé ce tarif, et l'actuel ministre, refusent d'y changer quoi que ce soit. Pas gravés dans la pierre, dites-vous? Allons donc! Réélire les libéraux équivaudrait à demander au pyromane d'éteindre l'incendie qu'il vient d'allumer. Il ne sert à rien maintenant de promettre aux Canadiens qui, d'ailleurs, ne croient plus un traître mot des libéraux, que l'on modifiera les programmes catastrophiques, dans le vain espoir de conserver le pouvoir.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État au Développement économique et régional. Le gouvernement a permis aux taux d'intérêt de grimper de près de 1 p. 100 au cours des trois ou quatre dernières semaines. Cela me paraît être une politique tout à fait inopportune alors que le taux de chômage grossit et qu'on prévoit qu'en 1984 la croissance des investissements du secteur privé—lequel est très durement touché par les taux d'intérêt élevés—sera nulle. Le ministre pourrait-il nous expliquer cette politique tout à fait irrationnelle et inopportune?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, tout d'abord, le député sait fort bien qu'il ne s'agit pas d'une décision politique, mais bien d'une fluctuation du marché. Personne de ce côté-ci n'est en faveur de taux d'intérêt élevés, et j'espère que nos vis-à-vis partagent ce point de vue.

Souvenons-nous des résultats positifs que nous avons obtenus l'année dernière et à quel point nous avons réussi à mater l'inflation durant cette période. La question du député dénote de la naïveté puisqu'elle laisse entendre que cette fluctuation des taux d'intérêt dépend d'une décision politique. Nous connaissons tous les facteurs qui influent sur les taux d'intérêt. Nous avons déjà connu cette situation difficile. Assurons-nous qu'elle ne se reproduise pas.

COMPARAISON DE L'ÉCONOMIE DU CANADA AVEC CELLE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, c'est précisément ce dont je parle. Pourquoi le gouvernement permet-il aux taux d'intérêt d'augmenter à nouveau? Le ministre des Finances a prétendu que cela découlait de la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis. Cependant, l'économie américaine se porte bien, contrairement à la nôtre. Aux États-Unis le taux de chômage baisse alors que le nôtre grimpe. Les investissements privés atteignent des niveaux record alors que les nôtres stagnent. Enfin, les ventes au détail sont en hausse, alors qu'elles sont en baisse chez nous.

Il est absolument insensé de laisser les taux d'intérêt grimper au Canada. Le ministre prétend-il qu'il n'y a aucune autre solution et que le gouvernement n'a aucune marge de manœuvre ni aucun autre choix que de simplement s'aligner sur la politique américaine et voir notre économie sombrer de nouveau?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Eh bien, monsieur le Président, nous en revenons, semble-t-il, aux débats qui ont eu lieu ici même au cours des dernières années. Nous avons débattu à satiété la question des taux d'intérêt et des facteurs qui influent sur ces derniers. Nous savons tous à quelles pressions extérieures nous sommes soumis.

Ce que nous pouvons faire pour améliorer la situation dans le domaine des taux d'intérêt—et c'est ce que nous avons fait—c'est de contrôler l'inflation. Je suis persuadé que le député sera le premier à le reconnaître. Nous avons obtenu d'excellents résultats à cet égard. Espérons que cette tendance se poursuivra et que nous pourrons réduire davantage le taux d'inflation. C'est l'une des mesures à notre portée, et nous poursuivrons les efforts que nous avons entrepris en ce sens.

LES CONSÉQUENCES DES EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, on dirait que le député ne s'est pas encore aperçu que nous parlions aujourd'hui des besoins financiers du gouvernement. Le ministre ne niera certes pas ce qu'il a déclaré lui-même, qu'avec un déficit de 30 milliards de dollars, nous aurons une devise chancelante et des taux d'intérêt élevés ou peut-être les deux à la fois si le gouvernement ne cesse pas d'emprunter. N'avons-nous pas, somme toute, hérité des emprunts inconsidérés du gouvernement et de sa mauvaise gestion chronique des deniers publics? N'est-ce pas pour cette raison que notre dollar bat de l'aile et que le gouvernement est forcé de laisser les taux d'intérêt grimper?

• (1420)

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): C'est tout le contraire, monsieur le Président. Le ministre des Finances a déjà expliqué plusieurs fois quelle était la position du gouvernement à propos du déficit. Tous les pays s'inquiètent de leur déficit. Les Américains s'en préoccupent et nous aussi.

M. Wilson: Mais eux, ils sont passés à l'action.

M. Johnston: C'est justement pour cela que le ministre des Finances a pris les mesures qu'il a annoncées dans son budget. Il faut réduire les déficits, mais progressivement, sans heurts. Nous savons tous, bien sûr, que le fait d'emprunter n'est pas sans avoir de conséquences. Plus notre dette est grande, moins nous pouvons consacrer d'argent aux programmes que le gouvernement aimerait bien mettre sur pied. Les Français, les Britanniques et les Américains sont aux prises avec le même dilemme. C'est pour cette raison que le ministre fait preuve de modération en réduisant le déficit progressivement sur plusieurs années.

LE MONTANT DES EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Développement économique, qui est censé représenter la voix de l'intelligence tranquille au gouvernement. Comme on peut le voir, il est effectivement tranquille.

Le ministre a déclaré le 9 mars que les gens doivent comprendre que les gouvernements ne peuvent continuer indéfiniment à emprunter. Étant donné que le gouvernement actuel a emprunté 101 milliards de dollars au cours des onze dernières années et qu'il prévoit d'emprunter encore, portant ainsi son déficit global à 142 milliards de dollars cette année et pour les quatre prochaines années, que doivent en déduire les Canadiens? Que le gouvernement se compose entièrement d'hypocrites qui ne donnent jamais suite à leurs propres recommandations? Est-ce là ce qu'ils doivent en déduire?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé

des Sciences et de la Technologie): Je ne sais pas ce que signifie cet éclat, monsieur le Président. Nous savons tous que l'on ne peut pas emprunter indéfiniment; c'est exactement ce qu'a signalé le ministre des Finances. Nous avons traversé la récession la plus difficile que le pays ait connue depuis les années 30.

M. Wilson: Pourquoi était-elle si difficile?

M. Johnston: Nous savons quelle incidence les stabilisateurs automatiques prévus dans notre régime ont sur le déficit. Le ministre des Finances prend des mesures pour garantir et maintenir une croissance économique régulière, ce qui est la meilleure façon de contrôler le déficit grâce aux recettes qui en découleront. C'est pourquoi je ne suis pas sûr de comprendre où veut en venir le député. S'il critique le montant du déficit, qu'il soit des nôtres, car nous nous inquiétons tous du déficit. Nous nous préoccupons également de la récession et des programmes que nous avons dû absolument mettre en place au cours de cette période pour venir en aide aux Canadiens. C'est en grande partie pour cette raison que le déficit est aussi élevé à l'heure actuelle.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je pensais que ce chef de parti en puissance avait réponse à tout, mais il ne nous en a pas donné la preuve aujourd'hui.

LE TAUX DE CRÉATION D'EMPLOI

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, dans un discours intitulé «Nouveaux obstacles financiers à la relance économique», M. Mackness, de la Banque de Nouvelle-Écosse, signale que la création d'emplois, qui a connu une poussée rapide au début de la reprise économique au Canada, a désormais atteint un palier. L'emploi augmente au rythme annuel de moins de 1 p. 100 depuis six mois, contre 5 p. 100 pour les huit premiers mois de la relance; pendant ce temps-là, les activités de création d'emplois, aux États-Unis, continuent d'aller bon train, atteignant plus de 5 p. 100.

Comment se fait-il qu'au Canada, le taux de création d'emplois soit inférieure à 1 p. 100 depuis six mois, tandis qu'il atteint 5 p. 100 aux États-Unis? Quelle politique le ministre propose-t-il d'adopter en vue de rattraper les États-Unis dans ce domaine? Quelles mesures concrètes prend-il au lieu de nous servir de belles paroles?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Je souhaiterais pouvoir faire quelque chose pour le député qui se complaît dans le malheur là-bas, monsieur le Président.

M. Crosbie: C'est le million et demi de chômeurs qui se complaisent dans le malheur.

M. Johnston: En réalité, le Canada vient en tête de tous les autres pays en matière de création d'emplois.

M. Wilson: C'est faux.

M. Johnston: Nous savions, et tout le monde l'avait prévu, que la relance très soutenue du début, et qui a de loin dépassé toutes nos attentes, commencerait à ralentir. La plupart des indicateurs économiques sont on ne peut plus prometteurs. Le budget a été conçu dans le but précis de stimuler le secteur privé et de créer des emplois dans les petites et moyennes entreprises, où des milliers d'emplois ont déjà été et continueront à être créés. Voilà l'objectif essentiel du budget, et j'espère que le député de Saint-Jean-Ouest restera dans les parages pour surveiller nos résultats qui, bien franchement, sont extraordinaires par rapport à ceux d'autres pays du monde.

* * *

LES MINES

LA PRODUCTION HOUILLÈRE DE L'OUEST

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Mines. Étant donné que le gouvernement s'inquiète du taux de chômage élevé et de la faiblesse du dollar canadien, causée par la fuite des capitaux, et étant donné que tous les Canadiens veulent que l'on fasse diminuer les pluies acides, le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que son ministère, dans le but de remédier à ces problèmes, a fait tous les efforts possibles pour promouvoir l'utilisation du charbon de l'ouest du Canada, de haute qualité et à faible teneur en souffre, ce qui créera des milliers d'emplois, aidera à dépolluer l'atmosphère et stoppera une fuite de capitaux de l'ordre de un milliard de dollars?

L'hon. William Rompkey (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, non seulement nous nous intéressons vivement à la promotion du charbon de l'ouest du Canada, mais je peux dire au député qu'une étude est en cours au ministère sur les fonderies de métaux non ferreux. Nous espérons faire très bientôt de nouvelles déclarations à ce sujet. J'ai consulté mes collègues, le ministre de l'Environnement et le ministre de la Consommation et des Corporations, et je puis dire que nous travaillons très activement à réaliser cet objectif du gouvernement, c'est-à-dire à lutter contre les pluies acides.

L'IMPORTATION DE CHARBON AMÉRICAIN

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur le Président, dans ce cas, le ministre pourrait-il expliquer pourquoi en 1983, les usagers de charbon du Canada central ont importé des États-Unis 16 millions de tonnes de charbon de faible qualité et à forte teneur en souffre dont la combustion est néfaste pour 48,000 lacs en Ontario? En même temps, la production continue à décliner constamment à l'un des plus riches gisements de charbon canadien d'excellente qualité, entraînant des mises à pied et menaçant la survie des charbonnages de l'ouest du Canada.

L'hon. William Rompkey (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je peux signaler un certain nombre d'initiatives que nous avons prises pour aider les charbonnages de Colombie-Britannique. Par exemple, le charbon représente la majeure partie de nos échanges commerciaux avec le Corée, et ces exportations augmentent rapidement. Nous faisons tous les efforts pour favoriser les exportations de charbon canadien, et je crois que ces efforts commencent à porter fruit.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA VÉRIFICATION DES GAINS DES PÊCHEURS EN 1981

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Selon l'étude commandée par son prédécesseur, le rapport Rowe, les vérifications faites auprès des pêcheurs en 1981 révèlent que le gain moyen des pêcheurs s'établissait à $7,481 à Terre-Neuve et à $8,752 dans l'Île du Prince-Édouard. Selon

Statistique Canada, le seuil de la pauvreté est fixé à $9,300 pour une famille de quatre et à $11,400 pour une famille de six.

Pourquoi le gouvernement, plus précisément le ministère du Revenu, ont-ils décidé de vérifier les revenus d'un groupe de contribuables dont les revenus se situent en deçà du seuil de la pauvreté?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je crois que le député pose sa question dans de mauvais termes. Ce qu'il implique par sa question, c'est que les lois, comme la loi de l'impôt sur le revenu qui est la responsabilité du ministère du Revenu, ne devraient pas s'appliquer pour certains groupes d'individus.

Je dois cependant lui dire d'aller un peu plus loin dans le rapport qui a été présenté par M. Rowe, et il verra que M. Rowe indique bien que la vérification, les pénalités et les amendes qui ont été imposées, l'ont été conformément à la loi, et si la vérification a déterminé une cotisation pour un montant d'impôt, c'est donc qu'il y avait, en fait, un revenu correspondant. Je pense que c'est l'évidence même. Aussi, l'exemple que prend le député est une moyenne, et ne veut pas nécessairement dire que c'est vrai dans tous les cas. C'est une moyenne, donc il y en avait des plus bas et il y en a des plus hauts; et le taux d'imposition déterminé par le revenu est différent suivant qu'il s'applique aux individus aux revenus plus élevés ou aux revenus plus bas. Sa question n'a rien à voir avec les responsabilités du ministère, ni avec la loi de l'impôt sur le revenu comme elle existe présentement.

• (1430)

[*Traduction*]

M. McGrath: Monsieur le Président, c'est une question de jugement. Le ministre ne semble pas exercer le sien dans ses réponses et sûrement pas dans ses actes.

LES CONSTATATIONS DU RAPPORT ROWE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Le ministre essaie-t-il de justifier aux yeux des députés et de tous les contribuables l'examen des déclarations de travailleurs dont les revenus sont bien en-deçà du seuil de la pauvreté et dont certains sont victimes de saisies en main tierce pouvant atteindre 60 p. 100 de leurs revenus bruts? L'enquête a d'abord et avant tout été justifiée par une erreur que le gouvernement avait commise; pendant quatre ans, le gouvernement a versé une subvention de 2.5c. la livre de poisson de fond sans délivrer de feuillets T-4.

Dans ces conditions, et étant donné que le gouvernement a reçu ce rapport depuis plus de deux ans, pourquoi n'a-t-on pas interrompu cette vérification inadmissible?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député sait très bien qu'au moment où le rapport a été publié, la vérification était terminée. Le député le sait. De plus, le député sait très bien qu'on a répondu de façon ... Monsieur le Président, au lieu de préparer la prochaine question, parce qu'il sait que son collègue n'est pas suffisamment compétent et qu'il doit lui souffler les questions, il devrait au moins avoir la politesse élémentaire d'écouter les réponses et de faire preuve d'un peu plus d'intelligence dans sa façon de comprendre la situation.

S'il y a eu des montants qui ont été cotisés, c'est donc dire qu'il y avait des revenus équivalents. A partir du fait qu'il se sert d'une moyenne, il dit qu'il ne devrait pas y avoir de vérification d'impôt. Il sait lui-même que c'est un sophisme qui pèche à sa base même.

[*Traduction*]

LES POUVOIRS DU MINISTÈRE

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État aux Finances. Il est clair comme de l'eau de roche que les pouvoirs de perquisition et saisie, les pouvoirs de perception, les pouvoirs de saisie-arrêt et les pouvoirs de saisie sur les comptes en banque, ne sont plus utilisés à bon escient et qu'il faut modifier la législation à cet égard. Si cela n'était pas clair, ce l'est devenu à la suite de la publication des 30 pages du rapport Rowe relatif aux libertés civiques des particuliers.

Le ministre a-t-il lu le rapport? Que va faire le gouvernement pour résoudre ce problème très grave? Le ministre reconnaît-il que le ministère du Revenu a beaucoup trop de pouvoirs?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je n'ai pas lu le rapport dont parle le député. Je ne manquerai pas de le faire à la première occasion. J'espère pouvoir lui répondre alors.

LA NON-COMPARUTION DES FONCTIONNAIRES AUX AUDIENCES DU GROUPE DE TRAVAIL DU PARTI CONSERVATEUR

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre du Revenu national. Dans la lettre datée du 24 février qu'il a envoyée au député de Wellington-Dufferin-Simcoe, le ministre explique pourquoi ses fonctionnaires ne peuvent pas témoigner. Il prétend notamment que l'anonymat des fonctionnaires, leur impartialité politique et leur loyauté seraient en jeu s'ils témoignaient. Comment le ministre peut-il concilier ce raisonnement et le fait que le sous-ministre adjoint du Revenu pour la région de l'Ouest ait parlé à l'émission *Cross Country Checkup* et qu'il ait prononcé un discours à la Chambre de commerce où il a fait des déclarations extrêmement contradictoires? Pourquoi peuvent-ils parler à la radio, en public, et faire des discours aux Chambres de commerce alors qu'ils ne peuvent pas comparaître devant les députés?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député ne s'aperçoit pas que de jour en jour il mine sa propre crédibilité en faisant des affirmations tout à fait fantaisistes.

D'abord, il sait très bien qu'à n'importe quel moment, si les députés de l'Opposition officielle, leur caucus, sont prêts à respecter les règles qui gouvernent les activités des parlementaires, à n'importe quel moment donné, dis-je, les fonctionnaires sont prêts à donner des «briefings» d'information en respectant les règles qui gouvernent les activités des parlementaires. Et c'est fondamentalement à ce point que je me référais dans la lettre que j'ai envoyée à son collègue.

D'autre part, lui-même et ses collègues, de façon irresponsable, jouent à la politique sur le dos d'un sujet aussi important que l'administration de la loi de l'impôt sur le revenu. Eux-

mêmes se sont privés de leurs privilèges et de leurs droits en faisant ce jeu de politique sur le dos des contribuables.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE POUR LES RÉSIDENCES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du logement, mais, comme il est absent, le ministre d'État aux Finances pourrait peut-être y répondre. De nouveau, le spectre de la montée des taux hypothécaires vient hanter les propriétaires de logements canadiens. Je voudrais rappeler au ministre et au gouvernement que ces taux d'intérêt ont grimpé jusqu'à 23 p. 100 il y a trois ans et que des milliers de Canadians ont alors perdu leur maison. Qu'envisage de faire le gouvernement pour empêcher que les taux d'intérêt ne remontent exagérément et ne forcent des milliers de Canadiens à abandonner leur maison?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne partage pas l'opinion du député qui pense que les taux d'intérêt pourraient remonter en flèche. Au contraire, les indicateurs concernant les taux d'intérêt à long terme dans l'économie canadienne restent favorables. Les légères augmentations récentes des taux hypothécaires ne sont pas, à mon avis, la preuve d'une tendance contraire à la tendance favorable à long terme que je viens de mentionner.

De toute façon, le député devrait se rappeler que, dans le récent budget, nous avons proposé un régime de protection contre la montée des taux hypothécaires qui évitera aux détenteurs d'hypothèque de se retrouver dans la même situation qu'il y a un an ou deux.

M. Blackburn: Monsieur le Président, la réponse du ministre me rappelle exactement ce que disait son prédécesseur lorsque les taux d'intérêt oscillaient aux alentours de 12 ou 13 p. 100, en 1980.

LE PROGRAMME D'ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE—LA PROTECTION OFFERTE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISON

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais citer M. Peter Carter du Service des hypothèques et des consommateurs à la Banque Royale. Il a déclaré: «Les gens ne commenceront à profiter du programme d'assurance que lorsque les taux d'intérêt—que Dieu nous en préserve—atteindront de nouveau les taux de 1981». Il est inutile de rappeler au ministre qu'à cette époque on parlait de 23 p. 100.

Le ministre pourrait-il confirmer que si les taux d'intérêt augmentent de 3 p. 100, le propriétaire qui a cette assurance paiera encore de sa poche 75 p. 100 de l'augmentation? Essaiera-t-il également de persuader le ministre des Finances que la seule protection réelle pour les propriétaires et les acheteurs de maison est d'exiger des banques qu'elles mettent de côté une partie déterminée de leur portefeuille de prêts pour des hypothèques à long terme à des taux d'intérêt stables?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député d'en face doit savoir que la seule protection véritable contre les taux d'intérêt élevés au Canada est la réduction du taux d'inflation. Au cours des derniers mois, nous avons constaté une baisse marquée des niveaux de rémunération. Nous avons vu de nombreux règlements salariaux et nous avons également constaté une augmentation rapide de la productivité. L'augmentation des coûts dans l'industrie a donc commencé à s'atténuer. Voilà des facteurs réels qui protègent contre la montée des taux hypothécaires au Canada.

Le député d'en face doit également se rendre compte que dans le budget nous ne présentions pas seulement un régime de protection hypothécaire, mais également un plan de développement des titres hypothécaires qui devrait améliorer la situation générale du marché et contribuer à limiter les taux d'intérêt.

* * *

LE TOURISME

LE DÉFICIT—L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du tourisme. Il est clair que le gouvernement libéral a négligé le tourisme au cours de la dernière décennie à tel point que le déficit canadien à cet égard a grimpé en flèche, passant d'un chiffre stupéfiant de 1.3 milliard en 1982 au chiffre sans précédent de 2.1 milliards de dollars en 1983. Cela s'est traduit par la perte incroyable de 100,000 emplois au Canada rien que pour l'année dernière. La non-compétitivité des frais au Canada a fait monter les prix au point d'acculer l'industrie touristique à la faillite, malgré la faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain. Le ministre peut-il nous dire précisément quelles mesures il a décidé de prendre pour remédier à ce problème extrêmement grave pour notre économie?

• (1440)

L'hon. David Smith (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, nous avons récemment lancé une campagne publicitaire télévisée à l'intention des Canadiens pour les inciter à passer leurs vacances au Canada. Bon nombre de députés auront sûrement déjà vu ces messages publicitaires qui devraient avoir des résultats bénéfiques.

Nous lancerons de plus en avril une grande campagne télévisée dans tout le nord des États-Unis, soit dans les régions situées à moins d'une journée de route du Canada. Nous assisterons sûrement à un véritable renversement du nombre des visiteurs américains au Canada.

M. Jelinek: J'ignorais que le ministre était aussi naïf. Il sait sûrement, comme l'a fait remarquer John Lawson de l'AITC, que cette augmentation de 22 millions du budget publicitaire ne va pas à la racine du problème mais en ramène tout simplement le montant à ce qu'il était il y a dix ans.

L'ATTRIBUTION DES CONTRATS DE PUBLICITÉ

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre et aux Canadiens en général pourquoi son gouvernement a accordé ces contrats de publicité exclusivement à des agences de publicité libérales, notamment à des agences appartenant au consortium Red Leaf Communications dont le président est le sénateur libéral Jerry Grafstein nommé récemment? Comment peut-il justifier cet autre cas de favoritisme politique de la part du gouvernement libéral?

L'hon. David Smith (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, les agences de publicité qui se chargeront de ces campagnes sont des entreprises qui exécutent des contrats pour Tourisme Canada depuis des années. Elles ont accompli un excellent travail et réalisé de très bons messages publicitaires. Nous ne changeons pas d'agences quand elles accomplissent un excellent travail, comme c'est exactement le cas.

* * *

LES PÊCHES

LA CHASSE AUX PHOQUES—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA CHASSE AUX BLANCHONS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Pêches et Océans. Le ministre n'ignore pas que tant sur la côte est que la côte ouest et le centre, nos pêcheurs ont beaucoup de mal à vendre leur poisson au Royaume-Uni et aux États-Unis à cause de la chasse aux phoques. Comme les chasseurs de phoques de Terre-Neuve ont décidé l'année dernière de ne pas chasser les blanchons et qu'ils ont pris la même décision cette année avec l'appui du gouvernement terre-neuvien, le gouvernement fédéral va-t-il interdire la chasse aux blanchons sur l'ensemble du territoire canadien afin de protéger l'ensemble de la pêche canadienne?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député que la Chambre des communes a, à plusieurs reprises, adopté à l'unanimité des résolutions en vue de défendre nos chasseurs de phoques de l'Arctique, du Labrador, du Québec et des Îles de la Madeleine. La Chambre les a adoptées à l'unanimité. Je suppose que la position de son parti à cet égard n'a pas changé.

Deuxièmement, je voudrais rappeler au député que nous n'avons pas affaire à des gens rationnels. Il s'agit de fanatiques qui ont répandu des mensonges au sujet de nos pêcheurs et de nos chasseurs de phoques. Le député devrait se demander quelle sera la réaction de ces fanatiques si nous leur accordions une chose qu'ils se sont déjà octroyée et si nous allions jusqu'à déclarer illégale une activité à laquelle nous ne nous livrons pas pour le moment, simplement parce qu'ils ont fermé certains marchés à nos pêcheurs.

M. Crouse: Je rappellerai au ministre que les pêcheurs terre-neuviens ont renoncé volontairement à chasser les blanchons pour la deuxième année de suite et que, comme il l'a dit, nous avons soutenu la position qu'il vient d'énoncer. Toutefois, la situation a évolué. Elle changera encore après les prochaines élections. Nous changeons avec le temps.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE LANCER UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, le ministre va-t-il lancer une campagne publicitaire, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, pour informer le monde entier que des Canadiens ne chassent plus les blanchons ou les bébés phoques et va-t-il informer le Royaume-Uni, et en même temps tous les Européens qu'il faudra réviser les quotas de poisson qu'ils pêchaient dans les eaux canadiennes étant donné que chaque phoque mange environ une tonne et demie de poisson par an?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je vais certainement étudier sérieusement les bonnes suggestions du député. D'un autre côté, j'ai le plaisir de lui annoncer qu'après avoir communiqué avec tous les acheteurs importants de poisson canadien, mon ministère m'a présenté à 14 h 45 aujourd'hui, un rapport dans lequel il est dit qu'aucun de ces acheteurs ne cèdera à ce chantage car ils comprennent que s'ils cèdent, demain ce sera le tour de l'industrie des fourrures et qu'on aura systématiquement recours au chantage pour un oui ou pour un non. L'année dernière, ces gens ont tenté, sans succès, de détruire le marché des chasseurs de phoques. Cette année, ils essaient de faire chanter les pêcheurs. Les acheteurs se rendent compte que s'ils cèdent cette année, l'année prochaine ce sera autre chose. Ils ont tout intérêt à résister au chantage.

* * *

[*Français*]

LE REVENU NATIONAL

LA DÉCLARATION DES POURBOIRES DANS LES REVENUS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le 30 avril approche, et les travailleurs à pourboires sont toujours devant cette injustice, à savoir qu'ils doivent payer une partie de leurs impôts sur leurs revenus globaux, or la Commission d'assurance-chômage ne leur donne pas d'équivalence au point de vue des cotisations. Je sais que le ministre m'avait référé au ministre des Finances, mais comme ce dernier est absent, est-ce que le ministre du Revenu national peut nous dire, compte tenu de l'échéancier pour les rapports d'impôt, s'il a fait des recommandations afin de corriger cette injustice qu'il a reconnue lui-même, vis-à-vis des payeurs de taxes, et est-ce que le ministre des Finances lui a donné des signes positifs pour corriger cette injustice?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne m'a pas donné de réponse parce que je ne lui ai pas posé de questions à ce sujet. Cependant, je dois rappeler au député, qu'actuellement la base, pour ce qui est du ministère du Revenu du Canada, de la déclaration des pourboires, est la responsabilité des employés à pourboires eux-mêmes, de telle sorte qu'on ne connaît pas avant que leurs déclarations ne soient faites, quel est le montant des pourboires qu'ils vont déclarer.

Le député se réfère sûrement dans sa question à la nouvelle proposition qui a été mise de l'avant par le gouvernement du Québec, et il sait jusqu'à quel point cette proposition est fortement contestée aujourd'hui même.

ON DEMANDE DES EXPLICATIONS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Le ministre du Revenu national, je pense, est conscient que l'application, par le biais du ministère de l'Emploi, des normes de la Commission d'assurance-chômage, crée une injustice flagrante à savoir que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration évalue la cotisation de la personne, de l'employé à pourboires, sur son revenu salarial et non sur le pourboire.

Le ministre est aussi conscient qu'il est le responsable de la cotisation, et que plusieurs Canadiens paient des impôts sans l'équivalence vis-à-vis du service social qu'est l'assurance-chômage. Le ministre sait tout cela, et je lui demande comment il peut expliquer, connaissant cette justice, qu'il n'a pas déjà recommandé et réclamé de façon tout à fait juste auprès de son collègue au ministère le correctif qui s'impose afin de rendre justice à tous ces Canadiens qui paient des impôts sans avoir l'équivalence sur cette mesure sociale?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je vois mal pourquoi le député me pose cette question. Il y a le ministre d'État (Finances) qui est ici à la Chambre, qui représente le ministre des Finances, et il y a le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui a la responsabilité de la loi sur l'assurance-chômage.

Le ministre du Revenu a des responsabilités à partir de lois qui relèvent, comme le député le sait très bien, du ministère des Finances, et dans d'autres cas d'autres ministères. Maintenant ce n'est pas au ministre du Revenu de proposer des changements aux législations auxquelles le député fait allusion.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA PÊCHE SPORTIVE DANS LES GRANDS LACS—L'IMPORTANCE POUR L'INDUSTRIE DU TOURISME

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et a trait au tourisme et à la pêche sportive. Le ministre a-t-il songé à de nouveaux programmes en vue de favoriser la pêche sportive dans les Grands lacs et de venir ainsi en aide à l'industrie du tourisme dans cette région?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme le sait le député, le ministère des Pêches et des Océans travaille en étroite collaboration avec le gouvernement provincial. Chaque fois qu'on nous demande de collaborer avec le gouvernement provincial, nous établissons des rapports très étroits avec ce gouvernement. J'accueillerai avec plaisir toute suggestion du député.

• (1450)

LA POSITION DU MINISTRE

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, il semble que la réponse du ministre soit non. Il a reçu une proposition. L'a-t-il étudiée? Peut-il faire mention de nouveaux programmes qui mettraient en valeur la pêche sportive dans les Grands lacs?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je vais tenir compte de la question du député.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA DÉCISION D'ÉMETTRE DES SAISIES EN MAIN TIERCE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. A qui incombe la responsabilité ultime des saisies en main tierce lorsqu'une personne se présente à une banque avec une mallette pleine de saisies en main tierce sur lesquelles est déjà imprimée la signature, comme nous pouvons le prouver? En fin de compte, qui prend la décision de fermer les comptes de ces personnes, lorsqu'un employé de Revenu Canada se contente de présenter des saisies en main tierce déjà toutes signées?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je trouve l'affirmation du député assez grossière. Je pense qu'il devrait suivre les conseils que je lui ai déjà donnés. Il m'a soulevé le cas d'une situation particulière dans sa circonscription, et je lui ai recommandé d'entrer en contact avec le directeur du bureau de district, de discuter de la nature des plaintes qu'il avait à formuler, et d'obtenir de la part du directeur du bureau de district les informations *ad hoc*.

D'autre part, je dois lui rappeler que s'il a des cas précis à l'esprit, il serait beaucoup plus productif qu'il donne suite à ses responsabilités de député et qu'il entre en contact avec le directeur du bureau de district et qu'il discute avec lui. Il sait très bien que chaque bureau de district a des responsabilités dans l'administration de la loi, et s'il croit qu'il y a des correctifs à apporter au niveau de sa région, je pense qu'il serait très productif qu'il fasse ces démarches.

S'il a des cas précis, pas de grossières affirmations comme il en a faites, qu'il veut porter à mon attention, je suis d'accord à ce qu'il m'expose ces cas et je lui promets que l'on fera une enquête et que l'on examinera la situation.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES AUDIENCES SUR LES GAZ D'ÉCHAPPEMENT DES AUTOMOBILES—LA NON-COMPARUTION DES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre des Transports. La semaine dernière le sous-comité parlementaire sur les pluies acides s'est réuni à Toronto pour entendre des mémoires concernant l'échappement des gaz des automobiles. Les représentants du ministère ont été priés de venir exposer leur position

sur les normes existantes et les changements possibles. Personne du ministère ne s'est présenté. Personne ne s'est excusé. Le comité des Communes a été traité avec le plus grand mépris par le ministère. Le ministre voudrait-il expliquer pourquoi?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord apporter des précisions aux observations du député. Une personne du ministère des Transports était présente aux audiences en qualité d'observateur. Ensuite, j'ai communiqué avec le président du comité à une date antérieure pour lui dire que nous ne serions en mesure de comparaître devant le comité qu'après avoir examiné les études en voie de préparation. Ces études n'ont été déposées que la semaine dernière. Nous allons maintenant en faire un examen sérieux et consulter les organismes compétents, comme mon collègue le ministre de l'Environment et moi l'avons annoncé publiquement. Jamais on n'a voulu manquer de respect envers le comité. Je serais très heureux de comparaître devant le comité. Nous le ferons quand nous aurons quelque chose à dire et une position à faire valoir.

LE RÔLE DU MINISTRE

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, la peur a cloué le bec au collaborateur du ministre qui était présent.

Le ministre avait-il donné des instructions précises de n'envoyer personne du ministère devant le sous-comité parlementaire des Communes? Chose certaine, nous n'avons jamais su que le ministre avait refusé de venir ou d'envoyer quelqu'un de son ministère, et aucune explication ne nous a été donnée non plus. Pourquoi le ministre a-t-il permis qu'un comité des Communes qui avait prié le ministère d'envoyer des représentants témoigner devant lui, se fasse opposer un refus catégorique? C'est une attitude absolument méprisante.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député de Vancouver-Sud me paraît sauter vite aux conclusions. Peut-être est-ce l'habitude dans son parti de ne pas laisser la réalité changer quoi que ce soit aux idées préconçues. Je préfère prendre des décisions en me fondant sur un bon examen des études disponibles.

M. McDermid: Ce qui veut dire que vous êtes candidat à la direction de votre parti.

M. Axworthy: Nous avons certes l'intention, et dans mon cas avec le plus grand plaisir, de comparaître devant le comité quand nous serons en mesure de le faire. Cela veut dire que nous devons prendre le temps de voir ce que disent les études et quelles normes seraient susceptibles de corriger la situation. Cette idée a été exprimée au président du comité.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES CONTRATS ACCORDÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE FRÉGATES

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. En juin 1983, à l'époque où il occupait ses anciennes fonctions, le ministre a fait une déclaration au sujet du programme de la frégate canadienne. Il a affirmé que les deux tiers du montant total du contrat de la frégate reviendraient à des sociétés canadiennes. Maintenant qu'il est ministre de la Défense nationale, peut-il assurer à la Chambre que, sur les contrats qui ont été accordés dans le cadre du programme de la frégate de patrouille, les deux tiers sont effectivement allés à des entreprises canadiennes?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis en mesure de confirmer au député que nous atteignons effectivement les objectifs fixés au moment de la signature du contrat. Je me permets de rappeler au député que j'ai comparu ce matin devant le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale pour y défendre mes prévisions budgétaires. J'aurais aimé discuter de cette question avec le député au comité. Je n'ai pas tous les détails sous la main, mais je me ferai un plaisir de lui fournir le plus de renseignements possible à ce sujet dans une autre assemblée.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LA LISTE DES CONTRATS

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait que le principal responsable de ce programme est la société Saint John Shipbuilding qui a comme associé la compagnie américaine Sperry Inc., laquelle a créé une filiale canadienne du nom de Paramax Electronics Ltd. et choisit dans une large mesure les sous-traitants qui participeront au programme de la frégate.

Si, comme il vient de l'affirmer, le ministre est vraiment certain que les deux tiers des contrats iront à des sociétés canadiennes, accepterait-il de déposer à la Chambre la liste des contrats signés jusqu'à présent, avec les montants correspondants?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir d'étudier la question afin de satisfaire le député. Je me permets cependant de lui signaler que la société Paramax ainsi que la société Saint John Shipbuilding auront leurs propres sous-traitants dans leurs domaines de compétence respectifs. La société Saint John Shipbuilding est le maître d'œuvre de l'ensemble du contrat, mais elle s'occupe surtout de la conception et de la construction des navires, alors que Paramax se charge des systèmes d'armements et de leur intégration.

Je vais m'efforcer de fournir au député le plus de renseignements possible, en tenant compte toutefois du caractère confidentiel de certaines données commerciales qu'il importe de protéger.

L'EMPLOI

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Ian Waddell (Vancouver Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais interroger le ministre d'État chargé du Développement économique. Le soir où le ministre a annoncé, à l'émission d'information *The Journal,* qu'il aspirait à diriger le parti libéral, il a déclaré, en réponse à la journaliste Barbara Frumm qui lui avait demandé de comparer son point de vue sur l'économie à celui du chef du parti conservateur:

> Il se peut que, pour certaines de ces questions, nous partagions les mêmes points de vue et préconisions les mêmes valeurs.

Le ministre maintient-il cette déclaration? Est-ce bien cela le programme du gouvernement? S'il la maintient, et que persiste l'incapacité du secteur privé de créer des emplois, c'est le ministre qui l'avoue, comment ce dernier se propose-t-il d'en créer pour nos jeunes chômeurs?

M. Malone: C'est de la propagande politique.

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'expliquerai volontiers comment je me propose de créer des emplois pour les jeunes chômeurs. Mais pour ce qui est de me situer par rapport au chef de l'opposition, j'aurais bien du mal à le faire car je ne suis vraiment pas au courant des politiques qu'il préconise; la question de M^me^ Frumm m'a d'ailleurs beaucoup embêté à cause de cela. Voilà pourquoi il m'a été difficile de dire si nous partagions les mêmes points de vue et préconisions les mêmes valeurs; j'ai ajouté cependant que l'honorable député avait sans doute lu quelques discours—les miens et peut-être ceux d'autres de mes collègues—et qu'il essayait à partir de là de bâtir ses propres idées.

* * *

• (1500)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE MEMBRES D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DE GRANDE-BRETAGNE

M. le Président: Permettez-moi de signaler à la Chambre la présence à la tribune de quatre membres d'une délégation parlementaire de Grande-Bretagne.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PROMETTRE LE PLEIN EMPLOI

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je ne laisserai pas le ministre s'en tirer aussi facilement. Dans ma province, 25 p. 100 des jeunes travailleurs sont en chômage et désespèrent de trouver de l'emploi. Le ministre et son gouvernement sont-ils disposés à s'engager dans un programme de plein emploi pour 1989? John F. Kennedy s'était engagé dès 1960 à envoyer un homme sur la lune en 1969. Cela s'est réalisé. Le ministre est-il prêt, de son siège, à redonner aux jeunes Canadiens de l'espoir et à leur promettre le plein emploi pour 1989?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je raffole des objectifs et j'y crois fermement. Moi aussi, à l'instar de mes collègues, ainsi que nous l'avons montré à maintes reprises, je me soucie du sort des jeunes chômeurs. Pour leur venir en aide, nous avons besoin d'une économie dynamique et d'une croissance soutenue qui leur procurera des emplois stables, permanents et intéressants; c'est là que réside la solution à ce problème, laquelle consiste en outre à faire en sorte qu'à la fin de leurs études, les jeunes aient une formation assez solide, leur donnant assez de souplesse pour saisir les nouveaux débouchés professionnels qui se créent tous les jours. Le député de Vancouver-Kingsway a souvent évoqué les possibilités que nous offre tout particulièrement la technologie de pointe non seulement dans les domaines hautement spécialisés mais aussi dans ses applications aux secteurs traditionnels. Nous devons nous atteler à la tâche et faire en sorte que ces emplois soient disponibles et que les Canadiens soient assez qualifiés pour les occuper.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION VISANT À DÉSIGNER L'HONORABLE STANLEY KNOWLES HAUT FONCTIONNAIRE DE LA CHAMBRE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je suis aujourd'hui dans l'heureuse situation de devoir présenter à la Chambre une motion qui a l'appui unanime des trois chefs de partis, et la Chambre ne sera pas surprise d'apprendre que cette unanimité a été facilement atteinte, puisqu'il s'agissait de regarder vers l'avenir de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

[*Traduction*]

C'est en septembre 1924, il y a près de 60 ans, que Stanley Knowles, encore enfant, est venu voir le Parlement pour la première fois. Nous apprenons aujourd'hui avec regret et soulagement en même temps qu'il ne se présentera pas aux prochaines élections. Je dis «soulagement», car lorsqu'il a parlé de moi l'autre jour, le député a dit que mon passé et mon avenir suscitaient quelque appréhension. Néanmoins, nous apprenons avec tristesse qu'il ne se représentera pas. Nous avons cherché ensemble une façon de lui rendre hommage, non seulement pour les services insignes qu'il a rendus à la Chambre, mais également en vue de l'associer d'une certaine façon aux travaux et aux activités futures de la Chambre.

C'est pourquoi, après consultation avec le chef de l'opposition (M. Mulroney) et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), nous sommes convenus de présenter une motion que je vais donc proposer avec leur appui. Je suis heureux de voir que le député porte une rose.

Hommages

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Lorsqu'il est intervenu l'autre jour, après l'annonce de mon départ à la retraite, il a dit qu'il se souvenait d'une époque révolue où j'avais manifesté quelque intérêt pour son parti. Je vois là un symbole d'espoir, de notre côté, qu'il portera peut-être à l'avenir un intérêt à notre parti.

Je suis heureux de proposer, appuyé par le chef de l'opposition et par le chef du Nouveau parti démocratique:

Que la Chambre désire témoigner à l'honorable Stanley Knowles, C.P., B.A., B.D., LL.D., sa profonde gratitude pour les services insignes et fidèles qu'il a rendus au Parlement et au Canada, et le désigne, à compter de la date de sa retraite de la Chambre, fonctionnaire honoraire de la Chambre des communes avec accès au parquet de la Chambre et droit de prendre place au Bureau.

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, l'éclat des réalisations du député ont rejailli sur Winnipeg-Nord-Centre, tout comme les circonscriptions de Prince-Albert, Mount Royal et Algoma-Est sont célèbres en raison de la stature de ceux qui les ont représentées. S'il s'agissait de hockey, nous retirerions sa circonscription comme . . .

M. Broadbent: Rêvez toujours!

M. Nielsen: . . . on l'a fait avec les chandails de Maurice Richard ou de Gordie Howe. Mais, dans l'impitoyable arène politique, on ne peut retirer une circonscription simplement pour faire honneur à un député.

Nous avons fait presque aussi bien et, dans un geste parlementaire exceptionnel—à ma connaissance, c'est la première fois qu'un pareil honneur est décerné à un député encore présent à la Chambre—qui exprime notre affection exceptionnelle pour un homme incarnant les plus belles qualités du parlementaire, nous lui offrons un siège à vie dans cette institution qu'il a rehaussée de sa présence. A l'avenir, chaque fois qu'il voudra bien user de ce privilège, le Bureau de la Chambre deviendra, pour un moment du moins, un petit coin de Winnipeg-Nord-Centre. Nous nous en réjouissons à l'avance, comme aussi, j'en suis sûr, le député que nous honorons à si bon droit aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est avec un plaisir immense que je me lève pour appuyer la motion que le premier ministre (M. Trudeau) a proposée il y a quelques instants à peine. La Chambre est en train de rendre un hommage unique à un Canadien unique en son genre. Pendant 38 ans, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a relevé de sa présence la politique canadienne, pour deux raisons, à mon sens. L'une, c'est que cet homme s'est engagé avec passion durant sa vie politique; il ne s'est pas contenté de défendre des principes abstraits de démocratie sociale, mais il s'est engagé à fond dans la réforme des pensions, dans la réforme en faveur des pauvres et dans la lutte pour l'égalité des femmes. Il a veillé à ce que le processus parlementaire serve à modifier et à améliorer de façon concrète les conditions de vie des citoyens ordinaires.

• (1510)

La deuxième raison, celle qui a peut-être le plus contribué à l'hommage que lui rendent aujourd'hui tous les partis représentés à la Chambre, c'est que Stanley Knowles a compris et a admis, plus que tous les autres députés qu'il a connus, que le Parlement joue un rôle civilisateur. Il a bien compris la règle tacite de la démocratie parlementaire. Les divisions marquées qui existent dans la société se manifesteraient avec violence si les changements qu'apporte le Parlement par la voie démocratique ne jouaient pas un rôle civilisateur. Pendant toute sa vie, Stanley Knowles a bien compris ce rôle, et c'est la leçon qu'il a apprise aux autres députés. Sa passion pour le Règlement de la Chambre ne relève pas du fétichisme, d'un attachement servile à une tradition surannée. Elle émane de son souci de connaître les rouages de l'évolution démocratique. Voilà l'homme qu'est Stanley Knowles.

Au nom de mes collègues, je remercie le premier ministre (M. Trudeau) pour l'initiative qu'il a prise. Je n'étais pas là il y a environ une semaine, lorsqu'on a parlé de la retraite du premier ministre. Si j'avais été là, j'aurais fait des compliments sincères au premier ministre. J'aurais été plus discret sur les points litigieux. J'insiste sur le fait que c'est un geste particulièrement généreux de la part du premier ministre, qui a été appuyé dans son entreprise par tous les députés. Pour cela, je le remercie au nom de mes collègues.

Le premier ministre nous a fait remarquer que Stanley Knowles avait une rose. Il a dit que Stanley Knowles avait parlé de la belle époque où le premier ministre était vraiment un homme sage et que, ces dernières années, M. Knowles avait peut-être changé d'opinions politiques; je tiens à signaler au premier ministre que si Stanley a un certain âge, il n'est pas sénile.

En guise de conclusion, je remercie les députés de tous les autres partis représentés à la Chambre qui se sont joints à nous pour rendre hommage à ce Canadien hors pair.

Des voix: Bravo!

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire que c'est avec plaisir que je porte aujourd'hui une magnifique rose comme le premier ministre (M. Trudeau). Je dirais même que cette rose m'a été offerte par une personne qui a certainement l'habitude d'en offrir une de temps en temps au premier ministre, à savoir notre excellente amie Joyce Fairbairn.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Je tiens à me faire l'écho de ce que l'on a dit au sujet du premier ministre le 5 mars. Bien sûr, je lui suis extrêmement reconnaissant de la proposition qu'il vient de faire. Je veillerai à ne pas me lancer dans les longs discours dont j'en avais l'habitude. Toutefois, je tiens à dire que je suis très flatté de voir tant de gens me faire des compliments sur la façon dont j'essaie de m'acquitter de mon rôle de député.

De nombreuses personnes m'ont écrit. Leurs lettres m'ont beaucoup aidé. Je suis particulièrement reconnaissant à ma bonne amie, Susan Mann Trofimenkoff, pour le livre qu'elle a écrit sur ma vie. Gerry Harrop qui est originaire de Saskatchewan et qui vit maintenant en Nouvelle-Écosse a également écrit un livre très intéressant il y a quelques semaines. Il y décrit mon travail en disant que j'ai toujours été plein de compassion. Je suis très touché que l'on décrive ainsi la façon dont je me suis acquitté de mes responsabilités. J'ajouterais que s'il est vrai que certains d'entre nous ont fait preuve d'une grande compassion envers nos concitoyens, je recommande à une cinquantaine ou à une centaine d'autres députés de suivre notre exemple. Il est bon d'essayer d'améliorer le sort des citoyens que nous représentons.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Bien sûr, je suis extrêmement reconnaissant au premier ministre et à d'autres de vouloir me donner la chance de revivre. Mes collègues savent que j'ai connu de sérieuses difficultés après toutes ces années de dur labeur. Ma congestion cérébrale m'a laissé des lésions au cerveau. Depuis deux ans et demi, j'ai de gros problèmes de santé. Pendant les premiers 18 mois, j'ai osé espérer pouvoir me représenter de nouveau. Toutefois, quand on essaie de travailler avec ce genre de lésions cérébrales, on se rend compte qu'on est incapable de faire certaines choses. Le discours que je vous tiens est d'ailleurs peut-être plus difficile à suivre que je ne le pense.

Je trouve très réconfortante la gentillesse qu'on me témoigne. Je l'apprécie beaucoup. Je remercie le premier ministre de sa proposition à savoir que je pourrai revenir ici de temps en temps, au bureau du greffier, après les prochaines élections. Cela me donne le sentiment d'être encore vivant. Je m'intéresse toujours au travail que j'ai fait ces dernières années. Il est très important pour moi de pouvoir dire à mes médecins que je me sens un peu mieux. C'est peut-être en partie à cause de la proposition que m'a faite le premier ministre.

Voilà ce que je tenais à dire. Je pourrais peut-être ajouter une ou deux choses que notre règlement ne nous permet pas de dire normalement: Pierre, je tiens à vous remercier de ce que vous avez fait pour moi. Vous m'avez donné la chance de revivre. Je vous en remercie du fond du cœur. J'essaierai de faire de mon mieux. Merci infiniment.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La motion est adoptée à l'unanimité.

(La motion de M. Trudeau est adoptée.)

Présentation de projets de loi

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS—PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des comptes publics auquel, en vertu de l'article 69(13) du Règlement, le comité demande une réponse globale.

[*Français*]

L'AGRICULTURE—PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Claude Tessier (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le 3e rapport du Comité permanent de l'agriculture, dont j'ai l'honneur à nouveau de servir comme président.

* * *

LES COMPTES PUBLICS

DÉPÔT D'UN DOCUMENT RELATIF À LA SOCIÉTÉ CANADAIR

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, en vertu des dispositions de l'article 46 du Règlement, j'aimerais déposer un document intitulé «Réponses du gouvernement au rapport du 17 novembre 1983» du Comité permanent des comptes publics en ce qui a trait à la Société Canadair.

* * *

• (1520)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

MESURE MODIFICATIVE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich) demande à présenter le projet de loi C-227, tendant à modifier la loi sur la citoyenneté.

—Monsieur le Président, cette mesure modificative vise à protéger les citoyens canadiens nés à l'étranger de mesures administratives d'inspiration politique appliquées par certains pays situés derrière le rideau de fer comme la Tchécoslovaquie; avant de pouvoir obtenir un visa leur permettant d'entrer dans leur pays d'origine et de rendre visite à des parents qui y vivent encore, ces néo-Canadiens sont en effet contraints de prêter un serment ou de prononcer quelque autre déclaration d'allégeance à leur pays natal. Grâce à la protection qu'offrira cette modification, les pays situés derrière le rideau de fer ne pourront plus forcer par le chantage leurs anciens ressortissants à renouveler leur allégeance.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

[*Français*]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

MOTION VISANT À AGRÉER LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona) propose:

Que le premier rapport du Comité permanent mixte des Règlements et autres textes réglementaires soit maintenant agréé.

—Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les leaders parlementaires des divers partis et je puis vous informer que nous sommes d'accord sur cette motion. Je pense que même le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) est aussi d'accord.

Dans ce cas-là, je vous demande la permission de demander le vote sur cette motion, s'il vous plaît.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 321, 443, 444, 450, 487, 488, 557 et 577.

[*Texte*]

LA RÉPONSE À LA QUESTION NO 234

Question no 321—**Mme Cossitt:**

1. A la connaissance du gouvernement, quel est le plus long délai pendant lequel une question au *Feuilleton* est restée sans réponse, même après avoir été répétée à chaque nouvelle session d'une législature et lors de chaque nouvelle législature?

2. *a*) La question no 234, au sujet des laissez-passer d'Air Canada et de la Commission canadienne des Transports, a-t-elle été inscrite à divers Feuilletons depuis environ cinq ans et demi, *b*) à la connaissance du gouvernement, s'agit-il d'une question restée à date sans réponse pendant l'un des délais les plus longs et, le cas échéant, pourquoi?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les renseignements demandés, s'ils existent, seraient peut-être disponibles dans la Division de l'index et des références de la Chambre des Communes. Voir aussi le Précis de Procédures parlementaires du Beauchesne, 5e Édition, Citations 357 et 363.

LE CENTRE DE RECHERCHE FORESTIÈRE DES MARITIMES À FREDERICTON (N.-B.)

Question no 443—**M. Howie:**

A-t-on établi une date prévue d'achèvement des travaux de construction du Centre de recherche forestière des Maritimes à Fredericton (N.-B.) et, si oui, laquelle et quel est le coût estimatif actuel du projet?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Le Centre de recherche forestière des Maritimes fait partie d'un complexe et il partagera des installations communes avec trois autres établissements. On prévoit que la construction de l'installation destinée à la recherche sera terminée en février 1986 et que les coûts seront de 22.5 millions de dollars.

LA COUPE DU BOIS SUR LES TERRES DE LA COURONNE

Question no 444—**M. Howie:**

Depuis le 1er janvier 1983, a-t-on mis en œuvre de nouveaux règlements au sujet de la coupe du bois sur les terres de la Couronne à la station forestière Acadie et à la base des Forces canadiennes Gagetown et les droits de coupe sont-ils accordés à la suite d'appels d'offres?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Depuis le 1er avril 1983, la coupe du bois à la station forestière Acadie se fait selon des accords de vente conclus après appels d'offres. Avant cette date, la coupe se faisait selon des permis de coupe délivrés sur demande de particuliers. Depuis le 1er avril 1983, les opérations de coupe et d'éclaircissement dans la zone de manœuvres militaires de la base des Forces canadiennes de Gagetown se font selon des accords de vente conclus après appels d'offres. Sur le reste de la base, les permis sont encore utilisés pour la vente du bois; ils sont délivrés aux exploitants qui ont toujours coupé le bois dans les zones qui leur étaient attribuées.

LA CONFÉRENCE «LE CANADA DEMAIN»

Question no 450—**M. Howie:**

Quel est le coût total à ce jour de la conférence «Le Canada demain», quels en étaient les buts et objectifs et ceux-ci ont-ils été réalisés?

M. Rolland Dion (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Le gouvernement du Canada a parrainé la conférence «Le Canada demain» afin d'annoncer un processus de consultations chez les Canadiens qui mettent au point et en œuvre les changements technologiques ou qui sont touchés par ceux-ci.

Les dépenses effectives et les engagements pris en rapport avec la conférence «Le Canada demain» se sont chiffrés au total à $651,000. Ces données incluent la préparation de la conférence y compris la commande des documents de recherche pour la conférence, soit: un résumé à l'intention du grand public de même qu'un compte rendu des débats, une collection des documents commandés et une bande magnétoscopique d'une heure résumant le tout, ces dernières vendues aux intéressés.

La conférence a été un succès en ce qui a trait à la définition des questions essentielles aux changements technologiques. C'était la première conférence à rassembler une aussi vaste participation des différents secteurs et elle a amorcé un mode d'échanges permanent.

L'ACHAT DES ÎLES MINGAN AU QUÉBEC

Question no 487—**M. Howie:**

Le ministère de l'Environnement a-t-il consenti à acheter l'île Mignon, dans la province de Québec et, dans l'affirmative, *a*) à quel prix, *b*) pourquoi, *c*) quand la transaction a-t-elle été conclue?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Non. Cependant, le ministère de l'Environnement a consenti à acheter les îles Mingan dans la province de Québec. *a*) Le prix était de $5,000,000. *b*) L'objet était la création d'un parc national. *c*) La transaction a été conclue le 8 juillet 1983.

LE RÉSEAU D'ADDUCTION D'EAU DE BANFF

Question nº 488—**M. Howie:**

Le ministère de l'Environnement a-t-il consenti à aider le réseau d'adduction d'eau de Banff et, dans l'affirmative, combien a coûté cette aide?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): En tant que propriétaire du réseau d'adduction d'eau de Banff, le ministère de l'Environnement assume la responsabilité financière du réseau, dont le coût estimatif actuel est de $3,800,000.

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Question nº 557—**M. Ogle:**

1. Au sujet du rapport annuel de l'Agence canadienne de développement international, à la rubrique «Contributions spéciales», l'Agence a-t-elle versé des contributions de ce genre à l'Agence internationale de l'énergie atomique et, si oui, ces contributions sont-elles passées en trois ans de zéro à $400,000 en 1980-1981 et à $520,000 en 1981-1982?

2. A quoi servent ces contributions?

3. Ces contributions sont-elles conformes au mandat de l'Agence?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le Canada, de même que d'autres pays donateurs, est membre du Fonds de coopération et d'assistance technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) depuis 1962. Le Fonds a pour mandat de promouvoir le transfert de connaissances théoriques et pratiques sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, et d'aider les pays en développement à améliorer l'efficience et la sécurité de leurs activités dans ce domaine. Les projets administrés par le Fonds portent plus particulièrement sur le développement de l'énergie atomique en général, la physique et la chimie nucléaires, la prospection, l'exploitation et le traitement des matières nucléaires, le génie et la technologie atomiques, l'application des isotopes et des radiations à l'agriculture, la médecine, la biologie, l'industrie et l'hydrologie, de même que la sécurité en matière d'énergie nucléaire.

Dans l'annexe statistique de la Revue annuelle de l'ACDI de 1981-1982, la mention «contribution spéciale» a été inscrite par erreur. Aucune contribution spéciale au Fonds de coopération et d'assistance technique n'a été octroyée depuis 1978. Toutefois, une «contribution spéciale» au titre de l'assistance technique avait effectivement été accordée par le Canada à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), organisme intergouvernemental indépendant sous l'égide des Nations Unies, d'un montant total de $300,000 can. payable en trois versements égaux, un en 1977 et deux en 1978.

2. Cette «contribution spéciale» a servi à appuyer plusieurs projets réalisés dans des pays en développement dans les secteurs de l'agriculture et de la médecine, projets qui avaient été approuvés par l'AIEA mais qu'elle ne pouvait pas financer à même son programme d'assistance technique.

La somme de 0.32 million de dollars indiquée pour 1979-1980 dans le rapport annuel représente la contribution annuelle ordinaire du Canada au Fonds de coopération et d'assistance technique de l'AIEA. Ce chiffre devrait figurer une ligne plus haut, c'est-à-dire vis-à-vis de la rubrique «Agence internationale de l'énergie atomique» et des deux autres montants 0.40 million pour 1980-1981 et 0.52 pour 1981-1982:

3. La participation de l'ACDI au Fonds de coopération et d'assistance technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique entre dans son mandat, selon lequel elle doit appuyer les efforts multilatéraux de coopération technique.

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Question nº 577—**M. Howie:**

Au cours de *a*) la présente année financière, *b*) chacune des deux années financières précédentes, au sujet du Conseil des arts du Canada, (i) combien le Conseil a-t-il dépensé au total (ii) combien de personnes le Conseil employait-il (iii) combien a-t-on dépensé au titre de la rémunération?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Le Conseil des arts du Canada me transmet les renseignements suivants:

	1983-1984*	1982-1983	1981-1982
(i) Dépenses totales	$77,405,000	$72,005,329	$62,828,982
(ii) Total des années-personnes	235	230	224
(iii) Rémunération du personnel:			
Traitements et salaires	$ 7,171,000	$ 6,469,720	$ 6,009,387
Avantages sociaux des employés	831,600	806,101	666,443
	$ 8,002,600	$ 7,275,821	$ 6,675,830

* Chiffres projetés pour l'année financière courante

[*Traduction*]

M. Evans: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. le Président: La parole est au député de Crowfoot (M. Malone).

M. McRae: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Juste avant que la Chambre ne suspende la séance à 1 heure, j'ai voulu poser une question à la fin du discours du député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker). Ce dernier est sûrement prêt à répondre à des questions, mais nous n'avons pas eu la période de 10 minutes prévue à cette fin. Serait-il possible de poser les questions d'usage avant la prochaine intervention?

M. le Président: Le discours du député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) devrait être suivi d'une période de 10 minutes pour les questions et commentaires. Le député de Crowfoot (M. Malone) est-il d'accord?

M. Malone: Oui, monsieur le Président.

M. McRae: Monsieur le Président, j'ai porté beaucoup d'intérêt à bien des arguments présentés par le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) notamment quand il a parlé, et ce n'était pas la première fois, de l'acheminement de charbon à faible teneur en soufre des Kootenays, en Colombie-Britannique ou, sans doute, en Alberta, vers les marchés de l'Est pour la production d'électricité et autres usages. Cette question m'intéresse pour trois raisons. D'abord, si nous voulons vraiment combattre les pluies acides, il faudra brûler ce type de charbon plutôt que la houille à forte teneur en soufre que nous achetons aux États-Unis.

En deuxième lieu, comme l'a dit le député, le charbon en question est un produit canadien. Si l'écart de coût n'est pas appréciable, surtout si l'on tient compte de ce qu'il en coûtera pour réduire la teneur en soufre du charbon américain, afin de prévenir les pluies acides, je serais d'accord pour que le charbon soit acheminé vers les marchés de l'Est.

La troisième raison, et je dois dire qu'elle est très importante, c'est que nous avons aménagé à Thunder Bay des installations importantes pour le transbordement du charbon. Si le charbon transitait par ce port comme ce devrait être le cas, les tonnages transbordés égaleraient presque ceux de Vancouver. Assurément, les chemins de fer pourraient créer de l'emploi à Atikokan, Thunder Bay et ailleurs au pays.

Notre parti s'intéresse toujours aux propositions présentées par le député. Serait-il en mesure de nous donner un peu plus de détails sur les coûts probables de l'opération, compte tenu que de très grandes économies pourraient être réalisées, surtout en ce qui concerne la protection de l'environnement et la création d'emplois? A défaut de créer des emplois, il faut s'en remettre à l'assurance-chômage ou à d'autres types d'aide fédérale pour secourir les chômeurs. S'il y a création d'emplois, cette initiative devient très avantageuse. Je demande donc au député de nous donner un peu plus de détails sur ce projet.

M. Parker: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à la question du député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae). Le Syndicat des mineurs unis d'Amérique, district nº 18, a financé une étude approfondie de la question et le document, intitulé «Submission on Canadian Use of Western Canada Coal», a été publié le 15 juin 1983. Cette étude a été remise au ministère des Transports qui l'examine. D'après les renseignements qui nous ont été fournis notamment par l'intermédiaire d'une conférence de producteurs de houille, ce ministère étudie la possibilité de verser une subvention d'environ $23 la tonne.

A l'heure actuelle, on achemine trois ou quatre millions de tonnes de Byron Creek et de l'Alberta vers l'Ontario. La majeure partie de cette houille est expédiée dans l'est du Canada pour y être utilisée en mélange en vue de diminuer les pluies acides. Comme le député le sait, nous expédions de la houille de l'Ouest, mais 16 autres millions de tonnes avec une teneur en soufre extrêmement élevée sont importées des États-Unis.

Comme le député l'a fait remarquer, ce projet diminuerait sensiblement le chômage. Nous pourrions également faire des mélanges de houille pour répondre aux besoins de l'Hydro et des aciéries de l'Ontario. En outre, nous savons actuellement que certains contrats renferment des articles imposant des limites minimales et maximales; même si l'on ne tient compte que des limites minimales, nous pourrions immédiatement expédier environ cinq millions de tonnes de charbon en provenance de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou de la Saskatchewan.

Quant aux questions portant plus précisément sur les pluies acides, nous ne possédons pas ces renseignements. Nous savons qu'il est plus raisonnable de remonter à la cause au lieu de tenter de remédier à l'effet du charbon riche en soufre. Comme je l'ai signalé, le charbon que nous utiliserions dégage du soufre dans une proportion de 800 p. 100 tandis que le charbon dans l'ouest du Canada a une proportion de soufre de 0.05 p. 100. Le charbon en provenance des Appalaches a une teneur qui varie entre 4 et 5 p. 100. Les conséquences et les possibilités sont fort intéressantes.

• (1530)

Dans les localités des Kootenays et en Alberta, ces comités ont été saisis de résolutions demandant qu'on fasse une étude sur le coût de transport de ce charbon et qu'on examine la possibilité que les frais soient partagés également. Si la subvention pour le transport du charbon est fixée à $23, la province consommatrice devrait payer $7.50, la province productrice $7.50 et le gouvernement fédéral devrait également acquitter $7.50 étant donné qu'il aiderait ainsi à diminuer les pluies acides. Nous aimerions qu'une étude de ce genre soit entreprise. J'espère avoir répondu à la question du député.

M. le vice-président: A l'ordre. Puis-je demander aux députés que leurs questions et réponses soient aussi brèves et concises que possible conformément à nos lignes directrices?

M. McRae: Monsieur le Président, le député pourrait-il fournir à notre bureau un exemplaire de l'étude qu'il semble avoir à la main, c'est-à-dire l'étude des Mineurs unis? J'aimerais bien l'obtenir.

M. Parker: Je la lui transmettrai volontiers.

M. le vice-président: S'il n'y a pas d'autres questions, nous passerons au débat. La parole est au député de Dollard (M. Desmarais).

M. Malone: Monsieur le Président, la parole m'avait été cédée.

M. le vice-président: Il est vrai que le Président avait accordé la parole au député de Crowfoot (M. Malone). Je l'avais oublié. La parole est maintenant au député de Crowfoot.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Je vous remercie, monsieur le Président. Vous faciliterez la traduction et l'interprétation en me donnant la parole.

Je vais d'abord parler de l'importance de nos emprunts en partant du principe qu'aucun pays n'a autant d'avenir que le nôtre. Nous ne devrions donc pas avoir les problèmes que nous avons actuellement. Nous avons un pays particulièrement favorisé sur le plan des ressources naturelles car nous avons toutes les matières premières imaginables. Nous ne manquons pratiquement de rien. Notre population est instruite, nous avons un bon régime de soins médicaux, de bons moyens de transport et de communication qui devraient faire de notre pays un chef de file parmi les pays industrialisés. Mais avec autant d'atouts, avec des ressources naturelles aussi vastes, nous empruntons autant que le Brésil, le Mexique ou d'autres pays de l'Amérique latine. Nous avons la plus forte dette de tous les pays industrialisés, monsieur le Président. Nous empruntons toujours davantage.

Rien qu'au cours de la présente législature, on nous a présenté le C-30 pour demander 12 milliards de dollars, le C-59 pour en demander 14, le C-111 pour 6.6 milliards supplémentaires, le C-125 pour 7 milliards, le C-128 pour 4 milliards, le C-143 pour encore 19 milliards, le C-151 pour 10.71 milliards et voilà maintenant le plus gros morceau, le C-21 dans lequel on nous demande l'autorisation d'emprunter 29.55 milliards de dollars. Cela fait en tout 102 milliards de dollars en une seule législature. Je sais bien que ces emprunts s'étendent sur une période de quatre ans, mais la vérité, c'est qu'on nous demande plus dans le projet de loi à l'étude que tout le budget du gouvernement lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a pris les rênes du pays. Nous empruntons plus du double de ce budget.

La plupart des représentants du secteur privé au Canada savent fort bien qu'il vaut la peine parfois d'emprunter. Mais il y a une différence entre emprunter pour en retirer des bénéfices et emprunter pour la forme. Un agriculteur fait bien d'emprunter pour agrandir ses terres, pour s'acheter des machines ou pour construire un entrepôt, car c'est une stricte question de rentabilité: emprunter pour augmenter son avoir.

Ce gouvernement monsieur le Président, emprunte maintenant pour rembourser la dette découlant de ses emprunts passés. Un tiers des recettes fiscales sont consacrées au service de la dette nationale. Nous sommes entrés dans un cercle vicieux d'endettement dont le gouvernement ne sait comment sortir.

Notre dette totale s'élève à quelque 180 milliards de dollars. Ce que je trouve difficile, entre autres choses, monsieur le Président, c'est que je m'aperçois que même si la notion de démocratie tient beaucoup à cœur à la plupart des Canadiens, même si dans un régime démocratique, les citoyens doivent normalement se gouverner eux-mêmes, nous parlons maintenant de sommes tellement importantes que les Canadiens, au fond, ont tout simplement abandonné la partie. Ils ignorent la valeur de un milliard de dollars et les conséquences d'une augmentation de 14.2 milliards des emprunts. Permettez-moi alors d'essayer d'éclairer quelque peu leur lanterne en précisant ce que représente un milliard de dollars. Cela signifie qu'en dépensant $100 la minute tous les jours, il nous faudrait 19 ans pour dilapider cette somme. Cela vous donne une idée de son importance.

Pourtant, monsieur le Président, nous sommes à la remorque de l'économie américaine, suite aux difficultés qu'éprouve ce pays à l'heure actuelle. Sa dette atteindra près de 1,800 milliards de dollars d'ici à mars 1985. Cette somme est tellement énorme que les gens ne peuvent absolument pas s'imaginer à quoi elle correspond. Cette dette, monsieur le Président, équivaut à une colonne de 120 milles de haut de billets de mille dollars. En tant que député de l'Alberta, chaque fois que je voyage entre ma circonscription et Ottawa, je vole à une altitude d'environ 40,000 pieds, ce qui me semble énorme. Pourtant, cela ne représente qu'un peu plus de sept milles, ce qui est vraiment ridicule par rapport à 120 milles. Tout ce que je peux dire c'est que nous parlons là de sommes démesurées.

L'Amérique du Nord doit sortir du cercle vicieux de l'emprunt, ou du moins, cesser d'emprunter à ce rythme. En général, on considère que dans une saine économie il est possible d'emprunter jusqu'à 2 p. 100 environ du produit national brut. Or, au Canada, à l'heure actuelle, la proportion varie de 5 à 8 p. 100. Nous n'avons certainement pas une économie assez forte pour pouvoir espérer que notre produit national brut s'accroîtra suffisamment pour nous permettre de couvrir ces emprunts. C'est un point important qu'il faut garder à l'esprit, car lorsqu'on emprunte pour améliorer son niveau de vie aujourd'hui, on hypothèque l'avenir de la génération de demain. Si nous empruntons au-delà de la capacité de croissance du produit national brut, les prochaines générations naîtront dans la dette. Un nouveau né aujourd'hui hérite d'une dette de $1700 à sa naissance. Ce cercle vicieux, dans lequel s'insère ce projet de loi, doit être brisé, car il est à l'origine de difficultés réelles pour les Canadiens d'aujourd'hui et ceux qui naîtront demain.

• (1540)

Un porte-parole du gouvernement prétendait plus tôt aujourd'hui que l'emprunt était destiné, dans une large mesure, à financer des projets de création d'emplois du genre de Canada au travail, Nouveaux horizons et Programmes de développement communautaire et qu'il était par conséquent justifié. Ce représentant, je pense que c'était le député de Lachine (M. Blaker), serait bien inspiré de lire le dernier numéro de *Time Magazine*, celui du 5 mars 1984, qui parle du déficit et de l'emprunt aux États-Unis. La simple conclusion que l'on peut tirer de cet article c'est qu'il y a trois domaines où l'emprunt nuit considérablement à l'économie de libre entreprise: les taux d'intérêt, l'emploi et l'inflation.

Nous devons reconnaître que les gouvernements ne sont pas les seuls à emprunter. Le secteur privé, les agriculteurs, les pêcheurs, les gens d'affaires et les fabricants, cherchent tous à augmenter leur capital. Toutefois, lorsqu'il cherche à se procurer 29.2 milliards de dollars sur le marché des capitaux, le gouvernement fait monter les taux d'intérêt pour tout le monde. On le voit actuellement. Les taux d'intérêt, même s'ils sont plus bas qu'il y a un an, sont encore artificiellement élevés lorsqu'on les compare à la moyenne des dix dernières années. Le véritable créateur de richesse, le secteur privé, essaie de développer ses entreprises et de créer des emplois, mais ne peut pas le faire efficacement, car le gouvernement a écrémé tout l'argent bon marché pour les services publics, lesquels font l'usage le moins efficace du capital. Étant donné que les taux d'intérêt sont à la hausse, la création de nouvelles entreprises a fléchi, les statistiques le montrent, ce qui a un effet négatif sur l'emploi au Canada.

Je répète, monsieur le Président, que pour mon collègue d'en face, le gouvernement emprunte afin que nous puissions créer des simulacres d'emplois. Je vais faire comme les autres et demander de ces fonds pour des projets dans ma circonscription, mais j'ai hâte qu'il n'y ait plus de ces pseudo-programmes d'emplois, car il ne sert à rien de donner un travail de peinture à un étudiant qui se retrouve de nouveau sans emploi au terme du projet. Ce dont nous avons besoin c'est d'ouvrir des usines permanentes, de créer des emplois stables qui procurent de la richesse et permettent au gouvernement de percevoir des impôts. Voilà la vraie façon de satisfaire les besoins de notre société. Il nous faut le gros morceau.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi une toute petite île comme le Japon, qui possède peu de ressources à part les pêches et l'étain ainsi que des citoyens instruits, est la deuxième puissance économique dans le monde. Monsieur le Président, je me suis mal exprimé. J'ai dit que je ne savais pas comment, alors que bien au contraire je m'en doute parfaitement. Si les Japonais ont si bien réussi, c'est grâce à leur productivité; ces gens-là travaillent d'arrache-pied. Et que fait-on ici? Nous dressons tous les obstacles possibles et imaginables pour décourager nos concitoyens de travailler. Nous imposons un loyer de l'argent si élevé que plus personne ne cherche à emprunter pour développer son entreprise. Le ministère du Revenu joue à la Gestapo, harcelant les contribuables dans le but de garnir les coffres de l'État qui dépense. Les électeurs sont exaspérés chaque fois qu'ils ont affaire au gouvernement, à cause de ses tracasseries administratives et de son impéritie, et aussi du fait qu'ils savent pertinemment que le tiers de leur impôt est destiné au service de la dette; il n'est donc guère étonnant que l'économie périclite.

On ose à peine s'imaginer ce que feraient les Japonais si on leur confiait les destinées du pays. Les citoyens canadiens sont instruits; nous avons le tiers des réserves mondiales d'eau douce et des ressources naturelles considérables; pourtant nous n'arrivons pas à nous tirer d'affaire. De toute évidence, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond au niveau du gouvernement, et la saine gestion fait défaut.

Ce serait intéressant, monsieur le Président, si plus de libéraux participaient au débat. Alors que le gouvernement demande à la Chambre l'autorisation d'emprunter 29 milliards de dollars, c'est à peine si quelques-uns d'entre eux trouvent quelque chose à dire. L'ensemble des économistes, je le répète, reconnaissent que nous pouvons emprunter sans danger jusqu'à 2 p. 100 environ de notre produit national brut. Nous pourrions emprunter davantage si notre produit national brut était en voie d'augmenter. Mais le gouvernement demande cette fois-ci l'autorisation d'emprunter entre 5 et 8 p. 100 du produit national brut, et il ne se servira même pas de cet argent à des fins productives.

Nous sommes en pleine autoroute Turner. C'est en effet John Turner, l'ancien ministre des Finances, qui le premier nous a engagés dans cette voie. Il a inauguré une ère de dépenses plus grandes que tous ses devanciers. C'es John Turner qui nous avait le plus endettés jusque-là. C'est son budget qui a obligé tous les ministres des Finances après lui à lui emboîter le pas. Alors que certains préféreraient qu'il n'y ait pas de congrès à la direction du parti libéral, estimant que John Turner devrait être tout simplement oint chef, le fait est que le Canada se trouve à cause de lui dans une situation économique désespérée. C'est lui qui a montré la voie que le gouvernement suit depuis lors. Nous n'avons pas payé nos dettes. Nous croyons à tort, comme pays, que la prochaine génération pourra s'en charger. Un jour tout l'édifice économique va s'effondrer et la future génération devra acquitter la dette. C'est une réalité que les gens reconnaissent dans leur vie privée.

• (1550)

Les gouvernements ont un double espoir. Tout d'abord que la période d'inflation se prolonge. C'est une façon d'éponger une dette. Ce n'est certes pas un vœu louable. Ensuite, ils espèrent que toute l'économie va s'écrouler. Je devrais ajouter un troisième souhait, celui que les factures soient payées. En 16 ans, le gouvernement n'a jamais fait aucun effort pour payer ses comptes. Les dettes s'accumulent et, aujourd'hui, la dette globale accumulée est d'un peu moins de 200 milliards de dollars.

Vous me faites signe, monsieur le Président. Ce serait bien dommage que je doive conclure, car je n'ai pas encore terminé les deux premières pages de mes notes. Je ne faisais que me préparer à exposer tout ce que le gouvernement nous fait subir. Nous ne devons pas oublier que le Canada est l'un des pays les plus endettés au monde. Notre dette se compare à celles du Brésil et du Mexique. Plus que la majorité des pays, nous avons hypothéqué un fort pourcentage de notre richesse collective.

Tout à l'heure, j'ai dit qu'on prévoit qu'en mars 1985, la dette des États-Unis s'élevera à 1.8 billion, soit une colonne de billets de $1,000 haute de 120 milles. Nos vis-à-vis ministériels semblent être d'avis que la dette du Canada n'est pas de cette ampleur. Les États-Unis comptent plus de 200 millions d'habitants et le Canada en compte 24 millions. L'endettement par habitant au Canada est de 50 p. 100 plus élevé qu'aux États-Unis. Par conséquent, toute proportion gardée, notre dette est beaucoup plus élevée que la leur.

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président, et je vais me rasseoir sans tarder. Il vaut la peine de noter que, depuis quatre ans, les États-Unis ont fait tout leur possible pour se sortir de leur dette. C'est un des principaux points débattus dans la campagne qui se déroule actuellement. En somme, il faut que le gouvernement contrôle sa propre dette. Il doit réduire ses emprunts ou bien la catastrophe guette les générations futures de cette terre bénie qui ne mérite pas un tel sort.

M. Ferguson: Monsieur le Président, au début de son discours, j'ai écouté avec étonnement le député de Crowfoot (M. Malone) affirmer que nous ne manquons de presque rien. C'est ce qu'il a dit. Je suis d'accord avec lui: notre pays a un bel avenir, des richesses humaines et naturelles en abondance, un bon gouvernement, d'excellents programmes sociaux et une sécurité sociale mis en place par un gouvernement libéral. Pendant la récession, notre système de sécurité sociale prévu pour les temps difficiles nous a bien servi. Jusqu'à présent, il a contribué à créer 424,000 emplois.

Le député pourrait-il nous expliquer pourquoi, au cours des deux années qui ont précédé le gouvernement Diefenbaker, la proportion de la dette par rapport au PNB était de 2 p. 100 inférieure à celle des années conservatrices, pour diminuer ensuite rapidement vers la fin des années 60? Cette année encore, la proportion n'est que de 1 p. 100 plus élevée qu'à la fin des années 50 et au début des années 60.

M. Malone: Monsieur le Président, ce qui s'est passé hier et les gouvernements d'autrefois n'ont pas d'importance. Ce qui compte, c'est la façon dont nous gérons l'économie et dont nous créons de l'emploi. A l'exception de la grande crise des années 30, quels que soient les faits que pourrait invoquer le député, il n'est jamais arrivé que le taux de chômage soit aussi élevé qu'il l'est aujourd'hui. La situation de l'emploi s'améliorera quand le secteur privé commencera à créer des emplois durables. Cela se produira seulement quand le gouvernement cessera de s'ingérer dans le secteur privé, quand Revenu Canada inspirera confiance, quand les emprunts gouvernementaux sur les marchés internationaux cesseront d'être exorbitants et de pousser à la hausse les taux d'intérêt, ce qui fait obstacle aux investissements privés et nuit à la création d'emplois au Canada.

Je connais le député de l'excellente circonscription de Lambton-Middlesex (M. Ferguson). Je crois qu'il serait l'un des premiers à admettre privément qu'il est grand temps que nous commencions à encourager l'efficacité et les emplois permanents en stimulant le secteur privé. Pour cela, il faudra que le Canada tourne le dos au passé et applique une politique qui reconnaisse le rôle moteur du secteur privé dans notre économie et qui vise à nous rendre plus forts et à assurer notre indépendance économique vis-à-vis de tous les autres pays. Tant que nous ne mettrons pas en œuvre une telle politique, nous ne serons jamais un pays de premier plan, comme le Japon et d'autres pays.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'aimerais faire une observation et poser ensuite une question à mon honorable ami et collègue. Le député a dit que pour rembourser les milliards de dollars que nous empruntons, nous devons prendre un dollar sur trois que nous percevons en impôt. Voilà une excellente façon d'exprimer la situation. A cause de cela, nous ne sommes pas en mesure d'offrir certains programmes. Nous ne sommes pas en mesure d'offrir des moyens de subsistance convenables aux femmes âgées de 50 à 65 ans et les laissons vivre de l'assistance sociale. Non seulement le déficit nous empêche d'offrir certains programmes, mais il oblige le gouvernement à prendre certaines mesures.

Je veux attirer plus particulièrement l'attention sur l'excellente voie ferrée reliant Dinosaur et Stetler et desservant un grand nombre d'agriculteurs dans une région qui se prête merveilleusement bien à la culture des céréales et à l'élevage des bovins. Il est maintenant question d'abandonner cet embranchement et d'imposer aux agriculteurs les fortes dépenses que leur demandera le transport de leurs produits sur de plus longs parcours. Cette mesure ruinera les rêves qu'ils formaient pour l'avenir.

Si nous pouvions nous passer de ces emprunts et vivre selon nos moyens, le député pense-t-il que nous aurions à abandonner d'excellents embranchements comme celui qui relie Dinosaur et Stetler?

M. Malone: Monsieur le Président, j'irais encore plus loin que mon honorable ami et voisin, le député de Bow River (M. Taylor). Je dirais que cette voie devrait demeurer en exploitation entre Dinosaur et Fertile Junction. Il faudrait conserver cette ligne de 108 milles qui traverse 10 localités très florissantes. Son abandon aurait pour effet de faire diminuer le revenu net de plus de 1,000 titulaires de permis établis le long de la voie ferrée, et leur capacité de payer des impôts s'en verrait réduite d'autant. Cette mesure fera augmenter leurs dépenses car il leur faudra transporter leurs produits sur de plus longues distances atteignant dans certains cas jusqu'à 50 ou 55 milles des points les plus centraux. Lorsque les revenus nets diminuent et que le gouvernement du Canada perçoit moins de recettes fiscales, ce dernier a instinctivement tendance à emprunter davantage. Cela devient un cercle vicieux.

Il est évident qu'un embranchement doit subsister pour de bonnes raisons. On s'est livré dans les Prairies à une rationalisation du réseau ferroviaire qui a touché beaucoup de vieux embranchements. Je ne m'y oppose pas. Mais on a supprimé dans ma circonscription plus d'embranchements et plus de milles de voie ferrée que dans n'importe quelle autre circonscription des Prairies. Tout indique que ce chemin de fer commencera à être rentable à partir de 1985, compte tenu du nouveau tarif et des nouvelles cultures de céréales dont la production a augmenté au rythme de 40 p. 100 ces cinq dernières années. La hausse va doubler dans les prochains cinq ans en raison surtout de la mise en valeur des sols solonetziques. Des documents provenant de spécialistes en la matière montrent sans l'ombre d'un doute que le chemin de fer va devenir rentable et le demeurer. A ce stade il rapportera de l'argent au gouvernement qui aura alors moins besoin d'emprunter. Il s'agit d'une idée excellente du député de Bow River que je remercie.

• (1600)

M. Parent: Monsieur le Président, j'ai peut-être mal compris ce que le député voulait dire. Nous débattons actuellement un principe. Il me semble l'avoir entendu dire que le gouvernement devait laisser les chefs d'entreprises faire leur travail qui consiste entre autres à créer des emplois. Qu'en est-il des déductions pour amortissement qui sont consenties aux petites et aux grosses entreprises? Supprimerait-il du même coup ces subventions, pour ainsi dire, du gouvernement aux entreprises?

M. Malone: Monsieur le Président, le député a précisé d'abord qu'il s'agissait d'un principe. Je vais lui répondre dans la même veine, car il faudra distinguer entre ce que je vais dire et tout cas particulier qu'il pourrait soulever. Sur la foi uniquement du principe, je dirais oui. Nous devons supprimer les subventions qui, par leur nature même, sont des facteurs d'inefficacité. S'il entend sortir cette déclaration de son contexte pour l'utiliser contre moi lors de prochaines élections, libre à lui d'enfreindre ses propres principes.

J'irai plus loin en disant qu'étant donné que certaines régions du Canada sont plus défavorisées que d'autres, du niveau municipal jusqu'au niveau fédéral il existe des systèmes fondés sur d'autres critères que la rentabilité. Cela, parce que nous nous soucions du bien-être des gens. Ainsi, il existe des lignes de chemin de fer qui ne sont pas rentables. Il y a aussi des exploitations minières qui ne couvrent pas leurs frais. Toutefois, d'un point de vue strictement économique, il ne faut pas accorder de subventions aux entreprises mais les laisser se débrouiller seules.

M. le vice-président: A l'ordre. La période réservée aux questions et aux observations est écoulée.

M. Louis R. Desmarais (Dollard): Monsieur le Président, je tiens à dire une chose au sujet du projet de loi C-21, tendant à accorder au gouvernement un nouveau pouvoir d'emprunt, et c'est que le débat entourant ce sujet peut se résumer à une seule question, à savoir: la solution adoptée par le gouvernement pour favoriser la relance économique est-elle la bonne? En d'autres mots, d'un point de vue général, les dépenses gouvernementales prévues dans le dernier budget stimuleront-elles la reprise? A mon avis, cela ne fait aucun doute.

Ce problème peut être vu de différentes façons. Il est beaucoup trop facile d'isoler certains crédits et de dire qu'ils sont insuffisants ou inopportuns. Il est bien trop aisé de faire fi des conséquences au moyen ou long terme des dispositions d'un budget donné, surtout du budget que nous examinons aujourd'hui.

Évidemment, nous souhaitons tout autant que nos collègues de l'opposition réduire le déficit. Nous voudrions l'éponger dans les plus brefs délais. Il y a évidemment plus d'une solution possible. L'une serait de sabrer dans les dépenses et dans les divers programmes, dans l'espoir d'en arriver un jour à équilibrer les débours de l'État par rapport à ses recettes. Mais nous ne croyons pas cette solution efficace. D'après nous, le seul moyen d'équilibrer le budget est d'accroître la productivité nationale de façon à couvrir nos dépenses au moyen de nos recettes. Par ailleurs, si nous augmentons notre productivité, nous améliorons du coup notre position concurrentielle à l'échelle internationale. Nous nous retrouverions dans de beaux draps en effet, si nous ne réussissions pas à vendre nos produits à l'étranger.

Le principal objectif du budget est d'accroître la productivité de la nation canadienne, et ce par diverses mesures. Tout d'abord, nous comptons simplifier le régime fiscal. Il est notoire que ce régime est devenu tellement compliqué que même nos grands spécialistes en la matière osent à peine se prononcer à son sujet. Ensuite, nous tâcherons de consolider la confiance des Canadiens, et notamment celle du secteur privé et des investisseurs que nous essaierons d'attirer au Canada. En même temps, nous nous proposons de ranimer la confiance des travailleurs canadiens. A cet égard, nous améliorerons les régimes de pension.

A mon arrivée ici, il y a cinq ans de cela, j'espérais entre autres choses trouver le moyen d'améliorer à long terme le sort des Canadiens. Je savais pertinemment que nous nous étions mis à compter dans une trop grande mesure sur l'État, et que cette situation ne pourrait pas durer indéfiniment.

Je suis très heureux d'avoir été le vice-président du groupe de travail chargé d'étudier la réforme des pensions et je suis bien reconnaissant au gouvernement d'avoir acquiescé à nos recommandations qui aideront les Canadiens à se prendre en main. Ces recommandations contiennent les moyens et les mécanismes qui permettront aux Canadiens d'anticiper les problèmes qu'ils auront dans leurs vieux jours. Au cours des 10 ou 20 prochaines années, je pense que les éléments du budget concernant la réforme des pensions seront extrêmement avantageux pour le pays.

En encourageant nos jeunes, comme le fait le budget, je pense que nous améliorons en même temps la productivité. En augmentant la sécurité des propriétaires, grâce à un régime d'assurance qui garantira les taux hypothécaires, nous augmentons aussi la confiance et la productivité.

• (1610)

Certains des changements concernant la taxe de vente amélioreront le climat pour la petite entreprise. Nous proposons une aide fiscale pour les régimes de participation des employés aux bénéfices, ce qui est une autre façon d'améliorer la productivité. Nous proposons aussi une aide fiscale pour les options d'achat d'actions des employés, encore un autre moyen d'améliorer la productivité.

En bref, le fait que le débat en soit à ce stade prouve que les députés d'en face, à mon avis, n'ont pas lu le budget ou, s'ils l'ont lu, ne l'ont pas compris. Étant donné que nous basons notre pouvoir d'emprunt sur le budget, ce qui est raisonnable et vise le même but que celui qu'ont proposé les députés d'en face, je pense que c'est une perte de temps que de discuter des montants qu'il contient, car ceux-ci n'ont rien à voir avec ce qui sera dépensé. Cela sera contenu dans les prévisions budgétaires. J'ai terminé, monsieur le Président.

M. Malone: Monsieur le Président, je n'ai qu'une seule question à poser au député de Dollard (M. Desmarais). J'ai remarqué qu'il avait fait allusion, je suppose, à lui-même et à son parti. Voilà ce qu'il a dit en substance: «tout comme n'importe qui dans l'opposition, nous voulons voir le déficit diminuer».

Étant donné cette déclaration, comment se fait-il que chaque année financière l'emprunt ait augmenté, sauf en 1979 lorsque les conservateurs étaient au pouvoir? Comment se fait-il que chaque année ce montant augmente si, comme voudraient nous le faire croire les députés d'en face, tout le monde veut voir la dette diminuer?

M. Desmarais: Monsieur le Président, je pense qu'il faut nuancer la question du député de Crowfoot (M. Malone). Lorsqu'il dit que le déficit a augmenté chaque année, je ne pense pas qu'il ait entièrement raison. Certaines années, par exemple en 1979, 1980 ou 1981, il a diminué en pourcentage du produit national brut. Je pense que le déficit a augmenté depuis en raison de la récession que nous avons connue. Il n'y a rien de répréhensible là-dedans. Les gouvernements sont là pour cela. Je ne crois pas que le député ait raison de dire que le déficit a augmenté chaque année sans exception.

M. Ferguson: Monsieur le Président, le député a parlé d'augmentation de la productivité. Nous avons créé beaucoup d'emplois depuis le début de la relance. Cette création d'emplois a-t-elle accru l'excédent de la balance commerciale? Y a-t-il une tendance à la hausse des exportations en 1984, étant donné qu'il y a eu une augmentation importante de la création d'emplois permanents et de la productivité?

M. Desmarais: Monsieur le Président, à moins que je ne me trompe, je pense que les chiffres de décembre montrent que l'excédent de notre balance commerciale était de l'ordre de 2 milliards de dollars, ce qui est le chiffre le plus élevé dans toute l'histoire pour un mois donné. Cela représente clairement des emplois et c'est une réalisation que nous devons poursuivre. J'estime que c'est réellement une des répercussions du budget. Il est essentiel que nous continuions à créer des emplois. Je vois que le député de Crowfoot voudrait poser une autre question.

M. Shields: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Dollard (M. Desmarais). Il vient de dire que l'excédent était de 2 milliards de dollars. A-t-il une idée de la proportion qui peut en être attribuée à l'exportation de pétrole lourd aux États-Unis étant donné que le Canada n'a pas la capacité nécessaire pour le raffiner?

Puisque le député est debout, pourrait-il nous dire par ailleurs pourquoi le Canada n'a pas connu la même tendance à la hausse que les États-Unis pour la création d'emplois, et pourquoi le nombre de chômeurs continue à augmenter? Nous n'avons toujours pas remplacé les emplois que nous avons perdus au début de la dépression que nous venons de traverser.

M. Desmarais: Monsieur le Président, je n'ai pas la réponse à la première partie de la question du député. J'ignore quelle quantité d'huile lourde est comprise dans nos exportations vers les États-Unis.

Pour répondre à la deuxième partie de sa question, je dirai que nous avons créé environ 440,000 emplois depuis un an. Cependant, la population active augmente plus vite que le nombre d'emplois. Nous nous proposons toutefois de créer 1.5 million d'emplois d'ici aux six ou sept prochaines années. Espérons que nous arriverons ainsi à ramener le taux de chômage à des proportions plus convenables.

M. Shields: Monsieur le Président, le nombre de chômeurs étant de 1.5 million à l'heure actuelle, compte tenu du nombre de jeunes accédant au marché du travail chaque année, soit de 300,000 à 400,000, malgré la création de 1.5 million d'emplois, d'ici à six ou sept ans, le chômage sera plus élevé à la fin de cette période qu'à l'heure actuelle.

M. Desmarais: Monsieur le Président, en 1987, le taux de chômage sera d'environ 8 p. 100, si je ne m'abuse, alors qu'il est de 11 à 12 p. 100 à l'heure actuelle. Je ne sais pas si 400,000 jeunes accèdent effectivement au marché du travail chaque année, comme le prétend le député. Dans ce cas, nous créerons plus d'emplois que cela chaque année.

M. Malone: Monsieur le Président, je suis tenté de dire qu'il ne me reste plus qu'une question à poser, mais je l'ai déjà dit, puis j'ai changé d'avis.

Je voudrais poser une question au député qui essaie de justifier les emprunts du gouvernement, ce dont je le félicite d'ailleurs. Comment justifie-t-il ou quelle est, d'après lui, la raison pour laquelle la dette par habitant est une fois et demie plus élevée au Canada qu'aux États-Unis?

M. Desmarais: Monsieur le Président, je me demande si nous ne sommes pas en train de comparer des pommes à des oranges. On ne calcule peut-être pas du tout de la même façon la dette aux États-Unis qu'au Canada. Je voudrais me renseigner encore un peu à ce sujet avant de répondre à la question du député.

• (1620)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Les mesures d'urgence *a*) Le pouvoir ministériel d'établir des camps d'internement pour les civils. *b*) La position du ministre de la Justice; le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell)—L'immigration—a) Le droit d'entrée exigé des immigrants chinois. *b*) On demande au gouvernement de verser une indemnité; le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker)—Le Canadien Pacifique—Les conditions de travail des employés à Cranbrook (C.-B.).

Pouvoir d'emprunt—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, c'est reparti! Pour la huitième fois depuis les dernières élections, le gouvernement demande au Parlement de l'autoriser à emprunter encore de l'argent. Le montant sur lequel porte ce projet de loi sur le pouvoir d'emprunt est le plus imposant de l'histoire du Canada. Il y a un instant, le député d'en face a demandé si le gouvernement ne faisait pas quelque chose correctement. Non, monsieur le Président, il fait tout de travers.

Pendant la première session de la présence législature, le gouvernement est venu nous demander sept fois le pouvoir d'emprunter davantage. C'est vraiment un bilan remarquable en matière de gestion financière et de responsabilité.

Le 10 mai 1983, lors du débat sur le dernier projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, j'ai fait remarquer que le gouvernement avait sollicité la Chambre seulement trois semaines après avoir déposé un budget qui gonflait de 31 milliards de dollars notre dette nationale, laquelle atteignait déjà le chiffre renversant, et je dis bien renversant, de 134 milliards. Avec ce projet de loi-ci, il veut alourdir ce fardeau de 14.7 milliards supplémentaires. Comme je viens de le dire, c'est reparti! Trois semaines après le budget, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter une somme presque équivalente à ce qu'était la dette nationale au moment où le premier ministre (M. Trudeau) est arrivé au pouvoir. La dette atteignait alors 31 milliards de dollars. Aujourd'hui, le gouvernement veut emprunter 29.55 milliards.

Au minimum, ce pouvoir d'emprunt devrait être réduit de moitié. Il ne devrait pas dépasser 15 milliards. Le gouvernement a encore 5 milliards dans ses coffres. C'est plus que suffisant pour permettre à ces gaspilleurs de tenir au moins jusqu'au 1er novembre. Quel joli bilan pour le gouvernement! Quel bel héritage le premier ministre laisse à son successeur, à tous les Canadiens et aux générations futures! Nos enfants sont déjà complètement couverts de dettes. Voilà où nous en sommes.

Comme je l'ai dit, le gouvernement n'a pas vraiment besoin de cet argent puisqu'un nouveau chef de gouvernement—libéral, malheureusement—va entrer en fonction peu après le 17 juin, et que ce budget cessera alors d'être le budget du gouvernement. Les candidats à la direction du parti libéral ont déjà commencé à parler du gaspillage et de la propension du gouvernement à dépenser. Tous les deux se sont laissé prendre à ce piège l'autre jour. Nous avons entendu le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) les mettre en pièces. Le ministre de la Justice (M. MacGuigan) a déclaré que le gouvernement cherchait à régler les problèmes en balançant de l'argent à droite et à gauche. Le ministre d'État chargé du Développement économique et régional (M. Johnston) a remis en question l'universalité des programmes. Je ne parle pas de nous, mais du gouvernement. Nous sommes le parti de la libre entreprise avec une conscience sociale.

Que peut-il arriver au pays? Le nouveau chef pourrait se présenter devant les électeurs en août, ce qui entraînerait naturellement l'élection d'un nouveau gouvernement progressiste conservateur. Ou il pourrait attendre, tergiverser et finalement déclencher des élections en 1985. Dans ce cas, le nouveau chef n'aurait pas besoin d'argent à ce moment-là, puisqu'il devrait de toute façon présenter un nouveau budget. Le maximum que nous serions prêts à tolérer de ce côté-ci de la Chambre, c'est 15 milliards.

Le projet de loi C-21 autoriserait le gouvernement à emprunter jusqu'à 29.55 milliards supplémentaires. Sur le montant prévu du déficit, qui est de 29.6 milliards, le gouvernement doit emprunter seulement 25.55 milliards compte tenu de ses recettes non budgétaires qui totalisent 4.05 milliards. Il n'y a pas si longtemps que C. D. Howe demandait: «Qu'est-ce que un million?» Le C. D. Howe contemporain est notre premier ministre, P. E. «Qu'est-ce que un milliard?». Qu'est-ce donc que un milliard? Le député de Crowfoot (M. Malone) a donné sa définition personnelle. Pour ma part, j'aimerais donner aux Canadiens quelques exemples que réussira à comprendre même un premier ministre qui ne s'intéresse absolument pas à l'économie.

Il y a un milliard de minutes, le Christ était sur la terre. Il y a un milliard d'heures, nos ancêtres vivaient dans des cavernes. Au rythme où le gouvernement dépense de l'argent, 1 milliard de dollars ont disparu la semaine dernière. Que représente alors 31.5 milliards? Alignés les uns après les autres, cette quantité de billets de $1 s'étendrait sur trois millions de milles, ce qui représente 304 allers et retours d'un bout à l'autre de la route transcanadienne ou six allers et retours entre la terre et la lune. Par ailleurs 31.5 milliards de billets de $1, empilés les uns sur les autres, atteindraient une hauteur de 108 milles. S'il faisait des tas séparés, le gouvernement pourrait constituer 317 piles de billets de $1 aussi hautes que la Tour du CN dans diverses villes canadiennes. La circonscription de Simcoe-Sud serait ravie de recevoir une de ces piles, vu qu'elle n'a pas obtenu un seul cent dans le cadre du programme spécial de création d'emplois, qui tient lieu de caisse électorale du parti libéral. C'est probablement pourquoi le gouvernement veut ces 15 à 19 milliards de dollars supplémentaires. Toutes ces tours pourraient être élevées en commémoration de l'irresponsabilité fiscale du gouvernement libéral. La Chambre n'a pas à me croire sur parole. Les députés n'ont qu'à lire les rapports du vérificateur général pour se rendre compte des dépenses effrénées, excessives et extravagantes qu'ont faites les gens d'en face au cours des années.

Le projet de loi C-21 n'est qu'une nouvelle preuve que le gouvernement a renoncé à rendre des comptes. Il n'a besoin que de 15 milliards et il brouille les pistes avec 29.55 milliards, comprenant un prétendu fonds pour éventualités de 4 milliards. On ne nous dit pas comment cet argent sera dépensé. Ces crédits seront-ils affectés à un de ces programmes de création d'emplois qui ne sont en réalité que des programmes de remplacement d'emplois? Ou serviront-ils à un autre programme d'initiatives locales grâce auquel chaque circonscription libérale aura encore droit à $500,000? C'est un sauve-qui-peut en face. Le gouvernement voudrait nous faire passer pour

des opposants aux programmes sociaux, alors que nous en sommes les champions.

Nous procédons actuellement à l'étude du plus important projet de loi portant pouvoir d'emprunt de toute l'histoire du pays. Les sommes exigées dans ce projet de loi équivalent à 91 p. 100 de l'épargne personnelle prévue cette année. Les coffres seront vides lorsque les entreprises viendront chercher des fonds afin de prendre de l'expansion, d'investir et de créer de nouveaux emplois. Nous serons si pauvres si nous les laissons faire plus longtemps que nous n'aurons même plus de quoi nous abriter. Une autre mesure de ce genre et je n'ose imaginer ce qu'il adviendra de notre merveilleux pays, le Canada.

Et le tableau n'est pas encore complet. Les phalanges des sociétés d'État n'ont pas besoin d'une autorisation du Parlement pour mobiliser des fonds sur les marchés financiers et elles n'ont pas non plus à faire part au Parlement de leurs besoins financiers. Les déficits systématiques sont le legs du gouvernement de l'actuel premier ministre.

Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) a exposé très clairement la position libérale le 22 février 1983, bien longtemps avant que nous ne songions au débat en cours, lorsqu'il a dit à la Chambre qu'«un déficit, ce n'est ni plus ni moins qu'une augmentation des dettes fiscales futures». Il a ajouté:

> Vu la situation économique actuelle, j'estime que la meilleure façon de stimuler l'économie et de financer les programmes de soutien du revenu qui sont nécessaires à l'heure actuelle, c'est de recourir au déficit.

Voilà la doctrine du gouvernement. Les libéraux ont sans doute utilisé le déficit, mais tout ce qu'ils ont réussi à stimuler, c'est le déficit proprement dit. A cause de leur politique, notre dollar n'est plus que de la roupie de sansonnet.

Comme les députés le savent, les taux d'intérêt montent en flèche. La semaine dernière, l'intérêt sur les bons du Trésor à un an est passé de 10.44 à 10.95 p. 100, soit une hausse de plus de 50 points de base, ou environ ½ p. 100. La dette fédérale nette vient à échéance dans environ deux ans et demi, en même temps que l'intérêt dû sur celle-ci, bien sûr. L'augmentation de la semaine dernière a eu pour effet, à elle seule, d'accroître de 750 millions de dollars les frais de service de la dette nette qui s'élève à 150 milliards de dollars. Cette «légère» augmentation a totalement ébranlé le budget du ministre des Finances (M. Lalonde), à mon avis.

D'après les comptes nationaux, les dépenses sont passées de 12.6 milliards de dollars en 1968, année que je préfère oublier, à 107.5 milliards, selon les estimations, pour cette année, soit une augmentation de 773 p. 100. Croyez-le si vous voulez, la majeure partie de cette augmentation s'est produite depuis la ré-élection des libéraux, en février 1980. Les dépenses ont augmenté de 97 p. 100 par rapport à l'année financière 1979-1980, d'après les comptes nationaux. Les dépenses ont augmenté de 97 p. 100 depuis ce jour de 1980 où le premier ministre a déclaré qu'il ne laisserait pas le déficit augmenter davantage en raison des nouveaux programmes annoncés par le gouvernement. N'oublions pas cette promesse ronflante en examinant la situation actuelle.

• (1630)

D'ici à la fin de l'année financière, la dette brute s'élèvera à 190 milliards de dollars, contre 31 milliards lorsque l'actuel premier ministre a pris le pouvoir. Cette année, la dette nette s'élèvera à 150.7 milliards de dollars, contre 17.7 milliards en 1968. Le budget déposé il y a trois semaines ajoutera 110.8 milliards de dollars à la dette nette au cours des quatre prochaines années. N'oubliez-pas que la taxe d'accise doit augmenter en octobre. La dette publique nette va quadrupler, passant à 261.5 milliards de dollars en seulement huit ans. Est-il étonnant que le gouvernement n'ait aucune honte à se présenter à la Chambre pour demander la maigre somme de 29.5 milliards supplémentaires? Les dépenses de l'État représentent actuellement 26 p. 100 du PNB. Jusqu'où irons-nous? Le coût de l'intérêt sur cette dette honteuse, pour l'année financière 1983-1984, s'élève à 18.1 milliards de dollars, et atteindra 24.7 milliards d'ici à 1988, soit 17 fois plus qu'à l'époque où que le premier ministre est arrivé au pouvoir.

En 1984-1985, les frais de la dette publique atteindront 20.4 milliards, soit $800 par habitant ou $1,900 par contribuable. C'est, comme on l'a déjà signalé, deux fois plus qu'aux États-Unis. Faut-il s'étonner que Revenu Canada ne recule devant rien pour extorquer le moindre dollar aux Canadiens? Les dossiers empilés uniquement sur mon bureau sont effarants.

La seule différence entre le gouvernement actuel et Jesse James, c'est que ce dernier avait un pistolet. Les gens savaient exactement ce qu'il voulait et comment il comptait l'obtenir. Avec notre gouvernement, la plupart des Canadiens n'ont pas la moindre idée de l'objectif que nous poursuivons ni de comment nous allons faire face à nos dépenses pour l'atteindre. Je le répète, le projet de loi ne nous donne aucune idée de la façon dont ces fonds seront dépensés.

Les frais énormes du service de la dette publique nuisent aux emprunts du secteur privé. Au cours de l'année civile 1983, les emprunts du gouvernement fédéral ont représenté 58 p. 100 des nouvelles émissions de titres investis au Canada. Il s'ensuit une hausse des taux d'intérêt pour les emprunteurs du secteur privé qui doivent rivaliser pour obtenir le peu d'argent qui reste, une fois que le gouvernement s'est servi. Tant que cette tendance se maintiendra, il sera impossible au secteur privé de promouvoir une relance économique durable, et il est évident que le gouvernement n'y parviendra pas non plus. C'est pourquoi nous nous trouvons dans un tel bourbier économique.

Dans le mémoire qu'elle a remis à la Commission Macdonald sur l'économie, la Banque de Montréal signale la menace que constitue la politique du déficit systématique appliquée par le gouvernement actuel pour la croissance économique provoquée par le secteur privé. Elle affirme que «le moyen le plus vraisemblable d'atteindre à des niveaux plus élevés d'investissements d'entreprises à moyen terme est de favoriser une baisse des taux d'intérêt réels, une tâche qui sera difficile à réaliser si le gouvernement fédéral ne diminue pas la part toujours croissante du réservoir restreint d'épargnes qu'il veut s'approprier. Elle ajoute que sans une réduction du déficit structurel, les taux réels plus élevés qui en découlent pourraient annuler un grand nombre des stimulants fiscaux à l'investissement des entreprises.» C'est exactement ce que nous voyons depuis la semaine dernière. John Bulloch, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, a signalé un autre aspect du problème dans un discours, l'an dernier, quand il a dit:

> Il nous faut encore faire face à cette réalité fondamentale que nous sommes placés devant des déficits essentiels dans notre société qui ne peuvent être financés à moins d'en contrôler les coûts. Essayer d'aller chercher cet argent en imposant les particuliers nous détruirait comme puissance économique capable de faire concurrence aux États-Unis.

Notez la mention de déficits essentiels et structurels. L'endettement énorme est devenu une réalité de la vie économique au Canada. Ces projets de loi demandant des pouvoirs d'emprunt toujours plus considérables semblent devenir inévitables, au moins jusqu'aux prochaines élections. Voilà ce que nous devons aux 16 années du socialisme du premier minister, dont l'impulsion est venue de celui qui aspire à le remplacer. Il est trop tard pour qu'un nouveau chef libéral change quoi que ce soit. Il faut un nouveau gouvernement progressiste-conservateur qui s'engage à réduire le déficit, à garder la main haute sur les dépenses et à rétablir la confiance—un terme dont les ministériels ignorent la signification—dans le milieu des affaires. Dans sa revue de la fin de l'année 1983, la Chambre de commerce du Canada fait remarquer ce qui suit:

> Pour s'aventurer dans des investissements à long terme, les entreprises doivent avoir la conviction que les taux d'inflation et le loyer de l'argent ne subiront pas une nouvelle flambée. Un engagement clair et net du gouvernement à restreindre les dépenses et limiter le déficit ne contribuerait pas peu à instaurer un climat économique favorable aux investissements d'entreprises à long terme.

Et que se passe-t-il? Nous sommes ici en train de dénoncer un projet d'emprunt de 29.5 milliards additionnels qui est tout à l'opposé. La politique du gouvernement actuel va accabler les générations futures. Les entreprises auraient du mal à arracher un engagement à un gouvernement qui se présente à sept reprises devant le Parlement pour lui demander toujours plus d'argent.

Qu'accomplissent ces programmes? Ils sonnent le désastre pour le pays. Le milieu des affaires n'a pas non plus confiance dans un gouvernement qui continue de vivre au-dessus de ses moyens. Tout le monde sait ce qui arrive au voisin qui vit ainsi. Il ne résiste pas longtemps. Nous sommes chanceux que les choses n'aillent pas plus mal. Les Canadiens ne veulent pas soutenir notre monnaie que ne cesse de dévaluer les emprunts excessifs du gouvernement. Les taux d'intérêt demeurent élevés alors que le gouvernement tente de soutenir le dollar, chassant ainsi les investissements qui pourraient créer des emplois. Si vous ne me croyez pas, regardez où les grandes sociétés au Canada placent leur argent. Où sont les derricks et autres choses de ce genre? Nous en sommes là parce que le gouvernement néglige d'équilibrer ses comptes depuis l'année financière 1969-1970 et il ne semble pas vouloir le faire à l'avenir.

Depuis 20 ans, comme le signalait un de mes collègues, seul le budget Crosbie renfermait des mesures visant à réduire sensiblement le déficit. Les libéraux en revanche n'ont qu'une seule solution à tous les problèmes qui surgissent: dépenser. Qu'est-il arrivé à la promesse de ne pas prélever une taxe sur l'essence dépassant 18c. le gallon et je dis bien le gallon? Canadair et de Havilland, par exemple, ont coûté 2.6 milliards de dollars aux contribuables canadiens jusqu'ici. Cette somme aurait permis de renflouer toutes les petites entreprises qui ont fait faillite en 1982. On a prouvé incontestablement que, depuis deux ans, seul le secteur des petites entreprises a créé des emplois. Le gouvernement ne le comprend pas parce qu'il ne s'y est jamais intéressé.

A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral dépense au rythme de 274 millions de dollars par jour, 11 millions de dollars à l'heure ou 190,000 dollars à la minute. Pensez seulement à ce qu'on a dépensé tandis que le premier ministre faisait sa promenade dans la tempête la semaine dernière. Il ne songeait sûrement pas au gâchis qu'il lègue à son successeur. Si son successeur est bien celui auquel je songe, c'est le père du déficit systématique au sein du parti libéral. Malheur au Canada si cela devait se produire un jour.

Il songeait peut-être à Petro-Canada qui m'appartient comme il vous appartient ou au programme national énergétique que les Canadiens de l'Ouest répudient. Il songeait peut-être aux pêches qui sont maintenant sous l'emprise de l'État, à la chasse aux phoques ou au secteur forestier qui fonctionne à peu près à la moitié de sa capacité.

Il se demandait peut-être comment il pourrait gaspiller davantage pour régler ces problèmes persistants. Les sociétés de la Couronne ne sont qu'un tas de ce que vous savez. Il n'y a aucun contrôle des coûts, aucune mise à pied par suite d'interventions mal avisées ou d'incompétence. Jamais. A-t-on congédié quelqu'un à l'ACDI par suite des 25 millions de dollars gaspillés à Haïti? Songeait-il à ses succès avec VIA Rail, Canadair, de Havilland, Challenger, Maislin et Dome? Combien Dome Petroleum doit-elle en arriérés d'impôt? Que dire de la situation de nos Forces armées et de la réduction de notre engagement auprès de l'OTAN? Je parie qu'il n'a même pas songé à y consacrer une partie de ces 29.55 milliards durant ces années. Je doute qu'il ait songé sérieusement à ces problèmes. Le gouvernement n'en a jamais fait une de ses priorités. Depuis 1980, l'économie canadienne a traversé la pire récession depuis celle des années 30 et pourtant le premier ministre s'est permis de s'absenter du Canada pendant 187 jours. Son traitement et ses dépenses nous coûtent $130,700 par année. Ses jours d'absence ont donc coûté $66,946 aux contribuables canadiens, sans compter les avions privés, les cadeaux, les repas et le reste. Au cours de la même période, le président des États-Unis ne s'est absenté que pendant 36 jours. Lui s'occupe de la boutique.

M. Tobin: Il passe ses vacances en Floride.

M. Stewart: Vous avez eu votre tour hier. Si vous pouviez vous pousser un peu, je verrais mieux ceux qui sont derrière vous. Aujourd'hui, la reprise est vigoureuse aux États-Unis pendant que le Canada traîne de l'arrière. Peut-être que si le premier ministre avait moins voyagé et consacré plus de temps aux affaires urgentes du Canada, nous serions en meilleure posture aujourd'hui. Le gouvernement ne serait peut-être pas obligé de nous demander 30 milliards pour payer le prix des politiques erronées adoptées par le passé. Elles nous ont conduits peu à peu sur la pente dangereuse du socialisme. Résultat, le Canada affiche l'un des plus gros déficits de tous les pays industrialisés et, toutes proportions gardées, il n'y a que l'Italie qui dépasse le Canada en 1984.

• (1640)

J'aurais d'autres comparaisons à faire avec les pays de l'OCDE, monsieur le Président, mais vous me faites signe que mon temps est expiré. Je résumerai en disant que je refuse d'appuyer toute mesure qui apportera de nouveaux fonds aux caisses noires du parti libéral et j'invite tous les députés qui ont un peu de nerf à mettre un terme à ces dépenses folles en renvoyant le projet de loi à ses auteurs. Les Canadiens s'attendent à quelque chose de mieux.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire et une question à poser. Si je n'ai pas écouté tout le discours du député de mon siège, j'en ai suivi attentivement la dernière partie à la télévision. Nous sommes bien déçus d'entendre un

député de l'opposition faire porter son discours sur le budget afin, semble-t-il, de trouver des prétextes pour le dénoncer et de critiquer de toutes les manières possibles le gouvernement et le premier ministre (M. Trudeau). Il veut pêcher en eau trouble. Je déplore que le député considère comme une perte de temps et d'argent les activités et les initiatives de paix que le premier ministre a menées à travers le monde au nom de tous les Canadiens.

Je dois signaler, monsieur le Président, que l'initiative de paix du premier ministre a reçu l'appui unanime de toute la Chambre. Cette initiative a été appuyée non seulement par les députés de notre parti, mais aussi par les députés néo-démocrates et surtout par le propre chef du député, le député de Central Nova (M. Mulroney). Sans compter l'appui sans équivoque de l'ancien premier ministre et ancien chef de l'opposition, le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) qui n'a cessé de répéter au cours des derniers mois que cette démarche était des plus sincères, qu'il s'agissait là d'une initiative nationale qui méritait l'appui de tous les Canadiens. C'est avec plaisir que j'ai entendu le nouveau chef de l'opposition, le député de Central Nova, se faire le porte-parole de ces sentiments à la Chambre et ailleurs au Canada. Je voudrais dire, monsieur le Président . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je dois . . .

M. Tobin: Ma question, monsieur le Président, est . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Le député a fait des observations. Encore une fois, je demande aux députés de formuler leurs questions et observations brièvement et d'aller droit au fait. En l'occurrence, le député exagère quelque peu. Nous pourrions peut-être permettre au député de Simcoe-Sud (M. Stewart) de répondre et, s'il reste du temps, nous reviendrons au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin).

M. Stewart: Merci, monsieur le Président. Je serai très bref. Je crois que mon vis-à-vis devrait être le dernier à me reprocher de pêcher en eau trouble. Le député sait pertinemment ce qui est arrivé à l'industrie de la pêche dans sa province, il sait combien de ses compatriotes terre-neuviens sont en chômage, il sait que le seul recours de ces chômeurs, c'est l'assiette au beurre qui a pour nom Programme des initiatives locales et quelques autres programmes électoralistes.

Pour ce qui est de l'initiative de paix du premier ministre, je n'ai pas dit un seul mot contre cette entreprise et je me garderais bien de le faire. Je souscris de tout cœur à l'initiative de paix prise par le premier ministre. Mais cela n'a rien à voir avec des voyages totalisant 187 jours. Quelques-unes de ces journées ont été employées à bon escient et nous en félicitons le premier ministre. Je voudrais dire une chose à mon honorable ami. Si cette initiative a été un tel succès, pourquoi le premier ministre a-t-il remis sa démission?

M. Tobin: Monsieur le Président, j'étais sur le point de mettre en doute l'honnêteté intellectuelle du député dans ce débat, mais rien de ce que je pourrais dire ne saurait mieux illustrer son étroitesse d'esprit que les propos insignifiants qu'il vient de tenir. Je savais que sa vision était étroite, mais j'ignorais que la poutre qu'il avait dans l'œil lui obstruait la vue à ce point. Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir permis de répondre à cette attaque fallacieuse contre une excellente initiative en faveur de la paix.

Le président suppléant (M. Herbert): Nous poursuivons le débat. La parole est au député de Mississauga-Nord (M. Fisher), et les discours seront maintenant limités à 10 minutes.

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): C'est volontiers que je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président. Avant de commencer, je tiens à faire savoir à la Chambre que mon père, Clancy Fisher, fait présentement un séjour à l'hôpital universitaire de London comme invité du peuple canadien. Je ne saurais imaginer de meilleur moyen pour le gouvernement de dépenser son argent que de lui assurer un séjour confortable dans ce merveilleux hôpital. Si nous devons parler aujourd'hui des dépenses du gouvernement, je tiens à le faire de façon à rendre hommage à mon père, ce grand Canadien, et à lui souhaiter en notre nom à tous le plus complet rétablissement.

Des voix: Bravo!

M. Fisher: Je constate que tous les députés se sont associés à ces vœux. Mon père, je le sais, assiste aujourd'hui à nos délibérations et sait sans doute gré aux députés conservateurs et néo-démocrates de leurs bons vœux.

Le débat d'aujourd'hui porte sur le pouvoir d'emprunt du gouvernement. Les dépenses du gouvernement sont au cœur même des différentes perspectives et des différentes options des partis représentés à la Chambre. Selon moi, en cette période pré-électorale, il est important que nous sachions quelle orientation générale les divers partis donneraient à notre pays. Nous ne devons pas nous fier aux promesses électorales, aux appuis que le troisième parti serait disposé à donner ni à certaines analyses économiques. Il faut plutôt nous fier aux déclarations faites par divers députés à la Chambre. C'est ainsi que nous verrons de quelle façon chaque parti dirigera le pays s'il est élu aux prochaines élections générales. C'est là l'analyse à laquelle je procéderai dans les minutes qui vont suivre.

A en juger par ses réalisations passées, il me parait évident que le parti libéral recherche la concertation avec les citoyens. Les libéraux voudraient établir un équilibre entre ce qui est nécessaire et ce qui est économiquement réalisable. Or, nous estimons qu'en période de vaches maigres, nous devons stimuler l'économie, protéger les déshérités et utiliser les ressources du pays pour nous permettre de nous sortir de la crise mieux que les autres pays. C'est là notre position.

Celle du parti conservateur est quelque peu différente. Elle est ressortie clairement des observations faites par le dernier député. Lorsque nous les analyserons, nous remarquerons, j'en suis persuadé, que les conservateurs n'ont rien perdu de leur cupidité. On ne peut plus parler de recherche de la frugalité, mais bien d'obsession. Les conservateurs adorent choisir des domaines dans lesquels, selon eux, le gouvernement pourrait sabrer, puis le crier sur tous les toits d'un bout à l'autre du pays. Puisque, comme je l'ai dit, nous sommes d'humeur à analyser aujourd'hui, remarquons que les députés conservateurs veulent absolument détruire les fondements mêmes de notre merveilleux pays.

Voyons ce que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a déclaré, comme en témoigne le numéro du 21 février 1984 du *Toronto Star;* voici:

M. Crosbie a dit aux journalistes qu'afin de réduire les déficits, il fallait être extrêmement dur et prendre toutes sortes de mesures impopulaires. Il a ajouté qu'il ne les préciserait pas pour le moment, car c'est au gouvernement qu'il incombait de le faire.

C'est une merveilleuse position à adopter de la part d'un ancien ministre des Finances qui prétend maintenant qu'il sera le prochain détenteur de ce portefeuille.

Voyons maintenant ce qu'a déclaré une autre voix du parti conservateur, mon voisin, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson). Comme on peut le voir à la page 1828 du hansard du 6 mars dernier—vous n'êtes pas obligés de me croire sur parole; vous pouvez vérifier—il a déclaré ce qui suit:

● (1650)

—Il faut pratiquer des coupures dans tous les ministères.

—Il faut comprimer les dépenses le plus possible.

—Il faut réduire ses dépenses d'ensemble, afin que tout le monde se restreigne en observant une discipline globale.

Il a ajouté lors de cette même intervention que c'était la façon de faire dans le secteur privé. C'est vrai, monsieur le Président. J'ai déjà travaillé dans une entreprise qui procédait de cette façon et elle a fait faillite en quelques mois. Il est absolument insensé de prétendre que l'on peut sabrer dans tout. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), un autre de mes voisins, dans son intervention sur le budget, s'en est pris aux fondements même de nos programmes commerciaux et culturels. Il a attaqué la Société Radio-Canada, VIA Rail, les Postes, les subventions énergétiques, les sociétés Canadair et de Havilland et l'Énergie atomique du Canada. Il ne s'est arrêté que parce que son temps de parole était écoulé, mais son couperet tombait sur chaque programme qu'il abordait.

On a pu voir dans un article paru il y a deux semaines dans le *Star* de Toronto un autre exemple de ce que se promettait de faire le député de Saint-Jean-Ouest. La manchette était en grosses lettres et était frappante. Il déclarait alors qu'il imposerait un critère du besoin pour s'assurer que les personnes âgées et les familles ne puissent avoir accès à chacun des programmes gouvernementaux dont elles ont le droit de se prévaloir.

Toutes ces attaques conservatrices composent une vision bien claire pour le reste du pays. Encore une fois, vous n'avez pas à me croire sur parole. Vous n'avez qu'à lire ce que les chroniqueurs en disent. Voici ce qu'on pouvait lire dans le *Star* de Toronto du 18 février au sujet du député de Saint-Jean-Ouest:

Pas étonnant qu'il ne veuille pas dire aux Canadiens avant les prochaines élections de quelle façon les conservateurs réduiraient le déficit.

Où donc Crosbie va-t-il pratiquer ses coupes sombres? Va-t-il supprimer les 10.4 milliards consacrées aux pensions de retraite, les 2.3 milliards que représentent les allocations familiales, les 3.4 milliards versés en prestations de bien-être social pour les pauvres? Ou va-t-il sabrer les 5.8 milliards versés aux provinces en paiements de péréquation, ou bien les 7.7 milliards qui sont la part des coûts de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire à la charge d'Ottawa?

La réponse est venue quelques jours plus tard de la bouche du député de Saint-Jean-Ouest. Elle était affirmative; c'était bien ce qu'il ferait, et tous les Canadiens, à Toronto du moins, ont lu ses propos dans le journal. Ils savent bien dans quelle impasse le député de Saint-Jean-Ouest et les députés d'en face les mèneraient. M. Jamie Lamb du *Sun* de Vancouver les a dénoncés dans les termes suivants:

Les démarches que M. Mulroney a faites la semaine dernière pourraient mettre la puce à l'oreille du public qui pourrait fort bien opter pour . . . la politique d'un parti qui cherche au moins à faire preuve de sagacité politique de préférence aux banalités tonitruantes d'opportunistes caractérisés.

Voilà ce qu'il a dit du chef de l'opposition (M. Mulroney) et il avait parfaitement raison. Monsieur le Président, nous avons entendu un tout autre écho aujourd'hui de la part du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) quand il a fait un bref tour d'horizon d'une carrière politique inspirée par la compassion envers les moins nantis. Voulons-nous joindre les rangs des opportunistes ou ceux des gens qui éprouvent de la compassion pour autrui? Je dis, moi, qu'il faut penser aux plus démunis avant tout. Il n'y a qu'à voir ce que le gouvernement a fait pour comprendre. Au cours de la récession que nous venons de connaître, le gouvernement actuel et celui de la Suède sont les seuls qui aient réussi à sauvegarder leur régime social partout au pays. Nous sommes l'un des deux seuls pays qui aient réussi ce tour de force. Nous n'avons pas renoncé à ce précieux acquis en sabrant à la façon des conservateurs. Nous l'avons établi lorsque le besoin s'en est fait sentir. Nous l'avons complété au moyen du supplément du revenu garanti pour les vieillards. Nous avons débloqué plus de fonds pour la création d'emplois. Nous avons fait davantage pour les entreprises en difficulté. Et nous avons mis plus d'argent aussi à la disposition de la Société du crédit agricole. Nous avons du même coup reconduit le programme d'obligations pour la petite entreprise. Nous n'avons pas hésité non plus à lancer un programme de renouvellement hypothécaire pour les propriétaires de maison. Toutes ces mesures sont condamnables aux yeux des conservateurs, évidemment. Mais les Canadiens les approuvent car ils estiment que c'est la seule ligne de conduite à suivre.

C'est une bonne ligne de conduite que d'aider les gens dans un pays riche, prospère et productif. C'est bien de partager nos ressources avec les indigents. C'est la politique du parti libéral, une politique à laquelle je souscris. C'est une politique aussi qui part d'un sentiment de compassion dont nous avons eu des échos aujourd'hui. Je dis bon voyage aux simples amateurs, aux opportunistes, à ceux qui ne craindraient pas de compromettre le fondement social de notre pays. Aux prochaines élections, faisons encore confiance au parti libéral qui veut construire, qui veut conserver ce que nous avons déjà, qui veut augmenter notre productivité industrielle et qui veut améliorer encore les mesures sociales qu'il a prises pour les plus nécessiteux. Je suis fier de notre bilan politique et je crois que ce que nous avons fait suffira amplement à mettre en déroute les députés d'en face.

Le président suppléant (M. Herbert): Questions, commentaires, débat?

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, nous devons étudier et débattre cet après-midi un projet de loi

inique qui tient en une seule page. Entre avocats, nous avions coutume de dire que lorsqu'on a une mauvaise cause, on a tendance à crier et à frapper sur la table plus fort que d'habitude.

Le projet de loi C-21 est l'une de ces affaires simples, directes et sans détour. Le gouvernement demande tout bonnement au Parlement le pouvoir d'emprunter 29.55 milliards de dollars. Le député qui s'apprête à quitter la Chambre n'a pas mentionné ce montant une seule fois. Cette somme est supérieure à ce que le ministre des Finances (M. Lalonde) a inscrit dans son budget global. Je me demande si d'aucuns peuvent s'imaginer ce que représentent 29.55 milliards de dollars, à quoi cette somme équivaut? Elle comporte une réserve pour éventualités de 4 milliards de dollars qui ne se rattache à aucune source de production ni à aucun programme social. Le gouvernement entend garder cet argent en réserve et, quand on connaît sa façon de dépenser, le Parlement risque de ne jamais plus en entendre parler.

Je suis convaincu que les Canadiens ont peine à s'imaginer ce que représentent 29.55 milliards de dollars. Il n'y a pas si longtemps, ce sont justement 4 milliards semblables qui ont déclenché la sonnerie et paralysé presque pour de bon le Parlement. Chacun de nous essaie de faire comprendre à ceux qui nous écoutent ou qui lisent nos débats ce que peut signifier un emprunt de cet ordre. Il équivaut à plus de 90 p. 100 de ce que tous les Canadiens ensemble et partout au pays réussissent à épargner en une année. Monsieur le Président, cette somme s'élève à près de $3,000 par contribuable canadien. Bref, monsieur le Président, ce montant astronomique n'a pas de justification. Réduisons-le de moitié! Les déficits étaient autrefois l'apanage des comptables et des économistes. Les Canadiens ordinaires ne se souciaient guère du déficit systématique jusqu'à la venue de John Turner. Au cours de l'année financière 1971-1972, notre déficit a atteint alors 702 millions de dollars. Quatre ans plus tard, seulement, le déficit approchait les 5.5 milliards. Depuis, le Canada n'est jamais revenu en arrière, sauf une fois. L'année financière 1979-1980 est la seule à faire exception, parce que le gouvernement progressiste conservateur s'étant occupé du problème il a réduit notre déficit national de près de 800 millions de dollars.

Il est dix-sept heures, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Herbert): La Chambre passe maintenant aux initiatives parlementaires.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Français*]

Le président suppléant (M. Herbert): Tous les ordres et les articles précédant l'article nº 8 sont-ils réservés?

Des voix: Réservé.

Le président suppléant (M. Herbert): Réservé.

* * *

● (1700)

LE CODE CRIMINEL

MESURE VISANT À LÉGALISER LES COURSES DE LÉVRIERS

M. Raymond Dupont (Chambly) propose: que le projet de loi C-210, tendant à modifier le Code criminel (courses de lévriers), soit lu pour la deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi C-210, que j'ai déposé à la Chambre le 20 décembre 1983, visant à modifier l'article 188 du Code criminel, et ayant pour titre: Loi modifiant le Code criminel concernant les courses de lévriers.

Tout d'abord, monsieur le Président, ce n'est pas tous les jours qu'une entreprise privée est prête à investir 12 millions de dollars sans demander l'aide du gouvernement en termes financiers. En ce qui concerne la création d'emplois, 600 nouveaux emplois pourraient être créés dans un projet semblable, ce qui entraînerait l'avènement d'une industrie d'élevage canin au Québec et dans plusieurs autres provinces du Canada.

En terme de potentiel économique, monsieur le Président, l'implantation d'un premier cynodrome au Québec, situé sur la rive sud, à moins d'une heure de route d'un bassin de population de 3 millions de personnes, serait un impact, et c'est probablement celui auquel on pense le moins, qui se produirait au niveau de l'utilisation du transport en commun sur la rive sud. Deuxièmement, monsieur le Président, un impact considérable apparaîtrait au niveau du développement et de l'infrastructure touristique, tels l'hotellerie, la restauration et l'hébergement de tout type, en biens et services, dans la région immédiate d'un cynodrome.

Un autre impact très important et considérable, monsieur le Président, il est évident que c'est au niveau de la taxation. Une telle entreprise apporterait des entrées en taxes foncières d'amusement, d'affaires, aux alentours des activités d'un cynodrome. Cela permettrait de générer une plus grande activité régionale et d'en créer une nouvelle. Par exemple, la ville de Saint-Hubert à elle seule pourrait toucher entre 600,000 dollars et 1 million de dollars en taxes. Pour un seul cynodrome, le gouvernement provincial pourrait percevoir en termes de taxes au-delà de 20 millions de dollars la première année.

Le gouvernement du Québec a adopté un projet de loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, le 22 décembre 1978, permettant, outre les courses de chevaux, toutes autres courses, évidemment pour inclure la course ou les courses de lévriers.

Monsieur le Président, les raisons pour lesquelles nous devons agir rapidement, c'est le grand risque que les États-Unis puissent nous doubler dans ce genre de projet. Pas plus tard qu'en fin de semaine, monsieur le Président, j'ai pris connaissance dans les journaux de fin de semaine du fait que l'ouverture d'un cynodrome à court terme dans la région du Vermont pourrait survenir à tout moment. Alors, en ce qui concerne les appuis dans ma région, ils sont très nombreux! La Société pour le progrès de la rive sud, le Conseil de ville de Saint-Hubert, ville en importance de ma circonscription avec 63,000 habitants, où le premier cynodrome pourrait être implanté. Il y a aussi l'Association touristique régionale du Richelieu, les Conseils des gens d'affaires de la région, etc . . . Il est injustifiable que seuls les hommes à chevaux aient le monopole de l'industrie des courses au Canada. Les courses de lévriers, monsieur le Président, ne sont pas un phénomène

nouveau dans le monde du sport et des loisirs. L'Angleterre, reconnue comme la capitale mondiale des courses de chevaux, compte plus de 150 cynodromes sur son territoire. On en trouve également au Japon, en France et en Australie. En réalité, monsieur le Président, sur le continent que nous habitons, seul notre pays, le Canada, ne compte pas de telles pistes. Ceci est malheureux puisque, suite aux analyses que la Société des courses nationales a effectuées, il est évident que la demande pour ce genre de divertissement est très grande.

Monsieur le Président, il m'apparaît évident que l'on ne saurait autoriser les courses de chevaux et prohiber les courses de lévriers sans créer vis-à-vis de cette dernière activité une injustice flagrante pour des raisons qui ne m'apparaissent pas clairement à l'examen, sans compter que de nombreux Canadiens profitent de vacances pour aller dépenser des sommes considérables aux États-Unis, soit en Floride ou en Nouvelle-Angleterre. Pour ceux qui seraient tentés de faire mention du danger d'une diminution des hippodromes, je citerai, monsieur le Président, que ce sont deux clientèles très distinctes. Et je citerai une piste à Wonderland Park, Revere. Les revenus pour les courses de chevaux relativement à 1979 via 1978: il y a eu une augmentation très considérable et les deux pistes ne sont qu'à 4,000 pieds seulement l'une de l'autre. De plus, monsieur le Président, je voudrais me référer aux statistiques canadiennes sur les paris mutuels dans les hippodromes canadiens en 1980. Le montant brut des paris a augmenté de plus de 11.73 p. 100 par rapport à 1979. Le montant total était d'un milliard 583,999 dollars en 1980, et aux dernières statistiques, en 1982, d'un milliard 724,430 dollars. L'assistance a augmenté de plus de 4.73 p. 100. Le montant brut des prix distribués a augmenté de plus de 12.36 p. 100. Les taxes provinciales ont augmenté de plus de 15.03 p. 100. Le nombre de jours de course a augmenté de plus de 3.16 p. 100 et la moyenne des paris par course a augmenté aussi de 7.67 p. 100 en 1980, tout cela comparativement à 1979. Et de plus, la formule des cinq jours de course par semaine a été implantée à Blue Bonnet, à Montréal; cela n'aura pour effet que d'augmenter les paris au lieu de les diminuer: bien au contraire de ce à quoi on s'attendrait.

Monsieur le Président, je terminerai mes remarques sur une note importante concernant l'entraînement des lévriers avec des animaux vivants. Je fais référence au State Racing Rules of Greyhound Racing, règlement de 1976, page 16, paragraphe E: «Animaux vivants pour entraînement strictement défendu sous peine de perdre son permis». Alors, je me réfère à un article du journal *La Presse* où M. Laurendeau citait, et je cite:

La méthode d'entraînement des lévriers est depuis une décennie modernisée et fait appel à une proie artificielle, appelée Jack-a-Lure, dont l'utilisation est généralement répandue. Le lévrier réagit très bien: il est un coureur-né, enclin à poursuivre n'importe quel objet en mouvement. Au Massachusetts, les courses de lévriers sont implantées depuis 1935 et régies par l'État. L'utilisation d'une proie vivante est spécifiquement prohibée. Des pénalités sont prévues, y compris la suspension du permis de l'exploitant. Les autorités de la National Greyhound Association des États-Unis, organisme à qui le gouvernement central reconnaît la responsabilité d'immatriculer les lévriers, affirment n'avoir relevé aucun cas d'utilisation de proie vivante à des fins d'entraînement dans l'industrie des courses de lévriers, à l'intérieur des États du Nord. Seuls des cas très isolés ont été observés, notamment au Texas. En effet, selon la National Greyhound Association, la tendance est renversée depuis 10 ans (surtout les derniers 4-5 ans), en faveur de la proie artificielle. Chez les éleveurs canadiens (surtout en Ontario et au Québec), le même son de cloche. La Greyhound Owner and Breeder Association soutient que, parmi ses quelques 300 membres, on utilise uniquement la proie artificielle pour l'entraînement. Il est très louable que la Société québécoise pour la défense des animaux s'élève contre la cruauté envers les animaux. Mais vous concluez un peu hâtivement que de tels traitements seraient utilisés par ceux qui souhaitent implanter les courses de lévriers au Québec.

Alors, monsieur le Président, pour toutes ces raisons, j'espère avoir aujourd'hui l'appui unanime de la Chambre dans le but d'amender l'article 188 du Code criminel, et ce afin de permettre au Canada les courses de lévriers.

● (1710)

[*Traduction*]

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, je suis heureux que certains d'entre nous aient été encore réveillés lorsque ce projet de loi a été présenté. Il y a quelques mois, on nous a pris en train de dormir et le projet de loi du député de Chambly (M. Dupont) a été renvoyé au comité sans que personne ne fasse de discours.

Lorsque j'ai entendu parler pour la première fois du projet de loi sur les «greyhound races» (courses de lévriers), monsieur le Président, j'ai été un peu inquiet. Dans mon esprit, je voyais ces autobus, avec le fameux emblème, en train de faire la course sur l'autoroute. Je voyais déjà les dangers pour les autres usagers de la route. Ensuite je me suis dit que, peut-être, on leur ferait une piste spéciale, mais je voyais toujours mal ce qui arriverait si deux d'entre eux se trouvaient dans un virage au même moment. Ensuite j'ai pensé que ce serait peut-être tout simplement une course d'accélération. Puis je me suis dit qu'un véhicule de cette taille aurait du mal à atteindre une vitesse raisonnable en un quart de mille. Alors quelqu'un m'a rappelé qu'il s'agissait de courses de chiens et non d'autobus.

Comme je viens des Prairies, je ne connais pas tellement cette race de chien. Dans cette région, ce chien étrange, tout maigre, n'est pas très prisé. Ce qu'on aime ce sont les chiens comme les huskys, les bergers ou les labradors. Il n'y a pas de courses de chiens dans les Prairies, mais parfois on en attache tout un tas, d'habitude des huskys, et quelqu'un les poursuit pendant 20 milles sur des pistes de forêt couvertes de neige, par des températures de 20, 30 ou 40 degrés au-dessous de zéro Celsius. Je n'ai jamais trouvé beaucoup de plaisir à regarder un chien famélique poursuivre un lapin mécanique autour d'une piste pendant environ 30 secondes.

J'ai été en Floride, une fois, il y a un certain nombre d'années, mais j'étais plus intéressé par la plage et le soleil que par les courses de chiens. Une fois, lors d'une lointaine visite à Melbourne, en Australie, j'ai vu des gens se promener dans la rue avec ces drôles de chiens munis d'une muselière. On m'a dit que c'était des chiens de course, mais une fois encore c'est quelque chose qui ne m'attirait guère.

J'avoue que j'ai beaucoup de mal à accorder du sérieux à ce projet de loi. Je sais que le député y a longuement réfléchi. J'ai écouté attentivement ses observations. Toutefois, je ne saurais vraiment souscrire à pareille mesure. Il est évident d'après ce que j'ai dit jusqu'ici qu'il m'est difficile d'envisager très sérieusement l'organisation de courses de lévriers au Canada. Je m'oppose à ce projet simplement du fait que nous avons au Canada déjà trop de jeux de hasard. Il y a un peu moins d'un an, nous avons adopté un projet de loi auquel se sont opposés les deux partis de l'opposition; la mesure visait à instaurer une nouvelle forme de pari dont il a été question aux informations

ces derniers jours. Il s'agit d'un jeu de hasard que l'on commence à peine d'organiser. Je fais allusion aux paris sportifs qui permettront aux Canadiens de parier sur les résultats des joutes de hockey les fins de semaines.

Je tiens à dire au départ qu'il y a déjà trop de jeux de hasard au Canada. Les Canadiens vont aux hippodromes ou bien participent à ces loteries idiotes. Certains ont de la chance et gagnent, mais combien d'autres y consacrent vainement de folles sommes d'argent! Il y a environ un mois, ou deux, alors que la campagne de promotion de la 6/49 battait son plein et que tout le monde était bien emballé par l'idée, je me suis retrouvé sur l'autoroute à écouter la radio de Radio-Canada de Montréal. On interviewait des gens qui faisaient la queue pour acheter de ces billets. Une femme a déclaré qu'elle avait déjà acheté pour $240 cette semaine-là de billets de la 6/49. Il est vrai qu'on ne peut pas juger d'une personne par sa seule voix, mais j'ai eu la nette impression que cette femme n'avait pas les moyens de dépenser $240 en billets de loterie, que ce soit pour la 6/49 ou une autre loterie.

Les organisateurs des paris sportifs constateront vite que le marché des loteries est saturé au Canada. J'en ai discuté à diverses reprises avec le ministre qui a parrainé le projet de loi sur les loteries au Parlement. Il m'a affirmé que le ministère avait fait des études de marché et qu'on croyait pouvoir réaliser des bénéfices de quelque 80 millions de dollars par an. Eh bien, je suis aussi incrédule que saint Thomas. Je doute sincèrement que le gouvernement réussisse à réaliser quelque bénéfice que ce soit avec ces paris sportifs. Outre le fait que l'on s'adonne déjà un peu trop aux jeux de hasard au Canada, je ne pense pas qu'un autre type de pari ait du succès chez nous.

La légitimation des courses de lévriers au Canada risque de compromettre les courses hippiques, et cela m'inquiète. Lorsqu'il nous a présenté son projet de loi, le député de Chambly a essayé de prendre le contre-pied de cet argument. Les courses de chevaux constituent une source d'activité économique assez importante dans bien des régions du pays. Dans ma province natale, le Manitoba, et dans ma circonscription, un certain nombre de personnes sont dans ce secteur d'activité. A Winnipeg, l'hippodrome d'Assiniboine Downs existe depuis plus de 25 ans. C'est un des hippodromes les plus fréquentés du pays. Malgré cela, il éprouve beaucoup de difficulté à survivre, monsieur le Président. Au Manitoba, les courses hippiques constituent une des principales, sinon la principale, attractions touristiques. Il n'est peut-être pas très bon pour les entreprises qui existent déjà que l'on ajoute d'autres attractions qui risquent de menacer un secteur déjà précaire.

L'année dernière, j'ai rencontré un couple de ma circonscription qui est actif dans les courses hippiques. Ces personnes élèvent et dressent des chevaux pour les courses. Elles m'ont dit qu'elles éprouvent de la difficulté à tenir le coup. C'est le cas de tous les éleveurs de chevaux de la province. Ils ont besoin d'aide. Ils n'ont certainement pas besoin de concurrence supplémentaire au niveau des spectacles ou des paris mutuels.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce sujet, monsieur le Président. Je me contenterai de répéter que les députés assis dans ce coin-ci de la Chambre s'opposent à ce projet de loi pour les deux principales raisons que j'ai données. On joue suffisamment au Canada, et il faut se préoccuper du sort des courses de chevaux.

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Monsieur le Président, j'ignore ce que je peux encore ajouter à ce qu'a dit l'orateur précédent à propos des avantages et des inconvénients de la création de nouvelles courses au Canada. Tous ceux qui ont suivi des courses hippiques connaissent le plaisir et l'excitation que procure la vue d'un animal bien bâti, au corps harmonieux, qui court sur une piste. On peut sortir pour le souper, aller voir les poneys, comme on dit, avec la femme et les enfants et passer une excellente soirée. On peut parier quelques dollars, et même gagner assez pour payer le souper et cette soirée de divertissement et de délassement.

Outre que les Canadiens en général aiment les courses hippiques, celles-ci aident l'agriculture. Les courses de trot attelé et les courses de galop procurent directement et indirectement un emploi à 50,000 personnes. Il ne faut pas l'oublier à une époque où les agriculteurs sont assaillis de problèmes. Voilà au moins un secteur auquel nous ne voulons pas faire plus de mal.

• (1720)

Ces réflexions m'amènent à parler des courses de chiens. C'est peut-être un passe-temps très agréable pour ceux qui vont en Floride où elles sont courantes, mais ce n'est pas le genre d'activité sportive dont nous avons besoin au Canada, parce qu'elle empiétera sur les revenus des courses hippiques. Pour le moment, les possibilités de paris sont beaucoup trop nombreuses au Canada. Il existe beaucoup trop de loteries et trop de citoyens consacrent une partie de leur revenu disponible, qui diminue, à l'achat de billets de loterie où les chances de gagner sont plus minces que les risques de se faire frapper par la foudre. C'est dramatique de voir à quoi les gens dépensent leur argent à l'heure actuelle.

Le gouvernement du Canada avait proposé de se retirer du secteur des loteries et de le laisser aux provinces, pour aider ce secteur au lieu de lui nuire, et pour atténuer ses répercussions sur les courses légitimes, mais il ne l'a pas fait. Il est revenu dans le secteur. Il existe plus de possibilités de parier que jamais, pourtant le nombre de personnes que ces loteries font vivre diminue. Il y a des gens qui vendent des billets et qui n'apportent absolument rien d'autre à l'économie des provinces ou au gouvernement fédéral. Cette proposition touchant les courses de lévriers accentuerait cette tendance.

Statistiquement, chaque lévrier qui participe à des courses fait vivre environ un dixième de personne, alors que chaque cheval de course fait vivre cinq personnes. Il est donc beaucoup plus intéressant sur le plan économique de soutenir les courses sous harnais et les courses de pur-sang que de construire des pistes pour les courses de lévriers. Pour ce qui est des impôts, ce dont a parlé le député de Chambly (M. Dupont), les courses de chevaux en Ontario ont rapporté 62 millions en impôts directs à la province en 1982; cet argent est prélevé directement sur les paris dans les hippodromes. Dans le cas du Québec, les recettes fiscales ont totalisé 31 millions de dollars en 1982. Cela fait beaucoup d'argent qui rentre dans les coffres provinciaux.

Ce que ne montrent pas ces chiffres, c'est que les courses de chevaux traversent une passe difficile. Le montant des paris et le nombre de spectateurs dans les hippodromes diminuent à cause de la récession économique. Ce n'est pas le moment d'ajouter des concurrents. Au New-Jersey et dans l'État de New-York, où les hippodromes se sont multipliés, notamment

avec la construction de celui de Meadowlands et d'autres pistes très connues, on s'aperçoit maintenant que certains sont obligés de fermer. On construit à la place des centres commerciaux ou d'autres locaux à usage commercial. Cela se traduit par la perte de nombreux emplois. L'hippodrome faisait vivre beaucoup plus de gens qu'on ne pourra en embaucher dans un centre commercial.

A mon avis, le député de Chambly agit à l'encontre des intérêts de sa circonscription et de la région, à un moment où la piste Blue Bonnets a déjà trop de concurrents dans la région de Montréal. Après tout, il ne reste plus que quatre hippodromes au Québec, et tous les quatre sont en difficulté. La piste Blue Bonnets n'a vraiment pas besoin d'un surcroit de concurrence.

Les gouvernements provinciaux sont trop gourmands. Ils devraient piocher un peu moins dans les recettes des hippodromes et s'efforcer de soutenir un peu plus cette activité en période de récession économique. Les 50,000 personnes qui vivent des courses de chevaux ont besoin de toute l'aide qu'elles peuvent trouver. Je parle des agriculteurs qui produisent le foin et le paille dont ont besoin les chevaux, des maréchaux-ferrants qui ferrent les chevaux, et même des gens qui fabriquent les fers à cheval. Je parle aussi des vétérinaires qui gagnent leur vie en prenant soin de ces chevaux, et des gens qui travaillent dans les restaurants ou s'occupent de l'administration et de l'exploitation des services offerts par les hippodromes. Je parle enfin de certains employés à temps partiel comme les préposés aux parcs de stationnement. Je crois que 50,000 emplois pourraient être sérieusement menacés par l'apparition d'un genre de courses nouveau et beaucoup moins productif.

A mon avis, la Chambre devrait reconnaître à sa juste valeur ce que les courses de chevaux rapportent au pays sous forme d'emplois et de recettes fiscales pour les gouvernements. Nous devrions appuyer et aider ce secteur, au lieu de créer plus de loteries, de courses de lévriers ou d'autres genres de courses.

Certains feront aussi valoir qu'il n'est pas normal de traiter des lévriers de cette façon, en les faisant courir autour d'une piste à la poursuite d'un lapin électrique recouvert de fourrure. Je ne pense pas que j'aimerais courir ainsi en rond et attraper finalement un de ces lapins pour découvrir brutalement que ce n'est pas ce que je pensais.

Je crois que ce serait une mauvaise décision pour la région en question. Ce serait dangereux pour l'hippodrome Blue Bonnets, pour les courses sous harnais et les courses de pur-sang, au Québec, en Ontario et dans tout le pays. Si je peux me permettre de parler en mon nom personnel et au nom de mon parti, je dirais que nous sommes opposés à un tel projet de loi.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je suis du même avis que les deux députés qui m'ont précédé. Toutefois, j'émets certaines réserves à l'égard des déclarations du député de Scarborough-Est (M. Gilchrist).

J'ai deux bonnes raisons de ne pas appuyer ce projet de loi. La première c'est que, selon moi, nous sommes saturés de jeux et de loteries. Il est peut-être temps de faire machine arrière, ne serait-ce que du point de vue moral, car l'État favorise trop le jeu, causant beaucoup de tort à certains citoyens. Nous ne devrions peut-être pas nous en mêler. Personnellement, je ne crois pas que l'État doive empêcher les citoyens de jouer s'ils le désirent, car c'est à eux d'en décider. Mais dans ce cas, nous en sommes arrivés à un point de saturation et nous sommes peut-être responsables de certains abus. C'est assez difficile à délimiter, mais je crois que nous avons atteint le point de saturation dans ce domaine.

Il y a certaines choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord à propos de la loterie sportive. A mon avis, c'était un assez bon moyen de recueillir de l'argent pour financer les sports. J'étais à la Chambre, comme un certain nombre de mes collègues, quand le gouvernement de l'ancien chef de l'opposition s'est entendu avec les provinces pour leur confier la gestion de Loto Canada. On nous a dit alors que ce transfert apporterait aux provinces environ 75 millions par an.

L'ancien ministre des Sports n'est pas là pour le confirmer, mais on pouvait supposer que le gouvernement conservateur de l'époque essaierait de récupérer environ 70 millions par an. J'ai appris qu'à la conférence des ministres des Sports provinciaux à laquelle participait le ministre fédéral, le premier ministre d'alors a décidé que 25 millions, plus une certaine indexation suffiraient amplement. Bien sûr, nous avons été scandalisés. Ce gouvernement essayait encore une fois de donner davantage aux provinces aux dépens de l'administration fédérale. Je pense que le gouvernement a la responsabilité de recueillir des fonds et comme tel est le but de cette loterie sportive, cela me semble justifiable. Toutefois, je constate une certaine dégradation de la situation dans le cas d'une forme de loterie en particulier. Le bingo, l'un des passe-temps favoris de nombreux Canadiens, qui a également permis aux églises et à d'autres œuvres de bienfaisance de recueillir des fonds, risque de disparaître. Les petits groupements et les églises doivent affronter la concurrence du superbingo qui est commercialisé au point de menacer de nombreuses personnes et de petits groupes qui organisent des bingos à des fins charitables. Je crois que nous sommes arrivés au point de saturation. Je ne voudrais pas que cela aille plus loin.

• (1730)

Il y a une autre raison pour laquelle je juge ce projet de loi inacceptable. Au cours des années, les courses de chevaux sont devenues une véritable industrie avec tout ce que cela représente. De nombreux Canadiens y travaillent, environ 40,000 je crois. Nous avons maintenant un grand nombre de bons animaux reproducteurs. On craint fort que le lancement de courses de lévriers se fasse aux dépens d'une industrie bien établie qui fait partie intégrante de notre économie agricole et nationale. Je répète, environ 40,000 emplois sont en jeu. Je ne pense pas que cela aurait des conséquences catastrophiques si cette industrie était florissante. Mais j'ai appris que, l'année dernière, ses recettes avaient nettement baissé. Par exemple, le montant des paris a diminué et le reste à l'avenant. Par conséquent, il semble que le lancement d'un autre type de courses, telles que les courses de lévriers entraînera un ralentissement considérable des courses de chevaux.

Ce genre d'initiative me paraît excellente si vous avez un très vaste marché comme c'est le cas aux États-Unis où l'on ne ferait pas beaucoup de tort aux courses de chevaux et aux autres industries de ce genre en lançant des courses de lévriers. Mais, au Canada notre industrie n'est pas si florissante, elle est en difficulté—et je peux vous montrer des chiffres qui le prouvent—cela nuirait donc à un secteur assez important de notre économie.

Je me rends compte que le député de Chambly (M. Dupont), l'auteur de cette motion, pense à une industrie où l'on utiliserait un chien très élégant et beau à voir. Il va sans dire qu'il ne s'agirait pas, du moins avant longtemps, d'une industrie canadienne. Nous n'élevons pas beaucoup de lévriers au Canada. C'est un chien plutôt rare dans notre pays. Afin de nous lancer dans ce domaine sur une grande échelle, comme le souhaite le député, je pense, nous devrons importer des chiens. Là encore, nous le ferons au détriment d'une industrie bien canadienne qui a un grand potentiel pour élever de belles bêtes de course, qu'il s'agisse de chevaux de course, de trotteurs ou autres. Ce serait une erreur d'adopter pour le moment une mesure qui aura pour effet d'augmenter les paris, comme le fera la publicité qui entourera cette mesure. Nous avons atteint un point de saturation. Bien des Canadiens se demandent, je crois, si le jeu occupe une trop grande place et certaines familles subissent le contrecoup des excès dans ce domaine. Par ailleurs, les courses de lévriers saperaient une industrie bien établie et créée dans un but à long terme, qui n'a pas encore atteint son maximum et qui se trouve actuellement dans une situation assez précaire.

Je propose donc, monsieur le Président, de ne pas adopter ce projet de loi pour le moment.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C-10 présenté par le député de Chambly (M. Dupont). Je constate qu'il est déjà parti.

Une voix: Il est parti aux courses de chiens.

M. Nickerson: Il mène une vie de chien, comme les libéraux.

M. Friesen: Je suppose qu'il ne se fait guère d'illusions quant au sort que nous réserverons à sa mesure aujourd'hui. Je suis heureux de constater que celle-ci ne suscite pas un énorme enthousiasme.

Lorsque je vois des projets de loi comme celui-ci, je me demande avant tout ce qui peut bien les justifier. Est-ce, en l'occurence, une mesure parrainée par les amis des chiens du Canada? Est-ce à cause de cet incroyable amour pour les chiens que nous sommes saisis d'une telle mesure? J'ai du mal à imaginer que tous les amis des chiens les plus fervents du pays seront transportés par le projet. Ce n'est donc pas parce que les amis des chiens souhaitent une telle mesure. Est-ce parce que les gens qui s'intéressent aux courses de chiens essayent de créer des emplois? On nous a cité aujourd'hui des chiffres concernant le nombre d'emplois qui seront créés si les courses de chiens sont autorisées au Canada. Je ne suis pas assez optimiste pour croire que les gens qui s'intéressent aux courses de chiens pensent véritablement aux chômeurs lorsqu'ils proposent de créer cette nouvelle industrie dans notre pays. Il faut aller au fond de l'affaire. Essentiellement, il ne s'agit pas de permettre les courses de chiens pour procurer une autre forme de sain divertissement aux Canadiens. Il s'agit en fait de donner de l'expansion à une autre industrie, celle du jeu. Voilà le cœur de la question.

Il y a quelque temps, on m'a dit que quelqu'un avait obtenu un permis, pour introduire la pelote basque au Canada. Je me suis demandé pourquoi quelqu'un s'intéressait à introduire la pelote basque au Canada. Est-ce parce qu'un grand nombre de Canadiens voudront assister aux matchs? Bien sûr que non. C'est parce que ce serait une nouvelle forme de jeu. C'est sur ce point que je ne suis pas d'accord avec mes collègues de Selkirk Interlake et d'Ontario qui ont parlé tout à l'heure. Ils ont dit tous deux que le jeu, sous forme de loteries ou autres, avaient atteint un point de saturation. A mon avis, il n'en est rien. Je ne crois pas que les joueurs perdent jamais le goût du jeu ni que le marché puisse atteindre un point de saturation. Il y a toujours moyen de diversifier ses investissements dans le jeu. Une fois sous l'emprise du jeu, on ne se limite jamais plus à une seule forme de jeu. Qu'on soit mordu des cartes ou d'une autre forme de jeu, on cherche toujours autre chose, car c'est aux jeux de hasard qu'on est pris. Quelqu'un qui n'en aurait que pour les cartes ou les courses de chevaux, laisserait de côté bien des formes de jeu. Ceux qui rêvent de devenir riches aux jeux de hasard sont à l'affût de toutes les occasions d'y arriver. L'industrie n'atteint donc jamais un point de saturation. Il suffit d'aller dans les pays du tiers monde pour se rendre compte des innombrables formes de jeu et constater qu'elles sont illimitées.

• (1740)

Ce que je reproche le plus au jeu, surtout lorsque le gouvernement organise des loteries, c'est que pour que cela rapporte, il doit y avoir autant de perdants que possible. La plupart des gens qui parient doivent perdre, que ce soit aux courses de chevaux, aux courses de chiens ou à la loterie. Le gouvernement est censé aider les gens, faire en sorte qu'ils soient gagnants, qu'ils se sentent comblés, et il leur fait perdre de l'argent. Il y a eu la Super Loto, celle des 14 millions de dollars, le super gros lot pour lequel on a vendu près de 70 millions de billets. La plupart de ces gens ont perdu, sauf un. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi un gouvernement, qui devrait normalement vouloir le bien de ses citoyens, fait en sorte que le plus possible de gens perdent tout en leur faisant espérer de gagner. C'est immoral. C'est même une sorte de vol.

Enfin, le jeu a toujours des répercussions sur d'autres secteurs. Mon ami de Scarborough a dit que les pistes de courses du New Jersey étaient en très mauvaise posture et risquaient d'être fermées. Je me suis demandé pourquoi les pistes de courses du New Jersey étaient dans une situation aussi précaire? Serait-ce parce qu'on a ouvert des maisons de jeu à Atlantic City qui offrent aux gens d'infinies possibilités de jouer et drainent ainsi tous les paris destinés aux champs de courses du New Jersey? Monsieur le Président, vous savez aussi bien que moi que les gens ne se rendent pas à Atlantic City avec une seule idée en tête, celle de faire un investissement sûr et régulier. Invariablement, lorsque le jeu devient une industrie—et j'insiste là-dessus—la pègre s'en mêle tôt ou tard et il faut que la police exerce une surveillance.

Si les courses de lévriers dont nous parlons aujourd'hui constituent un passe-temps aussi inoffensif et innocent, auquel les gens peuvent occasionnellement passer une soirée, c'est déjà quelque chose. Mais si cela devient un prétexte pour jouer à l'argent, une activité à laquelle peut s'intéresser la pègre, cela constitue un autre champ d'activité criminelle dans notre pays.

Le projet de loi dont nous sommes saisis paraît bien inoffensif, mais nous ne connaissons vraiment pas l'effet multiplicateur du danger qu'il peut présenter pour notre pays et ses citoyens. Une fois que les gens deviennent contaminés par le jeu, nous ne savons vraiment pas où cela peut s'arrêter.

Comme je l'ai dit dès le début, je me réjouis de voir que le projet de loi ne suscite pas une grande vague d'enthousiasme. Les députés sont de toute évidence déterminés à ne pas le laisser adopter. Je suppose que le député de Chambly estime avoir accompli son devoir envers quiconque lui a demandé de présenter ce projet de loi car il a déjà quitté la Chambre en sachant qu'il ne passera pas la rampe. Le fait même que nous discutions de ce genre de projet de loi montre bien que nous cherchons des solutions faciles à nos problèmes économiques. Au lieu d'être innovateurs et laborieux, nous voulons des solutions superficielles, nouvelles et immédiates à nos problèmes financiers. Cela ne donne pas de résultats. Même en gagnant on finit par y perdre. Quand on considère l'histoire de ceux qui ont gagné des gros lots, on constate qu'ils finissent par y perdre même après avoir gagné, et je me réjouis donc de ce que ce projet de loi ne sera pas adopté.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je vais semble-t-il aller à contre-courant cet après-midi car j'appuie le projet de loi. Je le trouve excellent. Je félicite le député de Chambly (M. Dupont) de l'avoir présenté à la Chambre.

Je suis particulièrement déçu de l'attitude qu'ont affichée certains membres de la fraternité du hippisme ici cet après-midi. Il me semble qu'ils tentent de protéger des privilèges à eux. Ils ne veulent pas de concurrence. J'aimerais bien qu'on puisse intenter contre eux des poursuites en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, car c'est précisément le genre d'activités auquelles ils se livrent. Ils n'arrêtent pas de vanter les mérites des courses de chevaux qui apportent selon eux une grande contribution au bien-être du pays et créent de nombreux emplois. Ils ne veulent cependant pas que personne d'autre se lance dans une entreprise analogue ou donner aux gens qui ne peuvent peut-être pas fréquenter l'hippodrome la possibilité de s'adonner à quelque passe-temps du même genre.

Après avoir fréquenté les courses de chiens en Europe et aux États-Unis, je suis d'avis que les courses de chiens ne détournent pas nécessairement des courses de chevaux. J'estime que leurs arguments ne sont pas valables sur ce point. Il me semble que dans des États comme l'Arizona, les courses de chiens et les courses de chevaux existent côte à côte. Elles ne sont pas une menace l'une pour l'autre. En fait, si ce devait être le moindrement le cas, c'est que les gens commencent très souvent par s'adonner au sport de la course de lévriers pour passer ensuite à la course de chevaux. Je n'accepte absolument par l'argumentation du monde du hippisme.

J'aimerais passer maintenant à l'argument moral qu'a très habilement défendu le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen). Je ne veux pas cet après-midi débattre de la moralité du jeu. Je ferai cependant remarquer que si le jeu aux courses de lévriers est immoral, il l'est tout autant dans le cas des courses de chevaux. Si nous acceptons cet argument—ce qui n'est pas mon cas—et si nous croyons que le jeu aux courses d'animaux est immoral, il ne reste donc plus qu'à interdire les courses de chevaux.

Je ne voudrais pas que cela arrive; nous ne pouvons pas nous servir de l'argument moral pour interdire les courses de lévriers alors qu'il y a des courses de chevaux d'un bout à l'autre du Canada. Ce dernier sport convient mieux aux riches. Chacun sait qu'il plaît à la monarchie et quiconque veut s'y adonner doit posséder des moyens de roi. Il faut beaucoup d'argent pour être propriétaire de chevaux de course. Toutefois, sans être riche à craquer, quelqu'un qui aime ce genre d'activité pourrait s'adonner beaucoup plus facilement et à meilleur compte aux courses de lévriers si la loi le permettait. Je connais un grand nombre de propriétaires de lévriers. Souvent il s'agit d'un animal domestique. Ces chiens ne coûtent pas cher du tout à entretenir. Il suffit de quelques dollars par semaine. Et ceux qui veulent les entraîner eux-mêmes y prennent beaucoup de plaisir.

• (1750)

En ce qui concerne l'exploitation d'une piste de courses, s'il s'agit d'un hippodrome il faut un investissement de centaines de milliers, voire de quelques millions de dollars. On ne peut établir ces installations que dans des grands centres urbains. Par contre, on aménage une piste de courses de lévrier pour quelques milliers de dollars et dans des localités où il serait impensable d'exploiter un hippodrome. Dans les Territoires du Nord-Ouest, par exemple, personne ne songerait à aménager un hippodrome. Mais certaines villes pourraient exploiter une piste pour lévriers pendant une bonne partie de l'année. Les frais pourraient en être assez réduits et l'entreprise serait fort rentable.

Les irréductibles des courses de chevaux mènent une opposition déplaisante. Ils veulent se réserver ce qu'il y a de bon et priver les moins riches d'un plaisir semblable.

Le dernier argument que je vais employer cet après-midi à propos de ce sport excitant c'est de dire combien il est amusant. Les spectateurs et les propriétaires de ces animaux ne sont pas les seuls à s'amuser. Le plaisir appartient par-dessus tout aux lévriers eux-mêmes qui courent sur la piste après le lièvre.

[*Français*]

M. André Bachand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi ajouter quelques mots à tout ce qui a été dit à la Chambre concernant ce projet de loi, en mentionnant que le secteur canadien des courses de chevaux est trop gros et trop important et qu'actuellement il est économiquement trop vulnérable pour que la Chambre approuve le pari mutuel pour les courses de chiens.

Qu'on me permette de situer la question dans son contexte. Les courses de chevaux représentent le sport qui attire le plus de spectateurs au Canada depuis plus d'un quart de siècle. En 1983, on estime que 13 millions de personnes sont allées voir les courses et que plusieurs autres millions de personnes ont assisté aux expositions de chevaux, rodéos et autres événements équestres. La Foire royale d'hiver de Toronto est la plus grande exposition agricole intérieure du monde. L'exposition de chevaux qui en fait partie attire plus de concurrents que le National Horse Show de New York et un plus grand nombre de prix y est attribué.

Les expositions de chevaux font encore partie intégrante de toute foire, qu'il s'agisse de petites foires communautaires ou des plus grandes expositions, et bon nombre de jeunes ruraux manipulent des bestiaux pour la première fois en exposant un poney ou un cheval. D'ailleurs les clubs de chevaux et de poneys 4-H connaissent une popularité croissante. Beaucoup de gens, aujourd'hui, semblent croire que seuls les riches peuvent être propriétaires de chevaux. Ce n'est pourtant pas la situation. Les paysans aussi bien que les aristocrates se sont toujours intéressés aux chevaux. Dans le passé, les agriculteurs avaient toujours un cheval de trait ou un cheval de plaisance à la ferme, et bon nombre d'entre eux en ont encore un.

Les courses s'organisaient souvent à l'impromptu à l'occasion de petites foires. Les gens de la place faisaient courir les chevaux qu'ils utilisaient tous les jours. De nos jours, bon nombre de citadins sont propriétaires de chevaux. Même s'ils les utilisent comme sujet d'exposition ou comme animaux de compagnie, plutôt que comme animaux de trait, ils confient leurs chevaux à des agriculteurs qui en prennent soin à la ferme, si bien que les chevaux des citadins font partie intégrante de la vie agricole canadienne.

On compte plus de 750,000 chevaux au Canada aujourd'hui. Ce secteur constitue une industrie importante. On estime en effet que les Canadiens ont plus de 2.5 milliards de dollars d'investis dans les chevaux, 2.5 milliards de dollars d'investis dans les terres, le bâtiment et le matériel servant à leur entretien.

Les Canadiens consacrent en outre environ deux milliards de dollars par année à l'alimentation, au transport et aux autres services reliés au secteur du cheval. Comme on l'a mentionné, à lui seul le secteur des courses de chevaux fournit environ 40,000 emplois. Et cela entraîne des paris d'environ 1.6 milliard de dollars chaque année au Canada.

Le secteur connaît actuellement de grandes difficultés financières. Selon les plus récentes statistiques, la moyenne des paris quotidiens diminue dans de nombreux hippodromes. Jusqu'à ce jour, cette année, en comparaison avec la période correspondante de 1983, les paris engagés ont diminué de 17 p. 100 à Barrie, de 3 p. 100 à Dundas, de 8 p. 100 à London, de 8 p. 100 à Windsor, de 3 p. 100 à Winnipeg et de 20 p. 100 à Orangeville, enfin de 5 p. 100 à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et de 3 p. 100 à Montréal, à l'hippodrome Blue Bonnet.

Si on ajoute à ces pourcentages le taux d'inflation, on peut comprendre pourquoi ces hippodromes sont vraiment dans le pétrin.

J'ai mentionné l'hippodrome de Blue Bonnet, car il y a quelques années Montréal avait un autre grand hippodrome: le Parc Richelieu; lequel est maintenant disparu. L'année dernière, Blue Bonnet a enregistré un recul des paris de 4 p. 100, après une diminution de 14 p. 100 en 1982. Dans ces conditions, pendant combien de temps cet hippodrome peut-il encore fonctionner?

Le problème fondamental, c'est que le secteur est saturé. En permettant aujourd'hui la pratique du pari mutuel dans les courses de chiens, on signerait l'arrêt de mort d'un bon nombre d'hippodromes locaux et par le fait même on éliminerait le gagne-pain de tout un réseau de personnes qui ont jusqu'à maintenant vécu des courses de chevaux.

On peut pourtant empêcher cela simplement en rejetant ce projet de loi, ou du moins en le reportant jusqu'à ce que la situation économique s'améliore.

Nous nous sommes concentrés jusqu'à maintenant sur les aspects économiques du projet de loi, mais il y a d'autres aspects à prendre en considération. A titre d'exemple, il faut se rappeler qu'en Floride, la plupart des lévriers sont entraînés à l'aide de lapins vivants. On laisse les chiens courir après les lapins dans les champs, ou bien on attache les lapins et on s'en sert comme appât pour faire courir les chiens. Les sociétés pour la protection des animaux des États-Unis et du Canada ont déjà protesté contre cette pratique. Je tiens toutefois à souligner que dans les courses comme telles on se sert de lapins mécaniques.

Bien qu'on traite relativement bien les chiens de course, bien des gens n'aiment pas l'idée des courses de chiens. C'est que les courses de chiens, en effet, ne font pas partie de notre culture. En Floride, oui; mais pas ici. Et beaucoup d'autres d'entre nous n'aiment pas l'idée de voir des chiens courir après un lapin mécanique sur une piste de course. Pour nous, les chiens ont une autre vocation. J'ai d'ailleurs peur que si nous laissons le secteur des courses de chiens se répandre au Canada, c'est notre perception même du chien, à nous et à nos enfants, qui sera bouleversée.

Il y a des pays où les combats de taureaux constituent un sport en vogue et respectable. Il y a aussi des endroits où les combats de coqs sont courants. Pour bien des gens un voyage en Floride ne serait pas complet sans une visite dans un cynodrome.

Comme je l'ai déjà mentionné, c'est une pratique étrangère à la culture canadienne; ce sport ne connaît pas une grande popularité ici. Bien sûr, les attitudes du public peuvent changer. Peut-être que dans l'avenir l'atmosphère se prêtera mieux à l'introduction des paris sur les courses de chiens. Cependant, à l'heure actuelle, particulièrement lorsque le secteur des courses de chevaux est en position financière assez précaire, j'implore la Chambre de rejeter le projet de loi qu'elle étudie actuellement.

[*Traduction*]

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, le débat de cet après-midi a porté presque exclusivement sur les courses. Le bill s'applique à bien d'autres choses, nommément aux courses de chevaux et de lévriers, au combat, jeu ou sport. Nous invitons tous les propriétaires de chiens à organiser des combats de chiens. On peut gagner beaucoup d'argent en pariant sur les combats de chiens, mais où cela nous mènera-t-il?

Quand j'étais petit, j'avais un chien nommé Jumbo. Il était la terreur de toute la vallée de Drumheller. Il y avait un mineur des charbonnages qui m'empruntait Jumbo chaque fois qu'il avait besoin d'argent. Jumbo pouvait battre tous les

chiens auxquels on l'opposait. Ce type gagnait ainsi beaucoup d'argent. Cependant, quand ce pauvre Jumbo revenait à la maison, ce sont mes frères et moi qui devions soigner les lacérations ensanglantées qu'il avait aux oreilles et la gueule et aux pattes.

• (1800)

Je suis absolument contre les combats de chiens. Je ne crois pas que ce soit une bonne chose. Étant donné que ce bill permettrait les combats de chiens, je pense qu'il faut le rejeter carrément.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES MESURES D'URGENCE A) LE POUVOIR MINISTÉRIEL D'ÉTABLIR DES CAMPS D'INTERNEMENT POUR LES CIVILS B) LA POSITION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, il y a environ une semaine, j'ai posé une question à la Chambre au ministre de la Justice (M. MacGuigan) au sujet du décret du conseil publié dans la *Gazette* et qui traite de la planification des mesures d'urgence. Ce décret porte le numéro 1981-1305 et a été promulgué en juin 1981. Il autorise le solliciteur général à établir des camps d'internement réservés aux civils et à vider systématiquement les pénitenciers fédéraux pour y interner des civils.

Le président du Conseil privé (M. Pinard) a répondu à ma question à la place du ministre de la Justice, ce qui m'a offusqué, car je posais la question au ministre de la Justice à titre de gardien de nos droits civils. Quoi qu'il en soit, le président du Conseil privé a alors déclaré: «Il—c'est-à-dire moi-même—se rendra facilement compte qu'il ne peut en venir à cette conclusion». La conclusion en question, c'est que le décret du conseil en cause permet de libérer des gens reconnus coupables d'une infraction criminelle pour incarcérer des personnes qui n'ont pas été condamnées. C'est une conclusion très simple.

Le président du Conseil privé insinuait que j'avais mal interprété le décret en question. Aux fins du compte rendu, je voudrais lire textuellement le décret en question, tel qu'il figure dans la *Gazette du Canada* du 10 juin 1981. Ce décret dit ceci: Colonne 1, le solliciteur général et ses pouvoirs; Colonne 2, pouvoirs, responsabilités et fonctions; numéro 6, établir, administrer et diriger des camps d'internement réservés aux civils; numéro 7, faciliter la réduction sélective et le transfèrement de la population carcérale pour permettre l'établissement de camps d'internement pour les civils. Cela ne laisse aucune équivoque, monsieur le Président. Je n'ai pas altéré le texte de la citation. C'est exactement ainsi que le décret est libellé dans la Gazette du Canada.

Je m'adresse encore une fois au ministre de la Justice, le protecteur de nos droits civils, dont je voudrais obtenir l'assurance qu'il nous fera part de son avis sur ce décret du conseil. Il a eu le culot de me dire: «Les fonctionnaires du ministère de la Justice sont chargés d'examiner chaque mesure législative ou règlement proposés par le gouvernement pour vérifier précisément s'ils respectent des critères de ce genre.»

Monsieur le Président, je tiens à faire remarquer tout d'abord que ce décret ne figure pas parmi les textes réglementaires, mais bien parmi les documents autres que les Règlements. Les légistes de la Couronne, les bibliothécaires du Parlement, ou toute autre autorité en la matière vous diront que tout décret du conseil considéré comme faisant partie des documents autres que les Règlements doit être considéré comme prérogative de la Couronne. Quand la prérogative de la Couronne est établie par décret du conseil, le premier ministre (M. Trudeau) est autorisé à agir comme bon lui semble en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par ce même décret. Cela revient à accorder au premier ministre des pouvoirs dictatoriaux aux fins de ce décret du conseil. Et je n'ai même pas parlé des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de ce même décret.

Je vois que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Evans) est des nôtres. Je voudrais savoir ce qu'entend le ministre de la Justice lorsqu'il soutient que les dispositions réglementaires prévoient des limites. Le fait est que ce décret du conseil ne constitue pas une disposition réglementaire et à ce titre il ne prévoit donc pas de limites.

En deuxième lieu, le ministre de la Justice a déclaré que ses collaborateurs ont examiné le décret du conseil. Ils l'ont sans doute examiné, mais ils n'y ont assurément rien changé. Si je me trompe, je voudrais que le secrétaire parlementaire nous dise que ce décret du conseil tel qu'il est inscrit dans la Gazette de 1981, étant donné qu'il est très facile de commettre une erreur, a été examiné par les fonctionnaires et modifié de façon à protéger nos droits civils. Si le secrétaire parlementaire peut me l'assurer, je promets de ne plus soulever la question. Je suis cependant persuadé qu'il n'en fera rien, car j'ai la très nette impression que le décret n'a pas été modifié.

Je suis convaincu que le député d'Ottawa-Centre sait très bien le sentiment que l'on peut avoir lorsqu'on craint de perdre ses droits civils. Je voudrais que le secrétaire parlementaire se lève et nous dise que ce décret du conseil n'a pas du tout la signification qu'on lui donne dans ce que je viens de lire. Si ce n'est pas ce qu'il veut dire, je voudrais en connaître le sens.

• (1805)

Je voudrais qu'on me garantisse que si ce décret du conseil doit être un jour mis en vigueur, les citoyens canadiens seront protégés, parce qu'il y a plus de 400 Québecois qui se rappellent avoir été arrêtés en octobre 1970. Sans qu'un mandat n'ait été émis ou sans avoir été accusés de quoi que ce soit, ils ont été arrêtés et détenus. Nous nous rappellons donc quelque chose qui s'est produit récemment à cause de pouvoirs de ce genre et je veux être certain que les citoyens canadiens seront à l'abri des décisions d'un gouvernement trop puissant et trop zélé.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député nous a déjà entendus dire à plusieurs reprises et il doit maintenant savoir parfaitement que le décret de planification des mesures d'urgence n'autorise aucun ministre à faire quoi que ce soit sauf à élaborer des plans. Il continue pourtant à essayer de fausser la vérité en posant des questions et en faisant des déclarations qui s'appuient sur des postulats tout à fait absurdes. On a déjà dit clairement à la Chambre et ailleurs, et je le répète

encore aujourd'hui, qu'il faudra adopter une loi séparée et distincte avant de pouvoir mettre en vigueur le moindre des projets conçus en vertu du décret de planification.

J'ajoute que toute planification relative à des camps d'internement pour des civils s'appuie sur l'hypothèse que de tels camps ne seraient nécessaires qu'en temps de guerre et que personne n'a jamais sérieusement contesté cette nécessité, même la Commission d'enquête McDonald, qui avait dit ceci:

. . . dans le cas de toute urgence du genre visé par la loi sur les mesures de guerre, certaines personnes qui pourraient être dangereuses devront être détenues.

C'est ce que la Commission McDonald avait déclaré, monsieur le Président.

Le député sait aussi que des mécanismes pour empêcher qu'il y ait abus des pouvoirs d'urgence, même en temps de guerre, sont prévus dans la Charte des droits et des libertés, qui, soit dit en passant, n'existait pas au moment de la crise au Québec. La Charte des droits prévoit des injonctions ou des indemnisations dans le cas de restrictions des droits de la personne que les tribunaux jugent déraisonnables et non justifiables dans une société démocratique et libre.

Enfin, si le député tient à contester l'opportunité de relâcher des criminels pour loger des détenus, il doit savoir qu'il n'existe pas maintenant de camps d'internement et que le gouvernement n'est pas non plus en train d'en construire, sinon les mesures dont il conteste l'opportunité ne seraient pas nécessaires. Il faudrait qu'il sache ce qu'il veut. Veut-il que nous contruisions dès maintenant des camps d'internement pour qu'ils soient prêts quand nous en aurons besoin? Veut-il que nous projetions d'utiliser les prisons comme le prévoit le décret de planification? Ou bien veut-il que nous permettions à des gens qui pourraient être des ennemis de l'État de se promener à leur guise parmi nous en temps de guerre ou de conflit armé?

Je répète, monsieur le Président, qu'à l'époque de la crise du FLQ, en 1970, la Charte des droits et des libertés n'existait pas. C'est le gouvernement actuel qui a préconisé et fait adopter ce changement important à notre loi constitutionnelle. Par conséquent, le gouvernement n'est pas à la veille d'établir des camps d'internement secrets pour y détenir des Canadiens sauf dans des conditions extrêmes comme en temps de guerre et je pense que le député doit certainement le savoir à l'heure qu'il est.

● (1810)

L'IMMIGRATION A) LE DROIT D'ENTRÉE EXIGÉ DES IMMIGRANTS CHINOIS B) ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE VERSER UNE INDEMNITÉ

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, en ce Nouvel An chinois, je voudrais plaider la cause de deux de mes électrices âgées qui ont versé un droit d'entrée pour venir au Canada. Je demande au gouvernement canadien de faire un geste symbolique, de réparer ses erreurs passées et d'indemniser les immigrants chinois qui étaient forcés de payer un droit d'entrée simplement parce qu'ils étaient Chinois. Nous ne pouvons pas modifier les lois de jadis, mais nous pouvons reconnaître notre culpabilité et présenter nos excuses.

Le 24 février, je demandais au premier ministre suppléant et au ministre de la Justice (M. MacGuigan) de songer à présenter les excuses du gouvernement aux immigrants chinois forcés de payer un droit d'entrée injuste entre 1885 et 1923. J'ai demandé également si le gouvernement indemniserait les survivants de ceux qui ont payé le droit d'entrée. Le ministre de la Justice a reconnu que nous ne pouvons pas modifier ces faits historiques, mais il a promis d'examiner l'affaire. J'ai présenté cette demande pour des raisons morales et non juridiques.

La loi de l'immigration chinoise était raciste puisqu'elle faisait de la discrimination envers les gens d'origine chinoise. Elle ne s'appliquait à aucun autre groupe d'immigrants. Elle a été suivie en 1923 par une nouvelle loi, portant le même titre, qui a empêché toute immigration chinoise jusqu'en 1947. De telles dispositions étaient contraires à l'esprit de notre nouvelle Charte des droits.

La politique d'immigration n'était qu'une des injustices dont ont souffert les premiers pionniers. Ils étaient exploités, mal payés et limités quant à l'endroit où ils pouvaient vivre et travailler. Ils vivaient en solitaires, séparés de leur famille. Ce n'est qu'en 1947 qu'ils ont reçu le droit de vote. Le PSD, plus tard le PSD, était le seul parti à protester contre ces injustices et à militer en faveur du droit de vote des immigrants asiatiques. En Colombie-Britannique, le parti libéral était d'avis contraire.

Depuis que j'en ai parlé à la Chambre, on s'est beaucoup intéressé à ce sujet au Canada. J'ai reçu des copies de plus de 600 reçus de taxe personnelle et entendu de nombreuses histoires qui doivent figurer dans les Archives canadiennes. Les organisations chinoises s'associent pour demander qu'on présente des excuses officielles aux immigrants d'origine chinoise et qu'on leur témoigne une certaine forme de reconnaissance, fût-elle symbolique ou financière.

Je voudrais faire figurer au compte rendu un extrait d'une lettre que le président du Chinese Canadian National Council a adressée au ministre de la Justice. Il déclarait:

Nous avons appris avec grand plaisir que vous avez annoncé à la Chambre des communes, le 23 février 1984, que le gouvernement envisageait de présenter des excuses aux Canadiens d'origine chinoise et de dédommager ceux qui ont dû payer une taxe personnelle, entre 1885 et 1923, pour immigrer au Canada.

C'est une période sombre de l'histoire canadienne, dont l'injustice et l'horreur restent vivantes dans la mémoire de nombreux Canadiens d'origine chinoise, notamment nos aînés qui ont souffert personnellement de ces pénibles mesures.

C'est pourquoi, votre déclaration à la Chambre des communes, l'autre jour, mérite d'être relevée. A notre avis, cette initiative courageuse et perspicace, suggérée par le député de Vancouver-Est, que vous envisagez, place non seulement une époque noire de notre histoire nationale dans sa perspective correcte, mais témoigne de l'esprit d'égalité devant la loi qui figure dans la Charte des droits et libertés.

A côté d'autres mesures qu'il serait possible de prendre, le versement de dommages et intérêts et la présentation d'excuses dissiperont une fois pour toutes l'approbre infligée aux Canadiens d'origine chinoise par les dures mesures du passé. Elles donneront un nouvel orgueil à ces Canadiens d'origine asiatique et leur prouveront qu'ils sont maintenant des membres égaux et à part entière de notre grande nation.

Une fois de plus, j'invite le gouvernement, monsieur le Président, à présenter des excuses et offrir à ces Canadiens d'origine chinoise des dommages et intérêts ainsi qu'un témoignage de reconnaissance. Nous devons faire en sorte que ce genre de discrimination ne se reproduise plus jamais.

M. Al MacBain (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député a soulevé la question du droit d'entrée qui a été imposé aux immigrants chinois en vertu des lois fédérales entre les années 1885 et 1923. Une lecture même superficielle de l'histoire juridique canadienne fait voir la discrimination dont

les immigrants chinois et les Canadiens d'origine chinoise ont été les victimes.

• (1815)

Les Chinois, comme tant d'autres qui ont immigré à cette époque-là, sont venus en Colombie-Britannique vers 1858 pour chercher de l'or. Ce n'est qu'une vingtaine d'années plus tard que des contingents beaucoup plus nombreux sont venus répondre à la demande de main-d'œuvre pour la construction des chemins de fer canadiens. La présence des Chinois, nettement bienfaisante pour les économies de la Colombie-Britannique et du Canada en général, a provoqué l'hostilité et la crainte dans la population, et des lois discriminatoires ont été adoptées tant par la Colombie-Britannique que par le Canada. Bien qu'une bonne partie de ces lois provinciales aient été rejetées par les tribunaux ou annulées par le gouverneur en conseil, en vertu de la loi constitutionnelle, beaucoup sont restées en vigueur. Elles refusaient aux Canadiens d'origine chinoise le droit de vote, l'éligibilité à des postes publics, la fonction de juré et l'admissibilité à certaines professions.

L'attitude adoptée dans les lois fédérales était également hostile. En vertu d'une loi de 1885, les Canadiens d'origine chinoise n'avaient pas le droit de voter. Dans la même année, est entrée en vigueur l'odieux acte de l'immigration chinoise qui imposait un droit d'entrée de $50 aux Chinois immigrant au Canada. Des modifications ont plus tard porté ce droit à $100 en 1901 et à $500 en 1904. Même si ce droit fut aboli en 1923, une nouvelle loi de l'immigration chinoise a limité les catégories d'immigrants chinois à un point tel que rares sont ceux qui ont pu entrer au Canada le temps que cette mesure a fait partie des statuts. Ce n'est qu'en 1947 que cette loi a finalement été abolie.

Ces quelques observations, toutes brèves et incomplètes qu'elles soient, n'en dépeignent pas moins une partie de notre histoire qui n'est pas particulièrement honorable. Nous avons tous pris davantage conscience ces dernières années que les autochtones et les Canadiens d'origine japonaise ont aussi souffert à cause de mesures législatives et administratives injustes.

J'ai donc le plaisir, monsieur le Président, d'annoncer au député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) que les questions qu'elle a soulevées seront examinées comme elle le demande.

LE CANADIEN PACIFIQUE—LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS À CRANBROOK (C.-B.)

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur le Président, le 24 février dernier, j'ai adressé une question au président du Conseil du Trésor (M. Gray) au sujet des modifications des conditions de travail des employés de Cranbrook en Colombie-Britannique dans le cadre du programme des 6 et 5 p. 100. La société CP Rail a été visée par le programme de restrictions salariales du secteur public qui lui a permis d'épargner des centaines de millions de dollars en réduisant les augmentations salariales prévues par les conventions en vigueur, de manière à ce qu'elles ne dépassent pas les limites de 6 et 5 p. 100 pour la première et seconde année respectivement.

Le président du Conseil du Trésor a affirmé alors qu'il serait heureux d'étudier la question et que, s'il s'avérait que la loi adoptée par le Parlement avait été violée, il s'assurerait que les mesures voulues soient prises. En fait, la société CP Rail demande une modification matérielle des conditions de travail. J'ai en main une lettre envoyée au président des travailleurs qui se lit comme suit:

> Nous nous élevons contre la décision qu'a prise CP Rail de réduire notre pouvoir d'achat, d'annuler une entente qui régit actuellement nos conditions de travail et d'en modifier une autre pendant que sera mis en vigueur le programme d'austérité prévu par le projet de loi C-124. C'est la Société qui a déclaré elle-même qu'il ne pouvait y avoir de négociations pour changer le règlement cette année, car ce serait aller à l'encontre du projet de loi C-124 qui lui interdit de dépenser plus à ce titre.

La société CP Rail ne peut gagner sur les deux tableaux, monsieur le Président. Le fait est qu'elle va réduire le traitement de ces employés. Qui dirige le pays? Est-ce la société CP Rail ou le gouvernement fédéral?

Le vendredi 9 mars, un arbitre a entendu la cause et il va prendre une décision définitive et exécutoire à ce sujet. J'exhorte le président du Conseil du Trésor à nous présenter son rapport. L'arbitre a un très grand rôle à jouer dans cette affaire et c'est à lui à décider si la société CP Rail a réellement violé la loi.

• (1820)

Le comité d'éminents experts a été guidé par le directeur général de la société CP Rail. Un participant aux travaux du comité, il a non seulement pu faire épargner des millions de dollars à sa société, mais il s'est également fait nommer au Sénat. Voilà maintenant M. John Turner qui refait surface et il se pourrait bien qu'il devienne le nouveau chef du parti libéral et peut-être même le prochain premier ministre. C'est un autre ancien directeur de la société CP Rail.

Quand le gouvernement commencera-t-il à gouverner et dira-t-il à cette société qu'elle a des responsabilités envers ses travailleurs et envers le pays? Il est tout a fait répréhensible qu'elle modifie matériellement les conditions de travail des cheminots à Cranbrook, en Colombie-Britannique, au moment même où d'autres travailleurs ne se voient pas imposer ce fardeau additionnel. J'exhorte le président du Conseil du Trésor à agir et à laisser cette affaire en suspens jusqu'à ce qu'il puisse nous présenter un rapport.

Selon moi, il est répréhensible qu'un député qui a choisi de se rendre à Montréal pour assister à titre d'observateur à cette réunion s'en voit interdire l'accès par la société CP Rail. Est-ce parce qu'elle sait qu'elle a quelque chose à se reprocher dans cette affaire qu'elle empêche un député de faire office d'observateur lors d'une audience à laquelle participent des travailleurs de sa circonscription visés par le programme d'austérité, et qui risque d'avoir de graves répercussions sur les conditions de travail à cet endroit?

Avant de m'y rendre, j'ai obtenu une interprétation juridique. Permettez-moi de vous la citer parce qu'elle en vaut la peine:

> La décision de la Cour suprême de l'Ontario dans la cause *Toronto Star Limited* et *Toronto Newspaper Guild* ((1976) 73 D.L.R. (3^e^) 370, ci-jointe) conformément à la loi sur les relations ouvrières de l'Ontario (S.R.O. 1970, c. 232), pose que si les parties sont tenues par la loi de se soumettre à l'arbitrage, il ne s'agit pas simplement d'une démarche privée. Il y va également de l'intérêt du public. Par conséquent, il appartient à l'arbitre de décider si les audiences seront publiques. Bien que le cadre juridique soit différent dans un cas d'arbitrage pour les chemins de fer, la cause du *Toronto Star* permet de soutenir qu'il incombe à l'arbitre de décider si l'audience sera publique et il doit y avoir de bonnes raisons pour décréter le huis clos. Le tribunal note que la requête d'une partie doit être étayée par une argumentation.

A mon avis, c'est un abus flagrant du Code canadien du travail. Un abus flagrant de la part de CP Rail aux dépens de

ses employés. J'exhorte le président du Conseil du Trésor à intervenir immédiatement et à imposer une décision ou à aviser la société qu'elle doit attendre que les règles de 5 et 6 p. 100 ne soient plus applicables.

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) a posé une question le 24 février 1984 relativement au fait que CP Rail a invoqué un changement matériel des conditions de travail à Cranbrook en Colombie-Britannique pour réduire les salaires de ses employés. Je suis heureux d'informer la Chambre que les fonctionnaires du secrétariat du Conseil du Trésor ont communiqué à ce sujet avec des représentants de CP Rail.

Le député a eu raison de rappeler que la compagnie était assujettie au programme d'austérité et que le régime de rémunération de ses employés ne peut être modifié à l'exception d'une augmentation de 6 p. 100 la première année et de 5 p. 100 la seconde.

On a dit que, pour des raisons techniques, on a dû modifier les méthodes de transport du charbon à l'intérieur de la Colombie-Britannique. A la suite de ce changement, une trentaine d'employés ayant été déclarés personnel excédentaire, ils pourront exercer leurs droits d'ancienneté et autres conformément aux dispositions de la convention collective.

Deux groupes d'employés sont touchés par les changements, les cheminots et les mécaniciens de locomotive. Les changements à Sparwood touchent les employés vivant à Cranbrook, mais il convient de noter que ces changements sont conformes aux dispositions des conventions collectives en question.

Aux termes des dispositions des conventions collectives de ces groupes—l'article 47 de la convention des Travailleurs unis des transports s'applique aux cheminots travaillant dans les régions des Prairies et du Pacifique et l'article 30 de la convention de la Fraternité des mécaniciens de locomotives intitulé «Changements matériels dans les conditions de travail» l'employeur est tenu de donner un préavis des changements du mode d'exploitation qu'il souhaite apporter conformément aux dispositions. L'article dispose que la compagnie ne peut effectuer aucun changement d'importance dans les conditions de travail sans donner le préavis le plus long possible au président général en cause ainsi qu'une description complète des changements avec tous les détails voulus sur les répercussions pour les employés.

En outre, on me dit que CP Rail ne peut effectuer aucun changement d'importance tant que la compagnie et les agents négociateurs n'en sont pas venus à une entente ou qu'une décision n'a pas été rendue par un conseil d'arbitrage.

Pour éviter que ces changements nuisent indûment aux employés en cause, les parties en question se sont rencontrées six fois depuis octobre de l'année dernière et elles se sont entendues sur tous les points sauf quatre en matière de conditions de travail. J'ajoute en passant qu'elles ont accepté de soumettre à l'arbitrage les questions en suspens. Un conseil d'arbitrage a entendu les instances présentées à ce sujet vendredi dernier, c'est-à-dire le 9 mars, et il doit rendre sa décision très bientôt. Les quatres points en question n'ont absolument rien à voir avec le taux de rémunération.

D'après les renseignements que le secrétariat du Conseil du Trésor a obtenus des représentants du CP, on a procédé à ces changements d'une façon tout à fait conforme aux dispositions des conventions collectives et les modifications opérationnelles ne semblent pas contrevenir à la loi sur les restrictions salariales du secteur public.

Étant donné que le député a également écrit au président du Conseil du Trésor (M. Gray) à ce propos, il devrait recevoir très bientôt une réponse plus complète dès que le président du Conseil du Trésor (M. Gray) aura obtenu d'autres informations.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Herbert): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain.

(A 18 h 26, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 mars 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ENTENTE CONCLUE AVEC DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, c'est avec une vive inquiétude que j'ai appris, de même que des milliers de gens d'affaires canadiens, que la Société canadienne des postes était sur le point de conclure une entente avec Distribution aux consommateurs afin de devenir un agent actif de cette entreprise. Il s'agit là, bien sûr d'une concurrence sans précédent, injustifiée et injuste pour le secteur privé qui a déjà assez de peine à se tenir à flot en ces temps difficiles.

Si on permet à ce projet de se réaliser, la Société canadienne des postes donnera à Distribution aux consommateurs dans la plupart des localités du Canada un avantage injuste sur ses concurrents et un accès injustifié à tous les marchés de vente au détail, sans que cette entreprise investisse tant soit peu dans la collectivité, la fasse profiter de ses impôts et lui procure des emplois. Comme la Société canadienne des postes à déjà fort à faire pour améliorer le service postal, elle devrait s'en remettre du soin de distribuer les biens de consommations à ceux qui peuvent mieux le faire, le secteur privé. Monsieur le Président, j'exige donc du gouvernement qu'il prenne immédiatement les mesures nécessaires pour que la Société canadienne des postes annule cette entente avec Distribution aux consommateurs et tout autre projet farfelu de ce genre qu'elle pourrait envisager à l'avenir.

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES

HOMMAGE À GAÉTAN BOUCHER

M. Raymond Savard (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, au nom de tous les Canadiens, et spécialement au nom des Québécois, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour rendre hommage à notre compatriote Gaétan Boucher. En trois tentatives, aux Jeux olympiques d'hiver, Gaétan a su gagner trois médailles, dont une médaille de bronze pour les 500 mètres et deux médailles d'or. Les aptitudes athlétiques de Gaétan Boucher n'ont jamais été mises en doute depuis qu'il est en mesure de concourir avec des athlètes de sa trempe.

Monsieur le Président, je voudrais également profiter de cette occasion pour saluer les efforts de Sport Canada qui, on le sait, depuis plusieurs années vient en aide aux jeunes athlètes canadiens dans tous les coins de notre grand pays.

En terminant, monsieur le Président, mentionnons que Gaétan Boucher est une source d'inspiration pour nos jeunes Canadiens qui rêvent tous un jour d'être à leur tour la fierté de leur pays. Je dis bravo Gaétan! Tu es le champion du monde.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES DÉLAIS DANS L'EXAMEN DES DEMANDES DE PENSION

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur le Président, j'apprends qu'un ancien combattant qui demande des allocations doit attendre dix mois en moyenne avant que la Commission canadienne des pensions ne se prononce. C'est inacceptable, car un ancien combattant nécessiteux ne devrait pas être forcé de patienter si longtemps. Pis encore, le Conseil de révision des pensions a son mot à dire, de sorte que le délai moyen est de 19 mois, beaucoup plus dans certains cas. C'est donc une attente de plus d'un an et demi. On me dit que le Bureau de services juridiques des pensions n'arrive pas à se décider avant cinq mois et demi et que la Commission des allocations aux anciens combattants prend ensuite au-delà de deux mois pour trancher la question. A mon avis, il est inconcevable qu'un ancien combattant attende si longtemps avant de connaître son sort.

Monsieur le Président, je suis d'avis également que nos anciens combattants âgés ont droit à plus de compassion et qu'on devrait tenir compte de leur état de santé précaire qui est attribuable le plus souvent, à leur service actif dans les Forces armées.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

CANADAIR—ON EXIGE UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma déclaration concerne Canadair. Le gouvernement canadien va assumer une dette de trois milliards et demi de dollars pour le compte de cette société de la Couronne. Pareille somme suffirait à doubler les suppléments de revenu de tous les pauvres pensionnés du pays et il resterait encore un milliard de dollars. C'est une somme énorme, monsieur le Président. La société Canadair a été incroyablement mal gérée. La nouvelle société pourrait aussi perdre de l'argent, car elle a des commandes de moteurs d'avion à réaction qu'elle doit encore continuer d'acheter.

Le gouvernement libéral a donné un mauvais nom aux sociétés de la Couronne, même s'il s'en trouve au niveau tant fédéral que provincial qui ont bien réussi. Nous avons une économie mixte au Canada. Le rôle futur de la société de la Couronne constitue bel et bien un défi pour la gauche de même qu'un objet manifeste de critique pour la droite.

Article 21 du Règlement

Je préconise trois choses. D'abord, cette mauvaise gestion ne devrait pas rester impunie. Ensuite, les sociétés de la Couronne devraient pouvoir faire l'objet d'un examen public attentif. MM. Strong, Bell et Austin sont des hommes forts, mais n'ont pas vraiment de comptes à rendre à personne. Il devrait y avoir un comité parlementaire spécial sur les sociétés de la Couronne qui jouisse des mêmes pouvoirs qu'un comité du Congrès américain. Enfin, les programmes d'action des sociétés de la Couronne devraient faire partie d'une stratégie industrielle nationale. De cette façon, nous ne dépenserions pas trois milliards et demi de dollars pour fabriquer un avion à réaction pour hommes d'affaires. Je trouve cela étrange comme priorité. Cela ternit la réputation des sociétés de la Couronne canadiennes.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE L'APPUI DE TOUS LES PARTIS À LA CHAMBRE EN VUE DE LA RELANCE

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le Président, je suis très heureux d'apprendre qu'hier, enfin, le Québec décidait de mettre un peu plus d'emphase sur la Côte-Nord concernant un projet d'aluminerie à Sept-Îles. J'aimerais, monsieur le Président, souligner l'importance pour le Québec et le gouvernement fédéral de s'associer dans ce projet-là en vue d'en faire, non seulement un projet, mais une réalité très importante.

Je sais que déjà la compagnie en cause a rencontré les fonctionnaires du gouvernement canadien et que ce dernier a déjà confirmé sa participation dans le projet si la compagnie Kaiser, évidemment, en fait la demande.

Je pense donc, monsieur le Président, qu'il faut que tous les partis de la Chambre se mettent d'accord très rapidement pour faire venir une nouvelle industrie dans cette région en vue de remettre sur les rails l'économie de l'endroit, non seulement de Sept-Îles, mais de toute la région, puisqu'avec Sept-Îles, c'est tout l'arrière-pays avec Schefferville, Gagnon, Fermont, les gens de Port Cartier, ceux de la Basse-Côte qui pourraient en profiter.

* * *

• (1410)

L'EMPLOI

ON DEMANDE DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES JEUNES ÉTUDIANTS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue de Verdun, vous me permettrez sans doute de saluer notre illustre visiteur d'aujourd'hui et de le féliciter pour son excellence. Ceci rejaillit sur tous les Canadiens. C'est la deuxième fois, monsieur le Président, que je souligne cette performance extraordinaire.

Monsieur le Président, vous me permettrez de rappeler au ministre responsable des emplois aux étudiants que le gouvernement a récemment nommé un ministre d'État (Jeunesse). Mais pour donner de l'espoir à cette jeunesse faut-il encore y faire suivre des budgets conséquents étant donné le nombre de jeunes qui cet été se chercheront un travail! Pour le projet «Canada Été au Travail», monsieur le Président, et je sais que mes collègues en sont conscients, l'intérêt que manifestent les jeunes va dépasser de beaucoup les budgets qui sont proposés.

Je voudrais aujourd'hui solliciter immédiatement auprès du ministre, dans un but d'efficacité, des crédits supplémentaires pour permettre à ces jeunes étudiants de ne pas faire face à une déception lorsque viendra le temps de pouvoir travailler l'été prochain. Étant donné les circonstances, et j'entends des députés qui se plaignent . . . Je ne sais pas pourquoi, monsieur le Président. Mais au nom de cette jeunesse, je demande tout simplement au gouvernement d'être responsable et d'être charitable aussi en présentant des crédits supplémentaires pour que ces jeunes étudiants, cet été, puissent se gagner quelques sous afin de leur permettre de parfaire leurs études. Voilà, monsieur le Président, le sens de ma représentation aujourd'hui, en espérant que les oreilles de mes collègues soient ouvertes!

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE GAÉTAN BOUCHER, CHAMPION OLYMPIQUE DE PATINAGE DE VITESSE

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur le Président, je voudrais, avec tous les autres députés, j'en suis certain, me joindre au député de Verdun (M. Savard) pour rendre hommage à un grand Canadien qui nous a remplis de fierté par ses exploits aux Jeux olympiques. Je veux parler du gagnant de deux médailles d'or et d'une médaille de bronze, Gaétan Boucher, qui est ici aujourd'hui avec son père et sa famille.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES NAVIRES CONSTRUITS À L'ÉTRANGER

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, l'Association des chantiers maritimes canadiens a signalé récemment que déjà cette année, en 1984, quatre nouveaux navires de ravitaillement construits à l'étranger ont été enregistrés et seront utilisés pour nos travaux de prospection sous-marine dans l'Atlantique. Les chantiers maritimes canadiens auraient pu construire ces navires et le Canada en aurait tiré un bénéfice de l'ordre de 55 millions de dollars. Mais ils ont été construits à l'étranger parce que le financement y était moins coûteux et parce que la confusion règne dans les politiques fédérales.

Considérons les obstacles auxquels se heurte le constructeur canadien. Non seulement doit-il faire face à des concurrents étrangers, qui reçoivent des subventions directes et indirectes, mais il doit également tenir compte du fait que le gouvernement fédéral, auquel il paie des impôts, remet jusqu'à concurrence de 80 p. 100 des coûts de location ou des droits de douane à l'importateur. Un armateur qui achète ses navires au Canada n'a droit à aucune remise. Il s'ensuit qu'en 1983, le Canada a connu une importation sans précédent de navires construits à l'étranger.

Si le gouvernement veut vraiment créer des emplois et conserver une industrie rentable de construction navale au Canada, il doit agir maintenant pour encourager les constructeurs canadiens. Aucune industrie ne devrait avoir à combattre son propre gouvernement sur les marchés internationaux.

* * *

LES FORÊTS

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE DES FORÊTS DISTINCT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, le secteur nº 1 du Canada continue à s'enliser et le gouvernement libéral, comme toujours, ne paraît pas s'en soucier. Hier, le ministre de l'Environnement (M. Caccia), le pantin que le gouvernement a chargé de s'occuper des forêts, a déclaré qu'il était trop occupé pour assister au déjeuner inaugural du Canadian Forest Industries Council.

Nos ressources forestières traditionnelles sont en grande partie épuisées. On n'a pas reboisé comme on l'aurait dû vingt-cinq millions d'hectares sur lesquels on a effectué des coupes sombres. Nous sommes en train de perdre quelques-uns de nos marchés traditionnels. Les localités qui vivent de l'exploitation des forêts ou à proximité de scieries souffrent d'une épidémie de chômage et sont aux prises avec l'insécurité économique. Mais le ministre n'a tout simplement pas le temps d'accorder une audience aux représentants du secteur forestier.

Aucun accord forestier à long terme n'a été signé avec les principales provinces productrices. En 1984-1985, la Colombie-Britannique devra s'arranger avec 11 millions de dollars par suite de la reconduction d'un accord, au lieu de plus de 100 millions de dollars dont elle aurait pu disposer au titre d'un nouvel accord fédéral-provincial.

Le gouvernement ne doit plus faire preuve d'indifférence à l'égard de notre secteur le plus important. Pour commencer, il devrait constituer un ministère des forêts distinct et nommer un ministre à plein temps, et non pas un titulaire à temps réduit qui fait répondre qu'il est sorti déjeuner chaque fois que des représentants du secteur forestier demandent à lui parler.

* * *

• (1415)

LOUIS RIEL

ON PRESSE LE GOUVERNEMENT DE RÉHABILITER SA MÉMOIRE

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur le Président, tout comme beaucoup d'autres Canadiens, j'ai trouvé décevant que les premiers ministres et les leaders autochtones n'aient pas réussi à s'entendre lors de la Conférence constitutionnelle des 8 et 9 mars. On croirait qu'après toutes ces négociations et toutes ces études, ils auraient pu se mettre d'accord sur les quatre sujets à l'ordre du jour de la conférence, à savoir: les droits à l'égalité, le titre et les droits des autochtones y compris les droits issus des traités, les terres et les ressources, et l'autonomie autochtone. A cause de cet échec, le gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative d'inciter les gouvernements provinciaux à s'attaquer plus sérieusement aux questions autochtones.

Le gouvernement fédéral mérite notre appui pour avoir annoncé le 9 mars qu'il était bien décidé à faire supprimer de la loi sur les Indiens les dispositions qui consacrent les inégalités fondées sur le sexe.

Il est à espérer qu'à l'occasion de leur conférence annuelle des premiers ministres, les gouvernements provinciaux placeront les questions autochtones en tête de leur ordre du jour.

Il conviendrait par ailleurs que le gouvernement fédéral répare une injustice historique en réhabilitant la mémoire de Louis Riel. Le gouvernement pourrait le faire au moyen du projet de loi que j'ai présenté au cours de la dernière session et que je présenterai à nouveau, aujourd'hui je l'espère.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

CANADAIR—LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT AU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE L'AVION CHALLENGER

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il siège ici depuis assez longtemps pour savoir que mon parti s'oppose à la décision du gouvernement de participer au programme Challenger depuis 1976. Dans le rapport Shielding qui a été commandé par le gouvernement et publié en 1982, on relève notamment ce qui suit:

> . . . les techniques de vente en ce qui concerne les avions d'affaires sont désordonnées et impitoyables et donnent lieu à des pratiques que tout gouvernement devrait abhorrer.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il de nuire aux perspectives d'emploi et à l'avenir des employés de Canadair en insistant pour investir davantage dans un secteur qui recourt à des pratiques que n'importe quel gouvernement devrait abhorrer?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député devrait vérifier ces allégations, et il devrait profiter du fait que le ministre responsable de la Société et des sociétés affiliées comparait devant le Comité permanent ad hoc pour expliquer la situation de la Canadair et des autres compagnies qui sont sous le controle de la C.D.I.C. Le député verrait alors que des mesures concrètes ont été prises afin d'assurer la viabilité commerciale de la Société Canadair et que les prospectives sont intéressantes pour le développement et la mise en marché du Challenger.

[*Traduction*]

LA SUBVENTION DU GOUVERNEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, si le président du Conseil du Trésor ne peut nous expliquer pourquoi il permet au gouvernement d'affecter des crédits comme bon lui semble à Canadair, pourrait-il nous dire, puisque le programme Challenger ne représente que 40 p. 100 des activités de Canadair, et que nous avons déjà affecté 2.146 milliards de dollars à ce programme, pourquoi le gouvernement continue de financer cet avion sous prétexte de vouloir sauver des emplois? Après tout, la plupart des pièces sont fabriquées aux États-Unis, la technologie est américaine, les services de réparation et de commercialisation sont établis chez nos voisins du Sud, et même le rapport Shielding précise que cet avion n'a que très peu d'importance sur le double plan de la

technologie et de la fabrication au Canada. Pourquoi tout cet argent? Pourquoi ces crédits?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense que le député n'a rien compris au programme du Challenger. Il parle des emplois, lesquels sont extrêmement importants, et c'est une priorité pour ce gouvernement. On sait que ce n'est pas une priorité pour l'Opposition officielle, mais pour ce gouvernement, cela en est une. L'avancement de la technologie et le développement d'un avion du type Challenger est également important non seulement pour l'industrie canadienne, mais pour l'avancement de la technologie au pays. Et je réitère au député l'invitation que je lui lançais, tout à l'heure, d'aller devant le Comité permanent qui étudie actuellement la question de la Canadair et qui étudie aussi les possibilités pour cette société de mettre en marché le Challenger; il obtiendra facilement des réponses à ses questions et, en plus, il aura l'occasion de s'informer des avantages du programme Challenger.

• (1420)

[*Traduction*]

ON DEMANDE DE CONFIER LE PROGRAMME À UNE AUTRE SOCIÉTÉ

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Le ministre sait que les employés de Canadair sont compétents. Cette société produit d'excellentes cellules d'avion, et de très bons avions téléguidés de surveillance et bombardiers à eau. Cependant, le programme Challenger est loin d'être un succès, et ce, depuis le début.

Pourquoi le gouvernement n'insiste-t-il pas pour que ses amis, Bell et Austin, s'arrangent pour confier le programme Challenger à une autre société, afin que Canadair puisse continuer son travail utile dans le domaine aéronautique, ce qui nous permettrait de conserver les emplois au Canada?

M. Blais: Quelle honte!

M. Blenkarn: Pourquoi veut-il entraîner la faillite de la société Canadair en la forçant à construire un jouet sophistiqué pour quelques privilégiés?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, il est bien clair que malgré toutes les initiatives qui visent à mettre de l'avant la création d'emplois et à développer la technologie au Canada, on constate le refus immédiat de la part de l'Opposition d'accepter ces dites initiatives. Le député de Joliette dit que cela est faux. Il contredit son collègue de Mississauga-Sud qui vient de parler. Accordez vos violons; établissez une politique! On le sait que votre chef est incapable d'établir des politiques; mais s'il y a quelques députés du côté de l'Opposition qui ont des politiques et qui ont des idées, asseyez-vous ensemble et donnez-les à votre chef!

[*Traduction*]

LE COÛT DU PROGRAMME CHALLENGER

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, la Chambre doit bien comprendre que nous ne critiquons pas Canadair.

Des voix: Oh, oh!

M. Fennell: Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, et c'est de lui que j'attends la réponse parce qu'il a la responsabilité du budget des dépenses. Il est prévu 310 millions de dollars pour le programme Challenger dans le dernier budget des dépenses. La vérité, et le ministre le sait parfaitement bien, c'est que les contribuables ont déjà investi deux milliards de dollars dans ce programme. On y engage 1.5 million de dollars additionnels. Le président du Conseil du Trésor va-t-il jouer franc-jeu et présenter des prévisions budgétaires établissant le coût total de ce programme à 3.5 milliards?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le budget des dépenses qui a été déposé à la Chambre et qui est maintenant à l'étude au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques reflète une décision, non pas de moi seul mais de l'ensemble du cabinet, sur le financement, pour la période à venir, de Canadair et de de Havilland. Le ministre qui répond de la Corporation de développement des investissements du Canada s'est présenté devant le comité des finances où il a donné autant d'information qu'il a pu en réponse aux questions du député et de ses collègues.

Il faudrait que le député explique comment il peut prétendre que lui et son parti appuient Canadair et pas le programme Challenger quand, au dire de son collègue, ce programme représente 40 p. 100 des affaires de Canadair et qu'à d'autres occasions, certains de ses collègues, comme le député d'Etobicoke-Centre et le député de Joliette ont vanté la grande valeur technologique du programme mais se sont dits mécontents de la gestion de Canadair. Comme le dit mon collègue, le ministre du Revenu national: accordez vos flûtes, parce que vous jouez certainement faux aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Fennell: Je sais très bien que le ministre comparaît devant le comité. Nous avons passé quatre heures avec lui hier. Il n'a pas nié le fait que le coût de ce programme dépasse les trois millions de dollars.

M. Roy: Oui, mais combien cela fait-il d'emplois?

LA RAISON DES DÉPENSES

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, comment le président du Conseil du Trésor peut-il espérer convaincre les contribuables canadiens de la nécessité de dépenser un million de dollars par jour pour la fabrication d'avions à réaction, d'avions d'agrément pour chefs d'entreprise alors que, selon les experts mêmes du gouvernement, cela ne changerait pas grand-chose ni au Canada ni dans le reste du monde si ces avions n'étaient pas fabriqués?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je sais que mon honorable ami voudrait que nous appliquions à Canadair les mêmes méthodes que celles que le chef de son parti a utilisées dans le cas de l'Iron Ore à Schefferville.

Des voix: Oh, oh!

• (1425)

M. Gray: Monsieur le Président, je ne pense pas que ce soit ce que veulent les travailleurs de Canadair. Ce n'est pas ce que veulent les Canadiens, je le sais. Si le député veut mettre fin non seulement au programme Challenger, mais aussi à Canadair et aux milliers d'emplois qu'assure cette entreprise, de même qu'aux autres milliers d'emplois dans la sous-traitance, il peut préconiser le recours à de telles méthodes, mais le peuple canadien ne l'acceptera pas, comme il l'a montré à son parti aux dernières élections quand celui-ci voulait prendre des mesures du même genre à l'égard de Petro-Canada.

Des voix: Bravo!

LA RENTABILITÉ DE CANADAIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, certains députés ici présents ne trouvent rien à redire au fait d'avoir une société d'État, mais ils voudraient qu'elle soit efficace, dans l'intérêt des travailleurs directement visés et des contribuables canadiens. Cette aide de plus de 2 milliards est de dix fois supérieure aux fonds nouveaux que le gouvernement est disposé à injecter cette année dans la création d'emplois pour les jeunes. Elle équivaut à la totalité des crédits budgétaires qu'il consacre cette année à la formation professionnelle et à la création d'emplois pour l'ensemble de nos chômeurs. Quelles conditions le gouvernement a-t-il exigées de Canadair, qui permettent aux travailleurs directement touchés à Montréal, et aux Canadiens en général de croire que cette entreprise est devenue une entité viable?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense que le rapport qui a été déposé par le ministre responsable devant le Comité permanent hier, rapport qui est étudié et qui permet aux responsables de la société Canadair et de la CDIC de démontrer aux députés, au Parlement, et de démontrer également aux Canadiens comment la CDIC et la Canadair entendent rendre le programme Challenger viable. C'est en soi une réponse directe et très explicite à la question du député.

Évidemment, nous nous préoccupons de maintenir les emplois; mais nous nous préoccupons également d'avoir dans ce programme quelque chose de commercialement viable avec des moyens de mise en marché qui se développent et qui permettront non seulement de maintenir les emplois, mais également de se servir de la technologie de développement, pour que dans 10 ans ces emplois existent encore et soient développés.

[*Traduction*]

LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ—LA RESPONSABILITÉ DE LA DÉPENSE DES FONDS PUBLICS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, si j'ai posé la question, c'est que le sénateur chargé de ce dossier s'est contenté, lors de la réunion du comité hier, de chercher à nous donner l'impression que nous devrions nous montrer plus confiants, car en scindant la compagnie et en en faisant absorber la dette aux Canadiens, et ce à un coût atrocement élevé, on assurerait aux acheteurs éventuels de l'appareil que la situation financière de la compagnie s'est assainie. Or ces clients éventuels ont de toujours su que toute société d'État financée à même les deniers publics est viable financièrement parlant. Il n'y a donc rien qui a changé.

Étant donné la grande impéritie dont ont fait preuve les administrateurs de l'entreprise, qui ont induit le gouvernement en erreur, lui laissant croire qu'ils avaient reçu dix fois plus de commandes que dans les faits, le ministre peut-il nous dire pourquoi la direction actuelle de Canadair devrait nous inspirer plus de confiance? En outre, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour que l'on nous rende compte d'une manière beaucoup plus systématique de la dépense de ces deniers publics?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Au sujet du premier aspect de la question du député, monsieur le Président, j'aimerais rappeler que la situation financière de la Canadair ainsi assainie par le fait que la C.D.I.C. va absorber une partie de la dette de la Canadair est extrêmement importante sur le plan commercial; et je pense que le député reconnaît que c'est une évidence fondamentale.

Quant au deuxième aspect de sa question qui traite de gestion insatisfaisante, pour utiliser son expression, j'aimerais lui indiquer que c'est la raison fondamentale pour laquelle le gouvernement, il y a quelques mois, prenait la décision de former cette nouvelle société, de lui donner un mandat explicite compte tenu de la nécessité de renforcer les pratiques de gestion à l'intérieur de sociétés comme la Canadair et la de Havilland. Et le témoignage du ministre responsable et des fonctionnaires de la CDIC qui témoignent actuellement devant le Comité permanent démontre qu'il y a eu un renforcement de la gestion de ces institutions et qu'il y aura à l'avenir une meilleure gestion de ces institutions.

Quant au dernier aspect de sa question au sujet d'une meilleure façon de rendre des comptes au Parlement pour ces sociétés, je pense que le fait que régulièrement, et la CDIC et la Canadair ou la de Havilland, ou d'autres sociétés viennent devant les comités permanents, comme elles le font actuellement, est un signe qu'il existe désormais une meilleure façon de rendre des comptes au Parlement sur la façon d'administrer ces sociétés. De plus, il y aura bientôt devant la Chambre un projet de loi pour autoriser les changements apportés à la CDIC et aux corporations qui y sont reliées. Et ce projet de loi apportera également des éléments qui permettront à la Chambre d'avoir de meilleurs moyens pour obtenir des comptes de ces sociétés quant à leur administration.

Questions orales

• (1430)

[*Traduction*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre sait pertinemment que rien n'a été fait jusqu'ici pour que cette société de la Couronne et ses semblables aient des comptes à rendre. Il sait aussi qu'il ne suffit pas que les administrateurs de la société comparaissent une fois par an devant un comité de la Chambre pour que les députés puissent surveiller la dépense de fonds publics ainsi qu'il leur appartient de le faire. Cette situation demeure inchangée alors qu'il faudrait précisément la modifier afin que les sociétés de la Couronne deviennent responsables, tant celle-là que les autres.

LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une dernière question supplémentaire au ministre à propos de la viabilité de cette nouvelle entité que les Canadiens vont devoir financer à coups de centaines de millions de dollars. Veut-il nous garantir que si la nouvelle société Canadair devient rentable, ainsi que chacun le souhaite, le gouvernement s'abstiendra, après avoir utilisé les fonds publics pour la lancer, de la privatiser et de permettre que le secteur privé empoche finalement les bénéfices éventuels?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur le premier aspect ou un des aspects du préambule de la question du député. Lorsqu'il dit que comparaître une fois par année devant un comité permanent de la Chambre n'est pas suffisant pour rendre compte de son administration ou de sa gestion au Parlement, j'aimerais indiquer au député que durant ces derniers mois, à plusieurs occasions, tant devant le Comité permanent où est actuellement présent le ministre responsable que devant celui des Comptes publics, il y a eu des occasions de faire l'étude des comptes de ces sociétés. Hier, je déposais à la Chambre une réponse du ministre responsable au Comité permanent des comptes publics qui a étudié la situation de la Canadair. Je crois que ces occasions se sont produites beaucoup plus qu'une seule fois par année et le député devrait garder cela à l'esprit.

Pour ce qui est de la viabilité de la société Canadair, je vois que le député est très optimiste et qu'il a déjà été convaincu des arguments mis de l'avant par le sénateur responsable qui a témoigné devant le comité *ad hoc*, car il entrevoit déjà des profits à la société Canadair. Je le félicite d'avoir une telle confiance dans les nouveaux mécanismes de gestion que le gouvernement a mis en place afin d'assurer la viabilité de la Canadair.

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE REVENU DES AGRICULTEURS À TEMPS PARTIEL—LA POSITION DU MINISTRE

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur le Président, j'invoquerai le Règlement à 15 heures à propos de la période des questions.

Maintenant que le ministre de l'Agriculture a fini par entrer à la Chambre, j'aurais une question à lui poser. Le ministre a souligné que toutes les associations d'agriculteurs, les comptables et les fiscalistes de même que l'Association canadienne d'études fiscales sont convenus que l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu, concernant les petits agriculteurs et agriculteurs à temps partiel, devait être modifié pour répondre aux besoins de l'heure. De même, les 18 et 20 juillet, quand le ministre s'est entretenu avec ses homologues provinciaux à Brudenell, il leur a dit qu'il était inutile de créer d'autres groupes d'étude mais qu'il suffisait de s'adresser à lui et qu'il transmettrait les messages. Pourquoi le ministre de l'Agriculture n'a-t-il pas réussi à convaincre le ministre des Finances? De toute évidence ce dernier n'a pas tenu compte des conseils du ministre de l'Agriculture puisqu'il a mis sur pied un autre groupe d'étude.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le député fait quelques vérifications, il constatera que j'ai dit aux ministres provinciaux présents à la conférence de Brudenell de consulter leur premier ministre et de tenter d'obtenir l'appui de leur gouvernement. Aucun des ministres n'a semblé obtenir cet appui. Bien sûr, quelques-uns ont communiqué avec moi mais, par exemple, je n'ai pas eu de nouvelle du gouvernement de l'Ontario. Le premier ministre Davis ne m'a jamais dit qu'il préconisait ce genre de modification, pas plus qu'aucun autre premier ministre. Les avocats, comptables et organismes mentionnés par le député pourront faire valoir leur point de vue devant le comité qui, sauf erreur, doit présenter un rapport sans tarder.

M. Dick: Le ministre de l'Agriculture affirme des choses intéressantes, mais, malheureusement, le procès-verbal de la réunion reste confidentiel, ne dit nulle part que les ministres ont accepté de consulter leurs premiers ministres respectifs. Pour eux, il était évident qu'ils représentaient les organismes agricoles.

LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 31—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au ministre des Finances, mais il est absent. Peut-être que le ministre d'État aux Finances pourrait nous dire pourquoi le ministère et le ministre des Finances n'ont pas tenu compte de l'avis du ministre de l'Agriculture et de tous les groupes qui souhaitent voir modifier l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu.

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député se rappellera que le récent budget du ministre prévoit que les représentants des différents secteurs de l'économie, notamment de l'agriculture, pourront faire connaître leurs points de vue au sujet de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu. Ces consultations se dérouleront au cours des prochains mois. Je suis prêt à entendre les vues du député tout autant que celles de tous les autres Canadiens qui s'intéressent à la question.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES PRESTATAIRES DE L'ALLOCATION D'ANCIEN COMBATTANT

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des Anciens combattants. En vertu des dispositions actuelles, les anciens combattants seuls, de plus de 65 ans, reçoivent une allocation d'ancien combattant représentant $54 par mois, en plus du revenu combiné de la SV et du SRG. Le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre si l'annonce d'une augmentation de $50 par mois du SRG pour les personnes seules, qui était contenue dans le budget, signifiera également une augmentation de $50 par mois pour celles qui reçoivent l'allocation d'ancien combattant? Le ministre envisagerait-il également d'augmenter l'allocation aux anciens combattants mariés et de la porter au même niveau que celle des anciens combattants seuls?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des Anciens combattants): Monsieur le Président, je peux garantir au député que les dispositions contenues dans le budget, qui prévoient une augmentation de $25 par mois du SRG le 1er juillet et une autre augmentation de $25 le 1er décembre, s'appliqueront à tous les anciens combattants, simplement par la hausse du plafond. Par conséquent, les avantages budgétaires accordés à tous les Canadiens vaudront également pour les anciens combattants.

LE PLAFOND DES REVENUS D'INTÉRÊT AUTORISÉS

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, le ministre vient de nous dire que les dispositions s'appliqueraient à tous les anciens combattants. Inclut-il ceux qui ne reçoivent pas d'allocation d'ancien combattant et qui ont moins de 65 ans? Il pourrait peut-être nous renseigner en répondant à cette question.

Ceux qui touchent l'allocation d'ancien combattant n'ont droit qu'à une franchise de $100 de revenus d'intérêt par an, avant de commencer à perdre un montant équivalent de leur allocation. Étant donné la situation financière actuelle, le ministre voudrait-il s'engager à porter ce maigre montant de $100 à $1,000?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des Anciens combattants): Monsieur le Président, je peux peut-être préciser que l'augmentation de $50 qui est accordée à tous ceux qui ont plus de 65 ans et qui reçoivent le SRG, sera automatiquement versée à tous ceux qui reçoivent l'allocation d'ancien combattant du fait de l'augmentation du plafond d'un montant équivalent. Bien entendu, l'augmentation de ce plafond pour les personnes seules de plus de 65 ans touchera également celles qui ont moins de 65 ans.

En ce qui concerne l'augmentation du plafond des intérêts autorisés, comme je l'ai fait savoir au député, je proposerai des modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants à la suite de l'étude qui a été effectuée au cours des derniers mois et qui contient en particulier une proposition d'augmentation du plafond des gains provenant d'intérêts.

* * *

[*Français*]

LE SPORT AMATEUR

L'ÉTAT DES INSTALLATIONS SPORTIVES AU PAYS

M. Raymond Dupont (Chambly): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Santé et Sport amateur).

Nous sommes tous conscients aujourd'hui de la présence d'un illustre Canadien dont les exploits ont fait connaître le Canada et le patinage de vitesse au monde entier. Afin de réaliser de telles performances, il a dû voyager à l'extérieur du pays pour son entraînement et les compétitions. Le ministre pourrait-il nous donner un compte rendu de l'installation d'infrastructures permanentes pour nos athlètes au Canada?

L'hon. Jacques Olivier (ministre d'État (Santé et Sport amateur)): Monsieur le Président, si je peux qualifier ce jour de «réjouissance olympienne» à cause de la présence à la tribune de nos meilleurs athlètes canadiens qui nous ont représentés à Sarajevo, je voudrais rappeler à la Chambre que la semaine dernière le gouvernement du Canada a décidé de ne plus laisser voyager ces athlètes à l'extérieur du pays pour s'entraîner. Nous avons réussi à signer une entente avec l'Université de Calgary où nous construirons, en collaboration avec cette institution, un anneau intérieur de vitesse au coût de 35 millions de dollars pour permettre à nos athlètes de pratiquer ce sport de vitesse, ici, au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Olivier: En deuxième partie, je voudrais souligner aussi que Gaétan Boucher et Brian Orser nous ont représentés d'une façon digne et ont aidé le sport amateur au pays ainsi que tous les athlètes du Canada. Je dois dire que Sport Canada, le gouvernement que je représente ainsi que tous les Canadiens sont enchantés de pouvoir continuer à aider nos athlètes. Et il est sûr et certain que nous prendrons les dispositions nécessaires pour que cette région-ci du pays, c'est-à-dire l'Est, ait aussi des installations qui puissent permettre aux sports de vitesse d'être pratiqués dans l'Est, pour qu'on puisse ainsi gagner d'autres médailles d'or dans l'avenir.

• (1440)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA GUYANE—L'ACCROISSEMENT DE LA VIOLENCE RACIALE ET POLITIQUE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il doit se souvenir qu'il y a un an, il a rejeté la recommandation du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, selon laquelle le Canada devrait désavouer publiquement la politique et les pratiques du gouvernement de la Guyane en matière des droits de la personne et réduire l'aide à ce pays.

Étant donné le nombre croissant de Guyanais qui réclament à cor et à cri le droit d'entrer au Canada et, surtout, le nombre croissant de candidats immigrants qui se prétendent réfugiés, le ministre va-t-il condamner la violence politique et raciale croissante du gouvernement Burnham de la Guyane et suspendre toute aide à ce pays jusqu'à ce que le gouvernement accepte de mettre un terme à sa politique d'oppression?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je n'ai aucun mal à défendre la cause des droits de la personne en Guyane, comme vient de le faire le député. Nous avons déjà, par le passé, attiré l'attention des autorités guyanaises et nous continuerons de le faire à l'avenir. A l'heure actuelle, nous n'avons pris aucune décision, et je n'en ai pas l'intention, en vue d'interrompre l'aide à ce pays . . .

M. Stevens: Quelle honte!

M. MacEachen: . . . qui fait actuellement partie de la Communauté des Antilles du Commonwealth, à laquelle nous avons porté une attention toute particulière.

LA CONDITION IMPOSÉE AUX IMMIGRANTS GUYANAIS POUR L'OBTENTION D'UN VISA

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question supplémentaire, qui porte sur le même sujet, s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que la situation des droits de la personne empire rapidement en Guyane, et les grands dangers auxquels s'exposent les requérants à titre de réfugiés, lesquels actuellement ne peuvent faire une demande qu'à partir de leur pays, pour venir au Canada, le ministre va-t-il s'engager à réviser la condition d'obtention de visa imposée cette semaine? Va-t-il également mettre sur pied un programme spécial à l'intention des Guyanais du Canada, comme ceux que nous avons créé auparavant pour les Polonais et, en ce moment, pour les Guatémaltèques? Enfin, peut-il également nous donner l'assurance que pour le moment, aucun Guyanais ne sera renvoyé dans son pays contre son gré?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la réponse à la première partie de la question du député est non. Étant donné que nous venons d'imposer cette condition d'obtention du visa, il n'est pas question pour le moment d'envisager de révision dans ce domaine. Je vais réfléchir attentivement aux autres instances présentées par le député.

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES AGISSEMENTS DES FONCTIONNAIRES DE DISTRICT

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, l'autre jour, le ministre de la Justice m'a informé qu'il n'avait pas entendu dire que des employés de la Commission d'assurance-chômage avaient commis des actes criminels. J'aimerais maintenant que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration me dise si le ministère ou le sous-ministre lui a fait parvenir des rapports faisant état d'actes criminels commis par des employés de la Commission d'assurance-chômage dans plusieurs bureaux à travers le pays.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je regrette, mais je n'ai pas bien saisi les premiers mots de la question du député. Si j'ai bien compris le reste, je réponds que non, du moins jusqu'ici et je n'ai reçu aucune instance verbale non plus à cet effet.

LES INFRACTIONS POSSIBLES

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, étant donné qu'on a la triste impression que les fonctionnaires coupables d'abus de confiance ne sont pas du tout traités comme les simples citoyens, le ministre pourrait-il nous signaler le nombre d'infractions criminelles commises par des employés de la Commission d'assurance-chômage et le nombre de poursuites judiciaires auxquelles elles ont donné lieu?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne vois pas au juste où le député veut en venir. Mais pour ce qui est des renseignements que nous avons en main, je les communiquerai certes de la façon appropriée.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'EXPORTATION DU CHARBON DU CAP-BRETON

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique et régional. Le ministre sait probablement que la Société de développement du Cap-Breton a mené récemment des négociations avec une aciérie japonaise et la compagnie Brazilian Steel en vue de vendre du charbon canadien à un prix non seulement très inférieur à ce qu'il en coûte pour extraire et livrer le charbon, mais également très inférieur au prix canadien actuel à l'exportation.

Étant donné que cela cause de nouveaux problèmes aux autres sociétés charbonnières canadiennes, je voudrais que le ministre nous dise s'il est au courant de la situation et quelle partie du montant de 134 millions de dollars que l'État a versé à cette société au cours de l'année a servi à obtenir de nouveaux contrats au détriment d'autres compagnies charbonnières.

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je ne suis pas bien au courant de cette transaction. Le ministre responsable serait peut-être mieux placé pour répondre à cette question. Devco relève du ministère de l'Expansion industrielle régionale, et le ministre responsable se trouve à la Chambre à l'heure actuelle.

M. Oberle: Monsieur le Président, comme j'ai remarqué que le ministre écoutait avec un intérêt évident, vous pourriez peut-être lui permettre de répondre à la question. Je vais donc poser ma question au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Je sais que le ministre est au courant du fait que la Société de développement du Cap-Breton a récemment négocié la vente de charbon à la société japonaise Nippon Steel et à la compagnie Brazilian Steel à un prix très inférieur à ce qu'il en coûte pour extraire ce charbon et le livrer, et également très inférieur au prix canadien actuel à l'exportation. Cela exerce des pressions supplémentaires sur les autres sociétés charbonnières canadiennes. Sur la somme de 134 millions de dollars que l'État a versée à cette société cette année, quel montant a servi à subventionner Nippon Steel et Brazilian Steel?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu dire que ce charbon était vendu au Japon à un prix inférieur au coût de production. Nous ne nous occupons pas de toutes les transactions effectuées par Devco. Le député, comme tous les députés qui siègent du même côté que lui à la Chambre, exhorte toujours le gouvernement à réduire les pertes des sociétés de la Couronne. Je pense qu'il convient de féliciter Devco de faire de gros efforts pour s'implanter sur de nouveaux marchés dans le monde. Je vais vérifier si le prix de vente du charbon était inférieur au coût de production, afin de renseigner le député.

Étant donné son expérience du monde des affaires, je suis certain que le député sait qu'une société accepte souvent, pour pénétrer un marché, de vendre un produit à un prix inférieur à ce qu'elle demanderait pour un contrat à long terme.

L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS PAR DEVCO

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, si le ministre n'est pas convaincu que Devco vend son charbon à un prix inférieur au coût de production, comment peut-il expliquer que nous versons en moyenne 134 millions de dollars par année à cette compagnie? Personne ne s'oppose à ce qu'on subventionne la production de charbon si cela permet à la Nouvelle-Écosse de disposer de charbon meilleur marché pour produire de l'électricité. Par contre, si la société exporte et se sert de cet argent pour entraîner la perte des autres compagnies charbonnières, il y a de quoi s'inquiéter.

A la lumière des derniers événements, le ministre pourrait-il revoir les critères en vertu desquels ces subventions sont accordées à Devco, afin que cette société ne se serve pas des deniers publics comme elle l'a fait dans les récentes négociations, et pourrait-il, compte tenu de ces critères, examiner la vente de charbon de Cap-Breton au Brésil et au Japon?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je dois revenir sur la première partie de la question du député. Tout d'abord, il a parlé d'un contrat précis de vente de charbon au Japon. La dernière fois qu'un député de l'opposition a prétendu que Devco s'était engagé à vendre du charbon au Japon à un prix inférieur à celui que devait payer la compagnie d'électricité de Nouvelle-Écosse, nous nous sommes rendu compte que le député avait tort. En réalité, nous avons réalisé un bénéfice substantiel sur la dernière vente de Devco au Japon.

Nous nous apprêtons à entreprendre une analyse globale de tous les aspects de la situation de Devco. Nous pensons que certains des projets miniers de Devco sont extrêmement prometteurs, et nous voulons faire en sorte qu'on en tire le maximum, non seulement pour les habitants du Cap-Breton et de la Nouvelle-Écosse, mais pour tous les Canadiens.

* * *

• (1450)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE MONTANT DES PRESTATIONS—LE CALCUL DES POURBOIRES DANS LE REVENU

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre sait que les serveurs et serveuses du Québec ont protesté récemment contre les politiques contradictoires appliquées par son ministère et par Revenu Canada au sujet des pourboires. Le ministre répondra-t-il à ces instances et s'engagera-t-il immédiatement à modifier la loi de l'assurance-chômage afin que les prestations d'assurance-chômage versées aux serveurs et serveuses soient calculées en tenant compte de leurs pourboires, puisque Revenu Canada impose ces revenus?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, cette question est évidemment fort préoccupante, et je prends actuellement des dispositions en vue de discuter avec le ministre compétent du gouvernement du Québec des propositions que ce gouvernement entend faire à cet égard. Je tiens à m'assurer que toute mesure qui serait prise à cet égard, s'il y a lieu de prendre des mesures, puisse s'appliquer dans l'ensemble du Canada. Je ne voudrais certes pas prendre des mesures qui seraient ou qui pourraient être interprétées comme une ingérence indue ou comme un acte d'espionnage dans la vie des serveurs et des autres employés qui tirent une part importante de leur revenu des pourboires.

LE REVENU NATIONAL—LE TRAITEMENT DES POURBOIRES COMME REVENU

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je ne demandais pas seulement que l'on donne suite aux instances du gouvernement du Québec. Je demande que l'on fasse quelque chose pour remédier à la situation partout au Canada. Puisque le ministre refuse de s'engager à intervenir, je demande au ministre du Revenu national d'exiger de ses collaborateurs qu'ils cessent de s'en prendre aux serveurs et serveuses du Canada et de veiller à ce que l'on cesse de traiter ces employés de manière contradictoire d'un ministère à l'autre, tant et aussi longtemps que lui-même et ses collègues du cabinet ne se seront pas mis d'accord et n'auront pas décidé ce qu'ils feront à ce sujet.

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député mêle les questions. Il devrait réviser la loi de l'impôt sur le revenu et les dispositions de cette loi qui obligent ces personnes, comme tous les citoyens, de déclarer en entier leurs revenus, quelle que soit la forme de ces revenus. Et comme notre système de base repose sur une déclaration volontaire, c'est la responsabilité de ceux qui reçoivent des revenus sous forme de pourboires, comme dans l'exemple que le député nous donne, de les déclarer et de payer leurs impôts sur ces revenus déclarés.

Maintenant le député pose une question, à savoir, est-ce que ces montants doivent être reconnus aux fins de diverses mesures sociales. Cela est une question totalement différente qui concerne d'autres ministères, or ma responsabilité est d'administrer . . . Je vois que le député n'est pas intéressé. Cela veut dire que ce qui l'intéresse, c'est de poser une question sans même se préoccuper de la réponse.

Qu'il relise la loi de l'impôt sur le revenu! Qu'il me reproche d'appliquer cette loi, c'est son affaire. Maintenant, j'ai la responsabilité de l'appliquer ainsi puisque les déclarations se font sur une base volontaire, et j'invite tous ceux qui reçoivent des revenus sous cette forme de les déclarer dans leur déclaration d'impôt.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

LE GÉNIE ET LA BIOLOGIE—LA DIMINUTION DU NOMBRE DE DIPLÔMÉS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie qui a sans doute lu le rapport Page Simons sur l'enseignement supérieur et qui n'ignore donc pas qu'en 1982 nos universités ont produit deux fois moins d'ingénieurs titulaires d'un doctorat et de chercheurs en biologie qu'en 1974. Peut-il nous dire pourquoi le gouvernement ne considère pas cette situation comme un grave problème à corriger immédiatement? Pourquoi le budget ne prévoit-il rien pour y remédier?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, si j'ai bien compris sa question, le député s'inquiète du faible nombre d'étudiants qui s'orientent vers certaines disciplines, ce qui a certainement de quoi nous préoccuper tous. Je tiens à lui dire que le gouvernement a mis plus de fonds à la disposition du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie qui s'intéresse notamment à ces disciplines. En 1983-1984, nous avons augmenté à environ 282 millions les crédits de ce conseil. Le gouvernement a débloqué des fonds très importants pour étudier la question ce qui montre que nous tenons tous à préserver ces disciplines, car l'avenir de notre développement économique industriel en dépend.

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX UNIVERSITÉS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, nous pouvons nous attendre à des accès de générosité en période pré-électorale, mais ce problème existe depuis plus d'une dizaine d'années. Dans le *Globe and Mail* de ce matin, nous avons pu lire que les principales universités du pays comptaient contingenter les inscriptions. Les jeunes ne peuvent déjà pas trouver d'emplois et maintenant ils ne pourront plus poursuivre leurs études.

Comme le ministre est chargé des sciences et de la technologie, peut-il nous dire pourquoi le cabinet a réduit les subventions accordées aux universités canadiennes et pourquoi il pense qu'il s'agit là d'une bonne politique compte tenu du climat actuel?

Une voix: C'est une mauvaise chose.

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Ce ne sont là que des foutaises, monsieur le Président. Il n'y a eu aucune réduction des subventions aux universités. Au contraire, le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour permettre aux Canadiens d'être les maîtres de leur destin.

[*Français*]

«La matière grise», comme on dit chez nous, dans la province de Québec.

Une voix: Il n'y en a pas beaucoup dans sa tête.

M. Johnston: C'est là où on va remettre de l'argent. C'est exactement la politique que nous avons suivie jusqu'à ce jour, politique que nous allons poursuivre. Je viens d'indiquer, monsieur le Président, que nous avons augmenté le budget de notre Conseil par un montant qui est extraordinaire par rapport au passé. Alors, quand le député dit que l'on n'est pas intéressé, ce n'est pas du tout la vérité. En effet, voilà probablement notre intérêt principal: augmenter la ressource humaine au Canada.

Une voix: Bravo! Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LE TOURISME

L'INCIDENCE DU PRIX DE L'ESSENCE

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. D'après le bulletin du 10 février publié par Tourisme Canada, «en 1983, le Canada avait un déficit touristique record qui dépassera facilement 2 milliards de dollars» et «une cause importante de ce déficit est le prix de l'essence, qui est nettement plus élevé au Canada qu'aux États-Unis»; la différence est de 45c. le gallon. Compte tenu de ces faits et de ceux sur lesquels j'ai déjà attiré son attention, le gouvernement pourrait-il envisager sérieusement de supprimer la taxe spéciale de participation canadienne de quatre cents le gallon, qui est appliquée sur le prix de détail de l'essence et de l'huile, taxe qui n'est plus permise depuis dix mois et qui porte le total des taxes fédérales ajoutées au prix de l'essence depuis les dernières élections à 50c. le gallon?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que c'est une question sérieuse et valable. Le député trouve certainement que lui et moi, nous donnons le bon exemple aux Canadiens, puisque nous voyageons au Canada. J'ai eu le plaisir de voir . . .

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Je savais que vous ne pouviez pas rester sérieux.

M. Trudeau: ... le député au Mont Tremblant la fin de semaine dernière; il se déplaçait en utilisant de la bonne vieille essence canadienne pour laquelle il a sans aucun doute payé plus que nécessaire; il serait possible de payer moins si seulement les provinces, qui prélèvent de loin la plus grosse portion des taxes, se mettaient à abaisser certaines de leurs taxes. Nous pourrions ensuite songer au rôle que nous pourrions jouer dans ce contexte.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'INTERVENIR

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral doit donner l'exemple au pays à cet égard, et le tourisme relève surtout de lui. Le déficit touristique est de plus de 2 milliards de dollars par an et en supprimant ce déficit, on pourrait créer d'innombrables emplois. Je demande au premier ministre s'il ne serait pas disposé, manière de ralentir un peu, à s'occuper sérieusement des problèmes intérieurs comme celui-ci, qui sont extrêmement importants pour le Canadien moyen et la Canadienne moyenne, et à songer aux emplois que créeraient les touristes supplémentaires si le prix de l'essence baissait?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit que je comprenais bien, mais il me semble que le député a tout gâché en donnant deux prémisses fausses à sa deuxième question. Le député dit que le tourisme relève surtout du gouvernement fédéral. Pourrait-il préciser dans sa question supplémentaire quel article de la Constitution dit cela? Le député se trompe et il songe à ses propres projets d'avenir en disant que je ralentis. Il ralentit peut-être. Moi, je ne compte pas ralentir.

• (1500)

M. Hees: Je garantis au premier ministre que je ne ralentirai pas avant bien des années.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES LOCAUX RÉSERVÉS AUX COUPLES—L'UTILISATION PAR DES CONCUBINES

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général du Canada. Les locaux réservés aux couples dans les institutions fédérales étaient destinés à l'origine à accueillir les épouses de détenus purgeant une longue peine. L'application de ce programme a-t-elle été étendue aux concubines?

Présentation de projets de loi

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, dès le début, ce programme a été établi de façon à inclure les visites de personnes que le député qualifie de concubines. Il n'y a là rien de nouveau. Ces visites ont toujours été prévues.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. WADDELL—LE PROJET DE LOI CONCERNANT LA CDIC

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une question qui a été posée au président du Conseil privé et leader parlementaire du gouvernement à propos des projets d'initiative gouvernementale. La question du projet de loi concernant la CDIC a été soulevée au cours de la période des questions. Le ministre est-il prêt à dire à la Chambre s'il entend présenter ce projet de loi?

M. le Président: Ce n'est pas le moment d'aborder ce sujet. Les questions concernant les projets d'initiative gouvernementale sont normalement soulevées le jeudi.

* * *

LA LOI CONCERNANT LOUIS DAVID RIEL

MESURE VISANT À ACCORDER UN PARDON

M. le Président: Sauf erreur, le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) veut présenter son projet de loi, mais la présidence voudrait d'abord faire quelques observations. Avant de mettre aux voix la motion du député demandant à présenter un projet de loi intitulé «loi accordant un pardon à Louis David Riel», la présidence se doit de signaler au député que ce projet de loi peut être présenté et lu pour la première fois, mais que le débat de deuxième lecture ne pourra être entamé tant que le consentement royal n'aura pas été obtenu, étant donné qu'il incombe à la Couronne d'accorder un pardon. Je voudrais faire consigner au compte rendu cette citation de la 20e édition de May:

> ... si un projet de loi porte surtout où en grande partie sur des questions touchant la Couronne, on risquerait de perdre du temps en ne s'assurant pas du consentement de la Couronne avant de lui faire franchir les diverses étapes. Dans ces cas-là, la réponse de la reine est communiquée tout au début du débat, d'ordinaire à la deuxième lecture.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est) demande à présenter le projet de loi C-228, tendant à accorder le pardon à Louis David Riel.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de permettre au député de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux en faveur de permettre au député de présenter son projet de loi veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. Nielsen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La Chambre a toujours eu pour habitude de permettre aux députés de présenter leur projet de loi, afin que nous sachions de quoi il retourne. Nous entreprenons déjà de voter sur une mesure que nous n'avons même pas vue. Peu importe l'objet du projet de loi, on a toujours permis aux députés d'au moins présenter leur projet de loi, afin qu'on puisse l'examiner.

M. le Président: La présidence est au service de la Chambre. Elle a entendu très distinctement des «non» lorsqu'elle a demandé le consentement de la Chambre. En l'occurrence, la présidence doit s'assurer si la Chambre est d'accord ou non.

Que ceux qui sont en faveur de permettre au député de présenter son projet de loi veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre, veuillent bien dire non. Le député d'Edmonton-Est.

M. Yurko: Monsieur le Président, le projet de loi que je présente aujourd'hui tend à accorder le pardon à titre posthume à Louis Riel. D'un bout à l'autre du Canada, on a déjà honoré la mémoire de ce héros de l'ouest du pays en émettant des timbres à son effigie, en lui élevant des statues, en donnant son nom à des routes et à des établissements, et en lui consacrant des journées commémoratives. Je demande au gouvernement de faire de cette mesure un projet de loi d'initiative ministérielle et de demander par la suite à la reine, par les voies normales, d'accorder ce pardon. C'est certainement le moins que le gouvernement puisse faire après le terrible échec de la Conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones.

M. le Président: A l'ordre. Le député ne peut se lancer dans un débat sur le projet de loi à ce stade-ci. Il doit se contenter d'expliquer brièvement son projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 406, 413, 512, 543, 546 et 636.

[*Texte*]

REVENU CANADA—LES VÉRIFICATIONS CONCERNANT DES AGRICULTEURS

Question no 406—**M. Greenaway:**

Au 31 décembre 1983, par province, le ministère du Revenu national avait-il commencé à vérifier des agriculteurs et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) quel montant d'impôt impayé a-t-on réclamé des agriculteurs, *c*) a-t-on embauché des employés supplémentaires pour procéder aux vérifications et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Au cours des neuf mois qui se sont terminés le 31 décembre 1983, le ministère a fait des vérifications concernant (1) des agriculteurs (2) des agriculteurs dont la principale source de revenu n'est pas l'agriculture et (3) des agriculteurs qui exercent une profession à plein temps et qui s'adonnent à l'agriculture comme passe-temps. Les statistiques suivantes portent sur les trois cas:

	a) Nbre de vérifications	*b*) Impôt supplémentaire estimatif
Terre-Neuve	5	$ 18,656
Île-du-Prince-Édouard	61	397,957
Nouvelle-Écosse	75	222,225
Nouveau-Brunswick	61	121,841
Québec	646	2,539,879
Ontario	1,027	4,765,217
Manitoba	464	2,198,325
Saskatchewan	1,759	4,771,256
Alberta	814	5,248,208
Colombie-Britannique	292	1,980,881

c) Aucun personnel supplémentaire n'a été embauché expressément pour travailler à ces vérifications. Les employés qui se voient confier des vérifications du domaine de l'agriculture vérifient aussi des contribuables d'autres catégories.

L'ABRI DES MESURES D'URGENCE À FREDERICTON (N.-B.)

Question no 413—**M. Howie:**

1. Lancera-t-on à un appel d'offres pour la construction de l'abri des Mesures d'urgence à Fredericton (N.-B.) et, dans l'affirmative, quand?

2. Où en est rendue la planification du projet?

3. A-t-on retenu les services d'experts-conseils, d'architectes ou de planificateurs de l'extérieur et, dans l'affirmative, quels sont *a*) leur nom, *b*) le montant prévu pour leurs services?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): 1. On n'a pas encore fixé les derniers détails du calendrier d'acquisition de l'emplacement, de design et de construction du Siège régional du gouvernement en cas d'urgence du Nouveau-Brunswick.

2. Le Conseil du Trésor a approuvé le projet. Des discussions sur l'emplacement ont présentement lieu avec les fonctionnaires de la province.

3. Non. *a*) Sans objet, *b*) sans objet.

LES CENTRES PRÉPARATOIRES À L'EMPLOI POUR LES FEMMES

Question no 512—**M. Howie:**

La Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada a-t-elle établi des centres de conseil en matière d'emploi pour les femmes et, dans l'affirmative, combien et où?

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Depuis 1981, sept centres préparatoires à l'emploi pour les femmes ont été établis, dans le cadre d'un projet pilote, à Halifax, Chicoutimi, Toronto, Sudbury, Thunder Bay, Winnipeg et Calgary. D'autres centres analogues, ne faisant pas partie du projet pilote, ont été ouverts à Regina et à Vancouver. Nous avons donc, au pays, neuf centres préparatoires à l'emploi pour les femmes.

LES FEMMES EMPLOYÉES PAR LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 543—**M. Howie:**

A la date la plus récente pour laquelle des renseignements sont disponibles, quel pourcentage des employés les femmes représentaient-elles au Service correctionnel?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel: A compter du 31 décembre 1983, 22.9 p. 100 du nombre total d'employés était des femmes.

LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE LA CEIC

Question nº 546—**M. Howie:**

La Direction de l'évaluation des programmes de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada emploie-t-elle des personnes et, dans l'affirmative, combien et quelles sont les dépenses prévues au titre des traitements pour la présente année financière et quelles étaient-elles au cours des deux années financières précédentes?

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

Nombre de personnes à l'emploi de la Direction de l'évaluation des programmes	— 46
Prévisions salariales pour l'année fiscale en cours	— $1,814,517
Dépenses salariales 1982-1983	— $1,891,539
Dépenses salariales 1981-1982	— $1,380,196

LE PROGRAMME D'ADAPTATION AU TRAVAIL

Question nº 636—**M. Stewart:**

Au sujet de la réponse à la question nº 126, quel était le budget prévu du programme d'adaptation au travail au cours de l'année financière 1983-1984?

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Pour l'année financière 1983-1984, la somme de $1,680,000 a été prévue au budget du Programme d'adaptation au travail.

[*Traduction*]

M. Evans: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Les avis de motion portant production de documents sont-ils tous reportés?

Des voix: D'accord.

Pouvoir d'emprunt—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 13 mars, de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, à la fin de mes propos, hier, je signalais que John Turner avait aiguillé le gouvernement sur la voie du financement prolongé au moyen de déficits budgétaires. Depuis, les Canadiens ont appris que ces déficits ne sont pas la panacée. Le Conseil économique de l'Ontario insiste sur le fait que ces déficits énormes ferment la porte aux investissements désirables. Quand le gouvernement fédéral emprunte 90c. de chaque dollar mis de côté par les Canadiens, il suscite une concurrence féroce pour les 10 p. 100 restants. Les taux d'intérêt plus élevés, qui suivent automatiquement l'offre et la demande, mènent à une plus forte inflation. Nous avons, comme pays, parcouru ce cycle une fois auparavant. Nous ne voulons pas recommencer, monsieur le Président, et la reprise économique dont nous entendons parler ne résistera pas non plus à un nouvel épisode d'intérêts élevés et d'inflation.

● (1510)

Ces déficits élevés sont le résultat de dépenses extravagantes. Le gouvernement va dépenser plus de 98 milliards de dollars au cours de la prochaine année financière—10.5 p. 100 de plus que l'an passé. Le ministre prétend qu'il a suivi le programme de restrictions de 6 et 5 p. 100 et, dans son budget de février, il a promis de ne pas dépasser la limite de 4 p. 100. Il faut être très tolérant, en fait, et ne plus exercer aucun contrôle pour permettre un bond de 4 à 10.5 p. 100.

Ayant vécu au-dessus de ses moyens, le gouvernement est forcé de présenter le projet de loi C-21. Nommez-moi un propriétaire qui n'est pas découragé de constater que son hypothèque ne diminue pas même s'il paie ses mensualités régulièrement. N'importe quel particulier ou organisme qui s'endette doit rembourser et l'emprunt et l'intérêt. C'est la même chose pour les gouvernements, sauf ceux qui s'en fichent puisqu'ils règlent leur problème en haussant les impôts. Allez dire cela aux contribuables de St. Catharines, eux qui savent ce que c'est que de gagner $1,000. Ils pensent que leurs impôts servent à financer les travaux publics, la défense nationale, les programmes sociaux et tout le reste. Ce n'est plus le cas: chaque contribuable de St. Catharines paye $1,000 par année pour acquitter l'intérêt sur la dette publique.

Point n'est besoin d'être un génie pour comprendre que cet intérêt est payé au détriment de programmes essentiels. Nous voulons que le gouvernement mette fin à ses dépenses extravagantes.

Somme toute, je traiterais les contribuables de ma circonscription avec mépris si je votais pour le projet de loi. C'est une mesure irresponsable qui dépasse toutes les bornes. Que le gouvernement emprunte la moitié moins.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, cela m'étonne, ou plutôt, cela ne m'étonne pas de voir qu'aucun des ministériels n'est prêt à défendre la position du gouvernement qui essaie maintenant de convaincre la Chambre de lui accorder un pouvoir d'emprunt illimité même s'il vient de prouver encore une fois son incompétence et son inconscience lorsqu'il s'agit de dépenser l'argent du Trésor public.

Il a été question de Canadair pendant la période des questions. Le gouvernement n'a pas besoin du projet de loi à l'étude pour donner des garanties aux sociétés de la Couronne. Il n'en a pas besoin non plus pour autoriser les sociétés de la Couronne à emprunter. Le projet de loi porte uniquement sur les emprunts contractés par le gouvernement à ses propres fins. Celui-ci demande à la Chambre de l'autoriser à emprunter 29.5 milliards de dollars, soit plus que le déficit prévu par le gouvernement et qui est censé s'élever à 29.6 milliards de dollars au cours de l'année qui commencera le 1er avril. Le gouvernement dit qu'il devra emprunter 25.55 milliards de dollars sur les marchés financiers. Il empruntera 4.05 milliards des caisses de pension du gouvernement et d'autres sources du même genre. Il veut emprunter un montant qui excède le déficit qu'il prévoit. Tout député qui croit au contrôle parlementaire doit s'y opposer. Soit dit en passant, je vois que le président du Conseil du Trésor (M. Gray) est à la Chambre aujourd'hui. J'ai été renversé de lire dans les journaux hier qu'il avait eu des conversations avec John Turner. Dites que ce n'est pas vrai, Herb. J'ai parié que vous seriez le prochain chef du parti libéral du Canada et je ne veux pas vous voir vous dégonfler ainsi, surtout pour aider un extrémiste de la droite comme M. Turner. J'espère que le président du Conseil du Trésor fera une annonce sous peu. J'espère bien que c'est une réunion de comité de préparation à la direction du parti qu'il est en train de tenir là-bas dans les banquettes d'en face. J'imagine qu'il parlait à M. Turner de son expérience des faillites qu'il va pouvoir mettre en pratique dans le cas de Canadair.

M. Tobin: Oh, oh!

M. Crosbie: Ne confiez jamais à un jeune délinquant un travail d'adulte. Vous rendez-vous compte que le gouvernement a gaspillé deux milliards de dollars en investissant dans Canadair?

M. Tobin: Réflexion bien typique des conservateurs.

M. Crosbie: Deux milliards de dollars, c'est toute la dette publique de la Nouvelle-Écosse. Le député là-bas, quelle que soit sa circonscription . . .

M. Tobin: Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe.

M. Crosbie: . . . ferait bien de se rendre compte qu'il doit se contenter de se faire voir au lieu de se faire entendre. Cela lui fait énormément de tort. Les deux milliards de dollars accordés à Canadair sont un pur gaspillage.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Puis-je demander un peu plus de décorum à la Chambre? Les remarques du député ne plaisent pas à tous, mais il a le droit de s'exprimer à sa guise.

M. Crosbie: Monsieur le Président, il convient de signaler qu'un député libéral qui pige gloutonnement dans l'assiette au beurre m'interrompt de ses cris.

On lit aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa:

> Mais même si la «nouvelle» société commence à réaliser des bénéfices, les intérêts sur les dettes accumulées feront grimper la contribution globale des contribuables . . .

M. Tobin: Y prenez-vous plaisir John?

M. Crosbie: Je suis étonné que vous sortiez le museau de la mangeoire assez longtemps pour vous exprimer autrement que par des grognements comme ils le font tous. C'est un gouvernement de charlatans, un gouvernement en faillite.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Crosbie: Ce sont des charlatans.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'aimerais savoir si un communiqué émanant du bureau du chef de l'opposition (M. Mulroney) a autorisé ce discours.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Je trouve les députés fort bruyants. Nous devons observer un peu plus de décorum. Il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement. Écoutons le député qui a la parole. D'autre part, je rappelle au député qu'il pourrait être un peu moins provocant; son auditoire serait peut-être plus calme.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je vous sais gré de votre impartialité et de votre conseil. Notre parti est celui des partisans de la liberté. Nous n'avons pas besoin de dire oui chaque fois que notre chef dit oui et non chaque fois qu'il dit non.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Contrairement aux libéraux, nous ne sommes pas des lèche-bottes. J'en reviens à mon propos. Le *Citizen* d'Ottawa fait remarquer ceci:

> Mais même si la «nouvelle» société commence à afficher des bénéfices à cause des intérêts sur les dettes accumulées les contribuables devront payer environ 3.5 milliards de dollars—soit à peu près $160 pour chaque homme, femme et enfant . . .

Tout cela pour préserver 1,200 emplois dans une entreprise qui fabrique des avions à réaction pour hommes d'affaires. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond quand il faut demander aux contribuables canadiens de payer d'avance 3.5 milliards de dollars en tout, en principal et intérêts, à une entreprise pour ce genre d'activité. L'article signale que ce montant de deniers publics suffirait à doubler le supplément de revenu garanti pour tous les retraités canadiens vivant dans la pauvreté, et il resterait encore un milliard. Si le montant débloqué pour renflouer Canadair servait plutôt à doubler le supplément de revenu garanti pour tous les retraités canadiens vivant dans la pauvreté, il resterait encore un milliard. C'est plus que ce que le gouvernement a prévu cette année au budget pour toutes les cotisations à l'assurance-chômage, les projets de création directe d'emplois et les programmes de formation réunis. Voilà comment le gouvernement dépense les fonds publics. C'est pour nous une raison de plus de refuser de donner notre appui à ce projet de loi.

Il existe bien sûr de nombreuses raisons de le faire. Je signale qu'il y a probablement une autre inexactitude dans les chiffres du gouvernement. Il veut nous faire croire que le déficit atteindra 29.6 milliards cette année. C'est un montant énorme, mais il refuse de dire aux députés sur quelles projections de taux d'intérêt il s'est fondé pour cette année et les années subséquentes en calculant à combien s'élèveront les intérêts à payer sur cette dette. Il prétend ne pas pouvoir dire aux députés quelles sont ses prévisions à cet égard car il révélerait de ce fait sa pensée aux marchés financiers et influerait par conséquent sur leurs opérations. Il ne nous explique pas pourquoi les États-Unis font des prévisions qui portent sur neuf ans, sans que cela influe sur le marché, mais qu'on ne peut en faire autant au Canada.

D'autres prévisionnistes économiques peuvent le faire. Chase Econometrics, par exemple, a fait des projections des taux d'intérêt pour cette année et 1985. Le gouvernement ne nous explique pas pourquoi aux États-Unis on peut faire des prévisions neuf ans d'avance sans influencer le marché, mais que c'est impossible au Canada. D'autres prévisionnistes le font par contre. Chase Econometrics, entre autres, a fait des projections des taux d'intérêt pour cette année et 1985. Selon eux, les taux devraient s'établir en moyenne à 9.9 p. 100 cette année, à 11.3 p. 100 l'année prochaine et à 11.2 l'année suivante. Le Conference Board a également fait des projections, de même que Data Resources et Informetrica Ltd. L'Université de Toronto fait des projections, mais non pas le gouvernement du Canada. Pourquoi pas, monsieur le Président? Parce que s'il le faisait, il serait la risée du Canada.

• (1520)

D'après mon analyse, le gouvernement du Canada prévoit que les taux d'intérêt vont baisser à 7.5 p. 100. En d'autres termes, trois points plus bas que ne prévoient tous les autres prévisionnistes. C'est le taux sur lequel le gouvernement se fonde pour calculer combien d'intérêts il paiera cette année sur la dette. Si c'est bien ce que le gouvernement a fait et si les taux d'intérêt se maintiennent au niveau actuel au lieu de baisser de 3 p. 100, comme semble le croire le gouvernement, selon l'analyse du budget d'avril 1983, le déficit cette année sera de 5.2 milliards de dollars de plus que prévu et les besoins en fait d'emprunts non compris dans le budget seront de 3 milliards de plus. Voilà toute l'importance de cette question.

Tant que le gouvernement ne dira pas aux députés à quel taux d'intérêt il a calculé la somme d'intérêt à payer cette année, qui dépasse 21 milliards de dollars, et ne fera pas comme tous les autres prévisionnistes économiques—et ils sont tous prêts à faire des prévisions pour cinq ans—nous ne pourrons pas croire ce que le ministre d'État aux Finances (M. MacLaren) dit à propos du montant des frais d'intérêt et du déficit cette année ou si le déficit sera conforme ou non aux prévisions du gouvernement pour les quatre prochaines années. Que le ministre d'État aux Finances joue cartes sur table et nous pourrons ensuite décider du sort du projet de loi.

Je crois que mon temps de parole est expiré, monsieur le Président. J'en ai encore beaucoup à dire. Peut-être pourrais-je obtenir le consentement unanime pour poursuivre?

Le président suppléant (M. Guilbault): Oui, le temps de parole du député est expiré. Y a-t-il consentement unanime pour que le député puisse poursuivre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Crosbie: Il ne semble pas y avoir d'objection, monsieur le Président. Je n'abuserai pas . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, s'il vous plaît. Il n'y a pas consentement unanime.

M. Crosbie: Qui s'y est opposé, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence n'a pas à répondre à cette question. Le député de Restigouche (M. Harquail) a la parole.

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt. Avant d'en arriver à mon argumentation proprement dite, je veux revenir sur une remarque faite par un député qui m'a précédé et qui a essayé de qualifier de «bouche bionique» un autre député qui avait déjà participé au débat. On m'a signalé que l'orateur précédent n'a pas mâché ses mots en fait de railleries, s'attaquant au ministre des Finances (M. Lalonde) et à d'autres comme il est enclin à le faire. Je voudrais lui rappeler certaines remarques qu'il a faites au cours de la dernière campagne électorale. Je veux parler du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), qui a déclaré qu'on ne devait pas faire quelque chose simplement parce qu'on l'avait promis au cours de la campagne, si on s'apercevait entre-temps que ce n'est pas la bonne solution. Le député de Saint-Jean-Ouest a ajouté que ces analyses le portaient à conclure qu'il avait carte blanche pour faire exactement ce qui, à son avis, servait le mieux les intérêts du pays.

M. Crosbie: C'est exactement ce que vous avez fait.

M. Harquail: Puis il a ajouté toutes sortes de choses qui, tout bien réfléchi, ne méritent même pas d'être répétées à la Chambre.

Même si de nombreux signes nous ont laissé présager un changement d'attitude et de sérieux efforts de la part des conservateurs en vue de proposer une nouvelle politique et un nouveau chef, lorsqu'on voit ce qui se passe et qu'on écoute, comme je l'ai fait ces derniers jours, les discours qu'ils prononcent tant au sujet du budget que de cette mesure portant pouvoir d'emprunt, on s'aperçoit qu'il n'y a rien de changé. En effet, c'est la même vieille équipe qui nous brosse les tableaux les plus sombres en disant que rien ne va au Canada. Je ne suis pas de cet avis.

Je tiens à faire quelques commentaires positifs, cet après-midi, au sujet de la détermination dont fait preuve le gouvernement en vue de planifier de façon réaliste et sérieuse les crédits dont il aura besoin pour faire face aux éventualités, comme il le fait depuis des années et encore aujourd'hui, en demandant cette autorisation d'emprunter.

Les crédits des éventualités visent à compenser l'incidence que des opérations de devises importantes et imprévisibles auront sur nos besoins financiers, et à permettre au gouvernement de maintenir son programme d'emprunt normal au cas où la Chambre ne siège pas ou elle a été dissoute. En gros, les crédits des éventualités visent à éviter toute perturbation dans le programme des emprunts, ce qui pourrait entraîner des bouleversements inutiles sur les marchés financiers ou à la Bourse, ce qui, en retour, risquerait de provoquer une hausse des taux d'intérêt. C'est ce que notre parti veut éviter à tout prix. Le gouvernement rendra compte de tous les emprunts effectués au cours d'une année financière; il n'empruntera pas plus que nécessaire et il n'est pas obligé d'utiliser la totalité de l'emprunt autorisé par le Parlement. Nous savons que les dépenses du secteur public sont contrôlées par le Parlement et que les crédits des éventualités ne permettent pas de dépenser au-delà de ce montant acceptable. Grâce à ce fonds d'urgence, le gouvernement aura plus de latitude dans ses opérations financières. Il contribuera à éviter tout bouleversement inutile, comme je l'ai déjà dit.

Permettez-moi de signaler certaines initiatives prises depuis octobre 1982. Un budget de 500 millions de dollars a été affecté au Programme RELAIS, qui a permis de créer des emplois dont nous avons grandement besoin. Dans les provinces de l'Atlantique, ce programme a donné un coup de main appréciable à l'économie de cette région au cours des difficiles mois d'hiver. En avril 1983, 4.18 milliards de dollars ont été affectés au Programme spécial de relance, étalé sur quatre ans. Tous les coins et recoins du pays ont profité, directement ou indirectement, de cette initiative positive et dynamique de la part du gouvernement en vue de protéger les dévaforisés et ceux qui ne peuvent pas trouver d'emploi. En décembre 1983, un milliard de dollars a été affecté à la Caisse perspective-jeunesse, destinée aux initiatives à l'intention des jeunes. En outre, 400 millions de dollars . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Le député de Timiskaming (M. MacDougall) invoque le Règlement.

M. MacDougall: Monsieur le Président, lorsque je suis intervenu la semaine dernière pendant le débat sur le budget, vous étiez également au fauteuil et vous m'avez personnellement rappelé à l'ordre parce que je lisais mon discours. Peut-être serez-vous disposé aujourd'hui à rendre une décision à l'égard du député qui a la parole.

Le président suppléant (M. Guilbault): Si le député qui a la parole lit un discours préparé, je lui demanderai de respecter le Règlement de la Chambre et de parler de mémoire.

Des voix: Bravo!

M. Harquail: Monsieur le Président, l'interruption du député était tout à fait inutile parce que je n'ai pas de discours préparé.

Des voix: Oh, oh!

M. Harquail: Je n'ai pas l'habitude, lorsque je fais un discours, de lire un texte préparé d'avance.

M. Crosbie: Cela ne vous serait d'aucune utilité de toute façon.

M. Harquail: Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que lorsque j'aborde des questions importantes, comme la fiscalité, je garde toujours sous les yeux certaines données, car, en bon député, je veux donner des chiffres exacts au lieu de dire n'importe quoi comme le font de temps à autre certains députés à votre gauche.

M. Taylor: C'est ce que le député faisait lorsqu'il a été rappelé à l'ordre.

M. Harquail: Nous savons tous depuis toujours que nous ne devons pas lire un texte rédigé d'avance, et je peux vous garantir que je n'en ai pas.

M. Friesen: Il proteste trop pour être innocent.

M. Harquail: Je ne fais que me reporter aux chiffres que j'ai tirés de documents que j'ai utilisés pour préparer mon intervention d'aujourd'hui.

Je tiens à signaler à l'opposition qu'elle devrait mettre un terme à ses tentatives pour faire peur aux Canadiens. Pourquoi nos vis-à-vis ne voient-ils pas le bon côté des choses, comme nous le faisons . . .

M. Crosbie: Quel bon côté?

• (1530)

M. Harquail: L'opposition ferait bien de se demander d'abord pourquoi nous avons besoin de ce pouvoir d'emprunt. Nous voulons financer les importants programmes que le gouvernement a mis sur pied afin d'améliorer nos autoroutes, nos ports, nos aéroports et tous les autres services qui existent dans ce domaine. J'aimerais dire quelques mots au sujet des transports. Pour que notre économie soit florissante, il faut créer plus d'emplois. Or, quoi de plus important qu'un bon réseau portuaire, routier ou aéroportuaire pour le tourisme? Nous ne pouvons pas inviter les étrangers à venir chez nous si nous n'avons pas de bonnes autoroutes pour qu'ils puissent visiter notre beau pays. Et ce n'est qu'une raison parmi tant d'autres pour améliorer nos moyens de transport au Canada. J'aimerais dire quelques mots aussi d'autres programmes importants que mon parti a lancés et que mon gouvernement finance depuis des années dans le domaine de la santé et des services sociaux. Nous avons toujours de nouvelles mesures pour aider les jeunes, les vieillards et les femmes désireux de se perfectionner pour se tailler une place dans le monde du travail. Et c'est exactement pour cette raison-là que nous présentons maintenant un projet de loi.

Je voulais faire remarquer au début que les contribuables se rendent bien compte que l'opposition se fait un point d'honneur de toujours prendre à partie tout ce que le gouvernement propose. Les Canadiens sont, certes, au fait de cette tactique ou de cette stratégie qui consiste à toujours critiquer. Mais ils voient bien que les mesures que nous proposons leur sont profitables, surtout dans la région de l'Atlantique. Ces efforts ont abouti à de nouveaux projets comme ceux qui concernent l'aménagement des centres-villes. Ces projets créent des emplois pour ceux qui n'en n'ont pas. Voilà la politique du gouvernement. Voilà ce qu'il s'efforce de faire. Et c'est pour cette raison que nous devons tous approuver la mesure à l'étude.

Bien sûr que le gouvernement qui est majoritaire a l'appui de la population canadienne. Nous répondons à ses attentes. Les gens veulent que nous assumions nos responsabilités et que nous soyons audacieux dans nos politiques et nos programmes. Ils ne veulent pas que nous nous contentions d'en parler mais souhaitent que nous les mettions en application. C'est bien ce que nous voulons aussi.

En terminant, j'invite tous les députés, en particulier ceux de l'opposition, à voir plus loin que le bout de leur nez et à songer sérieusement aux intérêts des Canadiens. Ceux-ci attendent de savoir si les projets dans leur circonscription seront subventionnés. Nous devons tenir compte des citoyens de certaines de nos régions qui souffrent du chômage en raison de la conjoncture économique dans le monde. Nous voulons tenter, dans le cadre du nouveau ministère de la Jeunesse, de donner du travail aux jeunes Canadiens.

M. Crosbie: Vous avez 4 milliards de dollars en argent.

M. Harquail: J'en ai assez de ces députés de l'opposition dont le représentant de Saint-Jean-Ouest et quelques-uns de ses collègues. Ils cherchent continuellement à démolir nos meilleures initiatives. Arrêtons de causer et mettons-nous à la tâche.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, en vertu du projet de loi C-21, loi portant pouvoir d'emprunt, le gouvernement fédéral demande aux députés la permission d'emprunter 29.55 milliards de dollars pendant l'année financière 1984-1985. Peut-on demander à des députés reponsables de signer un chèque en blanc pour un montant de cet ordre quand on leur donne si peu de précisions? Pourquoi le gouvernement n'indique-t-il pas les postes budgétaires à couvrir? Comment approuver des dépenses qui nous paraissent en grande partie inutiles ou superflues?

Les députés néo-démocrates regrettent que le gouvernement ait donné plus de 1.35 milliard de dollars à Canadair. Il compte maintenant éponger cette dette et consentir un nouveau prêt de 310 millions. Nous n'acceptons pas que les sociétés pétrolières, dans le cadre du Programme d'encouragement de ce secteur, profitent de subventions qui nous coûtent quelque 1.6 milliard. Nous n'étions pas et ne sommes toujours pas d'accord pour que le gouvernement emprunte afin de renflouer sa caisse noire destinée aux partisans libéraux, pas plus que nous n'approuvons la proposition voulant que les sociétés diffèrent le paiement de leurs impôts, car si ce n'était de ce manque à gagner de 22 milliards de dollars, nous n'aurions pas besoin d'emprunter autant pour équilibrer notre budget. Nous déplorons les échappatoires fiscales inutiles que le gouvernement consent, dans son dernier budget, avec un plaisir évident aux membres grassement rémunérés des professions libérales et autres bien nantis.

Je m'oppose au projet de loi pour les mêmes raisons que pour le budget libéral dans lequel on a prévu des dépenses inutiles, oublié les centaines de milliers de chômeurs, consacré des crédits dérisoires à la création d'emplois pour les jeunes, et totalement négligé la création d'emplois et la formation professionnelle pour les femmes. Tous les avantages prévus dans ce budget ont été destinés aux hauts salariés et aux entreprises. Ce sont là des mesures budgétaires semblables à celles que préconisent les conservateurs; elles ne sont ni généreuses, ni d'application pratique.

Plus particulièrement, le budget fédéral n'a pas été spécialement généreux à l'endroit des Canadiennes. Celles-ci en effet se démènent de plus belle pour assurer leur survie et boucler leur budget. Dans bien des cas, elles sont soutiens de famille. Au nombre des dispositions budgétaires, on a prévu l'augmentation longtemps attendue du SRG pour les pensionnés vivant seuls. Bien entendu, nous serions d'accord pour que l'on emprunte à cette fin, mais nous tenons à rappeler que cette augmentation s'imposait depuis longtemps et qu'elle ne suffit assurément pas pour empêcher les pensionnés d'être indigents. Malheureusement, les femmes âgées vivant seules, qui comptent pour les trois quarts de ce groupe de citoyens, sont laissées pour compte à cet égard. Le revenu moyen des pensionnés qui n'ont pas d'autres entrées d'argent ne passera qu'à $7,200. Cette somme est inférieure de $624 au montant minimum recommandé par le groupe de travail tri-partite chargé d'étudier la réforme des pensions. Ce revenu est donc bien inférieur au seuil officiel de la pauvreté.

Nous sommes d'accord sur le partage égalitaire des pensions entre les conjoints. C'est là un autre programme que préconisent depuis longtemps les associations féminines. Il ne coûte pas un traître sou au gouvernement. Pourquoi ce dernier ne l'a-t-il pas proposé plus tôt? Ce qui nous inquiète le plus cependant à propos de la réforme des pensions, c'est que les libéraux, à l'instar des conservateurs, s'intéressent essentiellement aux régimes privés de pension. Or ce n'est très certainement pas de cette façon qu'on assurera aux Canadiennes notamment des pensions sûres et convenables. Les libéraux refusent de remanier le régime fédéral de pensions même si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) l'avait déjà préconisé. Nous savons pertinemment que c'est seulement de cette manière que l'on garantira l'universalité du régime de pensions pour l'ensemble des retraités. Les prestations du régime de pensions du Canada auraient dû être portées à un niveau équivalant à la moitié du salaire industriel moyen.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré à propos du budget que les modifications proposées «vont rendre idéaux, pour ainsi dire, les régimes de pension». Mais il lui a fallu bien entendu admettre qu'il en dépendait entièrement de la réaction du secteur privé auquel on donnait une dernière chance. Manifestement, elle ne semble pas absolument convaincue que les propositions libérales au chapitre de la réforme des pensions emballeront ce secteur. Le régime de pension des libéraux est fondé sur des déductions fiscales et des contributions volontaires à des régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Aux besoins de quelles catégories de contribuables, je vous le demande, cette proposition répond-elle? Bien peu de chefs de famille qui travaillent et qui touchent un revenu moyen disposent de $1,500 à investir dans un REER. Évidemment, les économiquement faibles en général et les femmes seules en particulier sont tout à fait exclus de ce régime. Combien d'entreprises disposeront pour leur part des liquidités voulues pour offrir à leurs employés des régimes comme celui-là, même si ce qu'elles offrent est un peu plus avantageux?

La seule proposition qui fasse partie de la réforme du Régime des pensions du Canada est celle qui concerne le partage des pensions; toutes les autres ne sont là que comme

objets d'étude. J'avertis les Canadiennes que c'est par opportunisme que libéraux et conservateurs parlent de verser des pensions à la femme au foyer. Cette proposition risque de demeurer lettre morte dans la majorité des cas. Dans notre rapport minoritaire, nous avons recommandé, à l'instar du salariat et d'autres groupes, de fixer à la moitié du salaire individuel le montant que verse le Régime de pensions du Canada. Nous estimons que le seul moyen à notre disposition pour que les pensionnées ne se retrouvent plus en deçà du seuil de la pauvreté, c'est de mettre en œuvre un régime universel de pensions publiques.

● (1540)

Le gouvernement ne va pas utiliser le pouvoir d'emprunt qu'il nous demande au moyen de ce projet de loi pour répondre aux besoins des femmes. Au cours de son exposé, le ministre chargé de la condition féminine nous a expliqué combien le présent budget avantageait les femmes. Je lui ai demandé pourquoi le gouvernement n'adoptait pas des programmes de création d'emplois conçus spécialement pour les femmes, voire des programmes de recyclage à l'intention de celles qui risquent de perdre leur emploi par suite de changements technologiques, et pourquoi il ne fournissait pas aux femmes des services d'appui essentiels pour leur permettre de s'intégrer pour toujours à la population active. Je lui ai demandé également pourquoi il n'établissait pas de garderies et ne prévoyait pas de congés parentaux pour leur venir en aide. Au lieu de me répondre, elle a fait l'éloge des programmes du gouvernement en prétendant qu'ils étaient entièrement satisfaisants.

Les Canadiennes ne sont pas d'accord. Des milliers veulent un travail. Elles veulent l'égalité dans le milieu de travail. Elles veulent travailler et c'est nécessaire, particulièrement pour celles qui ont des postes peu sûrs d'employées dans des bureaux ou dans le domaine des services. Chaque jour, ces emplois disparaissent au profit de la haute technologie. Le budget et le pouvoir d'emprunt à l'étude négligent complètement cette question importante pour les Canadiennes.

Il n'y a aucune protection d'emploi ni travaux de remplacement pour les femmes, chose qui est pourtant réellement nécessaire. Nous ne pouvons pas approuver ce genre de pouvoir d'emprunt qui atteint des milliards de dollars. Le ministre responsable de la situation de la femme s'est félicitée du programme d'Action positive du gouvernement, qui n'est pas obligatoire et ne s'applique ni aux marchés de l'État ni aux programmes de création d'emplois. Les statistiques montrent qu'il y a moins de femmes qui profitent des programmes de création d'emplois financés par le gouvernement fédéral. Le gouvernement ne prend aucune mesure pour protéger les emplois des femmes. Pourquoi n'y a-t-il pas d'argent pour aider plus de 200 femmes, la plupart immigrantes, qui perdront bientôt leur emploi à Puretex Canada, une fabrique torontoise de vêtements de sport? Le gouvernement a rapidement trouvé des milliards pour renflouer Dome et Massey-Harris, mais il ne fait rien pour sauver les entreprises qui emploient des femmes. Puretex en est un bon exemple.

Le gouvernement fédéral a aggravé les difficultés des femmes qui sont contraintes d'accepter des emplois à temps partiel, avec bien entendu des chèques d'emploi à temps partiel, et aucun avantage social. Ceux et celles qui travaillent à mi-temps bénéficieront du Régime de pensions du Canada, mais le gouvernement n'a pas donné suite à la plupart des recommandations de sa commission de l'an dernier, sur les emplois à temps partiel, qui prévoyaient pourtant pour les femmes des mesures nécessaires de toute urgence.

Dans les dispositions du gouvernement fédéral sur le programme des 5 et 6 p. 100, on n'a tenu aucun compte des femmes. Il n'y aura pas de rattrapage pour elles. Nous nous inquiétons beaucoup du système de comparaison avec le secteur privé. Cela signifie que les femmes seront maintenues dans des échelles de salaire qui sont beaucoup trop basses pour les emplois de secrétariat et d'entretien dans le secteur privé.

Nous critiquons les libéraux, à juste titre, mais en tant que député de Colombie-Britannique, je peux vous dire que ce sera encore bien pire si les conservateurs prennent le pouvoir. L'un de leurs porte-parole, qui a parlé aujourd'hui, a déclaré que s'il devenait ministre des Finances, il exigerait un examen des moyens. Sachant ce qu'il a déjà fait au sujet des femmes, il supprimera certainement certains des programmes importants que je viens de mentionner.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, je dois dire que le temps alloué à la dernière intervenante a expiré juste au bon moment. Elle était sur le point de s'assurer que les riches obtiendraient davantage du Trésor au détriment des pauvres.

Le projet de loi portant pouvoir d'emprunt n'a rien de neuf. Nous en sommes encore une fois au même point. C'est le huitième projet de loi portant pouvoir d'emprunt depuis quatre ans que dure la présente législature. Les pouvoirs d'emprunt requis au cours de la présente législature totalisent 102.85 milliards de dollars, presque 103 milliards. Je conviens avec les autres députés qu'il faut malheureusement renflouer Maislin et Canadair et mettre en œuvre certains autres programmes, mais je ne suis plus d'accord si, comme c'est probablement le cas, la majeure partie de l'emprunt demandé vise à alimenter la caisse libérale à pots-de-vin. Depuis un mois ou deux on nous rebat les oreilles à propos d'une caisse spéciale exclusivement réservée aux députés libéraux de l'arrière-ban. Ceux-ci ont entière discrétion sur la façon dont ces fonds sont dépensés dans leurs circonscriptions ou peut-être dans d'autres.

Pour avoir une bonne idée de ce qui se passe en fait d'emprunts au Canada, il nous faut revenir sur le passé. Dans ce seul projet de loi, on nous demande d'autoriser le gouvernement à emprunter 29.55 milliards de dollars. Dans ce seul projet de loi portant pouvoir d'emprunt, le gouvernement demande la permission d'emprunter près de trois fois ce qui était le déficit national total pour la première fois de toute l'histoire canadienne lorsque le premier ministre (M. Trudeau) est arrivé au pouvoir en 1968. Notre pays avait accumulé en 101 ans d'histoire une dette de onze milliards de dollars. Dans un seul projet de loi portant pouvoir d'emprunt, on nous demande l'autorisation d'emprunter près de trois fois ce montant pour une seule année.

C'est avec intérêt que j'ai écouté le député de Restigouche (M. Harquail) qui, soit dit en passant, lit très bien. Il a dit que ce projet portant pouvoir d'emprunt, qui financera le gouvernement jusqu'au 31 mars 1985, «permettra d'éviter toute interruption inutile». C'est là une observation très pénétrante de la part du député de Restigouche. Quel genre d'interruptions inutiles pourrait-il y avoir au cours de la prochaine année? Serait-ce quelque chose comme une course à la direction du parti libéral? S'agirait-il là d'une interruption inutile? Après le

congrès à la direction, en juin, est-ce que des élections générales possibles constitueraient une interruption inutile?

Que veut dire le député par «interruption inutile»? Entend-il par là la nécessité de revenir demander au Parlement l'autorisation d'emprunter d'autre argent? Au sujet de deux des huits projets de loi portant pouvoir d'emprunt qui ont été présentés ces quatre dernières années, nous avons découvert que le gouvernement demandait à emprunter beaucoup plus que ce dont il avait véritablement besoin pour fonctionner. A la demande de l'opposition, le gouvernement a dû réduire le montant qu'il voulait emprunter en vertu du projet de loi C-125. Il a dû réduire de quatre milliards de dollars le montant qu'il demandait à emprunter en vertu du projet de loi C-151, parce que les députés de l'opposition l'ont exigé. Le gouvernement voulait emprunter plus que ce dont il avait besoin afin de ne pas devoir revenir demander davantage d'argent au Parlement. Dans notre régime parlementaire, il est bien ennuyeux pour le gouvernement d'être obligé de revenir demander de l'argent au Parlement. Cela rappelle indirectement à la population qu'il dépense trop.

Le député de Restigouche a parlé d'éviter toute interruption inutile. Autrement dit, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter plus que ce dont il a besoin afin de ne pas devoir revenir solliciter pareille autorisation du Parlement à de mauvais moments. Il se trouve que ces mauvais moments peuvent être des congrès à la direction d'un parti et des campagnes électorales. D'ici au 31 mars 1985, le gouvernement sera autorisé à emprunter assez d'argent pour ne pas avoir l'embarras de revenir en demander au Parlement. Je ne crois pas que nous, députés, pouvons nous permettre de considérer notre institution comme une gêne ou une interruption inutile pour le gouvernement. C'est ici l'endroit où le gouvernement doit venir montrer le peu de sens de responsabilité qui lui reste.

• (1550)

Comme je le disais, si, en fait, ces caisses noires libérales et ces opérations de sauvetage n'existaient pas et que le gouvernement avait quand même besoin de cet argent, il faudrait alors se demander très sérieusement si nous vivons selon nos moyens. Limitons-nous le budget de façon à nous contenter de vivre de ce que nous recevons? Quand une mesure sur le pouvoir d'emprunt s'élève à 4.5 p. 100 de notre PNB ou de nos ressources, il faut se demander si le gouvernement est prêt à vivre selon les moyens qu'il a à sa disposition.

J'ai remarqué que, aux termes de ce projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, les paiements d'intérêts seulement passeront, pour chaque contribuable, à $1500 par an. C'est ce qu'il faudra, simplement pour acquitter les intérêts. C'est tout comme si on s'adressait à Household Finance pour payer le compte d'épicerie. Le gouvernement en réclame un peu plus chaque fois, mais nous ne pouvons pas nous permettre des taux d'intérêt de ce genre. Nous hypothéquons l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

Après avoir entendu le discours du député de Lotbinière (M. Dubois), hier, je lui ai demandé si, à son avis, il était souhaitable de léguer à nos enfants et petits-enfants une dette à laquelle ils n'ont rien à voir. Ils ne peuvent pas voter ni dire qu'ils consentent à payer la dette que nous leur léguons. Sa réponse révèle assez bien la mentalité du gouvernement. Il a affirmé que les recettes du gouvernement continueront à augmenter et que, avec la hausse du PNB, nous serons en mesure de rembourser la dette accumulée. Y a-t-il quoi que ce soit qui puisse confirmer les propos du député de Lotinière? Comme en fait foi le compte rendu à la page 2041, il a terminé sa réponse à ma question en disant:

Et de cela, je pense que je ne suis pas inquiet pour les générations futures, monsieur le Président.

Je veux simplement demander à tous les députés s'ils souscrivent à des propos de ce genre. Ne se font-ils donc aucun scrupule à appuyer cette attitude à l'égard d'emprunts excessifs qui condamnent effectivement leurs enfants et leurs petits-enfants à hériter d'une dette qu'ils seront peut-être incapables d'acquitter. Cela ne les tourmente-t-il pas?

Il y a quelques semaines, monsieur le Président, je rendais visite à un de mes parents à la mode de Bretagne à Portland. C'est un homme d'affaire. Avec un regard inquisiteur, il m'a demandé: «Nous avons certes de graves problèmes d'emprunt aux États-Unis. Les Canadiens ont-ils des problèmes semblables?» Je lui ai répondu: «J'aimerais bien avoir vos problèmes». Aux États-Unis, pays d'environ 240 millions d'habitants, la dette est de l'ordre de 200 milliards de dollars. J'aimerais bien affronter des problèmes de ce genre. Je lui ai dit que notre dette par habitant cette année seulement sera de 40 p. 100 plus élevée que la leur. Il a hoché la tête; il n'arrivait pas à le croire. Voilà les problèmes que nous cherchons à résoudre, monsieur le Président.

Allons-nous donner au gouvernement carte blanche pour emprunter plus d'argent qu'il ne dit en avoir besoin? Sans tenir compte des taux d'intérêt à la hausse, le gouvernement a prévu que notre dette s'élèverait à 31 milliards. Si les taux d'intérêt continuent de monter, on peut supposer que ce montant sera dépassé puisque le gouvernement devra payer des intérêts plus élevés.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, nous ne pouvons en aucune façon autoriser des emprunts aussi considérables. Nous ne pouvons appuyer cette pratique des ministériels qui demandent tout ce qu'ils veulent pour l'année à venir sans craindre les fâcheuses interruptions ce qui leur permet de dépenser à leur guise.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, dans la majorité des cas, c'est un plaisir que de prendre la parole à la Chambre, mais on ne peut pas en dire autant quand on nous présente une demande d'emprunt de l'envergure de celle dont nous sommes saisis. Rappelons-nous qu'en 1969, le premier ministre (M. Trudeau) avait dit que, si rien n'était fait pour contrôler nos dépenses, nous étions sur la voie de la catastrophe financière. Cette année-là, nous avons dépensé 13.8 milliards. Aujourd'hui nos dépenses atteignent 100 milliards par année et il est facile de constater les problèmes que cela a créés.

Il est intéressant de se rappeler qui avait la responsabilité des comptes publics et des programmes de dépenses par le passé. J'ai ici une liste qui remonte à 1967, année où M. Benson était ministre des Finances. Ce rôle devait très bien lui convenir, je suppose, puisqu'il est demeuré assez longtemps ministre des Finances ayant été le dernier ministre des Finances libéral à présenter un budget excédentaire en 1969-1970. L'excédent de 1969 s'élevait à 493 millions. Ce fut le dernier budget excédentaire et cela remonte déjà à au moins 15 ans.

Quand on cherche à administrer selon les pratiques commerciales, l'on peut perdre de l'argent une année, mais on doit en économiser l'année suivante.

En 1970, M. Benson a perdu 372 millions et, l'année suivante, 702 millions. A cette époque, c'était déjà des montants considérables. Enfin, la dernière année où M. Benson a été ministre des Finances, le déficit a frôlé le milliard de dollars.

En 1972, l'honorable John Turner a pris la relève et amorcé le processus. En 1972-1973, il a présenté un budget déficitaire de 999 millions. En 1974, le déficit s'élevait à 1,733 millions et l'année suivante, en 1975, cette somme a presque quadruplé pour atteindre 5,463 millions. A ce moment-là, l'honorable John Turner a tiré sa révérence, de honte et d'humiliation peut-être, ou encore pour éviter de passer pour un membre du parti libéral. Quoi qu'il en soit, il a quitté la scène politique et, à l'heure actuelle, il est l'unique planche de salut pour le parti libéral et sa consécration devrait avoir lieu en juin prochain.

Vous me permettrez de vous rappeler que, la première année de son mandat, l'honorable John Turner a perdu environ un milliard de dollars et que la dernière année où il a été chargé de nos finances, le déficit a atteint 5 milliards. Pendant ce temps, la dette était passée à 58 milliards de 45 qu'elle était au moment de son entrée en fonction.

Le remplaçant de l'honorable John Turner, l'honorable Donald Macdonald avait été candidat à la direction du parti libéral. Il n'a survécu que l'espace de deux budgets et réussi pourtant à porter le déficit à 6 milliards lors de son premier budget et à 10 milliards à l'occasion du second. Il est maintenant grassement payé pour examiner la situation financière du Canada. Il affirme qu'il ne doit pas se lancer dans la course à la direction du parti libéral étant donné ses fonctions au sein de la Commission Macdonald, qui enquête sur la situation économique du Canada. Monsieur le Président, cet ancien ministre devrait certes savoir comment s'y prendre pour s'endetter et se mettre dans le pétrin.

• (1600)

Il a été suivi par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien), qui a réussi à accroître le déficit, lequel est passé de 10.8 à 12.2 milliards de dollars. La dette brute a atteint 95 milliards de dollars sous son règne. Ce ministre était l'un des champions du Challenger.

Puis, cette litanie a été interrompue par une deuxième éclaircie. Au cours de l'année qui a suivi le passage au ministère des Finances de l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le déficit a diminué, passant de 12.2 à 11.4 milliards de dollars. C'est le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui occupait le portefeuille des Finances cette année-là. Cependant, les bonnes choses ne durent pas et son successeur, l'actuel vice-premier ministre (M. MacEachen), a présenté le pire budget de tous les temps. C'est devenu un truisme de dire qu'il a été le pire ministre des Finances depuis John Turner, bien que certains placent le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à égalité avec M. Turner. Je crois que le vice-premier ministre remporte la palme et que son triste budget devrait lui permettre de conserver la tête du classement pour toujours. Quand il a quitté la scène, la dette brute était de l'ordre de 134 milliards de dollars.

Par conséquent, il ne faut pas s'étonner, monsieur le Président, que nous hésitions à accorder au gouvernement le pouvoir de dépenser davantage. Le gouvernement veut emprunter 29.55 milliards de dollars; le simple citoyen a peine à imaginer pareille somme. On nous a dit quelle longueur atteindrait une chaîne de billets de $100 totalisant cette somme, on nous a expliqué combien cela représentait à l'époque du Christ, mais j'ai encore de la difficulté à le faire comprendre aux contribuables.

Pour le gouvernement, ce projet de loi est commode, il lui permet d'accorder à certains ministres amplement de temps pour fignoler leur campagne à la direction du parti. Quand le premier ministre a annoncé sa démission, la bourse a immédiatement fait un bond, ce qui en dit long sur le bilan du gouvernement actuel. C'est assez typique de l'attitude réaliste des milieux boursiers. Le climat était plutôt incertain sous le règne du premier ministre et les spéculateurs s'attendaient à des jours meilleurs après sa démission. Quand ils eurent constaté que les deux principaux candidats à la succession étaient tous deux d'anciens ministres des Finances du gouvernement libéral, l'indice boursier est immédiatement retombé et il reste déprimé à ce jour.

On pourrait citer une foule d'exemples du gaspillage et des entreprises avortées du gouvernement actuel, monsieur le Président. Par exemple, le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) a considérablement augmenté le budget de la campagne publicitaire visant à convaincre les gens de manger plus de poisson. Cette publicité semble bizarre sur la côte ouest, où l'on n'arrive pas à prendre assez de poisson pour satisfaire la demande. Pourtant, le ministre augmente les dépenses publicitaires. On peut s'attendre à voir des annonces exhibant fièrement un portrait du ministre des Pêches et des Océans.

Il y a aussi les nouvelles parues aujourd'hui au sujet du fiasco de Canadair. Nous pourrions perdre 3.5 milliards de dollars dans l'aventure du Challenger. En supposant que cette entreprise compte 3,500 employés, cela représente un million de dollars pour chacun d'eux. La compagnie aurait pu se permettre de leur accorder il y a six ans une prime de cessation d'emploi de un million, et nous en serions au même point aujourd'hui.

Il y a quelques jours, la firme Decima Research annonçait que les Canadiens souhaitent avoir pour premier ministre quelqu'un qui puisse comprendre leurs problèmes. Le premier ministre n'était pas très fort sur ce point, et je crains que son successeur ne soit dans le même cas.

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur le Président, cette demande d'un pouvoir d'emprunt de 29 milliards inquiète beaucoup tous les Canadiens, et plus particulièrement les agriculteurs. Nous avons un gouvernement, un ministre des Finances et un cabinet qui dépensent sans compter. La nouvelle que Canadair a coûté 3.5 milliards aux contribuables en est un exemple.

Le budget agricole du gouvernement s'élève à 1.26 milliard en tout, sur un budget de 100 milliards de dollars. Il faut se demander comment le premier ministre, le cabinet et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) établissent leurs priorités. Non seulement chacun des contribuables canadiens mais chacun des agriculteurs—dont certains sont acculés à la faillite et beaucoup sont aux prises avec des problèmes financiers extrêmement graves—se demande sûrement aujourd'hui comment

le gouvernement, le cabinet et le premier ministre (M. Trudeau) ont pu négliger à tel point leurs responsabilités.

Le gouvernement demande le pouvoir d'emprunter 29 milliards. Voici presque un an et demi que nous, de ce côté-ci de la Chambre, demandons au gouvernement de prendre des mesures à propos du Programme de stabilisation des prix du grain de l'Ouest. Les simples agriculteurs cotisent jusqu'à $1,200 chacun à cette caisse. C'est leur argent, et pourtant le cabinet, le premier ministre, le ministre de l'Agriculture et le gouvernement libéral n'ont pas réussi à mettre en application une formule qui permette de payer les agriculteurs.

Lorsque Otto Lang a institué le Programme de stabilisation des prix du grain de l'Ouest, on avait établi une formule pour répondre aux problèmes de liquidités des agriculteurs. Cette caisse est riche de un milliard de leur agent, et pourtant le gouvernement ne met pas en application la formule qui permettrait de leur fournir l'argent nécessaire pour résoudre leurs problèmes de liquidités. Voilà qui démontre bien la gravité de nos problèmes financiers et le fait que le gouvernement, le cabinet et le premier ministre sont incapables d'y remédier.

On nous a présenté un projet de loi sur les paiements anticipés aux producteurs céréaliers. Voilà des mois que nous le réclamons, et nous allons l'adopter rapidement. Il permettra aux agriculteurs d'emprunter certains montants en anticipation de leur production de céréales. Le gouvernement s'est fait tirer l'oreille en agriculture.

• (1610)

Et que dire de sa politique énergétique? Je l'ai vu tellement mal manœuvrer quand j'étais au comité que nous en sommes rendus au point où nous payons 50c. de plus le gallon d'essence qu'aux États-Unis comme l'a si bien fait remarquer quelqu'un aujourd'hui. Vous vous rappelez cette hausse de 18c., monsieur le Président? N'était-ce pas effrayant de voir que les conservateurs allaient majorer l'essence de 18c. le gallon? Nous savons maintenant ce qui est arrivé.

Je ne saurais dire combien de fois nous avons demandé qu'on supprime l'impôt fédéral sur les carburants agricoles. Le député de Végréville (M. Mazankowski) a même présenté un projet de loi privé pour stimuler la production agricole. Là encore, le gouvernement a fait la sourde oreille. Le gouvernement, le premier ministre et tout son cabinet doivent se donner un nouvel ordre de priorités. Nous avons des gens capables, des agriculteurs productifs. Mais ils ne peuvent rien pour relancer l'économie si nous ne leur donnons pas les moyens et l'occasion de le faire. Les agriculteurs contribuent pour 8 milliards de dollars à l'économie du pays. Et en retour, ils reçoivent 1.25 milliard de dollars sur un budget de 100 milliards. Je trouve donc que les Canadiens ont tout lieu d'exiger du premier ministre qu'il s'occupe de ces graves questions financières et qu'il leur explique comment il gère les deniers publics.

Je pourrais énumérer encore bien des dépenses que le gouvernement pourrait éviter. Sous sa férule, il a fallu dépenser 17 milliards de dollars pour l'achat de 12,600 tonnes métriques de papier, soit environ 90 livres de papier par fonctionnaire. Nous savons ce que sait que d'envoyer des circulaires puisque cela nous coûte 17 millions de dollars, mais qu'y gagnons-nous? Voilà la question que le gouvernement devrait se poser. Il a débloqué 50 millions de dollars pour la compagnie de camionnage Maislin. Et voilà encore que ce matin, Canadair a besoin de 3.5 milliards de plus. Quoi d'étonnant que le ministère du Revenu utilise de pareilles méthodes pour lever les impôts dont le gouvernement a bien besoin puisqu'il les dépense aussi allégrement.

Je trouve donc normal que nous fassions appel au sens des responsabilités du premier ministre, de son cabinet, voire de tous les députés de l'arrière-ban quand on considère la façon dont le gouvernement dépense les deniers publics.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur le dernier d'une longue série de projets de loi visant à accorder un pouvoir d'emprunt au gouvernement. Le projet de loi C-21 doit lui permettre d'emprunter 29.55 milliards au cours de l'exercice financier 1984-1985. C'est un chiffre impressionnant, mais nous nous sommes sans doute habitués à ce genre de demande depuis quelques années. Toutefois, le fait que ce soit devenu la règle plutôt que l'exception n'est pas une raison suffisante pour que nous acceptions sans faire d'histoires.

Le gouvernement demande 4 milliards pour couvrir des dépenses imprévues. Un de mes collègues du parti conservateur se demandait tout à l'heure quels pourraient être ces imprévus. Il faut se demander si le fait que le gouvernement ait entamé la cinquième année de son mandat n'a pas un rapport direct avec les imprévus en question.

La façon dont le gouvernement utilise une bonne partie de ces crédits a également de quoi inquiéter. Mes collègues et moi-même comprennons, comme la plupart des députés des deux côtés de la Chambre, la nécessité d'éviter l'effondrement de notre industrie aéronautique. La plupart d'entre nous ont déjà vu ce genre de catastrophe se produire dans les années 50 et 60. Nous n'avons pas tellement envie que cela recommence, mais on peut s'interroger sur les priorités du gouvernement quand on le voit consacrer 1 ou 2 milliards, ou même plus, à une seule et unique compagnie qui emploie 7,000 ou 8,000 personnes. Pendant ce temps, une industrie dans laquelle il faudrait investir de toute urgence, l'industrie forestière, qui apporte à notre économie plus que les cinq industries suivantes réunies, est en train de s'effondrer sous le regard indifférent de ce même gouvernement. En Colombie-Britannique, par exemple, l'aide gouvernementale à cette industrie s'est réduite cette année à 5.5 millions alors qu'elle devait être de 52 millions. Selon les rapports du gouvernement, d'ici à de cinq à 20 ans, 30,000 emplois directs et 30,000 emplois indirects disparaîtront rien que dans cette province que le gouvernement fédéral devra alors renflouer à grands frais. On peut s'interroger sur les priorités du gouvernement quand on voit qu'il refuse d'accorder cette aide relativement minime pour Dieu sait quelle raison.

• (1620)

Cependant, il peut très facilement, comme il l'a fait si souvent, consacrer des milliards de dollars à une seule compagnie qui n'emploie que 7,000 ou 8,000 personnes. Cela me fait penser au premier ministre conservateur de la Colombie-Britannique. Il a dit que d'ici à l'an 2000, la technologie de pointe deviendra la première industrie de la Colombie-Britannique. Pas nécessairement à cause de son expansion, mais plutôt à cause de la disparition des autres industries. Le gouvernement semble vouloir faire exactement la même chose.

Il est ridicule de vouloir construire des pyramides aussi belles soient-elles. Chaque fois que les politiciens sont en difficulté, ils se mettent à construire des pyramides. Ils le font depuis 5,000 ans. Il faut qu'ils accordent au moins autant d'attention aux industries extractives qui constituent notre principal atout et autour duquel gravite toute notre économie. Nous ne pouvons pas avoir une société où nous nous contenterons de nous cirer mutuellement les chaussures ou de recycler éternellement le papier. Il faut qu'une industrie produise les ressources de base qui feront marcher tout le reste. Les députés d'en face manifestent depuis des années un sens des priorités que je ne parviens pas à comprendre.

Ces crédits de 4 milliards doivent également, nous dit-on, permettre d'intervenir sur le marché des devises pour soutenir le dollar canadien. J'ai assisté hier soir, en compagnie d'un certain nombre d'autres députés, à l'assemblée annuelle de l'amicale canado-américaine qui s'est tenue en face, dans l'immeuble Wellington. L'ambassadeur italien a signalé notamment que la position du dollar canadien, très forte par rapport aux monnaies de nos partenaires commerciaux européens, constituait un des principaux obstacles au commerce entre le Canada et l'Italie. Ce n'est pas la première fois qu'on nous le dit. A cause de ce facteur, l'accès à de nombreux marchés de la Communauté européenne est plus ou moins fermé à de nombreux produits canadiens.

Dernièrement, nous avons pu lire tous les journaux toutes sortes d'articles permettant de croire que le gouvernement a répondu aux exhortations de l'opposition officielle en révisant un grand nombre de ses priorités financières. J'espère qu'il faut en conclure qu'il révise son analyse économique. Nos grandes industries extractives auraient tout intérêt à ce que le gouvernement, au lieu de continuer à dépenser des sommes considérables en vue de soutenir artificiellement notre dollar, laisse notre devise se stabiliser d'elle-même, ce qui raffermirait nos exportations de matières premières. S'il déployait autant d'efforts afin de maintenir nos taux d'intérêts, à long terme notre secteur manufacturier se trouverait en meilleure posture.

Monsieur le Président, le gouvernement ne cesse pas de m'étonner à mesure qu'il adopte des politiques économiques teintées de conservatisme. Quelle sorte de programme s'apprête-t-il à présenter aux Canadiens lors de la prochaine campagne électorale? Va-t-il le parer d'une nouvelle version du libéralisme réformé? Dans ce cas, la définition selon laquelle un libéral est celui qui croit dans la réforme sociale à condition qu'elle ne coûte rien est-elle conforme à la tradition? Voilà la pseudo-réforme sociale dont témoigne le dernier budget. Une réforme illusoire. Avoir des théories conservatrices en économie et libérales en politique est le pire des maux.

Là où les députés conservateurs de l'opposition officielle ont tenu les discours les plus cohérents c'est lorsqu'ils ont conseillé au gouvernement de faire précisément ce qui nous a le plus nui au cours des dernières années. C'est la catastrophe quand ils agissent en vrais conservateurs. Personne ne s'oppose à des restrictions légitimes, mais les propositions de mes collègues conservateurs à ma droite sont du même ordre que les mesures qui se sont révélées catastrophiques dans ma province.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

Je signale à la Chambre que certains députés semblent avoir de la difficulté cet après-midi à s'en tenir à l'objet du débat, le projet de loi C-21, loi portant pouvoir d'emprunt.

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, je vais me conformer à votre mise en garde. Toutefois je dois dire que tout ce que fait le gouvernement a un rapport avec le projet de C-21 et l'emprunt de pratiquement 30 milliards de dollars. J'estime qu'on pourrait interpréter très largement le sujet dont on parle aujourd'hui.

M. Tobin: Soyez indulgent.

Une voix: Il n'est même pas à sa place.

M. McDermid: Que voulez-vous, il ne voit rien d'où il est. Il est tellement loin derrière, tellement haut, qu'il en a des saignements de nez. Le député de Humbert-Port au Port-Ste-Barbe (M. Tobin) devrait cesser d'utiliser des chaussures à semelles tellement compensées.

M. Tobin: Ce n'était même pas drôle, John.

M. McDermid: Je voudrais parler de ce pouvoir d'emprunt de 29.5 milliards de dollars. Le gouvernement revient constamment nous demander plus d'argent. Durant la campagne de 1980, les libéraux ont fait trois promesses, monsieur le Président. La première était de nous donner de l'essence à meilleur marché et la deuxième d'accorder $35 de plus en supplément du revenu garanti. Cette dernière, ils l'ont respectée, mais pas la première sur le prix de l'essence. La troisième promesse était d'administrer l'économie du pays de sorte que nous connaissions un meilleur sort que sous un gouvernement conservateur. Les faits prouvent qu'ils n'ont pas respecté cette promesse non plus.

Je voudrais passer en revue la magnifique collection de ministres des Finances que nous avons eus au cours des années. Il y en a eu un, nommé John Turner, qui a lancé le déficit massif que nous connaissons. Son budget de juin 1975, accusait un déficit de 5.5 milliards de dollars. Il est candidat à la direction du parti. Nous avons eu ensuite l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien). Il n'est resté que quelque temps, mais nous préférons l'oublier. Son déficit était de 12 milliards de dollars. Les deux que je viens de mentionner vont se présenter à la direction du parti. Nous avons ensuite l'actuel ministre des Affaires extérieures (M. MacEachen) qui a fait passer le déficit à 25 milliards de dollars. Il est malin, il ne cherche pas à devenir le chef de son parti. Nous avons maintenant l'actuel ministre des Finances (M. Lalonde) qui lui a un déficit de 31.5 milliards de dollars à son actif. Par conséquent, le déficit monte sans cesse et nul ne sait où il s'arrêtera. Ce ministre aussi est malin, il ne se présente pas. Par contre, il essaie de pousser madame Campagnolo à se présenter. Voilà l'histoire du bilan économique du gouvernement.

Le gouvernement veut 29.5 milliards de dollars. Examinons le calendrier. Notre premier ministre (M. Trudeau) a démissionné. Le congrès à la direction du parti est prévu pour le mois de juin. Peu de temps après, le 5 novembre probablement, nous aurons des élections. Si vous voulez parier sur quelque chose, pariez sur cette date. Le 5 novembre c'est un bon jour pour tenir des élections. Toutefois, le gouvernement veut 29 milliards de dollars pour tenir jusqu'en 1985. J'en déduis que le gouvernement contractera d'autres emprunts et dépensera bien plus encore incessamment. Encore une fois, le gouvernement cherchera à se gagner les Canadiens. Il tentera d'acheter

leur vote avec leur argent pour les prochaines élections. Il voudrait que la Chambre l'autorise à emprunter 29.5 milliards de dollars. Mais qu'il aille au diable! On ne parviendra jamais à nous faire avaliser pareil emprunt inconditionnel. Il est parfaitement insensé que de vouloir emprunter 29.5 milliards, et nous ne l'y autoriserons pas.

• (1630)

Non seulement le gouvernement prétend emprunter 29.5 milliards, mais il compte aussi garnir ses coffres de plusieurs milliards de dollars en imposant des augmentations d'impôt à compter de 1984; mais cela les contribuables l'ont oublié. Lors de l'avant avant-dernier budget, le ministre des Finances a prévu d'importantes augmentations d'impôt sur le revenu des particuliers qui devaient entrer en vigueur en 1984. Les contribuables ne s'en apercevront qu'au moment de déclarer leurs revenus en 1985. Voilà une manigance politique bien avisée! Non seulement le gouvernement souhaite emprunter plus d'argent, mais il s'approprie en recettes fiscales des milliards de plus cette année grâce aux augmentations d'impôt qui ont été prévues par le ministre des Finances dans son budget d'il y a deux ans.

Le gouvernement se montre parfaitement déraisonnable à réclamer pareille somme et nous refusons carrément de lui accorder ce montant astronomique. Il voudrait que nous lui donnions carte blanche pour ces 29.5 milliards alors qu'il gère déjà fort mal les sommes à sa disposition. Qu'on me permette de citer un exemple. J'ai appris que le gouvernement fédéral avait subventionné une conférence fort intéressante, la Conférence circumpolaire des peuples inuits du Canada à laquelle ont également participé les peuples aborigènes d'Islande, du Groënland et de l'Alaska; les aborigènes de la Russie ont été également invités, mais naturellement ils n'ont pas été autorisés à y assister.

Le gouvernement fédéral a fait don de $100,000 pour cette conférence. Où a-t-il pris cet argent? Il a puisé ces $100,000 à même les crédits réservés aux soins médicaux pour les Indiens et les Inuits dans le Grand Nord. Le gouvernement a justifié cette ponction en prétextant que, d'après lui, les crédits pour les soins de santé des Indiens et des Inuits dans le nord du Canada seraient excédentaires.

Je vous demande de me citer un cas, monsieur le Président, où le budget des services de santé—que ce soit à Brampton-Georgetown, à Restigouche, à Témiscamingue ou ailleurs—contient trop d'argent. Dans le domaine des services de santé, il n'y a pas trop d'argent. Pourtant, prétextant qu'il y aurait trop d'argent au budget des services de santé pour les Indiens et les Inuit du nord du Canada, le gouvernement a prélevé $100,000, et il s'en est servi pour financer une conférence. Maintenant, il vient redemander obséquieusement les $100,000 dans le budget supplémentaire (C). Il veut remettre cet argent dans le budget des services de santé pour les Indiens et les Inuit du nord de l'Ontario. C'était complètement ridicule de prélever cet argent de ce budget.

On ne prélève tout simplement pas d'argent du budget des services de santé pour les Indiens et les Inuit ou pour n'importe quel budget de services de santé pour financer une activité comme une conférence. C'était une conférence intéressante, mais elle aurait dû être financée par le secrétaire d'État (M. Joyal). Si elle concerne les Affaires du Nord canadien, on aurait bien pu trouver de l'argent ailleurs qu'au budget des services de santé pour les Indiens et les Inuit du Nord. C'est complètement ridicule et pourtant le gouvernement qui s'abaisse à cela nous demande de lui faire un chèque de 29.5 milliards de dollars. Je ne crois pas que les Canadiens veulent que nous acceptions. Je ne crois pas qu'ils s'attendent à ce que nous remettions un chèque en blanc au gouvernement, surtout qu'il n'a pas de chef.

Coupons la poire en deux et laissons le nouveau chef revenir nous expliquer quelles sont les dépenses prioritaires du gouvernement. Nous lui donnerons peut-être encore 15 milliards de dollars, s'il en a besoin. Pour le moment, le gouvernement a juste besoin de 15 milliards pour arriver à l'automne prochain, en attendant d'avoir un nouveau chef. Nous nous opposons à son projet de loi. Si le gouvernement diminue la somme de moitié, nous y réfléchirons de nouveau.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, nous avons le gouvernement le plus inefficace et le plus dépensier de toute l'histoire du Canada. En outre, il n'a pas son pareil pour trouver des artifices afin de tromper la population. Je ne parle pas à la légère. Permettez-moi de donner quelques exemples.

Le gouvernement est inefficace parce qu'il n'essaie pas d'obtenir la meilleure rentabilité possible avec l'argent qu'il dépense. Il est dépensier au point de jeter l'argent par les fenêtres. Enfin, il est évident qu'il se sert de rideaux de fumée pour camoufler la réalité et tromper la population. S'il est vrai qu'un rideau de fumée est un artifice utile en temps de guerre pour rester hors de la vue de l'ennemi, il est scandaleux qu'un gouvernement ait recours à des artifices politiques en temps de paix pour empêcher les contribuables de voir ce qu'il fait.

Voyons un peu de quels artifices s'est servi le gouvernement et ce qu'il essaie de cacher aux citoyens. A l'occasion du dernier budget, nous avons entendu le ministre des Finances (M. Lalonde) et des députés gouvernementaux affirmer que les impôts n'augmenteraient pas. C'est un merveilleux budget parce qu'il ne comporte pas d'augmentation d'impôt, selon eux. Cependant, ces augmentations avaient été annoncées un an plus tôt dans l'espoir que tout le monde les oublieraient. En réalité, les impôts doivent augmenter cette année et les Canadiens s'en rendront compte au moment où ils vont commencer à les acquitter. Par exemple, la taxe spéciale de relance doit augmenter cette année de 1 p. 100, ce qui coûtera 300 millions de dollars aux contribuables canadiens. Malgré cela, le gouvernement ose affirmer qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôt. Voilà un bel artifice.

Par ailleurs, le gouvernement a touché à la réduction de l'impôt fédéral, ce qui obligera les contribuables canadiens à verser 445 millions supplémentaires dans les coffres de l'État. Il ira prendre 180 millions dans les poches des citoyens en éliminant la déduction forfaitaire de $100. La désindexation du seuil de revenu donnant droit au crédit d'impôt pour enfant lui rapportera 155 millions. Je pourrais donner bien d'autres exemples.

Le gouvernement n'épargne même pas les travailleurs canadiens, parmi lesquels 1.5 million—et probablement plus—sont en chômage. Il va empocher encore 45 millions pour l'assurance-chômage au détriment des entreprises et des travailleurs. Tous ces prélèvements prennent la forme d'impôts différés.

Le gouvernement n'a pas eu l'honnêteté d'annoncer qu'il empocherait ces impôts dès l'année dernière. Il a préféré attendre un an dans l'espoir que les Canadiens n'y penseraient plus. A l'heure actuelle, de nombreux travailleurs ne gagnent pas assez d'argent pour joindre les deux bouts. Beaucoup ne mangent pas à leur faim et doivent priver leurs enfants. Malgré cela, le gouvernement va chercher 45 millions de dollars supplémentaires dans les poches des travailleurs canadiens.

En tout, cela fait 2 milliards de dollars d'impôts dont la perception a été retardée. Et le gouvernement a ensuite l'audace de dire aux citoyens que le budget ne comporte aucune augmentation d'impôt. S'il n'y en a pas dans ce budget, c'est parce que les augmentations ont été prévues l'année dernière pour que les gens aient le temps d'oublier ces mesures. Cela s'appelle user d'artifices, camoufler la vérité et tromper la population. Voilà pourquoi j'affirme que nous avons le gouvernement le plus fourbe de toute l'histoire du Canada.

Et ce n'est pas tout. Qu'est-ce que le premier ministre (M. Trudeau) a dit aux retraités qui ont du mal à joindre les deux bouts? Il leur a conseillé de modifier leurs priorités. Pour le moment, certains d'entre eux mangent des fèves au lard au petit déjeuner, et encore des fèves au lard au déjeuner. Faudrait-il qu'ils mangent du lard aux fèves au dîner? Le premier ministre a l'audace de dire à ces gens qui ne mangent pas à leur faim, qui n'ont pas assez de nourriture pour un mois, de modifier leurs priorités.

Le gouvernement prétend qu'il n'a pas assez d'argent pour améliorer le sort des femmes de 50 à 65 ans, mais il n'hésite pas à verser $800 par jour à un riche avocat qui a l'avantage d'être un ancien libéral. Il a démissionné et reçoit $800 par jour. Personne ne vaut $800 par jour. Un libéral ne vaut certainement pas $800 par jour, même le meilleur d'entre eux. Celui-là même ne mérite pas plus, disons, que 25c.

• (1640)

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Nous parlons d'un gouvernement qui nous coûte des milliards de dollars, mais quand il s'agit de voir au bien-être des citoyens, il ne vaut plus que 25c. Par contre, il retrouve ses milliards de dollars dans l'intérêt des libéraux ou des ex-libéraux et de ceux qui acceptent d'arborer les couleurs libérales. Ils peuvent toucher $800 par jour. Les ministériels n'ont-ils pas honte? Vous devriez mourir de honte de payer $800 par jour . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle à la Chambre que le député qui a la parole doit s'adresser à la présidence et doit également s'en tenir au sujet à l'étude.

M. Taylor: Je ne me suis pas éloigné du sujet, monsieur le Président, et je m'adresse à la présidence. Je dis aux députés à votre droite qu'ils ne valent même pas 25c. par jour, encore moins $800 par jour. Si vous croyez le contraire, vous n'avez qu'à demander aux gens à l'extérieur.

Et ce n'est pas tout, vous voulez que les gens apprennent le français. Que faites-vous? Vous envoyez une employée du cabinet du premier ministre étudier sur la Côte d'Azur, aux frais de la princesse. Quelle extravagance! Monsieur le Président, les députés à votre droite n'ont-ils pas honte? Tout ce temps-là, nous ne pouvons pas trouver assez d'argent pour les femmes qui ont passé leur vie à construire notre pays et qui sont maintenant trop âgées pour travailler. Ce sont des femmes de 50 à 65 ans pour qui nous ne pouvons rien. Nous leur disons de demander des prestations d'assistance sociale, car ce sont les provinces qui les versent. Quelle supercherie, quelle incompétence, quelle extravagance! Le Canada n'a jamais eu de gouvernement pareil!

Quant au ministère du Revenu national, il s'acharne à vider les poches de certains contribuables. Qui fait cela? Des vérificateurs payés $800 l'heure par le gouvernment, à ce qu'on dit. Qu'est-ce qu'on reproche à M. Macdonald? C'est un libéral, donc un resquilleur. Il ne reçoit que $800 par jour? Il travaille combien d'heures par jour? Trois heures? Il pourrait toucher $2,400 par jour à raison de $800 l'heure. Quelles folles dépenses! Quel gaspillage de l'argent des contribuables! Et le gouvernement a le front et l'audace de demander l'autorisation d'emprunter 29 milliards de dollars? Je n'y comprends rien. Si je siégeais de ce côté-là, je retournerais chez moi et dirais à mes électeurs que je ne peux le supporter. Le gouvernement a perdu l'esprit si tant est qu'il en ait déjà eu.

Voyons les mesures qu'il a prises. Depuis que je siège ici, c'est-à-dire depuis sa réélection, il a emprunté 102 milliards de dollars, portant notre dette totale à 150 milliards de dollars. Or, avec cette nouvelle demande, cette somme passera à 180 milliards de dollars. D'après vous, les gens d'en face, quelles seront les conséquences pour les Canadiens? Savez-vous bien ce que vous dites à la prochaine génération et à tous les enfants nés aujourd'hui? Vous faites peser sur chaque Canadien un fardeau de $6,000. Dès leur naissance les nouveaux-nés reçoivent en cadeau du gouvernement libéral une dette de $6,000. De jeunes garçons et jeunes filles viennent écouter les débats. Je me demande ce qu'ils pensent lorsqu'ils rentrent chez eux. Voilà donc la clique à votre gauche, monsieur le Président—je veux dire à votre droite, monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: C'est cette bande à votre droite, monsieur le Président, qui accable les enfants d'une dette de $6,000 avant même qu'ils n'aient terminé leur première ou leur cinquième année. De fait, ils contractent cette dette à leur naissance. La situation ne fera que s'aggraver si le projet de loi est adopté. Vous n'avez pas à vous en faire, monsieur le Président. La coterie à votre droite est prête à adopter tout ce que le premier ministre leur demande. Elle adoptera donc le projet de loi. Peu lui importe quelles seront ses conséquences pour le public. Une fois que cette mesure aura été adoptée, chaque homme, chaque femme et chaque enfant du Canada aura une dette de $7,200.

Nous prétendons être au service du public. Pourtant, le gouvernement essaie d'arracher tout l'argent qu'il peut à chaque citoyen canadien. Peu lui importe que les Canadiens aient faim. Peu lui importe qu'ils doivent modifier l'ordre de leurs priorités tant qu'il parvient à obtenir tout l'argent qu'il veut. Il demande maintenant 29 milliards de dollars de plus. Tout ce que je peux dire, c'est que ces gens devraient avoir honte.

• (1650)

[*Français*]

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Monsieur le Président, évidemment, nous voilà devant la Chambre, encore une fois, pour débattre du projet de loi qui doit permettre au gouvernement d'emprunter les sommes d'argent nécessaires afin d'administrer ses propres affaires. Je trouve cet exercice hypocrite et quelque peu inutile. Quand on entend tout ce qui s'est dit concernant ce débat par les gens de l'opposition! Évidemment, nous avons eu droit à toutes les accusations qu'il est possible d'entendre depuis le début de la confédération, à la Chambre, et que j'entends, moi, depuis au moins quatre ou cinq ans. Et ceci fournit aux gens de l'opposition l'occasion de répéter et de cracher, si l'on veut, toute leur hargne à l'encontre du gouvernement. Et ces accusations, ces faussetés, ces insanités nous sont répétées aujourd'hui et depuis le début du débat sur le pouvoir d'emprunt du gouvernement.

Comme je le disais tout à l'heure, à mon avis, c'est un exercice d'hypocrisie. D'abord, nous savons que de toute façon le gouvernement devra emprunter pour faire fonctionner son commerce. Nous le savons. Peu importe ce qui sera dit de l'autre côté. Alors, pourquoi faire perdre le temps de la Chambre en répétant continuellement les mêmes insanités? Si les gens d'en face pouvaient nous apporter quelque chose de constructif . . .

M. McDermid: Fermez la Chambre!

M. Tousignant: Évidemment, il faudrait peut-être plutôt s'interroger sur la situation actuelle. Pourquoi est-ce que le gouvernement a besoin d'emprunter pour faire fonctionner son commerce? Il faudrait penser que l'on a traversé une période de récession et que les affaires ont été moins bonnes. La différence, monsieur le Président, entre un gouvernement et son pouvoir d'emprunter et une entreprise privée, c'est simple. Un gouvernement, surtout un gouvernement national, a quand même la responabilité de maintenir une certaine économie toute relative. On ne peut pas dire aux gens: Écoutez, cela va mal, vous n'avez pas de travail, vous n'avez rien à gagner, on se «foute» de vous, débrouillez-vous comme vous voudrez! Alors, le gouvernement national peut se permettre et doit, pour traverser des périodes difficiles, emprunté des sommes d'argent nécessaires. Et une fois que la situation économique s'améliore, on peut rembourser. Bien sûr, dans l'entreprise privée, quand on dépasse sa capacité d'endettement, on fait banqueroute. Tout le monde comprend cela! Il s'agit donc d'un pouvoir que le gouvernement possède et, Dieu soit loué, que les gouvernements nationaux possèdent pour emprunter l'argent nécessaire lorsque nous avons à traverser des périodes difficiles! Mais comme je le mentionnais tout à l'heure, l'opposition se plaît durant cette période de débat à nous revenir avec toutes les accusations, toutes les litanies que nous avons entendues depuis cinq ans. On nous parle, par exemple, de la Canadair, de la de Havilland, de la politique énergétique. On nous a même parlé des personnes âgées. Imaginez-vous on a des leçons à recevoir du parti de l'opposition sur la manière de traiter les personnes âgées. Imaginez-vous cela! Il est scandaleux de se faire donner des leçons par le parti de l'opposition en ce qui touche aux personnes âgées.

Pour en revenir, puisqu'on en a fait mention, à la Canadair, je voudrais tout simplement leur poser la question suivante. C'est beau de dire ah!, la Canadair accumule des déficits considérables. Mais on parle quand même de 8,000 emplois. J'aimerais qu'on nous dise, par exemple, ce que cela représenterait si le gouvernement canadien ne maintenait pas cette compagnie en fonctionnement, et ce que cela pourrait représenter de manque à gagner, et la même chose pour la de Havilland. Les progressistes conservateurs de l'époque, à la fin des années 1950 sous le régime de M. Diefenbaker, ont mis la hache dans le programme Arrow. Ils s'en mordent sûrement les pouces aujourd'hui. Si on avait maintenu ce programme, peut-être que cela aurait coûté des millions de dollars, à ce moment-là; mais peut-être qu'aujourd'hui cela serait profitable au pays. Évidemment, nous aussi nous souhaiterions que la de Havilland et la Canadair puissent faire leurs frais. Mais, pour le moment, ce n'est pas possible. Alors, vaut-il mieux tout simplement laisser tomber les entreprises, mettre tous ces gens-là en chômage, oublier la haute technologie, dire good bye à la haute technologie, que cela s'en aille ailleurs et nous concentrer plutôt sur des entreprises de «broche à balles»? Est-ce vraiment cela que l'Opposition souhaite?

D'autres députés ont cité des chiffres hors contexte. Or, cela, c'est le «fun». Cela est plaisant et facile, à savoir faire injure à l'intelligence des gens en citant des chiffres hors contexte. Il y en a un qui a mentionné, tout à l'heure, que durant les 100 premières années de la Confédération, monsieur le Président, le déficit était trois fois moins élevé qu'il ne l'est cette année. Non, mais cela n'est-il pas beau à entendre! Durant les 100 premières années de la Confédération, le déficit était moins élevé qu'il ne l'est cette année.

D'abord, je voudrais répondre à cet honorable député que oui, après 100 années d'activité, la Confédération canadienne, et je prends les chiffres de 1967 car il avait probablement les chiffres de 1867, moi aussi j'ai les chiffres de 1967, le produit national brut canadien était de 60 milliards de dollars. Soixante milliards de dollars durant 100 ans d'activité . . . On faisait un chiffre d'affaires, c'est-à-dire que le produit national brut était de 60 milliards de dollars. Alors que, aujourd'hui . . . Peut-être qu'en 1867, j'imagine que le produit national brut . . . Je le demanderai à l'Opposition, ils doivent savoir cela, eux! Quel était le produit national brut en 1867? Mais en 1967 le produit national brut était de 60 milliards de dollars. Alors que, en 1983, le produit national brut est de 390 milliards de dollars . . .

Une voix: Cela, ils ne le savent pas!

M. Tousignant: Alors qu'on multiplie par trois le produit national brut de 1967, après 100 ans d'activité, qu'on multiplie par trois, s'il était de 60 milliards, cela fait quand même 180 milliards de dollars seulement alors qu'actuellement le produit national brut est de 390 milliards de dollars.

A l'époque des progressistes conservateurs, sous le régime de M. Diefenbaker, vous connaissez cela, en 1958-1959, 1959-1960, 1960-1961, la dette publique en pourcentage du revenu personnel des individus . . .Alors qu'aujourd'hui cette dette publique est de 37 p. 100, sous le régime de M. Diefenbaker, et on a l'air de se plaindre des dernières années, on a la nostalgie des années passées, sous le régime de M. Diefenbaker, dis-je, le

pourcentage du revenu personnel était de 49.5 p. 100, monsieur le Président. Si on veut citer des chiffres hors contexte, cela est facile, mais alors que l'on prenne les données officielles et que l'on soit assez honnête pour cela!

[*Traduction*]

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, il est toujours intéressant de suivre le débat lorsque les ministériels s'indignent de voir les députés de l'opposition s'inquiéter de leurs habitudes de dépenses. L'orateur qui m'a précédé a fait une remarque intéressante, disant qu'à son avis, tout ce processus est parfaitement inutile. Selon lui, ce n'est que pure hypocrisie, parce que le gouvernement a besoin d'argent pour mener à bien ses activités. Notre rôle ou notre tâche de député n'est peut-être pas de remettre en cause le gouvernement!

M. McDermid: Mon Dieu non!

M. Oberle: Pourquoi ne fermons-nous pas tout simplement la porte afin de rentrer chez nous? Pourquoi ne nous contentons-nous pas de confier toutes nos responsabilités à cette subculture de l'Édifice Langevin, ce groupe de pseudo-intellectuels qui, grâce à leur technique sociale, savent ce qui vaut mieux pour notre pays et comment planifier et structurer une économie qui serve les intérêts supérieurs de tous les Canadiens? Pourquoi ne le faisons-nous pas? Monsieur le Président, s'il me fallait rester toute la journée assis au fauteuil à écouter toutes ces histoires épouvantables, je serais porté à rejoindre mes collègues et à rentrer chez moi la honte au front. Je demanderais que l'on supprime complètement mon nom de la liste des présences pour que mes petits-enfants ne sachent jamais que j'ai fait partie de ce complot contre les Canadiens et les deux ou trois générations à venir.

Le gouvernement demande un autre pouvoir d'emprunt. Pour la gouverne des personnes de l'extérieur qui nous écoutent, établissons bien une chose. Au cours des deux prochaines semaines, nous, du moins les députés de mon parti, allons contester le projet de loi à l'étude. L'issue ne fait pas l'ombre d'un doute. Le gouvernement imposera la clôture. Nous assumerons nos responsabilités en vertu du mandat que nos commettants nous ont confié en montrant bien ce qui se passe ici. Toutefois, l'issue de ce débat ne fait aucun doute. Nous n'accorderons pas notre consentement au gouvernement, mais il imposera la clôture après nous avoir laissé dire ce que nous avons à dire; le projet de loi sera adopté et le gouvernement empruntera 29.5 milliards de dollars alors qu'il n'a besoin que de 25.2 milliards selon le budget qui a été déposé. Le gouvernement veut quatre milliards supplémentaires au cas où.

Le Canadien moyen sait-il ce qu'est un milliard de dollars? C'est mille millions de dollars. C'est une pile de 85 milles de hauteur en billets de un dollar flambant neufs. Ces gens-là veulent quatre milliards de dollars à leur disposition au cas où. Au cas où quoi, par exemple? Au cas où Petro-Canada voudrait acheter une autre société pétrolière. «Qu'y a-t-il de mal à cela?» vont dire nos amis d'en face. «Après tout, les Canadiens ont désormais leur propre société pétrolière». Est-ce que cela a modifié les prix de l'énergie? Évidemment pas. C'est bien notre société pétrolière qui a majoré les prix cinq fois plus que l'avait proposé le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) dans son budget de 1979.

Un jour, les Canadiens retireront des bénéfices de toutes ces entreprises: Petro-Canada, Canadair et Devco. J'ai posé une question à propos de Devco à la Chambre aujourd'hui. L'année dernière, le gouvernement fédéral a dépensé 145 millions de dollars simplement pour que Devco aille au Japon et au Brésil offrir de meilleurs prix que tous les autres producteurs houillers du pays. Il n'y a rien de mal à ce qu'un gouvernement accorde une subvention à une industrie qui joue un rôle primordial dans une région donnée et dont la production est tellement importante que les centrales alimentées au charbon peuvent répondre aux besoins de la région en électricité. C'est peut-être une activité gouvernementale légitime, c'est peut-être une des choses qu'un gouvernement doit faire.

• (1700)

Quand ils se permettent de puiser dans les deniers publics des contribuables pour vendre notre charbon, notre blé ou toute autre produit en-deçà du prix coûtant, ce qui rend la vie impossible aux autres entreprises, il y a lieu de se poser des questions. Et c'est ce que nous faisons actuellement. Le gouvernement nous présente toutes sortes de régimes et de programmes. Il y a deux ans, il nous a proposé le programme des 6 et 5 p. 100 en vue de restreindre les dépenses fédérales. Cela devait permettre de ne pas accroître le déficit chaque année. Soit dit en passant, en 1983 la dette brute s'élevait à 159 milliards. Comme nous y ajoutons à peu près 30 milliards, elle atteindra 190 milliards. Et selon les prévisions budgétaires, le déficit budgétaire accumulé sur les quatre prochaines années ajoutera 110 milliards à ce montant.

Monsieur le Président, vous étonnez-vous de notre indignation? Êtes-vous étonné que nous soyons prêts à faire des pieds et des mains pour que soit rejetée la requête extravagante du gouvernement? Le gouvernement promet de réduire ses dépenses, que les fonctionnaires seront limités à 6 et à 5 p. 100, 6 p. 100 la première année et 5 p. 100 la deuxième. Cette année, c'est 5 et 4 p. 100.

Que s'est-il passé en réalité? L'an dernier, les augmentations n'ont pas été de 5 p. 100 comme l'exigeait ce programme qui devait avoir des résultats spectaculaires. Grâce au programme des 6 et 5 p. 100, l'inflation a été ramenée à 5 p. 100, les taux d'intérêt fléchissent. L'an dernier, les fonctionnaires ont bénéficié d'une hausse de près de 10 p. 100. Pas 4, ni 5, ni 6, mais 10 p. 100. Telle a été l'augmentation versée aux fonctionnaires pour l'exercice 1983-1984. Le ministre a expliqué que les fonctionnaires avaient dû faire des heures supplémentaires et que celles-ci n'entraient pas en ligne de compte dans le programme des 6 et 5 p. 100. En outre, le gouvernement a été obligé de verser des traitements rétroactifs. Naturellement, il y a eu des promotions, sans compter les relèvements annuels normaux.

Comparons cette situation avec celle de l'entreprise privée. Le secteur privé n'avait-il pas des engagements semblables à l'égard de ses employés? Ceux-ci n'ont pas pu faire des heures supplémentaires. Les usines sont fermées, les entreprises fonctionnent à 60 p. 100 de leur capacité, on compte deux millions de chômeurs et beaucoup de travailleurs sont sous-employés. Afin de stabiliser leurs effectifs, certaines entreprises ont adopté le travail partagé. Y a-t-il eu des paiements rétroactifs? Les syndicats et les entreprises négocient des réductions de salaire, des avantages sociaux moindres, des congés moins généreux et le reste.

La situation est incroyable en Colombie-Britannique. Le secteur privé s'est révélé incapable d'augmenter les salaires et les avantages sociaux depuis trois ans même pas de 1, 2, 3 ou 5

p. 100. Il n'y a eu aucune majoration. Sur quoi porte la discussion en Colombie-Britannique? Le syndicat international des travailleurs de bois d'Amérique qui a toujours été un syndicat radical a accepté une convention sans majoration d'une durée de trois ans. Les travailleurs des usines de pâtes font face à la même situation. Toutefois, le gouvernement offre aux fonctionnaires des augmentations de 10 p. 100 comme s'il n'y avait pas de lendemain. Le taux d'inflation n'est que de 4 ou 5 p. 100, de sorte que les fonctionnaires devraient pouvoir se rattraper. Par rapport à quoi? Le gouvernement ne peut plus invoquer la récession mondiale comme excuse. La relance aux États-Unis est exceptionnelle. Tout marche. Les gens ont repris confiance et tout bourdonne d'activité.

Quelle est l'excuse ici? L'excuse est que le gouvernement dépense 25c. sur chaque dollar pour acquitter les intérêts sur ses emprunts. Il n'est plus en mesure de fournir les stimulants nécessaires au secteur privé pour créer des emplois et des postes de formation afin de permettre à nos jeunes de se tailler une carrière, de retrouver espoir et confiance en leur avenir et en leur pays.

Les jeunes se tournent vers l'étranger. Ils vont chercher des emplois et leur formation aux États-Unis. Quelle tristesse pour un pays si riche en ressources et pourvu d'avantages naturels si abondants. Quelle condamnation pour un gouvernement qui est au pouvoir depuis 16 ans. Le parti de nos vis-à-vis va tenir un congrès de direction pour recycler certains éléments qu'il avait rejetés et qui sont les premiers artisans de notre malheur. Ce type nommé Turner ou quelque chose d'approchant veut revenir. C'est lui qui, en 44 mois au poste de ministre des Finances, a fait passer le budget fédéral de 18 à 36 milliards de dollars. On va le recycler. Il va revenir déguisé en chevalier sans peur et sans reproche. A son retour, il sera reçu comme il le mérite. Quant John Turner sortira de sa tour d'ivoire de la rue Bay, si nos vis-à-vis ont la naïveté de l'élire chef de leur parti, lui et sa bande de libéraux auront l'accueil qu'ils méritent.

M. Murray Cardiff (Huron-Bruce): Monsieur le Président, le gouvernement nous demande encore une fois en présentant son projet de loi, le huitième depuis 1980, de l'autoriser à emprunter 10.55 milliards de dollars de plus que le montant demandé dans le projet de loi C-143 qui était jusqu'ici l'emprunt le plus élevé jamais fait au Canada. Compte tenu du déficit de 29.6 milliards de dollars prévu pour l'année 1984-1985, nous ne nous étonnons pas que le gouvernement nous demande de l'autoriser à emprunter 29.55 milliards, y compris 4 milliards en sus des 25.5 milliards dont il nous dit avoir besoin dans son budget et qui doivent lui permettre en quelque sorte de manœuvrer plus à son aise.

Dans son budget, le gouvernement prévoit un déficit de 29.6 milliards de dollars. Or, il a des sources non budgétaires pour les 4.05 milliards dont il a besoin. Il lui faut 25.5 milliards pour assumer un déficit qui est lui-même beaucoup trop gros. Si nous accordions ce pouvoir d'emprunt de 29.55 milliards, le déficit atteindrait 33.5 milliards de dollars.

Nous ne sommes pas surpris de ce projet de loi, sachant pertinemment que le gouvernement est absolument incapable de contrôler ses dépenses. Cependant, nous nous en alarmons. Nous nous en alarmons vivement parce que à cause de ce projet de loi, le déficit sera de 4 milliards de dollars de plus que prévu. Mes collègues ont formulé de sévères critiques à l'endroit du projet de loi, et pour d'excellentes raisons. Je tiens à formuler mes propres critiques, et non pas seulement à propos du fonds d'urgence de 4 milliards. Qui plus est, je ne suis pas convaincu par les raisons qu'invoque le gouvernement pour demander à la Chambre d'approuver ces énormes dépenses qui ne peuvent manquer d'entraîner un énorme et intolérable déficit.

Voilà ce qu'il nous demande d'approuver. Il nous demande d'approuver le déficit prévu pour l'année qui vient. Comme il nous demande le pouvoir d'emprunter pour financer le déficit prévu, il nous demande en fait d'approuver un déficit probable de 33.5 milliards pour l'année 1984-1985, soit un déficit supérieur de 2 milliards à celui de l'an dernier. Je partage l'inquiétude de mon collègue devant cette demande de pouvoir d'emprunt de plus de 29.5 milliards de dollars. On a d'ailleurs raison de s'inquiéter de toute demande de pouvoir d'emprunt de plus de 15 milliards car le gouvernement se propose tout simplement de trop dépenser. Il vit bien au-dessus de ses moyens.

J'aimerais examiner plusieurs aspects de la science économique la plus élémentaire que le gouvernement semble ignorer. Je veux parler des coûts économiques élevés qu'entraîne le financement d'un déficit de plus en plus lourd. Pour financer un lourd déficit, un déficit trop lourd comme celui que nous déplorons depuis bien des années, le gouvernement a deux solutions qui continueront toutes deux à nuire à une économie déjà languissante. Le gouvernement peut emprunter sur le marché des capitaux, il peut y emprunter ses 29.5 milliards de dollars. En empruntant une proportion aussi grande des crédits disponibles au Canada, le gouvernement empêchera le secteur privé de faire des emprunts productifs, ce qui, par le seul jeu de la loi de l'offre et de la demande, fera monter les taux d'intérêt.

• (1710)

Le déficit prévu pour 1984-1985 correspond à 91 p. 100 de l'épargne personnelle prévue. Que se passera-t-il? Les taux d'intérêt augmenteront inévitablement comme ils ont d'ailleurs déjà commencé à le faire. En empruntant 29.5 milliards de plus sur le marché des capitaux, le gouvernement fera encore monter les taux d'intérêt, ce qui ralentira la croissance que nous pouvions espérer.

La productivité et la croissance sont inférieures à ce qu'elles devraient être dans un pays qui possède autant de richesses et de ressources que le Canada. Notre productivité est la plus faible de tous les pays industrialisés. Contrairement à ce qu'a déclaré le ministre des Finances (M. Lalonde), nos possibilités de croissance sont minces d'ici à un an. D'après Statistique Canada et le Conference Board au Canada, la croissance ralentit. Si le déficit du gouvernement augmente, celà n'arrangera pas les choses.

Les entreprises, vers lesquelles le gouvernement se tourne pour stimuler l'économie, ne peuvent pas réaliser leur potentiel dans un marché monétaire qui se resserre. Elles ne peuvent pas y arriver dans le climat économique actuel. Les Canadiens craignent de prendre des risques qui sont essentiels pour augmenter la productivité. Si le gouvernement encombre davantage le marché des capitaux, les investissements commerciaux qui ont diminué de 12.2 p. 100 en 1983 continueront à baisser.

Nous savons tous ce qui se passe lorsque le gouvernement emprunte beaucoup. Les taux d'intérêts augmentent, les investisseurs canadiens sont forcés d'aller emprunter à l'étranger, ce qui alourdit notre dette extérieure; la productivité fléchit et le chômage augmente. C'est arrivé tout récemment, monsieur le Président, et nous ne nous croiserons pas les bras en attendant que cela recommence.

Samedi dernier, le *Globe and Mail* a publié un article où l'on parle du fait que le Canada a désespérément besoin de capital actif. En conservant ses habitudes de dépenses, le gouvernement prive les entreprises d'une occasion de trouver l'argent nécessaire pour prendre de l'expansion et assurer un développement productif. Toute augmentation des taux d'intérêt compromettra une situation déjà grave pour les sociétés qui ont désespérément besoin de capitaux pour se développer.

Comme le gouvernement s'évertue à dépenser au-delà de ses moyens et à emprunter, les taux d'intérêt augmenteront, empêchant ainsi l'entreprise de se procurer les capitaux dont elle a besoin. Je parle en particulier des petits entrepreneurs et des agriculteurs. Nous savons tous que la petite entreprise et le secteur agricole sont les deux mamelles de la nation. Refuser à la petite entreprise l'argent dont elle a besoin, à des taux abordables, aura un effet marqué sur le chômage. Les agriculteurs seront contraints de renouveler leurs hypothèques pour couvrir leurs dépenses d'investissement et d'exploitation. Ils ne seront pas en mesure de rembourser ces hypothèques, car nous savons que les taux d'intérêt sont déjà très élevés et que l'on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils ne montent pas. Nous refusons donc aux petits entrepreneurs et aux agriculteurs l'argent dont ils ont besoin pour être productifs.

Il y a un autre choix que le gouvernement a fait et qui a des effets négatifs: celui d'autoriser la Banque du Canada à imprimer de l'argent pour financer les besoins d'emprunt d'un gouvernement prodigue. C'est ainsi qu'elle a mis sur le marché 12 milliards de dollars au total depuis douze ans. Que se produira-t-il si la Banque du Canada continue à imprimer des billets? Ce sera de nouveau l'inflation.

Au cours de la dernière récession, les Canadiens ont payé chèrement la mauvaise administration économique du gouvernement. Nous avons subi des taux élevés d'inflation parce que le gouvernement refuse d'assumer ses responsabilités d'ordre économique. S'il s'adresse encore une fois à la banque centrale, les Canadiens connaîtront une autre récession comme celle dont nous sommes censés être sortis.

Il reste un autre choix au gouvernement, monsieur le Président, et c'est vraiment l'unique solution pour éviter de mener notre économie à la faillite. De deux choses l'une. Le gouvernement doit enfin appliquer les mesures nécessaires en vue de réduire ses dépenses; il doit tâcher de diminuer sensiblement son déficit en décidant des dépenses qui sont inutiles ou superflues, et il doit avoir le courage de donner un ordre de priorité à ses dépenses, en supprimant celles qui n'ont d'autre effet que d'augmenter le déficit. Toutefois, si le gouvernement est incapable d'une démarche aussi essentielle et fondamentale, il doit alors laisser un nouveau gouvernement s'en charger.

Je partage l'opinion de mes collègues pour qui il serait irresponsable, pour ne pas dire plus, de la part de députés qui représentent les Canadiens d'adopter le projet de loi. Bref, il y a trop d'argent en jeu.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, en ce moment, un peu partout au Canada, les agriculteurs, entourés de membres de leur famille, essaient de déterminer le montant de l'emprunt qu'il leur faudra solliciter auprès des établissements de crédit ou de la Société du crédit agricole afin d'acheter les graines pour les semailles du printemps et les engrais nécessaires, et payer la note des réparations qu'il leur faudra faire effectuer à leurs machines agricoles. J'ai l'impression que partout au Canada aujourd'hui, nos concitoyens établissent leur budget et envisagent peut-être de s'adresser aux établissements de prêt.

Si je soulève la question, c'est que le prêteur sollicité n'accorde pas, mettons, $25,000 avant d'avoir obtenu une réponse satisfaisante à une question très précise, à savoir à quoi servira au juste l'argent emprunté et à quoi il sera dépensé. Quelle pourrait être la réaction d'un directeur de banque à qui l'on demande un prêt de $25,000 alors qu'on n'a besoin que de $20,000? Que dirait-il de cela? Soit qu'il refuse carrément d'accorder le moindre sou, puisque l'emprunteur ne sachant pas ce qu'il fera de cet argent, on ne saurait se fier à lui pour qu'il le rembourse, car il néglige ses finances, soit qu'il réduise l'emprunt demandé à la somme dont l'emprunteur a vraiment besoin.

Je crois que nos réflexions doivent aller dans ce sens. Le gouvernement a demandé à la Chambre des communes l'autorisation d'emprunter 29.5 milliards. D'après nos calculs, la somme dont il a besoin d'ici aux prochaines élections se situe aux alentours de 16 milliards. Je déplore que l'on cherche à rouler ainsi les Canadiens par l'entremise de la Chambre des communes.

Les ministériels prennent aussitôt la mouche si nous osons leur demander, comme nous en avons le devoir, pourquoi ils ont besoin de cet argent. Le gouvernement a gonflé la somme dont ils ont besoin la faisant passer de 16 milliards à 29 milliards. Ils disent avoir besoin de 4 milliards comme poire pour la soif. Si je vais demander $25,000 au directeur de ma banque en lui disant que j'ai seulement besoin de $20,000 et que les $5,000 restants me serviront de poire pour la soif, je me ferai jeter dehors. Le directeur de la banque ne sera pas d'accord pour qu'on m'octroie ce prêt. Ce n'est là qu'un petit exemple pour aider les citoyens à bien comprendre la situation.

Personnellement, je ne suis pas prêt à accorder au gouvernement une caisse noire de 4 milliards, surtout à l'approche des élections car il se servira de cet argent pour tenter d'acheter l'électorat comme nous l'avons si souvent vu le faire.

A quoi le gouvernement va-t-il consacrer cet argent? Au recyclage de la main-d'œuvre? Aux Forces armées ou au ministère de la Défense nationale? Vont-ils s'en servir pour encourager les jeunes chômeurs, qui sont les plus nombreux, à trouver un emploi? On compte toute une génération de jeunes qui quittent l'école, avec espoir, enthousiasme, pleins d'idées, mais nous ne faisons rien pour eux.

• (1720)

M. Dantzer: Ils ne peuvent même pas retourner à l'école.

M. Shields: Mon collègue dit qu'ils ne peuvent même pas parfaire leur éducation parce qu'on a réduit le montant destiné à l'enseignement postsecondaire.

Et tout cela, il faut l'attribuer aux habitudes de dépense du gouvernement, à son monopole sur les capitaux disponibles, sur l'argent nécessaire pour investir. C'est ce même gouvernement qui, en rédigeant le Programme énergétique national, a déclaré aux investisseurs étrangers qu'il ne voulait pas les voir investir dans notre pays. C'est le même gouvernement qui, en monopolisant l'épargne des Canadiens, entrave les investissements. Il faut en conclure, monsieur le Président, que le gouvernement est malade. Ses politiques sont pourries. Incapable de mettre en œuvre les politiques qui s'imposent, il s'emploie plutôt à lancer des campagnes publicitaires pour dire à la population quel merveilleux travail il accomplit. Dans bien des cas, il gaspille ainsi des millions et des millions de dollars.

Les ministres qui se portent candidats à la direction du parti sont en train de se contredire. En novembre dernier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a dit que le gouvernement libéral gaspillait des millions et des millions de dollars. Bientôt, il annoncera sa candidature à la direction de son parti. Monsieur le Président, le gouvernement gaspille à coup de millions. Il veut emprunter de l'argent dont il n'a pas besoin et le verser dans une caisse spéciale qui servira à acheter des votes. Mais les électeurs ne marchent pas, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Shields: On les entend rouspéter. Non, les électeurs ne vont pas gober ça une minute. Que le gouvernement déclenche des élections et nous verrons quelle sera leur réponse. Le parti devrait en finir avec sa campagne à la direction et convoquer le syndic de faillite. C'est à cela que servira la campagne, pas à élire un chef mais à liquider une faillite. C'est un parti vidé et à court d'idées.

Quelque chose cloche, monsieur le Président, quand, chaque fin de semaine, des gens se présentent, parfois en larmes, au bureau de ma circonscription pour me dire qu'ils ne peuvent trouver un emploi. Il s'agit de personnes qui n'ont jamais été assistées sociales, mais qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage et qui doivent donc se tourner vers l'assistance sociale. Elles se demandent ce qui est en train d'arriver à notre pays. Ce qui se passe, c'est que nous avons un gouvernement prodigue qui dépense à tours de bras en vue d'assurer sa position à la Chambre des communes. Cela ne marchera pas, monsieur le Président.

Imaginer un peu, verser 4 milliards de dollars dans une caisse noire, à utiliser avant les élections, du propre aveu du gouvernement! C'est à cette fin que l'argent est destiné, que cela ne fasse aucun doute. Il y a à l'heure actuelle 1.5 million de chômeurs au Canada à cause de la politique désastreuse du gouvernement. Les problèmes ont commencé avec la politique énergétique nationale, puis le gouvernement s'est concentré sur des questions sans rapport avec l'économie. Les gens ont faim, ils en ont assez, ils veulent travailler, ils supplient le gouvernement de favoriser l'investissement au Canada. Notre pays constitue le bien immobilier le plus précieux qui existe au monde à l'heure actuelle, étant doté de richesses naturelles illimitées, d'abondantes réserves d'eau douce et d'une population instruite et pleine de bonne volonté.

Le gouvernement ne cesse d'étouffer l'économie en empruntant toujours davantage, à un point tel que nos enfants et nos petits-enfants seront accablés par une dette indescriptible. Lorsqu'ils viennent au monde, ils ont déjà une dette énorme, d'au moins $6,000 chacun. Ce projet de loi d'une page et demie demande l'autorisation d'emprunter 29.55 milliards de dollars, alors que le gouvernement n'a besoin en réalité que de 15 milliards. Le gouvernement reconnait qu'il cherche à gonfler ses besoins, n'hésitant pas à dire qu'il prévoit une caisse noire de 4 milliards de dollars. C'est ignoble et injuste envers le contribuable canadien.

M. le vice-président: A l'ordre. Le député de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington (M. Vankoughnet) a la parole.

M. Pinard: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Vankoughnet: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir . . .

M. le vice-président: Le président du Conseil privé (M. Pinard) invoque-t-il le Règlement?

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le Président, je voudrais savoir s'il y a une période de questions et réponses après un discours ou s'il n'y en a pas?

M. le vice-président: Non. Je dois informer le président du Conseil privé que nous sommes maintenant dans la période des discours de 10 minutes et qu'à moins qu'il y ait consentement unanime, il n'est pas possible de poser des questions au préopinant.

M. Pinard: J'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Sur le même rappel au Règlement?

M. Pinard: Oui. Peut-être pourriez-vous songer à demander le consentement unanime relativement à ma requête pour des questions et réponses à l'honorable député? Et sinon, à ce moment-là, on continuera avec les discours.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le président du Conseil privé demande si l'on consent à l'unanimité à ce que des questions soient posées à l'orateur précédent. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

M. Malone: Les libéraux ont dit non.

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, si je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-21 portant pouvoir d'emprunt, je le suis moins que le gouvernement fédéral présente cette requête. Je m'inquiète tout particulièrement de l'énormité de cette somme de 29.55 milliards qu'il demande à emprunter. C'est une somme faramineuse qu'il est difficile de transposer dans la vie de tous les jours. Je ne me ferais pas de souci si je croyais que les emprunts seraient avantageux pour les Canadiens ou les gens de la circonscription que je représente, mais ce ne sera pas le cas.

Le déficit pèse lourdement sur l'économie canadienne. J'ai été témoin depuis 1980 de nombreux cas tragiques découlant de faillites commerciales et personnelles ainsi que du chômage. L'énormité de la requête prouve que le gouvernement a perdu la boussole, d'autant plus que le budget du 15 février parlait de la nécessité d'emprunter 25.5 milliards. Moins de deux jours plus tard, le gouvernement présentait un projet de loi demandant à emprunter 29.55 milliards. Pour les gens de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington, dont je partage les préoccupations, c'est comme si une personne dont le revenu serait de $13,740, dépensait $19,640 en une année. Ce qu'il y a de pire dans l'emprunt de $5,900 que cette personne doit faire pour combler la différence, ce sont les $3,900 de cette somme qui servent à payer les intérêts sur une dette antérieure. La dette totale dans ce cas hypothétique passe de $30,000 à $36,000. Le citoyen ordinaire ne pourrait jamais gérer ses propres affaires de manière aussi négligente.

• (1730)

J'ai dit tout à l'heure que je ne m'inquiéterais pas autant si je croyais que ces énormes emprunts serviront aux Canadiens. Cependant, je ne crois pas que ce soit le cas. Il a été démontré que le Programme de projets spéciaux de relance de 2.4 milliards de dollars ne sert que de caisse noire au gouvernement, afin d'assurer sa réélection. Je trouve tout à fait immoral que le gouvernement fédéral décide de laisser pour compte certains chômeurs sous prétexte qu'ils vivent dans telle ou telle région. Voilà qui montre que les prétendues préoccupations du gouvernement au sujet de l'universalité des programmes sociaux ne sont que de la frime.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) a délibérément sous-estimé le chômage dans le nord de ma circonscription pour empêcher mes concitoyens de profiter de programmes auxquels ils avaient cotisé et auxquels ils avaient droit. Récemment, un certain nombre de municipalités de la région ont fait des instances au ministre et lui ont envoyé la copie des résolutions qu'elles avaient adoptées au sujet de l'assurance-chômage. Le ministre leur a répondu ceci:

> D'après le rapport des agents de la Commission, à compter de la mi-octobre 1983, le taux de chômage a diminué à tel point . . . que l'exemption accordée à ceux qui redemandent des prestations n'est plus applicable.

Puis il a cité un taux de chômage de 9.1 p. 100. Il a qualifié les fluctuations du taux de chômage de la région de simple problème de statistiques en disant qu'il ne savait pas exactement ce qu'il y avait lieu de faire et qu'il était prématuré de vouloir régler ce problème pourtant aussi réel qu'urgent.

Le ministre ne sait peut-être pas exactement à quoi s'en tenir quant au taux de chômage réel, mais les agents de son ministère le savent. Selon les chiffres que m'ont fournis, par écrit, des hauts fonctionnaires de son ministère, le taux de chômage local est de 30 p. 100 et il est de 21 p. 100 pour la région. Une simple vérification auprès du ministère, vérification que le ministre pourrait très bien faire lui aussi, m'a permis de savoir combien de personnes de la région touchent des prestations d'assurance-chômage. Selon les chiffres les plus récents, la localité de Bancroft, qui compte 2,305 habitants, avait 475 prestataires. Cela représente un taux de chômage de 20.6 p. 100 sans compter les écoliers, les personnes âgées ou les mères au foyer dans la population active de ce village. Si nous pensions que la somme considérable que le gouvernement désire emprunter servirait à venir en aide à ces Canadiens moyens, ce que je ne crois pas, le projet de loi me semblerait moins contestable.

Qu'est-ce que le gouvernement fédéral accomplit en faisant cela aux Canadiens? Beaucoup de mes électeurs me le demandent. Tout d'abord, en sous-estimant à dessein le taux de chômage, il tente de faire paraître la situation meilleure qu'elle ne l'est en réalité. Deuxièmement, lorsque le prétendu taux de chômage glisse en dessous de 11.5 p. 100, la disposition de la loi de l'assurance-chômage permettant de réduire la période d'emploi ouvrant droit aux prestations ne s'applique plus. Cela a pour effet de faire diminuer le montant dépensé par le gouvernement fédéral en prestations d'assurance-chômage, car des travailleurs qui devraient normalement avoir droit aux prestations ne peuvent plus les toucher. Le gouvernement refile le fardeau aux municipalités déjà à court d'argent en alourdissant leurs charges sociales, alourdissant de ce fait le fardeau fiscal de leurs administrés puisqu'il faut augmenter l'impôt foncier pour répondre à ces obligations. Finalement, la région en cause se voit refuser un accès équitable aux programmes d'emploi tels que Canada au travail, RELAIS et les projets spéciaux de création d'emplois, qui sont tous établis en fonction du taux de chômage.

Je crois que le gouvernement devrait chercher des moyens de réduire le déficit au lieu de le sous-estimer sciemment chaque fois qu'il présente ses prévisions. Il faut en arriver à une baisse des déficits si nous voulons que le Canada connaisse une relance durable qui puisse se prolonger jusqu'au siècle prochain. Il est aussi évident que cet énorme déficit aura un effet néfaste sur les petites entreprises qui constituent la première source d'emplois au Canada. Le gouvernement fédéral devrait aider les petites entreprises et non leur nuire.

J'ai été renversé d'apprendre que la Société canadienne des postes allait entrer dans le secteur des achats par catalogue en traitant des commandes pour le compte de la société Consumers Distributing Limited. Rien ne prouve qu'un tel service est nécessaire et cela constitue de la concurrence manifeste et déloyale. La Société canadienne des Postes devrait s'attacher à améliorer la qualité de son service avant de se lancer dans quelque chose de nouveau. Les exploitants de nos boutiques et magasins ont investi beaucoup de temps, d'énergie et d'argent dans leur entreprise et dans leur localité. Leurs impôts contribuent à subventionner la Société canadienne des Postes. Et voici qu'on leur demande de subventionner aussi la concurrence qu'on leur impose.

Comment le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) ou le ministre de l'Emploi et de l'Immigration peuvent-ils dire qu'ils appuient la libre entreprise, l'esprit d'initiative et le petit exploitant? Les actes sont plus éloquents que les paroles. Le socialisme du gouvernement actuel est bien vivant dans l'un et l'autre de ces prétendants au poste de premier ministre. Le projet de loi C-21 est la dernière manifestation de l'incompétence fiscale du gouvernement. Je ne crois pas pour ma part que nous ayons besoin de 29.5 autres milliards de dollars à ce moment-ci.

[*Français*]

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Monsieur le Président, j'ai vraiment hésité longuement avant de décider si je devais prendre la peine de répondre à la litanie d'insanités provenant de l'Opposition officielle. Je pense cependant que si l'on veut que les Canadiens et les Canadiennes qui prennent la

peine de lire le hansard, les Canadiens et les Canadiennes qui suivent par la voie de la télévision les débats, les discours qui sont prononcés à la Chambre, si on veut que ces citoyens et ces citoyennes de notre pays, dis-je, aient vraiment une bonne compréhension de ce qui se passe dans ce pays en matière de gestion financière et de la gestion économique, je pense que, comme député, je ne peux pas, en toute conscience, me permettre de laisser passer le «chapelet» de faussetés qui ont été énoncées au cours de la dernière heure en cette Chambre.

Monsieur le Président, les Canadiens ont le choix: ou les députés de l'Opposition sont de mauvaise foi, ou ils sont ignorants des questions financières et économiques, ou encore ce sont des farceurs, ou encore ils sont portés à faire une démagogie qui semble s'amplifier au fil des semaines, au fil des mois. Je laisse aux Canadiens le soin de faire leur choix. Mais je pense que, finalement, la réalité en face de nous est une combinaison des différentes alternatives que je viens de nommer.

Monsieur le Président, on attaque l'ampleur du déficit, on joue aux vierges offensées, on accuse le gouvernement de dilapider les fonds publics, de dilapider les impôts des contribuables. Monsieur le Président, à ma connaissance, si on veut réduire le déficit, il n'y a pas 56 façons. On peut accroître les impôts; une autre façon, c'est de diminuer les dépenses, et il y a une combinaison des deux. Il n'y a pas d'autre façon, monsieur le Président.

Or, voyons ensemble, si vous le voulez, de quelle façon se comportent, que ce soit en Comité permanent de la Chambre lors des séances des Comités permanents, que ce soit pendant les périodes de questions, que ce soit à l'occasion de débats comme celui d'aujourd'hui, voyons ce que racontent nos amis de l'Opposition. Parlons d'abord des dépenses.

● (1740)

Le chef de l'opposition (M. Mulroney), le nouveau chef, a affirmé à plusieurs reprises que le gouvernement du Canada se comportait d'une façon honteuse à l'égard des Forces armées canadiennes, que nous ne remplissions pas nos engagements à l'égard de l'OTAN et que le jour où son parti serait au pouvoir, on allait augmenter d'une façon considérable le budget du ministère de la Défense. Alors voilà un chapitre où il y aura augmentation des dépenses.

Qu'est-ce qu'on nous a dit ensuite, lorsqu'on a discuté en deuxième lecture, puis en comité, de ce projet de loi C-3 qui est encore en Comité? On a répété que la raison pour laquelle le gouvernement fédéral ne parvenait pas à s'entendre avec les provinces au chapitre des soins de santé, ce n'était pas à cause des problèmes de surfacturation ou des frais modérateurs, c'était essentiellement une autre question de dollars. Que le jour où le Parti progressiste conservateur serait au pouvoir, lui, verrait à donner satisfaction aux provinces et à accroître les paiements de transfert aux provinces de façon à ce qu'elles aient les ressources financières nécessaires pour permettre d'assurer à la population des soins de meilleure qualité et pour permettre d'assurer aux médecins de meilleurs revenus. Donc augmentation au chapitre de la Défense, augmentation au chapitre des soins de santé. Et ce sont là des postes budgétaires très importants; je ne parle pas, monsieur le Président, de quelques centaines de milliers de dollars ou de quelques dizaines de millions. Ce sont les postes budgétaires parmi les plus importants dans l'ensemble du budget du gouvernement canadien.

Un autre exemple, monsieur le Président. Nous avons étudié au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, au cours des dernières semaines, le projet de loi C-12, je crois, le projet de loi portant sur les transferts fiscaux en matière d'enseignement postsecondaire. Le gouvernement a décidé en juin 1982 qu'au cours des années 1983-1984 et 1984-1985, les transferts seraient limités à 6 p. 100 la première année et à 5 p. 100 la deuxième année. Quelle a été la position adoptée par les députés de l'opposition au Comité permanent? Dans cette question-là, on a accusé le gouvernement d'étrangler l'enseignement postuniversitaire au moment où les besoins étaient si grands. Et ils se sont empressés d'ajouter que le jour où ils seraient au pouvoir, ou s'ils étaient déjà au pouvoir, on serait beaucoup plus généreux à l'égard des provinces pour leur permettre vraiment de verser des sommes encore plus importantes et plus substantielles aux CEGEP et aux universités dans l'ensemble du Canada. On augmente les dépenses, monsieur le Président. On ne suggère pas de les diminuer.

Un autre exemple, monsieur le Président. Le domaine de la recherche et du développement, et Dieu sait qu'il faut faire un effort considérable dans ce domaine-là, nous en sommes tous conscients! Mais si le Parti progressiste conservateur était au pouvoir, et que de fois je les ai entendus le répéter, l'effort gouvernemental dans ce domaine-là serait encore plus important. On donnerait des subventions aux entreprises; on leur donnerait des concessions fiscales, des crédits d'impôt, et ça veut dire diminution des recettes de l'État, monsieur le Président.

Alors, d'une part, on propose plus de dépenses et par ailleurs, on propose moins de revenus pour le gouvernement fédéral. Continuellement, les députés de l'opposition prétendent et affirment que les impôts fédéraux écrasent les contribuables, que les impôts fédéraux écrasent les petites et les moyennes entreprises. Monsieur le Président, il va falloir que les députés de l'opposition «se branchent». Évidemment, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) nous a dit un jour qu'ils ne nous diraient pas ce qu'ils feraient s'ils étaient au pouvoir. Ils n'oseraient pas, ils fermeraient peut-être la Canadair pour mettre à pied 5,000 ou 6,000 travailleurs dans la région de Montréal. Ils ont toutes sortes de solutions, mais évidemment, afin d'affronter l'électorat, il faut montrer patte blanche. Il faut faire la cour. On n'attire pas les abeilles avec du vinaigre. On attire les abeilles avec du miel, monsieur le Président. Et c'est cela la position des partis de l'opposition, du Parti progressiste conservateur en particulier.

Monsieur le Président, ce qui est dommage, c'est qu'ils ne comprennent pas qu'un déficit . . . Si vous vouliez écouter, vous apprendriez peut-être des choses mes chers amis! Ils ne comprennent pas que le déficit est un instrument de politique économique. Vous savez, un gouvernement, cela ne se dirige pas, cela ne s'administre pas comme un foyer, comme un budget personnel, parce que le gouvernement a une responsabilité. Vous savez pourquoi le déficit budgétaire est passé subitement de 9-10 milliards pour s'envoler vers les hauteurs de 29 à 30 milliards de dollars, monsieur le Président? Pour une raison bien simple. Ce n'est pas parce que le gouvernement a augmenté d'une façon désordonnée son rythme des dépenses, ce n'est pas cela. Il y a 70 p. 100 de l'augmentation du déficit budgétaire qui provient du fait que les ressources de l'État ont diminué. Il y a un autre 30 p. 100 qui provient du fait que la

crise économique a engendré de nouvelles responsabilités, a causé de nouvelles dépenses au gouvernement, comme par exemple dans le domaine de l'assurance-chômage.

Alors, monsieur le Président, je voudrais que les députés de l'opposition nous indiquent d'une façon précise quelles seront les dépenses qu'ils vont couper, quels seront les impôts qu'ils vont augmenter, et à ce moment-là nous pourrons discuter d'une façon éclairée, responsable, loin de toute la démagogie à laquelle on a assisté à la Chambre et à laquelle on assiste continuellement quand les députés de l'opposition prennent la parole.

[*Traduction*]

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député qui vient de parler d'avoir fait contre très mauvaise fortune bon cœur. Le député a parlé de vinaigre et de miel. Le vinaigre, c'est ce goût très aigre que l'administration actuelle a laissé aux Canadiens pendant toutes les années, hormis quelques mois, où le gouvernement a été au pouvoir depuis 1968. Le miel, c'est ce qui nous attend, j'en suis sûr, dans un avenir assez prochain, lorsque, comme nous le souhaitons et le croyons, le gouvernement prendra son courage à deux mains et laissera le peuple décider de la question dont nous sommes saisis. Nous attendons avec impatience de pouvoir offrir aux Canadiens les solutions de rechange qui s'imposent.

Le député a aussi parlé longuement de l'avenir, spéculant sur le type de programmes qu'un nouveau gouvernement conservateur présenterait au Canada. Il a, selon moi, fait preuve d'une grande perspicacité. Je suis sûr qu'il sait, comme tous les députés de l'arrière-ban de ce côté-ci de la Chambre, ce que l'avenir nous réserve. Nous le félicitons de sa clairvoyance. Espérons que le bel avenir qu'il nous prédit n'est pas trop éloigné.

● (1750)

Mais j'aimerais établir le bilan du gouvernement et retracer l'histoire de cette mesure d'emprunt qui est vraiment d'actualité comme on peut le constater. On n'a pas manqué de rappeler cet après-midi que le montant demandé est le plus important de toute l'histoire du Canada. Cette mesure d'emprunt hypothéquerait les Canadiens de 29.55 milliards de dollars.

Le député qui m'a précédé venait à peine de prendre la parole lorsque j'ai remarqué que les jeunes scouts dans la tribune en face de moi, étaient partis. Or, ce sont des jeunes comme eux, malheureusement, qui vont faire les frais des folles dépenses du gouvernement. Je ne sais pas s'ils le savent, mais chacun d'eux doit maintenant $7,000 ou davantage, ce qui représente la part individuelle de la dette publique. Une personne qui vient au monde aujourd'hui au Canada doit au départ $7,000 ou davantage, soit la part de la dette publique que lui lègue l'État. Plus le gouvernement reste au pouvoir longtemps, plus cet héritage devient coûteux.

Comme nous le savons, le gouvernement actuel, sous la direction du premier ministre (M. Trudeau), a dépensé sans compter. Lorsque le premier ministre et son gouvernement ont pris le pouvoir en 1968, l'État dépensait annuellement quelque 12 milliards de dollars par année. Cette année, si l'on inclut les crédits qui figureront vraisemblablement dans le budget supplémentaire, il semble que nous dépenserons 100 milliards de dollars.

Le déficit en 1968 était d'environ 491 millions de dollars. Nous devons nous souvenir que les prévisions budgétaires du gouvernement ont toujours été loin d'être précises, mais on prévoit cependant que le déficit de l'année financière 1984-1985 sera de 29.5 milliards de dollars. La dure réalité c'est qu'il pourrait même être plus important.

Bien entendu, la dette nationale a augmenté de façon astronomique sous le mandat du premier ministre et de son parti. En 1968, le total de la dette nationale était de 30 milliards de dollars. A la fin de la présente année financière, il sera de l'ordre de 180 à 190 milliards. Une fois de plus, cela représente plus de $7,000 par homme, femme et enfant.

Malheureusement, les conséquences de cet endettement ont été passablement défavorables. Nous regrettons qu'il n'en ait pas été autrement. En conséquence de la croissance effarante de la dette nationale, les taux d'intérêt ont connu des flambées et nous constatons avec inquiétude qu'ils sont sur le point d'augmenter encore. Cet état de choses signifie bien entendu que même les prévisions qui nous ont été présentées il y a quelque temps risquent de se révéler inexactes, car le coût pour le gouvernement du loyer de l'argent sera plus élevé que prévu.

Il faut comprendre également que tous les autres qui emprunteront sur les marchés des capitaux, par exemple les gouvernements provinciaux et les administrations municipales, les industriels, les agriculteurs et bien d'autres, qui auront besoin d'argent, pour consolider la croissance de leur entreprise par exemple, constateront tout d'abord que l'argent leur coûte plus cher que nécessaire et ensuite qu'ils auraient intérêt à s'adresser à l'étranger s'ils veulent obtenir les fonds dont ils ont besoin. Il s'ensuit aussi que les intérêts que ces emprunteurs, les autorités provinciales et municipales et les gens d'affaires versent, sont souvent exportés. C'est une perte sèche, et pour le Canada et pour les Canadiens; cela va de soi.

Par conséquent, nous payons des sommes considérables en intérêts sur la dette. En fait, quand les contribuables rempliront leur déclaration de revenu et qu'ils enverront leur cotisation au ministère du Revenu national d'ici au 30 avril prochain, ils sauront malheureusement que le tiers de ce montant servira à rembourser la dette au titre de dépenses déjà effectuées. Ils seront envahis alors par un sentiment de futilité et de frustration. Les Canadiens sont disposés à faire leur part, mais ils ont de bonnes raisons de croire que leur contribution à la reprise est annulée par les politiques antérieures de ce gouvernement.

Cela a malheureusement des conséquences très néfastes sur les Canadiens ordinaires, les chefs de petites entreprises et les agriculteurs de ma circonscription. Tout d'abord, ils ont du mal à envisager avec confiance leurs propres affaires puisqu'ils ont le sentiment que notre pays est mal administré. Ensuite, il leur est très difficile d'emprunter à des taux d'intérêt raisonnables. A vrai dire, je ne pouvais m'empêcher de penser aujourd'hui aux agriculteurs de ma circonscription qui ont été acculés en grand nombre à la faillite ces derniers mois, et aux nombreux autres qui seront obligés à leur tour de déclarer faillite dans peu de temps ou encore d'abandonner leur exploitation parce qu'ils ne peuvent plus la faire tourner. Je pensais justement qu'ils seraient enchantés que l'on efface leurs dettes comme le gouvernement l'a fait avec Canadair. Mais c'est là une autre question.

Le problème qui nous occupe, c'est l'aptitude du gouvernement à diriger le pays et le fait qu'il règne un certain manque de confiance dans le pays et dans le gouvernement, et partout, dans notre économie, parce que le gouvernement n'a pas joué son rôle sur le plan économique.

A certains moments, le financement par l'augmentation du déficit est une bonne stratégie. Le problème, c'est que le gouvernement actuel applique les principes économiques keynésiens, si c'est le terme à employer, depuis le début des années 1970. En fait, il est juste de dire qu'il a commencé à adopter cette stratégie à l'époque où John «Déficit» Turner était ministre des Finances, soit du 28 janvier 1972 au 9 septembre 1975. Le déficit fédéral est passé de 702 millions au début de cette période à 5.463 milliards la dernière année financière où il était ministre.

M. Malone: C'est le tournant Turner.

M. Clark (Brandon-Souris): Mon collègue parle du tournant Turner. Malheureusement, c'est une direction dans laquelle on a entraîné le pays autrefois, au détriment de l'intérêt des Canadiens et du pays tout entier. A cause de ses erreurs, le gouvernement a perdu sa marge de manœuvre. Il a perdu la possibilité de réagir aux fluctuations économiques de l'heure. C'est pourquoi, dans la conjoncture actuelle, alors que le taux de chômage chez les jeunes se situe aux alentours de 20 p. 100 et que le gouvernement lui-même s'attend à ce que le taux de chômage global tourne autour de 10 p. 100 dans un avenir prévisible, il n'est plus en mesure d'élaborer de nouvelles politiques pour surmonter la crise.

Il a beaucoup été question d'innovation ces derniers temps. Malheureusement, j'ai l'impression que le gouvernement, à cause de ses folles dépenses et des mesures irresponsables qu'il a adoptées par le passé, n'a plus les moyens ni la latitude nécessaires pour mettre sur pied les nouvelles politiques dont le pays a tellement besoin. Le seul rayon d'espoir que nous puissions entrevoir, c'est la possibilité d'élections en août, en octobre ou en novembre. Nous serons prêts le moment venu. Nous nous réjouissons à l'idée d'instaurer enfin le genre d'administration rigoureuse dont le pays a tant besoin. Nous donnerons au pays un nouveau gouvernement que les Canadiens accueilleront à bras ouverts.

Puis-je dire qu'il est 18 heures?

M. le vice-président: La Chambre semble disposée à considérer qu'il est 18 heures. Je dois toutefois prévenir le député qu'il a épuisé son temps de parole.

M. MacDougall: Monsieur le Président, je me demande si nous ne pourrions pas dire qu'il est 18 heures.

M. le vice-président: Pouvons-nous considérer qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(A 17 h 58, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 mars 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 14 mars, de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. le Président: La parole est au député de Willowdale (M. Peterson).

Des voix: Bravo!

M. Jim Peterson (Willowdale): Je sais gré à mes collègues de me réserver un accueil si chaleureux.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre un projet de loi portant sur un pouvoir d'emprunt. Il réflète dans une certaine mesure l'objectif économique général du gouvernement. Nous réclamons l'autorisation d'emprunter des fonds pour financer nos programmes. Après avoir entendu les députés de l'opposition depuis de nombreux mois, je ne comprends pas pourquoi ils ne sont pas disposés à appuyer ce projet de loi sur-le-champ.

• (1115)

Les députés néo-démocrates nous demandent de dépenser davantage, d'augmenter le déficit. Les conservateurs, pour leur part, nous réclament l'impossible, soit, d'une part, de réduire le déficit et d'autre part, de mettre en œuvre quelque 150 programmes de dépenses de plus que ce qui est prévu à l'heure actuelle.

Une voix: Donnez-nous un exemple.

M. Peterson: Le député de Winnipeg me demande de lui citer un exemple de programme, ce que je vais faire. Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, nous nous sommes penchés sur le financement de l'enseignement postsecondaire. Or, bien loin de nous demander d'appliquer le programme des 6 et 5 p. 100 aux transferts aux provinces à ce titre, les conservateurs ont réclamé plutôt une augmentation des dépenses dans ce domaine de plus de 200 millions de dollars. Que nous ont-ils demandé en ce qui a trait au financement des soins médicaux? Le chef de l'opposition (M. Mulroney) a déclaré que nous devions accorder davantage de crédits aux provinces. Qu'en est-il des dépenses militaires? Ils ont prétendu que nous ne consacrions pas assez à la défense et qu'ils seraient disposés à augmenter énormément ces dépenses s'ils étaient élus.

M. Blenkarn: Nous cesserions d'engloutir de l'argent dans Canadair et nous nous occuperions de quelques autres questions également.

M. Peterson: Il faut mettre en parallèle cette déclaration et celle du porte-parole officiel des conservateurs en matière économique. Ce dernier nous a dit que s'il prenait le pouvoir, il se montrerait impitoyable.

M. Malone: Avec Canadair.

M. Peterson: Cela signifie qu'il réduirait les paiements de transfert aux provinces et aux Canadiens, paiements qui servent à assurer les programmes sociaux permettant de donner à tous les Canadiens le minimum auquel ils ont droit, quels que soient leurs moyens.

Puisque nous parlons maintenant de déficit, nombreux sont ceux qui seraient peut-être d'accord pour dire que nous avons commis des erreurs dans le passé.

M. Malone: Bravo!

M. Peterson: Au cours des années 70, alors que la croissance économique était positive, nous aurions peut-être dû faire des réserves pour les périodes de vaches maigres.

M. Nickerson: Très juste.

M. Peterson: C'est de l'histoire ancienne. Penchons-nous sur les mesures contenues dans les budgets du 19 avril 1983 et du 15 février 1984. Les conservateurs sont-ils prêts à recommander à la Chambre une mesure qui leur permettrait de réduire les dépenses?

M. Nickerson: Canadair.

M. Malone: Oui, Canadair.

M. Taylor: Le favoritisme.

M. Ellis: Vous en voulez trois?

M. Blenkarn: Déclenchez des élections.

M. Peterson: Je serais ravi de les entendre faire une seule proposition constructive. Ils ont respecté . . .

M. Taylor: Le système métrique et le favoritisme, voilà ce que nous abolirions.

M. Peterson: . . . l'injonction que leur chef a faite à tous les membres du parti conservateur de ne faire aucune déclaration de principes. Ils se désagrègent sous nos yeux. Leur chef a dit de ne pas énoncer une seule politique, car les Canadiens pourraient s'en trouver bien . . .

M. Taylor: C'est de la foutaise!

M. Peterson: . . . et nous, le gouvernement du Canada, pourrions vouloir la prendre à notre compte.

M. Taylor: Vous ne savez pas ce que vous dites.

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Peterson: J'accepterais bien volontiers toute suggestion du parti conservateur si seulement il en avait à faire.

M. le vice-président: A l'ordre. Le moment est bien choisi pour rappeler aux députés de respecter le Règlement. Selon l'article 15, il est interdit d'interrompre un député qui a la parole. Le député de Willowdale a la parole.

M. Peterson: Monsieur le Président, je vous sais gré de votre bienveillance.

Je demande donc aux conservateurs comment ils réduiraient les dépenses. Ils ont dit qu'ils élimineraient Canadair. C'est la seule décision catégorique dont ils nous ont fait part. Veulent-ils nous faire supprimer tout le programme Canadair, le CL-601? Voulez-vous vraiment que nous supprimions . . .

• (1120)

M. le vice-président: A l'ordre. Le député doit s'adresser à la présidence.

M. Peterson: Je tiens à bien préciser que si les conservateurs veulent vraiment supprimer le Challenger je suis ravi de les entendre pour la première fois prendre position. Ils vont s'inspirer du fameux précédent qu'ils ont créé en mettant l'Arrow au rancart et en chassant nos meilleurs talents aux États-Unis. Je ne suis pas de leur avis, mais je suis content qu'ils mettent enfin cartes sur table. Peu importent les directives de leur chef, ils ont enfin une politique: abandonner le Challenger et liquider Canadair.

J'aimerais que les conservateurs nous fassent une autre suggestion constructive pour assurer le progrès économique du Canada. Je suis tout à fait dégoûté car, à titre de députés, ils n'ont aucune proposition utile à faire. Ils refusent de coopérer avec nous pour trouver des solutions concrètes.

Au moins, les néo-démocrates ont fait d'excellentes suggestions. Je ne partage pas leur point de vue, mais j'admets que, même dans leur champ d'action limité, ils essayent de proposer de nouvelles solutions. Ils veulent bien travailler avec nous et tous les Canadiens pour aider les chômeurs. Les conservateurs veulent-ils sabrer nos programmes d'emploi? Veulent-ils réduire les prestations d'assurance-chômage? Veulent-ils éliminer les programmes de création d'emplois?

M. Taylor: Non.

M. Peterson: Et voilà, une deuxième déclaration de principe positive des conservateurs: aucune réduction des prestations d'assurance-chômage. J'en suis ravi. Où vont-ils couper pour réduire le déficit?

M. Taylor: Dans le système métrique.

M. Peterson: Les deux derniers budgets reflètent notre attitude optimiste. Le comité des finances a invité les Canadiens d'un bout à l'autre du pays à venir discuter du budget du 19 avril, mais il n'a reçu que trois demandes. Autrement dit, les Canadiens ont accepté ce budget. Même le chef en herbe du parti conservateur a eu l'honnêteté de reconnaître que, étant donné la conjoncture, c'était un bon budget. A mon avis, toujours compte tenu de la conjoncture, le ministre a présenté un budget hors pair le 15 février.

Les députés de l'opposition officielle n'ont proposé aucune solution de rechange, comme ils devraient le faire en tant que représentants de la volonté publique, élus par leurs électeurs. Ils n'ont pas été élus pour venir à la Chambre annoncer qu'ils n'ont aucune politique et que s'ils en avaient une, ils ne nous diraient pas en quoi elle consiste de toute façon. Leurs électeurs les ont envoyés au Parlement pour collaborer avec leurs collègues de façon constructive, en vue d'exploiter le potentiel incroyable dont nous disposons au Canada. Voilà l'état d'esprit que l'on devrait retrouver chez tous les députés à la Chambre. Je regrette de dire qu'en tant que député, quoique nouveau et peut-être pas tout à fait au courant des méthodes du Parlement, je ne m'attendais pas à voir les conservateurs se présenter à la Chambre et nous dire qu'ils n'ont aucune politique précise, mais que s'ils en avaient une, ils ne nous en feraient pas part, de toute façon.

• (1125)

M. Taylor: C'est du favoritisme.

M. Peterson: Non. C'est l'attitude que les représentants du peuple doivent adopter, à mon avis, pour assumer les responsabilités qui leur incombent à l'égard des Canadiens. J'espère que dans les jours prochains, ils cesseront d'adopter cette politique de l'autruche et assumeront leurs responsabilités de députés de façon constructive et positive.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le cadre de ce débat important sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt, le C-21. Il y a deux jours, tous les députés se sont unis pour rendre hommage à soixante ans de travail réalisé par leur collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui, depuis toujours, se bat avec assiduité au nom des pauvres, des pensionnés et des démunis, en vue de faire du Canada un pays meilleur et plus humanitaire.

Je suis heureux d'avoir fait partie du groupe qui a rendu hommage au député de Winnipeg-Nord-Centre ce jour-là. Il importe, lorsque nous participons à un débat sur un projet de loi aussi important que celui-ci, où le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 30 milliards de dollars, de bien réfléchir aux principes dont a parlé le député de Winnipeg-Nord-Centre dans son intervention d'il y a deux jours. Il importe de bien comprendre nos responsabilités en tant que représentants de nos électeurs. A mon avis, au lieu de nous lancer sans cesse des piques, il importe d'énoncer clairement les options qui s'offrent à nous et de formuler des propositions qui permettront de résoudre la crise économique sans doute la plus grave et la plus dévastatrice à laquelle les Canadiens sont confrontés, celle du chômage.

Au moment où il demande l'autorisation d'emprunter quelque trente milliards de dollars, il est essentiel que le gouvernement reconnaisse clairement que sa plus importante priorité doit être de redonner du travail aux deux millions de Canadiens ou presque qui veulent travailler mais ne peuvent trouver d'emplois. Il ne nous faut pas seulement nous occuper des centaines de milliers de personnes, sans exagération, qui sont dans la cinquantaine ou au début de la soixantaine et qui ont été mises à pied ou congédiées ou qui, par suite du virage technologique, n'ont pu continuer à faire le travail qu'ils faisaient depuis de nombreuses années. Il nous faut aussi nous occuper de toute une génération de jeunes.

Plus de un demi-million de jeunes cherchent désespérément de l'emploi, mais se heurtent à des portes closes et ne peuvent travailler à cause de la faillite de la politique économique du gouvernement. En même temps, à cause des stratégies économiques du gouvernement qui ont tourné à la catastrophe, l'accès à l'enseignement postsecondaire devient de plus en plus restreint. Les jeunes sont doublement défavorisés. D'un côté, ils ne peuvent trouver du travail et, de l'autre, ils constatent que la possibilité de poursuivre leurs études est de plus en plus mince par suite des réductions au chapitre du financement de l'enseignement postsecondaire.

En outre, monsieur le Président, les femmes et les invalides sont touchés dans une très grande mesure par les restrictions. Les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ont refusé de mettre en œuvre des programmes obligatoires de promotion sociale destinés à assurer que les femmes ne seront pas les premières victimes de cette difficile période économique.

Beaucoup d'entre nous s'inquiètent aussi du fait qu'au moment même où les Canadiens sont aux prises avec une dette record par habitant, le gouvernement refuse d'apporter les modifications qui s'imposent à la fiscalité fédérale, que ce soit à l'impôt sur le revenu des sociétés ou à l'impôt sur le revenu des particuliers, de façon à éliminer les échappatoires et à assurer que les grandes sociétés paient leur juste part d'impôts.

Les députés de l'opposition officielle parlent beaucoup de la taille du déficit. Je partage l'inquiétude de l'opposition officielle devant ce déficit en pleine croissance, mais ces députés se taisent quand il s'agit de mettre un terme au vaste réseau de ce qu'on appelle les dépenses fiscales concernant les sociétés. Ces dépenses équivalent, en fait, à des subventions directes au secteur des entreprises et, en 1979, elles se sont élevées à environ six milliards de dollars. Nous savons que le régime fiscal pour les banques dans notre pays est effectivement un régime facultatif de versements échelonnés. Comment peuvent-ils défendre un régime dans lequel Revenu Canada harcèle les travailleurs et travailleuses ordinaires tout en fermant les yeux sur les échappatoires qui permettent que littéralement des milliards de dollars s'accumulent dans les caisses des entreprises au lieu d'être dépensés pour les programmes de main-d'œuvre.

• (1130)

Nous aurions de nombreux moyens d'agir pour créer des emplois, notamment en accélérant la recherche et le développement. Nos réalisations à cet égard sont les plus lamentables de tout le monde économique occidental.

Une foule d'autres programmes pourraient être mis en application immédiatement pour créer des emplois, par exemple, des projets de travaux publics urgents à entreprendre en collaboration avec les municipalités, comme dans le secteur forestier que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont honteusement négligé. Comme le Conseil des sciences l'a signalé, l'industrie traverse une crise grave et si nous refusons de prendre de toute urgence des mesures de reboisement et de conservation, nous pourrions perdre notre industrie forestière. Pour un député de la Colombie-Britannique où la foresterie est la principale industrie, c'est évidemment un problème extrêmement sérieux.

Il faut une restructuration fondamentale de notre économie pour raffermir le secteur de la fabrication. Rien ne justifie le fait que les Canadiens sont, toute proportion gardée, les plus grands importateurs de machines agricoles et minières dans le monde. Nous sommes parfaitement capables de fabriquer notre propre outillage minier et agricole et d'y employer les Canadiens. Il nous faut une marine marchande pour pouvoir expédier nos propres produits par nos propres navires.

Il est essentiel, dans la solution à toute la question du virage technologique, que nous dominions la situation et que nous n'en soyons pas les victimes. Ceux qui sont affectés par les transformations techniques devraient pouvoir négocier et en être prévenus longtemps d'avance. Ce sont les femmes qui souffrent outre mesure des changements technologiques. Nous devons nous interroger sur la durée de la semaine de travail, songer aux possibilités de retraite anticipée, donner du travail à temps partiel à ceux qui en veulent et mettre sur pied de bons programmes de recyclage à l'intention des travailleurs touchés par les changements technologiques.

Cela fait six ou huit mois que je me promène dans ma circonscription de Burnaby pour écouter mes électeurs. A mon bureau de circonscription dans le sud de Burnaby, mon adjoint, Del Carrel, et moi-même avons constaté une aggravation dramatique des problèmes et des souffrances personnels chez les gens du secteur. Je suis certain que l'honorable représentante de Vancouver-Centre (M[lle] Carney) et d'autres députés de la Colombie-Britannique ont constaté la même chose. Les stratégies économiques du gouvernement ont un effet dévastateur sur les gens que nous représentons, qu'il s'agisse des retraités, des jeunes ou des chômeurs.

Quelle solution offre l'opposition officielle? Nous en avons quelques indices de temps à autre. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a déjà déclaré: «Si je vous disais ce que je ferais, nous ne serions jamais élus». Il y a quelques semaines à peine, il nous a dit ce que les conservateurs feraient à propos d'évaluation du revenu dans le cas de ceux qui touchent la pension de sécurité de la vieillesse ou les allocations familiales. Le député est le critique officiel de son parti en matière de finances. Voici ce qu'il a dit:

> Dans le domaine des mesures sociales, il faut voir s'il est possible d'instaurer plus de mécanismes d'évaluation du revenu afin que les programmes ne soient pas universels . . .

C'est ce que le parti conservateur voudrait faire pour le Canada. Nous avons vu quel a été l'effet dévastateur des politiques du parti libéral. Il est donc plus que jamais essentiel que les Canadiens écoutent le Nouveau parti démocratique, écoutent le député de Winnipeg-Nord-Centre et élisent un gouvernement qui accorde plus d'importance aux gens qu'aux bénéfices.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, les deux premiers discours prononcés ce matin ont vanté la prodigalité. Il y a d'abord eu le parti libéral, qui essaie désespérément de défendre son projet d'emprunt de quelque 30 milliards de dollars, et ensuite le Nouveau parti démocratique, qui perd de plus en plus de terrain à mesure que le public se rend compte de ce qu'il voudrait faire et qui prétend qu'un déficit de 30 milliards de dollars n'est pas suffisant et que nous devrions dépenser davantage. Si la politique libérale est mauvaise pour le pays, et elle l'est certainement, la politique du NPD est trois fois pire.

Vous allez maintenant entendre la voix du bon sens, monsieur le Président.

M. Robinson (Burnaby): Elle est cinq fois pire!

M. Nickerson: Il s'agit de la voix de l'opposition conservatrice. Nous ne sommes pas du tout d'accord pour ce qui est de la demande du gouvernement d'emprunter quelque 30 milliards de dollars. Nous avons constaté que, même dans ses propres documents budgétaires déposés à la Chambre, il prévoit des besoins s'élevant seulement à 25.5 milliards de dollars. D'après ce qu'il a dit au Parlement, c'est ce qu'il lui faut pour le reste de l'exercice financier en cours. Pour être franc, monsieur le Président, je dois dire que je ne le crois pas; je pense que le gouvernement demandera un nouveau pouvoir d'emprunt plus tard, mais c'est là ce qu'il a dit.

Quand nous examinons ce projet de loi, nous constatons que le gouvernement réclame 4 milliards de plus que ce dont il a déclaré avoir besoin il y a quelques semaines. Il n'est pas difficile de voir de quoi il retourne. Il veut établir une caisse électorale de 4 milliards de dollars. Pourquoi? Parce que des élections seront déclenchées dans un avenir pas trop éloigné. J'aimerais qu'elles soient tenues la semaine prochaine pour en finir et avoir un nouveau gouvernement fédéral. J'ai peur de ce qui pourrait se produire si nous laissions ces messieurs parcourir le pays avec une somme de 4 milliards en période électorale. Par le passé, nous avons vu ce dont ils sont capables quand ils ont des fonds qu'ils sont disposés à utiliser pour tenter d'acheter les Canadiens avec le produit de leurs impôts.

Envisageons cette demande d'emprunt dans ce contexte. C'est la huitième fois de la législature en cours que le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter. Chaque fois qu'il s'adresse au parlement pour réclamer d'autres fonds, il se montre insatiable.

Dans les documents budgétaires déposés le 15 février, les besoins financiers prévus pour la période comprise depuis l'année financière 1984-1985 en cours et les trois prochaines années jusqu'en 1987-1988 est d'environ 87.25 milliards. Même si ces prévisions sont exactes, cela signifie que, durant les trois prochaines années, le gouvernement reviendra à la charge pour obtenir de nouveaux pouvoirs d'emprunt. J'espère que des élections seront déclenchées sous peu afin de changer de gouvernement et d'avoir un gouvernement responsable qui adoptera une politique financière réfléchie et rendra ces requêtes superflues. Selon le régime actuel et selon le plan de dépenses élaboré par le gouvernement, on peut s'attendre que des projets de loi semblables seront présentés régulièrement. Tant que le gouvernement actuel restera au pouvoir, aucun espoir n'est permis aux contribuables canadiens.

• (1140)

Jetons un coup d'œil si vous le voulez bien, monsieur le Président, aux états de service des gestionnaires financiers du parti libéral. Qui nous a poussé sur cette pente dangereuse? Je pense que tout a commencé à l'époque où John Turner était ministre des Finances—«John-le-déficit Turner» comme l'a surnommé l'autre jour le député de Brandon-Souris (M. Clark). Auparavant, nous avions connu une période d'équilibre budgétaire. Certains budgets étaient déficitaires d'autres excédentaires, tout cela s'équilibrant dans l'ensemble. C'est ainsi que doit être géré un gouvernement. Cependant, sous la gouverne de ce monsieur, le phare éblouissant, le phénix du parti libéral—c'est ainsi qu'on nous le présente—les déficits ont fini par atteindre 5.5 milliards.

Quand le même monsieur a tiré sa révérence, son remplaçant a été un des candidats à la direction du parti libéral, celui qui occupe le poste de ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien). En tant que ministre des Finances, ce dernier, empruntant la voie libérale, est allé un peu plus loin que ses prédécesseurs. Sous son mandat, le déficit a atteint 12.25 milliards. Est venue ensuite une autre lumière du parti d'en face, un monsieur actuellement secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen). Il a réussi à presque doubler le record du précédent. Il nous a réclamé quelque 25.25 milliards. Enfin, dans cette courte liste de mauvais gestionnaires, nous en arrivons à l'actuel titulaire, celui-là même qui a entrepris de porter le déficit à 31.5 milliards. Les choses ne font qu'empirer.

C'est John Turner qui nous a jeté dans cette ornière et personne n'a pu nous en faire sortir depuis. En examinant la liste que je vous ai donnée, monsieur le Président, vous verrez que, dans la bonne tradition libérale, le poste a été occupé alternativement pas un anglophone puis un francophone. C'est une tradition que respecte nos vis-à-vis. Cette formule, cette alternance d'un anglophone et d'un francophone, du moins dans le cas des ministres des Finances, s'avère en fin de compte une formule qui mène tout droit au gouffre.

Je soupçonne que le résultat sera le même si nos vis-à-vis suivent la même voie dans le choix de leur nouveau chef. Ce parti nous a entraînés dans un tel pétrin que, à la fin du mois, qui correspond à la fin de l'année financière en cours, la dette nationale brute accumulée aura atteint 190 milliards de dollars, ce qui représente à peu près la moitié du produit national brut du Canada. Voilà dans quelle situation nous nous retrouvons.

Les députés de notre parti ont expliqué avec éloquence à la Chambre les conséquences de cette dette. La conséquence, monsieur le Président, c'est la destruction pure et simple de l'économie du Canada; il n'y a aucun doute là-dessus. On l'a expliqué à maintes reprises.

Je constate qu'il me reste très peu de temps. Je rappelle simplement que, à lui seul, le service de la dette nous coûte actuellement 20 milliards de dollars par année, c'est-à-dire environ le tiers de toutes le recettes fiscales. Cette incurie financière que nous subissons depuis des années et des années a donné les résultats suivants: un fardeau fiscal plus lourd pour tous les Canadiens; des taux d'intérêt plus élevés provoqués par les emprunts gouvernementaux massifs sur les places financières, ce qui freine la création d'emplois, la construction domiciliaire et d'autres secteurs de notre économie.

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur le Président, il semble bien que nous devions encore une fois intervenir à la Chambre des communes pour attirer l'attention du gouvernement sur la gravité de la situation dans laquelle il force les Canadiens à s'enforcer. J'écoutais ce matin le député de Willowdale (M. Peterson) et ses propos étaient tellement à côté de la plaque que c'est était affigeant. Il est difficile de comprendre comment un représentant élu par le peuple canadien peut s'abuser à ce point. En tentant de défendre le budget que vient de présenter le ministre des Finances (M. Lalonde), il s'abuse lui-même, il trompe ses collègues et il trompe les Canadiens.

Ce budget était un véritable poisson d'avril, monsieur le Président, ne serait-ce que parce que le ministre tente par ce budget de remonter le cours du temps, jusqu'à 1976 et même avant. Le transfert des gains en capital en est un exemple. Je n'ai pas besoin de vous rappeler, monsieur le Président, qu'avant 1976, il n'y avait aucun impôt sur les gains en capital au Canada. Le ministre des Finances tente maintenant de faire marche arrière et tous nos vis-à-vis claironnent qu'il s'agit d'un bon budget.

M. Nickerson: Qui a proposé à la Chambre d'imposer les gains de capital?

M. Towers: C'est Otto Lang. Le gouvernement a refusé de nous écouter lorsque nous lui avons dit qu'il commettait une erreur. Dans son entêtement il est allé de l'avant, et maintenant le ministre des Finances tente de faire marche arrière pour se sortir du pétrin. Dans l'intervalle, cependant, nous subissons les désastreuses conséquences de cette décision.

On peut en dire autant de son Programme énergétique national et de sa fiscalité. Le gouvernement doit se rendre compte qu'il ne peut pas accaparer ainsi tous ces dollars au moyen de la fiscalité. Il doit les laisser en circulation s'il veut que la roue tourne. Hélas! C'est une leçon qu'il ne semble pas encore avoir apprise. Je m'étonne que le député de Toronto ne soit pas au courant des critiques faites par l'un des principaux journaux de cette ville. J'ose espérer, monsieur le Président, que vous m'autoriserez à lire une partie de l'article de fond en question.

M. le vice-président: Le député est autorisé à faire une citation, pourvu qu'il en révèle la provenance.

M. Towers: Merci, monsieur le Président. Le *Sun* de Toronto a publié cet éditorial dans son numéro du 16 février. Voici le conseil que l'éditorialiste donne au gouvernement et vraisemblablement aussi au député de Willowdale:

> Les libéraux ont laissé passer leur dernière chance de faire quelque chose d'utile. Les impôts élevés et les dépenses inconsidérées du gouvernement, ainsi que l'inflation qui en est résultée, ont ruiné notre économie.
>
> Si Lalonde voulait vraiment que le secteur privé crée des emplois, il aurait dû réduire et les impôts et les dépenses du gouvernement. Mais il a choisi au contraire d'y aller avec le dos de la cuiller.
>
> Même s'il prétend le contraire, il a augmenté les impôts. Ainsi, par suite de l'augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente, tout, absolument tout, va coûter plus cher.
>
> Ce n'est pas ce qui s'appelle prendre les choses en main; ce sont des manigances comme celles-là qui ont fait perdre à notre dollar naguère si fort 25 p. 100 de sa valeur et qui font que la dette par habitant chez nous dépasse de 30 p. 100 celle des Américains.
>
> Comment le gouvernement est-il parvenu à ce résultat? Simplement en tuant l'esprit d'entreprise à force de réglementer et d'intervenir sans cesse davantage . . .

C'est aussi simple que cela. Apparemment, monsieur le Président, le député de Willowdale ne lit pas les journaux de sa région. Il dit que nous n'avons pas de politiques. Voilà ce que nous croyons. Voilà exactement ce que nous ferons quand nous formerons le gouvernement.

● (1150)

Les Canadiens ne se rendent sûrement pas compte de tout l'argent que le gouvernement dépense sans l'avoir en sa possession. Ces dépenses qui augmentent de plus en plus rapidement vont imposer aux futures générations une lourde dette qu'elles ne réussiront jamais à rembourser. Nous hypothéquons l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. Nous ne pouvons pas dépenser $11,250,000 par heure, 24 heures par jour, tous les jours de l'année, dimanche et jours de fête compris. C'est une somme épouvantable, monsieur le Président.

Les Canadiens doivent commencer à se rendre compte que le gouvernement les a fourvoyés. Je constate que de plus en plus de mes électeurs commencent à réfléchir à ce qui se passe. J'entends de nombreux citoyens parler de notre énorme déficit et des répercussions qu'il aura sur l'économie, sur leur vie et sur leur gagne-pain. Il ne peut en être autrement. Le gouvernement accapare une trop grande part des fonds de placement et n'en laisse pas assez au monde des affaires pour la survie et l'expansion des entreprises. Voilà le levier dont nous devons nous servir pour revenir où nous en étions en 1968 lorsque ce gouvernement est arrivé au pouvoir.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur certaines observations faites par M. W. R. Wyman, président du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Canada. Voici le conseil qu'il donne gratuitement au gouvernement lequel apparemment n'en a cure. Le voici:

> Au lieu de perdre notre temps en vains regrets ou en slogans prêchant une austérité temporaire, nous devrions plutôt nous engager à adopter pour tout le pays un régime économique fondé sur la liberté et la responsabilité individuelles qui assurerait à tous les citoyens le droit d'acquérir des biens, de les posséder et des les utiliser comme il leur plaira. Et pour bien me faire comprendre, j'ajoute que les citoyens ne pourront jouir de cette liberté ni assumer leurs responsabilités que si leurs efforts sont récompensés par le libre jeu du marché.

C'est sur ce point que le gouvernement a erré, monsieur le Président. Il ne laisse pas le système de marché libre déterminer ce qui est dû à chacun, car c'est lui qui s'en charge, lui et des députés comme celui de Willowdale qui ne comprend rien à cette question. Et voici ce qu'il a ajouté:

> Pour reprendre une expression usée jusqu'à la corde, il ne saurait y avoir de «société juste» fondée sur les libertés individuelles lorsque l'État intervient sur le marché et on constate que son empressement à intervenir au cours des 20 dernières années n'a guère été profitable à la société. Bien au contraire, l'État a nui à la croissance économique Il a ravivé l'inflation et il nous a affaiblis sur le plan de la concurrence.

Pour assurer le progrès ou la reprise économique, le gouvernement doit commencer par faire preuve d'austérité, non pas uniquement sur le chapitre des dépenses publiques, mais en général, c'est-à-dire dans la taille de l'appareil étatique et dans ses activités en donnant l'exemple aux citoyens pendant toute leur vie. Personne ne conteste que le gouvernement doit, lui aussi, fixer des objectifs sociaux et économiques aux Canadiens, mais ce n'est pas à lui à décider quels moyens on doit prendre pour les atteindre. Il vaut mieux laisser agir les forces du marché.

C'est un excellent conseil, monsieur le Président. Il serait difficile d'en trouver un meilleur. Mais le ministre des Finances s'en passe puisqu'il prétend que la dévaluation de notre dollar ne l'inquiète pas. Il ne passe pas la nuit à se faire du mauvais sang, semble-t-il. Or, lorsqu'une monnaie commence à se dévaluer, c'est qu'on amorce un cycle inflationniste. Et pareille situation a des effets dévastateurs sur l'économie. Il faut donc trouver le moyen de maîtriser l'inflation. Et le seul valable, c'est de laisser nos concitoyens tirer parti eux-mêmes des forces du marché. Le gouvernement doit instaurer un climat économique qui leur permette de le faire. Voilà ce que je conseille aux députés d'en face. J'espère qu'ils m'écoutent.

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude est très mince et très bref. L'essentiel n'occupe qu'une page d'environ huit pouces sur onze. Malgré sa minceur et sa brièveté, il aura de lourdes conséquences pour les Canadiens. Il alourdira considérablement la dette qui pèse déjà sur leurs épaules. Nos enfants et nos petits-enfants en ressentiront longtemps les effets.

Je ne compte plus les fois où les porte-parole du parti libéral ont dit vouloir modérer les dépenses et réduire les déficits. Néanmoins, comme la plupart des prédictions qu'ils ont faites, elles se sont rarement, voire jamais, réalisées. En demandant l'autorisation d'emprunter un montant record de 29.55 milliards dans le projet de loi que nous avons sous les yeux, le gouvernement détruit totalement sa crédibilité, si toutefois il lui en restait.

Ce matin, j'ai écouté avec intérêt le député de Willowdale (M. Peterson). Il a déclaré que le parti progressiste conservateur avait demandé l'impossible en réclamant une réduction des déficits. Pourquoi alors les libéraux l'ont-ils promis si souvent? Apparemment, leur promesse de réduire le déficit et de modérer leurs dépenses n'était pas plus sérieuse que celle de maintenir le prix de l'essence à un niveau inférieur à celui que le gouvernement conservateur avait prévu il y a plusieurs années.

Le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 29.55 milliards. C'est la huitième fois qu'il nous présente une pareille demande. Le projet de loi C-30 réclamait 12 milliards, le projet de loi C-59, 14 milliards, le projet de loi C-111, 6.6 milliards, le projet de loi C-124, 7 milliards, le projet de loi C-128, 4 milliards, le projet de loi C-143, 19 milliards, le projet de loi C-151, 10.71 milliards. Et voilà qu'il a maintenant le culot de nous demander 29.55 milliards dans le projet de loi C-21. Le gouvernement a demandé en tout au Parlement 102 milliards.

Comme plusieurs de mes collègues l'ont fait valoir au cours du débat, cette somme dépasse largement le montant dont il a besoin pour faire face à ses engagements. On ne nous a pas clairement expliqué pourquoi le gouvernement demandait cet argent ou à quoi il l'emploierait. Les porte-parole du gouvernement, y compris le ministre des Finances (M. Lalonde) ont déclaré haut et fort que la reprise économique était amorcée pour de bon. Selon moi, les faits prouvent le contraire. A mon avis, on peut dire, sans trop risquer de se tromper, que la relance est, au mieux, excessivement fragile. De plus, en janvier de cette année, le chômage était encore de 11.2 p. 100 et les industries manufacturières tournaient à 70.5 p. 100 de leur capacité. Les faillites commerciales et agricoles continuent à un rythme alarmant, alors que les revenus agricoles ne cessent de baisser. Ces résultats ne corroborent pas ce qu'on nous dit à propos de la relance.

• (1200)

Je voudrais attirer l'attention sur un rapport du Conference Board de janvier 1984. D'après celui-ci, l'économie canadienne connaîtra, en 1985, quatre trimestres de croissance négative. Le taux de création d'emploi ralentira en 1984 et 1985, et sera négatif dans la deuxième moitié de 1984. En conséquence, le chômage tombera à 10.8 p. 100 cet été, mais remontera à 11.3 p. 100 à la fin de l'année prochaine. Le déficit fédéral restera de l'ordre de 27 milliards de dollars si l'on se fonde sur les comptes nationaux. Les taux d'intérêt à court terme augmenteront de 2 p. 100 d'ici la fin de 1985. Les investissements continueront à être faibles, voire négatifs. Je ne pense pas qu'il y ait quoi que ce soit dans ces chiffres qui prouve que la relance se maintienne, encore moins qu'elle s'accélère.

Je prétends que ce projet de loi, sous sa forme actuelle, est totalement inacceptable. Même si nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de payer les frais légitimes d'un gouvernement responsable, nous ne pouvons simplement permettre au gouvernement d'accumuler un surplus pour financer des activités inconnues grâce à l'argent des contribuables.

Examinant la situation dans son ensemble, je ne peux imaginer comment le gouvernement a l'audace de demander au Parlement d'appuyer une mesure qui imposera un déficit aussi énorme aux Canadiens, qui devront fournir encore 29.5 milliards de dollars, sans leur dire ce qu'on fera de cet argent ni quelle conséquence une telle initiative aura sur notre pays.

Si nous savions que ces énormes dépenses améliorent la situation des Canadiens, tout serait entièrement différent. Toutefois, les chiffres que mes collègues et moi-même avons présentés à la Chambre semblent montrer que, au contraire, on ne fait que verser l'argent dans un trou sans fond. Loin de rendre notre population heureuse, satisfaite, prospère et confiante du fait de certaines améliorations, les activités du gouvernement et sa politique fiscale ne font que la décourager de plus en plus au point où la situation économique est un vrai désastre pour beaucoup de nos concitoyens.

Je répète qu'il y aurait quelque raison d'espoir s'il y avait une amélioration, mais le gouvernement ne fait qu'accroître la dette publique et placer les futures générations dans une situation où elles ne seront pas en mesure de supporter cette dette, plus toute augmentation ultérieure si, Dieu nous en préserve, un gouvernement de ce genre reste en fonction encore longtemps.

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Monsieur le Président, quand j'ai décidé ce matin de participer pendant quelques minutes à ce débat, je me suis aperçu que j'étais fatigué. Je ne savais trop si c'était par manque de sommeil, à cause de la fièvre du printemps puisque le beau temps approche ou, encore, en raison d'un travail trop ardu. Mais les députés sont des gens qui ne travaillent pas tellement; ce n'était donc pas pour cette raison. J'ai constaté alors que j'étais fatigué de ce gouvernement, que j'en avais assez des excès qui nous ont valu ce huitième projet de loi portant pouvoir d'emprunt au cours de la même législature. Mon collègue de Fraser Valley-Est (M. Patterson) nous a cité des chiffres en détail et je vais m'abstenir d'en faire autant. Néanmoins, ce pouvoir d'emprunt est le plus important de toute l'histoire du Canada.

Permettez-moi de comparer le déficit prévu à des prévisions faites antérieurement. En 1979, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) avait annoncé le montant de quelques déficits annuels. A son avis, nous devions enregistrer cette année le déficit énorme de 9 milliards de dollars. En réalité, celui-ci s'élève à 30 milliards de dollars.

Son successeur aux Finances, qui est devenu depuis, au sein de ce gouvernement infâme qui nous dirige, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), avait prévu en 1980 que le déficit atteindrait cette année les 12 milliards de dollars. Il s'est passablement fourvoyé. Moins d'un an plus tard, le même ministre prévoyait réduire ce déficit à 10 milliards. Il n'y est pas parvenu.

Enfin, l'actuel ministre des Finances (M. Lalonde) nous a annoncé l'an dernier qu'il abaisserait ce déficit à 31.3 milliards. Ses prévisions s'accordent enfin avec la réalité.

Je me suis aperçu que j'en avais marre de l'incompétence du gouvernement. A l'instar de mon collègue de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), je m'intéresse aux gouvernements municipaux. J'ai consacré de nombreuses années à ce niveau de gouvernement. Je pense au maire Zegouras, de Belleville, à Warden Rabel, maire de Hastings, au maire Kotchopaw de Prince Edward ainsi qu'à tous les maires et conseillers municipaux des petites localités de ma circonscription. Ils doivent établir un budget chaque année pour calculer leurs besoins et sont obligés d'adopter un décret municipal pour emprunter les fonds leur permettant d'effectuer les dépenses nécessaires dans leur localité pendant l'année. Ils doivent penser en termes monétaires concrets, car ils établissent leurs prévisions budgétaires et contractent les emprunts en fonction de leurs besoins précis, de sorte qu'à la fin de l'année leur budget arrive très près du chiffre prévu. Dans les cas où il y a un certain écart, c'est habituellement parce qu'il se dégage un léger surplus du fait qu'ils ont veillé de très près à leurs dépenses pendant toute l'année. Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas les mêmes scrupules.

Je me suis aussi rendu compte que j'en avais assez de la mauvaise gestion du gouvernement, et particulièrement de l'attitude de Revenu Canada ces derniers temps. Je pourrais ajouter de nombreux exemples aux récits de doléances que nous avons déjà entendus. Je pense notamment à un cas qui a été porté à mon attention il y a quelques jours. Il s'agit d'une veuve, mère d'un enfant, qui a pour tout revenu un petit montant que lui rapporte une propriété que lui a laissé son mari et un chèque de pension d'invalidité, car elle est infirme. Cette femme doit vivre pendant un an avec ce que le gouvernement dépense en deux secondes. Malgré tout, elle devait un peu d'argent à Revenu Canada, qu'elle remboursait petit à petit. Elle s'est rendue compte qu'elle ne pouvait pas effectuer des versements du montant qu'elle avait promis tout en continuant à vivre de la même manière. Elle a donc décidé de louer un logement moins cher. Toutefois, en emménageant dans ce logement meilleur marché, elle a dû payer d'un coup le loyer du premier et du dernier mois. Pour cette raison, elle n'a pas payé Revenu Canada pendant un ou deux mois. Revenu Canada a saisi le compte en banque de cette pauvre femme sur lequel il y avait $500. Voilà pourquoi j'en ai assez.

On nous dit que le gouvernement fédéral doit emprunter de l'argent pour effectuer des remboursements d'impôt dans les semaines qui viennent. Le gouvernement rend aux contribuables une part de leur propre argent. Le gouvernement emprunte de l'argent et paie de l'intérêt—du moins, les contribuables vont payer l'intérêt—pour pouvoir ensuite leur remettre leur propre argent. Si seulement on lui rendait la monnaie de sa pièce. Si seulement on pouvait aussi saisir son compte en banque.

• (1210)

Je me rends compte que j'en avais assez également de l'incurie du gouvernement. Nous savons que le gouvernement va dépenser 18 milliards de dollars cette année, juste pour payer l'intérêt sur la dette. Nous savons que le gouvernement va emprunter plus de la moitié de tout l'argent disponible sur les marchés financiers cette année. Il y a des gens d'affaires qui veulent que le Canada prenne de l'expansion, qui veulent construire des immeubles, fabriquer des produits et créer des emplois. Toutefois, ils ne peuvent absolument pas emprunter l'argent dont ils ont besoin, étant donné l'incurie du gouvernement.

J'ai parlé avec un homme d'affaires l'autre jour, monsieur le Président. Il lui fallait emprunter une très petite somme, 4 millions et demi de dollars, mais les marchés financiers n'ont pas d'argent à prêter à l'heure qu'il est. Peut-être les marchés trichent-ils un peu, car on peut prévoir une hausse des taux d'intérêt et, pour augmenter leurs profits, les banques gardent l'argent quelques jours de plus. On nous dit que l'argent se fait rare parce que le gouvernement accapare une si grande part du marché qu'il n'y en a pas de reste.

J'en ai assez de ces détestables programmes artificiels de création d'emplois inutiles, car ils sont en partie responsables du problème, mais, lorsqu'ils sont pris la main dans le sac, le ministre et son ministère nient avec une juste indignation bien simulée être la cause du problème. Or, nous savons que le gouvernement a affecté des centaines de millions de dollars à ces programmes de création d'emplois bidon qui, n'ont donné aucun résultat, à moins que vous n'habitiez une circonscription libérale.

Je me suis ensuite rendu compte que j'en avais plein le dos des maladresses et des bêtises que l'on constate partout. C'est mon pays, monsieur le Président. Je crois que ma circonscription, celle de Prince Edward-Hastings—certains de mes collègues ne seront peut-être pas d'accord—est un pays de cocagne. Selon moi, Prince Edward-Hastings est l'un des endroits les plus parfaits dans tout le pays. Les gens y sont heureux et fiers, tout comme moi, de vivre dans une si belle région du Canada. Toutefois, ils ont perdu beaucoup de leur confiance de naguère. Lorsque je les rencontre, tous les week-ends, au cours d'assemblées et de réceptions, ils me semblent très préoccupés, troublés et inquiets. Ils se demandent où s'en va le pays. Ils ne sont pas certains que leurs enfants vont pouvoir terminer leurs études ou se tailler une place dans l'avenir. Leur charge fiscale est déjà excessivement lourde, mais ils ont peur qu'elle n'augmente encore l'an prochain et qu'ils n'aient de la difficulté à survivre. Plus ils entendent parler du déficit, plus ils s'inquiètent, car ils soupçonnent qu'ils en feront les frais. L'orientation du pays les effraie.

Je suis vraiment excédé et désenchanté de l'arrogance, de la suffisance, de l'égoïsme et de l'insolence du gouvernement. Je ne souffre pas de la fièvre du printemps, monsieur le Président, mais je sais que nous avons besoin d'un nouveau gouvernement et d'une nouvelle équipe dynamique qui redonnera confiance aux Canadiens et leur donnera une nouvelle orientation.

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-21. Au cas où vous auriez oublié l'objet du débat, monsieur le Président, nous sommes à l'étape de la deuxième lecture d'un projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à emprunter 29 milliards de dollars, montant sans précédent dans l'histoire de notre pays.

Nous ne saurions parler d'emprunt à la Chambre sans soulever la question du déficit. Le déficit nous rappelle la question des impôts qui, elle, nous amène à parler de l'économie en général. Monsieur le Président, les Canadiens ne s'emballent pas au sujet de l'économie, mais n'empêche que c'est le plus grave problème auquel ils doivent faire face à l'heure actuelle.

On dira ce qu'on voudra, notre crise financière empire. Le budget du mois passé a brusquement ramené à la réalité ceux qui avaient des doutes sur ce point: on prévoit un déficit de 31 milliards et demi de dollars cette année—d'ailleurs, ce projet de loi s'y rapporte—et d'au moins 25 milliards pour chacune des quatre années suivantes. A la fin de l'année financière 1987-1988, la dette nationale des Canadiens sera de 261 milliards et demi de dollars. C'est près de quatre fois plus qu'en 1979-1980, où notre dette publique s'élevait à 68.6 milliards de dollars. Elle a quadruplé en moins de dix ans.

J'ai bien du mal à me représenter des chiffres à neuf zéros et plus. Je ne sais pas s'il en va de même pour vous, monsieur le Président, étant donné que la plupart d'entre nous ne verront même jamais un million de dollars durant leur vie. Toutefois, ces déficits énormes nous touchent tous directement de diverses façons, qui sont faciles à comprendre, je pense. Fondamentalement, ces déficits et cette mesure d'emprunt signifient que nous ne pourrons éviter une hausse des taux d'intérêt sur les prêts bancaires ou les hypothèques. Cela signifie également une baisse de la valeur du dollar canadien par rapport aux monnaies étrangères. Cela signifie une augmentation des impôts et moins d'argent à dépenser à des fins personnelles, ce qui, en retour, entraîne des réductions au niveau commercial et industriel. Les gens ne pourront tout simplement pas acheter une nouvelle voiture, de nouveaux appareils électroménagers ou une nouvelle maison. Il s'ensuivra une diminution du nombre d'emplois. C'est un phénomène qui fait boule de neige. Tous les Canadiens subissent le contrecoup de ces déficits.

On ne peut s'empêcher de se demander pourquoi nous en sommes là? Je dois vous dire, monsieur le Président, que dans le contexte actuel, il est beaucoup plus facile d'expliquer ce qui a provoqué de tels déficits que pourquoi nous en sommes arrivés là. Les dépenses à tous les niveaux de gouvernement augmentent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, en partie à cause d'une demande accrue de la part du public à l'égard des programmes d'aide et des services de l'État. Jusqu'au début des années 70, les dépenses du secteur public ont augmenté au même rythme que les recettes, et il existait un équilibre très logique et très simple. Lorsque les gens ont commencé à exiger plus de services et de programmes d'aide de la part du gouvernement, nous avons pu satisfaire leur demande, à tous les niveaux de gouvernment, parce que l'augmentation des recettes gouvernementales équilibrait et compensait ces dépenses.

Toutefois, au début des années 70, les gouvernements ont commencé semble-t-il à hésiter à percevoir des impôts. Cependant, ils ont également commencé à dépenser davantage, surtout le gouvernement fédéral. Pour compenser ce déséquilibre, les gouvernements, surtout le fédéral, ont commencé à hypothéquer l'avenir par leurs déficits systématiques. C'est pourquoi le gouvernement demande aujourd'hui au Parlement du Canada d'adopter ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, le plus important de l'histoire de notre pays.

• (1220)

En 1976, la dette accumulée du gouvernement fédéral depuis la Confédération—et, au cours de cette période, nous avons connu deux guerres mondiales et d'importantes dépenses en effectifs militaires et armements—s'élevait au total à 22 milliards de dollars. Or, comme l'indique le dernier budget, notre déficit fédéral augmente chaque année d'un montant supérieur au déficit total pour une période de 109 ans, jusqu'à il y a huit ans à peine. L'an dernier, le gouvernement fédéral a emprunté, à lui seul, plus de 26 milliards de dollars. La dette totale d'Ottawa dépasse actuellement 130 milliards de dollars. Autrement dit, monsieur le Président, vous et moi devons chacun $5,200; chaque homme, femme et enfant canadien doit $5,200. Selon les prévisions budgétaires, cette dette augmentera chaque année de $800 pour chacun d'entre nous. Soit dit en passant, lorsque ceux d'entre nous qui vivent en Ontario y ajoutent la dette du gouvernement de cette province—et je suis sûr qu'il en va de même à peu près pour tous les gouvernements provinciaux du pays—nous en arrivons à une dette totale de près de $8,000. Compte tenu de la dette gouvernementale conjuguée de l'Ontario et du fédéral, chaque Ontarien supporte maintenant une dette de $8,000, dette qui grossit chaque année de $1,100.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu tout récemment que le président de la Banque Toronto-Dominion, notamment, avait fait remarquer que si les parents d'un enfant né aujourd'hui commençaient à emprunter pour le compte de l'enfant à ce même rythme annuel de $1,100, cet enfant se trouverait

endetté à l'âge de 25 ans de quelque $120,000. C'est beaucoup d'argent pour un simple citoyen. Évidemment, aucun parent digne de ce nom ne songerait à faire pareille chose. C'est presque inconcevable et, pourtant, c'est exactement ce que l'on est en train de faire ici même à nos enfants et nos petits-enfants par le biais du financement du déficit gouvernemental et par l'imposition d'un projet de loi gouvernemental par lequel on nous demande d'autoriser aujourd'hui un emprunt énorme.

Où est la solution? Il n'y en a pas de facile, mais je crois que nous devons commencer à y songer beaucoup plus sérieusement que nous ne l'avons fait jusqu'à maintenant. Autrement, nous nous réveillerons un jour avec une importante crise économique sur les bras. Évidemment, le problème provient en partie du fait que l'administration a pris beaucoup trop d'ampleur et qu'elle est devenue par le fait même trop lourde. Nous devons nous demander sérieusement si nous avons vraiment besoin de tous ces bureaux, de tous ces employés, de tous ces bureaucrates, de toutes ces coûteuses sociétés de la Couronne et si nous avons vraiment les moyens de nous payer tous les services qu'elles offrent. Il nous faut le dire carrément à nos commettants: si nous voulons garder tous ces services, nous devrons alors commencer à les payer au moyen d'impôts plus élevés. C'est aussi simple que cela.

Si on leur pose bien la question, j'estime qu'ils se rendront compte qu'il nous faut procéder autrement. Évidemment, on craint quelque peu que pour réduire le déficit, il faille couper dans le régime universel des programmes sociaux dont le Canada s'enorgueillit tant, dans des programmes comme les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse. En fait, ils représentent une bien petite partie du problème. Des calculs récents montrent que si la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales étaient accordées seulement aux familles ayant un revenu annuel de moins de $30,000, on épargnerait tout au plus un milliard de dollars environ. C'est là une infime portion du déficit fédéral de trente milliards de dollars prévu pour l'an prochain. C'est pourquoi nous, de notre parti . . . et notre chef l'a réaffirmé la semaine dernière . . . tenons certes à réduire le déficit fédéral. L'universalité des programmes sociaux et une opposition à toute forme d'évaluation des moyens financiers sont de toute façon à la base de l'idéologie politique de notre parti.

C'est ici la seule tribune que j'aie en tant que député pour protester vivement contre la mauvaise gestion économique du gouvernement depuis tout le temps qu'il est au pouvoir. Voilà pourquoi je prends la parole aujourd'hui pour manifester mon opposition au projet de loi affreux dont nous sommes saisis.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je saisis avec plaisir cette occasion de prendre parti contre la proposition actuelle d'emprunter 29.5 milliards de dollars. Ce serait une dette écrasante de $2,000 qui pèserait sur chaque membre de la population active du Canada. Ce serait peut-être un peu plus de $2,000. Il faut arrondir les chiffres, parce que le gouvernement ne dit jamais exactement quels sont les effectifs de la population active. Les chiffres fluctuent constamment.

Ce projet d'emprunt est d'autant plus blâmable que probablement la moitié de l'argent servira à faire des cadeaux aux grandes entreprises. D'après l'expérience du passé, à peu près 15 milliards ou plus seront distribués comme faveurs fiscales aux grandes sociétés, et non aux petits épiciers de quartier, aux petites usines ou aux petits établissements de service. Cet argent ira aux sociétés pétrolières . . .

M. Fennell: Et à Canadair.

M. Heap: En effet. Il ira également aux très grandes sociétés qui ont l'écoute du gouvernement, que ce soit le gouvernement libéral à Ottawa, ou le gouvernement conservateur de provinces comme l'Ontario. Il ira aussi à la spéculation foncière qui renchérira encore plus le prix des terrains sans en accroître vraiment la valeur. Il ira à des fusions et à des rachats d'entreprises qui ont déjà fait disparaître des milliers d'emplois. Il servira à des projets d'investissement étranger, sous forme de privilèges fiscaux. En général, ces projets ne créent pas de nouveaux emplois. Il peut arriver qu'ils en créent quelques uns pour en faire disparaître d'autres, avec le résultat net qu'ils n'en accroissent pas le nombre. Ce dont le pays a besoin par dessus tout, c'est que soient remises en honneur l'embauche et la perspective du plein emploi pour tous ceux qui veulent et peuvent travailler.

Il y a un an, les évêques catholiques ont exprimé leur opinion sur la question et ils ont défendu deux principes que combat le projet de loi à l'étude. L'un de ces principes est la préférence à donner aux pauvres. Selon ce principe, en satisfaisant aux besoins des pauvres, nous comblerons par le fait même ceux des riches. C'est la théorie opposée à celle de l'effet percolateur qu'affectionnent le gouvernement fédéral et la plupart des gouvernements provinciaux. Selon la théorie de l'effet percolateur, si l'argent que l'on perçoit en impôts des pauvres est remis aux riches, une partie de cet argent en reviendra un jour aux pauvres de qui il venait en premier lieu. La majorité des pauvres croient qu'ils ne vivront pas assez vieux pour voir cela.

Le second principe est la priorité du travail sur le capital. De toute évidence, les évêques n'entendaient pas par «travail» le Congrès du travail du Canada ni par «capital», l'Association des manufacturiers canadiens. Ils parlaient d'une réalité fondamentale de la vie humaine, soit que le travail actif actuel utilise le travail passé ou mort. Les biens que nous avons produits hier, il y a un an ou un siècle, que ce soit les chemins de fer, les camions, les usines, l'énergie électrique, les aliments ou autre chose, sont du travail mort. Tous ces biens constituent le capital. Ce capital doit être au service des travailleurs d'aujourd'hui, c'est-à-dire du travail actif. Voilà comment je comprends ce que nous disent les évêques catholiques. Selon eux, le travail d'aujourd'hui doit avoir la préséance sur les résultats du travail du passé et non le contraire.

• (1230)

Le projet de loi ne tient pas compte de ce principe. Il laisse entendre que le gouvernement doit dépenser encore des milliards de dollars comme il l'a toujours fait, c'est-à-dire en le donnant à des gens qui n'ont fait qu'accroître la valeur monétaire du travail du passé. On se contentera de discuter pour savoir qui sera président de l'entreprise qui contrôlera le capital. Les 29.5 milliards de dollars empruntés ne créeront pas de nouveaux emplois.

Nous pourrions appuyer ce projet de loi demandant un pouvoir d'emprunt si le gouvernement fondait ses initiatives sur le principe inverse. Je suis certain qu'il pourrait alors gagner l'appui des députés de notre parti. Je ne peux pas dire la même chose pour les réactionnaires à mon extrême droite, mais j'espère que certains des députés d'en face se rangeront à mon

avis. Si l'ordre de priorité du gouvernement était inversé, les travailleurs canadiens appuieraient ce projet de loi.

Le cinquième de la main-d'œuvre active du Canada est soit sans travail soit sous-employé. C'est notre capital inutilisé le plus important. Si 25 p. 100 de plus de Canadiens, ce cinquième de la main-d'œuvre active, travaillaient de leur mieux, nous pourrions liquider très rapidement une dette de 29.5 milliards de dollars. Nous pourrions aussi résoudre bien d'autres problèmes. Cela vaudrait la peine d'emprunter 29.5 milliards de dollars si le gouvernement s'en servait de cette façon. Il devrait pour cela modifier les lois fiscales afin de ne pas être forcé de donner plus de la moitié du montant aux sociétés. Il pourrait plutôt mettre sur pied un programme qui éliminerait le chômage dans très peu de temps et dire que chacun devra travailler quatre jours par semaine et être rémunéré le cinquième jour pour étudier, recevoir une formation ou se perfectionner en vue des nouveaux défis que nous devons relever dès maintenant dans le monde du travail.

Nous disons que nous avons besoin d'une main-d'œuvre capable de faire autre chose que des travaux manuels ennuyeux ou du travail de gratte-papier. C'est bien vrai. Nous avons besoin d'une main-d'œuvre capable de faire face aux nouveaux défis que pose la technologie moderne. Il faut pour cela offrir la possibilité d'étudier non pas seulement à quelques-uns, non pas seulement à ceux qui ont été congédiés ou qui sont maintenant découragés après des années de chômage. Ces derniers doivent cependant pouvoir étudier jusqu'à ce qu'ils puissent travailler de nouveau, dès que le pays sera prêt à profiter de leurs services.

Si le gouvernement utilisait ces 29.5 milliards de dollars pour permettre à tous les travailleurs, que ce soit des hommes, des femmes, des jeunes, des travailleurs d'âge moyen ou des travailleurs âgés, de passer le cinquième de leur temps à étudier et qu'il fasse en sorte que le cinquième des travailleurs sans emploi ou sous-employés puissent réintégrer la main-d'œuvre active, cela nous permettrait non seulement d'économiser près de 15 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage, mais aussi d'éviter de payer un montant important en prestations de bien-être social. Grâce à ces 29 milliards de dollars, nous pourrions remettre sur pied notre système d'enseignement qui est en train de s'effondrer à cause de coupures budgétaires. Le mieux de tout, c'est que nous pourrions mobiliser l'ensemble de la main-d'œuvre en lui insufflant un enthousiasme que nous ne l'avons vu depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous n'avons pas manqué de travailleurs au Canada depuis la Seconde Guerre mondiale. C'est un problème que nous devrions avoir de nos jours!

Un tel programme nous permettrait de redonner de l'espoir pour l'avenir à tous les travailleurs canadiens, qu'ils aient un emploi ou non à l'heure actuelle. Nous leur permettrions de participer activement à la croissance de leur pays. J'espère que, s'ils veulent vraiment reconstruire le Canada et relancer l'économie, les députés ministériels réfléchiront sérieusement à la possibilité de mettre sur pied un tel programme. La ressource que nous devons exploiter est le cinquième de nos travailleurs qui sont sans emploi ou sous-employés. La meilleure façon d'utiliser les 29 milliards de dollars que demande le gouvernement serait de remettre immédiatement ces gens au travail.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, j'ai décidé de prendre la parole parce que bien des députés d'en face, notamment le député de Willowdale (M. Peterson) ont accusé notre parti de n'avoir aucune politique à proposer. Je dois me hâter parce que je n'ai que dix minutes à ma disposition pour parler des sociétés de la Couronne. Comme les députés le savent, le groupe de travail du parti progressiste conservateur examine cette très importante question depuis quelques mois. Nous avons largement consulté le grand public et le secteur privé. Bien que la rédaction du rapport ne soit pas terminée, voici certaines recommandations provisoires de politiques que nous avons reçues.

Premièrement, rationaliser et préciser les relations du gouvernement avec les sociétés de la Couronne en se fondant sur un retour à une responsabilité ministérielle personnelle et efficace.

En deuxième lieu, une méthode de classement revisée pour les sociétés de la Couronne selon la mesure dans laquelle elles comptent sur le financement du gouvernement et selon son rôle dans la mise en œuvre des objectifs publics.

Troisièmement, des mesures rigoureuses pour limiter la constitution ou l'achat de sociétés de la Couronne ou de filiales; on exigera entre autres qu'une société de la Couronne mère ne soit créée qu'aux termes d'une mesure législative spéciale. Les ministres ne pourraient plus établir par décret du conseil des sociétés assujetties à aucun examen ou contrôle du Parlement.

Quatrièmement, chaque société mère serait tenue, tous les trois ou cinq ans, de soumettre ses projets au gouvernement, de les déposer au Parlement et de présenter des rapports annuels et des états financiers trimestriels de la plus haute qualité et exactitude possible.

Cinquièmement, l'expansion et la mise au point du rôle et des responsabilités du vérificateur général en ce qui concerne la vérification de la comptabilité des sociétés de la Couronne et ses relations avec les vérificateurs du secteur privé.

Sixièmement, des méthodes et des pratiques comptables améliorées pour les sociétés de la Couronne, conformément aux principes et aux usages acceptés dans le secteur privé.

Septièmement, la mise au point du rôle et des responsabilités des administrateurs et des cadres des sociétés de la Couronne, afin que les fonctions, responsabilités et engagements qui s'appliquent au secteur privé s'appliquent également aux sociétés de la Couronne.

Huitièmement, la création d'un comité mixte permanent des sociétés de la Couronne qui obtiendrait le mandat et les ressources voulues pour entreprendre des études cycliques efficaces sur chaque société.

Ce sont là quelques-unes des solutions politiques élaborées par notre parti. Il se peut cependant que quelques-unes soient mises en pratique avant que nous soyons appelés à former le prochain gouvernement. Je m'attends même à en voir quelques-unes à 3 heures, au moment où le président du Conseil du Trésor (M. Gray) présentera des modifications à la loi sur l'administration financière.

Après des années d'indifférence, les libéraux nous disent maintenant que le projet de loi sera présenté le mois prochain, c'est-à-dire ce mois-ci, car j'ai cité un extrait d'un discours que le chef de l'opposition (M. Mulroney) a fait le 23 février dernier à Toronto au sujet des sociétés de la Couronne. C'est de là

que vient la politique. Personne n'y a fait attention, sûrement pas le député de Willowdale ni l'un ou l'autre de nos vis-à-vis. Que personne ne vienne dire que nous négligeons la question des orientations de base.

Après s'être montrés négligents pendant des années en dépit de notre insistance, les libéraux nous disent maintenant qu'ils vont présenter un projet de loi aujourd'hui même qui vise à assurer le contrôle financier des sociétés de la Couronne. La mise sur pied de notre groupe d'étude a suscité beaucoup d'effervescence au sein du gouvernement, tout comme notre groupe d'étude sur la simplification de l'impôt et les pratiques de Revenu Canada ont incité le ministre du Revenu national (M. Bussières) à prendre des mesures, que nous n'avons d'ailleurs pas encore vues, et le ministre des Finances (M. Lalonde) à aborder la question dans son dernier budget.

On peut espérer pour le plus grand bien de notre pays que les études lancées par le parti progressiste-conservateur sur l'amélioration de la productivité, l'emploi des jeunes et les conséquences des transformations technologiques, nous vaudront d'autres réactions libérales, c'est-à-dire qu'ils s'empresseront de faire voter des lois pour mettre en œuvre nos politiques. Ce sera par les plus grand bien de notre pays. Nous pourrions même aller jusqu'à mettre sur pied une équipe chargée de déterminer le moment le plus favorable pour tenir les prochaines élections.

• (1240)

Des voix: Bravo!

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, il n'est pas facile de prendre la parole après le député du Yukon (M. Nielsen). Il a réussi à rejeter les allégations des députés libéraux qui nous accusaient de ne pas avoir de politiques.

Des voix: Oh! oh!

Mlle Carney: Ils pourraient au moins se donner la peine d'écouter mon discours. Peut-être que l'exposé précis de notre leader parlementaire sur nos politiques les a tellement bouleversés qu'ils ne peuvent s'empêcher de songer avec inquiétude aux prochaines élections.

Comme l'a signalé le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence), le projet à l'étude représente la plus grande demande d'emprunt de toute l'histoire du Canada, soit 29.5 milliard. De même, c'est la huitième mesure du genre depuis 1980. Huit demandes d'emprunt ont été présentées en l'espace de quatre ans et pourtant cette demande d'emprunt massif n'intéresse qu'une douzaine de ministériels. Depuis le début du débat, j'ai compté le nombre de ministériels présents à la Chambre: de huit à douze, jamais plus. Je constate qu'aucun député néo-démocrate n'est présent à la Chambre pour examiner si le gouvernement a raison de se présenter à nouveau pour réclamer 29.5 milliards. L'autre point à signaler, c'est que de cette somme, quatre milliards de dollars . . .

M. Riis: J'invoque le Règlement.

Mlle Carney: Excusez-moi, monsieur le Président, il me semble avoir entendu un député invoquer le Règlement. La pratique établie à la Chambre veut que . . .

M. le vice-président: La présidence a également entendu un député demander la parole au sujet d'un rappel au Règlement, mais aucun député n'est debout à part l'honorable représentante, qui peut donc poursuivre.

Mlle Carney: Monsieur le Président, je voudrais signaler un autre point. Le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter immédiatement quatre milliards de dollars pour constituer un fonds d'urgence qui pourrait être reporté à la prochaine année financière. Cela signifie qu'une somme de 25.5 milliards de dollars devra être dépensée en 1984. Naturellement, nous nous inquiétons de l'usage qu'on fera de ce fonds d'urgence. L'existence d'un tel fonds au cours d'une année d'élections donne lieu à des inquiétudes, car on pourrait s'en servir comme d'une caisse noire, à des fins électorales, comme ce fut le cas de tant d'autres programmes du gouvernement par le passé.

L'un des candidats à la direction du parti libéral, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts), vient de quitter la Chambre. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a trouvé le mot juste quand il a dit que ce ministre «patauge dans l'assiette au beurre». Comme les députés le savent, ce ministre s'est arrangé pour dépenser un fonds de 186 millions de dollars pour la création d'emplois, principalement dans des circonscriptions libérales. Notre grande inquiétude, c'est que cette somme de quatre milliards de dollars ne serve à des fins aussi inavouables en cette année électorale.

Monsieur le Président, je vous rappelle que les députés conservateurs sont fort préoccupés par le taux de chômage de 15 p. 100 en Colombie-Britannique. Cette province n'a reçu que 5.5 p. 100 des fonds auxquels je viens de faire allusion. D'autres députés conservateurs ont signalé combien il est étrange que, au cours de la prochaine année financière, on ne puisse répondre à aucun des besoins de Postes Canada dans les circonscriptions conservatrices. De même, il semble que les projets de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne soient souhaitables que dans les circonscriptions libérales. Même les néo-démocrates, et je félicite le critique du NPD pour les finances, qui vient de revenir à la Chambre, même les néo-démocrates ont signalé que, dans le cadre de ce programme, on a accordé dans l'ensemble du Canada des subventions représentant $150 par chômeur. Le Québec a reçu $206 par chômeur, les Maritimes ont reçu $227 par chômeur et la Colombie-Britannique vient en dernière place avec des subventions de $60 par chômeur. Voilà pourquoi nous nous inquiétons face à des emprunts de ce genre en une année d'élections.

Par ailleurs, nous ne devons pas oublier en examinant la demande de pouvoir d'emprunt du gouvernement, que ce que le premier ministre nous aura surtout légué après avoir passé de nombreuses années à la Chambre ce sont des emprunts excessifs. On a beaucoup parlé du rôle qu'il a joué dans de nombreux domaines, mais sa grande réussite au cours de toutes ces années, c'est d'avoir anéanti le rêve des Canadiens et de les avoir obérés d'une dette énorme. Il entrera dans l'histoire comme le premier ministre du Canada qui a hypothéqué non seulement notre avenir à nous, mais aussi celui de nos enfants et de nos petits-enfants, qui a fait perdre à de nombreux Canadiens tout espoir de posséder leur maison, qui a ruiné les petits chefs d'entreprise en leur imposant sa politique fiscale et en les livrant aux agissements de Revenu Canada; un premier ministre qui, en faisant monter le taux d'escompte, a systématiquement acculé les agriculteurs à la faillite, leur faisant perdre leur maison et les privant des moyens de faire faire des études

à leurs enfants. Il nous laisse en partant en proie au malheur et à la misère.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Cependant, je constate que les candidats à la direction du parti libéral semblent vouloir se dissocier de cette politique. Comme c'est fascinant de voir le ministre de l'Emploi et de l'Immigration déclarer à la télévision nationale qu'en homme de l'avenir, il a des idées nouvelles, contrairement à cet homme du passé que serait l'ancien ministre des finances à qui nous sommes redevables de tous ces énormes déficits! J'ai hâte de voir ce dernier arriver à la Chambre des communes, pour que nous puissions chiffres à l'appui lui démontrer qu'il a de propos délibéré introduit à maintes reprises des déficits de 5 milliards de dollars dans un budget qui était initialement équilibré, jusqu'à ce que ce déficit atteigne finalement 31 milliards de dollars. Comme je serais heureuse de pouvoir déposer à la Chambre ses tristes bilans!

Mais j'en reviens à celui qui se dit l'homme de l'avenir et qui prétend avoir des idées originales et une optique nouvelle. J'ai songé à lui cette fin de semaine au moment où, avec d'autres députés, je participais à une réunion de parlementaires du Canada et des États-Unis pour discuter de problèmes communs. Évidemment, les sénateurs américains s'étonnaient des succès incroyables remportés par le sénateur Hart. L'un d'eux a admis qu'il entretenait effectivement quelques espoirs, étant donné qu'il était plus jeune que le sénateur Hart, qu'il avait passé moins d'années que lui au Sénat, que de nouvelles idées lui étaient venues depuis le petit déjeuner et qu'il lui en viendrait vraisemblablement d'autres avant le déjeuner. Si seulement, disait-il, il pouvait les ruminer suffisamment longtemps, il pourrait les exprimer et nous les présenter en tant que prétendant à la direction de son parti.

Je n'ai pu m'empêcher de penser à notre pauvre «ministre des prodigalités gouvernementales» qui s'imagine qu'en dépit de sa triste réputation, les Canadiens pourraient encore le prendre au sérieux, ceux surtout qui vivent dans des circonscriptions auxquelles il n'a absolument rien accordé.

Le calibre des candidats à la direction du parti libéral, comme on peut en juger par la candidature du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, suffirait à prouver qu'après des années de pouvoir, le premier ministre nous lègue un bien triste héritage. Que ce candidat soit tout ce que le parti puisse offrir jusqu'à présent constitue vraiment le meilleur commentaire sur le sort du parti libéral et sur le mal que ses membres ont fait au pays.

Que nous a coûté cet épouvantable héritage? On a déjà évoqué certains chiffres. Il nous a, par exemple, coûté une hausse des taux d'intérêt. La semaine dernière, la valeur des bons du Trésor a encore augmenté. Cette mesure ravive dans le cœur des Canadiens la terrible crainte que les taux d'intérêt ne se remettent à monter et que nous soyons de nouveau aux prises avec un endettement croissant qui ne nous laisse aucun espoir pour l'avenir. Bien plus, notre nouvel endettement nous coûtera une cinquantaine de milliards.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: Je regrette que les députés libéraux ici présents trouvent mes paroles si pénibles qu'ils ne peuvent pas les écouter ni en tenir compte. Peut-être que s'ils se portent eux aussi candidats à la direction ils auront une idée nouvelle à présenter: éliminer la dette.

• (1250)

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, en intervenant dans le débat du projet de loi C-21, portant autorisation d'emprunter 29.5 milliards, il m'est difficile de trouver les mots qu'il faut pour condamner une mesure législative aussi complexe. Si nous voulions passer en revue les projets de loi portant autorisation d'emprunt qui ont été présentés au cours de la présente 32e législature, nous pourrions commencer par les projets de loi C-30, C-12, C-59, C-111, C-125, C-128, C-153 pour arriver maintenant au C-21. Chacun de ces projets de loi demande une augmentation du pouvoir d'emprunt.

L'inquiétude que suscite ce fardeau de plus en plus lourd des intérêts ne se fait pas sentir uniquement à la Chambre, monsieur le Président, mais dans tout le pays. On évalue à 20.4 milliards de dollars ce que nous coûtera le service de la dette en 1984-1985, soit $800 pour chaque homme, femme et enfant au Canada ou $1,900 par contribuable.

A titre de nouveau député, j'aimerais consacrer quelques instants à dire ce que je pense de ce déficit de 29 milliards et demi. Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a été choisi en 1968 pour diriger le parti libéral, il a promis une société juste pour tous les Canadiens. Or, monsieur le Président, je tiens à vous dire que le problème au Canada ne tient pas au bilinguisme ou à la répartition des richesses entre les régions, mais plutôt au favoritisme politique qui règne ici.

Avant d'être élu député, monsieur le Président, je croyais que ce serait un honneur pour moi de représenter la circonscription de Timiskaming et d'être l'un des 282 députés à jouer un rôle dans l'histoire du Canada. Le 12 octobre 1982, date de mon élection, a donc été un grand jour pour moi.

Des voix: Bravo!

M. MacDougall: Je pensais pouvoir défendre les intérêts non seulement de ma circonscription de Timiskaming mais également de toutes les régions du pays. Les événements des derniers mois m'ont cependant fait revenir sur terre, monsieur le Président.

Le chômage est un problème grave non seulement dans ma circonscription, mais également dans d'autres circonscriptions qui connaissent des taux de 12, 14, 16 ou 22 p. 100. Le gouvernement et le ministre ont mis en œuvre un Programme de projets spéciaux de création d'emplois, mais tout semble indiquer qu'il ne s'adressait qu'aux ministériels. C'est une tragédie, monsieur le Président. Les circonscriptions qui entourent la mienne, Timmins-Chapleau, Sudbury, Nipissing ont profité de la générosité du gouvernement puisqu'elles ont obtenu respectivement $459,000, $957,000 et plus de un million de dollars, alors que la circonscription de Timiskaming n'a reçu que $130,000.

Des voix: Honte!

Une voix: Faites votre travail.

M. MacDougall: Avant mon élection à la Chambre, on m'a dit, et je l'ai cru, qu'il suffisait d'être honnête et sincère et de ne pas ménager ses efforts pour ses électeurs pour contribuer à l'amélioration de notre pays. Ma circonscription connaît un taux de chômage de 13 p. 100 et je fais donc tout en mon pouvoir pour aider mes électeurs, mais si je ne peux obtenir ma juste part des fonds disponibles, je ne peux réussir. Nous ne

faisons que semer la division, et ce programme en est certes la preuve.

J'ai présenté deux grands projets en vertu du Programme de projets spéciaux de création d'emplois, monsieur le Président, le premier portait sur la construction d'un château d'eau et d'égoûts à Kirkland Lake et le second, sur l'agrandissement d'un stade à Haileybury. J'ai reçu une lettre du cabinet du ministre m'assurant que le ministre communiquerait avec moi sous peu. On ne crée pas des emplois ainsi, monsieur le Président; on ne fait que retarder les choses, et entre-temps je ne reçois aucun des crédits dont peuvent de prévaloir les députés.

Le dernier budget ne contenait aucune mesure destinée à aider les chômeurs canadiens, monsieur le Président. Des Canadiens qui ont travaillé pendant 20 ans ou 25 ans dans des mines, des scieries, des usines, se retrouvent tout à coup à l'âge de 45, 50 ou 60 ans sans emploi. Il n'y a plus rien pour eux à l'heure actuelle. S'est-on penché sur ce problème dans le budget? Pas du tout. Aborde-t-on la question de l'aide financière accordée à la veuve de 50, 55 ou 60 ans? Absolument pas. Quelles mesures a-t-on prévu pour aider les jeunes diplômés qui s'aperçoivent tout à coup que le seul emploi auquel ils puissent prétendre est celui de chauffeur de taxi? Aucune.

Je voudrais me pencher de nouveau sur les programmes d'emploi, monsieur le Président. La circonscription de Timiskaming a reçu cette année au titre du programme «Canada au travail» $96 par personne, alors que la circonscription voisine, dont les couleurs politiques diffèrent, a obtenu $146 par personne. Est-ce là une société juste, monsieur le Président? Je crois fermement que si nous voulons instaurer un bon esprit de collaboration, nous ne saurions pénaliser les chômeurs à cause de leurs opinions politiques.

Des chômeurs ou des assistés sociaux, des gens qui ne peuvent se trouver un emploi, sont laissés pour compte tout simplement parce qu'ils ont, lors d'une élection démocratique, décidé d'appuyer le parti conservateur. On les punit pour cela. Nos vis-à-vis devraient se mettre à la place de ces gens. Aimeraient-ils vivre dans une petite localité et se retrouver après 12 mois sans prestations d'assurance-chômage? Il ne reste plus à ces gens qu'à se rendre aux services du bien-être social de la municipalité, afin de demander humblement d'être pris en charge. Ils n'ont plus d'avenir.

Si nous accordons au gouvernement un pouvoir d'emprunt de 29.5 milliards, monsieur le Président, alors chaque député devrait être traité de la même façon, mais j'ai bien peur que ce ne soit pas le cas sous l'actuel gouvernement. Nous ne pourrons parler d'égalité que lorsque les Canadiens pourront juger le gouvernement, ce parti qui est au bout de son rouleau, sur le mal qu'il leur a fait. J'exhorte les libéraux à déclencher des élections le plus tôt possible, quel que soit leur chef. Les chômeurs ont souffert, monsieur le Président; des gens ont perdu leur maison, leur entreprise, leur exploitation agricole. Certains, qui ont combattu pour notre pays à de multiples reprises, croyaient en rentrant chez eux retrouver un pays juste.

Je vois qu'il est 13 heures, monsieur le Président. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'intervenir aujourd'hui.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 21 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT—LES AFFAIRES EN SOUFFRANCE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, depuis que les activités du ministère du Revenu national font les manchettes, on a appris que les pratiques comptables et fiscales de ce ministère avaient causé de graves difficultés financières à bon nombre de Canadiens et les avaient parfois acculés à la faillite. Ce qu'il y a de troublant dans cette affaire, c'est que dans bien des cas, dans son désir de lever le plus d'impôts possible, le ministère dépasse les bornes en n'appliquant pas les règles fiscales avec justice.

Pour protéger les contribuables contre les percepteurs trop zélés ou injustes, il faut absolument instituer un tribunal d'appel compétent et accessible à tous les citoyens. Il faudrait qu'il soit composé de personnes indépendantes qui sauraient faire preuve d'impartialité dans leur jugement. Bref, un tel tribunal devrait être une tribune judiciaire où il y aurait moyen de trancher les questions fiscales litigieuses.

En 1983, le Parlement a créé la Cour canadienne de l'impôt afin que les contribuables soient traités équitablement. Le gouvernement a prétendu que les contribuables qui contestaient les évaluations fiscales du ministère du Revenu auraient librement accès à ce tribunal sans qu'il leur en coûte un sou. Mais ce qu'il y a de troublant, c'est que ce tribunal qui vient tout juste d'être créé est déjà débordé, ce qui entraînera des délais indus pour les contribuables concernés. On a toujours intérêt à ce que la justice ne traîne pas, surtout dans le cas des impôts qu'il faut payer d'avance.

Si le ministre du Revenu national (M. Bussières) tient vraiment à faire preuve de justice à l'endroit des contribuables, il doit intervenir immédiatement en dotant la Cour canadienne du personnel et des ressources qui lui permettraient de mieux s'acquitter de la mission que le Parlement lui a confiée.

* * *

[*Français*]

LES PARTIS POLITIQUES

L'ATTITUDE DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

M. Gaston Gourde (Lévis): Monsieur le Président, le chef de l'Opposition officielle récolte ce qu'il a semé. A force de démontrer qu'il n'est qu'une illusion, il est en train de perdre ceux qui auraient pu être ses meilleurs alliés, tous ceux en fait qui se sont fait des illusions sur son compte.

Le leader conservateur de l'Alberta, M. Gary Filmon, ne ménage pas ses mots dans l'édition d'aujourd'hui du journal *The Globe and Mail* ... Du Manitoba, je m'excuse ... Un jour, dit-il, le chef de l'Opposition ... Les conservateurs s'amusent bien! Mais on sait que l'on parle du Manitoba, et on sait d'ailleurs que M. Mulroney, chef de l'Opposition officielle, a refusé d'assister hier soir à une réunion qui regroupait des

Article 21 du Règlement

groupes ethniques, et ce, semble-t-il, parce qu'il avait des obligations ailleurs, alors qu'il avait accepté depuis plusieurs semaines d'être le président d'honneur de ce même souper.

Un jour il répudie le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) et les autres députés de son parti à propos de leur position concernant le bilinguisme; un jour il prétend que la dissidence n'est pas permise au sein de son parti à ce sujet, sujet aussi important que le bilinguisme; un autre jour il admet qu'il peut y avoir dissidence sur certains aspects.

Je pense que les francophones du Canada se souviendront de ce que le leader de l'Opposition officielle a fait pour la cause du bilinguisme au Canada en ne se «branchant» jamais.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

ON DEMANDE UN AUTRE PAIEMENT PROVISOIRE POUR L'ORGE

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, heureusement pour les producteurs de céréales fourragères de l'Ouest, les prix du marché libre augmentent rapidement et dépasseront bientôt de 30 à 35c. le boisseau les prix offerts initialement par la Commission canadienne du blé. En raison de la stabilité relative des prix mondiaux qui a été favorisée par le programme de paiement en espèces des États-Unis et la sécheresse, la Commission canadienne du blé devrait offrir de meilleures conditions à nos producteurs. Cela ne peut se faire que si le gouvernement autorise un autre paiement provisoire pour l'orge et une augmentation du prix de l'orge de maltage et de l'avoine.

Il y a suffisamment d'argent en caisse pour satisfaire à cette demande. S'il n'y a pas d'autres paiements provisoires, les agriculteurs auront peut-être versé jusqu'à un milliard de dollars d'ici la fin de l'année-récolte. Ils ont besoin de cet argent maintenant pour leurs semailles de printemps. Il faut également que le gouvernement intervienne à l'égard du Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest, des taux d'intérêt agricoles et surtout qu'il prolonge le programme de bonification des prêts de la Société du crédit agricole, et qu'il se préoccupe du prix du carburant agricole, de l'imposition et ainsi de suite. Le gouvernement doit s'intéresser davantage à la production alimentaire.

* * *

[*Français*]

LES RESSOURCES MINIÈRES

L'INSTALLATION DE NOUVELLES COMPAGNIES D'ALUMINIUM AU QUÉBEC

M. Pierre Gimaïel (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, lors d'un discours qu'il prononçait à Montréal cette semaine, le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Rodrigue Biron, annonçait qu'il a mis sur pied un groupe spécial de fonctionnaires qui auront pour devoir d'aller rencontrer les représentants des principales compagnies d'aluminium à travers le monde pour essayer de les amener au Québec. Si je prends la parole à la Chambre aujourd'hui en tant que député de Lac-Saint-Jean, c'est pour signaler au ministre provincial de l'Industrie et du Commerce que l'aluminium a toujours été une vocation essentielle dans ma région. Plus de 10,000 personnes au cours des ans ont travaillé dans le domaine de l'aluminerie au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Dans ma circonscription, plus précisément à Alma, nous avons perdu 600 emplois sur les 1,200 qu'il y avait de disponibles. Mon inquiétude, monsieur le Président, c'est que le gouvernement du Québec, dans sa promotion à travers le monde pour amener de nouvelles compagnies d'aluminium dans ma province, semble oublier de présenter le Saguenay-Lac-Saint-Jean comme étant une région potentielle de développement dans ce domaine. Je trouve cela malheureux parce que, tout de même, les infrastructures qui ont été mises en place par le gouvernement fédéral, que ce soit pour le gaz ou qu'il s'agisse des installations portuaires ou aéroportuaires, permettent à de nouvelles compagnies de venir se joindre à la compagnie Alcan, d'autant plus que nous savons très bien que l'Alcan se doit de moderniser ses installations pour être concurrentielle et qu'il en résultera des pertes d'emplois, comme cela se passe déjà depuis quelques années. Je demande donc instamment au gouvernement de la province de Québec de ne pas oublier ceux-là mêmes qui ont été les formateurs des principaux fabricants, des principales compétences en aluminium au Canada et dans la province de Québec; j'ai nommé les gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui l'ont d'ailleurs très fortement appuyé . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député. La parole est à l'honorable député de Saskatoon-Est.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SOUTENIR LA CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION LATINO-AMÉRICAINE

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la prochaine conférence de l'Association latino-américaine des droits de l'homme qui se tiendra à Montréal à compter de demain et qui se poursuivra jusqu'à dimanche. C'est une conférence d'autant plus importante qu'elle amène chez nous des Latino-Américains de renom dont les vice-présidents de la Bolivie et de l'Équateur. Elle fournira l'occasion d'envisager des initiatives visant à défendre les droits de la personne et à établir la paix d'une façon équitable à la fois pour les Latino-Américains et leurs collègues américains.

Une chose nous préoccupe en ce qui concerne les préparatifs de cette Conférence. Même si ses organisateurs, l'Association latino-américaine des droits de l'homme et la Ligue des Droits et Libertés, l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, et le Inter-Church Committee on Human Rights in Latin-America, les organismes canadiens qui coparrainent la conférence ont demandé à plusieurs reprises au ministère des Affaires extérieures une aide financière limitée et la participation de hauts dignitaires, ils n'ont pas reçu les fonds promis et la participation des représentants du gouvernement n'a pas été confirmée.

Étant donné l'importance de nos visiteurs d'Amérique latine et la portée des questions qui seront abordées, j'ai du mal à comprendre cette attitude. Ce manque d'enthousiasme évident m'ennuie beaucoup et j'invite donc le secrétaire d'État aux

Affaires extérieures (M. MacEachen) et le ministre aux Relations extérieures (M. Pepin) à soutenir la conférence et à veiller à ce que le gouvernement du Canada y soit bien représenté.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LES PRODUITS LAITIERS HOLSTEIN DE BOIS-FRANC

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 21 du Règlement pour parler aujourd'hui de l'Association Holstein du Canada. En 1884, c'était le début de l'Association Holstein du Canada; présentement un congrès annuel se tient ici, dans la ville d'Ottawa, pour souligner cet anniversaire et pour honorer également divers éleveurs du Canada qui œuvrent au sein de cette association. En ce moment aussi, il y a parmi les diverses associations Holstein du Canada, certaines qui célèbrent plusieurs années d'existence.

Il y en a une dans ma circonscription qui compte 50 ans d'existence, il s'agit de l'Association Holstein de Bois-Franc. Il y a des gens dans les tribunes qui font partie de cette association-là, et je suis fier de les voir parmi nous aujourd'hui. Cette Association Holstein de Bois-Franc a beaucoup de représentants qui ont fait honneur au plan canadien grâce à tous leurs représentants et grâce aussi à toute la production bovine Holstein qui a relevé dans notre région la production laitière. Je suis heureux de voir que l'Association canadienne de Holstein a choisi Ottawa pour se réunir et aussi pour honorer les maîtres éleveurs qui ont reçu cette distinction l'année dernière. Il faut tenir compte, monsieur le Président, du fait que dans la région de Bois-Franc, qui fait partie de la circonscription de Lotbinière, plusieurs personnes ont été classées maîtres éleveurs; cette année, M. André Laroche de Warwick a obtenu cette distinction. Je suis très heureux, monsieur le Président, de constater que l'Association Holstein du Canada continue de progresser et que les gens du Québec en font partie intégrante. Quant à moi, les gens de la circonscription de Lotbinière font également partie intégrante de cette association qui compte au-delà de 300 membres; ils sont toujours très actifs et savent faire fructifier l'Association Holstein.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ÉCOLE DE SIOUX VALLEY

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, j'ai visité récemment l'école de Sioux Valley qui est gérée par la bande indienne de Sioux Valley, dans ma circonscription. Ce jour-là, les élèves n'avaient pas pu se rendre en classe, parce que le réseau d'égout avait refoulé. Il y avait également d'autres problèmes. L'école est constituée d'un ensemble de petits bâtiments et il en résulte que les salles sont disséminées çà et là. De même, il n'y a pas de gymnase digne de ce nom et un des bâtiments est dangereux et insalubre.

Malgré cela, depuis cinq ans que la bande indienne gère cette école, le nombre d'élèves a augmenté, l'absentéisme a baissé et les élèves qui avaient tendance à quitter les écoles hors réserve retournent à celle de Sioux Valley pour terminer leurs études. Il est clair que cette bande a relevé le défi de l'autogestion.

Par conséquent, il est ironique de voir que le gouvernement fédéral décourage les efforts de la bande. Bien que cette dernière ait demandé à maintes reprises qu'on construise une nouvelle école ayant des installations décentes, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien refuse de le faire avant 1987, au plus tôt. La bande a proposé de contracter un prêt pour financer la construction, mais elle a besoin d'une garantie de prêt du gouvernement fédéral et celui-ci n'a pas encore accepté. Par conséquent, l'école de Sioux Valley s'ajoute à une longue liste de projets d'investissement en souffrance dans le domaine de la formation des Indiens.

Comme nombre d'autres bandes indiennes, la bande de Sioux Valley a prouvé qu'elle était capable de s'occuper de l'instruction de ses enfants. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien devrait faire sa part.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—PLAIDOYER EN FAVEUR D'ANATOLY SHCHARANSKY

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, aujourd'hui 15 mars 1984, Anatoly Shcharansky, prisonnier de conscience juif en URSS, entame sa huitième année d'incarcération. Nous nous rappelons tous que c'est en 1977 que cet homme courageux a été arrêté, puis jugé, après avoir été faussement accusé d'être un agent du gouvernement américain. La peine de 13 ans de prison imposée à Shcharansky ne représente que l'aspect le plus pénible d'une société qui continue à persécuter sa collectivité la plus vulnérable.

Shcharansky, qui a demandé à quitter l'URSS pour la première fois il y a 11 ans, symbolise maintenant tous les Juifs soviétiques qui désirent être autorisés à quitter l'URSS et à retrouver leur famille dans leur terre promise. Le mois dernier, sa mère a reçu la permission d'aller le voir en prison, la première visite qu'il ait eue en 18 mois. Son état continue à se détériorer. Il a des douleurs au cœur et souffre de maladies des os et de la colonne vertébrale.

Un nouveau règlement de la prison, le paragraphe 188.3, autoriserait de prolonger sa peine automatiquement, aussi souvent que nécessaire, jusqu'à un maximum de cinq ans, si son comportement était jugé répréhensible. Précédemment, on ne pouvait apporter de modification à la peine d'un détenu ou à ses conditions d'incarcération que par décision d'un tribunal. Maintenant, le commandant peut simplement indiquer sur le dossier du détenu les détails des fautes qu'on lui reproche.

Actuellement, étant donné le changement de direction en URSS, nous en appelons à l'Union Soviétique . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député mais son temps est expiré.

Article 21 du Règlement

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS—L'ANNONCE DE LA FERMETURE DU BUREAU DE VANCOUVER

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, le bureau du Comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports, à Vancouver, devra fermer ses portes au mois d'avril. La fermeture de ce bureau qui veille à l'application des règlements de la CCT concernant l'émission de permis aux transporteurs aériens, fait suite au refus du Conseil du Trésor de lui consentir une année-personne et demie. Il n'y a que cinq agents sur le terrain dans l'ensemble du Canada. Certains secteurs, quant à eux reçoivent des milliards de dollars. Si l'on veut promouvoir le transport aérien, le meilleur moyen est bien d'en assurer la sécurité.

Quand le bureau de Vancouver sera fermé, celui d'Edmonton sera responsable de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Yukon et des territoires du Nord-Ouest. C'est en Colombie-Britannique que les nouveaux transporteurs aériens sont le plus nombreux. Ils s'établissent partout dans cette province et au Yukon en vue de desservir les industries extractives. Néanmoins, le ministre des Transports (M. Axworthy) fait fermer le bureau de Vancouver tout en maintenant celui de Winnipeg alors que ce secteur connaît une croissance négligeable au Manitoba.

La réglementation des permis d'exploitation est essentielle à la sécurité aérienne. Les transports aériens constituent un secteur très exigeant du point de vue technique. Monsieur le Président, le territoire de la Colombie-Britannique et du Yukon est l'un des plus traîtres dans le monde de l'aviation. Pour la protection des Canadiens, des touristes et de quiconque survole ce territoire, j'exhorte le ministre des Transports à garder ouvert le bureau de Vancouver, à respecter ses prévisions budgétaires et à tenir compte également d'autres facteurs que la sécurité.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais soulever une question concernant l'unité nationale. Notre Constitution permet à tous les citoyens de circuler sans restriction d'une province à une autre. Or, je dois malheureusement annoncer à la Chambre que le chef de l'opposition officielle, le député de Central Nova (M. Mulroney), n'est pas autorisé à se rendre dans la province du Manitoba.

Le chef du parti conservateur de cette province, M. Filmon, aurait annoncé que le nombre de membres du parti conservateur était en train de diminuer et que les gens refusaient de verser de l'argent au parti. Devant les réactions négatives que suscite le chef conservateur fédéral au Manitoba, M. Filmon aurait déclaré: «J'ai vu les lettres. Ce n'est pas une crise . . . mais je ne suis pas encore en mesure de dire si ces problèmes ne vont pas atteindre les dimensions d'une crise».

La Chambre doit absolument agir pour éviter que cette crise ne se produise. C'est pourquoi je recommande que tous les partis approuvent une résolution affirmant que la Constitution accorde au chef du parti conservateur le droit de voyager sans restriction au Canada, et incitant les conservateurs manitobains à respecter ce droit. Pour faciliter l'adoption de cette résolution, je recommande que la Chambre ordonne qu'un seul député de chaque parti soit autorisé à prendre la parole, que la motion soit adoptée sans vote et qu'on donne aux députés conservateurs du Manitoba le temps de se rendre à l'aéroport avant le début du débat.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE RELÈVEMENT DU TAUX D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DU CANADA

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 7 mars, le ministre a eu l'incroyable stupidité de déclarer que ça ne l'empêcherait pas de dormir si le dollar tombait en dessous de 81c. américains. A cause de cette remarque, le dollar a maintenant du mal à se maintenir au-dessus de 78c., malgré l'aide du gouvernement et de la Banque du Canada qui est obligée de se servir de nos réserves de dollars américains. Le 11 mars, le ministre a affirmé que les taux d'intérêt demeureraient stables pendant la plus grande partie de 1984 et fléchiraient vers la fin de l'année.

Aujourd'hui, le taux d'escompte de la Banque du Canada est passé de 10.20 p. 100 à 10.56 p. 100. Le taux préférentiel des banques est de 11 p. 100. Pourquoi la Banque du Canada et le gouvernement fédéral ont-ils pour politique de faire grimper les taux d'intérêt? Il est très probable que cette hausse entraînera une augmentation des taux préférentiels des banques et de tous les taux d'intérêt au Canada.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous devrons voir comment évolue le taux préférentiel dans les jours qui viennent. Le député sait très bien que les taux d'intérêt sont soumis actuellement à des pressions, tant au Canada qu'aux États-Unis. Beaucoup de gens s'attendent à ce que le taux d'escompte augmente également aux États-Unis très bientôt. Nous allons suivre de très près l'évolution de la situation.

Si le député veut des explications détaillées à ce sujet, je lui rappellerai qu'il y a eu un débat à la Chambre lundi, au cours duquel j'ai fait de longues déclarations à propos du budget. Le député se trouvait à la Chambre à ce moment-là. S'il veut se rafraîchir la mémoire au sujet de la position du gouvernement dans ce domaine, je l'invite à relire la transcription du débat qui s'est déroulé à la Chambre le 12 mars.

M. Crosbie: Monsieur le Président, il ne s'agit pas de me rafraîchir la mémoire. Il faudrait plutôt s'efforcer de faire oublier les propos stupides qu'a tenus le ministre la semaine dernière.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES TAUX DES BANQUES À CHARTE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Habituellement, l'écart entre le taux d'escompte de la Banque du Canada, qui est passé aujourd'hui à 10.56 p. 100, et le taux préférentiel des banques, qui était aujourd'hui de 11 p. 100, est de 1.25 point de pourcentage. Il s'ensuit que cette augmentation du taux de la Banque du Canada, que le ministre a approuvée, entraînera inévitablement une hausse du taux

préférentiel des banques et de tous les taux d'intérêt au Canada. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il a adopté cette politique? Peut-il dire à la Chambre comment la relance économique pourra se dérouler de la façon prévue, comme il l'a dit dimanche, si les taux d'intérêt reprennent leur ascension?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'insulte est l'argument de ceux qui n'ont plus d'argument ou l'argument des imbéciles. Je laisse le choix à mon honorable collègue de voir dans quelle catégorie il se classe.

Ce que j'ai indiqué, je l'ai indiqué à la Chambre au début de cette semaine. Mon collègue a été ministre des Finances. Il sait aussi bien que moi que le ministre des Finances ne détermine pas chaque semaine le taux des bons du Trésor. Ce dernier est déterminé à l'occasion d'un encan qui a lieu tous les jeudis par l'intermédiaire de la Banque du Canada, et c'est à l'occasion de cet encan que les taux des bons du Trésor sont fixés.

Le moins que je puisse dire, c'est que mon honorable collègue a la mémoire très courte s'il ne se rappelle pas que le taux des bons du Trésor est fixé au moyen de cet encan; il devrait au moins se rappeler sa propre déclaration à la Chambre, alors qu'il était ministre des Finances, alors qu'il déclarait qu'en ce qui le concernait il n'y avait rien qu'il pouvait faire, lui, quant au taux d'intérêt.

• (1420)

[*Traduction*]

LA DÉCLARATION FAITE PAR LE MINISTRE EN OCTOBRE—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): C'est l'actuel ministre des Finances qui est responsable de notre débâcle actuelle. Pourquoi l'automne dernier, il y a cinq mois de cela, le 19 octobre plus précisément, le ministre a-t-il déclaré que les taux d'intérêt baisseraient probablement de deux à trois points de plus au cours des six prochains mois? Pourquoi a-t-il fait cette prévision pour ensuite faire monter les taux d'intérêt, aidé en cela par la Banque du Canada, à laquelle il peut donner des directives? Je lui rappelle que le taux des bons du Trésor venant à échéance dans 180 jours est passé aujourd'hui à 10.95 p. 100, presque 11 p. 100, ce qui entraînera certainement une montée des taux d'intérêt.

Comment peut-on ajouter foi aux déclarations du ministre lorsqu'il a prévu il y a cinq mois une baisse de deux à trois points des taux d'intérêt, alors qu'ils augmentent à l'heure actuelle? Quand va-t-il remettre sa démission?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député s'enfonce toujours davantage dans la fosse qu'il a lui-même creusée, j'en ai bien peur.

M. Crosbie: C'est vous qui nous avez placés dans cette situation et qui avez entraîné tout le monde dans votre chute.

M. Lalonde: Mon pauvre collègue n'a même pas de mémoire.

M. Crosbie: Tête de linotte.

M. Lalonde: Il ne peut même pas lire. Je l'invite à se reporter à cette prétendue déclaration de l'automne dernier . . .

M. Crosbie: Le *Star* de Toronto—la bible libérale.

M. Lalonde: J'ai déclaré à ce moment-là que j'avais espoir et signalé . . .

M. Crosbie: Puis-je avoir la caméra, s'il vous plaît?

M. Lalonde: J'ai déclaré qu'on prévoyait une baisse des taux d'intérêt en 1984 et que j'espérais au mieux une réduction de 2 à 3 p. 100 en 1984. J'ai cependant souligné que ce n'était là qu'un espoir et non une prévision.

M. Blenkarn: Il s'agit là d'un gouvernement désespéré.

M. Lalonde: En fait, nous avons prévu une baisse des taux d'intérêt au Canada d'ici la fin de l'année 1984, et je crois toujours que c'est dans le domaine du possible. C'est là un point de vue exprimé dans le budget et nous n'avons pas changé d'avis.

Cela ne signifie pas qu'au cours de l'année, les taux d'intérêt ne seront pas soumis à des pressions à la hausse. Comme je l'ai signalé—notamment dans l'article dont parle mon collègue—tout dépend dans une large mesure de la situation aux États-Unis. En cas de hausse des taux d'intérêt dans ce pays, comme cela s'est produit dernièrement—il est évident qu'il serait impossible d'empêcher une hausse semblable au Canada. Nous continuons de faire tout en notre pouvoir pour empêcher toute hausse importante des taux d'intérêt au Canada et toute baisse appréciable de la valeur du dollar canadien.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

CANADAIR—LA CONSTRUCTION DU CHALLENGER

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Quand le gouvernement va-t-il enfin accorder ses violons? Le ministre d'État (développement économique et régional) déclare qu'il va se débarrasser de Canadair. Le ministre d'État (développement social) est un train de mijoter un tour de passe-passe dans ses papiers. Le président du Conseil du Trésor accepterait-il de réserver l'argent prévu pour le Challenger afin de garantir des emplois aux gens de Canadair qui travaillent actuellement à des projets plus rentables?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, ce que le député vient de dire ne me surprend pas, mais c'est toujours aussi sinistre à entendre. Cela me rappelle ce que disait le gouvernement Diefenbaker il n'y a pas si longtemps. Il prétendait que la Compagnie A.V. Roe était une excellente compagnie, mais qu'il fallait s'en débarrasser.

M. McDermid: C'est le premier ministre Saint-Laurent qui en avait décidé ainsi et vous le savez bien.

M. Gray: C'est le gouvernement Diefenbaker qui l'a fait. Il a liquidé Avro-Arrow, ce qui a causé la disparition de A.V. Roe et de milliers d'emplois du même coup. Mon collègue aimerait bien faire de même, mais nous allons l'en empêcher et les Canadiens nous soutiendront.

LA POURSUITE DU PROGRAMME—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, la coupe est en train de déborder. Il y a un article dans *The Wall Street Journal*, en première page, qui fait la lumière sur la situation à Canadair. Il n'y a pas d'autres fonds prévus après le 601. Le Falcon 900 et le Gulfstream 4 seront commercialisés en 1986 et ils sont d'une technique et d'une capacité bien supérieures. De quel droit le gouvernement poursuit-il un projet qui a déjà coûté 3.5 milliards de dollars aux contribuables canadiens?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, voilà maintenant que mon collègue nous dit que son parti fonde sa politique sur l'opinion du *Wall Street Journal*. La nôtre tient compte du mieux-être des Canadiens et des travailleurs en général. Voilà le fondement des mesures que nous prenons. Que le député s'en remette donc au *Wall Street Journal*; nous, nous travaillerons dans l'intérêt de nos concitoyens.

* * *

LES FINANCES

LES RÉPERCUSSIONS DU RELÈVEMENT DU TAUX D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait bien que le relèvement appréciable du taux d'intérêt annoncé aujourd'hui par la Banque du Canada sera imité par toutes les banques à charte. En conséquence, de nombreuses petites entreprises qui songeaient à prendre de l'expansion seront empêchées de le faire. Les facteurs de production agricole vont également augmenter de même que les hypothèques que les Canadiens s'apprêtent à renouveler. Si bien que la reprise économique, toute précaire qu'elle est, pourrait bien s'en trouver brutalement freinée. Pourquoi le gouvernement du Canada applique-t-il une politique économique aussi régressive?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me permettrai d'abord de rappeler au député que les taux hypothécaires, par exemple, avaient commencé à monter avant que le taux bancaire n'augmente.

M. Broadbent: Leur remontée va se poursuivre maintenant.

M. Lalonde: Quand le député affirme que le relèvement du taux de la banque du Canada sera transmis entièrement aux consommateurs, je pense qu'il va un peu vite. Nous allons bien voir si les institutions prêteuses vont suivre le mouvement.

A l'instar de mon collègue, je suis loin de me réjouir des hausses des taux d'intérêt. Je préférerais bien davantage qu'ils reculent, mais je tiens à lui rappeler que nous ne vivons pas en serre chaude. Partageant le continent nord-américain avec les États-Unis, nous sommes très dépendants de ce qui se passe là-bas et, depuis quelques semaines, les taux d'intérêt aux États-Unis ont fluctué à la hausse, ce que nous déplorons.

Nous avons favorisé la baisse de nos taux d'intérêt dans la mesure du possible par rapport aux taux américains. Depuis six mois, nous avons pu établir la parité des taux préférentiels au Canada et aux États-Unis.

Les taux semblent maintenant amorcer une remontée aux États-Unis. Ni les néo-démocrates ni les conservateurs ne nous ont proposé de moyens pratiques pour empêcher la montée des taux d'intérêt pendant qu'ils progressent aux États-Unis.

En ce qui concerne la conclusion que tire mon collègue, je lui signale que la remontée des taux aux États-Unis ne semble pas avoir freinée la relance. Celle-ci semble s'être maintenue en dépit de ces hausses.

LE COURS FLOTTANT DU DOLLAR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait que presque tous les groupes du secteur privé, qu'il s'agisse d'établissements ou d'économistes—et même, je suppose, ses propres collaborateurs—lui ont dit que si les taux d'intérêt augmentent au Canada, la relance économique très précaire en cours risque d'être interrompue. Au lieu de donner au million et demi de chômeurs la possibilité de trouver un emploi, nous ne ferons qu'en augmenter le nombre.

Le ministre prétend qu'il faut relever les taux d'intérêt, entre autres, pour protéger artificiellement le cours du dollar canadien. Grâce à des taux d'intérêt plus bas, les possibilités commerciales des petites entreprises augmenteront, ainsi que les possibilités d'achat d'une maison, et les frais de production des agriculteurs, diminueront. En outre, si le dollar baisse, nos exportations dans le secteur des produits forestiers, des produits manufacturés, et dans presque tous les autres secteurs augmenteront, ce qui accroîtra le nombre d'emplois pour les Canadiens, et non le contraire. Dans ces conditions, pourquoi le ministre ne laisse-t-il pas flotter tranquillement de dollar?

• (1430)

M. Crosbie: Cela ne lui fera pas passer des nuits blanches.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Pour une raison très simple, monsieur le Président. Les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change auront également des répercussions négatives. J'ai déjà énoncé les conséquences positives qu'aura la dévaluation du dollar canadien. Mais il y a également des aspects négatifs, et le député le sait. Entre autres, tout ce que nous importons coûtera plus cher au consommateur canadien, ce qui augmentera le coût de la vie pour les Canadiens.

J'ai signalé que notre politique, celle de la Banque du Canada et celle du gouvernement, consiste à éviter de trop brusques fluctuations, qu'il s'agisse de la hausse des taux d'intérêt ou de la dévaluation du dollar. Nous ne cherchons pas à empêcher les fluctuations naturelles du marché, mais nous n'allons en aucun cas rester indifférents aux mouvements spéculatifs importants dans un sens ou dans l'autre.

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'ai du mal à croire que le ministre est convaincu par tout ce qu'il vient de nous dire, car il n'a pas son enthousiasme habituel.

LA PROMESSE ÉLECTORALE DE 1980

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais que dans la mesure du possible, le ministre des Finances traite du fond de la question pendant la période des questions. Si nous diminuons nos taux d'intérêt, les coûts de tous nos petits producteurs, agriculteurs et propriétaires baisseront également, ce qui favorise une plus forte croissance économique. Puisqu'une faible dévaluation du dollar entraînera une forte augmentation de nos ventes à l'exportation, autrement dit plus d'emplois pour les Canadiens, je le répète encore une fois, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de voir ces avantages, d'admettre qu'un dollar plus fort aura une incidence restreinte sur l'inflation, et qu'il vaut beaucoup mieux, dans le but de créer des emplois et de favoriser la relance économique pour les Canadiens ordinaires, maintenir des taux d'intérêt bas et tenir la promesse faite par les libéraux au cours de la campagne électorale de 1980, à savoir diminuer les taux d'intérêt?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon honorable collègue voudra peut-être trouver la réponse à sa question dans le débat survenu à la Chambre lundi dernier, le 12 mars. L'honorable député n'était malheureusement pas à la Chambre cette journée-là, alors que nous avons débattu exactement de toute cette question des taux d'intérêt et de la valeur du dollar. Et je lui indique très clairement la réponse qui est donnée à la page 1981 des Débats de la Chambre des communes, et dans laquelle je dis:

> Ni la Banque du Canada, ni moi, ne voulons dévaluer le dollar canadien, ce qui ferait augmenter le taux d'inflation et, par ricochet, les taux d'intérêt. Nous ne voulons pas non plus de hausses importantes des taux d'intérêt, surtout à ce stade de la reprise économique. Par conséquent, nous avons décidé de modérer les fluctuations du taux de change et des taux d'intérêt. Depuis deux ans, nous avons réussi à réduire l'inflation au prix de durs efforts et j'ai bien l'intention de préserver ce que nous avons gagné sur ce plan et de maintenir la relance à son rythme actuel.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LES EXPROPRIATIONS À MIRABEL—ON DEMANDE DE DÉPOSER UN DOCUMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Je lisais ce matin dans les journaux: «Les expropriés de Mirabel essuient un autre refus et la Cour fédérale refuse d'admettre en preuve le document du Cabinet de mars 1970».

En septembre dernier, je demandais au ministre s'il pouvait rendre public, on déposer à la Chambre, un document qui s'intitule: «Programme d'acquisition des terrains de Mirabel pour le nouvel aéroport international». Et le ministre me répondait qu'il allait vérifier, il y a déjà de cela plusieurs mois, et qu'il pourrait retrouver ce document et me donner une réponse.

Est-ce que le ministre, aujourd'hui, compte tenu du sens de l'équité qu'il recherche toujours, j'en suis convaincu, pourrait déposer ce document pour que les expropriés de Mirabel puissent, je pense, et ce de façon fort légitime, apporter un argument valable devant la Cour?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, en effet l'automne dernier, lorsque l'honorable député a soulevé la question, j'ai pris des mesures afin de vérifier si effectivement je pouvais déposer ce document. A ce moment-là, le conseiller juridique de mon ministère m'a renseigné. Il m'a dit qu'étant donné les procédures judiciaires où le document lui-même est impliqué il ne serait pas sage d'en discuter, puisque l'affaire était *sub judice*.

Je ne sais pas, étant donné l'information de ce matin dont parle le député, si cette situation est changée. Je devrai consulter le conseiller juridique de mon ministère, et évidemment si je peux rendre service à tout le monde en donnant cette information, je le ferai. Maintenant, je devrai suivre le conseil de mon conseiller juridique.

ON INSISTE POUR DEMANDER LE DÉPÔT D'UN DOCUMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Le ministre me donne l'impression dans cette histoire, tout comme le procureur du Canada d'ailleurs, que le gouvernement ne veut pas rendre ce document public, étant donné que ce dernier confirme évidemment la monstruosité de l'achat des terres de Mirabel, et d'autant plus que ce document souligne la nature partisane du geste du gouvernement qui ne voulait pas tout de suite remettre les terres aux expropriés.

Étant donné les circonstances, étant donné que le ministre vient de faire la preuve, aujourd'hui, que ce document existe, et aussi dans un esprit d'équité, je pense, vis-à-vis des expropriés qui pourraient se servir de ce document pour faire la preuve de ce qu'ils avancent, à savoir cette expropriation injustifiée, je réclame, au nom de ces expropriés, et au nom de cette société juste que nous promettait presque un ancien premier ministre il n'y a pas si longtemps, je demande au ministre, disje, d'insister pour déposer ce document qui ne fait que représenter la recherche de l'équité et de la justice au nom de ces expropriés, et non permettre au gouvernement de cacher un document qui serait fort révélateur pour l'ensemble des Canadiens.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, l'honorable député qui a quand même siégé au Conseil des ministres, ne fut-ce qu'une période un peu écourtée, me met, il me semble, dans une position impossible. D'une part, dans sa première question il m'a dit que j'avais fait des efforts afin d'apaiser cette situation et d'essayer de trouver des solutions humaines à ce dossier. C'est ce que j'ai fait. D'ailleurs l'annonce de la semaine dernière en reflète, je pense, les résultats.

Maintenant, dans sa deuxième question, après que je lui eus dit que le conseiller juridique de mon ministère m'avait demandé de ne pas faire allusion, ou de ne pas donner d'opinion dans cette affaire, puisqu'il s'agissait d'une affaire qui

était encore devant la Cour, à ce moment-là, dans sa deuxième question, dis-je, l'honorable député se lance dans des phrases et dans de la rhétorique.

Tout ce que je peux lui dire, c'est que je suis malheureusement contraint par le conseil de mon conseiller juridique de ne pas apporter de commentaire dans cette affaire.

* * *

[*Traduction*]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES POUVOIRS DE PERQUISITION ET DE SAISIE

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Comme il le sait, l'exécution de la loi de l'impôt sur le revenu relève du ministre du Revenu national. Les modifications à apporter à la loi sont donc de son ressort. Hier, dans un jugement de la Cour fédérale du Canada, le juge Cattanach a qualifié de terrifiants les pouvoirs de perquisition et de saisie. Nous savons que l'essentiel du rapport Rowe, soit les trente pages qui traitent des droits de la personne, touche à la compétence du ministre des Finances. Le ministre a-t-il lu le rapport Rowe? Croit-il pour sa part que les pouvoirs de perquisition et de saisie sont trop vastes et qu'ils devraient être restreints? Quand le ministre va-t-il présenter un projet de loi visant à restreindre ces pouvoirs des fonctionnaires de Revenu Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon honorable ami parle d'un jugement en particulier. Je crois avoir entendu aux nouvelles, ce matin, que dans un autre jugement, cette fois-ci de la Cour d'appel de l'Ontario, on a statué que les pouvoirs de perquisition et de saisie des fonctionnaires de Revenu Canada n'allaient pas à l'encontre de la Charte des droits. Ce jugement semble contredire celui du juge Cattanach. Je vais, bien sûr, lire très attentivement ces jugements et examiner leur point de vue respectif. Je n'ai pas lu le rapport intégral de M. Rowe, mais j'ai eu l'occasion d'en examiner un résumé et de prendre connaissance de ses diverses recommandations, que j'étudierai encore très attentivement. Je prends bonne note du point de vue du député.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'ACCÈS DES DÉPUTÉS À L'INFORMATION

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, comme le ministre du Revenu national est absent, j'adresserai ma question supplémentaire à son secrétaire parlementaire. Il y a deux jours, en réponse à des questions que des députés de ce côté-ci posaient au sujet de Revenu Canada, le ministre du Revenu national a annoncé à la Chambre que nous ne nous étions pas prévalus de nos privilèges et que les demandes de documents de son ministère devraient désormais être faites en vertu de la loi sur l'accès à l'information. Le secrétaire parlementaire voudrait-il préciser sa pensée? Le ministre a-t-il dit qu'il y aurait une règle pour les députés ministériels et une autre pour ceux de l'opposition? Devrons-nous faire une demande en vertu de la loi sur l'accès à l'information, contrairement aux députés d'en face? Est-ce bien la position du gouvernement?

• (1440)

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention mais je ne peux en dire davantage. J'ignore s'il y a lieu de confirmer ou d'infirmer ses propos, mais je m'engage à trouver réponse à ses questions.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES LOGEMENTS SOCIAUX—ON DEMANDE QUE LA RÉGION DE TORONTO AIT SA PART

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le ministre a annoncé les affectations de crédits de la SCHL pour 1984 en Ontario, au titre des logements sociaux. Toutefois, le ministre ontarien, M. Claude Bennett, a fait savoir qu'il entendait répartir les logements entre les municipalités à l'exception de Toronto et de sa banlieue. Comment le ministre entend-il corriger ce déséquilibre insensé et invraisemblable, étant donné surtout le nombre de personnes âgées, de retraités, de familles monoparentales et de gens à faible revenu dans la région de Toronto qui ont désespérément besoin de logements à loyer modique?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, en matière de logements sociaux nous croyons qu'il est nécessaire de faire un effort spécial afin de favoriser les personnes qui en ont le plus besoin et qui ont attendu le plus longtemps. C'est pourquoi en annonçant aux ministres provinciaux de l'habitation les affectations de crédits pour 1984, je les ai priés de me signaler la manière dont ils feraient la répartition et de me préciser leurs priorités. Je m'étonne et je suis même renversé d'apprendre que le ministre de l'Ontario n'a pas du tout tenu compte de villes comme Toronto et Ottawa où il existe, chacun le sait, une très grave pénurie de logements sociaux et de constater qu'il a employé cette tactique de refus comme moyen de faire pression sur ces villes. J'avoue que c'est de la naïveté politique de sa part.

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

CANADAIR—L'OPINION DU MINISTRE À PROPOS DE LA VENTE POSSIBLE DE LA SOCIÉTÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, à maintes occasions, les députés de mon parti ont expliqué très clairement que les Canadiens devraient un jour, par l'intermédiaire de leur gouvernement, verser des centaines de millions de dollars pour favoriser le développement du Canadair. Quand la survie de la compagnie sera assurée, nous ne voulons pas qu'elle soit donnée en cadeau au secteur privé. Toutefois, le ministre du Développement économique a déclaré aujourd'hui qu'il serait ravi si l'on pouvait vendre Canadair. En outre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a affirmé qu'il pensait que tout le monde serait très heureux de vendre Canadair, et lui tout particulièrement. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'exprimait-il au nom du gouvernement quand il a dit qu'il aimerait vendre la société?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député avait écouté attentivement mes propos, il se rendrait compte que je n'ai fait que réitérer ce qu'a toujours dit le gouvernement, c'est-à-dire qu'il serait souhaitable, le moment venu, de vendre, non pas Air Canada comme je crois qu'il l'a dit . . .

Des voix: Canadair.

M. Roberts: . . . mais Canadair, si l'on peut trouver un acheteur canadien—il s'agit d'une simple hypothèse et ce serait seulement à la condition qu'il existe un acheteur canadien—qui soit prêt à protéger les avantages qui ont découlé jusqu'à présent du fait que le gouvernement était propriétaire de Canadair.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre du Canada. Peut-il confirmer que c'est bien la politique du gouvernement? Son ministre vient d'annoncer que la société Canadair serait remise au secteur privé une fois que les Canadiens auront dépensé des centaines de millions de dollars pour la tirer d'affaire. Est-ce ainsi que le premier ministre voit les choses?

M. Crosbie: Vendez la Banque du Canada.

M. Riis: Le gouvernement a-t-il pour politique de se servir des deniers publics pour créer une société de la Couronne, puis de la remettre entre les mains du secteur privé une fois qu'elle est devenue rentable?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que nous avons clairement expliqué au fil des ans que nous considérions les sociétés de la Couronne comme un instrument de la politique du gouvernement.

M. Crosbie: C'est la marque du vieux libéralisme.

M. Trudeau: Nous les avons utilisées de cette façon et continuons à le faire, mais nous ne pensons pas que le gouvernement doit obligatoirement être propriétaire de ces sociétés et les diriger indéfiniment s'il n'en a plus besoin pour appliquer sa politique. Dans le cas de Canadair, comme dans celui de de Havilland, d'ailleurs, le gouvernement a pris une décision parce que nous ne voulions pas que cette technologie de pointe échape au Canada. C'est malheureusement ce qui s'était passé pour l'*Arrow*, comme le président du Conseil du Trésor nous l'a rappelé. Nous voulions que cette technologie demeure au Canada, or le secteur privé voulait fermer ces entreprises, nous avons donc fait en sorte de les maintenir ouvertes. Une fois qu'une entreprise fonctionne et que le Canada est certain de garder la technologie, nous n'avons pas d'objection fondamentale à vendre cette société en échange de considérations bonnes et valables—peut-être pour $1 et d'autres considérations valables, pour reprendre une formule connue.

Sérieusement, je dirais que la réponse est non; nous n'avons pas l'intention de garder cette société indéfiniment sous la coupe du gouvernement. De toute manière, cette question est purement hypothétique. La société demeure canadienne, nous voulons que la technologie reste au Canada, et nous verrons bien ce que l'avenir nous réserve.

M. Crosbie: Nous voulons Roberts. Nous voulons Roberts.

* * *

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA MISE À PIED D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL À KITCHENER

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Peut-être sait-il que, à la fin du mois, 18 employés intermittents, contractuels ou à temps partiel vont être renvoyés du bureau de la CAS à Kitchener? Ils traitent les réclamations d'assurance-chômage et, soit dit en passant, font énormément de temps supplémentaire, certains d'entre eux jusqu'à trois soirs par semaine.

Je ne m'attends pas que le ministre soit au courant de tous les détails, mais j'aimerais savoir si le ministère a pour règle, d'une part, de mettre des employés à pied et, d'autre part, de continuer à payer du temps supplémentaire, ce qui doit coûter très cher, à mon avis? Est-ce rentable?

Deuxièmement, et c'est beaucoup plus important, le ministre peut-il nous garantir que cela ne retardera pas indûment le traitement des réclamations, comme ce fut le cas dans le passé, alors que le chômage est à son pire, que les requérants en souffrent énormément et que d'autres organismes d'assistance sociale doivent intervenir afin de soulager temporairement les chômeurs . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a posé sa question.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je réponds oui à la première partie de la question, je suis au courant de la situation. Mon collègue de Kitchener m'en a parlé. Vraisemblablement, le député connaît les détails mieux que moi, mais je peux lui dire que j'ai demandé un rapport complet afin de me familiariser avec ce dossier.

Nous n'avons pas l'habitude de renvoyer des employés à temps partiel, alors que d'autres font des heures supplémentaires. Toutefois, il peut arriver parfois, pendant de brèves périodes, qu'il y ait à la fois des renvois et du surtemps. La raison, c'est que les réclamations d'assurance-chômage sont moins nombreuses que l'an passé et que nous avons besoin de moins d'employés à temps partiel. A l'occasion, certains cas exigent que les employés fassent du temps supplémentaire. Quant à savoir si c'est notre politique, je dois dire que les directives sont d'éviter pareille situation. Je donnerai une réponse plus détaillée au député dès que les fonctionnaires m'auront présenté leur rapport.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. J'aimerais savoir, au sujet de l'entente Canada-Québec relative aux programmes de création d'emplois pour les municipalités, quelle est la teneur de cette entente et si le gouvernement a effectivement l'intention de signer une entente? Dans l'affirmative, quand a-t-il l'intention d'en signer une?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui, monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer à l'honorable député et aux autres députés de la Chambre que nous nous sommes mis d'accord avec la province de Québec pour signer un accord, et je m'attends à le faire avec mon homologue de la province de Québec, demain matin.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor déposera aujourd'hui une série de modifications très complexes à la loi sur l'administration financière. Je sors d'une séance d'information sur ce sujet à laquelle un député de notre parti pouvait assister. Le gouvernement ne semble pas faire tellement de cas du travail du comité des comptes publics; le travail du vérificateur général et du Conseil du Trésor au cours des années depuis 1968 semble avoir réduit le rôle que joue le Parlement dans le contrôle exercé sur les sociétés de la Couronne. Il ne fait rien pour . . .

• (1450)

M. le Président: A l'ordre. J'invite le député à poser une question.

M. Huntington: Monsieur le Président, vu que ces modifications à la loi sur l'administration financière ne font absolument rien pour résoudre les vrais problèmes qui nous préoccupent et qu'étudient les comités parlementaires depuis 1978, pourquoi le gouvernement veut-il faire adopter à la hâte ce projet de loi qu'il a mis cinq ans à rédiger alors que le ministre avait sur son bureau le projet de loi C-27 du gouvernement Clark qui aurait fait beaucoup plus pour résoudre ces problèmes que la mesure que le ministre présentera aujourd'hui, semble-t-il? Le gouvernement Clark avait mis seulement six mois à rédiger son projet de loi. Pourquoi le gouvernement a-t-il mis cinq ans pour préparer la masse confuse de modifications qu'il veut présenter aujourd'hui?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la question de mon honorable ami est quelque peu insolite puisqu'elle porte sur un projet de loi qui n'a pas encore été lu pour la première fois, mais à propos duquel j'ai eu un geste de courtoisie qu'on voit rarement à la Chambre en permettant au député, à titre de critique de l'opposition, d'obtenir quelques renseignements à l'avance. Je rejette catégoriquement les hypothèses sur lesquelles s'appuie sa question parce qu'elles sont inexactes et sans fondement. Une fois que le projet de loi aura été lu pour la première fois, les députés constateront qu'il répond de façon très appropriée et fort complète aux préoccupations que nous avons tous au sujet de la nécessité de mettre sur pied un meilleur régime de responsabilité et de contrôle à l'égard des sociétés de la Couronne. Je suis convaincu que, quand le projet de loi aura été déposé, l'ensemble des députés et le public conviendront que j'avais raison et regretteront que mon honorable ami ait si mal interprété une mesure aussi importante et progressiste.

M. Huntington: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

M. le Président: Cela pose un problème à la présidence. Le député se reporte à quelque chose qui n'est pas un projet de loi. Il parle d'une séance d'information que la présidence ne peut pas reconnaître officiellement pour l'instant.

M. Nielsen: Il en a été question au réseau CTV ce matin.

* * *

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

LE REFUS DU TITRE D'ORGANISME BÉNÉVOLE À UNE ASSOCIATION DU QUÉBEC

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. En son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire. Il s'agit du harcèlement que le ministère du Revenu national fait subir aux groupes bénévoles au Canada. Il a refusé à l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, qui conseille le solliciteur général du Canada au sujet de la semaine de la prévention du crime le titre d'œuvre de charité. Le secrétaire parlementaire sera intéressé d'apprendre que c'est parce qu'elle s'est déclarée en faveur des propositions fiscales donnant donnant et, en deuxième lieu, parce qu'elle demande qu'on cesse de construire des prisons. Le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre et aux autres organismes bénévoles au Canada pourquoi on s'est attaqué à cette société bénévole du Québec?

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, que je sache, on ne s'est pas attaqué à cette association ni à d'autres organismes qui ont des opinions semblables. Si le ministère du Revenu a rejeté sa requête, il doit certes avoir des raisons de le faire. Je me renseignerai donc sur les motifs du ministère du Revenu.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au leader parlementaire du gouvernement. Depuis un certain temps, le secrétaire d'État promet à la Chambre la constitution d'un groupe de travail chargé d'examiner les harcèlements infligés aux groupes de bénévoles et de proposer des stimulants. Il en a été question dans le discours du trône, mais le budget ne propose aucune mesure incitative. Quand déposera-t-on le mandat autorisant le groupe de travail parlementaire à examiner tous les aspects du soutien accordés aux groupes bénévoles au Canada?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, la question arrive à point nommé. De fait, il y a quelques minutes, je m'entretenais avec le secrétaire d'État. Nous devrions être en mesure de présenter le mandat voulu à la Chambre et il est à espérer que le débat sera très bref ou qu'il n'y en aura aucun. Je peux assurer au député que le gouvernement tient compte de ses préoccupations. Nous sommes sur le point de discuter la question avec les leaders parlementaires afin de permettre aux députés d'étudier la question de façon méthodique.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DES INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—LA SUBVENTION ACCORDÉE AU FESTIVAL INTERNATIONAL DE TORONTO

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle a trait à une subvention de 1.3 million de dollars accordée dans le cadre des Initiatives spéciales pour l'emploi pour le Festival international de Toronto. Le ministre peut-il confirmer que la direction du festival a appris que cette subvention était accordée avant même que le programme soit annoncé et qu'aucune condition n'y est rattachée en vue de créer des emplois? Est-ce son nouveau libéralisme qui pousse le ministre à distribuer les fonds destinés à la création d'emplois à de telles conditions?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président. La question du député se fonde sur de fausses hypothèses. A ma connaissance, la subvention a été approuvée environ quatre mois après la mise en œuvre du programme. Bien sûr, de nombreux d'emplois seront créés non seulement dans le cadre du festival, mais également dans des secteurs, comme le tourisme, la restauration et dans d'autres activités commerciales à Toronto, qui profiteront des retombées du festival.

M. Sargeant: C'est contraire à ce qu'ont dit le directeur en chef du Festival et fonctionnaire du gouvernement.

LE CACHET DU TÉNOR

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, je signale au ministre qu'un des artistes invités à ce festival, dont le cachet proviendra des fonds destinés aux Initiatives spéciales pour l'emploi, est Placido Domingo, qui est peut-être le plus grand ténor. Il est également une des vedettes du disque les plus riches du monde. Selon son nouveau libéralisme, le ministre prévoit-il donc de verser à de riches artistes de l'argent destiné aux chômeurs canadiens?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la question du député est absolument idiote. Le chanteur en question fait partie de la troupe du Metropolitan Opera qui doit prendre part au Festival. Ce sera le clou du festival. Ce n'est pas moi, ni le gouvernement, qui en feront les frais. C'est l'organisation du Festival, qui est financé par divers organismes de l'État. Le Festival n'a pas pour unique but de célébrer le 150e anniveraire, mais, comme je viens de le dire au député, de créer des emplois, et c'est ce qu'il fait.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE REFUS D'INDEXER LES PENSIONS DES RETRAITÉS BRITANNIQUES

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Des députés de nos trois partis se sont réunis aujourd'hui avec des parlementaires britanniques de leurs trois partis sous les auspices de l'Association parlementaire du Commonwealth. L'une des questions soulevées avait trait aux 40,000 retraités britanniques vivant au Canada à qui le gouvernement britannique refuse de payer une pension de retraite indexée. Si ces personnes étaient demeurées en Angleterre, elles auraient droit aujourd'hui à une pension entièrement indexée. Mais comme elles ont choisi de venir vivre au Canada, avec leurs enfants dans le cas de nombre d'entre elles, elles sont privées d'une pension de retraite entière. Le ministre pourrait-elle dire à ces 40,000 retraités ce que fait son ministère pour persuader le premier ministre Thatcher et son gouvernement de payer une pension entière à ces citoyens britanniques qui ont choisi de vivre au Canada?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suppose qu'il faut tout tenter sauf de devenir conservateur. Nous avons écrit à plusieurs reprises au gouvernement actuel et aux gouvernements précédents. Je me suis entretenue à plus d'une reprise avec mon homologue—mes homologues, devrais-je dire—britanniques. Nous avons soutenu et continuerons à soutenir les efforts de l'Association des retraités britanniques qui, à l'intérieur du Canada, accomplit un excellent travail d'information, de pressions politiques, d'éducation et le reste. Ces retraités ont payé pour avoir une pension indexée et ne l'obtiennent pas. Ils l'ont achetée avec leurs impôts. A ce stade, je crains bien que notre pays n'ait d'autre recours que de tâcher de convaincre l'opinion publique britannique qu'il s'agit d'une question de justice et d'équité.

Questions orales

LES AFFAIRES INDIENNES

LES FINANCES DES BANDES DE L'ATHABASCA

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Des bandes d'indiens dans ma région ont dû fermer leurs bureaux et mettre à pied leur personnel. D'autres, parce qu'il n'ont pas de quoi payer leurs chefs et leurs conseillers, les obligent à vivre de l'assistance publique. Les budgets qu'on leur accorde pour administrer leurs affaires ne suffisent pas. Et les fonctionnaires du ministère ne leur permettent pas de transférer des fonds des différents postes budgétaires. Étant donné que le ministre s'est ouvertement déclaré en faveur d'un gouvernement indien autonome, pourquoi permet-il à ses collaborateurs d'intervenir dans la gestion des budgets des bandes?

• (1500)

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il y a déjà des contradictions dans la question du député. Certains députés de l'opposition officielle m'ont déjà reproché de ne pas vouloir intervenir dans la gestion des fonds prévus pour les bandes lorsque des Indiens devaient de l'argent à des non-autochtones. Ils voulaient que j'intervienne en disant à ces Indiens de payer leurs dettes. Mais voilà maintenant que le député voudrait que je ne m'immisce pas dans les affaires internes d'une bande indienne. Il se peut, en l'occurrence, que ladite bande ait dépensé plus d'argent qu'elle n'en avait et qu'elle en redemande d'autre au ministère.

Je crois savoir de quelle bande il s'agit. Si nous lui donnions d'autre argent, nous devrions puiser à même les fonds accordés à d'autres bandes qui se trouvent peut-être à proximité car chaque budget est dûment approuvé par le Parlement dans les prévisions budgétaires. Le député sait fort bien qu'une telle mesure passerait fort mal.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ALLUSION DU MINISTRE À LA TAILLE DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre a déclaré hier à Toronto, durant l'annonce de sa candidature faite aux ides de mars; «Notre appareil politique a eu tendance à prendre de l'embonpoint, tant à l'exécutif que dans la Fonction publique». Je demande au ministre de nous expliquer ce qu'il entendait par là. Y a-t-il un lien quelconque entre cette affirmation et le fait que le ministre n'a pas réussi à distribuer équitablement les subventions dans le cadre du programme des Initiatives spéciales pour l'emploi?

Pendant que j'y suis, je pourrais peut-être demander aussi au ministre ce qu'il est advenu des 90 millions de dollars qui n'ont pas encore été dépensés pour ce programme. Si cet argent est toujours disponible, le ministre l'affectera-t-il au programme Initiatives jeunesse?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en réponse à la première partie de la question, j'ai ajouté qu'à mon avis, et j'espère que le député m'a entendu, des progrès extraordinaires ont été accomplis depuis quatre ou cinq ans en renforçant les institutions parlementaires et le contrôle exercé par les organismes centraux du gouvernement. Je crois que, dans toute institution qui a l'ampleur de l'administration fédérale, il ne peut faire autrement qu'exister des effectifs excédentaires dans certains secteurs.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, je crois que l'on a déjà dit au député qu'il reste encore des sommes considérables dans le budget de ce programme. Diverses propositions ont été avancées pour l'utilisation de cet argent, dont certaines de la part de nos vis-à-vis, et ces propositions sont actuellement étudiées selon les méthodes habituelles.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉMISSION DU DÉPUTÉ DE SCARBOROUGH-EST

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Monsieur le Président, c'est vraiment à regret et avec émotion que j'ai remis aujourd'hui ma démission à titre de député de Scarborough-Est. Je crois fermement que mes électeurs ont droit à la meilleure représentation possible et qu'ils ne doivent avoir aucun doute sur l'honnêteté de leur député. Le verdict rendu dans mon procès pour fraude fiscale a semé le doute sur ma capacité de représenter mes électeurs, de façon énergique et honorable. Si je ne peux les servir de façon honorable, je ne les servirai pas du tout.

Cependant, qu'il n'y ait aucun doute dans l'esprit de quiconque. Je crois que ce jugement est injuste. Ma société, ma famille et moi-même sommes innocents et je crois fermement que nous en avons donné la preuve lors du procès. En conséquence, j'ai demandé à mon avocat d'entamer la procédure d'appel immédiatement. Je souhaite simplement que cet appel puisse être entendu bien avant les prochaines élections. Sans cette certitude, je ne peux, en toute justice, laisser ma situation personnelle influencer le choix de mes électeurs lors de ces élections au cours desquelles ils devront porter un jugement sur des questions cruciales pour eux-mêmes et tous les Canadiens. En outre, je ne peux ni ne veux que cette question nuise de quelque façon que ce soit au merveilleux parti et au chef remarquable que j'ai eu le privilège de servir.

Pour défendre l'honneur de ma société, j'ai dû dépenser d'énorme sommes et accepter que les membres de ma famille connaissent l'angoisse. J'ai alors compris, pour en avoir fait l'expérience, l'énorme fardeau imposé au contribuable canadien qui doit faire face à la complexité absurde du régime fiscal de notre pays, et au pouvoir énorme du ministère du Revenu national. Malgré cela, j'entends continuer à me battre pour sauver ma réputation, ainsi que celle de mon entreprise et de ma famille. Je suis donc très heureux d'avoir le privilège d'être représenté au cours de mon appel par M. John J. Robinette, C.R. qui poursuivra l'excellent travail accompli jusqu'à maintenant par MM. Stikeman et Elliott.

Je ne peux exprimer vraiment toute ma gratitude pour l'appui constant que j'ai reçu d'un si grand nombre de mes électeurs, quelles que soient leurs opinions politiques, tout au cours de cette malheureuse affaire. Cela a été pour moi un privilège et un honneur de les servir. Je les remercie du plus profond de mon cœur et j'espère les avoir bien servis. Enfin, je tiens à remercier le chef de l'opposition (M. Mulroney) et tous les députés conservateurs pour l'appui et l'amitié qu'ils n'ont cessé de me témoigner.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Monsieur le Président, pourrais-je demander au leader parlementaire du gouvernement quels sont les travaux prévus pour demain et la semaine prochaine, dans la mesure où il peut nous le dire?

M. Pinard: Monsieur le Président, nous reprendrons demain le débat en deuxième lecture du projet de loi C-9 sur les services de sécurité. Nous espérons qu'il sera renvoyé rapidement au comité et même demain si possible. Cette mesure sera suivie du projet de loi C-10, la loi sur le divorce, que nous étudierons vendredi et lundi.

Mardi prochain, nous reprendrons, si besoin est, le débat sur le projet de loi C-21 concernant le pouvoir d'emprunt. Nous passerons ensuite à l'étape du rapport du projet de loi C-12, la loi sur les accords fiscaux. Jeudi prochain sera la dernière journée réservée de cette période de subsides et je désigne donc ce jour-là comme une journée de l'opposition.

Enfin, nous voudrions pouvoir renvoyer la semaine prochaine au comité la loi sur l'insolvabilité, le projet de loi C-17, et cela sans débat. Je viens d'apprendre que les amendements que le ministre s'est engagé à proposer au comité ont été communiqués aux critiques du parti conservateur il y a trois semaines. J'aimerais bien que les partis s'entendent pour renvoyer le projet de loi au comité car, comme vous vous en souviendrez, nous avions longuement étudié la loi sur les faillites au moment où la Chambre a été ajournée et nous en étions à l'étape du comité. Nous aimerions beaucoup que ce projet de loi soit de nouveau renvoyé au comité sans débat étant bien entendu que le ministre compétent s'engage à présenter les amendements qu'il a communiqués à l'opposition il y a trois semaines.

Voilà donc quels sont les travaux au programme pour les prochains jours.

M. Nielsen: Monsieur le Président, je viens d'apprendre que notre critique a bien reçu ces amendements, comme l'a dit le leader parlementaire du gouvernement. Je vais en discuter avec le député de Cambridge et je répondrai au leader parlementaire en conséquence.

En attendant, avant que le député d'Algoma ne soit promu au poste de secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, il présidait le comité permanent des privilèges et des élections. Je rappelle au leader parlementaire du gouvernement que le premier ministre m'a promis que les amendements de la loi électorale qui figuraient à une certaine époque dans le projet de loi C-169 seraient renvoyés à ce comité. Quand le député d'Algoma présidait ce comité, il a dit qu'il accélérait les choses afin que le projet de loi C-169 puisse être étudié.

Le leader parlementaire du gouvernement peut-il nous assurer qu'il incitera ce comité à se réunir au plus tôt pour examiner le rapport de 1983 du directeur général des Élections qui a fait, notamment, des observations au sujet de l'article 72 du projet de loi C-169 qui cause tant d'inquiétude à tous les citoyens?

M. Pinard: Monsieur le Président, la question de mon collègue m'étonne beaucoup. Premièrement, son parti a consenti à l'unanimité à adopter le projet de loi C-169. Deuxièmement, un groupe radical a décidé de porter cette question devant les tribunaux et l'affaire actuellement est *sub judice*. Je n'ai pas pour habitude de discuter, même à la Chambre, d'affaires *sub judice*. J'ai beaucoup de respect pour les tribunaux et, selon mes renseignements, cette affaire doit être jugée très prochainement, peut-être à la mi-avril. J'espère que les tribunaux tiendront compte du consentement unanime donné à la Chambre et qu'ils établiront si cette mesure est contraire ou non à la Charte des droits.

En ce qui concerne le président du comité des privilèges et des élections, même s'il a été nommé secrétaire parlementaire, il demeurera président de ce comité. Je suis persuadé qu'il assumera ses responsabilités et ses fonctions comme le font habituellement les présidents, c'est-à-dire sans ingérence de la Chambre des communes, à moins que nous ne parvenions à une forme de consentement unanime. Je n'ai pas l'habitude d'intervenir dans les affaires des comités.

Travaux de la Chambre

• (1510)

Le comité étudie un rapport du Directeur général des élections, qui a été présenté à la Chambre puis renvoyé au comité. Celui-ci l'étudiera et établira ses propres priorités. Bien entendu s'il estime nécessaire d'étudier certaines parties des articles 17.1 et 17.2, ainsi que des questions découlant des éditoriaux que mon collègue a mentionnés à la Chambre et à moi-même, je ne m'y opposerai pas. Il est certain que je ne dirai pas à un comité ou à un président ce qu'il a à faire. Je pense que les présidents sont capables d'agir seuls et je suis convaincu que le rapport du Directeur général des élections sera étudié de façon sérieuse par le comité.

M. Nielsen: Monsieur le Président, je suis vraiment surpris du ton de la réponse que le leader à la Chambre du gouvernement a donné à une question très polie qui n'appelait qu'une réponse polie, ce que je ne pense pas avoir eu. J'ai posé la question pour la première fois au premier ministre le 23 janvier et il a très poliment répondu que c'était l'affaire du comité permanent des privilèges et élections que le député d'Algoma, apparemment secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, préside toujours. Je suis heureux qu'il soit à la Chambre maintenant, car il n'y était pas lorsque j'ai posé la première partie de ma question au leader du gouvernement à la Chambre. C'est maintenant à lui que je vais m'adresser.

Je n'ai pas demandé au leader du gouvernement d'exiger quoi que ce soit du comité. S'il voulait bien m'écouter, je lui dirais simplement que je n'ai pas suggéré qu'il impose quoi que ce soit au comité. J'ai choisi mes mots très soigneusement. Je lui ai demandé s'il accepterait «d'encourager» le comité à commencer ses réunions, comme l'ont promis le premier ministre et le président du Comité permanent lorsque j'ai posé la question il y a deux ou trois semaines. A cette époque, le président du comité a déclaré qu'il tiendrait une réunion du comité directeur pour fixer l'ordre du jour de l'étude du rapport du Directeur général des élections. Étant donné qu'il est toujours président, je lui demande si ce comité directeur a fait des progrès, non pas pour qu'un groupe puisse présenter des instances radicales, comme vient de le dire le leader à la Chambre du gouvernement, mais pour que le rapport du Directeur général des élections pour 1983 puisse être étudié en entier. C'est ce qu'a dit le premier ministre.

M. Foster: Monsieur le Président, je ne peux que répéter la réponse que j'ai donnée la dernière fois au leader de l'opposition à la Chambre, qu'un comité directeur du comité des privilèges et élections s'était réuni et qu'il soumettrait un rapport mardi matin à 9 h 30. Le comité étudiera le rapport du comité directeur relatif au rapport du Directeur général des élections. Je ne peux pas révéler les recommandations faites au comité. Si le député veut bien patienter, il saura à ce moment-là ce que le comité directeur a décidé et ce dont le comité complet débattra.

M. Nielsen: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa réponse polie. Je suis très heureux d'apprendre que le comité se réunira mardi prochain.

M. McDermid: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au leader à la Chambre du gouvernement. Dans le discours du trône de novembre, on promettait que le gouvernement supprimerait les dispositions discriminatoires de la loi sur les Indiens. Le 16 janvier, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes a dit que les mesures seraient présentées dans environ un mois. Le premier ministre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre responsable de la Situation de la femme ont tous promis qu'un projet de loi serait présenté pour modifier les articles de la loi sur les Indiens qui sont discriminatoires vis-à-vis des Indiennes. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire quand ce projet de loi sera présenté?

M. Pinard: Monsieur le Président, le député sait certainement que le parti libéral et le gouvernement libéral respectent d'habitude leurs engagements.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, il y a près d'un an, en avril 1983, le 5e rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes recommandait la mise sur pied d'un Comité mixte permanent sur les langues officielles. Dans le *Feuilleton* on retrouve à la rubrique «Ordres émanant du Gouvernement», pour le projet de motion nº 11, proposant de modifier l'article 69(3) concernant l'établissement de ce comité. Je demande au président du Conseil privé et leader parlementaire (M. Pinard) s'il pourrait indiquer quand le gouvernement a l'intention d'appeler le projet de motion nº 11 visant à établir ce comité permanent de la Chambre?

M. Pinard: Je m'excuse auprès de l'honorable député. Je veux lui confirmer que la question a été soulevée et que je négocie actuellement avec les partis d'opposition pour que nous puissions disposer de cette référence rapidement au sujet de la création de ce comité permanent, et ce dans les meilleurs délais. La motion est au *Feuilleton*, et elle parle d'elle-même. Nous avons l'intention de suivre la recommandation du Comité mixte spécial et du Commissaire aux langues officielles. Nous voulons, dans un très bref avenir, présenter la motion pour créer le Comité permanent sur les langues officielles, mais au préalable j'ai aujourd'hui même soumis à mes collègues, leaders parlementaires, la proposition pour disposer de cette motion de la façon la plus expéditive possible. Et je pense qu'il est normal que nous attendions après les caucus de la semaine prochaine avant d'appeler cette motion. Mais je veux assurer l'honorable député que pour le gouvernement c'est une question importante et prioritaire et que nous allons appeler cette motion de toute façon, et ce dans un avenir raisonnable.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DÉPÔT D'UN ACCORD SUPPLÉMENTAIRE AVEC LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En conformité des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, monsieur le Président, je suis enchantée de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, un accord supplémentaire que le gouvernement du Canada a conclu avec celui des États-Unis relativement à la sécurité sociale. Par ailleurs, en conformité des dispositions de l'article 46(4), ce document est réputé renvoyé en permanence au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

* * *

PÉTITIONS

M. FRIESEN—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRITOIRE CANADIEN

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): A l'invitation de l'association «End the Arms Race» de Vancouver, monsieur le Président, des personnes de ma circonscription de Surrey-White Rock-Delta-Nord ont signé la pétition que voici où elles disent s'inquiéter vivement de la menace qui pèse sur la survie de l'espèce humaine du fait de l'existence des armes nucléaires et de l'incessante course aux armements. Elles ajoutent:

Les soussignés, de la circonscription fédérale de Surrey-White Rock-Delta-Nord, demandent à Benno Friesen leur député de s'employer énergiquement à empêcher la mise à l'essai de missiles de croisière au Canada. Ils adhèrent sans réserve à la déclaration suivante que les pays membres des Nations Unies ont adoptée à l'unanimité en 1982: Loin de renforcer la sécurité internationale, la course incessante aux armes nucléaires la met en péril. L'accumulation d'armes de toutes sortes ne saurait être le gage d'une paix durable.

M. le Président: A l'ordre. Le député a, sauf erreur, fait connaître l'objet de sa pétition. Il n'est cependant pas autorisé à faire un long exposé.

* * *

● (1520)

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION CONCERNANT LES SANCTIONS POUR CONDUITE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

M. Arnold Malone (Crowfoot) demande la permission de présenter le projet de loi C-229, tendant à modifier le Code criminel (conduite en état d'ébriété).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Malone: Monsieur le Président, ce projet de loi tend à modifier le Code criminel en vue d'empêcher les gens de conduire un véhicule automobile lorsqu'ils ont consommé de l'alcool. Les chauffeurs en état d'ébriété font tous les jours des victimes innocentes. D'après les statistiques, il y a eu l'an dernier au Canada 158,000 condamnations pour conduite automobile avec les facultés affaiblies. On dénombre donc au-delà de 400 accidents mortels par jour pour lesquels 34 p. 100 des chauffeurs avaient un taux d'alcool dans le sang supérieur à la limite légale et plus de 42 p. 100 avaient bu une certaine quantité d'alcool. Tous les partis s'accordent à reconnaître la gravité du problème et je suis persuadé, monsieur le Président, que cette mesure obtiendra le moment venu le consentement unanime.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et son impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor) demande à présenter le projet de loi C-24, tendant à modifier la loi sur l'administration financière à l'égard des sociétés d'État et à modifier d'autres lois en conséquence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 46, 181, 337, 397, 411 et 565.

[*Texte*]

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE CANADIENNE

Question no 46—**M. Mazankowski:**

1. En 1980, quel pourcentage *a*) de l'industrie pétrolière canadienne en général, *b*) du secteur amont de l'industrie, appartenait à des intérêts (i) étrangers (ii) canadiens (iii) canadiens et gouvernementaux (iv) canadiens privés?

2. En 1983 à ce jour, quel pourcentage *a*) de l'industrie pétrolière canadienne en général, *b*) du secteur amont de l'industrie, appartenait à des intérêts (i) étrangers (ii) canadiens (iii) canadiens et gouvernementaux (iv) canadiens privés?

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):

1. 1980

	a) L'industrie en général	*b*) Le secteur amont
(i) Intérêts étrangers	73.9 %	72.0 %
(ii) Intérêts canadiens	26.1 %	28.0 %
(iii) Intérêts canadiens et gouvernementaux[2]	3.8 %	Données non disponibles[1]
(iv) Intérêts canadiens détenus par le secteur privé	22.3 %	Données non disponibles[1]

[1] L'information n'est pas disponible pour des raisons de confidentialité. Voir article 33 de la loi sur la surveillance du secteur énergétique, Statuts du Canada 1980-81-82, Chapitre 112.

[2] Gouvernements fédéral et provinciaux.

2. En ce qui concerne l'année 1983, les données demandées ne sont pas encore disponibles. Par conséquent, voici les données pour l'année 1982:

Questions au Feuilleton

1982

	a) L'industrie en général	*b*) Le secteur amont
(i) Intérêts étrangers	65.8 %	62.0 %
(ii) Intérêts canadiens	34.2 %	38.0 %
(iii) Intérêts canadiens et gouvernementaux[2]	8.6 %	Données non disponibles[1]
(iv) Intérêts canadiens détenus par le secteur privé	25.6 %	Données non disponibles[1]

[1] L'information n'est pas disponible pour des raisons de confidentialité. Voir article 33 de la loi sur la surveillance du secteur énergétique, Statuts du Canada 1980-81-82, Chapitre 112.

[2] Gouvernements fédéral et provinciaux.

REVENU CANADA—LES EXPERTS-CONSEILS DE L'EXTÉRIEUR

Question nº 181—**M. Blenkarn:**

1. Au cours de l'année financière *a*) 1981-1982, *b*) 1982-1983, le ministère du Revenu national a-t-il embauché des experts-conseils de l'extérieur et, le cas échéant, (i) combien (ii) combien leur a-t-il versé au total?

2. Des experts-conseils ont-ils touché plus de $20,000 et, le cas échéant et dans chaque cas, *a*) de qui s'agit-il, *b*) combien leur a-t-on versé, *c*) pour quels services?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): 1. Revenu national, Impôt *a*) 1981-1982. Oui, des experts-conseils de l'extérieur furent embauchés. (i) 46 experts-conseils/firmes d'experts-conseils ont été embauchés. (ii) Le total versé a été de $349,481.03.

b) 1982-1983. Oui, des experts-conseils de l'extérieur furent embauchés. (i) 73 experts-conseils/firmes d'experts-conseils ont été embauchés. (ii) Le total versé a été de $499,363.83.

Revenu national, Douanes et Accise *a*) 1981-1982. Oui, des experts-conseils de l'extérieur furent embauchés. (i) 54 experts-conseils/firmes d'experts-conseils ont été embauchés. (ii) Le total versé a été de $609,682.

b) 1982-1983. Oui, des experts-conseils de l'extérieur furent embauchés. (i) 60 experts-conseils/firmes d'experts-conseils ont été embauchés. (ii) Le total versé a été de $1,021,565.24.

2. Oui, voir la liste ci-après.

Revenu national, Impôt

a) Nom	*b*) Montant	*c*) Type de services
1981-1982		
D.N.L. Baylis	$45,848.30	Conseils sur l'imposition des banques.
John W. Hearn	34,126.05	Conseils sur l'imposition de l'industrie pharmaceutique.
1982-1983		
Ultracom Consultants	26,500.00	Deux contrats. Un pour la conception d'un modèle de simulation pour le traitement des déclarations d'impôt des particuliers et un pour la construction d'un modèle fiscal.
Sperry Univac Computer Systems	30,000.00	Aide dans l'installation d'un système informatique d'envergure.
Federal Systems of Canada Ltée	51,000.00	Deux contrats. Conseils sur les exigences de calcul pour les services statistiques du ministère.
DMR & Associates	54,575.00	Quatre contrats. Aide dans l'analyse et la programmation de systèmes informatiques.
Rowe & Rose	49,789.31	Étude et rapport sur des plaintes concernant l'imposition dans l'industrie de la pêche.
I.S.L. International Surveys Ltd.	28,115.00	Deux sondages d'opinion publique sur la qualité des services du ministère.

Revenu national, Douanes et Accise

a) Nom	*b*) Montant	*c*) Type de services
1981-1982		
R.E. Boston	$ 25,088.67	Conseillers en gestion
E.L. Burke et Associés	30,500.00	Conseillers en gestion
Currie, Coopers et Lybrand	90,784.87	Conseillers en gestion
Conseillers D.G.B.	27,900.00	Conseillers scientifiques
Associés D.M.R.	87,300.00	Conseillers en informatique
P.T. Dixon Management Consultant Inc.	37,675.13	Conseillers en gestion
Federal Systems of Canada Ltée	20,707.04	Conseillers en gestion
Federal Systems of Canada Ltée	24,000.00	Conseillers en informatique
Murray, Nicholson et Associés Incorporée	20,182.38	Conseillers en gestion
Peat, Marwick and Partners	43,000.00	Conseillers en gestion
Woods Gordon Management Consultants	30,609.11	Conseillers en gestion
1982-1983		
Currie, Coopers et Lybrand	$ 44,000.00	Conseillers en gestion
Currie, Coopers et Lybrand	174,575.00	Conseillers en gestion
Conseillers D.G.B.	24,155.00	Conseillers en gestion
D.P.A. Consulting Ltée	26,500.00	Conseillers en gestion
Peat, Marwick and Partners	36,730.00	Conseillers en gestion
P.T. Dixon Management Consultant Inc.	40,584.33	Conseillers en gestion
Systemhouse Limitée	83,625.00	Conseillers en gestion
Taylor Partners Information Consultants	24,096.20	Conseillers en gestion
Thorne, Stevenson et Kellogg	87,000.00	Conseillers en gestion
Touche, Ross & Partners	226,670.00	Conseillers en gestion
Woods Gordon Management Consultants	79,380.00	Conseillers en gestion

VIA RAIL—LE SERVICE DES ALIMENTS ET BOISSONS

Question nº 337—**M. Heap:**

1. A-t-on réduit le personnel affecté au service des aliments et boissons sur les trains qui passent par Sudbury et Capreol?

2. L'utilisation d'un chariot dans l'allée d'un train en mouvement satisfait-elle à toutes les mesures législatives et réglementaires fédérales qui régissent la sécurité?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): La direction de VIA Rail Canada Inc. nous informe de ce qui suit:

1. Le personnel des voitures-restaurants varie selon la saison et dépend des volumes de trafic. Il a été réduit à bord des trains 8-7 assurant la liaison Winnipeg-Capreol, lorsqu'une voiture-coach-café a remplacé une voiture-café-bar.

L'autre train assurant la même desserte est le «Canadian», soit les trains 1-2. Un nouveau genre de service des repas instauré en février 1983 a diminué la charge de travail des employés, ce qui a permis de réduire de 7 à 5 le nombre de ces derniers pendant les périodes creuses.

2. Oui.

LE FILM INTITULÉ «THE KID WHO COULDN'T MISS»

Question nº 397—**M. Howie:**

L'Office national du film a-t-il produit «The Kid Who Couldn't Miss» et, si oui, combien en a-t-il coûté?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): L'Office national du film me transmet les renseignements suivants: L'Office national du film a produit «The Kid Who Couldn't Miss» au coût de $514,007.

L'ÉCOLE DES GARDES FORESTIERS DES MARITIMES

Question nº 411—**M. Howie:**

1. Lancera-t-on un appel d'offres pour la construction de l'École des gardes forestiers à Fredericton (N.-B.) et, dans l'affirmative, quand?

2. Où en est rendue la planification du projet?

3. A-t-on retenu les services d'experts-conseils, d'architectes ou de planificateurs de l'extérieur et, dans l'affirmative, quels sont *a*) leur nom, *b*) le montant prévu pour leurs services?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): 1, 2 et 3. La responsabilité de la planification du projet relève de l'École des gardes forestiers des Maritimes à Fredericton, N.-B. Par conséquent, toute question devrait être demandée directement à l'École.

Le ministère de l'Environnement contribuera 50 p. 100 du coût du projet jusqu'à concurrence de 10.5 millions de dollars.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VIA RAIL

Question nº 565—**M. Howie:**

Quels sont les *a*) nom, *b*) fonctions des membres de la direction et du conseil d'administration de Via Rail Canada Inc. et, dans chaque cas, combien a-t-on payé à l'intéressé à l'égard de ce poste au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1983?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Les noms et les postes de membres de la direction de VIA Rail Canada Inc. sont les suivants:

M. Harold S. Renouf, président du conseil
M. Pierre A. H. Franche, président-directeur général
M. Réjean Beauchamp, vice-président, Développement
M. Ray L. Borden, vice-président, région de l'Ontario
M. Gilles Dufault, vice-président, région de l'Atlantique
M. Gabriel Fortin, c.r., vice-président, Affaires générales, et secrétaire général
M. Robert J. Guiney, vice-président, Exploitation
M. John A. Hanna, vice-président, Finances
M. B. Eldon Horsman, vice-président exécutif
M. Jean-Pierre Laroche, vice-président, Ressources humaines
M. Léo Moisan, vice-président, région du Québec
M. Harold Murray, vice-président, région de l'Ouest
M. Howard A. Whiting, vice-président, Commercialisation.

Les noms et les fonctions des membres du conseil d'administration de VIA sont les suivants:

M. Michael J. Brogan
Chef des achats et des transports
Chrysler du Canada Limitée
C.P. 1621, Centre Chrysler
Windsor (Ontario). N9A 4H6

M. Bernard Clayman
Clayman, Kirshin
Avocats, procureurs, notaires
180, rue Bloor ouest
Suite 303
Toronto (Ontario). M5S 2V6

M. Henry Ewasechko
Chef de l'exploitation
Pièce 241
Université de l'Alberta
352, Immeuble des Services généraux
Edmonton (Alberta). T6G 2H1

M. Pierre A. H. Franche
Président-directeur général
VIA Rail Canada Inc.
C.P. 8116
Montréal (Québec). H3C 3N3

M. Lionel Kennedy Grant
Vice-président
Cornwall Gravel Company Limited
390, 11e Rue ouest
Cornwall (Ontario). K6H 5R9

M. William P. Kelly
Sous-ministre adjoint principal
Service fédéral de médiation et de conciliation
Travail Canada
Place du Portage
Phase II, 11e étage
Ottawa (Ontario). K1A 0J2

M. Evan S. Lloyd
Expert-conseil en voyages
146, promenade Sunrise
Sydney River
Cap-Breton (Nouvelle-Écosse) B1R 1N7

M. Robert Matteau
Administrateur agréé
Geoffrion, Leclerc Inc.
602, 6e Avenue
C.P. 397
Grand-Mère (Québec). G9T 5L1

M. Kyle R. Mitchell
Associé principal

Questions au Feuilleton

Dunhill Personnel
Consultants Ltd.
1155 ouest, rue Georgia,
pièce 220
Vancouver (C.-B.). V6E 3H4

M. Giovanni Molina
Président
Molina Fer Ornemental Ltée
6543, rue Magloire
Saint-Léonard (Québec). H1P 1N7

M. Harold A. Renouf
Président du conseil
VIA Rail Canada Inc.
C.P. 8116
Montréal (Québec) H3C 3N3

M. Clarence Surette
Commissaire industriel
Commission de développement
de la région de Grand Falls Inc.
C.P. 566
273, rue Broadway
Grand Falls (Nouveau-Brunswick). E0J 1M0

M^me^. June A. Westbury
227, avenue Montgomery
Winnipeg (Manitoba). R3L 1T1

M. Jaffray Wilkins
Sous-ministre associé
Transports Canada
Place de Ville, tour C
Pièce 2501
Ottawa, (Ontario). K1A 0N5

M. John Wiebe
Président
L et W Feeders Ltd.
C.P. 308
Herbert (Saskatchewan). S0H 2A0

Rémunération. Voir le rapport portant sur les personnes nommées par le gouverneur en conseil, déposé à la Chambre des communes le 17 novembre 1983. La rémunération relative à tous les autres postes qui ne sont pas énumérés dans le rapport est considérée comme privée à VIA Rail Canada Inc.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question n° 363 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question n° 363 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Question n° 363—**M. St. Germain:**

Depuis le 1^er^ avril 1981, des entreprises ou des particuliers ont-ils reçu de l'aide financière en vertu du programme *a*) de coopération industrielle, *b*) de développement et de diffusion de l'information, *c*) d'études de lancement et de viabilité, *d*) des services de transfert de la technologie canadienne, *e*) des services de préparation de projets canadiens de l'Agence canadienne de développement internationale et, dans l'affirmative, lesquels et dans chaque cas, combien leur a-t-on accordé en vertu du programme?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Evans: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

M. St. Germain: Le 11 octobre, monsieur le Président, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* la question n° 5309 au sujet de l'aide financière du gouvernement fédéral au Club de golf Iron Mountain. La même question—devenue le n° 422—figure au *Feuilleton* de la session en cours. J'attends toujours la réponse, même si elle fait l'objet d'une note de service interministérielle envoyée le 4 novembre par M. Doug Sawyer à M. Michael Calott, directeur du secrétariat du programme Relais. Cette note de service m'a été envoyée mais, par erreur, elle a été livrée à mon bureau de circonscription. Le secrétaire parlementaire me dirait-il pourquoi je n'ai pas reçu la réponse?

M. Evans: Avec plaisir, monsieur le Président. Sauf erreur, le député a dit le 11 octobre, donc c'était au cours de la session précédente. La question est restée en plan au *Feuilleton* lors de la prorogation de la Chambre.

M. St. Germain: Monsieur le Président, si le secrétaire parlementaire avait écouté, il saurait qu'elle figure au *Feuilleton* de la session en cours sous le n° 422.

M. Gurbin: Répétez le numéro, il n'a pas compris.

M. St. Germain: C'est la question nº 422, monsieur le Président.

M. Evans: Monsieur le Président, ce volumineux document montre que le gouvernement répond à une foule de questions.

Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la Loi portant pouvoir d'emprunt, le projet de loi C-21. Et ceci pour diverses raisons, évidemment. J'ai entendu mes collègues de l'autre côté de la Chambre depuis le début de ce débat faire toutes sortes d'accusations gratuites. Mais à mon avis la question fondamentale de tout ce débat, c'est ceci: Est-ce que le Budget va favoriser une relance économique? Tout dépend des attitudes ou des philosophies politiques que l'on peut avoir ou défendre ici, et c'est ce qu'on entend dire depuis le début. Certains conservateurs dont je tairai les noms, même si j'avais déjà encerclé le nom des circonscriptions, mais le temps étant limité, je n'ai pas l'intention de revenir sur chacune des affirmations gratuites qui ont été faites . . . Ils ont essayé d'isoler certains crédits, particulièrement un crédit qui a été voté et consacré par l'actuel gouvernement dans le domaine de l'investissement consacré à la haute technologie, à savoir les sociétés de Havilland et Canadair. Mais on a été bien silencieux sur la société de Havilland quand on a blâmé le gouvernement pour son attitude concernant l'avenir de la Canadair. Comme le mentionnait le premier ministre (M. Trudeau) dans une réponse à une question aujourd'hui, il s'agit de décider si oui ou non la technologie va demeurer au pays ou bien si elle sera exportée en d'autres pays comme les États-Unis.

Monsieur le Président, je pense que dans tous les pays du monde comme la France, l'Angleterre, la Belgique, les États-Unis, on a développé l'industrie de l'aéronautique grâce à des budgets sur le compte en particulier du ministère de la Défense; et si le Canada veut développer son industrie de l'aéronautique, il faut absolument y consacrer un montant, il faut payer la note. Je me souviens très bien, lorsqu'on a décidé de prendre la relève de l'entreprise privée en 1975-1976 dans le secteur de l'avionnerie avec la de Havilland et la Canadair, nous avions à ce moment-là 825 employés à la Canadair. Puis je me souviens d'un moment où on a eu jusqu'à 8,000 employés à la Canadair dans ce secteur de haute technologie.

C'est ça le défi que le gouvernement libéral a accepté de relever dans ce domaine spécialisé, et ceci pour répondre aux demandes de nos jeunes qui actuellement sont dans nos écoles.

Et je soulignais le 8 mars dernier, ici en cette Chambre, l'importance de développer ce secteur de la haute technologie. Simplement à Montréal, les CEGEP ont lancé sur le marché du travail 12,310 diplômés au cours des années 1982-1983 dans le domaine de l'ingénierie technique et dans celui des sciences. Il y a sept écoles en génie qui font de la recherche active et qui ont produit 2,110 diplômés en 1982-1983. C'est pour eux que l'on veut développer la haute technologie, monsieur le Président.

J'étais fier d'entendre le premier ministre aujourd'hui et le président du Conseil du Trésor dire qu'évidemment l'on reconnaît l'importance de modifier la structure de la Canadair. Le ministre responsable, le sénateur Jack Austin, le mentionnait au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques le 13 mars dernier, à savoir que l'on était conscient des modifications qu'il nous fallait apporter à la Canadair. Et ces modifications ont été expliquées lors des études du Budget. On est conscient que la Canadair voyait tout simplement la vie en rose par le passé. Non pas qu'on n'a pas essayé de les informer! Ses idées du marché étaient trop optimistes. Elle fermait les yeux sur des problèmes pourtant évidents quant à son exploitation. Même ses méthodes comptables étaient trop optimistes. En outre, elle transmettait au gouvernement ce même optimisme, non fondé, alors qu'elle lui cachait ses difficultés. La compagnie avait trop d'employés et la sphère des responsabilités et de sa haute direction était mal définie. Par conséquent, la Corporation de développement des investissements du Canada a accordé une importance primordiale à l'injection d'une forte dose de réalisme dans la compagnie et à la compression de ses frais d'exploitation. Ces mesures ont eu pour résultat de faire passer le déficit d'exploitation de . . . 145 millions 100 mille dollars, en 1982, à 83 millions de dollars, en 1983. Alors, deux choses auraient pu être faites, soit prendre l'attitude des progressistes conservateurs et dire: On prend le parachute et on s'en va à terre; ou bien prendre une attitude, une philosophie libérale et dire: On va examiner ce qu'il est possible de faire et on va améliorer l'administration, puis continuer à procurer des «jobs» dans le domaine de la technologie. Monsieur le Président, je me réfère à un article publié le 20 février dernier dans le journal *The Gazette* de Montréal, sous la plume de M. Nick Auf der Maur qui a écrit la biographie de l'honorable chef de l'opposition, et qui écrit:

• (1530)

[*Traduction*]

L'abandon de l'Arrow encore douloureuse aujourd'hui

Il y a vingt-cinq ans aujourd'hui à 11 heures du matin, le premier ministre John Diefenbaker, dans une déclaration aux Communes a fait part d'une décision capitale dont nous ressentons encore les effets.

Il abolissait le programme de l'Avro Arrow, le chasseur d'interception CF-105 qui, de l'avis de spécialistes de l'aviation, serait le meilleur avion du monde s'il volait encore aujourd'hui.

On peut soutenir que cette décision a nui à la capacité industrielle du Canada et tellement désorganisé nos entreprises aérospatiales qu'elles ne s'en sont pas encore complètement remises.

On parle encore dans l'industrie du 21 février 1959 comme du vendredi néfaste.

Ce jour-là, 22,000 Canadiens ont été jetés sur le pavé—14,000 aux usines de moteurs A.V. Roe et Orenda dans la région de Toronto, le reste chez leurs fournisseurs, pour la plupart de la région de Montréal.

Des investissements estimatifs de 475 millions en frais de développement et de production étaient tout simplement réduits à néant. C'est approximativement ce qu'a coûté la Voie maritime du Saint-Laurent, construite vers la même époque, une valeur estimative en termes actuels de trois milliards.

[*Français*]

C'est exactement la même attitude des progressistes conservateurs 25 ans plus tard qui disent: Plutôt que de faire face au problème, il vaut mieux l'éliminer. Eh bien nous, du côté ministériel, nous avons davantage confiance dans l'aéronautique, et pour les Québécois qui ont entendu les questions depuis le début de l'étude de ce projet de loi, c'est une honte! L'attitude des progressistes conservateurs consiste à refuser aux Québécois de participer à l'expansion de la haute technologie. Voilà la différence entre nos philosophies libérales et celle des progressistes conservateurs. A les entendre parler, il nous faut fermer l'aéroport de Mirabel. Le député de York-Peel (M. Stevens) a prononcé beaucoup de discours ici, à la Chambre, et le candidat au leadership, M. Crosbie, mentionne aujourd'hui qu'il faut fermer la société Canadair! Que restera-t-il pour les Québécois avec un gouvernement progressiste conservateur et une telle philosophie comme «Balance the Budget»? Monsieur le Président, c'est une question d'attitude, et lorsque je regarde les investissements du gouvernement du Canada dans la province de Québec au cours des derniers mois, et je parle d'investissements du gouvernement fédéral dans les secteurs de pointe dans la région de Montréal, cela constitue réellement la confirmation d'une approche différente quand on fait l'étude du Budget dans lequel il y a 996 millions de dollars de consacrés à la construction des frégates de patrouille, 368 millions de dollars dans le domaine de la recherche et du développement pour la société Pratt & Whitney . . . Voilà des sommes d'argent que l'on demande de voter au Parlement pour assurer les montants d'argent aux divers ministères et continuer le programme de relance économique au Canada. Et je pourrais continuer, monsieur le Président: le projet de la Bell Hélicoptère, 165 millions de dollars; le Centre de recherche agro-alimentaire, 30 millions de dollars; le Centre de recherche en bureautique, à Laval, 15 millions de dollars; le Centre de robotique au CEGEP Lionel-Groulx, 10 millions de dollars; et je peux continuer de même, monsieur le Président, il y en a pour 2 milliards 843 millions de dollars qui ont été consacrés par le gouvernement libéral dans le développement de la haute technologie et ceci, dans la province de Québec. Je trouve que l'attitude des progressistes conservateurs qui ont pris la parole et qui interrogent régulièrement le gouvernement au sujet du développement de la Canadair, eh bien, c'est exactement le même groupe qui, il y a 25 ans, sous la présidence de M. John Diefenbaker, a enterré l'avion Arrow. L'évolution de ce parti ne s'est pas faite. C'est toujours la même philosophie, et nous, du côté ministériel, nous pensons que plutôt que d'agir dans cette voie et de dire «non» au défi, on dit que la haute technologie appartiendra également aux Canadiens. Et on va développer le domaine de l'aéronautique. Et le domaine de l'aéronautique sera au Québec ce que le domaine de l'industrie de l'automobile est en Ontario. Voilà la différence entre l'attitude et l'approche d'un gouvernement à philosophie libérale et l'approche et l'attitude des députés de l'Opposition officielle, monsieur le Président!

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je sais que le prochain porte-parole du parti progressiste-conservateur veut que j'accélère. On fête son anniversaire plus tard aujourd'hui et il voudrait bien être là. J'en profite pour offrir mes meilleurs vœux au député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn).

Je prends la parole au sujet du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. Mon discours ressemblera beaucoup à celui que j'ai prononcé il y a quelques années et qui portait sur un autre projet de loi demandant un pouvoir d'emprunt à la Chambre des communes. J'avais dit à l'époque que le gouvernement n'avait aucune orientation économique ou stratégie de développement pour le pays. Deux ans se sont passés depuis que j'ai pris la parole à propos d'un projet de loi demandant un pouvoir d'emprunt, mais rien n'a changé au Canada. Le gouvernement fédéral met sur pied un projet après l'autre pour créer essentiellement des emplois à court terme et sortir certaines entreprises du pétrin. Il n'a toujours pas présenté de programme économique concret pour développer le pays. En ce qui a trait aux taux d'intérêt, le gouvernement se contente de suivre la tendance aux États-Unis et de permettre à nos taux d'intérêt d'augmenter, comme ils l'ont fait aujourd'hui encore. Quant aux projets importants pour favoriser l'expansion économique, il préfère ne pas en avoir et se contenter de réagir à ce qui se passe dans le secteur privé.

Je ne peux pas appuyer le gouvernement qui demande un pouvoir d'emprunt de 29 milliards de dollars qui endettera le pays ainsi que les générations futures de Canadiens. Avant que le gouvernement ne demande l'autorisation d'emprunter encore une fois des montants importants, il doit nous dire quelle orientation il compte donner au pays et pourquoi il a besoin de cet argent. Pour l'instant, il se contente d'investir dans toutes sortes de petits projets. Cela ajoute à notre dette nationale sans que nous sachions où nous allons et sans que nous ayons la moindre idée de ce que le gouvernement compte faire pour développer le pays.

Je m'oppose aussi à la demande de pouvoir d'emprunt à l'étude parce que le gouvernement a relevé les impôts de façon tellement injuste au fil des années. Le Canadien moyen verse maintenant environ 20 p. 100 de son revenu au fisc. Les grosses sociétés en moyenne paient beaucoup moins. Les cinq banques les plus importantes du pays ne versent que 8 p. 100 de leurs bénéfices en impôt sur le revenu fédéral. En 1982, la Banque Royale et la Banque de Montréal ont réalisé des centaines de millions de dollars de bénéfices sans payer un cent d'impôt sur le revenu fédéral.

Si l'on examine la façon dont se passent les choses, on constate que les entreprises industrielles, les banques et les institutions financières autres que les banques doivent au Trésor le même montant d'argent que demande le projet de loi. Les impôts reportés des sociétés pour 1980 s'élèvent à 22 milliards de dollars. Ce sont les chiffres les plus récents. Le projet de loi demande un pouvoir d'emprunt de 29 milliards de dollars. Si le gouvernement percevait les impôts que lui doivent des sociétés canadiennes, nous n'aurions pas besoin de nous endetter de 29 milliards de dollars. Nous avons besoin de planification économique et le gouvernement doit percevoir l'argent qu'on lui doit à l'heure actuelle. Il devrait aussi élaborer une stratégie pour

garantir que le régime fiscal est juste et que les banques et les grosses sociétés ne réalisent pas d'énormes bénéfices sans payer d'impôt sur le revenu.

• (1540)

Permettez-moi de vous donner quelques exemples. En 1981-1982, bien des associés ont réalisé des millions de dollars de bénéfices sans payer un cent d'impôt. On crie volontiers au scandale quand un simple contribuable ne paie pas ses impôts. Il est alors aux prises avec toutes sortes de problèmes, on l'envoie en prison ou bien les agents du fisc tentent de l'intimider. Pendant ce temps, en toute légalité, des entreprises et des contribuables riches ne paient pas un sou d'impôt même si leurs revenus s'élèvent à des centaines de milliers de dollars. C'est une situation absurde à laquelle le gouvernement se garde bien de remédier dans le projet de loi. Il ne lève pas le petit doigt pour corriger l'injustice flagrante de notre régime fiscal.

Comment le gouvernement peut-il oser se présenter devant la Chambre chaque année pour solliciter de nouveaux emprunts, qui alourdissent la dette nationale, se gardant bien d'apporter des changements au régime fiscal et de réclamer leur quote-part aux grosses entreprises et aux banques? Le gouvernement nous enfonce dans les dettes en nous demandant la permission d'emprunter 20, 22 et 29 milliards. Malheureusement, les Canadiens semblent se résigner de plus en plus à cet état de choses, le considérant comme normal. Notre parti ne croit pas cependant que les choses doivent se passer ainsi.

Pour terminer, avant que le gouvernement nous demande à emprunter 29 milliards, il devrait élaborer un régime fiscal équitable pour tous les Canadiens, afin que tous les contribuables touchant un revenu paient leur juste part d'impôt et rien de plus. Il devrait exposer ses plans publiquement et nous dire pourquoi il lui faut emprunter 29 milliards. Il devrait faire rendre gorge aux sociétés qui doivent des milliards à la trésorerie nationale, ce qui nous éviterait d'endetter non seulement la génération actuelle, mais aussi les générations futures de Canadiens.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux d'apporter ma contribution, si brève soit-elle, à cet important débat sur le projet C-21, mesure portant pouvoir d'emprunt. J'ai l'impression qu'on est devenu insensible à l'énormité des déficits et aux montants astronomiques que le gouvernement dépense, que ce soit par différentes formes d'aide ou différentes formes d'imposition. Quand le citoyen moyen apprend que le gouvernement veut emprunter 29.5 milliards de dollars pour faire face à des obligations, ce chiffre ne lui dit pas grand-chose. En fait, il s'agit de 29,500 millions. Bien des gens se considéreraient comme riches si seulement leur revenu s'élevait à $29,500. Le gouvernement demande au Parlement du Canada d'appuyer une mesure l'autorisant à emprunter une somme supérieure aux dépenses déjà autorisées. On a le vertige en considérant les montants en cause.

J'ai écouté les ministériels invoquer l'intérêt des Canadiens pour justifier l'aide à Canadair, venir au secours de cette société d'État qui a englouti 3 milliards de l'argent des contribuables. Ils ont déclaré que, à leur avis, il est tout indiqué de renflouer cette entreprise.

Je crois que le drame du débat en cours, c'est que, à l'approche des élections fédérales, les députés de l'arrière-ban libéral deviennent omnubilés par leur réelection et commencent à divaguer et à perdre tout esprit rationnel, en désespoir de cause. Ils sont prêts à se comporter comme une bande de moutons; c'est d'ailleurs en ces termes que beaucoup d'observateurs de la scène politique les décrivent depuis des années. Ils sont terrifiés à la pensée que les Canadiens vont les envoyer promener. Les Canadiens diront qu'il est temps de rendre des comptes; ils demanderont ce que faisaient ces députés quand cet argent a été jeté par la fenêtre. Ils voudront savoir quelle position ils défendaient au sein de leur caucus, face à leur chef et aux ministres, au sujet de cet argent que l'on a littéralement volé dans la poche des contribuables.

Je vois que le grand aspirant à la direction, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts), vient de prendre son siège pour son heure de service. Cela me rappelle que les Canadiens ont eu récemment l'occasion de jauger l'attitude de ceux qui aspirent à la direction du parti libéral en ce qui concerne la gestion des deniers publics. Voilà un ministre qui a créé avec préméditation une caisse noire de 300 millions de dollars. Ce fonds a-t-il été géré sainement? A-t-il été créé dans le but de dépenser ces deniers publics de manière cohérente et équitable? La réponse est non. Il a été créé purement à des fins de politique partisane.

La seule conclusion possible, c'est que le but de ce programme était de trouver des appuis au sein du caucus. Le ministre voulait que ses collègues puissent dire «Quel brave homme que ce bon vieux John Roberts. Il m'a donné $500,000 pour subventionner mon projet préféré dans ma circonscription».

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Je dois rappeler au député qu'il doit désigner les députés par le nom de leur circonscription.

M. Hnatyshyn: Je prie la présidence de me pardonner cet écart de langage. Je ne me lancerai pas dans un débat de procédure. Je tentais seulement de paraphraser ce que les libéraux disaient du bon vieux ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

En fait, nous savons qu'à l'approche des élections, le gouvernement libéral n'aime rien tant que dépenser de l'argent. Si vous voulez vous faire une idée précise de la façon dont le parti libéral envisage toute la question de la gestion financière, permettez-moi de revenir sur les activités de ce parti au moment de son dernier congrès. Les rapports indiquent que le déficit fédéral de 23 milliards pour 1982 paraîtrait bien modeste en comparaison des déficits à venir si le gouvernement fédéral appliquait les résolutions que le parti libéral a adoptées à son dernier congrès. A vrai dire, si nous laissons les libéraux agir à leur guise, ils vont forcer nos enfants et nos petits-enfants à assumer cette énorme dette pendant des années et des années.

Le gouvernement cherche à excuser les dépenses qu'il engage à l'égard des sociétés de la Couronne, de Canadair par exemple, en déclarant qu'il doit le faire s'il veut rescaper cette société. Nous, députés progressistes conservateurs, comprenons que le gouvernement doit agir de toute nécessité pour conserver ces emplois. Nous ne trouvons rien à redire à cela. Je voudrais simplement savoir quels sont les députés libéraux qui ont pris la parole à la Chambre pour demander des renseignements au gouvernement, alors que la société Canadair engageait des

dépenses énormes, voire criminelles, aux dépens des contribuables? Quand a-t-il demandé des comptes? Quel ministre a eu le courage de se lever à la Chambre pour assumer la responsabilité de cette situation on ne peut plus scandaleuse? Mais ce n'est pas là la manière du parti libéral. Celui-ci, par principe, ne reconnaît jamais ses responsabilités. Il impute toujours la faute à autrui. Quel directeur a-t-il réprimandé? Quel sous-ministre a été prié de rendre compte des activités de Canadair? Quel ministre a pris la parole pour dire que les directeurs des sociétés d'État avaient gravement violé les principes de gestion? Pas un seul député d'en face n'a eu le courage de se prononcer sur une question de principe et d'abandonner son portefeuille ou son siège. Ce n'est tout simplement pas dans leurs habitudes. Voilà un des problèmes dont nous sommes maintenant témoins en matière de responsabilité politique.

• (1550)

Le chef de notre parti a proposé des mesures précises et concrètes pour que les sociétés d'État nous soient comptables. Notre parti a pris des mesures et présenté un projet de loi qui les aurait obligées à rendre des comptes. Une société d'État a moins de comptes à rendre à l'heure actuelle que les sociétés privées. Les entreprises privées sont tenues de protéger les investissements des gens qui y ont placé de l'argent. Pourquoi le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) n'a-t-il pas réagi? Il est demeuré muet. Il a refusé de se prononcer. Il aspire à un poste au cabinet. Il n'a pas voulu se prononcer et compromettre ses possibilités d'avancement. Notre chef a émis des propositions et des suggestions au nom de notre parti. Elles concernaient l'imputabilité et les pratiques de gestion qui auraient dû être adoptées pour les sociétés d'État. Le président du Conseil du Trésor (M. Gray) a fait connaître aujourd'hui sa solution en présentant le projet de loi C-24. Cette mesure, je m'empresse de le dire, ne me paraît pas, au premier abord, de nature à pouvoir régler ce problème comme chaque fois qu'il s'agit des entreprises établies, le gouvernement entoure celle-ci du secret habituel.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Les députés qui veulent pousser des exclamations devraient cesser de se cacher derrière les rideaux pour qu'on puisse les identifier.

M. Malone: Sortez du placard, John.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je ne me laisse jamais déranger par les paroles de députés qui n'ont pas le courage d'entrer dans la Chambre pour prendre part aux débats. Je n'ai jamais eu de ma vie peur d'un mouton. Encore moins d'un vrai mouton avec des airs de mouton, monsieur le Président.

M. Neil: Et on va le tondre.

M. Hnatyshyn: Je termine parce que vous m'avez dit qu'il ne me restait que deux minutes, monsieur le Président.

Si le gouvernement était vraiment sincère lorsqu'il prétend vouloir obliger les sociétés de la Couronne à rendre des comptes, au moins dans un domaine qui est de notre ressort en tant que parlementaires, il s'inspirerait de la position que notre chef et notre parti a défendue, à savoir que pour que les sociétés de la Couronne rendent compte de leurs activités, il faut que le gouvernement rationalise et clarifie les rapports qu'il entretient avec elles. Et nous prétendons que pour ce faire, il faut revenir au système de la responsabilité ministérielle. Mais les gens d'en face n'ont pas l'air de comprendre de quoi il s'agit, monsieur le Président. Et il est fort probable qu'ils ne comprendraient pas non plus un système qui classerait les sociétés de la Couronne en fonction de l'importance des subventions gouvernementales qui leur sont accordées et du rôle qu'elles jouent en tant que maîtres d'œuvre dans l'application de la politique du gouvernement. On ne tient pas compte de cet aspect de la question dans le document. Je pourrais poursuivre encore longtemps, mais mon temps de parole est écoulé.

Si j'étais député libéral et ministre . . .

M. Evans: Vous n'aurez pas cette chance.

M. Hnatyshyn: . . . je mourrais de honte d'être obligé de me présenter devant l'électorat après avoir demandé l'autorisation d'emprunter la somme record de 29.5 milliards de dollars. Les libéraux et le gouvernement devraient avoir honte d'en être réduits à une pareille extrémité.

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au sujet du projet de loi C-21 tendant à accorder au gouvernement le pouvoir d'emprunter des sommes nettement supérieures à ce dont il aura besoin au cours de l'année qui vient et, manifestement, d'ici les prochaines élections.

Mes électeurs me demandent parfois à quoi servent les projets de loi d'emprunt. Je leur explique alors que les gouvernements ont toujours besoin de l'approbation du Parlement, pour emprunter. Par contre, il m'est difficile de leur dire pourquoi le gouvernement demande maintenant au Parlement un pouvoir d'emprunt pour la huitième fois depuis les dernières élections. Les gens veulent tout d'abord savoir quelles sont les sommes en jeu. Lorsque je leur réponds que le gouvernement nous a forcé à emprunter 102.85 milliards de dollars depuis 1980, ils me posent alors une autre question à laquelle je dois répondre que le gouvernement n'a plus la maîtrise de ses dépenses.

Depuis 1968, les dépenses du gouvernement ont augmenté d'environ 668 p. 100. Depuis 1980 seulement, elles ont augmenté de 97 p. 100 au point de correspondre maintenant à 25 p. 100 de notre produit national brut. Quelles ont été les répercussions sur nos besoins d'emprunt? Eh bien, en 1984, selon les prévisions, nous consacrerons 21.5 p. 100 des recettes fiscales au service de la dette nationale. Or, l'année précédant la prise du pouvoir par le premier ministre (M. Trudeau) et sa clique de prodigues, la proportion n'a été que de 11.6 p. 100. Nous avons donc dû emprunter plus de 100 milliards de dollars au cours des quatre dernières années. Le gouvernement a cru que pour régler ses problèmes, il suffisait d'affecter davantage de crédits et il n'a pas cherché de véritables solutions. Ce faisant, il a fait passer les dépenses gouvernementales d'un peu plus de 12 milliards de dollars en 1968-1969 à 100 milliards de dollars et quelques en 1983-1984, tout cela aux dépens du contribuable.

Lorsque j'explique cela à mes électeurs, ils ne peuvent comprendre le peu de cas que le gouvernement fait de l'argent qu'ils ont durement gagné. J'essaie de leur expliquer la situation. Je leur dit qu'il leur faut supposer que le gouvernement est une banque, dont le ministre des Finances (M. Lalonde) est le président et le Parlement, le conseil d'administration. Or, la majorité des membres de ce conseil d'administration sont favorables au président. Au cours des quatre dernières années, le président a demandé à huit reprises au conseil de lui consentir d'autres emprunts et la majorité des membres comptant parmi ses amis loyaux, ils ont accepté de le faire sans poser de questions. Toutefois, les membres de la minorité au conseil d'administration ont posé des questions et ont réussi, par deux fois, à réduire notablement le montant du prêt. Parce que le conseil d'administration, dans ce cas le Parlement, était constitué de partisans inconditionnels du président—le ministre des Finances—les prêts étaient accordés. Cela en dépit de la situation financière du requérant, le gouvernement, et nonobstant les intérêts des propriétaires, les Canadiens.

Je voudrais que les députés d'en face, sur les bancs du gouvernement, se mettent dans la peau du directeur de leur succursale bancaire. Si une société venait, aujourd'hui, demander à emprunter 29 milliards de dollars, quelles questions lui poseriez-vous? Tout d'abord, vous voudriez voir le bilan de la société à la fin de la dernière année financière. Si son déficit l'an dernier a été d'environ 31.5 milliards de dollars, je pense que vous demanderiez au directeur ce qu'était l'avoir net de la société à la fin de l'année dernière. S'il vous disait alors que celle-ci avait une dette accumulée de quelque 150 milliards de dollars, je suis sûr que vous ne seriez pas tellement disposé à lui prêter davantage d'argent. Si vous demandiez ensuite quels bénéfices il espère qu'elle va réaliser au cours des cinq années à venir, comme Revenu Canada l'exige de certains agriculteurs, et s'il vous répondait qu'il s'attend que son déficit annuel reste constant et que sa dette nette double, n'en concluriez-vous pas que cette société constitue un mauvais risque, comme le fait Revenu Canada?

J'ai assisté à ce genre d'entretien avec certains de mes électeurs qui demandaient un prêt à la société du crédit agricole ou dans le cadre du programme de développement régional et industriel. Aucun responsable de ces programmes n'aiderait une société ou un particulier dans une telle situation financière. A quelques occasions, ces responsables ont déclaré à des sociétés qu'elles devaient modifier leur mode de gestion puisque, de toute évidence, elles n'étaient pas administrées convenablement, avant même de parler de prêts gouvernementaux.

• (1600)

Nous avons affaire à un gouvernement qui, s'il demandait des prêts, se les verrait refuser en vertu des critères mêmes qu'il applique aux personnes qu'il est censé aider. Malheureusement, le gouvernement n'a pas de sang nouveau. Les Canadiens ne sont pas prêts à donner au parti libéral et au fantôme des anciens budgets, M. Turner, l'occasion de continuer à ruiner notre économie après les élections.

Il est amusant de surveiller l'évolution de la «morne» course à la direction du parti. Le premier à partir, M. Johnston, essayait de toute évidence de se dissocier des politiques d'un gouvernement dont il est membre. Au sujet du déficit et du pouvoir d'emprunt, voici ce qu'il déclarait le 9 mars à Canada AM:

> Je pense que tous les Canadiens comprennent que les gouvernements doivent vivre selon leurs moyens et que la seule façon de réduire le déficit est d'imposer davantage ou de réduire les programmes, à moins d'avoir recours à l'inflation, autre moyen qu'ont déjà utilisé les gouvernements pour éponger leur déficit.

Voici ce que M. Johnston a déclaré selon le *Globe and Mail* du même jour:

> Le déficit a des limites très pragmatiques que les gens ignorent. Ce que je veux dire, c'est que les gens doivent comprendre que les gouvernements ne peuvent pas se contenter d'emprunter indéfiniment.

M. Evans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme s'il ne suffisait pas que le député lise son discours, ce qui est contraire à notre Règlement, il cite également d'autres députés par leur nom, ce qui est tout à fait inacceptable. Je vous saurai gré de le rappeler à l'ordre.

Le président suppléant (M. Herbert): J'accepte ce rappel au Règlement. Le député peut en appeler un autre par son nom lorsqu'il fait une citation. C'est effectivement ce qu'il a fait, mais je lui demanderai de tenir compte de cette intervention.

M. Scott (Victoria-Haliburton): Le ministre des Finances (M. Lalonde) a sûrement haussé les épaules lorsqu'il a entendu parler de restreindre des programmes et d'augmenter les impôts en pleine année électorale. La remarque du ministre chargé du Développement économique, selon laquelle un gouvernement ne peut pas emprunter indéfiniment, s'écarte de la doctrine du parti libéral et est sans nul doute contraire à l'esprit du projet de loi C-21, dans lequel le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter des milliards de plus que ses besoins réels avant la fin de l'année financière 1984-1985.

Pour terminer, je voudrais me joindre à mes collègues qui ont déjà rejeté ce projet de loi. Il est inutile que le gouvernement emprunte aujourd'hui de l'argent pour le dépenser après l'année financière 1984-1985. En effet, s'il contrôlait mieux ses dépenses, nous n'aurions pas besoin d'emprunter du tout.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer cet après-midi au débat sur le projet de loi C-21, où le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter quelque 29.5 milliards de dollars. En millions, cela représente 29,500 millions de dollars. Ce ne serait pas trop grave si c'était la seule mesure d'emprunt dont la Chambre ait été saisie au cours de la trente-deuxième législature. Si l'on remonte en arrière jusqu'à la première et la deuxième session, on s'aperçoit qu'en quatre ans, le gouvernement a proposé environ huit projets de loi portant pouvoir d'emprunt, pour un montant total de 102.85 milliards de dollars, ce qui est astronomique. Ce chiffre est le fruit de l'incompétence et de l'irresponsabilité totale du gouvernement actuel, et pourtant, les députés d'en face sont intervenus tour à tour dans le débat pour défendre la position du gouvernement. Ils ne voient rien de mal à cela. Ils ne se rendent pas compte du tort que la politique du gouvernement a fait au pays et aux Canadiens. Ils ne semblent pas comprendre que notre pays va vers la faillite. Ils ne se rendent pas compte que si le gouvernement continue à emprunter de plus en plus d'une année à l'autre, et à dépenser plus que ses rentrées d'argent, nous finirons dans une impasse. C'est ce qui s'est passé au fil des ans.

Beaucoup de mes commettants m'ont posé des questions au sujet des dépenses gouvernementales et des moyens de financement du gouvernement. Je compare le gouvernement à une petite entreprise ou à une exploitation agricole, car il n'y a pas de réelle différence entre les deux. Le gouvernement est une entreprise, une vaste entreprise. Toute entreprise, grande ou petite, qui dépense plus qu'elle ne gagne année après année est vouée à la faillite. Évidemment, un gouvernement ne peut pas faire faillite.

Lorsque je suis arrivé ici en 1972, le budget était cette année-là de 15 à 16 milliards de dollars. Le budget de la seule présente année financière excède les 100 milliards de dollars. La dette brute du Canada se situe à l'heure actuelle à 190 milliards de dollars. Si nous en soustrayons l'actif du pays pour établir quelle est la dette nette, celle-ci n'en reste pas moins de 150 milliards de dollars, et le vérificateur général a dit que le gouvernement avait gonflé son actif de quelque 20.4 millions de dollars.

Le service de notre dette, soit l'intérêt que nous devons payer à cet égard, absorbe 20 milliards de dollars chaque année. C'est là plus qu'il n'en coûtait en 1972 pour faire fonctionner tout le pays. Cela représente environ $800 par habitant ou $1,900 par contribuable. Si nous analysons la situation, nous constatons que le tiers des recettes fiscales va au service de la dette nationale. Nous allons laisser un fardeau écrasant à nos enfants, un legs des années Trudeau.

Lorsque nos enfants et nos petits-enfants auront notre âge, monsieur le Président, bénéficieront-ils des prestations de la sécurité de la vieillesse? Bénéficieront-ils du supplément de revenu garanti? Auront-ils le Régime de pensions du Canada? Si nous continuons d'emprunter à ce rythme, tous les revenus du pays iront alors au service de notre dette. Il ne restera rien pour payer des programmes sociaux à nos enfants et petits-enfants. Que dire de l'assurance-chômage? Dans l'ensemble du Canada, le coût de l'assurance-chômage s'élève à 11 ou 12 milliards de dollars cette année. C'est plus que les dépenses combinées des quatre provinces de l'Atlantique cette année.

• (1610)

Les prestations d'assurance-chômage ne font pas augmenter notre PNB. Bien au contraire. Il est intéressant, monsieur le Président, de voir de temps à autre des ministres prendre la parole à la Chambre pour signaler qu'ils consacrent une certaine somme à la création de milliers d'emplois. J'espère que quelqu'un prendra la peine, à un moment donné, d'additionner tous les emplois que le gouvernement libéral prétend avoir créé depuis dix ans, car on constatera qu'ils atteignent des millions. Il n'y a pas suffisamment de Canadiens pour combler tous les postes qu'il prétend avoir créés. Nous serions obligés d'accueillir les immigrants par avions et par bateaux entiers. En dépit de tous ces programmes générateurs d'emplois et des emplois que le gouvernement dit avoir créés au fil des années, il y a encore 1.5 million de chômeurs au Canada.

Plus tôt, le député de Willowdale (M. Peterson) a posé la question suivante: «Que ferait un gouvernement conservateur en l'occurrence?» Un gouvernement conservateur offrirait une bonne administration, une administration efficace. Il ne tenterait pas de soudoyer les contribuables avec leurs propres deniers. Il ne construirait pas des éléphants blancs comme Mirabel. Il ne consacrerait pas 266 millions à la publicité. Il ne dépenserait pas non plus plusieurs milliards de dollars chez Canadair et de Havilland.

J'ai entendu les remarques des députés d'en face nous reprochant notre attitude au sujet de Canadair. Je suis membre du comité des comptes publics et je connais la situation de Canadair. C'est une catastrophe imputable a une mauvaise administration et au gaspillage. J'ai pris connaissance à mon bureau hier d'une nouvelle intéressante émanant du sénateur Austin. Elle portait sur la réorganisation de Canadair. Il signalait entres autres que le nombre du vice-présidents de la compagnie sera ramené de 22 à 12. Imaginez, 22 vice-présidents dans une société de la Couronne comme Canadair. C'est incroyable.

Nous avons les Centennial Towers où le gouvernement paie un million de loyer par mois. On vient à peine d'occuper l'immeuble et seulement trois étage sur dix sont loués. Je constate, monsieur le Président, que mon temps de parole est terminé. Je voudrais simplement ajouter que mon parti ne peut appuyer l'incompétence et l'irresponsabilité que réflète le projet de loi à l'étude.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Herbert): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky)—Le multiculturalisme—La façon dont les médias présentent les minorités visibles. *b*) L'utilisation des minorités visibles dans la publicité télévisée; le député de Halifax-Ouest (M. Crosby)—La décentralisation gouvernementale—La nouvelle du transfert d'une direction de Santé et Bien-être Canada de Halifax à Sydney. *b*) Les conséquences pour les employés; le député de York-Nord (M. Gamble)—La défense nationale—Les contrats accordés dans le cadre du programme de construction de frégates. *b*) On demande au ministre de déposer la liste des contrats.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur ce projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, par lequel le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter une somme additionnelle de 29.5 milliards de dollars. Nous convenons tous qu'il n'est pas nécessairement mauvais d'emprunter. Je suis certain que chacun d'entre nous a dû emprunter de l'argent à un moment donné. La question est de savoir combien et dans quel but. Prenons l'exemple d'un travailleur en chômage. Il y a une énorme différence, pour ce chômeur, entre emprunter une somme importante pour prendre des vacances à Hawaii et emprunter la même somme pour s'acheter une voiture qui lui permettra d'aller chercher de l'emploi dans une autre ville. De même, il y a une grande différence pour le gouvernement entre emprunter de l'argent afin de pouvoir donner huit milliards de dollars au cours des prochaines années aux sociétés pétrolières qui feront des forages dans les terres du Canada, qu'elles trouvent du pétrole ou non, et emprunter de l'argent pour lancer des projets à haut cœfficient de main-d'œuvre qui contribueraient à rétablir notre économie chancelante, à donner du travail aux Canadiens et à soulager la misère causée par le chômage.

Notre parti serait beaucoup plus compréhensif à l'égard du projet de loi si le gouvernement se montrait lui-même sensible aux graves problèmes sur lesquels bute le Canada, mais nous n'en voyons aucune indication. Les emplois disparaissent, ce qui nuit à l'ensemble de l'économie. Le gouvernement ne s'était-il pas engagé à renverser cette tendance? Victoria, située dans la partie sud de ma circonscription, arrive maintenant au deuxième rang pour le taux de chômage. Les habitants de cette ville sont durement éprouvés par l'attitude vindicative du gouvernement créditiste de la province et l'indifférence du gouvernement fédéral. Si on a beaucoup fait état de l'attitude néfaste du gouvernement de la province, l'indifférence du gouvernement fédéral, son attitude à l'égard du secteur primaire tel les forêts et les pêches, se révèleront à la longue aussi désastreuses que l'attitude intransigeante des créditistes.

Je voudrais maintenant aborder un autre domaine, celui des Affaires indiennes, où se fait sentir l'indifférence du gouvernement. La semaine dernière, les Canadiens ont été témoins de la conversion de dernière heure, et sans doute pour la forme, du premier ministre (M. Trudeau) à l'égard de l'autonomie des autochtones. Certains se sont étonnés en voyant les provinces refuser d'emboîter le pas.

En fait la proposition du premier ministre est dépourvue de tout engagement réel à l'égard des autochtones. A la suite du rapport présenté par le comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens, le gouvernement a refusé de prendre des engagements économiques précis à l'égard de ces derniers. Car c'est une sinistre comédie que de rendre les Indiens autonomes sans prendre d'engagements économiques définis à leur égard.

Parlons un peu des problèmes de logement dans les réserves. On ne peut parler de logement sans parler des égouts et de l'eau potable. Ces deux services sont totalement inadéquats dans l'ensemble des réserves au Canada. Bien sûr, on peut signaler certains cas où le logement, les systèmes d'eau et d'égouts sont suffisants mais, dans l'ensemble, la situation reste scandaleuse. Peut-on aussi passer sous silence les conditions d'hygiène dans laquelle vivent les Indiens, le taux élevé d'abandon scolaire, le chômage et le déclin de la culture indienne. Quand les Indiens sont mal logés et manquent de services essentiels, le reste à l'avenant.

• (1620)

Dans l'ensemble du Canada, on peut dire que les Indiens sont forcés de quitter leurs réserves, de s'éloigner de leur foyer pour aller s'entasser dans les ghettos surpeuplés des grandes villes. Et quand les Indiens en sont rendus là, le gouvernement fédéral s'imagine qu'il peut s'en laver les mains et qu'il n'est plus obligé de leur assurer les services essentiels. Par exemple, on a supprimé l'an dernier les services d'enseignement offerts aux Indiens en dehors des réserves. Ils n'ont d'autre choix que de s'en remettre à la sécurité sociale.

Cette année, le ministère des Affaires indiennes déclare qu'il n'est plus en mesure de financer les programmes offerts par le centre de formation de Vancouver. En décembre dernier, nous avons entendu parler de Joyce et de Birdie Canton, couple indien de la réserve Wabigoon dans le nord-ouest de l'Ontario, obligés de déménager à Winnipeg parce que leur maison de la réserve avait été condamnée pour insalubrité. Pourtant, je sais que le couple Canton n'est pas une exception à la règle. L'exception, c'est que la presse se soit emparée de l'affaire parce qu'ils avaient refusé d'habiter une maison insalubre et de s'en remettre docilement à la sécurité sociale. Ils ne le voulaient pas, et on n'aurait pas dû s'attendre qu'ils s'y résignent.

En 1979, la pénurie des logements autochtones dans toutes les régions du Canada était évaluée à quelque 13,000 unités. Aujourd'hui cinq ans plus tard on estime à vue de nez qu'il manque 10,000 unités de logements dans les réserves autochtones. Si je dis à vue de nez, c'est que nous ne disposons pas à cet égard de statistiques récentes pour l'ensemble du pays. Les quelque 2,400 unités qui vont être construites cette année suffiront tout juste à remplacer de vieux logements qui tombent en ruine et à loger les jeunes couples. Ils ne permettront en aucune façon de fournir les quelque 10,000 unités d'habitation qui font défaut depuis toujours. Environ 900 unités supplémentaires ont été construites l'année dernière grâce à un fonds de relance spécial; or, il est navrant de constater que ces 900 unités constituent le plus gros effort qui ait été fait pour remédier à cette crise.

Ce serait une bonne chose, monsieur le Président, que le gouvernement utilise une partie de l'argent qu'il entend emprunter pour faire face à ce problème urgent, mais il ne montre aucun empressement. Non seulement le ministère manque d'argent, mais sa façon de le répartir laisse grandement à désirer. C'est ainsi que trop souvent les autochtones reçoivent les crédits trop tard pour mettre à profit la brève saison qu'ils ont dans bien des régions de notre pays pour entreprendre et parachever des travaux de construction. Quand les bandes indiennes reçoivent leurs fonds en retard, elles doivent payer des frais d'intérêt élevés.

Le gouvernement s'est engagé, du moins en paroles, à donner aux Indiens le contrôle de leurs programmes d'éducation. Chaque fois, cependant, nous constatons que les fonds manquent pour construire de nouvelles écoles dans les réserves indiennes même quand le besoin s'en fait clairement sentir. Les échéances de construction sont constamment reportées, on ne fait des promesses que pour les renier.

Le gouvernement dit vouloir emprunter 29.5 milliards, mais les ministériels n'ont annoncé de programmes de dépenses que pour quelque 25 milliards. Le gouvernement veut emprunter 4 milliards de plus qu'il comptait dépenser. Les ministériels devraient présenter un plan qui fasse savoir aux Canadiens de quelle façon ils vont utiliser cet argent. J'aimerais signaler certains domaines où il y a un besoin urgent de capitaux. Ce sont les forêts et les pêcheries, notamment celles de la côte du Pacifique, ainsi que le logement et les systèmes d'égout et d'aqueduc dans les localités indiennes.

Le gouvernement a adopté une attitude de laisser-aller en matière économique et a fait preuve de mauvaise administration en empruntant pour combler ses déficits. Cela ne peut plus durer. Il faut qu'il fasse de la planification à long terme pour relancer l'économie. Bref, nous ne pouvons pas accepter ce projet de loi parce qu'il demande un pouvoir d'emprunt trop considérable, est formulé en termes trop vagues, et parce que nous ne savons pas ce que le gouvernement veut faire de cet argent.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, il me vient à l'esprit aujourd'hui qu'un jour le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré que les députés étaient des riens du tout. Il nous arrive beaucoup trop souvent, lorsque nous faisons la tournée de nos circonscriptions, de croire que ce qui se passe à la Chambre ne change rien au train-train quotidien des simples citoyens. Mais aujourd'hui, monsieur le Président, on nous demande d'autoriser l'emprunt le plus imposant qu'un gouvernement ait jamais contracté au cours de notre histoire. Nous pouvons parier à coup sûr que tous les députés libéraux vont voter en faveur de cette mesure. Va-t-elle avoir des conséquences pour les simples citoyens?

Voyons ce qui s'est passé jour après jour cette semaine lorsque nous avons constaté que notre dollar était en train de tomber. Au cours de la vente des bons du Trésor aujourd'hui, les taux d'intérêt ont grimpé de plus de 0.5 p. 100. Ceux qui ont acheté une maison hier ou ce matin, ont constaté qu'ils allaient payer plus cher pour leur hypothèque. Un demi de 1 p. 100 sur une hypothèque de $50,000 représente des mensualités additionnelles de $20 à même le revenu d'une personne une fois l'impôt payé. Sur une hypothèque de $100,000, ce pourcentage représente $40 par mois. Cet argent pourrait servir pour acheter des aliments, des vêtements, pour payer des loisirs ou des cours.

Il a fallu quatre ans, après 11 ans de mauvaise gestion, pour aboutir à pareille situation. C'est un dur coup pour l'économie du pays et pour l'emploi. C'est aussi une cause d'inquiétude pour certaines gens, au point parfois de les rendre malades. Comment en sommes-nous venus là? Les ministériels, y compris ceux qui aspirent à la direction de leur parti, nous demandent d'autoriser le gouvernement à emprunter 29,550 millions de dollars. C'est tout bonnement effarant.

Voyons exactement ce que pareille somme représente, monsieur le Président. Il y a 24 millions d'habitants au Canada et certains ont la chance de pouvoir économiser, en déposant leur argent à la banque ou en achetant des titres. L'emprunt que le gouvernement voudrait contracter représente 91 p. 100 de tout l'argent que les gens réussiront à économiser cette année. Et les emprunts des sociétés de la Couronne, qui sont le prolongement de l'appareil gouvernemental, ne sont pas comptés dans cette somme.

Si le gouvernement emprunte 91 p. 100 de chaque dollar épargné par les Canadiens, cela ne nous laisse que 9c. à nous partager pour acheter une voiture ou une maison. Quelles sont les conséquences de cet état de choses sur les taux d'intérêt, monsieur le Président? Ce projet de loi n'a pas encore été adopté, il n'a pas encore force de loi et le gouvernement n'a pas encore commencé ses emprunts. Nous n'en sommes qu'à l'étape préliminaire, mais les taux d'intérêt ont déjà augmenté de 0.5 p. 100. Ils augmenteront peut-être encore de 1 p. 100, 1.5 p. 100 ou 2 p. 100. Chaque Canadien qui devra emprunter devra payer plus cher.

Les pensionnés qui ont un revenu fixe devront consacrer plus d'argent à la nourriture, car ces hausses se répercutent dans l'ensemble de l'économie. Les loyers augmenteront, ainsi que le prix des médicaments. S'il est parmi nous un député qui pense que cette mesure ne touche en rien le Canadien moyen, il se met le doigt dans l'œil jusqu'au coude. C'est le projet de loi d'emprunt le plus considérable des annales parlementaires.

• (1630)

Cette année, le gouvernement compte dépenser presque deux fois plus qu'il ne le prévoyait le jour de son élection. En quatre ans, il a pratiquement doublé ses dépenses et il a plus que doublé le montant de ses emprunts. Les gens n'aiment pas payer des taux d'intérêt élevés. Ils se plaignent que leur entreprise a fait faillite, qu'ils ont perdu leur maison ou que leur automobile a été saisie parce qu'ils ne pouvaient pas payer les intérêts. Ils devraient demander des comptes à tous les députés libéraux, ils ont approuvé l'incurie dont le gouvernement a fait preuve année après année. C'est parce que le gouvernement n'a cessé d'emprunter qu'ils ont eu ces problèmes. Certains disent que le cabinet est le seul responsable, mais il n'en est rien. Les députés votent pour ces mesures et c'est donc aux ministériels de l'arrière-ban et aux partis d'opposition de demander des comptes au cabinet et de rendre les lois un peu plus raisonnables. Si les ministériels de l'arrière-ban ne font pas leur travail, les électeurs ont le devoir de les chasser de cette Chambre afin qu'il ne puissent plus jamais récidiver.

Quand j'ai été élu, il y a près de cinq ans, 17 p. 100 des recettes fiscales servaient à payer l'intérêt sur la dette publique et les 83 p. 100 restants à défrayer les soins médicaux, l'assurance-chômage et le reste. Maintenant, à peine cinq ans plus tard l'intérêt sur la dette publique absorbe 31 p. 100 des recettes. Cela ne laisse que 69 p. 100 pour les soins médicaux, les pensions de retraite et toutes ces choses que les citoyens attendent du gouvernement. C'est une véritable tragédie, monsieur le Président.

Nous avons un million et demi de chômeurs. Les jeunes veulent aller à l'université, mais les gouvernements réduisent les subventions aux universités. Les gens veulent aller à l'hôpital, mais ne le peuvent pas, car il n'y a pas de lits. Nous devons tout cela à l'incurie du parti libéral. C'est allé beaucoup trop loin et cela touche beaucoup trop de gens.

Il faut tirer la leçon de tout cela, monsieur le Président. J'exhorte les Canadiens de toutes les régions du pays à examiner de près le comportement et les déclarations de leurs politiciens et à les comparer avec ce qu'ils font ici à la Chambre. En fait, ils votent pour appuyer le cabinet malgré sa mauvaise gestion. A moins que les députés d'en face ne changent d'attitude, les Canadiens devront les chasser d'ici non seulement aux prochaines élections mais aux suivantes.

Telle est l'obligation des électeurs canadiens.

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole pour parler du projet de loi C-21 avec le mince espoir que les députés gouvernementaux vont user de leur pouvoir ancien, mais plutôt atrophié, pour remettre un peu d'ordre dans les dépenses du gouvernement. Le projet de loi C-21 est une atrocité. Il impose un énorme fardeau aux citoyens et aux futures générations de Canadiens. C'est en effet le résultat de cette mesure législative plutôt laconique qui autoriserait le gouvernement à emprunter 29.55 milliards de dollars ou, comme mon collègue vient de le dire, 29,550 millions de dollars. Cette somme rondelette destinée à une administration prodigue et gaspilleuse est de 4 milliards supérieure aux besoins financiers globaux du gouvernement pour toute l'année financière. Il ne s'agit pas de l'année financière en cours, mais de toute l'année financière à venir. Cette projection des besoins du gouvernement a été annoncée à la Chambre il y a un mois aujourd'hui. Et voilà que le gouvernement nous présente un projet de loi l'autorisant à emprunter 29.55 milliards de dollars pour lui permettre de traverser toute l'année financière débutant le 1er avril.

Je fais remarquer en passant qu'il restait au gouvernement, le 29 février, un pouvoir d'emprunt portant sur 5 milliards. Dans ces conditions, je trouve plutôt bizarre que le gouvernement juge tellement essentiel de demander aujourd'hui au Parlement, avant le début de l'année financière, l'autorisation de dépenser toute la somme dont il aura besoin en un an d'après les projections du ministre des Finances (M. Lalonde), bien avant le début de la période en question.

Il serait peut-être pratique pour le gouvernement de l'heure de n'avoir plus besoin de la Chambre et de faire en sorte qu'il y ait une intersession pendant que les candidats à la direction du parti libéral pourraient poursuivre leurs objectifs personnels en voyageant dans le pays. Ce serait également pratique pour le gouvernement s'il pouvait empêcher la Chambre de parler du gaspillage et de ses folles dépenses. A la place des critiques justifiées qui se font entendre dans cette enceinte, nous verrions peut-être le gouvernement lancer une grande campagne de publicité pour annoncer aux Canadiens que nous entrons de nouveau dans une période d'abondance. Rien n'est moins vrai, monsieur le Président.

Hier, lors d'une réunion d'un comité de la Chambre, nous avons appris que le gouvernement avait décidé d'accorder une subvention supplémentaire de 310 millions de dollars à Canadair. Cette somme s'ajoute aux 1.4 milliard de dollars qui ont déjà été versés à cause des garanties accordées au fil des ans par le gouvernement à cette société, garanties assumées par le gouvernement du Canada en 1983. Le sénateur Austin a déclaré au pays que les activités entreprises par la compagnie se solderaient par une réussite et seraient rentables. Je me demande ce que serait devenue la compagnie Ford si le président de son conseil d'administration avait décidé de vendre le modèle Edsel en affirmant que la vente de ces voitures serait rentable.

Le problème, avec le gouvernement et les sociétés de la Couronne qu'il subventionne, c'est qu'il n'y a aucun rapport entre les objectifs et la réalité. Il est normal d'avoir une attitude positive et il est sage et prudent de s'efforcer de faire de notre mieux avec les instruments qui nous ont été donnés. Il est téméraire, cependant, de poursuivre des objectifs qui entraînent un plus grand gaspillage de deniers publics. Cet argent n'appartient pas au gouvernement, mais bien aux Canadiens. Les députés se doivent de bien administrer les affaires des gens qu'ils représentent. C'est pourquoi mes collègues et moi-même faisons tout en notre pouvoir pour persuader les ministériels de reprendre leurs esprits. Il suffirait de faire preuve d'un tant soit peu de jugement pour renverser la vapeur.

• (1640)

Que se passe-t-il à l'heure actuelle? Le gouvernement effectue d'énormes emprunts ce qui se répercute sur ce que pensent non seulement les milieux financiers canadiens, mais également ceux du monde entier de la gestion de notre pays. Et que font ceux qui peuvent traduire en actes leur jugement? Ils exercent des pressions sur notre devise par rapport à d'autres devises. S'il en est ainsi, c'est qu'elle est surévaluée, car le gouvernement fédéral puise trop dans les épargnes et l'avoir des Canadiens. Aux yeux du monde entier, le gouvernement est incapable de bien gérer les affaires du pays.

Le ministre des Finances a déclaré ici même que le gouvernement ne pouvait empêcher la hausse des taux d'intérêt au Canada, car ces taux ne faisait que suivre ceux pratiqués aux États-Unis. Les taux d'intérêt augmenteront, monsieur le Président, tant que le gouvernement et le ministre des Finances interviendront, par l'entremise de la Banque du Canada, comme ils le font régulièrement. C'est le gouvernement qui, en fait, fixe à la Banque du Canada le taux qui doit être pratiqué lors de la vente publique de bons du Trésor, chaque jeudi. Nous savons par exemple que ce taux est passé à 10.56 p. 100 aujourd'hui et nous n'ignorons pas ce que cette augmentation signifie pour le monde des affaires. Elle laisse présager une hausse des taux d'intérêt sur les prêts commerciaux et les prêts hypothécaires. Quelles répercussions cela aura-t-il, monsieur le Président? Nous en reviendrons alors à la série de faillites, de saisies de maisons et de ventes judiciaires des actifs des Canadiens que nous avons connues et que nous espérions pouvoir éviter grâce à la relance aux États-Unis. Or nous connaîtrons à nouveau cette situation si le gouvernement persiste à effectuer des emprunts comme ceux prévus dans le projet de loi C-21.

Si les députés s'inquiètent vraiment du sort de leurs électeurs et du bien-être des Canadiens en général, s'ils espèrent véritablement créer des emplois grâce à un secteur privé à nouveau stable et rentable et pouvoir permettre aux gens de garder leurs maisons, je les exhorte à s'opposer au projet de loi C-21, qui est le signe d'un énorme manque de sagesse.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, en faisant quelques observations sur le projet de loi C-21, la loi de 1984-1985 portant pouvoir d'emprunt, il est difficile de donner vraiment une bonne idée des effets que les dispositions de ce projet auront sur les Canadiens et leur économie. De nombreux députés ont essayé de montrer l'énormité de cet emprunt de 29.55 milliards de dollars et l'effet qu'il aura. Toutefois, de simples chiffres ne montrent pas le mal, économique et autre, qu'il causera au Canada. C'est un véritable défi que d'essayer de représenter 100 milliards de dépenses, 70 milliards de recettes, et le déficit qui découle de l'ampleur des dépenses et de la faiblesse des recettes. Toutefois il est très important, vital même, que nous fassions comprendre aux Canadiens la signification de cette mesure législative pour leur vie quotidienne.

Nous avons entendu répéter ce que sera l'emprunt de cette somme d'argent, plus de 30 milliards de dollars, ajoutée à la dette nationale existante, pour chaque contribuable canadien au palier national seulement. Cela représente une dette de $15,000 à $16,000 pour chaque contribuable. Lorsque l'on ajoute à cela la dette provinciale, elle aussi répartie sur chaque contribuable, on obtient un chiffre dépassant $20,000. Chaque contribuable canadien a donc constamment, en plus de toutes les dettes personnelles qu'il peut avoir, du fait de ses hypothèques et de ses achats à crédit, une dette gouvernementale supérieure à $20,000.

Quel est l'effet de cette dette accumulée, monsieur le Président? Elle a un effet très important sur tous les Canadiens, mais surtout elle a un effet immédiat sur les taux d'intérêt. Aujourd'hui encore, nous avons vu une nouvelle augmentation du taux d'intérêt qui sera pratiqué par les banques, étant donné que le taux des bons du Trésor à 180 jours est passé à 10.95 p. 100. Cela, monsieur le Président, nous plonge dans une nouvelle série d'augmentations des taux d'intérêt qui ramènera une inflation supérieure à 10 p. 100. Avec cette tendance inflationniste des taux d'intérêt et des autres prix, nous pouvons nous attendre à l'arrêt de toute relance économique. Cela, bien entendu, touchera chaque Canadien et le mode de vie auquel nous avons tous droit.

Qu'allons-nous faire à ce sujet, monsieur le Président? Voilà la vraie question. Nous savons tous que le déficit systématique est catastrophique. Nous savons combien notre dette accumulée est onéreuse non seulement pour le gouvernement mais pour chacun des contribuables. Il nous faut nous demander quelle mesure prendre. Outre qu'ils font face à des taux d'intérêt élevés, les Canadiens doivent satisfaire au besoin et au désir du gouvernement fédéral d'obtenir des revenus supplémentaires. Cela se manifeste de deux façons: d'abord par la hausse des impôts des particuliers, puis par l'acharnement et l'empressement avec lesquels Revenu Canada perçoit cet argent.

On nous a rebattu les oreilles à la Chambre et ailleurs à propos des effets désastreux du zèle effréné des percepteurs. Je signale aux députés comme à tous les Canadiens que notre régime fiscal est devenu très subtil à la longue. Non seulement il permet de taxer directement sous forme d'impôt sur le revenu, de taxe de vente et ainsi de suite, mais il procède aussi par la bande pour imposer les Canadiens. Ces moyens subtils consistent à modifier l'établissement des déductions fiscales et à percevoir des taxes indirectes qui se reflètent dans le prix de l'essence, du carburant et des biens de consommation qu'à peu près tous les Canadiens doivent acheter. Nous sommes assaillis par les impôts, souvent même à notre insu.

Voici, monsieur le Président, un court tableau des impôts que paie une famille canadienne ayant un revenu net d'environ $22,000. Le taux global se situe à 45 p. 100. La famille canadienne qui gagne un revenu net d'environ $22,000 paie donc $11,000 en impôts et en taxes perçus par tous les niveaux de gouvernement. Outre ce fardeau fiscal écrasant, les consommateurs Canadiens font face à une hausse des taux d'intérêt en raison des emprunts effectués par le gouvernement. Le problème est encore amplifié par les méthodes de perception de Revenu Canada qui se précipite sur les contribuables accablés pour exiger sans justification jusqu'au dernier cent de leur cotisation, voire davantage dans certains cas. Les contribuables sortent perdants de toutes les décisions rendues, ce qui les oblige à porter leur cause en appel et donc à entamer une procédure longue et coûteuse qui a pour effet de dissuader les Canadiens qui pourraient être tentés de mieux contribuer à l'économie et à la productivité de leur pays.

● (1650)

Nous aurons beaucoup de mal à renverser la vapeur, monsieur le Président. Cependant, nous ne pouvons pas nous permettre de ne rien faire. Les députés ont raison de vouloir savoir ce que nous ferions. On attend de la part des députés de l'opposition qu'ils indiquent de quelle manière ils corrigeraient la situation. Pour le savoir, il suffit seulement de regarder les Comptes publics et les prévisions de dépenses. Ainsi, les 900 millions de dollars que Mirabel a coûté auraient pu être épargnés. Nous n'avons cessé de parler ici des 3 milliards gaspillés dans Canadair et ses activités connexes. Pourtant le gouvernement essaie de nous faire croire que ces dépenses ont été faites dans l'intérêt de tous les Canadiens, qu'elles ont permis de sauver notre industrie aéronautique et de donner des emplois à 1,200 personnes. Pendant ce temps, il refuse d'accorder moins de 100 millions à la compagnie Sydney Steel de Nouvelle-Écosse pour la libérer de sa dette et lui permettre de fonctionner de façon rentable. Cette usine emploierait plus de 2,000 métallurgistes. Le gouvernement aiderait du même coup une industrie dont aucune économie industrialisée ne saurait se passer, qui a une bonne capacité d'exportation et qui est en mesure de fournir des emplois locaux.

J'essaie de faire comprendre que ce n'est pas tant le montant des dépenses que fait le gouvernement, mais leur utilité qui compte. A cet égard, monsieur le Président, depuis 15 ans, le gouvernement dépense sans se demander si c'est utile ou non. Personne ne conteste que les services sociaux sont indispensables. Toutefois, c'est en ce qui concerne les dépenses facultatives que le gouvernement a complètement failli à sa tâche. A cause de cela, la situation s'est dégradée causant de graves dommages à notre économie. Le gouvernement n'a pas su comprendre que certaines dépenses publiques étaient productives et d'autres pas.

Je vais vous citer un exemple où il ne s'agit pas d'une somme bien importante, mais cela vaut également pour d'autres secteurs où les dépenses sont beaucoup plus grosses. Le gouvernement a dépensé 2 millions pour louer des bureaux qui sont restés vides parce que le solliciteur général du Canada (M. Kaplan) pensait qu'une nouvelle agence de sécurité serait prête à les occuper il y a plusieurs mois. Le gouvernement a consacré $100,000 à un stupide programme d'évaluation de la publicité à l'égard des projets spéciaux de relance. Ce sont des dépenses minimes, mais il y en a de beaucoup plus grosses, et nous n'avons cessé de le répéter ici même.

Il faut faire un grand nettoyage. La seule façon de le faire, c'est d'élire un autre gouvernement qui repartira à zéro, qui examinera le but des dépenses publiques et saura reconnaître la différence entre les services sociaux et médicaux nécessaires et les dépenses facultatives qui ne doivent être faites qu'à la condition de produire des résultats. Il n'est pas question d'investir de l'argent dans une industrie qui n'a aucune chance de succès. C'est donner de vains espoirs aux travailleurs de cette industrie. Il n'est pas question d'acheter des votes en lançant des programmes qui n'auront aucun résultat bénéfique à long terme. Il n'est pas question de dépenser $400,000 dans chaque circonscription libérale.

Pour conclure, les citoyens savent enfin à quoi s'en tenir au sujet du gouvernement. Ils se rendent compte des dégâts causés par sa politique. Nous avons le devoir d'ouvrir les yeux à nos concitoyens.

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, prendre la parole à la Chambre est toujours un honneur, mais la prendre pour s'opposer au projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, constitue un honneur encore plus grand pour un conservateur ou tout député de l'opposition. Voici donc le débat sur le chèque en blanc de 29.5 milliards de dollars, ainsi qu'il faudrait l'intituler. Ce montant astronomique échappe à l'entendement de la plupart des Canadiens. Il révèle le gaspillage, la mauvaise administration, l'incompétence et l'irresponsabilité du gouvernement, de même que l'absence de responsabilité financière. Hier, le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) nous a accusés de ne pas avoir fait suffisamment de recherches. Ce n'était pas nécessaire, monsieur le Président, puisque les faits sont là.

Je vais aborder le refus de rendre des comptes, monsieur le Président. C'est pour cela que nous nous opposons au projet de loi dans sa forme actuelle. Peu après mon entrée à la Chambre cet automne, on m'a convoqué à une réunion. Incidemment, je faisais partie du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Nous avons voulu nous renseigner sur un programme d'initiatives spéciales d'emploi. Nous voulions en connaître les critères afin que tous les Canadiens puissent profiter de ces crédits. Nous n'avons jamais obtenu de réponse, monsieur le Président. Ce programme s'est transformé en caisse noire pour la bande de corrompus, en face. Je pourrais donner beaucoup d'autres exemples.

Personne ne sait combien ces déficits énormes sont néfastes à notre économie. Les États-Unis qui ont un gros déficit s'inquiètent de ses ramifications. Je n'aime pas chercher des points de comparaison ailleurs, car nous sommes Canadiens. Notre modèle devrait être la perfection. Ce déficit est catastrophique. On a dit à la Chambre, mais nous ne saurions trop le répéter, que notre dette par habitant dépasse les $6,000. Chaque famille de cinq personnes doit près de $30,000. Nous aurions beau nous saigner à blanc pour rembourser nos dettes personnelles, monsieur le Président, il restera toujours cette dette que ceux d'en face nous ont infligée. Ils en jettent le blâme sur la récession. Pourquoi avaient-ils déjà un déficit avant la récession? Ce sont eux qui en sont la cause, non pas la récession ni quoi que ce soit. Le parti libéral est à blâmer. A combien s'élève le déficit du Canada? Il comporte encore plus de zéros que n'en contient le cabinet libéral. Il existe un lien direct entre ces deux groupes de zéros.

Je vais maintenant aborder un domaine qui me tient à cœur puisque j'y ai participé. Il s'agit de la petite entreprise. Monsieur le Président, de toute évidence la plupart des députés d'en face n'ont jamais rien produit avant d'être élus à la Chambre. S'ils avaient exploité une entreprise quelconque, ils n'auraient jamais présenté le projet de loi C-21 de cette façon. Ils auraient compris qu'on n'arrive pas à la prospérité à coups d'emprunts. C'est une vérité que les Canadiens connaissent, aussi bien les ménagères que les gens d'affaires. Les petites entreprises constituent le secteur le plus menacé de notre économie. Le projet de loi C-21 va faire grimper à nouveau les taux d'intérêt, justement comme cela s'est produit cet après-midi. Ce sera l'arrêt de mort de combien de petites entreprises encore? Pourtant ce sont elles qui créent de 60 à 70 p. 100 des emplois au Canada.

• (1700)

Le chômage est la question qui préoccupe le plus les Canadiens actuellement.

Le président suppléant (M. Guilbault): Je regrette d'interrompre le député mais il est 17 heures.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Guilbault): Tous les articles précédant le nº 37 sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

Stupéfiants—Loi

LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS

MODIFICATION CONCERNANT L'EMPLOI THÉRAPEUTIQUE DE L'HÉROÏNE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est) propose: Que le projet de loi C-221, tendant à modifier la loi sur les stupéfiants (emploi thérapeutique de l'héroïne), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Monsieur le Président, l'objet de ce projet de loi, comme son titre l'indique, est de modifier la loi sur les stupéfiants pour permettre l'emploi thérapeutique de l'héroïne par des médecins désignés, particulièrement ceux des cliniques d'oncologie, de façon à soulager les souffrances de ceux qui sont atteints de cancers terminaux. Il y a chaque année 40,000 Canadiens qui meurent de cette terrible maladie. A mon avis, beaucoup d'entre eux souffrent terriblement et, très souvent, inutilement.

Je ne peux pas me féliciter d'être l'auteur de ce projet de loi, même si je n'hésite pas à le présenter puisque je suis tout à fait d'accord et que je l'appuie. Ce projet de loi a été présenté à la Chambre le 29 avril dernier, par le regretté Walter Baker, député de la circonscription de Nepean-Carleton qu'il a représentée pendant 13 ans.

Il avait présenté ce projet de loi en raison d'une expérience familiale personnelle. Quelqu'un qui lui était très proche avait un cancer, mais a réussi à guérir. Toutefois, il avait vu personnellement quelles souffrances pouvaient être associées à cette terrible maladie et il avait pu voir ce qui se produisait dans les cliniques pour cancéreux. Tragique ironie du sort, lorsqu'il a présenté ce projet de loi, le 29 avril 1983, il se pensait en bonne santé. Moins de six mois plus tard, il était mort du cancer. A cette époque il ne savait pas qu'il l'avait.

Je suppose qu'il n'y a pas un seul député qui n'ait été touché, directement ou indirectement, par l'état d'une personne atteinte de cette terrible maladie. Par conséquent, j'imagine que nous pouvons tous en parler en connaissance de cause. Je ne comprends pas pourquoi les lois de notre pays, si compatissant, ne permettent pas l'utilisation médicale de l'héroïne pour ceux qui souffrent. C'est, bien entendu, la raison du débat d'aujourd'hui.

Il y a dans le monde 37 pays qui autorisent l'emploi de l'héroïne à des fins médicales, pour soulager les souffrances des malades qui sont en phase terminale. J'espère que la Chambre acceptera que mon projet de loi, qui est très simple, soit lu une deuxième fois ou, au moins, qu'elle acceptera un compromis et permettra que le sujet soit renvoyé au comité. Je prévois cette dernière solution, car il y a eu les consultations habituelles. D'avance, je remercie la Chambre, non pour moi-même, mais en hommage à la mémoire de notre regretté collègue, l'honorable député de Nepean-Carleton, mon ami, Walter Baker. C'est ce qu'il désirait. Il voulait que le projet de loi, du moins son objet, soit déféré au comité, afin que les députés puissent entendre des experts et en arriver à un consensus sur cette très importante question.

Les médecins ne s'entendent pas tous sur cette question, mais ceux qui côtoient le plus les souffrances, c'est-à-dire les infirmières altruistes, s'entendent pour dire que nous devrions permettre l'utilisation médicale de l'héroïne afin de soulager les souffrances des patients atteints d'une maladie en phase terminale. Je n'ai pu trouver aucune infirmière pour exprimer de réserves à ce sujet. En fait, la plupart d'entre elles sont engagées et demandent pourquoi au nom de ceux qui souffrent, nous ne pourrions pas permettre l'utilisation de l'héroïne qui est bien des fois plus efficace que les autres produits pour soulager les souffrances qui accompagnent le cancer.

L'un de mes frères est mort de cancer. Je me souviens d'avoir été témoin de sa terrible agonie. Aucun calmant, et notamment la morphine, ne pouvait alléger ses souffrances, car elles avaient dépassé le seuil de tolérance. Si on avait augmenté la dose de morphine, il en serait mort. Cependant, grâce à l'utilisation de l'héroïne, ses derniers jours auraient pu être beaucoup plus paisibles. Il y en a bien d'autres qui sont dans sa situation au Canada.

Lorsque mon regretté ami et distingué collègue a présenté ce projet de loi, il a cité une lettre du docteur Colin D. B. Cunningham de l'hôpital Queensway Carleton de Nepean. Je ne reprendrai pas la lettre au complet, mais je voudrais faire état d'une constatation importante qu'il a faite à ce moment-là, et qu'on retrouve à la page 25937 du hansard du 1er juin 1983; voici:

> L'héroïne réussit mieux que toute autre drogue à supprimer la douleur et j'estime que les malades devraient pouvoir l'obtenir sur ordonnance, surtout les cancéreux avancés ou à la phase terminale.

Kenneth Walker, médecin éminent, signe sous le pseudonyme de Gifford-Jones une rubrique souscrite intitulée «Le jeu des médecins». Permettez-moi de citer un passage de l'un de ses articles dans lequel il parle des infirmières. Voici ce qu'il dit:

> Elles prétendent que près de 100 p. 100 de leurs patients reçoivent, finalement, une injection d'héroïne et que ce serait cruel de ne pas en donner aux patients qui en ont besoin.

● (1710)

Il rapportait les propos d'infirmières qu'il a interviewées en Grande-Bretagne où l'héroïne peut être utilisée à des fins médicales. Il cite le cas d'une jeune fille de 17 ans qui souffrait atrocement d'un cancer des os dans sa phase terminale. Il fallait lui administrer 1,700 milligrammes d'héroïne toutes les quatre heures, alors que cinq milligrammes constituent la dose moyenne pour soulager la douleur postopératoire. Voici ce que disait le médecin:

> Il aurait été impossible de la soulager sans l'héroïne. On ne peut tout simplement pas injecter une dose aussi considérable dans le cas de la morphine.

On cite d'autres cas. J'estime que nous avons une obligation envers les Canadiens qui souffrent d'un cancer en phase terminale. Je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas modifier la loi sur les stupéfiants afin d'autoriser des médecins et des infirmières spécialisés travaillant dans des cliniques pour cancéreux à administrer cet analgésique qui est tellement plus efficace que les drogues actuellement en usage.

J'avoue ne pas être un expert. Je m'exprime en simple profane. Mais j'estime que nous, les députés, sommes habilités à déterminer s'il est ou non possible de modifier la loi actuelle afin de permettre l'usage de l'héroïne au Canada.

Je me rappelle le jour où mon collègue est mort. Les témoignages de respect, d'affection et d'admiration pour lui ont afflué. C'était un parlementaire éminent et dévoué. Par respect pour sa mémoire et par considération pour les centaines de Canadiens souffrant aujourd'hui d'une maladie en phase terminale, j'espère que la Chambre acceptera de faire entreprendre une étude et d'entendre des témoins sur cet important sujet et qu'il s'en dégagera un accord général pour que la Chambre modifie la loi afin de permettre aux médecins et aux infirmières d'utiliser l'héroïne pour soulager la douleur des patients en phase terminale.

Des voix: Bravo!

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je serai brève. Parce qu'à l'instar de mon préopinant je tiens à ce que la Chambre prenne dès aujourd'hui une décision à propos de ce projet de loi, je m'en voudrais de prolonger la présente discussion indûment. Tout comme mon préopinant, je sais fort bien que le projet de loi que nous étudions aujourd'hui a été présenté par un député très distingué et très respecté qui avait pris cette initiative à la demande de certaines familles particulièrement touchées, à une époque où, lui-même étant si bien portant, il ne pensait pas mourir si rapidement de cette terrible maladie. Je doute que le cancer ait épargné la famille de qui que ce soit d'entre nous.

Dans les pays industrialisés, environ 20 p. 100 de tous les décès sont imputables au cancer. Même si certains cancéreux ne souffrent pas, de 65 à 85 p. 100 des malades ressentent une douleur pouvant aller de modérée à vive, alors que les deux tiers de ceux qui en meurent souffrent beaucoup.

La question de la douleur est particulièrement pénible pour les parents et les amis des malades, sans parler des malades eux-mêmes. Jusqu'à maintenant, notre société n'a pas fait grand cas de cette question et ne s'est guère souciée d'atténuer la douleur d'une manière qui permette au malade de conserver sa dignité et d'exercer des choix.

Il se peut que le mouvement des hospices en faveur des soins palliatifs qui a pris naissance à Londres, en Angleterre, ait finalement changé les mentalités. On traite les malades en tenant compte du contexte social, c'est-à-dire la famille et l'entourage immédiat et on envisage la douleur non pas uniquement sur le plan physique, mais aussi psychologique, social et spirituel. Et tout porte à croire que c'est ainsi qu'on réussit le mieux à contrôler la douleur. On leur administre aussi, bien sûr, des calmants à doses mesurées, et à intervalles réguliers assez rapprochés pour empêcher la douleur de surgir au lieu de la traiter chaque fois qu'elle se manifeste. On s'efforce ainsi d'empêcher le patient de souffrir afin qu'il puisse rester alerte et vivre normalement. En prenant de telles mesures, on pourrait faire en sorte que les malades en phase terminale n'éprouvent aucune douleur physique, et qu'ils puissent ainsi vivre normalement et dignement. Je crois que nous aimerions tous pouvoir leur offrir une telle possibilité.

Il se trouve que l'usage de l'héroïne pour ces malades a soulevé énormément de controverses. En 1955, les Nations-Unies ont cherché à interdire cet analgésique. Mais à la même époque, bon nombre de médecins considéraient que l'héroïne était particulièrement efficace pour calmer la douleur et que la crainte que nous inspirait l'abus des drogues nous empêchait de l'utiliser à bon escient, c'est-à-dire sous surveillance médicale pour ceux qui en avaient besoin. D'autre part, selon certaines études, l'héroïne n'est pas un analgésique beaucoup plus efficace que la morphine ou d'autres médicaments bien utilisés.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) a mis sur pied un comité chargé d'étudier les analgésiques. C'est le comité consultatif sur la douleur qui étudie toutes les données disponibles sur l'héroïne. Si les résultats de cette étude sont positifs, le ministre fera des recommandations à l'égard de la prescription et de l'emploi de certaines drogues. Mais il s'agit d'une question très technique, comme l'a dit le député. Ceux d'entre nous qui ne sommes pas médecins, avons certaines idées là-dessus, mais elles ne sont pas étayées par des études scientifiques. L'examen auquel se livre le comité établi par le ministre devrait nous permettre de mieux comprendre le rôle des analgésiques. Je suppose que l'objet de ce projet de loi sera renvoyé au comité permanent où des représentants du comité consultatif sur la douleur et d'autres experts pourront émettre leurs points de vue afin que nous puissions prendre au plus tôt les mesures voulues pour permettre aux malades incurables de mieux lutter contre la douleur.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) de nous avoir fourni de nouveau l'occasion d'aborder cette question. Comme le député l'a déjà dit, nous sommes également reconnaissants au regretté député de Nepean-Carleton, Walter Baker, d'avoir présenté la première version de ce projet de loi. Nous approuvons de tout cœur le but de cette mesure.

Le projet de loi C-221 à l'étude aujourd'hui est en tous points identique à celui qu'avait présenté l'ancien député de Nepean-Carleton. Lors de la deuxième lecture de cette première mesure, le 1^er^ juin 1983, le Nouveau parti démocratique avait exprimé une opinion favorable. Le gouvernement libéral avait alors étouffé le projet de loi. J'exhorte le gouvernement à ne pas refaire la même chose. Comme il nous l'a déjà fait savoir, ce ne sera pas le cas, et le projet de loi sera peut-être renvoyé au comité.

Comme vous le savez, le but de cette mesure est de modifier la loi sur les stupéfiants pour permettre à certains médecins, surtout ceux des cliniques spécialisées dans le traitement des cancéreux, à prescrire l'héroïne comme analgésique aux malades incurables.

• (1720)

Bien que son usage soit répandu dans d'autres pays, notamment au Royaume-Uni, l'usage médical de l'héroïne n'a pas été permis au Canada depuis 1955. L'Organisation mondiale de la santé de l'ONU a recommandé en 1947 que les pays membres interdisent l'utilisation de l'héroïne à des fins médicales pour entraver l'accroissement de sa consommation illégale et de la toxicomanie. L'Organisation mondiale de la santé estimait que cette mesure empêcherait dans une certaine mesure les toxicomanes et les trafiquants de se procurer de l'héroïne; d'autre part, on croyait généralement à l'époque qu'un médicament synthétique aussi efficace allait très bientôt apparaître. Aucune de ces deux prédictions ne s'est réalisée une trentaine d'années plus tard. Par contre, l'importation et l'usage illégal de l'héroïne au Canada rapportent aux trafiquants des millions de dollars par an. Aucune substance naturelle ou artificielle ne

peut valoir l'héroïne comme analgésique, sauf peut-être la morphine.

Les membres de la profession médicale sont extrêmement divisés sur ce point, quand il s'agit de savoir si l'héroïne est un analgésique plus efficace que la morphine. Étant donné que l'héroïne est illégale au Canada depuis 1954, les médecins, du moins dans notre pays, n'ont pas eu la possibilité d'effectuer des études comparatives eux-mêmes. Quant aux recherches menées dans d'autres pays, elles n'ont pas donné de résultats concluants.

Si les médecins ne parviennent pas à s'entendre à ce sujet, ce n'est pas à un profane comme moi qu'il appartient de trancher la question dans un sens ou dans l'autre. Je crois cependant que l'efficacité comparative des analgésiques mérite d'être examinée, vu que 30 ans se sont écoulés depuis que l'héroïne a été interdite. Un nouvel examen de la question est d'autant plus nécessaire que de nombreux médecins compétents préconisent que la loi soit modifiée en ce qui a trait à l'utilisation thérapeutique de l'héroïne.

Aucun analgésique n'est parfaitement identique à un autre. Un patient atteint du cancer peut très bien mal réagir à un médicament et en tolérer un autre. Ce fait justifie à lui seul que les médecins aient la possibilité d'employer divers analgésiques, surtout dans le cas des personnes atteintes d'un cancer qui n'en ont plus pour longtemps à vivre, car ces personnes souffrent souvent beaucoup. Le principe du projet de loi et la question centrale, c'est, si je peux me permettre de citer le regretté député de Nepean-Carleton, M. Walter Baker, «que les médecins devraient disposer de tous les moyens connus pour s'occuper le mieux possible de chaque patient». Il est temps de réétudier cette question.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) a pris deux initiatives. Tout d'abord, au début de 1983, elle a mis sur pied un comité chargé d'étudier la façon dont les médecins peuvent atténuer la douleur intense. Le ministre a demandé au comité d'établir, à l'intention des médecins canadiens, un guide sur la façon de traiter les douleurs aiguës, et de discuter dans ce document de l'utilisation clinique optimale de divers analgésiques, notamment de l'utilité de l'héroïne pour le traitement de la douleur résultant d'une tumeur maligne dans sa phase préterminale. Le comité s'est réuni à de nombreuses reprises, et j'ai appris qu'il était en train de rédiger son premier rapport, lequel, il faut l'espérer, sera terminé d'ici l'automne.

Le D^r^ Kenneth Walker, que de nombreux députés connaissent plutôt sous le nom de D^r^ Gifford-Jones, a mené une campagne controversée dans les médias en faveur de la légalisation de l'héroïne à des fins thérapeutiques. Le D^r^ Walker affirmait qu'un trop grand nombre des personnes choisies pour siéger au comité de gestion médicale étaient opposées à priori à l'héroïne. Je ne suis pas en mesure de dire si le D^r^ Walker a tort ou raison. Cependant, étant donné l'importance de la question en jeu et l'attention qui sera vraisemblablement accordée à toute opinion médicale ou scientifique émanant du comité, je crois essentiel que le public puisse faire confiance au comité. C'est pourquoi je souhaite que le projet de loi soit renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, pour que les questions dont il traite fassent l'objet d'une étude plus large et plus complète.

Deuxièmement, le ministre a réagi aux pressions du public en annonçant en mai 1983 qu'on allait autoriser l'utilisation clinique de l'héroïne à titre d'essai. Les essais cliniques envisagés doivent servir à vérifier l'efficacité de l'héroïne par rapport à celle d'autres analgésiques. Ils doivent être effectués dans une dizaine de centres spécialisés dans le traitement du cancer, et ils devraient apparemment toucher entre 300 et 350 patients. Ces essais auraient dû commencer l'automne dernier, mais on espère maintenant qu'ils débuteront cet été. Ce retard me préoccupe d'autant plus que les essais eux-mêmes doivent durer entre 12 et 18 mois. J'exhorte le ministre à s'arranger pour que ces essais cliniques commencent le plus vite possible.

Même si l'on arrive à la conclusion qu'il faudrait légaliser l'utilisation de l'héroïne à des fins thérapeutiques, il se poserait encore la question de la sécurité et des contrôles entourant la consommation de cette drogue. Bien des gens ont fait remarquer à juste titre qu'une héroïne de tellement bonne qualité attirerait inévitablement les toxicomanes et les trafiquants. Il ne faut cependant pas oublier que ces problèmes de sécurité se posent aussi dans le cas des drogues que l'on trouve actuellement dans les hôpitaux, les cliniques et les pharmacies. Il semble certain qu'on pourrait régler ces problèmes en régissant l'accès à cette drogue et en délivrant des permis. Même si ces problèmes sont très réels, ils ne devraient pas constituer un obstacle si nous avons la possibilité d'atténuer la douleur. Même le ministre a admis que les Canadiens qui souffrent devraient avoir le choix de toutes les solutions possibles pour soulager la douleur.

Nous, en tant que députés, avons la responsabilité de montrer la voie à la société en vue d'humaniser les services de santé, en ce qui a trait notamment au traitement des maladies en phase terminale. C'est pour ces raisons que je voudrais que le projet de loi soit renvoyé au comité permanent où l'on pourrait examiner de près les avis de membres publics et d'experts et élargir même le cadre des délibérations de façon à inclure la sécurité et le contrôle. Cela devrait se faire parallèlement aux essais cliniques et aux travaux du comité médical. Il va sans dire qu'il n'y a pas de temps à perdre.

Comme l'a signalé tout à l'heure le député de Saint-Jean-Est, selon Statistique Canada, en 1982, 23,449 hommes sont morts de cancer et 18,515 femmes, soit 41,964 en tout. Et ce, en 1982 seulement. Le député a également signalé que M. Baker était mort des suites de cette maladie sans savoir qu'il en était atteint. Plus récemment, il y a quelques semaines, un autre député conservateur est mort de cette même maladie, le député de Calgary-Est. Quant à moi, mon père et ma mère ont été victimes du cancer. C'est une maladie, comme on l'a déjà dit, qui touche chaque personne au Canada et dans le monde entier. Nous, à titre de législateurs, avons la responsabilité de faire en sorte que les gens qui souffrent de cette terrible maladie reçoivent le type d'assistance qui leur permettrait au moins de mourir avec quelque dignité.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole à la Chambre cet après-midi afin de m'associer aux observations et aux initiatives du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Il a très bien expliqué comment il a pris la relève de notre regretté collègue, M. Walter Baker. Je suis également heureux de participer à ce débat, parce que le député de Saint-Jean-Est a présenté ce projet de loi et son objet avec la dignité, l'intérêt et la sensibilité que cette question mérite. Là encore, il a suivi le non moindre exemple de notre regretté collègue.

• (1730)

Les députés sont souvent appelés à prendre position sur des questions controversées, au sujet desquelles d'autres membres de la société pourraient dire qu'il est plus facile de ne pas prendre parti du tout. C'est le cas de la question à l'étude. Il incombe également aux députés de porter des jugements de valeur sur certains problèmes, alors que leur formation ou leur expérience ne leur donnent pas la compétence technique voulue pour le faire. Le seul bagage que l'on ait pour prendre une telle décision, c'est sa compréhension de la société, sa sensibilité à l'égard de celle-ci et des événements qui nous lient en tant qu'êtres humains. La question dont nous discutons aujourd'hui nous lie de la façon la plus personnelle qui soit.

Le projet de loi dont mon collègue a saisi la Chambre repose sur un thème central, l'autorisation d'utiliser l'héroïne à des fins thérapeutiques. C'est dans ce contexte restreint qu'il faut l'étudier. Je tiens à ce que tous les Canadiens qui suivent nos délibérations et ceux qui liront le débat plus tard comprennent bien que nous ne cherchons pas ici à légaliser l'héroïne. Que ce soit bien clair.

Il est paradoxal qu'au cours du débat sur cette question, quelqu'un ait fait valoir l'argument selon lequel cette mesure risque de favoriser l'héroïnomanie, de poser des problèmes de contrôle dans les hôpitaux, les cliniques et les cabinets de médecin. Il est paradoxal de voir que malgré cette interdiction, on n'ait pas réussi à empêcher le commerce illicite de l'héroïne qui représente des milliards de dollars, lorsqu'on parle d'argent, et non de destruction de vies humaines. Le projet de loi de mon collègue vise un objectif tout à fait différent, celui d'améliorer la vie.

J'ai dit plus tôt que je ne suis pas spécialiste de la médecine. Que disent les experts? Je me suis adressé à l'Association canadienne des infirmières, puisque ces dernières sont confrontées tous les jours à ce problème dans nos hôpitaux. Qu'en pensent-elles? Je cite un extrait d'un document intitulé «Déclaration au comité consultatif d'experts sur le contrôle de la douleur intense», daté d'août 1983, présenté par l'Association canadienne des infirmières. On peut y lire ceci:

> Même s'il ressort d'importantes études sur la conceptualisation et le traitement de la douleur que l'on peut contrôler la douleur de façon satisfaisante, dans le cas d'un trop grand nombre de cancéreux, on ne réussit pas à soulager la douleur de façon suffisante.

C'est là l'objet de ce projet de loi. Je sais qu'un débat est en cours à l'heure actuelle au sein de l'Association médicale canadienne, sur la question de savoir si l'usage thérapeutique de l'héroïne atteindrait les buts énoncés par mon collègue. C'est pourquoi nous voulons que cette question soit soumise au comité permanent, pour que nous puissions l'étudier à fond. J'y reviendrai plus tard lorsque j'aborderai ce détail technique. Un débat secoue le milieu médical et c'est exactement la raison pour laquelle j'estime qu'il devrait être transféré au comité permanent. Examinons les faits. Examinons-les bien. J'ai hâte que cette occasion nous soit donnée.

En outre, je cite un article de Jeanie MacFarlane qui faisait partie d'un dossier plus vaste intitulé: «La douleur: De nouveaux moyens de maîtriser l'un des plus vieux mystères de la condition humaine». Il s'agit d'une étude approfondie de la douleur et de ses effets. Ce n'est pas la première fois que les milieux médicaux sont saisis de cette question, mais compte tenu de la nouvelle technologie et de toute la question que le Dr Kubler-Ross a si bien su porter à l'attention de la population, à savoir toute la question de la mort et de la nécessité de mourir dans la dignité, des questions d'ordre moral qui entourent cette réalité de l'existence que nous affronterons tous un jour. Il est important de lire la phrase suivante:

> C'est une sensation si puissante—la douleur aiguë et si réelle, crue et débilitante. Elle a un effet égalisateur et c'est l'une des choses les plus déhumanisantes que nous ayons jamais à endurer.

Le poète John Keats est peut-être celui de nos humanistes qui l'a le mieux exprimé, en ces termes:

> Pleasure is oft a visitant; but pain clings cruelly to us.

C'est un honneur pour moi de m'associer aujourd'hui au travail de mon ami et collègue de Saint-Jean-Est. Je vais proposer dans un instant que le sujet de la proposition de loi soit renvoyé au comité permanent compétent. J'espère que le comité pourra siéger bientôt. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacLellan) est présent à la Chambre. Lui et moi savons qu'en vertu d'une entente l'étude du projet de loi sur la santé par le comité se terminera mardi prochain. Il s'est montré coopératif à ce comité. Je compte que sa collaboration ne fera pas non plus défaut au comité sur cette question. J'espère que la question sera examinée promptement par le comité, qu'on n'attendra pas l'été et j'espère ainsi qu'on ne prétextera pas non plus que le comité est saisi des prévisions de dépenses. Nous pourrions siéger des heures supplémentaires et faire venir les experts en la matière qui pourraient nous aider.

Cela étant dit, avec l'appui du député d'Ottawa-Centre (M. Evans)—et je pense que cela dénote un certain esprit de collaboration à cet égard tout en nous permettant de souligner encore une fois le travail de notre regretté collègue—je propose:

> Que le projet de loi C-221 ne soit pas lu pour la 2e fois, que l'ordre soit retiré et que le sujet soit renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le président suppléant (M. Guilbault): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Epp est adoptée.)

Le président suppléant (M. Guilbault): Par conséquent, l'ordre est annulé, le projet de loi est retiré et le sujet en est renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

● (1740)

M. Evans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puisque nous nous sommes entendus à l'unanimité sur cet article des travaux d'initiative parlementaire à l'ordre du jour, puis-je proposer que nous disions maintenant qu'il est 18 heures et que nous passions au débat d'ajournement?

Le président suppléant (M. Guilbault): Puis-je dire qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE MULTICULTURALISME—LA FAÇON DONT LES MÉDIAS PRÉSENTENT LES MINORITÉS VISIBLES. B) L'UTILISATION DES MINORITÉS VISIBLES DANS LA PUBLICITÉ TÉLÉVISÉE

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, je voudrais revenir à une question que j'ai posée à la Chambre le 25 janvier dernier au sujet de la façon dont les médias dépeignent les minorités visibles. Cette question est fondée sur une étude effectuée par M. Gary Granzberg de l'Université de Winnipeg qui vient à la conclusion qu'aux heures de grande écoute, la télévision donne une idée fausse ou stéréotypée des Noirs, des Asiatiques et des Amérindiens envers lesquels elle se montre injuste. Cette étude demande aux réseaux de télévision au Canada de trouver des moyens de dépeindre plus fidèlement les groupes minoritaires.

Je voudrais aussi souligner le fait que le président de Radio-Canada a réagi aux graves déclarations attribuées au directeur régional de Radio-Canada au Manitoba à propos de l'étude Granzberg, bien que je ne trouve pas les propos du président entièrement satisfaisants.

La direction du multiculturalisme a déjà effectué ses propres études dans des domaines tels que la présence et la description des races de couleur dans la publicité du réseau de télévision anglophone ainsi que les attitudes du grand public envers les minorités visibles dans les annonces commerciales à la télévision. Ces études ont toujours tiré les mêmes conclusions. Il est donc inutile que le gouvernement attende que le comité parlementaire et d'autres institutions présentent leur rapport. Le gouvernement fédéral devrait avoir maintenant un aperçu assez juste des problèmes que posent les descriptions des minorités visibles dans les médias puisque les recommandations de ces études sont sensiblement les mêmes. Il serait maintenant opportun que le gouvernement fédéral agisse.

J'ai déjà parlé à la Chambre de l'excellent exemple que donne Radio-Québec avec sa série télévisée intitulée «Planète». Cette série nous offre un modèle du multiculturalisme à l'œuvre. Des documentaires ont été tournés sur une vingtaine de divers groupes ethno-culturels parlant leur propre langue à l'intention des Québécois. Bien entendu, je pourrais me reporter plus précisément à titre d'exemple à l'émission sur l'holocauste ukrainien. La série «Planète» est diffusée à une heure de grande écoute.

Je voudrais savoir pourquoi le ministre ne donne pas suite aux conclusions tirées des divers rapports, afin de veiller à ce que des directives soient données pour améliorer les émissions sous ce rapport. En somme, pourquoi le gouvernement ne prend-il pas dès maintenant des initiatives à cet égard?

[*Français*]

M. Robert Gourd (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, en réponse à mon collègue, je dois lui dire que c'est faux, que le gouvernement ne pose pas de geste concret, et que bien au contraire, déjà à la Chambre, mon collègue, l'honorable ministre, le 25 janvier décrivait la situation en disant que ce n'était pas le ministère qui avait commandé cette étude, mais qu'au contraire, le ministère avait tout simplement donné une bourse aux professeurs l'an dernier, et si celui-ci avait voulu publier le résultat, cela n'avait rien à faire avec le ministère.

● (1745)

[*Traduction*]

Je crois savoir que Radio-Canada a donné des précisions au sujet de la déclaration attribuée au directeur régional du Manitoba. Il a affirmé ne pas se souvenir d'avoir qualifié de catastrophe financière les programmes de promotion sociale dans les médias.

Quant à la question soulevée, il serait inopportun que je fasse des observations maintenant, étant donné que le comité parlementaire spécial des minorités visibles étudiera sans doute la question dans son rapport qu'il est censé déposer sous peu.

LA DÉCENTRALISATION GOUVERNEMENTALE—LA NOUVELLE DU TRANSFERT D'UNE DIRECTION DE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE CANADA DE HALIFAX À SYDNEY. B) LES CONSÉQUENCES POUR LES EMPLOYÉS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'intention ce soir d'examiner en détail une affaire que j'ai soulevée à la Chambre le 8 mars dernier en posant une question au président du Conseil du Trésor (M. Gray). Il s'agit du transfert, de Halifax à Sydney, au Cap-Breton, des employés de la Direction de la sécurité du revenu, de Santé et Bien-être Canada. La suite d'événements qu'a entraînés ce projet de transfert remontent à une époque antérieure à 1979. Permettez-moi de rappeler tout d'abord les circonstances dans lesquelles cette affaire a été dernièrement portée au grand jour.

Dans un article du *Chronical Herald* de Halifax, il était question d'une réunion à laquelle a assisté le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), en l'honneur de mon bon ami et collègue le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan). Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a félicité le député à la suite de la décision du Conseil du Trésor d'approuver une dépense de $500,000 en vue de procéder à ce transfert.

Un des aspects déplorables de toute cette affaire, c'est la raison de cette décision. Est-ce simplement pour mettre en œuvre la politique qui avait été établie autrefois, alors qu'elle était peut-être justifiée, ou pour répondre aux préoccupations et besoins des députés libéraux qui représentent ces diverses régions de la Nouvelle-Écosse? C'est pourquoi il importe de remonter au début de l'affaire.

Avant 1979, le gouvernement libéral a proposé de décentraliser ses services, ce qui aurait entraîné des conséquences, bien sûr, pour les fonctionnaires mutés à ces nouveaux endroits. En 1979, le très honorable Joe Clark a pris le pouvoir et ces propositions ont été remises à l'étude. Le président du Conseil du Trésor de l'époque a alors décidé que, par souci d'économie, certaines des propositions de décentralisation seraient abandonnées. L'une d'entre elles, soit celle de l'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui voulait implanter ailleurs les services de la Direction de la sécurité du revenu à trois endroits au Canada, a été abandonnée. En 1979, le projet de déplacer des employés de Halifax à Sydney a été non seulement remis, mais abandonné.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) a révisé cette proposition en juin 1982, pour deux raisons. Elle a dit, premièrement, qu'elle voulait intégrer le personnel qui s'occupe du Régime de pensions du Canada, des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse et, deuxièmement, qu'elle voulait aider à créer des emplois.

L'Alliance de la Fonction publique du Canada a répondu à tous les points de la proposition du ministre concernant ces déménagements. Elle a signalé que ces déplacements coûteraient 34 millions de dollars et que cet argent serait mieux employé s'il servait à la création d'emplois et à d'autres programmes. Il n'en fallait pas plus comme réponse. Il était aussi clair que ces déplacements ne contribueraient en rien à rendre la gestion des programmes plus efficace.

• (1750)

Comme le sait mon collègue, le député de Cape Breton-The Sydneys, j'ai la plus vive admiration pour la région du Cap-Breton et les gens qui y vivent. Toutefois, Halifax est la capitale de la Nouvelle-Écosse. C'est le point central de la province et des programmes de ce genre ont plus de chance d'être mieux administrés à partir de cet endroit.

Toutefois, monsieur le Président, là n'est pas mon seul souci. Le fait est qu'il y a un élément humain en cause. Le transfert touche plus de soixante fonctionnaires, pour la plupart des employés de bureau à faible salaire. En fait, plus des deux tiers d'entre eux gagnent entre $14,000 et $21,000 en tant qu'employés de bureau. Ces personnes ne sont pas du genre à pouvoir se réinstaller facilement dans une toute autre partie de la province, dans un milieu totalement différent. Dans la plupart des cas, ils font partie de familles qui ne déménageraient pas, font office de second gagne-pain et, pour ce qui est de certains d'entre eux, préféreraient rester avec leur conjoint dans la région où ils ont peut-être vécu toute leur vie. Nonobstant ces considérations humanitaires, les hauts fonctionnaires, aidés et soutenus en cela par leurs maîtres politiques, ont persisté à exiger ce déménagement.

J'exhorte le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de qui cette affaire semble relever, et le président du Conseil du Trésor (M. Gray), puisque cela intéresse dans une certaine mesure le Conseil du Trésor aussi, d'abandonner immédiatement ce projet inutile. Je crois savoir que 17 des 23 employés qui sont touchés par le déménagement et à qui l'on a dit qu'ils devaient quitter Halifax et s'installer à Sydney ont refusé de le faire. Les règlements du Conseil du Trésor leur donnent droit à certains avantages mais, de façon générale, ils ne pourront pas en profiter parce qu'il n'y a pas d'emplois disponibles dans la Fonction publique fédérale dans la région de Halifax ni, d'ailleurs, dans le reste de la Nouvelle-Écosse ou de la région de l'Atlantique. Ces employés ne pourront pas profiter vraiment des postes vacants qui pourraient se présenter de temps à autre. Dans la plupart des cas, ils perdront tout simplement leur emploi. Quant aux fonctionnaires qui acceptent de déménager, ils se retrouveront dans un milieu qui pourrait leur être hostile à cette époque de leur vie.

J'exhorte donc les autorités gouvernementales à abandonner ce projet de déménagement, à examiner la situation dans son ensemble et à décider que l'intérêt du public exige que ces employés restent à Halifax.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre aux questions soulevées par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby). Je peux lui garantir que les fonctionnaires qui déménageront de Halifax à Sydney ne se retrouveront pas dans un milieu hostile. De fait, ils seront accueillis à bras ouverts comme tous ceux qui visitent l'Île du Cap-Breton. Entre 75 et 85 employés devront déménager.

Ce projet de décentralisation est bien important pour Sydney, où le taux de chômage est très élevé, comme dans toute la région industrialisée du Cap-Breton. Cette décentralisation créera non seulement une présence fédérale sur l'Île du Cap-Breton de même que les emplois dont la région a grandement besoin, mais puisque ces emplois sont au centre-ville de Sydney, cela favorisera en même temps le réaménagement de ce quartier.

Le député a raison sur un point. Le président du Conseil du Trésor dans l'ancien gouvernement conservateur a effectivement annulé la décentralisation des services du ministère de la Santé et du Bien-être social de Halifax à Sydney. Les députés peuvent bien prétendre qu'il y a du favoritisme politique dans les circonscriptions représentées par des libéraux; pour ma part, l'exemple le plus flagrant de favoritisme politique que j'ai jamais vu a été l'annulation de la décentralisation de certains services à l'époque du gouvernement Clark, seulement dans le cas où cette décentralisation devait profiter à des circonscriptions représentées par un député libéral.

L'argent qui sera dépensé pour cette décentralisation n'aurait pas pu être mieux utilisé, monsieur le Président. Il s'agit de créer des emplois permanents qui auront un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie de la région industrialisée du Cap-Breton. Les fonctionnaires qui travaillent actuellement à Halifax et dont le revenu est garanti, monsieur le Président, ont été prévenus de cette décentralisation. Celle-ci ne commencera pas avant le mois de décembre. Les fonctionnaires concernés ont reçu l'assurance qu'ils auraient la priorité quand d'autres postes de la Fonction publique fédérale deviendront vacants à Halifax. On m'a affirmé qu'il était très improbable qu'un de ces fonctionnaires ne trouve pas un autre emploi. Nous avons d'un côté la région industrielle du Cap-Breton, où le taux de chômage est très élevé, et, de l'autre côté,

la région de Halifax-Dartmouth, qui a l'un des taux de chômage les plus faibles de tout le pays.

● (1755)

LA DÉFENSE NATIONALE—LES CONTRATS ACCORDÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES FRÉGATES. B) ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LA LISTE DES CONTRATS

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la réponse insatisfaisante que m'a donnée le ministre de la Défense nationale (M. Blais) lorsque je l'ai interrogé au début de la semaine à propos du programme canadien de construction des frégates et de l'engagement qu'il a pris en juin 1983 d'accorder les deux tiers des contrats découlant de ce programme à des sociétés canadiennes. Mardi dernier, le ministre m'a répondu ceci:

Je vais m'efforcer de fournir au député le plus de renseignements possible, en tenant compte toutefois du caractère confidentiel de certaines données commerciales qu'il importe de protéger.

Je lui demandais tout simplement de me confirmer que les deux tiers des contrats iraient à des sociétés canadiennes, comme il s'y était engagé, et je voulais qu'il nomme les entrepreneurs qui ont été choisis, de manière à nous assurer que sa promesse initiale serait remplie en cours d'exécution du programme. Je sais qu'il peut y avoir un écart considérable entre les promesses d'un gouvernement et leur réalisation.

Je n'oublie pas que parlant de ce projet le 29 juin dernier, le ministre a déclaré que les deux tiers des contrats seraient octroyés à des entreprises canadiennes. Par ailleurs, je signale à la Chambre l'extrait de l'exposé budgétaire du 7 décembre 1983 où il est dit que les petits entrepreneurs sont souvent les héros oubliés de la relance. Les petites entreprises sont une source inépuisable d'initiatives, fabriquent des produits qui se vendent bien à l'étranger et offrent de vastes possibilités de création d'emplois. Pour leur venir en aide, le gouvernement devait inaugurer une grande campagne pour encourager les nôtre à acheter des produits canadiens.

J'ai éprouvé certaines déceptions dans mes rapports avec l'actuel ministre de la Défense nationale à l'époque où il détenait le maroquin des Approvisionnements et Services. J'étais venu le voir au nom de l'un de mes mandants, la société Delavel Turbine Limited, de Maple, en Ontario. Cette société, comme d'autres, avait présenté une offre en vue d'un contrat que le Conseil national de recherches devait octroyer. Au nombre desdites sociétés figuraient des concurrents suisses et ouest-allemands. Si je suis intervenu au nom de mon mandant, et si j'ai demandé au ministre d'accorder la préférence à sa demande, c'est que l'emploi de 400 travailleurs dépendait justement de l'octroi de ce contrat. J'ai fait remarquer que les chefs d'entreprise étrangers se voyaient accorder des subventions spéciales par leur gouvernement et qu'il ne convenait pas de rendre une décision sans prendre en considération ces avantages et subventions cachés. Le 18 avril 1983, j'ai reçu une lettre du ministre des Approvisionnements et Services de l'époque, l'actuel ministre de la Défense nationale, qui m'écrivait en ces termes:

Vous aurez sans doute reçu ma réponse à une lettre précédente à ce sujet où je faisais remarquer que cette acquisition est assujettie à l'accord du GATT sur les achats administratifs que tous les pays signataires sont tenus de respecter. Sauf erreur, les dispositions de l'accord stipulent notamment qu'on ne peut pas appliquer de primes de contenu national aux acquisitions régies par l'accord.

Le ministre a déclaré qu'il ne pouvait pas intervenir en l'occurrence.

● (1800)

Or, ce programme de construction de six frégates, qui représente 3.85 milliards de dollars, ne laisse pas de nous préoccuper. Le gouvernement devrait se charger lui-même de vérifier les contrats au fur et à mesure qu'ils sont octroyés car autrement, nous pourrions fort bien nous rendre compte, une fois qu'ils sont signés, que la participation canadienne est loin des deux tiers dont parlait l'ex-ministre des Approvisionnements et Services et que le ministre actuel qui est parmi nous aujourd'hui, a confirmé lui qui a accueilli favorablement la requête que je lui ai présentée cette semaine.

La première fois que j'ai été élu au Parlement, j'ai fait partie du comité des comptes publics pendant deux ans. Ce comité étudie toujours les problèmes après coup. Or, je me suis rendu compte qu'on avait fait des erreurs contractuelles fort coûteuses lorsque le gouvernement s'est lancé dans l'acquisition de brise-glace. Mais c'était du passé. On ne pouvait revenir en arrière pour réparer les pots cassés.

J'attire l'attention du gouvernement sur cette question afin que l'on soit vigilant en permanence et surtout avant que les contrats ne soient accordés et que l'argent ne soit dépensé, pour ne pas avoir à nous plaindre ensuite que des pressions n'ont pas été exercées en vue d'assurer aux entreprises canadiennes une juste part des retombées de ce projet.

L'une des graves erreurs de notre politique d'achat en matière de défense, c'est que l'on achètera directement à l'étranger tous les systèmes électroniques et d'armement de ces navires. Il est regrettable de constater que c'est dû à l'échec du gouvernement actuel, qui n'a pas su soutenir l'industrie canadienne de l'armement.

Dernièrement, le ministre a évoqué l'achat d'armes légères pour les soldats canadiens. Il a précisé que ces armes coûteraient deux fois plus cher que des armes semblables fabriquées aux États-Unis, mais qu'elles seraient fabriquées au Canada. La raison de cette triste situation, c'est que notre industrie de la défense a malheureusement périclité au point qu'elle est presque disparue. Il est grand temps que nous commencions à protéger l'industrie canadienne. Or, c'est justement ce que l'octroi judicieux de ces contrats permettrait de faire.

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, permettez-moi de vous signaler en toute justice que cette question qui a longuement été exposée à la Chambre n'est qu'une tactique déloyale, car je n'ai que trois minutes pour y répondre. D'ailleurs, la question ne porte pas sur ce que le député a soulevé à la Chambre et sur ce qui constitue l'essentiel du débat. Je suggérerais au député de York-Nord (M. Gamble) de soumettre sa question détaillée au ministre de la Défense quand il comparaîtra devant le comité des affaires extérieures et de la défense nationale afin que le ministre puisse lui fournir lui-même une réponse détaillée. A ce moment-là, il obtiendra la réponse qu'il cherche.

En attendant, je veux bien lui fournir quelques précisions d'ordre général pour répondre à sa question, c'est-à-dire préciser le contenu canadien ainsi que la valeur des retombées industrielles de cet aspect du programme des frégates canadiennes, dont la réalisation a débuté il y a environ un an.

Je tiens à assurer au député que ce n'est pas le premier contrat de cette importance que le gouvernement ait octroyé dans le domaine de la défense. C'est une question très complexe et l'industrie canadienne a largement profité de ces contrats comme en témoignent les efforts déployés par le gouvernement pour le nouvel avion de combat, le programme Aurora ainsi que le programme Léopard qui ont été menés à bien.

Même si le programme de construction de frégates n'en est qu'à ses débuts, nous sommes certains que, quoi que décide le gouvernement, nous obtiendrons un excellent système d'armement et l'industrie canadienne en profitera au maximum. Les entrepreneurs se sont engagés auprès du gouvernement à injecter 1.6 milliards de dollars au moins dans l'économie canadienne, deux tiers de cette somme étant constitués par le contenu canadien et l'autre tiers par des retombées diverses. Cela représente environ deux tiers du montant total du contrat, moins la taxe de vente fédérale. Les entrepreneurs ont toute la durée du contrat pour respecter leurs engagements, et certaines sommes sont prévues pour chaque année du contrat. La première année du contrat se terminera le 31 mars 1984.

Sachant que l'on ne peut débattre davantage de cette question au cours du débat d'ajournement, je donnerai au député la liste des contrats qu'il recherche et, bien entendu, je l'invite à la prochaine réunion du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale au cours de laquelle on pourra se pencher davantage sur cette question.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, s'il vous plaît. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 h 00 demain.

(A 18 h 05, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 mars 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES JEUNES SCOUTS CANADIENS

LA QUATRIÈME TROUPE SCOUTE DE LEAMINGTON—LA PRÉSENTATION DES PRIX DE LA CITOYENNETÉ

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Monsieur le Président, ce matin, plusieurs jeunes Canadiens ont reçu en cette enceinte les prix d'or et d'argent de la citoyenneté dans une cérémonie que tous ceux qui étaient présents ont trouvée impressionnante. Je suis particulièrement heureux qu'ils soient membres de la quatrième troupe scoute de Leamington, mais ils représentent ce qu'il y a de meilleur dans le scoutisme et je suis persuadé que tous les députés jugeront que c'est un événement important.

Les qualités de chefs de ces jeunes prouvent que le bénévolat est bien vivant et florissant au Canada. Les Canadiens sont portés à croire que leur pays est destiné à un brillant avenir s'ils en jugent par ce que ces jeunes ont accompli et ce que les bénévoles qui les soutiennent leur ont permis d'accomplir.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES OFFERTS AUX DÉTENUS

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, l'an dernier, le solliciteur général (M. Kaplan) a annoncé qu'il abolissait les programmes novateurs d'enseignement offerts dans neuf pénitenciers fédéraux par quatre universités canadiennes. Ces programmes se sont révélés valables, car seulement 14 p. 100 des prisonniers qui y participaient ont récidivé par rapport à 52 p. 100 parmi ceux qui ne suivaient pas ces programmes.

A la suite de pressions soutenues exercées par les députés de tous les partis, le ministre est revenu sur sa décision et a annoncé qu'il rétablirait le programme. Toutefois, sa politique touchant les programmes rétablis va à l'encontre des objectifs visés. Aux alentours de Noël, il a demandé aux universités de faire des offres, leur laissant de trois à sept semaines pour présenter des propositions sur un contrat de trois ans. Toutefois, le principal obstacle à une remise en œuvre satisfaisante de ce programme est que le ministre veut imposer des frais de scolarité aux détenus. A première vue, la somme de $40 semble peu élevée, mais quand les prisonniers gagnent $3 par jour et doivent payer leur dentifrice et d'autres articles personnels cela semble être beaucoup d'argent. Il est donc peu étonnant que le service de correction éprouve des difficultés à faire des arrangements avec les universités. Ces difficultés sont si grandes qu'un fonctionnaire du service de correction a récemment proposé à l'université de Victoria d'accorder en sous-traitance les deux premières années de son programme à un collège communautaire dont les cours sont offerts gratuitement aux détenus.

Je prie instamment le solliciteur général de repenser son attitude peu judicieuse en vue de rétablir ces programmes à la fois excellents et rentables.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

L'OBTENTION D'UNE LICENCE PAR LES MÉDECINS FORMÉS À L'ÉTRANGER

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les médecins formés à l'étranger se heurtent à un grave problème s'ils veulent obtenir une licence pour pratiquer au Canada.

Il y a deux catégories de médecins formés à l'étranger. D'abord, les citoyens canadiens qui n'ont pas été acceptés dans les écoles de médecine canadiennes et ont reçu leur formation médicale à l'étranger.

La deuxième catégorie comprend les médecins nés à l'étranger qui ont fui un milieu hostile et ont été admis au Canada comme immigrants. Dans le sud de l'Ontario seulement, on compte environ 600 de ces médecins dont une centaine sont d'origine polonaise. Et ce ne sont pas tous des réfugiés. Ces médecins, pour la plupart, ont réussi les examens du Conseil médical du Canada, mais, étant donné la pénurie d'installations pour la formation interne, ils ont peu de chances de satisfaire aux exigences en matière d'internat et de passer les examens de licence.

J'exhorte les Collèges provinciaux des médecins et chirurgiens et le Conseil médical du Canada à prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre ce problème, afin que les médecins formés à l'étranger puissent commencer à pratiquer.

* * *

LE PARLEMENT CANADIEN

L'ABSENCE D'UN CODE D'ÉTHIQUE POUR LES PARLEMENTAIRES

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, quelles normes régissent les affaires et les activités publiques et privées d'un parlementaire qui siège à la Chambre des communes ou au Sénat du Canada? Ni la nouvelle loi constitutionnelle ni les statuts du Parlement ne peuvent vraiment servir de guides. En fait, les quelques obligations imposées sont formulées en termes vagues et imprécis.

Article 21 du Règlement

L'absence d'un code d'éthique précis est imputable aux parlementaires actuels et à leurs prédécesseurs. Pourtant, chaque parlementaire est continuellement placé dans des situations où il doit juger ses actes afin de savoir s'il a enfreint quelque règle de conduite reconnue.

Il est difficile pour quiconque d'être son propre juge, mais c'est une responsabilité qui dépasse presque la compétence de tout représentant élu qui a juré d'accomplir son devoir de parlementaire. A l'heure actuelle, il n'a que de vagues dispositions législatives et d'obscurs précédents historiques pour se guider. Quiconque s'interroge sur sa conduite personnelle doit faire un retour sur soi et chercher la réponse en son for intérieur.

• (1110)

Voilà le contexte dans lequel les Canadiens devraient considérer la décision du député de Scarborough-Est (M. Gilchrist) de démissionner de la Chambre des communes. Assurément, si sévère soit-il, aucun code d'éthique imposé par le Parlement n'exigerait la démission d'un député dont la cause est en instance et qui attend le verdict du tribunal. Cela n'a pas empêché le député de Scarborough-Est de s'astreindre à des règles de conduite encore plus rigoureuses dictées par sa conscience plutôt qu'imposées par quelque décret législatif. Personne n'a le droit de juger ses pairs, mais, s'il faut se prononcer, notre collègue doit avoir répondu à des exigences plus astreignantes . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LA CARAVANE DE PÉTITIONS POUR LA PAIX

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, les députés n'ignorent sans doute pas qu'une campagne nationale de pétitions pour la paix est maintenant officiellement lancée. Les organisateurs et les participants à la campagne Caravane de pétitions pour la paix espèrent convaincre les députés, les candidats aux prochaines élections fédérales et les trois partis politiques de l'urgence de mettre fin à la course aux armements et de l'absolue nécessité de mettre un terme à la participation du Canada à cette course.

La campagne vise quatre buts avoués: contester la mise à l'essai des missiles de croisière, faire du Canada une zone fermée aux armements nucléaires, amener les entreprises de fabrication d'armes à produire autre chose, et obtenir un vote libre du Parlement sur ces questions.

Je suis heureuse de dire aux députés et aux Canadiens inquiets qui travaillent pour la Caravane de pétitions pour la paix que nous, du Nouveau parti démocratique, appuyons tous chaudement la campagne et les quatre buts qu'elle poursuit. En fait, nous poursuivons les mêmes buts et nous les préconisons publiquement depuis quelque temps.

A la Chambre, c'est le NPD qui a deux fois proposé une motion visant à empêcher la mise à l'essai des missiles de croisière au Canada et deux fois, l'alliance des deux autres partis en a empêché l'adoption. Nous avons maintes et maintes fois mis en question l'essai des missiles de croisière et nous avons présenté des projets de loi d'initiative privée tendant à faire du Canada une zone dépourvue d'armements nucléaires. Nous tous et tous les candidats néo-démorates aux prochaines élections fédérales appuyons les buts de la Caravane de pétitions pour la paix. J'invite les autres députés et les autres partis à emboîter le pas.

* * *

L'ÉCONOMIE

CRITIQUE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, les actes du ministre des Finances (M. Lalonde) se retournent contre lui. Son budget de février n'a rien fait pour redonner confiance en la compétence du gouvernement à gérer les affaires financières du Canada, affaires, je me permets de le rappeler à la Chambre, qui n'ont cessé de se dégrader depuis le temps de John Turner.

Fini le subterfuge des libéraux qui invoquent la récession pour camoufler leur échec à s'attaquer à la cause profonde du loyer élevé de l'argent et de l'inflation. Le taux préférentiel de 11.5 p. 100, qui accuse aujourd'hui une hausse de ½ p. 100 après le relèvement, hier, du taux d'escompte, laisse présager des taux hypothécaires plus élevés et leurs conséquences: le ralentissement de la construction domiciliaire et de l'activité industrielle.

La saignée de devises que s'impose le Canada n'est qu'une vaine tentative en vue de sauver un dollar bien mal en point et la popularité encore plus précaire des libéraux. L'inflation remonte—le taux calculé sur une base annuelle était de plus 7 p. 100 le mois dernier—et prouve que le programme libéral des 6 et 5 p. 100 est inefficace. Pendant combien de temps encore tolérerons-nous ces folies? Il faut des élections, et le plus tôt sera le mieux.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT MUNICIPAL DE HAMILTON—LES CONSÉQUENCES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR LE HAMILTON FLYING CLUB

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, encore une fois je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur les problèmes qu'éprouve l'aéroport municipal de Hamilton. A l'intention des députés qui ne se souviennnent pas de la disposition des pistes de Mount Hope, permettez-moi de rappeler les conséquences de l'agrandissement de l'aéroport. Ce n'est pas l'agrandissement qui est en cause. Tous les habitants de la région avoisinant Hamilton se réjouissent que notre vieil aéroport passe dans la catégorie des aéroports régionaux de première classe.

Ce qui nous inquiète, mes électeurs et moi, ce sont les difficultés financières que cet aménagement suscite aux membres du Hamilton Flying Club. Cet organisme créé en 1928 a déjà du mal à surnager, si je puis dire.

Les responsables régionaux de Transports Canada ont décidé que, à compter du 1er juin 1984, les pistes nos 6 et 24 seraient fermées pour quatre mois. En outre, Transports Canada ferme également la piste est-ouest. Or, c'est la piste 24 qui est exposée aux vents nord-est durant les mois d'été, c'est-à-dire durant la période où l'on enseigne le pilotage à l'aéroport municipal de Hamilton.

Pendant ces travaux d'agrandissement, et conformément à sa politique officielle, Transports Canada réclame des frais supplémentaires pour l'utilisation des aires de trafic et la location des bâtiments. A mon avis, c'est une décision prématurée et injuste. Pendant la période des travaux, Transports Canada devrait éviter d'interrompre toutes les activités aériennes qui profitent à la région d'Hamilton. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) qui est bien au courant de la situation devrait à un moment ou l'autre de la campagne, chercher à convaincre son collègue, le ministre des Transports (M. Axworthy) . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est terminé.

* * *

• (1115)

LES PÊCHES

L'ENTREPOSAGE DE GRUMES DANS L'ESTUAIRE DE LA RIVIÈRE COWICHAN—L'INCIDENCE SUR LES POISSONS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, notre parti et tous ceux qui s'intéressent aux pêches de la côte ouest s'interrogent sur la politique du ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) qui est prêt à compromettre les habitats dans un secteur pour faire de la mise en valeur dans un autre. Le 20 décembre dernier, le ministre à déclaré à la Chambre que tous les groupes intéressés auraient l'occasion de faire valoir leur point de vue au cours d'audiences publiques.

La semaine dernière, le ministère a approuvé l'un de ces compromis dans la région de Cowichan. Pourtant, ni les représentants locaux ni les représentants élus n'ont eu l'occasion de faire valoir leur point de vue en public. On a même refusé de les renseigner. Dans l'entente en question, la Doman Industries Limited obtient le droit d'entreposer ses grumes dans un plus grand secteur de l'estuaire, ce qui ne manquera pas de nuire aux poissons. En échange, elle a cédé 23 acres de terre agricole pour la création de frayères. C'est le gouvernement qui payera les frais d'endiguement et Doman conserve le droit de pâturage dans le secteur.

Il est difficile de prétendre qu'on ne perd rien en troquant une partie de l'estuaire contre un pâturage. On sacrifie des ressources communes à des intérêts privés. Je demande au ministre de revenir sur sa décision et de protéger ces habitats afin que les Canadiens de la côte ouest puissent continuer d'exploiter les richesses halieutiques.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LES CONSÉQUENCES DES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui a présenté il y a environ un mois un budget dans lequel il disait: «Ce budget vise à édifier une économie forte et prospère.» Depuis, d'après tous les indicateurs économiques, c'est exactement le contraire qui se passe. Le taux d'inflation a recommencé à monter et il a augmenté de 5.5 p. 100 par rapport à la même période l'année dernière. La progression sous-jacente de l'inflation elle-même est encore plus élevée puisqu'elle dépasse 7 p. 100. Comme le ministre le sait, la valeur du dollar est tombée de plus de 81c. qu'elle était à un peu plus de 78c. Les taux d'intérêt sont à la hausse. Le taux préférentiel des banques a monté jusqu'à 11.5 p. 100. Le taux de la Banque du Canada a augmenté. Cela fait deux mois que le taux de chômage est à la hausse; il est maintenant de 11.3 p. 100 et il y a 1,476,000 chômeurs.

Je pourrais énumérer tous les autres indicateurs économiques, comme l'utilisation de la capacité, et ainsi de suite. Ils sont tous défavorables. Cela fait environ un mois que le ministre a présenté son exposé budgétaire. Voilà ce qui s'est passé dans l'économie depuis. Que compte-t-il faire maintenant pour arrêter cette progression? Quelles mesures compte-il prendre pour remettre le Canada sur la voie de la reprise? Qu'a-t-il l'intention de faire? De toute évidence, son budget a échoué lamentablement.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très heureux de voir que le député a enfin pris le temps de lire le budget. Je voudrais cependant lui dire quelque chose au cas où il n'aurait pas lu certains chiffres qui ont été publiés récemment. Je lui rappelle que les ventes au détail en janvier, le dernier mois pour lequel nous ayons des chiffres, ont sensiblement augmenté. La production industrielle a elle aussi augmenté beaucoup. Nous avons eu en janvier en excédent commercial plus élevé que jamais auparavant. En février, nous avons créé 54,000 nouveaux emplois. Le nombre d'emplois augmente constamment.

Le député a parlé du taux d'inflation. Je disais dans mon budget qu'en 1984, nous aurions un taux d'inflation d'environ 5 p. 100. Comme le député le sait, d'après la déclaration de Statistique Canada, la dernière hausse du taux d'inflation provient en grande partie de l'augmentation du prix des produits alimentaires causée surtout par le mauvais temps aux États-Unis. Cela touche le prix des fruits et des légumes frais. Voilà quels sont les faits. Tout nous laisse prévoir un taux de croissance élevé pour l'économie du Canada cette année et un taux d'inflation raisonnable.

• (1120)

M. Crosbie: Monsieur le Président, le ministre dit que 54,000 nouveaux emplois ont été créés. Les chômeurs diront: «Vous m'en direz tant». Ils sont 1,476,000. Le taux de chômage a augmenté.

Questions orales

LES INTENTIONS DU MINISTRE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, le ministre a peut-être remarqué qu'hier, en Grande-Bretagne, les banques ont ramené de 9 à 8.5 p. 100 leur taux d'intérêt préférentiel. Voilà ce qui se produit dans un pays dont le gouvernement essaie de faire quelque chose pour redresser l'économie, au lieu de se contenter de belles paroles sans passer aux actes.

Au Canada, le taux d'inflation, le taux de chômage, les taux d'intérêt augmentent; notre dollar baisse, les investissements commerciaux et le revenu réel diminuent et, bien entendu, le gouvernement devrait s'en aller. Il n'y a pas d'équilibre entre l'un ou l'autre de ces secteurs. En temps normal, le chômage diminue lorsque le taux d'inflation augmente. Cependant, dans toute cette série de statistiques, il n'y a pas de contrepartie. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il compte faire pour redresser la situation? Tous les indicateurs sont négatifs et il n'y a aucun facteur compensatoire. Que va faire le ministre?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, après avoir écouté le député, l'indicateur le plus négatif que je vois est celui de la baisse de popularité des conservateurs, laquelle est due à l'affolement qu'ils manifestent, à la Chambre comme ailleurs.

Le député admire la situation économique du Royaume-Uni. Je lui rappelle que dans ce pays, le taux de chômage est d'environ 13 p. 100 à l'heure actuelle et le taux d'inflation plus élevé qu'au Canada, puisqu'il se situe vers les 8 ou 9 p. 100. Voilà le grand modèle qu'un gouvernement conservateur proposera au pays. Je ne suis pas surpris que les Canadiens disent à l'opposition officielle qu'ils préfèrent, sans façon, se passer des services des conservateurs et les voir rester dans l'opposition.

ON DEMANDE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, si le ministre pense que la cote d'un autre parti politique est en baisse, pourquoi ne convainc-t-il pas le premier ministre de déclencher des élections? Ou attend-il le nouvel empereur qui n'a pas grand-chose à nous montrer en fait de programmes financiers.

Je repose la même question au ministre. Il y a 1,476,000 chômeurs au Canada. Le revenu disponible réel des particuliers diminue et le coût de la vie augmente pour tout le monde. Les taux d'intérêt augmentent, ce qui va anéantir tout espoir de relance économique. Vous formez le gouvernement. Vous êtes au gouvernement depuis quatre ans et votre bilan est un fiasco total. Qu'allez-vous faire pour y remédier? Quelles mesures comptez-vous prendre?

M. le Président: A l'ordre. Je rappelle au député qu'il doit s'adresser à la présidence.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je regrette de voir le député perdre son sang-froid encore une fois. Je dois dire que si nous ne déclenchons pas d'élections dans l'immédiat, c'est pour permettre aux Canadiens de se rendre compte de mieux en mieux des solutions de rechange qu'offre le parti d'en face. Il est évident que plus on y regarde, moins c'est positif. Les Canadiens se rendent compte de plus en plus que le député a choisi de ne pas leur faire connaître sa position parce que, comme il le dit lui-même, si les Canadiens savent quelle est la politique de son parti, celui-ci ne sera jamais élu. Tous les Canadiens sont de plus en plus conscients du tort que ce parti fera au pays s'il est élu un jour, et c'est pourquoi sa cote baisse sans cesse.

Quant à nous, nous avons annoncé un train de mesures dans le budget d'avril 1983 et nous y donnons suite dans le budget du 15 février 1984. Il s'agit de programmes qui garantiront une croissance régulière, uniforme et vigoureuse au cours des quelques années à venir. Nous ne cherchons pas à provoquer des réactions brutales. Nous fournirons une orientation stable et solide au pays dans le domaine économique et dans les autres secteurs, comme le souhaitent les Canadiens.

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN COMITÉ CHARGÉ D'EXAMINER LES PROGRAMMES DE DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, il est manifeste que le monde a perdu toute confiance dans le gouvernement malgré la politique mise de l'avant dans les budgets d'avril 1983 et de février 1984, car les taux d'intérêt, le taux de chômage et les frais hypothécaires ont augmenté. Tout monte sauf la valeur de notre devise. Étant donné ce manque énorme de confiance, je me demande si le ministre accepterait certains conseils de la Chambre.

• (1125)

Pourrait-il demander au président du Conseil privé de charger un comité spécial de la Chambre d'examiner de façon générale les programmes de dépenses et d'emprunts du gouvernement, afin que la Chambre puisse avoir son mot à dire au sujet de certains de ces programmes et aider ainsi le ministre.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le critique officiel perd tout son calme et les propos de son adjoint ou son remplaçant frisent le ridicule.

Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques est déjà chargé d'étudier en profondeur le budget des dépenses de tous les ministères. Si les conservateurs ont des mesures à proposer, ils peuvent le faire devant ce comité ou à la Chambre. Lundi dernier, nous avons débattu une motion que les conservateurs ont présentée dans le cadre de leur journée d'opposition, mais ils n'ont soumis aucune idée constructive—pas même une parcelle d'idée.

M. Hnatyshyn: Vous ne sauriez pas reconnaître une idée constructive.

M. Lalonde: Les conservateurs ont eu toutes les occasions du monde d'exprimer leur point de vue, mais nous savons qu'ils n'en ont aucun. C'est ce dont la population s'aperçoit de plus en plus. Ils n'ont aucune politique arrêtée, ils ne savent quelle orientation prendre et ils ne font que montrer qu'ils sont divisés et incapables de proposer des mesures utiles au pays.

M. Hnatyshyn: Votre nez grandit.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, grâce à ses belles paroles, le ministre essaie de camoufler les problèmes qui affligent notre pays. La confiance fait cruellement défaut et nous demandons au gouvernement de prendre des mesures pour rétablir cette confiance.

LE PROGRAMME DE DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le ministre sait fort bien que le présent système d'étude en comité ne permet pas de contrôler de façon efficace les dépenses du gouvernement et ne sert absolument à rien en ce qui a trait aux emprunts globaux du gouvernement.

Nous demandons donc au ministre de présenter un nouveau programme. Il a mis en œuvre le programme des 6 et 5 p. 100, mais sans résultat. Il a proposé un programme des 4 p. 100 qui n'a mené à rien. Se confiera-t-il à la Chambre et permettra-t-il à un comité spécial de la Chambre d'examiner le programme global de dépenses du gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'honorable député se réfère à la situation économique du Canada. Je lui rappelle la situation qui existe en Amérique du Nord à l'heure actuelle. Il pourra facilement constater que les taux d'intérêt, par exemple, ont monté aux États-Unis, et que le taux d'inflation également a augmenté dans ce pays. Nos deux économies sont extrêmement interdépendantes et, loin de là, il n'est pas question qu'il y ait eu une diminution de la confiance dans l'économie canadienne. Ce qui se produit à l'heure actuelle est en fait un phénomène nord-américain; or l'honorable député connaît l'étroite interdépendance de l'économie canadienne et de l'économie américaine. En ce qui concerne sa suggestion, à savoir que l'Opposition puisse examiner l'ensemble des dépenses du gouvernement, voilà exactement pourquoi nous déférons les prévisions budgétaires des divers ministères aux Comités permanents, et ce, chaque année. Et, encore aujourd'hui, à l'heure actuelle, les Comités du Parlement siègent pour discuter des dépenses gouvernementales. Et si l'Opposition a une idée valable à mettre de l'avant, elle peut facilement le faire devant ces Comités ou encore elle peut le faire à la Chambre. Il y a eu des journées de l'opposition et il y en aura d'autres; il y a la période des questions; il y a un débat à la Chambre, à l'heure actuelle, sur le pouvoir d'emprunt du gouvernement, et l'Opposition a toutes les occasions qu'elle veut pour mettre de l'avant les initiatives qu'elle voudrait prendre. La seule idée que l'on a eue n'a pas été émise à la Chambre, mais a été exposée par le critique officiel de l'Opposition qui disait que, quant à lui, il couperait les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse. Cela a été nié par la suite par son chef. Alors, j'ai hâte de voir quand ces deux-là vont se réconcilier pour que l'on puisse savoir où est la politique des progressistes conservateurs à ce point de vue-là.

[*Traduction*]

LA HAUSSE DU TAUX D'INFLATION—L'INCIDENCE SUR LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Depuis trois ans le taux d'inflation augmente au Canada. Traumatisé par cette hausse, obnubilé, le gouvernement a toujours réagi en augmentant les taux d'intérêt. Il a pensé qu'en laissant monter les taux d'intérêt, ce qui fait perdre leur emploi à des milliers de Canadiens, il parviendrait à juguler l'inflation. De nouveau, ces dernières semaines voire ces derniers mois, l'inflation augmente graduellement, ainsi que nous avons pu le constater aujourd'hui. Verrons-nous encore une fois le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada réagir de façon irréfléchie et nous offrir des expédients? Les taux d'intérêt vont-ils monter?

• (1130)

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement ne hausse pas les taux d'intérêt. La légère montée de l'inflation que nous avons connue ce mois-ci n'est pas de nature à pousser le gouvernement à intervenir de quelque manière pour relever les taux d'intérêt. L'économie ne fonctionne pas ainsi et mon collègue le sait fort bien.

A vrai dire, les taux d'intérêt ont amorcé une tendance à la hausse aux États-Unis avant que le même mouvement ne se fasse sentir chez nous il y a quelques semaines.

Je suis persuadé que cette remontée sera peu importante et, je l'espère, de courte durée. Nous suivons de très près l'évolution de la situation aux États-Unis, en particulier, et tout porte à croire qu'il n'y aura pas d'escalade des taux d'intérêt au cours des prochaines semaines.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ORDONNER UNE RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, le ministre des Finances doit cesser d'espérer que les taux d'intérêt n'augmentent pas et que la relance se produise. Il me semble qu'il se trouve maintenant au stade important, celui des décisions. Étant donné la baisse du dollar, il serait porté à augmenter les taux d'intérêt et comme, par ailleurs, l'inflation reprend, la réaction est là aussi d'augmenter les taux d'intérêt.

Le ministre sait très bien que si les taux d'intérêt augmentent, la relance ne se poursuivra pas. Envisage-t-il de prendre les choses en main et de s'attaquer au problème pour que la relance se maintienne et se prolonge, en mettant fin à l'augmentation des taux d'intérêt et en demandant au gouverneur de la banque du Canada de les réduire?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, depuis ma nomination, j'ai toujours essayé d'assurer une direction économique forte, claire et responsable. Toutefois, je ne suivrai pas la voie suggérée par mon collègue, qui est non seulement naïve, mais serait irresponsable dans les circonstances.

Questions orales

LE RÔLE DES BANQUES À CHARTE—L'AUGMENTATION DES BÉNÉFICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, il convient de faire remarquer que la politique du ministre des Finances, qui essaie d'empêcher les taux d'intérêt de monter et d'assurer la direction de l'économie, a profité surtout aux banques canadiennes. Nous avons appris l'autre jour qu'en 1983 elles avaient réalisé des centaines et des centaines de millions de dollars de bénéfices. En fait, les bénéfices intérieurs de la Banque royale du Canada ont augmenté de 130 p. 100 en 1983, par rapport à 1982, une des plus fortes augmentations de toute l'histoire de la banque au Canada. Comment se fait-il que le ministre des Finances continue à se faire dicter sa conduite par les banques? Pourquoi ne commence-t-il pas à accorder un peu d'attention à la population de notre pays et n'adopte-t-il pas une politique des taux d'intérêt qui soit conforme à l'opinion des gens et non à celui des banques?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, plus j'entends le député, plus je pense qu'il devrait appartenir au parti du crédit social plutôt qu'au Nouveau parti démocratique.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Je ne veux pas dire le crédit social de Colombie-Britannique, mais le vrai crédit social du major Douglas lui-même.

Je ne reçois pas de directives des banques. J'ai consulté nombre de groupes de Canadiens lors de la préparation des deux derniers budgets, des dirigeants syndicaux, des représentants de l'industrie, des agriculteurs, des consommateurs, des groupes de femmes. C'est ce que j'ai fait et c'est ce que j'ai l'intention de continuer à faire. La politique que j'ai proposée est le résultat de toutes ces consultations. Elle est destinée à aider le Canadien moyen et à faire en sorte que l'on crée des emplois au cours des prochaines années dans le secteur privé, là où ils doivent être créés, notamment dans le secteur de la petite et de la moyenne entreprise. Voilà l'orientation de mon dernier budget et des précédents et j'ai l'intention de poursuivre cette politique, car j'estime que c'est la meilleure pour le pays.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LE RÔLE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, en l'absence du président du Conseil du Trésor, je voudrais poser ma question au très honorable premier ministre. La mesure législative concernant la société de la Couronne n'aborde pas le problème essentiel qui touche au rôle du conseil d'administration des sociétés de la Couronne. Vu que, dans la nomination du président directeur général par le gouverneur en conseil, il n'a nullement été tenu compte des recommandations de la Commission royale Lambert, ainsi que de celles du vérificateur général et du comité des comptes publics, le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement ne s'est pas intéressé à cet élément essentiel de la responsabilité des sociétés de la Couronne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le projet de loi traite au contraire de ce sujet, même si ce n'est pas de la façon dont l'aurait souhaité le député, ce qui n'a rien d'étonnant. Si le député désire contester la substance du projet de loi, nous ferons en sorte qu'il ait la possibilité de le faire au début du débat en deuxième lecture.

L'EXEMPTION DU CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, si le projet de loi est tellement bien conçu, pourquoi y a-t-on laissé de côté 109 entreprises mixtes et leurs filiales? Le très honorable premier ministre pourrait peut-être nous expliquer aussi pourquoi le centre de recherches pour le développement international bénéficie exceptionnellement d'une exemption complète?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, dans ce dernier cas, c'est parce que le CRDI est une société très particulière. Comme le député le sait probablement, environ la moitié de ses administrateurs ne sont pas des citoyens canadiens. Ce sont des ressortissants d'autres pays. Il en avait été décidé ainsi quand le Parlement a adopté ce projet de loi il y a plus de dix ans. Cette décision visait à faire en sorte que l'organisme en question, qui constitue un exemple pour d'autres pays qui désireraient imiter le Canada en créant un centre de recherche sur les problèmes nord-sud, ne mette pas en œuvre la politique du gouvernement. C'est parce que cette société se trouve dans une situation très particulière que nous avons décidé de la traiter différemment.

Dans la première partie de sa question qui portait sur les administrateurs, monsieur le Président, le député a parlé d'un grand nombre d'entreprises mixtes. Je ne sais pas à quels organismes il pensait en particulier. Toutefois, il est probable qu'il ne s'agit pas de sociétés de la Couronne, mais plutôt de sociétés dans lesquelles le gouvernement détient des actions sans en avoir le contrôle.

* * *

LE COMMERCE

L'EXPORTATION DU PAPIER JOURNAL VERS LES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Commerce international. Je désire attirer son attention sur le fait que la Communauté économique européenne a limité à 500,000 tonnes au lieu de 1.5 millions de tonnes la quantité de papier journal que nous pouvons lui exporter en franchise. Nous avons alerté le GATT. Je voudrais que le ministre nous dise ce que le gouvernement fédéral a prévu pour défendre notre cause auprès du GATT et faire en sorte que cette décision soit abrogée? Je voudrais également savoir s'il se rend compte de la gravité des conséquences d'une telle mesure pour notre industrie des pâtes et papier?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je remercie le ministre de s'intéresser à ce grave problème commercial. Depuis de nombreux mois, mon ministère et moi avons négocié à tous les niveaux avec la Communauté économique européenne en vue de parvenir à une entente qui nous semblerait raisonnable du point de vue tant des intérêts du Canada que de ceux de nos producteurs de paper journal. Grâce à ce marché, les producteurs créent de nombreux emplois surtout dans les provinces de l'Atlantique et dans l'est du Québec.

Malheureusement, la Communauté économique européenne n'a pas pu présenter de proposition acceptable. Étant donné les circonstances, je me suis adressé au GATT pour demander que nos droits soient protégés. Notre cause sera exposée dans tous les détails à un groupe du GATT qui jouera le rôle d'arbitre.

En fait, la CEE a établi un quota provisoire de 500,000 tonnes. Cela ne veut pas dire que nous ne pourrons pas exporter davantage ou qu'il n'y aura pas moyen de s'entendre au-delà de cette quantité. Toutefois, comme on n'a pas pu me fournir de chiffre acceptable, j'ai décidé d'intervenir pour protéger les intérêts du Canada.

• (1140)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, je voudrais savoir ce que le ministre a fait pour veiller à ce que le GATT règle rapidement cette question. Cela crée beaucoup d'incertitude. Il n'ignore pas que nous expédions plus de 500,000 tonnes de papier journal vers l'Europe et que l'industrie ne peut pas absorber la taxe à l'importation de 10.5 p. 100 qui a été proposée. Je demande également au ministre ce qui l'a amené à intervenir? Comment se fait-il que nous ne savions pas ce qui se préparait et que nous n'avons pas pris les mesures nécessaires pour empêcher cela?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que s'il avait suivi cette question de près et était resté en contact avec les syndicats et les entreprises visés ou encore avec mon ministère, il saurait que nous étions au courant de ce qui se préparait et que nous avons essayé par tous les moyens, en négociant pendant une longue période, de conclure une entente avec les Européens. En fait, nous pensions être en voie de réussir. Malheureusement, les Européens ont fait machine arrière. A voir la façon dont procède la CEE à certains égards, j'ai l'impression qu'elle doit obtenir l'accord de tous ses membres et que c'est son plus petit commun dénominateur, si vous voulez, qui l'empêche peut-être de conclure une entente raisonnable.

Quoi qu'il en soit, nous devons surtout cette situation au fait que la CEE a conclu un accord commercial avec les pays scandinaves qui jouissent maintenant de conditions spéciales pour écouler leur papier journal sur le marché européen. Les producteurs européens qui demandaient une limitation de la quantité de papier journal que nous pouvions exporter en franchise chez eux étaient d'accord pour fermer la porte aux producteurs étrangers. En tant que plus gros fournisseur non européen le Canada est le pays le plus touché par cette mesure. Nous devons absolument exporter plus de 500,000 tonnes vers l'Europe et je suis certain que nous pourrons le faire cette année. Je suis également convaincu que notre position sera défendue au GATT.

* * *

L'EMPLOI

L'ASSISTÉ PUBLIC—LE REFUS D'UN EMPLOI SUBVENTIONNÉ PAR LE GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances ou au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et ils peuvent y répondre tous les deux si cela leur chante. J'aimerais bien qu'ils m'expliquent pourquoi une personne qui a épuisé ses prestations d'assurance-chômage et qui a abouti à l'assistance publique ne peut pas occuper un emploi subventionné? Pourquoi une personne qui vit de l'assistance publique n'a pas autant de chance auprès d'un employeur qui bénéficie de subventions salariales qu'une autre qui reçoit des prestations d'assurance-chômage?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il faudrait que j'en sache un tout petit peu plus pour pouvoir répondre au député. S'il s'agit d'un cas en particulier, je ne demande pas mieux que de voir ce qu'il en est. S'il parle des critères propres à certains programmes, je voudrais d'abord qu'il me dise lequel.

LE CAS D'UNE PERSONNE DE WINDSOR

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la direction de l'emploi du ministère, à Windsor, n'a pas permis à un concierge qui vit de l'assistance publique de postuler un emploi subventionné parce que celui-ci avait épuisé ses prestations d'assurance-chômage en novembre de l'année dernière après avoir travaillé huit ans et demie dans son métier. On lui a dit qu'il n'y avait pas droit puisqu'il vivait de l'assistance publique. Comment se fait-il qu'une personne qui vit de l'assistance publique parce qu'elle a épuisé toutes ses prestations de chômage ne puisse pas postuler un emploi?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai bien l'impression qu'on fait de la sélection ou qu'on déforme les règlements. Je ne prétends pas que ce soit nécessairement le cas.

M. Riis: C'est votre programme.

M. Roberts: Oui si c'est effectivement le cas, on a compris tout de travers l'un de nos programmes. Si le député voulait bien me donner un peu plus de détails sur la personne en question, je pourrais voir alors si quelqu'un l'a mal renseignée. Je ne pourrai pas intervenir si je n'en sais pas davantage.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

L'ÉTUDE SUR LA POLITIQUE RELATIVE AUX LOGEMENTS SOCIAUX

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics, qui est responsable de la SCHL. Une étude sur la politique relative aux logements sociaux est en cours à la SCHL depuis assez longtemps. Où en est-on?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, les résultats définitifs de cette étude ont été communiqués aux gouvernements provinciaux et aux groupes intéressés, et aussi aux députés, je crois. Sinon, je me ferai un plaisir de leur en faire parvenir des exemplaires. On a demandé aux intéressés de faire connaître leurs vues à ce sujet; certains l'ont fait, mais je ne dispose pas encore d'un échantillon assez vaste des réactions pour dire quand nous pourrions présenter des recommandations à cet égard. J'espère être en mesure de le faire avant l'été.

* * *

LE PROGRAMME DES PROJETS SPÉCIAUX DE RELANCE

L'ENSEMBLE D'ÉDIFICES À BUREAUX SUR LES QUAIS DE HALIFAX

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais questionner moi aussi le ministre des Travaux publics au sujet des projets spéciaux de relance pour la ville de Halifax. En avril 1983, son collègue, le député de Halifax, a annoncé que le gouvernement construirait sur les quais de cette ville un ensemble d'édifices à bureaux au coût de 51 millions de dollars. Dix mois se sont écoulés sans que rien ne se produise, et le même député annonce maintenant que le gouvernement entend construire un autre ensemble d'édifices à bureaux dans un autre quartier de la ville au coût de 30 millions de dollars. Le ministre des Travaux publics pourrait-il nous dire ce qui se passe? Pourrait-il nous dire par suite de quel phénomène un ensemble d'immeubles qui devait être construit sur les quais pour 51 millions de dollars s'est réduit à un ensemble de bâtisses construit dans un autre quartier de la ville pour 30 millions de dollars? Qu'est-il advenu de tous les plans et devis des architectes sans parler du millier d'emplois qui avaient été promis et qui sont disparus?

M. Regan: De toute façon, vous allez vous faire battre aux prochaines élections.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Moi qui vous parle, monsieur le Président, si le gouvernement décidait de construire des édifices dans ma ville, que ce soit au coût de 50, 30, 20 ou 10 millions de dollars, j'en serais bien content. Nous sommes en retard parce que nous avons eu du mal à nous porter acquéreurs des terrains que nous voulions. Les négociations ayant achoppé, nous avons dû nous résoudre à entreprendre des procédures d'expropriation, procédures qui maintenant suivent leur cours. Les plans et les devis sont en voie de préparation en vue des appels d'offres, de sorte qu'ils devraient être prêts d'ici six à huit semaines.

LA DATE DU DÉBUT DES TRAVAUX

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Le parti libéral franchit une nouvelle étape, monsieur le Président. Il avait l'habitude de dire: «Qu'est-ce que c'est qu'un million?» Il dit maintenant: «Qu'est-ce que c'est que 20 millions?» Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de réduire le projet qui, selon le député, devait coûter à l'origine 50 millions de dollars et créer 1,000 nouveaux emplois? Je tiens à ce que le ministre lui-même, et non pas le député de Halifax qui nous a fait tant et tant de promesses, m'assure que le gouvernement va réaliser ce projet. Je voudrais savoir quand le gouvernement va cesser de tenir des conférences de presse et commencer à embaucher des travailleurs.

M. McDermid: Il a déjà annoncé ce projet à six reprises.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Nous entendons aller de l'avant avec ce projet et savons pouvoir compter sur l'appui enthousiaste de mon collègue le ministre d'État chargé du Commerce international. Nous sommes bien décidés à réaliser ce projet en dépit des critiques malveillantes du député.

M. Crosby: Qui vivra verra!

* * *

LA SANTÉ

L'ÉTUDE SUR LA RÉSERVE INDIENNE DE SAINT-RÉGIS

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a rendu public hier le premier tome de l'étude que le D[r] Selikoff a effectuée sur la pollution dans l'Île de Cornwall. En janvier dernier, je me suis entretenu avec un associé du D[r] Selikoff à New York qui m'a dit que l'étude était terminée et serait entre les mains des autorités de la Santé dès la mi-février. Nous sommes maintenant à la mi-mars; le ministre pourrait-elle nous dire pourquoi après un mois on n'a publié qu'une partie de ce rapport?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, l'étude sur les polluants relevés dans la réserve accuse en fait maintenant un retard de 18 mois. Nous avons exercé des pressions par tous les moyens, en faisant notamment intervenir le ministère de la Justice, mais je ne veux pas donner de caractère juridique au problème. Nous n'avons aucun motif d'inquiétude sauf le fait que le D[r] Selikoff et son équipe ont peut-être entrepris trop de travaux à la fois.

• (1150)

Le document que nous avons reçu hier et que j'ai immédiatement rendu public constitue la première partie de l'étude sur le taux de fluor dans le sang des Indiens vivant dans la réserve de Saint-Régis. Il me paraît important qu'on ait au moins terminé la première partie et qu'elle ait été mise à la disposition des Indiens qui défendent présentement leur cause devant

les tribunaux aux États-Unis, et j'espère qu'elle pourra leur être utile.

ON DEMANDE LA PUBLICATION IMMÉDIATE DU RAPPORT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, les contribuables ont payé environ 1.6 million de dollars pour cette étude dont nous attendons maintenant le rapport depuis quatre ans. Le ministre n'en a publié qu'une partie qui traite des émissions de fluor. Qu'en est-il des autres polluants étudiés comme le mercure, le mirex et le PCB dont on a relevé des traces dans le sang des Indiens de cette réserve? Le ministre peut-elle nous assurer qu'elle ne gardera pas plus longtemps confidentiel le reste du rapport et qu'elle le déposera immédiatement à la Chambre?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, quiconque a travaillé avec des chercheurs sait pertinemment quelle difficulté il y a—malheureusement trop souvent—à leur faire rendre un rapport. Il ne faut pas y voir de la mauvaise foi ni aucun autre problème.

La première partie est terminée, et je l'ai rendue publique immédiatement. Nous ferons la même chose et continuerons d'insister pour qu'on nous remette au plus tôt un rapport sur le mirex, le PCB et le mercure qui sont les trois autres polluants dont le Dr Selikoff et son équipe ont entrepris l'étude au Mount Sinai School de New York.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS DU GOUVERNEMENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En parlant de ridicule, c'est lui à la Chambre qui est ridicule. Le ministre affirme que le gouvernement n'a aucune prise sur les taux d'intérêt. Or, 92 p. 100 de l'épargne sont accaparés par le gouvernement. Le chômage a baissé aux États-Unis, alors qu'il a augmenté au Canada. Le gouvernement a beau avoir mis en place d'excellents allégements fiscaux pour les entreprises prospères, qu'entend-il faire pour créer de nouveaux emplois dans de nouvelles entreprises afin de stimuler la reprise et de créer des emplois pour les Canadiens?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député apprécie les mesures que le gouvernement a annoncées dans les deux derniers budgets. C'est agréable d'entendre de tels propos de la part de députés conservateur, et j'espère qu'il s'entretiendra avec le critique financier de son parti pour le convaincre de la valeur des mesures que le gouvernement a annoncées.

En ce qui concerne la création d'emplois, je rappelle à mon honorable ami que j'ai présenté dans mon dernier budget des mesures destinées expressément à venir en aide aux petites et moyennes entreprises. La simplification du régime fiscal permettra à ce très important secteur de notre économie d'épargner quelque 150 millions de dollars.

Je lui rappelle également que nous appuyons les petites entreprises par le biais de crédits d'impôt à l'investissement et à la recherche et au développement dont peuvent déjà se prévaloir ceux qui veulent se lancer en affaires. De même, l'encouragement et l'appui offerts par le fisc au Canada se comparent très avantageusement à ceux qui sont offerts dans la plupart des pays industrialisés. Dans le dernier budget, nous avons offert 2.4 milliards de dollars en stimulants fiscaux au secteur privé. C'est de ce secteur que proviendront essentiellement les nouveaux emplois au Canada.

Nous avons prévu plusieurs milliards de dollars pour la formation, la création directe d'emplois dans le secteur public de même que pour des emplois temporaires, afin d'atténuer le grave chômage qui sévit actuellement. Toutefois, c'est essentiellement le secteur privé qui créera de nouveaux emplois.

M. Fennel: Il faudrait que les investisseurs et les hommes d'affaires aient d'abord confiance dans le gouvernement pour se lancer en affaires.

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ENTREPRISES CRÉANT DE NOUVEAUX EMPLOIS

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, cette nouvelle hausse de ½ p. 100 du taux d'intérêt décourage les gens. Qu'entend faire le ministre au sujet des taux d'intérêt afin de favoriser la stabilité et la création d'entreprises au Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Comme le député le sait, monsieur le Président, les taux d'intérêt ont fléchi sensiblement depuis deux ans, passant d'environ 22 à 11 p. 100. C'est donc une diminution très considérable.

Mon collègue ne devrait pas s'alarmer à cause de cette légère augmentation des taux d'intérêt. Par exemple, il sait que nous avons proposé de protéger les propriétaires contre les fluctuations abruptes des taux hypothécaires. Les constructeurs de maisons ont accueilli cette proposition avec enthousiasme et, d'ici quelques semaines, j'espère être en mesure de présenter un projet de loi à la Chambre. Je compte sur le ferme appui de l'opposition pour que la loi entre en vigueur et assure aux Canadiens la sorte de stabilité qu'ils désirent et que le député réclame. Les propriétaires actuels et éventuels n'auront plus à s'inquiéter de la hausse des taux d'intérêt.

Quant au secteur commercial en général, le député sait que, malgré les fluctuations passagères des taux d'intérêt, le Canada et les États-Unis s'attendent à les voir diminuer d'ici un an.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

LA NÉGOCIATION D'ENTENTES AVEC LES PROVINCES

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Dans deux semaines, la loi sur les jeunes délinquants va être proclamée et jusqu'ici, rien n'a encore été annoncé au sujet des dispositions de financement prises avec les provinces. Le ministre peut-il nous dire si des ententes ont déjà été conclues et, dans l'affirmative, que prévoient-elles?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, aucune entente n'a encore été conclue. Cependant, le gouvernement fédéral a fait une offre il y a déjà plus d'un an et demi. La semaine dernière, j'ai rendu cette offre publique. Je suis disposé à en envoyer une copie au député et à ses collègues. Il conviendra, après l'avoir lue, que le gouvernement fédéral propose de faire une contribution très juste et généreuse à l'égard d'un programme auquel il n'est absolument pas obligé de contribuer sur le plan financier, en vertu de ses obligations constitutionnelles. Néanmoins, nous avons fait une offre très intéressante.

M. Hnatyshyn: Il ne s'agit pas de savoir si cette offre me paraît généreuse ou non. Le problème, c'est de savoir si les provinces, elles, la jugent acceptable.

LE RÔLE DES PROVINCES DANS L'APPLICATION DE LA LOI

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'offre qu'il a faite, laquelle prévoit l'affectation d'une somme de 45 millions de dollars à l'administration du programme partagée à parts égales entre le gouvernement fédéral et les provinces, que va faire le ministre à cet égard si les provinces refusent son offre, après avoir déclaré son intention de proclamer la loi le 1er avril prochain? Comment va-t-il s'assurer que la loi s'appliquera de façon équitable à tous les jeunes délinquants du pays si les provinces lui refusent leur collaboration?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, pour autant que je sache, aucune province ne refuse de collaborer et d'assumer la responsabilité que lui confère une loi adoptée à l'unanimité par le Parlement. On peut compter sur les provinces pour agir en conséquence. Elles reconnaîtront certainement, comme il se doit, que la nouvelle loi doit s'appliquer équitablement dans tout le pays si l'on veut que les jeunes délinquants soient tous traités de façon convenable. Nous comptons sur les tribunaux pour appliquer la loi comme il se doit et je ne pense pas qu'ils nous laisseront tomber non plus.

Quant à nos responsabilités financières, lorsque la nouvelle loi sera proclamée, lea anciennes dispositions de financement cesseront d'être en vigueur pour la plupart, parce que nous avons conclu des ententes différentes avec les diverses provinces, mais toujours en fonction de la même contribution de base. Dans certains cas, les ententes vont prendre fin.

Pour le moment, il est hypothétique de se demander ce que nous ferons au cas où aucune entente n'est conclue avant la date prévue, car il reste plus de deux semaines et je suis convaincu que ce sera fait d'ici là.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LE FINANCEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question qui s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, fait suite à celle du député de l'Ontario. Une somme de 150 millions de dollars a été réservée dans le budget pour le programme perspectives-jeunesse. En premier lieu, le ministre pourrait-il nous dire comment cette somme sera dépensée et quelle proportion sera consacrée au programme accès-carrière? En deuxième lieu, nous dira-t-il s'il entend verser les 90 millions qui restent dans la caisse noire du programme d'initiatives spéciales d'emploi dans le programme accès-carrière dont le budget global n'est que de 300 millions de dollars?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en réponse à la première question, on prépare actuellement des propositions qui seront soumises au cabinet au sujet des 150 millions de dollars que mon collègue, le ministre des Finances, a prévus pour garnir la caisse du programme perspectives-jeunesse, qui atteindra le montant global de 1.3 milliard de dollars. On rédige actuellement les documents destinés au cabinet sur la répartition de ces fonds. Le cabinet ne les a donc pas encore étudiés. Par conséquent, je ne peux pas dire au député comment ces fonds seront répartis.

• (1200)

Quant à la deuxième partie de sa question, la réponse est non. Je n'ai pas l'intention de transférer une somme du programme d'initiatives spéciales d'emploi comme il l'a proposé. J'ai reçu des recommandations, dont un grand nombre proviennent des députés de l'opposition, pour de nombreux projets qui peuvent parfaitement être envisagés aux termes de ce programme.

* * *

LES PÊCHES

LA CHASSE AUX PHOQUES—LE BOYCOTTAGE DU POISSON CANADIEN PAR UNE SOCIÉTÉ DU ROYAUME-UNI

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, je veux adresser ma question au ministre des Pêches et des Océans. Le 13 mars dernier, en réponse à ma question visant l'interdiction de la chasse aux blanchons, le ministre a dit que cela n'était pas nécessaire étant donné que son ministère était en communication avec «tous les acheteurs importants de poisson canadien» et qu'aucun d'eux ne boycottait nos produits.

Hier, l'un des administrateurs de la société Safeway, qui compte plus d'une centaine de grands magasins au Royaume-Uni, m'a téléphoné pour me dire que sa société avait demandé à tous les grossistes de poisson d'Angleterre de ne pas lui envoyer de poisson pêché au Canada, qu'il soit entier, en boîte ou mêlé avec du poisson d'un autre pays. Compte tenu de ce fait qui vient à l'encontre de ce qu'il a déclaré à la Chambre, le ministre fera-t-il une mise au point et dira-t-il à la Chambre ce qu'il entend faire à ce sujet afin que nos pêcheurs et nos travailleurs d'usine ne se retrouvent pas bientôt sans emploi?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je dirai au député que la situation est vérifiée tous les jours. Je reçois tous les jours un rapport de notre direction de la commercialisation. Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt public de faire ici un rapport complet et détaillé de la situation.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Je crois que vous regretterez d'avoir dit cela.

M. De Bané: Je ne crois pas que si vous vous intéressiez vraiment—cela paraît que vous ne venez pas d'une région de pêche, monsieur Deans . . .

M. le Président: Le ministre voudra bien s'adresser à la présidence.

M. De Bané: J'ai reçu aujourd'hui le rapport Davis. Tous nos rapports montrent qu'aucun acheteur n'a annulé de contrat. Néanmoins, comme mon honorable ami joue un rôle très important en tant que porte-parole officiel de son parti en matière de pêches, je peux m'arranger pour lui communiquer confidentiellement un rapport détaillé de la situation, préparé par les hauts fonctionnaires de mon ministère. Je ne crois pas qu'il soit toujours utile de dire à la Chambre qu'on a parlé avec M. Untel de telle ou telle société. Nous pouvons fournir au député un rapport détaillé de la situation de chaque société. Je suis persuadé qu'il veut tout autant que moi la prospérité de nos pêcheurs et de l'industrie canadienne de la pêche. Je ne crois pas qu'il convienne que le ministre dise chaque jour où en est la question.

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

M. Crouse: Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Mais si j'en juge par les renseignements qui m'ont été transmis, il est manifeste que son personnel ne l'informe pas correctement à ce sujet. J'accepte qu'on me mette au courant de la situation.

LE SECTEUR DES PÊCHES DE TERRE-NEUVE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire à poser au ministre. Comme la restructuration du secteur des pêches de Terre-Neuve ne donne tout simplement pas les résultats escomptés, n'ayant nullement aidé jusqu'ici les 40,000 . . .

M. le Président: A l'ordre. Il est difficile de rattacher la question supplémentaire du député à sa première question. La présidence lui a accordé la parole sachant que nous avions dépassé l'heure où se termine normalement la période des questions. Si le député a une question supplémentaire à poser, je le prie d'être bref.

M. Crouse: Les chasseurs de phoque de Terre-Neuve n'ont plus de revenu, ce qui a un rapport avec la première question. Comment le ministre entend-il aider non seulement ces pêcheurs, mais ceux de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard? Les conditions actuelles mettent ces entreprises autonomes en péril.

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je reconnais le vif intérêt que mon collègue prend à la situation. Je réitère l'offre que je lui ai faite de lui donner un compte rendu détaillé de la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Nous pouvons renseigner le député de South Shore et le porte-parole du Nouveau parti démocratique sur une base quotidienne et confidentielle, s'ils le désirent. Je crois que ce serait donner dans le panneau que de faire cas de tout ce que publient les journaux. Je puis dire au député que plusieurs entreprises m'ont fait état de ventes accrues. Je lui réitère cependant l'offre que je lui ai faite, car je sais que mon collègue est un porte-parole sérieux.

* * *

PÉTITIONS

M. FRIESEN—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRITOIRE CANADIEN

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. OGLE—L'ESSAI D'ENGINS NUCLÉAIRES AMÉRICAINS

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, j'ai une pétition qui m'a été remise par des mères et des enfants de l'Ontario et d'autres régions du Canada pour que je la transmette à la Chambre des communes en Parlement assemblée. Les soussignées, citoyens du Canada, se prévalent de leur droit séculaire et incontesté de soumettre un grief commun, convaincus que cette honorable Chambre saura y apporter un remède. Ils déclarent humblement qu'à cette phase critique d'un nouveau cycle d'armenents nucléaires impossibles à contrôler le Canada doit apporter un solide appui aux partis de gouvernements européens qui s'opossent aux missiles de croisière et aux missiles Pershing.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'annuler tous les accords concernant l'essai d'engins nuléaires américains ou de leur système de guidage.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Questions au Feuilleton

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 293, 294, 448, 474, 518 et 542.

[*Texte*]

PETRO-CANADA

Question nº 293—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 4706 de la première session de la trente-deuxième législature et des sociétés Venezuelan Canadian Oils, C.A. et Venezuelan Pacific Petroleums, C.A., *a*) quand, de qui, à quel prix et pourquoi Petro-Canada a-t-elle acheté chaque société, *b*) pourquoi ces sociétés sont-elles inactives?

2. Les sociétés G.M.I. Co. (Bahamas) Ltd., Pacific Petroleum (Overseas) Ltd. et Petro-Canada Norway A/S ont-elles des liens quelconques avec Petro-Canada et, le cas échéant, *a*) lesquels dans chaque cas, *b*) pourquoi Petro-Canada est-elle incapable de fournir les renseignements demandés dans la question 4706, *c*) comment peut-on obtenir ces renseignements et quand seront-ils disponibles?

3. Au sujet de Mint Oil Co., *a*) quels étaient les liens entre cette compagnie et Petro-Canada avant le 1er octobre 1981, *b*) quelle était l'importance des intérêts de Petro-Canada dans cette société avant le 1er octobre 1981, *c*) pourquoi ces liens ont-ils été modifiés et que sont devenus les intérêts de Petro-Canada dans cette compagnie, *d*) qu'est devenue la compagnie et sur les instances de qui?

4. Au sujet de Pacific Petroleums Inc., *a*) quels étaient les liens entre cette compagnie et Petro-Canada avant le 8 avril 1982, *b*) quelle était l'importance des intérêts de Petro-Canada dans cette société avant le 8 avril 1982, *c*) pourquoi ces liens ont-ils été modifiés et que sont devenus les intérêts de Petro-Canada dans cette compagnie, *d*) qu'est devenue la compagnie et sur les instances de qui?

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici la réponse de Petro-Canada:

1. *a*) Petro-Canada a acquis les sociétés Venezuelan Canadian Oils, C.A. et Venezuelan Pacific Petroleums, C.A. en avril 1979 dans le cadre de l'achat de la Pacific Petroleums Ltd. Le coût d'acquisition de ces deux filiales était compris dans le coût global d'achat de la Pacific Petroleums Ltd., à savoir $1,496,389,000; elles ont été achetées parce que ces deux filiales faisaient partie d'un achat plus important.

b) Les deux filiales sont «inactives» depuis leur achat par Petro-Canada.

2. Oui. *a*) Les sociétés G.M.I. Co. (Bahamas) Ltd. et Petro-Canada Norway A/S sont des filiales à part entière de Petro-Canada Inc., laquelle est une filiale à part entière de Petro-Canada. La G.M.I. Co. (Bahamas) Ltd. a cédé ses actifs récemment et elle est maintenant en état d'inactivité. La Petro-Canada Norways A/S est en activité. La Pacific Petroleums (Overseas) Ltd. est une société de portefeuille que Petro-Canada a acquise lors de l'achat de la Pacific Petroleums Ltd.; elle avait été formée pour détenir des permis relatifs à la mer du Nord, mais n'a jamais été mise en activité.

2. *b*) et *c*)

Société	Date de la dernière réunion du conseil d'administration
G.M.I. Co. (Bahamas) Ltd.	Le 25 février 1982
Pacific Petroleums (Overseas) Ltd.	Le 4 janvier 1977
Petro-Canada Norway A/S	Le 16 septembre 1983

3. *a*) et *b*) Avant le 1er octobre 1981, la Merit Oil Co. Ltd. était une filiale à part entière de Petro-Canada Exploration Inc., dont la raison sociale est devenue, depuis, Petro-Canada Inc.

c) et *d*) Les actifs de la Merit Oil Co. Ltd. ont été transférés suivant une directive pertinente de Petro-Canada Exploration Inc. et la Merit Oil Co. Ltd. a été dissoute.

4. *a*) et *b*) Avant le 8 avril 1982, la Pacific Petroleums Inc. était une filiale à part entière de Petro-Canada Exploration Inc., dont la raison sociale est devenue, depuis, Petro-Canada Inc.

c) et *d*) Petro-Canada Exploration Inc. a reçu une offre d'achat relative à la Pacific Petroleums Inc. et l'a acceptée. Le 8 avril 1982, la Pacific Petroleums Inc. a été vendue à la Zapata Exploration Company.

LE PROGRAMME DE NOUVELLE IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ BP

Question nº 294—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

Au sujet de la réponse révisée à la question nº 4751 de la première session de la trente-deuxième législature qui porte sur le programme de nouvelle identification de la société BP, *a*) qu'est-ce qui constitue une commission normale, *b*) outre les coûts de publication et de conception, quels autres frais a entraînés la publication de la «série d'annonces destinées à mettre le public au courant du programme de nouvelle identification de la société BP»?

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Petro-Canada rend compte de ce qui suit:

a) Les renseignements demandés relèvent des droits de propriété de Petro-Canada.

b) Outre les coûts de publication s'élevant à $483,845.74 et les coûts de production et de conception s'élevant à $25,116,-96, ces deux montants comprenant la commission normale de l'agence, aucuns autres frais n'ont été engagés.

Les chiffres donnés le 23 septembre 1983 dans la réponse révisée à la question nº 4751 de la première session de la trente-deuxième législature se rapportaient aux prévisions de coûts tandis que les chiffres mentionnés ci-dessus représentent les coûts réels.

LE REMLACEMENT ET L'ACQUISITION DE NAVIRES

Question nº 448—**M. Howie:**

Le ministère des Pêches et Océans a-t-il des plans en vue de remplacer des navires ou d'en acheter de nouveaux au cours de l'année civile 1984 et, dans l'affirmative, lesquels?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) compte poursuivre le remplacement méthodique de ses navires et l'acquisition de nouveaux bateaux en 1984. Cinq navires actuellement en construction, dont deux devraient entrer en service cette année, figurent au programme. En outre, en 1984, le MPO entend: *a*) commencer à transformer un gros chalutier à pêche arrière en navire de recherche halieutique; *b*) acquérir environ 25 chaloupes et petites embarcations; et *c*) adjuger des contrats pour la conception de quatre nouveaux navires et pour la réfection de demi-vie de deux bateaux.

L'ENQUÊTE SUR LE NAUFRAGE DE L'«OCEAN RANGER»

Question nº 474—**M. Howie:**

Quelle est la date prévue d'achèvement des travaux de la Commission royale d'enquête sur le naufrage de l'*Ocean Ranger* et quel est le coût estimatif de l'enquête?

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La date prévue d'achèvement des travaux de la Partie I de la Commission royale d'enquête sur le naufrage de l'*Ocean Ranger* se rapportant aux causes du naufrage, est le 30 juin 1984.

L'achèvement des travaux de la Partie II de l'enquête portant sur les forages effectués au large de la côte est, notamment les questions en matière de sécurité, est prévu pour le printemps 1985.

On prévoit que le coût global de l'enquête sera de $13,500,000.

ENVIRONNEMENT—LA RÉGION DE CHATHAM-NEWCASTLE

Question nº 518—**M. Howie:**

Depuis le 1er janvier 1983, le ministère de l'Environnement a-t-il annoncé des subventions, des contributions ou de l'aide pour la région de Chatham-Newcastle, au Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, de quelle nature?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Non.

ENVIRONNEMENT—LES FEMMES EMPLOYÉES PAR LE MINISTÈRE

Question nº 542—**M. Howie:**

A la date la plus récente pour laquelle des renseignements sont disponibles, quel pourcentage des employés les femmes représentaient-elles au ministère de l'Environnement?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Elles sont 28.25 p. 100.

[*Français*]

M. Evans: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais dire un mot à propos de la façon dont le gouvernement répond aux questions. Le secrétaire parlementaire a dit hier que le gouvernement répondait à une foule de questions, mais je lui signale qu'il y en a au *Feuilleton* toute une série qui sont inscrites en mon nom et qui n'exigent pas de profondes recherches. De fait, j'ai déjà obtenu des réponses de Revenu Canada, un ministère qui a pourtant d'autres problèmes ces jours-ci. Ce ministère a pu répondre à ma question au sujet des noms, titres, et postes de tous les membres exclus du personnel du ministre. Comme le secrétaire parlementaire le sait, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* toute une série de questions portant sur chaque ministère.

D'abord, je tiens à me renseigner sur le personnel de chaque ministre. Il importe que nous ayons ces renseignements pour pouvoir être certains que les ministres s'acquittent bien de leurs tâches. Deuxièmement, je veux savoir dans chaque cas si ces employés reçoivent un revenu, une aide financière ou des avantages autres que ceux qui sont prévus pour la rémunération du personnel exclu. Ce sont des questions importantes qui

portent sur le cabinet, et le gouvernement devrait y répondre sur-le-champ.

• (1210)

Le secrétaire parlementaire peut-il me dire dans combien de temps nous pouvons nous attendre à recevoir des réponses à ces questions très importantes? Il y a déjà eu des abus dans le cas de certaines sociétés de la Couronne, comme Petro-Canada, qui accordait aux membres du personnel exclu du ministre de l'Énergie des prêts pour leur résidence sur lesquels ils n'avaient aucun intérêt à payer. Je voulais simplement m'assurer que le gouvernement n'a rien à se reprocher.

M. Evans: Monsieur le Président, je m'occuperai volontiers de ces questions. Nous transmettrons les réponses au député dès que nous le pourrons. Je voudrais cependant ajouter que je n'ai pas entendu parler de cas d'abus des privilèges accordés aux membres du personnel exclu des ministres. Si je ne m'abuse, dans le cas mentionné par le député, il s'agissait plutôt d'un échange au niveau des cadres.

M. Nielsen: Foutaise!

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 9 mars, de la motion de M. Kaplan: Que le projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans certains domaines connexes et à modifier certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, soit lu pour la 2e fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Pierre Deniger (La Prairie): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour défendre, de façon non équivoque, le projet de loi C-9 visant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité. Mon opinion se fonde sur des évidences accumulées tout au long des 15 dernières années. Et ces évidences me font croire que la création d'un système de sécurité et de contrôle civil s'impose. A cet effet, deux commissions d'enquête, à savoir la Commission Mackenzie en 1968 et la Commission McDonald en 1977, ont tiré de leurs travaux et observations la même conclusion, à savoir, monsieur le Président, que les fonctions policières ne sont pas de la même nature que celles liées à la sécurité. C'est donc dire que l'application de la loi et les fonctions d'un service de sécurité sont deux types d'activités qui ne peuvent se comparer et qui requièrent donc des structures tout à fait indépendantes. Des années de délibérations et de débats ont fait ressortir la nécessité de confier la collecte de renseignements à un organisme autre que la Gendarmerie royale du Canada. Voilà à quoi répond ce projet

de loi que nous sommes présentement en train d'étudier à l'étape de la deuxième lecture. Ce projet de loi vise à assurer aux Canadiens que leurs droits et leurs libertés seront respectés. Il s'agit de dire non au *statu quo*, de rompre avec l'incertitude du passé, cette incertitude de notre système actuel de renseignement de sécurité, système qui est sans cadre, sans mandat public, sans contrôle judiciaire, sans mécanisme de surveillance indépendant ou externe. Bref, monsieur le Président, sans aucune des mesures protectrices qui sont essentielles à la protection des acquis dont jouit notre société.

Rompre avec l'ancienne formule n'était pas facile et le solliciteur général (M. Kaplan) a relevé ce défi, et dois-je le dire, il le fait avec brio. Le projet que nous sommes appelés à entériner vise à mettre sur pied un organisme civil de renseignement, et les responsabilités de cet organisme ont été édictées en tenant compte des éléments fondamentaux à la base d'un service de sécurité dans un régime démocratique.

Monsieur le Président, en effet, dans un régime démocratique, tout système de sécurité doit maintenir un équilibre délicat entre la sécurité de l'État et la protection des valeurs démocratiques; entre la légitimité de certains secrets d'État et le droit à l'information du public; entre le principe de la responsabilité ministérielle et celui de l'autonomie d'un service dégagé de tout esprit partisan, et entre le besoin d'efficacité du service et le respect de la règle du droit. On conviendra, monsieur le Président, que considérer tant de facteurs rendait toute tentative de mettre en place un système de sécurité civil fort complexe. D'autant plus que l'équilibre idéal entre ces multiples facteurs est perçu de façon différente par chaque individu. Mais après avoir consulté, écouté et cherché la concertation, le solliciteur général en est arrivé à un produit final plus qu'acceptable. Le projet de loi C-9 équilibre les principes démocratiques et ceux de la sécurité de l'État.

A titre d'exemple, monsieur le Président, à l'heure actuelle, seul le solliciteur général a un droit de regard sur les services de sécurité. Il est l'unique personne hors du Service qui est tenu pleinement au courant des activités du Service de sécurité. Le secret dont il faut nécessairement entourer ses activités l'empêche naturellement de donner des réponses complètes au Parlement, et le caractère confidentiel des activités dans le domaine de la sécurité est la raison pour laquelle le Parlement est souvent laissé dans l'ignorance.

Or, le projet de loi C-9 améliore énormément la situation. Dorénavant ce sont les juges et non plus le solliciteur général qui émettront des mandats permettant de s'ingérer dans la vie des gens, et ces mandats seront émis au même titre que le sont aujourd'hui en vertu du Code criminel les mandats autorisant la surveillance électronique.

Monsieur le Président, il ne pourra en résulter qu'une plus grande objectivité. Après tout, les juges ne sont pas directement touchés par le succès d'une activité. Par ailleurs, aucun mandat ne sera présenté à un juge sans avoir reçu l'approbation du solliciteur général, ce qui fait que, comme par le passé, ce dernier devra rendre compte de l'activité de son ministère.

De plus, la nouvelle mesure législative prévoit d'autres garanties externes. Il y aura un organisme de contrôle appelé le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, composé de citoyens.

Monsieur le Président, ce projet de loi C-9 est le fruit d'un travail dur et soutenu. Je l'appuie sans réserve et c'est pourquoi je propose, appuyé par le député d'Ottawa-Centre (M. Evans):

Que cette question soit maintenant mise aux voix.

[*Traduction*]

M. le vice-président: A l'ordre. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, je suis scandalisé par cette manœuvre de procédure. Je vous signale que le dernier intervenant n'était que le troisième ministériel à intervenir depuis le début de ce débat important dont l'issue est si critique pour la liberté civile et la sécurité de tous les citoyens. C'est de la véritable manipulation de procédure, une tentative sans enthousiasme—et je pourrais employer des termes plus forts—de la part du gouvernement, une tentative dont il aura à se repentir. S'ils veulent nous empêcher de parler et précipiter l'adoption du projet de loi, il se pourrait que chaque député, qu'il soit ou non déjà intervenu dans le débat, veuille se lever pour prendre de nouveau la parole. Je préviens le député et le leader parlementaire du gouvernement qui est sûrement l'instigateur de cette manœuvre absurde, qu'elle pourrait bien avoir comme effet de retarder l'adoption de la mesure plutôt que de l'accélérer.

Par exemple, et je ne vais pas m'étendre trop longuement sur le sujet, une des grandes lacunes du projet de loi est qu'on omet d'obliger les employés et les dirigeants du nouvel organisme à se conformer rigoureusement à la règle du droit. Je ne vais pas vous étaler toutes les conséquences de cette lacune, malgré sa gravité, car l'un de mes collègues est déjà intervenu à ce sujet, et nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir par la suite.

On recherche vainement d'autres dispositions dans le projet de loi qui garantissent notre protection. Il y a lieu de s'en inquiéter. Mon temps est trop limité pour que je puisse en parler longuement, mais personne n'a encore signalé l'absence flagrante de contrôle sur l'écoute électronique telle qu'elle est pratiquée actuellement et qu'elle le sera si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle.

• (1220)

Je ne trahis pas mon serment d'office en exposant certains de ces problèmes. Je ne contreviens pas à la loi sur les secrets officiels en rendant publiques certaines choses comme je le ferai à la Chambre cet après-midi. Tout ce que je compte dire aujourd'hui à la Chambre a déjà été publié par d'autres au Canada. Je suis prêt à le prouver en montrant à quiconque le voudra les articles et livres qui constituent les sources de mon argumentation.

Je voudrais d'abord exposer l'ampleur du problème. Pour espionner la vie privée de n'importe quel Canadien, n'importe où et n'importe quand, il n'est pas nécessaire de commettre une quelconque effraction. La technologie existante permettrait par exemple aux employés de l'ambassade des États-Unis, sur la rue Wellington, d'écouter les conversations tenues dans les bureaux des édifices du Parlement, et vice versa. Il est actuellement possible d'acheter sur le marché libre un microphone qui n'est pas plus gros qu'une pièce de 25c. et qui peut capter des chuchotements derrières des murs à près de deux milles de distance. Au début des années 60, les Américains pouvaient écouter les propos tenus par Khruchtchev dans une limousine, au moyen de la retransmission par satellite. Un microphone unidirectionnel parabolique peut capter très clairement une conversation à dix milles de distance. En braquant un rayon laser sur une vitre ou même un mur, on peut reproduire une conversation tenue dans la pièce en question à partir de vibrations infimes captées sur cette surface plane. En ce moment même, des centaines de magnétophones très perfectionnés enregistrent des conversations après avoir été mis en marche automatiquement par certains mots ou phrases clés.

L'écoute électronique est aujourd'hui l'une des meilleures armes dans la lutte contre le crime et pour la collecte de renseignements de toutes sortes; cette technique est employée par les pouvoirs publics et aussi, je le soupçonne, par des organismes privés. Sur le plan national, au Canada, cette pratique est censée être contrôlée soit au moyen des mandats judiciaires ou ministériels aux fins d'enquêtes criminelles ou pour des raisons de sécurité d'État, soit par l'interdiction de l'écoute à des fins privées ou personnelles.

Je n'ai aucune preuve, mais je soupçonne que ce contrôle, cette surveillance ou cette interdiction, selon le cas, est en grande partie illusoire au Canada. Cette pratique est tout simplement trop répandue, autant dans les institutions étatiques que dans le secteur privé. Le bill à l'étude propose que l'autorisation de l'écoute électronique à des fins de sécurité ne soit plus accordée par le ministre, mais par les tribunaux. Le nouveau groupe de surveillance et de vérification aura de nouveaux pouvoirs d'inspection s'il connaît et sait mettre en œuvre des moyens réalistes de contrôler et de vérifier l'emploi des installations. Évidemment, je demeure fort sceptique, mais je veux bien attendre pour voir comment tout cela fonctionnera.

Je me fais bien du souci, parce qu'il existe au moins tout un domaine qui, à en juger par les propos du ministre et par les dispositions du projet de loi, échappera absolument à toute espèce de contrôle. Le ministre aurait aimé faire croire qu'en vertu de ce projet de loi, conjointement avec la Partie IV du Code criminel qui porte sur les enquêtes, un juge devrait dorénavant autoriser toutes les écoutes de tierces parties et tous les moyens, électroniques ou autres, qui permettent d'obtenir des renseignements. Tout cela est réellement grave, dangereux et absolument faux.

Il existe au Canada un organisme qui se voudrait ultra-secret et qui travaille en étroite collaboration d'une part avec l'énorme National Security Agency, c'est-à-dire qu'il est branché sur son vaste ensemble d'ordinateurs de Fort George Mead, à Washington, État de Maryland, et qu'il peut en obtenir des renseignements et lui en fournir, et d'autre part avec le grand centre d'écoute et du chiffre du Royaume-Uni dont les journaux parlent tant ces derniers temps à cause de certains problèmes d'espionnage et de syndicalisme.

Notre organisme, qui est surtout opérationnel ici même à Ottawa, s'appelle l'Agence de sécurité des communications. Je parierais que la plupart des députés présents à la Chambre aujourd'hui et même certains ministres n'ont jamais entendu parler de cet organisme. En principe, il est censé relever du ministère de la Défense nationale, mais jamais il ne figure dans son budget des dépenses, jamais il ne fait l'objet d'un poste de dépenses et il n'apparaît que rarement sur les organigrammes. Je suis aussi prêt à parier aussi que certains ministres de la défense n'en ont jamais entendu parler.

Ces organismes nationaux, au moins au nombre de trois, ont pour rôle de surveiller toutes les communications échangées au moyen du téléphone, du télégraphe, du téléscripteur, de la radio ou autrement n'importe où dans le monde et dans l'espace, et ils s'en acquittent parfaitement. Des récepteurs radiophoniques particulièrement sensibles interceptent les communications téléphoniques relayées par micro-ondes ou par satellites, et un ordinateur spécialement conçu pour reconnaître certains mots clefs trie des milliers et des milliers de communications enregistrées sur bandes magnétiques. Sans faire preuve de beaucoup d'imagination, je suppose que les mots diplomate, terroriste, bombe et explosion sont quatre de ces mots clefs. Je laisse aux députés le soin d'en découvrir d'autres.

Ses installations sont, bien sûr, dotées d'appareils de décodage et de débrouillage. Ces organismes, dont le Centre canadien, n'écoutent évidemment pas que les longueurs d'ondes internationales. Leurs appareils sont capables d'intercepter et d'écouter n'importe quel message transmis sur les ondes hertziennes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada. Les banques de données informatiques sont alimentées en information par des appareils téléphoniques. Or, les communications téléphoniques sont transmises par micro-ondes qui peuvent être interceptées par cet organisme.

Je ne prétends pas que ces installations ne soient pas nécessaires ou utiles tant pour la sécurité que pour l'économie. Je soutiens que le projet de loi à l'étude ne semble pas reconnaître que s'il est exigé que le ministre soit au courant et que les tribunaux donnent leur accord, c'est pour endormir le peuple et lui faire croire que tout va bien, que tout est contrôlé, autorisé et supervisé.

Le CST et les organismes semblables à l'étranger présentent de terribles risques d'abus. Ils peuvent, et je suis persuadé qu'ils le font, écouter, intercepter, décoder et emmagasiner les conversations des Canadiens sans aucun contrôle ni supervision ou surveillance d'une autorité indépendante.

A une époque où de plus en plus de communications personnelles, privées, gouvernementales et commerciales sont transmises par la voie des ondes, et où on peut facilement avoir

accès aux banques de données, il est consternant que dans ce projet de loi on n'ait pas tenu compte de ces moyens techniques en pleine évolution. Pourtant le bill avait été conçu d'une part pour apaiser nos craintes concernant le respect de la vie privée et des libertés civiles et d'autre part pour fournir un cadre de travail efficace à l'organisme chargé de nous protéger des influences étrangères aussi bien hostiles qu'amicales. La Partie II du projet de loi que l'on a plaisamment coiffée du titre «Contrôle judiciaire», est frauduleuse. Pour ma part, je ne donnerai pas mon appui à une mesure législative comportant de si graves lacunes.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat et m'opposer au projet de loi C-9. Je suis quelque peu surpris de voir un député libéral demander que l'on passe au vote. Le connaissant un petit peu, je sais qu'il n'ignore absolument pas ce que cela signifie. Cela signifie que maintenant les députés de ce côté-ci de la Chambre, représentant leurs électeurs et tous les Canadiens, ne peuvent plus proposer d'amendements. En débattant les principales lacunes de ce projet de loi, nous pourrions amener les Canadiens à les comprendre quelque peu. Or, alors que seuls trois députés libéraux sont intervenus au sujet de cet important projet de loi, un député libéral a imposé le bâillon à la Chambre, afin que le débat se termine graduellement en ne nous permettant que 10 minutes pour leur intervention. On a bâillonné ainsi les parlementaires qui désireraient soit présenter des amendements, soit participer longuement à un important débat relatif au projet de loi sur le service de sécurité.

• (1230)

Quoi qu'il en soit, le député prétend qu'il est un soldat. Je suis persuadé que le solliciteur général (M. Kaplan) ou quelqu'un d'autre lui a mis un pistolet sur la tempe pour le forcer à présenter une motion de ce genre. Cependant, ce projet de loi contient trois éléments clés qui doivent être examinés de très près. Les Canadiens peuvent être certains que notre parti fera tout en son pouvoir à la Chambre, en comité et à la Chambre de nouveau, au besoin, pour s'assurer que cette mesure soit modifiée ou pour empêcher son adoption, dans le cas contraire. Les trois points clés dont j'ai parlé sont le mandat proposé, les pouvoirs accordés au service de sécurité et le droit de regard auquel, je le croyais, le solliciteur général devait tenir beaucoup, ce qui n'est apparemment pas le cas.

Permettez-moi de faire un bref historique de ce projet de loi, monsieur le Président. Sauf erreur, je suis le seul agent de la paix siégeant à la Chambre et le seul qui, bien que n'étant pas juriste, ait travaillé au sein du système judiciaire. Je connais donc assez bien l'étendue du crime et je pense ici aux crimes internationaux comme la contrebande d'héroïne. J'ai participé à certains de ces procès et j'ai une petite idée des lacunes relevées par la GRC lorsqu'il s'agit de faire face à ce genre de crimes internationaux. Je sais pertinemment qu'il est nécessaire de donner de l'expansion à ce service afin de combler ces lacunes.

J'étais présent à la Chambre lorsque le solliciteur général a admonesté les membres de l'opposition officielle parce qu'ils empêchaient l'adoption rapide de ce projet de loi pour pouvoir assurer la sécurité du pape lors de sa visite au Canada. Selon moi, il n'est ni nécessaire, ni à propos, ni réaliste de la part du solliciteur général de faire peur ainsi aux gens, afin de justifier à leur yeux l'adoption rapide de cette mesure. Il me semble que les forces de police normales devraient être capables, espérons-nous, de protéger le pape et tout autre visiteur. Ce service de sécurité est proposé pour une toute autre raison, comme je pense pouvoir le révéler en parlant du projet de loi C-9 tel qu'il est, après quelques modifications mineures au projet de loi C-157.

En 1976, on dévoilait que le service de sécurité de la GRC avait participé à un certain nombre d'activités criminelles au Québec. Depuis 1969, la Commission Mackenzie examine d'une façon ou d'une autre les questions relatives aux services de sécurité. Toutefois, en 1977, on mit sur pied la Commission d'enquête McDonald, l'une des commissions royales les plus coûteuses et les plus longues que le Canada ait jamais connue. La Commission McDonald a siégé jusqu'en 1980 et tenu des audiences partout au Canada pour étudier toutes les questions liées à la sécurité. Le Juge McDonald et sa commission ont constaté que les membres du service de sécurité canadien avaient violé la loi à de nombreuses reprises dans l'exercice de leurs fonctions.

Une des choses qui se rapporte à ce débat c'est que, jusqu'à maintenant, aucun membre des services de sécurité de la GRC n'a été poursuivi pour irrégularités en dehors du Québec depuis les révélations de l'enquête McDonald. Je pense que ce fait conduit à ce débat et montre pourquoi les membres de l'opposition officielle devront se battre encore pour protéger les libertés civiles des Canadiens. Ces libertés n'étaient pas protégées, même lorsque le gouvernement d'en face savait que des lois fédérales avaient été violées et qu'il en avait toutes les preuves. Il n'a pris aucune mesure. Le solliciteur général a fait savoir que des sanctions avaient été prises contre des membres particuliers, mais on n'a jamais révélé aux députés ou à la Chambre, ni à plus forte raison au grand public, quelles étaient ces sanctions.

A la base, il faut dire que la justice canadienne a été subvertie par les mesures prises par le passé par le service de sécurité de la GRC. Notre responsabilité en tant que législateurs est de protéger les Canadiens. Le solliciteur général se considère peut-être comme le seul législateur, mais mes électeurs attendent que je m'assure que les mesures législatives adoptées à la Chambre protègent leurs intérêts de même que les intérêts de l'ensemble du pays.

Après le rejet du projet de loi C-157, non seulement par ce parti, mais par la plupart des procureurs généraux, par certains champions des libertés individuelles, universitaires, éditorialistes et une grande partie du public canadien, le solliciteur général a décidé de renvoyer le projet de loi au Sénat et de demander à M. Pitfield, qui s'était occupé de cette affaire précédemment, d'en modifier un peu le texte. Il est intéressant de remarquer que lorsque le projet de loi C-157 avait été présenté, notre parti fut le seul à la Chambre à s'opposer publiquement à son objet. Le compte rendu officiel le prouve.

M. Lawrence: Faux.

M. Fulton: Le député là-bas dit que c'est faux. Toutefois, le compte rendu a été vérifié et nous avons constaté que la seule personne à ma droite qui ait eu quelque chose à dire au sujet de ce projet de loi était Elmer Mackay, l'ancien député de Central Nova. Il est maintenant conseiller politique principal du chef de l'opposition (M. Mulroney). A cette époque, il avait déclaré qu'il y avait trop de mesures de protection des libertés

civiles dans le projet de loi C-157, ce qui est exactement l'inverse de ce que les conservateurs affirment maintenant. Toutefois, ce fut la seule déclaration publique faite au moment où le projet de loi C-157 a été présenté.

M. Lawrence: Où étiez-vous? Assistiez-vous à des réunions de comités du Sénat?

M. Fulton: Le député me demande si j'étais absent. Je suis le critique de l'environnement de mon parti et je ne l'ai jamais vu, lui ni la majorité des membres de son parti, aux réunions du comité des pêches et des forêts où j'ai un rôle actif.

Les faits nous montrent nettement la position des conservateurs dans ce domaine. Lorsque le comité Pitfield a étudié ce projet à l'autre endroit, les représentants du parti conservateur ont approuvé à l'unanimité les dispositions qui font maintenant partie du projet de loi C-9, sauf une ou deux.

M. Lawrence: Foutaise!

M. Fulton: Ils cherchent encore une fois à gagner sur tous les plans. Il suffit de voir combien d'orateurs ils ont fait intervenir dans le débat jusqu'ici, par rapport au nombre auquel ils auraient droit. On comprend vite et bien quelle est la position des conservateurs. Au Sénat et dans certains milieux, ils appuient cette mesure. Ils prétendent s'y opposer à la Chambre et pourtant, tout ce qu'ils ont trouvé à redire du premier projet de loi concernait le trop grand nombre de garanties. Tout à fait le contraire de l'avis exprimé par tous les procureurs généraux des provinces qui sont d'allégeance conservatrice.

Il y a trois grandes parties de ce projet de loi qui mettent sérieusement en péril les libertés civiles au Canada et dont notre pays n'a pas besoin pour assurer sa sécurité nationale. On les trouve parmi les définitions. Elles ont trait au mandat même du Service du renseignement de sécurité et sont définies à l'article 2, plus précisément parmi les menaces envers la sécurité du Canada. Bien que des analystes consciencieux jugent que le comité Pitfield a quelque peu amélioré cette définition, elle demeure beaucoup trop vaste et reste en deçà des recommandations de la Commission McDonald. Le mandat paraît dangereusement vague aux yeux mêmes du procureur général de l'Ontario, M. McMurtry. A titre d'exemple, des Canadiens qui voudraient expédier de l'argent au Nicaragua ou aux rebelles afghans, ou qui souhaitent participer à quelque action à l'extérieur de nos frontières, risquent de voir toute leur organisation, qu'elle ait un caractère religieux ou communautaire, faire l'objet d'enquête au moyen des techniques d'intrusion prévues dans la projet de loi C-9.

Monsieur le Président, il me reste deux arguments très brefs. L'un a trait aux pouvoirs contenus dans cette mesure. La notion de responsabilité politique y est tout à fait absente, aussi bien en ce qui concerne le texte de loi que la GRC. La lacune la plus grave vient de ce que cette proposition qui émane du solliciteur général écarte l'intervention du Parlement et ne prévoit même pas d'examen fait par un comité parlementaire. Par conséquent, les députés néo-démocrates, conservateurs ou libéraux que les Canadiens ont élus démocratiquement pour les représenter ne pourront pas faire partie de ce comité. Le solliciteur général sait pertinemment que sa proposition qui renferme tant d'imperfections et qui ne protégera pas les libertés civiles des Canadiens ne donnera pas à ce petit groupe qui forme le Conseil privé, ni encore à l'inspecteur général, l'accès aux documents politiques que possède le cabinet. Je le répète, monsieur le Président, voilà un texte législatif tarabiscoté.

M. le vice-président: A l'ordre.

• (1240)

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, les députés de ce côté-ci de la Chambre attendent depuis très longtemps l'occasion de discuter en détail du projet de loi C-9. Le gouvernement a eu la possibilité de s'intéresser à la question du service de sécurité et de l'étudier attentivement pendant 15 ans, mais il cherche aujourd'hui à éviter que le projet de loi reçoive l'attention qu'il mérite.

Les questions qui se posent sont complexes. Le gouvernement cherche à entourer de secret les activités du service de sécurité qui a pour tâche la protection de l'État, alors qu'il prétend en même temps s'intéresser aux droits et aux libertés de tous les citoyens au nom de la démocratie. Cette attitude me paraît pour le moins ambiguë, monsieur le Président.

En 1969, la Commission Mackenzie a recommandé la création d'un service de sécurité séparé. On a alors pensé qu'il serait peut-être souhaitable d'en faire un service de sécurité «civil». Suite aux abus qui se sont produits, la Commission McDonald a étudié la question et a recommandé, comme la commission précédente, que le service de sécurité soit séparé de la GRC. Deux ans après avoir reçu ce rapport, le solliciteur général (M. Kaplan) a présenté le projet de loi C-157. Tous les députés de la Chambre se souviennent de la controverse suscitée par ce projet de loi. Tous les groupes possibles et imaginables ont envoyé des lettres de protestation. Avec une seule proposition législative, le solliciteur général a réussi à se mettre à dos pratiquement toutes les catégories de citoyens. Énormément de gens craignaient que le Canada ne se retrouve avec son propre KGB.

Il y a cependant des limites. Un mauvais projet de loi ne peut pas être protégé indéfiniment. Un comité du Sénat s'est vu confier l'étude du projet de loi C-157. Il ne me reste pas assez de temps pour parler des recommandations du comité sénatorial, monsieur le Président. D'une manière générale, je dirai cependant que les sénateurs étaient unanimes à critiquer les dispositions du projet de loi C-157.

Après avoir étudié les recommandations, le solliciteur général et le sénateur Pitfield ont manifesté le désir que le projet de loi soit adopté rapidement pour prouver l'utilité du processus parlementaire. Que se serait-il passé si nous avions été soumis aux mêmes pressions dans le cas du projet de loi C-157, monsieur le Président? Le sénateur Pitfield est peut-être satisfait du projet de loi C-9, mais nous ne pouvons certes pas en dire autant.

Nos réserves portent sur trois grands domaines, monsieur le Président: premièrement, le mandat donné au service de sécurité civil; deuxièmement, les pouvoirs accordés au service de renseignements; troisièmement, la responsabilité de cet organisme envers les citoyens, par l'intermédiaire du Parlement, facteur essentiel à la protection d'une démocratie.

Service du renseignement de sécurité

Un service de sécurité civil—et d'ailleurs n'importe quel service de sécurité—peut très facilement donner lieu à des abus. Si nous voulons véritablement défendre les droits et les libertés des citoyens, il est indispensable que tous les Canadiens sachent exactement à quoi doit servir le service du renseignement de sécurité. Or le projet de loi C-9 est loin d'être clair sur ce point. Par exemple, le service est censé réunir, analyser et conserver des renseignements sur les activités susceptibles de menacer la sécurité du pays. Les Canadiens ont le droit de savoir ce qui constitue une menace aux termes de ce projet de loi. La notion de menace à la sécurité du Canada est définie d'une manière très vague qui dépasse de loin ce que tout citoyen raisonnable estimerait nécessaire.

Le service de sécurité va-t-il constituer des dossiers sur les Canadiens qui appuient Solidarité, les Sandinistes ou les rebelles afghans? Nous espérons que non; la possibilité de s'exprimer sans menacer d'aucune façon la sécurité du pays fait partie de notre mode de vie.

Il y en aurait encore beaucoup à dire au sujet du mandat, monsieur le Président, mais je voudrais aborder la question des pouvoirs étendus que la loi donne au service de sécurité. Très franchement, ces pouvoirs sont énormes. Une fois que le service aura obtenu un mandat pour surveiller un particulier, le suspect ne pourra pratiquement plus avoir aucune vie privée. Il n'y aurait plus de vie personnelle, plus d'intimité puisqu'à tout moment une personne pourrait être espionnée. Les fichiers confidentiels, les rapports psychiatriques, les déclarations d'impôt, tout y passerait. Que reste-t-il alors des droits et des libertés individuels? On considère que l'écoute électronique et l'espionnage sont de bonne guerre.

Monsieur le Président, ce qui m'inquiète en dernier lieu, c'est que ce service n'aurait pas de comptes à rendre. Et je trouve que c'est une question capitale. Les Canadiens ont tiré une leçon des événements de 1970, car personne, ni le premier ministre (M. Trudeau) ni le solliciteur général n'accepte de responsabilités pour ce qui s'est passé.

Pourtant, le principe de la responsabilité est un élément essentiel de la démocratie parlementaire. Or, ce principe est délayé à un point tel dans le projet de loi C-9 qu'il n'existe plus. Ni l'inspecteur général ni le comité de surveillance dont il est fait état dans cette mesure n'auraient accès aux documents du cabinet. Ceux qui s'intéressent à la loi sur l'accès à l'information savent combien il est facile d'estampiller le mot «confidentiel» ou «documents du cabinet» sur des documents dont on est sûr de ne plus revoir la couleur de son vivant.

Le gouvernement a eu 15 ans pour préparer cette mesure. Les Canadiens ont maintenant le droit d'étudier le C-9 et de proposer des recommandations et des modifications. Et les députés de notre parti ont l'intention de leur donner cette occasion.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, j'aurais préféré parler du projet de loi C-9 sans qu'un député libéral agisse de façon stupide et inconsidérée en nous empêchant, lui et ses collègues, de proposer des amendements raisonnables. Le critique de notre parti avait signalé notre intention de proposer au moins l'un d'entre eux. Le ministre et ses collègues sont mal avisés d'agir ainsi à propos d'une mesure aussi délicate qui touche les libertés civiles et ce serait la même chose pour toute autre loi visant à élargir les pouvoirs des autorités policières dans une société démocratique.

Henry Ward Beecher a dit que les lois étaient non pas nos maîtresses, mais nos servantes. Nous ferions bien de nous en souvenir, monsieur le Président. L'agence qui sera chargée d'assurer notre sécurité nationale et de mener des enquêtes dans le cadre de ce mandat ne devrait jamais oublier cette phrase.

A la Conférence de la démocratie parlementaire qui a eu lieu à Strasbourg, l'année dernière, j'ai eu l'occasion de participer au débat au Parlement européen et de souligner quels étaient, selon moi, les dangers qui semblaient de plus en plus apparents dans le monde entier, surtout à la suite de l'avènement des nouvelles techniques de communication. Bien sûr, j'ai insisté sur le fait que cette nouvelle technologie présentait également des avantages et des atouts pour la démocratie et le progrès en général. J'ai toutefois souligné certains dangers et j'aimerais vous citer les paroles que j'ai prononcées à ce propos à la conférence, car elles se rapportent directement au projet de loi à l'étude. Voici:

● (1250)

Néanmoins, les technologies qui nous offrent ces nouvelles possibilités peuvent également servir à centraliser le contrôle, l'autorité et le pouvoir comme dans la société cauchemardesque de 1984 décrite par Orwell. Je ne pense pas nécessaire de rappeler que l'année prochaine, nous serons en 1984. Toutefois, la société envisagée par George Orwell est devenue tout à fait possible sur le plan technique et physique et il s'agit là d'un des grands dangers contre lesquels nous devons nous protéger. Comme nous avons la possibilité d'exercer une surveillance étroite sur les populations de la façon longuement décrite dans les pages de cette œuvre importante, nous devons éviter plus que jamais de légaliser les méthodes de surveillance actuellement illégales, qui sont parfois utilisées pour une question de sécurité ou autre. Il est vrai que, dans certaines circonstances, les autorités policières doivent pouvoir contourner ou outrepasser la loi pour s'acquitter de leur mandat. Mais au moins, si ceux qui commenttent des abus se font prendre, ils risquent d'être pénalisés ou poursuivis devant les tribunaux. Il est peut-être souhaitable d'opter pour cette solution plutôt que de modifier la loi, parce que si l'on autorise des actes jugés jusqu'ici criminels ou illégaux, ils deviendront monnaie courante et nous nous retrouverons vite non plus en 1984, mais en 1985.

Même si la surveillance électronique ... peut s'avérer parfois nécessaire, d'autant plus que les échanges de renseignements et d'argent se font souvent de façon électronique, ce qui ne laisse pas de traces physiques, il est sans doute préférable de fermer les yeux sur certains abus commis par la police que de les légitimer, ce qui favoriserait des abus encore plus graves.

Personnellement, j'estime qu'il est parfois préférable de fermer les yeux. On ne peut pas en faire une habitude, mais comme je l'ai dit l'année dernière à la conférence, cela vaut mieux que de s'attaquer à la loi et de favoriser l'emploi régulier de moyens qui étaient illégaux jusqu'ici. Il vaut mieux accepter facilement de temps en temps de détourner son regard si l'imminence du danger justifie le recours à des moyens excessifs, que de détruire les libertés dont nous jouissons actuellement.

Je voudrais vous citer d'autres paroles célèbres, celles de Harry Emerson Fosdick qui a dit: «La liberté est toujours dangereuse, mais c'est la meilleure protection que nous ayons».

Ce projet de loi se divise en trois parties principales: le mandat du service, les pouvoirs qu'on voudrait lui conférer et les mécanismes de surveillance et de responsabilité. Pour ce qui est du mandat lui-même, je regrette qu'on n'y accorde pas toute l'attention voulue parce qu'une fois encore le gouvernement refuse à la Chambre le droit d'étudier toute modification raisonnable.

M. Kaplan: Pourquoi ne pas les proposer au comité?

M. Kristiansen: C'est, monsieur le Président, en majeure partie parce que cette enceinte est l'endroit qui convient le mieux pour débattre des questions aussi fondamentales pour la liberté que peuvent l'être le projet de loi et les idées qui y sont formulées. Elles sont d'importance capitale et méritent, à cause de la nature des lois en question, d'être débattues ouvertement devant le tribunal le plus élevé du pays . . .

M. Blais: Qu'est-ce qu'un comité alors? Ses délibérations ne sont-elles pas libres? C'est un comité de la Chambre.

M. Kristiansen: . . . ce qu'est la Chambre des communes. Que craint le gouvernement?

M. Kaplan: Nous craignons que le projet de loi ne soit pas adopté.

M. Kristiansen: Le mandat du Service de sécurité est défini à l'article 2 dans la définition de «menaces envers la sécurité du Canada». Cette définition, quoiqu'elle ait été améliorée par le comité Pitfield, est encore beaucoup trop générale et ne donne même pas suite aux recommandations de la Commission McDonald. Le procureur général de l'Ontario a récemment déclaré qu'elle était dangereusement vague. Les Canadiens qui tombent sous le coup de cette mesure, même s'ils n'ont enfreint aucune loi, pourraient quand même être importunés par le Service de sécurité. Par exemple, tous les membres du groupe religieux qui envoie des fonds au Congrès national africain pour appuyer la cause de la libération en Afrique ou à un mouvement de libération en Amérique centrale, pourraient être la cible du nouveau Service.

Bien sûr, le ministre a dit que personne ne serait soumis à une enquête à moins de se livrer à des actes illégaux. Toutefois, il faut concevoir les lois non seulement pour les périodes paisibles, mais aussi pour les temps difficiles. Il suffit de se reporter à 1970, alors que le premier ministre est parti en guerre, pour voir ce qui peut se produire dans la société dans des circonstances exceptionnelles. Les gens paniquent et réagissent de façon imprévisible, tout comme les gouvernements prennent des mesures qui leur répugneraient en temps normal. Les lois doivent protéger nos libertés les plus chères, nous servir et promouvoir la liberté, que ce soit dans des circonstances ordinaires ou extraordinaires.

Si certains événements soulèvent de fortes émotions, engendrent le doute et compromettent la sécurité des gens, le ministre, qui peut facilement ordonner une surveillance qui ne sera plus illégale une fois ce projet de loi adopté, peut-il garantir que des groupes qui n'osent jamais enfreindre la loi ne feront pas l'objet d'enquêtes? Dans le cours normal des choses, le Service de sécurité cherchera à savoir si des personnes suspecte conseillent des gens ou agissent-elles mêmes conformément à la loi ou si elles les incitent à l'enfreindre d'une façon que le gouvernement ne saurait accepter dans l'exécution de son mandat. N'importe quelle agence de sécurité qui dispose de tels pouvoirs va enquêter sur toutes sortes d'organismes légitimes, comme c'est souvent le cas aux États-Unis. Nous savons que nos propres agences de sécurité ont déjà porté atteinte à la liberté de certains Canadiens sans même avoir toute la latitude que leur donnerait ce projet de loi.

En terminant, monsieur le Président, je déplore que le gouvernement ait décidé d'écourter le débat afin d'empêcher la Chambre d'étudier des amendements—d'ailleurs quelques-uns ont été proposés—car cette question est au cœur même des droits et libertés des Canadiens.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je déplore vivement la tactique qu'emploie le représentant du parti libéral pour essayer de couper court au débat. Les gens ont attendu pendant des années que cette question fasse l'objet d'un examen public. Le solliciteur général (M. Kaplan) semble maintenant prêt à tout pour empêcher un débat public fructueux. Il dit, bien sûr, qu'il faut renvoyer le projet de loi au comité où il pourra être débattu. Nous savons tous toutefois ce dont une majorité libérale est capable, sous sa direction, au comité. Elle peut expédier l'étude en trois temps trois mouvements, lui faire franchir les autres étapes à la Chambre à toute allure, comme il en a sans nul doute l'intention, pour que la mesure devienne loi avant les élections et que d'ici là les électeurs aient le temps d'oublier, pendant la course à la direction du parti ou la campagne électorale.

Nous avons l'intention, monsieur le Président, de nous assurer par tous les moyens légaux à notre disposition que ce projet de loi ne sera pas adopté à toute vapeur sans un débat public. Un examen public ne se limite pas à l'intérieur de la Chambre. Il signifie que le public doit prendre conscience des enjeux essentiels, des lacunes fondamentales du projet de loi.

Je vois qu'il est 13 heures, monsieur le Président.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est levée à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[*Traduction*]

M. Heap: Monsieur le Président, comme je le disais avant la pause, ce projet de loi est entaché de tellement d'imperfections qu'il est évident que le solliciteur général veut s'en débarrasser le plus rapidement possible, avant que le grand public ne s'aperçoive que les lacunes fondamentales qui ont suscité tellement d'opposition dans le bill C-157 existent toujours.

M. Kaplan: Je voulais juste vous donner la chance de parler deux fois.

M. Heap: Le bill à l'étude n'est pas aussi radical que l'ancien, mais, pour l'essentiel, il est aussi mauvais. Il est évident que le ministre n'a aucunement l'intention d'envisager, même au comité, d'y apporter des amendements de fond, notamment en ce qui concerne le mandat, qui est trop vague, en ce qui a trait aux pouvoirs, qui sont trop étendus . . .

M. Kaplan: Vous pouvez toujours proposer des amendements.

M. Heap: . . . ou en ce qui touche l'absence d'examen parlementaire suffisant. C'est pourquoi il faut rejeter son appel dénué de sincérité de renvoyer le bill au comité pour que nous en discutions. Quand nous en aurons approuvé le principe en deuxième lecture, il sera impossible d'empêcher le ministre d'aller jusqu'au bout et de nous en imposer l'adoption.

Au sujet du mandat, monsieur le Président, le bill aurait pour résultat de rendre légitime ce qui auparavant était un peu trouble, voire illégal; c'est-à-dire qu'il supprimerait le droit à la dissidence, à la critique légitime et à l'opposition oranisée à la politique du gouvernement. Tout cela est légitime dans la mesure où il n'y a pas de subversion illégale, aucune mesure visant à renverser le gouvernement par la violence ni intention de le faire. Néanmoins, l'expérience des dernières décennies montre que la GRC se sert de la fonction publique pour enrayer toute dissidence, pour supprimer l'opposition au gouvernement, et il y a tout lieu de croire que cette pratique se poursuivrait au sein d'un quelconque organisme civil qui remplacerait la GRC.

Je donne en exemple, monsieur le Président, l'utilisation systématique de photographes de la police qui filment les manifestations pour la paix. La moindre démonstration pacifique en faveur de la paix fait l'objet d'une surveillance. Des photographes de la GRC en civil, mais qu'on reconnaît facilement et qui parfois ne cachent même pas leur identité, prennent des photos de tous les groupes qui manifestent devant le consultat américain, à Queen's Park, devant l'Hôtel de ville ou n'importe où ailleurs. C'est une forme de harcèlement déguisé auquel se livrent trop souvent les forces de l'ordre.

Un autre problème moins connu mais tout aussi grave est le harcèlement des individus. Il y a une trentaine d'années, un jeune homme était inscrit comme ordinand dans un collège anglican de Montréal. Ce dernier avait participé à une manifestation des droits civils sur le campus de McGill après que le premier ministre de la province de Québec, Maurice Duplessis, eut fait fermer un édifice en invoquant l'infâme loi de cadenas. Il avait fait voter cette loi qui lui permettait de faire fermer une bâtisse pour une période d'un an s'il croyait qu'on s'en était servi pour de la propagande communiste.

La GRC croyait qu'elle devait interdire une protestation générale contre la fermeture de la salle de la United Jewish Peoples Organization parce qu'un prêtre catholique irlandais y avait parlé en faveur de la paix internationale. Ainsi, la police s'en prenait à un étudiant parce qu'il était membre actif d'un groupement de lutte pour les droits civils. La GRC est allée voir ses professeurs, le directeur du collège, le doyen de la faculté de théologie et on lui a fait comprendre que s'il ne quittait pas l'organisation, il ne serait probablement pas ordonné. C'était un abus de pouvoir effroyable. La police n'a jamais prétendu que le jeune homme avait commis une infraction quelconque, et naturellement aucune accusation n'avait été portée contre lui. Le fait que cette personne soit sous la surveillance de la police avait suffi à intimider le directeur du collège. Et ces menaces ont fait fléchir l'étudiant, qui a quitté l'organisation.

De même, un ministre de l'Église anglicane avait déménagé, avec l'approbation de son évêque, dans un autre diocèse pour occuper un emploi séculier. Au bout de quelques mois, la GRC a retrouvé sa trace et fait toutes sortes d'insinuations malhonnêtes auprès de l'employeur et de l'évêque du nouveau diocèse. En somme, elle s'attaquait à la réputation d'une personne contre laquelle elle ne pouvait porter aucune accusation. Voilà le genre d'activités malhonnêtes auxquelles la GRC s'est livrée trop souvent.

Je vous ai donné un exemple que je suis en mesure de prouver, mais j'ai entendu parler de bien d'autres. Et dorénavant ce genre d'activités sera permis aux termes du projet de loi à l'étude. Ce projet donnera une apparence de légalité à ce genre de choses. Voilà pourquoi c'est une mesure qui causera beaucoup de tort. Bien entendu, le projet de loi autorisera l'ouverture du courrier de première classe à l'insu de l'expéditeur ou du destinataire et sans qu'il soit possible d'exercer aucun contrôle réel. Il autorisera plus particulièrement l'infiltration des groupes en vue de les désorganiser.

• (1410)

La dernière lacune de ce projet de loi est qu'il ne propose aucune revue parlementaire approfondie. Les députés ne pourront pas se renseigner sur l'activité du service. Ils devront se contenter de ce que le service voudra bien leur révéler. Ils n'auront aucune chance d'examiner ce qui s'y passe effectivement. Même le comité insignifiant qui doit être constitué n'aura aucune chance d'examiner la situation, car on ne lui remettra pas les documents les plus importants. Il ne recevra aucun compte rendu impartial des machinations de ce service secret, de cette gestapo canadienne.

M. Roberts: C'est honteux!

M. Heap: Une chose fort regrettable, à propos de ce projet de loi, est qu'il semble assujettir le service canadien de renseignement à une puissance étrangère.

M. Kaplan: Il y a une légère différence entre la Gendarmerie royale et la gestapo.

M. Heap: Des dispositions du projet de loi permettent au service de signer des accords avec des gouvernements qu'on se garde de nommer. En somme, il n'est nullement comptable aux Canadiens, mais il pourrait bien l'être au service secret d'un autre gouvernement.

M. Kaplan: Les membres de votre caucus comparent-ils la Gendarmerie royale à la gestapo?

M. Heap: Voilà pourquoi ce projet de loi porte atteinte aux libertés des Canadiens. Voilà pourquoi les hyènes d'en face tentent de supprimer toute opposition.

M. le vice-président: A l'ordre. Il est contraire au Règlement d'interrompre un député qui a la parole.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Quand on traite la Gendarmerie royale de gestapo . . .

M. le vice-président: Le ministre voudrait-il exposer sa question de privilège.

M. Rossi: Répétez cela en dehors de la Chambre et vous verrez ce qui se produira.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, comment voulez-vous discuter sérieusement du projet de loi C-9 qui a pour but de créer un service de renseignement de sécurité lorsqu'un député traite la GRC de Gestapo et qu'un autre lui dit de sortir de la Chambre, que la GRC va s'occuper de lui sans expliquer pourquoi?

M. Rossi: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Crosby: Je ne sais pas si on doit en conclure que la GRC ressemble à la Gestapo ou non, mais cela nous donne une idée du sérieux que le parti gouvernemental et le nouveau parti démocratique mettent à étudier une mesure aussi importante que l'établissement d'un service du renseignement de sécurité au Canada.

Quoi qu'il en soit, ce projet de loi m'a donné bien du fil à retordre. Et cela en dépit de 25 ans de carrière dans l'administration de la justice au Canada. Et sur ces 25 ans, j'en ai passé 10 comme procureur, alors que j'ai eu affaire tous les jours à la Gendarmerie royale du Canada, et dix autres à défendre des gens inculpés en vertu des lois canadiennes.

Je voudrais tout d'abord faire une mise au point: J'estime que toute personne accusée d'un acte criminel a le droit de se défendre. Et j'estime que toute personne est innocente avant que la preuve du contraire ait été dûment établie par un tribunal judiciaire. Le règle du droit prévaut au Canada. Et c'est cette règle qui est en jeu dans la mesure que nous sommes en train d'étudier. Pour éviter qu'on m'interprète mal, je précise bien que je suis en faveur d'un nouveau service du renseignement dans la mesure où il assurera une meilleure protection juridique à nos concitoyens. Je suis contre, si ce service est encore un autre moyen de leur enlever des droits dont ils ont toujours joui.

Voilà le dilemme que nous devons résoudre. Nous ne savons pas de quel organisme il s'agira exactement. Si nous avions l'assurance que le solliciteur général (M. Kaplan) agira comme un bon père de famille et si nous avions l'absolu certitude qu'il va créer un service de renseignement bien organisé qui a des comptes à rendre, nous n'aurions pas besoin d'étudier ce projet de loi. La difficulté, cependant, c'est que le solliciteur général et ses collègues du gouvernement nous ont fait perdre toute la confiance que nous pouvions avoir dans l'administration de la justice au Canada. Nous devons nous demander si la proposition que renferme le projet de loi C-9 est légitime et si elle est de nature à avantager le Canada.

Le principe fondamental qui est en cause, c'est celui de savoir si la GRC, qui s'occupe depuis des décennies de toutes les choses policières d'envergure nationale y compris la sécurité du territoire, devrait continuer à assumer cette responsabilité ou si elle ne devrait pas plutôt abandonner ce rôle à un autre organisme. A vrai dire, en me fondant sur les renseignements dont je dispose maintenant et sur mes 25 années d'expérience de l'administration de la justice au Canada, j'estime que nous devons laisser ce rôle à la GRC tant que nous ne serons pas sûrs d'avoir trouvé un meilleur moyen de contrôler la sécurité en ce qui concerne les choses policières d'envergure nationale au Canada. D'une génération à l'autre, la GRC s'est acquis une réputation enviable. Elle passe en effet pour une force policière particulièrement efficace lorsqu'il s'agit de faire appliquer la loi. En effet, la GRC a pour mission de faire respecter la loi. Cela veut dire la loi en général, non pas seulement le Code criminel ou certaines lois en particulier, mais la loi en général qui a pour but de contrôler raisonnablement les activités privées et personnelles des Canadiens.

Si nous rejetons cette tradition historique de fair play avec lequel la GRC fait respecter la loi depuis de nombreuses décennies et depuis plusieurs générations, il faut que nous soyons absolument certains que l'organisme que nous lui substituons va au moins maintenir la même tradition, voire même l'améliorer, en raison de la dépense de fonds publics qu'entraînera sa création.

Je vais demander au solliciteur général et à ses collègues du cabinet quelle preuve il y a que ce sera effectivement le cas. Qu'est-ce qui prouve que le Service canadien du renseignement de sécurité que ce projet de loi se propose de créer, sera en mesure d'accomplir quoi que ce soit à cet égard ou du moins de fournir un service efficace?

Le projet de loi parle de contrôle exercé par les tribunaux. Il parle également de la surveillance assurée par les parlementaires. Si l'organisation ne secrète ses propres moyens de contrôle et n'adopte d'elle-même les attitudes nécessaires en vue de protéger les Canadiens contre les agissements d'une force supérieure, l'appareil judiciaire et le Parlement seront impuissants et ne pourront pas intervenir efficacement.

Les injustices dont sont victimes les Canadiens ne nous sont pas communiquées à la Chambre des communes. Elles se passent sur la rue Dorchester à Montréal, la rue Yonge à Toronto et la rue Barrington à Halifax. Nous n'en entendons jamais parler. C'est bien cela le pire. L'injustice ne se manifeste pas dans nos tribunaux alors qu'elle sévit dans nos rues quotidiennement. Nous n'en avons pas idée à moins de travailler à l'aide juridique ou d'avoir la responsabilité de faire appliquer la loi. N'allez pas me dire que nous pouvons implanter au sein de notre système juridique une force supérieure que nous pourrons contrôler par la suite.

Tout parlementaire a le devoir de s'assurer qu'il connaît précisément la nature de cette instance qu'on s'apprête à établir et qui risque de devenir un instrument d'oppression. Puisqu'il n'en est rien, nous ne pouvons prendre la responsabilité de créer dans le vague ce service de sécurité, d'autant plus que nous possédons déjà une gendarmerie nationale qui a prouvé sa valeur et son mérite au fil des ans.

Service du renseignement de sécurité

● (1420)

Le solliciteur général a beau dire «la Gendarmerie royale du Canada ne veut pas assumer cette fonction. Selon eux, il faut retirer cette fonction aux effectifs policiers dans tout le Canada et la confier à un organisme distinct». Je me demande, monsieur le Président, qui gouverne le pays? Est-ce le premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues ou le commissaire de la GRC? Peu importe si le commissaire de la GRC ne veut pas accomplir ces fonctions. Cela n'a rien à voir. Bien sûr, il veut que ses effectifs exécutent un travail qui relève normalement de la police. Mais cela n'est pas une réponse.

Nous avons le droit et le devoir d'imposer cette responsabilité à la GRC, qu'elle le veuille ou non. Si l'actuel commissaire de la GRC ne veut pas diriger un service de sécurité—qui est une institution—et assumer la responsabilité de la sécurité interne et internationale de notre pays, alors, à vrai dire, il n'a qu'a trouver autre chose à faire, car les Canadiens ne comptent pas sur le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, mais tiennent à la tradition qui veut que depuis des années et des années, au fil des générations, nous avons toujours été protégés de cette façon. Il faut trouver un juste milieu entre les droits des citoyens et leur protection. Cette tâche incombe à la GRC depuis des années et des années et devrait toujours lui revenir. Voilà la réponse à la question, monsieur le Président.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai quelques mots à dire sur le projet de loi dont la Chambre est saisie. J'habite la campagne en Saskatchewan où la GRC patrouille la plupart des villages et des petites villes, et je sais que les gens se posent beaucoup de questions à propos de ce projet de loi.

M. Roberts: La comparez-vous à la Gestapo, comme vos collègues?

M. Nystrom: Je ne l'ai jamais comparée à la Gestapo, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Je me demande si vous ne pourriez pas rétablir l'ordre, monsieur le Président.

M. le vice-président: La présidence commence à se demander si la Chambre préférerait se passer des services du Président. J'exhorte tous les députés à respecter les règles du débat. La présidence a donné la parole au député de Yorkton-Melville.

M. Nystrom: Je pense que nous avons besoin de la protection de la présidence, monsieur le Président. Je me suis levé et d'un seul coup, j'ai entendu parler de la Gestapo. Je ne sais pas ce qui se passe.

M. Roberts: C'est votre collègue qui a dit cela.

M. Nystrom: Il s'agit peut-être d'une nouvelle forme de libéralisme préconisée par les nouveaux candidats à la direction du parti libéral, je n'en sais rien. Le ministre pourra peut-être revenir sur ce point au cours de la période des questions.

Quoi qu'il en soit, je disais que la GRC assure l'ordre dans la plupart des petites villes de la Saskatchewan. Leur quartier général, pour leur entraînement, se trouve dans notre capitale, Regina. Bien des gens se demandent dans quelle mesure le projet de loi à l'étude va influer sur le financement de la GRC, sur son rôle, et ainsi de suite. C'est pourquoi je souhaite voir un maximum de responsabilité sur le plan politique et un débat aussi approfondi que possible à la Chambre, sans oublier les audiences lors de l'étude en comité.

Nous examinons ici une question qui revêt une grande importance pour toute démocratie sur le plan du maintien de l'ordre ou de la sécurité du pays. Lorsqu'on envisage de créer une force de sécurité, qu'elle relève ou non de la GRC, il faut établir un équilibre vital. En effet, il faut donner à cette force des pouvoirs suffisants pour qu'elle joue son rôle en protégeant la sécurité du pays et de ses habitants. Mais il ne faut pas non plus lui donner trop de pouvoirs qui lui permettent d'aller trop loin dans l'exercice de son mandat. Nous devons nous efforcer d'atteindre ici un équilibre crucial. Il faut faire la part des choses entre la protection des droits personnels et les libertés de l'ensemble des citoyens, et des mesures efficaces pour faire face aux menaces véritables pour la sécurité nationale du Canada. Voilà l'objectif que nous devons poursuivre.

Certains, comme l'Association canadienne des libertés civiles, se demandent avec inquiétude si en vertu de ce projet de loi, le gouvernement ne va pas aller trop loin et accorder un mandat trop vaste, trop général, au nouveau service de sécurité, sans l'obliger à rendre suffisamment de comptes au Parlement. J'ai sous la main la transcription de l'émission «Question Period» diffusée par le réseau CTV le 5 février 1984. M. Alan Borovoy, avocat général de l'Association canadienne des libertés civiles, en était l'hôte. On lui a demandé ce qu'il pensait du projet de loi dont la Chambre est saisie. Voici ce qu'il a déclaré entre autres:

> Je crois que les pouvoirs de surveillance sont encore inutilement abusifs. En vertu de ce projet de loi, tel qu'il est maintenant libellé, des citoyens canadiens risquent de voir leurs conversations soumises à une écoute électronique, leur courrier ouvert, leur maison clandestinement fouillée et leur dossier confidentiel violé, même s'ils ne sont pas le moindrement soupçonné d'avoir enfreint la loi.

Il a poursuivi:

> Je crois qu'il faudrait à tout le moins avoir de bonnes raisons de croire qu'on a gravement enfreint les mesures de sécurité prévues dans la loi en question. Je crois qu'il faudrait respecter ce genre de critère avant de pouvoir obtenir un mandat permettant d'user de pareilles méthodes d'intrusion contre un citoyen ou un résident permanent.

Autrement dit, passer le test des justifications raisonnables. Je ne suis ni juriste ni spécialiste du domaine. J'ai énormément de respect pour Alan Borovoy. Je sais qu'il jouit de l'estime de tous les partis représentés à la Chambre et de mon ami, le député de South West Nova (M^lle^ Campbell). Je sais que la représentante partage ces sentiements. Peut-être que par sa participation à nos délibérations, elle impressionne davantage que le député de Central Nova (M. Mulroney), ce qui n'est pas bien difficile.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Ma principale inquiétude, c'est qu'en créant ce nouveau service de sécurité nous lui donnions un mandat beaucoup trop vates en ce qui concerne les libertés et les droits civils. Comme je l'ai déjà dit, l'équilibre est difficile à établir. D'après ce que j'ai lu et les contacts que j'ai eus avec de simples citoyens, j'ai l'impression que le solliciteur général (M. Kaplan) confère trop de pouvoirs à ce service de sécurité.

En jetant un coup d'œil autour de la Chambre, je vois des députés qui étaient ici lors de la crise d'octobre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) était présent comme d'ailleurs le ministre d'État aux Relations extérieures (M. Pepin) et moi. Je me rappelle les événements d'octobre 1970 il y a environ treize ans et demi. Certains faits bien vérifiés révèlent que la Gendarmerie royale et les pouvoirs publics ont réagi trop vivement lors la crise du FLQ au Québec. Songeons seulement au nombre de personnes arrêtées, aux personnes parfaitement innocentes qui ne cherchaient nullement à faire de la subversion ou à user de violence. Elles ont été cueillies et jetées en prison. On les a privés de leurs droits en invoquant la loi sur les mesures de guerre.

J'étais un des 16 députés qui, avec le député de Winnipeg-Nord-Centre, ont soutenu que le gouvernement ne devrait pas invoquer la loi sur les mesures de guerre. Je crois que nous avions raison. L'histoire nous a donné raison. Je me souviens d'une entrevue accordée par Robert Stanfield qui était alors chef de l'opposition. Il avait alors déclaré que la plus grave erreur de sa vie publique avait été d'appuyer le recours à la loi sur les mesures de guerre. Je sais qu'il était tourmenté, victime de ce vent de panique semé par les médias et le gouvernement d'en face. Il a déclaré que c'était peut-être la plus grave erreur qu'il avait commise au cours de sa carrière politique. J'ai un très grand respect pour Robert Stanfield, son jugement et ses sentiments humanitaires. Il voulait nous faire comprendre alors que, trop souvent, la société se laisse emporter et accorde des pouvoirs trop étendus à ceux qui sont chargés de faire respecter la loi ou à une force spéciale.

• (1430)

Ayant vécu la même expérience, quoique dans des circonstances extraordinaires, je ne veux pas prendre le risque, en tant que représentant de 70,000 électeurs de la Saskatchewan, d'accorder de vastes pouvoirs au nouveau service de sécurité. Je me rappelle les événements qui ont amené la création de la commission McDonald chargée d'enquêter sur les erreurs de la GRC, l'incendie d'une grange au Québec et d'autres entreprises du genre. C'est ce genre d'activité qui nous fait tant hésiter aujourd'hui à confier un mandat extrêmement large à un service de sécurité.

Je pourrais justifier mon attitude en invoquant différentes raisons. Ainsi, le service qu'on nous propose de créer dans le projet de loi ne sera pas suffisamment responsable devant le Parlement. En fait, la seule personne qui veillera à ce que la loi ne soit pas appliquée avec trop de zèle, ce sera le solliciteur général. La démocratie parlementaire ne peut se contenter d'une telle disposition; c'est une erreur. Dans cette loi en particulier et dans presque tous les autres que nous sommes appelés à voter, les préposés à l'application des lois devraient rendre davantage de comptes au Parlement.

Il faut veiller à ce que le service de sécurité ne serve pas à réprimer la dissidence légitime. Il ne doit pas interdire les protestations ou manifestations légitimes contre les gouvernements. Par contre, il doit être en mesure de contrôler toute activité illégale ou violente sans s'attaquer pour autant à la dissidence légitime. Sans une surveillance raisonnable exercée par le Parlement—et rien n'est prévu dans la loi à l'heure actuelle—je crains que les pouvoirs qu'on demande de confier au service ne soient trop larges, trop étendus. Je me rappelle trop bien la crise d'octobre et les autres événements qui ont nécessité la mise sur pied de la commission McDonald.

Monsieur le Président m'indique que mon temps est terminé. J'aurai peut-être l'occasion de poursuivre une autre fois.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, je regrette de devoir participer au débat dans les circonstances actuelles. Je tiens à faire savoir à la Chambre ce dont il s'agit exactement. Selon moi, le whip adjoint du parti libéral a fait preuve de mauvaise foi lorsqu'il a subrepticement présenté une motion demandant à la Chambre de se prononcer sur ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Pour le profane, j'aimerais expliquer ce qu'est cette motion du point de vue de la procédure. Cette motion est une espèce de stratagème auquel ce gouvernement arrogant, insensible et retors a recours pour mettre fin de force au débat sur la très importante question de notre sécurité. En bref, voilà ce que c'est que cette motion. Nous avons consacré trois jours de débat à cette très importante question. Il est même vrai que nous l'avons examiné pendant plus de huit heures. Nous avons eu la possibilité d'entendre certains points de vue fort intéressants, mais comme mes collègues l'ont signalé, trois députés ministériels seulement nous ont dit ce qu'ils en pensaient. L'un d'eux, pour toute contribution, s'est contenté de proposer la clôture. Voilà comment le gouvernement traite cette importante question. Voilà le genre de sincérité avec laquelle ils abordent la question du renseignement de sécurité au Canada et accordent aux députés élus à la Chambre des communes l'occasion de tenir un débat en bonne et due forme sur les mérites du projet de loi. Voilà qui montre bien quel sort le gouvernement fera aux propositions d'amendement de l'opposition que je considère justes et raisonnables.

Nous ferions bien de nous détromper si nous avons cru que le gouvernement avait sérieusement l'intention d'écouter l'opposition ou tout autre intéressé, à en juger par la façon dont il procède maintenant pour examiner ce projet de loi. Les ministériels affirment que les sénateurs ont entendu des instances concernant le projet de loi, et que des commissions royales d'enquête ont étudié la question. Mais tout ce qu'ils disent en réalité aux Canadiens, c'est que leurs représentants élus sont des quantités négligeables qui n'ont pas leur mot à dire là-dessus.

Je préviens les ministériels et le solliciteur général (M. Kaplan) en particulier qu'ils ne devraient pas avoir le moindre doute sur le sérieux avec lequel nous considérons le projet de loi. Si, nous nous voyons forcés par la majorité libérale de mettre fin au débat à la Chambre, les ministériels verront que les choses ne vont pas nécessairement s'en arrêter là. Nous n'allons pas nous laisser bousculer. Peu m'importe que le solliciteur général songe à ses collègues qui font actuellement campagne pour la direction de son parti, je voudrais entendre tous les candidats nous dire ce qu'ils pensent de ce genre de tactique. Croient-ils que le parti libéral, fort de sa majorité, devrait nous imposer, par une procédure qui ressemble drôlement à la motion de clôture, un service du renseignement de sécurité qui aurait de graves lacunes? J'ai déjà rappelé au solliciteur général que ce n'était pas le travail qui manquait pour améliorer ce projet de loi.

Je ne cherche pas à faire de l'obstruction pour le principe. Je voudrais qu'on trouve un terrain d'entente pour que le comité puisse examiner cette question logiquement et intégralement. Le solliciteur général le sait bien. Je lui ai demandé, à plusieurs reprises, d'établir un comité spécial pour que le comité permanent de la justice et des questions juridiques n'ait pas à supporter l'odieux d'une étude incomplète car il est déjà surchargé. J'ai demandé qu'on permette à un tel comité, dans des limites raisonnables, de se rendre un peu partout dans le pays.

Je voudrais dire à la Chambre pourquoi j'attache tellement d'importance à la possibilité pour le comité de se déplacer. Je viens d'une région du pays très éloignée d'Ottawa. Mes électeurs se préoccupent des questions nationales, mais pour participer au débat politique à Ottawa, ils doivent parcourir quelque 2,000 milles, très souvent à leurs frais. D'aucuns prétendent perdre tout respect pour nos institutions parlementaires. Il n'est pas surprenant que les habitants de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, qui doivent dépenser beaucoup pour venir présenter leurs instances en personne, aient le sentiment que les institutions parlementaires n'assument pas vraiment leur rôle à fond. Il serait très utile de permettre à des comités de se rendre à Saskatoon, Regina, Vancouver, Halifax, Saint-Jean ou ailleurs pour rencontrer des gens sérieux qui désirent participer à des débats nationaux et présenter leurs instances. Si le solliciteur général pense qu'il devrait confiner le comité à Ottawa, accélérer les choses le plus possible et passer outre aux objections de l'opposition grâce à sa majorité au sein du comité, comme c'est le cas à la Chambre des Communes, je tiens à lui dire qu'il se rend là un mauvais service.

Je croyais que nous avions l'occasion de prendre des dispositions sensées pour l'étude en comité de toute la question. J'ai cru le solliciteur général lorsqu'il a dit, ici même, qu'il était prêt à écouter les suggestions de l'opposition. Or que s'est-il passé lorsque l'opposition a présenté une proposition au sujet de l'étude de cette question en comité? Le gouvernement a imposé la clôture.

M. Kaplan: Ce n'est pas la clôture.

M. Hnatyshyn: Je vois venir le solliciteur général. Il sait fort bien ce que signifie cette motion demandant que l'on passe maintenant au vote sur la deuxième lecture. Le gouvernement est majoritaire et aucun autre amendement ne peut être présenté. Il sait fort bien que notre gouvernement insensible ayant la majorité, il pourra faire adopter envers et contre tous ce projet de loi qui touche les libertés civiles des Canadiens.

Nous avons beaucoup entendu parler du premier ministre (M. Trudeau) qui prend maintenant sa retraite et de la Charte des droits et libertés, qui sera son plus grand titre de gloire. J'invite la Chambre à se demander quel genre de gouvernement utilise sa majorité pour appliquer la clôture au débat sur une question ayant des répercussions aussi graves sur les libertés des Canadiens.

M. Deans: Un gouvernement majoritaire.

M. Hnatyshyn: En effet. Il s'agit d'un gouvernement en mesure d'exercer de temps à autre—et dans des cas comme celui-ci en particulier—des pouvoirs énormes lui permettant de faire adopter envers et contre tous un projet de loi à la Chambre. J'avise ici le solliciteur général que je ne conviendrai pas de la bonne foi du gouvernement à cet égard. Les Canadiens s'inquiètent à juste titre de la bonne foi du gouvernement à l'égard de ce projet de loi et de la sincérité de ses intentions pour ce qui est d'accepter des modifications justifiées au projet de loi, d'accepter des propositions d'amélioration, qu'elles proviennent de l'opposition ou d'importants groupes de pression du pays.

• (1440)

C'est la deuxième fois que je prends la parole au sujet de ce projet de loi, ce que je n'aurais pas cru devoir faire. Je le fais parce que je suis extrêmement déçu. Je ne crois pas que nous ayons été déraisonnables. Tous les députés de mon parti qui ont participé à ce débat ont présenté un point de vue intelligent et valable. Je ne crois pas qu'on puisse nous accuser d'avoir fait de l'obstruction ni d'avoir tenté de simplement tirer le temps. Et comment veut-on nous remercier pour notre attitude à l'égard de ce projet de loi? On veut imposer—je suis au regret de le dire—une motion qui équivaut à la clôture. Les Canadiens s'en souviendront dans leur appréciation du présent gouvernement aux prochaines élections.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, comme vous le savez, j'ai pris la parole au sujet du projet de loi C-9 vendredi dernier. Je me félicitais de pouvoir intervenir à ce moment-là. Je pensais avoir fait quelques observations intéressantes au sujet des principes contenus dans la mesure. J'aurais été tout à fait satisfait de rester assis tranquille et de laisser le débat se poursuivre de la façon normale. Mais nous nous trouvons maintenant devant une motion gouvernementale qui équivaut ni plus ni moins à une motion de clôture. Je me sens donc obligé de prendre la parole une deuxième fois pour dire à quel point le gouvernement a tort d'essayer de limiter la durée du débat.

Le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen), dans sa piètre intervention de cet après-midi, a continué à parler des principes contenus dans le projet de loi C-9 et a dit que nous ne devrions rien modifier à la mesure et qu'il était tout à fait acceptable que ces activités illégales se poursuivent sous le couvert du service de sécurité aussi longtemps que nous ne le savons pas. J'ai trouvé ce point de vue plutôt étrange de la part d'un député du NPD. Je ne le comprends pas du tout.

Je n'ai pas l'intention de réfuter les arguments du député de Kootenay-Ouest, mais plutôt de parler de la grave menace qui pèse sur le Parlement cet après-midi. La motion demande que le débat prenne fin et que le vote à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-9 ait lieu immédiatement sans que nous puissions poursuivre la discussion. Je ne comprends pas les motifs du gouvernement. Le débat semble se dérouler normalement. Il a duré deux ou trois jours jusqu'ici. Il n'a donc pas été excessivement long. Les ministériels ont préféré ne pas participer à la discussion. Nous ne pouvons pas les obliger à le faire si la question à l'étude ne les intéresse pas. Ils ont peut-être reçu l'ordre de ne rien dire. Je crois savoir que ce n'est pas tellement inusité de l'autre côté de la Chambre.

Si le gouvernement n'avait pas présenté aujourd'hui une motion demandant que la mesure soit mise aux voix, le débat se serait probablement terminé tout naturellement au moment approprié cet après-midi. Il n'y aurait rien eu d'extraordinaire là-dedans. C'est ce qui serait arrivé. Vu que cette motion gênante a été présentée, d'autres députés, du moins de ce côté-ci de la Chambre, voudront reprendre les mêmes arguments que moi et ils insisteront pour que nous débattions comme il se doit la question de savoir si le débat doit se poursuivre ou non. Cela me semble tout à fait inutile.

J'aurais aimé que le débat de la deuxième lecture se termine cet après-midi et que le projet de loi soit renvoyé au comité où il aurait pu être étudié en détail. C'est le cheminement normal, cheminement que le gouvernement veut maintenant court-circuiter. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi le gouvernement désire limiter un débat ordonné et commencer un autre débat sur la question de la mise aux voix. Ce qui va se produire, c'est que le débat sera prolongé, et c'est exactement l'inverse de ce que recherche le gouvernement. Mais il ne m'appartient pas de juger de la valeur des tactiques du gouvernement.

C'est une question très importante qui, à juste titre, devrait être débattue en détail à la Chambre. Nous ne devrions pas arrêter le débat simplement parce que le gouvernement le souhaite. Nous avons devant nous tout un système traitant des questions de sécurité au Canada. Le projet de loi concerne les limites et contrôles nécessaires à un service de sécurité. C'est une mesure législative très importante, car elle touche les relations entre l'État et ses citoyens. Vu cette importance, elle mérite un débat soigné. Même si le service est important, il n'est pas particulièrement urgent.

Les principes remontent à la Commission MacKenzie en 1969 et la Commission McDonald en 1981. S'il n'y avait pas urgence en 1969, après la Commission MacKenzie, pourquoi sommes-nous pressés maintenant? Pourquoi ne pas attendre encore quelques heures que le débat se termine?

Comme je l'ai dit précédemment, l'actuel service de sécurité canadien fait un travail raisonnable. Je ne dis pas qu'il n'y aurait pas moyen de l'améliorer, mais le Canada ne va pas périr au cours des trois prochaines semaines si cette mesure législative n'est pas adoptée. Peu importe que le système actuel soit remplacé dans un, trois ou six mois. Bien que le projet de loi soit très important il n'est pas très urgent. Nous devons étudier de façon approfondie les propositions et faire les changements nécessaires au lieu de nous précipiter et adopter quelque chose que nous regretterons par la suite.

Jusqu'à présent j'ai limité mes observations au cas particulier du débat de clôture sur le projet de loi C-9. Je voudrais maintenant, pendant quelques minutes, parler du sujet lui-même. Pourquoi le gouvernement veut-il toujours limiter le débat au Parlement? Pourquoi a-t-il utilisé la clôture seize fois au cours de la première session de la présente législature? Est-ce simplement par arrogance, parce qu'il est à la tête du pays depuis trop longtemps? Je serai charitable et je dirai que non.

Je pense que la vraie raison pour laquelle c'est devenu une pratique courante du gouvernement c'est qu'il a oublié comment fonctionner en régime parlementaire. Au lieu que ce soit le Parlement et les institutions parlementaires qui soient à l'origine des mesures législatives, presque toutes celles qui nous sont présentées proviennent de la bureaucratie des ministères gouvernementaux. Il y a eu des consultations et des discussions, mais elles n'ont pas eu lieu à la Chambre ou dans les comités parlementaires, et les députés et sénateurs n'ont pas réellement participé au processus. Celui-ci se déroule à l'intérieur de la bureaucratie.

• (1450)

Ensuite, la mesure législative est présentée au Parlement, sous une forme finie, et le gouvernement essaie d'utiliser sa majorité docile et servile pour la faire adopter sans éclats. Les députés ministériels souhaitent faire de l'adoption pour le Parlement une simple formalité, au même titre que la Sanction Royale. Il me semble, pourtant, que le Parlement devrait servir à autre chose qu'à entériner. Nous devons reprendre l'initiative des lois. Par conséquent, monsieur le Président, je prétends que les députés ne devraient pas appuyer cette motion et que le débat devrait se poursuivre jusqu'à sa conclusion naturelle et non jusqu'à une conclusion forcée.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je n'ai pas encore parlé de ce projet de loi et, comme mon collègue l'a dit, Dieu merci, car si je l'avais fait, j'aurais à peine été en mesure de parler à nouveau. Je ne me propose pas de reprendre tout ce qui a été dit par les députés de mon caucus.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, qu'il y a quelque temps le chef de notre parti, lors de la présentation d'un mémoire à la Commission McDonald, a déclaré clairement que notre parti et son caucus étaient en faveur d'un service de sécurité civil, mais il a précisé également que nous n'accorderions notre appui aux mesures législatives nécessaires que si elles étaient convenablement rédigées et assureraient un droit de regard sur les activités de la Commission et des garanties contre les abus de pouvoir qu'elle pourrait commettre. A mon avis, personne ne nie qu'un tel organisme soit nécessaire pour protéger le pays des activités d'espionnage ou de subversion. La question actuellement est de savoir si la mesure législative à l'étude répond à ce besoin et si, oui ou non, elle donne suffisamment de garanties qu'il n'y aura pas d'abus de pouvoir.

Nous avons entendu les observations de plusieurs procureurs généraux et d'autres personnes dans tout le pays et nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que nous ne sommes pas les seuls à nous opposer au contenu du projet de loi à l'étude. A titre d'exemple, selon le procureur général de l'Ontario, province que je suis heureux de représenter et où j'ai travaillé toute ma vie, il est question dans le nouveau projet de loi de menaces envers la sécurité du Canada qui prendraient la forme d'activités influencées par l'étranger. M. McMurtry pense que cette définition pourrait viser les fabricants d'automobiles Honda et Toyota, qui font concurrence à des sociétés canadiennes. Son analogie est peut-être tirée par les cheveux, mais ce qu'il veut dire par là c'est que le projet de loi est si mal rédigé et qu'il y a tellement de lacunes dans ses dispositions que toute personne raisonnable, accusé ou avocat, qui chercherait en quoi on aurait pu porter aux termes de la loi des accusations de menaces envers la sécurité du Canada s'en trouverait virtuellement incapable.

Bien que je n'aie pas été en mesure de vérifier la rumeur, mais on peut la croire fondée puisqu'elle n'a pas été démentie, on dit que certains députés québécois ne sont pas entièrement satisfaits de ce projet de loi et que, venant du Québec, cette idée d'une agence d'espionnage fédérale les inquiète au plus haut point.

M. Cosgrove: Voulez-vous dire M. Mulroney?

M. Deans: Le député de York-Scarborough (M. Cosgrove) me demande si je fais allusion à M. Mulroney.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre.

M. Deans: Je suppose qu'il veut parler du chef de l'opposition officielle. En vérité, personne ne sait quelle est son opinion sur la question, car il ne dit à peu près rien sur aucun sujet. Il est possible qu'il partage cet avis; de toute manière, des députés du Québec se seraient dit très inquiets à l'idée que cet organisme soit créé sous la forme proposée par le solliciteur général (M. Kaplan).

Il n'est pas besoin d'être bien vieux pour se souvenir des mesures qu'a prises le gouvernement libéral dans la province de Québec, mesures qui se sont révélées totalement inutiles et extrêmement nuisibles. Je comprends parfaitement que le procureur général de l'Ontario déclare que le projet de loi est mal conçu et que, d'autre part, des députés fédéraux du Québec disent qu'il n'est pas souhaitable d'adopter le projet de loi dans sa forme actuelle. Je peux les comprendre parce qu'ils doivent être tout aussi capables que moi de saisir le sens des remarques faites par le solliciteur général et par certains de ses collaborateurs.

Le solliciteur général et ses collaborateurs ont déclaré—et là encore je suis pratiquement certain de ce que j'avance—que le comité spécial de révision, composé de trois à cinq membres du Conseil privé qui sont pour la plupart d'anciens ministres, pourra signaler au Parlement toute tentative de dissimulation. Toutefois, les porte-parole du gouvernement reconnaissent que le comité, parce qu'il est tenu au secret, ne pourra faire qu'un rapport extrêmement vague au Parlement et ne pourra en aucun cas nommer quelqu'un. Quel genre de supervision et de protection est-ce là? Comment le Parlement du Canada peut-il répondre aux demandes des citoyens? Nous qui sommes dûment élus devrions au moins pouvoir mettre la main sur une partie des renseignements de ce genre, afin de nous renseigner sur les activités du service.

Le ministre n'hésite pas à affirmer que, même si l'organisme a effectivement l'autorisation d'enfreindre la loi, il ne peut le faire que d'une façon très minime. C'est ce que le ministre a déclaré, et je suis persuadé qu'il pense vraiment ce qu'il dit, car je le sais honnête. Pourtant, il a déclaré à un autre moment que les agents de sécurité pourraient pénétrer dans les bureaux de médecins et de députés. Il convient de se demander si c'est réellement une infraction minime. Un Parlement responsable et dûment élu devrait-il tolérer ce genre d'agissements? Est-il raisonnable de donner aux membres du service de sécurité carte blanche pour entrer dans le bureau d'un médecin, fouiller dans les dossiers et y prendre ce qui, d'après eux, pourrait les aider à s'acquitter de leurs responsabilités?

Ce genre de choses ne soulève-t-il pas toute la question de la confidentialité des dossiers médicaux et de la protection des droits des particuliers? Cela n'entre-t-il pas en contradiction avec le fait que les Canadiens ont toujours estimé que les citoyens devaient pouvoir maintenir le degré de confidentialité voulu pour se protéger contre un harcèlement inutile ou injustifié?

Il me semble que ce projet de loi est insatisfaisant, comme l'ont dit le procureur général de l'Ontario, mon collègue le député de Burnaby (M. Robinson) et beaucoup d'autres des mes collègues. Il n'est pas satisfaisant parce qu'il ne contient pas de dispositions susceptibles d'éviter que les membres du service de sécurité ne fassent intrusion dans la vie de citoyens innocents, que ce soit par excès de zèle ou intentionnellement.

• (1500)

Je répète en conclusion ce que j'ai dit au début, monsieur le Président. Notre parti a réclamé la création d'un service de sécurité civil par l'intermédiaire de notre chef. Toutefois, nous ne pouvons pas accepter que la création d'un service de sécurité par une mesure législative ne s'accompagne pas de mécanismes de protection permettant d'éviter les abus que craignent toutes sortes de gens, qu'il s'agisse des associations de défense des libertés civiles ou des procureurs généraux des provinces. Pour cette raison, et cette raison seulement, monsieur le Président, nous ne pouvons pas accepter d'adopter le projet de loi immédiatement, ni permettre au solliciteur général (M. Kaplan) de lui conserver sa forme actuelle.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis de faire quelques très brèves observations sur le projet de loi C-9, tendant à créer le Service canadien du renseignement de sécurité. Je dois dire que ce projet de loi m'inquiète depuis quelques semaines. Je m'inquiète, car je ne comprends pas pleinement le bill, je n'en comprends pas vraiment la nécessité, je ne comprends pas pleinement l'objet du service proposé, son organisation, ses pouvoirs et les principes démocratiques qui la guideront. Je m'inquiète donc à la pensée que le débat sur les principes en cause pourrait se terminer sans donner lieu à une étude approfondie. Je sais que le débat dure déjà depuis un bon moment, mais je crois qu'il convient de discuter de manière approfondie les principes en cause, et non les détails de son application. A l'étape de la deuxième lecture, nous sommes censés discuter des principes.

Très brièvement, monsieur le Président, je voudrais dire que je suis contre la motion par laquelle on propose de mettre fin au débat de deuxième lecture et de renvoyer le bill au comité, et j'ai l'intention de voter contre la motion à l'étude.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques minutes pour parler du projet de loi C-9 qui découle du projet de loi C-157, présenté à la Chambre il y a quelques mois. Je voudrais également souligner le fait que cette mesure ne tient aucun compte des droits et libertés des citoyens et qu'elle ne permet pas au Parlement d'exercer un contrôle suffisant.

La plupart des députés s'en souviennent, mais comme certains de mes électeurs ne le savent peut-être pas, je vous rappelle qu'en 1976, nous apprenions que les services de sécurité de la GRC avaient commis un certain nombre d'actes criminels au Québec. En 1977, la Commission royale d'enquête McDonald fut établie pour enquêter sur les activités de la GRC. Elle a siégé de 1977 à 1980 et a présenté un rapport dans lequel elle critiquait vivement les activités du service de sécurité et particulièrement certains agissements commis dans les années 70 jusqu'à la fameuse affaire du FLQ.

La Commission a constaté que les membres du service de sécurité de la GRC avaient commis de nombreuses irrégularités. Jusqu'ici, aucun d'entre eux n'a été poursuivi devant les tribunaux pour les irrégularités commises en dehors du Québec. Le gouvernement refuse d'intenter des poursuites pour violation des lois fédérales sous sa juridiction. Aucune mesure disciplinaire n'a été prise contre les membres du service de sécurité de la GRC à la suite des actes illégaux qu'ils ont commis dans l'exercice de leurs fonctions même si un certain nombre de procès sont en cours au Québec.

Le tout est de savoir si les règles du droit sur lesquelles repose tout notre système judiciaire ont été enfreintes. La loi doit s'appliquer à tous les Canadiens, qu'ils fassent partie ou non des services de sécurité. Telle est la grande question à trancher. Ceux d'entre nous qui s'opposent à ce que ce projet de loi soit renvoyé au comité estiment que tous les Canadiens doivent être égaux devant la loi. S'il arrive que les services de sécurité ou les forces policières soient obligés de prendre temporairement des mesures contraires à la loi, ils doivent d'abord obtenir l'ordonnance d'un juge les y autorisant.

La Commission royale d'enquête McDonald a publié son rapport en août 1981. Le ministre a alors annoncé, au nom du gouvernement, qu'il acceptait ses principales recommandations préconisant l'établissement d'un service de sécurité civil en dehors du cadre de la GRC. Cette nouvelle agence, aux pouvoirs considérables qui n'aura aucun compte à rendre, constitue, selon nous, un recul plutôt qu'un progrès. Le ministre a chargé un groupe de travail d'élaborer le projet de loi à l'étude à la suite du rapport de la Commission McDonald. Le projet de loi qui en a résulté, c'est-à-dire le projet de loi C-157, a été déposé en mai 1983. Il ne tenait aucun compte d'un grand nombre des recommandations les plus importantes de la Commission McDonald et il a été dénoncé par les procureurs généraux de tout le pays, par les défenseurs des libertés civiles, des universitaires et une bonne tranche de la population canadienne.

Une des principales faiblesses du projet de loi a trait aux définitions qu'il contient, surtout pour ce qui est de protéger les droits des particuliers et les libertés des Canadiens tout en permettant au nouveau service de faire enquête sur les activités qui menacent vraiment la sécurité nationale. Comme l'a dit le comité sénatorial présidé par le sénateur Pitfield, il est très difficile d'établir un juste équilibre entre ces deux éléments. Nous en convenons, et nous ne pensons pas que le projet de loi y parvienne.

Depuis toujours, et le projet de loi n'y changera rien, le principal problème du service de sécurité découle du fait qu'il n'est pas comptable de ses activités sur le plan politique, ce qui l'empêche parfois de distinguer entre la dissension et la subversion de la part des groupes et des particuliers sur lesquels il fait enquête.

Selon notre parti, la version améliorée du projet de loi que nous a renvoyée le sous-comité sénatorial ne reflète toujours pas suffisamment les recommandations de la Commission McDonald. Un avocat bien connu de Toronto, Edward Greenspan, en a donné un excellent exemple. Selon lui, la version actuelle donnerait à l'agence de sécurité le droit d'installer des tables d'écoute téléphonique non seulement pendant un maximum d'un an, comme le prévoyait à l'origine la mesure pour protéger les Canadiens, mais indéfiniment si le service obtient une prolongation du mandat original. En effet, on n'a fixé aucune limite pour la période d'application de la deuxième demande que le service devra présenter une fois que le mandat obtenu pour la première année sera expiré.

M. Kaplan: Selon nous, il se trompe sur ce point.

M. Althouse: M. Greenspan a dit qu'à son avis, si le projet de loi est adopté, les conversations des Canadiens pourront être interceptées même s'il n'est nullement question qu'ils aient enfreint la loi ou qu'ils fassent de l'espionnage pour le compte d'une puissance étrangère. A son avis, il n'existe pas de lignes directrices qui précisent dans quelle mesure les juges doivent examiner les demandes d'installation de tables d'écoute et il n'existe pas non plus de mécanismes efficaces pour fixer la durée de la surveillance.

M. Greenspan s'intéresse particulièrement à cet aspect du projet de loi. Selon lui, les faits prouvent que la surveillance électronique est devenue chose courante au Canada beaucoup plus qu'aux États-Unis. Toute proportion gardée, il y a 20 tables d'écoute au Canada pour chaque table d'écoute aux États-Unis. On pourrait en conclure que notre service secret a beaucoup plus tendance à utiliser les tables d'écoute que les agences américaines.

L'une des plus grandes faiblesses du projet de loi, c'est qu'il n'y aurait apparemment pas d'organisme de surveillance pour contrôler les activités du service secret. On a tenté d'élargir la responsabilité parlementaire en créant un comité d'examen du renseignement de sécurité, qui serait très restreint et qui relèverait du Conseil privé. Les membres de ce conseil jureraient de garder le secret et ne pourraient publier leurs conclusions de sorte que les députés qui ne seraient pas membres du Conseil seraient tenus à l'écart de renseignements essentiels.

• (1510)

Ce groupe a un nom plutôt intrigant en anglais; on l'appelle un «oversight agency» parce qu'il fournit un «oversight mechanism». J'ai consulté le dictionnaire parce que je savais qu'il y avait deux sens au mot «oversight». Il signifie d'abord «surveillance», ce que j'espère être la définition visée lorsque le projet de loi parle d'un «oversight mechanism», car «oversight» peut aussi signifier une «omission» ou une «erreur par inadvertance». J'espère que cet «oversight agency» n'a pas pour mandat d'omettre ou d'oublier par inadvertance beaucoup de problèmes et de règles que le service de sécurité est autorisé à suivre.

Bref, monsieur le Président, je veux tout simplement dire que nous, de notre parti, nous opposons à ce que ce projet de loi soit renvoyé au comité pour les raisons que j'ai signalées. Il existe beaucoup d'autres raisons de s'opposer à ce projet de loi, des raisons notamment de défense des libertés civiles et de sécurité parlementaire suffisante, mais comme le temps mis à ma disposition est expiré, j'en resterai là.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je n'apprends rien aux députés en disant que le projet de loi C-9 vise à établir une nouvelle agence de surveillance civile qu'on appellera le Service canadien du renseignement de sécurité. Ce nouvel organisme aura des pouvoirs spéciaux qui lui permettront d'ouvrir le courrier, d'installer des tables d'écoute, de s'introduire subrepticement chez les gens et de consulter les dossiers du gouvernement pour obtenir des renseignements confidentiels sur les personnes qui n'ont commis aucun acte illégal.

Bien que le projet de loi actuel supprime certaines des injustices que notre parti a signalées lors de l'étude du projet de loi C-157, il ne donne quand même pas suite aux recommandations essentielles de la Commission McDonald de 1977, qui fut établie après les méfaits de la GRC au cours des années 70, dont l'impunité nous tracasse encore.

Le Nouveau parti démocratique ne peut appuyer le projet de loi pour diverses raisons que mes collègues ont exposées. Je voudrais cependant revenir sur la plus importante, à savoir l'absence de responsabilité envers le Parlement et le fait que sont confiés à un organisme civil des pouvoirs vastes, généraux et sans précédent.

Je veux féliciter le député de Burnaby (M. Robinson) en particulier, qui s'était fermement opposé au projet de loi C-157 et qui dénonce maintenant le projet de loi C-9. Son attitude reflète en général celle des groupes de défense des droits des citoyens du Canada et, certes, celle de nombreux Canadiens qui sont convaincus que les deux projets de loi portent atteinte à la démocratie. Comme toujours, les conservateurs ménagent la chèvre et la chou, essayant de camoufler leur mésentente en disant: «Il ne faut rien brusquer». Notre parti veut savoir s'ils sont pour ou contre le projet de loi C-9 et ce qu'ils feraient s'ils étaient au pouvoir.

Mes collègues ont longuement parlé des problèmes que posent le projet de loi C-9 et je voudrais les résumer brièvement. Des mandats spéciaux permettant une surveillance très poussée pourraient être utilisés contre des Canadiens qui n'ont pas commis d'actes répréhensibles ou illégaux et qui ne sont même pas soupçonnés de tels actes. Des méthodes d'enquête, comme des mandats spéciaux, pourraient être employés pour contrer des activités subversives par opposition aux activités dirigées de l'étranger. Cette question nous préoccupe, car on ne fait pas de distinction entre les activités intérieures et celles d'espions étrangers. S'ils enfreignent une loi, même banale, les militants, les protestataires et les dissidents auront maille à partir avec le Service de sécurité. Comme beaucoup de mes collègues, monsieur le Président, j'ai déjà participé à des manifestations et je peux vous dire que nous aurions tôt fait sans doute d'être arrêtés comme suspects.

En vertu de la disposition interdisant aux membres du Service d'essayer de trouver un juge accommodant, rien ne les oblige à dire au juge à qui ils demandent un mandat qu'une demande a déjà été rejetée. La direction n'est pas tenue d'obtenir un mandat ou une autorisation judiciaire avant de s'infiltrer dans un organisme. Les communications confidentielles avec un avocat, les déclarations d'impôt, les fiches médicales et les secrets de la confession, rien ne sera épargné. Contrairement aux recommandations de M. Pitfield et de la Commission McDonald, le juge ne peut même pas refuser d'émettre un mandat spécial dans les cas où la nature des renseignements recherchés ne justifie aucunement l'intrusion dans la vie privée.

Il n'y a aucun examen parlementaire, contrairement aux recommandations de la Commission McDonald. C'est pourquoi il n'y a, en fin de compte, aucune responsabilité sur le plan politique. La critique la plus importante que nous formulons à cet égard, c'est peut-être que le comité de surveillance, seul moyen de contrôle réel dans tout ce système—ou prétendu moyen de contrôle—doit, avant de donner suite à une plainte ou d'effectuer une vérification, informer le service de son intention et de ce qu'il cherche. Le comité de surveillance n'a en aucun cas accès aux dossiers. Dans ces trois secteurs principaux, mandat, pouvoirs et moyens de contrôle, il est choquant de voir le ministre et le gouvernement refuser de changer d'avis.

Je tiens à dire, monsieur le Président, qu'en préparant nos notes en vue de participer au débat, bon nombre de souvenirs sont revenus à la mémoire de ceux d'entre nous qui étaient activistes vers la fin des années 60 et dans les années 70, et qui ont participé bien souvent, et ce, en première ligne, aux campagnes de protestation et de lutte en vue d'un changement social. Je suis très inquiète parce que ce projet de loi va permettre une ingérence dans la vie de personnes innocentes, d'activistes sociaux, de partisans de réformes, qui désirent manifester et même parfois faire de la résistance passive. Ils deviendront suspects. Nous savons que la GRC détenait plus de 800,000 dossiers sur des Canadiens, dont la plupart n'avaient commis aucun acte illégal. Nous ne savons même pas ce que sont devenus ces dossiers. En ira-t-il de même pour le nouveau service de sécurité civil?

Je me souviens de m'être intéressée de près aux groupes de défense des droits sociaux au cours des années 70, monsieur le Président, des groupes militant contre la pauvreté. Je puis vous dire, monsieur le Président, que personne n'aurait écouté les pauvres, à cette époque, s'il n'y avait pas eu certains activistes militants prêts à descendre dans la rue. La plupart des gens étaient à ce point accablés par leur pauvreté qu'il leur était difficile de s'organiser. Le nom et la photographie de ces personnes, les miens y compris, ont sûrement été enregistrés par la GRC et sont sans doute actuellement toujours sur fiche. Je connais un meneur que la police a harcelé, et je le crois lorsqu'il prétend que la GRC a délibérément caché une arme

dans sa chambre, dans le but de l'intimider au point où il a dû renoncer à toutes ses activités et entrer dans un mouvement clandestin.

Je sais que des Canadiens d'origine japonaise ont été trouvés coupables d'espionnage à cause de leurs caractéristiques raciales. Ils demeurent encore dans ma circonscription, celle de Vancouver-Est. On s'est méfié particulièrement des activistes. Je songe surtout à Kay MacPherson de Toronto qui a joué un rôle de premier plan au sein du Nouveau parti démocratique; elle est également pacifiste et œuvre très activement au Comité national d'action sur la situation de la femme. La soupçonnera-t-on au Canada comme on l'a fait quand elle a voulu se rendre aux États-Unis pour participer à une manifestation en faveur de la paix à Washington? Serons-nous témoins d'un mccarthisme de ce genre au Canada? Les groupes ouvriers seront soupçonnés, particulièrement s'ils protestent contre les gouvernements étrangers de droite. Celui qui participe à une grève sauvage et refuse de manipuler les importations en provenance d'Afrique du Sud est-il vraiment une menace pour le Canada? Se méfiera-t-on de lui?

• (1520)

Monsieur le Président, je voudrais profiter du temps qu'il me reste pour vous parler d'un employé du cabinet du premier ministre qui a déjà attiré l'attention des services secrets canadiens. Un article publié dans le *Citizen* d'Ottawa le 17 février affirme que David Crenna, ancien employé de la SCHL, a été engagé au cabinet du premier ministre après les élections de 1980. Il était des 21 fonctionnaires figurant sur la liste de l'OEP remise au cabinet en juin 1971. OPE signifie opposition extra-parlementaire. Le service de presse du cabinet du premier ministre a confirmé que M. Crenna, qui est conseiller en politique sociale, figurait sur la liste. Dernièrement, son nom est revenu souvent dans la presse parce qu'il aurait été envoyé à Washington pour scruter le passé du chef de l'opposition officielle. La Commission des valeurs mobilières ne lui a fourni semble-t-il que des prospectus et des données sur les traitements, autant de renseignements que nous connaissions déjà. L'article dit ceci:

En 1971, le vent soufflait d'un autre côté. Les analystes du service secret avaient conclu que ce diplômé du London School of Economics faisait partie de quelques cercles subversifs au sein de l'administration publique canadienne.

Voici des passages de la lettre que le ministre responsable de l'enquête, M. Goyer, a écrite le 15 juin 1971:

Dernièrement, le service de sécurité m'a remis un rapport renfermant des données sur l'opposition extra-parlementaire . . . telle que définie par les artisans de la Nouvelle gauche au Canada.

Cette horrible Nouvelle gauche, monsieur le Président. La lettre continue:

Le rapport me signale également l'activité de certaines personnes et de quelques groupes, dont certains employés de l'administration fédérale, qui appuient le concept et dont l'objectif serait de détruire la structure politico-sociale du Canada.

Dans l'esprit de la Nouvelle gauche, le concept en question ne s'entend pas de l'activité légitime des groupes de pression, mais plutôt de la création d'institutions parallèles . . .

Imaginez, monsieur le Président! Un activiste aujourd'hui employé au cabinet du premier ministre s'est fait l'apôtre d'une contre-culture au Canada. La lettre poursuit encore:

Par la mise en place de telles institutions, la Nouvelle gauche essaie d'organiser et de radicaliser les classes marginales de la société pour en faire une force révolutionnaire capable de renverser le système socio-politique . . .

Il s'est peut-être même opposé aux libéraux, à cette époque, qui sait. Je vous ai cité cet exemple pour vous montrer combien il est facile pour les détenteurs du pouvoir de s'attaquer à la liberté des individus. Assurément, le nouveau service, loin de régler le problème, accentue plutôt la menace.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, je représente l'une de ces circonscriptions dont il est difficile de se rappeler. Beaucoup de gens sont perplexes; ignorant où se situe exactement ma circonscription, ils se demandent si je représente la totalité de la province ou une partie seulement. Je me plais à dire que je représente un secteur situé entre Toronto et l'endroit par où le NDP se glisse pour entrer au Parlement. Mes électeurs sont très fiers de moi, car je les défends contre les socialistes qui siègent à ma gauche.

J'ai été outré cet après-midi par la manœuvre du whip adjoint, que j'avais toujours considéré comme un gentilhomme. Je ne crois pas que cette idée soit de lui. Je crois plutôt que le coupable est le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Evans), car cet homme est malveillant, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Fennell: Cet homme est méchant. Il détruit la réputation de la Chambre des communes. Le public qui était dans les tribunes aujourd'hui a assisté aux basses manœuvres par lesquelles nos vis-à-vis tentent de faire avaler des couleuvres aux Canadiens. Je ne crois pas que le solliciteur général (M. Kaplan) soit aussi coupable que le secrétaire parlementaire. Quoi qu'il en soit, je suis ravi d'avoir l'occasion de me prononcer sur le bill, car, à mon avis, il est presque totalement inacceptable. Je crois sincèrement que le solliciteur général ne comprend pas le projet de loi.

M. Kaplan: Vous plaisantez.

M. Evans: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je sais que les téléspectateurs auront compris que lorsque le député m'a accusé d'être méchant c'était en badinant, mais cela ne sera sûrement pas aussi évident au hansard. Je me demande s'il n'aurait pas l'obligeance de le préciser car je sais qu'il l'a dit pour plaisanter.

M. Dick: Voilà un point de débat bien légitime.

Le président suppléant (M. Herbert): Il me faudrait vérifier la transcription pour voir si un rappel au Règlement s'impose vraiment, mais peut-être le député peut-il revenir sur ce qu'il a dit.

M. Fennell: Je n'ai pas le *Thesaurus* de Roget sous les yeux, mais si je pouvais le consulter je qualifierais le député de malicieux.

M. Evans: Je n'y trouverai rien à redire.

M. Fennell: Je vais donc retirer le terme «méchant». Il comprend cependant ce que je voulais dire.

Comme je le disais, avant d'être si brutalement interrompu par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, je ne crois pas que le solliciteur général comprenne réellement le projet de loi. Citant le ministre de la Justice de France, le procureur général de l'Ontario a déclaré, dans un discours, que la liberté ne saurait survivre lorsqu'on prend des mesures pour en limiter l'expression. C'est bien de cela qu'il s'agit, monsieur le Président. Nous parlons de la crainte que cette mesure inspire aux Canadiens qui ne veulent pas perdre leur liberté.

Je tiens surtout à parler de cette mesure, monsieur le Président, parce que je suis très fier de la Gendarmerie royale du Canada. Elle fait partie à la fois de nos grandes traditions et de notre patrimoine. Je trouve aberrant de lui enlever des responsabilités qu'elle a su si bien assumer tout en lui laissant le rôle ingrat d'intenter des poursuites lorsqu'il le faut. Voilà que nous allons avoir un service secret qui va recueillir les renseignements et qui devra faire appel à un corps policier de première force, la GRC, pour engager une action judiciaire s'il y a lieu. Je suis absolument persuadé que la GRC devrait continuer à assumer ces responsabilités sur les deux plans.

Monsieur le Président, il y a grave danger qu'on rogne nos droits. Ils ont été battus en brèche tant de fois depuis les cinq ans que je suis député que j'ai honte de n'avoir rien pu faire. Les droits des députés ont été amoindris.

M. Kaplan: De quelle manière?

M. Fennell: Le solliciteur sait que nous avons parlé pendant des heures au comité sans que personne ne nous écoute.

M. Kaplan: Je sais que nous avons adopté une Charte des droits et des libertés et une loi sur l'accès à l'information.

M. Fennell: C'est parfait. Je suis très content qu'il mentionne la loi sur l'accès à l'information.

M. Kaplan: C'est votre temps de parole.

M. Fennell: Oui, et je voudrais justement aborder ce sujet. En vertu de la loi sur l'accès à l'information, nous sommes censés pouvoir nous procurer n'importe quel renseignement. Un rapport a été rédigé par un organisme indépendant du nom de Shielding Corporation. Or le ministre responsable du Développement social en a supprimé 35 pages qu'il ne voulait pas nous montrer. A quoi sert la loi sur l'accès à l'information si le gouvernement peut décider de ce que nous pourrons voir et de ce que nous ne verrons pas? Je remercie le solliciteur général d'avoir soulevé cette question.

Ce à quoi je m'oppose dans le projet de loi, monsieur le Président, ce sont les pouvoirs accordés à cet organisme qui ne serait pas responsable envers la Chambre des communes. Les membres du service pourront ouvrir mon courrier. Ils pourront ouvrir une lettre que m'aura envoyée ma fille, mon fils ou quelqu'un d'autre, et cela porte atteinte à mes droits et aux droits des 150,000 habitants de ma circonscription. Ils pourront fouiller dans mes dossiers médicaux. Bien des gens ont recours aux services d'un psychiatre, parfois pendant toute leur vie. Cet organisme aura le droit d'obtenir des renseignements auprès des médecins et des psychiatres de notre pays.

• (1530)

Il sera autorisé à consulter les dossiers du ministère du Revenu. Étant donné l'inefficacité et la malhonnêteté de Revenu Canada, il est possible que l'organisme obtienne ainsi des renseignements inexacts.

Il est question dans le projet de loi de l'enregistrement des conversations téléphoniques. L'URSS dispose d'un navire qui mouille près du cap de Bonne Espérance et qui est équipé d'un ordinateur servant à suivre des conversations dans le monde entier grâce à un satellite. Chaque fois qu'un mot clé, comme le mot «agent», est prononcé, l'ordinateur enregistre automatiquement l'information aux fins d'évaluation. La même chose se produit au Canada.

Je me suis aussi rendu compte qu'il n'était pas nécessaire de placer des dispositifs d'écoute sur nos téléphones ou dans nos maisons ou nos bureaux. Grâce à un rayon laser, il est possible de capter une conversation privée dans un bureau. Même si l'on sait que le Service du renseignement de sécurité jouira de ces droits, ils ne sont pas spécifiés dans le projet de loi. N'oublions pas que l'informatique a tout changé et que ces pratiques portent atteinte à nos droits.

Bien des gens possèdent maintenant un ordinateur domestique. Le service de sécurité pourra intercepter des communications personnelles sur ordinateur. Voilà une autre violation de nos droits. L'interconnexion d'un terminal et d'un ordinateur central en vue de trouver de l'information est un domaine tout nouveau qu'il faut examiner de près. Il est inadmissible que ce service ait tous les accès.

Ce projet de loi représente une intrusion dans la vie privée. Personne ne fait plus confiance au gouvernement à cause de son immoralité. Il a pris des initiatives mal venues qui ont nui considérablement à notre économie. Personne ne peut croire que par le biais d'une loi établissant ce service de sécurité, le gouvernement ne cherche autre chose que de saper les libertés civiles des Canadiens.

Nos petits entrepreneurs ont déjà assez de mal sans que ce service ne vienne les espionner et trouve ensuite le moyen de porter plainte à leur endroit. Ce serait la fin des investissements créateurs d'emplois au Canada.

Notre parti s'est fermement opposé à ce projet de loi et nous continuerons à le faire. Rappelons-nous que ce dernier n'est pas l'œuvre du comité de la justice mais qu'il émane en premier lieu du cabinet du premier ministre (M. Trudeau). Le gouvernement a tenté furtivement de le faire adopter par un comité du Sénat, mais même ses représentants à cet endroit l'ont démoli. Je me réjouis d'avoir pris part au débat et je sais qu'un grand nombre de mes collègues interviendront à leur tour.

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement au sujet de la motion que le gouvernement a présentée. Je ne m'étendrai pas sur le fait que cette motion vise en réalité à clore le débat à la Chambre, puisqu'aucun autre amendement ne peut être présenté. Si l'on s'oppose à cette motion, c'est plus parce que le gouvernement a montré, en la présentant, à quel point il était stupide que parce que d'autres amendements ne pourront être présentés. Il ignore tout de ce qui se passe à la Chambre. S'il avait tenté de collaborer avec nous, il aurait eu de fortes chances de faire adopter son projet de loi aujourd'hui. Cependant, puisqu'il se met délibérément à dos l'opposition, elle profitera de l'occasion pour débattre de cette question.

Lorsque j'ai eu l'occasion d'intervenir au sujet de ce projet de loi, la semaine dernière, j'ai déclaré que notre parti désirait poursuivre le débat et refusait de renvoyer la question au comité tout simplement parce qu'il réclamait pour le comité le droit de se déplacer. Toutefois, le gouvernement a prétendu avoir peur d'être défait en l'absence de ses députés. Selon moi, le gouvernement aurait obtenu notre collaboration. Ainsi, si le comité itinérant était formé de six ministériels, trois conservateurs et peut-être un néo-démocrate, nous nous assurerions que deux autres membres de l'opposition ne votent pas, afin de rétablir l'équilibre à la Chambre. J'ai fait cette proposition au

gouvernement la semaine dernière, et il n'aurait alors aucune crainte d'être défait en l'absence de ses députés et au moment même où il se cherche un chef. J'ignore si les libéraux en trouveront un dans leur rang ou s'il leur faudra compter sur un revenant.

Le problème, c'est que le gouvernement refuse au comité la permission de se déplacer. Or, cela signifie que seuls les riches pourront venir témoigner devant le comité, car ce sont les seuls qui ont les moyens de se payer des billets d'avion et des hôtels. Certains citoyens ordinaires et des organismes communautaires de régions comme celles d'Esquimalt, de Vancouver, d'Edmonton, de Winnipeg ou de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, voudraient peut-être participer au débat et être en mesure de le faire grâce à la tenue d'audiences non loin d'eux. Mais ils n'auront peut-être pas les moyens de venir à Ottawa pour témoigner devant le comité; par conséquent nous ne verrons que les organismes fortunés et bien établis lorsque le comité étudiera ce projet de loi.

Le fait que le gouvernement ait mis 17 ans à présenter ce projet de loi n'est pas une raison pour nous presser de l'étudier en un jour ou deux, ou quatre vendredi après-midi de suite. Si le gouvernement voulait agir de façon responsable et démocratique et s'il était prêt à écouter ce que les Canadiens pensent de cette mesure, il ferait le nécessaire pour que tous ses citoyens intéressés, même aux moyens modestes, soient en mesure de présenter leurs arguments au comité. Pour ce faire, il permettrait au comité de se déplacer.

J'estime que le comité devrait avoir le droit de se déplacer et même pendant ces dernières heures de débat de deuxième lecture j'espère que le gouvernement reviendra sur son arrogante position voulant que tout le monde vienne à Ottawa pour témoigner devant le comité. J'estime qu'en se déplaçant il obtiendrait une participation beaucoup plus grande à un projet de loi qui autorise à pénétrer les secrets de la vie privée et des activités politiques.

Ce projet de loi vise à établir un service de sécurité et de renseignement qui pourrait éventuellement espionner les citoyens et faire enquête sur les activités politiques d'organismes dans tout le pays. Étant donné que l'organisme proposé pourra porter atteinte aux libertés civiles du Canadien moyen, il serait prudent d'autoriser le comité à se déplacer pour permettre aux Canadiens de tout le pays de dire ce qu'ils pensent de cette mesure.

Le fait que le gouvernement ait proposé une petite motion stupide—ce qui est son droit—montre qu'il n'a vraiment pas l'intention de prendre le pouls de la Chambre ou de comprendre ce qui se passe. Mais ce n'est pas nouveau. Le gouvernement ne comprend pas ce qui se passe depuis au moins quatre ans. Bien entendu c'est ce que reflètent les sondages d'opinion.

M. Pepin: Depuis 20 ans.

M. Dick: Le ministre d'État des Relations extérieures (M. Pepin) se rend compte que voilà des années que son parti se méprend sur l'opinion des gens.

M. Pepin: Depuis 20 ans.

M. Dick: Je ne sais pas. Il n'y a pas 20 ans que je m'occupe de ces questions.. Je ne suis pas aussi vieux jeu que le député peut-être.

M. Evans: Vous ne vous en êtes pas beaucoup occupé ces quatre dernières années non plus.

M. Dick: Je pense que j'ai une assez bonne idée de ce que pensent les gens et je peux dire que j'ai, dans ma circonscription, un pourcentage de voix beaucoup plus important que vous.

M. Evans: Voulez-vous parier?

M. Dick: Oui, avec plaisir. Toutefois ce ne sont-là que quelques observations d'un secrétaire parlementaire espiègle, certains diraient malfaisant, plutôt arrogant et bruyant, qui essaie de museler la Chambre. Le bon sens devrait lui conseiller de voyager et de chercher à savoir ce que désirent les gens. Ne forcez pas les pauvres gens à faire de grandes dépenses. Vous devriez conclure une entente avec les partis d'opposition. Ils ne veulent pas défaire le gouvernement quand il se cherche actuellement un chef . . .

• (1540)

Des voix: Oh! Oh!

M. Dick: . . . à moins que les libéraux ne persistent dans leur parfaite ineptie. Leur seule préoccupation, c'est de ne pouvoir trouver de ce côté-ci des députés pour pairer avec les six membres d'un comité. Eh bien, qu'ils viennent et nous conclurons une entente. Nous garantirons que le gouvernement ne sera pas défait pendant que le comité voyagera. Si toutefois vous êtes incompétents dans d'autres domaines, alors c'est une autre paire de manches, bien sûr, et vous ne pourrez mettre cela sur le compte de l'absence de vos députés en voyage avec le comité.

J'invite le gouvernement à réfléchir, à penser et à mettre fin à son arrogance. Je l'encourage à être plus démocratique, à sonder les gens et, surtout, à les écouter, car le projet de loi est une intrusion dans la vie privée des citoyens, dans les affaires des organismes politiques et il risque de porter atteinte aux libertés et aux droits civils, puisqu'il s'agit de services de sécurité et de renseignement. Il importe au plus haut point que les Canadiens de toutes conditions sociales aient l'occasion de faire valoir leur point de vue. J'invite le gouvernement à réfléchir et à essayer, par la collaboration cette fois au lieu de la confrontation, de s'engager sur la bonne voie et de tâcher d'agir un peu plus démocratiquement.

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, à l'instar de mes collègues qui sont intervenus cet après-midi, je suis quelque peu déçu de voir le gouvernement nous jouer un tour semblable. Je ne traiterai pas les députés d'en face de tous les noms, comme l'ont fait d'autres députés, mais je pense que l'on manque de respect envers la Chambre des communes lorsqu'on cherche à clôturer un débat sur une mesure manifestement fort controversée et mal vue par la plupart des Canadiens.

C'est la preuve de l'hypocrisie du gouvernement actuel qui peut, d'une main, adopter une Charte des droits et libertés que la plupart d'entre nous, à la Chambre, avons approuvée et que nous considérons presque tous comme une excellente mesure et, de l'autre, présenter au même Parlement une mesure législative qui aura pour effet de supprimer ou de restreindre certains de ces droits et libertés.

Dans les quelques minutes qui me sont allouées cet après-midi, je tiens à vous faire part d'une expérience personnelle qui prouve dans quelle mesure ce projet de loi menacera les droits des députés à la Chambre des Communes, ou plutôt leur liberté d'action en tant que représentants de leurs électeurs. Cette expérience remonte à l'automne 1979. J'étais alors député depuis environ trois ou quatre mois. En effet, la Chambre n'avait siégé que quelques jours lorsqu'ont surgi les premiers événements qui ont mené à toute l'affaire dont je vais vous parler. La première fois que j'ai pu poser des questions à la Chambre, ce fut le 12 octobre 1979. J'ai posé une série de questions au sujet du programme des nouveaux avions de chasse. Il s'agissait alors du F-18 et du F-16. J'ai adressé mes questions au ministre de la Défense nationale de l'époque, le député de Victoria (M. McKinnon). Dans l'une de ces questions, j'ai fait allusion à un rapport émanant d'un ministère fédéral, dans lequel on disait que l'une des deux sociétés en lice pour obtenir le contrat des avions de chasse n'avait pas agi de bonne foi, de l'avis des bureaucrates du ministère de l'Industrie et du Commerce. En parlant de ce rapport, j'ai signalé que le gouvernement ne l'avait jamais publié officiellement, et j'ai donc demandé au ministre de la Défense nationale de le faire. J'ai indiqué que j'avais en main une copie du rapport. Voici ce qu'a déclaré le ministre de la Défense nationale en réponse à ma question:

> Monsieur le Président, je ne suis pas du tout d'accord avec le raisonnement du critique néo-démocrate de la défense selon qui cet achat ne s'impose pas. On ne fait pas ce genre d'achat à la légère.
>
> Quant au rapport en question, en supposant que la concurrence n'ait été que de la frime, à mon avis, il n'était pas tout à fait ce qu'il était censé être. On en a divulgué le contenu il y a déjà quelque temps. A ce moment-là, j'ai jugé que l'affaire ne valait pas la peine d'être commentée. Le rapport a été rejeté après un examen au premier niveau. La divulgation de rapports sur une affaire aussi grave que celle-ci complique forcément les négociations, mais celles-ci se poursuivent de manière équitable et concurrentielle en dépit de l'indiscrétion commise en révélant le contenu du rapport.

Cela figure à la page 123 du hansard, que je cite pour montrer que le ministre a bien dit que le rapport était vraiment sans importance, que c'était une bagatelle pour le gouvernement de l'époque.

A peu près un mois et demi plus tard, la GRC a effectué une descente au domicile d'une journaliste d'Ottawa, soit celle qui avait cherché à se renseigner au sujet du rapport qui avait fait l'objet d'une fuite. Le 26 novembre 1979, j'ai pris la parole à la Chambre pour interroger le premier ministre de l'époque au sujet de cette perquisition. Je lui ai demandé d'émettre les directives qui avaient été promises pour restreindre les pouvoirs de la GRC dans les cas de ce genre. Le premier ministre de l'époque a dit que cette perquisition où l'on avait saisi des documents appartenant à la journaliste en question avait été effectuée en vertu de pouvoirs conférés par ce qu'il a appelé des «documents officieux». Il m'a dit que ces documents seraient bientôt remplacés. Il a aussi admis ce jour-là que ces documents officieux:

> . . . n'avaient pas été approuvés par le gouvernement du Canada, que ce soit le gouvernement précédent ou le nôtre, et j'avoue que j'en ignorais l'existence jusqu'à cette affaire.

En fait, monsieur le Président, les agents de la Gendarmerie royale n'avaient pas de lignes directrices précises à suivre, du moins pas à la connaissance du premier ministre de l'époque. Je m'empresse d'ajouter qu'ils n'agissaient pas à ce moment-là de leur propre initiative, mais bien sous la direction d'un sous-ministre de la Défense manifestement fort embarrassé. Un ou deux jours plus tard, j'ai appris que la GRC avait obtenu un mandat pour perquisitionner mon bureau, ici même, dans l'édifice du Parlement, en vue de mettre la main sur le document qui avait fait l'objet d'une fuite et dont j'avais parlé à la Chambre deux ou trois mois auparavant. Il s'agissait du document que le ministre de la Défense nationale m'avait dit être sans importance. J'ai su finalement que, n'eût été le refus du Président de l'époque, la GRC aurait perquisitionné à mon bureau.

Le 30 novembre 1979, j'ai soulevé la question de privilège, et je voudrais citer une partie de mon exposé:

> Je ne pense pas qu'un député doive se considérer au-dessus de la loi, mais comme vous l'avez vous-même signalé aux agents de la GRC qui ont communiqué avec nous, je n'ai commis aucun acte répréhensible et il ne devrait donc pas être nécessaire de faire une telle perquisition. Je suis d'ailleurs reconnaissant de votre appui et de celui des leaders de la Chambre . . .
>
> J'estime que l'on porte atteinte à mes droits et privilèges si on vient perquisitionner dans mon bureau pour chercher des renseignements que je détiens légitimement. Si une telle perquisition était autorisée, elle nuirait à mes relations avec mes électeurs tout comme elle compromettrait les droits et privilèges de tous les députés . . .
>
> Le gouvernement a-t-il pour politique d'autoriser les agents de la GRC, sans même un commencement de preuve, à venir fouiner dans les bureaux des députés?

Je posais la question, bien sûr, pour la forme car j'étais convaincu que mes privilèges de député ne pouvaient pas être violés aussi facilement. Le Président Jerome a alors confirmé ma conviction.

Je voudrais croire, monsieur le Président, que ces privilèges sont toujours aussi sacrés, mais il semble, à examiner le projet de loi C-9, que ce ne soit pas le cas. Au début de février 1984, j'ai lu dans le *Globe and Mail* une dépêche en provenance d'Ottawa qui a confirmé mes craintes. Notre solliciteur général actuel (M. Kaplan) aurait admis que cela ne lui causerait pas d'inquiétudes que le nouvel organisme civil de renseignement s'introduise par effraction dans des bureaux de députés.

M. Kaplan: Avec un mandat autorisé par un juge.

M. Sargeant: Si la mesure législative que nous débattons en ce moment avait été en vigueur en 1979 et si les choses s'étaient passées comme l'entend le solliciteur général qui siège du côté ministériel, mon bureau aurait pu être fouillé, avec la simple approbation d'un juge.

M. Kaplan: Après obtention d'un mandat et d'un affidavit.

• (1550)

M. Sargeant: «Avec un mandat» affirme le ministre. Nous parlons d'une situation ou d'un fait qui remonte à l'époque de Cromwell. Le roi s'est présenté à la Chambre des communes à Westminster pour abroger le Parlement.

Des voix: Qu'avez-vous à dissimuler?

M. Sargeant: J'entends les députés me demander ce que j'ai à dissimuler. Si les députés ne sont pas autorisés à agir dans l'intérêt bien compris de leurs électeurs, s'ils ne peuvent agir librement et si une descente peut être effectuée à leur bureau par une agence établie et autorisée par le gouvernement, on porte nettement atteinte à leurs privilèges. On va nettement à l'encontre d'un précédent historique accordant l'immunité à la Chambre des communes et, par extension, aux bureaux des députés qui, selon la décision rendue par M. Jerome en 1979, font partie de la Chambre des communes. Le gouvernement nous prive d'un droit historique. Il viole un régime démocratique qui existe depuis des centaines d'années.

C'est regrettable mais aux termes du projet de loi, un principe fondamental de notre régime démocratique pourrait être enfreint ou disparaître carrément. Aujourd'hui, ils siègent sur les banquettes d'en face avec un air suffisant nous demandant ce que nous avons à cacher, nous interrogeant sur les motifs de notre opposition et ils prétendent qu'il n'y a rien à redire quand un mandat est accordé.

Des voix: Que craignez-vous?

M. Sargeant: Je crains qu'on ne porte atteinte aux privilèges parlementaires. Ils siègent là-bas et avec un air suffisant et nous disent que rien ne les empêche de priver le Parlement de ses privilèges historiques.

M. Evans: Pourquoi ne renvoyez-vous pas le projet de loi au comité où il pourra être examiné?

M. Sargeant: Vous me signalez, monsieur le Président, que mon temps de parole est presque expiré. Je ne tiendrai pas compte de la racaille d'en face, car je ne serais peut-être pas aussi charitable; je pourrais faire des remarques désobligeantes comme on l'a fait plus tôt aujourd'hui.

En terminant, nous devons, de toute évidence, nous opposer au projet de loi. Il menace les droits des Canadiens et notre régime démocratique. Nous nous y opposerons par tous les moyens possibles.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je veux profiter des dernières minutes qui restent, avant 16 heures, pour participer à ce débat à l'étape de la deuxième lecture et, en particulier, m'exprimer au sujet de la motion qui a été présentée par l'honorable député de La Prairie (M. Deniger). En premier lieu, je veux rassurer mes collègues d'en face en leur disant qu'à 16 heures nous allons passer à l'heure des députés, et qu'à 17 heures, nous allons ajourner comme à l'accoutumée. Je n'ai pas l'intention de profiter des circonstances, en l'absence aujourd'hui des députés de l'opposition, pour prolonger les heures de séance. Je demande donc aux députés de l'opposition d'être attentifs à mes remarques pour bien comprendre la nature de la procédure qui est actuellement débattue et de porter leur attention là-dessus plutôt que sur la crainte de devoir siéger au-delà des heures.

Monsieur le Président, le projet de loi qui fait actuellement l'objet du débat en est un qui n'est pas nouveau et qui porte le numéro C-9. Il s'agit d'un projet de loi qui fait suite à un autre qui avait été présenté au cours de la session précédente, lequel portait à l'époque le numéro C-157, et qui a depuis été modifié d'une façon très substantielle dans le projet de loi C-9, pour faire maintenant l'objet d'une considération par la Chambre des communes.

Pour bien comprendre le geste qui a été posé par le député de La Prairie, il faut savoir que le sujet de la création du Service canadien du renseignement de sécurité a été étudié pendant deux mois par le Sénat et, fait significatif, ce renvoi au Sénat a été fait après que le nouveau parti démocratique eut fait une obstruction systématique à la présentation, en première lecture, du projet de loi C-157, ce qui est un fait inusité, voire très rare à la Chambre.

Or, dès la première tentative du gouvernement de créer semblable agence de sécurité, on a été témoin d'une réaction tout à fait négative, irréfléchie et irresponsable de la part du Nouveau parti démocratique qui ne voulait pas permettre au gouvernement de présenter un projet de loi. S'ils avaient plutôt contesté le débat en deuxième lecture, à l'époque, on aurait compris qu'ils voulaient, à ce moment-là, améliorer le débat, perfectionner le projet de loi, y contribuer de façon intelligente. Mais dès la première tentative du gouvernement d'amener ce sujet pour débat, le Nouveau parti démocratique s'y est opposé systématiquement, ne voulant pas faire connaître son point de vue, mais voulant tout simplement créer de l'obstruction et empêcher la présentation de ce projet de loi. Nous avons dû voter lors de la dernière session, en première lecture, et subséquemment déférer le sujet au Sénat. Pendant deux mois, le Sénat a entendu des témoins et s'est penché sur la question. Le solliciteur général a écouté, il a consulté et il a finalement présenté des amendements, de sorte que le projet de loi qui fait actuellement l'objet du débat, le projet de loi C-9, est un projet de loi perfectionné, qui tient compte des idées de la population canadienne et de ceux qui ont un intérêt dans la sécurité du pays.

Maintenant, quand on comprend la nature du débat, et quand on comprend la façon de procéder du système parlementaire canadien, on a tort de s'offusquer du fait qu'à ce stade, un député ministériel cherche à permettre une évolution saine de ce débat, et à permettre l'étude de ce projet de loi en comité, car il peut toujours être encore amendé, il faut bien le dire.

Qu'il me suffise de rappeler à mes collègues députés qu'à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, avant aujourd'hui, 25 députés s'étaient exprimés sur le projet de loi C-9. Ce qui est énorme, compte tenu du fait qu'en deuxième lecture, on ne doive débattre que le principe d'un projet de loi avant de l'envoyer devant un comité où il est étudié en détail, article par article, après que l'on ait entendu des témoins, et où on peut également l'amender. Et après l'étape du comité, comme on le sait, il y a celle du rapport, où à nouveau on peut débattre des amendements, et il y a une ultime étape qui est la troisième lecture, avant que le projet de loi ne passe à l'autre Chambre, au Sénat, pour être encore étudié à nouveau à toutes ses phases.

Or, après que 25 députés aient eu l'occasion de s'exprimer, on entend dire aujourd'hui par un député de l'opposition et plus particulièrement du Nouveau parti démocratique, qu'ils ont l'intention de proposer un amendement et de retarder la deuxième lecture du projet de loi de trois mois. Je ne trouve pas cela raisonnable et intelligent non plus, parce que c'est peut-être une façon évidente de signifier son obstruction systématique à une mesure législative, mais ce n'est certainement

Service du renseignement de sécurité

pas constructif pour permettre une saine évolution et une saine amélioration d'un projet de loi. C'était là un signal qui obligeait le gouvernement à assumer ses responsabilités. Nous avons une foule de mesures législatives au *Feuilleton*. Nous avons, en vertu des règles des travaux des subsides, en vertu de la nécessité pour le gouvernement de gouverner, l'autorisation d'emprunter une certaine somme d'argent qui est requise dans un délai très prochain. Nous avons toutes ces mesures qui doivent être débattues devant le Parlement et on n'a pas le moyen de permettre qu'à chaque projet de loi, à l'étape préliminaire du débat, des députés se permettent de retarder indûment la procédure et de faire de l'obstruction systématique.

Or, la procédure à laquelle le député de La Prairie a eu recours est très civilisée. Sir John A. MacDonald l'utilisait dans le débat constitutionnel au tout début de notre pays; et c'est un fait, je l'avais citée lorsque nous avons utilisé la même procédure dès le début au sujet du Pas du Nid-de-Corbeau.

Cette procédure empêche tout simplement des amendements à l'étape de la deuxième lecture, amendements dilatoires de par leur nature, selon les indications fournies par le Nouveau parti démocratique, et permet, si les députés veulent continuer à abuser, à chaque député de s'exprimer encore pendant 10 minutes chacun, avant que le projet de loi ne soit déféré au Comité. J'espère que les députés auront la décence de ne pas abuser du temps de la Chambre et de la procédure modérée que nous avons utilisée étant donné les circonstances. Je souhaite qu'après avoir entendu 25 députés avant ajourd'hui, plus 18 quand j'aurai terminé, monsieur le Président, ce qui nous mène à quelque 45 députés en deuxième lecture, dès lundi, au cours de la journée, on sera capable de voir la lumière au bout du tunnel et que l'on permettra pour ce très important projet de loi qui vise à créer une agence de sécurité au Canada, que l'on permettra, dis-je, aux députés de la Chambre, des deux côtés, de s'asseoir en comité, d'entendre des témoins, d'analyser le projet de loi en détail, de proposer des amendements et s'il y a lieu de l'améliorer. On a déjà prouvé qu'on était raisonnable, qu'on était disposé à apporter des amendements; nous l'avons fait et nous ne fermons pas la porte encore. Mais ce qui serait ridicule, ce serait que des députés à ce stade-ci empêchent un projet de loi d'évoluer, de progresser, d'être amélioré, et c'est ce que nous voulons empêcher par la procédure que nous avons utilisée.

En conclusion, monsieur le Président, j'invite mes collègues à une discussion intelligente sur ce sujet qui traite de la sécurité du pays, et je pense que la meilleure façon de le démontrer serait de permettre en fin de journée lundi qu'un vote soit tenu en deuxième lecture, pour que nous puissions, en comité, faire du progrès et permettre à la Chambre de s'occuper d'autres mesures essentielles au développement économique et social du Canada.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre! Comme il est 16 h 00, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Français*]

Le président suppléant (M. Herbert): Tous les ordres et les articles précédant l'article nº 16 sont-ils réservés du consentement unanime?

Des voix: Réservé.

Le président suppléant (M. Herbert): Réservé.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

MODIFICATION CONCERNANT LE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Spadina) propose: Que le projet de loi C-219, tendant à modifier la loi sur l'immigration de 1976 (reconnaissance du statut de réfugié), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

—Monsieur le Président, s'il est adopté, ce projet de loi épargnera beaucoup de difficultés et d'angoisses à ceux qui demandent le statut de réfugié, tout en permettant au gouvernement du Canada, et surtout au ministère de l'Immigration, d'économiser beaucoup de temps et d'argent. Ce projet de loi modifiera le système actuel selon lequel les personnes qui viennent au Canada et revendiquent le statut de réfugié font l'objet d'une enquête visant à établir si elles ont droit à ce statut. Pour le moment, il s'agit d'une très longue démarche; tout le monde est d'accord là-dessus. Tous les intéressés sont mécontents de la lenteur de la procédure. Ce projet de loi propose un système qui, à l'usage, s'est révélé très efficace pour surmonter ce genre de problèmes.

Le projet de loi est bien simple. Il s'agit de modifier l'article 45 de la loi sur l'immigration en ajoutant ce qui suit immédiatement après le paragraphe 4:

. . . avant de conseiller le ministre suivant le paragraphe (4), le comité consultatif sur le statut de réfugié doit, par avis écrit, fournir à la personne qui revendique le statut de réfugié ou à son représentant l'occasion de se faire entendre et, à cette audience, cette personne peut produire une preuve, documentaire ou orale, pour appuyer ses prétentions.

C'est tout ce que je demande. Ce serait dans l'intérêt non seulement de milliers de personnes qui doivent attendre dans l'incertitude, mais également du ministère de l'Immigration, car cela supprimerait un des principaux obstacles qui ralentissent son travail.

Voici brièvement comment on procède pour établir si une personne a droit au statut de réfugié. A son arrivée à un port d'entrée une personne demande l'asile politique ou encore elle entre au Canada avec un visa de visiteur ou d'étudiant. Dans ce dernier cas, en raison des changements politiques survenus entre temps dans son pays, à l'expiration de son visa, cette personne demande le statut de réfugié. La loi lui permet actuellement de le faire. Après avoir présenté sa demande, un agent d'immigration procède à son interrogatoire et son témoignage est consigné par écrit. Le comité consultatif sur le statut de réfugié examine cette transcription et toute autre preuve qu'il peut avoir pour établir la véracité ou la fausseté de ses affirmations, preuve dont l'intéressé n'a pas connaissance. Il n'a pas la moindre idée des autres preuves qui sont présentées

aux membres du comité chargés de décider de son sort. Les membres du comité décident de son sort sans avoir entendu cet homme, sans l'avoir rencontré et sans avoir jamais vu son visage. Si je dis qu'ils décident de son sort, c'est que l'homme qui demande ainsi le statut de réfugié a d'excellentes raisons de penser qu'il sera persécuté s'il rentre dans son pays. En vertu de la loi, il ne peut être admis comme réfugié que si ses raisons sont fondées. Autrement dit, s'il a raison de craindre d'être mis à mort. Il s'agit en l'occurrence d'un homme dont la vie est en danger. Notre système actuel ne permet pas à cet homme de se présenter devant les membres du comité qui tiennent sa vie dans leurs mains. D'ordinaire, il ne s'agit pas d'un criminel. Il arrive parfois que des gens qui demandent à rester au Canada à titre de réfugiés soient accusés d'avoir commis des actes qui font d'eux des criminels. Mais je parle de la grande majorité de ces gens qui n'ont jamais été accusés de crime. Un innocent peut-être jugé par un tribunal d'une façon qui le perde aux yeux de ceux qui sont chargés de décider de son sort sans avoir eu la chance de le voir, de l'entendre, de lui poser des questions ou d'obtenir des explications qui dissiperaient un malentendu.

Cela peut aller quand tout le monde parle la même langue, mais certains ne parlent pas l'anglais et il faut faire appel à des interprètes. Le Comité consultatif du statut de réfugié n'arrive pas à savoir si une personne dit la vérité ou non. C'est donc une situation injuste à la fois pour le comité et pour le réfugié. Cela va à l'encontre d'un principe de droit qui veut que l'accusé, dans ce cas-là la personne n'est accusée de rien, mais elle est traitée comme telle, ait tout loisir de faire face à son juge directement. C'est un principe fondamental de notre procédure judiciaire. Il faudrait donc aussi le respecter dans le cas de réfugiés qui n'ont rien fait de mal mais qui risquent d'être persécutés, torturés ou exécutés si la décision leur est défavorable.

Il existe certaines mesures de sécurité, par exemple, la Commission d'appel de l'immigration. Quelqu'un qui s'est vu refuser le statut de réfugié auprès du Comité consultatif du statut de réfugié peut toujours interjeter appel auprès de ce tribunal. Et s'il était débouté, il pourrait reporter sa cause devant la Cour fédéral d'appel, voire la Cour suprême du Canada si ces tribunaux acceptaient de l'entendre. Mais le problème, c'est que devant ces tribunaux également, il ne peut lui-même défendre sa cause. Ils vont examiner les transcriptions et les preuves écrites, généralement de la personne qui n'est pas d'accord avec celui ou celle dont on a déjà jugé que la demande n'était pas fondée.

Nous avons un système qui a évolué petit à petit avant d'être figé par la loi et qui ne correspond plus à l'administration de la justice dans notre système judiciaire. Le système a deux principaux défauts. J'en ai décrit un, à savoir que le requérant n'est pas entendu par ses juges. Je peux mettre le terme «juges» entre guillemets, car ils n'en sont pas officiellement mais agissent comme tels en l'occurrence. Le requérant n'a aucune possibilité de répondre, de corriger des malentendus ou d'être jugé directement sur la véracité ou la fausseté de ses déclarations. Il y a déni de justice naturelle, au sens où nous entendons ce terme. Voilà un premier défaut. L'autre, c'est que le système est étonnamment lent. Il faut compter environ un an et demi en moyenne depuis le moment où le requérant est entendu pour la première fois sous serment jusqu'à ce que le ministre prenne une décision sur la recommandation du comité. Entre temps, la personne qui revendique le statut de réfugié tombe dans l'oubli. Il ignore ce qui va se passer. Les immigrants qui demandent le statut de réfugié peuvent avoir l'autorisation de travailler s'ils obtiennent un permis de travail, mais leur situation est très confuse et celle de leur conjoint et de leurs enfants l'est aussi. Ils vivent pendant un an et demi dans une espèce de purgatoire ou de limbes.

• (1610)

D'autre part, la façon de procéder du ministère de l'Immigration comporte trop d'étapes, par exemple la préparation des transcriptions par des groupes sous contrat, la distribution de ces transcriptions, leur lecture, et ainsi de suite. Je le répète, même avec la meilleure volonté du monde, tout cela prend en moyenne un an et demi.

Cela fait plusieurs années que l'on demande au ministère d'accélérer ce processus en ménageant des entrevues. C'est ce qu'a demandé Amnistie internationale, un organisme hautement respecté qui collabore étroitement avec le gouvernement. L'Inter-Church Committee on Human Rights in Latin America, qui s'occupe d'un grand nombre de personnes orginaires des pays d'Amériques latine qui ont demandé le statut de réfugié, préconise aussi la même chose. C'est aussi ce qu'a demandé l'Inter-Church Committee on Refugees. En outre, le gouvernement lui-même préconise aussi des entrevues dans son rapport publié en 1981. Il s'agit d'un rapport intitulé «Le processus d'examen du statut de réfugié», présenté par le groupe d'étude des méthodes et des procédés d'immigration institué par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'alors en septembre 1980. Quatorze mois plus tard, en novembre 1981, le groupe d'étude présentait un rapport revêtu de la signature de son président, W. G. Robinson, un avocat réputé en qui le gouvernement a confiance. Voici un extrait de la page xvi de l'introduction:

> Des renseignements de source indépendante ne devraient pas jouer contre celui qui présente une demande sauf s'ils lui ont été expressément signalés au moment de l'examen ou d'un nouvel examen et qu'il a eu l'occasion d'y répondre.

Cela pourrait se faire pendant un examen oral. Sinon, nous ne pourrions pas savoir si cette condition a été respectée. En outre, et cela pourrait se faire au moment d'une audience:

> Une personne dont la crédibilité est mise en doute doit en être avertie et avoir l'occasion de s'expliquer.

Cela aussi pourrait se faire tout naturellement lors d'une audience orale, sinon ce serait très difficile de s'en assurer. La dernière recommandation est la suivante:

> Ceux qui demandent le statut de réfugié doivent avoir le droit à une audience chaque fois que le CCSR n'est pas disposé à recommander l'acceptation de la demande en se fondant sur les transcriptions. Ceux qui obtiennent une audience devraient être avertis des motifs de l'opposition à leur demande. Lors de l'audience, la transcription de l'examen devrait être considérée comme faisant partie des témoignages présentés.

Autrement dit, monsieur le Président, cela fait près de quatre ans que l'on demande au gouvernement de procéder par entrevues. Cette demande provient des personnes les plus réputées au Canada dans le domaine des questions relatives aux réfugiés.

En guise de réponse, le gouvernement a mis sur pied il y a dix mois un projet pilote dans le cadre duquel on a invité certaines des personnes qui demandent le statut de réfugié à participer à un examen différent en ce sens qu'un membre du comité consultatif du statut de réfugié y assistait. La loi ne l'exige pas, mais elle ne le défend pas non plus. Le projet pilote a été mis à l'essai. Quels en ont été les résultats? Le nombre de cas examinés est restreint. Seulement quelque 170 personnes ont pu participer au projet. Cependant, il est très clair que cette façon de procéder a permis d'aplanir de façon remarquable l'une des objections au système. En moyenne, il s'écoulait autrefois 18 mois entre l'entrevue sous serment et la décision du ministre; or, cette nouvelle façon de faire a permis de réduire ce délai à deux mois à peine, soit à un sixième de ce qu'elle était auparavant. Cela signifie que l'on a épargné quelque 15 ou 16 mois d'angoisse et peut-être de pauvreté à ceux qui revendiquent le statut de réfugié et à leur famille.

On a également réduit de beaucoup les frais d'administration et de personnel du ministère de l'Immigration. J'ignore si l'application généralisée de ce système entraînera du chômage parmi les employés de la Commission de l'immigration. Je suis certain que si certains d'entre eux devenaient excédentaires, le gouvernement pourrait leur trouver d'autres tâches plus utiles. Manifestement, il est dans l'intérêt de tous que cette expérience, qui s'est révélée un franc succès après 10 mois, soit généralisée et que l'on modifie la loi en ce sens, afin que tous ceux qui revendiquent le statut de réfugié puissent bénéficier des mêmes avantages que les 170 qui ont participé à l'expérience.

Le fait que le nombre des personnes qui demandent le statut de réfugié a augmenté très rapidement constitue une difficulté majeure. Il y a environ deux ans et demi, quelque 2,000 personnes au Canada ont demandé le statut de réfugié dont certaines n'ont pas encore reçu de réponse définitive, constituant un fardeau considérable pour le ministère de l'Immigration et l'ensemble du pays, car elles doivent vivre d'une façon ou d'une autre dans l'attente interminable de savoir si elles pourront demeurer au Canada en tant que réfugiées ou si elles seront expulsées. Le gouvernement a estimé il y a deux ans et demi que le fardeau était à ce point intolérable qu'il a exigé un visa des personnes provenant des Indes orientales. Tant de personnes originaires de l'Inde étaient venues en si peu de temps au Canada en demandant le statut de réfugiés pour des raisons tenues pour injustifiées. Cependant, comme le gouvernement aurait eu besoin de beaucoup trop de temps pour vérifier le bien-fondé des raisons invoquées, il a choisi plutôt d'exiger un visa de tous les visiteurs en provenance de l'Inde.

A l'heure actuelle, le gouvernement exige également le visa des ressortissants guatémaltèques qui fuient les mesures répressives d'un gouvernement meurtrier, mesures répressives dont nous avons la preuve. Ces ressortissants tentent de fuir un régime de terreur et se font fermer la porte au nez par notre gouvernement qui exige d'eux un visa. Les Guyanais qui vivent dans la crainte d'un gouvernement brutal et répressif sont dans la même situation. Cette semaine, le gouvernement a interdit nos portes aux réfugiés du Guatemala qui n'ont pas de visa.

Même si bon nombre de réfugiés guatémaltèques risquent leur vie en restant chez eux, il n'est pas question qu'ils viennent au Canada. En principe, ils pourraient toujours demander un visa à l'ambassade du Canada à Georgetown et retourner ensuite chez eux en attendant une réponse, mais il se peut que les gens qui les menaçaient passent aux actes justement parce qu'ils savent que ces Guatémaltèques ont demandé leur statut de réfugié. Si on pouvait raccourcir de 18 à 2 mois la période requise pour les audiences, il n'y aurait pas lieu alors d'interdire nos portes à des gens qui fuient des dictatures sanglantes. On a fermé nos portes aux réfugiés du Chili et du Salvador et voilà maintenant qu'on fait de même pour ceux du Guatemala et de la Guyane.

Si je ne m'abuse, on s'oppose à cette mesure uniquement parce qu'on voudrait revoir de fond en comble toutes les modalités d'admission des réfugiés. Je veux bien le croire, mais il me semble qu'on a eu amplement le temps de le faire depuis trois ou quatre ans. J'aimerais que le comité étudie l'objet de cette mesure pour qu'il juge lui-même s'il vaut la peine d'apporter une seule petite modification à la loi qui permettrait d'épargner du temps et de soulager tant de souffrances.

M. Denis Ethier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député de Spadina (M. Heap) a fait un discours très intéressant et qui incite à la réflexion en exposant certains des problèmes qui se posent quotidiennement pour les autorités de l'immigration quand il s'agit d'octroyer le statut de réfugié. Je m'emploierai dans un moment à situer ces problèmes dans leur contexte pour la gouverne du parrain de la mesure législative et des autres députés à la Chambre.

Je dirai tout d'abord que les difficultés évoquées par le député ne sont pas nouvelles pour le ministre et ses collaborateurs. Notre politique en ce domaine fait en effet l'objet d'un réexamen permanent et ce n'est pas par coïncidence que ce processus a donné naissance à un programme des réfugiés qui est tenu en si grande estime à l'échelle internationale. Il n'existe cependant pas de solutions faciles et rapides à ce qui est devenu au cours des dernières années un des problèmes d'immigration les plus complexes. Je suis persuadé que toutes les parties intéressées, notamment nos vis-à-vis, veulent une politique réalisable et humanitaire qui permettra d'aider ceux qui sont vraiment dans le besoin. Cela signifie que nous devons mettre en œuvre un programme qui établit une distinction entre ceux qui risquent d'abuser du régime et ceux qui ont vraiment besoin d'un régime juste de reconnaissance de statut de réfugié.

• (1620)

C'est un fait que nous éprouvons certains problèmes avec notre régime de reconnaissance du statut de réfugié, même s'il est admiré par des représentants des Nations Unies et d'autres pays. Le fait qu'il soit devenu de plus en plus difficile de faire rapidement la distinction entre les véritables réfugiés et ceux qui cherchent simplement, pour des raisons personnelles, à profiter du régime, pose un énorme problème très complexe. Il s'agit donc de trouver des réponses qui ne soient pas simplistes, qui n'aggraveront pas la situation actuelle et ne rendront pas encore plus difficile la tâche des plus utiles que constitue l'aide aux véritables réfugiés.

La Convention de Genève sur le statut de réfugié définit un réfugié comme une personne qui, ayant de bonnes raisons de craindre d'être persécutée à cause de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social en particulier ou de ses opinions publiques, vit (a) hors de son pays

d'origine et ne peut ou, à cause de cette peur, ne veut se mettre sous la protection de ce pays ou (b) hors du pays où il résidait habituellement, dans le cas où il n'a pas de pays d'origine, et ne peut ou, par crainte, ne veut, retourner dans ce pays.

Le Canada n'étant pas situé tout près d'un pays dont on peut s'attendre à recevoir un grand nombre de réfugiés, des technocrates, notamment des membres du comité parlementaire mixte et du cabinet, ont décidé que notre principal rôle dans les programmes de réfugiés consisterait à accueillir des personnes qui sont déjà réfugiées dans d'autres pays. De cette façon, le Canada joue un rôle essentiel en aidant les pays qui sont les premiers à accueillir des réfugiés à se montrer plus généreux envers ceux qui quittent leur pays pour des raisons valables. Ainsi, on s'attendait à recevoir un petit nombre de personnes lorsqu'on a établi notre régime de reconnaissance du statut de réfugié. Cette hypothèse de départ s'est révélée fausse.

En vertu du système de décision prévu dans la loi de 1976 sur l'immigration, quiconque est passible d'être renvoyé du Canada peut revendiquer le statut de réfugié. Cette disposition vise non pas seulement les personnes qui souhaitent entrer au Canada mais également celles qui y séjournent depuis quelque temps à titre de visiteur ou d'immigrant. Les modifications de 1976 prévoyaient aussi l'établissement du Comité consultatif sur le statut de réfugié, chargé d'examiner les revendications du statut de réfugié et de faire des recommandations au ministre quant au bien-fondé de ces demandes. Aux termes de ces modifications, le ministre décide de la validité des revendications, et celles qu'il a rejetées peuvent ensuite être renvoyées à la Commission d'appel de l'immigration.

Mais cette étape n'est pas la dernière. Ceux qui revendiquent le statut de réfugié peuvent contester devant les tribunaux la légalité du processus par lequel leurs revendications ont été examinées. Ils ont un droit d'appel en vertu des dispositions de l'article 28 de la loi sur la Cour fédérale, et les décisions rendues par cette cour peuvent être portées devant la Cour suprême du Canada.

Dans l'intervalle, en attendant que leur statut soit définitivement établi, les requérants peuvent demeurer au Canada. Le Canada ne chasse ou n'expulse pas les personnes qui attendent une décision concernant leur statut de réfugié.

Ce qui s'est passé, en fait, c'est que la plupart des demandes n'ont pas été jugées recevables par le ministre, mais peu ont quitté le pays dans des délais raisonnables. Il s'est par ailleurs révélé impossible du point de vue administratif de dépouiller rapidement les demandes, même dans les cas qui, de toute évidence, ne sont pas légitimes. Les mouvements de défense qui soutiennent que le processus d'examen n'est pas assez juste, ont encouragé les requérants à épuiser toutes les voies légales possibles. Les retards déjà longs dans l'examen des demandes de réfugiés en ont été accentués.

A mesure que les délais se sont prolongés, des tentatives systématiques ont été faites pour exploiter abusivement le système de reconnaissance du statut de réfugié. Ceux qui résidaient temporairement au Canada ont vite appris que le moyen de rester au Canada et d'y travailler était de demander le statut de réfugié. Il était évident que les demandes mêmes les moins fondées prenaient presque autant de temps que les plus complexes. Vers la fin de 1980, il y a eu une affluence d'environ 2,000 requérants de l'Inde dont les raisons d'immigrer au Canada étaient principalement économiques: trouver un emploi au Canada dans l'espoir de s'y installer. La quasi-totalité des demandes étaient injustifiées, mais elles ont engorgé complètement le système d'examen. Les retards se sont aggravés d'autant plus que certains ont compris comment profiter du système en demandant le statut de réfugié et en évitant ainsi de se faire expulser rapidement du Canada.

D'autres pays se sont également retrouvés avec un nombre de plus en plus important de gens demandant le statut de réfugié alors que leur pays d'origine était en pleine crise économique. En fait, ces personnes cherchaient à changer de pays de résidence pour des raisons purement économiques. Les pays d'accueil, comme l'Allemagne, la Suède et la Suisse ont réagi en resserrant les conditions à remplir pour obtenir le statut de réfugié alors que de son côté, le Canada assouplissait ses critères.

La hausse considérable du nombre des personnes qui, depuis 18 mois, sont arrivés au Canada en réclamant le statut de réfugié a alourdi considérablement la tâche de ceux qui doivent se prononcer sur la légitimité de ces demandes. Mais surtout, cela cause des torts aux véritables réfugiés. Ils doivent attendre très longtemps avant d'être fixés sur leur sort et les services d'immigration n'ont aucun moyen de contrôle, car ils ne peuvent pas expulser du Canada ceux dont la demande a été rejetée. Les personnes de bonne foi ne peuvent plus obtenir rapidement le statut de réfugié.

Le comité consultatif sur le statut de réfugié est complètement débordé. Par exemple, au cours de la période de 30 mois qui s'est écoulée entre le mois d'avril 1981 et le mois d'octobre 1983, le nombre de demandes et d'appels est passé de 2,500 à 9,100, ce qui ne comprend pas 1,500 autres cas encore en attente, faute de personnel suffisant pour procéder au premier examen. Le taux d'acceptation est passé de 20 p. 100 à 38 p. 100 depuis 1981, mais la commission d'appel s'est prononcée sur moins de 3,000 demandes rejetées. Pendant ce temps, de plus en plus de gens se sont mis à exploiter la situation de façon systématique.

Le comité consultatif sur le statut de réfugié s'est efforcé de rendre le système aussi juste et souple que possible. La capacité de travail du comité a été accrue grâce à la nomination de nouveaux membres privés et à l'accroissement de l'effectif de soutien administratif. Un programme d'entrevue orale a débuté en juin 1983 dans le but d'identifier plus rapidement les véritables réfugiés. Malgré ces changements, le comité a aujourd'hui 2,400 cas en attente, alors qu'il n'y en avait que 1,600 à la fin de l'année dernière. Certaines affaires ont été expédiés, mais les retards continuent à s'accumuler.

Le comité d'appel de l'immigration a connu des problèmes comparables. Seuls les cas présentant un mérite évident font l'objet d'une véritable audition devant le comité. Il s'écoule en moyenne un an avant cette audition. A la Cour fédérale, le délai moyen est actuellement de six mois pour une audition. Entre le 15 août et le 26 septembre dernier, 94 p. 100 des affaires étudiées par la Cour d'appel fédérale de Toronto concernaient l'immigration.

Vu qu'il faut parfois trois à quatre ans pour régler certaines affaires, il s'est développé un mouvement d'immigration important que le gouvernement n'a pas administré ni réglementé.

Il faut donc en conclure que le projet de loi ne va pas assez loin. Le député de Spadina (M. Heap) propose d'organiser des audiences orales pour déterminer si quelqu'un devrait obtenir le statut de réfugié. Quel est son but? Le système actuel est-il injuste? Non. Des réfugiés sont-ils renvoyés chez eux? Non. Le problème, monsieur le Président, tient aux retards accumulés, et le projet de loi de mon honorable ami ne réglera en rien ce problème.

Par conséquent, je dois m'opposer à sa proposition.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je félicite le député de Spadina (M. Heap) d'avoir soulevé cette importante question qui mérite sûrement de faire l'objet d'une attention soutenue de notre part.

• (1630)

Le projet de loi du député concerne les personnes déjà arrivées au Canada et non celles qui ont été choisies pour venir s'installer en permanence au Canada, comme ce fut le cas dans des circonstances bien connues pour des réfugiés provenant du Vietnam, de la Hongrie, de l'Ouganda et d'ailleurs. Le projet de loi du député intéresse les personnes qui réclament le statut de réfugié après leur arrivée chez nous. Parce que nous avons signé la Convention de Genève sur le statut de réfugié en 1969, nous avons l'obligation de ne pas renvoyer ces personnes dans leur pays si elles ont raison de craindre la persécution. Il faut qu'elles aient l'occasion de faire valoir leur cause et, en outre, il faut que la justice naturelle triomphe.

On semble généralement préférer les audiences directes. Les candidats préfèrent sans aucun doute communiquer directement avec ceux qui pourront décider de leur avenir. Je suis certaine que les membres du comité consultatif sur le statut de réfugié, en examinant des documents étrangers, doivent sûrement éprouver des doutes qu'il est possible de dissiper par un simple interrogatoire ou une brève conversation avec l'intéressé. Nos politiques et nos pratiques vis-à-vix des réfugiés font l'objet d'une révision permanente et, comme on l'a rappelé l'an dernier, on a opté pour un programme modifié d'audience en mai dernier à Montréal et en juin à Toronto. D'après moi, ce programme devrait être généralisé.

Cependant, avant d'accorder à tous les candidats le droit à une audience, il faudra veiller à ce que l'établissement du statut de réfugié qui est un processus déjà assez long, ne le devienne pas davantage au point d'empêcher un réfugié de s'établir au Canada.

Selon la Convention de Genève sur la statut de réfugiés, un réfugié est une personne ayant toutes les raisons de redouter la persécution, pour des motifs de race, de religion ou de nationalité, d'appartenance à un groupe social ou de conviction politique: elle doit avoir quitté le pays de sa nationalité et ne peut pas ou, par crainte, ne veut pas se mettre sous la protection de ce pays ou, encore, n'étant ressortissant d'aucun pays, elle a quitté son pays de résidence habituelle et ne peut pas ou, par crainte, ne veut pas retourner dans ce pays. Cette définition a parfois semblé trop limitative, si bien que le Canada a mis sur pied des programmes à l'intention de ceux qui ne répondent pas aux critères de la Convention de Genève mais qui, de toute évidence, doivent être traités avec humanité et compassion. Les mouvements de réfugiés du Chili et du Liban en sont deux exemples.

Quand la nouvelle loi sur l'immigration a été rédigée en 1976, je présidais le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, et nous avions consacré beaucoup de temps et de réflexion à la question des réfugiés. Le système que l'on avait inscrit dans la loi accordait à quiconque était menacé d'être expulsé du Canada le droit de revendiquer le statut de réfugié. Cela s'applique non seulement à ceux qui tentent d'entrer au Canada, mais également à ceux qui vivent déjà au Canada à titre de touriste, peu importe la durée de leur séjour ici. Les modifications apportées en 1976 prévoyaient aussi la création du comité consultatif du statut de réfugié, qui est chargé d'examiner les revendications au titre de réfugié et qui fait l'objet du bill actuellement à l'étude.

Comme on l'a dit, les modifications de 1976 accordent également au ministre un pouvoir décisionnel quant à la validité des revendications, permettent un deuxième examen des revendications rejetées par la Commission d'appel de l'immigration, et accordent à ceux qui revendiquent le statut de réfugié le droit d'en appeler devant les tribunaux. Ils sont autorisés à rester au Canada tant qu'une décision n'a pas été rendue. Le Canada n'expulse pas de son territoire les personnes qui attendent la reconnaissance de leur statut de réfugié. Il s'écoule souvent trois ans avant que toutes les possibilités d'appel soient épuisées, et la plupart des personnes dans cette situation sont autorisées à travailler pendant cette période.

L'effort accompli par le Canada dans la formulation et l'administration de sa politique relative aux réfugiés reflète les préoccupations humanitaires du Canada. Proportionnellement à sa population, le Canada a accueilli un plus grand nombre de réfugiés que tout autre pays. Les Canadiens ont démontré qu'ils peuvent comprendre et accueillir ceux qui sont persécutés pour des raisons raciales, politiques et religieuses, et donner un foyer à ceux qui sont sans patrie. Nous avons également veillé à ce que nos institutions et nos pratiques administratives reflètent cet idéal humanitaire, et c'est dans cet esprit que l'on a rédigé le bill actuellement à l'étude.

Cependant, nous devons faire preuve d'un esprit humanitaire tout en protégeant les intérêts des Canadiens et tout en nous assurant que notre politique d'immigration est bien équitable. Contrairement à d'autres pays, le Canada n'a pas eu a subir le pénible spectacle de milliers de ressortissants étrangers se pressant à ses frontières et réclamant le statut de réfugié. Du fait de notre situation géographique, entourés que nous sommes de trois côtés par des océans, nous étions en quelque sorte à l'abri des conflits qui, dans d'autres pays, engendrent des masses de réfugiés. Cependant, l'aviation a changé tout cela, et nous vivons à une époque où les luttes et les affrontements sociaux se multiplient. Nous vivons par ailleurs dans un monde aux prises avec de graves difficultés économiques. On estime à 70 ou 80 millions le nombre des hommes, des femmes et des enfants qui participent à l'exode actuel. S'ils sont en marche, c'est qu'ils ont fui la guerre, la révolution, la pauvreté ou simplement qu'ils sont à la recherche d'une terre plus hospitalière pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Si certains sont des réfugiés, d'autres n'en sont pas.

En février 1982, par souci de justice, le gouvernement a modifié les critères permettant d'établir le statut de réfugié. Depuis les nouvelles réformes, on a séparé les dossiers concernant l'octroi du statut de réfugié des autres dossiers de l'immigration pour que celui des réfugiés soit examiné en fonction de considérations relatives aux droits de la personne. Le comité

consultatif sur le statut de réfugié retient deux hypothèses prépondérantes en faisant ses recommandations: tout d'abord, il part du principe que le requérant dit la vérité à moins de preuves très claire du contraire et, deuxièmement, il accorde le bénéfice du doute au requérant. En vertu des lignes directrices régissant actuellement le comité consultatif sur le statut de réfugié, il n'est pas nécessaire qu'une personne soit personnellement en butte à des persécutions pour être reconnue comme réfugiée. Il n'est pas nécessaire qu'elle ait eu des activités politiques bien évidentes pour obtenir le statut de réfugié. Une personne peut être considérée comme réfugiée même s'il n'est pas démontré qu'elle a déjà été persécutée s'il y a des motifs raisonnables de craindre qu'elle ne le devienne plus tard. On ne rejetera pas une demande de statut de réfugié parce que le requérant possède un passeport en règle. Le comité consultatif du statut de réfugié permet actuellement à cinq jurys de siéger chaque semaine. Le nombre de membres du secteur privé est passé de sept à dix. Les représentants du ministère qui siègent au comité n'ont plus à s'occuper de leurs autres tâches et peuvent se consacrer entièrement aux travaux du comité. On a amélioré le service de recherche afin d'obtenir de meilleurs renseignements sur la situation des pays d'origine des réfugiés et on utilise tous les renseignements fournis par des groupes qui s'occupent des droits de la personne, comme Amnesty International, par des groupes religieux et par les gouvernements.

• (1640)

En mai 1983, à la suite de recommandations de divers groupes et afin de continuer à améliorer la procédure, on a adopté une nouvelle formule d'entrevues. Comme le député de Spadina l'a dit, les résultats sont excellents. Entre-temps, alors que nous essayons de mieux définir nos normes applicables aux réfugiés, leur nombre augmente partout dans le monde à cause de difficultés économiques, de guerres ou de persécutions. Inévitablement, les personnes ainsi déplacées se tournent vers les pays industrialisés pour obtenir de l'aide. La solution de dernier recours est celle qu'offre le système d'asile politique en vigueur dans des pays avancés comme le Canada. Même si les personnes qui viennent au Canada et revendiquent le statut de réfugiés risquent en fin de compte d'essuyer un refus, la possibilité de pouvoir travailler pendant l'étude de leur requête paraît très attrayante à ces personnes qui connaissent des problèmes difficilement imaginables pour nous.

Plus le nombre de personnes qui se prévalent de ce système est grand, plus le nombre de demandes en retard est important et plus les délais sont grands. Depuis 1980, nous avons vu augmenter fortement le nombre de requérants à titre de réfugiés. A l'heure actuelle, nous voyons arriver tous les mois environ 500 personnes qui revendiquent le statut de réfugiés, soit deux fois plus que l'an dernier—je parle encore une fois des gens qui arrivent au Canada et présentent leur demande d'admission ici même, par opposition à celles qui ont été déclarées réfugiées à l'étranger et qui arrivent au Canada avec des documents de résidence permanente en bonne et due forme. Environ 9,500 cas sont en appel. Et, pourtant, le tiers seulement de ceux qui réclament le statut de réfugié voient leur demande retenue.

Il importe certes d'abréger le processus et je conviens avec le député de Spadina que le fait de procéder par entrevues semble y avoir contribué. Les présentations écrites ne sont pas toujours très pratiques. Il importe d'abréger le processus, surtout pour les véritables réfugiés qui sont en attente, dans l'impossibilité de s'établir dans leur profession ou leur métier et de commencer à se faire une nouvelle vie en attendant la décision définitive. C'est important pour ceux dont les prétentions ne sont pas fondées et qui pourront ainsi se trouver une autre solution si leurs espoirs de rester au Canada sont déçus. Si des entrevues contribuent à abréger la période d'attente et entraîne de meilleures décisions, je les recommande certes, mais tout le processus doit être revu de façon à assurer que tous les problèmes causes de retards seront réglés.

[*Français*]

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, à propos du projet de loi qui est à l'étude cet après-midi, à savoir le projet de loi C-219, j'aimerais ajouter quelques mots à ceux qui ont été prononcés ici relativement à cet article qui, au niveau des notes explicatives, stipule que l'objet de ce projet de loi est d'accorder à une personne qui revendique le statut de réfugié le droit d'être entendue par le Comité consultatif sur le statut de réfugié avant que celui-ci ne conseille le ministre.

Monsieur le Président, au niveau de la situation des réfugiés, je pense que nous avons au Canada beaucoup de possibilités, et j'aimerais donner quelques détails, quelques notes concernant cette situation. Ainsi, lorsqu'on s'arrête au sort des réfugiés et au rôle du Canada en tant que lieu d'asile pour les opprimés et les personnes déplacées de ce monde, on pense tout de suite aux programmes en faveur des Hongrois, des Ougandais, des Chiliens, des Tchécoslovaques et des Vietnamiens qui lui ont acquis sa renommée internationale. En effet, monsieur le Président, combien de personnes de chacune de ces nationalités sont présentes dans notre pays et ont pu faire valoir à la face de leurs concitoyens d'origine combien il était facile, agréable d'être ici au Canada.

Notre débat aujourd'hui ne porte cependant pas sur cette question. Le projet de loi présenté par mon collègue, le député de Spadina (M. Heap), à savoir le projet de loi C-219, vise à protéger ceux qui revendiquent au Canada le statut de réfugié, non pas ceux qui sont sélectionnés à l'étranger, mais ceux qui pour une raison ou pour une autre viennent légalement ou illégalement en notre pays et craignent de retourner dans leur pays d'origine parce qu'ils ont peur d'être persécutés. Quoique nous n'encouragions pas ces personnes à se prévaloir de ces motifs pour rester au Canada, nous sommes tenus, de par le fait que nous sommes signataires de la Convention sur le statut de réfugié de 1969, de veiller à ce qu'elles ne soient pas renvoyées dans leur pays d'origine si leur crainte de la persécution est authentique. Nous avions des exemples, monsieur le Président, si on parle de la situation sportive, lorsque deux joueurs de hockey célèbres sont venus au Canada durant les années 1980-1981, les frères Stastny qui se sont rendus dans notre pays et qui, aujourd'hui, évoluent dans la Ligue nationale de hockey avec les Nordiques de Québec. Dans leur cas, il a fallu effectivement que le ministre prenne, à l'époque, une décision tout à fait rapide pour faire valoir leurs droits et éviter justement que la crainte de leur pays d'origine puisse les amener à avoir des problèmes.

Il est donc essentiel que ces personnes soient entendues avec justice et, qui plus est, il faut que la collectivité estime qu'on leur a rendu justice. Le gouvernement est tenu d'abord et avant tout d'offrir aux personnes qui revendiquent au Canada

le statut de réfugié au sens de la Convention, le recours au processus de reconnaissance du statut de réfugié. C'est à cette fin qu'ont été institués le Comité consultatif de statut de réfugié, premier palier de la revendication, et la Commission d'appel de l'immigration, second palier. Les décisions de la Commission d'appel peuvent être entérinées en vertu de l'article 28 de la Loi sur la Cour fédérale d'appel. Certains de ces cas supposent cependant la tenue d'audiences.

Monsieur le Président, j'ose ici soutenir que la protection offerte par le Canada aux personnes qui revendiquent le statut de réfugié n'a d'égale nulle part. En principe, une audience est une procédure juridique bien établie et qui offre à la personne qui revendique le statut de réfugié l'occasion de se faire entendre, et permet aux examinateurs d'apprécier sa bonne foi. La plupart des pays ont recours à l'audience pour déterminer le bien-fondé de la revendication. Le système canadien prévoit des entrevues de sélection des réfugiés à l'étranger, mais l'audience ne fait pas en soi partie du processus de revendication. Le Comité consultatif du statut de réfugié et la Commission d'appel de l'immigration étudient tous deux les transcriptions authentifiées. Pour ce qui est de cette dernière, une audience sera obtenue s'il est probable qu'une revendication soit accueillie. Ce qui, pendant l'adoption de ce projet de loi, ajouterait à la lenteur du processus, contrairement à ce que mon collègue de Spadina disait tout à l'heure, à savoir que le processus était très long, je l'entendais discourir là-dessus, tant pour ceux qui sont des réfugiés authentiques que pour ceux qui cherchent à se servir du système pour reporter leur renvoi du Canada. Ajouter une nouvelle étape ne ferait que susciter des inconvénients. Il faut continuer à étudier cette question.

Le système comprend deux examens distincts et deux niveaux d'appel. Franchir toutes les étapes qui sont destinées à protéger les réfugiés d'un retour malencontreux dans leur pays d'origine peut prendre plus de trois ans. Les risques qu'un réfugié authentique ne puisse voir sa cause accueillie sont donc pratiquement nuls. Le problème, c'est que toutes les revendications, des bien fondées aux plus mal fondées, doivent être entendues à tous les niveaux. Le nombre de personnes qui au Canada revendiquent le statut de réfugié croît annuellement et est passé de quelque 500 demandes en 1977, à 2,800 demandes en 1982 et à 6,300 demandes en 1983. Le système tel qu'il existe aujourd'hui pourrait peut-être traiter rapidement quelque 500 demandes par année, mais il ne peut plus suffire à la tâche en raison de l'accroissement du nombre de demandes, et ce, malgré la part de ressources additionnelles.

Il peut s'écouler jusqu'à 200 jours avant que le Comité consultatif du statut de réfugié soit saisi d'une revendication, et c'est là le premier niveau du processus. On compte aujourd'hui environ 9,500 cas en suspens et 1,500 à 2,000 autres qui attendent d'être traités. Et pourtant, toutes les décisions . . .

• (1650)

[*Traduction*]

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Non seulement on n'a pas daigné m'accorder la parole, mais je suis maintenant forcé d'écouter le député donner lecture d'un discours rédigé d'avance.

Je voudrais vous rappeler ce qui s'est produit à la Chambre le 5 mars dernier, comme en témoigne le hansard à la page 1786, alors que le président suppléant (M. Guilbault) était au fauteuil. Il a, à juste titre, rappelé le député de Timiskaming (M. MacDougall) à l'ordre parce qu'il donnait lecture d'un texte. Il a soutenu que cette pratique allait à l'encontre du Règlement de la Chambre, sauf dans le cas, par exemple, des ministres, du chef d'un parti d'opposition ou de quelqu'un qui parle dans une langue autre que la sienne.

Aucun de ces critères ne s'applique au député qui a la parole. Je vous demande donc de l'inviter à parler d'abondance.

Le président suppléant (M. Herbert): Le député a raison. Un député n'est pas censé donner lecture de son discours. Néanmoins, un député a le droit de citer de longs extraits de documents dont il s'est inspiré pour rédiger son discours. Toutefois, le député pourrait tenir compte de cette remarque et tâcher de lire un peu moins.

[*Français*]

M. Dubois: Monsieur le Président, ce recours au Règlement se rapporte au fait qu'il n'a pas eu la parole. Alors, s'il ne se lève assez rapidement, et qu'il n'est pas vu de la présidence, ce n'est pas mon problème; et concernant les notes qu'on peut avoir pour faire un discours, je pense qu'il est nécessaire, ici à la Chambre, que l'on puisse avoir des notes pour faire des discours . . . Et je vais donc continuer, monsieur le Président, en me référant à des notes. Je peux très bien discourir des deux façons, si mon collègue de Western Arctic (M. Nickerson) veut bien. Il m'est très agréable et il est toujours très possible de faire des discours sans même avoir de notes. Cependant, dans des cas précis, ou des situations concernant des réfugiés, à propos du projet de loi de mon honorable collègue de Spadina, et qui est quand même un projet de loi assez important, mais que malheureusement nous ne pouvons pas appuyer, il est nécessaire d'avoir des détails assez importants quant au nombre de personnes qui font une demande pour obtenir le titre de réfugiés, et savoir ce qui arrive sur cette situation-là . . . Et je pense qu'il est normal de donner les renseignements les plus pertinents possibles . . .Et en conséquence, c'est pour cette raison que j'ai certaines notes qui me réfèrent au niveau des circonstances qui m'amènent à parler sur ce projet de loi, et dire pourquoi nous sommes contre le projet de loi. Et une prochaine fois, il se lèvera sûrement plus rapidement et il se fera reconnaître par la présidence.

Monsieur le Président, donc, une personne qui décide aujourd'hui de se prévaloir de tous les recours juridiques au Canada peut y passer encore plus de trois ans avant d'être renvoyée. Il est donc tout à fait important de voir que les personnes qui sont ici peuvent faire valoir leur point de vue suivant la procédure juridique qui s'y rapporte.

Le gouvernement canadien, le pays, le Canada, en plus, est une terre d'accueil vraiment extraordinaire. Et en conséquence, en ajoutant un autre recours à ceux qui existent à l'heure actuelle, on ne ferait donc que multiplier les goulots d'étranglement du système sans pour autant améliorer de quelque façon que ce soit la protection actuellement offerte aux personnes qui revendiquent le statut de réfugié.

Les seuls à vraiment bénéficier seraient ceux qui ont intérêt à allonger la durée du processus. Alors, monsieur le Président, quand je mentionne qu'il y a effectivement au moins 2,000 décisions qui sont prises tous les ans, et en plus du nombre de demandes qui a augmenté depuis plusieurs années, on voit donc que ce que propose notre collègue de Spadina (M. Heap)

ne ferait qu'embourber le système et ne serait pas bénéfique aux gens qui demandent ce statut de réfugié.

Il faut signaler qu'au bout du compte ces retards nuisent aux réfugiés authentiques. Les demandes non fondées qui créent ces goulots d'étranglement enlèvent aux réfugiés authentiques la priorité qu'ils devraient avoir et suscitent de l'angoisse. De plus, les réseaux d'appui dans la collectivité et l'aide financière des gouvernements sont mis à contribution pour de longues périodes, tant par ceux qui y ont droit que par les autres, tandis que toutes ces personnes attendent qu'on décide de leur cas.

Bien des initiatives ont été prises au cours des dernières années pour faire face au nombre sans cesse croissant de cas et réduire les délais sans compromettre l'équité et l'objectivité du processus même. Alors, ce qu'il est donc important de constater, étant donné le nombre de demandes, c'est que le ministère prend tous les moyens possibles pour accélérer le processus et faire en sorte que, pour les gens qui ont réellement peur de retourner dans leur pays, le gouvernement canadien prenne des mesures nécessaires pour régler ces problèmes-là le plus tôt possible et apporter justice, équité et objectivité aux citoyens.

Ainsi un projet pilote d'audience a été mis en œuvre en mai 1983 à Montréal et en juin de la même année à Toronto. Il s'agit donc d'un projet pilote parce que tout d'abord, la loi ne prévoit pas une telle façon de procéder, et ensuite parce que personne ne sait si dans un pays de la taille du Canada, un système efficace d'audience de ce genre pourrait être mis en place à un coût raisonnable.

Ce genre d'audience est mis à l'épreuve pour bien des raisons. Lorsqu'il s'agit d'examiner une revendication en particulier, et que la décision repose sur la logique même de l'exposé, son exactitude à l'égard d'événements connus, et plus important encore, sur la crédibilité du requérant, la meilleure façon de procéder consiste à faire subir une entrevue au cours de laquelle le bien-fondé de sa démarche peut être évalué.

Le fait de ne pas entendre des requérants en personne a toujours suscité des critiques depuis le moment même où on a songé à étudier les revendications du statut de réfugié au Canada. Cette critique, malheureusement, ne s'est pas atténuée au cours des dernières années. Et quand on en voit le nombre, il est certain que beaucoup de citoyens, monsieur le Président, voudraient encore qu'on accélère le processus.

Enfin, divers groupes intéressés et un groupe de travail du ministre ont, en 1981, conclu qu'une formule d'audience, dans le contexte approprié, pourrait sans doute être appliquée plus efficacement que le système actuel qui repose sur un nombre considérable de documents.

Monsieur le Président, voici les objectifs que comportaient les projets pilotes commandés par l'ancien ministre . . . Puis-je signaler qu'il est 5 heures, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre! L'heure prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, le 19 mars 1984, à 11 heures, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 17 heures, la séance est levée d'office, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 mars 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 16 mars, de la motion de M. Kaplan: Que le projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans certains domaines connexes et à modifier certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques, et de la motion de M. Deniger (p. 2178).

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, je suis très surpris de reprendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi, ayant déjà parlé la semaine dernière. Nous avons été témoins vendredi après-midi d'une façon de procéder assez inquiétante et inhabituelle, lorsque le député de La Prairie (M. Deniger) a pris tous les députés au dépourvu en présentant la motion portant que la motion soit maintenant mise aux voix.

Le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a bien expliqué comment cette motion était la forme de clôture la plus brutale qu'un gouvernement pouvait imposer pour limiter le débat de deuxième lecture sur un projet de loi des plus controversés. Ce qui s'est passé par la suite est plutôt intéressant. Il y a eu des échanges de vues assez vifs et une discussion animée qui n'ont réussi à jeter que très peu de lumière sur le sujet.

On trouve à la page 2184 du hansard un exemple du genre de propos qui ont été échangés. Ce fut une mêlée générale à la Chambre. Je suis sûr que certains députés vont regretter ce qu'ils ont dit. Le député de Spadina (M. Heap), comme en témoigne le hansard à la page précitée, a qualifié le Service de sécurité de Gestapo canadienne. Il a dit:

> Il ne recevra aucun compte rendu impartial des machinations de ce service secret, de cette Gestapo canadienne.

J'ai lu le hansard ce matin pour me rendre compte de ce qui s'est réellement passé à ce moment-là et, à ma surprise, le solliciteur général (M. Kaplan) a dit:

> Il y a une légère différence entre la Gendarmerie royale du Canada et la Gestapo.

• (1110)

Ce n'est pas tout à fait le qualificatif que j'aurais choisi, car il existe une différence. J'espère que la différence entre la GRC et la Gestapo est énorme et qu'elle le sera toujours. La GRC est habituée à un appui réticent de la part du solliciteur général.

Le président du Conseil privé (M. Pinard) a ensuite expliqué les raisons de la motion, qui a le même effet qu'une motion de clôture et qui va limiter radicalement le débat de deuxième lecture. Si la situation n'était pas vraiment sérieuse, la tactique du parti libéral me ferait rire. Peu importe la motion dont la Chambre est saisie ou l'étape de l'étude, les libéraux ne pensent sûrement pas que c'est une étape très importante de l'étude du projet de loi puisqu'ils imposent la clôture.

Cela me rappelle l'année 1968, alors que le gouvernement avait été défait sur un projet de loi de finances; le très honorable Lester Pearson, alors premier ministre, avait prétendu que c'était une défaite à la troisième lecture, donc sans aucune importance. Il avait dit qu'il s'agissait de la troisième lecture et qu'elle n'était pas aussi importante que la deuxième lecture.

Au comité, il y a environ deux mois, le gouvernement a perdu un vote sur un projet de loi de finances. Évidemment, cela n'avait aucune importance, car il s'agissait d'un vote en comité. Vendredi, le président du Conseil privé a dit que ce n'était pas tellement important, car nous n'en sommes qu'à la deuxième lecture. Je cite ses remarques, à la page 2197 du hansard:

> Maintenant, quand on comprend . . . la façon de procéder du système parlementaire canadien, on a tort de s'offusquer du fait qu'à ce stade, un député ministériel cherche à permettre une évolution saine de ce débat . . .

La clôture est sans importance à ce stade-ci. Je continue la citation:

> . . . compte tenu du fait qu'en deuxième lecture, on ne doive débattre que le principe d'un projet de loi avant de l'envoyer devant un comité . . .

Nous apprenons que la clôture n'est pas importante à la deuxième lecture. L'étape du rapport n'est pas importante, la troisième lecture n'est pas importante, l'étape du comité n'est pas importante et la deuxième lecture n'est pas importante. Je me demande quand les projets de loi dont le Parlement est saisi sont importants. Je présume qu'ils le deviennent lorsqu'ils perturbent l'ordre des travaux législatifs que le gouvernement a établi à la Chambre avant d'en appeler au peuple. Est-ce en juin que nous connaîtrons la date des élections qui auront lieu probablement en août ou au plus tard en novembre?

Le gouvernement pense qu'il doit absolument faire adopter ce projet de loi avant de devoir ajourner, proroger ou dissoudre les Chambres. On se demande bien où est l'urgence. Comme je l'ai dit la semaine dernière, je m'inquiète des nominations qui seront effectuées si cette mesure prend force de loi. Certains assumeront des fonctions d'inspecteur général, de membres d'un comité de surveillance et de directeur notamment. Toutes les nominations auront lieu si le gouvernement réussit à faire adopter ce projet de loi et les titulaires resteront en fonction pendant longtemps. Je mettrais ma main à couper que ce seront tous des libéraux. Ils seront nommés à ces postes pour des mandats de durée différente. Le directeur pourra nommer

les 40 principaux membres, hommes et femmes, de l'organisation. S'il applique le précédent que le gouvernement a clairement établi, ce seront tous sans exception des libéraux liés de façon quelconque avec le gouvernement au pouvoir, soit sur le plan financier soit pour services rendus.

Même au comité de surveillance, il y aura des conseillers privés. Avez-vous jamais réfléchi, monsieur le Président, aux conseillers privés dont nous disposons actuellement? A l'intention des Canadiens qui suivent nos délibérations, je rappelle qu'un conseiller privé est une personne qui a déjà été membre du cabinet. Il n'est pas censé siéger au Parlement ni au Sénat. On en cherche cinq. Pensez un peu aux candidats possibles!

M. Friesen: Gillespie, par exemple.

M. McKinnon: Gillespie, en effet. Le même parti sera sans doute à la recherche d'un siège libéral sûr, le 16 juin prochain, pour un gars très méritant de Bay Street qui voudra peut-être se faire élire, s'il a l'audace d'affronter la Chambre et d'assumer les responsabilités de premier ministre. Parmi les députés qui seront prêts à renoncer à leur siège se trouve un conseiller privé, le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand), ex-solliciteur général. Nous nous souvenons tous de l'époque où il était solliciteur général, et le pays ne l'oubliera jamais. Il voudra peut-être réitérer son exploit.

• (1115)

M. Friesen: Et Goyer.

M. McKinnon: Oui, il y a également Jean-Pierre Goyer. Je pense que Canadair est sur le point de se débarrasser de lui, ou du moins je l'espère. Je ne sais pas comment nous pouvons nous permettre de lui confier la gestion de Canadair.

Le député de York-Scarborough (M. Cosgrove) est prêt à renoncer à son siège et à opter pour la vie plus honorable de membre du comité de surveillance. Le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) a honoré de sa présence les banquettes ministérielles, même si ce n'était pas à sa place préférée, je suppose. Le député de York-Ouest (M. Fleming) voudra peut-être céder son siège. De même, Dieu nous en garde, le député de Lincoln (M. Mackasey) sera peut-être également prêt à le faire. Nous devons penser à lui, car cela fait longtemps qu'il n'a pas eu une petite sinécure.

Il y a aussi le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons). Croyez-le ou non, il fait partie du Conseil privé.

M. McKenzie: Il a certainement toutes les qualités voulues.

M. McKinnon: Il a toutes les qualités imaginables pour quitter son siège. En fait, c'est presque un devoir pour lui de quitter son siège et de créer une vacance. En réalité, Burin-Saint-Georges n'a jamais produit de premier ministre.

Et le Sénat? Je ne veux pas lui manquer de respect en l'appelant par le surnom qu'on lui donne en Colombie-Britannique, mais le «sénateur Corne-de-brume», le sénateur Ray Perrault, estime peut-être qu'il a ce qu'il faut pour faire partie d'un comité d'examen, compte tenu du fait qu'il a été récemment relevé des fonctions qu'il occupait jusque-là.

M. Friesen: Iona.

M. McKinnon: Iona n'est pas encore sénatrice, mais cela ne devrait plus tarder. En fait, elle fait partie du Conseil privé puisqu'elle a déjà été ministre chargée du Sport amateur. C'est elle qui a réglé l'affaire de Loto Canada et qui a tant fait rire la Chambre.

Le président du Conseil privé nous avait dit aussi que les recommandations de la commission McDonald avaient été intégrées dans ce projet de loi. Ce n'est évidemment pas le cas. Le Sénat a fait plusieurs recommandations et le président du Conseil privé voudrait nous faire croire qu'elles ont été intégrées dans le projet de loi. Les recommandations importantes du comité sénatorial n'ont pas été intégrées dans ce projet de loi, de sorte que nous ne pouvons franchement croire ni à l'objectivité ni à l'impartialité du gouvernement lorsqu'il nommera les personnes qui dirigeront le service canadien du renseignement de sécurité.

C'est pourquoi, comme je l'ai dit l'autre jour, ce projet de loi devrait être reporté. Nous devrions attendre des élections et laisser au nouveau gouvernement muni d'un nouveau mandat le soin de décider si c'est vraiment là le genre d'organisme que les Canadiens veulent en matière de sécurité et de renseignement. En terminant, monsieur le Président, je voudrais signaler qu'aucun député ministériel ne semble encore avoir une idée des problèmes personnels qu'auront de nombreux employés de ce service de sécurité et de renseignement.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre l'idée que j'ai commencé à exposer la dernière fois que j'ai pris part au débat et que j'ai eu l'occasion de faire une observation après l'intervention du député de Saskatoon-Est (M. Ogle). Je voulais à ce moment-là demander aux députés de réfléchir au contexte historique et idéologique dans lequel il nous faut examiner des questions comme la contestation et la subversion. Nous devons d'autant plus en tenir compte quand nous voyons le gouvernement déterminé à imposer à la population, par les procédures parlementaires qu'il vient d'invoquer, un service de sécurité qui, à notre avis, a bien peu de comptes à rendre et qui investit l'État de bien vastes pouvoirs sans aucune responsabilité parlementaire.

A ce moment-là, monsieur le Président, j'ai commencé par attirer l'attention des députés sur le fait que notre civilisation même, dans la mesure où on la dit judéo-chrétienne, est née sur la croix dans des circonstances où la question de la contestation et de la subversion a pesé très lourdement. Elle est née avec le crucifiement du Christ par les Romains. Le crucifiement était le supplice par lequel les Romains punissaient les personnes considérées comme des ennemis de l'État. Dès le début de l'ère chrétienne, on s'est demandé si l'État avait eu raison dans ces circonstances. Évidemment, notre civilisation toute entière repose sur l'hypothèse que l'État était dans l'erreur.

• (1120)

Si nous songeons à un autre courant au sein de notre civilisation, à la civilisation grecque, par exemple, nous pouvons facilement remonter à Socrate que l'État a exécuté pour subversion. Il était accusé de corrompre la jeunesse de son temps, mais Socrate avait plus de respect pour la politique grecque que ses accusateurs et il refusa de mettre à exécution le plan d'évasion que certains de ses amis avaient préparé pour lui. Il répondit que par respect pour les lois d'Athènes, il préférait boire la ciguë plutôt que de jeter le déshonneur sur la société dans laquelle il vivait.

Dans les deux grands courants de la civilisation occidentale, monsieur le Président, nous constatons qu'à l'égard de deux événements d'importance capitale, l'État a eu tort. Les Romains ont eu tort de crucifier le Christ et les autorités grecques d'exécuter Socrate.

Permettez-moi de donner quelques autres exemples, monsieur le Président. Pendant la révolution américaine, un grand nombre de révolutionnaires ont été accusés de sédition et de subversion parce qu'ils ont tenté de s'opposer à la perception injuste de taxes dans les 13 colonies par le gouvernement britannique. Les Américains diraient maintenant, même si ce n'est peut-être pas prudent de le répéter au Canada à cause de la tradition des Loyalistes de l'Empire britannique, que le gouvernement de la Grande-Bretagne n'avait pas traité convenablement ceux qui osaient réclamer l'indépendance des 13 colonies ou prétendre que les lois fiscales de l'époque étaient peut-être injustes.

Un autre exemple tiré de notre vie politique et plus particulièrement de celle du Nouveau parti démocratique a trait à la grève générale de Winnipeg de 1919. J. S. Woodsworth, qui, je pense, est maintenant considéré par tous comme un personnage important de l'histoire du Canada et qui était généralement admiré non seulement par les membres de son propre parti politique, mais aussi par bien d'autres personnes, a été accusé de sédition en 1919. Cette accusation ne découlait pas d'actes de violence ou de propos mettant les décisions de l'État en doute, mais plutôt du fait qu'il avait cité un texte d'Isaïe. C'est pour cela qu'on l'a accusé de sédition. C'était mal vu à l'époque. J'imagine que les gens d'alors n'auraient pas aimé Isaïe non plus parce qu'il critiquait sévèrement la façon d'agir des autorités envers les plus faibles.

Voilà pourquoi nous nous inquiétons des pouvoirs que le projet de loi accorde à l'État, ou plutôt des pouvoirs qu'il confirme parce que l'État les a toujours eus. Ce qui est regrettable, c'est que nous avons perdu une excellente occasion d'apporter des changements à nos services de sécurité et de rendre ceux-ci davantage comptables de leurs actes en mettant à profit les erreurs d'un long passé.

• (1125)

Je ne veux pas parler uniquement du passé du Canada et de sa vie politique et de choses comme l'accusation de sédition portée contre J. S. Woodsworth, mais aussi d'événements survenus à l'époque du Christ et de Socrate. Quand allons-nous nous rendre compte, monsieur le Président, que l'État devrait être tenu davantage comptable de ces actes que ne le prévoit le solliciteur général (M. Kaplan) dans le projet de loi à l'étude? Quand allons-nous apprendre que des organismes comme les services de sécurité doivent être tenus d'analyser et d'évaluer leurs activités? Quand allons-nous apprendre, vu toutes les leçons que nous pouvons tirer de l'histoire, qu'un État se considère toujours lui-même de façon très restreinte et pharisaïque et qu'à cause de cela, il doit être tenu de rendre compte de ses décisions? Le solliciteur général aurait dû profiter de l'occasion pour faire du Canada un pays dont tous les autres pourraient suivre l'exemple. Le ministre aurait pu le faire s'il avait été prêt à donner suite à certaines des recommandations de la commission McDonald, surtout pour ce qui est de l'obligation de rendre des comptes au Parlement.

Les membres du parti néo-démocrate savent mieux que quiconque, étant donné qu'ils ont derrière eux une longue tradition de critique des idées reçues, ce que peut faire la méfiance et ce que peuvent être les abus de l'État à l'égard de ceux auxquels ont prête des tendences subversives. Nous savons trop bien que, au fil des années, on a vu dans la dissidence politique légitime et de nombreuses idées novatrices, aujourd'hui indissociables de notre mode de vie, une première percée du bolchévisme. Quand le régime d'assurance-maladie et le régime de pensions ont été préconisés, on a cru que les bolchévistes étaient à l'œuvre au Canada.

J'ai écouté avec intérêt de député de Victoria (M. McKinnon) affirmer récemment que nous n'étions pas les seuls à avoir des préoccupations de cet ordre. Un grand nombre de personnes appartenant à d'autres partis politiques s'intéressent sincèrement à ces questions. Nous voulons les entendre et collaborer avec eux en vue de modifier ce projet de loi. N'empêche cependant que la politique ou la stratégie de la droite du Canada est de mettre en doute la loyauté des gens de la gauche, c'est-à-dire leur loyauté envers leur pays, laissant entendre qu'ils pourraient préconiser des idées subversives. On a agi ainsi pendant des dizaines d'années. Le député de Victoria peut bel et bien dire que, même s'il n'est pas d'accord avec moi, il ne cessera de défendre mon droit d'exprimer mes idées, mais d'autres députés de son parti ne sont pas aussi empressés de défendre le droit de parole. C'est une chose dont il faut être conscients quand nous débattons un projet de loi comme celui-ci.

Les pacifistes se trouvent aujourd'hui dans une situation de ce genre, monsieur le Président. Ils sont nombreux à subordonner leur loyauté à leur pays à l'avenir de la planète et de l'homme sur la planète. Le gouvernement actuel ne devrait pas, comme il le fait actuellement et comme il continuera à le faire si ce projet de loi est adopté, les considérer comme des agitateurs parce qu'ils contestent des politiques à courte vue, des politiques qui seront tenues pour insensées dans cent ans d'ici.

Nous avons échoué, monsieur le Président, et le ministre a échoué en imposant un pareil régime au Parlement et au Canada. Il a raté une excellente occasion d'accomplir enfin quelque chose de valable dans ce domaine.

Service du renseignement de sécurité

• (1130)

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) et j'avoue que j'appuie une bonne partie de ce qu'il a dit. Il est dans la nature des gouvernements d'être autoritaires.

M. Kaplan: Il n'a pas dit un mot du projet de loi.

M. Friesen: Peut-être, mais cela ne m'empêche pas d'abonder dans son sens.

M. Blaikie: J'ai parlé du projet de loi.

M. Friesen: Quoi qu'il en soit, j'ai noté deux choses sur lesquelles je voudrais revenir. Vers la fin de son discours, le député a rappelé que, depuis toujours, les partisans de la gauche ont été victimes d'intimidation, en quelque sorte, de la part des partisans de la droite. Pour ma part, j'ai en horreur toute pratique oppressive, quelle vienne de la droite ou de la gauche. Je pense que c'est une erreur. La liberté a toujours été à l'honneur chez nous. Nous chérissons la liberté d'expression, qui est essentielle à notre épanouissement. Mais le député doit comprendre que la droite n'a pas le monopole de l'intimidation.

Prenons l'exemple de l'aile gauche du conseil municipal de Vancouver. A l'occasion de la visite de M. Kissinger dans cette ville, le conseil municipal a étudié une motion voulant que M. Kissinger ne soit pas invité à prendre la parole à moins qu'un autre invité ne soit là pour lui donner la réplique. Cette attitude est condamnable, qu'elle soit adoptée par la droite ou par la gauche.

M. Blaikie: Bien sûr.

M. Friesen: Assurément, la droite n'a pas le monopole de la répression comme l'affirme le député, et j'ai assisté à bien des réunions de la gauche où l'oppression, l'intimidation et les huées n'étaient pas rares.

M. Thacker: Et quel parti souhaite le plus d'intervention de l'État?

M. Friesen: C'est vrai, quel parti souhaite davantage la centralisation et la planification étatique que le parti à gauche?

M. Sargeant: Parlez-nous donc de John A. MacDonald.

M. Friesen: En second lieu, je voudrais revenir sur ce que le député a dit de l'attitude de M. Woodsworth à l'occasion de la grève générale de Winnipeg en 1919. Je vois bien pourquoi le député a évoqué ces faits. Je sais que ceux qui défendaient les droits des syndiqués de manifester et d'exprimer leur avis avaient raison de redouter les réactions excessives de l'époque. C'est peut-être à cause de cela et des préoccupations que le Nouveau parti démocratique a toujours manifestées à cet égard que j'ai été scandalisé—et je ne pense pas que le mot soit trop fort—quand j'ai lu dans le hansard de vendredi dernier les propos du député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen). Le député de Winnipeg-Birds Hill aimerait sûrement savoir ce que le député a dit. Comme je m'en voudrais de ne pas bien rapporter ses paroles, je vais lire le passage intégralement. Il a cité un extrait d'un discours prononcé à la conférence de la démocratie parlementaire qui a eu lieu à Strasbourg l'an dernier. Voici ce qu'il a dit, comme en fait foi la page 2182 du hansard:

> Il est vrai que, dans certaines circonstances, les autorités policières doivent pouvoir contourner ou outrepasser la loi pour s'acquitter de leur mandat. Mais au moins, si ceux qui commettent des abus se font prendre, ils risquent d'être pénalisés ou poursuivis devant les tribunaux. Il est peut-être souhaitable d'opter pour cette solution plutôt que de modifier la loi, parce que si l'on autorise des actes jugés jusqu'ici criminels ou illégaux, ils deviendront monnaie courante et nous nous retrouverons vite non plus en 1984, mais en 1985.
>
> Même si la surveillance électronique . . . peut s'avérer parfois nécessaire, d'autant plus que les échanges de renseignements et d'argent se font souvent de façon électronique, ce qui ne laisse pas de traces physiques, il est sans doute préférable de fermer les yeux sur certains abus commis par la police que de les légitimer, ce qui favoriserait des abus encore plus graves.

Ici se termine la citation de son discours à la conférence. Il a ajouté:

> Personnellement, j'estime qu'il est parfois préférable de fermer les yeux. On ne peut pas en faire une habitude, mais comme je l'ai dit l'année dernière à la conférence, cela vaut mieux que de s'attaquer à la loi et de favoriser l'emploi régulier de moyens qui étaient illégaux jusqu'ici. Il vaut mieux accepter facilement de temps en temps de détourner son regard si l'imminence du danger justifie le recours à des moyens excessifs, que de détruire les libertés dont nous jouissons actuellement.

Voilà une opinion renversante de la part du député de Kootenay-Ouest.

M. Sargeant: Pourquoi?

M. Friesen: Pourquoi?

M. Blaikie: Vous préféreriez que l'on contourne la loi, n'est-ce pas?

M. Friesen: Il dit qu'il faut permettre aux autorités policières de prendre certaines libertés, si l'on veut qu'elles puissent s'acquitter de leur tâche. Monsieur le Président, c'est précisément ce laxisme qui a entraîné la création de la commission McDonald. Le député se trouve à dire qu'il approuve des actes normalement jugés répréhensibles que la GRC s'est permis par le passé. Il dit que les circonstances peuvent justifier ces agissements. C'est à cause de ces faits qu'il a fallu créer la commission McDonald et présenter ce projet de loi. On peut n'être pas d'accord avec toutes les dispositions de ce projet de loi, mais c'est pour cela que le problème se pose. Ce point de vue me laisse perplexe. Les membres de ce parti évoquent les problèmes qu'ils ont subis lors de leur dissidence à l'occasion de la grève générale de 1919, notamment la mise en accusation de leur ancien chef, M. Woodsworth. Je comprends tout cela, mais l'argumentation du député soulève la question suivante: Qui peut décider qu'il y a lieu d'enfreindre la loi?

Actuellement, la situation est assez tendue en Colombie-Britannique entre le patronat et les syndicats. En cas de conflit à la firme Kootenay Forest Products ou à la Cominco, peu importe quelle partie est à l'origine du conflit, le député laisse-t-il entendre que certaines actes d'espionnage seraient acceptables de part et d'autre? Si le député arrive à convaincre son parti de la justesse de son opinion, qu'adviendra-t-il de la protection de nos droits civils? Le député ne veut pas que ces lois soient codifiées. Affirme-t-il que les textes de loi doivent demeurer le plus vague possible afin que l'agence de renseignement de sécurité ait le maximum de latitude pour interpréter la loi à sa guise? Je vous demande, monsieur le Président, de nous dire où cela nous mènera? Qu'arriverait-il lors des conflits qui surgiraient au Canada? Le député justifie-t-il les effractions et l'incendie d'une grange que l'on a commis au Québec il y a dix ans? Approuvera-t-il des méfaits semblables à l'avenir? Je crois que les députés qui siègent à ma gauche nous doivent des explications. Je soupçonne que peu de députés de son propre parti souscrivent à ses idées. J'espère que, au

cours des prochains jours, nous obtiendrons des explications sur le point de vue exprimé par le député de Kootenay-Ouest.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir traiter quelques aspects du projet de loi C-9. Je suis déçu cependant que le gouvernement ait décidé de nous baillonner.

M. Kaplan: Comment pouvez-vous dire cela, quand 40 députés ont déjà dit ce qu'ils pensent du projet de loi.

M. Riis: J'attends depuis un bon moment que des députés ministériels prennent la parole pour nous dire ce qu'ils pensent du projet de loi C-9. C'est en effet le moment pour les députés de discuter du principe du projet de loi, lequel revêt beaucoup d'importance pour les Canadiens de toutes les régions de notre pays. Si on le leur demandait, je pense que la grande majorité des députés reconnaîtraient que c'est au sujet de ce projet de loi-ci qu'ils ont reçu le plus de courrier. J'étais désireux de savoir ce que les députés ministériels pensent de ce projet de loi, mais à ma connaissance seulement deux ou trois d'entre eux ont décidé de participer au débat. Ce qui fait qu'encore une fois nous ignorons les motifs qui ont poussé le gouvernement à présenter un projet de loi comportant autant de carences. Lorsque le comité en sera saisi, nous ne manquerons sûrement pas de recommander des moyens de l'améliorer; à mon avis, cependant, il importe au plus haut point que les députés puissent faire connaître les réserves qu'ils éprouvent à propos du caractère et des principes de ce projet de loi.

• (1140)

Le chef du Nouveau parti démocratique a écrit à la commission McDonald pour lui faire savoir que le caucus de son parti appuyait en principe l'idée d'un service de sécurité civil. Cependant, il a précisé qu'il n'appuierait le projet de loi qu'à la condition qu'il soit rédigé de façon à prévoir la surveillance de l'organisme en question et à définir ses pouvoirs. Avec cette mise en garde, nous étions prêts à accepter l'idée d'un service de sécurité civil.

A y regarder de près, certaines lacunes de ce projet de loi sautent aux yeux. Ainsi, les fonctionnaires du nouvel organisme ne seraient pas tenus de se conformer à la loi. Ils pourraient enfreindre la loi telle que nous la connaissons. C'est pourtant là la préoccupation qui est à l'origine de toute cette démarche, la raison d'être en quelque sorte de la commission McDonald, et toutes ces révélations concernant les méfaits de la GRC. C'est ce qui a également convaincu le gouvernement de présenter ce projet de loi, de façon à tirer un trait sur le passé et à assurer dorénavant la sécurité de notre pays en employant des moyens qui soient vraisemblablement légitimes et conformes à la loi. Or rien dans le projet de loi ne nous assure qu'il en sera ainsi.

J'ai un autre motif d'inquiétude, outre le fait que les employés de cet organisme sont autorisés à enfreindre la loi. Je me préoccupe en effet des répercussions qu'aura le projet de loi sur la vie de la plupart des Canadiens. Il existe déjà 800,000 dossiers sur eux. Que fait-on de ces dossiers, monsieur le Président? Les consulte-t-on? Sont-ils sans cesse enrichis? Nous ne le savons toujours pas. Il existe peut-être même des dossiers sur certains députés.

Cela m'inquiète, monsieur le Président, surtout quand on voit dans le projet de loi que le Service du renseignement de sécurité pourra avoir accès à tous les dossiers du gouvernement à la suite de l'adoption de la mesure à l'étude. Ses employés pourront consulter les fiches d'allocations familiales d'un particulier, ses fiches d'assurance-chômage accumulées au fil des années, les documents médicaux ou psychiatriques qui existent sur son compte et ses déclarations d'impôt depuis le tout début jusqu'à maintenant. Ils pourront consulter son dossier judiciaire le cas échéant, et les notes des journalistes relatives à divers articles écrits sur des particuliers ou des événements.

Pour obtenir les renseignements qui les intéressent, ils pourront facilement consulter les dossiers de l'État aussi bien que les documents personnels des particuliers. Ils pourront même au besoin pénétrer par effraction dans les domiciles privés pour s'en emparer. Le projet de loi leur donne en effet le pouvoir d'entrer par effraction dans les immeubles, les bureaux, les entrepôts, les fabriques et les usines aussi bien que dans les domiciles privés. Comme l'a fait remarquer le ministre qui parraine le projet de loi, il leur faudra pour cela obtenir un mandat. Un juge devra autoriser cette effraction, mais à en juger par les antécédents, cette autorisation a toujours été accordée d'office depuis le début. On a présenté l'an dernier plus de 800 demandes pour ce genre de mandat, et pas une seule n'a été refusée. Il semble qu'il suffise de le demander à un juge qui accorde automatiquement l'autorisation de pénétrer par effraction dans le domicile d'un Canadien pour y examiner au besoin ces documents confidentiels lorsque celui-ci passe pour être un élément subversif.

Le projet de loi m'inspire même des inquiétudes d'ordre personnel, monsieur le Président. Il n'y a pas longtemps, un certain nombre de mes amis m'ont dit que des agents de la GRC s'étaient informés à mon sujet. Ses agents ont posé toutes sortes de questions sur mon comportement à mes employeurs, mes amis et mes voisins, afin de déterminer si j'étais un bon citoyen canadien. Je me suis alors adressé à la GRC, car l'inspecteur de la localité comptait parmi mes bons amis à l'époque. Je lui ai demandé de m'expliquer pourquoi les agents secrets de la GRC enquêtaient sur mon compte. Il m'a répondu alors que le service des douanes détenait certains documents que j'avais, semble-t-il, obtenus à Cuba et qui avaient éveillé les soupçons de la GRC. Je l'ai alors invité à venir avec moi examiner ces documents.

A l'époque, j'étais professeur et je devais, entre autres choses, expliquer à mes étudiants la nature des révolutions. J'avais pensé que certaines affiches que l'on peut trouver à Cuba me seraient utiles à cette fin, et j'avais donc écrit à l'un des instituts d'enseignement de l'île, afin d'obtenir un ou deux exemplaires des principales affiches que l'on trouve au centre-ville de La Havane. C'est ce que renfermait le colis. Cependant, la GRC manifestement préoccupée par ces documents extrêmement subversifs que j'avais obtenus à Cuba, a procédé à une enquête approfondie qui a duré de nombreux jours.

Quelques jours plus tard, elle a mis certains de ses agents secrets sur une autre affaire me concernant. La GRC me soupçonnait d'importer ce qui semblait être de l'opium de Chine. J'ai donc demandé à la GRC sur quoi elle se basait pour affirmer cela. Les agents m'ont répondu qu'il y avait pour moi un autre colis en provenance de Chine à la douane, qui avait éveillé leurs soupçons, car ils avaient remarqué qu'il avait rapport à l'opium. Je les ai donc invités à examiner le colis de plus près. Nous nous sommes rendus au bureau de douane et nous

avons pu constater que j'avais écrit à un institut d'enseignement de Chine, afin d'obtenir certains livres sur les guerres de l'opium. Cet institut m'avait envoyé une demi-douzaine de livres expliquant les diverses interprétations des guerres de l'opium. Ce colis avait lui aussi entraîné une enquête approfondie de la GRC au sujet de cette importation manifeste de certains documents curieux.

J'ai donc des raisons personnelles, monsieur le Président, de m'inquiéter énormément de ce projet de loi et de ses conséquences. Il va très certainement entraîner une beaucoup plus grande utilisation de l'écoute électronique. A l'heure actuelle, le Canada passe pour être un pays qui pratique énormément l'écoute électronique, surtout par rapport aux États-Unis. Suite à cette mesure, on va s'en servir encore davantage dans le cadre des activités de surveillance. Ce projet de loi permettra au service gouvernemental de mettre sur écoute le téléphone d'un particulier pratiquement pour la vie si son nom figure sur une liste de suspects. Nous devons nous opposer à ce genre de surveillance qui est une intrusion dans la vie des Canadiens. Il va donc falloir apporter des amendements à ce projet de loi afin de nous assurer que cette surveillance électronique garde des proportions raisonnables.

Nous nous opposons, sans aucun doute, au projet de loi sous sa forme actuelle, mais nous ferons tout en notre pouvoir pour l'améliorer lorsqu'il sera étudié en comité. Nous espérons pouvoir procéder le plus tôt possible à une étude article par article du projet de loi en comité.

[*Français*]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, vendredi matin, le député de La Prairie (M. Deniger) a été le premier à prendre la parole. Au début de son discours, il a prononcé une phrase que je cite:

> Ce projet de loi vise à assurer aux Canadiens que leurs droits et leurs libertés seront respectés.

Il a prononcé cette phrase au début de son discours. Mais à la fin, il a proposé, appuyé par le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), la motion suivante:

> Que cette question soit maintenant mise aux voix.

Monsieur le Président, les deux phrases ne se complètent pas l'une et l'autre.

[*Traduction*]

Un député commence son discours en disant combien cette loi est importante parce qu'elle respecte les droits et libertés des Canadiens. Il conclut en présentant une motion de clôture empêchant les députés, les représentants du peuple, d'exprimer les opinions de leurs électeurs. Devant une telle contradiction, tous les Canadiens ont tout lieu de continuer à se méfier du gouvernement et des députés libéraux. Ils affirment ici qu'il s'agit d'une loi bien pensée qui a reçu l'agrément du Sénat et que c'est une mesure importante pour protéger nos droits et libertés. En nous demandant d'appuyer une motion qui prive les élus du peuple du droit de parler de ce projet de loi, les libéraux prouvent bien qu'on ne peut pas se fier à ce qu'il racontent.

• (1150)

Les citoyens n'ont pas oublié que les libéraux se sont opposés à un contrôle des prix et des salaires de 90 jours. Une fois élus, ils nous les ont imposés pendant trois ans. Les Canadiens n'ont pas oublié non plus que le parti libéral, qui déclarait excessive une hausse du prix de l'essence de 18c. le gallon, nous avait déjà imposé près de $1 d'augmentation quatre ans plus tard. Les Canadiens ne doivent pas oublier qu'après nous avoir dit que cette mesure était importante pour protéger nos droits et libertés le porte-parole du parti libéral, le député de La Prairie a conclu son discours en prenant une mesure visant à nous priver de nos droits et à priver les Canadiens de la liberté assurée par la liberté de parole.

Le gouvernement aurait dû déclencher des élections il y a un mois. Le mandat que lui confère la tradition canadienne a expiré il y a un mois déjà. Il est temps de laisser le peuple décider qui doit gouverner le pays au cours des quatre prochaines années. Le parti libéral préfère s'accrocher au pouvoir aussi longtemps qu'il le pourra. Il veut nous faire croire que la course à l'investiture lui donnera toutes sortes d'idées neuves. Celui des candidats déclarés qui ne siège pas ici nous a lancé sur la voie de l'emprunt, du temps où il était parmi nous. A une certaine époque, cet homme courageux a emprunté de l'argent pour acheter les électeurs. Cela a marché en 1974, monsieur le Président.

M. Kaplan: Quel est le rapport avec le service de sécurité?

M. Hawkes: Nous en payons le prix en 1984. Le ministre demande quel est le rapport avec les services de sécurité. Cela a beaucoup à voir avec cette mesure, car le plus gros reproche qu'on puisse lui faire, c'est qu'elle est parrainée par un gouvernement dont tout le monde se méfie.

M. Stewart: Tout juste.

M. Hawkes: Ce projet de loi est le fait d'un gouvernement qui n'est pas habilité à légiférer dans ce domaine. C'est le fait d'un gouvernement qui s'attaque à nos droits et à nos libertés car personne ne croit qu'il a le sens de la justice et de l'équité. L'histoire récente montre bien que c'est le gouvernement actuel, le parti qui tient les rênes du pouvoir qui a tenté de modifier la principale assise juridique du pays, la constitution, sans consulter personne en agissant de son propre chef. Avant même que nous n'ayons débattu cette mesure pendant deux semaines, on a brandi la motion de clôture. Et voilà que cette épée de Damoclès est suspendue encore au-dessus de nos têtes alors qu'on a passé trois jours à débattre cette mesure sur la sécurité.

Le gouvernement a toujours cherché à réduire les Canadiens au silence, à les empêcher de s'exprimer tout haut, librement et autant qu'ils le veulent lorsque c'est nécessaire. Quand on instaure un pareil climat, le cœur n'y est plus. Il ne reste qu'un sentiment de suspicion. Ce projet de loi est peut-être excellent. Mais les Canadiens ne l'accepteront pas parce qu'il vient d'un gouvernement qui a fait son temps et qui a fait amplement la preuve depuis quatre ans qu'il ne craint pas la clôture et l'arbitraire.

Ce projet de loi est l'œuvre d'un gouvernement qui voudrait actuellement faire adopter une mesure d'emprunt, un gouvernement qui veut emprunter l'équivalent de 91 p. 100 des épargnes privées, c'est-à-dire qui laisse 9 cents sur chaque dollar que les gens peuvent emprunter. Ce même gouvernement fait augmenter le coût de la vie pour les retraités, pour tous ceux qui ont un revenu fixe et pour ceux qui gagnent peu. Et il voudrait que nous lui fassions confiance? C'est trop demander.

Nous avons vu que des libéraux s'empressaient d'emboîter le pas à un candidat qui renie tout ce que le parti a défendu. Nous avons vu les ministériels parler de l'importance du charisme et non pas de la politique. Voilà qui nous donne une idée des valeurs que défendent les ministériels et qui devraient nous mettre encore plus en garde contre tout projet de loi à caractère économique ou toute mesure concernant nos droits et libertés que ce gouvernement nous propose.

M. Pinard: On dirait que vous avez peur.

M. Hawkes: On ne saurait avoir une plus juste idée des valeurs que défend un cabinet lorsqu'il fait fi aussi cavalièrement de certains principes pour suivre un chef qui a de meilleures chances de l'emporter et par conséquent de faire avancer leur carrière.

L'histoire nous dit, tout comme les quatre dernières années, que les députés de l'arrière-ban du parti soutiennent aveuglément sans discernement, sans réflexion, toute proposition que le cabinet présente à la Chambre. Les libéraux veulent la clôture, parce qu'il y a des défauts dans cette mesure législative et qu'ils devront peut-être modifier leur projet de loi, si nous faisons ressortir ces lacunes.

M. Kaplan: Faites-le en comité.

M. Hawkes: Grâce à la clôture, le gouvernement n'aura rien à faire. C'est pourquoi il la veut. La Chambre doit refuser aux libéraux le droit d'imposer la clôture, monsieur le Président.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce bref débat sur le projet de loi C-9. C'est un projet qui m'effraie, non en raison des intentions évidentes du solliciteur général (M. Kaplan) actuel, mais pour l'avenir, en raison de la façon dont il est rédigé. Des solliciteurs généraux ou des premiers ministres moins scrupuleux pourraient utiliser ce genre de mesure pour renverser le régime parlementaire canadien. Dans un régime où l'on dépend beaucoup des précédents, mais en même temps de la loi, j'estime que tout député devrait y penser à deux fois avant de voter en faveur de cette mesure législative.

Il est vrai que chaque démocratie doit être vigilante pour éviter la subversion. Nous devons avoir un système de sécurité fort pour maintenir notre démocratie, mais nous ne devons jamais la subvertir pour la préserver. En d'autres termes, nous ne devrions jamais avoir recours à des méthodes autoritaires pour combattre le recours possible à des moyens autoritaires.

Service du renseignement de sécurité

• (1200)

Le projet de loi C-9 se divise en trois domaines principaux: le mandat proposé du service de sécurité, les pouvoirs que propose le projet pour ce service de sécurité civil et la partie qui traite de la surveillance et de la responsabilité. Si nous regardons ces trois domaines, nous nous apercevons qu'en ce qui concerne le premier, le mandat de l'organisme de sécurité, le libellé est encore trop vague, trop général et comprend trop d'activités pour un service secret dans une démocratie.

Par exemple, des groupes religieux envoyant de l'argent au Congrès national africain ou à des mouvements de libération en Amérique centrale, pourraient être visés par l'alinéa *c*) et être accusés. De plus, ceux qui s'opposent aux essais du missile de croisière pourraient être inculpés en vertu de l'alinéa *b*). Sachant que le service de sécurité actuel au sein de la GRC dispose de plus de 800,000 dossiers sur des Canadiens, ce projet de loi ne fait que donner au nouveau service de sécurité civil une possibilité supplémentaire d'accumuler des dossiers sur des gens qui, en fait, ne commettent aucune infraction à la loi au Canada. Je n'aime tout simplement pas cela. Cela me fait peur. C'est contraire à tous les principes de justice naturelle. Cela va à l'encontre de tous les principes fondamentaux de la démocratie, en particulier le droit de dissidence, le droit de s'opposer, celui de manifester pacifiquement. Pourquoi des agents d'un service secret ou autre devraient-ils se cacher derrière les buissons ou les fenêtres pour prendre des photographies lorsqu'il arrive à certains d'entre nous de manifester dans l'ordre notre désaccord sur diverses mesures que nous jugeons antidémocratiques? Je n'aime pas ce projet de loi auquel les députés des deux côtés de la Chambre sont censés donner force de loi. Il ne cadre pas dans nos traditions.

En réalité, si l'on a présenté cette mesure et celle qui l'a précédée, le projet de loi C-157, c'est parce que l'ancien service de sécurité au sein de la GRC utilisait des méthodes malhonnêtes, au point même d'institutionnaliser le recours aux infractions. La commission McDonald avait recommandé de le supprimer. Mais ce n'est pas ce à quoi tend ce projet de loi. Le solliciteur général (M. Kaplan) sait pertinemment que le projet de loi C-9 va légitimer ou rendre légales toutes ces méthodes malhonnêtes et ces infractions dont la GRC s'est rendue coupable dans les années 1970 et pour lesquelles le gouvernement d'alors, qui est toujours au pouvoir, a refusé toute responsabilité politique ou gouvernementale. Il s'en est lavé les mains. D'une part, il a donné carte blanche à la GRC en matière de sécurité. D'autre part, quand ses agents ont été pris en flagrant délit, le premier ministre (M. Trudeau) a protesté qu'il n'était pas au courant de leurs agissements puisque ceux-ci ne lui rendaient pas de comptes. Les solliciteur général de l'époque a eu la même réaction. Au fond, ni l'un ni l'autre ne voulaient être mis au courant parce qu'ils auraient été obligés, dans l'intérêt de la démocratie, d'y mettre le holà. S'ils l'avaient fait, ils ne nous auraient pas proposé le projet de loi C-157 destiné à donner un caractère légal à ces techniques malhonnêtes, non plus que le projet de loi C-9 que nous débattons actuellement dans le cadre de la motion de clôture.

Le gouvernement nous impose l'adoption de ce projet de loi. Incidemment, la mesure ainsi que la manière employée montrent que le solliciteur général a très peu de respect envers la Chambre. Mise à part la motion de clôture, le projet de loi prouve déjà que le solliciteur général et le gouvernement doutent que la Chambre des communes puisse se porter garante des pouvoirs qui seront confiés au nouveau service de sécurité, étant donné leur refus de donner à un comité parlementaire l'accès aux documents du cabinet concernant les activités du service de sécurité. Autrement dit, le solliciteur général, le premier ministre et son cabinet affirment leur confiance dans ce service de sécurité et leur mépris du Parlement; toutefois, ils demandent au Parlement d'adopter ce texte de loi. A titre de parlementaire, je m'y refuse. Si je n'inspirais pas confiance, il ne me viendrait certainement pas à l'idée d'appuyer un projet de loi nous obligeant à faire implicitement confiance à une organisation secrète qui ne rend compte à pratiquement personne, c'est-à-dire aux représentants élus démocratiquement. L'idée ne me plaît absolument pas.

Jetons un coup d'œil aux pouvoirs que le projet de loi prévoit à l'intention de ce service secret. Tout d'abord, il aurait accès à la totalité des archives gouvernementales et des dossiers privés. La seule exception à la règle, ce sont les données du recensement comme le prévoyait d'ailleurs le projet de loi original, le C-157. Ainsi, le gouvernement pourrait consulter les demandes d'allocation familiale, les dossiers concernant les prestataires de l'assurance-chômage, les dossiers médicaux, privés et psychiatriques, les déclarations d'impôt, les documents juridiques confidentiels, les notes des journalistes et tout autre document. Les agents de ce service seraient autorisés à entrer n'importe où pour avoir accès à ces documents, et même dans la maison d'un particulier. La seule condition est qu'ils obtiennent au préalable un mandat à cette fin d'un juge de la Cour fédérale.

Qu'on me permette de parler brièvement des juges, car nous en sommes aux discours de dix minutes. Sans vouloir faire d'analogie mais plutôt un rappel historique, je voudrais rappeler au solliciteur général que, en 1933, quand les Nazis se sont emparés du pouvoir en Allemagne par suite de deux élections Hermann Goering avait été chargé de prendre en main les magistrats de l'État du Brandebourg, en fait l'actuelle ville de Berlin. Cet homme avait déclaré à l'époque que s'il réussissait à rallier à sa cause et la police, et la magistrature, il lui serait alors possible d'offrir à son chef, le Führer, la dictature sur un plateau d'argent. En quelques mois à peine, les magistrats étaient tombés sous la coupe de Goering et étaient appelés à prendre des décisions qu'ils savaient immorales et répréhensibles; mais sous les pressions de la Gestapo du Brandebourg, ils ont dû renoncer à leur indépendance et aux droits que leur conférait le système judiciaire. Dès qu'ils eurent été acquis au service secret et à la police secrète du parti nazi, on peut dire que la démocratie était pour ainsi dire morte en Allemagne. Ce n'est ni par la voie électorale, ni par la voie révolutionnaire, comme en 1921 et 1923, lors de l'infâme putsch, qu'on a réussi ce tour de force, mais plutôt par le contrôle de l'appareil judiciaire, au moyen de procédés très subtils.

Je ne dis pas que telle soit l'intention du gouvernement, mais je me méfie, car on ne sait jamais. Dans cinq ou dix ans, nous risquons de voir se reproduire chez nous le même phénomène puisqu'il a pu avoir lieu dans un pays aussi civilisé que l'Allemagne qui nous a donné les Bach et les Goethe. Je ne veux pas entendre parler d'une mesure législative qui donne carte blanche à un service d'espionnage sans permettre aux représentants élus ou à un comité de surveiller le service en question. Faire autrement équivaudrait pour le Parlement à renoncer à son droit de protéger la sécurité de la nation et les droits et les libertés démocratiques des Canadiens. Voilà pourquoi je voterai contre le projet de loi C-9.

Des voix: Bravo!

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je trouve vraiment inquiétant d'avoir à parler du projet de loi C-9 aujourd'hui. J'ai déjà donné mon avis sur ce projet de loi le 13 février, et j'avais à cette occasion souligné de façon très constructive certaines de ses lacunes. En revenant à la Chambre des communes après la fin de semaine, je découvre que le député de La Prairie (M. Deniger) a déclaré ceci dans son discours de vendredi:

> Monsieur le Président, ce projet de loi C-9 est le fruit d'un travail dur et soutenu. Je l'appuie sans réserve et c'est pourquoi je propose, appuyé par le député d'Ottawa-Centre (M. Evans):
>
> Que cette question soit maintenant mise aux voix.

Comme je viens de le dire, j'ai eu l'occasion de participer au débat au mois de février. J'ai disposé alors d'une dizaine de minutes pour exposer certaines de mes inquiétudes. J'ai probablement à ce moment-là abordé environ un quart des points dont je voudrais maintenant parler. Je peux comprendre qu'un gouvernement ou un ministre impose la clôture pour faire adopter un projet de loi très politique. Par exemple, je n'ai pas été exagérément surpris que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) ait invoqué la clôture pour imposer le Programme énergétique national. Je n'aimais pas cela, mais je pouvais le comprendre. Par ailleurs, je ne peux vraiment pas comprendre pourquoi le gouvernement a présenté une motion vendredi pour limiter le débat sur un projet de loi qui aura des conséquences fondamentales pour tous les citoyens de notre pays—hommes, femmes et enfants—pendant des générations.

• (1210)

Le projet de loi C-9 nous refuse le genre de sécurité qui existe, par exemple, aux États-Unis, où les citoyens peuvent obtenir tous les renseignements voulus. Toutes les lacunes du projet de loi C-9, dont il a été question au Sénat et au comité sénatorial avant que le projet de loi ne soit étudié par la Chambre des communes, n'ont pas été corrigées. Pourtant, des arguments très valables avaient été présentés. Pourquoi le gouvernement libéral craint-il tant que la Chambre discute librement d'un sujet?

Depuis mon arrivée à Ottawa, je me suis rendu compte que, quand la Chambre des communes étudie un projet de loi litigieux, il faut parfois deux, trois ou quatre semaines de débat avant que les Canadiens de toutes les régions ne comprennent véritablement ce qu'on propose et puissent exprimer leur avis par l'intermédiaire de leur député. Il faut un certain temps pour que l'information soit disséminée à l'intérieur du pays, dans toutes les circonscriptions. Nous avons constaté ce phénomène maintes fois. Quand cela se produit, les comités disposent de beaucoup plus de matériel, et les délibérations sont beaucoup plus approfondies.

Il fut un temps où je pensais que les débats à la Chambre des communes étaient une perte de temps. Quand des députés

d'en face prenaient la parole, ou des députés de ce côté-ci, d'autres entamaient des conversations ou travaillaient à leur pupitre. J'ai constaté plus tard que presque tous les députés lisaient les débats tous les jours quand ils en avaient le temps. C'est pourquoi les débats sont imprimés dans le hansard. Si je mentionne ce fait, c'est pour montrer qu'il est important de donner son avis à la Chambre.

Le projet de loi à l'étude porte sur une question litigieuse. Nous allons être obligés de voter parce que le gouvernement impose une forme de clôture. C'est lamentable, car il s'agit de la clé de voûte d'une société démocratique. Ce projet de loi permettra à un juge d'émettre des mandats de surveillance. La police pourra porter atteinte à la vie privée de particuliers, par exemple en ouvrant leur courrier. Comment un juge décidera-t-il s'il doit délivrer un mandat de surveillance dans une situation donnée? Se contentera-t-il du fait que le service de sécurité réclame ce mandat? Un mandat de surveillance sera-t-il émis chaque fois que des membres du service de sécurité en demanderont un? Quels critères existe-t-il pour dissuader un service quelconque de porter atteinte au droit à la vie privée, droit fondamental d'un citoyen, s'il en est? Voilà un premier problème.

Le Sénat avait demandé sans ambiguïté qu'on crée un équilibre entre, d'une part, la gravité d'une menace à la sécurité et, d'autre part, l'atteinte à la vie privée d'un citoyen. Il reviendra au ministre d'approuver ou de rejeter la demande de mandat. Or le ministre vit dans le secret. Il y a les secrets du cabinet et ceux du ministère. Quand il accorde un mandat, il ne doit nullement rendre des comptes à la Chambre des communes. Je ne veux nullement attaquer le ministre actuel, mais j'affirme qu'un ministre ou un député ne devrait avoir un tel pouvoir. Il serait tout à fait anormal qu'un député de cette Chambre accepte la thèse du gouvernement.

De quel pouvoir disposera le service de sécurité? Devrait-il avoir carte blanche pour ouvrir le courrier? Pourra-t-il se procurer des dossiers médicaux ou psychiatriques confidentiels? Pourra-t-il obtenir des dossiers personnels selon son bon vouloir? Nous n'en savons rien parce que le projet de loi n'est pas clair sur ces divers points. Devrait-on publier un rapport annuel sur les mandats, comme cela se fait pour la loi sur les secrets officiels? Ce n'est pas prévu dans le projet de loi C-9. Ne convient-il pas que le gouvernement dépose à la Chambre des communes un rapport indiquant le nombre de mandats donnés par le service de sécurité et expliquant pourquoi dans certains cas?

Les procureurs généraux des provinces ont fait une réflexion troublante au sujet du lien entre le service de sécurité et les activités illégales. Le Canada est une fédération de provinces; chaque province a un procureur général. Le service de sécurité sera toutefois entièrement indépendant des services provinciaux. Les procureurs généraux des provinces ne seront pas informés de ce qui se passe dans des secteurs qui relèvent d'eux. Une bonne partie de ce projet de loi ne tient pas debout. Par conséquent, le débat en deuxième lecture doit se poursuivre avant de renvoyer le projet de loi au comité.

Vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. J'exhorte tous les députés à réfléchir très sérieusement à ce que l'on fait, car cette initiative aura des répercussions sur plusieurs générations de Canadiens.

Service du renseignement de sécurité

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Monsieur le Président, j'espérais parler de ce projet de loi il y a un certains temps déjà. Malgré l'intérêt que porte le Nouveau parti démocratique à ce projet de loi, puisqu'il s'oppose à un certain nombre de dispositions, c'est seulement aujourd'hui que j'ai l'occasion de faire des observations personnelles qui, soit dit en passant, reflètent la position du NPD. L'idée d'en parler pendant le débat sur une motion de clôture proposée vendredi dernier me préoccupe et me surprend.

Les très sérieuses réserves du NPD sur le fond du projet de loi justifient la prolongation du débat en deuxième lecture. Par ailleurs, je crois qu'il eut été instructif d'entendre certains députés libéraux de l'arrière-ban exposer leurs doléances sur ce projet de loi, s'ils en ont. Il est évident qu'ils ne se préoccupent pas beaucoup des problèmes de leurs élections, sinon, ils auraient probablement demandé au ministre de soumettre le futur Service canadien du renseignement de sécurité à une surveillance plus étroite.

• (1220)

D'une façon générale, mes électeurs sont en faveur de l'institution d'un service secret quelconque au sein du gouvernement du Canada. A leurs yeux, il importe peu que ce service relève de la GRC ou qu'il s'agisse d'un service civil. Ils trouvent que tout pays, y compris le Canada, doit pouvoir décider si oui ou non des ressortissants étrangers compromettent l'autonomie et la sécurité du pays. Ils seraient en faveur d'un service capable de détecter un problème de ce genre avant que la situation ne devienne dangereuse. Je crois que, dans l'esprit de mes électeurs, le service de sécurité servirait plutôt à les protéger contre les ressortissants étrangers qu'à surveiller des Canadiens qui ne menacent pas du tout la sécurité du pays.

Un sondage révélerait, à mon avis, que mes électeurs approuveraient l'objet du projet de loi C-9 s'il leur offrait une certaine protection. Toutefois, dans les années 60 et au début des années 70, mes électeurs croyaient que les services de renseignement de la Gendarmerie royale ne faisaient aucune enquête sur eux et ils se montraient plutôt satisfaits du rôle joué par la Gendarmerie royale dans le domaine de l'écoute téléphonique et de la surveillance. A l'époque de la commission McDonald, mes électeurs se sont rendu compte des méfaits de la Gendarmerie royale en 1970 et ont appris qu'elle avait constitué des dossiers sur 800,000 Canadiens. Tous les Canadiens ont été étonnés.

On se rend compte de la carence du Code criminel et du service de renseignement relevant de la Gendarmerie royale quand on sait qu'on a monté des dossiers sur 800,000 Canadiens, dont un grand nombre ne se sont livrés à aucune activité illégale. Nous ne savons nullement si ces dossiers existent encore ou s'ils ont été détruits comme on l'a recommandé. Nous ne savons pas comment ces dossiers ont été utilisés contre un particulier sur lequel la Gendarmerie royale aurait fait enquête et comment l'utilisation de ces dossiers a pu influer sur la vie de 800,000 Canadiens.

Je m'inquiète que le projet de loi ne définisse pas plus explicitement les menaces envers la sécurité du Canada pour empêcher la GRC ou le service civil de sécurité d'enquêter sur les groupes qui s'opposent à la politique d'un gouvernement. Je songe par exemple à l'attitude d'habitants de Nanaïmo-Alberni à l'égard de la cause du désarmement et des activités que ces gens-là se sentent obligés d'organiser pour protester

contre la décision du gouvernement au sujet des essais du missile de croisière.

Sans peut-être comprendre toute la portée du projet à l'étude et des pouvoirs qui seraient confiés au solliciteur général (M. Kaplan) et au service du renseignement de sécurité, mes électeurs s'imagineront peut-être que ces pouvoirs-là sont justifiés et nécessaires. Cependant, ils changeraient sûrement d'avis s'ils savaient qu'eux-mêmes seront victimes d'écoute électronique, de surveillance, s'ils savaient que leur courrier sera ouvert ou que le service de sécurité aura accès aux données sur les allocations familiales et aux dossiers médicaux, comme cela est prévu dans le projet à l'étude.

Le ministre s'est toujours fait le défenseur des vastes pouvoirs réclamés dans le projet à l'étude indiquant que les activités d'enquête et d'écoute seraient autorisées par un juge de la Cour fédérale. De nombreuses demandes de mandats sont présentées en vertu du Code criminel et très peu, s'il y en a, sont rejetées. Le projet de loi n'offre pas aux citoyens canadiens le type de protection dont ils ont besoin, si tant est que les pouvoirs qu'il confère puissent se justifier.

Nous, du NPD, croyons que les pouvoirs prévus dans le projet de loi sont trop vastes et mal définis pour être acceptables lorsqu'il s'agit de protéger les libertés civiques de tous les Canadiens. Bien que le gouvernement se soit fondé sur la recommandation de la commission McDonald que les fonctions de police et de renseignement devraient être distinctes, il n'a accepté aucune suggestion qui lui aurait permis de mieux définir le mandat du service. Comme l'a dit Roy McMurtry, procureur général de l'Ontario, les définitions contenues dans le projet de loi sont dangereusement vagues. Nous, néo-démocrates, applaudissons à cette très judicieuse critique.

Les citoyens canadiens pourront encore être victimes des techniques de furetage du service de sécurité prévues dans ce projet de loi. Il incombe au Parlement d'établir une loi sur la sécurité qui, tout en protégeant la sécurité nationale comme nous le désirons tous, protégera les libertés des citoyens canadiens respectueux de la loi. Nous devons faire le nécessaire pour empêcher que l'on tienne à nouveau des dossiers judiciaires sur les Canadiens, comme les 800,000 établis par les services de sécurité de la GRC en raison de lois et de directives peu précises et d'une surveillance insuffisante de la part du gouvernement élu et des ministres.

Il est intéressant de noter que les députés conservateurs se tiennent encore une fois tranquilles, alors que ce projet de loi va être renvoyé au comité et prendre éventuellement force de loi, sans offrir la moindre protection aux citoyens canadiens en définissant de façon plus précise le mandat du service proposé. Le nombre d'orateurs du parti conservateur est loin d'être aussi élevé que nous aurions pu l'attendre dans le cadre de ce débat.

M. McDermid: Comment le sauriez-vous? Je viens tout juste d'arriver.

M. Miller: Les députés d'en face semblent croire que ce projet de loi serait acceptable s'il était proposé par un gouvernement conservateur. Je voudrais vous lire les remarques faites par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), comme en témoigne la page 1304 du hansard:

> Comme l'a dit le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), si une mesure semblable avait été proposée telle quelle par un gouvernement précédent, le gouvernement Saint-Laurent, le gouvernement Diefenbaker ou le gouvernement Pearson, elle aurait probablement suscité peu de protestations, parce que le public faisait confiance à ces gouvernements et à leurs initiatives.
>
> Le problème qui se pose aujourd'hui est une question de confiance à l'endroit du gouvernement. Ce n'est pas uniquement une question d'incompétence qui nous préoccupe, bien que les cas d'incompétence soient flagrants dans la présente administration. Ce qui préoccupe vraiment le public canadien, c'est que le gouvernement semble se complaire dans le pouvoir. Il lui plaît tellement qu'il ne fait preuve d'aucune discipline, retenue ou modération dans l'exercice de ce pouvoir.

Si les députés conservateurs jugent ce projet de loi inacceptable, il le sera tout autant sous un gouvernement libéral, conservateur ou néo-démocrate.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à participer au débat, mais je trouve la situation inquiétante parce que je n'étais pas ici vendredi dernier. J'assistais à une mise en candidature, la mienne en l'occurence, dans ma circonscription. Pour pouvoir revenir à la Chambre . . .

M. Riis: Comment vous en êtes-vous tiré?

M. Thacker: Cela étonnera sans doute les députés de savoir que j'ai été choisi candidat.

Des voix: Bravo!

M. Thacker: Cela étonne certainement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin). Cela l'étonnera encore plus de savoir que j'ai été choisi candidat sans opposition.

Pendant mon absence, les ministériels ont recommencé leurs vieilles manigances. Ils essaient d'empêcher la Chambre de débattre à fond le nouveau projet de loi. Les ministériels prétendent que, d'une certaine façon, ce projet de loi est à l'étude à la Chambre depuis déjà longtemps, mais ce n'est pas vrai. Cette mesure découle du projet de loi C-157, qui n'a même pas été présenté à la Chambre. Il a été expédié au Sénat lorsque les défenseurs des libertés civiles et des Canadiens de tous les coins du pays ont commencé à protester contre sa présentation. Le comité du Sénat a formulé plus de 200 recommendations visant à modifier le projet de loi C-157. La mesure a ensuite réintégré la machine bureaucratique et c'est le projet de loi C-9 qui en est ressorti. Les ministériels prétendent que cela a résolu tous les problèmes.

• (1230)

Ce n'est tout simplement pas le cas, monsieur le Président. En tant que députés, nous savons qu'il faut des semaines pour circonscrire l'essentiel d'un projet de loi; l'homme de la rue est occupé à gagner sa vie et ne peut pas, comme nous, consacrer tout son temps à l'étude d'un projet de loi. Nous avons certes raison de nous alarmer, mais je crois que nous devrions donner un peu plus de temps aux Canadiens ordinaires.

Et voici, monsieur le Président, que je prends la parole pour la deuxième fois au sujet de ce projet de loi parce que le gouvernement ne me paraît pas disposé à accorder ce temps aux Canadiens. Il semble que ses propres intérêts personnels et politiques vont prendre le dessus sur l'intérêt national. Un projet de loi de cette portée et de cette importance devrait être amplement débattu et analysé à la Chambre, au comité et dans la population en général. Le projet de loi C-9 compte plus de cinquante pages, fusionne deux lois distinctes et vise à en modifier une douzaine d'autres. Il est très complexe.

Nous avons essentiellement ici en présence deux intérêts opposés: la sécurité nationale contre les libertés individuelles. Le projet de loi nous amène à nous demander pourquoi toute cette question a surgi ces dernières années. Je suppose que c'est principalement à cause de l'incident du FLQ et de la réaction abusive et tragique du gouvernement de l'époque qui a eu peur. La GRC a été amenée à faire toutes sortes de choses dont elle se serait abstenue si le gouvernement n'avait pas exigé qu'elle passe aux actes. Le gouvernement propose maintenant un nouveau projet de loi à cause des actes illégaux qu'il a encouragé la force policière à commettre. Je ne peux absolument pas croire que le haut commandement de la GRC ou les agents aient enfreint la loi sans le consentement exprès ou implicite des échelons supérieurs du gouvernement. Je crois que cette autorisation remonte aussi haut qu'au cabinet du premier ministre (M. Trudeau), lequel a ordonné à la Gendarmerie de se procurer les renseignements.

Il y a eu ensuite le recours à la loi sur les mesures de guerre, provoqué principalement par l'incendie d'une grange et des perquisitions effectuées par des agents de la police nationale, sous l'influence politique du gouvernement de l'heure. C'est une situation absolument absurde et extrêmement dangereuse. C'est pourquoi j'ai dit dans mon premier discours sur le projet de loi C-157 que le problème essentiel tient au fait que les Canadiens n'ont pas confiance dans le gouvernement libéral actuel et n'ont jamais eu confiance en lui depuis qu'il a pris le pouvoir en 1968. Ils ont une très bonne raison pour cela, monsieur le Président. C'est pourquoi j'ai dit que les gens avaient foncièrement confiance dans les premiers ministres St-Laurent et John Diefenbaker, parce que ces deux hommes ont prouvé que jamais ils ne se seraient joués des convictions profondes des Canadiens.

C'est, somme toute, ce qui se passe actuellement au Manitoba. Un premier ministre et ses alliés traitent à la légère des convictions profondément enracinées. C'est la même chose qui se passe au Liban ou en Irlande du Nord. Devant les agissements de groupes extrémistes les gouvernements prennent des positions extrêmes sur ces questions ce qui force l'opposition à réagir de la même façon. Or, il faut agir avec circonspection lorsqu'on s'occupe de questions qu'on peut traiter d'une façon rationnelle. Il est des sujets qui tiennent vraiment à cœur aux simples citoyens et il faut les écouter.

Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que nous avons besoin d'un service de sécurité moderne qui réponde aux exigences de notre époque. Là n'est pas la question. Nous en avons un maintenant puisque nous avons la GRC. Il s'agit plutôt de savoir si on a prévu des mécanismes pour protéger les libertés individuelles. Nous venons de nous donner une Charte des droits et des libertés fort édifiante qui ne vaudra pas rien si le gouvernement ne la respecte pas lui-même. L'exemple qui nous vient le plus couramment à l'esprit est celui de l'Union soviétique qui a une bien belle charte sur les droits de la personne, mais une charte qui ne veut pas dire grand chose en réalité, à en juger par la façon dont on applique les lois dans ce pays. Voilà ce que les Canadiens pensent du gouvernement et voilà pourquoi ils le chasseront du pouvoir. Ils ont toutes les raisons de se méfier de lui.

Comment pourrons-nous conserver notre liberté de parole et d'expression avec ce que prévoit ce projet de loi, c'est-à-dire des enquêtes et des dossiers secrets sur les citoyens, telle est la grande question dont nous devons discuter davantage. J'ai peur que, si je téléphone à un ami, ma conversation ne soit enregistrée ou que, si j'assiste à une assemblée publique, un agent des services de sécurité ne prenne des notes et ne me constitue un dossier et tout cela m'empêche de discuter ouvertement de certaines questions. Si on ne se sent plus libre de le faire, c'est que la société et la démocratie que nous connaissons actuellement n'existent plus.

Nos collègues du NPD nous reprochent de ne pas participer au débat, mais en réalité nous le faisons, car cette question nous préoccupe énormément. Nous tenons également à ce qu'ils y participent pour savoir ce qu'ils en pensent. Pourquoi les ministériels ne répondent-ils pas à ma question au sujet des enquêtes et des dossiers qui nous empêchent de discuter ouvertement de certaines questions? J'aimerais beaucoup qu'ils répondent à cela.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais intervenir au sujet de ce projet de loi que je considère extrêmement dangereux. Je crois nécessaire qu'on dispose d'un service de sécurité capable de lutter contre les terroristes et les véritables éléments subversifs, mais le projet de loi donne un chèque en blanc à un service de sécurité qui pourra, à l'instar de la GRC à l'heure actuelle, fouler aux pieds les droits de nombreux Canadiens.

Les conservateurs sont intervenus, mais non pas en proportion de leur nombre à la Chambre car ils ont présenté autant d'orateurs que nous, même s'ils sont trois fois plus nombreux que nous. Cette attitude ne me surprend pas. Il se plaignent de l'application de la clôture, mais ne demandent pas à un plus grand nombre de leurs députés d'intervenir, ce qui est tout à fait contradictoire.

Alors qu'il parlait du projet de loi C-157, mesure qui a précédé le projet de loi à l'étude, M. Elmer MacKay, ancien député de Central Nova qui occupe maintenant un poste important de conseiller politique au bureau du député de Central Nova (M. Mulroney), a déclaré que le projet de loi renferme trop de garanties en matière de libertés civiles. Il s'agit là du point de vue d'une personne qui siège maintenant au bureau du chef du parti conservateur, qui conseille ce parti en matière de politique. Il n'est donc pas surprenant que les députés de ce parti n'interviennent pas et qu'ils approuvent tacitement cette mesure.

Je voudrais opposer cette affirmation aux observations de M. Alan Borovoy, l'avocat-conseil de l'Association canadienne des libertés civiles qui a déclaré que les pouvoirs d'intrusion dans la vie privée, que confère ce projet de loi étaient trop étendus. Tel quel, le projet de loi permettrait de soumettre à l'écoute électronique les conversations des Canadiens, d'ouvrir leur courrier, de perquisitionner leur domicile et de violer le caractère confidentiel de leurs documents personnels, même s'ils ne sont nullement soupçonnés d'avoir enfreint la loi.

Service du renseignement de sécurité

• (1240)

Nous sommes saisis de ce projet de loi pour une excellente raison, monsieur le Président. Pendant les années 70, il est devenu bien évident que le personnel de l'organisme existant du renseignement de sécurité au Canada se livrait à trop de surveillance et commettait trop d'infractions à la loi. Nous avons découvert grâce aux travaux d'enquête de la commission McDonald qu'il existait des dossiers sur plus de 800,000 Canadiens, soit un dossier pour un Canadien sur 30, homme, femme et enfant. Je ne crois pas, monsieur le Président, qu'il existe autant d'éléments subversifs au Canada. Je ne crois pas qu'il existe autant de Canadiens qui songent même à commettre des actes subversifs. Je ne crois pas que ces Canadiens moyens représentent une menace pour la sécurité du pays. Le nombre élevé de ces dossiers nous porte plutôt à croire que l'on ne surveille pas suffisamment les services actuels du renseignement de sécurité au Canada.

Notre chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent) a dit dans un mémoire présenté à la commission McDonald qu'il faut un mécanisme permettant d'assurer une surveillance étroite, et il a proposé la création d'un comité parlementaire regroupant des députés de tous les partis qui pourrait jouer un rôle de surveillance et d'examen et voir si notre service de sécurité sert les intérêts des Canadiens ou si, au contraire, il empiète sur les droits civiques.

Un député conservateur a dit de ce projet de loi qu'il s'intéresse de trop près aux libertés civiles des Canadiens. Le bill à l'étude empiète sur les droits fondamentaux du Canadien moyen. Nous, députés à la Chambre des communes, avons le devoir de défendre les droits des Canadiens. Il nous incombe de veiller à ce que cette mesure très importante ne soit pas automatiquement adoptée grâce à l'acquiescement muet des ministériels, qui sont évidemment plus nombreux. Ces députés ont peur de se prononcer à la Chambre.

Ce projet de loi est très important. Il met en effet en péril les libertés civiles de la plupart des Canadiens. Cela ne signifie pas pour autant qu'un agent de la GRC ou un fonctionnaire du service de sécurité va s'introduire la nuit dans leur chambre à coucher, mais qu'un fonctionnaire du service de sécurité pourrait bien consulter leur dossier sans que personne ne lui demande des comptes.

Aux États-Unis, les citoyens, ainsi que les comités représentant les deux grands partis, peuvent obtenir des renseignements au sujet des activités de leur service de sécurité. En Allemagne de l'Ouest, c'est la même chose, même si les dangers sont beaucoup plus grands du fait de la proximité d'un voisin qui ne lui veut pas nécessairement du bien. Si donc les gouvernements de ces pays veulent bien que des représentants de tous les partis surveillent les activités de leur service de sécurité, le gouvernement du Canada devrait donc lui aussi permettre à un comité de la Chambre de faire de même. Évidemment, monsieur le Président, les membres de ce comité seraient triés sur le volet. J'imagine que tous les députés ne pourraient pas en faire partie, mais seulement les meilleurs éléments de tous les partis. Le gouvernement aurait toujours le dernier mot quant aux personnes que les partis politiques proposeraient. Ce serait un comité très important, grâce auquel le gouvernement montrerait son estime envers la Chambre des communes, incitant de cette manière les Canadiens à avoir confiance dans notre système de sécurité.

L'Association canadienne des libertés civiles a désapprouvé le projet de loi à l'étude, comme l'ont fait les procureurs généraux des gouvernements conservateurs. Il a soulevé un tollé partout au Canada.

M. McDermid: Et le procureur général du gouvernement néo-démocrate?

M. Murphy: Le procureur général de la province du Manitoba l'a aussi désapprouvé et il a été à l'avant-scène de la lutte contre les atteintes injustifiées envers les droits de la personne. C'est un avocat d'excellente réputation, un professeur de droit et un ardent défenseur des libertés civiles au Canada.

Je constate, monsieur le Président, qu'étant donné la motion de clôture je n'ai plus que quelques secondes à ma disposition. Je prie les députés des deux autres partis—nous avons certainement tous les membres de notre caucus—de bien penser à cette mesure législative. Inspirez-vous de vos propres principes pour protéger les droits des Canadiens. Faites ce que vous croyez juste pour protéger les intérêts nationaux légitimes du Canada. Nous avons certes besoin d'une protection suffisante contre la subversion et les actes de terrorisme, mais laissez-moi vous dire, monsieur le Président, que nous ne pouvons nous protéger, dans une société démocratique, que dans la mesure où la police est également surveillée. Nous ne pouvons le faire que si nous avons des garanties suffisantes en ce qui concerne les actions qui peuvent être entreprises, et qui l'ont été, il n'y a pas 80, 90 ou 100 ans, mais au cours de la dernière décennie. Lorsque ces actes illégaux, ces gestes injustifiés, se produisent, les députés de cette Chambre devraient avoir accès à tous les renseignements par le biais d'un comité de tous les partis. Ils seraient alors en mesure de renseigner le public canadien sur ces actes injustifiés. Ce comité tripartite pourrait veiller à ce que soient prises les mesures nécessaires pour s'assurer que ceux qui sont censés protéger les droits de nos concitoyens respectent et protègent effectivement les droits de ces 800,000 Canadiens.

Nous avons là un projet de loi important et j'ai l'impression que nous risquons de l'adopter sans vraiment nous préoccuper des droits des citoyens canadiens. Dans dix ans, on se demandera pourquoi les députés n'ont pas réagi lorsque le projet de loi C-9 a été adopté. On voudra savoir pourquoi ni les libéraux qui avaient la majorité à l'époque, ni les conservateurs n'ont dit mot lorsque la mesure a été adoptée à la Chambre des communes.

Le président suppléant (M. Herbert): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

• (1250)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Herbert): M. Deniger, appuyé par M. Evans, propose que la . . .

[*Traduction*]

M. Manly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Herbert): Vous invoquez le Règlement?

M. Manly: Je veux participer au débat, monsieur le Président.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Herbert): J'ai commencé à dire: La question est la suivante: M. Deniger, appuyé par M. Evans, propose que la motion soit maintenant mise aux voix.

[*Traduction*]

M. Robinson (Burnaby): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) s'était levé et aurait dû obtenir la parole.

Le président suppléant (M. Herbert): Je regrette de reprendre le député de Burnaby (M. Robinson), mais j'ai demandé à deux reprises si la Chambre était prête à se prononcer avant de mettre la question aux voix.

[*Français*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Herbert): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Herbert): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Herbert): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Herbert): Que l'on convoque les députés.

[*Traduction*]

Et la sonnerie ayant retenti:

M. le Président: A l'ordre. Comme il est 18 h 15, la séance est suspendue jusqu'à demain 9 heures.

(La séance est suspendue à 18 h 15.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 9 heures le mardi 20 mars, M. Corbin étant au fauteuil.

● (1110)

[*Français*]

[Et la sonnerie s'étant tue à 11 h 10.]

(La motion de M. Deniger, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

Service du renseignement de sécurité

(Vote nº 21)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (M^me^)
Axworthy
Bachand
Baker
Beauchamp-Niquet (M^me^)
Bégin (M^me^)
Berger
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Campbell (M^lle^) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté (M^me^)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dion
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (M^me^)
Ethier
Evans
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Gauthier
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Ittinuar
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (M^me^)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
Nicholson (M^lle^)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—127.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Broadbent
Carney (M^lle^)
Clark (Brandon-Souris)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cossitt (M^me^)
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
Domm
Ellis
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hawkes
Heap
Hees
Jarvis
Jelinek
Jewett (M^lle^)
Keeper
Kilgour
Knowles
Korchinski
Kristiansen
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDonald (M^me^) (Broadview-Greenwood)
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Mitchell (M^me^)
Mitges
Mulroney
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson

Service du renseignement de sécurité

Messieurs

Nielsen
Nowlan
Nystrom
Ogle
Orlikow
Patterson
Riis
Robinson
(Burnaby)
Roche
Sargeant
Schellenberger
Shields
Siddon
Speyer
Stewart
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wilson
Wright
Young—94.

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Le vote porte maintenant sur la motion suivante. M. Kaplan, appuyé par M. Whelan propose: Que le projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans certains domaines connexes et à modifier certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Nous dispenserons-nous de la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Kaplan, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(*Vote nº 22*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker
Beauchamp-Niquet
(Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dion
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Gauthier
Gimaïel
Gingras
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Ittinuar
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—128.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Broadbent
Carney (Mlle)
Clark
(Brandon-Souris)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cossitt (Mme)
Crombie
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
Domm
Ellis
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hawkes
Heap
Hees
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kilgour
Knowles
Korchinski
Kristiansen
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDonald (Mme)
(Broadview-Greenwood)
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Mitchell (Mme)
Mitges
Mulroney
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Ogle
Orlikow
Paproski
Patterson
Riis
Robinson
(Burnaby)
Roche
Sargeant
Schellenberger
Shields
Siddon
Speyer
Stevens
Stewart
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wilson
Wright
Young—96.

● (1120)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le Président, je suis convaincu que les députés qui n'ont pas pu entrer à Ottawa hier, et ce à cause des intempéries, sont très reconnaissants envers leurs collègues des deux côtés de la Chambre pour la patience qu'ils ont manifestée à leur égard. C'est en raison de tout cela que je demande ce matin le consentement unanime de la Chambre pour que personne ne soit pénalisé et que la séance d'aujourd'hui, le mardi 20 mars 1984, commence immédiatement pour la considération du projet de loi C-21.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Monsieur le Président, nous avons été témoins d'un très rare phénomène, le trou noir parlementaire, parce que le gouvernement n'a pas réussi à réunir ses députés ici pour se prononcer sur la mesure à l'étude.

Des voix: Quelle honte!

M. Nielsen: Le gouvernement peut certes prendre les dispositions voulues pour donner la priorité à ce qui le mérite, c'est-à-dire obliger les députés à être assidus à la Chambre au lieu de se balader partout au Canada pour la course à la direction du parti libéral.

M. le Président: J'en déduis que le leader parlementaire de l'opposition refuse son consentement.

M. Nielsen: Vous tirez des conclusions trop rapidement monsieur le Président. Nous passerons l'éponge cette fois-ci. Mais qu'ils soient bien avertis. Ils doivent remplir leurs fonctions au lieu de gambader d'un bout à l'autre du pays.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Monsieur le Président, je donne effectivement mon consentement. A quinze heures, j'ai l'intention de soulever un bref rappel au Règlement au sujet de ce qui s'est passé hier soir et de la situation où nous nous trouvons aujourd'hui.

M. Deans: Monsieur le Président, nous donnons également notre consentement. Je voudrais seulement signaler que nous étions prêts à voter hier pendant toute la journée. Il est malheureux que le gouvernement, ayant proposé la clôture du débat sur le projet de loi, n'ait pas réussi à réunir ses députés pour voter.

M. Pinard: Monsieur le Président, notre offre de tenir une période de questions orales aujourd'hui tient toujours.

M. le Président: Comme il est passé 11 heures, la Chambre s'ajourne à plus tard aujourd'hui, du consentement unanime.

(A 11 h 30, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 mars 1984

La séance est ouverte à 11 h 30.

Prière

[*Français*]

M. le Président: A l'ordre! L'honorable député de Rosemont (M. Lachance) invoque le Règlement.

M. Lachance: Je remarque avec intérêt, monsieur le Président, que vous avez créé un précédent à cet instant même.

Je dois vous dire que je suis d'accord avec vous sur ce précédent, puisque le Comité permanent du Règlement et de la procédure avait déjà recommandé que la prière soit faite en public à l'avenir, et que le public des tribunes puisse voir les parlementaires prier.

C'est la première fois à ma connaissance que nous le faisons, et je ne sais pas si l'on pourra poursuivre ce précédent plus avant. Pour ce qui est du Règlement et de cette proposition apportée au Comité permanent du Règlement et de la procédure, j'espère que l'exemple que nous avons donné aujourd'hui sera suivi.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'ai pris bonne note de ce que l'honorable député vient de dire, et je dois ajouter moi-même que je suis entièrement d'accord avec ses propos.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 15 mars, de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous voici de nouveau saisis d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Comme d'habitude, C-21 comprend deux pages dont une est vierge. De plus, ce projet de loi bat tous les records.

Le gouvernement demande au moyen du projet de loi C-21 l'autorisation d'emprunter 29.5 milliards de dollars. C'est la somme la plus élevée jamais demandée et ce n'est pas le premier projet de loi du genre à être présenté au cours de cette législature. En fait, au cours de la première session, le Parlement a approuvé les projets de loi C-30, C-59, C-111 et C-151, tendant tous à emprunter de fortes sommes. Et nous avons également été saisis des projets de loi C-125, C-128 et C-143 portant pouvoir d'emprunt supplémentaire.

Pour comprendre la portée exacte de ce projet de loi, il ne suffit pas d'en examiner le détail, mais de le voir sous un certain aspect. J'ai tâché de considérer l'énorme somme demandée par cette mesure dans un certain contexte. Pour ce faire, je me suis d'abord reporté à l'édition de 1983 des données fiscales qui contiennent l'analyse des déclarations d'impôt des contribuables pour 1981. Ce sont les chiffres les plus récents à être publiés.

En examinant le tableau 2 de ce document, on constate que 15 millions de déclarations d'impôt ont été remplies et que les contribuables ont versé en tout au gouvernement 25 milliards. C'est dire que le gouvernement cherche à emprunter plusieurs milliards de plus que la somme globale des impôts perçus des contribuables en 1981. Voilà un aveu stupéfiant de la part du gouvernement et des données difficiles à avaler pour quiconque.

On peut examiner la question sous un autre angle, d'après les Comptes publics de 1983. A la page 2-10 de ce document, les crédits non budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 atteignaient 28.5 milliards de dollars. Encore une fois, le gouvernement veut emprunter plus de 29 milliards de dollars, soit au-delà de un milliard de plus que la somme globale affectée à des fins non budgétaires au cours de l'année financière précédente.

Également dans le volume III des Comptes publics, à la page 2-9, on trouve l'état de l'actif et du passif. On y indique la dette non échue et dans le cas des obligations du Canada en circulation à la fin de l'année financière 1982, que la dette du gouvernement du Canada était de près de 25 milliards de dollars. Par ce projet de loi, le gouvernement veut emprunter une somme supérieure au total des obligations d'épargne du Canada en circulation à la fin de mars 1982.

Ce montant est presque égal à la somme des bons du Trésor en circulation à la fin de mars 1983, soit 29 milliards, à peu près le même que celui du prêt que le gouvernement veut contracter.

Je fais ces comparaisons pour bien faire comprendre que le gouvernement veut emprunter une somme supérieure à ces montants déjà énormes.

Je me pose une autre question au sujet de cette mesure: est-il nécessaire d'avoir chaque année, parfois plus souvent, un projet de loi portant pouvoir d'emprunt? Quand il présente son budget annuel, le gouvernement sait qu'il accusera un déficit—du moins, le gouvernement actuel le sait. Chaque année, il prévoit un déficit qui, nous le savons, devra être épongé par des emprunts. Bien entendu, je ne peux pas entrer dans tous les détails techniques, parce que mon temps de parole est limité, mais je pense que la Chambre y gagnerait de beaucoup si le pouvoir d'emprunt était approuvé en même temps que le budget annuel qui fait état des dépenses et des déficits prévus. La Chambre vote ces crédits, car elle doit approuver les prévisions budgétaires et le déficit prévu.

J'ignore s'il faudrait modifier la loi sur l'administration financière, mais des changements s'imposent. La Chambre et le pays s'en trouveraient bien, car ainsi il n'aurait pas été nécessaire de présenter sept projets de loi portant pouvoir d'emprunt au cours de la première session. Les députés savent que ces projets de loi ne sont jamais adoptés du jour au lendemain. Le résultat de tous ces projets de loi, de ces débats et de ces déficits est que nous empruntons—et, partant, nous devons—des sommes énormes.

• (1140)

Selon les estimations, la dette globale en souffrance, à la fin du mois de mars 1983, s'élevait à 160 milliards de dollars. Ce montant comprend une dette non échue de 115 milliards de dollars qui figure dans les comptes publics, et 45 milliards exigibles, selon les estimations, des sociétés de la Couronne et qui constituent donc une dette éventuelle, sinon directe, du gouvernement du Canada. En appliquant un taux d'intérêt moyen que l'on peut trouver dans des comptes publics, ces 160 milliards de dollars exigent que l'on perçoive en impôts plus de 17 milliards de dollars—17.6 milliards de dollars en 1983—simplement pour payer l'intérêt sur la dette en souffrance.

Pour montrer cette somme sous son vrai jour, j'en reviens au tableau des données fiscales et je constate que, pour en arriver à ce total, il faut prendre la totalité de l'impôt fédéral sur le revenu payé par la plupart des 15 millions de contribuables. Il faut donc percevoir l'impôt sur le revenu auprès de tous les Canadiens qui gagnent $40,000 ou moins avant de recueillir cette somme de 17.6 milliards de dollars. Si nous disions aux 95 p. 100 de contribuables canadiens qui gagnent moins de $40,000 que leur contribution totale au Trésor fédéral ne sert qu'à payer l'intérêt sur la dette nationale, je pense qu'ils viendraient ici dire ce qu'ils pensent au ministre des Finances (M. Lalonde) ou à son secrétaire parlementaire. Voilà encore une statistique bouleversante.

Heureusement pour le gouvernement d'en face, les Canadiens économisent à tour de bras à l'heure actuelle. Cet état de choses est alarmant pour diverses raisons, notamment parce que l'on économise au Canada trois fois plus qu'aux États-Unis d'Amérique. En outre, cela témoigne de l'état d'esprit des contribuables canadiens à l'heure actuelle. Même compte tenu du taux élevé d'épargne, ce projet de loi d'emprunt absorbera 93 p. 100 de tout ce que les Canadiens vont économiser l'an prochain, selon les prévisions.

Pourquoi cette statistique est-elle alarmante du point de vue canadien? Elle prouve que les Canadiens ont peur de dépenser leurs économies parce qu'ils savent très bien qu'ils risquent d'avoir besoin de cet argent si jamais ils rejoignent le rang des chômeurs, auquel cas ils risquent de ne plus pouvoir nourrir, loger ou vêtir leur famille. Nous savons quels problèmes les Canadiens ont dû surmonter ces dernières années pour garder leur maison. Heureusement pour la mesure à l'étude, une crise de confiance sévit actuellement, ce qui oblige les Canadiens à économiser le plus possible. Cependant, et c'est plus important encore, nous devons permettre aux Canadiens le plus tôt possible, par le biais d'élections, d'affirmer qu'ils attendent une nouvelle orientation de la part de leur gouvernement, orientation qui rétablira la confiance au Canada et incitera les Canadiens à dépenser et à donner un nouvel élan à une économie qui bat de l'aile. Bon mombre de chômeurs canadiens pourront alors faire un apport à la société au lieu de vivre à ses crochets.

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui partager avec vous quelques réflexions concernant le pouvoir d'emprunt supplémentaire que le gouvernement demande dans le projet de loi C-21.

La tradition veut que, le gouvernement obtienne l'autorisation du Parlement pour emprunter de nouveaux fonds. C'est bien l'objet du projet de loi à l'étude, où il demande l'autorisation d'emprunter la somme exorbitante de 29.5 milliards de dollars. Il y a de quoi être surpris, et pourtant, cette année, il n'y a même pas eu de fuite budgétaire à colmater.

Peut-on le croire? Le gouvernement demande véritablement au Parlement l'autorisation d'emprunter 29.5 milliards de dollars. Il y a lieu de se demander pourquoi il a besoin de cet argent. Est-ce parce que le ministère du Revenu national ne fait pas son travail en percevant l'argent des simples contribuables? Non, ce n'est pas la raison, je pense. Je crois que le ministère extorque de plus en plus aux contribuables, surtout ceux dont le revenu suffit à peine à leur permettre de joindre les deux bouts. Ce sont eux qui ne peuvent pas profiter des déductions fiscales comme celle de $15,000 qui sera bientôt autorisée au titre des REER, et qui avantage les personnes dont le revenu est égal ou supérieur à $86,000 par an.

Pendant ce temps-là, en tant que député, je dois faire face dans ma circonscription à des douzaines de petits exploitants et de contribuables à faible revenu à qui on a littéralement pris jusqu'à leur dernier sou. Le ministère du Revenu fait manifestement de son mieux. En fait, il a poussé les choses jusqu'à l'absurbe.

Pourquoi alors faut-il davantage d'argent? A cause des extravagances du gouvernement. Pour ce qui est du déficit, nous accomplissons les mêmes progrès qu'un homme tombant en chute libre dans une cage d'ascenseur. Il ne semble pas y avoir de honte. Le déficit ne fait que croître. Je sais ce que la troupe d'en face nous dira dans les prochains jours. Elle nous dira qu'il y a une forte demande de deniers publics par suite de dépenses imprévues comme des trucs préélectoraux et des ruses budgétaires. Les ministériels de l'arrière-ban tenteront peut-être aussi de justifier le pouvoir d'emprunt et le terrible et embarrassant déficit en disant que cela est inévitable, qu'ils ont fait de leur mieux et que nous, de ce côté-ci, devrions nous résigner. Leur mieux n'est tout simplement pas acceptable.

Les données ne manquent pas pour prouver que les dépenses du gouvernement ont augmenté beaucoup plus rapidement que l'indice des prix à la consommation ou le produit national brut. Je crois que nous devrions adopter l'expression «déficit national brut», car le déficit est brut au point d'en être grossier. C'est inexcusable, comme sont inexcusables les tentatives que fait le gouvernement pour justifier les hausses récentes des taux d'intérêt par la nécessité de renforcer notre dollar à la baisse. Cela vient du fait que les investisseurs manquent de confiance dans le gouvernement et dans le pays. Nous avons un gouvernement qui doit être renversé.

Le vérificateur général travaille dans l'intérêt des Canadiens en gardant un œil sur les dépensiers qui sont au gouvernement. Et, pourtant, voici qu'on parle de réduire son mandat en restreignant tout bonnement son pouvoir de vérifier les dépenses et les décisions irrationnelles qui mènent au suicide financier. C'est une honte! S'il y a des critiques, étouffez-les plutôt que de les écouter et d'apporter les changements qui s'imposent: voilà quelle est l'attitude du gouvernement. C'est pour cette raison qu'il est condamné irréversiblement, qu'il court à sa perte.

On a dit l'année dernière, censément pour excuser les habitudes de dépenses du gouvernement, que des comités du cabinet se rendaient responsables de la gestion des dépenses conformément aux normes établies par la Commission Lambert. Il est aussi farfelu d'y croire qu'à l'existence d'un homme dans la lune. Il est difficile de constater l'application de ces lignes directrices. Je crois même que l'expression «lignes directrices» est à peu près bannie du caucus libéral. Après tout, si ces critères avaient existé, les protagonistes dans l'affaire Gillespie auraient été obligés de résigner leurs fonctions, de présenter des excuses et de se repentir. Voilà pourquoi les libéraux préfèrent se passer de lignes directrices.

A propos de lignes directrices, il est attribué au programme des 6 et 5 p. 100 le mérite d'avoir stoppé l'inflation. Je suis heureux que l'inflation ait diminué, mais le déficit atteint des proportions astronomiques telles que le gouvernement va devoir emprunter 29.5 milliards pour couvrir ses dépenses. Ses dépenses s'accroissent de 10 p. 100, soit deux fois plus que les limites de quatre et cinq du programme actuel. Le gouvernement a besoin en une année de presque autant que l'ensemble des épargnes que les Canadiens ont dans leurs comptes en banque, épargnes qui perdent de leur valeur chaque jour que le dollar poursuit sa chute libre. Ce gouvernement vorace ne laisse plus d'argent pour la construction de nouvelles habitations ou la création de nouveaux emplois. Ces emprunts colossaux vont enrichir les banques et appauvrir les contribuables d'autant. En fait, les emprunts excessifs dénotent qu'il règne au ministère des Finances la plus grande confusion et un manque de réalisme absolu.

• (1150)

Quelle succession à laisser au nouveau premier ministre libéral par intérim! Il devra non seulement choisir de nouvelles tentures pour le 24, promenade Sussex, mais tenter de réparer le gâchis financier qu'il aura hérité de son prédécesseur. Il devra s'occuper d'une économie blessée, brisée, malade et d'un pays mis littéralement à la merci des taux d'intérêt qui friseront probablement les 16 p. 100 quand viendra l'automne et le temps des élections.

M. Clarke: Ce sera encore pire.

M. Fretz: C'est exact, ce sera encore pire. Que faire alors de ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt? Pourquoi ne pas demander que la moitié des fonds, car c'est ce qui correspond aux besoins réels du gouvernement? Je suis convaincu que les critiques de l'opposition trouveraient moins à redire si la demande de pouvoir d'emprunt était marquée au coin de la stabilité et de l'austérité. Peut-être qu'alors les programmes qui ne sont pas absolument essentiels seront abandonnés, à commencer par certaines de ces campagnes publicitaires extravagantes.

Il faut que quelqu'un se serre la ceinture. Je demande à mes collègues libéraux d'oublier la distribution de cadeaux, la propagande et les caisses noires, et de garder en vue les besoins de la population et du pays. Qu'ils suppriment les programmes coûteux et inutiles qui sont en train de ruiner le pays. Qu'ils éliminent le chevauchement des services qui nous coûte tellement cher. J'ai aussi une autre suggestion; ce n'est pas grand-chose, mais c'est tout de même assez important. Pourquoi ne pas éteindre les lumières lorsqu'on n'en a pas besoin? Quand je viens travailler à la Chambre des communes pendant la nuit et jusqu'au petit matin, l'édifice est aussi éclairé qu'un plateau de théâtre.

Des voix: Oh, oh!

M. Fretz: Les députés ont peut-être leurs défauts, mais nous savons tous comment éteindre les lumières. Et il y a encore bien d'autres choses. J'ai entendu des députés rire tantôt quand j'ai parlé des lumières. Si toutes les lumières ou la plupart d'entre elles étaient éteintes dans tous les édifices pendant la nuit, nous pourrions sans doute économiser des milliers de dollars.

Il y a aussi l'opération incroyable pour sortir Canadair du pétrin. Il y a eu Maislin. Il y a toutes les sociétés de la Couronne qui profitent de la charité du gouvernement. C'est un gaspillage incroyable. Pourquoi ne pas prendre le taureau par les cornes et mettre fin aux dépenses? A ce moment-là, le déficit baissera et les demandes d'argent déraisonnables comme celles que nous étudions maintenant ne seront plus qu'un mauvais souvenir. Le projet de loi C-21 prouve encore une fois que le gouvernement ne croit plus au principe de la responsabilité des dépenses ni à la modération. En réalité, il n'a besoin que de 15 milliards de dollars, mais il vient tout de même en demander 29.5 milliards au Parlement. Ce projet de loi nous rappelle encore une fois que la philosophie libérale qui guide le gouvernement actuel consiste à dépenser toujours davantage sans jamais s'arrêter.

Écoutons son porte-parole, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), qui, le 22 février 1983, faisait une déclaration à laquelle mon collègue, le député de Simcoe-Sud (M. Stewart), a fait allusion récemment. Le député d'Ottawa-Centre disait ceci:

> Un déficit, ce n'est ni plus ni moins qu'une augmentation des dettes fiscales futures ... j'estime que la meilleure façon de stimuler l'économie et de financer les programmes de soutien du revenu qui sont nécessaires à l'heure actuelle, c'est de recourir au déficit.

C'est merveilleux, monsieur le Président. Mais qui va payer ce déficit? Nos enfants et nos petits-enfants. Les Canadiens des générations futures devront assumer ce fardeau longtemps après que le député d'Ottawa-Centre aura cessé de dire de telles bêtises.

Qu'a-t-on fait du principe voulant qu'il vaut mieux avoir un budget équilibré, même si cela veut dire qu'on doit supprimer certaines choses superflues? A la fin de l'exercice financier en cours, la dette brute s'élèvera à 190 milliards de dollars. En 1984-1985, le service de la dette coûtera 20.4 milliards de dollars ou $800 par habitant. Nous devons sûrement faire quelque chose pour réduire ces montants. Le parti libéral est en pleine campagne pour se trouver un nouveau chef. Les libéraux éliront probablement un nouveau chef d'orchestre, mais

celui-ci dirigera toujours les mêmes vieux musiciens qui continueront à jouer les mêmes vieilles rengaines. A mon avis, la mesure initiale pour s'engager dans la bonne voie consisterait à remplacer sous peu le gouvernement actuel.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Fort Érié (M. Fretz) quand il a recommandé d'éteindre les lumières. Je pense que même en pleine lumière nos vis-à-vis semblent tourner en rond dans le noir puisqu'ils ne cessent de réclamer davantage d'argent.

M. Roy: Faites de la lumière.

M. Schellenberger: Cette fois-ci, le gouvernement réclame une somme mirobolante. J'entends un député rire là-bas. C'est vrai qu'ils ont grand besoin d'être éclairés.

Le gouvernement nous demande donc de l'autoriser à emprunter 29 milliards et demi de dollars. Il va jusqu'à réclamer 4 milliards de plus qu'il n'a besoin. Le député qui m'a précédé s'est demandé si le gouvernement n'avait pas plutôt besoin que de la moitié seulement de cette somme. Pourtant, les libéraux cherchent à nous convaincre de leur en accorder davantage au-delà du 31 mars 1985.

C'est la somme la plus considérable que nous ayons jamais été appelés à approuver, monsieur le Président. Si le gouvernement nous avait convaincus qu'il a besoin de ce montant pour assurer le bien-être de tous les Canadiens, s'il nous avait exposé les détails de son programme de dépenses et que nous l'ayons approuvé, fût-ce avec quelques réserves, peut-être dans ce cas serions-nous disposés à lui donner ce qu'il nous demande. Dans les huit mesures d'emprunt présentées au cours de la législature, les députés ont réussi à obtenir certaines réductions parce qu'à leur avis on réclamait des montants trop considérables. D'après eux, il était impossible de compter que le gouvernement dépense cet argent comme il convient à moins qu'il ne dépose un plan détaillé. A mon avis, ce procédé est inacceptable. Faut-il accéder à cette demande, dans l'espoir que le gouvernement dépense l'argent judicieusement? Nombreux sont mes collègues qui ont signalé certains domaines où les deniers publics ont été dépensés peu judicieusement. Faut-il s'étonner que nous hésitions à approuver une mesure d'emprunt qui ne nous dit pas comment l'argent sera dépensé? Il y a tout lieu de s'inquiéter.

Ensuite, il y a cette préoccupation qui revient sans cesse. Dans son dernier budget, le gouvernement a osé prévoir des déficits de plus de 25 milliards pour les quatre prochaines années. Le gouvernement libéral ne se gêne pas pour dépenser presque 30 milliards de plus que ses rentrées de cette année. Que penser des budgets passés qui ont accumulé les dettes à un taux alarmant? Les libéraux nous promettent pour l'avenir des déficits exorbitants. Comme je l'ai déjà dit, ce sont les générations futures qui devront supporter ces dettes. Ce sont elles qui devront les rembourser.

Au rythme de ces emprunts, le déficit va sûrement doubler d'ici à 1990. Le déficit est déjà beaucoup trop élevé. C'est une chose inacceptable. Tous les députés, quelle que soit leur allégeance, sont élus pour gérer avec prudence l'argent que les contribuables sont tenus de verser à l'État. Nous avons le devoir de veiller à ce que les déficits n'augmentent pas trop, que l'argent soit dépensé judicieusement et que le Parlement puisse disposer des moyens d'examiner les prévisions de dépenses. Enfin, il faut permettre aux comités d'interroger ceux qui dépensent cet argent. Chaque fois qu'à notre avis le gouvernement réclame trop d'argent pour un secteur donné, nous devrions être capables de réduire ses demandes. Sous le régime actuel, nous nous trouvons dans la situation absurde où nous sommes tenus de supprimer tout un programme de dépenses chaque fois que nous voulons nous attaquer à tel petit détail du budget des dépenses. A titre de député, je trouve cela inacceptable et beaucoup d'autres députés doivent partager mon avis sur ce point.

Quand le gouvernement fédéral aura contracté ces nouveaux emprunts, sa dette accumulée sera supérieure aux dettes totales des dix provinces réunies, y compris les garanties de prêt.

• (1200)

On emprunte à un rythme effréné au Canada. Le 31 décembre 1982, les gouvernements provinciaux devaient 115 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral devait 112 milliards, sans compter les dettes des sociétés de la Couronne, dont le total se situe quelque part entre 45 et 70 milliards. Si ce bill portant pouvoir d'emprunt est adopté, notre dette directe dépassera nettement 130 milliards.

Le gouvernement fédéral demande aujourd'hui l'autorisation d'emprunter plus du double des emprunts de toutes les provinces réunies. Cette année, les gouvernements provinciaux emprunteront environ 12.7 milliards. Le gouvernement fédéral demande à emprunter 29.5 milliards. Les quatre milliards supplémentaires que le gouvernement demande à emprunter en sus de ses besoins financiers prévus représentent à eux seuls 31 p. 100 du total des emprunts prévus des dix provinces du Canada. A cela, il faut ajouter le passif accumulé par les sociétés de la Couronne, qui atteint 71 milliards de dollars. Les contribuables canadiens sont directement responsables de ce passif et on leur demande constamment de renflouer Canadair et de Havilland afin d'éviter la faillite.

Le cas des sociétés de la Couronne ne cesse de m'étonner. Si une entreprise privée perdait de l'argent au même rythme que les sociétés de la Couronne, il est certain que le président et les membres de son conseil d'administration, de même que ses principaux administrateurs, seraient convoqués devant un comité et sommés de fournir des explications sur leurs décisions financières. Il ne se passe rien de tel dans le cas des sociétés de la Couronne. Canadair perd de l'argent, le gouvernement a le culot de demander un supplément d'un milliard et demi de dollars et, du même souffle, il reconduit le conseil d'administration au complet. Aucun comité ne peut interroger ces administrateurs. C'est inacceptable. Les Canadiens ont bien raison de mettre en doute la sagesse des sociétés de la Couronne qui ne cessent d'emprunter sans que la Chambre puisse examiner la question.

Quelles sont les répercussions de ces emprunts fédéraux sur l'économie? Il est certain que cela inquiète le citoyen moyen. Les simples citoyens et les chefs de petites entreprises doivent faire concurrence au gouvernement sur les marchés financiers. Les emprunts fédéraux exercent une influence négative sur l'économie. Les taux d'intérêt recommencent à monter. Je lisais hier dans les journaux que les taux d'intérêt augmentent également aux États-Unis. Au Canada, les emprunts considérables des gouvernements contribuent énormément à la dévaluation de notre dollar.

Faute de pouvoir contrôler les dépenses du gouvernement fédéral, nous devons choisir entre deux lignes de conduite: ou

bien laisser le dollar canadien perdre de sa valeur, avec les répercussions inflationnistes que cela comporte comme la planche à billets, ou bien laisser augmenter les taux d'intérêt. Le secteur privé ne peut pas se permettre de supporter longtemps une nouvelle hausse des taux d'intérêt qui pourrait se prolonger. Si nous adoptons cette ligne de conduite, nous allons immédiatement acculer à la faillite petits entrepreneurs, agriculteurs et particuliers qui n'ont pas eu le temps nécessaire pour se ressaisir depuis la dernière hausse dévastatrice des taux d'intérêt.

Notre gouvernement fédéral est incapable de maîtriser ses dépenses et nous demande maintenant l'autorisation d'emprunter encore 29 milliards de dollars. Mon collègue le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) a mis en lumière une donnée tout à fait étonnante lorsqu'il a déclaré que le gouvernement demandait à emprunter l'équivalent de 93 p. 100 de tout l'argent que les Canadiens espèrent mettre de côté au cours de l'année, ce qui ne laissera pas grand-chose pour les autres qui voudraient emprunter. Je m'inquiète vivement de cette situation, monsieur le Président. A mon avis, nous avons le devoir, en tant que députés, d'examiner à fond les besoins du gouvernement avant de l'autoriser à emprunter, et c'est ce que nous entendons faire.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir à la Chambre que de concert avec mes collègues je compte me prononcer contre le projet de loi C-21 par lequel le gouvernement nous demande de l'autoriser à emprunter 29.55 milliards de dollars. Une fois que j'aurai passé quelques minutes à expliquer pourquoi nous nous y opposons, je pense que même certains députés ministériels vont se demander comment ils ont pu envisager un seul instant d'appuyer ce projet de loi.

Certains de mes préopinants ont signalé que l'une des choses les plus troublantes à propos de ce projet de loi, c'était le désir du gouvernement d'emprunter 4 milliards de dollars supplémentaires pour se constituer un fonds d'urgence. Je trouve que c'est là une demande particulièrement répugnante de la part d'un gouvernement qui s'apprête à déclencher des élections. Ces dernières années, le gouvernement dans son ensemble a démontré qu'il était incapable de faire face aux problèmes avec lesquels les Canadiens sont aux prises. J'aimerais rappeler certains des projets du gouvernement qui se sont soldés par un échec.

Je constate que le ministre du Revenu national (M. Bussières) est parmi nous. J'imagine qu'il n'aime pas beaucoup que nous lui rappelions trop souvent des échecs comme celui de la société Consolidated Computer dans laquelle ses collègues et lui ont englouti en 24 mois 100 millions de dollars. La société a par la suite été liquidée et les contribuables canadiens ont réussi à récupérer quelques centaines de milliers de dollars. Il faut considérer ce que nous coûtent par emploi de pareils investissements, et notamment ceux de Canadair, et les pertes pour les contribuables canadiens que représente la location par le gouvernement fédéral de l'immeuble à bureaux d'en face qui reste vide. Le gouvernement paie en effet un million de dollars par mois pour louer des locaux qui restent inoccupés. On ne peut que se demander quel genre d'incompétence règne au sein du gouvernement et certainement au sein du cabinet.

Comme l'ont fait remarquer d'autres orateurs avant moi, le gouvernement se présente devant nous pour solliciter un pouvoir d'emprunt qui absorbera plus de 90 p. 100 des épargnes des Canadiens au cours de l'année qui vient. A la même époque l'année prochaine, ce pouvoir d'emprunt coûtera $800 pour chaque homme, femme et enfant au Canada uniquement pour payer l'intérêt de la dette. Il est phénoménal que la dette augmente à un tel rythme que, compte tenu des emprunts des sociétés d'État, elle s'élève à au moins 160 millions de dollars. Comme d'autres l'ont fait remarquer, il nous en aura coûté 17.6 milliards de dollars en 1983 rien que pour payer les intérêts sur cette dette énorme.

J'aimerais m'attarder quelques instants à parler de ma circonscription et à expliquer les problèmes que le gouvernement s'est créé pour lui-même et pour le Canada non seulement par ses emprunts mais surtout par ses dépenses. Ma circonscription est très vaste et occupe plus du tiers de la superficie de la Colombie-Britannique. Depuis deux ans et demie, le gouvernement fédéral y a fait des dépenses directes en immobilisations plus fortes que dans n'importe quelle autre circonscription du pays. On penserait donc qu'il s'y crée énormément d'emplois, que tout le monde s'en porte merveilleusement bien et que les petites entreprises font d'excellentes affaires. Je vous donnerai cependant deux exemples, monsieur le Président, qui illustrent bien à mon avis le manque de vision qui caractérise les activités du gouvernement et qui expliquent pourquoi le chômage sévit toujours dans ma circonscription qui pourtant bénéficie des plus fortes dépenses fédérales directes en immobilisations. Dans certaines régions, le chômage atteint en effet un taux de 90 p. 100 qui oscille toujours autour de 30 p. 100 pour l'ensemble de ma circonscription.

Le terminal de l'île Ridley constitue un exemple d'important projet dont le gouvernement n'arrête pas de se vanter. Il semble que le gouvernement ne cesse pas d'envoyer des ministres à Prince Rupert pour y couper des rubans, et je me réjouis de les voir venir chez nous. C'est très bien. Nous tous à la Chambre sommes cependant quelque peu troublés de voir le gouvernement participer à l'achat de l'élévateur récupérateur de charbon au Japon. Ce sont surtout des Américains qui sont chargés des travaux de construction maritime pour l'aménagement des docks et une société suédoise qui se charge du plus gros des travaux de coulage du béton pour les silos à céréales.

On avait promis aux habitants de Prince Rupert la création d'un grand nombre d'emplois permanents à long terme grâce au projet de l'île Ridley, mais il semble bien maintenant que ce projet dont les mérites ont été vantés dans tout le pays par les membres du cabinet créera moins de 150 emplois permanents. Ce ne sont pas les habitants de ma circonscription qui en profiteront.

Il y a également la ligne du CN reliant Prince Rupert et Red Pass à Smithers à l'égard de laquelle les dépenses ont été parmi les plus élevées depuis 8 mois et le resteront encore durant un an. Le matériel d'aiguillage vaut à lui seul plus de 125 millions de dollars. Là encore, comme le gouvernement se révèle incapable de prévoir et de planifier, presque tout ce matériel est fabriqué aux États-Unis. Si le gouvernement essaie de dire aux Canadiens qui sont sans emploi que nous ne pouvons pas fabriquer nous-mêmes et installer du matériel d'aiguillage au Canada, alors que nous avons l'un des plus grands réseaux ferroviaires du monde, c'est qu'il y a vraiment quelque chose qui cloche.

• (1210)

On consacre des millions de dollars à la rénovation de la ligne ferroviaire du CN dans l'île Ridley, mais il y a encore 30 p. 100 de chômeurs dans les localités où ce projet est mené à bien. Cette situation vraiment grotesque montre à quel point le gouvernement est incapable de prévoir et de planifier.

L'incompétence des ministériels est telle qu'il serait insensé de la part de l'opposition de donner son aval à ce genre d'emprunts. Le gouvernement n'a tout simplement pas démontré qu'il utilisait de bonnes méthodes comptables. Le vérificateur général du Canada continue de réprimander le gouvernement à ce sujet, mais ce dernier refuse d'utiliser des méthodes comptables adéquates.

Tout cela a des conséquences terribles pour le secteur forestier dans ma circonscription. Ce dernier fournit une énorme quantité de bois destiné à l'exportation directe vers les pays de la ceinture du Pacifique. L'usine de pâtes à papier de l'île Watson et la société Eurocan comptent parmi les plus gros fournisseurs de pâte à papier au prix mondial du Canada.

Le nord de la Colombie-Britannique est maintenant entré dans les premières années de ce qu'on appelle l'«effet d'effondrement». Les gouvernements fédéral et provincial ont permis aux sociétés forestières de procéder à ce que le professeur Walters de l'école de génie forestier de l'université de Colombie-Britannique appelle la destruction collective de nos ressources forestières. Selon des documents du gouvernement provincial, l'effet d'effondrement serait plus accentué que prévu, c'est dire que d'ici moins de cinq ans, nous devrons réduire nos coupes d'un tiers. Le gouvernement fédéral négocie avec la Colombie-Britannique un plan quinquennal de reboisement pour le nord de la Colombie-Britannique, l'intérieur de la province et les Kootenays, régions qui n'ont pas été exploitées de façon rationnelle et dans lesquelles on n'a pas investi suffisamment.

Les conseillers du gouvernement fédéral appartenant au Service canadien des forêts prétendent que nous devrions investir au moins 130 millions de dollars par an dans le reboisement des forêts négligées jusqu'à maintenant. La Colombie-Britannique s'est vue promettre au moins 40 p. 100 de cette somme, soit entre 50 et 60 millions de dollars par an si elle est prête à verser la même somme. Cependant, le premier ministre et son ministre des Finances ont présenté de faux chiffres et ils ont menti aux habitants de la Colombie-Britannique au sujet de l'importance du déficit. Ils prétendent que sur trois ans il est de 2.48 milliards de dollars, mais le département d'économie de l'Université de la Colombie-Britannique a confirmé que le déficit réel de la province s'établissait à moins de 100 millions de dollars. Le premier ministre provincial et ses troupes créditistes qui font équipe avec les conservateurs à l'échelle nationale, ont trafiqué la comptabilité. Et je mesure mes paroles. Faire preuve d'austérité dans le nord de la Colombie-Britannique pour le gouvernement provincial, c'est mettre à la porte les employés forestiers et se débarrasser des fonctionnaires. Mais voilà que l'administrateur public constate qu'on ne paie pas de droit de coupe dans une proportion de 10 p. 100 des arbres abattus parce que le bois n'est pas mesuré comme il le devrait par les employés du gouvernement. Nous perdons sur ce plan comme sur bien d'autres.

En terminant, je rappelle que les représentants du gouvernement considèrent que la province devrait verser 50 millions de dollars et le fédéral 60 millions dans le cadre de l'accord sur le reboisement des forêts. Or, comme le gouvernement provincial refuse de le faire, le gouvernement fédéral ne versera rien lui non plus. C'est malheureux, monsieur le Président. L'année dernière, le gouvernement a prélevé 700 millions dans ce secteur économique et il faut maintenant qu'il verse 50 millions de dollars pour créer 2,000 emplois de $25,000 par année dans le nord de la Colombie-Britannique.

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur le Président, le projet de loi C-21 autoriserait le gouvernement à emprunter 29.6 milliards de dollars. Le ministre des Finances (M. Lalonde) et son collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ont déclaré que l'agriculture ne traversait pas une période difficile actuellement. Tel n'est pas mon avis. Que l'agriculture se porte bien ou non, j'aimerais présenter à la Chambre des calculs qui font le lien entre l'agriculture et cette dette de 29.6 milliards de dollars.

Les agriculteurs canadiens gagnent en moyenne $9,000 par année. Il faudrait donc 3,288,888 années à un agriculteur pour rembourser 29.6 milliards de dollars. L'espérance de vie des agriculteurs n'est pas aussi grande. Même si on répartissait cette dette entre tous les agriculteurs, il leur faudrait encore 10 ans et demi pour y parvenir. C'est dire que nos 320,000 agriculteurs devraient travailler tout le temps et prendre tout leur argent rien que pour rembourser la dette que le gouvernement veut contracter. Il ne leur resterait plus rien pour se vêtir, se nourrir et se divertir car ils devraient travailler sans relâche pendant 10 ans et demi pour le gouvernement.

Le gouvernement, ce n'est pas un emprunteur comme les autres. Il peut taxer les gens; il peut taxer tout ce qui bouge et tout ce qui ne bouge pas. Il a le droit de lever des impôts sur les choses dont nous avons besoin pour nous chauffer, nous nourrir ou nous vêtir. Il va parfois si loin qu'il y a de quoi se poser des questions, monsieur le Président.

Les agissements de Revenu Canada ont souvent fait l'objet de discussions à la Chambre ces derniers temps. Un bon exemple des mesures abusives auxquelles le gouvernement ou ses percepteurs ont parfois recours c'est que Revenu Canada a récemment essayé d'imposer les vêtements d'un mort en demandant que le corps soit exhumé pour lui prendre sa veste. C'est une histoire vraie, monsieur le Président, qui témoigne bien des difficultés que le gouvernement éprouve à cause de ses emprunts et des extrémités auxquelles il est réduit pour percevoir les impôts.

Qu'advient-il des recettes fiscales? Après avoir utilisé une grande partie de cet argent pour couvrir ses frais d'administration, le gouvernement réinvestit le reste dans l'économie de façon à persuader les citoyens de le réélire. Il a fort bien réussi sur ce plan. Je reconnais qu'il tente au moins de prendre des mesures sociales dans l'intérêt de tous les Canadiens. Il a fort bien réussi à instaurer un programme social dont on ne parle pas beaucoup, à savoir la distribution de la dette.

En 1984, grâce à ce projet de loi d'emprunt, le gouvernement peut se vanter d'avoir réussi ce qu'aucun autre gouvernement n'avait fait avant lui. Il a si bien réparti la dette nationale que chaque Canadien, homme, femme et enfant doit $6,026. Il s'agit là d'une réalisation sociale très importante. N'oublions pas que les personnes âgées, les chômeurs et les handicapés doivent également assumer leur part de la dette. En fait, tous ceux qui auraient pu croire que la société les négligeait sauront désormais qu'ils sont traités sur le même pied que tous leurs concitoyens et qu'ils ont, eux aussi, une dette de plus de

$6,000. L'année prochaine, il s'agira de $7,210 et, à en juger par ce que le gouvernement a fait jusqu'ici, on peut s'attendre à ce que cette dette augmente d'année en année.

On donne aux contribuables toutes sortes d'explications compliquées pour justifier cet emprunt, expliquer comment le gouvernement utilise cet argent et exposer les difficultés qu'il rencontre. Quand le ministre a établi la somme qu'il faudrait emprunter cette année pour financer le déficit il s'est basé sur le taux d'intérêt calculé par le ministère des Finances. Comme les taux d'intérêt ont augmenté depuis deux semaines, signalons qu'avec .5 p. 100 d'intérêt supplémentaire notre dette augmente de 750 millions. Il est évident que nous n'avons pas besoin de la totalité des 29.6 milliards demandés par le gouvernement. Néanmoins, si les taux d'intérêt ne cessent d'augmenter, comme cela se peut fort bien, le supplément que demande le gouvernement sera vite utilisé.

• (1220)

Depuis des mois et des années, le parti libéral reproche aux conservateurs de ne pas avoir de solutions ou de plans concrets. J'en ai un, monsieur le Président, et je propose à la Chambre de l'étudier. C'est une excellente façon de nous débarrasser de la dette nationale. Je propose d'instaurer un ticket modérateur, pas dans le domaine de la santé, mais dans celui de la politique. Selon ce système, le gouvernement pourrait emprunter autant d'argent qu'il le voudrait. A la fin de l'année il lui faudrait rendre des comptes. A la fin de son mandat, quoiqu'il vaudrait mieux le faire chaque année, le gouvernement calculerait combien il a emprunté d'argent pour pouvoir acheter des votes. Le parti politique au pouvoir c'est-à-dire, dans le cas présent, le parti libéral, devrait alors payer l'intérêt sur la dette nationale.

C'est une proposition très intéressante, monsieur le Président, car elle signifierait que le parti libéral, s'il le désirait, pourrait dépenser 10 milliards de plus. Toutefois, s'il ne faisait pas suffisamment de recettes pour couvrir ses dépenses, il devrait payer l'intérêt sur l'argent emprunté. Le parti pourrait dépenser autant d'argent qu'il le veut, dans la mesure où il paierait, au moins, les intérêts.

C'est une idée qui ne sera peut-être pas bien accueillie maintenant, particulièrement par les libéraux, car si on l'employait pour faire assumer au parti libéral du Canada ses responsabilités vis-à-vis des Canadiens, j'ai bien peur qu'il lui faudrait pas mal de temps pour être en mesure de répondre à ses obligations et de remplir ses responsabilités.

Je prétends qu'au vu de ses réalisations, passées et présentes, si le parti libéral continue à agir de sorte, il ruinera ce pays. Toutefois, considérant le choix de candidats à la direction du parti libéral, je pense bien qu'il sera représenté par John Turner indéfiniment.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais participer brièvement au débat sur le projet de loi C-21, loi portant pouvoir d'emprunt. Ce projet de loi, tel quel, permet au gouvernement d'emprunter 29.55 milliards de dollars pour l'année financière 1984-1985. De ce montant, 25.6 milliards représentent des dépenses réelles de 1984 et 4 milliards seront réservés à des dépenses urgentes, par exemple pour soutenir le dollar canadien sur les marchés étrangers. Comme nous le savons tous, le dollar canadien recule actuellement face au dollar américain. Ce pouvoir d'emprunt sera également utilisé pour camoufler les erreurs du gouvernement lors de la planification de ses dépenses.

Au total, nous avons donc affaire à environ 30 milliards de dollars. Lorsque j'ai été élu député, il y a quelque 13 ans, ce montant représentait beaucoup d'argent. C'est toujours beaucoup lorsque l'on sait où il faudra l'emprunter. Je ne pense pas que le public canadien connaisse toutes les raisons pour lesquelles le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter autant d'argent. Je voudrais vous donner une courte liste des principales raisons de ce débat sur l'emprunt de 30 milliards de dollars.

Tout d'abord, il y a évidemment la débâcle de Canadair. Canadair a subi, en une année, les pertes les plus importantes de l'histoire de toutes les compagnies canadiennes. Elles dépassaient 1 milliard de dollars. Une autre débâcle, de l'avis de notre parti, c'est le Programme d'encouragement du secteur pétrolier, toutes ces subventions qui ont été accordées aux grandes sociétés pétrolières. En une année, ces largesses ont coûté au gouvernement environ 1.6 milliards en manque à gagner. La caisse noire du parti libéral, la grande assiette au beurre des années 80, a coûté 350 millions. Il y a aussi les impôts différés des sociétés. Les derniers chiffres que nous avons situent ces impôts à 22 milliards de dollars pour 1980, il y a quatre ans.

En plus de tout cela, il y a la diminution des impôts pour les gens à hauts revenus, tels que les médecins, les avocats, les comptables et autres membres de professions libérales, qui est contenue dans le budget de 1984. Si l'on ajoute tout cela, nous avons perdu quelque 25 milliards de dollars en recettes. Si nous avions cet argent dans nos coffres, nous ne devrions emprunter que 5 milliards de dollars. Bien entendu, ce n'est pas aussi simple, mais néanmoins, tout cela montre bien pourquoi le gouvernement mérite d'être défait aux prochaines élections.

Ce gouvernement est au pouvoir depuis trop longtemps. Il a cessé d'être attentif à nos besoins. Il dépense à tort et à travers, du moins en ce qui concerne mon parti, et en même temps il emprunte à gauche et à droite pour corriger ses erreurs passées. Qu'a-t-il fait cependant pour les services essentiels valables, l'enseignement postsecondaire par exemple? Eh bien, il a comprimé ses dépenses dans ce domaine. Il compte également réduire la proportion de l'aide financière qu'il consent aux provinces au chapitre de l'assurance-maladie. Et dire que nous pourrions avoir un des meilleurs régimes d'assurance-maladie dans le monde. En fait, ce fut précisément le cas jusque vers la fin de la décennie 1970 où le gouvernement fédéral et les autorités provinciales ont opté pour la formule globale de financement et que ces dernières n'ont plus eu à rendre compte de l'usage qu'elles faisaient de cet argent. Voilà que maintenant le régime est lui-même compromis.

Le gouvernement nous rebat sans cesse les oreilles avec les millions de dollars qu'il consacre à la création d'emplois. Pourtant, d'un mois à l'autre, le nombre des chômeurs augmente. Si le gouvernement n'a pas bien les choses en main en ce qui concerne la création d'emplois, c'est principalement du fait qu'il n'accorde pas suffisamment de crédits à la formation et au recyclage professionnels en vue de l'exercice d'emplois intéressants et permanents. Il se contente de colmater les brèches, dans le vain espoir d'endiguer le chômage jusqu'après les prochaines élections.

Nous négligeons de former nos jeunes gens surtout dans les techniques de pointe. Évidemment, il ne saurait se créer suffisamment d'emplois dans ce domaine pour tous les chômeurs. Mais chose certaine, le gouvernement ne déploie pas autant d'efforts en ce sens que des pays comme le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, la France, et même le Royaume-Uni. Il préfère s'en remettre au secteur privé. Ce secteur, considéré comme le moteur de la relance, restreint ses investissements et ses initiatives de création d'emplois, car il est fort inquiet de ce que pourrait lui réserver l'avenir sur le plan de l'économie.

Le député de Skeena (M. Fulton), mon collègue, a préconisé il y a quelques minutes de cela de mettre en valeur les ressources renouvelables, par exemple en reboisant nos forêts. Il est à déplorer que dans un pays comme le nôtre, dans lequel le secteur forestier prend une si grande place, le gouvernement fédéral ne fasse à toutes fins pratiques rien pour reboiser nos forêts, ou encore forcer les provinces à s'y employer. Nous sommes en train de détruire nos forêts et manifestement le gouvernement se soucie fort peu de bien gérer ces ressources pour l'avenir. Nous pourrions être en train d'investir des centaines de millions de dollars, voire des milliards qui rapporteraient de l'intérêt au lieu de jeter de l'argent par la fenêtre.

• (1230)

Monsieur le Président, je suis de ceux à qui il faut rappeler de temps à autre pourquoi le monde occidental et surtout l'Amérique du Nord s'en vont à vau-l'eau. Le déficit systématique est devenu chose courante. Mes collègues conservateurs lui préfèrent, semble-t-il, l'équilibre budgétaire. Les déficits énormes seraient attribuables au libéralisme et à la social-démocratie de l'Amérique du Nord, parce que nous préférons dépenser sans compter en espérant échapper de la sorte aux récessions et aux dépressions. Fait intéressant, toutefois, les électeurs ont bouté dehors le seul gouvernement provincial qui ait systématiquement équilibré son budget dans les années 1970. Je veux parler du gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan. Quand les conservateurs l'ont remplacé après quelque sept années de pouvoir, ils ont pratiqué le déficit systématique en Saskatchewan. Ces deux dernières années, ils ont enregistré un déficit de l'ordre de 250 millions de dollars, somme considérable pour une province aussi petite.

Cependant, c'est la guerre du Vietnam qui a marqué le début de la dégringolade. Les États-Unis n'auraient jamais dû s'y embarquer, pour toutes sortes de raisons sur lesquelles je ne vais pas revenir après coup. Mais à l'époque, mon parti s'est néanmoins opposé à leur intervention, contrairement à bien d'autres partis à la Chambre. Cette guerre a été très coûteuse. Aucun conflit ne rapporte financièrement, quels qu'en puissent être les avantages à court terme. Les vainqueurs aussi bien que les vaincus y perdent économiquement. En fait, la Seconde Guerre mondiale a montré que les perdants s'en sont mieux tirés que les vainqueurs. La guerre du Vietnam a coûté des sommes inestimables, mais plutôt que d'imposer ensuite des contrôles, Lyndon Johnson a promis des fusils et du beurre. C'était un pari intenable et nous avons connu la grande inflation, suivie de la grande récession.

Un autre grand conservateur est ensuite arrivé à la Maison Blanche en promettant de réduire le déficit et d'équilibrer le budget, conformément à l'idéologie conservatrice. Aussitôt dit, le président Reagan a fait grimper le déficit américain à 180 milliards de dollars. Ce bon conservateur qui prêche la responsabilité financière et que le parti conservateur vénère a presque mené la trésorerie américaine à la faillite. Les Canadiens en subissent les contrecoups au même titre que les Américains ordinaires. N'oublions pas que si l'on pratique le monétarisme en ne disposant que d'un maigre réservoir de ressources financières, on s'expose à une nouvelle escalade des taux d'intérêt. Le mouvement est déjà amorcé aux États-Unis aussi bien qu'au Canada.

Mme Jennifer Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur le Président, puisque ce débat a été lancé par le ministre d'État aux Finances (M. MacLaren) le 7 mars, une dizaine de jours ouvrables se sont écoulés. Dix jours ouvrables, et l'on ajoute 1 milliard d'emprunts à notre dette nationale. A ce rythme, nous dépensons plus que nous ne gagnons. Pourtant, le ministre nous demande d'approuver dans le projet de loi C-21 non seulement un pouvoir d'emprunt exorbitant et inouï de 25.5 milliards mais il nous demande aussi 4 milliards de plus. A raison de $100,000 par jour, cela nous fait 40 jours de plus de folles dépenses.

J'ai suivi ce débat de près, à la Chambre et dans le hansard. Les députés d'en face ont fait bonne contenance en essayant de défendre un nouvel épisode de la longue histoire du gouvernement, qui se caractérise par l'incurie et l'incompétence. Cette histoire est écrite avec une encre aussi rouge que les cravates des candidats à la direction de leur parti au passé prestigieux. Leur défense est vaine. On ne peut pas défendre les politiques du gouvernement. Pourtant, tous ont débité les mêmes platitudes pour nous expliquer qu'ils avaient très bien réagi à la récession dont ils étaient les artisans; c'est vraiment incroyable! Ils ont énuméré leurs bonnes actions et les progrès réalisés dans la reprise économique. Le ministre a dit notamment ceci dans son discours:

> Le budget du mois dernier donne aux Canadiens toutes les raisons de s'attendre à ce que la relance économique soit suivie d'une expansion dynamique.

Monsieur le Président, la seule expansion à laquelle je puisse songer, c'est celle de notre dette nationale, expansion de plus de 114 milliards en cinq ans. Voilà la somme des besoins financiers du gouvernement, 114 milliards. Pourtant, on nous dit que la reprise économique est garantie. L'entreprise privée ouvrira la voie à la création d'emplois. L'entreprise privée lancera de nouveaux produits concurrentiels à l'échelle mondiale, qui nous vaudront des exportations et alimenteront une expansion du marché intérieur.

«Un point essentiel de notre stratégie d'expansion soutenue réside dans les mesures de promotion des investissements privés». C'est ce que le ministre a déclaré il y a 12 jours seulement. Je me demande s'il se rend compte que tant que le gouvernement continuera à retirer des sommes énormes du marché des crédits, il ne pourra pas favoriser les investissements privés. Comme plusieurs de mes collègues siégeant de ce côté-ci de la Chambre l'ont déjà dit, les emprunts du gouvernement monopolisent l'épargne personnelle. Ils mobilisent 93 p. 100 des 32 milliards provenant de cette source. C'est peut-être la raison pour laquelle le ministre semble s'intéresser tellement à la réforme des pensions. Il ne s'y intéresse pas pour offrir aux Canadiens une sécurité financière suffisante pour leurs vieux jours, monsieur le Président. Si le ministre trouve que les propositions de réforme des pensions sont «créatives et d'une portée considérable», c'est parce qu'elles feront augmenter le taux

d'épargne, ce qui permettra d'avoir une plus grosse réserve où puiser pour financer les investissements privés. Le gouvernement a déjà épuisé les crédits provenant de l'épargne personnelle.

Le gouvernement n'a-t-il pas déjà gaspillé suffisamment de nos ressources futures en accumulant une dette de 151 milliards? A-t-il vraiment besoin de convoiter également nos pensions?

A en croire le gouvernement, nous restons maîtres de la situation. Nous sommes sur la voie de la reprise. On prévoit que les intérêts sur la dette risquent de passer de 18 milliards cette année à 24 milliards en 1988, soit une augmentation de 36 p. 100 en quatre ans, mais le gouvernement s'en occupe. Et la chute du dollar canadien, la montée lente mais sûre des taux d'intérêts, le taux de chômage et le taux d'inflation? Oui, le gouvernement s'en charge. Toutefois, je me demande comment le gouvernement se chargera de cette dette et des intérêts toujours croissants? D'après le plan financier figurant dans le budget, l'expansion de l'économie règlera ces problèmes. Les impôts prélevés directement des particuliers couvriront amplement cette majoration. Ils augmenteront de 53 p. 100 et passeront de 37 à 57 milliards d'ici 1988. Bien entendu, on peut se demander comment les contribuables trouveront ces 20 milliards de plus.

Les mêmes documents budgétaires affirment que le revenu disponible n'augmentera que de 2.7 p. 100 par an d'ici 1988. Même si ce chiffre est composé, il n'atteint pas 53 p. 100. Si le fisc l'accapare, qu'adviendra-t-il des dépenses à la consommation et du secteur manufacturier. L'inflation pourrait y suppléer mais on prévoit qu'elle ne subira qu'une modeste hausse d'ici 1988. Pour atteindre 53 p. 100, le taux d'inflation devra s'établir à nouveau à 12, 13 ou même 14 p. 100. Les 3.6 p. 100 des chômeurs qui sont censés trouver du travail d'ici 1988, puisqu'on estime que le taux de chômage sera ramené à 7.7 p. 100 d'ici 1988, seront peut-être en mesure de combler l'écart.

J'espère seulement que les électeurs canadiens se souviendront qu'on prévoit des impôts supplémentaires de 20 milliards de dollars en 1988, même si tous les candidats à la direction du parti libéral nous promettent un pays de Cocagne si nous votons pour eux. Toutefois, les députés de ce côté-ci de la Chambre connaissent les promesses libérales. Mes collègues ont pris connaissance de la liste des promesses faites depuis 16 ans par les ministres libéraux des Finances les uns après les autres. Voilà comment nous pouvons expliquer notre situation actuelle.

• (1240)

Si leur bilan avait été différent et si les conséquences des folles dépenses de MM. Turner et Macdonald ainsi que de l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien), de l'actuel vice-premier ministre (M. MacEachen) de même que de l'actuel ministre des Finances (M. Lalonde) ne nous crevaient pas les yeux à nous tous, je pourrais, pour ma part, accepter l'idée d'un fonds pour éventualités de 4 milliards de dollars. Si la gestion de l'économie canadienne des seize dernières années était le brillant exemple d'une direction réfléchie, judicieuse et responsable, on pourrait consentir à donner au gouvernement une marge de sécurité de 4 milliards. Toutefois, il n'en est rien. Accorder au gouvernement 4 milliards supplémentaires, ou même les 25.5 milliards de dollars de besoins financiers prévus dans le budget, alors qu'il ne restera au pouvoir que pendant la moitié ou les deux tiers au plus de l'année budgétaire, c'est presque un acte de folie en soi.

Je ne suis pas économiste, monsieur le Président. Je n'ai pas la prétention d'en être une. Depuis que je suis arrivée à la Chambre, j'en ai suffisamment appris pour savoir que les ministres chargés de la gestion financière de notre pays n'en sont pas non plus. Malheureusement pour nous tous, ils ont des prétentions.

Le gouvernement va s'en tenir à sa vieille formule: l'assiette au beurre et le gaspillage, les folles dépenses et l'incurie. Il a besoin d'une caisse pour éventualités de 4 milliards de dollars pour soudoyer les électeurs et renflouer des entreprises comme Canadair, de Havilland et Postes Canada. Les ministériels se contentent peut-être de vivre au-dessus de leurs moyens dans l'espoir que quelqu'un ou quelque chose va les sortir d'affaire.

Nous sommes dans les années 1980, monsieur le Président, et nous devons nous tirer d'affaire sans compter sur notre alliance et nos étroites relations avec les Américains. C'est à nous de tirer profit de l'amère leçon que nous enseignent les folles dépenses et de mettre de l'ordre dans nos affaires, car personne ne le fera pour nous. Nous n'y arriverons pas en gonflant inutilement de 4 milliards un pouvoir d'emprunt déjà trop élevé. Dès que le gouvernement se rendra à cette évidence et commencera à se comporter en conséquence, nous pourrons peut-être parler de relance, mais pas avant.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, le ministre d'État aux Finances (M. MacLaren) devrait se rendre compte que ce projet de loi ne va pas être adopté. Nous allons en discuter jusqu'à la fin des temps, car il est inacceptable. J'ai participé au débat chaque fois qu'un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt a été déposé, et je continuerai jusqu'à ce que les citoyens ordinaires commencent à comprendre que le gouvernement les trompe.

Le montant de 29.55 milliards est scandaleux, et il n'est pas question de l'approuver. Cette somme est supérieure à l'impôt sur le revenu payé par l'ensemble des citoyens de notre pays en 1981. Elle correspond à une bande de billets de $1 qui ferait plusieurs fois le tour de la terre. C'est comme dépouiller 29,000 millionnaires de tout, jusqu'à leur chemise. Cela ferait plus de 2,000 millionnaires par mois. Il en existe à peine 5,000 au Canada, et pourtant nous devrions en dépouiller 29,000.

En fait, cet argent sort des poches des citoyens ordinaires. Les Canadiens âgés acquittent la dette par l'inflation. Nos jeunes assument le fardeau de la dette. Il y a actuellement 10 personnes pour chaque offre d'emploi, alors qu'il y avait dix emplois pour chaque diplômé à l'époque où je suis sorti de l'université. Les jeunes, les hommes d'affaires et les agriculteurs portent ce fardeau. Il n'est pas question que ce projet de loi soit adopté. Le gouvernement devra imposer la clôture s'il veut faire avaler aux Canadiens cette pilule amère une nouvelle fois.

Je vais donner le meilleur exemple qui me vienne à l'idée pour expliquer aux Canadiens comment chaque citoyen assume le fardeau de la dette. Au Canada, les particuliers réalisent des bénéfices. Je sais que le NPD déteste ce mot. Néanmoins, les Canadiens ont réalisé un bénéfice d'environ 32 milliards de dollars. Cette somme correspond à leurs économies, monsieur le Président. Malgré les temps difficiles que nous traversons, les citoyens ordinaires ont réussi à mettre quelques dollars de côté en se montrant économes et en faisant très attention à leurs dépenses. En tout, ils ont mis 32 milliards en banque. Le gouvernement emprunte presque la totalité des économies des Canadiens. Cela faisant, il oblige les gouvernements provinciaux, les municipalités et les petites entreprises qui veulent emprunter un peu d'argent à s'adresser à l'étranger. Des sommes de plus en plus importantes sortent du Canada pour le service de cette dette. La valeur du dollar canadien baisse ensuite automatiquement. Le taux d'inflation augmente et cela fait grimper inévitablement les taux d'intérêt. En fin de compte, la taxe inflationniste augmente obligatoirement.

Vous savez aussi bien que moi, monsieur le Président, que l'inflation ne touche pas tout le monde de la même manière. Ce n'est sûrement pas un impôt progressif qui oblige les riches à payer davantage. En fait, c'est exactement le contraire. L'inflation frappe d'abord les gens ayant un revenu fixe, les personnes âgées. L'inflation nuit aux gens qui veulent créer une entreprise et qui ne peuvent se le permettre parce que le prix des terrains a trop augmenté. Par ailleurs, l'inflation fait l'affaire de certaines personnes. Elle favorise ceux qui possèdent une maison, un appartement ou de la terre. L'inflation ne nuit pas à ces gens-là, monsieur le Président. Au contraire, elle les favorise énormément au détriment des personnes âgées qui auraient voulu avoir une retraite paisible. En outre, elle compromet l'avenir des jeunes Canadiens. Voilà pourquoi nous devons empêcher l'adoption de ce projet de loi, monsieur le Président.

Si l'on établissait une comparaison entre tous les députés, on se rendrait compte que ceux du parti progressiste conservateur exploitent souvent une entreprise. Ils sont propriétaires de terres et d'exploitations agricoles. Notre parti compte davantage d'agriculteurs actifs que le parti au pouvoir, bien que ce dernier ait deux fois plus de députés. Dans un sens, l'inflation peut profiter aux gens qui détiennent des biens. Pourtant, ce sont les députés du parti progressiste conservateur qui s'opposent à ce projet de loi, tout simplement parce qu'i n'est pas équitable dans le sens où l'entendent les Canadiens et le parti conservateur. C'est curieux, mais c'est comme cela.

Nous n'avons pas toujours été dans cette situation, monsieur le Président. Il faut que les Canadiens le sachent. En 1968, la dette nationale était infime, alors que le pays avait quand même connu une crise économique importante et la Seconde Guerre mondiale. En 1968, le budget annuel était équilibré. Il n'y avait pas de déficit de 30 milliards. A l'époque, nous avions la sécurité de la vieillesse, le régime de pension du Canada, le financement de l'enseignement postsecondaire et l'assurance-maladie. Le pays était en plein essor. Il y avait dix offres d'emploi pour chaque personne qui entrait sur le marché du travail. Aujourd'hui, à peine 16 ans plus tard, nous avons une dette nationale tellement énorme que le gouvernement doit dépenser plus de 35 p. 100 de ses recettes fiscales simplement pour payer les intérêts. Cela ne réduit en rien le montant de la dette, monsieur le Président; il s'agit simplement de payer les intérêts.

Notre système d'enseignement postsecondaire est en crise. Les personnes âgées n'ont aucune sécurité. Avec un taux d'inflation de 10, 12 ou 14 p. 100, il faut seulement cinq ans pour qu'une pension de $1,000 par mois, qui est peut-être satisfaisante aujourd'hui, ne vaille plus que $500. En 1968, le taux d'inflation était de 3 à 4 p. 100. Un pareil taux n'est pas trop grave pour les personnes âgées, car il faut alors une vingtaine d'années pour que leur pension perde la moitié de sa valeur, et la plupart meurent avant. Elles, peuvent donc se débrouiller dans ces circonstances. En revanche, un taux d'inflation de 10, 12 ou 14 p. 100 signifie leur ruine. Il détruit l'avenir de nos jeunes.

Nous avons toute une génération de jeunes tourmentés, monsieur le Président, qui, contrairement à nous lorsque nous sommes sortis de l'école, n'entrevoient d'avenir ni pour eux ni pour le pays. Ils se sentent alors, c'est évident, très mal dans leur peau.

Notre nation était jeune, dynamique et pleine d'avenir. Nous devrions être une puissance mondiale plutôt qu'une république bananière de second ordre, ce que le gouvernement est en train de faire du Canada. Nous devrions gravir des montagnes. Au lieu de cela, nous nous complaisons dans les profondeurs du désespoir. C'est là l'héritage du gouvernement libéral. Il croit vraiment pouvoir imposer au Canada son radical-socialisme. Il pense pouvoir refaire l'humanité grâce à une avalanche de projets de loi. C'est évident dans tous ses programmes, notamment dans l'application forcée du système métrique que les Canadiens auraient adopté en une génération si on n'avait pas essayé de le leur imposer. Si on avait commencé dans les écoles, il aurait suffi d'une génération pour que tout le monde adopte le système sans aucun problème. Au lieu de cela, même si des millions d'acres de terrain dans l'ouest du Canada ont été arpentés en fonction d'un mille d'est en ouest et de deux milles du nord au sud, on passe tout à coup à 1.6 kilomètre. Or, l'utilisation des milles faisait partie du patrimoine culturel de l'Ouest tout comme la langue française fait partie de celui du Québec.

• (1250)

Notre parti a défendu ce patrimoine du Québec. Nous avons voté en faveur du bilinguisme mais nous mettrions en œuvre ce programme de façon plus juste. Par ailleurs, les députés du Québec se sont-ils levés pour défendre le patrimoine culturel de l'Ouest? Pas du tout. Ils ont laissé tombé cette région. C'est pourquoi les libéraux ont perdu les 27 sièges qu'ils détenaient en 1968 et qu'ils ne reverront jamais.

M. Tousignant: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais que le député nous explique ce qu'il vient tout juste de dire au sujet des Québécois laissant tomber . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, s'il vous plaît. Aucune question n'est permise à ce stade-ci du débat.

M. Tousignant: Il induit la Chambre en erreur.

M. Thacker: Monsieur le Président, le parti libéral a voté pour imposer le système métrique à tous les habitants de l'Ouest bien qu'on eût déjà utilisé le mille et non pas le kilomètre pour arpenter des millions d'acres de terrain.

M. Evans: C'est la même chose partout au Canada.

M. Thacker: Non ce n'est pas la même chose. Les kilomètres, c'est peut-être bon pour l'Ontario, le Québec ou d'autres . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Je rappelle au député qu'il doit s'en tenir au sujet à l'étude. Je ne vois pas quel rapport il y a entre le système métrique et le pouvoir d'emprunt que nous sommes en train d'étudier.

M. Thacker: Monsieur le Président, c'est une question d'attitude puisque le déficit est aussi répugnant que les mesures que les libéraux ont prises concernant le système métrique.

Bref, les vieillards qui votent libéral votent pour leur faillite personnelle et se préparent un avenir de misère dans des appartements d'une seule pièce. C'est ce qui pourraient leur arriver si les libéraux étaient réélus. Un jeune qui voterait libéral se mettrait un carcan autour du cou en renonçant à bâtir lui-même son avenir. Un homme d'affaires qui vote libéral vote pour l'entreprise d'État et la fin de la petite entreprise. Un agriculteur qui vote libéral vote pour un gouvernement qui a reporté le jour de l'évaluation de 1971 à 1974. La raison pour laquelle le parti libéral a rompu sa promesse, c'est qu'en réalité, il est verreux et même vérolé.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, pour répondre à la question que le représentant d'en face a tenté de poser, je dirai que l'un des premiers torts que les libéraux ont causé à l'Ouest, c'est d'avoir mis en œuvre le Programme énergétique national.

Il est intéressant de constater que le ministre d'État (Finances) (M. MacLaren) appuie un candidat qui, selon moi, est prêt à reléguer le PÉN aux oubliettes, comme il l'a du moins laissé entendre.

Ce projet de loi va servir à trois gouvernements: le gouvernement actuel, le gouvernement de transition lorsque les libéraux se seront élu un nouveau chef, et le gouvernement conservateur qui suivra les prochaines élections. Je m'oppose vivement à ce que le gouvernement emprunte à ce moment-ci, car cette dette sera notre responsabilité lorsque nous serons portés au pouvoir. Je ne veux pas que le gouvernement ait cette possibilité.

Ce projet de loi peut être divisé en trois parties. D'abord il demande un pouvoir d'emprunt d'ici au 17 juin. Après cette date, le parti ministériel aura un nouveau chef et il pourra demander un autre pouvoir d'emprunt. Les ministériels diront peut-être alors qu'il s'agira d'un nouveau gouvernement mais, à mon avis, ce sera toujours le même gouvernement et la même troupe sauf qu'on aura un nouveau chef. Il devrait présenter un deuxième projet de loi demandant un pouvoir d'emprunt dès que le Parlement sera convoqué après le congrès à la direction du parti.

Avant d'adopter un autre projet de loi pour satisfaire aux derniers besoins de dépense du gouvernement, il faudrait attendre après les prochaines élections puisqu'il doit y en avoir avant la fin de l'année prochaine. J'espère pour tous les candidats que nous n'aurons pas encore une fois des élections en hiver.

Je crois savoir que le gouvernement dispose maintenant de quatre à cinq milliards de dollars. Il veut accroître ses fonds. A mon avis, nous devons refuser ce droit au gouvernement parce que c'est très mauvais de lui confier tellement d'argent pour satisfaire à des besoins aussi mal définis. Nous n'avons pas pu examiner les prévisions budgétaires. Elles sont une honte. J'ai eu l'occasion de voir le budget des dépenses du Japon pour l'année en cours. Le budget des deux pays ne se compare pas. Le Japon a pour priorités la productivité, les emplois et la formation. Ce sont trois secteurs qui ont échappé au gouvernement du Canada.

On peut en voir un exemple dans son budget. Environ .8 p. 100 de ces dépenses brutes seront consacrées aux sciences et à la technologie tandis qu'au Japon, 1.2 p. 100 des dépenses brutes seront consacrées à ce secteur pendant la même année. Cela explique pourquoi le Japon dépense près de 2.5 p. 100 de son PNB aux fins de la recherche et du développement tandis que nous dépensons moins de 1.5 p. 100 de notre PNB à ces mêmes fins. Le gouvernement ne s'est pas penché sur le problème depuis 15 ans.

Comme le chef de notre parti l'a dit bien des fois, 100,000 nouveaux emplois seront créés chaque fois que l'on dépensera un milliard de dollars. On peut penser que ces emplois coûtent cher, mais cette dépense garantit la croissance économique du Canada et des emplois pour les Canadiens plus tard. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas appuyer le projet de loi qui demande un pouvoir d'emprunt en bloc. Il faut élaborer un nouveau programme qui permettra au Canada de prospérer. Il y a maintenant un million et demi de Canadiens en chômage et, d'après l'Association médicale canadienne, cela nous coûte 50 milliards de dollars par année.

Le déficit aura une autre conséquence: il engloutira 92 p. 100 de l'ensemble de l'épargne des particuliers. Il ne restera même pas 8 p. 100 pour l'entreprise privée, puisque personne n'a confiance dans l'avenir de notre pays. On a accordé à l'entreprise privée des stimulants fiscaux dont certains sont valables mais d'autres vont trop loin. Le gouvernement prive les agents économiques des fonds qui pourraient servir à créer des emplois.

C'est la huitième fois que je prends la parole à l'occasion de mesures d'emprunt. Il est difficile de faire preuve d'originalité quand on prend la parole une huitième fois sur la même question. Rien n'a changé depuis 1980. Le gouvernement est en faillite. Comme l'a dit mon chef, les libéraux ne sont pas à la recherche d'un nouveau leader, il leur faut plutôt un syndic de faillite. Les Canadiens sont en grave difficulté, car nous ne pouvons nous permettre un déficit de cette envergure.

Prenons par exemple les sommes que le gouvernement consacre à la société Canadair. En prélevant 310 millions sur les montants qu'il réclame, il ne tient pas compte de la réalité. Il lui faut des sommes supplémentaires au cas où les actuels propriétaires du 600 retourneraient les moteurs. Il n'a pas cru bon de concevoir un 602 parce qu'il ne peut écouler le 601 avant de reconnaître qu'un autre modèle s'impose.

Comme dans tout le reste, le gouvernement ne voit que le court terme. Non seulement néglige-t-il de planifier à long terme, mais il se garde bien de nous dire toute la vérité quand il nous présente le budget des dépenses. Comment savoir si ces fonds seront suffisants. Malheur au gouvernement qui nous a présenté une telle mesure que je me garderai bien d'appuyer. Puis-je déclarer qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. Guilbault): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures).

Article 21 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

LES LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1983

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le rapport annuel du Commissaire aux langues officielles pour l'année civile 1983. Je rappelle aux députés que, conformément à l'article 46 du Règlement, ce rapport est réputé renvoyé en permanence au comité spécial mixte des langues officielles.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LE PÉAGE SUR LES AUTOROUTES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LAVAL

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le Président, ma déclaration a trait au péage sur les autoroutes dans la région de Ville de Laval. Il s'agit d'une situation unique au Canada. Les usagers paient une taxe que je qualifiais déjà en 1975 d'injuste.

Cette politique représentait pour les Lavallois qui ont à utiliser l'autoroute quotidiennement un coût qui ne pouvait se justifier. L'embouteillage aux postes de péage aux heures de pointe constituait un bouchon à la circulation, ce qui représentait une consommation additionnelle d'essence.

Monsieur le Président, en 1975 je n'avais pas l'intention de m'immiscer dans une compétence provinciale, à savoir la compétence du gouvernement du Québec. Mais lorsque l'autoroute 13 a été construite à Chomedey, le gouvernement a érigé deux postes de péage à Ville de Laval, section ouest. Avec l'aide du comité antipéage CAP 13, je me suis opposé à cela, et ce à titre de député de Laval, non seulement pour les raisons déjà énumérées, mais aussi parce que le gouvernement du Canada avait contribué à un financement à long terme de 100 millions de dollars, et ce à un taux d'intérêt privilégié, et avait de plus donné une subvention de 30 millions de dollars pour la construction de l'autoroute 13.

Je suis heureux aujourd'hui de me joindre aux 120,000 Lavallois qui ont signé une pétition, et de me joindre aussi à un groupe de députés fédéraux de la région Laval-Laurentides, à un groupe de maires des Laurentides et au Parti libéral du Québec pour exiger l'abolition des postes de péage de Ville de Laval, postes qui ont déjà coûté aux familles lavalloises plusieurs milliers de dollars.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA HAUSSE DES COÛTS DES FACTEURS DE PRODUCTION AGRICOLE—LA PUBLICITÉ COÛTEUSE DES PRODUITS CHIMIQUES

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, récemment, je suis rentré chez moi, dans ma circonscription, à 2 heures du matin, après une autre réunion. J'ai regardé la télévision pendant un moment. Ce soir-là, une annonce du liquide désherbant vaporisé de marque «Hoe Grass», diffusée sur un des réseaux, a particulièrement retenu mon attention. Il m'a semblé inhabituel et déplacé qu'on diffuse une réclame de ce type par le biais d'un média aussi coûteux, que les agriculteurs ont très peu de chances de regarder. J'ai conclu que cette publicité ne pouvait présenter un avantage que pour l'entreprise de produits chimiques, lui permettant de déclarer des dépenses d'exploitation.

Le week-end dernier, trois agriculteurs se sont plaints, séparément, de la publication d'annonces en couleur de produits chimiques agricoles sur de pleines pages de leurs quotidiens. Ils savaient que c'était eux qui, en fin de compte, payaient pour cette publicité coûteuse. Deux de ces agriculteurs m'ont signalé qu'ils songeaient à ne plus se servir d'engrais et de liquides désherbants vaporisés afin de réduire leurs frais d'exploitation. J'invite donc les entreprises à réduire leurs frais, de façon à pouvoir offrir aux agriculteurs de plus grands avantages économiques.

Les coûts des facteurs de production agricoles ont augmenté de 115 p. 100 entre 1976 et 1982. Agriculture Canada a estimé que ces coûts de production vont augmenter encore de 110 p. 100 entre 1981 et 1986. La facture pour les engrais, qui atteignait 661 millions de dollars en 1978, est passée à 1,040 millions en 1982, une augmentation de 57 p. 100.

Les faillites d'exploitations agricoles ayant augmenté de 19 p. 100 en 1982, il importe que la Chambre exhorte tous les secteurs de l'économie agricole à réduire les coûts de leurs facteurs de production, à commencer, par exemple, par les frais de publicité . . .

M. le Président: Le temps de parole du député est expiré.

* * *

LES CORPORATIONS

LES AUTORISATIONS DEMANDÉES POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LES COTES DE CRÉDIT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, j'ai ici trois formulaires de demande de carte de crédit qui ont tous été choisis au hasard et qui vont tous à l'encontre de l'esprit de la loi sur la vie privée. Le premier vient de Canadian Tire et dit ceci:

> J'autorise Canadian Tire Acceptance Limited à obtenir des renseignements sur ma cote de crédit et à échanger de tels renseignements avec tout organisme d'établissement des cotes de crédit ou toute personne ou société avec qui j'ai déjà ou je compte avoir des relations financières.

Le deuxième provient d'Esso et dit ceci:

> . . . et j'autorise la réception et l'échange de renseignements sur ma cote de crédit.

Le troisième vient de Visa, par l'intermédiaire de la Banque canadienne impériale de commerce, et dit ceci:

... et peut divulguer (automatiquement ou sur demande) des renseignements sur la cote de crédit de la personne qui demande la carte au bureau d'établissement des cotes de crédit et aux personnes avec qui celui qui présente la demande a déjà ou compte avoir des rapports financiers ou si la banque juge que la divulgation est exigée par la loi.

Je donne ces exemples pour signaler aux Canadiens que ces entreprises demandent des renseignements qui ne demeureront pas nécessairement confidentiels et pour demander au ministre de la Consommation et des Corporations (Mme Erola) de faire enquête sur la question et de voir si de telles demandes ne vont pas à l'encontre de la loi.

Je m'oppose à cette façon d'agir parce qu'il n'existe aucune restriction quant à la façon dont les renseignements peuvent être utilisés. Peu importe si je décide de ne pas traiter avec la société en cause à l'avenir. Elle possédera toujours ces renseignements. Peu importe ...

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LE DÉSARMEMENT

L'ORGANISME «VOICE OF WOMEN»—LA PROPOSITION EN VUE DE TENIR UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES FEMMES

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, le 5 mars j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. (M. MacEachen) d'associer les femmes aux efforts du gouvenerment visant le contrôle des armes et le désarmement. J'ai suggéré qu'une femme fasse partie du groupe de travail du premier ministre (M. Trudeau). J'ai demandé qu'une femme soit désignée à un poste vacant depuis fort longtemps, celui d'ambassadeur du désarmement.

Il n'y a pas qu'au Canada que les femmes soient écartées des importantes initiatives concernant le contrôle des armes et le désarmement. Même si dans le monde entier, les femmes représentent le plus fort contingent dans les groupes et les mouvements qui réclament le gel de l'arsenal nucléaire, la fin du militarisme et une réduction énergique des armements, elles sont pratiquement exclues des négociations internationales. La conférence de Stockholm a été un exemple particulièrement frappant.

L'organisme «Canadian Voice of Women» a fait une excellente proposition qui permettrait aux négociateurs de profiter de l'expérience de millions de femmes. Cet organisme propose de tenir au Canada même une conférence internationale des femmes qui aurait pour thème: L'urgence de la vraie sécurité: Les solutions des femmes aux négociations de paix. Cet organisme a déjà demandé une aide financière au ministère des Affaires extrieures et au service de promotion de la femme du Secrétariat d'État. J'invite le gouvernement à examiner ces demandes en toute priorité.

Au cours de la fin de semaine, le ministre de la Défense nationale (M. Blais) a promis que le Canada verserait des millions de dollars pour participer à l'élaboration du système de satellites de navigation américain, qui servira également au guidage des missiles nucléaires. Cet argent serait beaucoup mieux placé dans les domaines du contrôle des armes et du désarmement avec l'entière collaboration des femmes. L'aide financière du gouvernement à la conférence organisée par la «Voice of Women» serait un excellent choix ...

M. le Président: A l'ordre, le temps du député est terminé.

Article 21 du Règlement

LES CORPORATIONS

LES OFFRES TROMPEUSES FAITES PAR LA POSTE

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, vendredi dernier, M. Ralph Devine et sa société, Intra-Canada Telecommunications Ltd., ont été condamnés, en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, pour avoir fait des offres trompeuses par la poste. Les envois, qui ressemblaient à des factures pour des annonces publicitaires dans les pages jaunes de l'annuaire, étaient en fait des offres pour annoncer dans un annuaire commercial indépendant. Malgré des avertissements publics répétés de la part du Bureau d'éthique commerciale au sujet de ces offres trompeuses, 5,343 entreprises ont envoyé un demi million de dollars à M. Devine en six mois.

L'une de ces offres m'a été transmise par M. Jack Garner de la société Garner's Sporting Goods, l'une des principales entreprises de Barrie. Elle provenait de Buffalo, dans l'État de New York, et le Bureau d'éthique commerciale m'a signalé que c'était le cas d'un grand nombre d'envois de ce genre.

J'exhorte donc toutes les entreprises à bien se renseigner au sujet d'offres de ce genre avant d'envoyer de l'argent. J'invite le gouvernement à afficher des avertissements dans les bureaux de poste et à procéder à une enquête plus approfondie au sujet des entreprises canadiennes qui utilisent les services postaux américains dont les tarifs sont bien inférieurs aux nôtres pour expédier des envois en nombre. Tant que nos tarifs postaux seront près de deux fois supérieurs à ceux des États-Unis, le gouvernement doit s'assurer que cette façon d'agir ne se généralise pas.

* * *

• (1410)

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LE BESOIN D'UN ÉTIQUETAGE QUI RENVOIE AUX DEUX SYSTÈMES DE MESURE

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, les limites de vitesse sur les routes de la Commission de la capitale nationale sont maintenant censées être données en milles puisque la loi sur la capitale nationale ne parle que de milles à l'heure.

Selon le rapport d'une commission d'étude ontarienne qui porte sur les effets de l'enseignement du système métrique sur les élèves des écoles primaires, ces derniers constateront encore longtemps autour d'eux l'existence du système impérial. Nous continuerons encore un bon bout de temps à parler de la livre de beurre. Les adultes ne se mettront pas automatiquement à exprimer leur taille en centimètres et leur poids en kilogrammes. L'éducation du public sera longue à faire. On ne sera pas toujours d'accord pour remplacer ses meilleures recettes. L'espacement des lettres sur les machines à écrire va continuer à se faire en pouces et les panneaux muraux de quatre pieds vont durer encore des années. Le système impérial ne disparaîtra pas d'un simple coup de baguette métrique.

En fait, l'étude a montré que 60 p. 100 des enseignants parlent d'unités impériales en classe alors que seulement 45 p. 100 des directeurs affirment qu'on n'y mentionne plus que les unités métriques.

Article 21 du Règlement

Cette étude justifie le besoin d'un étiquetage qui renvoie aux deux systèmes dans des domaines aussi délicats que l'agriculture, notamment pour le dosage des engrais et des produits chimiques à vaporiser.

Les chemins de fer, puisque nous appartenons à l'Association des chemins de fer américains, continueront à employer la tonne et le pied.

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

L'AVORTEMENT

ON DEMANDE L'ABROGATION DE LA LOI

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, l'un des principaux sujets à préoccuper les Canadiennes est l'iniquité qui caractérise les dispositions législatives concernant l'avortement. Ces dispositions peu pratiques et désuètes adoptées en 1969 ne laissent pas de place à la liberté de conscience. En fin de semaine dernière, le comité national d'action sur la situation de la femme, qui représente plus de 3 millions de Canadiennes, a rappelé qu'il préconise l'abrogation de l'article 251 du Code criminel. Le comité a également souscrit à l'établissement un peu partout au Canada de cliniques dans lesquelles on pratiquerait dans des conditions sûres et réconfortantes des avortements payés par l'assurance-maladie.

Le problème repose sur une question de choix, monsieur le Président, et non pas sur le fait d'être pour ou contre l'avortement. S'il tient à respecter les différentes convictions entourant cette délicate décision morale, le Parlement n'a d'autre choix que de favoriser la liberté de conscience. Lors de la journée internationale des femmes, les néo-démocrates ont demandé au gouvernement d'abroger les dispositions sur l'avortement. Le ministre suppléant de la Justice a refusé de répondre à la question.

La majorité des Canadiennes sont mécontentes du gouvernement qui leur refuse le droit d'arrêter elles-mêmes leur choix en ce qui concerne cette question médicale personnelle. Depuis une vingtaine d'années, bien des pays ont légalisé l'avortement, et ce en dépit de leur régime politique et de leurs principes religieux.

Les néo-démocrates exhortent le gouvernement à accroître les crédits consacrés à la planification familiale et aux cliniques pour jeunes afin que l'on puisse enseigner les méthodes de limitation des naissances, prodiguer des conseils en la matière, et du coup réduire le nombre des avortements. Au nom des Canadiennes, nous exhortons encore une fois le gouvernement à abroger . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole de l'honorable représentante est écoulé.

* * *

LE DROIT À LA VIE

LA CONDITION JURIDIQUE DE L'ENFANT À NAÎTRE

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, des progrès scientifiques récents ont suscité une foule de questions d'ordre juridique dans le domaine des techniques modernes de reproduction, notamment à propos de l'insémination artificielle, des mères-substituts, des bébés-éprouvettes, du clonage et d'autres techniques expérimentales de reproduction humaine. A l'heure actuelle, il existe de graves lacunes en matière de responsabilité criminelle, de responsabilité civile et dans le droit de la famille à l'égard de l'enfant à naître. Comptent au nombre des problèmes médico-légaux non encore résolus: l'élimination des œufs fécondés en éprouvette, les problèmes soulevés par le don d'œufs fécondés dans le transfert d'embryons, la congélation d'œufs fécondés et le conflit entre les droits de la mère et ceux de l'enfant à naître.

Je prie instamment le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de charger leur commission respective de réforme du droit d'entamer une étude permanente et approfondie en vue de déterminer la condition juridique de l'enfant à naître et de veiller à ce que toutes les exigences morales soient respectées pour ce qui est des aspects moraux et sociologiques de plus en plus complexes des techniques de reproduction auxquelles la population doit s'attendre.

* * *

L'HORTICULTURE

ON DEMANDE UNE PROTECTION TARIFAIRE APPROPRIÉE AUX RÉGIONS ET AUX DIFFÉRENTES SAISONS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Cette année, exceptionnellement, le printemps débute aujourd'hui, le 20 mars monsieur le Président. Cette année, exceptionnellement aussi, j'ai décidé de ne pas offrir aux députés de jonquilles provenant de ma circonscription d'Esquimalt-Saanich. Pourquoi, me demanderez-vous? Pourquoi donc cette année, exceptionnellement ai-je décidé de ne pas offrir aux députés de jonquilles en ce premier jour de printemps? C'est tout simplement parce que le gouvernement n'a pas écouté mon message.

Par le passé, chaque fois que j'offrais aux députés des jonquilles, j'en profitais pour exhorter le gouvernement à favoriser nos produits agricoles et horticoles et à offrir à nos producteurs une meilleure protection tarifaire contre la concurrence étrangère au moment où nos produits arrivés à maturité vont faire leur apparition sur le marché. J'imagine qu'éblouit par les jonquilles, le gouvernement a perdu de vue le message qu'elles s'efforçaient de lui communiquer. J'ai donc décidé que cette année le gouvernement recevrait le message et qu'il se passerait de jonquilles.

Suivant les régions et les différentes époques de l'année, nous avons besoin d'une protection tarifaire pour nos fruits et nos légumes au moment où, mûris à point, ils font leur apparition aux étalages des marchands, car les producteurs des régions méridionales qui jouissent de climats plus chauds et qui disposent alors d'une surabondance de fruits et de légumes sont souvent en mesure d'en exporter chez nous à prix d'aubaines. En l'occurrence, pourrait-on les accuser de vendre à perte? Peut-être. Cela mérite d'être vérifié.

Nous avons besoin également d'alléger le lourd fardeau que le gouvernement fédéral impose aux agriculteurs avec ses taxes sur les carburants et les machines aratoires.

La survie de nos agriculteurs et de nos horticulteurs est à ce prix.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR—LA POSITION DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui s'est fait rappeler à l'ordre, vendredi dernier, par le gouverneur de la Banque du Canada. Le 6 mars, le ministre a recommandé la dévaluation du dollar canadien en disant qu'un dollar faible rend les marchandises canadiennes moins chères sur les marchés internationaux, ce qui crée des emplois pour les Canadiens dans l'industrie forestière et ainsi de suite. Il a ajouté qu'il n'avait pas l'intention de passer des nuits blanches à s'inquiéter parce que le dollar ne valait pas 81 cents U.S. Vendredi dernier, le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré qu'une dévaluation brutale du dollar nous apporterait plus d'ennuis que d'avantages. Il désapprouve tout simplement une dévaluation voulue et, a-t-il dit si on lui donne l'ordre de le faire, il sera sans doute dans le Sud en train de jouer au golf.

Le ministre est-il d'accord avec ces déclarations du gouverneur de la Banque du Canada? Sans doute que oui, parce qu'il y a donné suite. Le gouvernement s'est-il engagé à soutenir le cours actuel du dollar canadien? Le gouvernement s'oppose-t-il au principe d'une dévaluation intentionnelle du dollar canadien?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député déforme la vérité, comme à son habitude. Ce que j'ai dit, c'est qu'une baisse de la valeur du dollar canadien favorise manifestement les exportations. J'ai dit également qu'une telle mesure avait une incidence sur l'inflation. C'est pourquoi le gouverneur de la Banque et moi-même avons signalé que notre politique consisterait à empêcher de trop importantes fluctuations dans un sens ou dans l'autre, qu'il s'agisse d'une forte dévaluation du dollar ou de hausses importantes des taux d'intérêt.

Le député sait que je m'entretiens régulièrement avec le gouverneur de la Banque. Nous examinons la situation de façon systématique. Je ne vois rien à redire aux déclarations du gouverneur de la Banque qui, en effet, correspondent exactement à ce que j'ai déclaré à la Chambre il y a quelques jours, avant la conférence de presse du gouverneur.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le ministre se réjouit d'avoir été publiquement rappelé à l'ordre par le gouverneur de la Banque du Canada, car c'est bien ce qu'il a fait.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Pour la première fois de notre histoire, le gouverneur de la Banque a dû faire publiquement des reproches au ministre, et il ne s'en est pas privé.

LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA POLITIQUE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Le gouverneur de la Banque a déclaré vendredi que la banque centrale n'avait pas le choix et qu'elle devait laisser augmenter les taux d'intérêt, et que si elle avait pris d'autres mesures pour les empêcher d'augmenter, et je cite:

Le taux de change aurait chuté de façon spectaculaire.

Qui dit la vérité dans tout cela? Est-ce le ministre lorsqu'il prétend qu'il n'existe aucune valeur privilégiée pour le dollar et que celui-ci flotte librement? Ou est-ce le gouverneur de la Banque, qui prétend que s'il n'avait rien fait pour relever les taux d'intérêt, la valeur de notre dollar aurait chuté radicalement? Qui dit la vérité et qui énonce les principes directeurs à cet égard?

Une voix: Le gouverneur, pas vous.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis sidéré de voir le député tenir de tels propos sans même sourire. Je suis sûr que le gouverneur de la Banque du Canada aurait souri en l'entendant s'exprimer ainsi.

• (1420)

En effet, le gouverneur de la Banque a dit exactement ce que j'ai répété à maintes reprises à la Chambre et ailleurs, à savoir que nous avons pour politique de modérer les fluctuations et que nous ne sommes pas en faveur d'une brusque dévaluation du dollar canadien, ni d'une forte hausse des taux d'intérêt. Voilà la politique que le gouvernement suit depuis des années, et surtout depuis que je détiens le portefeuille des Finances.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je ne souris pas, mais les Canadiens qui sont victimes des taux d'intérêt élevés et du chômage croissant ne sourient pas non plus.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Au lieu de laisser le gouverneur aller jouer au golf, le ministre ferait mieux de ramasser ses billes et de s'en aller.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU GOUVERNEUR DE LA BANQUE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, a dit qu'il ne souhaitait ni une augmentation des taux d'intérêt, ni une dévaluation du dollar, mais que cette dernière solution serait pire que la première. Le ministre convient-il que la dévaluation du dollar posera plus de problèmes au Canada que la hausse des taux d'intérêt, et est-ce là la politique du gouvernement? Le gouvernement adopte-t-il la même politique que celle du gouverneur, oui ou non?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, au lieu de faire des citations rapides tirées de brèves coupures de presse, le député aurait tout intérêt à lire la transcription de la conférence de presse donnée par le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald K. Bouey, à la suite de la publication du rapport annuel de 1983, le 16 mars dernier. En 15 pages, le gouverneur a répondu à des questions touchant des problèmes comme ceux que soulève le député. Les réponses à ces questions correspondent à la politique du gouvernement dans ce domaine et j'approuve toutes les déclarations faites par le gouverneur. Celles-ci sont en effet conformes à la position du gouvernement, que j'ai d'ailleurs exposée à la Chambre quelques jours avant le gouverneur.

Questions orales

L'EFFET D'UNE HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre des Finances. A plusieurs reprises déjà j'ai signalé à la Chambre que la performance économique au Canada était considérablement plus faible qu'aux États-Unis depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir. La politique actuelle qui préconise la hausse des taux d'intérêt va élargir encore davantage l'écart entre les deux pays, tout particulièrement dans les domaines du chômage et de la création d'emplois. Que fait le ministre pour contrebalancer l'effet des taux d'intérêt élevés, surtout pour le million et demi de personnes qui sont aujourd'hui sans travail?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois signaler à l'honorable député qu'une seule banque, jusqu'à maintenant, a augmenté son taux préférentiel de 11 à 11.5 p. 100, et que les autres ne l'ont pas encore fait. La Banque Toronto-Dominion a augmenté ses taux hypothécaires, mais je ne crois pas qu'elle ait augmenté son taux préférentiel.

Je lui rappelle en outre que les banques américaines ont porté leur taux préférentiel à 11.5 p. 100 durant les derniers jours, et si mon collègue connaît une technique qui serait capable de maintenir les taux d'intérêt substantiellement inférieurs, au Canada, à ceux des États-Unis, qu'il dise à la Chambre et qu'il dise comment il procéderait.

[*Traduction*]

M. Wilson: Monsieur le Président, je ne demande pas au ministre de me poser une question à moi, je lui en pose une au nom du million et demi de chômeurs et des chefs de petites entreprises qui vont subir les conséquences fâcheuses des taux d'intérêt élevés.

Des voix: Bravo!

LA BAISSE DU DOLLAR

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, vendredi, le gouverneur Bouey a laissé entendre qu'il démissionnerait si on laissait le dollar canadien subir une dépréciation sensible, à cause des répercussions inflationnistes qui en résulteraient ici au Canada. Devons-nous en conclure que la politique du gouvernement ne sera plus de laisser le dollar flotter librement? Le ministre, fort de ses convictions, va-t-il remettre sa démission si la politique gouvernementale n'arrête pas la chute du dollar canadien qui atteignait aujourd'hui, à 78.06, son niveau le plus bas depuis 18 mois et aurait fléchi davantage sans la vigoureuse intervention du gouvernement?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai encore une fois le plaisir de signaler que les conservateurs n'ont pas de réponses aux questions qu'ils posent eux-mêmes.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Ils refusent d'aborder ces questions. Pour toute réponse, je renvoie le député à la page 10 de la transcription des propos du gouverneur où il dit que, dans ces circonstances, la Banque du Canada hausse modérément les taux d'intérêt mais pas trop pour ne pas provoquer une chute libre du taux de change. A une autre question qui lui était posée le gouverneur a répondu que la Banque avait pour politique de modérer les mouvements, ce qu'elle a fait dans les deux sens. La politique du gouverneur de la Banque du Canada est celle que suit le gouvernement.

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, encore une fois, le ministre nous a mal renseignés et ce n'est certainement pas de propos délibéré. Je lui signale que ce n'est pas seulement une banque, mais bien quatre banques canadiennes qui ont relevé leurs taux d'intérêt.

Quand je l'ai questionné au sujet de la décision de relever les taux d'intérêt que le gouverneur de la Banque du Canada a prise la semaine dernière, le ministre a dit que cette hausse ne serait pas importante. Je lui répondrai qu'à cause des hausses des taux bancaires qui ont été suivies de hausses des taux d'intérêt hypothécaire, une hypothèque de $50,000 coûtera $10,000 de plus. Cette somme ne représente peut-être pas grand-chose pour le ministre, mais c'est considérable pour une famille ordinaire.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je voudrais demander au ministre quand il comprendra enfin que la politique désastreuse que son gouvernement et, avant lui, le gouvernement conservateur ont suivie à l'égard des taux d'intérêt cause beaucoup de torts à l'économie canadienne. S'il s'en rend compte, pourquoi n'envoie-t-il pas le gouverneur Bouey sur les roses?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député est peut-être mieux renseigné que moi. Selon mes renseignements, à 13 h 45 cet après-midi, une seule des cinq grandes banques canadiennes avait porté à 11.5 p. 100 son taux d'intérêt préférentiel. Les quatre autres l'avaient maintenu à 11 p. 100. Si le député a apppris du nouveau, j'aimerais bien qu'il me le dise.

Quant à la question qu'il a posée, je lui répète qu'en effet personne n'aime voir augmenter les taux d'intérêt. C'est toutefois une question de choix et j'invite le député à réfléchir à l'alternative devant laquelle nous nous trouvons. Si le taux d'intérêt préférentiel est de 11.5 p. 100 aux États-Unis, comment pourrions-nous conserver longtemps des taux plus bas? A ma connaissance, personne n'a encore trouvé le moyen d'y parvenir. Les néo-démocrates savent peut-être comment faire. Nous serions très heureux de connaître leur solution. Toutefois, j'ai peur que le député ne se fasse des illusions comme c'est le propre des néo-démocrates. Je lui demande de regarder la réalité en face. Si les taux d'intérêt augmentent aux États-Unis, il est très difficile de maintenir nos taux à un niveau inférieur pendant bien longtemps. Le député en est certainement conscient.

LA PROMESSE ÉLECTORALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme les taux d'intérêt élevés font du tort aux consommateurs, aux petites entreprises et aux agriculteurs et qu'ils sont particulièrement désastreux pour notre million et demi de chômeurs, le gouvernement va-t-il prendre des mesures pour empêcher la hausse des taux d'intérêt comme il l'a promis en 1980? Va-t-il défendre les intérêts du Canadien moyen comme il l'a promis à l'occasion des élections? Et surtout, va-t-il prendre les mesures voulues afin que la légère relance que nous connaissons actuellement ne soit pas étouffée dans l'œuf par une politique désastreuse à l'égard des taux d'intérêt et va-t-il faire baisser ces taux?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement a pris les mesures voulues à cet égard. Je rappelle au député que pendant un certain temps nos taux d'intérêt étaient supérieurs de 4 à 5 p. 100 à ceux en vigueur aux États-Unis. Grâce à la lutte que nous avons livrée contre l'inflation et à l'appui des citoyens nous avons réussi à réduire l'inflation, à accroître notre productivité et nos exportations et nous nous retrouvons maintenant avec les mêmes taux d'intérêt qu'aux États-Unis. Depuis quelques années, nous avons, relativement parlant, réussi à les faire baisser plus qu'aux États-Unis grâce aux efforts collectifs des Canadiens.

• (1430)

Le fait est, et je le répète, que si les taux d'intérêt augmentent aux États-Unis, je ne vois pas de possibilité réelle d'empêcher que la même chose ne se produise au Canada. Nous essayons de modérer au maximum ces hausses. Nous faisons tout en notre pouvoir. Encore une fois, j'invite le député à regarder la réalité en face.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je ferai valoir au ministre que la réalité dont il faut tenir compte c'est notre million et demi de chômeurs.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, une baisse légère du dollar canadien serait profitable aux habitants de la Colombie-Britannique en quête d'un emploi, aux agriculteurs des Prairies qui voudraient exporter davantage de produits céréaliers et aux ouvriers de l'Ontario et du Québec qui paieraient moins cher les produits fabriqués. C'est moi qui ai les pieds sur terre et non pas le ministre des Finances et le gouverneur Bouey.

Pour une fois au moins, le gouvernement ne pourrait-il pas tenir sa promesse en aidant les simples citoyens? Va-t-il ordonner au gouverneur Bouey de faire baisser les taux d'intérêt? Si c'est trop lui demander, pourrait-il au moins lui remettre son chèque de retraite en lui souhaitant bonne chance?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle d'une baisse légère du dollar. C'est ce qui s'est produit. Je sais bien que cette baisse va favoriser nos exportations, nos produits forestiers et qu'elle va être profitable à tous les citoyens dont il a parlé. C'est ce qui s'est passé. Mais le député sait aussi que cette baisse n'a pas eu d'effets sur les taux d'intérêt. Au fait, c'est plutôt le contraire puisque les taux d'intérêt ont légèrement augmenté.

Ce n'est pas en dévaluant notre dollar que nous allons nécessairement faire baisser les taux d'intérêt. On sait par expérience, qu'une monnaie peut dévaluer et le taux de l'inflation et les taux d'intérêt grimper du même coup. La solution que propose mon collègue n'est guère réaliste.

* * *

LE LOGEMENT

L'INFLUENCE DES TAUX HYPOTHÉCAIRES SUR LES PLANS DES PROMOTEURS

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse, elle aussi, au ministre des Finances. Il le sait sans doute, c'est maintenant la période de l'année où les promoteurs planifient leurs mises en chantier pour le printemps et l'été. Les taux d'intérêt hypothécaires influent énormément sur leurs plans. Le gouvernement laisse les taux d'intérêt hypothécaires augmenter de nouveau. Le taux préférentiel a augmenté à la Banque canadienne impériale de Commerce et à la Banque Toronto-Dominion tout comme à la Banque mercantile et à la Banque de Colombie-Britannique. Le nombre des mises en chantier ne pourra que diminuer. Chaque mise en chantier perdue entraîne la perte de deux emplois.

Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour que les taux d'intérêt hypothécaires restent à leur bas niveau? Cela permettrait aux Canadiens d'acheter des maisons et donc de créer des emplois.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois rappeler à l'honorable député que les mises en chantier ont augmenté sensiblement dans les premiers mois de l'année, ce qui nous permet d'anticiper une très bonne année à cet égard.

Quant aux mesures prises pour venir en aide aux propriétaires actuels et éventuels, je lui rappelle que j'ai annoncé dans mon exposé budgétaire la création d'un Programme de protection des taux hypothécaires. Je compte présenter d'ici quelques semaines un projet de loi à ce sujet. Cette mesure protégera les propriétaires contre les hausses excessives des taux d'intérêt et j'espère que les partis d'opposition l'appuieront car elle devrait s'avérer utile à tous les propriétaires qui ont une hypothèque.

LA COMPARAISON DE LA SITUATION AVEC CELLE QUI EXISTE AUX ÉTATS-UNIS

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, les mises en chantier aux États-Unis ont augmenté de 15 p. 100 en janvier 1984 par rapport à janvier 1983, tandis que leur nombre diminuait de 8,000 au Canada de 1983 à 1984. Cela veut dire moins d'emplois et un déficit accru. Comment le ministre peut-il expliquer que les mises en chantier diminuent au Canada alors qu'elles augmentent aux États-Unis?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, il me faudra vérifier les chiffres cités par le député et leurs sources. Les derniers chiffres que je possède démontrent que les mises en chantier en janvier et en février, d'après tous les chiffres compilés cette année, ont augmenté très sensiblement par rapport aux chiffres compilés à la fin de 1983.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

L'EFFET DE LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait que la plupart des nouveaux emplois sont créés par la petite entreprise. Or, les petites entreprises ont croulé à cause des taux d'intérêt élevés et de la politique maladroite du gouvernement. Celles qui survivent arrivent à peine à se maintenir à flot. Toute nouvelle hausse des taux d'intérêt fera sombrer ce qui reste de cet important secteur économique.

Le ministre dirait-il aux chefs de petites entreprises quelles mesures il prend en vue de protéger ce secteur vital contre une nouvelle flambée des taux d'intérêt? Ou bien n'a-t-il rien d'autre à leur dire que d'endurer l'incurie du gouvernement, de subir les taux d'intérêt élevés et de faire faillite?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est tout le contraire. Par les budgets d'avril 1983 et de février 1984, nous avons pris des mesures énergiques en vue d'aider le secteur de la petite entreprise, qui, à nos yeux, demeure la principale source de création d'emplois. Les mesures prises dans le cadre des budgets présentés en avril dernier et en février démontrent que nous sommes fermement résolus à aider ce secteur.

Je rappelle au député qu'en ce qui concerne les crédits d'impôt à l'investissement et l'aide à la recherche et au développement, nous avons privilégié la petite entreprise en lui accordant des stimulants additionnels dont ne bénéficient pas les autres secteurs industriels.

Dans le dernier budget, nous avons proposé de simplifier grandement la fiscalité relative aux petites entreprises; ce projet entraînera la suppression des deux tiers des lois fiscales applicables à ces entreprises, ce qui leur permettra d'économiser 150 millions de dollars d'impôts.

Le gouvernement a affirmé qu'il était un ardent partisan de la petite entreprise, et il a pris une foule de mesures qui témoignent de cet engagement.

M. Jelinek: Monsieur le Président, le ministre tente de jeter de la poudre aux yeux des petits entrepreneurs. Il sait pertinemment que ses propos sont vides de sens puisqu'il permet la hausse des taux d'intérêt, au détriment des petites entreprises. Le ministre le sait parfaitement.

L'ÉCONOMIE

LES TAUX DE CROISSANCE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

M. Otto Jelinek (Halton): Dans ma question supplémentaire, je voudrais envisager le problème sous un autre angle. Quand le Canada était au creux de la vague récessionniste, le ministre ne cessait de pointer du doigt le marasme qui sévissait au sud de la frontière pour expliquer les difficultés économiques du Canada. Maintenant que les États-Unis ont franchi allégremment le cap de la reprise et qu'ils ont connu pendant près de quatre trimestres consécutifs une croissance qui fait suite à la reprise économique, le ministre peut-il expliquer l'écart croissant entre la performance économique des États-Unis et celle du Canada, écart confirmé par des indicateurs clés comme le taux de chômage, la production réelle, la croissance réelle du revenu, les dépenses de consommation, les nouveaux investissements, la productivité et le chômage?

M. le Président: A l'ordre. Pour une question supplémentaire, c'en est toute une. Le ministre des Finances.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, en ce qui concerne la petite entreprise, j'aimerais signaler à mon collègue que les mesures que j'ai annoncées dans le dernier Budget, ainsi que celles du Budget antérieur, ont eu l'appui unanime du secteur des petites entreprises. En fait, lors d'une rencontre que j'ai eue récemment avec les représentants des petites entreprises, ceux-ci m'ont indiqué qu'ils espéraient que nous mettrions en vigueur le plus rapidement possible les mesures contenues dans le dernier Budget et affectant la petite entreprise. Et encore une fois, j'espère que les partis d'opposition sauront voir l'intérêt de la petite entreprise et appuyer les mesures présentées par ce gouvernement à ce sujet lorsque le projet de loi sera présenté à la Chambre très bientôt.

En ce qui concerne les affirmations faites par l'honorable député, en effet, dans certains cas l'économie américaine a connu une reprise plus vigoureuse dans certains domaines. Et je lui rappelle que, par exemple, il a parlé de productivité; les derniers chiffres que j'ai lus indiquaient que l'augmentation de la productivité au Canada, l'an dernier, a été plus considérable qu'elle ne l'a été aux États-Unis. Nous avons donc réussi à faire mieux que les États-Unis dans divers secteurs, à divers moments. Je lui rappelle également qu'au cours des trois premiers trimestres de 1983, l'économie canadienne a cru beaucoup plus rapidement qu'aux États-Unis. Ce sont là des facteurs que mon ami devrait garder à l'esprit. C'est la même chose en ce qui a trait à la création d'emplois; s'il examine le nombre d'emplois que nous avons créés au Canada, comparativement aux États-Unis, il va s'apercevoir que le Canada a un dossier remarquable à ce point de vue-là.

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LE FINANCEMENT DES SERVICES DE GARDERIE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Si l'on veut que les femmes puissent profiter, au même titre que les hommes, des possibilités de formation et d'emploi, il faut des garderies abordables. Pourtant, le ministre a refusé d'inclure les services de garderie dans les programmes de création d'emplois. Voudrait-il reconsidérer cette décision et, dans le cadre du programme de création d'emplois du gouvernement, accorder priorité au financement d'emplois dans des garderies? Voudrait-il également inclure les frais de garde des enfants dans les subventions à la formation?

• (1440)

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis effectivement convaincu qu'il importe de fournir des garderies. En fait, lorsque j'étais ministre de l'Environnement, nous avons créé à Environnement Canada une garderie qui était, je pense, la première au sein du gouvernement fédéral. J'y crois donc sincèrement. C'est un sujet qui, je l'espère, pourra être traité efficacement, en collaboration avec le secteur bénévole, grâce aux fonds prévus en vertu de l'article 38, comme nous le disions dans le discours du trône. Nous poursuivons nos discussions avec le secteur bénévole pour voir comment nous pourrions procéder pour financer des services désirables.

Mme Mitchell: Ce n'est pas ce que je vous ai demandé.

M. Roberts: J'espère que dans ce contexte nous serons en mesure de répondre aux inquiétudes qu'a exprimées la représentante.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question, je vais par conséquent poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

LA RECOMMANDATION DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SUR LA SITUATION DE LA FEMME

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, les services de garderie ne sont accessibles qu'aux riches qui peuvent payer et aux pauvres qui ont droit au régime d'assistance publique du Canada. Le ministre prendra-t-elle des initiatives fédérales, comme le recommande le comité national d'action sur la situation de la femme, pour aider à financer la garderie sur une base non restrictive et universelle, de sorte qu'elle ne soit pas limitée aux assistés sociaux? Le ministre introduira-t-elle une nouvelle méthode de financement partagé et accordera-t-elle des subventions fédérales directes aux services autorisés comme on l'a recommandé?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ferai toujours tout mon possible pour promouvoir les services de garderie, tout comme le gouvernement. C'est une façon un peu simpliste de dire que seuls les pauvres et les riches peuvent se prévaloir de services de garderie. La représentante sait que nous avons interprété les directives dans leur sens le plus large et que nous fournissons 70 millions cette année aux provinces pour les garderies; mais, bien entendu, elles sont destinées à ceux qui sont dans le besoin ou les plus susceptibles de le devenir.

Toutefois, la représentante oublie tous les avantages fiscaux que nous accordons aux familles canadiennes—les mères dans la plupart des cas—afin qu'elles profitent des divers services pour leurs enfants. Il n'en reste pas moins que la garderie est essentiellement du domaine provincial et que si les provinces ne veulent pas prendre d'initiatives, nous ferons tout notre possible pour donner le ton. Par exemple, ma collègue, le ministre responsable de la situation de la femme, dans le cadre de son prochain calendrier pour la conférence fédérale-provinciale avec ses homologues provinciaux, essaiera d'accélérer le développement des services provinciaux de garderie.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DU MEXIQUE

M. le Président: Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la présence à notre tribune d'une délégation du Mexique dirigée par le sénateur Celso Humberto Delgado Ramirez.

Des voix: Bravo!

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AUX DÉPUTÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a chargé ses fonctionnaires de ne pas fournir aux députés d'autres renseignements que ceux qu'ils peuvent obtenir en invoquant la loi sur l'accès à l'information? Leur a-t-il donné cette directive, car, dans l'affirmative, elle va tout à fait à l'encontre des convenances et des traditions parlementaires selon lesquelles nous devons demander des comptes au gouvernement.

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Non, monsieur le Président, je n'ai pas donné de telles directives, et je crois que le député pose sa question en se basant sur une fausse interprétation que son collègue a faite d'une réponse que je lui ai donnée à la Chambre. On se souvient que, la semaine dernière, son collègue me posait une question au sujet de la directive que j'ai donnée aux fonctionnaires, eu égard . . .

Une voix: Il n'est pas plus intéressé à la réponse!

M. Bussières: Monsieur le Président, vous comprenez pourquoi ils reprennent toujours les mêmes questions et que ces dernières faussent totalement la réalité. Ils ne prennent même pas . . . Ils n'ont même pas la politesse d'écouter la réponse, monsieur le Président.

Une voix: Il ne comprend rien!

M. Bussières: Alors, si le député est intéressé à connaître ma réponse, en ce qui a trait à la première partie, c'est non. Deuxièmement, je lui dis que sa question est fondée sur une distorsion des faits, distorsion faite par son collègue à la suite d'une réponse que j'ai donnée la semaine dernière. Je l'invite donc à relire le hansard, et il obtiendra une réponse très claire à la question que son collègue a posée.

[*Traduction*]

CITATION D'UN ARTICLE DE JOURNAL

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je vais citer un passage d'un article de journal écrit par M. Iain Hunter, journaliste respecté; le voici:

Un fonctionnaire de l'impôt a confirmé que dorénavant, les députés doivent invoquer la loi sur l'accès à l'information, comme les autres citoyens . . .

Voilà. J'espère bien que le ministre nie, sinon, il nous prive du droit, nous les députés, de le tenir responsable de son incompétence administrative.

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à la question du député. J'ai dit non, et je lui ai dit de lire la réponse . . .

[*Français*]

M. Mulroney: Répondez à la question!

M. Bussières: Monsieur le Président, le chef de l'Opposition officielle est le premier à parler de civilité à la Chambre, et il n'a même pas d'autorité sur ses parlementaires pour leur demander d'avoir au moins la décence d'écouter les réponses aux questions.

Que le chef de l'Opposition officielle démontre un peu de leadership et qu'il fasse régner la discipline dans ses rangs!

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LES ÉMISSIONS DE GAZ D'ÉCHAPPEMENT—ON DEMANDE DES NORMES PLUS RIGOUREUSES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, c'est au ministre des Transports que je m'adresse. Il sait sans doute que son voisin de banquette reçoit présentement les ministres de l'environnement de différents pays européens. Le ministre pourrait-il nous dire, en cette journée qui s'y prêterait particulièrement bien, à quel moment le gouvernement entend imposer des normes plus rigoureuses pour régir l'émission de gaz provenant des pots d'échappement des automobiles et quels modèles seront réglementés?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Sauf erreur, monsieur le Président, j'ai répondu à une question semblable la semaine dernière; j'ai dit alors qu'avant de décider quoi que ce soit, nous devions examiner très attentivement les conclusions de toute une série d'études que nous avions confiées au ministère de l'Environnement et à trois ou quatre autres ministères. Nous disposons maintenant de quatre de ces études; le ministre de l'Environnement et moi avons prié les représentants du secteur visé, ainsi que ceux des associations de protection de l'environnement, de nous communiquer leurs commentaires, de façon que nous puissions en tenir compte au moment où nous prendrons notre décision. Nous leur avons déjà fait parvenir notre invitation.

LA DATE D'APPLICATION DES NORMES PLUS RIGOUREUSES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, la rumeur voudrait que le gouvernement ait déjà pris sa décision et que des normes plus rigoureuses aient été adoptées pour les modèles de l'année 1990. C'est au moins dans six ans d'ici. Puisque 86 p. 100 environ de toutes les automobiles que nous fabriquons au Canada sont expédiées aux États-Unis déjà munies des dispositifs permettant de réduire le niveau des gaz d'échappement, pourquoi le ministre ne hâte-t-il pas les choses et ne fait-il pas en sorte que les nouvelles normes s'appliquent au moins aux modèles de l'année 1987? Point n'est besoin d'une longue harangue du cabinet pour savoir que c'est nécessaire si nous voulons convaincre les Américains de nous aider à enrayer les pluies acides. Pourquoi ne pas décider dès maintenant d'appliquer les nouvelles normes aux modèles de l'année 1987?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député a beaucoup trop d'expérience et de connaissance des choses de la Chambre pour fonder ses questions ou ses jugements sur des rumeurs. A mon avis, il devrait s'en tenir aux faits; or, les faits, c'est que nous avons demandé à des ministères de procéder à des études pour savoir quelles dépenses cette réglementation entraînerait. Avant de donner suite à ces études, j'estime à la fois sage et nécessaire d'obtenir l'avis de toutes les parties intéressées. Cette démarche, qui représente en fait la meilleure façon de procéder, est déjà engagée.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'APPEL DANS UN CAS DE HARCÈLEMENT SEXUEL

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, en sa qualité de ministre responsable de la Commission canadienne des droits de la personne et de ministre chargé de conseiller les autres ministères du gouvernement sur le plan juridique. Elle concerne un cas de harcèlement sexuel, l'affaire Robichaud. Il s'agit de la première plainte pour harcèlement sexuel sur laquelle s'est prononcé un tribunal de révision de la Commission canadienne des droits de la personne, et ce tribunal a donné raison à la plaignante. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi cette décision fait l'objet d'un appel et pourquoi son ministère a conseillé d'en appeler de la décision? Comment le ministre peut-il encourager les femmes à se plaindre quand elles font l'objet de harcèlement sexuel, si son ministère en appelle de la décision pour tenter de la faire renverser dès qu'une femme obtient gain de cause?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, j'aurais besoin de me rafraîchir la mémoire au sujet de l'affaire en cause avant de pouvoir donner une réponse complète à l'honorable représentante. Je peux cependant lui dire que nous ne nous fondons pas uniquement sur les résultats. Nous devons aussi nous intéresser au raisonnement. Nous n'interjetons évidemment pas appel dans le but de priver de sa victoire la partie qui a obtenu gain de cause. Nous étudions la question dans un contexte beaucoup plus large, en fonction de la nature des textes législatifs.

• (1450)

LE FINANCEMENT DE L'APPEL

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je poserai ma question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Son ministère, qui finance évidemment cet appel, a publié des lignes directrices sur le harcèlement sexuel. Comment le ministre peut-il justifier qu'on se serve des deniers publics pour financer la Commission canadienne des droits de la personne par l'intermédiaire du ministère de la Justice et, en même temps, pour tenter de remettre en cause toute la procédure en interjetant appel dès que le tribunal se prononce en faveur d'une femme?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, les nouvelles lignes directrices sur le harcèlement sexuel annoncées au mois de décembre par le ministre responsable de la situation de la femme et par moi-même ont été publiées après l'affaire en question. Peut-être aurait-il été plus simple de régler celle-ci, si ces directives avaient été en vigueur plus tôt. Cela dit, la plaignante a décidé de s'adresser à la Commission canadienne des droits de la personne, comme la loi lui en donne le droit. Un tribunal de révision lui a donné raison, mais la décision a fait l'objet d'un appel sur le conseil du ministère de la Justice. La décision de financer l'appel a été prise par le ministère de la Défense nationale. A mon avis, monsieur le Président, le droit d'interjeter appel, dont jouissent les deux parties, est fondamental dans notre système judiciaire. Ce n'est évidemment pas parce que le plaignant est une femme que le ministère a usé de son droit d'appel. Je suis certain qu'il ne viendrait pas à l'idée de l'honorable représentante de prétendre que la plaignante n'aurait pas dû se servir de son droit d'appel si la décision lui avait été contraire.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LES PROPOS DU MINISTRE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, je poserai ma question au ministre d'État chargé du Développement économique. D'après les médias, le ministre aurait dit que la politique énergétique nationale, comme tout autre programme d'un parti pragmatique, devrait être remise en question et examinée. Étant donné qu'il est président du comité de développement économique de son parti et que cette politique est considérée comme un programme vindicatif, malveillant et destructeur, gravement préjudiciable à l'ouest du Canada, pourrait-il nous dire quels changements il envisage maintenant et pourquoi il ne les a pas proposés plus tôt?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, de toute évidence, je trouve à redire aux propos plutôt étranges du député. Mon parti a la réputation de revoir ses programmes pour les adapter à l'évolution de la conjoncture et relever les nouveaux défis. Le Programme énergétique national, par exemple, a été remis à jour par mon collègue en 1982. Je présume que, à mesure que les circonstances évolueront, il sera examiné et amélioré comme tous les autres programmes du gouvernement. C'est ainsi qu'a toujours agi mon parti et je suis sûr qu'il ne changera pas d'attitude.

LES INTENTIONS DU MINISTRE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, auquel je ferai remarquer que c'est lui qui tient des propos étranges.

Il a affirmé depuis qu'il envisageait certains changements, mais il a évité de répondre à ma question et de dire pourquoi il propose maintenant le réexamen d'un programme qui a semé la destruction dans l'ouest du Canada et s'est révélé néfaste pour l'ensemble des consommateurs canadiens. Quels sont ses objectifs inavoués?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'aimerais que le député répète la citation. Sauf erreur, cette citation qui est probablement exacte, dit que le Programme énergétique national, comme les autres programmes du gouvernement devait faire l'objet d'un examen. Rien ne laisse entendre en l'occurrence qu'on songe à apporter des modifications. Chose certaine, si des changements s'imposent, ils ne faut pas hésiter. Je le répète, nous avons toujours agi de la sorte et je ne saisis pas trop bien le sens de la question découlant des propos qu'on m'attribue.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES ORGANISMES DE CHARITÉ ENREGISTRÉS— L'INTERPRÉTATION DU MINISTÈRE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre du Revenu national. Les organismes de charité et à but non lucratif enregistrés sont fort mécontents de la façon dont son ministère interprète leurs activités. Je limite ma question au cas des Églises. J'ai en main une lettre émanant d'un service de son ministère où il est question de ce qui constitue une activité légitime d'un organisme de charité, plus précisément une Église. Le ministère soutient qu'il est acceptable pour une institution religieuse de prendre publiquement position sur une question de morale, mais qu'une campagne visant à faire apporter des modifications législatives ne serait pas acceptable. La loi sur le divorce en est un exemple. Qu'est-ce qui justifie cette interprétation de la part du ministère?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense que le député a déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'examiner cette question. Il sait très bien que les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu en ce qui a trait à la définition de «charité» et «d'activités religieuses» ont été confirmées et restreintes, d'une certaines façon, par les décisions des tribunaux au Canada. Et les bulletins d'interprétation qui sont rédigés à l'intention des organismes qui veulent se prévaloir des dispositions de la loi relativement aux organismes de charité sont, premièrement, basés sur les dispositions de la loi, bien entendu, et deuxièmement sur les décisions des tribunaux qui restreignent le sens ou l'étendue du sens que l'on doit donner au terme «charité». Et c'est sur cette base que nous rédigeons nos bulletins d'interprétation.

Questions orales

[*Traduction*]

L'OPPOSITION DES ÉGLISES À LA LOI SUR LE DIVORCE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, le ministre considère-t-il comme légitimes les fortes pressions que les Églises exercent pour essayer de faire appliquer ou modifier une loi, ou estime-t-il qu'elles enfreignent les conditions qu'un organisme doit respecter pour être enregistré?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne veux pas porter de jugement global si je n'ai pas vu la situation particulière dont il est question. J'invite le député . . .

Une voix: Il n'écoute pas, il n'est pas intéressé!

M. Bussières: Monsieur le Président, c'est vraiment une maladie de l'autre côté de la Chambre, à savoir de ne pas du tout être intéressé à entendre les réponses. J'invite le député à réexaminer le bulletin d'interprétation, dis-je, et d'en saisir le sens profond puis de porter lui-même un jugement. S'il a des situations particulières à me soumettre, c'est avec plaisir que je les examinerai. S'il n'est pas d'accord sur le bulletin d'interprétation, qu'il le dise carrément et qu'il dise qu'à son avis le gouvernement ne doit pas tenir compte de la loi de l'impôt sur le revenu ni des interprétations des tribunaux, mais aller à l'aveuglette suivant les circonstances, dans l'administration de cette loi, et ce, de façon purement arbitraire.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE RENVOI D'UNE FEMME CONTRÔLEUR DE LA CIRCULATION AÉRIENNE—LE REFUS DU MINISTÈRE DE COMMUNIQUER LES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE INTERNE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne l'affaire qui a reçu beaucoup de publicité en fin de semaine. Je veux parler de la décision de la Commission d'appel de la Commission de la Fonction publique statuant que Ginette Roncali avait été renvoyée injustement de son emploi dans le secteur d'emploi non traditionnel de contrôleur de la circulation aérienne. Pourquoi les services du ministre ont-ils caché à la Commission d'appel les conclusions de leur propre enquête interne révélant que cette femme avait servi de bouc-émissaire pour les erreurs que d'autres avaient commises au sein du ministère?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois que l'affaire en elle-même est un sujet assez préoccupant. Quant à la question précise de la Commission d'appel, une clause de la convention collective des contrôleurs de la circulation aérienne interdit expressément que pareilles données soient communiquées lors d'audiences d'appel. Malheureusement, à ce moment-là, le surveillant était malade et n'a pu communiquer les faits en personne. Dans le cas qui nous intéresse M^me^ Roncali a réintégré ses fonctions et elle a été affectée dans la région de Waterloo pour une période de recyclage afin de pouvoir reprendre son travail.

• (1500)

LA RÉTROGRADATION DE L'EMPLOYÉE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ce qui m'inquiète dans des cas comme celui-ci, c'est qu'une femme doive se rendre jusqu'à une commission d'appel pour se faire rétablir dans ses fonctions dans un domaine d'emploi considéré comme non traditionnel. Même si M^me^ Roncali retrouve son poste, pourquoi l'avait-on en premier lieu rétrogradée de contrôleur de la circulation aérienne à commis?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, dans ce cas précis, il ne s'agissait pas de préférence entre hommes et femmes. La façon dont les fonctions ont été remplies furent à l'origine des mesures qui ont été prises. M^me^ Roncali a suivi la procédure normale en en appelant à une commission qui s'est prononcée en sa faveur. Cela prouve que des procédures sont là pour empêcher toute injustice. Si d'autres aspects de cette affaire révèlent la moindre injustice, je suis tout disposé à les examiner pour assurer que cela ne se reproduira pas.

* * *

PÉTITIONS

M. OGLE—L'ESSAI D'ENGINS NUCLÉAIRES AMÉRICAINS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) le vendredi 16 mars 1984, est conforme au Règlement quant à la forme.

* * *

M. Paproski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous sommes sur le point de perdre une loterie, un contrat de 33 millions de dollars passé en 1979 entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le ministre s'est efforcé de dire . . .

M. le Président: Le député pourra peut-être porter cette question à l'attention de la Chambre en faisant une déclaration aux termes de l'article 21 du Règlement. En vertu des règles en vigueur à la Chambre, on ne peut pas dire qu'il s'agit là d'un rappel au Règlement.

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—LA SUSPENSION DE LA SÉANCE

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Une voix: Le chef!

M. Nielsen: C'est un peu tard pour ça. Monsieur le Président, je vous ai fait part ce matin de mon intention de faire un bref rappel au Règlement à 15 heures, au sujet de ce qui s'est passé hier soir. C'est la première occasion qui m'est donnée de le faire.

Tout d'abord, je voudrais me reporter au *Feuilleton* d'aujourd'hui, mardi 20 mars 1984. Comme vous le savez, monsieur le Président, hier soir à 18 heures, nous étions en quelque sorte dans une situation «sans lendemain». Et pourtant, pendant la nuit, le *Feuilleton* a été imprimé comme s'il devait véritablement y avoir un lendemain, c'est-à-dire aujourd'hui. Dans l'intervalle, l'heure de séance imprimée au *Feuilleton* est 11 heures. Or, la journée d'aujourd'hui n'a commencé, au sens parlementaire, que bien après 11 heures. Je n'ai pas noté l'heure exacte à laquelle la présidence a prononcé la prière, mais c'était aux environs de 11 h 30. Il faut apporter la correction qui s'impose, à mon avis.

Peu après 18 heures hier, monsieur le Président, vous avez annoncé que vous suspendiez la séance jusqu'à 9 heures ce matin. La suspension d'une séance jusqu'au lendemain au beau milieu d'un vote est presque sans précédent, monsieur le Président. La suspension d'une séance en pareilles circonstances, avec l'accord plein et entier des représentants du gouvernement, et de l'opposition ne s'est jamais produite et je fais de très sérieuses réserves à ce sujet.

La seule et unique fois, à ma connaissance, où le Président a décidé de suspendre la séance jusqu'au lendemain au cours d'un vote, c'est le 9 mai 1983. A ce moment là, comme en fait foi le hansard, la Chambre était saisie d'une motion demandant à présenter le projet de loi C-155. La motion a été mise aux voix et, comme en témoigne le hansard à la page 25288, le Président a dit que les oui l'emportaient. Plus de cinq députés s'étant levés, madame le Président a convoqué les députés à un vote inscrit. Toujours selon le hansard, à 22 h 40, madame le Président a pris la parole et a dit:

MME LE PRÉSIDENT: On m'informe que les députés seraient prêts à se prononcer demain matin. Je suspends donc la séance jusqu'à 9 heures, demain matin, alors que la sonnerie, qui se taira cette nuit, se fera de nouveau entendre.

M. PRUD'HOMME: A quelle heure?

MME LE PRÉSIDENT: La sonnerie se fera de nouveau entendre à 9 heures.

(A 22 h 40, la séance est suspendue.)

Vous remarquez, monsieur le Président, que madame le Président n'a pris l'initiative de suspendre la séance qu'après avoir été informée que les députés ne seraient prêts à voter que le lendemain matin. Je soutiens que c'est seulement sur le conseil des représentants du gouvernement et de la loyale opposition de Sa Majesté que le Président est en droit de suspendre une séance de la Chambre.

Pour parler ainsi, je m'autorise du fait qu'aucun des différents ouvrages de procédure parlementaire ne confère à la présidence le pouvoir de suspendre une séance à son gré. En fait, selon toute apparence, ni le Règlement ni Beauchesne ne semblent permettre à la présidence de suspendre unilatéralement une séance dans quelque circonstance que ce soit. Toutefois, le Règlement précise bien que, dans les cas imprévus, on devrait se guider sur l'usage pertinent à Westminster.

A la lumière de cela, on peut consulter la vingtième édition de l'ouvrage d'Erskine May et y lire que, dans certains cas, la présidence a le pouvoir de suspendre la séance. Quels sont ces cas, monsieur le Président? La réponse à cette question figure à la page 317 de la vingtième édition d'Erskine May, au chapitre «Ajournement en cas de désordre grave», et je cite:

Ajournement en cas de désordre grave. En cas de grave désordre à la Chambre, la présidence peut sans aucun doute ajourner les travaux de celle-si si elle le juge nécessaire ou suspendre la séance pour une période dont elle déterminera la durée.

Je ne veux pas dire, monsieur le Président, qu'il y a désordre grave lorsqu'un député passe entre un intervenant et la présidence, quoique cela arrive fréquemment. Je ne veux pas dire non plus qu'il y a désordre grave, même si c'est du désordre, lorsque des députés se lèvent et quittent la Chambre lorsque le sergent d'armes porte la masse et que le Président quitte la Chambre. La conduite à suivre pour les députés est évidemment de rester à leur place jusqu'à ce que le Président soit parti. Ce ne sont pas là des exemples de désordre grave, mais c'est quand même du désordre. May, je le répète, en donne des exemples.

Toutefois, May ne signale aucune autre circonstance où la présidence est autorisée à suspendre unilatéralement les travaux de la Chambre. Se prévaloir de ce commentaire d'Erskine May pour justifier l'initiative prise hier soir par la présidence, c'est à mon avis en demander beaucoup aux députés. Heureusement, monsieur le Président, des éditions antérieures de Beauchesne prévoient aussi que la présidence a le pouvoir de suspendre la séance en cas de désordre grave.

Par conséquent et à tout prendre, monsieur le Président, il semble que le geste de la présidence hier soir s'inspire en quelque sorte de la procédure adoptée à la Chambre des communes du Canada. Compte tenu du précédent de mai 1983, on ne peut certes soutenir que des mesures similaires n'ont jamais été prises auparavant.

Toutefois, il reste deux problèmes à résoudre. Je signale à nouveau que, dans le cas de mai 1983, un accord préalable avait été communiqué à la présidence à propos du moment de la mise aux voix. Je disais donc qu'il reste deux problèmes à résoudre. Ce cas-ci est-il en réalité analogue au précédent de mai 1983? Et même alors, la présidence a-t-elle pris la meilleure décision en l'occurrence?

• (1510)

Je n'ai pas à contester les actions antérieures de la Chambre ni d'ailleurs toute décision de la présidence. Mais, en me servant de la décision de mai 1983 comme tremplin, je crois pouvoir établir une distinction entre la décision de M^me^ Sauvé et celle qui a été prise hier soir. M^me^ Sauvé avait pris sa décision en tenant compte des conseils des représentants du gouvernement et de l'opposition qui l'avaient informée qu'il n'y aurait pas de mise aux voix avant le lendemain matin. A partir de là, où il était clair que la sonnerie retentirait toute la nuit, on peut raisonnablement prétendre que cela ressemblait à du désordre. Pour ma part, je trouve que c'est aussi beaucoup demander que les députés croient cela. En outre, s'il devient courant de laisser retentir la sonnerie toute la nuit, les députés commenceront à

douter que cela ressemble à du désordre grave. Toutefois, là n'est pas mon argument, car, à mon avis, cela n'a rien à voir avec le point précis que je veux porter à l'attention de la Chambre au sujet des délibérations d'hier.

La motion ministérielle dont la Chambre était saisie hier, constituait la question préalable. Cette motion avait pour objet de mettre fin au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-9. Une fois adoptée, ce qui est effectivement survenu hier—c'est-à-dire aujourd'hui—, cette motion entraînait la mise aux voix immédiate du projet de loi en deuxième lecture, ce qui est effectivement arrivé hier—en fait ce matin. L'exposé des faits devient quelque peu ridicule dans cette affaire.

L'article 12(1) du Règlement est très explicite quant à la manière dont le vote est exigé et réalisé. A mon avis, l'expression clé de cet article du Règlement et «si cinq députés en font la demande». La tenue d'un vote nominal ne doit pas être prise à la légère. C'est un droit dont peuvent se prévaloir cinq députés, n'importe lesquels, qui choisissent d'en faire la demande en se levant de leur siège. Le vote n'est terminé que lorsque l'appel nominal est achevé et le résultat annoncé par la présidence, comme on l'explique au paragraphe 216 de la 5e édition de l'ouvrage de Beauchesne. En fait, c'était la seule et unique façon de mettre fin aux travaux d'hier, et c'est ce que nous avons fait ce matin, c'est-à-dire que nous avons mis aux voix ces deux questions. Le vote n'a été terminé qu'après l'appel nominal sur ces deux questions.

En outre, le paragraphe 217 dit que «le retour du Whip du gouvernement et de son homologue de l'opposition indique le moment de passer au vote». En d'autres termes, la détermination du moment précis du vote repose entièrement sur les whips. C'est normal, car le vote est l'expression de la volonté de la Chambre et non pas de celle de la présidence.

Je suis donc préoccupé au plus haut point par la possibilité que ce processus puisse être interrompu à mi-chemin par la présidence ou par quiconque. La pratique qui s'est établie, par exemple, au sujet des motions dilatoires que l'on déclare caduques, prive les députés de leur droit d'expression après qu'un vote par appel nominal a été annoncé; de plus, cette pratique peut entraîner l'annulation d'une décision prise par un vote par oui ou non. Cette interruption du processus résulte non pas d'une initiative des députés, mais d'une décision de la présidence. Inutile de dire que cela pourrait entraîner de graves conséquences que la présidence pourrait regretter un jour. Qu'arriverait-il, par exemple, si l'on permettait qu'une motion appuyant une décision de la présidence devienne caduque?

En ne respectant pas les pratiques établies concernant la tenue des votes, la Chambre s'avance en terrain très dangereux. Certes, attribuer une décision à la Chambre s'il n'y a pas de vote est particulièrement dangereux; mais il n'en est pas moins grave de retarder arbitrairement la tenue d'un vote. Ce délai peut sûrement avoir une influence sur le nombre de députés de chaque parti qui voudront se prononcer, car l'opposition ou, à plus forte raison, le gouvernement aura eu le temps de rameuter une partie de ses membres ou encore de les dissuader de se prononcer en toute indépendance. En décidant de reporter la tenue d'un vote par appel nominal, la présidence prête flan à une critique, celle d'avoir adopté une attitude partisane. Comme vous vous en rendrez compte, monsieur le Président, une telle attitude jetterait des doutes sérieux sur les fonctions de la présidence et affaiblirait ces deux qualités que la Chambre prête au Président, l'impartialité et l'indépendance.

Personne n'ira dire que ce fut le cas cette fois-ci—je ne le ferais sûrement pas pour ma part—mais il m'a semblé important de ne pas laisser passer cette occasion de demander à la présidence d'examiner l'orientation des décisions rendues dernièrement afin de voir si elles sont vraiment en accord avec l'esprit du Règlement.

La question s'est posée une première fois en mai 1983 et à ce moment-là il s'agissait de disposer d'une motion dilatoire; mais, hier soir, comme il s'agissait de statuer sur une motion de fond, la question prend beaucoup d'importance sur le plan de la procédure et il y a lieu de se demander si nous ne faisons pas preuve d'imprudence en adoptant une orientation fort différente selon moi de celle dictée par la coutume et les pratiques découlant du Règlement et des précédents.

• (1520)

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je pense qu'il est important de faire une distinction entre le pouvoir du Président de retarder un vote d'une part, et son pouvoir, d'autre part, d'ordonner qu'un vote soit tenu.

Lorsque l'on parle de l'autorité du Président pour ordonner qu'un vote soit tenu à un certain moment bien précis, je pense que ces cas-là sont bien déterminés par le Règlement ou par la pratique qui s'est développée au cours des dernières années. L'article 12.(2) du Règlement indique clairement que lorsque le Président de la Chambre interrompt des délibérations, la durée de la sonnerie est de 15 minutes.

Je pense, évidemment et toujours avec une dose de bon sens, que le Président doit se montrer plus exigeant dans ces circonstances que si le débat prend fin de lui-même, comme cela a été la situation hier.

Je me souviens que le Président Jerome avait établi cette nuance, cette distinction, en traitant de et en interprétant l'ancien article 9 du Règlement qui est maintenant l'article 12. Il disait que le paragraphe (2) de l'article 9 d'alors ou le paragraphe (2) de l'article 15 de maintenant lui permettait d'exiger que le vote soit tenu au bout de 15 minutes si, d'une part, il avait interrompu les délibérations et si, d'autre part, les députés avaient appris grâce à un avis raisonnable que les délibérations allaient être interrompues, sauvegardant le principe que, essentiellement, il ne s'agissait pas de prendre les députés par surprise; et je pense que son interprétation était sage. Dans certains cas, même si l'article 9.(2) ou 15.(2) disait qu'au bout de 15 minutes il faut passer au vote, le Président Jerome, souvent, se montrait plus patient avant d'exiger que le vote ne soit tenu, voulant s'assurer au préalable que les députés des deux côtés de la Chambre aient eu un préavis raisonnable, l'esprit des règlements n'étant pas de prendre qui que ce soit par surprise. Ce n'est pas le cas auquel on fait face maintenant.

La deuxième situation où le Président peut exiger qu'un vote soit pris, c'est sur les motions dilatoires. C'est le résultat d'une pratique récente qui s'est développée, où votre prédécesseur, et je pense vous-même, sauf erreur, avez, à l'occasion d'une motion purement dilatoire, décidé qu'à l'heure normale de l'ajournement il n'était plus nécessaire de passer au vote, puisque de toute façon l'objet de la motion était atteint. Cela devenait ridicule, et je pense que c'est là une décision très intelligente et très logique. Là non plus il ne s'agit pas d'un cas qui s'applique en l'occurrence aujourd'hui.

Nous faisons face à une situation bien particulière qui veut que le débat ait pris fin de lui-même, qu'il n'ait pas été interrompu par le Président, mais il a cessé de lui-même parce qu'il n'y avait plus d'orateurs. C'est un cas qui n'est pas couvert par l'article 15.(2). Donc, c'est un cas où le Règlement ne limite pas la durée de la sonnerie. Cela est clair. Dans ces cas, monsieur le Président, quand le Règlement est muet sur la durée de la sonnerie, quel est le rôle du Président? Et cela est moins clair, et là il y a de la jurisprudence et de la pratique à établir. Et je pense que le Président dont tenir compte, bien sûr, des précédents dans d'autres pays, et en particulier, comme le veut le Règlement, quand c'est obscur ici, des précédents au Royaume-Uni. Mais aussi faut-il tenir compte des cas précis et de la procédure particulière à ces autres Parlements. Et la procédure du vote au Royaume-Uni, ceci soit dit avec respect à mon savant collègue de Yukon (M. Nielsen), est totalement différente de la nôtre, et ne saurait ici être retenue ni influencer le débat.

Nous avons un système de vote très particulier au Canada, et nous avons un Règlement qui est muet sur la durée de la sonnerie. Nous avons aussi un Règlement qui est muet sur le rôle du Président, advenant le cas où il y a des délais plus longs que la normale avant qu'un vote ne soit tenu.

Je vous dis donc humblement que je trouve raisonnable que le Président de la Chambre, au nom de l'ordre qu'il doit protéger à la Chambre et au nom du bon sens aussi, tienne compte des circonstances. Je trouve raisonnable et intelligent que le Président, s'il le juge à propos, consulte le leader de l'Opposition officielle ou son whip, ou le leader du gouvernement à la Chambre, ou le whip du gouvernement. Je pense qu'il est sage que le Président analyse les faits à la lumière de ces consultations, s'il juge à propos d'en faire, et à la lumière du Règlement, qui est silencieux, puis qu'il exerce une certaine discrétion pour maintenir l'ordre à la Chambre et s'assurer que le droit des députés de s'exprimer sur une question ne soit pas brimé.

Or, ce que vous avez fait hier, monsieur le Président, est absolument intelligent, rempli de bon sens et je vous en félicite. Je pense que vous n'aviez pas le choix, avec le respect que je vous dois, en vertu du Règlement, pour mettre fin à la sonnerie avant que les deux whips n'entrent à la Chambre, à moins que vous n'ayez trouvé que les circonstances démontraient qu'il s'agissait d'une manœuvre purement dilatoire de la part du gouvernement ou d'un parti de l'opposition. Mais rien hier ne démontrait qu'un des partis agissait délibérément, et ce de façon à retarder indument la tenue d'un vote. Au contraire, je pense que le gouvernement a fait savoir aux greffiers du Bureau, du moins à un greffier adjoint, que des circonstances exceptionnelles prévalaient et empêchaient des députés d'exercer leur droit de vote, notamment à cause de conditions atmosphériques défavorables. Il suffit de s'informer de la situation qui prévalait hier soir.

[*Traduction*]

M. McKnight: La campagne à la direction du parti libéral.

M. Pinard: Il suffit de considérer quelles étaient les conditions météorologiques dans l'est du Québec hier, par exemple . . .

M. McKnight: Où étaient-ils? Étaient-ils dans leur circonscription? Donnez quelques noms.

M. Pinard: . . . et dans les provinces Maritimes.

[*Français*]

Il faut réaliser qu'effectivement un certain nombre de députés ont été empêchés de se présenter, à cause des conditions atmosphériques.

De fait, je pense que le Président n'a pas le droit de conclure que les députés ne sont pas francs, et qu'il doit donner le bénéfice du doute lorsqu'un whip indique à des greffiers du Bureau que certaines situations se présentent. Cela aurait pu être un accident d'avion, où une dizaine de députés auraient été hospitalisés, ou cela aurait pu être le cas où des députés se seraient empoisonnés en mangeant au restaurant parlementaire et seraient à l'infirmerie, ou n'importe quoi d'autre. Il y a des circonstances où le Président, après consultations, fait appel au bon sens et dit qu'il n'y a pas d'urgence à voter, et retarde en conséquence la tenue du vote. Hier, c'est ce qui s'est passé; et je pense que le Président a agi intelligemment lorsqu'il ne nous a pas forcés de voter à 18 heures, et qu'il a tout simplement empêché la sonnerie de se faire entendre pendant la nuit.

Ce que vous avez fait, monsieur le Président, est très humain. Je pense que les hauts fonctionnaires de la Chambre des communes et tout le personnel doivent vous être très reconnaissants. Vous avez premièrement, sur le plan humain, évité à ces gens-là de venir perdre une nuit à veiller au grain, sachant très bien que le whip du gouvernement n'était pas disposé à venir voter avant 10 h 30 le lendemain matin, comme il l'avait indiqué à vos greffiers, pour les raisons que j'ai mentionnées plus tôt. Vous avez évité au personnel une nuit d'insomnie qui n'était pas justifiable, étant donné les circonstances. Vous savez, vous avez économisé de l'argent et de l'énergie à l'État et surtout, vous avez, je pense, démontré à la population canadienne que si parfois il y a des députés qui sont plutôt enfantins dans leur attitude à la Chambre, hier, nous étions capables ou, à tout le moins, le Président de la Chambre était capable d'assumer ses responsabilités et de démontrer que nous pouvons nous conduire en adultes lorsque les circonstances l'exigent ou le requièrent.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, je pense que votre décision d'hier soir était humainement bien fondée, qu'elle respectait l'intelligence et qu'elle était pleine de bon sens. D'autant plus que vous n'avez pas suspendu la séance indéfiniment, mais que vous avez précisé, un peu après 18 heures, que la sonnerie reprendra demain matin à 9 heures, sachant qu'il n'était pas utile que l'on tienne un vote durant la nuit, ce qui n'est pas humain et qui ne s'est jamais fait à ma connaissance depuis que nous appliquons le nouveau Règlement de la Chambre.

Étant donné les circonstances, monsieur le Président, il s'agit d'une décision intelligente et humaine, que nous appuyons. Est-ce qu'elle allait à l'encontre du Règlement ou de la pratique parlementaire? La réponse est non! Votre décision ne brimait aucun Règlement et aucune pratique. Établir de la jurisprudence, monsieur le Président, ce n'est pas nécessairement aller à l'encontre d'un Règlement; ce n'est certainement pas aller à l'encontre d'un Règlement et ce n'est pas nécessairement brimer des précédents ou une pratique antérieure. Nous innovons depuis que nous avons un Règlement nouveau, et je pense qu'il y place au bon sens pour vous guider dans le genre de décision que vous avez prise hier. Effectivement, en décidant de suspendre la durée de la sonnerie pendant la nuit, vous n'êtes pas allé à l'encontre du seul article du Règlement qui parle de la durée de la sonnerie. Vous n'avez pas brimé l'article 12 du Règlement et ce en aucune façon. Je ne connais pas de précédent non plus que vous ayez brimé. Mon savant collègue vous a référé à ce qu'il appelle, lui-même, un précédent qui n'est pas tout à fait similaire, je veux dire les incidents du 9 mai 1983 où, en l'occurrence, madame le Président, votre prédécesseur, avant indiqué qu'après consultation, elle avait décidé de reporter la reprise de la sonnerie. Je prétends que c'était un cas précis où elle, étant donné les circonstances, avait décidé de consulter et de le dire publiquement. Mais même si elle n'avait pas consulté quiconque, elle était tout aussi libre de faire ce que vous avez fait hier soir. Vous, hier, étiez libre de consulter et si vous l'avez fait d'une façon partielle ou totale, nous respectons votre autorité, monsieur le Président. Cependant, le fait que vous n'ayez pas dit verbalement, lorsque vous avez interrompu la sonnerie, que vous aviez consulté les partis à la Chambre, ne veut pas dire que, effectivement, vous aviez tort. Et je prétends, enfin, que nous sommes ici dans une zone grise du Règlement, mais que les circonstances exigent que vous rendiez des décisions qui soient logiques, qui tiennent compte de l'esprit de la réforme parlementaire, qui tiennent compte de l'aspect humain. S'il y a une caractéristique, monsieur le Président, de la réforme parlementaire que nous sommes en train d'expérimenter depuis deux ans ou presque, s'il y a une caractéristique majeure de cette réforme-là, dis-je, c'est que nous avons voulu humaniser le Parlement. On ne siège plus le soir, on siège le jour, comme des être humains qui travaillent normalement le jour. Le soir, les comités peuvent siéger; on peut travailler dans nos bureaux, mais nous siégeons le jour. Le vendredi, nous avons des votes différés; nous avons eu une foule de changements qui ont permis que cette institution-ci soit beaucoup plus humaine. Il me semble que c'est aller dans la même veine que d'empêcher une cloche de sonner durant la nuit quand vous savez très bien que, pour une raison importante, le vote ne sera pas tenu durant la nuit et qu'il ne sera pas tenu selon un des deux principaux greffiers qui doivent . . . qui font partie de la procédure du vote, sachant de la bouche du whip du gouvernement qu'il n'était pas physiquement possible de tenir le vote avant le lendemain. Vous saviez cela par les greffiers du Bureau.

Étant donné les circonstances, monsieur le Président, je pense qu'il n'y a aucun doute que nous appuyons votre décision, et nous souhaitons que, dans l'avenir, si malheureusement la situation se présentait à nouveau, vous allez continuer à agir d'une façon aussi humaine et aussi intelligente comme vous l'avez d'ailleurs toujours fait par le passé. Et, étant donné les circonstances, en conclusion, il faut faire la distinction entre retarder la tenue d'un vote et l'exiger. Ici, ce dont on parle, c'est d'une situation où il n'y a pas de Règlement qui nous force à tenir un vote dans un délai précis. C'est une circonstance où vous avez beaucoup de discrétion pour agir, et si vous jugez à propos, comme le suggérait l'honorable député de Yukon, de consulter davantage, alors soit, nous sommes toujours à votre disposition pour expliquer pourquoi un vote ne peut pas être tenu à un moment précis. Mais il n'y avait aucune raison hier, non plus, de précipiter les événements, monsieur le Président; et je suis certain que mon savant collègue de Yukon n'irait pas jusqu'à faire cette requête, parce que tout de même, cela ne faisait pas 16 jours que la sonnerie se faisait entendre. Il s'agit d'un cas où cela faisait à peine six heures et demie au maximum, même pas, que la cloche sonnait et si dans le passé, 16 jours, nous trouvions cela très long, si nous croyons que des consultations auraient pu démontrer que la mesure était purement dilatoire de la part d'un parti à la Chambre, cette situation est passée. Mais dans le présent, chose certaine, une sonnerie d'une durée de six heures et demie est loin de se comparer à une d'une durée de 16 jours, et je doute qu'on puisse conclure qu'un des deux partis se comporte de façon purement dilatoire lorsqu'il empêche la tenue d'un vote.

Finalement, c'est le gouvernement qui n'était pas prêt à voter. Il est évident que le gouvernement n'a pas intérêt à retarder l'adoption de ses propres mesures, et à plus forte raison il me semble qu'un individu intelligent doit se dire qu'il doit y avoir une raison majeure. L'absence de députés, lorsqu'elle est basée sur des raisons sérieuses, objectives et non partisanes, comme c'était la situation hier, m'apparaît être un critère considéré par le Président de la Chambre.

Monsieur le Président, tout cela pour dire que je ne vois pas, après l'exposé du député de Yukon, comment son rappel au Règlement peut être fondé. Qu'il demande au Président de consulter davantage dans l'avenir si jamais les cloches sonnent trop longtemps, mais je pense que c'est intelligent, c'est raisonnable, et j'y souscris. Mais que l'on ne fasse rien pour empêcher que dans l'avenir vous continuiez, si l'occasion se présente, et ce pour des raisons valables, à suspendre la durée de la sonnerie pendant les heures où il est possible qu'un vote soit tenu, et en particulier après les heures normales de séance, ou entre les heures normales de séance . . .Alors je ne vois rien qui indique que vous ayez eu tort hier soir; au contraire, au risque de me répéter, je trouve que c'est un heureux précédent qui complète celui établi le 9 mai 1983, et j'espère que nous n'aurons pas à devoir laisser sonner les cloches trop longtemps et trop souvent dans l'avenir. Et je peux vous assurer qu'en ce qui nous concerne, des instructions vont être données pour que cela ne se produise plus, à moins que, bien entendu, des raisons

hors de notre contrôle expliquent ou justifient le retard de certains députés à venir exercer leur droit fondamental, celui de s'exprimer à l'occasion d'un vote à la Chambre.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je serai bref, mais je crois important de signaler certaines choses. Je me suis douté il y a quelque temps déjà, lorsque les cloches ont sonné pendant 15 jours, que cet incident aurait des répercussions très graves, et c'est exactement ce qui est arrivé. Nous avons été témoins, comme vous le savez, monsieur le Président, de décisions avec lesquelles je n'étais pas entièrement d'accord. Étant donné la peur de plus en plus grande qu'on a de voir les cloches sonner à jamais, je pense que la Chambre doit se pencher sur cette question qui peut avoir des répercussions catastrophiques pour le régime parlementaire.

Je voudrais dire un mot au sujet d'hier soir, monsieur le Président. Si un vote était censé avoir lieu hier soir, c'est entièrement à la demande du gouvernement. C'est lui qui avait posé la question préalable. C'est le président du Conseil privé (M. Pinard) qui, vendredi dernier, avait demandé à la Chambre des communes de terminer ses délibérations lundi, afin que le vote puisse avoir lieu. C'est ce que nous avons fait. On aurait pu penser alors, étant donné que le gouvernement avait l'espoir de faire adopter ce projet de loi lundi, qu'il aurait demandé à ses députés d'être ici pour voter. Or, ce qui s'est passé montre l'apathie des ministériels qui ne sont pas disposés à venir ici, à Ottawa, à 11 heures, un lundi. Nous siégeons à compter de 11 heures le lundi et ce, jusqu'à 17 heures le vendredi après-midi. Un trop grand nombre de ministériels ne se présentent à la Chambre que tard le lundi. Si les ministériels avaient voulu que le projet de loi soit adopté hier, ils auraient pu venir à Ottawa dimanche soir, comme bon nombre d'entre nous l'ont fait.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Selon moi, il est tout à fait inadmissible que le gouvernement essaie de justifier le report du vote et les mesures prises par le président, en prétextant que certains ministériels ont été empêchés par la tempête de se rendre à Ottawa.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Je trouve vraiment offensant, pour être franc, que l'on cherche à faire valoir un argument pareil à la Chambre des communes.

M. Pinard: Ne soyez pas aussi susceptible.

M. Deans: Je fais preuve d'honnêteté. C'est le gouvernement qui voulait faire adopter le projet de loi. C'est encore lui qui a appliqué la clôture, afin de limiter le débat, mais ce sont pourtant ses députés qui ne se sont pas présentés. S'il fallait qu'un jour je demande le report du vote au lendemain matin, afin de permettre à quatre ou cinq députés néo-démocrates du nord de la Colombie-Britannique retardés par des problèmes d'avion d'y participer, je me demande si vous interviendriez, monsieur, si les ministériels étaient présents?

M. Pinard: Non, car vous êtes un tiers parti.

M. Deans: Selon moi, le Règlement de la Chambre vise à protéger tous les députés.

M. Pinard: Non. Les deux whips.

M. Deans: Si le président du Conseil privé prétend tout simplement que le Règlement ne protège que deux partis . . .

M. Pinard: Deux whips.

M. Deans: . . . je tiens à lui dire que le Règlement vise à protéger les droits de tous les députés et qu'il ne vaut pas le papier sur lequel il est écrit si un ministériel a des droits plus étendus qu'un député de ce côté-ci de la Chambre.

Selon moi, monsieur le Président, l'incident d'hier pourrait donner lieu à un dangereux précédent. Je vous supplie de ne pas permettre que cela se répète. Il est extrêmement important que le gouvernement ne puisse, pour quelque raison que ce soit, s'adresser de sa propre initiative aux services du greffier et murmurer à l'oreille d'un préposé qu'il serait peut-être préférable, vu que le gouvernement ne peut pas remporter le vote, de le remettre à un autre jour, car c'est exactement ce qui s'est passé hier. Le vote n'a pas eu lieu hier parce que le gouvernement ne pouvait pas le remporter à ce moment-là. Involontairement, sans le savoir, je vous le fais remarquer, Votre Honneur, le Président a été forcé de prendre une décision en faveur du droit du gouvernement de remporter tous les votes. Je ne prétends pas que cette décision ait été prise intentionnellement pour atteindre ce but, mais c'est ce qui s'est passé.

Le vote à la Chambre aurait dû avoir lieu hier. Si la motion avait été rejetée, cela n'aurait eu absolument aucune incidence sur le projet de loi lui-même dont le débat aurait pu se poursuivre comme si de rien n'était. Le résultat final aurait été le même. Lorsque les députés ministériels se sont finalement décidés à se montrer soudainement pour voter en s'arrachant à leur circonscription ou à la campagne à la direction du parti, ils auraient quand même remporté le vote de toute façon.

L'épisode du vote d'hier a eu pour résultat de créer une situation où les députés d'un côté de la Chambre ont moins de droits que les députés de l'autre côté.

M. Evans: Balivernes!

M. Deans: Désormais, en pareilles circonstances, monsieur le Président, je vous demande de prendre ce fait en considération et de ne pas voir dans l'épisode d'hier un précédent dont on puisse s'inspirer pour prendre des décisions à l'avenir. Je trouve l'épisode d'hier tout à fait insolite et même franchement irrégulier.

Je crois bien que dans les circonstances entourant la décision de mai qu'on a évoquée—et je m'en rappelle très bien—M^me^ le Président Sauvé avait consulté, je crois, le président du Conseil privé et, je le sais, le leader de l'opposition à la Chambre ainsi que moi. Elle a demandé s'il était effectivement vrai que nous n'étions pas prêts à voter avant le lendemain. J'ai affirmé que c'était vrai, tout comme le leader de l'opposition officielle à la Chambre et, je le présume, le président du Conseil privé s'exprimant au nom du gouvernement. S'étant assurée que les partis s'accordaient à dire que le vote ne devait pas avoir lieu avant le lendemain, elle a alors décidé de suspendre la séance jusqu'au moment que les députés avaient eux-mêmes jugé approprié pour procéder au vote. Ce n'était pas le cas hier, monsieur.

• (1540)

M. Pinard: Vous vous trompez.

M. Deans: Les faits sont là, je ne me trompe pas.

M. Pinard: Ce n'est pas ce dont nous avions convenu. Nous étions prêts à voter, mais pas vous.

M. le Président: A l'ordre. La présidence aura certaines choses à dire quand le député aura terminé.

M. Deans: Merci, monsieur le Président. Le président du Conseil privé m'a interrompu. De toute évidence, cette situation l'irrite beaucoup, car il interrompt rarement les autres. Je vois bien qu'il n'est pas très sûr de lui aujourd'hui.

J'ignore quel aurait pu en être le résultat, mais en voyant qu'il ne pouvait pas voter hier, le gouvernement aurait dû s'entendre avec les représentants des deux autres partis. Je reconnais que rien ne l'y oblige, mais il aurait pu ainsi éviter une pareille situation. Ce serait une bonne chose à faire à l'avenir et cela nous permettrait d'appuyer plus facilement une mesure de ce genre.

A mon avis, ce qui s'est passé hier est regrettable pour deux raisons. Premièrement, comme je l'ai dit cette situation crée une injustice car les autres députés ne peuvent pas revendiquer les mêmes droits que ceux du gouvernement qui ne sont pas venus travailler à l'heure hier alors qu'ils auraient peut-être pu le faire. L'autre raison, c'est que l'on crée ou pourrait créer un précédent et que le gouvernement considérera qu'il n'a pas de comptes à rendre s'il est incapable de bien gouverner et de s'arranger pour avoir suffisamment de députés pour le soutenir.

Il pourrait en conséquence être amené à confier au Président la responsabilité de son avenir politique en expliquant pour quelle raison le timbre continue à retentir à la Chambre des communes. Du coup, le gouvernement n'aura peut-être plus à expliquer pourquoi le timbre a sonné toute la nuit, puisque tel n'était pas le cas. Il n'a plus à expliquer aux citoyens pourquoi les travaux de la Chambre ont été interrompus hier étant donné que le Président a dû le faire à sa place. C'est, selon moi, une très mauvaise habitude à prendre.

Je le dis sans porter le moindre jugement sur la décision qui a été prise. Nous ne pouvons rien changer à ce qui s'est passé hier. Je m'inquiète seulement de ce qui pourrait se passer demain ou un autre jour. Je suis persuadé que dans le cas du précédent du 9 mai 1983 au sujet du projet de loi C-155 auquel on a fait allusion, les choses s'étaient passées différemment même s'il y a, je le reconnais, une certaine similitude.

Hier, le Président a tout simplement été obligé de tirer le gouvernement de l'embarras. Il ne l'a pas fait à dessein, mais c'est ainsi que cela s'est passé. Le gouvernement a omis de faire ce qu'il était censé faire au cours de sa campagne à l'investiture. Nous avions averti les ministériels que s'ils voulaient éviter un vote de censure, ils devaient veiller à ce que leurs députés soient là et à ce qu'ils puissent voter le moment venu.

Le vote d'hier n'a pas été décidé à la légère ou à la dernière minute. De toute évidence, le gouvernement voulait ce vote et celui-ci devait avoir lieu hier. Les libéraux de l'arrière-ban et les partisans du gouvernement se sont tout simplement soustraits à leurs obligations en n'arrivant pas à l'heure. Il se trouve qu'on a bien pu créer un précédent très regrettable. A la rigueur, monsieur le Président, je voudrais que vous déclariez, sans équivoque, que ce qui s'est passé hier ne se reproduira jamais plus.

M. Nielsen: Monsieur le Président . . .

M. le Président: La présidence a donné la parole au député du Yukon (M. Nielsen) passablement longtemps déjà.

M. Nielsen: Monsieur le Président, je voudrais apporter une précision. Pendant que j'écoutais le leader du gouvernement à la Chambre, j'ai pensé aux observations que j'avais faites lorsque j'ai pris la parole la première fois. J'avais dit en terminant que la motion du 9 mai 1983 était dilatoire. Ce n'était pas vrai; c'était au contraire une motion de fond et la seule autre motion de fond qui ait donné lieu à ce qui s'est passé hier soir est celle que nous avons étudiée aujourd'hui.

Je ne demande pas à la présidence de se prononcer tout de suite. Il serait même plus sage d'attendre encore. Je voudrais seulement qu'elle réfléchisse à ce qui s'est passé en mai 1983 et à ce qui s'est passé aussi hier soir. Que je sache, ce sont les deux seules motions de fond que nous ayons étudiées de cette façon-là. Les motions dilatoires ont donné lieu à une autre pratique. Mais nous parlons d'une chose tout à fait différente en l'occurrence. Je crois qu'il faut faire la distinction entre ces deux sortes de motion.

Monsieur le Président, nous ne pouvons en l'occurrence espérer que vous preniez de décision définitive à propos de ce qu'on a dit aujourd'hui. Il serait préférable de considérer qu'on a soulevé une objection. On a attiré l'attention de la présidence sur cette question et elle consentira peut-être à se rendre à la suggestion du leader du gouvernement à la Chambre qui voudrait que nous soyons convoqués pour nous entretenir avec vous.

M. Pinard: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député du Yukon (M. Nielsen). C'est à vous d'en décider, monsieur le Président, mais je n'ai pas d'objection à ce que vous preniez le temps de réfléchir avant de trancher cette question. Nous n'attendons pas de vous que vous rendiez votre décision maintenant. Mais si la présidence a jugé bon, il y a 2 ans, d'accorder 16 jours à l'opposition officielle pour se préparer à voter, je trouve que ce ne serait pas anormal d'en réserver quelques-uns aujourd'hui, en 1984. Si jamais pareille situation devait se reproduire, nous verrons alors s'il ne vaudrait pas mieux nous fonder sur ce précédent et prendre 16 jours au lieu de deux.

M. Nielsen: Les motions sont différentes. L'une est une motion dilatoire, l'autre une motion de fond.

M. le Président: Le député du Yukon demande à la présidence de réfléchir. Je peux lui garantir que la présidence réfléchira beaucoup à la question. Je peux lui certifier par ailleurs que la présidence aura quelque chose à dire en temps et lieu, après avoir réfléchi au compte rendu.

La présidence voudrait signaler seulement une chose à la Chambre. On a souvent dit que la présidence devrait communiquer avec les partis concernés. Les voies de communication sont officieuses et imparfaites. Les quelques messages échangés hier soir sont attribuables à l'initiative de la présidence.

A 17 h 55, la présidence avait la promesse ferme qu'un vote se tiendrait à 18 heures. C'est ce qu'on lui avait dit. La présidence a appris ensuite indirectement que la Chambre ne tiendrait pas de vote avant le lendemain matin, et c'est alors qu'elle s'est mise à réfléchir sérieusement.

La présidence a essayé de négocier avec le leader à la Chambre de l'opposition officielle (M. Nielsen), par l'intermédiaire du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), qui lui a transmis le message. Une fois le message transmis, la présidence constata que le chef de l'opposition officielle et un certain nombre de personnes de son entourage étaient sortis de la Chambre.

M. Nielsen: Parce que nous pensions qu'il allait y avoir un vote.

M. le Président: La présidence en a déduit que le député acceptait l'idée de renoncer à la tenue d'un vote. Le député du Yukon n'a certainement pas cru qu'on allait faire fonctionner la sonnerie toute la nuit et recommencer une expérience qui a servi uniquement à user les sonnettes. Je crois que 80 sonnettes ont été usées pendant la fameuse sonnerie de 1982 . . .

M. Evans: Et c'était une perte d'énergie.

M. le Président: Sans parler du gaspillage d'énergie. La présidence a essayé de communiquer. Même si le message qu'elle a reçu n'était pas très clair, la présidence, en a déduit qu'il n'était nullement question de tenir un vote avant le lendemain matin. Par conséquent, la décision de la présidence concorde parfaitement avec celle que madame le Président a prise en mai 1983. C'est une observation et la présidence a plusieurs autres observations à faire après mûre réflexion et après un examen attentif de toutes les déclarations faites aujourd'hui.

M. Nielsen: Monsieur le Président, puisque c'est vous, et pas moi, qui avez abordé la question des communications d'hier soir, en ce qui me concerne, je peux vous dire que, d'après le message qui m'a incité à sortir de la Chambre, vous alliez faire tenir un vote à six heures sans les whips. Voilà le message que j'ai reçu, et je suis certain que même le leader parlementaire du gouvernement lui-même trouverait cela répugnant. C'est la raison pour laquelle nous sommes sortis.

M. le Président: La présidence a essayé d'expliquer son attitude à l'égard de la situation dont a parlé le député de Hamilton Mountain (M. Deans), sans perdre de vue les conséquences auxquelles ce dernier a fait allusion et les critiques qu'une telle décision risquait de valoir à la présidence. Cela dit, la présidence était parfaitement consciente des accusations qui risquaient d'être portées contre elle, mais elle a essayé de donner à tout le monde une idée des objections. La présidence a compris, même si le message n'était pas très clair, que le chef de l'opposition ne jugeait pas opportun de tenir un vote à ce moment-là, compte tenu de la situation. Même si la communication était imparfaite, c'est le message qu'a reçu la présidence.

• (1550)

M. Nielsen: Monsieur le Président, çà c'est une autre histoire. En attendant, rien ne pourrait être plus faux. Hier, nous étions disposés à voter toute la journée et à n'importe quel moment de la soirée, avant ou après six heures.

M. le Président: La présidence croit évidemment le député sur parole.

* * *

AFFAIRES COURANTES

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT D'UN PASSAGE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES COMMISSAIRES DE LA RÉGIE INTERNE CONCERNANT LES TRAITEMENTS RÉVISÉS

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer un passage du procès-verbal de la réunion du lundi 20 février dernier, des commissaires de la régie interne; on y donne les traitements révisés des employés de la Chambre des communes devant entrer en vigueur à compter du 1er avril 1984.

Présentation de projets de loi

PÉTITIONS

M. WADDELL—L'ACCROISSEMENT DE L'ARSENAL NUCLÉAIRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de 250 personnes dont la plupart vivent dans ma circonscription fédérale de Vancouver-Kingsway. Les signataires de cette pétition qui, à l'origine, se voulait contre les missiles de croisière, affirment qu'ils souscrivent à la déclaration de 1982 des Nations Unies où il est dit ceci:

L'accroissement de l'arsenal nucléaire, loin de consolider la sécurité internationale, ne fait que l'affaiblir. On ne saurait établir une paix durable avec des armements de plus en plus nombreux.

Je voudrais remettre cette pétition au greffier de la Chambre des communes au nom des pétitionnaires.

M. DARLING—LA RÉDUCTION DES PLUIES ACIDES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée: Les soussignés, citoyens de Parry Sound-Muskoka, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Ils y déclarent humblement ce qui suit: attendu que les pluies acides constituent le problème écologique le plus grave que nous soyons appelés à régler, qu'il existe des techniques permettant de réduire la pollution causée par les substances acides provenant des cheminées d'usines et des automobiles, et qu'il serait très préjudiciable et beaucoup plus coûteux à la longue de ne rien faire pour corriger le problème, à ces causes, les pétitionnaires demandent respectueusement qu'il plaise au Parlement d'encourager le gouvernement à poursuivre ses efforts en vue de limiter davantage les émissions dans l'atmosphère. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Cette pétition porte la signature de 166 membres de l'Église Unie de Huntsville.

[*Français*]

LA LOI SUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national) demande à présenter le projet de loi C-25, intitulé Loi concernant la Corporation de développement des investissements du Canada et certaines autres sociétés et corporations.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous comptons aujourd'hui répondre aux questions nos 179, 351, 404, 425, 436, 508, 532, 608, 613 et 614.

[*Texte*]

LES CONTRATS DE SERVICES D'ALIMENTATION POUR LES ÉDIFICES FÉDÉRAUX

Question no 179—**M. Jelinek:**

1. Les contrats de services d'alimentation de tous les édifices fédéraux sont-ils tous détenus par la même compagnie, la Cater Plan et, le cas échéant, *a*) pourquoi, *b*) a-t-on donné à d'autres compagnies la chance de présenter des soumissions pour fournir ces services?

2. D'autres contrats de services d'alimentation sont-ils encore en vigueur et, le cas échéant, *a*) combien, *b*) quelle en est la durée, *c*) comment les renouvellera-t-on?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): 1. Les contrats de services d'alimentation pour les édifices fédéraux relevant de Travaux publics Canada ne sont pas détenus en totalité par la Cater Plan. *a*) Sans objet. *b*) Oui.

Conformément à la politique du Conseil du Trésor, l'Association récréative de la Fonction publique d'Ottawa exploite les cafétérias mises à la disposition des fonctionnaires à Ottawa et elle doit lancer des appels d'offres ouverts pour obtenir les soumissions des traiteurs désireux de fournir ce service.

A l'extérieur d'Ottawa, le Conseil du Trésor a décidé d'offrir d'abord à l'Institut canadien national des aveugles la possibilité d'accepter les contrats de service dans les cafétérias réservées à l'usage exclusif des fonctionnaires. La Cater Plan est une division des services d'alimentation de l'Institut canadien national des aveugles.

La décision relative au choix de l'Institut canadien national des aveugles a été prise par le Conseil du Trésor en vue d'offrir des emplois aux nombreux Canadiens aveugles et de générer des recettes pour aider la Cater Plan dans son travail auprès des aveugles. La Cater Plan Services continue d'être le plus important employeur de Canadiens aveugles.

Dans les cas où un immeuble appartenant à la Couronne loge une installation commerciale, c.-à-d. une installation non réservée à l'usage exclusif des fonctionnaires, Travaux publics Canada lance un appel d'offres ouvert.

Même s'il n'est plus au Québec, l'Institut canadien national des aveugles (Cater Plan Services) entretient encore des relations de travail avec Servibec, organisation appartenant à d'anciens employés aveugles de l'Institut canadien national des aveugles (Cater Plan Services). Servibec continue de poursuivre un objectif semblable à celui de l'Institut canadien national des aveugles (Cater Plan Services) pour ce qui est de l'embauche de personnes aveugles.

2. Contrats de services d'alimentation en vigueur exclusion faite de l'Association récréative de la Fonction publique du Canada, de l'Institut canadien national des aveugles et de Servibec: *a*) Huit.

b) Durée de chaque contrat:

1. Ottawa (Ontario): Centre d'études fédéral; contrat permanent comportant une clause de résiliation de 90 jours.

2. Arnprior (Ontario): Centre d'études fédéral; contrat d'un an. Date d'expiration: le 31 juillet 1984.

3. Hull (Québec): Place-du-Portage, Phase 3; contrat de cinq ans avec option annuelle de renouvellement. Date d'expiration: le 31 mai 1988.

4. Hull (Québec): Centre Asticou; contrat comportant une clause de résiliation de 90 jours.

5. Ottawa (Ontario): École de langues du chemin Carson et École de langues de l'immeuble Aselford Martin. Hull (Québec): École de langues Bisson; contrat pour les trois écoles comportant une clause de résiliation de 90 jours.

6. Calgary (Alberta): Immeuble Harry Hays; contrat comportant une clause de résiliation de 90 jours. Contrat à revoir tous les deux ans. Prochain examen: le 18 novembre 1984.

7. Goose Bay (Labrador): contrat de deux ans comportant une option de renouvellement d'un an. Date d'expiration: le 30 octobre 1985.

8. Winnipeg (Manitoba): Immeuble de la Commission des grains; contrat de cinq ans. Date d'expiration: le 30 novembre 1987.

c) Appels d'offres ouverts.

«LE GUIDE DU NOUVEL AUTOMOBILISTE»

Question nº 351—**M. St. Germain:**

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il publié «Le guide du nouvel automobiliste» et, dans l'affirmative, combien ont coûté *a*) la conception et la recherche, *b*) la production, *c*) l'impression, *d*) la distribution, et combien la publication a-t-elle coûté au total?

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, EMR a publié «Le guide du nouvel automobiliste» en octobre 1981.

a) La publication a été créée et rédigée à EMR, en consultation avec Transports Canada. Aucun travail n'a été exécuté à l'extérieur du ministère.

b) Les illustrations ont été créées et produites à EMR. La composition typographique a coûté $1,300.

c) La publication a été imprimée à 600,000 exemplaires en anglais et à 300,000 exemplaires en français, pour un coût total de $180,000.

d) La publication a été distribuée dans le cadre des expositions d'EMR et par l'entremise des centres de distribution des publications du ministère, à l'administration centrale et dans les régions. La distribution n'a exigé aucune dépense spéciale.

Le coût total de la publication se chiffre donc à $181,300.

Questions au Feuilleton

LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

Question nº 404—**M. Hargrave:**

1. Quel était pour 1983 le prix du marché du bœuf sur pied engraissé (génisses et bouvillons) selon les exigences de la loi sur la stabilisation des prix agricoles?

2. Quel était le prix moyen du marché du bœuf sur pied engraissé pour la période quinquennale précédant 1983?

3. Quel était, pour la période quinquennale précédant 1983, le prix moyen du marché du bœuf sur pied engraissé, ajusté par application du facteur coût de production?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. On n'a pas encore réuni, pour 1983, les prix moyens du marché des bovins vifs engraissés, notamment des génisses et des bouvillons, prévus par la loi sur la stabilisation des prix agricoles. En attendant, je peux dire que les prix annuels moyens des bouvillons et des génisses sur les marchés de Montréal, de Toronto et de Winnipeg étaient respectivement de $78.67 et de $75.28 les cent livres (A1A2).

2. La moyenne annuelle du prix du marché, bouvillons et génisses combinés, pour les cinq années antérieures à 1983 a été de $73.70 les cent livres.

3. Le prix moyen de soutien pour les cinq années antérieures à 1983 a été de $65.92 les cent livres.

MAS—LES SONDAGES D'OPINION PUBLIQUE

Question nº 425—**M. Howie:**

Le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il adjugé des contrats pour l'exécution de sondages d'opinion publique en 1983 et, si oui, à qui et de combien?

L'hon. Charles Lapointe (ministre des Approvisionnements et Services): Oui, le ministère des Approvisionnements et Services (Administration des Approvisionnements) a adjugé des contrats pour l'exécution de sondages d'opinion publique ainsi qu'il suit:

Fournisseur	Valeur du Contrat $
The Mengen Institute, Toronto	75,000
Goldfarb Consultants, Willowdale	95,100 incluant modification
Contrefort Inc., Québec	97,680 incluant modification
Canwest Survey Research Corp., Winnipeg	77,500
Goldfarb Consultants, Willowdale	100,000
Canwest Survey Research Corp., Winnipeg	72,900
Sorecom Inc., Montréal	22,700
Decima Research Limited, Toronto	25,500
Decima Research Limited, Toronto	49,000
Goldfarb Consultants, Willowdale	100,000
Decima Research Limited, Toronto	43,000

LE SERVICE DE TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 436—**M. Howie:**

La Société Radio-Canada envisage-t-elle d'établir au Nouveau-Brunswick une station de télévision offrant un service complet?

Questions au Feuilleton

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

Oui, dès qu'elle aura les fonds nécessaires, et (1) qu'une entente pourra être conclue avec la station affiliée privée qui distribue le service de la télévision anglaise de Radio-Canada au Nouveau-Brunswick ou (2) qu'il y aura une capacité de transmission VHF.

PETRO-CANADA—LES PRÊTS ACCORDÉS À DES EMPLOYÉS

Question nº 508—**M. Howie:**

Depuis le 1er mars 1983, des prêts ont-ils été accordés à des employés de Petro-Canada ou de ses filiales et, dans l'affirmative et dans chaque cas, *a*) à quelle date le prêt (i) a-t-il été accordé (ii) était-il dû, *b*) quels étaient (i) le montant du prêt (ii) le taux d'intérêt exigé (iii) l'objet du prêt?

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Petro-Canada répond de la façon suivante:

Petro-Canada a un régime de réinstallation qui permet à la société d'accorder des prêts sans intérêts à des employés qui viennent d'entrer en poste et qui sont mutés, après étude de chaque cas. *a*) et *b*) Petro-Canada estime qu'elle ne peut divulguer publiquement des détails sur les prêts personnels à des employés, car il s'agit d'une question de gestion et d'administration qui concerne uniquement la société et ses employés.

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Question nº 532—**M. Howie:**

Quels sont les *a*) nom, *b*) fonctions des membres de la direction et du conseil d'administration du Conseil des Arts du Canada et, dans chaque cas, combien lui a-t-on payé à l'égard de ce poste au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1983?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Le Conseil des Arts me transmet les renseignements suivants:

a) Nom	*b*) Poste	Rémunération reçue en qualité de président ou de membre du Conseil A.F. 1982-1983 $	Rémunération reçue pour les réunions du Comité exécutif A.F.1982-1983 $
*J. Mavor Moore	Président	18,600	1,300
*Jean-Jacques Fortier	Vice-président et président du Comité exécutif	4,275	675
*D. Owen Carrigan		3,600	900
*Gordon Dowsley		3,075	675
Peter Duffield		2,625	
Celia Franca		2,050	
Gerald Fraser		2,550	
Marc Gagné		675	
Nicholas Goldschmidt		4,125	
*Julien Hébert		3,375	900
Marilyn Huband		3,375	
*William Kilbourn		7,800	900
*Sandra Lynne LeBlanc		2,700	900
Elizabeth McGowan		2,475	
Patrick O'Flaherty		2,925	
Penny Petrone		4,725	
*Ruth Schiller		5,400	900
Marcel Sormany		5,025	
*H. Arnold Steinberg		1,575	900
Matthew Norman Young		2,025	

* Membre du comité exécutif pour l'année financière (en totalité ou en partie)

N.B.: Si l'on prend le mot «exécutif» au sens de «personnel de direction» et non de «Comité exécutif du Conseil», les données sont alors les suivantes:

a) Nom	*b*) Poste	Échelle de traitement, A.F. 1982-1983
Timothy Porteous	Directeur	($75,360—$88,610)
Gilles Lefebvre	Directeur associé	($63,070—$74,200)
Claude Gauthier	Directeur adjoint et directeur de l'administration et des finances	($57,770—$78,970)
David W. Bartlett	Secrétaire	($51,410—$70,060)

LES RECETTES PROVENANT DES LOTERIES

Question nº 608—**M. Reid (St. Catharines):**

1. Le 31 janvier 1984, combien de recettes le gouvernement avait-il touchées au titre de l'accord fédéral-provincial de 1979 sur les loteries?

2. Combien prévoit-on toucher en 1984 en vertu de cet accord?

3. Combien a-t-on reçu chaque année en revenus nets de Loto Canada?

4. A-t-on touché 80 millions de dollars en revenus nets au cours d'une année financière et, le cas échéant, au cours de laquelle?

L'hon. Jacques Olivier (ministre d'État (Santé et Sport amateur)): 1. Aux termes de l'accord fédéral-provincial de 1979 sur les loteries, les revenus perçus au 31 janvier 1984 sont les suivants:

Année	Paiements	Reçus	Cumulatif
1980	4	$25,576,884.43	$ 25,576,884.43
1981	4	28,938,693.45	54,515,537.88
1982	4	31,881,407.03	86,396,944.91
1983	4	33,621,105.52	120,018,050.43
1984	—	—	—

2. Aux termes de l'accord fédéral-provincial de 1979 sur les loteries, le paiement annuel de 24 millions de dollars est indexé sur l'IPC de 1979 et le montant prévu pour 1984 est donc d'environ $35,300,000.

3. Les revenus nets que l'on a reçus de Loto Canada Inc. étaient les suivants:

Année financière	Revenu net
1976-1977	$28,276,888
1977-1978	$74,315,402
1978-1979	$62,471,559
1979-1980	$46,323,728

Remarque: Durant l'année financière 1979-1980, Loto Canada Inc. n'était en opération que pour une période de neuf mois.

4. Non. Le montant le plus important de revenu net que l'on a reçu de Loto Canada Inc. en une année financière était de $74,315,402 (durant l'année financière 1977-1978).

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Question nº 613—**M. Howie:**

Au cours de *a*) la présente année financière, *b*) chacune des deux années financières précédentes, la Monnaie royale canadienne employait-elle des personnes et, dans l'affirmative, combien et, dans chaque cas, combien a-t-on dépensé en traitements?

L'hon. Charles Lapointe (ministre des Approvisionnements et Services): La Monnaie Royale Canadienne m'informe ainsi qu'il suit: Oui.

a) Il y avait 657 employés, l'année civile 1983: $19,129,000 (non vérifié).

b) Il y avait 650 employés, l'année civile 1982: $18,476,000.

c) Il y avait 688 employés, l'année civile 1981: $17,580,000.

Comme signalé dans le rapport annuel, les chiffres ci-hauts mentionnés incluent, en plus des salaires, des prestations et bénéfices aux employés.

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE—LES RECETTES PROVENANT DE SOURCES AUTRES QUE LE GOUVERNEMENT CANADIEN

Question nº 614—**M. Howie:**

La Monnaie royale canadienne vend-elle des services ou des biens à des personnes ou des organismes autres que le gouvernement ou des organismes de l'État et, dans l'affirmative, quel pourcentage de ses recettes a-t-elle tiré de ces sources au cours de l'année financière la plus récente?

L'hon. Charles Lapointe (ministre des Approvisionnements et Services): La Monnaie Royale Canadienne m'informe ainsi qu'il suit: Oui.

Durant l'année civile 1983, 94.9 p. 100 provenait de sources autres que le gouvernement canadien. Durant l'année civile 1982, 94.2 p. 100 provenait de sources autres que le gouvernement canadien.

[*Traduction*]

M. Evans: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-21 qui vise à donner au gouvernement fédéral le droit d'emprunter 29.5 milliards de dollars. Ce projet de loi impose une lourde responsabilité à ceux d'entre nous qui servent dans la loyale opposition de Sa Majesté. Je dis cela parce que le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé sa démission et qu'après le congrès de juin le parti libéral aura un nouveau chef et, par conséquent, un nouveau, bien que temporaire, premier ministre.

Cette métamorphose n'est pas sans rappeler ce qui se produit lorsqu'un homard mue. Il laisse sa vieille carapace derrière lui et en revêt une nouvelle qui est molle et fragile, ce qui fait qu'il ne peut la remplir immédiatement. Le homard ne peut pas se déplacer pendant un certain temps et il manque de coordination et de sens de la direction. Il lui faut longtemps pour remplir sa nouvelle carapace et c'est la raison pour laquelle les marchands ont beaucoup de difficultés à vendre aux Canadiens des homards à carapace molle. Je vais m'arrêter immédiatement, monsieur le Président, car comme vous vous en êtes aperçu, je parle du parti libéral.

Je disais que ce projet de loi nous crée des difficultés, dans l'opposition officielle, car le budget du gouvernement et ce projet de loi sur l'emprunt, ne seront vraisemblablement pas repris par le nouveau chef du parti libéral. Déjà, les candidats et les chefs possibles dans les rangs libéraux font des déclarations au sujet du gaspillage et des folles dépenses du gouvernement.

Par exemple, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro), qui n'a pas encore atteint son apogée, aurait déclaré au congrès biennal de politique du parti libéral, à Ottawa, le 7 novembre 1982: «Le gouvernement gaspille des millions de dollars à envoyer tous les mois des chèques de pension à de riches personnes âgées et des allocations familiales à des familles qui n'en ont pas le moindre besoin. Cet argent devrait servir à aider les plus indigents.» Le ministre ne nous dit pas sur quels critères il se fonderait pour déterminer qui sont ces personnes, et ne dit pas non plus s'il supprimera les allocations familiales s'il devient premier ministre. Je pense qu'il est important toutefois que nous relevions officiellement ces déclarations du ministre libéral.

Le ministre des Finances (M. Lalonde) aurait déclaré, d'après le *Star* de Toronto du 3 novembre 1982: «La crise actuelle force les gens à réfléchir et ils se rendent compte que rien n'est gratuit et qu'ils ne peuvent plus compter prendre une part de plus en plus grosse du gâteau fédéral qui augmenterait sans cesse. Lorsque le gouvernement ne reçoit plus les recettes auxquelles il était habitué—lorsque l'économie ne croît plus—et que les fonds publics sont utilisés avec une extrême parcimonie à des fins beaucoup plus précises qu'avant, alors on se pose ces questions.» Le ministre ne disait pas où il allait procéder à des compressions ni pourquoi l'économie ne croissait plus, mais il se moque de son parti et de son gouvernement lorsqu'il dit que les fonds publics ont été utilisés avec une extrême parcimonie alors qu'il a consacré 1.35 milliard de dollars à renflouer le plus grand perdant du gouvernement, à savoir Canadair.

Les contribuables canadiens ont déjà été outrés par la situation de Canadair, dont la mauvaise gestion a été cachée au Parlement aussi longtemps que possible. Il n'y a aucune raison de croire que cette décision récente fera autre chose que retarder une mort certaine et consommer un peu plus d'argent. Si les premiers propriétaires, General Dynamics, se sont cassé le nez malgré un contrat militaire important avec les États-Unis, rien ne nous permet de croire que le gouvernement fédéral, en particulier, pourra trouver un génie capable de renverser le

cours des choses. Même en jetant une centaine de millions par-ci et un milliard par-là le gouvernement n'a pu régler le problème; au contraire, il l'a aggravé en puisant à même l'argent des contribuables, accélérant encore de ce fait la montée de la spirale inflationniste, la hausse des taux d'intérêt et celle du taux de chômage.

Voyons ce que pense un autre aspirant à la direction de son parti, le ministre d'État chargé du Développement économique et régional (M. Johnston). Son livre *Fiscalamity* comporte à la page 5 la dédicace suivante:

• (1600)

Je dédie ce livre à tous les Canadiens qui pensent comme moi que grâce à ses beautés naturelles, à ses ressources, à ses habitants et à son patrimoine juridico-politique, le Canada pourrait être un pays aux perspectives inégalées et une source de bonheur si ce n'était des impôts trop lourds, de la bureaucratie trop tâtillonne, d'un gouvernement trop accaparant, du bien-être social trop coûteux, des politiciens trop nombreux et des hommes d'État trop rares.

Tant de critiques nous poussent à nous demander qui gouverne le Canada depuis 1963? Quel est le parti au pouvoir?

M. Nystrom: Les libéraux et les conservateurs.

M. Crouse: Les conservateurs, en effet, pendant un laps de temps très court. Nous sommes restés neuf mois au pouvoir. Mais notre parti n'aurait jamais pu créer le gâchis que les libéraux ont provoqué depuis 1963. Ces critiques sont le fait de libéraux dont certains aspirent à diriger leur parti; elles ne viennent pas des conservateurs. C'est la farce du siècle, cette critique du gouvernement et de son fiasco économique. Pourtant, ce ministre a approuvé la vente de Canadair.

Et que dire du dauphin, John Turner?

M. Evans: Allons donc!

M. Crouse: On me dit «allons donc!». Je serai aussi juste que possible.

M. Turner: Parlez-vous de moi?

M. Crouse: Je ne parle pas de Charlie, monsieur le Président, mais de John. Je m'inspire uniquement de ce que les journaux ont publié à la une ces jours derniers. John Turner n'a pas promis de miracles s'il est élu premier ministre. En réalité, il n'avait aucune réponse à donner aux journalistes et n'a fait que signaler que toute proportion gardée, notre déficit est supérieur de moitié à celui des États-Unis. Quand on lui a demandé qui aurait à souffrir de sa réduction, tout ce qu'il a trouvé à répondre c'est que cela se ferait aux dépens de certains contribuables. Déclaration profonde s'il en est! J'ai regardé l'entrevue avec Barbara Frum sur le réseau anglais de Radio-Canada; à la fin, exaspérée, l'intervieweuse lui a lancé: «M. Turner, vous nous retournez nos questions. Pendant votre retraite vous avez eu beaucoup de temps pour réfléchir à ces problèmes. L'économie ne tourne pas rond depuis un certain temps. Vous demandez aux Canadiens de vous faire confiance. Ne devriez-vous par leur donner certaines réponses pour justifier cette confiance?» L'intéressé a répondu en restant aussi vague qu'auparavant.

Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je dis aux membres du parti libéral que les Canadiens ne sauraient se contenter de si peu. Étant député depuis longtemps, je me souviens très bien des années «Turner» et des répercussions de sa politique budgétaire. Par exemple, le taux d'inflation était de 4.9 p. 100 en janvier 1972. Dès septembre 1975, il atteignait 10.6 p. 100, soit plus du double. Pendant la même période, le taux de chômage a augmenté de 26.9 p. 100, passant de 6.3 p. 100 à 10.6 p. 100. Quand le même homme s'est vu demander s'il avait des divergences avec M. Trudeau au sujet de la politique, il a répondu que cela resterait entre eux de toute manière. Il se refusait à ressusciter le passé, voulant ne s'occuper que de l'avenir. A mon avis, M. Turner a quitté le Parlement parce qu'il n'avait pas réussi à mener à bien les tâches qui lui avaient été confiées. Il est possible que lui et le parti libéral souhaitent oublier le passé pour ne s'intéresser qu'à l'avenir, mais tout le monde peut constater facilement le résultat de la politique du gouvernement et l'incompétence dont il a fait preuve dans la gestion de notre économie. Tous les Canadiens s'en souviendront au moment des prochaiens élections fédérales, et je suis persuadé qu'il rendront un verdict honnête et juste sur le parti libéral et la façon dont il a dirigé le pays depuis qu'il est au pouvoir.

Je dis au parti libéral qu'il est temps d'arrêter les dégâts. Il faut déclencher des élections fédérales le plus tôt possible pour permettre aux citoyens de se prononcer sur les grandes questions en déposant leur bulletin dans l'urne.

J'ai déjà dit, monsieur le Président, que ce projet de loi impose une très lourde responsabilité aux députés de l'opposition. En effet, les dépenses et les emprunts excessifs du gouvernement font grimper les taux d'intérêt lentement mais sûrement. Les pressions ne semblent pas vouloir s'atténuer, en dépit des rêves fous du ministre des Finances. La semaine dernière, le taux d'intérêt des bons du Trésor arrivant à échéance au bout d'un an a encore augmenté. Toute la dette fédérale nette actuelle devra être renégociée dans environ deux ans et demi. A cause de l'augmentation de la semaine dernière, le service de notre dette de 150 milliards nous coûtera 750 millions de dollars supplémentaires. L'ampleur de cette augmentation bouleverse complètement tous les calculs effectués par le ministre des Finances dans son budget.

Un autre facteur important, c'est que ce projet de loi passe totalement sous silence la question des emprunts effectués par les sociétés de la Couronne et des garanties accordées par le gouvernement du Canada sur le marché libre pour des sociétés privées. Toutes ces incertitudes se répercutent sur la valeur du dollar canadien qui fluctue ces temps-ci comme un yo-yo. Le grand responsable de cette situation est sans aucun doute le ministre des Finances qui a déclaré publiquement que la baisse du pouvoir d'achat de notre dollar ne l'empêchait pas de dormir. Sur ce point, il a une nette divergence de vues avec le gouverneur de la Banque du Canada, lequel a affirmé que l'inflation reprendrait presque immédiatement si l'on laissait le dollar s'affaiblir davantage. M. Bouey a expliqué la semaine dernière qu'il avait été obligé de relever les taux d'intérêt pour poursuivre la lutte contre l'inflation, et il a laissé entendre qu'il démissionnerait comme gouverneur de la banque centrale du Canada si le gouvernement changeait de politique et laissait le dollar s'affaiblir encore afin de faciliter l'exportation des produits canadiens. Comment s'étonner que notre dollar soit retombé à un peu plus de 78c. américains, alors que les financiers internationaux constatent que nos deux principaux acteurs dans le monde des finances s'affrontent ouvertement à la une des journaux?

Ce genre de situation mine la confiance dans notre monnaie, dans notre pays et dans notre économie tout entière. La perte de confiance que suscite le gouvernement se traduit par une hausse du taux de chômage, l'amenuisement de nos possibilités économiques, l'éclatement de nombreux foyers et il conduit notre jeunesse au désespoir.

Si le gouvernement acceptait aujourd'hui de ne demander que 15 milliards de dollars au lieu de 29.5 milliards dans ce projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, cela aurait un effet miraculeux sur notre économie. Certes, une telle mesure obligerait peut-être le gouvernement à réduire certains programmes; mais c'est de toute façon ce que proposent de faire certains candidats à la direction du parti libéral. Pourquoi attendre l'été? Agissons dès maintenant.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots aujourd'hui pour m'opposer au projet de loi portant pouvoir d'emprunt dont la Chambre est saisie. En effet, j'ai l'impression que le gouvernement d'en face a emprunté beaucoup d'argent et accumulé un déficit énorme, sans avoir établi de plan ou de projet véritable quant à l'orientation qu'il veut donner à notre pays au cours des prochaines années.

[*Français*]

Maintenant, monsieur le Président, nous avons devant le Parlement le projet de loi C-21 par lequel le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter un autre 29,5 milliards de dollars pour l'année financière 1984-1985. Mais, monsieur le Président, maintenant le déficit national, le déficit public est très, très élevé dans ce pays! On accuse un déficit de 151 milliards de dollars et c'est beaucoup d'argent pour un pays comme le Canada, c'est à peu près 6,000 dollars pour chaque personne au Canada et cela fera un déficit énorme et très, très élevé pour ce pays. Et voici une autre manière de dire la même chose: Quand on paie des taxes, monsieur le Président, environ 21 cents par dollar servent à payer le montant d'intérêt sur le déficit du gouvernement fédéral, ici au Canada, et cela fait beaucoup d'argent. Nous avons maintenant un autre projet de loi devant la Chambre qui demande aux parlementaires de donner l'autorisation au gouvernement fédéral d'emprunter un autre 30 milliards de dollars et d'après moi, cela fait trop sans un plan national, sans une vision nationale pour l'avenir de notre pays.

[*Traduction*]

Si nous devons emprunter autant d'argent, il nous faudra établir de façon très précise l'objectif que notre pays souhaite atteindre. Je n'ai aucune objection à ce que l'on emprunte ou que l'on accumule un déficit si cet argent sert à des projets précis qui permettront de créer des emplois à long terme et d'offrir la sécurité économique aux Canadiens. A ce moment-là, cela revient au même que lorsqu'un agriculteur de ma circonscription emprunte quelques milliers de dollars pour acheter un quart de section de terre en vue d'étendre son exploitation, ou encore, lorsqu'un exploitant de petite entreprise emprunte pour accroître son entreprise afin d'être plus efficace et plus productif et de créer plus d'emplois. Autrement dit, c'est un investissement dans l'avenir de l'entreprise ou de l'exploitation agricole, que l'agriculteur ou l'homme d'affaires rentabilisera. Par ailleurs, je m'oppose au principe d'emprunter pour prendre des vacances ou pour acheter une voiture très chère, ou encore pour organiser des soirées bien arrosées d'alcool. Ce genre d'emprunt est très néfaste, qu'il s'agisse d'un particulier, d'un gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral. C'est ce qui me préoccupe le plus de la part du gouvernement d'en face.

• (1610)

Je voudrais ramener ce problème à l'échelle de ma province, la Saskatchewan, monsieur le Président. Au cours des années 30 et 40, la Saskatchewan était une province très pauvre. Nous avons connu une dépression et une sécheresse terribles. Pour cette raison, un vieux gouvernement libéral dirigé par un dénommé Patterson s'est considérablement endetté, dans cette province. Lorsque le CCF a gagné les élections de 1944, le nouveau gouvernement, sous la direction de Tommy Douglas, a réussi à libérer la province de ses dettes et à créer bon nombre de services qui n'existaient pas dans les autres régions du pays. Le gouvernement de ma province a été obligé d'emprunter pour parvenir à de tels résultats. Il a emprunté, par exemple, pour mettre sur pied la société hydroélectrique de la Saskatchewan. Une fois la dette remboursée, ce sont les habitants de la Saskatchewan qui sont devenus propriétaires de ce service public. C'était à peu près comparable à une hypothèque sur une maison qu'on a fini de rembourser.

L'autre exemple de cette réussite est, bien entendu, la société de téléphone de la Saskatchewan. On a emprunté pour la bâtir et pour en faire la plus efficace de toutes les sociétés de ce genre, publiques ou privées. L'emprunt est remboursé maintenant et elle appartient vraiment aux habitants de la Saskatchewan.

Que s'est-il passé depuis, monsieur le Président? Nous avons eu un gouvernement qui était parfaitement capable d'avoir un budget équilibré sans endetter les habitants de ma province. On nous accuse souvent d'être un parti dépensier. On dit que nous aimons bien ouvrir les cordons de la bourse et que nous sommes de mauvais gestionnaires. Que nous n'avons aucun sens des responsabilités. On nous accuse souvent de ce genre de chose, pas uniquement le gouvernement en face, mais les conservateurs, à l'autre bout de la Chambre.

Je constate que mon collègue, le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) est parmi nous ce soir. Je suis persuadé qu'il conviendrait avec moi que jamais un gouvernement n'a aussi mal géré les deniers publics dans notre province que celui du premier ministre Grant Devine depuis deux ans. Il n'y a pas deux ans qu'il est au pouvoir et le déficit provincial atteint presque les 550 millions de dollars. Or, comme la province compte un million d'habitants, cela fait une dette de $550 par personne. Jamais nous n'avons vu rien d'aussi irréfléchi à l'époque des Douglas, des Blakeney, voire même du premier ministre libéral Ross Thatcher entre 1964 et 1967. L'intérêt sur cette dette de 550 millions de dollars a atteint le sommet incroyable de 1 million de dollars par semaine. On me dit que Grant Devine voudrait faire aussi bien que les gens d'en face parce qu'il présente un autre budget demain soir.

M. le vice-président: Je voudrais que le député s'en tienne au C-21, qui est une mesure du gouvernement fédéral.

Motion d'ajournement

M. Nystrom: Monsieur le Président, pour convaincre les députés, je voulais vous citer des exemples de saine administration locale, alors que le très mauvais exemple donné par le gouvernement fédéral est suivi par un gouvernement provincial, notamment celui du premier ministre de la Saskatchewan. Cette dette hypothèque l'avenir des agriculteurs, des travailleurs et des retraités de ma province. C'est à cause de ce manque de planification, de prévoyance et de compétence que notre pays se retrouve criblé de dettes. Quand on regarde la situation des pays autour de nous, on constate que ce sont généralement les régimes de droite et conservateurs qui sont les plus endettés. Prenons le gouvernement de Ronald Reagan aux États-Unis. C'est un gouvernement conservateur d'extrême droite et il a la dette la plus lourde de toute l'histoire des États-Unis. Si on prend le gouvernement de Margaret Thatcher, en Grande-Bretagne, on constate que son déficit est considérable. Cette situation permet aux banques et aux institutions financières d'exercer un pouvoir considérable sur les citoyens, car nous devenons tributaires de ces gros capitalistes. Si nous devons emprunter de l'argent, au moins que ce soit pour investir, pour édifier une industrie forte, productive et concurrentielle qui nous permettra de créer des emplois à long terme et d'assurer à nos citoyens une certaine sécurité. Tel devrait être notre objectif.

Je crois que nous devons également nous servir du régime fiscal pour réduire le déficit à long terme. Il est temps de commencer à imposer les sociétés équitablement. Pour le moment, la plupart des sociétés qui dominent l'économie s'en tirent sans payer leur juste part d'impôt. C'est vrai aussi pour les riches. Il est temps de les imposer et de leur faire payer leur juste part. Si nous le faisions, nous n'aurions pas un déficit aussi énorme et nous ne serions pas obligés d'emprunter une somme aussi considérable que le Canadien moyen devra rembourser. Je crains que l'incurie dont fait preuve le gouvernement ne soit très contagieuse. Ma province lui a emboîté le pas et, comme lui, elle accumule de grosses dettes. J'exhorte donc la Chambre à rejeter ce projet de loi.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Mississauga-Nord (M. Fisher)—La Société canadienne d'hypothèques et de logement—Les logements sociaux—On demande que la région de Toronto ait sa part; le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall)—L'emploi—Les fonds octroyés aux circonscriptions de la Nouvelle-Écosse. *b*) Les crédits destinés à un programme d'action positive; le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen)—Les forêts—La négociation des accords fédéraux-provinciaux. *b*) Les fonds à dépenser en Colombie-Britannique.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur le Président, je tiens à prendre part au débat sur le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt. Il y a peu de temps que je siège à la Chambre, mais je peux passer en revue un grand nombre de projets de loi portant pouvoir d'emprunt présentés par le gouvernement. Celui-ci, de 29.55 milliards de dollars, n'est pas le plus important. Le député d'Outremont (M. Lalonde) a présenté un autre de ces projets de loi pour lequel il a réellement mis le paquet, allant jusqu'à 31.5 milliards. Puis, le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) en a présenté un de 25 milliards qui ne semblait pas très élevé. Puis, il y a aussi le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) qui n'a pu dépasser les 12 milliards. Et, le premier ministre du Canadien Pacifique, M. Turner, n'a pu faire mieux que 5 milliards. Il ne s'agit donc pas, à tout prendre, d'une somme record pour un projet de loi portant pouvoir d'emprunt.

Ce dont il faut tenir compte à propos d'un projet de loi demandant l'autorisation d'emprunter, monsieur le Président, c'est ce qu'on fera de cet argent. Mon ami, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), a parlé de la Saskatchewan. De façon analogue, il arrive que des sociétés de la Couronne dont il n'est même pas question dans ce projet de loi contracte d'énormes dettes au nom des Canadiens sans aucun contrôle du Parlement. La même chose s'est produite dans la province de la Saskatchewan. La Saskatchewan Power Corporation et la Saskatchewan Telephone ont accumulé des dettes considérables. L'ex-gouvernement de la Saskatchewan a emprunté et dépensé beaucoup d'argent pour l'exploitation de la mine d'uranium de Key Lake. Il est propriétaire à 51 p. 100 de la Key Lake Mining Corporation. Le NPD prétend que nous ne devrions pas continuer ainsi.

• (1620)

S'il nous faut emprunter, que ce soit pour de bonnes causes. Empruntons pour établir de jeunes agriculteurs sur des terres. Libérons des fonds pour que des jeunes, hommes et femmes, puissent emprunter pour acquérir une terre au lieu d'être les locataires du gouvernement, comme c'était le cas dans la province de la Saskatchewan avant l'avènement du nouveau gouvernement.

Les emprunts du gouvernement, monsieur le Président, équivalent au total à 91 p. 100 de toutes les épargnes prévues des Canadiens pour cette année. Le gouvernement veut emprunter presque autant que les Canadiens vont épargner cette année. Au cours du premier trimestre d'une année financière, on puise beaucoup dans le Trésor fédéral. On a besoin de nouveaux fonds. Cela s'explique notamment par les remboursements d'impôt qui s'élèveront probablement cette année à quelque 3.8 milliards de dollars. Le gouvernement veut maintenant emprunter pour rembourser les contribuables canadiens qui payent depuis douze à quinze mois. Les contribuables ont versé

cet argent au gouvernement canadien en croyant que le gouvernement aurait l'argent pour les rembourser. Il ne l'a pas. Il l'a dépensé. Le gouvernement l'a brûlé sur des choses comme Canadair et de Havilland.

En 1968, notre dette nationale représentait à peu près 2 p. 100 du produit national brut. Elle est passée aujourd'hui à 4.7 p. 100 environ. En 1968, lorsque vous et moi payions des impôts, monsieur le Président, un dollar sur neuf allait au service de la dette que le gouvernement avait contractée au nom des Canadiens. Aujourd'hui, il faut le tiers des recettes fiscales, le tiers des impôts durement gagnés des Canadiens, pour payer l'intérêt de la dette contractée.

Je voudrais passer en revue les promesses qui ont été faites par le passé, monsieur le Président. Je me souviens que pendant la campagne, le gouvernement avait dit qu'il tiendrait sa promesse électorale de 1980 de maintenir l'accroissement des dépenses au-dessous du taux du PNB et de réduire progressivement la taille du déficit. Le gouvernement a fait cette promesse en 1980, en même temps que beaucoup d'autres.

Voyons si elle a été tenue. En 1980-1981, les dépenses selon la comptabilité nationale étaient de 15.4 p. 100. Les dépenses dans les comptes publics étaient de 15.2 p. 100. Le PNB nominal était de 13.9 et le taux d'inflation, calculé d'après l'indice des prix à la consommation, de 10.2 p. 100. En 1981-1982, l'augmentation des dépenses dans les comptes nationaux était de 19.6 p. 100 dans les comptes publics, de 16.7 p. 100. Le PNB nominal était de 14.3 p. 100 et le taux d'inflation fondé sur l'indice des prix à la consommation, de 12.5 p. 100. En 1982-1983, l'augmentation a été de 18 p. 100 dans les comptes nationaux et de 17.9 p. 100 dans les comptes publics. Le PNB nominal a été de 5.2 p. 100 et le taux d'inflation selon l'indice des prix à la consommation, de 10.8 p. 100. Et ainsi de suite, monsieur le Président.

Le gouvernement avait dit que ses dépenses ne dépasseraient pas le PNB ou qu'elles n'augmenteraient pas. Nous venons d'avoir un discours du trône, monsieur le Président. Cette législature n'en a encore, au plus, que pour 12 mois. Elle pourrait durer six ou sept autres mois. Le discours du trône renferme 24 promesses de dépenses nouvelles. Il promet 28 nouvelles mesures législatives qui, j'en suis sûr, entraîneront de nouvelles dépenses. Il contient 26 promesses de créer des groupes d'étude, d'engager des consultations ou d'établir de nouveaux organismes ou conseils, qui vont coûter de l'argent, monsieur le Président. Il promet une action gouvernementale dans 20 autres secteurs. Ce sont dans tous les cas des initiatives directes que le gouvernement doit prendre d'ici six à huit mois. Cela représente plus de lois que le gouvernement n'en a présenté depuis 1980.

Le gouvernement demande 29.55 milliards. Quinze milliards lui suffiraient jusqu'à la fin d'août. Le Parlement siégera à ce moment-là. Si alors le gouvernement a besoin d'autres fonds, il pourra venir dire au Parlement qu'il a dépensé l'argent et comment il l'a dépensé. S'il croit que des programmes méritent d'être financés et qu'il n'a pas les ressources nécessaires, il pourra demander à emprunter davantage. Une partie de ces 29 milliards et plus est une réserve pour éventualités. C'est une caisse noire, selon les comptes mêmes du gouvernement. Il pourrait se contenter de 25 milliards de dollars pour la prochaine année financière, mais il veut une marge de 4 milliards. Le ministre des Finances aimerait peut-être avoir un peu d'argent de poche. Mais c'est beaucoup d'argent à leur laisser utiliser à leur guise.

Si ces fonds étaient utilisés pour rétablir VIA Rail, cela nous semblerait acceptable. Toutefois, tel n'est pas le cas. Le ministre des Transports (M. Axworthy) a parlé de nouveaux wagons qui seraient mis en service dans certaines régions du Canada aux termes de la loi sur VIA Rail. Il prétend qu'il seront en service en 1986 ou 1987, mais le président de VIA Rail est plutôt d'avis que ce sera en 1989 et plus probablement en 1990. Ces fonds ne seront donc pas utilisés à cette fin.

Bref, tous les Canadiens sont d'avis que le gouvernement réclame le pouvoir d'emprunter une somme déraisonnable. Il veut 4 milliards de dollars pour dépenser à sa guise et le reste ne sera pas utilisé pour embaucher des Canadiens, faire des placements à bon rendement, favoriser la croissance au Canada, abaisser le taux d'inflation ou redonner du travail à 1.5 million de Canadiens.

Monsieur le Président, j'espère que d'autres députés s'élèveront contre ce projet de loi et se prononceront contre le moment venu.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, on dirait que le projet de loi C-21 est conçu pour ensevelir les restes de l'économie canadienne. Autant y aller carrément et réclamer d'un seul coup, les 29 milliards dont nous avons besoin. Nous n'aurions pas à revenir à la charge, ce qui risquerait de rappeler aux Canadiens l'ampleur de nos emprunts. Autant agir résolument et ensevelir ensuite les restes de l'économie du Canada. Et nous ne voulons surtout pas exhumer le cadavre même pour un enterrement en bonne et due forme.

Certaines choses qu'on a dites au sujet du budget m'ont plu. Naturellement, le C-21 découle directement du budget. Les auteurs de ces commentaires sont également remarquables. Par exemple, on a entendu dire à la télévision de Radio-Canada que si le ministre des Finances (M. Lalonde) a vu juste, beaucoup d'autres prophètes économiques vont se tromper. Je pense que c'est le ministre des Finances qui se trompe. Il y a aussi les propos de Barbara Frum. D'après elle, le budget s'adresse directement aux groupes favorables aux néo-démocrates. Je sais que les néo-démocrates ne seront pas d'accord. Ils seraient même allés plus loin et auraient emprunté davantage. Quoi qu'il en soit, ce ne sont que les propos d'un observateur qui est généralement favorable au NPD. Peter Newman a aussi dit quelque chose d'intéressant au sujet du budget. Il a dit que c'était le budget d'un «indépendant», quelqu'un qui s'asseoit résolument entre deux chaises.

• (1630)

Mais soyons plus sérieux. Les propos qu'a tenu le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Lee, m'inquiètent. Selon ce dernier, si le budget fédéral contient quelques bonnes nouvelles, par exemple les hausses de pension et les rajustements fiscaux pour les agriculteurs et la petite entreprise, il est déçu que les projections financières manquent de substance. Selon le premier ministre, en attendant que les investisseurs aient de nouveau confiance dans l'avenir économique du Canada et d'ici à ce que le taux de chômage fléchisse un peu, que les gens trouvent du travail, nous restons dans une situation précaire et les expédients proposés ne sont vraiment pas une solution.

Selon M. John Baxter, ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, le budget tient davantage de la planification sociale. D'après lui, il est difficile de distinguer les programmes nouveaux des anciens. Il a cité comme exemple les 150 millions destinés à l'emploi pour les jeunes. Il a aussi ajouté qu'il s'attendait à ce que le Nouveau-Brunswick obtienne moins de fonds fédéraux par suite des modifications apportées aux accords de partage des coûts. Tous ces exemples ne nous incitent guère à participer activement au régime parlementaire du Canada. Un autre commentaire que l'on a fait au sujet du budget, c'est qu'il n'a aucun style, aucune orientation et très peu de profondeur. C'est un billet à ordre, que le gouvernement a peut-être l'intention d'honorer, et peut-être pas.

Quoique le gouvernement ait fait certaines propositions pour 1985, il est peu probable qu'il ait l'occasion de réaliser ces projets en 1985. Je trouve inquiétant que le gouvernement fasse de nombreuses promesses pour l'avenir et qu'il ne fasse rien dans l'immédiat.

Comme d'habitude, la Chambre de commerce du Canada a approuvé l'essentiel du budget, mais ajoute «nous avons de graves réserves au sujet du déficit prévu dans le budget». Naturellement, ces réserves sont suscitées par les conséquences possibles du budget et du déficit sur les affaires. C'est la question principale soulevée alors que nous examinons les emprunts gigantesques envisagés dans ce bill.

Le budget ne proposait rien en ce qui a trait au coût de l'énergie pour les industries primaires du Canada et, par conséquent, il n'apportait aucun espoir à ceux qui ont le plus grandement besoin d'aide. Le budget ne s'est pas attaqué au coût de l'énergie à l'échelle de la transformation et pourtant rien n'a contribué davantage à attiser l'inflation que la politique énergétique du gouvernement et les coûts de production dans toutes les sphères du secteur privé au Canada. Plus grave encore, il ne s'est pas interressé au coût de l'énergie en ce qui concerne les agriculteurs et les pêcheurs où le nombre des faillites a atteint un nombre incroyable et totalement inacceptable à cause de la politique du gouvernement.

Un autre motif d'inquiétude pour moi et bien d'autres, et que je ne fais probablement que répéter, c'est qu'en demandant le pouvoir d'emprunter plus de 29 milliards pour financer ses programmes, le gouvernement ne laissera pas suffisamment d'argent disponible pour d'autres genres de financement. Il ne restera pas suffisamment d'argent pour créer un marché financier capable de faire baisser les taux d'intérêt pour les autres emprunteurs. Le gouvernement a accaparé le marché dans le domaine des emprunts. Cela représente un grand danger pour l'ensemble de notre économie car toutes les autres propositions alléchantes du budget ne font que voiler le fait que ce sont seulement les investisseurs, grands et petits, les pêcheurs, les agriculteurs et les chefs de petites entreprises qui peuvent fournir des emplois. Le budget ne fournit pas suffisamment de dégrèvements pour inciter ces gens à faire des profits et à les réinvestir pour améliorer l'économie de base du pays. Le budget n'a absolument pas tenu compte de cette nécessité.

Le gouvernement s'est-il demandé s'il peut se permettre d'emprunter autant sur les épargnes de tous les Canadiens et permettre en même temps au Canada de prospérer? Le gouvernement a-t-il vraiment songé dans son budget au fait qu'il contribue à faire augmenter les emprunts des provinces par le montant même qu'il distribue en paiements de transfert aux trésoreries provinciales au titre des programmes à frais partagés et autres politiques gouvernementales? La politique financière du gouvernement est tout à fait irréfléchie dans un pays qui doit avoir de l'argent s'il veut prendre de l'expansion et consommer.

Je trouve inquiétant que le ministère du Revenu national soit à ce point désespéré pour recueillir des impôts qu'il ait dû établir des quotas dans le régime de perception, soit qu'il s'agisse du revenu perçu par les agents du fisc ou encore des primes ou de l'avancement accordés aux agents des douanes. Je m'inquiète de voir que le gouvernement, au désespoir, s'acharne sur les modestes contribuables canadiens pour exiger des montants trop faibles pour qu'on les conteste mais que le petit contribuable doit finir par payer car il se trouve sans défense contre le système qui cherche à percevoir ces revenus.

Je déplore la méthode utilisée pour accorder de l'avancement au Service des douanes du ministère du Revenu national. Les employés de ce ministère se voient critiquer s'ils ne procèdent pas annuellement ou mensuellement à un certain nombre de saisies. Je déplore également le fait que la rémunération et l'avancement de ces employés dépendent du nombre de saisies effectuées. Cela semble être l'objectif de leur emploi.

Le gouvernement empruntera, semble-t-il, plus d'argent que les Canadiens ne pourront en épargner. Il ne fait aucun cas, en outre, des emprunts de tous les autres niveaux du gouvernement. Le gouvernement compte sur les Canadiens moyens pour obtenir les recettes fiscales dont il a besoin et il force ses employés à respecter certains quotas sous peine de se voir refuser de l'avancement.

La politique financière s'est détériorée depuis que le candidat à la direction du parti libéral a présenté son budget qui a amorcé la dévalorisation de notre économie. A ce moment-là, j'ai prédit que si les budgets suivants persistaient dans cette voie, nous nous retrouverions un jour ou l'autre avec un dollar valant 80 cents américains. Or, le cours de notre dollar a fléchi au point qu'il a maintenant atteint 78 cents américains suite aux divers budgets libéraux. Cependant, c'est le premier budget dont j'ai parlé, le budget Turner, qui a amorcé la tendance. C'est parce que le gouvernement a continué à appliquer ses principes, que nous en sommes rendus là. Certains d'entre nous retournerons chez eux au cours de vacances de Pâques pour voir leurs petits-enfants. Lorsque je le ferai, je dois admettre que je me sentirai extrêmement coupable, car ce sont eux qui, en définitive, devront payer la note. Pour la première fois de ma vie, j'ai des réserves au sujet de mon rôle en tant que député d'un Parlement qui imposera ce fardeau à nos enfants et aux générations à venir. Lorsqu'un gouvernement persiste dans une voie sans tenir compte du bien-être à long terme des Canadiens, on peut presque parler d'hérésie et de sabotage de l'économie canadienne.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, comme mon collègue de Carleton-Charlotte (M. McCain), j'ai des sentiments très partagés sur ce projet de loi. Bien que je sois heureux de participer au débat, je dois dire que le sujet n'est guère propre à me réjouir. Nous parlons d'un projet de loi qui donnera au gouvernement le droit d'emprunter 29.5 milliards. Ce montant est astronomique et pratiquement incompréhensible pour le Canadien moyen, pour ne rien dire du député moyen. C'est encore plus consternant lorsqu'on s'aperçoit que le projet de loi C-21, qui vise à emprunter 29.5 milliards de dollars, est le huitième pouvoir d'emprunt que le gouvernement ait présenté au Parlement depuis sa résurrection aux dernières élections. Au total, ces pouvoirs d'emprunt se montent à 102 milliards. Comme je l'ai dit, il est difficile de comprendre ce qu'est 1 milliard et d'expliquer pourquoi ce pouvoir d'emprunt de 29.5 milliards nous inquiète tout.

• (1640)

On m'a dit que ces 29.5 milliards représentaient plus que les déficits accumulés par le gouvernement du Canada, quel que soit le parti au pouvoir—et malheureusement le parti libéral a été au pouvoir pendant trop longtemps—de 1867 à 1975-1976. C'est une bien triste illustration de ce que le gouvernement actuel demande au Parlement du Canada.

Si nous considérons qu'il y a 25 millions de Canadiens, chaque milliard représente $40 par personne. Si nous prenons 29.5 milliards, que nous arrondirons à 30 milliards, cela signifie $1,200 pour chaque habitant du Canada—homme, femme et enfant. En fait, ce sera la dette future que nous imposera ce projet de loi, si on oublie les sept autres que j'ai mentionnés. Bien entendu, pour une famille de quatre personnes, cela signifie $4,800 de dettes supplémentaires en raison des actes du gouvernement du Canada. La dette devra être remboursée. Elle exige également le paiement d'intérêts. En réalité, l'intérêt sur la dette est actuellement l'un des plus grands postes de dépenses figurant au budget. Il représente 20 milliards de dollars, ce qui correspond à $800 par personne et $3,200 pour une famille de quatre.

C'était là simplement quelques chiffres qui montrent pourquoi le contribuable canadien se sent un peu écrasé, notamment lorsque l'on se remémore les folles dépenses de ce gouvernement depuis 1980. Étant donné qu'il y a des changements dans les fonctions—les nouveaux chefs vont et viennent—je voudrais remonter aux beaux jours de juin 1968, lorsque la société juste venait d'apparaître sur l'horizon canadien, comme une comète dans les cieux. L'un des meilleurs moyens de montrer ce qui s'est produit dans la mentalité des Canadiens ou dans l'économie du pays, est de se reporter au budget du premier ministre (M. Trudeau) en 1968. L'ensemble du programme des dépenses se montait à un peu plus de 12 milliards. J'étais déjà député lorsque ce budget a été présenté. Le premier budget était d'environ 8 ou 9 milliards, mais avec les budgets supplémentaires, comme le montrent les comptes publics, le budget réel de cette année fut de 12.4 ou 12.5 milliards. Le budget total de 1968, l'année de la prétendue société juste, est actuellement égal aux versements de la caisse d'assurance-chômage qui étaient de 12 milliards en 1983-84. Voilà une statistique précise et décourageante. C'est un raccourci qui montre ce qui est arrivé aux dépenses du gouvernement au niveau fédéral, depuis les jours anciens de 1968 lorsque l'ensemble des dépenses se montait à 12 milliards de dollars, alors que le présent projet de loi vise à en emprunter 29.5 milliards.

Nous, les habitants de la région de l'Atlantique, tâchons de vivre dans la frugalité. Nous accordons au dollar sa pleine valeur, et ce en dépit même de l'inflation et de l'endettement des gouvernements. Qu'on me permette de présenter ces 29.5 milliards sous un autre jour. La somme représente bien plus que le produit intérieur brut des quatre provinces de l'Atlantique réunies—on ne parle pas chez nous de produit national brut. Le Conference Board prévoit pour 1984 que le produit intérieur brut de la Nouvelle-Écosse sera de 9.2 milliards; il sera de 7.4 milliards pour le Nouveau-Brunswick; de 1.1 milliard pour l'Île-du-Prince-Édouard et enfin de 5.3 milliards pour Terre-Neuve, ce qui donne un total de 23 milliards. Le produit intérieur brut représente les biens et les services produits par les gouvernements et les habitants de ces quatre provinces. Le pouvoir d'emprunt réclamé dans ce projet de loi est supérieur à toutes ces sommes additionnées. Voilà donc un autre moyen de s'imaginer ce que représente la somme. Voilà pourquoi aussi les députés de ce côté-ci se sont prévalus de leur droit de parole pour rappeler à la Chambre des communes que, d'après le vérificateur général, le gouvernement ne contrôle plus ses programmes de dépense.

C'est là un projet de loi formidable qu'on nous demande d'étudier compte tenu de la situation précaire que nous laissent en héritage les aspirants ou candidats à la direction du parti libéral et l'actuel premier ministre, compte tenu du budget de 1968 qui était alors de 12 milliards, soit l'équivalent des prestations d'assurance-chômage versées à l'heure actuelle. Mais rappelons-nous comment se sont tirés d'affaire quatre des ministres des Finances de l'actuel gouvernement. Pour le moment, deux d'entre eux se sont portés candidats; les deux autres se joindront sans doute à eux. D'autres intervenants l'ont fait valoir, les dépenses du gouvernement ont commencé à prendre de folles allures lors des années 1970, où le ministre des Finances de l'époque, M. John Turner, a déposé un budget qui s'est soldé par un déficit de 5.4 milliards. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque (M. Chrétien) a pris la relève à titre de ministre des Finances et nous a donné un déficit budgétaire de 12.2 milliards. Son successeur, le vice-premier ministre (M. MacEachen), a présenté un budget déficitaire de 25.2 milliards. S'il fallait choisir le nouveau chef du parti libéral d'après l'ampleur des déficits annoncés par les divers ministres des Finances, et non pas d'après l'efficacité de leur budget, alors c'est l'actuel ministre des Finances avec son déficit de 31.5 milliards qui l'emporterait.

La somme est beaucoup trop importante pour que l'on puisse se l'imaginer. J'ai bien essayé de la présenter de façon à ce que l'on puisse s'en faire une petite idée, en invoquant les budgets provinciaux, les produits intérieurs bruts des provinces, les déficits des budgets précédents, ou encore la caisse de l'assurance-chômage. Comme je ne dispose que de dix minutes pour faire valoir mon point de vue, je trouve que je ne peux pas m'étendre sur le sujet. Je n'ai même pas eu le temps de me lancer dans mon discours que déjà le président me fait signe que mon temps est écoulé. Je trouve qu'il est passablement difficile de bien exposer son point de vue en dix minutes. Il me faut environ une dizaine de minutes pour me mettre en train;

ensuite j'avance à grands pas. Pour le moment, les grands pas, c'est le dollar qui les fait, sauf qu'il les fait à reculons. S'il est à la basse ces jours-ci, cela s'explique par le fait que les programmes du gouvernement se multiplient. Les taux d'intérêt ont augmenté et on m'indique que je dois me taire.

Pour terminer, je soutiens qu'il faudrait changer de gouvernement pour corriger la situation. Si le gouverneur de la Banque du Canada souhaite jouer au golf, car les taux d'intérêt vont augmenter pour protéger le dollar et permettre à notre devise de trouver son juste niveau, alors nous devrions lui donner son congé ainsi qu'au gouvernement. Qu'on les envoie tous paître!

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps imparti au député est écoulé.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, nous nous sommes bien amusés, en effet, pendant les dix minutes et quelque trente ou quarante-cinq secondes que son discours a duré. Mais pour ce qui est de nous informer, le député aurait pu nous épargner ses paroles oiseuses et se contenter de hoqueter.

• (1650)

Nous avons entendu un tas de propos sectaires sur ce projet de loi et sur le budget qui a été présenté. Les conservateurs en face ont comparé le déficit d'aujourd'hui à la situation qui prévalait en 1968. Ils citent hors contexte les données concernant le gouvernement fédéral, alors qu'ils devraient les comparer au déficit des provinces et des municipalités de même qu'à la situation qui règne dans d'autres pays. S'ils faisaient des comparaisons au lieu d'isoler les chiffres de la réalité, ils verraient que le gouvernement fédéral se porte très bien, effectivement, par rapport à certains pays occidentaux et aux gouvernements provinciaux.

Je trouve les députés d'en face quelque peu présomptueux de préconiser une compression radicale du déficit, sans nous dire quels programmes devraient être réduits parmi ceux qu'ils ont mentionnés.

M. Nowlan: Votre traitement!

M. Tobin: Dieu nous préserve de ce gouvernement. Les conservateurs ont une attitude bien prétentieuse. Je comptais entrer dans les détails d'ordre technique et expliquer le projet de loi à l'étude, mais voyant que les députés d'en face n'ont aucun argument raisonnable, logique, et sérieux à avancer, je trouve que c'est inutile.

Je signale aux députés d'en face qu'en voyant certains gouvernements conservateurs à l'action—des gouvernements provinciaux—je frissonne à l'idée que leur équipe puisse former un jour le gouvernement du Canada.

M. Nowlan: Donnez-nous une chance!

M. Tobin: En Colombie-Britannique, le cruel Bill Bennett et ses serviteurs essaient d'équilibrer le budget sur le dos des personnes qui ont le moins les moyens d'écoper. Le malheur, c'est que ce gouvernement n'arrive même pas à ses fins. Il s'en prend aux citoyens les moins aptes à se défendre et il leur met le couteau sur la gorge.

Nous pouvons voir la belle doctrine conservatrice à l'œuvre à Terre-Neuve, en la personne du premier ministre Brian Peckford. Il a annoncé à ses fonctionnaires qu'ils ne recevraient pas du tout d'augmentation pendant les deux prochaines années, alors qu'ils ont reçu 4 p. 100, 3 p. 100, 3 p. 100 et 2 p. 100 d'augmentation cette année et les années précédentes. Son gouvernement n'accorde aucune augmentation. Le premier ministre annonce à ses fonctionnaires que s'ils ont la moindre envie d'avoir recours à la négociation collective à Terre-Neuve, non seulement ils n'auront pas d'augmentation, mais ils risquent de perdre leur emploi.

Ce n'est que dans l'Italie de Benito et dans l'Allemagne de l'autre type que l'on a traité de façon aussi dictatoriale—que l'on a foulé aux pieds de la sorte—les droits fondamentaux des citoyens. Nous songeons à la panique générale que provoqueraient les députés d'en face, qui prétendent être les disciples de Ronnie, les apôtres de Margaret. Que se passe-t-il aux États-Unis? On a élu un président qui a promis d'équilibrer le budget en quatre ans, et qui offre maintenant à son pays, à ce bastion de la libre entreprise et du capitalisme, le déficit le plus important qu'un pays ait jamais accumulé. C'est de loin le déficit le plus élevé, monsieur le Président. Aucun pays n'a un déficit approchant. Dire que nous avons les apôtres de Ronnie en face de nous!

En Grande-Bretagne, Margaret Thatcher a été élue à une période où régnait la fièvre de la guerre—de la guerre, monsieur le Président, pas des mesures économiques. Où se retrouve-t-elle maintenant dans les sondages d'opinion, à peine quelques mois plus tard? Où en est sa popularité maintenant que des milliers de gens sont dans la rue là-bas? Elle occupe, dans les sondages d'opinion, le rang qu'elle mérite en ce qui concerne la politique économique, soit le plus bas.

Il n'y a rien d'inusité à établir une réserve pour éventualités. On en a eu long à dire sur cette réserve de 4 milliards. Le gouvernement est sage de se ménager une pareille réserve. Depuis toujours, les projets de loi portant pouvoir d'emprunt prévoit une réserve pour éventualités, de façon que le gouvernement dispose de l'argent voulu au fur et à mesure de ses besoins. De plus, avant de pouvoir dépenser ces fonds, le gouvernement doit obtenir la permission du Parlement, des représentants du peuple. Et, si cet argent n'est pas dépensé dans l'année, les crédits sont automatiquement annulés. Il est complètement absurde de parler d'assiette au beurre électorale ou de qualifier de manœuvre sournoise une façon de procéder que bien des pays du monde trouvent tout à fait acceptable.

La perspective que les gens d'en face prennent un jour le pouvoir m'effraye, lorsque j'examine les déclarations des cinq principaux candidats à la direction du parti conservateur. Qu'en est-il? Le député de Central Nova (M. Mulroney) a impudemment semoncé le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) sur la question de l'universalité. Selon les notes que j'ai prises lors de cette campagne d'investiture, c'est lui-même qui a proposé une évaluation des ressources, qui a soutenu que la notion d'universalité n'était pas sacro-sainte et qu'il y avait lieu de la réviser. Le député de Saint-Jean-Ouest a proposé la même chose, de même que le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson). Le seul candidat à conseiller la prudence fut le très honorable député de Yellowhead (M. Clark), l'ex-chef du parti conservateur qui est maintenant aussi loyal envers le député de Central Nova que ce dernier l'a été envers lui lorsqu'il lui a serré la main à Montréal avant l'épreuve du congrès conservateur dans l'ouest du Canada.

A propos des sociétés d'État, elles ne sont guère plus rassurantes. Ces gens, les conservateurs, vont réduire le déficit. Le député d'Etobicoke-Centre veut vendre toutes les sociétés d'État. Le député de Saint-Jean-Ouest veut supprimer la CDIC. Mis au courant, le très honorable député de Yellowhead a dit: «A vrai dire, cette position me semble dangereuse». Voyons ce que le député de Central Nova, le chef actuel du parti, pense des sociétés d'État. Quand on lui a dit que le député d'Etobicoke-Centre parlait de vendre Air Canada, il a demandé pourquoi il tenait de tels propos. «Qui paiera? Je l'ignore. Quelle banque voudra financer ce marché?» Sur une question fondamentale, monsieur le Président, cinq différents députés des premières banquettes, vraisemblablement cinq ministres, ne réussissent pas à s'entendre. Et que disent-ils à propos du libre-échange avec les États-Unis? Le chef actuel a déclaré que «le libre-échange avec les États-Unis, c'est comme dormir avec un éléphant». Selon le député de Saint-Jean-Ouest, il faudrait supprimer les obstacles et étudier la possibilité d'un marché commun. Le très honorable député de Yellowhead a dit encore une fois: «A vrai dire, les propositions du député de Saint-Jean-Ouest me semblent dangereuses». Et que pense-t-il de propos tenus par le député d'Etobicoke-Centre? Il a dit: «Parler de libre-échange me paraît peu réaliste et naïf».

Nous nous sommes fourvoyés de ce côté-ci. Nous avons dit que les conservateurs ne voulaient pas exposer leur politique, car ils n'en avaient pas. Mais, ce n'est pas vrai, monsieur le Président. Il existe dans les rangs conservateurs cinq théories différentes à l'égard de n'importe quel problème, y compris celui des droits linguistiques au Manitoba. Les conservateurs n'ont guère réussi non plus à dissimuler leurs divergences d'opinions à cet égard. Tant que ces messieurs ne se décideront pas . . .

M. Forrestall: Entre Turner et Trudeau.

M. Tobin: . . . à prendre position au lieu de se contenter de s'opposer aux efforts sincères du gouvernement en vue de gérer le mieux possible notre économie en cette époque difficile, ils feraient mieux de retourner chez eux apprendre leurs leçons.

M. Forrestall: Parlez-nous de l'élu et de celui qui est sur le point de l'être.

M. Tobin: Les Canadiens ne se laisseront pas duper par de belles paroles et la soif du pouvoir.

M. Darling: Monsieur le Président, étant donné l'heure, puis-je dire qu'il est 17 heures?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Herbert): Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires inscrites au nom des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Français*]

Le président suppléant (M. Herbert): Tous les ordres et les articles précédant l'article nº 71 sont-ils réservés?

Des voix: Réservé.

Le président suppléant (M. Herbert): Réservé.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

MESURE MODIFICATIVE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest) propose: Que le projet de loi C-208, tendant à prévoir le contrôle des conflits d'intérêts dans les affaires gouvernementales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

—Monsieur le Président, en présentant à la Chambre des communes un projet de loi touchant les conflits d'intérêts dans les affaires gouvernementales, je cherche à attirer l'attention non seulement sur les dispositions précises, mais également sur l'esprit de cette mesure. Le projet de loi C-208 s'intitule loi sur le contrôle des affaires gouvernementales. Il vise à codifier de façon satisfaisante certaines règles concernant les conflits d'intérêts qui devraient s'appliquer aux membres du cabinet du gouvernement fédéral et à ceux qui sont employés par ce dernier et ses divers organismes.

Je ne prétends en aucun cas que ce projet de loi offre une solution radicale au problème des conflits d'intérêts, ni qu'il établit un code de conduite à l'intention des membres du cabinet fédéral ou des fonctionnaires de l'État. Cependant, il prouve pour le moins que l'on peut prendre des mesures législatives en vue non seulement d'offrir une protection au public, mais également de garantir le haut niveau d'honnêteté et d'intégrité que le public attend des élus qui assument les fonctions de membres du cabinet du gouvernement fédéral et de ceux qui occupent également divers autres postes au sein du gouvernement.

Lorsque je parle de l'esprit du projet de loi C-208, je veux dire en fait que nous reconnaissons la nécessité d'imposer à ceux qui occupent les postes élevés de ministres certaines restrictions sur le plan des activités, et de prévoir une méthode pour les obliger à rendre compte de leurs actes même si, en comparaison, on n'exige pas la même responsabilité dans le secteur privé. Tout simplement, nous voulons imposer un haut niveau de responsabilité aux membres du cabinet et aux personnes qui occupent des fonctions importantes au gouvernement.

Je me souviens d'un sondage dont il a été question à une émission de télévision. Au cours de ce sondage, on avait demandé aux gens quelles qualités devaient absolument avoir selon eux des représentants élus. Autrement dit, on leur demandait quelles qualités devaient essentiellement posséder ceux qui postulaient des charges publiques. Le sondage a montré très clairement que les gens attendaient des candidats à un poste public qu'ils soient d'abord et avant tout honnêtes. Ils leur demandaient ensuite d'être intelligents et, enfin, de faire preuve d'une certaine compassion. Il importe de remarquer, monsieur le Président, que la qualité que tout le monde recherche chez les élus et ceux qui veulent se faire élire est l'honnêteté. Et c'est exactement de cela dont parlent les diverses dispositions du projet de loi C-210.

Le président suppléant (M. Herbert): Un moment, s'il vous plaît. Cela m'ennuie énormément d'interrompre le député. Il devrait connaître mieux que moi son projet de loi, mais j'avais lu que le projet de loi présenté au nom du député était le projet de loi C-208. C'est la troisième fois que le député mentionne un projet de loi C-210. Rien que pour éviter toute confusion, on pourrait peut-être apporter ici une correction.

M. Crosby: Je suis désolé, monsieur le Président. Le projet de loi porte bien le nº C-208. Il avait été présenté à la Chambre au cours d'une session antérieure et j'ai eu le malheur de confondre les numéros. Toutefois, je précise ici officiellement que le projet de loi porte le nº C-208. C'est, je le répète, une loi prévoyant le contrôle des conflits d'intérêt dans les affaires gouvernementales, dont le titre abrégé est officiellement loi sur le contrôle des affaires gouvernementales.

J'ai montré que je cherchais à établir ce que je crois être l'intérêt public pour ce qui est des responsabilités des représents élus et plus particulièrement des membres du cabinet, à savoir une honnêteté à toute épreuve et l'assurance qu'ils s'occuperont honnêtement des affaires publiques qui seront portées à leur attention. La Chambre est déjà saisie d'autres projets de loi ayant trait aux conflits d'intérêts et proposant des codes de conduite à cet égard. Je me souviens d'un projet de loi qui a été présenté au cours de la première session de la trente-deuxième législature par l'ex-député de Nepean-Carleton, l'hon. Walter Baker. Il avait en effet présenté le projet de loi C-679 intitulé loi relative aux normes de conduite des fonctionnaires publics. Ce projet de loi contenait des dispositions beaucoup plus étendues qui visaient un très grand nombre de fonctionnaires dont, je crois, les députés. Pour le moment, le projet de loi que je présente s'applique simplement, je le répète, aux membres du cabinet et à ceux qui occupent une charge publique.

Je voudrais repasser brièvement les dispositions du projet de loi C-208 afin de montrer comment la loi s'appliquerait. D'abord et avant tout, la loi définit ce que sont un fonctionnaire du gouvernement et un fonctionnaire ou dirigeant. Comme je l'ai mentionné, cela engloberait les membres du cabinet et tous les employés et fonctionnaires de la Couronne, y compris les employés des organismes gouvernementaux. L'article 3 énumère toutes les circonstances qui constituent des conflits d'intérêts. C'est-à-dire qu'il décrit en détail les circonstances dans lesquelles un ministre ou un fonctionnaire du gouvernement serait considéré comme en situation de conflits d'intérêts. Ce serait le cas, par exemple, si un fonctionnaire du gouvernement ou un ministre était en cause dans un contrat ou dans une affaire pouvant bénéficier de quelque façon à une autre personne.

Il importe de définir clairement les situations de conflit d'intérêts afin de pouvoir agir promptement lorsqu'elles se présentent. La mesure proposée à l'article 4 du projet de loi est que le sous-registraire général, qui est informé d'une situation de conflit d'intérêts, présente les faits et les circonstances à un juge de la Cour fédérale du Canada. Le juge de la Cour fédérale du Canada peut alors mener une enquête judiciaire et établir quelles sont les mesures à prendre afin de protéger l'intérêt public dans ce conflit d'intérêts. Un ministre qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts pourrait être destitué par le juge de la Cour fédérale. Cette mesure draconienne se justifie totalement quand un membre du conseil des ministres s'implique dans un conflit d'intérêts.

L'application de la loi relèverait du sous-registraire général, le haut fonctionnaire qui veille à ce que soient respectés les critères ou le code de conduite dits volontaires qui s'appliquent aux ministres et au personnel de leur cabinet. Un article de la mesure en dispose ainsi.

Je crois que l'une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas de loi distincte sur les conflits d'intérêts ou de code de déontologie applicable aux députés, aux ministres et aux autres fonctionnaires et dirigeants, c'est que la question est très délicate. Il n'est pas aisé de définir avec précision ce qui contitue une infraction à un code de conduite ou même ce qu'est un conflit d'intérêts. Je veux faire voir clairement l'effet de cette mesure pour que nous sachions tous ce que nous voulons dire quand nous présentons aux Communes une mesure concernant les conflits d'intérêts ou établissant un code de déontologie.

A titre d'exemple, monsieur le Président, l'alinéa 3(1)*f*) du projet de loi déclarerait qu'il y a conflit d'intérêts lorsqu'un employé, fonctionnaire ou dirigeant du gouvernement, y compris un ministre, accorde un traitement préférentiel ou privilégié à d'autres personnes et en particulier à d'anciens employés ou dirigeants du gouvernement du Canada. Tout simplement, cela signifie que si un ministre du cabinet accorde un traitement préférentiel à un ancien employé du gouvernement, il y a conflit d'intérêts.

• (1710)

J'ai devant moi un article de journal qui montre très clairement que c'est exactement ce qui s'est produit dans le cas de Jim Coutts. Comme nous le savons tous, il était le premier secrétaire du premier ministre du Canada (M. Trudeau) et il a quitté ce poste pour briguer un mandat de député. Il a échoué pour des raisons que connaissent les électeurs de Spadina. Si quelqu'un me demande quelles sont les raisons, je lui ferai part de mon opinion avec plaisir. Je ne mentionnerai même pas son arrogance, sa carrière dans la Fonction publique où il a joui d'une autorité beaucoup plus étendue que jamais un fonctionnaire n'aurait dû assumer. Il a été défait aux élections, et ce fut une défaite à laquelle j'applaudis de tout cœur. M. Coutts a-t-il renoncé et a-t-il cherché un emploi honnête? Non, M. Coutts ne pouvait pas abandonner le genre d'activité qu'il avait poursuivie alors qu'il figurait sur la liste de paie du gouvernement. Il s'est plutôt établi dans la circonscription de Spadina, à Toronto, comme une sorte de super ou extra parlementaire. Il avait été défait mais il a continué à habiter dans Spadina en

dépit du fait qu'il dit avoir habité déjà l'Alberta et vécu dans d'autres régions du Canada, y compris Ottawa.

Selon cet article de Lawrence Martin qui a paru dans notre journal dit national, M. Coutts est celui qu'il faut voir si on veut de l'aide à Ottawa, où il garde toujours un appartement. Et quand M. Chen a voulu que son père quitte Hong Kong pour venir s'établir à Toronto, il s'est heurté à l'obstacle de la bureaucratie. L'article dit ceci:

> Appelle Jim qui téléphonera au ministre de l'Immigration, Lloyd Axworthy. Quand Jim appelle, M. Axworthy et d'autres aussi écoutent.

Et l'article décrit comment cette affaire a été réglée et comment l'intéressé est entré au Canada—simplement parce que Jimmy Coutts avait appelé Lloyd Axworthy. Il semble qu'aucune loi n'empêche Jimmy Coutts et l'ancien ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'actuel ministre des Transports, de se parler au téléphone et de décider d'après leur propres critères, qui doit venir au Canada et qui ne le peut pas.

Selon l'article 3 du C-208, un ministre du cabinet serait en plein conflit d'intérêts s'il accordait un traitement privilégié à un ancien employé du gouvernement. C'est une honte qu'il n'y ait pas de loi interdissant ce genre de procédé de la part d'un ministre et d'un ancien fonctionnaire. Si nous adoptions cette seule disposition du C-208, M. Jim Coutts ne pourrait plus appeler un ministre du cabinet comme le relatent cet article et d'autres, obtenant ainsi un traitement de faveur. Est-ce trop que de demander au Parlement du Canada de voter une loi pour mettre un terme un fois pour toute à ce genre d'activité afin que personne ne bénéficie d'un traitement spécial simplement à cause de rapports personnels passés ou futurs?

Je me garderai de donner des conseils aux libéraux—peut-être qu'ils n'en veulent pas—mais je me demande s'ils accepteraient Jim Coutts, comme chef de parti, un homme qui joue au super-député dans la circonscription de Spadina. Non seulement se permet-il de téléphoner à des ministres pour régler des cas d'immigration, mais il veut aussi maintenant devenir chef du parti libéral. Ce serait une bonne chose s'il devenait chef de ce parti parce que tous les Canadiens verraient alors à quel type nous avons affaire. Je ne serais pas obligé de me lever à la Chambre pour énumérer ses incartades et dénoncer l'arrogance dont il a témoigné à l'égard de l'appareil gouvernemental. Si le bill met un terme aux traitements de faveur, il servira les intérêts du Parlement et de tout le Canada.

Il existe bien d'autres cas qui exigent une loi semblable, monsieur le Président. Par exemple, celui dont nous avons été témoins en février et mars 1983 et que l'on a désigné à la Chambre des communes par l'affaire «Coalgate». Cette affaire a mis en cause un ancien ministre, Alastair Gillespie, qui, en dépit des directives émises par le premier ministre, a tenté de conclure avec la Couronne un contrat très spécial. Les activités de l'ancien ministre étaient parfaitement connues du ministre des Finances (M. Lalonde), à l'époque ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi que d'autres membres du gouvernement. Quant l'affaire a été révélée, on a prétendu que les directives n'étaient pas contraignantes, que l'ancien ministre n'était pas obligé de s'y conformer. De toute évidence, elles interdisent les menées de M. Gillespie, mais comme on dit qu'elles sont facultatives, il n'y a rien à faire si M. Gillespie ne s'estime pas obligé de les observer.

Les députés du parti conservateur et du Nouveau parti démocratique ont jeté les hauts cris et ensemble nous avons présenté une résolution exigeant qu'un comité de la Chambre fasse enquête et rédige des directives. Le gouvernement a rejeté la motion. Il a plutôt décidé de former un groupe d'étude pour rédiger des directives et un code de conduite relativement aux conflits d'intérêts. Le groupe doit présenter son rapport d'ici à la fin de 1984. Il sera intéressant d'en lire le contenu, mais s'il ne recommande pas de mettre un terme aux traitements de faveur comme celui dont bénéficie M. Coutts, ou aux accords particuliers comme ce fut le cas pour M. Gillespie, son travail n'aura servi à rien.

La loi sur le Sénat et la Chambre des communes de même que la loi électorale du Canada énumèrent les conditions requises pour être député et sénateur. Voici un cas à peine concevable, monsieur le Président. Dans la loi constitutionnelle, il est clairement précisé que si un sénateur est condamné pour conduite criminelle, il doit quitter son siège. Il existe un cas semblable au Sénat du Canada. Un sénateur reconnu coupable aux termes du Code criminel du Canada, continue de siéger au Sénat. Il a été condamné à une amende de $25,000, une amende qu'il peut payer deux ou trois fois à même l'indemnité qu'il touche au Sénat depuis qu'il a été condamné, mais personne ne semble s'en soucier. Il est certain que les Canadiens se préoccupent de ce genre de conduite répréhensible monsieur le Président. Ils savent bien que les députés, sénateurs, employés du cabinet et tous les fonctionnaires ne devraient pas se permettre des choses interdites aux autres citoyens. Tout au contraire, monsieur le Président, le public veut que les parlementaires et les membres du gouvernement soient assujettis à des normes plus strictes que les autres citoyens.

Le projet de loi C-208 que j'ai présenté porte sur un aspect du problème, monsieur le Président. Je ne demande pas au Parlement d'adopter cette mesure, mais simplement de la renvoyer à un comité, afin que nous puissions au moins prendre acte du problème. Nous savons que le grand public réclame des normes exigeantes et nous devrions être au moins disposés à envisager l'adoption de normes régissant notre conduite et notre situation dans les questions d'intérêt personnel. Nous n'aurons plus à nous soucier d'établir un code de conduite applicable pour nous tous et salutaire pour tous les Canadiens.

• (1720)

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole sur la question des conflits d'intérêts, et plus particulièrement de parler du projet de loi C-208, Loi prévoyant le contrôle des conflits d'intérêts dans les affaires gouvernementales, présenté par le député d'Halifax-Ouest (M. Crosby).

Monsieur le Président, c'est un sujet qui tient à cœur et demande réflexion. D'ailleurs cela fait l'objet depuis plus de 20 ans de nombreuses réflexions, d'efforts et d'initiatives de la part du gouvernement. Le principe d'exercer des fonctions officielles, publiques ou autres, d'une manière parfaitement objective et désintéressée, le principe de l'intégrité, est la pierre angulaire de tout bon gouvernement, et je suis heureux de voir que le député d'Halifax-Ouest, lui aussi, en reconnaît l'importance et propose l'étude de la question.

Le projet de loi C-208 qu'il présente aujourd'hui donne une liste d'activités personnelles qui constituent des situations de conflits d'intérêts pour un ministre ou un fonctionnaire; il donne l'autorité au sous-régistraire général d'enquêter sur les cas de conflits d'intérêts et de transmettre les résultats à un juge de la Cour fédérale du Canada. Ce dernier juge prendra les dispositions ou les mesures qui s'imposent. S'il y a un conflit d'intérêts, il peut mettre fin à l'emploi de l'employé, et dans le cas d'un fonctionnaire ou dirigeant qui n'est pas un employé, il peut le suspendre de ses fonctions ou révoquer sa nomination. Fait intéressant à noter, ce projet de loi que nous avons devant nous vise, bien sûr, au maintien d'une conduite conforme à l'éthique, mais il insiste surtout sur l'aspect du contrôle, et je cite la note explicative du projet de loi: On trouve cela à la page 1a).

> Ce projet de loi vise à améliorer le contrôle des conflits d'intérêts par les ministres du Cabinet et les fonctionnaires et employés du Gouvernement du Canada en définissant les situations dans lesquelles un conflit d'intérêts est réputé se produire et en prévoyant une méthode d'exécution par l'intermédiaire du sous-régistraire général et de la Cour fédérale du Canada.

Monsieur le Président, avant d'aller plus loin, j'aimerais rappeler aux députés de cette Chambre que la question de conduite conforme à l'éthique dans notre système gouvernemental est encore relativement jeune. Je disais plus tôt que le gouvernement s'était penché depuis 20 ans sur cette question, à savoir sur la question de maintenir, de garder, d'établir une ligne de conduite conforme à l'éthique pour les membres du Cabinet et les employés du gouvernement. Monsieur le Président, je considère que toute nouvelle initiative dans ce domaine doit être envisagée avec perspective, doit être placée dans un contexte général, à savoir celui de la situation canadienne. Si l'on se reporte aux années 1960, il n'y a pas si longtemps, on se rend compte qu'il n'y avait pas de lignes directrices quant aux conflits d'intérêts. On parlait alors de morale, on parlait de conscience personnelle. Les employés n'avaient pas besoin qu'on leur dise quoi faire. Lorsqu'ils entraient au service du gouvernement, d'eux-mêmes ils réglaient leurs affaires, afin de ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts. Des lignes directrices et des règlements n'étaient alors pas nécessaires.

Les temps ont changé depuis, je l'admets, mais jusqu'à quel point? Qu'avons-nous besoin de faire maintenant pour nous assurer que les employés au service du gouvernement respectent des normes élevées d'éthique? C'est une question, je pense, sur laquelle les députés présents, les députés actuels de cette Chambre doivent se pencher avec justesse.

Les temps ont changé. Le gouvernement en a tenu compte dès le début. En 1964, le premier ministre d'alors, le très honorable Lester B. Pearson, écrivait à ses ministres du Cabinet afin de leur demander d'insister sur l'importance de maintenir des normes élevées de conduite conforme à l'éthique et de souligner le besoin pour leur personnel d'en faire autant. Dans cette même lettre, il exprimait ce qui allait devenir la base, l'esprit de la conduite à laquelle tout employé de la Fonction publique devait se conformer pour plusieurs années à venir. J'aimerais citer des extraits de cette lettre, monsieur le Président:

> Il ne suffit nullement qu'une personne qui occupe un poste de responsabilité dans la Fonction publique observe la loi. Il lui faut non seulement se conformer à la loi, mais avoir également une conduite si irréprochable qu'elle puisse résister à l'enquête la plus minutieuse. La conduite des affaires publiques doit être au-delà de tout soupçon en termes de normes de conduite, d'objectivité et d'égalité de traitement.

L'autre point de la pensée du premier ministre Pearson dans ce domaine c'était que les ministres doivent s'abstenir de donner un traitement de préférence à leurs amis et connaissances, que les ministres du gouvernement et leur personnel exclu doivent agir de façon telle qu'on n'ait aucune raison de croire qu'il soit possible d'avoir un accès privilégié au personnel ou aux services, qu'ils doivent éviter d'avoir des intérêts financiers qui seraient en conflit avec leurs fonctions officielles, qu'ils ne doivent pas utiliser à des fins personnelles l'information acquise dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Ces points, monsieur le Président, comme vous le remarquez, sont toujours pertinents.

A la fin des années 1960, la Fonction publique du Canada a connu plusieurs changements. Le nombre d'employés a augmenté, les rôles et les spécialisations sont devenus plus diversifiés, plus techniques et évidemment plus complexes. De nombreuses organisations gouvernementales ont été décentralisées. Il a fallu réviser la situation, car il était devenu important que les employés du gouvernement soient mieux renseignés sur ce qu'on attendait d'eux dans leur domaine particulier. Le gouvernement a reconnu la situation et, en juin 1973, le premier ministre disait aux députés de cette Chambre, et je cite:

> Qu'un effort sera fait par le gouvernement afin de réconcilier le désir réel du peuple canadien d'avoir des gens de qualité dans ses services et de maintenir l'importance du principe d'intégrité afin d'éviter des situations de conflits où une personne servirait son intérêt personnel dans l'accomplissement de ses fonctions au détriment évidemment de l'intérêt public.

C'est alors que le gouvernement a commencé l'élaboration de lignes directrices en matière de conflits d'intérêts. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que les lignes directrices pour les ministres du Cabinet et les fonctionnaires ont été émises en décembre 1973; que des lignes directrices pour les personnes nommées par le gouverneur en conseil ont été émises en novembre 1974; que des lignes directrices similaires à celles qui s'appliquent aux personnes nommées par le gouverneur en conseil ont été émises en novembre 1975 pour les lieutenants-gouverneurs. Enfin, en 1978, l'application de ces lignes directrices a été étendue aux ambassadeurs, aux hauts commissaires et aux chefs de postes. En novembre 1975, il y a eu des lignes directrices pour le personnel qu'on dit exclu, c'est-à-dire les gens qui travaillent dans un bureau de ministre, mais qui ne sont pas nécessairement des fonctionnaires. Et puis, en janvier 1978, des lignes directrices qui s'appliquent à tout employé du

gouvernement, ministres ou fonctionnaires, ont été émises afin d'éviter des situations de conflits d'intérêts durant la période qui suit leur emploi au service du gouvernement.

• (1730)

L'objectif, monsieur le Président, a toujours été le même: maintenir l'impartialité et l'intégrité du gouvernement. Je parle de l'initiative que le gouvernement a prise dans ce domaine, et ceci m'amène à mentionner un projet qui a été commencé il n'y a pas très longtemps. Je le mentionne, car il soulève des points importants. Je réfère ici, évidemment, au Groupe de travail sur les conflits d'intérêts, organisé en juillet dernier à la demande du premier ministre. Leur mandat, monsieur le Président, est de réviser les politiques et règles qui président actuellement à la conduite des personnes qui occupent ou ont déjà occupé une charge publique. Le mandat souligne, monsieur le Président, que cette étude doit tenir compte d'une part, du fait que ces personnes doivent s'acquitter de leurs fonctions officielles de manière à maintenir la confiance du public envers le gouvernement et, d'autre part, et point important que le député d'Halifax-Ouest a mentionné, j'en suis certain, du fait de considérer le besoin du gouvernement de recruter des personnes hautement qualifiées et possédant des profils de carrière diversifiés pour s'occuper des affaires de l'État et de l'administration du pays.

La question des conflits d'intérêts, nous le savons tous, monsieur le Président, est une question complexe. L'important et la difficulté, lorsqu'il s'agit de développer des normes d'éthique pour un système aussi grand que celui de la Fonction publique, c'est de trouver un juste équilibre entre, d'un côté, un régime suffisamment ferme pour assurer l'intégrité et obtenir la confiance du public et, d'un autre côté, un régime suffisamment raisonnable afin qu'il ne décourage pas les Canadiens à vouloir entrer au service du gouvernement, c'est-à-dire un service qui ne soit pas une entrave au besoin du gouvernement de recruter les gens qualifiés dont il a besoin pour gérer son administration et fournir au public la qualité des services, non pas seulement auxquels ce dernier s'attend, mais j'ajoute, auxquels il a droit.

Monsieur le Président, j'ai dit plus tôt que la question des conflits d'intérêts est complexe. Un point à considérer, c'est son champ d'application. Est-ce qu'il est plus approprié et plus juste d'adopter un même régime pour tous les employés, sans égard à leur rang et à leurs fonctions, ou d'en avoir plusieurs pour chaque groupe?

Je remarque que le projet de loi de mon honorable collègue d'Halifax-Ouest, si je m'en réfère aux définitions du document, s'applique à tous les membres du Cabinet titulaires d'un portefeuille ou ministres d'État, à tous les fonctionnaires du gouvernement ou d'un organisme gouvernemental, et à toute personne autre qu'un employé qui est membre du conseil d'administration ou d'un autre organisme de direction, qui est titulaire d'un poste ou d'un titre officiel du gouvernement ou d'un organisme gouvernemental.

Il y a des cas où les similitudes de responsabilités peuvent justifier l'adoption d'un seul système, alors que dans d'autres, des régimes plus particularisés permettront mieux d'atteindre nos objectifs et s'avèrent plus efficaces.

Un autre point que j'aimerais mentionner, monsieur le Président, c'est la méthode à utiliser afin de s'assurer que les employés se conforment aux normes d'éthique que prône le gouvernement, afin d'éviter que ceux-ci ne soient tentés de servir leurs intérêts personnels avant ceux du public qu'ils doivent servir. Si j'appuie jusqu'à un certain point sur le besoin d'exercer un contrôle, je dois avouer que j'ai certaines réserves quant aux moyens de le faire. Un système trop rigide nierait, d'après moi, le besoin inhérent du gouvernement d'être en mesure de trouver le personnel qualifié et compétent dont il a besoin et risquerait même d'affecter la motivation et le moral des employés déjà en place. Il faut viser, je le répète, à un système ou à des mesures qui présentent un juste équilibre entre le besoin de garantir l'intégrité du système gouvernemental et la nécessité d'attirer et de maintenir au sein de notre organisation les services de personnes qualifiées et compétentes.

Je pense qu'il faut revoir la question de contrôle et du mécanisme approprié pour l'assurer. Je me réfère aux mesures administratives et aux mesures juridiques qui peuvent être adoptées. J'admets que ce n'est pas une tâche facile de déterminer ce qui est la meilleure façon de sauvegarder le gouvernement contre des pratiques malhonnêtes de la part d'employés, par exemple. Mais là encore, je pense qu'il faut viser à une position juste entre les mesures juridiques et les mesures administratives, à savoir entre des lois et des règlements d'un côté, et des procédures et lignes directrices de l'autre. Si j'avais le temps, monsieur le Président, j'expliquerais la différence entre une loi et un règlement. Le temps va me manquer et je voudrais finir mon «topo» là-dessus.

Monsieur le Président, tout régime doit refléter une position mesurée entre rigidité et flexibilité, entre généralité et spécificité. Si l'on examine le présent régime, on constate que les employés du gouvernement sont déjà assujettis à plusieurs lois qui dictent leur conduite et sanctionnent les infractions qu'ils pourraient faire ou apporter. Je pense, entre autres, aux dispositions du Code criminel en ce qui a trait à la fraude et à la corruption et aux autres lois telles que la Loi sur les douanes, la Loi sur l'administration financière, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi de l'impôt, la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, et l'article 23, en particulier, et il y en a bien d'autres que je n'ai pas le temps de mentionner. Mais, ces lois donnent des lignes directrices et imposent une conduite aux fonctionnaires y assujettis.

Monsieur le Président, je reconnais que ces lois sont utiles, car elles découragent sans doute les tentations et les actes qui manquent de probité et elles clarifient les sanctions possibles dans les cas d'infractions. Mais certaines lois sont parfois inutilement restrictives, elles ne fournissent pas toujours une réponse efficace pour couvrir l'éventail des activités d'un employé. Il faut regarder de près les pratiques considérées généralement comme reprochables et déterminer le système le plus approprié pour définir les interdictions et les sanctions. L'expérience et les recherches démontrent que si les sanctions sont trop rigides, les gens tendent à laisser passer comme inaperçues, à ne pas sanctionner les actions irréprochables. Par contre, si le système est trop flexible, il peut encourager les abus. Il ne faut pas oublier que les situations en blanc ou en noir sont très rares dans notre système. La marge entre ce qui est une infraction grave ou ce qui est seulement un acte qui mérite réprimande est parfois difficile à déterminer. Tout gouvernement doit avoir à sa disposition, selon la nature de l'inconduite ou la gravité de l'infraction, plusieurs moyens de

résoudre la question; par exemple, des mesures telles que la réprimande, la discipline, la suspension et même le congédiement. Ce sont des mesures déjà existantes dans nos lois. Je pense à la loi sur l'emploi dans la Fonction publique qui contient une disposition claire et précise concernant les conflits d'intérêts chez les fonctionnaires, et j'en ai mentionnées d'autres, monsieur le Président. Je remercie le député d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur ce projet de loi. Il a proposé à la fin de ses remarques que le sujet soit déféré à un comité. Je pense qu'en temps et lieu, il faudrait vraiment se pencher, comme parlementaires, sur cette question qui est fort à propos, et je le remercie de m'avoir donné l'occasion de faire quelques remarques.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon ami et collègue, le député de Halifax-Ouest (M. Crosby), d'avoir présenté le projet de loi C-208 tendant à prévoir le contrôle des conflits d'intérêts dans les affaires gouvernementales. C'est une mesure qui se fait attendre depuis longtemps, car nous sommes depuis des anneés témoins de conflits d'intérêts au sein du gouvernement. Quand on les prend sur le fait, ils n'éprouvent aucune honte et continuent à agir de cette façon. Ils n'ont même pas la décence de démissionner.

Je vous donnerai un exemple de conflit d'intérêts. Le ministre des Transports (M. Axworthy), le député de Winnipeg-Fort Garry, a transféré récemment la vérification des comptes de la Société des ports nationaux du vérificateur général à un ami de Winnipeg, un partisan libéral. Bien entendu, nous nous y connaissons bien en ports à Winnipeg; c'était donc tout naturel de songer à cet endroit. Le ministre des Transports transfère sans vergogne un morceau de choix à son ami de Winnipeg qui est agent libéral officiel chargé de recueillir des fonds pour le parti et de les transmettre à Ottawa depuis 1978.

Voilà un exemple de conflit d'intérêts. Nous ne devrions pas utiliser nos pouvoirs de député ou de ministre pour récompenser nos amis de cette façon. Cela inquiète vivement le vérificateur général qui a déclaré que ces nominations devraient sembler impartiales aux yeux de tous les Canadiens. Il n'y a rien d'impartial quand on confie la vérification de la Société des ports nationaux à un partisan libéral à Winnipeg, monsieur le Président. Il existe un véritable conflit d'intérêts.

M. Evans: Pourquoi ne dites vous pas ces choses en dehors de la Chambre?

M. Fisher: Allez les répéter en dehors de la Chambre.

M. Evans: Je vous poursuivrai en justice.

M. McKenzie: J'entends les libéraux crier et vociférer, monsieur le Président. Ils prétendent que je crains d'attaquer les libéraux en dehors de la Chambre. J'attaque les libéraux ici et en dehors de la Chambre depuis 20 ans et je continuerai à les dénoncer chaque fois que l'occasion se présentera.

M. Evans: Vous vous contentez d'attaques sur le parquet de la Chambre.

M. McKenzie: J'aimerais également mentionner notre ancien collègue à la Chambre, feu l'honorable Walter Baker. Cette question le préoccupait beaucoup.

M. Evans: Vous n'avez pas le droit de citer le nom de Walter Baker.

M. McKenzie: Il avait présenté un projet de loi d'initiative privée concernant les conflits d'intérêts. M. Baker soutenait que les anciens ministres et les anciens serviteurs de l'État assujettis au code de conduite devraient être condamnés à payer des amendes pouvant atteindre $10,000 pour chaque violation des normes de conduite dans une situation de conflit d'intérêts. Le projet de loi de M. Baker résultait du sentiment de frustration éprouvé par les députés de l'opposition qui n'avaient pas réussi à obtenir la démission du ministre des Finances (M. Lalonde) qui avait participé à la conclusion d'un arrangement spécial avec un autre ancien ministre libéral. Il a été dénoncé mais n'a pas eu l'honneur ni la décence de démissionner. Voilà pourquoi nous avons besoin de ce genre de mesure comme l'ont expliqué mon ami de Halifax-Est et le regretté Walter Baker.

Ce dernier soutenait qu'il fallait que la loi prévoit des sanctions régissant la conduite des serviteurs de l'État puisque les lignes directrices facultatives en matière de conflit d'intérêts édictées par le premier ministre (M. Trudeau) ne donnaient pas de résultats. Nous avons eu amplement la preuve au fil des années que ces lignes directrices facultatives étaient tout simplement inefficaces. Nous avons maintenant besoin de lois pour corriger cette situation.

M. Baker faisait remarquer plus loin que la vie publique au Canada s'était trouvée avilie par les révélations entourant l'affaire du Coalgate. On peut bien sûr en trouver un autre exemple dans le cas du contrat accordé par le ministre des Transports à un de ses amis de Winnipeg. Voilà pourquoi beaucoup de Canadiens sont dégoûtés par le Parlement, les députés et ce genre de conduite.

Le 15 mars, j'ai été fier et attristé à la fois de voir mon ami et ancien collègue, l'ancien député de Scarborough-Est (M. Gilchrist), remettre sa démission parce qu'il devait répondre d'accusations de fraude fiscale. Il a fait ce que l'honneur commande de faire dans la tradition parlementaire. Il a démissionné. J'aimerais faire lecture du passage suivant de sa déclaration: «J'ai la conviction inébranlable que mes électeurs ont droit d'être représentés le mieux possible sans que le moindre doute ne vienne ternir l'intégrité de leur député.» Voilà une déclaration qui l'honore, et il a fait ce que l'honneur lui commandait de faire. Nous connaissons le cas d'un autre député libéral qui a eu à répondre d'accusations de fraude fiscale. Nous ne l'avons pas vu quitter son siège pour autant.

Quand on fait l'objet d'accusations de fraude fiscale, monsieur le Président, on peut être jugé coupable. Il faut beaucoup de temps pour assurer sa défense. Il faut passer du temps au tribunal, avec ses avocats et ainsi de suite. On ne va sûrement pas pouvoir s'acquitter convenablement de ses devoirs de député. Il était certes réconfortant de voir quelqu'un qui ait un pareil sens de l'honneur à la Chambre et qui donne l'exemple à d'autres députés. J'ai été très heureux de voir qu'un certain nombre de média en ont parlé dans leurs éditoriaux en disant que c'était un grand jour que celui où l'on pouvait enfin voir un député démissionner parce qu'il était en situation de conflit d'intérêts au lieu de s'accrocher comme le ferait un autre sans aucun amour-propre.

J'espère que les députés ministériels n'ont pas l'intention de faire échouer le projet de loi en en prolongeant la discussion. Il a beaucoup de mérites. Nous avons constaté à maintes reprises au fil des années pourquoi il s'impose d'adopter des lignes directrices et des lois plus rigoureuses concernant les conflits d'intérêts après avoir été témoins de la façon d'agir des députés libéraux.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir intervenir très brièvement, afin de donner mon appui en général au projet de loi C-208, loi prévoyant le contrôle des conflits d'intérêts dans les affaires gouvernementales. La note explicative se lit ainsi qu'il suit:

> Ce projet de loi vise à améliorer le contrôle des conflits d'intérêts par les ministres du Cabinet et les fonctionnaires et employés du gouvernement du Canada en définissant les situations dans lesquelles un conflit d'intérêts est réputé se produire et en prévoyant une méthode d'exécution par l'intermédiaire du sous-registraire général et de la Cour fédérale du Canada.

Je ne veux m'étendre sur cette question, mais au cours de la dernière année, nous avons eu un certain nombre d'exemples dont a parlé l'auteur du projet de loi, qui ont démontré au moins certaines lacunes dans les lignes directrices d'application facultative régissant le comportement des députés. Je n'irai pas plus loin. Cependant, je crois que la population en général, la plupart des médias ainsi qu'une grande partie des députés des deux côtés de la Chambre ont le sentiment que ces lignes directrices sont, pour le moins, inadéquates.

Il y a quelques mois, certains ministériels ont prétendu qu'après tout ce n'était que des lignes directrices. Au moins l'un des débats que nous avons eus à la Chambre sur l'un des sujets dont il a été question il s'agissait, sauf erreur, de l'affaire Coalgate a conduit beaucoup d'entre nous à penser que nous avions besoin de règles régissant beaucoup mieux les conflits d'intérêts et de façon plus succinte.

La définition proposée dans le projet de loi C-208 risque également de poser certains problèmes. Mes collègues et moi-même n'avons aucune objection à ce projet de loi et nous sommes désireux de le voir renvoyé au comité permanent des privilèges et des élections. C'est avec plaisir, que nous lui permettrons de se rendre au moins jusque-là.

J'entrevois, cependant, un problème possible. Nous devons être très prudents, par exemple, en ce qui concerne certaines nouvelles notions de gestion dont il a été question même dans le discours du trône. Je veux parler, entre autres choses, de la représentation du monde ouvrier au sein des conseils d'administration qui a été mise à l'essai par certaines administrations au Canada, surtout dans le cas de sociétés de la Couronne. L'idée est toute nouvelle et je me méfierais de l'article 3 qui se lit comme suit:

• (1750)

> (1) Aux fins de la présente loi, un conflit d'intérêts, en ce qui concerne les affaires gouvernementales, est réputé se produire lorsque l'une des situations suivantes existe:
>
> *a*) lorsqu'un employé, fonctionnaire ou dirigeant du gouvernement ou d'un organisme gouvernemental cherche à obtenir ou a obtenu du gouvernement, d'un organisme gouvernemental ou d'un fonctionnaire du gouvernement, ou s'engage à exécuter ou exécute pour eux, quelque contrat, accord ou entente moyennant contrepartie, ou leur fournit, moyennant contrepartie, des marchandises, services, travaux ou matières quelconques;

Un article de ce genre, s'il n'est pas accompagné d'une mise en garde ailleurs dans le projet de loi, pourrait fort bien nous empêcher de mettre à l'essai certains nouveaux modèles envisagés dans le domaine des relations du travail. Avec cette réserve, et d'autre peut-être aussi, je voudrais que ce projet de loi soit renvoyé en comité maintenant, afin que nous puissions nous pencher sur cette question et nous assurer que nous n'écartons pas une idée avant que l'on ait pu l'approfondir.

Ceci dit, je suis heureux d'appuyer l'objectif de ce projet de loi, et je félicite le député qui l'a présenté. J'espère qu'ainsi en intervenant brièvement, je pourrai, dans une certaine mesure, permettre l'étude plus approfondie de cette mesure.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude m'intéresse énormément et il renferme bien des dispositions dont j'aimerais parler.

Le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) vient de soulever une question plutôt intéressante. Je trouve que ce projet de loi comporte de telles failles que je ne vois pas comment on pourrait l'envoyer au comité sans demander auparavant à l'auteur de l'examiner encore une fois.

Je vais vous en donner quelques exemples. Je représente, en tant que député, un grand nombre de fonctionnaires. Il y a probablement 50 p. 100 de mes électeurs qui sont fonctionnaires et encore plus qui sont parents de ces fonctionnaires. Le député de Kootenay-Ouest vient de nous signaler l'article 3, dont voici le texte:

> Aux fins de la présente loi, un conflit d'intérêts, en ce qui concerne les affaires gouvernementales, est réputé se produire lorsque l'une des situations suivantes existe:

Mais il s'est contenté de nous lire l'article 3(1)*a*). Or, voici ce que dit l'article 3(1)*b*):

> *b*) lorsqu'un employé, fonctionnaire ou dirigeant du gouvernement ou d'un organisme gouvernemental vend, transfère, cède, loue ou transmet d'autre manière au gouvernement, à un organisme gouvernemental ou à un fonctionnaire du gouvernement des biens ou droits afférents à des biens;

J'aimerais donner comme exemples des cas qui pourraient survenir surtout à Ottawa, depuis que nous avons augmenté les effectifs publics. Imaginons qu'un fonctionnaire soit propriétaire d'un lopin de terre à Ottawa ou dans la périphérie et que le gouvernement fédéral veuille acheter ce lopin de terre pour y construire des immeubles. Il se met alors en rapport avec la personne en question pour lui faire part de son intention. Or, dès que le fonctionnaire vend sa terre au gouvernement, il y a conflit d'intérêts dans les affaires gouvernementales.

Que se passe-t-il une fois qu'on juge qu'il y a eu conflit d'intérêts? Voyons un peu plus loin les choses abominables qui pourraient arriver au fonctionnaire en question. Voici ce que dit à ce sujet l'article 4 du projet de loi:

Lorsqu'un conflit d'intérêts est réputé exister selon l'article 3, le sous-registraire général doit demander . . .

Doit et non pas peut.

. . . à un juge de la Cour fédérale du Canada d'émettre une déclaration indiquant qu'un conflit d'intérêts s'est produit et de rendre une ordonnance indiquant ce que chacune des personnes impliquées dans le conflit d'intérêts est tenue de faire.

En pareil cas, les gens qui travaillent pour le gouvernement fédéral, les secrétaires, les commis ou les sous-ministres, qui auraient vendu un lopin de terre au gouvernement se retrouveraient en conflit d'intérêts et il faudrait ensuite que la justice suive son cours.

Voilà le genre de mesures extrêmes qui ne font jamais de bonnes lois. Il me semble qu'on ne peut régler le problème des conflits d'intérêts uniquement en légiférant. Nous avons maintenant des lois qui traitent des conflits d'intérêts. Je crois que nous avons également d'excellentes directives à l'égard des conflits d'intérêts qui établissent les principes généraux que doivent observer les députés et les fonctionnaires lorsqu'ils se trouvent devant la possibilité d'un conflit d'intérêts.

Je voudrais préciser quelles sont ces directives. Elles ont été présentées par une personne pour qui j'ai beaucoup de respect, le premier ministre actuel, M. Trudeau, en 1973. Permettez-moi de vous citer quelques extraits de ces directives:

1. Les présentes lignes directrices peuvent être citées sous le titre: Lignes directrices au sujet des conflits d'intérêts touchant les fonctionnaires.

Ces lignes directrices sont en vigueur depuis que le gouvernement les a présentées en 1973.

2. Il ne suffit nullement qu'une personne qui occupe un poste de responsabilité dans la fonction publique observe la loi. Il lui faut non seulement se conformer à la loi, mais avoir également une conduite si irréprochable qu'elle puisse résister à l'enquête la plus minutieuse.

Il existe déjà des lois régissant des conflits d'intérêts. Ces lignes directrices établissent des principes généraux qui ne sont pas énoncés dans la loi. Voici la deuxième directive:

Pour que leur intégrité et leur impartialité soient à l'abri de tout doute, les fonctionnaires doivent faire en sorte de ne pas être en reste avec une personne qui pourrait vouloir se faire accorder par eux une compensation ou un avantage particulier ou chercherait par tous les moyens à obtenir d'eux un traitement de faveur. De même, ils ne doivent pas avoir d'intérêts pécuniaires susceptibles d'entrer en conflit de quelque manière que ce soit avec l'exercice de leurs fonctions officielles.

C'est fort clair. Je ne crois pas nécessaire d'y ajouter quoi que ce soit. Voici les suivantes:

3. Il ne doit y avoir ni sembler y avoir de conflit entre les intérêts privés de fonctionnaires et leurs fonctions officielles. Une fois nommés, les fonctionnaires doivent gérer leurs affaires personnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts.

4. Les fonctionnaires doivent veiller, dans la gestion de leurs affaires personnelles, à ne pas se servir ni sembler se servir à leur avantage de renseignements obtenus dans l'exercice de leurs fonctions officielles et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public.

5. Les fonctionnaires ne doivent pas se mettre dans une situation où ils pourraient retirer des profits ou des intérêts directs ou indirects de tout contrat gouvernemental sur l'adjudication duquel ils peuvent exercer une influence.

6. On s'attend à ce que tous les fonctionnaires divulguent à leurs supérieurs, d'une manière qui doit être notifiée, tous leurs intérêts financiers, commerciaux et d'affaires dans les cas où ceux-ci pourraient vraisemblablement être censés venir en conflit réel ou éventuel avec leurs fonctions officielles.

7. Les fonctionnaires ne doivent occuper aucun poste ni emploi extérieur dont les exigences pourraient être inconciliables avec leurs fonctions officielles ou mettre en cause leur aptitude à remplir ces fonctions de façon objective.

8. Dans l'exercice de leurs charges officielles, les fonctionnaires ne doivent pas accorder de traitement de faveur à leurs parents ni à leurs amis ni à des organismes dans lesquels eux-mêmes, leurs parents ou leurs amis ont des intérêts financiers ou autres.

En fait, il s'agit d'une série de directives indiquant la conduite à observer. Elles établissent des principes permettant d'évaluer et de juger certains actes. Comme il s'agit de principes moraux, je crois impossible de les formuler dans une loi. Une telle loi serait extrêmement difficile à appliquer à tout le monde, car il s'agit de principes si généraux qu'il ne s'agit pas seulement de savoir si un fonctionnaire peut profiter de sa participation à certaines décisions, mais des rapports de toutes sortes qu'il entretient avec le gouvernement qu'il veuille ou qu'il peuve ou non exercer une influence sur ses décisions. Si la CCN, un organisme gouvernemental, louait ou achetait des terrains appartenant à un fonctionnaire pour aménager un nouveau parc, ce qui peut très bien arriver à Ottawa, selon cette loi, le fonctionnaire en question serait directement en conflit d'intérêts. Cette loi est donc ridicule étant donné que nous avons des lignes directrices tout à fait satisfaisantes en matière de conflit d'intérêts . . .

• (1800)

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre s'il vous plaît.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT—LES LOGEMENTS SOCIAUX—ON DEMANDE QUE LA RÉGION DE TORONTO AIT SA PART

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, l'autre jour j'ai demandé au ministre responsable du logement de me dire ce qu'il pensait de la décision prise récemment par l'Ontario d'exclure la ville de Toronto et sa banlieue des affectations de crédit pour les logements sociaux. Je pense que le ministre du Logement de l'Ontario, M. Claude Bennett, ne tient aucun compte de la collaboration traditionnelle qui existe dans le domaine des logements sociaux. Par ses actes, il s'attaque aux plus vulnérables des habitants de la région de Toronto. De plus, il nuit au climat des relations fédérales-provinciales en matière de logement.

Permettez-moi d'étudier ces trois aspects et d'expliquer mes griefs à la Chambre. Tout d'abord, les projets de logements sociaux sont une entreprise de collaboration. Il y a trois éléments importants qui participent à ce merveilleux programme fédéral: les coopératives qui dépendent de particuliers; les organismes privés à but non lucratif gérés par les églises, les associations ou d'autres groupes privés; et celui qui me concerne, la participation publique qui est constituée d'une collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Le gouvernement fédéral affecte annuellement un budget aux logements sociaux à but non lucratif. Pour l'Ontario, cette année, le budget permet la construction de 1,400 unités. Le gouvernement provincial prend alors ces fonds et les divise, équitablement on suppose, entre les différentes municipalités de la province. Les municipalités reçoivent alors les fonds en fonction du nombre d'unités qui leur sont allouées. Elles construisent les projets, puis elles les supervisent et elles les gèrent.

Dans l'ensemble, ce système a connu beaucoup de succès. C'est l'une des initiatives dont Ottawa peut être fier. D'un océan à l'autre nous avons construit plus de 100,000 unités, au cours des quatre dernières années, en vertu du programme général de logements sociaux. Malheureusement, l'Ontario en vertu de la clause Bennett s'est attaquée financièrement au système. En négligeant les besoins de la région de Toronto, il s'attaque aux gens eux-mêmes.

Pour toute la région de Toronto, il y a actuellement plus de 5,000 demandes de gens qui ont besoin de logements sociaux. La plus grande métropole urbaine du Canada ne recevra pas sa part d'unités pour répondre aux besoins de ces 5,000 demandeurs. Alors qu'il devrait les aider, le gouvernement de l'Ontario, par cet abus, nuit aux gens et aux installations au niveau municipal.

• (1805)

De qui s'agit-il? Des familles monoparentales, des handicapés, des pensionnés et des familles à faibles revenus. Permettez-moi de prendre l'exemple de ma région. Dans Peel, nous avons d'excellentes installations, gérées et construites par la Peel Non-Profit Housing Corporation. Mille sept cents unités ont été construites dans cette région entre 1979 et 1983. Sept cent soixante-treize d'entre elles sont dans ma circonscription de Mississauga-Nord. Deux cent trente ont un loyer qui est proportionnel au revenu de l'occupant. Parmi les 543 qui restent, les familles doivent généralement avoir un revenu inférieur à $29,000 pour pouvoir y demeurer. Nous savons aujourd'hui que dans une ville comme Mississauga, $29,000 par année n'est pas un revenu de riche. Il y a encore 400 unités en construction, 100 auront un loyer en fonction du revenu et 300 seront loués au prix courant à des personnes à revenus modérés. C'est à ces gens que s'attaque le gouvernement de l'Ontario par sa négligence.

L'autre jour lorsque j'ai posé ma question, le ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) m'a répondu ceci:

> . . . en matière de logements sociaux nous croyons qu'il est nécessaire de faire un effort spécial afin de favoriser les personnes qui en ont le plus besoin et qui ont attendu le plus longtemps.

Ce geste de l'Ontario va exclure un certain nombre de personnes. C'est un geste inconscient.

De plus, cet acte nuit à la collaboration fondamentale entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial dont j'ai parlé il y a un moment. Le conflit s'est déjà produit sur le plan financier. Dans le budget de Peel pour 1984, il y a 16 millions de dollars pour les logements sociaux. Le gouvernement de l'Ontario ne contribue que 4 p. 100 de ce montant, le gouvernement fédéral 51 p. 100 et les locataires 44 p. 100. Cette collaboration est compromise à cause de nouvelles tensions dues au fait que le gouvernement de l'Ontario néglige la ville la plus peuplée, ayant le plus grand nombre de demandes et les plus grands besoins.

Je demande au ministre ou à son secrétaire parlementaire de s'opposer le plus vigoureusement possible et de faire ressortir la négligence et l'abus que représente ce geste de l'Ontario.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter l'honorable député pour l'intérêt qu'il apporte au logement social, et principalement pour les gens à faible revenu et revenu moyen.

Je dois d'abord répondre à la question soulevée par le député le 15 mars dernier, au sujet de la distribution du logement sans but lucratif aux municipalités de l'agglomération de Toronto.

Comme le député est au courant, en vertu des ententes fédérales-provinciales, le gouvernement fédéral attribue des subventions de logement social aux provinces, qui ont ensuite la charge de redistribuer cette affectation globale entre les municipalités. Or, pour respecter les critères du programme, la Société canadienne d'hypothèques et de logement attribue les logements aux provinces en fonction de leurs besoins relatifs de logements convenables à prix abordables.

Si l'on se base sur les besoins de logements de ce type, l'attribution accordée à l'agglomération de Toronto aurait dû être importante. Mais malheureusement, il semble que le gouvernement de la province de l'Ontario ait appliqué ses propres règles pour la fixation des priorités, et qu'elle ait décidé en conséquence de n'attribuer aucun logement à cette région métropolitaine.

Monsieur le Président, comme le sait sans doute le député, le ministre fédéral du logement a demandé aux responsables de la S.C.H.L. d'examiner toutes les propositions pour 1984, afin de fixer les priorités. Les provinces ont été invitées à entreprendre un examen analogue au sujet des logements qui leur ont été attribués. Ainsi que le ministre l'a mentionné à la Chambre, lors d'une réponse à cette question, il apparaît que la province d'Ontario n'a pas tenu compte des besoins des ménages à revenu faible et modéré de Toronto et de sa région, et qu'elle a décidé de n'attribuer aucun logement à ce centre urbain.

Monsieur le Président, il est difficile de croire que la province d'Ontario puisse utiliser cette tactique pour faire pression sur le gouvernement fédéral, et l'obliger à affecter des logements supplémentaires à cette région en réponse à ses besoins. La province sait pertinemment combien de temps il faut pour réaliser des ensembles de logements sans but lucratif dans les municipalités, et il est regrettable qu'elle ait refusé d'examiner les besoins de logement des familles et des personnes agées de l'agglomération de Toronto quand elle a procédé à la répartition de logements affectés, il y a deux mois, par le gouvernement fédéral.

L'ajournement

• (1810)

[*Traduction*]

L'EMPLOI—LES FONDS OCTROYÉS AUX CIRCONSCRIPTIONS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE. B) LES CRÉDITS DESTINÉS À UN PROGRAMME D'ACTION POSITIVE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur le Président, il y a quelques mois de cela, j'ai voulu savoir pour quelle raison on avait supprimé les crédits octroyés pour la mise en œuvre d'un certain programme à Dartmouth, qui visait la région métropolitaine. Il s'agissait en effet d'un programme d'action positive qui devait aider les femmes désireuses d'entrer sur le marché du travail, ou de le réintégrer si elles avaient dû en sortir. Le gouvernement leur a coupé les vivres unilatéralement, arbitrairement et sans crier gare.

Il faudrait peut-être examiner isolément les subventions accordées aux projets de ce genre, mais il demeure que le programme en question revêtait une importance particulière car il concernait presque exclusivement les membres de la communauté noire. Je me demande pourquoi les fonds ont été supprimés précisément à ce moment-là alors que, sous la table, on donnait de l'argent aux députés libéraux pour les moindres projets qu'ils souhaitaient mettre en œuvre.

En même temps, je demeure très curieux de savoir pour quelles raisons le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen), l'éminent député de la Nouvelle-Écosse, a décidé de bouleverser la vie des étudiants inscrits au Nova Scotia Nautical Institute. Il a en effet décidé unilatéralement de faire installer cet institut dans sa circonscription, à Port Hawkesbury. Je suppose qu'il a tenu à ce qu'il en soit ainsi, puisque les travaux de construction de gazoducs qu'il espérait dans sa région en cette année d'élection n'auront pas lieu. Mais parlons plutôt de l'Institut nautique.

Cet institut a été ouvert à Halifax il y a 112 ans. Il compte quatre mille étudiants chaque année. C'est le principal établissement de ce genre, en fait le seul, à desservir le secteur privé dans la région de l'Atlantique. C'est dans cet établissement que se retrouvent les marins, les ingénieurs, les seconds qui cherchent à se faire engager par un commandant et, tous les autres hommes de la mer à qui il faut apprendre à se débrouiller dans des situations d'urgence. S'il est situé à Halifax, c'est que la ville est le centre de l'activité maritime de la région de l'Atlantique.

Halifax est le port de mer le plus actif des provinces atlantiques et c'est aussi la ville universitaire de cette région du Canada. Pour devenir capitaine, il faut connaître parfaitement le droit de la mer. L'Université Dalhousie est située à Halifax. S'il fallait déménager l'Institut de la marine de Halifax à Port Hawkesbury, on priverait les étudiants de cet établissement qui répond à leurs besoins.

Le secrétaire parlementaire me dirait-il pourquoi les universités n'ont pas été consultées, non plus que les sociétés maritimes ou les officiers de l'Institut océanographique Bedford qui offre des services d'échange? Pourquoi n'a-t-on pas consulté Pêches et Océans ainsi que les autres ministères qui collaborent étroitement avec l'Institut nautique de la Nouvelle-Écosse? Par-dessus tout, pourquoi n'a-t-on pas demandé l'avis des 4,000 étudiants dont 90 p. 100 habitent à trente minutes de voiture au maximum de l'école? N'est-il pas important qu'un marin qui passe deux mois en mer puisse parfaire ses connaissances près de chez lui, sans être obligé de vivre à 200 milles, loin de sa famille, alors que sa vie professionnelle l'en sépare déjà? Pourquoi ces étudiants n'ont-ils pas été consultés? Ceux qui sont inscrits à l'Institut nautique de la Nouvelle-Écosse veulent le savoir. Pourquoi s'est-on arrangé à la sauvette.

• (1815)

Où se trouvait le député de Halifax (M. Regan)? A-t-il troqué un projet de 18 millions de dollars contre une contribution fédérale de 5 millions en vue de construire un éléphant blanc de 50 millions au cœur d'un quartier déjà congestionné par la circulation au centre-ville de Halifax? En a-t-il même entendu parler? A-t-il conclu une sorte d'entente, un échange pour ainsi dire? Voilà matière à conflit d'intérêts, monsieur le Président.

Je demande au secrétaire parlementaire pourquoi cette affaire ne peut pas être suspendue, pourquoi il est impossible de stopper toute nouvelle démarche tant que les étudiants, le corps professoral, la direction, le milieu maritime ainsi que les ministères n'auront pas été consultés, en vue d'aboutir à une décision logique et sensée? L'Institut a besoin d'être relocalisé ou rénové et il faut que ce soit dans la région métropolitaine de Halifax-Dartmouth et non pas à Port Hawkesbury, dans le détroit de Canso, ce qui empêcherait 90 p. 100 des étudiants de vivre avec leur famille.

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais bien répondre à la question du député, mais je crains un certain malentendu. La réponse que j'ai sous les yeux concerne une question que le député a posée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) le 23 février dernier, laquelle diffère de celle qu'il vient de poser. Je regrette de ne pas avoir de réponse à sa nouvelle question. Celle qui était prévue dans le cadre du débat d'ajournement et qui a été soumise au ministère concernait un problème soulevé le 23 février; elle ne touchait pas l'école et les étudiants dont le député vient de parler. Je répondrai volontiers par écrit au député à ce propos, mais pour l'instant, je céderai la parole à un député qui aurait une question à poser ce soir et je pourrais discuter l'affaire avec mon collègue.

Le président suppléant (M. Herbert): Je dois préciser que le député de Dartmouth-Halifax (M. Forrestall) avait annoncé qu'il voulait débattre ce soir la question des fonds octroyés aux circonscriptions de la Nouvelle-Écosse et les crédits destinés à un programme d'action positive. Je renvoie aux pages 1669 et 1670 du hansard du 23 février 1984.

M. Forrestall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Herbert): Malheureusement, il n'y a pas de recours au Règlement pendant le débat d'ajournement. Je tenais à le préciser.

LES FORÊTS—LA NÉGOCIATION DES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX. B) LES FONDS À DÉPENSER EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, le 10 février, j'ai posé deux questions au ministre des Finances (M. Lalonde), puisque le ministre de l'Environnement (M. Caccia), qui est chargé des forêts, était absent. Je lui ai demandé ceci:

Le ministre des Finances peut-il nous assurer ici que cinq des 130 millions de dollars qui ont été alloués seront réellement disponibles . . .

J'ai dit cela à propos des négociations en vue de la reconduction de l'entente auxiliaire sur les forêts entre le Canada et la Colombie-Britannique. A l'origine, le gouvernement fédéral avait alloué une somme de 52 millions, et la province de la Colombie-Britannique devait accorder une somme équivalente, pour financer une campagne de plus de 100 millions portant sur le reboisement d'une partie des 640,000 hectares de terrains forestiers de la province qui n'étaient pas bien reboisées. Il y a eu reconduction de l'entente actuelle, mais au lieu d'offrir deux fois 52 millions, on consacrera en tout 11 millions à ce grave problème.

• (1820)

Monsieur le Président, c'est une occasion manquée qui réclame notre attention car, d'après les rapports du gouvernement fédéral, plus de 30,000 emplois directs et 30,000 emplois indirects disparaîtront d'ici 5 à 20 ans, rien qu'en Colombie-Britannique. Si nous ne nous mettons pas à l'œuvre tout de suite, et si nous ne veillons pas au reboisement sur une grande échelle, il faudra probablement renflouer toute la province de la Colombie-Britannique. Ce sera une catastrophe qui dépasse presque l'entendement de personnes comme moi, des personnes avec lesquelles je travaille et des collectivités qui tirent leurs moyens de subsistance de la forêt.

Ce jour-là, j'ai posé une autre question au ministre des Finances, (M. Lalonde), en l'absence du ministre chargé des forêts; je lui ai demandé s'il pouvait nous donner l'assurance que les fonds qui n'auront pas été dépensés cette année, parce que les provinces et le gouvernement fédéral n'ont pas pu se mettre d'accord, s'ajouteront aux crédits prévus pour la prochaine année financière, ce qui nous permettra de sauver le peu qui reste de ce secteur très important pour notre pays. Le ministre des Finances a répondu alors qu'on y songerait.

Peu de temps après, monsieur le Président, nous constations, d'après les prévisions budgétaires du gouvernement fédéral pour l'année 1984-1985, que les prévisions de dépenses pour les forêts avaient chuté d'environ 61 p. 100, par rapport à l'exercice 1983-1984 et qu'elles tombaient de 115 million à presque 45 millions. Cela s'est produit à un moment où non seulement la Colombie-Britannique mais aussi toutes les grandes provinces forestières du Canada étaient aux abois parce que la réaction en chaîne allait commencer à se produire très bientôt. Toutes les aglomérations disparaîtront les unes après les autres, comme celle d'Ocean Falls, en Colombie-Britannique, qui a été complètement rayée de la carte pour la simple raison que nous n'avions pas fait notre travail.

Monsieur le Président, mes collègues et moi-même savons que, d'après notre constitution—et ce parti a largement contribué à renforcer cette disposition—cette question relève avant tout de la province. Il reste toutefois que, d'après le rapport du gouvernement, à moins de se mettre à dépenser cet argent, que la province offre une somme équivalante ou non, il faudra renflouer de toute façon la province de la Colombie-Britannique et certains collectivités des autres provinces. Je comprends les problèmes du gouvernement, mais nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre plus longtemps.

Enfin, monsieur le Président, le ministre de l'Environnement a commis une abomination en n'assistant pas à la réunion de fondation du conseil canadien des industries forestières il y a quelques jours à peine, à deux rues de la colline parlementaire. Le ministre a dit au cours d'une récente rencontre avec les représentants de l'association professionnelle des forêts, à Vancouver, qu'il ferait tout son possible pour veiller à ce que le secteur forestier survive. Peu de temps après avoir fait cette déclaration en Colombie-Britannique—et il a fait la même promesse à mon chef le 13 février à la Chambre des communes—il n'a pas assisté à cette réunion très importante. Depuis une dizaine ou une vingtaine d'années, nous essayons de réunir les représentants du secteur forestier dans un seul et même groupement qui puisse être leur porte-parole commun devant le gouvernement fédéral, et le ministre n'a même pas pu franchir ces quelques rues pour assister à la conférence. J'ignore s'il accompagnait des souverains ou ce qu'il faisait, mais il aurait dû au moins accorder à ce secteur l'importance qu'il mérite compte tenu de la place qu'il occupe au Canada.

Ce secteur est le plus important au Canada si l'on considère les devises qu'il fait rentrer dans notre pays. Il faut absolument qu'un député de ce côté-ci de la Chambre arrive à le faire comprendre au gouvernement, monsieur le Président, sinon nous aurons de graves ennuis dans quelques années.

M. Denis Ethier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, vu que le député a reproché au ministre son absence à cette conférence, je tiens à lui dire que le ministre ne manquera pas certainement de lui répondre là-dessus à la Chambre.

Le député a posé une question au sujet du renouvellement des forêts. Dans la politique de reboisement approuvée par le cabinet fédéral en 1982, il était question de porter la contribution fédérale au renouvellement des forêts au Canada à 130 millions de dollars par an d'ici 1987, par le biais d'une nouvelle génération d'ententes quinquennales fédérales-provinciales sur l'exploitation forestière. Il était bien entendu, cependant, que ces 130 millions représentaient le total national et que le financement de chaque entente devrait être approuvé par le cabinet. Bien qu'il ne s'agisse que de montants nationaux, certaines provinces dont la Colombie-Britannique ont pris pour acquis que les sommes citées dans le document-cadre avaient été approuvées. Ce n'est pas le cas.

• (1825)

Le ministre a l'intention de soumettre à ses collègues du cabinet des ententes fédérales-provinciales qui permettraient de mettre en vigueur la politique de renouvellement des forêts. D'ailleurs, des représentants du Service canadien des forêts ont entamé des négociations avec ceux du ministère des Forêts de Colombie-Britannique il y a près d'un an. En janvier 1984, il était devenu évident qu'il serait impossible de conclure avec la Colombie-Britannique une nouvelle entente permettant de lancer un important programme de reboisement avant le 31 mars. Comme l'entente sur la gestion intensive des forêts et l'entente-cadre de développement expirent à cette date, le ministre a convenu avec les représentants de la province que la meilleure solution était pour le moment de prolonger l'entente actuelle pour éviter une interruption coûteuse des programmes fédéraux-provinciaux de gestion forestière en Colombie-Britannique.

Le ministre a présenté aujourd'hui au cabinet une proposition visant à obtenir les 5.5 millions nécessaires pour prolonger l'entente actuelle d'un an. Une décision devrait être prise sous peu, et je ne pense pas qu'il sera difficile de faire approuver cette proposition. Le fait de prolonger le programme ne nous empêchera nullement de conclure avec la Colombie-Britannique une entente prévoyant des crédits importants sur une période de cinq ans.

Selon la proposition dont je viens de parler, les deux gouvernements dépenseraient ensemble 11 millions de dollars cette année, surtout pour le reboisement, les programmes de sylviculture, ainsi que la recherche et le développement. Cela permettra de préparer d'autres programmes qu'entreprendront la province et l'industrie forestière de Colombie-Britannique dans le cadre d'une nouvelle entente sur le renouvellement des forêts qui pourrait entrer en vigueur en 1985-1986.

J'en profite pour rappeler au député que le gouvernement a augmenté régulièrement, ces dernières années, les crédits qu'il accorde à l'industrie forestière de Colombie-Britannique. Si l'on tient compte des travaux de recherche et de développement effectués par le Centre de recherches forestières du Pacifique, de l'entente actuelle sur la gestion forestière intensive, du programme UI/JC-secteur forestier et du programme coopératif de développement des marchés d'outre-mer, qui n'existe qu'en Colombie-Britannique, les dépenses fédérales dans cette province sont passées de 10 millions de dollars en 1979-1980 à 35 millions en 1983-1984, et elles totalisent plus de 112 millions pour les cinq dernières années. A titre d'exemples, le gouvernement a augmenté les crédits accordés à la faculté de recherches forestières de l'UBC, il a modernisé le centre de recherches forestières du Pacifique situé à Victoria, et il a financé une étude en cours visant à mettre au point un modèle économique pour l'approvisionnement en bois de construction en Colombie-Britannique.

En terminant, je peux assurer aux députés de la Chambre que le gouvernement continuera à aider le secteur forestier, en Colombie-Britannique et dans le reste du pays, comme il en a manifesté l'intention dans sa politique sur le renouvellement des forêts.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Herbert): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain.

(A 18 h 28, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 mars 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

[*Traduction*]

VACANCE DE SIÈGE

SCARBOROUGH-EST, PAR SUITE DE LA DÉMISSION DE M. GORDON GILCHRIST

M. le Président: A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu avis d'une vacance survenue à la suite de la démission de M. Gordon Gilchrist, député de la circonscription de Scarborough-Est. J'ai donc transmis mon mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE UNE DÉDUCTION POUR LES PARENTS AYANT À LEUR CHARGE DES ENFANTS ADULTES SANS EMPLOI

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, nous sommes tous pleinement conscients des temps difficiles que nous traversons en ce moment où le nombre de chômeurs se rapproche des deux millions. Le plus fort pourcentage de chômage se rencontre chez les jeunes hommes et jeunes femmes de moins de 25 ans, qui n'ont même pas eu la possibilité, pour la plupart, de se trouver un premier emploi. Ces jeunes sont de plus en plus déçus de leur sort et ils ont pratiquement perdu tout espoir en leur avenir.

Parce que ces jeunes ne peuvent pas trouver de travail pour subvenir à leurs besoins, un grand nombre d'entre eux qui ont plus de 18 ans n'ont pas d'autre choix que de vivre à la maison et d'être entièrement à la charge de leurs parents. Mais la loi de l'impôt sur le revenu ne permet pas à ces parents de déclarer ces jeunes à leur charge aux fins de l'impôt. Je crois qu'il faut modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour qu'elle tienne compte de ce très grave problème. Donc, monsieur le Président, j'invite le gouvernement à faire le nécessaire pour modifier la loi de l'impôt sur le revenu et accorder une déduction aux parents qui ont entièrement à leur charge des enfants de plus de 18 ans qui ne trouvent pas d'emploi par les durs temps économiques qui courent.

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LE REFUS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE CÉDER UN TERRAIN À LA BELL HELICOPTER

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le Président, il s'agit du refus par la Commission de protection du territoire agricole de céder à la société Bell Helicopter une partie du terrain déclaré zone agricole dans la région de Mirabel.

Les autorités municipales de Mirabel et les députés fédéraux de la région de Laval et des Laurentides sont de plus en plus inquiets quant à l'implantation de la Bell Helicopter à Mirabel. Nous sommes conscients que la décision au sujet de l'implantation de la Bell Helicopter à Mirabel a suscité beaucoup de rencontres et d'interventions de députés de la région avec le ministre des Finances (M. Lalonde) et le ministre des Communications (M. Fox).

Nous pensons qu'aucune heure, qu'aucune journée ou qu'aucune semaine ne peut être justifiée pour retarder l'implantation à Mirabel de cette société qui signifie pour la région quelque 3,000 emplois dans le domaine de la haute technologie. Nous insistons auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Jean Garon, qui n'a jamais été favorable au développement de Mirabel et qui a toujours contrecarré les initiatives de développement de cette région pour faire une démarche auprès de M. René Lévesque afin que l'on puisse assurer à la Bell Helicopter son installation à Mirabel.

* * *

[*Traduction*]

LES SPORTS

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ACCORDER LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT ATHLÉTIQUE DANS UN PLUS GRAND NOMBRE DE SPORTS

M. Otto Jelinek (Halton): Comme ex-athlète olympique, monsieur le Président, je profite de cette occasion pour souhaiter la bienvenue dans la capitale nationale aux représentants d'une trentaine de pays qui participent aux championnats du monde de patinage artistique. Je suis certain que tous les députés se joignent à moi pour leur souhaiter bonne chance. C'est dans cet esprit sportif que j'exhorte le gouvernement et, plus particulièrement, le ministre d'État à la Santé et au Sport amateur (M. Olivier) à accorder à d'autres athlètes les subventions au développement athlétique comme celles dont bénéficient les joueurs de hockey.

A titre d'exemple, monsieur le Président, Sports Canada aide financièrement nos patineurs artistiques au cours de leurs années d'entraînement, mais ils sont habituellement recrutés par des troupes de patineurs professionnels étrangères qui ne sont pas obligées de faire les frais de leur entraînement.

Article 21 du Règlement

Beaucoup d'autres sports pourraient adopter ce système novateur, aidant ainsi nos athlètes amateurs et, du même coup, allégeant la charge financière des contribuables.

* * *

LA LOI SUR L'INSOLVABILITÉ

ON DEMANDE L'ADOPTION RAPIDE DE LA MESURE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, la liquidation récente de Maislin qui s'est faite au détriment des employés, qui n'ont pas touché les salaires auxquels ils avaient droit, démontre d'une façon poignante à quel point il est urgent d'adopter une nouvelle loi sur la faillite en vue de protéger le salaire des employés. Lorsque le Parlement s'est prorogé en décembre 1983, le comité des finances avait commencé à entendre des témoins et tous les partis s'étaient entendus pour accélérer l'étude du projet de loi de façon qu'il soit renvoyé au comité le plus tôt possible au cours de la nouvelle session. La loi concernant l'insolvabilité, le projet de loi C-17, est prêt à être adopté en deuxième lecture et le comité des finances attend impatiemment d'en être saisi.

Nous avons tâché d'être conciliants envers nos collègues d'en face et les avons priés de collaborer avec nous à ce sujet. A leur demande, nous avons soumis des projets d'amendement à leur examen il y a environ quatre semaines. Ironie du sort, c'est le Nouveau parti démocratique qui a entravé tous les efforts constructifs en vue de faire avancer l'étude du projet de loi. Étant donné l'importance vitale de ce projet de loi et son long et tortueux cheminement, j'invite les députés du Nouveau parti démocratique et de l'opposition officielle à faire l'impossible pour que ce projet de loi franchisse sans tarder l'étape de la deuxième lecture et soit renvoyé au plus tôt au comité.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'AVENIR DE LA SUBDIVISION DE WINNIPEGOSIS

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, tous ceux qui croient dans l'importance de maintenir en service la subdivision de Winnipegosis ont accueilli avec plaisir l'annonce qu'a faite le 11 janvier dernier le ministre des Transports (M. Axworthy), à savoir qu'il recommandait au cabinet de maintenir le service du CN sur les dix milles reliant Sifton à Fork River, au Manitoba. Comme l'a déclaré le ministre, les producteurs qui livrent leur grain à cet endroit auraient à absorber des frais de transport indus si le service était abandonné.

• (1410)

Je suis heureux que le ministre ait annoncé le 28 février dans une lettre qu'il voulait faire rétablir le service sur ce tronçon et rattacher celui-ci au réseau principal. Il est toutefois inquiétant qu'après deux mois, aucune décision ministérielle n'ait été annoncée, peut-être à cause de la présente campagne à la direction.

J'invite donc le gouvernement à agir immédiatement et à rattacher la subdivision de Winnipegosis au réseau ferroviaire permanent. Je prie aussi le ministre des Transports de reconsidérer les cas des subdivisions d'Oakland et d'Inwood où il est également urgent de maintenir le service. Le Comité du maintien du service ferroviaire d'Amaranth a fait la preuve de l'effet néfaste que l'abandon de la subdivision d'Oakland aurait sur cette région. Il est important que la subdivision d'Oakland soit rattaché au réseau permanent. De la même façon, la subdivision d'Inwood doit être maintenue.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LES MESURES INTÉRESSANT LES PERSONNES ÂGÉES

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, tous les Canadiens à travers notre beau pays ont suivi avec intérêt les déclarations du ministre des Finances (M. Lalonde) lors du discours du Budget le 15 février dernier.

Les personnes à la retraite ont été particulièrement bien servies par l'annonce qu'a faite le ministre, à savoir que le supplément de revenu garanti sera augmenté de 25 dollars le 1er juillet et de 25 dollars supplémentaires le 25 décembre prochain. Cette hausse de 50 dollars du supplément de revenu garanti représente pour notre gouvernement une aide supplémentaire de 460 millions de dollars.

Monsieur le Président, même si l'Opposition a volontairement passé sous silence les prévisions intéressantes du dernier Budget, je peux vous assurer que tous les Canadiens, et d'une façon très spéciale la population de ma circonscription de Bourassa, applaudissent à ces nouvelles mesures qui permettent de rétablir encore plus la reconnaissance que nous devons à nos aînés.

* * *

LE SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER

L'ATTITUDE DE L'ACDI

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Monsieur le Président, au nom des représentants du SUCO j'ai communiqué avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) afin que ce dernier réponde à certaines questions dont celle-ci: Comment expliquer que l'Organisation canadienne pour la solidarité et le développement reçoive déjà de l'argent de l'ACDI, alors que cette organisation existe depuis à peine quelques mois, et que plusieurs de ses administrateurs sont directement responsables de l'important déficit du SUCO, déficit encouru lors de sa dernière année financière.

Pourquoi l'ACDI refuse-t-elle les prises de position du Conseil canadien pour la coopération internationale, de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale et des multiples autres organismes non gouvernementaux en faveur d'une solution négociée? Et pourquoi l'ACDI refuse-t-elle au SUCO des solutions déjà accordées par le passé à d'autres organismes non gouvernementaux?

Comme les fonds versés au SUCO cesseront de l'être dès le 1er avril, je demande au ministre, au nom des Québécois affectés par tout cela, de me fournir des réponses précises à des questions précises.

M. Gimaïel: Monsieur le Président, vous me permettrez de souligner la présence dans les tribunes de plusieurs jeunes Canadiens qui sont membres du Forum des jeunes . . .

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES RETARDS DANS LA LIVRAISON DES CHÈQUES DE PENSION ET D'ALLOCATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, durant les Première et Seconde Guerres mondiales et le conflit de la Corée, les centaines de milliers de Canadiens qui se sont enrôlés pour servir leur pays étaient prêts à sacrifier leur vie pour s'assurer que les générations futures de Canadiens vivraient en liberté et en paix dans un régime démocratique. A l'heure actuelle, de nombreux anciens combattants, leur veuve et leur famille comptent uniquement sur les pensions et les allocations versées par le ministère des Affaires des anciens combattants. Or, ces pensions et allocations ne peuvent satisfaire convenablement leurs besoins financiers. Qui plus est, dans certaines régions de la Colombie-Britannique, ces chèques trop maigres parviennent souvent à destination bien en retard. Pour de nombreux Canadiens et leur famille, cela signifie qu'ils n'ont pas assez d'argent pour s'acheter de quoi manger. Cela oblige les anciens combattants à faire la queue aux réserves locales de produits alimentaires et à utiliser des bons de l'assistance publique pour se procurer de la nourriture.

Ces expériences humiliantes sont inexcusables. Nos anciens combattants, leur veuve et leur famille méritent bien mieux que cela. Je recommande instamment au ministre des Affaires des anciens combattants de prendre immédiatement des mesures, afin que ceux qui étaient prêts à sacrifier leur vie pour leur pays puissent vivre en toute dignité. Ils devraient toucher une pension suffisante et le ministre devrait veiller à ce que leurs chèques soient expédiés pour arriver à destination à temps.

* * *

● (1415)

LE TRANSPORT MARITIME

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION DANS L'ARCTIQUE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, la navigation dans les eaux arctiques canadiennes grandit d'année en année à tel point que ce n'est plus une nouveauté. Les navires marchands et ceux qui sont spécialement équipés pour l'exploration gazière et pétrolière sous-marine sillonnent nos eaux de telle sorte que le jour n'est pas loin où le Passage du Nord-Ouest deviendra une route commerciale internationale bien établie et rentable. Pour encourager cette évolution et assurer la sécurité des marins, le gouvernement du Canada devrait continuer à promouvoir des relevés hydrographiques plus détaillés et à améliorer les prévisions météorologiques, la surveillance des glaces de même que les systèmes électroniques de navigation.

Il faut féliciter la Garde côtière canadienne de son désir d'accroître la sécurité de la navigation dans l'Arctique et de son projet d'acquérir des brise-glace spécialement conçus pour répondre aux conditions régnant dans l'Arctique. Il faudra modifier en temps opportun l'administration de la Garde côtière pour établir une administration régionale septentrionale dotée d'un quartier général dans le Nord afin d'éliminer les problèmes causés par le fractionnement actuel de la compétence dans l'Arctique entre les bureaux régionaux actuels.

Il nous faut en outre tâcher d'améliorer la coopération internationale entre le Canada, les États-Unis et le Danemark, c'est-à-dire les pays en bordure de l'océan Arctique et du Passage du Nord-Ouest.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

LES RÉPERCUSSIONS DE LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, à la Chambre, voici ce que le ministre a répondu à une question de mon collègue le député de Halton, et je cite la page 2240 du hansard:

> Le secteur de la petite entreprise, qui, à nos yeux, demeure la principale source de création d'emplois. Les mesures prises dans le cadre des budgets présentés en avril dernier et en février démontrent que nous sommes fermement résolus à aider ce secteur.

Je suis bien d'accord avec le ministre sur ce point, monsieur le Président. Deux tiers des emplois créés au Canada le sont par la petite entreprise. Cependant, comment le ministre espère-t-il voir ce secteur s'accroître et créer de nouveaux emplois si, selon les propres estimations du ministre, les taux d'intérêt continuent à augmenter?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député vérifie ce que j'ai déclaré à la Chambre hier, il constatera que je n'ai jamais dit que les taux d'intérêt allaient continuer à augmenter. J'ai dit que si les taux d'intérêt augmentent aux États-Unis, il nous sera très difficile de maintenir les nôtres à un niveau inférieur à celui des États-Unis pendant longtemps.

Je n'ai pas prévu d'augmentations régulières des taux d'intérêt. L'évolution de la situation dépendra en grande partie de la conjoncture américaine au cours des semaines et des mois à venir.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRENDRE DES MESURES POUR CONTRER L'AUGMENTATION ÉVENTUELLE DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, si les taux d'intérêt continuent à augmenter—et ce n'est pas purement hypothétique—cela anéantira totalement les maigres mesures prévues dans les deux derniers budgets en vue de stimuler le secteur de la petite entreprise. Comme le chômage continue à augmenter au Canada, contrairement aux États-Unis, quelles mesures le ministre compte-t-il prendre, quelle orientation compte-t-il donner à notre économie pour atténuer l'effet de la hausse des taux d'intérêt et permettre aux petites entreprises de s'accroître, afin de créer des emplois pour

le million et demi de chômeurs canadiens qui risquent d'être laissés pour compte?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, la question de mon collègue débute par la phrase «si les taux d'intérêt continuent à augmenter». Cette question est manifestement hypothétique et nous devrons attendre pour voir si cette éventualité se réalise dans les semaines et les mois à venir. Les taux d'intérêt ont augmenté d'un demi-point . . .

M. Blenkarn: Ils ont augmenté d'un point en trois semaines.

M. Lalonde: S'ils avaient diminué de ½ p. 100, mon collègue n'aurait sans doute pas dit que cela allait favoriser la croissance de façon extraordinaire ni que tous nos problèmes allaient être résolus. D'autre part, il n'y a pas lieu de croire que la reprise est interrompue ou que nous allons à nouveau sombrer dans une récession parce que les taux d'intérêt ont augmenté d'un demi-point.

Les taux d'intérêt fluctuent et nous nous efforçons d'en restreindre au minimum les augmentations. J'espère que la conjoncture économique aux États-Unis va se stabiliser sans provoquer de nouvelles hausses des taux d'intérêt dans ce pays. Si c'est le cas, les taux d'intérêt n'augmenteront pas non plus au Canada.

Quant à l'allusion au chômage faite par le député, il est évident que nous nous inquiétons vivement du nombre de chômeurs au Canada. Cependant, je tiens à rappeler encore une fois à mon collègue que l'emploi a également augmenté de façon sensible dans notre pays. Au mois dernier, nous avions créé 54,000 nouveaux emplois. J'espère que la tendance va se maintenir pendant encore plusieurs mois.

COMPARAISONS AVEC LES TENDANCES ÉCONOMIQUES QUI SE FONT JOUR AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, le cours de notre dollar continue de vaciller autour de 78c. américains. Le ministre sait pertinemment que dans ces conditions, les taux d'intérêt doivent nécessairement augmenter.

• (1420)

Puisque le ministre persiste à comparer notre situation à celle des Américains, pourrait-il nous dire comment il se fait qu'au cours des trois derniers mois, le chômage chez nous n'a cessé d'augmenter alors que chez eux il n'a cessé de diminuer? Aux États-Unis, il est actuellement de 8 p. 100 et l'embauche est de 2.8 p. 100 plus élevée qu'elle ne l'était au moment où la récession a débuté, alors qu'elle est chez nous de 1.3 p. 100 inférieure à ce qu'elle était à ce moment-là. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi nous continuons à perdre du terrain alors que les États-Unis continuent à en gagner?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon honorable collègue oublie encore une fois de signaler que l'embauche au Canada augmente également de façon très marquée depuis plusieurs mois, le mois dernier en particulier. Je le répète, notre pays compte en effet maintenant 54,000 nouveaux emplois de plus. En ce qui concerne la production industrielle, mon honorable collègue sait choisir les données statistiques qu'il préfère. Ainsi, *The Economist* dans son numéro du 17 mars, fait état de changements dans le taux annuel de la production industrielle; au Canada, il est de plus 13 p. 100, alors qu'aux États-Unis il est de plus 9.9 p. 100. Les statistiques indiquent que le taux de croissance dans certains domaines est plus élevé aux États-Unis qu'il ne l'est au Canada, alors que c'est le contraire dans d'autres domaines, notamment celui de la production industrielle.

* * *

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT—LES CHOIX

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, d'après tous les chiffres qui sont en notre possession aujourd'hui, il est incontestable que l'économie du Canada remonte la pente moins vite que celle des États-Unis. Quelque 50,000 emplois ont été créés au Canada par rapport à 2.7 millions aux États-Unis. Ce n'est vraiment pas beaucoup.

Ce matin, M. Feldstein, président du groupe des conseillers économiques des États-Unis, a déclaré que les taux d'intérêt étaient naturellement plus élevés aux États-Unis parce que l'économie américaine était tellement plus forte que la nôtre. La semaine dernière, le gouverneur Bouey a dit qu'il n'y avait aucune raison d'origine canadienne pour que les taux d'intérêt soient aussi élevés au Canada. Hier, le ministre a dit que si les taux d'intérêt augmentaient aux États-Unis, ils augmenteraient immédiatement au Canada aussi. Puisque le budget ne prévoit absolument pas des taux d'intérêt plus élevés, le ministre peut-il dire aux Canadiens quelles mesures nous pourront prendre si les taux d'intérêt aux États-Unis continuent à augmenter comme ils l'ont fait ces dernières semaines?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député se reporte aux paroles du gouverneur Bouey, qui a dit qu'il n'y avait aucune raison d'origine canadienne pour que les taux augmentent comme ils l'ont fait. Il a ensuite expliqué les causes externes des augmentations. Si le député peut m'expliquer comment nous pouvons convaincre les gens de garder leurs économies au Canada plutôt que d'investir aux États-Unis lorsqu'ils n'obtiennent que des intérêts de 9 p. 100 au Canada alors qu'ils obtiendraient 11 p. 100 aux États-Unis, il aura répondu à sa propre question.

Tant qu'il existera des liens aussi étroits entre l'économie de nos deux pays et que l'on permettra le libre mouvement des capitaux, nous devrons maintenir des taux d'intérêt concurrentiels au Canada si nous voulons favoriser l'investissement et la croissance dans notre pays. Les conservateurs seraient les premiers à aller investir aux États-Unis s'ils pouvaient y obtenir un meilleur rendement.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Je suis certain que le député le sait.

LA TAILLE DU DÉFICIT—LES RÉPERCUSSIONS SUR LA POLITIQUE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le ministre a laissé entendre dans sa réponse qu'il n'avait pas le choix. Il n'a aucune indépendance d'action.

Si le déficit au Canada était beaucoup moins élevé qu'il ne l'est maintenant, le ministre aurait-il davantage de souplesse et d'indépendance d'action? Autrement dit, les taux d'intérêt seraient-ils plus faibles qu'ils ne le sont maintenant et le ministre pourrait-il décider soit de réduire les impôts, soit d'affecter des montants précis à des programmes visant à aider ceux qui sont touchés par des taux d'intérêt élevés? Aurait-il alors une plus grande souplesse?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai aucune difficulté à répondre à l'honorable député et à lui répondre non à sa question. Il n'y a rien qui laisse présager que si nous avions un déficit plus bas que celui que nous avons à l'heure actuelle, les taux d'intérêt seraient plus bas, et cela pour la bonne raison, encore une fois, que nos taux d'intérêt sont extrêmement reliés à ceux qui existent aux États-Unis. Et, encore une fois, il faut garder des taux d'intérêt concurrentiels si nous voulons garder l'investissement et l'argent au Canada. Ceci n'a rien à voir avec le niveau du déficit actuel au Canada. L'honorable député sait qu'en dépit du déficit que nous avons à l'heure actuelle il n'y a pas de pressions sur les marchés à l'intérieur du Canada, comme le gouverneur de la Banque du Canada l'a indiqué; il n'y a pas de raisons domestiques qui justifient ou qui poussent vers une augmentation des taux d'intérêt. Les raisons, à l'heure actuelle, nous viennent de l'extérieur, particulièrement de ce qui se passe aux États-Unis.

• (1425)

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur le même sujet que la question précédente. Il y a quelques instants, le ministre a encore lié la croissance de l'économie canadienne à sa politique de taux d'intérêt élevés. C'est le même argument que le gouvernement invoquait il y a quelques années pour justifier la même politique. Le résultat n'avait pas été la croissance économique, mais bien un nombre record de faillites commerciales, un nombre record de Canadiens qui perdaient leur maison, et le plus lourd endettement que les agriculteurs canadiens aient connu depuis la grande crise. Voilà le genre de croissance que nous a apporté cette politique des taux d'intérêt élevés.

Étant donné que cette politique favorable à la hausse des taux d'intérêt, qui a été inaugurée il n'y a pas si longtemps, a donné tous ces résultats négatifs au cours des dernières années, qu'est-ce qui incite le ministre à croire que les choses seront différentes aujourd'hui? Pourquoi s'imagine-t-il que les choses s'amélioreront au lieu d'empirer? Tous les Canadiens, à l'exception du ministre, savent parfaitement que ce ne sera pas le cas.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas une politique de taux d'intérêt élevés, le gouvernement a une politique qui vise à ce que les taux d'intérêt soient le plus bas possible au Canada. D'ailleurs, j'en veux pour preuve que durant les deux dernières années nous avons réussi à éliminer l'écart qui existait entre les taux d'intérêt au Canada et ceux des États-Unis. L'honorable député se rappelle qu'il y a eu un écart allant jusqu'à 5 p. 100 et que les taux d'intérêt étaient de 4 à 5 p. 100 plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. Nous avons réussi à éliminer cet écart. Nous avons réussi à réduire considérablement les taux d'intérêt au Canada, mais il y a une chose importante que mon collègue saura sûrement admettre, c'est que si, au Canada, nous avons des taux d'intérêt inférieurs aux taux américains, encore une fois, même les partisans les plus féroces du Nouveau parti démocratique seront les premiers à déménager leurs fonds aux États-Unis où ils pourront toucher des revenus plus élevés, grâce à un rendement plus élevé de leurs placements. Nous sommes dans une situation où nous devons demeurer concurrentiels par rapport au marché américain, qu'il s'agisse du marché de la monnaie ou d'autres marchés. Et c'est là la politique du gouvernement; notre politique ne vise pas à avoir des taux d'intérêt élevés, notre politique vise à réduire l'inflation, à augmenter la croissance, à réduire le chômage et à avoir les taux d'intérêt les plus bas possibles, tenant compte de notre réalité nord-américaine.

[*Traduction*]

LES RÉPERCUSSIONS DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS POUR LES AGRICULTEURS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la réalité est tout autre. Le ministre a dit lui-même, il y a à peine plus d'une semaine, que si nous laissions notre dollar flotter à un niveau plus réaliste, au lieu d'imposer aux Canadiens des taux d'intérêt élevés qui sont au-dessus de leurs moyens, le nombre d'emplois augmenterait au Canada grâce à l'augmentation de nos exportations. Voilà la réalité.

En plus des répercussions sur l'emploi, il convient de signaler que, au cours des dernières semaines, à cause de la politique des taux d'intérêt élevés appliquée par le gouvernement, l'agriculteur moyen au Canada a dû subir des augmentations de coûts de l'ordre de $3,000. Cette augmentation des coûts assumée par l'agriculteur se traduira par des profits accrus pour les banques. Pourquoi le gouvernement continue-t-il de préconiser une politique des taux d'intérêt élevés qui garantit des profits accrus aux banques et entraîne un plus grand nombre de faillites chez les agriculteurs canadiens?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, il est un peu difficile de répondre à la question de l'honorable député parce que ce dernier part d'une fausse prémisse, et cette fausse prémisse, c'est que le gouvernement a une politique de taux d'intérêt élevés. J'ai pris quelques minutes, en réponse à sa première question, pour lui expliquer que telle n'était pas la politique du gouvernement; loin de là. Notre politique canadienne, c'est d'avoir les taux d'intérêt le plus bas possible au Canada. Mais nous sommes intéressés aussi à ce qu'il y ait une certaine stabilité dans les prix, dans l'économie canadienne, et à ce que nous n'ayons pas de résurgence de l'inflation comme celle que nous avons connue au début des années 1980 et qui nous a amenés à la récession que nous avons connue.

La politique du gouvernement n'en est donc pas une qui vise à des taux d'intérêt élevés comme l'allègue l'honorable député. En ce qui concerne son allégation au sujet des profits des banques, encore là, je dirais qu'il fait au moins un court-circuit, parce que rien ne nous garantit que l'augmentation de ces taux d'intérêt se manifestera nécessairement en une augmentation des profits puisque les banques auront à payer davantage sur leurs propres dépôts. Tout dépendra de la marge qui existera entre les deux choses.

• (1430)

[*Traduction*]

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait que l'écart se situe à un niveau record. Les bénéfices des banques atteignent des niveaux record au Canada, grâce à l'écart entre le taux exigé pour les prêts et le taux d'intérêt versé aux épargnants. Par exemple, les bénéfices de la Banque Toronto Dominion ont augmenté de 33.6 p. 100; ceux de la Banque Canadienne Impériale, de 59.8 p. 100; les bénéfices de la Banque de Nouvelle-Écosse ont augmenté de 66 p. 100 l'année dernière, et enfin, il y a la pauvre Banque Royale, dont les bénéfices ont augmenté de 130 p. 100 au Canada l'année dernière.

Pourquoi le ministre applique-t-il une politique des taux d'intérêt élevés qui ne pourra se traduire que par une diminution du nombre d'emplois dans l'économie canadienne, un fardeau accru pour les détenteurs d'hypothèque et un endettement accru pour les agriculteurs? Pourquoi s'obstine-t-il à appliquer une politique qui répond au désir du gouverneur Bouey et des banques, au lieu d'accéder au désir des Canadiens ordinaires.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, encore une fois, mon honorable ami semble choisir ses exemples de façon sélective. Il aurait pu ajouter à sa liste les bénéfices réalisés l'année dernière par les coopératives de crédit et les caisses populaires. Il aurait pu préciser que ces institutions financières ont réalisé des profits accrus et ce, pour une très bonne raison. Il faut envisager l'augmentation des bénéfices en fonction du point de départ. Mon vis-à-vis sait qu'au cours des quelques dernières années, les institutions financières canadiennes ont connu de graves difficultés et que leur situation s'améliore actuellement au sortir de cette période.

Le député persiste à affirmer que le gouvernement préconise une politique des taux d'intérêt élevés. Je lui ai dit deux fois en français que ce n'était pas la politique du gouvernement. J'avais dit la même chose en anglais en réponse à la question d'un député conservateur. Je dois lui répéter la même chose en anglais, c'est-à-dire que le gouvernement n'applique pas une politique des taux d'intérêt élevés.

* * *

LES AÉROPORTS

LES PERTES D'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE MIRABEL

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Dans une entrevue accordée dernièrement au *New York Times*, le ministre a déploré les extravagances du système aéroportuaire canadien qui entraîne d'énormes pertes pour le Fonds renouvelable des aéroports. Étant donné que l'aéroport international de Mirabel connaît constamment de lourdes pertes lesquelles, selon les prévisions courantes, pourraient s'élever à 48 millions cette année, quelles mesures, le cas échéant, le ministre envisage-t-il ou est-il disposé à prendre pour réduire les pertes de Mirabel qui grèvent le fonds renouvelable des aéroports?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député de Végréville n'ignore pas que nous avons entrepris de revoir en profondeur notre politique des transports aériens. Le but visé est d'assurer une concurrence beaucoup plus vive dans ce secteur, ce qui permettra ensuite une croissance plus soutenue. Je pense que cela aura des conséquences très importantes et très avantageuses pour l'aéroport de Mirabel et pour tous les autres qui sont sous-utilisés.

La solution à un grand nombre de nos problèmes économiques réside dans un regain de croissance et d'activité et nous voulons que les entreprises de transport aérien puissent offrir toute une gamme de choix et d'options. Impossible d'être plus clair.

En outre, des initiatives particulières ont été prévues pour le cas de Mirabel. Nous avons en mains un rapport qui préconise la mise en place d'une nouvelle société de commercialisation pour la région. Nous avons entrepris de revendre certaines terres et nous examinons d'autres options, à la fois pour Mirabel et d'autres aéroports, suffisamment attrayantes et stimulantes pour accroître leurs activités. En somme, nous nous efforçons de faire un juge beaucoup plus utile et beaucoup plus intense des installations dont nous disposons.

M. Mazankowski: Le ministre dit qu'il proposera d'entreprendre une autre série d'études.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, le fardeau de ces frais d'opération et d'entretien des aéroports canadiens, dont bon nombre, au dire du ministre, sont de vrais Taj Mahal, est imputable directement aux consommateurs. Puisque le ministre a lancé une campagne de dérèglementation en espérant faire baisser les tarifs aériens, quelles mesures concrètes entend-il prendre pour réduire ces coûts et, par ricochet, faire baisser les tarifs de transport aérien? Les études ne suffiront pas.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député. Il est vrai que faire d'autres études n'est pas la solution. Nous avons déjà entrepris d'organiser toute une série d'audiences publiques pour permettre à des représentants des entreprises et des consommateurs de faire valoir leur point de vue. En second lieu, nos propres services ont déjà entrepris d'examiner comment nous pourrions réduire les frais de l'ensemble du système. Je rappelle au député cependant que le premier facteur essentiel et fondamental pour assurer une meilleure utilisation de nos aéroports, c'est de favoriser la croissance et l'activité en général dans le secteur du transport aérien. En somme, il faut offrir à la clientèle des choix variés. Et c'est notre objectif.

LES PÉNITENCIERS

LES SUITES DE L'ÉMEUTE D'ARCHAMBAULT—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. C'est avec un sentiment d'horreur, presque de répulsion que les Canadiens ont pris connaissance du rapport d'Amnistie internationale, selon lequel on aurait torturé ou infligé des traitements inhumains ou dégradants aux détenus à Archambault après l'émeute du 25 juillet 1982.

Les Canadiens croyaient que pareilles cruautés n'existaient que dans les pays où règne la tyrannie ou dans les républiques de bananes. Comment le ministre peut-il affirmer qu'il n'y a eu ni torture ni traitement cruel, inhumain ou dégradant alors qu'il n'a pas encore reçu son propre rapport interne? S'il n'a rien à cacher pourquoi n'ouvre-t-il pas une enquête publique pour qu'on sache ce qui se passe dans nos établissements pénitenciers fédéraux?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déclaré que les preuves que j'avais en main, et j'ai suivi cette affaire de très près pour recueillir la moindre preuve, ne m'avaient pas convaincu qu'il y avait eu des cas de torture.

Je constate aussi, et je voudrais que le député en fasse autant, que les détenus de nos pénitenciers fédéraux ne sont pas traités comme dans les pays où règne la tyrannie ou dans les républiques de bananes. Ils ont des moyens fort efficaces de se protéger contre pareils abus. Ils ont le droit de poursuivre le solliciteur général et le Service correctionnel du Canada. Je les ai encouragés à le faire maintes fois si leurs allégations étaient fondées. Au demeurant, le service correctionnel et le solliciteur général font l'objet actuellement de plusieurs poursuites, ce qui montre bien que les détenus ont des moyens de se protéger.

Or, ils n'ont pas intenté de poursuite et ces allégations sont devenues après coup de plus en plus graves, alors que au début, peu après les incidents d'Archambault, lorsque les avocats ont commencé à faire des déclarations au nom de leurs clients détenus, ils n'ont pas parlé des cas de sévices qui ont été portés ensuite à la connaissance des enquêteurs d'Amnistie internationale.

Pour toutes ces raisons, je persiste à croire que les détenus ont avantage à prendre les mesures que j'ai mentionnées et qu'il ne serait pas à propos d'ouvrir une enquête judiciaire publique.

De toute façon, nous faisons exactement ce qu'Amnistie internationale a demandé: une enquête complète, indépendante et impartiale. L'enquêteur du Service correctionnel est une personne compétente qui peut effectuer une telle enquête et c'est exactement ce qu'il fait.

M. Hnatyshyn: Voilà du nouveau pour Amnistie internationale.

LA DROGUE DANS LES PRISONS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Aujourd'hui, le coroner de l'est de l'Ontario a communiqué un récent rapport selon lequel la sécurité est très relâchée dans les prisons et les employés des services correctionnels se sentent tellement impuissants qu'ils ne peuvent pas empêcher les détenus de se droguer, ce qui a contribué à accroître le nombre de meurtres et d'agressions commis à l'intérieur de ces établissements.

Que se passe-t-il dans les prisons quand les détenus semblent pouvoir se procurer sans difficulté de la marijuana, du haschisch, du valium, de l'alcool de fabrication maison et un certain nombre d'autres drogues? N'y a-t-il aucune discipline dans ces établissements? Que compte faire le ministre pour débarrasser les prisons fédérales de ces drogues illégales?

• (1440)

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, nous vivons dans une société infestée par la drogue. Les députés ne doivent donc pas s'étonner qu'un établissement correctionnel, un pénitencier fédéral ait beaucoup de mal à empêcher l'entrée de stupéfiants. Chaque semaine, des centaines de personnes visitent ces établissements. Des douzaines de détenus jouissent de quelques heures de liberté au cours de la semaine. On exerce néanmoins une surveillance très étroite et on essaie le plus possible de limiter les problèmes de drogue qui existent effectivement dans les pénitenciers.

J'ai lu ce rapport avec beaucoup d'intérêt. Il vaut la peine d'être lu. Je pense qu'il faudrait examiner la situation dans une perspective plus vaste avant de vouloir changer le système. Le resserrement des mesures répressives, des fouilles et des inspections préconisé dans ce rapport causerait d'autres problèmes. Il faut certainement tenir compte des conséquences de certaines mesures comme la fouille et l'isolement des détenus recommandées dans ce rapport avant de songer à modifier l'état actuel des choses.

J'ai reçu d'une part le rapport d'Amnistie internationale qui dénonce la répression exercée dans nos établissements ou du moins les accusations portées à cet égard et, d'autre part, ce rapport qui prétend que nous sommes trop tendres avec les détenus. Nous essayons de garder un juste milieu.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENTAIRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCE

M. le Président: A l'ordre! Permettez-moi d'attirer l'attention de la Chambre des communes sur la présence dans la tribune d'une délégation de parlementaires de l'Assemblée nationale de France.

* * *

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

L'INSTITUTION D'ARCHAMBAULT—LA RECOMMANDATION D'AMNESTY INTERNATIONAL CONCERNANT UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général. Selon le rapport que Amnesty International a publié hier, il y aurait de bonnes raisons de croire que les détenus d'Archambault ont été forcés d'avaler du gaz lacrymogène, brûlés à l'aide de cigarettes, sauvagement battus et ont subi la torture dite de l'eau; or ce sont des méthodes sur lesquelles on peut fermer les yeux dans des républiques bananières répressives, mais pas ici, au Canada.

Étant donné que ce rapport réclame une enquête indépendante et impartiale complète et non pas un semblent d'enquête effectuée par un fonctionnaire payé par le gouvernement et relevant directement du solliciteur général, quand le ministre assumera-t-il enfin ses obligations et donnera-t-il suite à cette recommandation essentielle d'Amnesty International en ordonnant une enquête judiciaire publique complète au sujet des méthodes scandaleuses qui auraient été utilisées?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Amnesty International ne parle par d'une enquête publique et judiciaire, mais bien d'une enquête indépendante et impartiale complète.

M. Nielsen: Comment l'enquêteur peut-il être indépendant?

M. Kaplan: La Chambre connaît fort bien le mandat de l'enquêteur correctionnel. Il a été établi à la suite d'une recommandation d'un comité parlementaire et tous les partis se sont entendu pour conférer ces pouvoirs au titulaire. C'est lui qui a le pouvoir d'enquêter dans cette affaire et il l'exerce. Le député critique son rapport et met en doute sa véracité avant même qu'il ne soit rédigé.

Je me suis engagé à rendre ce rapport public sitôt que je l'aurai en ma possession et je respecterai cet engagement. Si le député désire mettre en doute la véracité du rapport il devrait au moins, pour être juste envers l'enquêteur correctionnel, attendre qu'il soit publié.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, si le ministre ne donne pas suite à ce rapport sans précédent d'Amnesty International, il déshonorera, certes, le Canada et plus particulièrement, son gouvernement sur la scène internationale.

[*Français*]

Monsieur le Président, à la suite de la désapprobation manifeste en ce qui concerne la réponse à ces accusations très sérieuses, pourquoi le ministre a-t-il refusé de faire, comme l'a recommandé Amnisty International, une déclaration claire et non équivoque condamnant toute forme de torture et de traitements inhumains dans les prisons partout au Canada?

M. Kaplan: Monsieur le Président, c'est parce que, sur ce sujet-là, on a déjà assez dans nos lois, dans notre Charte canadienne des droits et libertés, dans les directives du Commissaire du Service correctionnel à travers tout le système pour avertir les Canadiens d'une part, et pour établir l'attitude du gouvernement et des Canadiens contre cette espèce de conduite, d'autre part. On n'a pas besoin d'informer un groupe de professionnels, comme les agents de correction de nos institutions, qu'ils doivent éviter d'utiliser la torture.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE CERTAINES PRATIQUES

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre responsable de la Société canadienne des postes. Est-ce que ce dernier pourrait dire à la Chambre quelles sont les intentions de la Société canadienne des postes dans son projet grandiose pour devenir une compagnie qui fait du commerce au détail, faisant ainsi une concurrence déloyale aux petites entreprises, aux commerçants qui doivent garder des inventaires? De plus, le ministre peut-il également dire s'il a obtenu de la Société les noms des actionnaires de cette compagnie que je ne nommerai pas pour faire de la publicité, mais laquelle est présentement en lune de miel avec la Société canadienne des postes?

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, il est évident que l'honorable député se trompe lorsqu'il pense que la Société canadienne des postes est devenue une compagnie qui fait du commerce au détail. En réalité, la Société canadienne des postes à la responsabilité de traiter le courrier, aussi bien des lettres que des colis, et le projet auquel l'honorable député se réfère est un projet pilote dans quelques régions du Canada pour donner un meilleur service à des clients de certaines compagnies. Cela fait partie des responsabilités générales de la Société canadienne des postes pour traiter le courrier d'une façon expéditive.

Cependant, je peux informer l'honorable député qu'à la suite des instances que lui et d'autres de ses collègues du côté ministériel ont faites, le président de la Société canadienne des postes m'a assuré qu'il allait réviser cette question et discuter avec ses clients des postes des meilleurs moyens à prendre pour corriger cette situation.

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA POSITION DU MINISTRE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'il acceptait de m'écouter au lieu de son «coaspirant» à la direction du parti libéral, le ministre de la Justice.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: Ma question découle de la déclaration du ministre pour qui le programme énergétique national ne présente aucun inconvénient. Pourrait-il nous dire quels sont les aspects de ce programme qu'il approuve? Est-ce la perte de 35,000 emplois ou bien l'accroissement des importations pétrolières, que ses services comptabilisent? Ou bien seraient-ce les 8.1 milliards de dollars qui ont été consacrés au Programme d'encouragement du secteur pétrolier pour aider les sociétés pétrolières à forer des puits secs? Peut-il nous expliquer pourquoi il est si satisfait compte tenu de tout ce qui précède?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'estime que le programme énergétique mis en œuvre visait certains objectifs que nous sommes en voie d'atteindre. La proportion de la participation canadienne s'accroît de jour en jour. Bien entendu, nous sommes parvenus à l'autarcie dans ce domaine. A l'heure actuelle, nous produisons plus de pétrole que nous n'en consommons. Nous avons donc réalisé les objectifs que nous nous étions fixé. L'an dernier, on a achevé les travaux de forage d'un grand nombre de puits nouveaux et autres. Cela fait un an que le député est le critique officiel de mon ministère et je suis très étonné que ce soit seulement maintenant, alors que je viens de me déclarer candidat à la direction de mon parti, qu'elle daigne me poser des questions. Les conservateurs ne nous ont pas fait de proposition concrète. Leur chef a prononcé un discours à Calgary. Deux jours après . . .

M. Nielsen: Le Règlement!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Vancouver-Centre, qui voudrait poser une question supplémentaire.

* * *

PETRO-CANADA

LES DÉPENSES POUR UNE PLATE-FORME DE FORAGE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il verra, s'il vérifie dans le hansard, que les trois dernières fois que j'ai évoqué la question énergétique à la Chambre, il était absent.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: Le ministre n'ignore pas que les contribuables canadiens . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Encore!

Mlle Carney: Monsieur le Président, ai-je la parole?

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: Le ministre n'ignore pas que les contribuables canadiens vont payer près de $300,000 par jour, jusqu'à concurrence de 61 millions de dollars environ, pour une plate-forme de forage sous-marin dont la moitié appartient à Petro-Canada. Elle est au port pour subir des réparations. Étant donné le taux élevé de chômage au Canada, le ministre expliquerait-il pourquoi les Canadiens doivent payer pour une installation de forage qui ne fonctionne pas?

• (1450)

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la représentante vient de dire que la plate-forme a besoin d'être réparée. Toute machine en a besoin de temps à autre.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: A propos de la politique énergétique de l'opposition, il y a quelques années qu'elle est en réparation.

Je signale à la représentante que les installations de forage ont augmenté de 127 p. 100 l'année dernière en Saskatchewan. Le nombre de puits a aussi augmenté en Alberta. Tout va beaucoup mieux que l'an dernier. Nous faisons des progrès dans le domaine de l'énergie, mais l'opposition tergiverse. Elle voudrait abolir les dispositions de rétroparticipation dans notre politique. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Buchanan, voudrait que je présente un projet de loi dès maintenant pour garantir le maintien de la rétroparticipation, car il ne fait pas confiance à l'opposition, au cas où elle formerait le gouvernement.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LES COÛTS D'EXPLORATION SUR LES TERRES DU CANADA

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je voudrais lui faire remarquer que la politique énergétique nationale a besoin de réparations. Comment le ministre peut-il justifier une dépense d'environ 12 milliards de dollars, d'ici 1986, pour l'exploration à haut risque sur les terres du Canada, alors que les résultats continuent à être médiocres? Ces mêmes 12 milliards, utilisés pour exploiter les sables bitumineux, créeraient des milliers d'emplois. La technologie existe, et nous savons que le pétrole est là.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je pense que le député se prépare à venir au bâton pour relever le premier critique qui est venu me poser des questions. Cette question qui a trait à aider les industries à forer dans le Nord canadien, sur la côte de Terre-Neuve et sur la côte de la Nouvelle-Écosse, est fondamentale pour le Canada parce qu'il est très important que nous puissions connaître quelles sont nos ressources, quelle est la valeur de nos réserves en pétrole et en gaz naturel, de façon que l'on puisse assurer notre auto-suffisance et notre sécurité en approvisionnements. Et selon notre système, nous donnons des octrois aux compagnies plutôt que des stimulants fiscaux, et ce pour une raison bien simple, c'est que nous voulons encourager l'industrie canadienne à participer au développement de ces ressources. Et avec le gouvernement qui pourrait être formé par l'opposition, toute l'industrie du pétrole au

Canada serait renvoyée aux Américains. Notre politique consiste à assurer une participation canadienne dans l'industrie canadienne du pétrole et du gaz naturel.

[*Traduction*]

LE POTENTIEL DES SABLES BITUMINEUX

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, le ministre se rend certainement compte qu'il n'est guère prudent de dépenser des milliards de dollars provenant de l'argent du contribuable pour faire de la prospection à haut risque lorsque nous avons des sables bitumineux contenant des quantités connues de pétrole, en réalité la plus importante réserve au monde.

Le ministre n'a pas répondu à ma question. Comment justifie-t-il qu'on dépense des milliards pour faire des travaux de prospection inefficaces, à haut risque et très coûteux, lorsque le même montant d'argent, investi dans les sables bitumineux, créerait des milliers d'emplois au Canada?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, si le député connaissait les faits, il saurait qu'au cours des derniers mois, j'ai conclu des accords avec les provinces et avec l'industrie pour réaliser des projets relatifs au pétrole lourd dans l'Ouest et à l'amélioration en Saskatchewan. Par exemple, Imperial Oil est en train de réaliser le projet Cold Lake dans la circonscription du député. Il y a un projet de BP et de Petro-Canada à Wolf Lake. Un autre par Amoco a été annoncé il y a quelques semaines. Par conséquent, il y a de nombreux programmes de mise en valeur des pétroles lourds et des sables bitumineux dans l'ouest du Canada. Je consulte les gouvernements provinciaux et je collabore avec eux. Nous avons réalisé beaucoup de progrès. Il est possible de mettre en valeur ces ressources dans l'Ouest tout en s'assurant que l'on développe le Nord et les provinces de l'Est où une activité est plus nécessaire que n'importe où ailleurs.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE HONDURAS—LE REFUS DE SIGNER L'ACCORD DES NATIONS UNIES SUR LES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, puisque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absent, je voudrais adresser ma question au premier ministre. Le Honduras, où le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se rendra le mois prochain, a refusé de signer l'accord des Nations Unies sur les réfugiés. Ce pays détient de 7,000 à 8,000 réfugiés salvadoriens dans un camp situé à Colmoncagua, où ils sont entièrement soutenus par les Nations Unies et par les organismes de secours mais où les militaires honduriens les harcèlent.

Compte tenu du fait que les armées américaine et hondurienne sont prêtes à attaquer le Salvador par la même région, le premier ministre peut-il demander à son ministre d'exhorter le gouvernement du Honduras de signer l'accord des Nations Unies portant sur la protection des réfugiés et d'accorder aux réfugiés salvadoriens une protection analogue à celle qu'il donne aux réfugiés nicaraguayens du Honduras, et d'interdire aux Américains de se servir du Honduras comme base d'invasion du Salvador?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Monsieur le Président, le député a demandé d'intervenir auprès d'un gouvernement étranger pour une affaire qui relève de ce gouvernement. On sait bien que le Canada encourage les autres pays à bien traiter les réfugiés. Aucun pays ne s'est montré plus ouvert ni plus généreux que le Canada lorsqu'il s'agit d'accueillir des réfugiés. C'est toujours notre position.

LE PROJET DE DÉMÉNAGER LES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre à propos de la signature de l'accord sur les réfugiés. En vertu d'une obligation internationale, le Honduras doit signer l'accord sur les réfugiés et il doit bien les traiter et ne pas favoriser la guerre avec ses voisins. Compte tenu du fait que l'Église catholique romaine a donné son appui aux réfugiés qui refusaient de déménager de leur camp, le premier ministre demandera-t-il à son ministre de proposer au gouvernement du Honduras de ne pas mettre son projet de déménagement forcé à exécution et de consulter l'Église et les Nations Unies à propos de la requête des réfugiés qui veulent être envoyés au besoin dans un autre pays ou être rapatriés au Salvador sous la protection des Nations Unies?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Monsieur le Président, le député sait certainement que les personnes qui deviennent des réfugiés politiques ont le droit de demander l'asile au Canada et dans bien d'autres pays, après avoir quitté leur pays d'origine, et qu'ils sont alors placés dans un autre pays avec le statut de réfugié. Les ressortissants salvadoriens ou nicaraguayens du Honduras qui se trouvent dans cette situation peuvent présenter une demande au Canada ou à d'autres pays, qui étudieront leur cas. Le député n'ignore certainement pas que le gouvernement du Canada ne peut pas se mêler des décisions intérieures du gouvernement du Honduras, qui sont de son ressort.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA PRÉTENDUE TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ EN MAGASIN GÉNÉRAL

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

Le ministre a semblé être tout à fait conscient de l'opposition qui se manifeste en ce qui concerne les intentions du ministère du Travail de faire des bureaux de poste un peu des magasins généraux. J'ai eu l'occasion de voir, par exemple, des employés de la Société qui étaient obligés de remplir des commandes, et par le fait même, cela retardait les gens qui étaient au bureau de poste pour acheter des timbres.

Étant donné les circonstances, le ministre connaissant parfaitement bien la vocation première de la Société canadienne des Postes qui consiste à offrir les meilleurs services possibles, je désire lui demander si, sérieusement, comme il nous l'a dit, la Société allait réévaluer son intention et, partant, est-ce que le ministre a reçu des observations négatives en ce qui concerne cette concurrence qui, à nos yeux en tout cas, ne peut faire autrement que de faire sursauter le secteur privé?

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, quand j'ai répondu tout à l'heure à mon collègue, j'ai dit que le président de la Société m'avait assuré qu'il réviserait ce dossier à la lumière des représentations qu'il a reçues. La Société canadienne des postes a signé un contrat avec un de ses clients pour mieux le servir.

Ce que la Société canadienne des postes a fait, c'était de faire démarrer un projet pilote dans une dizaine de localités au Canada pour une période limitée de temps, afin de voir dans quelle mesure la Société peut à la fois rendre de meilleurs services à la population et servir de façon plus adéquate un de ses clients qui utilise régulièrement les services de la Société. Troisièmement, pour voir également peut-être si dans cette opération il est possible d'augmenter les profits de la Société.

Mais le président de la Société m'assure qu'à la lumière des représentations reçues, il est prêt à réviser ce dossier et à agir en conséquence.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'ENGAGER

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, le ministre vient de confesser que la Société canadienne des postes voudrait mieux servir un de ses clients, quand on sait parfaitement bien qu'elle a des millions de clients.

Étant donné les circonstances, le ministre étant conscient de la vocation de la Société et également de l'opposition qui va se faire sentir, car il a lui-même dit à la Chambre que des députés de l'Opposition avaient déjà fait des démarches pour le sensibiliser à cette opération que fait la Société, opération qui est inacceptable, je demande tout simplement au ministre de s'engager au nom de la Chambre à recommander à la Société de s'en tenir à sa vocation première, et d'oublier de faire de la concurrence au secteur privé dans le domaine des affaires.

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, ce que l'honorable député semble oublier, c'est que les milliers de Canadiens qui utilisent les Postes canadiennes pour commander des produits sont tous des clients, sont tous des gens qui utilisent les Postes canadiennes.

Par conséquent, l'honorable député est tout à fait dans l'erreur lorsqu'il prétend que ce nouveau service offert par la Société est un service qu'elle offre à un seul client. Elle l'offre, en collaboration avec une entreprise privée, à des milliers de Canadiens qui voudront bien se servir de ce service.

Mais indépendamment de cette question, je puis assurer l'honorable député que l'autre question qu'il soulève, à savoir si la Société, en augmentant ses services, ne fait pas une concurrence injustifiée à la petite entreprise, cela est une question que le président de la Société canadienne des postes a accepté de réétudier, et j'attends de sa part un rapport dans les plus brefs délais.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

LES ÉTABLISSEMENTS DE LA RÉGION DE KINGSTON—ON DEMANDE QUE LA COMMISSION D'ENQUÊTE RENDE COMPTE PUBLIQUEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, la brève question que je destine au solliciteur général fait suite à celles qu'on lui a posées tout à l'heure. Le ministre sait évidemment que dernièrement, au pénitencier de Millhaven, un autre détenu a été tué et deux gardiens poignardés. Ces incidents perturbent énormément le climat de l'établissement et plongent dans une vive inquiétude autant ceux qui travaillent au pénitencier que les détenus.

Le ministre voudrait-il garantir à la Chambre que la commission d'enquête qu'il a formée et placée sous la direction de M. Vantour, va rendre compte publiquement aux députés des Communes et au commissaire des pénitenciers de ses constatations en ce qui concerne l'escalade de la violence dans les pénitenciers de la région de Kingston?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député vient de rappeler à la Chambre que j'ai en effet chargé un groupe d'étude d'examiner la situation dans les établissements de la région de Kingston en ce qui concerne la violence qui a éclaté dernièrement, y compris le tragique incident que le député a mentionné. Le groupe d'étude se compose de trois fonctionnaires, et M. Vantour en est le président. Il comprend aussi une personne de l'extérieur de la Fonction publique, un ancien enquêteur de la Gendarmerie royale dont l'apport, à mon avis, sera très utile. Je m'engage à rendre public le rapport du comité et ce, dès que je l'aurai reçu.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: A l'ordre. J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) le mardi 20 mars 1984, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme. Par contre, la pétition présentée par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) le mardi 20 mars 1984 ne l'est pas.

Recours au Règlement—M. Nielsen

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—ON ALLÈGUE QU'IL Y A UNE IRRÉGULARITÉ DANS LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (C)

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais invoquer brièvement le Règlement à propos de la validité d'un des crédits dans le Budget des dépenses supplémentaire (C). Comme vous le savez, monsieur le Président, c'est demain le dernier jour désigné de la période des subsides et la Chambre sera priée d'adopter le Budget des dépenses supplémentaire (C) avant la fin de la séance. La présidence ne devra pas trop tarder à rendre sa décision sur ce rappel au Règlement, avant la fin de la séance aujourd'hui, de sorte que si elle ne me donne pas gain de cause, nous puissions déposer un avis d'opposition, mais j'espère que mes arguments sauront la convaincre.

Je demande donc à la présidence d'examiner si le crédit 1c, sous la rubrique du ministère du Revenu national, Douanes et Accise, est conforme à la procédure. Selon le détail de ce crédit, le ministère demande quelque $209,000 pour un système d'alarme et de sécurité personnelle et $225,000 pour l'élargissement de la compétence de Douanes et Accise Canada au large des côtes. Je ne sais pas très bien ce qu'est le système d'alarme et de sécurité personnelle, mais ce n'est pas la partie du crédit qui me préoccupe. Je me préoccupe plutôt de ce que le ministère du Revenu national, au moyen du crédit 1c, ait demandé $225,000 pour élargir le domaine de sa compétence avant que le projet de loi prévoyant cet élargissement ne soit adopté par la Chambre.

Je suis sûr que tous les aspects importants de la question seront abordés lors de l'étude à la Chambre du projet de loi tendant à cet élargissement. Ce qui me préoccupe, c'est que le ministère, avant qu'aucun débat n'ait eu lieu sur le projet de loi C-16, visant à élargir la compétence douanière du Canada, ait demandé un crédit de $225,000 à cette fin. De toute évidence, monsieur le Président, par ce crédit, le gouvernement anticipe la décision de la Chambre en ce qui concerne le projet de loi C-16.

On alléguera peut-être, si spécieux que cet argument puisse être, que le gouvernement met en œuvre couramment des modifications fiscales aussitôt qu'une motion de voies et moyens est adoptée par la Chambre et qu'à ce compte-là, il suffit de présenter un projet de loi fondé sur une motion de voies et moyens pour permettre au ministère d'aller de l'avant. A vrai dire, monsieur le Président, cette façon de procéder ne m'a jamais dit rien qui vaille, mais dans ce cas-ci, invoquer cet argument reviendrait nettement pour le gouvernement à justifier une procédure irrégulière.

Si l'adoption d'une motion de voies et moyens suffit à autoriser les dépenses gouvernementales, il est inutile de faire perdre leur temps aux comités ou à la Chambre à s'occuper des travaux de subsides. Nous pourrions regrouper les travaux de subsides et l'examen des motions de voies et moyens, ce qui nous permettrait d'économiser temps et efforts. L'adoption d'une motion de voies et moyens suffit peut-être à autoriser la perception immédiate d'un impôt, mais je tiens à vous dire, monsieur le Président, qu'elle ne suffit pas à autoriser des dépenses.

Il a déjà été établi clairement par vos prédécesseurs, monsieur le Président, que le budget des dépenses ne doit pas servir à légiférer en créant de nouveaux règlements ou en modifiant les lois actuelles. Il va sans dire qu'un crédit visant à étendre aux gisements sous-marins la compétence des douanes et accises vise en fait à autoriser le gouvernement à intervenir, même lorsqu'il n'existe pas de loi habilitante.

Pour les raisons que je viens d'exposer, monsieur le Président, j'espère que vous examinerez attentivement le crédit 1c et que vous le déclarerez irrégulier, parce qu'il anticipe une décision de la Chambre à l'égard du projet de loi C-16. Cette décision, je le rappelle, a été retardée parce que le gouvernement n'a pas mis ce projet de loi en délibération à la Chambre.

• (1510)

M. le Président: La présidence va prendre en délibéré l'argument avancé par le député et, pour le remercier d'avoir eu la politesse de la prévenir, elle s'efforcera de trancher la question le plus vite possible.

M. Nielsen: Monsieur le Président, j'espère . . .

M. le Président: Je sais que le député souhaite peut-être déposer un avis d'opposition au cas où la décision de la présidence irait dans un certain sens. La présidence est parfaitement au courant de sa position et fera son possible pour satisfaire cette demande.

M. Nielsen: Monsieur le Président, je vous en remercie vivement. Je tiens simplement à rappeler que demain est le dernier jour de subsides pour la période actuelle.

M. Tousignant: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il est devenu évident à la Chambre que des députés de ce côté-ci et même de l'autre côté s'inquiètent de ce que le chef de l'opposition (M. Mulroney) ne soit pas présent à la Chambre . . .

M. le Président: A l'ordre. Il n'est pas de l'usage de la Chambre de signaler l'absence ou la présence de députés.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET AFFAIRES SOCIALES

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. David Weatherhead (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, dans les deux langues officielles.

LA DISCRIMINATION RACIALE

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA SUPPRESSION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

L'hon. D. M. Collenette (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, il y a dix-huit ans aujourd'hui, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies faisait du 21 mars la Journée internationale de la suppression de toutes les formes de discrimination raciale. Il convient que nous soulignions au Canada cette importante journée. Nos antécédents à cet égard sont meilleurs que ceux de la plupart des autres pays, mais nous ne pouvons pas nous permettre de nous asseoir sur nos lauriers et nous devons maintenir nos efforts en vue de supprimer toutes les formes de discrimination raciale.

[*Français*]

Le pluralisme racial du Canada s'est accentué au cours des dix dernières années. Il ne faudrait pas, pour autant, croire que le phénomène est récent. Il remonte à la fondation même du pays, alors que colons européens et peuples autochtones se cotoyaient. L'arrivée des premiers groupes de Chinois, de Japonais et d'Africains date de plus d'un siècle. Quant aux Canadiens d'ascendance autre qu'européenne ou autochtone, ils en sont dans bien des cas à leur quatrième ou à leur cinquième génération. Ils se sentent Canadiens jusqu'à la moelle, et ils partagent les mêmes espoirs, les mêmes rêves, les mêmes attentes que les autres Canadiens.

[*Traduction*]

J'ai la ferme conviction que les Canadiens partagent en grande majorité notre détermination à faire que, quelles que soient nos origines raciales ou la couleur de notre peau, nous puissions tous participer pleinement à l'avancement du Canada dont nous sommes tous fiers. Nous ne sommes pas sans péché, mais nous avons néanmoins établi au Canada la possibilité de condamner directement et publiquement la discrimination raciale. En confirmant cette possibilité, nous nous assurerons de rester à l'avant-garde des pays qui savent prouver au reste du monde qu'ils ne tolèrent ni les préjugés ni la discrimination raciale.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt la déclaration du ministre et je voudrais lui poser une question. S'il s'oppose aussi fermement à toute forme de discrimination, pourrait-il annoncer quand le gouvernement présentera un projet de loi visant à modifier la loi sur les Indiens qui traite injustement les Indiennes du Canada?

M. Collenette: Monsieur le Président, comme vous le savez, cette question est à l'étude à l'heure actuelle et une conférence constitutionnelle en a débattu. Je crois que la question devrait plutôt être posée sur une autre tribune à mon collègue, le secrétaire d'État (M. Joyal) ou encore au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro).

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur le Président, je veux, au nom de mon parti, répondre à la déclaration du ministre. Comme le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Collenette), j'ai le plaisir de souligner brièvement la Journée internationale pour la suppression de la discrimination raciale. C'est une question très importante pour le Canada et le Parlement doit lui accorder une priorité absolue. Car le racisme existe toujours au Canada, qu'il s'exprime directement ou, comme c'est très souvent le cas, indirectement. Je ne pense pas que les Canadiens de bonne volonté, pas au Parlement en tout cas, puissent se reposer sur leurs lauriers tant que le racisme, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, ait été supprimé.

Notre société est multiraciale et multiculturelle. Nous sommes tous des Canadiens d'abord et avant tout, mais ayant des antécédents différents et parlant des langues diverses. Nous devons nous efforcer de bâtir une société où la race, la couleur, la religion et même la tenue vestimentaire n'entrent nullement en ligne de compte dans le mode de vie et les objectifs que nous voulons atteindre.

Nous pouvons agir sur deux fronts, monsieur le Président. Le premier est celui de l'éducation. Le gouvernement fédéral pourrait prendre l'initiative, mais il n'a pas réussi jusqu'à présent à convaincre toutes les couches de la société de la nécessité de supprimer toute discrimination et ni à sensibiliser ceux qui diffèrent de ce que nous considérons comme la norme.

Le deuxième front est celui de l'intervention législative du Parlement. Nous devons renforcer le Code criminel, par exemple, et donner plus de pouvoirs à la Commission des droits de la personne. Jusqu'à présent, les efforts n'ont pas été suffisamment soutenus à cet égard.

Il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir et je crois que le Parlement pourra atteindre ces objectifs à condition qu'on lui accorde la priorité que notre parti, et, j'en suis certain, l'ensemble des Canadiens, jugent essentielle de lui donner.

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, je voudrais répondre au nom des néo-démocrates à la déclaration du ministre en cette Journée internationale pour la suppression de la discrimination raciale. Je ne veux pas insister sur l'institution de cette journée spéciale ni revenir sur la décennie de 1973 à 1983, consacrée au combat contre le racisme et la discrimination raciale. En 1979, les Nations Unies ont proclamé une semaine de solidarité avec les peuples luttant contre le racisme et la discrimination raciale. Depuis lors, nous avons été priés d'observer cette journée chaque année le 21 mars.

J'avais espéré que le ministre répondrait favorablement à certaines revendications récentes de notre parti. Il a souligné à bon droit certains aspects de notre histoire qui traduisent une regrettable incurie pour ce qui est de la suppression de la discrimination. Pour la gouverne de la Chambre, je voudrais souligner une ou deux revendications émanant de mon parti.

Le député de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) notre porte-parole dans le domaine de la justice cherchera, avec l'approbation du caucus, à obtenir l'appui de tous les partis en faveur d'une résolution partant sur les injustices dont les Canadiens d'origine japonaise ont été victimes durant la Seconde Guerre mondiale. L'honorable représentante s'adressera aux autres caucus et au député indépendant à ma droite pour obtenir leur appui en faveur d'une résolution reconnaissant le caractère injustifié des mesures prises à cette époque. J'avais espéré que le ministre se déclare favorable à une initiative de ce genre. J'espère que nous pourrons nous entendre sur les instances à présenter.

Discrimination raciale

Le gouvernement n'a pas soufflé mot de certains aspects des lois sur les mesures de guerre qui ont eu certaines répercussions sur les Japonais durant la Seconde Guerre mondiale. Certaines dispositions devraient être prises à cet égard.

Le député de Vancouver-Est (Mme Mitchell) a soulevé à la Chambre la question du droit d'entrée exigé des immigrants chinois. Elle a reçu jusqu'ici plus de 600 revendications y compris certains reçus de ce droit payé par les Canadiens d'origine chinoise. J'avais espéré que le ministre parle de certaines de ces instances. Depuis que mon honorable collègue a soulevé cette question à la Chambre, diverses associations, je le sais, ont aussi écrit au gouvernement pour lui adresser des instances. La Chinese-Canadian National Council a fait état de la demande d'indemnisation du droit d'entrée qu'a présentée mon honorable collègue, le député de Vancouver-Est. Cette association estime que ce droit d'entrée est vraisemblablement la mesure la plus raciste et la plus honteuse de toute l'histoire de notre pays. J'espérais que le ministre trouverait cette journée particulièrement bien choisie pour répondre à ma collègue. La Commission des droits de l'homme a également publié un communiqué dans lequel elle appuie la demande d'indemnisation réclamée pour les Canadiens d'origine chinoise. J'espère que le ministre va faire en sorte . . .

• (1520)

M. le Président: Si la présidence hésite à interrompre le député, c'est que selon l'usage de la Chambre, les députés ne doivent pas mettre plus de temps à commenter les observations d'un ministre que celui-ci n'en a mis à les formuler. En l'occurrence, le député a parlé plus longtemps que le ministre. Bien que j'hésite à le faire, je me vois dans l'obligation d'interrompre le député.

M. McKinnon: Si j'invoque le Règlement, monsieur le Président, c'est pour signaler que nous avons brièvement débattu cette question il y a plusieurs années lorsque les ministres ont pris l'habitude de faire de très brèves déclarations, empêchant ainsi les députés de discuter véritablement de la question. La déclaration du ministre a été fort brève aujourd'hui.

M. le Président: La présidence n'en demeure pas moins liée par les usages de la Chambre. Elle n'a pas empêché les députés de poser des questions. Elle s'est contentée de signaler au député qui avait la parole qu'il avait déjà parlé deux minutes de plus que le ministre. La présidence s'efforce d'être tolérante mais elle prie néanmoins le député de conclure le plus rapidement possible.

M. Nielsen: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président, je dois dire, pour être juste, que le ministre m'avait consulté au sujet de la procédure que nous suivons présentement et qui fait suite à sa brève déclaration. Il a exprimé l'espoir que une fois que les porte-parole des partis conservateur et néo-démocrate aient bénéficié du même privilège que le ministre pour faire une déclaration aussi brève, en raison du caractère exceptionnel de l'occasion et de la déclaration, nous nous abstenions même de poser des questions afin d'encourager les ministres à faire plus de déclarations à l'avenir à cette étape-ci de nos travaux.

M. le Président: La présidence tâche d'être équitable, et le porte-parole de l'opposition officielle, le député de Lisgar (M. Murta), a pris à peu près le même temps que le ministre. J'invite le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky) à faire de même.

M. Lewycky: Monsieur le Président, j'aimerais simplement conclure en disant que nous avons tous une mission de réconciliation que nous sommes en mesure d'accomplir au Canada. J'espère que le ministre va décider de donner suite aux instances dont j'ai parlé. Lorsque le rapport du comité spécial sur les minorités visibles sera déposé, j'espère que le ministre en appliquera immédiatement les recommandations et, qu'il les inclura dans la loi sur le multiculturalisme au moment de sa présentation.

M. Yurko: Monsieur le Président, pourrais-je dire quelques mots à ce sujet?

M. le Président: La parole est au député d'Edmonton-Est (M. Yurko).

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Je serai bref, monsieur le Président, mais je tiens à dire quelques mots à la Chambre sur ce sujet très important en cette Journée internationale pour la suppression de la discrimination raciale. C'est une question qui m'a toujours tenu très à cœur. Je me suis constamment demandé ce que c'était que le racisme. C'est une forme absolument méprisable de haine et de discrimination entre les hommes. Certains d'entre nous n'avons cessé de montrer qu'il fallait que les êtres perçoivent la nécessité d'être égaux entre eux.

Dernièrement, je suis allé à Brunei pour y célébrer l'indépendance de ce pays. Quelqu'un qui s'y trouvait m'a fait la déclaration la plus profonde sur cette question de la discrimination entre les êtres humains fondée sur la couleur, la race ou le sexe. Il m'a dit ceci: «Je veux que vous vous rappeliez toujours, M. Yurko, que nous avons tous la même couleur de sang».

* * *

PÉTITIONS

MME MITCHELL—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRITOIRE CANADIEN

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions, dont plusieurs sont rédigées en chinois, signées par plus de 4,000 habitants de Vancouver-Est. Je vais résumer le contenu de la pétition. Attendu que les Canadiens s'inquiètent vivement du fait que les armes nucléaires et la course aux armements, menacent la survie de l'humanité et attendu que le gouvernement fédéral a permis la mise à l'essai du missile de croisière sur le sol canadien, le 6 mars 1984, participant ainsi à la course aux armements, et attendu que la déclaration suivante a été appuyée à l'unanimité par les Nations Unies en 1982:

L'augmentation de l'arsenal nucléaire, loin de renforcer la sécurité internationale ne fait, au contraire, que l'affaiblir. Ce n'est pas en accumulant des armements que l'on pourra bâtir une paix durable.

Et attendu que la mise à l'essai d'armements, comme le missile de croisière, contribue à une escalade de la course aux armements et affaiblit la sécurité internationale, à ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre des communes de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher toute future mise à l'essai du missile de croisière au Canada.

M. NYSTROM—LES MESURES SOCIALES À L'INTENTION DES PERSONNES ÂGÉES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'environ 1,000 habitants de la Saskatchewan. La pétition se lit comme suit:

Selon les pétitionnaires, les personnes âgées du Canada et plus particulièrement les membres de la Saskatchewan Senior Citizens «Action Now» Association, l'honorable Chambre des communes devrait voir d'un bon œil les propositions contenues dans le document ci-joint.

Ils parlent de plusieurs propositions comme une augmentation substantielle des pensions fédérales, afin qu'on puisse parler de parité et non pas de charité pour les pensionnés, l'augmentation au-dessus du niveau de pauvreté de l'exemption personnelle de base au titre de l'impôt sur le revenu et la création d'un ministère des affaires des personnes âgées . . .

M. le Président: Le député pourrait-il nous expliquer brièvement l'objet de la pétition?

M. Nystrom: Je l'ai assez bien résumé, monsieur le Président, mais je voudrais simplement ajouter que les pétitionnaires demandent également que le projet de loi initial sur la santé, accompagné de subventions fédérales conditionnelles, soit rétabli. Je ne peux vous lire le reste de cette pétition, signée par près d'un millier de personnes âgées de la Saskatchewan, mais c'est là son objectif général.

* * *

LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET LA LOI SUR LE YUKON

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Serge Joyal (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-26, tendant à modifier la loi sur les territoires du Nord-Ouest et la loi sur le Yukon.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous comptons aujourd'hui répondre aux questions nos 95, 391, 456 à 459 inclusivement, 498, 515, 571, 581 et 703.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LE PERSONNEL AFFECTÉ AUX MÉDIAS

Question no 95—**M. Howie:**

Combien de personnes affectées aux relations publiques, aux relations avec les médias ou à la publicité le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social emploie-t-il?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Trente-trois.

LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LA PORNOGRAPHIE ET LA PROSTITUTION

Question no 391—**M. Howie:**

1. Le ministère de la Justice a-t-il créé un comité spécial pour étudier les problèmes liés à la pornographie et à la prostitution au Canada et, si oui, quels sont *a*) les noms des membres non fonctionnaires du comité, *b*) leur rémunération, *c*) l'objet du comité?

2. Le comité recevra-t-il les instances du public?

3. A combien d'endroits à l'extérieur d'Ottawa a-t-il l'intention de tenir des audiences?

4. Quel est le coût total estimatif des travaux du comité?

5. Quand le comité devrait-il terminer ses travaux?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): 1. Oui.

a) Paul Fraser, Joan Wallace, Mary Eberts, Andrée Ruffo, John McLaren, Susan Clark.

b) Le président reçoit $500 par jour. Les autres membres du comité reçoivent $300 par jour, pour une durée maximale de 60 jours.

c) Le mandat du comité spécial est le suivant:

(1) se pencher sur le problème de l'accès à la pornographie et des effets de celui-ci et faire déterminer ce qui, au Canada, est considéré comme de la pornographie;

(2) examiner la prostitution au Canada, en insistant particulièrement sur le vagabondage et la sollicitation sur la voie publique, l'exploitation de maisons de débauche, la situation de ceux qui vivent des fruits de la prostitution, l'exploitation des prostituées et étudier les lois relatives à ces questions;

(3) obtenir l'opinion du public sur la façon de faire face à ces problèmes, en invitant les associations concernées et les citoyens à faire par écrit des observations et en tenant des audiences publiques dans certains grands centres du pays;

(4) analyser, sans quitter le Canada, l'expérience et les tentatives de solution d'autres pays, notamment des États-Unis, de la Communauté économique européenne, ainsi que certains pays membres de Commonwealth, par exemple l'Australie ou la Nouvelle-Zélande;

(5) envisager d'autres solutions, exposer ses conclusions et proposer des solutions aux problèmes liés à la pornographie et à la prostitution au Canada dans les meilleurs délais possibles, mais au plus tard le 31 décembre 1984.

2. Oui. Le comité encourage le public à lui présenter oralement ou par écrit des observations.

3. Oui. Le comité doit tenir des audiences dans 20 villes du Canada, en plus de siéger dans la région de la capitale nationale. Ces villes, dont certaines ont déjà été visitées par le comité, sont les suivantes: Calgary, Edmonton, Vancouver, Toronto, Niagara Falls, London, Windsor, Montréal, Val d'Or, Sherbrooke, Québec, Victoria, Regina, Winnipeg, St. John's, Charlottetown, Fredericton, Halifax, Whitehorse et Yellowknife.

4. Cinq cent mille dollars.

5. Le comité a été constitué le 23 juin 1983 et doit remettre son rapport le 31 décembre 1984.

LES NOUVELLES COTISATIONS AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Question nº 456—**M. Blenkarn:**

1. En 1979, des vérificateurs du ministère du Revenu national ont émis de nouvelles cotisations au titre de l'impôt sur le revenu et, si oui, combien de contribuables ont été recotisés?

2. Combien de nouvelles cotisations *a*) ont été annulées, *b*) ont entraîné un litige, *c*) ont été confirmées par les tribunaux?

Question nº 457—**M. Blenkarn:**

1. En 1980, des vérificateurs du ministère du Revenu national ont émis de nouvelles cotisations au titre de l'impôt sur le revenu et, si oui, combien de contribuables ont été recotisés?

2. Combien de nouvelles cotisations *a*) ont été annulées, *b*) ont entraîné un litige, *c*) ont été confirmées par les tribunaux?

Question nº 458—**M. Blenkarn:**

1. En 1981, des vérificateurs du ministère du Revenu national ont émis de nouvelles cotisations au titre de l'impôt sur le revenu et, si oui, combien de contribuables ont été recotisés?

2. Combien de nouvelles cotisations *a*) ont été annulées, *b*) ont entraîné un litige, *c*) ont été confirmées par les tribunaux?

Question nº 459—**M. Blenkarn:**

1. En 1982, des vérificateurs du ministère du Revenu national ont émis de nouvelles cotisations au titre de l'impôt sur le revenu et, si oui, combien de contribuables ont été recotisés?

2. Combien de nouvelles cotisations *a*) ont été annulées, *b*) ont entraîné un litige, *c*) ont été confirmées par les tribunaux?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national):

1.

Année	Nombre de nouvelles cotisations
1979/1980	255,349
1980/1981	255,169
1981/1982	253,710
1982/1983	328,500

2.

	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83
a) Oppositions admises intégralement	6,693	7,080	9,106	12,961
b) Causes soumises aux tribunaux	1,855	1,958	1,989	2,614
c) Nouvelles cotisations confirmées par un tribunal	721	961	920	833

TRAVAUX PUBLICS—LES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS AU CHAPITRE DES BAUX

Question nº 498—**M. Howie:**

Le gouvernement tient-il des dossiers indiquant l'étendue de ses engagements contractuels pour chaque année financière après 1983-1984 au titre des baux et autres biens et services et *a*) sinon, pourquoi, *b*) dans l'affirmative, pour chaque année, quelle est la valeur monétaire de ces engagements contractuels?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Travaux publics et des Approvisionnements et Services m'informent comme suit: au chapitre des baux, oui; au chapitre des biens et services, non.

a) Le ministère des Approvisionnements et Services, étant le contracteur principal du gouvernement pour les biens et services, ne tient pas de registre du montant global des engagements à long terme. Pour fournir un montant global, chaque ministère devrait regarder chacune des transactions individuellement ce qui, en temps et en argent serait prohibitif.

b) Engagements contractuels—baux	Montants en dollars
Avril 1983—mars 1984	249,006,958.55
Avril 1984—mars 1985	255,928,094.43
Avril 1985—mars 1986	179,058,721.03
Avril 1986—mars 1987	144,100,263.88
Avril 1987—mars 1988	111,737,303.33
Avril 1988—mars 1989	86,633,864.71
Avril 1989—mars 1990	65,513,495.86
Avril 1990—mars 1991	62,343,993.63
Avril 1991—mars 1992	60,805,696.81
Avril 1992—mars 1993	50,819,331.27
Avril 1993—mars 1994	33,753,062.68
Avril 1994—mars 1995	27,569,510.50
Avril 1995—mars 1996	24,269,226.76
Avril 1996—mars 1997	23,003,479.63
Avril 1997—mars 1998	22,687,355.65
Avril 1998—mars 1999	22,687,354.65
Avril 1999—mars 2000	22,687,321.65
Avril 2000—mars 2001	22,687,321.65
Avril 2001—mars 2002	22,687,321.65
Avril 2002—mars 2003	22,687,321.65
Avril 2003—mars 2004	22,687,321.65
Avril 2004—mars 2005	22,687,321.65
Avril 2005—mars 2006	22,687,321.65
Avril 2006—mars 2007	22,687,321.65
Avril 2007—mars 2008	22,687,321.65
Avril 2008—mars 2009	22,687,321.65
Avril 2009—mars 2010	22,687,321.65
Avril 2010—mars 2011	22,687,321.65
Avril 2011—mars 2012	16,838,431.00
Avril 2012—mars 2013	16,838,431.00
Avril 2013—mars 2014	16,838,431.00
Avril 2014—mars 2015	18.00
Avril 2015—mars 2016	18.00
Avril 2016—mars 2017	18.00
Avril 2017—mars 2018	18.00
Avril 2018—mars 2019	18.00
Avril 2019—mars 2020	18.00
Avril 2020—mars 2021	18.00
Avril 2021—mars 2022	18.00
Avril 2022—mars 2023	18.00
Avril 2023—mars 2024	18.00
Avril 2024—mars 2025	18.00
Avril 2025—mars 2026	18.00
Avril 2026—mars 2027	18.00
Avril 2027—mars 2028	18.00
Avril 2028—mars 2029	18.00
Avril 2029—mars 2030	18.00

Les montants qui figurent ci-dessus comprennent les marchés locatifs à court terme de la Couronne et les marchés de bail-achat à long terme; ces derniers visent généralement une période pouvant aller jusqu'à 35 ans, ce qui explique la réduction subite des engagements à partir de l'année 2014. De plus, ces montants ne comprennent pas les coûts de fonctionnement et autres coûts qui ne peuvent être engagés que sur une base annuelle, au début de chaque année financière. Il est à remarquer que le montant des engagements varie de mois en mois en raison de la signature de nouveaux baux et de la résiliation des anciens.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIR CANADA

Question nº 515—**M. Howie:**

Quels sont les *a*) noms, *b*) fonctions des membres de la direction et du conseil d'administration d'Air Canada et, dans chaque cas, combien lui a-t-on payé à l'égard de ce poste au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1983?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): La direction d'Air Canada répond comme suit: *a*) Voir la liste ci-après. *b*) Voir la liste ci-après.

Rémunération. Voir le Rapport portant sur les personnes nommées par le gouverneur en conseil, déposé à la Chambre des communes le 17 novembre 1983. La rémunération relative à tous les autres postes qui ne sont pas énumérés dans le rapport est considérée comme privée à Air Canada.

Dirigeants de la Société

Geno F. Francolini
Président du Conseil
(intérimaire, à temps partiel)

Claude I. Taylor
Président-directeur général

B. R. Aubin
Vice-président, Installations et Fournitures

A. Bodnarchuk
Vice-président, Informatique

D. Bryce-Buchanan
Vice-président, Région Europe

G. Chiasson
Vice-président, Marketing, Passagers

L. C. DesBois, c.r.
Conseiller juridique général

L. S. Desrochers
Vice-président, Planification financière

M. Fournier
Vice-président, Affaires publiques

G. G. Gauvreau
Vice-président, Région de l'Est

B. A. Gillies
Vice-président, Fret

C. H. Glenn
Conseiller à la haute direction

D. J. Groom
Premier vice-président, Finances et Planification

P. J. Jeanniot
Vice-président général

H. H. Cantor
Vice-président, Service en vol

J. P. Labrie
Vice-président, Région États-Unis et Sud

R. W. Linder
Premier vice-président, Marketing, Ventes et Service

J. C. McDougall
Vice-président, Maintenance et Ingénierie

J. R. McMurtry
Vice-président, Région Centre

B. F. Miller
Vice-président, Région Atlantique Canada

L. M. Raverty
Premier vice-président, Opérations techniques

W. J. Reid
Vice-président et Trésorier

W. J. A. Rowe
Vice-président, Région Ouest

C. H. Simpson
Vice-président, Opérations aériennes

F. Vallée-Ouellet
Secrétaire général

R. T. Vaughan
Premier vice-président, Affaires juridiques et relations gouvernementales

J. Whitelaw
Premier vice-président, Ressources humaines

H. J. G. Whitton
Vice-président, Planification et Contrôle de l'exploitation

Conseil d'administration

Geno F. Francolini, F.C.A. Président du Conseil (Intérimaire, à temps partiel) Vice-président du Conseil et directeur général Livingston International Inc.	Tillsonburg Town Center Suite 100, Tillsonburg, Ontario. N4G 5A7
Claude I. Taylor (Homme d'affaires) Président-directeur général	Place Air Canada Montréal, Québec H2Z 1X5
I. H. Asper, c.r. (Avocat) Président du Conseil et directeur général CanWest Capital Corporation	1900 Lakeview Square Winnipeg, Manitoba. R3C 3H8
Jacques Brock, B.Sc. (Homme d'affaires) Président Brock et Tétreau Inc.	601 Côte de Liesse, Coin de Stinson Montréal, Québec H4N 2N1
Harry G. Colwell (Avocat) Associé Gilbert, McGloan, Gillis	Harbour Building 133 Prince William Street Box 7174, Postal Station A Saint-Jean, N.B. E2L 4S6
Michael G. DeGroote (Homme d'affaires) Président et directeur général Laidlaw Transportation Limited (est. 1961)	110 King Street West Suite 490 Hamilton, Ontario. L8P 4S6
Lawrence C. Jolivet (Homme d'affaires) Président, Oakwood Holdings Ltd et Christopher Lawrence Ltd.	8th Floor 595 Howe St. Vancouver, C.-B. V6C 2T5
Arthur J. LeBlanc (Avocat) Associé LeBlanc, MacDonald & Pickup Avocats et Contentieux	301 Pitt Street P.O. Box 700 Port Hawkesbury, N.-É. B0E 2V0
Pierre Levasseur (Expert-Conseil en gestion) Président Groupe Levasseur	910 LaGauchetière Est Montréal, Québec. H2L 2N4
Robert S. Lucenti (Avocat) Associé principal Lucenti & Rivard	108 Main Street East North Bay, Ont. P1B 1A8
J. W. McLoughlan (Homme d'affaires) Président McLoughlan Supplies Limited	22 Blackmarsh Road P.O. Box 877 Saint-Jean, T.-N. A1C 5L7
W. T. Malloy (Avocat) Associé principal MacDermid & Company	905-201-21st Street E Saskatoon, Sask. S7K 0B8
Branny Schepanovich (Avocat) Avocat et Contentieux McCuaig Desrochers	1824 Royal Trust Tower Edmonton Centre Edmonton, Alberta. T5J 2Z2

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Question nº 571—**M. Howie:**

Quels sont les *a*) nom, *b*) fonctions des membres de la direction et du conseil d'administration de la Société du crédit agricole et, dans chaque cas, combien a-t-on payé à l'intéressé à l'égard de ce poste au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1983?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Voici la réponse de la Société du crédit agricole:

a)	*b*)
E. H. Anderson	Président
P. Babey	Vice-président
G. I. Trant	Membre
E. J. J. Doyle	Membre
R. Lambert	Membre
C. T. Palmer	Membre
I. Perlich	Membre

Questions au Feuilleton

Le président et le vice-président sont des membres de la direction à plein temps, et leur salaire est de $73,000 à $85,920 et de $61,090 à $71,890 respectivement. Les autres membres du conseil d'administration, qui ne sont pas à l'emploi du gouvernement fédéral, reçoivent une indemnité journalière de $200 fixée par le gouverneur en conseil pour assister aux réunions de la Société. M. Trant ne reçoit aucun honoraire en raison de son poste au gouvernement fédéral.

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Question nº 581—**M. Howie:**

La Commission de contrôle de l'énergie atomique a-t-elle établi des normes au sujet des travailleurs exposés à des substances radioactives et, dans l'affirmative, ces renseignements sont-ils accessibles au grand public et, dans l'affirmative, où?

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La Commission de contrôle de l'énergie atomique répond comme suit: Oui, la CCEA a établi des normes au sujet des travailleurs exposés à des substances radioactives. La CCEA met ces renseignements à la disposition de ceux qui en font la demande par écrit ou par téléphone.

LE PERSONNEL EXEMPT DU MINISTRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Question nº 703—**M. Hnatyshyn:**

1. M^me^ le ministre de la Consommation et des Corporations a-t-elle des employés exempts et, dans l'affirmative, quels sont leurs *a*) titre, *b*) poste, *c*) nom?

2. Des employés mentionnés en 1 touchent-ils un revenu, de l'aide financière ou d'autres avantages liés à leur emploi de sources autres que le budget du ministère et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) quels sont les détails du revenu, de l'aide financière ou des autres prestations en cause?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Oui, tel qu'indiqué ci-dessous:

a), *b*) et *c*) Justyna Kuryllowicz, chef de cabinet; Judy Blanchard, secrétaire particulière; Robert Benoît, conseiller principal aux politiques; William Babcock, adjoint principal; Peter Black, adjoint spécial; Steve Megannety, adjoint spécial; Jean Parri, adjointe spéciale.

2. Non.

[*Traduction*]

M. Evans: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 182 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de considérer la question nº 182 comme ayant été transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES EXPERTS-CONSEILS DE L'EXTÉRIEUR EMBAUCHÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Question nº 182—**M. Blenkarn:**

1. Au cours de l'année financière *a*) 1981-1982, *b*) 1982-1983, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il embauché des experts-conseils de l'extérieur et, le cas échéant, (i) combien (ii) combien leur a-t-il versé au total?

2. Des experts-conseils ont-ils touché plus de $20,000 et, le cas échéant et dans chaque cas, *a*) de qui s'agit-il, *b*) combien lui a-t-on versé, *c*) pour quels services?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Les avis de motion portant production de documents sont-ils tous reportés?

Des voix: D'accord.

• (1530)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 20 mars, de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-21. Mais avant je voudrais proposer l'amendement suivant à la motion de deuxième lecture de ce projet de loi:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre est d'avis qu'elle doit s'opposer en principe à l'octroi d'un pouvoir d'emprunter une somme plus élevée que le montant requis pour répondre aux besoins du gouvernement jusqu'à la fin de la présente année financière et qu'elle refuse donc d'accorder la deuxième lecture du projet de loi C-21, Loi portant pouvoir d'emprunt.»

M. le vice-président: Je pense devoir prendre cette question en délibéré. Je tâcherai de rendre une décision quant à la recevabilité de la motion du député en fin de journée. En attendant, nous poursuivrons le débat.

M. Darling: Monsieur le Président, de nombreux projets de loi de ce genre nous ont été présentés. Quand on les additionne, le résultat est plutôt sidérant. Le projet de loi C-30 nous demandait 12 milliards, le C-59, 14 milliards, le C-111, 6.6 milliards, le C-125, 7 milliards, le C-151, 10.7 milliards. Nous avons maintenant le C-21 qui demande la plus forte somme jamais exigée, soit 29.55 milliards. Cela représente au total 102 milliards, tout cela au cours de la même législature et ce n'est pas fini.

Comme chacun le sait, ce projet de loi doit servir à payer les emprunts des années précédentes. Le tiers des recettes fiscales sert à payer l'intérêt sur la dette nationale. Cette dernière pourrait atteindre 180 milliards en grande partie à cause du gouvernement actuel. Tous les Canadiens doivent comprendre que les gouvernements empruntent de l'argent exactement comme les particuliers. Toutefois, quand il va emprunter 29 milliards sur le marché des capitaux, cela fait grimper les taux d'intérêt pour tous les autres emprunteurs. C'est précisément ce qui se passe aujourd'hui.

Je sais bien, monsieur le Président, que le gouvernement a besoin d'argent pour administrer les affaires publiques. Il a besoin d'argent ne serait-ce que pour payer l'intérêt du service de la dette. Mais je crois que les Canadiens savent d'ores et déjà quel sort ils vont réserver à ce gouvernement aux prochaines élections. Ils vont lui faire savoir qu'ils en ont assez de lui et ils vont lui signifier son congé. A la porte, les vauriens!

Nous sommes nombreux à nous demander ce que le gouvernement va faire de cet argent, monsieur le Président. Au lieu de s'opposer carrément à l'adoption de cette mesure, certains d'entre nous aimeraient proposer des solutions. Nous avons affaire à un gouvernement qui ne craint pas la dépense. Il a eu des largesses d'ivrogne pour les programmes qu'il chérit. Je pense notamment aux Travaux d'hiver et autres projets de ma circonscription. Tout à fait par hasard, ce sont les circonscriptions libérales, surtout celles des ministériels, qui ont eu la part du lion.

Le gouvernement pourrait débloquer de vastes sommes d'argent cette année et l'année prochaine pour résoudre l'un des problèmes les plus graves qui existent actuellement, les pluies acides. Le ministre de l'Environnement (M. Caccia) est en pourparlers en ce moment avec neuf de ses homologues d'Europe et des dix provinces. J'espère que leurs entretiens aboutiront à des solutions et que les autorités fédérales et provinciales y donneront suite de manière concrète. Ainsi, elles devraient légiférer la réduction des émissions de bioxyde d'azote des automobiles et d'anhydride sulfureux des fonderies gigantesques.

Le Canada est assurément un très gand pollueur car les émissions y atteignent les cinq millions de tonnes par an, alors qu'aux États-Unis, elles sont de 25 millions de tonnes. Le rapport devrait être de plus ou moins dix contre un, comme pour les populations des deux pays, ce qui prouve que nous sommes loin d'être blancs comme neige. Voilà pourquoi j'espère que le gouvernement prendra des mesures efficaces dans ce domaine cette année même, car il n'en aura plus le loisir à compter de l'année prochaine.

Par ailleurs, le gouvernement consacre des sommes énormes à sa publicité. Les quotidiens recèlent de grandes pages vantant les mérites des ministres et de leurs services, au coût de millions et de millions de dollars. Malgré les grands battages publicitaires qu'orchestrent les fabricants de savon et bien d'autres pour faire mousser leurs produits, c'est encore le gouvernement fédéral qui fait le plus de publicité, qui dépense le plus dans ce domaine. Il est donc grand temps qu'il envisage de comprimer passablement ses dépenses publicitaires. Je m'intéresse aussi particulièrement au secteur touristique qui occupe le deuxième rang en importance au Canada. Il nous rapporte en effet 18 milliards de dollars par an. On en reparlera demain, car je crois que la journée est réservée à l'opposition et le sujet y sera alors traité; d'ailleurs, le gouvernement devrait aider davantage ce secteur qui emploie 1.1 million de personnes. Il s'agit en fait de redonner du travail au maximum de chômeurs, ce qui devra permettre de redresser l'économie. J'espère qu'on pourra faire quelque chose à cet égard.

Les subventions accordées aux divers ministères représentent le gros lot, pour ainsi dire. Je songe notamment aux sociétés d'État. Et particulièrement à la Société Radio-Canada que beaucoup appellent en anglais la «Crazy Broadcasting Corporation», et qui coûte au contribuable quelque 900 millions de dollars par an.

M. Masters: A peu près la même chose que le réseau national des Américains.

M. Darling: J'en suis parfaitement conscient. Toutefois, c'est une dépense de 900 millions de dollars. Lorsqu'un grand événement se produit à la Chambre des communes, le budget ou la démission du premier ministre, vous sortez et toute la place est remplie de camions de Radio-Canada. CTV et Global, qui s'arrangent pour produire d'assez bons programmes, n'ont pas besoin de tout ce matériel. On se demande donc quelle proportion de ces 900 millions pourrait être supprimée. Les Postes canadiennes sont une société de la Couronne qui est censée livrer le courrier dans des délais et à un prix raisonnables. Nous n'attendons pas d'elle qu'elle s'autofinance immédiatement. Beaucoup de députés désapprouvent la décision des Postes canadiennes de se livrer à la vente par catalogue pour récolter de l'argent, car cela conduira de petites entreprises à la faillite. Voilà un autre domaine que le gouvernement devrait vérifier.

• (1540)

Il y a également la caisse noire de 4 milliards de dollars, un fonds de réserve, pour l'usage que le gouvernement voudra bien en faire. Le projet de loi prévoit donc 25 milliards plus 4 autres milliards. On les utilisera peut-être comme fonds électoral spécial, pour faire quelques nouveaux cadeaux et essayer de sauver un gouvernement qui court à sa perte. Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président, que mon temps est écoulé.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de disposer de quelques minutes pour faire certaines observations sur le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt de 29.55 milliards de dollars, pour l'année financière 1984-1985. Ce montant se divise en 25.6 milliards en

besoins financiers et 4 milliards supplémentaires pour éventualités. Essentiellement, cela signifie qu'on demande aux députés d'imposer une dette supplémentaire de 30 milliards de dollars au pays.

Le mot «dette» ne s'entend pas tellement souvent à la Chambre des communes. C'est un mot que j'entendais fréquemment lorsque j'étais plus jeune. Comme beaucoup d'autres députés de mon âge, j'ai grandi à une période difficile. C'était la dépression. Je me souviens que l'on m'avait enseigné qu'il ne fallait pas faire de dettes. Cela signifiait que nous ne pouvions pas payer pour ce que nous voulions. Le budget, à la maison, n'était rien comparé à celui dont nous parlons aujourd'hui. Je voudrais que tous les députés à la Chambre s'interrogent sur l'effet d'une dette et ce que signifient l'emprunt et l'endettement. Bien que nous ayons maintenant affaire à une dette qui se chiffre en milliards de dollars, ce n'est pas sans points communs avec la dette des particuliers pendant la dépression. Dans les familles et les collectivités, cela signifiait que les gens n'avaient plus d'argent, qu'ils ne pouvaient plus mener le même train de vie qu'avant la dépression. Le Parlement et les gouvernements ne doivent pas oublier le mot «dette». Quand la situation s'est améliorée et qu'on a pu obtenir couramment du crédit, on s'est mis à parler de crédit au lieu de dettes. Je soupçonne le gouvernement d'agir comme si ce projet de loi visait à lui obtenir du crédit, alors qu'il s'agit de dettes que nous devrons rembourser.

N'oublions pas que l'endettement a provoqué la perte de personnes, de gouvernements et de pays. Ces dernières années, en Amérique latine, des pays qui étaient sur la voie du développement se sont fait prendre au piège de l'endettement. Ils sont maintenant incapables de rembourser. Rendus à ce point, c'est la ruine et les pays ne s'en remettent pas toujours. Ce phénomène est nouveau sur la scène économique internationale.

D'entrée de jeu j'ai voulu parler de ces problèmes parce qu'il est rare qu'il soit question d'endettement. Nous ne parlons pas souvent de ses ravages, nous ne disons pas que si le phénomène échappe à tout contrôle il sème la destruction des personnes, des familles, des collectivités ou des pays. La situation est assez grave pour nous préoccuper.

Il y a quelques années, le gouvernement a été élu sous la bannière d'une société juste. Fort bien, c'est une belle expression et je suis persuadé que nous voudrions tous, à la Chambre des communes et dans le Canada tout entier, que la société soit juste. Il faut entendre par là que chacun serait traité sur un pied d'égalité sur le plan humain et qu'il aurait la chance de s'épanouir. Personne ne s'oppose à cette idée sans doute, mais cet objectif s'est-il réalisé? Avons-nous eu une société juste? La magie de la parole a-t-elle suffi à la créer? Ou, au contraire, notre société a-t-elle manqué de justice? N'est-elle pas injuste envers des pans entiers de la population? Je le crois. Je ne pense pas que du seul fait que nous empruntions 30 milliards de dollars, la société sera plus juste. Je m'explique.

Si l'on veut un peu de justice dans la société, il importe au plus haut point de prendre la part des faibles, de ceux qui n'ont pas de pouvoir, des pauvres, de ceux qui n'ont pas d'entrées politiques. Il faut se souvenir d'eux avant de penser aux puissants, à ceux qui ont des relations politiques, aux riches. Pour créer une société juste, il faut s'occuper des faibles d'une façon spéciale pour leur permettre de vivre comme des êtres humains. Ce n'est pas ainsi que les décisions sont prises, à mon avis.

Tout à l'heure, pendant la période des questions, mon chef a parlé de ceux qui se sont enrichis depuis un an et de ceux qui s'enrichiront à l'avenir. Il a pris les banques canadiennes comme exemple. Les bénéfices de la Toronto-Dominion ont augmenté de 33.6 p. 100 l'année dernière. Les bénéfices de la Banque canadienne impériale ont progressé de 59.8 p. 100. Ceux de la Banque de la Nouvelle-Écosse ont augmenté de 66 p. 100. Les profits de la Banque royale du Canada ont augmenté de 130.3 p. 100. Le profit n'est pas mauvais en soi, mais n'oublions pas que des millions de jeunes Canadiens n'arrivent pas à trouver un emploi. Les universités ne reçoivent pas d'argent pour permettre aux jeunes Canadiens d'aller à l'école et de recevoir l'instruction nécessaire pour pouvoir gagner leur vie. Comme me l'a dit aujourd'hui une personne âgée de Saskatoon, il est impossible de vivre avec $550 par mois lorsque le loyer mensuel s'élève à $325. Comment peut-on vivre comme des êtres humains dans ces conditions?

Lorsqu'on parle d'emprunter de l'argent pour établir la justice dans une société, il faut faire très attention à ce qui se passe dans la société. Pour les puissants, les riches et pour ceux qui ont des relations, la situation est bonne et elle s'améliore. L'exemple des banques est pertinent. Par contre, les pauvres, les faibles et ceux qui n'ont pas de relations sont pauvres, et ils s'appauvrissent. Les faibles, ce sont les jeunes chômeurs, les personnes âgées et les personnes d'âge mûr qui n'arrivent plus à trouver un emploi. Je ne crois pas que la situation actuelle permette d'établir l'équilibre permettant de créer la société juste que nous attendons tous, et que nous désirons tous.

Qui a reçu des allégements fiscaux dans le budget? Ceux qui n'ont rien, les pauvres? En ont-ils profité? Non. Ce sont les personnes situées au haut de l'échelle des revenus, celles qui on pu placer de l'argent dans un REER. Celui qui gagne $50,000 peut économiser $1,600 d'impôts. Les personnes placées dans une tranche d'imposition supérieure, c'est-à-dire celles qui ont un revenu supérieur à $86,000, ont pu épargner $5,000 en impôt. Cependant, est-ce que ce sont elles qui vont payer la note? Mais non ce sont plutôt les Canadiens à faible revenu qui vont être obligés de débourser au moins 9.2 milliards de dollars de plus en impôt sur le revenu personnel, comme on l'a annoncé dans le budget, l'année dernière.

• (1550)

C'est ce qui arrive aux Canadiens à l'heure actuelle. Selon moi, on ne peut plus parler de société juste. Je crois fermement que dans une société où il y a des faibles et des forts, des personnes ayant des relations et d'autres pas, le fardeau doit être supporté par ceux qui ont le pouvoir, la force et l'argent.

Nous nous opposons à ce projet de loi d'emprunt, car il n'établit pas les priorités voulues. Notre expérience à la Chambre montre qu'on ne s'occupe pas en priorité de ceux qui en ont le plus besoin, mais bien des nantis. Selon moi, c'est tout à fait inadmissible, et c'est pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, lorsque la Chambre des communes est saisie de projets de loi, nous les considérons souvent avec beaucoup de curiosité et parfois un certain scepticisme parce que leurs apparences sont quelque peu trompeuses. Je dirai que c'est le cas notamment du projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt.

Cette mesure semble très simpliste puisqu'elle ne comporte que deux pages, imprimées d'un seul côté. On pourrait croire qu'elle ne représente pas grand-chose et pourtant, dans ce projet de loi, le gouvernement demande au Parlement l'autorisation d'emprunter près de 30 milliards de dollars, ce qui prouve bien que le Parlement n'exerce plus de contrôle sur les dépenses du gouvernement. Grâce à sa majorité actuelle, le gouvernement peut se présenter à la Chambre et faire adopter de force un projet de loi d'emprunt, quel que soit le montant demandé, tout en étant convaincu qu'il obtiendra l'accord des partis d'opposition et pourra dépenser cet argent comme il l'entend.

Au cours de ce débat et d'autres, comme celui sur le budget, mes collègues et moi avons insisté sur l'ampleur effarante du déficit gouvernemental et l'incidence énorme que celui-ci a sur notre économie. Ce déficit, qui s'élève actuellement à plus de 30 milliards de dollars, est le principal obstacle à une relance économique soutenue dans notre pays. Il empêche le million et demi de chômeurs canadiens de réintégrer le marché du travail. C'est un boulet que nous traînons et que traînent surtout ceux qui sont au chômage.

Chaque fois que le gouvernement clôture son année financière avec un déficit, comme il l'a fait l'an dernier, l'année précédente et le fera encore cette année, le manque à gagner qu'il provoque ne peut pas disparaître d'un seul coup. Au contraire, il s'ajoute à la dette nationale à long terme, dette qui, nous le savons, fait d'énormes bonds en avant et sur laquelle nous devons payer chaque année de plus en plus d'intérêts. En retour, ces paiements d'intérêt augmentent le déficit. C'est un véritable cercle vicieux. Le gouvernement emprunte davantage, ce qui accroît le déficit et, en retour, les frais d'intérêt augmentent en même temps que la dette nationale.

Pour cette année seulement, le service de la dette s'élèvera à 20 milliards de dollars, ce qui représente près de $800 par Canadien, homme, femme et enfant. La semaine dernière encore, le coût des intérêts a augmenté de 750 millions en huit jours à peine. A cause de la politique du gouvernement à l'égard des taux d'intérêt le taux préférentiel a été relevé d'un autre cran.

Le projet de loi à l'étude, cette petite mesure d'apparence anodine, montre bien que le gouvernement ne parvient pas encore à faire face aux conséquences économiques de sa politique financière et monétaire. Le projet de loi C-21 demande l'autorisation d'emprunter 29.5 milliards dont 4 milliards comme réserve pour les imprévus.

Ces 4 milliards méritent notre attention. Je pense que l'argent qui, selon le gouvernement, sera mis de côté pour faire face aux urgences, est en fait destiné à couvrir de folles dépenses. Ce sont les sous qu'on met de côté pour le cas où l'on aurait envie de faire quelques folies. Il est souvent arrivé ces dernières années que le gouvernement se mette à gaspiller l'argent des contribuables. Cet argent qu'il dilapide continuellement ne sort pas de la poche des députés d'en face mais de celle des millions de Canadiens qui ont travaillé dur pour le gagner et qui ont déjà assez de mal à joindre les deux bouts.

En tolérant que les sociétés de la Couronne soient administrées comme elles le sont, le gouvernement prouve certainement qu'il gère mal ses finances même s'il n'a cessé de le nier. Un grand nombre de mes collègues l'ont souligné. La plupart de ces sociétés de la Couronne devraient être englobées dans cette loi d'emprunt, mais elles ne le sont pas.

La façon dont elles fonctionnent ne manque pas d'intérêt. Les sociétés de la Couronne peuvent emprunter de l'argent avec la garantie du gouvernement du Canada, mais sans demander l'autorisation préalable du Parlement. En fait, on se contente de présenter aux députés un projet de loi concernant les sociétés de la Couronne sans leur laisser l'occasion d'examiner leurs projets de dépenses.

L'exemple de Canadair que nous avons eu le mois dernier le prouve bien. Au début du mois, Canadair est revenue demander des fonds supplémentaires au Parlement. Le ministre nous a simplement dit qu'elle obtiendrait des fonds supplémentaires, sans demander l'autorisation du Parlement. Nous avons appris qu'en 1983 Canadair avait perdu 330 millions. L'année précédente, elle avait perdu 1.4 milliard. C'est la perte la plus lourde dans les annales commerciales du Canada. Avant que cette société ne soit finalement vendue, elle aura coûté quelque 3 milliards de dollars aux contribuables sans jamais leur avoir rendu aucun compte sur la façon dont elle a dépensé cet argent.

Et il ne faudrait pas oublier que Canadair n'est pas notre unique société d'État: il y en a environ 300 autres dont les besoins ne sont pas financés au moyen d'une mesure d'emprunt comme celle que nous sommes en train d'étudier aujourd'hui. Il y a notamment de Havilland qui a perdu 226 millions de dollars l'année dernière et qui va en perdre autant, semble-t-il, au cours des 12 prochains mois; il y a VIA Rail qui en a perdu 440 millions en 1982-1983 et la Société canadienne des postes qui avait un manque à gagner d'approximativement 300 millions de dollars.

Et ces sociétés poursuivent leurs activités comme si rien n'était. Elles n'ont pas à faire de démarches pour obtenir du crédit à des taux gonflés. Elles n'ont pas non plus à s'expliquer devant des gérants de banque qui se demandent s'ils vont être remboursés. Elles n'ont pas à craindre les enquêteurs et les vérificateurs du ministère du Revenu qui pourraient les menacer de sanctions ou les acculer à la faillite parce qu'elles sont incapables de payer leurs impôts. Pas du tout, monsieur le Président. Elles n'ont pas à se préoccuper de ces détails. Elles se contentent de dépenser autant qu'elles veulent, généralement plus que nécessaire et elles envoient ensuite la facture au ministre des Finances (M. Lalonde). Celui-ci s'empresse de régler leurs dettes et il ne passe pas la nuit à se faire du mauvais sang, comme il nous l'a dit lui-même.

• (1600)

En trouverait-on beaucoup dans le secteur privé qui puissent s'en permettre autant? Combien de petits chefs d'entreprise pourraient aller dire à la banque qu'ils refusent de payer leurs dettes et obtenir quand même un nouvel emprunt? Combien de sociétés pourraient dire à leurs actionnaires qu'elles ont encore perdu de l'argent et continuer leurs activités sans au moins changer de dirigeants? Combien d'agriculteurs pourraient faire attendre indéfiniment leurs prêteurs en accumulant déficits sur déficits? Les sociétés de la Couronne le peuvent, mais pas les particuliers ni les compagnies, monsieur le Président. Chaque fois que le gouvernement demande à la Chambre l'autorisation d'emprunter, il refuse d'englober les sociétés de la Couronne dans les mesures d'emprunts qu'il présente.

S'il est une chose que le gouvernement pourrait, et même devrait envisager avant de demander à la Chambre de lui accorder un pouvoir d'emprunt, c'est bien le moyen d'obliger les sociétés d'État à rendre compte de leurs emprunts. Or il n'en est pas question dans le projet de loi C-24 dont on vient de nous saisir, monsieur le Président. Le gouvernement devrait à tout le moins faire en sorte que le Parlement ait un droit de regard sur les crédits que touchent les sociétés d'État.

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, je suis déconcerté de voir avec quelle fréquence je suis appelé à intervenir à la Chambre sur des projets de loi par le biais desquels le gouvernement nous réclame de nouveaux crédits. Depuis les élections de 1980, le projet de loi C-21 est le huitième de ce genre que le Parlement est tenu d'adopter pour autoriser le gouvernement à emprunter tant et plus. Immanquablement, d'une fois à l'autre, j'ai été scandalisé par l'ampleur du déficit prévu et par l'alourdissement du fardeau de la dette du contribuable. Chaque fois, j'ai été estomaqué par l'incurie colossale que révélait la nécessité pour le gouvernement de s'endetter davantage. Chaque fois, il m'a été impossible de voir la lumière au bout du tunnel, car aucun indice ne permet de croire que le gouvernement se serre la ceinture ou encore s'emploie à freiner le gaspillage dont il nous est fait état avec force détails dans le rapport annuel du vérificateur général.

Mais la loi de 1984-1985 sur le pouvoir d'emprunt n'est pas comme ses prédécesseurs que nous avons eues à étudier et à critiquer dans cette enceinte, et ce pour deux raisons: tout d'abord, l'ampleur du pouvoir d'emprunt demandé et ensuite le moment auquel il nous est présenté.

Pour ce qui est de son ampleur, le projet de loi C-21 est beaucoup plus audacieux. L'an dernier, et les députés s'en souviennent certainement, vers la même époque, le gouvernement nous a extorqué l'autorisation d'emprunter 19 milliards de dollars—c'était, à l'époque, le plus grand pouvoir d'emprunt jamais consenti de toute notre histoire. Cette année, non seulement le gouvernement égale le montant déjà astronomique de 19 milliards de dollars, mais il y ajoute 10.55 milliards, plus de 50 p. 100 de supplément. En demandant 29.5 milliards, le projet de loi C-21 a maintenant le triste honneur d'être le plus important pouvoir d'emprunt jamais présenté au Parlement. Comme un joueur désespéré, ce gouvernement prend des risques énormes pour continuer son triste jeu. Ce que l'on joue, ce n'est rien moins que le bien-être économique et la solvabilité des Canadiens.

A titre indicatif, le pouvoir d'emprunt du projet de loi C-21 est égal à 80 p. 100 de l'épargne personnelle prévue au Canada cette année. Si ce projet de loi est adopté, à la fin de l'année financière la dette canadienne nette sera de 180 milliards, alors qu'elle n'était que de 17.7 milliards en mars 1968. Cela représente $7,000 à $8,000 pour chaque homme, femme et enfant du Canada. Et l'avenir a l'air encore plus sombre. Les prévisions budgétaires du gouvernement montrent que la dette nette s'élèvera à 261.5 milliards en mars 1988, ce qui représente un quadruplement de la dette nationale nette en huit ans.

Les 100 milliards de dépenses du gouvernement, pour cette année, seront financés à 30 p. 100 par la dette. Imaginez qu'il s'agisse de vos comptes domestiques et que vous deviez, monsieur le Président, emprunter l'équivalent de un tiers de vos dépenses; combien de temps pourriez-vous durer? Le gouvernement peut durer parce que, contrairement aux députés ici, il peut imprimer son argent et en demander tandis que les particuliers ne le peuvent pas. Il est absolument irréaliste et injuste de traiter les Canadiens de cette façon. L'intérêt sur la dette en 1984-1985, sera égal à 4.7 p. 100 du PNB du Canada alors qu'il n'était que de 2 p. 100 lorsque le gouvernement du premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir. Pour chaque montant de $3 que le gouvernement dépense, il doit en emprunter $1. En 1984-1985, l'intérêt sur cette dette coûtera environ 20.4 milliards de dollars, l'équivalent de $800 pour chaque homme, femme et enfant du Canada ou $1,900 par contribuable. L'énormité de ces chiffres nous abasourdit. Je me demande pourquoi les gens ne se révoltent pas et ne marchent pas sur le gouvernement, sur le Parlement, pour demander que l'on mette fin à cet esclavage financier que l'on impose à leurs enfants et aux générations à venir. Toutefois, ils auront encore la possibilité de se révolter, le jour arrive et il arrive vite.

Ces 20 milliards nécessaires pour financer la dette gouvernementale en 1984-1985 représentent à peu près le total des dépenses gouvernementales de 1972-1973, année où j'ai été élu. J'ai honte d'avoir participé à un phénomène—même si je m'y suis opposé, sauf pendant neuf mois—qui réduit ainsi les gens à un esclavage financier.

Le gouvernement a tendance à oublier la rapidité avec laquelle ses dépenses augmentent, en même temps que ses déficits qui vont de pair. Ces dernières ont fait un bond de 668 p. 100, passant de 12.3 milliards en 1968-1969 à 96.9 milliards en 1984-1985. Depuis que les libéraux ont repris le pouvoir il y a quatre ans, le gouvernement a presque doublé ses dépenses; en 1984-1985, la hausse atteindra 9 p. 100. Nos dépenses faites au titre des comptes nationaux représentent maintenant 25 p. 100 de notre PNB, alors que ce taux ne se situait qu'à 21 p. 100 il y a quatre ans.

Divers députés de mon parti ont brillamment dépeint les affreuses conséquences qu'ont les déficits constants des comptes de l'État. Entre autres, les intérêts ne cessent de croître, notre fiscalité devient de plus en plus rigide alors qu'il faudrait l'assouplir afin de combattre la récession et de venir en aide à ses victimes; notre façon de mener l'économie échappe au bon jugement et au sens des proportions. Nous évinçons le secteur privé du marché des capitaux. C'est pourquoi tous les secteurs de l'économie canadienne font face à des taux d'intérêt insoutenables, surtout les propriétaires de maison. Les gens ont

maintenant perdu confiance dans ce gouvernement qui vit aussi effrontément au-dessus de ses moyens.

Bref, le projet de loi C-21 confirme et accélère le suicide économique du présent gouvernement. Il n'est pas étonnant que des députés de ce côté-ci de la Chambre s'opposent si catégoriquement à ce projet de loi et nous continuerons de le faire jusqu'à ce que les méthodes toujours brutales de ce gouvernement financièrement irresponsable nous obligent absolument à nous taire. Ce projet de loi survient à un moment pour le moins inopportun et est carrément déraisonnable.

• (1610)

Cela m'amène à consacrer le temps qui me reste à mon second point, l'inopportunité du projet de loi C-21. Compte tenu des exigences sans précédent du projet de loi C-21, on se serait au moins attendu à ce qu'il soit le fait d'un gouvernement ayant une direction assurée et un mandat solide et durable. Non, le geste historique du gouvernement survient au moment même où il se cherche un chef et où son mandat est sur le point d'expirer. Pourquoi les députés d'en face veulent-ils emprunter une somme aussi énorme pour une année entière alors qu'il ne peuvent prétendre en avoir besoin plus que pour encore six autres mois?

L'automne prochain, le pays aura un nouveau budget et d'autres besoins d'emprunt. Ce budget sera la responsabilité soit du nouveau mais éphémère premier ministre libéral, soit, si des élections sont déclarées comme le souhaitent ardemment les Canadiens, d'un nouveau gouvernement progressiste conservateur. D'une façon ou d'une autre, pourquoi le Parlement devrait-il maintenant autoriser un emprunt dont il peut forcément et raisonnablement se passer? En résumé, la moitié du montant demandé, soit quelque 15 milliards de dollars, suffirait au présent gouvernementent au pays. C'est seulement à la fin du mandat du présent gouvernement que nous pourrons estimer les besoins futurs en matière d'emprunt.

En conséquence, je ne peux appuyer le projet de loi C-21 à cause de sa portée générale et de son inopportunité. Tous les députés doivent s'opposer à ce projet de loi et je félicite mon collègue, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) de nous aider à soumettre ainsi à la Chambre de façon répétée les objections sincères que les députés de ce côté-ci ont contre une telle preuve d'inconscience financière.

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisis tend à autoriser le gouvernement fédéral à emprunter 29.55 milliards d'argent frais. Je voudrais traiter de cette mesure en fonction du gaspillage, par le gouvernement, de l'argent qu'il est déjà autorisé à dépenser.

Le *New York Times*, le journal le plus prestigieux des États-Unis, publiait hier une longue entrevue avec le ministre des Transports (M. Axworthy). En haut de la page, un titre en grosse lettres proclamait ce qui suit: «Canada Betrays a Weakness for White Elephants». L'article raconte en détail toute une série d'histoires d'épouvante concernant l'affectation, par le gouvernement fédéral, de centaines de millions de dollars des recettes fiscales, à des projets pour lesquels la demande ou le besoin n'existait pas et qui n'ont même pas servi une fois terminés.

L'article en question m'intéresse tout particulièrement parce que le projet d'un nouvel aéroport à Charlottetown, dans ma circonscription de Hillsborough, y est assimilé à ces projets qui tiennent de la politique de grandeur, comme l'aéroport de Mirabel, le malheureux hydrofoil *Bras d'Or*, le réacteur Candu et Canadair. Le ministre des Transports lui-même a parlé de l'aéroport de Charlottetown dans l'entrevue du *Times* dont j'ai parlé.

Nous, de l'Île-du-Prince-Édouard, devrions être flattés que le ministre des Transports ait jugé bon de parler de notre belle île au milieu d'une entrevue avec un journal aussi prestigieux que le *New York Times*. Mais écoutez bien ce que le ministre avait à dire au cours de cette entrevue.

Pour commencer, le ministre des Transports a voulu expliquer comment le gouvernement fédéral pouvait construire un aéroport d'environ 430 millions comme celui de Mirabel que le *Times* qualifie de symbole national d'une planification désastreuse, typique de projets gouvernementaux extravagants qui s'opposent de façon frappante à la frugalité des Canadiens eux-mêmes. Comment le ministre a-t-il expliqué ce gaspillage, cette prodigalité, cette extravagance? Il l'a fait en ces termes:

> Une aussi grande dépendance du gouvernement fédéral (pour la construction des aéroports), dégage de toute contrainte dans la conception ou la planification du point de vue économique. Contrairement aux États-Unis, les aéroports (au Canada) relèvent de la compétence fédérale sans aucun droit de regard provincial ou métropolitain. Qui, donc, va se plaindre que nous construisions des Taj Mahal? Résultat: nous avons une abondance de Taj Mahal.

C'est ainsi monsieur le Président, que le ministre justifie les centaines de millions que gaspille le gouvernement fédéral. Il affirme que ni les provinces ni les municipalités ne peuvent exercer des contraintes sur le gouvernement fédéral. Que le gouvernement fédéral peut dépenser des millions à sa guise parce que personne ne peut l'empêcher de bâtir des Taj Mahal.

Je voudrais signaler à la Chambre l'exemple par excellence qu'a cité le ministre pour justifier le gaspillage de telles sommes. Ce n'est pas Mirabel qui a coûté aux contribuables 800 millions depuis qu'il a été construit il y a neuf ans, dont 430 millions pour les seules installations. Il n'a pas parlé de Canadair, ni du *Bras d'Or* ni d'aucun de ces projets de plusieurs millions qui ont presque tous occasionné de lourdes pertes pour les contribuables. Non, pour le monde entier et pour tous les lecteurs du *New York Times*, il a cité l'aréoport de Charlottetown. Voici ce que le ministre a déclaré au *New York Times:*

> Il n'y a que trois aréoports qui font des bénéfices et, à l'heure actuelle, nous dépensons 25 millions pour construire une nouvelle aérogare à Charlottetown.

Ce n'est pas le *New York Times* qui est à blâmer mais bien le ministre. Comment peut-il comparer le nouvel aéroport de Charlottetown à celui de Mirabel ou à tous les autres projets qui coûtent si cher aux contribuables. D'après lui l'aéroport de Charlottetown est un Taj Mahal. Voyons les faits d'un peu plus près.

En premier lieu, ce n'est pas 25 millions que le gouvernement dépense à l'aéroport de Charlottetown. L'aérogare elle-même coûtera 7.1 millions. Le réaménagement général de l'aéroport, c'est-à-dire la tour de contrôle, les pistes, l'acquisition des terrains, l'eau et les égouts, les terrains de stationnement, les voies d'accès, l'entretien, le garage et la caserne des pompiers, au total 27 millions. Peut-on dire que ce soit une somme extravagante pour moderniser de fond en comble un aéroport vieux de près d'un demi siècle et que le prédécesseur du ministre avait déjà qualifié à la Chambre des communes d'antique et de honteux, non seulement pour son ministère mais pour le Canada tout entier.

En second lieu, quelle que soit la somme dépensée pour l'aéroport de Charlottetown, la construction du nouvel aérogare n'a même pas encore commencé. C'est en 1977 que le projet a été annoncé à grand bruit par le premier ministre de la province M. Alex Campbell, et le ministre des Transports de l'époque, M. Otto Lang. Depuis on a cessé de reporter la construction du nouvel aérogare. En fait, le représentant actuel de l'Île-du-Prince-Édouard au cabinet fédéral, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell), pour qui j'ai beaucoup d'estime et que j'aperçois à sa place actuellement, a annoncé plusieurs fois au cours des quatre dernières années qu'il y aurait appel d'offres pour la construction de cette aérogare. Pourtant, des fonctionnaires du ministère des Transports m'ont dit que la construction ne commencera pas cet été, ni l'automne prochain, ni même l'hiver prochain. Il est même improbable que l'appel d'offres soit lancé avant le 1er juillet. C'est-à-dire que la construction de l'aéroport ne commencera probablement pas en 1985 et peut-être même pas en 1986. Il se sera donc écoulé près d'une décennie entière, monsieur le Président, après que la construction de ces installations a été annoncée en grande pompe par MM. Campbell et Lang.

• (1620)

Le nouvel aéroport de Charlottetown n'est pas un Taj Mahal, pour reprendre l'expression du ministre des Transports (M. Axworthy). Ce n'est même pas une cabane de pêcheurs. En fait, cet aéroport n'existe pas parce que la construction n'a pas commencé et qu'il n'y a même pas eu d'appel d'offres. Les insulaires se demandent, à juste titre, monsieur le Président, s'ils verront jamais la construction d'une nouvelle aérogare.

Le tourisme est la deuxième industrie en importance à l'Île-du-Prince-Édouard. Les gouvernements fédéral et provincial, la municipalité de Charlottetown et le secteur privé ont mis leurs ressources en commun pour construire un magnifique centre des congrès, au coût de 32 millions de dollars. Nous aurons bientôt l'un des quatre collèges vétérinaires du Canada, ce qui fera de l'Île-du-Prince-Édouard un important centre en matière d'enseignement. Nous avons donc besoin d'un aéroport moderne et efficace pour assurer le transport des voyageurs et des marchandises en provenance et en direction de l'Île-du-Prince-Édouard, ce qui nous assurera une plus grande autonomie.

Un aéroport n'est pas un luxe, ce ne sera pas un Taj Mahal. C'est un élément vital de l'infrastructure économique de la province. Je presse le ministre des Transports d'envisager sous cet angle cet important projet. Je l'invite instamment à considérer qu'il s'agit d'un outil économique essentiel au développement régional. S'il n'est pas disposé à accélérer la réalisation de ce projet et plus précisément à procéder dans le plus brefs délais à l'appel d'offres, je vous assure, monsieur le Président, qu'aussitôt après les prochaines élections, un nouveau gouvernement progressiste conservateur n'hésitera pas à le faire.

M. le vice-président: A l'ordre. Avant de céder la parole au député de Hamilton Mountain (M. Deans), je voudrais signaler à la Chambre que je suis disposé à rendre un décision sur l'amendement proposé plus tôt par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling). La présidence juge l'amendement recevable.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots du projet de loi à l'étude. Je n'ai pas l'intention de parler longuement. Je suis enchanté que vous ayez jugé recevable l'amendement qu'a proposé le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), car, à mon avis, il est inopportun que le gouvernement demande à la Chambre des communes l'autorisation d'emprunter plus d'argent qu'il n'en a besoin pour honorer ses obligations de l'année financière en cours.

Comme d'habitude, le gouvernement réclame plus d'argent qu'il ne lui en faut pour satisfaire les besoins qu'il a établis. Je vous ferai donc remarquer, monsieur le Président, que si le gouvernement veut vraiment emprunter davantage, il serait souhaitable qu'il présente un autre projet de loi. Que nous soyons ou non en faveur des emprunts, il est incontestable, selon moi, étant donné les obligations du gouvernement jusqu'ici et celles qu'il assumera durant le reste de l'année, qu'il devra emprunter pour satisfaire les besoins financiers du Canada.

Je me demande depuis un certain temps si les emprunts sont la cause ou la conséquence des bouleversements économiques au Canada. Certains députés de l'opposition prétendent que les emprunts sont la cause de ces bouleversements. Je ne suis pas certain que cette thèse soit entièrement valable. Bien sûr, il y a du vrai, mais je ne crois pas qu'il soit exact de dire que tous les problèmes que nous affrontons actuellement sont imputables aux emprunts que le gouvernement contracte depuis deux ou trois ans.

Il serait plus exact de dire que nous faisons face à des difficultés économiques à cause de la mauvaise gestion du gouvernement. Il a permis aux taux d'intérêt d'atteindre des niveaux sans précédent. Résultat, des centaines de milliers de Canadiens doivent abandonner leurs affaires. Nous n'avons jamais vu tant de faillites au Canada depuis la crise économique des années 30. Un nombre d'agriculteurs beaucoup plus élevé que dans les années 30 sont maintenant acculés à la faillite et risquent de perdre leur exploitation. Des particuliers ont été incapables d'acquitter leurs paiements hypothécaires sur leur propre maison et on dû ainsi renoncer à tout l'argent qu'ils y avaient placé. Je soupçonne que les emprunts ne sont pas la cause de notre marasme économique, mais qu'ils en sont plutôt la conséquence.

Je vais examiner un instant la situation à la lumière des événements qui se sont produits depuis 1980. Outre les circonstances que j'ai déjà qualifiées de conséquences inacceptables des mesures prises par le gouvernement, le gouvernement a également vu ses coûts augmenter de façon spectaculaire depuis 1980. Les coûts que doivent payer les contribuables sous forme d'impôts ou qu'ils acquitteront plus tard sous forme d'intérêts sur les emprunts que le pays a contractés depuis quatre ou cinq ans, ont donc connu une hausse spectaculaire. Nous avons vu l'économie tourner au ralenti, à 65 p. 100 de sa capacité, tandis que le marché de la consommation se rétrécissait considérablement à cause de l'énorme bouleversement qui s'opérait sur le marché du travail. Jusqu'à deux millions de personnes étaient sans travail et donc incapables de fabriquer les articles nécessaires à leur consommation ou à celle de leurs voisins et amis d'un bout à l'autre du pays.

Qu'à la quatrième ligne de l'amendement, on retranche le mot «financière» et qu'on le remplace par le mot «civile».

Le fait d'avoir deux millions de chômeurs a deux conséquences. La première, c'est qu'il faut pourvoir aux besoins quotidiens des chômeurs en leur versant des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social. Cela fait par conséquent grossir énormément les frais du gouvernement sans compter les montants déjà énormes qu'il dépense normalement. Cela fait fondre en même temps les impôts que le gouvernement aurait normalement dû percevoir de ces chômeurs qui, s'ils avaient travaillé, auraient gagné un revenu et payé des impôts. En poursuivant une politique qui poussait deux millions de travailleurs au chômage, le gouvernement a créé une situation qui l'a inévitablement obligé à emprunter plus d'argent. Le gouvernement a en effet réduit l'assiette fiscale tout en se chargeant de responsabilités accrues au chapitre des dépenses. C'est logique, n'est-ce pas? Je vois à la tribune une dame qui fait oui de la tête. Oui, c'est logique et j'en conviens.

Une voix: C'est probablement votre mère.

M. Deans: Non, ce n'est pas ma mère. Elle est de toute évidence la mère de quelqu'un, mais pas la mienne.

La productivité réduite a entraîné une diminution générale du volume des ventes, ce qui a fait baisser le montant des taxes de vente à percevoir et celui de l'impôt sur le revenu des sociétés, et, partant, les recettes fiscales qui seraient normalement venus remplir les coffres de l'État. Le dilemne saute aux yeux quand on tient compte à la fois de ces éléments et d'autres, y compris les sommes considérables que le gouvernement a dû dépenser pour essayer de créer des emplois dans les régions où le chômage sévissait le plus.

• (1630)

C'est à cause de la politique économique du ministre des Finances (M. Lalonde) que le chômage existe, que l'économie est dans le marasme, que l'assiette de l'impôt s'est raréfiée, que la plupart des hommes d'affaires trouvent de plus en plus coûteux de faire du commerce, que les gens dépensent plus qu'ils ne devraient, ce qui force le gouvernement à emprunter davantage qu'il ne l'aurait fait autrement.

Si l'on devait accuser le gouvernement d'une chose, ce serait précisément d'avoir appliqué une politique qui a complètement ruiné notre économie. J'en conclus que le gouvernement, à supposer qu'il ne modifiera en rien sa décision de foncer tête première dans la mesquinerie, ne parviendra pas à améliorer la situation économique, qu'il condamnera de plus en plus de Canadiens au chômage dans les années à venir, et qu'il se verra contraint d'emprunter toujours davantage. Donc ou bien il va falloir emprunter ou alors augmenter les impôts de tous ceux qui travaillent encore. Nous, députés néo-démocrates, nous nous opposerons à cette seconde formule, car nous savons bien qui en fera les frais. Ce ne sera ni la Banque de Montréal ni les grandes sociétés, mais bien le contribuable moyen.

Voilà pourquoi j'aimerais proposer un sous-amendement à la proposition d'amendement du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling). Avec l'appui du député de Beaches (M. Young), monsieur le Président, je propose:

Ainsi, le gouvernement ne sera pas autorisé à emprunter aujourd'hui plus d'argent qu'il ne lui en faut pour l'année civile courante mais il devra se présenter de nouveau à la Chambre à la fin de l'année civile courante pour demander un pouvoir d'emprunt supplémentaire, nous fournissant ainsi l'occasion d'examiner soigneusement ses programmes économiques. Pour le moment, le gouvernement se verrait contraint de réduire de 25 milliards environ la somme qu'il demande à emprunter—je laisse au gouvernement le soin de faire le calcul, bien que je sache très bien le faire pour lui—de sorte qu'il pourrait emprunter environ 18 milliards de dollars.

M. le vice-président: A l'ordre. Avant de demander à la Chambre de se prononcer sur cette motion, la présidence préférerait s'accorder un délai de réflexion, quitte à statuer à la première occasion sur sa recevabilité.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, je suis en faveur de la motion du député de Hamilton Mountain (M. Deans) prévoyant que le gouverenment aura peut-être à revenir demander au Parlement les fonds dont il a besoin et que les emprunts autorisés par ce projet de loi ne dépassent pas ses besoins pendant l'année civile en cours. Si seulement nous pouvions persuader le gouvernement de nous implorer à genoux, servilement, parce qu'il a saboté l'économie du Canada d'une façon qui ferait honte à tous les députés à la Chambre—du moins ceux de ce côté-ci.

J'ai honte d'avoir à fustiger le gouvernement pour son bilan tant économique que fiscal dans le pays. Ce n'est pas uniquement pour notre génération que j'ai honte, mais également pour la génération montante. Chaque enfant qui est né aujourd'hui ou qui naîtra cette année est accablé d'une dette de $7,000, dette dont nous supportons tous le poids à l'heure qu'il est.

Hier, j'ai reçu une lettre d'un de mes électeurs qui se fait harceler par le ministère du Revenu national. Il a une hypothèque de quelque $7,000, ce qui représente beaucoup d'argent pour bien des gens. Étant donné l'incurie du gouvernement, chaque enfant qui naît à partir de maintenant est accablé d'une dette de $7,000. Quelle honte de devoir admettre cela, monsieur le Président.

Ce matin, le dollar canadien était à $78.20 (US). Il avait remonté un peu. Les bons du Trésor étaient cotés à 10.45 p. 100 au début de la journée, ce qui me fait dire que lorsque la Banque du Canada annoncera son taux demain à 13 heures, il sera de l'ordre de 10.70 p. 100. Cela montre que le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait en matière de fiscalité. Il a dilapidé l'argent. Prodigalité n'est pas le mot juste—il doit y en avoir un plus approprié, mais il ne me vient pas à l'esprit, monsieur le Président. Si le taux officiel d'escompte est à 10.70 p. 100 demain, où en seront les taux hypothécaires vendredi ou lundi prochain? Qu'adviendra-t-il des gens qui doivent renégocier leur hypothèque? Depuis une dizaine de jours, les taux d'intérêt ont augmenté et il semble que cette tendance va se poursuivre.

Je ne sais pas très bien comment faire comprendre aux ministériels les conséquences de ce projet de loi. Je constate qu'ils ne participent pas au débat. Peut-être trouvent-ils difficile de défendre un projet de loi demandant la permission d'emprunter 29.5 milliards de dollars, y compris une réserve de 4 milliards qui n'est pas nécessaire tout de suite. Je soupçonne que bien des députés d'en face ne savent pas ce que représentent 29.5 milliards de dollars. Je dois avouer, monsieur le Président, que je ne sais pas trop moi-même ce que cette somme représente.

• (1640)

Je vais me reporter aux documents qui accompagnaient le budget. Un de ces documents est intitulé *Le plan financier*. Cela vaut la peine de le lire, car on y apprend une foule de choses. Entre 1973 et 1974, la dette nationale atteignait presque le montant que le gouvernement nous demande l'autorisation d'emprunter aujourd'hui. En 1974-1975, les dépenses du gouvernement sont passées de 24.1 milliards à 31.3 milliards de dollars. Ainsi, cette année-là, les dépenses globales du gouvernement étaient de l'ordre de la somme que le gouvernement demande aujourd'hui à emprunter. Le déficit prévu par le gouvernement, dans le cas de ce pouvoir d'emprunt, est également de cet ordre, à un ou deux milliards près.

Je suppose que nous sommes maintenant si habitués à parler de milliards de dollars qu'un ou deux milliards ne font pas de différence. Mais il est ahurissant de penser, monsieur le Président, que les dépenses il y a dix ans équivalaient au déficit actuel. J'ai examiné certains des tableaux qui figurent à la page 63 du document, *Le plan financier*, qui accompagnait le budget du 15 février. Il est étonnant de constater que la dette publique nette, au moment où nous avons dû y faire face, vers la fin de la guerre, en 1946 et 1947—dette qui, bien sûr, ne comprend pas les emprunts des sociétés d'État et les subventions et ainsi de suite—atteignait 13 milliards de dollars, soit 110 p. 100 du produit national brut. En d'autres termes, la dette nationale était supérieure au produit national brut. La dette publique nette atteignait 13 milliards après une guerre qui a duré cinq ans.

J'ai mentionné que la dette publique nette pour 1975-1976 s'élevait à 28 milliards de dollars et pour 1976-1977, à 34 milliards. Selon les estimations préliminaires du gouvernement, la dette publique nette pour 1983-1984 atteint 150 milliards, soit 38 p. 100 du produit national brut, et s'accroît constamment. La dette représente actuellement 38 p. 100 du produit national brut. Voilà le cadeau que nous faisons à nos jeunes et qui me fait tant honte, monsieur le Président. Nous accablons les pages à la Chambre, les enfants des gens qui sont dans les tribunes et nos propres enfants d'une dette énorme, et c'est honteux.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence est maintenant prête à se prononcer sur l'amendement présenté par le député de Hamilton Mountain (M. Deans). La présidence juge cet amendement acceptable.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, je voudrais faire aujourd'hui quelques remarques au sujet du projet de loi C-21. L'usage veut que lorsqu'ils participent à un débat, les députés disent que c'est pour eux un plaisir ou un honneur. Ce n'est pas mon cas aujourd'hui, monsieur le Président. Nous avons déjà participé à de nombreux débats à la Chambre sur des projets de loi proposés par le gouvernement, où il demandait l'autorisation d'emprunter. A mon sens, nous devrions nous contenter de recycler nos discours, car ce que mes collègues et moi-même avons déjà déclaré en d'autres occasions vaut encore pour le débat actuel.

Au cours d'un débat antérieur sur d'autres mesures d'emprunt, j'ai dit au gouvernement qu'il ferait mieux de ne pas se présenter à nouveau à la Chambre pour demander encore de l'argent. Mais encore une fois, il n'a pas tenu compte de ce conseil. Cependant, si les autres demandes d'emprunt étaient excessives, ce n'est rien en comparaison du projet de loi C-21, où le gouvernement demande au Parlement l'autorisation d'emprunter 29.5 milliards de dollars de plus.

Si l'on parle assez vite et sans réfléchir à ce que l'on dit, on pourrait dire que ce n'est qu'une autre déclaration typique faite à la Chambre des communes. Analysons la situation. Le gouvernement prétend avoir besoin d'emprunter cette somme pour être dépanné pendant un certain temps. La Chambre ignore si cette somme sera suffisante pour permettre au gouvernement de tenir le coup jusqu'à la fin de l'année financière se terminant en mars 1985.

Ce que veut le gouvernement, et il l'a reconnu lui-même, c'est une certaine somme d'argent dont il a besoin, et il peut le prouver, pour continuer à assumer ses fonctions. Par ailleurs, il veut une caisse noire, une caisse d'urgence qui peut lui servir de réserve et le dispenser de devoir se donner la peine de demander au Parlement un pouvoir d'emprunt supplémentaire. Ce qui est plus tragique, monsieur le Président, c'est que le gouvernement a déjà emprunté tellement d'argent, que le Canada a déjà une dette structurelle tellement élevée qu'elle subsistera longtemps après que nous aurons quitté cet endroit et cette terre. En fait, nous ne payons pas notre dette à l'heure actuelle. Nous nous contentons de prélever une portion importante de nos recettes pour payer le service de la dette et les intérêts.

Le gouvernement devrait gérer son budget comme un ménage. Lorsqu'on a hypothéqué sa maison, on ne peut pas contracter une deuxième hypothèque pour payer les produits achetés à l'épicerie. C'est ce que le gouvernement demande à nouveau à la Chambre. Ce que le gouvernement libéral a fait aux Canadiens est honteux. A l'exception des services de santé et de l'enseignement postsecondaire, le service de la dette représente la plus grosse dépense des Comptes publics du Canada à l'heure actuelle, ce qui est une honte. Les Canadiens qui ne sont pas encore nés devront payer cette dette; c'est une honte. C'est une honte pour les Canadiens qui veulent maintenir la sécurité sociale, les pensions, les soins de santé et l'enseignement postsecondaire. Tous ces programmes, absolument tous, sont compromis à cause de la prodigalité et de l'incurie économique du gouvernement actuel.

Il ne faut pas oublier l'héritage que nous laissera le gouvernement libéral, monsieur le Président. Tous les députés devraient se faire un devoir de rappeler aux Canadiens que cet héritage pèsera longtemps sur eux, et ce sont des personnes qui n'ont jamais eu l'occasion de voter contre ce gouvernement qui devront payer. Il est inexcusable d'examiner des dépenses de l'ordre de 90 milliards de dollars, dont 30 milliards de dollars devront être financés par des emprunts. Puis, lorsque les taux d'intérêt commencent à grimper, que nous dit le ministre des Finances (M. Lalonde)? Qu'il ne pense pas qu'il faille y voir une tendance, qu'il ne prévoit pas de sérieux problèmes. Eh bien, monsieur le Président, les Canadiens, eux, se heurtent à un gros problème. Il suffit de lire les titres des journaux d'aujourd'hui. Nous y voyons surgir le spectre d'une flambée des taux d'intérêt.

• (1650)

Voilà l'autre conséquence tragique de la prodigalité du gouvernement actuel. Dans certains cas, les gens perdent leur entreprise et leur maison, lorsqu'ils doivent payer des taux d'intérêt de 22 ou 23 p. 100. D'autres survivent grâce à divers moyens, en se serrant la ceinture ou en modérant leurs exigences. Mais si les taux d'intérêt recommencent à monter, et ils n'ont pas besoin d'atteindre 22 ou 23 p. 100, mais simplement 15 à 17 p. 100, que feront les Canadiens?

M. Young: Ils vont jeter cette équipe dehors, bien sûr.

M. Epp: Il faudra bien. Mais que font-ils pour survivre? Ils ont déjà comprimé leur budget et rationalisé leurs dépenses; que font-ils pour surmonter cette deuxième attaque? Les députés d'en face savent-ils quel est le pourcentage d'emprunts globaux du gouvernement à l'heure actuelle? Sauf erreur, il s'agit de 90 p. 100.

M. Blenkarn: C'est en fait 93 p. 100.

M. Epp: Oui, 93 p. 100. Je vous le demande, monsieur le Président, comment le gouvernement a-t-il l'audace de demander à la Chambre et aux Canadiens de lui donner 29 milliards de dollars de plus, en leur disant qu'ils n'en sentiront pas les effets. «Ne vous inquiétez pas, dit-il les gouvernements ne sont pas tenus de payer leurs dettes». Vous avez déjà entendu cette théorie, monsieur le Président. Mais ce n'est pas le cas, ils sont tenus de les payer, et vous savez comment ils y parviennent. C'est nous qui payons, lorsque les taux d'intérêt augmentent, lorsque les gens ne peuvent plus garder leur maison ni leur entreprise. Nous en faisons les frais lorsque les agriculteurs perdent leur exploitation. C'est pourquoi des groupes de survivance des agriculteurs voient le jour dans l'Ouest. Ils essayent de survivre.

Le plus dramatique, monsieur le Président, c'est que le gouvernement actuel a hypothéqué l'avenir du pays. Lorsqu'on supprime le droit de rêver et la possibilité de voir un jour ce rêve se réaliser, lorsqu'on prive les gens de cette vision d'avenir, c'est que le pays est dans une situation désespérée. Les députés ont déjà passé par la porte de l'Ouest, à la Chambre des communes. Ils ont regardé la Tour de la paix, à leur gauche en sortant. Au-dessus de l'arche se trouvent des paroles bibliques selon lesquelles, sans avenir, il n'y a pas de vie possible. Ce qui s'est produit dans le pays à l'heure actuelle, c'est que les Canadiens perdent leurs rêves et leurs visions d'avenir.

M. Blenkarn: Ils les hypothèquent.

M. Epp: Leur avenir est hypothéqué parce que le gouvernement croit tout savoir sur la façon de dépenser les deniers publics.

J'attends avec impatience les prochaines élections, monsieur le Président, parce que je veux faire part aux Canadiens du bilan du gouvernement libéral actuel. Je vais retrouver tous les discours que j'ai prononcés au sujet de tous les projets de loi d'emprunt que le gouvernement a présentés à la Chambre et je vais les répéter dans les petites localités de ma circonscription. J'ai constaté que lorsqu'on parle aux gens, qu'on est franc avec eux, ils reconnaissent qu'il faut revenir à une bonne gestion économique. Notre pays a un si vaste potentiel, mais le gouvernement libéral actuel a trahi le patrimoine des Canadiens. Le mieux est de rejeter le projet de loi, d'avoir des élections et de renverser le gouvernement actuel.

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur le Président, je crois utile, en participant au débat, d'essayer de replacer dans son contexte la question que nous débattons. Nous avons beau parler de 20 ou 29 milliards de pouvoir d'emprunt, la plupart d'entre nous, moi compris, ne pouvons nous faire une idée de ce que représente cette somme. Mais je crois important de rappeler que, si l'on accepte les projections budgétaires que le ministre des Finances (M. Lalonde) a déposées le 15 février à la Chambre, pour chaque dollar de recettes que le gouvernement prévoit percevoir, il va dépenser $1.50. En un mot, l'écart entre les recettes et les dépenses du gouvernement est de 50 p. 100.

Je dis cela parce qu'on entend souvent dire que l'intérêt sur la dette, à lui seul, représente 20c. de chaque dollar de dépense. C'est vrai, mais le plus important, c'est que lorsqu'on tient compte de chaque dollar de recette que le gouvernement perçoit réellement, le gouvernement doit réserver plus de 30c. pour payer les intérêts sur la dette existante. Il est à prévoir que d'ici 1990, la dette nationale sera le double de ce qu'elle est actuellement. Voilà pourquoi je suis d'accord avec mes collègues qui s'inquiètent de l'ampleur de cette mesure d'emprunt. Les autres pays pourraient nous rappeler à l'ordre si nous continuons à dépenser sans compter. Ils pourraient s'interroger sérieusement sur l'état de nos finances publiques si nous continuons.

C'est déjà fait d'ailleurs. On s'est rendu compte il y a quelques mois que des émissions de bons du Trésor ne trouvaient pas facilement preneurs sur les marchés internationaux pour la première fois depuis nombre d'années. Aussi, les émissions courantes annoncées aujourd'hui, émissions qui arrivent à maturité en l'an 2004, se sont vendues à un taux d'intérêt de 13.6 p. 100. La confiance qu'inspire notre économie est telle que pour emprunter, il faut promettre aux bailleurs de fonds un intérêt de plus de 13.5 p. 100. Il faut à peine plus de 5 ans pour que l'intérêt accumulé fasse doubler le montant de la dette. On n'a qu'à diviser 72 par 13.5 pour trouver le nombre d'années qu'il faut pour que le montant de la dette double.

• (1700)

En somme, si notre pays continue d'être dirigé par cette coterie de gestionnaires irresponsables, nous aboutirons devant le tribunal international des faillites. C'est absolument inévitable. Le FMI est ce que l'on appelle le tribunal international des faillites. C'est lui qui se charge de nous rappeler à l'ordre. C'est lui qui impose aux pays en faute les conditions qu'ils doivent respecter pour obtenir du crédit tant que leur situation n'est pas redressée. Ce n'est une expérience intéressante pour personne.

Il se peut qu'on mette d'abord en doute notre rentabilité actuelle. Nous jouissons maintenant d'une forte rentabilité, mais on pourrait commencer par la contester. Il deviendrait alors plus difficile et plus coûteux d'obtenir du crédit. Si nous ne mettons pas un frein à nos dépenses et à notre besoin d'emprunter, un groupe de l'extérieur, comme le Fonds monétaire international, s'en mêlera éventuellement. Le Canada sera considéré comme un panier percé et devra être rançonné.

Comment en sommes-nous arrivés là, monsieur le Président? Pourquoi en sommes-nous au point où un gouvernement insouciant estime qu'il n'y a rien à faire pour remédier à la situation? La plupart des députés qui étaient à la Chambre en 1972 se rappellent comment tout cela a commencé. Il faut remonter au temps d'un ministre des Finances aux yeux bleus, John Turner. Le pays lui doit l'expérience du financement du déficit budgétaire en temps de paix. Jusqu'en 1972, notre situation financière était relativement équilibrée au niveau fédéral. Nous avons même eu des excédents certaines années avant 1972. De cette situation d'équilibre relatif, il nous a enfoncés dans le financement par voie de déficit budgétaire au point que lorsqu'il est parti en 1975, notre déficit s'élevait à 5.5 milliards. Avant de partir, il a également indexé l'impôt sur le revenu. Il a cependant oublié de mettre en place l'autre partie de l'équation. Il est resté sourd à ce que disait notre chef d'alors, M. Stanfield, à savoir que l'indexation de l'impôt sur le revenu mettait fin aux dividendes fiscaux sur lesquels le gouvernement comptait, mais exigeait également une forme de restriction de la part du gouvernement. Nul gouvernement ne pouvait sérieusement établir un régime d'indexation de l'impôt sur le revenu sans l'assortir d'un contrôle des dépenses.

M. Turner a interrompu la progression annuelle des recettes, mais il n'a pas freiné l'accroissement des dépenses. Entre 1972 et 1975 des programmes de dépenses ont été systématiquement établis avec la complicité des socialistes à notre gauche. Jamais le coût quinquennal de ces programmes n'a été évalué. Le résultat net a été la montée vertigineuse des coûts, sans recettes pour les couvrir, et la situation est celle que je décrivais au début de mon discours, où nous dépensons $1.50 pour chaque $1 que nous percevons. Cela signifie que nous devons emprunter et faire payer par les générations futures nos extravagances de la fin des années 70 et des années 80.

La coterie qui est au pouvoir doit déguerpir. Peu importe le chef qu'elle se choisira. Tous les candidats ont trempé dans ce gâchis. Aucun d'eux ne sait comment nous en sortir et il est temps de nous débarrasser du parti au pouvoir.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi C-21, loi sur le pouvoir d'emprunt pour la période allant de 1984-1985. Je suis également heureux d'avoir pu appuyer l'amendement au bill à l'étude proposé par mon collègue, le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Cet amendement vise à réduire de 29.5 à 18 milliards de dollars la somme que le gouvernement demande à emprunter. A notre avis, la somme réclamée est grandement exagérée, mais au moins, en la réduisant de 11 milliards, on la ramènerait à des proportions plus raisonnables.

Nous estimons que le gouvernement demande à la Chambre un chèque en blanc. Il n'a donné aucune précision sur la façon dont il compte dépenser ces 29.5 milliards de dollars. J'ai trouvé particulièrement intéressants les propos plutôt désobligeants prononcés par l'orateur précédent, le député de York-Peel (M. Stevens). Il reproche au gouvernement libéral de trop dépenser, et il a le culot d'en blâmer les néo-démocrates. Je voudrais bien que le député de York-Peel nous dise quels programmes sociaux il serait disposé à supprimer afin de réduire les dépenses du gouvernement.

M. Stevens: Votre traitement, peut-être?

M. Young: Il est très facile de blâmer le NPD pour l'ensemble des dettes du Canada. Si j'étais millionnaire comme le député de York-Peel, j'envisagerais sans doute des réductions générales de salaire, mais ce n'est pas le cas.

Nous souhaitons vivement que le gouvernement vienne nous expliquer en détail comment il compte dépenser cet argent. Nous voudrions bien savoir s'il entend le consacrer à des programmes utiles pour notre société ou encore, comme l'a indiqué le député de Provencher (M. Epp), si une partie des 29 milliards et demi ne servira pas plutôt à faire réélire une partie des députés libéraux. Nous accèderions volontiers à cette requête si le gouvernement nous disait qu'il compte utiliser une partie de cette somme pour atténuer les graves problèmes de l'heure, par exemple en assurant un logement suffisant et raisonnable aux nombreux Canadiens qui en ont grandement besoin.

Dernièrement, le Conseil de planification sociale de la région de Toronto a publié un rapport intitulé: «New Housing Agenda for Metropolitan Toronto». Dans ce rapport, on précise que déjà près de 70,000 ménages auraient besoin dès maintenant ou d'ici 15 ans de logements dont le loyer serait fixé d'après leurs revenus. Le rapport propose de construire quelque 4,500 logements sociaux par année pour répondre à ces besoins. L'an dernier le gouvernement a réduit, par l'entremise de la SCHL, les subventions offertes aux municipalités pour bâtir des logements à des prix abordables. Cette mesure a de terribles répercussions dans des régions comme celle de l'agglomération métropolitaine de Toronto et d'autres grands centres urbains d'un bout à l'autre du pays.

• (1710)

Si le gouvernement voulait véritablement stimuler la construction domiciliaire au Canada, même sous forme d'une mesure de création d'emplois, cela contribuerait beaucoup à atténuer le terrible chômage que nous déplorons à l'heure actuelle. Selon des données officielles, pour chaque emploi que l'on crée dans le secteur de la construction domiciliaire, il s'en crée quatre autres dans les secteurs connexes tels que la fabrication d'appareils électriques, la plomberie et du pétrole. Une hausse substantielle des subventions que l'on serait disposé à accorder à la construction domiciliaire ne pourrait manquer d'avoir d'heureuses répercussions sur n'importe quel autre secteur imaginable. Si le gouvernement voulait bien utiliser l'argent qu'il nous demande à cette fin, nous serions beaucoup plus disposés à le lui accorder.

Les besoins des personnes âgées au Canada sont un autre domaine auquel le gouvernement devrait consacrer plus d'attention à notre avis. Le gouvernement nous dit constamment qu'il est conscient des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées et qu'il les a étudiées. En fait, il ne fait que cela. Cependant, il prétend qu'il ne peut venir en aide aux personnes âgées tant que la conjoncture ne sera pas améliorée. Dans son dernier budget, il a prévu une augmentation des pensions de $25 en juin et en décembre dans l'espoir de résoudre le problème. Or, on ne fera qu'atténuer quelque peu les difficultés éprouvées par les personnes âgées seules qui vivent déjà en-dessous du seuil de pauvreté.

Le gouvernement aurait certes pu augmenter leurs pensions immédiatement de $50 par mois à compter du 1er janvier 1984, mais il a préféré offrir d'autres exemptions fiscales à ceux qui n'en avaient pas besoin, les grosses sociétés et les nantis. Il n'y a aucune raison pour que le gouvernement ne se montre pas aussi généreux envers les femmes seules âgées de plus de 65 ans qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté, car après tout, ce sont elles qui en ont le plus besoin.

Le gouvernement pourrait utiliser une partie des 29.5 milliards qu'il demande pour aider les milliers d'invalides et de handicapés qui sont incapables de travailler à cause de leur infirmité ou parce que les employeurs ne veulent pas d'eux, afin de leur assurer un revenu mensuel décent. Il préfère s'en abstenir sous prétexte que l'économie est en difficulté et qu'il n'a pas assez d'argent pour fournir à ces personnes les moyens de vivre décemment.

Si le gouvernement avait été vraiment bien intentionné, il aurait également pu faire quelque chose pour les chômeurs. Le budget a à peine abordé le problème. En fait, il n'a pratiquement rien fait pour combattre ce fléau. Je trouve honteux que notre taux de chômage général dépasse 11 p. 100. Il est encore plus honteux que le gouvernement refuse de prendre des mesures efficaces pour remédier à la situation.

Le taux de chômage chez les jeunes dépasse 18 p. 100. Il s'agit pourtant de notre ressource la plus précieuse. Le gouvernement la gaspille en ne donnant pas aux jeunes des programmes d'emploi dignes de ce nom. Il va même jusqu'à s'attaquer à l'enseignement postsecondaire en réduisant encore les subventions aux établissements d'enseignement. Cela réduit notre capacité de recherche et de développement et empêche les jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur. Si le gouvernement songeait sérieusement à investir l'argent qu'il demande, dans des programmes vraiment utiles, productifs et bénéfiques pour la société, nous pourrions alors changer d'avis et songer à lui accorder ce qu'il demande.

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, je ne peux résister à la tentation de faire quelques commentaires sur ce pouvoir d'emprunt que le gouvernement voudrait nous faire avaler, et du même coup faire avaler à la population canadienne. Compte tenu de la performance lamentable de l'administration de ce gouvernement, je vous répéterai, monsieur le Président, qu'il est difficile pour nous, au nom de la nation canadienne, de répondre par l'affirmative à cette proposition qui nous est faite. Et ce d'autant plus, ce qui est presque scandalisant, que le gouvernement nous présente un pouvoir d'emprunt qui dépasse, en réalité, de quatre milliards de dollars ses besoins. Et là je pense qu'on peut se poser une question vraiment sérieuse et demander au gouvernement pourquoi il voudrait que la Chambre appuie cette demande qui réclame quatre milliards de dollars supplémentaires.

Il est vraiment difficile de pouvoir répondre par l'affirmative. Et ceci nous amène à croire que dans un premier temps le gouvernement, et bien sûr il ne le dit pas aux Canadiens, a besoin de réparer ses erreurs, a besoin, dis-je, de corriger son incompétence administrative. Voilà une des raisons pour lesquelles il nous revient pour la septième ou la huitième fois avec un projet de loi destiné à l'autoriser à emprunter.

Mais ce qui est le plus insultant, monsieur le Président, et vous me comprendrez, c'est qu'il demande plus qu'il en a besoin. Alors, serait-ce que le gouvernement n'est pas capable de nous dire exactement où sont ses besoins? Il est vrai que ses prévisions antérieures sont d'une fausseté gênante à l'heure actuelle; et le gouvernement se garde bien d'insister au maximum sur ce pouvoir d'emprunt même s'il y a quatre milliards de dollars dont il ne voit pas la nécessité, et ce dans un premier temps. Mais c'est inquiétant! Et aux yeux des Canadiens, je me demande jusqu'où ils peuvent croire que le public pourrait leur témoigner sa confiance lorsqu'on n'est pas capable de nous dire, par exemple, quels sont les besoins exacts pour faire ce pouvoir d'emprunt.

Je me pose des questions, monsieur le Président. Nous savons parfaitement bien que nous sommes à la veille d'une campagne électorale. Pourquoi le gouvernement veut-il avoir ce pouvoir d'emprunt de 29 milliards de dollars, quand ses besoins selon les évaluations sur lesquelles on a des doutes ne sont que de 25 milliards de dollars? Quatre milliards de dollars pour le gouvernement, de plus ou de moins, je sais que cela peut paraître insignifiant aux yeux de ses administrateurs. Mais le Canadien qui nous écoute sait parfaitement bien que par les temps qui courent, étant donné les intérêts et le coût du service de la dette, quatre milliards de dollars, c'est important!

Qu'est-ce que le gouvernement cache dans la demande qu'il nous fait aujourd'hui? Est-ce que le gouvernement, par exemple, voyant venir la prochaine campagne électorale, aurait la tentation de faire des promesses sans aucune limite pour gagner encore une fois l'appui des électeurs canadiens? Est-ce que le gouvernement voudrait se servir de ces milliards de dollars pour tenter de leurrer les Canadiens, ou tenter d'acheter les Canadiens au moyen de toutes sortes de projets et ce, de façon irresponsable, monsieur le Président? On doit se poser ces questions-là. Si on regarde la situation financière du gouvernement et les engagements qu'il prend relativement à une

foule de projets, et ce, n'ayant sans doute plus de responsabilité dans les six mois qui viennent—parce que nous savons parfaitement bien qu'il y a une chance sérieuse que ce gouvernement soit défait lors des prochaines élections—ce gouvernement, en manquant de respect à la population canadienne, n'hésite pas, non seulement a augmenter les dépenses, mais encore refuse de les rationaliser. Ces quatre milliards de dollars supplémentaires, au sujet desquels nous nous proposons de présenter un amendement pour que l'on se limite au moins aux besoins, pourraient être utilisés à faire des promesses électorales par ce gouvernement à qui, sachant bien que ses chances de continuer à administrer le pays sont tellement minces, il ne fait absolument rien de présenter des dépenses aussi énormes.

• (1720)

Monsieur le Président, la nation canadienne n'est pas dupe, elle voit son gouvernement s'enfoncer tous les jours; elle voit ce gouvernement refuser de contrôler les dépenses de ses propres sociétés; elle est consciente et elle cautionne la dilapidation des fonds publics à cause d'une mauvaise administration. Au lieu de poser le geste qui s'impose et d'apporter certains changements dans le type d'administrateurs que l'on a au sein de certaines sociétés, on ferme les yeux là-dessus ... Et on va bien sûr payer les pots cassés; on va rembourser les déficits de ces sociétés comme si c'était tout à fait normal. Mais on ne va pas changer les hommes ou les femmes que l'on a nommés pour administrer ces sociétés, même s'ils ont fait preuve d'une incompétence qui égale presque celle du gouvernement.

Étant donné les circonstances, monsieur le Président, comment voulez-vous que nous répondions par l'affirmative, et au grand silence de nos collègues d'en face? Nous continuons au nom de la population à réclamer de ce gouvernement d'être plus raisonnable et de modérer l'endettement du gouvernement.

On sait parfaitement bien que ce gouvernement agit de façon pas mal irresponsable, comme si les possibilités de payer des individus constituaient une source financière intarissable. Ils agissent tout comme si les Canadiens n'avaient pas de limite dans leur capacité de payer, et on endette le gouvernement! On l'a dit, et on ne le répétera jamais trop, on endette et on hypothèque les générations à venir.

Étant donné les circonstances, monsieur le Président, nous devons demander à ce gouvernement d'agir de façon responsable envers les citoyens et envers la nation canadienne. Nous devons être responsables face au choix qu'il fait en ce qui a trait aux sociétés de la Couronne dans le domaine des bureaux de direction. Voici un petit exemple pour faire mieux comprendre peut-être à l'ensemble de ces députés et à l'ensemble de la nation canadienne.

Je voyais récemment un ancien ministre, qui a siégé au Sénat, devenir président de la Commission des transports. Imaginez quelle garantie cela peut donner aux Canadiens lorsque ce même ministre à l'époque, en 1967-1968, était le grand responsable de «l'éléphant blanc» que l'on appelle «Mirabel», au Québec! Qu'on ait voulu doter le Québec d'un aéroport capable de fournir les services qui s'imposent, ça va de soi. Parfaitement bien! Mais aujourd'hui—et les députés d'en face le savent comme moi—on se rend compte de l'énormité, de la monstruosité de cette expropriation. Et cela s'est fait sous la direction du nouveau président de la Commission des transports.

Imaginez quelle confiance cela peut donner aux Canadiens. Que fera-t-il maintenant, à son âge, à la Commission des transports? Je doute qu'il puisse servir encore longtemps. Mais n'en déplaise à qui que ce soit, monsieur le Président, ce n'est pas de cette façon que les Canadiens peuvent renouveler leur confiance à un gouvernement qui n'est pas capable de faire des choix plus judicieux. Et d'une incompétence à l'autre, on n'est pas plus avancé.

Étant donné les circonstances, vous comprendrez notre opposition farouche à faire confiance à ce gouvernement lorsqu'il nous demande de continuer à endetter le pays, et qu'il nous demande d'augmenter la crise de désespoir qui existe, non seulement chez les jeunes, mais aussi dans l'ensemble de la population. C'est trop nous demander, monsieur le Président, et j'ose espérer qu'on aura une occasion de porter le jugement qui s'impose en ce qui concerne l'incompétence dont ce gouvernement a fait preuve depuis déjà trop longtemps.

[*Traduction*]

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur le Président, nous sommes saisis d'une mesure importante, importante parce qu'on nous demande d'autoriser un pouvoir d'emprunt. L'emprunt, c'est un impôt pour les générations futures. Ce n'est pas la même chose d'étudier une mesure fiscale qui mentionne précisément ce que nous exigeons des contribuables, et de devoir se pencher sur un bout de papier, car le projet n'est pas très volumineux, qui ne renferme que trois dispositions, mais dont l'objet est un pouvoir d'emprunt de près de 30 milliards de dollars. C'est donc une affaire sérieuse.

Il est difficile de s'imaginer ce que représentent 30 milliards. On pourrait toujours essayer en se demandant à quoi équivaut un milliard. Un milliard, c'est $40 par personne. C'est donc, pour chaque citoyen canadien, $1,200 qu'on nous demande d'approuver. Pour se faire une meilleure idée, disons que la part de la famille moyenne de quatre personnes sera de $4,800.

Je voudrais faire comprendre à nos vis-à-vis ce que représente cet emprunt de sorte qu'au moment où nous allons voter, ils connaissent précisément la portée de leur geste. C'est la première mesure d'emprunt cette année, monsieur le Président. Par le passé, il est arrivé souvent que le gouvernement ait présenté des demandes semblables, et on pourrait reprocher à l'opposition de ne pas jouer son rôle si elle approuvait aveuglément cette mesure sans poser de questions.

Généralement, quand un emprunteur se présente à la banque, il doit pouvoir faire état de certains biens, établir sa réputation ou produire un plan de remboursement de la somme empruntée. En ce qui concerne le gouvernement, ses états de service antérieurs n'inspireraient sûrement pas confiance à n'importe quel prêteur, étant donné la façon dont il a administré les fonds publics par le passé. Et on pourrait s'attarder à relever bien des détails de l'administration des dépenses gouvernementales. Et les indices sont rares qui nous permettent d'espérer que le gouvernement saura gérer convenablement son nouvel emprunt.

Jetons un coup d'œil à quelques-uns des programmes gouvernementaux. Que je sache, le gouvernement n'a élaboré aucun plan d'action pour nous sortir enfin de ce fouillis financier. Tout à l'heure, le député de York-Peel (M. Stevens) a dit que le Canada était au bord de la faillite. De bien des points de vue, il a raison. Et plus il a raison, plus il faut le déplorer. Car s'il y a un pays qui devrait être en bonne posture financière, c'est le Canada. Par habitant, le Canada est mieux pourvu de richesses naturelles que tout autre pays au monde. Avec de telles richesses à notre disposition, nous devrions pouvoir gérer nos affaires de façon à n'être pas obligés d'emprunter tant d'argent.

Nous ne nous opposons pas à ce que le gouvernement emprunte. Nous savons tous qu'à un moment ou l'autre, que nous soyons ménagère, homme d'affaire ou un gestionnaire quelconque, nous sommes obligés d'emprunter. Au cours d'un exercice financier, il arrive qu'on manque d'argent pour payer les dépenses courantes et il faut avoir recours à des emprunts. Cela, nous le savons. Et c'est pourquoi nous ne nous opposons pas à ce que le gouvernement emprunte. Nos réserves sont plutôt de cet ordre: compte tenu du bilan du gouvernement, compte tenu du programme qu'il nous a présenté et de la façon dont il entend utiliser cet argent, nous ne pouvons en aucune façon lui faire confiance, même pas lui accorder le bénéfice du doute.

Encore une fois, pour reprendre la comparaison avec une famille moyenne de quatre personnes, il nous demande de l'autoriser presque aveuglément, à emprunter près de $5,000 au nom de cette famille. J'espère que les députés le savent. C'est une dette énorme à imposer à chaque famille canadienne par un seul projet de loi, et il est probable qu'on nous demandera d'en adopter un autre avant la fin de la présente session.

Permettez-moi de parler plus amplement de la taille de cet emprunt. Le montant que le gouvernement devra débourser cette année au chapitre de la dette accumulée de ses dépenses passées, est de vingt milliards de dollars. Cela veut dire $800 par habitant ou un peu plus de $3,000 pour une famille moyenne de quatre personnes. Songez-y, monsieur le Président: la part de la dette pour une famille moyenne, c'est-à-dire un peu plus de $3,000, servira aux deux-tiers ou presque au service de la dette passée, de la dette totale accumulée. Cela donne une idée de la taille du montant en cause. Ceux d'entre nous qui ont des montants bien plus petits à gérer et qui s'efforcent de faire preuve de plus de prudence que le gouvernement veulent que les gens comprennent pourquoi ils s'inquiètent des emprunts que fait le gouvernement.

• (1730)

Je tiens à faire valoir un autre point. Il importe de se rendre compte que l'argent est à bien des égards devenu une simple denrée. Ce n'est plus juste un moyen d'échange. C'est une denrée qui a son prix. Plus la demande est forte, plus le prix monte. Cela fonctionne à bien des égards comme pour les autres denrées. Par exemple, s'il y a pénurie d'automobiles, leurs prix montent, parce qu'il n'y a pas assez d'automobiles pour satisfaire la demande.

C'est la même chose pour l'argent. Au lieu du prix, ce sont les taux d'intérêt qui montent. Hier, le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) a signalé que le déficit que le gouvernement accumulera cette année sera à peu près équivalent au total des épargnes personnelles des Canadiens. Cela montre à quel point le montant que le gouvernement veut emprunter est énorme.

Plus on emprunte, plus on fait monter le loyer de l'argent, c'est-à-dire les taux d'intérêt. Chose regrettable, nous avons vu cela se produire depuis quelques jours et quelques semaines. Nous avons constaté cette tendance aux États-Unis et ici. Cela ne peut manquer d'avoir des effets vraiment terribles sur notre économie. Plus on fait monter le loyer de l'argent, plus ceux qui travaillent à leur propre compte en souffrent. Alors certaines personnes perdent leur emploi et doivent recourir à l'assistance sociale ce qui accentue encore le déficit.

Je voudrais poser une question au ministre des Finances (M. Lalonde) et au gouverneur de la Banque du Canada. Jusqu'à quel point les taux d'intérêt doivent-il servir à protéger la valeur du dollar canadien et doit-on laisser fluctuer le dollar canadien tout en gardant les taux d'intérêt à un niveau qui permet aux entreprises de survivre? De nombreux hommes d'affaires au Canada ont été ruinés à cause des taux d'intérêt élevés. Dites-leur que vous êtes fiers de ce que vous faites pour soutenir le dollar. Je sais qu'aucun propriétaire de petite entreprise ne ferait une déclaration de ce genre. Sous de nombreux rapports, c'est ce que le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada font quand ils utilisent les taux d'intérêt pour soutenir le dollar canadien.

Nous devons importer des fruits et légumes hors saison. Comme nous vivons sous un climat septentrional, nous devons importer des agrumes que nous ne cultivons pas. Si on laisse le prix de ces produits augmenter, certains consommateurs s'en passeront. C'est ainsi que le système est censé fonctionner. Le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada disent mieux savoir que quiconque ce qu'il faut faire. Si la valeur du dollar canadien baisse et que les fruits et légumes importés hors saison coûtent davantage, ils en priveront le consommateur même si le prix a augmenté. Il incombe certes au consommateur de prendre cette décision.

Je ne prétends pas que le dollar doive être dévalué à 30c., 50c. ou 70c. Je dis que le gouvernement devrait cesser de vouloir et le drap et l'argent. Il devrait cesser d'utiliser les taux d'intérêt pour soutenir le dollar et compter un peu plus sur le sens commun et le jugement du consommateur moyen. On constaterait alors que le dollar canadien demeure à un niveau raisonnable par rapport à notre productivité. Le gouvernement n'aurait pas à intervenir sur le marché. La Banque du Canada n'aurait pas tant à se préoccuper des taux d'intérêt.

Quand les dépenses gouvernementales échappent à tout contrôle et que le gouvernement est obligé de s'endetter jusqu'au cou—comme en témoigne le bill à l'étude—il en résulte de nombreux problèmes dans l'ensemble de l'économie. En restreignant les dépenses gouvernementales, nous pourrions limiter l'endettement du gouvernement, ce qui aurait des répercussions extraordinairement avantageuses dans l'ensemble du pays.

Si nous continuons de la sorte, de plus en plus de Canadiens seront sans travail, de moins en moins d'impôts seront perçus et les dépenses gouvernementales continueront d'augmenter. C'est un cercle vicieux. Le gouvernement doit faire preuve d'un plus grand sens des responsabilités. Nous n'en avons pas vu la trace chez nos vis-à-vis. Je dois voter contre ce bill, je le crains. Heureusement, nous aurons très bientôt l'occasion de défaire ce gouvernement au moment des prochaines élections.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre sur le même ton empreint d'un certaine gravité employé par mon collègue de Portage-Marquette (M. Mayer). Je m'étonne que les députés ministériels soient si peu nombreux à participer à ce débat sur un bill qui est d'une importance aussi fondamentale pour l'avenir de nos enfants et des générations futures. Il est heureux que les Canadiens aient la possibilité de suivre ce débat à la télévision. Ce spectacle devrait influencer fortement leur décision, au moment de déposer le bulletin de vote dans l'urne vers le mois de novembre prochain.

Je voudrais mettre en perspective l'ampleur de la somme que le gouvernement demande au Parlement et aux Canadiens l'autorisation d'emprunter. Le gouvernement demande à emprunter 30 milliards de dollars en un an. Cela représente plus de $1,000 pour chaque homme, femme et enfant au Canada. Le déficit accumulé atteint déjà près de $16,000 par contribuable. Ce bill augmentera de quelque $3,000 en un an la dette de chaque contribuable canadien.

Ces chiffres ne laissent pas une impression très favorable au téléspectateur ou à l'électeur moyen. C'est sous cet angle qu'il faut envisager la question. Sur les 100 milliards de dollars environ que le gouvernement entend dépenser au cours de l'année financière, somme qui, soit dit en passant, est neuf fois supérieure au budget du gouvernement lorsque le premier ministre sortant (M. Trudeau) est arrivé pour la première fois au pouvoir, 40 p. 100 relèvent de l'autorité d'un seul ministre, le ministre responsable de l'enveloppe de la politique sociale. Ces programmes d'assistance sociale et d'aide distribuée sous forme de pensions, d'allocations familiales, d'assurance-chômage, et autre programmes importants qui composent ce qu'on appelle le «filet de sûreté» des Canadiens, sont maintenant en péril.

Nous avons oublié ce qui constitue le moteur de notre économie, c'est-à-dire l'activité industrielle, l'exploitation de la technologie et le travail productif auxquels la majorité des Canadiens, et particulièrement les jeunes, devront consacrer leur énergie si nous voulons nous débarrasser à l'avenir de ce fardeau que nos vis-à-vis libéraux font peser sur les épaules des générations futures. Sur ce budget, donc, 40 milliards seront dépensés à des programmes sociaux. Or, on nous demande aujourd'hui l'autorisation d'emprunter 30 milliards, soit les trois quarts de l'argent nécessaire pour défrayer ces programmes sociaux. Je doute que le Canadien moyen se rende compte que 20 milliards du budget prévu pour cette année serviront à payer les intérêts sur la dette tandis que 10 milliards seulement seront consacrés au développement économique.

Sur un budget de 100 milliards, 40 milliards iront donc aux programmes sociaux, 20 milliards au service de la dette, 10 milliards au développement économique, 5 milliards à la défense nationale et quelques autres montants plus modestes à d'autres fins. Il importe que les Canadiens comprennent que si nous n'avions pas à débourser chaque année 20 milliards en frais d'intérêt sur la dette, nous pourrions consacrer 30 milliards au développement économique. Nous pourrions nous engager dans les sphères supérieures de la technologie et financer les programmes de recyclage nécessaires. Nous pourrions écouler sur les marchés internationaux toute une série de produits intéressants et concurrentiels. Notre pays pourrait se mettre à produire, à fabriquer et à vendre toutes sortes de biens partout dans le monde. Au lieu de cela, nous trainons un déficit qui va coûter 20 milliards au gouvernement cette année, la moitié des sommes que l'on consacrera aux programmes sociaux. Le gouvernement veut ajouter 30 milliards de dollars au déficit brut pour équilibrer le budget. Cela donne une idée de la gravité du problème.

• (1740)

Le gouvernement nous demande, par le projet de loi C-21, d'autoriser l'emprunt de 30 milliards de dollars supplémentaires, même si le budget qui a été présenté à la Chambre il y a quelques semaines prévoit des besoins qui ne se montent qu'à 25 milliards. Pourquoi, monsieur le Président, le gouvernement veut-il 30 milliards? En fait, le déficit budgétaire est de 30 milliards, mais le gouvernement, dans le budget présenté par le ministre des Finances (M. Lalonde) il y a quelques semaines, faisait savoir qu'il n'avait pas réellement besoin de ces 4 milliards supplémentaires.

Savez-vous pourquoi le gouvernement n'avait pas réellement besoin de cet argent, monsieur le Président? C'est parce que la majorité provient des fonctionnaires de ce pays. La plupart des besoins comptables, figurant au chapitre des recettes fédérales, viennent des cotisations des employés de la Fonction publique à leur régime de pensions, qu'ils soient membres de l'administration, des Forces armées ou de la GRC. Le gouvernement prétend prendre cet argent et le déposer dans un compte de pension alors qu'en fait il l'utilise pour réduire ses emprunts de quelque 3 milliards par année. Essentiellement, monsieur le Président, le gouvernement vole ses propres employés pour répondre à ses besoins d'argent liquide. Il a ensuite l'audace de venir à la Chambre et de demander 5 milliards de plus que les besoins mentionnés au budget. N'est-ce pas effroyable, monsieur le Président?

Je regardais le dernier aspirant à la direction du parti libéral annoncer sa candidature à la télévision, l'autre soir, et parler du déficit. Je ne peux pas reprendre son jargon, mais il a déclaré quelque chose qui voulait dire que le Canada est structurellement un pays différent des autres où les déficits font partie du mode de vie. Il nous a dit pourquoi nous avions des déficits, monsieur le Président. L'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien), le dernier à annoncer sa candidature à la direction du parti, disait que nous avons des déficits parce que les Canadiens économisent beaucoup. Il a dit que si nous n'avions pas de déficits, il n'y aurait pas d'obligations d'épargne du Canada dans lesquelles les gens pourraient placer leurs économies. Il l'a expliqué très clairement. Il essayait simplement de justifier le déficit en disant que les Canadiens avaient besoin de déposer leur argent quelque part.

Ce ministre se déclarait d'accord avec d'autres députés qui ont fait remarquer que l'épargne personnelle au Canada se monte à 32 milliards. Nous avons un déficit de 30 milliards et le ministre, qui veut devenir premier ministre, a dit que nous

avons besoin de déficits élevés de sorte que les Canadiens puissent placer leur argent quelque part. Ce n'est pas une solution à notre problème, monsieur le Président, c'est son origine.

Si l'on n'encourageait pas les Canadiens à placer leur argent dans des obligations d'épargne à court terme et des obligations du gouvernement à long terme qui arriveront à maturité au début du siècle prochain, à des taux d'intérêt de 12 p. 100 ou plus, alors, les futures générations n'auraient pas à supporter un intérêt sur la dette de 20 milliards cette année et qui ne cessera de grandir dans les années à venir, à mesure que le déficit s'élèvera.

L'homme qui prétend vouloir devenir premier ministre disait que le déficit est sans importance, car les Canadiens économisent beaucoup et le gouvernement leur donne l'occasion de placer leur argent. Tout ce qu'ils ont à faire, c'est investir au Canada. Ne vaudrait-il pas mieux que les Canadiens investissent dans leurs intérêts à eux ou ceux de leurs entreprises, fût-ce à l'étranger, afin que leur argent rapporte des bénéfices au Canada? Ils pourraient investir dans la mise en valeur de nos ressources et la technologie.

Quels propos les autres fameux aspirants à la direction du parti libéral ont-ils tenus, monsieur le Président? Le premier à se porter candidat, le ministre responsable du développement économique, s'est déclaré d'avis, le 9 mars, que tous les Canadiens comprennent que les gouvernements doivent vivre selon leurs moyens et que la seule façon de réduire le déficit consiste à augmenter les impôts, à comprimer les programmes, voire à faire grimper l'inflation, ce moyen ayant été employé traditionnellement pour éponger les déficits. A propos, l'aspirant à la direction libérale qui n'est pas député, mais voudrait devenir premier ministre, est à l'origine de l'inflation. Il a présenté un budget qui supposait une très forte augmentation du déficit.

Le ministre chargé du Développement économique et régional (M. Johnston) fait paraître à coups de milliers de dollars des pages entières de publicité dans tous les journaux nationaux, pour demander aux Canadiens s'ils veulent en savoir davantage sur les projets spéciaux de relance que le gouvernement subventionne. Ces projets seront financés grâce à des fonds publics de 2.4 milliards de dollars ainsi qu'à une somme équivalente provenant du secteur privé. Dans ces annonces, on demande aux gens s'ils veulent être mieux renseignés. Voilà de la publicité tout à fait superflue.

Le budget du Programme spécial de relance au seul titre de la publicité s'élève à quelque 15 millions de dollars. Mais le ministre omet de dire aux Canadiens que le budget d'avril dernier prévoyait une nouvelle taxe spéciale de relance afin de financer ces projets spéciaux de relance. Tous les candidats à la direction du parti libéral souhaitent imposer de cette façon les Canadiens. Ils comptent proposer l'adoption de cette taxe au mois d'octobre et tâcher qu'elle passe inaperçue, de manière à pouvoir couvrir leurs folles dépenses et les extravagances de ces jours-ci.

Je voudrais bien poursuivre, monsieur le Président, mais il est entendu que vous voulez donner la parole à quelqu'un d'autre encore ce soir.

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, comme l'a rappelé un peu plut tôt au cours de l'après-midi le député de Provencher (M. Epp), je ne me réjouis pas particulièrement d'avoir à intervenir à propos de ce projet de loi. Je suis de ceux qui témoignent beaucoup de respect à l'institution du Parlement. Tout à l'heure, en m'accompagnant à mon bureau, mon collègue, le député de Perth (M. Jarvis), m'a parlé de l'image que projetaient les parlementaires. En en discutant, nous en sommes venus à la conclusion que nous inspirons à l'heure actuelle beaucoup de cynisme à nos concitoyens, ce qui est regrettable. Il est probable que l'une des principales raisons de ce cynisme est l'attitude que prend l'actuel gouvernement à l'égard du Parlement et les exigences peu raisonnables qu'il lui pose. En outre, les Canadiens commencent à se rendre compte que ces demandes sont déraisonnables et dangereuses pour notre institution.

En ce moment même, monsieur le Président, nous ne comptons parmi nous que six députés libéraux. On en trouve bien trois ou quatre autres dans les coulisses, qui nous jettent un coup d'œil de temps à autre. Pourtant les députés de la majorité ont demandé au Parlement d'autoriser le gouvernement à emprunter près de 30 milliards de dollars. Quand nos électeurs essaient de contracter un emprunt auprès de la Société du crédit agricole ou d'une banque, on leur demande d'expliquer de façon plausible comment ils comptent dépenser ces fonds. Pourtant, nous sommes en train de discuter de cette autorisation d'emprunter des milliards et seulement cinq députés et six honorables représentantes de la majorité parlementaire ont daigné justifier leur requête.

J'éviterai de répéter tous les faits et les chiffres que nous ont cités mes collègues au cours de ce long débat. Je tiens d'autre part à souscrire au sous-amendement qui nous a été présenté cet après-midi ainsi qu'à l'amendement de mon collègue, le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling). Il y a lieu de toute évidence d'appuyer ces deux motions. Mais je voudrais auparavant traiter de façon générale des réalisations du gouvernement libéral.

C'est seulement depuis une quinzaine d'années que nous nous retrouvons dans ce bourbier fort déplorable. Monsieur le Président, d'après moi, les sentiments de cynisme que nous inspirons aux Canadiens sont nés justement il y a une quinzaine d'années, avec l'accession au pouvoir d'un premier ministre (M. Trudeau) et d'un gouvernement parfaitement disposés à emprunter des sommes aussi astronomiques dans le seul but de se faire réélire. Selon moi, c'est vraiment là ce qu'il y a de scandaleux dans tout cela.

Une autre chose mérite à mon avis, d'être soulignée. Ce qui est encore plus scandaleux, c'est que les Canadiens ont appris cet après-midi qu'ils devraient chacun assumer une dette d'environ $7,000; et on se demandera après pourquoi les Canadiens sont cyniques. Chaque citoyen hérite de cette dette à cause des mesures prises par un gouvernement insensé. Je ne suis pas surpris de la réaction des contribuables, mais cela ne m'en dérange pas moins. Je m'inquiète énormément des sentiments que les Canadiens éprouvent envers cette institution que nous chérissons tant.

• (1750)

Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a posé une question intéressante lorsqu'il a demandé si ces emprunts étaient la cause ou la conséquence du marasme économique actuel. Il a reconnu qu'ils étaient, en partie, la cause de cette situation, mais il en est venu à la conclusion qu'ils découlaient en grande partie de la gabegie gouvernementale. En un sens, il a raison, même s'il est passé à côté de la question fondamentale qu'on doit se poser lorsqu'on évalue l'importance d'un emprunt.

Certains députés ont signalé cet après-midi, comme je l'avais fait dans un discours précédent, qu'il y a en fait deux sortes d'emprunt. Ainsi, je peux emprunter de l'argent pour me payer un voyage en Floride ou autour du monde. Ni le pays ni moi-même n'en retirerons beaucoup d'avantages sur le plan économique. D'un autre côté, je pourrais emprunter de l'argent, afin de me lancer dans l'exploitation agricole ou monter une entreprise. Cet emprunt rapporterait des dividendes économiques au pays.

Le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) a signalé que nous consacrions 40 milliards de dollars aux programmes sociaux, 20 milliards de dollars au service de la dette et seulement 10 milliards de dollars au développement économique. Cela montre les problèmes que nous éprouvons en ce qui a trait aux emprunts. Nous n'empruntons pas pour relancer l'économie, mais simplement pour financer des programmes sociaux. Ces programmes sont bons en eux-mêmes et j'y souscris. Je n'ai absolument rien contre eux, mais ils ressemblent à mon voyage en Floride—si je dois emprunter à ce titre et à d'autres fins, je finirai par éprouver des difficultés.

Le fléchissement du cours du dollar et la montée des taux d'intérêt sont le résultat du jugement porté par les milieux financiers sur la gestion de notre pays et les motifs de ses emprunts. On peut avoir de bonnes raisons pour emprunter de l'argent, cependant. Lorsque j'ai été élu pour la première fois à la Chambre, il y a un peu moins de dix ans, le ministre chargé des Sciences et de la Technologie à l'époque, M. Drury, a eu le front—peut-être était-ce simplement là de l'ignorance—de prétendre que nous n'avions pas à investir dans le domaine de la recherche et du développement, car nous pouvions acheter la technologie américaine ou européenne. C'est cette façon de penser qui nous a entraînés dans la situation difficile que nous connaissons à l'heure actuelle. Nous n'avons pas compris à quel point il était important de consacrer suffisamment à la recherche et au développement dans le domaine des sciences et de la technologie. Les emprunts effectués à cette fin porteraient fruit dans l'avenir.

Certains d'entre nous ont eu le plaisir d'entendre M. Larkin Kerwin, président du Conseil national de recherches du Canada, déclarer franchement qu'il y a quelques années, nous avons décidé de ne consacrer de l'argent qu'à ce qui pouvait nous rapporter un avantage immédiat. Nous n'avons pas suivi l'exemple des Allemands et des Japonais. Ils empruntent pour faire avancer la science et la technologie et puis ensuite, ils récoltent le fruit de leurs emprunts alors que nous ne réagissons pas pendant que notre économie bat de l'aile. Nous devrions regretter vivement que le gouvernement redemande encore de l'argent sans avoir été capable de nous démontrer qu'il allait l'utiliser à bon escient.

Il existe certains principes en matière de fiscalité qu'il faudrait songer sérieusement à mettre en pratique, monsieur le Président. Il faudrait cesser, notamment, d'imposer les entreprises dynamiques et rentables. En imposant leurs bénéfices, nous les décourageons. Nous devrions partir du principe qu'il faut imposer les entreprises en fonction du coût net d'exploitation. Cela les rendrait plus efficaces et plus économes. Nous aurions alors une économie qui attire les investisseurs au lieu de les dissuader comme c'est le cas actuellement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—ON ALLÈGUE QU'IL Y A UNE IRRÉGULARITÉ DANS LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (C)—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: La présidence voudrait rendre sa décision à l'égard du rappel au Règlement que le député du Yukon (M. Nielsen) a fait tout à l'heure pour savoir si la question du poste de dépense 1c du Revenu national figurant dans le budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, était bien recevable.

Le député a fait valoir que d'après le poste de dépense 1c qui permettrait d'augmenter de $434,000 les dépenses des douanes et accise ou pourrait affecter des crédits de $225,000 à des fins non autorisées par le Parlement, c'est-à-dire étendre au large des côtes la compétence des douanes et accises. Selon le député, ce poste de dépense préjuge de la décision que la Chambre va rendre à l'égard du projet de loi C-16 portant application de la compétence du Canada en matière de douanes et accises à son plateau continental et modifiant certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, lequel projet de loi est toujours inscrit au *Feuilleton* pour être étudié en deuxième lecture.

La présidence a eu l'occasion d'étudier le poste de dépense 1c en fonction du projet de loi C-16 et convient avec le député que cela revient à autoriser un nouveau programme sans l'autorisation législative voulue. Les décisions rendues par la présidence depuis 1974 insistent sur le fait qu'on ne peut pas se servir d'une loi portant affectation de crédit pour établir un nouveau programme.

Si je puis citer les paroles de M^me^ le Président Sauvé, elle a déclaré le 12 juin 1981 et le 21 mars 1983 que: «Le gouvernement doit se contenter de demander l'autorisation de faire des dépenses qui ont déjà été approuvées par une loi».

Comme les dépenses qu'il faudra faire pour étendre au plateau continental la compétence des douanes et accises n'ont pas encore été autorisées par le Parlement, cette partie du crédit 1c est irrecevable. En conséquence, le crédit 1c Douanes et accise. Dépenses du programme prévu pour le Revenu national dans le budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, doit être réduit d'une somme équivalant à celle qui doit servir à financer cette extension, soit de $225,000 et il en est ainsi ordonné.

La parole est au député de Durham-Northumberland (M. Lawrence).

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le Président, est-ce que la présidence m'avait donné la parole ou l'avait-elle accordée à l'honorable député avant moi?

M. le Président: J'ai donné la parole à l'honorable député de Durham-Northumberland (M. Lawrence).

M. Pinard: Monsieur le Président, je suis d'accord. Par déférence, je vais laisser mon honorable collègue prononcer son discours.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Darling (p. 2292) et du sous-amendement de M. Deans (p. 2299).

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Cet après-midi, monsieur le Président, nous examinons le projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Si le gouvernement nous demande d'emprunter une somme aussi énorme, c'est à cause de son gaspillage et de ses extravagances. A titre d'exemple, j'aimerais signaler un poste de dépense absolument superflu que j'ai trouvé dans le budget supplémentaire. Nous devrons signifier notre opposition d'ici demain si l'on veut que la Chambre se prononce à ce sujet. Hier soir, le comité permanent de la justice et des questions juridiques a étudié le budget supplémentaire (C). J'y ai remarqué une petite rubrique au poste de dépense 1c intitulé simplement «Information» pour laquelle ou demandait un crédit de $45,000.

M. le vice-président: A l'ordre. Dois-je conclure que le député se reporte à une affaire dont un comité de la Chambre est saisi?

M. Lawrence: Non, monsieur le Président. Un comité n'est pas saisi de cette affaire, même si j'aimerais qu'il le soit. C'est le seul moyen dont je dispose pour faire connaître certaines des prodigalités et des extravagances du gouvernement, ainsi que les données insuffisantes qu'il nous fournit. Elles sont la raison d'être de ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt et la cause de mes doléances.

A force de se faire prier, les fonctionnaires ont fini par nous dire que le poste de dépense était en fait de $32,500. En comparaison de certains autres postes de dépense, c'était peu de chose, mais il s'agissait en fait d'une part du ministère de la Justice, représentant le dixième d'une dépense globale engagée par le Centre d'information sur l'unité canadienne. Quand nous avons demandé à ces fonctionnaires à quoi l'argent avait servi, ils ont été incapables de nous répondre, sauf que la dépense se rapportait à une quelconque campagne de publicité. Ils ne savaient ni ce dont il était question, ni pourquoi le ministère de la Justice devait en assumer le dixième. Voilà pourquoi nous entendons nous opposer demain au crédit 1c du ministère de la Justice.

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 mars 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE TOURISME

M. le Président: Avant de mettre en délibération la motion inscrite au nom du député de Halton (M. Jelinek), puisqu'aujourd'hui est la dernière journée d'opposition, la Chambre va procéder, selon la procédure habituelle, à l'étude et à l'adoption de projets de loi de finances. Comme le veut l'usage depuis quelque temps, les députés sont-ils d'accord pour que les projets de loi de finances soient distribués dès maintenant?

Je dois prévenir la Chambre que le projet de loi de finances peut être présenté même s'il ne tient pas compte de la décision rendue par la présidence hier soir à 18 heures, en vue de supprimer un crédit. C'est pourquoi le projet de loi sera distribué simplement pour la gouverne des députés. La mesure qui sera présentée en temps voulu sera modifiée en conséquence. Y a-t-il consentement unanime pour faire distribuer les projets de loi sous la réserve que je viens de faire?

Des voix: D'accord.

M. Otto Jelinek (Halton) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir laissé le déficit touristique du Canada atteindre le total stupéfiant de $2.1 milliards en 1983, d'avoir provoqué la disparition de 100,000 emplois au Canada au cours de cette année-là seulement, et de ne pas avoir réduit les impôts excessifs qui constituent le fléau sous-jacent avec lequel cette industrie de main-d'œuvre est aux prises, fléau qui pousse les prix à des niveaux non compétitifs et qui annule tout impact favorable que pourraient avoir les programmes de commercialisation du gouvernement.

—Monsieur le Président, notre parti propose aujourd'hui cette motion d'opposition sur le tourisme, et ce, pour diverses raisons évidentes. Il y a moins d'un an, le 14 avril dernier, le parti progressiste conservateur a consacré une journée d'opposition au tourisme, sur l'initiative du député de Malpèque (M. Gass), en vue de bien faire comprendre au gouvernement l'importance vitale que ce secteur revêt pour notre économie. Près d'un an s'est écoulé depuis, monsieur le Président, et le gouvernement n'a encore rien fait pour s'attaquer au fond du problème. En réalité, le déficit touristique, comme le signale notre motion, est monté en flèche pour atteindre un total stupéfiant de 2.1 milliards de dollars, ce qui a provoqué la disparition de plus de 100,000 emplois au Canada pour l'année 1983 seulement.

Je vais brièvement passer en revue l'importance du tourisme et la négligence totale dont le gouvernement libéral fait preuve à l'égard des importants problèmes qui se posent dans ce secteur à l'heure actuelle. En termes financiers, monsieur le Président, le tourisme et les voyages représentent 17 milliards de dollars chaque année au Canada, soit environ 5 p. 100 de notre PNB. Ce secteur donne de l'emploi à plus d'un million de Canadiens.

En cette époque de chômage aigu, le gouvernement devrait accorder plus d'importance au tourisme, ne serait-ce qu'en raison des possibilités d'emploi qui existent dans ce secteur. Des emplois disparaissent tous les jours dans ce domaine à cause de l'inertie du gouvernement. L'an dernier, les touristes étrangers ont dépensé dans notre pays 3.9 milliards de dollars, ce qui fait du tourisme l'un des principaux secteurs créateurs de devises au Canada. Selon l'Office du tourisme du gouvernement canadien, ce secteur a un coefficient d'emploi supérieur à celui des 40 principales industries de notre pays.

Je pourrais en dire long sur l'énorme importance que revêt le tourisme pour notre pays, mais faute de temps, monsieur le Président, je dirai brièvement que l'industrie du voyage, au Canada, n'est pas exploitée pleinement. En effet, le tourisme est un secteur en état de siège. Le gouvernement libéral ne peut pas, cette fois-ci, mettre la situation sur le compte de la conjoncture internationale comme dans d'autres domaines; en effet, sur le marché mondial, la part canadienne du tourisme est tombée de 4.6 p. 100 en 1972 à un maigre taux de 2.7 p. 100 en 1981. Autrement dit, au cours de cette décennie, nous avons perdu la moitié de la part du tourisme mondial qui nous revenait.

Comment se fait-il que dans notre pays, le tourisme soit en perte de vitesse, tandis qu'il est florissant dans d'autres? Je le répète en insistant: les libéraux ne peuvent pas prétendre que les influences du marché international en sont responsables.

• (1115)

Il ne se passe pas un seul jour où le nombre de Canadiens à l'extérieur du pays est supérieur d'environ 100,000 à celui des visiteurs étrangers au Canada, et le déficit au chapitre du tourisme augmente de plus de 3 millions de dollars par jour. Cela ne comprend même pas notre déficit touristique avec les États-Unis: chaque jour, plus de Canadiens sont aux États-Unis que d'Américains au Canada, au-delà de 74,000 en fait. Ce déficit augmente de presque 2 millions par jour. Au total, 5 millions de dollars par jour, un énorme déficit de 2.1 milliards l'an passé, et il ne cesse de croître. C'est inacceptable, mais le gouvernement ne fait absolument rien.

D'aucuns prétendent que c'est à cause de nos hivers. Ils sont dans l'erreur, monsieur le Président, car au mois de juillet dernier, le plus beau temps au Canada, il y avait 37.3 p. 100 de visiteurs canadiens de plus aux États-Unis que douze mois plus tôt. Ce raisonnement-là ne tient pas, car les Canadiens voyagent à l'étranger en été comme en hiver. Nous pourrions tirer profit de nos hivers. Les Canadiens vont faire du ski en Suisse, en Autriche, en Italie et à Aspen, au Colorado. Nous pourrions attirer des touristes au Canada aussi bien en hiver que pendant les beaux mois d'été.

Monsieur le Président, les taxes excessives sont la bête noire de notre industrie touristique. Les autres problèmes sont mineurs, mais si nous continuons de surtaxer cette industrie, notre déficit va continuer d'augmenter et notre situation économique sera encore pire qu'elle ne l'est actuellement. D'après l'Association de l'industrie touristique du Canada, si le gouvernement ne change pas de politique, notre déficit atteindra la somme astronomique de 4 milliards de dollars l'an prochain.

Nous surtaxons les hôtels et les motels, la nourriture, l'essence et les boissons alcoolisées, mais aux instances que nous ne cessons de lui faire à la Chambre, le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme (M. Smith) nous dit de nous adresser aux premiers ministres provinciaux, car c'est à eux de régler ces problèmes. Le ministre devrait avoir honte, car il sait que c'est le gouvernement fédéral qui doit prendre l'initiative dans ce domaine. Lorsque le parti conservateur formera le gouvernement, je peux vous assurer que sa plus haute priorité sera de convoquer une conférence fédérale-provinciale sur la surimposition, afin de donner l'exemple aux provinces en réduisant ou en bloquant les taxes si possible dans l'industrie touristique.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Nous ne pouvons pas continuer de jeter le blâme sur autrui. Le Parlement et la Chambre sont en partie responsables et c'est à nous de régler le problème. Je sais, on dira peut-être que je prêche pour mon saint.

Des voix: En effet!

M. Jelinek: Je m'attendais à ces braillements de l'arrière-ban libéral. C'est pourquoi je vais citer une lettre adressée au ministre des Finances (M. Lalonde) par M. Garth Campbell, président de l'Association de l'industrie touristique du Canada:

> . . . le tourisme est le secteur de l'activité économique—il emploie plus de 10 p. 100 de notre population active et ce pourcentage pourrait être beaucoup plus élevé—où il est clair que les prix pratiqués au Canada ne sont pas concurrentiels, ce que ni les droits de douane ni les quotas ni une habile publicité ne peuvent cacher.

• (1120)

Je veux que les brailleurs de l'arrière-ban libéral écoutent ceci.

M. Harquail: Pourriez-vous lire ce qu'il a dit?

M. Jelinek: Il ajoutait dans sa lettre:

> Malheureusement, le budget du 19 avril n'a pratiquement pas contribué à résoudre les problèmes que nous avions soulignés. Il n'a pas donné non plus à ce secteur l'assurance que son message avait été compris. De toute évidence, et contrairement à ce que nous avions espéré, le gouvernement fédéral n'a pris aucune initiative.

D'après leurs observations, les libéraux semblent trouver ce que je lis très intéressant. Je vais donc continuer:

> Il est navrant de constater que, selon nos projections, si les tendances de voyage qui se sont manifestées au cours du premier trimestre de l'année se maintiennent, le déficit de 1984 dépassera de beaucoup les 3 milliards de dollars!
>
> En fait d'emplois . . . le chiffre pour 1984 risque fort de dépasser 150,000 emplois!

Il s'agit de 150,000 emplois perdus dans le secteur du tourisme. Le gouvernement dépense des centaines de millions de dollars de l'argent des contribuables pour des programmes de création d'emplois inutiles temporaires, inefficaces et coûteux qui, après un certain temps, replongent les Canadiens dans le chômage.

M. Campbell disait encore, dans sa lettre au ministre des Finances:

> Selon nous . . . la situation financière du gouvernement fédéral pourrait bien s'améliorer s'il misait sur des allégements fiscaux pour le tourisme . . . la réduction des recettes fiscales serait alors contrebalancée par une réduction des paiements d'assurance-chômage et une augmentation des recettes provenant d'une activité économique accrue.

Voilà ce que pense l'AITC, le groupe le plus important d'exploitants touristiques du Canada qui tâchent de promouvoir le tourisme. Je sais que cette association entretient de bons rapports avec le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme et qu'elle se tient en contact avec le ministre des Finances. Mais les libéraux n'écoutent pas. Installés dans leurs tours d'ivoire à Ottawa, ils n'ont aucune idée de ce qui se passe en réalité dans le monde des affaires et du tourisme. C'est pourquoi le tourisme, comme bien d'autres secteurs de l'économie, éprouvent de sérieuses difficultés, monsieur le Président.

Je sais que le ministre vient de rentrer d'un voyage aux États-Unis où il a fait mousser l'énorme budget publicitaire qu'il a accru pour mieux faire connaître le Canada à l'étranger, surtout aux États-Unis. Je lui souhaite bonne chance dans cette entreprise. Je suis heureux qu'il ait enfin augmenté ce budget de sorte qu'il équivaut maintenant ce qu'il était il y a plus de dix ans. C'est un pas dans la bonne direction. Nous respectons cette attitude et l'approuvons. Toutefois, cela ne suffira pas à régler le problème qui posent les taxes excessives. J'espère que le ministre commencera par s'attaquer à ce problème au lieu de se contenter de montrer qu'il a augmenté les dépenses publiques en utilisant l'argent des contribuables pour faire de la réclame pour le Canada. Les touristes ne viendront pas au Canada s'il leur en coûte 30 p. 100 de plus cher pour visiter notre pays que s'ils allaient en Europe ou aux États-Unis, malgré les millions de dollars dépensés pour faire connaître le Canada à l'étranger. Il est plutôt suspect que le gouvernement fasse de la publicité touristique en pleine année d'élections, recourant aux agences libérales pour distribuer l'argent qui sert peut-être à mousser sa propre publicité. Je ne m'attarderai pas là-dessus, mais cela devient suspect.

Je crois qu'il me reste deux ou trois minutes, monsieur le Président. Un gouvernement conservateur accorderait plus d'attention et d'importance à se secteur vital. Ce serait là le nerf d'une politique progressiste-conservatrice. La première chose que nous ferions pour reconnaître le secteur, et que nous faisons déjà, serait d'envisager très sérieusement de créer un ministère indépendant du Tourisme qui s'occuperait des problèmes de ce secteur indispensable de notre économie. Comme je l'ai déjà dit, ce ministère commencerait par convoquer une conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité afin de donner l'exemple en bloquant si possible à leur niveau actuel les taxes qui nuisent au tourisme et en cherchant le moyen de les réduire dans certains domaines. Les taxes fédérales et provinciales sur les boissons alcooliques, par exemple, comptent pour 85 p. 100 des prix au détail au Canada. Il y a beaucoup d'autres cas semblables comme le sait le ministre.

• (1125)

Comme je n'ai pas moi-même le temps d'en parler, mes collègues de ce côté-ci s'en chargeront au cours de la journée. Le fardeau de l'impôt sur les salaires devrait être allégé. Nous chercherons le moyen d'établir des mesures fiscales équitables qui ne pénalisent pas les secteurs à forte concentration de main-d'œuvre comme le tourisme. Nous élaborerons un programme touristique national en collaboration avec les gouvernements provinciaux, en recourant à la notion de lieu de villégiature.

Nous assurerons la collaboration des ministères afin qu'aucune décision fédérale ne soit prise sans que soit pleinement compris son incidence sur le tourisme. D'autres mesures seront prises pour rehausser le statut du tourisme au sein de la bureaucratie fédérale afin que l'entrepreneur n'ait pas à souffrir de lois ou de programmes gouvernementaux potentiellement néfastes. Autrement dit, nous créerons un mécanisme de promotion dans les divers autres ministères fédéraux. A cette fin, un gouvernement progressiste-conservateur postera dans chaque ministère pertinent un coordonnateur du tourisme qui sera chargé de faire cette promotion. Nous verrons à stimuler l'établissement et l'expansion d'entreprises touristiques familiales dans toutes les régions afin d'exploiter le potentiel touristique du Canada.

Et ce ne sont là que quelques-unes des initiatives politiques précises que nous allons exposer. Comme le temps me manque, je voudrais seulement répéter un point important. Des élections peuvent survenir dans un an seulement tout autant qu'en août ou en novembre. Nous ne pouvons nous permettre d'attendre qu'un gouvernement progressiste-conservateur qui comprend l'importance du tourisme prennent les mesures qui s'imposent pour régler le problème. Au nom du parti conservateur, je prie le gouvernement libéral d'agir dès maintenant au niveau de la concurrence des coûts, de décider dès maintenant de concert avec les gouvernements provinciaux de commencer à bloquer et à réduire si possible les taxes qui touchent le tourisme afin que la campagne publicitaire que le ministre vient de lancer aux États-Unis porte ses fruits.

S'il n'est pas économiquement avantageux pour les touristes des États-Unis ou d'ailleurs de venir au Canada, je répète que peu importe combien de millions de l'argent des impôts le ministre dépensera en publicité, les touristes ne seront pas portés à venir chez nous. Je ne me contente pas de prier le ministre et le gouvernement d'agir maintenant, je les en supplie, parce qu'il s'agit d'emplois, de l'économie générale et du bien-être du Canada.

Le président suppléant (M. Herbert): Une période de questions de dix minutes est prévue, mais nous avons pris l'habitude de ne poser de questions qu'après le premier tour. A la Chambre de décider, toutefois. Si elle veut une période de questions de dix minutes, il peut y en avoir une.

M. McCauley: Monsieur le Président, j'ai écouté le député de Halton (M. Jelinek) avec intérêt. Je me demandais s'il en viendrait jamais à proposer d'autres idées de programmes. Il m'a semblé avoir plus de critiques à formuler que de solutions à offrir. Mais vers la fin de son exposé il est passé à des solutions. Il a donné une idée générale de ce que ferait son parti si jamais il prenait le pouvoir. Quelles sont, à son avis, les trois grandes politiques que son parti mettrait en œuvre en matière de tourisme?

M. Jelinek: Monsieur le Président, je ne sais pas où était le député pendant les dix ou quinze dernières minutes de mes observations où j'ai décrit les politiques que suivra le parti conservateur quand nous formerons le gouvernement. Je serai bref. Premièrement, deuxièmement et troisièmement, nous nous attaquerions au problème de la surimposition de l'industrie touristique, et nous prendrions en outre toute les autres initiatives dont j'ai parlé.

M. Manly: Monsieur le Président, le député de Halton (M. Jelinek) a raison quand il dit que le tourisme est une industrie à très haut coefficient de main-d'œuvre. Dans de nombreuses régions touristiques, les salaires sont aussi très faibles. Certaines ont des lois sur le droit au travail qui nuisent à la lutte que mènent les syndicats pour obtenir des niveaux de rémunération convenables. Notre parti est farouchement opposé à des lois comme celles-là. Le député de Halton voudrait-il nous dire ce qu'il pense des lois sur le droit au travail, s'il est contre?

• (1130)

M. Jelinek: Monsieur le Président, si nous devions dépendre des politiques et des préférences du Nouveau parti démocratique, le déficit de notre industrie touristique ne serait pas de 2.1 milliards. Il serait de 6 milliards.

M. Manly: Monsieur le Président, j'ai posé une question directe pour savoir si le député de Halton est pour ou contre les lois sur le droit au travail. La question a sa place dans un débat sur le tourisme. Nous, de notre parti, la Chambre et les Canadiens voulons une réponse et non une autre diatribe contre le NPD.

M. Jelinek: Quelle affirmation ridicule, monsieur le Président! Je vais parler en mon nom personnel en ce qui concerne le droit au travail. Au Canada, les gens devraient avoir le droit de travailler quand ils le veulent. Je crois qu'ils devraient pouvoir faire tout ce qu'ils veulent dans un pays libre comme le nôtre. J'ai dû fuir un pays qui était gouverné selon des théories semblables à celles du Nouveau parti démocratique. J'ai fui ce pays pour venir m'établir à un endroit où l'on respecte les droits et les libertés fondamentales.

Des voix: Bravo!

M. Harquail: Monsieur le Président, c'est une bien bonne chose que les Canadiens aient pu voir et entendre le premier porte-parole de l'opposition officielle, le critique de son parti en matière de tourisme, donner ce qu'on ne peut qualifier que de spectacle honteux ce matin. Il reconnaît qu'il n'a pas parlé de cette question importante depuis un an. Il n'a pas pris la peine de dire que cette industrie représentait 16.5 milliards de dollars pour l'économie du Canada et les plus de 100,000 entreprises qui en font partie. C'est un aspect très important de la question. Le député n'a rien dit à propos des attraits du Canada, de ses ressources ou des autres choses qui y attirent les touristes. Il n'a rien dit de nature positive à propos des curiosités touristiques que nous possédons dans notre beau pays.

Qu'a-t-il dit? Il a voulu parler des élections à quelques reprises, mais il ne savait pas au juste quand elles auraient lieu.

M. Jelinek: Le savez-vous vous-même? Pourquoi pas demain?

M. Harquail: Monsieur le Président, il a reconnu qu'il ne le savait pas. Il a en même temps reconnu bien d'autres choses. Il nous a prouvé ce matin qu'il était très peu au courant de cette question. Il l'a reconnu deux ou trois fois après avoir cité de longs passages de la lettre sur laquelle s'appuyait son discours. Il n'a pas expliqué pourquoi il n'avait pas pu prononcer un meilleur discours que celui qu'il nous a servi à la Chambre ce matin et pourquoi il n'avait pas parlé de certains des objectifs de son parti et des solutions positives que celui-ci pourrait proposer. Il pourrait nous dire pourquoi il ne voyage pas au Canada. Il passe la plus grande partie de son temps à assister à des compétitions de ski en Europe.

Le président suppléant (M. Herbert): Avant de demander au député de répondre, je tiens à préciser que cette période est réservée aux observations tout aussi bien qu'aux questions.

M. Jelinek: Monsieur le Président, j'allais justement le dire. Le député critique mon discours. Il ne sait même pas comment poser une question puisqu'il ne l'a pas fait.

L'hon. David Smith (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat. Je me réjouis de voir que l'opposition a jugé bon de profiter d'un jour réservé à l'opposition pour discuter de cette très importante question. C'est un sujet passionnant. Le tourisme pourrait permettre à l'économie du Canada de prendre de l'expansion. C'est très stimulant de participer au travail de ceux qui vantent les attraits du Canada. Je souscris à une bonne partie des propos tenus par le député de Halton (M. Jelinek) au sujet de l'importance de l'industrie touristique pour le Canada. Je ne suis cependant pas d'accord sur les conclusions qu'il a tirées à propos des mesures prises par le gouvernement à cet égard.

La motion à l'étude déplore l'importance du déficit du compte des voyages pour 1983. Je pense que la plupart des gens comprennent que ce déficit provient du fait que les Canadiens dépensent plus d'argent à l'étranger que les touristes n'en dépensent au Canada. Le député a abordé la question d'un point de vue tout à fait négatif. Il n'a pas parlé du fait que la plupart des Canadiens ont voyagé dans leur propre pays en 1983. Ils ont dépensé 14 milliards de dollars pour leurs déplacements au Canada, soit trois fois ce qu'ils ont dépensé à l'étranger. Ce chiffre de 14 milliards de dollars dépensés au Canada par des Canadiens établit un nouveau record. On ne peut donc pas donner une idée équilibrée de la situation si l'on ne parle que de déficit.

Nous devons reconnaître que les pays chauds représentent une grande partie des lieux de destination des Canadiens qui voyagent à l'étranger, surtout à cette époque-ci de l'année. Je suis certain qu'il est arrivé à tous les députés d'aller passer leurs vacances d'hiver dans un pays chaud. Malheureusement, le Canada n'a pas de zone tropicale. C'est une chose dont nous devons tenir compte.

M. McKinnon: Vous n'avez jamais entendu parler de Victoria?

M. Smith: Quant à ceux qui voyagent outre-mer, surtout en Europe, il faut noter que, même si le dollar canadien a été plutôt faible par rapport au dollar américain, il était très bien coté dans les pays d'Europe. Un taux d'échange extrêmement favorable encourage davantage les Canadiens à voyager en Europe.

Le déficit reflète aussi le fait que moins d'étrangers ont visité le Canada en 1983. D'après l'OCDE, dans beaucoup de pays, le nombre de touristes a baissé à cause de la récession mondiale. Le Canada ne fait pas exception à la règle. Ce qui a baissé surtout ces dernières années a été le nombre de visiteurs d'outre-mer. De 1982 à 1983, le nombre de touristes venus des États-Unis a augmenté de 2.4 p. 100. Grâce à certains des efforts du gouvernement fédéral, cette tendance à la hausse se maintiendra en 1984.

Le député de Halton a parlé de la perte de 100,000 emplois en 1983. Ce n'est pas exact. Il n'y a pas eu d'emplois perdus, qui seraient disparus du jour au lendemain. Les données de Statistique Canada révèlent que l'emploi dans le domaine du tourisme a augmenté de façon soutenue au cour de la dernière décennie. Il pourrait sans doute prétendre que, si notre quote-part du marché mondial avait augmenté au même rythme que celle de certains pays pendant la dernière décennie, nous aurions pu avoir 100,000 emplois supplémentaires. C'est un argument valable. En toute franchise, je n'aurais pas demandé mieux. J'espère que, dans les années à venir, ces emplois seront créés. Toutefois, il importe de bien faire comprendre qu'il n'y a eu aucune perte d'emplois existant réellement.

La motion mentionne le problème que constituent les impôts prélevés de l'industrie. Le député songe sans doute aux impôts fédéraux. Quand le ministère du Tourisme, en collaboration avec l'Association du tourisme au Canada, a effectué un relevé des entreprises touristiques il y a trois ans, l'étude a révélé que, selon la plupart des entreprises, les impôts municipaux et provinciaux et non les impôts fédéraux sont les plus lourds.

La motion affirme que notre industrie touristique est parfaitement incapable de soutenir la concurrence sur le plan international. Le prix de l'essence au détail est plus élevé au Canada qu'aux États-Unis, mais cette situation est attribuable aux impôts provinciaux plutôt que fédéraux. C'est un fait. Tout est relatif. Par rapport à l'Europe, les prix de l'essence au Canada sont encore favorables. Le prix de l'essence au Canada est fixé en vertu d'un accord entre le gouvernement fédéral et les provinces productrices, notamment l'Alberta. Depuis quelques années, le gouvernement actuel lutte avec acharnement pour conclure le meilleur accord possible en faveur des consommateurs canadiens. Le député estime-t-il que nous devrions maintenant annuler cet accord? Telle n'est pas la façon d'agir du gouvernement. Quand nous concluons un accord avec l'Alberta et d'autres provinces productrices de pétrole, nous respectons la parole donnée. Je n'ai pas entendu dire que l'Alberta voulait annuler cet accord en raison de son incidence sur le tourisme.

Nous avons également entendu parler des droits prélevés sur les boissons alcooliques au Canada par rapport aux États-Unis. Il importe de rétablir les faits. Pour ce qui est des recettes fiscales, la part du gouvernement fédéral est de 31 p. 100, ce qui laisse 69 p. 100 aux provinces. Toutefois, ce qu'il y a de plus intéressant, c'est qu'il y a dix ans, la part fédérale des recettes fiscales provenant de la vente des boissons alcooliques

était de 40 p. 100. Au cours de cette décennie, le prix des boissons alcooliques a peut-être augmenté à un rythme peu compétitif par rapport aux États-Unis, mais la part fédérale a baissé de 9 p. 100 tandis que celle des provinces augmentait de 9 p. 100.

• (1140)

Le député peut bel et bien dire qu'il s'en lave les mains et qu'il incombe aux gouvernements provinciaux d'agir, mais si les impôts provinciaux avaient diminué au même rythme que les prélèvements fédéraux, nous ne nous heurterions peut-être pas à ce problème. Nous devons faire preuve de réalisme. Nous entendons les députés d'en face faire de nombreux discours sur le déficit du Canada. Je ne crois pas que la plupart des gouvernements provinciaux qui ont tous un budget déficitaire renonceront à leurs recettes comme il le propose.

Nous devons mettre l'accent sur nos atouts. Nous avons un pays formidable. Les Canadiens peuvent passer des vacances merveilleuses en visitant leur pays. Il nous faudrait souligner tout qui milite en notre faveur. Jetons un coup d'œil au prix des chambres d'hôtel dans les grandes villes. A New York, le prix moyen d'une chambre d'hôtel de première classe est de $144 par nuit. A Montréal, une chambre comparable coûte $77, soit à peu près la moitié. Dernièrement, j'ai dû me rendre à Washington pour affaires. Quelques-uns de ceux qui assistaient à la réunion en compagnie de fonctionnaires américains et qui logeaient dans un hôtel appartenant à des Canadiens payaient $165 américains pour une chambre simple. C'est beaucoup moins cher à Toronto, Montréal ou Vancouver. Soyons justes. Pourquoi voir le mauvais côté des choses? Parlons plutôt des bonnes nouvelles. A cet égard, il faut noter que si les Américains veulent venir au Canada, ils peuvent vivre des expériences diverses. Par exemple aller au théâtre, visiter des musées et se régaler dans les bons restaurants de nos grandes villes. Par rapport à ce qu'offre New York, c'est bon marché. C'est là l'attitude à adopter.

Le gouvernement admet que le tourisme est un secteur de première importance. Dans le discours du trône de décembre, on a insisté sur l'importance de cette industrie. Depuis 1975, le gouvernement fédéral a investi quelque 240 millions pour aménager différentes installations et services par le truchement d'ententes fédérales-provinciales sur le tourisme, et 100 millions ont été investis pour construire des centres de congrès dans différentes régions. Grâce aux projets spéciaux de relance des immobilisations, on consacrera des dizaines de millions de dollars à des projets touristiques. Depuis 1975, le seul ministère de l'Expansion industrielle régionale a dépensé quelque 200 millions de dollars pour promouvoir le tourisme. Dans l'ensemble, le gouvernement fédéral dépense plus de 100 millions par année pour aider le tourisme.

Le député a proposé de créer un ministère distinct. On pourrait faire la même proposition pour de nombreux secteurs économiques. Tout compte fait, il vaut mieux que le secteur touristique relève du ministère de l'Expansion industrielle régionale que beaucoup de gens confondent encore avec le ministère de l'Industrie et du Commerce. C'est un des principaux ministères et l'un des plus puissants. Il vaut mieux qu'une industrie relève d'un ministère important plutôt que d'être laissée à elle-même comme une orpheline.

L'an dernier, à l'occasion d'un débat semblable à la Chambre, le porte-parole gouvernemental a déclaré que toutes les régions du Canada bénéficieraient de fonds accrus pour la commercialisation et le développement touristiques et qu'un conseil consultatif serait mis sur pied pour s'occuper des rapports avec l'entreprise privée. Je pense que ces objectifs ont été atteints.

Permettez-moi de vous parler du développement de ce secteur. Personne n'ignore que nous devons offrir le bon produit, au bon prix et au bon moment. Au moment de la création du ministère de l'Expansion industrielle régionale, l'an dernier, le ministre responsable (M. Lumley) a mis au point un nouveau programme, le Programme de développement industriel et régional (PDIR), soit le principal véhicule de l'aide économique procurée par le gouvernement. Le tourisme bénéficie du programme. C'est d'ailleurs la première fois que le tourisme bénéficie d'un programme de cette envergure. N'est-ce pas une façon d'en reconnaître l'importance? Tous les bureaux régionaux du ministère, qui est un des grands ministères du gouvernement, accordent une haute priorité au tourisme.

On a doublé les effectifs régionaux chargés du programme par comparaison avec le personnel relevant de l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce. Le Programme de développement industriel et régional verse une aide financière importante aux entreprises touristiques privées pour leur faciliter l'accès aux marchés étrangers en insistant sur l'établissement, l'expansion et la modernisation d'installations et de services propres à attirer une clientèle internationale et interprovinciale. La productivité demeure un objectif clé. Bien sûr que le programme est utile au tourisme. Selon les données actuelles, près de 20 p. 100 des différents projets découlant du PDIR intéressent le tourisme.

Nous souhaitons également conclure des ententes avec toutes les provinces dans le cadre des accords généraux de développement ou de nouvelles ententes de développement économique et régional, afin de mieux définir les activités touristiques et délimiter les principaux secteurs de collaboration fédérale-provinciale en matière de tourisme.

Le vrai défi, c'est toute la question du marketing. Il faut intensifier nos efforts sur ce plan. En fait, nous le faisons déjà et nous espérons que cela nous permettra de rattraper une partie du terrain perdu. Tout homme d'affaires sait que, lorsque la concurrence devient plus forte, il faut redoubler les efforts de marketing. Le gouvernement a augmenté de 22 millions de dollars le budget de marketing de Tourisme Canada pour l'année civile 1984. Je ne pense pas qu'aucun autre ministère, organisme ou secteur d'activité gouvernementale ait bénéficié d'une pareille augmentation. Ces fonds additionnels ont été octroyés essentiellement dans le but de rattraper le terrain qui a été perdu lorsque les budgets de marketing n'augmentaient pas au même rythme que l'inflation.

Nos recherches démontrent que les possibilités sont prometteuses. Nous sommes convaincus qu'un effort de marketing accru apportera des résultats positifs et que cet argent ne sera pas gaspillé. Prenons, par exemple, les efforts qui ont été entrepris aux États-Unis. Dans quelques semaines, nous lancerons une importante campagne télévisée aux États-Unis. Je me suis rendu à New York et à Boston. Hier, j'étais à Boston, où j'ai accordé des interviews à trois quotidiens et quatre stations radiophoniques dans le but de promouvoir le tourisme au Canada. Nous avons rencontré des agents de voyage, des

représentants de l'industrie du voyage et des porte-parole de magazines spécialisés dans ce domaine. Nous en avions fait autant à New York. C'est ce genre de démarche qu'il faut entreprendre et c'est effectivement ce que nous faisons. En 1984, nous dépenserons quelque 15 millions de dollars supplémentaires aux États-Unis. Nous voulons accroître le tourisme américain au Canada.

Notre campagne publicitaire aux États-Unis ne se limite pas à la télévision; nous faisons actuellement passer des annonces à la radio ainsi que dans les grands magazines et journaux, tout cela dans le but de rendre le Canada plus attrayant comme destination touristique dans l'esprit des Américains. Et nous ne limitons pas nos efforts aux États-Unis; nous prospectons également les marchés d'outre-mer. Cette année, pour la première fois, nous avons lancé une campagne télévisée en Australie, qui est un marché en pleine croissance. Nous sommes également très actifs au Royaume-Uni et en Allemagne. J'ai rencontré en Grande-Bretagne des représentants de compagnies aériennes, d'agences de voyage et de chaînes hôtelières intéressées à exploiter le marché du tourisme au Canada. Nous tentons de coordonner nos efforts, toujours dans le but d'augmenter l'afflux de devises provenant de l'étranger. Ce marché semble en plein essor depuis une décennie. Il y a une dizaine d'années, les devises introduites au Canada par des touristes étrangers ne représentaient que 3 p. 100 des dépenses touristiques totales. Ce chiffre est maintenant 8 p. 100.

• (1150)

Je vois que le député de Victoria (M. McKinnon) est présent. Nous cherchons également à attirer les touristes provenant des pays en bordure du Pacifique, y compris Hong Kong, le Japon, Singapour et la Corée. L'année dernière, le nombre de touristes en provenance de Hong Kong a augmenté de 14 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation n'est pas seulement due au hasard, mais également à la politique du gouvernement actuel qui consiste à prospecter ces marchés de façon très dynamique.

Le troisième grand volet de la politique gouvernementale est d'améliorer la réglementation et de créer un climat commercial favorable au tourisme. Nous avons réalisé des progrès dans ce domaine. Je voudrais féliciter mon collègue, le ministre des Transports (M. Axworthy), pour ses efforts visant à amorcer une révision en profondeur de la réglementation des tarifs aériens au Canada. Je suis de ceux qui croient que cette industrie a besoin d'une concurrence un peu plus forte. J'ai profité de ces audiences pour exprimer mon point de vue. J'espère que nous allons progresser dans la voie de la déréglementation des tarifs aériens au Canada.

J'aimerais par ailleurs rendre hommage à mon collègue le ministre du Revenu national (M. Bussières) qui s'est efforcé de simplifier les formalités douanières régissant l'entrée au Canada de pièces à exposer dans le cadre des congrès. A ce propos, j'aimerais signaler que le plus grand centre de congrès du Canada sera inauguré d'ici la fin de l'année. Situé à Toronto, il offrira aux exposants une superficie de 200,000 pieds carrés. Grâce à ce centre de congrès et aux plus de 20,000 chambres d'hôtel que compte Toronto, nous pouvons espérer accueillir chez nous les plus grands congrès du monde. Ce genre d'activité devrait avantager les Canadiens de toutes les régions du Canada, car chaque fois que des visiteurs étrangers participent à un congrès international, ils le font précéder ou suivre le plus souvent d'une visite d'autres régions du pays. Évidemment, le gouvernement fédéral contribue financièrement à la construction de ce centre de congrès, ainsi qu'il a déjà contribué à celle d'une douzaine d'autres centres du même genre ailleurs au Canada.

Mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts), a déjà choisi les spécialités de l'hôtellerie qui feront l'objet en priorité des programmes de formation de son ministère. Une école pour l'enseignement de l'art culinaire a été inaugurée récemment au collège George Brown de Toronto. Le gouvernement fédéral a investi beaucoup d'argent dans cette école, dans l'espoir d'améliorer la qualité des expériences gastronomiques de tous ceux qui visitent notre pays.

Nous travaillons à la mise au point et à la commercialisation du tourisme. Nous nous efforçons d'améliorer l'environnement commercial, de concert avec le secteur privé. Il y a à peine trois mois, l'Association de l'industrie touristique du Canada et moi avons conclu un accord en vue d'établir un comité consultatif permanent, comprenant une trentaine de représentants de toutes les régions de notre pays, qui sera chargé d'assurer la liaison avec le secteur privé.

Mieux vaut adopter à l'égard du tourisme une attitude positive. Il y a sûrement des résultats que nous pouvons obtenir et nous nous y efforçons. Nous avons investi davantage d'argent dans ce secteur. Le secteur privé a voulu que 1984 soit l'année du tourisme au Canada. En tant que gouvernement, nous estimons que ce vœu est réalisable et nous nous efforçons de le réaliser, de concert avec le secteur privé. Nous nous appliquons à renverser la situation en réduisant le déficit au chapitre du tourisme. A mon avis, mieux vaut adopter une attitude positive et persévérer dans nos efforts pour faire connaître à tous les peuples de la terre le pays que je tiens pour le plus beau du monde et pour les convaincre de venir nous rendre visite.

M. Mazankowski: J'ai deux ou trois questions à poser au ministre, monsieur le Président. Tout d'abord, j'aurais aimé qu'il s'abstienne de formuler des observations qui risquent d'induire les Canadiens en erreur au sujet de l'accord que le gouvernement du Canada a conclu avec celui de l'Alberta relativement au prix du pétrole. A mon avis, il a en effet donné à entendre que le gouvernement fédéral n'avait pu obtenir de meilleurs conditions du gouvernement albertain. Il ne faudrait pourtant pas perdre de vue qu'au moment où cet accord a été conclu, les provinces productrices vendaient leur pétrole à un prix qui équivalait environ à 55 p. 100 du prix mondial. Cependant, le prix de détail dépassait le prix mondial. L'écart entre nos deux prix était imputable à la redevance fédérale. Les consommateurs de gaz et de pétrole n'ont pas été le moindrement avantagés par les bas prix que le gouvernement du Canada avait réussi à négocier avec les provinces productrices. C'est vrai que nos prix ont augmenté et que les prix internationaux ont diminué, mais les Canadiens en général n'ont pas bénéficié des bas prix qu'avaient négociés le gouvernement du Canada et les provinces productrices dans le cadre de l'accord énergétique.

Le ministre a déclaré qu'il valait mieux adopter une attitude positive. Je suis d'accord avec lui là-dessus et je trouve que nous devons tout faire pour favoriser le tourisme. Si le ministre est sérieux lorsqu'il dit qu'il faut adopter une attitude constructive et positive, pourquoi le gouvernement a-t-il jugé bon

d'abandonner soudainement et unilatéralement 20 p. 100 du service voyageur de VIA Rail au Canada? Cette décision a complètement bouleversé l'industrie touristique, en ce qui concerne notamment les touristes japonais. L'abandon de ces services nous fait perdre annuellement environ 40 millions de dollars en revenus touristiques, et une localité en particulier, Jasper, en Alberta, de ce fait perd 10 millions chaque année. Si l'industrie touristique canadienne tient tant à cœur au ministre aujourd'hui, pourquoi le gouvernement a-t-il unilatéralement désorganisé le service voyageurs de VIA Rail, ce qui a eu pour résultat non seulement de nuire au tourisme dans notre pays mais de ternir l'image du Canada, les visiteurs ne pouvant plus se fier sur les services de transport?

M. Smith: Monsieur le Président, il n'y a pas de réponse facile à la dernière question du député. Il ne se passe en fait pas un jour sans que nous n'entendions les députés d'en face se plaindre des dépenses et du déficit du gouvernement. Le fait est que le gouvernement subventionnait l'exploitation de VIA Rail au coût d'environ $98 le billet. Les chemins de fer perdent des centaines de millions de dollars. Le gouvernement a néanmoins tâché d'accorder une attention spéciale aux régions qui ont souffert de l'abandon des liaisons ferroviaires.

Le député sait fort bien que le service entre Winnipeg et Edmonton a effectivement été rétabli. Je me rendrai moi-même à Jasper dans deux ou trois semaines en compagnie du ministre des Transports. J'ai eu des entretiens avec des gens de Jasper. Nous comprenons le problème et nous tâchons de voir ce que nous pouvons faire pour le résoudre de façon satisfaisante.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, dois-je conclure de la réponse du ministre qu'il n'est pas en faveur du rétablissement du service voyageurs de VIA Rail entre Vancouver et Edmonton? A moins qu'il n'en favorise le rétablissement, le problème va persister.

Tandis que j'ai la parole, je pourrais peut-être poser une question au ministre au sujet de la dérèglementation des transports aériens. Je rappelle à la Chambre que la structure actuelle des transports aériens a été établie sous les gouvernements libéraux successifs. Quelles mesures précises le ministre entend-il prendre pour alléger le fardeau financier qu'entraîne notre réseau extravagant d'aéroports notamment les frais élevés de main-d'œuvre, de carburant et d'exploitation dont les voyageurs doivent inévitablement faire les frais? Que fera-t-il pour arrêter l'hémorragie dont est victime le fonds renouvelable des aéroports sachant que cette année, dans le cas d'un seul aéroport, le déficit sera de près de 50 millions de dollars? Le ministre va-t-il nous proposer des solutions constructives nous permettant de réduire le fardeau que doit supporter le public voyageur?

M. Smith: Oui, monsieur le Président. Lorsque j'ai témoigné devant le comité des transports aériens, il y a deux ou trois semaines, j'ai affirmé que la plupart des Canadiens considéraient les tarifs aériens exigés au Canada comme supérieurs à ceux pratiqués aux États-Unis. Les lignes aériennes prétendent généralement que pour des distances égales, il n'y a pratiquement pas de différence, si l'on tient compte du taux de change, ce qui est vrai. Cependant, ce qu'on oublie de dire c'est qu'aux États-Unis les clients ont beaucoup plus facilement accès à des tarifs spéciaux, et j'entends par là qu'on leur offre beaucoup plus de destinations et qu'ils n'ont pas à réserver leurs billets spéciaux aussi longtemps à l'avance. Ainsi, chez nos voisins du Sud, près de 90 p. 100 des clients profitent de tarifs réduits, alors qu'au Canada, la proportion n'est que de 35 à 40 p. 100 environ.

J'ai donc recommandé au comité des transports aériens une application moins stricte des règlements, afin que les lignes aériennes puissent offrir plus de destinations et que l'on n'ait pas à réserver aussi longtemps à l'avance les billets à prix réduits. Je dois également signaler que les lignes aériennes sont plus nombreuses aux États-Unis qu'au Canada. Aux États-Unis, l'industrie n'a pas été durement éprouvée par la mise en tutelle de deux lignes aériennes. Au Canada, la plupart des lignes aériennes ont perdu de l'argent l'année dernière. Selon moi, si l'on adoptait une attitude plus libérale—et j'entends le mot au sens philosophique et non politique, ce que mes collègues savent pertinemment—en matière de prix des billets au Canada et si les règlements étaient moins stricts, le nombre de passagers augmenterait.

• (1200)

M. Mazankowski: Que faites-vous de l'infrastructure?

M. Gass: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre. Les Canadiens ont été plus nombreux à visiter les États-Unis tandis que les Américains ont été moins nombreux à visiter le Canada. En juillet 1983, le nombre de Canadiens qui ont visité les États-Unis a été de 37 p. 100 supérieur à ce qu'il avait été en juillet 1982. Le ministre peut toujours prétendre que les Canadiens sont attirés par le climat, mais je n'en crois pas un mot. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi le nombre de Canadiens se rendant aux États-Unis a augmenté de 37 p. 100 en juillet dernier.

M. Smith: Monsieur le Président, selon moi, on obtient un tableau plus juste de la situation en tenant compte des chiffres pour l'année. De 1982 à 1983, le nombre d'Américains entrant au pays a augmenté de 2.4 p. 100. Mon honorable collègue a raison de signaler que durant les mois chauds d'été, la température est plus clémente au Canada que dans n'importe quelle région des États-Unis. Nous devrions miser sur cela et c'est ce que nous faisons. Nous venons tout juste de lancer une campagne publicitaire à la télévision, afin d'encourager les Canadiens à visiter leur pays. J'espère que personne n'y verra d'objection. Nous voulons que les Canadiens envisagent davantage de passer leurs vacances chez nous. Cela ne veut pas dire qu'ils ne devraient jamais se rendre aux États-Unis ou à l'étranger. Ce que nous voulons faire, c'est réduire l'écart et c'est pourquoi nous essayons de vanter les mérites de notre pays de notre mieux. Le principal medium de nos jours est la télévision, et la campagne télévisée que nous avons lancée pour remédier à la situation que le député a signalée a été très bien accueillie, si j'en crois les éloges que j'ai reçus.

M. McKinnon: Monsieur le Président, le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme (M. Smith) a dit tout à l'heure que le Canada n'avait aucun centre touristique pouvant accueillir les touristes durant l'hiver. Je voudrais l'inviter à venir à Victoria où nous recevons des touristes 12 mois par année. A l'heure actuelle, les jonquilles sont en fleurs, les crocus ont disparu, mais les tulipes sortiront bientôt et les arbustes à fleurs fleurissent. Nous pourrions lui montrer de nombreuses attractions touristiques.

Je dois admettre que je risque d'éprouver certaines difficultés à trouver des libéraux à lui présenter. Pour rencontrer un député libéral, il devra parcourir 1,500 milles vers l'Est et traverser trois grandes provinces. Cela dit, je suis persuadé que ce sera pour lui une révélation que d'apprendre que la saison touristique dure 12 mois à Victoria. Nous voudrions qu'il encourage les Canadiens et les Américains à venir nous rendre visite.

M. Smith: Monsieur le Président, sauf erreur, le député sait fort bien que j'ai été élevé à Victoria et vécu sur la route où le Tallyho passait chaque jour. Je connais pertinemment les nombreuses attractions que Victoria peut offir. C'est un lieu de tourisme 12 mois par an.

Tout ce que j'ai dit, c'est que nous n'avions pas—et je crois que ce sont là mes paroles exactes—de régions chaudes au Canada. Avec tout le respect que je dois à mon honorable collègue de Victoria, je ne pense pas que les plages de Victoria soient envahies à l'heure actuelle par des touristes, ces derniers doivent plutôt être en train de jouer au golf. Je suis le premier à chanter les louanges de Victoria.

Le président suppléant (M. Herbert): Cela met fin à la période de 10 minutes réservée aux questions et observations.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je n'utiliserai peut-être pas la totalité des 20 minutes qui me reviennent, mais je voudrais exprimer deux ou trois opinions. En avril dernier, j'ai participé à un débat qui ressemblait beaucoup à celui-ci pour parler de certaines questions qui me tracassent; j'en reparlerai aujourd'hui car, dans la plupart des cas, la situation n'a pas changé.

Il s'agit d'un problème qui n'est pas seulement du ressort du gouvernement fédéral. Je pense que les autorités provinciales et fédérales n'ont pas prêté suffisamment attention aux difficultés de l'industrie touristique ou n'ont pas suffisamment cherché à élaborer une politique susceptible de faire du Canada un lieu de vacances plus attrayant tant pour les Canadiens que pour les étrangers.

Je me demande parfois pourquoi les Canadiens ne dépensent pas chez eux l'argent qu'ils réservent à leurs vacances. C'est pour de nombreuses raisons qui sautent aux yeux. Si on prend ses vacances en janvier et qu'on ne fait pas de ski, on ne trouvera pas très agréable d'installer sa chaise longue au coin de Bronson et Laurier dans l'espoir de capter quelques rayons de soleil. Nous comprenons tous que, pour certaines raisons climatiques, il n'est pas très agréable pour les Canadiens de prendre leurs vacances ici, en plein hiver. Certains travailleurs sont obligés de prendre leurs vacances en décembre, janvier, février ou mars.

Les députés qui leur reprochent de ne pas passer leurs vacances au Canada font preuve d'hypocrisie. Nous savons tous qu'une minorité importante sinon la majorité des députés vont passer des vacances au soleil en hiver. Par exemple, j'ai remarqué que le premier ministre (M. Trudeau) et le chef de l'opposition (M. Mulroney) avaient tous deux passé leurs congés de Noël en Floride. Ils sont même allés fêter la Saint-Sylvestre chez un des gros industriels les mieux connus du Canada. Je ne pense pas que nous puissions reprocher aux Canadiens de voyager à l'étranger si nous le faisons nous-mêmes.

Pourquoi les gens voyagent-ils, monsieur le Président? Pourquoi partent-ils? Bien souvent, c'est parce qu'ils aiment le soleil. Ils vont à l'étranger parce qu'ils pensent que les voyages ne forment pas seulement la jeunesse; cela leur permet d'élargir leurs connaissances et de parfaire leur éducation, de se familiariser avec les modes de vie des habitants des autres pays. Je ne pense pas qu'il faille les en empêcher. Une des principales raisons pour lesquelles les gens voyagent à l'étranger c'est parce que cela coûte moins cher que de faire du tourisme au Canada. Dans les journaux du week-end, à la rubrique des voyages, on trouve une foule d'annonces proposant des tarifs réduits pour la Floride à ceux qui vivent dans l'est du Canada, des tarifs réduits pour la Californie pour ceux qui vivent dans l'Ouest ou des forfaits-vacances de sept jours, 14 jours ou même davantage dans les Antilles. Si on calcule combien il en coûterait pour passer ses vacances au Canada, on constate qu'il revient beaucoup plus cher de passer ses vacances à Toronto, à Montréal, à Halifax ou à Vancouver que de passer le même nombre de jours, les frais de transport, d'hébergement et autres y compris, dans le sud du continent nord-américain ou dans les Antilles.

• (1210)

Pour quelle raison? C'est notamment parce qu'une chambre d'hôtel dans une de ces villes du Canada coûte de $75 à $100 par jour, été comme hiver, alors qu'on n'a à débourser que $26 à $35 par jour pour une chambre équivalente dans ces autres pays. Il y a quatre semaines, on pouvait se rendre par avion de Toronto à Tampa ou à Orlando en Floride pour $199 aller et retour? Il est beaucoup plus difficile de trouver des forfaits-vacances au Canada que pour les autres pays. A qui la faute?

Si on veut dîner au restaurant, cela coûte très cher dans la plupart des villes canadiennes. On n'a pas créé de restaurants familiaux qui tiennent compte du revenu moyen d'une famille de deux ou trois enfants. Ces familles n'ont pas de gros moyens et elles ne tiennent pas non plus à aller dans des restaurants de grand luxe. Elles se contenteraient de restaurants moins coûteux qui servent une nourriture simple, mais appétissante et nourrissante. On n'a rien fait pour bâtir ce genre de restaurant dans notre pays.

Voilà quelques-unes des raisons qui expliquent que les gens qui en auraient les moyens ne font pas de projet de voyage au Canada. Je crois qu'il faut nous rendre à l'évidence. Et, à mon avis, c'est à l'industrie touristique en partie et aux pouvoirs publics qu'il incombe de trouver des solutions à ce problème. Certains prétendent que l'industrie touristique est trop lourdement imposée. C'est peut-être vrai, mais voyons ce qui arriverait si on réduisait ses impôts. Réduirait-on aussi du même coût les frais d'hébergement des gens qui prennent leurs vacances au Canada?

J'ai remarqué que lorsque l'État réduit ses impôts, il arrive rarement, sinon jamais, que les entreprises concernées en fassent profiter les consommateurs. Cela dit, je ne suis pas nécessairement contre l'idée d'alléger les impôts de cette industrie. Je ne parlais que des avantages possibles de cette forme de réduction fiscale, car je présume que le gouvernement devra toujours assumer ses obligations en matière de paiements. En réduisant les impôts de l'industrie touristique et des industries connexes, il faudrait trouver d'autres recettes fiscales ailleurs.

M. Jelinek: Elles viendraient des bénéfices additionnels qu'on aurait réalisés.

M. Deans: Mon collègue et ami, le député de Halton (M. Jelinek) prétend que la hausse des recettes compenserait la diminution des impôts. Je veux bien le croire. Mais je prétends que ces réductions fiscales ne profiteraient pas automatiquement aux consommateurs. C'est arrivé très rarement que je sache. Par conséquent, si on tient compte de tous les éléments que j'ai mentionnés, rien ne prouve qu'il y aurait augmentation des bénéfices s'il y avait réduction des impôts. Mais j'admets que cela n'est pas absolument sûr.

Le même argument vaut également pour tous les autres secteurs de l'économie. Il est pratiquement sûr qu'on va augmenter les impôts des particuliers. Je trouve qu'il faudrait plutôt les diminuer et qu'on devrait étudier cette possibilité, mais je trouve que toutes les raisons invoquées pour réduire les impôts de l'industrie touristique s'appliquent aussi à toutes les autres industries d'après ce que j'ai pu constater.

Si nous prenons une telle mesure, il faudrait certes récupérer les impôts perdus auprès de ceux qui en paient le plus actuellement, les salariés moyens, qui n'auront plus les moyens de prendre des vacances de toute façon et qui ne se trouveront donc pas en meilleure posture. Les salariés moyens devront payer davantage d'impôts puisque nous les aurons réduits ailleurs et ils n'auront plus les moyens de partir en voyage.

La plupart des gens qui voyagent aujourd'hui le font aux frais de la princesse. J'ai entendu quelqu'un parler des congrès. Je trouve cela merveilleux moi aussi. Un congrès revigore beaucoup l'économie de bien des centres au Canada. Mais les gens qui assistent à un congrès font payer leurs dépenses par la compagnie qui les emploie. Cette même compagnie déduit ces dépenses de ses impôts. C'est finalement le pauvre bougre qui ne prend jamais de vacances, c'est ce pauvre bougre qui doit payer plus d'impôts pour que ces gens puissent se rendre à ces congrès. Je ne peux pas m'empêcher de penser que c'est peut-être un peu comme le chien qui essaie de se mordre la queue. On en revient toujours au même.

Je pense que ce que nous devons faire d'abord, c'est essayer de cataloguer ce qui fait l'attrait du Canada. Il y a une multitude de choses susceptibles d'attirer les touristes. Nous devons essayer de convaincre les Canadiens comme les étrangers que c'est bien de passer ses vacances au Canada, même si ça coûte un peu plus cher, étant donné les possibilités de divertissement. Nous ne pouvons pas nous contenter de leur dire que c'est dans l'intérêt national. Les gens doivent être convaincus que c'est dans leur intérêt particulier, parce qu'il est agréable de passer ses vacances au Canada. Nous ne pourrons y arriver que si nous parvenons à convaincre les chaînes d'hôtels que $100 par nuit c'est trop, c'est beaucoup plus que ce qu'une famille moyenne peut se permettre. Nous devons convaincre les compagnies aériennes que si elles sont en mesure de transporter les gens de Toronto à Tampa pour $199, elles peuvent les transporter sur une distance similaire au Canada pour le même prix.

Nous devrons persuader les restaurateurs que le restaurant familial, qui est né dans beaucoup d'endroits aux États-Unis pour attirer les familles en vacances, devrait se développer davantage au Canada et que les prix devraient demeurer ce qu'ils sont ailleurs. Nous devons essayer de convaincre l'industrie touristique de faire ressortir dans sa publicité l'intérêt des vacances à Banff, à Montréal, à Ottawa, dans la Gatineau, sur le Saint-Laurent ou la côte est et l'attrait de ces régions, plutôt que de remplir les pages des cahiers de voyage du *Star* de Toronto, du *Citizen* d'Ottawa, de la *Gazette* de Montréal, de photos d'Antigua, de la Barbade, de la Floride et de la Californie. Si nous pouvions obtenir du secteur touristique qu'il fasse paraître ce genre de publicité dans les journaux, au lieu de montrer qu'il est beaucoup plus agréable de passer ses vacances à proximité d'un palmier qu'à l'ombre d'un pin, nous ne serions pas en train de livrer une bataille perdue.

• (1220)

J'admets que les taxes et impôts jouent peut-être un rôle et qu'on devrait étudier la question, tout comme celle de l'imposition en général. Je suis en faveur d'un examen de cet aspect en ce qui concerne le tourisme. Toutefois, pour rendre plus attrayante la possibilité de passer des vacances au Canada, il y a d'autres choses à faire.

J'y pensais en venant ici et cela m'a rappelé un collègue, il y a quelques années, Max Saltsman, qui disait que, puisque les Canadiens iront dans le Sud de toute façon, pourquoi ne pas avoir, comme les États-Unis, une île candienne dans les Antilles? Et il avait proposé les Turks et Caicos. Je crois que les habitants de ces îles n'étaient pas opposés à l'idée, ils y étaient même plutôt favorables. Beaucoup ici ont pensé que c'était drôle, et beaucoup d'autres, que c'était ridicule. Toutefois, si on y réfléchit un peu, ce n'est pas plus ridicule que le fait que Hawaï ou Porto Rico fasse partie des États-Unis. La distance n'est pas tellement différente et, étant donné le potentiel de développement d'un lieu de villégiature dans le Sud, du fait que l'argent serait ainsi dépensé au Canada, ce n'est pas aussi stupide que cela en a l'air. Nous aurions peut-être pu y penser un peu plus et nous n'aurions peut-être pas eu ce débat chaque année. Cela vaut la peine d'être envisagé, bien que je puisse me rendre compte des inconvénients d'une telle responsabilité.

Oui, monsieur le Président, considérons pourquoi le gouvernement ne peut pas réduire la charge fiscale ou refuse de le faire. C'est important. Comme dans d'autres domaines, nous ne devrions pas percevoir un sou de plus qu'il ne faut en impôts. Nous ne devrions pas non plus imposer ceux qui n'ont pas les moyens. La charge fiscale d'une entreprise ne devrait pas l'empêcher d'être rentable. Nous sommes en faveur de ces principes, mais considérons le secteur du tourisme lui-même et demandons-nous pourquoi sa publicité continue à promouvoir les voyages dans d'autres parties du monde plutôt qu'au Canada. Voyons ce que le secteur lui-même a fait pour essayer de faire des vacances bon marché au Canada une réalité.

Est-il déraisonnable de croire que s'il est possible de voyager à l'étranger au coût de $400 tous frais compris, il devrait être également possible de prendre chez soi, dans son pays, des vacances qui ne coûtent pas plus cher, même si c'est durant l'hiver et que le soleil n'est pas de la partie? En nous intéressant de près à la question, nous rendrions service à l'industrie du tourisme et l'aiderions à créer au Canada les emplois que nous réclament les citoyens. Nous favoriserions la stabilité au pays et nous finirions, à long terme, par montrer que le Canada est un pays fort intéressant à visiter.

Le président suppléant (M. Herbert): Le Règlement prévoit une période de questions et de commentaires de dix minutes. Si personne n'a de question à poser, ou de commentaire à faire, je donne la parole au député de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington (M. Vankoughnet).

M. Harquail: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai demandé à prendre part au débat. On a sans doute cru que je voulais poser une question. Ce n'est pas le cas, puisque je me suis levé pour poursuivre le débat et je suis prêt à prendre la parole.

Le président suppléant (M. Herbert): C'est bien ce que j'avais compris. Si le député avait une question à poser, je lui aurais donné la parole. Mais c'est le tour du député de la loyale opposition de Sa Majesté.

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce très important débat sur le tourisme. Ce secteur rapporte beaucoup au Canada et ma circonscription qui se trouve dans le sud-est de l'Ontario, à mi-chemin entre Montréal et Toronto, et à mi-chemin entre Ottawa et Toronto, en profite tout autant que les autres régions. Elle est d'un accès très facile aux millions d'Américains des états du Nord. Cette région que j'ai l'insigne honneur de représenter donne une excellente idée des possibilités dont dispose le Canada pour favoriser le tourisme non seulement entre les provinces mais aussi en provenance de chez nos voisins du Sud. Elle est réputée pour ses nombreux lacs puisqu'elles s'étend du lac Ontario à la baie de Quinté dans le sud, jusqu'aux milliers de petits lacs dans le nord, sans compter la belle contrée du comté de Hastings qui voisine le parc Algonquin.

Ce lieu touristique se trouve dans le Bouclier canadien. La région du sud, ancien fond marin calcaire, est de par sa situation géographique mieux protégée des pluies acides industrielles que les villes. En remontant vers le nord, viennent ensuite les crêtes formées par les glaciers du Bouclier précambrien. Recouvert de forêts, de conifères et de bois durs, le paysage y est aussi accidenté et escarpé, mais d'une beauté sereine. C'est là que se trouvent le comté de Lennox et d'Addington, une partie du comté de Hastings et la plus grande partie du comté de Frontenac. Les Loyalistes de l'Empire Uni s'y sont établis dès 1784. Ils fêtent d'ailleurs cette année le bicentennaire de leur arrivée des États-Unis.

Le budget consacré à la publicité du secteur touristique a été porté de 14.5 millions à 22 millions de dollars, mais je serais curieux de savoir quelle est la part qu'on a réservée à la promotion de la visite de notre chef d'État, Sa Majesté la Reine Elizabeth II, au Canada, ou encore à celle de Sa Sainteté, le Pape? Ces visites intéresseraient énormément les Américains et tous nos concitoyens. A ce jour, on a beaucoup dépensé pour la publicité consacrée à la commémoration, cet été, de l'arrivée de l'explorateur Jacques Cartier, le premier homme blanc à poser le pied sur les rives de la baie de Gaspé et de celle de majestueux voiliers à Québec. Mais qu'a-t-on fait pour des manifestations semblables en Ontario, notamment la commémoration de l'arrivée des Loyalistes américains de l'Empire Uni? Cette publicité préférentielle explique encore une fois le marasme dans lequel se trouve le secteur touristique dans son ensemble et non pas uniquement dans le sud-est de l'Ontario.

Depuis dix ans, notre part du tourisme international a diminué environ de moitié. Sans cette perte, au moins 150,000 autres Canadiens de tout âge travailleraient et les recettes annuelles dans ce secteur atteindraient 2.2 milliards de dollars de plus. Fait étrange à signaler, la politique du gouvernement libéral a provoqué un déficit de 2.1 milliards de dollars dans le tourisme en 1983. La part du Canada sur le marché du tourisme international se mesure au nombre d'étrangers qui viennent ici et non pas au nombre de Canadiens qui vont à l'étranger. Voilà un autre problème qui s'ajoute au fait que les Canadiens ne passent pas leurs vacances au Canada. En 1983 seulement, 17.5 p. 100 de plus de Canadiens que l'année précédente ont voyagé à l'étranger, alors que le nombre de touristes étrangers à venir au Canada n'a augmenté que de 0.2 p. 100. Ainsi, 17.3 p. 100 de Canadiens de plus ont contribué à la hausse du tourisme international alors que 0.2 p. 100 de touristes étrangers ont accru notre part du marché.

• (1230)

Il est temps que les Canadiens s'attaquent à ce problème pour mettre fin à l'érosion avant que notre industrie touristique ne soit complètement dévastée. A ce rythme, notre déficit touristique atteindra à lui seul en 1987 quelque 4 milliards de dollars. Ce n'est pas en consacrant plus d'argent à la publicité par l'entremise surtout d'agences libérales que nous règlerons ce problème sérieux.

En tant que parlementaires, nous devons reconnaître l'importance de ce secteur. Il ne fait aucun doute que les députés progressistes conservateurs en sont conscients, non seulement pour ce qui est des centres urbains, mais encore des circonscriptions rurales comme Hastings-Frontenac-Lennox ainsi que Addington. Une partie du problème vient de ce que nous ne pouvons pas soutenir la comparaison. Le Canada paraît trop cher à nos yeux et à ceux des étrangers dans de nombreux domaines: l'alcool, le tabac, l'essence, l'hébergement, les salaires, les taxes foncières, les permis de chasse et de pêche de même que l'impôt sur le revenu. Bien sûr, ces domaines ne sont pas tous de compétence fédérale. C'est pourquoi les ministres provinciaux du Tourisme et leur collègue fédéral doivent collaborer davantage en vue de coordonner la recherche et de modifier les dispositions fiscales et les règlements à tous les niveaux de l'industrie touristique.

Le Canada pourrait attirer le tourisme toute l'année, pourvu que les entrepreneurs disposent d'encouragements fiscaux, de conditions d'emprunt et de taux d'intérêts qui les incitent à aménager des installations comme celles que le public demande de nos jours ou à rénover les anciennes. Notre saison estivale, notamment, dure au mieux une centaine de jours. Nous n'avons malheureusement pas d'emprise sur les conditions climatiques, mais nous pouvons maîtriser la fiscalité.

Un des secteurs les plus créateurs d'emplois au Canada, le tourisme représente au-delà d'un million de postes dans des domaines très diversifiés. A l'heure actuelle, un Canadien sur dix gagne sa vie dans le tourisme, du chauffeur de taxi à l'hôtelier ou au directeur d'un port de plaisance. Ma région constitue un lieu de prédilection, grâce à la baie de Quinté et Land O' Lakes.

L'année 1984 aura de quoi attirer les touristes au Canada. Vu le grand nombre d'événements spéciaux, anniversaires et autres célébrations, 1984 a été désigné l'année du tourisme au Canada. Par contre, il suffit d'aller dans le nord de l'État de New York pour constater combien nous sommes peu concurrentiels économiquement. Le dollar américain est plus fort que le nôtre mais il ne contribue pas à dissuader autant les touristes que la politique fiscale canadienne et la réglementation exagérée. Le prix des produits fort en demande est souvent relevé automatiquement, ce qui pose le problème de la taxation sans représentations. D'après la législation des provinces, les taxes provinciales augmentent automatiquement lorsque les taxes fédérales augmentent. Ce système est ridicule, et il ne tient pas compte de l'incidence qu'ont ces taxes sur ce secteur.

Les taxes mises à part, il faut inciter par ailleurs la population à se montrer accueillante envers les touristes, qu'ils dépensent de l'argent ou non. Il faut répondre avec courtoisie à une personne qui demande le chemin sinon, le touriste gardera un mauvais souvenir de l'agglomération où il se trouvait. Si nous voulons récupérer notre place dans le secteur touristique, il faut que tous les pouvoirs publics et que les particuliers adoptent une attitude positive.

L'optimisme qui règne à l'idée de changer de gouvernement et d'élire les progressistes conservateurs contribuera certainement beaucoup à améliorer la situation. Les perspectives économiques à longue échéance permettent de croire que le 1.5 million de personnes qui sont officiellement chômeurs à l'heure actuelle auront un emploi. Notre seul espoir de récupérer le marché touristique que nous avons perdu, c'est d'instaurer un régime fiscal et des règlements justes tout en offrant des prix compétitifs et un bon service. Cela ne se produira probablement pas en 1984, mais en notre qualité d'hommes politiques, nous devons nous rendre compte qu'on ne peut pas augmenter les taxes sans connaître au préalable les conséquences d'une telle initiative. Il faut cesser de presser les commerçants comme des citrons et de permettre aux pouvoirs publics de gaspiller l'argent ainsi récolté. Il faut que les investisseurs et les petits commerçants soient convaincus que le travail acharné et le bon sens leur rapporteront de l'argent et que le gouvernement ne sera pas le seul à en profiter. Cette confiance peut faire boule de neige et être à la source de la création de plusieurs milliers d'emplois permanents et de plusieurs milliers d'emplois saisonniers à temps partiel.

Notre tâche consiste à attirer les touristes américains. Le bicentenaire des LEU et le 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier pourraient attirer à eux seuls de nombreux touristes du nord des États-Unis désireux de voir Sa Majesté la reine Elisabeth II et de participer aux nombreuses festivités prévues dans l'est de l'Ontario. La publicité ne suffit pas, surtout lorsque les campagnes publicitaires sont dirigées par des agences libérales, juste avant des élections fédérales. Il faut s'engager à soutenir le tourisme en adoptant le principe de la compétitivité des coûts qui favorise les investissements et permet de réaliser un bénéfice raisonnable sur ceux-ci. Il faut que les rentrées après déduction de l'impôt soient suffisantes pour encourager et inciter d'autres personnes à investir dans le tourisme, dans toutes les régions du Canada.

Autrefois, le gouvernement fédéral ne tenait pas compte du sud-est de l'Ontario dans le cadre du programme MEER. Compte tenu de ses antécédents, si le gouvernement restait au pouvoir, la politique du favoritisme serait maintenue au sein du nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale. Tout porte à croire que l'on changera de gouvernement, et que le nouveau gouvernement n'ignorera pas l'est de l'Ontario. L'entente auxiliaire relative à l'est de l'Ontario, signée par le gouvernement Clark en 1979, viendra à échéance cette année, après une période de cinq ans. Jusqu'à présent, on ne prévoit pas remplacer cette entente par une nouvelle.

Il y a un projet qui favoriserait le tourisme dans la région de baie de Quinté et de Napanee, c'est l'aménagement d'installations pour les embarcations sur la rivière Napanee. On pourrait mettre ces ressources en valeur aux termes d'une entente entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, par le biais du Programme de développement industriel et régional. Pour le moment, le gouvernement a classé la circonscription de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington dans la catégorie II, celle qui donne droit à une aide maximum de 60 p. 100. Il faudrait nous classer dans la catégorie III ou IV, pour encourager les investissements et la compétitivité avec les installations américaines et pour établir de nouveaux services viables. Si nous étions classés dans la catégorie III ou IV, l'aide maximum serait de 75 p. 100 au lieu d'être de 60 p. 100.

Je voudrais parler un peu de la promotion touristique à l'étranger. Elle est très importante, car le tourisme est devenu un des principaux secteurs économiques mondiaux et un de ceux qui se développent le plus vite. En une vingtaine d'années, le volume de l'activité a quadruplé. Cette progression est due en partie à l'inflation, mais surtout à une activité plus intense grâce à une augmentation du nombre de touristes et des dépenses individuelles.

En une vingtaine d'années, des pays de toutes tendances économiques et politiques sont venus établir à l'étranger des réseaux de bureaux du tourisme. Dans certains cas, il s'agit d'une petite pièce dans une capitale voisine et dans d'autres cas, le réseau comprend plus de 20 bureaux importants disséminés dans le monde entier. Les bureaux sont situés pour la plupart en Europe et en Amérique du Nord. Si les pays industrialisés, y compris le Japon, l'Australie et l'Afrique du Sud, reçoivent la majorité des touristes, ce sont également eux qui les fournissent.

Je déplore que nous ne soyons pas suffisamment représentés à l'étranger. De nombreux pays qui pourtant ne sont pas riches reconnaissent l'importance considérable du tourisme et dépensent beaucoup d'argent pour le promouvoir. Selon l'Association touristique mondiale, un relevé effectué dans 42 pays a révélé que ce sont des bureaux touristiques nationaux qui assurent plus de 60 p. 100 de toute la représentation du secteur touristique à l'étranger. Or, nos bureaux touristiques relèvent du Secrétariat d'État aux Affaires extérieures. A mon avis, les ambassades et les consulats ne sauraient représenter suffisamment le secteur touristique à l'étranger.

A cela, plusieurs raisons. Tout d'abord, le monde des ambassades est tout à fait étranger à celui du secteur touristique des pays où elles sont implantées.

Par ailleurs, les agents des missions diplomatiques manquent le plus souvent de connaissance et d'expérience de la commercialisation et ne disposent pas des moyens dont ils auraient besoin pour élaborer et mettre en œuvre un projet de commercialisation vraiment complet. En outre, s'il est peu probable que les attachés de presse soient diplômés ès matières touristiques, il est encore plus improbable qu'ils puissent rencontrer des touristes en puissance, habitués qu'ils sont à fréquenter les milieux politiques et diplomatiques.

Ensuite, les ambassades sont souvent situées loin des lieux qui présentent un intérêt touristique majeur. C'est notamment le cas de l'Allemagne de l'Ouest, du Canada, du Brésil, de l'Australie et des États-Unis.

• (1240)

Enfin, les porte-parole de l'Organisation mondiale des agences de voyage, principal partenaire commercial des bureaux touristiques nationaux, préfèrent dialoguer avec les représentants des bureaux touristiques plutôt qu'avec des diplomates, car ceux-ci parlent le même langage et constituent des intermédiaires directs et efficaces du secteur touristique de leur pays respectif. Le relevé a par ailleurs permis d'établir que ces représentants passent aux yeux des bureaux touristiques nationaux pour temporaires et leur servent en quelque sorte de cobayes pour mettre à l'épreuve leurs procédés de commercialisation avant de les utiliser pour de bon et sur une grande échelle sur leurs concitoyens.

Pour les marchés d'importance secondaire, la représentation des ambassades passe pour valoir mieux que rien. Le Canada doit promouvoir le tourisme de la même manière que le commerce extérieur et s'en remettre à des bureaux distincts et indépendants qui s'y connaissent dans un domaine où la concurrence est très forte.

Il va de soi que les petits pays ne possédant que des moyens limités ne sauraient investir des sommes énormes dans l'établissement d'un réseau, si modeste fût-il, de bureaux touristiques chargés de les représenter à l'étranger. Ils se font plutôt représenter à l'étranger par leurs affaires extérieures et missions diplomatiques, et nombre d'entre eux lancent des campagnes publicitaires chez eux. Peut-être le Canada ne peut-il pas se permettre d'établir des bureaux de tourisme partout où il voudrait, mais il me semble indispensable d'en établir partout où c'est possible et de les doter d'employés qualifiés pour faire la promotion du Canada, afin que nous soyons compétitifs dans le secteur touristique international. Il ne suffit pas de faire passer des réclames bien tournées dans les médias et à la télévision.

Le secteur du tourisme étant l'un des principaux employeurs au Canada, il crée plus d'un million d'emplois dans une foule de domaines variés. Un Canadien sur dix, des chauffeurs de taxi aux exploitants de centres de villégiature et de ports de plaisance, vivent du tourisme.

Le sud de l'Ontario est un endroit de choix avec ses paysages panoramiques d'une grande beauté naturelle et ses magnifiques villes et villages à l'échelle humaine, que notre culture et notre diversité rendent si intéressants.

L'année 1984 marque une occasion très particulière, puisque c'est le bicentenaire de l'arrivée des premiers colons, en 1784. Le gouvernement n'a rien fait pour promouvoir cet événement historique, que ce soit au Canada ou à l'étranger. Le slogan «L'année du tourisme» est bon, mais là encore, les gens veulent savoir pourquoi nous consacrons des sommes aussi importantes à la promotion de certains événements, tandis que d'autres, comme l'arrivée des Loyalistes de l'Empire uni en 1783, dans les Maritimes et au Québec, et en 1784, dans ce qui est aujourd'hui l'Ontario, passent complètement inaperçus.

Il est regrettable que nous n'accordions pas plus d'importance à cet événement marquant. Compte tenu de toutes les activités locales qui auront lieu dans le sud-est de l'Ontario, inutile de dire que cet événement pourrait revêtir une grande importance pour les Américains qui viendront dans notre province l'été prochain. En moyenne, un visiteur américain qui vient au Canada pour plus de vingt-quatre heures restera quatre jours et demi et dépensera environ $180. Il ne fait aucun doute que la baie de Quinté, la région des lacs, est une destination favorite pour nos amis américains. Le nombre de visiteurs des États-Unis, entre 1972 et 1982, a diminué de plus de 6 p. 100 au Canada, ce qui a provoqué notre plus gros déficit touristique, à savoir 2.1 milliards de dollars en 1983.

L'est de l'Ontario offre d'excellentes possibilités pour la pêche sportive, puisqu'on y trouve le plus grand choix de poissons en Amérique du Nord, avec plus de 40,000 lacs. Le tourisme est important pour nous tous et je demande simplement au gouvernement, dans ses campagnes publicitaires, de mettre tous les événements importants sur un pied d'égalité et de promouvoir de la même façon toutes les localités susceptibles d'attirer les touristes.

Le président suppléant (M. Herbert): Une période de dix minutes est prévue pour les questions ou les commentaires. Débat.

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Océans): Monsieur le Président, je suis très content de participer au débat d'aujourd'hui. Je n'approuve pas tout ce qu'a dit mon préopinant, mais je tiens d'abord à le féliciter de son intervention et de la profondeur des propos qu'il vient de tenir à la Chambre.

Je tiens aussi à remercier l'opposition officielle d'avoir choisi ce sujet, car je crois que c'est un aspect très important de la vie canadienne. Comme le tourisme est une grosse entreprise, il convient certes que nous en discutions ici à la Chambre des communes.

Si vous le voulez bien, je profiterai aussi de l'occasion pour féliciter le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Smith) qui s'est dépensé à parcourir le pays et à collaborer avec les ministres provinciaux du Tourisme. Je crois qu'il est en train de revaloriser toute la question du tourisme au Canada. Il est récemment venu visiter ma circonscription du nord du Nouveau-Brunswick. J'ai profité de l'occasion pour faire valoir les curiosités de notre région, mais j'ai aussi insisté sur le besoin de fonds supplémentaires en demandant au ministre d'en discuter avec ses collègues du cabinet, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Lumley), le ministre d'État chargé du Développement économique et régional (M. Johnston), le ministre des Transports (M. Axworthy), et d'autres que la croissance du nord du Nouveau-Brunswick concerne directement.

Cela me fait tout particulièrement plaisir de prendre part au débat en cette «année du tourisme» au Canada. D'autres députés ont parlé des événements spéciaux qui vont avoir lieu. Nous attendons avec impatience les anniversaires et les fêtes qu'on célébrera dans tout le pays, depuis le premier débarquement des Vikings à Terre-Neuve jusqu'aux cinquante ans de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Bien entendu, les importantes célébrations qui se préparent pour le bicentenaire de ma province, le Nouveau-Brunswick, sont d'un grand intérêt pour la région de l'Atlantique. Il y a une chose sur laquelle je ne suis pas d'accord avec le dernier orateur, soit l'énorme travail de planification et d'organisation qui s'est fait pour marquer le bicentenaire de notre province. Le gouvernement fédéral a investi la même chose que le gouvernement de la province dans ces fêtes, soit 2.5 millions de dollars. Au total, 5 millions de dollars ont été affectés au Nouveau-Brunswick pour l'année 1984.

On a aussi accompli un énorme travail de planification pour les fêtes qui marqueront le 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier dans la belle province. Nous savons à quel point les gens sont excités à la pensée des grands voiliers qui arriveront à Halifax et ensuite dans la belle ville de Québec. Tous ces préparatifs ne peuvent qu'inciter chacun d'entre nous à fournir des efforts particuliers pour favoriser le tourisme cette année au Canada. A titre de députés, nous devrions profiter de toutes les occasions pour encourager les hommes d'affaires, les Chambres de commerce, les jeunes Chambres de commerce et tous les autres organismes en cause à collaborer le plus possible pour favoriser cette industrie extrêmement importante.

Je tiens à souligner que l'industrie touristique compte des gens dynamiques prêts à profiter des occasions qui s'offrent à eux et à relever les défis de l'avenir. Il faudra notamment construire de nouvelles installations et former des gens qui pourront gagner leur vie dans l'industrie. Bien entendu, c'est pour cela que le ministre (Petites entreprises et Tourisme) collabore avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) pour mettre divers programmes sur pied afin que nous puissions accueillir convenablement nos amis des États-Unis et de l'Europe. Comme l'a dit le député qui m'a précédé, nous les accueillerons avec le sourire, et aussi avec compétence pour répondre à leur moindre besoin lors de leur séjour au Canada.

• (1250)

Les chiffres sont éloquents: cette industrie a un chiffre d'affaires annuel de 17 milliards de dollars et nous lui sommes redevables de plus de 5 p. 100 de notre produit national brut et de plus d'un million d'emplois pour les Canadiens. Par surcroît, les revenus touristiques se répercutent sur toute l'économie, créant des emplois additionnels et d'autres recettes à raison de plus de 28 milliards. Les dépenses dans le secteur touristique représentent au bas mot $700 par année par tête d'habitant au Canada. Cet argent est gagné par des Canadiens dans toutes sortes d'occupations—serveuses, soudeurs, commis de banque, tailleurs et ainsi de suite.

Je répète que le tourisme rapporte gros. Chaque année, nous accueillons 34.4 millions de visiteurs. Cent mille visiteurs peuvent dépenser jusqu'à 9 millions de dollars dans une ville, et cet argent profite à tout le monde, du boucher au boulanger, du coiffeur au banquier. Ces diverses données montrent que nous devons tâcher par tous les moyens de développer et de promouvoir le tourisme au Canada.

Dans ma propre province, le Nouveau-Brunswick, le tourisme a représenté en 1981 un apport de 561 millions dans l'économie. Au Québec et en Ontario, les chiffres correspondants ont été de 5,229 millions et de 8,900 millions. On comprendra sans mal l'énorme importance de ces recettes pour le Canada, et nous devons tous appuyer les dépenses dont le ministre a parlé tantôt quand il a abordé le thème suivant: «Le Canada, quel pays!» Certaines annonces très frappantes sur ce thème ont été diffusées à la télévision récemment. Elles arrivent au bon moment et elles sont d'une grande utilité. Une des annonces porte sur le village acadien, situé dans le nord du Nouveau-Brunswick. Cet alliage de l'anglais et du français est un élément très important de notre patrimoine. L'influence du ministre du Tourisme dans cette région donnera les résultats positifs que nous recherchons tous, soit plus d'emplois, plus d'occasions propices aux Canadiens de trouver des emplois dans cette industrie. Nous serons témoins d'un revirement cette année. En collaboration avec l'Association canadienne de l'industrie touristique et le ministère du Tourisme, le gouvernement et d'autres services des diverses associations de voyage et tous les autres qui s'intéressent directement à l'industrie, nous espérons atteindre des objectifs encore plus importants.

Je voudrais vous parler de certains événements qui se dérouleront en 1984, l'année du bicentenaire du Nouveau-Brunswick. Notre province sera l'hôte de Sa Sainteté le Pape qui se rendra à Moncton. Des comités s'affairent déjà à organiser cette visite. Ce sera un des principaux événements marquant le bicentenaire. En outre, Sa Majesté la Reine se rendra également au Nouveau-Brunswick. Jusqu'à présent, beaucoup d'efforts ont été consacrés pour organiser et planifier les fêtes du bicentenaire. La même chose se passe au Québec qui célébrera le 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier.

Nous accueillerons de nombreux visiteurs d'Allemagne, de France et des États-Unis. Après avoir parcouru le littoral de la péninsule gaspésienne, les visiteurs entrent au Nouveau-Brunswick, cette porte de la région atlantique, en empruntant le pont interprovincial qui aboutit à Campbellton, dans ma propre circonscription. En été et en automne les boisés de feuillus offrent des paysages merveilleux. Des gens qui ont parcouru de nombreux pays affirment que la vallée de la Restigouche est un des plus beaux endroits au monde. Je suis heureux de pouvoir le dire publiquement aujourd'hui.

Quand on parle de tourisme, il faut évoquer des endroits admirables comme la région de Restigouche, dans le nord du Nouveau-Brunswick. Des Acadiens et des Loyalistes s'y sont établis ensemble il y a deux siècles. Au cours des dernières années, des organismes comme l'Association touristique de Restigouche ont été très actifs, publiant des brochures et des dépliants très attrayants. Ils ont bénéficié de l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale, du ministère provincial du Tourisme et d'autres organismes, et aussi du ministre fédéral. Cette collaboration provoquera une émulation encore plus grande.

Article 21 du Règlement

Certaines installations existent déjà. Il y a dans le comté de Restigouche un magnifique chalet de ski. Il y a le parc provincial Sugarloaf. Les gouvernements fédéral et provincial ont investi des millions de dollars dans ce parc pour y construire un télésiège et d'autres installations. En été, il y a un camping pour caravanes, des courts de tennis et des sentiers de randonnée. Une nouvelle glissoire, la première du genre dans l'Est du Canada, sera inaugurée cet égé. Grâce à la collaboration du gouvernement fédéral, elle sera terminée au printemps et aura coûté de $700,000 à $800,000.

Je le répète, le ministre responsable du Tourisme se trouvait dans ma circonscription il n'y a pas longtemps. Il y a un certain nombre d'autres projets qui nécessiteront son appui. Il nous faut en effet des installations portuaires pour la navigation de plaisance qui sont indispensables pour attirer les touristes dans la région. Les nombreux skieurs qui viennent pratiquer leur sport chez nous sont fort utiles à notre économie. Étant donné nos problèmes de chômage, il faut investir davantage dans le tourisme. Il nous faut édifier les installations nécessaires et nous préparer non seulement à accueillir chez nous les voyageurs attirés par la beauté de la région, mais aussi leur fournir des attractions qui les y retiendront quelque temps.

Le festival annuel du saumon attire des milliers de visiteurs dans la région. J'ai eu l'honneur d'y apporter ma contribution. Je tiens à remercier publiquement ceux qui y consacrent du temps, non seulement les gens qui sont des professionnels du tourisme mais tous ceux qui sont prêts à donner un coup de main pour continuer à réaliser des projets dans la région, et, partant, créer davantage d'emplois et stimuler encore davantage notre économie.

Puis-je dire qu'il est 13 heures?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATION AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

ON RÉCLAME DES NORMES PLUS STRICTES EN CE QUI CONCERNE LES ÉMANATIONS D'AUTOMOBILES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement (M. Caccia) a reçu ses homologues de neuf pays européens et des dix provinces et leurs collaborateurs, afin de s'attaquer au problème des pluies acides. A l'issue de cette réunion ils ont conclu une entente visant à réduire d'au moins 30 p. 100 les émanations de bioxyde de soufre d'ici 1993. Le Canada a déjà affirmé vouloir réduire les pluies acides de 50 p. 100 d'ici 1994.

Au Canada, les règlements concernant les émanations d'automobiles sont trois fois moins stricts que ceux qui sont en vigueur aux États-Unis. J'espère fortement que le gouvernement canadien emboîtera le pas au gouvernement américain à cet égard. Plus de 80 p. 100 des automobiles fabriquées au Canada sont vendues aux États-Unis et répondent donc à des normes plus strictes. Il est tout à fait logique que l'on adopte dès maintenant de nouvelles normes que devront respecter tous les modèles à compter de 1987.

Je sais pertinemment que le ministre des Transports (M. Axworthy) et d'autres ministères ont leur mot à dire dans cette affaire, mais c'est le moment ou jamais d'agir. Nous pourrons ainsi montrer aux États-Unis que nous sommes sérieux et les inciter à réduire les pluies acides qu'ils déversent sur le Canada, surtout dans ma circonscription de Parry Sound-Muskoka où 70 p. 100 des pluies acides proviennent en réalité des États-Unis.

Je tiens à féliciter le ministre de l'Environnement de s'être préoccupé de cette question, d'avoir déployé des efforts pour remédier à la situation et d'avoir été l'hôte de cette importante conférence . . .

M. le Président: Le temps de parole du député est expiré.

* * *

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

L'ENTENTE SUR LES ÉMISSIONS DE SOUFRE

M. Pierre Gimaïel (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je me joins à la voix de mon collègue de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) pour me réjouir, moi aussi, de la signature de l'entente qui est intervenue hier, à Ottawa, en ce qui regarde les émanations de soufre. Et je me joins à sa voix parce que depuis quatre ans nous travaillons ensemble au sein d'un sous-comité sur les pluies acides. Et la signature qui est intervenue hier, chez nous, est unique dans le monde entier présentement. Dix pays ont convenu, et se sont contraints de réduire leurs émissions de soufre de 30 p. 100 au moins au cours des 10 prochaines années.

Monsieur le Président, ce geste constitue un geste politique puissant; il constitue un geste politique posé en sol canadien, qui démontre d'abord et avant tout la volonté du gouvernement canadien de combattre ce phénomène des temps nouveaux que sont les pluies acides et d'assurer à nos jeunes, à ceux qui nous suivront et à notre population, un environnement sain.

Évidemment, tout au cours de ce travail, des gens nous ont aidés et des groupes sont intervenus à travers tout le pays, à travers, également, des pays étrangers comme les États-Unis, pour aider les politiciens à comprendre le problème et à faire valoir l'importance qu'il y a de combattre les pluies acides. Je me réjouis avec ces groupes-là aujourd'hui, et je veux tous les remercier sans en nommer aucun pour le travail qu'ils ont fait. Et ce qui s'est fait hier, je veux dire la signature de cette entente, c'est le début de la vraie lutte contre les pluies acides.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

LE FINANCEMENT DE MIRABEL ET DE L'USINE D'HÉLICOPTÈRES BELL

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, le ministre des Transports (M. Axworthy) a dit publiquement que le gouvernement avait érigé des Taj Mahal en série parce que personne ne s'est plaint de ces affreux monuments dressés à la gloire du parti libéral. Il y a toujours eu des protestations, seulement, le gouvernement n'y a pas prêté attention.

Je voudrais m'élever, pour ma part, contre les milliards de dollars que le gouvernement a gaspillés, comme il entend continuer de le faire, en parrainant des mégaprojets qui ne sont pas rentables. Il y a neuf ans, il a consacré 500 millions de dollars pour construire Mirabel, un aéroport dont il savait avant sa mise en chantier qu'il serait beaucoup trop grand. Il n'est exploité qu'à un dixième de sa capacité.

Ce matin, les journaux nous apprenaient que le projet des hélicoptères Bell Texron qui devait revenir à 514 millions au gouvernement fédéral va probablement lui coûter quelques millions de plus parce que la Commission de protection des terres agricoles a refusé de classer à des fins industrielles les terres choisies à l'origine. On aurait dû vérifier cette question dès le début. Qui sait combien ce projet va coûter aux contribuables à la longue?

Les dépenses gouvernementales échappent tout simplement à tout contrôle. Il est temps de mettre un terme à celles qui ne servent qu'à des fins politiques et de commencer à nous montrer plus logiques afin de remettre le Canada sur la voie de la reprise. Mon parti va s'y employer dès après les prochaines élections.

* * *

LA SANTÉ

L'AUTORISATION POUR LES MÉDECINS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE D'EXERCER AU CANADA

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, la semaine dernière, le député de Hamilton-Ouest (M. Hudecki), qui est médecin, a attiré notre attention sur le grave problème qui se pose depuis longtemps pour les médecins qui ont fait leurs études à l'étranger et qui ont du mal à obtenir l'autorisation d'exercer la médecine au Canada.

Depuis plus d'un an, je suis de près la situation des médecins d'origine étrangère qui ont obtenu le statut d'immigrant reçu après avoir fui des régimes totalitaires. La plupart d'entre eux ont reçu une solide formation médicale, se sont spécialisés et ont exercé la médecine avant d'arriver au Canada.

J'ai pris l'initiative de présenter des instances, au nom de ces médecins réfugiés, aux autorités fédérales et provinciales pour qu'ils puissent faire leur internat suivant des dispositions spéciales. Jusqu'ici, les gouvernements des deux paliers se sont contentés de se relancer la balle. On me dit qu'en raison du manque d'installations, ces médecins ne peuvent pas faire leur internat ni se présenter aux examens pour pouvoir exercer la médecine.

Il est indispensable que toutes les provinces remédient à la situation en offrant chaque année des postes supplémentaires aux médecins réfugiés. On a déjà fait des exceptions pour les médecins et dentistes réfugiés de Hongrie et de Tchécoslovaquie.

Je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) de réunir les représentants des ministères fédéral et provinciaux de la Santé pour étudier diverses solutions permettant à ces médecins d'exercer au Canada. Nous ne pouvons plus prétendre qu'il y a trop de médecins au Canada, étant donné qu'il y a une grave pénurie de personnel médical dans les régions isolées. J'exhorte le gouvernement . . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR À PROPOS DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, les conservateurs nous ont donné tout un spectacle ces derniers jours alors qu'ils essayaient de déterminer leur politique sur les taux d'intérêt à la hausse. Un jour, ils se préoccupent des taux d'intérêt et le lendemain, c'est le fléchissement du dollar qui les inquiète. Cette confusion qui règne chez les conservateurs est sans doute imputable à l'effervescence qui précède les prochaines élections et je puis peut-être leur rendre service en leur rappelant les positions qu'ils ont affichées au cours des dernières années.

A l'époque où il était ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a soutenu à la Chambre des communes qu'il n'existait pas de solution raisonnable à la cherté du loyer de l'argent. De retour dans les rangs de l'opposition en 1981, il a déclaré à un invervieweur de CTV:

> Effectivement, je continuerais d'appuyer M. Bouey. Je reconnais que nos taux d'intérêt doivent suivre ceux pratiqués aux États-Unis.

Le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a été encore plus direct en 1982. Il a en effet déclaré, au moment même où les taux d'intérêt étaient à leur plus fort, que leur réduction n'était qu'un palliatif et qu'il était d'accord avec la voie adoptée par le ministre des Finances de l'époque, soit l'actuel vice-premier ministre (M. MacEachen).

Il ne faudrait peut-être pas se fier à ce que nous disent les conservateurs, et se contenter plutôt de les observer. Quand on leur a confié les rênes du pouvoir, les taux d'intérêt ont commencé leur ascension et ils avaient atteint les 14 p. 100 lorsque les conservateurs ont été défaits aux élections. Ces faits aideront peut-être nos collègues conservateurs à sortir de leur état de confusion et leur rappelleront ainsi qu'aux citoyens ce qui risque de nous attendre si nous nous dotons d'un gouvernement conservateur.

Article 21 du Règlement

LES SPORTS

LE PROJET DE STADE COUVERT À MISSAUSSAUGA

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, j'aimerais bien que les députés étudient le projet de construction d'un stade sportif à Mississauga. On a proposé de construire un complexe sportif qui ne coûterait pas trop cher au Trésor public. Le stade Trillium serait construit à Mississauga, soit à une demi-heure de route de Hamilton, à l'ouest ou de Scarborough, à l'est, et à moins d'une heure de Barrie, Oshawa, Kitchener, Guelph et Niagara Falls. S'il était construit chez nous, ce stade pourrait desservir tout le sud de l'Ontario et non pas seulement Toronto.

Les aspects financiers d'un tel projet importent beaucoup aussi. La société qui projette de construire ce stade détient actuellement 2,000 acres de terre de grande valeur. Or, comme les terrains qui entourent le stade augmenteraient de prix, on pourrait les vendre pour payer les frais d'exploitation de ce complexe sportif et pour rembourser l'emprunt contracté pour construire l'édifice.

• (1410)

Tous les autres projets mettraient rudement à contribution le Trésor public. Les contribuables ne seront jamais remboursés des investissements publics qu'il faudrait faire au départ pour lancer ces projets.

C'est le gouvernement de l'Ontario qui va choisir l'emplacement de ce stade. Je demande donc instamment aux députés d'étudier le projet Trillium. S'ils estiment qu'un stade recouvert devrait être construit par une entreprise privée, j'aimerais alors qu'il communique avec le premier ministre, Bill Davis.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES CONSÉQUENCES DES DÉLAIS D'ACHEMINEMENT POUR LA PETITE ENTREPRISE

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, en tant que critique adjoint pour la petite entreprise et le tourisme, j'ai demandé aux chefs de petite entreprise de ma circonscription de m'indiquer quels étaient les problèmes les plus importants auxquels ils se heurtaient dans leur administration quotidienne. M. D. R. Dineen, président et directeur général de la Canadian Tampax Corporation Ltd. de Barrie, m'a écrit ce qui suit:

> Votre lettre est révélatrice des problèmes que connaît la petite entreprise. Elle a été dactylographiée le 16 janvier, mais elle n'est parvenue à mon bureau que le 9 février. Les petites et moyennes entreprises de ce pays dépensent des sommes incroyables en services de courriers privés pour pouvoir administrer leur entreprise de façon efficace et rentable. Attendre les Postes canadiennes serait un désastre.

Ce n'est pas un incident isolé et le ministre responsable des Postes canadiennes le sait. Il est ridicule qu'une lettre d'un parlementaire d'Ottawa mette 22 jours pour parvenir à Barrie. Comment, dans ces conditions, les employés de Postes Canada pourront-ils trouver le temps de travailler au nom de Distribution aux consommateurs?

Les Postes canadiennes ont pour mandat d'acheminer le courrier et tant qu'elles n'y parviendront pas dans un délai raisonnable, elles ne devraient pas être autorisées à concurrencer l'entreprise privée d'une façon injuste. Combien la société Distribution aux consommateurs paie-t-elle pour ce service? De combien d'employés supplémentaires les Postes auront-elles besoin pour acheminer la marchandise? A propos, monsieur le Président, sur quoi les Postes se basent-elles pour penser qu'elles auront plus de succès dans cette entreprise que dans l'acheminement du courrier? Je prie le ministre de reconsidérer cette décision malvenue qui est discriminatoire vis-à-vis de l'entreprise.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE DE SE CONCENTRER SUR L'EXPLOITATION DES SABLES BITUMINEUX

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, le présent gouvernement gaspille de façon éhontée l'argent des contribuables en effectuant des travaux de prospection pétrolière à hauts risques sur les terres du Canada. L'un des principaux objectifs du Programme énergétique national était l'autosuffisance pétrolière d'ici 1990. A ce jour, on n'a pas découvert un seul gisement pétrolier d'importance commerciale sur les terres du Canada depuis que le Programme énergétique national et le Programme d'encouragement du secteur pétrolier sont en vigueur.

La technologie de production commerciale du pétrole n'est pas encore au point. La prospection à hauts risques devrait être laissée aux grandes sociétés pétrolières. Il y a 35 ans, celles-ci dépensaient des millions de dollars pour les travaux de prospection à hauts risques dans l'ouest du Canada et elles ont foré des centaines de puits secs avant de découvrir du pétrole à Leduc.

Depuis lors, monsieur le Président, de nombreuses grandes compagnies canadiennes se sont créées, du fait que les principales sociétés pétrolières étrangères avaient accepté la tâche de faire de la prospection à hauts risques. Si nous voulons atteindre l'autosuffisance pétrolière d'ici 1990 ou 1995, nous devrions nous concentrer sur la mise en valeur des sables bitumineux. Nous avons la technologie, nous avons les ressources et nous savons qu'il y a du pétrole. Nous avons les gens qualifiés pour faire ce travail. Il faut donner aux sociétés canadiennes les encouragements nécessaires pour développer ce que nous avons. Il faut remettre les Canadiens au travail.

Un site d'exploitation des sables bitumineux crée des milliers d'emplois au Canada. Encourager les sociétés pétrolières à faire de la prospection dans les zones à hauts risques de la mer de Beaufort, de la mer Arctique et autre, qui créeront et maintiendront une activité économique nécessaire . . .

M. le Président: Le temps accordé au député est expiré.

* * *

LE BILINGUISME

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE YUKON ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Rod Murphy (Churchill): Les services bilingues constituent une des questions les plus délicates à l'heure actuelle. Au Québec et au Manitoba, les tribunaux sont saisis de certains litiges parce que les assemblées législatives ne protègent pas les droits des minorités. Les déclarations faites depuis le début de la course à la direction du parti libéral et l'absence d'un signal clair de la part du gouvernement actuel ont provoqué une certaine confusion à ce sujet.

Pendant que la confusion règne en ce qui concerne les intentions des libéraux sur la question linguistique au Manitoba, le gouvernement s'embarque, avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, dans une aventure qui ne peut qu'ébranler l'unité nationale. Dans le discours que j'ai prononcé la semaine dernière à propos du Manitoba, j'ai fait un appel à la tolérance et j'ai demandé que l'on adopte une solution manitobaine au problème du bilinguisme. L'opposition conservatrice s'est opposée à l'adoption de ce projet de loi. L'affaire sera maintenant portée devant la Cour suprême.

Le gouvernement fédéral, qui a insisté pour que l'on adopte une solution manitobaine, n'agit pas de la même façon dans les territoires. Le gouvernement a refusé d'attendre une décision initiale de la cour. Il a agi sans avoir consulté les assemblées élues ni les représentants des autochtones et sans avoir attendu une solution du Nord. Ceux qui, pour des raisons personnelles, prétendent que le gouvernement fédéral leur impose le français de force, emploieront la même méthode que celle que le gouvernement a utilisée pour diviser le pays et répandre la haine.

Le gouvernement fédéral doit agir lorsque les assemblées législatives provinciales ne protègent pas les droits des minorités. C'est une obligation constitutionnelle . . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

L'EMPLOI

LA CRÉATION D'EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur le Président, plusieurs milliers d'étudiants vont bientôt chercher du travail. Mais pour ce qui est de trouver des emplois, l'avenir est bien sombre. Tous les gouvernements doivent faire tout leur possible pour fournir des emplois d'été enrichissant à ces étudiants.

Partout dans le pays, les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral ne se préoccupent pas suffisamment de créer ces emplois nécessaires. Certains programmes de création d'emplois sont excellents. Le 28 février 1984, le ministre de la Défense nationale (M. Blais) a dévoilé le Programme de formation et d'emploi des jeunes de son ministère. Cette solution ne fait cependant qu'effleurer le problème. Le ministre peut sûrement trouver les moyens pour tripler au moins l'objectif de ce programme valable en créant 15,000 emplois au lieu de 5,000.

Si le Canada veut jouer un rôle de premier plan parmi les pays du monde au lieu de se contenter d'un rôle de second plan il va falloir qu'il fournisse à ses jeunes l'éducation, l'expérience et tous les débouchés possibles. Faire moins dans un pays qui a tant à offrir est impensable non seulement pour nos concitoyens mais pour le monde entier.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT—COMPARAISON DE LA SITUATION AVEC CELLE DE L'ALLEMAGNE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il doit savoir que les taux d'intérêt ont encore augmenté aujourd'hui, ce qui représente la deuxième hausse consécutive de 20 points cette semaine et cette tendance va sans doute se maintenir pendant encore quelque temps. Ma question met en cause deux autres pays.

L'Allemagne est adjacente à la France et, depuis toujours, ses taux d'intérêt sont inférieurs de 3 ou 4 p. 100 à ceux en vigueur en France. Les échanges commerciaux sont importants entre ces deux pays, dont l'économie est interdépendante. Le ministre peut-il nous dire ce que nous devons faire, au Canada, pour réussir de la même façon à ne plus dépendre de la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis?

Une voix: Allez en Allemagne.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, un député de Nouveau parti démocratique vient de me suggérer de répondre au député d'aller en Allemagne. Cependant, ce n'est pas le conseil que je lui donnerai.

Le député sait que l'économie de la France et de l'Allemagne sont plus proches, en importance, que celles du Canada et des États-Unis. Sur ce plan, il ne fait aucun doute que notre économie n'a rien à voir avec celle des États-Unis. Quant à l'éventualité d'adopter au Canada une politique de taux d'intérêt totalement indépendante de celle des États-Unis, elle est purement théorique, je pense. Nous en avons discuté à la Chambre et en comités parlementaires. Nous avons également abordé la question avec le gouverneur de la Banque du Canada à maintes reprises.

Comme nous pouvons le voir, le taux d'inflation est aussi bas que possible, nous pouvons accroître la productivité autant que possible et être aussi concurrentiels que possible et peut-être même plus que les États-Unis. Dans ce cas-là, notre expansion économique sera plus rapide, ce qui nous permettra peut-être de baisser nos taux d'intérêt. Cependant, cela sous-entend manifestement qu'au Canada, l'inflation devra être inférieure et la productivité supérieure à celles des États-Unis, et ce, de façon régulière, et dans bien des cas, nous devrons être prêts à accepter un niveau de vie inférieur pour y parvenir. Voilà, en quelques mots, la réponse à la question.

M. Wilson: Monsieur le Président, le ministre cherchait manifestement ses mots. Sa réponse n'était guère convaincante, et encore moins pour lui que pour nous, de ce côté-ci de la Chambre.

LES CONSÉQUENCES DES TAUX D'INTÉRÊT—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je me permets de rappeler au ministre que la Suisse est également contiguë à la France et que les taux d'intérêt en Suisse sont moins élevés que ceux d'Allemagne depuis un bon bout de temps.

J'aimerais que le ministre réponde à une question à laquelle je cherche une réponse depuis deux jours. Soit dit en passant, en répondant à ma question, il insulte les nombreux téléspectateurs qui, eux aussi, attendent une réponse.

• (1420)

Étant donné que, dans son budget, le ministre n'a pas prévu cette hausse des taux d'intérêt et le chômage accru qu'elle entraîne, et que, d'après lui, nous sommes obligés d'aligner nos taux d'intérêt sur ceux des États-Unis, qui n'ont pas encore atteint un sommet, quelle mesure immédiate prend-il pour atténuer les conséquences de ces taux d'intérêt plus élevés? Ils vont surchauffer l'économie canadienne, créer du chômage et acculer plus d'agriculteurs et de petits commerçants à la faillite.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a fait allusion à la Suisse. Il devrait faire une comparaison plus juste, car la Suisse est le banquier du monde depuis des décennies. Le député sait que des gens ont dû payer des intérêts pour déposer leur argent dans des banques suisses, contrairement à la pratique courante. Comment le député peut-il faire une telle comparaison et prétendre être sérieux en posant une question à ce sujet?

On a tort de supposer que l'augmentation des taux d'intérêt se traduira nécessairement par un chômage accru. Attendons quelques mois pour voir quelle sera la situation. Les taux d'intérêt ont augmenté un peu et, à mon avis, la relance économique est bien amorcée. Je dirai même à mon collègue que les prochaines données sur le chômage vont révéler que nous avons continué à créer des emplois, non pas à les éliminer.

M. Wilson: Monsieur le Président, le ministre affiche son ignorance incroyable de ce qui se passe en Suisse. La Suisse est le banquier du monde et ses taux d'intérêt sont bas justement parce que sa bonne politique économique attire des capitaux énormes. Le gouvernement du Canada ne s'est pas inspiré de cette politique depuis 20 ans.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, la réponse du ministre à ma question démontre clairement qu'il n'a absolument pas songé aux répercussions de ces taux d'intérêt plus élevés dans tant de secteurs de l'économie. Le ministre veut-il dire que, selon lui, les taux d'intérêt plus élevés qui nous guettent aujourd'hui sont une totale aberration et qu'ils vont baisser? N'est-il pas trop optimiste? Cette situation est-elle seulement temporaire ou le ministre s'en inquiète-t-il? Si cette question préoccupe le ministre, pourrait-il le montrer à ceux qui souffrent des taux d'intérêt élevés et qui souffriront encore davantage s'il n'agit pas?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, bien sûr, l'augmentation des taux d'intérêt me préoccupe tout autant que le chômage qui sévit au Canada. Je cherche également à stimuler la croissance économique et à empêcher une nouvelle flambée de l'inflation qui avait conduit à la récession. Il faut gouverner de façon responsable, non pas recourir aux solutions toutes faites que propose mon ami. Il n'a aucune mesure constructive ou concrète à proposer.

M. Wilson: J'en ai proposées hier.

M. Lalonde: Voici qu'il revient à la Suisse. Nul doute que son parti appuierait la politique suisse qui consiste à expulser des dizaines de milliers de travailleurs lorsque le pays éprouve des difficultés économiques, comme ce fut le cas. Ces travailleurs étrangers peuvent être renvoyés dans d'autres pays d'Europe et du Moyen-Orient lorsque la Suisse n'en a plus besoin. Nous n'avons pas de politique semblable dans notre pays et je ne serais pas prêt à en recommander une semblable au gouvernement, même si les conservateurs la préconisaient.

LES RÉSERVES FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le gouverneur de la Banque du Canada n'a pas su dire aujourd'hui au comité des finances pourquoi le compte en banque du gouvernement s'était accru de plus de trois milliards de dollars depuis la présentation du budget. Il n'a pu nous dire si c'était parce que les recettes fiscales avaient été exceptionnellement bonnes ou si c'était parce que le gouvernement avait cessé de dépenser et disposait donc de beaucoup d'argent, ce qui expliquerait que son compte en banque se soit accru de trois milliards de dollars.

La vérité ne serait-elle pas plutôt que le compte en banque du gouvernement s'est accru de trois milliards de dollars parce que le gouvernement a vendu une quantité sans précédent de devises étrangères afin d'étayer le dollar canadien? Est-ce pour cela que notre compte en banque s'est accru de plus de trois milliards de dollars?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'honorable député sait que chaque mois le gouvernement publie l'état des réserves; ces chiffres sont rendus publics tous les mois, le troisième jour du début de chaque mois. J'invite mon collègue à attendre la publication de ces chiffres pour en prendre connaissance en détail, et il aura à ce moment-là l'occasion de spéculer comme il le veut sur le sujet. Il sait aussi fort bien que ce n'est pas la politique du gouvernement de spéculer jour après jour sur l'état des réserves.

[*Traduction*]

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le ministre n'est pas sans savoir que comme la croissance économique est beaucoup plus forte aux États-Unis qu'ici et que la situation de l'embauche y est florissante, notre dollar s'affaiblira probablement. Les vendeurs de devises disent qu'il baissera encore à 75c. ou 77c. Le ministre aura-t-il le bon sens de ne pas gaspiller nos devises étrangères en tentant d'accoter le dollar? Va-t-il cesser de jouer au roi Canut du parti libéral et d'utiliser toutes les devises étrangères pour appuyer le dollar? Va-t-il prendre cet engagement envers la population canadienne?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, maintes fois à la Chambre et aux comités parlementaires, nous avons exposé la politique du gouvernement. Je l'ai exposée très clairement à la Chambre il y a à peine dix jours lorsque les conservateurs ont présenté une motion d'opposition. Le gouverneur de la Banque du Canada a expliqué plus amplement notre position ce matin devant un comité parlementaire. Je n'ai rien à ajouter à ce qui a déjà été dit de notre politique à cet égard.

LA RESPONSABILITÉ DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, seule l'hypocrisie des conservateurs qui avaient majoré les taux d'intérêt à quatre reprises en autant de semaines lorsqu'ils étaient au pouvoir l'emporte sur l'ineptie du gouvernement en matière d'économie.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Pour une fois, les tories se soucient un peu de cette hypocrisie et je suis heureux de le constater.

Hier, le ministre a déclaré que le gouvernement ne préconisait pas une politique de cherté de l'argent; aujourd'hui, pour la cinquième semaine consécutive, la Banque du Canada a haussé ses taux d'intérêt. Cela signifie des coûts plus élevés pour les agriculteurs, les petites entreprises et les propriétaires de maison. Le ministre reconnaîtra-t-il enfin que le cabinet fédéral et le ministre des Finances doivent assumer la responsabilité constitutionnelle de la politique en matière de taux d'intérêt? Usera-t-il de son autorité pour renverser cette politique de taux d'intérêt élevés, tellement préjudiciable pour les Canadiens?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai dit à la Chambre hier que le gouvernement ne cherche pas à augmenter le loyer de l'argent. Il veut plutôt maintenir les taux d'intérêt aussi bas que possible.

Je rappelle à mon honorable ami que, jusqu'à midi aujourd'hui, pour autant que je sache, cinq des six principales banques au Canada avaient encore un taux préférentiel un demi point inférieur au taux préférentiel aux États-Unis, qui est de 11.5 p. 100. Une des banques principales se maintient au niveau américain depuis quelques jours.

J'ai déjà signalé au député qu'on ne peut compter maintenir longtemps les taux d'intérêt au Canada à des taux inférieurs à ceux des États-Unis. Telle est ma politique. C'est là le point de vue que partage le gouverneur de la Banque du Canada.

Je répète à mon honorable ami que nous n'avons pas adopté une politique d'argent cher; nous nous efforçons de maintenir les taux d'intérêt aussi bas que possible au Canada.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je demande au ministre de cesser de rouler les Canadiens.

ON DEMANDE UN CHANGEMENT DE POLITIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, depuis cinq semaines d'affilée les taux d'intérêt montent. Aux termes de la constitution, le gouvernement a les pouvoirs et la compétence pour agir, mais le ministre veut nous faire croire qu'il n'a pas pour politique d'augmenter les taux. Pourtant, les Canadiens savent que c'est la politique du ministre, nous le savons également et tout le monde réclame un changement de politique.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le ministre sait très bien que la dernière fois que nous avons vécu une pareille expérience, il y a environ deux ans, les résultats ont été désastreux pour tous les Canadiens. Loin de croître, l'économie a reculé; loin de diminuer, le nombre des chômeurs a augmenté et les faillites commerciales se sont multipliées. Le ministre voudrait-il cesser de nous répéter son vieux refrain démodé et modifier sa politique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai jamais affirmé que cela échappait à notre compétence; au contraire, j'ai admis que la politique monétaire et fiscale relevait de l'autorité du gouvernement, plus précisément du ministre des Finances. Je n'ai jamais tenté de confier cette responsabilité à quiconque, et sûrement pas au chef du Nouveau parti démocratique. Cependant, qu'il sache encore une fois que nous ne préconisons pas une hausse des taux d'intérêt. Nous visons plutôt à maintenir les taux d'intérêt le plus bas possible et à favoriser la croissance économique.

• (1430)

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre aura bien du mal à expliquer comment les taux d'intérêt peuvent monter de jour en jour, de semaine en semaine, sans que le gouvernement ait pour politique d'encourager cette tendance. Le ministre sait bien que s'il voulait que les taux d'intérêt soient vraiment bas, il pourrait téléphoner au gouverneur Bouey pour lui dire de renverser cette tendance. Mais il ne l'a pas fait parce qu'il approuve les taux d'intérêt élevés. Voilà la vérité.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CONTRÔLER LES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): J'attire l'attention du ministre sur les faits qui lui ont été signalés aujourd'hui et qu'il connaissait déjà. Il y a en Europe des pays limitrophes où les taux d'intérêt sont très différents. Il se trouve que les pays où les taux d'intérêt sont bas ont une croissance plus rapide que ceux où les taux d'intérêt sont élevés. Pourquoi le gouvernement ne suit-il pas l'exemple de ces pays qui appliquent une politique favorable aux faibles taux d'intérêt, ce qui assure une croissance plus rapide et de meilleures possibilités d'emploi pour leurs citoyens, au lieu de laisser les États-Unis dicter nos taux d'intérêt et de laisser le gouverneur Bouey emboîter aveuglément le pas?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, la proposition faite par le chef du Nouveau parti démocratique est non seulement naïve, elle est également dangereuse. Dire que le gouvernement pourrait, d'une manière ou d'une autre, imposer arbitrairement de faibles taux d'intérêt au Canada pour assurer la croissance et la prospérité, pendant qu'aux États-Unis, les taux d'intérêt seraient sensiblement plus élevés, tout cela relève de la pure imagination.

M. Broadbent: Vous y croyiez, il y a une semaine.

M. Lalonde: C'est chimérique. Le député sait pertinemment que si les taux d'intérêt étaient de 9 p. 100 au Canada et de 11 p. 100 aux États-Unis, les députés néo-démocrates seraient les premiers à transférer leurs économies aux États-Unis. Le député le sait parfaitement.

* * *

[*Français*]

LE REVENU NATIONAL

LA DÉCLARATION DES REVENUS PERSONNELS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, à l'invitation du ministre du Revenu national, je poserai ma question au ministre des Finances. Le ministre des Finances est conscient comme tant d'autres à la Chambre que plusieurs travailleurs à pourboires qui déclarent leurs revenus ne reçoivent pas l'équivalence de la Commission d'assurance-chômage en ce qui a trait aux prestations. Étant donné qu'en plus le gouvernement du Québec a maintenant adopté une loi pour 1984, à savoir la Loi 43 qui va obliger tous les travailleurs à pourboires à déclarer leurs revenus, le ministre des Finances serait-il en mesure d'assurer la Chambre que l'équivalence pour les prestations d'assurance-chômage sera, bien sûr, respectée en fonction des déclarations des revenus de tous les Canadiens et, évidemment, par la Loi 43 du Québec?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de discuter récemment de cette question avec le ministre des Finances du Québec, et l'honorable député sait aussi qu'il y a un nouveau ministre du Revenu à Québec qui examine cette situation, à l'heure actuelle. Il a comme moi lu les déclarations de la presse à ce sujet. Il semble qu'il y ait une révision en cours du projet mis de l'avant par le gouvernement du Québec. Je vais donc voir comment la situation évoluera. Je suis la question de très près et lorsque nous serons en mesure d'en arriver à une décision, c'est avec plaisir que j'en ferai part à l'honorable député.

L'IMPOSITION DES REVENUS DES TRAVAILLEURS À POURBOIRES

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre. Étant donné que le gouvernement du Québec, devant l'Association des restaurateurs, des employés de la restauration et de l'hôtellerie, a déclaré qu'il oublierait de revenir à des études sur les revenus de l'année 1983 et des années précédentes, le ministre pourrait-il aujourd'hui dire à la Chambre s'il a l'intention de toucher à cette question, étant donné que ces travailleurs n'ont pas de bénéfices marginaux pour ces revenus? Le gouvernement serait-il disposé à faire preuve du même esprit de conciliation que le gouvernement du Québec semble vouloir montrer envers les travailleurs à pourboires?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué dans ma réponse antérieure, cette question semble encore assez fluide à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec. Je vais voir exactement ce qui découlera des discussions qui sont en cours et, à ce moment-là, nous serons en mesure de réviser la situation à la lumière de la décision définitive qui aura été prise à Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE DÉLAI POUR L'EXAMEN DES DEMANDES D'ALLOCATIONS D'INVALIDITÉ

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre sait qu'un problème très grave se pose au sein de son ministère. Le temps que les anciens combattants doivent attendre pour faire examiner leur demande d'allocations spéciales d'invalidité est excessivement long. M. Alan Bell, de Toronto, par exemple, a dû attendre sept ans avant de toucher ses prestations. Aucune décision n'a encore été prise concernant la demande d'un ancien combattant de 84 ans, de Vancouver, M. Fred Carter. Il souffre de troubles cardiaques, d'arthrite et de coxalgie. Que va faire le ministre pour remédier à cette situation ridicule?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, le député a signalé ces deux cas particuliers au comité permanent pas plus tard que cette semaine. J'ai répondu aux critiques du député sur le délai pour l'examen des demandes que nous mettons tous nos efforts à réduire. Comme les députés le savent, je ne suis pas libre de discuter de cas particuliers sur le parquet de la Chambre. Je me suis cependant engagé envers le député à étudier ces deux cas et à lui en donner des nouvelles.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, c'est la réponse classique qu'on nous sert depuis des années. Il est évident, monsieur le Président, que le ministre est incapable de résoudre le problème. Il est chargé de ce portefeuille depuis trois ans. Va-t-il démissionner et laisser quelqu'un d'autre trouver une solution à cette situation ridicule?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, le député débite les mêmes données depuis trois ans. Je lui ai dit à plusieurs reprises que non seulement on se penchait sur la question de l'arriéré, mais que le délai moyen d'examen avait été ramené de 334 jours il y a deux ans à moins de 120 jours pour les premières demandes. Si ce n'est pas du progrès, monsieur le Président, je ne sais pas ce que c'est.

LA LOI SUR L'INSOLVABILITÉ

ON DEMANDE LE RENVOI AU COMITÉ

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Avant le congé de Noël, le comité des finances a été saisi d'un projet de loi portant sur l'insolvabilité. Nous avons tenu des audiences à ce sujet. Nous nous rendons compte qu'il y a beaucoup de décisions importantes à prendre, mais ayant entendu de nombreuses doléances, c'est le comité qui serait le mieux en mesure de s'occuper de ces problèmes importants. Le ministre peut-il nous dire pourquoi le projet de loi C-17, portant sur l'insolvabilité, question extrêmement importante pour bien des Canadiens, n'a pas encore été renvoyé au comité pour lui permettre de tenir d'autres audiences?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député pose une très bonne question. Je dois dire que je partage son sentiment de frustration. Nous avons déposé le projet de loi depuis plusieurs semaines. Nous avons présenté les amendements que nous comptons proposer au comité. Il paraît que le parti que représentent les députés d'en face tient beaucoup à ce que ce projet de loi soit renvoyé au comité. Je dois avouer que le Nouveau parti démocratique n'a pratiquement pas coopéré. Il serait plus utile que les députés acceptent de renvoyer le projet de loi au comité pour permettre aux personnes qui tiennent à témoigner de le faire. Il s'agit d'un projet de loi extrêmement important pour les salariés, les petites entreprises, bref pour tous les Canadiens. Poursuivons son étude.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'INCIDENCE DU CHÔMAGE SUR LES PAUVRES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Selon une étude de la situation du chômage menée par Statistique Canada, la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement a fait assumer aux pauvres le fardeau du chômage. Seulement le tiers des Canadiens pauvres ont eu un emploi régulier en 1981. Le ministre reconnaît-il maintenant que ce sont les politiques économiques de son gouvernement qui ont empêché les pauvres d'avoir de l'emploi? Qu'est-ce que le ministre compte faire pour réparer cette injustice flagrante envers les Canadiens à faible revenu?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Non, monsieur le Président, je ne souscris pas à la déclaration de l'honorable représentante. Le fait est que le chômage a eu les mêmes conséquences au Canada que dans presque tous les autres pays industrialisés. Le chômage semble frapper davantage les gagne-petit que les autres travailleurs. C'est ce qui se passe dans tous les pays industrialisés que je connais.

Les nouveaux travailleurs, ceux qui viennent de se joindre à la population active, ont tendance à perdre leur emploi plus rapidement que ceux qui travaillent depuis longtemps. L'honorable représentante sait très bien qu'un bon nombre de conventions collectives prévoient que les derniers embauchés sont les premiers à être congédiés si le nombre d'emplois vient à baisser. La solution consiste à créer des emplois le plus rapidement possible pour réduire le chômage. C'est ce que nous avons essayé de faire dans le cadre du programme que nous avons mis sur pied pour lutter contre la récession qui a touché le Canada et le reste du monde industrialisé, où il y a encore 30 millions de chômeurs à l'heure actuelle.

• (1440)

Nous faisons de notre mieux, mais le phénomène n'existe pas uniquement au Canada et il n'est pas plus marqué au Canada que dans d'autre pays. Tout en prenant diverses mesures, nous nous sommes efforcés de maintenir la protection assurée par nos programmes sociaux, contrairement à bien d'autres pays et contrairement à ce que préconisait notamment le parti conservateur. Nous avons maintenu nos programmes sociaux pour aider ceux qui en ont le plus besoin.

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, les deux millions de pauvres du Canada ne sont pas convaincus que le gouvernement crée des emplois aussi vite qu'il le pourrait. La meilleure protection pour ces Canadiens consiste à avoir un emploi. Ils ne veulent pas des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social; ils veulent travailler. Ils sont sur le point de subir un autre coup dur vu que les taux d'intérêt ont recommencé à monter. Qu'est-ce que le ministre compte faire à propos des emplois qu'il détruits en permettant aux taux d'intérêt de recommencer à grimper?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le fait qu'il y ait une augmentation d'un demi pour cent du taux d'intérêt ne nous donne pas de raison de conclure qu'il y aura diminution des emplois au Canada. L'honorable député sait fort bien que si, par exemple, on regarde l'évolution très récente que les États-Unis ont connue depuis le mois de janvier, à savoir une croissance de leur taux d'intérêt, ceci n'a pas empêché l'augmentation des emplois. Le taux d'intérêt n'est pas le seul facteur qui détermine le taux des emplois.

Deuxièmement, je voudrais souligner à l'honorable député qu'il n'y a pas de raison de croire que les taux d'intérêt connaîtront une flambée durant les semaines qui viennent. Il y a tout lieu de croire que les taux d'intérêt connaîtront ou auront connu une augmentation minime et, quant à moi, je fais tout en mon pouvoir, avec le gouverneur de la Banque du Canada, pour empêcher que les taux d'intérêt montent davantage.

Tout ceci va dépendre énormément de ce qui va arriver des taux d'intérêt aux États-Unis, mais encore là, il y a lieu de croire que les taux d'intérêt aux États-Unis ne connaîtront pas de hausse exagérée durant les jours et les semaines qui viennent.

Questions orales

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

CHARLOTTETOWN—LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE AÉROGARE—LES APPELS D'OFFRES

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Au début de la semaine, lors d'une longue entrevue accordée au *Times* de New York au sujet des projets fédéraux de relance, le ministre a déclaré que le gouvernement investissait à l'heure actuelle 25 millions de dollars dans la construction d'une nouvelle aérogare à Charlottetown. Le ministre se rend-il compte que le gouvernement fédéral n'a même pas encore lancé des appels d'offres pour ce projet, et encore moins entrepris les travaux de construction? Dans ces conditions, pourra-t-il garantir à la Chambre et aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard que son ministère lancera les appels d'offres nécessaires que nous attendons depuis des années déjà?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais apporter une petite correction. Le chiffre exact est de 27 millions de dollars et non pas de 25 millions de dollars accordés à la rénovation de l'aéroport de Charlottetown. En ce qui a trait aux appels d'offres, ils devraient être lancés normalement au début de juillet. Nous les avons renvoyés à des experts-conseil pour qu'ils procèdent à certaines modifications, afin qu'ils respectent mieux la soumission initiale présentée au Conseil du Trésor. Il reste certains détails à régler avant de pouvoir lancer les appels d'offres définitifs, mais ce devrait être fait d'ici deux mois environ.

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LE PROJET SERA RÉALISÉ

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, il y a près de sept ans, on a annoncé avec un grand battage publicitaire l'expansion de l'aéroport de Charlottetown et la construction de l'aérogare en particulier. Depuis lors, on a annoncé bien des choses, mais on n'y a jamais donné suite et nous n'avons reçu que des excuses pour les délais. Le ministre pourrait-il nous garantir que cette fois-ci, son ministère et lui-même respecteront l'engagement qu'ils ont pris envers l'Île-du-Prince-Édouard que des appels d'offres seront lancés, que la construction sera entreprise et que Charlottetown pourra enfin compter sur une aérogare qui fera honneur à cette capitale, à son ministère et en fait, à tout le pays?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis très heureux de confirmer que le gouvernement fédéral est en voie de lancer des appels d'offres pour ce projet. Nous avons bénéficié, c'est évident, de l'aide précieuse du ministre des Affaires des anciens combattants, qui représente cette région, ce qui nous a permis d'accélérer les choses, et nous sommes très heureux de savoir maintenant que ce projet sera mené à bien dans les délais prévus.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DES FRANCO-MANITOBAINS

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'APPORTER DES PRÉCISIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. En réponse à une question que je lui posais, il y a deux semaines, question se rapportant au problème linguistique au Manitoba et portant plus particulièrement sur la portée de l'article 23 de l'Acte du Manitoba, le premier ministre me disait que le cabinet des ministres considérerait, d'une part, la possibilité d'un renvoi à la Cour suprême afin d'obtenir une interprétation de l'article 23 de l'Acte du Manitoba, et d'autre part, la possibilité de présenter une résolution au titre de l'article 43 *b*) de la Loi constitutionnelle de 1982. Il me répondait alors que le cabinet considérerait la question. Je me demande s'il est en mesure de dire aujourd'hui si son gouvernement en est arrivé à une conclusion sur cette question, s'il peut la partager avec nous et préciser la voie qu'il suivra.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, oui, je suis heureux d'essayer de donner une réponse à cette question. L'état de la question, c'est ceci: actuellement nous tenons quelques dernières consultations avec le gouvernement du Manitoba, et ce pour savoir si eux-mêmes ont une préférence sur la question du renvoi ou de la résolution. Je crois qu'il est acquis maintenant que l'avenue politique, c'est-à-dire l'avenue d'une résolution à la Chambre ayant effet, est à peu près fermée, étant donné surtout l'attitude de l'Opposition conservatrice au Manitoba. Nous sommes donc dans la nécessité d'aller devant la Cour suprême. Le député saura qu'il y a déjà une cause devant la Cour suprême, à savoir la cause Bilodeau dans laquelle nous aurions à plaider la cause de la justice pour les Franco-Manitobains. Il y a également la possibilité d'un renvoi; la décision, en principe, d'un renvoi a été prise par le Conseil des ministres ce matin, mais nous voulons tenir certaines consultations avec le gouvernement du Manitoba et également étudier l'alternative d'une action, d'abord dans la cause Bilodeau, avant de décider quand ce renvoi se ferait et quelle serait l'étendue même du renvoi. Ces questions-là doivent faire l'objet d'une décision probablement la semaine prochaine.

* * *

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

LE PRIX DE L'ESSENCE—LES CONTRATS CONCLUS AVEC LES AUTRES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et a trait à un élément du coût de la vie qui a probablement à l'heure actuelle les répercussions inflationnistes les plus graves sur les consommateurs canadiens. Je veux parler du coût élevé de l'énergie, plus précisément du mazout de chauffage et de l'essence pour voitures. Serait-il possible au ministre responsable de notre société Petro-Canada, de voir si cette dernière ne pourrait pas conclure avec les sept sociétés sœurs des contrats à long terme de 15 ans fixant le prix de l'essence à la porte de la raffinerie? A en juger par les témoignages entendus, l'essence coûte aujourd'hui aux consommateurs beaucoup plus que ce qu'elle vaut en réalité.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le député me demande si je vais examiner cette possibilité. Je vais le faire assurément.

LA FIXATION DES PRIX AU NIVEAU DES DÉTAILLANTS

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il en même temps examiner le fait que Petro-Canada, dans la circonscription de Peterborough mais sûrement aussi dans d'autres circonscriptions de tout le pays, n'autorisera pas les détaillants à vendre son essence à moins qu'ils n'acceptent de s'approvisionner uniquement chez elle? C'est ainsi que Petro-Canada expédie le produit et fixe les prix non seulement de gros mais également de détail en vertu des contrats conclus avec les exploitants des points de vente au détail dont notre société de la Couronne a pris le contrôle.

M. McKenzie: Exactement comme les Russes.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En principe, monsieur le Président, Petro-Canada fonctionne sur le marché comme n'importe quelle autre société. Elle conclut des contrats en conformité avec la pratique établie dans ce secteur et elle tâche de livrer une concurrence loyale sur le marché. Telle est sa vocation. Le député fait allusion à certains problèmes particuliers. S'il y a fixation des prix et le reste, il existe des lois au Canada qui s'appliquent à cette société tout comme à n'importe quelle autre. Elle ne peut pas se concerter avec d'autres sociétés pour fixer les prix. S'il existe un cas précis qui permette de l'accuser d'avoir fixé les prix il faut s'adresser au ministère qui est chargé de surveiller ce genre d'activités. La société doit respecter les lois comme n'importe qui d'autre.

* * *

• (1450)

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES EXEMPTIONS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle est très simple et il suffit d'y répondre par oui ou par non. Je voudrais que le ministre écoute très attentivement afin que nous puissions l'entendre dire oui ou non. Le ministre sait-il qu'il est possible de ne pas payer d'impôt sur le revenu quand on a un revenu de $40,088? Oui ou non?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, cela dépend évidemment de la situation. C'est possible tout comme il est possible de ne pas payer d'impôt avec un revenu de $10,000 ou de $100,000. Tout dépend comment vous gérez vos affaires. Si vous avez eu l'année dernière des pertes de $50,000 que vous pouvez déduire de votre revenu, vous ne paierez pas d'impôt. Si vous avez accumulé des crédits d'impôt en faisant des investissements, par exemple dans la recherche et le développement, vous pouvez les déduire de votre revenu. Tout cela est précisé dans les lois fiscales. Les lois sont ainsi non seulement au Canada, mais dans tous les pays démocratiques industrialisés que je connais.

Il peut arriver qu'une année vous ayez de grosses pertes que vous ne puissiez déduire et que vous les déduisiez un an ou deux ans plus tard. Le Parlement a adopté une loi vous permettant de déduire les pertes accumulées au cours des trois années précédentes. En pareil cas, vous direz que la personne ou la société en question ne paie pas d'impôt et que c'est scandaleux étant donné qu'elle a eu des bénéfices de $50,000, $100,000 ou $200,000. Vous oubliez qu'elle a eu $500,000, $600,000 ou même 1 million de dollars de pertes qu'elle peut déduire de ses bénéfices. C'est ainsi que fonctionne notre régime fiscal.

M. McDermid: Est-ce oui ou non?

M. Fulton: Monsieur le Président, je me demande ce que le ministre a fumé. C'est sans doute cette drôle de plante qui pousse au sud de la frontière.

ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'UN MINIMUM D'IMPÔT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, en fait j'ai posé la question que Wood-Gundy a posée cette semaine aux contribuables qui gagnent beaucoup d'argnent. J'invite les contribuables à écrire la réponse du ministre sur leur déclaration d'impôt et à l'envoyer au ministre du Revenu national.

M. le Président: Le député veut-il poser sa question?

M. Fulton: Monsieur le Président, aux États-Unis, le pays de la Reaganomie, quel que soit leurs revenus, les contribuables doivent payer un minimum d'impôt. Le ministre est-il disposé à dire aux contribuables canadiens que quel que soit leur revenu et toutes ces foutaises à l'égard des crédits d'impôt, tous les citoyens y compris les sociétés commenceront à payer leur juste part d'impôt?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne peux pas croire que le député veuille que nous calquions notre régime fiscal sur celui des Américains qui contient beaucoup plus d'échappatoires en faveur des sociétés. La même chose est vraie pour les particuliers. Je ne vais certainement pas m'inspirer du régime américain, non merci.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ACHAT D'UNE LIMOUSINE SERVANT AUX DÉPLACEMENTS DU PREMIER MINISTRE

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Approvisionnements et Services, je vais poser ma question au solliciteur général puisqu'il s'agit de la GRC qui relève de sa compétence. Le ministre pourra-til nous dire si on a payé la nouvelle limousine Cadillac achetée dernièrement pour le premier ministre beaucoup plus cher que si on s'était adressé à un autre fournisseur? S'agit-il de la même compagnie qui a fourni les sept véhicules pour le sommet il y a quelques années, des véhicules qui avaient plusieurs défectuosités, semble-t-il?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, ce véhicule a été acheté à la même compagnie, General Motors, et il a été blindé par la même compagnie qui avait blindé les autres véhicules. J'ignorais que ces voitures étaient défectueuses. Je serais curieux de savoir ce qu'il en est et j'aimerais bien que le député me donne plus de renseignements.

Mlle MacDonald: Est-elle louée pour une courte période?

LE COÛT DU CONTRAT

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur le Président, je ne demande pas mieux que de remettre au ministre le télégramme que j'ai en main qui dit que deux de ces véhicules sont défectueux. On en a loué quatre de plus, trois à la même compagnie, la Hesse-Eisenhardt, à $95,728 l'unité en dollars américains. Est-il exact qu'une autre compagnie tout aussi compétente les avait offerts à $65,924 le véhicule en argent américain? En l'occurrence, pourquoi n'a-t-on pas accepté cette offre qui représentait une économie de quelque $30,000 le véhicule?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il n'y avait qu'un seul fournisseur pour ce genre de contrat et il n'y a pas eu d'appels d'offres. On a opté pour cette compagnie parce qu'elle était, selon la GRC, la seule entreprise en Amérique du Nord répondant aux normes exigées par la GRC dans ce domaine.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'URSS—LA DESTRUCTION D'UN APPAREIL SUD-CORÉEN—LES EXPLICATIONS EXIGÉES PAR LE CANADA

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Relations extérieures. Il y a maintenant plus de six mois que l'avion de ligne sud-coréen a été abattu. Le 12 septembre 1983, la Chambre a adopté à l'unanimité une résolution qui condamnait l'attaque injustifiée et la destruction de l'appareil sud-coréen sur l'ordre des autorités soviétiques et exigeait du gouvernement soviétique une explication pleine et véridique de cet acte brutal. Quelle réponse le gouvernement a-t-il reçue du gouvernement soviétique? A-t-il obtenu quelque explication jusqu'ici?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Monsieur le Président, le Canada a transmis au gouvernement soviétique sa position éminement claire sur cette affaire et il est revenu à la charge. Nous attendons maintenant la réaction de l'Union soviétique qui devrait nous faire connaître les mesures d'indemnisation qu'elle entend prendre. Ce pays n'a pas voulu s'engager jusqu'à maintenant à verser des dommages-intérêts.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le 12 septembre au soir, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que les dirigeants soviétiques devaient mettre fin à leurs atermoiements actuels et cesser d'éluder leurs responsabilités au sujet de cette tragédie. Il a ensuite parlé de l'ambassadeur du Canada à l'ONU qui aurait qualifié cette destruction . . .

M. le Président: Le député voudrait-il poser sa question?

M. Stevens: . . . de l'avion en plein vol de meurtre pur et simple. Quelle est la position du gouvernement aujourd'hui? Pense-t-il toujours qu'il s'agissait d'un meurtre? Le gouvernement projette-t-il de dédommager les parents des victimes?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Monsieur le Président, le député sait pertinemment de quelle façon le gouvernement a réagi aux pertes de vie provoquées par la destruction de l'avion de ligne sud-coréen. Le gouvernement canadien a pris alors une position très ferme qu'il maintient. La demande d'indemnisation que nous avons présentée à l'Union soviétique était justifiée et elle tient toujours. Les dirigeants de ce pays connaissent parfaitement notre position.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'EXTENSION AUX PERSONNES AU FOYER

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, je voudrais bien interroger le ministre des Finances, s'il daigne me prêter attention. Dans le numéro du 20 mars de la *Gazette* de Montréal, on rapporte les propos suivants du ministre:

> Nous acceptons d'étendre aux personnes au foyer les dispositions du Régime de pensions du Canada que nous convenons également d'améliorer.

J'ai deux questions à cet égard. Est-ce désormais la politique du gouvernement d'inclure dans le Régime de pensions du Canada les conjoints au foyer? Et qu'entend au juste le ministre par «améliorer» le régime?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons déjà annoncé que nous comptions inscrire au programme de nos entretiens avec les autorités provinciales la question des pensions des personnes au foyer en vertu du Régime de pensions du Canada. Je rappelle au député que nous avons déjà fait les premiers pas en préparant certaines mesures que nous voulons proposer pour ce régime. Nous comptons proposer notamment le partage immédiat des prestations de pension, soit au moment même de la séparation des conjoints, soit dès l'âge de 65 ans. Ces mesures montrent que nous sommes disposés à trouver le moyen de reconnaître directement aux personnes au foyer le droit à une pension en vertu du Régime de pensions du Canada.

• (1500)

Pour ce qui est d'apporter d'autres améliorations au régime, là encore nous sommes parfaitement disposés à en discuter avec les autorités provinciales mais, comme le sait le député, il nous faut le consentement des deux tiers des provinces représentant deux tiers de la population avant de pouvoir proposer une modification en ce sens. Voilà de quoi nous avons l'intention de discuter avec les provinces à la première occasion.

Pour ce qui est de l'amélioration du Régime de pensions du Canada, j'ai annoncé dans le budget des mesures d'application immédiate que nous souhaitons voire mises en œuvre si les provinces sont d'accord, ce qui est fort probable. A titre d'exemple, il serait possible d'apporter une certaine amélioration au moyen d'une mesure que j'ai annoncée dans le budget, mais malheureusement j'en oublie le nom. Je le vérifierai.

Nous avons également discuté de la possibilité d'augmenter les prestations d'invalidité en concertation avec les provinces, ce qui permettrait d'améliorer le régime. Nous sommes disposés à négocier ces questions avec les autorités provinciales à la première occasion et, si celles-ci nous donnent leur accord, nous présenterons alors à la Chambre d'autres propositions précises concernant ces deux aspects. En fait, nous sommes d'accord sur ces deux points.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OBTENTION DES DÉCLARATIONS DES CONTRIBUABLES SOUS SERMENT—L'OPINION DU MINISTRE

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national qui admettra que l'alinéa 231(1)*c*) de la loi de l'impôt contient une disposition administrative qui est contraire à l'idée que l'on se fait de la justice fondamentale. Cette disposition permet aux inspecteurs d'obtenir des contribuables des déclarations sous serment, au cours de leur enquête, qui peuvent ensuite être utilisées lors de poursuites, susceptibles d'être intentées après l'obtention d'une telle déclaration sous serment.

Étant donné que les principes de la justice veulent qu'on ne puisse s'accuser soi-même, quelle est l'opinion du ministre à propos de cette disposition particulière de la loi? Prendra-t-il des mesures pour la supprimer?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'inviterais le député à faire l'examen des diverses dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, lesquelles sont très particulières et reliées à la nature même de cette loi, et à la nature même, également, du système d'imposition que nous avons au Canada. Et il constatera que ces dispositions existent, étant donné justement la nature de la loi elle-même, d'abord, et du système d'imposition que nous avons au Canada, ensuite.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mercredi 21 mars 1984, étaient conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Monsieur le Président, pourrais-je demander au leader parlementaire du gouvernement quels sont les travaux prévus pour demain et le semaine prochaine? Je lui faciliterai peut-être la tâche en lui disant que s'il présente le projet de loi C-3, loi canadienne sur la santé, lundi, il est vraisemblable qu'il pourrait être adopté à l'étape du rapport.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le Président, en premier lieu, à la suite de consultations, nous en sommes venus à un accord pour accepter immédiatement sans débat la motion qui apparaît au *Feuilleton* au nom du gouvernement, en mon nom en réalité, et qui porte le numéro 11, à la page 16 du *Feuilleton*. Si vous vouliez bien appeler cette motion qui vise à faire du Comité des langues officielles un comité permanent, je peux vous confirmer que, après consultation, vous obtiendriez un consentement unanime pour que cela se fasse sans débat ni amendement. Je vous demanderais donc, s'il vous plaît, d'appeler la motion nº 11 qui est à mon nom, à savoir que:

d) le Comité de la politique et des programmes de langues officielles, chargé de représenter cette Chambre au Comité mixte des deux Chambres, qui comprend 15 membres;

[*Traduction*]

M. le Président: Selon le président du Conseil privé, les députés pourraient être d'accord pour que l'on mette aux voix la motion nº 11 qui figure au *Feuilleton* à titre d'ordre inscrit au nom du gouvernement. Est ce d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE RÈGLEMENT

MODIFICATION RELATIVE AU COMITÉ MIXTE DES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) propose:

Que l'article 69(3) du Règlement soit modifié par l'adjonction de ce qui suit:

«d) le comité de la politique et des programmes de langues officielles, chargé de représenter cette Chambre au comité mixte des deux Chambres, qui comprend 15 membres;»

Et qu'un message soit adressé au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre aux fins susmentionnées et de choisir, si le Sénat le juge opportun, certains de ses membres pour le représenter au comité mixte dont on propose l'établissement.

(La motion est adoptée.)

Travaux de la Chambre

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Pinard: Pour ce qui est des travaux prévus pour les prochains jours, je suis d'accord avec la proposition du député du Yukon que si le projet de loi C-3 était mis en discussion lundi, nous pourrions peut-être franchir l'étape du rapport ce jour-là. J'ai cherché à obtenir un engagement ferme, mais sans succès. Ce qu'il dit ne nous garantit certainement pas que nous terminerons l'étape du rapport lundi soir. Le NPD n'a pas voulu s'y engager. En conséquence, les travaux de la Chambre pour demain seront . . .

M. Nielsen: Monsieur le Président, je voudrais interrompre le président du Conseil privé avant qu'il ne soit rendu trop loin, pour dire que nous lui donnons la garantie qu'il demande. Nous franchirons l'étape du rapport lundi.

M. Deans: Monsieur le Président, il est fort probable que nous terminions l'étude du projet de loi sur la santé à l'étape du rapport lundi.

M. McDermid: Cela ressemble à un engagement ferme, à un engagement néo-démocrate.

M. Deans: Je n'étais au courant de rien. Si le projet de loi est mis en discussion lundi, l'étape du rapport sera franchie avant 17 heures.

M. Pinard: Monsieur le président, je remercie les deux partis de l'opposition de m'avoir donné cette garantie. Nous tiendrons donc pour acquis que l'étape du rapport prendra fin avant 17 heures lundi et que seul le projet de loi C-3 sera mis en discussion ce jour-là.

En ce qui concerne les travaux pour demain, nous entreprendrons le débat sur le projet de loi C-24 concernant les sociétés d'État. Mardi prochain, nous reprendrons le débat au besoin, sur le projet de loi C-21, et la deuxième mesure au programme, au cas où nous arriverions à quelque arrangement, sera le projet de loi C-12, la loi sur les accords fiscaux, qui en est à l'étape du rapport.

Mercredi prochain sera le premier jour désigné de la nouvelle période des subsides. Jeudi, nous reprendrons le débat de la mesure qui était à l'étude à la fin de la journée, le mardi précédent.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, à plusieurs reprises, mes collègues et moi avons demandé au leader parlementaire du gouvernement quand le projet de loi visant à supprimer les articles discriminatoires de la loi sur les Indiens sera présenté. Nous le lui avons demandé la semaine dernière et à d'autres reprises. Le premier ministre nous a dit qu'il s'agissait d'une mesure prioritaire, mais nous de même que bien d'autres, particulièrement les Indiennes qui ont été lésées dans leurs droits, voulons savoir quand elle sera présentée.

M. Pinard: Si cette importante question avait été soulevée par le leader parlementaire du parti du député, j'aurais été en mesure de lui donner une réponse plus précise aujourd'hui.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES STATUTS DU CANADA

DÉPÔT DES PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES VISANT À CORRIGER DES ANOMALIES

M. Al MacBain (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, au nom du ministre de la Justice (M. MacGuigan), j'ai le plaisir de déposer sur le bureau le texte, dans les deux langues officielles, des propositions du gouvernement visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les Statuts du Canada ainsi qu'à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables.

• (1510)

Monsieur le Président, au nom du ministre de la Justice, je signale que des consultations ont eu lieu entre les critiques en matières juridiques. Si vous demandez le consentement unanime afin que l'avant-projet de loi dont je viens de parler soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques, je crois qu'il sera accordé.

M. Nielsen: Monsieur le Président, j'ai eu une distraction. Je ne sais pas à quelle fin on demande le consentement. Je n'ai pas été consulté à ce sujet. Si le secrétaire parlementaire veut bien s'expliquer.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice a déposé des documents. Je crois qu'il demande si la Chambre consent à l'unanimité à les renvoyer au comité de la justice.

M. MacBain: Les critiques en matières juridiques ont été consultés.

M. le Président: Consent-on à l'unanimité à ce que les documents qui viennent d'être déposés soient renvoyés au comité de la justice?

Des voix: D'accord.

M. le Président: On y consent à l'unanimité. Il en est ainsi ordonné.

* * *

PÉTITIONS

M. CROSBY—L'UNIFORME DU COMMANDEMENT MARITIME

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais présenter 500 pétitions distinctes signées par des Canadiens de la circonscription fédérale de Halifax-Ouest et d'autres régions du Canada. La plupart des pétitions portent au moins deux signatures. La demande dans chacune d'elles est claire et nette: les pétitionnaires veulent que le Parlement rende au Commandement maritime—la Marine canadienne—son uniforme bleu marine.

Des voix: Bravo!

M. Crosby: Si le ministre de la Défense (M. Blais) tarde à donner suite à ces pétitions, je peux assurer à la Chambre que j'en présenterai beaucoup d'autres.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE CONCERNANT LA NOMINATION ET LA DURÉE DES FONCTIONS DES HAUTS FONCTIONNAIRES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin) demande à présenter le projet de loi C-230, sur la nomination des sous-ministres, des sous-ministres associés et des sous-ministres adjoints.

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à normaliser la nomination et le mandat des fonctionnaires supérieurs, de façon que leur mandat ne dépasse pas la durée d'une législature. La Fonction publique serait ainsi davantage responsable devant le gouvernement et les électeurs.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 253, 511, 522, 538 et 579.

[*Texte*]

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL

Question nº 253—**M. Scott (Victoria-Haliburton):**

1. Depuis le 12 septembre 1983, combien de demandes présentées par des requérants de la circonscription de Victoria-Haliburton, en vertu du Programme de développement industriel et régional, ont été *a*) reçues, *b*) approuvées et pour quel montant?

2. Existait-il une commission qui conseillait le ministre au sujet des demandes présentées en vertu du Programme par des requérants de Victoria-Haliburton et, le cas échéant, *a*) quelle en est la liste des membres, *b*) ces membres ont-ils touché une rémunération quelconque et, le cas échéant et dans chaque cas, de combien à ce jour?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): 1. *a*) Trois. *b*) A ce jour, aucune décision n'a été prise.

2. Non. *a*) Sans objet. *b*) Sans objet.

LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Question nº 511—**M. Howie:**

Existe-t-il un Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration et, dans l'affirmative, quelle est la liste de tous ses membres et la rémunération totale qui leur a été versée au cours de la dernière année financière pour laquelle des chiffres sont disponibles?

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): (i) Oui; le Conseil consultatif

canadien de l'emploi et de l'immigration (CCCEI) a été institué par une loi du Parlement en 1977 (loi C-27, Partie II, article 17) et est toujours actif.

(ii) La liste des membres du Conseil est comme suit:

Président

Tom Sosa
Vice-président
Institut Polytechnique Ryerson
Toronto (Ontario)

Vice-président

Albert G. Hearn
Retraité (Vice-président du Service Employees International Union Canada)
Agincourt (Ontario)

Membres

Barney Batise
Trésorier
Association nationale des centres d'accueil
North-Bay (Ontario)

Ralph B. Brenan
Président
G.E. Barbour Company Limited
Sussex (Nouveau-Brunswick)

Constantine Constantinou
Président et directeur général
Primeco Investments Inc.
Montréal (Québec)

James F. Derksen
Agent principal
Bureau de l'Organisme mondial des personnes handicapées
Winnipeg (Manitoba)

Frank Fazio
Avocat
Fazio Law Firm
Windsor (Ontario)

William F. Iverson
Administrateur
International Union of Bricklayers and Allied Craftsmen
Section locale nº 1 Manitoba
Winnipeg (Manitoba)

Howard Kostiuk
Secrétaire-trésorier
Fédération du travail de l'Alberta
Edmonton (Alberta)

Michel Matte
Permanent à l'éducation
Fédération des Travailleurs du Québec
Montréal (Québec)

James McCambly
Président
Fédération des travailleurs du Canada
Ottawa (Ontario)

Katherine McGuire
Secrétaire nationale
Congrès du travail du Canada
Ottawa (Ontario)

Paul R. McKeown
Président
Paul R. McKeown & Associates Inc., Experts-conseils, assurances et gestion financière
Toronto (Ontario)

Barry Moore
Directeur
Service à la famille de l'est de la Nouvelle-Écosse
Sydney (Nova Scotia)

Helen A. Patterson
Gérante, Service des communications
North East Coal Development
Vancouver (C.-B.)

Marcel G. Pepin
Services de recherches
Confédération des syndicats nationaux
Montréal (Québec)

Michael Solski
Retraité (Inco)
Coniston (Ontario)

Jack Thorpe
Président—260138 Alberta Ltd.
Edmonton (Alberta)

Pierre Tremblay
Président et directeur général
Pierre Tremblay Publicité Incorporé
Québec (Québec)

Émile Vallée
Représentant législatif fédéral
Métallurgistes-unis d'Amérique
Ottawa (Ontario)

(iii) Le total des honoraires versés aux membres au cours de l'année financière 1982/1983 est de $128,700. Pour la rémunération, voir le Rapport portant sur les personnes nommées par le gouverneur en conseil, déposé à la Chambre des communes le 17 novembre 1983.

Questions au Feuilleton

TRANSPORTS—LES FEMMES À L'EMPLOI DU MINISTÈRE

Question nº 522—**M. Howie:**

A la date la plus récente pour laquelle des renseignements sont disponibles, quel pourcentage des employés les femmes représentaient-elles au ministère des Transports?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Il est de 20.8 p. 100.

RADIO-CANADA—LA DIRECTION ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Question nº 538—**M. Howie:**

Quels sont les *a*) nom, *b*) fonctions des membres de la direction et du conseil d'administration de la Société Radio-Canada et, dans chaque cas, combien lui a-t-on payé à l'égard de ce poste au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1983?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: *a*) et *b*)

Direction de Radio-Canada

Président	Pierre Juneau
Vice-président exécutif	William T. Armstrong
Premier vice-président	Franklin Delaney
Chef du service juridique	Jacques Alleyn, c.r.
Vérificateur interne	Erik Peters
Vice-président à la communication	Thérèse Sévigny
Vice-président aux affaires générales	Gordon Bruce
Vice-président à l'ingénierie	Guy Gougeon
Vice-président aux finances	Ronald J. Fournier
Vice-président aux ressources humaines et à l'administration	Guy Coderre
Vice-président à la planification et à l'évaluation	John Shewbridge
Vice-président à la radiotélévision régionale	Douglas Ward
Vice-président du réseau anglais de télévision	Denis Harvey
Vice-président des réseaux anglais de radio	Margaret Lyons
Vice-président du réseau français de télévision	Pierre DesRoches
Vice-président des réseaux français de radio	Jean Blais

Le gouverneur en conseil nomme le président de la Société Radio-Canada. La Société, sur recommandation du président et avec l'approbation du gouverneur en conseil, nomme le vice-président exécutif. Les échelles de traitement dans lesquelles se trouvent les salaires de ces deux postes ont été publiées en vertu des dispositions de la loi sur les restrictions salariales dans la fonction publique. (Déposée le 17 novembre 1983)

En ce qui concerne les traitements versés aux autres membres de la haute direction de Radio-Canada, bien qu'ils varient entre $75,000 et $100,000, il n'est pas coutume de demander à la Société Radio-Canada de fournir des détails sur sa gestion et son administration internes comme le salaire individuel de ses employés. L'origine de cette coutume est expliquée en détail dans la réponse à la question nº 2530, donnée le 6 novembre 1975.

Conseil d'administration de Radio-Canada

Pierre Juneau
Howard Aster
James G. Carr
James de B. Domville
Paul Fraser
Daniel P. Hays
Maria Masson
Joyce Mongeon
Philippe Roberge
George G. Sinclair
Michel Vennat
John A. Young

A l'exception de M. Juneau, qui ne reçoit aucune rémunération particulière pour siéger au Conseil d'administration, les membres du Conseil reçoivent des honoraires de $250 par jour de réunion.

LA FLOTTE D'AIR CANADA

Question nº 579—**M. Howie:**

1. La flotte aérienne d'Air Canada est constituée de quel *a*) type ou modèle, *b*) série d'avion et, dans chaque cas, combien y en a-t-il et combien sont présentement en service actif?

2. Quelles villes la compagnie aérienne dessert-elle?

3. Air Canada prévoit-elle acquérir de nouveaux avions et, dans l'affirmative, combien, de quel type et au cours de quelle période?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): La direction d'Air Canada nous informe de ce qui suit:

1. *a*) et *b*) Voir les tableaux suivant cette réponse.

2. En plus des villes desservies par Air Canada qui sont énumérées ci-après, il y a des vols de fret à horaire fixe à destination de Shannon en Irlande et de Bruxelles en Belgique.

3. Six appareils Boeing 767 qui ont déjà été commandés doivent être livrés en 1984. Aucun autre aéronef n'a été commandé.

Flotte d'exploitation d'Air Canada

DC-8 Série 54F		1
DC-8 Série 63F		6
	Total	7
DC-9 Série 32		35
	Total	35
B-747 Série 133		3
B-747 Série 233B		2
	Total	5
L-1011 Série I (service intérieur)		8
L-1011 Série 100/15 (service outre-mer)		4
L-1011 Série 500		6
	Total	18
B-727 Série 233		39
	Total	39
B-767 Série 233		6
	Total	6
Total de la flotte d'exploitation		110

Inventaire de la flotte d'Air Canada

DC-8 Série 54F		6
DC-8 Série 61		7
DC-8 Série 63		6
DC-8 Série 63F		6
	Total	25
DC-9 Série 32		35
	Total	35
B-747 Série 133		5
B-747 Série 233B		2
	Total	7
L-1011 Série I (service intérieur)		8
L-1011 Série 100/15 (service outre-mer)		4
L-1011 Série 500		6
	Total	18
B-727 Série 233		39
	Total	39
B-767 Série 233		6
	Total	6
Nombre total d'appareils		130

Destinations

Canada

Calgary	YC	Sault Sainte-Marie	AM
Charlottetown	YG	Sept-Îles	ZV
Edmonton	EG	Stephenville	JT
Fredericton	FC	Saint-Jean (N.-B.)	SJ
Halifax	HZ	Sudbury	SB
Hamilton	HM	Sydney	QY
London	XU	Thunder Bay	QT
Moncton	QM	Timmins	TS
Montréal	UL	Toronto	YZ
North Bay	YB	Val d'Or	VO
Ottawa	OW	Vancouver	VR
Québec	QB	Victoria	YJ
Regina	QR	Windsor	QG
Rouyn/Noranda	UY	Winnipeg	WG
Saskatoon	XE	Yarmouth	QI

Antilles et Bermudes—Liste alphabétique par pays:
(Nom de l'aéroport entre parenthèses)

Antigua	St. John's (Coolidge)	ANU
Bahamas	Freeport (Freeport International)	FPO
Bahamas	Nassau (International)	NAS
Barbade	Bridgetown (Gantley Adams)	BGI
Bermudes	Hamilton (Civil Air Terminal)	BDA
Cuba	Havana (Jose Marti)	HAV
Guadeloupe	Pointe-a-Pitre (le Raizet)	PTP
Haïti	Port au Prince	PAP
Jamaïque	Kingston (Norman Manley International)	KIN
Jamaïque	Montego Bay (Sangster International)	MGJ
Martinique	Port-de-France (Le Lamentin)	FDF
Trinidad	Port of Spain (Piarco)	POS

Suisse

Zurich	(Zurich)	ZUR
* Genève		GVA

Belgique

Bruxelles—service de fret à horaire fixe

États-Unis—Liste alphabétique par ville:
(Nom de l'aéroport entre parenthèses)

Boston	(Logan)	BOS
Chicago	(O'Hare)	ORD/CHI
Cleveland	(Hopkins International)	CLE
Dallas/FW	(Dallas/FW International)	DFW
Houston	(Houston International)	IAH
Los Angeles	(L.A. International)	LAX
Miami	(Miami International)	MIA
New York	(John F. Kennedy)	JFK
New York	(La Guardia)	LGA
Tampa	(Tampa International)	TPA
San Francisco	(SFO International)	SFO

Royaume-Uni

Londres	(Heathrow)	LHR
Glasgow	(Prestwick)	GLA/PIK

Irlande

Shannon—service de fret à horaire fixe

France

Paris	(Charles de Gaulle)	PAR/CDG

Rép. féd. d'Allemagne

Dusseldorf	DEL
Francfort	FRA
* Munich	MUC

*Le service commencera le 29 avril 1984

[*Français*]

M. Evans: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. McKinnon: Monsieur le Président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire de s'occuper de la question nº 368 inscrite en mon nom au *Feuilleton*. Voilà près de trois ans qu'elle y est, et c'est une question simple, que voici:

Quelle a été l'augmentation réelle des dépenses du ministère de la Défense nationale, y compris les coûts statutaires, chiffres exprimés en pourcentages, au cours de chaque année financière entre 1970-1971 et 1979-1980?

C'est une question très simple. Lorsque les ministres de la Défense nationale font un discours, ils nous répètent sans cesse quel est leur budget, mais je voudrais qu'ils l'indiquent par écrit au *Feuilleton*. Si ma phrase est mal libellée et que je puisse la modifier pour qu'elle soit plus facile à comprendre, je le ferai avec plaisir.

M. Evans: Monsieur le Président, j'ai pris note de la question ainsi que de son numéro, et je vais vérifier. Je m'efforcerai d'obtenir une réponse pour le député le plus tôt possible.

[*Français*]

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE TOURISME

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Jelinek:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir laissé le déficit touristique du Canada atteindre le total stupéfiant de 2.1 milliards de dollars en 1983, d'avoir provoqué la disparition de 100,000 emplois au Canada au cours de cette année-là seulement, et de ne pas avoir réduit les impôts excessifs qui constituent le fléau sous-jacent avec lequel cette industrie de main-d'œuvre est aux prises, fléau qui pousse les prix à des niveaux non compétitifs et qui annule tout impact favorable que pourraient avoir les programmes de commercialisation du gouvernement.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, je suis reconnaissant à la Chambre d'avoir réservé une journée à ce débat sur le tourisme. C'est un domaine auquel la Chambre n'accorde guère d'attention, et certes pas autant qu'il le mérite. C'est sans doute parce que les budgets des autres ministères, qu'il s'agisse de Santé et Bien-être, de l'Énergie ou de quelque autre, sont trop élevés. Dans notre pays, le système des valeurs repose entièrement sur les budgets, le cours du dollar et ainsi de suite.

Il s'agit également d'un domaine important pour d'autres raisons. Le tourisme est important, ne serait-ce qu'en raison du désir naturel de nos concitoyens de connaître, d'admirer et de comprendre leur pays. Ils méritent de pouvoir voyager au Canada et de profiter des avantages de leur pays. Je tiens à ajouter que le gouvernement devrait aider les Canadiens à visiter leur pays au lieu de leur multiplier les obstacles à cet égard comme il le fait trop souvent. Il est bon pour les Canadiens, pour la santé des Canadiens, de pouvoir voyager.

En outre, il est bon que des citoyens d'autres pays viennent nous voir. C'est bon pour nos relations avec ces pays. Tous les députés conviendront que les étrangers qui visitent notre pays n'oublient jamais la beauté et la majesté de ses paysages ni l'hospitalité de ses habitants. Le gouvernement a tort de ne pas aider le plus possible l'industrie touristique canadienne à survivre et à prospérer. C'est là l'essentiel de mes observations.

Il est ironique que la géographie de notre pays soit un atout pour l'industrie touristique alors qu'elle constitue un obstacle pour d'autres secteurs industriels. Le fait même que de vastes étendues de notre territoire soient montagneuses est un inconvénient pour toute autre industrie, mais un énorme avantage pour l'industrie touristique. Tout cela est gratuit, mais il faut payer pour en aménager l'accès. Dans d'autres secteurs industriels, les voyages et les déplacements constituent un obstacle. Dans l'industrie touristique, ils sont l'essence du plaisir. Nous avons là un incroyable don de Dieu que nous ne savons pas exploiter convenablement.

Après avoir entendu le ministre et d'autres intervenants, je tiens à dire que ce qui nous ennuie, ce n'est pas que le gouvernement ne fasse rien pour le tourisme. Je conviendrai à l'instar d'autres députés que le ministre chargé du Tourisme dépense une fortune en campagnes publicitaires aux États-Unis, et surtout en annonces dans les journaux des États du Nord. Cela va aider l'industrie touristique du Canada. Je pense que nous le reconnaissons tous. Comme le ministre l'a dit ce matin, le gouvernement dépense littéralement des centaines de millions de dollars pour aider à construire et peut-être subventionner des centres de congrès un peu partout dans le pays pour que les organisateurs de congrès, surtout aux États-Unis, se rendent compte que le Canada est un bon endroit où tenir un congrès. C'est un fait.

• (1520)

Le problème ne découle pas de ce que le gouvernement ne fait pas, mais plutôt du fait qu'il comprend mal ce qui motive les gens et plus particulièrement les touristes. A cause de cela, ses politiques sont en désaccord à tel point qu'elles s'annulent parfois l'une l'autre puisqu'il peut y avoir, d'une part, un premier ministère qui essaie de favoriser le tourisme et, de l'autre, un deuxième ministère qui met des bâtons dans les roues des touristes ou qui perçoit des taxes qui dissuadent les étrangers de venir au Canada.

Soit dit en passant, je peux voir la frontière américaine de ma maison et je comprends un peu à quel point le marché touristique est accessible. C'est très facile pour les Canadiens de se rendre aux États-Unis s'ils veulent économiser de 25 à 30 p. 100 sur un plein d'essence. Les touristes américains sur la côte ouest peuvent faire le plein d'essence pour $25 dans l'état de Washington ou bien le faire au Canada et payer $35. Cela n'encourage pas le tourisme, surtout pour ceux qui voyagent en véhicule de camping. Comme l'a dit le député de Végréville (M. Mazankowski) ce matin, puisque les deux tiers de la différence de prix sont des taxes, il semblerait que le gouvernement a quelque chose à voir avec ce qui peut favoriser le tourisme ou bien lui nuir au Canada.

Je voudrais donner un exemple de la façon dont les politiques gouvernementales sont en désaccord. D'une part, le ministre fait de la publicité dans les états du nord pour encourager les Américains de ces états à venir dépenser leurs dollars au Canada. D'autre part, le gouvernement perçoit une taxe de 9 p. 100 sur l'impression de la publicité touristique, ce qui pousse les annonceurs à dépenser leur argent aux États-Unis plutôt qu'au Canada. D'une part, le gouvernement essaie d'encourager le tourisme, mais d'autre part, il fait le contraire.

Le ministre a peut-être raison de dire que le gouvernement subventionne ou aide à construire divers centres de congrès à coup de centaines de millions de dollars. Les députés se rappelleront que cette question a presque suscité une crise entre le Canada et les États-Unis il y a quelques années. A cette époque, le Canada avait décidé de ne pas autoriser la déduction aux fins de l'impôt des dépenses subies pour assister à des congrès et les États-Unis avaient menacé d'exercer des représailles à cause de cette politique fiscale. Les Américains menaçaient de boycotter le Canada et de ne pas tenir leur congrès dans notre pays à cause de notre régime fiscal.

Si le gouvernement veut consacrer des centaines de millions de dollars à la construction de centres de congrès pour ensuite établir un régime fiscal qui décourage la clientèle, il se montre piètre psychologue. En somme, rien n'oblige les touristes à venir passer leurs vacances au Canada. Personne n'oblige les Américains, les Allemands, les Britanniques, les Français ou les Japonais, ni ne leur dit qu'ils doivent dépenser leur budget de vacances au Canada. Il incombe au gouvernement de les attirer ici et de les encourager à dépenser ici. A l'heure actuelle, le gouvernement les en dissuade en semant des obstacles.

C'est fort étrange, car on les encourage d'une part et on les décourage de l'autre. On trouve un exemple très frappant de ce comportement dans l'ouest du Canada. Depuis des années, les agences de voyage en Colombie-Britannique, en Alberta et d'autres provinces dans l'ouest du Canada dépensent des milliers de dollars en publicité au Japon pour vanter les beautés de l'ouest du Canada, les Rocheuses, les glaciers du Columbia, la pêche au saumon, la pêche à la truite arc-en-ciel, le ski et d'autres magnifiques attraits dans l'ouest du Canada. Ils dépensaient des sommes considérables pour distribuer des photographies quadrichromes partout au Japon. Par conséquent, tous les Japonais comprenaient et connaissaient instantanément quelque chose des beautés de l'ouest du Canada. Il suffisait de demander à un touriste japonais pourquoi il était ici et il répondait qu'il était venu voir l'ouest du Canada. L'industrie du tourisme a encouragé cette clientèle au point qu'il y avait 60,000 Japonais se rendant chaque année dans l'ouest du Canada dont 25,000 voyageaient en train VIA Rail de Vancouver à Edmonton. Les trains étaient bondés tout l'été. Les réservations étaient faites longtemps d'avance et toutes les places étaient prises.

Que s'est-il produit en 1981? Le ministre des Transports a annoncé tout à coup de son propre chef qu'il réduisait les services VIA Rail entre Vancouver et Edmonton. L'industrie du tourisme avait dépensé des milliers, probablement des centaines de milliers de dollars en publicité à l'étranger et, subitement, le service est réduit à cause de la politique du ministère des Transports. Environ 2,000 agences de voyages au Canada avaient accompli un excellent travail pour faire connaître ces excursions et elles se sont fait contrer par les ministères de l'État. Cette seule décision du ministère des Transports a coûté à l'industrie touristique à Jasper environ 40 millions de dollars. On avait estimé que chacun de ces touristes dépenserait $2,000 si bien que 25,000 personnes voyageant par VIA Rail débourseraient au bas mot entre 40 ou 50 millions de dollars. Quelles ont été les retombées pour les localités de Jasper, Edson, Hinton, Edmonton, Tête-Jaune, Barrière, Clearwater, Blue River, toutes situées le long de la voie du CN?

En règle générale la plupart des entreprises touristiques sont de petites entreprises de type familial. Les familles investissent tout leur argent dans ces activités, qui sont maintenant menacées. Il y va non seulement de leur argent mais aussi de leur emploi. D'un seul coup le gouvernement menace le gagne-pain de toutes les familles concernées. Au Canada, un travailleur sur dix travaille dans le tourisme. Vu les effets qu'a eus la décision de VIA Rail en Colombie-Britannique et en Alberta, décision prise sans aucune considération pour les dépenses que le secteur touristique avait déjà engagées à l'étranger, il faut conclure que le gouvernement ne tient aucun compte de la psychologie des gens et de la façon dont les familles planifient leurs vacances. On ne se donne même pas la peine de consulter un autre ministère pour mesurer les conséquences des mesures prises. Monsieur le Président, si le gouvernement veut vraiment aider l'industrie touristique, déficitaire de 2.3 milliards de dollars, il devra tenir compte des répercussions que les décisions d'un ministère peuvent avoir sur d'autres ministères.

• (1530)

Et cela m'amène à vous parler de la question de la déréglementation, qui est d'actualité. Je ne vais pas en traiter en profondeur. Ces audiences se déroulent actuellement et personne d'entre nous n'a une bonne idée de ce qui pourra en découler. Cependant, je maintiens que si le ministre continue de faire des déclarations comme celle d'hier, et celles qu'il a fait devant les caméras la semaine précédente, il contribuera à créer une atmosphère d'insécurité dans toute l'industrie.

Le monde des affaires ne peut tolérer l'insécurité. Il se pourrait que certains domaines de ce secteur d'activité fassent l'objet un jour d'une déréglementation, cela je l'ignore. Cependant, le ministre devrait se garder d'en parler à tort et à travers, semant ainsi une vive inquiétude parmi les entreprises qui s'occupent de voyages et de tourisme ainsi que dans les transports aériens. Le deuxième point dont le ministre doit tenir compte en matière de déréglementation, c'est la sécurité du trafic aérien. Il doit veiller à ce que les voyageurs se sentent en sécurité, peu importe quelle sera l'évolution des transports aériens.

Comme je le disais tout à l'heure, il importe de créer un climat de confiance qui permettra au milieu des affaires de planifier l'avenir. Comme l'illustre l'exemple de VIA Rail, le gouvernement est passé maître dans l'art de donner aux gens d'affaires l'impression qu'il agit impulsivement. Ils ne savent plus à quoi s'en tenir.

Monsieur le Président, pour que le tourisme soit prospère, il faut d'abord que le gouvernement comprenne le point de vue des citoyens. Il doit comprendre que les citoyens des autres pays ne sont nullement obligés de venir dépenser au Canada l'argent qu'ils ont péniblement économisé. Si nous voulons que des Japonais, des Américains et des Britanniques viennent dépenser leur argent au Canada, il faut faire en sorte que ces gens se sentent les bienvenus et il faut s'assurer que les entreprises canadiennes puissent tirer profit de ce climat accueillant.

De même, les Canadiens ne sont nullement obligés de dépenser leurs économies ici même au Canada. Rien de plus facile pour les Canadiens que d'aller dépenser leur argent aux États-Unis. Le fait que notre dollar vaut maintenant 78c. par rapport au dollar américain ne semble guère décourager les Canadiens d'aller passer leurs vacances chez nos voisins du Sud. N'oublions pas que l'essence coûte 30 p. 100 de moins dans ce pays et que les hôtels et les repas y sont également moins chers parce que les taxes sont moins élevées. Le gouvernement canadien doit comprendre cette dynamique et en tenir compte; il ne doit pas chercher à favoriser le tourisme tout en appliquant dans d'autres secteurs des mesures qui le découragent.

Ceux d'entre nous qui vivent dans l'ouest du Canada jouissent de la beauté de nos paysages tout comme les Canadiens des autres régions jouissent des attraits particuliers de leurs régions respectives. Mais nous, Canadiens de l'Ouest, n'apprécions pas particulièrement le fait que le gouvernement pratique une politique qui décourage les gens de venir visiter notre région. Le tourisme est bon pour la santé de la nation, il favorise l'entente mutuelle. J'espère que le gouvernement prendra des mesures visant à faire comprendre aux Canadiens et au secteur touristique que nous sommes des alliés et non des adversaires.

M. Harquail: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) qui, selon son habitude, a traité avec beaucoup d'éloquence un sujet très important. C'est que le tourisme est une industrie essentielle au Canada. Il a examiné certains des aspects du tourisme qui touchent l'Ouest du Canada. Cependant, je me demande s'il serait prêt à approfondir la question.

Nous avons déjà fait état aujourd'hui de certaines des célébrations qui se préparent au Canada à l'heure actuelle. A Terre-Neuve, on va reconstituer l'arrivée des premiers Vikings. Yellowknife est en pleines célébrations et le Nouveau-Brunswick célèbre son bicentenaire; nous aurons bientôt la visite de Sa Sainteté Jean-Paul II et de Sa Majesté la Reine. Québec s'apprête à accueillir de grands voiliers comme ceux d'autrefois et le ministre chargé du tourisme a mis en œuvre un programme intitulé «Le Canada, quel pays!» Ma propre province a prévu nombre de manifestations et de festivals, y compris la «Semaine Bon Ami», à Dalhousie.

Je me demande si le député accepterait de nous donner son impression d'Expo 86 et des préparatifs de cette importante manifestation qui va attirer des quantités de visiteurs au Canada et dans sa circonscription.

M. Friesen: Monsieur le Président, le député a passé sous silence le fait que je n'ai pas lu mon exposé. J'aurais aimé qu'il me félicite de l'avoir présenté en me reportant seulement à mes notes de temps à autre.

Je sais gré au député de sa question. Tout d'abord, je tiens à lui rappeler que je suis originaire d'une province de l'Ouest et qu'à ce titre je ne connais pas les provinces du centre aussi bien que je le souhaiterais. Je trouve cependant que le gouvernement fédéral n'a pas fait preuve de beaucoup de générosité en ce qui concerne les manifestations organisées pour marquer l'arrivée en terre canadienne des loyalistes américains. Je me souviens des instances que certains de mes collègues ont adressées au gouvernement fédéral au nom des circonscriptions où ces manifestations devraient avoir lieu, instances que celui-ci a expédiées «ad patres».

Cela mis à part, monsieur le Président, je sais que l'on procède à ce genre d'investissements. Le député n'a pas mentionné les manifestations en l'honneur de Jacques Cartier et de très nombreuses autres cérémonies. Ce que je m'efforçais de faire comprendre au député, c'est qu'il est inutile d'investir dans des manifestations comme celles-là si en même temps on décourage les gens d'y assister. Les gens entendent parler de toutes ces manifestations et voudraient y assister, mais quand ils se renseignent, ils constatent qu'ils n'en ont pas les moyens. Nous donnons d'une main et nous reprenons de l'autre.

Permettez-moi de conclure en faisant allusion à Transpo à Vancouver. Je suis heureux que le député m'ait rappelé cette question. Tout à l'heure, le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) nous a vanté les mérites du Trillium Centre de Mississauga. Il veut l'appui du gouvernement fédéral. B.C. Place a été construit avec l'argent des contribuables de la Colombie-Britannique et sans l'aide du gouvernement fédéral. Or, cela ne l'empêche absolument pas de très bien marcher. Le fait est que Transpo bénéficie déjà de l'aide du gouvernement fédéral. Ce projet a consisté, entre autres choses, à investir l'argent des contribuables de la Colombie-Britannique et du Canada dans un mode de transport venant de l'Ontario. En fait, Vancouver est la première ville du Canada à utiliser la technologie ontarienne en matière de transport. L'Ontario a été incapable de vendre cette technologie ailleurs, mais la Colombie-Britannique a décidé de faire confiance à un produit canadien. Nous dépensons l'argent des contribuables de la province et du Canada, afin d'implanter ce mode de transport à Vancouver.

M. Harquail: Monsieur le Président, je ne devrais pas être surpris de m'apercevoir qu'il est difficile d'obtenir une réponse constructive de la part de l'un des députés siégeant à votre gauche. Nous savons tous que la plupart des conservateurs font preuve d'un pessimisme exagéré à des fins politiques. Cependant, j'espérais que ce député aurait un peu plus de considération pour moi. Au lieu de cela, il s'est éloigné du sujet, afin de revenir sur la journée où j'ai cité des faits et des chiffres dans le cadre de mon intervention. A ce moment-là, il s'est indigné de me voir me reporter à un document. Or c'était là mon droit et, en fait, mon privilège.

Je soulignais alors les contributions fédérales versées aux provinces. Dans le cadre des célébrations du bicentenaire de ma province, le gouvernement fédéral versera, cette année 2.5 millions et la province versera un montant égal, pour un total de 5 millions de dollars. Nous sommes au courant des millions et des millions de dollars consacrés à des installations telles que des centres de ski dans notre propre région.

● (1540)

Le député parlait du dynamisme du ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Smith), qui a consacré beaucoup d'énergie à sillonner le pays pour essayer de convaincre les gens de participer à la promotion de l'année du tourisme en 1984. En tant que député de l'Ouest, s'associerait-il aux efforts faits pour attirer plus d'Américains dans notre pays? Ferait-il quelques observations sur le nombre d'Américains qui visitent sa province? Je suis certain qu'ils doivent venir en grand nombre, vu la baisse de notre dollar.

M. Friesen: Monsieur le Président, selon un rapport intitulé «The Last Straw», le Bureau du tourisme et des congrès de Sherbrooke indiquait que 35,000 touristes et 12,000 congressistes viennent dans cette région chaque année à bord du train «Atlantique». C'est le train de VIA Rail que l'on supprime, une véritable tragédie.

Je dirais au député de Restigouche (M. Harquail) que je suis heureux que les touristes dépensent de l'argent et que je suis satisfait de ces manifestations. Il y aura une grande fête indienne en Ontario en septembre et je voudrais qu'elle ait du succès. Tout ce que je dis, c'est qu'on ne peut pas faire en sorte que les événements aient du succès si, en même temps, l'on met des bâtons dans les roues aux gens. Si nous encourageons toutes ces manifestations et qu'ensuite, nous empêchons les gens d'en profiter, ça ne marchera pas. Même si nous voulons les attirer, il n'y a rien qui les force à venir.

Même si notre dollar est dévalué, les Américains ne viennent plus au Canada autant qu'ils le faisaient. Ceux qui viennent habitent généralement à moins de 150 milles de la frontière. Un véhicule de camping ne fait guère, habituellement, que cinq ou six milles au gallon. Or, l'essence coûte $2.25 le gallon. Ces véhicules consomment beaucoup en montagne. Les touristes savent que de ces $2.25, les deux tiers sont des taxes, ce qui n'est pas de nature à les encourager à visiter ce pays. C'est la raison pour laquelle le nombre de visiteurs étrangers diminue et les Canadiens vont vers le Sud. C'est regrettable, monsieur le Président.

M. le vice-président: Je suppose qu'il n'y a pas d'autre question ou observation. Avant de continuer ce débat, les députés voudraient-ils permettre à la présidence de se reporter au paragraphe 15(1) du Règlement qui prévoit que le Président doit maintenir l'ordre et le décorum et également au paragraphe (3) qui dit que lorsqu'un député a la parole, il est interdit à tout député de passer entre lui et le fauteuil. Je voudrais faire remarquer que depuis la reprise du débat cet après-midi, huit députés, dont un ministre, sont passés entre le député qui avait la parole et le fauteuil. Je suis contraint d'appliquer le règlement de la Chambre et je demande à tous les députés de bien vouloir respecter cette règle particulière.

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur le Président, je suis d'accord avec vous. J'estime que nous devons faire tout notre possible pour maintenir les traditions que nous respectons depuis si longtemps. J'espère que personne ne passera pendant que je parlerai.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'accueille avec beaucoup de plaisir la motion de mon collègue de Halton (M. Jelinek) au sujet de l'industrie touristique et je vais essayer, durant les quelque 20 minutes que j'ai à ma disposition, d'expliquer un peu à ma façon comment il faut lire le déficit de 2 milliards 100 millions de dollars que l'on accuse en 1983.

Il existe plusieurs raisons à cela. Mais il y a tout simplement une raison au départ, monsieur le Président, qui peut justifier, par exemple, la perte d'environ 600 millions de dollars, et c'est contenu dans le rapport publié par Tourisme Canada. Dans le dernier rapport, on démontre au moyen des derniers chiffres disponibles, soit pour l'année 1981, que pas moins de 10,000,968 d'Américains sont venus au Canada. Ils ont dépensé en moyenne 169 dollars; 10,000,968 d'Américains sont venus dépenser 169 dollars, en moyenne, alors que pas moins de 10,000,000 de Canadiens, soit un peu moins de Canadiens, ont dépensé beaucoup plus par personne, par contre, soit 230 dollars par personne. Cela donne donc tout de suite une différence de 600 millions de dollars pour l'année 1983. Bien sûr, il y a d'autres raisons, monsieur le Président, et je vais essayer de corriger la présomption qui veut que ces raisons sont la cause de la déficience du gouvernement canadien pour assurer une meilleure place de l'industrie touristique au Canada.

Au départ, cela veut dire que pour l'industrie touristique, alors qu'en 1981 le commerce international accusait une diminution de 1 p. 100, l'industrie touristique, dis-je, accusait une augmentation de 1 p. 100. Il y a là tout de suite une différence de 2 p. 100 qui démontre, en fait, la vitalité de l'industrie touristique puisque, alors que toutes les autres industries en rapport avec le commerce international accusaient une diminution de 1 p. 100, l'industrie touristique accusait une hausse de 1 p. 100, et les recettes internationales au titre des voyages internationaux se sont accrues durant ces dernières années de 16.2 p. 100 par année.

Cela démontre, monsieur le Président, que c'est une industrie vitale et combien elle est importante pour le Canada. Au Canada, l'industrie touristique emploie 1.2 million de personnes, soit quatre fois plus que l'industrie de la construction; or, souvent on attache énormément d'importance à cette dernière, et on dit que c'est une industrie primordiale. Cela l'est, en effet, à cause des matériaux utilisés, etc, et des retombées économiques sur d'autres industries comme celles des meubles, des moquettes et ainsi de suite. Par contre, l'industrie touristique emploie tout de même quatre fois plus d'employés, deux fois plus que l'agriculture, et elle vient au second rang, tout de suite après le secteur manufacturier, et fournit des emplois à des travailleurs à tous les niveaux de spécialisation dans toutes les régions du pays. En outre, selon Statistique Canada, entre 1979 et 1981, le tourisme a dépassé les secteurs forestier et manufacturier, ainsi que ceux de la construction et du commerce en ce qui a trait à l'augmentation de nouveaux emplois. Cela démontre donc la vitalité de l'industrie.

Les devises étrangères produites par l'industrie touristique dépassent les devises étrangères produites par l'exportation du pétrole. Cela est une surprise pour beaucoup. On croyait que l'industrie du pétrole, au Canada, à savoir celle du pétrole brut, était une industrie importante; mais ça dépasse l'industrie du pétrole en rentrées de devises étrangères. Par contre, et ce n'est pas comme cela à travers le pays, mais malheureusement je devrai être critique à l'endroit du gouvernement provincial actuel et faire ressortir qu'une bonne part du déficit qu'on accuse au Canada est surtout du à la mauvaise administration du gouvernement de la province de Québec. Alors que l'industrie touristique accusait des augmentations en termes de création d'emplois et de développement des affaires dans toutes les provinces, et cela va de 5 p. 100 à 10 p. 100, la province de Québec est parmi les provinces qui ont connu le moins d'augmentation, alors que les autres industries n'ont diminué que de 0.2 p. 100, tandis que d'autres provinces accusaient des diminutions de 2.1 p. 100. Dans la province de Québec, l'augmentation de l'industrie touristique relativement à toutes les industries ne se chiffre qu'à 5 p. 100 alors que, en Ontario par exemple, c'est bien supérieur, à savoir 6.7 p. 100; en Colombie-

Britannique, 7.9 p. 100 et en Alberta, 10.1 p. 100. Au Québec, ce n'est seulement que 5 p. 100.

• (1550)

Voyons maintenant quelles seraient les raisons pour lesquelles, dans la province de Québec, l'industrie touristique ne fait pas aussi bien que celle des autres provinces, malgré que nous pouvons dire que la province de Québec est probablement la province la plus rapprochée du plus grand bassin de population de l'Amérique du Nord, quand on compte Toronto, Ottawa, New York, Boston, Philadelphie et ainsi de suite. On découvre qu'une des raisons sérieuses pour laquelle l'industrie touristique ne fait pas aussi bien dans la province de Québec, c'est que chaque emploi créé dans l'industrie touristique y a coûté 3,084 dollars, alors qu'en Ontario le coût d'un emploi dans l'industrie touristique se chiffre à 2,077 dollars. Et il faut aller en Alberta, monsieur le Président, pour trouver des chiffres supérieurs à ceux de la province de Québec, pour ce qui est du coût d'un emploi.

Voyons maintenant quelle a été la performance, en fait, des diverses provinces, si on les compare à la province de Québec pour ce qui est de l'importance de l'industrie touristique. Au Nouveau-Brunswick l'industrie touristique voit des augmentations constantes, et elle représente 5.7 p. 100 du total des industries, alors que dans la province de Québec l'industrie touristique ne représente que 5.4 p. 100.

Si on regarde ce qui se passe dans les autres provinces, la province d'Ontario qui ne compte sûrement pas le double de la population de la province de Québec, c'est plus que le double des revenus bruts venant de l'industrie touristique, soit 8.9 milliards de dollars, alors que dans la province de Québec, cela se situe à 5.2 milliards de dollars. Cela représente, par rapport à toutes les industries dans la province d'Ontario, 6.3 p. 100, alors que dans la province de Québec cela ne représente que 5.4 p. 100. Et c'est l'histoire à travers le pays . . . L'industrie touristique, malgré tous les avantages et tous les attributs naturels que le Québec offre à l'industrie touristique et aux touristes . . . c'est dans la province de Québec que l'importance du tourisme est le plus faible.

Je désire, dans les quelques minutes qui vont suivre, monsieur le Président, examiner avec mes collègues quelles sont les raisons principales de cette déficience aussi sérieuse et aussi grande. Tout d'abord, voyons les tracasseries qui ont été introduites par le gouvernement actuel du Québec, et ce depuis quelques années. Je dois tout d'abord rappeler à mes collègues l'introduction de la Loi 101 par exemple, le projet de loi 17 et le projet de loi 43, de même que le coût des taxes élevées, bien supérieur pour ce qui est de l'essence par exemple; sur la boisson, les taxes sont bien supérieures à la moyenne canadienne; les taxes municipales sont supérieures dans bien des cas à toutes les taxes imposées par les autres provinces.

Il y a quelques années les chiffres nous indiquaient que la charge fiscale par chambre, par année, pour un hôtel comme le Reine Elisabeth à Montréal était de 1,800 dollars. Il y avait un prix à payer, par chambre et par année, de 1,800 dollars de taxes de toutes sortes: taxes municipales, scolaires, foncières, taxes sur la boisson, sur les permis pour les bars, les salles à manger, et ainsi de suite, alors que pour l'industrie en concurrence avec l'hôtel Reine Elisabeth, soit l'industrie touristique de Boston ou de philadelphie, ou du Vermont, ou des chutes Niagara, c'était de 300 à 800 dollars, soit dans bien des cas bien moins que la moitié de la charge fiscale que les hôteliers de la province de Québec subissent. La loi 101 . . . Naturellement, les gens qui vont tourner le dos à la province de Québec en tant que site intéressant et objectif de voyage ne vont pas écrire au ministère du Tourisme de la province de Québec ou du Canada en expliquant: «Je regrette, mais la dernière fois que nous y sommes allés, nous avons été incapables de nous diriger sans arrêter à maintes reprises pour nous informer, puisqu'il n'y avait pas d'indications dans notre langue . . . Et si vous croyez qu'il n'y a que des Canadiens de langue française qui vivent dans la province de Québec et qu'il n'y a que ceux-là que vous invitez, eh bien, nous allons aller ailleurs».

C'est probablement la raison pour laquelle les chiffres de la province d'Ontario, monsieur le Président, que j'indiquais tantôt, sont bien supérieurs en termes de performance que ceux de l'industrie touristique au Québec. Alors qu'en Ontario, comme je l'indiquais, c'était presque neuf milliards de dollars de recettes, 8.9 milliards, dans le Québec on compte à peine cinq milliards de dollars. C'est presque la moitié!

Alors j'espère . . . Le futur gouvernement libéral que M. Bourrassa mettra en place pourra voir à corriger les injustices qui sont causées par la Loi 101, de même que les injustices causées à l'industrie touristique de leur province.

Le projet de loi 43, monsieur le Président, est absolument aberrant puisqu'il va imposer à l'industrie touristique de donner des salaires supérieurs à ceux qui travaillent, à ceux qui reçoivent une partie de leur traitement sous forme de pourboires, et cela va créer des difficultés à toute l'industrie puisque certains devront d'abord augmenter les salaires de leurs employés et ensuite peut-être aussi diminuer leur personnel, provoquant ainsi et ayant comme conséquence, monsieur le Président, un service bien inférieur au service auquel le public touristique a droit. C'est une des difficultés.

Alors qu'on a changé de ministre, et que le ministre responsable est le député du comté de Prévost, comté à caractère touristique, puisque j'y habite, c'est la circonscription du nouveau ministre, dis-je, j'espère qu'il sera sensible aux représentations que la population qui travaille dans l'industrie touristique va lui faire ainsi qu'au gouvernement et à son prédécesseur. Et j'espère qu'ils ont réussi ces gens-là, les travailleurs de l'industrie de la restauration, à le convaincre et à convaincre le gouvernement péquiste des multiples difficultés que cette loi pourrait représenter pour l'industrie touristique. Et c'est la même chose, monsieur le Président, pour la Loi 17. La Loi 17 qui représenterait ni plus ni moins que la fermeture de restaurants ou d'hôtels si quelques employés syndiqués décident de faire la grève, parce qu'on empêche même au propriétaire, à son épouse et sa famille d'assurer le service pendant que ces employés sont en grève. Alors qu'on parle de syndiquer davantage et de plus en plus les employés de la restauration, il est absolument aberrant qu'une loi semblable soit introduite à un moment où, dans la province de Québec, le taux de chômage est si élevé.

Regardons par exemple d'autres taxes de toutes formes et de toutes sortes. La taxe qu'on impose à la clientèle qui vient de Montréal surtout, et qui se dirige vers les Laurentides. Ils sont obligés de payer maintenant, en plus de taxes bien supérieures au reste du pays, sur l'essence, ils doivent payer pas moins d'une moyenne de 4 à 5 dollars par voyage pour utiliser les routes, et c'est la seule région au Canada où les gens sont

pénalisés à ce point-là quand ils doivent payer pour utiliser la route.

Et si l'autoroute des Laurentides faisait ses frais avec les taux imposés, on pourrait dire que c'est peut-être un bon principe que certaines routes pourraient être payantes. Cependant, malgré son coût élevé, l'autoroute ne fait pas ses frais parce que la comptabilité et l'institution créée par le gouvernement provincial n'a jamais libéré de vieilles dettes de la Régie des autoroutes. Simplement, il faut dire que les coûts du financement consomment une bonne partie des recettes.

Mon collègue, le député de Laval (M. Roy) depuis plusieurs années, depuis en fait la construction d'autoroutes et il le rappelle souvent, il le faisait encore lundi dernier, rappelait à la population que l'autoroute 13, par exemple, a été construite grâce à un prêt de 100 millions de dollars à très bas intérêt, et grâce à une subvention de pas moins de 30 millions de dollars, pour justement aider le gouvernement de la province de Québec à réaliser cette partie-là de l'autoroute puisqu'il n'y a pas de route parallèle. Si on pouvait compter sur une route parallèle, et dire que si vous ne voulez pas payer un dollar pour faire cette petite partie de 13 milles ou de 20 kilomètres, vous pouvez utiliser une route parallèle ... Mais il n'y en a pas, il n'existe pas de route parallèle à la route 13. Il y a la route 17 ou 117 qui est l'ancienne route 11, et qui est parallèle à l'autoroute 15, entre Montréal et Sainte-Agathe. Cependant, ça n'existe pas. L'autoroute 13 n'a pas de route parallèle, et si vous voulez utiliser une route rapide pour vous rendre chez vous, une route économique, vous devez payer. Alors, c'est absolument inacceptable et j'espère que la pression que nous avons tous exercée depuis quelques années, et mon collègue de Laval depuis plusieurs années, j'espère, monsieur le Président, que ça va convaincre le gouvernement de la province de Québec de la bêtise qui se perpétue et qui empêche, en fait, le développement économique et touristique de la région des basses Laurentides.

D'autres difficultés, monsieur le Président, des chinoiseries, des tracasseries sont créées par le gouvernement de la province de Québec quand il s'agit d'arriver à des accords pour aider l'industrie. La seule industrie touristique qui, je m'en souviens, a été aidée par un programme à frais partagés avec Québec, c'est la station touristique de Mont-Tremblant. Et parce qu'à ce moment-là, cela appartenait à la Caisse d'entraide économique et ce sont probablement les cadres de la Caisse d'entraide qui ont forcé le député responsable d'alors, le député de Labelle à l'époque, Jacques Léonard, à travailler et à bouger dans ce dossier-là. Cependant, on n'a pas réussi, monsieur le Président, à s'asseoir avec eux et leur faire confiance suffisamment pour signer des accords et faire avancer l'industrie touristique dans ma circonscription, ainsi que dans la région de Labelle. Et je trouve que dans la province de Québec, il y a un très grand besoin de coopération entre le gouvernement de la province et le gouvernement canadien pour faire progresser l'industrie touristique puisque l'on a déjà tous les attraits naturels pour assurer une bonne industrie touristique.

• (1600)

Monsieur le Président, je ne voudrais pas non plus laisser l'impression que mon collègue de Halton a carrément tort lorsqu'il s'adresse au gouvernement canadien et que cela dépend seulement des provinces. Mon collègue, mon préopinant de la Colombie-Britannique, sait très bien que sa province également est un peu responsable. Mais, là aussi, le gouvernement canadien est responsable. Je suis engagé dans une campagne depuis trois ou quatre mois, monsieur le Président, pour sensibiliser la population de ma circonscription d'abord, les conseils municipaux, les chambres de commerce, les groupements sociaux à faire pression sur le gouvernement avec moi, pour appuyer et faire revivre le système ferroviaire, soit le service ferroviaire de Montréal à Mont-Laurier. Ce système qui constitue un corridor de 150 miles est tout aussi important pour nous dans la région des Laurentides, que le corridor Windsor-Québec. Et les raisons pour lesquelles il faut donner tant d'importance au développement du corridor Windsor-Québec sont les mêmes raisons qui valent pour le développement du corridor Montréal—Mont-Laurier, puisque c'est le corridor de communication dans le nord-est de l'Amérique du nord qui est le plus occupé ... Pas seulement au Canada, mais le plus occupé dans le nord-est de l'Amérique du Nord. Il suffit de s'engager sur nos routes au nord de Montréal, allant vers Mont-Tremblant, par exemple, St-Jovite, et ce en fin de semaine, pour découvrir combien de milliers d'automobiles parcourent le trajet et je suis convaincu maintenant plus que jamais qu'avec les milliers de lettres que j'ai reçues, les résolutions des municipalités et des chambres de commerce, qu'il est absolument important et essentiel que le système ferroviaire soit moderne et rapide, fiable et confortable, et que ce système soit mis à la disposition du public voyageur puisqu'alors qu'on en a été privé pour 4 ans, monsieur le Président, les gens découvrent combien cela a été important depuis 1902 pour développer la région, et combien cela le sera pour développer davantage notre région et permettre aux jeunes qui n'ont pas d'automobile, aux gens qui veulent faire le voyage sans trop de frais, de prendre le train, un train rapide pour se rendre aux stations de ski dans les Laurentides et d'une façon sûre, puisque les intempéries, les tempêtes de neige et ainsi de suite n'affectent pas ce système autant que les routes.

Il y a aussi, monsieur le Président, d'autres domaines dans lesquels le gouvernement canadien pourrait contribuer. Je pense, par exemple, aux voyages aériens intra-Canada. Il y a de plus en plus de touristes qui viennent de l'Asie du Sud-Est et du Japon principalement, des Philippines et de la Malaisie; et la majorité, la très forte majorité de ceux-là se contentent de rester dans l'Ouest du pays, soit dans l'Alberta. Ils ne vont pas à l'est de l'Alberta, la majorité d'entre eux. Je trouve que si on rendait possible l'accès au centre ou même à l'est du pays, votre région, monsieur le Président, avec des taux aériens facilitant et favorisant une meilleure connaissance du Canada, pour tout le monde, pour tous ceux qui viennent chez nous, alors les touristes de l'Europe de l'Ouest pourraient avoir accès aux régions de l'ouest du pays, à des taux avantageux alors que ceux du Moyen-Orient et de l'Orient pourraient avoir accès à l'est et au centre du pays à des taux préférentiels. C'est un élément, monsieur le Président, qui relève du gouvernement canadien et là on serait mal venu de blâmer les provinces. Je pense qu'il incombe au gouvernement canadien de se pencher sur ce problème sérieux et d'essayer de trouver des solutions pour favoriser l'échange du tourisme à travers le pays.

Un autre aspect du problème et c'est de plus en plus urgent, monsieur le Président, je sais que mon temps est limité, et j'espère avoir la permission de mes collègues pour poursuivre

cette idée, celle des pluies acides. Les pluies acides portent atteinte à la matière première de l'industrie touristique, soit la qualité de l'eau, la qualité des rivières et aussi à la survie de nos forêts. Et c'est très sérieux, monsieur le Président. Je vois que les pays de l'Europe de l'Ouest sont beaucoup plus sensibles aux misères et aux difficultés que cela pourrait apporter au Canada. J'espère que nos voisins du Sud vont dépenser un peu moins d'argent à développer des guerres en Amérique Centrale et vont en consacrer plus pour combattre et éliminer les pluies acides qui viennent du centre et du nord-est de leur pays.

M. le vice-président: A l'ordre! Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Dupras: Est-ce que je peux avoir la permission de continuer encore pendant quelques minutes?

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député demande à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce qu'il poursuive. Y a-t-il consentement unanime?

M. Jelinek: Monsieur le Président, je sais que les propos du député sont de la plus haute importance. Cependant, comme de très nombreux autres députés souhaitent participer eux aussi au débat, je ne saurais hélas! y consentir.

M. le vice-président: Le député n'ayant pas obtenu le consentement unanime de la Chambre, nous passons maintenant aux questions et aux observations. S'il n'y en a pas, nous allons passer au débat.

M. Mel Gass (Malpèque): En ce deuxième jour réservé à l'opposition, monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir débattre du tourisme. Il y a moins d'un an, notre parti a précisément profité d'un jour réservé à l'opposition pour faire ressortir l'importance du tourisme chez nous et tenter d'en convaincre les Canadiens et le gouvernement. Depuis ce premier jour d'avril 1983, le parti et le caucus conservateurs ont reçu maintes réactions favorables de la part des provinces ainsi que de nombreux touristes et entreprises. La plupart de ces réactions étaient compatibles avec notre thèse, à savoir, que le gouvernement négligeait le tourisme depuis quelques années. Les auteurs de ces réactions voulaient que le gouvernement fédéral traite le tourisme comme une véritable industrie et non pas seulement comme une source de revenus. Ils estimaient pour la plupart que le gouvernement ne comprenait pas les besoins du secteur et faisait semblant de prêter l'oreille aux doléances des parties intéressées au tourisme.

Un homme d'affaires a même tracé un parallèle entre le tourisme et l'histoire de Cendrillon. Après les prochaines élections, écrivait-il, le parti conservateur pourrait bien être le prince charmant qui découvre Cendrillon et qui donne au secteur la place qu'il mérite. Notre parti entend convaincre les Canadiens du rôle important que ce secteur pourrait jouer dans la création des emplois au Canada.

Nous avons reçu maintes lettres de personnes qui nous félicitaient d'avoir consacré au tourisme une journée réservée à l'opposition et qui nous proposaient des moyens d'améliorer le secteur. J'estime que notre journée d'opposition a été un succès, étant donné que nous avons amené de nombreux Canadiens à comprendre l'importance de ce secteur. Hélas! nous n'avons pas su par contre amener le gouvernement à s'en rendre compte. Si nous sommes là aujourd'hui, monsieur le Président, c'est pour discuter de l'importance du tourisme dans notre économie.

Je le répète, je me réjouis de pouvoir dire ce que je pense de la motion à l'étude dans laquelle le député de Halton (M. Jelinek) blâme le gouvernement d'avoir négligé le tourisme, d'avoir laissé le déficit touristique du Canada atteindre 2.1 milliards de dollars, et d'avoir ainsi provoqué la disparition de 100,000 emplois chez nous. Le secteur fournit du travail à plus de 1.14 million de Canadiens, de sorte qu'il permet directement ou indirectement à un travailleur canadien sur dix de gagner sa vie. C'est un employeur important, car il embauche aussi bien des travailleurs spécialisés que ceux qui ne le sont pas. Le tourisme n'est pas l'apanage du centre des grandes agglomérations urbaines. Il emploie des gens dans des coins reculés du pays, dans les régions rurales où il n'y a pas d'autres emplois. Voilà pourquoi le tourisme est si important dans les régions rurales.

• (1610)

Le tourisme a un fort coefficient de main-d'œuvre. Étant donné que cette industrie est un employeur si important, je voudrais parler des données statistiques sur le tourisme en 1983. Cette année-là, le déficit au compte du tourisme s'est accru de 57 p. 100 par rapport à 1982, passant de 1.3 milliard à 2.1 milliards. Je le répète, monsieur le Président, cela représente une perte de plus de 100,000 emplois pour les Canadiens. A une époque où le chômage atteint des proportions si élevées, ces 100,000 emplois auraient certes été bien accueillis parmi les chômeurs qui demeurent au foyer faute de pouvoir trouver du travail.

Le nombre global de visiteurs venant des États-Unis au Canada s'est élevé à 30,892,433, c'est-à-dire une hausse de .6 p. 100 seulement par rapport à 1982. Pour ce qui est des voyages en voiture, les données statistiques correspondent à celles de 1982. Les voyages en avion en provenance des États-Unis ont diminué tandis que les voyages en autobus ont augmenté de 8.7 p. 100 comme dans le cas des modes de transport divers. Le nombre de visiteurs en provenance des États-Unis n'a pas augmenté sensiblement par rapport à 1982 même si le dollar américain valait beaucoup plus que le dollar canadien. Le taux de change est un véritable atout pour les Américains. Ils ont avantage à venir dépenser leurs dollars au Canada, mais ils ne le font pas.

La proportion de touristes au Canada en provenance d'autres pays a diminué sensiblement par rapport à 1982. Cette baisse sensible révèle certes que la publicité canadienne à l'étranger est peu efficace. Les étrangers estiment que le Canada est un pays coûteux pour le touriste. Les frais élevés d'un voyage au Canada incitent les gens à passer leurs vacances ailleurs. Cette situation est imputable à la cherté de la vie provoquée par les prix et les impôts élevés que réclament le gouvernement fédéral et les autres gouvernements.

Le nombre de Canadiens qui vont à l'étranger est une tout autre histoire. Le pourcentage des Canadiens qui se sont rendus aux États-Unis a augmenté de 17.5 p. 100 par rapport à 1982. Cela veut dire que les Canadiens ne passent pas leurs vacances au Canada, bien qu'ils aient à payer davantage pour visiter les États-Unis, le cours du change leur étant défavorable à raison de 25 à 28 p. 100. Les Canadiens paient donc 28c.

de plus par dollar pour visiter les États-Unis. Cette situation s'explique, entre autres, de deux façons: les Canadiens n'ont pas les moyens de voyager chez eux et ils ne sont pas au fait des innombrables destinations de voyage au Canada. Et c'est la faute du gouvernement fédéral. Il a augmenté les taxes et les prix au point que les Canadiens n'ont plus les moyens de voyager au Canada et il a réduit les crédits affectés à la publicité au fil des ans. Le nombre de Canadiens qui visitent les États-Unis en automobile a augmenté de 20.7 p. 100 par rapport à 1982. Les déplacements en autobus se sont accrus de 3.4 p. 100 et ceux par d'autres moyens de transport, de 13.7 p. 100. La raison en est le coût modique de l'essence, du logement, de la nourriture et de l'alcool aux États-Unis par rapport au Canada. Tous ces facteurs entrent en ligne de compte lorsque les gens font leurs projets de vacances.

Lorsqu'on est en vacances, la première chose à faire, c'est le plein d'essence. Si elle est moins chère aux États-Unis, pourquoi ne pas visiter ce pays? La deuxième chose à faire, c'est de choisir un logement. Monsieur le Président, si vous avez voyagé aux États-Unis et dans certaines régions du Canada, vous devez savoir que le logement est légèrement moins cher aux États-Unis que chez nous. Un autre élément non moins important est le prix des restaurants. Au Canada, les repas coûtent la plupart du temps plus cher qu'aux États-Unis. Le fardeau de la taxe fédérale en augmente nettement le coût et supprime le plaisir de dîner dehors. Les sorties coûtent beaucoup plus cher au Canada parce le gouvernement fédéral a augmenté le prix des boissons alcoolisées.

Par le biais de la taxe fédérale sur l'essence et l'augmentation du prix des boissons alcoolisées, des aliments et de la production des aliments, le gouvernement a accru les frais généraux des entreprises de tourisme, à tel point que l'exploitant doit demander un prix si élevé pour rentrer dans ses frais qu'il n'est plus concurrentiel. Tous les gouvernements doivent se rendre compte que le tourisme n'est pas un puits sans fond rempli d'argent dans lequel les gouvernements peuvent puiser à leur guise. Les gouvernements doivent se rendre compte qu'à force d'augmenter les impôts et les taxes sur le tourisme, ils ont tellement puisé dans ce puits qu'ils l'ont mis complètement à sec.

Les gouvernements ont extorqué des milliards de dollars de revenus à ce secteur. En 1982, monsieur le Président, les recettes provenant du tourisme s'élevaient à 16.5 milliards de dollars au Canada. Les gouvernements en ont extorqué 8 milliards sous forme de taxes et d'impôts. Près de 50 p. 100 des recettes provenant du tourisme sont allées directement dans les coffres des gouvernements. Ce secteur ne peut tout simplement pas supporter cette saignée due à une imposition excessive. Depuis beaucoup trop longtemps, les gouvernements considèrent le tourisme comme une source de revenu. Chaque fois qu'ils ont besoin d'argent pour leurs programmes, ils imposent en conséquence de nouvelles taxes au tourisme.

Nous devons permettre à ce secteur de conserver une plus grande partie de ses revenus, parce qu'il a besoin d'argent pour se revitaliser, pour améliorer ses installations et offrir un produit toujours meilleur. Dans notre société actuelle, les consommateurs s'attendent à des normes toujours plus élevées et à un service toujours meilleur. Il est temps que les gouvernements prennent des mesures pour redresser les torts qu'ils ont causés au tourisme. C'est le manque de compréhension des gouvernements et de coordination entre les ministères qui a mis le tourisme dans la situation où il se trouve aujourd'hui. Le gouvernement prend souvent des décisions sans tenir compte de leur incidence sur l'industrie touristique. Les exemples ne manquent malheureusement pas.

Je voudrais traiter de la façon dont les gouvernements peuvent aider l'industrie et du manque manifeste de coordination entre les ministères fédéraux qui a eu un effet néfaste sur l'industrie ces dernières années. Avant tout, monsieur le Président, je dois vous convaincre de l'importance de l'industrie pour le Canada et examiner les problèmes imputables au manque de coordination entre les ministères fédéraux. Je m'en tiens ici exclusivement aux ministères du gouvernement fédéral.

Nous avons tous entendu un bel exemple de cela ce matin, à savoir la décision du gouvernement de supprimer le service-voyageurs de VIA Rail entre Vancouver et Jasper. Pour m'être entretenu avec des agents de voyages organisés en Colombie-Britannique, je sais que nous avons perdu des millions de dollars de tourisme japonais à cause de cette simple décision du ministère des Transports de supprimer le service VIA Rail sans se soucier le moindrement de l'effet que cela aurait sur le tourisme. Nous avons perdu quarante millions de dollars en tourisme japonais seulement. Nous avons perdu dix millions de dollars dans la petite localité de Jasper, en Alberta. Il est tout simplement inadmissible qu'un ministère prenne des décisions tout à fait contraires aux intérêts de l'industrie touristique.

Je vais vous donner un autre exemple, monsieur le Président. Avant 1982, l'Île-du-Prince-Édouard tentait de se faire une réputation mondiale pour la pêche au thon rouge géant. Nous étions sur le point d'être reconnus comme le centre mondial de ce type de pêche. Des pêcheurs attrapaient des thons pesant jusqu'à 1500 livres. Sauf erreur, les quotas dans le golfe étaient fixés à 673 prises. Cependant, il n'y avait pas de quotas de fixés pour la pêche amateur. Mais du moment que les pêcheurs professionnels avaient attrapé le 673e poisson, la pêche était interrompue. Autrement dit, au moment même où un sportif venu, disons, d'Afrique du Sud débarquait de l'avion à Charlottetown, la saison de la pêche au thon venait de prendre fin.

Pouvez-vous imaginer monsieur le Président, quel effet cela pouvait avoir auprès des centaines et des milliers de personnes que nous voulions inciter à venir pêcher le thon à l'Île-du-Prince-Édouard? Pouvez-vous imaginer ce que ce pêcheur a raconté à ses amis, quand, après avoir dépensé des milliers de dollars, il s'est présenté dans l'île pour pêcher le thon au moment même où la saison prenait fin? Le ministère des Pêches interrompait la saison sans crier gare. C'en était fait d'un secteur du tourisme dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Je vais vous donner un autre bel exemple de la façon dont un ministère fédéral peut nuire à un autre secteur d'activités. En 1975, CN Marine a décidé de majorer ses tarifs pour les véhicules de promenades. Désormais, les tarifs allaient être de 44c. le pied. Si l'on considère que le tarif est de 14c. pour un véhicule commercial, c'est sûrement une façon d'étouffer l'industrie du tourisme. Si bien que 25 p. 100 des terrains de camping dans l'île qui étaient en activité en 1975, ont dû abandonner les affaires. Personne n'est prêt à payer pour un véhicule de promenade trois fois le tarif d'un véhicule commercial. Certains en feraient même une question de principe.

• (1620)

Tous les terrains de camping encore en activité dans l'île ont réduit leurs effectifs de même que les heures de travail de leurs employés. Des centaines d'emplois ont été perdus parce qu'un ministère a pris une décision sans tenir compte des conséquences qu'elle aurait sur le tourisme.

Nous devons faire quelque chose pour coordonner les activités des différents ministères. Ceux-ci devraient se consulter entre eux de sorte qu'ils sauraient à l'avance quels effets une décision prise par un ministère peut avoir sur l'industrie touristique.

Notre parti estime qu'il faut coordonner ce genre de mesures pour que notre industrie touristique redevienne ce qu'elle était naguère. Il faudrait une personne dans chaque ministère qui examinerait la situation à la loupe pour avertir les responsables que toute décision qu'ils prendront pourrait nuire au tourisme et nous coûter des centaines de milliers d'emplois. Nous croyons qu'il faut agir de façon concertée et nous proposons au gouvernement de voir les choses sous cet angle. Il faut espérer que nous formerons le prochain gouvernement et nous étudierons alors l'état du tourisme au Canada.

Cela coûte cher de visiter notre pays, trop cher. Depuis le premier septembre de l'an dernier le gouvernement fédéral a majoré la taxe d'accise de 15.8 p. 100 sur le tabac et de 13.3 p. 100 sur les spiritueux. Ces hausses ont eu un effet d'entraînement partout au pays, par exemple des augmentations de la taxe provinciale et de la marge bénéficiaire, qui, au bout du compte, ont gonflé de 8 p. 100 le prix des spriritueux au détail.

Je ne dis pas que le gouvernement ne devrait pas imposer les spiritueux et le tabac ou qu'il faut encourager les gens à fumer et à boire davantage, mais il faut bien se rendre à l'évidence; les touristes aiment à prendre un verre de bière ou de vin tout en se reposant. Des taxes qui ne cessent d'augmenter nuisent forcément au tourisme.

Étant donné que les boissons alcoolisées coûtent plus cher, les hôtels et les restaurants font de moins bonnes affaires et ont plus de mal à soutenir la concurrence que naguère. Ils ne font pas le poids avec les établissements comparables des États-Unis. Avant qu'on ne décrète l'augmentation de la taxe sur les spiritueux, en septembre dernier, les spiritueux dans les restaurants de New-York coûtaient les trois quarts du prix de ceux des restaurants ontariens. Voilà un autre exemple de décisions mal éclairées de la part du gouvernement qui au bout du compte nuisent au tourisme. Bref de tels exemples montrent bien qu'on ne pense pas suffisamment aux conséquences qu'une décision d'un ministère peut avoir pour un secteur de notre économie.

En discutant de cette question à la Chambre aujourd'hui, nous espérons faire comprendre aux Canadiens l'importance du tourisme et les inciter à exiger du gouvernement qu'il fasse davantage pour ce secteur afin de créer le climat voulu pour permettre aux entreprises canadiennes de concurrencer leurs rivales des États-Unis.

Nous avons une véritable mine d'or au sud de notre frontière. Il y a là 250 millions d'Américains qui adoreraient venir passer quelque temps au Canada dans une atmosphère de détente. Ils aimeraient venir sur nos plages de l'Est et pêcher le saumon, par exemple. Je sais pourquoi ils ne viennent pas et vous le savez sans doute aussi, monsieur le Président. Vous venez, je crois, d'une région du Nouveau-Brunswick où il y a beaucoup de tourisme. Nous savons tous deux que le principal problème de cette industrie c'est qu'elle paie trop d'impôts. Elle doit céder une trop grosse part de ses recettes au gouvernement et il ne lui en reste plus assez pour se moderniser et concurrencer le reste de l'Amérique du Nord.

J'aurais encore beaucoup à dire, mais mon temps de parole touche à sa fin. Je tiens à répéter que notre industrie touristique est l'un des secteurs clés de notre économie. Elle emploie des millions de personnes. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour veiller à ce qu'elle obtienne l'attention qu'elle mérite.

M. le vice-président: Avez-vous des questions à poser, des observations à faire ou des réponses à donner? Nous continuons le débat.

M. Al MacBain (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à complimenter le député de la belle province de l'Île-du-Prince-Édouard pour les propos qu'il vient de tenir. Comme il l'a fait lui-même indirectement, j'invite tous les Canadiens à visiter sa province, surtout au printemps, en été et à l'automne.

Je voudrais remercier le député de Halton (M. Jelinek) d'avoir proposé cette motion. Il comprendra certainement que je ne peux pas y souscrire directement, mais elle nous permet néanmoins de faire valoir l'importance du tourisme pour certaines régions comme Niagara Falls, les provinces de l'Atlantique et Toronto qui est une grande ville touristique même si de nombreux Canadiens ne s'en rendent pas compte. Le député de Halton conviendra sans doute qu'un grand nombre d'Américains connaissent mieux les attraits touristiques de cette ville que certains de nos concitoyens.

Bien sûr, il est facile de rejeter sur le gouvernement fédéral la responsabilité du déficit touristique. Il est également facile de blâmer indirectement le gouvernement provincial pour les raisons qui ont été mentionnées. Je n'irai pas jusqu'à dire que le gouvernement fédéral ou le gouvernement de l'Ontario n'ont aucune part de responsabilité. Je sais que le secteur touristique a connu certaines difficultés à cause des taxes provinciales et fédérales imposées sur les boissons alcooliques. Je conviens avec tous ceux qui l'ont dit que nous ne pouvons pas continuer à augmenter les taxes fédérales ou provinciales sans nous rendre compte que cela cause du tort à l'industrie touristique.

• (1630)

Bien entendu, il faut tenir compte d'un autre facteur lorsqu'il est question du déficit de notre secteur touristique. Le Canada est un pays libre, heureusement. Par conséquent, nous pouvons faire dans une grande mesure comme bon nous semble. Bon nombre d'entre nous sont des oiseaux migrateurs, comme ils nous appellent en Caroline du Nord et du Sud. Nous sommes nombreux à émigrer vers le Sud en hiver, où le climat est plus clément, c'est le moins qu'on puisse dire. Un pays aussi riche que le Canada n'y peut rien, sans doute. Je ne sais pas si nous devrions tenter quelque intervention étant donné les conséquences néfastes de cette situation sur notre industrie touristique.

Par contre, il y a des domaines où nous pourrions agir. Je n'entrerai pas dans les détails. A titre d'exemple, bien des Canadiens vont skier à l'étranger. Ils ne sont pas du même

genre que les oiseaux migrateurs. Ce que je vais dire est peut-être dû à mon âge et au fait que j'ai maintenant un peu de difficulté à faire du ski alpin. Mais nous avons au Canada, en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec, de très bonnes stations de ski.

M. Lewycky: Au Manitoba, aussi.

M. MacBain: J'aurais dû mentionner le Manitoba. Il y a de très belles stations de ski au Canada. J'avoue que les magnifiques photographies des Alpes tendent à les éclipser. Nous sommes tentés d'inviter toute la famille à aller passer des vacances de neige dans les Alpes l'hiver suivant. Ce serait mieux pour le Canada et nous nous amuserions tout autant si nous choisissions une station canadienne qui a une renommée internationale. Notre secteur touristique s'en porterait mieux. Mais je ne peux donner le même conseil à ceux qui après dix ou onze mois d'un dur labeur ont besoin de sentir sur leur peau la chaleur du soleil, et du sable et la tiédeur de l'eau.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les organismes touristiques doivent s'efforcer de mieux éduquer les Canadiens pour les inciter à prendre leurs vacances au Canada et à découvrir de nouvelles provinces. Certaines d'entre elles sont si vastes qu'elles diffèrent totalement d'un bout à l'autre. Il se peut que cette différence comble justement les vœux de certains vacanciers.

Qu'est-ce qui empêcherait les gens des Maritimes de voyager dans l'Ouest et ceux de cette région d'aller visiter l'Est? Les Ontariens voudront peut-être voir la «belle province», visiter la merveilleuse ville de Québec, voir les plaines d'Abraham, le fleuve Saint-Laurent et se régaler de bonne cuisine.

Voilà ce qu'il nous incomberait de rappeler aux Canadiens. Nous qui avons l'honneur et le privilège de voyager d'une province à l'autre et de nous entretenir avec nos concitoyens, devons leur rappeler que l'on retrouve au Canada bien des sites merveilleux que, pour la plupart, beaucoup d'entre nous n'ont jamais vus. J'ai reconnu que les taxes fédérales et provinciales perçues sur les vins et les spiritueux ont porté préjudice au secteur touristique. En ma qualité de député de Niagara Falls, l'une des régions touristiques des plus célèbres, il ne me reste qu'à en reconnaître les effets néfastes. Il est à espérer que nos gouvernements envisageront de réduire ces taxes, au lieu de les augmenter d'année en année. Les rentrées fiscales resteraient les mêmes si nous encouragions le tourisme au Canada et incitions un plus grand nombre de nos concitoyens à passer leurs vacances au pays.

Le secteur touristique revêt de l'importance pour l'ensemble des Canadiens. Les propriétaires de motels à Niagara Falls en savent quelque chose. La personne dont le travail consiste à attirer les spectateurs mettons, au théâtre de Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard, sait qu'il lui faut aller chercher bien plus que les seuls habitants du coin. Par conséquent, il convient d'encourager le tourisme chez nous, et surtout inciter nos concitoyens à visiter leur pays. Les provinces de l'Atlantique leur plaisent d'ailleurs particulièrement.

Le tourisme a de l'importance pour les Canadiens en général, car il donne du travail à un million d'entre eux, que ce soient des chefs de famille, des ménagères, ou des jeunes. Bien souvent, les étudiants réussissent à terminer leurs études collégiales et universitaires grâce à de l'emploi dans le domaine. Le secteur rapporte quelque 16 milliards et demi de dollars par an, soit 5 p. 100 du produit national brut. Plus de 100,000 entreprises, petites et grandes, se consacrent au tourisme canadien. Ce secteur est donc important pour un pays qui ne compte que quelque 25 millions d'habitants.

Les possibilités d'expansion du tourisme sont énormes. Ainsi, avant de planifier des voyages extravagants en Europe ou dans des États américains, les Canadiens feraient mieux de visiter leur pays d'abord, ce que je leur recommande fortement.

Le tourisme a fort peu de conséquences négatives. On peut dire que c'est une ressource renouvelable. Il ne nuit que de façon très minime à l'environnement. Hélas, il s'agit d'une industrie internationale. Ainsi, les Rocheuses de l'Alberta et de la Colombie-Britannique doivent révaliser avec les chaînes de montagnes ailleurs dans le monde. Les côtes de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard doivent concurrencer les régions côtières d'ailleurs pour obtenir les dollars des touristes.

Les chutes du Niagara doivent rivaliser avec les magnifiques chutes de Victoria en Afrique. Les belles terres fruitières de Niagara-on-the-Lake dans ma circonscription doivent rivaliser avec les terres fruitières de Penticton, en Georgie, et de la Californie, pour ne parler que du continent nord-américain. Il est aisé de voir que les diverses régions touristiques mondiales n'ont pas la partie facile. Voilà pourquoi nous nous devons de soutenir la concurrence si nous souhaitons accroître notre participation dans ce secteur d'activité à l'échelle mondiale. Comme je l'ai fait valoir au début de mon intervention, la motion du député de Halton nous donne la possibilité d'expliquer à nos concitoyens l'importance de l'industrie touristique.

● (1640)

Dans la région de Niagara Falls, il y a les magnifiques chutes et 32,000 acres de parcs entretenus par la Commission des parcs de Niagara. La ville de Niagara-on-the-Lake a été la première capitale du Haut-Canada et elle accueille chaleureusement tous les Canadiens. Les Américains découvrent par milliers les villes de Niagara Falls et de Niagara-on-the-Lake. Environ 12 millions de touristes, soit environ la moitié de la population du Canada, visitent ma circonscription chaque année. Beaucoup de ces touristes sont des Canadiens et beaucoup d'autres viennent du monde entier. A Niagara-on-the-Lake, non seulement peuvent-ils se promener dans cette petite ville pittoresque, mais ils peuvent également assister au théâtre Shaw à des représentations théâtrales de qualité internationale.

Comme je l'ai dit, la motion à l'étude nous donne l'occasion de réfléchir à l'importance du tourisme, même si nous ne sommes pas directement touchés par ce secteur d'activité. A quoi servent les centaines de milliers de dollars que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les associations touristiques dépensent pour promouvoir le tourisme si les Canadiens en général ne contribuent pas à l'essor de cette industrie? Je fais allusion à l'hospitalité. Pour tous les Canadiens qui travaillent dans ce secteur, serveurs dans les bars et les hôtels, conducteurs d'autobus, commis dans les boutiques de souvenirs ou employés de l'une des nombreuses attractions que les touristes aiment visiter, par exemple le parc d'amusement Marineland à Niagara Falls, l'hospitalité est essentielle.

J'invite tous les Canadiens à prendre conscience de l'importance de l'hospitalité et de l'accueil chaleureux fait aux touristes. Nous devons prendre conscience de l'importance des touristes pour le Canada. En préparant mon intervention dans ce débat, j'ai lu une petite brochure publiée par le gouvernement du Canada. On y insiste, à juste titre, sur l'importance de l'hospitalité de la part de ceux qui travaillent dans l'industrie du tourisme et aussi de tous les Canadiens. Dans cette brochure, on invite tous les Canadiens à accueillir chaleureusement les touristes. Cela résume le sens de mon intervention cet après-midi. En présentant sa motion, le député de Halton nous a permis de réitérer cette invitation.

Le tourisme est bon pour tous les Canadiens. J'invite tous les Canadiens à visiter leur pays d'abord.

M. le vice-président: Questions ou observations? Nous poursuivons le débat.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, je trouve très troublant qu'en 1984, en cette année dite du tourisme, nous ayons à discuter d'une résolution qui reproche au gouvernement son attitude à l'égard de l'un des secteurs les plus essentiels de notre économie. Je félicite le député de Halton (M. Jelinek) d'avoir présenté cette motion. En effet, quand on songe au bilan des 16 dernières années, il n'est pas étonnant qu'il s'agisse d'une motion de censure.

Nous avons entendu citer beaucoup de statistiques aujourd'hui, et je suis convaincu que beaucoup d'autres suivront. La statistique la plus importante et la plus révélatrice, cependant, c'est que l'industrie la plus importante du pays, le tourisme, n'a pas enregistré d'excédent depuis 1967, année de l'Exposition universelle dont nous avons tous été si fiers. C'est par la suite qu'a commencé le déclin sous le gouvernement actuel. Pour les sept dernières années, la balance des paiements au chapitre du tourisme a accumulé un déficit de près de 10 milliards. Au cours de la dernière décennie, notre part du tourisme mondial s'est rétrécie en passant de 4.9 à 2.7 p. 100, soit une diminution de presque 100 p. 100. Nous perdrons encore plus de 11 milliards au cours des cinq prochaines années, d'après les prévisions du gouvernement. D'ici 1985, le déficit annuel aura augmenté à plus de trois milliards et demi. Nous sommes un pays de 25 millions d'habitants dont le voisin compte une population dix fois supérieure à la nôtre, et nous avons un déficit touristique! C'est ridicule. Cela n'est tout simplement pas logique. Il s'agit purement d'un problème de commercialisation dont le gouvernement se semble pas s'être rendu compte, et qu'il n'a fait aucun effort pour surmonter.

Depuis 1968, notre déficit annuel s'est accru constamment, sauf en 1979 lorsque, sous un gouvernement conservateur, il est tombé de 1.7 milliard à un peu plus de un milliard. Voilà qui démontre qu'un progrès véritable est possible quand un gouvernement est disposé et résolu à y remédier. Nous y étions résolus, contrairement au gouvernement actuel. Les résultats sont éloquents.

De façon globale, les recettes totales des voyages aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays en 1982 s'élevaient à environ un billion de dollars, nombre qui s'exprime par 1 suivi de 12 zéros. L'organisation mondiale du tourisme évalue à environ trois milliards le nombre des touristes qui ont circulé dans le monde entier l'année dernière, mais ils ont été de moins en moins nombreux à venir au Canada. Depuis 1981, le nombre des Canadiens voyageant à l'étranger a augmenté tandis que diminuait celui des visiteurs étrangers au Canada. Les sorties des Canadiens hors du pays sont en effet passées de 32,655 par jour en 1982 à 37,610 par jour en 1983, soit une augmentation de 4,955 par jour, tandis que les entrées au Canada passaient de 34,871 à 35,216, soit une augmentation de seulement 345 entrées par jour. On en arrive donc à une différence stupéfiante de 4,610 sorties par jour. Non seulement avons-nous du mal à attirer des touristes au Canada, mais nous en avons également à encourager les Canadiens à voyager dans leur propre pays; or, la plupart d'entre eux n'ont pas visité les diverses régions de leur pays.

Il est temps de se demander pourquoi cela se produit. Il est très facile de se contenter de critiquer à la Chambre, mais nous voulons plutôt proposer des façons de résoudre le problème. Nous espérons que cette motion permettra de mettre en lumière, comme il se doit, le problème, et qu'elle forcera le gouvernement à reconnaître le rôle important que joue le tourisme dans notre économie. Autrement dit à cause de la politique du gouvernement, les prix au Canada dans le domaine du tourisme sont trop élevés pour attirer un nombre croissant de voyageurs, en particulier les Canadiens eux mêmes. Nous ne sommes tout simplement pas compétitifs. C'est surtout le coût de l'essence, des boissons alcooliques, de l'hébergement et des repas au restaurant qui est trop élevé.

Dans un mémoire qu'elle a présenté au groupe de travail sur les boissons alcooliques et le tabac, le 2 février 1984, l'Association de l'industrie touristique du Canada a déclaré que le prix des boissons alcooliques avait de très grandes répercussions sur le secteur du tourisme. Je suis on ne peut plus d'accord. Ce n'est pas d'une question morale dont nous parlons à l'heure actuelle, mais bien des dures réalités de la vie, comme l'a fait remarquer le député de Malpeque (M. Gass). L'Association a ajouté que ces prix élevés étaient attribuables aux augmentations astronomiques des taxes imposées par les gouvernements fédéral et provinciaux, mais elle a précisé qu'elles découlaient surtout du système incroyable utilisé pour calculer et appliquer les taxes d'accise.

Il est inconcevable de frapper un impôt d'une taxe. On appelle cela une surcharge ou surtaxe. J'ai abordé cette question à la Chambre avec le ministre des Finances (M. Lalonde) à quelques reprises. Les boissons alcooliques, la bière, et le vin ont toujours coûté plus cher au Canada qu'aux États-Unis, parce que les régies de l'État—exercent un monopole sur la distribution et la vente de ces denrées et parce que le gouvernement voit dans les ventes de boissons alcooliques une source inépuisable de recettes fiscales. Selon lui, les contribuables toléreront cet état de choses à cause de l'aspect moral de cette question. C'est faux. Les Canadiens, et en particulier les actionnaires, commencent à regimber. Une augmentation des taxes et des marges bénéficiaires d'un niveau de gouvernement en entraîne une autre par un autre niveau, mais c'est le gouvernement fédéral qui est à la source de cette spirale d'augmentations de prix.

• (1650)

Lorsque le ministre d'État au Tourisme (M. Smith) a parlé, il y a quelques instants, il a essayé de nous faire croire que tout est de la faute des provinces. Çà ne prend pas! C'est le gouvernement fédéral qui fixe le premier impôt calculé sur la valeur, puis les taxes provinciales viennent s'y ajouter.

En septembre 1983, la société de Peat Marmick a parlé de ces conséquences dans une étude, où elle dit ceci:

> Pendant quatre ans, la réaction en chaîne provoquée par le changement de l'indice de 1983 fera monter le prix de cette bouteille d'alcool de $1.95, et au lieu de coûter $11.45, elle coûtera $13.40. L'augmentation de 13.3 p. 100 des droits d'accise finit par conséquent par faire monter les prix de détail d'environ 17 p. 100 en Ontario . . . ce qui prouve qu'il faut parfois trois ou quatre ans pour que les effets d'une hausse de taxe cessent de se faire ressentir.

Autrement dit, monsieur le Président, les hausses continuent, même si le prix du fabricant ne bouge pas. C'est pourquoi les augmentations de taxes d'accise calculées sur la valeur sont basées sur les hausses de l'indice des prix à la consommation. Les augmentation se font automatiquement, peu importe la situation.

Puisque la taxe d'accise domine le prix de détail, l'indice commence à s'alimenter lui-même et il devient une source d'inflation. C'est ce qui a provoqué une diminution de la consommation, qui a entraîné la mise à pied de 2,500 ouvriers des distilleries, sans parler des nombreux ouvriers du secteur du tabac; cela coûtera directement, paraît-il, 40 millions de dollars au gouvernement fédéral en prestations de chômage et en impôts sur le revenu non perçus. La diminution des ventes a fait baisser les recettes fiscales. En essayant de prendre une plus grosse portion du gâteau, le gouvernement finit en réalité par y perdre. Je signale au ministre des Finances que ces recettes se mettront à diminuer d'ici l'année prochaine. En réalité, nous tuons la poule aux œufs d'or. La situation est analogue dans l'industrie du tabac. Le pire, c'est l'incidence de cette situation sur le tourisme et sur l'économie canadienne en général. Lorsque 17 milliards de dollars et 1.1 million d'emplois sont en jeu, on est en droit de s'attendre à ce que le gouvernement réfléchisse davantage.

Une bouteille de 26 onces de whisky canadien, qui coûte actuellement $13.50 en Ontario, se vend $8.23 aux États-Unis. Les hôteliers ontariens achètent le même whisky pour $12.83, car ils ont une réduction de 5 p. 100. Par contre, les hôteliers de l'état de New York peuvent obtenir une plus grosse ristourne pour achat en gros, selon l'importance de la commande. La ristourne atteint parfois 20 p. 100. L'acheteur de l'état de New York paie $6.08 en devises américaines, soit 33 cents le verre, comparativement à 64 cents le verre pour l'hôtelier ontarien. L'hôtelier ontarien paie le double avant de réaliser le moindre bénéfice. Comment les gens du secteur touristique peuvent-ils soutenir la concurrence? Comment l'exploitant d'un centre de conférences peut-il soutenir la concurrence? C'est comme si on démarrait lorsque les chevaux ont déjà fait un tour de piste.

Aux États-Unis, à peu près 40 p. 100 de l'ensemble des boissons alcoolisées sont vendues au détail par des établissements reconnus. Réfléchissons-y un instant. Bien souvent, ces établissements sont de petites entreprises. Au Canada, cette proportion n'atteint que 15 p. 100, le tiers. Les Américains ont foi en la petite entreprise, en la libre entreprise et dans le tourisme.

L'Association canadienne des restaurants et des services d'alimentation signale que les ventes de repas et de boissons dans les établissements d'hébergement ont continué de baisser en 1983 à l'avenant des taux de fréquentation. Il est donc difficile d'investir pour moderniser et agrandir ses installations afin d'attirer d'avantage de touristes. Ces travaux entraîneraient pourtant la création immédiate d'emplois dans le secteur de la construction de même qu'une augmentation du tourisme et, partant, des emplois dans ce secteur.

Le 17 août, l'AITC a déclaré que la taxe sur la bière, le vin et les spiritueux est déjà excessive et que ces taxes accablantes ont un effet si préjudiciable sur le tourisme que le bon sens devrait interdire toute hausse de la taxe d'accise fédérale cette année. Mais le bon sens ne l'a pas remporté, monsieur le Président, et les taxes ont augmenté comme prévu. Je regrette d'avoir à dire que le bon sens se fait rare de l'autre côté de la Chambre. Le député de Niagara Falls (M. MacBain) a convenu que les boissons alcoolisées étaient surtaxées, mais il a ensuite exposé toutes les façons d'attirer les touristes au Canada sans jamais s'attaquer au problème.

Les prix sont excessifs au Canada. Lorsque j'ai présenté des faits concrets au ministre des Finances, il s'est réjoui de la situation dans laquelle se trouvent les distilleries et il a déclaré que les Canadiens avaient décidé de moins boire. Il a ajouté que, de toute façon, les provinces étaient responsables de tous ces problèmes. Il n'a pas vérifié la question de la taxe sur la valeur. Le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Smith) a dit la même chose en début de journée.

Nous avons saisi la Chambre de cette motion aujourd'hui au nom de milliers d'actionnaires, des 2,500 travailleurs de distillerie qui ont perdu leur emploi et du 1.1 million de Canadiens qui travaillent dans le secteur du tourisme et dont l'emploi est menacé si la tendance actuelle se maintient. Les députés de notre parti reconnaissent l'importance du tourisme et connaissent les problèmes qui se posent et leurs origines.

Au lieu de s'attaquer aux problèmes, le gouvernement réagit comme à son habitude en dépensant un peu plus. Cette fois-ci, il dépense sous forme de publicité. On a ajouté 7.5 millions de dollars au budget publicitaire du tourisme pour cette année, ce qui le porte à un total de 31.9 millions de dollars. Cependant, la publicité ne servira à rien tant que l'on n'aura pas résolu les problèmes fondamentaux.

J'aimerais vous en donner un exemple, monsieur le Président. Si la chaîne McDonald dépense 1 million de dollars pour promouvoir son «Big Mac» à $1 et que Burger King dépense la même somme pour promouvoir son «Whopper», qui coûte 50c., quel hamburger vos enfants et les miens iront-ils acheter, d'après vous? Nos enfants savent quand il leur est possible d'en avoir deux pour le prix d'un. Nous cherchons à promouvoir quelque chose qui coûte trop cher. Aucune publicité au monde ne convaincra les gens de payer deux fois plus cher un produit comparable.

Ottawa et les provinces dépensent 80 millions de dollars par an à promouvoir le tourisme au Canada, pour en reprendre 8 milliards de dollars sous forme de taxes. Voilà une théorie typiquement libérale. Pourquoi un Américain viendrait-il faire du tourisme au Canada lorsque les tarifs aériens sont excessifs, que l'essence leur semble de l'or liquide et qu'un repas accompagné d'une boisson constitue une dépense importante? Aucune publicité ne convaincra un Américain de payer de $3.50 à $4.50 un martini à Toronto, alors qu'il peut avoir la même chose à Chicago pour $1.75. Ces chiffres sont réels, monsieur le Président. Il viendra peut-être, mais rien qu'une fois.

Nous avons un grave problème d'échanges touristiques entre le Canada et les États-Unis. En moyenne, il y a 74,000 Canadiens de plus aux États-Unis chaque soir de l'année que d'Américains au Canada. Il s'ensuit que le déficit de notre

balance touristique s'accroît à la cadence de 1.7 million de dollars par jour. Compte tenu de ces chiffres, la hausse récente du budget publicitaire de Tourisme Canada revient, comme on dit, à «trop peu, trop tard».

D'importantes mesures s'imposent pour que l'industrie déjà mal en point ne s'affaiblisse davantage. Il faut d'abord que le gouvernement reconnaisse tout simplement que quelque 11 p. 100 des travailleurs canadiens œuvrent dans divers secteurs de l'industrie touristique canadienne et que les chances que d'autres emplois soient créés seraient excellentes si les gouvernements fédéral et provinciaux élaboraient ensemble une stratégie touristique nationale. C'est là ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, préconisons. Cela n'a pas été possible avec l'actuel premier ministre (M. Trudeau) qui a bien fait savoir partout que le fédéralisme coopératif était mort. A ma connaissance, personne de l'autre côté de la Chambre n'a jamais osé contester ce qu'avait dit le premier ministre.

On ne saurait citer de meilleur exemple pour illustrer l'importance du fédéralisme coopératif que l'industrie du tourisme. Il faudrait se débarrasser des taxes *ad valorem*. Quand je parle de coopération, je veux parler de la consultation qu'il devrait y avoir entre les entreprises et les provinces avant qu'on applique des programmes et des règlements qui nuisent au tourisme. Les réductions de service décidées par VIA Rail, les restrictions à la pêche du thon sur la côte est et les taxes *ad valorem* sur les spiritueux et le tabac, toutes ces mesures ont nui au tourisme. Croyez-moi, je sais de quoi je parle quand je parle du tabac, car ayant passé toute ma vie dans ce secteur, j'ai vu comment on l'avait réduit à néant.

M. Sam Hughes de la Chambre de commerce du Canada a résumé l'état de la conjoncture actuelle de la façon suivante:

> Les gouvernements sont des associés passifs de presque toutes les entreprises. Mais dans l'industrie du tourisme, ils sont actionnaires majoritaires. Ils indiquent quels services il faut offrir et souvent le moment et l'endroit où il faut les offrir. Généralement, ils précisent également les barèmes de rémunération. Il arrive souvent qu'ils indiquent qui devrait être employé et qui ne le devrait pas et au bout du compte, ils réclament une partie des bénéfices.

C'est la mainmise de l'État et cela doit changer. Le gouvernement devrait s'abstenir de faire main basse sur les bénéfices des entreprises pour les semer ensuite à tout vent, comme le font nos vis-à-vis. Nous ne réussirons jamais à attirer les Américains s'ils doivent, en faisant le plein à nos stations d'essence, payer des taxes pour venir à la rescousse de Dome Petroleum et payer deux fois le prix courant pour cette acquisition inutile appelée Petro-Fina. Ce ne sont pas eux les imbéciles.

Au lieu de taxer les Canadiens au point qu'ils aillent à l'étranger, pourquoi ne pas leur accorder des rabais pour voyager au Canada? Il suffirait d'un simple changement fiscal. La perte de rentrées gouvernementales serait amplement compensée par l'activité touristique accrue. Au lieu de dépenser en faisant de la publicité aux États-Unis, examinons pourquoi les touristes vont aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Le seul facteur en cause n'est pas le climat et même les habitants de la Floride l'admettront. Car les habitants de la Floride prennent le tourisme au sérieux. Dans les universités, on s'occupe du tourisme comme on le fait à l'élémentaire et au secondaire. Leur mot d'ordre est le suivant: soyez bons pour les touristes, ils seront très bons pour vous. Il vaudrait beaucoup mieux dépenser l'argent pour des projets semblables. Je ne dis pas que la publicité est inefficace, mais qu'elle n'atteindra son efficacité maximale que lorsque nous aurons quelque chose à annoncer. Il faut d'abord attirer le touriste au Canada et ensuite dans une région plus précise. C'est un excellent conseil, monsieur le Président.

• (1700)

Nous devrions unir nos forces pour offrir aux touristes étrangers des forfaits à rabais et non pas à des prix qui sont gonflés par une taxation inutile, excessive et inéquitable qui nous empêche d'être concurrentiels.

Pourquoi ne pas offrir des rabais aux touristes qui viennent dépenser de l'argent au Canada, au lieu de leur faire perdre du temps aux frontières? Pourquoi ne pas envisager, de concert avec les provinces, un programme de loterie par lequel on remettrait des billets de loterie gratuits à tous ceux qui achètent des vacances organisées au Canada? Un tel programme attirerait de nombreux touristes américains.

Nous devrions offrir des vacances organisées. Par exemple, à partir de Niagara Falls, nous pourrions offrir un forfait dans les Maritimes ou une expédition au pays du soleil de minuit. Pourquoi n'y a-t-il plus d'expéditions en bateau sur le Saint-Laurent ou dans les Grands Lacs?

Imaginons quelle serait la réaction des touristes américains si on leur disait qu'ils peuvent venir pêcher notre omble de l'Arctique et voir de leurs propres yeux le soleil de minuit. Il faudrait leur parler de la splendeur des gorges de l'Agawa en automne, des chutes Churchill et du Polar Bear Express. Ces attraits touristiques n'ont presque pas été exploités.

Les stations de ski américaines situées juste au sud de Banff, en Alberta, offrent maintenant une «Semaine canadienne» à prix d'aubaine pour attirer les skieurs canadiens; ceux-ci peuvent aller faire du ski de printemps pendant une semaine pour moins de $200 et bénéficier d'aubaines extraordinaires sur presque tous leurs achats. Les stations de ski canadiennes offrent-elles l'équivalent aux skieurs américains? Je n'en ai jamais entendu parler. Nos tarifs aériens sont-ils intéressants pour les Américains? Non, parce que notre compagnie aérienne est étatisée.

Près des trois-quarts des touristes qui voyagent au Canada sont des Canadiens, mais leur nombre diminue d'année en année. Pourquoi viendraient-ils passer une fin de semaine à Ottawa, où le séjour à l'hôtel Holiday Inn coûte $59 alors qu'à Lake Placid, l'hôtel de la même chaîne offre la chambre, le petit déjeuner et le dîner pour $29 et que l'hôtel Hilton de Syracuse offre la chambre pour deux jours à $29.90? Voilà des faits qu'il faudrait expliquer au ministre des Finances. Pourquoi dépenserait-on $349 pour se rendre à Vancouver sur les ailes de Wardair quand on peut aller jusqu'en Angleterre pour $50 de plus? Ce sont des faits, monsieur le Président, et l'on ne fait rien pour remédier à cette situation.

Nous avons à notre portée une véritable mine d'or touristique et nous n'avons même pas commencé à l'exploiter. Le problème a d'énormes répercussions.

Les gens traversent en nombre sans cesse croissant la frontière vers les États-Unis. Le week-end du 24 au 26 février, 3,834 véhicules ont traversé la frontière en direction de Ogdensburg, dans l'État de New York. Les 48 chambres d'un hôtel local étaient toutes occupées par des Canadiens en voyage à forfait. Sur place, ils ont acheté du shampoing à 88c. la bouteille qui leur aurait coûté $3 au Canada. Ils ont acheté des draps au tiers du prix qu'ils auraient payé au Canada, des serviettes de bain pour moins de la moitié du prix canadien et

des jeans griffés pour le quart du prix au Canada. La publicité ne les ramènera pas chez nous. Il faut leur offrir quelque chose d'alléchant.

Après avoir fait des emplettes dans la journée, le soir ils prenaient un verre à prix raisonnable dans un établissement chic. Les terrains de stationnement d'Ogdensburg étaient remplis de voitures portant des plaques d'immatriculation proclamant «Ontario—Your's to Discover». Monsieur le Président, les touristes ont découvert qu'ils n'avaient pas les moyens de se payer des vacances au Canada.

En Ontario, le tourisme est l'industrie qui vient au second rang en importance, et nous devons faire quelque chose pour remédier à la perte de plus de 100,000 emplois en 1983 et au déficit de 2.1 milliards au chapitre du tourisme. Il ne faut plus voir uniquement dans ce secteur une source lucrative de recettes fiscales rapides.

Je reconnais que le gouvernement n'a peut-être pas pu faire mieux jusqu'à présent. Voilà une raison de plus pour céder la place à un gouvernement qui a des idées neuves et qui est déterminé a apporter des solutions aux problèmes.

Le président suppléant (M. Guilbault): La présidence regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Y a-t-il des questions, des observations? Poursuivons le débat.

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, nous parlons aujourd'hui de tourisme, et je voudrais prendre seulement cinq minutes pour proposer un projet qui, selon moi, favorisera grandement le tourisme au Canada. Je veux parler de la construction possible d'un stade couvert à Mississauga. A mon avis, ce genre d'installation attirerait des milliers de touristes dans le sud-ouest de l'Ontario. Je suis heureux de pouvoir signaler que, dans ma ville et dans toute la région métropolitaine, le projet a reçu l'appui des représentants de tous les groupes politiques.

A Mississauga même, les gens voient d'un très bon œil le projet. Il a été lancé par les milieux d'affaires de la localité et il a reçu l'aval et l'appui financier de la municipalité. Vous avez certainement lu récemment dans les journaux des annonces publicitaires sur le complexe Trillium qui offre les installations sportives dont nous avons besoin dans la région métropolitaine sans imposer un fardeau trop lourd au contribuable.

Quand on envisage la construction d'un stade couvert, on doit se poser les questions suivantes: pourquoi, où, qui paiera? Permettez-moi d'aborder ces questions les unes après les autres et de demander aux députés d'étudier notre proposition en la comparant aux projets beaucoup mieux connus relatifs à la société de Havilland et à l'Exposition nationale canadienne. Selon moi, notre projet est beaucoup plus avantageux.

Quant aux raisons qui nous incitent à vouloir ce stade couvert c'est parce qu'il permettrait d'offrir des installations sportives aux habitants de la région de Toronto et que sa construction et son exploitation créeraient des milliers d'emplois. Il représenterait en outre une attraction importante, et pas simplement sportive. On pourrait attirer ainsi des congrès et des foires commerciales. Il serait le moteur d'une énorme expansion dans les secteurs des transports, des services et de l'hôtellerie. C'est peut-être pour cette raison que le Metropolitan Toronto Labour Council a déclaré que la région de Toronto avait besoin de ce genre d'installation qui constitue un investissement pour l'avenir et n'avantage pas simplement ces entreprises ou quelques sportifs, mais aussi toute la classe laborieuse.

Quant à l'emplacement, je crois qu'on devrait le construire dans un endroit facile d'accès permettant de desservir toute la province. Je vous demande alors de comparer ce que nous offrons à Mississauga par rapport aux autres localités plus encombrées de la région. Nous proposons de le construire à l'embranchement des routes 10 et 401. A l'est, Scarborough n'est qu'à une demi-heure de route et il en va de même de Hamilton à l'ouest, les villes de Toronto, Etobicoke, Brampton, Burlington et Oakville étant encore plus rapprochées. Il y a des millions de gens qui habitent tout autour de cet emplacement à une demi-heure de route. Et à une heure de route, ce stade pourrait desservir les habitants de Welland, de Niagara Falls, de St. Catharines, de Barrie, d'Orillia, de Kitchener, de Guelph, de Cambridge et de Waterloo. Et toutes ces localités considéreraient que ce stade recouvert fait partie de leur région et non pas de la région moins grande de Toronto.

Un stade recouvert à Mississauga desservirait tout l'Ontario et non pas uniquement Toronto. Nous avons de grandes autoroutes, et nous avons des moyens de transport pour les banlieusards qui arrivent en voiture. Lorsqu'on a construit la piste Woodbine, monsieur le Président, on a prétendu qu'elle était située trop loin à la campagne et donc inaccessible. Or, avec l'expansion urbaine que notre région a connue, elle est maintenant au centre de l'agglomération urbaine. Je crois que la même chose se produira dans le cas du stade.

Il ne faut pas oublier que la construction d'un stade coûte cher. Or, je ne crois pas que les contribuables devraient en faire les frais. Ils peuvent contribuer par leurs impôts à la réalisation d'un tel projet, mais il faut qu'ils soient remboursés un jour. Je trouve que le projet de Mississauga est de loin le meilleur. Le stade serait financé par les usagers ainsi que par l'entreprise privée qui serait chargée de le construire et de l'administrer. Les intéressés ont déjà réservé 2,000 acres de terre dans un endroit idéal au carrefour des autoroutes 10 et 401. Il faut environ 150 acres pour le stade lui-même. Étant donné que les terrains qui resteraient appartiendraient à la société du stade, elle n'aurait qu'à les vendre pour financer le projet. La présence d'un stade attirerait forcément des hôteliers et d'autres entrepreneurs qui achèteraient des terrains et ce serait le gouvernement et les prêteurs qui ont construit le stade qui en profiteraient.

Ce serait un placement à long terme pour les contribuables et non pas une charge financière. On trouverait difficilement un projet de l'État et du secteur privé offrant de si belles perspectives. Il faudrait pour cela que l'entreprise privée se fasse preuve d'initiative, d'ingéniosité et d'un désir de réaliser des bénéfices et que le gouvernement lui apporte une aide financière à court terme. Si les députés sont d'accord là-dessus, qu'ils examinent cette proposition d'un peu plus près. Son succès dépend, en fait, du gouvernement de l'Ontario. Nous demandons au premier ministre William Davis d'envisager la région de Mississauga en plus des autres emplacements proposés. Nous lui demandons de tenir compte des possibilités d'autofinancement, du rôle que peut jouer l'entreprise privée et du fait qu'il s'agirait d'un service régional et non pas local. Si les députés sont d'accord sur ces principes, nous leur demandons de communiquer avec M. Davis pour lui demander de

nous mettre sur les rangs. Nous voulons seulement avoir l'occasion de faire valoir nos idées.

• (1710)

Nous ne demandons pas au gouvernement de l'Ontario de nous choisir arbitrairement. Mais s'il compare le projet de Mississauga à celui de Downsview ou du CNE, nous l'emporterons à coup sûr. Nous offrons aux contribuables la possibilité d'obtenir des installations qui s'autofinanceront. Nous l'offrons à tous les citoyens de la province et pas seulement à ceux d'une ville et il s'agit là d'une excellente initiative privée qui présente énormément d'intérêt.

Le président suppléant (M. Guilbault): Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire? Nous poursuivons le débat.

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, les observations du précédent député étaient fort intéressantes. J'ai trouvé qu'il a fait une proposition très judicieuse et je lui souhaite beaucoup de succès, ainsi qu'aux habitants de sa circonscription. Les observations de mes collègues sur les divers aspects du secteur touristique du Canada étaient également très intéressantes, monsieur le Président, et elles s'appliquent aux diverses régions et circonscriptions d'où ils viennent.

Je voudrais revenir sur une remarque qui a été faite par le ministre ce matin et qui illustre, je pense, l'insensibilité de ce gouvernement et, en réalité, son hypocrisie. Le ministre disait que le gouvernement est à la recherche d'un marché touristique en Asie—au Japon, à Taïwan et en Corée. C'est très bien, j'en suis heureux. Toutefois, l'hypocrisie, monsieur le Président, c'est que le ministre libéral des Transports (M. Axworthy) a supprimé le train de VIA Rail d'Edmonton à Vancouver via Jasper. D'autres députés ont fait allusion à cela dans le débat aujourd'hui, mais je veux y insister, car ma femme et moi-même avons eu le plaisir de prendre ce train. Nous avons pris l'avion jusqu'à Edmonton, sommes restés là une nuit, puis nous avons pris le train le lendemain matin à 7 heures, nous avons eu le petit déjeuner à bord et nous avons pu faire ce remarquable circuit jusqu'à Jasper. Le train s'y arrêtait pendant environ une heure. Nous avons pu sortir, regarder les montagnes et faire quelques achats. Ensuite nous sommes repartis pour Vancouver. J'admets que les wagons étaient vieux et qu'ils devraient être remplacés. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles ces trains font du déficit. Toutefois, l'hypocrisie c'est que le ministre a fait cela de façon unilatérale, sans consulter le secteur touristique. Il l'a fait sans se rendre à Jasper, sans s'entretenir avec ceux qui y vivent et sans parler de ses intentions. C'est pourquoi je dis que le gouvernement libéral est insensible et dans une large mesure hypocrite.

Je voudrais maintenant parler d'un sujet qui touche certains des problèmes environnementaux liés au secteur touristique, dans ma circonscription de Érié et également celle du député de Niagara Falls (M. MacBain) qui a parlé si éloquemment cet après-midi. Soit dit en passant, c'est dans sa circonscription que, en 1980, le futur premier ministre du Canada a déclaré qu'il avait l'intention de régler les problèmes de pollution des chutes Niagara, et du Niagara même. Il a ajouté que malgré cela, un député libéral serait élu. Évidemment, c'est un libéral qui a été élu, mais je tiens à vous assurer, monsieur le Président, qu'il sera évincé lors des prochaines élections.

Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, la réputation touristique du Canada est bâtie sur la beauté de nos paysages magnifiques et de nos lacs miroitants, et sur la pureté de notre air, mais il est cependant devenu de plus en plus difficile de protéger ces ressources. D'une part, nous sommes aux prises avec l'étalement des nos villes gigantesques, qui menace l'existence de nos fermes pittoresques et de nos vergers dans la péninsule du Niagara, ma région d'origine, vers laquelle affluent les touristes. De l'autre, nous avons les grandes entreprises industrielles du nord-est étatsunien et, en fait, du Golden Triangle, qui contaminent cet air dont nous avons tiré tant de fierté durant de si nombreuses années. Il est à mon avis à l'avantage des Canadiens de sauvegarder le patrimoine naturel.

En ce moment même, on est en train de décider du lieu où l'on construira une usine de traitement des déchets industriels qui desservira les entreprises du sud de l'Ontario. C'est là un problème difficile à résoudre pour le gouvernement provincial, je l'avoue. Car personne ne voudrait d'un tel établissement dans sa région. Je n'en voudrais surtout pas dans ma circonscription. Le député de Niagara Falls n'y tient pas lui non plus. Pourtant, nos deux circonscriptions figurent sur la liste des régions proposées à cette fin. Certaines localités auront à souffrir des conséquencs sur le plan écologique de la construction de cete usine dans la région. Le prix que nous serons appelés à payer un de ces jours pour notre insouciance sera astronomique. En fait, nous avons déjà commencé à casquer. Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) nous parlera certainement dans quelques minutes du problème posé par les pluies acides. Ce problème, il faudra s'y attaquer à la racine même, soit les entreprises industrielles et leurs déchets qu'il faut évacuer. N'existe-t-il pas des techniques qui nous permettraient de traiter les déchets industriels et de les recycler en des produits utiles, monsieur le Président? Sans être spécialiste en la matière, je doute que nos puissions continuer ainsi. Nous ne souhaitons certainement pas que des touristes éventuels considèrent les Canadiens comme des pollueurs éhontés. Il va sans dire que la question de l'environnement est très liée à celle de l'industrie touristique. Le tourisme est le secteur qui emploie le plus de Canadiens, c'est-à-dire que plus d'un million de personnes risquent de perdre leur travail si l'eau et l'air sont pollués.

Les pêcheurs sportifs s'inquiètent vivement des pluies acides et de la pollution de nos cours d'eau. Si les poissons venaient à disparaître, ce serait la fin d'un chapitre important de notre histoire. Des sportifs avides de ma circonscription et d'ailleurs au Canada ont maintes fois abordé la question avec moi. Un peu partout, des pêcheurs s'inquiètent à propos de tel ou tel lac. Quoi que nous fassions à ce sujet, nous ne pouvons attribuer tout le blâme aux États-Unis. Nous devons assumer notre part de culpabilité. Nous avons un rôle à jouer en vue d'éliminer ou de réduire ce très grave problème.

La pêche sportive est un domaine qui mérite plus d'attention à l'échelle nationale. En fait, il y a au Canada des particuliers et des groupes qui font lourdement pression afin que nous mettions de diverses façons ce sport très important en valeur. Je voudrais qu'ils aient plus de pouvoir. Je suis heureux du travail qu'ils accomplissent et j'entends collaborer avec eux dans la mesure du possible. Je suis pêcheur, moi-même. J'ai trois fils qui sont maintenant mariés et j'aime encore aller pêcher en leur compagnie. C'est un sport de santé et de plein air. Il est agréable pour un père de le pratiquer avec ses enfants des deux

sexes. Il y a assurément beaucoup d'autres moyens d'améliorer la pêche sportive au Canada tout en rehaussant directement et indirectement nos attraits touristiques en vue de récupérer ces dollars volatiles qui nous échappent parce que les touristes trouvent qu'il est trop onéreux de prendre des vacances au Canada. Le prix des repas et des chambres d'hôtel est beaucoup plus élevé. Nous avons entendu le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) en parler avec grande éloquence il y a quelques minutes. Le prix de l'essence est sensiblement plus élevé au Canada. C'est parfois le double. Nos pêches doivent être vraiment meilleures pour compenser ces inconvénients.

• (1720)

Nous devons nous efforcer de comprendre que la pêche sportive dans le lac Ontario et le lac Érié offre d'excellentes possibilités. Nous devons mettre en place les installations voulues. A terre, il faut fournir des quais pour les bateaux, des terrains réservés aux remorques et autres véhicules à proximité des lacs et des rivières poissonneuses. Cette industrie comporte un coefficient élevé d'emplois. Elle peut avoir une incidence appréciable dans le secteur de la pêche sportive. Il y a les ports de plaisance, l'essence, les fournisseurs d'appâts, la vente et la location des bateaux et des moteurs, la vente d'articles de pêche dont certains sont fabriqués par William Gold, à Fort Erié, dans ma propre circonscription. Il fabrique les réputés *William's wobblers* utilisés pour prendre de la truite dans les lacs et ruisseaux du Nord. Il faut songer à tous les emplois que la pêche sportive peut créer pour jeunes et vieux dans le domaine de l'hébergement, des services de toutes sortes, taxis, autobus, ateliers et ainsi de suite. Comme beaucoup de députés, je suis étonné de voir autant de gens entre deux âges venir me voir à mon bureau pour se plaindre qu'ils sont sans travail. Ils ne savent pas à qui s'adresser et de tels services leur fourniraient l'occasion de travailler. C'est une industrie formidable sur ce plan-là.

Il faut donc construire des ports et des brise-lames, et faire installer des aides à la navigation qui sont tous des domaines de compétence fédérale. C'est incroyable le nombre d'emplois qu'on créerait si on se donnait vraiment la peine de relancer la pêche dans cette province, surtout dans les Grands Lacs. En fait, on pourrait faire de même partout au Canada. Mais toutes ces installations à l'intérieur du pays sont absolument inutiles si elles n'offrent rien pour attirer les pêcheurs à la ligne. Il faudrait des viviers, du matériel et des effectifs pour faire l'élevage du poisson et ensemencer nos lacs. Autrement dit, de l'argent et des gens intéressés à tous les paliers de gouvernement. Mais il faut la volonté politique pour atteindre de tels objectifs. Malheureusement, elle n'existe pas.

Les députés n'ont certes pas oublié que la semaine dernière, j'ai demandé au ministre des Pêches et des Océans (M. de Bané) de m'indiquer un seul nouveau programme qui allait relancer la pêche sportive dans les Grands lacs. J'attends toujours sa réponse. Il semblerait que le tourisme lui importe peu. Mais j'ai l'impression quand même qu'il y pense. Je l'espère en tout cas car c'est un secteur très prometteur si on sait l'exploiter.

J'ai fait un bref survol des questions écologiques et du tourisme et j'aimerais maintenant en parler plus longuement du point de vue du pêcheur amateur. Sait-on qu'on capture des poissons de toute beauté dans les Grands lacs par les temps qui courent? Probablement pas, mais j'aimerais dire combien il procure du plaisir au pêcheur qui a la chance d'en attraper. Ils sont comestibles pour la plupart, sauf les plus gros du lac Ontario qui est pollué par la rivière Niagara, en amont. C'est bien triste. On a déjà dit que la première fois que l'homme blanc a mis les pieds au Canada, à peine avait-il mis une simple aiguille pliée dans l'eau qu'il attrapait un poisson. Or, il y a certaines espèces que nous ne pouvons même plus manger à cause de la pollution. L'industrie du tourisme et le ministre chargé du tourisme doivent travailler en étroite collaboration avec les services de l'environnement fédéral et provinciaux afin de veiller à remédier à la situation pour le bénéfice de mes enfants, de mes petits-enfants et des vôtres. Autrement, nous leur léguerons un bien triste héritage.

La rivière Niagara en est un bon exemple. Combien de nouveaux mariés qui s'extasient devant le panorama romantique des chutes Niagara ont une idée de la mixture infernale que l'on déverse dans l'eau de cet impressionnant défilé en contrebas des chutes? Ce qui est grave, c'est que les produits chimiques déversés dans des décharges du genre de celle de Love Canal, tout le long de la rivière, se déversent dans cette précieuse richesse naturelle que sont les Grands Lacs et aboutissent bien plus loin en aval dans les entrailles de la faune marine. C'est ainsi que la dioxine, les PCB et une foule d'autres entremets aboutissent dans les assiettes des citoyens. Il faut absolument y mettre fin. Je presse le ministre chargé du tourisme d'exercer des pressions sur le ministre de l'Environnement (M. Caccia), lequel est, à mon avis, un homme bien intentionné qui prend son travail au sérieux, afin qu'il poursuive et même intensifie ses efforts en vue de faire disparaître cette pollution. Il devrait savoir qu'il a l'appui de tous les politiciens. Il n'y a pas un seul député à la Chambre qui s'oppose aux efforts visant à faire un nettoyage dans ce secteur.

Comment l'amélioration des installations de pêche sportive peut-elle favoriser l'industrie touristique? Cela pourrait inciter les Américains à visiter leurs voisins du Nord et ainsi mettre un terme à la tendance actuelle qui fait que de moins en moins d'étrangers visitent notre pays. En 1980, leur nombre était de 40 millions, mais en 1983, ils n'étaient plus que 34 millions. En 1983, 1,201 hôtels, motels, restaurants et traiteurs ont fait faillite. Est-ce la faute de la récession? Le gouvernement lui impute tous nos malheurs, et il est vrai que la récession est responsable en partie de cet état de choses. Est-ce la faute de notre dollar? Assurément pas, puisque les Américains devraient se ruer au contraire sur notre pays à cause du taux de change. Non, je crois tout simplement que notre gouvernement est inhospitalier. Les taxes qui frappent de nombreux articles sont exagérées.

J'exhorte donc le gouvernement à étudier sérieusement le moyen de faciliter la vie aux pêcheurs visitant notre pays. Il devrait, entre autres choses, contrôler et préserver la qualité de notre air et de notre eau. En outre, il devrait réduire les impôts, afin que les prix soient raisonables. Des réunions fédérales-provinciales seraient également souhaitables, afin de trouver des solutions à ces problèmes. Enfin, nous devrions mieux conserver et mettre en valeur nos resources. Le gouvernement devrait collaborer avec les provinces à des programmes d'ensemencement, afin de s'assurer que nos lacs sont poissonneux.

Selon moi, en faisant tout en notre pouvoir pour réaliser ces objectifs, nous pouvons rendre la vie plus facile non seulement

aux visiteurs, mais également à ceux d'entre nous qui ont la chance de vivre dans ce merveilleux pays au potentiel énorme. Nous ne voulons pas gaspiller ce potentiel mais l'enrichir au contraire.

Le président suppléant (M. Guilbault): Questions ou observations? Débat.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Au cours du débat, la tradition veut que l'on accorde aux députés une période de 20 minutes suivie d'une période de questions de dix minutes. On veille aussi à ce que la proportion de députés de chaque parti qui interviennent corresponde à peu près à la représentation à la Chambre. Comme il est 17 h 30, il m'apparaît très clair, puisque vous venez de donner la parole à un ministériel, que le débat va se terminer et que les néo-démocrates n'auront pu faire intervenir qu'un seul député, tandis que cinq ou six libéraux et conservateurs ont pris la parole. Cela me semble tout à fait injuste.

• (1730)

Le président suppléant (M. Guilbault): La présidence doit donner la parole aux députés dans l'ordre où ils se lèvent. Je reconnais que les représentants du parti du député ne sont pas intervenus depuis un bon moment. Il est très difficile pour la présidence d'intervenir, car elle essaie de donner la parole aux députés dans l'ordre où ils se lèvent.

M. Garnet M. Bloomfield (London-Middlesex): Monsieur le Président, la journée a été longue, mais encourageante. Si je dis cela c'est parce que de nombreux députés de tous les partis ont participé à ce débat sur le tourisme. Ce qui ressort des propos tenus ici aujourd'hui, c'est que le gouvernement et l'opposition sont entièrement d'accord sur une chose, à savoir l'importance que le tourisme revêt pour les Canadiens.

Nombreux sont ceux qui ne savent pas que le Canada accueille chaque année de nombreux visiteurs venant de notre pays, des États-Unis et d'outre-mer qui sont séduits par ses belles villes, sa belle nature sauvage, son riche patrimoine et sa grande diversité culturelle. Il accueille de nombreux touristes venant des quatre coins du globe et nous serions certes prêts à en recevoir plus avec un peu d'aide. Rares sont ceux qui savent que ce secteur représente 5 p. 100 de notre PNB soit 18 milliards de dollars et qu'en 1982, elle a apporté un revenu personnel de 32 milliards de dollars aux Canadiens de toutes les régions. Les 100,000 entreprises qui forment l'industrie touristique appartiennent presque toutes à des Canadiens et un grand nombre d'entre elles sont des petites entreprises familiales. Elles emploient 1,140,000 personnes. Cela comprend des jeunes, des autochtones, des femmes et des immigrants qui, sans le tourisme, seraient pour la plupart réduits au chômage.

L'industrie touristique a continué à prendre de l'expansion pendant la récession de 1980-1982, contrairement à un grand nombre d'autres secteurs. D'après les chiffres de Statistique Canada, le nombre d'emplois offerts par le secteur touristique ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années dépassant le secteur forestier, la fabrication, le bâtiment et le commerce. Où que vous alliez au Canada, le tourisme a une grande importance et le gouvernement a reconnu qu'il jouait un grand rôle dans le développement économique régional. Dans chaque province, cette industrie se classe au premier, au deuxième et au troisième rangs. Les Canadiens y investissent et en profitent non seulement sous forme d'emplois et de bénéfices, mais surtout en ayant l'occasion de se rencontrer, de prendre conscience de la diversité de leur pays et de faire connaître celui-ci au monde entier.

Le ministre d'État chargé de la Petite entreprise et du Tourisme (M. Smith) a parlé de cette industrie avec beaucoup d'éloquence ce matin en faisant état des initiatives que le gouvernement a prises depuis dix ans pour soutenir son expansion. Il a également fait valoir que le gouvernement était déterminé à développer davantage l'industrie touristique. La situation n'est pas toujours rose. Il y a certains problèmes, mais il existe des moyens de les résoudre. Le ministre a mentionné les efforts déployés par certains ministères pour soutenir le secteur touristique. Je voudrais compléter cette liste pour la gouverne des députés.

Tout d'abord, je tiens à mentionner le rôle joué par la Banque fédérale de développement qui a des succursales dans toutes les régions de notre vaste pays. Son plus gros client est l'industrie touristique. Elle accorde 29 p. 100 de ses prêts à des entreprises touristiques de toutes les régions. C'est considérable. Non seulement la Banque fédérale de développement est le principal prêteur de ce secteur, mais elle conseille les entreprises et s'associe au secteur privé pour entreprendre des grands projets touristiques.

Je voudrais également mentionner le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Je le répète, plus d'un million de Canadiens travaillent dans le secteur touristique. Ce ministère joue un rôle important en offrant des programmes de formation à ceux qui cherchent un emploi dans ce secteur. Comme nous avons besoin de chefs cuisiniers qualifiés, Emploi et Immigration Canada les a inclus dans la liste de priorité établie en vertu de la loi nationale sur la formation. Récemment, le gouvernement a annoncé qu'il accordait une subvention de 3.5 millions de dollars pour agrandir les installations du Collège George Brown à Toronto et ainsi augmenter le nombre de chefs-cuisiniers diplômés. Après tout, les touristes, tout comme une armée, voyagent sur leur estomac. Je pourrais ajouter que plus la nourriture est de qualité, plus il est facile de voyager et plus les gens reviennent rapidement.

Les jeunes sont, parmi nos habitants, ceux qui font le plus de tourisme dans notre pays. Ils devraient être en mesure de voir leur pays d'un océan à l'autre, et d'en ressentir la grandeur et la diversité. Les personnes âgées devraient utiliser le temps libre qu'elles ont si chèrement gagné pour voir leur pays et visiter leurs amis et leurs parents. A cette fin, le ministre des Transports (M. Axworthy) a récemment annoncé des réductions importantes des tarifs de VIA Rail pour les jeunes et les personnes âgées de façon à stimuler le tourisme national et à satisfaire aux aspirations de ces Canadiens qui désirent visiter leur pays.

Ce matin, le député de Végréville (M. Mazankowski) a soulevé la question du service de VIA Rail d'Edmonton à Vancouver. Le député ne savait peut-être pas que le ministre des Transports a pris récemment des mesures pour constituer un groupe de travail sur le service passagers dans le nord-ouest de l'Alberta et la Colombie-Britannique. Ce groupe de travail est constitué de représentants des gouvernements provinciaux, des villes d'Edmonton et de Vancouver, de Transport Canada, de VIA Rail, de Tourisme Canada, de la Chambre de commerce de Jasper et autres parties intéressées. Il étudiera la viabilité

d'un service ferroviaire de passagers entre Edmonton et Vancouver via Jasper et soumettra un rapport au ministre des Transports et aux autres gouvernements. Le gouvernement fédéral est au courant du problème et prend des mesures, monsieur le Président.

On a dit ce matin que l'attitude vis-à-vis des visiteurs était un volet important du tourisme. Tourisme Canada travaille avec les gouvernements provinciaux, les collectivités et le secteur privé depuis plusieurs années à un programme de sensibilisation du public, programme conçu pour montrer aux Canadiens l'importance du tourisme, l'importance du visiteur ainsi que d'un accueil amical et souriant. Si le député de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington (M. Vankoughnet) veut communiquer ce message au secteur touristique et aux électeurs de sa circonscription, je suis sûr que l'on peut mettre à sa disposition les renseignements nécessaires.

C'est un secteur qui dépend beaucoup des gens. Non seulement il crée beaucoup d'emplois, mais il repose aussi sur nous tous. Chacun d'entre nous a la responsabilité de montrer aux visiteurs qu'ils sont les bienvenus. Cela s'applique également aux agents des douanes aux points d'entrée de ce pays, aux exploitants d'hôtels et de motels, aux serveurs et serveuses, aux pompistes dans les stations-service et à chacun de nous qui pouvons montrer aux visiteurs qu'ils sont les bienvenus et qu'ils peuvent revenir voir leurs amis n'importe quand. Nous avons un grand et beau pays que chacun d'entre nous doit promouvoir chaque fois que c'est possible.

L'opposition a été particulièrement bien avisée de choisir le tourisme comme sujet de débat à la Chambre aujourd'hui. C'est l'année du tourisme au Canada. C'est ce qu'a déclaré l'Association de l'industrie touristique du Canada et elle est appuyée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que par le secteur privé. Pendant l'année 1984 il y aura de nombreux événements d'un océan à l'autre, conçus non seulement pour attirer les visiteurs des États-Unis et de l'étranger, mais aussi pour encourager les Canadiens à visiter leur grand pays. Le 450e anniversaire de l'arrivée d'un des premiers touristes, Jacques Cartier, fait l'objet de manifestations dans tout le Québec. Si je connais bien mon histoire, Jacques Cartier a dû apprécier sa visite, puisqu'il est revenu en 1535 et à nouveau en 1541. Le spectacle de grands voiliers traversant la région atlantique et remontant le Saint-Laurent toutes voiles dehors sera sans doute très agréable à voir.

Nous célébrerons le bicentenaire du patrimoine loyaliste du Nouveau-Brunswick. Le 150e anniversaire de Toronto sera marqué par un festival international. Nous célébrerons également le 50e anniversaire de Yellowknife, le 75e anniversaire du vol du premier avion au Canada, à Baddeck, le bicentenaire de Fredericton, le 350e anniversaire de Trois-Rivières, qui sera marqué de divers événements, le 150e anniversaire de Prescott, le centenaire de Calgary et le salon international de l'aéronautique à Abbotsford. Ce ne sont que quelques exemples des nombreux événements qui auront lieu en 1984.

La visite de Sa Majesté la reine Elizabeth et du prince Philip marquera l'événement et ajoutera encore aux festivités qui se dérouleront dans certaines grandes villes canadiennes. Comme certains députés l'ont déjà remarqué, 1984 marque également la première visite d'un pape au Canada. Si les députés de l'opposition doutent de l'intérêt que le gouvernement porte au tourisme, je rappelle que 1984 marque également 50 ans de participation fédérale à la promotion et à l'expansion du tourisme.

Le Canada est un grand pays, monsieur le Président. Je vais m'efforcer de vous expliquer à quel point. J'ai eu l'honneur dernièrement de me rendre dans l'une de nos villes de l'Ouest les plus éloignées pour représenter le gouvernement à l'ouverture d'un nouveau port de douane à Beaver Creek. Nous qui vivons dans le centre du Canada, nous pensons qu'Edmonton est à l'Ouest, mais j'étais à 1,500 milles plus au nord et plus à l'ouest qu'Edmonton, au Yukon. J'ai été vraiment heureux de voir de mes yeux une région du pays que je ne connaissais que par les yeux de Jack London, écrivain célèbre qui a si bien décrit nos régions septentrionales.

• (1740)

Le moment est tout indiqué pour les dirigeants de ce pays de recommander à l'unisson, aux Canadiens et au monde entier, de visiter le Canada, de l'explorer et d'en profiter pleinement en 1984. Et le meilleur moyen de faire passer le message, n'est-ce pas de donner l'exemple? Que chacun d'entre nous s'engage dès aujourd'hui à passer ses vacances au Canada. L'année 1984 augure une nouvelle ère.

Le président suppléant (M. Guilbault): Y a-t-il des questions ou des commentaires? Alors le débat se poursuit.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je suis très heureux de disposer d'au moins cinq minutes pour prendre part à ce débat. En ma qualité de député d'un des plus grands paradis touristiques du pays, soit Parry Sound-Muskoka, je tiens à rappeler toute l'importance de ce secteur pour nous.

Je voudrais remercier notre critique officiel en la matière d'avoir présenté sa motion aujourd'hui. A titre de député de Parry Sound-Muskoka, je suis extrêmement préoccupé par les difficultés actuelles que nous éprouvons au chapitre du tourisme, et ce en dépit du fait que ce domaine vienne au deuxième rang sur le plan des rentrées d'argent dans le Dominion du Canada. Le tourisme emploie un grand capital humain, soit plus de 1,135,000 personnes. Je veux également faire remarquer que bon nombre de ces personnes n'ont pas grandes qualifications et donc comptent beaucoup sur le tourisme pour leur gagne-pain.

Mon collègue d'Érié (M. Fretz) nous a parlé brièvement du secteur de la pêche sportive et nous en a rappelé la grande importance pour le tourisme. Il a parfaitement raison à cet égard. Pour le seul Ontario, on calcule que les pêcheurs sportifs rapportent près de 600 millions de dollars, et ces gens qui tiennent certainement à faire des prises intéressantes se rendront là où justement les conditions sont favorables à leur sport.

Cela m'amène à parler d'un autre sujet qui me préoccupe sérieusement. Ma circonscription est l'une de celles qui sont le plus exposées aux pluies acides. Il s'agit d'un grave problème que l'on prend très au sérieux, je le sais, des deux côtés de la Chambre. Je félicite le ministre de l'Environnement (M. Caccia) de s'en préoccuper et d'en saisir le cabinet. Il importe toutefois de faire bien plus que d'en parler.

Le ministre a déclaré que le gouvernement se propose de faire diminuer de 50 p. 100 le niveau des pluies acides d'ici 1994. C'est un objectif louable, mais nous devons certes nous mettre tout de suite à l'œuvre afin de commencer à obtenir des

résultats. Ma circonscription a le malheur de recevoir 70 p. 100 de toutes les pluies acides qui tombent sur Parry Sound-Muskoka en provenance des États-Unis. Peu importe ce que les gouvernements fédéral ou provinciaux font au Canada pour réduire les pluies acides, leurs efforts ne donneront sûrement pas beaucoup de résultats tant que le gouvernement américain ne leur emboîtera pas le pas. J'espère qu'on continuera à exercer des pressions sur ce dernier. Je m'attendais également à ce qu'on accorde une plus grande importance au problème des pluies acides à l'occasion des prochaines élections américaines, mais peut-être le débat sur cette question s'intensifiera-t-il avant novembre de sorte que le gouvernement américain actuel prendra peut-être des mesures sérieuses à cet égard.

Nul doute que ce problème va coûter cher. L'Ontario a la chance de compter 250,000 lacs, mais les pluies acides en ont sérieusement atteint au-delà de 4,000. Près de 140 d'entre eux sont maintenant morts. Toute vie animale ou végétale a disparu. Ce sont des lacs aux eaux claires et limpides, mais il faut plus que cela pour attirer les touristes.

Nous avons la chance en Ontario, et surtout dans ma circonscription, d'être situés à une heure de voiture pour au-delà de 100 millions d'Américains. Ce marché offre des possibilités énormes. Le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme (M. Smith) a dit aujourd'hui que le gouvernement dépensait énormément afin d'attirer le tourisme. Je l'en félicite, mais j'ajouterai que s'il consacre beaucoup d'argent à la publicité, il doit être en mesure de livrer la marchandise.

Nous voulons un secteur touristique viable et vigoureux. Nous voulons de beaux lacs remplis de poissons. Voilà des considérations importantes pour l'instant. Si la pêche demeure excellente dans certains lacs, elle l'est beaucoup moins dans d'autres.

Vous me faites signe, monsieur le Président, que mon temps de parole est écoulé. Je vais donc répéter qu'il est important de protéger notre environnement parce qu'il contribue à notre industrie touristique.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 62(10) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix, sur-le-champ, toute question nécessaire à l'expédition des affaires relatives au Budget supplémentaire (C) et des crédits provisoires et de l'adoption à toutes les étapes des projets de loi s'y rattachant.

* * *

LES SUBSIDES

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1C, MINISTÈRE DES FINANCES

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 1c, au montant de $4,782,000 du ministère des Finances—Politiques financières et économiques—Dépenses du Programme, Budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, soit agréé.

• (1750)

Le président suppléant (M. Guilbault): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Guilbault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

Le président suppléant (M. Guilbault): Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

[*Traduction*]

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1C, MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor) propose:

Motion nº 2

Que le crédit 1c, au montant de $1,670,300 du ministère de la Justice—Administration de la justice—Dépenses de fonctionnement, Budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, soit agréé.

Le président suppléant (M. Guilbault): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Guilbault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Guilbault): Que l'on convoque les députés.

• (1800)

Et la sonnerie ayant retenti:

M. Nielsen: Monsieur le Président, il y aura probablement plusieurs mises aux voix ce soir. J'en ai parlé avec mes collègues, les leaders parlementaires du gouvernement et du Nouveau parti démocratique. Il est à remarquer que la motion nº 1 a été mise aux voix juste avant 17 h 45. Nous avons convenu que lorsque la présidence mettrait à nouveau aux voix la deuxième motion, portant sur le crédit 1c inscrite au nom du président du Conseil du Trésor, les résultats du vote s'appliqueraient aussi aux postes nºs 1, 3, 4 et 5 et paraîtraient au hansard comme s'ils avaient été enregistrés. Tous les autres postes dont nous avons convenu seront adoptés sur division.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime?

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le Président, il est exact que nous avons eu des consultations et c'est pourquoi je ne me suis pas opposé à ce qu'un recours au Règlement soit fait à ce moment-ci, alors que l'on est en pleine procédure pour voter, et ce, sachant qu'il y avait consentement unanime.

Il est vrai que nous acceptons que le vote sur le deuxième poste soit appliqué de la même façon aux postes 3, 4 et 5; et nous acceptons, de bon gré également, de soulager l'opposition et de permettre que ce vote serve aussi pour le poste nº 1, ce qui a été remporté facilement parce que les libéraux étaient présents à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Deans: Monsieur le Président, nous sommes d'accord aussi.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1C, MINISTÈRE DES FINANCES

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor) propose:

Motion nº 1

Que le crédit 1c, au montant de $4,782,000 du ministère des Finances—Politiques financières et économiques—Dépenses du Programme, Budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 23*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—135.

CONTRE

Messieurs

Benjamin
Blaikie
Blenkarn
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Corbett
Cossitt (Mme)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Domm
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Fulton
Gamble
Gass
Gustafson
Halliday
Hees
Howie
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Kilgour
Knowles
Kristiansen
Lambert
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDonald (Mme) (Broadview-Greenwood)
McGrath
McKenzie
McKinnon
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Paproski
Patterson
Riis
Sargeant
Schellenberger
Siddon
Stevens
Stewart
Thacker
Thomson
Vankoughnet
Waddell
Wenman
Wise
Wright
Young—76.

M. le Président: Le vote porte sur la motion nº 2 au nom du président du Conseil du Trésor (M. Gray).

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1C, MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor) propose:

Motion nº 2

Que le crédit 1c, au montant de $1,670,300 du ministère de la Justice—Administration de la justice—Dépenses de fonctionnement, Budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Les subsides

(Vote nº 24)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—135.

CONTRE

Messieurs

Benjamin
Blaikie
Blenkarn
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Corbett
Cossitt (Mme)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Domm
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Fulton
Gamble
Gass
Gustafson
Halliday
Hees
Howie
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Kilgour
Knowles
Kristiansen
Lambert
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDonald (Mme) (Broadview-Greenwood)
McGrath
McKenzie
McKinnon
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Paproski
Patterson
Riis
Sargeant
Schellenberger
Siddon
Stevens
Stewart
Thacker
Thomson
Vankoughnet
Waddell
Wenman
Wise
Wright
Young—76.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 10C, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor) propose:

Motion nº 3

Que le crédit 10c, au montant de $3,740,588 du ministère des Travaux publics—Logement—Dépenses de fonctionnement, Budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 25)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—135.

CONTRE

Messieurs

Benjamin
Blaikie
Blenkarn
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Corbett
Cossitt (Mme)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Domm
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Fulton
Gamble
Gass
Gustafson
Halliday
Hees
Howie
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Kilgour
Knowles
Kristiansen
Lambert

Messieurs

Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDonald (Mme)
(Broadview-Greenwood)
McGrath
McKenzie
McKinnon
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murphy
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Paproski
Patterson
Riis
Sargeant
Schellenberger
Siddon
Stevens
Stewart
Thacker
Thomson
Vankoughnet
Waddell
Wenman
Wise
Wright
Young—76.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 2C, DÉPARTEMENT D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor) propose:

Motion nº 4

Que le crédit 2c, au montant de $310,000,000 du Département d'État chargé du Développement social—Paiement à la société Canadair Limitée à titre d'avoir, Budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 26)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker
Beauchamp-Niquet
(Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—135.

Les subsides

CONTRE

Messieurs

Benjamin
Blaikie
Blenkarn
Carney (Mlle)
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon-Souris)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Corbett
Cossitt (Mme)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Domm
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Fulton
Gamble
Gass
Gustafson
Halliday
Hees
Howie
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Kilgour
Knowles
Kristiansen
Lambert
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDonald (Mme)
(Broadview-Greenwood)
McGrath
McKenzie
McKinnon
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murphy
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Paproski
Patterson
Riis
Sargeant
Schellenberger
Siddon
Stevens
Stewart
Thacker
Thomson
Vankoughnet
Waddell
Wenman
Wise
Wright
Young—76.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 3C, DÉPARTEMENT D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor) propose:

Motion nº 5

Que le crédit 3c, au montant de $240,000,000 du Département d'État chargé du Développement social—Paiement à la société de Havilland Aircraft of Canada, Limited à titre d'avoir, Budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 27)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker
Beauchamp-Niquet
(Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan

Les subsides

Messieurs

Mackasey	Pelletier	Savard
MacLaren	Penner	Schroder
MacLellan	Pepin	Smith
Malépart	Peterson	Tardif
Maltais	Pinard	Tessier
Marceau	Portelance	Tobin
Massé	Prud'homme	Tousignant
Masters	Reid	Trudeau
McCauley	(Kenora-Rainy River)	Turner
McRae	Roberts	Veillette
Nicholson (M^lle)	Rompkey	Watson
Olivier	Rooney	Weatherhead
Ostiguy	Rossi	Whelan
Ouellet	Roy	Yanakis—135.

CONTRE

Messieurs

Benjamin	Fulton	McKinnon
Blaikie	Gamble	McMillan
Blenkarn	Gass	Miller
Carney (M^lle)	Gustafson	Mitchell (M^me)
Clark	Halliday	Munro
(Yellowhead)	Hees	(Esquimalt-Saanich)
Clark	Howie	Murphy
(Brandon-Souris)	Jarvis	Nielsen
Clarke	Jelinek	Nowlan
(Vancouver Quadra)	Jewett (M^lle)	Nystrom
Coates	Kilgour	Oberle
Cook	Knowles	Paproski
Corbett	Kristiansen	Patterson
Cossitt (M^me)	Lambert	Riis
Crosby	Lawrence	Sargeant
(Halifax-Ouest)	Lewis	Schellenberger
Crouse	Lewycky	Siddon
Dantzer	MacDonald (M^lle)	Stevens
Darling	(Kingston et les Îles)	Stewart
Deans	Manly	Thacker
de Jong	Mayer	Thomson
Dick	Mazankowski	Vankoughnet
Domm	McCain	Waddell
Elzinga	McDermid	Wenman
Epp	McDonald (M^me)	Wise
Fennell	(Broadview-Greenwood)	Wright
Forrestall	McGrath	Young—76.
Fretz	McKenzie	

(La motion est adoptée.)

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (C)

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le Budget des dépenses supplémentaire (C), pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, déposé sur le Bureau de la Chambre le lundi 5 mars 1984, à l'exception des crédits agréés plus tôt aujourd'hui et la partie du crédit 1c du ministère du Revenu national, Douanes et Accise, Dépenses du Programme, déclarée irrecevable par Monsieur le Président, soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée sur division.

(La motion est adoptée.)

M. Gray propose alors: Que le projet de loi C-27, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1984, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée sur division.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Gray propose: Que le projet de loi C-27, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1984, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée sur division, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Corbin.)

● (1820)

Le président: L'article 2 est adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 7 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté.)

Le président: L'annexe est-elle adoptée?

Des voix: Sur division.

(L'annexe est adoptée.)

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté.)

Le président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(Le préambule est adopté.)

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(Le titre est adopté.)

Le président: Dois-je lever la séance et faire rapport du projet de loi?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Gray propose: Que le projet de loi soit agréé.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

M. Gray propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor) propose:

Qu'une somme n'excédant pas $10,358,774,745.49, soit l'ensemble

a) des trois douzièmes du total des montants des postes énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1985, déposé à la Chambre des communes le mardi 21 février 1984, $9,287,918,349.75;

b) des huit douzièmes supplémentaires du montant total du poste 35 des Communications, des postes 65 et 75 des Travaux publics, du poste 25 des Transports et du poste 10 du Conseil du Trésor (Annexe A) dudit budget, $12,272,733.33;

c) des six douzièmes supplémentaires du montant total du poste 5 du Conseil du Trésor (Annexe B) dudit budget, $157,500,000;

d) des trois douzièmes supplémentaires du montant total du poste 15 des Affaires indiennes et du Nord canadien, des postes 20, 35, L60 et L115 des Transports (Annexe C) dudit budget, $226,445,000;

e) des deux douzièmes supplémentaires du montant total du poste 5 des Communications, des postes 15 et 30 de l'Environnement, des postes 20, 30, 70 et 80 des Travaux publics, du poste 35 de l'Expansion industrielle et régionale, du poste 30 du Secrétariat d'État et du poste 90 des Transports (Annexe D) dudit budget, $118,331,748.83;

f) du douzième supplémentaire du montant total du poste 15 de l'Agriculture, du poste 45 des Communications, des postes 1 et 5 de la Consommation et des Corporations, du poste 15 de l'Emploi et de l'Immigration, du poste 1 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des postes 1 et 20 de l'Environnement, des postes 5 et 40 des Affaires extérieures, des postes 30, 35 et 40 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 5 du Travail, des postes 10 et 45 de la Santé nationale et du Bien-être social, du poste 10 des Travaux publics, du poste 10 du Secrétariat d'État, du poste 1 du Solliciteur général, du poste 1 des Approvisionnements et Services, des postes 65 et 100 des Transports, des postes 25 et 30 des Anciens combattants (Annexe E) dudit budget, $555,806,877.58;

soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

M. Gray propose: Que le projet de loi C-28, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985, soit lu pour la 1re fois et que l'impression en soit ordonnée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Gray propose alors: Que le projet de loi C-28, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985 soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Corbin.)

[*Français*]

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article 2 est adopté.)

Le président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article 3 est adopté.)

Le président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article 4 est adopté.)

Le président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article 5 est adopté.)

Le président: L'Annexe A est-elle adoptée?

Des voix: Sur division.

(L'Annexe A est adoptée.)

Le président: L'Annexe B est-elle adoptée?

Des voix: Sur division.

(L'Annexe B est adoptée.)

Le président: L'Annexe C est-elle adoptée?

Des voix: Sur division.

(L'Annexe C est adoptée.)

Le président: L'Annexe D est-elle adoptée?

Des voix: Sur division.

(L'Annexe D est adoptée.)

Le président: L'Annexe E est-elle adoptée?

Des voix: Sur division.

(L'Annexe E est adoptée.)

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article 1 est adopté.)

Le président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(Le préambule est adopté.)

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(Le titre est adopté.)

Le président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(Le projet de loi est adopté.)

Le président: Dois-je lever la séance et rapporter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait du projet de loi.)

[*Traduction*]

M. Gray propose: Que le projet de loi soit agréé.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

Les subsides

M. Gray propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. le Président: Comme il est 18 h 27, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 h 27, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME II